DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

44 Élisabeth II

VOLUME VIII, 1995

COMPRENANT LA PÉRIODE DU SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1995
AU DEUXIÈME JOUR DE MARS 1995, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 février 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

SAINT–HENRI—WESTMOUNT

Le Président: Mes collègues, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue dans la députation. Monsieur Berger, député de la circonscription électorale de Saint–Henri—Westmount, a démissionné le 28 décembre 1994.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le parlement du Canada, j'ai transmis, le mercredi 28 décembre 1994, mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un nouveau décret de convocation des électeurs pour combler cette vacance.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, avant le congé de Noël, j'ai fait certains commentaires inacceptables concernant une décision du Président et j'admets que mes remarques n'étaient pas conformes à la tradition parlementaire. Je lui ai aussi imputé certains motifs, ce qui est aussi contraire à la tradition parlementaire. Je voudrais, ce matin, m'excuser de toute difficulté que ces remarques auraient pu vous causer à la Chambre, monsieur le Président, et je tiens à retirer ce que j'ai dit.

Le Président: J'accepte, bien entendu, l'explication du député de Kamloops.

Je voudrais rappeler à tous mes collègues que toute réflexion à propos des décisions de la présidence nous cause effectivement des ennuis collectivement. Je vous incite donc à la prudence lorsque vous faites des commentaires, tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

• (1105)

Après tout, je suis le serviteur de la Chambre et de tous les députés. À ce titre, je ne peux accepter, au nom de la Chambre, qu'on prononce certaines paroles qui pourraient porter atteinte non pas à ma personne, mais plutôt à la présidence et à l'institution même.

Je remercie le député de Kamloops de ses propos. J'accepte ses excuses et je considère l'affaire close.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD) propose: Que le projet de loi C–266, Loi concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je profite de la période réservée aux initiatives parlementaires, aujourd'hui, pour présenter un projet de loi qui créerait une commission nationale chargée de commercialiser les pommes de terre.

À mesure que je passerai en revue les raisons à l'appui de ce projet de loi, vous vous apercevrez alors qu'il existe probablement des façons plus simples de résoudre le problème. Cependant, je suis obligé de suivre ce processus parce que le Parlement n'a jamais été disposé, depuis vingt ans, à adopter un moyen plus simple et qu'il nous force à établir des organismes nationaux pour chaque produit.

Dans le cadre de mes observations, je signalerai une façon plus simple de faire les choses. Tout d'abord, rappelons–nous que les offices de commercialisation sont une méthode relativement nouvelle pour modifier les rapports de force entre les vendeurs et les acheteurs. Ils ne remontent qu'aux années 1930 environ lorsque la Nouvelle–Zélande, l'Australie et le Royaume–Uni ont adopté des lois sur les offices de commercialisation et le Canada a emboîté peu après le pas; en effet, le premier office de commercialisation important, la Commission canadienne du blé, a été créé par un gouvernement conservateur en 1935.

La commission existe encore. Elle n'a subi que de mineures modifications au cours des années. Il existe de nombreux offices et organismes provinciaux dans notre pays, mais simplement une poignée d'organismes nationaux. Le poulet, la dinde, les oeufs, les oeufs d'incubation et les produits laitiers, ainsi que le blé et l'orge, notamment le blé et l'orge de l'Ouest, sont les produits commercialisés par des organismes nationaux.

À mon avis, c'est là un progrès bien lent pour les producteurs agricoles qui sont personnellement forcés d'adopter des moyens désuets face à ce qui est devenu un énorme marché international où les principaux acheteurs exercent leur contrôle dans des dizaines de pays. Ainsi, le rapport de force entre les acheteurs et les vendeurs est loin d'être égal.

Même si certains peuvent prétendre que, grâce à la nouvelle technologie de l'information, les agriculteurs de tout le pays ont accès aux renseignements les plus à jour en ce qui concerne la commercialisation, l'information à elle seule ne fournit pas à ces agriculteurs le pouvoir de commercialiser fondamental dont ils ont besoin pour le marché, c'est–à–dire la capacité d'expédier un plein chargement de produits et de livrer à un acheteur en particulier, en temps voulu, des centaines de wagons d'un produit donné, en respectant les quantités et la qualité exigées. Seul un organisme agissant au nom de tous les producteurs peut espérer se charger de cette tâche.

Le fait que l'information se transmette un peu plus rapidement maintenant que dans les années 30 ne résout pas le véritable problème qui se pose dans le domaine de la commercialisation, soit la capacité de rassembler d'énormes quantités de produits pour répondre aux besoins de très grosses sociétés qui achètent sur le marché international de nos jours.

● (1110)

Dans les années 70, le Parlement du Canada a eu l'occasion de soumettre un projet de loi au pays. Il s'agissait d'autoriser la création des divers offices de commercialisation qui, conformément à notre Constitution, se situent à l'échelon provincial puisque, comme tous les députés le savent, notre Constitution stipule que la production agricole relève des provinces.

Ce n'est que lorsque le produit commence à être commercialisé au–delà des frontières qu'est visée la compétence fédérale et qu'interviennent les droits du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi les offices de commercialisation provinciaux qui désirent commercialiser un produit qui relève de l'office de commercialisation d'une autre province doivent faire appel aux autorités fédérales pour obtenir l'autorisation de franchir les frontières de leur province.

D'ordinaire, cette autorisation est accordée assez facilement, mais n'en subsiste pas moins le problème posé par tous les produits qui ne sont pas encore visés par un plan national, et au sujet desquels les provinces rivalisent les unes contre les autres.

Au début des années 1970, j'ai participé à la mise sur pied de l'Office de commercialisation du porc de la Saskatchewan. C'est à peu près à la même époque que des offices semblables ont vu le jour au Manitoba, en Alberta et en Colombie–Britannique. Chacun s'inspirait du grand exemple donné par l'Ontario quelques années auparavant.

Ces quatre provinces de l'Ouest ont travaillé d'arrache–pied pour offrir aux acheteurs étrangers et nationaux un guichet unique où se procurer du porc. La volonté politique était là. Les agriculteurs étaient d'accord. Par contre, lorsqu'il a fallu apposer les dernières signatures sur tous ces documents, les responsables de chacun des offices se sont montrés très réticents parce que cela aurait entraîné l'abdication d'au moins trois d'entre eux. En effet, quatre présidents pour diriger un office de commercialisation régional, c'est trop! Le projet a achoppé à cette étape.

Nous avons besoin de lignes directrices et de recommandations du gouvernement fédéral dans ce domaine si nous voulons parvenir au consensus qui s'impose pour que les divers producteurs du pays puissent réagir adéquatement aux tendances actuelles du marché.

Pour ceux que l'historique de la commercialisation intéresse, la notion d'office de commercialisation ne diffère pas tellement du pouvoir que l'État a accordé aux sociétés il y a quatre ou cinq cents ans. Au fil des années, ce pouvoir leur était conféré simplement sur demande.

Jusqu'à il y a 30 ou 40 ans, pour créer une nouvelle société, le conseil d'administration provisoire devait s'adresser à la Chambre des communes et au Sénat. Cela ne s'est pas produit depuis de nombreuses décennies.

Pourtant, afin que les agriculteurs puissent former un organisme ayant des pouvoirs analogues sur le marché, notre ancienne institution exige encore l'élaboration d'un projet de loi spécial et impose des exigences précises. Nous devons encore être très conscients des pouvoirs fédéraux–provinciaux et proposer, comme je le fais, une ébauche d'organisme d'envergure nationale avec lequel les organismes provinciaux auraient des liens.

L'adoption de ce projet de loi ne créerait pas instantanément un organisme national de commercialisation. Cet organisme n'entrerait en jeu que lorsque les offices de commercialisation provinciaux décideraient de se prévaloir des pouvoirs énoncés dans la loi fédérale qui serait adoptée.

● (1115)

Ce processus lent et lourd aurait pu être accéléré si seulement les conseils de commercialisation des produits agricoles créés au début des années 70 et la loi nationale de commercialisation des produits agricoles, qui a donné corps à ces organismes, avaient permis d'appliquer la législation nationale à tous les produits agricoles. Cependant, il y a eu de l'agitation surtout chez les éleveurs de l'Alberta au sujet des droits de création d'un organisme qui comprendraient la gestion de l'offre, tout ce qu'il y a de plus normal pour un organisme de commercialisation.

Allez demander aux sociétés General Motors, Ford ou à la société de produits alimentaires Béatrice. Tous les grands fabricants surveillent toujours l'offre de près. Ce sont eux qui fabriquent les produits et ils font en sorte de ne pas en produire ou en transformer davantage que ce qu'ils peuvent vendre. Ils s'assurent de pouvoir gérer leurs produits de manière à ce qu'ils arrivent chez le consommateur le jour même où ce dernier le désire, ni plus tôt ni plus tard, mais juste au bon moment. C'est là le genre de service que les offices de commercialisation ont fourni et peuvent fournir aux producteurs qui en sont membres.

Le problème est que, souvent, les organismes provinciaux ne sont pas suffisamment importants pour pouvoir satisfaire aux conditions des sociétés avec lesquelles ils négocient. La plupart des établissements de transformation et de manutention de pommes de terre sont d'énormes conglomérats internationaux

qui ont accès aux marchés partout dans le monde. Lorsqu'ils font affaire avec un petit organisme de mise en marché des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Manitoba, les agriculteurs se rendent rapidement compte qu'ils n'ont pas beaucoup de poids quand vient le temps de dicter les prix ou d'autres conditions, par exemple la quantité de pommes de terre qui seront produites, la façon de les produire et le prix que doit payer l'établissement de transformation, ou encore que ceux qui acheminent les pommes de terre fraîches jusqu'aux supermarchés possèdent un pouvoir de négociation extrêmement important dans la mesure où les producteurs doivent affronter quotidiennement un nombre très limité de supermarchés à succursales en Amérique du Nord.

L'organisme de commercialisation peut assurer avec ponctualité la gestion du produit jusqu'à sa destination finale, et cela, au meilleur prix possible pour le producteur, évitant ainsi à ce dernier de toujours devoir se plier aux ordres des divers acheteurs qui peuvent très rapidement tirer profit d'une situation où les producteurs individuels offrent, à cause de leur manque de coordination, et c'est habituellement ce qui se produit, beaucoup plus de produits que le marché n'en a besoin. Par conséquent, ils acceptent toujours un prix beaucoup plus bas que le prix optimum parce qu'ils présentent, pour la vente, beaucoup plus de produits qu'ils ne sont capables de vendre, qu'ils ne sont capables de livrer. L'acheteur, pour sa part, a toujours un surplus de produits à sa disposition. Il en profite, ce qui fait en sorte que le prix du produit est beaucoup plus bas qu'il ne le serait autrement.

La gestion de l'offre peut se faire encore mieux avec des offices de commercialisation. Je constate cependant que nous disposons d'autres moyens de gérer l'offre. Il vaut la peine de signaler ici l'attitude des associations officielles d'éleveurs de bétail situées en Alberta et, dans une certaine mesure, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, qui s'opposent depuis longtemps à toute mesure législative qui permettrait de gérer l'offre de tous les produits agricoles en général, dont le boeuf. Les éleveurs membres de ces associations ont toujours soutenu qu'ils étaient partisans du marché libre et qu'ils ne voulaient rien savoir de la gestion de l'offre. Pourtant, il est paradoxal et assez intéressant de voir qu'ils forment probablement une industrie qui a très bien réussi à contrôler l'offre en Amérique du Nord, surtout sur les marchés canado-américains. Ils ont réussi par d'autres moyens à exercer des pressions politiques là où ça comptait et ont constamment limité la quantité d'importations, peu importe qu'elles viennent d'Irlande ou de la Communauté économique européenne ou encore de Nouvelle-Zélande et d'Australie. En contingentant ces importations, ils donnent en fait libre cours à la régulation de l'offre.

• (1120)

Les avantages du vendeur sur l'acheteur se trouvent actuellement compromis par les éleveurs de bétail dans la plupart des régions. Il y a eu pendant quelque temps une agence de commercialisation très efficace en Saskatchewan où les éleveurs qui le voulaient pouvaient commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de la commission de commercialisation du boeuf. Cette agence était très bien acceptée. Cependant, pour des raisons politiques, le gouvernement de Grant Devine a éliminé cette agence il y a quelques années. À présent, les agriculteurs négocient de nouveau leurs propres prix sur une base quotidienne. Quand ils comparent leurs résultats, ils trouvent qu'ils ne sont pas traités équitablement pour des marchés passés le même jour.

Quand j'ai commencé à rédiger cette mesure législative, je me suis rendu compte que la meilleure solution aurait été de modifier la Loi sur l'organisation du marché des produits naturels en éliminant les articles que les éleveurs de bétail avaient absolument tenu à voir insérer au début des années 1970, ce qui aurait eu pour effet d'inclure tous les fruits et légumes, le tabac, les produits agricoles, le miel, les viandes, les céréales et les graines oléagineuses. Inclure tous les produits agricoles aurait été la solution la plus facile, mais on m'a dit que cela aurait en quelque sorte empiété sur la prérogative royale étant donné qu'une brève disposition de cette loi permet au gouvernement de financer de nouvelles agences comme celle-ci et que les simples députés n'ont pas le privilège de créer une loi ou d'apporter à une loi en vigueur des éléments supplémentaires pouvant coûter de l'argent au Trésor.

Il m'a fallu recourir à la création d'un organisme qui, je l'avoue, n'est qu'une coquille vide, un organisme auquel nous n'accordons pas de fonds, mais qui serait financé par les producteurs si les organismes provinciaux décidaient d'adhérer à un organisme national et de l'utiliser comme tribune ou pour relancer le débat sur la question de savoir si l'on devrait avoir un office de commercialisation des pommes de terre.

C'est une voie dans laquelle se sont engagés de nombreux producteurs, à plusieurs reprises, pendant les deux dernières décennies. Au début des années 1970, on a sérieusement essayé de créer un office national de commercialisation des pommes de terre. La loi était en préparation et on travaillait à la réalisation d'un plan de mise en oeuvre. On a présenté une proposition très détaillée, mais malgré tout l'initiative n'a pas abouti. Depuis, il y a eu au moins deux tentatives similaires, mais elles ont été bloquées au niveau politique.

Je souhaiterais que les députés qui siègent en ce moment—et près de 200 n'étaient pas ici lors des législatures antérieures—pensent sérieusement à cette question, envisagent les possibilités qui existent ici pour faire de la commercialisation agricole une réalité du XX^{e} siècle, sinon du XXI^{e}, et pour donner au secteur agricole ce que l'entreprise industrielle a depuis plus de 500 ans, à savoir la possibilité de s'adresser au gouvernement et de se faire accepter immédiatement, permettant ainsi à ses membres de se regrouper et de profiter de tous les avantages qu'un regroupement peut donner.

Insister pour conserver la vielle Loi sur la commercialisation des produits agricoles, qui était loin d'être parfaite au départ, ce serait comme remonter dans le temps et dire qu'on peut constituer des sociétés, mais seulement pour l'obtention et la commercialisation des fourrures, puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson a été une des premières sociétés constituées à fonctionner sur notre territoire, même si l'idée existait depuis quelque temps en Europe.

• (1125)

Il est temps que l'on se modernise et que l'on permette aux agriculteurs d'utiliser tous les outils dont disposent leurs concurrents et adversaires sur le marché. J'invite les députés à envisager cette occasion de donner aux agriculteurs le droit de

former des organismes nationaux pour tous les produits, mais surtout, aujourd'hui, pour les pommes de terre.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir formuler quelques observations sur le projet de loi C–266, que le député de Mackenzie présente ce matin à la Chambre.

Je fonde mes observations sur une discussion que j'ai eue à ce sujet avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et aussi sur mes quelques années d'expérience de cultivateur de pommes de terre.

Le projet de loi C–266 a été proposé de bonne foi dans le but de promouvoir la commercialisation ordonnée des pommes de terre au Canada. À mon avis, cependant, le secteur privé n'a pas besoin et ne veut pas de ce projet de loi. Le secteur des pommes de terre a fait des pas de géant ces dernières années dans l'élaboration de plans efficaces qui ont pour but de trouver des solutions aux principales questions d'envergure nationale et de prendre son avenir en main.

L'automne dernier, j'ai prononcé une allocution devant l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Alberta, à l'occasion de leur assemblée annuelle. Je puis assurer à la Chambre qu'au cours de l'assemblée et d'une courte discussion avec les dirigeants de l'association, aucun des membres de cette dynamique organisation n'a mentionné la gestion de l'offre comme étant un objectif à atteindre dans ce secteur.

Je ne veux pas dire que cette industrie ne s'est jamais intéressée au concept. L'industrie de la pomme de terre a examiné à deux reprises, soit dans les années 80 et dans les années 70, la possibilité de mettre sur pied un office de commercialisation des pommes de terre qui relèverait du gouvernement fédéral. Dans les deux cas, les intéressés qui oeuvrent au sein de l'industrie ont été incapables d'en arriver à un consensus susceptible d'être mis en pratique.

Ce projet de loi créerait une commission de commercialisation des pommes de terre qui serait, selon les termes du projet de loi, «le seul agent de commercialisation de toutes les pommes de terre importées ou produites au Canada». Cette commission aurait aussi des pouvoirs d'achat, d'entreposage et de vente considérables.

Lors de sa quête antérieure pour un office de commercialisation, le secteur de la pomme de terre avait comme objectif principal de stabiliser les prix et d'éliminer les surplus, et ce, dans un marché organisé. Autrement dit, les producteurs cherchaient à maintenir leurs marchés traditionnels à des prix traditionnels. Ils ne voulaient pas d'un organisme qui prendrait le contrôle de la commercialisation.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles fut récemment confronté le secteur de la pomme de terre, il a réussi à resserrer les liens de son infrastructure nationale, en créant, en 1992, un comité exécutif relevant du Conseil canadien de l'horticulture. Ce comité traite directement des questions touchant le secteur canadien de la pomme de terre. C'est une lourde responsabilité. Je suis certain que les représentants du secteur et des gouvernements provinciaux qui siègent à ce comité sauront relever les défis de demain et perfectionner encore plus avant leur processus décisionnel. Cette évolution raffermira la situation du secteur au niveau national et permettra de préciser plus clairement les orientations stratégiques à suivre en matière de production et de commercialisation.

Aux termes du projet de loi C–266, qui fixerait les quotas et les points de livraison, seuls les producteurs détenteurs d'un permis de livraison pourraient produire et commercialiser des pommes de terre.

La pomme de terre est une denrée périssable qui, pour satisfaire aux normes de livraison, doit être commercialisée rapidement et efficacement. Afin de s'assurer que le transport et la manutention se fassent dans les meilleures conditions possibles, il faut que cela demeure, autant que faire se peut, la responsabilité du producteur et du destinataire.

Ces dernières années, le secteur a dû faire face à toute une série de problèmes dont certains n'avaient rien d'agréable. Citons, entre autres, la surproduction, la baisse des prix, la sécheresse, le PVY–n et le mildiou, facteurs qui ont eu des répercussions graves sur les ventes, tant au Canada qu'à l'étranger. Cependant, en dépit de toutes ces difficultés, la production de pommes de terre au Canada ne cesse d'augmenter et de nouveaux records sont enregistrés chaque année dans diverses régions du pays. Partout au Canada, on peut voir une industrie de la pomme de terre de plus en plus agressive qui assure de bons revenus à ses producteurs en renforçant les marchés existants et en développant de nouveaux marchés. Notre secteur des pommes de terre est sain. Et il en sera ainsi tant qu'il sera compétitif sur le marché libre mondial.

• (1130)

De plus, notre gouvernement appuie fortement la libéralisation des échanges. Un système de contingents pour les pommes de terre érigerait encore plus de barrières aux échanges nationaux et internationaux.

Le secteur canadien de la pomme de terre, je le répète, a grandement amélioré sa production, augmenté ses revenus et élargi ses marchés à l'échelle du monde. Il a élaboré une infrastructure qui lui permet de répondre à ses besoins aussi bien à l'échelle provinciale que nationale, et il fait preuve de plus en plus de dynamisme dans la recherche de solutions à ses préoccupations.

Encore une fois, le secteur des pommes de terre n'offre aucun appui tangible au projet de loi C–266. Tant qu'il ne demandera pas une loi nationale pour atteindre ses objectifs, je n'ai aucune raison d'appuyer l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–266 qu'on nous propose d'étudier aujourd'hui a piqué ma curiosité.

C'est la première fois que nous avons l'occasion de toucher le secteur agricole des producteurs de pommes de terre. Le but de ce projet de loi, proposé par mon collègue le député de Mackenzie,

est d'assurer la commercialisation méthodique des pommes de terre en tenant dûment compte des intérêts des producteurs et des consommateurs.

Au premier abord, ce projet de loi qui apporte des modifications sous cet angle de commercialisation entre les producteurs et les consommateurs me semblait tout à fait justifié. Comme ce n'est cependant pas un secteur dans lequel je suis spécialiste, j'ai tenu à contacter un certain nombre d'organismes et de producteurs de pommes de terre pour connaître leur demande. Soit dit en passant, j'ai rencontré une douzaine de producteurs de pommes de terre au Québec et quelques–uns au Nouveau–Brunswick. Ils ont été renversés de voir qu'un député fédéral se donne la peine de leur téléphoner, ou mieux encore, d'aller les rencontrer chez eux pour s'informer de leurs besoins, de leurs désirs. Ils m'ont remercié de cette démarche.

Je tenais donc à m'assurer que l'esprit de ce projet de loi correspondait vraiment aux besoins du milieu. Les intervenants directs qui oeuvrent dans ce secteur agricole m'ont rapidement démontré que les changements apportés ou proposés par le projet de loi C–266 ne leur convenaient tout simplement pas.

Avant de se prononcer sur la façon de modifier les modes de fonctionnement déjà en vigueur, il est important de comprendre la dynamique actuelle qui régit le marché des pommes de terre. Il semble qu'il n'existe actuellement aucune réglementation nationale sur les prix des pommes de terre. Ce sont donc les mesures de commerce interprovincial qui déterminent les lois du marché. Ainsi, les provinces s'autoréglementent elles–mêmes, si je peux m'exprimer ainsi.

Je voudrais ici prendre quelques minutes pour vous rappeler qu'il y a quatre ans, au Nouveau–Brunswick, on avait obtenu à l'automne une récolte exceptionnellement riche. Pour conserver un prix des pommes de terre, les gouvernements provincial et fédéral ainsi que l'Association des producteurs de pommes de terre du Nouveau–Brunswick ont convenu d'en détruire un certain nombre de tonnes pour maintenir le prix le plus haut possible dans un cas où les récoltes étaient nettement supérieures à la demande.

Cette manière de procéder rend donc difficile la mise sur pied d'un système global où les provinces devraient toutes se conformer aux mêmes normes.

• (1135)

L'idée de créer un mécanisme national ne date pas d'hier. Au début des années 1980, les provinces avaient été consultées sur la possibilité de créer ce genre de mécanisme. Ces consultations ont démontré sans l'ombre d'un doute que les positions de certaines régions sont irréconciliables.

Prenons l'exemple du marché de l'Ouest qui est, pour ce secteur, basé sur l'importation. Il est aux antipodes du marché de l'Est qui, lui, s'appuie largement sur l'exportation. De plus, il appert que de nombreuses provinces ont leur propre association de producteurs de pommes de terre. Puisque les objectifs visés peuvent être différents d'une région à l'autre, les vocations de ces associations sont parfois diamétralement opposées.

Prenons l'exemple de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec. Elle est une organisation syndicale qui oeuvre tant sur le plan des politiques que sur le plan de la commercialisation, alors que celle du Manitoba a une vocation strictement commerciale.

Au Québec, il existe un plan conjoint pour les producteurs de pommes de terre depuis 1979. Ce plan touche autant les campagnes publicitaires que le contrôle de la qualité des pommes de terre. De plus, comme de nombreux producteurs ont leur propre entreprise d'emballage, ils vont eux–mêmes vendre leurs produits au marché. Ils ont un système de commercialisation qu'ils se sont créé sur mesure. Que demander de plus, monsieur le Président?

Ce que je comprends de cette situation, c'est que les producteurs des provinces sont déjà bien organisés, qu'ils développent leurs propres créneaux et leur propre système de fonctionnement. Je ne vois pas la pertinence de centraliser et de chambouler un système qui fonctionne au goût des premiers concernés. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis allé rencontrer plusieurs d'entre eux et ils m'ont recommandé de ne pas appuyer le projet de loi C–266 de mon collègue de Mackenzie.

Il semble par ailleurs qu'un groupe de travail a été formé—on en a parlé tout à l'heure—en 1990 pour évaluer les différentes options possibles pour mettre sur pied un système de commercialisation des pommes de terre, pour évaluer, par exemple, le bien–fondé de mettre sur pied un conseil canadien des pommes de terre ou pour étudier la possibilité de procéder à un système de gestion de l'offre ou autre chose. Or le groupe, en 1990, a dû cesser ses activités et n'est jamais parvenu à rendre un rapport final. Et même si ce comité était parvenu à une conclusion quelconque, l'évolution des règles du marché l'aurait rendu sans doute désuet.

Dans le contexte de libre–échange, les études antérieures risqueraient d'être moins pertinentes aujourd'hui. Le GATT et l'ALENA modifient les règles du jeu. S'il était vraiment pertinent de créer un système national, comme le propose ce projet de loi, il faudrait auparavant s'assurer de prendre toutes les nouvelles données du marché en considération d'aujourd'hui.

Si mes informations sont justes, ce n'est pas la première fois qu'un projet de loi comme le C–266 est présenté en cette Chambre. Il est certain que le désir d'aider les producteurs de pommes de terre initiant ce projet de loi est fort louable. Le projet de loi C–266 démontre une volonté regroupant les producteurs et les consommateurs. Il serait possible, par exemple, de financer ces recherches dans ce domaine à même les ristournes des producteurs, comme cela se fera pour le blé et l'orge avec le projet de loi C–50 que la Chambre des communes a adopté ici avant les Fêtes, portant sur la Commission canadienne du blé.

• (1140)

Il y a, cependant, une différence majeure entre ces deux secteurs. Dans le cas des céréales, les producteurs eux–mêmes ont fait la demande de pouvoir effectuer ce type de contribution. Il n'est pas nécessaire selon moi de répondre à des besoins qui n'ont pas été exprimés par les producteurs de pommes de terre. Or, les producteurs de céréales, d'orge et de blé de l'Ouest avaient demandé que la Chambre des communes adopte un projet de loi semblable, ce que les producteurs de pommes de terre n'ont pas demandé, ils n'en désirent même pas.

Il est par ailleurs possible de croire qu'il est avantageux de faire la promotion d'un produit en mettant en commun toutes les

ressources possibles. Par contre, si les objectifs de chacune des parties comme c'est le cas ici avec les provinces ne sont pas conciliables, c'est de mettre du sable dans l'engrenage que de prétendre de tout faire en voulant tout entrer dans le même moule, producteurs et consommateurs.

En terminant, je voudrais tout simplement signaler à mon collègue de Mackenzie que, malheureusement, le Bloc québécois n'appuiera pas son projet de loi, étant donné que la totalité des producteurs agricoles, des producteurs de pommes de terre du Québec consultés n'en voient pas le besoin et sont unanimes pour nous demander de s'opposer à ce projet de loi, ce que le Bloc québécois fera, d'ailleurs.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion ce matin de traiter du projet de loi C–266 parrainé par le député de Mackenzie.

Je dois dire au député de Mackenzie que ce projet de loi est présenté à un moment très inopportun de l'histoire de l'industrie de la pomme de terre. En général, ce sont les producteurs ou les provinces qui réclament ce genre de mesure législative. Dans le cas qui nous intéresse, je ne vois aucun producteur, aucune province ni aucun ministère de l'Agriculture qui appuie le projet de loi. La dernière demande pour un système de commercialisation méthodique des pommes de terre remonte à quelque temps déjà.

Je me souviens que, dans les années 80, au cours d'une campagne électorale, des producteurs de l'Île–du–Prince–Édouard et de l'est du Canada ont réclamé la mise sur pied d'un système de commercialisation méthodique. À l'époque, on avait du mal depuis déjà quelques années à vendre les pommes de terre à un prix raisonnable et même à vendre les pommes de terre à n'importe quel prix.

Le Parlement de l'époque avait tenté d'amorcer des discussions susceptibles de mener à la création d'un système de commercialisation méthodique des pommes de terre. Cette tentative a échoué assez rapidement. La faible demande de pommes de terre, les problèmes de commercialisation observés à la fin des années 70 ainsi que les revendications des producteurs qui réclamaient un office de commercialisation des pommes de terre dans l'est du pays ont vite été oubliés. Dans l'ensemble, tous ces efforts n'ont rien donné.

On m'a signalé un fait que j'ignorais avant de lire la documentation sur ce projet de loi. Au début des années 90, un autre projet national de création d'un système de commercialisation méthodique des pommes de terre a vu le jour, mais est mort de sa belle mort, faute d'appui.

Pourquoi proposer ce projet de loi, alors que la commercialisation des pommes de terre connaît un succès sans pareil, où la demande de pommes de terre n'a jamais été aussi forte? Les prix versés aux producteurs ont rarement été aussi élevés et nous pourrions vendre deux fois plus de pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard que nous n'en produisons.

Il y a une forte demande en provenance de l'Europe. Nous recevons des appels en provenance de pays où l'on n'était probablement pas au courant avant cette année de l'existence de l'Île–du–Prince–Édouard. On appelle nos exportateurs de pommes de terre.

• (1145)

La demande de pommes de terre est inhabituelle cette année. Même sans la sécheresse ou quoi que ce soit d'autre qui a nui à la récolte de la pomme de terre en Europe, la demande pour la transformation des pommes de terre croît régulièrement d'une année à l'autre. La demande de pommes de terre de consommation et de pommes de terre de semence de l'Île–du–Prince–Édouard s'est remise de la crise causée par le PVY–n.

Le secteur se porte très bien. Rien ne garantit que ce sera toujours le cas mais, s'il y a des agriculteurs qui pratiquent un marché libre, ce sont sûrement les producteurs de pommes de terre de l'est du Canada. Ils n'ont que très rarement compté sur le gouvernement pour une stabilisation quelconque ou un renflouement de leur secteur. Ils ont cultivé eux–mêmes leurs pommes de terre. Ils ont commercialisé eux–mêmes leurs pommes de terre. Ils ont exporté eux–mêmes leurs pommes de terre et ils ont établi eux–mêmes leurs marchés en Amérique du Sud et outre–mer, en Algérie et au Moyen–Orient. Ils se sont fort bien débrouillés et ils ne voient vraiment pas comment le gouvernement pourrait les aider le moindrement à vendre leur récolte.

Compte tenu de la situation dont le député bloquiste a fait mention tout à l'heure et qui concerne le libre–échange, le GATT et l'ALENA, notamment, les producteurs de pomme de terre sont probablement davantage prêts à supprimer les barrières commerciales que tout autre groupe de producteurs du Canada. Ils n'ont jamais été en faveur des barrières commerciales. Ils ont toujours dû compter sur un certain esprit de libre–échange pour commercialiser leur produit.

En dépit de cela, la superficie cultivée en pommes de terre a presque doublé depuis la dernière fois qu'on a réclamé un projet de loi comme celui–ci, en 1980, soit au cours des 15 dernières années. Ils n'ont pas seulement réussi à commercialiser leurs pommes de terre. Ils ont presque réussi tous les ans à accroître et à écouler leur production.

Leur seule expérience avec le gouvernement découle de la crise du PVY–N. On a cru qu'il serait impossible de commercialiser nos pommes de terre en 1991 et 1992. Le gouvernement a aidé les producteurs à détruire des milliers de livres de pommes de terre contre un certain prix afin de soulager le marché des pommes de terre stockées.

Or, quelques mois plus tard, il y a eu une demande pour les pommes de terres qui avaient été détruites. Et les producteurs auraient touché beaucoup plus d'argent sur le marché qu'ils n'en avaient reçu du gouvernement. Chaque fois que le gouvernement se mêle du marché, il a tendance à le dénaturer. Il vaut mieux s'en remettre, surtout ces jours–ci, au régime de marché. La pomme de terre est un produit de marché libre qui se porte très bien.

Je regrette de ne vraiment pas pouvoir soutenir mon collègue du NPD à l'égard de ce projet de loi, mais celui–ci n'a essentiellement pas l'appui des producteurs de pommes de terre ni des gouvernements dans l'est du Canada.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C–266, mesure d'initiative parlementaire qui porte sur la commercialisation méthodique des pommes de terre.

Mon discours comporte quatre éléments principaux. Premièrement, je vais expliquer brièvement en quoi consiste ce

projet de loi. Deuxièmement, je vais expliquer pourquoi on n'a pas réussi à faire adopter ce projet de loi dans le passé et pourquoi il ne sera toujours pas appuyé à la Chambre cette fois–ci, comme nous avons pu le voir d'après les discours prononcés jusqu'à maintenant, particulièrement ceux des députés du parti ministériel. Troisièmement, je vais énoncer la position du Parti réformiste au sujet de la gestion de l'offre et des produits assujettis à ce système. Enfin, je vais présenter des solutions de rechange viables à la participation du gouvernement au moyen de nouvelles industries assujetties à la gestion de l'offre.

Ce projet de loi a pour but d'assurer la commercialisation méthodique des pommes de terre et de tenir dûment compte des intérêts des producteurs et des consommateurs. Il vise à créer une personne morale appelée Commission canadienne de commercialisation des pommes de terre.

La commission comprendra de cinq à neuf membres non rétribués par le gouvernement. Elle fonctionnerait un peu comme la Commission canadienne du blé, agissant à titre de seul agent de commercialisation de toutes les pommes de terre importées ou produites au Canada.

• (1150)

À l'aide d'un système de permis de livraison, semblable à celui utilisé par la Commission canadienne du blé, la commission paierait les producteurs pour qu'ils lui vendent leurs pommes de terre. Nous aurions donc un acheteur unique, comme dans le cas de la Commission canadienne du blé.

Les sommes prélevées sur le Trésor pour payer les dépenses de la commission devraient être approuvées par le Parlement. Cela m'a encouragé de voir qu'on reconnaît au moins dans ce projet de loi que, lorsqu'il est question de dépenser l'argent des contribuables, on doit avoir l'approbation du Parlement, et non pas seulement l'approbation du gouverneur en conseil, du Cabinet ou du ministre. Voilà en quoi consiste cette mesure législative.

On a déjà essayé de faire adopter ce projet de loi auparavant, mais sans succès. Le député de Mackenzie a déjà tenté de faire adopter le même projet de loi. Le projet de loi C–246, Loi concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre, a été lu pour la première fois le 30 mai 1989. Le projet de loi C–252, concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre, a été lu pour la première fois le 19 juin 1991. Nous voici maintenant saisis d'un nouveau projet de loi, le C–266, concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre. Je me demande si le député ne se trouve pas en train de plaider en faveur de la limitation du nombre de mandats des députés afin que nous puissions obtenir des idées nouvelles à la Chambre, des idées qui évoluent au rythme de l'évolution des conditions du marché.

Le fait que c'est la troisième fois en six ans que le même député présente le même projet de loi révèle certainement une chose: il a une idéologie, à laquelle il tient peu importe que les producteurs soient d'accord ou non avec lui. Les députés d'en face ont exposé une excellente vue d'ensemble de la situation du secteur de la commercialisation de la pomme de terre et de l'absence générale de soutien pour ce genre de projet de loi chez les producteurs et les transformateurs.

On avait également fait en 1980 une tentative en vue d'établir un office de commercialisation de la pomme de terre pour l'est du Canada. Des audiences publiques avaient eu lieu, des rapports avaient été présentés, mais l'idée avait échoué. Le groupe de travail de l'office national de commercialisation des pommes de terre a présenté, le 17 novembre 1986, au ministre de l'Agriculture et au président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles son rapport en faveur de la création d'un programme de commercialisation des pommes de terre au Canada, mais le projet est resté lettre morte.

En février 1988, le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a présenté le rapport de l'enquête visant à évaluer les mérites de la création d'un office national de commercialisation des pommes de terre. Le 28 avril 1988, à la demande d'un groupe de transformateurs de pommes de terre, le juge Teitelbaum, de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada, a rendu une ordonnance rejetant le rapport. Les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport n'ont jamais été mises en oeuvre.

Dans le passé, la création d'un office de commercialisation de la pomme de terre n'a jamais suscité suffisamment d'enthousiasme collectif. À l'heure actuelle, ce n'est pas une idée dont l'heure est venue. On peut même dire que c'est une idée dépassée.

Après l'Uruguay Round, l'accord de libre–échange et l'ALENA, les offices de commercialisation organisés par le gouvernement sont devenus la cible de critiques. Des informations récentes nous apprennent quelles sont les conséquences de l'imposition, par le Canada, de droits tarifaires élevés dans des secteurs en régime de gestion de l'offre. Les États–Unis, notre plus important partenaire commercial, réclament avec insistance une rapide réduction de la protection tarifaire dans les secteurs qui sont actuellement en régime de gestion de l'offre. Dans les circonstances, je suis étonné d'entendre le député proposer la mise en place d'un nouvel office de commercialisation.

Le 28 janvier, la Commission canadienne du blé a été critiquée parce qu'elle exige des certificats d'utilisation ultime pour le blé américain importé chez nous. La réaction des Américains? L'imposition de certificats semblables pour le blé canadien importé aux États–Unis. Si cette menace se concrétise, les céréaliculteurs canadiens qui expédient du grain aux États–Unis auront un gros problème sur les bras. Les formalités administratives seront plus lourdes, et il y aura un autre niveau de réglementation dont personne ne veut et dont les agriculteurs n'ont nul besoin.

• (1155)

Les États–Unis ont aussi annoncé leur intention de contester les nouveaux droits à l'importation que le Canada impose à l'égard de la volaille et des produits laitiers. J'en ai parlé il y a quelques minutes. Selon les Américains, le niveau prévu en vertu du GATT contrevient vraiment à l'esprit et aux modalités de l'ALENA. C'est là l'argument que les États–Unis font valoir. De plus, les Américains et les cultivateurs de pommes de terre canadiens ne voient certainement pas avec enthousiasme la création d'une nouvelle industrie assujettie à la gestion de l'offre, notamment s'il s'agit de l'industrie de la pomme de terre.

Qui finit par faire les frais de ces différends avec les États–Unis? Certainement pas les fonctionnaires. Cela leur garantit un emploi. Certainement pas les politiciens non plus. Grâce à cela, les feux de l'actualité restent en effet braqués sur eux et leur nom fait les manchettes un peu plus longtemps. En fin de compte, ce sont les agriculteurs qui ont le plus à perdre à la

suite de ces différends. Nous ne voulons rien faire qui puisse encourager ce genre de différends.

L'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui pourrait donc être considérée comme un anachronisme, comme une erreur dans le temps.

Ma femme et moi avons assisté à une représentation de «Richard III», vendredi soir dernier, à Edmonton. Comme vous le savez, Shakespeare est célèbre pour les anachronismes dans son théâtre, mais il y en a un nouveau dans cette pièce. L'interprète de Richard III entre sur scène handicapé, dans un fauteuil roulant, ce qui constitue évidemment un nouvel anachronisme créé par les auteurs de cette version de «Richard III».

À mon avis, ce projet de loi ressemble beaucoup à un fauteuil roulant utilisé dans une pièce dont la création remonte à des centaines d'années, avant que les fauteuils roulants n'existent, notamment ceux qui sont mus à l'électricité. Je crois donc qu'il est tout à fait déplacé.

Je veux parler un peu de la position du Parti réformiste en ce qui concerne la gestion de l'offre en général. Le Parti réformiste estime que les agriculteurs devraient sûrement avoir le droit de travailler ensemble collectivement. Ils devraient avoir le droit de renforcer tout segment de l'industrie ou leur entreprise qui, selon eux, pourrait l'être grâce à ces efforts coopératifs.

Par exemple, je crois que ce travail coopératif est promis à un très bel avenir dans le secteur agricole. Je crois aussi que nous verrons des agriculteurs s'associer avec d'autres entrepreneurs de petites localités en particulier pour former de nouvelles coopératives comme outils de développement collectif dont profiteront tant les agriculteurs que les transformateurs. Je suis en faveur de ce genre d'activité. J'estime qu'il y a un avenir pour d'autres genres de coentreprises, mais non pour la gestion de l'offre, non pour de nouvelles entreprises assujetties à la gestion de l'offre.

Le plus grand service que le gouvernement puisse rendre aux producteurs de secteurs soumis à la gestion de l'offre est d'être honnête et ouvert avec ces agriculteurs. Nous savons que le monde se dirige de plus en plus vers un marché libre et ouvert. Par conséquent, je pense que le plus grand service que le gouvernement puisse rendre aux agriculteurs consiste à leur dire qu'il va ouvrir de plus en plus le marché à la concurrence. Le gouvernement sait que les industries soumises à la gestion de l'offre vont avoir de plus en plus de difficulté à soutenir la concurrence, mais au moins il le reconnaît et il veut venir en aide à ce secteur sans faire obstacle au passage vers un marché plus ouvert.

Il est clair que ce projet de loi n'a pas du tout sa place. Je me réjouis de l'appui accordé par les députés d'en face.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C–266.

Comme la Chambre le sait, le gouvernement a récemment conclu une négociation globale sur le nouvel accord du GATT qui va créer un nouveau régime commercial sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. En tant que membre du GATT et de l'OMC ainsi que pays signataire de l'Accord de libre–échange nord–américain, le Canada s'est ouvert de nombreux nouveaux débouchés en pleine croissance auxquels sont rattachées certaines obligations commerciales internationales.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C–266 propose qu'une commission soit la seule à pouvoir commercialiser les pommes de terre, à contrôler toutes les importations et toutes les exportations de ce produit. Dans le cadre de l'ALENA et des négociations commerciales multilatérales, le Canada n'a pas accepté, je le souligne, de s'abstenir d'interdire ou de restreindre l'importation ou l'exportation de produits.

• (1200)

Si le Canada devait modifier sa politique actuelle, ce qui aurait ainsi des effets sur l'accès actuel et futur à notre marché, il toucherait alors aux avantages dont nos partenaires commerciaux s'attendent à bénéficier en vertu des dispositions des accords commerciaux signés. Nos partenaires pourraient alors contester ce changement de politique.

L'industrie canadienne de la production et de la transformation de la pomme de terre est un exportateur important et a tout intérêt à ce que les marchés demeurent libres. Je suis conscient du fait que cette industrie est confrontée, depuis quelques années, à de nombreux problèmes qui touchent la commercialisation de la pomme de terre aux niveaux national et international. Cependant, je crois qu'on pourrait mieux remédier à la situation en adoptant des mesures qui n'ont pas de répercussions négatives sur nos échanges commerciaux ni ne vont à l'encontre de nos obligations commerciales.

Ainsi, je ne suis pas disposé à appuyer le projet de loi C–266 et je suis persuadé que même si mon vis–à–vis s'inquiétait vivement pour cette industrie, il peut comprendre qu'en cette période d'évolution, nous devons tenir compte de la nouvelle réalité; la façon de commercer a changé et ces questions seront réglées dans le cadre d'un marché libre.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.) propose: Que le projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous mes collègues à l'occasion de la reprise de cette session très importante du Parlement du Canada.

Comme nous le disions dans le plan d'immigration présenté le 1er novembre dernier, ce sont la nation et les gens qui la bâtissent qui doivent être au centre de la politique d'immigration et non pas les criminels et leurs actions répréhensibles. Il est temps que nous nous remettions à l'oeuvre dans un domaine où nous excellons: construire un pays fort et libre.

Cependant, les agissements d'une poignée de criminels qui ont contourné les contrôles de l'immigration nous ont volé des heures précieuses et ont trop longtemps retenu l'attention du public. Il a suffi de quelques–uns pour ternir la réputation du plus grand nombre. En toute logique, nous devons régler leur cas pour protéger la majorité et faire respecter nos lois. Le projet de loi C–44 vise justement ce double objectif.

Il n'y a aucun rapport entre les termes «criminel» et «immigrant». Les immigrants, ce sont les hommes et les femmes qui ont construit le pays, qui ont fait l'histoire et qui nous aideront à bâtir l'avenir du Canada. Les criminels ne sont que la canaille de la société et ne méritent même pas une note en bas de page dans l'histoire de l'immigration au Canada qui fait notre fierté.

Nous devons féliciter les députés des deux côtés de la Chambre pour la diligence dont ils ont fait preuve dans l'étude du projet de loi C–44 et la rapidité avec laquelle ils l'ont mené jusqu'à l'étape de la troisième lecture à la Chambre. Je tiens à remercier tout spécialement ma secrétaire parlementaire, la députée de Halifax, et tous les membres du comité de mon caucus qui ont prolongé leurs journées de travail pour parachever ce projet de loi très important.

Ce projet de loi nous revient avec diverses propositions d'amendements qui clarifient les échéanciers et précisent certains points techniques, ainsi que la question de la période de transition. Voilà un bon exemple de la façon de procéder de ce gouvernement, qui écoute d'abord et passe ensuite à l'action. En termes simples, grâce aux modifications apportées à la Loi sur l'immigration, dont nous sommes saisis aujourd'hui dans le projet de loi C–44, nous allons progresser rapidement vers la restauration de l'intégrité de notre système.

• (1205)

Le projet de loi mis de l'avant comporte de précieux instruments d'exécution de la loi. Il permet d'apporter des correctifs sans tout remettre en cause.

[*Français*]

Je sais qu'il y en a qui prendraient prétexte du comportement criminel de quelques individus pour proposer des lois draconiennes. Selon eux, nous n'avons pas encore fait assez. Je leur réponds que le gouvernement n'a pas été élu pour mettre de l'avant des mesures du genre de celles qu'utilisent les criminels.

[*Traduction*]

Il y a par ailleurs ceux qui estiment que nous sommes allés trop loin. Que nous avons pris des mesures exagérées contre quelques délinquants. À ceux–là, je veux dire que les éléments criminels qui ont abusé de notre système, quoique peu nombreux, ont eu une influence destructrice.

Nous sommes parvenus à trouver le juste milieu. Nous évitons ainsi le danger de l'extrémisme et le piège de l'immobilisme.

Ce texte législatif est une partie essentielle de la stratégie décennale d'immigration. Ce n'est pas la plus importante, mais c'est l'un des deux moyens qui permettront à la stratégie de donner les résultats escomptés. Un accès équitable et la règle de droit sont les deux principes enchâssés dans le plan que nous avons déposé à la Chambre des communes le 1er novembre dernier.

On refusera le privilège de rester au Canada à ceux qui abusent de notre hospitalité et contreviennent à nos lois. En réalité, c'est simple: vous respectez les règles du jeu, sinon vous en subirez les conséquences. Les Canadiens ne veulent plus de resquillage, de fraudes, de manipulation du système et, chose certaine, les criminels ne prendront pas la place des immigrants et des réfugiés légitimes.

Les outils qui sont fournis dans ce texte législatif permettront aux agents d'exécution de la loi de faire leur travail. Et, comme nous discutons de l'exécution de la loi et de ses moyens d'application, je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à l'équipe spéciale formée d'agents de la police, de la GRC et de l'Immigration qui réussit de plus en plus à nous débarrasser des criminels étrangers. Même si l'on ne peut établir de rapport direct entre l'équipe et le projet législatif dont nous traitons maintenant, elle n'en constitue pas moins l'un des outils à notre disposition dans notre détermination à rétablir l'intégrité du processus visant les immigrants et les réfugiés. Cette équipe se voulait une réponse à un besoin de la population et elle obtient des résultats concrets. Mes collègues du gouvernement et moi apprécions beaucoup son travail.

[*Français*]

Je tiens à dire sans détour ni esprit de parti que les gouvernements antérieurs, et j'insiste sur le pluriel, ont simplement laissé trop de gens mettre le pied dans la porte sans avoir en place une législation appropriée pour empêcher l'entrée des criminels.

[*Traduction*]

Pour la gouverne des députés, permettez–moi, ce matin, de résumer brièvement les principaux points que renferme ce projet de loi.

Premièrement, les grands criminels qui sont réputés être une menace pour le public ne seront pas autorisés à revendiquer le statut de réfugié et à retarder ainsi leur renvoi du Canada. Par exemple, nous ne tolérerons plus des cas comme ceux que nous avons lus dans les journaux ou vus à la télévision, où des personnes condamnées de meurtre et incarcérées au pénitencier de Kingston peuvent obliger la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à se rendre à ce pénitencier pour y entendre des revendications de statut de réfugié qui sont manifestement injustifiées.

Deuxièmement, c'est le ministre ou son mandataire et non la Section d'appel de l'immigration qui décidera des appels interjetés contre des mesures de renvoi par des personnes déclarées coupables de crimes graves.

[*Français*]

Troisièmement, les agents principaux seront autorisés à mettre fin à des auditions de revendication du statut de réfugié pour des motifs liés à la criminalité.

[*Traduction*]

Une autre disposition pleine de bon sens, c'est que si, une fois amorcé le processus d'examen du statut de réfugié, on apprend

par la suite que la personne a commis une grave infraction, nous pourrons désormais mettre fin à l'audition de la revendication, demander au tribunal de l'immigration de faire enquête et tenir compte des éléments de preuve présentés devant ce tribunal.

● (1210)

Si les renseignements que nous obtenons sont fondés, la personne fera l'objet d'une expulsion au lieu d'une audition de sa revendication de statut de réfugié. Encore une fois, nous intervenons activement pour régler certains cas qui ont suscité beaucoup d'attention et de mécontentement parmi la population ces dernières années.

Quatrièmement, ce texte législatif donnera également aux agents d'immigration le pouvoir de saisir des documents d'identité dans le courrier international s'il est clair que ces documents seront utilisés pour contourner les règles de l'immigration et d'autres exigences d'entrée au Canada. En outre, les agents principaux d'immigration pourront refouler à la frontière des personnes expulsées antérieurement si elles tentent de rentrer au Canada sans autorisation valable. Ces agents n'auront plus à procéder à une enquête comme c'est le cas actuellement.

[*Français*]

Cinquièmement, les personnes déclarées coupables par procédure sommaire, au Canada ou à l'étranger, seront non admissibles.

[*Traduction*]

De plus, grâce à l'esprit de collaboration dont les députés d'en face font preuve en m'autorisant à proposer un nouvel amendement à l'étape du rapport, cette mesure législative empêchera l'octroi de la semi-liberté et du permis d'absence temporaire sans escorte à des détenus qui font l'objet d'une procédure d'expulsion à l'expiration de leur peine.

Vu que ces criminels étrangers ne seront pas réinsérés dans la société canadienne, nous sommes profondément convaincus qu'il est inutile de les remettre tranquillement à l'oeuvre dans nos collectivités. Il s'agit encore une fois d'une mesure concrète fondée sur le bon sens. Voilà pourquoi je tiens à souligner le travail de collaboration du solliciteur général du Canada et du ministre de la Justice du Canada.

Grâce au projet de loi C-44, nous pourrons interrompre le processus de traitement de la demande de citoyenneté pendant qu'une personne fait l'objet d'une enquête en matière d'immigration. Voilà un autre geste concret en faveur de la concertation afin que la main droite n'ignore pas ce que fait la main gauche.

Comme je l'ai dit précédemment, le gouvernement a tendance à écouter avant d'agir. C'est parce que nous avons prêté l'oreille aux délibérations du comité que de nombreuses modifications sont présentées à la Chambre aujourd'hui. Certaines d'entre elles touchent la transition, tandis que d'autres visent à empêcher des recours judiciaires coûteux et qui traînent en longueur, compte tendu de la portée des pouvoirs que le projet de loi accorde aux agents d'immigration supérieurs.

Plus importante encore est la définition donnée à un crime grave. Nous nous proposons de supprimer le droit d'appel à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et ce, pour tous motifs, je dis bien pour tous motifs, à l'égard des personnes jugées dangereuses pour la société. Cela signifie que les personnes qui ont commis des infractions avec violence, ou au moyen d'armes, qui ont perpétré des agressions sexuelles ou des infractions reliées à la drogue punissables de dix ans d'emprisonnement ou plus ne pourront plus entraver le système.

Elles ne pourraient plus demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale. Bien entendu, le ministre ou son substitut tiendrait compte des facteurs humanitaires une fois qu'une décision aurait été rendue.

Les personnes qui ne feraient pas partie de ces catégories de délinquants conserveraient leur droit d'appel pour tous les motifs, y compris les raisons humanitaires, à la division d'appel de l'immigration.

[*Français*]

C'est un bon projet de loi, et il contribuera à supprimer l'image négative qu'une poignée de malfaiteurs donne à l'immigration. Les voyous et les criminels ne sont pas les bienvenus dans ce pays. Ils n'ont qu'à rester chez eux.

[*Traduction*]

Nous savons que les Canadiens forment une société tolérante et compatissante. C'est grâce à ces valeurs que nous avons réussi à construire une société qui nous distingue des autres.

● (1215)

La colère et l'exacerbation que montre de temps à autre le public visent surtout ceux qui ont enfreint les règles ou violé leurs engagements envers le Canada. Le projet de loi C-44 vise justement ces personnes.

Les problèmes auxquels nous faisions face exigeaient le genre de mesure législative dont nous sommes actuellement saisis. Je tiens à préciser que le Canada demeure un pays ouvert aux authentiques réfugiés, ceux qui fuient la brutalité et la torture dans leur pays, et non pas aux personnes qui souhaitent seulement se réfugier au Canada, comme certains voudraient nous le faire croire, mais qui recherchent aussi d'autres pays et veulent trouver chez nous, ni plus ni moins, ce que vous et moi avons en abondance au Canada. Le Canada demeure aussi un pays ouvert à ceux qui veulent contribuer à créer des emplois et à édifier cette grande nation qu'est la nôtre.

Faisons ce qui doit être fait, car il nous reste encore beaucoup de choses à bâtir dans ce pays.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je voudrais adresser mes meilleurs voeux pour la nouvelle année à tous mes collègues de cette Chambre.

Aujourd'hui, nous recommençons nos travaux parlementaires après une période de sept semaines de relâche. Avant d'aborder le projet de loi C-44, j'aimerais saluer et féliciter mon ami et collègue député de Lac-Saint-Jean, chef du Bloc québécois et leader de l'opposition officielle à la Chambre des communes, M. Lucien Bouchard. Grâce à son courage et à sa détermination,

il a survécu à une terrible maladie, et il a gagné un très dur combat pour sa vie. Il sera bientôt de retour dans cette Chambre et dans l'arène politique. Je voudrais lui dire à quel point nous sommes heureux et fiers de lui. Le Québec a besoin de M. Bouchard.

Je prends la parole dans le cadre du débat en troisième lecture du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes. Ce projet de loi a franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes, le 17 juin 1994. Il a été adopté en deuxième lecture le 27 septembre et renvoyé par la suite au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Le rapport du comité a été déposé après avoir entendu plusieurs personnes et organismes intéressés par ce projet de loi. Il a fait l'objet de discussions en cette Chambre, à l'étape du rapport, le 12 décembre 1994.

Selon ses auteurs, le projet de loi poursuit les objectifs suivants: empêcher une personne reconnue coupable d'un crime punissable d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans ou plus au Canada ou à l'étranger, de revendiquer le statut de réfugié; donner aux agents d'immigration le pouvoir de saisir des documents envoyés par courrier international et qui pourraient être utilisés à des fins frauduleuses; retirer de la section d'appel de l'immigration les appels basés sur des motifs d'équité, lorsque le ministre croit que l'appelant constitue un danger pour le public. D'après ce que je viens d'entendre, il va utiliser ce pouvoir très souvent; retirer le droit d'appel à une personne visée par une affectation du fait qu'elle représente un risque pour la sécurité.

Comme je l'ai déjà dit et redit auparavant, nous du Bloc québécois affirmons que l'État et le gouvernement ont le droit et le devoir de protéger le Canada et le Québec contre les criminels de toute origine.

• (1220)

Nous sommes d'accord pour empêcher les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié d'utiliser la réputation du Canada comme pays d'accueil pour fuir leur pays d'origine où ils ont commis des crimes graves contre la personne. Nous ne nions pas les problèmes liés à la criminalité des immigrants et des réfugiés. Mais nous ajoutons en même temps que le gouvernement possède actuellement tous les moyens légaux et administratifs pour faire face à cette situation.

Par exemple, la loi actuelle, le projet de loi C–86, confère au ministre le pouvoir d'expulser les criminels de guerre et les auteurs de crimes contre l'humanité. Le gouvernement, cependant, ne fait rien contre cette sorte de criminels. Plusieurs nazis sont encore au Canada. M. Léon Mugesera, accusé d'être un criminel rwandais par sa propre communauté, n'a pas encore été déporté malgré les questions que j'ai posées au ministre en Chambre.

Aux termes de la législation actuelle, une personne reconnue coupable d'un crime à l'étranger n'est pas admissible au processus de détermination du statut de réfugié, si on a des motifs raisonnables de croire que cette infraction, dont elle a été reconnue coupable, serait punissable selon une loi fédérale canadienne d'un emprisonnement maximal égal ou supérieur à dix ans et si, selon le ministre de l'Immigration, elle constitue un danger pour le public au Canada.

Pour moi, c'est suffisant. Mais je tiens à souligner que le Conseil canadien pour les réfugiés pense que cette disposition de la loi actuelle que je viens de lire devrait disparaître. *A fortiori*, il s'oppose à l'élargissement de son application, tel qu'aux résidents permanents.

Ce projet de loi constitue une réponse exagérée et disproportionnée aux deux meurtres commis à Toronto au printemps de 1994 par des ressortissants étrangers. Il a été rédigé à la hâte, sans aucune consultation préalable, malgré que le ministre eût entrepris, depuis sa nomination, des consultations nationales sur la politique d'immigration, au coût de plus de un million de dollars.

Ce projet de loi a pris par surprise même les avocats et les groupes qui travaillent avec les immigrants et les réfugiés. C'est la réponse du gouvernement libéral aux positions draconiennes et réactionnaires endossées par le parti réformiste. Mais aussi, ce projet, ainsi que plusieurs discours du ministre, confirment le virage à droite du Parti libéral du Canada.

Je déplore vivement que le gouvernement n'ait accepté aucun amendement proposé par l'opposition. Déjà, la majorité libérale avait rejeté du revers de la main les modifications que le Bloc québécois avait présentées, lors de l'étude article par article du projet de loi. De plus, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a adopté, à l'étape du rapport, la même position inflexible que ses collègues libéraux au sein du comité législatif. Il a rejeté plus de 20 amendements que j'ai proposés au nom du Bloc québécois à l'étape du rapport, de même que les amendements proposés par ma collègue, la députée de Laval–Est.

Par exemple, nous avions proposé un amendement pour soustraire à l'application de la nouvelle loi les résidents permanents de dix ans ou plus au Canada, chose qui se fait déjà en Australie et dans plusieurs autres pays. Dans certains cas, ces gens–là n'ont aucun lien émotif avec leur pays d'origine. Actuellement, il y a des personnes qui ont vécu ici plus de 40 ans et dorénavant, elles pourront être l'objet de déportation. Le ministre et la majorité libérale ont rejeté cet amendement très justifié du Bloc québécois.

• (1225)

De nombreux organismes sont venus témoigner devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration: le Conseil canadien pour les réfugiés, un organisme très réputé dans ce domaine; la Section nationale du droit de l'immigration de l'Association du barreau canadien; le syndicat d'Emploi et Immigration; le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Canada; la section canadienne d'Amnistie internationale; le Comité canadien d'action sur le statut de la femme; le Congrès du travail du Canada. Je félicite, au passage,

les dirigeants du CTC pour la grande qualité de leur mémoire et ses positions généreuses en faveur des immigrants et des réfugiés. Le Comité Inter–Églises pour les réfugiés; l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration; le Conseil ethnoculturel canadien; la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; le syndicat des employés de Douanes et Accise, etc.

Aucun de ces organismes n'a appuyé ce projet de loi. L'immense majorité d'entre eux se sont vigoureusement opposés à ce projet de loi. Certains ont même fait des suggestions pour aider la Chambre dans ses délibérations, pour qu'il soit mieux conçu, juste et efficace. Et certains ont demandé le retrait pur et simple de ce projet de loi, car il est injuste et viole les engagements internationaux du Canada en matière d'asile politique.

À cet effet, permettez–moi, monsieur le Président, de citer un article de M^me^ Nantha Kumar, paru le 15 décembre 1994 dans le journal *Hour*, de Montréal. Cet article fait état d'une guerre contre les réfugiés, qui serait menée au sein même du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

[*Traduction*]

> Le combat est mené sur deux fronts. À l'étranger, des agents d'immigration en civil circulent dans les grands aéroports internationaux pour intercepter ceux qu'ils soupçonnent de vouloir venir au Canada pour demander le statut de réfugié. Au Canada, on mène une campagne de propagande contre les revendicateurs du statut de réfugié pour convaincre les Canadiens que la ligne dure s'impose.

Richard Kurland, avocat montréalais spécialisé en immigration, dit avoir découvert «un ministère à l'intérieur du ministère de l'Immigration». Il soutient que la stratégie de communication vise clairement à faire accepter aux Canadiens une politique de l'immigration à caractère policier. Ainsi, lorsque le rapport du professeur James Hathaway, commandé par le gouvernement, a critiqué l'équité et la légalité de certaines méthodes de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la plupart des journaux ne lui ont pas fait l'honneur de la une.

Ce qui a fait la manchette, le jour de la publication du rapport Hathaway, c'est la première d'une série de reportages sur les abus dont notre système d'immigration fait l'objet. Kurland ajoute: «À l'époque, les reportages défavorables aux immigrants et aux réfugiés dépassaient l'imagination.»

Selon Kurland, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration non seulement subit les assauts politiques du Parti réformiste, mais est aussi assiégé par ce ministère distinct au sein de son ministère.

[*Français*]

Nous, du Bloc québécois, déplorons ce triste virage à droite du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est le signe d'un dangereux glissement vers l'intolérance, orchestré de manière à manipuler l'opinion publique canadienne, nous faisant oublier que nous sommes, en grande majorité, et moi en premier, issus de différentes vagues d'immigration, depuis la découverte et la fondation de ce pays.

Je partage la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des criminels au Canada, y compris ceux qui ne sont pas citoyens et ceux qui demandent le statut de réfugié. Mais il faudrait que ces mesures soient conformes à la Charte et aux conventions internationales que le Canada a ratifiées. Je me dois, cependant, d'ajouter une vérité que le ministre et tout le monde reconnaît, à savoir que la presque totalité des immigrants sont des gens honnêtes et respectueux des lois.

• (1230)

Je me pose donc la question suivante: Était–il nécessaire de légiférer pour une toute petite minorité? Il faut constater que le gouvernement possède déjà un arsenal de lois, de règlements, de moyens pour faire face au petit groupe d'immigrants criminels.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet de loi soulève de sérieuses questions constitutionnelles. À titre d'exemple, je mentionne que depuis la décision de la Cour suprême dans l'arrêt Singh de 1985, la Cour suprême a déterminé que chaque personne au Canada, pas seulement chaque citoyen ou chaque résident permanent, mais chaque personne au Canada est protégée par la Charte des droits et libertés. Pour avoir un système juste et équitable, il faut, aux dires de la Cour suprême, qu'il y ait une enquête dans des situations qui ne sont pas claires.

La Cour suprême dit aussi que les frais éventuels pour mener une enquête concernant certains réfugiés ne constituent pas une justification raisonnable pour limiter ce droit, alors que le gouvernement pourrait dire que cela va coûter trop cher. Selon la Cour suprême, ce n'est pas une justification pour priver quelqu'un du droit à une enquête.

Nous avons beaucoup de critiques à l'égard du projet de loi C–44. Les pouvoirs des agents principaux, déjà très larges, sont considérablement augmentés en ce qui concerne les exclusions des revendicateurs du statut de réfugié aux frontières du Canada ou aux points d'entrée. Aussi, il accorde à ces agents principaux l'autorité d'émettre des mandats d'arrestation à l'endroit des personnes qui ne se présentent pas à un rendez–vous. Ces mandats peuvent être délivrés contre un individu qui doit faire l'objet d'une décision, d'un interrogatoire ou d'une enquête. L'exécution de ce mandat peut être accomplie par le corps policier pour forcer l'intéressé à comparaître.

J'ai beaucoup d'appréhension à l'égard des pouvoirs exagérés confiés aux agents principaux. Les mandats d'arrestation dans toute société démocratique sont de la juridiction d'un juge et non de celle d'un simple fonctionnaire.

Concernant le droit d'appel pour des raisons humanitaires, le projet original a été amendé afin d'obliger le ministre à émettre une attestation qu'une personne constitue un danger pour le public avant qu'elle ne perde son droit d'appel. Et, comme le ministre l'a dit, il va faire usage fréquent de ce pouvoir.

L'expression «danger pour le public» est très ambiguë. Elle n'est définie nulle part. Nous nous retrouverons donc devant l'abitraire et devant des abus. Qui prendra cette décision très importante de déclarer quelqu'un dangereux pour le public? Le ministre, les fonctionnaires, la GRC ou le Service canadien du

renseignement de sécurité? Sur quelle base? Est–ce que tous les milliers de dossiers seront scrutés à la loupe pour vérifier si la personne constitue un danger pour le public au Canada? Les décisions en cette matière seront secrètes, ce qui est contraire à la pratique dans notre système judiciaire où les auditions sont publiques. Voilà quelques–unes de nos appréhensions à ce sujet.

Un autre aspect que j'aimerais aborder est le suivant. Le projet de loi ne met pas dans la balance la gravité du crime et le danger pour la société d'accueil, dans les circonstances, le Canada, tel que prévu par la Convention de Genève sur les réfugiés. Pour plusieurs auteurs et juristes, si une personne est menacée, pour des motifs politiques, d'une mort certaine, de l'emprisonnement à perpétuité ou de sévices graves à son retour éventuel dans son pays d'origine, on devrait lui reconnaître le statut de réfugié, même si elle était jugée coupable d'un crime grave.

• (1235)

La saisie du courrier international que le ministre vient de mentionner par les agents d'immigration constitue une autre disposition très dangereuse dans une société démocratique.

La Convention sur les réfugiés fait la distinction entre les crimes de droit commun et ceux de nature politique, distinction que le projet de loi C–44 ignore totalement.

Selon le Guide du Haut–Commissariat de l'ONU, il faut prendre en considération d'abord la nature et l'objet du crime, c'est–à–dire s'il a été commis pour des motifs véritablement politiques et non pas pour des raisons purement personnelles ou pour avoir un gain.

Le projet de loi ne fait pas non plus la distinction entre une poursuite et une persécution. Selon le Guide du Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une personne coupable d'une infraction de droit commun, et si elle est passible d'une peine excessive, cette situation peut équivaloir à la persécution au sens de la Convention de Genève. Dans certains pays, la poursuite peut être un moyen de persécuter une personne, et la loi peut être appliquée de façon discriminatoire.

Le projet de loi parle d'une personne déclarée coupable d'une infraction qui, si commise au Canada, serait punissable d'un emprisonnement égal ou supérieur à dix ans. Il mentionne la peine maximale prévue pour l'infraction, pas la peine effectivement imposée. Les circonstances d'un crime, on le sait, peuvent varier d'un extrême à l'autre, certaines justifiant la peine maximale, d'autres la peine minimale.

Il faut savoir que le Code criminel canadien, en général, ne prévoit pas de peine minimale pour les infractions. Ainsi, un individu déclaré coupable d'un crime punissable d'un emprisonnement maximal égal ou supérieur à dix ans pourrait ne pas être condamné à la prison ni même à une amende. Il pourrait être seulement condamné à une période de probation ou avec sursis.

Parmi les principaux mémoires soumis au comité législatif, je tiens à souligner le document et le témoignage très bien étoffés du Comité Inter–Églises pour les réfugiés. Cet organisme craint que la revendication de certaines catégories de réfugiés soit jugée irrecevable à un point d'entrée ou ailleurs au Canada, et qu'ils soient renvoyés sans que leur besoin de protection ait fait l'objet d'un examen impartial. Cet organisme, qui possède une dizaine d'églises au Canada, demande, par conséquent, que le revendicateur du statut de réfugié puisse exposer à un tribunal impartial et indépendant les raisons militant contre leur expulsion.

Il s'élève contre le fait que les réfugiés véritables, revendiquant ce statut à la frontière, sont renvoyés sans même qu'on tienne compte de leur besoin de protection. Le droit d'asile est prévu non seulement dans la Convention de Genève, mais aussi dans la charte de l'Organisation des États américains et dans plusieurs autres instruments internationaux.

Nonobstant les excellentes contributions de ces organismes et personnes qui ont une grande expertise en la matière, le gouvernement demeure dans ses positions intransigeantes, sauf quelques amendements mineurs.

D'autre part, l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés stipule qu'on ne peut porter atteinte au droit à la liberté et à la sécurité des personnes qu'en conformité avec le principe de justice fondamentale. L'article 1 de cette charte précise que les droits ne peuvent être restreints que dans les limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse être démontrée.

Il faut noter que le projet de loi C–44 constitue un projet très technique, difficile, complexe et délicat.

• (1240)

Le gouvernement libéral fait preuve d'un manque flagrant de sensibilité à l'égard des immigrants et des réfugiés victimes de persécution. Faisant ainsi, le gouvernement libéral renie ses promesses contenues dans le livre rouge.

Aujourd'hui, le ministre a exposé la même position inflexible que lors de la première et de la deuxième lectures. Il n'a montré aucun respect pour l'opinion de l'opposition.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration possède déjà, je le répète, les moyens et les outils pour empêcher l'entrée au Canada des immigrants criminels et pour les retourner dans leur pays d'origine. Plusieurs mesures administratives, comme le ministre l'a mentionné tantôt, ont été prises à cet effet. Le ministre a créé des groupes de travail composés d'agents d'immigration, d'agents de la GRC et de membres de la police locale, à Montréal, Toronto et Vancouver, pour arrêter et expulser les criminels en voie d'obtenir le statut d'immigrant ou de réfugié.

De plus, cette Chambre étudie le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel. Il traite aussi le cas de jeunes qui ne possèdent pas la citoyenneté

canadienne et qui ont été condamnés pour une infraction criminelle.

Enfin, un protocole d'entente a été signé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et les services correctionnels du Canada pour accélérer et rendre plus facile l'expulsion de criminels étrangers. Des centaines de personnes ont été ainsi recherchées et expulsées du Canada. De plus, les agents de la GRC ou autres ont été postés dans les ambassades canadiennes et dans les principaux aéroports étrangers pour empêcher l'entrée de criminels au pays.

En novembre 1993, le ministre, qui venait d'être nommé, déclarait qu'il voulait réduire l'influence politique dans le dossier des réfugiés. Il affirmait textuellement au journal *La Presse*: «Je voudrais un système où il y aurait le moins d'interventions politiques possible.» Or, ce projet de loi va totalement à l'encontre de ce qu'il disait en 1993. Il veut politiser encore davantage le processus de décision en matière d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié. Il émettra des attestations à l'effet qu'une personne constitue un danger pour le public et aussi, il arrêtera les appels. Ce projet soulève donc des questions quant à l'indépendance de la CISR et sur l'ensemble des tribunaux administratifs.

Il affirmait également qu'il voulait adopter une approche plus progressiste et se distinguer des conservateurs. Certes, il est différent des conservateurs, pas parce qu'il développe des politiques plus progressistes, mais par le fait qu'il est plus réactionnaire, plus dur que les conservateurs à l'égard des réfugiés. Un ministre libéral fait ce que les conservateurs n'ont jamais osé faire dans ce domaine.

Dès son entrée en fonction, il avait séparé l'immigration du ministère de la sécurité publique, mesure que nous avons applaudie. Or, c'est le projet de loi C–44 qui associe immigration et criminalité. Une fois de plus, le ministre, comme son gouvernement, fait exactement le contraire de ce qu'il a prêché pendant la campagne électorale.

Ce projet de loi laisse l'impression que les seuls criminels au Canada sont les immigrants et les réfugiés, ce qui est absolument faux et injuste. En fait, le taux de criminalité des néo–Canadiens est inférieur à celui des personnes nées ici. Il faut ajouter que le taux de criminalité diminue depuis quelques années au Canada, heureusement.

J'aimerais aborder le problème de patronage à la CISR. En 1994, le gouvernement a nommé ou renouvelé le mandat de plus d'une centaine de commissaires de la CISR, dont 65 étaient de nouveaux commissaires.

• (1245)

La CISR a été créée par une loi du Parlement, en 1988. Malgré qu'il s'agisse d'un tribunal quasi judiciaire, cet organisme a été transformé, depuis le début, en un nid de patronage.

La Commission est le plus grand tribunal administratif du pays et est composée de 210 personnes nommées par le gouverneur en conseil, et de 40 arbitres, qui sont des fonctionnaires.

Le Bloc québécois, depuis le début de cette 35e législature, a toujours demandé que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration exerce son mandat et examine les nominations de commissaires. Il faut savoir que la CISR est assujettie au pouvoir de contrôle des tribunaux, mais elle est aussi assujettie au contrôle administratif du Parlement.

Depuis janvier 1994, la majorité libérale du comité n'a permis qu'une seule fois l'examen d'une dizaine de nominations. Malgré le peu de temps consacré à cet exercice, soit un seul avant–midi, nous avons pu constater à quel point les libéraux ont reproduit le même système de patronage établi par l'ancien gouvernement conservateur.

À titre d'exemple, mentionnons les nominations suivantes, faites par le gouvernement actuel. Il s'agit de libéraux et d'amis de ce parti, désignés commissaires à la CISR, avec un salaire de 75 000 $ par année. M. Auguste Choquette, ex–député libéral de Lotbinière, Québec, de 1963 à 1968. Il a même été radié du Barreau du Québec de façon temporaire; Mme Joan Kouri, ex–candidate libérale dans Brome—Missisquoi, Québec, en 1993 et ex–présidente de la Fédération des femmes du Parti libéral du Canada; Mme Philomen Wright, supporter du député de York–Ouest et actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et membre de l'Association libérale du comté de York–Ouest, en Ontario, amie du ministre; Elke Homsi, ex–attaché de plusieurs députés libéraux provinciaux de l'Ontario; Sherry Wiebe, directeur de recherche du caucus libéral du Manitoba; Interjit Bal, nommé commissaire en 1994, il a dû démissionner suite à l'examen et aux révélations devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, ex–candidat à l'investiture libérale en 1993, dans le comté de Bramalea—Gore—Malton, Ontario, organisateur de la campagne des ministres de la citoyenneté et de l'immigration; Ravi Naqui, ex–candidat défait à l'investiture libérale de Mississauga–Ouest, en Ontario; Patricia Davey, épouse d'un ancien assistant de M. Pierre Elliot Trudeau; Ethel Teitelbaum, assistante exécutive de l'ancien ministre libéral des Finances, Donald MacDonald.

Certains de ces commissaires n'avaient aucune connaissance ou expérience auprès des réfugiés, tel que nous avons pu le constater pendant notre réunion du Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté. Le cas de M. Michael Schelew, ex–vice–président de la CISR, nommé par l'actuel ministre, dépasse largement les limites de la décence la plus élémentaire.

Suite à la lutte interne que se livrent les factions libérale et conservatrice au sein de la CISR, M. Schelew est suspendu et une enquête judiciaire est ordonnée par le ministre. Des pressions sont exercées pour qu'il présente sa démission, laquelle ne se concrétise que le premier jour de l'enquête et après versement

d'une somme de 100 000 $ par le Trésor public, même si M. Schelew n'avait pas complété un an de service.

Le ministre n'a jamais fait la lumière sur cette affaire troublante pour le gouvernement, qui a acheté le silence de l'ancien vice–président de la CISR avec un montant substantiel d'argent, en même temps qu'il coupe et pénalise les chômeurs, les assistés sociaux et les plus démunis de la société.

• (1250)

Mais ce qui est pire avec ce règlement faramineux, c'est que le ministre a empêché le juge d'examiner les irrégularités de fonctionnement de la CISR. Le Bloc québécois a demandé et continuera d'exiger une enquête publique sur la CISR qui, le moins qu'on puisse dire, traverse une crise aiguë. Le Bloc québécois continuera de dénoncer le patronage exercé par le ministre et son gouvernement. Nous exigerons que le comité examine toutes les nominations futures de commissaires à la CISR. Il est grand temps que le ministre mette en pratique les recommandations contenues dans le rapport du professeur Hathaway qu'il a lui–même commandé concernant la CISR.

Au lieu de défendre aveuglément et d'une manière intransigeante le projet de loi C–44, je demande au ministre et à son gouvernement de tenter de freiner le sentiment anti–immigrant et anti–réfugié qui prend de l'ampleur actuellement au Canada. Il faut promouvoir une meilleure compréhension entre les Canadiens de toutes origines.

À plusieurs reprises dans mes interventions devant cette Chambre, j'ai déploré le climat d'hostilité qui s'accroît au Canada à l'égard des nouveaux arrivants. J'ai rappelé également les obligations internationales d'ordre humanitaire que nous nous devons de respecter en accordant la protection aux personnes persécutées pour des raisons politiques ou à cause de leurs croyances religieuses ou de leur appartenance à un groupe social.

Malheureusement, les immigrants, et particulièrement les réfugiés, deviennent de plus en plus les boucs émissaires des problèmes sociaux et économiques qui frappent le Canada. Dans ce contexte, le projet de loi C–44 ne fait que renforcer les préjugés associant immigration et criminalité.

Ma condition d'immigrant et mon rôle de porte–parole de l'opposition officielle en matière de citoyenneté et d'immigration depuis plus d'un an m'ont permis de constater que le Canada devient de moins en moins généreux et accueillant envers les réfugiés et ce, nonobstant l'engagement du gouvernement libéral formulé dans le livre rouge de développer une politique humanitaire à l'égard des réfugiés et d'en accepter une juste part au Canada.

Je souligne que le Canada accepte moins de 0,25 p. 100 des personnes persécutées et déplacées dans le monde qui, comme vous le savez, monsieur le Président, sont plus de 100 millions. J'invite donc le ministre et son gouvernement à promouvoir une vision plus humaniste et plus généreuse envers les nouveaux arrivants, particulièrement face aux réfugiés, au lieu de défendre ce projet de loi C–44 qui contient tellement d'injustices et qui va permettre des abus.

En cette année internationale de la tolérance, le gouvernement devrait mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur l'apport des immigrants à la société canadienne et les avantages de l'immigration.

Pour tous ces motifs, je voterai contre ce projet de loi en troisième lecture.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, nous voici de nouveau devant un projet de loi qui n'aurait pas dû exiger beaucoup de discussion. Le projet de loi C–44 était une mauvaise mesure législative il y a quelques mois, lorsqu'elle a été présentée, et elle reste mauvaise aujourd'hui.

Lorsque le projet de loi a été présenté, nous l'avons examiné soigneusement et nous en sommes venus à la conclusion que, comme le parti et le ministre qui en sont responsables, il dit beaucoup de choses, mais il ne propose pratiquement rien de concret. Des grands mots, oui. Des effets, très peu.

Le projet de loi C–44, c'est de la poudre de perlimpinpin. On le présente comme une panacée, un remède qui doit remettre sur pied une politique d'immigration en piteux état.

L'an dernier, il y a eu des morts en raison de la mauvaise application de la politique d'immigration. Des personnes qui ne méritaient pas de rester ici, sont demeurées au Canada. Des personnes qui n'auraient jamais dû être admises sont entrées malgré tout.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié se moque des Canadiens et des milliers de réfugiés qui souffrent dans le monde entier, en acceptant en plus grand nombre ceux qui sont déjà ici, en accordant des audiences même dans le cas des revendications les plus absurdes, en annulant les ordonnances d'expulsion de récidivistes violents et dangereux, et en soutirant des milliards aux contribuables au nom de leur idée de la compassion.

• (1255)

En réponse à ces abus et à de nombreux autres, qui ont fait la manchette des journaux dans tout le pays et qui, à juste titre, ont rendu les Canadiens furieux parce qu'ils avaient l'impression que l'on ne contrôlait plus notre système d'immigration, le ministre a dit: «Pas de problème. Ne vous arrêtez pas aux avions qui s'écrasent, ils sont rares.» Nous devons, a–t–il dit, accorder une plus grande attention aux avions qui atterrissent, autrement dit aux atterrissages réussis, et ignorer le reste.

Ainsi que des millions de Canadiens, nous n'ignorons pas les avions qui se sont écrasés. Chaque fois que l'un des avions du ministre—pour reprendre sa métaphore—s'est écrasé, chaque fois que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a fait une gaffe, chaque fois que les agents d'immigration ne se sont pas montrés à la hauteur dans l'application des règlements et chaque fois que des resquilleurs ont réussi à abuser du système aux ports d'entrée, les Canadiens en ont pâti, de même que les immigrants dans tout le pays et les dizaines de milliers de réfugiés véritables qui se trouvent à l'étranger et ont besoin de notre aide, aide qu'ils ne peuvent recevoir parce que nous avons laissé à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le soin d'attribuer les rares places disponibles à ceux qui arrivent à obtenir un avocat de l'aide juridique pour plaider leur cas et

appuyer sur les bons boutons politiquement corrects de la commission.

Quand les avions du ministre—pour reprendre sa métaphore—s'écrasent, cela coûte parfois beaucoup d'argent aux Canadiens, mais parfois aussi des vies humaines.

Les choses sont soudain allées trop loin pour le ministre de l'Immigration. Il s'est tout à coup rendu compte qu'il devait faire quelque chose et vite. Il a jugé bon de déposer quelque chose. Il devait donner l'impression d'avoir vraiment apporté des changements, d'avoir pris les choses en main et d'avoir réellement revu sa façon de faire les choses. Avec ses adjoints législatifs, il a entrepris de rédiger en toute hâte le projet de loi C–44.

«Voici, nous a–t–il dit, la panacée, la solution à tous les problèmes de l'immigration.» Ils nous ont assuré vouloir, par le projet de loi C–44, se montrer stricts, ne tolérer aucun abus du système d'immigration et mettre ainsi fin aux tragédies comme celles qui se sont produites l'an dernier et qui, notez bien ce que je vous dis, sont encore susceptibles de se produire.

Le projet de loi C–44 est un document impressionnant. Il contient des pages et des pages de dispositions juridiques qui viennent s'ajouter à la Loi sur l'immigration dont il élimine certaines parties, revoit certaines définitions et réitère d'autres éléments.

En réalité, le projet de loi C–44 n'est que du vent. Est–ce là la solution à tous les problèmes de l'immigration? Pas le moins du monde. Est–ce qu'il s'attaque au grave problème du manque de personnel et de la baisse de moral au ministère de l'Immigration, particulièrement en ce qui concerne l'application de la loi? Absolument pas. Est–ce qu'il va empêcher les avocats d'engorger la CISR et nos tribunaux en faisant appel après appel pour des motifs fallacieux? Nullement.

Est–ce qu'il réintroduit la notion de responsabilité dans le processus décisionnel en matière d'immigration, notion dont l'absence a permis au ministre de l'Immigration de se défiler à chaque dérapage, prétendant qu'il était impuissant puisque la commission était un organisme indépendant, et à cette dernière de dire qu'elle n'avait de comptes à rendre qu'aux tribunaux? Pas le moins du monde. Est–ce qu'il referme la porte, accroissant la surveillance aux points d'entrée? Non.

Est–ce qu'il s'attaque à l'origine de presque tous les problèmes qu'entraîne l'immigration de nos jours, à savoir la question du nombre; un nombre trop élevé pour qu'en toutes circonstances le ministère puisse traiter les demandes avec le soin et la précision nécessaires pour assurer une présélection des requérants aussi sérieuse et soigneuse que possible? Absolument pas.

Par contre, le projet de loi C–44 offre une échappatoire au ministre et au gouvernement qui sont totalement incapables de faire les choix qui s'imposent, de faire preuve de leadership et de passer à l'action et qui cherchent toujours à tirer leur épingle du jeu, à donner l'impression qu'ils font quelque chose. Beaucoup de bruit pour rien. Un récit plein de son et furie, ne signifiant rien. Le projet de loi C–44 est un récit plein de son et furie qui ne signifie absolument rien pour le Canadien moyen respectueux des lois et qui veut une politique d'immigration sensée, ni pour les immigrants qui cherchent seulement à se refaire une vie et à respecter la loi dans leur nouveau pays.

• (1300)

Le ministre de l'Immigration a souvent parlé de ses grands idéaux en matière d'immigration. Il a souvent fait part aux Canadiens et à la Chambre de sa vision des choses sur ce que l'immigration devrait apporter au Canada et sur ce que le Canada devrait faire pour les immigrants.

Le ministre a essayé de faire valoir que des taux d'immigration élevés, l'existence de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et d'autres éléments de la politique d'immigration du Canada sont bons pour le Canada parce qu'ils améliorent l'économie canadienne. Il dit que les immigrants apportent plus à l'économie qu'ils n'en tirent d'avantages. Nous ne contestons pas cela. Il a dit que l'immigration fait partie de notre patrimoine, que ce sont les immigrants qui ont bâti le Canada, qu'ils continuent de le faire et qu'ils devraient continuer dans l'avenir. Tout cela est évident. La position du Parti réformiste est exactement la même que celle des libéraux sur ces questions. C'est aussi la position du Bloc et du NPD. C'était même la position de l'ancien gouvernement.

Le ministre de l'Immigration ne fait rien de bien original quand il nous parle de l'histoire de l'immigration et de la nécessité de conserver cette tradition. Il y a cependant une énorme différence entre le fait de parler du passé, de grands idéaux universels, et de mettre ces idéaux et ces valeurs en pratique.

C'est ici que le gouvernement et mon parti prennent des voies différentes. Nous sommes d'accord pour dire que l'immigration est un élément essentiel du patrimoine canadien. Nous sommes d'accord pour dire que les immigrants contribuent à la solidité de l'économie.

Il est temps de dépasser les déclarations du genre «nous sommes en faveur de l'immigration et vous ne l'êtes pas.» Nous sommes tous en faveur de l'immigration. Le Parti réformiste et le Parti libéral sont tous deux favorables au maintien de l'immigration. Franchement, nous, députés du Parti réformiste, avons l'impression de parler au nom des Canadiens quand nous disons qu'il faut mettre un terme aux insultes et aux entreprises de salissage de nos adversaires, qui sont chose courante dans le débat sur l'immigration. C'est le genre de discours que le gouvernement privilégie quand il est question d'immigration.

Ce genre de raisonnement est peut–être offensant, mais celui qui sous–tend le projet de loi C–44 l'est encore plus, parce que cette mesure donne l'impression de pouvoir améliorer la situation. Seuls les initiés, ceux qui connaissent les mécanismes de l'immigration au Canada, savent pourquoi ce projet de loi a peu de valeur et pourquoi il est inutile.

Comme je l'ai déjà dit, personne ne nie la valeur de l'immigration au Canada. Le Parti réformiste soutient que le Canada pourrait se doter d'une meilleure politique d'immigration. D'après le Parti réformiste, il serait possible de modifier sans tarder et de façon consistante la politique d'immigration du Canada pour qu'elle soit favorable aussi bien aux Canadiens qu'aux immigrants.

Puisque le gouvernement est d'avis qu'il faut préserver le statu quo, statu quo engendré par le gouvernement conservateur précédent, et maintenir des taux d'immigration extrêmement élevés, qui équivalent à plus de deux fois ceux de n'importe quel autre pays, des taux qu'on peut qualifier d'astronomiques par les temps qui courent et qui représentent une charge impossible pour

notre ministère de l'Immigration, peut–on s'étonner qu'un grand nombre d'indésirables arrivent à se faufiler? Doit–on se surprendre qu'un grand nombre de gens passibles d'expulsion ne soient pas arrêtés étant donné ces chiffres astronomiques?

On pourrait tout de suite franchir un grand pas pour empêcher l'entrée au Canada d'un grand nombre d'indésirables et pour réduire le nombre incroyable d'immigrants passibles d'expulsion simplement en abaissant le nombre total d'immigrants et en établissant des taux que nous pouvons raisonnablement assumer.

Le ministre et le gouvernement, que je défie de se lever pour soutenir le contraire, n'ont fixé aucune limite au nombre d'immigrants qui entrent au Canada. Ils n'ont rien fait pour réduire les chiffres. Ils se félicitent simplement d'avoir réduit le nombre de requérants dans certaines catégories. Ils lancent de la poudre aux yeux.

Le projet de loi C–44, c'est une coquille vide, une mesure cynique. Le gouvernement et le ministre de l'Immigration semblent avoir pris le parti de se féliciter pour quelque chose de faux.

Le projet de loi C–44 est faux. Ce n'est qu'une coquille vide. En présentant cette mesure cynique, le ministre a voulu donner aux Canadiens l'impression qu'il se passait quelque chose alors qu'il ne se passe rien.

Examinons cette mesure législative pour voir ce qu'elle doit faire, pourquoi elle ne peut y parvenir et pourquoi tous les députés, tous ceux qui ont à coeur de rendre des comptes à leurs électeurs, la rejetteront.

Soit dit en passant, tous les députés n'ont peut–être pas eu l'occasion de lire la mesure dont nous sommes saisis. On ne peut s'attendre à ce qu'un député lise tous les projets de loi. J'invite donc les députés à écouter attentivement les observations que je vais faire sur les principales dispositions du projet de loi C–44; ils comprendront pourquoi cette mesure ne sert ni les intérêts de leurs électeurs, ni ceux de l'ensemble des Canadiens.

• (1305)

Le premier grand objectif de ce projet de loi serait d'autoriser les agents des douanes à saisir les fausses pièces d'identité qui sont envoyées par la poste. C'est fantastique. J'aimerais bien que tous les faux documents envoyés par la poste soient interceptés et saisis. En appliquant une telle mesure, on signerait l'arrêt de mort de l'industrie de l'immigration clandestine, car je peux affirmer à la Chambre que cette industrie existe bel et bien.

Le ministre a inséré cette disposition dans le projet de loi afin de donner l'impression qu'il a l'intention de mettre un terme au trafic des documents illégaux ou du moins de le réduire. Quel mal y a–t–il à agir de la sorte? Permettez–moi de répondre à cette question. Mansel Legacy, président de l'Union Douanes–Accise, maintient que cette mesure est carrément inapplicable. Il a d'ailleurs comparu devant le comité permanent.

Il n'y a dans tout le pays qu'une poignée d'agents qui ont le pouvoir et le mandat d'ouvrir et de saisir ce genre de documents. De plus, la loi interdit aux agents d'ouvrir tout envoi pesant moins de 50 grammes. Monsieur le Président, insérez un visa ou une carte d'identité dans une enveloppe et pesez le tout. Vous constaterez, tout comme moi, que le document pèse moins de 50 grammes. Même si une personne est assez bête pour mettre une livre de faux passeports dans une seule enveloppe, il n'y a qu'une poignée d'agents qui pourraient les saisir.

Le ministre veut donner l'impression qu'il s'attaque à un grave problème qui touche la politique concernant les douanes et l'immigration. En réalité, il ne fait que proposer une disposition qui ne rime à rien et qui est carrément inapplicable. Voilà le premier élément qui prouve que ce projet de loi vise tout simplement à leurrer les Canadiens.

Une autre partie du projet de loi que le ministre qualifie de mesure vraiment sévère concerne la limitation des formalités d'immigration pour les criminels violents. Le projet de loi C–44 prévoit qu'on limite les appels des criminels violents auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, celle–là même que le ministre défend tellement souvent et qui a acquis la réputation de peupler nos rues de criminels violents et de non–résidants qui finissent par tuer d'innocents Canadiens. Le ministre dit que c'est une grande institution canadienne. Je me permets de ne pas partager cet avis.

À première vue, le C–44 semble un bon projet de loi. C'est certes ce que j'ai cru jusqu'à ce que j'entende les divers juristes, notamment, qui ont comparu devant notre comité permanent. Je ne suis pas un juriste et le ministre n'en est manifestement pas un non plus. Il importe que nous sollicitions tous deux des opinions juridiques lorsqu'un projet de loi est à l'étude au comité permanent.

D'après les juristes qui ont comparu devant le comité permanent, cela n'empêchera pas les immigrants criminels d'interjeter appel. Ils ont dit que cela ne les ralentirait même pas parce que le projet de loi C–44 n'empêche pas les criminels d'aller en appel; il les empêche seulement d'interjeter un certain genre d'appel. Le projet de loi C–44 empêche la CISR d'entendre les appels pour des raisons humanitaires, mais il lui permet d'entendre les appels pour des raisons de fait et de droit.

Les avocats—ceux qui s'occupent des affaires liées à l'immigration et au statut de réfugié et qui s'intéressent à cette mesure législative—nous ont dit que le projet de loi C–44 ne fera rien de plus que les obliger à modifier un peu leur façon de procéder. Au lieu d'interjeter appel pour des raisons humanitaires, ils interjetteront appel pour des raisons de fait et de droit. Cela ne changera rien au fait que les criminels immigrants peuvent rester dans notre pays. Ils restent, et c'est nous qui payons.

Cette mesure, prévue dans la deuxième partie du projet de loi, ne fonctionnera pas, mais elle paraît bien. Elle apaise la majorité des Canadiens qui veulent des lois plus sévères en matière d'immigration sans toutefois rien changer d'important. Cette mesure ne déplaira à personne, et je lève mon chapeau au gouvernement pour son habileté. Je dois le féliciter d'avoir été

capable de rédiger un projet de loi qui a l'air si merveilleux mais qui ne fait pourtant pas grand–chose. C'est un projet de loi qui apaise la majorité sans toutefois déplaire à l'importante minorité qui a l'oreille du ministre.

La troisième grande partie de ce projet de loi vise à faire en sorte qu'une personne ne puisse pas présenter une revendication devant la CISR si on découvre qu'elle a été reconnue coupable d'un crime grave au Canada ou à l'étranger. C'est merveilleux. C'est tout simplement extraordinaire. C'est exactement ce que le Parti réformiste réclame depuis le début. Regardons de plus près ce que fait réellement le projet de loi C–44.

• (1310)

Les experts qui ont témoigné devant le comité nous ont dit que le projet de loi C–44 aurait l'effet contraire, c'est–à–dire qu'il permettrait, par exemple, aux personnes qui se font prendre à transporter des armes illégales dans le coffre de leur voiture de rester au Canada, mais empêcherait une personne qui fait un chèque sans provision de rester au Canada ou de présenter une revendication. Si vous voulez mon avis, aucune de ces personnes ne mérite d'être entendue par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Toutefois, il est clair que ce projet de loi est fondé sur une mesure arbitraire de la criminalité pour déterminer qui est une mauvaise personne et qui ne l'est pas.

Il y a quelque chose de beaucoup plus insidieux qui se dégage de cette disposition du projet de loi. À l'intention de ceux qui veulent examiner la question avant de se prononcer sur la mesure à l'étude—comme j'encourage tous mes honorables collègues à le faire—je soutiens que cette disposition du projet de loi n'est absolument pas nécessaire. Elle est inutile, car le ministre, par l'intermédiaire de ses représentants, a déjà le pouvoir de suspendre les audiences pour la reconnaissance du statut de réfugié à l'égard des personnes qui constitueraient un danger pour le Canada.

J'ai ici une liste d'individus ou au moins le cas d'un individu pour lequel le ministre a déjà signé une ordonnance d'expulsion du pays. Il l'a fait. Il peut intervenir n'importe quand. Le ministre aurait la faculté d'intervenir dans tous les cas de revendication du statut de réfugié qui constitueraient une violation de la Loi sur l'immigration.

Il en a déjà le pouvoir, qui se trouve de nouveau consacré par voie législative dans le projet de loi C–44. Le ministre peut déjà intervenir et rendre inadmissibles à une audience pour la reconnaissance du statut de réfugié les personnes dont la présence au Canada représenterait un danger pour l'intérêt public.

Le projet de loi C–44 n'est pas nécessaire sur le plan juridique, mais uniquement sur le plan politique. Il est nécessaire parce que le ministre de l'Immigration n'a pas de volonté politique. Il n'a pas le courage d'intervenir personnellement pour suspendre les audiences pour le statut de réfugié à l'égard des personnes qui ne méritent pas d'obtenir ce statut au Canada.

Il dit qu'il ne peut pas intervenir. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le ministre ne veut tout simplement pas intervenir, et c'est un fait. Il aurait pu le faire dans les cas de Mendoza ou d'Inthavong. Au lieu de se mouiller et de froisser peut–être des groupes d'intérêts, le ministre refile la responsabilité à la CISR. Croyez–moi, la Commission est vraiment le dernier groupe de personnes à qui nous voudrions confier la sécurité des Canadiens. Le projet de loi C–44 n'est qu'un moyen pour le ministre de refiler ses responsabilités à d'autres.

On peut par ailleurs comparer le projet de loi C–44 avec les propositions que le Parti réformiste a faites à propos de la détermination du statut de réfugié. Il y a un thème qui y revient constamment. Le ministre devrait avoir recours aux pouvoirs que lui confère déjà la Loi sur l'immigration, appliquer plus rigoureusement le processus de détermination du statut de réfugié et empêcher la présentation de demandes par des personnes dangereuses ou qui ne sont pas dignes de faire une demande. Nous avons le cran de le faire. Je crois que la majorité des députés ministériels aurait le courage nécessaire, mais pas le ministre. Pensez–y un instant avant d'appuyer le projet de loi.

La dernière grande disposition du projet de loi C–44 concerne les personnes qui demandent la citoyenneté et qui sont reconnues coupables de crimes graves ou ont commis des crimes graves à l'extérieur du Canada. Le projet suspendrait temporairement l'étude des demandes de citoyenneté de personnes aux antécédents criminels avérés. C'est négliger une question très grave que nous avons d'ailleurs posée au ministre à bien des reprises depuis un an. Quand ces antécédents sont–ils vérifiés? Avec quel sérieux le sont–ils? D'après le ministre, tous les antécédents sont vérifiés.

Inutile de rappeler aux députés les nombreux cas de personnes autorisées à entrer au Canada, qui y ont obtenu un statut officiel, et dont on a constaté ensuite, grâce à des informations obtenues indirectement, qu'elles avaient commis des crimes graves, voire des crimes de guerre.

Notre ministère de l'Immigration ne peut tout bonnement pas vérifier à fond les antécédents du quart de million d'immigrants que le Canada accepte chaque année. Cela fait trop de monde. Pour interrompre l'étude d'une demande de citoyenneté, il faut découvrir des antécédents douteux, mais nous n'avons ni les compétences ni le personnel pour le faire. Cela ne marchera pas.

Même dans le meilleur des cas, si les dispositions du projet de loi C–44 entrent en application, si elles sont effectivement mises en oeuvre, que se passera–t–il? Beaucoup d'autres ordonnances d'expulsion seront prises. Excellent, direz–vous. Faux. Conséquence paradoxale mais directe de l'inaction de l'actuel ministre de l'Immigration et de ses prédécesseurs, ce n'est pas une bonne nouvelle, étant donné le nombre d'ordonnances d'expulsion qui n'ont pas été exécutées.

• (1315)

Au Canada, selon les estimations, puisque c'est tout ce que le ministère de l'Immigration a eu l'obligeance de nous communiquer, il y aurait peut–être 40 000 ordonnances qui n'ont pas été exécutées, et on ne sait où sont les personnes visées.

Dans la seule ville de Toronto, il pourrait y avoir 25 000 personnes sur qui pèse une ordonnance d'expulsion. Essaie–t–on de les retrouver? Pas du tout. Essaie–t–on de réduire ce nombre de façon appréciable? Pas question. Est–il possible de réduire ce nombre? Pas si on se fie aux priorités du ministre. Conformément aux priorités du ministre, les niveaux doivent rester aussi élevés qu'ils l'ont jamais été pour le Canada et le monde entier et les immigrants appartenant à la catégorie de la famille doivent être privilégiés par rapport à ceux qui sont

indépendants. Au Canada, le taux d'acceptation de ceux qui se disent réfugiés est jusqu'à 50 fois plus élevé que dans les autres pays accueillant des réfugiés et il coûte plus d'un milliard de dollars par année aux contribuables canadiens. Ces priorités n'ont pas permis d'accorder l'attention et les ressources nécessaires à l'application des dispositions concernant l'immigration.

J'ai dit à la Chambre qu'il y a plus de 25 000 mandats d'expulsion en suspens à Toronto. Il n'y a qu'un groupe de 30 personnes pour réunir les individus visés et les escorter à l'extérieur de notre pays. Pour appliquer les dispositions touchant l'immigration, on dispose donc de bien peu d'outils, de pratiquement aucun moyen de protection et d'un groupe de fonctionnaires qui est le plus démoralisé parmi tous ceux qu'il m'a été donné de rencontrer.

De toute évidence, même si le projet de loi C–44 permet d'allonger un peu la liste des personnes visées par une ordonnance d'expulsion, cela ne signifie pas qu'il y en aura davantage qui quitteront effectivement le Canada. Même de dangereux criminels pourront encore en appeler indéfiniment des mesures d'expulsion dont ils font l'objet devant les tribunaux et la CISR, cela aux frais des contribuables et probablement avec un certain succès.

Il y a quelques semaines, quelqu'un soupçonné d'avoir été un criminel de guerre au Rwanda a été appréhendé à Montréal après avoir réussi à franchir avec succès les étapes du processus de sélection quasi inexistant pour obtenir le statut de résident permanent au Canada. Cette personne est accusée d'avoir contribué à alimenter la haine raciale qui a fait des centaines de milliers de victimes et qui a entraîné une purge ethnique jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale. A–t–elle été expulsée? Non. Est–elle détenue? Non. Est–elle incarcérée? Non, elle circule encore dans les rues, libérée par un arbitre, moyennant une caution de 5 000 $.

Si le projet de loi C–44 avait déjà été adopté à ce moment–là, aurait–il empêché pareil scandale? Non, il n'aurait rien empêché. Il ne règle absolument pas ce genre de problème.

Pendant l'intersession, un criminel étranger du nom d'Inthevong, qui a été reconnu coupable de voies de fait, de divers crimes mineurs et d'avoir été complice dans un meurtre, devait être expulsé. Il a comparu devant une personne nommée par le ministre à la CISR et a été remis en liberté.

À l'instar de la plupart des Canadiens, je ne suis pas surpris de la stupidité de la CISR. Mais le ministre de l'Immigration, le représentant de la population dans cette affaire, a dépassé les bornes en choisissant de ne pas intervenir même s'il le pouvait. En effet, le ministre a dit ouvertement qu'il n'interviendrait pas dans ce cas pour annuler la décision de la CISR. Je trouve cela inexcusable.

L'adoption du projet de loi C–44 aurait–elle empêché la libération d'Inthevong? Non. Mais le ministre aurait pu le faire. Le problème, ce n'est pas l'absence de lois. La Loi sur l'immigration donne déjà au ministre de l'Immigration une gamme de pouvoirs unique et étendue. Mais tous les pouvoirs du monde ne donneront rien si le ministre n'a pas le courage de les utiliser.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'invite les députés à faire preuve d'un peu plus de prudence dans le choix des mots qu'ils utilisent au sujet de questions délicates et controversées, mais qui n'en sont pas moins très importantes pour le pays.

La parole est au député de Calgary–Nord–Est.

• (1320)

M. Hanger: Monsieur le Président, un projet de loi comme le projet de loi C–44 peut avoir pour effet de donner une échappatoire, une excuse au ministre et au gouvernement. Les Canadiens ont demandé au ministre pourquoi il ne faisait rien et il pourra leur répondre cyniquement qu'il fait effectivement quelque chose, si le projet de loi C–44 est adopté.

Le projet de loi C–44 est une excuse, une échappatoire, un mauvais substitut. Le ministre n'a pas le courage de faire ce qu'il doit faire.

Le raisonnement à la base du projet de loi C–44 est contradictoire. Selon le ministre, l'adoption de ce projet de loi permettra de régler le problème des criminels qui abusent du système d'immigration. Il est d'avis que le projet de loi rendra plus facile l'expulsion. Cependant, il y a quelques mois à peine, le ministre a annoncé la création d'une équipe spéciale formée d'agents de l'Immigration et de la GRC et qui sera chargée de rechercher des centaines, sinon des milliers de criminels dangereux qui sont au Canada illégalement.

Le ministre est remarquablement silencieux sur le succès de cette équipe. Il n'est pas intervenu à la Chambre pour vanter les mérites de cette initiative qui, comme je l'ai dit dès le départ, ne peut aboutir qu'à un échec.

Elle ne donne pas les résultats escomptés. Pourquoi? Parce que cette équipe doit résoudre les problèmes qui se sont accumulés pendant plus de vingt ans. Elle essaie de faire sortir les indésirables par la porte d'en arrière, alors que la porte d'en avant reste grande ouverte et que pratiquement tout le monde peut entrer au Canada. En outre, cet échec s'explique du fait que, une fois dans ce merveilleux pays que nous appelons le Canada, les indésirables profitent de tous les recours qu'offrent les tribunaux et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce qui en fait des gens pratiquement intouchables qui peuvent échapper à la politique et aux règlements que le gouvernement précédent a adoptés et que le gouvernement actuel a maintenus.

C'est le noeud de la question. C'est pourquoi le Parti réformiste s'oppose à ce projet de loi. Ce n'est pas pour contrarier le gouvernement ni pour éviter qu'une initiative du ministre ne soit adoptée que nous le faisons. Si nous agissons ainsi, c'est parce qu'il y a déjà suffisamment de projets de loi. La législation est plus que suffisante. Il existe déjà toute une série de lois qui ont été conçues officiellement pour protéger les Canadiens et s'assurer que le système d'immigration fonctionne pour les Canadiens et les immigrants, mais elles ne donnent pas les résultats voulus.

La Chambre a adopté tout un éventail de lois, mais leur seul résultat, c'est que ceux qui ont de mauvaises intentions et de bons conseillers juridiques se moquent du Canada et nous sommes la risée du monde entier. Chaque fois que l'une de ces nouvelles lois sur l'immigration a été adoptée, le ministre

compétent a dit aux Canadiens qu'il prenait des mesures concrètes alors que, en réalité, il évitait justement de le faire.

C'est ce qui se passe dans le cas présent. C'est ce que l'actuel ministre de l'Immigration fait et c'est le cas du gouvernement dans de nombreux domaines. Notre énorme déficit et nos impôts très élevés menacent de reléguer le Canada, qui a déjà été un grand pays, au rang des pays du tiers monde. Pour remédier à la situation, le gouvernement veut augmenter les impôts et effectuer dans les dépenses gouvernementales des compressions pas trop choquantes. Les ministériels affirment agir, alors que la situation se détériore.

La criminalité menace la sécurité de nos quartiers et la tranquillité que les Canadiens considèrent depuis longtemps comme allant de soi, comme une sorte de droit qu'ils acquièrent en naissant. Voici à peu près le langage que nous tient le gouvernement: «Adoptons une loi sur le contrôle des armes à feu. Voyez, nous faisons quelque chose.» En fait, on ne s'attaque pas au vrai problème.

Le contrôle de notre système d'immigration nous échappe. Le gouvernement nous présente le projet de loi C–44 en disant: «Voyez, nous agissons.» En fait, il ne fait rien pour régler le vrai problème. C'est de la poudre aux yeux. Toujours la même rengaine! Ce sont des politiques cyniques qui ne visent qu'à faire croire aux Canadiens que le gouvernement bouge.

Or, il y a une solution. Il existe un moyen de nous tirer de ce bourbier qu'est devenue l'immigration. Le Parti réformiste a donné l'exemple et est intervenu dans le dossier. Nous avons formulé publiquement des mesures concrètes.

Ainsi, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié contribue largement au problème. Nous avons proposé une solution. Abolissons–la. Refilons ses fonctions au ministre. Admettons plus de réfugiés venant directement de l'étranger. Adoptons des mesures plus rigoureuses pour que notre processus de reconnaissance du statut de réfugié ici soit plus conforme à ceux des autres pays et qu'il ne soit pas à la merci de groupes d'intérêts spéciaux. Nous avons présenté 13 propositions qui, si elles étaient adoptées, réformeraient le système de reconnaissance du statut de réfugié pour le plus grand bien des Canadiens et des réfugiés. On ne peut qu'y gagner!

• (1325)

Nous avons demandé au ministre d'exercer ses pouvoirs pour que cessent les abus au chapitre des appels et des audiences. Nous avons demandé au présent gouvernement de ramener le nombre total des immigrants à un niveau qui soit compatible avec nos ressources, avec les moyens dont dispose le ministère de l'Immigration, sans pour autant priver le Canada de son titre de champion mondial de l'immigration. Nous avons demandé au gouvernement d'accroître le nombre des immigrants appartenant à la catégorie des indépendants.

D'après le *Globe and Mail*, l'Institut C. D. Howe souscrit à cette approche. Si nous augmentons le nombre d'immigrants indépendants, le bilan de l'immigration sera positif pour le Canada. Une telle mesure réduirait la somme de 700 millions de dollars consacrée à la réunion des familles, de même que le nombre de personnes qui ont des antécédents douteux et qui entrent au Canada sans être repérées.

Le ministre a prétendu avoir réalisé cela, mais celui qui sait lire une colonne de chiffres voit bien que tel n'est pas le cas. Selon les plus récents objectifs fixés par le ministre, le nombre d'immigrants de la catégorie de la famille augmente au lieu de diminuer. C'est toujours la même histoire! On ne fait que jeter de la poudre aux yeux.

Nous avons proposé de véritables solutions et pas des solutions bidon comme celles du projet de loi C–44. Nous avons affirmé que le gouvernement et le ministre de l'Immigration devaient être tenus responsables. Ce dernier doit faire mieux que de simplement présenter un projet de loi boiteux qui donne l'illusion que de véritables mesures ont été prises, alors qu'il ne s'attaque pas aux vrais problèmes, et qui ne comporte aucun avantage réel. Nous avons proposé des solutions, et le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je demande à mes collègues de rejeter ce projet de loi. Comme la population canadienne, vous vous êtes peut–être laissé convaincre que ce projet de loi corrigerait certains défauts de la politique d'immigration actuelle. Je viens vous dire, en toute sincérité et sans esprit de parti, qu'il ne réussira pas à résoudre les problèmes. Je viens vous dire que ce projet de loi est un simple prétexte à l'inaction, un prétexte pour un ministre qui ne veut pas exercer les pouvoirs qu'il possède déjà et qui veut laisser la responsabilité à d'autres.

À tous ceux qui, des deux côtés de la Chambre, désirent vraiment représenter leurs électeurs, agir et obtenir un résultat concret, puis rendre le gouvernement efficace et responsable, je leur demande de lire ce projet de loi et d'en discuter avec les experts des deux côtés de la barrière idéologique. Lorsque leurs inquiétudes auront été confirmées par les gens de confiance qu'ils auront consultés, je leur demande de prendre la bonne décision et de voter contre ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): Après l'intervention du ministre et des deux critiques, les députés, pour les cinq prochaines heures, auront droit à un maximum de 20 minutes pour leurs interventions, sous réserve d'une période de 10 minutes pour des questions ou des observations.

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–44.

Je voudrais mettre de côté momentanément le texte que j'ai préparé pour dire que le ministre, les Canadiens et moi partageons sûrement bon nombre des préoccupations que le Parti réformiste a exprimées au sujet de l'application des règlements et des ressources du ministère. Nous vivons à une période difficile, sur le plan financier, et bon nombre de ministères sont soumis à énormément de contraintes. Le ministre des Finances était probablement à l'écoute quand on a dit qu'il faudrait consacrer plus de fonds au ministère de l'Immigration. Le ministre de l'Immigration serait probablement d'accord.

Je voudrais aussi parler un peu de ma circonscription. Je viens d'une région où l'immigration est une question importante, sans toutefois être l'une des principales questions. Cette région, c'est la rive nord du lac Érié. Comme bien d'autres régions du pays, elle a accueilli plusieurs vagues d'immigrants. Au départ, les immigrants sont venus de Grande–Bretagne. C'étaient surtout

des Écossais. Dans les années 50, elle a accueilli des Hollandais. Récemment, des Portugais.

Les gens reconnaissent depuis longtemps l'importance de l'immigration pour notre pays et leur collectivité. Cependant, ils veulent être certains que le Canada accueille la bonne sorte d'immigrants, que c'est nous qui faisons les choix et non d'autres qui les font à notre place, et que nous disposons d'un mécanisme qui nous permette d'expulser assez rapidement les criminels qui viennent dans notre pays, qui y commettent un crime et qui constituent un danger pour les Canadiens, tout en reconnaissant de façon raisonnable que ces personnes ont des droits en vertu de la loi. Nous voulons nous débarrasser des mauvais immigrants et non des bons.

• (1330)

C'est pourquoi nous voulons créer un mécanisme adéquat. J'appuie le projet de loi C–44 parce que je crois que c'est ce qu'il nous permettra de faire. Lorsqu'ils auront entendu mon discours, après avoir écouté celui du député qui m'a précédé, les députés sauront que l'un de nous deux n'a surement pas écouté les délibérations du comité de l'immigration ou se trompe tout à fait. J'y reviendrai par la suite.

Ce qui me plaît le plus dans le projet de loi, c'est qu'il supprime le droit d'une personne de faire appel à la Section des appels de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié lorsque le ministre a décidé qu'une personne qui a commis un crime punissable d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement ou plus représente un danger pour la société canadienne.

Pour saisir l'importance du projet de loi, il faut bien comprendre comment le système actuel fonctionne. Supposons que mon collègue ici présent soit un immigrant reçu et qu'il ait commis une ou plusieurs agressions. Après qu'il aura purgé sa peine d'emprisonnement, le ministère décide de l'expulser du Canada. L'individu pourra faire appel à la Section des appels de l'immigration et demander à rester au Canada pour des considérations d'ordre humanitaire.

Que nous soyons ou non d'accord, le système actuel comporte une période d'attente de trois ans. Il est inacceptable qu'un système permette aux autorités de demander l'expulsion d'un individu qu'il considère dangereux et que ce dernier puisse invoquer des considérations d'ordre humanitaire afin de rester au Canada. Nous devons nous doter d'un mécanisme qui nous permette au moins de rendre une décision dans des délais raisonnables, car une période d'attente de trois ans est inacceptable.

Par ailleurs, il est important que les membres de la Commission des appels de l'immigration qui seront chargés de décider si une personne est véritablement un réfugié, donnent au requérant le bénéfice du doute et manifestent suffisamment d'ouverture d'esprit en tenant compte des circonstances qui existent dans d'autres pays. Je ne suis pas certain qu'il soit indiqué de confier cette fonction aux personnes qui seront responsables du mécanisme et des contrôles et qui décideront de l'expulsion d'une personne.

Je ne crois pas que quiconque veuille, en son for intérieur, expulser quelqu'un. C'est une décision difficile et il faut être passablement dur pour le faire. Je ne suis pas convaincu que nous tenions à confier à des personnes de ce genre la responsabilité de décider qui est ou non un réfugié. Nous devons faire preuve de souplesse dans nos décisions sur le statut de réfugié, mais être sans pitié lorsqu'il s'agit d'expulser quelqu'un.

Les critères qui permettent de priver une personne de son droit d'appel sont assez clairs. Tout d'abord, il y a la règle des dix ans, à savoir qu'une personne reconnue coupable d'un crime devra purger une peine maximale de dix ans. Ce mécanisme fera en sorte que nous n'invoquerons pas cette règle de droit pour des questions sans gravité. De petits méfaits comme un vol à l'étalage ou faire un chèque de moins de 1 000 $ n'entraîneront pas l'expulsion. Je suis d'accord sur ce point. Mais des crimes plus graves comme le viol, les agressions et les meurtres entraîneront le renvoi du Canada.

L'autre règle, c'est que le ministre doit déterminer que la personne représente un danger pour le pays. Chose étrange, bien que certaines infractions, comme le fait de faire un chèque de plus de 1 000 $ rendent une personne passible d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement, je pense qu'aucun de nous ne voudrait qu'elle soit expulsée pour ce motif. Mais il se peut que quelques–uns des députés d'en face y soient favorables.

La loi dit clairement que la personne doit être un criminel dangereux, un danger pour la société canadienne, une personne susceptible de commettre de nouveau une agression, un viol ou un meurtre. Ce sont des personnes de ce genre que nous voulons renvoyer de notre pays.

Certaines questions fort difficiles vont surgir. Je sais que le ministre n'a pas la réponse à ces questions. Ce sont les Canadiens qui devront la trouver. Admettons qu'une personne arrive au Canada à l'âge de six ans. Pour une raison quelconque, peut–être par oubli, ses parents ne demandent pas à ce qu'elle obtienne la citoyenneté canadienne. Elle passe sa vie au Canada sans se rendre compte qu'elle n'est pas un citoyen canadien. À l'âge de 25 ans, elle commet un crime grave. Devons–nous alors l'expulser du Canada même si nous ne le faisons pas pour d'autres personnes qui ont commis exactement le même genre de crime et dont les parents ont fait en sorte qu'elles deviennent des citoyens canadiens à l'âge de sept, huit ou neuf ans? Elles ont pourtant commis le même genre de crime.

Devons–nous expulser quelqu'un qui est arrivé au Canada, disons, à l'âge de six mois, en provenance de l'Asie ou d'un pays différent du nôtre, et qui a vécu pratiquement toute sa vie ici, sauf les six premiers mois, simplement parce qu'il n'a pas la citoyenneté canadienne?

• (1335)

Bien des Canadiens diraient que c'est tant pis pour elle, que si elle a commis un crime, il faut la renvoyer. Selon moi, ce n'est pas si simple. C'est quelque chose qui reste à régler, parce qu'il n'y a actuellement rien dans la loi qui garantisse que ceux qui entrent au Canada avant un certain âge pourront y rester. La loi dit clairement que ceux qui ont la citoyenneté canadienne peuvent rester au pays et que ceux qui ne l'ont pas et qui représentent un danger pour la société doivent partir.

Nous avons déjà parlé de la criminalité. J'ai pris bonne note que le Président nous a demandé de surveiller notre vocabulaire quand nous parlons d'immigrants et de criminels. Il faut prendre garde de ne pas désigner un groupe facilement identifiable—un groupe d'étrangers par définition—comme le groupe à blâmer pour des choses dont il n'est pas responsable. L'histoire nous offre d'innombrables exemples de collectivités qui ont tourné leur animosité contre un groupe marginal, souvent un groupe d'étrangers, et qui ont exploité la situation pour obtenir des appuis politiques en faveur d'une certaine idéologie. Quand il est question d'immigrants et de criminalité, c'est un piège qu'il faut éviter.

Je signale à la Chambre et à tous les Canadiens que je pars du principe que la grande majorité des immigrants et des réfugiés sont des gens bien, qui travaillent fort et qui respectent la loi. Ils demandent la protection du Canada parce qu'ils ont besoin d'aide. Certains viennent pour participer au développement économique du Canada, tandis que d'autres veulent être réunis à leur famille.

Il y a cependant des exceptions. Au cours des derniers mois, on a beaucoup entendu parler de quelques cas d'immigrants, de réfugiés ou de demandeurs du statut de réfugié qui ont enfreint la loi canadienne. Il faut bien comprendre que ce sont des exceptions.

Si l'on faisait une enquête sur les prisons canadiennes et que l'on faisait le compte des détenus nés au Canada et des détenus nés à l'étranger, on constaterait que la proportion d'immigrants détenus dans nos prisons est inférieure. Selon les statistiques, les immigrants qui viennent s'établir dans notre pays travaillent dur, parfois plus dur que la population en général, et sont moins nombreux à commettre des crimes— ce qui ne veut pas dire que cela n'arrive pas dans de rares exceptions. Or, c'est justement à ces rares exceptions que s'attaque ce projet de loi. Le gouvernement prend ces exceptions très au sérieux. Il est en train de prendre des mesures afin de veiller à protéger la société canadienne et d'éviter que l'on puisse abuser du système.

Le député d'en face a dit que le ministre peut renvoyer une personne quand il le veut. À mon avis, le député se trompe. Je sais que l'on va commencer à m'interrompre. Comme je l'ai dit, quand un immigrant reçu ou un résident permanent—les expressions sont interchangeables—commet un crime et est condamné, on peut dire qu'il constitue un danger pour la société; le ministre peut alors entamer une procédure assez rapide pour le faire expulser. Cependant, la personne en question peut faire surseoir à la procédure en faisant appel devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour des raisons humanitaires. Autrement dit, cette personne peut dire: «Je suis désolée. Je m'en remets à la merci du pays.» Peut–être cette personne a–t–elle une femme ou des enfants ici, peut–être a–t–elle un travail ou bien peut–être les circonstances ont–elles changé. Elle peut avancer toutes sortes d'arguments. Malheureusement, comme je l'ai dit, il y a un délai de trois ans. Légalement, le ministre n'a pas le droit de s'immiscer dans cette procédure. Ce droit d'appel est consigné dans la Loi sur l'immigration. C'est dans la loi et le ministre doit se conformer à la loi.

Mon collègue d'en face a dit que les nouvelles règles qui ont été mises en place solutionneront le problème. Malheureusement, il a tort. Elles ne régleront pas le problème. Le projet de loi C–44 facilitera la prise de mesures d'expulsion à l'endroit d'immigrants reçus qui le méritent.

Le gouvernement propose de modifier la Loi sur l'immigration afin d'aider à prévenir la fraude et à empêcher les violations par des criminels. Les modifications les plus importantes visent notamment à interdire à une personne reconnue coupable de crimes graves de revendiquer le statut de réfugié. Elles exigent également que l'on détermine la présence d'un risque, peu importe qu'un crime ait été commis au Canada ou ailleurs.

Le projet de loi enlèvera à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le pouvoir de laisser entrer au Canada de grands criminels pour des motifs d'ordre humanitaire et confiera ce pouvoir strictement au ministre ou à ses représentants. Cela signifie que nous pourrons agir relativement vite.

Le député d'en face a laissé entendre que ces criminels pourront toujours interjeter appel. En effet, ils pourront toujours en appeler à la Cour fédérale sur des questions de droit, mais non sur des questions de fait et de droit. Ils pourront en appeler à la Cour fédérale, mais auparavant ils devront obtenir son autorisation. Cette autorisation n'est pas automatique. Le processus ne prendra plus trois ans, comme c'est le cas selon le système actuel, mais environ 30 jours. Certains peuvent toujours soutenir que trois ans ou 30 jours, c'est pareil, mais la plupart des Canadiens considèrent qu'un processus plus rapide est meilleur.

• (1340)

Si l'on avait posé la question au Comité de l'immigration, comme il était possible de le faire, on saurait que le processus est beaucoup plus rapide. J'invite ceux qui en doutent à faire des vérifications.

Comme il faut en appeler devant la Cour fédérale, celle–ci pourra décider rapidement de donner ou non son autorisation. Les criminels ne pourront interjeter un appel pour des motifs d'ordre humanitaire. L'appel sur des questions de droit est une procédure très technique. On ne peut le faire ni aisément, ni rapidement, ni sur un coup de tête. L'appel doit être fondé sur des arguments juridiques précis.

Cet appel diffère de l'appel pour des motifs d'ordre humanitaire. Les gens d'en face devraient tenir compte de la différence, qui est importante, et reconnaître que le gouvernement a eu raison de raccourcir le délai de trois ans à seulement 30 jours.

Ce problème est–il grave? Il est très grave. À l'heure actuelle, le gouvernement estime à environ 1 200 le nombre de personnes contre qui il voudrait prendre des mesures d'expulsion et à qui il refuserait le droit d'en appeler de cette décision à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et d'invoquer des motifs

d'ordre humanitaire. Six cents de ces personnes sont d'ailleurs emprisonnées.

Un grand nombre de mes électeurs veulent que le gouvernement adopte rapidement ce projet de loi et crée un processus garantissant l'expulsion de ces gens qui constituent, à leurs yeux, un danger pour la société canadienne.

Quel autre objectif vise ce projet de loi? Comme l'ont mentionné mes collègues, il autorisera les agents d'immigration à saisir des pièces d'identité qui sont expédiées de l'étranger et qui pourraient être utilisées par des imposteurs à des fins frauduleuses ou irrégulières. Mes collègues nous ont fait observer que nous sommes à court de personnel. C'est un fait. La police peut déclarer qu'elle n'a pas les effectifs nécessaires pour accomplir cette tâche. Cela signifie-t-il que la loi n'est pas bonne? Cela signifie-t-il qu'on a tort de lui donner ce pouvoir?

Si le Parti réformiste veut réclamer plus d'argent pour le ministère de l'Immigration, qu'il s'adresse au Comité des finances. Sa demande fera partie des consultations budgétaires, et ce serait tant mieux. Peut-être que cela provoquerait des choses.

Le projet de loi précise également qu'une personne ne pourra présenter qu'une revendication du statut de réfugié à la fois. C'est très logique. Toute personne qui veut déjouer le système peut présenter une demande à Vancouver et faire ouvrir un autre dossier à Toronto ou ailleurs. La mesure législative prévoit aussi l'interruption du traitement de la demande de citoyenneté tant que toutes les investigations et les procédures en matière d'immigration ne sont pas terminées.

Je voudrais maintenant aborder un autre point que mon collègue a soulevé. On a établi un groupe de travail de la GRC sur la citoyenneté et l'immigration à Montréal, à Toronto et à Vancouver pour coordonner et assurer le renvoi des personnes qui ont été reconnues coupables de délits graves mais qui se sont soustraites à des mesures de renvoi. Les forces policières régionales vont appuyer le groupe de travail auquel seront affectés vingt membres de la GRC, soit 12 à Toronto, quatre à Montréal et quatre à Vancouver.

Encore là, on peut soutenir que ce n'est pas suffisant. On parle de 25 000 personnes visées par un ordre de renvoi à Toronto. Disons qu'on veut renvoyer mon collègue, ici, à côté de moi, qui est un immigrant reçu. On veut l'expulser et il dit qu'il va partir. Il n'y a en place aucun mécanisme, aucun moyen de contrôler à la frontière qu'il est effectivement parti. Il se peut qu'il soit parti, mais tant qu'il ne nous le confirmera pas, nous n'avons aucun moyen de le savoir.

Dire qu'aucune des 25 000 personnes visées par un ordre de renvoi n'est partie parce qu'aucune ne l'a confirmé, c'est vraiment jouer avec les faits. C'est encourager la croyance voulant qu'il y ait à Toronto un nombre aussi élevé d'immigrants illégaux et de dangereux criminels alors que c'est loin d'être le cas. Il y a un problème et il faut le régler, mais ne l'aggravons pas en parlant de 25 000 personnes. C'est ridicule.

• (1345)

Je reviens à l'idée que 12 membres de la GRC, ce n'est pas suffisant. Donnons-leur une bonne loi à exécuter et voyons dans un an comment ils se débrouillent.

En outre, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques examine la question de savoir comment l'Immigration devrait traiter les jeunes contrevenants n'ayant pas la citoyenneté canadienne qui sont reconnus coupables d'un délit grave. C'est là une question difficile. On va expulser un jeune de 12 ou 13 ans, dont les parents n'ont peut-être rien fait? Les membres de la famille sont des résidents permanents reçus qui n'ont pas encore la citoyenneté canadienne. Que va-t-on faire d'un jeune de 13 ans qui est reconnu coupable de voies de fait graves? Je ne le sais pas. Je ne crois pas que le ministre le sache, ni aucun d'entre nous ici. Il va nous falloir faire preuve à un moment donné de la sagesse de Salomon.

Le gouvernement croit que l'immigration est avantageuse pour le Canada et que notre pays devrait maintenir la réputation dont il jouit à l'échelle internationale comme pays qui aide les réfugiés et qui accueille les immigrants. Toutefois, le gouvernement croit également qu'un bon programme d'immigration doit protéger les Canadiens. Le gouvernement s'est engagé à agir le plus rapidement possible pour apporter les changements nécessaires afin d'assurer l'intégrité du système canadien d'immigration et d'examen du statut de réfugié.

En terminant, je voudrais signaler aux Canadiens que, à mon avis, ce projet de loi renferme des mesures très concrètes. Je crois que nous devons enlever aux personnes qui sont clairement une menace pour la société canadienne le droit d'interjeter appel pour des raisons humanitaires.

Les communautés d'immigrants avouent elles-mêmes en avoir assez de voir leur image ternie par certains politiciens qui ont des préjugés. Ils savent que, lorsque des immigrants commettent des crimes, ce sont souvent les bons néo-Canadiens travailleurs qui finissent par en subir les conséquences. Ceux-ci sont les premiers à vouloir que nous ayons des critères assez sévères en matière d'expulsion et que les personnes qui commettent des crimes graves soient expulsées le plus rapidement possible. Si le Parti réformiste se donnait vraiment la peine d'examiner le fond de ce projet de loi, il serait prêt à l'appuyer.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, je trouve très intéressantes les observations que le député a faites à propos des préoccupations initiales en matière de mise en application de la Loi sur l'immigration. On dirait bien que le député n'a jamais profité de l'occasion d'aller à un poste frontière pour voir comment cela se passe quand des demandeurs du statut de réfugié se présentent en provenance des États-Unis. Ils arrivent sans documents. Ils n'ont aucune pièce d'identité ni aucun véritable système de soutien pour aider les agents d'immigration à déterminer qui ils sont réellement.

Je me demande si le député comprend vraiment qu'il est important de déterminer qui sont réellement ces requérants qui se présentent ainsi, parce qu'il n'y a pas d'identification, parce qu'il s'agit d'une part d'inconnu. Qu'est–ce que le député a à dire à cet égard à propos de la vérification des antécédents dont il parle, et quand il dit que le ministre ne devrait pas avoir le pouvoir d'expulser un individu qu'on aurait jugé constituer un danger pour la société?

Le député aurait–il l'obligeance de me dire comment il résoudrait cette difficulté une fois que l'individu se trouve ici après avoir présenté une demande de statut de réfugié et après avoir interjeté appel, alors qu'on n'a aucun moyen de déterminer qui il est réellement?

M. Knutson: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation avant de répondre à la question de mon collègue. Ce que ce projet de loi a dans ses tripes. . .

M. Mayfield: Ce terme est banni.

M. Knutson: Je veux parler de sa véritable portée. Je ne veux pas employer un langage trop pompeux, car comme mes collègues l'ont dit, ils ne sont pas des juristes. J'emploie donc des mots courants au lieu de ceux qui auraient pu être utilisés à la Cour suprême du Canada.

Essentiellement, ce projet de loi vise un processus d'appel pour des motifs d'ordre humanitaire qui pouvait s'éterniser jusqu'à trois ans auprès de gens qui ne sont ni avocats ni juges au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; en vertu de ce projet de loi, dans le cas très précis où quelqu'un a commis un crime grave punissable d'une peine d'incarcération maximale supérieure à dix ans et où il est considéré comme un danger pour la société, il lui sera possible d'interjeter appel uniquement auprès de la Cour fédérale, ce qui ramènera la durée du processus d'appel à une trentaine de jours. C'est là la véritable portée du projet de loi, et le Parti réformiste devrait l'appuyer.

• (1350)

Mon collègue a parfaitement raison. Je ne suis jamais allé à un poste frontière pour examiner le processus de détermination du statut de réfugié et ce qui se produit quand quelqu'un se présente sans document. À mon avis, nous devrions détenir ces personnes jusqu'à ce que nous sachions qui elles sont. Je serais certainement heureux d'examiner avec mon collègue la Loi sur l'immigration et le système en place, pour essayer de trouver une solution raisonnable. Nous ne devrions pas laisser entrer n'importe qui, j'en conviens. Si quelqu'un n'a pas de documents à présenter ou ne peut prouver son identité, nous devrions nous montrer prudents.

Cependant, je le répète, ce n'est pas de cela dont traite le projet de loi. Ce projet de loi concerne les gens qui présentent des demandes pour des motifs d'ordre humanitaire à la Commission du statut de réfugié et auxquels les Canadiens veulent refuser ce droit parce qu'ils constituent un danger pour la société canadienne et que leur présence n'est pas souhaitée dans notre pays.

M. Hanger: Monsieur le Président, je m'adresse encore au député. J'ai en main une description d'une personne qui a été expulsée du pays après la délivrance d'une attestation de sécurité par le ministre pour l'expulsion de la personne. Le ministre dispose déjà des pouvoirs requis pour intervenir.

À Calgary seulement, six criminels étrangers ont été expulsés. Il s'agissait de trafiquants de cocaïne, de souteneurs, d'individus reconnus coupables d'utilisation d'armes à feu, de voies de fait, etc. Le ministre dispose déjà des pouvoirs nécessaires pour les expulser, mais il ne les exerce pas.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de l'article 46 du projet de loi où il est dit que nous pouvons expulser ces personnes. À quoi cela rime–t–il?

M. Knutson: Monsieur le Président, nous sommes en désaccord sur ce point. Le député dit que l'appel interjeté devant la Commission du statut de réfugié ne suspend pas cette procédure, et j'estime que c'est le contraire. Cependant, je vais obtenir un avis et le lui ferai parvenir.

Il est clair que ce projet de loi aura pour effet d'enlever le pouvoir à la Commission du statut de réfugié et de le confier au ministre. S'il n'était pas responsable avant, les Canadiens peuvent maintenant considérer le ministre comme la personne responsable de l'expulsion de criminels dangereux qui ne sont pas citoyens canadiens. Le projet de loi attribuera ce pouvoir au ministre et au gouvernement, lesquels assumeront cette responsabilité.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue, à savoir pourquoi la loi actuelle n'est–elle pas appliquée intégralement? Pourquoi le ministre n'utilise–t–il pas tous les moyens qu'il a à sa disposition dans les domaines légal et administratif? Est–ce que la loi actuelle n'est pas suffisante, aujourd'hui, pour déporter les criminels de guerre ou les nazis, ou les gens qui ont violé les droits de la personne ailleurs?

Pourquoi le ministre ne le fait–il pas, actuellement, et pourquoi a–t–il besoin d'une autre loi? Pourquoi n'utilise–t–il pas d'une façon plus efficace les fonctionnaires, la police locale ou la GRC, ces groupes de travail qu'il a créés à Montréal, à Toronto ou à Vancouver? Pourquoi ne motive–t–il pas un peu plus les fonctionnaires qui sont très déçus?

Il y a eu des coupures au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, il y a eu des bureaux qui ont été fermés. Alors, les gens sont très démotivés, ils font face à des coupures. Probablement que le nouveau budget va encore procéder à des coupures de personnel. Seulement à la CISR, on dit qu'on va couper 100 emplois, et il n'y a pas beaucoup d'emplois à la CISR. Pourquoi ne pas motiver le personnel, pourquoi ne pas utiliser tous ces moyens, ainsi on n'aura pas besoin d'une législation tellement draconienne, comme le projet de loi C–44?

[*Traduction*]

M. Knutson: Monsieur le Président, sous une autre forme, c'est la même question que pose le Parti réformiste. Nos vis–à–vis affirment que le ministre a le pouvoir et qu'il devrait utiliser la loi actuelle.

• (1355)

Je voudrais simplement signaler que, en vertu de cette loi, une personne condamnée pour un crime peut, après avoir purgé sa peine, présenter une demande à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour des motifs humanitaires en vue d'éviter d'être expulsée du pays. Ce processus prend maintenant trois ans. Il y a donc un délai de trois ans. En vertu de la nouvelle loi, on réduira probablement cette période à environ 30 jours. Il y a à peu près 1 200 personnes que le ministère considère, du moins à première vue, comme des criminels dangereux que nous voulons faire sortir du pays. Ce projet de loi y parviendra.

En ce qui concerne la question du manque d'effectifs du ministère de l'Immigration et la nécessité d'accroître ses ressources, je suis d'accord là-dessus. Je ne dirai pas le contraire à mon collègue ni au Parti réformiste. Je ne suis pas responsable de cette décision. Je vous invite à présenter ces arguments au ministère ou au ministre des Finances. S'il était ici, je suis persuadé que le ministre de l'Immigration serait très heureux d'obtenir des ressources supplémentaires pour son ministère.

Enfin, mon collègue a parlé de mesures draconiennes. Je ne pense pas que ce soit le cas. Tout d'abord, la personne visée doit commettre un crime punissable d'un emprisonnement maximal de dix ans. C'est là la première condition. La seconde, c'est que ces gens doivent être considérés comme un danger pour la société. Il est évident que nous n'allons pas renvoyer du pays une personne qui vole simplement une télévision valant plus de 1 000 $. Manifestement, nous voulons nous en prendre aux gens coupables d'agressions ou de meurtres, ou encore de viols ou de toute une série d'autres types de crimes qui répugnent aux Canadiens qui veulent alors que ces individus soient expulsés du pays.

M. Hanger: Monsieur le Président, de nombreux Canadiens sont préoccupés par le fait que les criminels violents qui sont sous le coup d'une ordonnance d'expulsion ne sont jamais expulsés parce que nous n'obtenons pas leurs documents de voyage. Je voudrais que le député m'explique comment le projet de loi C-44 permettra de remédier à cette situation.

J'ai une liste d'une douzaine de criminels très violents, dont certains ont été condamnés pour meurtres, qui se promènent encore librement dans nos rues parce qu'on n'a pas pu obtenir les documents de voyage permettant de les expulser. J'aimerais que mon collègue me dise comment le projet de loi C-44 permettra de remédier à cette situation.

M. Knutson: Monsieur le Président, je dois tout d'abord reconnaître que cette préoccupation est fondée et que l'intervention du député est justifiée. Je dois cependant dire que j'ignore la réponse. Le fond du projet de loi ne porte pas sur cette question, il ne vise pas à éclaircir les modalités relatives aux documents de voyage.

Imaginons le cas d'une personne arrivée au Canada à l'âge de six ans, qui a grandi ici mais qui n'a pas la citoyenneté canadienne. Cette personne commet une infraction très grave. Le pays où nous voulons renvoyer l'individu refuse de le recevoir parce que les autorités estiment qu'il est Canadien et refusent d'émettre les documents de voyage qui nous permettraient de le renvoyer. Nous avons pour principe au Canada de ne pas mettre quelqu'un dans un avion afin de l'envoyer quelque part et de l'y oublier. Il se produirait alors en quelque sorte un jeu: nous enverrions l'individu dans un pays, les autorités de ce pays nous le renverraient, nous l'y renverrions de nouveau, et ainsi de suite. Qui sait où cette personne finirait par se retrouver. Nous ne pouvons pas expulser quelqu'un du Canada si cela a pour effet d'en faire un apatride.

Nous devons suivre un processus. Si le pays d'accueil ne veut pas collaborer, je reconnais qu'il y a un problème, mais je ne connais pas la solution.

[*Français*]

M. Nunez: Monsieur le Président, en utilisant l'expression «danger pour le public au Canada», le ministre pourra empêcher un appel en disant qu'une personne constitue un danger pour le public au Canada. C'est une expression très ambiguë, très subjective. Qui va décider qui constitue un danger pour le public au Canada? Est-ce que c'est le ministre, ses fonctionnaires, la GRC, le service secret? Qui? Ce concept est très dangereux.

[*Traduction*]

M. Knutson: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député et je crois que nous devons prendre cette question très au sérieux. Je rappelle cependant au député que ce n'est pas là le seul critère. Il faudrait d'abord que l'individu ait commis un acte criminel qui lui ait valu une peine d'emprisonnement maximale de dix ans ou plus. Le ministère pourrait alors décider que cette personne constitue un danger pour le public.

Je prends bonne note des préoccupations exprimées par le député. Nous suivrons l'évolution du système.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, février est le mois de l'histoire des Noirs. C'est l'occasion de reconnaître le rôle important des Noirs Canadiens et des Canadiens d'origine africaine dans le développement de notre magnifique pays.

Article 31 du Règlement

Dans ma circonscription, Annapolis Valley—Hants, deux comités oeuvrent durant toute l'année à l'organisation d'événements significatifs: le Black Education Committee of Kings County et le Windsor Plains Recreation and Development Committee.

Parmi les événements spéciaux qui marquent le mois de l'histoire des Noirs, on peut mentionner un salon des carrières et une journée de l'histoire des Noirs. À mon avis, des occasions comme ce mois consacré à l'histoire des Noirs favorisent une meilleure sensibilisation à la multiplicité de notre héritage ethnique et celle–ci, à son tour, est propice à la création de liens plus solides entre les Canadiens.

Je tiens à féliciter les groupes qui, dans ma circonscription comme ailleurs au Canada, ont travaillé très fort pour assurer la réussite du mois de l'histoire des Noirs. Leurs efforts contribuent à l'amélioration du Canada.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, nous dénonçons vivement la démarche des députés libéraux et du ministre du Patrimoine qui ont profité d'une rencontre avec le président de la Société Radio–Canada pour discuter de la couverture de la campagne référendaire.

Les députés libéraux ont, à tout le moins, manqué de subtilité en liant le financement de Radio–Canada à une couverture référendaire profédéraliste. En fait, il s'agit d'une ingérence injustifiable dans la conduite des affaires de Radio–Canada. On peut se poser la question: Les libéraux mettent–ils en pratique les directives de l'actuel ministre des Affaires étrangères qui prêchait déjà, dans une entrevue en avril 1977, et je le cite: «Je ne veux pas voir Radio–Canada prendre une position neutre pour présenter les deux côtés de la question. Les employés, au moment du référendum, doivent être, sans équivoque, du côté de pro–Canada»?

Manifestement, l'histoire ne fait que se répéter.

* * *

[*Traduction*]

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE HOCKEY JUNIOR

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens à la Chambre pour la première fois depuis la rentrée parlementaire afin de féliciter, avec un peu de retard, un groupe formidable de Canadiens qui ont fait notre fierté à tous pendant les vacances.

En effet, peu de temps après Noël, la circonscription de Red Deer que je représente a été l'hôtesse du championnat mondial de hockey junior. Non seulement l'équipe junior du Canada a remporté le titre, mais elle a été la première de l'histoire du tournoi à ne pas subir de défaites. Même si elle ne comprenait pas de vedettes incontestées, notre équipe a su faire preuve de cohésion avant de pouvoir crier «mission accomplie».

Avec ce titre de championnat, nos vaillants joueurs ont valu l'or au Canada. Ces joueurs venus de toutes les régions du pays, aussi bien de l'Est que de l'Ouest, dont les Québécois Alexandre Daigle et Eric Dazé, ont formé une équipe unie, ont accepté de se battre contre le monde entier et sont sortis vainqueurs.

Nos champions junior ont prouvé à l'ensemble des Canadiens ce que nous pouvons accomplir quand nous travaillons ensemble. Nul besoin de vedettes, il suffit d'avoir des joueurs animés d'un fort esprit d'équipe. Comme nos champions junior l'ont prouvé, rien ne peut arrêter des Canadiens qui collaborent entre eux.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Elsie Wayne (Saint John, P.C.): Monsieur le Président, récemment, le ministre du Patrimoine canadien a dit qu'il avait l'intention de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur le droit d'auteur.

Le ministre a ajouté qu'il y aurait des réformes visant certains droits connexes à verser aux producteurs et aux artistes, pour l'utilisation de leurs créations. Les modifications concernant les droits connexes auront, sur l'industrie de la radiodiffusion privée, des répercussions négatives qui pourraient entraîner la fermeture de stations de radio et des mises à pied.

Le ministère du Patrimoine canadien a publié une étude gouvernementale qui souligne qu'une augmentation des paiements à verser au titre des droits d'auteur fera énormément de mal à la plupart des stations de radio et poussera certaines d'entre elles à fermer leurs portes. Si cette étude dit vrai, le ministre peut–il me dire pourquoi il veut recourir à une telle mesure législative?

Le gouvernement libéral continue de manquer à la promesse de créer des emplois qu'il a faite au cours de la campagne électorale. Depuis son arrivée au pouvoir, il n'a fait qu'éliminer des emplois à long terme et les remplacer par des emplois à court terme.

• (1405)

Je demande instamment au ministre de bien réfléchir à son affaire avant de présenter une telle mesure législative qui aura des répercussions catastrophiques sur les stations privées.

* * *

LE RUISSEAU TWELVE–MILE ET L'ÉTANG MARTINDALE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, pendant des années, les résidents de St. Catharines se sont interrogés sur la situation environnementale du ruisseau Twelve–Mile et de l'étang Martindale.

Le 27 janvier, les efforts de trois paliers de gouvernement et du secteur privé ont abouti à un rapport très détaillé sur l'étang Martindale où se déroulent les régates d'aviron Royal Canadian Henley Rowing Regatta.

Nous adressons nos félicitations et nos remerciements à Environnement Canada et Travaux publics pour leur appui à cette importante étude environnementale. Nous remercions également la province, la ville de St. Catharines et la Canadian Henley Rowing Corporation, qui ont été les partenaires du gouvernement fédéral dans cette étude.

Ce projet illustre bien les progrès qui peuvent être accomplis lorsque les gouvernements et le secteur privé se réunissent pour répondre aux besoins environnementaux d'une localité.

À la suite de cet excellent travail, St. Catharines a été choisie candidate canadienne aux Championnats mondiaux d'aviron qui auront lieu en 1999.

Nous collaborons pour que des gens du monde entier reviennent à Niagara assister à des compétitions d'aviron de haut calibre.

* * *

LES FRAIS D'ADMISSION AUX ÉTATS–UNIS

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le président Clinton a présenté une mesure budgétaire visant à faire payer aux Canadiens qui entrent aux États–Unis 1,50 $ US par personne ou 3 $ US par voiture.

L'administration américaine se servira de l'argent perçu auprès des Canadiens pour renforcer la sécurité à la frontière mexicano–américaine. J'ai l'impression que le gouvernement américain veut taxer les Canadiens pour régler les problèmes de sécurité à la frontière mexicaine.

Ces mesures contreviennent à l'accord conclu entre nos deux pays, qui autorise la libre circulation transfrontalière des marchandises et des personnes. C'est de la part des Américains une mesure financière illégitime et une insulte pour les Canadiens qui respectent la liberté qu'ont réciproquement les Canadiens et les Américains de circuler d'un pays à l'autre.

Cette mesure est un nouveau facteur de friction qui vient envenimer les relations canado–américaines déjà tendues. Elle devrait être rejetée par le Congrès et retirée du programme budgétaire américain.

* * *

LA DÉFENSE DE L'IVRESSE EXTRÊME

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, un sentiment d'inquiétude règne dans la circonscription de Leeds—Grenville, comme dans le reste du pays d'ailleurs, à la suite de la récente décision des tribunaux permettant qu'un état d'ivresse extrême puisse être invoqué comme défense en cas de crime grave.

Des résidents de toute origine sociale continuent à protester contre ce qui semble être une grave lacune de notre droit. Ils demandent que le ministre de la Justice prenne immédiatement les mesures législatives nécessaires pour corriger ce qui semble être une grave erreur judiciaire.

Les électeurs qui m'avaient demandé d'intervenir dans ce dossier l'avaient fait par le biais d'une pétition, mais malheureusement, elle n'était pas en bonne et due forme. C'est pourquoi j'ai recours à ce moyen pour faire part de leurs inquiétudes au ministre de la Justice.

* * *

[*Français*]

LA LIBÉRATION D'AUSCHWITZ–BIRKENAU

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 18 janvier dernier, la planète entière s'est rappelé les horreurs de la dernière Grande Guerre. Cette date commémorait plus particulièrement le cinquantenaire de la libération du camp de la mort d'Auschwitz–Birkenau.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que ce camp de concentration a été utilisé par les forces nazies pour exterminer plus d'un million de prisonniers, dont plus de 90 p. 100 étaient membres de la communauté juive. Nous tenons à rappeler à cette Chambre que les terribles souvenirs de ces événements occupent une place importante de notre histoire et nous espérons que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais.

Nous, les députés du Bloc québécois, profitons de cette tribune parlementaire pour évoquer notre solidarité aux familles des victimes, et plus particulièrement au peuple juif qui a tant souffert durant cette période tragique de l'histoire de l'humanité.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, nous vivons dans une société tolérante et charitable, tellement charitable que Denis Lortie a pu voler une arme automatique de l'armée, terroriser le personnel d'une assemblée législative provinciale, tuer trois personnes au hasard, en blesser plusieurs autres et réintégrer la société en moins de dix ans.

Mais il y a tout de même des limites à la charité. En vertu de la mesure proposée par le ministre pour le contrôle des armes à feu, un agriculteur qui néglige ou qui refuse d'enregistrer sa carabine à tir simple de calibre 22 pourrait passer un an derrière les barreaux pour avoir causé des problèmes à l'administration.

C'est le monde à l'envers.

* * *

• (1410)

LA TAXE D'ENTRÉE AUX ÉTATS–UNIS

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je veux signaler que le président des États–Unis a décidé, dans un effort désespéré pour susciter des rentrées de fonds, d'imposer une taxe de 1,50 $ US à tous les Canadiens qui visiteront les États–Unis, et de 3 $ US à tous les véhicules qui entreront aux États–Unis.

Cette politique n'est pas compatible avec le principe d'une frontière ouverte entre le Canada et les États–Unis. Elle va à l'encontre de l'Accord de libre–échange signé avec les États–Unis.

Quand le premier ministre rencontrera Bill Clinton, plus tard en février, il devrait lui demander d'annuler cette décision. Il devrait lui dire que les Canadiens n'accepteront tout simplement pas cet affront du président des États–Unis.

* * *

LE DÉCÈS DE JEFFREY SECTER

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler de Jeffrey Secter, un de mes électeurs qui a été assassiné, le mois dernier, en République Dominicaine.

Article 31 du Règlement

Jeffrey était un homme remarquable qui payait de sa personne pour améliorer la société au sens le plus large. Il était le fondateur de l'organisme Friday's Child et un bénévole très actif à l'hôpital pour enfants de Bloorview. Il prenait des enfants handicapés et il les emmenait en excursion ou à des spectacles. Il était également membre de la B'nai Brith et même président suppléant de ses services d'aide communautaire. Enfin, il était vice-président de la Toronto Freedom Lodge.

Jeffrey avait des relations avec beaucoup de monde, et on le regrettera beaucoup. C'était un exemple pour tous les Canadiens. Je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour offrir nos sincères condoléances à ses parents et amis, à Calgary et à Toronto.

* * *

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, en 1920, on a établi l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada pour protéger les intérêts des fonctionnaires professionnels visés par la réorganisation de tout l'appareil gouvernemental qui était alors en cours.

L'IPFPC célèbre aujourd'hui son 75e anniversaire et ses membres peuvent encore compter sur son soutien tandis que le gouvernement traverse une autre période de bouleversements.

Les membres de l'IPFPC sont les biologistes qui aident à protéger la nature au Canada. Ce sont les agents de commerce qui se penchent sur l'évolution de l'économie canadienne. Ce sont les vétérinaires qui font en sorte que les Canadiens aient de la viande saine à mettre sur leurs tables. Ce sont également les ingénieurs et les architectes qui garantissent la sécurité de nos routes, de nos ponts et de nos aéroports.

En notre qualité de représentants élus, il importe que nous reconnaissions le travail excellent de ces fonctionnaires fédéraux qui font du Canada un meilleur endroit pour vivre et que nous félicitions l'IPFPC pour le service dévoué qu'il donne à ses membres et aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

BROME—MISSISQUOI

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, le lundi 13 février prochain, les électeurs et les électrices du comté de Brome—Missisquoi auront à choisir leur prochain député fédéral.

Dans le dépliant publicitaire qu'il fait imprimer et distribuer pour sa campagne, le candidat bloquiste de Brome—Missisquoi déclare, et je le cite: «Le Bloc québécois doit conserver son statut d'opposition officielle pour garder le vrai pouvoir à Ottawa. Un seul siège sépare en ce moment le Bloc québécois du Parti réformiste. Perdre Brome—Missisquoi pourrait nous faire perdre notre pouvoir à Ottawa.»

En liant son éventuelle défaite à la perte du statut d'opposition officielle de son parti à la Chambre des communes, le candidat bloquiste présente les faits de façon inexacte. Même si le Parti libéral du Canada remportait les deux élections partielles qui sont en cours au Québec, et c'est cela qui va sûrement arriver, cela ne changera en rien le statut d'opposition officielle du Bloc québécois.

Ce n'est qu'en élisant le candidat libéral le 13 février prochain que les électeurs et électrices de Brome—Missisquoi se donneront enfin le vrai pouvoir à Ottawa.

* * *

LES CONSULTATIONS RÉGIONALES SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui marque le début des consultations régionales sur la souveraineté du Québec.

Le Bloc québécois est fier de s'associer à cet exercice hautement démocratique à l'occasion duquel toutes les Québécoises et tous les Québécois, quels que soient leur origine, leur langue ou leur credo politique, seront appelés à discuter, à questionner et à s'informer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

Les discussions qui seront tenues partout au Québec, de même que parmi les aînés et les jeunes Québécois, enrichiront le débat démocratique entourant le projet souverainiste et l'élargiront à toutes les couches et groupes de la société québécoise.

C'est dans ce contexte d'échanges que nous saluons la décision courageuse et pragmatique des communautés grecque, italienne et juive de participer à ce processus. Elles ont droit à tout notre respect et à toute notre admiration.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le 6 janvier, Melanie Carpenter travaillait seule à un salon de bronzage situé dans un centre commercial très achalandé de Surrey, en Colombie-Britannique. Il semblerait maintenant que Fernand Auger se soit introduit, au milieu de l'après-midi, dans le salon de bronzage et ait enlevé Melanie Carpenter. Fernand Auger s'est ensuite rendu en voiture près de la ville de Yale où il a emprunté une voie d'accès près du fleuve Fraser. C'est à cet endroit qu'il a agressé sexuellement Melanie. Après lui avoir ligoté les mains derrière le dos, il l'a lâchement et brutalement poignardée à mort.

• (1415)

Auger a réglé un problème en se suicidant, mais il a laissé derrière lui de nombreuses questions sans réponses. Délinquant sexuel reconnu, Auger était considéré par le Service correctionnel du Canada comme un contrevenant à risque élevé. Malgré cela, la loi a obligé les autorités à le libérer.

Pourquoi avons-nous une loi qui oblige les autorités à libérer des contrevenants qui sont très susceptibles de récidiver? De tuer une Melanie Carpenter ou une Pamela Cameron?

Au cours des quatre derniers mois, deux jeunes femmes de Surrey ont été assassinées. Ces deux meurtres auraient pu être évités. Agissons maintenant avant qu'un autre meurtre ne se produise!

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, février est le mois de l'histoire des Noirs. Les Canadiens de tout le pays célèbrent ensemble le juste et courageux patrimoine des Noirs.

Les Noirs contribuent à la société canadienne depuis 1603, lorsque Samuel de Champlain a remonté le Saint-Laurent avec son interprète, Matthieu Dacosta, un Noir des Açores qui avait déjà créé des liens avec les autochtones et qui connaissait leurs langues et leurs coutumes.

Des soldats noirs ont défendu le Haut-Canada contre l'invasion américaine lors de la guerre de 1812. Le premier marin canadien à recevoir la Croix de Victoria était un Noir du nom de William Hall. La première femme à publier un journal au Canada, en 1853, était une Noire dénommée Mary Ann Shadd.

Les Noirs, tant francophones qu'anglophones, ont travaillé à édifier le Canada. Ils ont construit des chemins de fer, ils ont travaillé dans les trains, ils étaient des inventeurs, des agriculteurs et des savants. Ils ont été élus députés.

J'invite tous mes collègues à non seulement reconnaître le mois de l'histoire des Noirs, mais encore à chercher à mieux comprendre ce qu'ont vécu et réalisé les Canadiens de race noire.

* * *

LE LIEUTENANT-COLONEL PETER KENWARD

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, le lieutenant-colonel Peter Kenward, commandant du Régiment aéroporté canadien à Petawawa, sera décoré de l'Ordre du mérite militaire pour son travail exceptionnel à titre de soldat et d'officier.

Cet officier d'infanterie de carrière a assumé le commandement du Régiment aéroporté en septembre 1993 et a fait de l'excellent travail en instaurant au sein du régiment une bonne discipline ainsi qu'un niveau élevé de formation et de motivation.

Le colonel Kenward sera décoré de l'Ordre du mérite militaire par le gouverneur général du Canada pour toutes ses réalisations exceptionnelles, particulièrement pour avoir fait du Régiment aéroporté canadien un régiment de première classe.

Les incidents n'impliquant guère plus qu'une poignée de soldats dont les médias se sont servis pour détruire un excellent régiment militaire canadien se sont produits avant que le colonel Kenward ne devienne commandant.

Tous les membres actuels du Régiment aéroporté se joignent à nous pour féliciter et remercier le colonel Kenward pour son bon leadership et pour les qualités exceptionnelles qu'il a démontrées en tant qu'officier, soldat et Canadien.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, cette année sera une année cruciale dans l'histoire du Canada, car elle nous confrontera à des défis de taille, non seulement en matière sociale et économique, mais aussi à propos de l'unité même de notre pays.

Le Canada possède certaines caractéristiques qui le rangent à part. Les principes d'équité et de justice se sont traduits en des programmes qui reflètent les valeurs auxquelles nous tenons en tant que Canadiens. Les paiements de péréquation versés aux provinces et aux territoires moins favorisés ont consacré les principes d'équité régionale.

Être Canadien et le droit de citoyenneté n'ont rien à voir avec l'endroit où l'on vit ni avec le fait d'être riche ou pauvre. Or, au lieu de maintenir ces principes, le gouvernement fédéral songe clairement à détruire le tissu même qui nous rassemble en tant que pays en confiant les programmes de santé et les programmes sociaux aux provinces et aux territoires sans orientation ni normes nationales.

Je mets le premier ministre au défi de montrer à tous les Canadiens que le gouvernement fédéral défendra l'intérêt national au lieu de cultiver simplement les inégalités régionales.

Le Président: Mes chers collègues, je suis heureux de vous revoir à la Chambre des communes et je vous souhaite une excellente année 1985.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, après avoir reporté la réforme des programmes sociaux prévue pour septembre dernier, et après plus d'un mois de consultations, le gouvernement annonce un nouveau report de cette réforme qu'il devait pourtant mettre en oeuvre lors de son prochain budget. Or, on sait que le Cabinet et le caucus libéral sont fortement divisés sur cette question.

• (1420)

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Compte tenu que le premier ministre prétend qu'il y aura toujours une réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines,

incapable de vendre son projet de réforme au Cabinet et en particulier au ministre des Finances, peut–il nous dire maintenant quel est son nouvel échéancier pour la réforme des programmes sociaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que le ministre du Développement des ressources humaines a fait un travail exceptionnel et qu'il a la confiance de tous les ministres. Jamais il n'y a eu autant de consultations visant une réforme fondamentale qui changera des choses au Canada.

Évidemment, le Bloc québécois défendra le statu quo. Mais ces réformes sont en marche et le comité doit présenter son rapport cet après–midi à 15 heures. C'est demander beaucoup à un ministre que de lui demander de préparer ces réformes avant d'avoir reçu le rapport du comité. Ce ne serait pas faire preuve d'un grand respect envers la démocratie que d'agir ainsi dans cette Chambre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, pour consulter, il consulte! Cependant, le ministre disait lui–même à la télévision la semaine dernière qu'il devait reporter sa réforme parce que la situation économique du Canada ne lui permet pas de vraiment réformer les programmes sociaux. C'est le ministre lui–même, avec son grand esprit démocratique envers cette Chambre, qui a déclaré cela à l'extérieur de la Chambre.

Le ministre du Développement des ressources humaines admet–il que la réforme des programmes sociaux est rejetée en raison, non seulement du budget, mais surtout du référendum au Québec, car il sait que sa réforme s'attaquera à des milliers de Canadiens et de Québécois parmi les plus démunis de la société?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député se livre à des conjectures très regrettables.

Pour commencer, je n'ai jamais dit que les réformes étaient retardées. C'est peut–être l'interprétation qu'ont donnée un ou deux auteurs de manchettes, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous avons précisé qu'il nous faut tout d'abord avoir en main le rapport du comité, qui sera déposé aujourd'hui. Nous étudierons soigneusement le rapport et ses recommandations.

Nous entamerons des discussions avec les provinces pour qu'elles puissent proposer un nouveau plan en bonne et due forme. Un budget sera déposé, qui, nous le savons, rétablira la confiance dans notre pays sur le plan économique. C'est là le meilleur point de départ pour entreprendre une réforme des programmes sociaux.

Nous nous conformerons ensuite à notre calendrier, et nous déposerons à l'automne des mesures législatives dans le domaine social. Ce sont les étapes que nous avons prévues il y a un an, et nous nous en tenons à notre calendrier.

Nous espérons que les députés du Bloc québécois et autres réfléchiront à la question et seront disposés à participer à ce qui doit et peut être l'une des plus importantes initiatives dans notre pays.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma troisième question s'adresse au ministre des Finances, celui qui, de toute façon, décidera de la réforme des programmes sociaux. Donc, je m'adresse au vrai ministre.

Le ministre des Finances peut–il prendre l'engagement que le prochain budget ne s'attaquera pas, une fois de plus, aux chômeurs, par une nouvelle réduction des prestations et par des conditions de plus en plus restrictives d'accès à l'assurance–chômage, comme il l'a fait lors de son premier budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, suite au dernier budget, il y a eu, au Canada, la création d'au–delà de 438 000 emplois. C'est le meilleur record jamais obtenu depuis 10 ans. Je suis très confiant que suite au prochain budget, nous verrons les mêmes résultats.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je voudrais dire rapidement que contrairement à ce que le ministre des Finances vient d'affirmer, il ne s'agit pas de 400 000 emplois, mais s'il regarde bien la moyenne annuelle, c'est 261 000, vérifiés, survérifiés et revérifiés. Les rumeurs s'intensifient au sujet du prochain budget.

• (1425)

Un document du ministère des Finances proposerait même que le gouvernement fédéral se retire complètement du financement de certains programmes sociaux sans transférer, bien sûr, aux provinces, les ressources fiscales équivalentes pour leur permettre d'assumer le désengagement fédéral. Il faut rappeler qu'Ottawa a privé le gouvernement du Québec de plus de 12 milliards de dollars depuis 1982, en coupant dans les programmes de transfert.

Le ministre des Finances confirme–t–il son intention de transférer la responsabilité de certains programmes sociaux en mettant fin à sa contribution financière sans pour autant compenser pleinement les provinces sur le plan fiscal, ce qui, dans les faits, consisterait à refiler une fois de plus son déficit aux provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, non seulement les chiffres que je viens de citer sont valables, sont exacts, mais je peux aussi vous dire qu'au Québec on a créé 82 000 emplois en 1994, la meilleure performance depuis 1988.

De plus, dois–je comprendre de la question de la députée qu'elle est pour le statu quo? Nous, nous sommes pour le changement et pour la réforme.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, en comparant décembre à décembre, les chiffres sont exacts, mais le ministre des Finances est supposé savoir que les chiffres auxquels on se réfère représentent la moyenne annuelle, qui est de 261 000, dont 70 000 au Québec.

Le ministre des Finances est–il conscient qu'en agissant comme je l'ai dit tantôt, il serait parfaitement irresponsable puisque, d'une part, il réduirait les paiments de transfert pour le financement de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale, laissant aux provinces le fardeau additionnel, tout en leur imposant des normes nationales de plus en plus contraignantes dans les circonstances? Est–ce que c'est ce que vous appelez le fédéralisme flexible?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant que la députée d'en face et moi–même soyons engagés dans une discussion visant à déterminer si, au chapitre de la création d'emplois, le bilan du gouvernement actuel après une année d'activité est le meilleur des cinq ou des dix dernières années. C'est de toute façon le meilleur bilan qu'il nous ait été donné de voir depuis fort longtemps au Canada.

Le ministre du Développement des ressources humaines a dit très clairement lorsqu'il s'est engagé à réformer les programmes sociaux que nous voulions les adapter à la réalité des années 90, que nous voulions faire de cette réforme un aspect très important de la capacité de création d'emplois au Canada et du programme global de notre gouvernement.

J'appuie la démarche du ministre. Il a eu le courage de proposer des changements fondamentaux et d'une vaste portée. J'ai bien du mal à accepter qu'un parti d'opposition tienne mordicus au statu quo des années 40 et qu'il ne comprenne pas ce que signifie le Canada de demain.

Le Président: Chers collègues, au début de la période, je vous ai souhaité la bienvenue en 1985, car en 1985, les questions et les réponses étaient très longues. Je ne doute pas un instant qu'en 1995, nous réussirons à écourter les deux. La parole est à la députée de Beaver River.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'être ici pour la première période.

Le Canada est l'un des pays les plus imposés du monde. Le fisc prélève plus de la moitié de notre chèque de paye sous une forme ou une autre, soit plus que la part destinée aux aliments, au logement et aux vêtements réunis. Cela devrait être amplement suffisant, mais, de toute évidence, ça ne l'est pas pour le ministre des Finances, qui semble prêt à alourdir davantage notre écrasant fardeau fiscal dans le budget de ce mois–ci.

Les Canadiens ne l'accepteront pas. Ils s'opposent à toute hausse d'impôt, un point c'est tout. Le premier ministre va–t–il écouter les Canadiens et renoncer immédiatement à toute hausse d'impôt dans le prochain budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les réformistes sont vraiment désespérés. Ils choisissent cette cible–là afin de passer aux informations parce qu'ils ne peuvent pas vraiment s'attaquer au gouvernement.

La députée devrait être patiente. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Non, ils ne peuvent pas. Ils disent maintenant que nous allons hausser les impôts. Je ne le sais pas moi–même. Le budget viendra plus tard ce mois–ci. J'en discuterai avec le ministre des Finances.

• (1430)

Je le répète, le Parti réformiste va devoir admettre que le ministre des Finances a prévu l'an dernier que la croissance serait de 3 p. 100; or, elle a été de 4,2 p. 100. L'inflation a été nulle. Le chômage a diminué, passant du taux prévu de 11,1 à 9,6 p. 100.

Nous avons un gros problème. C'est la dette. Dans les neuf années qui ont précédé notre arrivée au pouvoir, le gouvernement de l'époque a ajouté 300 milliards de dollars à la dette. C'est un problème. Tous le reconnaissent. Nous allons faire ce que nous avons dit dans le livre rouge. Nous allons atteindre notre objectif de 3 p. 100 du PIB l'an prochain.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, on ne peut guère considérer comme noble un objectif qui consiste à s'endetter de 25 milliards de dollars par année.

Le premier ministre nous dit d'attendre le dépôt du budget. Cela n'est pas très rassurant pour les Canadiens. Pourquoi les acheteurs de maison qui ont vu leur versement hypothécaire mensuel monter de plus de 200 $ devraient–ils attendre le budget? Les Canadiens veulent que le gouvernement agisse maintenant. En fait, cela fait plus d'un an qu'ils veulent que le gouvernement agisse.

Il ne s'agit pas pour le ministre des Finances de chiffres abstraits, mais de la vie concrète des gens; il ne s'agit pas seulement de résultats financiers.

Le premier ministre va–t–il envoyer un message clair aux Canadiens et leur dire que leur fardeau fiscal n'augmentera pas dans le prochain budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, personne ne peut dire ce qu'il y aura dans le budget jusqu'à ce qu'il soit déposé à la Chambre des communes. Le budget sera présenté avant la fin du mois. Ce sera un autre bon budget grâce auquel notre gouvernement atteindra ses objectifs.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, quand il s'agit de mettre de l'ordre dans les finances du pays, le leadership doit venir d'en haut. Or, personne au sein de ce gouvernement n'a fait le moindrement preuve de leadership.

Dix–huit mois plus tard, la généreuse pension des députés existe toujours, la bureaucratie dépense toujours sans compter pour l'achat de nouveaux télécopieurs, de logiciels et la rénovation des bureaux. Plus de 100 libéraux loyaux sont venus réclamer leur dû sous forme de nominations partisanes. Et le gouvernement ose demander aux Canadiens de payer plus d'impôts.

Attendre le dépôt du budget est une chose. Qu'en est–il de ces petits pas concrets? Quand le gouvernement va–t–il prêcher par l'exemple? Quand le ministre va–t–il réformer le régime de pensions des députés et mettre un terme aux dépenses publiques incontrôlées?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, alors qu'un parti nous accuse d'avoir trop coupé, l'autre nous demande de couper encore plus. J'espère que lorsque le budget viendra, comme toujours, entre les extrêmes le Parti libéral se retrouvera au milieu, c'est–à–dire ne pas couper à l'aveuglette et ne pas tomber dans l'autre extrême qui refuse de contrôler les dépenses de ce gouvernement.

Nous en avons donné l'exemple clairement au cours du dernier budget. Nous allons encore le démontrer lors du prochain budget.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Jeudi dernier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution dénonçant les coupures que le gouvernement fédéral propose en matière d'enseignement postsecondaire, et demandant au fédéral de se retirer de ce secteur en versant au Québec les points d'impôt correspondant au niveau de la contribution financière actuelle d'Ottawa dans ce secteur.

Compte tenu des divergences d'opinion entre son ministre des Finances et celui du Développement des ressources humaines, le premier ministre peut–il nous indiquer si son gouvernement entend donner suite, et de façon favorable, à la requête de l'Assemblée nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il serait très important que le député transmette le message qu'il vient tout juste de nous livrer à ses collègues du gouvernement du Québec. Juste avant Noël, comme il le sait, ils ont annoncé qu'ils réduiraient de 1,5 milliard de dollars les fonds destinés aux services de santé, aux services sociaux et à l'éducation.

Il me semble que si un gouvernement doit prendre ses responsabilités, c'est bien celui–là.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre du Développement des ressources humaines que la motion en question a été votée à l'unanimité, donc aussi par le Parti libéral du Québec.

Est–ce qu'on doit comprendre qu'en refusant de répondre clairement à cette requête, le gouvernement fédéral s'entête à vouloir supprimer les paiements de transfert en espèces pour en verser une partie dans le programme canadien de prêts aux étudiants, au mépris de la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, qu'ils attendent le budget! Ce sont des suppositions. Va–t–on faire ceci ou cela? Il y aura un budget écrit que le député pourra consulter. Mais, ce qui est tout à fait incroyable, c'est qu'il y a des rumeurs qu'on veut donner plus d'espace et plus de liberté aux provinces, alors que le Bloc québécois veut conserver le statu quo. Ça me réjouit.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a eu 16 mois pour ne rien faire et il a tenu parole. L'Association des manufacturiers canadiens a dit au ministre des Finances que ce ne sont pas les gouvernements, mais les consommateurs qui créent des emplois.

Or, le gouvernement songe à augmenter les impôts des consommateurs, à puiser de l'argent dans leurs poches. Le ministre des Finances ne se rend–il pas compte que l'accroissement des impôts fera seulement perdre des emplois au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de sa question. Je sais qu'il est très sincère et que ses questions le sont également.

J'ai eu l'occasion de vérifier ce que d'autres gouvernements ont fait dans ce domaine. Curieusement, lorsque le député faisait partie du gouvernement de l'Alberta, ce gouvernement a présenté une série de budgets qui alourdissaient considérablement le fardeau fiscal des Albertains.

Je voudrais que le député m'explique la différence entre les impôts que le gouvernement albertain a adoptés et ceux que le député tente actuellement d'empêcher.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait aussi reconnaître que ce ministre a, à l'époque, réduit les dépenses publiques d'un milliard de dollars et remis cette somme au Trésor de l'Alberta et, enfin, que ce milliard de dollars aide aujourd'hui les contribuables de l'Alberta.

Aujourd'hui, je voudrais dire au ministre des Finances et au premier ministre que les Canadiens ont lancé un message très clair, un message qui est ressorti nettement de tous les rassemblements auxquels j'ai assisté au cours de la dernière semaine. Je voudrais leur parler d'impôts.

Si le premier ministre et le ministre des Finances augmentent les impôts, ils vont attirer sur eux–mêmes et leur gouvernement la foudre des trois R des Canadiens: la résistance, la réaction et la révolte. Et si cela ne suffit pas, les Canadiens vont entreprendre la réforme du pays au complet.

Le premier ministre peut–il se lever aujourd'hui pour promettre aux Canadiens qu'ils ne subiront aucune augmentation d'impôt en 1995?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je sais que la parole du député a dépassé sa pensée. Il ne veut certes pas inciter les Canadiens à la révolte. Je suis convaincu que telle n'est pas son intention, du moins ce n'est pas de cette façon que j'interprète son intervention. Il est difficile d'associer le mot «révolte» au Parti réformiste.

Il reste encore beaucoup de temps avant la présentation du budget. Le premier ministre a été très clair. Nous savons que les Canadiens ne veulent plus qu'on augmente les impôts. Cela a été affirmé sans équivoque. Le premier ministre l'a dit lui–même.

Il sait aussi que je ne répondrai à aucune question avant le dépôt du budget.

• (1440)

Je crois comprendre que le Parti réformiste veut désespérément suivre le courant, alors qu'il est complètement dépassé. Les députés réformistes ne devraient pas gaspiller le temps de la Chambre pour poser des questions hypothétiques auxquelles je ne peux répondre avant d'avoir déposé le budget.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

À sa demande, le président de Radio–Canada a rencontré, vendredi dernier, les députés libéraux réunis en caucus pour discuter du budget de Radio–Canada. Or, de l'aveu même du président du caucus du Québec, M. Manera a discuté de la couverture médiatique que fera Radio–Canada lors du référendum sur la souveraineté.

Le premier ministre reconnaît–il que le président de Radio–Canada a commis une grave erreur de jugement en discutant à huis clos avec les députés de son parti de la couverture médiatique que fera Radio–Canada de la campagne référendaire, ce qui est tout à fait contraire à l'autonomie et à la neutralité que doit avoir Radio–Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est à la demande du président de Radio–Canada que le caucus a rencontré le président. C'est à sa demande. Ils ont posé des questions, comme ils ont le droit de le faire. Vous pouvez me poser des questions à la Chambre et vous pouvez en poser aux ministres, on les transmettra.

Ce que nous voulons, c'est que les nouvelles soient équitables à travers tout le pays et qu'on tienne compte qu'à l'intérieur des règlements de Radio–Canada, ils ont toute la liberté d'agir comme ils le veulent. On veut que ce soit équitable pour tout le monde et que tous les points de vue soient entendus et non pas un seul. Par ailleurs, ce que nous demandons à tous les radiodiffuseurs au Canada, c'est de donner une chance égale à tout le monde.

Jusqu'à présent, l'argent du gouvernement provincial est utilisé et on distribue des pamphlets. On refuse de distribuer les pamphlets du Parti libéral provincial, mais on distribue ceux du Parti québécois et des autres partis. Ce n'est pas de l'équité dans le système. Ce que nous voulons, c'est que le débat soit équitable et que les deux parties reçoivent exactement la même couverture.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai qualifé l'envoi du Parti libéral de pamphlétaire.

Compte tenu que M. Manera s'est placé dans une situation pour le moins vulnérable et très délicate, le premier ministre entend–il sévir à son endroit en lui demandant de démissionner comme le réclame le premier ministre du Québec, s'il veut préserver l'intégrité et l'autonomie de Radio–Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai confiance en M. Manera, c'est un fonctionnaire d'expérience qui est à Radio–Canada depuis longtemps. Dans l'intérêt de défendre son organisation, il a demandé à rencontrer les députés pour leur expliquer le travail de Radio–Canada. C'est normal que les députés lui aient posé des questions à propos de ce qui se fait à Radio–Canada. Je n'ai pas parlé à M. Manera depuis qu'il est président et je n'ai pas l'intention de lui parler, ma femme non plus.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances continue d'affirmer qu'il ne va pas augmenter les impôts, mais simplement supprimer les échappatoires. Eh bien, les Canadiens ne se laissent pas berner par cet exercice de relations publiques.

Si une politique est aussi dommageable qu'une augmentation d'impôts, si une politique fait croître les recettes au même titre qu'une augmentation d'impôts, il s'agit bel et bien d'une augmentation d'impôts. Les Canadiens n'ont que faire d'une augmentation d'impôts déguisée. Ma question est la suivante: Le ministre neutralisera–t–il les effets de la suppression de certaines échappatoires fiscales en diminuant d'autres impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, les deux critiques du

troisième parti pour les questions relatives aux finances sont des gens pour qui j'ai beaucoup de respect. J'aime discuter avec eux, notamment à la période des questions.

Croient–ils vraiment qu'ils rendent service à la population en cherchant constamment à devancer le budget et à connaître la position du gouvernement, lequel ne va sûrement pas exposer le contenu du budget, bref, en posant un tas de questions auxquelles on ne saura pas apporter de réponse satisfaisante tant et aussi longtemps que le budget n'aura pas été présenté?

• (1445)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je fais allusion à un principe que le ministre a invoqué maintes fois à la Chambre.

Dernièrement, la Suède a procédé à une réduction des dépenses et à une augmentation des impôts. Les investisseurs ont perçu cette augmentation d'impôts comme un manque de volonté de la part du gouvernement de s'attaquer à la racine des déficits chroniques. Ils ont mis la Couronne suédoise à dure épreuve sur les marchés de change.

Voici ma question complémentaire: Quelle leçon le ministre a–t–il tirée de l'expérience de la Suède?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il vaut mieux ne jamais être le ministre des Finances de la Suède.

Nous avons clairement fait savoir que, à l'occasion du prochain budget, nous avions l'intention de nous attaquer au déficit, surtout en réduisant les dépenses gouvernementales. Nous l'avons déjà dit, le premier ministre l'a déclaré à plusieurs reprises, et je peux le confirmer de nouveau à l'intention du député d'en face. Nous allons nous attaquer au déficit. Notre intention est on ne peut plus claire: nous allons nous y employer surtout en réduisant les dépenses gouvernementales.

* * *

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, les chutes répétées du dollar canadien et la hausse des taux d'intérêt sont attribuables à l'inaction du gouvernement qui refuse, depuis plus d'un an, de s'attaquer à l'ensemble des dépenses de l'appareil gouvernemental. Le scepticisme des milieux financiers s'amplifie avec la possibilité que le gouvernement décrète de nouvelles taxes et surtout une surtaxe généralisée sur le revenu pour tenter de juguler son déficit.

Le ministre des Finances reconnaît–il que son inaction et la totale insouciance de son gouvernement sont directement responsables de la hausse des taux d'intérêt et notamment du coût des intérêts hypothécaires, et admet–il qu'en décrétant une surtaxe généralisée il étranglera la croissance économique et accentuera davantage la tendance à la hausse des taux d'intérêt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Encore là, monsieur le Président, l'opposition pose des questions hypothétiques et crée des hommes de paille. Pour quelle raison? Je ne le sais pas.

Laissez–moi vous dire que, lorsque j'ai rencontré mes homologues du G–7 et les officiers du FMI, ils n'avaient que des louanges envers le progrès que le Canada a fait depuis un an. Lorsqu'on entend les chiffres que le premier ministre a cités plus tôt, lorsqu'on voit les actions que l'on a entreprises depuis le dernier budget, on s'aperçoit que, pour la première fois depuis très longtemps, on a un gouvernement qui non seulement a l'intention mais est crédible en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs. Le député devrait être très fier de ce que nous avons fait depuis un an au gouvernement.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je vais vous exprimer les vraies louanges: c'est la croissance des taux d'intérêt depuis deux mois, c'est aussi le manque de confiance des milieux financiers face à un ministre des Finances qui ne fait rien depuis un an et demi pour juguler ses problèmes déficitaires. C'est ça, les louanges qu'on doit lui faire.

Comment le ministre des Finances peut–il refuser les recommandations de l'opposition officielle de couper ses dépenses et de revoir la fiscalité? Comment peut–il justifier l'imposition de nouvelles taxes et demander à la classe moyenne d'augmenter son fardeau fiscal et accorder en même temps aux plus riches contribuables canadiens des crédits d'impôt de plus de deux milliards de dollars pour l'achat de condos de luxe aux États–Unis? C'est ça, la bonne gestion! C'est ça, les louanges!

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, d'abord, jusqu'à maintenant, je n'ai reçu aucune suggestion constructive de la part du Bloc québécois en ce qui concerne les coupures que nous devrons faire. Le député dit qu'il va nous les énumérer demain; j'attends avec impatience.

Puisque le député nous parle de taux d'intérêt, il peut peut–être nous expliquer comment il se fait que, depuis une couple de mois, l'écart entre les taux d'intérêt des obligations du Québec et celui des autres provinces augmente chaque jour.

[*Traduction*]

Le député devrait nous expliquer comment il se fait que la différence dans les taux d'intérêt entre les obligations du Québec et celles des autres provinces s'élargit de plus en plus. Voilà la véritable question qui doit être posée au Canada.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Il a été très décevant de constater que l'Alliance de la fonction publique du Canada a rejeté le programme d'incitation à la retraite anticipée que le gouvernement a proposé pour réduire la taille de l'appareil gouvernemental.

● (1450)

Le ministre peut–il garantir aux fonctionnaires que le gouvernement entend toujours traiter de façon équitable ses employés et essayer de parvenir à une entente avec les syndicats, ainsi que minimiser les suppressions d'emplois découlant des compressions de dépenses?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, oui, je peux donner ces garanties au député.

Nous allons certainement nous assurer que nos employés sont traités de façon équitable et raisonnable, qu'il s'agisse de ceux qui vont nous quitter à la suite des compressions d'effectifs ou, bien entendu, de ceux qui vont demeurer en poste pour continuer d'offrir un excellent service à la population canadienne.

Permettez–moi également de signaler, monsieur le Président, que je vais rencontrer à nouveau les représentants syndicaux à ce sujet. Je le fais depuis un certain nombre de mois afin de parvenir à un accord acceptable pour les deux parties. Je suis tout à fait disposé à poursuivre le dialogue avec eux.

Cependant, le temps presse. Sous peu, nous devrons prendre des décisions à ce sujet dans le cadre du prochain budget.

Pour ce qui est de minimiser les suppressions d'emplois, il est bien entendu que nous réexaminons les programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. Notre intention n'est pas simplement de supprimer des emplois pour le plaisir de le faire, mais il est évident que, à la suite des compressions dans les programmes et les services, nous devrons réduire les effectifs.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines semble finalement s'être rendu compte que nous n'avions plus les moyens d'accroître les dépenses sociales. Nous sommes hypothéqués et taxés au maximum.

Pourquoi le ministre ne peut–il pas comprendre que nous pouvons refondre les programmes sociaux sans accroître les dépenses?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, dès le départ, j'ai attiré l'attention de la députée sur la déclaration liminaire que nous avons faite, il y a environ un an, ici même à la Chambre. Nous avions déclaré qu'une des principales raisons qui justifiaient la réforme des programmes sociaux était d'en améliorer le fonctionnement, d'en avoir plus pour notre argent et de le dépenser là où il serait le plus utile.

C'est exactement le but que nous entendons poursuivre. Nous poursuivons la réalisation de cet objectif dans les délais prévus et nous espérons recevoir cet après–midi les idées et propositions du comité de la Chambre des communes. On sait que ce comité a consacré beaucoup de son précieux temps à entendre les propositions des Canadiens. Une fois que nous aurons le rapport en main, nous pourrons nous mettre au travail.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, il y a seulement une semaine, le ministre aurait déclaré que le gouvernement devait s'occuper de ses problèmes budgétaires avant de pouvoir donner suite à la réforme.

Quand le ministre va–t–il faire preuve de leadership et entamer une véritable réforme des programmes de sécurité sociale au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à la députée, nous croyons qu'il est possible de faire deux choses en même temps. À la différence du Parti réformiste qui semble s'intéresser à une seule question, mon parti peut s'occuper de nombreuses choses en même temps.

Nous avons dit pourtant très clairement que la réforme sociale devait reposer sur un système financier stable et efficace. Il ne s'agit pas là d'un coût suffisant, mais d'un coût nécessaire.

Nous devons réaliser l'un et l'autre ensemble: une bonne réorganisation du budget afin d'assurer la stabilité financière et une bonne réforme des programmes afin de remettre les gens au travail.

* * *

[*Français*]

LA VISITE DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Manifestement indisposé par la demande du chef de l'opposition officielle de rencontrer le président américain, Bill Clinton, lors de sa visite officielle à Ottawa les 23 et 24 février prochains, le premier ministre s'est objecté à ce que le chef de l'opposition officielle rencontre M. Clinton. Hier, son ministre des Affaires étrangères remettait les pendules à l'heure en déclarant que le gouvernement ne s'objecterait pas à un entretien entre le président américain et le chef de l'opposition officielle.

Le premier ministre peut–il nous indiquer sur la base de quelle règle il s'appuyait, vendredi, pour s'objecter à une telle rencontre? Peut–il également nous indiquer depuis quand un premier ministre canadien dicte à un président américain qui celui–ci peut rencontrer ou pas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on m'a posé cette question. Je pensais que c'était une lettre qui m'était adressée, mais ce n'était pas le cas, c'est une lettre qui était adressée au président Clinton.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Non, ce n'est pas à moi. Je n'ai pas reçu de lettre. Je me suis informé.

On m'a envoyé la copie d'une lettre, mais la demande était faite au président Clinton qui répondra lui–même. Je ne peux d'ailleurs pas parler au nom du président Clinton.

• (1455)

Je voudrais faire remarquer à l'honorable député que je viens de faire une tournée de six pays et qu'en aucun pays, on ne m'a fait rencontrer les chefs de l'opposition. On m'a fait rencontrer les ministres, et je n'ai pas refusé de le faire. Seulement, ce n'est pas la tradition partout, et quand j'étais chef de l'opposition, il est venu des présidents ici que je n'ai pas rencontrés, et pas plus tard qu'au mois de décembre, quand le président Zedillo est venu, il n'a pas rencontré le chef de l'opposition.

Seulement, le président Clinton, qui a reçu la lettre répondra et nous verrons quelle est sa réponse. Ce n'est pas à moi de répondre à cette question–là.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, maintenant qu'il ne s'oppose plus publiquement à une rencontre entre M. Clinton et le chef de l'opposition officielle, le premier ministre prend–il l'engagement qu'il ne se livrera à aucune pression ou manoeuvre de coulisse pour tenter de dissuader le président américain de rencontrer le chef de l'opposition officielle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la lettre du président Clinton, normalement, devrait venir de Washington, non pas d'Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les libéraux membres du Comité permanent des finances ont recommandé que le gouvernement augmente la taxe sur l'essence de 2 cents le litre pour enrayer le déficit. Par ailleurs, le ministre des Finances a déclaré que la dette écrasait les Canadiens. Mais ils sont également écrasés sous les impôts. La taxe sur l'essence a augmenté de 466 p. 100 au cours des dix dernières années.

Le ministre des Finances pourrait–il expliquer à cette Chambre en quoi alourdir le fardeau fiscal des Canadiens ne va pas accélérer la spirale des augmentations fiscales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député devra attendre le budget.

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au même ministre.

Les taxes à la consommation représentent 52 p. 100 du prix moyen de l'essence au Canada, contre 37 p. 100 aux États–Unis, notre principal concurrent et partenaire commercial.

Le ministre pourrait–il expliquer comment, en allant chercher 500 millions de dollars de plus dans la poche des contribuables, il va accroître la compétitivité du Canada, stimuler l'économie et créer des emplois supplémentaires?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, rien n'a changé depuis 30 secondes, depuis un quart d'heure ni même une heure. Le député devra attendre le budget.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Nous savons tous que le crédit pour TPS est censé être versé uniquement aux Canadiens à faible revenu. Certains prétendent qu'il est aussi accordé à des gens qui ont un revenu de plus de 100 000 $.

Est–ce vrai? Si oui, que fait le ministre pour mettre fin à cet abus?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question qui me donne une chance de rectifier les faits et d'éclaircir certains points à cet égard.

Le crédit pour TPS est destiné aux Canadiens à faible revenu. Par exemple, une famille canadienne de quatre personnes ayant un revenu familial de 38 000 $ n'est pas admissible à un crédit pour TPS. L'admissibilité à ce crédit est déterminée selon le revenu familial, ce qui tient compte de la situation des Canadiens à faible revenu.

Je dois préciser que l'admissibilité au crédit pour TPS est déterminée d'après le revenu net. Il y a peut–être des gens qui ont un revenu nominal élevé mais un faible revenu net, ce qui leur permet de profiter du système et d'obtenir le crédit pour TPS. Nous faisons de notre mieux pour éliminer les possibilités d'abus.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une autre de ses déclarations surprenantes, vendredi dernier à Toronto, le premier ministre a affirmé que des fonctionnaires fédéraux étaient payés sans travailler. Il a aussitôt été contredit par son président du Conseil du Trésor.

Compte tenu qu'il a été contredit par son président du Conseil du Trésor, le premier ministre maintient–il toujours qu'il y a des fonctionnaires fédéraux qui sont payés sans travailler et dans l'affirmative, combien, et si non, doit–on comprendre que le premier ministre se référait alors au cas de ces trois généraux du

ministère de la Défense, qui ont nolisé un Airbus pour aller jouer au golf en Floride, aux frais des contribuables canadiens? Après l'opération Guillaume Tell, assistons-nous à l'opération Lazyboy?

• (1500)

Le Président: C'est une longue question.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, il y en a. Je peux trouver le nombre. Quant au président du Conseil du Trésor, il dit qu'il n'en connaissait pas personnellement. Je dois dire que je n'en connais pas personnellement, mais on m'avait informé qu'il y en avait. Ce sont des renseignements qui m'ont été fournis par le Conseil privé. Si on m'avait mal renseigné, je m'en excuserais, mais je me suis informé par la suite et on m'a dit encore une fois qu'il y en avait.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En fin de semaine, les négociations concernant la directive sur le réaménagement des effectifs ont échoué et les fonctionnaires, y compris ceux qui habitent Ottawa—Vanier, veulent savoir ce que le gouvernement fait à ce sujet.

Le gouvernement a-t-il peur d'arrêter définitivement sa position en raison des élections partielles qui doivent avoir lieu à Ottawa—Vanier? Pourquoi ne fait-il pas savoir aux fonctionnaires s'il va légiférer des changements à la directive sur le réaménagement des effectifs?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, le député ne devrait avoir aucune inquiétude en ce qui concerne Ottawa—Vanier. Ce n'est pas à lui de s'en faire.

Bien avant qu'il ne soit question d'élections partielles, nous avons discuté avec les syndicats de la question du réaménagement des effectifs à cause du nombre de personnes qui seraient touchées par la réduction des effectifs par suite de l'examen des programmes. Nous allons poursuivre ces entretiens afin d'essayer de régler cette question car la directive sur le réaménagement des effectifs se trouve en fait dans la convention collective.

Comme je l'ai dit plus tôt en réponse à la question précédente, nous avons l'intention de traiter nos employés de façon juste et raisonnable.

* * *

LA POLITIQUE SOCIALE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, P.C.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son gouvernement a fait participer les Canadiens à une très importante consultation au sujet de la politique sociale. Prochainement nous aurons un budget qui semble devoir contenir des réductions importantes des dépenses sociales.

Le ministre du Développement des Ressources humaines disait aujourd'hui que l'on visait une plus grande efficacité. Ma question au premier ministre est simple: Quels sont les objectifs et les priorités que poursuit son gouvernement dans le domaine de la politique sociale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le leader du Parti conservateur avait lu le livre rouge il connaîtrait nos priorités dans le domaine de la politique sociale.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je voudrais simplement que le ministre des Finances démentisse la nouvelle parue dans les journaux aujourd'hui, selon laquelle, en plus de la série d'échappatoires dont disposent les nantis au Canada, le ministre va en créer une autre non visée par les paramètres du budget. Puisque les Canadiens qui possèdent aux États-Unis des éléments d'actif valant plus de 600 000 $ seront assujettis à l'impôt américain, le ministre songe maintenant à leur accorder un crédit d'impôt pour compenser.

Le ministre peut-il se lever et déclarer qu'il ne créera pas une autre échappatoire, même si ce crédit d'impôt fait partie du protocole qui est actuellement l'objet de négociations? En même temps, peut-il nous dire ce que le premier ministre recommandera au président Clinton au sujet de la taxe d'entrée à la frontière américaine?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, d'une part, cette récente mesure protège l'assiette fiscale canadienne. D'autre part, elle garantit que les Canadiens qui possèdent des biens à l'étranger ne seront pas davantage pénalisés par rapport aux Américains du seul fait de leur citoyenneté canadienne.

Cette mesure est excellente parce qu'elle ne protège non seulement l'assiette fiscale canadienne, mais aussi les Canadiens. Je suis certain que le député en conviendra.

Quant à ce que le premier ministre devrait dire au président Clinton, je trouve vraiment absurde que tout en traitant de l'ALENA et de libéralisation des échanges, les Américains imposent une taxe à la frontière. L'idée est tout simplement absurde et notre gouvernement la désapprouve totalement.

Bien sûr, je parle au nom du ministre du Commerce, même si je sais fort bien que cela est parfois fort difficile.

Affaires courantes

• (1505)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Leonid Kravchuk, député et ex–président de l'Ukraine.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause de la fuite concernant le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines portant sur la refonte des programmes sociaux, rapport qui a été remis aux médias.

Je soutiens que les privilèges des députés de la Chambre des communes ont été atteints, puisque ce rapport a été diffusé aux médias avant d'être déposé à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit bien d'une question de privilège, puisqu'on a fait fi des modalités selon lesquelles les rapports des comités doivent d'aborder être déposés à la Chambre des communes afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent en prendre connaissance. Tant que les rapports ne sont pas déposés à la Chambre, ils doivent demeurer confidentiels.

Enfin, pour bien montrer qu'il y a eu violation de privilège, permettez–moi de signaler qu'on m'a refusé à moi, membre associé du comité, copie du rapport qui était pourtant diffusé aux journalistes.

Je demande donc à la présidence de réfléchir aux mesures qui pourraient être prises pour contrer le véritable mépris manifesté pour le Règlement et les procédures de la Chambre.

Le Président: Je remercie le député de sa question de privilège. Naturellement, j'analyserai les faits et ferai rapport, au besoin, à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C–226

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, le 13 décembre dernier, le projet de loi C–226 a été mis aux voix. J'ai alors voté en faveur de ce projet de loi, mais mon vote n'a malheureusement pas été consigné. Puis–je demander que le compte rendu soit corrigé?

Le Président: Mon cher collègue, il serait difficile de modifier un vote qui a déjà eu lieu. Cela créerait un précédent qu'il nous serait très difficile de gérer à la Chambre.

Je suis persuadé que l'opinion du député figurera au compte rendu et qu'elle est déjà officielle. Il ne s'agit pas vraiment ici d'un recours au Règlement, mais le député a fait valoir son point de vue.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, le député était présent à la Chambre et s'est prononcé sur une mesure.

Par inadvertance, son vote n'a pas été consigné. L'erreur ne venait pas de lui, mais bien du service du greffier. Il me semble que la seule façon de régler cette affaire est de consigner, avec le consentement unanime de la Chambre, le vote du député en faveur du projet de loi dont la Chambre était saisie.

Le Président: Je retiens la suggestion du député de York–Sud—Weston. En dépit du fait qu'il s'agit d'une démarche plutôt nouvelle, je consens, avec le consentement unanime de la Chambre, à faire consigner le vote du député.

Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, avant d'accorder le consentement unanime, est–ce qu'il faudrait conclure que s'il y a consentement unanime, cela constituera un précédent et qu'à l'avenir, on pourra demander la révision d'un vote trois, quatre, cinq jours ou même une semaine plus tard?

Le Président: Mon cher collègue, quand nous avons le consentement unanime de la Chambre, cela signifie qu'ici, nous pouvons changer presque tout ce que nous désirons changer, avec le consentement unanime. J'espère que cela ne se produira pas tous les jours. C'est pour cette raison que j'ai demandé le consentement unanime. S'il y a consentement unanime, nous pourrons changer le vote, mais sinon, il demeurera tel quel.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Avec la permission de la présidence, les whips des trois partis vont s'entretenir sur cette question et présenteront demain une recommandation à cet égard à la Chambre, ce qui aurait l'avantage d'épargner le temps de la Chambre et de résoudre le problème plus rapidement.

Le Président: Si les trois whips se chargent de cette affaire, nous y reviendrons demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 215 pétitions.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines intitulé *Équité, sécurité et perspectives d'avenir—Les Canadiens maîtres d'oeuvre du renouveau social.*

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre de renvoi du 8 février 1994, votre comité a terminé son étude de la modernisation et de la restructuration du système de sécurité sociale du Canada.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, nous, du Bloc québécois, tenons à remercier les Canadiens et les Québécois, tous les groupes qui, dans des conditions difficiles, sont venus témoigner devant le comité. Nous les remercions de leur accueil.

Cependant, je tiens à dire que le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas publié en temps utile la plupart des documents techniques pour la consultation et nous le regrettons, de même que les groupes qui se sont présentés devant nous.

Je voudrais également souligner le travail de tous les membres du Comité et dire que le rapport a été produit, de même que la consultation, dans des conditions difficiles. En terminant, je voudrais ajouter que la bonne volonté manifeste au début a rendu d'autant plus douloureux le constat de l'échec de la possibilité de déposer un rapport commun.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

Ce rapport concerne le projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence. Le comité a étudié le projet de loi et en fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour faire une remarque au sujet du rapport du Comité permament du développement des ressources humaines.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je tiens à informer la députée que, normalement, seule l'opposition officielle peut répondre à ce rapport. Pour que le Parti réformiste puisse répondre au rapport, nous devrons avoir le consentement unanime de la Chambre.

La députée a–t–elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

• (1515)

[*Français*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le cinquante–sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du cinquante–sixième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je propose que le cinquante–sixième rapport du Comité permament de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Madame la Présidente, je crois que vous trouverez aussi qu'il y a consentement unanime pour présenter maintenant la motion d'adoption du cinquante–troisième rapport du Comité permament de la procédure et des affaires de la Chambre déposé le vendredi 9 décembre 1994, motion qui est inscrite à mon nom au *Feuilleton.*

Je propose que la motion soit adoptée et que le rapport soit adopté. Je crois que vous trouverez que la Chambre est disposée à adopter sans débat ni amendement cette motion dont il a été donné avis aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AVORTEMENT

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai quelques pétitions à présenter. La première porte sur la question de l'avortement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures afin de protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel de manière à accorder aux enfants non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains déjà nés. J'appuie cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'appuie également une pétition dont les signataires demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

Affaires courantes

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai également une pétition très volumineuse de 107 pages, réunissant 1 207 signatures, dont les pétitionnaires signalent à la Chambre un plan d'action en 10 points proposé par la Fédération de l'industrie minérale du Canada afin de préserver l'industrie minière canadienne. Encore une fois, je souscris très vigoureusement à cette pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai en outre reçu une pétition de 11 pages réunissant 144 signatures.

Je ferai remarquer qu'elle provient de ma circonscription, et plus spécialement d'une très petite localité dont les habitants se préoccupent vivement des mesures de contrôle très restrictives que propose le gouvernement. Encore une fois, j'appuie la pétition.

LA PEINE CAPITALE

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Enfin, madame la Présidente, je trouve également très encourageant de présenter une dernière pétition. Je fus en effet très étonné de trouver sur mon bureau cette pétition de 66 pages réunissant plus de 1 400 signatures.

Les pétitionnaires demandent la tenue d'un référendum national où tous les Canadiens seraient invités à se prononcer sur la question de la peine capitale et dont les résultats auraient force obligatoire. Telle est la position du Parti réformiste et telle est certainement ma position. J'appuie donc complètement cette pétition.

LES MINES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition. Les pétitionnaires, qui habitent diverses localités de Terre-Neuve et du Labrador, ont signé par centaines cette pétition qui rappelle que l'industrie minière est le principal employeur dans plus de 150 localités. Elle signale que le climat est si peu propice aux investissements au Canada que l'industrie minière doit chercher de nouvelles possibilités ailleurs.

• (1520)

Les signataires demandent au Parlement de prendre des mesures propres à stimuler l'emploi dans ce secteur, à promouvoir la prospection et à reconstituer les réserves minières du Canada.

C'est avec empressement que j'appuie cette pétition.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole, comme je le ferai tous les jours d'ici au 11 avril 1995, pour présenter des pétitions. Le 11 avril est la date fixée pour l'audition de la demande de Robert Paul Thompson, qui souhaite obtenir une libération accélérée.

Les pétitionnaires que je représente veulent que nos rues soient plus sûres et s'opposent à la libération de délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé intégralement leur peine.

Les pétitionnaires demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui résulte du projet de loi C–55 et des efforts déployés par MM. Doug Collins, Nick Carter et Daniel Earl. Cette pétition est signée par des habitants de la belle ville de Kamloops.

Les pétitionnaires, révoltés par la tragédie dont a été victime Melanie Carpenter, demandent des modifications au système de justice du Canada, y compris la garantie que les délinquants sexuels violents soient incarcérés suffisamment longtemps et, au besoin, à perpétuité, pour rendre nos rues et nos quartiers à nouveau sûrs.

C'est là la première de nombreuses pétitions à venir. Jusqu'à maintenant et au cours des derniers jours seulement, on a déjà recueilli plus de 3 000 signatures de citoyens qui demandent que soit modifié notre système de justice pénale.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions différentes signées par des gens de ma circonscription et d'ailleurs et concernant la discrimination et l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires demandent, entre autres choses, de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à y interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Je partage tout à fait cette façon de voir et je crois qu'il est temps d'inclure des dispositions à ce sujet dans nos lois.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui à la Chambre des communes.

Dans la première, 558 électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt disent ceci: «Nous, résidents d'Okanagan—Similkameen—Merritt, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit: le ministre des Finances ayant déclaré qu'il pourrait modifier les règles concernant les REER et les pensions et imposer les avoirs ou le revenu provenant de ces régimes, nous demandons que le Parlement s'oppose à toute tentative de nuire à notre capacité d'assurer notre retraite en imposant les avoirs ou le revenu provenant des REER et des régimes de pension.»

Le message est clair, madame la Présidente: Qu'on ne touche pas à nos REER ou à nos régimes de pension.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par 86 résidents d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je souligne que, jusqu'ici, 1 271 électeurs de ma circonscription ont signé cette pétition dans laquelle ils demandent que la Chambre des communes s'oppose à toute autre mesure législative favorisant l'acquisition et la possession d'armes à feu et qu'elle prévoie des lignes directrices rigoureuses et une condamnation obligatoire

en cas d'utilisation ou de possession d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

J'approuve ces deux pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter trois pétitions au nom d'électeurs de Shawville, au Québec, concernant des questions sociales.

Les signataires des deux premières pétitions demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

L'AVORTEMENT

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, les signataires de la troisième et dernière pétition exhortent le Parlement à modifier immédiatement le Code criminel du Canada pour donner aux enfants non encore nés la même protection que les êtres humains déjà nés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, en tant que député, je prends la parole aujourd'hui pour présenter quatre pétitions à la Chambre.

La première porte les signatures de M. Michael Daubin et de T.S. Simington, ainsi que de 82 autres habitants de Calgary, qui exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à protéger certaines personnes contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La deuxième pétition est présentée au nom de M. Robert McNutt qui, conjointement avec 36 autres Canadiens, demande au Parlement d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures requises pour que soit reconnue dans les lois fédérales l'égalité totale des relations entre personnes du même sexe.

LA FAMILLE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition représente l'opinion contraire quant à l'orientation sexuelle, car 55 Albertains demandent au Parlement de s'opposer à tout projet de loi qui redéfinirait directement ou indirectement la famille.

• (1525)

La quatrième et dernière pétition concerne aussi la famille. Elle porte la signature de 34 habitants de Calgary et des environs qui prient le gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder une déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles, et non seulement à celles qui font garder leurs enfants à l'extérieur.

Je continuerai de présenter toutes les pétitions que me font parvenir les électeurs de Calgary–Centre, peu importe mon opinion personnelle ou ma position politique à l'égard des sujets en question.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant 16 300 signatures.

Cette pétition est l'oeuvre d'un électeur, M. Bernard Castet, dont le fils a été assassiné par deux jeunes contrevenants. La pétition demande au Parlement d'apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour que toute personne de 14 ans ou plus, qui est reconnue coupable d'un crime violent, soit jugée par un tribunal pour adultes.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, la seconde pétition est beaucoup plus courte. Elle exhorte le Parlement à ne promulguer aucune autre loi sur le contrôle des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, aujourd'hui, je voudrais présenter trois pétitions. Les deux premières demandent d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à mettre un terme au traitement discriminatoire dont sont victimes les gais et les lesbiennes, ainsi que leurs relations familiales, en modifiant la législation fédérale en vertu de laquelle ils ne sont pas traités sur le même pied que les autres citoyens et notamment en apportant à la Loi canadienne sur les droits de la personne des modifications pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

J'ai expliqué aux pétitionnaires que j'étais en désaccord avec certaines parties de la pétition, mais j'estime qu'ils ont le droit de me faire déposer cette pétition à la Chambre en leur nom.

L'AVORTEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, la troisième pétition est un peu plus compliquée. Je ne la lirai pas au complet.

Les pétitionnaires soutiennent que le Parlement et le Canada reconnaissent clairement que le foetus humain est une personne, dès le moment de la conception, et qu'il est visé par le mot «chacun»; attendu que la Charte des libertés s'applique au Parlement et au gouvernement canadiens, que l'article 7 reconnaît à chacun le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et que le paragraphe 15(1) dispose que la loi s'applique également à tous et que tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à reconnaître que le foetus est, dès le moment de la conception, un être distinct de la mère, à répondre à cette pétition qui reconnaît le processus parlementaire officiel selon lequel la réponse à la pétition nº 3510130, que j'ai déposée l'an dernier, constitue le seul fondement de la position du gouvernement et à rejeter chacun des arguments invoqués dans cette pétition.

Affaires courantes

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions signées par près de 300 habitants de plusieurs collectivités de ma circonscription, Cariboo—Chilcotin.

Les habitants de ma circonscription estiment que les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu sont satisfaisantes. Ils demandent donc au Parlement d'appuyer des mesures législatives qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre un crime, d'appuyer l'introduction, dans le Code criminel, de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, d'appuyer une mesure législative qui abrogera ou modifiera les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique, qui ne se sont pas révélées rentables ou qui sont si complexes qu'elles en perdent toute efficacité.

Je souscris à ces pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Maloney (Erie, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui à la Chambre deux pétitions représentant le point de vue de plus de 163 habitants d'Erie.

La première pétition demande au gouvernement d'appliquer les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté et de ne pas modifier les lois de manière à approuver ou à permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive, ou à encourager ces pratiques.

• (1530)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Maloney (Erie, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition porte sur la question des avantages à accorder aux personnes de même sexe.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de résidents de ma circonscription de Burnaby—Kingsway.

Les pétitionnaires rappelent que les dispositions actuelles du Code criminel refusent aux personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours, avec l'aide d'un médecin. Par conséquent, ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin que tous les Canadiens aient le droit de mourir avec dignité et que les personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante aient le droit d'avoir recours à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours, au moment de leur choix, conformément à des mesures de protection strictes mises en place pour prévenir les abus et pour s'assurer qu'elles sont compétentes et que leur décision est libre et éclairée, et prise en connaissance de cause.

LA PEINE CAPITALE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à déposer.

Dans la première, les pétitionnaires prient le Parlement d'admettre que les meurtriers ne devraient jamais être remis en liberté, en conséquence de quoi, nous demandons que la peine capitale soit rétablie pour ces criminels.

Quelque 2 200 personnes ont signé cette pétition.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Madame la Présidente, dans ma deuxième pétition, les pétitionnaires, des Canadiens de différentes localités d'Alberta, demandent au Parlement de reconnaître, en mémoire de Ryan et en signe de solidarité avec Stu et Marg Garrioch et leur famille, que la criminalité avec violence a atteint un niveau grave et hors de contrôle, au point où toute la société est en danger.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour qu'elle assure à la société la protection qu'elle mérite. La pétition compte plus de 2 500 signatures.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Madame la Présidente, ma troisième pétition compte 1 655 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que la criminalité avec violence a atteint un niveau grave et hors de contrôle, au point où toute la société est en danger. Ils soulignent qu'une peine de prison à vie devrait être purgée entièrement, sans possibilité de libération conditionnelle, dans le cas des délinquants violents reconnus coupables de meurtre au premier degré, et qu'une peine d'au moins 25 ans de prison sans possibilité de libération conditionnelle devrait être réservée à ceux qui sont reconnus coupables de meurtre au deuxième degré.

Ce sont les pétitions qui m'ont été envoyées. J'approuve le contenu de chacune d'elles.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions.

La première pétition s'adresse à la Chambre des communes, en Parlement assemblée. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et à n'apporter à la Loi aucune modification susceptible de sanctionner, de permettre ou d'encourager le suicide assisté ou toute autre mesure visant à mettre fin à la vie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Madame la Présidente, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du

Règlement, je suis fier de présenter quatre pétitions sur l'euthanasie et le suicide assisté que m'ont fait parvenir des électeurs de Prince George—Bulkley Valley, notamment des trois villes suivantes: Prince George, Vanderhoof et Burns Lake.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas abroger ni modifier d'aucune façon l'article 241 du Code criminel et de ne pas permettre que l'arrêt rendu le 30 septembre par la Cour suprême du Canada n'autorise l'euthanasie ou le suicide assisté.

Je suis heureux de préciser que j'approuve totalement ces quatre pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter aucune modification législative pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne. Les pétitionnaires seront ravis d'apprendre que le ministre a convenu de reporter la présentation de la mesure législative à cet égard.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet de sanctionner l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la troisième pétition demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour donner aux enfants non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains déjà nés.

• (1535)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Madame la Présidente, j'ai reçu une pétition signée par des habitants de ma circonscription qui affirment que ce n'est qu'une minorité faisant beaucoup de bruit qui invite le Parlement à mettre sur pied un double système de commercialisation du blé et de l'orge pour l'exportation.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir le monopole de la Commission du blé pour ce qui est de commercialiser le blé et l'orge et ils l'exhortent à étendre davantage les pouvoirs de commercialisation de la commission pour inclure toutes les céréales et toutes les graines oléagineuses.

Affaires courantes

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 76, 88 et 108.

[*Texte*]

Question no 76—**M. Peric:**

À l'égard de la décision d'aller de l'avant avec la construction d'un pénitencier pour femmes à Kitchener, *a*) quelles sommes a–t–on dépensées jusqu'à maintenant dans le cadre du projet, *b*) comment ces fonds ont–ils été affectés, *c*) a–t–on étudié la possibilité d'aménager le pénitencier sur le chemin Maple Grove et, dans l'affirmative, pourquoi a–t–on jugé que l'endroit ne convenait pas, *d*) a–t–on examiné l'offre récente du directeur du Centre régional d'Oxford, qui a proposé au Service correctionnel du Canada d'aménager le pénitencier pour femmes dans une partie de son établissement plutôt que d'en construire un à Kitchener et, sinon, pourquoi pas, *e*) combien prévoit–on que coûterait l'aménagement du pénitencier à un autre endroit et quels types de dépenses ces coûts incluraient–ils?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada, la réponse est la suivante:

a) **Sommes dépensées à ce jour:** Environ 3,11 millions de dollars ont été dépensés à ce jour;

b) **Répartition des fonds:** 1,61 million pour l'acquisition de l'emplacement, y compris les frais juridiques, 1,5 million pour la tenue de deux études environnementales, l'exécution des dessins d'architecture ainsi que les salaires et les coûts de fonctionnement du bureau de l'établissement fédéral pour femmes de Kitchener, destinés au directeur et au sous–directeur de l'établissement ainsi qu'au personnel de soutien.

c) En novembre 1993, on avait envisagé de choisir l'emplacement de Maple Grove pour la construction de l'établissement. Toutefois, cet emplacement n'a pas été jugé adéquat, pour les raisons suivantes:

1) Seulement deux terrains à l'emplacement de Maple Grove sont suffisamment plats pour permettre la construction du nouvel établissement. Aucun des deux n'est assez grand.

2) Pour agrandir le terrain afin de permettre la construction, il faudrait enlever un esker. Ce processus nécessiterait l'approbation des autorités provinciales en matière d'environnement, demanderait beaucoup de temps et occasionnerait des frais considérables. Les exigences environnementales qu'il faudrait respecter pourraient faire augmenter considérablement le coût de la construction de l'établissement. En outre, il faudrait négocier une entente avec la province d'Ontario concernant le rôle du Service correctionnel du Canada en ce qui a trait au partage des coûts liés à ce processus.

3) L'installation d'égouts pluviaux et d'égouts séparatifs à l'emplacement de Maple Grove entraînerait des coûts supplémentaires importants.

4) Le délai minimal d'intervention que l'on exige des services d'ambulance, de pompiers et de police pour se rendre sur les lieux d'un incident serait dépassé, étant donné que l'établissement n'est pas suffisamment près de ces services.

5) L'emplacement de Maple Grove n'est pas situé à quinze minutes de marche des services de transport en commun.

6) D'autres emplacements auraient été envisagés seulement si le solliciteur général avait décidé de reprendre le processus de sélection des emplacements, ce qui n'est pas le cas.

Le 6 juin 1994, le solliciteur général a publié un communiqué de presse pour annoncer la décision d'aller de l'avant avec la construction de l'établissement à l'emplacement déjà acheté sur le boulevard Homer Watson ainsi que pour expliquer les raisons justifiant la décision de ne pas reprendre le processus de sélection des emplacements. Cette décision a été prise à la suite d'une analyse approfondie de tous les aspects du projet de Kitchener et a permis de confirmer que l'emplacement du boulevard Homer Watson était le plus adéquat des 21 qui ont été proposés à l'origine par la Ville de Kitchener. L'analyse ne portait pas sur les emplacements ne faisant pas partie de la liste initiale.

d) Le Centre régional d'Oxford ne possède pas les caractéristiques architecturales correspondant aux principes énoncés par le Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, c'est-à-dire de petites maisons où règne une ambiance chaleureuse permettant aux détenues de vivre en petits groupes de façon autonome, des bâtiments profitant de la lumière naturelle et bénéficiant d'une bonne ventilation, dont la taille est suffisante pour favoriser l'interaction, et des mesures de sécurité discrètes pour refléter le faible niveau de risque que présentent la plupart de ces détenues. Pour les raisons énoncées, cet emplacement n'a pas été retenu.

e) Pour aménager l'établissement dans un autre emplacement, il en coûterait environ 5,2 millions de dollars, répartis de la façon suivante: 2,8 millions pour l'acquisition d'un nouveau terrain viabilisé, la tenue des études environnementales et la modification des dessins d'architecture en fonction du nouvel emplacement. Les 2,4 millions de dollars qui restent représentent les coûts de fonctionnement de la Prison des femmes à Kingston, en Ontario, pendant une autre année, étant donné que la construction des autres installations fédérales pour femmes ne devrait être terminée qu'à la fin de l'automne 1995.

Question nº 88—**Mme Brown (Calgary Sud-Est):**

Pour les années 1992 et 1993, combien de voitures la SRC a-t-elle louées, pour qui, quels étaient la marque, le modèle, l'année et les coûts détaillés de chacune d'elles?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): En 1992 et 1993, le nombre total de contrats de location de voitures de la SRC, y compris les contrats débutant ou prenant fin au cours de ces deux années, était de 78 et 64 respectivement.

Toutes les voitures louées sont des véhicules à usage fédéral qui servent aux affaires de la Société, à l'exception des voitures sous-mentionnées qui sont affectées à des cadres particuliers mais étaient louées sous le nom de la SRC: 1. Buick Lesabre 1989. Location: 560 $ par mois. Date d'expiration du contrat de location: 23 avril 1992; 2. Buick Lesabre 1988. Location: 450 $ par mois. Date d'expiration du contrat de location: 30 juin 1992; 3. Buick Lesabre 1993. Location: 529 $ par mois. Date d'expiration du contrat de location: 4 mai 1996.

Question nº 108—**M. Forseth:**

Combien a-t-on dépensé en 1992-1993 pour les avocats du privé engagés spécialement pour s'occuper de poursuites fédérales au lieu des avocats-conseils de la Couronne de la province?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le ministère de la Justice n'engage pas d'avocats du secteur privé, ni en permanence ni à l'occasion, pour remplacer les procureurs de la Couronne des provinces. Les mandataires du procureur général fournissent des services juridiques qui ne peuvent être assurés par les avocats du ministère de la Justice pour des raisons d'ordre géographique ou à cause des impératifs du travail.

Lorsqu'il a fallu retenir les services de procureurs de la Couronne de façon permanente ou spéciale pour s'occuper de poursuites, il s'agissait de poursuites intentées aux termes de lois fédérales comme la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la concurrence et la Loi sur les pêches. En 1992-1993, le gouvernement fédéral a versé aux procureurs de la Couronne 21,3 millions de dollars pour intenter des poursuites criminelles, ainsi que 18,7 millions de dollars pour s'acquitter d'autres tâches, soit 40 millions de dollars en tout.

En raison de ces coûts très appréciables, le ministère de la Justice a commencé à examiner différents modes de prestation de services en matière de poursuites criminelles. L'un d'eux consiste en des projets pilotes visant à remplacer par des avocats du ministère, lorsque la conjoncture économique le permet, les procureurs de la Couronne qui intentent des poursuites aux termes de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et drogues. Le premier projet du genre est en voie de réalisation à Toronto et on étudie la possibilité d'en lancer un dans deux autres villes. S'inscrivant dans l'engagement du ministère envers la prestation rentable de services gouvernementaux au public, ces projets pilotes devraient permettre de réaliser des économies allant de 15 à 20 p. 100.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 99, 103 et 114 marquées d'un astérisque?

[*Texte*]

*Question nº 99—**M. Godin:**

Quels furent les résultats découlant des 3 404 136 $ déployés de 1989 à 1994 dans la réserve de Kahnawake, dans le cadre du Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool chez les autochtones?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Le montant injecté dans le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues (PNLAADA) chez les autochtones pour la communauté de Kahnawake de 1989 à 1993 est: 3 095 853,27 $. Cette somme a été répartie de la façon suivante: 1989–1990 489 800.60 $ 1990–1991 560 601.60 $ 1991–1992 662 860.50 $ 1992–1993 681 331.07 $ 1993–1994 701 259.50 $

Ces sommes sont octroyées à la communauté de Kahnawake par ententes de contribution. Cependant, ces montants n'ont pas été nécessairement utilisés pour des programmes exclusivement à l'intention de la population autochtone de Kahnawake. En effet, le Shakotiia'takehnhas Community Services est l'organisme mandaté par le Conseil de bande de Kahnawake pour coordonner les programmes suivants: 1. Les services sociaux; 2. Le programme PNLAADA; 3. Le Programme de représentants en santé communautaire; 4. Le programme de centre de ressources PNLAADA.

Il agit à titre d'administrateur pour les activités régionales dans le cadre du PNLAADA qui s'adressent à l'ensemble de la population autochtone du Québec. Les responsables présentent des rapports financiers à Santé Canada.

Voici les principales activités du PNLAADA à Kahnawake:

Prévention: Différentes stratégies (contrôle, influence et éducation) ont été utilisées pour prévenir la consommation ou minimiser l'usage des substances en cause. Des activités de sensibilisation, d'éducation ainsi que celles offrant des solutions à la consommation ont été réalisées par l'équipe du programme en place. Toutes ces activités s'adressent à la population de Kahnawake en général; certaines à des groupes cibles.

Des rapports d'activités nous sont soumis de façon régulière pour en justifier leur financement.

Centre de ressources PNLAADA (Film Library): Ce centre de ressources est administré par le Shakotiia'takehnhas Community Services. Il a pour but d'acquérir et de mettre à la disposition des communautés autochtones et autres organismes affiliés au PNLAADA, des films, vidéos tout autre matériel à titre gracieux. Les activités principales sont: le service de prêts, donc de manutention, la recherche de matériel pertinent et adapté, le soutien aux intervenants dans la préparation de leurs activités promotionnelles et éducatives en leur offrant le service dans les deux langues officielles. Le Centre n'est pas exclusif à la population de Kahnawake mais offre plutôt ses services à l'ensemble des communautés autochtones du Québec.

Réadaptation: Un centre autochtone a été mis sur pied offrant des services de réadaptation à la population mohawk du Québec: le Centre Onen:To'Kon. Bien que le centre compte principalement comme clients les Mohawks de Kahnawake et Kanesatake, il dessert également les autres nations anglophones du Québec, selon la disponibilité des cycles de thérapie.

Administration des diverses activités du PNLAADA: Le Shakotiia'takehnhas Community Services agit comme administrateur (coordination et remboursement de frais) pour certaines activités régionales à la demande de Santé Canada. Il est à noter que ces activités s'adressent à l'ensemble de la population autochtone du Québec.

Résultats: Les résultats de ces activités se traduisent par une nouvelle attitude face aux drogues et à l'alcool pour la population autochtone. Les activités sociales, sans consommation d'alcool, sont maintenant plus populaires. Il y a également un intérêt plus marqué pour la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies dont les dernières activités se sont échelonnées sur une période d'un mois. Il faut également noter que le centre de traitement Onen: To'Kon a traité plus de 1 312 patients, que ce soit pour des services internes ou externes liés aux abus d'alcool et autres drogues.

*Question nº 103—**M. Caron:**

À combien s'élèvent les sommes investies, et à investir, par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente sur le développement économique régional (EDER), particulièrement en ce qui a trait au projet d'une liaison routière améliorée (projet routier 70/170) reliant les villes d'Alma et La Baie (Québec) en date du 1er novembre 1994?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Le projet de la route 70/170 fait partie de l'Entente auxiliaire Canada—Québec sur le développement des transports, signée en 1985 dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional (EDER).

L'Entente sur les transports, administrée par Transports Canada pour la partie fédérale, est échue depuis le 31 octobre 1993, mais, pour les projets déjà inscrits, des engagements pouvaient être effectués à même les fonds existants dans l'entente pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 31 octobre 1994.

Le projet en cause a été inscrit à l'entente lors même de la signature. Une portion de 25 millions de dollars devait être financée par l'entente, à parts égales entre les gouvernements du Canada et du Québec (12,5 millions de dollars chacun).

Les sommes totales engagées aux fins de l'entente, du début jusqu'au 31 octobre 1994, s'élèvent à 21 529 600 $, dont 10 764 800 $ du gouvernement fédéral. Aucune somme supplémentaire ne pouvant être engagée depuis le 31 octobre, il s'agit donc du montant total et final consacré par le gouvernement fédéral à ce projet.

L'écart de 1 735 200 $ de chaque gouvernement par rapport au montant initial prévu de 12,5 millions de dollars provient notamment des retards qu'a subis le projet au cours de sa réalisation.

En effet, le projet 70/170 n'a pas pu suivre l'échéancier prévu au départ. La première section entre La Baie et Jonquière a été réalisée comme il était prévu. Toutefois, les travaux ont été considérablement ralentis en 1991 et 1992 par la réalisation d'études environnementales, l'abandon de la voie de contournement de Jonquière et des restrictions budgétaires touchant le ministère des Transports du Québec. Les travaux ont repris par la suite sur la section Jonquière–Alma, une route à quatre voies divisées. Le premier tronçon de 3,8 km (commençant à 3 km au nord de Jonquière) est en voie d'achèvement. L'expropriation pour le reste de la section jusqu'au voisinage d'Alma est également chose faite.

Il est à noter que les montants qui n'ont pu être engagés pour le projet routier 70/170 ont été réaffectés à un autre projet routier de l'entente pour faire en sorte que ces sommes soient dépensées. En outre, le gouvernement du Québec devrait poursuivre la réalisation de ce projet tout en tenant compte de ses disponibilités financières.

*Question nº 114—**M. Hanger:**

Combien a coûté l'impression des signets photos qui étaient inclus dans la trousse de documents sur le Plan d'immigration pour 1995?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La carte de visite du ministre qui devait être jointe aux documents de la planification d'Immigration et de la Citoyenneté a été conçue dans le but d'être également jointe à d'autres documents d'Immigration et de la Citoyenneté. Donc 30 000 cartes ont été commandées pour un coût global de 2 083,48 $ ou à moins de 7c. la pièce.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, étant donné le nombre et la longueur des réponses, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement concernant la question nº 93 soumise le 19 octobre 1994, il y a de cela 110 jours. Normalement, lorsque des questions de cette nature sont soumises, il y a un délai de réponse de 45 jours. Je demande au gouvernement une justification pour ce délai que nous considérons déraisonnable.

M. Milliken: Madame la Présidente, si vous me le permettez, j'aimerais compléter ce que j'étais en train de faire, et ensuite, je répondrai au rappel au Règlement de l'honorable député.

[*Traduction*]

J'ai demandé que ces réponses soient imprimées comme si elles avaient été lues. La Chambre a donné son consentement, et ces réponses ont donc été acceptées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demanderais que la question nº 94 soit transformée en ordre de dépôt de document, auquel cas ce document serait déposé immédiatement. Je m'occuperai ensuite de la demande.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre que la question nº 94 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 94—M. Althouse:

En ce qui concerne les paiements provenant du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), *a*) combien de personnes ont touché des chèques tirés sur le Compte durant chacune des quatre dernières années, *b*) quel est le total cumulé des coûts d'achat et d'installation du matériel de traitement depuis le début du programme en 1991 et prévoit–on d'autres dépenses importantes à ce chapitre, *c*) combien de temps s'écoule entre la réception d'une demande et l'émission d'un chèque, et *d*) en 1993 et en 1994, combien de demandes ont exigé un mois de traitement, deux mois de traitement, et ainsi de suite jusqu'à 10 mois de traitement ou plus, et quelles sont les principales raisons de ces longues périodes de traitement?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Milliken: Madame la Présidente, la question nº 93 soumise par l'honorable député de Québec–Est concerne les marchés de service d'approvisionnement et de location accordés par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux depuis le 25 octobre 1993, dans tous les comtés fédéraux du Québec, ainsi que la liste des propriétés du gouvernement fédéral situées dans ces mêmes comtés.

Comme vous le savez, cela représente une longue liste. Le gouvernement a travaillé depuis le dépôt de la question pour préparer une réponse. On me dit que la réponse est presque prête et je la déposerai à la Chambre dès qu'elle le sera. J'espère que l'honorable député peut attendre jusque–là parce qu'il y a beaucoup d'items à joindre à cette liste.

Les propriétés du gouvernement sont nombreuses, comme il le sait, et de plus, ce ministère a beaucoup de contrats dans la province de Québec et avec 75 circonscriptions, la liste sera très longue. J'espère qu'il peut attendre la fin de la compilation de la réponse que je déposerai bientôt en Chambre.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1540)

[*Français*]

LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans le cadre de la discussion que nous menons en troisième lecture sur le projet de loi C–44, lequel modifie la Loi sur l'immigration, la Loi sur la citoyenneté et la Loi sur les douanes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai quelques observations et commentaires qui devraient nous inspirer, ou à tout le moins nous faire réfléchir sur la portée des décisions que nous serons appelés à prendre lors du vote sur ce projet de loi.

Dans la Partie I de la Politique canadienne d'immigration qui porte sur ces grands objectifs, il est clairement stipulé aux articles *i)* et *j)* la nécessité, et je cite: «de maintenir et de garantir la santé, la sécurité et l'ordre public du Canada». Deuxièmement, «de promouvoir l'ordre et la justice sur le plan international en n'acceptant pas sur le territoire canadien des personnes susceptibles de se livrer à des activités criminelles.»

Nous sommes d'accord avec ces principes et ces objectifs parce qu'ils reflètent les grands consensus sur lesquels reposent nos sociétés de droit et de justice. Il y a aussi des préoccupations qui sont directement liées au projet de loi C–44 et qui demeurent également essentielles à la compréhension du débat.

Lors des consultations sur l'immigration que tenait récemment le ministre, quelqu'un a dit que «l'intolérance est l'industrie qui connaît la croissance la plus rapide au Canada». L'hystérie, le racisme, la peur résultent de l'intolérance et conduisent généralement à confondre réalité et perception. On entend par réalité ce qui existe dans les faits et par perception la représentation d'un objet par le moyen d'une impression.

C'est ce qui fait que l'on cède depuis quelque temps au Canada à l'impression que les immigrants criminels abondent dans notre société. De là à penser que la criminalité est le lot des immigrants, il n'y a qu'un pas.

Il faut s'opposer fermement à la diffusion de renseignements dénaturés et erronés au sujet de l'immigration et qui empêchent que s'installe la relation de confiance qui doit exister entre la société d'accueil et l'immigrant.

L'an dernier, une étude interne du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration rappelait qu'il n'existait pas de lien entre l'origine ethnique et la propension au crime. Contrairement à ce que pourrait laisser présager un certain courant populaire, M. Derrick Thomas, recherchiste senior au ministère confirme que les personnes nées à l'étranger et habitant maintenant au Canada sont sous–représentées dans la population carcérale. Bien qu'il y ait 20,2 p. 100 de la population canadienne qui soit composée de nouveaux arrivants, ces mêmes gens ne représentent que 11,9 p. 100 des personnes incarcérées ou en libération conditionnelle. Les minorités visibles, contrairement encore une fois à certains clichés populaires, n'étaient pas surreprésentées dans les statistiques sur la criminalité.

Face aux nombreuses questions que se pose la population et aux appréhensions qu'elle manifeste, il est utile de rappeler que le taux de criminalité au pays a baissé de 5 p. 100 en 1993. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, «pour la deuxième année consécutive, le taux de criminalité déclaré par les services de police a diminué en 1993; la baisse de 5 p. 100 aura été la plus importante d'une année à l'autre depuis que l'on a commencé à recueillir, en 1962, des statistiques sur la criminalité».

Cela confirme l'énoncé que je faisais tout à l'heure concernant la réalité et les perceptions. Bien que la population perçoive une augmentation du taux de criminalité en général, cela ne correspond pas à la réalité. Il en va de même pour les liens que l'on tente d'établir entre l'immigration et la criminalité.

Loin de moi l'idée de vouloir banaliser les activités criminelles. Elles existent et on le sait. Je sais que la population éprouve des craintes réelles quant à sa sécurité. Les sondages le prouvent et le disent. Toutefois, il faut rétablir les faits.

Il y a lieu aussi de s'interroger et de dénoncer l'origine de ces erreurs de perception dans la population. Cette Chambre ne doit pas se faire le reflet d'*Allô Police*, ni du sensationnalisme médiatique qui surexpose des cas individuels et donne l'impression qu'ils sont devenus la norme au Canada.

• (1545)

C'est impensable qu'après les jeunes, à qui l'on a également tenté d'imputer tous les maux de la terre, ce soit maintenant les immigrants que l'on cible comme le fléau de l'humanité. Ne devrait–on pas penser que ce sont les conditions socio–économiques qui constituent la trame de fond de la criminalité, et non l'immigration? Que les difficultés économiques, d'adaptation, de formation et d'emploi que vivent les familles immigrantes, et les jeunes en particulier, correspondent davantage aux véritables causes de la criminalité, plutôt que l'immigration elle–même? Vous êtes d'accord avec moi.

Une voix: C'est vrai.

Mme Gagnon (Québec): Au–delà des appréhensions qui demeurent dans nos esprits, il y a des dispositions spécifiques du projet de loi C–44 en regard desquelles nous avons des réserves, et je vous les cite. La plus importante de ces dispositions est la volonté clairement exprimée de faire disparaître le droit d'appel pour les immigrants et les réfugiés accusés d'un crime passible de dix ans de prison ou plus. Cela semble aller à l'encontre des principes fondamentaux qui doivent exister dans une société juste. La Charte des droits et libertés doit s'appliquer à tous et à toutes quant à une procédure équitable et impartiale.

Un autre élément du projet de loi qui nous pose problème concerne la détermination de la peine. Le projet de loi ne tient compte que de l'acte nominal, c'est–à–dire la peine maximale prévue pour le type de crime commis, sans tenir compte de la sentence effectivement rendue. On sait que même si un acte criminel est passible d'une peine d'emprisonnement de dix ans, dans les faits, ce sont les principes de la détermination de la peine qui sont utilisés par les juges pour fixer la sentence. À titre d'exemple, une entrée par effraction dans une résidence privée est passible d'une sentence d'emprisonnement à vie. Des actes, telle la complicité pour l'émission de cartes de crédit frauduleuses, pourraient donc justifier, en vertu du projet de loi, le renvoi de l'accusé dans son pays d'origine.

Les accusés reçoivent généralement des sentences beaucoup moins sévères que la peine maximale. Dans certains cas, il se peut même que la peine ne comprenne même pas l'emprisonnement ou une amende, mais simplement une sentence suspendue ou une mise sous probation. Un individu pourrait donc n'avoir été condamné qu'à une peine très légère et se verrait, d'après le projet de loi qu'on nous présente, forcé de

quitter le pays. Cette disposition du projet de loi pourrait constituer, à notre avis, une violation à la Convention de Genève. Il est précisé, dans le manuel du Haut–Commissariat pour les réfugiés, que «dans l'éventualité de la nature du crime présumé avoir été commis, tous les facteurs pertinents, y compris les circonstances atténuantes, doivent être pris en considération.» Le projet de loi C–44 devrait, à notre avis, tenir compte de ces considérations.

Un autre aspect qui est ignoré dans le projet de loi est celui de la distinction entre un crime politique et un crime de droit commun. Il nous apparaît inquiétant de renvoyer dans son pays d'origine un individu condamné pour des raisons politiques, sans tenir compte des risques qu'il encourt s'il retourne dans son pays. Ce genre de règlement manque nettement de souplesse et d'humanité. Ne faudrait–il pas regarder plutôt de plus près quels sont les risques encourus en fonction de la gravité des actes commis?

D'autres questions importantes me préoccupent également et je me demande ce qui arrivera aux résidents permanents qui habitent le Canada depuis de nombreuses années. Dans certains cas, ils sont arrivés au pays alors qu'ils étaient tout petits. Aujourd'hui adultes, ils travaillent ici, font partie d'une même famille et ils n'ont que de lointains souvenirs de leur pays d'origine. Ils n'ont plus de famille et souvent, ils n'ont plus d'amis là–bas. Ces gens sont des Québécois et des Canadiens de fait et le fait de retourner dans leur pays d'origine est–il une solution acceptable?

D'autres éléments du projet de loi méritent également notre attention. Le projet de loi propose d'octroyer aux agents d'immigration le pouvoir de saisir et d'ouvrir tous les colis et documents soupçonnés de servir à des fins frauduleuses. Est–ce que l'on ne contrevient pas à la Charte canadienne des droits et libertés? Notre système judiciaire présume d'abord l'innocence de l'accusé et ces dispositions touchant la saisie de courrier renversent le fardeau de la preuve. Sur quelle base se fera la saisie et comment pourra–t–on identifier la nature du contenu fiscal? Ces questions portent à réflexion.

• (1550)

Le projet de loi prévoit également que certaines décisions qui appartenaient à la Commission sur l'immigration et le statut de réfugié seront dorénavant prises par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et par ses fonctionnaires. D'une part, on accorde au ministre et à ses fonctionnaires de nouveaux pouvoirs d'appel des décisions rendues par un arbitre lors d'une enquête et, d'autre part, on prive la Commission du pouvoir de révision des cas pour motifs humanitaires. S'agit–il là d'une politisation du processus administratif? Est–ce une attaque à l'indépendance de la CISR? Ne vaudrait–il pas mieux plutôt favoriser un meilleur fonctionnement de la Commission?

J'aimerais également souligner les résultats d'une étude du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration rendus publics cet été. On apprenait dans cette étude que 1 888 criminels étrangers susceptibles d'être déportés demeuraient toujours introuvables. Y a–t–il un moyen de retrouver ces personnes et tenter d'empêcher que d'autres puissent faire la même chose dans l'avenir, sans pour autant ériger de plus grandes barrières à l'entrée et risquer de se retrouver avec des situations aussi embarrassantes que celle décrite ci–haut? Le problème des criminels étrangers introuvables est–il spécifique? En d'autres mots, y a–t–il plus d'étrangers introuvables que de Canadiens et Québécois de souche? Combien de Canadiens et de Québécois font actuellement l'objet de recherches infructueuses de la part des corps policiers? Cela représente–t–il une proportion de citoyens significativement plus petite que le pourcentage d'immigrants faisant l'objet du même type de recherches? À notre avis, le gouvernement devrait, afin de mieux informer la population et la rassurer quant à la situation des criminels étrangers, fournir toute l'information factuelle à ce sujet. On éviterait ainsi la poursuite de la chasse aux sorcières à l'endroit des immigrants et des revendicateurs du statut de réfugié.

Je tiens à redire que le Bloc québécois est conscient du problème posé par les criminels étrangers qui se trouvent actuellement au Canada. Nous savons aussi que les activités criminelles provoquent des remous et de l'effroi dans les communautés. Nous appuierons le gouvernement dans ses tentatives de résoudre ce problème de façon durable et équitable. Nous sommes entièrement d'accord avec le fait que les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié ne puissent pas utiliser la loi ou la réputation du Canada ou du Québec pour fuir leur pays d'origine lorsqu'ils ont commis des crimes graves. Cependant, notre inquiétude porte plutôt sur les moyens envisagés par le gouvernement pour solutionner le problème.

Nous ne nous laisserons pas distraire par des observations non fondées qui, comme nous l'avons souligné, risquent de ne pas représenter la réalité. Le gouvernement canadien semble actuellement vouloir radicaliser son discours pour plaire à certaines clientèles. On n'a qu'à penser au projet de loi sur les jeunes contrevenants adopté au cours de la dernière session. Pensons également aux réticences de plus en plus vives au sein du caucus libéral concernant le contrôle des armes à feu, ou encore à la motion M–157 déposée par le député libéral de Scarborough—Rouge River qui vise à réduire les niveaux d'immigration en période de récession économique.

Et puisque nous en parlons, j'aimerais également rappeler que le projet de loi C–44, comme cela a été le cas pour de nombreuses autres initiatives gouvernementales, ne correspond pas à la réalité québécoise. En effet, l'opinion publique québécoise réagit de façon fort différente de celle de ses voisins canadiens en matière de perception du lien à établir entre la criminalité et l'immigration. Comme le rappelait très justement le *Globe and Mail* la semaine dernière, les Québécois ne se sont pas laissé influencer dans leur attitude et leur comportement envers l'immigration par les quelques récents cas sordides que l'on a connus au Canada, cas que nous déplorons toutefois. C'est peut–être un autre volet de la spécificité québécoise.

Les immigrants représentent un apport fondamental et une richesse collective indéniable pour la société québécoise et canadienne. Il ne faudrait pas qu'une loi qui vise à empêcher les criminels de bénéficier du droit d'entrée et d'asile au Canada agisse en porte–à–faux. Entre les objectifs à poursuivre et les mesures mises de l'avant pour les atteindre, il existe parfois des distorsions.

Le projet de loi C–44, dans son état actuel, nous semble malheureusement souffrir de ce mal.

• (1555)

Dommage que le gouvernement se soit encore mis à la remorque de certains éléments de l'opinion publique et n'ait tenu compte de nos recommandations.

Ainsi, à nos recommandations, le ministre oppose une fin de non–recevoir injustifiée. Prenons un seul exemple, car le temps manque. Examinons le cas de la limite minimale de deux ans que nous proposons comme barème. Le ministre réplique que cette proposition n'est pas crédible parce que la durée de la sentence imposée varie en fonction d'impératifs géographiques ou d'autres aussi arbitraires. Il préfère conserver la limite théorique de dix ans, alors que les tribunaux utilisent des règles bien établies pour déterminer les peines. Ces règles tiennent compte des circonstances atténuantes entourant la commission de l'acte criminel. Or, le ministre se juge plus compétent que les tribunaux pour décider du sort d'une personne. Au lieu de se fier au tribunal, il aime mieux décider lui–même de la pertinence d'utiliser son pouvoir pour des motifs humanitaires. Et cela sort de la bouche du même individu qui déclarait, il y a à peine un an, qu'il valait mieux diminuer les interventions politiques dans le système d'immigration. On voit bien qu'il est déjà soumis à certaines pressions. Qu'arrivera–t–il quand lui et ses fonctionnaires seront constamment soumis à de fortes pressions de l'opinion publique?

Pour toutes les raisons que j'ai mentionnées au cours de mon discours, ce projet de loi ne peut recevoir l'aval de l'opposition.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, je tiens à féliciter ma collègue pour la qualité de son intervention. Le projet de loi C–44 aborde plusieurs problèmes qui pourraient être solutionnés par la voie administrative. À cet effet, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre concernant le mauvais fonctionnement du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en vous donnant quelques exemples.

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des informations de la part des fonctionnaires du ministère de l'Immigration à cause de plusieurs raisons: les coupures de personnel sont énormes dans ce ministère et il doit y en avoir d'autres. Il y a beaucoup de démotivation chez ces fonctionnaires.

Dans la région de Montréal, pour avoir accès à des informations, il faut composer le numéro de téléphone 496–1010. Tout le monde connaît ce numéro, les avocats, les gens qui travaillent avec les immigrants et les réfugiés. On a des réactions allergiques quand on entend ce numéro parce que c'est un numéro qui a six étapes. Il faut attendre plusieurs minutes pour avoir la réponse finale. Et si on veut s'adresser à un fonctionnaire, on nous dit: «C'est malheureux, mais la ligne est occupée.»

Cela n'est pas bon pour le député parce qu'une grande partie de notre travail de député est de résoudre des problèmes relatifs à l'immigration. L'année dernière, nous avons reçu des directives du ministère disant: «Si vous voulez obtenir des informations, il faut envoyer un fax.» Mais ils ont reçu tellement de fax qu'on n'a jamais reçu de réponse. Aujourd'hui, ils nous disent: «Non, il faut téléphoner.» Mais on se retrouve dans une situation pire que celle de l'année dernière. Pour les usagers, c'est incroyable parce qu'ils n'ont jamais accès à un fonctionnaire. Parfois, ils viennent d'un autre pays et ne connaissent pas la langue d'ici et surtout pas le système téléphonique que nous avons ici qui est totalement déshumanisé. C'est la machine qui répond; ce ne sont pas des personnes. Pour nous, les députés, il devient de plus en plus difficile de remplir notre rôle comme représentant de la population, surtout en matière d'immigration. Quand on écrit au ministre et qu'on envoie des lettres, il faut deux ou trois mois pour recevoir un accusé de réception, puis un ou deux mois additionnels pour recevoir une réponse sur le fond. Ce ne sont pas des problèmes mineurs; il s'agit parfois de la vie de réfugiés et d'immigrants qui veulent faire venir la famille qui est à l'extérieur.

• (1600)

Je trouve que le ministre devrait prendre des mesures pour solutionner ces problèmes administratifs au sein du ministère de l'Immigration qui deviendront encore plus graves après l'adoption du projet de loi C–44. Tout le système de décision en matière d'immigration devient de plus en plus politisé. C'est le ministre qui va prendre les décisions, ce sont ses hauts fonctionnaires.

Nous, comme députés, serons obligés de nous adresser continuellement au ministre. On n'aura pas de réponse dans les délais convenables et cela va créer beaucoup de frustrations pour les usagers de ce service. J'invite le ministre à prendre les mesures qui s'imposent pour corriger ce problème dans les plus brefs délais.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais faire un commentaire.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la très bonne présentation faite par la députée de Québec. J'ai bien aimé la façon dont elle a décrit la perception populaire de la criminalité au Canada.

Il est vrai qu'on entend depuis quelque temps, surtout de la part de certains membres de l'opposition, et même dans le grand public, qu'il y a de plus en plus de jeunes qui sont impliqués dans la criminalité. C'est tout à fait faux. D'ailleurs, on apprend, grâce à des statistiques tenues soit par le solliciteur général ou par d'autres ministères, que la criminalité n'est pas à la hausse parmi les jeunes, malgré l'opinion publique. On disait justement dans un sondage mené par Maclean Hunter que près de 60 p. 100 des Canadiens pensent, et cela bien entendu inclut les Québécois, que la criminalité est en hausse.

Je voudrais aussi dire qu'il y a un genre de consensus pancanadien au niveau de l'immigration sur l'importance de reconnaître les efforts qui sont déployés, non seulement par le ministère, mais par les nouveaux arrivants au Canada. Il ne faut pas oublier non plus que dans les années 1980, il y avait près de 90 000 immigrants par année au Canada. Comme vous le savez, le Canada a quand même une réputation de terre d'accueil et de pays généreux et tolérant. Il est certain qu'il y a de plus en plus de gens dans tous les autres pays qui s'intéressent à devenir des citoyens du pays le mieux vu du monde.

On est passé à près de 300 000 immigrants par année au Canada. Il est certain que ce qui fait la force du pays, c'est l'immigration, c'est d'intéresser des gens de l'extérieur à venir ici, à s'établir, à devenir des Canadiens à part entière et bien entendu, à contribuer à l'essor économique du pays.

Mais de dire que le processus est devenu très politisé, je ne crois pas que ce soit dans les moeurs du pays. Je ne crois pas qu'au Canada, on prenne nécessairement des décisions politiques à savoir qui sera admis ou pas au Canada. On a quand même une procédure, une fonction publique établie, des programmes qui sont en place pour encourager une immigration qui va venir investir au pays, mais on ne peut pas dire que le Canada n'est pas un pays d'accueil ou un pays où il fait bon vivre. Si on n'en accueille que 300 000 par année, je suis convaincu...

Une voix: Deux cent mille..

M. Gagnon: Que ce soit 200 000 ou 300 000, peu importe, mais je serais curieux de voir combien de demandes ont été faites dans tous les consulats ou ambassades du Canada qui se trouvent aux quatre coins du monde.

Mme Gagnon: Madame la Présidente, j'aimerais faire un bref commentaire, car il n'y a pas vraiment de question. Je suis d'accord avec le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine quand il dit qu'il n'y a pas de hausse de la criminalité, au contraire, comme je l'ai cité dans mon texte, il y a eu, en 1993, une baisse de 5 p. 100. Nous en sommes fort heureux.

Cependant, j'aimerais revenir sur le commentaire de mon collègue du comté de Bourassa quand il dit qu'on aurait dû être plus efficaces dans ce projet de loi et apporter des correctifs administratifs. Il est inconcevable qu'on ait concentré à Végréville tous les services.

Dans mon comté, on réclame des services. On a des attentes. C'est très impersonnel et on se plaint beaucoup du service de la fonction publique qui devient de plus en plus inhumain, surtout pour un immigrant ou quelqu'un qui veut émigrer au Canada. Il me semble qu'on a enlevé la relation qui devrait exister entre les gens de pays d'accueil et les gens qui désirent y venir.

• (1605)

Je pense que c'est un contact que nous avons évacué et moi, j'aurais aimé qu'il y ait aussi, dans le projet de loi, un correctif. Je ne reviendrai pas sur tous les articles du projet de loi, mais je pense que certains articles vont à l'encontre du fait d'être équitable et juste envers la population immigrante et les résidents permanents. De laisser le discrédit à savoir que ce sont les immigrants qui sont plus criminels que les Québécois et les Canadiens de souche, je pense que c'est faire tort à ces communautés culturelles qui vivent ici et qui ont choisi le Canada.

Mon collègue député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine a bien dit que c'est vrai que le Canada et le Québec sont des sociétés d'accueil et favorables à l'immigration, mais ce projet de loi, je pense, va plutôt contribuer, justement, au fait que, dans l'opinion publique, il y ait une montée d'un certain racisme envers ces communautés culturelles. Il est certain que quand on voit dans les journaux qu'un Noir ou un Haïtien a commis tel ou tel crime, bien quand c'est un Québécois ou un Canadien, c'est un individu. Moi, je pense qu'il faut être très prudent, et je ne répéterai pas mon discours, mais je pense qu'il y a beaucoup d'articles du projet de loi qui manquent de souplesse et d'humanisme et c'est là–dessus que je termine mon intervention.

[*Traduction*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer de nouveau le projet de loi C–44. Je crois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a bien mis en lumière l'objet du projet de loi et les changements proposés à la suite des amendements adoptés par le comité.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C–44 nous fournira les outils nécessaires pour lutter efficacement contre les gens qui abusent du système. Cette mesure s'inscrit en outre dans la stratégie du gouvernement visant à mettre en oeuvre une politique d'immigration qui soit équitable et réaliste et qui réponde aux besoins des Canadiens.

Le ministre de l'Immigration a déclaré en août dernier: «Une bonne politique d'immigration maintient un équilibre entre l'équité et la tolérance d'une part et l'exécution de la loi d'autre part.» Contrairement aux députés de l'opposition, nous avons écouté et continuons d'écouter ce que les Canadiens et les Québécois ont dit souhaiter voir dans la politique d'immigration.

La mesure législative à l'étude aujourd'hui se faisait attendre depuis longtemps. Elle est nécessaire si nous voulons rétablir l'intégrité d'un système qui a souffert de l'infiltration d'un élément criminel restreint mais destructeur.

L'expérience m'a révélé que, pour la plupart, les immigrants qui viennent au Canada veulent devenir des membres à part entière de la société canadienne. Le Canada est un pays formidable et généreux, ce dont nous convenons tous à la Chambre. Nos portes ont toujours été ouvertes à ceux qui fuient les difficultés économiques, la persécution, la guerre et les conflits civils, et à ceux qui sont en quête d'un avenir meilleur pour eux–mêmes et pour leurs enfants.

Les immigrants, comme mes parents, sont devenus des citoyens canadiens et ont joué un rôle actif dans tous les secteurs de notre société. L'histoire du Canada est pleine de ces histoires d'immigrants. La Chambre elle–même est pleine d'histoires d'immigrants qui, à force de travail acharné et de persévérance, ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui: l'un des meilleurs pays au monde dans lesquels il fait bon vivre.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas prêts à tolérer ceux qui abusent de leur générosité, contreviennent à leurs lois ou essaient d'utiliser l'immigration et le processus de reconnaissance du statut de réfugié à des fins criminelles. Ils doivent savoir que le gouvernement ne tolérera pas les abus. Avec la loi C–44, le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir les abus et protéger le public canadien contre les criminels.

[*Traduction*]

Comme le ministre l'a déjà mentionné, les amendements que nous examinons aujourd'hui répondent aux diverses critiques selon lesquelles le projet de loi était vague et prêtait à contresens.

• (1610)

De plus, les modifications à l'étude aujourd'hui renforceront les mesures d'exécution que nous avons préconisées. Il ne s'agit pas de mesures draconiennes comme l'opposition voudrait nous le faire croire. Ce sont des mesures équitables, efficaces et sensées face aux problèmes que les criminels constituent pour notre système d'immigration.

L'opposition persiste à rejeter notre projet de loi, mais les deux partis ont reconnu, en principe, la nécessité d'apporter des modifications. Le Bloc québécois est d'avis que nous allons trop loin et le Parti réformiste pas assez. J'estime pour ma part que nous sommes sur le bon chemin.

Nous sommes ici pour représenter tous les Canadiens. Nous avons écouté le point de vue de citoyens des quatre coins du pays et proposé ce qui nous semble être la meilleure solution.

Les principaux éléments du projet de loi sont les suivants: tout d'abord, les auteurs de crimes graves qui sont jugés dangereux pour le public ne pourront demander le statut de réfugié de manière à retarder leur expulsion. Les appels interjetés contre les ordonnances de renvoi prises contre des personnes reconnues coupables de crimes graves seront tranchés par le ministre ou la personne désignée par lui et non par la section d'appel de l'immigration. Les agents principaux de l'immigration pourront interrompre l'audition d'une demande de statut de réfugié si le demandeur est un criminel. En outre, le projet de loi donnera aux agents de l'immigration le pouvoir de saisir des documents d'identité dans le courrier international s'il est clair qu'ils serviront à contrevenir à la Loi de l'immigration.

Le projet de loi C–44 rend inadmissibles les personnes déclarées coupables par procédure sommaire, soit au Canada, soit à l'étranger. Il nous permettra d'interrompre l'étude de la demande de citoyenneté d'une personne visée par une enquête.

D'aucuns ont exprimé des inquiétudes au sujet de la définition de crime grave, et certains craignent que des réfugiés authentiques ne soient ainsi refoulés. Il n'en sera rien. L'un des amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui clarifie la définition de la criminalité. En gros, c'est là l'essence du projet de loi C–44.

Il est important de souligner les deux conditions. Pour être inadmissible au statut de réfugié, une personne doit avoir été trouvée coupable d'un crime punissable d'au moins dix années d'emprisonnement et être considérée par le ministre comme une menace sérieuse à la sécurité publique. Il faut que ces deux conditions soient satisfaites. Ceux qui sont considérés comme un danger pour le public perdraient leur droit d'en appeler à la CISR pour des motifs d'ordre humanitaire ou des questions de droit ou de fait. Ils conserveraient le droit de demander un examen judiciaire à la Cour fédérale et, bien entendu, le ou la ministre tiendrait compte des considérations d'ordre humanitaire au moment de rendre une décision.

Contrairement à ce que beaucoup de députés de l'opposition ont dit, ce projet de loi tient compte de bien des préoccupations soulevées par les différents organismes qui ont présenté des mémoires au comité de l'immigration, par exemple, l'Association du Barreau canadien et d'autres groupes. Nous avons écouté, nous avons pris des notes et nous avons apporté ces modifications au projet de loi C–44. Voilà un gouvernement qui écoute réellement les Canadiens et qui, comme nous l'avons prouvé dans d'autres domaines législatifs, prend au sérieux leurs préoccupations au moment de présenter des projets de loi.

Malheureusement, les deux partis de l'opposition continuent d'exprimer les préoccupations de seulement certaines parties du Canada. Il est facile de ne présenter les idées que d'une région de notre pays. Il est toutefois beaucoup plus difficile de trouver un juste milieu qui saura être à la satisfaction de tous les Canadiens. Je crois que c'est ce que nous avons fait avec le projet de loi C–44.

Le Parti réformiste continue de demander la tenue d'une enquête sur le mode de fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et il a récemment proposé l'abolition pure et simple de cet organisme. Nous savons que les Canadiens en ont assez des abus et nous avons rapidement pris des dispositions pour répondre à leurs préoccupations. Le projet de loi C–44 règle un certain nombre de problèmes de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, de manière à permettre une certaine souplesse ainsi que le respect des considérations d'ordre humanitaire et à empêcher les abus à l'endroit du système concernant le statut de réfugié.

Le gouvernement actuel reconnaît la nécessité d'apporter des modifications pour améliorer le système. Nous rationalisons celui–ci tout en veillant à renforcer d'autres aspects, celui de l'application, par exemple.

[*Français*]

Notre gouvernement s'est engagé à maintenir une politique d'immigration vraiment efficace, à empêcher l'immigration illégale et à assurer un contrôle efficace de nos frontières. Ces nouvelles dispositions sont raisonnables et équitables. De plus, contrairement à ce qui a été dit de l'autre côté de la Chambre, elles sont conformes aux dispositions de la Convention de Genève relative au statut de réfugié en ce qui concerne les questions de criminalité. C'est une question de justice, une question de démocratie.

Les mesures proposées dans le projet de loi C–44 ne sont pas excessives et n'ignorent pas les besoins des immigrants.

• (1615)

Madame la Présidente, permettez–moi d'ajouter que les immigrants eux–mêmes reconnaissent qu'il y a certains abus dans le système. Ils ont personnellement témoigné devant le ministre de l'Immigration dans toutes les consultations publiques en demandant que nous apportions des changements à la loi telle qu'elle est présentement. Je répète que notre but n'est pas de pénaliser les immigrants, mais d'éliminer les abus qui existent déjà dans le système.

[*Traduction*]

Le projet de loi C–44 porte sur le crime. Il y a quelques criminels qui abusent de la compassion et de la nature généreuse des Canadiens. Nous devons protéger l'intégrité du système contre cette poignée de criminels. Je dis bien, «cette poignée de criminels».

Les députés du Bloc québécois ont dit que nous ternissions la réputation de tous les immigrants en présentant ce projet de loi. Je ne crois pas. En fait, nous présentons l'image réelle de ce que les immigrants ont apporté à notre pays. Nous nous assurons que les quelques criminels qui s'infiltrent dans le système soient traités rapidement et efficacement. Ce faisant, à mon avis, nous nous assurons que la bonne réputation de tous les immigrants soit protégée par le système canadien.

[*Français*]

Je répète encore que le projet de loi C–44 va nous aider à instaurer une intégrité qui redonnera confiance au peuple canadien.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je rappelle à la députée qu'elle a participé à une réunion avec un groupe de Vietnamiens qui s'inquiétaient de la présence d'éléments indésirables parmi eux. En gros, ces gens voulaient se débarrasser de certains individus.

J'ai le nom de plusieurs de ceux qui mettent leur communauté dans l'embarras. Malheureusement, la moitié des députés libéraux ont quitté les lieux alors que ce groupe de citoyens vietnamiens inquiets souhaitaient que le gouvernement prenne des mesures de dissuasion énergiques.

Un arbitre vient de remettre plusieurs d'entre eux en liberté. Certains ont été inculpés d'agression sexuelle avec une arme, d'introduction par effraction armée. L'un d'eux était membre d'une bande. À Vancouver, un autre a atteint un enfant d'une balle au visage. On vient d'en libérer un de l'Institut régional Fraser. Citons le vol, les voies de faits, le trafic d'héroïne et que sais–je encore. Ces individus se déplacent en toute liberté dans la société. Pourquoi le projet de loi C–44 ne s'attaque–t–il pas à ces criminels très violents?

Mme Bakopanos: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rectifier la déclaration du député. Je me souviens de la rencontre avec la communauté vietnamienne et je n'ai pas quitté la réunion, pas plus que les autres députés libéraux. Je sais que ce n'était pas l'objet de la question du député.

Je ne suis pas au courant des cas dont il a parlé. Je me demande d'ailleurs s'il s'agit de cas réels ou fictifs. Il arrive souvent que les membres de l'opposition inventent des choses pour faire du sensationnalisme. C'est exactement cela qui nuit à la réputation de tous les immigrants, moi y compris, si je peux me permettre de le dire, car je suis fille d'immigrants au Canada.

Ce que nous devons retenir, c'est que le projet de loi C–44 est un outil que le gouvernement peut utiliser pour régler rapidement, avec efficience et efficacité, le problème des éléments criminels au sein de notre société.

Le projet de loi C–44 s'attaque à certains des problèmes qu'a soulevés le député.

Une voix: Et qu'en est–il de l'autre?

Mme Bakopanos: Ce problème a surgi avant le projet de loi C–44 et non après. Nous ne l'avons pas encore adopté, n'est–ce pas?

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, j'entends souvent les députés du gouvernement dire: Canada is the best country in the world. Je ne dis pas le contraire, mais j'aimerais vous faire un appel à être plus prudents. Il y a au Canada un million et demi de chômeurs. Il y a quatre millions de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

• (1620)

Nous avons des problèmes énormes. À Montréal, le taux de chômage est très élevé. Seulement dans le comté de la députée de Saint–Denis, il y a 20 p. 100 de chômeurs et d'assistés sociaux.

Chaque année, 80 000 personnes quittent le Canada. Pourquoi? Lors de notre voyage ensemble à Chypre, un très bon voyage, beaucoup de Chypriotes canadiens nous ont dit qu'ils étaient rentrés dans leur pays parce qu'il y a des problèmes ici. Je pense qu'il faudrait donc être plus prudent.

Ensuite, lorsque vous dites que le projet de loi C–44 ne viole pas la Convention de Genève sur les réfugiés, le Conseil canadien pour les réfugiés est venu dire qu'il y avait des dispositions qui violaient la Convention de Genève. Aucun des organismes importants qui ont comparu devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration n'a appuyé ce projet de loi. Tous les organismes et les individus qui sont venus témoigner devant le comité l'ont critiqué, et certains organismes ont même demandé son retrait pur et simple. Le Barreau canadien, un organisme très respectable, a fait des critiques de fond. Le Conseil ethnoculturel, à qui j'ai demandé «Est–ce qu'il y a un organisme parmi les communautés culturelles au Canada qui appuie ce projet de loi?» m'a répondu non.

Alors, j'aimerais que la députée de Saint–Denis me dise pourquoi aucun organisme n'a appuyé ce projet de loi C–44.

Mme Bakopanos: Madame la Présidente, je ne crois pas qu'ils aient tous dit qu'il faille totalement mettre au rancart tout le projet de loi.

[*Traduction*]

Beaucoup d'entre eux ont dit vouloir qu'on y apporte certains éclaircissements et certaines modifications. Nous avons écouté leurs préoccupations.

En fait, nous avons proposé quelques–unes de ces modifications. J'en ai mentionné une, à savoir qu'une personne reconnue coupable d'un crime punissable d'une peine d'emprisonnement de 10 ans ou plus n'aurait pas droit au statut

de réfugié. Cette personne doit être considérée comme une grave menace à la sécurité publique. Je pense qu'on a soulevé cette question parce que, dans le projet de loi C–44, nous n'avions pas souligné que la peine s'élevait à 10 ans ou plus.

Nous avons bel et bien écouté les recommandations des divers organismes et tenu compte de leurs préoccupations lorsque nous avons préparé le projet de loi. Ce n'est pas vrai qu'ils nous ont dit de nous défaire du projet de loi. En fait, beaucoup de gens estimaient qu'il y avait des raisons valables de le présenter.

Je ne tiens pas à répéter ce que j'ai déjà dit dans mon discours. Le ministre a tenu des consultations publiques un peu partout dans le pays. Il a écouté les Canadiens, qui ont dit vouloir que les criminels soient expulsés le plus rapidement possible. Cette mesure législative répond effectivement à ce sentiment général de la population du pays, y compris du Québec, à savoir que le cas des personnes qui commettent au Canada des crimes punissables d'une peine de 10 ans ou plus sera examiné rapidement et qu'elles seront renvoyées dans leur pays d'origine.

À mon avis, tous ceux qui ont comparu devant le comité ne peuvent contester cela.

M. Hanger: Madame la Présidente, je voudrais simplement obtenir un éclaircissement de la part de la députée au sujet de l'ouverture du courrier qui passe par les douanes.

La députée pourrait–elle nous dire ce que le gouvernement va faire au sujet du manque de personnel au service des douanes pour bien chercher les documents nécessaires. Je suis tout à fait conscient, à l'instar de ma collègue, qu'il y a une grave pénurie de personnel pour se charger de cette tâche. Comme le représentant du syndicat des douaniers l'a signalé, le projet de loi sera discutable et il n'aura aucune valeur.

Que va faire votre gouvernement?

Mme Bakopanos: Madame la Présidente, je pense que le ministre a répondu suffisamment à cette question. Le député la lui a posée à de nombreuses reprises.

• (1625)

Si je ne m'abuse, nous avons déclaré que nous allions collaborer avec le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique pour nous assurer qu'on saisit bien ce courrier. Je pense qu'on a répondu à cette question à de nombreuses reprises.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Madame la Présidente, ce projet de loi comporte un certain nombre de lacunes qui ont d'ailleurs été portées à l'attention du gouvernement par les témoins qui ont comparu devant le comité permanent. On n'a pas discuté de ces lacunes, et je voudrais justement le faire, si vous me le permettez.

En 1991, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada a publié son rapport final sur la situation de notre pays. Ce comité est l'un de ceux qui a mené les consultations les plus vastes et aussi, il faut le dire, qui a coûté le plus cher de l'histoire canadienne. Il a dépensé plus de 23 millions de dollars pour tâter le pouls des Canadiens. Cependant, cela n'a finalement été guère plus qu'un test très coûteux pour vérifier la tension des gens. Grâce à son président, Keith Spicer, on a pu apprendre ce qu'on savait déjà, soit que les gens sont furieux quand les gouvernements ne les écoutent pas.

Cette frustration a donné lieu à la naissance du Parti réformiste, et le fait que ce parti compte aujourd'hui 52 députés à la Chambre montre bien que cette frustration existe toujours.

Le Forum des citoyens a constaté, entre autres, que les Canadiens en avaient assez du régime politique sectaire des libéraux. Dans son rapport, il écrit ceci: «Un des messages dominants, c'est que les participants ont perdu confiance à la fois dans le régime et dans leurs dirigeants politiques. Ils ne pensent pas que leurs élus, surtout au fédéral, gouvernent selon la volonté du peuple ni que les citoyens aient actuellement les moyens de remédier à cela».

Il ajoute, un peu plus loin: «Ils voudraient que les grandes décisions qui les touchent soient prises en toute connaissance de cause en tenant compte des opinions et en pensant au bien–être des citoyens en général».

Deux ans plus tard, les libéraux ont promis, dans leur fameux livre rouge, de rétablir le respect envers le gouvernement. Ils ont dit que le gouvernement libéral laisserait les députés jouer un rôle plus important dans la rédaction des projets de loi au sein des comités de la Chambre.

En tant que membre du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, j'espérais jouer un rôle constructif en rédigeant des projets de loi qui reflètent les besoins et aspirations des Canadiens. J'attendais un nouvel esprit de coopération de la part du gouvernement, un esprit que je suis toujours disposé à soutenir et à encourager.

Je voyais le projet de loi C–44 comme une occasion pour le gouvernement libéral de respecter son engagement. Les libéraux allaient–ils accepter de collaborer avec le Parti réformiste du Canada pour faire en sorte que le projet de loi C–44 soit efficace? Allaient–ils écouter les opinions favorables et défavorables des Canadiens? Accepteraient–ils d'apporter des changements au projet de loi afin de remédier à ses lacunes? Je dois malheureusement répondre par un non catégorique à toutes ces questions.

Dès le début des audiences, les députés réformistes se sont rendu compte que les libéraux ne souhaitaient pas travailler avec eux comme l'annonçait le livre rouge, ni à accorder à leurs pairs le respect qu'ils attendent et méritent. Après avoir promis de collaborer avec l'opposition, les libéraux ont subitement pris goût à la médisance contre tous les députés d'opposition.

Les députés réformistes membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, de même que les députés du Bloc québécois, ont toléré de constantes interruptions pendant qu'ils interrogeaient les témoins, des sarcasmes lorsqu'ils faisaient des déclarations et une atmosphère d'animosité et de confrontation injustifiée et sans précédent dans la vie politique canadienne. Est–ce là le nouveau style de gouvernement qu'on nous avait promis?

Je suis cependant encore plus préoccupé de la tournure antidémocratique qu'ont prise les travaux en comité. Les libéraux avaient clairement promis de confier un rôle accru aux comités des Communes et d'en faire plus que de simples chiens de salon des ministres. Les comités sont censés être les yeux et les oreilles de la Chambre et veiller à ce que le Canadien moyen puisse faire entendre ce qu'il a à dire sur les questions importantes.

• (1630)

Ces derniers mois, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a entendu de nombreux témoins qui sont venus, aux frais des contribuables, lui faire part de leurs préoccupations au sujet du projet de loi C–44 et de leurs suggestions quant à la façon de le rendre plus efficace.

Le comité permanent a entendu les témoignages de toute une série de groupes et d'individus: avocats, groupes de défense des réfugiés, policiers, organisations ouvrières et organisations internationales. Nul n'a eu un bon mot à l'endroit du gouvernement concernant ce projet de loi. Il est clair que les libéraux ont tourné le dos aux Canadiens et se sont mis à l'entière disposition du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

À titre d'information et pour rafraîchir la mémoire des députés libéraux de l'autre côté, permettez que je rapporte ce que certains de ces groupes ont dit à propos de cette mesure législative.

Selon Amnistie Internationale:

> Il se peut que les mesures que renferme le projet de loi C–44 enfreignent les droits garantis par la Charte et dans les traités internationaux concernant les réfugiés et la prévention de la torture.

L'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration, après avoir exposé quatorze sérieuses réserves, a conclu que le projet de loi C–44 devait être retiré.

L'Association du Barreau canadien craint que les dispositions du projet de loi C–44 ne fassent pas avancer les objectifs explicites d'économies et de réduction des délais.

Le Haut–commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Canada estime que le projet de loi C–44 contrevient aux articles 30 et 58 et à l'alinéa 1(F)b) de la Convention de Genève.

Le Congrès du travail du Canada a déclaré:

> Nous estimons que le projet de loi C–44 enfreint en fait la Charte canadienne des droits et libertés.

De nombreuses mises en garde ont été faites par des groupes d'un bout à l'autre du spectre politique. Je me demande ce que mes collègues libéraux de l'autre côté ont retenu de ces préoccupations.

En résumé, ces groupes et d'autres ont accusé le gouvernement de porter atteinte aux articles 11, 7 et 15 de la Charte des droits et libertés, ainsi qu'à de nombreuses conventions internationales relatives au traitement des réfugiés, à la torture, à l'exécution, aux zones de conflit et aux disparitions.

Ce projet de loi ne tiendrait pas cinq minutes s'il était contesté en vertu de la Charte et serait condamné par la communauté internationale s'il était adopté. Il est difficile de croire que le gouvernement refuse de tenir compte de ces sérieuses réserves ou du moins reconnaisse qu'elles existent.

En ce qui concerne la question de l'application, une discussion plutôt vive m'a opposé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration quand il a comparu devant le comité permanent. Je lui ai carrément demandé: «Pouvez–vous, oui ou non, faire appliquer le projet de loi C–44?» Il a répondu: «Oui». C'est tout un engagement. Mais heureusement pour le ministre, ce n'est pas lui qui devra faire respecter la nouvelle loi. Et les personnes dont ce sera la responsabilité, ont–elles eu leur mot à dire?

Selon le Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada, le ministère manque de personnel pour traiter rapidement les demandes et aider les nouveaux venus à s'intégrer le plus vite possible et n'a déjà pas le personnel nécessaire pour faire face à ses obligations actuelles.

Le Syndicat des douaniers a déclaré:

> À quoi serviraient les modifications proposées dans le projet de loi C–44, puisque nos membres n'ont déjà pas les ressources nécessaires pour faire respecter la loi actuelle?

Enfin, Neal Jessop, président de l'Association canadienne des policiers a dit:

> C'est comme mettre un sparadrap sur le Hindenburg. Ça ne résoudrait rien.

Que dire de plus? Qui devrais–je croire, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui n'a pas ou presque pas d'expérience en la matière et qui prétend qu'on peut appliquer le projet de loi C–44, ou les personnes qui sont sur le terrain et qui admettent qu'elles ne peuvent déjà pas faire respecter la loi et que le projet de loi C–44 ne changera rien à cette situation? Qui devrais–je croire?

Le député de Calgary–Nord–Est et moi–même et, je dois bien le dire, les bloquistes membres du comité, ont signalé chacun de ces défauts au comité. Nous les avons portés à l'attention des libéraux par nos questions, nos déclarations et finalement une motion, en décembre dernier, demandant une enquête sur ces questions.

• (1635)

Les députés libéraux ont refusé la motion. Lorsque nous avons demandé pourquoi, le député libéral d'Elgin—Norfolk nous a répondu: «Nous ne sommes pas tenus de vous le dire.»

Le député de Bourassa a fait savoir aux députés libéraux qu'ils manquaient de respect à leurs collègues. J'ai été estomaqué par la réponse de la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui nous a dit: «Si ça nous convient, c'est parfait.»

Est–ce là la nouvelle forme de gouvernement que les libéraux nous avait promise? Est–ce ainsi que les libéraux écoutent les Canadiens? Est–ce ainsi que nous allons être gouvernés les trois prochaines années?

J'aimerais inscrire au compte rendu officiel que ces audiences de comité sur le projet de loi C–44 ont été une mascarade complète et absolue. J'y ai perdu un temps précieux, un temps qui aurait été beaucoup mieux utilisé à répondre aux problèmes de mes électeurs. Nous avons gaspillé aussi le temps des témoins qui, dans certains cas, ont parcouru des centaines de milles pour nous faire part de leurs réserves et se sont aperçus que, en fin de compte, on ne faisait aucun cas de leur témoignage. Finalement, nous avons gaspillé l'argent des contribuables pour une série de consultations que, de toute évidence, le gouvernement ne prenait pas au sérieux.

Le gouvernement libéral n'a pas répondu aux questions concernant la légalité et l'applicabilité du projet de loi C–44. Ce faisant, il a ridiculisé le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. La population veut des mesures législatives valables. Elle veut que l'on soit ferme avec les criminels qui profitent de notre bonne volonté. Elle ne veut pas de lois qui seront invalidées par les tribunaux et ridiculisées par la communauté internationale. Surtout, elle ne veut pas de lois impossibles à appliquer.

Tant que le gouvernement n'aura pas répondu à tout cela, tant que les libéraux n'auront pas prouvé qu'ils sont prêts à écouter sérieusement la population canadienne, tant qu'ils n'auront pas résolu la question de la constitutionnalité du projet de loi et donné aux agents les ressources nécessaires pour faire appliquer la mesure, je m'opposerai, comme tout le caucus réformiste, au projet de loi C–44.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole après le député de Cariboo—Chilcotin, qui siège au même comité parlementaire que moi, parce que certains éléments de son discours semblaient s'écarter de l'idéologie habituelle du Parti réformiste.

Comme vous le savez déjà, madame la Présidente, ainsi que tous les députés qui siégeaient au sein de la législature précédente, j'ai un attachement profond et inconditionnel à l'égard de la Charte des droits et libertés. Selon moi, c'est l'une des grandes choses que le très honorable Pierre Trudeau a faites pour les Canadiens.

Une voix: Il ne vous est pas permis de le nommer.

Mme Clancy: Les députés d'en face voudront peut–être vérifier la procédure parlementaire. Le très honorable Pierre Trudeau, ancien premier ministre, n'est plus membre de la Chambre des communes. J'ai donc le droit de le nommer sans enfreindre le Règlement.

Mais revenons–en au député de Cariboo—Chilcotin, que j'ai eu le plaisir d'entendre dire, au sujet de projet de loi C–44, qu'«il ne tiendrait pas—je ne me souviens plus s'il a dit trois secondes ou trois minutes—s'il était contesté en vertu de la charte». J'aimerais que le député nous dise plus précisément quelle sorte de contestation serait possible en vertu de la charte. En vertu de quel article de la Charte des droits et libertés contesterait–il la mesure et quels seraient ses arguments?

M. Mayfield: Madame la Présidente, je discutais un jour avec un électeur d'une autre circonscription—je n'étais pas dans la mienne. La préoccupation qu'il exprimait, c'est qu'en vertu des politiques adoptées par le très honorable parlementaire qu'on a nommé tout à l'heure, nous ne vivons plus dans un pays. Il m'a dit: «Nous avons un grand territoire où beaucoup d'individus différents essaient de vivre ensemble sans avoir ni passé commun ni destinée commune, et sans rien qui les unisse.»

Quant à la question qui m'a été posée, si la députée veut bien se donner la peine de consulter la transcription des réunions du comité, elle y trouvera toute l'information qu'elle désire.

• (1640)

Mme Clancy: On m'accuse rarement de ne pas aller droit au but. En fait, la plupart des gens ont tendance à croire que je peux avoir mon franc–parler à l'occasion. Je dirai brièvement qu'en parlant avec mon collègue et voisin à la Chambre, qui est membre du Barreau de la Saskatchewan, j'ai constaté que nous partagions les mêmes préoccupations face aux commentaires du député de Cariboo—Chilcotin.

Je répète qu'il a dit dans son discours que ce projet de loi serait déclaré inconstitutionnel. Je ne me souviens pas s'il a ajouté que cette décision prendrait trois secondes ou trois minutes, mais il a bien dit que le projet de loi ne tiendrait pas. Mon collègue de London, qui lui est membre du Barreau de l'Ontario, conviendrait que certains articles de la Charte des droits et libertés peuvent contredire des lois fédérales. J'ai donc une question à poser.

Pour affirmer que le projet de loi dont la Chambre est saisie serait vraisemblablement déclaré inconstitutionnel, il faut être prêt à défendre cette affirmation. Je voudrais savoir pourquoi le projet de loi ne tiendrait pas. Quel article contredit–il? Comment le député peut–il soutenir que nous serions face à un problème constitutionnel?

M. Mayfield: Madame la Présidente, je serai heureux de reprendre certaines parties de mon discours pour la députée. Elle peut d'ailleurs prendre des notes.

J'ai cité Amnistie Internationale en disant que ce projet de loi contient des dispositions pouvant entrer en contradiction avec des droits garantis par la charte.

J'ai également rappelé que le Congrès du travail du Canada a déclaré ce qui suit:

> À notre avis, le projet de loi C–44 enfreint vraiment la Charte canadienne des droits et libertés.

D'autres groupes ont aussi accusé le gouvernement de violer les articles 7, 11 et 15 de la charte ainsi que diverses conventions internationales sur le traitement des réfugiés, la torture, les exécutions et les zones de guerre.

Je n'ai pas à citer ces articles puisque d'autres l'ont fait qui connaissaient la loi mieux que moi et, si je peux me le permettre, mieux que la députée.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravie de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C–44.

Je suis persuadée que le député de Cariboo—Chilcotin, qui a pris la parole avant moi, restera probablement pour entendre une partie de mon allocution. Les observations du député m'ont grandement intéressée. Il ne nous a toujours pas dit quels articles de la Charte des droits et libertés sont violés. J'ai été particulièrement intéressée par ce qu'il a dit sur ce que les gens pensent des politiciens.

L'observation que le député de Medicine Hat a faite au sujet des politiciens m'a particulièrement intéressée. Je voudrais vraiment dire au député de Medicine Hat que, qu'il le veuille ou non, il est devenu un politicien le jour où il a été élu.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Un représentant.

Mme Clancy: Je ferai remarquer à ce monsieur, par votre entremise, madame la Présidente, que nous sommes tous représentants.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Certains sont meilleurs que d'autres.

Mme Clancy: Je représente les électeurs de Halifax qui m'ont réélue.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Pour la dernière fois, car ce siège est perdu.

Mme Clancy: On verra bien.

De toute façon, le député de Cariboo—Chilcotin a parlé de cela. Il est intéressant de voir qu'il invoque cela contre notre gouvernement alors que le premier ministre a une cote d'appui et de popularité sans précédent. Je le signale seulement à titre d'anomalie, qui reflète nettement la façon dont les députés d'en face semblent traiter les réalités politiques.

• (1645)

Mais ce dont je veux vraiment parler ici aujourd'hui, c'est encore d'une expression qu'on utilise souvent à la Chambre et qui est peut–être mal comprise, à savoir «application régulière de la loi». Je tiens à bien préciser que je prête à mes collègues réformistes d'en face les meilleures intentions du monde en ce qui concerne le Code criminel et la protection des citoyens canadiens, la défense des victimes et l'incroyable nécessité de veiller à ce que nos rues et nos foyers soient sûrs. Je tiens à bien préciser à mes collègues d'en face que les questions de sécurité sont extrêmement importantes pour les Canadiens.

Le député siffle. Je lui parlerai tantôt, mais je voudrais tout d'abord finir d'exprimer ma pensée.

De toute façon, comme nous le savons tous, l'application régulière de la loi est une question très irritante. Il survient des situations où l'application de la loi est souvent mystérieuse, interminable et insatisfaisante et représente, aux yeux de bien des gens, une solution qui est ou qui semble tout au moins injuste. Il s'agit d'un concept difficile à assimiler.

Si vous étudiez le concept de l'application régulière de la loi et l'histoire du régime de droit anglais à partir duquel le droit pénal canadien a été conçu, vous constaterez qu'il s'agit d'un processus qui évolue depuis bien au–delà de 1 000 ans. Il a d'abord été élaboré par les tribunaux d'Angleterre avant même la Grande Charte et la Déclaration des droits de l'homme, puis il a évolué au fil des ans et des siècles, au fil des monarchies et des régimes parlementaires, mais il demeure encore, en cette dernière décennie du XX^{e} siècle, nettement imparfait.

Tous ceux qui ont affaire au régime de droit pénal dans les pays qui appliquent le régime anglais de la common law seraient sûrement de mon avis. Le régime est nettement imparfait, mais il est meilleur que tous les autres. Le problème réside dans le fait suivant: lorsque vous abolissez les droits de certains, vous abolissez les droits de tout le monde.

Il m'arrive assez fréquemment de discuter de ces questions avec l'un de mes électeurs et je dois avouer que nous divergeons souvent d'opinion. Cet homme s'inquiète beaucoup de la sécurité publique, tout comme moi d'ailleurs. Il croit que nos tribunaux sont trop laxistes, agissent trop en fonction des droits des accusés, ainsi de suite.

Il n'y a pas très longtemps, il m'a raconté que des policiers à bord d'une auto–patrouille avaient intercepté son fils, alors au début de la vingtaine, parce que son auto ressemblait à la voiture utilisée par des criminels qui venaient de perpétrer une infraction. Il était très mécontent que son fils ait été arrêté et soupçonné d'avoir commis un acte criminel. Il s'est avéré que son fils était tout à fait innocent, et on l'a laissé aller. Mais ce fut néanmoins une expérience effrayante pour le jeune homme et bouleversante pour le père.

J'ai écouté son histoire et j'en ai bien pris note. Environ deux semaines plus tard, lorsqu'il m'a appelée pour me dire encore une fois que les accusés ont trop de droits et qu'on leur permet de faire ceci ou cela, je lui ai rappelé ce qui est arrivé à son fils lorsqu'il a été arrêté alors qu'il était innocent.

• (1650)

Je lui ai rappelé que les mesures qui ont servi à protéger son fils doivent protéger les coupables comme les innocents, sinon elles ne fonctionneront pas. Nous devons croire à la présomption d'innocence et respecter ce principe. Nous devons assurer l'équité dans les tribunaux. Nous devons assurer l'indépendance de la magistrature et des organismes quasi judiciaires. Oui, il arrive souvent que des décisions soient agaçantes, frustrantes ou carrément mauvaises.

Il y a une vieille histoire dans un livre sur les juges, publié il y a quelques années. Un juge particulièrement étroit d'esprit donnait beaucoup de fil à retordre à un avocat. Il a fini par dire: «Je ne peux que vous conseiller de présenter votre requête au Tout–Puissant», ce à quoi l'avocat a répondu: «Je vous remercie beaucoup, Votre Honneur, mais je vais la présenter à la cour d'appel et j'obtiendrai probablement un bien meilleur résultat.»

De toute façon, le point que je veux faire ressortir, c'est que la balance de la liberté et de la loi penche parfois trop d'un côté ou de l'autre. Ce que nous essayons de faire au moyen de mesures législatives, ce que nous essayons de faire au moyen de l'administration de la justice dans notre pays, c'est de maintenir l'équilibre le plus juste possible. Cela ne fonctionne pas toujours.

Lorsque je faisais mes études de droit, un de mes professeurs, qui enseigne aujourd'hui à l'Université de Victoria, avait l'habitude de parler de quelque chose qui s'appelait la théorie universelle de la justice sommaire, qui n'est pas tellement safisfaisante. Sa théorie était que la justice était exercée dans 80 p. 100 des cas.

Je me souviens que, à titre d'étudiants en 1re année de droit, nous étions horrifiés d'entendre cela parce que cela voulait dire qu'il y avait absence de justice dans 20 p. 100 des cas. Il nous a expliqué que, dans l'ensemble, c'était une assez bonne moyenne. Je trouve toujours effrayant et horrifiant que justice ne soit pas faite dans 20 p. 100 des cas.

Depuis 20 ans que je travaille comme juriste ou membre d'une assemblée législative, je n'ai pas encore vu de système qui marche mieux. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas des efforts constants pour perfectionner notre système. Nous ne le perfectionnons pas en sacrifiant des droits, mais en veillant à ce qu'il soit équitable et équilibré, en interprétant plus finement la théorie fondamentale de la justice et de l'application régulière de la loi.

Pour en revenir au projet de loi C–44, nous écoutons depuis au moins un an, et bien des gens nous ont dit que des rajustements s'imposaient, notamment en ce qui concerne la justice pénale et l'immigration. Nous avons écouté.

Le député d'en face a prétendu que nous n'avions pas écouté les témoins qui ont comparu au comité. Je lui répondrai avec le plus grand respect que nous avons bel et bien écouté. Nous avons même proposé 11 amendements qui reflètent la majorité des préoccupations des témoins qui ont comparu devant nous.

L'une des choses que j'ai apprises, depuis six ans que je siège ici—et c'est peut–être l'une des leçons les plus importantes qu'un législateur puisse retenir—, c'est qu'il faut préserver l'équilibre. Nous ne pouvons aller trop loin ni dans un sens ni dans l'autre. Ce point de vue est peut–être le reflet de ma propre orientation politique ou de celle du parti auquel je suis fière d'appartenir. Mais je crois qu'elle est aussi à l'image des principes politiques de la vaste majorité des Canadiens.

Le premier ministre Trudeau, pour le citer de nouveau, a dit que le Parti libéral était le parti du centre radical, le parti de l'extrême centre. Je paraphrase le poète irlandais William Butler Yeats, qui a dit que le centre était en constante mutation.

• (1655)

Dans la politique canadienne et dans les affaires des Canadiens, surtout sur les questions relatives au système de justice pénale, pour maintenir l'équité et assurer la justice, le centre doit être solide. Il nous incombe, à nous de ce côté–ci de la Chambre, d'occuper ce centre.

Je voudrais dire quelques mots à propos plus spécialement de l'immigration au Canada. Je tiens à dire une chose qu'il faut répéter encore et toujours, à savoir que chacun de nous à la Chambre, chacun des citoyens de notre pays est de souche immigrante. Même nos deux collègues venant du Nord, et plusieurs autres collègues du Manitoba, ceux de nos collègues qui appartiennent aux peuples fondateurs du Canada, les autochtones, admettront que leurs ancêtres sont venus ici il y a 5 000 ans grâce au pont terrestre qui unissait l'Asie et l'Amérique. Tous les habitants de notre pays sont venus d'ailleurs.

Nous sommes un pays d'immigrants. N'eût été des Écossais, des Irlandais, des Anglais, des Français, des Allemands, des Italiens, des Ukrainiens, des Polonais et ainsi de suite, tous les différents groupes qui sont venus ici et qui ont choisi le Canada, notre pays s'en trouverait plus pauvre. Il s'en trouverait plus faible. Nous formerions un pays moins tolérant et moins juste.

La mosaïque verticale qu'est le Canada constitue une expérience stupéfiante, un exemple formidable pour le reste du monde. La réaction du reste du monde à cette mosaïque verticale est celle que nous a fait connaître l'ONU, à savoir que notre pays est le meilleur où l'on puisse vivre dans le monde. Cela fait évidemment partie des raisons pour lesquelles les gens choisissent de venir vivre ici, mais c'est également une qualité à laquelle nous devons nous accrocher en tant que législateurs quand nous adoptons des lois qui auront une incidence sur les citoyens de notre pays, sur les gens que nous avons pour mandat de représenter ici.

Depuis un an et un mois que je suis secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, j'ai eu la chance de pouvoir parcourir le pays en tous sens. Je me trouvais vendredi dernier dans la circonscription de Calgary–Nord–Est en compagnie du député d'en face, le porte–parole de son parti en matière d'immigration. Je m'y trouvais pour assister à un symposium sur les jeunes immigrants. Il y avait 350 places à cette conférence; mon collègue me corrigera si je me trompe. Toutes les places étaient occupées et il y avait sur la liste d'attente 100 personnes désirant se réunir pour parler des préoccupations et des problèmes des jeunes qui viennent dans notre pays, en provenance de l'étranger.

À la cérémonie inaugurale à laquelle le député et moi–même avons assisté, il y avait une centaine de personnes qui représentaient des organismes de services, des ONG, différents paliers de gouvernement, etc., et qui étaient toutes là parce qu'elles ont à coeur que les besoins des jeunes immigrants qui s'installent dans notre pays soient satisfaits. Ces questions revêtent de plus en plus d'importance, car on entend souvent dire qu'il y a un siècle, il n'y avait pas de groupes d'accueil. Non, il n'y en avait pas. Évidemment, nous n'avions pas non plus de vaccins antivarioliques ni d'assurance–maladie. J'espère toutefois que nous avons accompli des progrès sur ces deux plans.

Je remarque, madame la Présidente, que vous me coupez en plein vol. Comme il me reste deux minutes, il vaut mieux que je récapitule et que je parle un peu des particularités du projet de loi C–44.

• (1700)

Ces particularités répondent à un besoin. Ce matin, le ministre a parlé des problèmes que nous avons réglés, de la situation tout à fait ridicule où des criminels reconnus coupables demandent à des représentants de la commission de l'immigration de se rendre dans les pénitenciers pour entendre les raisons pour lesquelles le Canada devrait les accepter. Ce sont ces problèmes que nous réglerons avec le projet de loi C–44. Ils ne seront pas entièrement réglés, mais je le répète, nous tentons d'apporter des solutions convenables à chaque problème dont nous constatons l'existence.

Le projet de loi C–44 est une solution vigoureuse et transparente que le gouvernement propose pour venir à bout des problèmes dont nous ont fait part les principaux intervenants et intéressés. Nous donnerons suite au projet de loi C–44 et s'il faut apporter d'autres modifications à la loi, nous y veillerons également.

J'appuie le projet de loi à l'étude et j'exhorte mes collègues d'en face à faire de même.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable députée de Québec—La réforme des programmes sociaux; l'honorable député de Frontenac—Le commerce international.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, comme plusieurs avocats qui ont participé aux audiences du comité, je pense que ce projet de loi viole certaines dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et qu'il viole également la Convention internationale de Genève. J'espère que ce projet, une fois devenu loi, sera immédiatement testé devant les tribunaux.

Je pense particulièrement à la disposition qui permet la saisie du courrier international par des fonctionnaires de l'immigration. Ici, il y a un renversement de la preuve. La présomption d'innocence est protégée par la Charte canadienne des droits et libertés. Le seul fait d'importer ou d'exporter des documents, des pièces d'identité, constitue un délit. Alors, la personne, en renversant la preuve, doit prouver qu'elle n'est pas délinquante et cela va à l'encontre des normes élémentaires du droit.

Ensuite, la secrétaire parlementaire dit que c'est un projet de loi excellent. Alors, je lui demande comment il se fait que tous les organismes et tous ses collègues avocats, y compris le président du Conseil canadien pour les réfugiés, qui est un avocat, M. David Matas, un ancien candidat du Parti libéral, est venu au comité dire que c'était un mauvais projet qui violait la Charte et la Convention internationale de Genève pour les réfugiés.

Alors, le Barreau canadien, le Barreau du Québec, le Conseil ethnoculturel et des juristes de grand renom au Canada ont critiqué, du point de vue du droit, ce projet de loi. Je suis d'accord avec mon collègue qui a pris la parole avant moi sur le fait qu'il n'y ait pas eu de coopération de la majorité libérale. Ils n'ont pas lu tous les mémoires et écouté tous les témoignages devant le comité et surtout, ils n'ont pas écouté l'opposition.

Nous avons soumis des amendements qui ont été acceptés dans d'autres pays. Nous avons dit qu'il fallait protéger les personnes qui sont ici, les résidents permanents qui sont ici pour au moins dix ans. Ils appartiennent déjà à cette société, ils n'ont presque plus de liens émotifs avec leur pays d'origine, ils n'ont plus de famille là–bas. Pourquoi ne pas faire une exception pour les gens qui vivent au Canada depuis longtemps, qui vivent ici depuis 40 ou 50 ans et qui, pour diverses raisons, ne sont pas devenus des citoyens canadiens? Ils sont toujours des résidents permanents.

• (1705)

Nous avons dit également qu'il faut protéger les personnes qui viennent au Canada en bas âge, des jeunes, des enfants qui viennent avec leurs parents et qui ne deviennent pas citoyens canadiens. Ils sont le produit de cette société. S'ils commettent un crime, il faut qu'ils paient ici. Pourquoi les expulser? Ils n'ont plus de famille là–bas, leur famille est ici et c'est cette société qui est responsable de l'éducation de ces enfants.

Alors, pourquoi a–t–on rejeté des amendements de l'opposition, du Bloc québécois, qui voulaient que ce projet de loi prévoie des dispositions qui existent déjà dans la législation d'autres pays, comme l'Australie, qui est un pays d'immigration très comparable au Canada? Même la France, qui n'est pas un pays d'immigration, a des lois, à plusieurs points de vue, plus humanitaires que le projet de loi proposé par le ministre.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre aux questions du député de Bourassa.

D'abord, en ce qui concerne son affirmation que nous contrevenons aux dispositions de la Convention de Genève, tout ce que je puis dire, c'est que je crois bien que le député était là lorsque les représentants du Haut–commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont comparu devant le comité, qu'ils ont répondu aux questions et déclaré qu'ils n'étaient pas d'accord avec lui.

À l'instar des Nations Unies, le gouvernement ne pense pas qu'il contrevient aux règles de Genève. Cela dit, je ne sais pas

très bien où il faudrait aller. Le député est peut–être d'avis que nous devrions nous ranger au point de vue du Bloc. Je me contenterai de dire que je n'ai jamais été membre du Bloc québécois et que je ne le serai jamais.

En ce qui concerne la coopération à l'égard des amendements, particulièrement ceux que le député a mentionnés, la raison—je vais essayer de le dire le plus brièvement et le plus clairement possible parce que c'est une chose qu'un certain nombre de députés des deux partis d'en face ne semblent pas comprendre—la raison, dis–je, est que nous ne siégeons pas du même côté. Nous avons des principes différents et recourons à des moyens différents pour atteindre nos objectifs.

Nous formons le gouvernement. Nous formons la majorité et nous serons souvent en désaccord avec le Bloc sur un certain nombre de questions, notamment celles qui touchent au coeur même de l'identité canadienne. Nous sommes également en désaccord sur presque tout avec le troisième parti, et le lui faisons bruyamment savoir.

En conséquence, je ne sais pas très bien ce à quoi les députés de l'opposition s'attendent. Telle est la situation. Ils forment l'opposition. Nous ne sommes pas censés être d'accord.

Je ne doute pas que les deux partis servent Sa Majesté le mieux possible en formant l'Opposition officielle et en exprimant leur désaccord. S'ils étaient d'accord, je m'en inquiéterais.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je sais que la secrétaire parlementaire du ministre aime parler d'avions, tout comme le ministre lui–même d'ailleurs. Chose sûre, il a souvent fait allusion aux avions qui volent et atterrissent et à ceux qui s'écrasent et attirent l'attention sur eux. À mon avis, la secrétaire parlementaire est encore dans les nues et aurait intérêt à rester au ras des pâquerettes afin d'apprendre ou de savoir ce qui se passe dans la vie réelle. Je pense qu'il est grand temps qu'elle revienne sur le plancher des vaches.

La secrétaire parlementaire a participé à diverses réunions et a prêté l'oreille à toutes sortes d'experts qui se sont prononcés sur le projet de loi C–44. Ces spécialistes ont relevé plusieurs lacunes dans les dispositions relatives au renvoi.

Ces lacunes, on les retrouve dans la loi actuelle, c'est–à–dire celle qui est actuellement en vigueur, et dans le projet de loi C–44. Celui–ci ne va pas remédier à la situation.

Voici la question que je veux poser à la secrétaire parlementaire: le présent gouvernement va–t–il prolonger la détention de ces criminels dangereux ayant commis des crimes graves jusqu'à l'obtention des documents autorisant leur renvoi immédiat? Je fais allusion au fait que des arbitres remettent ces criminels en liberté. J'ai un cas ici. Il s'agit de M. Gregory George Jordan, qui a été inculpé de meurtre. Cet Australien qui est sous le coup d'une ordonnance d'expulsion bénéficie actuellement d'un régime de semi–liberté. Voici donc ma question à la secrétaire parlementaire: qu'est–ce qu'elle entend faire à propos de cas semblables? Va–t–elle maintenir ces individus en détention jusqu'à la réception des ordonnances de renvoi?

• (1710)

Mme Clancy: Madame la Présidente, on a parfois l'impression de prêcher dans le désert. Le député sait, ou du moins devrait savoir, parce qu'il siège depuis un peu plus d'un an à la Chambre à titre de critique en matière d'immigration, qu'il n'est ni indiqué, ni adéquat de commenter des cas particuliers. Je ne vais pas—il le sait bien—commenter un cas précis.

Je vais plutôt lui demander de se reporter aux dispositions du projet de loi qui portent sur le renvoi des auteurs de crimes graves. Je rappelle au député que les dispositions d'un projet de loi qui n'a pas encore été adopté ne peuvent tout de même pas être appliquées. Adoptons donc le projet de loi pour que l'on puisse régler rapidement le cas du genre de criminels dont il parle.

De fait, si nous avions l'appui du troisième parti sur ce projet de loi, si ce parti se préoccupait à ce point de toute la question de la criminalité et du renvoi rapide des auteurs de crimes graves, il appuierait peut–être ce projet de loi au lieu de discourir sur des questions qui ne sont pas réellement pertinentes.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, en un sens, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté. Ce projet n'est ni tout à fait mauvais, ni tout à fait bon. Si j'avais à résumer, je dirais qu'il est insuffisant.

Lorsque le gouvernement a annoncé pour la première fois son intention de modifier ces deux lois fort controversées, j'espérais pouvoir appuyer le projet. Toutefois, puisqu'il s'agit presque entièrement d'un écran de fumée, je suis forcé de m'y opposer.

Ce projet de loi offre peu de contenu, mais il donnera une fausse impression de sécurité aux millions de Canadiens qui s'inquiètent du laxisme de notre processus d'immigration. Il ne propose aucun changement significatif, contrairement à ce que le ministre de l'Immigration avait promis le 19 septembre 1994. Durant son discours, à l'étape de la deuxième lecture, le ministre avait déclaré ce qui suit, et je cite: «L'application de la loi est une priorité de mon ministère.»

Toutefois, ce projet de loi ne renferme aucune disposition prévoyant l'embauche d'agents supplémentaires, ni aucune mesure de renforcement du processus d'application. En fait, durant son discours, le ministre a admis ceci: «Il faut du temps pour appliquer la loi.» Pourtant, je le répète, rien dans ce projet de loi ne favorise une application plus rigoureuse de la loi.

Le ministre a aussi affirmé ce qui suit: «Nous devons être plus rigoureux dans l'application des règles touchant l'immigration.» Je suis entièrement d'accord concernant cette déclaration du ministre et je dois donc demander pourquoi ce projet de loi élude entièrement la question de l'application.

Le ministre a aussi parlé de l'intégrité du système d'immigration en disant: «Si nous ne réagissons pas rapidement et fermement devant les abus réels ou présumés contre le processus d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié, l'intégrité de tout le processus est menacée.» Le ministre a bien évalué la situation, mais, en nous présentant ce projet de loi inoffensif, il suscite un faux sentiment de sécurité

qui fera plus de mal que de bien quant à l'intégrité du processus qui l'inquiète.

Le ministre avait prononcé un excellent discours, mais ses actions ne sont pas à la hauteur de ses paroles. Il dit qu'il veut être plus rigoureux à l'égard des criminels immigrants. Or, le ministre a récemment porté de 36 à 30 le nombre des agents d'enquête et de surveillance à Toronto. Il ne reste que 30 agents pour retracer les quelque 24 000 personnes passibles d'expulsion et qui sont soupçonnées de vivre dans la région du Grand Toronto. Le ministre a également réduit les heures de travail supplémentaires dans la région de Vancouver. Est–ce ainsi que le ministre entend donner la priorité à l'application de la loi?

• (1715)

Le ministre pourra dire que ces réductions visaient à économiser de l'argent, mais c'est là un faux–fuyant. S'il veut économiser, il devrait cesser de nommer ses amis aux postes grassement rémunérés de la Commission d'immigration et du statut de réfugié. Lorsque ces personnes sont reconnues coupables d'avoir abusé des pouvoirs liés à leurs fonctions, il ne devrait pas leur permettre de toucher des primes de départ. Dois–je rappeler l'affaire Michael Schelew? Si le ministre veut rétablir l'intégrité, il devrait démanteler la Commission d'immigration et du statut de réfugié, au lieu d'accroître ses pouvoirs.

Le projet de loi confère à la commission le pouvoir de suspendre la demande de statut de réfugié d'une personne dont on découvre qu'elle a déjà commis des infractions graves. Voilà qui paraît bien. Le ministre présente cette partie du projet de loi comme une grande amélioration. Pourtant, le ministre omet de dire qu'il est déjà investi de ce pouvoir en vertu du paragraphe 69(1) de l'actuelle Loi sur l'immigration.

Le problème, c'est que le ministre a peur d'exercer ce pouvoir. En accordant ce pouvoir à la Commission d'immigration et du statut de réfugié, le ministre renonce à sa propre autorité. Pourtant, il est ultimement responsable devant les Canadiens. En agissant ainsi, le ministre montre clairement qu'il refuse d'assumer sa responsabilité.

Je dois cependant reconnaître en toute justice, après avoir examiné le projet de loi, que le gouvernement a fait un effort pour rendre le processus d'appel plus sévère. Cela ne constitue cependant qu'un petit pas dans la bonne direction et c'est insuffisant.

Je dois également reconnaître que le projet de loi propose des mesures qui sont sur la bonne voie, mais les libéraux fidèles à eux–mêmes, proposent encore une fois des demi–mesures. Par exemple, le ministre a jugé bon de limiter le pouvoir de la section d'appel de l'immigration de surseoir aux renvois ou de permettre des appels de criminels dangereux pour des considérations d'ordre humanitaire. Il s'agit là, encore une fois, d'une demi–mesure.

Je considère également comme une mesure positive le fait d'avoir autorisé les agents d'immigration à saisir les colis soupçonnés de contenir de faux documents d'identité. Toutefois, au cours d'une audition du comité chargé d'examiner le projet de loi, le chef du syndicat de Douanes et Accise, M. Mansel Legacy, a déclaré qu'il y avait tellement peu de postes de vérification du courrier et de personnel d'inspection que cette mesure était insuffisante et donnera très peu de résultats.

Beaucoup risquent d'affirmer que les exemples que j'ai donnés pour m'opposer à ce projet de loi sont une preuve de plus de l'intention du Parti réformiste de fermer les frontières du Canada aux immigrants. Je voudrais rappeler à la Chambre que pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité permanent ont critiqué ce projet de loi.

Pour éclaircir les choses, je tiens à rappeler quelques–uns des principaux points de la politique d'immigration prônée par le Parti réformiste. Tout d'abord, notre parti appuie une politique d'immigration centrée sur les besoins économiques du Canada et nous accueillons avec plaisir les réfugiés authentiques.

Le Parti réformiste demeure persuadé que l'immigration a été et peut à nouveau être une source positive de croissance économique, de diversité culturelle et de renouveau social. Il s'oppose à toute politique d'immigration axée sur la race ou sur les croyances.

Nous souscrivons à une politique d'immigration dont la nature serait fondamentalement économique. Les immigrants devraient posséder le capital humain nécessaire pour s'adapter rapidement et de façon indépendante aux besoins de la société canadienne et de notre marché du travail.

• (1720)

Le Parti réformiste croit que seuls les membres de la famille immédiate, c'est–à–dire l'épouse ou le mari, les enfants à charge mineurs et les vieux parents, devraient pouvoir être parrainés. Tous les autres demandeurs suivraient les voies normales.

Notre parti a pour politique d'accepter l'établissement de réfugiés authentiques qui parviennent jusqu'au Canada. Par réfugié authentique on entend une personne qui a de bonnes raisons de craindre d'être persécutée et qui respecte les critères très stricts de la Convention des Nations Unies.

Du même coup, nous sommes en faveur d'une politique d'expulsion immédiate des faux réfugiés. Si les ministériels veulent se renseigner davantage sur ce sujet, il leur suffit de lire le livre bleu du Parti réformiste. C'est une excellente lecture, contrairement au livre rouge.

Dans le cadre de son discours, le ministre a également parlé de toute son approche consultative. Cependant, un défenseur important des droits des immigrants à Toronto a dit de tout ce processus que c'était de la frime. Eh bien, je n'irai pas jusque–là, mais je tiens à préciser qu'à deux reprises, j'ai invité le ministre à venir dans ma circonscription de Nanaïmo—Cowichan pour entendre ce que les immigrants de l'endroit pensaient qu'on devait faire pour résoudre les problèmes actuels. Je sais que le ministre est très occupé, mais malheureusement, il n'a pas été en mesure de trouver le temps d'accepter ces invitations pour des consultations de la base.

À Nanaïmo, nous sommes confrontés au type de problème dont le ministre a parlé dans son discours à l'étape de la deuxième lecture, à savoir que quelques immigrants criminels ternissent la réputation d'un grand nombre d'immigrants. En fait, dans un rapport de police confidentiel que mon bureau a obtenu, on dit qu'au tournant du siècle, le coeur du crime organisé asiatique pour le monde entier sera situé à Vancouver et sur l'île de Vancouver. Malheureusement, il y a très peu de choses dans ce projet de loi qui empêcheront que cette prédiction très inquiétante ne devienne réalité.

Les habitants de Nanaïmo, qu'ils soient immigrants ou non, s'inquiètent de cette situation. C'est pourquoi je voulais que le ministre entende directement ce qu'ils avaient à dire. Étant donné que cela n'a pas été possible, du moins jusqu'à maintenant, je tiens à signaler au ministre et à la Chambre ce qu'un groupe d'immigrants de Nanaïmo propose pour corriger le processus d'immigration actuel.

Tout d'abord, permettez–moi de vous citer ce que l'un des participants vietnamiens à une réunion que j'ai tenue à Nanaïmo, l'année dernière, a déclaré. Il a dit que le gouvernement s'était fourvoyé en permettant à de nombreux immigrants d'entrer au Canada sans bien vérifier leurs antécédents. Je le répète, rien dans ce projet de loi ne m'amène à croire qu'on va remédier à cette situation.

En outre, les mêmes participants vietnamiens ont déclaré que les immigrants qui vendaient de la drogue ne craignaient pas la loi. En effet, la plupart de ces immigrants savent que même si on ordonne leur expulsion, il peut s'écouler des années avant qu'ils ne soient renvoyés et ce, s'ils sont jamais retrouvés par les services chargés de l'application de la loi qui sont surchargés et qui souffrent d'une grave pénurie de personnel.

• (1725)

Troisièmement, et pour citer encore une fois ce groupe de participants vietnamiens: Le gouvernement doit sérieusement renforcer la législation en matière d'immigration. Ce sont des immigrants qui suggèrent au gouvernement ce que, d'après eux, celui–ci devrait faire.

Les immigrants légitimes, respectueux de la loi, à Nanaïmo ne redoutent pas le type de mesures rigoureuses préconisées par les réformistes. En fait, ils se réjouiraient si des mesures du genre de celles proposées par le Parti réformiste étaient mises en place car ils savent que de telles mesures ne nuiront qu'aux personnes qui ne respectent pas les lois de notre pays.

Bref, les immigrants à Nanaïmo veulent prendre une part active à la société canadienne et nous voulons qu'ils le fassent. Ils veulent contribuer à faire du Canada un pays meilleur et plus sûr. Ils reconnaissent cependant que c'est impossible faute d'une politique d'immigration rigoureuse de tolérance zéro envers les criminels qui cherchent à immigrer dans notre pays. Ce projet de loi n'a pas le muscle nécessaire pour mettre en oeuvre une telle politique.

C'est en tenant compte du point de vue des immigrants de ma circonscription que je lance aujourd'hui un appel au gouvernement afin qu'il renonce à cette mesure législative nébuleuse et qu'il l'a remplace par des changements significatifs et substantiels.

Ces changements devraient prévoir des dispositions afin d'augmenter le nombre des agents chargés d'appliquer la loi, une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les immigrants condamnés pour crimes graves au Canada ou avant leur arrivée, l'ajout de dispositions relatives à la santé, comme les tests obligatoires de dépistage du VIH, et une politique visant à refuser l'admission ou à expédier l'expulsion des personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Dans son rapport annuel de 1994, le vérificateur général a aussi suggéré que des changements soient apportés à la façon dont les différents ministères fédéraux s'acquittent de leurs reponsabilités en matière d'immigration. Le vérificateur général s'inquiète du fait que le ministère de l'Immigration ou d'autres ministères qui ont une certaine responsabilité dans ce domaine ne sont pas suffisamment tenus de faire des rapports. Si le ministre cherche des moyens d'économiser, comme il se doit, il devrait envisager d'apporter à cette mesure législative les changements préconisés par le vérificateur général au chapitre des rapports.

Ce projet de loi comporte bien d'autres lacunes. Le ministre a fait preuve d'un certain courage en faisant ces premiers pas, mais il a aussi révélé un manque de compréhension de ce que les Canadiens attendent d'une politique d'immigration efficace. C'est peut–être aussi qu'il n'a tout simplement pas le courage qu'il faut pour y apporter les changements nécessaires.

Le ministre aime dire à la Chambre que c'est lui qui est responsable en bout de ligne. Comme il y a beaucoup d'argent en jeu, je l'invite à retirer cette mesure qui ne vaut pas deux sous et à revenir avec une mesure qui nous en donne pour notre argent, après avoir comblé les graves lacunes du processus d'immigration actuel.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Madame la Présidente, je suivais le discours du député. Il a toujours qualifié d'immigrants les nouveaux Canadiens qui ne sont pas de sa race. Je voudrais savoir si les personnes dont il parlait, les Canadiens d'origine vietnamienne, sont encore des immigrants ou des citoyens canadiens qui ont le droit de s'exprimer. Même s'ils ne ressemblent pas au député, nous ne devrions pas les appeler immigrants toute leur vie.

Il a mentionné le chiffre de 24 000 personnes expulsables, alors que nous n'avons que 20 enquêteurs. Je suis sûr qu'il sait que ces 24 000 personnes ne sont pas toutes criminelles. Certaines n'ont pas certains papiers, certains documents. On ne peut pas dire que les 24 000 réfugiés qui attendent des papiers soient des criminels sur le compte desquels il faudrait enquêter.

Pourrait–il préciser ces deux points? J'en serais heureux.

• (1730)

M. Ringma: Madame la Présidente, pour répondre au premier point, il est certain qu'après un certain temps nous devons cesser de qualifier les immigrants reçus par ce nom. Le groupe dont je parlais n'est pas homogène, il y a parmi eux des gens qui ont le statut d'immigrant reçu et d'autres non.

Comme le disait la secrétaire parlementaire il y a peu, nous sommes tous des immigrants. C'est vrai. Dans ce cas–ci, il était question de la communauté vietnamienne en particulier. Est–ce que je devrais être politiquement correct au point de ne pas mentionner le fait qu'ils sont reconnaissables? C'est un groupe auquel je me suis adressé, un groupe de Vietnamiens, immigrants ou non. Ne tournons pas autour du pot, appelons–les par leur nom.

M. Assadourian: Appelons–les Canadiens.

M. Ringma: Parfait, donc, ce groupe de Canadiens vietnamiens— je pourrais parler à des Canadiens français, des Canadiens hollandais, des Canadiens ukrainiens, il n'y a aucun mal, j'espère, à mentionner leur origine, puisque nous devrions tous être fiers de notre pays d'origine.

Je ne peux rien ajouter au sujet de la question des 24 000 personnes. Il faudrait que je revoie ce que j'ai dit, mais il me semble que j'ai parlé d'un groupe de gens soupçonnés, qui sont en liberté. Cela vient d'une source. Le domaine public dit que c'est probablement cela. Si nous n'avons pas assez d'inspecteurs, nommons–en davantage. Dépensons de l'argent là où il sera vraiment utile.

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Madame la Présidente, j'écoutais avec un vif intérêt lorsque le député de Nanaïmo— Cowichan a souligné que lui et son parti souhaitaient une hausse des effectifs du ministère de l'Immigration. Il semble que ce soit nécessaire.

J'ai aussi entendu les membres de son parti qui, depuis plus d'un an, exhortent le gouvernement à réduire le déficit de quelque 40 milliards de dollars et ce, pratiquement tout de suite. Autrement dit, il faudrait réduire d'environ 25 p. 100 les services que fournit le gouvernement ou le personnel qui distribue ces services.

Si le député veut augmenter les effectifs du ministère de l'Immigration, quels ministère propose–t–il d'éliminer et comment compte–t–il se débarrasser du quart des fonctionnaires actuels tout en augmentant les effectifs de certains ministères? Il devra sans doute se débarrasser de ministères entiers, peut–être celui de la Défense, pour pouvoir fournir les nouveaux services qu'il préconise aujourd'hui. Où croit–il pouvoir effectuer ces coupes et comment compte–t–il se débarrasser d'environ le quart des effectifs tout en ajoutant à certains ministères particuliers?

M. Ringma: La réponse à cette question est bien simple, madame la Présidente. Il faut couper dans le gras de la bureaucratie et utiliser nos ressources de façon judicieuse. On a cité le ministère de la Défense nationale. Il retire 3 000 employés du quartier général ici, à Ottawa, pour renforcer le personnel de première ligne là où c'est nécessaire pour aider les Nations Unies.

Je dis que le ministère de l'Immigration devrait faire la même chose, soit réduire le nombre de bureaucrates en place à Ottawa et les affecter aux premières lignes là où il manque de personnel.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, si je comprends bien, l'honorable collègue est d'accord avec les vrais réfugiés. J'aimerais lui poser une question.

Une fois qu'on est accueilli ici comme réfugié et qu'on a obtenu le statut de réfugié, il faut payer 500 $ par adulte et 100 $ par enfant pour obtenir la résidence permanente. Il y a beaucoup de vrais réfugiés qui viennent ici démunis. Ils n'ont pas d'argent et ils doivent parfois s'adresser aux Églises ou aux organismes qui aident les immigrants et les réfugiés pour obtenir ces 500 $.

• (1735)

Nous avons fait une recherche, et aux États–Unis, les vrais réfugiés n'ont rien à payer lorsqu'il s'agit d'obtenir la résidence permanente. J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il pense de ce problème.

M. Ringma: Madame la Présidente, les vrais réfugiés n'ont pas à avoir peur. S'ils suivent la définition des Nations Unies, il faut les accepter, il faut payer leurs dépenses, etc. Mais le nombre de vrais réfugiés est certainement beaucoup moindre que ce que le ministère de l'Immigration accepte en ce moment. S'ils sont vraiment des réfugiés, on les accepte et on les aide financièrement.

[*Traduction*]

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Madame la Présidente, je reviens à ma deuxième question concernant les quelque 24 000 personnes expulsées. J'aimerais bien que le député vérifie les chiffres et communique d'ici peu à la Chambre le nombre exact de criminels. Il soutient qu'il y en a 24 000. Il peut peut–être préciser le nombre de criminels expulsés auquel il fait allusion.

M. Ringma: Madame la Présidente, je serai très heureux de relever les chiffres exacts et d'en faire rapport à la Chambre.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Madame la Présidente, je commencerai peut–être par souhaiter une bonne, heureuse et prospère année 1995 à tout le monde.

À la Chambre, il nous arrive parfois d'en apprendre à d'autres et parfois d'être nous–mêmes éclairés par des discussions comme celle–ci. Je suis ravi de parler ici aujourd'hui du projet de loi C–44.

J'ai regardé la télévision le 16 janvier dernier. Il se trouve que, le 16 janvier, on célèbre aux États–Unis l'anniversaire de naissance de Martin Luther King. Dans un discours, celui–ci a dit qu'un pays de premier ordre mérite des citoyens de premier ordre. Ce projet de loi vise à faire du Canada un pays de premier ordre, tel que les Nations Unies le qualifient depuis deux ans. Il s'agit d'un projet de loi de premier ordre à l'intention de citoyens de premier ordre et surtout des nouveaux arrivants. Ceux–ci savent qu'ils vont commencer avec leur famille une nouvelle vie dans ce nouveau pays d'adoption.

J'ai écouté les observations des deux partis d'opposition, soit le Bloc québécois et le Parti réformiste. Le Bloc québécois est manifestement d'avis que nous n'allons pas assez loin. Je connais le point de vue des bloquistes, car ils siègent avec nous au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Par contre, le porte–parole du Parti réformiste estime que le projet de loi ne va pas assez loin. Nous ne savons pas très bien quoi faire pour satisfaire à la fois le Bloc et le Parti réformiste. En bons libéraux que nous sommes, nous sommes toujours pour le juste milieu, car c'est là que se situe le Canadien moyen. C'est là que le Canadien moyen veut que nous soyons.

En matière d'immigration, on renvoit toujours à des notions négatives. Le verre est toujours à moitié vide. Regardons donc le côté positif de l'immigration.

J'ai demandé tout à l'heure à mon collègue de nous donner le nombre exact pour les 24 000 expulsés qu'il a mentionnés. Il n'a pas pu le faire. Je dirais qu'il y en a tout au plus 625. Lorsqu'il y a 625 réfugiés criminels, il n'est pas juste de parler de 24 000. Cela donne l'impression que les immigrants sont tous des criminels, qu'ils ont tous un casier judiciaire, ou qu'ils se proposent de commettre un délit lorsqu'ils adoptent le Canada comme nouvelle patrie.

Ce projet de loi établit six points fondamentaux. Tout à l'heure, le porte–parole du Parti réformiste a dit que c'est un bon projet de loi qui ne va, toutefois, pas assez loin. Comme on l'a déjà signalé, le travail de l'opposition est de s'opposer. Elle est payée pour cela. Nous, de ce côté–ci, sommes payés pour présenter des programmes et c'est ce que nous faisons. Les six points signalés par le député vont assez loin.

• (1740)

Nous ne devrions pas élever un mur de ciment, comme le mur de Berlin, pour empêcher les réfugiés de venir chez nous, en prétendant que tous les gens qui viennent d'une certaine région du monde sont des criminels ou ont l'intention de commettre un crime dans notre pays. Ce n'est pas comme cela que les choses se font au Canada ni dans le reste du monde occidental.

Je suis certain que le député est d'accord avec moi pour dire que nous ne pouvons pas mettre partout des policiers armés de mitraillettes pour dire aux gens qui ont l'air différents des autres qu'ils feraient mieux de ne pas venir chez nous parce qu'ils ont l'air des criminels. Nous ne pouvons pas faire cela.

Le député du Bloc québécois dit qu'il espère que quelqu'un contestera ce projet de loi devant les tribunaux une fois qu'il aura été adopté. J'espère que quelqu'un le fera parce que nous voulons faire de notre mieux pour nous assurer que les immigrants deviennent des citoyens à part entière dans notre beau pays.

C'est là notre responsabilité, et nous la prenons très au sérieux. J'espère que les députés d'en face partageront cette responsabilité avec nous et appuieront le projet de loi. S'il y a des améliorations à apporter, je crois que nous devrions les apporter au fur et à mesure que nous avançons, puisque le système le permet. Pour l'instant, nous devrions appuyer ce projet de loi parce que c'est le mieux que nous puissions faire dans les circonstances.

Avant de présenter cette mesure législative, nous avons tenu des consultations pendant un an. Je sais que le Bloc québécois dit que les consultations n'étaient pas suffisantes pour telle ou telle raison. Le Parti réformiste dit qu'elles n'étaient pas suffisantes pour telle ou telle autre raison et parce que 29 millions de personnes n'ont pas eu la chance de se faire entendre.

Dans ma circonscription, j'ai organisé deux ou trois réunions pour parler de l'immigration. Les gens se sont exprimés. Certains ont dit oui, d'autres ont dit non. Certains ont dit que c'était une bonne politique, d'autres l'ont critiquée.

J'ai envoyé des questionnaires, et 1 100 personnes ont répondu. J'ai remis ces questionnaires au ministre. Je suis heureux de dire que cette mesure législative répond à la plupart des préoccupations exprimées par mes électeurs.

Je suis très heureux d'appuyer ce projet de loi. Je ferai tout ce que je peux pour en favoriser l'adoption parce qu'il est important. Nous en avons besoin parce que nous devons nous tourner vers l'avenir. Nous ne pouvons pas adopter une attitude négative au sujet de toutes les nouvelles mesures proposées par le gouvernement.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai entendu plusieurs fois aujourd'hui des députés libéraux dire qu'ils avaient adopté une approche de juste milieu en matière d'immigration, qu'ils tenaient à établir un prétendu équilibre dans leur politique en comparant le message du Bloc québécois avec celui du Parti réformiste.

Je ne crois pas que le député d'en face se rende compte qu'on parle de pommes et d'oranges quand on compare le message qu'envoie le Bloc québécois et la position que le Parti réformiste préconise depuis quelque temps. Le Bloc québécois a déjà à propos du nombre des immigrants à accueillir et de la façon dont il conçoit la politique d'immigration une entente qui diffère énormément d'avec celle qui vaut pour le reste du pays. Le nombre sur lequel s'entend le Bloc québécois est probablement plus réaliste que celui que le gouvernement actuel a fixé pour le reste du pays.

Je voudrais que le député nous dise à quoi il songe quand il veut dire aux Canadiens que son parti a établi un équilibre. Je souligne au député que le gouvernement libéral n'a pas établi d'équilibre en ce qui concerne sa politique d'immigration, car il ne fait que patauger. S'il faut faire une comparaison entre la position du Bloc québécois et celle du Parti réformiste, je crois que le député devrait abandonner la comparaison.

J'aimerais que le député nous en dise davantage au sujet du prétendu équilibre dont il parle entre la position du Parti réformiste et celle du Bloc québécois.

M. Assadourian: Madame la Présidente, rien ne me ferait plus plaisir que de répondre au député.

Il y a quelques mois, j'ai proposé le projet de loi C–229 qui visait à empêcher les partis politiques de devenir des partis fédéraux lorsqu'ils ne sont pas représentés dans 50 p. 100 des provinces. Le Bloc québécois et le Parti réformiste ont voté contre ma proposition. Ils ont donc en commun des préoccupations régionales.

Autre point que je tiens à signaler, ces deux partis ont leur siège social national à l'extérieur d'Ottawa. Je leur rappelle qu'Ottawa est la capitale nationale. À mon avis, on ne peut pas être un parti fédéral canadien et avoir son siège social dans une

autre région du pays. Comme les députés travaillent à Ottawa, c'est là que doit se trouver leur siège social.

En ce qui concerne le niveau d'immigration, le *Globe and Mail* dit que le ministre n'est pas allé assez loin, car il doit fixer le niveau d'immigration à 255 000. Nous n'en sommes plus qu'à 190 000. Ce journaliste déplore que nous ayons trop réduit le nombre d'immigrants. Il s'agit d'un journal conservateur qui prend souvent parti pour les réformistes.

• (1745)

Selon ce journal, il faut porter le nombre d'immigrants à 255 000. Il dit que chaque immigrant qui arrive chez nous rapporte au budget national 10 000 $ de plus qu'il ne reçoit. Peut–on faire plus équilibré que ça?

M. Hanger: Allez donc au ministère de l'Immigration pour savoir.

M. Assadourian: Pourquoi ne pas y aller ensemble? Vous pourriez peut–être faire une demande pour entrer de nouveau au Canada. Vous prendrez conscience de ce que c'est que le Canada.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, mon honorable collègue a fait allusion à plusieurs reprises au Bloc québécois. Je suis fier d'être le porte–parole du Bloc québécois en matière de citoyenneté et d'immigration.

Après un an ici à la Chambre et au comité permanent, j'ai constaté que les positions des organismes et des personnes qui sont venus témoigner devant le Comité sont plus proches de celles du Bloc québécois que du Parti libéral. Naturellement, ces positions sont très lointaines par rapport au Parti réformiste.

Nous avons constaté une identité de vues dans beaucoup de situations concernant l'immigration et la situation des réfugiés. C'est parce que nous venons d'une province, le Québec, qui est généreuse envers les immigrants, envers les réfugiés, qui prend soin, au moment de l'accueil, de l'intégration, pour les aider à trouver un travail, un logement, leur donner des cours de français aux nouveaux arrivants. Nous avons notre ministère de l'Immigration. C'est la première province au Canada qui a eu un ministère de l'immigration, qui a une politique bien définie en matière d'immigration, qui a signé des ententes avec le gouvernement fédéral, qui a sa propre autonomie dans beaucoup de domaines.

Nous sommes fiers du fait que le Québec ait une politique progressiste, généreuse, ouverte. Et c'est la province—le Québec—où il y a le moins de problèmes concernant les immigrants et les réfugiés. Nous n'avons pas vu au Québec ce qui s'est passé à Toronto. Nous ne voyons pas, dans les journaux du Québec, ces réactions parfois très exagérées de la presse anglophone à l'égard des réfugiés et des immigrants.

Je suis vraiment fier de venir de la province de Québec. Ce n'est pas une exigence d'avoir des quartiers généraux ici à Ottawa; nous n'en aurons jamais. Nous avons nos quartiers généraux au Québec, d'où nous venons, où nous travaillons et nous essayons ici d'humaniser un peu plus la politique d'immigration au Canada. C'est notre apport, comme Bloc québécois, ici à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Assadourian: Madame la Présidente, on ne peut pas gagner sur tous les tableaux. D'abord, il se plaint que nous n'avons pas écouté, puis il dit que tous les témoins sont venus et qu'ils ont parlé du Bloc québécois en des termes très élogieux. Qu'en est–il vraiment? Sommes–nous venus et avons–nous parlé en termes élogieux de votre politique ou de notre politique? Nous avons écouté. S'ils n'aiment pas les décisions que nous prenons, je n'y peux rien. Ils ne veulent pas rester dans le Canada, de toute façon, alors à quoi bon tout cela? Ils veulent se séparer.

Le député dit qu'il est fier d'avoir élu domicile au Québec. Il devrait savoir que si le Canada n'existait pas, le Québec non plus n'existerait pas. Il devrait donc remercier le Canada de l'avoir accueilli et remercier la population du Québec de lui avoir demandé de la représenter dans cette enceinte.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai seulement quelques questions à poser au député. Je voudrais d'abord dire que je ne sais pas où le député a passé ses vacances de Noël. Je suppose que c'est dans sa circonscription. S'il l'a fait, il sait sans doute qu'Ottawa n'est pas le nombril du monde, mais que la vie continue à l'extérieur de cette ville.

L'idée qu'un parti doit avoir son quartier général à Ottawa, qu'il doit faire la cour aux groupes d'intérêts spéciaux à Ottawa, qu'il doit s'occuper uniquement d'Ottawa, qu'il doit rendre la vie facile aux amis du régime à Ottawa, est une idée propre, à mon avis, au Parti libéral.

• (1750)

Cependant, puisqu'il a soulevé la question, je voudrais m'élever contre certaines des observations que le député a faites au sujet du fait que les immigrants ayant une apparence différente sont persécutés. Si cela arrive, il est évident que les Canadiens devraient être indignés que des gens soient victimes de persécution à cause de leur apparence, de leur race ou de leur sexe. Cela ne devrait jamais arriver et il est évident que cela n'a pas sa place dans la société canadienne.

Toutefois, ce que le député ne semble pas vouloir admettre, ce n'est pas que des gens puissent être différents, mais qu'ils commettent des actes illégaux graves pendant qu'ils ne sont même pas citoyens canadiens. S'ils commettent des crimes graves pendant qu'ils sont des réfugiés, que devrait–il leur arriver?

Je suppose que la question serait: si une personne qui demande le statut de réfugié est accusée d'un crime grave, devrait–elle être maintenue en détention jusqu'à la délivrance d'un ordre d'expulsion ou devrait–elle être remise en liberté?

M. Assadourian: Madame la Présidente, je suis consterné que certains députés prennent la question autant à la légère. Ils prétendent que 24 000 nouveaux immigrants ou réfugiés canadiens qui attendent le traitement de leur demande sont des criminels et qu'il faut plus de 30 personnes pour s'occuper d'eux. Voilà maintenant qu'ils font volte–face et tentent de se défendre, ce qui est indéfendable.

En outre, le député a dit plus tôt qu'il n'était pas nécessaire d'être à Ottawa pour savoir où allait le gouvernement. Il avait tout à fait raison. Pendant l'ajournement des Fêtes, j'étais dans ma circonscription, et je l'ai appris bien avant le député. Si j'ai dit qu'ils ne savaient pas ce qui se passait à Ottawa et dans le reste du pays, c'est parce que durant la campagne électorale, dans ma propre circonscription, Simcoe—Victoria Park Avenue, le Parti réformiste avait une pancarte de quatre pieds sur huit sur laquelle on lisait: «Nous allons diriger le pays comme nous menons notre campagne.» Et ils ont mené leur campagne sans le Québec, ne l'oublions pas.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole après avoir entendu le député dire cette ineptie, car notre affiche disait ceci: «Nous allons diriger le Canada comme nous avons mené notre campagne, c'est–à–dire sans nous endetter.» Le Parti libéral paie encore ses dettes à la suite des dernières élections, car il ne sait évidemment pas comment mener une campagne électorale. Le Parti réformiste a quant à lui un joli surplus qu'il saura utiliser pour recueillir la majorité des suffrages lors des prochaines élections.

C'est un plaisir de parler cet après–midi de la politique d'immigration du Canada dans le cadre du débat sur le projet de loi C–44. Je suis un peu aux prises avec un dilemme en ce qui concerne cette mesure législative. D'une part, elle constitue une tentative plutôt timide en vue de rendre le système d'immigration plus sévère. Comme les Canadiens souhaitent des changements au système d'immigration, ce projet de loi reconnaît au moins la nécessité d'apporter des modifications. Il est donc mieux que rien.

Malheureusement, il ne vaut pas beaucoup mieux que rien. Il restreint, dans une certaine mesure, les droits des demandeurs du statut de réfugié qui abuseraient de notre système. Il prévoit des dispositions permettant aux autorités responsables de l'immigration de saisir dans le courrier les documents d'immigration frauduleux. Toute personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne et qui est trouvée coupable au Canada d'un crime punissable d'une peine de plus de dix ans serait expulsée. Cependant, en vertu de notre système de justice, il faut pour ainsi dire avoir assassiné quelqu'un pour se voir infliger une peine de dix ans. Les immigrants trouvés coupables d'avoir commis dans un autre pays un crime entraînant ici une peine supérieure à dix ans se verraient automatiquement interdire l'accès au Canada.

Ces dispositions sont les bienvenues et, dans l'ensemble, j'appuie ce premier pas vers l'instauration d'une politique d'immigration qui soit acceptable pour les Canadiens. Cependant, quand on examine l'ensemble des priorités du gouvernement en regard des mesures concrètes qu'il a prises et non pas simplement de ses paroles, on voit le projet de loi sous un jour différent. Nous considérons qu'il s'agit d'une mesure timide, faible et inefficace.

Edmund Burke a dit que les concessions du faible sont les concessions de la peur. Ses paroles datent de deux siècles, mais elles sont encore vraies aujourd'hui. Les deux principales caractéristiques du gouvernement libéral sont sa faiblesse et sa peur. Les libéraux ont peur de prendre des risques. Ils craignent de prendre des mesures énergiques, dans l'intérêt public. Ils craignent de devoir affronter le mal pour que justice soit rendue à tous les Canadiens. La peur pousse le présent gouvernement à agir timidement et mollement.

• (1755)

Cette peur a pour effet d'édulcorer la loi du gouvernement et de saper le moral de ses fonctionnaires, lesquels sont censés être pleins de zèle pour assurer la protection des citoyens canadiens, mais qui sont en ce moment démoralisés et découragés parce que le présent gouvernement ne leur accorde pas le soutien voulu.

Je ne suis pas sans éprouver de la bienveillance à l'égard des réfugiés de bonne foi. Les experts qui ont témoigné devant le comité permanent chargé de l'étude de ce projet de loi ont dit craindre que cette mesure législative ne réduise le nombre des revendications du statut de réfugié. Ils insistent beaucoup pour que tout réfugié puisse bénéficier d'un traitement équitable de sa demande et pour qu'on ne déporte pas des gens dans des pays où ils seront torturés et emprisonnés pour leurs opinions politiques et seront victimes d'autres injustices flagrantes.

Je prends bonne note des arguments humanitaires invoqués par certains groupes qui ont comparu devant nous, notamment Amnistie Internationale et le Comité central mennonite. Il est évident que notre pays se préoccupe beaucoup du sort réservé aux réfugiés. C'est une chose merveilleuse, un sentiment qui honore le Canada. Je les appuie dans leur désir d'équité, dans leur espérance que le Canada demeure une terre d'asile pour tous les vrais opprimés du monde.

Il y a aujourd'hui dans ce dossier une question d'équilibre entre l'inquiétude authentique des Canadiens et l'avantage de certains faux réfugiés qui utilisent notre système pour camoufler leurs intentions criminelles.

De nos jours, ce sont les Canadiens qui sont opprimés par certains présumés réfugiés et il faut faire pencher la balance en faveur de la protection de nos citoyens. Il me semble que la présomption d'innocence inscrite dans la loi canadienne s'est peu à peu transformée en un verdict d'innocence sans enquête.

Notre système d'immigration suppose que tous les réfugiés sont gentils et bénéfiques pour notre société. Il ne tient pas compte du fait que certains d'entre eux ont un épais casier judiciaire. Le gouvernement semble ne pas voir les crimes monstrueux que certains d'entre eux commettent sur notre sol.

L'un de ces crimes est le meurtre absurde de Todd Baylis, un policier de Toronto tué par balles l'année dernière. Un immigrant frappé d'expulsion en 1991 a été inculpé de ce crime. Le ministère a tout simplement omis de l'expulser plus tôt, ce qui, j'en suis certain, n'est guère réconfortant pour la famille Baylis. Les gens d'Amnistie internationale seraient–ils d'accord pour

dire qu'il aurait fallu expulser cette personne il y a quatre ans? Je pense que oui.

Voici un autre cas, encore plus scandaleux. Il y en a beaucoup d'autres. Un Vietnamien, qui a été reconnu coupable d'un meurtre, purge actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans, à Kingston. Il a poignardé un homme à mort dans un bar de Toronto, en 1991. Sa cause a été entendue pendant qu'il était incarcéré à Kingston et qu'il purgeait sa sentence, et tous ses frais juridiques ont été payés par les contribuables canadiens.

On avait accordé à cet homme le statut de réfugié. Dans quelques années, il sera libre et il deviendra avant longtemps un citoyen canadien. Je ne pense pas que le Comité central mennonite approuverait une telle situation.

Notre système est en train de perdre son équilibre. Le siège de ce déséquilibre est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un organisme quasi judiciaire qui a été établi pour entendre les causes des demandeurs du statut de réfugié et entendre les appels interjetés contre les ordonnances d'expulsion.

Il y a quelques semaines, le critique du Parti réformiste pour les questions d'immigration a présenté un document de travail qui disait que la CISR n'avait plus aucun sens des réalités et était quasi intouchable. La CISR est beaucoup trop laxiste. Dans certaines régions du Canada, elle accepte 90 p. 100 des demandes des personnes qui s'adressent à elle.

Lorsqu'ils se prononcent sur une demande, les agents de la CISR ne sont même pas autorisés à avoir une attitude de confrontation, comme c'est le cas dans une audience judiciaire ordinaire. Ils prennent sur eux la responsabilité de prouver qu'une demande n'est pas fondée et font tout pour ne pas s'exprimer d'une manière qui laisserait entendre que c'est au demandeur, et non à la commission, qu'il revient de prouver la légitimité de la demande.

On n'encourage pas les agents de la CISR à vérifier les antécédents des demandeurs qui leur semblent suspects ou même à contre-vérifier leurs dires. C'est incroyable!

Je le répète, c'est une question d'équilibre. Quand la sécurité des Canadiens est en jeu, si on doit pécher par excès de prudence, ce doit être en faveur des victimes, les Canadiens, et non en faveur de demandeurs du statut de réfugié qui sont déjà connus comme de dangereux criminels.

Le projet de loi C-44 a pour but de modifier le processus d'appel pour les réfugiés condamnés pour des crimes graves. Au lieu que ce soit la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui s'occupe des appels pour des motifs humanitaires, cette tâche sera confiée aux fonctionnaires du ministère. Pourquoi le ministre fait-il cela? Cela revient à mettre en accusation la commission. Le projet de loi montre, en fait, que la commission ne peut protéger la population.

• (1800)

Les libéraux agissent par faiblesse et prennent de piètres mesures. Tout d'abord, ils nomment à la commission leurs amis qui sont généralement des défenseurs non objectifs des droits des réfugiés. Ensuite, ils maintiennent leurs décisions ridicules. Enfin, lorsque le tollé devient tellement grand qu'il faut agir, les libéraux se décident, à regret, à le faire. Cependant, ils ne veulent certes pas déranger leurs amis gauchistes de la commission. Non, les libéraux vont simplement se contenter de confier leur travail au ministère.

Le gouvernement refuse de s'attaquer à l'origine du mal. Le problème vient des décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Plutôt que de prendre la commission en main et de la mettre en demeure, les libéraux ont choisi la solution de facilité, ils ont choisi de faire adopter une loi qui modifie l'autorité de la commission.

Ce projet de loi est un vote de défiance à l'égard de la CISR. C'est la reconnaissance que le système est atteint par la pourriture et qu'on ne peut négliger le problème. Le mal doit être extirpé, mais ce n'est pas le projet de loi C-44 qui le fera. Tout ce qu'il fera c'est le laisser proliférer et empirer.

Nous saurions exactement quoi faire de la commission. Les réformistes la démantèleraient et la remplaceraient par des agents du ministère de l'Immigration ayant pour mandat de protéger les citoyens canadiens. Ces fonctionnaires compétents feraient un bien meilleur travail à bien meilleur compte que 235 gauchistes, amis politiques du gouvernement, qui font chacun 85 000 dollars par an.

Bref, nous adopterions des règles plus sévères pour protéger les Canadiens nés au Canada ainsi que ceux que nous avons accueillis à titre d'immigrants. Les Canadiens nés au Canada et les immigrants récents, qui sont devenus Canadiens par choix, savent que certains réfugiés viennent au Canada non pas pour échapper à la persécution, mais pour échapper à des poursuites.

À Vancouver, près de ma propre circonscription, on rapportait dans le *Sun* les propos du chef de police, qui disait que les gangs asiatiques sans scrupules qui usent de violence et d'intimidation pour extorquer de l'argent à d'autres immigrants asiatiques arrivés récemment constituaient l'un des plus gros problèmes des policiers de Vancouver. Les membres de ces gangs agissent presque en toute impunité parce que la loi est pleine de trous et que notre gouvernement libéral au grand coeur n'a pas la volonté ou le courage qu'il faut pour protéger les innocents.

Ceci m'amène à une autre question. Des immigrants appellent à mon bureau pour me dire qu'ils ont honte des gestes illégaux que posent certains d'entre eux, que cela les révolte. Comme le gouvernement ne fait rien pour les arrêter, c'est la réputation de tous les immigrants qui est salie par leurs actes. C'est injuste pour une écrasante majorité d'immigrants et de réfugiés. Le gouvernement mine sa propre politique en permettant aux criminels d'agir à leur guise. C'est injuste.

Je me permets de rapporter à la Chambre une recommandation formulée par l'Association canadienne des policiers, qui devrait nous faire réfléchir. Nous avons actuellement deux systèmes de justice parallèles au Canada, un pour les réfugiés et un autre—la cour criminelle—pour tous les autres. L'association des policiers considère que nous devrions permettre aux tribunaux de déterminer si des réfugiés sont ou non des criminels et de décider s'ils doivent être expulsés. Ainsi, il n'y aurait qu'un seul système pour tous au Canada, ce qui respecterait le concept du traitement équitable.

Le ministère n'aurait donc plus cette responsabilité, et les juges qui travaillent constamment dans le domaine du droit criminel pourraient s'en charger. Mais le gouvernement libéral

ne fera certainement pas ça à ses amis de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le projet de loi C–44 est comparable à une pièce rapportée à une vieille paire de jeans. Quand on la lave, elle rétrécit et se déchire pour laisser place à un trou encore plus gros qu'au départ. Une telle façon de procéder ne va que créer de nouveaux trous dans le tissu de notre vieux système d'immigration déjà défectueux.

Pourquoi? Parce qu'il requiert des agents plus d'efforts et de pouvoirs sans leur fournir les ressources nécessaires pour faire leur travail. Ce projet de loi fait du bruit mais est inoffensif. Ce n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux. C'est une bonne pièce jouée par une panoplie de bons acteurs, mais quand le rideau tombe et que nous revenons à la réalité, nous nous rendons compte que rien ne va être fait, que rien ne va changer.

Le Canada n'a pas besoin d'une mesure législative rapiécée, mais d'une nouvelle garde–robe. Seule une refonte complète de notre système d'immigration fera l'affaire et j'ajouterai que le Canada aura aussi probablement besoin d'un nouveau tailleur pour les finitions. Des décennies de manque d'intérêt de la part des libéraux ont réduit la protection des citoyens à sa plus simple expression.

• (1805)

Madame la Présidente, vous serez sans doute étonnée d'apprendre le fait suivant. Ces chiffres ne sont pas précis au millier près et je ne m'attarderai pas sur le compte exact. Il y a, à l'heure actuelle, 24 000 ordonnances d'expulsion en souffrance pour la seule ville de Toronto. Savez–vous combien il y a d'agents pour les exécuter? Il n'y a que 35 agents pour retrouver et expulser 24 000 personnes. Ceci n'est qu'un indice de la priorité accordée par les libéraux à la protection des simples citoyens.

Même lorsque le ministère essaye de s'acquitter de ses obligations et émet ces ordonnances d'expulsion, le gouvernement libéral n'a pas la volonté nécessaire pour les exécuter. La plus grande confusion règne au sein du système de détermination du statut de réfugié. C'est plus que honteux. Un jour, l'électorat jouera le rôle d'agent de police, de juge et de jury à cause de cela et mettra le gouvernement en accusation. Les libéraux seront jugés et condamnés aux oubliettes pendant une génération.

En juillet dernier, le ministre a annoncé à grand bruit la formation d'un groupe spécial chargé de mettre un frein à l'immigration illégale.

Une voix: De belles paroles.

M. Strahl: Oh, non. Il était sérieux. Ce groupe soi–disant spécialisé est composé de 20 agents de la GRC, quatre en poste à Montréal, quatre à Vancouver, et seulement douze dans la région de Toronto où il y a 24 000 ordonnances d'expulsion en souffrance. Les agents d'immigration sont tellement débordés qu'ils ne peuvent exécuter une ordonnance d'expulsion que si la personne se présente d'elle–même. Notre système n'est–il pas risible?

Lors de la formation de ce groupe, le sergent responsable a fait une réflexion déplorable. Il s'est empressé de déclarer à la presse qu'il n'allait pas faire du porte–à–porte pour arrêter les gens. Comment compte–t–il s'y prendre alors? Cela traduit l'attitude du gouvernement face à 24 000 actes illégaux impunis, à 24 000 personnes qui se moquent des lois canadiennes et qui tournent en ridicule un système laxiste en matière de justice et d'immigration.

D'ailleurs, juste avant Noël, au cours des audiences du comité sur ce projet de loi, l'Association canadienne des policiers a déclaré ce qui suit:

> Comment peut–on appeler un groupe de travail 20 personnes, sur un service de police de 16 000 membres—il s'agit de la GRC—qui sont réparties dans les trois grandes villes du Canada? Cela me dépasse. Cette expression est utilisée de façon abusive... Je ne voudrais pas être facétieux, mais il me semble que [le projet de loi C–44] c'est un peu comme mettre un sparadrap sur le Hindenburg.

Mme Clancy: Je pense avoir déjà entendu cela.

M. Strahl: C'est l'Association canadienne des policiers qui l'a dit. Ces solutions symboliques ne font plus l'affaire. Notre système est mal en point et seule une mesure radicale peut le sauver.

Il y a la question de l'équilibre et celle de la protection. Je voudrais m'arrêter sur un dernier point, qui concerne la question de priorité. Au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, si l'on comprend tous les coûts associés à l'établissement des immigrants et tout le reste, les coûts s'élèvent à près de 3 milliards de dollars par an. Il en coûte un milliard de dollars seulement pour s'occuper des réfugiés. On enseigne l'anglais aux immigrants, on facilite leur établissement et on s'acquitte de nombreuses autres activités à leur égard. Ils veillent également à l'application des dispositions de la Loi sur l'immigration.

Toutefois, l'importance accordée à l'application de la loi constitue le véritable baromètre de l'intérêt que porte le gouvernement à l'ordre public. Le gouvernement peut parler tant qu'il veut de la protection des citoyens, mais ce ne sera que du vent tant qu'il ne joindra pas le geste à la parole. Chaque année, les sommes consacrées à l'application de la loi ne s'élèvent qu'à 50 millions de dollars, comparativement aux dépenses totales au titre de l'immigration qui atteignent 3 milliards de dollars.

Si mes calculs sont exacts, et je sais qu'ils le sont parce que j'ai vérifié auprès de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre et non auprès du ministre des Finances, cela représente 1,6 p. 100 des dépenses totales. Moins de 2 p. 100 du budget d'immigration est consacré à la protection des citoyens, ce qui comprend aussi la protection des nouveaux immigrants. À combien s'élève, à elle seule, la rémunération des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié? Vous pouvez sûrement le deviner, madame la Présidente. Seulement en salaires et traitements, la commission coûte aux contribuables canadiens 58 millions de dollars par an. Cela représente un gaspillage éhonté de l'argent des contribuables et la preuve que le gouvernement se préoccupe moins de protéger d'innocents Canadiens que de plaire à ses petits copains qui siègent à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

• (1810)

Les réformistes ne recommandent pas au gouvernement de consacrer plus d'argent à l'immigration. Loin de là. La réduction des flux d'immigration que nous avons proposée réduirait les dépenses et libérerait certaines sommes qui pourraient alors être affectées à l'activité qui nous semble prioritaire, soit la protection des Canadiens. En accordant la priorité au personnel

de première ligne plutôt qu'aux bureaucrates d'Ottawa, on économiserait des millions de dollars de plus.

L'an dernier, le gouvernement a bel et bien annoncé la réduction des taux d'immigration. Cependant, comme le faisait remarquer un professeur de l'Université York dans l'édition d'aujourd'hui du *Globe and Mail*: «M. Marchi n'a imposé qu'une réduction symbolique. Il a cédé aux pressions exercées par les groupes de pression ethniques.»

Le projet de loi C–44 n'est fait que de belles promesses et il en sera ainsi tant que le gouvernement n'apportera pas de véritables modifications, et pas simplement des changements symboliques, au système de l'immigration.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, je suis renversée de constater à quel point mon collègue charmant et bien intentionné d'en face connaît mal les rouages du ministère de l'Immigration.

Je voudrais poser toute une kyrielle de questions.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Avez–vous déjà assisté à une audience?

Mme Clancy: Je suis allée bien des fois à la Commission du statut de réfugié. J'ai comparu maintes fois devant elle. Dieu sait que je n'aurais jamais cru devoir. . .

M. White (Fraser Valley–Ouest): Quelle est la question?

Mme Clancy: Cette période est réservée aux questions et aux observations. Je peux poser une question ou faire une observation, et ceci est une observation.

Je n'aurais jamais cru devoir défendre Edmund Burke. Il est très difficile pour un libéral de prendre la défense d'Edmund Burke. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai étudié Edmund Burke. Je l'ai connu à travers ses oeuvres. Je dirais presque que, dans la mesure où un auteur qui a vécu il y a 200 ans peut être un ami, Edmund Burke a été mon ami. Madame la Présidente, je dirai par votre entremise au député de Fraser Valley–Ouest qu'il n'a rien à voir avec Edmund Burke.

De toute façon, on a employé ici *ad nauseam* ce nombre de 24 000 expulsés. Je me demande seulement si le député d'en face a la moindre idée du nombre de personnes parmi ces 24 000 qui ont un casier judiciaire. Il y en a très peu, en fait. Mais je suis persuadée que le député ne veut pas s'embarrasser des faits.

Puis–je aussi signaler très respectueusement aux députés d'en face qu'il faut se montrer très prudent lorsqu'on parle de gens qui n'ont pas encore été jugés et que notre système de justice criminelle est fondé sur la présomption d'innocence. On se sert ici beaucoup du qualificatif «présumé». Je suis certaine que mon collègue, le député de Rosedale, qui est en congé de la faculté de droit de l'Université de Toronto, serait d'accord avec moi sur ce point. Il est extrêmement imprudent, en tant que législateurs, de parler de culpabilité ou d'innocence avant que quelqu'un n'ait subi son procès. Si cela se faisait, cette assemblée législative n'aurait même pas sa raison d'être.

Mon collègue de Fraser Valley–Est a dit qu'il ne veut pas que nous dépensions plus d'argent. C'est admirable. Si je comprends bien, c'est là la politique du Parti réformiste. Pourtant, il croit que nous devrions nous empresser d'embaucher des gens pour aller chercher ces 24 000 personnes. Oui, elles font l'objet d'une mesure d'expulsion. Oui, elles ne devraient plus être au Canada. Mais, encore une fois, la grande majorité de ces personnes ne sont pas des criminels.

Le député se rend–il compte à quel point le nombre d'immigrants et de réfugiés qui ont vraiment un casier judiciaire est peu élevé, particulièrement lorsqu'on le compare au nombre de Canadiens de naissance qui ont un casier judiciaire? Le député connaît–il la différence entre les immigrants et les réfugiés? Il utilise ces deux termes comme s'ils étaient interchangeables. Ils ne le sont absolument pas, comme mon collègue de Bourassa pourrait certainement le confirmer. Ce sont deux termes bien différents.

Je suis heureuse que mon whip soit ici. Il devra peut–être m'apporter de l'eau parce qu'il se pourrait bien que je m'évanouisse à cause de l'ignorance quasi criminelle dont certains participants à ce débat ont fait preuve aujourd'hui en parlant de choses dont ils ne savent absolument rien. Ce ne sont que des paroles vides de sens.

• (1815)

M. White (Fraser Valley–Ouest): Des mots vides de sens, c'est ça que vous avez eu.

Mme Clancy: Je doute que vous ayez compris.

Quoi qu'il en soit, si le député peut répondre à ces questions, je voudrais qu'il le fasse d'une façon sensée plutôt que nous servir ces inepties au sujet des immigrants et des réfugiés.

M. Strahl: Madame la Présidente, il ne manque d'être intéressant qu'après sa diatribe et ses propos pontifiants, la députée ait longuement parlé de la nécessité de tenir un procès équitable et qu'elle m'ait accusé de n'avoir aucune connaissance. Je suppose qu'elle m'a déjà jugé et condamné. Cela ne mérite sans doute pas une réplique.

En ce qui concerne le nombre exact de gens, des 24 000 personnes dont j'ai parlé plus tôt, ayant un dossier criminel, je ne sais pas. Disons qu'il y a 10 p. 100, ou 2 500, de cas assez graves pour faire l'objet d'une mesure d'expulsion. S'il y avait, dans une ville comme Toronto, 2 500 personnes ayant été condamnées ou ayant un dossier criminel qui risquaient d'être expulsées, je trouverais cela inquiétant. Ce serait une situation très préoccupante. Le reste des cas doivent également être expulsés et, selon les données du gouvernement, le nombre de ceux qui doivent être expulsés n'est pas moins élevé. Il dit que c'est lui qui a ordonné l'expulsion. Mais il ne fait pas respecter ses ordres.

Le plus triste, c'est ceci. Le cas suivant s'est présenté dans mon bureau il y a quelque temps. Quelqu'un voulait faire entrer une jeune fille de 14 ans des îles Fidji avec un visa d'étudiant. Voici ce qu'ils ont dû faire. D'abord, ils ont dû obtenir un visa d'étudiant, ce qui est la dernière étape du processus. Néanmoins, c'était ce qu'ils tentaient d'obtenir.

Les personnes en cause ont dû fournir un bilan et prouver qu'ils avaient un emploi régulier, qu'ils pouvaient subvenir aux besoins de l'étudiante. C'était la première exigence; ils l'ont respectée.

Ensuite, ils ont dû fournir un plan de leur maison montrant qu'ils avaient une chambre pour la jeune fille. C'était un peu insultant, mais ils ont dû le faire. Ils ont dressé un plan de leur maison et l'ont adressé aux autorités afin d'obtenir le visa d'étudiant.

Puis ils ont dû obtenir la tutelle légale de cette fille afin de pouvoir dire qu'ils seraient ses tuteurs légaux pendant son séjour au Canada en vertu de ce visa d'étudiant. Ils ont fait les démarches nécessaires.

Ensuite on leur a dit qu'ils devaient obtenir la permission du conseil scolaire. Ils ont fait les démarches nécessaires pour avoir cette permission par écrit.

Ils ont envoyé ce document par télécopieur, mais on leur a dit: «Ce n'est pas suffisant. Vous devez fournir la transcription de la décision du tribunal qui vous a donné la tutelle légale de la fille.» Une attestation ne suffisait pas. Ils devaient maintenant fournir la transcription.

Tout cela est bien. C'est ce qu'on doit faire pour faire entrer légalement une personne au Canada en vertu d'un visa d'étudiant.

Mme Clancy: Qu'y a–t–il de mal à cela?

M. Strahl: Il n'y a rien de mal à cela. Je vais vous dire ce qui ne va pas. Ces gens sont Canadiens par choix. Ce sont des immigrants relativement récents. Ils disent que tous leurs amis leur demandent pourquoi ils se donnent tant de mal. C'est la façon légale de procéder. Ils leur disent que personne ne se donne tant de mal pour faire venir quelqu'un. Il suffit de passer par le système de reconnaissance du statut de réfugié.

Cette fille devrait être ici. J'ai appuyé sa demande. Elle veut venir au Canada pour faire ses quatre dernières années d'études secondaires, mais le système fonctionne tellement mal qu'il est plus facile de venir ici en revendiquant le statut de réfugié qu'en passant par les voies légales. C'est ce qui ne va pas dans notre système.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir que de poursuivre le débat sur le projet de loi C–44, Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté.

Des modifications ont été apportées à la fois pour tenir compte de l'opinion publique et pour empêcher des criminels d'exploiter notre système d'immigration. Même si les abus sont minimes, le projet de loi vise à en réduire le risque.

• (1820)

Je voudrais dire un mot de la démarche qui a été suivie et revenir sur l'affirmation que j'ai faite à propos de l'opinion publique. À la Chambre, l'opinion publique s'exprime, fait l'objet de débats et se traduit en règlements qui régissent le comportement et les actes de la population, des institutions et des sociétés. C'est un processus qui, dans une société démocratique, demande beaucoup de temps et coûte extrêmement cher. En dictature, les décisions peuvent se prendre instantanément au gré des caprices du dictateur.

Jusqu'à maintenant, les beaux discours du Parti réformiste montrent bien que ce parti a les solutions parfaites à tous les grands problèmes d'immigration et de statut de réfugié. Approche on ne peut plus dictatoriale de la résolution des problèmes.

Aujourd'hui, le député de Calgary–Nord–Est a fait deux déclarations affirmant que tous ceux qui sont à la Chambre et ceux qui y ont délibéré par le passé se sont ri des Canadiens. Il a affirmé sans ambages que le Canada est la risée du monde entier. Les délibérations de la Chambre des communes n'ont jamais mérité, et ne méritent pas plus aujourd'hui, les insultes du député de Calgary–Nord–Est.

Je suis profondément convaincu que le député devrait présenter des excuses non seulement aux députés actuels, mais aussi à ceux des cent dernières années qui ont consacré temps et énergie à la résolution des problèmes de notre société. Il devrait surtout s'excuser publiquement auprès des habitants de la circonscription qu'il représente, car la Chambre des communes ne se moque pas d'eux. Les députés à la Chambre ne se moquent pas des Canadiens. Ses électeurs exigent de la part du député une excuse pour le ridicule dont il a couvert les députés qui ont représenté autrefois sa circonscription et qui ont consacré temps et énergie à rendre notre pays bien meilleur. Voilà le genre de dévouement que nous voudrions voir à l'oeuvre à la Chambre. Voilà l'exemple que donnerait à la Chambre un député doué d'un sentiment d'honneur et de grandeur d'âme en tâchant d'améliorer la vie de tous les Canadiens.

Nous éprouvons effectivement des problèmes au Canada, mais nous continuerons de chercher de façon très positive et sincère des solutions à ces problèmes. Les problèmes se révèlent quand les gens nous font connaître leur opinion. L'information circule grâce aux études et aux multitudes de stratégies que nous mettons en oeuvre dans nos localités, et nous devons établir une liste de priorités et nous y consacrer en utilisant les ressources dont nous disposons, qu'elles soient humaines ou financières. Le facteur temps est très important en l'occurrence quand il s'agit de savoir quels sont les problèmes dont nous devons nous occuper immédiatement et ceux dont nous nous occuperons plus tard. La planification à long terme et à court terme est essentielle en ce qui a trait aux délibérations des membres de la Chambre des communes.

Un des problèmes auxquels nous faisons face et dont les députés d'en face ont fait état est celui de la sélection avant qu'un

réfugié ou un immigrant ne soit accepté dans notre pays. Qu'est–ce qui se passe vraiment hors des frontières de notre pays lorsque quelqu'un demande à être accepté en tant que réfugié ou en tant qu'immigrant?

Contrairement à ce qu'ont déjà dit les députés du Parti réformiste, pour l'information des téléspectateurs aussi bien que des députés à la Chambre des communes, je voudrais exposer clairement le processus auquel doivent se soumettre les candidats à l'immigration et au statut de réfugié.

• (1825)

À leur arrivée au Canada, tous les immigrants sont soumis à un contrôle rigoureux aux fins de sécurité et d'attestation d'absence de casier judiciaire. Les visiteurs font l'objet d'une vérification aux fichiers judiciaires canadiens et d'un suivi si nous possédons déjà des dossiers défavorables. Les visiteurs formulant une demande d'immigration et venant de pays à risques élevés en ce qui concerne la sécurité ou l'existence de fichiers judiciaires sont de nouveau soumis à un contrôle à Ottawa. On observe un délai obligatoire avant la délivrance d'un visa.

Je dois dire à tous ceux et à toutes celles qui nous écoutent que, contrairement aux propos tenus par le Parti réformiste, les candidats à l'immigration à l'étranger sont tenus, aux fins d'attestation d'absence de casier judiciaire, de produire un certificat de police là où un tel document existe et est réputé fiable. Dans certains cas, on effectue une seconde vérification du document. La GRC aide également à vérifier l'information touchant les dossiers criminels et autres renseignements connexes.

En outre, les agents de pays désignés reçoivent et compilent des renseignements sur certaines personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Ces renseignements sont par la suite utilisés pour empêcher la venue de personnes indésirables.

Je viens d'exposer une partie des stratégies utilisées pour filtrer les personnes qui désirent venir s'installer au Canada.

La plupart des immigrants qui sont venus s'installer chez nous dans le passé et qui vivent encore ici sont de très bons Canadiens. Ils ont fait un très bon choix en décidant de venir s'installer dans le pays où il fait le mieux vivre au monde. Ces personnes sont en grande majorité les meilleurs citoyens que nous ayons. Ce sont des travailleurs acharnés, dévoués et consciencieux, des défenseurs indéfectibles de la famille, qui honorent et respectent toujours les valeurs qui sont chères à la plupart des Canadiens. Ils ne sont pas des criminels ni des voleurs ou des faussaires en puissance.

Nous devons faire preuve d'une grande prudence à l'égard de ce problème et des données que présentent les opposants à la Loi de l'immigration, non seulement au sujet du projet de loi C–44 dont nous sommes saisis mais aussi au sujet de tous les projets de loi qui ont été présentés et adoptés à la Chambre des communes dans le passé.

En guise d'appui à ce que je viens de dire, on me permettra de citer un extrait du *Star* de Toronto du 6 novembre 1994, où un membre du Parti réformiste cite de façon inexacte des chiffres, dans un but douteux. L'extrait se lit ainsi: «Il a fallu que le député Jim Silye rappelle avec insistance qu'un document de la GRC démontrait que 1 935 personnes avaient été acceptées comme réfugiés sans avoir fait l'objet d'une sélection préalable, pour que la police découvre que ces personnes avaient des dossiers judiciaires.»

Or, toute la documentation provenant de la GRC et des agents d'immigration montre que cette déclaration est complètement fausse. Ces propos pourraient déformer la perception, l'opinion et l'attitude des personnes qui les ont entendus en premier.

Nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait là du nombre de personnes dont les demandes avaient été traitées et dont on avait pris les empreintes digitales. Il faut être très prudent quand on utilise des chiffres contenus dans des documents et rendus publics.

Des gens de ma circonscription sont venus me faire part des inquiétudes profondes qu'ils ressentaient au sujet des criminels. Ceux–ci ont fait l'objet de beaucoup d'attention dans les médias ces derniers mois. Or, chaque fois qu'une société, qu'elle soit canadienne ou autre, doit traverser une période négative, autrement dit, un déclin de la productivité et de l'emploi et, partant, une récession ou une dépression, on s'attaque immanquablement à sa politique d'immigration.

• (1830)

Chaque fois que cela s'est produit dans notre société, on a trouvé un bouc émissaire sur lequel faire retomber les torts, et certaines collectivités ont énormément souffert du fait que les gens ne prenaient pas le temps d'essayer de les comprendre et d'éprouver de la compassion à leur égard. Ils écoutaient de belles paroles comme celles qu'on entend dans le Parti réformiste et qui ne font que nourrir la crainte des gens qui se demandent ce qui se passe et ce que fait le gouvernement. Ils ont peur. Ils craignent pour leurs emplois.

Je pourrais poursuivre ce débat indéfiniment, mais malheureusement, le temps me manque.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il restera dix minutes au député lorsque nous reprendrons le débat sur le projet de loi C–44.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, j'ai demandé à intervenir pour commenter et dénoncer la réponse du ministre du Développement des ressources humaines à ma question du 6 décembre 1994. Je demandais alors au ministre comment il pouvait se vanter d'un appui de l'ordre de 96 p. 100 à son projet de réforme.

C'est ce qu'on appelle interpréter les chiffres à son avantage. Voilà un très bel exemple de mise en application du dicton qui dit qu'on peut faire dire n'importe quoi à des chiffres et des statistiques. Le ministre a vraiment perfectionné la chose. J'ai étudié attentivement les résultats du sondage auquel l'honorable ministre faisait référence pour appuyer sa thèse et j'ai été très surprise de constater que l'auteur du sondage, le groupe Angus Reid, en arrivait à des conclusions parfois diamétralement opposées à celles du ministre.

Je vous donnerai des exemples immédiatement, mais avant, je préciserai que dans un objectif de conformité à la réalité, je citerai textuellement les résultats du sondage. On ne pourra pas m'accuser ainsi d'un comportement analogue à celui que je reproche au ministre.

Comme premier exemple, je citerai la question 4, qui se lisait ainsi: «Le gouvernement fédéral propose une initiative de réforme des programmes sociaux au Canada. Croyez–vous que c'est une bonne ou une mauvaise idée?» Puisque le ministre déclarait hier et je cite: «D'après ce sondage, 96 p. 100 des Canadiens croient qu'il faut modifier en profondeur», et c'est là la nuance, «les programmes sociaux».

J'en profite pour rappeler que le ministre m'avait accusée alors de ne pas comprendre. On pourrait donc s'attendre, conformément aux déclarations du ministre, que la réponse à la question 4 serait un oui, sûrement dans une proportion de 96 p. 100. Eh bien là, surprise! Seulement 70 p. 100 des répondants pensaient qu'il s'agissait d'une bonne idée. C'était une bonne idée, mais de là à dire «modifier une réforme en profondeur», il y a vraiment une marge.

Quelqu'un pourrait–il m'indiquer où se cachent les 26 p. 100 manquants? Pas chez les indécis, qui se chiffrent à 13 p. 100, ou chez les opposants, qui sont à 17 p. 100. Je soulignerai de plus que la question qui a obtenu un appui de 70 p. 100 mentionnait une réforme et non pas une réforme en profondeur, comme le clamait le ministre.

Un autre exemple flagrant de non–conformité à la réalité est l'appui que le Québec accorde à l'initiative fédérale. Le ministre disait: «Quand on analyse les résultats de ce sondage par région, il y a autant de gens au Québec qui appuient les mesures de réforme sociale proposées que dans le reste du Canada.» Cette affirmation s'avère sérieusement en marge des conclusions des auteurs. Je les cite sur deux sujets. À la page 7: «Les répondants de l'Ontario ont été les plus enclins à déclarer que les programmes devaient être complètement réformés, soit 64 p. 100, alors que ceux du Québec étaient les moins enclins à donner la même réponse, soit 44 p. 100».

• (1835)

Je note un écart de 20 p. 100 entre les deux provinces. C'est cela que le ministre qualifie d'égalité?

Ma deuxième citation est la suivante. À la page 11, au sujet du régime proposé pour les travailleurs saisonniers, on lit: «les répondants du Québec appuient beaucoup moins ces options. Par exemple, 39 p. 100 des personnes interrogées au Québec appuient l'idée de réduire les prestations payées après un certain nombre de demandes, contre une moyenne générale d'appui de 52 p. 100.» Un écart de 13 p. 100.

Je n'ajouterai qu'un commentaire. Ce n'est pas en exagérant l'importance d'un prétendu appui de la population qu'on la convaincra du bien–fondé de ses propositions. Il est beaucoup plus sage de se coller à la réalité et ainsi conserver sa crédibilité. Ce commentaire est valide aujour'hui et il le sera encore quand le projet de réforme reviendra à l'agenda, puisque l'on sait maintenant que des impératifs politiques ont eu raison de la réforme.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, dans un effort sans précédent, le gouvernement a consulté les Canadiens de nombreuses façons pour savoir s'il devait améliorer le système de sécurité sociale du Canada et comment il devrait procéder.

Ces consultations, de même qu'un certain nombre de sondages indépendants, ont fait ressortir dans toutes les régions du pays un consensus en faveur de la nécessité d'une réforme. Selon les résultats d'un sondage, 96 p. 100 des Canadiens croient que les programmes sociaux doivent être modifiés. Un autre a montré que, après avoir été interrogés au sujet des principales propositions, les deux tiers des Canadiens étaient d'avis que le gouvernement avait pris la bonne direction.

L'appui en faveur de l'orientation de la réforme a grimpé à 50 p. 100 au Québec et il a aussi augmenté dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre de nos consultations auprès des Canadiens, plus de 600 organisations, notamment des organisations féminines, ont témoigné devant le comité. Plus de 100 000 Canadiens ont participé à d'autres formes de consultations, notamment en assistant à des réunions tenues dans des localités et à des colloques ou en remplissant des cahiers de consultation. Les associations féminines ont organisé, à l'instar des groupes autochtones, un processus de consultation distinct. Nous avons bien accueilli leurs contributions au débat.

En ce qui concerne les craintes de la députée au sujet des modifications proposées au régime d'assurance–chômage, il faut faire remarquer que même si une des solutions envisagées réside dans des prestations fondées sur les revenus, 70 p. 100 des femmes qui réclament des prestations ne le font pas fréquemment et ne seraient donc pas touchées par cette proposition.

Il convient de noter également que notre gouvernement prend des mesures concrètes pour répondre aux craintes des femmes prestataires. De récentes modifications apportées au régime d'assurance–chômage dans le cadre du projet de loi C–17 prévoyaient notamment un nouveau taux de prestations pour personnes à charge de 60 p. 100 dans le cas des gagne–petit. Jusqu'à maintenant, près de 78 p. 100 des prestataires profitant de ce taux sont des femmes.

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, le 15 décembre dernier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de nous expliquer pourquoi le Canada a laissé les États–Unis modifier unilatéralement la classification des produits à teneur haute en sucre. Je vous rappellerai que cette mesure risque d'entraîner la perte de près de 2 400 emplois au Québec et au Canada.

Le ministre nous a répondu que le Canada s'opposait à la position adoptée par les États–Unis et qu'il avait exprimé son opposition au département américain de l'agriculture.

Pour les gens de l'industrie du sucre qui tentent de sauver leur emploi, ces voeux pieux ne veulent absolument rien dire. Puisque ces modifications ont eu lieu avant la signature du GATT, c'est alors que le gouvernement fédéral se devait d'intervenir. Il ne devait pas attendre pour réagir qu'il soit trop tard et se cacher sous ses obligations envers le GATT.

Le ministre nous avait aussi dit que le ministre du Commerce international était en communication avec son homologue américain pour lui faire comprendre notre position, ce qui était très rassurant à l'époque. C'est bien de parlementer, mais c'est encore mieux lorsqu'on agit!

Avec ses réponses aussi évasives, le ministre nous avait dit, la main sur le coeur, que les intérêts des Canadiens et des Québécois seraient défendus vite et bien.

Il faut bien croire que le lion se transforme en chaton devant le géant américain puisqu'il semble que les mesures restrictives des Américains sont en vigueur depuis le 1er janvier dernier.

• (1840)

Il est de plus en plus clair que le Canada ne fait pas le poids dans les négociations bilatérales. Le dossier du sucre ira rejoindre celui du blé rond, du blé dur, dans la liste des bons exemples du manque de colonne vertébrale du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral nous accuse à tout bout de champ de critiquer sans rien proposer. Lorsque j'ai abordé ce dossier en décembre dernier, j'avais alors suggéré fortement au ministre d'amener le dossier du sucre au panel du GATT. Il avait alors répondu que le gouvernement du Canada prendrait toutes les mesures nécessaires pour protéger le Canada et le Québec de mesures américaines qu'il n'approuvait pas du tout. Avec un protecteur plus peureux que son ombre, il faudrait nous défendre nous–mêmes, nous les Québécois, et le temps presse.

Pis encore, dans une dépêche de la Presse canadienne aujourd'hui, on nous apprend que les États–Unis ont l'intention de contester les tarifs canadiens sur les importations de produits laitiers, d'oeufs et de volailles.

À voir le résultat de batailles perdues sur le blé dur, le sucre, la crème glacée, le yogourt, je demeure craintif pour nos agriculteurs et nos transformateurs. Dans un coin, un petit coq banty, le ministre du Commerce international, et dans l'autre coin, le représentant du Commerce américain, Mickey Kantor, qui met KO notre bon ministre, notre défenseur, notre leader dans la défense de nos droits économiques.

Il faut compter les pertes d'emplois pour l'industrie du sucre, 2 400 et à venir, plusieurs milliers d'autres. C'est ce qu'on avait écrit dans le livre rouge: *jobs, jobs, jobs*. On avait vu juste, c'est–à–dire. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je m'excuse, mais votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir de répondre aux commentaires du député ce soir.

Je veux faire remarquer au député que le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce international ont eu de nombreux entretiens avec leurs homologues américains durant et après la dernière phase de l'Uruguay Round du GATT afin d'essayer de régler la question de l'accès du sucre et des produits canadiens à base de sucre au marché américain.

Durant ces entretiens, l'approche adoptée par les Canadiens à l'égard de cette question restée en suspens a été de chercher une solution qui permettrait tout au moins de protéger les niveaux existants du commerce du sucre et des produits à base de sucre. Le ministre a fait clairement part de ses préoccupations lorsqu'il a déclaré en décembre regretter que les Américains aient rejeté cette approche et aient mis en place des mesures draconiennes.

Le ministre de l'Agriculture a clairement fait savoir que notre gouvernement n'approuvait pas l'attitude des États–Unis et a continué de demander aux États–Unis de retarder l'application des mesures contre les exportations canadiennes. Il a ajouté que la décision des États–Unis était inéquitable et manquait de vision.

Les États–Unis ont procédé à la reclassification de certains produits contenant du sucre de manière à rendre l'accès à ces produits plus difficile, voire impossible. Ces changements ont eu pour effet de réduire l'accès du Canada aux produits américains contenant du sucre et au marché qui existe pour nous, là–bas.

Des fonctionnaires continuent de travailler avec l'industrie et avec des représentants de l'industrie pour faire une estimation assez juste des répercussions de ces mesures. Nous avons envisagé le pire des scénarios et l'avons quantifié. Cependant, nous ne nous sommes pas basés sur des faits, mais surtout sur des hypothèses.

En ce qui concerne la réaction du gouvernement, le ministère continuera de consulter l'industrie et les provinces sur les mesures que l'on pourrait prendre et d'étudier les options juridiques. Naturellement, nous privilégions une solution négociée parce que nous estimons que le meilleur moyen de régler ces questions est de les examiner séparément, selon leurs propres mérites, sans accepter qu'un secteur donné en compense un autre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité du paragraphe 38(5) du Règlement, l'ajournement de la Chambre est adopté d'office. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

SIR JOHN A. MACDONALD

Le Président: Chers collègues, je désire faire quelques remarques sur la question soulevée à la Chambre par le député de Kingston et les Îles les 7 et 8 décembre 1994.

Le député a expliqué qu'il s'était glissé une grave omission dans une publication intitulée «Les premiers ministres du Canada, 1867–1994», préparée conjointement par la Chambre des communes et les Archives nationales du Canada. Depuis, on a décelé d'autres erreurs et incohérences qu'on m'a signalées.

Le député de Kingston et les Îles avait un motif valable d'être contrarié qu'on ait omis de faire état de Kingston dans l'article concernant sir John A. Macdonald et il a tout à fait raison quand il souligne que tous les Canadiens associent le premier de nos premiers ministres du pays à la ville renommée pour sa pierre calcaire, c'est–à–dire Kingston au cas où vous l'ignoreriez.

Tous les députés et leurs électeurs reconnaissent l'importance qu'occupe la circonscription de chacun et le rôle que son histoire joue pour l'identification politique du député. Certaines erreurs et omissions constatées dans cette publication au sujet des circonscriptions de certains députés sont peut–être dues à une rédaction dont le but était de simplifier l'évolution plutôt complexe de notre système politique et électoral.

[*Français*]

Par exemple, à certaines périodes de l'histoire, certaines circonscriptions pouvaient élire deux députés à la Chambre à l'occasion d'une même élection, ou, un député qui accédait au cabinet des ministres devait démissionner de son siège et se faire réélire à titre de ministre. Certains députés avaient le droit de se présenter et d'être élus dans plus d'une circonscription, même s'ils devaient éventuellement choisir la circonscription qu'ils représenteraient.

Malheureusement, d'autres difficultés de cet ouvrage semblent découler d'un malentendu apparent entre la Chambre et les Archives nationales au moment de la correction de l'ouvrage.

[*Traduction*]

Un erratum à la première édition a été préparé et il sera joint à tous les exemplaires du livre qui restent. Les Archives nationales préparent une deuxième édition révisée que les députés recevront dès qu'elle sera prête.

Je crois que ces dispositions corrigeront la situation. Je remercie le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 19 pétitions.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Monsieur le Président, il y a le premier document qui est la réponse, mais aussi l'énoncé de principe que le gouvernement entend présenter à cette Chambre.

Affaires courantes

• (1005)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui la réponse du gouvernement au rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Ma fonction de ministre des Affaires étrangères m'a donné maintes occasions d'observer le rôle que joue notre pays dans le monde. Certains ont été tentés de penser que la fin de la guerre froide allait remettre en question notre position privilégiée sur l'échiquier mondial.

Au contraire, je suis fier de constater que notre pays continue à jouer un rôle important et que les attentes que la communauté internationale place à notre égard sont toujours aussi grandes. Le Canada occupe une position de premier plan parmi les pays industrialisés dont l'influence grandit à mesure que la puissance mondiale devient plus diffuse et se définit davantage en termes économiques.

Le Canada tire un important avantage de sa situation géographique, à mesure que de nouveaux pôles d'attraction politique et économique se font jour dans le Pacifique et en Amérique latine. Du fait de son patrimoine culturel, le Canada jouit d'un accès privilégié aux mondes anglophone et francophone, de même qu'aux pays de partout au monde d'où sont venus les Canadiens et les Canadiennes qui constituent la personnalité multiculturelle de notre pays.

Le Canada a, plus que tout autre pays, la possibilité de faire avancer ses intérêts internationaux du fait de son appartenance active à d'importants forums internationaux. Le Canada accueillera ainsi cette année le Sommet du G–7, et celui de l'APEC ou mécanisme de coopération économique Asie–Pacifique, en 1997.

Grâce à son passé dépourvu de colonialisme, de champion du multilatéralisme constructif et de médiateur international efficace, le Canada est appelé à jouer un rôle important et distinct au sein de la communauté des nations en vue de la mise en place d'un ordre nouveau et meilleur.

[*Français*]

Le Canada se trouve donc bien placé pour agir sur le changement et tirer des enseignements qui se présentent dans son cheminement vers la fin du XX^{e} siècle. Le gouvernement du Canada usera donc de cette influence de façon responsable en vue de protéger et de promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada dans le monde.

Le travail du comité parlementaire était de taille, et je félicite tous les membres de ce comité, en particulier les deux coprésidents, le sénateur MacEachen et le sénateur Jean–Robert Gauthier qui, à l'époque, siégeait comme député en cette Chambre et était coprésident de ce comité.

Je pense que la réponse du gouvernement se devait de refléter la profondeur et la qualité du travail effectué par tous les membres du comité des deux côtés de la Chambre.

Le gouvernement a tenu sa promesse faite dans le livre rouge. Il a démocratisé l'élaboration de la politique étrangère du Canada en sollicitant la participation de ses citoyens et de ses parlementaires. Le comité mixte et le gouvernement reconnaissent tous deux que les changements sur la scène internationale vont s'accélérer au cours des prochains mois et des prochaines années plutôt que de ralentir. Malheureusement, les contraintes financières auxquelles nous faisons face ne risquent pas de disparaître de sitôt.

Un gouvernement responsable doit donc constamment réévaluer ses stratégies de façon ouverte et claire afin de mieux répondre aux intérêts et aux préoccupations des Canadiens et des Canadiennes.

• (1010)

Nos citoyens sont de plus en plus conscients que leurs actes, tant au niveau individuel que collectif, ont des répercussions sur le plan international. La distinction autrefois claire entre national et international s'estompe rapidement et nous force à élargir notre conception des choses. Le nombre des acteurs en politique étrangère ne fait que croître.

Bref, les relations internationales ne sont plus la chasse gardée des gouvernements, elles préoccupent tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui oeuvrent au sein d'organismes non gouvernementaux et qui jouent un rôle très important et qui sont aussi porteurs d'un aspect de notre politique étrangère.

Le gouvernement s'engage donc à poursuivre la consultation et à donner aux parlementaires et aux représentants de ses organisations non gouvernementales un rôle essentiel dans la formulation de notre politique étrangère. C'est pourquoi en mars dernier le gouvernement invitait des citoyens de différents milieux à participer au premier forum national sur les relations internationales du Canada.

Je veux confirmer aujourd'hui notre volonté de faire de ce forum un événement annuel. Depuis le début de notre mandat, nous avons tenu cinq débats parlementaires sur des questions importantes de politique étrangère. L'élaboration de notre politique étrangère, je peux en donner l'assurance, ne se fera plus à huis clos. Elle engagera tous les Canadiens et Canadiennes et au premier chef, tous les élus du Parlement du Canada.

J'ai tenu, ainsi que mes collègues, les deux secrétaires d'État et mon collègue, le ministre du Commerce international, une série de consultations, de tables rondes, à travers le pays. Je peux vous dire que nous allons continuer ces consultations tout au long de notre mandat.

S'inspirant donc des consultations et du rapport du comité, en reconnaissant le besoin d'avoir une politique étrangère flexible et efficace, le gouvernement a donc défini trois objectifs clés qui guideront son action sur la scène internationale dans les années à venir.

Ces objectifs sont les suivants: Premièrement, la promotion de la prospérité et de l'emploi; deuxièmement, la promotion de notre sécurité dans un cadre international stable; et troisièmement, la diffusion de nos valeurs et de notre culture. Ces objectifs s'appuient mutuellement et reflètent les priorités nationales du gouvernement.

En ce qui a trait à notre premier objectif, permettez–moi d'abord de dire que le gouvernement s'engage à mener une politique étrangère favorisant l'accès des biens et services canadiens aux marchés étrangers. L'objectif ne peut être plus clair: défendre et accroître la prospérité du Canada et favoriser la croissance et l'emploi en diversifiant nos relations économiques et commerciales.

Le gouvernement reconnaît l'importante croissance des grandes institutions financières internationales. Il a donc la ferme intention d'en discuter avec ses partenaires étrangers lors du Sommet du G–7, à Halifax, en juin. Je laisserai à mon collègue, le ministre du Commerce international le soin d'exposer plus en détails nos objectifs à cet égard.

Je voudrais aborder un autres aspect. Un deuxième volet tout aussi important, tout aussi prioritaire de notre politique étrangère, c'est–à–dire la promotion de notre sécurité dans un cadre international stable. L'affrontement en chien de faïence de la guerre froide nous empêchait de concentrer efficacement nos efforts pour combattre d'autres menaces tout aussi réelles.

Si les bouleversements géopolitiques de ces dernières années ont beaucoup diminué, les dangers immédiats qui menacent notre sécurité, il nous faut bien l'admettre, paradoxalement, nous amènent à élargir notre définition de ce qu'est la sécurité.

• (1015)

En effet, aujourd'hui, la sécurité ne se définit plus en termes d'idéologie et de frontières. Les menaces actuelles s'appellent la dégradation environnementale, l'immigration massive et incontrôlée, la criminalité internationale, le trafic de stupéfiants, le SIDA, la surpopulation et le sous–développement. Notre sécurité passe donc par une plus grande prise de conscience de ces nouvelles menaces et si le monde est moins menacé par la guerre ou des conflits armés, il est tout autant menacé par ces nouveaux phénomènes qui confrontent toutes les populations de tous les coins du globe.

Il est donc impératif que nous, Canadiens, recherchant notre sécurité, tentions d'aider ceux qui sont confrontés à ces problèmes à les régler dans l'intérêt de leur sécurité, mais aussi dans l'intérêt de notre propre sécurité. Je pense que nous pouvons dire et faire l'unanimité sur le fait que les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de la contribution unique de leur pays aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada continuera à participer à de telles missions.

Mais, tel que le recommande le comité, nos décisions seront assujetties à des critères précis. Tout comme l'ONU et les organisations de sécurité régionale nous ont bien servis, le Canada continuera de bien les servir. Mais, bien servir, cela signifie aussi identifier les problèmes structuraux, les faiblesses et les lacunes de ces organisations et oeuvrer sans relâche pour les corriger.

Comme je l'annonçais en septembre dernier devant les Nations Unies, le Canada travaille d'arrache–pied en faveur d'une plus grande efficacité de cette organisation. Nous préparons à cette fin, entre autres, une étude sur la capacité d'intervention rapide de l'ONU, que nous déposerons en septembre, lors de la prochaine assemblée générale à New York.

Permettez–moi d'aborder maintenant le troisième objectif de notre politique étrangère qui est de diffuser nos valeurs et notre culture à l'étranger. En effet, un pays qui s'isole et qui ne projette pas son identité et ses valeurs au–delà de ses frontières est condamné à l'anonymat et à perdre toute influence qu'il prétendait posséder. Nos écrivains, nos artistes, nos universités, nos collèges, nos centres de recherche sont les meilleurs ambassadeurs de notre identité dans toute sa diversité. Ils constituent les secteurs de la création et du savoir qui sont essentiels à la prospérité, au développement et à la santé de notre pays.

Je veux donc vous assurer qu'une restructuration et une réaffectation de personnel au sein du ministère mettra en évidence cette troisième dimension importante de notre politique étrangère. Tout comme nos entrepreneurs, les gens qui gagnent leur vie dans le domaine culturel et dans le domaine de l'enseignement ont un produit à vendre. Tout comme nos exportateurs, ils ont un marché à conquérir. Tout comme nos entreprises, ils sont reconnus pour l'excellence de leurs produits. Pour eux aussi, l'internationalisation est la condition *sine qua non* de leur réussite et de leur compétitivité.

L'influence des secteurs culturel et éducatif sur notre économie est profonde, on s'en rend compte. Ces secteurs présentent un énorme potentiel pour le Canada, potentiel que nous devons exploiter intelligemment. Le gouvernement s'engage donc à défendre la compétitivité de nos industries culturelles, des produits et services éducatifs de nos universités et collèges et à aider nos artistes à percer sur les marchés étrangers. Des ressources limitées ne sauraient être une excuse pour abandonner nos responsabilités.

• (1020)

Au contraire, il s'agit d'une occasion de consolider nos efforts et d'oeuvrer avec les ministères et organismes concernés, et aussi les provinces, afin de promouvoir notre culture et notre savoir à l'étranger.

La vitalité de nos échanges culturels, académiques et scientifiques est la condition même de notre succès dans la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir. Elle est aussi la condition essentielle de notre croissance, de notre prospérité et de notre réussite nationale.

Pour demeurer compétitives, nos institutions d'enseignement supérieur, nos étudiants, nos futurs travailleurs ont besoin de s'adapter à un marché du travail international en profonde et constante évolution, de s'exposer aux nouvelles technologies et de maîtriser de nouvelles connaissances.

Les Canadiens et les Canadiennes savent que nos problèmes sont de bien petites misères comparées à la situation intolérable dans laquelle vivent encore trop de gens à travers le monde. L'aide publique au développement fait partie intégrante de notre politique étrangère et en constitue aussi un volet important car elle permet de s'attaquer aux racines mêmes des conflits et aux dangers qui menacent la sécurité. L'aide reflète les valeurs des Canadiens et des Canadiennes, valeurs de compassion, de coopération et de générosité.

Le gouvernement, dans l'énoncé que nous déposons aujourd'hui, a la ferme intention de clarifier le mandat de l'Agence canadienne de développement international afin de lui donner un objectif solide et des priorités claires qui dicteront son action.

Ces priorités sont au nombre de six: d'abord, assurer les besoins essentiels de la personne; deuxièmement, promouvoir la participation des femmes au développement économique durable; troisièmement développer dans ces pays les services d'infrastructures essentiels à une reprise économique valable; quatrièmement, défendre les droits de la personne; cinquièmement, encourager le secteur privé dans ces pays qui ont besoin de prospérer et d'être à l'avant–garde de l'évolution mondiale; et finalement, une responsabilité qui ne peut échapper à personne et qui est fondamentale dans notre futur collectif, c'est–à–dire de préserver notre environnement.

Il est clair que ces objectifs appuient les trois grands principes de la politique étrangère que je viens d'énoncer: d'abord, la promotion de la prospérité; deuxièmement, la promotion de la sécurité, et finalement, la promotion de nos valeurs et de notre culture.

Le gouvernement s'engage à encourager et aider les Canadiens et Canadiennes à participer et à continuer à participer au développement coopératif. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer l'efficacité du programme d'aide publique au développement.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, je dirai simplement que la politique étrangère de notre pays est une source de fierté pour tous nos compatriotes. Notre politique étrangère vise à rassembler, à établir un dialogue, à jeter des ponts, à créer des liens. Nous devons engager les Canadiens et les Canadiennes, leurs parlementaires, les organisations non gouvernementales, les universités, les provinces, les groupes culturels et tous les intéressés à participer à l'élaboration de notre politique étrangère, que nous voulons fructueuse, efficace et digne de nous.

• (1025)

Il nous faut évidemment être à la hauteur, et en voyageant dans le monde, on constate facilement que les autres peuples attendent beaucoup du Canada. Ils comptent sur nous en tant que partenaires, amis et alliés dans leurs efforts pour se tailler une place dans un monde nouveau où ils pourront mener une vie prospère, dans la paix et la sécurité.

La politique que je dévoile aujourd'hui tient compte de cette nécessité. Elle innove par son ouverture aux opinions exprimées par nos concitoyens et par le Parlement, et nous comptons sur leur apport continu pour maintenir son efficacité. Elle innove aussi par ses objectifs mieux ciblés qu'auparavant.

Les facteurs économiques et commerciaux y tiennent une place de premier rang. Les dangers qui menacent la sécurité y sont étudiés dans une large perspective, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Jusqu'ici, la politique étrangère était presque exclusivement axée sur les questions militaires. Pour la première fois, nous sommes saisis d'une proposition beaucoup plus globale, établie dans un contexte contemporain, et qui tente d'établir une politique en matière de sécurité qui corresponde à nos objectifs et à nos besoins. Compte tenu des énormes changements dont le monde a été témoin au cours des dernières années, cette proposition est beaucoup mieux adaptée aux besoins.

Finalement, cette politique établit aussi l'importance particulière qu'on donne à la promotion des cultures et des valeurs qui caractérisent le Canada. Elle met en évidence l'importance de collaborer énergiquement avec les autres nations pour assurer le maintien des libertés et des régimes démocratiques et le respect des droits de la personne. Les progrès des individus seront de plus en plus valorisés un peu partout dans le monde, comme nous le faisons déjà au Canada, si les Canadiens sont invités à participer aux processus de prise de décisions et à faire leur marque. Nous travaillerons avec autant d'énergie à faire un succès de ce troisième volet de notre politique étrangère, soit la question des valeurs, que nous le faisons pour les deux autres volets.

Je termine en remerciant tous les membres du comité mixte pour l'excellence de leur travail, et en exprimant l'espoir que le dialogue bien établi entre les gouvernements, les Canadiens et les Canadiennes et leur Parlement se poursuive de façon fructueuse.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir à l'occasion du dépôt en cette Chambre de l'énoncé de politique du gouvernement. Les multiples bouleversements qui se sont accrus sur la scène internationale ces dernières années ont rendu, en effet, plus urgent le besoin de revoir la place et le rôle que doit désormais y jouer le Canada.

Le gouvernement a enfin rendu publiques, ce matin, les nouvelles orientations de la politique étrangère canadienne. Les députés du Bloc québécois ont activement contribué aux travaux du Comité mixte spécial chargé de la révision de la politique étrangère du Canada. La participation du Canada aux missions de paix de l'ONU, ses efforts en matière d'aide au développement et sa contribution au respect des droits de la personne et des droits démocratiques lui ont valu, en très grande partie, le prestige international dont il jouit aujourd'hui.

Les députés du Bloc québécois souhaitent donc qu'il puisse continuer d'en être ainsi, et c'est dans cet esprit qu'ils ont pris part aux travaux de ce comité.

Puis–je rappeler au ministre que les députés du Bloc québécois ont cependant jugé nécessaire d'exprimer une opinion dissidente à l'égard de certaines recommandations du rapport majoritaire? À notre avis, les recommandations présentées n'étaient pas susceptibles d'inspirer un renouvellement profond de la politique étrangère canadienne. Nous avons donc présenté au gouvernement des recommandations fondées sur une vision qui nous paraissait plus adéquatement refléter l'idée que les Québécois, entre autres, se font du monde qui les entoure.

• (1030)

Nous avons donc cherché à proposer au gouvernement une autre politique étrangère, une politique étrangère se situant à la hauteur de nos capacités, mise au service de nos intérêts réels, alignée sur notre expérience et notre vécu. Manifestement, le gouvernement, dans l'énoncé de politique qu'il rend public aujourd'hui, a littéralement manqué le train. On ne retrouve pratiquement aucun engagement concret du gouvernement dans cet énoncé de politique, si ce n'est la confirmation de son virage à 180 degrés, résolument engagé à tourner le dos à la promotion

des droits de la personne et de la démocratie, abandonnant ainsi ses responsabilités historiques. J'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus loin.

Pour illustrer mes propos, vous me permettrez de prendre quelques instants pour aborder les objectifs clés qui guideront, à partir de maintenant, l'action du gouvernement sur la scène internationale. Mon collègue de Verchères abordera plus spécifiquement, pour sa part, le premier objectif du gouvernement, soit celui de la promotion de la prospérité et de l'emploi, alors que je m'attarderai principalement aux deuxième et troisième objectifs, soit ceux de la promotion de la sécurité et de la diffusion des valeurs et de la culture canadiennes.

Tout d'abord, sur la question de la sécurité, à cet égard, le ministre des Affaires étrangères manque nettement de cohérence pour appuyer ses intentions par des actions concrètes. Malgré de bonnes dispositions à l'égard de la réforme de l'ONU, que le ministre juge pressante, il n'a aucune action immédiate à proposer. Plutôt que d'annoncer dès maintenant la stratégie de la réforme que son gouvernement proposera dans le cadre des festivités du cinquantième anniversaire de l'ONU, le ministre préfère indiquer qu'il profitera de ces festivités pour annoncer la position canadienne à l'endroit d'éventuelles réformes.

En attendant, l'ONU continuera d'être incapable d'agir efficacement sur le terrain, pour empêcher des drames comme ceux du Rwanda, de l'ex–Yougoslavie, du Soudan, et la liste pourrait continuer de s'allonger. Non, le ministre ne semble pas saisir l'urgence de la réforme de l'ONU. Voilà plus de quinze mois que ce ministre réfléchit à haute voix. À quand les décisions concrètes? Au fond, le ministre reporte à demain des décisions qu'il doit prendre aujourd'hui même.

D'autre part, les réflexions qu'apporte le ministre sur des sujets extrêmement importants, tel l'Arctique et la non–prolifération des armes nucléaires, méritent également que l'on s'y attarde plus particulièrement. L'Arctique, qui a été le théâtre d'une escalade militariste soutenue durant la guerre froide, doit faire l'objet d'une attention plus importante que celle que nous propose le ministre. À défaut de soutenir un retrait militaire pur et simple de ce territoire, le ministre propose plutôt une conception de développement durable entre les pays partageant cet immense territoire.

À quoi sert d'appuyer une telle conception du développement, si souhaitable soit–elle, si elle n'est pas soutenue par une position ferme du Canada à l'endroit de la démilitarisation de cette zone? Le maintien de cette conception par le Canada se traduit par l'achat de sous–marins, tel que prévu dans le dernier livre blanc de la défense canadienne, c'est–à–dire un milliard de dollars. Est–ce cela la conception du développement durable de l'Arctique du ministre? Ne serait–il pas préférable d'entamer, dès à présent, avec nos partenaires que sont les États–Unis, la Russie et les pays scandinaves, un dialogue pour mener à bien un objectif aussi louable et rentable?

La non–prolifération des armements nucléaires est un autre exemple du discours vide que nous sert le gouvernement. Comment le Canada peut–il avoir quelque crédibilité, alors que notre position en la matière n'est aucunement soutenue par des politiques concrètes? N'aurait–il pas été préférable pour le ministre d'assortir sa politique commerciale d'un réel contrôle de nos exportations de produits nucléaires?

En tant que leader mondial de ces produits stratégiques, le Canada possède incontestablement suffisamment de dents pour assurer un leadership auprès des autres nations qui achètent nos produits. Encore là, le ministre préfère se réfugier dans des réflexions qui dépassent rarement le niveau cosmétique. Enfin, il est désolant de voir que le ministre des Affaires étrangères n'a pas su écouter les nombreux propos qui ont été tenus par la multitude d'intervenants qui ont comparu devant les comités mixtes des affaires étrangères et de la défense.

Fidèle à lui–même depuis son élection, ce gouvernement se réfugie inlassablement derrière des consultations qui deviennent, malheureusement, inutiles, puisque le gouvernement n'a décidément pas la volonté de défendre les convictions que partagent la population canadienne et québécoise.

• (1035)

En ce qui a trait au troisième objectif du gouvernement, soit celui de la culture, le fer de lance de la politique étrangère canadienne, vous me permettrez de signaler, d'entrée de jeu, qu'encore une fois le gouvernement canadien refuse d'admettre et de faire face au problème des deux nations qui constituent le Canada.

Dans leur rapport dissident, les députés du Bloc québécois convenaient que le Canada a besoin de points d'ancrage pour faire face à une culture américaine envahissante. L'orientation du gouvernement en matière culturelle est cependant fondée sur un bien mauvais postulat, soit celui d'une seule nation, une seule et même culture, une soi–disant culture canadienne. Mais quelle est donc cette culture canadienne?

On le voit bien, le Canada éprouve un sérieux malaise à se définir. En fait, son problème existentiel, c'est qu'il est déchiré par une double identité. La seule réponse qu'a pu trouver le gouvernement canadien à ce malaise fut d'introduire la politique du multiculturalisme. Le ministre est sans doute conscient, lui qui est Québécois, que cette politique repose moins sur une analyse sociologique de la place des groupes ethniques au Canada que d'une volonté d'imposer une seule et même vision du Canada.

À notre avis, toutefois, toute politique visant à projeter à l'étranger une image homogène et unifiée du Canada ne peut que conduire à la négation de la culture québécoise. Ce que le fédéral cherche en fait, c'est d'utiliser l'instrument culturel à l'étranger pour accroître la minorisation et la banalisation de l'identité québécoise. Les Québécois et les Québécoises ne sont pas dupes.

Avant d'aborder la question de l'aide internationale, je m'arrêterai quelques instants sur la question des droits de la personne. Dans son énoncé de politique, le ministre des Affaires étrangères nous indique, et je cite: «Les droits de la personne demeureront une priorité de l'aide internationale.» On lit encore, un peu plus loin: «Le gouvernement donnera la priorité au soutien de la démocratie dans le monde au cours des années à venir.» Or, on ne trouve rien de concret pour appuyer ces voeux pieux du gouvernement.

Qu'est–ce qui, dans l'énoncé de politique rendu public aujourd'hui, consacre la démocratie et les droits de la personne comme l'un des éléments structurants de la politique étrangère du Canada? Le ministre pourrait–il nous répondre? Où sont les éléments structurants de la politique étrangère? Le gouvernement a tout simplement écarté ce rôle qui lui convenait tout à fait en refusant de l'inscrire véritablement dans l'un des fondements de sa politique étrangère. On y retrouve pourtant là des valeurs qui sont partagées par l'ensemble des Canadiens et des Québécois.

La politique étrangère du Canada en cette matière devrait, au contraire, faire preuve d'une cohérence et d'une franchise sans faille de façon à préserver le capital de respect et de prestige acquis par le Canada et que l'État québécois souverain voudra perpétuer.

Le gouvernement n'a tout simplement pas eu le courage de faire en sorte que les éléments clés de sa politique étrangère en matière de démocratie et des droits de la personne soient traduits en lignes directrices par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI. Le gouvernement aurait pu le faire en collaboration avec les organismes non gouvernementaux et les sociétés commerciales.

Ces lignes directrices auraient pu comprendre une grille obligatoire d'analyse des situations révélant des violations systématiques et flagrantes des droits de la personne et auraient pu être élaborées rapidement. Au lieu de cela, le gouvernement se contente d'un discours vide de sens parce que ne comportant pas de moyens concrets d'intervention.

En matière d'aide internationale, le gouvernement a, ici encore, raté l'occasion d'innover dans le renouvellement de sa politique étrangère. Alors que l'ACDI, on le sait, fait l'objet de pressions de toutes sortes qui la détournent de ses objectifs primordiaux, le gouvernement s'est abstenu de la pourvoir d'une loi constitutive disctinte qui lui aurait clairement défini ses pouvoirs et son mandat. Actuellement, trop de considérations commerciales entrent dans certains projets financés par l'ACDI.

Dorénavant, l'aide internationale devra d'abord servir les intérêts commerciaux du Canada. Le gouvernement est clair sur cette question. Or, l'objectif premier de l'aide devrait plutôt consister à donner aux populations les plus pauvres les instruments propres à amorcer une croissance durable.

• (1040)

Quels sont les mécanismes mis en place par le gouvernement pour faire en sorte que l'aide publique au développement ne vise en priorité que ce type d'action? On a beau chercher, on ne trouve pas. Au contraire, le fait que la priorité soit accordée aux intérêts commerciaux aura pour conséquence d'annuler les effets du programme canadien d'aide publique au développement et contribuera à creuser les écarts entre pays riches et pays pauvres. L'Association québécoise des organismes de coopération internationale avaient également attiré l'attention du gouvernement sur cette question.

En ce qui a trait à l'accroissement du rôle des ONG pour exécuter des programmes d'aide, le gouvernement répond par la négative. Le rapport dissident du Bloc québécois et le rapport majoritaire du comité étaient pourtant unanimes sur cette question: les ONG auraient dû se voir confier un plus large pourcentage de l'aide publique au développement.

En conclusion, je serais porté à dire que le ministre des Affaires étrangères aurait eu avantage à lire attentivement et à prendre en considération les recommandations formulées par l'opposition officielle dans son rapport dissident.

Le gouvernement n'a pas voulu répondre aux observations et aux recommandations de l'opposition officielle dans son rapport dissident; la démocratie n'en ressort pas grandie. Malheureusement, l'énoncé de politique présenté par le ministre ce matin ne propose que très peu d'orientations concrètes. Il manque de cohérence et de vision à long terme, et il constitue une autre démonstration de l'incapacité du système fédéral à répondre à la vision qu'ont les Québécois du monde qui les entoure.

Plus que jamais il importe que le Québec puisse enfin participer pleinement à la vie internationale, y faire valoir ses aspirations et y défendre lui–même ses intérêts.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de commenter la réaction du gouvernement au rapport du Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique étrangère du Canada. Je tiens à déclarer que, d'une façon générale, les travaux du comité se sont révélés intéressants et stimulants. Cependant, la réponse du ministre est quelque peu décevante.

Je tenais à vérifier comment le gouvernement avait réagi à l'opinion dissidente du Parti réformiste parue dans le rapport final. Nous avons en effet soulevé de nombreuses questions importantes et des sujets d'inquiétude. Nous avons aussi fait plusieurs recommandations constructives justement dans le but d'aider le ministre à élaborer son examen de programme. En d'autres termes, pendant huit mois, en tant que membres du comité mixte spécial, nous avons participé activement aux réunions dans l'espoir que le ministre tienne compte de ce que nous avions à dire.

Dans notre rapport dissident, nous avons fait état de questions et d'idées qui, à notre avis, devaient retenir l'attention du gouvernement. À ma grande surprise, le rapport du gouvernement ne traite nullement de nos préoccupations. Bref, il n'a absolument pas tenu compte de notre opinion.

Lorsque le rapport final est paru, nous avons trouvé suspect que notre opinion dissidente et celle des bloquistes soient présentées dans un volume séparé, avec les annexes de bas étage. Le gouvernement s'est toutefois vigoureusement défendu de vouloir marginaliser nos opinions. Il a soutenu qu'il était simplement plus facile d'inclure notre document dans un volume séparé

sous prétexte qu'il était plus économique et commode d'imprimer deux petits documents qu'un seul gros.

Ce qui semblait alors une piètre excuse se révèle aujourd'hui davantage un mauvais augure. Il est clair que nos opinions n'étaient pas assez importantes pour que le gouvernement s'y arrête et le document dont nous sommes saisis aujourd'hui le prouve.

Quand j'ai constaté qu'il n'y avait aucune référence précise à nos opinions, j'ai vérifié comment le gouvernement avait réagi aux recommandations que nous jugions particulièrement importantes. Encore une fois, la déception a été grande.

En ce qui concerne la responsabilité financière, notre priorité absolue, je n'ai pu trouver la moindre compression de dépenses ou proposition de coupe. Même si l'on reconnaît que le Canada traverse des temps difficiles financièrement, on ne propose aucune mesure de réduction. Pire encore, on s'engage à augmenter éventuellement, les libéraux ne disent pas quand, le budget lié à l'aide pour qu'il corresponde à 0,7 p. 100 du PIB. On induit ainsi en erreur les organisations non gouvernementales, les gouvernements étrangers et les Canadiens. Cette hausse est tout simplement impossible à réaliser et il est même étonnant qu'on en parle. Pour y parvenir, il nous faudrait dépenser une somme supplémentaire de deux milliards de dollars d'argent emprunté par année pour financer cette initiative. Et au fil des ans, à mesure que l'économie canadienne et que notre PNB s'accroîtront, l'objectif deviendra de plus en plus difficile à atteindre. De toute évidence, cet objectif n'est pas réaliste, puisque le Canada a un déficit de 40 milliards de dollars et une dette fédérale de 550 milliards de dollars. Plus que jamais auparavant, les contribuables exigent que leur gouvernement soit responsable.

• (1045)

Le Parti réformiste aurait aussi bien aimé qu'on aborde la question de l'ACDI. Les réformistes de même que de nombreux Canadiens veulent confier à l'ACDI un véritable mandat législatif afin que l'agence puisse accroître son efficacité, mieux justifier l'emploi des fonds et devenir plus transparente. Il faudra mener toute une campagne de propagande auprès de la population canadienne si vous voulons continuer de promouvoir les idées de l'ACDI. Malheureusement, dans son rapport, le gouvernement rejette même les recommandations les plus édulcorées contenues dans le rapport du comité mixte spécial.

Si l'on confie un véritable mandat législatif à l'ACDI, on créera un grand problème pour le gouvernement, car le ministre ou le premier ministre ne pourront plus piger dans le budget de 2 milliards de dollars de l'agence pour distribuer des petits cadeaux à la communauté internationale. Il ne faudrait jamais, au grand jamais, que le ministre se rende dans un pays d'Afrique, d'Amérique latine ou du Moyen-Orient sans envoyer, aux frais des contribuables canadiens, un cadeau de plusieurs millions de dollars pour annoncer son arrivée. Voilà une tradition diplomatique que le gouvernement semble avoir l'intention de préserver.

Nous avons aussi été étonnés de constater, dans la réponse du gouvernement au chapitre sur la culture canadienne, que le gouvernement est disposé, même en pleine période de restrictions financières au Canada, à accorder des subventions aux exportations culturelles pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger. Cela n'aurait pas dû tant nous surprendre, étant donné les subventions que le ministre des Affaires étrangères a récemment octroyées.

Qu'un gouvernement qui a défendu le libre-échange partout dans le monde et réclamé la réduction d'autres genres de subventions décide de subventionner la culture, je trouve cela très ironique. Au moment même où nous réduisons les programmes sociaux ici, au Canada, est-il vraiment logique de dépenser des centaines de milliers de dollars pour, par exemple, envoyer l'orchestre du Centre national des arts en tournée en Europe, afin, comme le disait le ministre, que les mélomanes européens aient de nouveau la chance de découvrir la créativité et la virtuosité de nos musiciens? Cela me paraît tout à fait illogique.

Nous, réformistes, aurions de beaucoup préféré voir s'établir un partenariat innovateur et moderne entre le milieu des affaires et celui des arts et cela, avec l'aide du gouvernement. Ainsi, la vigoureuse culture canadienne aurait été promue au maximum. Cela aurait tellement mieux valu que la solution libérale de l'État omniprésent.

Soit dit en passant, si le gouvernement réussit aussi bien avec la promotion de la culture canadienne qu'il l'a fait avec notre économie, les musiciens et les artistes du Canada feraient bien d'être sur leurs gardes.

Enfin, le gouvernement fait grand cas dans son rapport du processus de consultation en cours. Il prétend tenir à consulter le Parlement et les comités parlementaires. Mais que montre le compte rendu? Je me rappelle que, à l'automne, les parlementaires ont été appelés à participer à un débat parlementaire spécial sur le maintien de la paix à Haïti. Le gouvernement voulait qu'on lui dise quoi faire. Ou le voulait-il vraiment?

Le problème avec cela, c'est que les plans fermes du gouvernement avaient paru dans le journal du matin. Voilà ce que vaut le processus de consultation du gouvernement! La même chose s'est produite pour le débat sur l'ancienne Yougoslavie et pour celui sur le maintien de la paix. Les décisions sont annoncées avant même d'être débattues à la Chambre. Alors, qu'est-ce qu'elles valent?

Le gouvernement fait aussi savoir dans son rapport qu'il tiendra des tribunes en vue de favoriser une évolution continue de la politique étrangère du Canada, encore là au moyen de consultations. Cela semble fort bien à première vue, mais nous, réformistes, craignons que seuls des universitaires, les amis du Parti libéral et d'autres membres de l'élite soient jamais invités à y participer. Nous ne demandons pas mieux que de nous tromper, mais nous verrons bien ce qu'il adviendra des Canadiens ordinaires.

Je suppose qu'on ne peut pas s'attendre à autre chose si l'on en juge par la façon dont tout le processus a débuté. Si l'on considère qui était présent au Centre des congrès, je n'ai pas tort. Si le gouvernement tient réellement à continuer le processus de consultation, j'espère alors qu'il invitera le grand public à y participer. Cela l'aiderait peut-être à découvrir ce que les Canadiens veulent vraiment. Le gouvernement pourrait peut-être aussi songer à rédiger un nouveau rapport, un rapport qui répond aux préoccupations des Canadiens ordinaires, un rapport qui dit de façon précise quelles activités seront financées et quelles activités seront supprimées.

• (1050)

J'ai l'impression que le gouvernement a perdu contact avec la réalité, comme c'était le cas en 1992 avec le référendum et comme c'est le cas avec beaucoup d'autres questions aujourd'hui. Nous voulons un rapport qui contient des plans bien définis que le gouvernement mettra en oeuvre au moment opportun, non pas lorsque les conditions économiques le permettront ou d'autres absurdités de ce genre. Enfin, nous voulons un rapport qui traite de la nécessité d'accroître l'efficience, la responsabilisation et la transparence pour le bien de tous les Canadiens.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande si je pourrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour répondre brièvement, au nom du Nouveau Parti démocratique, à la déclaration du ministre des Affaires étrangères.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais nous n'avons pas le consentement unanime. Je donne la parole au ministre du Commerce international.

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, il y a un an, je prenais la parole ici même, dans le cadre du débat qui donnait le coup d'envoi à l'examen de la politique étrangère du Canada. Aujourd'hui, nous achevons le cycle initial, et le plus important, de ce qui doit être un processus permanent d'adaptation créative à un monde commercial en perpétuelle mutation.

Pourtant, un élément au moins demeure constant. L'an dernier, j'avais cité en tête de mon intervention un passage du discours d'acceptation du prix Nobel, prononcé en 1957 par Lester Pearson, et dans lequel celui-ci faisait fort judicieusement valoir le rôle capital du libre-échange dans la réalisation des objectifs interdépendants que sont la paix et la prospérité. Aujourd'hui, un an plus tard, les résultats de l'examen de notre politique étrangère montrent que cette façon de voir n'a rien perdu de sa pertinence.

Le commerce est créateur de croissance et d'emplois. Les courants de commerce, d'investissement et de technologie ne sont pas les éléments d'un jeu à somme nulle qui fait autant, sinon plus, de perdants que de gagnants. Au contraire, ensemble, ils sont les moteurs d'un processus dynamique qui encourage l'innovation et offre des occasions à ceux qui savent les saisir.

Façonnées avec soin, les règles commerciales ne réduisent pas la souveraineté, elles l'amplifient. Assujettir le commerce et l'investissement à des règles internationales, c'est étendre la primauté du droit à l'étranger. L'existence d'une réglementation empêche les grandes puissances économiques d'user unilatéralement de leur pouvoir au service de leurs propres intérêts. Les règles assurent aussi aux producteurs une plus grande certitude, ce qui encourage l'innovation et la planification à long terme, au détriment de la spéculation. Le système de réglementation en place permet à un Canada faisant front commun de prendre une part importante à la conception des mécanismes auxquels aboutira l'évolution en cours.

Dans l'examen de la politique étrangère, il a été fait appel aux avis de nombreux intervenants de la scène canadienne, aussi bien les particuliers que les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et les parlementaires. En ce milieu des années 1990, on s'accorde généralement pour reconnaître qu'il est arrivé quelque chose de fondamental à l'économie mondiale. Notre coin de planète prend des allures différentes. Le consensus se fait plus large sur les principes économiques fondamentaux; la concurrence se fait plus féroce pour l'obtention de parts de marché et d'investissements de qualité; l'intérêt se fait plus marqué pour la libéralisation des marchés en fonction de systèmes de réglementation régionaux ou multilatéraux; enfin, les possibilités se font plus diverses quant aux partenariats auxquels nous pouvons et devrions avoir recours pour faire en sorte que les règles tiennent compte des intérêts du Canada.

L'examen de la politique étrangère a permis de dégager deux grands objectifs pour notre politique commerciale. En premier lieu, les Canadiens veulent que nous attirions des investissements à long terme en éliminant les contraintes qui font obstacle à nos exportations de biens et de services. À cet égard, nous chercherons à obtenir une libéralisation plus poussée du commerce des services ainsi que l'élimination, à titre réciproque, des barrières tarifaires et non tarifaires pour tous les produits manufacturés et à base de ressources.

Par ailleurs, nous nous emploierons à susciter une libéralisation significative du commerce des produits agricoles, y compris l'élimination des barrières opposées à nos importantes exportations agricoles et la prohibition des subventions à l'exportation. L'ère des droits de douane arrive enfin à son terme. Nous devons nous attaquer à d'autres questions, plus pressantes et plus difficiles, qui faussent les décisions quant au lieu et au mode d'investissement et ce, au détriment des petites économies comme celle du Canada.

• (1055)

En second lieu, les Canadiens s'attendent à nous voir collaborer de plus près avec le monde des affaires et avec les travailleurs, non seulement pour faire en sorte que les règles que nous négocions soutiennent la croissance et la création d'emplois, mais aussi pour favoriser la transformation de notre économie, le Canada devenant ainsi, de nation commerçante qu'il est aujourd'hui, un pays fier de se présenter à juste titre comme une nation de commerçants. Le gouvernement a réexaminé en profondeur ses programmes de promotion du commerce et il entend en accroître considérablement la portée et la pertinence. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Je voudrais tout d'abord exposer brièvement la façon dont le gouvernement compte s'y prendre pour atteindre ces deux objectifs: éliminer les barrières et attirer les investissements, et promouvoir davantage les efforts d'exportation chez les Canadiens.

Pour commencer, nous avons l'intention de nous employer, avec nos partenaires commerciaux, à approfondir les règles internationales qui régissent le commerce, l'investissement et la technologie, de manière à réglementer les pratiques qui désavantagent le Canada.

Le principal, à cet égard, est de continuer à gérer efficacement nos relations économiques avec les États-Unis. C'est en faisant front commun que le Canada a réussi à ouvrir davantage le marché américain tout en protégeant les intérêts canadiens dans des domaines tels les industries culturelles et les produits agricoles. Pour gérer ce lien spécial de manière efficace et suivie, nous devons rester vigilants et agir dans un esprit d'équipe national en nous portant à la défense des intérêts du Canada chaque fois que des organismes de réglementation ou des groupes d'intérêts américains essaieront de faire une entorse aux règles de l'ALENA ou de la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

Nous chercherons à susciter des réformes qui réduisent les possibilités de différends avec les États–Unis concernant des questions telles que le subventionnement, le dumping et l'application générale des lois sur les recours commerciaux. Nous nous efforcerons d'obtenir un meilleur accès aux marchés publics américains, ainsi que des possibilités de concurrence accrues en matière de services financiers.

Sur le plan multilatéral, nous resterons à l'avant–garde des travaux en cours pour faire de l'Organisation mondiale du commerce une force dynamique, qui permette d'amplifier la réglementation en la portant au–delà du niveau atteint l'année dernière dans le cadre de l'Uruguay Round. La nouvelle Organisation mondiale du commerce a un ambitieux programme de négociations, déjà en cours, dans des domaines tels que les services financiers, les transports maritimes et les marchés publics. Il reste par ailleurs beaucoup à faire sur la question des subventions agricoles qui exercent des effets de distorsion sur le commerce. Ce sont là des questions de grande importance pour le Canada.

La réglementation, passée et présente, et l'internationalisation croissante des marchés ont pour effet d'accroître sans cesse le champ des pratiques nationales exigeant un examen attentif de la part des décideurs à l'échelle internationale qui doivent veiller à ce que les gains touchant l'accès aux marchés ne soient pas compromis par l'utilisation de nouveaux instruments pour servir de veilles fins protectionnistes.

Le nouveau programme de réglementation visera notamment les normes relatives aux produits; les politiques antitrust dans leurs rapports avec la réforme du régime antidumping; la corrélation entre les normes relatives à l'environnement et au travail et les échanges commerciaux; et le subventionnement massif qui fausse les décisions des entreprises quant à l'endroit où elles investissent et ce, au détriment de pays tels que le Canada.

Nous proposons par ailleurs d'élargir notre réseau de partenaires du libre–échange, ce qui permettra aux exportateurs canadiens d'avoir un meilleur accès aux marchés. Au cours de la dernière année, nous avons encouragé l'expansion de l'ALENA pour en faire un instrument dynamique et ouvert.

Nos efforts initiaux en ce sens ont été couronnés de succès en décembre dernier lorsque le premier ministre ainsi que les présidents des États–Unis, du Mexique et du Chili ont annoncé le lancement du processus qui devrait permettre au Chili de devenir membre à part entière de l'ALENA d'ici la fin de cette année ou le début de l'an prochain.

• (1100)

L'accession à l'ALENA requiert un consensus de la part des membres actuels. Le Canada a travaillé fort afin d'obtenir ce consensus à l'égard du Chili. Nous entendons aussi miser sur ce premier succès pour atteindre l'objectif établi lors du Sommet des Amériques à Miami, soit la mise en place du libre–échange à l'échelle du continent en 2005 au plus tard.

Lors de sa visite en Amérique du Sud, le mois dernier, le premier ministre a donné le coup d'envoi aux consultations qui doivent nous rapprocher de cet objectif en proposant que des discussions aient lieu avec les pays du Mercosur, les pays du cône sud de l'Amérique latine, en vue d'une intégration avec l'ALENA.

C'est sur cette base que nous entendons construire, avec vigueur et réalisme à la fois. Pour promouvoir le libre–échangisme, nous comptons aussi encourager la tenue, avec notre concours, de négociations visant à faire entrer dans le giron de l'Organisation mondiale du commerce plusieurs grandes économies qui opèrent actuellement en marge du système commercial international.

Ces économies, notamment la Chine, Taïwan, la Russie et l'Arabie saoudite, sont d'importants intervenants sur le marché mondial. De plus, nous rechercherons de nouveaux engagements par delà le Pacifique, auprès de nos partenaires au sein du mécanisme de Coopération économique Asie–Pacifique, mieux connu sous le nom de APEC.

Ces économies offrent d'excellents débouchés aux exportateurs canadiens; leur dynanisme est pour une bonne part à l'origine de la croissance mondiale actuelle. Pourtant, leur engagement envers le système commercial international—si l'on en juge par leur niveau d'acceptation des obligations qu'il impose—est encore loin d'être à la mesure des avantages qu'ils en retirent. Cette situation doit changer.

Le Canada s'emploiera activement à susciter l'engagement voulu, notamment en faisant avancer la vision du libre–échange adoptée par les leaders de l'APEC à leur sommet de novembre dernier, en Indonésie.

Enfin, il y a l'Europe. Certes, nos rapports commerciaux avec ce continent ne sont plus proportionnellement ce qu'ils étaient voilà une génération à peine, mais ils restent importants. De plus, nos liens d'investissement outre–Atlantique sont aujourd'hui plus forts que jamais.

Alors, me direz–vous, comment réactiver la rélation économique transatlantique, tout en misant sur l'expansion des accords régionaux pour maintenir la dynamique de libéralisation du commerce mondial? Cette question mérite réflexion, peu importe le mécanisme que nous finirons par mettre en place pour redonner vie à nos relations avec l'Europe, dans le monde de l'après–guerre froide.

J'ai exposé brièvement plusieurs des éléments clés que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour élargir et approfondir la réglementation et la libéralisation des échanges commerciaux. Mais tous ces efforts resteront vains si les Canadiens n'exploitent pas pleinement l'accès aux marchés obtenu grâce aux négociations internationales.

Les règles contribuent à ouvrir la voie qui mène à la prospérité et à la maintenir ouverte. Cependant, les règles ne garantissent pas le commerce. Ce sont les entreprises qui pratiquent le commerce. C'est pourquoi le gouvernement s'est fixé comme troisième objectif de rationaliser et de dynamiser ses programmes de promotion du commerce extérieur, en tenant compte des résultats de l'examen de la politique étrangère et des nombreuses consultations parallèles tenues avec le secteur privé et les provinces au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Nous redoublerons d'efforts à l'étranger pour faire en sorte que toutes les entreprises canadiennes reçoivent des informations pertinentes et à jour sur les marchés, aient un accès assuré

auprès des décideurs étrangers et bénéficient d'une défense efficace si les autorités d'autres pays ne respectent pas leurs obligations commerciales internationales.

Pour ce qui est de la scène nationale, nous sommes déterminés à élargir le concept «Équipe Canada» de manière à en faire une formule, à la fois plus cohérente et plus intégrée, de coopération avec les provinces en vue de rendre les entreprises canadiennes plus «prêtes à exporter». Nous nous employons aussi à réorienter les programmes d'aide fédéraux pour encourager les petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois à se lancer sur les marchés d'exportation, ainsi qu'à accroître leur accès au financement des exportations en stimulant la coopération à cet égard entre les banques privées et la Société pour l'expansion des exportations.

• (1105)

Afin de promouvoir la pleine participation du Canada à l'économie mondiale, qui fait de plus en plus appel au savoir, le gouvernement facilitera l'acquisition et le développement de technologies par les entreprises canadiennes, notamment par le biais d'une participation accrue à des alliances internationales de recherche et développement. Nous nous attacherons par ailleurs à faire activement connaître à l'étranger les atouts du Canada en matière scientifique et technologique.

Enfin, nous consacrerons davantage de ressources humaines à l'expansion des marchés à forte croissance de l'Asie–Pacifique et de l'Amérique latine, tout en ciblant plus finement nos efforts en Europe occidentale sur l'investissement, la technologie et les alliances stratégiques.

Élargir le cercle de nos partenaires du libre–échange à l'étranger, approfondir les règles internationales en fonction des intérêts du Canada et renouveler et dynamiser nos partenariats avec les entreprises de toutes grandeurs et avec les gouvernements provinciaux—tel est le programme du gouvernement en matière de commerce. Il établit la base qui nous permettra de soutenir la croissance et de créer des emplois au Canada.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à la conclusion d'un processus auquel mes collègues et moi–même avons consacré beaucoup de temps au cours de l'année 1994.

Les orientations du gouvernement libéral qui nous sont présentées aujourd'hui ont le mérite de trancher avec celles des gouvernements précédents et de marquer une certaine nouveauté d'approche en matière de commerce international. Le contexte de rationalisation des dépenses aura probablement forcé ce gouvernement à opérer des choix dans ses programmes de promotion du commerce international. Mais les orientations exposées aujourd'hui se présentent sous la marque d'une pensée et d'une philosophie bien campées.

Nous considérons que l'approche du gouvernement rompt avec celle du gouvernement précécent en ce qu'elle propose une diversification des marchés hors de l'Amérique du Nord et qu'elle semble rejeter et même nier le phénomène de continentalisation. Elle nous propose en plus une stratégie dynamique de promotion du libre–échange par le biais d'organisations multilatérales, telles l'OMC, et régionales telles l'APEC, la zone de libre–échange des Amériques, et une éventuelle et hypothétique zone de libre–échange entre les Amériques et l'Europe.

Enfin, le ministre initie une série de mesures visant plus ou moins à contenir l'unilatéralisme américain perçu comme une entrave au développement commercial du Canada.

En fait, il s'agit là d'un des aspects les plus frappants du discours du ministre du Commerce international et de l'énoncé de politique qui nous est présenté aujourd'hui et sur lequel vous me permettrez d'élaborer. Je dirai d'emblée que nous rejetons cette image unidimensionnelle de notre partenaire commercial que l'on tente de nous présenter. Encore une fois, les États–Unis nous sont dépeints par le ministre comme un éléphant à contenir ou encore un problème géopolitique et commercial à gérer, pour reprendre l'expression du ministre.

Devant une telle analyse des relations canado–américaines, on comprend pourquoi le ministre semble avoir eu de la difficulté à élaborer une stratégie qui soit autre que de souhaiter, tant bien que mal de contenir, circonscrire, neutraliser voire limiter nos relations avec les États–Unis. Comment est–il possible de justifier une telle attitude à l'égard du gigantesque marché dont nous sommes le voisin immédiat, et dont l'influence fera ou défera notre prospérité économique?

Le ministre traduit la vision qui est la sienne par des politiques du même ton à l'égard des États–Unis. Il nous parle en effet de «faire front commun», de «protéger» et de nous «porter à la défense». Ces politiques frileuses et défensives sont issues de cette perception craintive à l'égard des États–Unis ainsi que d'une mentalité d'assiégés.

Certains, j'en suis persuadé, me répondront que les États–Unis n'ont pas toujours été des plus respectueux à l'égard des principes du libre–échange. J'en conviens de bonne grâce. À cet égard, j'ajouterais que le Bloc québécois et moi–même ne nous sommes pas gênés pour critiquer vertement l'attitude inqualifiable de nos voisins du Sud dans les dossiers de l'acier, du blé, du bois d'oeuvre, de la bière, de l'uranium, et plus récemment, des produits agricoles soumis à la gestion de l'offre ainsi que des produits culturels.

Voilà d'ailleurs la raison pour laquelle nous appuyons avec force ce gouvernement dans sa volonté de travailler à l'émergence d'un système international basé sur le respect des règles du jeu communes et respectées par tous, y compris des poids lourds commerciaux.

• (1110)

Nous appuyons les initiatives en ce sens auprès de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit maintenant faire ses preuves et qui doit se pencher sur des questions d'importance cruciale telle que les règles de dumping et de subventions.

Nous soutenons, en outre, la volonté du gouvernement d'élargir l'ALENA à de nouveaux joueurs et à faire contrepoids aux États–Unis.

Nous appuyons également les discussions trilatérales avec les États–Unis et le Mexique, en vue d'une entente sur le dumping et les subventions d'ici la fin de cette année.

Nous attendons beaucoup de cet engagement électoral du premier ministre. Par contre, cette méfiance indue, ce quasi–blocage psychologique à l'égard des États–Unis, nous inquiète en ce qu'il rend ce gouvernement incapable de voir les opportunités d'affaires et le potentiel gigantesque du marché américain pour nos entreprises, particulièrement pour nos petites et moyennes entreprises.

Trop préoccupé par l'importance relative des États–Unis dans notre structure commerciale, le gouvernement refuse de voir que nous n'en avons pas encore exploité tout le potentiel. Pourtant, chaque année, des centaines de PME font leurs premières armes à l'exportation et se tournent tout naturellement vers l'espace commercial qui leur offre une proximité géographique, une langue accessible, une culture similaire et, bien entendu, des règles de libre–échange.

En fait, pour la vaste majorité des petites et moyennes entreprises, les États–Unis constituent le marché d'exportation privilégié.

C'est par conséquent en termes de développement, d'exploitation et de conquête de nouveaux marchés que devrait également être perçue par ce gouvernement l'action des PME sur le marché américain. Les politiques de promotion du commerce international, ainsi que l'affectation des ressources, devraient tenir compte et refléter cette incontournable réalité.

Est–il nécessaire de rappeler, à ce moment–ci, que la croissance économique du Canada est largement tributaire des exportations de nos entreprises vers les États–Unis? J'en veux pour preuve l'extraordinaire croissance de 19,8 p. 100 des exportations canadiennes vers les marchés américains et près de 30 p. 100 pour le Québec en 1993. C'est près de 6 fois la croissance de nos exportations vers l'Asie.

Pour les neuf premiers mois de 1994, nos exportations vers les États–Unis ont encore augmenté, passant de 19,8 à 21 p. 100. Indubitablement, ces statistiques nous démontrent que nous ne devons pas notre croissance économique de l'après–récession aux seuls nouveaux marchés en expansion et en progression que constituent le Japon, la Chine, les tigres et autres dragons, loin de là.

Malgré ce qu'en pense ou ce que souhaite le gouvernement libéral, le Canada est et restera un marché de plus en plus intégré au reste du continent nord–américain. Vouloir diversifier nos marchés est une chose; faire abstraction de l'intégration économique et commerciale inéluctable du Canada dans le continent nord–américain en est une autre.

Toute cette analyse me permet de conclure que l'on semble assister aujourd'hui à une mise à jour, à une résurgence de la troisième option, si chère aux libéraux des années 1970, où l'on aurait tout simplement remplacé l'Europe pour l'Asie au rang des marchés désignés comme prioritaires.

L'ombre de cette politique ambitieuse mais qui s'est avérée peu efficace, pour ne pas dire stérile, plane de nouveau sur les discours et les options gouvernementales, et il va sans dire que nous nous en inquiétons grandement. Le ciblage géographique des marchés par l'État n'est en général pas efficace. Les entreprises seules sont à même de décider de leurs marchés privilégiés, et le gouvernement doit s'adapter à leurs choix. Que 80 p. 100 d'entre elles désirent faire affaire aux États–Unis est une réalité. Tant mieux si d'autres se sentent en mesure d'explorer des marchés moins accessibles. Nous nous réjouissons de leurs succès, créateurs d'emplois et de richesse.

Toutefois, nous ne pouvons accepter que l'on tente de réorienter artificiellement, si j'ose dire, les échanges commerciaux des entreprises canadiennes vers d'autres lieux en omettant de façon injustifiable d'entrevoir avec enthousiasme le développement de notre plein potentiel commercial vers les États–Unis. Adopter une telle stratégie équivaudrait à commettre une grave erreur stratégique.

Vous me permettrez de reprendre des propos que nous avons avancés dans notre rapport dissident et dont la pertinence m'apparaît aujourd'hui plus que jamais opportune, et je cite:

> Il serait en effet irresponsable d'oublier la proximité européenne et l'énorme potentiel qu'elle représente surtout pour le Québec. Le fleuve Saint–Laurent n'est–il pas la porte d'entrée la plus directe de l'Europe sur le continent nord–américain? À cela s'ajoutent les avantages politiques indéniables que confèrent au Québec ses origines française et britannique.
>
> [...] la grande Europe, réconciliée de l'ouest à l'est, avec près de 600 millions de consommateurs, nantis de capitaux et d'une expertise technologique et industrielle de pointe, n'est pas un joueur à dédaigner.
>
> Au moment de redéfinir ses rapports avec le monde, le Canada doit redécouvrir le vieux continent d'où il a essaimé, et articuler sa politique extérieure autour d'un axe européen, pendant des axes américains et asiatiques.

• (1115)

En terminant, j'aimerais aborder un certain nombre de concepts qui font aujourd'hui partie de la stratégie gouvernementale qui nous est présentée. Dans un premier temps, le gouvernement nous propose le concept de *Team Canada* qui se traduit en termes clairs par une approche de commerce international centralisé à partir d'Ottawa, ce qui peut possiblement plaire à certaines provinces. On l'a vu par la réaction de l'Ontario qui a signé un accord de coordination avec le fédéral, mais qui ne saurait être imposé à d'autres provinces, et notamment au Québec. Celui–ci a développé un vaste réseau de représentations commerciales à travers le monde qui a fait ses preuves—et j'insiste, qui a fait ses preuves—et dont il n'a certes pas l'intention de se départir.

L'approche *Team Canada* fait ainsi fi des réalités économiques et culturelles des régions du Canada. Il serait absolument faux de croire que ce pays est composé d'un seul et unique marché uniforme. Le Canada est composé d'une pluralité de régions aux caractéristiques propres qui se distinguent par leurs marchés prioritaires, leurs tissus industriels, leurs secteurs forts et leurs liens géographiques et culturels. Nulle part ce gouvernement n'en tient compte dans sa politique, et certainement pas dans ce grand tout uniformisant que constitue *Team Canada*.

D'autre part, le gouvernement nous annonce dans cet énoncé de politique qu'il a l'intention de procéder à une rationalisation des dépenses administratives et à une restructuration des programmes de promotion du commerce international. Nous tenons à louer ces bonnes intentions et nous attendons avec impatience de voir les manifestations concrètes de ces intentions dans le prochain budget. De plus, il nous apparaît que la volonté gouvernementale de mettre l'accent sur les PME va de soi dans la mesure où le contexte budgétaire actuel ne nous permet pas d'autre choix et dans la mesure où les grandes entreprises sont celles qui ont le moins besoin du soutien du gouvernement.

Dans un autre ordre d'idée, nous pensons que la volonté gouvernementale d'ouvrir les cours de l'Institut canadien du service extérieur aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi qu'au secteur privé constitue une excellente idée et un pas vers une plus grande utilisation des services gouvernementaux.

Il nous apparaît également intéressant que le Canada tente de repenser son action politique à Washington en tenant compte des nouvelles réalités politiques, particulièrement l'émergence d'un Congrès américain fort et nanti de plus de pouvoirs que jamais. Nous espérons voir un développement concret de cette nouvelle orientation.

En terminant, nous veillerons à ce que le gouvernement effectue les meilleurs choix au niveau de ses politiques et de ses programmes en fonction de l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes et de tous les Québécois et Québécoises. Nous continuerons à questionner sévèrement l'orientation idéologique dirigiste de ce gouvernement: pour nous, et dans l'intérêt des entreprises et de la population, il est primordial de reconnaître l'importance capitale du marché américain pour notre prospérité et notre développement.

Qui plus est, cette reconnaissance doit précéder une nécessaire acceptation de cette réalité et une volonté résolue d'en exploiter le plein potentiel.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, il est très agréable pour moi de constater qu'un peu plus d'un an s'est écoulé entre l'examen de la politique étrangère du Canada et la réponse du gouvernement.

Tout comme mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, j'ai participé à l'examen de notre politique étrangère. J'ai non seulement beaucoup aimé le processus, mais j'ai été très heureux de rencontrer les membres du comité permanent qui sont intervenus et d'entendre les avis des Canadiens sur l'orientation à donner à notre politique étrangère. Pendant longtemps, je crois, la politique étrangère a reposé sur la politique économique et commerciale.

C'est dommage que la réponse du gouvernement à l'examen de la politique étrangère ait été déposée sur mon bureau une vingtaine de minutes avant que je me rende à la Chambre, soit à 10 heures. Il m'est donc très difficile de réagir de façon appropriée. Il m'est arrivé de reprocher au gouvernement de nous donner des préavis bien trop courts sur ce genre de questions. Qu'est–ce que cela cache cette fois? J'aurais aimé avoir le temps nécessaire pour préparer une réponse, mais je n'ai pas pu. Je dois reconnaître que j'ai reçu pendant la nuit une télécopie du ministre qui était accompagnée de son discours. Par la force des choses, je devrai donc me contenter de quelques brèves observations.

• (1120)

Mes collègues et moi–même sommes de fervents partisans de la libéralisation des échanges. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli l'énorme transformation qui s'est produite au sein des ministériels à ce chapitre. Il n'y a pas si longtemps, nous entendions un premier ministre dénoncer la libéralisation des échanges avec les Américains. Le voilà maintenant qui parcourt le monde pour promouvoir le commerce, comme s'il était le grand–père du libre–échange. Nous nous en réjouissons.

Je voudrais que les premiers mots de ma réponse soient pour critiquer la déclaration du ministre du Commerce qui figure dans le rapport. Pour reprendre ses propos, il a dit que les tarifs douaniers étaient enfin chose du passé. Je souhaiterais que ce soit vrai. Je trouve sa déclaration d'autant plus ridicule qu'il y établit un lien avec le désir de supprimer les barrières commerciales à l'exportation de nos produits agricoles.

Comment le ministre peut–il dire que les tarifs douaniers sont chose du passé, alors que des droits de plus de 300 p. 100 sont imposés sur nos produits soumis à la gestion de l'offre? Ces droits ne diminuent que très lentement. En fait, ils diminueront de 36 p. 100 en moyenne au cours des six prochaines années, mais si l'on considère que nous avons une réduction minimale de 15 p. 100 sur tous les droits en plus de 51 p. 100 sur l'accès minimal au marché, le taux réel de réduction des droits sur les produits soumis à la gestion de l'offre se rapproche davantage de 16 p. 100.

À moins de changements, nous n'assisterons pas au libre–échange des produits agricoles soumis à la gestion de l'offre au cours de la présente législature. Les droits sont encore très élevés, et j'estime que le gouvernement doit faire preuve de leadership dans le dossier de la gestion de l'offre. Il doit être honnête avec les producteurs canadiens et leur dire qu'ils doivent s'adapter à la réalité de l'économie mondiale. C'est ce que nous avons toujours affirmé.

Les Américains vont utiliser des mesures de représailles contre nous. Ils commencent déjà à le faire pour les produits soumis à la gestion de l'offre et s'offusquent de nos droits élevés dans ce domaine. Ils cherchent des moyens de représailles. Nous avons été témoins de quelques–uns de ces moyens dans le secteur du blé. Ils ont fixé des droits élevés sur les produits sucriers et, bien sûr, ce seront maintenant les industries culturelles qui écoperont.

Nous devons faire preuve de leadership et aider nos producteurs à s'adapter. Nous croyons qu'il faudrait donner dix ans aux secteurs soumis à la gestion de l'offre pour supprimer les droits afin qu'ils ne nuisent pas à d'autres aspects de nos relations commerciales, surtout avec les États–Unis. Le gouvernement devrait donner l'exemple et essayer, de concert avec l'industrie, d'élaborer un plan pour que cela se produise.

Le ministre affirme que le gouvernement doit continuer de bien gérer les relations économiques entre le Canada et les

États–Unis. Nous savons tous que les Américains sont des négociateurs très durs et qu'ils ont tout le poids économique voulu pour donner suite à leurs menaces. Je me demande ce qui nous empêche d'agir avec fermeté pour faire disparaître ces obstacles au commerce que nous avons créés nous–mêmes.

Je vais m'attarder sur un autre aspect de la réponse du gouvernement à l'examen de la politique étrangère du Canada. À la page trois, le gouvernement affirme qu'il rejette la proposition du comité d'établir un consortium mixte, public et privé, pour aider le développement des entreprises sur le marché mondial. Je suis désolé qu'il en soit ainsi.

Cette proposition n'entraînerait aucune dépense gouvernementale. En fait, elle céderait au secteur privé certaines des tâches que le gouvernement accomplit actuellement, ce qui économiserait des deniers publics. Étant donné que notre déficit annuel est de 40 milliards de dollars, je m'attendrais à ce que nous cherchions des façons de le faire. La promotion des échanges commerciaux est un domaine qui pourrait tomber dans cette catégorie et on aurait dû adopter cette recommandation.

Je souhaiterais que le gouvernement confie au secteur privé les tâches que celui–ci peut mener à bien mieux que le secteur public. C'est là un domaine où il est possible, selon moi, de faire quelque chose sur le plan de la promotion des échanges.

Ma dernière observation porte sur une déclaration qui figure à la toute première page du rapport sur la politique étrangère du Canada. Voici ce qu'on y dit: «Beaucoup de témoins ont souligné l'importance pour les Canadiens de mettre leurs affaires en ordre, c'est–à–dire d'effectuer les ajustements économiques qui s'imposent. . .». Je ne pourrais être plus d'accord.

Au cours des prochaines semaines, nous allons, dans cette enceinte même, nous lancer dans un processus où nous devrons nous attaquer avec dynamisme au problème d'endettement du Canada. Cela pose également beaucoup de problèmes à nos entreprises. Étant donné qu'il est très coûteux de faire des affaires au Canada, nos sociétés ne peuvent profiter pleinement des accords commerciaux conclus. Nous sommes membres de l'Organisation mondiale du commerce, nous avons signé l'Accord du GATT, nous sommes partie à l'ALENA et le premier ministre tente de négocier d'autres ententes du genre. Voilà qui est excellent!

● (1125)

Toutefois, nous oublions un élément très important: nous devons concentrer nos efforts sur la réduction des coûts associés au commerce intérieur. Nous devons abolir les barrières internes au commerce qui font obstacle à nos activités commerciales et nous empêchent de parvenir à une meilleure gestion de celles–ci. Je crois que, pour un certain temps, nous devrions nous intéresser avant tout à ce qui se passe chez nous pour régler une partie de ces problèmes. Autrement, nous trompons nos gens d'affaires canadiens en parlant des occasions qui s'offrent à eux à l'extérieur, car ils ne pourront tout simplement pas en profiter.

Nous savons tous que la libéralisation des échanges est une arme à deux tranchants. J'aimerais que le gouvernement adopte une approche plus dynamique au le chapitre de l'information et de la sensibilisation de nos gens d'affaires quant aux possibilités qui existent partout dans le monde, mais aussi quant à la concurrence qu'ils devront affronter ici même dans leur pays.

Il y a eu, dans le passé, des barrières au commerce au Canada, par exemple les barrières tarifaires qui donnaient aux gens d'affaires canadiens un quasi–monopole sur tout le commerce canadien. Ce ne sera plus le cas dorénavant. Nous devrons faire face à une concurrence accrue chez nous, et je crois qu'il est important que nos gens d'affaires le réalisent s'ils veulent s'initier dès maintenant à cette question fondamentale.

Nos entreprises ne pourront être compétitives à l'échelle internationale que si elles le sont dans leur propre pays. Je pense que les accords commerciaux que nous avons signés vont parfois nous mettre en rogne d'ici le XXI^{e} siècle, mais je crois tout de même que nous avons bien fait de les signer.

Notre parti, bien entendu, a présenté un rapport dissident. Ce rapport est basé sur trois aspects: il faut que nous ayons des responsabilités financières chez nous, dans notre pays; il faut que nous prenions des mesures pour qu'il en coûte moins cher, à nos entreprises, de faire des affaires; il faut que nous remettions de l'ordre dans nos affaires. À notre avis, il appartient autant aux entreprises qu'au gouvernement de faire de la promotion commerciale. Nous pensons aussi qu'il faudrait considérer les industries culturelles comme des entreprises.

Il paraît que le gouvernement veut acquiescer aux recommandations qui lui demandent de participer à la promotion, au développement et à la diffusion de la culture. Je pense que c'est une erreur. Il paraît aussi que certaines sociétés de distribution américaines ne s'occuperont pas de nos produits culturels. Ce sont à mon avis de bons produits. Les sociétés américaines s'en occuperont comme de n'importe quel autre produit.

Je ne pense pas que le gouvernement devrait jouer un rôle dans le domaine de la culture. Il faudrait laisser ce rôle au secteur des affaires ou aux secteurs de l'industrie culturelle qui peuvent s'en charger. Ils peuvent être très efficaces, sur le plan de la concurrence.

Cela dit, j'apprécie cette réponse. J'espère avoir la possibilité de finir de la lire. Je ne l'ai pas toute lue, étant donné le peu de temps que j'ai eu pour le faire. J'aimerais que dorénavant, nous ayons plus de temps pour examiner ces questions et suffisamment de temps pour y répondre de façon adéquate.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le cinquante–septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du cinquante–septième rapport plus tard aujourd'hui.

Affaires courantes

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à passer outre à la lecture du 57e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je crois également qu'on appuiera la motion suivante. Je propose que le 57e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime des députés?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les députés ont entendu la motion dont il s'agit. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1130)

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai demandé le numéro de la page du hansard d'hier où figure le dépôt de mes pétitions et j'ai remarqué que la date indiquée était le lundi 6 janvier 1995. Je suis sûr que la Chambre voudra apporter la correction voulue.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Une correction sera apportée au hansard. Je remercie le député.

* * *

PÉTITIONS

LE CONTÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter trois pétitions signées par plus de 700 habitants de plusieurs collectivités de la circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Mes électeurs estiment que les mesures de contrôle actuelles visant les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi sont plus que suffisantes pour assurer la sécurité du public et demandent donc au Parlement d'appuyer l'adoption de lois qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes dans la perpétration d'un acte criminel, d'appuyer l'introduction dans le Code criminel de nouvelles dispositions de contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des honnêtes citoyens à posséder et à utiliser des armes à feu à des fins récréatives, d'appuyer l'adoption d'une loi qui aura pour effet d'abroger ou de modifier les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas permis d'améliorer la sécurité du public ou qui se sont révélées non rentables ou complexes au point d'être inefficaces et inapplicables.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs de ma circonscription, Victoria—Haliburton, qui s'opposent énergiquement à l'importation de cartes de tueurs en série.

Cette pétition s'ajoute à la liste de plus en plus longue des Canadiens qui sont contre l'existence de cartes sur les tueurs, cette invention qui glorifie l'oeuvre des tueurs en série et envoie un message négatif de violence aux jeunes Canadiens.

Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier les lois du Canada de façon à interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de telles cartes et d'aviser les fabricants que leur produit sera confisqué et détruit s'il est acheminé au Canada.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui deux pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions.

Ces pétitions en appellent au bon sens des gens ordinaires. La première traite de l'abrogation de l'article 745 du Code criminel, qui permet aux personnes reconnues coupables de meurtre et condamnées à la prison à vie—ce qui, au Canada, signifie 25 ans—de demander un réexamen de leur dossier après avoir purgé seulement 15 ans de leur peine.

Les pétitionnaires demandent l'abrogation de l'article 745. Pour les gens ordinaires, c'est le simple bon sens.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, ma deuxième pétition vient grossir le nombre des Canadiens— en particulier des gens de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt—qui s'inquiètent des propositions visant à modifier la législation sur les armes à feu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute complication de la loi régissant l'achat et la possession d'armes à feu et d'adopter plutôt des lignes directrices sévères prévoyant des peines obligatoires pour ceux qui sont reconnus coupables d'avoir utilisé une arme à feu pour commettre un crime avec violence.

Cette pétition compte 42 signatures. Ajoutée aux autres pétitions que j'ai reçues à mon bureau de circonscription, elle porte à 1 314 le nombre des pétitionnaires. Le simple bon sens amène les gens ordinaires à faire savoir au gouvernement qu'ils craignent davantage un gouvernement qui n'écoute pas les électeurs qu'ils ne craignent les citoyens respectueux de la loi possédant une arme à feu.

[*Français*]

LE SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Madame la Présidente, je veux déposer une pétition qui a été signée par plus de 90 p. 100 de la population de Saint–Clément–de–Rivière–du–Loup, pour demander au Parlement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour que la Société canadien-

ne des postes procède à la réouverture du bureau de poste fermé en décembre 1992, à Saint–Clément, afin que la population puisse retrouver les services et être correctement desservie par la société d'État.

J'attirerai l'attention sur le fait que le moratoire qui a été décrété par le gouvernement du Canada sur la fermeture de bureaux de poste faisait suite à la bataille menée par les gens de Saint–Clément et que, comme certains députés, dont le député de Glengarry—Prescott—Russell et celui de Rosemont étaient venus appuyer les gens de Saint–Clément dans leurs démarches. Paradoxalement, aujourd'hui, on est dans une situation où plusieurs bureaux de poste ont été sauvés à travers le Canada, par la démarche entreprise par les gens de Saint–Clément. Malheureusement, eux n'étaient pas couverts par le moratoire, et la population de Saint–Clément demande que cette situation soit corrigée. C'est dans cette optique que je dépose leur pétition.

• (1135)

[*Traduction*]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par plus de 400 habitants de ma circonscription, Red Deer.

Les pétitionnaires craignent que les droits des délinquants sexuels récidivistes ne l'emportent sur les droits d'enfants innocents, comme dans le cas de Sarah Kelly de The Pas, au Manitoba.

Les pétitionnaires demandent donc humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative faisant de la sécurité de nos enfants une priorité et de modifier la Charte des droits et libertés de façon à permettre que, quand un délinquant sexuel récidiviste est mis en liberté dans la collectivité, le public en soit informé.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 400 habitants de ma circonscription, Dauphin—Swan River.

Les pétitionnaires pensent que les changements proposés aux mesures législatives actuelles relatives aux armes à feu sont injustes envers les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Ils estiment que ces changements nuiront aux entreprises spécialisées, qu'ils placeront des restrictions excessives sur l'utilisation légitime d'armes à feu à des fins récréatives et qu'ils ne permettront pas de réduire l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter aux mesures législatives aucun changement qui pénaliserait encore davantage les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

LES COUPLES HOMOSEXUELS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à déposer aujourd'hui.

Les deux premières, qui ont été signées par 101 personnes, portent sur l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

J'appuie ces deux pétitions.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai ici deux pétitions portant sur les armes à feu.

Les pétitionnaires, 515 en tout, demandent au Parlement d'appuyer des mesures législatives qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre un crime; d'appuyer l'introduction, dans le Code criminel, de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives; et d'appuyer une mesure législative qui abrogera ou modifiera les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique, qui ne se sont pas révélées rentables ou qui sont si complexes qu'elles en perdent toute efficacité.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux autres pétitions, pro–vie celles–là.

Les pétitionnaires, 126 au total, prient le gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel de façon à leur accorder la même protection qu'aux autres êtres humains.

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition sur l'immigration. Les signataires prient humblement le Parlement de ramener l'immigration à son niveau antérieur, soit un demi p. 100 de la population ou environ 150 000 personnes par an, dont 50 p. 100 au moins devraient être des travailleurs qualifiés, soigneusement choisis en fonction des besoins de l'économie canadienne. Les pétitionnaires demandent en outre que notre taux d'acceptation des réfugiés soit aligné sur la moyenne des taux des autres terres d'asile.

Je souscris à cette pétition.

L'EUTHANASIE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition sur l'euthanasie portant 750 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet de

sanctionner ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

Je souscis à toutes ces pétitions.

• (1140)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions. La première est signée par des habitants de Toronto, d'Ottawa et de ma circonscription de Burnaby—Kingsway. Les pétitionnaires protestent contre le fait qu'une véritable discrimination à l'endroit des lesbiennes, des gais et des bisexuels constitue une réalité de tous les jours dans toutes les régions du Canada. Ils décrivent ensuite diverses formes que prend cette discrimination.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de modifier sans tarder la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour reconnaître la pleine égalité des relations entre personnes de même sexe dans les lois fédérales.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants d'un certain nombre de localités de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent que les dispositions actuelles du Code criminel refusent aux personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours, avec l'aide d'un médecin.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin que tous les Canadiens aient le droit de mourir avec dignité et que les personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante aient le droit d'avoir recours à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours, au moment de leur choix, conformément à des mesures de protection strictes mises en place pour prévenir les abus et pour s'assurer qu'elles sont compétentes et que leur décision est libre et éclairée, et prise en connaissance de cause.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de Kingston.

Les signataires de la première pétition demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

Les signataires de la deuxième pétition exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à protéger certaines personnes contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Je suis heureux de déposer aujourd'hui à la Chambre ces deux pétitions, même si elles sont contradictoires.

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 111 et 127.

[*Texte*]

Question no 111—**Mme Beaumier:**

Quand le ministre de la Justice et la ministre de la Santé feront-ils appel à la coopération des gouvernements provinciaux pour rendre exécutoire, par l'adoption de lois provinciales sur la santé mentale, la détention postsentencielle des agresseurs sexuels d'enfants, qui sont susceptibles de récidiver à leur libération, et quel est l'échéancier prévu pour la conclusion des accords nécessaires?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Les ministres responsables de la Justice pour le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires rencontreront une délégation de ministres responsables de la santé vers la fin de janvier ou au début de février 1995. L'un des sujets de discussion à l'ordre du jour sera le rapport d'un groupe de travail fédéral, provincial et territorial concernant les délinquants dangereux, et l'une des options examinées dans ces discussions sera la possibilité de se servir des lois provinciales sur la santé mentale pour l'internement de ces délinquants. La rapidité de notre action dépendra pour beaucoup du degré de consensus que nous pourrons atteindre lors de cette rencontre.

La Chambre est saisie en ce moment du projet de loi C-45 qui contient des modifications autorisant la Commission nationale des libérations conditionnelles à maintenir en détention, jusqu'à l'expiration de leur mandat, les personnes qui présentent un risque élevé d'infractions contre les enfants.

Même si les modifications législatives et les ententes fédérales-provinciales-territoriales offrent jusqu'à un certain point de meilleurs outils pour traiter des cas de ces délinquants, il est douteux qu'il se trouve un mécanisme absolument sûr et qui élimine tous les risques. Il faudra toujours que les citoyens prudents s'efforcent d'adopter des comportements permettant de prévenir la criminalité.

Question no 127—**M. Simmons:**

Quelle suite le gouvernement donnera-t-il à l'affirmation faite par le vérificateur général, dans son rapport de 1994, selon lequel Santé Canada n'est pas en mesure de veiller à l'application intégrale et efficace des dispositions de la Loi sur les aliments et drogues relatives aux aliments et à leur innocuité à tous les aliments produits ou importés au Canada pour vente et quelles mesures mettra-t-il au point pour uniformiser les données transmises par les provinces quant à la nature, à l'étendue, à l'échelonnement et aux résultats des inspections d'aliments qu'elles font?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Santé Canada a récemment entrepris des programmes d'inspection des autres ministères fédéraux concernant la salubrité des aliments, à savoir, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Pêches et Océans. Des programmes spécifiques vérifiés incluent ceux des aliments importés, l'inspection des crustacés et l'intégrité des contenants alimentaires. La première phase de

la vérification, qui est en cours, évaluera la pertinence de ces programmes. La seconde phase de la vérification, qui sera complétée durant la prochaine année financière, couvrira l'application de ces programmes. Des normes détaillées pour l'inspection des usines locales produisant une variété d'aliments ont aussi été mises au point.

En ce qui concerne les questions d'ordre provincial, l'inspection des aliments manufacturés et vendus au sein d'une province est la responsabilité de cette province. Les seules activités d'inspection des aliments qui sont entreprises par les provinces pour lesquelles le gouvernement fédéral est présentement responsable sont celles qui sont entreprises par les provinces au nom du gouvernement fédéral. Santé Canada examine actuellement comment le programme de vérification de la salubrité des aliments peut être étendu pour couvrir ces tâches. Ceci est présentement prévu dans le contexte de l'initiative récente du Système canadien d'inspection des aliments pour intégrer plus pleinement les différents systèmes d'inspection des aliments au Canada aux niveaux fédéral et provinciaux.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 95 marquée d'un astérisque?

Le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 95 marquée d'un astérisque soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 95—**Mme Lalonde:**

Quel est le taux mensuel de chômage, entre septembre 1993 et octobre 1994, pour chacun des 295 comtés fédéraux du Canada?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je dépose donc le document et je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je tiens à informer la Chambre que, compte tenu des déclarations de ministres, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée d'une heure et 20 minutes, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 février 1995, de la motion: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté.

Beaucoup de mes électeurs ont exprimé des inquiétudes à propos de l'immigration, et j'ai accueilli l'été dernier à Guelph le ministre qui était venu nous parler de cette question importante.

La circonscription de Guelph—Wellington a accueilli des immigrants dans le passé et veut continuer de le faire à l'avenir. D'après le dernier recensement, notre collectivité est composée d'immigrants venus de Grande-Bretagne, d'Amérique centrale et du Sud, d'Inde, de diverses parties de l'Europe, de même que des Antilles et de l'Asie. Les habitants de Guelph—Wellington parlent italien, portugais, espagnol, allemand, arménien et une foule d'autres langues à la maison. Les Italiens, les Ukrainiens, les Allemands, les Autrichiens et d'autres groupes ethniques se sont dotés d'associations où les enfants apprennent à connaître leur patrimoine et où les gens se réunissent entre compatriotes pour célébrer ce qu'ils ont en commun.

Quels que soient leur pays d'origine ou leur langue maternelle, chacun d'eux a le désir de vivre ici au Canada. Leur citoyenneté canadienne représente un lien qui les unit et qui les joint tous à nous.

• (1145)

Il ne fait aucun doute que le Canada est le meilleur pays au monde. Il est donc évident que des gens de partout dans le monde souhaitent venir partager notre abondance et s'établir dans des régions comme celle de Guelph—Wellington pour entamer une nouvelle vie, une vie vécue dans la liberté et dans l'espoir de la prospérité.

En tant que peuple et en tant que gouvernement, nous avons été généreux. Mes électeurs m'ont cependant demandé d'examiner le régime d'immigration afin de nous assurer qu'on n'abuse pas de notre générosité. La mesure à l'étude se faisait attendre depuis longtemps. Elle est nécessaire si nous voulons rétablir l'intégrité d'un régime qui a été abîmé par ceux qui rejettent notre générosité, qui ne tiennent pas compte de nos lois et qui causent du tort non seulement à tous les Canadiens mais aussi à tous ceux qui désirent immigrer au Canada.

Notre régime d'immigration a été édifié sur les mêmes bases qui ont contribué à la grandeur de notre pays. La détermination, le respect de ses concitoyens et des lois, le travail acharné et le

dévouement envers la famille caractérisent les Canadiens, qu'ils soient nés ici ou ailleurs.

La population active de Guelph—Wellington jouit d'un grand respect grâce à sa tradition d'excellence, héritée de grands–parents et de parents venus de pays étrangers, et parce qu'elle ne demande pas mieux que de travailler fort pour fabriquer des produits durables et d'excellente qualité. Ces qualités nous ont valu l'un des taux de chômage les plus faibles au Canada. Nos chefs d'entreprise ont nom Samuelson, McCarthy, Briestensky, Sleeman, Youngman et Hasenfratz. En s'épaulant les uns les autres, les Canadiens de souche et les nouveaux venus, les autochtones et les immigrants ont fait de Guelph—Wellington l'une des plus belles localités du Canada.

Le projet de loi tient compte des abus et entoure de précautions l'exercice de notre générosité. Le texte de loi à l'étude répond aux préoccupations des citoyens de Guelph—Wellington et d'ailleurs au Canada qui ont vu leur désir d'équité remis en cause, contesté par des gens qui n'ont aucun respect pour nos lois. Nous prenons des mesures à l'égard de ceux qui ne reconnaissent pas que notre société ne tolère ni les criminels, ni les actes criminels.

Le projet de loi C–44 est un autre exemple de la réceptivité du gouvernement. Les Canadiens ont exprimé des inquiétudes légitimes au sujet des abus. Nous les avons entendus, comme tous les députés à la Chambre. Notre but est d'aider les forces policières à jouer leur rôle plus efficacement. J'ai rencontré récemment des agents de Guelph—Wellington, qui sont exaspérés de tout ce qui entrave leur important travail.

Nous avons écouté, et nous agissons. Mes électeurs ont exigé que les auteurs de crimes graves qui sont dangereux pour la société ne puissent plus demander le statut de réfugié pour retarder leur expulsion. Le projet de loi fait en sorte que les demandes de statut de réfugié ne puissent servir de tactique dilatoire.

Les électeurs de ma circonscription ont demandé au gouvernement d'empêcher quelqu'un d'avoir plusieurs demandes de statut de réfugié à l'étude en même temps. Ce projet de loi tient compte de ces préoccupations.

Les électeurs de ma circonscription ont aussi demandé de refuser l'accès à notre pays aux personnes déclarées coupables par procédure sommaire, ici ou à l'étranger. Ce projet de loi répond aussi à cette préoccupation.

Les électeurs de ma circonscription estiment que le Canada devrait accueillir des réfugiés dans certaines circonstances. Ils ont été témoins des horreurs et de la famine survenues en Somalie, de la guerre destructrice en Bosnie et de la situation critique des enfants de Roumanie. Ils veulent partager leur richesse et protéger les véritables réfugiés. Ils ne toléreront plus ceux qui se servent du système de détermination du statut de réfugié pour éviter d'être expulsés et échapper à des condamnations pour actes criminels.

Dans ma collectivité, il y a des réfugiés qui ont dû fuir leur pays d'origine et qui se sont refait une vie honorable au Canada. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Les habitants de la circonscription de Guelph—Wellington en ont assez de ceux qui abusent de notre système. Ils sont déçus d'avoir montré de la compassion envers des gens qui ne respectent absolument pas leur générosité.

Je me réjouis des amendements qui ont été proposés par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Ces amendements clarifient la définition de la criminalité et améliorent l'ensemble des dispositions de mise en application proposées par le ministre.

• (1150)

Ces amendements clarifient aussi les délais et divers aspects techniques. Tous les parlementaires devraient être fiers de voir dans ce projet de loi l'aboutissement du travail de nos comités. C'est ce que les gens de nos circonscriptions nous ont demandé de faire.

Le projet de loi C–44 confère au ministre et aux hauts fonctionnaires de l'Immigration les moyens de résoudre efficacement les problèmes soulevés par les électeurs de ma circonscription et par des millions d'autres Canadiens. Grâce à ce projet de loi et aux mesures que le ministre de l'Immigration a annoncées récemment en matière d'immigration, on peut avoir davantage confiance en notre système d'immigration.

Les Canadiens et ceux qui présentent des demandes d'immigration aux ambassades et aux consulats dans toutes les régions du monde veulent un système qui soit juste, équilibré et fiable. Les électeurs qui viennent me voir tous les jours ou m'écrivent à propos d'une demande d'immigration veulent être traités équitablement. Ils savent qu'il y en a quelques–uns qui compliquent la tâche de leurs enfants, de leur conjoint, de leurs parents, de leurs frères et soeurs qui veulent faire une demande et être admis dans notre pays. Ils veulent aussi être traités équitablement. Les personnes qui abusent du système compliquent la vie de ceux qui veulent venir au Canada dans le cadre du programme de réunification familiale et apporter leur contribution à notre société.

Le projet de loi C–44 prévient l'exploitation de notre générosité. Il traite d'équité et tente de mettre un terme aux abus. Quel député s'opposerait–il à cela? Le projet de loi reconnaît non seulement les durs efforts et la contribution des immigrants, mais encore le fait que les Canadiens ne toléreront plus les actes criminels commis par des immigrants illégaux qui tentent de venir au Canada ou d'y rester pour commettre d'autres crimes. Les Canadiens en ont assez.

La tolérance et l'équité sont deux principes que les libéraux professent depuis longtemps. Nous avons contribué à édifier le Canada avec l'aide de toutes les races, de toutes les parties du monde. Les temps difficiles que nous connaissons nous ont poussés à remettre en question notre capacité d'accueillir de nouveaux immigrants.

Pour ma part, je crois que nous pouvons inviter les nouveaux Canadiens à participer activement au développement de notre grande société tout en reconnaissant les préoccupations légitimes de nos citoyens, dont bon nombre sont eux–mêmes des fils et filles ou petits–enfants d'immigrants. Ce projet de loi informe ceux qui mettent en doute notre générosité que nous ne tolérerons plus ceux qui abusent du système.

Nous partagerons notre pays uniquement avec ceux qui respectent nos lois et veulent contribuer à son édification. Mes

électeurs n'en demandent pas moins et, selon eux, le projet de loi C–44 mérite d'être appuyé par tous les députés.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je dois admettre que la députée a bien décrit les inquiétudes de ses électeurs. Ce sont des inquiétudes fort répandues dans notre pays, puisque les réformistes en ont fait part à la Chambre et ont suscité ce débat.

Je voudrais faire remarquer à la députée qu'elle n'était pas présente lorsque les témoins se sont présentés devant le comité permanent pour exprimer les craintes que leur inspirait ce projet de loi.

Je demande à la députée, étant donné qu'elle a choisi de débattre de cette question, ce qu'elle entend exiger de son gouvernement. A–t–elle l'intention d'aviser le gouvernement ou de faire connaître ses préoccupations au sujet du nombre insuffisant d'agents capables d'assurer l'application des dispositions de ce projet de loi, dont bon nombre existent déjà, et l'application de la loi même?

Il manque d'intervenants aux premières lignes. Les agents de l'organisme d'exécution du ministère de l'Immigration ne sont même pas assez nombreux pour traiter les mesures d'expulsion. Les centres de détention sont déjà surpeuplés à cause des audiences et des procédures de renvoi qui perdurent et nuisent grandement à l'efficacité.

Je demande donc à la députée de nous dire ce qu'elle a l'intention de faire pour exiger que son gouvernement s'attaque à ces problèmes. Ils existent, peu importe le projet de loi C–44.

Mme Chamberlain: Madame la Présidente, je veux répondre aux commentaires selon lesquels ce sont les réformistes qui ont soulevé cette question. Ce n'est pas du tout vrai. Les mêmes préoccupations ont été transmises à tous les députés libéraux, partout au pays. Nous avons présenté ce projet de loi conjointement avec un rapport de comité.

• (1155)

Comme je l'ai dit dans mon discours, je pense que tous les députés devraient être fiers d'appuyer ce projet de loi. Ce serait une erreur de faire autrement. Comme le député d'en face l'a dit, je pense que les habitants de sa circonscription ne seraient pas très heureux de voir qu'il n'appuie pas un projet de loi qui porte sur des questions telles que le refus d'accepter, au Canada, des demandeurs du statut de réfugié qui ont commis des crimes graves. Je ne pense pas que les habitants de sa circonscription seraient heureux de voir qu'il n'appuie pas un tel projet de loi.

Le député me demande de répondre à sa question qui porte, je crois, sur la façon dont nous procéderons pour appliquer ces mesures. Je tiens à dire au député que nous allons appliquer ces mesures. Nous y croyons, et le gouvernement n'a pas l'intention de prendre des règlements qu'il ne peut pas appliquer.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, je ne partage pas les vues énoncées par ma collègue de Guelph—Wellington. Je pense que ce projet de loi tend à renforcer un climat d'hostilité et même de panique parmi les communautés immigrantes au Canada.

J'ai reçu ce matin un appel de la communauté latino–américaine de Toronto. Il y a plusieurs Argentins qui ont été retenus, qui sont à la prison près de l'aéroport. Ils sont allés chercher leurs enfants à l'école pour les déporter. Les gens ne veulent pas aller à l'église Notre–Dame–de–la–Gadeloupe, c'est une église latino–américaine à Toronto, de peur d'être arrêtés. Ils ne sont pas des criminels.

Je vous raconte un autre cas, c'est celui de M^me^ Taramatie Seeratan Kamsubhag, une femme originaire du Trinidad Tobago. Elle va être déportée dans les jours qui viennent, et son mari, qui l'a violentée, est ici comme résident permanent parce qu'il s'est remarié à une Canadienne, et il a donc reçu sa résidence permanente. Est–ce que c'est cela la tolérance que vous mentionnez, le Parti libéral du Canada, envers les immigrants, envers les réfugiés?

Madame la vice–première ministre, à Montréal, en septembre 1993, a promis qu'aucune femme victime de violence ne serait déportée du Canada si le Parti libéral prenait le pouvoir. Il y a 14 femmes qui sont en train d'être déportées. Qu'est–ce que vous faites pour empêcher ces déportations injustifiées? Il ne s'agit pas, encore une fois, de criminelles. Ce sont des femmes qui ont des enfants dont certains sont nés ici au Canada, et maintenant, elles vont être déportées.

[*Traduction*]

Mme Chamberlain: Madame la Présidente, le député parle de cas particuliers. Il m'est très difficile de me prononcer sur ces cas, puisque je n'en connais pas les détails. Toutefois, je dois d'abord souligner que nous avons le système le plus équitable au monde.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Le système le plus libéral au monde.

Mme Chamberlain: Tout à fait, c'est un système libéral. Vous avez absolument raison, et nous en sommes fiers.

J'ajouterai ensuite que nos ministres sont prêts à examiner les cas particuliers, puis à prendre les mesures qui s'imposent. Il nous faut avoir confiance au processus si nous adoptons la loi qui convient. Le projet de loi C–44 réformera les abus du système.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, nous sommes le 7 février et les libéraux sont au pouvoir depuis le 26 octobre 1993. Dans la Loi sur l'immigration et la mesure législative portant sur les réfugiés, on retrouve déjà des dispositions sur la façon de traiter les gens qui arrivent au Canada et commettent des crimes et ceux qui entrent chez nous par des moyens détournés. Ces dispositions existent depuis que les libéraux ont été élus en 1993. La députée libérale de Guelph—Wellington nous dit, à nous et aux Canadiens, que maintenant qu'ils peuvent compter sur le projet de loi C–44 qui sera adopté, puisque les libéraux ont malheureusement la majorité, les ministériels vont pouvoir commencer à s'attaquer à cette question.

• (1200)

Mon collègue de Calgary–Nord–Est a demandé pourquoi les libéraux n'utilisaient pas les dispositions actuelles de la Loi sur l'immigration qui sont déjà en vigueur. C'est la question que les Canadiens posent depuis un an et demi, alors que nous voyons ces criminels parcourir le pays et se moquer de nos lois et que le ministère de l'Immigration est impuissant, n'ayant personne au front pour faire appliquer la loi.

Le Canada est devenu un paradis pour les criminels qui éprouvent des difficultés dans leur propre pays. Ils viennent au Canada, car ils savent que les gouvernements, comme le gouvernement libéral actuel, appuient cette loi trop généreuse.

Mme Chamberlain: Madame la Présidente, je suis estomaquée. Il est facile de réfuter tout et rien. C'est ainsi que les députés d'en face font les choses. En réalité, il faut voir ce que fait le projet de loi. Le député m'a demandé pourquoi nous n'utilisons pas les lois que nous avons. C'est ce que nous faisons, mais nous y apportons également des améliorations et il n'y a rien de mal à cela.

Le monde change et, à mesure qu'il change, le gouvernement entend examiner chaque cas individuellement, comme l'a dit le député du Bloc. Le gouvernement continuera aussi d'adopter des lois qui répondent aux préoccupations dont les électeurs ont parlé.

Je suis sûre que certains électeurs du député réformiste lui ont demandé des choses semblables. Le député peut–il affirmer que certains de ses électeurs ne seraient pas heureux de voir un réfugié, qui aurait déjà été condamné deux fois pour des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité, se voir refuser l'entrée au Canada? Le député va–t–il prétendre qu'un demandeur du statut de réfugié qui aurait déjà commis une infraction grave ne devrait pas se voir refuser l'entrée au Canada? Je suis convaincue que ses électeurs, eux, le voudraient.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, c'est un véritable plaisir que de parler de ce projet de loi aujourd'hui. J'aime la façon dont les libéraux s'approprient tous les changements en matière d'immigration dont nous parlons aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà dit, pour la majorité, ils sont déjà en vigueur. Cependant, toute modification de la position du gouvernement est l'oeuvre de notre porte–parole en la matière, le député de Calgary–Nord–Est. Il mérite nos félicitations.

Les gens d'en face ne sont pas allés assez loin. Je vais vous parler en connaissance de cause pour avoir assisté à des audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, tant par nécessité qu'à la demande de certains de mes électeurs, eux–mêmes des victimes. Car c'est bien des victimes dont il s'agit ici.

Je frémis lorsque ce gouvernement libéral nous dit que ces gens dont nous parlons ne représentent qu'une toute petite minorité. Je ne peux le nier, mais ce n'est plus une petite minorité lorsque l'on compte toutes les victimes que certains de ces salauds laissent dans leur sillage une fois que le gouvernement les a laissés entrer dans notre pays.

Une chose doit être très claire dans toute cette affaire. Peu importe tous les règlements auxquels est soumise une personne à partir du moment où elle met les pieds au Canada jusqu'à ce qu'elle quitte ce pays. Ce qui importe, c'est de savoir si le Canada peut la forcer à partir. Et c'est bien là que le bât blesse, ce que je vais vous démontrer en citant des lettres que j'ai reçues du ministre.

Certains demanderont s'il n'y a pas au moins quelque chose de bon là–dedans. Peut–être que certains de ces changements auront des effets positifs. C'est bien possible. Jusqu'à maintenant, les libéraux ont eu la possibilité de prendre les mesures qui figurent dans la loi. Ils ne l'ont pas saisie. Dans bien des cas ils n'arriveront pas à se débarrasser de ces personnes, même s'ils nous disent qu'ils vont les expulser.

• (1205)

J'ai parlé d'un cas récent avec des agents de l'immigration qui, soit dit en passant, sont mécontents de l'inaction du gouvernement et affirment que le projet de loi C–44 ne fonctionnera pas. Il y avait parmi eux des membres des groupes de travail, lesquels acceptent de nous parler plutôt que de parler aux libéraux, parce qu'ils savent que nous comprenons leur position.

Vous vous souvenez des 10 Vietnamiens qui ont été arrêtés à la suite de l'émission de décrets d'expulsion par un groupe de travail? Ils ont tous été relâchés, parce qu'on ne peut pas obtenir de documents de voyage. Il nous faut un document de voyage pour pouvoir les renvoyer au Vietnam. Si le Vietnam ne veut pas les prendre, ils restent ici.

Et maintenant? Ces 10 truands ont été arrêtés puis relâchés. Ils sont en liberté dans la région de Vancouver. Si vous pensez du bien de ces individus, rappelez–vous qu'un d'entre eux a tiré une balle dans la figure d'un enfant à Vancouver, un autre a commis une agression sexuelle sous la menace d'une arme; un troisième est spécialiste du vol par effraction et appartient à un gang; un autre inculpé de vol, d'agression et quatre fois de trafic d'héroïne est de nouveau dans la rue; un dernier, qui doit être le copain du précédent, a aussi été inculpé quatre fois de trafic d'héroïne. Ils doivent avoir une compagnie.

Ici, nous parlons de toutes les règles jusqu'au moment de l'expulsion, alors que lorsque vient le moment de les jeter dehors, on les libère parce que l'on ne peut pas obtenir de documents de voyage. Cela n'est pas couvert par le projet de loi C–44.

Il y a un autre individu à propos duquel l'Immigration m'a contacté. On avait décrété son expulsion. Il a fait appel et a perdu. Impossible pour lui d'obtenir un bon de transport. Cela fait depuis septembre 1993 qu'on essaie de lui en obtenir un. Impossible de le faire sortir du pays, peu importe les règles que nous appliquons dans le projet de loi C–44. C'est sans doute un type inoffensif. Pourquoi ne pas le laisser en liberté comme ils l'ont fait? Sûr, il a été condamné en 1990 pour agression sexuelle et fait actuellement l'objet de deux accusations en instance au

criminel. Sûr, il a fraudé le gouvernement en Colombie–Britannique. Sûr, c'est un assisté social.

Le gouvernement libéral adopte une attitude moralisatrice pour nous dire comment il va s'y prendre pour réussir à faire sortir ces gens du pays. Tout cela est faux. Le problème est que tout cela n'est que rhétorique. Ce ne sont que de belles paroles, comme une demi–douzaine d'autres projets de loi qui ont été présentés à la Chambre. C'est assez, nous en avons marre.

J'ai écrit au ministre en juillet. Quand il a annoncé la mise en place d'un groupe spécial pour faire sortir ces gens du pays, je lui ai proposé, puisqu'il essayait avec l'aide ce groupe spécial de se débarrasser de ces «bêtes», de lui communiquer certains noms à ajouter à sa liste—la liste qu'il disait avoir. Je l'ai fait. Je lui ai donné le nom de José Salinas Mendoza, de ma région. Le ministre a déclaré ici même à la Chambre qu'il s'agissait d'un cas isolé et que je donnais l'impression que tout le système était mauvais rien qu'à cause de José Salinas Mendoza. Après tout, il n'a fait l'objet que de 12 condamnations au criminel.

Je lui ai donné un autre nom, un autre cas isolé de ma région, Karel Kral. J'ai parlé un peu de ce bon vieux Karel qui était dans notre pays depuis 17 ans, dont 14 passés derrière les barreaux pour un nombre de condamnations si important qu'on ne peut toutes les compter.

J'ai ensuite écrit au ministre une lettre au sujet de Charles Dennis Martin, contre lequel pas moins de 12 ordonnances d'expulsion ont été rendues et qui a dû quitter le Canada neuf fois sous escorte. Le gouvernement a décidément de sacrés succès à son actif!

Le ministre m'a répondu dans une lettre: «Je vous sais gré de l'intérêt que vous portez à ces questions, mais la Loi sur la protection des renseignements personnels nous interdit de divulguer des renseignements sur nos clients.» Car ce sont des clients. Et à cause de la Loi sur la protection des renseignements personnels, je n'arrive pas à obtenir le moindre renseignement sur ces types.

● (1210)

J'ai demandé si je pouvais faire exception et on m'a répondu que oui, qu'on faisait une exception pour les députés et les sénateurs qui cherchent à aider un client à régler ses problèmes. Or, je ne veux surtout pas aider le client à régler son problème. Ce que je veux vraiment, c'est chasser du Canada certains de ces saligauds, ce qui est exactement le contraire de ce que le gouvernement tente de faire.

Le ministre rappelle que je lui faisais savoir que Karel Kral était dans l'attente d'un autre procès pour agression sexuelle. La conclusion des délibérations de la cour criminelle et l'exécution d'une peine de prison passent avant toute mesure que les agents d'immigration pourraient prendre. Je reviens là–dessus dans un instant.

Il y a beaucoup de problèmes qui n'ont pas été examinés. Dans cette mesure législative, le gouvernement ne propose rien pour qu'on puisse faire sortir ces gens de notre pays. Il ne fait rien pour régler le problème majeur du manque de personnel aux postes frontière et dans les centres de garde, pour veiller à l'application de la loi. Si l'on prend le temps de parler aux employés des services d'immigration et aux membres des groupes de travail, c'est ce qu'on apprend.

Les agents d'immigration n'ont pas vraiment le pouvoir d'arrêter des gens, comme le fait la police. Ils doivent s'occuper de certains de ces saligauds, de ces vendeurs d'héroïne et de stupéfiants, dont certains sont des meurtriers. Peut–on s'attendre à ce que les agents les abordent et leurs disent: «Je représente les services d'immigration. Me permettez–vous de vous arrêter? N'utilisez pas votre pistolet mitrailleur Uzi que vous avez dans votre poche de derrière.»

Il faut leur conférer certains pouvoirs. Les agents ont réclamé plus de pouvoirs et on les leur a refusés. Le gouvernement n'a rien fait pour régler le cas de ces incapables des commissions des libérations conditionnelles et de la commission du statut de réfugié. J'ai quelques mots à dire au sujet de certains d'entre eux.

En fait, le député a parlé de l'une de ces incapables, Marcelle Brisson, qui a pris 15 minutes pour rendre sa décision sur Bounjan Inthavong. On a réglé son cas à cette incapable en lui permettant de rester en fonction trois ans de plus. Le gouvernement n'a réglé aucun de ces problèmes. Voilà ce qui compte vraiment. C'est pourtant l'essentiel. Le gouvernement néglige le plus important.

Parlons maintenant de mes trois personnages préférés. Prenons d'abord Karel Kral. Quel gars intéressant. Il est au Canada depuis 17 ans. Pourquoi devrais–je me donner la peine de vérifier si Karel est ici à titre de réfugié, d'immigrant ou avec un autre statut? Je ne le sais pas avec certitude, mais pourquoi m'en faire?

Il a passé 14 de ces 17 années en prison, en plusieurs séjours différents. Son dossier criminel est tellement chargé que ça fait honte à voir. Joan m'a demandé de lui donner un soutien moral, d'être présent au moment de la détermination de la peine, d'assister au procès et de voir ce qui arriverait à ce bon vieux Karel.

Karel a agressé sexuellement Joan, qui habite dans ma circonscription. Joan est âgée de 63 ans et Karl l'a attaquée avec une aiguille remplie de cocaïne. Il a eu ce qu'il méritait, n'est–ce pas? Bien sûr. En novembre, il a été condamné à quatre ans de prison. Il obtiendra la permission de sortir sans surveillance en mai.

On m'a dit que les lois sur la protection des renseignements personnels m'interdisaient l'accès à son dossier. Heureusement, le système compte des gens responsables qui m'ont remis le dossier quand même.

Une voix: Les libéraux les congédieraient.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Oui, les libéraux congédient de telles gens. Nous leur offrons des remerciements.

En rendant la sentence, le juge a prononcé les paroles remarquables qui suivent: «Considérant notre charge spéciale et compte tenu des craintes raisonnables et justifiées de la victime face à des représailles possibles de la part de l'accusé à sa libération, la mesure d'expulsion sera exécutée avant que l'accusé ne soit libéré de prison afin de protéger cette victime et toute autre victime possible.»

Ce n'est vraiment pas typique de ce qui se passe de nos jours devant nos tribunaux; nous avons insisté pour que cet homme soit expulsé. Il avait déjà fait l'objet de deux mesures d'expulsion avant de se rendre coupable d'agression sexuelle envers Joan. C'est triste.

• (1215)

Dans une lettre qu'elle a adressée au ministre, Joan explique qu'elle a été victime de l'agression. Permettez–moi de vous citer le passage suivant: «Il a un dossier criminel chargé et il a passé 14 des 22 dernières années derrière les barreaux au Canada. En tant que contribuable, je trouve cette situation intolérable. Il y a de nombreuses années, j'ai eu le statut d'immigrante reçue aux États–Unis, où je devais travailler pendant que mon mari poursuivait ses études universitaires. Je me souviens que les responsables de l'Immigration américaine nous avaient clairement averti que si l'un de nous deux commettait un acte criminel ou devenait, d'une façon ou d'une autre, une charge pour l'État, nous serions immédiatement expulsés.»

Qu'est–ce que cela signifie pour le Canada? Pour le projet de loi C–44?

Joan a aussi écrit au ministre ce qui suit: «On n'a pas donné suite à ma lettre du 30 septembre,» ce qui n'a rien d'étonnant. «Votre adjointe a fait une déclaration que je considère absurde. Je lui ai demandé quelle serait la position du Canada à l'égard de la République tchèque si cette dernière s'opposait au retour de M. Kral. En d'autres termes, quelle serait la riposte du Canada? Votre adjointe a déclaré qu'elle ne pouvait répondre et qu'il faudrait plutôt poser la question aux Affaires étrangères. Je lui ai dit: 'Votre ministère communique certainement avec les Affaires étrangères à cet égard, et elle a dit ne pas être en mesure de l'affirmer.»

Soit dit en passant, Joan déclare aussi dans sa lettre: «Le chèque de remboursement de la TPS de M. Kral a été renvoyé à notre adresse dernièrement. Y aurait–il droit pendant qu'il est en prison?» Il faudrait poser la question aux gens d'en face.

J'ai entre les mains une lettre qui dit: «L'honorable Sergio Marchi, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, m'a demandé de répondre à vos requêtes des mois de septembre et d'octobre. Tout en reconnaissant l'intérêt que vous portez à cette affaire, je dois vous rappeler que la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels nous interdit de diffuser des renseignements sur la cause d'une personne sans son consentement.»

Pouvez–vous vous imaginer ce bon vieux Kral qui dirait: «Oui, donnez–leur les renseignements qu'ils désirent. Ils veulent m'expulser.»

«Par conséquent, je suis dans l'impossibilité de discuter en détail de la situation de M. Kral. Je peux cependant confirmer qu'il a été l'objet d'une mesure d'expulsion il y a quelque temps et que cette mesure sera appliquée en temps et lieu.»

C'est de la foutaise, car on n'a jamais donné suite à cette mesure d'expulsion.

J'ai écrit au procureur en chef pour tenter de découvrir qui était vraiment ce M. Kral et dans quelle mesure il était un sale type. J'ai donc écrit à Wendy Young pour lui dire que je n'arrivais pas à comprendre qu'un député n'ait pas accès aux décisions rendues par les tribunaux de notre pays et que ni son bureau, ni la GRC, ni le service de police de Matsqui ne voulaient me fournir le casier judiciaire de M. Kral.

La réponse que j'ai reçue était prévisible: «La divulgation des casiers judiciaires est régie soit par les lois provinciales sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée soit par la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, qui limitent les circonstances dans lesquelles ces casiers peuvent être divulgués et précisent la procédure à suivre pour demander de tels renseignements. Il serait donc illégal de vous remettre le dossier de M. Kral.»

Il est vraiment intéressant de voir comment d'une part ils établissent toutes ces belles règles pour expulser les gens et comment d'autre part ils hésiteront toujours, en bout de ligne, à le faire.

J'ai reçu une lettre du directeur des audiences et des appels. Je ne crois pas qu'il s'agisse du type qui a été promu, étant donné qu'il n'a pas su régler le problème de Jose Mandoza, mais il fait partie de l'équipe. La lettre se lit comme ceci: «Comme vous l'avez remarqué, M. Kral a fait l'objet d'un ordre de renvoi, le 29 mars 1994, par suite d'un casier judiciaire fort lourd. Nous nous proposons de renvoyer le plus tôt possible M. Kral dans le pays dont il a officiellement la nationalité; toutefois», et c'est important, «il doit d'abord obtenir un document de voyage.» Ce ne sera pas possible, car la Tchécoslovaquie ne voudra pas de ce type et nous dira de le garder. Toutes ces manières ne sont donc que paroles creuses. Vous savez que cela ne fonctionnera pas et le ministre le sait aussi.

• (1220)

Parlons maintenant du cas d'Inthavong Bounjan, un Thaïlandais qui est devenu immigrant reçu à l'âge de 14 ans. Il n'a pas eu un mauvais dossier: méfaits, vol de moins de 1 000 $, agression armée, défaut de se plier à une disposition en tant que jeune contrevenant. Je crois qu'il est maintenant âgé de 23 ans.

Mais ce bon Inthavong a frappé le jeune Kirby Martin sur la tête avec une batte, dans un centre commercial, devant une centaine de témoins, jusqu'à ce que ce dernier s'écroule.

Ce type–là était censé purger une peine de cinq années d'emprisonnement. Il a été libéré avant d'en avoir purgé trois. Il est en liberté. Il a fait l'objet d'un ordre de renvoi. Il a interjeté appel. L'audience de l'appel a duré deux ans et il était en liberté tout ce temps–là. Pour lui éviter d'être expulsé, l'avocat de l'aide juridique s'est adressé à la Commission du statut de réfugié. La commission a poussé l'incompétence jusqu'à lui accorder le statut de réfugié au bout de 50 minutes. On a invoqué cela pour sa défense dans l'appel interjeté à l'égard de l'ordre de renvoi dont il est l'objet. Nous avons demandé qu'on prenne vite une décision dans cette affaire, mais elle n'a évidemment pas encore été prise.

Ma foi, il doit être un bon gars. Oui. Il a dit fraterniser, en fait, avec le groupe de la comtesse. Il ne s'agit pas d'un groupe, mais d'une bande. Interrogé sur ce qu'il faisait la nuit avec ce groupe, il a répondu que ses copains et lui discutaient en sirotant du café. Probablement dans une maison où ils entraient par effraction et massacraient le mobilier.

Voilà le genre de personnes que vous gardez au Canada. Vous n'allez pas expulser ces gens–là. Telle est l'illusion que donne le projet de loi C–44. Vous le savez et nous le savons. Et tout le reste ne compte pas.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, hier, pendant que vous étiez au fauteuil, j'ai dû expliquer ce qu'est l'application régulière de la loi. Aujourd'hui, je crois que je vais devoir expliquer certains des amendements à ce projet de loi.

Le député d'en face a parlé dans son discours des permissions de sortir sans surveillance. Sauf le respect que je lui dois, je tiens à lui signaler qu'il y a un amendement—qu'il a lu, je suppose—empêchant d'accorder des permissions de sortir sans surveillance aux détenus qui sont frappés par une mesure de renvoi et qui font l'objet d'une ordonnance de détention de l'Immigration. Cela vise à réduire au minimum les risques de fuite afin que ces criminels puissent être expulsés après avoir purgé leur peine.

Le député a soulevé ce matin un certain nombre de choses qui ont effectivement posé un problème dans un très petit nombre de cas. Le fait que le nombre soit si petit n'enlève toutefois rien à la gravité du problème. Nous vivons dans un immense pays.

Tout ce que je peux dire aux députés d'en face à ce moment–ci, c'est qu'ils auraient vraiment avantage à lire le projet de loi. Je trouve cela fort intéressant de constater que le député qui vient de parler n'était même pas au courant de l'amendement à l'article 20 du projet de loi, qui règle le problème de la semi–liberté.

Je me demande donc s'il y a d'autres choses dans le projet de loi que le député n'a pas lues et qu'il ne peut donc pas appuyer. Son parti n'appuie certainement pas cette mesure législative. Je voudrais reprendre les paroles de la députée de Guelph—Wellington, qui a dit qu'elle était presque certaine que, parmi les députés d'en face, il y en a dont les électeurs appuieraient fortement ce projet de loi.

J'ai une question à poser au député et il aura certainement la chance de répondre. Je voudrais bien savoir s'il a lu les onze amendements apportés à l'étape du rapport et, en fait, s'il a lu le projet de loi.

• (1225)

M. White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): J'ai lu le projet de loi, madame la Présidente. Je pense que je le connais aussi bien sinon mieux que la députée. Je pense que j'ai un peu plus d'expérience à propos de certaines de ces canailles qui restent dans notre pays.

Ce qui ne va pas en l'occurrence, c'est que si l'on ne met pas ces lois en application, tous ces efforts seront vains. J'aimerais bien qu'un des députés d'en face nous dise si l'on va avoir des documents de voyage ou des bons de transport pour renvoyer ces gens–là, car toutes les mesures intermédiaires ne constituent réellement que des efforts déployés en pure perte, n'est–ce pas, si on ne peut pas les expulser? Ils savent très bien qu'on ne peut pas les renvoyer.

Nous savons, à en juger déjà par les performances des occupants des premières banquettes, à en juger par les échecs au ministère des Pêches, les échecs relatifs aux programmes des ressources humaines, les échecs des Travaux publics qui construisent pas loin d'ici un tunnel de 3 millions de dollars, à en juger par tous ces échecs accumulés, que le ministre de l'Immigration ne fait pas exception. Ce ne sont que beaux discours. Ceux qui croient que les autorités de l'Immigration font du bon travail se font bander les yeux encore une fois. Ce ne sont que de vains discours. Vous ignorez complètement comment vous pourrez expulser. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Auriez–vous l'obligeance de vous adresser à la présidence quand vous parlez?

M. White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Je ferai remarquer par votre intermédiaire, madame la Présidente, que dans trois ans, lorsque le député de Calgary–Nord–Est sera ministre de l'Immigration, nous allons remédier aux lacunes du projet de loi C–44. Nous devrons équilibrer le budget également, mais cela va de soi. Nous devrons remédier également aux problèmes qui sévissent au ministère du Développement des ressources humaines, dont le gouvernement a remis la solution aux calendes grecques. Ce qu'il importe cependant de noter en l'occurrence, c'est que nous effectuerons les expulsions que les libéraux n'auront pas réussi à faire. Malgré toutes les règles qu'ils inscrivent dans la loi, ils n'effectueront pas d'expulsion, vous pouvez m'en croire.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais faire une remarque préliminaire. Il paraît qu'il y a plusieurs Canadiens criminels à l'étranger, particulièrement en Amérique latine, un continent que je connais bien. Il y a des Canadiens qui sont dans les prisons au Brésil, au Pérou, en Colombie, au Venezuela, au Costa Rica. Est–ce que vous voudriez que les Canadiens aient le même traitement à l'extérieur que vous voulez donner aux étrangers ici? Je ne le pense pas. Mais ce que j'ai vu, par contre, en Amérique latine et dans tous les pays, c'est que tous les Canadiens sont bienvenus, et ce n'est pas parce qu'il y a un tout petit groupe de Canadiens qui parfois font le trafic de la drogue que les gens ne vont pas accepter les Canadiens. Ils font très bien la différence entre ce petit groupe et l'immense majorité des Canadiens.

Ma question est la suivante: Hier, mon collègue, critique en matière d'immigration et de citoyenneté du Parti réformiste a dit qu'il faut diminuer l'immigration au Canada pour résoudre ce problème. À la limite, et ce serait un raisonnement simpliste, il faudrait supprimer l'immigration, il n'y aurait plus de problème de criminels étrangers. Mais cela n'est pas faisable.

Alors comment expliquez–vous que vous ayez déjà demandé la diminution de l'immigration. Cette année, elle sera de 200 000 immigrants, l'année dernière elle était de 250 000. Vous demandez encore moins d'immigrants. Comment allez–vous faire face au taux de natalité qui est très bas au Canada? Comment allez–vous faire face au vieillissement de la population qui est un phénomène très grave au Canada et dans tous les pays industrialisés? Comment allez–vous faire face aux obligations internationales du Canada en matière d'asile politique? Le Canada a signé une convention. Est–ce que vous croyez qu'on ne va plus recevoir de réfugiés pour supprimer les problèmes de l'immigration, pour supprimer le problème de la criminalité? Comment allez–vous résoudre ces problèmes? Diminuer et diminuer le nombre d'immigrants? En même temps le taux de natalité diminue. Dans le prochain siècle la population va commencer à

décroître s'il n'y a plus d'immigrants. Comment allez–vous résoudre ce problème?

• (1230)

[*Traduction*]

M. White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, il est curieux que ces réflexions viennent d'un séparatiste du Québec. Je ne suis pas sûr que le Québec accueille sa part d'immigrants et de réfugiés.

Nous avons dit que nous abaisserions le niveau d'immigration, mais celle–ci est nécessaire, nous l'admettons. Seulement, le niveau ne doit pas être très élevé. Nous reconnaissons qu'il faut accueillir d'authentiques réfugiés pour des motifs humanitaires. Ce n'est pas là–dessus que porte le débat.

Peu importe combien d'immigrants nous accueillerons, un certain nombre seront des criminels. Nous le reconnaissons. Nous savons que, parmi tous les citoyens canadiens, un certain nombre sont des criminels. Cela ne fait aucun doute. Nous devons admettre aussi que si, parmi les personnes que nous accueillons, il y en a qui ne respectent pas les lois, qui terrorisent d'innocentes victimes au Canada, il faut les expulser. C'est le problème que le projet de loi C–44 vise à régler.

Tout ce que je veux dire, c'est que nous ne pouvons pas nécessairement faire quitter le pays à toutes ces personnes. Le ministre me l'a dit hier. Le gouvernement a mis certaines dispositions dans son projet de loi, mais ce qu'il fait concrètement pour atteindre ses objectifs est une autre histoire.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'ai lu sur les lèvres du député lorsqu'il parlait de cette question. Je l'ai entendu parler de «ces animaux».

Je suis à la Chambre depuis 11 ans, mais jamais je n'ai entendu un député dire «ces animaux» pour désigner un groupe. Ces individus ont peut–être commis des crimes, certains parfois très graves même, mais ils demeurent des personnes, des êtres humains. Ce ne sont pas des animaux.

Je n'ai pas invoqué le Règlement à ce sujet parce que je pense que le bureau estimera qu'il s'agit d'un langage parlementaire acceptable. Je donne toutefois au député la possibilité de se rétracter et de retirer les mots «ces animaux».

M. White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, je parlais clairement de certains individus reconnus coupables de quatre chefs d'accusation pour trafic d'héroïne, de vol, de voie de fait, d'agression sexuelle et de viol. Je ne peux pas employer des mots tendres lorsque je parle de quelqu'un comme José Salinas Mendoza qui a été reconnu coupable de 12 chefs d'accusation au criminel, entre autres choses pour avoir agressé sexuellement une jeune femme et une autre personne. J'imagine qu'il a quitté le pays dans le coffre de sa voiture. Je ne peux tout de même pas dire de cet individu que c'est un chic type. Comment le député voudrait–il que j'en parle?

Mme Clancy: Comme d'un être humain.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je ne crois pas que les victimes seraient d'accord.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C–44, dont la Chambre est maintenant saisie.

Nous avons tous entendu d'innombrables témoignages d'immigrants au Canada qui ont réussi. En notre qualité de représentants de la population, nous connaissons l'histoire de ces gens–là qui se sont établis chez nous.

Avant même que le Canada n'existe, des vagues d'immigrants, dont bon nombre étaient sans le sou, ont mis pied à terre sur nos rivages pour refaire leur vie dans ce nouveau pays plein de promesses. C'est par milliers qu'ils fuyaient la famine, l'extrême pauvreté, les persécutions religieuses et d'autres horreurs trop pénibles à dire.

Aujourd'hui, en dépit des progrès que le monde a connus, des immigrants mettent encore pied à terre sur nos rivages pour fuir les mêmes horreurs, les mêmes persécutions et la même pauvreté inimaginable. Certains d'entre eux débarquent encore tout tremblants dans les ports canadiens après un voyage périlleux par bateau. D'autres, plus nombreux, descendent avec appréhension d'un avion dans un de nos aéroports.

Cependant, chacun de ces immigrants a les mêmes questions à poser et les mêmes craintes que ses prédécesseurs d'il y a 50, 150 ou même 200 ans: «Pourrai–je rester dans ce pays?» «Pourrai–je travailler pour assurer une vie meilleure à ma famille dans ce pays?»

• (1235)

Ce projet de loi marque une évolution de la démarche de notre gouvernement et de notre pays en ce qui concerne le respect accordé aux immigrants du monde entier qui viennent chez nous. Il marque également un pas en avant dans le rôle joué par le Canada en tant que protecteur des personnes qui fuient l'oppression.

Cette évolution s'explique de bien des manières. À première vue, ce ne sont pas des raisons réconfortantes, mais si on fait abstraction des vains discours, ces raisons nous apparaissent avec suffisamment de clarté.

Depuis l'arrivée des tout premiers immigrants, une infime fraction des arrivants étaient des criminels, des menteurs, des voleurs, des meurtriers et des opportunistes qui s'en prenaient tant aux nouveaux citoyens qu'aux anciens. On peut supposer que mêmes les premiers Vikings qui se sont établis en Amérique du Nord et ont exploré notre territoire comptaient parmi eux quelques individus aux intentions moins qu'honorables.

C'est une loi immuable de la nature humaine qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours quelques pommes pourries dans le lot. C'est également une loi immuable de la nature humaine que la vaste majorité des immigrants dans tout pays sont des gens travaillants, honnêtes, loyaux et très reconnaissants envers le pays qui les a accueillis si généreusement.

C'est vrai pour le Canada. Cela a été vrai par le passé. Et ce sera toujours vrai dans l'avenir. Toutefois, nous sommes saisis d'une série de propositions de modification de la Loi sur l'immigration qui visent à changer la réaction du Canada à cette loi de la nature humaine.

Le projet de loi C–44 pourrait devenir très populaire auprès des éléments racistes de notre société. D'aucuns peuvent affirmer que ce projet de loi est la preuve que tous les immigrants sont des filous et des gens dangereux, mais ils ont tort.

Le projet de loi C–44 a pour objectif de rendre hommage aux immigrants laborieux du Canada. Les gangs d'immigrants et les immigrants criminels font davantage les manchettes et reçoivent plus d'attention des médias électroniques que les cas d'immigrants qui contribuent à la croissance du Canada. Ainsi, la population a une fausse perception de nos immigrants.

Statistiquement, les néo–Canadiens coûtent moins cher au Trésor public que les Canadiens nés au pays. Ils ont moins de chances de répéter des crimes, de voler, de tricher et de commettre des meurtres. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est ce que nos ancêtres voulaient lorsqu'ils sont venus s'établir au Canada et c'est d'être laissés en paix pour profiter des débouchés qu'offre notre merveilleux pays.

Le projet de loi C–44 devrait jouer un rôle fondamental dans le renvoi du pourcentage minuscule d'immigrants qui volent, qui pratiquent l'intimidation et l'extorsion, qui se livrent à des agressions et qui commettent même des meurtres.

On peut avoir le sentiment qu'on se sert de tout le poids de la loi pour résoudre un petit problème ou qu'on utilise un canon pour tuer une mouche si vous préférez. Cependant, la confiance des Canadiens dans notre système d'immigration a été fortement ébranlée par les actions tout à fait répréhensibles d'une poignée de gens. Ainsi, nous allons faire en sorte de pouvoir tous, descendants d'immigrants, vieux immigrants et gens relativement nouveaux venus au Canada, pouvoir séparer le bon grain de l'ivraie grâce aux dispositions du projet de loi C–44 et de la Loi sur l'immigration.

Ces mesures montreront aux Canadiens que nous allons appliquer la loi dans toute sa rigueur. Les éternels insatisfaits n'auront rien à redire. Les Canadiens de toutes les couches de la société continueront de répondre généreusement aux nouveaux venus en sachant que le néo–Canadien qui vit plus loin dans sa rue, qu'ils rencontrent dans le couloir ou à côté duquel ils sont assis dans l'autobus est une personne qui mérite d'avoir le privilège d'être un citoyen canadien.

Les Canadiens exigent que leur système d'immigration et de détermination du statut de réfugié soit non seulement efficace et équitable, mais également efficient et bien administré. Le projet de loi C–44 représente une approche raisonnée et prudente face aux principes d'équité et de tolérance, une approche équilibrée par le respect de la primauté du droit.

Le projet de loi C–44 supprime des échappatoires dont profitent des gens sans scrupules. Il donne aux autorités chargées d'appliquer la loi les moyens de renvoyer dans leur pays les voyous qui abusent des avantages qu'offre notre société, qui s'en prennent à nos citoyens et qui déshonorent les néo–Canadiens partout.

Du même coup, nous allons honorer les millions de néo–Canadiens qui, au fil des ans, ont contribué à bâtir notre pays. Nous allons rendre hommage à nos ancêtres en forçant ceux qui choisissent l'inégalité à payer pour leurs actions.

Nous n'ouvrirons pas nos portes ni nos coeurs à ceux qui ont peu d'intérêt à édifier notre société de façon constructive ou qui cherchent à manipuler et à contourner le système de détermination du statut de réfugié.

Nous allons agir ainsi parce que nos nouveaux venus ne méritent rien de moins de notre part que ce que nous, en tant que Canadiens, attendons de nous–mêmes.

• (1240)

Le Canada ne tolère pas l'illégalité. C'est là notre position collective. Nous montrerons que notre sentiment au sujet de la liberté, des droits, de la tolérance, de l'ouverture et de la générosité ne sont pas que des mots, mais des traits bien distinctifs de notre caractère.

En terminant, permettez–moi de dire que le projet de loi C–44 n'a pas pour objectif de punir, mais bien de tenir parole. Il s'agit de respecter toutes les promesses faites à tous les Canadiens et à tous les immigrants au Canada. Nous devons aux néo–Canadiens rien de moins que ce que nous nous devons à nous–mêmes.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de ma collègue. Je partage plusieurs paragraphes de ce discours, mais je crois que le problème consiste à concilier un discours humaniste et ce projet de loi qui ne l'est pas du tout. Il est très régressif et n'est pas digne d'une société démocratique comme le Canada.

Malheureusement, ma collègue n'a pas participé aux réunions du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Elle aurait pu entendre les témoignages de gens qui venaient de l'Ontario, du Québec ou d'autres provinces. Ils ont tous critiqué très sévèrement ce projet de loi. Certains en ont même demandé le retrait: des avocats, des juristes et même des membres du Conseil ethnoculturel du Canada, c'est–à–dire des membres des communautés ethniques au Canada. Il n'y a aucune communauté ethnique qui soit venue dire: Oui, nous sommes d'accord avec ce projet, allez–y. Ils ont tous dit non ou ils ont montré des réticences très grandes à l'égard de ce projet de loi.

Par exemple, une personne qui a vécu ici 40 ou 50 ans, qui est toujours résident permanent et qui n'est jamais devenu citoyen canadien pourra être déportée parce qu'elle a commis un crime punissable de 10 ans ou plus. En fait, elle n'a été condamnée qu'à deux ans de prison ou à une amende ou à une période de probation. Le projet de loi va permettre de commettre ces injustices.

Il y a ici des personnes qui sont venues en très bas âge, des enfants qui ne sont jamais devenus citoyens canadiens pour quelque raison que ce soit. Ils pourront être déportés et sont le produit de cette société. Ils ont reçu leur éducation ici. Ils ont reçu l'influence de cette société.

Ces injustices pourront être commises si ce projet de loi est adopté. Je demanderai à ma collègue de nous faire part de ses réactions à ce sujet.

[*Traduction*]

Mme Minna: Madame la Présidente, il est important de souligner que le projet de loi ne vise pas les gens qui sont venus chez nous, qui se sont conformés aux lois de notre pays, qui respectent

ces lois et qui tentent de devenir des citoyens productifs. Il s'adresse à ceux qui essaient de déjouer le système d'une façon ou d'une autre.

Le député a mentionné un point qui me préoccupe aussi, et je dois avouer que je suis de son avis à ce sujet. Il s'agit des gens qui immigrent au Canada lorsqu'ils sont encore très jeunes. Selon moi, ils sont le produit de notre société, et nous devons trouver le moyen de régler cette question. Voilà un élément qui me trouble depuis longtemps, car ceux qui arrivent ici à neuf, quatre ou cinq ans, peu importe—je suis moi–même arrivée au Canada à neuf ans—sont certes le produit de notre société puisqu'ils ont vécu ici pendant 20, 30 ou 40 ans. Nous devons assumer la responsabilité dans ce cas.

Sauf cette exception, le reste du projet de loi cerne très efficacement les problèmes que nous causent ceux qui entrent au pays et en sortent. Certains d'entre eux ont été expulsés et sont revenus, mais nous ne savons même pas qu'ils sont au Canada. Nous devons régler les problèmes de ce genre et nous assurer que ceux qui refusent de se conformer aux lois canadiennes et de respecter les citoyens canadiens ne seront pas autorisés à demeurer dans notre pays.

Je ne crois pas que ce soit draconien ou inacceptable. C'est la façon normale de procéder pour une société. On devrait veiller à ce que les immigrants venus au Canada dans l'intention de respecter les lois, d'améliorer leur vie, de participer et de contribuer à la vitalité de la société canadienne soient libérés de l'oppression qu'ils subissent parfois dans leur collectivité à cause de leurs compatriotes délinquants.

Le projet de loi traite clairement de cette question. Il est important de nous assurer, lorsque nous ouvrons nos portes et nos coeurs, comme nous le faisons, que nous pouvons aussi faire face à la réalité des éléments peu désirables qui s'infiltrent parfois dans notre pays. Il s'agit d'une infime minorité. Je n'approuve pas la méthode du Parti réformiste qui, depuis six mois, semble trouver chaque jour un nouveau cas d'immigrant criminel, l'immigrant criminel du jour. Les pommes pourries sont peu nombreuses et nous devons régler ce problème. Alors passons à l'action.

• (1245)

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Je me trouve dans une situation intéressante par rapport au projet de loi puisque je suis né au Canada, j'y ai grandi et je suis, de toute évidence, un homme de race blanche. Certains diront que je ne suis probablement pas le plus compétent pour parler d'un projet de loi sur l'immigration, même si ma famille a immigré au Canada, s'est établie dans une localité rurale, a connu la faillite, la sécheresse et s'est reprise en main pour finalement connaître la réussite.

Conscient de mes propres lacunes dans ce domaine, ayant grandi au Canada et n'ayant pas connu les épreuves de l'immigration, j'ai demandé à des immigrants leur avis pour m'aider à mieux comprendre leur situation.

Depuis que je suis à Ottawa, les immigrants qui m'ont le plus aidé sont les chauffeurs de taxi. Mon discours d'aujourd'hui devrait s'intituler «Récits de chauffeurs de taxi», car, depuis une semaine, je me suis entretenu avec des chauffeurs de taxi de divers pays, notamment du Liban, d'Iran et d'Afghanistan.

Le député d'en face affirme que ces gens sont des Canadiens. Ce sont des immigrants récents, qui travaillent dur et dont les opinions me sont précieuses même si ce n'est peut–être pas l'avis du député.

Lorsque je m'entretiens avec eux, je leur demande ce qu'ils pensent du Canada, en tant que pays d'accueil, et ils en parlent en termes chaleureux. Ce pays leur est cher. Ils affirment y trouver des possibilités qu'ils n'avaient pas dans leur pays d'origine, par exemple travailler dur, améliorer leur situation et faire en sorte que leurs enfants puissent avoir une meilleure vie en profitant des possibilités que le Canada leur offre sur le plan de l'éducation.

Ils me disent aussi, en tant qu'immigrants récents, que notre système d'immigration pose des problèmes. J'invite les députés d'en face à écouter ce que ces personnes disent, plutôt que ce que je dis moi–même, car je n'ai pas vécu leurs expériences.

Un jeune homme originaire d'Iran m'a dit que, lorsqu'il était arrivé au Canada, il s'était immédiatement mis à la recherche d'un emploi. On lui a dit qu'il ne devait pas trop s'inquiéter puisqu'il pouvait avoir recours à l'aide sociale. Il a répondu qu'il n'était pas venu au Canada pour toucher des prestations d'aide sociale, mais pour travailler immédiatement et qu'il croyait que les Canadiens avaient tort d'offrir ouvertement aux immigrants la possibilité de dépendre de l'aide sociale, dès leur arrivée au Canada.

Un Afghan, qui avait quitté son pays d'origine désorganisé, m'a déclaré que l'immigration devait être une chose acceptable pour les Canadiens, sinon elle échouera. Il me parlait de ces délinquants que vise le projet de loi C–44.

Hier, le ministre a déclaré que le Canada voulait demeurer un pays accueillant. Je suis d'accord. Nous devons ouvrir toutes grandes les portes aux immigrants. Nous devons les attirer chez nous.

Le projet de loi C–44 vise un groupe très restreint de personnes dans notre société. Il vise ceux qui violent la loi.

• (1250)

Les réformistes ont répété à maintes reprises que la prémisse servant de fondement au projet de loi C–44 restera lettre morte si nous n'avons pas la capacité d'empêcher les criminels notoires d'entrer au Canada ou de les renvoyer s'ils ont commis un crime. Nous disons simplement—et j'essaie d'expliquer la chose de la façon la plus sensée qui soit—que, si nous ne pouvons pas expulser quelqu'un, il ne sert pas à grand–chose d'avoir des mesures d'expulsion. Si on ne peut pas retourner ces gens d'où ils viennent, on peut attendre longtemps l'exécution d'une mesure d'expulsion.

Selon le projet de loi C–44, quiconque commet un crime grave sera expulsé, une fois la sentence prononcée. Bonne chance! J'ai surveillé les travaux du groupe d'intervention que le ministre a mis sur pied. Le ministre a signalé la présence au Canada de quelque 1 800 criminels dangereux ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion et il a confié à son groupe d'intervention la mission de poursuivre et de renvoyer ces criminels. J'ai appris qu'on en a expulsé 30. Pourtant, il s'agit de criminels qui ont commis non pas des petits crimes, mais des crimes graves.

Qui sont les gens que l'on est, semble–t–il, en mesure d'expulser? Dans ma propre circonscription, une Philippine s'est installée ici et a épousé un agriculteur canadien. Celui–ci est mort avant qu'elle n'ait pu obtenir son certificat de citoyenneté. Étant donné qu'elle ne comprenait ni ne parlait l'anglais, elle n'a pas signalé le décès de son mari dans les délais prescrits. On l'a expulsée! Pourtant, c'était une immigrante capable de subvenir à ses besoins, respectueuse des lois et honnête, bref, une candidate idéale. Qu'arrive–t–il avec ceux qui en ont éventré d'autres? On ne peut pas obtenir un document de voyage. Alors, on les garde au Canada. Le projet de loi C–44 ne change rien à l'affaire.

On dit que les documents seront interceptés à la frontière. Je parle des documents dont certains pourraient se servir pour rester illicitement au Canada. Bonne chance! Il n'y a pas si longtemps, un de mes collègues s'est entretenu avec des garde-frontières. Au bout de quelques instants, il a vu sept camions de transport franchir la frontière sans s'arrêter. Il a réagi en disant: «Qu'est–ce qui se passe? C'est un passage frontalier. Je crois savoir que les camions sont censés s'arrêter. La plupart d'entre eux le font.» Voici ce qu'on lui a répondu: «Nous notons leurs numéros d'immatriculation et introduisons ces données dans l'ordinateur parce que nous n'avons pas ici le personnel suffisant pour faire appliquer les lois canadiennes.» Or, voilà qu'on veut intercepter ces documents à la frontière et mettre la main sur les passeports non valides. Bonne chance!

On va mettre fin au régime de semi–liberté. J'ai entendu un député d'en face déclarer que les criminels n'auraient plus droit à la semi–liberté. Très bien. Mais qu'en faisons–nous au terme de leur peine? Nous les renvoyons dans la société parce que nous ne pouvons pas obtenir des documents de voyage.

Quelqu'un a–t–il pensé que nous devrions plutôt tâcher d'obtenir des documents de voyage pour les criminels qui doivent être expulsés au lieu d'essayer de trouver d'autres règles pour renvoyer dans la société encore d'autres criminels qui devraient être expulsés? Bientôt, il y en aura des milliers d'autres qui ne pourront pas être expulsés. N'y a–t–il personne qui estime qu'il serait plus raisonnable de trouver des documents de voyage? C'est pourtant une solution simple. On a beaucoup discuté de cette question et je ne crois pas qu'on en ait tenu compte.

Je voudrais néanmoins l'examiner sous un autre angle. Selon les réformistes, les choses ne fonctionneront pas si nous continuons d'avoir un nombre excessif de personnes qui devraient être expulsées. À notre avis, il faudrait instaurer un mécanisme permettant de les expulser si elles doivent l'être. Or, en laissant les portes grandes ouvertes, que faisons–nous? Nous reconnaissons comme des immigrants et des réfugiés un autre groupe de personnes qui, selon moi, ne devrait pas être accepté au Canada.

• (1255)

Je vous donne un exemple tiré d'un reportage diffusé sur le réseau radio de la SRC. Une femme du Costa Rica est acceptée au Canada pour le seul motif qu'elle est lesbienne. Les Canadiens qui attendent de bénéficier des services sociaux seraient sûrement curieux de savoir que c'est là un des critères d'entrée au Canada en tant que réfugié. Cette femme s'était dite victime de discrimination dans son pays à cause de sa préférence sexuelle.

Voici un autre exemple, celui d'un réfugié polonais de 25 ans et séropositif. Il a été accepté au Canada parce qu'on le persécutait à cause de sa maladie. Il a vécu au Canada pendant trois ans, à Montréal, et recevait 670 $ par mois en prestations d'aide sociale. Au début, il ne pouvait pas travailler parce qu'il ne parlait pas suffisamment anglais. À présent, il ne peut pas travailler pour des raisons de santé, et il n'est pas motivé à travailler. Il ne se sent pas assez bien. Ses médicaments coûtent 200 $ par mois, mais il n'a rien à débourser, parce qu'il dépend de l'aide sociale.

J'ai consulté la transcription des raisons qui l'ont poussé à venir vivre au Canada. «Vous avez donc choisi le Canada surtout parce que vous pouviez y recevoir des soins médicaux adéquats?» «C'est exact. Au Canada, on peut recevoir de bons soins médicaux.» «Ne pensez–vous pas que de nombreux Canadiens pourraient être choqués d'entendre cela? Que diriez–vous aux Canadiens qui se demandent pourquoi ils devraient payer, avec leurs impôts, les soins médicaux de toutes les personnes du monde qui sont séropositives et qui viennent de pays où le système de santé n'est en mesure de traiter leur cas?» La réponse: «C'est un problème grave».

Je me disais que ça devait être un cas isolé. Nous ne pouvons sûrement pas accepter au Canada les personnes séropositives en fonction de ce critère. Cela ne pouvait pas être vrai. J'ai appris qu'un défenseur des réfugiés a eu à lui seul 30 cas exactement comme celui–là au cours des deux dernières années. Les trois quarts d'entre eux ont été acceptés au Canada.

Qu'en pensent, à votre avis, les Canadiens quand ils font la queue pour obtenir nos services sociaux? Qu'en pensent les étudiants du Canada quand ils font la queue et ne peuvent pas entrer à l'université? Qu'en pensent les personnes séropositives d'ici quand elles font la queue, en vain? Croyez–vous qu'ils pensent que nous devrions nous occuper des problèmes de tous les autres pays?

Il n'y a pas très longtemps, le député de Calgary–Nord–Est a présenté à la Chambre un projet de loi disant que l'on devrait refuser l'accès au Canada aux personnes séropositives, ainsi qu'aux personnes atteintes de tuberculose, de maladies parasitaires, de lèpre et d'autres maladies si elles constituent un fardeau supplémentaire pour nos services de santé. Qu'est–il arrivé à ce projet de loi? Il a été vigoureusement rejeté par les deux autres partis de la Chambre qui ont dit à leurs électeurs que «nous avons

beaucoup de ressources au Canada et que nous pouvons accepter ces personnes».

Je regrette, mais je pense que nous devrions d'abord penser aux nôtres. Nos ressources diminuent, et quand nous ne pourrons plus prendre soin des nôtres, les personnes d'en face devront faire face à la musique.

L'immigration est bonne pour le Canada si les immigrants sont qualifiés, capables de s'adapter facilement, capables de se trouver rapidement un emploi. Quand des réfugiés arrivent, nous les traitons avec toute la compassion possible.

• (1300)

Il faut que les nombres puissent varier. L'immigration ne peut être statique. Lorsque notre économie se porte à merveille, l'immigration devrait augmenter. Par contre, lorsque l'économie est en crise, l'immigration devrait diminuer. Si vous abordez cette question avec des chauffeurs de taxi récemment immigrés, c'est ce qu'ils vous diront. Je mets les députés au défi de le faire. Allez parler aux nouveaux immigrants. Demandez–leur ce qu'ils en pensent.

Bien que les bloquistes s'opposent à ce projet de loi pour des raisons diamétralement opposées aux nôtres, je dirai que nous avons beaucoup à apprendre de ces députés québécois.

En ce qui concerne l'immigration, le Québec a adopté un cadre de référence beaucoup plus clair que le reste du Canada. Au Québec, l'immigration doit avoir des objectifs précis. Fait intéressant, le Québec accepte moins d'immigrants que le reste du Canada. Dans cette province, les immigrants doivent répondre à certains critères de langue et d'employabilité, par exemple, ce qui permet à nos collègues bloquistes d'être beaucoup plus tolérants à l'égard du projet de loi C–44.

J'admire ce qu'ont fait ces députés. Ils ont raison à 100 p. 100. Je ne suis pas d'accord avec les députés du Bloc sur tout ce qu'ils disent, mais je suis en accord avec eux en ce qui concerne les raisons qui les ont poussés à prendre ces mesures.

L'immigration est importante pour le Canada. Je le répète. L'immigration bonifie le Canada. Le projet de loi C–44 débute bien sur tous les fronts, mais rate complètement la cible du fait que nous n'arrivons pas à expulser les individus qui commettent des actes répréhensibles. Nous sommes impuisssants à les renvoyer chez eux. C'est pour ça, et je ne le dirai jamais assez fort, que les réformistes ne l'appuieront pas.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, les observations de mon collègue m'ont beaucoup intéressé. Je voudrais faire quelques remarques complémentaires et entendre ensuite sa réponse.

Lors des dernières élections, les électeurs de l'Ontario, dans leur sagesse, ont élu 98 libéraux dans les 99 circonscriptions de la province, mais je me demande aujourd'hui qui parle pour les habitants de l'Ontario. La raison pour laquelle je pose cette question, est que je me demande comment il se fait que personne en Ontario n'ait encore questionné le financement fédéral de l'immigration.

Je me fonde sur des documents qui émanent du gouvernement et qui montrent que le Québec reçoit 90 millions pour ses frais d'accueil des immigrants, alors que l'Ontario reçoit 110 millions.

Il faut cependant voir combien d'immigrants chaque province est censée recevoir en 1995. L'objectif canadien est de 190 000 à 215 000 immigrants et réfugiés, dont 40 000 seulement iront au Québec. Remarquons que 40 000 sur 200 000 représentent un pourcentage notablement plus faible que le nombre accepté.

En 1993, l'agglomération torontoise a reçu, à elle seule, 28,3 p. 100 de tous les immigrants, soit 71 964 personnes. Il est inconcevable qu'aucun des députés libéraux n'ait soulevé cette question. Il semble bien que le parti réformiste soit obligé de le faire pour eux.

• (1305)

Je ne comprends vraiment pas comment on peut prendre le chiffre de 71 964 immigrants à Toronto, en 1993, et celui de 40 000 au Québec, en 1995, guère plus de la moitié, et accorder 90 millions au Québec pour accueillir ses immigrants, et seulement 110 millions à l'Ontario. De toute évidence, l'Ontario ne se fait pas entendre dans cette chambre, du moins pas dans le domaine de l'immigration.

Je me demande si mon collègue aurait quelque chose à ajouter à cela.

M. Hill (Macleod): Madame la Présidente, il serait très facile de se servir de cette question et de dire qu'elle pourrait entraîner la discorde.

Je crois simplement que les personnes, au Québec, qui prennent les décisions sont sur la bonne voie. L'immigration doit signifier des avantages à la fois pour les immigrants et pour le Canada. À mon avis, les Québécois ont compris qu'il doit y avoir un équilibre. Ils ont examiné leurs besoins et ils essaient à présent de les satisfaire.

J'encourage les députés d'en face à réfléchir sérieusement. Y a–t–il en fait un déséquilibre? Que les députés de tous les côtés réfléchissent bien à cette question.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son discours. Il a fait quelques allusions à la situation au Québec. Nous sommes très fiers, au Québec, d'avoir un ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ce qui n'existe nulle part ailleurs au Canada.

Je ne comprends pas pourquoi l'Ontario, qui reçoit le plus grand nombre d'immigrants, n'a pas un ministère de l'Immigration, pas plus que la Colombie–Britannique qui, relativement au nombre d'habitants, est aujourd'hui la province qui reçoit le plus d'immigrants au Canada.

C'est le Québec, qui a signé des ententes avec le gouvernement fédéral, qui reçoit des transferts d'argent à cet égard. C'est le Québec qui subventionne les COFI, qui fournit les cours de français aux nouveaux arrivants, qui s'occupe de l'accueil, de l'intégration, de recherche de travail, de logement, etc.

Je dis que l'immigration est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais les provinces anglophones, et c'est à vous la faute, n'ont jamais assumé la responsabilité en matière d'immigration. Pourquoi? La Constitution est très claire, c'est une compétence partagée.

Les prévisions d'immigration au Québec pour cette année sont de 40 000 nouveaux arrivants; l'année prochaine, 42 000; et l'année suivante, 44 000. Nous avons ce pouvoir de fixer, de proposer nos propres quotas d'immigration. J'invite les gens des provinces anglophones à faire pression sur leurs gouvernements provinciaux pour qu'il y ait des ententes signées entre le fédéral et leur province respective. De cette façon, on pourrait solutionner certains problèmes.

M. Hill: Madame la Présidente, il y a une réponse pour tout le monde au Canada et c'est la position adoptée par le Québec.

[*Traduction*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, comme beaucoup de députés ici présents, je ne suis pas né au Canada. Je suis moi–même un immigrant. Nombre d'entre nous ici sommes des immigrants. Il serait juste, à mon avis, de dire que l'immigration a fait beaucoup de bien au Canada.

Collectivement, la contribution des immigrants au Canada a été formidable. C'est aux immigrants que nous devons nos fermes, nos villes, la qualité de vie qui est la nôtre. C'est aux immigrants, à leur travail, à leur labeur, à leurs immenses sacrifices que nous devons nos chemins de fer.

Nous devons reconnaître que l'immigration a fait beaucoup de bien à notre pays, qu'elle a été un bienfait. En même temps, nous devons faire face à la réalité du monde contemporain. C'est avec intérêt que j'ai écouté mon collègue de Bourassa. Je le félicite pour la façon dont il a abordé le débat, pour son ton modéré et son esprit constructif. C'est une chose que j'apprécie.

• (1310)

Il a dit que nous allions trop loin et que la mesure législative proposée par le gouvernement était très régressive. Les députés réformistes, de l'autre côté de la Chambre disent au contraire que le gouvernement n'est pas allé assez loin, que cette mesure législative ne suffit pas.

Nous nous trouvons entre deux positions extrêmes. Ce que nous disons, c'est que nous devons faire face à la réalité, à savoir qu'il y a au Canada une très petite minorité—nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une très petite minorité—qui abuse du système.

Ce que nous voulons dire, c'est ceci: Les immigrants légitimes, ceux qui respectent la loi et l'ordre au Canada, sont tout à fait acceptés parmi nous. Ils ont toujours droit à l'hospitalité que nous leur avons offerte jusqu'à maintenant. D'un autre côté, si quelqu'un enfreint nos lois, emploie des moyens illégitimes pour retirer des avantages auxquels il n'a pas droit, entre au Canada par des moyens frauduleux ou, s'il est déjà ici, exploite les failles du système de telle façon qu'il porte préjudice aux autres immigrants, récents ou de longue date, ainsi qu'aux Canadiens de souche, il devra en payer le prix.

Ce que dit en réalité ce projet de loi, c'est que nous allons reconnaître et récompenser l'immigrant légitime qui ne triche pas, tout en faisant savoir par ailleurs à celui qui profite des failles du système qu'il doit mettre un terme à ses agissements, parce que nous ne tolérons pas les abus.

M. Abbott: Il n'aura qu'à dire qu'il est réfugié.

M. Lincoln: Je vous ai laissé parler. Laissez–moi mon tour. Tâchez au moins d'être courtois.

Ce projet de loi vise à donner certains pouvoirs au ministre de l'Immigration, afin qu'il puisse régler des cas d'abus extrême.

[*Français*]

La loi va permettre au ministre de statuer sur les appels contre la déportation ou des personnes désignées par le ministre lorsque ces personnes sont coupables d'actes criminels graves. La loi va nous donner le pouvoir de cesser le processus d'obtention de la citoyenneté canadienne pour les personnes qui sont sujettes à une enquête sur leur légitimité comme immigrants. Cela va nous permettre de rendre non admissibles les personnes déclarées coupables de procédures sommaires au Canada ou à l'étranger.

[*Traduction*]

Nous proposons le retrait du droit d'appel pour toutes les personnes impliquées dans des actes de violence, des délits armés, des agressions sexuelles ou des infractions relatives aux drogues, autrement dit dans des infractions entraînant des peines d'au moins dix ans. Je ne crois pas que cette mesure soit trop radicale ou abusive.

Je me joins à mon collègue, à mon voisin de pupitre, pour dire que j'ai trouvé bien triste d'entendre le député de Fraser Valley–Ouest diminuer le niveau du débat en employant des termes comme «bêtes», «saligauds» et que sais–je encore.

Son collègue de Macleod lui a donné le bon exemple en montrant que nous pouvons avoir un débat, exprimer des opinions contraires, tout en gardant un niveau de langage mesuré, qui permette de faire valoir son point de vue de façon constructive. C'est beaucoup plus facile ainsi de convaincre son interlocuteur qu'en employant des termes aussi extrêmes que «bête» ou «saligaud». Je ne crois pas que ce genre de langage enrichisse le débat. En tout cas, ce n'est certainement pas la manière d'en élever le niveau et cela ne convainc que très peu de monde.

• (1315)

Le député de Kootenay–East a cité des chiffres en disant qu'il devrait y avoir 90 millions de dollars pour le Québec et 110 millions de dollars pour l'Ontario, puis il a parlé de divisions, d'additions et de multiplications. En l'écoutant, je me suis demandé: «Et les êtres humains dans tout cela?» Les gens ne sont pas des statistiques.

Nous devrions tous penser à nos premières nations, aux autochtones qui sont installés au Canada depuis des millénaires. Peu importe notre allégeance, la couleur de notre peau, notre religion ou notre âge, nous sommes tous des immigrants. Ils nous ont acceptés ici, pas toujours volontiers, mais aujourd'hui avec beaucoup de calme, de patience et de grandeur d'âme.

Nous ne devons pas oublier que tous, que nous soyons nés au Canada ou non, nous sommes aussi des immigrants. Nous devons donner cette chance à d'autres personnes qui veulent venir vivre au Canada. Ce faisant, nous devons être justes et dire: «Vous qui voulez contribuer et devenir de véritables Canadiens, vous pouvez compter sur notre aide, sur notre soutien, sur notre hospitalité et notre accueil. Si certains d'entre vous refusent d'observer les règles et veulent abuser du système, la loi s'appliquera, une loi équitable qui est prévue en cas d'abus.» Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi C–44.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, prenant la parole après le secrétaire parlementaire, je dirai que la question intéresse surtout les Torontois qui, avec le gouvernement socialiste actuellement au pouvoir en Ontario, ont vu leurs impôts augmenter de façon très significative; qui peuvent probablement, comme nous le faisons fréquemment valoir en tant que porte–parole en matière de revenu, s'attendre à ce que le gouvernement fédéral hausse les impôts; qui voient leurs impôts fonciers s'alourdir et qui constatent en même temps qu'une autre province, le Québec, reçoit à peu près deux fois plus d'argent que l'Ontario pour l'établissement des immigrants.

Le secrétaire parlementaire ne conviendra–t–il pas que si nous voulons créer un environnement qui ne soit pas hostile aux nouveaux immigrants légitimes—qui, je le lui accorde, viennent édifier le Canada—il faudrait que les députés libéraux de l'Ontario, surtout ceux de Toronto, soulèvent cette question? Ne conviendra–t–il pas que contribuent au problème d'hostilité, parfois fondé, parfois non fondé, le déséquilibre qui veut que le Québec se charge de ses propres affaires pour intégrer tout au plus 40 000 immigrants par année alors que le gouvernement fédéral semble imposer des nombres beaucoup plus grands aux Ontariens et particulièrement aux Torontois, et le fait que ceux–ci voient de plus en plus leurs dollars gaspillés?

M. Lincoln: Madame la Présidente, la réponse est claire et simple. Les Québécois ont–ils convenu, dans le cadre d'un fédéralisme flexible, un fédéralisme qui fonctionne manifestement, de partager les services d'immigration avec le gouvernement fédéral? Le Québec offre aux nouveaux immigrants des services de toutes sortes pour lesquels le gouvernement fédéral transfère de l'argent au gouvernement québécois.

C'est tout à fait légitime. Si l'Ontario décidait demain de faire la même chose et d'offrir beaucoup de ces services, la province mériterait d'être compensée pour cela.

• (1320)

Ce n'est que juste au sein du régime fédéral. S'il y a quelque chose qui prouve que le fédéralisme fonctionne, c'est bien le système d'immigration en place au Québec.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais aborder avec le député la différence entre la politique d'immigration appliquée au Québec et celle appliquée dans le reste du Canada.

Le Parti réformiste le répète depuis déjà quelque temps: tout ce qu'il veut pour le reste du Canada, c'est un accord semblable à celui qui a été conclu avec le Québec et qui assure la prospérité de cette province. C'est tout ce que nous voulons. Au Québec, le nombre d'immigrants et les niveaux d'immigration sont très satisfaisants, compte tenu de la situation économique du pays. Le Québec est aussi reconnu pour ses faibles niveaux d'immigration, par exemple. S'il a décidé de réduire ses niveaux d'immigration, c'est à cause des problèmes économiques que connaissait la province.

Lorsque le député appuie la position prise par le Québec dans ce débat sur l'immigration, ne croit–il pas que le reste du Canada est, lui aussi, aux prises avec des problèmes économiques? Le Québec n'est pas vraiment touché par ce débat; il a déjà réglé cette question dans sa province.

Le député juge le Parti réformiste et l'accuse essentiellement de miner le processus parlementaire en lançant des injures dans le cadre de ce débat sur l'immigration. La secrétaire parlementaire du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est montrée beaucoup plus acerbe dans ses propos, lorsqu'elle a dénigré les points de vue du Parti réformiste et la position que nous avons prise, pourtant mon collègue, le secrétaire parlementaire, n'a nullement réagi à son intervention.

Je conseille au secrétaire parlementaire d'examiner le comportement des membres de son propre parti et d'essayer de les aider à exprimer leurs opinions de façon plus diplomate.

M. Lincoln: Madame la Présidente, très brièvement, je n'ai jamais été le genre à favoriser une province plutôt qu'une autre, le Québec plutôt que l'Ontario, l'Ontario plutôt que la Colombie–Britannique. Je ne suis pas ce genre de personne. Je suis Canadien et je crois à l'État canadien.

Mais, en même temps, il faut être juste. Le système d'immigration tel qu'il existe aujourd'hui permet à toutes les provinces de conclure le même genre d'entente que le Québec en matière d'immigration.

Des négociations sont en cours avec les autres provinces. Si une province veut assumer la responsabilité de l'immigration, des négociations sont actuellement en cours. Ce n'est pas très constructif de faire intervenir la question du Québec dans ce débat, et je ne le ferai donc pas.

Ce qui est important, c'est de s'assurer que les gens passent toujours en premier lieu, qu'ils immigrent en Colombie–Britannique, à Terre–Neuve, au Québec ou en Ontario.

En ce qui concerne le ton du débat, j'ai simplement mentionné ce que j'ai entendu aujourd'hui. J'ai dit que le vocabulaire utilisé par un député en particulier n'apportait rien au débat, que c'était très malheureux parce que cela ne contribuerait à convaincre personne. C'est tout ce que j'ai dit.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue député de Lachine—Lac–Saint–Louis pour son discours. Je pense que c'est un bon discours, malgré que l'on n'en partage pas le fond. Comme il l'a dit, il est un fédéraliste canadien, et moi, je suis un souverainiste.

Mais, en tout cas, je pense que c'est l'occasion de rendre hommage à la communauté anglophone du Québec pour son intérêt, son apport, sa contribution en matière d'immigration, en matière de réfugiés, surtout la communauté juive qui s'occupe beaucoup de la question des réfugiés à Montréal et dans d'autres villes, parce qu'ils ont vécu un problème et je pense qu'ils n'oublient jamais ça, comme moi je n'oublie pas mes origines immigrantes non plus.

Mais, j'aimerais demander ceci à mon collègue. Il est difficile d'accepter, par exemple, qu'en matière de courrier international, un agent d'immigration puisse ouvrir et saisir le courrier international, parce qu'on croit qu'il y a des pièces d'identité, des passeports, et on croit que ça pourrait être utilisé à des fins frauduleuses.

• (1325)

Il n'y a pas de pays démocratique que je connaisse où on donne à un fonctionnaire le pouvoir d'ouvrir la correspondance. C'est toujours le juge qui a la possibilité de le faire, quand il y a des motifs raisonnables de croire qu'un crime a été commis ou est en train d'être commis.

L'autre aspect de ma question concerne les agents principaux, à qui on confère beaucoup de nouveaux pouvoirs. Par exemple, les agents d'immigration vont pouvoir émettre des mandats d'arrestation. Normalement, c'est un juge, dans toute société démocratique, qui fait cela, mais le projet de loi le permet. Quelle est votre réaction?

M. Lincoln: Madame la Présidente, je n'ai pas eu l'occasion ou la chance, comme mon honorable collègue, de participer à la commission parlementaire. Je ne suis pas membre de cette commission, mais de ce que je sais de mes collègues qui y ont participé, il y a eu beaucoup de représentations. Il y a eu aussi des représentations du Barreau canadien et d'autres institutions très crédibles qui ont dit que le projet de loi était valable, que le principe du projet de loi se soutient. Il ne s'agit pas d'un projet de loi qui se tient seul, il est au sein d'une réforme de l'immigration qui va durer dix ans. Donc, c'est une partie, un élément d'un tout, et il faut le voir dans ce contexte.

Et là, nous avons tenu compte des représentations qui nous ont été faites par ces institutions valables et crédibles et on a apporté 11 amendements. Dans le contexte où on vit aujourd'hui, je pense que c'est une loi qui se soutient. Il y aura un débat ici, en Chambre, et je pense que, tel qu'il est aujourd'hui, c'est un projet de loi qui vaut la peine d'être appuyé. Et j'espère qu'après avoir bien réfléchi, on va pouvoir compter sur votre apport et votre appui.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme aucun député ne semble vouloir prendre la parole, la Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

La présidente suppléante (M^me^ Maheu): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé à plus tard aujourd'hui, à 18 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.) propose: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, pour indiquer aux députés la teneur du projet de loi et faire part des mesures que nous prenons pour renouveler la fonction publique.

• (1330)

Le projet de loi C–65 est un des éléments qui contribueront à la réalisation de l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens de renouveler le gouvernement dans le cadre de notre promesse de leur donner un bon gouvernement et de restaurer la confiance envers l'État. Ce projet de loi et les autres mesures que nous prenons, et que je décrirai brièvement aujourd'hui, se traduiront par un nouveau genre de gouvernement fédéral, un gouvernement moins onéreux, plus efficace, qui se concentre sur ses rôles et responsabilités fondamentales dans le but d'assurer aux Canadiens une administration qui répond mieux à leurs besoins.

[*Traduction*]

Comme nous le disions dans notre livre rouge, le capital de confiance des élus auprès des citoyens et citoyennes est de toute première importance.

Lors des dernières élections et depuis, les Canadiens se sont exprimés. Ils l'ont fait avec force et clarté: ils en ont assez des gros gouvernements. Ils nous ont confié la tâche de gérer avec soin les fonds publics. Ils veulent voir rétablir honnêteté et intégrité dans leurs institutions fédérales.

Le gouvernement précédent avait pris l'habitude de choisir des amis quand il s'agissait de faire au sein des nombreux organismes, offices et commissions les nominations que le cabinet est tenu par la loi d'y effectuer.

Madame la Présidente, vous vous rappelez peut–être que le ministre des Finances avait annoncé dans son dernier budget que nous allions procéder à une revue générale pour examiner la taille et la pertinence des organismes existants afin de réduire les coûts en réduisant la taille de certains de ces organismes et en supprimant ceux qui n'avaient plus de rôle utile à jouer.

Au cours de l'année dernière, nous nous sommes mis à l'écoute des Canadiens et nous sommes passés à l'action. On peut juger de l'importance que nous avons attribuée au renouveau et à la réduction des effectifs au gouvernement fédéral par la décision du premier ministre de me confier la responsabilité du renouveau de la fonction publique. À cet égard, le gouvernement a agi simultanément sur trois fronts afin d'amincir le gouvernement et d'en rendre les activités plus économiques et plus efficaces.

Le projet de loi C–65 mettra en application certaines décisions qu'on a prises en juillet dernier afin de réduire le nombre et l'importance des activités de certains organismes en les rationalisant quand cela était dans l'intérêt des Canadiens.

Les députés s'en souviendront, le 8 juillet dernier, j'ai rendu public un rapport provisoire sur les progrès accomplis jusque–là. Grâce à la collaboration de mes collègues du cabinet, j'ai pu annoncer qu'on avait pris des décisions concernant 41 organismes relevant de neuf ministères différents.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui donnera force de loi aux décisions exigeant une mesure législative.

[*Français*]

Plus précisément, ce projet de loi nous permettra d'abolir ou de rationaliser de façon significative 22 organismes et organes consultatifs. Nous serons ainsi en mesure d'éliminer 150 postes dotés par le gouverneur en conseil. En termes concrets, cela signifie des économies annuelles de un million et demi de dollars pour les contribuables et il ne s'agit que d'une première tranche de mesures.

Vous comprendrez, monsieur le Président, qu'étant donné le peu de temps dont je dispose aujourd'hui, je ne puisse pas énumérer toutes les initiatives. Permettez–moi, toutefois, de vous en donner quelques exemples qui illustreront comment une planification bien pensée peut rapporter des dividendes importants.

Le conseil d'administration de la société Petro–Canada Limitée qui compte actuellement 15 membres n'en aura plus que trois. Cet organisme n'a pas d'employés et sa seule fonction consiste à s'occuper des créances encore dues à Petro–Canada, privatisée en 1991. En réduisant le nombre de membres du conseil et en les remplaçant par des employés du ministère des Finances, le gouvernement pourra faire des économies substantielles.

• (1335)

L'Office canadien du poisson salé, créé il y a près de 25 ans, est aboli parce qu'il n'a plus sa raison d'être. Sa fermeture entraînera la disparition de 24 postes dotés par le gouverneur en conseil.

Le Conseil de promotion économique du Canada atlantique aura dorénavant 7 membres au lieu de 18, ce qui lui permettra de rationaliser ses activités au Cap–Breton et de mettre en oeuvre dans la région des programmes plus efficaces grâce à un recours accru à la société Entreprise Cap–Breton. Sept postes disparaîtront avec l'abolition du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la Reine Élizabeth II chargé de gérer des fonds destinés à la recherche sur les maladies de l'enfance. Ces fonds seront dorénavant administrés par le Conseil de recherches médicales du Canada.

C'est là un exemple particulièrement frappant de ce que je veux dire quand j'affirme qu'une bonne planification rapporte des dividendes. Il est essentiel que l'on continue d'étudier les maladies infantiles. Toutefois, comme le gouvernement fournit les fonds mais ne fait pas lui–même de recherche, il est illogique, en période d'austérité financière, de préserver un conseil qui ne fait qu'administrer un fonds.

Dans une démarche plus pragmatique et plus raisonnée, nous nous sommes efforcés de découvrir là où il y avait double emploi et de voir s'il ne serait pas possible de fusionner ou regrouper certaines fonctions. C'est ce qui s'est produit dans le cas du Fonds de recherche sur les maladies de l'enfance. Nous avons pu sauver le fonds, mais en le faisant administrer plus efficacement par le Conseil de recherches médicales du Canada qui existe déjà.

Nous avons un autre exemple de ce type de fusion avec l'abolition de Protection civile Canada en tant qu'organisme distinct. La protection civile sera toujours nécessaire et le Canada sera bien servi dans ce domaine, mais cette fonction sera assumée dorénavant par la défense nationale.

Au cours de notre examen, nous avons aussi étudié chaque organisation pour déterminer si ses fonctions étaient toujours pertinentes, si elle avait toujours son utilité ou si elle était devenue superflue. Lorsque, par exemple, il s'avérait nécessaire de conserver un organisme, nous avons examiné sa composition en nous demandant s'il ne serait pas possible pour cet organisme de s'acquitter de son rôle avec moins de gens, à moindre coût, et peut–être de façon plus efficace.

Un certain nombre d'organismes comprenaient beaucoup de membres. Étant donné les difficultés financières du moment, il nous a semblé difficile de continuer à justifier cet état de fait.

La composition interne des organismes est aussi un facteur important et nous en avons tenu compte. Par exemple, à la Commission de la capitale nationale, il est essentiel d'assurer une représentation régionale adéquate au conseil d'administration.

[*Traduction*]

Des critères analogues s'appliquent bien entendu dans de nombreux autres cas, et nous avons pris soin de préserver la représentativité des conseils d'administration de taille réduite.

Dans plus d'une douzaine d'organismes, le nombre d'administrateurs diminuera, ce qui se traduira par des économies appréciables. Voici quelques exemples: le Conseil des arts du Canada, la Société Radio–Canada, le Centre national des arts et le conseil d'administration de quatre musées nationaux.

Les députés conviendront que cela montre, comme je l'ai dit l'été dernier, que nous tenons à faire en sorte que les organismes fédéraux continuent de répondre à des besoins réels et servent les Canadiens le plus efficacement possible. Le projet de loi C–65 concrétise notre objectif, qui est de trouver des solutions sensées et pratiques pour éliminer les chevauchements et le double emploi et simplifier autant que possible l'appareil gouvernemental.

Révision des programmes et efficacité de la fédération: comme je l'ai déjà dit, l'examen des organismes, conseils et commissions n'est qu'un élément de notre approche globale de la rationalisation et de la restructuration de l'appareil étatique.

• (1340)

Notons deux autres initiatives, la révision des programmes et l'amélioration de l'efficacité de la fédération. Pour accroître l'efficacité de la fédération, nous avons travaillé de concert avec les provinces pour réduire les chevauchements et les doubles emplois. Avec neuf des provinces et les deux territoires, nous avons signé des plans d'action qui portent spécifiquement sur des secteurs où il est possible de réduire ou d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois dans des délais précis.

Je ferai bientôt rapport des progrès que nous avons accomplis dans cet important domaine pour garantir à tous les Canadiens un gouvernement plus efficace et moins coûteux.

La révision des programmes est une autre initiative cruciale qui donnera à l'administration publique un nouveau visage, passablement différent, car elle se concentrera sur ses rôles et responsabilités essentiels. Le gouvernement comprend l'absolue nécessité que l'administration publique se renouvelle et se restructure pour mieux répondre aux besoins en évolution de notre société au cours du siècle prochain.

Comme les députés le savent, les résultats détaillés de cette révision seront annoncés lorsque le ministre des Finances déposera son budget.

[*Français*]

Troisièmement, le statu quo n'existe pas: le fédéralisme évolue. Ce que je viens de vous décrire aujourd'hui, c'est une forme de gouvernement en évolution. Notre capacité d'entreprendre les initiatives dont je viens de vous parler est le fait d'une organisation et d'un système souples, adaptables et capables de répondre aux besoins changeants de notre société et de notre pays.

De la même façon, le fédéralisme est une forme de gouvernement caractérisée par sa capacité d'adaptation. Toute notre histoire est la démonstration de l'extrême souplesse de notre régime de gouvernement.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, j'ai mentionné au début de mon intervention ce que souhaitaient les Canadiens. Je suis certain que vous–même et tous les députés conviendrez que le gouvernement est en train d'agir dans le sens de ces souhaits. Les Canadiens veulent avant tout que le gouvernement soit plus réceptif. Les efforts que je viens de décrire aujourd'hui résulteront en un gouvernement plus réceptif.

[*Français*]

Je conclurai en invitant tous les députés à appuyer le projet de loi C–65. C'est grâce à des mesures législatives comme celles–ci que nous pouvons vous donner un gouvernement moderne et efficace. En terminant, j'aimerais mentionner aux députés que nous avons l'intention de saisir, un peu plus tard, la Chambre d'un autre projet de loi polyvalent visant à compléter le travail commencé avec le projet de loi C–65.

À la fin de cet exercice, nous aurons aboli de nombreux autres organismes, conseils et commissions; éliminé plus de 600 postes et fait économiser plus d'une dizaine de millions de dollars par année aux contribuables. Je suis impatient de mener cette tâche à bien.

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir en cette Chambre sur le projet de loi C–65 en réponse à l'exposé fait cet après–midi par le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique. Dans le cadre de ce projet de loi, le ministre intervient également à titre de président du Conseil privé.

Ce projet de loi C–65 porte sur la réorganisation et la dissolution de certains organismes fédéraux. Ce projet modifie et réorganise 15 organismes fédéraux en réduisant le nombre de leurs membres, il démantèle 7 autres organismes fédéraux; je dis bien démantèle, car leur mission passe, dans certains cas, au ministère sectoriel ou est fusionnée avec celle d'un autre organisme.

Depuis plusieurs mois, le ministre annonce son projet de réorganisation administrative de l'appareil gouvernemental à grand renfort de publicité.

• (1345)

Voyons de plus près l'effet de ces compressions par rapport à l'ensemble de la gestion et du budget total du gouvernement. Le projet de loi C–65, dans sa forme actuelle, vise à restructurer et à diminuer la taille des conseils d'administration de 15 organismes fédéraux. Les modifications envisagées dans le projet de loi, le ministre l'a dit lui–même, entraîneront l'abolition de 150 postes nommés par le gouverneur en conseil et des économies de l'ordre de un million de dollars.

Au même moment, le gouvernement s'apprête à sabrer de 45 000 postes les effectifs de la fonction publique fédérale. En estimant en moyenne à 40 000 $ par poste le coût à l'employeur, c'est–à–dire les salaires et les avantages sociaux, ces coupures représentent 1,8 milliard de dollars d'économies potentielles pour le gouvernement. Comparativement à ces coupures draconiennes dans la fonction publique et son impact sur le budget gouvernemental, les modifications proposées par le projet de loi C–65 apparaissent comme un coup d'épée dans l'eau, des mesures visant plus à attirer l'attention qu'à opérer un changement de cap réel dans la gestion gouvernementale.

Les économies qui découleraient de ce projet de loi du ministre ne représentent en effet qu'un dix–huitième de 1 p. 100 des économies liées aux coupures appréhendées des 45 000 postes mentionnés. Voyez l'intérêt du ministre pour de telles coupures, tant leur impact sur le budget est important, alors que les économies liées à la réorganisation et à la dissolution de certains organismes fédéraux, de l'ordre de un million de dollars par année, peuvent apparaître minimes.

En fait, l'étalage de toute cette publicité autour d'économies de un million de dollars a plutôt pour but de préparer la galerie et montrer que le gouvernement donne l'exemple. On veut démontrer qu'avant de couper des postes de fonctionnaires, on diminue le nombre de postes politiques. N'oublions pas que ces postes politiques sont majoritairement des postes à temps partiel, dont les titulaires ont généralement un autre revenu. Ce n'est pas le cas des fonctionnaires, dont la prestation de services est réservée en exclusivité à l'État employeur.

Un projet de loi en bonne et due forme pour récupérer un million de dollars, c'est trop peu, alors qu'on s'apprête à sabrer dans les effectifs de la fonction publique. Ce n'est pas sérieux. Dans bien des cas, les économies envisagées ne sont pas des économies réelles. Les coûts seront simplement transférés à la fonction publique. Le projet de loi vise à réduire le gaspillage des fonds publics nous dit la publicité gouvernementale. Il faut diminuer le nombre de postes politiques, c'est–à–dire les nominations effectuées par le Conseil privé, donc, en fin de compte, par le premier ministre lui–même. Ce projet de loi n'est qu'apparence, pour jeter de la poudre aux yeux.

Le *Globe and Mail* de samedi dernier nous démontre hors de tout doute que les nominations politiques se poursuivent de plus belle sous le régime libéral. Le journal titre: «It pays to be a Liberal» et énumère la liste de 84 libéraux ayant obtenu des emplois du gouvernement. Certains libéraux bien connus ont obtenu des postes importants; d'autres ayant obtenu divers postes étaient des supporters du premier ministre, lors de la course à la chefferie libérale; d'autres sont des candidats libéraux battus en octobre 1993 et certains autres, enfin, sont des militants libéraux de longue date.

Ce projet de loi omnibus donne l'illusion de la transparence gouvernementale. Le livre rouge nous avait promis et je cite: «Un gouvernement libéral veillera à ce que les nominations tiennent compte des compétences et représentent mieux les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.» Est–ce que les 84 nominations citées par le *Globe and Mail* de samedi dernier s'inspirent de ces critères mentionnés dans le livre rouge? Deux poids, deux mesures. À vous de juger. On tient un discours pendant la campagne électorale, un autre, une fois élu. C'est ça, le credo libéral, depuis toujours.

Le fait d'éliminer dans la loi toute référence légale aux commissions et conseils consultatifs nous fait douter du sérieux de l'engagement libéral envers la transparence administrative. Est–ce que le Parlement et les élus auront un droit de regard sur les nominations à ces conseils consultatifs, qui n'auront plus, en fait, d'existence légale comme telle?

Ces organismes n'auront plus à déposer de rapport annuel devant le Parlement. L'épargne visée risque d'être très minime et les nominations gouvernementales, encore plus concentrées entre les mains de l'exécutif. Est–ce là la transparence que les libéraux nous promettaient pendant la dernière campagne d'octobre 1993?

• (1350)

La consultation des provinces est également passée sous silence. Est–ce là le fédéralisme flexible que nous promettent les libéraux? À la Commission de la capitale nationale, l'obligation légale d'un commissaire représentant chaque province est abrogée au profit d'une représentation locale, c'est–à–dire une représentation des villes de Hull et Ottawa.

Et le gouvernement se demande encore pourquoi il y a un sentiment d'aliénation dans l'Ouest? Pourquoi les Canadiens de l'Ouest se sentent pénalisés au profit de l'Ontario et pourquoi le gouvernement n'a pas fait élire une majorité de députés dans l'Ouest du pays?

La Loi sur la convention concernant les pêches du Pacifique nord sera abrogée et l'on créera la Commission internationale des pêches du Pacifique nord. A–t–on consulté et impliqué le gouvernement de la Colombie–Britannique dans cette démarche et sur les modifications proposées par cette loi? Encore ici, le ministre demeure silencieux.

L'Office canadien du poisson salé est dissous, nous dit le ministre, et la Loi sur le poisson salé est abrogée. Il n'y a plus de poisson salé à vendre, de toute façon. L'Office était déja inactif. Pourquoi le gouvernement agit–il après 15 mois de pouvoir? L'abolition de cet office n'est pas la décision du siècle, vous en conviendrez.

On modifie la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les gouvernements des quatre provinces Maritimes ont–ils été mis dans le coup? Les a–t–on impliqués? Encore ici, on n'en sait pas plus.

Il n'y aura plus de représentants des forces armées sur le conseil de l'Office national du film. Le gouvernement reconnaît enfin que l'ONF n'est pas un organisme de propagande. Reconnaîtrait–il du même coup que l'argent des contribuables canadiens ne doit pas servir à financer la propagande partisane? Le gouvernement est–il prêt à s'engager à ne plus subventionner le Conseil pour l'unité canadienne et à laisser son financement reposer sur les groupes de pression qui s'impliqueront dans le comité du non lors du prochain référendum québécois?

Le gouvernement nous dit vouloir mettre fin aux nominations politiques et aux mentions inutiles de postes d'adjoints dans les dispositions de la loi. Sept conseils consultatifs sont abolis. C'est bien beau, mais les directeurs des agences pourront toujours faire appel aux services de ces gens pour des conseils de toute nature. Le même groupe d'amis du régime continuera donc de graviter autour des agences gouvernementales mais de façon plus informelle, de manière plus obscure qu'auparavant.

Le gouvernement prévoit présenter un deuxième projet de loi omnibus, le ministre nous l'a dit, après le dépôt du Budget, alors que sous la responsabilité du ministre lui–même se poursuit l'examen de tous les organismes fédéraux.

En tout et partout, les deux projets de loi affecteront moins de 300 postes, dont la majorité à temps partiel, et entraîneront des économies de un million de dollars tout au plus.

Comme nous l'avons mentionné, la réorganisation de ces 15 organismes fédéraux et la dissolution de 7 autres prévues dans le projet de loi C–65 entraîneront l'abolition de 150 postes politiques au total. Il faut poursuivre cette démarche, bien qu'elle nous apparaisse encore beaucoup trop timide.

Le gouvernement devrait s'attaquer avant tout au processus de nomination des membres de ces organismes. C'est là que le bât blesse le plus. Le processus de nomination actuel ouvre la porte à l'utilisation de l'argent des contribuables pour récompenser les amis du parti gouvernemental. Les titulaires de ces nominations politiques seront un peu moins nombreux, j'en conviens, mais seront toujours libéraux avant tout.

Qu'y a–t–il de changé? Voyons de plus près en quoi consiste cette réorganisation administrative du ministre chargé du Renouveau de la fonction publique. Le nombre de membres du Conseil des Arts du Canada passe de 21 à 11. Le poste de directeur adjoint n'est plus mentionné dans les dispositions de la loi. Le Conseil pourrait cependant créer un tel poste sans aucune autre approbation. Il y a ici une perte de contrôle du législateur. Le poste de secrétaire de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Téléfilm Canada, en fait, n'est plus mentionné dans la loi. La création d'un tel poste relèvera donc de la discrétion de la société, à l'avenir.

Le ministre de la Défense est désormais chargé de la protection civile, ancien organisme qui était présidé par le ministre mais dirigé par l'administrateur général.

• (1355)

Le service de protection civile du Canada n'a plus l'obligation de soumettre un rapport annuel sur ses activités. Évidemment, le danger de politisation de la protection civile à des fins partisanes demeure donc très présent et nous devons demeurer très vigilants dans ce dossier. Il y va de la transparence du gouvernement et du contrôle du Parlement.

La politique établie visant à supprimer toute obligation des ministères de soumettre des rapports annuels fait partie des économies de bouts de chandelles que tente de faire ce gouvernement, alors que sa gestion erratique dans tous les dossiers nous coûte des milliards de dollars.

Une hausse d'un point des taux d'intérêt entraîne une hausse de 1,7 milliard de dollars du déficit, soit sensiblement le même montant, 1,8 milliard, lié à la suppression de 45 000 postes de fonctionnaires envisagée par le gouvernement.

L'abolition du Conseil consultatif national de la condition physique et du sport a déjà été annoncée dans le Budget de 1993 du gouvernement conservateur. Est–ce une économie que les libéraux reprennent à leur compte ou comptabilisent–ils les mêmes données une deuxième fois?

Le Conseil consultatif des Archives nationales du Canada et le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale voient toutes références légales aux conseils consultatifs éliminées. Les directeurs de ces deux organismes, Archives nationales et Bibliothèque nationale, pourront donc à leur guise former un comité consultatif informel qui échappera à tout contrôle.

Le ministre mentionne que dans le cadre de l'examen des organismes, d'autres changements seront mis en oeuvre soit par une loi distincte, soit par décret, soit par le biais de mesures administratives. Ces mesures additionnelles élimineront 125 postes nommés par le gouverneur en conseil et généreront des économies de 4 millions. Avez–vous remarqué que les économies futures estimées par ce gouvernement sont toujours beaucoup plus importantes que les économies actuelles générées par ces mesures concrètes?

Le projet de loi C–65 et le deuxième projet de loi omnibus qui sera présenté après le dépôt du Budget vont permettre l'abolition de 300 postes et une économie de un million de dollars. Tandis que les mesures futures élimineront 125 postes qui permettront d'économiser 4 millions de dollars. Ce deuxième train de mesures qui seront effectuées au cours de la prochaine année généreront donc quatre fois plus d'économies. Les postes qui seront abolis sont donc beaucoup plus rémunérateurs que ceux déjà abolis.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine du développement international. Pendant que nous essayons de résoudre nos propres problèmes, nous devons nous rappeler de temps à autre que la vaste majorité des habitants de la planète ne vivent pas aussi bien que nous. Nous devons aussi prendre conscience que nos intérêts et valeurs propres exigent que nous aidions les autres à se développer.

Comme le ministre l'a dit ce matin: «L'aide au développement conjure les menaces que font peser sur notre sécurité la surpopulation, la pauvreté, la maladie et les conflits dans d'autres pays.» Elle nous permet également de faire partager nos valeurs canadiennes que sont la tolérance et le pluralisme, d'aider les femmes à participer au développement, de favoriser l'établissement d'un secteur privé dynamique dans les pays en voie de développement, d'aider d'autres pays à jeter les bases d'un gouvernement démocratique comme celui qui fait la fierté du Canada.

Pendant cette semaine consacrée au développement, nous rendons hommage aux organisations non gouvernementales, aux Églises, à d'autres institutions canadiennes et aux millions de particuliers qui font que pareille contribution aux autres pays nous enrichit tous.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral étudie présentement la possibilité de hausser à 30 p. 100 de leur revenu le taux d'effort des locataires d'habitations à loyer modique et de coopérative, afin d'économiser dans les budgets réservés au logement social et d'affecter ces économies à la réduction du déficit fédéral.

Nous reconnaissons dans cette mesure les méthodes sans originalité, sans coeur et surtout sans vision d'avenir des libéraux. La hausse du taux d'effort signifie concrètement une augmentation de loyer de 20 p. 100 par année pour les 110 000 ménages qui habitent des logements sociaux au Québec.

Le revenu moyen des résidants de HLM étant d'environ 10 000 $ par année, cela signifie pour eux une augmentation de loyer d'environ 500 $ par année, soit 40 $ à 50 $ de plus à payer par mois.

Au lieu de s'attaquer aux privilèges indus des plus riches, fiducies familiales, échappatoires fiscales et impôts en souffrance, voilà la logique du gouvernement fédéral: faire payer les plus démunis.

[*Traduction*]

LA DETTE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le 27 janvier dernier, j'ai participé à un débat à l'Université du Manitoba dont le thème était «La génération X, héritière de la dette».

J'ai été littéralement estomaqué d'entendre le député libéral de Saint–Boniface dire à ces étudiants dont l'avenir est menacé à cause des dépenses excessives des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé pendant des décennies que tous ces déficits se justifiaient par «toutes les bonnes choses que nous avons».

Je n'en croyais pas mes oreilles quand le même député libéral a dit qu'il était ridicule de prétendre que le régime de pensions des députés était trop généreux. Comme ce député et d'autres fumistes libéraux continuent de prêcher les vertus des budgets déficitaires et soutiennent que leur régime de retraite n'est pas généreux, on peut avoir la certitude que les contribuables canadiens considéreront que les arguments des libéraux ne sont pas sérieux.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, depuis 15 mois, les Canadiens ont appuyé la politique de réduction du déficit et de création d'emplois du gouvernement fédéral. Nous sommes tous parfaitement au courant des répercussions que ces mesures auront sur le développement économique du Canada.

Alors que le dépôt du budget est imminent, les Canadiens sont inquiets parce que les objectifs de réduction du déficit ne seront pas atteints. Ils sont inquiets à cause des rumeurs persistantes de hausses d'impôt que proposerait le budget.

Les Canadiens à faible et à moyen revenu ont été suffisamment imposés. Ils sont depuis trop longtemps accablés par la mauvaise gestion et les dépenses excessives du gouvernement.

J'ai proposé au ministre des Finances une solution que tous ces Canadiens appuieront. Cette solution consiste à désigner 1995 comme une année exempte d'impôt pour les Canadiens à faible et à moyen revenu. Le moment est venu que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership à cet égard.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, les membres de la communauté chinoise du Canada ont célébré le Nouvel An chinois et le début de l'année du sanglier.

À Vancouver, la communauté chinoise a célébré toute la semaine. J'ai eu le privilège de participer à de nombreuses festivités marquant le début de la nouvelle année.

Les défilés, les danses du lion, les foires colorées et les riches banquets ont animé la circonscription de Vancouver–Est. Même le dragon a été de la partie.

La communauté chinoise du Canada est un élément extraordinaire de la mosaïque canadienne. Les membres dévoués de cette communauté, les Canadiens d'origine chinoise illustrent parfaitement la signification de la citoyenneté canadienne. Le fait que cette merveilleuse communauté veuille généreusement partager ses traditions et sa culture avec le reste du Canada n'est que l'une de ses contributions à l'édification d'une société multiculturelle.

Ses membres ont une fois de plus prouvé que les valeurs qui leur sont si chères, comme la famille, le respect, l'amitié, le travail et l'hospitalité, le sont aussi à de nombreuses autres communautés. La communauté chinoise du Canada, comme beaucoup d'autres communautés du reste, aime aussi bien manger, s'amuser et célébrer.

Permettez–moi de souhaiter à tous mes voeux de Bonne année, Kung Hey Fat Choy.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION D'OXFORD

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le premier ministre qui a réussi à forger de nouvelles relations commerciales avec l'Extrême–Orient, les Amériques et l'Europe de l'Est.

La circonscription d'Oxford que je représente compte de nombreuses entreprises qui souhaitent participer à la conquête de ces marchés. C'est ce qui est ressorti de la réunion qui a eu lieu au mois de décembre, à Wookstock, entre des porte–parole d'un bon nombre de secteurs économiques de ma circonscription—transformation des aliments, agroalimentaire, fabrication, enseignement, etc.—et des représentants de la Chambre de commerce canado–ukrainienne.

À cette réunion, nos gens d'affaires ont été informés sur l'économie en développement de l'Ukraine et sur les débouchés qu'elle offre aux entreprises canadiennes.

Les personnes présentes ont manifesté leur confiance dans leurs compétences et leurs produits, ainsi que leur empressement à examiner la possibilité de créer des coentreprises et de faire du commerce entre elles.

Je peux assurer au premier ministre et à la Chambre que, grâce à la libéralisation des échanges, la circonscription d'Oxford fera sa part pour créer des emplois et des débouchés.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à honorer sa promesse de réformer le régime de pensions des députés.

• (1405)

À la fin du mois, le ministre des Finances déposera un budget qui va faire mal. Les Canadiens sont conscients des formidables défis financiers qui se posent à notre pays.

Article 31 du Règlement

Les Canadiens veulent un budget qui soit juste et équitable, qui oblige tout le monde à payer sa part. Et ce que les Canadiens veulent protéger à tout prix, c'est la santé de nos enfant et notre environnement naturel.

Or, pour être juste et équitable, la Chambre doit donner l'exemple. J'ai fait campagne pour la réforme du régime de pensions des députés. J'exhorte le gouvernement à agir maintenant.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, la réforme des programmes sociaux est l'occasion pour le gouvernement fédéral de traiter les jeunes en citoyens de deuxième classe.

Alors que les jeunes ont à préparer leur avenir dans des conditions extrêmement difficiles de chômage et d'endettement des États, voilà que le ministre du Développement des ressources humaines, appuyé par la majorité libérale du comité, compromet leur capacité d'accéder à l'université et à l'enseignement postsecondaire en provoquant une hausse importante des frais de scolarité. Ce n'est pas tout; le ministre et la majorité libérale veulent rendre plus difficile l'accès à l'assurance–chômage pour les jeunes.

Par ces actions marquées d'incompréhension et de mépris, le gouvernement fédéral donne toute la justification du monde à la jeunesse québécoise et canadienne qui, aujourd'hui, manifeste son mécontentement et son indignation face à des dirigeants qui ne se préoccupent d'aucune façon de leur avenir.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, en novembre dernier, je suis intervenu à la Chambre pour signaler les préoccupations que mes électeurs et moi–même avions au sujet de l'inaction des libéraux face au régime de pensions trop généreux des députés.

Aujourd'hui, j'interviens à nouveau sur le même sujet. Près de trois mois se sont écoulés depuis «la journée de l'assiette au beurre», le jour où 52 députés sont devenus membres du club sélect de ceux qui reçoivent un chèque de paie pour le restant de leur vie, grâce au régime de pensions tout à fait extravagant des députés. Le gouvernement est bien connu pour reporter à plus tard les grandes décisions. Entre–temps, on continue d'émettre ces chèques et les Canadiens exigent une réforme de ce régime de pensions.

Un sondage effectué récemment auprès des électeurs de Cariboo—Chilcotin a fait ressortir qu'un quart de tous les répondants ont désigné le régime de pensions des députés comme un avantage qu'il fallait sabrer. Les électeurs sont furieux de voir que le gouvernement ne fait rien à cet égard.

À l'instar de tous les Canadiens, les réformistes exigent que les pensions des députés correspondent à celles des personnes dans le secteur privé. Il est temps que les libéraux respectent

Article 31 du Règlement

leurs promesses. Cessez de tergiverser et prévoyez pour les députés un régime de pensions abordable.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, il y a à la Chambre des communes quelque 40 étudiants de l'Université Concordia qui représentent le point de vue des étudiants, des professeurs et des employés de cette université en s'opposant fortement aux modifications que le gouvernement propose d'apporter au financement de l'enseignement postsecondaire.

Je condamne moi aussi ces mesures injustes et j'exhorte le gouvernement à cesser de lutter contre le déficit au détriment des étudiants et des travailleurs, surtout les femmes, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Il doit plutôt supprimer les échappatoires fiscales dont profitent les nantis et les sociétés, réduire les taux d'intérêt et redonner du travail aux gens.

Le ministre des Finances peut lui-même donner l'exemple en faisant en sorte que la société CSL Steamship Lines Inc. engage des marins canadiens soumis à des normes canadiennes pour les équipages des navires construits au Canada et subventionnés par les contribuables canadiens. Au lieu de cela, six de ces navires sont enregistrés aux Bahamas et leurs équipages, sous-payés qu'ils sont, travaillent dans des conditions inacceptables.

Enfin, assurons-nous de bien financer l'enseignement postsecondaire au Canada et de renforcer les programmes sociaux plutôt que de les affaiblir et de les attaquer.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, si l'on reconnaît qu'il ne faudrait pas créer de nouvelles taxes, il faudrait aussi reconnaître que les investissements constants dans la recherche scientifique et la technologique avancée, qui est axée sur la production industrielle et les exportations, surtout en sciences de l'information et en biotechnologie, domaines où le Canada est aujourd'hui un chef de file mondial, sont l'un des moyens d'améliorer les recettes et la balance commerciale du Canada, puis de faire augmenter l'emploi et de réduire le déficit.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu des centaines de lettres d'habitants de ma circonscription, Bramalea—Gore—Malton, qui ne veulent pas de nouvelles taxes.

Les habitants de ma circonscription veulent que le gouvernement réduise le déficit et élimine les chevauchements de services. Ils veulent que le gouvernement crée un climat propice à la croissance économique. Ils veulent que l'on appuie davantage les petites entreprises.

Les Canadiens veulent que l'on mette fin aux échappatoires fiscales, que l'on réduise les dépenses publiques et que l'on aligne les pensions des députés sur celles des autres citoyens.

• (1410)

J'exhorte les députés à appuyer le gouvernement dans la réalisation de ces objectifs très valables.

* * *

[*Français*]

M. DOUGLAS WARNOCK

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul, Lib.): Monsieur le Président, durant la relâche des fêtes, dans mon comté de Verdun—Saint-Paul, un rayon d'espoir a brillé sur notre société souvent égoïste.

Je parle d'un héros local, M. Douglas Warnock. Le mot héros n'est pas utilisé à la légère. Le 8 janvier dernier, M. Warnock a plongé au milieu des glaces dans le courant rapide du fleuve Saint-Laurent pour repêcher une jeune mère et sa fille. En sortant de l'eau, un témoin lui pointa une autre jeune fille inconsciente et flottant à la dérive. Il replongea de nouveau et la ramena au bord.

Grelottant et à moitié gelé, il retourna au Club de yacht de Verdun pour se réchauffer, laissant les victimes aux soins des gens qui étaient là. La mère, sa fille et son amie sont vivantes aujourd'hui grâce à ses actions héroïques.

[*Traduction*]

Je demande à tous les Canadiens de se joindre à moi pour remercier M. Warnock de nous avoir donné de l'espoir en nous montrant qu'il existe encore des personnes qui se préoccupent des autres.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, la Division d'appel de la Cour fédérale a reconnu, en mars 1994, que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a illégalement refusé de payer la prime au bilinguisme aux membres de la GRC depuis 1977.

En d'autres mots, le commissaire a agi illégalement pendant plus de 17 ans. Aujourd'hui, des membres de la GRC ont manifesté sur la colline parlementaire pour réclamer un droit fondamental dont bénéficient déjà les autres employés du secteur public fédéral, le droit de former un syndicat. C'est un droit qui est déjà reconnu aux policiers des provinces et des grandes villes.

En se syndiquant, les membres de la GRC veulent mettre fin aux abus de pouvoir du commissaire de la GRC, qui est à la fois leur employeur, et par rapport à leurs griefs, à la fois juge et partie. Le Canada aurait grand intérêt à avoir une GRC transparente, où les policiers peuvent faire un travail honnête dans le plein respect de leurs droit fondamentaux.

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui, au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt, servir un avertissement au gouvernement au sujet de son prochain budget.

Des Canadiens ont communiqué avec les députés réformistes pour leur faire part de la colère qu'ils ressentent face à la possibilité que le gouvernement libéral impose les soins dentaires et les régimes enregistrés d'épargne–retraite. Nous avons reçu des milliers d'appels, de lettres et de pétitions.

Le Parti réformiste s'oppose à toute hausse du fardeau général des Canadiens. Le budget doit être équilibré, mais cela doit se faire par le truchement de réductions des dépenses, plutôt que par le biais d'une hausse des impôts.

Le gouvernement ne comprend–il pas que les Canadiens veulent une réduction de l'appareil gouvernemental? Depuis trois semaines, les électeurs de ma circonscription m'ont envoyé un message tout à fait clair: il faut réduire le déficit sans accroître les impôts. J'espère que les protestations de nos électeurs empêcheront les libéraux de faire une ponction fiscale.

Je préviens le gouvernement! Ne taxez pas les soins dentaires et les REER. N'augmentez pas les impôts, mais réduisez les dépenses.

* * *

LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ CANADIEN

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, les propos du député de Saanich—Les Îles du Golfe, qui niait toute forme de racisme dans le film vidéo montrant les actes commis par certains membres du Régiment aéroporté canadien, prouvent à quel point il est difficile de comprendre ce qu'est le racisme.

Dans le vidéo, un parachutiste noir est humilié comme ses camarades blancs, mais, en plus, il est attaqué et dégradé au second niveau. Dans le film, les personnes qui le détiennent ont écrit sur son dos, avec des excréments: «J'aime le KKK.» S'ils avaient écrit ce message sur une recrue de race blanche, le sens en aurait été perdu. Le message a eu de l'impact parce qu'il était écrit sur une personne de race noire. Dans ce cas précis, l'individu a été humilié, mais cette humiliation visait aussi toutes les personnes de race noire.

Il s'agit là du racisme dans sa forme la plus simple, mais qui peut devenir systématique dans notre société.

Nous pouvons être fiers que le Canada ne soit pas un pays raciste et nous pouvons le dire, mais si nous ne prenons pas conscience du racisme là et quand il se manifeste, je crains que nos protestations ne finissent par sonner creux et faux.

• (1415)

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, le développement économique, la croissance et les emplois sont les priorités du gouvernement. J'encourage le premier ministre et le gouvernement à poursuivre ce programme en 1995.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a créé une économie et suscité la confiance nécessaire pour générer des milliers d'emplois permanents dans tout le Canada. En fait, notre pays se classe en tête de tous les pays du Groupe des Sept pour ce qui est de la croissance.

Ce programme donne de bons résultats. La reprise est proche et les Canadiens ont une fierté et une confiance renouvelées dans leur pays et dans leur économie. Les Canadiens de l'Atlantique visent l'autosuffisance, et un programme d'emplois et de croissance contribuera grandement à la réalisation de cet objectif.

Nous devons poursuivre notre programme d'emplois et de croissance afin d'établir un climat économique encore plus fort qui offrira des possibilités d'emploi à tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, alors que les milieux financiers sont de plus en plus sceptiques quant à la volonté du gouvernement de s'attaquer au déficit, le premier ministre et le ministre des Finances ont refusé de s'engager à ne pas hausser les impôts lors du prochain Budget. Une fois de plus, le gouvernement s'apprête à s'attaquer à la classe moyenne déjà pourtant lourdement taxée.

Comment le premier ministre peut–il prétendre qu'à trois semaines du dépôt du Budget, il ne sait pas s'il y aura des hausses d'impôts et surtout, comment peut–il renier aussi impunément son engagement électoral à ne pas augmenter les impôts au cours des deux premières années de son mandat?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les décisions finales concernant le Budget n'ont pas encore été prises. Il est donc prématuré de me prononcer catégoriquement sur quelques éléments du Budget.

Ce que nous avons à faire est un travail difficile, et des décisions sont en train d'être prises, mais elles ne sont pas finales. Lorsque nous aurons terminé le travail, le ministre des Finances sera en mesure d'annoncer la date du Budget et les députés du Parlement auront leur réponse le soir du Budget.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, à ce que je sache, ces arguments du premier ministre n'effacent pas ses promesses. Il s'est fait élire sur la base de ne pas augmenter les impôts au cours des deux premières années de son mandat.

Je demande au premier ministre s'il reconnaît que l'incapacité de son gouvernement de s'attaquer à la réduction des dépenses est la cause principale, depuis un an, d'une hausse du coût des hypothèques pouvant dépasser les 200 $ par mois pour ces mêmes contribuables à qui il veut imposer sa surtaxe?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, un budget sera présenté à la Chambre d'ici quelques semaines. Je tiens de plus à dire à l'honorable député que la performance économique du Canada est vraiment exceptionnelle.

Nous avons atteint des objectifs de croissance plus élevés que tous les autres pays du monde occidental. Nous avons connu une année avec zéro d'inflation. Pour la première fois depuis très longtemps, les prévisions budgétaires du ministre des Finances concernant le déficit ont été atteintes. Ce sera révélé dans le Budget.

La performance a été très bonne, et nous avons l'intention de continuer. Je serai très heureux, lorsque le ministre des Finances se lèvera à la Chambre et qu'il proposera des coupures dans le Budget, que l'honorable député l'appuie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, si tout va si bien, pourquoi ne pas s'engager à ne pas hausser les impôts? Pourquoi également être incapable de prendre certaines décisions alors que le gouvernement en prend d'autres, comme celle que je vais citer.

Comment le premier ministre peut–il justifier, dans le contexte actuel des finances publiques, avoir pris une décision telle celle d'accorder un cadeau de deux milliards de dollars en crédits d'impôt aux plus riches contribuables canadiens qui ont les moyens de s'offrir une résidence secondaire aux États–Unis?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député doit savoir que ce qui a été fait à cet égard, c'est que nous avons négocié un accord avec les États–Unis pour éviter la double imposition aux Canadiens.

• (1420)

Auparavant, le Canadien qui avait une résidence aux États–Unis était frappé d'une imposition de taxes s'il n'avait pas un crédit, et c'était la même chose pour un Américain qui avait une résidence ici. Mais, comme beaucoup d'Américains ont une résidence ici, ce que nous venons de faire, c'est de protéger la base d'impôt du Canada.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier encore, le ministre des Finances demandait à l'opposition officielle de faire des suggestions de réduction des dépenses. Pourtant, le 15 décembre en cette Chambre, il déplorait les propositions faites par le Bloc québécois et déplorait que cela ne se traduirait que par des réductions de 5 milliards de dollars.

Plutôt que d'envisager une nouvelle hausse d'impôt pour la classe moyenne, pourquoi le gouvernement refuse–t–il de donner suite aux recommandations faites par l'opposition officielle, comme par exemple, la récupération des impôts et taxes impayés: 6 milliards; la réduction des chevauchements: 3 milliards pour le Québec seulement; l'élimination des subventions improductives aux entreprises: plus de un milliard de dollars; des coupures au budget de la défense. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Mes chers collègues, il s'agit de poser des questions et non de faire de petits discours. Je demanderais à l'honorable député de formuler sa question tout de suite.

M. Brien: C'est dommage, monsieur le Président, car j'avais encore quelques centaines de millions pour le ministre des Finances.

Pourquoi envisage–t–il de hausser les impôts de la classe moyenne plutôt que de se rallier aux suggestions du Bloc québécois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, les seules suggestions que nous avons eues du Bloc québécois, ce sont les mêmes que celles faites par le vérificateur général. Puisque le vérificateur général nous a félicités, et il a également félicité le ministre du Revenu national pour ses efforts dans ce domaine, il n'y a rien d'original dans ces suggestions.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances entend–il donner suite à la mise en garde que lui fait le Conseil canadien des chefs d'entreprises contre toute hausse d'impôt, et je cite: «L'ensemble du fardeau fiscal au Canada est déjà trop élevé, il a compromis des projets d'investissement et, plus grave encore, il nuit aux efforts déployés pour réduire encore plus rapidement le taux de chômage»?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises que nous avons l'intention de procéder primordialement par des coupures dans les dépenses gouvernementales. En ce qui concerne les décisions spécifiques, il va falloir attendre le Budget.

Mais je trouve un peu paradoxal que le whip du Bloc québécois vienne nous faire la suggestion de ne pas écouter les chefs d'entreprises, alors que le député de Témiscamingue nous demande d'écouter les chefs d'entreprises. Il faudrait qu'ils aient une certaine consistance.

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a dit qu'il était inutile pour les réformistes de poser des questions concernant le budget parce qu'il ne donnerait aucun détail. Pourtant, les représentants des institutions financières semblent apprendre beaucoup de choses concernant le budget dans leurs conversations officieuses avec des personnes qui sont au courant de ce qui se passe au gouvernement. Par exemple, Sherry Cooper, économiste en chef à la firme Nesbitt Burns, dit que des gens qui sont au parfum lui ont appris que le gouvernement économisera 5,25 milliards de dollars l'an prochain et 7 milliards en 1996–1997 en réduisant ses dépenses.

Le ministre fournira–t–il à la Chambre une liste des institutions financières et autres établissements à qui on a donné ce genre de renseignements au sujet du prochain budget et expliquera–t–il pourquoi il n'est pas disposé à donner les mêmes détails à la Chambre et aux Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au chef du troisième parti qu'aucun renseignement de ce genre n'a été fourni aux institutions financières. Il a donc la réponse à sa question.

J'ai effectivement participé à une conférence téléphonique avec Sherry Cooper et 50 ou 60 autres personnes, y compris de nombreux représentants de la presse financière.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le ministre veut essayer d'amadouer les marchés et dévoiler sa stratégie budgétaire aux analystes financiers. Ils sont incertains et inquiets de la direction que prendra le gouvernement en ce qui concerne le budget, mais ils ne sont pas les seuls. Les Canadiens sont aussi incertains et inquiets de la direction que prendra le gouvernement et ils ont besoin d'être rassurés.

• (1425)

Comment se fait–il que le gouvernement trouve des façons de rassurer les analystes financiers quant à la taille du déficit budgétaire et des réductions de dépenses, mais refuse de dire quoi que ce soit aux Canadiens au sujet des hausses d'impôt qu'ils craignent? Pourquoi deux poids deux mesures? Après tout, c'est leur argent.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons pu rassurer les marchés financiers parce que nous avons été capables de dire que, cette année, comme le premier ministre l'a signalé, le gouvernement canadien atteindra ses objectifs en matière de réduction du déficit, ce qui ne s'est pas produit depuis très longtemps. Nous avons également pu rassurer les marchés financiers en leur disant que, au cours des années à venir, nous allons continuer d'atteindre ces objectifs.

Nous avons pu rassurer les Canadiens, particulièrement ceux qui sont dans le besoin, en leur disant que nous n'aurions pas recours aux mesures financières cruelles recommandées par le Parti réformiste.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, si les objectifs fixés sont assez bas, même les conservateurs pourraient les atteindre.

Le gouvernement semble trouver des façons de fournir aux marchés financiers des renseignements concernant le budget afin d'apaiser leurs craintes et de les aider à se préparer, mais il n'est pas disposé à fournir les mêmes renseignements à la Chambre et aux Canadiens, qui sont même plus directement touchés par le budget.

Je me demande si le premier ministre est d'accord pour qu'il y ait deux poids deux mesures ou s'il est disposé à être aussi franc avec les Canadiens que son ministre des Finances semble disposé à l'être avec les analystes financiers.

Le premier ministre est–il prêt à dire aujourd'hui aux Canadiens si, oui ou non, le gouvernement entend hausser les impôts dans son prochain budget? Est–il disposé à être aussi franc avec eux que le ministre l'est avec les analystes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Vous devrez être patient, monsieur le Président, car on nous posera cette question chaque jour jusqu'à ce que le budget soit déposé. Tout le monde sait que nous ne pouvons pas donner des détails concernant le budget avant son dépôt. Nous allons simplement respecter cette règle qui existe depuis très longtemps.

Une chose est claire. Le gouvernement a dit aux Canadiens et aux gens d'affaires qu'il atteindra ses objectifs, et il le fera.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Parmi les recommandations du rapport de la majorité libérale sur la réforme des programmes sociaux, il y en a une qui est particulièrement odieuse, puisqu'elle vise à exiger des jeunes, pour qu'ils aient accès au régime d'assurance–chômage, un plus grand nombre de semaines de travail que celui établi pour le reste de la population, alors que ces jeunes sont déjà victimes de la précarité des emplois.

Le ministre du Développement des ressources humaines endosse–t–il cette recommandation de ses collègues libéraux qui, de façon détournée et discriminatoire, introduit dans les faits un régime d'assurance–chômage à deux paliers, dont les jeunes sont les principales victimes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour remercier tous les membres du comité des ressources humaines qui ont parfois accompli leur travail dans des

circonstances difficiles. Je voudrais leur dire à quel point j'ai apprécié le véritable effort qu'ils ont fait pour bien refléter tous les points de vue des Canadiens.

Pour ce qui est des recommandations précises, nous étudierons attentivement toutes les opinions et recommandations formulées dans les rapports majoritaire et minoritaires du comité, au fur et à mesure que nous établirons les programmes gouvernementaux en vue de la réforme de nos institutions sociales.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le problème est que, lors de la consultation, il n'y a aucun intervenant qui nous a dit qu'il fallait un système qui pénaliserait les jeunes.

Comment le ministre justifie-t-il l'acharnement de son gouvernement à faire des jeunes des citoyens de deuxième classe en exigeant qu'ils s'endettent davantage lors de leurs études et en leur restreignant l'accès à l'assurance-chômage, alors qu'ils occupent souvent des emplois précaires.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de l'expliquer, un rapport de comité n'est pas une politique gouvernementale. Il importe de faire la différence.

Par ailleurs, je dirais, après avoir lu très attentivement le rapport majoritaire, que j'ai été très impressionné par le nombre de recommandations concernant les démarches que nous pourrions entreprendre pour accorder plus directement de l'aide aux jeunes afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail.

Il me semble que l'une des initiatives ou des orientations les plus importantes que le rapport majoritaire recommande est l'affectation de ressources beaucoup plus importantes à certains programmes, comme les programmes de stages et de transition entre l'école et le travail, et l'augmentation de l'aide et de l'assistance aux étudiants qui désirent retourner aux études.

Nous devons vraiment nous orienter vers l'élaboration de programmes constructifs. C'est certainement l'esprit qui se dégage du rapport majoritaire du comité.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le candidat réformiste dans Ottawa—Vanier a dit que l'on devrait demander au nouveau gouverneur général, qui doit bientôt prendre ses fonctions, de payer sa juste part d'impôts. Je suis entièrement d'accord et je suis sûre que tous les Canadiens le sont aussi. À présent, la reine paie des impôts. Pourquoi son représentant au Canada n'en paierait-ils pas?

Ma question s'adresse au premier ministre. Va-t-il donner un signal positif aux contribuables canadiens en demandant au gouverneur général de payer de son plein gré des impôts sur le revenu comme nous le faisons tous?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, le gouverneur général a volontairement renoncé à sa pension. Il n'y était pas obligé. Il n'y avait aucune obligation de sa part et pourtant il l'a fait.

Cette mesure législative est en place depuis longtemps. Peut-être devrions-nous la revoir et l'adapter pour tenir compte de cette réalité, mais c'est ainsi qu'ont été traités les gouverneurs généraux qui se sont succédé au Canada depuis 1867.

Nous examinerons la question pour voir si nous pouvons faire quelque chose. Entre-temps, nous devons traiter le nouveau gouverneur général de la même façon que nous avons traité ses prédécesseurs.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, évidemment, la reine a établi un précédent en 1993 en proposant de son gré de payer des impôts sur le revenu.

Aujourd'hui, les choses sont différentes de ce qu'elles étaient en 1867. Dans la situation économique actuelle où, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens sont forcés de faire avec moins, un salaire de 95 000 $ libre d'impôts en plus des avantages sociaux, semble un peu excessif.

Le gouvernement a beaucoup parlé ces dernières semaines de son intention de rendre le système d'imposition plus équitable. Pourquoi ne pas commencer par le haut avec le gouverneur général? Égal signifie égal.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que le gouverneur général paie ses impôts sur ses revenus d'autres sources, s'il en a. Si mes renseignements sont exacts, c'est précisément ce qu'a proposé la reine en Angleterre. Elle paie des impôts sur son revenu personnel, pas sur celui que lui verse l'État.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, dans son énoncé de politique d'affaires étrangères et de commerce international déposé aujourd'hui, le gouvernement exprime la volonté bien arrêtée de diversifier nos relations commerciales avec l'Asie, considérant que les États-Unis prennent trop d'importance dans nos échanges commerciaux.

Nulle part dans son énoncé ce gouvernement ne trouve bon de présenter les États-Unis comme un marché stratégique pour les exportations de nos entreprises. Il semble que nous assistions aujourd'hui à une mise à jour de la fameuse troisième option si chère aux libéraux des années 1970.

Le ministre du Commerce international a–t–il l'intention de réduire les effectifs et les budgets consacrés à la promotion du commerce vers les États–Unis et de sabrer dans les postes de délégués commerciaux comme lui suggèrent les sénateurs et députés libéraux membres du comité mixte spécial?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, dans notre quête de nouveaux marchés internationaux pour le Canada, nous n'avons nullement l'intention de négliger des possibilités aux États–Unis. Ces possibilités sont réelles et concrètes, et elles représentent bien sûr la plus grande partie de notre commerce extérieur.

Nous avons un vaste éventail de programmes d'aide. Certains d'entre eux visent les États limitrophes, par exemple; d'autres s'adressent aux petites et moyennes entreprises qui commencent à faire de l'exportation, surtout aux États–Unis. Nous avons l'intention de continuer à soutenir fermement ces programmes.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Alors qu'il affirme qu'il accorde de l'importance à la question du respect des droits de la personne, pourquoi n'a–t–il pas cru bon de soulever cette question lors de sa rencontre avec des dirigeants d'Amérique centrale, dont celui du Guatemala, un pays dénoncé par Amnistie internationale pour la violation systématique des droits de la personne?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai soulevé ce genre de problèmes à plusieurs reprises, lorsque les circonstances le permettaient. D'ailleurs, j'ai eu une conversation à ce sujet, en présence du président du Guatemala, lors du déjeuner que nous avons eu avec les six chefs de gouvernement des pays de l'Amérique centrale.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, le rapport déposé hier par le Comité du développement des ressources humaines présente une curieuse vision selon laquelle les programmes sociaux donnent de merveilleux résultats, mais doivent absolument faire l'objet d'une réforme.

Presque toutes les recommandations reposent sur trois hypothèses qui sont fausses, soit: les gouvernements créent des emplois en augmentant constamment les dépenses de l'État; un monopole gouvernemental est le meilleur moyen de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin; la hausse constante des dettes et des déficits des gouvernements est justifiée dans la mesure où les dépenses sont affectées à des projets publics de création de travail et à des programmes sociaux.

La semaine dernière, le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré aux médias que la réduction du déficit prenait le pas sur la réforme des programmes sociaux, puisque c'était la principale priorité. Le ministre peut–il dire aux Canadiens qu'il entend aller de l'avant avec cette réforme seulement s'il peut dépenser davantage et contrôler la prestation des programmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député était tellement occupé à lire son propre rapport minoritaire qu'il n'a pas pris la peine d'étudier attentivement le rapport majoritaire.

Il y est clairement énoncé que la réforme des programmes sociaux doit s'insérer dans le contexte d'un système financier solide, qui est la base de stabilité sur laquelle nous devons bâtir. C'est un aspect que nous privilégions certainement parce que nous croyons qu'une partie de la réforme exige que l'économie fonctionne bien et ne soit pas exposée à l'incertitude qui règne actuellement sur les marchés financiers internationaux.

On a en outre fait valoir qu'il est très important d'examiner de nombreux programmes existants et de déplacer les ressources de manière à stimuler l'emploi et à remettre les Canadiens au travail. Après tout, la force de notre économie réside dans le nombre de Canadiens qui retournent sur le marché du travail. C'est ainsi que nous entendons bâtir le Canada: en investissant dans sa population.

Le Président: Encore une fois, chers collègues, je vous invite, en ce début d'année, à fournir des questions et des réponses brèves.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, si le gouvernement voulait bien mettre de l'ordre dans ses finances, les programmes sociaux seraient beaucoup moins indispensables.

J'ai suivi le comité de la Chambre des communes dans ses déplacements pendant cinq semaines et j'ai entendu bien des Canadiens ordinaires qui ne disent pas ce qui figure dans le rapport. Il est évident que le gouvernement est paralysé parce qu'il a passé trop de temps à écouter les groupes d'intérêts spéciaux qu'il subventionne.

Le ministre peut–il nous dire si son gouvernement entend maintenir la tradition libérale en matière de programmes sociaux, selon laquelle on tend surtout à prendre les décisions à Ottawa, on ne tient pas ses promesses et on inquiète davantage les Canadiens ordinaires en n'ayant aucune vision?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la vision que nous avons présentée dans le document sur les programmes sociaux devait faire en sorte qu'un grand nombre de Canadiens de tous les milieux puissent participer aux discussions.

Je suis heureux de pouvoir dire que plus de 100 000 Canadiens ont participé, surtout grâce aux efforts des parlementaires, des municipalités et des membres du comité même, et grâce au travail efficace de notre ministère qui s'est chargé de la distribution des questionnaires. Nous avons probablement eu droit à la plus grande participation de la population à une décision d'ordre public.

Je rappelle que, pendant la campagne électorale, le chef du parti du député a dit qu'il fallait écouter la population. C'est précisément ce que nous venons de faire; il n'y pas de meilleure vision.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, dans cette Chambre, le premier ministre continuait d'affirmer, après vérification auprès du Conseil privé, que des fonctionnaires fédéraux étaient payés à ne rien faire. Hier également, il a été contredit une fois de plus par son président du Conseil du Trésor, qui déclarait et je cite: «À ma connaissance, personne ne reste à la maison à se tourner les pouces.»

Le premier ministre qui, depuis hier, a sûrement procédé à une nouvelle vérification, peut–il nous dire, de l'avis du Conseil privé, combien de fonctionnaires fédéraux sont payés à ne rien faire, et où sont–ils?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois aucune contradiction dans les remarques qui ont été faites à ce sujet.

Nous attendons le prochain budget et la réduction des effectifs de la fonction publique qui découlera de l'examen des programmes. Nous nous préoccupons de traiter nos employés de façon équitable et raisonnable afin que personne ne reste à la maison à toucher son chèque sans travailler. Nous ne tolérerons tout simplement pas cette situation.

Toutefois, vous pouvez être assurés que nous traiterons les fonctionnaires de manière équitable et raisonnable.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il ne peut y avoir deux vérités. Comment le président du Conseil du Trésor peut–il affirmer qu'il n'y a pas de fonctionnaires payés à ne rien faire, alors que son premier ministre dit exactement le contraire?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, les déclarations du premier ministre à ce sujet et les miennes n'ont rien de contradictoire.

J'ai affirmé que je n'étais pas au courant de la situation, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne s'est jamais produite. Pendant que nous nous préparons à réduire les effectifs, nous tenons à signaler que nous ne pouvons tout simplement pas tolérer que des gens soient payés à ne rien faire. Voilà le message que nous avons tous deux très clairement communiqué à la population du Canada.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Ce qui préoccupe le plus les électeurs de Halifax–Ouest, ce sont la création d'emplois et la relance de l'économie. Récemment, notre premier ministre a dirigé, en Amérique latine, une mission commerciale à laquelle participaient 200 entreprises canadiennes.

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce que cette mission a donné en matière de création d'emplois et de relance économique?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le voyage avait fondamentalement pour but, justement, de créer des emplois et d'améliorer la prospérité du Canada.

La mission que le premier ministre a dirigée a permis de conclure des contrats d'une valeur de 400 millions de dollars en Argentine, de 600 millions de dollars au Brésil et de 1,7 milliard de dollars au Chili.

En outre, le premier ministre a pu aider le Chili à promouvoir la cause de son adhésion à l'ALENA et faire davantage valoir, ailleurs en Amérique du Sud, notre engagement à l'égard d'une libéralisation des échanges dans tout l'hémisphère occidental.

* * *

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le 1er janvier, le CRTC a chassé la chaîne de musique country CMT des réseaux canadiens de câblodistribution. En réaction, cette chaîne a privé les artistes country canadiens d'un auditoire mondial évalué à 32 millions de personnes.

Le gouvernement des États–Unis a annoncé hier qu'il songeait à prendre d'autres mesures de représailles contre l'industrie canadienne de la radio–télévision, mettant en péril nos relations commerciales avec ce pays. Le ministre est en train de s'engager sur la pente dangereuse du protectionnisme culturel.

Le ministre du Patrimoine canadien ne se rend–il pas compte qu'il cause du tort à la culture canadienne et aux artistes canadiens en approuvant la décision du CRTC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la décision que le CRTC a prise est destinée précisément à protéger nos artistes et notre industrie culturelle.

Lorsqu'elle a demandé à diffuser ses émissions au Canada, la chaîne CMT, propriété de The Nashville Network, avait été prévenue qu'elle devrait céder la place si des Canadiens ouvraient une nouvelle chaîne. Il n'y a donc pas eu de surprise à cet égard. Le CRTC a pris sa décision en tenant parfaitement compte des obligations commerciales que le Canada avait contractées.

• (1445)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, voilà une réponse absolument inacceptable à notre époque où une réglementation désuète qui ne sert pas les artistes canadiens vient faire obstacle à la technologie. Voilà de l'exploitation culturelle poussée à l'extrême.

Ma question complémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi dresse–t–il des obstacles à la carrière de nos excellents artistes canadiens? Nos entreprises culturelles comptent parmi les meilleures au monde. Nous devons favoriser la libéralisation afin de soutenir plus efficacement la concurrence au lieu d'essayer de faire obstacle à la carrière de nos artistes sur la scène internationale.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, loin de faire obstacle à la carrière de nos artistes, nous leur ouvrons une autoroute de l'information et de la culture qu'ils pourront emprunter avec grand succès.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On a appris que le président de Radio–Canada a non seulement rencontré l'ensemble des députés libéraux fédéraux réunis en caucus à Toronto pour discuter avec eux du budget de Radio–Canada, mais il a récidivé auprès des membres de l'aile québécoise du Parti libéral fédéral pour discuter de la couverture que fera Radio–Canada de la campagne référendaire.

Comment le premier ministre justifie–t–il que M. Manera ait participé à une seconde réunion, n'impliquant cette fois que les députés libéraux fédéraux et le ministre du Patrimoine, pour débattre précisément de la couverture médiatique de la campagne référendaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, parce que le caucus libéral est très nombreux, la première journée, il a rencontré ceux de l'Ontario, et le lendemain, ceux du Québec sont arrivés pour la réunion.

D'ailleurs, il avait envoyé une invitation pour rencontrer le Bloc québécois, mais la députée n'était pas à son bureau pour savoir ce qui s'y passait.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Oh, quelle affaire terrible, monsieur le Président! Pour votre information, la lettre est arrivée le 3 février et je suis rentrée à mon bureau le 6. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Patrimoine.

Après l'incident et sa bourde du CRTC, comment le ministre peut–il justifier, compte tenu de ses responsabilités ministérielles, d'avoir participé à une réunion sur la couverture que fera Radio–Canada de la campagne référendaire, compromettant ainsi directement l'autonomie de cette société d'État dont il est censé être le gardien?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue doit savoir que les députés assistent aux réunions de leur caucus. Elle a cependant oublié de mentionner que le premier ministre du Québec a également demandé la démission du ministre du Patrimoine. Mais je vais lui donner une explication. Il est tellement désespéré pour trouver un ministre québécois de la Culture, qu'il se tourne vers Ottawa. Mais je n'ai pas l'intention de lui faire ce plaisir.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au premier ministre.

Lundi dernier, celui qui a présidé la campagne menée par le premier ministre à Terre–Neuve, lors du congrès à la direction de son parti en 1984, et qui a aussi été un candidat libéral défait à maintes occasions depuis 1972, a été assermenté au CRTC.

Le premier ministre pourrait–il nous dire s'il y avait d'autres candidats capables d'assumer ces fonctions ou s'il n'y avait qu'un libéral en mesure de le faire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a régulièrement des nominations au sein de conseils, et nous recherchons des personnes compétentes. Comme plus de personnes sont membres du Parti libéral que de tout autre parti, nous devons de temps à autre en nommer une. La semaine dernière, pour pouvoir rédiger ces articles, le *Globe and Mail* a dû se fier au grand responsable des nominations partisanes du gouvernement précédent, un spécialiste en la matière.

Je suis membre du Parti libéral depuis 32 ans et, dans toutes les listes que j'ai vues dans la livraison de samedi du *Globe and Mail*, je ne connais personnellement pas plus de 60 personnes. Il y a bien des gens qui ont assumé différentes fonctions au Canada. Si le député peut prouver que la personne nommée est incompétente, nous ne lui confierons pas ce travail. Cependant, il lui faudra prouver que les autres candidats sont compétents, car nous cherchons justement des candidats compétents et ayant un bon jugement.

• (1450)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Je ne sais pas d'où vous sortez, mais vous auriez bien du mal à trouver un libéral dans ma circonscription.

Des voix: Oh, oh.

Le Président: Je prierais le député de toujours s'adresser à la présidence.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre aurait bien du mal à trouver un libéral dans ma circonscription.

Au Cabinet du premier ministre, la directrice des Nominations—qui est, comme par hasard, la femme du ministre de la Défense nationale—dit que les aptitudes, le mérite, l'intégrité et l'honnêteté sont les critères sur lesquels on s'appuie pour attribuer les emplois. Charles Roth a été nommé au conseil d'administration de l'Hôtel de la Monnaie après avoir contribué à la caisse du Parti libéral. J'aimerais poser au premier ministre la

question suivante: Si l'on fait un don aux libéraux, cela nous donne–t–il le droit d'imprimer des billets de banque ou simplement un emploi à l'Hôtel de la Monnaie?

Le Président: Je ne suis pas certain que la question concerne directement l'administration gouvernementale. Cependant, si le très honorable premier ministre veut répondre, je lui cède la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, M. Callahan a été journaliste toute sa vie. Pendant de nombreuses années, il a été rédacteur en chef de différents journaux à St. John's, Terre–Neuve. Il serait très difficile de trouver un candidat plus compétent que quelqu'un qui a travaillé toute sa vie comme journaliste pour siéger à un organisme des milieux de l'information comme le CRTC.

Le député a parlé des partis politiques, et je tiens à lui rappeler qu'il y a quelques mois, le Parti réformiste nous demandait de tenir des élections partielles. Lundi prochain, il y en aura dans trois circonscriptions. Nous verrons bien les suffrages qu'il obtiendra alors.

* * *

LES BANQUES

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, les PME ont beaucoup de mal à obtenir du financement des banques canadiennes. Les gens d'affaires de ma circonscription, celle de St. Catharines, me répètent sans cesse la même chose: ils ont une bonne entreprise, ils créent des emplois, ils sont le moteur de l'économie, mais les banques canadiennes les forcent à fermer leurs portes.

Quand le ministre de l'Industrie va–t–il donner suite aux recommandations du Comité permanent de l'industrie?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le comité a préconisé, dans une recommandation clé, la nomination d'un ombudsman des institutions financières.

Le député de St. Catharines, qui vient de poser la question, a fait usage de son poste de manière extrêmement efficace pour soutenir ses électeurs qui appartiennent au secteur de la PME. Il a en fait joué le rôle d'un ombudsman pour régler leurs problèmes avec les banques, donnant ainsi aux autres députés un exemple d'intervention efficace.

Nous allons répondre au rapport du comité dans les délais exigés, mais je dois dire aussi que, depuis le dépôt de ce rapport, les banques canadiennes ont rendu public un code de déontologie et proposé des mécanismes de règlement des différends.

Je voudrais que le comité examine ces propositions et nous dise dans quelle mesure, selon lui, ces propositions règlent certains des problèmes importants que les petites entreprises éprouvent avec les banques.

[*Français*]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE NAGE SYNCHRONISÉE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. La Fédération canadienne de nage synchronisée refuse toujours de dévoiler les véritables raisons qui l'ont conduite à choisir Edmonton plutôt que Montréal comme site d'entraînement de l'équipe olympique en vue des jeux d'Atlanta de 1996.

Alors qu'il est très probable que la moitié des athlètes de cette discipline soit montréalaise, tout indique que cette décision repose donc sur des motifs purement politiques.

Comment le ministre du Patrimoine explique–t–il que Synchro Canada. . .

• (1455)

[*Traduction*]

Le Président: Nous devrions nous abstenir, dans nos questions, de faire des procès d'intention quant aux raisons qui peuvent motiver les décisions.

[*Français*]

J'inviterais donc l'honorable député à poser sa question.

M. Sauvageau: Je m'excuse, monsieur le Président, je ne voulais pas faire de procès d'intention, je voulais dire la vérité. Comment le ministre du Patrimoine explique–t–il que Synchro Canada soit incapable de démontrer avec précision en quoi la candidature d'Edmonton est supérieure à celle de Montréal?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, on voudrait bien sûr que je m'engage et que je commence à interférer avec les opérations des organisations nationales de sport. Je ne le fais pas, parce qu'elles ont droit à leur autonomie. Malgré cela, j'ai demandé qu'on me renseigne sur cette décision.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, est–ce que le ministre du Patrimoine s'engage à nous donner les conclusions de ces informations qu'il va recevoir?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûr que j'en aurai, et je ne laisserai pas notre collègue nager à la piscine, dans le vide.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE ÉTRANGÈRE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est maintenant engagé à hausser son aide au développement et à la porter à 0,7 p. 100 du PIB lorsque la situation financière canadienne le permettra. Pour ce faire, les contribuables devraient dépenser des milliards de dollars de plus en aide chaque année.

Compte tenu de la dette canadienne, qui s'élève à 550 milliards de dollars, des compressions imminentes des programmes sociaux et des hausses d'impôt possibles, le gouvernement aurait–il l'obligeance de dire aux Canadiens pourquoi nous nous sommes engagés à accroître notre aide au développement?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député peut, comme nous tous, lire le document qui a été publié aujourd'hui. Il est assez clair que le Parti libéral du Canada, qui forme maintenant le gouvernement, s'est fixé comme objectif à long terme de porter à 0,7 p. 100 du PIB son aide au développement. En fait, c'est ce que le comité parlementaire a recommandé, et nous nous engageons fermement à atteindre cet objectif à long terme.

Entre temps, il est faux de dire, comme le député le prétend, que nous allons imposer des dépenses supplémentaires aux contribuables. Il est évident que le budget donnera d'autres précisions à cet égard, mais j'estime qu'il est tout à fait incorrect que le député tire cette conclusion après avoir lu le document publié aujourd'hui.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, étonnamment, le ministre des Affaires étrangères a annoncé des dépenses de 5,6 millions de dollars pour des réformes de la fonction publique et du régime fiscal au Liban.

Compte tenu des compressions et des hausses d'impôt qui s'annoncent, quelle est la priorité du gouvernement? Veut–il imposer davantage les Canadiens pour financer la réforme fiscale au Liban?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que les Canadiens qui écoutent les députés et qui savent combien nos programmes d'aide sont importants pour nombre de pays de par le monde constateront le manque total de générosité du député et de son parti.

Le budget de l'ACDI est connu de tous. Le montant qui a été consacré à ce projet ne dépasse pas les crédits demandés dans le budget. Ce n'est pas un montant supplémentaire.

J'assure au député que cet investissement qui vise à remettre le Liban, qui vient de sortir de 15 ans de guerre, sur la voie de la prospérité et à lui permettre de faire affaire avec le Canada est...

* * *

• (1500)

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'année dernière, le gouvernement a entrepris l'examen global de nos programmes de sécurité sociale et, selon un document déposé par le ministre du Développement des ressources humaines, les Canadiens de tous les coins du pays ont consacré du temps et des énergies à la préparation de commentaires sur les propositions.

Il semble maintenant que tout cela ait été fait en vain puisque le gouvernement envisage clairement d'adopter une mesure qui n'était pas mentionnée dans ces propositions. Il songerait à transférer aux provinces et aux territoires un montant global pour le financement des programmes sociaux, de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Je voudrais demander directement au premier ministre si son gouvernement a l'intention d'adopter la politique du Parti réformiste qui prône l'abandon des programmes nationaux dans les domaines des soins de santé, des programmes sociaux et de l'éducation postsecondaire.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce serait fort utile si la députée prenait le temps de lire le rapport déposé hier par la partie majoritaire du comité de la Chambre des communes. On y affirme très nettement que les propositions concernant le financement global, une partie des propositions contenues dans le livre vert et une partie de toutes les idées que nous avons présentées aux Canadiens ont été proposées comme autre façon de veiller à ce que règne, d'un bout à l'autre du pays, un sentiment d'équité nationale et de justice.

Bon nombre des programmes de transfert déjà en place ne sont assortis d'aucune condition. Par conséquent, à l'heure actuelle, nous ne reconnaissons aucune norme nationale ni principe national.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'hon. Gordon Towers, ancien député à la Chambre des communes et actuellement lieutenant–gouverneur de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement à propos des déclarations de ministres faites ce matin.

Dans son intervention, le député de Peace River a fait remarquer qu'il n'avait reçu des exemplaires des documents du ministre du Commerce international que 20 minutes avant qu'il ne fasse ses commentaires à la Chambre.

Je tiens à souligner, tout d'abord, qu'il a déclaré qu'il avait reçu un exemplaire du discours du ministre. On m'a dit qu'à 17 h 45 hier, le personnel du ministre a voulu lui livrer des exemplaires des deux documents qui ont été déposés ce matin à 10 heures, mais que son bureau était fermé. Par conséquent, ces documents ont été apportés au bureau de poste et déposés dans sa boîte aux lettres à ce moment–là.

On m'a dit aussi qu'un exemplaire de ces documents avait été livré au député de Red Deer par l'entremise du bureau du leader

parlementaire du Parti réformiste et qu'il pouvait donc y avoir accès, en tant que membre du même comité.

Tout ce que je peux dire, c'est que si les députés d'en face ne partagent pas l'information qu'ils reçoivent pour pouvoir faire des commentaires intelligents à la Chambre, le gouvernement n'en est aucunement responsable.

Le Président: Je ne sais pas s'il s'agit d'un recours au Règlement. C'est peut–être un éclaircissement.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je pense que les commentaires tendancieux du genre de ceux qu'on vient tout juste d'entendre sont pour le moins déplacés. J'ai dû faire des appels de 16 heures à 18 h 30 pour obtenir ces documents. . .

Le Président: Comme je l'ai mentionné au député, je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un recours au Règlement. De toute évidence, nous en sommes maintenant au débat.

Je sais que tous les députés sont très occupés. Chacun fait son travail de son mieux. Tous les députés comprennent qu'il peut arriver que nous ne recevions pas des documents à temps. Nous sommes tous très occupés, et c'est ce qui explique cette situation.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Français*]

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Si j'ai bien compris, le député de La Prairie disposait encore de quelques minutes pour terminer son intervention. Je lui cède donc la parole.

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, pourquoi ne pas avoir aboli ces postes en premier, alors que chaque million économisé se répercute sur la baisse du déficit.

Le vérificateur général l'a amplement démontré dans son rapport annuel de 1993. Des dépenses supplémentaires de quelques milliards accroissent le déficit qui, en moins d'une décennie, augmente la dette accumulée de plusieurs dizaines de milliards par le jeu des intérêts composés.

Dans son communiqué du 8 juillet dernier, le ministre nous dit qu'il a entrepris un examen serré des 350 organismes et conseils consultatifs, et je cite: «dans l'espoir de trouver des moyens logiques et pratiques d'éliminer chevauchements et double emploi et de rationaliser au mieux l'appareil gouvernemental.»

Le ministre ne nous dit pas s'il a consulté ses homologues provinciaux. Sa démarche va–t–elle réduire les chevauchements et le double emploi, non seulement au sein de l'appareil fédéral, mais également permettre de mieux rationaliser l'ensemble de la gestion du secteur public au Canada, car enfin le contribuable est le même, que ce soit au fédéral ou au provincial.

Cette logique est tellement vraie que les grandes firmes de courtage et les firmes d'évaluation de crédit parlent de plus en plus de la dette du secteur public au Canada ou de la dette publique au Canada.

Cette pression accrue des emprunts publics affecte la capacité de payer des contribuables. Lorsque l'on parle de rationaliser l'appareil gouvernemental, il faut que le fédéral et les provinces se concertent, mais voilà justement ce que le ministre n'a pas fait.

Le plus tragique dans tout cela, c'est que durant le discours du ministre, la dette du fédéral a augmenté de 1,3 million de dollars pendant qu'il nous soumet un projet de loi entraînant des économies de moins de un million. Pendant que j'ai répondu à l'exposé du ministre, la dette a encore augmenté de 2 millions.

Le communiqué du 8 juillet du ministre nous dit encore, et je cite: «Aucun objectif précis de rationalisation n'a été fixé quant au nombre d'organismes qui seront touchés ou à propos des économies qui seront réalisées. Nous visons à déterminer quels sont les changements logiques et pratiques qui permettront à l'appareil de l'État de mieux fonctionner.»

Le ministre ne semble pas avoir d'approche structurée et bien articulée. Il n'a aucun objectif de rationalisation précis. Ce n'est pas moi qui le dis, ni le Bloc québécois, ni le Parti réformiste, cette affirmation est tirée du communiqué même émis par le Cabinet du ministre.

Le président du Conseil privé qui devrait ici exercer la coordination, le leadership et l'encadrement requis pour réussir cette démarche laisse à chacun des ministres la responsabilité première de recommander les changements à apporter au sein de leur portefeuille. Comment les ministres peuvent–ils mener cette démarche avec succès? Il n'y a aucun objectif, aucun plan, aucun critère ou paramètre de décision, aucune grille de décision commune d'un ministère à l'autre, d'un ministre à l'autre.

Décide–t–on au pif? Quelle est la rigueur de cette démarche? La pauvreté des résultats actuels atteste de la pauvreté intellectuelle de la démarche.

Tout ce brassage, tout ce jeu de chaises musicales au sein de nominations politiques pour arriver à une économie de moins de un million de dollars, dont nous ne sommes pas sûrs, alors que plusieurs missions sont transférées à la fonction publique.

Suite à la recommandation du ministre des Pêches et Océans, cinq organismes consultatifs seront aussi éliminés parce qu'ils ne sont plus actifs, nous dit–on. Il n'est que normal d'après nous d'abolir ces organismes consultatifs. Consulter sur quoi, alors qu'il n'y a pratiquement plus de poisson à pêcher sur la côte est.

Dans son communiqué du 21 décembre dernier, le ministre nous promet qu'au total 72 organismes seront abolis et 16 autres seront restructurés.

• (1510)

Ceci ne représente en fait que 25 p. 100 de l'ensemble des organismes fédéraux. Ceci devrait entraîner l'élimination de 589

postes, nous dit–on, dont les titulaires sont nommés par le gouverneur en conseil. Les économies totales seraient de quatre millions. À quand une législation pour concrétiser ces voeux pieux?

Chaque communiqué du cabinet du ministre reprend d'anciennes mesures auxquelles on additionne, d'une fois à l'autre, quelques mesures en vue de totaliser 4 millions, mais une législation sur ces mesures se fait toujours attendre.

Le projet de loi C–65 n'est pas, selon nous, assez ambitieux dans le contexte actuel. L'élimination de 150 postes et des économies réelles inférieures à un million, c'est trop peu, alors que la dette fédérale croît de plus de 100 millions par jour.

Il faut plutôt procéder à la réévaluation des organismes consultatifs fédéraux dans le contexte de restrictions budgétaires qui est le nôtre. Le gouvernement doit d'abord maintenir l'intégralité de son assiette fiscale. Il lui faut récupérer les 6,6 milliards de dollars en impôts non payés, combattre l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux et les fiducies familiales, ainsi que l'économie souterraine qui ont été dénoncées par le Bloc québécois à plusieurs reprises. Les taxes ne doivent pas être augmentées, la classe moyenne a déjà assez payé. Il faut combattre sur tous les fronts avec rigueur et détermination pour venir à bout du déficit.

Le projet de loi C–65 manque de rigueur et démontre le manque de détermination du gouvernement et son manque de volonté politique. Il faut avant tout réduire le déficit et cela exige des mesures beaucoup plus importantes et beaucoup plus substantielles que celles décrites par le ministre dans le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

Toute cette démarche pour des économies de quatre millions, dont plus de trois millions ne se sont pas encore matérialisés. L'intention était bonne au départ, j'en conviens, mais l'objectif, finalement, trop peu élevé. Il faut aller plus en profondeur et beaucoup plus rapidement. Étant donné l'ampleur du déficit, ce projet de loi C–65 apparaît comme une goutte d'eau dans l'océan des réformes nécessaires devenues incontournables.

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour montrer sous un nouvel éclairage les enjeux du débat sur le projet de loi C–65 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le gouvernement s'est engagé à réduire le nombre des membres de certains organismes. Il s'est même engagé à supprimer quelques–uns de ces organismes et à confier leurs activités à d'autres organismes gouvernementaux. J'applaudis de grand coeur à cette décision. Il s'agit là assurément d'un pas dans la bonne direction.

Une analogie me vient à l'esprit. Quand j'étais tout petit, mon père exploitait une ferme en Saskatchewan. C'était avant l'époque où l'on s'est mis à n'utiliser que les tracteurs, car il fut un temps où alternaient les tracteurs et les chevaux. Un jour, notre tracteur s'est renversé dans un fossé et nous avons dû avoir recours aux chevaux pour le tirer de là. Mon père a harnaché les chevaux. Il les a alignés les deux bien comme il faut pour qu'ils soient dans la bonne direction. Puis il a crié «chlick, chlick», puisque c'est ainsi qu'on fait avancer les chevaux chez nous. Ils se sont contentés de tendre les traits. Ils n'ont pas fait de gros efforts. Mon père a donc encore crié «chlick, chlick», mais rien n'y fit. Le tracteur refusait toujours de bouger. Alors, subitement, mon père a donné une forte claque sur la croupe d'un des chevaux de l'attelage en criant comme je ne l'avais jamais entendu crier. Les chevaux se sont penchés en avant et ont tiré le tracteur du fossé.

Je tiens à féliciter les libéraux parce que je pense qu'ils ont alignés les chevaux. Il reste maintenant à pousser un cri, à leur donner une motivation. Certes, je n'utiliserais pas celle qui était efficace dans le cas des chevaux, mais il nous faut tout de même les faire avancer. Nous devons les faire avancer à tout prix. Ils sont dans la bonne direction, mais ils n'ont pas encore commencé à bouger.

D'aucuns pourraient dire que ce n'est pas nécessaire parce qu'on va réduire les coûts ici, ce qui est très important, en effet. On va réduire les dépenses gouvernementales. On va tout mettre en oeuvre pour équilibrer le budget. Oui, c'est exact. Comme je vais le montrer dans quelques instants, nous nous dirigeons dans la bonne direction. Malheureusement, nous avons à peine renforcé les traces; nous n'avons pas encore commencé à sortir le tracteur de la boue. Il est encore enlisé.

• (1515)

Ce projet de loi pourrait faire très bonne figure dans la presse. Il symbolise peut–être un bon dessein car, comme je l'ai dit, il va dans la bonne direction. Malheureusement, je ne crois pas qu'il soit suffisamment étoffé pour accomplir quelque chose de réel et de concret. En fait, je serai curieux de voir si le gouvernement réalisera des économies en mettant essentiellement à pied un certain nombre de membres de ces organismes, puis en réembauchant une bonne partie d'entre eux.

Il ne fait aucun doute que ces ministères et organismes fédéraux ont besoin de leadership. Cependant, le vrai problème n'est pas tant le nombre de personnes qui assurent ce leadership, mais les sommes que ces ministères et organismes dépensent. J'ai jeté un bref coup d'oeil sur la liste des organismes qui sont réorganisés.

Avec la modification de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le nombre des membres du conseil est réduit, passant de 18 à 7. Pourtant, nous savons que les sommes versées pour leurs rémunérations sont très minimes par rapport à celles qu'ils accordent.

Nous devrions peut–être examiner beaucoup plus sérieusement la façon dont ils dépensent ces sommes et dont on pourrait les réduire, au lieu de ne réduire que le nombre de personnes qui tentent de gérer les affaires de l'agence.

Avec la modification de la Loi sur la radiodiffusion, nous ramenons de 15 à 12 le nombre des membres du conseil. Avec la modification de la Loi sur le Conseil des arts du Canada, le nombre des conseillers passe de 19 à 9. Je pourrais me rendre jusqu'au bas de la liste.

Le Conseil consultatif national de la condition physique et du sport amateur est aboli. Je pense qu'il s'agit là d'une décision fort judicieuse en ce sens que, de nos jours, les gens sont déjà tellement conscients de la nécessité de se maintenir en bonne forme qu'ils devraient y voir eux–mêmes. Nous n'avons vraiment pas besoin d'un organisme fédéral qui puise dans les poches des contribuables pour tenter de promouvoir ces activités.

Une des choses que j'ai remarquées dans la déclaration du ministre, c'est que tous les organismes faisaient l'objet d'un examen complet. Cela aussi, c'est bien. Je suis de ceux qui aiment beaucoup analyser les problèmes et tenter de les décortiquer. Il faut cerner les problèmes, essayer de voir toutes les solutions possibles, choisir les meilleures et appliquer celles qui sont efficaces.

Je présume que c'était là l'objet de l'examen, mais il nous a été impossible d'obtenir une copie du document, ce qui m'apparaît lamentable. En tant que parlementaires, il nous appartient de décider de l'adoption ou du rejet du projet de loi et de sa qualité, mais nous devons, dans le cas présent, nous contenter d'examiner les questions dont le gouvernement a décidé de nous informer. Tout l'examen est gardé sous voile.

Cela va à l'encontre du principe démocratique et constitue une grave violation d'une promesse que le gouvernement a faite pendant la campagne électorale. Il avait, en effet, promis plus d'ouverture et de responsabilité. Ce n'est pas ce qui se produit puisqu'on ne nous communique pas la totalité du rapport. On nous dit en quelques mots qu'il n'est pas disponible.

Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement ne publie–t–il pas les conclusions? Pourquoi les garde–t–il secrètes? Tant que je n'aurai pas accès au rapport, j'en serai réduit à des conjectures. Peut–être le rapport recommande–t–il plus de réductions que les libéraux ne sont prêts à accepter.

• (1520)

Ces derniers se contenteraient donc de choisir celles qui leur conviennent. En réalité, le gouvernement apporte seulement quelques changements superficiels, des réductions mineures au nombre de membres des organismes, sans réduire de façon importante les coûts totaux et sans améliorer l'efficience de ces organismes et groupes.

Certaines des réductions laissent perplexe. Je trouve intéressante la façon dont le projet de loi est rédigé. Il dispose que tous les membres cesseront d'occuper leurs fonctions, mais, une fois qu'ils auront quitté leurs fonctions, le gouvernement pourra faire de nouvelles nominations. Si le texte est rédigé de cette façon, c'est peut–être parce qu'un certain nombre de membres de ces organismes avaient été nommés par le gouvernement précédent dont le parti a à peu près disparu. Le gouvernement pourra ainsi remplacer ces anciens membres par de nouveaux, là où il le voudra.

J'avoue que cela alimente mon cynisme et celui des Canadiens qui observent la situation. Nous devrions tous surveiller de très près ce genre de comportement. Là encore, j'émets des conjectures. Nous observerons avec grand intérêt ce qui se passera lorsque le projet de loi aura été adopté, car il le sera certainement. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative ministérielle et les libéraux ont la majorité. Nous prendrons la parole, nous dénoncerons les lacunes évidentes du projet de loi, mais, en fin de compte, il sera adopté parce que les libéraux ont la majorité et parce que la discipline de parti s'applique au moment du vote. Le projet de loi sera donc adopté, et nous pourrons ensuite voir combien des nouveaux membres sont liés aux libéraux.

Je voudrais également parler très brièvement de la nécessité de ne pas se contenter d'effectuer des compressions. Je suppose que c'est une façon de faire avancer les choses. Nous allons dans la bonne direction lorsque nous décrétons qu'il y a un ministère ou un organisme qu'il faut sabrer. Cependant, nous devrons peut–être commencer par mettre de l'ordre dans les finances publiques.

Cela pourrait exiger l'élimination complète d'un certain nombre de ces organismes. Au lieu de ramener le nombre de membres du conseil d'administration de quinze à neuf, il faudra peut–être supprimer ce conseil et l'organisme en cause, ainsi que le service qu'il offre. En tant que contribuables, nous n'épargnons pas d'argent si tout ce que nous faisons, c'est prendre l'argent dépensé pour ces gens et le transférer à un autre organisme gouvernemental. On ne peut continuer de dépenser des deniers publics. Nous devons vraiment prendre des mesures très concrètes pour éliminer le déficit. Pour ce faire, il faut absolument réduire les dépenses. Or, on ne peut y parvenir qu'en abolissant les programmes devenus inutiles et moins prioritaires.

Je vais répéter ce que je précise probablement dans tous les discours que je prononce à la Chambre. Tout à l'heure, la députée du Yukon a insinué que le gouvernement pourrait adopter les tactiques du Parti réformiste pour éliminer les soins de santé et l'enseignement. C'est tout à fait faux. Ce n'est pas notre politique. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit et nous allons continuer de le répéter jusqu'à ce que nos vis–à–vis le comprennent.

Nos députés et les citoyens que nous représentons ont dit très clairement que les soins de santé et l'enseignement constituaient une très grande priorité. C'est pourquoi nous voulons que les dépenses gouvernementales soient réduites et que le budget soit équilibré pour que nous puissions continuer d'offrir les programmes auxquels les Canadiens attachent la plus grande importance.

Ce serait faire des promesses en l'air que d'affirmer que nous allons conserver ces programmes si nous perdons la capacité de les financer. C'est extrêmement important pour nous. Nous devons sabrer les programmes dont les Canadiens ne veulent pas.

À cet égard, je vais parler d'un programme en particulier. L'organisme qui est touché dans le cas présent est la Commission de la capitale nationale. Il y en a de nombreux autres et probablement que certains de mes collègues en parleront. Je veux m'attar-

der un instant sur la Commission de la capitale nationale. Je vais en parler du point de vue d'une personne qui vit à une certaine distance d'Ottawa.

• (1525)

En fait, trois ou quatre mois avant les élections, je n'étais moi–même jamais venu à Ottawa, parce que je vivais complètement dans l'Ouest et que je n'avais jamais eu les moyens de me payer ce long voyage vers l'Est. Je rêvais de le faire, mais notre budget familial ne nous le permettait pas. Évidemment, depuis les élections, j'ai eu la chance de passer beaucoup de temps à Ottawa.

S'il y a une chose qui m'a impressionné, c'est bien les sommes astronomiques que les Canadiens consacrent à la région. Je suppose qu'il n'y a rien de mal à dire que nous sommes dans la capitale nationale du Canada. Évidemment, dans cette ville qui constitue notre capitale, c'est normal de vouloir faire quelque chose de spécial pour la rendre plus attrayante, pour en faire un centre touristique, pour que les Canadiens aient quelque chose d'autre que les travaux du gouvernement à voir, quand ils viennent visiter la région.

C'est assez évident qu'une fois qu'ils ont vu la foire de la période des questions, la plupart des Canadiens trouvent le reste plutôt ordinaire. Les tribunes sont maintenant à peu près vides et j'admire ceux qui sont encore ici à nous écouter. Les gens viennent à Ottawa et en profitent pour assister à la période des questions, mais ils veulent ensuite voir autre chose.

Nous avons des musées, des parcs et une grande variété d'attractions touristiques. Les touristes viennent d'ailleurs au Canada et de partout dans le monde pour visiter la région parce que c'est le siège du gouvernement. Par conséquent, ne serait–il pas raisonnable de demander à la ville d'Ottawa d'exploiter la situation et de veiller, comme le font toutes les autres villes du Canada, à offrir d'autres centres d'intérêt dans la ville, qui attireront aussi des gens et qui s'ajouteront aux activités offertes aux touristes?

C'est ce qui se fait dans toutes les villes du Canada, sauf celle–ci. À elle seule, la ville d'Ottawa bénéficie d'énormes injections d'argent du Trésor, c'est–à–dire d'argent des contribuables de tout le pays, pour pouvoir offrir toutes ces belles choses. Je ne proteste pas contre les attractions qu'on y trouve. Je dis simplement qu'il faudrait trouver une manière plus efficace de recueillir cet argent. L'entreprise privée pourrait être la première responsable de fournir les fonds, mais la ville elle–même devrait aussi participer.

La Commission de la capitale nationale n'a pas de comptes à rendre. C'est un autre de ces gouffres alimentés par l'argent que les contribuables envoient à Ottawa. Comme je le disais, ce sont des sommes astronomiques que nous envoyons ici. En même temps, il existe au gouvernement de nombreux secteurs où les contribuables n'ont pas leur mot à dire sur la façon dont les fonds sont dépensés. Nous sommes en droit de nous demander quelle est la valeur de cette dépense pour un Canadien qui habite ailleurs qu'à Ottawa, ou en fait pour le Canada comme tel.

Il est très regrettable que la Commission de la capitale nationale ait décidé de tenir ses réunions à huis clos. Quand il a été suggéré que ces réunions soient publiques, ils ont répondu: «Non. Comme toute autre société d'État, nous ne sommes pas tenus de le faire et nous ne le ferons pas.» À mon avis, ce n'est pas acceptable. Je sais que c'est inacceptable.

Presque chaque jour, des gens viennent se plaindre à moi de ce que le niveau d'imposition est trop élevé. Ils sont furieux de voir leur argent jeté par les fenêtres, gaspillé ici et là sans obligation de rendre compte de la façon dont il est dépensé. Nous ne savons pas combien de ces fonds vont à certains individus. Nous ne savons pas combien de contrats sont passés. Nous ne savons pas ce que les amis de certains se voient verser.

Encore une fois, c'est une insinuation à laquelle il pourrait être facilement mis fin en ayant, comme le préconisent les libéraux, un gouvernement transparent et responsable. S'il n'y a rien à cacher, pourquoi avoir peur que quelqu'un mette son nez dans vos affaires? Si l'on a quelque chose à cacher, on le cachera. Si on le cache, les Canadiens vont en conclure pour la plupart qu'il doit y avoir quelque chose à cacher.

À présent, c'est l'hiver. Les habitants de ma circonscription qui regardent la télévision jouissent aujourd'hui d'une température d'un degré Celsius alors qu'ici nous essuyons le plus fort de l'hiver. Ces jours–ci a lieu à Ottawa, une petite manifestation appelée Bal de neige, une manifestation culturelle sensationnelle. L'an dernier, les dépenses ont été à peine inférieures à 264 000 $. On nous répète qu'il est temps de se serrer la ceinture, de comprimer les dépenses et de s'occuper de la dette qui ne cesse d'augmenter. Comment réagit la Commission de la capitale nationale, qui n'a aucune obligation de rendre des comptes, avec son Bal de Neige? Si je ne m'abuse, au lieu de dépenser 264 000 $, comme elle l'a fait l'an dernier, elle y consacre 383 000 $.

• (1530)

Je sais que 383 000 $, ce n'est pas beaucoup dans les dépenses totales du gouvernement, mais pour le Canadien qui a du mal à joindre les deux bouts et à qui on demande de payer 800 ou 900 $ par mois en impôts, le tiers d'un million de dollars représente un montant de dépenses considérable. Nous devons vraiment nous attaquer à cette absence de responsabilité.

Je crois que nous devrions sérieusement envisager le démantèlement de la Commission de la capitale nationale. La responsabilité des parcs du gouvernement du Canada pourrait facilement être confiée à Travaux publics et Services gouvernementaux. Bien sûr, nous tenons à préserver la qualité de nos parcs et à assurer l'entretien de nos immeubles. Nous devons notamment bâtir des monuments à l'occasion. Or, tout cela peut devenir la responsabilité du ministre qui doit rendre des comptes à la population par l'intermédiaire du Parlement, au lieu de rester entre les mains d'un groupe de personnes nommées qui n'ont pas de comptes à rendre.

Tous les Canadiens s'inquiéteront en m'entendant dire que la Commission de la capitale nationale a consacré environ 2 millions de dollars à l'achat de nouveaux meubles de bureau et vendu les vieux meubles pour 50 000 $. J'ignore l'âge et l'état de ces vieux meubles. Il n'était peut–être plus possible de s'y asseoir sans qu'ils s'effondrent, quoique j'en doute. Si c'est le cas, j'ignore comment ils ont pu en obtenir 50 000 $.

En cette époque d'austérité, il serait tout à fait approprié de dire que ce serait sûrement bien beau d'avoir un nouvel ameublement d'une valeur de 2 millions de dollars, mais qu'on ne fera pas cette dépense par égard pour les contribuables. Il faudrait peut–être dépenser moins que prévu au budget au lieu de tant s'efforcer de dépenser jusqu'au dernier sou tous les crédits attribués dans le budget.

La CCN a maintenant un nouvel édifice de onze étages, plus imposant que la plupart des hôtels de ville. Nous avons donc un organisme dans cette ville, sans parler de l'administration municipale elle–même, qui occupe un édifice de onze étages, doté d'un nouvel ameublement d'une valeur de 2 millions de dollars. Cela me révolte. Je représente tous les citoyens d'Elk Island, et je crois que la plupart des gens de tout le pays seraient d'accord avec moi pour dire que c'est là une dépense indécente à laquelle il faut mettre fin.

Je sais qu'il serait bon d'avoir un beau lieu de rendez–vous familial de 250 000 $, rue Sussex, mais quand on n'a pas les moyens de se le payer, on se dit que cela doit avoir une bien faible priorité.

Je tiens à faire remarquer aux députés et à tous les Canadiens que lorsque je dis qu'il faut passer à l'action, ce ne sont pas que des mots vides de sens. Je ne veux pas simplement faire une remarque. On a accusé, encore aujourd'hui, le Parti réformiste d'essayer de se faire du capital politique en menant cette révolte des contribuables. Ce n'est pas nous qui l'avons provoquée. Elle a vu le jour quand nous parlions avec des citoyens qui étaient de plus en plus nombreux à nous dire qu'il fallait juguler le déficit.

Quel est le plan du gouvernement? Je vais arrondir les chiffres pour ne pas avoir à les lire tous. Les recettes de l'État se chiffrent à environ 120 milliards de dollars par année. Comme il dépense 160 milliards de dollars, il doit emprunter 40 milliards. La mesure à l'étude permettra de réaliser des économies dont je ne peux pas vraiment établir le montant; quand j'ai additionné les chiffres fournis dans le document qu'on nous a distribué, je suis arrivé au montant de 5,9 millions de dollars. Je crois que le ministre a parlé d'économies de 15 millions de dollars, tandis que le porte–parole du Bloc québécois parlait d'un million seulement. Je suppose qu'à ce stade–ci, nous n'avons pas de calcul bien établi quant au montant des économies qu'on pourra ainsi réaliser. Si donc nous acceptons le chiffre de 15 millions, quelle incidence cette économie aura–t–elle sur le déficit? Au lieu d'avoir à emprunter 40 milliards de dollars, nous devons maintenant en emprunter 39 985 000 000 $. La belle affaire! C'est presque négligeable.

• (1535)

Auparavant, j'enseignais les mathématiques. J'ai enseigné pendant 31 ans. Je vous propose donc d'appliquer ces chiffres, toutes proportions gardées, à une famille. Prenons l'exemple d'une famille qui a un revenu de 48 000 $. Si elle se comportait comme le gouvernement du Canada, elle dépenserait 64 000 $ par année. Comme son revenu est de 48 000 $, il lui faudrait emprunter annuellement 16 000 $ pour pouvoir maintenir des habitudes de dépense auxquelles elle ne serait pas prête à renoncer.

La famille devrait réduire ses dépenses ou accroître ses revenus. Si elle ne pouvait augmenter ses revenus, il lui faudrait réduire ses dépenses de 16 000 $ par année pour ne pas s'endetter davantage.

C'est très instructif d'examiner les projections des libéraux et leurs objectifs. Nous entendons souvent—et c'est extraordinaire—le premier ministre et le ministre des Finances dire: «Nous atteindrons nos objectifs.» Le ministre a été très clair. C'est merveilleux.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Allez–y, applaudissez! C'est un merveilleux objectif.

Si on replace cet objectif dans un contexte familial, cela signifie que la famille ramènerait ses emprunts annuels de 16 000 $ à 10 000 $. C'est là l'objectif visé. En d'autres termes, elle s'endetterait encore de 10 000 $ par année.

En quoi ce projet de loi contribue–t–il à réduire le déficit? Pour cette famille qui dépense 64 000 $ par année et qui emprunte 16 000 $, il réduirait ses dépenses annuelles de 6 000 $, toutes proportions gardées.

C'est important, certes, mais je dis qu'il est grand temps de passer sérieusement à l'action. C'est bien d'épargner 6 $, mais il nous faut économiser 16 000 $. Voilà, toutes proportions gardées, les économies budgétaires que ce projet de loi propose. J'exhorte les députés du parti ministériel qui ont cette responsabilité, qui sont en mesure de faire quelque chose à ce sujet: mettons–nous à la tâche. Plus nous attendons, plus ce sera difficile. Cette mesure est louable, mais nous passons toute une journée à discuter ici de petites économies, alors que nous devrions parler des milliards de dollars qui menacent le bien–être de tous nos concitoyens et, bien entendu, de l'ensemble de ce pays.

Je dois dire que je suis très heureux que le gouvernement adopte cette orientation, mais je puis aussi ajouter que, d'après les informations et tous les commentaires que je reçois, non seulement des habitants de la circonscription d'Elk Island, mais de ceux de toutes les régions du Canada qui nous écrivent de nombreuses lettres, il devient très urgent de réduire notre déficit. Attaquons–nous à cette tâche.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre passe maintenant à l'étape suivante du débat où les députés peuvent faire un discours d'une durée maximale de 20 minutes, qui est suivi d'une période de 10 minutes pour des questions ou observations.

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Outremont.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire des observations sur les points que le député d'Elk Island a soulevés. Il a dit notamment que l'examen de l'agence avait été fait en secret. En fait, dans un rapport qui paraîtra très bientôt, on expliquera en quoi consistait l'examen, comment il a été réalisé et, bien sûr, quels résultats il a donnés.

Deuxièmement, il a parlé de son enfance, de son père qui était agriculteur, d'un tracteur et d'un cheval. Il a comparé le gouvernement libéral à un cheval tirant un tracteur non encore sorti de l'ornière. En fait, si on se reporte aux détails de nos réalisations—et ceci porte sur des questions qui seront soulevées plus tard aujourd'hui—, j'estime que le député conviendra que le tracteur est sorti de l'ornière et qu'il avance assez rapidement.

Nous avons éliminé 589 postes dont les titulaires étaient nommés par le gouverneur en conseil; il s'agit d'organismes semblables à ceux dont nous avons parlé. J'accepte les félicitations que le député a adressées au gouvernement pour ce qu'il a accompli. En fait, nous n'avons fait que 700 nominations à des organismes, à des conseils ou à des commissions. Malgré ce que le député a dit, certains de ces conseils et commissions, comme le conseil consultatif des Archives nationales, sont essentiels au bon fonctionnement du gouvernement. Ces organismes communiquent au gouvernement les avis de citoyens moyens comme ceux qu'invoquent si souvent les députés du Parti réformiste. Et avec raison d'ailleurs.

• (1540)

Même le *Globe and Mail*, en cherchant de l'information à cet effet, a pu cerner seulement 80 des 700 nominations faites par le Parti libéral. Voilà qui vous donne une idée de la vitesse à laquelle se déplace le tracteur. Entre le 4 novembre 1991 et le 3 février 1993, le gouvernement conservateur précédent—et j'admets que le député n'en faisait pas partie—a procédé à 1 819 nominations. En gros, le Parti libéral a supprimé 589 de ces postes et n'a fait que 700 nominations. Pendant exactement le même nombre de jours, le gouvernement précédent a fait presque quatre fois plus de nominations que le gouvernement actuel. Ce calcul n'est pas tout à fait exact, mais suffisamment pour mon collègue qui a été professeur de mathématiques.

Ayant fait ces observations, je suis très heureux d'engager le débat sur le projet de loi C–65. Comme le ministre l'a dit plus tôt, ce projet de loi apporte aux lois constitutives de 15 organismes fédéraux des modifications visant la réorganisation de ceux–ci, notamment la réduction du nombre de leurs membres. Il dissout également sept autres organismes fédéraux. L'adoption de ce projet de loi permettra de supprimer ou de rationaliser les activités de ces organismes fédéraux ainsi que d'améliorer leur efficacité et les services qu'ils offrent aux Canadiens.

Pourquoi faisons–nous cela? Parce que nous savons que le monde évolue rapidement et que le gouvernement doit lui emboîter le pas. Pour demeurer très concurrentiel sur le marché, le Canada doit s'adapter aux nouveaux défis qu'il devra relever sur la scène mondiale. Nous savons que, pour demeurer concurrentiels, nous devons, tout comme le secteur privé l'a fait, traverser une période de changement et de restructuration sans précédent. Nous reconnaissons que le changement est inévitable et nous sommes déterminés à offrir aux Canadiens un gouvernement bon et efficace. Nous voulons gérer ce changement d'une manière juste et prudente, mais jamais désinvolte.

Plus tôt, le député d'Elk Island a évoqué la possibilité que certains organismes soient rapidement abolis. Nous avons suivi un processus minutieux afin d'examiner les fonctions de ces organismes. À mon avis, si les députés jettent un coup d'oeil à la liste des organismes, ils constateront qu'il sont favorables à toutes les activités d'un grand nombre d'entre eux. Il s'apercevront également que beaucoup d'organismes exercent des activités qui sont indispensables à la bonne marche de l'État.

Le danger, comme mon collègue, le député de Carleton—Charlotte me l'a dit, pour faire une analogie avec un autre animal, la vache, c'est que la vache du Parti réformiste, si l'on veut, donnera peut–être un seau rempli de lait mais, d'un seul coup de patte, elle le renversera par la suite. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons examiner les organismes qui fonctionnent et bon nombre fonctionnent extrêmement bien.

La fonction publique du Canada n'a rien à envier à celles des autres pays et, au cours des années, elle a offert aux Canadiens des services de très haute qualité. Lorsque des services font double emploi, ce qui est le cas, ils seront fusionnés et rationalisés. Lorsque des organismes sont désuets, il faut les supprimer. En d'autres termes, le gouvernement ne doit pas cesser de veiller à assurer de bons services aux contribuables, mais toujours en fonction de leurs besoins et avec des ressources moindres.

Dans le livre rouge, nous avons promis aux Canadiens de renouveler l'appareil gouvernemental, de réduire sa taille et d'éliminer les dépenses inutiles. Dans le cadre de cette initiative, le ministre a annoncé dans son budget de l'année dernière un examen de tous les organismes gouvernementaux. Cet examen a été mené par le ministre responsable du renouvellement de la fonction publique. L'objectif fixé était triple: abolir les organismes inutiles ou inactifs, rationaliser l'appareil gouvernemental en réduisant la taille des organismes et la rémunération de leurs membres, puis veiller à ce que ces organismes soient en mesure de relever les défis d'aujourd'hui et de répondre aux attentes de demain. Tels sont les critères qui ont présidé aux décisions prises à l'égard de ces organismes.

Le ministre des Affaires intergouvernementales a annoncé les premières mesures au mois de juillet de l'année dernière. Ces décisions s'inspiraient fidèlement des recommandations que les divers ministres responsables de ces organismes avaient faites au ministre. Il s'agissait du ministre du Patrimoine canadien, du ministre des Finances, du ministre des Pêches et des Océans, de la ministre de la Santé, du ministre de la Défense nationale et du ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

• (1545)

Ce projet de loi est donc le premier de deux projets de loi fourre–tout visant à donner force de loi aux mesures de rationalisation des organismes qui ont été annoncées lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. De plus, il prévoit la rationalisation du fonctionnement d'un certain nombre d'organismes en réduisant le nombre de leurs membres, comme ce fut le cas au Conseil des arts du Canada et à Petro Canada, en procédant à des fusions, comme ce fut le cas de Protection civile Canada qui a été intégré au ministère de la Défense nationale—le genre d'approche que le député a déjà proposée—ou encore en combinant les fonctions de deux organismes, comme ce fut le cas avec la fusion de la Commission de révision des marchés publics et du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Lorsque ces décisions ont été annoncées, le *Ottawa Citizen* a publié un éditorial pour féliciter le gouvernement dans les termes suivants: «Noël est une saison qui a toujours été propice aux nominations politiques. On en profite pour distribuer généreusement des faveurs partisanes aux dépens de la population. C'est donc avec beaucoup de plaisir qu'on apprend que 314 postes politiques viennent d'être abolis par le gouvernement Chrétien.»

On ajoute que ce ne sont pas tous ces organismes qui sont mauvais et que le népotisme a parfois un but louable: «Les offices et les commissions peuvent parfois accomplir du travail débordant la compétence de la fonction publique et, grâce au népotisme, un gouvernement peut choisir les gens qu'il veut pour mettre en oeuvre des programmes qu'il a été élu pour mettre de l'avant. Les ministres de Jean Chrétien ont tout à fait raison de passer en revue ces nominations par décret, les 3 000 nominations de ce genre, une à une.» C'est ce que nous faisons. «Si les nominations politiques ne servent pas à atteindre des objectifs essentiels dans l'intérêt public et si les titulaires de ces postes n'accomplissent pas un meilleur travail que ne pourraient le faire les fonctionnaires, il faut éliminer ces postes.»

C'est le critère que nous retenons.

En conclusion, je tiens à dire à mon collègue et aux autres députés que l'examen des organismes a été effectué en même temps que d'autres examens, notamment ceux des programmes et services fédéraux, ainsi que celui de notre politique.

Ce processus d'examen ne se terminera pas avec la fin officielle de cette étude sur les organismes, mais, comme les députés l'ont dit plus tôt, il se poursuivra comme une partie intégrante d'un processus ayant pour projectif de faire en sorte que les contribuables canadiens en aient pour leur argent.

Nous savons à quel point il est important de respecter nos engagements pour offrir aux Canadiens un bon gouvernement. Nous voulons notamment améliorer la façon dont notre pays est gouverné et cela demeure une priorité.

Le projet de loi dont nous sommes saisis apporte des modifications sensées de façon raisonnable, tout en s'assurant qu'on sert bien l'intérêt national. On réalisera ainsi des économies administratives et on accroîtra l'efficience dans la prestation des services gouvernementaux. J'exhorte les députés à l'adopter rapidement, car c'est le type de mesure que tous les députés peuvent appuyer. Comme on l'a écrit dans l'*Ottawa Citizen*, en décembre: «Marcel Massé est du bon côté, celui de l'équité, de la souplesse et de l'efficience au sein du gouvernement.»

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Kitchener pour son discours qui était très réfléchi, très bien rédigé et qu'il a prononcé avec éloquence.

Je voudrais vous faire part d'une pensée qui m'est venue, quand il a fait cette comparaison avec le seau de lait. Il a dit qu'il pensait que les réformistes renverseraient le seau, quand il serait plein. Ce n'est pas vrai. Nous sommes plus engagés que quiconque ici à transporter avec soin ce seau, parce qu'il n'est pas à nous. Il appartient aux contribuables.

Je me suis dit aussi qu'avant de s'asseoir sur le tabouret, près de la vache, ils oubliaient de vérifier si le seau avait ou non un fond. Le leur n'en a pas. Quand on dépose 120 milliards de dollars par an dans les coffres du gouvernement, comme le font les contribuables canadiens, et qu'il en sort 160 milliards, on sait que le trou, au fond, est plus grand que celui du dessus. Il y a de quoi s'inquiéter.

Je voudrais poser une question au député, à propos de l'urgence de réduire le déficit. Reconnaît-il—je sais qu'il ne peut pas parler au nom des autres membres de son parti—que la direction de son parti préoccupe beaucoup les Canadiens à cause de la dette qui augmente rapidement? Même s'ils respectent les objectifs qu'ils s'étaient fixés, ils vont le faire passer, en gros, de 80 à 100 milliards de dollars. Même des intérêts très modestes de 5 p. 100 représentent des coûts supplémentaires de cinq milliards de dollars par an. Le fait que la dette s'accroisse à un tel rythme fait essentiellement augmenter notre déficit du huitième, sans que l'on ne finance de programmes supplémentaires.

• (1550)

J'aimerais qu'un député libéral me dise qu'il est temps que nous nous attaquions à ce problème, que nous nous y attaquions vigoureusement, rapidement et efficacement afin de faire diminuer les dépenses publiques.

M. English: Monsieur le Président, je suis convaincu que, lorsque le député verra le budget qui sera probablement déposé dans le courant du mois, il se rendra compte que le gouvernement prend le déficit au sérieux. Nous l'avons montré dans les déclarations publiques qu'a faites le premier ministre et dans celles du ministre des Finances qui s'est engagé dans un processus de consultation plus long que ne l'a fait aucun de ses prédécesseurs. Le ministre s'est par la même occasion engagé à réduire le déficit et, par voie de conséquence, la dette.

Pour ce qui est de la discussion que nous avons eue sur divers animaux, je crois que l'approche du Parti réformiste à l'égard du gouvernement pose un problème, et on pourrait parler ici du livre *La ferme des animaux*. On trouve un slogan dans cet ouvrage qui va comme suit: «Deux jambes, ça va, quatre, c'est trop.» Je me permets de dire, en toute déférence, au sujet des critiques que le député d'Elk Island a formulées à l'égard des organismes, qu'il les a tous pris en bloc.

Si nous examinons la liste des organismes visés par le projet de loi, on se rend compte que certains jouent un rôle essentiel. Comme je le disais plus tôt, le Comité consultatif des Archives nationales du Canada décide, indépendamment de l'appareil bureaucratique, quels documents doivent être conservés. Je suis sûr que le député ne voudrait pas confier à la fonction publique le soin de choisir les documents produits par des fonctionnaires qui doivent être conservés. Cette tâche revient, de toute évidence, à de simples citoyens qui ont une connaissance du sujet.

Un autre organisme, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, vérifie la valeur des biens exportés, en tant qu'éléments du patrimoine national. Il s'agit d'organismes essentiels dont les responsabilités sont mieux remplies par de simples citoyens nommés au sein de ces organismes.

On peut se rendre compte que l'effectif de ces organismes est réduit. Les postes qui ne sont pas nécessaires sont abolis. Tous reconnaîtront cependant que beaucoup de ces organismes sont essentiels.

[*Français*]

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier le secrétaire parlementaire de m'avoir permis de partager son temps de parole.

D'entrée de jeu, je dois dire que je suis particulièrement fier aujourd'hui de joindre mes efforts à ceux du ministre responsable et du gouvernement.

Le projet de loi C–65, qui porte le titre de Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, s'inscrit dans ce que je pourrais appeler les ères de changement. On le sait, ce n'est un secret pour personne, partout à travers le monde, les pays font maintenant face à des changements considérables. On assiste à un virage économique important au Canada. Il y a également un virage économique important en Europe et, partout à travers le monde, on assiste à la création d'ères de libre–échange qui vont ouvrir la voie de l'avenir et qui vont créer les emplois de demain.

Quand je parle de grands virages, ce sont là des exemples qui nous démontrent de façon éloquente que nous faisons face aujourd'hui à des changements majestueux, des changements que nous devons nous, ici au Canada, accepter et avec lesquels nous devons également composer. Faisant face à ces changements, cela nous amène, comme gouvernement canadien, à repenser essentiellement le rôle de l'État. Comme vous le savez, parlant de réforme et de révision du rôle de l'État, lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1993, vous vous souviendrez que le premier ministre d'ailleurs avait déclaré dans cette Chambre que nous allions de l'avant avec quatre réformes majeures. Ces quatre réformes visent essentiellement à repenser le rôle de l'État afin de mieux servir l'intérêt de l'ensemble des contribuables. C'est cela notre rôle comme gouvernement, et c'est ce que nous devons faire, nous, comme élus.

J'ai mentionné quatre réformes, et je pense qu'il faut prendre le temps de les énumérer. Ces quatre réformes sont en fait la pierre angulaire de la politique gouvernementale.

• (1555)

Qu'on pense à la réforme de la structure économique du Canada qui va amener le gouvernement maintenant à centrer ses efforts sur la petite et moyenne entreprise qui, comme on le sait, crée au Canada 85 p. 100 des emplois.

Parlons maintenant de la réforme de la fiscalité. Le secrétaire parlementaire soulignait tout à l'heure que nous aurons évidemment une vision claire de ce qu'est la réforme fiscale pour le gouvernement actuel lors du dépôt du Budget à la fin du mois. Qu'on parle également d'une réforme majeure, une réforme on ne peut plus considérable, dont une partie du rapport a été déposée hier; il s'agit de la réforme des programmes sociaux, des programmes qui font l'envie de bien des pays à travers le monde et qui font en sorte que, nous, Canadiens et Canadiennes, partageons des valeurs de coopération, de partage et de tolérance. Finalement, la réforme dont nous parlons aujourd'hui, est essentiellement la réforme de l'appareil gouvernemental.

Je suis fier de me joindre à ce projet de loi parce qu'il possède intrinsèquement une vision tout à fait moderne et dynamique de ce que doit être l'État en 1995. Le projet de loi, si vous me le permettez, a pour but de réorganiser 22 organismes gouvernementaux. Parmi ces 22 organismes, 15 seront complètement abolis et, en bout de ligne, le résultat que nous avons, ce sont, premièrement, des économies de l'ordre de 1,5 million de dollars sur une base annuelle, mais avec la vision du gouvernement actuel, c'est également un appareil gouvernemental qui sera beaucoup plus souple, un appareil beaucoup plus léger, un appareil qui sera plus près de la population et qui, évidemment, sera appelé à livrer des services beaucoup plus adéquats. C'est ça notre rôle comme gouvernement, c'est ça notre rôle comme parlementaires, et je suis fier parce que c'est le but recherché par ce projet de loi.

Vous savez, le projet de loi C–65 est une suite, en fait, de la politique gouvernementale quand on parle de la réforme de l'appareil, parce que le ministre a déjà effectué certaines autres interventions dans ce domaine et, au total, au moment où on se parle, il y a au Canada 119 organismes qui ont été réorganisés, et parmi ces 119 organismes certains, évidemment, ont été abolis.

Quand on parle de réorganiser l'appareil gouvernemental, on parle aussi de nouvelles politiques. Les gens veulent avoir une politique claire et limpide, où la structure gouvernementale est là uniquement pour servir la population. Et quand on parle d'alléger l'appareil gouvernemental, comme on le fait avec ce projet de loi, encore là on rencontre les besoins de l'ensemble de la population.

Vous savez, les conservateurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, de novembre 1991 à février 1993, ont envoyé de leurs amis dans ces corporations paragouvernementales, pour un total de 1 819 personnes; ces 1 819 nominations partisanes ne servaient nullement l'intérêt du contribuable. Nous, notre politique provient d'un gouvernement qui se veut et qui est, dans les faits, très progressiste.

En fait, le projet de loi que nous véhiculons est dynamique. Il démontre la volonté du gouvernement de s'attaquer aux vrais problèmes et il démontre également que notre gouvernement est un gouvernement responsable, responsable également au chapitre budgétaire. C'est ce que l'ensemble de la population canadienne veut.

Certes, quand on parle d'un gouvernement responsable, force m'est d'admettre que, quand on regarde ce qui se fait ici dans cette Chambre et quand on regarde ce que fait le gouvernement séparatiste au Québec, il y a un contraste on ne peut plus épatant.

• (1600)

Pendant que nous, à Ottawa, présentement, on rationalise, on veut créer un appareil qui est appelé à mieux servir la population; au Québec, le gouvernement séparatiste dilapide les fonds publics avec, comme vous le savez, la fameuse Commission régio-

nale sur l'avenir du Québec, une commission régionale qui va coûter au bas mot entre cinq et six millions de dollars pour l'ensemble des contribuables québécois et en plus, une commission régionale qui est basée sur un projet de loi biaisé, un projet de loi qui vise à étudier une seule conception des choses. Évidemment, cette conception–là est la conception de la séparation du Québec, qui est véhiculée par le Parti québécois et qui est véhiculée ici par l'ensemble des députés du Bloc québécois.

Le problème est que ces gens–là, foncièrement, intrinsèquement, ne sont pas là pour servir les intérêts des contribuables ou de la population du Québec. Ils sont là pour servir des intérêts très étroits, des intérêts qui visent une finalité politique qui, en fait, est la séparation du Québec.

Je suis convaincu, moi, que le pas que nous marquons avec le présent projet de loi, les politiques qui sont mises de l'avant par le gouvernement actuel vont démontrer à l'ensemble de la population canadienne, mais également à l'ensemble de la population au Québec, qu'il y a beaucoup à faire avec un gouvernement qui a de la vision. Il y a beaucoup à faire avec un gouvernement qui veut construire, et dans cette optique, je suis convaincu que lors du référendum au Québec, la population québécoise dira aux partis séparatistes qu'elle en a assez de ce gaspillage de fonds publics et qu'elle veut dorénavant que ses gouvernements s'intéressent aux vrais problèmes et contribuent à peaufiner et à améliorer la vie au Québec et à construire un meilleur Québec dans l'ensemble de l'agglomération que nous fournit le Canada dans l'ensemble de la fédération canadienne.

L'avenir est aux agglomérations, l'avenir est aux grands airs et le Québec également fait partie de ce genre de mouvement; il veut faire partie de ce genre de mouvement. Les gens au Québec ont une vision très grande des choses et n'épouseront jamais cette vision étroite et obtuse que peut représenter la séparation, parce que ce n'est pas dans leur intérêt.

Sur ce, monsieur le Président, encore une fois, je vous redis ma fierté de me joindre aux efforts du ministre pour appuyer ce projet de loi qui, essentiellement, vise et appuie le renouveau de l'appareil gouvernemental et de l'État.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis étonné et je ne le suis pas, dans le fond, parce que quand on sait comment le député qui est intervenu avant moi, peut être décollé de la réalité québécoise, on peut ne pas tellement être étonné de sa vision des choses.

Je voudrais lui rappeler que le gouvernement dont il dit qu'il ne répond pas aux attentes des gens a été élu par 45 p. 100 des gens, le 12 septembre 1994, et qu'il avait un engagement de tenir un référendum sur la souveraineté et que même le premier ministre du Canada tenait à ce que ce référendum se tienne le plus vite possible.

C'est sûr que, vu de son côté, une démarche démocratique comme celle qui est en cours au Québec, que personne, aucun peuple présentement dans le monde ne mène pour se définir, pour dire comment ils veulent être organisés dans l'avenir pour le XXI^{e} siècle, que ça ne correspond pas à la vision centralisatrice qu'on peut avoir, ici, du côté du gouvernement, où on pense que la vérité réside uniquement et simplement dans les gens d'Ottawa, dans les gens qui tournent autour de la capitale, et on voit les formes que ça prend.

Ça prend la forme, par exemple, de la réforme Axworthy, où on a été obligé de faire une tournée de cinq semaines à travers tout le Canada pour que, de façon répétitive, les gens disent à cette majorité–là: «Ça n'a pas de bon sens, un régime d'assurance–chômage à deux niveaux.» Il a fallu faire cinq semaines de tournée là–dessus. Bien, j'aime autant que pour définir le pays du Québec, les gens aient la chance partout au Québec de dire leur point de vue. Présentement, il y a des gens qui participent dans toutes les commissions.

Il y a des gens qui se présentent en foule, des citoyens qui viennent dire quel genre de Québec ils veulent, qui viennent dire s'ils sont d'accord avec le projet de loi du gouvernement du Québec et qui viennent dire, finalement, que le Québec, ça leur appartient et qu'ils ont le droit de le définir comme ils veulent.

Quant à son idée comme quoi l'avenir appartient aux grandes agglomérations, ça serait peut–être pertinent qu'il vérifie. Depuis dix ans, il y a 28 nouveaux pays qui sont entrés aux Nations Unies, et systématiquement, depuis qu'on a inventé le libre–échange, il n'y a plus nécessité d'avoir dans le monde de grandes entités politiques pour rejoindre les grands marchés économiques.

• (1605)

On a de grands marchés économiques qui sont offerts aux entités et les pays peuvent être de petite taille et très bien se débrouiller sur le marché international.

Il est faux de prétendre que face à la mondialisation, face à l'internationalisation, il faut de très grands pays pour répondre à de telles exigences. Cela ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui.

Si le gouvernement fédéral actuel, au lieu de tenir, par exemple, un forum sur la santé où les provinces ne sont pas invitées et, lors de l'audition des témoignages sur la réforme Axworthy, de mettre de côté, par une proposition de la majorité libérale, les autorités provinciales, si au lieu de faire cela, avait décidé de faire une vraie consultation qui respecte les structures et les pouvoirs de chacun, on aurait un résultat beaucoup plus démocratique, comme va l'être la démarche actuelle du gouvernement du Québec.

M. Cauchon: Monsieur le Président, il va sans dire que les propos de mon collègue du Bloc québécois ne me surprennent pas. Quand on dit que le député qui s'adresse présentement à la Chambre serait déconnecté de la réalité, pour reprendre les propos de mon collègue, je mets mon agenda à la disposition de n'importe quel député du Bloc québécois pour qu'il le compare avec le sien pour voir lequel a été le plus présent au Québec.

Je peux vous assurer qu'il n'y a pas un député du Bloc québécois qui a été plus présent sur le terrain au Québec que j'ai pu l'être au cours de la dernière année.

Au sujet de la démocratie, mon collègue du Bloc québécois veut me faire des leçons sur la démocratie, mais il devrait commencer par regarder le processus qui a été entamé par le gouvernement Parizeau au Québec pour démontrer comment la démocratie peut être biaisée, à quel point c'est une honte ce qui se

passe au Québec au moment où on se parle. C'est une démocratie contrôlée, monsieur le Président!

Le gouvernement de M. Johnson, pour réussir à avoir la parité, a demandé que soit distribué, par le biais de l'appareil gouvernemental, des dépliants. Cela leur a été refusé. Et ils appellent cela de la démocratie, alors qu'ils utilisent leur majorité gouvernementale pour aller de l'avant avec des commissions qui ne visent qu'une seule chose: réussir, par tous les moyens, à obtenir la séparation du Québec. Ils ont peur de connaître la vérité au Québec, et c'est pour cela qu'ils ont entamé un processus biaisé.

C'est une honte ce qui se passe au Québec. Et d'ailleurs, on pourrait en parler longuement de ce qui se passe au Québec. Regardez les voyages de M. Parizeau à l'étranger. Régulièrement, j'ai la chance de me promener à l'étranger comme Québécois, comme francophone, comme député de ce beau pays. Je suis fier d'être Québécois quand j'arrive à l'étranger et de pouvoir négocier avec d'autres pays, d'égal à égal. Mais quand je vois M. Parizeau aller dans des pays pour leur demander la bénédiction, si oui ou non on devrait entrer dans le cadre de l'indépendance, je ne suis pas fier. Je me sens un peu colonisé quand je vois ces gens–là faire de telles démarches sur la scène internationale.

Le Québec est plus grand que ça. Le Québec est grand, il est grand seul, à l'intérieur du Canada. Il a réussi à faire sa marque et nous continuerons à bâtir ce beau pays dans le meilleur intérêt du Québec.

[*Traduction*]

M. Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite beaucoup à le faire, mais le paragraphe 11(2) du Règlement fait référence aux digressions. Je crois que nous nous sommes passablement éloignés du sujet du projet de loi C–65.

Le président suppléant (M. Kilger): Le temps de parole du député est écoulé. Nous reprenons le débat.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION AU COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'hésite à interrompre un débat aussi animé, mais j'ai ici une ou deux motions qui requièrent le consentement de la Chambre. Vous constaterez, j'en suis sûr, qu'elle est prête à le donner.

[*Français*]

Je propose:

Que le Comité permanent des transports soit autorisé à se rendre à Montréal, Québec, Mont–Joli, Vancouver, Hamilton, Thunder Bay, St. John's, Charlottetown, Halifax et St. John, entre le 6 février et le 17 mars 1995, afin de tenir des audiences dans le cadre de son examen de la politique maritime, et que le personnel nécessaire soit autorisé à l'accompagner.

• (1610)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion du secrétaire parlementaire. Y a–t–il consentement unanime?

M. Silye: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si on a fixé un plafond aux dépenses du comité pour ces déplacements.

M. Milliken: Monsieur le Président, la motion ne fixe pas de plafond. Conformément à la pratique habituelle, le comité des transports a demandé et obtenu l'autorisation du comité de liaison, par l'intermédiaire du sous–comité du budget. Bien sûr, il a soumis son budget pour ces déplacements, lequel a été approuvé.

M. Silye: Monsieur le Président, je sais que les leaders à la Chambre se sont rencontrés et qu'on en a parlé, mais j'ignore pourquoi on répugne à mentionner le montant.

M. Milliken: Monsieur le Président, normalement on ne discute pas de ces détails au moment de la présentation de ces motions. Le but de la motion est d'autoriser le comité à se déplacer. Pour ce faire, il dispose d'un budget fixe dont le montant a été décidé hier par le sous–comité du budget.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité en ce qui concerne la motion suivante:

Que les initiatives ministérielles nos 14, 15, 16 et 18 inscrites au *Feuilleton* soient retirées et, en outre, que l'initiative parlementaire no 19, une motion inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell, le soit aussi.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C–65 qui vise la réorganisation de certains organismes fédéraux. Je dois d'abord dire que j'ai été étonné, quand le ministre a présenté ce projet de loi, qu'il l'ait qualifié d'exemple de fédéralisme évolutif, d'exemple que le gouvernement avance de façon constructive et que le gouvernement s'adapte.

Tantôt, j'ai été époustouflé d'entendre le député d'Outremont parler du projet de loi C–65 comme d'un changement majesteux. Il a utilisé tous les qualificatifs possibles pour montrer à quel point ce projet de loi est vraiment un changement important pour le Parti libéral, un signe de tentative progressive et dynamique de la part du gouvernement.

C'est évident, quand on regarde ce projet de loi de près que s'il s'agit de fédéralisme évolutif, c'est vraiment du fédéralisme à pas d'escargot, on bouge mais à peine. Comme le député du Parti réformiste le disait plus tôt, c'est peut–être la bonne direction, mais on avance pas beaucoup.

Le député d'Outremont ose attaquer les gens du Québec sur le projet de commissions sur l'avenir du Québec et ose nous accuser de ne pas être démocratique dans notre manoeuvre. Lui, par contre, utilise le genre de démocratie des vieux politiciens qui présupposent que tous les électeurs, tous les gens qui l'écoutent sont des innocents.

Prétendre que le projet de loi C–65 est un changement majestueux, c'est supposer que les gens n'ont pas l'intelligence de comprendre la différence entre un coup de tonnerre et un pet.

• (1615)

Dans le fond, c'est ce que nous livre ce gouvernement avec ce projet de loi C–65, un pet. Mais on tente de nous faire croire que c'est un coup de tonnerre, un changement majestueux, une réorganisation fondamentale du gouvernement. Mais c'est un pet! D'ailleurs, c'est un pet qui a une odeur malsaine, parce qu'on sait très bien que ce. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je n'étais pas à l'écoute de la traduction. Je ne sais pas de quelle façon on a traduit. Mais j'aimerais quand même suggérer et demander la coopération de tous nos collègues pour que l'on puisse sélectionner le vocabulaire le plus à propos possible.

M. Marchand: Monsieur le Président, pour être plus élégant, je dirais qu'il y a un écart considérable entre ce qu'on nous propose et la réalité. Si on le mettait en proportion, on s'apercevrait qu'effectivement, le gouvernement libéral fédéral rit des gens comme l'a fait d'ailleurs le député d'Outremont avec un petit sourire, en utilisant des qualificatifs exagérés.

On sait que dans le projet de loi C–65, c'est vrai, il y a des réorganisations de certains postes à l'intérieur de certains organismes, de certains comités. Certains conseils d'administration sont réduits de 12 à 9 dans environ une quinzaine d'organismes et que certains autres organismes sont abolis. Par exemple, on abolit l'Office canadien du poisson salé. Il est temps qu'on le fasse, parce que depuis très longtemps, on n'a plus de poisson salé à vendre. Mais cela fait quand même un certain temps qu'il y a un office qui siège pour traiter du poisson salé. Cela va de soi, comme d'ailleurs tous les autres changements proposés dans ce projet de loi C–65. Cela va de rigueur. La moindre intelligence exigerait ces changements.

Je pourrais vous citer d'autres exemples. Il y a eu, dans le passé, des excès tellement monstrueux que le moindre jugement exige des réductions de cet ordre–là, et on pourrait même aller encore plus loin. Le problème avec ce projet de loi, c'est qu'on va à peine couper dans le gras, à peine parce que, encore une fois, on parle ici de patronage, de postes nommés par le gouvernement pour récompenser les anciens du parti, ceux qui ont travaillé à l'élection du premier ministre, entre autres, et des libéraux. Tout compte fait, on abolit à peu près 125 postes de patronage sur un total de près de 3 000. C'est un petit geste dans la bonne direction, et on dit qu'on épargne à peu près un million de dollars. On dit que c'est une économie de grande importance pour le gouvernement.

Quand on veut remettre ce geste en perspective, faut–il rappeler que ce million de dollars qui est apparemment épargné en coupant certains postes de patronage, qu'on a déjà été chercher pour quelques milliards dans les poches des chômeurs au Canada, qu'on attaque les démunis de façon systématique par toutes sortes de gestes. Par exemple, dans le logement social, au Québec seulement, il y a 110 000 ménages qui, prochainement, vont subir une augmentation de loyer d'à peu près 30 p. 100. Les 110 000 ménages qui demeurent dans des HLM ou des logements coopératifs sont parmi les plus pauvres, les plus démunis de la société. En moyenne, ils ont un revenu d'environ 10 000 $ par année.

• (1620)

Ce même gouvernement, qui n'ose pas couper sérieusement dans les postes de patronage et qui avance à pas d'escargot, plonge sa main dans les poches des plus pauvres, qui gagnent à peine 10 000 $, pour aller chercher 500 $ par année de plus, dans le but de récupérer 26 millions de dollars. C'est seulement au Québec, mais ça s'est déjà passé dans d'autres provinces au Canada. Le fédéral a déjà réussi à augmenter le loyer dans la plupart des autres provinces.

N'empêche que ce gouvernement donne l'impression qu'il veut couper dans le gras mais, dans le fond, il maintient en place le système de patronage et il coupe au minimum tout en mettant beaucoup de poids sur les gens les plus démunis de la société.

Donc, lorsque je vois des libéraux oser se lever en cette Chambre pour dire que le projet de loi C–65 représente un virage important dans la politique libérale ou un changement majestueux, je trouve cela extrêmement décevant. Les gens devraient comprendre que le projet de loi C–65 n'apporte que des changements mineurs.

L'abolition de 125 à 150 postes de patronage sur un total de près de 3 000, évidemment, c'est bon; je ne peux pas dire que c'est mauvais. On élimine quand même un peu de gras, mais si, en même temps, on pouvait éliminer la moitié de ces postes–là, ce serait beaucoup plus sérieux. Là, le gouvernement manifesterait vraiment la volonté de diminuer le patronage, comme il le laissait entendre, d'ailleurs, dans le livre rouge pendant les élections.

Le premier ministre actuel avait effectivement dit qu'il allait changer la façon de procéder dans les cas de patronage, qu'il allait les éliminer d'ailleurs ou tout au moins les réduire. Ici, le geste du gouvernement est de réduire un certain nombre de postes de patronage, mais il ne change pas du tout le système; le système de patronage demeure intact. On a la version libérale de ce qu'on a vécu au cours des huit ou neuf dernières années avec les conservateurs; le même style de patronage continue, malgré tous les propos contraires tenus.

La directrice des nominations libérales, M^me^ Penny Collenette, la conjointe de notre ministre de la Défense nationale, mentionnait, peu de temps après l'arrivée au pouvoir des libéraux, en 1993, que les critères de sélection pour les nominations ne seraient pas définis à partir de l'affiliation politique, mais plutôt selon l'habilité, le mérite, l'intégrité, l'honnêté et le service à la communauté. En fait, M^me^ Collenette véhiculait ou répétait

essentiellement ce qu'on aurait voulu faire croire aux Canadiens, soit qu'il y avait vraiment un changement dans l'air.

Mais il est bien sûr que cet énoncé a été contredit par le sénateur libéral Rizzuto, l'organisateur libéral québécois, en octobre 1993, qui, lui, promettait de trouver des emplois à tous les candidats libéraux défaits. Cela a été fait, en effet. La liste a d'ailleurs été publiée tout récemment dans le *Globe and Mail*, une liste compilée d'à peu près une centaine de nominations politiques de patronage dans des conseils, des associations, des commissions.

• (1625)

Dans le *Globe and Mail*, on a titré un article ainsi: «*It Pays to be a Liberal*». En effet, *it pays to be a Liberal*, car là–dedans, on y lit ceci: «Richard Kroft, directeur, Centre national de recherche, a été un Liberal fundraiser, key leadership organizer for the present prime minister; Patrick Lavelle, chairman, Federal Business Development Bank, Ontario chairman of the present Prime Minister's leadership campaign of 1984, 1990; Jack Weibe, Governor General of Saskatchewan, chairman of the present Prime Minister's leadership campaign; John Cordeau, director, Petro–Canada, Manitoba campaign chairman for the present Prime Minister; David Maclean, chairman, CN Rail, fundraiser in the leadership campaign of the present Prime Minister.» And I could go on.

La liste est très longue. Ce qui est intéressant de noter dans cette longue liste de nominations, selon *Le Droit* d'Ottawa, c'est que sur les 25 postes les plus importants de patronage du Parti libéral, seulement trois sont du Québec. Cela ne veut pas dire cependant qu'il n'y a pas eu des nominations de patronage au Québec. Ils sont nombreux. Encore une fois, dans cette liste, il y a Benoit Choquette, Auguste Choquette, Margo Brousseau, candidate défaite de Louis–Hébert, nommée directrice de la Corporation du port de Québec, et d'autres encore.

Les libéraux, le gouvernement actuel, afin de maintenir une image propre, ont instauré de nouvelles procédures pour choisir le candidat ou la candidate pour ces postes à nomination politique. Certains sont assez dupes pour croire que justice sera faite et que s'il procède par le truchement administratif et qu'il est le candidat le plus qualifié, même s'il n'a aucune affiliation politique, qu'il obtiendra le poste.

Un certain M. Hall est vite revenu à la réalité, comme de nombreux autres lorsqu'ils ont perdu des postes aux mains de candidats qui ont choisi la route politique et se sont vu octroyer le poste sans avoir à subir d'entrevue.

Le premier ministre qui a réponse à tout nous dit qu'il ne peut pas éliminer 65 p. 100 de la population qui a le bon sens d'appuyer les libéraux. Il ne veut pas punir les gens qui votent du bon côté. Les nominations, selon lui, sont basées sur la compétence du candidat qu'il ne peut juger à moins de le connaître. Quelle logique imperturbable! À cette logique–là, aucun emploi au monde ne sera obtenu par qui que ce soit, à moins de connaître personnellement le patron. Adieu directeur du personnel, bonjour personne ressource.

C'est mystérieux comment ce gouvernement peut maintenir sa cote de popularité en dépit de son manque d'action et de son patronage éhonté. On dit que plus de 100 libéraux ont reçu des postes de patronage. D'ailleurs, j'ai lu certains éditoriaux qui disaient que c'était plus près de 400. Combien y en a–t–il en réalité? En quinze mois, c'est définitivement plus d'une nomination par semaine. Pourquoi les Canadiens et les Québécois se sont–ils tellement offusqués lorsque les conservateurs pratiquaient le patronage, alors qu'ils acceptent avec tellement d'insouciance les nominations des libéraux?

Peu importe la raison, ce gouvernement constate qu'il jouit d'une popularité à toute épreuve et en profite d'une façon éhontée. Là où les conservateurs plaçaient un ami dans un poste et tous criaient au meurtre, aujourd'hui les libéraux en placent tout autant, sinon plus s'ils continuent à ce rythme–là, et tous annoncent en coeur que le candidat est après tout le plus compétent. Quelle hypocrisie de la part de ce gouvernement qui, comme parti d'opposition, s'insurgeait contre toute nomination conservatrice, comme corruption politique. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils continuent le même jeu en se pétant les bretelles et en disant: Voyez comme nous avons un bon jugement, admirez la compétence de notre candidat. N'est–ce pas merveilleux la façon transparente dont nous pratiquons la politique?

Le premier ministre devrait relire les textes de ses discours. Il a dit durant la campagne électorale: «J'annonce à tous mes collègues, tu n'entres pas en politique pour te servir, tu entres pour servir le peuple canadien.» Ils se rendent compte maintenant qu'on n'est jamais mieux servi que par soi–même.

• (1630)

Dans le *Citizen* d'Ottawa, il était écrit tout récemment, et je cite:

[*Traduction*]

«La promesse faite par M. Chrétien pendant la campagne électorale était claire et catégorique. Les libéraux mettraient fin à neuf années de mauvaise administration par les conservateurs et à l'ignoble favoritisme qui allait de pair. Les libéraux ont indiqué dans leur livre rouge, et ce sont là leurs propres termes, qu'un gouvernement libéral veillera à ce que les nominations tiennent compte des compétences. Il s'agissait d'une promesse, non seulement ça, une bonne promesse. Seule la restauration de l'intégrité pourrait redonner confiance au public désabusé et sa force au gouvernement. Cependant, il s'est avéré que les libéraux ont versé dans le favoritisme avec un enthousiasme comparable à celui des conservateurs.» C'est tiré du *Ottawa Citizen*.

[*Français*]

D'ailleurs, il y a eu un tollé de protestations au sujet du patronage entretenu par le gouvernement libéral. Je cite maintenant les propos d'un illustre personnage qui disait: «En nommant de fidèles esclaves à divers postes, le gouvernement libéral s'empiffre allégrement dans l'auge du patronage, discrédite la

cause du fédéralisme et donne l'impression au reste du monde que le système politique canadien est fondé sur l'idiotie.»

Je ne vous cacherai pas que ces propos viennent du leader du Parti réformiste qui, pour une fois, a raison. Le patronage éhonté du gouvernement porte atteinte à l'intégrité du système canadien, porte atteinte à l'image du fédéralisme et renforce la perception populaire que le système est corrompu.

En fait, quand un gouvernement prend le pouvoir, fait des promesses et ne les tient pas, quand un gouvernement s'engage à réduire le patronage et ne le fait pas, et en plus essaie d'aller chercher l'argent pour réduire sa dette, dans la poche des démunis, il est temps que ce gouvernement soit écarté par le peuple du Québec. Je crois que les Québécois ont compris qu'ils seront mieux servis par un gouvernement souverain au Québec.

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec amusement le discours du député. Il parle de fidèles esclaves en parlant de nominations politiques, il dit que c'est une pratique honteuse qui démontre la corruption à l'intérieur du système politique canadien.

J'aimerais savoir s'il a en sa possession la liste des nominations politiques du gouvernement Parizeau ainsi que la liste des hauts fonctionnaires québécois qui ont été remerciés de leurs services lorsque M. Parizeau a pris le pouvoir?

En seulement quatre mois, on a vu au Québec une nomination politique spectaculaire qui a fait les manchettes, celle du président de Radio–Québec. Puis le député bloquiste vient nous dire que les nominations politiques servent à récompenser de fidèles esclaves et que c'était un système qui fait honte à la population québécoise?

Je crois que lorsque le député sortira de cette Chambre et qu'il se regardera dans le miroir, il verra bien, s'il est logique dans sa démarche, que l'on fait un peu, aujourd'hui, du coq–à–l'âne.

• (1635)

M. Marchand: Monsieur le Président, je dois dire à mon honorable collègue que le «fidèle esclave» est une citation du chef du Parti réformiste. Celui–ci ne se trompait pas, parce qu'il parlait effectivement de la nomination du gouverneur général et de la nomination de certains libéraux à la Chambre haute, l'autre endroit, le Sénat, qui est peut–être la plus haute instance de patronage dans le système fédéral.

Le projet de loi C–65, au fond, c'est peut–être petit, ça ne révèle pas beaucoup toute l'étendue du patronage dans le système fédéral. Ça ne nous indique pas tout l'argent qui est gaspillé, et c'est considérable, à partir de toutes les nominations qui sont faites, donc presque 3 000 postes de patronage, et ça ne comprend pas aussi tout le gaspillage qui se fait entourant, justement, l'autre Chambre. Nous avons près de 102 personnes qui sont extrêmement bien payées et qui ne font pas grand–chose, peut–être, pour aider la cause ou le bien–être des gens ordinaires. C'est la plus haute instance de patronage, et cela fait partie du système fédéral.

Le système fédéral actuel est tellement mal géré, est tellement mal dirigé et implique tellement de patronage et de gaspillage qu'on a une dette incroyable sur les bras, une dette de 600 milliards de dollars, qu'on a beaucoup de difficulté à réduire. Encore une fois, les Québécois, je pense, sont en train de comprendre et je suis persuadé qu'ils vont avoir hâte, justement, au référendum pour mettre de côté ce système qui ne fonctionne plus pour leurs intérêts.

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je constate bel et bien que l'honorable député n'a pu répondre à mes questions de patronage politique du gouvernement Parizeau. Je peux aussi peut–être indiquer au collègue du Bloc, lorsqu'il parle de l'autre Chambre, au moment où. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Sur un recours au Règlement, je reconnais le député de Charlevoix.

M. Asselin: Monsieur le Président, le député de Québec–Est était dans un débat. Madame la députée est intervenue dans la période de questions et commentaires. Le député a été le dernier à avoir le droit de répondre. Là, ça devient un débat entre deux députés.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Durant la période de dix minutes de questions et commentaires, nécessairement, s'il y avait indication que d'autres députés voulaient interroger le député qui avait la parole, le député de Québec–Est, je les aurais reconnus. J'ai demandé s'il y avait des questions et commentaires, j'ai regardé, et la seule députée à se lever, comme de fait, était la députée de Madawaska—Victoria. Alors, la députée de Madawaska—Victoria a toujours la parole.

Mme Ringuette–Maltais: Monsieur le Président, merci beaucoup de me reconnaître et puis je continue ma question et mes commentaires à l'effet que lorsque mon collègue du Bloc a indiqué et surtout, répondu à ma question en parlant de l'autre Chambre, je pourrais lui indiquer que ce sont ses partisans, le parti séparatiste péquiste au Québec qui, lors du dernier référendum national pour les changements constitutionnels, se sont opposés formellement à tout changement au Sénat. Alors, voyons!

Il faudrait regarder un peu ce qui se passe à l'intérieur de notre parti avant de commenter sur ce qui se passe dans d'autres partis.

M. Marchand: Monsieur le Président, c'est parce que l'honorable députée n'a pas compris encore que nous, on n'est pas pour appuyer des changements à l'autre Chambre, on veut tout simplement l'abolir. On veut abolir cette Chambre parce qu'effectivement, c'est du gaspillage ni plus ni moins, comme d'ailleurs la plupart des nominations de patronage dans le système fédéral.

Si le gouvernement fédéral, si le Parti libéral voulait vraiment améliorer le système, pour réduire la dette, il aurait pu, avec ce projet de loi, mettre des dents, effectivement, et réduire le nombre d'organismes sans inefficacité, réduire vraiment le nombre de conseillers sur les conseils d'administration et sur les commissions.

• (1640)

Le gouvernement aurait même pu adopter toutes ces mesures tout d'un coup, d'une traite, s'il avait voulu. Mais non, on nous donne cela à la miette pour nous donner l'impression qu'on travaille fort. Une loi subséquente va proposer d'autres coupures de 125 postes, dans quelques semaines, quelques mois, pour donner l'impression que ce gouvernement travaille, alors que vraiment on ne fait pas beaucoup pour réduire le patronage. On fait tout pour aller chercher de l'argent dans les poches des démunis, ceux qui sont vraiment sans moyens, comme les mal logés et les chômeurs. On tombe sur ces gens–là, mais quand c'est le tour des amis du parti, il ne faut pas trop agir. Encore une fois, je dis à mon honorable ami qu'en ce qui concerne l'autre Chambre, ce que nous voulons, ce ne sont pas des changements, on veut tout simplement l'abolir.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député. Je dois dire que le député a la mémoire courte, lui qui est de foi séparatiste, bien qu'il soit franco–ontarien. Il doit sans doute se souvenir de Denis de Belleval, ministre péquiste bien connu, qui avait accepté la nomination par arrêté en conseil de son bon ami Brian—on sait tous qui—pour qu'il siège justement au conseil d'administration de VIA Rail. Je me demande si mon collègue se souvient de ce genre de chose, de ce genre de nomination.

Se souvient–il aussi, et je suis sûr que le nom lui rappellera quelque chose, d'une dame de North Bay qui avait reçu une nomination au conseil d'administration de CN Rail. Quand elle a reçu sa nomination le *North Bay Nuggett* l'a interviewée et lui a demandé ceci.

[*Traduction*]

«Madame, pourquoi, selon vous, avez–vous été choisie pour faire partie du conseil d'administration de CN Rail?». À quoi elle a répondu: «Je viens de North Bay, une ville créée par le chemin de fer. Mon grand–père était lui–même un cheminot bien connu dans les Maritimes.» La dame en question s'appelait Marie Marchand et était de North Bay.

[*Français*]

M. Marchand: Monsieur le Président, concernant M. de Belleval, je n'ai pas à parler pour lui ou répondre à sa place évidemment, étant donné que cela a été des nominations du temps du gouvernement conservateur de M. Mulroney.

Mais, encore une fois, je veux expliquer à mon cher ami que ce n'est pas nécessairement en suivant l'exemple des conservateurs que les libéraux vont améliorer quoi que ce soit au Canada. Dans le fond, si on compare ce que fait le présent gouvernement, le premier ministre est en bonne voie de dépasser l'ancien premier ministre conservateur, M. Mulroney. C'est cela le problème. On tente de nous donner l'impression qu'on a changé quelque peu ici et là, on poudre, on envoie un peu de poussière aux yeux des gens. Mais les gens ne s'y trompent pas, ils ne sont pas naïfs au point de ne pas voir que le gouvernement libéral agit exactement comme le Parti conservateur autrefois.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Fraser Valley–Ouest—L'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. John Godfrey (Don Valley–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à l'occasion de la deuxième lecture d'un projet de loi omnibus visant à éliminer des organismes fédéraux ou à rationaliser leur fonctionnement.

En juillet dernier, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique annonçait sa décision d'éliminer 21 organismes, commissions et organismes consultatifs et 275 postes dotés par le gouverneur en conseil ou un ministre.

Le projet de loi dont les députés sont saisis aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de ce projet et vise l'élimination ou la rationalisation de 15 organismes et 150 postes dotés par le gouverneur en conseil.

Cette annonce faite en juillet était le résultat d'une entreprise de collaboration des ministres des Finances, des Pêches et des Océans, des Services gouvernementaux, de la Santé, de l'Industrie, de la Défense nationale, du Revenu national et des Travaux publics.

Lors des dernières élections, le Parti libéral du Canada reconnaissait qu'une question se posait particulièrement pour les Canadiens: Quel genre de pays voulons–nous avoir pour nous–mêmes et pour nos enfants?

• (1645)

Nous avons établi que nous voulions, entre autres, un pays dirigé par des gouvernements efficaces, innovateurs et travaillant en collaboration, non seulement entre eux, mais aussi avec d'autres secteurs.

Le livre rouge signale que, en tant que gouvernement, nous avons fondé notre programme sur une conception intégrée et cohérente des politiques économiques, sociales, environnementales et étrangères. En tant que gouvernement, nous voulons explorer des solutions novatrices et créatrices à de vieux problèmes que nous tâchons d'examiner dans une nouvelle perspective. En tant que gouvernement, nous savons par ailleurs qu'il faut aussi veiller à bien gérer nos propres affaires.

Nous avons donc établi un plan d'action qui nous aidera à rationaliser les activités du gouvernement, à alléger l'administration gouvernementale de façon à l'améliorer et à modifier la structure du gouvernement pour assurer un meilleur service au public. Pour ce faire, nous devons d'abord déterminer si certains programmes, organisations, commissions et organismes consultatifs donnent vraiment, avec le temps, les résultats qu'on attend d'eux.

Le projet de loi fourre–tout dont la Chambre est aujourd'hui saisie à l'étape de la deuxième lecture est un élément majeur de ce processus. Notre but final est de constituer un gouvernement meilleur, plus efficace et plus efficient. L'adoption de ce projet de loi nous rapprochera du but.

Nous vivons dans un contexte changeant. Le Canada, en tant que pays, les ministères et organismes fédéraux, les sociétés

d'État qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien et la multitude de composantes du gouvernement n'échappent pas à cette réalité, le changement. Trois facteurs contribuent à cette atmosphère de changement.

Premièrement, les difficultés financières nous obligent à repenser la façon dont le gouvernement travaille. La réduction du déficit est dans l'intérêt de tous les Canadiens et constitue une priorité de notre gouvernement.

Deuxièmement, le village global dont parlait si prophétiquement Marshall McLuhan en 1962 est devenu réalité. En particulier, la mondialisation des marchés a modifié le contexte industriel et commercial, un contexte toujours plus important pour le Canada qui dépend de plus en plus de son commerce extérieur. Ce nouveau contexte exige de la machine gouvernementale un fonctionnement hautement efficace, parfaitement au point et capable de répondre à une situation économique internationale où les transactions se font instantanément.

Enfin, l'évolution constante des techniques nous oblige à repenser constamment la façon dont nous distribuons les produits et les services à la population. Le Canada qui a, à maintes reprises, surmonté les défis géographiques et climatiques, aujourd'hui en particulier, n'est pas étranger aux révolutions en matière de communications.

Le livre rouge mentionnait notre volonté de simplifier les structures du secteur public et de rationaliser le fonctionnement pour répondre à l'évolution des circonstances. Nous voulons également encourager la créativité et l'innovation pour que les défis ne soient pas vus comme des problèmes, mais comme des occasions à saisir.

C'est pour atteindre ces objectifs que mon collègue, le ministre, a entrepris cet exercice qui promet une amélioration de l'efficacité, un exercice qui maximisera le potentiel de ces organismes et conseils consultatifs.

Notre objectif est clair: moderniser la machine de l'État de façon à rendre le gouvernement plus efficace et plus réceptif aux besoins des citoyens qu'il sert.

Le ministère du Patrimoine canadien, de concert avec les organismes et les sociétés d'État dont il est chargé, a participé à cet exercice. En conséquence, le processus a été marqué au coin de la collaboration et de l'ouverture d'esprit, et les consultations collégiales ont mené à un accord complet, de manière que les conseils d'administration puissent poursuivre leurs travaux avec efficience et efficacité tout en comptant moins de membres.

Dans un article paru le 26 novembre dans le *Montreal Gazette*, j'ai relevé la question suivante: Quand les gouvernements sont à court d'argent, peuvent–ils subventionner la culture? Je tiens à dire aux députés que la culture compte parmi nos alliés les plus sûrs pour bâtir un pays plus fort et plus uni.

Selon le livre rouge, la culture est l'essence même de l'identité nationale, elle est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays. À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies de l'information, les frontières entre les pays s'estompent. Le Canada doit plus que jamais favoriser son développement culturel.

Loin de vouloir affaiblir les institutions culturelles du Canada, le gouvernement a voulu les rationaliser et les rendre plus efficaces et efficientes. J'approuve la décision prise en juillet d'éliminer et de rationaliser les organismes d'une façon équitable, et je suis favorable au développement continu de la culture au Canada.

• (1650)

La décision du gouvernement d'éliminer et de rationaliser les organismes souligne le fait qu'un gouvernement plus efficace ne signifie pas nécessairement qu'un gouvernement est omniprésent ou que ce principe est incompatible avec la nécessité de composer avec moins. Nous pouvons composer avec moins sans réduire la qualité de nos travaux. Les Canadiens l'ont prouvé tout au long de leur histoire.

Notre intention est claire: nous voulons moderniser l'appareil gouvernemental. Cela signifie qu'il faut en réduire des parties pour rationaliser nos activités le cas échéant et ainsi optimiser le succès des nominations aux conseils d'administration. Cela a de quoi rassurer les Canadiens, puisque les gouvernements ont désormais le devoir d'effectuer de bonnes nominations à des postes nécessaires et de choisir les titulaires en fonction de leurs compétences.

Voilà pourquoi, dans le domaine du patrimoine canadien, j'appuie les mesures visant à réduire la taille du Conseil des arts du Canada, ainsi que des conseils d'administration de la Société Radio–Canada, des musées fédéraux et de l'Office national du film, pour n'en nommer que quelques–uns. Ensemble, ces réductions viseront 85 nominations par le gouverneur en conseil et 10 affectations ministérielles.

Ce processus de rationalisation ne nuira aucunement au développement et à la promotion de la culture canadienne, ni au soutien qui lui est accordé. La culture est plus qu'une forme d'expression artistique ou d'interprétation de l'abstrait. La culture transcende toutes les dimensions de la société. Il existe un lien indissoluble entre le secteur culturel et sa contribution à l'économie.

Je suis de ceux qui ne peuvent imaginer une société viable et dynamique sans culture. Notre défi consiste à voir au–delà d'une simple stabilité économique. Notre défi consiste à protéger le secteur qui définit notre identité canadienne et qui se fait le miroir de notre conscience collective. En fait, je suis de ceux qui croient que c'est grâce à sa culture que notre société pourra prendre la place qui lui revient et jouer son rôle au sein de la communauté internationale et du village planétaire qu'est devenu notre monde.

Par conséquent, il nous incombe à tous d'aller de l'avant pour préserver le terrain que nous avons gagné en tant que nation. Nous devons nous adapter à la nouvelle réalité à laquelle nous sommes confrontés et aller de l'avant, forts de l'appui solide que nous procure un gouvernement efficace, à l'écoute de nos besoins. C'est le plus grand défi que nous avons à relever. Je crois que notre gouvernement aide le Canada et les Canadiens non seulement à atteindre, mais aussi à dépasser ces objectifs.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'aurai-je pas l'occasion d'intervenir cet après-midi?

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois qu'un député désire obtenir le consentement unanime de la Chambre pour revenir au projet de loi qui vient d'être mis aux voix.

On pourrait peut-être suspendre la séance pendant deux ou trois minutes, le temps que les partis négocient à ce sujet. Nous pourrions peut-être reprendre les travaux à 17 heures précises et présenter à ce moment-là une recommandation.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Y a-t-il consentement unanime? En vérité, je dois vous avouer que je prendrai aussi quelques instants pour consulter les greffiers au Bureau.

Y a-t-il consentement unanime pour suspendre la séance pendant quatre ou cinq minutes?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 heures.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre ne considère pas que le projet de loi a été mis aux voix, il y a quelques instants, et pour que nous reprenions tout simplement le débat sur le projet de loi dont la Chambre était saisie jusqu'à ce qu'il soit mis aux voix.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous mes collègues pour leur indulgence. Je suis gênée, et je vais poursuivre.

Je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-65, un projet de loi omnibus visant à rationaliser ou à supprimer un certain nombre d'organismes fédéraux. Ce projet de loi porte dissolution de sept organismes qui n'ont plus leur raison d'être et vise à restructurer les conseils d'administration de 15 autres organismes ou conseils.

Toutefois, comme à son habitude, le parti au pouvoir n'a fait que lancer une campagne de relations publiques bien orchestrée. Ce ne sont que des voeux pieux reposant sur pas grand-chose.

Ce projet de loi ne tient pas compte de la dure réalité financière qui est la nôtre. Il ne fait rien pour que ces conseils et organismes rendent compte de leurs activités aux contribuables canadiens. Au sujet de notre triste réalité financière, les Canadiens nous disent maintenant ce qu'ils veulent et très certainement ce qu'ils ne veulent pas.

Les Canadiens sont scandalisés de voir que le gouvernement dépense à qui mieux mieux depuis deux décennies. Notre pays a des allures de scène hollywoodienne: tout n'est que tape-à-l'oeil acheté à crédit et ne reposant sur rien de solide.

Il est stupéfiant de constater que le Parlement n'a rien fait de concret pour réduire les dépenses depuis le gouvernement minoritaire de 1972-1974. Même alors, lorsque le gouvernement n'avait pas la majorité nécessaire pour arriver à ses fins, la Chambre des communes n'a réussi qu'à effectuer deux petites réductions totalisant 20 000 $.

Pour mettre les choses en perspective, disons que, depuis 1969 que les prévisions sont examinées par le comité, le Parlement a autorisé des dépenses d'une valeur de deux billions de dollars. Ce qui veut dire que le Parlement a réalisé des réductions représentant seulement un millionième de un p. 100 des dépenses totales qu'il a approuvées.

Je suis contre ce projet de loi; toutefois, je suppose que je dois reconnaître la misérable tentative de supprimer légalement sept organisations fédérales déjà défuntes. Je crois comprendre que d'autres organismes seront dissous et j'ai hâte que cela se fasse.

Ce qui m'inquiète vraiment dans ce projet de loi, c'est le peu de volonté de la part du gouvernement de vraiment réduire les conseils qui fonctionnent encore. Ses efforts de rationalisation sont encourageants, mais je crois que tout examen complet de ces conseils doit comprendre deux démarches précises: voir comment les nominations à ces conseils et organismes se font et analyser en profondeur leur budget et leurs dépenses.

Selon les prévisions mêmes du gouvernement, ce projet de loi va supprimer seulement 150 nominations par décret et permettre d'épargner un pauvre million de dollars.

• (1705)

Ce projet de loi aurait certainement pu représenter des changements plus importants. Tout cet exercice devient une perte de temps lorsque d'autres nominations apparaissent à mesure que celles-ci disparaissent. Prenons par exemple le cas de la nouvelle commission du tourisme, qui dispose d'un budget de 50 millions de dollars, mais qui n'a pas de programme d'action. Je répète: un budget de 50 millions de dollars et aucun programme d'action.

Au lieu de simplement remplacer le mot «chairman» par «chairperson», je crois que le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique aurait dû inclure dans ce projet de loi des dispositions visant à rendre ces organismes plus ouverts et plus responsables.

On devrait établir des critères pour empêcher que les futures nominations par décret ne soient teintées de favoritisme politique. Pour montrer que des changements sont nécessaires, examinons brièvement les conseils et organismes visés par ce projet de loi.

Le Conseil des arts du Canada avait un budget de 100 millions de dollars l'an dernier. Savons-nous si cet argent a été dépensé de façon judicieuse? Le conseil doit-il rendre des comptes? Nous n'avons aucune idée de l'efficacité du conseil. Il n'était pas touché par l'examen du gouvernement même s'il aurait dû l'être.

Ce qui est plus intéressant encore, la présidente actuelle du Conseil des arts du Canada, qui a été nommée en mai 1994, est

Donna Scott, une ancienne candidate libérale aux élections provinciales en Ontario. Est–elle la personne la plus compétente pour occuper ce poste? Je n'en sais rien. Nous n'en savons rien.

Comme l'a découvert récemment Susan Delacourt du *Globe and Mail*, il semble que les libéraux aient deux processus distincts pour les nominations: un pour les candidats qualifiés et un pour les libéraux fidèles.

Le favoritisme politique ne se limite pas au Conseil des arts du Canada. Plusieurs autres organismes visés par ce projet de loi sont touchés par ce phénomène. Examinons le cas de la Commission de la capitale nationale.

Les décisions de la CCN baignent dans le secret, et tout le monde réclame plus de transparence au sein de cet organisme. Pourtant, le ministre actuel du Patrimoine canadien ne prévoit pas apporter de changements importants à la CCN. En fait, il aurait même dit, et on se demande comment il a pu dire une chose pareille: «Pour ce qui est d'obliger la CCN à rendre des comptes, c'est un peu plus délicat parce que ce n'est pas un organisme élu.» C'est pourtant mon argent et celui des autres députés que la CCN dépense.

Il convient de signaler qu'un des membres de la CCN est Pierre Isabelle, fils d'un ancien député libéral de Hull. Et la liste ne s'arrête pas là. Andrew Ogarcenko, directeur du Centre national des arts, est un partisan libéral bien connu de Winnipeg.

La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a un nouveau président, qui a été nommé en novembre 1994. Ian Christie Clark était le conseiller spécial d'un secrétaire d'État libéral qui a créé la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Il en a été également le premier président vers la fin des années 1970. Il a perdu son poste sous les conservateurs, mais comme un vrai yo–yo, M. Clark a retrouvé le poste qu'il avait créé pour lui–même.

L'Office national du film a grand besoin de changement. Michael Spencer, cadre respecté de l'ONF de 1946 à 1967, et le premier président de l'organisme qui est maintenant devenu Téléfilm Canada, a recommandé de réduire de moitié le budget annuel de 80 millions de dollars de l'ONF. Jusqu'à présent, la réaction du gouvernement actuel au problème persistant de l'ONF a été d'en réduire de deux le nombre des membres du conseil. Voilà vraiment une réforme stupéfiante.

Comment le gouvernement peut–il espérer effectuer un véritable changement dans la fonction publique sans s'attaquer à ces problèmes? En cette époque d'austérité budgétaire, le contribuable canadien doit avoir l'assurance que les conseils consultatifs rendront compte de l'argent qu'ils dépensent.

Il a besoin de garanties absolues qu'on ne nommera pas des amis politiques à la direction de ces organismes, mais bien les gens les plus compétents qu'on pourra trouver. Le projet de loi C–65 ne fournit malheureusement pas ces garanties au contribuable canadien.

• (1710)

La loyauté libérale est récompensée au Canada par des emplois, encore et toujours des emplois, qui sont tous autant de nominations par favoritisme politique. Que les Canadiens restent à l'écoute, car même maintenant, la rotation dans notre monde judiciaire, qui est un autre nid de favoritisme, commence à atteindre les milieux provinciaux. Ce sont des avocats liés aux libéraux, et non des conservateurs, qui sont maintenant choisis pour agir comme procureurs pour défendre les causes fédérales dans les tribunaux provinciaux.

Les procureurs, d'après ce que je comprends, sont les cabinets d'avocats qui reçoivent les contrats distribués par le gouvernement pour s'occuper surtout de poursuites dans des affaires de drogues. En 1993–1994, environ 600 cabinets d'avocats ont servi de procureurs et ont présenté au gouvernement fédéral des factures de près de 45 millions de dollars. Le système a toujours constitué une forme de favoritisme.

Le favoritisme en matière juridique n'a pas toujours constitué un processus irréprochable pour le gouvernement de notre premier ministre actuel. Des personnes nommées par les progressistes conservateurs et qui ont été écartées poursuivent maintenant des libéraux en vue. La question est sur la place publique.

Certains libéraux acceptent mal que de loyaux partisans n'aient pas été nommés plus rapidement. C'est scandaleux.

Par le passé, les nouveaux gouvernements ne perdaient pas de temps à écarter des centaines d'agents et à les remplacer par de loyaux partisans. Notre ministre de la Justice, c'est tout à son honneur, a procédé plus lentement. Il veut revoir le système en remplaçant un certain nombre d'agents et en adoptant des lignes directrices. Mais vouloir et agir, ce sont deux choses. Attendons de voir.

Certains libéraux estiment que notre ministre de la Justice leur a fait perdre la face en ne récompensant pas assez vite leurs partisans. Ils estiment qu'il ne faut pas mettre de côté des candidats compétents sous prétexte qu'ils sont libéraux. Par contre, on a parlé de réforme, ce qui a suscité de grandes attentes, et le gouvernement aurait l'air hypocrite en remplaçant des avocats conservateurs.

Ce que nous voyons là, c'est la mine cynique et corrompue du favoritisme politique, peu importe où il existe aujourd'hui, à tous les niveaux de gouvernement. Quand j'entends des députés se congratuler parce que leur gouvernement pratique ce favoritisme, que je vois le gouvernement de M. Parizeau se mettre de la partie, je me dis que nous sommes en présence d'un système corrompu. Voilà ce qui doit changer.

Je vous le demande en terminant, monsieur le Président, qu'est devenue la responsabilité envers les Canadiens? La responsabilité des représentants élus envers les citoyens? Où est passée la cohérence des députés qui doivent représenter leurs concitoyens, car nous devons veiller à ce que ces conseils, ces organismes et ces commissions soient vraiment ouverts aux Canadiens?

Pour les promesses de système équitable du livre rouge des libéraux, on repassera.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, je veux moi aussi faire quelques observations sur ce projet de loi. Pour avoir moi-même été dans l'opposition pendant un certain temps, ici, à la Chambre, et à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, je constate que les députés de l'opposition ont vu dans ce projet de loi, entre autres choses, une occasion de blaguer sur un certain nombre de questions.

M. Cummins: C'est un sujet sérieux.

M. Simmons: Je dirai au député de Delta que c'est là l'autre aspect du projet de loi dont je vais parler, mais pourquoi me refuserait-il l'occasion de plaisanter un peu?

Je remarque que mon collègue, le député de Cariboo—Chilcotin, a encore une fois raconté son anecdote du tracteur. Comme j'en ai raté une partie, je ne sais pas de quelle couleur était le tracteur aujourd'hui. Était-il vert ou bleu comme la dernière fois? Un bon jour, il devrait nous raconter l'histoire de la vache qui avait rempli un plein seau de bon lait et qui a ensuite renversé celui-ci pendant qu'on la manoeuvrait pour qu'elle se déplace. Loin de moi l'idée d'établir un parallèle avec le député de Cariboo—Chilcotin ou ses collègues, mais certains pourraient les accuser d'essayer de manoeuvrer la vache productive de manière à lui faire gaspiller quelque chose qui a été produit.

• (1715)

Je m'écarte toutefois du sujet. Je dois dire au député de Lotbinière que le favoritisme est assez vertement critiqué cet après-midi et que c'est très bien ainsi. Par contre, le favoritisme a toujours existé et il existera toujours, et cela aussi c'est très bien.

Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée de Calgary-Nord, par votre entremise, qu'elle devrait replacer mes propos dans leur contexte. D'abord, j'ai dit que le favoritisme a toujours existé, qu'il existera toujours et que c'est bien ainsi. Avant de jeter les hauts cris, elle aurait intérêt à replacer mes propos dans leur contexte. J'étais sur le point de dire que les députés pratiquent régulièrement le favoritisme avec leur famille, dans leurs organismes religieux et communautaires. Ils font appel à des gens à qui ils peuvent faire confiance. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut faire confiance aux gens qu'on ne connaît pas, mais qu'on ne sait pas si on peut leur faire confiance parce qu'on ne les a pas encore rencontrés.

Qu'y a-t-il de surprenant à ce qu'on fasse appel à quelqu'un qu'on connaît, dont on est sûr de la compétence, pour remplir une fonction dans un organisme communautaire, religieux, municipal ou autre si on veut que le travail soit bien fait? Je le répète, cela ne veut pas dire que tous les gens qu'on ne connaît pas ne sont pas dignes de confiance.

Ce n'est pas par hasard qu'un gouvernement libéral nomme à certains postes des gens qui sont reconnus comme des libéraux. Il en irait de même si c'était le Parti réformiste qui était au pouvoir. La loi de la moyenne s'en occuperait. S'il fallait exclure tous les gens qui ont déjà voté pour les libéraux ou qui ont lutté pour la cause libérale au fil des ans, ce serait toute la population canadienne qu'il faudrait exclure.

Veut-on dire que le simple fait d'être étiqueté libéral serait suffisant pour disqualifier quelqu'un? Il y a plus que cela. Laissez-moi vous donner un exemple. Si, en tant qu'employeur, j'ai à choisir entre deux candidats qui ont les mêmes compétences, les mêmes qualités et la même expérience, je choisirai celui que je connais si un seul d'entre eux m'est connu. Comme le veut le proverbe, mieux vaut un danger que l'on connaît qu'un danger que l'on ne connaît pas. En d'autres termes, la personne que l'on connaît est meilleure que celle que l'on ne connaît pas. Par définition, si on ne connaît pas le deuxième candidat, il y a peut-être quelque chose à son sujet qui fera que, malgré ses compétences et son expérience, il ne sera pas nommé au poste. C'est du favoritisme dans sa forme la plus pure.

Je crois que, ce dont mes collègues parlent, c'est d'une notion qu'ils n'ont pas le courage de désigner par son nom. Je crois qu'ils parlent de favoritisme éhonté.

Je reviens à mon exemple. En tant qu'employeur, j'ai deux candidats à un poste. Celui que je connais ignore absolument tout des fonctions du poste. Le deuxième candidat, que je ne connais pas, a de bonnes références, conviendrait parfaitement pour le poste, a fait très bonne figure à l'entrevue, mais j'embauche malgré tout celui que je connais. On peut alors commencer à parler de favoritisme éhonté. L'employeur ne se sert manifestement pas de sa tête. Cet exemple n'est peut-être pas éhonté en soi, mais un employeur est décidément stupide s'il s'empresse d'embaucher quelqu'un parce qu'il le connaît au lieu du candidat le mieux qualifié. On peut alors parler de favoritisme éhonté.

• (1720)

Au cours des années, les gouvernements conservateurs se sont livrés au favoritisme éhonté et les libéraux ont fait de même, mais cela ne rend pas cette activité honorable. Je dois cependant reconnaître qu'il ne saurait être question de revenir plusieurs années en arrière et de reprendre les luttes électorales avec les gens qui ont siégé au sein des cabinets libéraux ou des gouvernements libéraux, ou encore avec leurs chefs. Je cite ces deux partis parce que ce sont les deux seules grandes familles qui aient existé à l'échelon fédéral. En ce qui concerne les provinces, je pourrais parler de gouvernements d'autres tendances, dont le Crédit social et le NPD. Tout le monde connaît la gamme des gouvernements qui ont dirigé des administrations fédérales et provinciales au Canada. Au Québec, il y a eu l'Union nationale et d'autres gouvernements. Nous ne saurions revenir en arrière et reprendre ces élections.

Voilà pourquoi, selon moi, les seuls états de service que nous puissions scruter actuellement, ce sont ceux du gouvernement actuel, celui qui devra rendre des comptes aux prochaines élections. Avant qu'on nous mette tous dans le même sac, permettez-moi de signaler certains faits. Le gouvernement a-t-il nommé des libéraux? Oui, et je peux en fournir une longue liste à la Chambre. A-t-il nommé des gens appartenant à d'autres partis? Oui, et je peux également en fournir une longue liste à la Cham-

bre. Or, l'appartenance politique d'un candidat ne devrait pas constituer un critère de nomination à un poste au sein d'un quelconque organisme.

Je reviens à mon exemple. Si ce ministre nomme quelqu'un à un poste au lieu de quelqu'un d'autre seulement à cause de l'appartenance politique de celui–ci ou parce qu'il le connaît, plutôt qu'en raison de l'aptitude du candidat à assumer ces fonctions, eh bien, ce sera un cas de favoritisme éhonté. Je suis contre et je tiens à faire savoir que, lorsque je constaterai ce genre d'abus, comme c'est le cas en ce moment, je vais tirer la sonnette d'alarme.

Mais qu'on me comprenne bien! Je ne vais pas jusqu'à dire que nul membre du parti au pouvoir ne peut être nommé, en dépit de toutes ses compétences. Soyons raisonnables! Aucun être sensé dans cette enceinte n'oserait dire pareille sottise. Tout d'abord, ce serait injuste, mais ce serait surtout contraire au but recherché parce que nous nous priverions ainsi de personnes compétentes.

On me permettra de rappeler quelque chose en passant. Il ne s'agit pas là d'une attaque contre les conservateurs, car il n'en reste guère ici à qui s'en prendre. Je veux simplement citer quelques exemples, et il se trouve que le dernier gouvernement fédéral était un gouvernement conservateur. Je voudrais comparer des périodes équivalentes.

Nous examinerons, dans le cas des gros méchants libéraux, la période du 4 novembre 1994 au 3 février 1995, puis une autre période dans le second cas. Dans le premier cas, celui du gouvernement actuel, les gros méchants libéraux contaminés par le favoritisme ont effectué quelque 700 nominations sur une période de 15 mois, soit du 4 novembre 1993 au 3 février 1995. Une étude effectuée pendant des jours et des semaines par une équipe de recherche du *Globe and Mail*, et dont ce journal a publié les résultats en fin de semaine, a révélé que moins des 80 personnes nommées étaient liées au Parti libéral, ce qui représente seulement 80 nominations sur 700. Il faudra que j'en touche un mot au premier ministre. C'est de la discrimination! Il faudrait équilibrer un peu plus les choses.

• (1725)

Lorsque le député de Delta était membre inscrit du Parti libéral, il n'aurait jamais défendu une telle injustice.

Voyons la période du 4 novembre 1991 au 3 février 1993. Je n'ai pas choisi ces dates par caprice, mais parce qu'elles correspondent à la dernière période du mandat du gouvernement précédent qui soit comparable à la période de 15 mois dont nous parlons ici. Au cours de cette période, les conservateurs ont effectué 1 819 nominations, soit deux fois et demie plus que nous au cours de la période actuelle.

La nécessité commande au gouvernement d'effectuer au sein des organismes et conseils des nominations auxquelles il ne peut pas se soustraire. Le gouvernement actuel, sous la responsabilité du ministre compétent, a réalisé une étude qui nous a amenés à faire beaucoup moins de nominations, mais certaines devaient être faites.

Les personnes qui dénoncent à grands cris les nominations qui ont été faites ont elles–mêmes déjà fait l'objet d'une nomination par népotisme. Je ne ferai pas comme une certaine personne qui a pris la parole avant moi et qui a donné des noms. Je ne crois pas que ce serait utile dans le cas présent. Ce n'est qu'en partie équitable, en ce sens que les personnes dont j'ai le nom sont maintenant des députés et auront l'occasion de répondre. Cependant, il a été question aujourd'hui d'autres personnes qui n'ont jamais siégé dans cette enceinte et, plus précisément, qui ne siègent pas parmi nous à l'heure actuelle. Ces gens n'ont ainsi aucun recours et ne peuvent se protéger.

Je tiens à dire à mes collègues qui ont traîné dans la boue certains noms aujourd'hui qu'il se peut très bien que quelqu'un soit le petit–fils ou le fils d'une personne donnée ou ait une relation quelconque avec elle. Je n'ai jamais eu grand–chose à dire sur le choix de mes grands–parents, pas plus que sur mes parents. Devrais–je être mis de côté parce que mon père était un humble menuisier, parce que ma mère venait d'une famille de constructeurs de navires et travaillait comme servante avant son mariage? Cela rend–il ma candidature inacceptable? Ces étiquettes doivent–elles me suivre? Faut–il attaquer un député dans cette enceinte parce que sa mère était servante et son père menuisier? Jusqu'où allons–nous pour nous élever contre le népotisme?

Je suppose que mon dernier sermon aurait pu s'intituler «Critiquer les autres, c'est s'exposer à la critique», car certains députés qui siègent parmi nous maintenant ont profité d'une nomination politique de la part de l'ancien gouvernement conservateur.

Il y a une autre question que je voudrais aborder. Mes observations ne s'adressent pas aux députés de Charlevoix, Anjou—Rivière–des–Prairies, Elk Island, Red Deer, Fraser Valley–Est, Calgary–Nord, Port Moody—Coquitlam ou Delta ou encore Saint–Boniface, Parry Sound—Muskoka, Kitchener, London–Ouest et Oxford sans parler des députés de Niagara Falls et de Stormont—Dundas. Y a–t–il d'autres offres?—ou le député de Louis–Hébert. Pour résumer ce que je viens de dire à ce sujet, s'il y a quelque chose de répréhensible dans le système de favoritisme, c'est le système lui–même.

• (1730)

Nul n'est besoin de prendre pour boucs émissaires certaines personnes pour justifier la nécessité de réformer le système. C'est tout ce que je veux dire dans le cas présent. Je tiens à donner avis de cela. J'ai en ma possession des noms de députés qui siègent actuellement à la Chambre, mais, à moins d'identifier par circonscription les personnes en cause, je ne peux aller plus loin.

Pour être juste envers les gens qui m'ont posé la question, ils n'avaient pas besoin de le faire. Ils savent fort bien s'ils ont été nommés. S'ils avaient profité d'une nomination, ils n'exigeraient pas avec autant de véhémence que j'oppose un démenti en leur nom.

Si le député de Delta n'existait pas, il faudrait l'inventer. Il est tellement magnifique! Les députés du Parti réformiste ont certainement un mot à dire à ce sujet, mais je voudrais aborder un autre point.

Ce projet de loi est un projet omnibus. À plusieurs égards, c'est ce que l'on appelle un projet de loi d'ordre administratif. Il ne porte pas à conséquence, mais règle plusieurs détails. Il s'impose. Je ne veux pas en réduire l'importance, mais un tel projet ne va probablement pas créer de nombreux emplois. En fait, il en supprimera un certain nombre, par exemple à l'APECA.

Je vois qu'il ne me reste que deux minutes, j'ai donc avantage à me dépêcher. Je consacrerai ce temps surtout à l'APECA, instrument de développement régional qui me tient à coeur, car j'ai pu constater ses effets bénéfiques dans ma propre circonscription.

Je pourrais parler aux députés d'une entreprise agricole à Baie St–Georges qui crée de l'emploi à temps plein pour 35 ou 40 personnes, grâce à une initiative de cet organisme. Je pourrais parler de l'élevage de saumon de Baie d'Espoir qui emploie 80 personnes à temps plein et qui expédie quotidiennement du saumon par avion vers San Francisco, Toronto, etc. Il existe une excellente entreprise de production depuis dix ans à cet endroit.

Je pourrais parler des gens de Milltown. Trente–cinq d'entre eux ont obtenu un contrat d'introduction de données pour des entreprises en Allemagne, en Angleterre et en Australie, grâce à une petite mise de fonds initiale fournie par l'APECA il y a cinq ou six ans.

En regardant autour de moi, je vois que la transition vers la nouvelle économie, centrée pour une partie sur la haute technologie, mais surtout sur l'agriculture, chez nous à Terre–Neuve, la transition vers un nouvel ensemble d'efforts et d'entreprises dans le cas de Terre–Neuve, est entièrement appuyée par un organisme de ce genre. J'aurais voulu, principalement durant ce débat, chercher à obtenir un appui pour l'APECA. Je serais heureux d'inviter les députés dans ma circonscription pour leur montrer certaines des réussites dues à l'argent fourni par l'APECA.

Le député a déjà reçu une invitation à cet égard qu'il n'a pas encore acceptée et qui est toujours valable. Je constate que mon temps est écoulé.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je n'ai qu'un seul commentaire, très bref. Le député de Burin—Saint–Georges voudra peut–être y répondre. Presque tous les organismes dont il est question dans le projet de loi C–65 sont assujettis à une petite clause qui dit à peu près ceci.

Cette clause dit que le jour où cette loi sera promulguée, toutes les personnes qui font partie de la commission cesseront d'en faire partie. Cela nous amène à nous poser la fameuse question, à savoir pourquoi faudrait–il éliminer tous les membres actuels du conseil? Est–ce parce que le gouvernement veut faire de nouvelles nominations pour remplacer les nominations par favoritisme faites dans le passé?

• (1735)

Nous surveillerons de près tous ces organismes, tous les gens qu'on laissera tomber. Nous savons qu'on les laissera tous tomber si cette mesure législative est adoptée comme nous nous attendons à ce qu'elle le soit, étant donné la majorité libérale. Nous suivrons ensuite les choses très attentivement, pour voir quelles sont les personnes qui reviendront siéger aux conseils, même si les nombres sont réduits.

M. Simmons: Monsieur le Président, je tiens à dire au député d'Elk Island qu'une gestion publique est saine quand il y a des membres de l'opposition et du gouvernement qui surveillent ces situations.

En ce qui concerne la première partie de sa question, même si le ministre responsable serait mieux placé pour y répondre, à la fin du débat, je suppose que si l'on modifie le mandat d'un organisme, on peut vouloir recommencer à neuf, parce que les personnes qui en faisaient partie, sous l'ancien mandat, ne sont pas nécessairement qualifiées pour mener à bien le nouveau mandat. C'est juste mon interprétation des choses.

Il n'est pas rare, lorsqu'on démantèle et qu'on redéfinit une organisation, qu'on modifie la composition de ses membres. Le test décisif est celui sur lequel il a mis le doigt. Il consiste à savoir s'il n'y a pas certaines magouilles—il ne l'a pas dit, mais je le dis pour lui. S'il y a dix personnes dans le conseil actuellement, quatre libéraux et six conservateurs ou peu importe, celles–ci seront toutes mises de côté et à sa prochaine réunion, le conseil se composera de ces quatre libéraux et les six conservateurs auront tous été remplacés, tout simplement parce qu'ils avaient des étiquettes politiques différentes. C'est ce que j'appelle des magouilles. Je voudrais être là quand il soulèvera ce point.

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'honorable député pour son excellent discours et ses remarques tout ce qu'il y a de plus sages et perspicaces sur la question du favoritisme. Je me demande s'il est conscient du fait qu'un grand nombre des postes que nous abolissons étaient vacants et que nous aurions pu les combler mais que nous avons choisi de ne pas le faire.

Je me demande si l'honorable député, qui a une longue carrière politique, pourrait nous dire en quoi cela diffère de la façon dont le favoritisme s'exerçait par le passé. J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

M. Simmons: Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à mon ami de Kitchener que j'ai essayé d'obtenir des chiffres mais que je ne les ai pas eus à temps. Il y a, à l'heure actuelle, dans les organismes publics, des centaines de postes vacants parce que nous voulions mener à bien notre examen avant de commencer à nommer des personnes à des agences qui risquaient de perdre leur raison d'être du fait d'un changement de

politique, ou tout seulement parce qu'il fallait en réduire le nombre.

Par exemple, le conseil d'administration de l'APECA va passer de 18 membres à 7. Plusieurs postes étaient vacants, mais il aurait été stupide que le gouvernement—le ministre responsable, mon ami de Cap- Breton—East Richmond—nomme immédiatement des titulaires sachant pertinemment que le gouvernement avait l'intention de réduire la taille du conseil.

En réponse à la seconde partie de sa question, je dirai à mon ami de Kitchener que je pense avoir abordé ce sujet dans mon discours. En effet, j'ai dit que tant les libéraux que les conservateurs s'étaient rendus coupables de ce que j'ai appelé—et que j'ai décrit dans mon préambule et illustré plus tard à l'aide d'exemples—favoritisme éhonté. Il y a favoritisme éhonté lorsqu'une personne est nommée uniquement en raison de son obédience politique et non de ses compétences.

Son appartenance à un parti ne devrait pas être la seule raison pour nommer quelqu'un à un poste, mais cela ne devrait pas non plus l'empêcher d'être nommé. C'est ce que j'ai expliqué. Malheureusement ce genre de favoritisme était trop courant par le passé. Mais ce qui est plus important c'est que, depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont été, je crois, remarquablement diligents. Ils ont pour les surveiller 150 simples députés, sans parler de l'opposition. Ils se sont montrés très diligents jusqu'à présent. Honnêtement, je ne pense pas qu'on puisse prétendre que ce gouvernement ait fait déferler une vague de favoritisme sur le pays.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais féliciter mon collègue de ses très intéressantes observations. Je voudrais lui demander de nous faire part de son expérience sur ce point.

À mon avis, comme le député l'a dit, nous entendons trop souvent dire dans cette Chambre que les gens qui ont un lien quelconque avec le parti devraient être inadmissibles. Est-ce que le député ne pense pas que la personne qui porte ce genre d'accusation devrait être tenue d'apporter la preuve que la personne nommée n'est pas qualifiée? Autrement, c'est juste reprocher aux gens leur affiliation politique et ce n'est pas une bonne raison. Personnellement, je pense que l'accusateur devrait faire la preuve de ses dires.

• (1740)

Je me demande si le député pourrait nous faire part de son opinion et nous dire ce qu'il pense de cette idée.

M. Simmons: Monsieur le Président, je n'éprouve aucun plaisir à diffamer les autres et je ne pense pas que cela me place au-dessus de qui que ce soit ici. Je ne pense pas que des gens ici prennent plaisir à cela. Ce qui arrive parfois, c'est que nous tombons dans le piège de la critique. Cela m'est arrivé également, mais cela ne veut pas dire que c'est correct.

Tout à l'heure, lorsque j'ai pris l'exemple d'un député qui a parlé dans ce débat—pas seulement un, mais deux ou trois—je n'ai nommé personne. Cela aurait été contraire à ce que je voulais dire, qu'une diffamation n'en justifie pas une autre, car c'est ainsi que le phénomène s'amplifie.

Il me semble, et je pense que je l'ai dit dans mon discours, que si les gens étaient inquiets du système et recherchaient des preuves—il faudrait se livrer à quelques exercices mathématiques, j'en conviens—on pourrait dire «ceux-ci ont telle affiliation ou ceux-là n'ont pas les qualifications requises». Je pense qu'on peut le faire sans nommer qui que ce soit et faire reconnaître tout autant son point de vue.

Selon la loi des probabilités, parmi toutes les personnes nommées, quelque 700 j'ai dit, il est certain qu'il y en a qui sont incapables de faire leur travail. C'est la même chose parmi les 295 députés, selon toute probabilité il y en a sûrement quelques-uns qui sont incompétents. Personne n'ira prétendre que les 700 personnes nommées sont toutes absolument brillantes. Je suppose que certaines sont maladroites ou dépassées par les événements. C'est certain.

Mais c'est autre chose que de dire qu'il y a quelqu'un qui pense en permanence: «Comment pouvons-nous orienter le système de façon à ce que seuls des libéraux incompétents obtiennent des nominations et personne d'autre?» Si c'est cela la thèse, prouvez-le, mais ne diffamez pas des personnes innocentes.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je voudrais faire une ou deux remarques sur ce qu'a dit le député qui a pris la parole avant moi au sujet du favoritisme.

Pour commencer, je reviens à son histoire de la vache. À ce propos, cela me rappelle un autre dessin humoristique célèbre qu'on avait vu en cours d'histoire. Peut-être voudra-t-il nous faire part de ces commentaires à ce sujet une autre fois. Il s'agit d'une vache en quelque sorte à califourchon sur la carte du Canada, en train de brouter sur la côte est et présentant son arrière-train à la côte ouest tandis qu'on lui soutire à Ottawa jusqu'à sa dernière goutte de lait. C'est un dessin célèbre. Il est humoristique, mais je pense parfois qu'il contient aussi un élément de vérité.

Pour ce qui est de la définition du favoritisme, je pense que ce qui embête un certain nombre d'entre nous de ce côté de la Chambre, c'est le fait que les libéraux aient justement mené une campagne aussi vive contre le favoritisme. Le livre rouge contient certaines remarques à ce sujet. L'une des définitions de patron est ancien maître d'un esclave. Je suppose que, selon la façon dont on perçoit l'engagement des personnes à l'égard du parti qui les a nommées, il y a un aspect négatif à une nomination par favoritisme.

Je me lève aujourd'hui pour débattre de cette dernière mesure législative présentée par le gouvernement, le projet de loi C-65, qui donne force légale à une annonce faite par le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, à savoir la rationalisation de plusieurs organismes fédéraux, éliminant ainsi 150 postes

créés pour des raisons de favoritisme. Je présume qu'il pense avoir fait une bonne chose. Je le pense. Il a même annoncé l'abolition de sept conseils et conseils consultatifs.

Comme tant d'autres initiatives libérales, cette mesure législative est une tentative timide visant à apaiser les électeurs plutôt qu'un changement fondamental de la façon dont le gouvernement fonctionne. On parle beaucoup de ce qui ne va pas dans le système et des changements globaux requis. Il a tout à fait raison. Je ne vois aucun changement systémique dans cette mesure législative.

Le gouvernement libéral n'est pas rapide et décidé dans ses efforts afin de régler les problèmes contre lesquels s'élève l'électorat. Il agit lentement et de façon prudente, bien moins vite que ne le voudraient les gens.

• (1745)

De ce côté–ci de la Chambre, ce comportement nous laisse souvent perplexes. Pourquoi le gouvernement laisse–t–il traîner les choses? C'est parce qu'il est élu, dirigé et appuyé par le cénacle de ses amis. C'est ainsi que les libéraux ont toujours fonctionné au Canada: ils regroupent un extraordinaire réseau d'amis, souvent en distribuant des faveurs politiques.

Le Cabinet réserve une récompense à des centaines de libéraux de longue date. Trois cent cinquante organismes, conseils et commissions du gouvernement permettent de distribuer libéralement, jusqu'aux prochaines élections, ces postes en or aux piliers du parti. Tous les quatre ans, une très longue liste de noms est constituée. Des promesses très personnelles se font en coulisses et, si le gouvernement tient parole, il est assuré de conserver l'appui sans faille des amis en question.

Je veux que les députés sachent que les partisans actuels du Parti réformiste, comme ceux qui suivront, appuient le parti parce qu'ils veulent un bon gouvernement, et non parce qu'ils ont des chances d'en tirer des avantages.

Même au cours des dernières élections, quand le Parti réformiste avait relativement peu de chances de former le gouvernement, les amis du parti travaillaient avec ardeur, parce que les réformistes croient qu'il existe une autre manière de gouverner le Canada. Ils croient qu'une vertu qu'on appelle le mérite est bien plus importante que l'attrait du favoritisme. Ils croient qu'il vaut la peine de se dépenser pour des raisons purement politiques et de s'unir pour une cause politique, par amour pour leur pays et non par intérêt pécuniaire.

Je ne veux pas dire que les libéraux ou même que les fonctionnaires nommés par des libéraux n'aiment pas leur pays. Ce que je veux dire, c'est que dans certains cas, leur amour pour le Canada et leur volonté de servir leurs concitoyens sont des sentiments mitigés, entachés par la recherche de gains personnels. Quand la volonté collective du gouvernement s'exprime, sous la gouverne de milliers d'amis libéraux qui occupent des postes–clés, il ne faut pas s'étonner que tout changement apporté au statu quo prenne du temps et soit compliqué.

Échelonné sur de nombreuses années, même au cours d'une période de crise financière comme celle que nous traversons actuellement, un changement véritable prend une éternité, même s'il est demandé par la population. Le gouvernement doit lutter contre la volonté collective de la population qui prend volontiers ses distances des vieilles méthodes de faire de la politique.

Ces vieilles méthodes ne sont plus en vogue. La politique canadienne entre dans une nouvelle époque. Les réformistes sont d'avis qu'un parti est élu pour former le gouvernement quand la population a pu apprécier sa valeur et sa capacité d'agir et de réagir avec rapidité et fermeté pour répondre aux véritables besoins du pays et non aux besoins dictés par les amis, les groupes d'intérêts spéciaux, les politiciens en vue et de quelques intellectuels radicaux.

Le Parti réformiste a été élu. Il a des appuis partout au Canada parce que les Canadiens en ont assez des vieilles façons de fonctionner des gouvernements. Au cours des dernières semaines, j'ai assisté à plusieurs assemblées dans ma circonscription. J'ai parlé avec des centaines d'électeurs qui sont fort mécontents. Ils en ont assez. Ils ne veulent plus entendre parler des vieilles façons de dépenser ou de lever des impôts et des vieilles interprétations que le gouvernement donne à leurs volontés.

Le gouvernement libéral semble avoir du mal à entendre. Les Canadiens disent «Pas de hausses d'impôt» et il comprend «Il faut rajuster le régime fiscal», ce qui signifie qu'il y aura une hausse des impôts. Quand les gens disent qu'ils en ont assez du favoritisme, le gouvernement s'imagine qu'ils chuchotent «Il faudrait réduire un peu le favoritisme.»

Le gouvernement est dur d'oreille. Il ne comprend pas ce que les Canadiens demandent. Or, ils veulent une autre façon de faire; ils attendent un changement général dans la façon de nommer des membres à nos conseils, à nos commissions et à nos organismes consultatifs. Les Canadiens ne veulent pas qu'on modifie légèrement les vieilles façons de faire, ils demandent un vrai changement.

Les libéraux semblent incapables de comprendre ce que les gens leur disent. Lorsque la population réclame moins d'intervention de la part d'un gouvernement dont la taille serait réduite, le gouvernement interprète cela à sa façon. Il dit: «Nous comprenons. Vous voulez que nous éliminions quelques conseils consultatifs qui ne font pas grand–chose de toute façon. Vous voulez que nous abolissions quelques commissions qui ne siègent jamais.» Non, ce n'est pas ce que les gens réclament.

La population nous envoie pourtant un message bien clair—je l'entends tous les jours à mon bureau. «Nous voulons nous débarrasser d'agences gouvernementales qui font semblant d'être occupées et d'organismes qui font déjà trop de choses. Nous voulons que le gouvernement cesse de se mêler de nos affaires. Nous voulons réduire l'intervention de l'État.»

Voilà la différence entre le programme des réformistes et celui des libéraux. Dans tout ce qu'il fait, le gouvernement libéral tente de protéger le statu quo qui dure depuis déjà très longtemps.

• (1750)

Les libéraux veulent déplacer un peu de poussière. Les réformistes veulent faire le grand ménage. Les libéraux parlent de fiction. Le Parti réformiste du Canada parle de la vraie vie. Les libéraux veulent refiler nos problèmes épineux, et la facture qui les accompagne, à la prochaine génération. Les réformistes veulent régler les problèmes graves créés par notre génération au cours de notre génération.

Voilà pourquoi je m'oppose à ce projet de loi. Bien qu'il élimine certains conseils et commissions inutiles, il ne remanie pas les fonctions gouvernementales et n'apporte pas les changements systémiques dont parlait le député d'en face lui–même un peu plus tôt. Bien qu'il réduise la taille de certains conseils d'administration et élimine quelques–unes des nominations politiques, le système de favoritisme reste intact. Si on le laisse intact, il fonctionnera de nouveau.

Même ce matin, à la séance du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le dernier point à l'ordre du jour concernait des nominations par décret. Il n'y en avait pas beaucoup—seulement quatre—mais personne ne savait de qui il s'agissait. On ne peut rien faire pour empêcher ces nominations. Même les membres libéraux du comité ne savaient pas de quoi elles retournaient. Ils ont demandé s'il s'agissait seulement de les approuver et le greffier a fait répondre que oui. Voilà pourquoi, je le répète, je contesterai ce projet de loi si le système n'est pas modifié.

Permettez–moi de lire ceci. On en a déjà cité une partie, mais je crois qu'on devrait le citer encore une fois officiellement. Il s'agit d'une liste de nominations partisanes publiées dans le *Globe and Mail*. Il est paradoxal que la liste ait été dressée par une femme qui faisait elle–même partie du cabinet du premier ministre Mulroney et qui récolte aujourd'hui en tant que membre du Sénat les fruits capiteux du népotisme de l'ancien régime conservateur.

Au–delà de l'hypocrisie écoeurante du poêle qui se moque du chaudron, voici un bref extrait de cette liste. Votre sang ne fera qu'un tour à l'énumération de quelques–unes des nominations que les libéraux ont effectuées. L'ancien président du Parti libéral, Don Johnston, est nommé à l'OCDE. Il a fallu débourser 100 000 $ rien que pour avoir l'honneur qu'il accepte. Richard Kroft devient directeur des Chemins de fer nationaux. Jack Wiebe est nommé lieutenant–gouverneur de la Saskatchewan. L'argentier libéral pour la Nouvelle–Écosse, Robert Pace, devient un directeur du CN, et son associé en Nouvelle–Écosse, Mervyn Russell, est désormais président de la Société du port de Halifax.

Robert Wright, négociateur pour le consortium de développement de l'aéroport Pearson, a vraiment accompli de l'excellent travail. Je crois qu'il est à l'origine de poursuites de quelques centaines de millions de dollars intentées contre le gouvernement. De toute façon, il était le principal collecteur de fonds du premier ministre dans la course à la direction du parti, et ses services nous coûtent maintenant 1 000 $ par jour. Toute l'entente concernant l'aéroport Pearson était une affaire de favoritisme politique au départ, et les libéraux ont gagné les élections en partie parce qu'ils ont dénoncé le favoritisme des conservateurs. Je suppose que c'est un juste retour des choses que les libéraux nomment un de leurs amis pour faire enquête sur cette affaire.

Je suis certain que tous les Canadiens sont heureux de constater que le copain du premier ministre profite du favoritisme des conservateurs, à la façon des libéraux.

Je continue mon énumération. Jean Cordeau, principal organisateur autochtone pour le premier ministre, est maintenant directeur de Petro–Canada. Il y a manifestement un lien entre les deux. David Maclean, collecteur de fonds pour le premier ministre dans la course à la direction du parti, est maintenant président de CN Rail. Gary McCauley, ancien député libéral, est maintenant membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un de mes organismes préférés. Il fait environ 85 000 $ par année. Félicitations, Gary. Bill Code, ancien candidat libéral, fait maintenant partie du groupe spécial de règlement des différends dans le cadre de l'ALENA. Yves Caron, ancien député libéral, est maintenant commissaire à la Commission canadienne des pensions.

Michael McDonald, conseiller financier pour le ministre des Travaux publics, est maintenant membre du conseil d'administration de la Société d'expansion du Cap–Breton. Le ministre ne cesse de faire des cadeaux. Andrew Ogarcenko, libéral bien connu de Winnipeg, bien que je ne le connaisse pas, est maintenant directeur du Centre national des arts. C'est un très bon poste. C'est peut–être pour cela que, durant la période des questions aujourd'hui, le ministre du Patrimoine canadien a mentionné que le Parti libéral fait de l'excellent travail pour promouvoir la culture au Canada. Évidemment, un libéral est certainement capable de faire ce travail au Centre national des arts.

La secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé avait un très bon directeur de campagne lors des dernières élections, et il a été récompensé. Ron Longstaffe est maintenant président de la Société du port de Vancouver.

Inderjit Bal a fait partie de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pendant quelque temps. Il a obtenu sa récompense après avoir organisé le choix des délégués pour le premier ministre et pour nul autre que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. M. Bal a malheureusement dû démissionner après qu'on eut découvert qu'il était lui–même entré illégalement au Canada. À part ça, il était très qualifié à tous égards libéraux pour occuper le poste.

• (1755)

Richard Campbell est un autre directeur de campagne électorale, en l'occurrence pour le secrétaire d'État chargé des Anciens combattants. Il siège maintenant au conseil d'administration de Marine Atlantique. Nous avons aussi un juge ou deux. Le juge Thomas Lofchik, de la Cour d'appel d'Ontario, a été un important organisateur libéral à Hamilton. Je suis convaincu que sa nomination n'a absolument rien à voir avec ses activités politiques. Nous avons un autre juge, le juge Jean Richard, de la Section de première instance de la Cour fédérale. Quelle relation avait–il? Il était un des associés du premier ministre dans son ancien cabinet d'avocats. Il y a également James Langston, ancien collecteur de fonds et organisateur libéral, qui siège maintenant à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

Les contribuables seront heureux de constater que le système judiciaire totalement pur se trouve ainsi utilisé. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

Nous avons des administrateurs à la Banque du Canada, et une série de personnes nommées à de puissants organismes quasi judiciaires et au conseil d'administration de grandes sociétés. Le favoritisme, je regrette d'avoir à le dire, a même atteint la fonction la plus élevée du pays, celle de Gouverneur général du Canada. Le nouveau titulaire sera installé demain; que Dieu le

bénisse. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, lui souhaitons bonne chance.

Tout cela pour dire que nous avons besoin d'une façon différente, plus objective, de faire des nominations. Nous devons trouver le moyen de choisir les candidats les meilleurs et les plus brillants qui feront progresser le Canada dans le monde. Supprimer la motivation de l'argent ferait beaucoup de bien aux organismes publics de notre pays, et nous devrions supprimer également la motivation des faveurs politiques. Nous aurions peut–être moins de gens pour donner un coup de main lors des campagnes électorales, mais ceux qui le font pourraient être motivés par un but plus élevé et plus noble, celui de travailler dans l'intérêt public, indépendamment de tout espoir d'y gagner quelque chose pour eux–mêmes.

La lourdeur de l'appareil gouvernemental fait également problème. Ainsi, nous ne devrions pas réduire la taille du conseil d'administration de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Le conseil devrait disparaître tout entier, avec le dispositif politique qui le finance.

Le conseil d'administration du Conseil des arts du Canada ne devrait pas être réduit, mais carrément balayé de la surface de la Terre. Il va jusqu'à financer des groupes radicaux et violents comme Buddies in Bad Times Theatre, à Toronto. Cette troupe a écrit une pièce laissant entendre qu'une éditorialiste qui a écrit un article défavorable à ses ateliers pseudo–masochistes méritait d'être violée. Le Conseil des arts verse 60 000 $ par année à ce groupe. Tout organisme qui a assez de latitude pour agir de la sorte constitue une menace pour l'intérêt public.

Il y a d'autres conseils, institutions et activités dont le gouvernement ne devrait plus s'occuper. Ce généreux projet de loi va jusqu'à créer un nouvel organisme, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, composée d'un maximum de 12 membres, dont quatre doivent avoir été des collectionneurs d'objets d'art ou des marchands d'antiquités. Je n'arrive pas à y croire. Même les efforts de compression aboutissent à une expansion.

Le favoritisme politique et la lourdeur de l'appareil étatique sont de gros problèmes, et ce sont deux raisons, parmi d'autres, pour lesquelles je ne peux pas appuyer le projet de loi.

Il y a cependant une ou deux choses qui sont éliminées et dont j'aurais souhaité le maintien. Ainsi, aucun ministre n'a l'obligation de déposer un rapport annuel sur la protection civile. Il n'y aura sans doute jamais de situation d'urgence au Canada. C'est peut–être un détail, mais pourquoi éliminer cet organisme en laissant les autres en place.

Un autre détail me vient à l'esprit, et c'est une question de responsabilité. À la Bibliothèque nationale du Canada, une importante institution fédérale, l'archiviste peut maintenant détruire du matériel sans vérifier auprès de quelqu'un d'autre si le matériel devrait être conservé ou non. En cette période de révisionnisme politique, alors que je semble me heurter de temps à autre aux adeptes de cette idéologie, je crois qu'il y aurait lieu de vérifier et d'équilibrer les pouvoirs de l'archiviste national. C'est un détail lié à l'obligation de rendre compte, mais je crois que ce détail aurait dû être maintenu.

Enfin, je crois qu'il faudrait prévoir des dispositions de temporisation pour chacun des conseils, de manière qu'il ne soit pas nécessaire de présenter un projet de loi chaque fois qu'on veut réduire les activités d'un organisme gouvernemental. Dans le cas des organismes moins importants, on pourrait inclure une disposition qui obligerait le ministre à mettre un terme aux activités du conseil à un moment déterminé. Un échéancier de cinq ans conviendrait peut–être pour la plupart des conseils. Après cinq ans, le conseil serait automatiquement dissous à moins que le gouvernement ne renouvelle son mandat au moyen d'un projet de loi.

S'il fallait adopter un projet de loi pour renouveler le mandat de ces organismes, ceux–ci pourraient plus difficilement rester en place longtemps après avoir cessé d'être utiles. Le gouvernement devrait justifier à la Chambre des communes et auprès de la population le fait qu'ils continuent d'exister. Évidemment, les libéraux verraient en quelque sorte la superficie de leurs pâturages réduite. Cela pourrait être avantageux pour les contribuables et cela obligerait le gouvernement à être généralement plus efficace.

Nous ne pouvons appuyer ce projet de loi. Ce n'est pas une mesure valable. Il faut réellement modifier la façon de faire du gouvernement. Dès que celui–ci renoncera à ce projet de loi bidon et qu'il proposera des mesures concrètes, je serai, non pas au premier rang, mais au quatrième, pour applaudir. Le Parti réformiste du Canada appuiera en effet des mesures concrètes et sérieuses.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 heures, conformément à l'article 45 du Règlement, la Chambre passe maintenant à la tenue d'un vote différé sur la motion de troisième lecture du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 157)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barnes	Beaumier
Bellemare	Bertrand
Bevilacqua	Bhaduria
Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Caccia	Calder
Campbell	Catterall
Chamberlain	Chan
Clancy	Cohen

Collenette
Comuzzi
Crawford
DeVillers
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marleau
McCormick
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Young
Collins
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Massé
McGuire
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wells
Wood
Zed—152

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benoit
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Chatters
Cummins
de Jong
Deshaies
Dumas
Epp
Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yellowhead)
Brien
Bélisle
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Duncan
Forseth
Frazer
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Ramsay
Ringma
Schmidt
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
White (Fraser Valley West)
Gagnon (Québec)
Gouk
Guimond
Hanrahan
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Pomerleau
Riis
Robinson
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Strahl
Tremblay (Rosemont)
Williams—84

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bernier (Gaspé)
Canuel
Dingwall
Bouchard
Chrétien (Saint-Maurice)
McTeague

.(1830)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Comme il reste une vingtaine de minutes aux initiatives ministérielles, nous allons reprendre le débat sur le projet de loi C-65.

Ceux d'entre vous qui ont d'autres engagements peuvent maintenant partir pour que nous puissions reprendre l'étude du projet de loi C-65.

* * *

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon avis sur ce projet de loi. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire quelques observations au sujet du député qui vient de parler, un collègue

du Parti réformiste qui n'est pas resté pour répondre aux questions. Il avait sans doute peur de le faire.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais que c'est parfois difficile quand le débat est interrompu, dans le cas présent, par un vote. Je pense que nous nous rendons tous compte que nous avons tous des engagements à remplir de temps à autre.

Je le répète, il ne convient pas de faire des observations sur l'absence de tout député à quelque moment que ce soit. J'estime que c'est une bonne pratique qu'il faut maintenir.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire qui n'a rien à voir avec la question de la présence ou de l'absence des députés. Monsieur le Président, avez–vous déjà remarqué que, lorsque les réformistes parlent, on a l'impression qu'ils sont soudainement entourés d'une auréole? On dirait qu'ils sont blancs et purs comme la neige fraîchement tombée. C'est tout à fait incroyable. Je suis heureux d'être libéral, parce que je suis un être humain ordinaire, avec ses forces et ses faiblesses. Pas eux.

Aujourd'hui encore—et je ne veux pas m'étendre là–dessus—un député réformiste a beaucoup exagéré les choses. Personne n'a été dupe, et sûrement pas les Canadiens. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans tout le Canada, les sondages révèlent que le Parti réformiste est moins populaire que le Bloc, qui essaie de diviser le pays.

Mais faites bien attention. Un de ces jours, un réformiste va faire un faux pas. Son auréole va tomber et se briser. Nous verrons alors qu'il n'est pas aussi blanc que la neige fraîchement tombée. Nous verrons si les réformistes sont aussi purs qu'ils le prétendent. Avant longtemps, nous le saurons.

Je voudrais maintenant parler de cette importante mesure législative.

[*Français*]

Elle qui parle de la réorganisation et de la dissolution de certains organismes fédéraux.

Nous parlons aujourd'hui d'un projet de loi qui cherche à renouveler le gouvernement, qui cherche à restaurer la confiance envers l'État. C'est ce dont il s'agit dans ce projet de loi. C'est un nouveau genre de gouvernement. C'est un gouvernement qui est moins onéreux. C'est un gouvernement qui veut devenir davantage efficace. C'est un gouvernement qui veut répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, qu'ils habitent la côte ouest, la côte est ou le Grand–Nord;

• (1835)

C'est un gouvernement qui est préoccupé d'essayer d'augmenter l'efficacité gouvernementale.

[*Traduction*]

Je tiens à citer les propos du gouvernement, car il semble que ce soit seul le moyen d'éviter que certains députés de la Chambre ne les déforment. Dans le livre rouge, on dit: «Le capital de confiance des élus auprès des citoyens et citoyennes est de toute première importance.» Cette confiance est extrêmement importante aux yeux du gouvernement.

Nous savons que les Canadiens en ont assez d'une lourde administration publique. Ils ont confié à notre parti la tâche de gérer judicieusement les fonds publics. Ils veulent que l'honnêteté et l'intégrité soient rétablies dans leurs institutions fédérales. C'est exactement ce qui se passe, quoi qu'en disent les réformistes.

Quelques–uns des députés d'en face ont beaucoup de mal à écouter la vérité et montrent des signes de nervosité lorsqu'on la dit.

M. Abbott: Je vous préviendrai si cela se produit.

M. Duhamel: En fait, certains d'entre eux sont obligés de se lever de leur siège, car ils trouvent la situation intenable. Ils ont probablement faim aussi.

Monsieur le Président, vous vous rappelez peut–être que, lors du dépôt du dernier budget, le ministre des Finances avait annoncé un examen complet de la taille et de la pertinence des commissions, offices et organismes existants, de même que des conseils consultatifs, afin de tenter de réaliser des économies et de faire en sorte que, s'ils n'étaient plus nécessaires, s'ils ne jouaient plus un rôle utile, ils soient supprimés. C'est également à cela que revient le projet de loi. Le gouvernement a agi sur trois fronts en même temps, d'où une administration publique moins lourde, plus rentable et plus efficace.

Le projet de loi C–65 mettra en oeuvre des décisions qui ont été prises en juillet dernier en vue de réduire le nombre et la taille de certains organismes—ou de rationaliser leurs activités—lorsque cela se révèle utile, qu'ils ne sont plus aussi pertinents ou importants pour les Canadiens et que nous pouvons nous en passer.

Vous vous souviendrez peut–être, monsieur le Président, que le 8 juillet 1994, le ministre chargé de cette initiative a déposé un rapport provisoire sur les progrès réalisés à cette date avec la collaboration de ses collègues du cabinet et a pu signaler que des décisions touchant 41 organismes et neuf portefeuilles avaient été prises. Certains se moqueront de cette initiative, mais je vous assure qu'elle est importante et a été couronnée de succès.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui donnera un fondement législatif aux décisions qui nécessitent la prise de mesures législatives.

[*Français*]

Ce que je voulais accentuer davantage, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, c'est d'abolir et de rationaliser 22 organismes gouvernementaux. On est en train d'éliminer 150 postes dotés par le gouverneur en conseil et puis ça, c'est beaucoup, c'est concret, c'est un succès de ce gouvernement. En termes concrets, cela signifie des économies annuelles de 1,5 million de dollars pour les contribuables. Il ne s'agit que d'une première tranche de mesures.

Je vais vous donner quelques exemples qui illustrent comment une planification bien pensée peut rapporter des dividendes importants. Ça, c'est une planification qui a été entreprise par ce ministre avec la collaboration de ses collègues et puis il a consulté, il a beaucoup consulté et il est arrivé à, par exemple, des succès comme le suivant: le conseil d'administration de la société Petro–Canada Ltée, qui compte actuellement quinze membres, n'en aura que trois. Voilà une diminution importante.

En voilà d'autres que je vais mentionner rapidement: l'Office canadien du poisson salé, créé il y a 25 ans, subira une disparition de 24 postes; le conseil de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique aura dorénavant sept membres au lieu de 18. Voilà une autre diminution importante. Sept postes disparaîtront avec l'abolition du conseil de Fiducie du fonds canadien de recherches de la reine Élizabeth II, chargé de gérer des fonds destinés à la recherche sur les maladies des enfants.

• (1840)

Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'y aura pas cet organisme pour gérer le fonds, mais les recherches vont continuer, vont être entreprises dorénavant par le Conseil de recherches médicales du Canada. Voilà ce que ça fait une bonne planification.

Nous avons un autre exemple de ce type de fusion avec l'abolition de Protection civile Canada en tant qu'organisme distinct. Cette protection ne disparaît pas, elle sera toujours nécessaire et le Canada sera bien servi dans ce domaine, mais cette fonction sera assumée par la défense nationale et cela fait du sens. Voilà un autre exemple.

On a essayé de déterminer si certaines fonctions étaient toujours pertinentes, si elles avaient toujours leur utilité ou si elles étaient devenues superflues. Lorsqu'elles n'étaient plus pertinentes, qu'elles étaient superflues, on les a éliminées.

Lorsqu'il s'avérait nécessaire de conserver un organisme, nous avons cherché à déterminer si on pouvait le faire avec moins de gens, à moindre coût et qui sait, peut–être de façon plus efficace.

[*Traduction*]

Plus d'une douzaine d'organismes verront le nombre de leurs membres réduit, d'où d'importantes économies. Ce sera notamment le cas du Conseil des arts du Canada, de la Société Radio–Canada, du Centre des arts et des conseils d'administration de quatre musées nationaux canadiens.

Le projet de loi C–65 permettra d'atteindre l'objectif du gouvernement qui est de trouver des mesures sages et pratiques pour éliminer le plus possible les chevauchements et le double emploi au sein de l'appareil gouvernemental.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'examen des organismes fédéraux n'est qu'un des volets de la stratégie globale de rationalisation, de restructuration et de réorganisation de l'appareil gouvernemental. L'étude des programmes et l'effort déployé pour accroître l'efficacité du système fédéral sont deux autres initiatives visant à atteindre des objectifs connexes.

Ainsi, le gouvernement a mis en oeuvre des plans d'action touchant des questions sectorielles où il est possible d'éliminer progressivement les chevauchements et le double emploi. Enfin, si j'ai bonne mémoire, cette décision a été prise de concert avec neuf gouvernements provinciaux et deux gouvernements territoriaux. Voilà ce qui s'appelle un grand progrès.

L'examen des programmes constitue l'autre importante initiative qui va renouveler le gouvernement, en faire un gouvernement tout à fait différent, entièrement centré sur des rôles et des responsabilités essentiels. Il est extrêmement important que nous nous en tenions à ce qui est possible et dans la mesure de nos moyens.

D'autres annonces concernant ces initiatives seront faites sous peu.

[*Français*]

Je voulais aussi mentionner, et je crois que c'est un point qu'on devrait accentuer davantage, c'est que le statu quo n'existe pas, le fédéralisme évolue. C'est un système, non pas à cause de sa capacité d'évoluer, mais à cause de sa capacité de changer, de répondre à des besoins changeants et d'être toujours sensible aux besoins de sa population.

Notre capacité d'entreprendre les initiatives dont je viens de vous parler est le fait d'une organisation et d'un système qui est souple, adaptable et capable de répondre aux besoins changeants de notre société et de notre pays.

De la même façon, le fédéralisme est une forme de gouvernement caractérisé par sa capacité d'adaptation. Toute notre histoire est la démonstration de l'extrême souplesse de notre régime de gouvernement.

[*Traduction*]

Il faut insister sur ce point et le répéter. Certains aiment prétendre que le gouvernement n'a pas changé, que ses institutions n'ont pas changé, mais c'est très évidemment faux. Le gouvernement est en perpétuelle transformation. Ceux qui refusent de l'admettre n'ont pas pris le temps de l'examiner de près, de l'étudier, de le connaître à fond et de comprendre les changements fondamentaux en cours.

Les Canadiens veulent avant tout que leur gouvernement soit à l'écoute. Ils veulent des gouvernements qui prêtent l'oreille à ce que les gens ont à dire.

• (1845)

Je comprends que tous les députés aimeraient nous faire croire qu'ils détiennent la vérité, qu'ils écoutent vraiment leurs électeurs et que nous devrions, par conséquent, les écouter. Franchement, je crois que nous détenons collectivement la vérité. Je n'ai jamais cru qu'il y avait nécessairement une seule solution à chaque problème, surtout de nos jours. Je n'ai jamais cru qu'un député ou un parti possédait toute la vérité. J'aimerais que nous réfléchissions tous à cette idée.

[*Français*]

À la fin de cet exercice, nous aurons, comme gouvernement, aboli de nombreux autres organismes, conseils et commissions, éliminé plus de 600 postes et fait économiser 6 millions de dollars par année aux contribuables. Selon moi, c'est un succès énorme.

Pour reprendre, il y a trois points que je veux souligner. Premièrement, on vient de couper, de vérifier les dédoublements, les chevauchements qu'il y a dans l'appareil gouvernemental, on vient de présenter des succès concrets. Mais ce n'est pas tout, on va continuer à travailler dans ce domaine.

On a aussi signé des ententes avec les provinces aussi bien qu'avec les territoires, afin de s'assurer que chaque niveau gouvernemental puisse livrer les services qui sont les leurs. Ce que nous voulons plus que n'importe quoi, c'est de nous assurer que

l'appareil gouvernemental est efficace, qu'il livre les services et les produits, mais de la meilleure façon possible, de la façon la plus efficace et la moins coûteuse possible.

Ce genre de travail doit continuer et il continuera, parce que c'est en continuant à prendre de telles initiatives et en l'améliorant de façon quotidienne qu'on pourra avoir éventuellement au Canada un meilleur gouvernement. On a déjà un gouvernement qui est très efficace, mais qui peut davantage s'améliorer. Il n'y a aucun organisme qui ne peut continuer à s'améliorer.

Je vois sourire un de mes collègues du Parti réformiste. Je crois que si ce collègue était honnête, il répondrait à la question suivante. Lorsque j'ai dit qu'on a déjà un bon gouvernement, un gouvernement qui cherche à s'améliorer, il a décidé d'en rire. Je lance un défi à cette personne, que je ne peux nommer, malheureusement, même si j'aimerais bien le faire. Cela me tente mais je ne le ferai pas. Je lui lance le défi suivant: il fait partie d'une formation politique, est–ce qu'il croit que sa formation politique est parfaite? Est–ce qu'il croit que sa formation politique ne peut plus s'améliorer? Est–ce qu'il croit que sa formation politique a réponse à toutes les questions?

J'aimerais bien qu'il prenne la parole plus tard et qu'il réponde de façon franche à ces questions que je viens de lui poser.

Ce sont mes commentaires pour le moment.

[*Traduction*]

Comme je l'ai signalé, je crois que le gouvernement mérite des félicitations pour ces initiatives qui le rendront plus efficace, plus modeste, mais pas plus mesquin, mieux en mesure de répondre aux besoins des Canadiens, en fait, simplement apte à continuer de le faire et capable de reconnaître ce qu'il lui faut pour poursuivre le processus d'amélioration qui le rendra encore meilleur.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Fraser Valley–Ouest, je voudrais simplement aviser la Chambre que, à 18 h 50, nous passerons aux initiatives parlementaires. Pour les deux minutes qui restent, je partagerai le temps également entre la question et la réponse. Le député de Fraser Valley–Ouest.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suppose que cela veut dire que je ne pourrai pas parler de cette question aujourd'hui. C'est regrettable!

Ma question s'adresse au député qui vient d'intervenir. Tout d'abord, l'hypothèse selon laquelle le gouvernement libéral est déjà efficient est non seulement sujette à caution, elle est ridicule. Je doute que de nombreux Canadiens soient de cet avis. S'il est si efficient, je voudrais que le député nous dise à quoi servent toutes ces fausses consultations qui ont lieu dans tout le pays pour essayer d'obtenir le point de vue des gens sur des modifications importantes. L'échec de l'initiative prise dans le domaine des ressources humaines le prouve.

Étant donné que le député affirme qu'on planifie bien et que le gouvernement réduit le nombre de membres de conseils, je vais lui demander combien de conseils vont finalement être victimes de compressions, peu importe les membres des conseils, car il n'y en a que quelques–uns. Dites–nous combien de conseils on va sabrer.

• (1850)

M. Duhamel: Monsieur le Président, le député affirme qu'on part de l'hypothèse que nous sommes un bon gouvernement. Ce que j'ai dit, c'est que nous faisons un travail raisonnable, que nous nous en sortons très bien dans certains secteurs et que nous allons nous améliorer. Les sondages le confirment. Voyez notre position dans les sondages, comparativement à la vôtre. Les réformistes ont une cote de popularité moindre que celle du Bloc québécois qui essaie de détruire notre pays.

En ce qui concerne les consultations tenues dans tout le pays, qu'on a qualifiées de frime, je tiens à souligner que le Parti réformiste considère que la consultation, c'est de la frime. C'est quand même incroyable!

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 h 50, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.) propose: Que le projet de loi C–282, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais médicaux—personnes âgées ayant une déficience) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, cette question me tient beaucoup à coeur. Je connais de nombreuses personnes âgées handicapées qui connaissent de grandes difficultés financières à cause des coûts liés à leur handicap, notamment les médicaments, l'équipement, etc.

Je ne peux cependant pas prétendre être le premier à soulever cette question à la Chambre puisque le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a fait des recommandations à la Chambre en mars 1993. Le comité avait notamment recommandé de faire ce que le projet de loi actuel propose, c'est–à–dire réduire l'impôt des personnes ayant un handicap par des mesures permettant de compenser les coûts liés à leur condition. Les députés pourront se rendre compte que c'est justement là l'esprit du projet de loi.

La modification proposée à la Loi de l'impôt sur le revenu vise à accorder aux personnes âgées atteintes d'un handicap un crédit d'impôt pour des frais médicaux.

Comme les députés le savent, le crédit d'impôt pour frais médicaux est un crédit non remboursable, ce qui signifie que les frais médicaux admissibles s'ajoutent aux autres déductions personnelles, dont le montant est multiplié par 17 p. 100. Le résultat est déduit de l'impôt fédéral sur le revenu à payer.

En termes plus simples, à l'heure actuelle, les dépenses au titre des biens et services admissibles qui sont nécessaires à des fins médicales et dont le total est supérieur au moindre des deux montants suivant, soit 3 p. 100 du revenu net ou 1 614 $, peuvent servir aux fins du calcul du crédit d'impôt pour frais médicaux. Autrement dit, les frais médicaux doivent être d'au moins 1 614 $ pour donner droit à un crédit d'impôt.

Cela ne pose pas de problème dans le cas d'une personne en pleine santé qui gagne 50 000 $ ou 100 000 $ par année. Toutefois, si on prend comme exemple le cas d'une femme handicapée de 70 ans qui vit seule sur un revenu annuel de 12 000 $, le montant de 1 614 $ représente le huitième de son revenu. Cette dame doit dépenser 12 ou 13 p. 100 de son revenu pour les médicaments dont elle a besoin. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise justement les personnes qui se trouvent dans cette situation.

La modification que je propose abolirait le seuil d'admissibilité à l'égard des déclarants de 65 ans et plus qui sont admissibles au crédit pour personnes handicapées. Elles pourraient donc demander un crédit pour tous leurs frais médicaux, à condition, bien entendu, d'être des personnes âgées ayant un handicap.

J'estime que cette proposition est tout à fait justifiée, compte tenu du fardeau disproportionné que les frais médicaux imposent aux personnes âgées handicapées. En 1991, par exemple, la moyenne des frais médicaux déductibles pour tous les contribuables était de 1 580 $. Ce montant atteignait 2 716 $ chez les personnes âgées atteintes d'un handicap.

Ces personnes paient donc beaucoup plus en frais médicaux que la moyenne des gens, bien qu'elles aient un revenu sensiblement moins élevé que la moyenne. Elles sont donc des candidats tout désignés à un allégement fiscal pour frais médicaux.

• (1855)

L'heure est à la prise de conscience des coûts et à la réduction du déficit. Ce que nous devons immédiatement nous demander, c'est combien va coûter cette proposition. Aux conditions qui existaient en 1991, la mise en oeuvre de cette disposition dans l'ensemble du pays va coûter 2,7 millions de dollars. Disons trois millions de dollars pour arrondir.

À qui cette disposition va-t-elle profiter? Pour l'instant, à quelque 170 000 personnes du troisième âge qui sont handicapées et dans le besoin. Les statistiques sur les personnes âgées handicapées sont ahurissantes. Elles sont absolument terribles et montrent qu'il y a bien besoin d'un petit peu de justice. Je vais vous donner des exemples.

Quarante-six pour cent des personnes âgées de 65 ans et plus, soit 1 222 000 personnes, souffrent d'une forme de handicap. Plus de 81 p. 100 des personnes âgées handicapées ont des problèmes de mobilité ou d'agilité. Environ 20 540 personnes, soit 8 p. 100 des personnes âgées non institutionnalisées, qui ont besoin de moyens de déplacement n'en ont pas. Quelque 82 000 personnes qui ont besoin de prothèses auditives n'en ont pas et 23 000 personnes qui ont besoin d'aides visuelles n'en ont pas.

Selon d'autres statistiques, les femmes souffrant d'un handicap sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur conjoint, 56 p. 100 comparativement à 13 p. 100. Autre chose, 72 p. 100 des femmes handicapées ont un revenu annuel inférieur à 10 000 $ alors que ce pourcentage est de 45 p. 100 chez les hommes. Près de la moitié des hommes âgés handicapés ont un revenu inférieur à 10 000 $ contre les trois quarts des femmes. C'est le groupe auquel nous cherchons à venir en aide.

Malheureusement, cette mesure ne sera pas mise aux voix. C'est à cause du tirage au sort. Je ne vais pas épiloguer là-dessus. C'est une question de procédure. Seulement, j'aurais souhaité qu'il en soit autrement et que cette question ait pu faire l'objet d'un vote. Je sais que tous les députés de cette Chambre aimeraient beaucoup pouvoir se vanter d'avoir présenté cette mesure législative. Il y a toutefois un autre moyen. Le gouvernement pourrait en faire une politique gouvernementale.

J'ai d'ailleurs parlé en détail de cette possibilité au ministre des Finances, il y a plusieurs semaines, et il s'est montré très réceptif. J'ai l'intention de revenir à la charge et j'invite les autres députés de la Chambre à en faire autant.

Monsieur le Président, comme je vous l'ai dit plus tôt en privé, bien qu'ayant droit à 20 minutes étant donné que c'est moi qui lance le débat, je préfère partager mon temps de parole avec mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception afin de permettre à un plus grand nombre de députés de prendre la parole pendant l'heure réservée à ce débat.

En terminant, je préciserai que permettre aux personnes âgées ayant une déficience de déduire de leurs impôts la totalité de leurs frais médicaux est une simple question de compassion. Je ne pense pas avoir besoin d'expliquer aux députés de cette Chambre ce qu'est la compassion. Nous pouvons soulager un peu les personnes que cette question touche tout particulièrement.

Enfin, je dirai également que c'est une question de dignité. Ces personnes sont doublement affectées et par la pauvreté et par une déficience. Dans bien des cas, leur pauvreté est le résultat direct de la déficience dont elles sont atteintes. C'est pourquoi, au nom de la dignité, de la compassion et d'un peu de justice, je fais appel à tous les membres de la Chambre et au gouvernement pour qu'ils accordent leur appui à cette mesure.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer avec enthousiasme mon collègue de Burin—Saint-Georges en ce qui concerne cette mesure législative. J'estime que c'est une excellente initiative et j'appuie sans réserves sa proposition.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui n'ait pas, à un moment ou un autre, entendu parler d'une personne âgée handicapée et incapable de trouver les ressources financières pour vivre comme n'importe quel autre membre de la société.

• (1900)

Parlant de personnes âgées en général, nous avons beaucoup de personnes âgées au Canada et leur nombre ne cesse d'augmenter. En 1971, les personnes âgées représentaient 8 p. 100 de la population; en 1991, leur proportion atteignait 12 p. 100.

C'est une augmentation rapide. Les derniers chiffres que j'ai vus montrent qu'en 2036, le quart environ des citoyens canadiens seront des personnes âgées. Cela, je pense, donne encore plus de poids à la proposition du député.

Pour résumer, je vais utiliser des chiffres qui sont peut–être légèrement différents des siens, mais qui démontrent la même chose. L'objet de ce projet de loi est essentiellement de rendre les choses plus équitables pour les personnes âgées handicapées, qui sont passablement nombreuses au Canada. Plus précisément, il abolit dans leur cas l'exigence d'avoir déboursé une somme atteignant un certain seuil ou d'avoir dépensé 1 614 $ ou 3 p. 100 de leur revenu, selon le moins élevé des deux montants, qui est généralement le calcul des 3 p. 100, avant de pouvoir déduire 17 p. 100 de leurs frais médicaux, autrement dit avant de pouvoir réclamer une certaine déduction pour une dépense nécessaire.

Pourquoi une telle proposition? C'est un peu par compassion et pour préserver la dignité des personnes visées. Cependant, certains chiffres donnent plus de poids à notre proposition. D'abord, les personnes âgées font moins d'argent et ont plus de frais médicaux. Les chiffres cités par mon collègue sont exacts: en 1991, l'année pour laquelle nous avons des chiffres sûrs, le revenu moyen était de 25 639 $, d'après l'ensemble des déclarations de revenus produites au Canada. Le revenu moyen d'une personne âgée ayant une déficience s'élevait à 23 069 $. C'est 10 p. 100 de moins, par rapport à l'ensemble des revenus déclarés.

La moyenne des frais médicaux déclarés aux fins de la déduction s'élevait à 1 580 $, tandis que cette moyenne était deux fois plus élevée pour les personnes âgées handicapées, soit 2 716 $. C'est une des raisons qui nous amènent à faire preuve de compassion et de considération à l'endroit des personnes âgées ayant une déficience.

La deuxième raison, c'est que non seulement leur revenu moyen est moins élevé, mais la médiane de leurs revenus, c'est–à–dire pas nécessairement la moyenne, mais le chiffre qui revient le plus souvent dans l'ensemble des déclarations des personnes âgées ayant une déficience, est plus près de ce que l'on considère comme un faible revenu.

J'accepte les chiffres avancés par mon collègue. La dernière fois que j'ai vérifié les chiffres, 18 p. 100 des 21 000 personnes âgées handicapées que je représente à Terre–Neuve venaient de familles à faible revenu.

Il s'agit d'un groupe de personnes qui méritent d'être traitées avec sympathie et dignité, et à qui on devrait donner encore plus d'espoir qu'aux personnes plus jeunes et sans déficience, qui sont peut–être mieux en mesure d'assumer ces frais.

Je sais bien que je fais partie d'un gouvernement dont le ministre des Finances gratte les fonds de tiroir pour trouver de l'argent. Je pense que tous les députés s'en rendent compte, peu importe leur position à l'égard du budget et de son application.

Il n'en reste pas moins que, compte tenu du nombre de personnes âgées ayant une déficience que la mesure aiderait, cela revient à moins de 3 millions de dollars. Ce montant semble élevé, monsieur le Président, j'en conviens, mais, dans l'ensemble des dépenses, il n'est pas excessif en raison de l'objectif et des personnes visées.

Nous donnons environ 5 milliards de dollars à des entreprises qui disent ne pas en avoir vraiment besoin et qui n'en font pas un bon usage.

• (1905)

Il a été question de nombreuses échappatoires à la Chambre ce soir, hier et avant le congé de Noël. Les médias en font souvent état.

Dans ce contexte, un montant de 2,7 millions de dollars n'est pas exorbitant.

J'ai parlé de nos personnes âgées. Je dois aussi rappeler que 46 p. 100 des personnes âgées au Canada sont atteintes d'une déficience quelconque. Sur ce pourcentage, 84 p. 100 sont à la maison. Autrement dit, elles ne vivent pas dans des institutions où elles pourraient avoir accès à des soins médicaux, des fauteuils roulants, des prothèses auditives et des aides visuelles.

Plus précisément, sur les personnes âgées qui vivent à la maison, quelque 20 000, ou 8 p. 100, ont besoin de moyens de déplacement, mais ne peuvent en obtenir. De même, 31 p. 100 d'entre elles ont besoin de prothèses auditives, mais ne peuvent les obtenir. Dix pour cent ont besoin d'aides visuelles et ne peuvent les obtenir. Pourquoi? Ce n'est pas que ces appareils ne sont pas disponibles, mais les gens n'ont pas les moyens de se les procurer.

Si ce projet de loi d'initiative parlementaire est adopté, il contribuera sûrement à alléger le fardeau de ce groupe de Canadiens qui sont le moins en mesure de se payer les choses essentielles à la vie.

J'ai en tête une autre statistique que mon collègue n'a pas mentionnée si ma mémoire est fidèle. On m'a signalé que les personnes âgées ayant une déficience consacrent 20 p. 100 de leurs dépenses courantes à l'achat de médicaments prescrits et de médicaments en vente libre. Cela représente le cinquième de leurs dépenses courantes et donne aussi une idée de la portée et de l'importance de ce projet de loi.

Je ressemble à tous les autres députés de cette Chambre, en ce sens qu'il y a environ 72 groupes de personnes âgées dans ma circonscription. Je les ai presque tous rencontrés. Je suis sorti de chacune de ces rencontres plus inspiré que jamais, inspiré par l'exemple que ces gens donnent à leur collectivité, en s'aidant eux–mêmes, en organisant des activités et en restant très actifs.

Je constate également qu'ils sont une grande source d'inspiration pour les jeunes, car ils leur montrent comment la vie peut être vécue en servant d'exemples concrets. Ils montrent à toutes les collectivités que je représente et que les autres députés représentent comment on peut se prendre en main et travailler en collaboration afin que l'effet de synergie qui résulte de l'action de ces groupes et de chacun des membres de ces groupes soit supérieur au travail individuel des membres. Dans ma circons-

cription, le plus gros groupe de personnes âgées a environ 80 membres et les plus petits groupes dans les petites collectivités ont parfois dix membres, parfois moins.

Je dis donc que oui, il faut de la dignité, oui, il faut de la compassion, mais il faut aussi de l'espoir. Cette mesure prouverait toute la compassion que les députés des deux côtés de la Chambre ressentent pour les personnes âgées et l'attention qu'ils portent à leur bien–être.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour apporter mon appui au projet de loi C–282 proposé par mon collègue de Burin—St–Georges.

Le projet de loi C–282 vise principalement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de supprimer pour les contribuables de 65 ans et plus admissibles au crédit pour invalidité, la disposition voulant que seules les dépenses allant au–delà de 3 p. 100 du revenu net, ou 1 614 $, selon le moins élevé de ces deux, montants, entrent dans le calcul du montant admissible.

Autrement dit, cette modification permettra aux personnes handicapées âgées de plus de 65 ans de déduire de leur revenu toutes les dépenses encourues pour l'achat de médicaments et autres frais médicaux. Cet amendement se fera en modifiant l'alinéa c) du paragraphe 118.2, paragraphe 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce projet de loi aura comme principal effet d'alléger le fardeau disproportionné que représentent les frais médicaux pour les personnes âgées handicapées.

• (1910)

Nous savons tous que les frais médicaux de nos aînés représentent une part plus élevée de leurs revenus en regard des autres contribuables.

À la lecture de l'actuel article 118.2(1) de la Loi sur l'impôt, il est difficile de ne pas relever certains points qui portent à réflexion. Par exemple, on sait que le crédit d'impôt pour frais médicaux et le crédit d'impôt pour personnes handicapées ont pour objet d'alléger le fardeau fiscal des personnes admissibles. Or, l'article vient justement nier ce principe en imposant les personnes pourtant admissibles jusqu'à concurrence de 3 p. 100 de leur revenu consacré à des dépenses médicales.

L'article 118.2(1) va nettement à l'encontre des principes fiscaux actuellement reconnus et en vigueur dans la Loi sur l'impôt, obligeant ainsi les personnes handicapées à débourser plus.

Un rapport du Conseil consultatif national sur le troisième âge nous apprenait que les aînés sont deux fois plus susceptibles de souffrir de différentes maladies et problèmes de santé, tels l'arthrite, l'hypertension, les complications cardiaques et respiratoires que l'ensemble de la population canadienne. De plus, ils représentent le groupe de notre société le plus touché par les handicaps physiques et mentaux.

Ainsi, toujours selon le Conseil consultatif national canadien sur le troisième âge, 44 p. 100 des hommes et 47 p. 100 des femmes de ce groupe sont aux prises avec divers problèmes de santé. Il serait souhaitable que les personnes âgées reçoivent toute l'attention qu'elles méritent.

En février 1994, lors du dernier budget, le Bloc québécois avait fermement dénoncé les coupures de 500 millions de dollars destinés aux crédits d'impôt de nos aînés. Le Bloc québécois a toujours demandé à ce gouvernement de rétablir l'équité. Alors, les 2,7 millions que ce projet de loi remettra aux personnes âgées handicapées est une bien petite compensation.

De plus, ce qu'il faut savoir, c'est qu'au moment où le gouvernement fédéral coupait dans les crédits destinés aux aînés, on apprenait que c'est au Québec que l'on retrouve la plus grande proportion de personnes âgées vivant en situation de pauvreté.

Le projet de loi C–282 propose le rétablissement d'une échappatoire fiscale. Il est vrai que le Canada est aux prises avec une sérieuse crise fiscale et que le mot d'ordre est à l'assainissement des finances du pays. C'est pourquoi il est bon de rappeler, à quelques semaines du dépôt du prochain budget, que le Bloc québécois a recommandé une révision complète de la fiscalité pour mettre fin aux échappatoires fiscales profitant aux personnes à revenu élevé et aux grandes corporations.

Le Bloc québécois a également proposé des mesures efficaces pour s'attaquer au déficit et contrôler les finances de ce pays, et ce, sans s'attaquer aux plus démunis de notre société. Ces propositions au nombre de dix ont été énumérées dans le rapport minoritaire du Bloc québécois sur les consultations prébudgétaires de décembre dernier.

Maintenant, en tant que porte–parole de l'opposition officielle en matière de santé, il va de soi que j'aborderai le concept de la pauvreté avec un point de vue de la santé. La pauvreté touche 4,2 millions de personnes au Québec et au Canada, 1,2 million d'enfants sont pauvres et cette pauvreté tissée serré atteint une large majorité de mères célibataires, de femmes chef de famille monoparentale et d'aînés.

Le lien entre la pauvreté et la santé a été nettement démontré par plusieurs études. Les gens à faible revenu tels que les aînés sont plus souvent malades, consomment plus de médicaments et nécessitent plus de soins de santé. La pauvreté chez les personnes du troisième âge a augmenté de façon effarante ces dernières années.

Selon une étude menée par Santé Québec sur les 25 problèmes de santé les plus courants au Québec, presque tous étaient plus importants chez les gens à faible revenu que chez les mieux nantis.

Pour mieux contrôler l'état global de la santé de la population québécoise et canadienne et, par le fait même, limiter les coûts de santé, il faut d'abord et avant tout mener une lutte sans merci au problème de la pauvreté. En refusant de reconnaître le lien entre la pauvreté et les problèmes de santé, le gouvernement fédéral compromet l'efficacité de notre système de santé et compromet du même coup la santé même d'une grande partie de Québécois et de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

• (1915)

Au–delà des chiffres et des statistiques, il y a du vrai monde, des gens qui souffrent, des gens qui sont malades et qui ont faim, des gens qui attendent que le gouvernement prenne ses responsabilités et intervienne avec des solutions durables.

En conclusion, j'aimerais vous dire qu'alors qu'il est prouvé hors de tout doute que la santé des Québécois et des Canadiens est

largement tributaire du phénomène de pauvreté endémique qui s'est grandement répandu au cours des deux dernières récessions, alors que cet état de pauvreté qui affecte une trop large partie de la population que nous représentons a des incidences notoires sur les coûts du régime de soins publics, il nous apparaît urgent de s'attaquer à la racine du mal qui est la pauvreté.

Il est aussi utile de ne pas oublier que les hommes et les femmes qui font partie du groupe des aînés sont ceux et celles qui, hier, ont tracé le chemin et qui ont bâti de leurs mains, de leurs efforts et de leur vie, le Québec et le Canada dans lesquels nous vivons aujourd'hui. Nous leur devons la qualité de vie et les valeurs que l'on retrouve dans notre société, car ce sont eux qui, tout au long de leur vie, ont travaillé à les implanter et les solidifier.

Aujourd'hui, ces bâtisseurs prennent un repos amplement mérité. Ils nous ont passé le flambeau et il est important, voire même de notre devoir, de faire en sorte que ce repos auquel ils ont droit soit le plus respectueux possible. En ce sens, le projet de loi C–282 est fidèle à ce devoir de respect. Je vous ai expliqué pourquoi j'approuvais le projet de loi C–282.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, avant de présenter mes observations sur le projet de loi C–282, je tiens à replacer tout cela dans son contexte.

Il est intéressant de voir que, au cours de la période réservée aux affaires courantes, le député de Saint–Boniface nous ait accusés, nous, du Parti réformiste, de nous prendre pour des saints. Non, nous ne nous prenons pas du tout pour des saints.

Nous examinons des décisions du gouvernement. Nous examinons des choses qu'il fait et plus particulièrement comment le triste sort des Canadiens âgés pourrait être amélioré, si je puis dire, par le projet de loi C–282. À mon avis, toutes ces choses doivent être replacées dans leur contexte.

J'attire l'attention de la Chambre sur un article qu'a publié hier le *Ottawa Citizen* et dont voici un extrait: «Le président du Conseil du Trésor s'est heurté en décembre à une vive résistance du caucus», c'est–à–dire des libéraux, «pour ce qui est d'une réforme sérieuse des pensions. Il a dit pouvoir seulement promettre que le gouvernement tiendra ses promesses électorales de 1993.»

C'est là une question qui tient tout particulièrement à coeur aux personnes auxquelles s'adresse le projet de loi C–282. Les libéraux leur semblent incapables d'en venir à un consensus sur quelque chose d'aussi simple que ramener les pensions des députés aux normes habituelles du marché. Qu'y a–t–il de compliqué là–dedans? Rien, à mon sens. Comme je ne dois pas faire ici de procès d'intentions, je ne parlerai donc pas d'hypocrisie à cet égard.

Je m'intéresse aussi à certaines décisions du gouvernement. Je lis dans le numéro de la fin de semaine du *Calgary Sun* que le gouvernement fédéral a annoncé une campagne anti–tabac de 50 millions de dollars alors qu'il a renoncé à des recettes fiscales de 400 millions de dollars parce qu'il n'était pas disposé à appliquer rigoureusement les lois du pays. Il a créé un nouveau comité de lutte contre le racisme au coût de 30 millions de dollars et va dépenser un million de dollars pour célébrer le 30e anniversaire du drapeau canadien.

Je dois dire que j'ai eu la chance de voyager à l'occasion à l'étranger en tant que touriste. Je suis très fier du drapeau canadien, que je porte d'ailleurs en épinglette sur moi et dont je colle l'image sur mes bagages. Il représente bien ce beau pays qu'est le Canada, mais je conçois mal que nous puissions dépenser un million de dollars pour célébrer son 30e anniversaire à ce moment–ci, particulièrement lorsque nous parlons du projet de loi C–282, qui coûterait 3 million de dollars au Trésor.

• (1920)

Je ne vois pas du tout pourquoi les députés réformistes pourraient croire qu'ils ont des auréoles, mais je vois certainement pourquoi les Canadiens pourraient ne pas comprendre qu'un parti ministériel dépense autant d'argent pour des choses qui semblent aussi ridicules.

Avant de commencer mes remarques au sujet de cette mesure législative, je tiens également à dire que je félicite le député de Burin—Saint–Georges pour son initiative. Je crois que le but visé est très louable.

Je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C–282, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais médicaux—personnes âgées ayant une déficience). Comme on l'a déjà dit, ce projet de loi vise à abaisser le seuil de déductibilité des frais médicaux aux fins de l'impôt pour les personnes âgées. Pour ce faire, il modifie la formule utilisée pour déterminer le crédit d'impôt pour frais médicaux pour les personnes âgées ayant une déficience en changeant le libellé du facteur C du paragraphe 118.2(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Actuellement, la loi prévoit qu'il faut avoir dépensé 1 614 $ ou 3 p. 100 de son revenu net au titre des frais médicaux avant de pouvoir tenir compte de ces dépenses aux fins de l'impôt. Grâce à ce projet de loi, il serait possible pour les personnes âgées de déduire tous les frais médicaux admissibles.

Si l'on a voulu opérer en l'occurrence un redressement en faveur des personnes âgées handicapées, c'est parce que leurs frais médicaux plus élevés et leur revenu moins élevé les obligent à payer des coûts disproportionnés compte tenu de la déduction limitée qui leur est accordée. On calcule que la moyenne des frais médicaux déductibles pour les personnes âgées handicapées est deux fois plus élevée que celle de tous les autres déclarants.

La proposition de modification à la Loi de l'impôt sur le revenu pourrait causer une perte de recettes fiscales d'environ 3 millions de dollars. Ce n'est sûrement pas un montant énorme en comparaison des chiffres dont nous venons de parler, à savoir des pertes de recettes de 400 millions en taxes qui ne sont plus perçues sur les cigarettes. En fait, je crois savoir d'autres sources que ce sera plutôt 800 millions de dollars plus 50 millions pour une campagne de publicité anti–tabac visant à faire contrepoids. Nous en arrivons donc à près d'un milliard de dollars, auxquels s'ajoutent les 30 millions et le million de dollars dont je parlais. Le montant de 3 millions de dollars n'est donc pas bien énorme.

À première vue, le projet de loi semble juste et équitable. En modifiant une partie du calcul afin de permettre aux personnes âgées handicapées de bénéficier de plus de déductions pour frais

médicaux, on respecte le principe d'équité horizontale. À en croire les rumeurs qui circulent actuellement dans tout le pays, le fait que le gouvernement s'apprêterait à imposer les avantages des régimes d'assurance–soins médicaux et dentaires s'inscrit dans cet esprit d'équité horizontale.

Cette mesure m'apparaît comme une tentative de résoudre la quadrature du cercle. Il s'agirait d'offrir un redressement aux personnes âgées handicapées qui souffrent par inadvertance d'une aberration de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, la mesure elle–même n'est pas inquiétante. En fait, en qualité de porte–parole de mon parti en matière fiscale, je serais probablement disposé à recommander à mon parti de songer sérieusement à appuyer cette mesure si elle faisait l'objet d'un vote.

On découvre cependant quelque chose de troublant en cherchant à déterminer les répercussions de cette mesure. Elle vise à modifier le paragraphe 118.2(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui énonce une formule pour le calcul du crédit d'impôt pour frais médicaux. Voyons un exemple rapide des complications de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il faut absolument que je vous lise ceci: la formule est A (B–C) –D, où A représente le taux de base de l'année; B, le total des frais médicaux du particulier; C, le moins élevé de 1 614 $ et de 3 p. 100 du revenu du particulier pour l'année; D se rapporte au revenu des personnes à charge et conjoints pour lesquels un montant est inclus dans le calcul de la déduction du particulier en vertu du présent article. La partie C de la formule est modifiée par le projet de loi à l'étude. On y ajoute: *a*) un montant en vertu de l'article 118.3. L'article 118.3 porte sur le crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique et *b*), un montant en vertu du paragraphe 118(2), auquel cas le facteur C est égal à zéro.

• (1925)

Splendide. Nous avons ainsi sous les yeux un projet de loi qui tient en une seule page et concerne le crédit pour frais médicaux, le crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique et le crédit en raison de l'âge. On voit pourquoi la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada fait plus de 2 000 pages. On peut concevoir comment elle a pris une pareille ampleur. C'est une question d'idéologie. Permettez–moi de décrire cette idéologie qui entraîne l'hypertrophie d'une loi et un fardeau fiscal croissant.

Ce qui s'est passé, c'est qu'on a perçu un besoin que connaissent certaines personnes, lié par exemple à une déficience mentale ou physique. Une personne bien intentionnée. . . Je dois dire que j'admire réellement le travail du député de Terre–Neuve, mais il croit que le gouvernement doit intervenir en modifiant une loi pour répondre à ce besoin.

Je reconnais qu'on a agi avec les meilleures intentions du monde, pour bien faire, comme c'est le cas avec le projet de loi à l'étude. Que se passe–t–il lorsque le gouvernement intervient pour répondre aux besoins d'un groupe particulier? D'autres groupes cherchent à régler leurs problèmes propres en faisant aussi intervenir le gouvernement. C'est comme ça que nous sommes retrouvés avec des crédits en raison de l'âge, des crédits pour dépenses médicales, des crédits pour la TPS, des crédits pour dons de charité, des crédits pour contributions politiques, pour n'en nommer que quelques-uns.

D'une loi simple fixant les taux d'imposition et définissant en termes stricts ce qu'est le revenu imposable, la Loi de l'impôt sur le revenu s'est rapidement transformée en un amalgame de crédits, de radiations, de subventions visant à satisfaire tous les groupes de la société. C'est l'effet boule de neige où une petite boule de neige grossit à mesure qu'elle descend une côte.

Ce que les libéraux n'arrivent pas à comprendre, c'est que la crise financière que nous traversons actuellement n'est pas le résultat de quelques années de déséquilibres financiers. Elle est le résultat d'une décision prise consciemment par les gouvernements des années 60 et 70 de s'immiscer dans la vie des citoyens à un niveau jamais atteint. Une fois commencée, cette ingérence de l'État dans la vie des citoyens est très difficile à freiner, à arrêter et presque impossible à inverser. Tout ce qu'on peut dire de cette proposition législative de fortune, c'est que ce genre de rafistolage n'empêcherait pas le Titanic de couler.

Elle ne fait que rendre encore plus complexe, déroutant et surchargé notre régime de perception des impôts qu'il ne l'est déjà. Si on ajoute à cela le fait que les libéraux croient aveuglément au principe dépassé du grand frère qui sait tout, les Canadiens n'ont aucun véritable espoir de réforme.

Comme je l'ai dit, si ce projet de loi pouvait faire l'objet d'un vote, je recommanderais à mon caucus de l'appuyer pour toutes les bonnes raisons qui seront énoncées, mais surtout, à mon avis, pour le motif que le gouvernement refuse de faire quoi que ce soit au sujet de la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre brièvement la parole à la Chambre ce soir pour parler des avantages du projet de loi C–282 et pour féliciter mon collègue, le député de Burin—Saint–Georges, de son initiative et du travail qu'il a accompli depuis 1993, relativement à ce projet de loi fort valable.

Il y a, dans ma circonscription, celle de Cumberland—Colchester, comme dans toutes les autres représentées à la Chambre, de nombreux électeurs qui sont des personnes âgées et, parmi ceux–ci, un grand nombre qui sont handicapés. La plupart des députés fédéraux ont, comme moi, des parents que ce projet de loi pourrait toucher. En fait, cette mesure législative ne propose pas simplement une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu; elle vise les parents et les grands–parents handicapés de notre pays. Il s'agit d'une déclaration de principes, d'une déclaration de principes libérale dans laquelle le gouvernement explique comment il considère et traite nos personnes–ressources riches en connaissances et en sagesse, nos ressources humaines, nos personnes âgées, en particulier celles qui sont handicapées.

Ce sont là des hommes et des femmes qui ont travaillé toute leur vie et qui, après avoir franchi un des derniers obstacles avant la retraite, se retrouvent accablés financièrement parce que, en cours de route, ils sont devenus handicapés et qu'ils ne peuvent jouir pleinement du fruit de leur labeur.

• (1930)

Malheureusement, nous sommes impuissants quand nous les regardons vieillir et que nous voyons le temps et la maladie leur

ravir leurs forces et leur vitalité. Souvent, ils ont besoin d'une aide médicale supplémentaire qui, dans bien des cas, n'avait pas été prévue. Cela peut facilement venir à bout de leurs économies, pour peu qu'ils en aient; de nombreuses personnes âgées finissent donc par devenir à la charge de leur conjoint ou d'un travailleur social débordé.

Lorsqu'ils ont plus de 65 ans, de nombreux aînés voient leurs frais médicaux rogner une telle proportion de leur revenu qu'ils ne peuvent plus mener une vie digne d'un être humain.

Il est inévitable que tous ces gens auront tôt ou tard besoin d'une certaine surveillance médicale lorsqu'ils vieilliront. Cependant, lorsque le coût de cette attention nécessaire devient tellement lourd que leur liberté financière globale et leur qualité de vie en sont réduites, les prétendues années dorées sont loin d'être aussi agréables que cela.

Il faut ajouter à cette indignité le fait que, dans sa forme actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu leur fait supporter un fardeau supplémentaire en ne leur permettant pas de déduire suffisamment leurs dépenses médicales.

En fait, comme mes collègues l'ont dit, la limite permise pour le crédit d'impôt pour frais médicaux est le montant le moins élevé de 3 p. 100 du revenu net ou de 1 614 $. Cela signifie que les sommes versées aux personnes âgées, jusqu'à concurrence de ce montant, sont imposées comme faisant partie de leur revenu.

Ce ne devrait pas être le cas. Il faudrait accorder toute la considération voulue aux personnes à la retraite, surtout celles qui ont la malchance d'avoir un handicap.

Lorsqu'elle est à sa place, la technologie est une chose merveilleuse. Elle permet maintenant aux gens de profiter de fauteuils roulants électriques modernes. Grâce à la micro-électronique, les malentendants n'ont plus besoin de cornets acoustiques et peuvent maintenant compter sur des appareils auditifs hautement sophistiqués. Tout cela coûte de l'argent. Les personnes âgées handicapées comptent parmi les bénéficiaires de cette merveilleuse technologie, mais, à l'heure actuelle, elles ne peuvent se permettre ces produits technologiques.

Selon un sondage effectué par Statistique Canada sur la santé des personnes âgées et les limites qui les frappent, 8 p. 100 des personnes âgées handicapées qui ont besoin de moyens de déplacement n'en ont pas et la proportion serait de 31 p. 100 et de 10 p. 100 respectivement pour ceux qui ont besoin de prothèses auditives ou visuelles. Cela s'expliquerait par des raisons financières.

Le revenu de nombreuses personnes âgées handicapées est faible. Soixante pour cent d'entre elles ont un revenu moyen inférieur à 10 000 $. Beaucoup n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour faire exécuter leurs ordonnances médicales ou se procurer les appareils médicaux voulus.

Il faut se rappeler que ce sont ces gens qui ont bâti notre pays, grâce à leur ingéniosité et leur travail, qui ont combattu dans nos guerres et qui ont éprouvé bien des difficultés durant les périodes les plus sombres. Ce sont des parents, des professeurs, des médecins et des voisins.

Jimmy Carter, l'ancien président des États-Unis, a déclaré qu'une nation forte, comme une personne forte, pouvait se permettre d'être gentille, ferme, réfléchie et maître d'elle-même.

Depuis quelques années, de nombreux Canadiens se plaignent de ce que le gouvernement est anonyme et insensible aux besoins de la population. Nous acceptons la norme et nous sommes tolérants. Je ne voudrais pas qu'on se souvienne du gouvernement libéral actuel comme d'un gouvernement anonyme ou insensible aux besoins des gens. Nous devons revenir à la période où le gouvernement du Canada savait se montrer gentil, réfléchi et maître de lui, période que ces gens ont déjà connue. Nous n'en serons pas moins fermes pour autant. Nous sommes une nation forte. Nous pouvons nous permettre de traiter nos personnes âgées avec considération.

Ce projet de loi sous-entend que les impôts sont trop élevés pour une catégorie de personnes dans notre société dont les moyens financiers sont limités. Cette situation est très injuste. Le projet de loi vise à rendre la Loi de l'impôt sur le revenu plus équitable à l'endroit des personnes âgées qui sont handicapées. Cette modification permet de déduire de l'impôt sur le revenu tous les frais médicaux engagés par ces personnes.

J'ai récemment reçu une lettre d'un couple de ma circonscription qui se trouve dans la même situation que bien des personnes âgées handicapées au Canada. Je lui ai téléphoné pour lui demander la permission de lire un extrait de cette lettre à la Chambre. Elle dit ceci:

> Madame Brushett,
>
> Je vous écris en mon nom et en celui de mon mari pour exprimer notre inquiétude au sujet des changements que le gouvernement projette d'apporter à des programmes sociaux comme l'assistance-vieillesse. Ce qui nous préoccupe, c'est que des gens comme nous, qui tentons de vivre avec un revenu fixe, de payer les frais de subsistance habituels, d'acheter des médicaments d'ordonnance, des marchettes, des fauteuils roulants et des dispositifs spéciaux, doivent payer des taxes à l'achat de certains de ces produits.
>
> Nous savons qu'il importe de réduire le déficit, mais la solution ne réside pas dans les personnes qui n'ont pas beaucoup de possibilité de s'aider elles-mêmes.

Lorsque nous nous sommes entretenus avec M. et M^me^ Tower d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, voici ce qu'ils nous ont dit: «Nous nous débrouillons. Nous nous en sortons. C'est tout juste, mais nous réussissons à joindre les deux bouts.»

● (1935)

Ce projet de loi rendrait déductibles tous les frais médicaux admissibles, depuis le premier dollar. Cette mesure serait favorable aux personnes dans la situation des Tower d'Amherst, en Nouvelle-Écosse.

En tant que gouvernement, nous avons l'occasion de faire preuve de force de caractère et d'adopter des mesures en faveur de nos concitoyens les plus démunis. Il ne saurait être question de laisser cette mesure expirer pour la voir présentée ultérieurement par des gens qui n'en auront peut-être pas mesuré toute l'importance aujourd'hui.

Enfin, je tiens à rappeler que le projet de loi C-282 vise les personnes qui en ont vraiment besoin. Il ne s'agira pas d'un dossier qui ira dormir dans un tiroir. Ce ne seront pas des données statistiques qui viendront alimenter les notes de recherche d'étudiants en science politique. Cette mesure permettra aux person-

nes les plus démunies de nos communautés d'aujourd'hui de vivre et de respirer.

Paraphrasant les propos du très hon. W.E. Gladstone, j'affirme ce qui suit: «Montrez–moi de quelle façon un pays prend soin de ses citoyens âgés, et je mesurerai avec une précision mathématique les sentiments délicats de ses habitants, leur respect pour ses lois et leur fidélité à des idéaux élevés.»

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–282, s'il est adopté, modifierait la Loi de l'impôt sur le revenu afin de supprimer, pour les contribuables âgés de 65 ans et plus admissibles au crédit pour invalidité, la réserve voulant que seules les dépenses en produits et services requis pour des raisons médicales totalisant plus de 3 p. 100 du revenu net ou 1 614 $, selon le moins élevé de ces deux montants, entrent dans le calcul du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Nous, du Bloc québécois, sommes en faveur de cette proposition, puisque toutes les dépenses médicales seraient intégralement déductibles du revenu des personnes âgées handicapées. Cette modification de régime se ferait au moyen d'une modification de l'alinéa *c)* du paragraphe 118.2(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les personnes âgées handicapées ont évidemment des frais médicaux énormes à assumer et qui sont souvent plus élevés que ceux des autres déclarants. Ainsi, le Conseil consultatif national sur le troisième âge traçait, en 1993, un bref portrait de la santé des aînés au Canada, et je cite: «Environ 80 p. 100 des aînés de 65 ans et plus disent souffrir d'une ou plusieurs conditions chroniques au Canada, mais seulement 20 p. 100 disent souffrir de limitations d'activités importantes qui les obligent à obtenir de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, selon les données de 1991.»

Il est évident que la déductibilité limitée constitue, pour les personnes âgées handicapées, des frais énormes, compte tenu des nombreuses dépenses médicales encourues et de leur faible revenu. Ces personnes paient de l'impôt sur des sommes pouvant représenter jusqu'à 3 p. 100 de leur revenu, en contradiction avec les principes fiscaux actuellement reconnus.

La modification proposée n'offrirait un allégement aux personnes âgées handicapées qu'à l'égard des frais effectivement engagés. On ne modifierait en rien les dispositions concernant les reçus à produire, figurant déjà dans les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Conseil consultatif national sur le troisième âge de 1993 expliquait également les problèmes de santé des personnes âgées et je cite: «Les aînés de 65 ans et plus sont deux fois plus susceptibles que l'ensemble de la population de rapporter les problèmes respiratoires, l'arthrite, l'hypertension, et au moins trois fois plus, les problèmes cardiaques.»

Parmi les aînés, le taux d'handicap mental ou physique en 1987 était de 47 p. 100 chez les femmes et de 44 p. 100 chez les hommes. Ces taux, de même que les incapacités multiples, augmentent avec l'âge. Durant l'année d'imposition 1991, la plus récente pour laquelle on dispose de données, 153 490 déclarants âgés de 65 ans et plus ont réclamé le crédit pour invalidité.

• (1940)

De ce nombre, 91 050 personnes avaient un revenu imposable. Il s'agit du groupe à l'égard duquel la modification proposée pourrait représenter un coût supplémentaire pour le fisc fédéral. Des 153 490 déclarants, 18 380 affichaient des dépenses médicales supérieures au seuil de déductibilité.

Ces personnes pourraient donc, toutes, si la modification entrait en vigueur, augmenter leur crédit d'impôt pour frais médicaux de 3 p. 100 du revenu net, soit le montant qu'elles devaient précédemment déduire de leur déclaration.

Cependant, cette modification touche un groupe plus nombreux, celui des personnes qui ont des frais médicaux inférieurs au seuil de déductibilité et qui représenteraient un groupe additionnel de personnes réclamant le crédit pour frais médicaux. Ces personnes ont souvent des frais médicaux inférieurs à 200 $.

Le nombre potentiel des demandeurs est représenté par environ 91 050 personnes âgées, handicapées, qui affichent un revenu imposable. Il faut déduire de ce nombre celles qui réclament déjà le crédit d'impôt pour frais médicaux. Par conséquent, les personnes concernées représentent environ 80 000 personnes.

En additionnant les dépenses fiscales sur le plan de l'impôt fédéral de base sur le revenu pour les deux groupes, anciens et nouveaux demandeurs du crédit d'impôt pour frais médicaux, le total est de l'ordre de 2,6 millions de dollars pour 1991, à l'exclusion de la surtaxe fédérale, laquelle porterait le total à environ 2,7 millions de dollars. Cette modification de la Loi de l'impôt sur le revenu est nécessaire afin de permettre une meilleure qualité de vie aux personnes âgées handicapées.

Dans le journal *Le Droit* publié le 26 janvier dernier, la Presse canadienne mentionnait que les personnes âgées québécoises sont les plus pauvres au Canada, et je cite: «Le Québec détient le douteux record du plus haut taux de pauvreté chez les personnes âgées de 65 ans et plus au Canada. C'est ce que révèle une étude tout juste rendue publique par le Conseil des aînés sur la situation économique des personnes âgées.» Il ressort de l'analyse du Conseil que, malgré une certaine amélioration de leur situation économique, les personnes âgées, et plus particulièrement celles qui vivent seules, sont nombreuses à vivre dans la pauvreté. On constate aussi qu'hommes et femmes ne sont pas égaux devant la pauvreté: le revenu des femmes âgées de 65 ans et plus est inférieur à celui des hommes, un phénomème qui s'accentue chez les 75 ans et plus.

La pension de sécurité de la vieillesse demeure la principale source de revenus des personnes âgées, surtout des femmes. Plus de 50 p. 100 du revenu des aînés de 65 ans et plus provient des programmes gouvernementaux.

L'étude révèle qu'en 1992, le pourcentage des personnes ayant un revenu inférieur à 15 000 $ augmentait avec l'âge et que cette tendance était particulièrement visible chez les femmes.»

Dans le journal *Le Droit* publié précédemment le 21 janvier 1995, la Presse canadienne mentionnait également que les travailleurs de la classe moyenne ne pourront finir leurs vieux jours dans le confort, et je cite: «L'Institut canadien des actuaires

souligne que l'imposition des REER aurait des conséquences néfastes. Selon cet organisme, cette mesure aurait pour effet de baisser le taux d'épargne au Canada et alourdir à long terme la charge de l'État au moment où la génération du «baby boom» prendra sa retraite.»

À l'avenir, le défi des particuliers et des décideurs consistera à équilibrer les diverses sources de revenus de retraite pour assurer que les revenus des régimes de retraite privés et publics, ajoutés à l'épargne personnelle, soient tels que le maximum de Canadiens et Canadiennes, de Québécois et de Québécoises puissent maintenir un niveau de vie convenable pendant leur retraite.

Il faut absolument que le gouvernement réalise qu'il ne faut pas sabrer dans les programmes sociaux permettant ainsi de réduire la qualité de vie des aînés, mais plutôt sabrer dans les fiducies familiales des grandes familles canadiennes, car les actifs en fiducie ne sont pas soumis à l'impôt sur le gain en capital avant plusieurs années.

• (1945)

Cela permet à ces grandes familles de protéger une partie de leur patrimoine familial d'une génération à l'autre. Le régime des fiducies familiales, introduit en 1972 par le gouvernement Trudeau, exigeait une disposition présumée des actifs en fiducie après 21 ans pour les fiducies créées avant 1973, soit en 1993.

Le Bloc québécois n'a rien contre le principe des fiducies familiales, mais s'oppose à leur utilisation comme échappatoires fiscales. Par exemple, le Bloc québécois s'oppose au report à la prochaine génération du paiement de l'impôt sur le gain de capital. De plus, nous demandons au gouvernement de dévoiler les chiffres concernant la valeur des actifs en fiducies familiales et des pertes de recettes fiscales entraînées par le report de l'impôt sur le gain en capital.

Il faudrait de plus modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à empêcher les sociétés canadiennes exploitant des filiales dans des pays étrangers d'utiliser les pertes fiscales de ces filiales pour réduire leur revenu imposable au Canada.

Le projet de loi C–282 modifiant la Loi de l'impôt afin de supprimer pour les contribuables âgés de 65 et plus admissibles au crédit pour invalidité, la réserve de ce projet est acceptable puisque les personnes âgées handicapées sont souvent les plus démunies de notre société.

En tant que porte–parole des associations et organismes du troisième âge pour le Canada, je réitère mon engagement de veiller à ce que l'examen des programmes sociaux ne soit pas réduit à un simple exercice d'imposition de coupures dans les programmes qui protègent les plus démunis, et plus particulièrement les personnes âgées.

Mes interventions devant cette Chambre ont toujours démontré ma ferme opposition à la réduction du déficit par le gouvernement fédéral au détriment des droits des personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie et qui méritent une qualité de vie convenable.

Nous sommes en faveur de cette proposition puisque toutes les dépenses médicales seraient déductibles du revenu des personnes âgées handicapées et nous considérons que cette modification est essentielle.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de parler du projet de loi C–282 présenté par le député de Burin—Saint–Georges, un magnifique coin de pays.

Je dois féliciter le député pour cette initiative. J'aimerais seulement qu'elle puisse faire l'objet d'un vote. Un nombre croissant d'aînés élisent domicile dans ma circonscription, Victoria—Haliburton. Étant donné cette croissance démographique, il est certain que ce projet de loi serait très profitable pour les gens de ma circonscription. Autrement dit, toutes les personnes âgées ayant un handicap pourraient déduire de leur revenu tous les frais médicaux admissibles.

On ne peut que louanger une mesure qui éliminerait ainsi le fardeau des frais médicaux pour les personnes âgées handicapées. De tous les groupes de notre société, ce sont les adultes de plus de 65 ans qui sont atteints d'un handicap qui dépensent le plus en frais médicaux.

Le projet de loi du député de Burin—Saint–Georges apporterait un grand soulagement à plus de 170 000 personnes, soit les aînés admissibles à cause de leur faible revenu, et cette catégorie d'âge croît d'année en année.

Le projet de loi cible un groupe qui le mérite bien et vise à améliorer l'équité de la Loi de l'impôt sur le revenu. Trois millions de dollars serviraient à aider 170 000 personnes âgées, pauvres et handicapées. Qui pourrait remettre un tel objectif en question? En outre, 56 p. 100 des gens de cette catégorie sont des femmes.

Je félicite le député et je lui promets que je ferai part de mes préoccupations et de celles des autres députés au ministre et que je travaillerai à la cause des aînés handicapés, non seulement dans Victoria—Haliburton, mais dans tout le Canada.

Le président suppléant (M. Kilger): La période consacrée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément à l'article 96 du Règlement, cet article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 3 du Règlement.

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui poser au ministre responsable de l'APECA une question que je lui ai posée le 8 décembre et à laquelle il m'a donné une réponse que je n'ai pas trouvée satisfaisante. Je voudrais donc revenir sur cette question.

Cette fois–ci, j'espère qu'il ne me parlera pas des subventions au développement régional, mais qu'il répondra vraiment à ma question. Avec tout le respect que je lui dois, je voudrais savoir si

le gouvernement libéral peut évaluer ce qui est productif dans les subventions au développement régional.

La question que je lui avais posée était la suivante: «Le ministre connaît–il la différence entre une subvention et un prêt qui n'est pas remboursé et dont les contribuables font les frais?» Je lui avais posé cette question parce que lors de son passage dans le Canada atlantique, le ministre avait laissé entendre que l'APECA n'accorderait plus de subventions, qu'elle allait plutôt s'occuper de prêts remboursables.

En 1992–1993, l'APECA a radié 50 millions de dollars en prêts non remboursés. Ce qu'il faut que le gouvernement comprenne, c'est qu'un prêt qui est radié n'est pas différent d'une subvention parce que le bénéficiaire n'a pas à en rendre compte.

Si, désormais, l'APECA s'occupe exclusivement de prêts, la question que j'ai posée au ministre valait pour la Banque fédérale de développement qui est, en fait, l'organisme qui fournit du capital de risque aux entreprises, sous forme de prêts.

Je voudrais donc lui poser ma question de nouveau, peut–être plus simplement. Si le gouvernement décide que l'APECA ne versera plus de subventions et qu'elle s'occupera plutôt de capital de risque ou de prêts remboursables, pourquoi ne pas fermer cet organisme et laisser la BFD prendre sa place? On économiserait de l'argent sur les activités de l'APECA tout en continuant de fournir du capital de risque aux Canadiens des provinces de l'Atlantique.

Le président suppléant (M. Kilger): La secrétaire parlementaire a la parole. Je souligne qu'elle est aussi députée de Halifax.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis aussi une fière représentante des Maritimes qui ne s'est pas exilée de sa région.

Je suis très heureuse de répondre au député de Fraser Valley–Ouest et de lui rappeler que, le 7 décembre 1994, le ministre responsable de l'APECA avait prononcé un discours dans lequel il traçait une nouvelle direction au développement régional dans le Canada atlantique. Il résumait ainsi l'approche de l'Équipe atlantique concernant la création d'emplois dans le secteur privé et la fin des subventions à l'entreprise.

Le ministre avait déclaré que dans quelques mois l'APECA publierait un énoncé de politique. Devinez quoi? Cet après–midi même, le 7 février, soit deux mois plus tard jour pour jour, l'APECA a publié sa nouvelle politique prévoyant que l'aide directe à l'entreprise devient remboursable. Je me demande bien quand les députés d'en face apprendront que, lorsque le ministre dit qu'il va faire quelque chose, il tient parole.

La nouvelle orientation dictée à l'APECA fait en sorte que la totalité de l'aide directe accordée à l'entreprise dans le cadre du programme d'action devient entièrement remboursable dans les délais fixés. Cette nouvelle politique a été établie en consultation avec les gouvernements provinciaux et l'entreprise qui sont en faveur d'une aide remboursable en totalité.

L'APECA continuera de mettre du capital de risque non garanti à la disposition des petites et moyennes entreprises. On sait que ces entreprises ont déclaré que l'accès au capital était la clé de leur réussite. L'accès à ce capital permettra aux entreprises d'atteindre la réussite avant de devoir effectuer un remboursement.

Je suis heureuse d'apprendre que le chef du Parti réformiste appuie l'orientation que le gouvernement a prise dans ce cas, puisqu'il a déclaré aux informations du réseau CTV, en décembre 1994, que cette mesure constituait un pas dans la bonne direction. Il est regrettable, cependant, que le député continue d'attaquer sans motif le seul organisme gouvernemental voué exclusivement aux besoins de l'entreprise dans le Canada atlantique. Cette attitude laisse voir des motifs cachés.

Nous devrions plutôt féliciter le ministre pour les solutions constructives qu'il propose aux problèmes de la région. Nous connaissons ces problèmes. Nous savons que l'APECA, et non la Banque fédérale de développement, est la solution à ces problèmes et nous entendons faire le nécessaire.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 février 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, je désire féliciter Son Excellence le très honorable Roméo LeBlanc qui vient tout juste d'être assermenté à titre de gouverneur général du Canada. Sans aucun doute, M. Roméo LeBlanc est une excellente personne pour occuper cette fonction.

Cet homme a travaillé sans cesse avec dévotion pour un Canada uni et prospère. M. LeBlanc nous a démontré, lors de son discours de ce matin, son amour pour le Canada. Comme il nous l'a rappelé, nous devons bâtir notre avenir ensemble, en tant que Canadiens et Canadiennes.

Le choix de M. LeBlanc est un honneur pour tous les Acadiens et Acadiennes. Comme vous le savez, c'est la première fois qu'un Acadien est nommé au poste de gouverneur général. On en est fier.

Je désire souhaiter à Son Excellence le très honorable Roméo LeBlanc et à madame Leblanc du bonheur et du succès au cours de ce mandat.

* * *

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais saluer, au nom de l'opposition officielle, l'assermentation aujourd'hui de Roméo LeBlanc au poste de gouverneur général du Canada. Après une longue carrière comme député, ministre et sénateur libéral, sa nomination comme gouverneur général constitue la consécration d'une vie dédiée à la chose politique.

Tout comme l'avait fait le chef de l'opposition officielle en cette Chambre au moment de l'annonce de la nomination de M. LeBlanc, nous saluons également la décision du premier ministre de nommer, pour la première fois, un Acadien au poste de gouverneur général.

Nous espérons que le gouverneur général fera sa part pour promouvoir les droits des communautés francophones et acadienne du Canada. Nous reconnaissons et respectons le droit du gouverneur génral de défendre l'unité canadienne, tout comme on doit aussi reconnaître le droit des souverainistes de défendre leur projet puisque, en définitive, la décision appartient aux Québécois et Québécoises, et à eux seuls.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ CANADIEN

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, hier, dans une déclaration en conformité de l'article 31 du Règlement, la députée de Brant s'est reportée à moi en disant: «[. . .] les propos du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe, qui niait toute forme de racisme dans le film vidéo montrant les actes commis par certains membres du Régiment aéroporté canadien.» La députée a probablement extrait cette déclaration d'un reportage et, la citant hors contexte, elle a donné une mauvaise interprétation de ma position dans cette affaire.

À mon avis, qualifier un individu ou un organisme de raciste constitue une grave accusation et, avant de le faire, il faut d'abord vérifier les faits.

Que ma position soit mal interprétée dans les médias est une chose, mais qu'elle le soit dans le compte rendu officiel des travaux de la Chambre, c'est bien différent.

Je tiens à établir clairement que je n'ai jamais approuvé le racisme sous quelque forme que ce soit et que je ne le ferai jamais. Cependant, je ne me range pas non plus du côté des idéologues orthodoxes qui lancent des accusations de racisme sans connaître les faits pertinents.

* * *

LE GROUPE PROJECT PRESERVATION

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, si je prends la parole ici aujourd'hui, c'est pour rendre hommage au groupe Project Preservation, qui se compose de jeunes environnementalistes de la circonscription de Parry Sound—Muskoka.

Récemment, ce groupe a été honoré du prix Ward Smith pour jeunes environnementalistes, que l'Office de la protection de la nature de North Bay—Mattawa remet à des jeunes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la protection de l'environnement de leur région au moyen de campagnes de conscientisation et de projets.

Le groupe Project Preservation a été créé à l'automne de 1986 pour répondre au besoin croissant d'un groupe écologiste qui se consacre activement à l'éducation.

Depuis huit ans, il est devenu de plus en plus urgent de protéger notre environnement et le groupe Project Preservation a évolué en conséquence. Le groupe s'occupe surtout de publier un bulletin bimensuel intitulé *Nature's Plea*. Cette publication couvre un vaste éventail de questions environnementales et offre une perspective optimiste des problèmes qui nous assaillent.

Article 31 du Règlement

Au cours de la dernière année, le groupe Project Preservation a organisé de nombreuses activités de reboisement et de nettoyage des ordures ainsi que des festivals–bénéfices de musique et des campagnes comme la Campagne de lutte contre la publicité importune.

Toutes mes félicitations et mes meilleurs voeux au groupe Project Preservation et à. . .

* * *

[*Français*]

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, les fonctionnaires fédéraux sont ce que le gouvernement a de plus précieux; ils mettent en pratique ses programmes, ses services et sa réglementation.

[*Traduction*]

Si le prochain budget prévoit la réduction de certains programmes ou services, je demande au gouvernement de privatiser ces services ou de les confier à des sous–traitants, en accordant la priorité aux fonctionnaires qui auront été touchés. Je demande aussi au gouvernement de modifier la Loi sur la pension de la fonction publique afin que les fonctionnaires visés, âgés de 50 ans et plus, puissent prendre leur retraite anticipée volontaire sans être pénalisés.

Que le renouveau de la fonction publique ne pénalise pas les fonctionnaires.

* * *

[*Français*]

LE PARTAGE DE LA DETTE NATIONALE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec surprise que nous avons pris connaissance de la volte–face effectuée lundi dernier par le ministre québécois des Finances au sujet du partage de la dette advenant l'éventuelle séparation du Québec.

Le ministre Campeau a déclaré, et je cite: «qu'un Québec souverain n'avait pas à accepter quelque chose qui va nuire à son développement économique [. . .]d'autant plus que ce n'est pas notre dette, c'est celle du Canada.»

Cette déclaration récente du ministre contraste fondamentalement avec une déclaration qu'il avait effectuée en 1994, et je cite: «quand nous voyons que la dette fédérale cumulative atteindra 550 milliards de dollars au 31 mars 1995, cela nous inquiète parce que nous autres Québécois nous devons en payer 25 p. 100.»

L'incertitude créée par des déclarations de ce type ne peut que nuire aux efforts de tous ceux et celles qui travaillent sérieusement à la relance économique de notre pays.

• (1405)

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, alors que le premier ministre n'hésite pas à tenir des propos méprisants à l'égard des fonctionnaires fédéraux qui, selon lui, se tournent les pouces et que le gouvernement s'apprête à sabrer dans les dépenses publiques, quatre députés libéraux provinciaux de l'Outaouais préfèrent se la couler douce au soleil plutôt que de défendre les intérêts de leurs commettants.

Jamais les enjeux n'auront été aussi importants pour la fonction publique fédérale de l'Outaouais confrontée aux coupures les plus draconiennes de son histoire. Privatisation, réductions de services, pertes d'emplois, voilà ce qui préoccupe les commettants de l'Outaouais. Pendant ce temps, les députés Middlemiss, MacMillan, Lafrenière et Lesage sont absents, indifférents et complices de l'élimination de leurs emplois.

Que penser de l'engagement politique de ces députés libéraux provinciaux qui préfèrent oublier les vrais problèmes de leurs commettants pour relaxer paisiblement dans les mers du Sud.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, depuis déjà quelques mois, on entend de graves allégations concernant les activités professionnelles de la députée de St. John's–Ouest. Le gouvernement libéral a été informé de la situation et une pétition exigeant sa révocation a été organisée dans la circonscription de la députée.

L'*Evening Telegram* de St. John's a fait grand état de ce fiasco. Ce matin, la station de Radio–Canada de St. John's a annoncé que la députée faisait l'objet d'une enquête de la GRC.

Le gouvernement parle beaucoup d'éthique, mais ne prêche pas par l'exemple lorsque ses propres députés sont impliqués. Étant donné que le gouvernement refuse que le commissaire à l'éthique fasse rapport au Parlement ou fasse enquête sur les agissements des députés, le projet de loi sur la révocation des députés qu'a présenté la députée réformiste de Beaver River, et qu'a rejeté le gouvernement, est plus important que jamais aux yeux de la population de St. John's.

Permettez–moi de citer Janey Ryan, de Torbay, à Terre–Neuve, qui disait que le premier ministre «en tant que chef du pays et du Parti libéral est moralement tenu d'exiger sa démission».

* * *

[*Français*]

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je vous invite, aussi bien que tous mes collègues parlementaires, à venir participer au Festival du voyageur à Saint–Boniface, au Manitoba. Le festival débute vendredi le 10 février.

Ce festival nous permet de célébrer notre histoire, nos traditions et notre culture, aussi bien que la contribution des autres peuples fondateurs du Manitoba, y incluant tout le Canada.

Nous recevrons chez nous, au Manitoba, cette fin de semaine, des vedettes, des artistes bien connus. Il y aura aussi une véritable pléthore de spectacles et d'événements et nous aurons la joie de vivre.

Nous aurons l'occasion de démontrer comment une petite communauté, assez isolée, est quand même très, très dynamique et cherche à travailler et à vivre avec les autres.

* * *

[*Traduction*]

L'AFFILIATION POLITIQUE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une lettre écrite par le député de New Westminster—Burnaby, le 9 janvier 1995. Il déclare:

> Une seule chose amènera le gouvernement à prendre note de la volonté de la population canadienne, et c'est l'adhésion en masse au Parti réformiste.
>
> L'adhésion en masse à ce parti sera beaucoup plus efficace que les manifestations, les campagnes de lettres, les pétitions ou les autres types traditionnels de lobbying.
>
> Je sais que vous comprendrez pourquoi cela est vrai.

J'ignore pourquoi c'est vrai. C'est un mauvais usage flagrant du papier à lettre fourni par les contribuables et un abus des privilèges postaux. Cela donne une idée totalement fausse de l'utilité des pétitions, des lettres et de notre travail à la Chambre des communes. Cela m'amène à me demander pourquoi le député prend la peine de présenter des pétitions.

J'écoute les opinions de tous les Canadiens, particulièrement de ceux de ma circonscription, qu'ils appartiennent à un parti politique ou pas. Tous les Canadiens ont le droit d'être entendus. Ils devraient continuer de signer des pétitions, d'écrire des lettres et d'appeler leurs députés. Ils ont le droit d'apporter leur contribution à notre travail parlementaire.

* * *

LE CHAMPIONNAT MASCULIN SENIOR DE CURLING

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell et moi-même désirons féliciter l'équipe masculine senior du Club de curling de Cornwall, dans ma circonscription, Stormont—Dundas. Ce quatuor représentait l'Ontario lors du championnat canadien masculin senior de curling tenu récemment dans la ville très accueillante de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Le premier joueur, George Dolejsi, le deuxième joueur, Keith MacGregor, le troisième joueur, Thom Pritchard, seul habitant de Glengarry à faire partie de l'équipe, et le capitaine Bill Dickie ont fait honneur à l'Ontario et à Cornwall en remportant le trophée tant convoité remis aux gagnants du championnat canadien masculin senior de curling.

• (1410)

Nous les louons pour leur détermination et leur attachement à ce sport populaire, qui leur ont permis de remporter un championnat national aussi prestigieux.

[*Français*]

Nous sommes fiers d'eux et nous les félicitons.

* * *

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, les résultats du sondage Léger & Léger publiés aujourd'hui nous démontrent de façon claire que le Canada anglais fait exactement la même analyse que les souverainistes québécois en ce qui concerne un non au référendum au Québec.

Loin d'être un instrument de négociation, un non veut dire un non à tout changement constitutionnel, à tout renouvellement du fédéralisme. Selon le sondage, à peine 10 p. 100 sont prêts à reconnaître au Québec un statut particulier. En fait, les deux tiers ne reconnaissent pas que les Québécois forment un peuple distinct.

Le sondage démontre aussi que la moitié des répondants estiment que le Canada devrait reconnaître la souveraineté du Québec si le oui l'emporte. De plus, près de 58 p. 100 des Canadiens sont favorables au maintien d'une association économique avec un Québec indépendant. Au-delà des menaces calculées des politiciens, les Canadiens expriment clairement leur volonté de bâtir un partenariat sain et productif pour tout le monde.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a dépassé les bornes.

En janvier, à sa libération d'une prison de Colombie-Britannique, Boujan Inthavong a été frappé d'une ordonnance d'expulsion à cause du rôle qu'il avait joué dans un meurtre brutal commis par une bande de malfaiteurs. Connaissant le système, il a retenu les services d'un avocat et a fait retarder son expulsion en présentant une demande de statut de réfugié. Chose incroyable, la CISR a accordé le statut de réfugié à ce dangereux criminel après une audience de 15 minutes. Il pourra maintenant rester ici indéfiniment.

La CISR n'a tenu absolument aucun compte de ses crimes et, plus incroyable encore, elle a été encouragée à prendre cette décision par le refus exprimé par le ministre de l'Immigration d'intervenir pour faire obstacle à cette revendication ridicule du statut de réfugié qui n'est rien moins qu'une parodie de la justice et couvre les contribuables de ridicule. Il avait le pouvoir d'interrompre l'audience avant même qu'elle ne commence, mais s'est refusé à le faire. Il a déclaré publiquement qu'il ne chercherait même pas à faire annuler cette décision.

Les Canadiens sont maintenant habitués aux décisions stupides de la CISR, mais le fait que le ministre refuse d'intervenir alors qu'il en avait parfaitement le droit et le devoir est en soi ni plus ni moins que criminel.

Le Président: Mes chers collègues, il est bon que nous tous choisissions judicieusement les mots dont nous nous servons

dans nos déclarations faites en vertu de l'article 31 du Règlement, car nous venons très près de nous attaquer les uns aux autres comme députés. Je vous recommande à tous de bien examiner les déclarations que vous faites pour veiller à ce qu'elles ne dégénèrent pas en attaques personnelles.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je pense qu'il est temps que le Canada commence à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement d'autres institutions durables.

Avec la mondialisation rapide des capitaux, on a besoin plus que jamais, dans le monde entier, d'institutions qui préconisent un gouvernement démocratique, un processus décisionnel décentralisé, la transparence, la participation communautaire, la participation pleine et entière du public et une responsabilité publique totale. Nous avons besoin d'institutions qui prônent le développement durable, la justice économique et sociale, dont l'éducation et la santé pour tous, l'économie d'énergie, les énergies renouvelables, les microentreprises, la durabilité de l'agriculture et des forêts, le transport en commun et la fin de la dégradation de l'économie.

En juin prochain, le Canada accueillera les pays du Groupe des Sept à Halifax. Nous pouvons amorcer cet important processus en jouant un rôle de premier plan, en tant que pays hôte, et en demandant un examen exhaustif et fondamental des politiques et des pratiques en vigueur dans les institutions, les projets et les programmes issus des accords de Bretton Woods conclus il y a 50 ans.

* * *

LE SOLDAT PHILLIP BADANAI

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui d'un jeune homme de Thunder Bay, le soldat Phillip Badanai.

Le soldat Badanai a fait partie du Lake Superior Scottish Regiment et il appartient maintenant au Royal Canadian Regiment. Il travaillait comme Casque bleu en Bosnie lorsque, le 31 décembre 1994, il a été blessé dans l'exercice de ses fonctions. Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre qu'il est maintenant complètement rétabli.

Le soldat Badanai est le fils de Sharon et de feu Norris Badanai de Thunder Bay, mais surtout, il est le petit–fils de Hubert Badanai, qui a représenté Thunder Bay avec distinction, à titre de député de Fort William, de 1958 à 1968.

Je suis certain que son père et son grand–père seraient très fiers du travail de maintien de la paix que le soldat Badanai a accompli en notre nom, comme le sont tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, ce fut un grand plaisir pour moi d'assister à l'installation du 25e gouverneur général du Canada, Son Excellence le très honorable Roméo LeBlanc.

• (1415)

Son Excellence a livré un discours historique. En tant qu'Acadien, il a su articuler notre passé, notre présent, et a su élaborer les principes qui guideront les Canadiens et Canadiennes à travers le pays vers un avenir prometteur. Il est un homme remarquable qui permettra à tous les Canadiens et Canadiennes de pouvoir s'associer à lui grâce à sa simplicité, son humilité et sa grande sagesse.

Je désire souhaiter à Son Excellence l'honorable Roméo LeBlanc, et son épouse, tout le succès dans leurs nouvelles fonctions. En tant que francophone du Nouveau–Brunswick et au nom des commettants de ma circonscription de Madawaska—Victoria, vous ne pouvez savoir à quel point nous sommes fiers de ce grand Canadien, de ce grand Acadien, car au Canada il est possible de s'épanouir tout en gardant son identité.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, suite aux allégations d'infiltration du Parti réformiste par un agent du SCRS, le premier ministre a répété en cette Chambre que les services fédéraux de renseignement n'avaient pas le mandat d'espionner les politiciens, quels qu'ils soient.

Le 16 décembre dernier, Michel Robert, président par intérim du Comité de surveillance du SCRS, affirmait qu'il n'y avait pas de dossier sur le chef du Parti réformiste. Or, dans une lettre en date du 27 janvier, le directeur exécutif du Comité de surveillance confirmait l'existence depuis octobre 1989 d'un dossier intitulé «Preston Manning».

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Pourquoi le premier ministre, ainsi que la vice–première ministre, ont–ils affirmé en cette Chambre, en octobre 1994, qu'aucun service du renseignement n'avait le mandat d'espionner des politiciens, alors que l'on sait aujourd'hui que le SCRS a bel et bien un dossier sur le chef du Parti réformiste, et ce depuis plus de cinq ans?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le président du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a donné des explications complètes sur cette question dans une lettre adressée au sous–comité parlementaire.

Il a dit que le dossier en question n'était pas lié au chef du Parti réformiste, mais plutôt à une enquête de niveau inférieur sur la possibilité qu'un pays étranger ait fait une contribution financière au cours de la campagne en cause.

Dès qu'il a été déterminé que ce n'était pas le cas, l'enquête a pris fin. Le titre du dossier n'indiquait pas la véritable teneur du dossier. Ce n'était pas un dossier sur une enquête portant sur le chef du Parti réformiste.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est probablement un hasard que l'on ait choisi le nom de Preston Manning pour faire une telle enquête. Un hasard, monsieur le Président!

Je demande au solliciteur général comment les Canadiens et les Québécois peuvent–ils avoir confiance dans le Comité de surveillance du SCRS, alors que son président nie l'existence d'un dossier sur le chef du Parti réformiste en décembre 1994 et que son directeur exécutif confirme en janvier 1995 l'existence du dossier appelé par hasard «Preston Manning»?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait donner toute l'information à la Chambre. Ce que le directeur exécutif du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a dit, c'est que malgré le titre initial du dossier, celui–ci n'était pas lié à Preston Manning lui–même, mais plutôt à une enquête sur la possibilité qu'un pays étranger ait fait une contribution financière pendant la campagne électorale, ce qui s'est révélé inexact.

Le député devrait donc exposer la totalité des faits. La période des questions s'en trouverait améliorée.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, justement on voudrait rapporter l'histoire complète en cette Chambre. On se demande pourquoi le Comité de surveillance du SCRS a–t–il d'abord nié l'existence du dossier «Preston Manning» devant les membres du comité, pour ensuite confirmer l'existence de ce dossier sur le chef du Parti réformiste?

Le solliciteur général ne reconnaît–il pas que la seule façon, justement, d'aller au fond de l'histoire comme il prétend vouloir le faire, c'est de mettre sur pied une véritable commission d'enquête publique et indépendante?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député aurait pu écouter ma réponse au lieu de lire la question qu'il avait déjà préparée.

Ma réponse était pourtant claire. Selon les renseignements qui m'ont été communiqués par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, le dossier en cause ne portait pas sur une enquête visant le chef du Parti réformiste, mais plutôt sur la possibilité qu'un pays étranger ait fait une contribution financière pendant la campagne électorale.

Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, en vertu de la loi créant le SCRS, est en fait une commission royale d'enquête permanente ayant pour mandat particulier de surveiller les activités du SCRS. La qualité de son travail a été attestée dans le rapport exhaustif sur l'affaire du Heritage Front, qui a mis en lumière la question soulevée par le député.

Bien que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité soit indépendant du gouvernement, j'estime que si le sous–comité tient à l'entendre de nouveau, le Comité n'hésitera pas à lui donner satisfation.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le 16 mars 1994, en cette Chambre, je demandais au ministre de la Défense comment les officiers supérieurs de la base de Petawawa pouvaient tolérer que les soldats du deuxième commando aéroporté circulent sur la base en arborant des drapeaux nazis sur les véhicules de l'armée canadienne et des insignes de la suprématie blanche et du Ku Klux Klan. La diffusion de vidéos révélateurs aura forcé le ministre a agir près d'un an plus tard.

Le ministre de la Défense peut–il nous indiquer que le mandat de la commission d'enquête ne se limitera pas qu'aux seuls événements survenus en Somalie car, le cas échéant, il faudra conclure que le démantèlement du régiment aéroporté permettra aux officiers et soldats responsables d'actes inacceptables d'échapper à toute sanction en étant réaffectés à d'autres régiments ou même décorés?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà annoncé officiellement que l'enquête, qui débutera dès que la dernière cour martiale aura pris fin, ce qui surviendra vers le milieu du mois de mars, portera sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie en 1992–1993, sur l'état de préparation du régiment en vue de cette opération et sur la façon dont les incidents survenus en Somalie ont été rapportés, examinés et traités, aussi bien sur le terrain, en Somalie, qu'ici, au quartier général des Forces canadiennes à Ottawa.

Je tiens à assurer au député et à l'ensemble des Canadiens que toutes les questions que pourraient susciter les incidents de Somalie et notre engagement figureront dans le mandat de cette enquête, une fois que celle–ci aura été instituée. Comme je viens de le mentionner, cette enquête débutera dès que la dernière cour martiale aura pris fin.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je pense que le ministre a oublié de répondre à une partie de ma question. Je lui demandais aussi une enquête sur les événements à la base même.

Ma deuxième question est la suivante: Le ministre de la Défense confirme–t–il que la police militaire, lors d'une récente enquête, a saisi une troisième cassette vidéo dont le contenu serait plus violent et encore plus choquant que les deux précédentes. Le ministre peut–il prendre l'engagement que cette nouvelle cassette ne sera pas détruite, comme ce fut le cas avec certains éléments de preuve qui ont disparu relativement aux événements survenus en Somalie?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore tout de l'existence des cassettes et des autres éléments de preuve auxquels le député fait allusion.

S'il en possède, j'ose espérer qu'il voudra bien me les remettre pour que je les transmette aux autorités militaires, à moins, bien sûr, qu'il ne préfère les faire connaître à l'enquête.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il y a des mois, le ministre du Développement des ressources humaines a lancé avec un grand battage son examen des programmes sociaux. Il a promis de transformer radicalement notre filet de sécurité sociale pour le rendre plus efficace et redonner de l'espoir à ceux qui en sont prisonniers. Les mois ont passé, des millions ont été dépensés, et toujours rien. Le ministre n'a tenu aucune de ses promesses et son échec coûtera cher aux Canadiens au moment du budget.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Étant donné cet échec, que va faire le gouvernement pour réformer les programmes sociaux, et quand les Canadiens peuvent–ils espérer voir des résultats?

• (1425)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, le député essaie de présenter sous le seul angle de son propre pessimisme une initiative très importante, largement et fermement appuyée par les Canadiens, visant à réformer la politique sociale.

Le gouvernement est déterminé à poursuivre la réforme. Nous avons maintenant en main le rapport du comité, qui s'accompagne d'un certain nombre de recommandations. Nous étudions le rapport avec grand soin et nous y répondrons dans les délais impartis en présentant une politique spécifique, et nous prévoyons toujours proposer des mesures législatives à l'automne.

La politique sociale suit son cours, mais tout ne tourne pas aussi rond dans les politiques et les prises de position du député.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, cet échec de l'examen des programmes sociaux a des conséquences directes sur les dépenses.

Le gouvernement sait fort bien que plus de 60 p. 100 des dépenses se font dans le domaine social. Il est impossible d'équilibrer le budget sans une réforme radicale des programmes et des dépenses dans le domaine social.

Le gouvernement n'avouera–t–il pas que, si le ministre des Finances envisage maintenant des hausses d'impôt, ce qui n'était pas le cas il y a deux mois, c'est surtout parce que le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas livré la marchandise?

En d'autres termes, le gouvernement admet–il que ce sont les contribuables qui feront les frais de l'échec du ministre du Développement des ressources humaines?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter, pour la gouverne du député. Je me souviens distinctement que, pendant sa campagne électorale, il a soutenu avec conviction qu'il fallait s'en remettre au jugement des citoyens. Depuis qu'il a été élu, il semble qu'il n'ait plus tellement foi dans le jugement populaire, alors que nous continuons de faire confiance aux Canadiens.

C'est pourquoi nous avons consacré quatre mois à des débats très sérieux, très coûteux et très larges avec les Canadiens. Plus de 100 000 d'entre eux ont participé d'une façon ou d'une autre à ces consultations.

Nos réformes reposeront sur le jugement populaire, non pas sur l'idéologie curieuse et étrange du député.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a encore donné aucune explication valable à l'échec de son examen des programmes sociaux. L'une des raisons, c'est sûrement que le ministre a versé des millions de dollars à des groupes d'intérêts d'idéologie libérale pour qu'ils puissent réclamer le statu quo et lutter contre les compressions des dépenses.

De plus en plus, c'est le talon d'Achille du gouvernement. La Commission nationale des libérations conditionnelles a été affaiblie par le favoritisme et une politique soucieuse de l'opinion des groupes d'intérêts, et on peut en dire autant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ainsi que de l'examen des programmes sociaux.

Je m'adresse à la vice–première ministre. Au lieu d'excuser et de justifier le favoritisme et une politique qui est à la remorque des groupes d'intérêts, quand le gouvernement va–t–il admettre que c'est l'obsession des groupes d'intérêts qui compromet son intégrité et que fera–t–il pour guérir cette obsession?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de l'obsession des groupes d'intérêts. Il s'agit

plutôt d'un intérêt authentique et d'une volonté de savoir ce que les Canadiens pensent et disent.

De larges débats comme celui–là sont précieux, et les recommandations du rapport majoritaire déposé cette semaine en sont la meilleure preuve. On ne peut en dire autant des recommandations du Parti réformiste.

Je vais me permettre de citer les propos de la députée de Calgary–Nord, membre du comité. Elle aurait dit espérer qu'on ne se méprenne pas sur certains éléments du rapport réformiste, car, a–t–elle avoué, «ils n'ont pas été étudiés très à fond avant que le texte ne parte chez l'imprimeur».

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est une perle.

Une voix: Quoi d'étonnant?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le point de vue de la députée de Calgary–Nord est bien plus juste que celui de son collègue de Calgary–Sud.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral s'était engagé à mettre fin au patronage. Or, en matière de nomination de conseillers juridiques, on constate, une fois de plus, que le gouvernement ne tient pas ses promesses.

Le ministre de la Justice confirme–t–il qu'il a retiré récemment le mandat de son ministère confié à un cabinet d'avocats de Cowansville au profit de celui d'Eugène Bachand, président de l'Association libérale de Brome—Missisquoi, tout en permettant au cabinet du candidat libéral, Denis Paradis, de conserver tous ses mandats actuels du ministère de la Justice qui rapportent en moyenne 100 000 $ par année?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement fait appel au Barreau pour obtenir l'aide d'avocats du secteur privé, les principaux critères de sélection sont la compétence et le mérite.

Depuis l'élection du gouvernement actuel, à Brome—Missisquoi, comme ailleurs au Canada, le ministère de la Justice a réformé le processus de sélection des avocats mandatés pour s'assurer que ceux–ci ont bien reçu la formation appropriée, qu'ils sont bien encadrés, qu'ils évitent tout conflit d'intérêts et que les services fournis sont conformes aux normes de compétence les plus élevées. Voilà les critères du ministère.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle nous indiquer si le mandat que vient de confier le ministre de la Justice à Eugène Bachand était le prix à payer pour que celui–ci se désiste comme candidat libéral dans Brome–Missisquoi, afin de laisser la place à Denis Paradis?

Le Président: Ma chère collègue, il me semble que la question ne concerne pas exactement les responsabilités de ce ministre. Il me semble que cette question se rapporte plutôt au parti qu'à l'administration de ce ministère.

* * *

[*Traduction*]

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien qu'on devrait peut–être appeler le ministre de Winnipeg.

J'ai récemment publié une étude critique sur son ministère qui montrait de façon concluante que sa ville, Winnipeg, recevait une part disproportionnée des sommes consacrées à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Ce rapport, établi à partir de renseignements obtenus directement auprès des fonctionnaires de son ministère, montre que Winnipeg a obtenu cinq fois plus d'argent que Vancouver, sept fois plus que Calgary et 70 fois plus que Regina entre le 1er décembre 1993 et le 15 novembre 1994.

Pourquoi le ministre injecte–t–il beaucoup plus de deniers publics dans l'économie de Winnipeg que dans celle de toute autre ville de l'Ouest?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il semble que le Parti réformiste ait décidé de s'en prendre à moi aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Comme nous l'avons entendu au cours de la dernière ronde de questions. . .

Le Président: Chers collègues, il est de plus en plus difficile d'entendre les questions et les réponses. Je vous invite à écouter les questions et les réponses.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, comme nous l'avons constaté au cours de la dernière ronde de questions, la précision et la fiabilité des rapports du Parti réformiste sont quelque peu douteuses. On en a encore un excellent exemple dans le rapport dont parle le député, un rapport fondé sur des statistiques portant sur à peine 20 p. 100 des projets approuvés pour l'ouest du pays.

Il me semble que si le député et le Parti réformiste essaient de montrer aux Canadiens qu'ils personnifient la rectitude, lorsqu'il est question de finances, ils devraient apprendre à compter.

• (1435)

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre nous donne à la Chambre sa version des faits, alors que les fonctionnaires ont dit récemment aux médias que Winnipeg recevait une part disproportionnée des crédits. La situation serait même pire que celle que j'ai décrite dans mon rapport. Peu importe comment on présente les choses, le programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien est, en gros, une assiette au beurre.

Le ministre est–il prêt à démanteler le ministère pour montrer aux Canadiens qu'il va faire passer les finances de la nation avant son propre programme de favoritisme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est là un autre exemple du vieux dicton qui veut que les chiffres ne mentent jamais, mais que les menteurs utilisent les chiffres. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Nous avons, bien des fois dans le passé, cité de grands écrivains. J'invite le ministre à retirer le mot «menteurs» utilisé dans ce contexte. Veuillez avoir l'obligeance de le faire.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est un dicton que m'a appris ma mère. Je ne voudrais certes pas l'appliquer à mon collègue. Il s'agissait simplement, dans le contexte, d'un dicton d'ordre général.

Le Président: Chers collègues, on ne va pas citer, d'une part, les grands écrivains et, d'autre part, les berceuses de nos mères. Je prie le ministre de retirer le mot immédiatement.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je retire certes toute allusion pouvant faire croire que le député est un menteur.

Je vais essayer de citer, à titre de référence, l'ouvrage *Bartlett's Quotations*. . .

Le Président: Le ministre pourrait peut–être donner directement sa réponse.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre au député directement, je voudrais tout d'abord signaler que, au cours de la dernière année, nous n'avons pas procédé à une répartition géographique des projets, ce que nous nous refusons de faire, car nous favorisons une stratégie globale pour tout l'ouest du pays afin que les projets profitent à toutes les régions. Cependant, le fait est que la Colombie–Britannique a obtenu près de la moitié de tous les crédits consacrés à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Un député réformiste, soit dit en passant, a reçu à lui seul plus de 37 millions de dollars en une seule subvention. Il peut se vanter d'avoir obtenu la plus forte allocation parmi tous les députés. Je le félicite de son efficacité. Cependant, lorsqu'on fait des comparaisons entre les villes, je tiens à dire, à regret, à mes collègues du Manitoba que c'est la ville de Saskatoon, en Saskatchewan, qui a profité le plus, par habitant, des investissements qui ont été faits dans le cadre de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Permettez–moi de féliciter les députés de cette région.

* * *

[*Français*]

LA TAXE D'ENTRÉE AUX ÉTATS–UNIS

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. En proposant dans son budget l'imposition d'une taxe de 3 $ par véhicule et de 1,50 $ par personne entrant aux États–Unis, le gouvernement américain a soulevé une opposition unanime au Canada et au Québec, où l'on juge cette taxe tout à fait incompatible avec l'Accord de libre–échange nord–américain.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il nous indiquer quelle a été la réaction du gouvernement américain, à la suite de la protestation faite par le Canada, via son ambassade à Washington?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre hier, nous avons soulevé cette question auprès du représentant du commerce des États–Unis. Nous l'avons fait la semaine dernière et de façon plus officielle auprès du secrétariat d'État. On a pris bonne note de nos protestations, mais d'après la réaction générale, la mesure proposée n'a absolument aucune chance d'être approuvée par le Congrès américain.

En fait, aujourd'hui même, un sénateur américain, le sénateur Gramm, du Texas, a dit que la proposition est aussi morte que l'est Elvis Presley.

Des voix: Il est vivant, Roy.

Le président: Je préférerais voir le visage de la personne qui vient de répondre.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je pense que le cocktail du gouverneur général en a affecté quelques–uns!

Toutefois, je voudrais que le ministre revienne un peu et qu'il nous dise quelle mesure de représaille il entend prendre, si jamais les États–Unis persistent dans cette voie d'imposer, non pas un ticket modérateur, mais une sorte de ticket freineur à la frontière canadienne? Je voudrais qu'il me réponde comme un homme.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, la question est quelque peu hypothétique.

Nous ne prévoyons pas que cette taxe sera imposée. Si cela devait se produire, il existe peut–être des mesures que nous pourrions prendre pour riposter contre une telle action de la part du gouvernement des États–Unis.

Je répète au député d'en face que, selon nous, il est fort peu probable que cette taxe sera imposée.

LES SUBVENTIONS À LA RECHERCHE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, quelqu'un a dit que nous devrions documenter un peu plus nos questions. J'ai ici une longue liste dégoûtante de subventions à la recherche qui ont été accordées par les libéraux.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui fait des pieds et des mains pour assurer aux Canadiens sur les marchés financiers internationaux que son gouvernement prend la responsabilité financière au sérieux.

Le ministre est–il au courant que le ministère de l'Industrie a récemment approuvé une subvention de 33 800 $ destinée à réaliser une étude sur le baseball des ligues majeures à Detroit, plus précisément sur les Tigers de Detroit de 1945 à 1992? Peut–il expliquer aux contribuables écrasés comment il est plus important de dépenser leur argent de cette façon que de réduire leur fardeau fiscal?

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, le député fait sans doute référence aux subventions octroyées par le Conseil de recherches en sciences humaines, un organisme indépendant qui a beaucoup aidé les chercheurs universitaires et qui a créé une base de connaissances très importante dans notre pays.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, avons–nous changé de ministre des Finances?

La question posée au ministre des Finances était peut–être trop difficile. Aussi, je lui donne une autre chance de s'expliquer. S'il trouve cette question trop difficile, il pourrait peut–être expliquer les raisons de la subvention de 13 000 $ octroyée par le ministre de l'Industrie pour faire une étude sur l'histoire des marins du Massachusetts.

• (1445)

Cette étude sera–t–elle utile pour l'industrie canadienne ou le gouvernement cherche–t–il à savoir ce qui s'est produit lors de la dernière révolte des contribuables dans le port de Boston contre un impôt injuste?

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je répète. Le Parti réformiste prend isolément des éléments de ce qui est un effort extraordinaire à long terme de la culture canadienne pour soutenir les travaux dans les universités et favoriser le développement de la connaissance qui a grandement contribué à l'économie et au bien–être des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Des rumeurs persistantes circulent à l'effet que le prochain budget réduirait l'aide que verse le gouvernement aux groupes de femmes, ce qui inquiète, à juste titre, plusieurs groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec.

Le ministre des Finances entend–il poursuivre la politique du précédent gouvernement canadien en réduisant une fois de plus l'aide que verse le gouvernement aux organismes communautaires qui viennent en aide aux femmes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à maintes reprises, je n'ai pas l'intention, dans cette Chambre ou ailleurs, de divulguer le contenu du Budget avant le temps.

Mais je peux assurer la députée que le prochain Budget sera très équitable et que nous avons pleinement connaissance de la nécessité de traiter des besoins des femmes de façon tout à fait équitable.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais quand même donner un avertissement au ministre.

Le ministre des Finances est–il conscient qu'en coupant l'aide versée à ces groupes, il compromet carrément leur survie, alors que ces organismes jouent un rôle irremplaçable quant à la promotion des droits et l'amélioration des conditions de vie des femmes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je peux dire à la députée qu'effectivement, nous en sommes parfaitement conscients. On l'a démontré dans le dernier Budget et nous avons l'intention de le démontrer dans le prochain.

* * *

[*Traduction*]

LE LIVRE BLANC SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, hier je me suis jointe à plusieurs collègues libéraux pour discuter de l'avenir du livre blanc sur les finances.

Est–ce que le secrétaire d'État pourrait nous donner une idée de la date à laquelle ce document sera publié? C'est extrêmement important pour de nombreuses personnes de ma circonscription qui s'intéressent beaucoup à cette question.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Je vais en effet déposer un livre blanc, qui contiendra une série de propositions visant à améliorer la sécurité des institutions financières canadiennes. Je le déposerai demain.

Ces propositions sont le résultat de longues consultations avec le ministère des Finances et d'autres organismes. Lorsque je déposerai ce document, je demanderai aux Canadiens, aux institutions touchées et aux Canadiens en général, de présenter leurs commentaires sur le livre blanc au ministère des Finances.

Questions orales

LA FISCALITÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement refuse toujours d'exclure la possibilité d'une augmentation d'impôt dans le prochain budget. Il n'y a pas de quoi s'étonner vu l'habitude qu'ont les libéraux de dépenser. Par exemple, le ministre de la décadence nationale a fait, dans son bureau de Toronto. . .

Le Président: À l'ordre. Je prie les députés d'observer un certain décorum lorsqu'ils s'adressent la parole. Je demande au député de retirer le terme décadence.

M. Harris: Monsieur le Président, je suis désolé, cette habitude de dépenser des libéraux a influé sur mes paroles. Je retire ce commentaire.

• (1450)

Monsieur le Président, 500 000 $ ont été dépensés pour remettre à neuf les bureaux à Toronto, pour subventionner de chics résidences pour les militaires de haut rang et pour offrir à ces derniers des vacances de golf en Floride. Le ministre des pertes et des océans, pour ne pas être en reste, a dépensé des millions de dollars pour l'achat de nouveaux équipements destinés à son ministère et des dizaines de milliers de dollars pour son propre bureau.

Comment diable le premier ministre peut–il s'attendre à ce que les contribuables crachent encore de l'argent? Croit–il, comme le député de Broadview—Greenwood, que les Canadiens vont tout simplement accepter de payer?

Le Président: Le député de Bourassa.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre entend procéder dès vendredi à la déportation d'une réfugiée originaire de Trinidad–Tobago, victime de violence conjugale, en dépit de l'intervention de plusieurs groupes de défense des droits des femmes. Elle a divorcé en 1991 après avoir été victime de violence de la part de son ex–mari, lequel est revenu au Québec grâce à une autorisation spéciale du ministre.

Le ministre compte–t–il intervenir en prenant des mesures pour annuler la déportation de M^me^ Taramatie Ramsubhag et de ses trois enfants?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Bien qu'il soit difficile de discuter en détail de cas particuliers, j'aimerais faire remarquer au député et à ses collègues de la Chambre que la personne en question a comparu à deux reprises devant la commission du statut de réfugié qui, chaque fois, a rendu une décision défavorable. Son expulsion, conséquence logique de ce verdict, a été retardée afin que l'on puisse juger de son cas conformément aux lignes directrices concernant la persécution fondée sur le sexe, ce qui a été fait. Là aussi la réponse a été négative. Je tiens à souligner que le Canada est le seul pays au monde à avoir de telles lignes directrices.

Selon moi—et je pense que le député devrait le reconnaître—cette personne a bénéficié de tous les recours qu'offre le système et ce, en toute équité. Si le député possède des renseignements nouveaux, autres que ceux qui ont été divulgués lors des trois audiences, je le prierais de me les communiquer afin que l'on puisse en tenir compte dans les plus brefs délais.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, puisque je ne suis pas satisfait de la réponse du ministre, je m'adresse maintenant à la vice–première ministre.

Entend–elle intervenir auprès de son collègue de l'Immigration, puisqu'elle s'était engagée personnellement en 1993 à empêcher la déportation d'un groupe de 14 femmes immigrantes victimes de violence conjugale dont faisait partie M^me^ Ramsubhag?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des mesures en 1993. Nous sommes le seul pays au monde qui a des directives contenues dans la Loi sur l'immigration pour intenter des poursuites dans le cas de discrimination basée sur le sexe. Nous avons promis cela en 1993 et nous l'avons fait.

Nous sommes le seul pays au monde qui le reconnaisse. Il y a des pays qui font de la discrimination. Ces directives doivent permettre aux femmes qui sont éligibles d'obtenir le statut de réfugié.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, au cours de l'ajournement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a pigé dans la banque de ressources libérales pour trouver la future titulaire d'un poste au conseil d'administration de la Société du crédit agricole. M^me^ Joan Meyer travaille depuis longtemps dans les coulisses du parti au sein de sa circonscription. Elle a dirigé la campagne du candidat libéral défait Rob Heindrichs et est l'épouse de Don Meyer, candidat défait au provincial et donateur du Parti libéral.

Mises à part ses références irréprochables en tant que collaboratrice libérale, quelles sont les qualifications qui justifient la nomination de M^me^ Meyer à ce poste?

Le Président: Je demande aux députés de faire attention à la nature des questions qu'ils posent. Quand il s'agit de demandes de cet ordre, les questions auraient peut–être intérêt à figurer au *Feuilleton*.

• (1455)

Les députés sont priés d'envisager cette possibilité quand ils ont une question à poser. Toutefois, si le ministre de l'Agriculture désire répondre à cette question, je lui permettrai de le faire.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite répondre à la question.

La personne dont parle le député dirige efficacement une exploitation agricole. Elle dirige également une petite entreprise dans sa localité, Swift Current. Elle collabore activement à plusieurs organismes communautaires, et aide à la gestion de leurs finances. Elle a été nommée au conseil d'administration de la Société du crédit agricole, en conformité de la politique d'équilibre des sexes au sein de tous les organismes et conseils gouvernementaux que moi-même et mon gouvernement voulons appliquer. Je veux que des femmes participent aux travaux de la Société du crédit agricole.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, Brian Mulroney n'aurait pas pu me servir de meilleure réponse.

Le ministre ne s'aperçoit-il pas qu'il n'a pas la confiance des Canadiens de l'Ouest et que les nominations de ce genre ne font que diminuer encore ce niveau de confiance?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, au moment de nommer M^me^ Meyer et d'autres personnes, j'ai eu l'occasion de consulter des intéressés de tous les milieux, d'un bout à l'autre du Canada, y compris des représentants d'expérience des organisations agricoles du Canada. Je leur ai fait savoir qui je comptais nommer et les organisations agricoles ont très bien accueilli mes recommandations.

Si le député veut mettre sa crédibilité à l'épreuve, je suis prêt à relever le défi de vérifier qui de nous deux est le plus populaire dans Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux gens d'en face, j'ai une excellente question à poser.

Elle s'adresse au ministre du Revenu national. Le Parti réformiste veut faire croire aux Canadiens que leurs impôts vont tous au gouvernement fédéral parce qu'aucune déduction aux fins de l'impôt provincial ne figure sur les chèques de paie.

Dans le cas de l'Ontario, la case réservée à l'impôt provincial est vierge. Cependant, cela est trompeur. Quelle mesure le ministre peut-il prendre pour que les Canadiens sachent vraiment le montant exact que chaque gouvernement reçoit?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève un point important et je l'en remercie.

La formule présente effectivement une certaine ambiguïté. Dans le cas du Québec, qui administre ses propres impôts, le montant paraît dans une case séparée sur la formule, mais pour ce qui est des autres provinces et des territoires, qui harmonisent la perception des impôts avec le gouvernement fédéral, une somme globale est indiquée.

Le député peut être certain que ce processus est très efficace au niveau de l'administration, mais je tiens à préciser qu'il en résulte une certaine confusion, bien que ce ne soit certes pas pour induire les Canadiens en erreur quant au montant de l'impôt provincial acquitté.

Nous allons tenir compte du point soulevé par le député et je vais demander à mon ministère s'il n'y aurait pas moyen de modifier la formule de manière à éliminer la confusion qui existe quant au montant exact que reçoit chaque palier de gouvernement.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, pour la première fois de l'histoire de la GRC, plus de 500 membres de cette force policière ont manifesté sur la colline du Parlement contre le projet de loi ministériel visant à les priver de leur droit de négociation collective et à les punir pour avoir seulement parlé de négociation collective.

Étant donné que ce projet de loi a été condamné hier par le président du Comité de la justice, un libéral, qui a dit que le projet de loi avait échappé au caucus libéral et constituait une atteinte aux droits civils des membres de la GRC, comment le ministre peut-il continuer à défendre cette façon absolument dictatoriale de traiter les membres dévoués de la GRC?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le président du Comité de la justice est libre de s'exprimer, mais je crois comprendre que, selon lui, la presse n'a pas rapporté tous ses propos. Je recommande à mon collègue d'en tenir compte.

En outre, la GRC compte 15 000 membres en uniforme. Ceux-ci ont leur propre régime de relations de travail depuis 1975. Ils ont élu des représentants qui se consacrent à plein temps à la défense de leurs intérêts auprès de la direction. Je demanderai au député de bien vouloir tenir compte de cela aussi.

• (1500)

Le comité pertinent entreprendra cet après-midi l'étude du projet de loi C-58. On établira alors, je crois, que le projet de loi ne fait que confirmer la position fondamentale concernant l'administration de la GRC. Il n'ajoute rien aux pouvoirs du commis-

saire et il n'enlève rien aux membres de la force policière et c'est pour cela, je crois, que la Chambre l'a lu pour la deuxième fois.

Je recommande au comité et à la Chambre de l'adopter. Il vise à protéger et à rehausser la position de la GRC comme organisation policière de premier ordre au Canada et peut–être même dans le monde entier.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de quatre distingués visiteurs.

Je voudrais vous présenter l'honorable Henry N.R. Jackman, lieutenant–gouverneur de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi vous présenter l'honorable Ed Tchorzewski, vice–premier ministre de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi vous présenter l'honorable Glyne Murray, ministre d'État au Cabinet du premier ministre de la Barbade.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le Président: Mes chers collègues, je désire également souligner la présence dans la tribune de Antonine Maillet, auteure de grande distinction du Nouveau–Brunswick et une grande fierté pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le Président: Mes collègues, j'entendrai une question de privilège et également trois recours au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai soulevé la question de privilège le 2 novembre 1994 relativement à un incident qui s'est produit durant la période des questions le 1er novembre 1994.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la vice–première ministre a cité à la Chambre un extrait d'une lettre que j'ai écrite au ministre du Patrimoine canadien au sujet des préoccupations d'un de mes électeurs. Elle l'a fait sans que mon électeur ni moi–même ayons été avisés au préalable et sans que nous ayons donné notre permission.

À ce moment–là, la vice–première ministre a soutenu à la Chambre que cette lettre était du domaine public. En se fondant sur cet argument, la présidence a décidé de ne pas donner suite à cette affaire.

Depuis ce temps, j'ai reçu une copie d'une lettre que le CRTC a envoyée à mon électeur en réponse à ma lettre. Dans la lettre du CRTC, le responsable de la division de la correspondance et des plaintes écrit ceci: «Conformément à vos droits et aux obligations du CRTC en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, à moins d'avis contraire de votre part, dans trois semaines à compter de la date de la présente lettre, la Commission suivra la procédure normale et versera une copie de toute correspondance relative à votre plainte au dossier public du titulaire.»

Il est clair que le CRTC considère la correspondance relative à la plainte de mon électeur comme étant personnelle aux termes de la Loi sur les renseignements personnels.

La lettre du CRTC est datée du 13 décembre 1994. Compte tenu du délai de trois semaines nécessaire avant que la correspondance ne puisse être rendue publique, ma lettre au ministre n'était donc pas du domaine public avant le 3 janvier 1995.

La vice–première ministre a cité un extrait de ma lettre concernant la plainte de mon électeur le 1er novembre 1994, soit deux mois avant que le lettre ne soit considérée comme un document public.

• (1505)

Monsieur le Président, à la lumière de ces nouveaux renseignements, je vous demande de reconsidérer la question et, dans vos délibérations en vue de déterminer si la question de privilège que j'ai soulevée aujourd'hui paraît fondée à première vue, je vous invite à tenir compte de ce qui suit.

En communiquant ma lettre personnelle à la vice–première ministre, le ministre du Patrimoine canadien a violé la confidentialité de ce document et, ce faisant, a porté atteinte à ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député en créant de l'incertitude quant à la divulgation ou la non–divulgation des questions au sujet desquelles mes électeurs ont besoin de mon aide.

Monsieur le Président, je vous demande de considérer que la question de privilège paraît fondée à première vue. Si votre décision va dans ce sens, je proposerai, conformément à l'usage décrit au commentaire 118 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne, que cette question de privilège soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux points que la présidence doit prendre en considération. Je soutiens que le fait allégué ne constitue pas une atteinte au privilège du député.

Tout d'abord, le député allègue que le CRTC a violé le caractère confidentiel d'une correspondance en communiquant de l'information à la vice–première ministre. Nous, de ce côté–ci, ne reconnaissons rien de tel. Mais même si nous le reconnaissions, il resterait néanmoins à discuter s'il y a bien eu entorse à la loi. Ce n'est pas une question que la présidence a l'habitude de trancher. Le Président s'est efforcé en plusieurs occasions déjà de faire comprendre qu'il n'a pas pour rôle d'examiner si un fait contrevient ou non à la loi, mais uniquement s'il y a eu atteinte aux privilèges des députés à la Chambre.

Pour terminer, je soutiens, monsieur le Président, que si le député estime avoir matière à se plaindre à l'égard du CRTC, il devrait faire appel au Commissaire à la protection de la vie privée en disant qu'il croit qu'on a porté atteinte à la vie privée de son électeur, si son accusation est fondée.

Dans un cas comme dans l'autre, il n'appartient pas à la Chambre de s'occuper de cette question.

Le Président: Chers collègues, durant le congé, j'ai lu quelque part que je prends habituellement un certain temps pour délibérer.

Le député a effectivement soulevé cette question en novembre, et je l'avais alors invité à présenter de nouvelles informations s'il en obtenait. Je me demande si je pourrais à nouveau compter sur la patience de la Chambre. Au besoin, je lui ferai rapport sur cette question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement conformément à l'article 374 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne, page 114. Dans une déclaration qu'elle a faite hier en vertu de l'article 31 du Règlement, la députée de Brant m'a prêté des propos provenant, je suppose, d'un article de presse. Or, l'auteur de l'article en question a cité mes propos hors contexte et a présenté ma position d'une manière complètement erronée.

C'est une chose de voir des commentaires erronés dans les médias, mais c'en est une autre de les entendre lire de sorte qu'ils figurent dans le compte rendu officiel des travaux de la Chambre des communes. Je demande respectueusement le retrait de la mention me concernant dans cette déclaration.

Le Président: Le député m'a avisé qu'il allait invoquer le Règlement. J'aimerais examiner non seulement les bleus, mais aussi l'enregistrement des délibérations télévisées, de manière à ce que je puisse vérifier précisément ce qui a été dit et dans quel contexte. Au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

[*Français*]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, vous avez refusé une question à la députée de Saint-Hubert au cours de la période des questions. Or, cette question portait—je vais l'indiquer et je vous demanderai par la suite de me donner les raisons pour lesquelles vous l'avez refusée—cette question, donc, portait, d'une part, sur les nominations qui sont faites par le gouvernement, donc, cela relève des fonctions gouvernementales et, d'autre part, sur des raisons possiblement existantes quant à ces nominations, ce qui relève de l'éthique de ce gouvernement et de ce Parlement. Le premier ministre tout comme la vice-première ministre se doivent d'être les gardiens de l'éthique, comme on nous l'a rappelé au tout début de cette session.

• (1510)

Or, nous nous interrogeons sur les raisons qui motivent le refus de cette question dans la mesure où, nous semble-t-il, les nominations relèvent du gouvernement, tout comme l'éthique d'ailleurs.

Le Président: Mon cher collègue, habituellement, le Président n'est pas tenu d'indiquer la raison pour laquelle il prend la décision de refuser une question, mais je peux vous dire qu'il m'a semblé, à ce moment-là, comme je l'ai indiqué à l'honorable députée, que cette question ne portait pas exactement sur les responsabilités de ce ministère du gouvernement. Alors, j'ai pris cette décision de bonne foi et j'espère que vous allez l'accepter en tant que telle.

M. Duceppe: Monsieur le Président, je me demande s'il y aurait moyen que l'on puisse se rencontrer, afin que vous nous expliquiez. . .

Le Président: Absolument. Si le whip de l'opposition ou l'honorable députée qui a posé la question veut m'en parler, je serai disponible pour en discuter dans mon bureau.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 58e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant la composition du Comité permanent des opérations gouvernementales.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 58e rapport plus tard aujourd'hui.

PÊCHES ET OCÉANS

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des pêches et des océans au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le comité demande une réponse du gouvernement conformément à l'article 109 du Règlement. J'ai une très brève observation à faire.

Le comité s'était rendu dans de nombreuses localités de l'Ouest, notamment à Edmonton, Hay River et d'autres endroits comme Garden Hill. Plus de 100 témoins nous ont parlé de cette question très importante.

Le rapport du comité vise à établir un équilibre entre les besoins contradictoires des personnes qui recourent aux services de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, de sorte que celles qui estiment que leurs intérêts ne sont pas défendus le mieux possible puissent aspirer à la réussite et que celles qui réussissent puissent continuer dans cette voie.

C'est avec beaucoup de plaisir que je dépose au Parlement ce rapport du comité des pêches.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi de mentionner que mon collègue, le député de Gaspé et vice-président du Comité des pêches, a participé à chacune des séances du comité, y compris toutes les rencontres avec les communautés de l'Ouest canadien et qu'il a aussi pleinement contribué à la préparation du rapport.

Comme il est absent aujourd'hui, étant donné qu'il doit siéger sur l'importante Commission sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, je présenterai donc l'opinion dissidente du Bloc québécois. Globalement, le Bloc québécois est d'accord avec le rapport du comité et appuie le transfert des responsabilités aux gouvernements provinciaux, en ce qui concerne la transformation et la commercialisation du poisson d'eau douce.

Par contre, les modalités de transfert nous posent problème. Puisque le comité recommande un transfert de responsabilités, nous croyons qu'il est inopportun de modifier dès maintenant les règles de commercialisation du poisson d'eau douce, avant même d'avoir consulté les Premières nations, les provinces et les territoires concernés.

• (1515)

Alors, compte tenu des difficultés rencontrées par les pêcheurs éloignés, le Bloc québécois recommande que le fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, étudie, dans les plus brefs délais, la possibilité d'accorder des permis de vente spéciaux aux communautés éloignées tout au long de la période de transition.

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 11e rapport du Comité permanent des finances, un rapport concernant la loi C-59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu. Nous allons le déposer avec deux amendements.

J'aimerais remercier tous les membres du comité de leur travail assidu et de leur coopération.

L'ASSERMENTATION DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, avec l'accord unanime de la Chambre et conformément à l'usage, je propose, appuyé par l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable Roméo LeBlanc, et que l'allocution de bienvenue du premier ministre prononcés dans la salle du Sénat le 8 février 1995 soient imprimés en tant qu'annexe du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes et soient versés aux archives de la présente Législature.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie, que le 58e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LE VOTE Nº 146

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, à la suite d'une conversation qui a eu lieu à la Chambre le 6 février, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que la motion suivante soit adoptée:

> Qu'on rectifie le hansard et les Journaux de la Chambre des communes pour qu'ils indiquent que le 13 décembre, lors du vote sur la motion concernant le projet de loi C-226, le député de Winnipeg-Nord a bien voté oui.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: La liste révisée du vote nº 146 suit:*]

(Vote nº 146)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anawak
Asselin
Baker
Beaumier
Bernier (Beauce)
Bethel
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Bélair
Cannis
Chatters
Ablonczy
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bakopanos
Benoit
Bertrand
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Bridgman
Bryden
Calder
Chamberlain
Collins

Comuzzi
Crawford
Cummins
Duncan
English
Finlay
Forseth
Gaffney
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jennings
Lastewka
Lee
MacDonald
Maloney
Mayfield
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Parrish
Penson
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringma
Scott (Skeena)
Silye
Solberg
Speaker
St. Denis
Stinson
Taylor
Thompson
Ur
Vanclief
Volpe
Wayne
White (Fraser Valley West)
Wood
Zed—137

Cowling
Culbert
de Jong
Easter
Epp
Fontana
Frazer
Gallaway
Gouk
Grubel
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Keyes
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Loney
Malhi
Manning
McClelland (Edmonton Southwest)
McKinnon
McTeague
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Payne
Peric
Pickard (Essex—Kent)
Ramsay
Regan
Rideout
Schmidt
Serré
Simmons
Solomon
Speller
Steckle
Strahl
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Wappel
Wells
Williams
Young

CONTRE

Députés

Allmand
Assad
Barnes
Bellemare
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Brushett
Caccia
Canuel
Catterall
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
Deshaies
Dhaliwal
Dromisky
Duhamel
Dupuy

Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellehumeur
Berger
Bernier (Gaspé)
Blondin-Andrew
Brown (Oakville—Milton)
Bélisle
Campbell
Caron
Chan
Copps
Daviault
de Savoye
DeVillers
Discepola
Duceppe
Dumas
Eggleton

Fewchuk
Finestone
Fry
Gagnon (Québec)
Gerrard
Godin
Grose
Guimond
Hickey
Jacob
Knutson
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
MacAulay
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McLellan (Edmonton Northwest)
Milliken
Nunez
Patry
Peterson
Pomerleau
Rock
Shepherd
St-Laurent
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Venne—103

Fillion
Flis
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Guay
Harvard
Irwin
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Loubier
MacLaren (Etobicoke North)
Marchand
Marleau
Massé
Mercier
Murphy
Paré
Peters
Picard (Drummond)
Rocheleau
Sauvageau
Sheridan
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand
Bouchard
Collenette
Dubé
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Minna
Robichaud

Bevilacqua
Cauchon
Crête
Lalonde
Ménard

* * *

● (1520)

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends à la parole à la Chambre, pour la troisième fois en trois jours, afin de présenter la pétition nº 3, la deuxième ayant été déposée hier chez le greffier de la Chambre.

Ces pétitions sont présentées au nom d'électeurs qui souhaitent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson, qui pourrait avoir lieu le 11 avril 1995, date fixée pour l'audition de sa demande.

Les pétitionnaires que je représente veulent que nos rues soient plus sûres pour nos citoyens. Ils s'opposent à la pratique courante qui consiste à libérer les délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé intégralement leur peine.

Ils demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions provenant de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley. Ces pétitions portent toutes sur la question de l'euthanasie.

Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les présentes dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de ne pas modifier la loi de manière à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

La première pétition vient de membres de l'église Mennonite Brethren Nechako Community Church à Vanderhoof, en Colombie–Britannique. La deuxième pétition concernant l'euthanasie vient aussi de Vanderhoof, en Colombie–Britannique. Les troisième et quatrième pétitions viennent de Prince George, en Colombie–Britannique. Je suis heureux d'affirmer que j'appuie personnellement les quatre pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des citoyens d'Ottawa–Sud, dont l'une porte la signature de 55 électeurs de cette circonscription.

La première pétition demande au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les personnes contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par 63 personnes de la circonscription, demande que les noms des jeunes contrevenants soient diffusés et que soit abaissé l'âge minimum au–delà duquel on ne peut être considéré comme un jeune contrevenant, afin que la punition soit conforme à la gravité des crimes commis.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter quatre pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Bruce—Grey.

Les signataires de trois de ces pétitions demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, les signataires de la dernière pétition demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à la Chambre deux pétitions distinctes signées par les habitants de ma circonscription, Red Deer.

Dans la première, les pétitionnaires tiennent à souligner au gouvernement qu'ils n'approuvent pas l'octroi de privilèges aux personnes ayant des relations sexuelles avec d'autres personnes de même sexe.

À ces causes, ils demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe et de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, dans la seconde, les pétitionnaires expriment leurs sentiments et leurs vives préoccupations face au suicide assisté ou à l'euthanasie active ou passive.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions venant d'habitants de ma circonscription.

La première a été signée par 133 membres de la Shaunavon Wildlife Association lors de leur banquet annuel de remise des prix. Les pétitionnaires se disent d'avis que les mesures législatives relatives aux armes à feu sont déjà excessives et ne présentent aucun avantage manifeste. Ils demandent donc au Parlement de ne pas adopter de nouvelles mesures législatives restrictives en ce qui concerne les armes à feu ou les munitions et de concentrer son attention sur l'arrestation et le châtiment des personnes qui utilisent des armes à feu ou autres armes meurtrières à des fins criminelles.

Je suis entièrement d'accord avec les pétitionnaires.

• (1525)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient également d'habitants de ma circonscription, principalement des districts de Pangman, Truax et Ogema en Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent que la Commission canadienne du blé continue d'être la seule agence de commercialisation du blé et de l'orge à l'exportation.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition contient

la signature de 65 personnes, pour la plupart de la région de Swift Current. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel afin d'assurer aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LES AÎNÉS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 351 habitants de Kingston et les Îles. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter toute forme de réduction des prestations sociales des personnes âgées, y compris la désindexation et l'assujettissement au revenu.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée principalement par des membres de la Chilliwack Fish and Game Protective Association, dans ma circonscription. Ils craignent que la mesure législative que proposera le ministre de la Justice ne soit excessivement bureaucratique, coûteuse et totalement inefficace.

Ils demandent au Parlement de rejeter cette mesure législative et d'ordonner au ministre de la Justice de reconsidérer sa position en ce qui concerne le contrôle des armes à feu. Je suis d'accord avec eux.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai devant moi trois pétitions signées par les habitants de la circonscription de Peace River.

La première porte sur l'insertion de l'expression non définie «orientation sexuelle» dans le Code des droits de la personne. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

Les pétitionnaires estiment que les privilèges dont jouissent les couples hétérosexuels ne doivent pas être accordés aux couples homosexuels. J'appuie cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions signées par 148 résidents de ma circonscription et qui portent sur le sujet de l'euthanasie et du suicide assisté par un médecin.

Les pétitionnaires demandent que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et que le caractère sacré de la vie humaine soit respecté. Les pétitionnaires demandent également au Parlement de protéger les membres les plus vulnérables de la société et donc de ne pas abroger ou modifier l'article 241 du Code criminel. Je souscris à ces pétitions.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de 93 Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y inclure une disposition semblable à l'alinéa 6(1)*i*) du Code civil du Québec selon lequel: «Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands–parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.»

Ils demandent également de modifier la Loi sur le divorce, pour accorder au grand–parent qui est autorisé à avoir l'accès à un enfant le droit de demander et de recevoir des renseignements sur la santé, l'éducation et le bien–être de l'enfant.

J'appuie entièrement la teneur de cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition au nom des électeurs de Simcoe–Centre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y insérer l'expression non définie «orientation sexuelle». Le refus de définir cette expression laisse au tribunal la liberté de l'interpréter, ce qui créerait un dangereux précédent. Le Parlement est responsable envers les Canadiens de veiller à ce que la loi ne puisse être mal interprétée.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à présenter aujourd'hui une pétition au nom de Don Petersen et de 27 autres personnes.

• (1530)

Les pétitionnaires portent ceci à l'attention de la Chambre: Attendu que la majorité des Canadiens sont respectueux des lois; attendu que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine; et attendu que la majorité des Canadiens estiment que les médecins du Canada doivent sauver des vies et non y mettre fin, par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement, d'abord, de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et, ensuite, de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou à autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions.

La première est signée par des habitants de quelques localités situées en Colombie–Britannique et notamment dans la vallée du Fraser. Les pétitionnaires signalent que les dispositions actuelles du Code criminel refusent aux personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours, avec l'aide d'un médecin.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin que tous les Canadiens aient le droit de mourir avec dignité et que les personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante aient le droit d'avoir recours à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours, au moment de leur choix, conformément à des mesures de protection strictes mises en place pour prévenir les abus et pour s'assurer qu'elles sont compétentes et que leur décision est libre et éclairée, et prise en connaissance de cause.

LE FYROM

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Deuxièmement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition lancée par le Congrès hellénique du Canada et signée par des centaines de Canadiens d'origine hellénique de la Colombie–Britannique et des sympathisants.

Les pétitionnaires soulignent que le Canada entretient des liens économiques, politiques et stratégiques forts et durables avec la Grèce, qui a été son alliée pendant tous les grands conflits du XX^{e} siècle. Ils font valoir des données historiques démontrant que la Macédoine fait partie de la nation grecque depuis plus de 25 siècles et ils allèguent que la Grèce n'a aucune prétention territoriale sur le Fyrom. Ils se disent préoccupés par la campagne de propagande hostile lancée par le Fyrom contre la Grèce et par les dispositions hostiles de sa Constitution.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le Parlement à ne prendre aucune mesure de reconnaissance du Fyrom tant que le gouvernement de ce territoire n'aura pas renoncé à l'utilisation du nom de Macédoine, qu'il n'aura pas éliminé de sa Constitution les dispositions condamnables, qu'il ne renoncera pas à l'utilisation de symboles dénotant des visées expansionnistes, qu'il n'aura pas cessé sa propagande hostile contre la Grèce et enfin, tant qu'il ne respectera pas rigoureusement les normes et les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

LE SÉNAT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): La troisième pétition, monsieur le Président, exhorte le Parlement du Canada à reconnaître le gaspillage absurde qui se fait au Sénat du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer que les sénateurs ne sont pas élus et n'ont pas à rendre de comptes devant la population du Canada, aussi exhortent–ils le Parlement à mettre fin à ce gaspillage de deniers publics et à abolir le Sénat.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Ma dernière pétition, monsieur le Président, a trait à la conversion des emplois et des installations militaires à des fins civiles. Elle est signée par des habitants de la Colombie–Britannique qui exhortent le Parlement à consacrer 1 p. 100, ou davantage, des économies réalisées par la réduction du budget de la Défense nationale à la création d'un centre national de ressources pour la conversion et de comités locaux de conversion dans chacun des établissements du ministère de la Défense nationale.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 96 et 126 étaient transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que les questions n^{os} 96 et 126 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Une voix: D'accord.

[*Texte*]

Question n^{o} 96—**M. Hill:**

Pour chacune des trois dernières années, *a*) combien y a–t–il eu de cas d'usage d'arme à feu durant la perpétration d'un acte criminel, *b*) combien d'accusations ont été portées dans chaque province aux termes de l'article 85 du Code criminel, *c*) parmi les accusés, combien étaient les propriétaires légalement inscrits de l'arme à feu utilisée durant la perpétration (ou la tentative de perpétration) de l'acte criminel, *d*) combien d'accusations ont été retirées, *e*) combien d'accusations se sont soldées par un acquittement, *f*) combien d'accusations se sont soldées par une condamnation, et *g*) quelles peines ont été imposées aux accusés condamnés?

(Le document est déposé.)

Question n^{o} 126—**M. Simmons:**

Quelles mesures prennent le ministère des Finances et le ministère du Revenu national pour résoudre les problèmes associés au programme Aide fiscale à l'épargne–retraite, y compris le besoin d'améliorer l'information donnée sur ses coûts et ses résultats, le besoin d'examiner, de revoir et de renforcer la stratégie actuelle de vérification de l'observation et la nécessité, pour les deux ministères, d'améliorer l'information fournie au Parlement au sujet du programme, comme le fait remarquer le vérificateur général dans son rapport de 1994?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que la motion portant production de documents soit reportée.

Le vice–président: La motion portant production de documents est–elle reportée?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence, dont le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a fait rapport avec des amendements.

L'hon. John Manley (au nom du ministre des Affaires étrangères, Lib.) propose: Que le projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1535)

[*Traduction*]

M. Manley (au nom du ministre des Affaires étrangères, Lib.) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour appuyer le projet de loi C–47, dont le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Je profite de l'occasion pour remercier l'Opposition officielle et le Parti réformiste de la coopération dont ils ont fait preuve pour améliorer le projet de loi en proposant certaines modifications de forme. Ce que j'aime du Parlement, c'est justement lorsque les partis peuvent travailler ensemble pour améliorer une mesure législative.

Le projet de loi comprend des dispositions d'ordre administratif qui ont trait à la Loi sur le ministère des Affaires extérieures. Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, le gouvernement s'est engagé envers les Canadiens à rebaptiser le ministère des Affaires extérieures ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Ce changement de nom traduit les réalisations accomplies grâce à la politique étrangère canadienne et l'indépendance de cette dernière depuis la Seconde Guerre mondiale, ainsi que la maturité que le Canada a acquise en passant du statut de colonie à celui de dominion et de nation souveraine. Il tient compte des responsabilités et du mandat actuels du ministère. Les modifications à la Loi sur le ministère des Affaires extérieures qui sont proposées dans ce projet de loi ne portent pas sur le fond de la loi. Le projet de loi modifie la dénomination officielle du ministère, les titres du ministre et des hauts fonctionnaires.

Aux termes de ce projet de loi, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures deviendra le ministre des Affaires étrangères. Le titre de ministre du Commerce international reste le même. Un ministre de second rang, soit le ministre des Relations extérieures, deviendra ministre de la Coopération internationale.

L'opposition officielle avait des réserves à formuler à cet égard. Pourquoi ce poste existe–t–il si personne ne l'occupe? C'est que le gouvernement voudrait se réserver une marge de manoeuvre pour le cas où il aurait besoin de nommer un tel ministre dans l'avenir.

Les titres de hauts fonctionnaires, comme les sous–secrétaires, vont changer pour refléter les changements de dénominations des ministères. Par exemple, le sous–secrétaire d'État aux Affaires extérieures deviendra le sous–ministre des Affaires étrangères.

Les amendements proposés par le comité après la deuxième lecture du projet de loi sont également des modifications de forme. Par exemple, l'article 7 du projet de loi a été modifié à la demande des membres du comité représentant l'Opposition officielle afin que soient plus clairement définies les fonctions et responsabilités du ministre relativement à l'aide et au commerce. Cela a été fait.

Les membres du comité représentant le gouvernement ont proposé des modifications aux articles 18 et 19 du projet de loi. L'article 18 du projet de loi a été modifié en raison d'une erreur de forme dans la rédaction du projet de loi. L'article 19 du projet de loi a été modifié pour que la loi soit conforme à des modifications apportées dans la version française de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le projet de loi C–47 n'apporte aucune modification de fond à la structure du ministère. Le changement de nom prévu dans cette mesure législative illustre le mandat actuel du ministère et la modernité de l'État canadien, que traduit bien d'ailleurs la réponse du gouvernement au comité mixte spécial chargé d'examiner notre politique étrangère, réponse qui a été déposée hier à la Chambre par le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international.

Les deux rapports montrent l'importance que les Canadiens accordent à la politique étrangère et à ce ministère. Au pays comme à l'étranger, les employés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international défendent nos intérêts et véhiculent les valeurs chères aux Canadiens. Ensemble, félicitons–les pour les nombreuses années d'excellent service et pour leur dévouement soutenu envers le Canada et les Canadiens.

Ce matin, à l'occasion de son installation, le gouverneur général a complimenté nos forces de maintien de la paix et a loué le bien qu'elles accomplissent ainsi que l'image positive qu'elles donnent du Canada dans le monde. J'aimerais profiter de l'occasion pour rendre également hommage à notre personnel du service extérieur qui travaille à l'étranger, que ce soit au sein de la section des Affaires étrangères ou de la section du Commerce international, car c'est grâce à ces hommes et à ces femmes que le Canada jouit d'une excellente réputation. Où que vous alliez dans le monde et quel que soit le corps diplomatique auquel vous vous adressiez à Ottawa, vous n'entendrez que des louanges dithyrambiques au sujet du Canada.

• (1540)

Certes, nous y sommes tous un peu pour quelque chose, mais ce sont surtout nos représentants à l'étranger qui sont les grands architectes de cette image que projettent le Canada et les vrais défenseurs de nos valeurs et de nos intérêts dans le monde.

Espérons que, par l'exemple, nous saurons améliorer les conditions de vie sur la planète.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui en troisième lecture du projet de loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, le projet de loi C–47. Ce projet de loi est très peu substantiel. Il n'apporte que des modifications sémantiques ou à peu près. Très peu innovateur, il ne modifie pas en profondeur la structure de fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

En somme, c'est un projet de loi sans grande importance et qui cadre assez bien avec le niveau général des projets de loi présentés par l'actuel gouvernement, depuis l'ouverture de cette Chambre en janvier 1994. Comme ce fut le cas pour le projet de loi sur la mise en oeuvre des accords du GATT, il s'agit ici d'une loi cosmétique. Aussi, c'est sans grand enthousiasme que le Bloc québécois en appuie son adoption car, tout compte fait, il dépoussière un peu la vieille loi sur les Affaires extérieures, en modernisant son nom.

Cependant, le gouvernement aurait pu choisir de profiter de ce projet de loi pour adopter certaines modifications qui auraient eu la vertu d'éliminer les zones grises et de clarifier les éléments reliés aux finalités de la politique étrangère canadienne. Ainsi, nous aurions souhaité que la nouvelle loi épure la structure organisationnelle du ministère, en la débarrassant des quelques postes déjà vacants depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux et qui ne sont pas, somme toute, très utiles, puisqu'ils ne sont pas comblés. Je fais allusion aux postes de ministre de la Coopération internationale, de sous–ministre délégué et de coordonnateur des relations économiques internationales.

Pour ce qui est du poste de ministre de la Coopération internationale, je crois qu'il est tout à fait inutile, puisque le présent gouvernement ne daigne pas accorder assez d'importance au développement international pour fixer dans une loi les mandats et principes de l'agence chargée de les exécuter. Pourquoi nommer un ministre ou se garder le privilège de le nommer, si c'est pour le soumettre aux impératifs d'un autre ministère? Les Canadiens n'ont plus les moyens de se payer des illusions. Puisque le gouvernement ne souhaite pas abolir ces postes jugés inutiles puisque vacants actuellement, faut–il comprendre à son obstination de les conserver dans la loi, qu'il désire conserver sa prérogative de les combler de façon discrétionnaire? Les libéraux auraient–ils des amis en recherche d'emploi?

Il est vrai qu'avec la réforme des programmes sociaux qu'ils veulent imposer aux Canadiennes et aux Canadiens, ils ne doivent pas souhaiter voir de leurs amis au chômage. Plus sérieusement, j'essaierai aussi de démontrer que le gouvernement a perdu une belle occasion de clarifier les objectifs qu'il poursuit, dans le cadre de l'aide publique au développement.

Au lendemain du dépôt de l'énoncé de politique étrangère du gouvernement, il est pertinent de rappeler qu'il a voulu fonder cet énoncé de politique sur trois objectifs clés: la promotion de la prospérité et de l'emploi, la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable et la projection des valeurs et de la culture canadiennes.

Parmi ces valeurs que le gouvernement veut projeter, le ministre des Affaires étrangères, dans sa déclaration en Chambre hier, a cité la générosité, la compassion et la coopération. Au surplus, le rapport majoritaire du comité mixte chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada a proposé au gouvernement de faire de la réduction de la pauvreté dans le monde le premier objectif de l'aide publique canadienne.

Dans cette double perspective, comment expliquer alors l'article 7 du projet de loi C–47, et je cite:

> Le ministre peut élaborer et mettre en oeuvre des programmes relevant de ses pouvoirs et fonctions en vue de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger, notamment en vue de stimuler le commerce extérieur du Canada et d'aider les pays en voie de développement.

Ce qu'on a fait en comité, on a scindé l'article en deux, A et B.

• (1545)

Comment comprendre qu'une politique étrangère puisse à la fois se donner comme objectif de favoriser les intérêts du Canada et prétendre en même temps faire de l'élimination de la pauvreté l'objectif de son aide publique au développement?

Dans le cadre de la révision de la politique étrangère, de nombreux témoins et spécialistes sont venus affirmer la nécessité de clarifier les objectifs de l'aide publique canadienne. Le Comité mixte a aussi rappelé au gouvernement qu'il ne revenait pas à l'ACDI de faire la promotion du commerce. Force est de constater que par l'article 7, la confusion est maintenue. Une autre modification à la présente loi et ayant trait au développement international aurait été souhaitable. L'opposition officielle de cette Chambre a déjà émis l'opinion qu'un cadre législatif entourant l'Agence canadienne de développement international était nécessaire. Nous croyons que le projet de loi C–47 aurait pu introduire ce changement. Nous avions d'ailleurs recommandé dans notre rapport dissident sur la révision de la politique étrangère canadienne, déposé l'automne dernier, une telle modification.

L'adoption d'une loi constituante pour l'ACDI aurait eu de nombreux avantages. Le plus importants de ceux–ci est sans nul doute la séparation pure et simple de l'aide publique canadienne au développement de tout ce qui touche au commerce international. En effet, on assiste aujourd'hui à une confusion d'intérêts et d'objectifs au sein du ministère des Affaires étrangères au sujet du développement international parce que cette séparation n'existe pas. D'ailleurs, le vérificateur général, dans son dernier rapport, a fait état de ces éléments–là.

Loin de nous l'idée de laisser croire que faire la promotion des relations commerciales du Canada est une action répréhensible. Bien au contraire! Nous savons nous aussi que plus de 20 p. 100 des emplois au Canada sont reliés à nos exportations de biens et services. Ce que nous contestons, c'est que le gouvernement refuse de séparer ce qui doit l'être et qu'ainsi il subordonne son aide publique au développement à des intérêts commerciaux.

C'est sans doute pour le même motif que le gouvernement, dans son énoncé de politique, n'a pas pris non plus d'engagement sur l'élimination graduelle de l'aide liée, comme le recommandait pourtant le comité mixte chargé de la révision de la politique étrangère. D'ailleurs, le Comité d'aide au développement de l'OCDE faisait lui aussi la même recommandation.

À cet égard, le budget de l'aide publique au développement souffre de toute cette confusion. En effet, à cause de l'ambiguïté entretenue à ce sujet, trop d'entreprises canadiennes profitent actuellement de budgets de l'ACDI qui devraient plutôt être destinés au développement international. En aucune façon, les priorités du programme d'aide ne peuvent être liées aux objectifs de la politique commerciale canadienne. L'ACDI doit absolument être mise à l'abri des influences des différents ministères avec lesquels elle doit composer constamment, souvent au détriment de l'aide comme telle.

Une clarification du mandat de l'ACDI aurait aussi dû être incluse dans une loi constitutive. Cependant, nous avons compris, avec le récent énoncé du gouvernement sur la politique étrangère canadienne, qu'une telle loi ne rencontre pas les objectifs du gouvernement libéral.

Pourtant, le Comité mixte spécial chargé de la révison de la politique étrangère canadienne a recommandé, suite aux demandes pressantes des députés du Bloc québécois, membres de ce comité, que le Parlement adopte une loi fixant les principes fondamentaux de l'aide publique au développement. Il a aussi recommandé, dans son rapport majoritaire, que cette aide publique au développement soit soumise à des examens réguliers par les comités de la Chambre et du Sénat.

La réponse du gouvernement canadien a été que bien que l'intention soit noble et justifiée, le gouvernement n'entend pas adopter une telle loi prétextant que cela ne favoriserait pas nécessairement l'atteinte des objectifs de l'aide et réduirait la souplesse des programmes. En d'autres mots, le gouvernement croit qu'une législation sur l'aide publique au développement le contraindrait trop.

Évidemment, établir clairement les objectifs de l'aide et les mandats de l'agence chargée d'exécuter les programmes de coopération internationale forcerait le gouvernement à suivre des lignes de conduite strictes. La promotion du commerce international via les programmes d'aide ne serait probablement plus possible ou serait à tout le moins très gênante pour un gouvernement qui se targue de diriger l'un des pays les plus généreux au monde.

• (1550)

Ce sont souvent les petits gestes qui traduisent le mieux les réalités profondes des vraies préoccupations d'un gouvernement et, à cet égard, l'article 7 du projet de loi est assez révélateur. L'élimination de la pauvreté, la diminution de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres peuvent faire partie des discours des ministres de ce gouvernement, mais quand les projets de loi arrivent à l'étude à la Chambre des communes, ce sont les considérations qui marqueront toujours le pas sur les valeurs, même si ce gouvernement prétend vouloir faire la promotion des valeurs des Canadiens et des Québécois.

Cela ne constitue pas une véritable surprise lorsque nous constatons que ce gouvernement, dans son budget de février 1994, a coupé le budget de l'aide publique au développement, rendu plus difficile l'accès à l'assurance–chômage et a oublié de s'attaquer aux iniquités fiscales que l'opposition officielle dénonçait pourtant depuis des mois.

C'est dans la même perspective que ce gouvernement prétendait procéder à une réforme des programmes sociaux, alors que dans la réalité l'objectif finalement annoncé par le ministre du Développement des ressources humaines était de compresser les budgets sociaux de 15 milliards de dollars sur cinq ans.

Donc, qu'il s'agisse de politique intérieure ou de politique étrangère, le procédé du gouvernement est le même: de beaux discours contredits dans l'action. En somme, cela devient plus facile de comprendre maintenant le slogan de l'ancien président du Comité permanent des affaires étrangères: la politique étrangère découle de la politique intérieure et la politique intérieure découle de la politique étrangère.

En conclusion, le Bloc québécois déplore que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de ce projet de loi pour commencer à clarifier les objectifs qu'il poursuit pas ses programmes d'aide aux pays les plus pauvres de la planète. Il a voulu plutôt plus superficiellement revoir seulement le nom de son ministère des Affaires étrangères. À une véritable cure de rajeunissement et de vitalité il a préféré refaire le maquillage. Soit. Attendons maintenant le prochain essai.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux, et quelque peu surpris, d'intervenir aujourd'hui pour débattre du projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures.

Avant de commencer mon discours, je voudrais expliquer au Président pourquoi je suis surpris de parler aujourd'hui de cette motion. Je n'ai appris qu'à seize heures hier que ce projet de loi ferait l'objet d'un débat. Le gouvernement en a avisé le bureau de notre leader à la Chambre à 15 h 30 hier seulement.

Est–ce là un autre exemple de la façon de procéder que le gouvernement veut adopter en pareilles circonstances? Peut–être gère–t–il aussi le pays de cette façon? Il est encore plus surprenant de voir que le projet de loi C–47 n'était même pas inscrit au *Feuilleton* de la Chambre de lundi, à la rubrique des projets de loi d'initiative ministérielle.

Encore hier, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a tenté de nous faire la leçon, à mon collègue du Parti réformiste, le député de Peace River et à moi–même, par le truchement d'un rappel au Règlement, en nous expliquant comment le gouvernement s'efforce de nous aviser à l'avance des événements à venir.

Si le gouvernement considère un délai de moins d'une journée comme une période de préavis suffisante, je suppose que le député de Kingston et les Îles avait raison. Toutefois, lorsqu'un projet de loi arrive à l'étape de la troisième lecture, le gouvernement n'a aucune raison de le présenter ainsi à la dernière minute.

Je demande donc au gouvernement de bien vouloir dorénavant nous aviser au moins de façon informelle afin que, en toute justice, nous ayons le temps de nous préparer. Après tout, si l'on ne peut procéder à des débats sérieux et bien préparés ici à la Chambre des communes, la population canadienne ne recevra pas les services auxquels elle a droit.

Pour en revenir à la question à l'étude, le Parti réformiste appuiera le projet de loi C–47 qui modernise le ministère des Affaires extérieures. Le projet de loi C–47 n'apportera pas d'importantes modifications de fond au fonctionnement du ministère des Affaires étrangères, mais il prévoit une évolution de ce ministère pour refléter les besoins et les valeurs des Canadiens dans les années 90.

Je voudrais maintenant souligner ce à quoi, selon moi, les Canadiens s'attendent notamment de la part de ce ministère. Beaucoup de gens ne comprennent même pas à quel point les affaires étrangères sont importantes pour eux. Mes électeurs voudront savoir pourquoi nous consacrons tant de temps à ce comité et à ce domaine. Je pourrais leur demander ce qu'ils voient aux nouvelles le soir, en quoi consistent certains de leurs emplois et à quel domaine beaucoup de leurs emplois sont liés? Dans ma circonscription, nous avons une importante industrie pétrochimique. Pratiquement 90 p. 100 de sa production est exportée à l'étranger. Notre secteur agricole exporte beaucoup aux États–Unis et dans d'autres pays. Il est évident que, lorsqu'on mentionne cela, les gens comprennent l'importance des affaires étrangères dans leur vie quotidienne.

• (1555)

Ainsi, on peut espérer que nous les encourageons à s'intéresser davantage à la question. D'ailleurs, il arrive maintenant que l'on me demande ce qui se passe sur la scène des affaires étrangères. Avec le projet de loi C–47 et la modernisation que le gouvernement entreprend dans ce dernier, nous avons peut–être l'occasion de mettre en relief l'orientation que les affaires étrangères devraient prendre, à notre avis, et selon les voeux des Canadiens ordinaires.

Les Canadiens veulent que leur pays soit considéré comme une moyenne puissance. Ils veulent être fiers du Canada mais, bien souvent, nous sommes quelque peu réservés lorsqu'il s'agit de parler du caractère exceptionnel de notre pays. Ce n'est que lorsqu'on voyage à l'étranger et qu'on y parle du Canada qu'on se rend compte de ses immenses richesses et de son statut dans le monde. Ce que nous devons faire, c'est nous servir de ce statut pour élaborer une politique prévoyante en matière d'affaires étrangères, une politique qui nous aidera à tenir compte non seulement des opinions des étrangers, mais également des atouts dont nous disposons ici, au Canada.

Dans la déclaration d'hier, notamment, j'ai été déçu de constater qu'on n'insistait pas sur une meilleure utilisation de nos atouts multiculturels, de nos gens qui ont acquis une formation et des connaissances dans d'autres pays, qui ont des parents là–bas et qui comprennent ces pays. Je suis également déçu du fait que nous ne profitions pas davantage des connaissances de nos étudiants étrangers et des Canadiens que nous envoyons dans des universités étrangères. Ils représentent un atout exceptionnel que nous négligeons et dont nous ne tirons pas profit.

Les Canadiens ordinaires estiment que l'ACDI doit rendre davantage des comptes; ils veulent que cet organisme soit transparent. Il leur répugne d'entendre parler des terribles erreurs qui sont commises dans cet organisme ou du financement de projets ridicules, par exemple, l'accouplement des buffles sous l'eau en Thaïlande. Ils ne veulent pas financer des projets, à moins qu'ils puissent y voir une certaine utilité pour eux–mêmes et pour les gens auxquels ils cherchent à venir en aide.

Il doit exister une responsabilité, un mécanisme qui permette de rendre compte au Parlement. Il faut faire davantage appel aux ONG dans ce domaine. Un de mes collègues parlera de cette question un peu plus tard. Nous devons cibler ce que nous devons faire. Nous ne pouvons pas tout faire pour tout le monde et nous en sommes bien conscients.

En examinant le projet de loi, nous devrions poser des questions au sujet de la pyramide administrative. Nous devrions demander au ministre s'il a vraiment besoin de sous–secrétaires, de sous–ministres. Si l'on tient compte de l'état de crise dans lequel se trouvent actuellement nos finances, ne devrions–nous pas nous demander s'il est préférable d'effectuer des réductions de personnel à partir du haut, plutôt qu'en utilisant la manière facile qui consiste à couper à partir du bas? Les réductions commencent trop souvent par le bas, et pas par le haut, et je crois que nous devrions faire valoir au ministre que les choses doivent se faire différemment aux Affaires étrangères et dans ce projet de loi. Nous devrions examiner les postes de sous–secrétaires et de sous–ministres. Il faudrait examiner ces postes bien avant de songer à supprimer des postes à l'extérieur.

Pour ce qui est de l'organisation internationale en soi, je souscris au point de vue du député d'en face qui affirmait que le personnel du service à l'étranger fait de l'excellent travail. J'ai effectivement eu l'occasion de visiter bon nombre de nos consulats et j'entends continuer de le faire. Je tiens à dire que le personnel qui est sur place démontre beaucoup de leadership et accomplit un excellent travail. J'y reviendrai dans un instant. Le monde se divise aujourd'hui en trois unités. Il se compose de l'Union européenne, une unité qui se développe et dont les membres travaillent ensemble afin de devenir une force économique, politique, voire militaire, très importante.

• (1600)

Il y a la région Asie–Pacifique qui, on le sait, a commencé avec un tigre, puis deux, et qui en compte maintenant sept. Il y a aujourd'hui sept tigres qui sont vraiment en train de s'affirmer sur la scène mondiale. Nous devons le reconnaître et apprendre à traiter avec eux.

Il y a ensuite les Amériques que nous avons longtemps négligées. Je ne parle pas, ici, des États–Unis. Aujourd'hui, nous commençons à nous intéresser aux Amériques, au Mexique, à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud. Il s'agit là de la troisième unité importante avec laquelle nous allons traiter.

Il est important que nous affirmions le rôle que nous voulons jouer au sein des Amériques. Il est important que nous devenions un chef de file. Les gens auxquels nous parlons dans certains pays, surtout en Amérique du Sud, nous disent qu'ils veulent que le Canada agisse comme médiateur entre eux et l'éléphant. Ils nous disent que nous sommes habitués de côtoyer cet éléphant et de traiter avec lui, et veulent que nous leur montrions comment

faire affaire avec lui, avec les États–Unis. Ils s'attendent à ce que nous soyons un chef de file. Ils nous disent que jusqu'à présent, nous n'avons pas joué ce rôle autant que nous l'aurions pu.

J'ai parlé de maintien de la paix. C'est un secteur très important dans lequel nous jouissons d'une très bonne réputation. Il est important, ici, de remercier ces ambassadeurs formidables que sont nos Casques bleus. Je pense que nous sommes tous d'accord là–dessus. De même, nous devons reconnaître que nous avons besoin de critères pour savoir où nous devons aller et ce que nous devons faire, en ce qui a trait au maintien de la paix. Nous ne pouvons pas être partout. C'est pourquoi nous devons nous doter de critères.

La guerre froide est finie, mais des dangers encore plus grands pèsent sur notre sécurité. Bien sûr, il y a les problèmes de santé, comme le sida et autres, qui menacent notre sécurité.

Il y a également les problèmes environnementaux. Certains pays, dont la Chine, se proposent de construire des centrales thermiques au charbon qui pourraient avoir des effets dévastateurs sur l'environnement dans le monde entier. Il faut que nous prenions les devants dans ce domaine et que nous donnions l'exemple aux autres pays.

L'immigration, les déplacements de population et les réfugiés sont également des problèmes auxquels nous devons faire face.

Sur le plan des échanges commerciaux, nous avons également des inquiétudes. En effet, 80 p. 100 de nos échanges se font avec les États–Unis. Nous devons diversifier. Malheureusement, trop de Canadiens préfèrent faire affaire avec les Américains parce qu'ils parlent la même langue que nous, ils nous comprennent et c'est beaucoup plus facile ainsi. Mais lorsque les choses se gâtent, les sociétés se mettent à chercher des partenaires commerciaux outre–mer, et dès que les choses s'arrangent aux États–Unis, elles laissent tomber ces contacts et reprennent le chemin des U.S.A. Il faut que nous les encouragions à modifier leur attitude.

Depuis un an et demi, j'ai eu l'occasion de rencontrer un tas de gens différents. Je me souviens, en particulier, d'un groupe de députés du Koweït que j'ai rencontrés avec certains de mes collègues. Ils voulaient savoir comment il se faisait que le Canada n'avait pas obtenu plus de contrats. Il est pourtant vrai que nous sommes allés porter main–forte au Koweït, que nous avons fait notre part, mais en retour nous n'avons pas obtenu de contrats quand il s'est agi de reconstruire le pays. Pourquoi? Parce que nous ne sommes pas suffisamment dynamiques. Nous sommes trop passifs. Trop effacés. Nous ne nous imposons pas avec la fermeté qu'il faudrait.

J'ai rencontré l'ambassadeur du Chili et il m'a posé à peu près la même question. «Pourquoi n'êtes–vous pas plus dynamiques? Plus actifs?»

Cet été, je suis allé à Londres, en Suède et à Paris. Partout, j'ai demandé comment nous devions nous y prendre pour faire plus d'affaires, ce que nous devrions faire de plus. On m'a répondu que nous devions être plus dynamiques. C'est là le message que le monde nous adresse, dont nous devons être porteurs en tant que députés et que les Affaires étrangères doivent, bien sûr, transmettre.

• (1605)

Les affaires étrangères sont importantes pour les Canadiens. Elles représentent aujourd'hui quelques millions d'emplois dans notre pays. Elles représentent 30 p. 100 de notre PIB. Il est donc normal que nous parlions de leur importance. Nous ne devrions pas avoir de mal à convaincre qui que ce soit.

Les nouveaux arrangements pris afin de remplacer le GATT, la création de l'Organisation mondiale du commerce, vont grandement nous aider à commercialiser nos produits. Je pense vraiment que cela va nous permettre d'avancer.

L'extension de l'ALENA est évidemment importante. Le gouvernement devrait grandement l'encourager. Cela devrait faire partie de la politique étrangère et nous devrions insister davantage là–dessus.

Nous ne pouvons sous–estimer l'importance des Américains, et je n'ai pas l'intention de le faire. C'est en bonne partie grâce à eux que nous sommes devenus le septième pays commerçant du monde, alors que nous ne sommes que le 31e au chapitre de la population. Les Canadiens font tout ce qu'ils peuvent pour diversifier leurs relations commerciales, mais nous devons continuer à accorder autant d'importance à notre relation avec les États–Unis. Nous considérons par conséquent les questions commerciales comme une facette majeure des affaires étrangères.

Dans les ambassades que j'ai visitées, j'ai constaté qu'on accorde de plus en plus d'importance à l'aspect commercial des relations avec ces différentes partie du monde. Nous devons encourager et maintenir cette tendance. Nous devons aussi être prudents. En France, on m'a fait remarquer un fait intéressant. Nos relations commerciales avec la France représentent environ 6 milliards de dollars, soit à peu près la même chose qu'avec la Corée. Cependant, 60 p. 100 de nos échanges commerciaux avec la France sont dans le domaine des instruments hautement perfectionnés. Avec la Corée, ce sont des matières premières, dans une proportion de 95 p. 100.

Avant de modifier l'orientation de nos affaires étrangères et de nous débarrasser de nos liens avec l'Europe pour nous précipiter vers les nouveaux marchés d'Amérique du Sud et de l'Orient, nous devons examiner soigneusement quels types d'échanges sont en cause. Tôt ou tard, nous épuiserons nos matières premières. En outre, ce n'est certes pas ce secteur qui crée le plus d'emplois. Ce n'est pas celui que nous devrions favoriser. Le commerce est certainement un aspect important de nos affaires étrangères et les Canadiens s'attendent à ce qu'il en soit ainsi.

Nous avons mentionné d'autres questions dont nous voulons discuter brièvement, notamment la réforme de l'ONU. Cette organisation a 50 ans aujourd'hui. Le document que nous avons reçu hier est décevant, parce que nous disons être en faveur d'une réforme de l'ONU, mais ce document ne présente aucune perspective d'avenir quant aux changements que nous préconisons.

Qu'entendons–nous par là? Qu'allons–nous faire? Comment allons–nous faire pour jouer un rôle de chef de file dans la transformation de l'ONU? Nous pouvons faire beaucoup de suggestions quant au genre de changements que nous souhaitons, mais le ministère des Affaires étrangères et les autres tiennent tous le même langage. Il faut considérer l'efficacité et la responsabilité financière.

Nous avons entendu des histoires épouvantables. Nous avons tous entendu le major–général MacKenzie raconter qu'un vendredi après–midi il avait téléphoné à l'ONU. «Nos troupes sont bloquées sous le feu des belligérants, que devons–nous faire?». La réponse: «Rappelez lundi.» Après cela, il y a eu une réforme du système. On a installé un télécopieur, de sorte qu'ensuite il

pouvait envoyer des messages. Bien sûr, il pouvait envoyer confirmation écrite des problèmes, mais il devait tout de même attendre le lundi matin pour une réponse.

L'ONU doit être réformée, et il faut commencer par le haut. Nous avons besoin d'idées. Nous avons besoin d'un point de départ. Il faut forcer les pays à payer leur quote–part. Je ne blâme pas les Américains de ne pas payer leur part, leur argument est: «Mettez de l'ordre dans vos affaires et nous paierons.» Nous sommes dans une position qui pourrait nous permettre de mener cette réforme.

Nous avons besoin d'un système de détection précoce. Je l'ai déjà dit à la Chambre à propos du Rwanda. C'est un pays que j'ai visité avec ma femme, en 1985. Nous restions dans les villages et nous avions pu constater, déjà à ce moment–là, qu'un conflit se préparait. Nous savions qu'il y avait deux tribus qui se détestaient. Beaucoup de troupes du maintien de la paix et d'ONG nous ont dit que des troubles se préparaient, mais nous n'avons rien fait. J'applaudis le gouvernement d'avoir mentionné hier, dans sa déclaration, le fait que nous avions besoin d'un système de détection précoce. Puis, j'ai remarqué qu'on avait vraiment jeté aux oubliettes l'idée de forces onusiennes où nous ne serions plus souverains. Cette idée a certes circulé un moment, mais ce n'est plus le cas, heureusement pour nous tous.

• (1610)

Il faut faire quelque chose au sujet des criminels internationaux. Nous savons que ces gens commettent des crimes atroces partout dans le monde et nous devons les avertir que le monde entier sévira contre eux. En effet, l'ONU s'occupera des criminels internationaux dans un délai beaucoup plus court que notre système de justice pénale.

Nous devons procéder à toute une réorganisation administrative et nous pouvons être des chefs de file à ce chapitre. De plus, nous devons examiner notre participation aux Nations Unies et réclamer un rôle beaucoup plus important.

De même, nous devons envisager la réorganisation de tout le ministère des Affaires étrangères et surtout de nos missions à l'étranger. Nous en ouvrons toujours davantage, mais nous devons nous pencher sur leur travail. Nous devons établir des critères.

Je me suis rendu dans neuf ambassades l'an dernier et j'ai posé la question suivante: «Si vous faisiez partie du Comité des affaires étrangères, que voudriez–vous changer?» Partout, tout le monde, pratiquement jusqu'aux employés de bureau, m'a répondu: «Nous voulons qu'on nous donne une orientation claire; qu'on manifeste un esprit de leadership aux plus hauts échelons; qu'on donne l'exemple et qu'on cesse d'envoyer des messages ambigus. Un jour, on dit une chose et le lendemain, son contraire. Nous ne savons plus comment représenter le Canada parce que les messages qui viennent d'en haut sont ambigus.»

Il faut vraiment stimuler l'esprit de leadership et c'est précisément ce que devrait permettre la réforme proposée dans le projet de loi C–47. Nous devrions formuler des idées importantes à cet égard.

En ce qui concerne le maintien de la paix, il nous faut évidemment élaborer des critères. C'est important que nous le fassions. Combien de temps nos Casques bleus seront–ils là–bas? Combien cela coûtera–t–il? Que cherchons–nous vraiment à accomplir? Il y a actuellement de nombreux points névralgiques, des endroits comme le Burundi, le Nigéria et l'ex–Union soviétique, pour n'en nommer que quelques–uns, où nous pourrions être appelés à intervenir. Nous devons planifier nos activités et les planifier avec soin.

Ces derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler des consultations populaires, des consultations menées auprès de la masse. Cela m'agace quelque peu lorsque nous lisons que la Chambre a débattu pendant cinq jours des grandes questions relatives aux affaires étrangères. Le problème, c'est qu'on pouvait déjà lire dans les journaux les conclusions qui avaient été tirées et les décisions qui avaient été prises le jour où nous préparions nos discours. Les décisions avaient déjà été annoncées. Elles avaient été divulguées par les Nations Unies. Le Canada avait déjà confirmé qu'il enverrait de nouveau des troupes en Bosnie avant même que nous débattions de la question.

Lorsqu'on débute dans ce métier, on peut peut–être accepter la chose, mais lorsqu'on est là depuis un certain temps, on commence à dire: «Bien, vous voulez tenir des consultations, mais ne prenez pas de décisions avant d'avoir entendu ce que nous avons à dire.» Voilà le message qu'il faut transmettre dès le début du débat sur la réforme des affaires étrangères et la procédure à suivre. Écoutez–nous. Ne prenez pas de décisions d'avance.

Je crois comprendre que nous tiendrons un débat la semaine prochaine—nous n'en serons probablement pas avisés avant la veille—afin de déterminer si nous devons envoyer de nouveau des troupes dans l'ex–Yougoslavie. Nous aimerions croire que chacun des députés aura l'occasion d'intervenir à ce sujet et d'exprimer son point de vue étant donné les circonstances. Devons–nous retourner là–bas ou le gouvernement a–t–il déjà décidé pour nous? J'espère que non.

Évidemment, lorsqu'on parle de consultations publiques, cela me fait aussi penser à l'assemblée nationale que nous avons organisée ici. Nous avions invité 125 personnes. Le problème, c'est qu'il s'agissait d'universitaires. Ils représentaient l'élite du pays, et non la masse. Ils avaient donc tous été invités à cette rencontre qui a été très décevante.

• (1615)

Pourquoi est–ce que nous, les 295 députés que nous sommes, n'allons pas dans nos circonscriptions respectives parler à nos électeurs, les informer et solliciter leur opinion? Pourquoi consulter seulement l'élite?

Les Canadiens comptent sur les Affaires étrangères pour agir comme chef de file et comme médiateur honnête dans le règlement des différends et l'établissement de relations multilatérales efficaces. Le Canada devrait vraiment être une puissance moyenne respectée. Il peut apporter une contribution spéciale. Assurons–nous qu'il le fasse! Assurons–nous que l'on est vraiment sérieux lorsqu'on parle de moderniser tout le ministère! Vivons selon nos moyens! Adoptons une approche proactive et faisons vraiment preuve de responsabilité financière! Nous pourrons ainsi accomplir énormément.

Beaucoup de bonnes choses nous attendent au XXI^{e} siècle. Comme on l'a dit ce matin à la cérémonie d'assermentation, parlons de quelques–unes de ces bonnes choses!

En matière d'affaires étrangères, le Canada est favorisé par son excellente réputation. Profitons–en! Misons là–dessus! Tirons–en le meilleur parti possible! Assurons–nous aussi que les Canadiens se perçoivent mieux eux–mêmes! Nous, Canadiens, avons tendance à être timides et à nous répandre en excuses. Nous ne cherchons pas à nous imposer comme nous le devrions dans le domaine des affaires étrangères.

J'estime que le comité a accompli du bon travail et a publié un excellent rapport. Nous avons bien collaboré. Nous avons réuni une information de grande qualité et nous en avons bien fait rapport.

Toutefois, j'ai été déçu hier de voir qu'on essaierait d'atteindre un jour l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB. Ce qui m'ennuie là–dedans, c'est que—reconnaissons–le—nous ne réussissons à atteindre aujourd'hui et nous n'atteindrons dans un avenir prévisible que la marque de 0,3 p. 100. Nous n'arriverons probablement même pas à maintenir la marque actuelle de 0,4 p. 100 environ. Pourquoi viser 0,7 p. 100? Cela donne un message trompeur aux ONG et aux gouvernements étrangers. Ce n'est pas faire preuve de leadership. À mon avis, ce n'est pas correct, cela donne une mauvaise image et nous allons ternir l'image que projettent les Canadiens.

J'ai l'impression également que nous laissons complètement de côté l'ACDI et que le problème compromet le gouvernement. Les gens disent de réduire l'aide. Nous savons que ce n'est pas correct. Nous savons que ce n'est pas juste. Nous savons ce que ce n'est pas vraiment ce qu'ils veulent. Nous devons leur expliquer. Quels sont les avantages de l'aide? Quels sont les avantages de l'ACDI? Prenons les moyens pour que les budgets d'aide ne deviennent pas une caisse noire où le ministre et le premier ministre pourront puiser lorsqu'ils voyagent à l'étranger. Je crois que c'est là un aspect très important du dossier qu'il faut faire comprendre à la population.

Quant aux activités culturelles, nous aimerions beaucoup voir les entreprises s'impliquer. Si le volet culturel est vraiment utile, comme nous le prétendons, alors, je suis sûr que les entreprises voudront être de la partie.

La réforme du système monétaire international et le FMI n'ont absolument pas été abordés. En juin prochain, lorsque le G–7 se réunira à Halifax pour parler de la réforme, nous aurons une excellente chance de faire preuve de leadership. Je sais que nous parlerons de cela en comité. J'espère que cette réforme sera étudiée beaucoup plus en profondeur que ne l'a été notre rapport sur les affaires étrangères.

En conclusion, je le répète, nous allons appuyer la motion. Nous allons appuyer le projet de loi parce qu'il modernise les choses. Nous espérons que ce projet de loi ira plus loin et qu'il reflétera vraiment ce que pensent les Canadiens et qu'il instaurera un nouveau régime adapté aux besoins du XX^{e} siècle et du prochain. Je suis convaincu que cela pourrait faire du Canada un pays encore plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui.

• (1620)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C–47, qui vise à changer le nom du ministère des Affaires extérieures pour qu'il devienne le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Nous ne nous opposons pas à ce projet de loi. Il ne change rien sur le plan de l'affectation des ressources et ne prévoit aucune restructuration majeure. Toutefois, comme nous n'avons rien à redire contre cette mesure législative, je vais profiter de l'occasion pour exprimer certaines de mes préoccupations à l'égard de ce ministère et pour faire quelques suggestions constructives qui l'aideraient peut–être à devenir un organisme encore meilleur qu'il ne l'est déjà en changeant quelque peu son orientation.

Je veux d'abord répéter ce que mon collègue a dit, soit que nous n'avons eu que quelques heures pour examiner ce projet de loi. Nous espérons que le gouvernement nous donnera plus de temps à l'avenir.

En premier lieu, si nous devons avoir un ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, il doit vivre en deçà de ses moyens. Dans le moment, comme nous le savons, les dépenses du gouvernement dépassent de 25 p. 100 ses recettes. Le ministère doit, comme tous les autres ministères, réduire son budget.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement dépense actuellement plus de 40 milliards de plus que ce qu'il reçoit. Si le ministère des Affaires étrangères réduisait son budget d'au moins 25 p. 100, nous aurions alors un ministère qui serait capable de vivre en deçà de ses moyens.

Le comité mixte avait une occasion idéale de faire quelque chose dans ce sens. Il aurait pu donner un coup de main au ministre des Finances en faisant des suggestions constructives à cet égard. Malheureusement, 20 des 60 recommandations faites par le comité demandaient plus d'argent. Si elles ne le faisaient pas de façon explicite, elles le faisaient de façon implicite.

Cela n'a tout simplement pas de sens. C'est injuste envers le ministère et envers les gens qui ont travaillé très fort au sein de ce comité. Je n'insisterai jamais assez sur ce point. J'espère que, dans un avenir rapproché, le ministère se chargera lui–même de faire les compressions budgétaires nécessaires à sa survie.

Je ne critiquerai pas sans faire des suggestions constructives quant aux secteurs qui pourraient faire l'objet de compressions budgétaires. L'une des propositions que notre parti a faites concerne la diminution ou l'élimination de l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement.

Nous constatons malheureusement, une fois sur le terrain, qu'une bonne partie de l'aide que les Canadiens et notre gouvernement donnent de bonne foi pour venir en aide aux plus démunis ne parvient pas jusqu'à eux, ce qui est tragique. J'ai vu des produits alimentaires donnés par le gouvernement canadien qu'on vendait ouvertement en diverses régions ou qu'on échangeait contre des armes et des munitions. Ce n'est pas à cette fin que le gouvernement canadien ou les Canadiens souhaitent voir servir leur aide.

Une autre chose que nous devons faire et que nous n'avons pas faite au comité, bien que nous y ayons entendu un grand nombre d'ONG, c'est déterminer quelles sont les ONG qui accomplissent du bon travail et quelles sont celles qui ne le font pas. Lesquelles distribuent aux plus démunis l'argent qu'on leur a confié, et lesquelles ne le font pas? Nous devons établir des critères à appliquer aux ONG pour déterminer quelles sont celles qui accomplissent un bon travail, et élaborer des moyens de le

mesurer à l'avenir. Cela n'a jamais été fait, mais c'est une chose que nous devons faire à l'avenir.

Une autre chose que nous n'avons pas faite en tant que pays et qu'aucun pays n'a vraiment faite, c'est déterminer quelles sont les organisations internationales dont nous devrions faire partie ou non. Nous sommes membres à l'heure actuelle d'un grand nombre d'organisations internationales, dont beaucoup font double emploi.

Si l'appartenance à ces organisations nous pose des problèmes, il en va de même pour les autres pays. Aucun pays n'a pris l'initiative d'essayer de rationaliser ces organisations. Une occasion unique s'offre au Canada de le faire. Nous devrions sauter sur l'occasion et voir quelles organisations font double emploi entre elles et faire des recommandations constructives à la communauté internationale pour déterminer où nous pouvons fusionner ces organisations en une seule ou en un moins grand nombre. Cela nous permettrait d'économiser de l'argent et en ferait par conséquent économiser à beaucoup d'autres pays.

Une autre chose que nous devrions faire, c'est suivre l'exemple que donne la mesure à l'étude en rationalisant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le fait de changer le nom du ministère pourrait nous servir de tremplin pour fusionner divers secteurs au sein du ministère dans le but de faire économiser beaucoup d'argent aux contribuables.

Il est un autre problème auquel nous devons nous attaquer, et dont j'ai fait récemment l'expérience, au ministère du Commerce international.

• (1625)

De nombreux exportateurs canadiens m'ont dit qu'ils aimeraient pouvoir exploiter plus efficacement les marchés internationaux. Ils n'arrivent pas à le faire pour un certain nombre de raisons.

Une chose que le ministère du Commerce international peut faire à ce sujet, c'est d'informer les exportateurs canadiens des marchés qu'ils pourraient exploiter et pour lesquels nous possédons peut–être des compétences que les autres pays n'ont pas.

Actuellement, le principal problème, c'est d'obtenir l'information au moment opportun. À cause de cela, d'autres pays peuvent obtenir à l'étranger des contrats qui devraient en réalité revenir à des Canadiens. Des emplois pourraient ainsi être créés chez nous. Il s'agit de contrats que nous pourrions exécuter aussi bien, sinon mieux, que les autres pays.

J'inviterais le personnel du ministère à chercher des moyens d'informer rapidement nos exportateurs des possibilités qui existent à l'étranger et dont eux et l'ensemble des Canadiens pourraient tirer profit.

Nos ambassades sont un secteur que nous n'avons pas suffisamment mis à contribution. Nos ambassades dans le monde entier pourraient en effet aider nos exportateurs. Elles sont au front et elles peuvent dire au ministère les possibilités qui s'offrent à nos exportateurs.

Je vais maintenant aborder un aspect légèrement différent. Si l'on examine l'ensemble des menaces qui existent actuellement, force est d'admettre que le monde n'est certes pas plus sûr en cette période de l'après–guerre froide. L'an dernier, il y avait au moins 120 conflits dans le monde. Plus de 90 p. 100 d'entre eux étaient de nature intérieure. Pourquoi? Il y a un certain nombre de raisons à cela. Une raison fondamentale, c'est la croissance démographique mondiale qui n'est pas contrôlée depuis des décennies.

De 1950 à aujourd'hui, soit en peu de temps, notre population a doublé. Rappelons–nous que cette population a mis tout le temps écoulé entre la création de l'univers et 1950 pour se développer. Au cours des 25 années à venir, elle doublera à nouveau.

D'aucuns prétendent que ce n'est pas un problème grave, que nous trouverons des solutions. Or, j'estime que nous sommes complètement impuissants, comme l'atteste la situation des dernières années.

Cet accroissement démographique a pour effet qu'il y a de plus en plus d'affrontements pour la mainmise sur des ressources limitées. Ces conflits entraînent à leur tour des déplacements de populations. Nous avons vu récemment à la télévision des images de génocides et de tueries horribles.

Dans les tranchées, toute l'aide étrangère et l'aide au développement que fournissent des pays à principes comme le Canada ne donneront rien. Nous reviendrons à la case départ. Il est absolument insensé de ne pas répondre à cette menace contre la sécurité si nous continuons de fournir de l'aide. Il faut répondre à cette menace avant de s'occuper de l'aide au développement.

La sécurité n'a pas qu'un aspect militaire, comme on le pense depuis un siècle, mais également un aspect qui a trait à la gestion des ressources, de l'économie et de l'environnement. Je dirais même que c'est la plus grande menace qui pèse non seulement sur les autres pays, mais aussi sur nous. Bien des gens diront qu'ils ne craignent pas ce qui se passe dans d'autres pays, qu'il suffit de les clôturer et de les laisser s'entretuer. On a entendu des arguments semblables à propos de la Bosnie.

Mais en dehors des questions humanitaires, on peut dire que les événements à l'étranger finiront par nous toucher. Car ces conflits entraînent un certain nombre de conséquences, comme des migrations et des pressions sur nos ressources par le truchement de l'aide au commerce international et de la défense. La vie et la santé de nos gens sont ainsi menacées. Notre personnel de la défense a servi d'une façon exemplaire dans le passé.

Il existe un moyen de résoudre ces questions à court terme. Aucun pays n'a employé ce moyen jusqu'à maintenant, mais je crois que le Canada peut le faire. Il s'agit de la diplomatie préventive. Notre pays occupe une position unique, car il peut pressentir tous les pays du monde pour susciter un consensus afin que ces conflits soient résolus avant qu'ils n'éclatent. Lorsque les conflits dégénèrent en affrontements, nous devons envisager les solutions fort coûteuses de la pacification et du maintien de la paix, avec tout ce que cela comporte. La diplomatie préventive, par comparaison, coûte peu.

• (1630)

Pourquoi le Canada? Comme l'a dit le nouveau gouverneur général ce matin dans son allocution, un discours à mon avis très éloquent et l'un des rares à nous rapprocher et à faire ressortir nos similitudes au lieu d'insister sur nos différences, le Canada est l'un des rares pays qui ait réussi à constituer une véritable mosaïque historique dans un contexte pacifique.

Il ne faut pas sous–estimer cette réputation. Personne, ici à la Chambre, ne doit sous–estimer notre réputation, car elle est mondialement reconnue. Nous n'en sommes peut–être pas conscients, mais les gens du monde entier considèrent le Canada comme un exemple de pays qui a réussi à intégrer des gens de diverses couches de la société, couleurs et religions et de différents groupes ethniques dans une mosaïque pacifique et relativement harmonieuse.

Nous pouvons et nous devons prendre l'initiative d'agir comme intermédiaire honnête pour rassembler les ONG, les universitaires, les politiques, les Nations Unies et les institutions financières internationales afin d'établir une série de mesures reproductibles que nous, la communauté internationale, pourrons mettre en vigueur, lorsque des conflits seront sur le point d'éclater. C'est essentiel pour la sécurité internationale à l'avenir et, je le répète, c'est tout à fait rentable.

Enfin, je vais me concentrer sur des problèmes précis que j'ai vécus récemment et qui, comme j'ai pu le constater, ont conduit à d'énormes tragédies. La première réside dans le trafic des armes légères. Les gens pensent peut–être que ce n'est pas un problème grave, mais j'ai été récemment dans un pays du tiers monde et l'effet déstabilisateur de ces armes est vraiment terrible. Je me suis rendu dans des régions où on pouvait acheter un fusil AK–47 pour à peine 20 $. Dans ces régions où les ressources sont épuisées, où la population augmente et où les armes légères prolifèrent, la situation est explosive et très instable.

Nous devons faire office de chef de file mondial et parvenir à un consensus international sur la façon de restreindre de façon draconienne la production, la vente et la distribution des armes légères. Le Canada devrait donner l'exemple en interdisant deux choses: tout d'abord, les mines et, ensuite, tous les dispositifs antipersonnels. Ces armes n'ont absolument pas leur place dans une guerre. Elles servent simplement à déstabiliser une population civile et à tuer des civils. J'ai pu le constater de mes propres yeux.

Malheureusement, lorsqu'une guerre est terminée, ce qui se passe, c'est que les pays touchés sont incapables de s'en remettre pendant des décennies à cause de la prolifération des trois choses dont j'ai parlé précédemment. Il en coûte à la communauté internationale des milliards de dollars. C'est l'un de ces cas où nous pouvons payer maintenant ou plus tard. Je prétends qu'il est nettement préférable d'agir rapidement que d'attendre trop longtemps.

Ce sont là certaines des propositions dont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tiendra compte, je l'espère, dans ses futures entreprises. Je sais que le ministère pourra compter sur des députés de ce côté–ci de la Chambre qui seront prêts à collaborer à la réussite de ces projets.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais, à mon tour, interroger le député qui vient de parler. Étant donné qu'il a vécu à l'étranger et qu'il a vu de ses propres yeux ce que notre argent accomplit dans le monde, je me demande s'il ne voudrait pas nous expliquer comment nous pourrions obtenir des résultats à long terme dans certains pays où nous envoyons de l'argent.

Que pourrions–nous faire pour que ces gens deviennent enfin autonomes et se mettent à contribuer à la société mondiale, au lieu d'en profiter?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je remercie le député et collègue de sa question. Si j'avais la réponse, ce serait formidable.

Il y a des choses que, à mon humble avis, nous pourrions faire et l'une d'entre elles serait naturellement de régler les aspects de la sécurité internationale parce que c'est primordial pour le rétablissement d'un pays. Pour cela, il faut d'abord, comme je l'ai déjà mentionné, débarrasser le pays des mines qui le recouvrent, puis mettre en place un système judiciaire solide et établir les fondements de la démocratie afin que la population ait confiance dans le gouvernement en place. Le fait que nous soyons un pays démocratique réputé pour ses institutions démocratiques peut toujours être très utile, précisément grâce à ces mêmes institutions démocratiques.

• (1635)

Un autre aspect fondamental réside dans la façon dont nous canalisons notre aide. Je pense que les députés auraient tôt fait de constater un large consensus au sein de la communauté internationale, à savoir que l'aide internationale devrait être acheminée par les ONG et non par le gouvernement. Trop d'argent dans le passé est allé directement dans les poches de gouvernements étrangers avant de grossir des comptes personnels en Suisse et ailleurs ou de permettre à certains de se bâtir des empires sur la vente d'armes et la corruption. C'est manifestement une erreur monumentale et ce n'est pas à cela que devait servir l'aide internationale.

Comme je le disais plus tôt, nous devrions passer les ONG en revue afin de voir quelles sont celles qui font du bon travail et celles qui se tirent mal d'affaire. Nous devons établir des critères, fixer une limite et définir, par le truchement des rapports de comité, une ligne de conduite que le gouvernement approuvera. Nous voulons aider les plus pauvres parmi les pauvres. Nous pouvons y arriver, mais nous devons d'abord voir quelles sont les ONG qui font ce travail. Lorsque nous l'aurons fait, nous pourrons décider de la manière de distribuer l'aide financière.

Il s'agit là d'un projet intéressant et excitant, et j'espère que le gouvernement le prendra en main, par l'intermédiaire du ministère de Affaires étrangères et du Commerce international. Si nous arrivons à le faire, nous pourrons canaliser l'aide financière que les Canadiens accordent aux autres pays.

En terminant, beaucoup de gens dans ma circonscription et ailleurs se demandent pourquoi nous donnons de l'argent à des personnes qui habitent à l'autre bout du monde. D'un point de vue purement égoïste, nos exportateurs en retirent des avantages considérables, et cela, parce que nous sommes généreux sur la scène internationale, parce que nous jouons un rôle efficace au sein des organisations internationales et aussi parce que nous contribuons à entretenir un esprit de paix, la stabilité, le bon sens et la sensibilité dans le monde.

En continuant d'agir de la sorte, nous acquerrons à l'échelle internationale une influence beaucoup plus importante que ne nous le permettrait normalement notre poids démographique.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire, puis une question à poser; je serai assez bref.

Je voudrais parler notamment de la difficulté de convaincre les gens que l'aide étrangère est nécessaire. Je crois que le député a soulevé un point très important. En effet, il devient de plus en plus difficile de convaincre les gens, si tel est l'objectif, que nous devrions dépenser encore plus pour l'aide étrangère. Pourtant, cette aide est toujours importante et ce, pour quelques–unes des raisons que le député vient de mentionner.

Le député pourrait–il nous dire grosso modo s'il estime qu'il ne serait pas préférable d'accroître les dépenses affectées à l'enseignement primaire plutôt qu'à l'enseignement universitaire, dans le cadre de notre programme d'aide au tiers monde?

Dans un rapport dont j'ai pris connaissance, on note que, à elle seule, l'éducation de base dans le tiers monde permet, par exemple, de réduire en moyenne de quatre et demi ou cinq à trois ou trois et demi le nombre d'enfants dans une famille. C'est que l'éducation de base permet à une personne de trouver un emploi, de comprendre les méthodes fondamentales de limitation des naissances, d'élargir ses horizons dans le domaine des affaires, etc.

Le député ne croit–il pas que nous devrions axer davantage notre aide étrangère sur l'éducation de base, au lieu de financer des études universitaires très coûteuses?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, le député a touché un point très important, à savoir qu'il est plus rentable d'investir dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement postsecondaire, qui coûte très cher.

On ne peut avoir de pays stable sans une population stable et on ne peut avoir une population stable si cette population n'a pas d'intérêt social et économique dévolu dans le pays où elle vit.

L'un des moyens fondamentaux d'y parvenir, c'est de permettre aux gens d'acquérir les bases de l'éducation, de leur enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture, de leur permettre de pouvoir prendre soin d'eux–mêmes. Si nous leur donnons les connaissances qui leur permettent de prendre soin d'eux–mêmes, nous réussirons à créer une situation durable.

• (1640)

Il deviendra alors plus difficile pour certaines personnes de tenir les gens sous leur emprise, pour leur propre profit illicite. Il deviendra plus difficile, pour elles, d'agir ainsi si les gens sont instruits. Il est plus facile de faire entendre raison aux personnes qui ont une certaine éducation qu'à celles qui n'en ont aucune. On a pu le vérifier maintes et maintes fois.

Comme le député vient tout juste de le dire, la réduction de la population est l'un des grands avantages de l'enseignement primaire. Les femmes ont moins d'enfants. Elles sont plus à même de décider du nombre d'enfants qu'elles veulent, ce qui est essentiel pour leur permettre et permettre à leur famille de mieux contrôler les aspects sociaux et économiques de leur vie.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de New Westminster—Burnaby—Le contrôle des armes à feu; l'honorable député de Davenport—Le projet de loi C–62.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime, après les consultations que j'ai eues avec les deux partis d'opposition, pour adopter la motion suivante:

> Que, de 17h30 jusqu'à l'heure d'ajournement aujourd'hui, le Président refuse que des motions d'ajournement ou dilatoires soient présentées.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 février, de la motion: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C–65. C'est une tentative de réorganisation et de dissolution de certains organismes fédéraux. Je vais parler plus spécialement de l'APECA.

L'objectif du projet de loi est de faire passer de 18 à 7 le nombre des membres du conseil de l'organisme. Je vais indiquer si cela est vraiment le cas. Une autre chose dont je veux parler à propos de ce projet de loi, c'est du favoritisme. Nous en avons déjà parlé longuement hier.

Mon collègue de Burin—Saint–Georges disait hier qu'il y aurait toujours du favoritisme. Je suppose qu'alors que les libéraux nous disent qu'il y aura toujours du favoritisme, nous connaissons sans doute des gens compétents qui devraient obtenir certains emplois. Je me demande si le favoritisme est vraiment tolérable pour certains postes. Il y a longtemps que je dénonce les nominations au Sénat des amis politiques du gouver-

nement. En fait, le Parti réformiste a dit clairement qu'il était en faveur d'un Sénat EEE, c'est–à–dire élu, efficace et à représentation égale pour toutes les provinces.

Depuis toujours, les libéraux et les conservateurs nomment leurs amis au Sénat. C'est un emploi assuré jusqu'à 75 ans. On vous paie jusqu'à 75 ans et vous vivez plutôt bien aux frais des contribuables. Il est temps que ce pays renonce à la pratique de nommer les gens par favoritisme, ce qui leur donne dans la vie un gros avantage sur d'autres qui sont leurs égaux et qui sont peut–être même plus qualifiés pour occuper les postes en question.

• (1645)

Les cinq nominations au Sénat qui ont été faites dernièrement par le premier ministre vont à l'encontre des souhaits de la quasi–majorité des Canadiens. L'un des nouveaux sénateurs était député de cette Chambre. Je trouve cela antidémocratique. Ce parlementaire avait été élu dans sa circonscription. Le premier ministre est allé le chercher en se disant: «Je vais y parachuter l'un de mes copains et voir si je peux l'y faire entrer aussi.»

Cela va totalement à l'encontre des convictions de la population. Je n'arrive pas à croire que ce gouvernement est en train de faire exactement la même chose que les conservateurs après le leur avoir reproché à cor et à cri. Même le gouverneur général de ce pays a été nommé par favoritisme. Cela en dit long.

J'ai une grande expérience des commissions du statut de réfugié où les nominations sont politiques et dont les membres, qui sont grassement payés, doivent trancher dans des cas de vie ou de mort. Certaines de leurs décisions manquent franchement de crédibilité. Il en est de même de certains membres qui n'ont même pas, dans certains cas, les qualifications, les aptitudes ou les qualités requises.

Et pourtant, le favoritisme continue à exister. Les députés d'en face nous disent qu'il existera toujours. Je ne comprends pas leur logique. Il y a aujourd'hui, dans ce pays, beaucoup de gens qui ne la comprennent pas non plus. Et cela n'empêche pas le favoritisme de continuer à prospérer.

Je m'interroge au sujet du favoritisme qui existe dans ce pays au sein des commissions des libérations conditionnelles, des services d'arbitrage de l'immigration et des commissions portuaires. Pourquoi ne passons–nous pas des annonces pour ces postes et ne recrutons–nous pas les gens en fonction de leurs qualifications, de leurs compétences et de leurs capacités?

Prenons le cas récent d'une récente nomination par favoritisme dont nous nous sommes plaints à la Chambre il y a deux jours. Nous aurions pu nous en plaindre encore aujourd'hui, mais n'avons pu le faire durant la période des questions parce que nous avions seulement droit à cinq questions et que c'était la sixième. Prenons cette personne qui a été nommée dernièrement au CRTC; le premier ministre a pris la parole hier à ce sujet. Il nous a parlé de la nécessité de rechercher notamment chez les gens les compétences et les capacités voulues.

Pourtant, quand nous avons enquêté sur la personne nommée en question, nous avons constaté qu'il y avait des problèmes. Le premier ministre a dit lui–même que si nous constations qu'il y avait des problèmes, le gouvernement ne procéderait peut–être pas à cette nomination.

Or, le gouvernement a procédé à cette nomination. Nous estimons que cette nomination pose des problèmes. Si nous examinons de près ces nominations, on s'aperçoit qu'elles ne sont fondées ni sur les compétences, ni sur les capacités, ni sur les qualifications. C'est mauvais pour le gouvernement.

Il n'y a qu'à voir les torts que de telles nominations au sein de la Commission des libérations conditionnelles et de la Commission du statut de réfugié notamment ont causés aux victimes et au citoyen ordinaire qui, soit dit en passant, n'a aucune chance d'y être nommé à moins qu'il n'ait été membre d'un comité ayant travaillé à la campagne électorale des libéraux, et ainsi de suite. Quelle chance a, au Canada, le citoyen moyen respectueux des lois d'obtenir ce genre de poste? Ça ne se produit jamais.

Voyons le coût que représentent ces postes: certains 85 000 $, d'autres 90 000 $. Pourquoi ne pas passer une annonce? Pourquoi ne pas faire ce que fait n'importe quelle société? Les sociétés d'État le font.

J'en viens toutefois à l'APECA. C'est mon sujet favori. Je suis ravi que le ministre ait annoncé aujourd'hui son intention d'éliminer complètement les subventions. Je ne crois pas que le ministre soit pour grand–chose dans cette décision. Cette annonce a fait suite à notre dénonciation de toutes les déplorables subventions accordées par l'APECA. C'est très bien de la part du ministre d'avoir agi ainsi, mais c'est à nous que revient le mérite, face à la Chambre des communes et à tout le Canada.

• (1650)

Maintenant, se contenter de réduire le nombre de membres du conseil de l'APECA, c'est ridicule. Pensons–y un peu. Le ministre nous dit que l'APECA ne distribuera plus de subventions. Elle consentira plutôt des prêts—non pas des prêts à remboursement conditionnel, mais des prêts ordinaires, si j'ai bien compris la discussion d'hier. Ce n'est ni plus ni moins que du capital de risque.

La Banque fédérale de développement fait la même chose. Pourquoi simplement réduire le conseil? Ne pouvons–nous pas abolir cet organisme, éliminer son conseil et permettre à la BFD de faire le travail?

J'ai posé la question, hier, à la députée de Halifax. Le 8 décembre, j'avais aussi posé une question à la Chambre sur les rôles respectifs de la BFD et de l'APECA. N'ayant pas obtenu une réponse satisfaisante de la part du ministre, j'ai posé la même question hier soir au cours de la séance d'ajournement. Je l'ai fait de façon claire et précise.

Pour toute réponse, la députée de Halifax a prononcé un discours de deux minutes, dans lequel elle a repris la rengaine des libéraux concernant les problèmes de l'APECA. Cependant,

je n'ai toujours pas eu de réponse. Je pose donc ma question à nouveau et je le ferai tant que je n'aurai pas satisfaction. J'espère que la députée de Halifax ne répondra pas cette fois, parce qu'elle ne semble pas très au courant du dossier.

Voici ma question: Pourquoi réduisons–nous le nombre des membres du conseil d'administration de l'APECA? Pourquoi ne pas éliminer complètement l'organisme? Avec le projet de loi C–65, nous ne faisons qu'effleurer le problème. Nous avons l'habitude des mesures superficielles de ce gouvernement libéral. Regardons seulement la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette loi inquiète la plupart des Canadiens. Comme bien des Canadiens, nous avons dit qu'il fallait notamment abaisser la limite d'âge et avertir la population de la présence de délinquants sexuels. La solution du ministre de la Justice a été de présenter une mesure législative faible et boiteuse.

Voici un autre exemple: pour s'attaquer au crime, les ministériels ont abouti au contrôle des armes à feu. Pour le budget, c'est toujours le même scénario. Les ministériels n'ont rien fait à ce sujet l'an dernier et ils continuent de dépenser sans compter. Nous en avons encore eu la preuve aujourd'hui avec de ridicules subventions de recherches.

Le projet de loi C–44 n'améliore pas l'immigration, parce qu'au bout du compte, il ne fait rien pour nous débarrasser des gens nuisibles. C'est toujours du travail superficiel.

Quand nous sommes saisis d'une mesure telle que le projet de loi C–65, qui prévoit que le gouvernement va réduire le nombre des membres du conseil d'administration, pour le faire passer de 18 à 7, peut–on me dire ce qui ne va pas avec les gens d'en face? Pourquoi ne sont–ils pas capables d'aller jusqu'au bout? Pourquoi toujours rester en surface?

Une nouvelle vision s'impose. À l'heure actuelle, beaucoup de documents au Canada font allusion à une vision nouvelle, notamment le livre écrit par le chef du Parti réformiste.

Nous avons ici un parti traditionnel guidé par une vision dépassée. Cette vision est tellement ancienne que lorsque les libéraux ont essayé d'innover en matière de développement des ressources humaines avec leur réforme des programmes sociaux, ils ont échoué. Aujourd'hui, le gouvernement libéral a le culot d'essayer de faire croire aux gens que c'est ce qu'ils veulent. Les libéraux prétendent que partout au pays les gens leur ont dit ne pas vouloir de changements; or, c'est exactement ce qu'ils obtiennent avec ce gouvernement sans vision. Ce qu'il faut, c'est avoir une vision.

Le projet de loi C–65 ne s'inscrit pas dans une vision nouvelle mais plutôt traditionnelle. Le gouvernement parle de réaliser des économies, mais celles–ci sont très limitées.

• (1655)

Si le gouvernement veut se débarrasser d'un organisme, qu'il élimine l'APECA; il fera des économies en même temps. Les frais administratifs et les frais de déplacement de cette agence sont une honte nationale. Les membres de cet organisme vont partout au pays. Tout le monde est au courant de la situation. Pourtant, le gouvernement ne fait rien, si ce n'est de réduire le nombre des administrateurs.

Le gouvernement doit cesser de prendre des demi–mesures et adopter une vision nouvelle. Un député libéral a admis que son parti s'était livré au «favoritisme éhonté». Cet aveu, qui figure dans le hansard d'hier, a été fait si je ne m'abuse par le député de Burin—Saint–Georges.

Je suis certainement d'accord avec lui. Il suffit de jeter un coup d'oeil à certaines nominations partisanes. Reportez–vous à l'article publié dans le *Globe and Mail*. Les Canadiens sont maintenant tous au courant de la situation et ils sont abasourdis.

Écoutez un peu ceci. Un juge de la Cour de l'impôt avait été député fédéral. Il y a ensuite le cas d'un ancien candidat provincial à Mississauga, dans le sud de l'Ontario, sans parler du candidat libéral québécois aux élections fédérales de 1993, du candidat de Calgary–Nord–Est, et de la personne qui a été trois fois candidate à Edmonton. La liste est longue. Le fait que le gouvernement libéral ait jugé que tous ces candidats défaits aux élections de 1993 ont les compétences, les aptitudes et les qualifications pour occuper ces postes n'est certainement pas une coïncidence. C'est impossible. De toute évidence, il s'agit de récompenses à des amis du parti, ce qui est tout à fait répréhensible.

En 1992–1993, l'APECA a annulé des dettes totalisant plus de 53 millions de dollars. Je pose la question aux députés d'en face: Quelle différence y a–t–il entre un prêt pour lequel on renonce à être remboursé et une subvention?

Une voix: Il n'y a aucune différence.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Il n'y a aucune différence entre une subvention et un prêt qui n'est jamais remboursé. Si l'APECA fait maintenant dans les prêts remboursables, dont la grande partie sont radiés, alors abolissons l'APECA. Ne supprimez pas seulement le poste de quelques administrateurs, supprimez toute l'agence. Faites économiser un tas d'argent aux contribuables. Faites–leur économiser 50 millions de dollars en prêts radiés pour commencer, puis laissez la BFD prendre la relève. Quelqu'un a–t–il déjà pensé à faire affaire avec les banques?

Hier, un député a affirmé que nous avions un gouvernement très efficace. Si le gouvernement libéral se croit efficace, il n'est vraiment pas dans le coup. Voilà pourquoi le changement s'impose. Voilà pourquoi le dernier parti de dinosaures n'a plus que deux membres. Et c'est le sort qui attend le gouvernement s'il ne change pas de mentalité. Il est tout à fait faux de prétendre que nous avons déjà un gouvernement efficace.

Je n'ai plus grand–chose à ajouter, à moins d'énumérer toutes les autres réductions qui toucheront divers conseils d'administration et diverses institutions, mais elles reviennent toutes au même. On ne fait que gratter le surface. Le gouvernement n'a pas vraiment l'intention de faire de grandes économies. Il ne fait qu'opérer des coupes mineures afin de bien paraître. Il l'a déjà fait à maintes reprises au cours de la dernière année.

Qui le député cherche–t–il à leurrer? Il y a des gens qui suivent le débat et qui sont aujourd'hui beaucoup plus au fait qu'ils ne l'étaient auparavant. Avec le projet de loi C–65, on ne fait que gratter la surface. Les libéraux nous proposent une mesure législative immobiliste, sensiblement de la même nature que le projet de loi C–44.

● (1700)

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député voudrait bien considérer la personne nommée à la présidence de la Commission nationale des libérations conditionnelles, par exemple. Le nouveau président de la Commission nationale des libérations conditionnelles est un fonctionnaire de carrière sans aucune attache politique. Il a gravi les échelons un à un et a été nommé, après entrevue, sur la foi de ses compétences. Le député reconnaîtra–t–il que c'est là une initiative du gouvernement et nous dira–t–il s'il considère cela comme une nomination partisane?

Le député veut–il que le gouvernement abandonne entièrement le Sénat aux conservateurs, qui ont bloqué le contrat de vente de l'aéroport Pearson, par exemple? Est–ce là ce qu'il attend de nous?

En outre, le député ne reconnaît–il pas que dans le cas de certaines nominations faites par le premier ministre, telles celles d'Ed Broadbent, par exemple, il n'est pas question que les personnes nommées touchent une pension ni cumulent une pension et un traitement? Ne voit–il pas dans la nomination de l'honnête Acadien Roméo LeBlanc, homme intègre qui répond au style du premier ministre, une bonne décision?

M. White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, depuis des décennies, les gouvernements font preuve de favoritisme dans leurs nominations. Évidemment, certaines nominations ont été bonnes et j'imagine qu'il y a même eu certaines personnes d'autres partis que le parti au pouvoir qui ont été nommées. Ces dernières servent de couverture pour le très grand nombre d'amis du parti au pouvoir qui obtiennent les postes, et qui sait peut–être la majorité.

Regardez cette liste: le directeur de campagne de la députée de Vancouver–Centre, chef de cabinet du ministre de la Justice et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans les années 1980; l'adjoint de l'ancien chef libéral de la Nouvelle–Écosse; l'adjoint de différents députés provinciaux de l'Ontario. Ce sont tous là des valets du Parti libéral.

Bien sûr, certaines nominations sont fondées sur les qualifications, les compétences et la capacité, ce qui permet, comme on vient de le voir, à un député de prendre la parole pour dire: «Et celui–ci, et cet autre–là, qu'en pensez–vous?» Il se peut que certaines nominations se justifient par les qualifications, les compétences et la capacité. Je ne connais pas cette personne dont on parle ni ses qualifications, ses compétences ou ses capacités, mais je sais une chose, c'est qu'il y a beaucoup de membres des commissions des libérations conditionnelles qui n'ont ni les qualifications, ni les compétences ni la capacité pour siéger à ces organismes.

M. O'Reilly: Répondez à la question.

M. White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Je crois y avoir répondu. Il m'a demandé si cette personne, membre d'une commission des libérations conditionnelles, avait les compétences nécessaires. Je ne connais pas cette personne. Ma réponse, c'est que beaucoup de membres de commissions n'ont pas les compétences voulues. Cela je peux l'affirmer.

Je crois que le député m'a ensuite posé une question au sujet du Sénat. Il a demandé—j'imagine que ce serait une bonne chose—s'il devrait y avoir plus de conservateurs que de libéraux au Sénat. Je pense qu'il n'a pas compris. Nous parlons d'un Sénat élu où, peut–être, les sénateurs ne seraient ni libéraux ni conservateurs. Quelle idée originale, ne pas être un valet du parti!

Voilà le problème. C'est comme mettre son frère ou sa soeur à la porte. Envoyons tout ce beau monde au Sénat. Les gouvernements ne changeront pas. Dès que les libéraux ont été élus, le pays tout entier savait fort bien qu'ils commenceraient à nommer des libéraux au Sénat. La seule façon de mettre un terme à cela, c'est de porter au pouvoir un parti qui n'a pas d'amis au Sénat, qui ne serait pas obligé de faire des nominations pour avoir le dessus sur les conservateurs et les libéraux au Sénat. C'est bien beau la tradition, mais pourquoi n'aurions–nous pas un Sénat triple E?

Je suis désolé, mais je ne me souviens plus très bien de la troisième question.

M. O'Reilly: Roméo LeBlanc.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Roméo LeBlanc, le gouverneur général. Beaucoup de gens considèrent que c'est le poste le plus important auquel on puisse accéder. Pour ce qui est de déterminer s'il a ou non les compétences et les aptitudes nécessaires pour occuper ce poste, je ne sais pas vraiment quelles sont ses compétences et ses aptitudes.

● (1705)

Je tiens à dire clairement que je m'oppose à que nous ayons un gouverneur général dans notre pays, tout comme je m'oppose à ce que nous ayons des lieutenants–gouverneurs. Voilà pourquoi je n'étais pas à la cérémonie aujourd'hui et voilà pourquoi je ne serai pas à la fête ce soir. Que la personne soit compétente ou non, c'est seulement une tradition.

On m'a demandé aujourd'hui pourquoi je n'étais pas présent. J'ai répondu que je ne pensais pas de la même façon que tous ces traditionalistes. Il faudrait peut–être se demander si nous devrions ou non avoir un gouverneur général et des lieutenants–gouverneurs. La personne à qui je parlais a dit que c'était une tradition. Je lui ai rétorqué que c'est justement cela qui ne va pas. Pourquoi ne remettrions–nous pas en question cette vieille tradition? Pourquoi ne remettrions–nous pas en question le fait que le gouvernement veut que 50 p. 100 ou plus des sénateurs soient libéraux?

Une voix: Qu'y a–t–il de mal à cela?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je vais vous dire ce qu'il y a de mal à cela. Il vous faudrait chercher longtemps dans ce pays aujourd'hui pour trouver beaucoup de gens qui veulent que des valets du Parti libéral ou des amis du gouvernement ou qui que ce soit d'autre soient nommés au Sénat. Voilà ce qu'il y a de mal à cela. Élisez les sénateurs. Donnez au Canadien ordinaire la chance de devenir sénateur.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter chaleureusement le ministre du bel effort qu'il a fait avec son projet de loi C–65. Il

s'agit d'une mesure visant à réorganiser ou à dissoudre certains organismes fédéraux. C'est bien. Ce serait cependant beaucoup mieux si elle visait simplement à dissoudre certains organismes fédéraux.

Je représente une circonscription possédant une longue façade maritime, et dont les habitants dormiront mieux en sachant que l'Office canadien du poisson salé a été dissout. Je ne peux qu'éprouver du plaisir en apprenant que le nombre des administrateurs de l'Office national du film a été ramené de huit à six. J'espère qu'il ne leur sera pas impossible de prendre des décisions consternantes à cause de leur effectif réduit.

Je tiens à dire le plus sérieusement du monde que je suis convaincu que le président du Conseil du Trésor a éprouvé de réelles difficultés à faire accepter ces réductions d'effectif aux fonctionnaires. Je ne dis pas cela de façon sarcastique.

Dans son ouvrage intitulé *Revolution: The Reagan Legacy*, Martin Anderson décrit la lutte qu'il a dû mener contre la bureaucratie pour se débarrasser de la commission des dégustateurs de thé au sein de l'administration américaine. Il a échoué. J'estime donc qu'il faut féliciter le ministre pour son travail. Félicitons-le donc de son bel effort, et redevenons sérieux.

Notre problème budgétaire est-il bien gros? Avons-nous vraiment un gros problème d'endettement et de déficit au Canada? Le gouvernement libéral semble s'être rendu compte récemment que sa propre obsession pour l'État-providence, jointe à l'incompétence des progressistes-conservateurs, a imposé à notre pays une dette de plus de 500 milliards de dollars, à laquelle il faut ajouter un passif non capitalisé d'à peu près le même montant pour le Régime de pensions du Canada, tandis que nous continuons d'accumuler des déficits annuels de 35 à 40 milliards de dollars.

Durant des années, les partis politiques établis ont tourné la dette en plaisanterie. «Nous créons des actifs», disaient-ils. «C'est à nous-mêmes que nous devons cet argent», ajoutaient-ils. «Qu'est-ce qu'un milliard?», demandaient-ils. «Nous avons une culture à créer.» Minute. Je vais vous expliquer ce que c'est qu'un milliard. Un milliard, c'est un chiffre un suivi de neuf zéros. C'est tellement d'argent que, si vous aviez dépensé 1 000 $ par jour depuis la naissance du Christ, vous n'auriez toujours pas épuisé votre milliard. Vous pourriez continuer à dépenser au même rythme pendant environ mille ans encore. Et si vous aviez dépensé 20 $ par jour depuis l'extinction des dinosaures, vous n'auriez pas encore fini de dépenser 500 milliards de dollars. Ce que je veux dire, c'est que c'est beaucoup d'argent, même pour le gouvernement en place.

Combien le ministre a-t-il épargné? Combien de temps lui a-t-il fallu pour épargner cet argent? Albert Einstein a dit un jour: «Il est impossible de résoudre un problème si on reste au niveau de ce qui l'a causé.» Il avait raison. Si nous voulons essayer d'éliminer le déficit et d'équilibrer notre budget, nous allons devoir faire preuve d'audace.

• (1710)

M. English: Monsieur le Président, je crois que le député de Winnipeg-Sud s'est levé au même moment que le député réformiste. Vous serait-il possible d'autoriser le député de Winnipeg-Sud à prendre la parole?

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a parfaitement raison. La présidence a fait une erreur. Un nom avait été rayé de la liste et le nom suivant était celui du député de Skeena.

Si le député veut interrompre son discours afin de réintégrer sa place dans l'ordre des intervenants, la présidence sera bien entendu heureuse qu'il le fasse. Je m'en remets toutefois à la décision des députés.

Le député de Skeena veut-il céder sa place pour rétablir l'ordre des intervenants? Ou si le député de Winnipeg veut laisser celui de Skeena continuer, le public comprendra certainement que l'erreur a été commise par la présidence.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, comme j'ai déjà fait à peu près la moitié de mes observations, je crois qu'il vaudrait mieux me laisser continuer.

Le vice-président: J'inviterais donc le député de Winnipeg-Sud à invoquer le Règlement s'il le désire.

M. Alcock: Ça va, monsieur le Président.

M. Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je continue. Si nous voulons vraiment maîtriser le déficit et le budget, il va falloir que nous fassions preuve de beaucoup plus d'imagination. Nous ne pouvons pas nous contenter des vieux modèles. Nous ne pouvons pas nous fonder sur les mêmes hypothèses. D'ailleurs, n'est-il pas vrai, comme l'a dit Tony Robbins, que la folie, c'est faire toujours la même chose en s'attendant à des résultats différents?

Les conservateurs l'ont certainement prouvé par leur refus de s'attaquer aux dépenses de programmes. Ce qu'ils ont fait était insensé, que ce soit sur le plan politique ou celui de l'intérêt national.

De toute évidence, les libéraux étaient trop occupés à recueillir des avantages politiques pour se rendre compte de la gravité de la situation et encore moins pour en comprendre les causes. Prenons simplement l'examen de la politique sociale du ministre. Ayant contribué à la création de nos programmes sociaux bien trop coûteux et fait nombre des extravagantes promesses sur lesquelles se fonde notre État-providence, le ministre voulait se lancer dans une série de réformes radicales sans modifier son approche. Il a échoué.

Si nous sommes tous un peu peinés de son embarras, voire de son humiliation, il reste qu'en échouant si spectaculairement et si publiquement dans la plus importante tâche de sa longue carrière politique stérile, le ministre n'a pas pu se débarrasser de ces vieilles idées discréditées sur le rôle que doit jouer le gouvernement. Je dois dire que, de ce côté-ci de la Chambre, cela nous a légèrement irrités.

En fait, il y a une idée à laquelle le ministre et celui des Affaires intergouvernementales n'ont pas pensé. Ils ne se sont pas demandé si les programmes qui nous coûtent trop cher donnent de bons résultats ou non. Ils ont simplement supposé que tout allait pour le mieux. Mais nous avons nettement manqué d'efficacité.

Les programmes ne donnent pas les résultats escomptés. Nous avons donc besoin d'idées originales et audacieuses. Nous avons besoin de balises précises pour mesurer leur succès. Et s'ils ne donnent pas de bons résultats, il faut les supprimer.

Du reste, tout en m'évertuant à expliquer que ça ne semble pas si astucieux ou difficile, je me demande pourquoi le ministre n'y a pas songé, pas plus d'ailleurs que le premier ministre ou le président du Conseil du Trésor. Si c'était le cas, ils auraient remarqué quelque chose, pas quelque chose de minuscule qui passe inaperçu, rien de la petite lueur dans le lointain. Eh non, ils auraient remarqué un énorme feu qui gronde et qui consume de l'argent en quantité astronomique dans des domaines qui ne répondent pas à nos attentes.

Je veux parler évidemment de nos programmes sociaux. Ils consomment les deux tiers des dépenses non productives d'intérêt du gouvernement fédéral. Ils consomment plus de 80 millions de dollars par an. Et pourtant, dans un pays qui est inconcevablement riche, si l'on se fie aux données du passé, ces énormes dépenses liées aux programmes sociaux sont engagées au moment même où on assiste à une apparente désintégration de notre société. Nous dépensons des milliards de dollars pour atténuer la pauvreté, alors qu'il semble bien que la situation des pauvres ne fait qu'empirer. Nous consacrons des milliards de dollars aux soins de santé, alors que la facture de la santé connaît une progression géométrique, que les listes d'attente ne cessent de s'allonger, que le matériel se détériore et que nos politiciens vont se faire soigner aux États–Unis.

• (1715)

Nous versons 5 p. 100 de la participation liée à la rémunération dans le Régime de pensions du Canada et, pourtant, celui–ci affiche un passif non capitalisé qui s'élève actuellement à un demi–billion de dollars. Un demi–billion, c'est un cinq suivi de onze zéros.

Pendant ce temps, le président du Conseil du Trésor, pour que nous échappions tous à la faillite, fait passer le nombre des membres du conseil d'administration de la SRC de 15 à 12. Est–ce à dire qu'ils dépensaient plus de 12 milliards chacun? Le gouvernement nous dira peut–être que chaque petite économie compte. Pour ma part, je crois qu'on ne fait pas assez. Je crois que Ralph Klein avait raison lorsqu'il a dit qu'il fallait chasser là où les canards se trouvent. Les canards se trouvent dans les programmes sociaux et non au sein de la commission constituée par la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. C'est donc au coeur des programmes sociaux que nous devons chasser.

Lorsque le ministre consacre autant de mois et de capital politique que le sien à l'élimination du poste de secrétaire de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, il ne consacre pas ces mois et ce capital politique à des changements qui seraient vraiment significatifs.

Je ne sais pas si les députés d'en face ont déjà regardé l'émission *Yes Minister* ou s'ils sont trop occupés à la vivre dans la vie réelle, mais ils devraient prendre le temps de le faire, car elle n'est pas seulement drôle, elle est très conforme à la réalité. J'ai vu un épisode où le ministre blâmait son secrétaire permanent, sir Humphrey Appleby, pour l'importance de la bureaucratie et sir Humphrey lui répondait, à juste titre, que ce n'était ni sa faute ni celle des bureaucrates. Il poursuivait en expliquant que, s'il y avait tant de bureaucratie, c'est que le Parlement créait sans cesse des programmes qu'il fallait bien ensuite administrer.

Le coût total de l'administration du gouvernement fédéral s'élève à 20 milliards de dollars. Le déficit approche les 40 milliards de dollars. Il faudrait donc fermer deux fois tous les ministères pour équilibrer le budget. Ce projet de loi est loin de faire le poids.

Pour réussir à réduire le déficit, le gouvernement devrait posséder deux qualités peu présentes chez lui: le courage et l'imagination. Même les républicains américains ont constaté que la population voulait que le gouvernement réduise le nombre de bureaucrates et non le nombre de programmes. Il est trop facile de dire une telle chose. Ce ne sont pas les bureaucrates, mais plutôt les programmes qui causent le déficit. Toutefois, avant de pouvoir l'affirmer, il faut le penser et, pour cela, il faut posséder une imagination efficace.

Je sais que de nombreux députés d'en face font de la politique depuis longtemps et qu'ils ne comprennent pas que les idées qui étaient autrefois audacieuses et nouvelles sont devenues dépassées et timides dans les décennies qui se sont écoulées depuis. Ils ne se rendent pas compte qu'on a fait la preuve que le gouvernement est loin d'avoir toutes les réponses.

Cependant, je tiens à leur signaler directement que, lorsqu'on est confronté à un terrible incendie qui consume quelque 40 milliards de dollars par année et qu'on se contente de modifier la définition d'un agent de la paix au titre de la législation régissant la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, on est complètement à côté de la plaque. Les ministériels devraient plutôt prendre du recul et examiner en profondeur toute la structure de l'appareil gouvernemental, puis être prêts à dire aux gens ouvertement et honnêtement ce qu'ils ont découvert. Le gouvernement doit reconnaître que Ralph était dans le vrai. Il lui incombe de préciser aux Canadiens qu'il faut sabrer là où des économies sont possibles, c'est–à–dire dans les grands programmes sociaux et non dans les conseils d'administration des musées. Il doit ensuite procéder aux coupes sombres qui s'imposent.

Rendons un vibrant hommage aux efforts du ministre, mais disons clairement qu'il a échoué. Le moment est peut–être venu pour lui de démissionner. Il est peut–être temps que le ministre du Développement des ressources humaines et le premier ministre cèdent la place à un parti qui sait vraiment ce qu'il faut faire et qui a véritablement la vision nécessaire pour résoudre ces problèmes en vue de contrôler nos finances publiques.

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans le débat que nous tenons aujourd'hui sur ce projet de loi, j'ai entendu les deux orateurs du Parti réformiste parler d'ancienne et de nouvelle façon de pensée, d'une nouvelle vision, d'une nouvelle façon de faire les choses et, pourtant, tout ce que j'entends, ce sont des arguments politiques usés. Je voudrais demander très sérieusement au député ce qu'il pense accomplir en venant à la Chambre et en parlant de la longue et stérile carrière d'un membre de cette Chambre ou en dénigrant cette personne. C'est une chose que de soulever une préoccupation légitime au sujet d'une personne qui n'est pas à la hauteur ou au sujet d'une décision d'orientation du gouvernement, mais c'en est une autre que de se présenter à la Chambre, comme des députés de ce parti l'ont fait aujourd'hui, et de dénigrer—certains diraient calomnier—d'autres Canadiens sans détenir la moindre preuve, en fait, en admettant ne pas avoir pris la peine de

vérifier leurs titres de compétence, mais en affirmant tout de même qu'ils n'ont pas les qualités requises. C'est inadmissible!

• (1720)

Comment de telles tactiques peuvent–elles mener à un bon gouvernement et à une nouvelle vision audacieuse?

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue que le ministre siège à la Chambre depuis longtemps, même s'il n'a pas toujours occupé les banquettes ministérielles. Le gouvernement dont il fait partie est entré en fonction à la fin des années 60 en se disant qu'il pouvait aider les Canadiens parce qu'il savait tout et pouvait tout et qu'il pourrait résoudre tous leurs problèmes, qu'il lui suffisait d'avoir leur argent et leur collaboration et que, s'il ne pouvait pas compter sur leur collaboration, il leur imposerait de force sa conception des choses.

Cette philosophie exprimée et pratiquée par le Parti libéral depuis quelque vingt–cinq ans a lamentablement échoué et nous a conduits à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Les conservateurs y ont aussi leur part de responsabilité. Ils auraient pu faire quelque chose en 1984, mais ils se sont contentés de regarder la situation et d'en détourner leur regard.

La situation actuelle a été créée par le Parti libéral, notamment par des ministres comme celui dont je parle. Elle nous permet cependant, en tant que Canadiens, de comprendre non seulement ce que nous devons faire pour régler nos problèmes, mais aussi comment nous en sommes arrivés là et quelles sont les idées fausses qui nous ont menés au bord de l'endettement massif et de la catastrophe.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, je trouve que ce qui est déplorable, à propos du projet de loi C–65, c'est que le gouvernement se comporte pour ainsi dire de la même manière que le Parti conservateur et qu'il encourage le favoritisme. La loi qu'il veut faire adopter ne réduit pas du tout le favoritisme. C'est un exercice de relations publiques très superficiel, comme l'a souligné le député réformiste.

Je me demande si l'on n'est pas en train de prendre un tout petit cri pour un rugissement de lion. Hier, quand il a déposé le projet de loi C–65, le gouvernement a dit qu'il représentait une grande amélioration dans la façon de gouverner, qu'il marquait un grand progrès qui permettrait d'en arriver à un gouvernement plus dynamique et plus progressiste. C'est comme avec les conservateurs. Ils veulent nous donner l'impression qu'ils vont réellement changer les choses, alors que, en réalité, ils ne font rien. Le système de favoritisme est le même, à peu de choses près. On se trouve ici devant le cas de la souris qui essaie de rugir comme un lion, mais qui n'arrive pas à sortir grand–chose.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, c'est rare mais pour une fois, je suis d'accord avec mon collègue du Bloc. J'apprécie ses remarques.

Je crois que ce à quoi il veut en venir est essentiellement ce que j'ai essayé de vous dire dans mon intervention. Le gouvernement essaie de montrer aux Canadiens qu'il fait vraiment quelque chose alors que ce n'est qu'en surface. En fait, il n'en est rien. C'est d'autant plus regrettable que les Canadiens non seulement comptent, mais espèrent que le gouvernement fait quelque chose.

• (1725)

Il se rend compte que c'est le moment critique et qu'il est temps de payer les violons. Il dit: «Allons–y. Faisons face aux problèmes de notre nation et surmontons–les.» Le gouvernement est en train de donner de faux espoirs.

Je crois que c'est à cela que le député fait allusion. Nous ne voyons aucun réel changement. C'est seulement de la poudre aux yeux.

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, on a entendu des termes comme superficiel et d'autres qualificatifs du même acabit.

Je me souviens des chiffres que nous avons cités hier. En fait, le gouvernement élimine 589 postes. Il n'a fait que 700 nominations, et cela ne me semble pas être un exercice superficiel.

En outre, selon l'article du *Globe and Mail* qu'on a cité à plusieurs reprises hier et aujourd'hui, parmi les 700 personnes que nous avons nommées à des postes, on en a trouvé 80 qui auraient des liens avec le Parti libéral. Les sondages d'opinion nous apprendraient probablement que la proportion des libéraux est bien plus élevée.

Le problème que soulève le Parti réformiste à cet égard est en fait beaucoup plus profond. Par le passé, j'ai entendu les membres du Parti réformiste dire que le problème c'était Ottawa, c'étaient le gouvernement et la fonction publique.

Ces conseils réunissent des Canadiens de partout au Canada. Bon nombre d'entre eux sont nommés par des instances régionales. C'est le cas pour de nombreux organismes. Certaines de ces nominations visent évidemment des personnes qui pensent comme le gouvernement. C'est normal, parce qu'il faut bien changer certaines choses. La plupart de ces conseils ne sont pas majoritairement libéraux actuellement, parce que leurs membres ont été nommés par l'ancien gouvernement.

Si vous, du Parti réformiste, voulez du changement. . .

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire et tous les députés sont priés de s'adresser à la présidence, pour les raisons que j'ai expliquées à maintes reprises à la Chambre.

M. English: Monsieur le Président, le Parti réformiste reconnaîtra qu'il y a tout avantage pour un parti à nommer des gens de l'extérieur, étrangers à la Chambre des communes et à Ottawa, pour surveiller les activités du gouvernement à Ottawa.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, en réponse au député, je dirai qu'il est en train d'essayer de nous faire croire qu'il n'y a pas vraiment beaucoup de nominations politiques.

Et pourtant, pas une semaine ne passe dans cette Chambre sans que nous ne demandions au premier ministre pourquoi il continue à faire des nominations politiques par favoritisme. Et chaque fois, il hausse les épaules répondant qu'il n'y a que des libéraux au Canada. Que faire d'autre?

Je n'arrive pas à croire l'arrogance de cette réponse; le premier ministre et son parti vont s'en repentir. C'est la confirmation de ce que nous savons tous déjà, c'est-à-dire que presque toutes les importantes nominations politiques faites depuis que ce gouvernement a été élu étaient teintées de favoritisme. Elles sont allées à des amis du gouvernement, aux hommes de main des libéraux, aux initiés. C'est évident et les Canadiens commencent à s'en apercevoir. Les médias en font état. Ce gouvernement s'en mordra les doigts, tout comme l'ont fait M. Mulroney et ses conservateurs.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, lorsque j'entends mes collègues du Parti réformiste, la façon dont ils s'expriment aujourd'hui, je comprends parfaitement pourquoi ils formeront probablement le prochain gouvernement. Ils savent comment cibler le vrai problème.

J'aimerais poser une question au député qui vient de parler. Il disait qu'il avait une imagination fertile et qu'il avait regardé la structure générale de l'administration publique. J'aimerais qu'il nous dise s'il commencerait par s'attaquer à l'autre endroit?

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, notre parti a toujours été d'avis—et moi aussi d'ailleurs—que le Sénat pourrait avoir un rôle important à jouer si nous adoptions le principe des trois E. Tant qu'il restera un repaire d'amis politiques des gouvernements qui se succèdent, il n'aura aucune crédibilité auprès des Canadiens.

Le vice-président: Comme il est 17 h 35, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES EAUX DOUCES

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait appuyer une politique prévoyant que l'eau potable, la glace et la neige du Canada seront protégées, afin que la souveraineté canadienne sur l'eau soit conservée et protégée en tout temps et dans toutes les circonstances.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter cette motion à la Chambre aujourd'hui et d'intervenir à son sujet. Cette motion traite de la nécessité qu'a le gouvernement d'appuyer une politique qui protège et préserve la souveraineté ou le contrôle du Canada sur l'eau qui lui appartient.

En premier lieu, je voudrais insister sur les raisons qui justifient l'existence d'un politique visant à protéger et à préserver la souveraineté du Canada sur l'eau. De prime abord, on serait porté à croire que nous exerçons déjà le contrôle sur notre eau, mais ce n'est pas le cas.

Les modalités actuelles de l'ALENA touchent directement la souveraineté du Canada sur l'eau qui lui appartient. Nous jouissons de cette souveraineté seulement jusqu'au début d'une vente ou du détournement d'un cours d'eau. À ce moment, l'approvisionnement en eau prévu par l'ALENA ne peut être interrompu et nous perdons le contrôle sur cette ressource très précieuse. Le contrôle du Canada sur l'eau est très précaire et nous devons prendre des mesures pour y remédier.

Je reviendrai sur cet aspect plus tard afin d'expliquer comment les modalités de l'ALENA modifient notre souveraineté et comment nous pouvons corriger cette situation. Je veux d'abord souligner à la Chambre pourquoi nous devons protéger notre eau. Il semble qu'un grand nombre de Canadiens sous-estiment l'importance de cette ressource, probablement parce que celle-ci est très abondante dans notre pays.

Le Canada a plus d'eau par habitant que la très grande majorité des autres pays. Il importe toutefois de ne pas sous-estimer la valeur de cette ressource. L'eau est notre richesse la plus précieuse et nous devons en conserver le contrôle.

Aux dires de nombreux spécialistes, l'eau sera la plus importante ressource au XXIe siècle. Il va de soi que le Canada doit avoir le contrôle de cette richesse, qui représente un avantage politique, économique et environnemental. Beaucoup sont d'avis que l'eau sera aussi importante au siècle prochain que le pétrole ne l'a été au vingtième siècle.

Les Canadiens ont des réserves d'eau telles que cette ressource est souvent tenue pour acquise. Nous oublions parfois de songer à l'avenir et de préserver nos réserves, ou encore de regarder la situation dans le monde, par exemple chez nos voisins du Sud, pour comprendre que l'eau est la richesse de l'avenir.

Sa valeur a été sous-estimée et négligée dans les accords internationaux et cela aura des conséquence graves. L'eau est une ressource précieuse. Elle pourrait aussi être un outil de négociation utile, un atout dont il faudra se servir judicieusement.

La plupart des réserves d'eau douce du Canada sont concentrées dans les Grands Lacs, où l'on trouve 20 p. 100 des réserves d'eau douce du monde et 95 p. 100 des eaux de surface de l'Amérique du Nord. Les Grands Lacs sont la plus importante richesse naturelle partagée par le Canada et les États-Unis. Ils constituent une source fiable d'eau douce pour le cinquième des États-Unis et la moitié du Canada. En fait, les Grands Lacs approvisionnent 26 millions de personnes en eau potable.

La commission mixte internationale de 1985 a conclu que la consommation de l'eau provenant du bassin des Grands Lacs est susceptible de doubler d'ici l'an 2000. Selon les estimations dont nous disposons actuellement, la consommation globale d'eau devrait décupler au cours du XXIe siècle et la rareté de l'eau

deviendrait un problème de plus en plus épineux, surtout pour la plupart des pays arides et semi–arides du Sud.

Ce qui devrait préoccuper de plus en plus les Canadiens, c'est que leurs voisins du Sud, les Américains, feront face à une grave pénurie d'eau à mesure que leurs ressources diminueront. La seule source naturelle d'eau entre le Colorado et la Californie est le fleuve Colorado et ses affluents, qui approvisionnent en eau sept États. À force d'être trop exploitée et mal gérée, cette ressource se trouve aujourd'hui fort réduite.

La nappe aquifère Ogallala est la plus importante source d'eau souterraine aux États–Unis. Six États, du Nebraska au Texas, comptent uniquement sur cette nappe aquifère, dont on retire l'eau 50 fois plus vite que la nature peut la remplacer. Comme si la situation n'était pas déjà assez sombre, il faut ajouter que les terres des États–Unis situées à l'ouest des Rocheuses et jusqu'à la côte Pacifique sont arides. Dans ces régions, presque toute l'agriculture repose sur l'irrigation. Une grande partie des légumes frais vendus en Amérique du Nord sont cultivés dans ce secteur.

De toute évidence, la pénurie d'eau aux États–Unis constitue un grave problème auquel les Américains réclament une solution. Compte tenu de notre richesse en eau, nous sommes la source d'approvisionnement la plus proche et la plus logique pour nos voisins américains. Les Américains comptent effectivement sur nous pour leur fournir de l'eau et cela, depuis un certain temps déjà.

Il y a eu à ce jour au moins 13 propositions de détournement majeur de l'eau des Grands Lacs vers les États–Unis. En Colombie–Britannique, 19 sociétés canadiennes sont autorisées à embouteiller chaque jour quatre millions de litres d'eau de surface en vue du marché américain. Plus d'une trentaine d'entreprises ont projeté d'exporter de l'eau littorale douce par superbateau–citerne.

En 1990, une entreprise de la Colombie–Britannique a failli conclure un contrat pour l'expédition de 12,4 milliards de litres d'eau vers Santa Barbara, en Californie, au coût estimatif de 34 millions de dollars américains. Toutefois, le marché ne s'est jamais concrétisé à cause de questions régionales litigieuses.

Le mois dernier, le gouvernement albertain a annoncé sa loi de conservation et de gestion des eaux, qui ferait de l'Alberta la première province canadienne où les droits d'utilisation de l'eau seraient monnayés. Beaucoup estiment que cela ouvre la porte à d'éventuelles exportations d'eau vers les États–Unis.

La présente motion ne vise pas à savoir si nous devrions ou non exporter de l'eau aux États–Unis, mais bien si nous pouvons le faire sans risquer de perdre notre souveraineté ni notre droit de regard sur notre eau, notre glace et notre neige.

Il existe beaucoup d'arguments politiques, économiques et écologiques en faveur ou en défaveur des exportations d'eau. La présente motion porte sur la capacité du Canada de préserver son droit de décider si et comment il veut commercialiser son eau et sur son droit de garder en toutes circonstances sa souveraineté sur son eau.

Nous devons pouvoir continuer à choisir ce que nous voulons faire avec notre eau et si nous décidons de la vendre, nous devons pouvoir décider de ne plus le faire en tout temps et surtout en période de pénurie d'eau au Canada.

Du point de vue économique, il serait peut–être sensé de vendre un jour de l'eau aux Américains ou à d'autres. Cependant, avant d'exporter notre eau, il faudra signer une entente avec les Américains pour être certains que les Canadiens ne risqueront pas de perdre le contrôle de cette ressource.

Cependant, dans l'état actuel des choses, le Canada serait dans une position vulnérable s'il exportait de l'eau sur une grande échelle. En dépit de notre abondance d'eau, il ne serait pas à notre avantage de commencer à l'exporter en masse parce que nous ne pouvons pas contrôler l'utilisation et la planification de cette ressource aussi bien qu'il le faudrait en raison des dispositions de l'ALENA.

Beaucoup de confusion entoure la question de l'eau dans l'ALENA, d'autant plus que pendant la dernière campagne électorale, l'accord n'avait pas encore été signé. Il subsiste de nombreux problèmes à ce sujet. Il faut régler ces problèmes.

Le principal sujet de préoccupation, c'est que l'eau n'est pas l'un des articles expressément exemptés aux termes de l'ALENA. L'article 309 interdit au Canada d'exercer un contrôle sur la vente et l'exportation d'un bien destiné aux États–Unis ou au Mexique. L'eau des rivières et des lacs canadiens n'est pas mentionnée dans la liste des produits dont l'ALENA interdit l'exportation, ce qui signifie que l'eau peut être librement exportée. En vertu de l'ALENA, nous ne pouvons pas restreindre nos ventes d'eau.

En outre, l'eau est assujettie aux mêmes règles que les autres produits échangeables aux termes de l'ALENA, ce qui inclut le droit au traitement national. Cela signifie que le Canada ne peut pas garantir aux Canadiens un meilleur accès aux eaux canadiennes que ce qu'il garantit aux Américains ou aux Mexicains. Notre crainte, c'est que, dans le cadre de l'ALENA, une fois l'eau détournée vers les États–Unis, nous ne puissions plus nous raviser, même si le Canada est aux prises avec des pénuries. Une fois que nous commencerons à vendre notre eau aux Américains, nous perdrons le contrôle de cette ressource.

• (1740)

L'article 2101 de l'ALENA dispose que toute restriction au commerce visant à préserver une ressource naturelle non renouvelable, y compris l'eau, doit s'accompagner de restrictions sur la production ou la consommation intérieures. En d'autres termes, toute mesure restreignant le commerce doit s'appliquer chez nous également. Si nous réduisons l'approvisionnement pour les Américains, nous devons nous imposer les mêmes restrictions, peu importe la gravité de nos pénuries.

En vertu de l'accord actuel, nous ne pouvons nous accorder à nous–mêmes un traitement meilleur que celui que nous consentons à nos partenaires de l'ALENA. Le prix que nous nous

imposons pour l'eau doit correspondre à celui que nous exigeons de nos partenaires de l'ALENA.

Ces restrictions constituent un lourd fardeau pour le Canada. Dans l'état actuel des choses, les Canadiens seraient bien imprudents s'ils exportaient de grandes quantités d'eau aux États–Unis. Il me semble absolument inconcevable que le Canada ait consenti à des restrictions semblables.

Il n'est pas très clair que la question de l'eau a été abordée dans les négociations. Le gouvernement actuel et le précédent ont prétendu et continuent de prétendre que nous n'avons pas, par l'ALENA, vendu nos droits sur notre eau. Ils justifient cette position en disant que cet accord n'oblige pas le Canada à vendre de l'eau aux États–Unis. Mais c'est de la foutaise, car, une fois que nous aurons commencé à vendre de l'eau, nous ne pourrons plus arrêter de le faire. Il est clair que, dans l'ALENA, nous avons renoncé à la souveraineté sur nos ressources en eau.

Peu importe comment on examine la question, la vérité est que nous ne pouvons plus faire ce que nous voulons avec notre eau. C'est une boîte de Pandore et, une fois celle–ci ouverte, nous perdons notre souveraineté. L'accord a placé les Canadiens dans une situation précaire à laquelle il faut remédier avant que nous ne perdions définitivement le contrôle de cette ressource.

Des mesures législatives d'initiative ministérielle comme le projet de loi C–156 visaient à interdire les exportations de grande envergure en 1988. Ce projet de loi est toutefois mort au *Feuilleton* avant d'être adopté.

Au début de novembre 1993, le premier ministre s'est engagé à empêcher toute exportation d'eau sur une grande échelle tant qu'il serait premier ministre, mais cette promesse ne signifie rien sans un accord subsidiaire de l'ALENA et un projet de loi à l'appui. Je mets le premier ministre au défi de montrer encore davantage sa détermination à contrôler nos eaux en adoptant un solide projet de loi garantissant notre souveraineté et notre autorité sur cette précieuse ressource et en amorçant ensuite des négociations pour obtenir les mêmes garanties dans le cadre de l'ALENA.

J'aimerais d'ailleurs ajouter que ces lois et futures restrictions sont absolument sans effet, car l'ALENA prévoit qu'aucune partie ne peut restreindre l'exportation d'un bien, quel qu'il soit, vers le territoire d'une autre partie. Un groupe spécial de règlement des différends commerciaux pourrait aussi rejeter toute politique sur les eaux intérieures en disant qu'elle constitue une ingérence inacceptable sur le libre marché.

Si le Canada veut conserver sa souveraineté sur ses eaux, il n'y a vraiment qu'une solution possible: il doit négocier un accord parallèle à l'ALENA, qui soustrait expressément l'eau à l'application des dispositions de l'accord.

Le gouvernement libéral a promis de négocier un accord sur l'eau avant la signature de l'accord. Sommes–nous sur le point de voir les libéraux manquer encore une fois à leur parole? J'espère que non.

Tout de suite après les élections, au début du mois de novembre 1993, le premier ministre Jean Chrétien a dit publiquement qu'il était temps de parler du souhait du Canada de renégocier certains aspects de l'accord. Le premier ministre a promis qu'il ne signerait pas d'accord commercial bilatéral ou international qui obligerait le Canada à exporter de l'eau.

Peu de temps après les élections, le premier ministre a garanti aux Canadiens que leur gouvernement garderait la maîtrise de l'eau. Il nous a donné l'assurance que tel était le cas et nous a promis qu'il y veillerait.

Le premier ministre a ajouté qu'il avait un message pour le président Bill Clinton. Il lui a dit de ne pas s'imaginer que l'ALENA accordait aux États–Unis un accès illimité à l'eau canadienne. Cela s'explique par le fait que la question de l'eau ne figure pas dans l'Accord de libre–échange nord–américain. Eh bien, c'étaient des promesses creuses auxquelles le premier ministre n'a pas encore donné suite.

• (1745)

Les Canadiens attendent toujours que le gouvernement respecte son engagement. Si la question de l'eau ne figure pas dans l'ALENA, pourquoi le premier ministre a–t–il signé cet accord? Et pourquoi n'a–t–il fait aucun effort pour négocier ces autres aspects? La seule justification que le premier ministre et son ministre du Commerce avaient pour signer l'accord, c'est que rien dans l'ALENA n'oblige les Canadiens à vendre un produit s'ils ne désirent pas le faire.

Il est vrai que l'ALENA ne nous oblige pas à vendre notre eau. Cependant, il nous oblige à continuer d'en vendre une fois que nous avons commencé de le faire et il impose des restrictions rigoureuses sur notre capacité de réglementer et de surveiller la vente de notre ressource. Il ne suffit pas d'avoir le pouvoir de décider de vendre de l'eau. Les Canadiens doivent pouvoir fermer le robinet lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Lorsqu'on décide d'exporter de l'eau, on ne devrait pas être contraint de continuer d'en exporter. Il ne suffit pas au gouvernement de s'engager simplement à empêcher les exportations d'eau vers les États–Unis, comme il l'a fait immédiatement après la signature de l'ALENA, en novembre 1993.

Le Canada n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte de prévoir une protection spéciale pour l'eau dans le premier accord de libre–échange qu'il a signé avec les États–Unis. Il aurait dû en profiter pour apporter les modifications qui s'imposaient avant de signer cet accord. Il n'est pas encore trop tard pour agir.

Je voudrais souligner que, plus tôt ce mois–ci, le Mexique a reçu des États–Unis des fonds de 20 milliards de dollars pour l'aider à stabiliser le peso, à condition que les lignes de crédit soient garanties par les recettes des ventes de pétrole mexicain à l'étranger. Qu'est–ce que cela a à voir avec l'eau, direz–vous?

C'est que le Canada se trouve dans une situation semblable à celle du Mexique, compte tenu du fardeau sous lequel ploient le Canada et les Canadiens. Certains prédisent que le Canada aura peut–être besoin d'une aide financière des États–Unis. Cette aide, les Américains pourraient l'assortir de conditions semblables à celles qu'ils ont imposées au pétrole mexicain, d'où le risque que cela représente pour nos ressources, comme l'eau.

Bref, nous avons désespérément besoin d'un accord où il sera écrit noir sur blanc que le Canada possède un droit exclusif sur ses ressources en eau. Le Canada doit protéger sa souveraineté sur son eau et négocier un contrat accessoire qui exclurait l'eau de l'ALENA. C'est un dossier trop important pour qu'on n'en fasse pas de cas.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intervention du député de Comox—Alberni. Je partage, tout comme le gouvernement, ses préoccupations à propos du maintien des richesses du Canada, de ses ressources naturelles.

Je porte un intérêt particulier à cette question parce qu'elle concerne un domaine auquel j'ai accordé une certaine attention, dans le cadre de mes fonctions. Il est vrai que la souveraineté est la composante de base d'un État et qu'elle s'étend à son territoire, à ses terres, aux ressources qui se trouvent sur celles–ci, au–dessus et au–dessous de celles–ci, à tout ce qui s'y rattache, à l'espace aérien situé au–dessus de ces territoires et aux eaux territoriales. Il est évident qu'il n'y a que la personne qui détient la souveraineté qui peut y renoncer.

Dans cette mesure, le Canada conserve des droits de souveraineté entiers, à moins que nous ne décidions nous–mêmes de les céder, aux termes d'un accord conclu en vertu du droit international. Il est vrai que nous avons soumis au droit international la protection des ressources naturelles, les nôtres et aussi celles d'autres pays. Nous voulons lutter contre la pollution de l'air. Nous avons été parmi les premiers à signer des traités pour protéger l'atmosphère. Nous avons donné le ton pour l'utilisation adéquate du droit de la mer, pour la protection des eaux contre la pollution.

Dans cette optique, et parce que ce ne sont pas tous les États qui ont accepté nos normes élevées, nous avons négocié non seulement des traités internationaux et des traités multilatéraux étendant la protection prévue par le droit de la mer, mais aussi des traités bilatéraux avec un certain nombre d'autres pays quand les mesures internationales ou multilatérales ne venaient pas assez vite. Par exemple, nous avons étendu la zone à 200 milles de nos côtes, pour mieux appliquer les normes du droit international.

• (1750)

Je le mentionne simplement pour montrer que le Canada a pris l'initiative dans ce domaine. Cette question était très présente dans notre esprit, lorsque nous avons négocié des accords avec les États–Unis concernant notamment les Grands Lacs, les eaux et les cours d'eau internationaux, ainsi que l'Accord de libre–échange nord–américain, c'est–à–dire l'accord tripartite avec le Mexique et les États–Unis.

La question a été soulevée pendant les débats publics de la campagne électorale en octobre 1993. On s'est alors demandé si le Canada renonçait au contrôle de ses ressources naturelles et, en particulier, de ses eaux en signant l'ALENA. Tous les candidats, du moins dans ma région, se sont penchés sur cette question. La réponse est très claire. Rien dans l'ALENA ne porte atteinte de quelque façon que ce soit aux pouvoirs souverains du Canada sur ses ressources en eau.

On emploie, pour plus de certitude, une maxime latine en diplomatie et en droit international, et je déplore comme vous, monsieur le Président, qu'on cherche à truffer le droit, comme l'a dit lord Denning, de locutions latines, en l'occurrence «ex abundanti cautela», car un tel usage nuit à la clarté d'expression. À ceux qui m'interrogeaient alors, j'ai répondu que je demanderais des éclaircissements pour être doublement sûr. Immédiatement après les élections, en fait pendant la campagne électorale, j'ai demandé au premier ministre s'il était possible de s'occuper de cette question et c'est effectivement ce qui a été fait.

Le premier ministre du Canada, le président des États–Unis et le président du Mexique ont signé un accord trilatéral, une déclaration conjointe comme on l'appelle. Celle–ci, la déclaration conjointe du 2 décembre 1993, est annexée à l'ALENA. Elle précise clairement l'interprétation à donner au contenu, bien clair à mon avis, de l'ALENA.

Ce document, qui est annexé à l'ALENA, précise que cet accord ne crée, pour les parties à l'accord, aucun droit qui leur donnerait accès aux sources d'eau naturelle des autres parties. À moins que l'eau, sous une forme quelconque, ne fasse l'objet d'échanges commerciaux et ne devienne un bien ou un produit, elle n'est pas visée par les dispositions de tout accord commercial quel qu'il soit, y compris l'ALENA. Je pourrais lire le reste de ce document, mais je crois que j'ai déjà cité l'essentiel.

Quel est la valeur légale d'une déclaration conjointe comme celle–ci, d'un énoncé annexé à l'ALENA? Je ne veux pas ennuyer les députés avec des détails techniques, mais ces annexes auxquelles on donne divers noms, comme déclaration conjointe, interprétations convenues, énoncé commun, font partie intégrante d'un accord, à condition d'avoir été signées par toutes les parties à l'accord.

Le meilleur exemple de cela est, bien entendu, le traité Salt I, cet accord entre les États–Unis et l'Union soviétique relatif à la limitation des armes offensives stratégiques qui a été signé en 1972. De nombreuses déclarations conjointes ou interprétations convenues, peut–être jusqu'à 30, sont annexées à ce traité. Elles sont toutes exécutoires et doivent être prises en compte dans l'interprétation du traité.

Je voudrais simplement dire ce qui suit au député de Comox—Alberni. Nous sommes sensibles à ses préoccupations que nous partageons en ce qui a trait à la conservation de nos grandes ressources naturelles, notamment notre eau. Rien dans l'ALENA ni aucun accord international auquel le Canada est partie ne nous empêche de maintenir notre pleine souveraineté sur nos eaux au Canada, qu'il s'agisse de lacs ou de nos sources d'eau venant des montagnes, tant que cette eau ne se présente pas sous une forme commerciale, c'est–à–dire, dans ce contexte, qu'elle n'est pas embouteillée. L'eau ne sera pas assujettie aux dispositions de l'ALENA. Personne ne peut avoir recours à la procédure d'arbitrage ou de règlement des différends de l'ALENA.

Je ne vois aucune raison pour aller plus loin que cela à ce stade–ci, même si le gouvernement peut, à l'avenir, faire des déclarations touchant les besoins internes du Canada comme ceux–là. Cependant, au niveau du droit international, nous sommes tout à fait protégés. Notre souveraineté est pleinement préservée.

• (1755)

Ainsi, je tiens simplement à dire que je partage le sentiment du député de Comox—Alberni, ainsi que son point de vue. Je crois que c'est le cas de tous les ministériels. Je ne pense pas, cependant, qu'il soit nécessaire de prendre d'autres mesures à ce stade–ci. Je le remercie à nouveau pour son intervention réfléchie.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le député de Comox—Alberni qui nous a présenté sa motion. J'ai également écouté les commentaires de mon collègue du parti d'en face, le député de Vancouver Quadra.

Pour le bénéfice de ceux qui suivent ces débats, je vais me permettre de relire la motion:

> Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait appuyer une politique prévoyant que l'eau potable, la glace et la neige du Canada seront protégées, afin que la souveraineté canadienne sur l'eau soit conservée et protégée en tout temps et dans toutes les circonstances.

Ce n'est pas la première fois que ce sujet fait surface à la Chambre des communes. On se rappellera, en mai 1991, que M. Fulton, un député d'alors, proposait un avis de motion qui demandait la création d'un conseil national de l'eau investi du pouvoir, entre autres, de contrôler toutes les propositions d'exportation d'eau douce. Il n'était pas seul dans ce débat.

L'actuel député libéral de Davenport disait, également dans un avis de motion: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait renforcer la politique fédérale relative aux eaux en déposant un projet de loi qui interdirait l'exportation de l'eau par navire–citerne, par chenal, par un nouveau pipeline ou par échange entre bassins.»

• (1800)

On le voit, ce débat n'est pas nouveau. En fait, il est si peu nouveau que j'aimerais vous citer certaines paroles qui ont été prononcées, le vendredi 28 mai 1993 en cette Chambre, par l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, le député de Winnipeg–Sud–Centre.

Le ministre, à l'époque député de l'opposition, disait: «Nous devons accorder le traitement national à tous les produits et services. Un produit est défini aux termes du GATT. Or, le numéro tarifaire 2201 du GATT définit l'eau naturelle, y compris la glace et la neige, comme un produit.»

Le ministre, député d'alors, disait ou ajoutait: «. . .si les États–Unis, plus tard, dans un an ou deux, décident d'exercer leurs droits prévus à l'Accord de libre–échange et exigent du Canada des exportations d'eau jusqu'à concurrence d'une certaine quantité, cela primera sur toute politique qui pourrait être en place.»

Un peu plus loin, le député de Winnipeg–Sud–Centre rajoutait: «Je crois que la première chose que le gouvernement fédéral devrait faire serait de déclarer très clairement que le moratoire actuel sur les exportations d'eau imposé par le gouvernement de la Colombie–Britannique est aussi une politique fédérale. Il devrait d'abord prendre immédiatement une position très claire à ce sujet.»

Nous sommes rendus à une nouvelle Législature et l'année dernière, le gouvernement déclarait, conjointement avec le Mexique et les États–Unis, une interprétation des dispositions de l'ALENA. Cette déclaration, je la résume rapidement, dit: «L'ALENA ne crée aucun droit aux ressources en eau naturelle de l'une ou l'autre partie. L'eau qui se trouve à l'état naturel dans les lacs, les rivières, les réservoirs, les aquifères, les bassins hydrographiques n'est pas une marchandise ou un produit, ne se vend pas dans le commerce et, par conséquent, n'est pas et n'a jamais été visée par les conditions d'un accord, quel qu'il soit. Les droits et obligations internationaux concernant l'eau à l'état naturel sont inscrits dans des traités et accords distincts, négociés à cette fin, comme le Traité des eaux limitrophes de 1909 entre le Canada et les États–Unis, et celui de 1944 entre les États–Unis et le Mexique.»

Mais voyez–vous, cette déclaration conjointe des trois pays ne veut pas dire que le Canada possède une politique–cadre en matière de souveraineté sur la ressource aquatique.

[*Traduction*]

En bref, le Canada n'a aucune politique sur l'eau en tant que produit.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous le savez, nous le savons tous, le Canada possède les plus grandes ressources en eau douce du monde. En novembre 1987, l'honorable Tom MacMillan, ministre d'alors à l'Environnement, a annoncé une politique fédérale relative aux eaux dans laquelle il déclarait sans équivoque que le gouvernement fédéral s'opposait à toute exportation en grande quantité d'eau canadienne. Par la suite, le ministre a déposé le projet de loi C–156 pour donner force de loi à cet engagement. Mais, en raison de la dissolution du Parlement le 1er octobre 1988, ce projet de loi a expiré au *Feuilleton* et nous n'avons donc pas de politique.

Si nous parlons Constitution, nous savons que la compétence en matière d'eau est partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et, règle générale, les provinces ont compétence sur les ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières, y compris l'eau. La compétence très étendue des provinces en matière d'eau sur leur territoire est toutefois limitée par des pouvoirs particuliers confiés exclusivement au gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne les pêches, la navigation, les relations avec les gouvernements étrangers, les terres fédérales, les Indiens, les travaux déclarés pouvant être à l'avantage général du Canada et la paix, l'ordre et le bon gouvernement du pays.

Je me permettrai d'ajouter pour les citoyens de mon comté que le gouvernement fédéral, malheureusement, n'assume pas toujours bien ses responsabilités en matière de force de hors–bord sur certains lacs, et on me permettra de signaler le cas malheureux des résidants riverains du lac aux Sables. Je me permettrai aussi d'ajouter qu'en ce qui concerne les hydrobases, certaines

difficultés font surface, et ici, je parle évidemment du cas des résidants du lac Saint–Augustin.

Mais revenons à l'eau en tant que commodité. À l'heure actuelle, le Canada exporte des ressources en eau aux États–Unis lorsque l'eau est transportée, grâce à des canalisations auprès d'agglomérations qui sont situées à la frontière canadienne vers des localités voisines aux États–Unis.

Par exemple, le système d'alimentation en eau de Coutts en Alberta traverse la frontière pour répondre aux besoins locaux de Sweetgrass au Montana. Et en vertu d'un autre accord, Gretna au Manitoba fournit de l'eau à la localité de Neche au Dakota du Nord. D'autres échanges du même ordre se font entre St. Stephen, Nouveau–Brunswick et Calais, au Maine.

Ces systèmes de transport transfrontalier de l'eau sont modestes et ne nécessitent pas de transfert entre bassins. Ils représentent une façon pratique de rationaliser les approvisionnements locaux. Donc, il ne s'agit pas d'exportation au sens propre du terme. Par ailleurs, les exportations par navires–citernes à l'échelle envisagée pour l'instant ne portent que sur des volumes pratiquement insignifiants.

Par ailleurs, le projet de la North American Water and Power Alliance conçu par une société d'ingénieurs en Californie a été l'un des grands projets dont on a beaucoup parlé. Il aurait nécessité la dérivation d'eau des bassins du Mackenzie et du Yukon vers le Sud à travers une tranchée dans les montagnes Rocheuses jusqu'aux États–Unis pour fournir l'eau d'irrigation aux États du Sud–Ouest et produire de l'hydro–électricité, voire créer des voies navigables. Mais ce projet, fort heureusement d'ailleurs, n'a jamais été considéré viable, ni par le gouvernement américain, ni par le gouvernement canadien.

Un autre projet, celui du Grand Canal a été proposé pour la première fois en 1959 et n'a cessé depuis de retenir l'attention. Le projet prévoit l'endiguement de la Baie James pour capter les eaux des rivières de l'Ontario et du Québec qui s'y jettent et le refoulement de 17 p. 100 de leur débit vers le Sud. L'eau des Grands Lacs serait alors dérivée vers le sud–ouest des États–Unis et les régions arides de l'ouest du Canada.

M. Reisman, négociateur en chef du Canada pour les entretiens sur le libre–échange avec les États–Unis à l'époque, ainsi que l'ex–premier ministre du Québec, Robert Bourassa, se sont faits alors les champions de ce projet de dérivation des cours d'eau. Toutefois, les critiques du projet ont fait valoir que ses avantages étaient purement théoriques et que même ses conséquences économiques risquaient d'être défavorables.

• (1805)

Dans le rapport de 1985, les auteurs de l'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux ont signalé que les transferts entre bassins comme les autres grands projets d'aménagement des eaux ne vont pas sans d'importants changements dans les milieux naturels, puisqu'ils interrompent l'écoulement des cours d'eau, inondent des régions, transfèrent des formes de vie, modifient même les conditions atmosphériques et océaniques. Les conséquences ultimes de ces changements sont d'ailleurs imprévisibles.

Nous croyons que les critères au niveau fédéral devraient mettre l'accent sur des intérêts fédéraux, des intérêts nationaux propres à permettre l'établissement d'une politique–cadre concernant la ressource aquatique. Entre autres, des éléments à considérer pourraient être, premièrement, les conséquences pour les pêches, la navigation, les eaux fédérales ainsi que les eaux internationales ou celles relevant de plus d'une compétence. Deuxièmement, il devrait y avoir les considérations internationales d'ordre économique, politique et stratégique. Troisièmement, il y aurait les risques d'atteinte à la capacité des réserves d'eau de répondre aux besoins à long terme des Canadiens et des Québécois, compte tenu des incertitudes concernant ces besoins et de l'effet cumulatif des exportations à l'échelon régional et à l'échelle nationale. Quatrièmement, il y devrait y avoir les répercussions sur l'environnement et sur l'économie à l'échelon régional. Cinquièmement, il y aurait les conséquences sur les intérêts des autochtones et des autres groupes sociaux, ainsi que la valeur des indemnisations en cas d'effets négatifs. Et, enfin, il devrait y avoir les avantages économiques généraux pour le Canada.

La question de la gestion de la ressource aquatique se pose, elle est posée ce soir, et maintenant vient le moment, enfin, d'y répondre.

[*Traduction*]

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la souveraineté canadienne sur l'eau.

Le Canada a plus de réserves d'eau douce que tout autre pays. L'eau est un élément fondamental de notre patrimoine. Elle assure la base d'une grande partie de nos activités industrielles. Nos lacs et nos rivières, de même que la neige et la glace l'hiver offrent aux Canadiens de nombreuses possibilités sur le plan récréatif et sont un atout pour notre industrie touristique en plein essor.

La conservation et la protection de nos ressources en eau sont une question d'intérêt vital pour tous les Canadiens. La question de l'exportation à grande échelle d'eau douce a souvent fait l'objet d'un débat public au Canada depuis trente ans.

Les préoccupations portaient sur des propositions comme le canal GRAND et la dérivation des eaux de la Colombie–Britannique vers la Californie. En ce qui concerne la dérivation à grande échelle d'eau douce canadienne vers le sud de la frontière, pas un projet n'a reçu au Canada l'appui des gouvernements, à quelque palier que ce soit.

Plus récemment, d'aucuns ont prétendu que d'abord l'Accord de libre–échange, ensuite l'ALENA diminuaient la souveraineté du Canada sur cette eau en obligeant le Canada à vendre de l'eau aux États–Unis.

Je tiens à préciser que le gouvernement estime que la souveraineté du Canada sur les précieuses ressources en eau de notre pays est un principe fondamental qui doit être maintenu et continuera de l'être.

Le gouvernement canadien n'appuiera aucun projet visant à exporter de l'eau par transfert indépendant ou par dérivation à partir des Grands Lacs ou de toute autre nappe d'eau.

L'exportation d'eau à petite échelle, sous la forme par exemple d'eau mise en bouteilles, doit satisfaire aux exigences environnementales des gouvernements fédéral et provinciaux. Des mesures ont été prises pour veiller à ce que le Canada garde le plein contrôle de l'utilisation de l'eau sous toutes ses formes.

Ainsi, la politique fédérale relative aux eaux, approuvée par le Cabinet en 1987, insiste sur l'intention qu'a le Canada de maintenir sa souveraineté sur l'eau. Elle stipule expressément que le gouvernement ne permettra pas l'exportation d'eau à grande échelle. Elle prévoit également que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent sur pied, conjointement, un système de permis d'exportation de quantités limitées d'eau.

• (1810)

En ce qui concerne l'ALENA et les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement et de commerce international, le gouvernement fédéral considère que l'accord ne porte aucunement atteinte à la souveraineté du Canada sur ses ressources en eau.

En vertu de l'ALENA, le Canada a les pleins pouvoirs sur l'utilisation et l'exploitation de ses eaux. L'ALENA n'oblige aucun des signataires à exploiter ses eaux à des fins commerciales, à les vendre aux autres pays, ou à exporter l'eau de ses lacs ou de ses rivières. Par conséquent, le Canada ne saurait être contraint, en vertu de l'ALENA, à exporter de l'eau.

L'ALENA ne s'applique qu'à l'eau qui est dans le circuit commercial et est devenue un bien ou un produit, par exemple l'eau embouteillée ou l'eau transportée par camions–citernes. «L'eau en emballage comme boisson ou en citerne» est spécifiquement mentionnée à l'article 7 de la loi canadienne de mise en oeuvre de l'ALENA.

Le 2 décembre 1993, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États–Unis—les parties à l'ALENA—ont publié une déclaration confirmant que l'ALENA n'oblige pas les parties à exporter de l'eau. Voici ce que dit la déclaration trilatérale:

L'ALENA ne crée aucun droit d'accès aux ressources naturelles en eau d'une autre partie à l'accord.

À moins que l'eau, sous une forme quelconque, ne soit entrée dans le circuit commercial et ne soit devenue un bien ou un produit, elle n'est pas visée par les dispositions d'un accord quelconque, y compris l'ALENA. Rien dans l'ALENA ne saurait obliger une partie contractante à exploiter ses eaux à des fins commerciales ou à commencer à exporter de l'eau sous une forme quelconque. L'eau dans son état naturel dans les lacs, les rivières, les réservoirs, les aquifères, les bassins ou autres n'est pas un bien ou un produit, n'est pas commercialisée et n'est donc pas, et n'a jamais été, sujette aux dispositions d'un accord commercial quel qu'il soit.

De toute évidence, le gouvernement du Canada a été vigilant en ce qui concerne la protection de nos précieuses ressources en eau, sous toutes ses formes. Je peux garantir que le Canada continuera de protéger notre souveraineté sur nos ressources en eau.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je pourrai au moins avoir le dernier mot de cette façon.

Je veux surtout faire valoir l'importance de l'eau. Ceux qui ont pris la parole avant moi sont tous d'accord pour dire que c'est certainement l'une des plus importantes matières premières de notre pays. Il faut vraiment veiller à protéger la souveraineté du Canada sur ses ressources en eau. C'est encore un exemple de domaine où le Canada a fait preuve de leadership, mais il faut continuer à être vigilant et poursuivre dans la même voie.

Le député de Vancouver Quadra a mentionné les circonstances où nous avons fait preuve de leadership dans le domaine de l'eau—lors du nettoyage des Grands Lacs, entre autres. Il a toutefois terminé en disant que nous n'avons pas besoin de prendre de mesures particulières. Je suis tout à fait de l'avis contraire. Je crois qu'il est certainement indispensable de prendre des mesures pour faire en sorte que cette précieuse ressource ne se détériore pas et que nous en gardions la souveraineté.

Nous ne devrions pas tenir cette ressource pour acquise. Je suis sûr que la demande ne fera qu'augmenter. Quiconque a voyagé en Californie en sait quelque chose. Comme l'a dit le député qui a présenté le projet de loi, la formation aquifère est drainée à un rythme 50 fois supérieur à sa vitesse de remplacement, en Californie et dans le centre des États–Unis. C'est un grave problème. Il suffit de regarder ce qui arrive au fleuve Colorado pour se rendre compte que la Californie manque d'eau. La Californie compte 32 millions d'habitants. Ses besoins en eau ne peuvent qu'augmenter. Je pense qu'il est juste de dire que l'eau vaudra un jour plus cher que le pétrole ou le gaz.

Comme c'est le Canada qui possède la plus importante réserve d'eau douce, il est indispensable que nous protégions cette eau, pour le bien de l'humanité, de l'agriculture, de l'industrie et pour notre bien–être futur.

• (1815)

J'aimerais parler un peu de conservation et de ce que je considère être les dangers qui menacent la souveraineté et le contrôle du Canada sur ces eaux. L'eau est une ressource renouvelable, mais seulement si elle est correctement gérée. Commençons par l'eau souterraine qui est renouvelée, entre autres, par la pluie et la fonte des neiges. Toutefois, il est facile de surexploiter cette ressource, ce qui conduit rapidement à la disparition des aquifères. Les exemples sont nombreux. Citons le plus marquant, celui du centre des États–Unis où des aquifères très productifs ont presque été réduits à néant.

L'exploitation des aquifères à des fins industrielles et agricoles est certainement un facteur important d'épuisement et, dans bien des cas, les permis sont accordés sans tenir compte de la situation d'ensemble. Autrement dit, un projet de plus ne changera rien; mais vous en ajoutez un, puis encore un autre et un autre et bientôt, c'est la catastrophe. La gestion vient ensuite.

Quand nous parlons de la contamination de nos sources d'approvisionnement, nous pensons immédiatement aux industries. La situation s'est grandement améliorée; toutefois, il est facile de voir ce qui arrive quand il n'y a pas de gestion; il suffit de penser aux Grands Lacs et à ce que nous en avons fait.

Un sujet qui m'intéresse particulièrement est celui des décharges. Il y a de plus en plus de décharges au Canada. Elles représentent une bombe à retardement pour notre eau souterraine, déjà contaminée à certains endroits par le lixiviat échappé d'anciennes décharges. Nous ouvrons quand même de nouvelles décharges, prétendant que les membranes d'étanchéité régleront tous les problèmes. L'inconvénient, c'est qu'elles ne durent que 25 ans. Le système de collecte du lixiviat se bouche et après 25 ans, tout peut arriver. Selon les spécialistes, le lixiviat peut continuer à contaminer l'eau souterraine pendant 800 ans. Les Canadiens

auraient avantage à en prendre note et devraient commencer à améliorer la gestion de cette ressource.

Le gouvernement fédéral devrait établir un organisme cadre chargé de rassembler et de distribuer les renseignements technologiques, qui ferait appel, pour la distribution même, à la collaboration des provinces et, bien sûr, des municipalités qui assurent les services. Nous devons mettre un tel organisme sur pied, sinon nous perdrons le contrôle de cette ressource.

Nous devons nous occuper de nos cours d'eau. Nous devons assurer la protection de nos bassins hydrographiques. L'exploitation forestière, les loisirs et le développement ont de grandes répercussions sur nos bassins hydrographiques. J'insiste en disant que le gouvernement doit se pencher là-dessus.

Nous faisons peu en ce sens et j'invite la ministre de l'Environnement à s'engager sans tarder. Je félicite le député d'avoir proposé cette motion pour que nous revenions sur la question de l'eau. L'orateur qui m'a précédé a aussi fait état de la grande importance qu'il attache à cette question. Il ne fait aucun doute que le député du Bloc qui a pris la parole comprend parfaitement bien l'importance de l'eau en tant que ressource.

Par conséquent, gérons cette ressource et prenons les mesures voulues pour éviter que ne se reproduisent les problèmes de pollution, d'eaux usées, de déchets industriels, de décharge et de manque de planification qui ont littéralement détruit la vie dans les Grands Lacs pour une période encore indéterminée.

Quels sont les deux grands problèmes au Canada en 1995? Ces problèmes sont liés à la souveraineté sur l'eau. Il y a d'abord la situation du Québec. D'aucuns diront: «Qu'est-ce que la situation du Québec vient faire dans le dossier de la souveraineté sur l'eau?»

On a très peu parlé de la voie maritime et du fleuve Saint-Laurent. Les bulletins de nouvelles parlent du référendum mais ne traitent guère de cette question. Qui contrôle cette voie d'eau? Qui exerce la souveraineté sur ces eaux? Est-ce le Canada? Le Québec? Les États-Unis? Je pense que les Québécois auraient intérêt à poser la question à M. Parizeau et aux fédéralistes. Parlons un peu de cette question. Parlons de la menace que pourraient constituer les négociations liées à cette voie maritime importante, dans le contexte de la séparation du Québec. J'estime que cette menace est réelle.

• (1820)

Au Québec, l'hydroélectricité pourrait toucher à la question de la souveraineté sur l'eau. Le député du Bloc a mentionné qu'il y a déjà eu des projets visant à faire dériver l'eau du Québec et de l'Ontario vers les États-Unis.

La question de la dette et du déficit entre aussi en jeu. On en a déjà touché un mot. Mais qu'est-ce que cela a à voir avec la souveraineté sur l'eau? Envisageons l'hypothèse suivante.

Si le ministre des Finances refuse d'imposer les compressions nécessaires ou encore d'augmenter les taxes et les impôts, il provoquera une crise financière. S'il y a une crise financière et si le ministre refuse de régler les problèmes auxquels nous faisons face, quelles seront les répercussions? Une grande partie de notre dette est détenue par des créanciers américains. Nous savons que le FMI agit littéralement comme un syndic lorsqu'un pays devient insolvable. Nous avons vu ce qui s'est produit au Mexique. D'autres en ont déjà parlé. Les Américains sont durs en affaires. Ils imposent leurs conditions et disent: «Voici comment vous agirez dorénavant.» Le Mexique a cédé sa souveraineté contre une somme de 50 milliards de dollars que lui a versée M. Clinton pour se renflouer.

Nous devrions prendre toutes ces choses en considération. Il est assez évident que, si nos créanciers décident de réclamer le remboursement de leurs prêts, ils voudront obtenir la seule chose dont les 32 millions d'habitants des États-Unis ont besoin, de l'eau. Cette hypothèse semble farfelue et irréaliste.

Nous avons entendu parler d'échanges d'eau entre bassins. Cela aussi vous semble impossible. Je me rappelle un projet qui a vu le jour en Alberta il y a 50 ans et auquel je me suis intéressé. Il visait à faire dériver l'eau de l'Alberta jusqu'en Californie. Il existe, il est toujours possible. En fait, si jamais nous devenons insolvables, nous pourrons toujours vendre de l'eau pour payer une partie de notre dette. Lorsqu'on est endetté, on n'a pas beaucoup le choix. Je considère cela comme une menace à notre souveraineté.

Bref, le Canada doit éponger sa dette et son déficit. Il doit s'occuper de la question du Québec et s'informer de ce qu'il adviendra de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous ne devons pas conclure de marchés à long terme.

Les ventes à long terme d'électricité de la Colombie-Britannique illustrent bien ce qui arrive lorsqu'on se défait trop vite de ses biens. Il nous faut conclure un accord parallèle au sein de l'ALENA prévoyant que nous n'exporterons jamais notre eau aux États-Unis. Comme on l'a signalé, rien ne nous oblige à exporter notre eau, mais une fois que nous aurons commencé, nous ne pourrons plus cesser. Nous ne pourrons plus revenir en arrière. Le premier ministre n'a pas tenu parole à cet égard.

Nous devons avoir droit de regard sur cette ressource. Nous laisserons une dette aux générations futures, mais ne les privons pas d'une ressource aussi précieuse que l'eau.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, lors d'une récente assemblée publique, cette question a été soulevée ainsi que la question de la dette et du déficit. J'ai demandé aux personnes présentes quel pays survivrait le plus longtemps si nous fermions les frontières entre le Canada et les États-Unis de façon à ce qu'il n'y ait plus d'exportations et d'importations, plus d'échanges de biens et de services. Certains électeurs ont répondu que ce seraient évidemment les États-Unis en raison de leur richesse et de leur influence en tant que superpuissance.

Après avoir discuté quelque peu, tout le monde en est venu à la conclusion que le Canada survivrait beaucoup plus longtemps. Pourquoi? À cause de nos ressources. Et quelle est notre plus importante ressource? L'eau. Donc, d'une certaine façon, je suis heureux que le député de Comox—Alberni ait soulevé cette question. Cela nous donne l'occasion d'en parler à la Chambre.

J'aimerais bien que le Parti réformiste cesse de recourir à des tactiques alarmistes. La question de l'exportation de l'eau a été soulevée durant le débat sur l'Accord de libre-échange. Les craintes ont été apaisées. Elle a été soulevée de nouveau durant le débat sur l'ALENA. Les gens ont obtenu une réponse et ils

étaient satisfaits. Maintenant, le Parti réformiste recommence ses tactiques alarmistes.

Le député de Vancouver Quadra et le secrétaire d'État ont cité une déclaration concernant l'ALENA que les trois pays ont signée, et je vais la répéter pour que les députés réformistes puissent rassurer leurs électeurs. «L'ALENA ne crée aucun droit d'accès aux ressources naturelles en eau d'une autre partie à l'accord.» Cela ne pourrait pas être plus clair. «À moins que l'eau, sous une forme quelconque, ne soit entrée dans le circuit commercial et ne soit devenue un bien ou un produit. . .», et le secrétaire d'État a continué à citer toute la déclaration signée par le Canada, le Mexique et les États–Unis. Je ne sais pas de quelle autre garantie nous avons besoin.

● (1825)

L'autre orateur du Parti réformiste a comparé le Canada au Mexique. Encore une tactique alarmiste. Comment un député peut–il prendre la parole à la Chambre pour comparer le Canada au Mexique? Notre dollar est fort. Il fluctue, c'est vrai, mais n'allez pas le comparer au peso.

Encore une fois, on essaie de faire peur aux Canadiens. Je tiens à dire au député et à tous les Canadiens que les ententes en place permettent l'exportation de l'eau embouteillée. Qu'y a–t–il de mal à cela? Nous importons de l'eau d'Italie. Nous en importons de France. Nous en importons de Pologne et des États–Unis. Je ne vois rien de mal à cela.

Nous bénéficions également d'une protection contre la dérivation des cours d'eau, et ainsi de suite. Cette protection existe bel et bien. Je ne vois pas quelle autre protection on pourrait imaginer.

Le député a reproché au député de Vancouver Quadra d'avoir terminé son intervention en disant que nous n'avions pas besoin de faire quoi que ce soit. Il a dit que nous n'avions pas besoin de prendre de mesure pour le moment étant donné la loi et les accords actuellement en vigueur. Il n'a pas dit que nous n'avions pas besoin de faire quoi que ce soit. Le Canada reste continuellement vigilant et il l'a bien prouvé en se faisant le promoteur et l'avocat de mesures multilatérales comme le droit de la mer.

Étant né et ayant grandi en Saskatchewan, je connais la valeur de l'eau. Nous avions beaucoup d'eau de puits dans notre province, de l'eau en abondance, mais nous n'avions pas d'eau douce. La seule eau douce que nous puissions obtenir nous venait de l'eau de pluie et de l'eau de la fonte des neiges au printemps, recueillie dans des citernes. Un jour, mes frères et moi avions joué avec l'eau de pluie et en avions gaspillé près d'un plein baril. Lorsque notre père est revenu de la ville, vous devinez quel châtiment nous avons reçu, monsieur le Président. Nous avons eu droit à une fessée à coups d'étrivière. C'est dire à quel point l'eau douce était précieuse en Saskatchewan à cette époque–là.

Cela me rappelle encore aujourd'hui toute la vigilance dont nous devons faire preuve à cet égard, comme le fait le gouvernement, même s'il s'agit de l'eau de l'Arctique. Les calottes glacières sont constituées d'eau. Voyez ce qui s'est produit quand les États–Unis ont vidangé leurs sous–marins dans l'Arctique. Nous savons à quel point tout ce qui se passe dans l'Arctique peut facilement se répercuter sur l'environnement de tout l'hémisphère.

Le député sait que nous avons abordé cette question dans notre examen de la politique étrangère. Il faut espérer que le comité aborde maintenant cette question en planifiant ses travaux à venir; c'est–à–dire toute la question de l'eau, non seulement l'eau sous la forme H2O, mais l'eau à l'état de glace, dans les calottes glacières au sommet des montagnes, dans l'atmosphère, et ainsi de suite.

Si les trois partis à la Chambre coopèrent, je ne crois pas que nous ayons besoin d'apporter des changements aux garanties actuelles. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas être vigilants. C'est de ce point de vue que je remercie le député d'avoir soulevé cette question au moyen d'une motion d'initiative parlementaire pour nous donner l'occasion de tenir ce débat à la Chambre.

[*Français*]

Le vice–président: Chers collègues, pouvons–nous dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96 du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, le 14 décembre 1994, j'ai posé au ministre de la Justice une question à propos de quatre décrets concernant des armes prohibées. Le 1er janvier 1995 était la date infâme de prise d'effet de ces décrets, à la grande consternation de nombreux propriétaires d'armes à feu honnêtes du Canada.

Il est de notoriété publique que de nombreux Canadiens sont mécontents des mesures de contrôle des armes à feu proposées par le ministre. En fait, celui–ci subit actuellement les pressions de ses propres collègues du caucus libéral opposés au contrôle des armes à feu importun qu'il a promis dans une annonce à ce sujet.

Dans ma question, j'ai fait allusion à deux décisions que les tribunaux ont rendues dans l'affaire Reeper c. La Reine, en 1982, et dans l'affaire Theodore Pear Simmerman c. La Reine, en 1993. Dans les deux cas, le juge a conclu que le décret relatif aux armes n'était pas valide parce qu'il n'avait pas été soumis à l'examen du Parlement comme l'exige le paragraphe 116(2) du Code criminel:

Ajournement

Le ministre de la Justice doit déposer ou faire déposer devant chaque chambre du Parlement, au moins trente jours de séance avant la date prévue pour son entrée en vigueur, tout projet de règlement d'application du paragraphe (1), et tout comité compétent, d'après le règlement de chacune des chambres du Parlement, peut effectuer une enquête ou tenir des audiences publiques à l'égard de ce projet de règlement et faire rapport de ses conclusions à la chambre concernée.

Dernièrement, les tribunaux ont été saisis d'une troisième affaire, cette fois en Colombie–Britannique, l'affaire La Reine c. Martinoff. Le juge de la cour provinciale de Vancouver, H.J. McGivern, a suivi la décision rendue dans la cause de l'Alberta.

En décembre, j'ai clairement demandé au ministre d'expliquer à la Chambre pourquoi il ne s'était pas conformé à cet article du Code. Au lieu de répondre à ma question, le ministre a ajouté que les décrets avaient été pris aux termes de l'article 84 du Code criminel, qui n'exige pas le genre de procédure énoncée au paragraphe 116(2).

Je comprends très bien le Code criminel et je sais qu'en vertu de l'article 84 le ministre peut prendre un décret sans faire allusion au Parlement, comme le prévoit le paragraphe 116(2).

Cependant, je ne comprends pas comment le ministre peut faire abstraction de trois décisions judiciaires qui ont annulé des décrets pris en vertu de l'article 84. De quoi le ministre a–t–il peur en présentant ces décrets à la Chambre et devant le comité qui convient?

Le ministre a dit dans la réponse qu'il m'a donnée au sujet de la cause albertaine que ce jugement était fautif et qu'il serait annulé en appel. Il est clair que le ministre ne devrait pas faire d'évaluation publique d'une cause donnée si celle–ci est devant la cour d'appel. Au contraire, en tant que ministre, il a la responsabilité de respecter les jugements des tribunaux et de prendre des décisions ou de faire des observations en se fondant sur ces jugements.

Le gouvernement libéral est fier de son processus de consultation et de ses documents de discussion. En fait, il en a tellement produit qu'il va bientôt manquer de couleurs pour les nommer.

Le Parti réformiste a toujours cru en la consultation, mais uniquement—et je le répète—uniquement si les discussions aboutissent. Comment se fait–il qu'un gouvernement sensément entiché de transparence n'ait pas discuté des armes prohibées?

Avant que le secrétaire parlementaire ne gribouille une réponse disant qu'il fallait d'urgence assurer la sécurité du Canada, je voudrais lui fournir quelques statistiques tirées d'une enquête sur les causes de décès au Canada.

En 1992, et la situation n'a guère changé, Statistique Canada a dit que 155 746 personnes étaient mortes d'une maladie. Cela représente 90 p. 100 des décès au Canada. Les accidents de la route ont fait 3 437 victimes, soit 2 p. 100 des décès. Le sida a emporté 1 358 personnes. C'est 0,7 p. 100 des décès. Il y a eu 247 homicides commis avec une arme à feu: 0,14 p. 100 des décès. Enfin, les accidents avec des armes à feu ont fait 63 victimes: 0,03 p. 100 de tous les décès au Canada.

Permettez–moi d'ajouter que, d'après ces statistiques, les probabilités de mourir par balle sont 336 p. 100 plus élevées pour les hommes que pour les femmes.

Le ministre doit savoir fixer ses priorités au bon endroit. Il doit laisser au Parlement et, partant, à la population qui nous a élus, le soin de déterminer s'il y a lieu de bannir ou d'interdire certaines armes à feu.

Comme il ne reste pas beaucoup de temps, je vais me limiter à poser plusieurs questions précises au ministre. Je lui saurais gré de fournir des réponses claires et précises. Compte tenu du jugement rendu dans les trois affaires judiciaires évoquées et vu que le ministre reconnaît qu'il ne s'agit pas là de cas isolés, mais bien d'affaires qui revêtent une grande importance, sa décision d'appliquer lesdits décrets conformément à l'article 84 était erronée et même désastreuse.

Quand la procédure à suivre est clairement énoncée, pourquoi le ministre ferait–il tout son possible pour l'éviter, risquant de compliquer les choses au tribunal? Pourquoi le ministre ne se plierait–il pas aux voeux exprimés par le Parlement? Étant donné qu'en définitive un large soutien et la collaboration du public sont nécessaires pour assurer l'application des règlements concernant les armes à feu, pourquoi le ministre risquerait–il de priver sa proposition de cette collaboration si indispensable de la population sous le prétexte de prouver un obscur point de procédure?

Le ministre va–t–il révoquer les décrets et les rendre conformes aux dispositions du paragraphe 116(2) et permettre ainsi la tenue d'une consultation plus large et d'un processus véritablement démocratique?

• (1835)

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le problème semble découler de l'interprétation de l'article 116 du Code criminel.

À la suite de décrets pris aux termes de l'article 84 du code, des armes à feu peuvent devenir prohibées ou à autorisation restreinte.

Il semble que dans un cas que je connais bien, l'affaire Simmerman qui a été tranchée par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, on a décidé que ces décrets devaient être assujettis à la procédure prévue au paragraphe 116(2) du code.

Ainsi, des règlements pris aux termes du paragraphe 116(1) doivent être présentés à chaque Chambre du Parlement au moins 30 jours de séance avant qu'ils ne prennent effet, afin que des audiences publiques puissent être tenues. Il semble que la cour ait décidé que les décrets pris en vertu de l'article 84 du Code criminel constituent également des règlements adoptés aux termes du paragraphe 116(1) du code.

Si je ne m'abuse, le procureur général de l'Alberta considère que ce n'est pas l'interprétation qu'il faut donner à ces dispositions et on a décidé d'en appeler de la décision de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

J'ai été heureux de constater que dans sa réponse au député, le ministre de la Justice a signalé à juste titre, selon moi, que les décrets pris aux termes des dispositions du paragraphe 84(1) du Code criminel ne sont pas visés par l'article 116 du code.

Le ministre a fait connaître très clairement sa position. Il a déclaré: «Il existe certes une décision judiciaire d'un tribunal de première instance qui stipule qu'il est nécessaire, même dans le cadre de l'article 84, de déposer les décrets à la Chambre, mais cette décision fait l'objet d'un appel à la Division des appels du tribunal de l'Alberta. Nous ne doutons pas que ce jugement était fautif à cet égard et que nous gagnerons notre appel.»

Étant donné que les tribunaux sont saisis de cette affaire, il est évident qu'il ne convient pas d'en parler davantage si ce n'est pour réaffirmer que nous sommes persuadés que la Division des appels jugera que la prise de décrets aux termes de l'article 84 du Code criminel n'est pas régie par le pouvoir d'adopter des règlements prévu à l'article 116 du code.

LE PROJET DE LOI C–62

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, en décembre, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor de m'assurer que le projet de loi C–62, Loi sur l'efficacité de la réglementation, ne s'appliquerait ni à la Loi sur les pêches, ni à toute autre loi protégeant l'environnement. Le ministre a répliqué que l'objectif de ce projet de loi n'était pas de compromettre la protection de l'environnement.

Même si le but du projet de loi C–62 n'est pas de nuire à l'environnement, à la santé ou à la sécurité, en adoptant ce projet de loi, nous modifierions fondamentalement la structure de création et d'application des règlements. Autrement dit, le projet de loi C–62 menace ce que avons mis des décennies à élaborer, c'est–à–dire des normes nationales en matière de réglementation.

Si les règlements sont périmés ou inopérants, nous devons les changer. Au cours des deux prochaines années, quelque 250 règlements devraient être abrogés et 400 autres feront l'objet d'une révision en profondeur, à la suite des conclusions de l'examen réglementaire de 1992–1993. L'examen de la réglementation actuelle permettra d'en améliorer l'efficacité, mais cet exercice ne menacera pas la prémisse fondamentale de la réglementation, à savoir que les règlements s'appliquent à tous, les riches comme les pauvres, les puissants et les humbles.

Le projet de loi C–62 autorise cependant les ministres à négocier avec toute entreprise ou personne des normes qui se substitueront aux règlements. Chaque accord sera agréé par le ministre compétent et l'auteur de la proposition et non pas par le Parlement et le public canadien.

En outre, lorsqu'il existe des secrets industriels ou si des accords renferment des renseignements qui risquent de nuire à la position concurrentielle d'une société, on invoquerait le secret. Monsieur le Président, vous pouvez donc constater que le régime de réglementation changerait graduellement et que, avec le temps, il y aurait une première norme pour ceux qui ont les moyens de retenir les services d'avocats et d'experts–conseils et une seconde pour les autres.

L'Association des manufacturiers canadiens a déclaré que des règlements faits sur mesure comme ceux qu'on propose dans ce projet de loi permettraient surtout aux grosses entreprises d'économiser plus de 3 milliards de dollars par année. Le Conseil du Trésor a souligné ces bénéfices projetés, mais semble avoir négligé les frais qui devraient être engagés.

S'il est adopté, le projet de loi donnera lieu à des milliers d'accords. Combien en coûtera–t–il alors aux contribuables pour approuver, surveiller et appliquer ces accords?

À une période de restrictions financières, le gouvernement veut–il vraiment établir un système de règlements à deux paliers basé sur des ententes négociées distinctes? Est–ce que cela serait dans l'intérêt du public? Est–ce que le fait d'approuver, de surveiller et d'appliquer des milliers d'ententes individuelles nous aiderait à obtenir une meilleure application des règlements et de meilleures normes?

Les Canadiens préfèrent, de loin, un seul système de réglementation, qui s'applique à tous et qui donne de meilleurs résultats dans l'intérêt public. C'est pourquoi je pense que le ministre devrait retirer cette mesure législative et présenter plutôt un livre blanc dont on pourrait débattre publiquement.

Entre–temps, le ministre de la Justice a l'intention de proposer très bientôt des modifications à la Loi sur les textes réglementaires. Ces modifications visent à simplifier et à accélérer le processus de réglementation, ainsi qu'à à offrir un meilleur moyen d'en arriver à une réglementation efficace, d'une manière équitable et générale.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi n'est qu'un élément du plan global du gouvernement pour la réforme de la réglementation.

Depuis un an, nous avons pris la peine d'examiner les quelque 40 000 pages de la réglementation dans le but de modifier, au cours de l'année qui vient, des centaines de règlements parmi les plus archaïques. Par exemple, ce ne sera plus obligatoire de mettre des crachoirs dans les trains.

Par ailleurs, nous proposerons bientôt des changements à la Loi sur les textes réglementaires en vue de créer un mécanisme plus rapide et plus efficace pour l'adoption ou la modification d'un règlement. C'est la deuxième partie de notre plan pour la réforme de la réglementation.

Le projet de loi C–62 est la troisième partie de ce programme. Ce que nous voulons faire, c'est créer un instrument qu'on pourra employer seulement dans certaines circonstances, c'est–à–dire quand une personne ou une société croira être en mesure de respecter le sens de la réglementation, mais voudra le faire d'une façon qui n'est pas exactement prévue comme telle dans un texte réglementaire donné.

Nous avons pris bien soin de concevoir ces instruments de façon à ce qu'ils soient efficaces sans réduire la protection qu'assurent aux Canadiens la législation environnementale ou d'autres textes de loi. Je tiens à faire remarquer que ce projet de loi est l'une des premières mesures déposées à la Chambre qui consacre le développement durable comme un principe inviolable et absolu.

C'est le mouvement de la défense de l'environnement qui, je tiens à le faire remarquer, a été ces dernières années le premier à presser les gouvernements de faire du développement durable un principe consacré dans la loi. C'est ce que fait expressément la mesure législative dont il est question. Elle stipule qu'en vertu de la loi, aucun accord ne peut être approuvé, quel que soit le domaine sur lequel il porte, à moins qu'il ne soit compatible avec les objectifs de développement durable, point.

[*Français*]

Le recours aux instruments offert dans ce projet de loi est optionnel.

[*Traduction*]

Si la ministre de l'Environnement ne veut pas s'en servir en ce qui concerne un règlement en particulier, elle n'a rien de spécial à faire, ce qui en soi soustrait ce règlement à l'application de cette loi.

Ce projet de loi est véritablement une innovation démocratique. Il permettra aux simples particuliers, qu'ils soient agriculteurs, syndicalistes, contribuables ou même politiciens, de forcer le gouvernement à examiner ses propres règlements. Du point de vue pratique, il forcera les ministères à étudier de près des règlements qui sont peut-être trop stricts, trop rigides et souvent dépassés, pour voir s'il n'y a pas une façon moins chère, plus logique et plus efficace de faire les choses.

[*Français*]

Le vice-président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 43.)

Office of the
Prime Minister

Cabinet du
Premier ministre

Ottawa, Canada K1A 0A2

ALLOCUTION
DU
PREMIER MINISTRE JEAN CHRÉTIEN
LORS DE
L'INSTALLATION DU
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROMÉO LEBLANC

8 février 1995

Ottawa, Ontario

Canada

Excellence,

Je suis très heureux de vous adresser aujourd'hui les meilleurs voeux des membres du gouvernement, des parlementaires et de toute la population canadienne à l'occasion de votre installation.

En leur nom, je me permets de demander que votre premier geste officiel soit d'adresser à Sa Majesté la Reine du Canada un message exprimant notre loyauté et notre affection.

Je tiens aussi à offrir mes remerciements et ma plus sincère reconnaissance à votre prédécesseur, le très honorable Ramon Hnatyshyn, et à Madame Hnatyshyn, pour les services éminents qu'ils ont longuement rendus au Canada.

C'est avec beaucoup de fierté et de plaisir, Excellence, que j'accueille votre prise de fonction comme représentant de Sa Majesté.

Vous êtes le premier Acadien et le premier citoyen de la région de l'Atlantique à assumer cette importante fonction.

Il y a deux cents ans, vos ancêtres ont dû lutter pour assurer la survie d'une petite collectivité acadienne après des années de guerre et de terribles difficultés économiques. Ils ont souffert des luttes que se livraient les empires européens. La plupart ont été déportés. La faim et la maladie ont fauché beaucoup d'entre eux. D'autres ont péri en mer lorsque les navires qui les menaient en exil ont fait naufrage.

Mais quelques exilés déterminés ont réussi à s'échapper et à revenir ici malgré les autorités coloniales qui tentaient de les disperser.

Finalement, il ont non seulement survécu à ces terribles épreuves, mais encore leurs descendants se sont développés et épanouis sur cette terre dont ils ont fait leur patrie. Avec un courage exceptionnel, ils ont préservé leur culture. Ils ont résolument mis de côté les vieilles rancunes et choisi de vivre en paix et en harmonie avec leurs concitoyens du Canada, en privilégiant ce qu'ils avaient en commun avec eux, pas ce qui pouvait les diviser. C'est grâce à eux, nous le savons tous, que le Canada atlantique bénéficie d'une culture acadienne remarquablement riche et dynamique.

Aujourd'hui, le représentant du chef de l'État au Canada est un digne descendant de cette race de bâtisseurs. C'est un Acadien, une des multiples façon d'être Canadien. C'est ça la réalité canadienne.

Votre installation nous offre l'occasion de réfléchir à tout ce que nous avons accompli ensemble dans ce pays. Elle nous rappelle que nous formons une société d'immigrants qui, avec les Premières nations, ont fait de ce pays ce qu'il est aujourd'hui. Que l'unité de notre pays s'est construite dans la diversité, et que cette diversité fait également notre force. C'est en fait une caractéristique canadienne fondamentale.

Elle nous rappelle également tout ce que les francophones de chaque région ont apporté à l'édification du Canada en préservant leur culture particulière au sein du continent nord-américain. Et elle nous rend fiers d'avoir assuré l'épanouissement du bilinguisme et de la dualité linguistique canadienne.

Les gouvernements auxquels j'ai participé se sont toujours fait un point d'honneur de protéger les minorités de langues officielles partout au Canada, les francophones hors-Québec et les anglophones au Québec. J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment les représentants de plus d'un million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. J'ai pu ainsi réitérer l'engagement du gouvernement fédéral de continuer à défendre et à promouvoir les droits des minorités de langues officielles partout au Canada.

C'est un des grands principes que j'ai défendus durant toute ma carrière politique. Et il continuera d'être au premier plan dans le gouvernement que je dirige. Le gouvernement veillera par ailleurs à ce que toutes les institutions fédérales susceptibles de jouer un rôle dans le développement des communautés francophones tiennent compte de leurs besoins particuliers.

Notre pays a connu de profondes transformations, qu'il a intégrées de manière typiquement canadienne. Tranquillement. Sans tapage. Une étape à la fois. Parce que le Canada, c'est aussi cela : un pays en constante évolution. Un pays qui dispose de toute la souplesse nécessaire pour aller là où il le veut.

Excellence, vous serez notre gouverneur général à l'approche du nouveau millénaire. Profitons-en pour réfléchir au siècle extraordinaire que nous venons de vivre, et n'ayons pas peur d'afficher notre fierté de ce que nous avons réussi à bâtir ensemble.

De petite colonie que nous étions, nous sommes devenus un membre à part entière de la communauté internationale. Nous avons largement contribué à la défense de la liberté et de la démocratie pendant les deux guerres mondiales. Nous avons inventé la notion de maintien de la paix et avons témoigné à cet égard d'un engagement inégalé. Nos chefs d'entreprises, nos scientifiques, nos savants, nos athlètes et nos artistes sont connus d'un bout à l'autre de la planète. Des Canadiens ont gagné des prix Nobel et voyagé dans l'espace. Nous avons osé rêver et nous avons oeuvré ensemble pour que nos rêves se réalisent.

Nous avons accueilli des gens de tous les coins de la Terre, et nous avons montré au monde comment bâtir une société pacifique, prospère, tolérante et généreuse. Notre qualité de vie est sans égale et nous faisons l'envie du monde entier.

Le Canada, nous le bâtissons ensemble, selon nos valeurs. Comme nos prédécesseurs l'on fait, nous cherchons nous aussi à doter notre pays d'un système qui procure à chaque personne les moyens indispensables à son épanouissement. Si notre pays demeure perfectible, il faut néanmoins reconnaître sa constance évolution.

Votre Excellence connaît très bien, par exemple, les progrès réalisés dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick, au cours des trente dernières années. En 1967, le Premier ministre de cette province, Louis Robichaud, s'est attaqué avec détermination au problème des disparités régionales, en instaurant nos ambitieux programmes d'égalité des chances. Ses réformes économiques et linguistiques ont profondément modifié les institutions de la province et amorcé un processus visant à procurer à chaque citoyen de meilleurs services en matière d'éducation, de soins de santé, et de soutien du revenu.

En poursuivant ces réformes, les premiers ministres Hatfield et McKenna ont fait en sorte que les progrès réalisés soient remarquables et s'inscrivent dans la continuité. Ainsi, depuis mars 1993, la volonté des deux principales communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick, française et anglaise, est inscrite dans la Charte canadienne des droits et libertés : on leur reconnaît des droits et privilèges égaux.

Votre Excellence, à l'aube d'un siècle nouveau, cet exemple comme beaucoup d'autres, nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Certes, nous venons de subir une pénible récession mais notre économie se rétablit actuellement avec plus de vigueur que celle des autres grands pays industriels. Bien sûr, nous avons encore des défis difficiles à relever, mais nous saurons le faire avec un nouveau sentiment d'espoir et de confiance en nous-mêmes.

Excellence, j'ai l'honneur de vous connaître depuis longtemps et je sais que, loin de rechercher la gloire, simplement, vous vous êtes toujours efforcé de servir la population canadienne.

Enseignant, journaliste, député fédéral, ministre, sénateur et président du Sénat, vous avez largement démontré votre attachement indéfectible à ce pays et à son peuple. Et vous vous êtes ainsi assuré le respect et l'affection de vos collègues et de vos concitoyens. Votre carrière est un exemple d'engagement social et une source d'inspiration pour tous les habitants de ce pays.

Au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, je vous remercie d'avoir accepté cette nouvelle fonction. Et j'adresse aussi mes remerciements et mes meilleurs voeux à votre épouse et à votre famille, car je sais qu'ils partagent votre dévouement à la chose publique.

Les Canadiens sont souvent trop timides pour dire toute la fierté qu'ils éprouvent à l'égard de leur pays. Mais je vous connais bien, Excellence, et je sais que ce n'est pas votre cas.

Je sais de plus que vous rendrez d'inestimables services à la population dans votre nouvelle fonction parce que, d'abord et avant tout, vous aimez profondément votre patrie. Je vous souhaite donc tout le succès possible, dans l'intérêt de notre grand pays, le Canada.

Son Excellence
le très honorable Roméo LeBlanc
Gouverneur général du Canada



RIDEAU HALL

DISCOURS D'INSTALLATION

Le Sénat
le mercredi 8 février 1995

Monsieur le Premier ministre,

C'est un honneur pour moi de transmettre à notre gracieuse Souveraine, la reine Elizabeth II, le message de loyauté et d'affection que vous nous avez confié au nom des citoyens canadiens. Permettez-moi de saluer également Sa Majesté la Reine mère. J'ai eu le privilège de la rencontrer récemment et je suis heureux de vous faire part de l'affection profonde qu'elle conserve envers notre pays ainsi que des merveilleux souvenirs qu'elle garde de la visite royale historique au Canada à la fin des années trente.

En acceptant aujourd'hui la responsabilité de représenter Sa Majesté la Reine au Canada, je me sens à la fois humble et fier : fier d'être le premier Canadien des provinces de l'Atlantique, et le premier Acadien, à accéder à cette charge, et humble quand je songe que cette fonction remonte au gouverneur Samuel de Champlain. La présence acadienne dans le Nouveau Monde date de l'exploration de la baie de Fundy par Champlain. L'île Sainte-Croix en 1603 et Port-Royal en 1604. Il y a donc longtemps que les Acadiens sont là.

Mon épouse Diana se joint à moi pour remercier tous ceux qui nous ont comblés de leurs bons voeux.

Nous tenons également à remercier le très honorable Ramon Hnatyshyn et madame Hnatyshyn pour la gentillesse qu'ils nous ont témoignée au cours de ces deux derniers mois.

Nous applaudissons leur dévouement envers de nombreuses causes louables, en particulier leur appui en faveur du bénévolat au Canada.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur pour l'avenir.

Quant à vous tous ici présents, j'aimerais vous remercier d'avoir bravé les vents d'hiver pour être là et, je l'espère, exprimer votre approbation au moment où commence mon mandat à Rideau Hall.

Avant de quitter cette enceinte, permettez-moi de souligner à l'intention de mes anciens collègues du Sénat que je me tiens maintenant à un mètre à peine du fauteuil que j'occupais à titre de président.

Pourtant, ce mètre représente une distance que je n'aurais jamais cru franchir.

Monsieur le Premier ministre, une de nos grandes personnalités, le regretté Marshall McLuhan, nous a fait voir le monde comme un village planétaire. Quand j'étais enfant, au Nouveau-Brunswick, mon village était le monde. À côté, il y avait un autre monde, un autre village. Mon monde à moi était français et catholique. Le monde d'à côté était anglais et protestant.

Les dimanches d'été, après la messe matinale, nous partions en excursion cueillir des plantes de marais. Nous passions lentement devant d'autres églises, trouvant curieux que des gens chantaient des hymnes en plein après-midi.

À leur tour, les chanteurs d'hymnes trouvaient curieux de nous voir défiler vers les marais pour y cueillir des plantes exotiques comme la passe-pierre.

Chacun dans nos villages, nous menions des vies séparées dans des mondes différents.

Sauf quand le feu détruisait une grange. Alors des familles comme les Cormier et les Taylor travaillaient côte à côte pour en bâtir une neuve. Quand une famille traversait des temps difficiles, une autre famille lui venait en aide. Et souvent, ces personnes ne fréquentaient pas les mêmes églises et ne parlaient même pas la même langue.

Pourtant, nous partagions certaines choses importantes, comme la terre, l'eau et la forêt. Les clôtures séparant nos troupeaux passaient au centre des points d'eau, de sorte que les vaches des deux côtés pouvaient s'abreuver à la même source.

Nous partagions la terre et l'eau et nous apprenions des choses ensemble, justement parce que nous étions différents. Certains d'entre nous ont pris goût au *plum-pudding*. D'autres à la passe-pierre.

Ensuite, il y a eu une guerre. Et, comme vous l'avez si bien exprimé lors du 50e anniversaire des débarquements du Jour J, Monsieur le Premier ministre, nous y sommes morts ensemble. Pas comme anglophones ou francophones, ni comme citoyens de l'Est ou de l'Ouest, comme chrétiens ou juifs, comme immigrants ou autochtones, mais comme Canadiens.

Les choses ont-elles changé aujourd'hui? Je ne crois pas. Je crois qu'aujourd'hui encore nos différences nous en apprennent autant que nos ressemblances.

Quand nous parlons seulement entre nous, seuls des échos nous répondent. Mais quand nous discutons avec des gens qui ne partagent pas nos vues, cela nous fait réfléchir. Or, c'est en réfléchissant que nous apprenons, et apprendre c'est grandir.

Dans notre pays, nous ne sommes pas nombreux à partager le même passé, mais nous pouvons tous partager le même avenir, surtout si nous refusons de laisser le passé empoisonner cet avenir.

S'il y a un groupe de Canadiens qui auraient pu laisser le passé empoisonner leur avenir, c'est bien les Acadiens. Au milieu du dix-huitième siècle, ils ont été arrachés à leurs foyers et déportés vers des rivages lointains.

Certains Acadiens ont pu échapper à cette déportation avec l'aide d'autochtones sympathiques, mais ils étaient des réfugiés dans leur propre pays, privés de leurs terres et de leur droit de vote, et plus tard, trois ans après la Confédération, privés de leurs écoles. Au sujet des Acadiens, les Pères de la Confédération n'avaient rien à dire.

Mais les Acadiens n'ont pas abandonné la partie. Nous avons survécu. Nous nous sommes ralliés autour de l'Église. Les congrégations religieuses du Québec ont fondé les écoles qui ont formé nos premiers médecins, prêtres et enseignants.

J'ai eu la chance d'étudier chez les frères et les pères de Sainte-Croix dont le voeu de pauvreté était bien réel, pour eux, et pour beaucoup de leurs élèves.

L'été dernier, deux siècles et demi après la déportation, les Acadiens dispersés aux quatre coins du monde sont venus au Nouveau-Brunswick, de la Louisiane, de l'Alberta et du Québec, pour célébrer ce que nous avons accompli comme peuple.

Nous savons que notre survie ne résulte pas entièrement de nos propres efforts. Nous avons reçu l'aide de nos généreux voisins québécois, surtout des communautés religieuses d'hommes et de femmes venus du Québec.

Par la suite, au Nouveau-Brunswick, nous avons bénéficié de nouveaux appuis à mesure que les droits de notre minorité on été reconnus par les gens éclairés de la majorité — les gens qui savaient que la tâche de bâtir une société progressiste ne pouvait appartenir exclusivement aux privilégiés. Ces gens éclairés partageaient la vision de sir Wilfrid Laurier qui, au début du siècle, affirmait ce qui suit :

> *Nos compatriotes sont tous ceux qui, quelles que soient leur race ou leur langue, ont été amenés à s'établir parmi nous par les hasards de la guerre ou du destin ou encore par choix personnel. (...) Nous réclamons simplement notre place au soleil, notre part de justice et de liberté. Ce que nous réclamons pour nous-mêmes, nous le concédons volontiers à ceux qui nous entourent.*

Voilà ce que le Canada offre aux gens qui viennent s'établir chez nous aujourd'hui.

Contrairement à d'autres pays, nous n'exigeons pas des nouveaux citoyens qu'ils répudient leur terre d'origine. Au Canada, nous reconnaissons un fait incontournable : les gens sont tels qu'ils ont été. Et ce qu'ils ont été, c'est ce qu'ils nous apportent : de riches traditions et cultures qui composent une mosaïque canadienne unique dont le monde entier peut s'inspirer.

Nous sommes tous des immigrants dans ce pays. Seulement, certains d'entre nous sont arrivés avant les autres. Et les premiers arrivés ont été accueillis à bras ouverts par les habitants des Premières Nations qui étaient déjà là, et depuis bien longtemps. Par la suite, leur exemple nous a inspirés à faire un bon accueil à d'autres.

S'il est vrai que nous ne demandons pas au nouveau citoyen de renoncer à son passé, nous lui demandons en revanche d'être loyal envers le Canada et de respecter le patrimoine canadien.

Or, en quoi consiste notre patrimoine? Qu'est-ce qui nous distingue comme Canadiens?

Ma réponse est bien simple. Nous faisons preuve depuis longtemps de compassion envers autrui.

La compassion qui a rapproché les voisins de mon enfance est celle qui nous rapproche aujourd'hui.

Souvenez-vous de l'accident de train qui s'est produit près de Brighton en Ontario en novembre dernier et de la famille qui a accueilli chez elle des centaines d'étrangers qui ont été pansés, nourris et réconfortés.

Souvenez-vous de l'homme qui, le mois dernier, s'est précipité dans les eaux glacées du Saint-Laurent à deux reprises pour sauver une femme et deux fillettes.

De tels actes d'héroïsme ne sont pas rares au Canada.

Depuis 1972, les gouverneurs généraux ont décerné des Croix de la vaillance, des Étoiles du courage et des Médailles de la bravoure pour des gestes d'héroïsme qui font frémir.

Et pourtant, je me pose une question : N'y aurait-il pas des milliers d'autres personnes qui mériteraient aussi d'être décorées à Rideau Hall? Pas seulement pour le courage d'un jour, mais pour celui de tous les jours. Pour la bravoure mois après mois et la vaillance année après année.

Walter Bagehot a écrit que les monarques ont le droit d'être consultés, le droit de mettre en garde et le droit d'encourager. Sur les trois, c'est le dernier, le droit d'encourager, qui m'attire le plus.

Si je devais être reconnu pour quelque chose, j'aimerais que ce soit parce que nous sommes conscients du courage quotidien extraordinaire des Canadiens et que nous voulons rendre hommage à ce courage.

Des parents soignent jour après jour, mois après mois, année après année en enfant qui a un retard de développement. Des enfants s'occupent de parents frappés par une maladie implacable comme l'Alzheimer. Des chefs de familles monoparentales, malgré d'énormes obstacles financiers et sociaux, réussissent à faire de leurs enfants des adultes préparés à la vie.

Rendons hommage aux réfugiés de la mer, et aux collectivités qui les ont accueillis, aux personnes déplacées, en fait tous les réfugiés de ce siècle qui sont arrivés les mains vides mais le coeur rempli d'espoir et qui, par leur travail et leurs efforts, ont prospéré dans leur pays d'adoption.

Saluons les citoyens de Terre-Neuve, qui connaissent les pires taux de chômage au pays, mais qui contribuent le plus aux oeuvres de charité.

Chacun et chacune d'entre nous pourrait citer un exemple de ce courage bien particulier, soit pour l'avoir vécu ou pour en avoir entendu parler.

Je crois savoir que certaines collectivités canadiennes reconnaissent déjà ce type de courage. J'espère que nous pouvons faire appel à leur expérience pour établir un programme national qui nous permettra de rendre hommage aux citoyens courageux et effacés qui, par milliers, prennent soin d'un grand nombre d'entre nous. Les dispensateurs de soins eux aussi ont besoin de notre appui.

Un des avantages d'un tel programme national, c'est qu'il apportera de bonnes nouvelles. De bonnes nouvelles sur les Canadiens ordinaires.

J'espère que les journalistes présents en prendront bonne note. Ayant moi-même exercé votre profession, je vous demande une chose : donnez-nous aussi des bonnes nouvelles.

Il y en a de très bonnes à couvrir, et certains d'entre vous en ont tiré d'excellents reportages. Ainsi, vous nous avez raconté comment des militaires canadiens en mission de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie ont déposé leurs armes pour prendre et réconforter des orphelins abandonnés quand les personnes préposées à leur garde ont été commotionnées par des éclatements d'obus.

De tels exemples de compassion parmi nos militaires sont nombreux, que ce soit Gaza Chypre, Rwanda.

Il y a cinquante ans, l'Armée canadienne en Europe amorçait sa dernière grande offensive pour libérer le continent. Nous étions extrêmement fiers de nos militaires alors, et nous sommes tout aussi fiers du bien qu'ils accomplissent aujourd'hui.

Pour cette raison, j'ai demandé que d'anciens membres des Forces de la paix fassent partie de la garde d'honneur aujourd'hui, la première garde d'honneur que je passerai en revue à titre de Gouverneur général.

Au moment d'entreprendre mon mandat, je me trouve à penser que lorsque ce mandat prendra fin, notre pays, le Canada, sera à l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire.

Le moment me paraît donc bien choisi d'espérer que Dieu qui nous a tellement comblés par le passé continue de répandre ses bienfaits sur nous dans l'avenir. Que Dieu bénisse les Canadiens d'un océan à l'autre. Qu'Il nous accorde la grâce de la compréhension mutuelle et de la compassion généreuse. Merci.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Livre blanc intitulé «Renforcer et assainir le secteur des services financiers canadien».

* * *

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui en Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément à l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Je suis aussi heureux de déposer, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, la réponse du gouvernement à 12 pétitions.

* * *

• (1005)

LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-300, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (politique canadienne de radiodiffusion).

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi proposant la modification de la Loi sur la radiodiffusion.

Au cours des dernières semaines, les Canadiens ont fait savoir clairement qu'ils étaient en total désaccord avec la politique du CRTC autorisant les entreprises de câblodistribution à exiger de leurs clients le paiement d'un abonnement à des canaux, alors qu'ils ne l'avaient ni demandé, ni autorisé. Le CRTC a répondu que cette façon de faire était un mal nécessaire inhérent à la mise en service de nouveaux canaux.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui modifiera la section de la Loi sur la radiodiffusion qui renferme la politique canadienne de radiodiffusion afin que la discrétion du CRTC soit limitée relativement à tout mal nécessaire de ce genre, par exemple la facturation pour abonnement par défaut. Les entreprises de câblodistribution auront moins de pouvoir à l'égard de leur clientèle et les Canadiens ont dit clairement quelle était leur position à ce sujet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole à la Chambre pour la quatrième fois en quatre jours pour présenter la pétition nº 4. Ces pétitions sont présentées au nom d'électeurs qui souhaitent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson. La date de l'audition de sa demande est fixée au 11 avril 1995.

Les pétitionnaires que je représente veulent que nos rues soient plus sûres pour nos citoyens. Ils s'opposent à la pratique courante qui consiste à libérer les délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé intégralement leur peine.

Ils demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre.

Les signataires de la première pétition demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

Affaires courantes

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition affirment que ce n'est qu'une minorité fort bruyante qui invite le Parlement à mettre sur pied un double système de commercialisation du blé et de l'orge pour l'exportation.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de maintenir le monopole de la Commission canadienne du blé pour ce qui est de la commercialisation du blé et de l'orge destinés à l'exportation.

La troisième pétition est semblable à la deuxième. En effet, les pétitionnaires soutiennent que ce n'est qu'un groupe de citoyens peu nombreux, mais fort bruyants qui invitent le Parlement à mettre en place un double système de commercialisation du blé et de l'orge. De plus, ils exhortent le Parlement à maintenir le monopole de la Commission canadienne du blé.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la dernière pétition demandent au Parlement d'appuyer des mesures législatives qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre un crime, d'appuyer l'introduction, dans le Code criminel, de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives et enfin, d'appuyer une mesure législative qui abrogera ou modifiera les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique, qui ne se sont pas révélées rentables ou qui sont si complexes qu'elles en perdent toute efficacité ou deviennent impossibles à appliquer. Cette pétition est signée par un grand nombre de personnes.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre quatre pétitions dûment certifiées au nom des habitants de ma circonscription, Moose Jaw—Lake Centre.

• (1010)

Les 70 signataires de la première pétition demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté et de n'apporter aucune modification à la loi.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais déposer une pétition exprimant les désirs de 30 personnes qui prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Madame la Présidente, je dépose une pétition renfermant les préoccupations de 30 personnes qui demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la protection dont jouissent les autres êtres humains.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais déposer une pétition contenant les préoccupations de 28 personnes qui demandent au Parlement de continuer d'accorder à la Commission canadienne du blé le monopole de la commercialisation du blé et de l'orge destinés à l'exportation.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter ce matin.

La première est signée par plus de 100 habitants de Brownsburg, Arundel et Lachute, au Québec. Ils demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, 110 habitants de la région d'Etobicoke dans le Grand Toronto m'ont demandé de présenter une pétition pour exhorter le Parlement à exécuter rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et à n'apporter aucune modification qui tendrait à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, enfin, plus de 200 citoyens m'ont demandé de présenter une pétition au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils prient le Parlement de tenir compte des préoccupations qu'ils ont et, en particulier, de modifier le Code criminel du Canada et la Loi sur les jeunes contrevenants afin de prévoir des sanctions plus sévères dans le cas des personnes coupables de crimes violents.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition que m'a envoyée Val Lozier de Meadow Lake, en Saskatchewan, et qui est signée par des habitants de Meadow Lake, Green Lake, Loon Lake, Makwa, Dorintosh et Rapid View, toutes des localités situées dans ma circonscription, The Battlefords—Meadow Lake.

Les pétitionnaires font remarquer que la majorité des Canadiens croient que les médecins au Canada devraient chercher à sauver des vies et non à y mettre un terme. Ainsi, les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à l'application rigoureuse des dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de ne pas modifier la loi de manière à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES JEUNES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, je désire présenter deux pétitions. La première comporte la signature de 830 électeurs de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les lois et autres mesures adoptées par le gouvernement du Canada, et l'interprétation qui en a été faite par les tribunaux et en vertu de la Charte des droits et libertés, ont réduit les droits et l'autorité des parents sur leurs enfants.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rendre aux parents, aux enseignants et aux personnes investies de l'autorité le droit d'exercer un contrôle éclairé sur les actes des enfants et de protéger le droit des personnes investies de l'autorité à l'égard des enfants à employer une force raisonnable pour corriger leur comportement, conformément à l'article 43 du Code criminel du Canada.

Les pétitionnaires demandent également au Parlement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, la Charte des droits et libertés et les autres lois applicables afin de rendre leur autorité aux représentants de la loi appelés à s'occuper d'enfants ou de mineurs.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, la seconde pétition vient grossir les rangs des opposants dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt à toute loi supplémentaire concernant le contrôle des armes à feu. Jusqu'à maintenant, quelque 1 356 pétitionnaires ont demandé au Parlement de s'opposer à toute nouvelle loi sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et d'imposer des directives strictes et une détermination de peine obligatoire à l'égard de l'utilisation ou de la possession d'une arme à feu pendant la perpétration d'un acte criminel violent.

Les habitants d'Okanaga—Similkameen—Merritt estiment que le problème réside dans la criminalité et non pas dans les armes à feu, et je suis d'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je crois que le moment est venu de rappeler aux députés que, lorsqu'ils présentent des pétitions, tout ce qu'ils peuvent ajouter à la pétition même relève du débat. Je demanderais donc aux députés de faire des interventions brèves. Le simple fait de dire que vous êtes d'accord avec les pétitionnaires tient du débat.

• (1015)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants de ma circonscription, Athabasca.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à protéger certaines personnes contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer trois pétitions dûment certifiées qui m'ont été présentées par mes électeurs.

La première est signée par 61 personnes venant surtout des districts d'Assiniboia et de Rockglen. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter d'autres mesures législatives, règlements ou décrets sur les armes à feu.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Madame la Présidente, les deux autres pétitions sont identiques. L'une compte 53 signatures d'habitants des districts de Swift Current et Maple Creek qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de ne faire aucun changement à la loi qui approuverait ou permettrait l'aide ou l'encouragement au suicide ou encore l'euthanasie active ou passive.

La troisième pétition est identique et est signée par 32 personnes de la région de Coronach, qui demandent aussi au Parlement de ne pas approuver le suicide assisté.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter plusieurs pétitions signées par des électeurs de ma circonscription de Yellowhead.

La première pétition demande au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition prie le Parlement d'accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition demande au Parlement de n'apporter aucune modification à la loi qui aurait pour effet de sanctionner ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie, qu'elle soit passive ou active.

C'est avec plaisir que je présente ces pétitions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Toutes les questions restent–elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. David Anderson (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) propose:

Que, conformément à l'alinéa 68 (4)*a*) du Règlement, le 51e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 25 novembre 1994, soit adopté.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer à ce qui est véritablement un débat historique, non pas parce que la question de la délimitation des circonscriptions est nouvelle ou parce qu'il y a quelque chose de révolutionnaire dans le projet de loi soumis à la Chambre, ou qui lui sera soumis à l'issue du débat d'aujourd'hui, mais bien parce que c'est la première fois que nous utilisons une nouvelle procédure, adoptée l'an dernier, qui autorise les comités à préparer et à soumettre des projets de loi.

Ce 51e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre contient un avant–projet de loi qui modifiera la Loi sur la révision des circonscriptions électorales, ou plutôt, qui remplacera cette loi. Le projet a été rédigé par les membres du comité, qui ont travaillé là–dessus pendant pas mal de temps.

• (1020)

En tant que président de ce comité, je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole au nom du leader du gouvernement à la Chambre pour proposer que ce rapport soit adopté.

L'adoption de cette motion reviendra à ordonner au gouvernement de présenter un projet de loi basé sur le rapport du comité. Je suis confiant que la Chambre terminera l'étude de cette motion aujourd'hui même, afin que le rapport soit adopté. Le gouvernement pourra ensuite nous présenter très rapidement un projet de loi définitif, avec peut–être quelques modifications mineures au niveau de la formulation. Ce projet de loi pourra alors être renvoyé au comité qui en fera une étude détaillée et présentera son rapport à la Chambre.

La nouvelle méthode a pour but de renforcer le rôle que jouent les députés en participant à la prise de décisions d'orientation en matière législative, et le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a eu l'occasion d'entendre nombre de témoins exposer leurs vues, vues dont on a tenu compte dans le projet de loi incorporé dans le rapport qui a été présenté à la Chambre.

À mon avis, les membres du comité ont travaillé dans un bel esprit de collaboration et sans parti pris pour élaborer ce qui constitue, à notre connaissance, le meilleur ensemble de règles régissant la délimitation des circonscriptions électorales au Canada.

Je tiens à remercier les membres du Bureau des conseillers législatifs de la Chambre des communes, soit Mme Diane McMurray et M. Louis–Philippe Côté, qui ont collaboré à l'élaboration du projet de loi.

[*Français*]

Je voudrais remercier le directeur général des élections du Canada, M. Jean–Pierre Kingsley et ses employés MM. Jacques Girard et Carol Lesage qui ont aidé le comité dans ses délibérations.

Le comité a aussi reçu l'aide de plusieurs témoins de partout au Canada qui sont venus à Ottawa, en juillet, quand nous avons passé trois jours à considérer les propos et les idées concernant la redistribution. Je voudrais remercier ces témoins, leur aide a été importante.

Je voudrais remercier en particulier les députés du comité qui ont travaillé si fort en juillet et depuis en lisant les ébauches du rapport et en faisant des suggestions pour améliorer ces ébauches. Je remercie surtout les honorables députés de Bellechasse, de Calgary–Ouest et de Kindersley—Lloydminster qui ont essayé de travailler avec les membres du gouvernement pour trouver la méthode la plus efficace de changer cette loi.

L'honorable député d'Ontario, de ce côté, le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell et l'honorable député de Scarborough—Rouge River ont aussi beaucoup contribué à ce comité.

[*Traduction*]

Nos réunions ont été très fructueuses et nous avons fait du bon travail ensemble, ce dont témoigne d'ailleurs le rapport, malgré la dissidence du Parti réformiste sur deux points importants, points sur lesquels j'aimerais revenir plus tard.

Qu'est–ce qui nous a amenés à faire tout cela? Pourquoi, nous demande–t–on, avoir entrepris de remanier la loi? Parce que la vieille loi pose un certain nombre de problèmes que nous avons voulu corriger.

Premièrement, les cartes dressées l'an dernier, peu après la convocation des Chambres, l'ont été sans préavis et sans que les députés aient l'occasion de faire des recommandations quant à leur contenu. Les députés, comme le public, se sont trouvés devant un fait accompli. On était au tout début d'une nouvelle législature, au lendemain d'élections qui avaient notamment porté sur les limites des circonscriptions. Le comité s'est penché sur ce problème. Dorénavant, on va procéder à des consultations avant de dresser une carte.

Deuxièmement, les commissions n'étaient pas tenues d'expliquer leurs choix, quoique certaines le faisaient quand même. Il était donc difficile, voire impossible, pour le public comme pour les députés de savoir ce qui motivait les changements proposés et de faire des suggestions constructives pour améliorer le découpage. Le comité a clairement laissé entendre dans son rapport que les commissions doivent exposer les motifs de leurs décisions.

• (1025)

Troisièmement, les critères servant à tracer les limites des circonscriptions électorales étaient d'ordre très général. Les commissions pouvaient donc procéder comme elles l'entendaient, et les méthodes pouvaient varier d'une province à l'autre.

En notre qualité de parlementaires et de citoyens, nous pouvions difficilement critiquer les propositions du fait que nous n'avions pratiquement aucun critère sur lequel nous fonder. L'avant–projet de loi définit clairement des critères tout en maintenant le principe général d'une représentation efficace.

Quatrièmement, de nombreux députés se sont plaints que les commissions avaient apporté des modifications parfaitement inutiles aux districts électoraux simplement pour procéder à une redistribution. Le comité s'est aussi penché là–dessus.

Cinquièmement, bien des députés ont dit s'inquiéter de la taille de la Chambre des communes et de sa croissance continue. Le comité a étudié la question, mais n'a recommandé aucune modification à la loi actuelle.

Enfin, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, qui a présenté son rapport il y a quelques années, avait fait des recommandations concernant la redistribution, mais le Parlement précédent ne les a jamais étudiées.

En fait, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis 30 ans. Le comité a donc profité de l'occasion pour examiner chaque partie de la loi, étudier les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, et formuler une série de recommandations à la Chambre.

Je voudrais d'abord m'arrêter sur la question du plafonnement ou de la réduction du nombre de sièges à la Chambre des communes. Les députés de tous les partis ont abordé cette question en disant espérer ce plafonnement ou cette réduction. Après avoir examiné attentivement la question, entendu des témoins et étudié le rapport de la commission auquel je viens de faire allusion, la majorité des membres ont convenu qu'il était tout simplement impossible, pour le moment, de procéder à un plafonnement ou une réduction.

Selon la formule actuelle, le nombre des députés augmentera légèrement après les prochaines élections, passant de 295 à 301. La difficulté de plafonner ou de réduire ce nombre découle de problèmes constitutionnels, en particulier de la garantie qu'aucune province n'ait moins de sièges à la Chambre qu'elle n'en a au Sénat.

Le nombre de sénateurs n'est ni égal ni lié à la taille de la population. Ce nombre n'a rien à voir avec la population, contrairement à la représentation à la Chambre des communes. Le plafonnement du nombre de députés perpétuerait l'iniquité de la représentation, car les provinces qui ont déjà autant de sièges à la Chambre des communes qu'au Sénat ne pourraient aller en deçà de ce nombre. Par ailleurs, les provinces où il y a croissance démographique ne pourraient obtenir les sièges supplémentaires auxquels elles auraient autrement droit.

Je sais que les membres du Parti réformiste récusent l'opinion du comité relativement à cette question. Ceux–ci estiment que le nombre de députés à la Chambre pourrait être ramené à 265, ce qui représente une réduction importante par rapport à l'effectif actuel de 295. Selon les réformistes, cette diminution n'affecterait pas de façon sensible le caractère égal des votes au pays. Ce point de vue n'est pas partagé par la majorité des membres du comité, qui estiment en outre que ce n'est pas ce que les Canadiens souhaitent.

En Ontario, la plupart des députés représenteront des circonscriptions comptant environ 100 000 personnes. C'est un nombre élevé qui suppose beaucoup de travail et de contacts avec les électeurs. Le fait d'élargir sensiblement les circonscriptions ne servirait pas les intérêts des Canadiens.

Les circonscriptions de certaines provinces deviendraient beaucoup plus importantes que celles d'autres provinces. Sans vouloir donner d'exemples précis, il y a au Canada des circonscriptions qui comptent moins de 20 000 personnes, ce qui est très peu comparé à une circonscription de 100 000 résidents, bien qu'il existe souvent des différences très importantes du point de vue de la superficie.

Il est évident que la question de la représentation dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada soulève des problèmes majeurs. Le comité s'est penché sur ces problèmes mais, compte tenu qu'il ne s'agissait que d'une augmentation de six députés, il a conclu que ce n'était pas le moment d'apporter des changements dans un sens ou dans l'autre.

De nombreux Canadiens se disent en faveur d'une réduction de l'effectif à la Chambre des communes. Toutefois, si l'on élargissait les circonscriptions, il deviendrait plus difficile pour les gens de communiquer avec leur député et lui faire part de leurs préoccupations, et celui–ci aurait moins de temps pour les rencontrer. Je pense que les Canadiens constateraient que la représentation actuelle, ou une autre très semblable, donne les meilleurs résultats.

En 1986, des changements ont été apportés afin de limiter la croissance de l'effectif à la Chambre des communes. Ces changements étaient guidés à la fois par la volonté d'assurer une représentation en fonction de la population et par le désir de réduire le nombre de députés à la Chambre. Si la formule utilisée avant 1986 avait été maintenue, le nombre de sièges aurait atteint près de 400. Il n'a atteint cependant que 301, ce qui représente une augmentation raisonnable et essentielle pour que les localités canadiennes en pleine expansion soient bien représentées.

• (1030)

Toutefois, étant donné la gravité du problème et l'intérêt qu'il suscite, le comité recommande au Parlement de réexaminer la question du nombre de sièges à la Chambre des communes afin de pouvoir surmonter les obstacles au plafonnement d'ici le recensement de 2001. Nous disposerons des données du recensement quinquennal de 1996. Nous serons en mesure de constater à combien se chiffre l'accroissement de la population et dans quelles régions il y a eu des mouvements de population.

Si les députés de la prochaine législature pensent qu'ils peuvent apporter des changements, maintenir le nombre de sièges à 301 ou encore le réduire, ils seront libres de prendre cette décision en se fondant sur les analyses effectuées à partir des données du recensement de 1996.

[*Français*]

Le deuxième problème est la notion de la méthode de sélection des membres des commissions et il y avait, de l'avis du comité, un problème avec la méthode de sélection. Nous avons entendu de nombreux témoins à ce sujet et beaucoup ont indiqué que nous avons un bon système, mais qu'il y avait toujours des considérations, politiques et autres, dans la méthode de sélection.

Le comité a décidé que le processus pourrait être beaucoup plus ouvert et il a recommandé plusieurs changements. Tout d'abord, les demandes pour des postes feront l'objet d'un avis publié. Le Président de la Chambre sera obligé de consulter plusieurs personnes avant de procéder à une nomination, qu'il doit déposer ici, en Chambre.

Si les députés de cette Chambre ne sont pas en accord avec ce que le Président a décidé au sujet de ces nominations, et si 20 députés ont signé un avis de motion, un député peut présenter une motion demandant un vote en Chambre sur une des nominations. Ce vote sera important, parce que si la majorité considère que la nomination n'est pas acceptable, le Président doit soumettre un autre nom.

[*Traduction*]

L'un des problèmes qui découle du système de révision actuel est lié au fait que les circonscriptions sont remaniées tous les dix ans, après chaque recensement décennal. Le dernier recensement du genre remonte à 1991, le prochain aura lieu en 2001. Il y a donc révision des limites des circonscriptions électorales tous les dix ans. L'accroissement et les mouvements de la population sont parfois très importants, ce qui provoque de grandes perturbations au sein des circonscriptions électorales, dont la taille était à l'origine raisonnable, mais est devenue au fil des ans trop grande ou trop petite.

Le comité était d'avis qu'une révision plus fréquente contribuerait à régler une grande partie du problème. Par conséquent, il a recommandé que, après chaque recensement quinquennal, c'est–à–dire le recensement plus court et plus simple effectué tous les cinq ans entre deux recensements décennaux, les sièges soient répartis à nouveau au sein des provinces. Il n'y aurait pas une nouvelle répartition des sièges entre les provinces comme c'est le cas après un recensement décennal, mais il y aurait, dans des provinces, une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales là où le nombre le justifierait. Nous avons fixé un nombre minimum.

Il faudra qu'une circonscription excède considérablement le quotient provincial pour qu'un tel remaniement quinquennal ait lieu. Ce faisant, nous sommes confiants d'éviter des remaniements massifs tous les dix ans. Cela se ferait dans certaines provinces, probablement un petit nombre d'entre elles, aux cinq ans. Évidemment, tout dépendrait des mouvements de population à l'intérieur des provinces.

Le comité propose que les remaniements n'aient lieu, en principe, que lorsqu'ils sont nécessaires pour assurer une représentation efficace et égale.

Ensuite, il y a la question de l'opinion publique et des commissions. L'un des principaux problèmes que pose la loi actuelle a trait au processus de consultation publique. Notre avant–projet de loi prévoit un certain nombre d'améliorations visant à permettre une plus grande participation de la population au travail des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Le premier changement prévoit qu'il faudra publier, au début du processus, un avis comportant l'information suivante: premièrement, le nombre de personnes par circonscription électorale existante; deuxièmement, l'écart percentuel de chaque circonscription par rapport au quotient provincial; et, troisièmement, une déclaration sur ce que la commission entend faire.

• (1035)

Chaque commission doit donc publier son propre énoncé de politique annonçant les principes qu'elle entend suivre dans son travail de remaniement.

[*Français*]

Le deuxième changement consiste à demander aux commissions de produire trois cartes de leur travail, avec justifications des cartes électorales qu'ils ont sélectionnées. Cela permettra au public d'être informé des options disponibles. Le public peut participer aux audiences des commissions et présenter des suggestions d'autres cartes. Il peut indiquer sa préférence pour une carte à une autre sans avoir la difficulté de préparer sa propre carte. En ce moment, les membres du public et les députés éprouvent des difficultés parce qu'ils ne bénéficient pas des

ressources nécessaires pour pouvoir préparer d'autres propositions de cartes à la commission.

[*Traduction*]

Le troisième changement concerne les audiences publiques. Le comité était d'avis qu'il faudrait tenir une autre série d'audiences publiques si la commission modifiait de façon importante la carte électorale après avoir consulté la population.

Enfin, on propose de modifier le processus actuel dans lequel le Parlement examine les avant–projets des commissions.

Comme ne l'ignorent pas les députés, après le deuxième avant–projet, la question peut être renvoyée à un comité parlementaire, qui peut alors présenter des recommandations aux commissions. Une commission est libre d'accepter ou de rejeter ces recommandations, mais le processus n'est accessible qu'aux députés qui présentent des instances à un comité parlementaire.

Cette façon spéciale de procéder serait supprimée dans la nouvelle loi. Tous les travaux des commissions seront publics et les députés n'auront aucune possibilité particulière de plus que maintenant de faire valoir leur point de vue. Je crois que cela rend le processus plus ouvert. Nous croyons que cela permettra à la population de participer au processus et de constater qu'il n'y a pas de tractations discrètes de la part des députés, que l'on croyait peut–être dans une situation privilégiée face aux commissions.

Il est clair que l'opinion des députés sur la délimitation des circonscriptions électorales est importante. Il y a peu de Canadiens qui sont plus intéressés par les limites des circonscriptions électorales que les députés, mais la participation de ces derniers aux travaux des commissions doit se faire publiquement, au vu et au su de tous. Nous croyons que le projet de loi instaurera la transparence voulue.

L'avant–projet de loi prévoit quelques modifications aux dispositions régissant actuellement la façon dont les commissions prennent leurs décisions sur la délimitation des circonscriptions électorales. Nous avons opté pour le principe du plus petit nombre de changements possible. Beaucoup de députés ont reproché aux commissions de recommander des changements tout simplement pour changer plutôt que parce qu'ils étaient nécessaires.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception a présenté un mémoire à la commission de Terre–Neuve, et je l'en remercie. Dans cette province, la population a très peu varié, mais les limites de plusieurs circonscriptions électorales ont été modifiées sans que cela soit vraiment nécessaire pour des motifs démographiques. Le député alléguait dans son mémoire que la commission n'aurait dû modifier aucune circonscription.

Nous nous sommes penchés sur la situation. Ainsi, il n'y aura pas de commission de formée dans une province où la population n'a pas beaucoup changé, où le nombre de circonscriptions n'a ni augmenté ni diminué et où il n'y a pas eu de variations appréciables par rapport au quotient provincial.

Beaucoup de personnes se sont dites préoccupées par la façon vague dont l'expression communauté d'intérêts est définie dans la loi actuelle. Les commissions ont à toutes fins utiles carte blanche dans l'interprétation de la loi. Par conséquent, nous avons modifié la définition de l'expression pour en limiter l'extension et pour qu'elle permette mieux d'évaluer le travail des commissions.

Le comité a également entendu des députés de centres urbains alléguer que les commissions ne tenaient pas compte de la forte croissance, en cours ou imminente, de leur circonscription. Cela est souvent mesurable. Les plans de nouveaux lotissements sont enregistrés. Lorsque les travaux de construction sont prêts à commencer, il devient évident, particulièrement dans les grands centres urbains du Canada, que la population d'une circonscription augmentera de 10 000 ou 15 000 dans un an ou deux.

Les commissions pourront maintenant tenir compte de la croissance future dans leurs délibérations sur la détermination des limites des circonscriptions électorales et apporter les modifications nécessaires.

• (1040)

Le projet de loi proposé retirerait également aux commissions la possibilité d'aller au–delà de l'écart permis de 25 p. 100 entre la population de la circonscription électorale et le quotient provincial. La loi actuelle permet à une commission d'établir les limites d'une circonscription électorale de façon à ce que la population de la circonscription soit supérieure ou inférieure de plus de 25 p. 100 au quotient provincial. Par exemple, si le quotient provincial est de 100 000 personnes par circonscription, la loi actuelle permettrait qu'une circonscription compte moins de 75 000 personnes ou encore qu'elle en compte plus de 125 000.

Nous éliminerons cette disposition de la loi et exigerons que les circonscriptions où l'écart par rapport au quotient peut excéder le pourcentage fixé soient précisées dans une annexe à la loi. Autrement dit, c'est la Chambre qui déterminera dans quelles circonscriptions l'écart pourra aller au–delà des paramètres établis dans la loi. Ces circonscriptions seront nommées dans une annexe, et les commissions ne pourront pas toucher aux limites de ces circonscriptions.

Le comité a jugé que c'était là une façon juste et équitable de régler cette question au lieu de laisser une trop grande discrétion aux commissions.

Certaines personnes ont exprimé l'opinion selon laquelle l'écart de 25 p. 100 est trop grand. Les partis représentés au sein du comité n'étaient pas tous d'accord sur ce point. La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis et certains des témoins que le comité a entendus ont proposé qu'on réduise l'écart à 15 p. 100. Le Parti réformiste a également manifesté le désir qu'on limite l'écart à 15 p. 100.

Cette suggestion a beaucoup de mérite du point de vue de l'équité et de la justice dans le système électoral. Je concède que c'est juste et je respecte les députés qui sont d'avis que c'est la voie à suivre, car ils ont des arguments solides en leur faveur. Néanmoins, pour de grandes parties du Canada rural en particulier, un changement visant à réduire le degré d'écart de 25 à 15 p.

100 donnerait lieu à un déplacement considérable de sièges des zones rurales aux zones urbaines de notre pays.

Les députés de la campagne font valoir avec beaucoup de force qu'il est beaucoup plus difficile de représenter une grande circonscription géographique composée de nombreuses localités et exigeant de longs déplacements d'un bout à l'autre du territoire que ce ne l'est de représenter quelques îlots d'immeubles au coeur de certaines de nos grandes villes. Les députés de la ville contestent parfois ce point de vue.

Je ne voudrais pas me ranger de l'avis de l'un ou l'autre groupe. Je représente une circonscription en grande partie urbaine, mais qui compte un modeste élément rural surtout dans le secteur des îles.

M. Hermanson: Vous abstenir de prendre position ne vous rend pas perplexe?

M. Milliken: Absolument pas perplexe, pour calmer l'inquiétude du député de Kindersley—Lloydminster. Je pense que représenter une circonscription rurale comporte des difficultés, mais représenter une circonscription urbaine présente également des défis dont le député de Kindersley—Lloydminster ne se rend peut–être pas compte. Je crois que sa circonscription est beaucoup plus rurale que bien d'autres mais peut–être pas toutes.

Je sais cependant qu'il défendra l'autre point de vue. Je tiens à faire remarquer qu'il défend sa position à partir d'une base solide car, en Saskatchewan, les commissions n'ont pas tenu compte du degré d'écart de 25 p. 100 et ont plutôt respecté un degré d'écart d'environ 5 p. 100. Un degré de 15 p. 100 ne ferait absolument aucune différence dans sa province.

Je félicite la commission de la Saskatchewan d'avoir dessiné ainsi les limites des circonscriptions. Je me rappelle avoir entendu beaucoup de plaintes au cours de la dernière législature à propos de la délimitation des circonscriptions. Ces plaintes se sont maintenant dissipées, car nous avons un nouveau groupe de députés de la Saskatchewan. Nous nous sommes débarrassés des geignards et nous avons un nouveau groupe de députés qui se plaignent de choses différentes. Il est vrai que certains siègent de ce côté–ci, mais ils ne se plaignent aucunement. Ils sont tout bonnement enchantés de ce projet de loi, et ils vont l'appuyer. J'espère que, en temps et lieu, le député de Kindersley—Lloydminster va discuter avec eux.

Nous nous sommes entendus sur 25 p. 100. Ce pourcentage figure dans la loi depuis quelque temps. Selon moi, c'est un critère raisonnable que nous pouvons appliquer. Pour éviter des difficultés qui seraient profondément ressenties par les députés ruraux, par les populations rurales de l'Ontario et du Québec, notamment, il vaut mieux pour l'instant ne proposer aucun changement à cet égard. Le comité a maintenu le chiffre de 25 p. 100, et c'est ce qu'il recommande à la Chambre.

• (1045)

Le comité a apporté un certain nombre d'autres modifications qui rendront le système plus efficace, en particulier au sujet de la suspension du système lorsque des élections sont déclenchées.

Les députés réformistes, dans leur rapport minoritaire, soutiennent que les modifications que le comité propose à la loi ne justifient pas la suspension du processus. La suspension est déjà chose faite, et cette décision sera entérinée lorsque le projet de loi aura été adopté, car de nouvelles commissions seront nommées en vertu de cette loi. Elles rendront leurs propositions publiques de la manière prévue par la loi et elles proposeront trois cartes au public au lieu d'une.

Je ne suis pas d'accord sur la position des réformistes. Les changements que nous avons apportés sont importants et précieux. Ils constituent une amélioration radicale par rapport au système électoral actuel pour les motifs que j'ai exposés dans mon intervention. Je suis donc farouchement opposé à l'attitude qui me paraît plutôt négative exprimée dans le rapport minoritaire du Parti réformiste.

J'espère que, lorsque les députés auront lu intégralement le rapport, comme ils l'ont déjà fait et le feront encore, lorsqu'ils auront entendu les observations très raisonnables que je formule aujourd'hui pour les inciter à appuyer cette initiative, j'espère, dis–je, que le député de Calgary–Ouest reviendra sur son hérésie et soutiendra cette excellente proposition du comité.

J'ai bon espoir que nous pourrons achever l'étude de ce projet de loi rapidement, afin qu'il soit adopté avant le 22 juin, date où l'ancien système doit recommencer à s'appliquer si nous n'adoptons pas une nouvelle loi. À mon sens, cette dernière est une bonne affaire pour les électeurs. Elle représente un progrès appréciable dans le processus de remaniement de la carte électorale. J'exhorte tous les députés à l'appuyer.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Madame la Présidente, je ne prendrai pas le même temps que le député de Kingston et les Îles puisqu'il a fait un résumé, somme toute, fort objectif des travaux qui se sont déroulés devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Hormis la dernière partie de son exposé qui a été plus un échange avec le Parti réformiste qu'une adresse directe du rapport soumis, le député de Kingston et les Îles a défini la situation et les projets de modification de façon fort juste.

Permettez–moi de rappeler que l'opposition officielle a participé pleinement à l'élaboration du projet qui sera soumis éventuellement à la Chambre, suite à l'adoption du rapport, de façon à ce que nous ayons la meilleure loi possible. Nous avons démontré le sérieux du travail parlementaire qui doit être accompli par tous les députés de cette Chambre, même si la finalité de notre formation politique est de faire en sorte que cette loi ne s'applique jamais au Québec, que nous ne soyons plus soumis à cette loi

lors de la prochaine élection fédérale. Pourtant, nous avons participé, nous avons pris au sérieux ce travail.

J'aurai l'occasion dans quelques instants de revenir sur un élément ou deux que le député de Kingston et les Îles n'a pas mentionné dans son exposé, et cela permettra de compléter le portrait.

Bien sûr, je désire moi aussi remercier le député de Kingston et les Îles, le député de Kindersley—Lloydminster, celui de Calgary–Ouest également, qui d'une façon généralement non partisane ont permis de faire un travail qui, sans être impeccable, a produit des résultats quand même excellents.

Je remercie aussi les gens qui nous ont aidé, particulièrement ceux du bureau du directeur général d'Élections Canada, M. Jean–Pierre Kingsley lui–même, MM. Jacques Girard et Carol Lesage qui ont été d'une ressource incroyable et assidus lorsque nous avons demandé leur assistance et leur coopération. Je veux également remercier les collègues qui, en juin et juillet, en plein été, sont venus à Ottawa faire des représentations devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Là où j'ai plus de difficulté avec le projet de loi qui sera éventuellement soumis, l'ébauche rapportée par le comité, c'est lorsqu'on a refusé de façon systématique de parler d'une représentation minimale pour le Québec. On s'est heurté à une muraille de Chine quand on a voulu aborder cette question de 25 p. 100 de sièges garantis que le sénateur Rivest soulevait lors de sa comparution, au mois de juin, cette idée voulant que le Québec ne puisse pas avoir une représentation de moins de 25 p. 100 à la Chambre des communes parce qu'il perdrait à ce moment son pouvoir d'influence sur les décisions qui se prennent.

• (1050)

Le sénateur Rivest, est–il besoin de le rappeler, n'est pas reconnu comme étant un souverainiste, du moins pas de la première heure. Son point de vue a été largement repris par mon collègue, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead, lorsqu'il est venu comparaître, en juillet, devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, à l'effet qu'il fallait une garantie constitutionnelle, alors que le Québec a actuellement 25 p. 100 des sièges, une garantie constitutionnelle à l'effet que le Québec devait continuer d'avoir cette garantie de 25 p. 100 des sièges, peu importe les variations qui pourraient survenir dans la population québécoise.

Bien sûr, nous voulons régler la question de la représentation du Québec dans cette Chambre d'une façon toute autre. Mais, dans l'éventualité où le Québec devrait continuer à être représenté dans cette Chambre, cette masse critique doit lui être reconnue, et c'est en ce sens qu'elle doit être reconnue de nos collègues de toute la Chambre, mais aussi de toute la population du Québec en général. Alors que l'on discute de l'avenir même du Québec devant les commissions sur l'avenir du Québec, ces jours–ci, il n'a pas été possible de convaincre les collègues de souscrire à une proposition qui aurait garanti 25 p. 100 des sièges au Québec.

On comprend mieux la situation dans laquelle nous sommes, c'est–à–dire que nous nous retrouvons à un moment où nous avons un choix à faire au Québec, entre notre accession à la souveraineté, de maîtriser nos lois, de toutes les faires, de percevoir nos impôts et de signer nos traités et de devenir un membre comme les autres de la fédération canadienne. Ce sera le véritable test qui se posera, lors de la tenue du référendum prochain au Québec. Et les Québécois et les Québécoises doivent savoir sous quel régime ils seront, advenant un vote négatif, lors du référendum au Québec. On le voit déjà, une demande minimale comme celle–là n'a pas été retenue. Une représentation minimale du Québec en cette Chambre n'est pas reconnue. Cela méritait donc d'être souligné à ce stade–ci.

Un autre point dans le rapport qui a été présenté par le député de Kingston et les Îles est celui qui touche les circonscriptions dites spéciales. Sous l'empire de la législation actuelle, les commissions provinciales peuvent tenir compte de circonstances spéciales pour permettre qu'une circonscription voie sa population varier plus grandement ou plus considérablement, par rapport au quotient provincial. Ainsi, actuellement, si on prend l'exemple type d'une circonscription qui compterait 100 000 électeurs, avec le 25 p. 100 de déviation du quotient, ça permet d'aller de 75 000 électeurs à 125 000. Mais, la loi actuelle non modifiée permet à une commission provinciale de tenir compte de circonstances spéciales, comme dans le cas, par exemple, de la circonscription du Labrador, qui dévie du quotient provincial; comme dans le cas des Îles de la Madeleine qui pourraient, cela a été mentionné à plusieurs reprises devant le comité, dévier du quotient provincial.

Cela ne sera plus possible à l'avenir, puisqu'il y a une disposition qui prévoit que les cas spéciaux devront figurer à l'annexe du projet de loi. Pour des raisons qui peuvent être discutables, le comité a choisi d'adopter une annexe en blanc, c'est–à–dire qu'il n'y a pas eu de débat, au comité, sur les circonscriptions qui figureraient à l'annexe. C'est une procédure qui peut être valable, nous allons le voir à l'exercice.

Mais, l'exercice auquel le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre va se livrer doit être, à mon avis, un exercice très large, non limité aux seuls parlementaires. Que le député du Labrador veuille faire des représentations, par exemple, par rapport à sa circonscription, qu'elle soit incluse à l'annexe, que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine veuille en faire pour que les Îles de la Madeleine retrouvent enfin le statut qu'elles avaient avant 1968 et constituent une circonscription indépendante, fort bien.

• (1055)

Mais à mon avis, la procédure suivie par le comité devrait s'élargir à la communauté et permettre l'intervention de personnes du milieu et d'autres milieux. Lorsqu'il semble aller de soi que la circonscription de Labrador et des Îles–de–la–Madeleine devraient avoir droit à leur député, même si leur population est en deçà des normes établies par la loi, il se peut bien qu'ailleurs au Canada, pour des circonstances tout à fait spéciales, des personnes puissent raisonnablement soumettre que leur circonscription devrait être incluse à l'annexe. Il faudrait ouvrir le processus de consultation pour que l'annexe reflète vraiment ce

que la population désire et que les membres de cette Chambre comprennent les désirs de la population.

S'il devait s'avérer—et c'est là qu'il faudrait trouver le mécanisme approprié—qu'il n'est pas possible de fonctionner avec des auditions ouvertes permettant à tous et à toutes de s'exprimer de la façon la plus large possible, je soumets qu'il faudrait en revenir à la procédure actuelle qui permet aux commissions provinciales de tenir compte des circonstances spéciales. Et dans des cas comme le Labrador, les Îles–de–la–Madeleine, possiblement Manicouagan et la péninsule gaspésienne, permettre une déviation qui irait au–delà des 25 p. 100 qui sont actuellement proposés et qui sont demeurés le critère généralement admis depuis que les cartes électorales ne sont plus dressées par cette Chambre, soit depuis 1964, alors que les commissions indépendantes étaient créées.

De toute façon, nous aurons l'occasion de rediscuter de cette question devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, et de la façon d'y parvenir le mieux possible.

On a mentionné tout à l'heure que la population serait consultée davantage. Eh bien, oui, et c'est normal parce que la carte électorale est faite d'abord et avant tout pour la population et non pas pour les élus. Tout le monde a été d'accord avec ce principe. J'y souscris également. Tout comme les lois électorales sont faites pour les électeurs et les électrices et non pas pour les élus. C'est nous qui devons nous soumettre à ces critères.

La méthode de désignation des membres des commissions provinciales a été également grandement améliorée. Alors qu'il s'agissait d'un processus en vase clos, désormais il y aura un processus beaucoup plus ouvert où le Président de la Chambre pourra procéder à des nominations, conjointement avec les juges en chef des provinces. Il pourra même y avoir un débat parlementaire si un nombre minimum de 20 membres de cette Chambre le requiert. L'ouverture du processus nous apparaît également excellente.

Au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, on a discuté également, pendant de longs mois, de la question de fixer un nombre limite ou de réduire le nombre de députés en cette Chambre. Ce sont particulièrement nos collègues du Parti réformiste qui ont amené cette proposition.

Fondamentalement, nous sommes d'accord avec la proposition faite à l'effet qu'il faut réduire le nombre de députés en cette Chambre. Cependant, nous ne le voyons pas de la même façon. Quant à nous, du Bloc québécois, nous voulons bien sûr réduire le nombre de députés en cette Chambre de 295 à 220, tout simplement en soustrayant les 75 députés du Québec qui, après le référendum, devront se retirer de cette Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Langlois: On peut le visualiser ici, ceci va physiquement libérer une portion de sièges qui va représenter à peu près la moitié de ceux réservés à l'opposition, toutes oppositions confondues.

Il n'est pas besoin de penser à refaire l'architecture de la Chambre, de défoncer des murs, ou de reculer encore tout ce qu'on voit à ma gauche ou en face de vous, madame la Présidente. L'après–référendum québécois sera très visible dans cette Chambre puisque la moitié de notre côté de la Chambre sera libérée pour faire place à de plus grands pupitres pour les autres, de la façon que l'on voudra. Le droit à l'autodétermination s'applique aussi au Canada. Nos amis du Canada pourront également restructurer cette Chambre comme ils le voudront.

• (1100)

Les recensements quinquennaux vont apporter, bien sûr, des données qui permettront d'agir beaucoup plus rapidement pour des corrections ponctuelles à la carte électorale et éviter d'avoir à refaire, aux recensements décennaux, donc tous les dix ans, des chambardements trop importants où la population ne s'y retrouve plus. C'est une amélioration aussi souhaitable qui a été fait par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

On a mentionné plus tôt que les députés n'auraient plus un mot à dire. Je suis tout à fait d'accord avec le fait que les députés—et cela existe depuis au–delà de 30 ans—n'ont plus le dernier mot en matière de redistribution électorale et d'établissement des circonscriptions, mais ils avaient jusqu'à présent—et ils ont encore, puisque la loi n'est pas modifiée—un dernier mot à dire, ce qui permet aux commissions de se pencher sur des problèmes qui peuvent être soulevés par des députés.

Je ne suis pas sûr que ce soit une si bonne chose que d'enlever aux députés leur droit de dire un mot puisqu'ils peuvent, en bout de piste avoir des recommandations à faire, dont les commissions tiendront ou ne tiendront pas compte. Que les députés ne décident pas en dernier lieu des limites des circonscriptions électorales, fort bien, mais de leur enlever le pouvoir d'intervenir, c'est au moins discutable.

Bien sûr, on me rétorquera que les députés pourront intervenir devant les commissions provinciales. Mais ne serait–il pas bon que les députés, comme corps parlementaire, comme groupe institué, puissent intervenir, soit directement, soit par le biais d'un comité comme celui de la procédure et des affaires de la Chambre?

Cela étant dit, je rappellerai simplement que le travail non partisan qui a été effectué tout au cours des délibérations du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a prouvé l'efficacité d'une procédure qui, devant un comité comme celui qui nous présente son rapport ce matin, peut être valable, mais qu'il y a encore des preuves à faire devant les autres comités. Et je souhaite que bientôt nous voyions dans les autres commissions parlementaires permanentes un même travail dégagé de partisanerie politique que celui que nous avons eu au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur la motion no 20.

Le 19 avril dernier, la Chambre a chargé le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner le processus de révision des limites des circonscriptions électorales et de lui soumettre un projet de loi à ce sujet, pour qu'elle l'étudie. Le comité était expressément chargé de proposer une formule pour

plafonner ou réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes, d'examiner la pertinence de l'actuel mode de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, d'examiner les règles et les critères que les commissions utilisent pour modifier les limites des circonscriptions et d'examiner la participation du public et de la Chambre des communes aux travaux des commissions de délimitation.

Le projet de loi C–18, qui a reçu la sanction royale le 15 juin 1994, a entraîné une grave interruption du processus électoral impartial. Il prévoyait la suspension de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Un tel geste de la part du gouvernement ne pourrait se justifier, et j'insiste là–dessus, que s'il modifie ou améliore considérablement le processus de révision des limites des circonscriptions.

Ce projet de loi ne propose toutefois pas de modifications importantes. Cela ne veut pas dire qu'il ne propose pas d'améliorations. Bon nombre des petits problèmes ont en effet été réglés d'une manière très satisfaisante. Les mesures proposées par le gouvernement laissent toutefois à désirer en ce qui concerne les questions plus importantes. Il y en a trois: le nombre de sièges à la Chambre, les écarts de population selon les circonscriptions et les règles régissant la révision des limites de circonscriptions.

• (1105)

Comme il est plus facile de traiter des aspects positifs du projet de loi parce qu'ils sont moins nombreux, je commencerai par parler de ceux–ci.

Premièrement, l'idée de confier à un comité permanent le soin de préparer un projet de loi a été un exercice positif et productif. Malheureusement, une majorité de députés libéraux font partie du comité. Ce sont eux qui ont le dernier mot. Certaines propositions excellentes ont été laissées de côté parce que la majorité n'était pas bien disposée envers les autres membres et les autres participants aux travaux du comité.

Je tiens à féliciter particulièrement le personnel d'Élections Canada, notamment M. Jean–Pierre Kingsley, qui a été d'une aide inestimable dans la rédaction du projet de loi. J'encouragerais la Chambre à continuer de recourir aux comités dans l'avenir, comme nous venons de le faire en l'occurrence.

Ce fut également un plaisir de travailler avec le président du comité, qui a fait preuve d'équité dans l'attribution du temps de parole à tous les témoins que nous avons entendus sur cette question. Nous remercions l'opposition officielle de sa participation, bien que ce soit un peu pour la forme puisque, ainsi que le député de Bellechasse l'a dit, le but de ce parti est de se séparer. J'ai été plutôt surpris de voir un député ministériel applaudir à cela. Je pense que c'était le député d'Etobicoke—Lakeshore. Peut–être y a–t–il un séparatiste dans les rangs des libéraux, sait–on jamais.

Le député de Calgary–Ouest, qui est un constitutionnaliste et connaît fort bien la Loi sur les élections, y est allé d'un apport inestimable. Je le remercie. Ce fut un plaisir que de travailler avec lui.

Parmi les améliorations, il importe de mentionner la révision des limites des circonscriptions dans chacune des province après le recensement quinquennal. Cette révision tous les cinq ans nous permettra de réduire le nombre de modifications radicales et très perturbatrices qui sont survenues dans le passé. La population canadienne peut changer considérablement en dix ans. Des modifications mineures apportées plus souvent sont préférables à la pratique actuelle.

Le refus du gouvernement d'accepter la dernière révision est la preuve que la population accepte plus facilement les modifications mineures. La révision tous les cinq ans présente un autre avantage: la période consacrée à ce processus est beaucoup plus courte.

Les commissions de délimitation des circonscriptions seront plus enclines à mieux informer le public et à présenter des solutions de rechange pour les propositions de révision. Alors que leur rôle et leur participation sont accrues, l'influence des députés est réduite. J'applaudis à cela. Si les députés veulent faire une intervention, ils peuvent le faire dans le cadre des réunions publiques actuelles. Je considère cette modification comme un excellent moyen de garantir le plus possible la neutralité politique du processus de révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne crois pas qu'il faille modifier ou maintenir les limites des circonscriptions électorales dans le seul but de faciliter la campagne électorale du député. Tous les députés aimeraient se porter candidat dans une région où ils ont déjà gagné une élection, puisqu'ils ont noué de nombreuses relations et se sont fait bien des amis au cours des années où ils ont représenté ce coin de pays. Par ailleurs, de modifier le processus de délimitation des circonscriptions électorales dans le but explicite d'accorder un avantage certain à un député en poste équivaudrait, à mon avis, à une grave entorse à l'éthique politique.

Ce qu'il y a de paradoxal dans la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales, c'est que le processus qui était déjà en place fonctionnait quand des députés ou de simples citoyens se sont dits peu satisfaits de la proposition venant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Il existait déjà une procédure de remaniement de la carte électorale. Si les députés avaient pris le temps de comparaître aux audiences des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, la chose aurait été possible.

Le député de Prince George—Peace River et un grand nombre de ses électeurs ont comparu devant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la Colombie–Britannique. Les commissaires ont examiné leur proposition et modifié en conséquence les limites des circonscriptions électorales. Certains libéraux de l'Ontario ont fait de même. Il semble bien qu'on n'ait pas eu besoin du projet de loi C–18, une mesure antidémocratique. Les libéraux ont paniqué, ce qui a été fort malheureux.

En ce qui concerne le processus de sélection des commissaires, on a apporté des changements mineurs, mais bénéfiques, aux attributions et aux pouvoirs du directeur général des élections et on a clarifié le processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Ces aspects du projet de loi sont positifs. Comme je viens de le dire, toutes ces améliorations et tous ces changements auraient pu être apportés sans qu'il ne soit nécessaire d'interrompre le processus de délimitation des circonscriptions électorales et de

gaspiller les cinq millions de dollars qu'ont coûtés les rapports des commissions.

Le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre fait un bilan d'échec à toutes les rubriques du mandat confié au comité, dont le nombre de députés à la Chambre des communes, la variance de la population d'une circonscription à l'autre, ainsi que l'ordre de priorité des critères servant à délimiter les nouvelles circonscriptions.

La plupart des Canadiens veulent un gouvernement de taille plus modeste. La plupart des Canadiens estiment que les députés sont déjà trop nombreux. Même quand on leur a soumis une bonne formule qui aurait pu réduire le nombre de députés à la Chambre, les libéraux ont refusé de bouger au chapitre de la taille du gouvernement. Ils ont refusé de réduire, ou du moins de ne pas augmenter, le nombre de députés qui s'élève actuellement à 295 et qu'on se propose de faire passer à 301.

• (1110)

Ils ont même refusé de limiter la croissance de la Chambre dans l'avenir. Il semble que les libéraux soient prêts à faire passer leurs propres intérêts avant ceux de la nation. Voilà qui est fort regrettable! Les motifs qu'ils invoquent pour refuser d'agir sont bien minces. Ils prétendent qu'il est impossible pour le moment de plafonner ou de réduire la taille de la Chambre des communes. Ils n'ont pas le courage politique d'agir! Ils disent que le nombre de sièges abolis se résumerait à presque rien et que le résultat perturberait beaucoup de choses.

Les libéraux invoquent aussi certains problèmes constitutionnels pour ne pas restreindre la taille de la Chambre des communes. Ces problèmes seraient attribuables à la répartition des sièges au Sénat. Il est inacceptable d'utiliser ainsi la Chambre des communes pour corriger les lacunes de l'autre endroit.

Le problème de la représentation inégale à la Chambre vient du refus du présent gouvernement, et du gouvernement conservateur qui l'a précédé, de réformer la Chambre haute de manière que toutes les provinces et les régions de ce pays y soient représentées efficacement. La Chambre des communes doit être le lieu où tous les Canadiens sont représentés avec égalité.

Le principe fondamental de la Chambre des communes est justement la représentation fondée sur la population. La Chambre haute ne peut représenter correctement les intérêts des provinces et des régions puisque sa structure entraîne une représentation inégale et que ses membres ne sont pas élus.

Le fait que le Sénat moderne soit de plus en plus incompatible avec le système confédératif d'aujourd'hui ne devrait pas empêcher la meilleure représentation possible à la Chambre des communes. Il me semble que la résistance du gouvernement à améliorer le Sénat fait obstacle à l'efficacité de la Chambre.

La Chambre des communes devrait être structurée de la façon la plus efficace possible et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Si cette structure commande en plus la réforme du Sénat, ce n'est là qu'un avantage additionnel. Nous ne devons pas affaiblir la Chambre des communes en maintenant sa structure actuelle. Par ailleurs, nous ne devons pas la laisser croître sans limite simplement pour éviter la réforme d'un Sénat tout à fait dépassé.

Aucune excuse ne justifie le refus de réduire la taille de la Chambre des communes. Les gens de ma province, la Saskatchewan, accepteraient de perdre quelques députés si les réductions étaient équitables pour toutes les provinces.

En Saskatchewan, le nombre de sièges à l'assemblée provinciale a été réduit et la population a approuvé et accueilli favorablement cette mesure. Le gouvernement fédéral devrait peut–être examiner ce dossier et s'en inspirer.

Si, à la suite d'une réduction du nombre des députés, les Canadiens obtenaient un Sénat triple E, élu par eux, responsable envers eux et défendant leurs intérêts au lieu d'être de simples machines à voter, la possibilité d'économiser l'argent des contribuables par l'élection de moins de députés davantage à l'écoute de la population deviendrait encore plus alléchante.

J'ai entendu dire que beaucoup de députés libéraux des régions rurales de l'Ontario se plaignaient des problèmes liés à de grandes circonscriptions. Pour traverser ma circonscription, il faut compter plus de quatre heures et demie en voiture, selon la direction qu'on prend. Si les députés sont ingénieux et déterminés à servir leurs électeurs, ils peuvent trouver des moyens de bien répondre aux besoins d'une grande circonscription.

Par exemple, j'ai mis sur pied un bureau de circonscription mobile qui se déplace pour atteindre les électeurs qui ne peuvent pas me joindre. De plus, les députés qui ont de vastes circonscriptions bénéficient déjà d'allocations de voyage supplémentaires. Si certaines circonscriptions s'agrandissaient en raison de la réduction de la taille de la Chambre, les frais de déplacement supplémentaires ne seraient rien comparativement aux économies réalisées.

Les techniques de communication modernes dont nous disposons aujourd'hui facilitent les contacts avec les électeurs, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des déplacements considérables. Je tiens à dire aux députés qui représentent des circonscriptions urbaines que, peu importe si leur circonscription est petite et populeuse, je peux transmettre des télécopies dans la mienne plus rapidement qu'ils peuvent traverser la leur en automobile.

Bien sûr, si les circonscriptions sont moins nombreuses, chaque député devra servir plus d'électeurs. Encore une fois, je soutiens qu'une augmentation modeste des ressources en personnel ou en matériel du bureau d'un député pour répondre aux besoins des Canadiens coûterait moins cher qu'un nombre plus élevé de députés. Non seulement les Canadiens veulent moins de politiciens fédéraux, mais c'est également plus logique d'un point de vue financier.

Or, les libéraux refusent de faire quoi que ce soit au sujet de la taille de la Chambre. Ils ont adopté la solution facile. Ils ont recommandé que d'autres, peut–être dans une nouvelle législature, prennent des mesures au sujet du nombre croissant de députés.

Il est temps d'agir dès maintenant, car nous avons déjà un problème. Ce projet de loi représente une excellente occasion de s'y attaquer. Il n'y aura pas à l'avenir une meilleure occasion que celle–ci. J'imagine que les libéraux de demain, s'il y en a, ne seront pas plus disposés à affronter le problème que ceux qui

forment actuellement le gouvernement. Ils refusent tout simplement d'examiner toute solution qui diffère de leur mode actuel de pensée. C'est bien simple: les libéraux ne veulent jamais prendre des mesures sur quoi que ce soit.

Un autre défaut important dans ce projet de loi, c'est qu'il ne fait rien pour régler le problème des grandes différences de population entre les circonscriptions, même entre celles qui se trouvent dans une même province.

• (1115)

Un écart de plus ou de moins 25 p. 100 signifie que même dans la même province, une circonscription peut compter deux fois plus d'habitants qu'une autre. Cet écart dans le nombre de voix est considéré comme inacceptable, et je demande à tous les députés de ne pas oublier que l'on ne retrouve pas cet écart entre des circonscriptions dont la population a changé récemment et que l'on s'apprête à corriger. Cela constitue plutôt un point de départ. On permet aux commissions d'établir les choses ainsi, à la base.

Il peut y avoir, au départ, un écart important entre des circonscriptions et il peut ensuite s'écouler cinq ans, au cours desquels il y a des mouvements de population, avant que l'on ne fasse quelque chose. Aussi inéquitable que cela puisse paraître, cet important écart sera dépassé par les circonscriptions dont le nom figurera dans une annexe spéciale.

Ces circonscriptions ne seront pas tenues de respecter le quotient permis. Si un très grand écart est déjà accepté par les commissions, il n'est pas nécessaire de prévoir une annexe spéciale. Par contre, si l'on crée une annexe pour les cas particuliers, il n'est pas nécessaire d'avoir un écart aussi important.

Un député peut représenter moins de 20 000 personnes tout comme il peut en représenter plus de 120 000. C'est incroyable, et c'est ce qui constitue le point de départ, si nous incluons une annexe en plus d'un écart énorme de 25 p. 100.

Les raisons pour l'inclusion à la fois de l'annexe et de l'écart dépassent les rêves les plus fous de ceux qui aimeraient que le découpage se fasse à leur avantage. Si la Chambre décide des sièges qui devraient figurer dans une annexe, elle ouvrira la porte à des préjugés selon le parti auquel on appartient, à des préjugés entre les députés qui représentent des circonscriptions rurales et ceux qui représentent des circonscriptions urbaines. Cela donnera lieu à des querelles internes et à des comportements terribles chez les députés. Le fait d'encourager de tels comportements chez les députés et les partis ne me plaît guère. Cela n'a pas sa place. On aurait pu corriger ce problème.

Je demande à tous les députés de la Chambre de voter contre ce rapport tant que l'on n'aura pas réglé cette grave iniquité. Le fait que ces deux lacunes se retrouvent simultanément dans le projet de loi anéantit le principe de l'égalité du nombre de voix même à l'intérieur d'une même province. Cette situation est aggravée par l'exigence constitutionnelle d'avoir, au départ, une représentation provinciale inégale.

Pour moi, il est clair que la mesure législative que recommande ce rapport ne fait rien pour garantir ou même favoriser l'égalité des Canadiens, sur le plan électoral. Cela suffit pour justifier le rejet de ce projet de loi, à moins qu'une correction n'y soit apportée au moyen d'un amendement.

La troisième lacune de ce projet de loi, c'est qu'il fait passer la communauté d'intérêts avant l'équité des électeurs. Même si ce n'est pas dit aussi clairement, on demande aux commissaires de tenir compte de considérations sociologiques avant de rendre les circonscriptions égales, du point de vue des chiffres. Il s'agit de la conséquence automatique d'un écart élevé par rapport au quotient électoral prévu.

C'est le rêve d'un ingénieur social. Ces considérations, ajoutées à des écarts beaucoup trop généreux, entraîneront un système de représentation des Canadiens en fonction de caractéristiques plutôt qu'en leur qualité de citoyens d'une région géographique donnée. Cela reflète une politique d'intérêts spéciaux que nous souhaitons éviter.

Certaines des considérations que renferme la définition de l'expression «communauté d'intérêts» peuvent et doivent servir à trancher entre diverses propositions aussi équitables les unes que les autres envers les électeurs. Elles ne devraient pas être le principal facteur d'établissement des limites des circonscriptions électorales.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, malgré quelques améliorations mineures apportées au processus de remaniement de la carte électorale, le projet de loi comporte de grandes lacunes et représente une excellente occasion ratée de faire avancer les choses à cet égard. Le projet de loi proposé dans ce rapport ne justifie en rien la décision du gouvernement d'interrompre le processus qui existait auparavant.

Les mesures qu'ont prises les ministériels dans la rédaction de ce rapport confirment que le projet de loi C–18 se voulait avant tout, au départ, une tentative de manipulation grossière et partisane du processus électoral. Les députés libéraux de l'arrière–ban de l'Ontario et quelques–uns de la région de l'Atlantique n'ont pas apprécié de voir les limites de leur circonscription modifiées. Ils ont témoigné devant le comité et nous ont fait part du problème. Lorsqu'un parti détient pratiquement tous les sièges dans une province, il est évident que ses membres vont faire tout ce qu'ils peuvent pour conserver les mêmes règles du jeu.

Dans le cas présent, le gouvernement voulait modifier la dernière révision de la carte électorale simplement parce que les nouvelles limites ne lui convenaient pas. Certaines passaient sur la sixième avenue plutôt que la dixième.

On a présenté le projet de loi C–18 pour camoufler toute l'opération, en faisant croire qu'il s'agissait de rendre le processus plus transparent dans le but de l'améliorer et de le moderniser. Ce rapport et l'absence de véritables modifications dans ce dernier montrent qu'il n'y a jamais eu d'intention sincère de la part des ministériels de vraiment moderniser le processus.

• (1120)

Parlons du noeud de la question, alors que je termine mes observations. Le problème, c'est que notre pays a besoin de réformes dans de nombreux domaines. Une des choses moins prioritaires est la réforme de la carte électorale. C'est important, je le reconnais, et je sais que mes collègues sont d'accord là–dessus. Cependant, nous avons besoin d'une réforme des programmes sociaux, du processus de dépense des deniers publics et de notre système de justice. La tradition libérale consiste à parler de

réforme, mais à finir par ne prendre aucune mesure. Il devient tout à fait évident que seuls les réformistes, comme le nom de leur parti l'indique, souhaitent procéder à ces réformes au Canada.

Notre pays a une tradition démocratique dont il est très fier. Les Canadiens méritent le meilleur système électoral possible. Je vais essayer de parvenir à une réforme électorale constructive, à une réforme du Sénat, ainsi qu'à un plafonnement et à une réduction des sièges à la Chambre des communes, non parce que cela m'est favorable, mais parce que c'est ce que les Canadiens souhaitent. Ils veulent des mesures concrètes et une véritable réforme.

La motion que le gouvernement a présentée pour promulguer le projet de loi établissant une nouvelle Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales n'est pas une véritable réforme. Elle se contente d'apporter des modifications de forme mineures pour essayer de cacher le désaccord des ministériels avec les limites établies dans le cadre de la dernière révision.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le débat, mais je me demande si je peux demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'étape du dépôt des documents. Le document qui aurait dû être déposé ce matin ne l'a pas été, et je demande le consentement unanime pour le faire maintenant.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député a–t–il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport spécial de la Commission royale sur les peuples autochtones qui concerne le suicide chez les autochtones et qui s'intitule «Choisir la vie».

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député qui vient de prendre la parole. Je tiens tout d'abord à dire qu'une des choses qui manquent aux réformistes est le sens de l'humour, et il est souvent important d'en avoir dans les discussions.

Je croyais que le député d'en face faisait allusion aux réformistes qui étaient en train de faire de la place pour 75 libéraux de l'autre côté. C'est pour cette raison que j'ai applaudi. Quelle perspective de voir 75 libéraux remplacer ceux qui se trouvent actuellement de l'autre côté et faire face à leurs autres collègues!

J'ai de la difficulté à comprendre les propos compliqués du député concernant ce qui est et n'est pas et ce que les réformistes appuient et n'appuient pas. Quels sont les éléments positifs du projet de loi qu'il appuie? Je crois que cet aspect s'est perdu dans la discussion.

M. Hermanson: Madame la Présidente, je donne l'assurance à ma collègue que les députés réformistes ont un merveilleux sens de l'humour. Nous trouvons très amusante la polka que dansent les libéraux avec ce projet de loi, comme ils l'ont d'ailleurs fait avec beaucoup d'autres. Un pas en avant, deux pas en arrière, mais ils restent à côté de la question.

On trouve des aspects positifs dans ce projet de loi, ou plutôt dans cette motion qui pourrait devenir un projet de loi si le gouvernement le décide. Un des aspects positifs dont d'autres députés parleront certainement est le choix des membres des commissions de délimitation, qui a fait l'objet de quelques améliorations mineures. On consulte davantage les députés, de sorte que le Président exercerait une autorité moins exclusive sur le choix des deux membres de la commission désignés au niveau fédéral. Bien entendu, on ne change rien à la façon dont les membres sont désignés par les provinces.

Les solutions de rechange qui seront proposées aux électeurs constituent aussi un aspect positif. Au lieu de présenter une seule carte électorale, on pourra en présenter trois, soit une carte privilégiée et deux cartes de rechange. Ce sont là, cependant, des améliorations mineures qui ne justifiaient certainement pas une suspension de la réforme.

Mis à part ces détails d'importance mineure, il y a surtout des lacunes et des omissions, et je suis justement préoccupé davantage par les omissions et le manque de changements dans le projet de loi. Si nous avions voulu apporter ces améliorations mineures, nous aurions pu le faire sous forme d'amendement au projet de loi, pendant que la réforme était en cours.

• (1125)

En fait, le processus de réforme initial qui avait débuté il y a un certain temps a été interrompu par la tenue des élections et il subsiste des écarts considérables. Certains députés représentent des populations énormes alors que d'autres comptent un nombre très limité d'électeurs. Le projet de loi dont nous sommes saisis ne remédie pas au problème; il brode autour, contient quelques changements superficiels et de rares améliorations mineures.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Madame la Présidente, au sujet de ce que disait le député d'en face, j'ai une ou deux choses à dire et peut-être une question à laquelle j'aimerais qu'il réponde.

J'ai écouté son discours avec attention et ses observations allaient très loin. Venant du Nouveau-Brunswick, ce qui m'a frappé, peu de temps après mon arrivée à la Chambre, lorsque l'on nous a remis les cartes des circonscriptions électorales, c'est qu'il y avait eu changement unilatéral. La province n'avait pas de nouveau siège et elle n'en demandait pas. Il continuait d'y avoir 10 sièges au Nouveau-Brunswick, comme avant, mais toutes les circonscriptions, selon la nouvelle carte proposée, étaient modifiées.

De mon point de vue, c'était politiquement important, car ma circonscription était passablement modifiée. Le message de mes électeurs était que nous dépensions des millions à faire des changements pour le plaisir de changer. J'ai dû admettre que ce redécoupage n'avait aucun sens.

Je voulais surtout que ceux de mes électeurs qui avaient quelque chose à dire se présentent aux audiences et exposent leurs objections. Personnellement, je ne me suis pas présenté aux audiences, justement pour les raisons que donnait le député. Je ne voulais pas que l'on pense que je pouvais avoir des raisons politiques de m'opposer aux changements.

Ce que l'on me disait, c'est pourquoi changer pour le plaisir de changer. Parce que la population de quelques régions urbaines avait légèrement augmenté, nous allions modifier les 10 circonscriptions du Nouveau-Brunswick et dépenser des millions. Cela n'avait aucun sens.

Ce genre de problème n'était pas unique au Nouveau-Brunswick, on retrouvait la même chose dans plusieurs provinces. Je pense que ce projet de loi nous donne des critères sensés et défendables du point de vue du contribuable canadien qui, en fin de compte, paie pour ces modifications des cartes électorales.

J'aimerais l'avis du député là-dessus, compte tenu de ce qu'il a dit précédemment.

M. Hermanson: Madame la Présidente, le député de Carleton—Charlotte soulève un point très intéressant dont beaucoup de députés ont fait état devant le comité. Le problème, c'est que s'il faut faire des rajustements dans une province, cela crée un effet d'entraînement.

Ma province, la Saskatchewan, est dans une situation certainement très semblable à celle du Nouveau-Brunswick. Dans bon nombre des circonscriptions, la population n'a pas changé considérablement. Pourtant, si une ou deux circonscriptions ont connu des changements importants, généralement attribuables à l'expansion d'une région urbaine, il faut redessiner les limites électorales de certaines parties de la province. En modifiant une limite, on change la circonscription voisine, qui compte moins d'habitants parce que les limites de la ville ont été rapprochées. On modifie alors la circonscription suivante et ainsi de suite.

Une fois qu'il faut redessiner les limites d'une circonscription parce que sa population dépasse la marge de variabilité acceptable, nous devons la plupart du temps redessiner la carte électorale de toute la province. C'est inévitable, même si la distribution de la population n'a presque pas changé sur les trois quarts du territoire. La nouvelle procédure ne changera pas grand-chose à ce problème.

Pour répondre à la députée d'Etobicoke, je mentionnerai une autre amélioration, soit le fait que le rajustement se fera tous les cinq ans, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire l'importance des changements. Il n'y aura pas de modifications majeures comme par le passé.

• (1130)

Encore une fois, dès qu'on commence à redessiner une limite, par exemple si l'on redessine Carleton—Charlotte, les circonscriptions voisines sont touchées. On ne s'en sort pas. Peu importe si ça se produit tous les cinq ans ou tous les dix ans, il faut redessiner la carte électorale de toute la province. La solution, c'est de tracer ces limites de la façon la plus judicieuse possible, ce que doivent faire les commissaires d'après les recommandations du public. Ce système existait avec l'ancienne loi et existera toujours dans la mesure dont nous sommes saisis.

Bref, cette mesure présente quelques améliorations mineures. Elle permet une participation un peu plus grande du public et offre quelques solutions de rechange.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je ne puis m'empêcher de poser une question au député de Kindersley—Lloydminster qui, à mon avis, a désespérément fouillé dans le rapport du comité pour y trouver de quoi se plaindre.

Je le félicite toutefois pour son discours dans lequel il a tout au moins vigoureusement défendu la position du Parti réformiste à l'égard des deux principales questions qui nous divisent. À mon avis, il a choisi un sujet sur lequel, je sais, le député de Calgary-Ouest va comme lui revenir quand il va se lever, à savoir le projet de loi sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales qui, il en est convaincu, est défectueux.

Il sait bien que plusieurs membres de son propre parti ont jugé les propositions des commissions tout à fait inacceptables quand elles sont sorties. Il se trouve que lui non. Il sait que certains de ses collègues les ont jugées inacceptables. Je sais que le député de Calgary-Ouest n'était pas très satisfait des propositions quand il en a eu connaissance la première fois. Je sais que les députés de la Colombie-Britannique ne l'étaient pas du tout et cela vaut pour tous les partis représentés à la Chambre qui comptent des députés de la Colombie-Britannique.

Le député peut fort bien dénoncer le contenu et chercher ce qui ne va pas dans cette mesure, mais je crois qu'il se rend compte que l'ancien système laissait à désirer et nécessitait des retouches. Il doit reconnaître, et je l'invite à le faire, que—contrairement à ce qu'il suggère—les propositions faites dans ce projet de loi ne sont pas insignifiantes, mais constituent des améliorations importantes par rapport au système précédent, notamment en ce qui concerne le processus de nomination des commissaires et

l'obligation pour les commissions de soumettre un énoncé général de la façon dont elles entendent procéder avant de se lancer dans le tracé de cartes électorales et de soumettre ensuite trois projets de révision des limites des circonscriptions électorales au lieu d'un.

C'est là une amélioration substantielle qu'on ne peut ignorer et non un ajustement mineur comme il essaie de le suggérer dans ses propos qui sont injustes si l'on considère l'excellent travail qu'a fait ce comité.

M. Hermanson: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député de Kingston et les Îles pour dire que c'est une amélioration valable. Cependant, elle ne vaut certainement pas les 5 millions de dollars que les contribuables ont dépensés pour suspendre la révision des limites des circonscriptions électorales et tout recommencer.

Je suis prêt à parier ma carte de député que les membres de son parti ne seront probablement pas entièrement satisfaits des nouvelles limites qui seront tracées la prochaine fois. Nous n'arriverons jamais à satisfaire tous les députés à la Chambre lorsque qu'il s'agira de retracer les limites. C'est absolument impossible.

Pour terminer, en ce qui concerne l'autre point que le député a soulevé, il est vrai que certains membres de notre parti ne sont pas satisfaits de la façon dont les limites des circonscriptions électorales ont été révisées. Nous sommes cependant prêts à jouer selon les règles que nous respectons, y compris le député de Calgary–Ouest.

Les habitants de la ville de Calgary qui ont comparu devant la commission pour faire des recommandations ont obtenu que soient apportées à la carte électorale certaines modifications qui font qu'elle est meilleure. Ils se sont servis du système et ont fait en sorte qu'il soit efficace. La commission qui les a entendus était une commission impartiale. Elle a corrigé le problème. Elle a joué selon les règles. Les libéraux n'étaient pas prêts à en faire autant. Ils voulaient imposer leurs propres règles.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui en faveur de la motion d'adoption du 51e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la révision des limites des circonscriptions électorales.

L'art de gouverner est une question qui intéresse tous les députés. En ma qualité de députée de Mississauga–Ouest, la plus vaste circonscription du pays à une exception près et sans doute la plus diverse, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui m'intéresse vivement du fait qu'il risque de profondément modifier ma circonscription. Les enjeux sont énormes.

Le Canada a une longue tradition d'équité et de conciliation en ce qui concerne le découpage électoral de la nation. Depuis le début de la confédération, cette Chambre a pris des mesures exceptionnelles afin que des régions aussi différentes que l'Île–du–Prince–Édouard, le Québec et les Territoires du Nord–Ouest soient traitées avec la plus grande considération. Le Canada est une fédération au sein de laquelle sont regroupés des cultures, des modes de vie et des origines ethniques très variés; les liens entre ces divers groupes n'ont pas toujours été très évidents.

L'un des liens les plus importants est un gouvernement fédéral fort représenté par les députés qui siègent ici. Dans l'intérêt de l'harmonie, de la justice et de l'équité, il faut parfois revoir et ajuster la façon dont nous sommes gouvernés ainsi que la méthode de sélection des représentants du peuple au Parlement. La justice et l'équité devraient être un souci primordial.

• (1135)

En 1900, plus de 80 p. 100 des Canadiens étaient d'origine anglaise ou française et vivaient à la campagne. Les choses ont beaucoup changé depuis. En 1995, la population est principalement urbaine et compte un grand nombre de néo–Canadiens qui ont des points de vue très différents mais qui sont animés du même désir de participer activement à la vie de leur nouveau pays. Malgré tout, une vive controverse continue à entourer l'idée de procéder à un nouveau découpage électoral qui représenterait cette population très diversifiée, de façon juste et équitable.

Dans la circonscription de Mississauga–Ouest, plus de 250 000 résidents essaient de gagner leur vie, de s'habituer à des coutumes nouvelles et de se faire une place au soleil. Cette circonscription, qui est au moins trois fois plus grande que la moyenne ontarienne, a une population qui est le double de celle de l'Île–du–Prince–Édouard qui, en passant, est représentée par quatre excellents députés à cette Chambre.

De toute, évidence, le moment est venu de relever le défi que constitue la région hautement urbanisée et en pleine expansion qu'est Mississauga–Ouest où plus de 40 p. 100 de la population ne parle ni l'une ni l'autre de nos langues officielles. Avec plus de 131 langues représentées dans nos écoles, le pourcentage d'élèves anglophones ou francophones est inférieur à 10 p. 100. C'est un renversement spectaculaire qui n'a pris que dix ans.

Pour vous donner une meilleure idée de la situation, je vais vous parler du rythme de croissance de la ville de Mississauga, dans la région de Peel. Depuis sa fondation, en 1974, Mississauga a triplé. Selon les données fournies par la municipalité, la ville croît à un rythme accéléré et ininterrompu conforme aux prévisions.

En 1974, Mississauga comptait 165,000 résidents. Aujourd'hui, la population de la ville dépasse les 500,000. Seules les récessions de 1982–1983 et de 1993–1994 ont ralenti une croissance aussi forte que soutenue. Cette année, Mississauga est la neuvième ville canadienne en importance et celle dont la croissance est la plus rapide. J'en représente la moitié.

Nous avons dépassé de plus de 250 millions de dollars les prévisions pour 1994, avec une performance de 850 millions de dollars, soit un taux de croissance comparable à ceux enregistrés en 1988–1989, avant la récession. La croissance industrielle a également progressé de 30 p. 100 par rapport à 1993.

Je rappellerai à la Chambre que des tels taux sont courants dans toute l'agglomération torontoise. C'est la même chose dans des villes comme Markham, Brampton et Oakville. Les nouveaux centres urbains attirent tous les ans des milliers de personnes et, avec elles, de nouvelles entreprises et le goût de disposer de services gouvernementaux, sans parler du désir tenace et

exprimé bruyamment d'avoir une ligne de communication directe avec son député.

Nous savons tous la somme de travail énorme qui entre dans la construction de nouvelles villes. Nous savons comment il faut se démener pour obtenir des fonds pour les écoles, la voirie, les parcs et les autres éléments de l'infrastructure. Il y a les besoins urgents et évidents de toute nouvelle collectivité. Il y en a aussi qui sont moins évidents. Quels sont-ils? Nombreux sont les néo-Canadiens qui ont besoin de beaucoup d'aide de la part de leur député fédéral et de son bureau de circonscription. On ne peut plus compter sur l'aide communautaire bénévole comme celle que l'on trouve plus couramment en milieu rural. Les centres urbains sont généralement des milieux plus menaçants, moins accueillants et, pour tout dire, des milieux dans lesquels il est plus difficile de s'intégrer.

Il n'est pas rare que mon bureau de circonscription reçoive une centaine d'appels par jour, et la plupart de ceux-ci portent sur des questions assez compliquées concernant l'immigration et le chômage, sans compter tous les conseils et toutes les solutions miracles que l'on nous propose pour venir à bout de nos difficultés budgétaires.

Les problèmes en matière culturelle et linguistique sont énormes. Essayez de vous imaginer face à au moins 40 grands groupes ethniques ayant chacun ses besoins et problèmes particuliers. Les membres de mon équipe ont fini par apprendre quelques mots de langues en usage dans tous les coins du monde entier à force de se dévouer pour apporter une aide efficace et amicale à nos électeurs. Un membre de notre équipe a même dû être hospitalisé.

Voilà le genre de problèmes que posent des circonscriptions de la taille de celle de Mississauga-Ouest. Je sais que chacun de vous pense à sa propre circonscription en ce moment, à ses problèmes, à ses défis, à ses circonstances particulières. De ce point de vue, nous sommes tous sans exception des hommes et des femmes qui font leur possible pour faire face aux situations qui surviennent au jour le jour.

Toutefois, les régions à croissance rapide, comme York-nord, Ontario, Scarborough et Mississauga-Ouest, doivent faire partie d'une classe à part aux fins du découpage. Le rapport à l'étude fait vraiment beaucoup pour aider à répondre aux besoins des collectivités qui connaissent une forte croissance.

J'attire l'attention des députés sur la disposition concernant l'écart de population de plus ou moins 25 p. 100 dont il a été question tout à l'heure. Cette disposition donnerait aux régions à forte croissance plus de flexibilité pour déterminer des limites électorales réalistes et durables. À ce chapitre, les prévisions et les efforts de planification qui s'ensuivent sont relativement corrects. Il est facile de déterminer quelles sont les régions à forte croissance et d'apporter ensuite des rajustements. Le risque d'erreur est faible, si l'on en juge d'après les prévisions établies dans le passé et les modèles de croissance actuels.

Selon le nouveau processus de détermination des limites des circonscriptions électorales, une commission serait constituée après chaque recensement quinquennal, si plus de 10 p. 100 des circonscriptions électorales d'une province ont un écart de population de 25 p. 100 et plus par rapport à la moyenne provinciale.

• (1140)

De plus, ces rajustements effectués par suite des recensements quinquennaux garantiront que les tailles des circonscriptions soient équitables, sans que le nombre réel de sièges pour chaque province ne change. Ainsi, une région comme celle de Mississauga-Ouest, ou toute la région de Mississauga, pourrait être divisée en quatre ou cinq circonscriptions, chacune disposant d'une marge de croissance de 25 p. 100.

En effet, pour la toute première fois, nous ferions preuve d'une bonne planification et nous reconnaîtrions les circonstances spéciales de villes comme celle de Mississauga. Après tout, les politiciens représentent des gens et non des espaces géographiques. Ils travaillent pour des gens et pas pour des collines, des montagnes et des plaines.

Dans le passé, certaines régions ont connu une croissance fulgurante, par exemple, en dix ans, la population de Mississauga-Ouest est passée de 140 000 à 250 000, ce qui signifie que le nombre d'électeurs inscrits admissibles est passé de 80 000 à 163 000. Les rajustements aux dix ans ne sont pas satisfaisants. Nous devons admettre que, lorsque la région s'étend et prend racine, ceux qui s'installent dans les nouvelles collectivités apportent un énorme surcroît de travail.

Les services fédéraux ne peuvent suivre le rythme, de sorte que le fardeau s'alourdit au bureau d'un député. Les bureaux de l'assurance-chômage et de la Société canadienne des postes, les centres des passeports et les bureaux de district d'impôt ne suffisent pas à la tâche. La fuite des citadins vers les banlieues s'effectue plus rapidement que l'ajout des services fédéraux nécessaires. Nous savons qu'un grand nombre des immigrants qui arrivent à l'aéroport Pearson vont s'installer en banlieue, où les taxes, les loyers et les services coûtent moins cher que dans les centres urbains.

Le 51e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les limites des frontières électorales reconnaît également un aspect souvent négligé des limites des circonscriptions, des communautés d'intérêts et des municipalités actuelles. Dans le passé, les architectes de la redistribution ont souvent concocté des limites de circonscription assez originales, même si elles étaient compliquées. Un grand nombre étaient plus représentatifs d'une croustille que d'une circonscription. Je ne peux que spéculer quant aux motifs qui sous-tendent les changements particulièrement innovateurs aux limites des circonscriptions électorales.

Je me contenterai de dire que les intérêts de la collectivité ne peuvent être servis que si la délimitation des circonscriptions respecte la notion de communauté d'intérêts. Il faut tenir compte de l'homogénéité et des préoccupations communes de certaines régions ou municipalités.

Récemment, certaines propositions visaient à inclure Brampton et une partie de Mississauga dans la même circonscription. Cela peut sembler plutôt normal aux yeux de certains, puisque Mississauga est la porte d'entrée de Brampton, peut-être même le centre du nouvel univers en ce qui me concerne. Toutefois, une telle mesure engendrerait des problèmes pratiques.

Songez au travail supplémentaire inutile qui serait nécessaire dans une circonscription divisée du point de vue géographique, ou extrêmement diversifiée quant aux intérêts, à la situation économique ou au mode de vie de ses résidents. Il serait délicat et

plutôt futile d'essayer de concilier des différences aussi nombreuses et marquées. Le député de Bramalea—Gore—Malton sait exactement de quoi je parle.

Le rapport dont nous discutons aujourd'hui aborde cette question délicate. Les nouvelles lignes directrices offrent plus d'occasions d'améliorer nos relations avec les municipalités de la région, un peu comme cela s'est fait lorsque le gouvernement a élaboré et mis en oeuvre son programme d'infrastructure dans un climat de grande collaboration.

Les responsables locaux de la planification, les résidents et les édiles municipaux devront assumer des responsabilités et jouer un rôle beaucoup plus importants pour faire en sorte que les besoins de la collectivité soient pris en considération bien avant que les limites de la circonscription ne soient arrêtées. Les députés n'auront pas à prendre des décisions comme le roi Salomon, c'est–à–dire en étant contraints de jongler avec divers intérêts et de trancher en faveur d'une communauté d'intérêts au détriment d'une autre.

Le rapport renferme une autre proposition innovatrice. Comme on l'a mentionné, il est prévu que, pour chaque nouvelle délimitation des limites d'une circonscription, trois solutions différentes soient présentées par la commission électorale, qui devra fournir une justification détaillée de l'option qu'elle privilégie. Ainsi, la commission retiendra diverses possibilités et fera un choix justifié parmi celles–ci; toutefois, pour la première fois, ceux qui auront des objections quant à ce choix pourront prendre connaissance des autres solutions possibles.

Cette nouvelle façon de procéder donne beaucoup plus de poids à l'opinion des citoyens et des édiles locaux. Au cours des audiences, les intéressés pourront opter pour une autre solution prévoyant une distribution égale de la population, mais fondée sur d'autres communautés d'intérêts ou sur d'autres considérations géographiques.

Jusqu'à maintenant, le processus de délimitation des limites de circonscription était une sorte d'exercice mystérieux et empreint de favoritisme auquel se livrait le gouvernement fédéral une fois par décennie. Dorénavant, ce processus sera clair, transparent et démocratique. La révision prévue après cinq ans, au lieu de dix ans comme c'est le cas actuellement, est aussi une amélioration, compte tenu que certaines régions connaissent une croissance spectaculaire.

Enfin, le rapport vise à favoriser l'équité et l'équilibre lorsque l'on révise les limites d'une circonscription. Il faut être juste envers tous les Canadiens, où qu'ils vivent. Tous les votes doivent avoir la même valeur. Dans toute la mesure du possible, compte tenu des dispositions de la Loi constitutionnelle, tous les votes doivent avoir le même poids.

Les centres urbains prennent rapidement de l'expansion et la justice politique veut que l'on continue de créer des circonscriptions là où les gens vivent. Il faut reconnaître que cela est inévitable. Mes 250 000 électeurs méritent d'être bien représentés, d'avoir pleinement accès au suffrage et d'exercer à fond leur pouvoir démocratique.

• (1145)

La population de Mississauga–Ouest atteindra bientôt les 300 000 habitants et pourtant, elle n'a qu'un vote au Parlement, aussi fort soit–il. Il faut relever ce défi en ayant l'esprit ouvert et en visant l'équité. On n'arrivera probablement jamais à satisfaire tous les Canadiens, peu importe les efforts qu'on y met.

Il y en aura toujours pour s'accrocher à des notions surannées à l'intérieur d'un processus qui est depuis longtemps dépassé. Je comprends qu'il est très difficile de desservir des régions qui se dépeuplent et où les petits bassins de population sont très éloignés les uns des autres.

Ce rapport porte aussi sur les préoccupations des régions peu peuplées et les établissements ruraux. Les circonscriptions dont l'histoire remonte à la Confédération trouvent suspecte toute idée de remaniement ou d'expansion. Je suis aussi très consciente de l'argumentation en faveur de certains cas spéciaux, tel celui de l'Île–du–Prince–Édouard. Je me plais à dire au député de l'Île–du–Prince–Édouard qui siège en face de moi que je vaux huit députés comme lui.

Ces exceptions à la règle générale de la représentation au prorata de la population ont longtemps servi l'intérêt supérieur du Canada et je comprends que l'harmonie et l'équité exigent certains compromis.

Toutefois, le temps est venu pour tous les députés de reconnaître qu'une croissance démographique rapide crée aussi des circonstances spéciales d'égale importance. Avec cette motion, le gouvernement s'attaque pour la première fois au problème croissant que posent les régions urbaines du Canada. Pour la première fois, on prévoit que le rajustement se fera aux cinq ans plutôt qu'aux dix ans. Cela permettra d'établir des circonscriptions à croissance rapide à 25 p. 100 sous la moyenne provinciale afin de tenir compte de l'expansion qu'elles prendront probablement en–dedans de cinq ans.

On insiste sur la communauté d'intérêts comme premier critère de délimitation des circonscriptions électorales. On exige la présentation de trois options distinctes pour une consultation intelligente de la population sur une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales.

J'invite tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, à examiner attentivement ces propositions et à adopter de tout coeur la motion du gouvernement.

Pour terminer, je tiens à remercier très humblement le comité de m'avoir permis de me joindre à lui à mi–chemin de ses délibérations. J'ai l'impression d'être montée sur un cheval blanc juste à temps pour empêcher que les grosses circonscriptions ne soient, comme par le passé, traitées de façon très cavalière.

Le président du comité a accompli un merveilleux travail et cela a vraiment été un grand honneur pour moi de siéger à ce comité.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations au sujet du projet de loi sur le remaniement des circonscriptions électorales. Le débat tourne davantage autour du nombre de sièges à la Chambre des communes.

Je n'arrive pas à croire que le président du comité ait affirmé dans son discours qu'il était impossible de plafonner ou de réduire le nombre de sièges à cause de considérations constitutionnelles. Je n'arrive pas à comprendre la logique derrière l'argument qu'avance le député de Kingston et les Îles pour prétendre que nous ne devrions pas aborder la question de la

taille de la Chambre des communes et de sa croissance. Il défend le statu quo et cache ainsi son manque de leadership.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais je dois interrompre le député. Je demanderais au député d'adresser ses questions et ses observations à l'orateur précédent, la députée de Mississauga–Ouest.

M. Silye: Madame la Présidente, la députée de Mississauga–Ouest défend, elle aussi, ce projet de loi. Je ne comprends pas qu'elle puisse, en tant que membre du comité, défendre le fait que le nombre de sièges à la Chambre ait augmenté et atteint 301.

Thomas Jefferson, le plus grand libéral de tous les temps, disait que le gouvernement qui gouverne le mieux est celui qui gouverne le moins. Ce principe a été oublié.

Comparons la situation dans l'État de la Californie à celle du Canada. La Californie compte 29 millions d'habitants. Elle a 52 membres du Congrès, deux sénateurs, un président et un gouverneur. En tout, 56 personnes dirigent la destinée de 29 millions d'habitants.

Le Canada a 27 millions d'habitants. Si l'on compte les sénateurs et les députés, cela fait 399 dirigeants politiques, ce qui est incroyable. Nous craignons de ne pas bien représenter 30 000 ou 85 000 personnes. Lorsqu'elle se rendra aux États–Unis, la députée devrait peut–être aborder la question avec un membre du Congrès qui représente 571 000 habitants. La solution consisterait peut–être à engager quelques fonctionnaires de plus pour régler les problèmes de l'immigration et du chômage, au lieu d'augmenter le nombre de sièges à la Chambre.

Il devrait y avoir au plus 265 députés à la Chambre des communes. La ville de Calgary n'a pas besoin de six ou sept députés aux prochaines élections fédérales. Il lui en faut seulement quatre. Plus de députés qui veulent représenter cette ville devraient adopter cette philosophie.

• (1150)

Une voix: Là où il faut huit libéraux, il faudrait peut–être seulement quatre réformistes.

M. Silye: Oui, c'est vrai, quatre réformistes pourraient faire le travail de sept libéraux.

Si les États–Unis appliquaient le même système que nous et avaient un représentant élu pour 85 000 ou 90 000 habitants, il y aurait aux États–Unis 2 900 membres du Congrès. Cela prouve dans quelle mesure notre système est disproportionné. Notre situation est dix fois pire que celle des États–Unis parce que nous ne respectons pas le principe selon lequel le gouvernement qui gouverne le mieux est celui qui gouverne le moins.

Le Parti libéral prétend être responsable sur le plan financier, mais à la première occasion qui se présente, à l'étude du premier projet de loi portant sur la révision des limites des circonscriptions électorales, il refuse de faire preuve de leadership et de réduire les frais généraux et le coût du gouvernement. Il préfère plutôt augmenter les dépenses en utilisant la réforme constitutionnelle comme excuse.

Je voudrais savoir pourquoi la députée est en faveur de l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes, étant donné que je sais personnellement, pour avoir collaboré avec elle au sein d'autres comités, qu'elle préconise les compressions budgétaires?

Mme Parrish: Madame la Présidente, je remercie le député pour son compliment. Je crois qu'il a dit que j'étais la seule libérale à tenter d'économiser de l'argent qu'il ait jamais rencontrée. Bien sûr, ce n'est pas vrai, mais cela dénote un certain parti pris et c'est pourquoi il aime échanger avec moi sur des sujets comme celui–là.

Aux États–Unis, la population est beaucoup plus concentrée qu'ici. Les représentants élus servent donc une population regroupée sur un beaucoup plus petit territoire. Le Canada, et c'est une de ses caractéristiques, est très étendu et très diversifié, sauf dans les régions comme celle de Mississauga–Ouest, aussi avons–nous des problèmes de logistique.

Une autre chose, à mon avis, qui existe aux États–Unis, c'est qu'il y faut des millions de dollars pour se faire élire, ce qui fait que seuls les riches le peuvent. Si la même chose était vraie ici, j'ignore si le député aurait été élu, mais ce ne serait certainement pas mon cas. Dire qu'il faut une longue campagne et aussi dépenser beaucoup, c'est dire que seuls les très riches peuvent être élus à la Chambre des représentants.

Bien sûr, j'aimerais qu'un jour, on limite la croissance du nombre de députés. Mon vis–à–vis et moi sommes d'accord là–dessus. Cependant, au cours du processus démocratique suivi par le comité, nous en avons parlé et nous avons conclu qu'il fallait une étude beaucoup plus approfondie du sujet que ce que le comité pouvait se permettre à ce moment. J'espère que cela répond à la question du député.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai apprécié le discours de la députée. Je sais qu'elle a grandement contribué à l'inclusion du sous–alinéa 19(2)*b*)(iii) dans le projet de loi. Je crois qu'elle sait de quel sous–alinéa il s'agit. Voici ce que dit cette disposition:

> . . . la probabilité que la population de la circonscription augmentera considérablement au cours des cinq prochaines années.

Cette disposition vise à permettre qu'on rapetisse une circonscription électorale où l'on prévoit une croissance rapide afin d'éviter les différences de population trop importantes entre les circonscriptions. C'est probablement un bon principe, mais il va à l'encontre du principe appuyé par beaucoup de députés des régions rurales qui veulent que leurs circonscriptions restent petites.

Je me demande lequel de ces deux principes devrait avoir préséance selon la députée. Est–ce le principe selon lequel nous devrions rapetisser les circonscriptions urbaines pour permettre la croissance, ou est–ce le principe selon lequel nous devrions faire en sorte que la superficie des circonscriptions rurales ne soit pas trop vaste, quitte à ce que leur population soit moins

nombreuse? Ces deux principes sont directement contradictoires. L'un ou l'autre doit avoir préséance. Lequel des deux devrait avoir préséance selon la députée?

Mme Parish: Madame la Présidente, je dois remercier le député d'en face d'avoir signalé un point qui, je l'espérais, ne serait pas remarqué par les députés des circonscriptions rurales. Il sait que j'espérais que cette disposition passe inaperçue.

Je dois évidemment représenter le secteur où j'habite. Je crois également à la représentation d'après la population lorsque c'est possible. J'espère de tout coeur que nous arriverons à régler ce problème à l'amiable, puisque c'est là l'attitude adoptée par les libéraux, partout où des circonscriptions urbaines et rurales se touchent. J'ai toujours favorisé avant tout la représentation d'après la population lorsque c'est possible. Je défendrai jusqu'au bout cette petite disposition que j'ai contribué à faire inclure dans le projet de loi.

• (1155)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je prends moi aussi la parole aujourd'hui pour discuter de la motion proposée par le gouvernement au sujet du remaniement de la carte électorale, et pour y faire connaître mon opposition. Ce faisant, je voudrais exprimer quelques mots de félicitation concernant le travail accompli.

Tout d'abord, comme on l'a déjà dit, nous avons joui d'un excellent soutien de la part d'Élections Canada tant au comité que sur le terrain. MM. Kingsley, Girard et Lesage ont apporté une collaboration très utile au comité. Il faut également souligner que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont accompli leur travail avec la plus grande exactitude et dans des conditions très difficiles pendant tout ce temps–là, et on doit les en féliciter.

Je voudrais également louer le travail du président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Je crois que c'est la première fois qu'un comité a rédigé avec succès un projet de loi qui, prévoyons–nous, sera présenté ici à la Chambre. Malgré de grandes divergences d'opinions sur d'importantes questions de principe, nous avons néanmoins réussi à travailler loyalement et efficacement à la rédaction d'un projet de loi et à la solution des problèmes sur lesquels nous avons pu en arriver à un consensus.

[*Français*]

Nous nous opposons à cette motion du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre pour un nouveau système de redistribution électorale, et je voudrais mentionner les raisons qui motivent notre opposition. Il y a plusieurs améliorations dans le rapport du comité, mais il y a aussi deux problèmes principaux. Le premier, ce sont les frais de cinq millions de dollars qu'occasionnerait le processus de redistribution électorale pour ce recensement, soit le recensement de 1991. Le deuxième problème se situe au niveau de l'échec du gouvernement, appuyé par les bloquistes, de ne pas réduire le nombre de députés, quand on connaît le coût engendré par le nombre de sièges dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Si je m'oppose au rapport, c'est surtout parce qu'il n'a pas réussi à résoudre correctement le problème de la réduction ou du plafonnement du nombre des sièges à la Chambre des communes. Le comité a rejeté toutes les tentatives du Parti réformiste pour faire porter le débat sur cette question et pour faire effectuer un changement dès maintenant au lieu d'attendre un changement mythique qui devrait supposément s'opérer à un moment donné au cours du siècle prochain.

En abordant cette question du plafonnement ou de la réduction du nombre des sièges à la Chambre des communes, je voudrais d'abord exposer brièvement quelle a été exactement l'évolution de la question. On nous dit que la Chambre des communes a grandi depuis l'époque de la Confédération. Je voudrais passer en revue ce qui s'est passé, les raisons qui ont motivé cette évolution et pourquoi cette question est devenue en quelque sorte cruciale.

En 1867, la Chambre des communes comptait 181 députés. Même depuis le début, il y a eu des éléments qui favorisaient la croissance tout en protégeant les provinces plus petites, et qui avaient trait soit au nombre de sièges qui leur était attribué soit aux cas où elles perdraient ces sièges. La formule initialement prévue dans la Constitution pour la répartition des sièges à la Chambre des communes reposait sur l'attribution d'un nombre fixe de 65 sièges au Québec, en fonction duquel le nombre de sièges des autres provinces pouvait augmenter ou diminuer.

On a par ailleurs apporté des modifications à cette formule en 1915 afin de protéger le nombre des sièges des très petites provinces, avec l'adoption de l'article 51A relatif au nombre des sièges au Sénat, dont on a déjà parlé plus tôt aujourd'hui.

• (1200)

Plus tard, la formule a été modifiée. Le nombre de députés du Québec n'était plus fixé à 65. C'est celui des sièges qui était fixe, et les autres chiffres fluctuaient en fonction du total, mais il y avait toujours des protections contre la diminution du nombre de sièges. Ces modifications ont été proposées en 1943 et en 1952.

Pendant toute cette période, c'est–à–dire de 1867 jusqu'aux diverses modifications, en 1915, 1943 et 1952, il n'y a eu qu'une augmentation minime du nombre de députés à la Chambre: 30 p. 100 pendant toute cette période. Les principales raisons de cette croissance ont été l'ajout de nouvelles provinces et le peuplement de l'ouest du Canada.

En dehors de cela, le nombre de sièges a fort peu augmenté. Enfin, en 1949, Terre–Neuve s'est jointe à la Confédération.

Nous n'avons commencé à assister à une augmentation excessive du nombre de sièges qu'avec les formules adoptées sous le gouvernement Trudeau. En 1974, il a proposé une formule sans précédent qui refaisait du Québec le point de repère pour fixer le nombre de sièges aux Communes. Mais au lieu d'établir un nombre fixe de sièges pour le Québec, le nombre pouvait augmenter, et tout le reste avec. Comme cette province a eu tendance à avoir une proportion des sièges stable ou légèrement en dimi-

nution, on en est rapidement arrivé à une situation où le nombre de députés aurait augmenté par centaines en quelques décennies.

Nous sommes passés de 264 sièges en 1979 à 295 aujourd'hui. D'autres modifications ont été apportées en 1985 pour régler ce problème. Elles aussi favorisaient la croissance, notamment celle qui veut qu'aucune province ne peut se retrouver avec un nombre de sièges inférieur à celui dont elle disposait durant les années 70. Évidemment, si l'on veut préserver le principe de la représentation proportionnelle, il faut absolument que la représentation des grandes provinces augmente continuellement.

Si l'on examine ce qui s'est produit ici et au Sénat, on constate que, durant les quelque 100 premières années de la Confédération, le nombre de sièges a augmenté d'environ 30 p. 100, ce qui s'expliquait presque entièrement par la croissance du pays lui-même. Après cette période, le nombre de sièges au Sénat a évidemment cessé de croître, tandis que celui à la Chambre des communes a augmenté de 30 ou 40. À la suite de cette révision, il y en aura six de plus, et le nombre de sièges continuera de s'accroître à ce rythme dans l'avenir.

Que proposons-nous de faire à ce sujet? Évidemment, nous proposons une sorte de formule qui plafonnerait ou réduirait le nombre de sièges à la Chambre des communes. Voici la formule que le caucus réformiste a proposée. À l'origine, cette formule avait été proposée par le député de Kindersley—Lloydminster et appuyée par le député de Calgary-Centre et moi-même.

Nous avons proposé de fixer à 265, en permanence, le nombre de sièges à la Chambre. C'est là le nombre de sièges qu'il y a eu pendant longtemps, durant la majeure partie des années 50 et pendant les années 60 et 70. Nous avons aussi proposé des dispositions prévoyant une légère augmentation de la représentation.

La raison en est bien simple. Le paragraphe 51a) de la Constitution concerne la représentation sénatoriale et garantit qu'aucune province n'aura jamais moins de députés que de sénateurs. Cette disposition fausse les données, que le niveau de représentation soit modeste ou important. De toute évidence, le nombre de 265 sièges est plutôt réaliste, et la légère croissance possible minimise le risque de distorsion. Je parle en l'occurrence d'une très légère croissance.

En vertu de notre formule, lors de la prochaine législature, il y aurait à la Chambre 273 sièges, ce nombre pouvant augmenter de peut-être deux ou trois tous les dix ans. Il s'agit donc d'une augmentation très modeste.

Les autres partis se sont opposés à cela pour un certain nombre de raisons. Je vais en donner deux ou trois exemples. Dans le rapport, on dit, entre autres choses, qu'une réduction ou un gel du nombre de sièges à la Chambre des communes perpétuerait et, dans certains cas, creuserait davantage les écarts de représentation entre les provinces et saperait encore plus le principe de la représentation proportionnelle. On mentionne ensuite l'effet qu'aurait sur les provinces le fait de perdre des sièges.

• (1205)

En fait, avec notre formule, les provinces n'auraient pratiquement pas perdu de sièges, et c'est l'une des raisons pour lesquelles elle était équitable. Qui plus est, si l'on s'en tient aux faits, l'énoncé contenu dans le rapport est tout simplement faux. En fait, la formule que nous proposons, soit de ramener à 273 le nombre de sièges, une modeste réduction de 10 p. 100 pour la prochaine législature, aurait donné une meilleure approximation du principe de la représentation proportionnelle que ne le fait la formule actuelle. La raison en est que nous avons supprimé la distorsion créée par la clause des droits acquis, qui cause bien plus de disparités que la clause sénatoriale; c'est la Chambre qui a imposé la clause des droits acquis, et elle peut la supprimer.

Ainsi, il est faux de dire que cela déformerait la représentation proportionnelle. En fait, notre proposition aurait augmenté le pourcentage de sièges que détiennent actuellement l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ces deux provinces sont celles qui sont le plus désavantagées par la formule actuelle.

Les représentants du gouvernement et du Bloc ont donné d'autres raisons pour expliquer leur opposition à cette formule, mais elles étaient d'une nature tout à fait différente. Ils ne se préoccupaient pas vraiment du mécanisme de la formule ni de la croissance du nombre de députés. Il s'agissait en fait de raisons fondées sur l'intérêt personnel: «Je manquerai à mes électeurs si je perds mon siège.» Ou quelque chose du genre.

Fait à noter, très peu d'interventions comme celle-là ont été faites quand cette motion a été présentée. La principale raison pour laquelle le gouvernement a suspendu la commission et chargé le comité d'étudier cette question, c'est que les députés s'inquiétaient de la taille de la Chambre et du coût astronomique que cela comporte.

Je voudrais rafraîchir la mémoire des députés. J'en aurais pour longtemps si je vous rappelais toutes les interventions que divers députés ont faites au sujet de la recommandation du rapport visant à plafonner, voire à réduire le nombre de députés. Je tiens à rappeler cela aux députés pour qu'au moment du vote ils puissent s'opposer à cette motion et s'en tenir à leurs principes.

Le député de Parry Sound—Muskoka a dit lors du débat sur le projet de loi C-18 que ses électeurs ne lui avaient pas dit qu'il fallait accroître la taille du gouvernement ni augmenter les dépenses. Je suis d'accord avec lui. C'est pourquoi nous nous opposons à cette motion.

Le député de Halton—Peel a dit qu'en Australie il y a deux fois plus d'électeurs par député, que nous sommes rendus au point où il faut apporter des modifications, sinon il va falloir abattre

quelques cloisons. Je suis d'accord avec lui. Je voudrais entendre le député de Halton–Peel.

La députée de Nepean a déclaré: «Voici un parti qui propose d'accroître de six le nombre des députés fédéraux, alors que nous savons que chaque député coûte au moins un million de dollars par année. J'ai donc beaucoup de mal à comprendre que ce parti prenne une telle position.» Je suis entièrement de cet avis, bien entendu. Voilà, encore une fois, pourquoi ce rapport ne devrait pas être accepté à moins qu'il ne soit modifié afin qu'on puisse plafonner ou réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes, précisément dans le but de minimiser les coûts.

Comme l'a bien compris la députée de Nepean, tous ces problèmes concernant la représentation peuvent être résolus grâce à la technologie moderne, grâce à une utilisation plus efficiente des ressources humaines. Il n'est pas nécessaire que la taille de la Chambre des communes grimpe jusqu'à 350 sièges au cours des vingt ou trente prochaines années.

Le député de la circonscription d'Ontario a dit: «Pourquoi avons–nous besoin de sièges additionnels? Il me semble que, en ajoutant des sièges [. . .]nous ne ferions pas une utilisation judicieuse de l'argent durement gagné des contribuables canadiens.»

Le député libéral de Victoria—Haliburton a déclaré: «Je pense que le Parti réformiste et moi–même devrions envisager sérieusement ce qu'il en coûterait d'avoir six nouveaux députés. Pourquoi dépenser ce supplément d'argent? Pourquoi, en ces temps difficiles, envisager d'ajouter des millions de dollars aux dépenses des contribuables?»

• (1210)

Le Parti réformiste a examiné la question et a proposé une solution de remplacement. Nous sommes curieux de voir ce que le député de Victoria—Haliburton aura fait à la suite de l'étude du dossier.

Le député de La Prairie a affirmé: «Un principe m'apparaît important: on ne devrait pas ajouter de circonscriptions au Canada. Deux cent quatre–vingt–quinze circonscriptions pour 27 millions d'habitants, c'est déjà trop. . .». Je suis entièrement d'accord.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, le député de Saint–Boniface, a demandé, pour sa part, si nous n'avions pas là une occasion en or de voir s'il était possible de réduire le nombre de députés d'un quart ou peut–être d'un tiers. Il a ajouté que, à son avis, les Canadiens accueilleraient avec plaisir une décision en ce sens qui entraînerait des économies importantes. Je suis d'accord avec cela également.

La proposition de notre parti concernant la réduction du nombre de sièges à la Chambre des communes est modeste, comparativement à cela. Nous parlons d'une réduction d'environ 10 p. 100. Nous pourrions aller plus loin, mais, à ce moment–là, des problèmes importants se posent en ce qui a trait à la clause sénatoriale. Elle n'a plus alors la même portée. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devrions pas aller de l'avant. Il s'agit d'envisager une réforme du Sénat. Nous devrions réformer cette institution, ce qui nous permettrait de modifier la clause sénatoriale.

Je constate que le gouvernement n'est pas disposé à le faire et je comprends pourquoi. Il est très difficile de parvenir à une réduction du nombre de députés, comme celle que propose le député de Saint–Boniface, mais il est certes possible de réduire ce nombre de 10 p. 100.

Le solliciteur général a déclaré, et je cite: «Depuis la Confédération, le nombre de sièges à la Chambre des communes a augmenté régulièrement. . .» comme je l'ai mentionné. Il a ajouté: «Le nombre de députés serait déjà maintenant de plus de 340 et c'est là une chose dont il faut tenir compte.»

Le député de Scarborough—Rouge River, qui est intervenu avec beaucoup d'éloquence au comité, a déclaré, pour sa part, que les Canadiens ne voulaient pas d'une Chambre comprenant 301 députés, mais bien d'un Parlement qui fonctionne. Il a précisé qu'ils souhaitaient que la Chambre puisse mener à bien ses activités avec 295 députés et non 301, 310, 320 et combien d'autres encore.

Le député de Waterloo a dit, quant à lui, que, si nous poursuivions dans cette voie, nous ne cesserions d'augmenter le nombre de députés à la Chambre des communes et qu'il fallait agir rapidement pour régler cette question. Il a ajouté qu'il continuerait toutefois de lutter avec fermeté pour maintenir le nombre de députés à 295 plutôt qu'à 301, comme c'était censé être le cas.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté, l'honorable députée libérale de Halifax, a demandé si, en cette époque d'austérité, il fallait vraiment envisager d'accroître le nombre de députés. Je pense que la question se passe de réponse.

Selon le député libéral de Hillsborough, toutes sortes d'institutions essaient de se maintenir, de réduire les chiffres et de ne pas aller de l'avant avec d'autres projets. Il a ajouté qu'il avait remarqué qu'on procédait dans sa province à une nouvelle réforme électorale et que ce n'était pas le meilleur moment pour aller de l'avant et accroître le nombre de sièges à la Chambre des communes, compte tenu des coûts supplémentaires que cela entraînait.

Quant à lui, le député libéral de Perth—Wellington—Waterloo a signalé que, si notre population en vient à égaler celle de notre voisin du Sud, nous aurons besoin de 3 000 sièges à la Chambre des communes.

Comme le député de Calgary–Centre l'a mentionné, c'est une autre raison de nous attaquer à la question de l'établissement d'une limite. Nous n'avons pas besoin d'autant de sièges. Au Canada, nous n'avons pas besoin d'un nombre de politiciens qui dépasse à ce point le nombre de politiciens que l'on peut retrouver dans un État comme la Californie.

Le député d'Algoma a dit ceci: «Nous ne pourrons pas retarder indéfiniment l'accroissement du nombre de sièges à la Chambre, mais nous voulons savoir à quelle vitesse leur nombre croîtra».

Le comité n'a pas répondu à cela. Dans son rapport, il n'a même pas proposé de solution pour réduire l'accroissement du nombre de sièges, dans l'avenir. Il a dit qu'il fallait examiner cette question, que le Parlement devrait en être saisi. C'est ce qu'il devait faire lui–même, mais il n'en a rien fait.

Le député de Bramalea—Gore—Malton a fait la déclaration suivante: «. . . la Chambre serait bien plus efficace et efficiente s'il y avait beaucoup moins de députés que maintenant et que ce soit un nombre fixe».

Le secrétaire d'État (Affaires parlementaires), député libéral, nous a donné son avis en ces termes: «Enfin, selon la formule actuelle,. . . les résultats du recensement de 1991 donneront lieu à une augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes, soit de 295 à 301, ce qui me préoccupe, étant donné les restrictions financières du moment».

• (1215)

Je pourrais vous rappeler aussi ce qu'ont dit quelques autres députés. Le député de Carleton—Gloucester, un député libéral, a déclaré ceci:

> À ce rythme-là, on en arrivera, en 2050 ou en 2090, à un point où la Chambre ne sera plus assez grande pour contenir tous les nouveaux députés. Il faudra la démolir et la reconstruire pour pouvoir y ajouter tous les nouveaux sièges. Quand on regarde ce qui se passe chez nos voisins du Sud, on constate qu'il n'y a que 100 sénateurs pour une population d'environ 250 millions d'habitants.

Il y a eu littéralement des douzaines de députés libéraux qui ont parlé en faveur de ce que le Parti réformiste propose. Nous comptons sur leur appui quand viendra le moment de voter sur cette question.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je dois féliciter le député pour son discours. C'est la première fois que j'entends un aussi bon discours de la part d'un député réformiste à la Chambre depuis le début de la législature. La raison principale est que mon collègue a constamment cité des députés libéraux. S'il continue de le faire, il occupera rapidement la place de son chef qui ne cite pas suffisamment les libéraux. Je suis sûr que s'il le faisait, sa popularité monterait dans les sondages au lieu de descendre.

Je voudrais poser une question sérieuse au député. Il s'est attardé dans son discours aux avantages d'une Chambre réduite et a proposé le chiffre de 265 députés. Selon lui, nous pourrions y arriver en abolissant la clause de droits acquis qui protège certaines provinces.

Je me demande si mon collègue et le député de Kindersley—Lloydminster ont consulté les habitants de la Saskatchewan à ce sujet. Je me demande si mon collègue a été franc et leur a dit qu'une fois la clause de droits acquis abolie, la province perdrait quatre sièges et qu'en cas de remaniement de la carte électorale fondé sur la population, la Saskatchewan perdrait cinq sièges.

Le député a-t-il informé les habitants de la Saskatchewan, dans des envois collectifs et d'autres documents ou par le truchement d'annonces publiques que si la politique réformiste était adoptée la province perdrait cinq sièges? A-t-il informé la population du Manitoba du nombre de sièges que perdrait cette province? A-t-il dit aux habitants de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse combien de sièges ils perdraient? A-t-il établi avec les députés du Bloc et d'autres députés combien de sièges le Québec perdrait?

Nous devons tenir compte de ces faits. Si la taille de la Chambre est réduite à 265 sièges, nous devrons tenir compte du fait que plus de la moitié des provinces verront le nombre de leurs représentants à la Chambre diminuer. Je ne crois pas que les provinces soient prêtes à l'accepter, et surtout pas la province de la Saskatchewan dont la députation à la Chambre serait décimée.

Je sais que le député de Kindersley—Lloydminster voudrait pouvoir répondre, mais le député de Calgary-Ouest a déclaré que Calgary n'a pas besoin de plus de députés. Je suis d'accord pour dire que cette ville n'a pas besoin de plus de députés réformistes. Elle en a plus qu'assez. Les citoyens de Calgary auraient cependant intérêt à avoir une représentation libérale et un accroissement du nombre de sièges augmenterait leurs chances à cet égard. Mon collègue le sait bien.

L'Alberta n'obtient pas de nouveaux sièges mais je me souviens que lorsqu'il a été question de retarder la mise en oeuvre de la représentation préalablement proposée par les commissions de délimitation, la Colombie-Britannique, dont le ministre du Revenu national est originaire, a protesté énergiquement contre le fait qu'elle n'obtiendrait pas les deux sièges supplémentaires auxquels elle avait droit en vertu du projet actuel qui prévoit 301 sièges.

Le ministre a protesté. Le député le sait bien. Il y a eu un tollé dans la population. Il y a eu des éditoriaux, des appels téléphoniques, un énorme cri de protestation devant la perspective de perdre ces deux sièges.

S'il en a été ainsi en Colombie-Britannique, je doute que les habitants de la Saskatchewan réclament à grands cris que leur députation à la Chambre soit réduite de cinq sièges. C'est pourtant ce que propose le Parti réformiste. Je crois que si cette solution était adoptée et que des élections avaient lieu à la suite d'un remaniement de ce genre, tous les députés réformistes de la Saskatchewan seraient chassés, y compris le très compétent député de Kindersley—Lloydminster.

Qu'en pense le député?

M. Harper (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, l'objectif essentiel de mon intervention était d'illustrer ce que nos concitoyens disent à propos de la représentation parlementaire, à savoir qu'ils n'ont pas besoin de plus de députés. En effet, comme nous le constaterons probablement dans cette mesure législative, ils n'ont pas besoin de plus de députés qui se disent en faveur de telle ou telle chose, mais qui votent contre quand leur parti le leur demande.

En Saskatchewan, par exemple, il importe peu qu'il y ait 14 députés, ou bien 20 ou 28, s'ils ne représentent pas leurs électeurs à la Chambre des communes quand vient le moment de voter.

• (1220)

Les gens d'en face jouent sur les mots. Les Canadiens ne sont pas aussi idiots que certains propos veulent bien le laisser croire. Ils comprennent que, en vertu de notre Constitution—il y en a qui ont du mal à se mettre cela dans la tête—la représentation à la Chambre des communes est fonction de la population et la voix

de la Saskatchewan, qu'elle soit représentée par 14 des 301 députés, par 12 des 280 députés ou encore par 10 des 250 députés, reste la seule et même voix. Tout ce qui importe, c'est de savoir si la même voix, en tous points la même, va nous coûter davantage ou moins cher.

Il faut se rendre à l'évidence: les gens sont bien conscients que, si aucune province ne vient jamais à perdre des sièges et que la représentation est fondée sur la population, la seule façon de maintenir le statu quo à ce chapitre est d'augmenter à jamais le nombre de députés à la Chambre des communes. Les gens comprennent cela. À mon avis, ce ne sont pas les grandes envolées de certains orateurs qui vont changer quoi que ce soit à cette constatation au sein de la population. Il est malheureux que nous ne nous soyons pas attaqués à ce problème.

Sincèrement, si le gouvernement libéral avait adopté notre proposition, les électeurs auraient fait très bon accueil à ce geste. C'est ce qu'on entend dire en Saskatchewan, comme me l'a confirmé le député de Kindersley—Lloydminster, c'est ce qu'on entend dire en Alberta, tout comme c'est ce que nous lisons dans le courrier qui nous vient de tous les coins du pays.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole pour traiter du remaniement électoral, notamment, de la motion qui a été déposée aujourd'hui.

Je tiens d'abord à féliciter le comité de la procédure et des affaires de la Chambre pour l'excellent travail qu'il a accompli. Je suis également très heureux qu'on utilise pour la première fois une nouvelle procédure, à savoir que le comité recommande l'adoption du projet de loi. C'est un système avantageux qui a bien fonctionné dans ce cas–ci et qu'on devrait employer plus souvent à l'avenir.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est aussi parce que la question du remaniement électoral a des répercussions très importantes sur ma circonscription. Elle a des conséquences très importantes pour tout le nord de l'Ontario et, bien sûr, pour toutes les régions rurales du Canada. Dans ces régions, les défis que posent la représentation et la répartition ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux que doivent relever les régions urbaines.

Dans les régions rurales, nous sommes aux prises avec le déclin des populations. Il est également difficile d'essayer de représenter de vastes régions et de trouver des moyens de communiquer avec nos électeurs. Les communications ne sont pas difficiles dans de très petites régions urbaines. Mais elles revêtent beaucoup d'importance lorsqu'il faut compter quatre ou cinq heures pour se déplacer d'un bout à l'autre d'une circonscription.

Dans les grandes circonscriptions du Nord, nous sommes également aux prises avec la question de la diversité: diversité des populations, des industries et de la géographie, comme je l'ai mentionné. Ce sont là des défis particuliers auxquels doivent faire face les habitants des régions rurales du Canada, du nord de l'Ontario et de ma circonscription dans toute cette question de remaniement électoral.

Je voudrais maintenant aborder trois aspects précis. Le premier est le plafonnement du nombre de députés à la Chambre des communes et l'écart de 25 p. 100. Le deuxième est l'idée d'un processus de consultation publique qu'on présente dans cette proposition. Le dernier, et non le moindre, est la définition de communauté d'intérêts. C'est une notion très importante dont je voudrais parler très brièvement.

Pour ce qui est du plafonnement et de l'écart de 25 p. 100, j'estime que le rapport du comité établit un bon équilibre entre ce qui existait essentiellement auparavant, c'est–à–dire un accroissement sans restriction du nombre de sièges à la Chambre, et une proposition permettant d'accroître de façon modérée le nombre des députés.

Le rapport du comité m'a encouragé, parce que nous avons évité toute la chicane constitutionnelle qui aurait pu s'ensuivre si nous avions appliqué certaines autres recommandations, comme celles que présente le parti d'en face. Ce n'est pas le moment de discuter de détails constitutionnels, mais bien de s'attaquer à nos problèmes économiques. Je suis heureux que le comité ait jugé bon de nous éviter cette avenue.

En étudiant les idées contenues dans ce plan, il faut garder à l'esprit qu'il importe que les députés soient en mesure de bien représenter leurs électeurs. Tous les députés à la Chambre veillent à servir efficacement un grand nombre d'électeurs. Dans mon cas, mon bureau répond à quelque 900 appels téléphoniques par mois. Nous recevons près de 100 lettres par jour. Nous assistons à un grand nombre d'assemblées publiques tenues aux quatre coins d'un vaste territoire.

• (1225)

Tous les députés doivent relever de pareils défis pour parvenir à représenter leurs nombreux électeurs. C'est une partie importante de notre travail. Nous devons écouter nos électeurs, prendre connaissance de leurs points de vue et en faire part à la Chambre. Si nous décidons de restreindre le nombre de députés sur un territoire où la population augmente sans cesse, notre capacité de représenter nos électeurs sera menacée.

Je suis heureux que ce rapport ait pu équilibrer les choses entre l'objectif de restreindre le nombre de députés, ce que nous devons faire pour des raisons financières, et celui d'assurer un nombre suffisant de députés pour que la population soit bien représentée. Je crois que c'est ce que fait cette proposition.

J'ai aussi été heureux de voir qu'on a maintenu la règle des 25 p. 100. Je pense que c'était absolument nécessaire pour un certain nombre de raisons, la première étant les facteurs géographiques. Il faut limiter la superficie des circonscriptions. Si un député doit faire six, huit et même parfois dix heures de route pour traverser sa circonscription d'un bout à l'autre, comme c'est le cas pour certains députés du Nord, il devient très difficile d'assurer une représentation efficace. Je crois que le maintien de la règle des 25 p. 100 assurera la souplesse nécessaire pour que ces facteurs soient pris en considération.

Il faut aussi tenir compte de la nécessité d'offrir un service un peu différent aux électeurs des régions rurales, par rapport à ce qui se fait dans les zones urbaines du Canada. Selon moi, il faut répondre à ces besoins spéciaux du Canada rural, dont j'ai déjà parlé à la Chambre. Je pense que la souplesse qu'offre la règle de 25 p. 100 le permettra.

Ce qui est plus important, du moins en ce qui me concerne, c'est que cette règle de 25 p. 100 et la souplesse qu'elle offre nous permettront d'observer les lignes directrices sur la communauté d'intérêts prévues dans cette mesure législative. Je parlerai de ces lignes directrices dans quelques instants.

Je tiens à féliciter sincèrement le comité pour le processus de consultation populaire qu'il a recommandé dans le projet de loi. Je crois que, une fois qu'il aura été mis en oeuvre, on s'apercevra que c'est un processus de consultation de loin plus efficace, certainement beaucoup plus transparent et efficient. Je vais m'arrêter brièvement sur ces trois points.

Premièrement, l'efficacité de la consultation. L'idée que nous allons pouvoir tous les cinq ans nous rendre dans chaque circonscription ou chaque province pour réviser les limites des circonscriptions électorales quand la marge de 25 p. 100 a été dépassée signifie que nous serons mieux en mesure de veiller de façon efficace et efficiente à ce que la représentation soit proportionnelle.

Il est également important que le comité ait suggéré que, après s'être rendues sur place et avoir écouté les recommandations des Canadiens, les commissions ne soumettent pas seulement un projet à prendre ou à laisser, mais plusieurs projets afin que les personnes chargées d'examiner la question aient devant elles un certain nombre d'options sur lesquelles se fonder pour apporter leur contribution et s'entendre sur ce qui leur semble être la meilleure solution. Il n'y a pas de doute que le système recommandé par le comité est transparent.

Selon ce nouveau système, les deux membres de la commission nommés par le Président seront choisis au terme d'une campagne de recrutement publique. Le processus suivi par le Président pour doter ces commissions de personnel sera ouvert à tous et, en outre, le Parlement pourra remettre en question le choix de candidats et, le cas échéant, déposer une motion devant la Chambre rejetant ces derniers. Donc, on le voit, le processus mis en place sera des plus transparent.

Ensuite, toujours au chapitre de la transparence, conformément à cette mesure législative, la commission devra dès l'abord révéler les paramètres qui guideront la révision des limites des circonscriptions électorales. L'un des inconvénients du processus actuel est que le seul moment où nous pouvons y participer en tant que Canadiens, et où les électeurs ont leur mot à dire est une fois que tout le travail est fini et que les résultats sont déposés sur le Bureau.

Je pense que le fait que les lignes directrices soient rendues publiques avant le début du processus est important. La participation des Canadiens, qui est indispensable, est ainsi garantie. Il est très important que le processus soumis aux députés dans cette mesure législative soit exactement le même pour le grand public.

• (1230)

Les députés qui sentiront le besoin de faire part de leur opinion pourront le faire lors de réunions organisées dans le cadre d'une consultation publique, et non seulement dans le cadre d'un processus séparé ayant lieu dans cette Chambre. Je me réjouis de voir que les députés participeront au processus au même titre que tous les autres électeurs.

Je pense que l'efficacité sera la marque de ce processus. L'un des faits les plus importants est que si les paramètres ne sont pas dépassés, si les variations de population ne sont pas suffisantes, si l'écart ne dépasse pas les 25 p. 100, une commission ne sera pas mise sur pied et il n'y aura pas lieu de réviser les limites.

C'est un changement majeur par rapport à ce qui se fait à l'heure actuelle; en effet, même faute de changements, les limites doivent être révisées. Cela va permettre au gouvernement fédéral et aux contribuables canadiens de faire des économies substantielles. Je suis très en faveur de cela.

Je pense aussi que les Canadiens seront très heureux de voir que le gouvernement, dans ce cas précis, va cesser de faire quelque chose qui était inutile. C'est une initiative que j'appuie sans réserves.

La troisième chose dont je voudrais parler est la question de la communauté d'intérêts et le fait qu'on la définit très clairement dans la mesure législative. Je pense que c'est vraiment crucial. En Ontario, et en particulier dans ma circonscription de Parry Sound—Muskoka, le manque d'attention au principe de la communauté d'intérêts a créé beaucoup de difficultés lorsque les recommandations ont été présentées.

Je voudrais citer quelques exemples de la façon dont cela s'est passé en prenant ma circonscription comme modèle. Une des stipulations de la communauté d'intérêts est l'économie locale. Ma circonscription est constituée des districts de Parry Sound et de Muskoka. Les deux ont en quelque sorte un marché commun en matière de tourisme. En vertu de la proposition qui avait été déposée, ces deux régions auraient été divisées sans tenir compte du fait qu'elles ont une industrie commune, un même marché touristique.

Au chapitre des traditions, la communauté d'intérêts doit prendre l'histoire en considération. Dans le cas de ma circonscription, elle existe depuis un demi-siècle. C'est quelque chose dont on n'a pas tenu compte lors du précédent découpage, et la circonscription éclatait en trois morceaux rattachés à d'autres. Le projet de loi dit clairement que les limites traditionnelles constituent un élément important.

Il mentionne également la nécessité de faire une distinction entre les régions urbaines et les régions rurales. En ce qui concerne la circonscription de Parry Sound—Muskoka, on allait prendre une région essentiellement rurale et lui adjoindre à peu près 20 000 personnes d'un centre urbain. On se serait retrouvé avec une circonscription qui n'était plus exclusivement rurale ni ex-

clusivement urbaine, mais avec un mélange dépareillé des deux, qu'il aurait été très difficile de représenter.

De plus, au chapitre de la communauté d'intérêts, il est question de frontières naturelles. Je crois qu'il s'agit d'un point important. Dans le nord de l'Ontario, il y a un grand nombre de telles frontières qu'il convient de respecter quand on essaie de délimiter une circonscription qui a du bon sens.

Celle de Parry Sound—Muskoka par exemple est bornée au nord par une rivière, au sud par une autre rivière, à l'ouest par la baie Géorgienne et à l'est par le parc Algonquin. Voilà les frontières naturelles qui ont servi à délimiter ma circonscription. Les limites ont été révisées sans tenir compte des intérêts communs, si bien qu'elles n'avaient plus d'allure.

Je trouve très encourageant que l'on ait renforcé considérablement cet aspect de la mesure législative. C'est une bonne idée.

En conclusion, j'appuie le projet de loi parce que j'y vois un juste équilibre entre la nécessité de limiter le nombre de députés et celle d'en avoir un nombre suffisant pour assurer une bonne représentation. Je l'appuie parce qu'il prévoit un meilleur processus de consultation publique, processus auquel les Canadiens et les Canadiennes vont pouvoir prendre une part active.

Enfin, je l'appuie parce que la disposition relative à la communauté d'intérêts a été renforcée, ce qui va favoriser la constitution de circonscriptions plus homogènes.

• (1235)

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, je ne doute aucunement de la sincérité du député de Parry Sound. Il semble très sincère. Je crains toutefois qu'il ne rejette les observations des réformistes comme étant des chinoiseries constitutionnelles. Il dit se rendre compte que les changements proposés entraîneront des coûts.

Je m'inquiète parce qu'il ne semble pas reconnaître nos besoins financiers. La situation financière du Canada est pire que jamais et il faut admettre que nous avons là une façon, proposée par les réformistes, de réduire le nombre des députés.

Nous savons tous que chaque député coûte environ un million de dollars. Je rentre de Washington, où j'ai rencontré des parlementaires et des électeurs au cours de la dernière semaine. Nous avons vraiment parlé de ce sujet. Ces gens m'ont dit être satisfaits de leur représentation. Comme les députés le savent, il y a plus de 400 représentants pour 270 millions d'habitants aux États–Unis. Nous avons le dixième de cette population.

Je voudrais que le député m'explique pourquoi il ne faudrait pas trop s'en faire au sujet de l'aspect financier de cette question.

M. Mitchell: Madame la Présidente, je remercie la députée pour ses observations. Il est exact que nous devons tenir compte des problèmes financiers du Canada en étudiant cette question.

Je crois d'ailleurs que ces propositions en tiennent compte et cela, pour diverses raisons. Tout d'abord, le nouveau processus sera nettement plus efficace. Il permettra des économies simplement du fait qu'il est prévu que, s'il n'y a eu aucun changement dans une province, si la population n'a pas changé ou s'il n'y a pas d'écart dans les circonscriptions, le processus ne s'appliquera pas.

Nous réaliserons donc de bonnes économies. Cette recommandation est dans le projet de loi et c'est une des raisons pour lesquelles je l'appuie. J'y suis favorable aussi parce que la question me préoccupe beaucoup. Le document propose notamment 265 sièges. Pourquoi pas 220, 210, voire 150?

Un principe important qui est en jeu ici, c'est que, à titre de parlementaires, nous devons, entre autres, représenter les électeurs. Si nous réduisons le nombre des députés au point où cette représentation devient impossible, le gouvernement devient une bureaucratie.

Nous avons besoin d'un contrôle gouvernemental venant de la Chambre des communes, non pas de tous les édifices de la région d'Ottawa, mais bien de la Chambre des communes. Pour que la Chambre contrôle le gouvernement, sa façon de fonctionner, il doit y avoir un nombre suffisant de députés pour y parvenir.

C'est pourquoi l'équilibre que propose ce projet de loi entre une très faible croissance et un nombre suffisant de représentants pour contrôler le gouvernement est important et, au bout du compte, permettra vraiment de réaliser des économies.

Enfin, si nous envisageons une mesure qui exige une modification constitutionnelle, il nous faudra l'accord unanime des dix provinces, ce qui entraînerait des coûts que nous ne voulons certainement pas engager.

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député. Comme il a l'habitude de le faire, celui–ci a formulé clairement et succinctement d'excellents arguments, qui appuient non seulement cette mesure législative mais qui tiennent compte aussi des besoins du Canada rural, notamment le nord de l'Ontario.

J'aimerais que le député dise quelques mots sur la règle d'écart de 25 p. 100. Je pense que, tout comme moi, le député est conscient du fait qu'il est pour le moins difficile de concilier les besoins des populations rurale et urbaine du Canada. Nous sommes à même de le constater dans le débat qui fait rage sur la question du contrôle des armes à feu.

Dans un monde parfait, ceux qui vivent en milieu rural ne paieraient pas leur essence plus cher et auraient accès aux mêmes soins de santé que les personnes qui vivent en milieu urbain.

Compte tenu qu'il faut établir un équilibre entre les besoins des populations rurale et urbaine au pays, ça n'a pas de sens de vouloir appliquer une définition stricte selon laquelle tous les

Canadiens, peu importe où ils vivent, ont un seul vote de même valeur. Cette formule a donné de bons résultats jusqu'à maintenant, bien qu'il existe certains problèmes. J'aimerais que le député, qui appuie le nord de l'Ontario et les autres régions rurales du Canada, donne quelques explications sur l'importance de cette règle d'écart.

• (1240)

M. Mitchell: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'Algoma pour avoir soulevé ces points précis et pour avoir insisté sur la règle des 25 p. 100.

Comme moi, le député représente une circonscription du nord de l'Ontario et nous éprouvons tous les deux beaucoup des problèmes associés à la représentation d'une vaste région rurale.

Le député a parfaitement raison. Il nous faut pouvoir bénéficier de la souplesse de la règle des 25 p. 100. C'est particulièrement important dans les régions rurales du Canada. Nous avons besoin de la souplesse qu'elle offre sur le plan géographique. La proposition avancée comporte des aspects qui pourraient vouloir dire que la circonscription du député—et il me corrigera si je me trompe—s'étende de la baie d'Hudson au lac Huron, formant une large bande entre ces deux points. Nous pouvons tous nous imaginer ce que cela représenterait sur la carte de l'Ontario.

On ne peut pas laisser faire une telle chose. Il est impossible de représenter une circonscription aussi étendue. Lorsqu'on connaît la région et qu'on sait à quel point les localités y sont éloignées les unes des autres, on comprend toute l'importance de la règle des 25 p. 100.

Une chose dont le rapport traite et à laquelle le député a fait allusion, c'est toute la question de l'équilibre. Il faut établir un équilibre entre les besoins des régions rurales du Canada et ceux des régions urbaines. Ce n'est pas une question de tout ou rien où l'on s'en tient strictement à la lettre et aux chiffres pour tracer des lignes sur la carte. Ce n'est pas comme cela qu'il faut s'y prendre. Il faut tenir compte des défis spéciaux que pose le Canada rural. Il faut tenir compte de certains besoins spéciaux découlant de la géographie, de la diversité des secteurs industriels et de beaucoup des choses dont j'ai parlé.

Le député a parfaitement raison de signaler l'importance de l'écart de 25 p. 100 pour ceux d'entre nous qui représentent le nord de l'Ontario ou l'une ou l'autre des circonscriptions du Canada rural.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé par mon collègue, un député d'une circonscription rurale. Je représente, moi aussi, une circonscription rurale.

Au paragraphe 19(2) du projet de loi, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre propose, entre autres critères de détermination des limites des circonscriptions électorales, le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions ne soit pas trop vaste. C'est d'ailleurs ce que le député vient de mentionner. Dans le projet de loi, on parle aussi au paragraphe suivant de «la probabilité que la population de la circonscription augmentera considérablement au cours des cinq prochaines années». Autrement dit, le député affirmera que sa circonscription, située en Ontario, devrait être passablement réduite, disons de près de 25 p. 100, à cause de sa taille actuelle. Le problème, c'est que sa collègue, la députée de Mississauga, soutiendra, elle aussi, que sa circonscription devrait englober 25 p. 100 moins d'habitants, puisqu'elle devrait connaître un essor démographique notable.

Les députés ne peuvent pas avoir, tous les deux, gain de cause. L'un devra avoir la préséance sur l'autre. Je voudrais savoir si le député croit que la superficie devrait être le principal critère et si les circonscriptions rurales devraient demeurer petites ou s'il devrait céder le pas à ses collègues des régions urbaines qui soutiennent que la taille de leur circonscription doit être réduite en prévision de la croissance démographique et compter moins d'habitants que le quotient de référence.

M. Mitchell: Madame la Présidente, je répondrai simplement que le Parti libéral est toujours à la recherche d'une solution équilibrée. Il ne s'agit pas, ici, d'une proposition dichotomique. La députée représente une région urbaine et a un besoin particulier; nous en tiendrons compte. Le député représente une circonscription rurale et a, lui aussi, un besoin particulier; nous en tiendrons compte. Nous trouverons un juste milieu et une solution qui contiendra des éléments susceptibles d'aider la députée d'une région urbaine et le député d'un secteur rural. La situation n'a rien de dichotomique.

Je serai franc, les députés d'en face ne se rendent jamais compte que la situation n'est pas toute blanche ou toute noire. Il y a des zones grises. Nous pouvons faire des compromis et trouver un juste milieu.

• (1245)

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Madame la Présidente, j'espère que l'on ne me rappellera pas au Règlement si je commence mon intervention en parlant de principes. Nous n'en entendons pas beaucoup parler à la Chambre. Parfois, nous semblons oublier leur importance. Pourtant, se sont les principes qui devraient nous guider. Comme l'a déjà dit Yogi Berra: «Si vous ignorez où vous allez, vous pouvez bien vous retrouver ailleurs.»

Comme le vérificateur général l'a déclaré récemment, peut-être d'une façon qui marquera moins les esprits, ce qui n'enlève rien à la justesse de ses paroles: «Si vous n'avez pas une idée claire des objectifs d'un programme, d'une loi ou d'une politique, et si vous ne disposez pas de critères précis pour l'évaluer, vous ne saurez jamais s'il a été efficace.» Bien sûr, le vérificateur général pensait d'abord et avant tout au feu de joie des contribuables que l'on appelle le budget fédéral. Cela ne m'empêche pas d'appliquer le même principe au projet de loi C-18.

Les limites des circonscriptions électorales, quel sujet passionnant! Le projet de loi C-18, sur la délimitation des circonscriptions électorales, contient, à l'article 19, paragraphe 2, alinéa *b*), sous-alinéa (i), une disposition qui va provoquer la panique parmi les fabricants de somnifères. On pourrait aussi croire qu'il s'agit d'un sujet n'ayant rien à voir avec les principes, d'une question que l'on pourrait régler dans une salle retirée, libre de fumée.

Je prends très au sérieux la remarque de M. Berra. Je crois qu'une personne qui n'a pas de convictions politiques et prétend être un pragmatique est soit un socialiste qui tente de cacher ses

convictions, soit une personne tout simplement inconsciente de ses motivations.

Prenons le projet de loi et tout particulièrement la disposition où il est dit que les commissions, en délimitant les circonscriptions électorales, devront tenir compte d'une «communauté d'intérêts». C'est à l'article 19, paragraphe 2, alinéa *b*), sous–alinéa (i), comme je l'ai dit.

Pourquoi une telle disposition? C'est en raison des hypothèses implicites, ou explicites de mes collègues ministériels au sujet du gouvernement. C'est en raison de leurs hypothèses sur la démocratie et la politique. Tout cela se ramène à l'idée que le processus électoral n'a pour but que de faire valoir les fameuses paroles de H.L. Mencken «encan anticipé sur propriété volée».

Le but de la création de circonscriptions où il y aurait une communauté d'intérêts est de réunir des gens qui, ensemble, auraient une tendance naturelle à se regrouper pour enlever quelque chose à leurs concitoyens par l'intermédiaire du processus politique. Il s'agit, comme qui dirait, d'uniformiser les règles du jeu pour permettre le pillage politique.

Pendant l'élaboration du projet de loi, je sais que les députés de ce côté–ci de la Chambre ont lutté pour amener le gouvernement à modifier sa définition officielle de communauté d'intérêts. Si nous regardons au paragraphe 19(4), nous voyons que la liste des éléments de la communauté d'intérêts est raisonnablement anodine selon les normes contemporaines. Les références à la race et à l'appartenance ethnique ont disparu.

En passant, j'espère que l'idée d'élections sénatoriales basées sur le sexe est morte et enterrée pour de bon. Je ne suis pas aussi sûr que j'aimerais l'être que ces idées sont bien disparues. On a peut–être éliminé des mots sur les circonscriptions délimitées en fonction de l'origine ethnique ou raciale sans pour autant renoncer à l'idée. Je suis très inquiet de constater que la liste du paragraphe 19(4) n'est pas exhaustive. Les commissions tiendront compte de ces facteurs, mais pas des autres.

Il existe un risque réel de voir les commissions tenter de créer des circonscriptions à très forte majorité indo–canadienne ou sino–canadienne, par exemple. J'espère qu'elles ne le feront pas. Je l'espère sincèrement. Je suis horrifié à l'idée que des gens ne puissent être représentés que par des gens qui leur ressemblent physiquement. J'espère que personne ne croit que certains de mes collègues sont plus ou moins aptes à représenter leurs électeurs en raison de leur origine ethnique ou de celle de leur électeurs.

L'idée que les Sikhs, les Indiens, les Chinois ou les Anglo–Saxons devraient tous être regroupés dans une même circonscription afin de pouvoir élire un Sikh, un Indien, un Chinois ou un Anglo–Saxon pour les représenter au Parlement est la manifestation la plus choquante de la notion selon laquelle les circonscriptions électorales devraient en principe regrouper des gens ayant un intérêt commun afin qu'ils puissent élire quelqu'un comme eux. Sa corollaire c'est que les gens devraient se regrouper avec leurs semblables pour élire quelqu'un qui leur ressemble et pour profiter ensemble de l'assiette au beurre. À mon avis, ce n'est pas ça la politique, ce n'est pas ça la démocratie et ce n'est pas de cette façon que les limites des circonscriptions électorales devraient être établies.

• (1250)

Je crois que le but du gouvernement est de protéger la vie, les libertés et les biens des citoyens. Si un gouvernement ne peut pas protéger ses citoyens, il ne vaut rien. Le problème, c'est que tout gouvernement qui est assez fort pour protéger la vie, les libertés et les biens de ces citoyens est également assez fort pour être lui–même une menace. C'est le paradoxe du gouvernement, un paradoxe qui a préoccupé tous les philosophes politiques sérieux.

Une des solutions qui s'est dégagée de la pratique britannique et de la philosophie politique anglo–américaine est l'élection des titulaires de charge publique. C'est un point essentiel. L'élection des titulaires de charge publique est un moyen d'empêcher que le gouvernement ne devienne trop puissant et non un moyen de légitimer ce qu'il fait. La raison, c'est que tous les citoyens ont le même intérêt fondamental, soit avoir un gouvernement qui respecte leurs droits.

Les Canadiens n'entrent pas dans l'isoloir pour voler leurs concitoyens, du moins cela ne devrait pas être le cas. Ils le font pour porter un jugement sur la façon dont le gouvernement a protégé leurs droits.

En 1964, dans une campagne donquichottesque pour accéder à la présidence des États–Unis, le sénateur Barry Goldwater a abordé cette question. Il a dit qu'il ne ferait pas de pillage politique. «Si on me reproche d'avoir négligé les intérêts de mes électeurs», a–t–il dit, «je répondrai que j'ai compris que leur intérêt fondamental est la liberté et que je fais tout ce que je peux dans ce sens.»

Je considère que les intérêts de mes électeurs, qui qu'ils soient, sont fondamentalement les mêmes que ceux de tous les Canadiens. Ils veulent un gouvernement qui les protège contre la force et la fraude et qui les laisse libres de faire leurs affaires comme bon leur semble. C'est pourquoi nous n'avons pas besoin de circonscriptions où il y a «communauté d'intérêts», mais bien des circonscriptions où tous les citoyens sont traités de façon égale. Par conséquent, au nom de mes électeurs, je voterai contre ce projet de loi.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais dire dès le début de mon intervention à quel point mes collègues et moi avons apprécié le climat de collégialité qui a régné au cours des travaux du comité dont nous examinons aujourd'hui le rapport. J'ai beaucoup aimé en effet les échanges d'opinions avec les députés du Bloc québécois et avec ceux du Parti réformiste au comité. Ce fut un bon processus dialectique et un excellent échange d'idées. C'est dans cet esprit que j'interviens maintenant dans le débat.

J'ai été impressionné par les remarques des députés de Kindersley—Lloydminster et de Calgary–Ouest, qui ont soutenu que le projet de loi négligeait de s'attaquer à ce qui leur paraissait être le problème essentiel, c'est–à–dire la taille de la Chambre des communes. Vous en trouverez plusieurs de ce côté–ci de la Chambre qui sont d'accord pour dire que tout ce principe a besoin d'un réexamen et d'un changement en profondeur.

Nous devons cependant prendre en considération la quantité de modifications qu'il faudrait peut–être apporter à la Constitution pour restructurer la taille de la Chambre afin qu'elle corresponde mieux aux réalités sociologiques actuelles du Canada. Quand on songe à la quantité d'efforts que cette entreprise pourrait exiger et au fait que ce processus pourrait prendre plusieurs années, je me demande bien s'il est correct de considérer cette mesure comme un projet de loi omnibus qui devrait résoudre d'un seul coup tous les problèmes de la législature actuelle. Je la considère plutôt comme un projet de loi axé sur un seul problème auquel elle veut remédier dans un but bien précis. Compte tenu des réalités actuelles, cette mesure doit être soumise à une autre Chambre avant de pouvoir être adoptée.

Je crois qu'il est juste en ce sens de dire qu'il vaut mieux remettre le problème de la taille de la Chambre à plus tard et de le confier peut–être à un autre comité. Je ne vois aucune raison pour qu'on ne puisse pas s'attaquer à ce problème au cours de la présente législature. En ce qui a trait cependant à ce problème en particulier, je crois que nous avons un tas de problèmes en ce qui concerne la représentation électorale.

• (1255)

J'ai noté plus particulièrement dans l'intervention du député de Kindersley—Lloydminster qu'il n'avait pas parlé seulement de la taille de la Chambre, mais aussi d'autres principes, notamment la question de l'écart de population entre les circonscriptions, à propos de laquelle il avait évoqué la nécessité d'établir une priorité de critères pour la délimitation des circonscriptions électorales.

Il a employé une expression sur laquelle je reviendrai un peu plus tard. Il a parlé de sociologie appliquée, un concept intéressant. C'est une boîte de Pandore, mais je reviendrai là–dessus tout à l'heure, parce que c'est la clé du problème que nombre d'entre nous éprouvent au sujet des rapports des commissions de délimitation.

Ce qui m'a paru troublant, à la lecture des 11 derniers rapports, c'est une certaine anarchie intellectuelle. Autrement dit, il y avait 11 rapports, mais pas de critères communs.

En discutant de la question avec le directeur général des élections, homme de compétence exceptionnelle qui nous a fait l'honneur de nous donner des réponses franches et directes, nous avons établi que les commissions n'avaient pas consulté le directeur général pour obtenir des conseils concernant ce qui s'était fait par le passé ni sur les critères qui doivent les guider dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire que leur confère la loi actuelle.

En un sens, c'est plutôt étrange. Cela illustre la grande diversité, pour ne pas dire les divergences, qui existe dans les principes qui guident les membres de ces commissions. À l'examen de celles–ci, je constate que leur efficacité fonctionnelle est limitée à cause de la nature de la formation de leurs membres.

Il ne me plaît pas de dire cela d'une profession que j'ai exercée, mais il me semble qu'on trouve dans ces commissions un trop grand nombre de professeurs. On peut dire que ceux–ci ont un rôle honorable dans notre société. Ils sont une source d'idées. Mais devraient–ils faire les choix? N'aurait–il pas été préférable de faire appel aux professeurs à titre de conseillers et de laisser les décisions à des commissions plus représentatives de l'ensemble de la société?

C'est l'une des questions abordées dans le projet de loi dont le comité a fait rapport. Le projet de loi actuel tente de régler ce problème en établissant un nouveau processus de nomination qui devrait garantir une plus vaste représentation du grand public, une sorte de répartition plus étendue de son expérience.

Le deuxième aspect qui m'a préoccupé quand j'ai examiné ces 11 rapports, c'est l'absence de motifs. Il est question, en l'occurrence, de représentants qui ne sont absolument pas élus, qui sont nommés en vertu d'une certaine prérogative, mais qui exercent d'énormes pouvoirs discrétionnaires.

Tous les étudiants en droit administratif savent fort bien que le problème des gouvernements modernes, c'est justement l'utilisation ou l'abus que les représentants non élus font des pouvoirs discrétionnaires. Il y a des façons de limiter ces pouvoirs et de les rendre efficaces.

L'une d'elles consiste à exiger des organismes qui exercent pareils pouvoirs d'expliquer les raisons pour lesquelles ils le font. Quand j'examine ces rapports, je constate qu'il n'y est pas question des motifs. Pourquoi font–ils ceci ou cela? Il faut deviner, et l'on revient alors au point que le député de Kindersley—Lloydminster a soulevé lorsqu'il a parlé de sociologie appliquée.

Il est très facile de s'enfler la tête quand on exerce ce genre de pouvoir discrétionnaire. Il est aussi très facile, pour les mauvaises raisons, d'invoquer des motifs illicites pour dire qu'un choix politiquement justifiable a été fait.

Pour remédier à cela, il faut que les motifs soient expliqués. Un autre avantage à cela, c'est que les critères sont énoncés dans chacun des rapports. Ils peuvent très facilement faire l'objet d'un examen et d'une rectification judiciaires.

• (1300)

Un des problèmes au Canada, c'est que notre Constitution n'énonce pas les principes fondamentaux du pouvoir de l'électeur. Ce pouvoir a préséance sur le pouvoir constitutionnel lui–même. Voilà le point de départ d'une société démocratique: le

pouvoir de l'électeur; comment le gouvernement est créé; comment ses députés sont élus.

Les constitutions modernes—la nôtre date du XIX^e siècle—énoncent directement ces éléments dans la charte constitutionnelle elle–même. Mieux que cela, elles énoncent les principes et elles ont des tribunaux qui fonctionnent bien, des tribunaux constitutionnels spécialisés ou des cours suprêmes traitant des cas de nature générale, qui ont une imposante jurisprudence et qui garantissent le respect de ces principes, non seulement en ce qui concerne la lettre de la loi, mais encore leur adaptation créative aux problèmes de la société moderne.

La transformation des États–Unis en une société privilégiée où le droit de vote est très restreint, non pas seulement en fonction de critères raciaux, mais encore de critères sociaux, a été grandement favorisée par le rôle que la Cour suprême des États–Unis a joué dans l'interprétation des lois. C'est un élément qui, fondamentalement, n'existe pas dans la société canadienne et que nous devons établir dans l'avenir.

Par conséquent, j'estime que c'est une objection légitime. L'une des choses qui me préoccupaient le plus quand je lisais ces rapports, c'est qu'il n'y avait pas de critères bien définis pour l'exercice de ces pouvoirs discrétionnaires. Il y avait de toute évidence de grandes différences sur le plan des faits dans les rapports d'une commission provinciale à une autre. Cela me rappelle ce qu'on disait du lord chancelier Eldon dans un autre contexte, que le tribunal de l'equity, qu'il était chargé d'administrer, se résumait à peu de choses. C'est cet élément, tel qu'énoncé par le comité, que le projet de loi tente de corriger.

Je pourrais parler plus en détail du rapport de la commission en ce qui a trait à ma province, la Colombie–Britannique. Je trouve inquiétant, compte tenu de l'évidente augmentation de la population de la vallée du Fraser, qu'aucun siège supplémentaire ne soit prévu pour cette région. On redécoupe les limites du coeur de la ville, qui est très peuplé, où la population a très peu changé. On les accumule simplement pour créer un nouveau siège. Pourquoi?

Voilà une chose qui donne lieu à des spéculations intéressantes. C'est sans doute à cause d'un concept particulier de sociologie appliquée qui n'a pas été énoncé, auquel je pourrais penser, mais que, dans les processus constitutionnels, les tribunaux devraient être en mesure d'examiner et de corriger.

Je voudrais revenir sur certaines de ces questions parce que le député de Kindersley—Lloydminster, dans son discours de ce matin, a très justement parlé de la nécessité d'établir la priorité des critères. Il faut certes dire que les critères eux–mêmes doivent être définis. Il est difficile de les ranger par ordre de priorité. La plupart des pays qui ont des lois ou des principes constitutionnels en cette matière reconnaissent qu'il y a une certaine antinomie ou contradiction entre certains de ces principes. Les commissaires ou le juge chargé de l'examen judiciaire font un choix créatif. Mais ils estiment que l'élément clé qu'on demande de la personne exerçant la discrétion consiste à dire quel critère elle préfère plutôt que tel autre et pourquoi. S'agit–il d'un choix rationnel ou, comme je l'ai déjà dit, de quelque chose qui se résume à peu de choses?

Nous ne sommes pas allés aussi loin que la Cour suprême des États–Unis. On peut franchement se demander si nous avons atteint le point où le juge Brennan mentionnait, en l'approuvant, le concept de discrimination bienfaisante lorsqu'on lui a demandé si cette forme de discrimination était acceptable parce qu'elle vise à remédier à la situation d'un groupe de personnes désavantagées plutôt qu'à rabaisser ou à insulter un groupe racial?

• (1305)

Ce concept est intéressant. Il fait certainement partie de l'histoire sociale américaine et la décision était sans aucun doute justifiée dans l'optique de la Cour suprême des États–Unis.

Je crois qu'une des choses sur lesquelles il faudrait insister dans un pays doté d'un système parlementaire aussi distinct du système américain fondé sur le Congrès et la division des pouvoirs, c'est le lien particulier qui existe entre un député et ses électeurs.

Pendant la campagne électorale, qui constitue une expérience très émouvante, le porte–à–porte permet de construire une relation de confiance avec les électeurs. Le député pourra ensuite maintenir ce lien en s'occupant des problèmes que les électeurs éprouveront par la suite. J'ai constaté que, dans leurs rapports, les commissions traitaient de façon un peu cavalière le principe de la continuité de la représentation. Il s'agit là d'une valeur ancrée dans notre Constitution. C'était là l'idée favorite d'un philosophe que les partis d'opposition aiment beaucoup citer, Edmund Burke. Je ne veux pas m'attarder aux particularités de Burke, mais j'insisterai néanmoins sur la notion de proximité et de responsabilité du député envers son électorat.

L'action d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales au Canada, dans notre système parlementaire, doit reposer au départ sur le respect du principe de la continuité. Nous ne pouvons écarter ce principe que pour des raisons que nous sommes prêts à expliquer, par exemple des déplacements de population. Les critères que le comité énonce dans son rapport constituent des lignes directrices qui faisaient en grande partie défaut jusque–là. J'aurais voulu que le comité aille plus loin, et je lui ai fait des suggestions en vue d'établir des critères plus précis.

J'ai été appuyé, je crois, par le Parti réformiste et le Bloc, mais je n'ai pas été en mesure de persuader une majorité. Pourtant, j'accepte avec plaisir une décision majoritaire. Je tiens simplement à dire que, dans ce domaine, les critères doivent être établis précisément.

Une des choses que nous avons essayé de faire, c'est de reconnaître cette notion de communauté d'intérêts. Comme quelqu'un l'a dit tout récemment, le Canada est la société du XXI^e siècle. Je pense que c'est vrai. Nous avons créé une notion spéciale de culture canadienne, de communauté d'intérêts dans une expression que l'ancien premier ministre d'un autre parti a utilisée sans citer sa source initiale. Cela se produit très souvent. Cette expression venait de Martin Buber, un Austro–hongrois de naissance qui est devenu un philosophe dans le nouvel État d'Israël et qui a élaboré la théorie en question pour expliquer, ainsi que souligner la relation spéciale qui existait entre la

majorité juive et les citoyens arabes, la notion de communauté de communautés.

Ce qui me frappe dans les sièges urbains au Canada, lorsque j'examine la carte électorale, c'est le fait que nous avons historiquement reconnu cette notion de communauté de communautés dans bien des cas, peut–être par accident. Je suis heureux de constater qu'on retrouve 22 différentes collectivités dans ma circonscription et que pour être choisi comme candidat d'un parti et obtenir une majorité dans une élection, il faut offrir un programme électoral conforme à la position de son parti et établir un consensus s'étendant à tous les groupes ou à un nombre suffisant d'entre eux.

L'une des choses qui m'inquiètent dans les rapports des onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales dont je parle, c'est le fait que, une fois de plus, elles ont mis de côté cette notion de façon plutôt cavalière. Elles semblent vouloir revenir sur la notion du XIX^{e} siècle des circonscriptions basées sur des communautés uniques.

Je pense que c'est intéressant, mais c'est un pas en arrière. Je parle de cela simplement pour dire que, en tant que comité, nous sommes saisis de rapports extrêmement controversés venant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. À la décharge des hommes et des femmes qui sont membres de ces commissions, je dois dire que ces gens ont été victimes eux–mêmes des lois qui ne précisaient pas exactement ce qu'ils devaient faire.

• (1310)

Parce que c'est un homme extrêmement intelligent et d'une très grande intégrité, un homme qui a beaucoup de respect pour la Constitution, le directeur général des élections a conclu qu'il ne lui incombait pas d'essayer d'établir les critères que le Parlement lui–même n'avait pas fixés.

C'est pourquoi nous avons essayé, dans une loi exhaustive sur ce problème, de bien régler la question des limites des circonscriptions électorales et de nous concentrer sur ce problème.

J'aurais aimé également aborder la question du plafonnement du nombre de députés à la Chambre. Cependant, il semble qu'elle sera abordée dans une autre loi. Je veux simplement ajouter, en tant que député de la Colombie–Britannique, que le projet de loi garantit le maintien de notre droit constitutionnel à deux sièges supplémentaires à la Chambre des communes dans le cadre des prochaines élections fédérales, ce à quoi ma province attache beaucoup d'importance. On retrouve, dans le cas présent, une garantie absolue à ce sujet.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Vancouver—Quadra qui a siégé au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et a, pendant un certain temps, participé très activement aux délibérations sur le processus actuellement à l'étude.

Universitaire s'étant intéressé à l'histoire et à l'état actuel de ce processus, il est en quelque sorte une autorité dans le domaine. Je vais lui demander d'enlever son chapeau d'universitaire, puisque je sais qu'il possède une certaine expérience concrète de la chose, ayant déjà siégé à une commission. De plus, il connaît très bien le contenu de la mesure législative dont le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre nous a saisis.

Il a siégé à une commission de la Colombie–Britannique et, qui sait, il répétera peut–être encore l'exploit s'il continue à multiplier les carrières. À l'intérieur et au nord de la Colombie–Britannique, on a fortement le sentiment que les circonscriptions devraient se situer à l'extrémité inférieure du quotient variable, c'est–à–dire moins 20 et non pas zéro. C'est un sentiment fortement partagé à la fois par les députés et par la population. Dans la partie sud–ouest de la Colombie–Britannique, les avis sont tout à fait contraires. Comme le député l'a fait observer, c'est que la population croît rapidement. Ces électeurs réclament qu'on tienne compte de cette croissance et que leurs circonscriptions se situent à environ 20 p. 100 sur l'échelle des moins du quotient variable.

Je sais que le député est un homme on ne peut plus impartial. Or, si lui et les autres commissaires n'étaient pas impartiaux, qu'ils habitaient le sud–ouest de la Colombie–Britannique et décidaient de représenter les vues des électeurs de cette région, plutôt que celles des habitants de l'intérieur et du nord de la Colombie–Britannique, ce projet de loi leur interdirait–il de faire preuve de partialité?

M. McWhinney: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très sérieuse. Je n'ai jamais accepté la notion voulant qu'on applique une règle de façon absolument égale dans toutes les circonstances. Comme la Cour suprême et le juge Douglas l'ont dit, il faut traiter les choses également, mais il faut aussi user de discrétion.

Dans le respect du principe de l'égalité de la représentation, je reconnais que nous avons le droit de faire des écarts et que nous devons décemment en faire pour tenir compte des situations géographiques extrêmes qui existent, par exemple, dans le nord et dans l'intérieur de la Colombie–Britannique.

Par le passé, lorsque nous avons exercé notre pouvoir discrétionnaire à titre de commissaires à la délimitation des circonscriptions électorales en Colombie–Britannique, nous avons effectivement tenu compte de ces situations, en dépit des revendications des circonscriptions urbaines, qui exigeaient l'égalité numérique de la représentation dans toutes les circonscriptions. J'estime que, dans les paramètres établis par la loi, un commissaire exercerait un pouvoir discrétionnaire semblable.

Je me demande, et je crois que c'est également l'opinion personnelle du député d'en face, si l'écart de 25 p. 100 n'est pas trop élevé et si un écart de 15 p. 100 ne serait pas plus réaliste dans les circonstances actuelles.

• (1315)

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C–18. Il y a onze mois, j'ai participé au débat sur ce

projet de loi qui suspend les travaux de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. J'avais alors remis en question l'ingérence politique, le gaspillage de millions de dollars et le fait que nous, politiciens, participions à ce processus compliqué.

Je trouve que toute cette affaire est injuste pour le public, car nous gaspillons encore une fois l'argent des contribuables, cinq millions de dollars, et nous allons encore une fois solliciter leur participation. Les gens à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils avaient perdu le fil en ce qui concerne cet exercice de remaniement des circonscriptions électorales, et je dois avouer que cela m'arrive, à l'occasion. Cela commence à ressembler à une mauvaise histoire.

Certaines des choses qui ont été dites ici aujourd'hui me font clairement comprendre pourquoi les politiciens ne devraient pas participer à la délimitation des circonscriptions. Certaines des objections que l'on a entendues reviennent à cela.

Il y a onze mois, j'avais aussi exprimé mes regrets et mes préoccupations face au rejet d'un processus auquel on avait l'habitude de recourir chaque décennie, depuis 1867. J'avais dit que c'était la première fois, à ma connaissance, que le gouvernement agissait ainsi. Mon opinion n'a pas changé depuis lors.

C'est une honte que nous ayons procédé ainsi et, ensuite, que nous ayons obtenu si peu de résultats. Je pense que ce que nous avons devant nous aujourd'hui le confirme. C'est un exercice qui vient à l'encontre d'une méthode de découpage neutre qui existait depuis longtemps.

La Constitution énonce la formule à suivre pour avoir un gouvernement représentatif. Cette formule se base sur le concept de l'égalité du nombre de voix, un concept qui veut que tous les Canadiens aient une voix égale en ce qui concerne leur gouvernement. Ce concept a été modifié au cours des ans pour le bienfait de l'égalité et de la permanence. Le rapport d'aujourd'hui contribue bien peu à consolider cette notion. Nous avions espéré que le rapport serait utilisable. Cette tentative n'est pas conforme à nos normes et c'est pourquoi nous avons présenté un rapport minoritaire.

D'abord, le nombre total de sièges à la Chambre n'est pas réduit. En fait, il passe de 295 à 301, conformément à ce qui avait été proposé dans les rapports antérieurs de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. Nous avons déjà fait cet exercice et nous sommes revenus à la case départ.

À notre avis, il est temps de réduire le coût de fonctionnement de la Chambre et une première étape fort importante serait la réduction du nombre de sièges. Il semble, selon une certaine école de pensée, que plus nombreux sont les députés, plus nombreuses sont les réalisations. Il ne faut pas confondre la quantité et l'agitation avec le progrès réel.

Le député de Calgary–Ouest a très bien décrit le plafonnement du nombre de sièges, et je n'ai pas l'intention d'épiloguer sur le sujet dans mon discours d'aujourd'hui. Toutefois, je voudrais souligner que le message est demeuré le même tout au long des travaux dans ce dossier. Étant donné que je suis un député de la Colombie–Britannique, où la situation est quelque peu particulière puisque deux des six nouveaux sièges proposés appartiendraient à cette province, je voudrais dire que nous avons été constants. Le message a toujours été le même, c'est–à–dire que le nombre de sièges soit ramené à 265 ou porté à 301: la Colombie–Britannique devrait avoir un nombre équitable de représentants, tout comme les autres provinces et territoires du pays. Nous avons entrepris cet exercice en croyant que le gouvernement libéral voulait maintenir le nombre de sièges au niveau de 1993. Ce n'est pas ce qui se produit maintenant.

• (1320)

Les recommandations sur le facteur du quotient qui ont été présentées dans le rapport à l'étude aujourd'hui ne traitent pas efficacement de l'écart de 25 p. 100 ou de ce que certains appellent le facteur de variance de la population.

La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales stipule qu'une commission doit délimiter les circonscriptions électorales de telle façon que la population de chaque circonscription se rapproche autant que possible du quotient obtenu si l'on divise le nombre total de personnes qui ont le droit de voter dans une province par le nombre de sièges pour cette province. Selon cette proposition, aucune circonscription ne peut avoir une population inférieure à 75 p. 100 de ce chiffre ou supérieure à 125 p. 100, d'où le quotient de 25 p. 100.

Selon Élections Canada, 51 des 295 circonscriptions existantes dépassent les écarts actuellement permis en ce qui a trait à la population. En suspendant la révision des limites des circonscriptions électorales, nous avons perpétué les iniquités du système actuel. La conséquence du projet de loi C–18 et de la suspension des travaux de la commission est que l'on nous propose aujourd'hui une marge de 25 p. 100. Nous devrions sans aucun doute nous attendre à une amélioration après ces délais et cette étude. Eh bien, non. En fait, ce que l'on recommande est pire et, ultimement, la situation sera pire.

Nous craignons fort que les commissions ne continuent d'être autorisées à tracer les limites de circonscriptions qui dès le départ s'écartent de 25 p. 100 du quotient électoral. Ce problème sera aggravé par les fluctuations de population qui se seront produites entre chaque révision.

Dans leur rapport minoritaire, les députés réformistes membres du comité préconisent un écart maximal permissible de 15 p. 100, pour garantir que l'égalité de pouvoir électoral l'emporte sur les considérations sociologiques.

Il est dit dans le rapport du comité que l'écart entre la population de certaines circonscriptions et le quotient électoral d'une province pourrait être supérieur ou inférieur à 25 p. 100 et que ces circonscriptions devraient être énumérées dans une annexe de la loi. Quelle contradiction. Nous sommes en train d'autoriser un écart supérieur ou inférieur à 25 p. 100. Quand on fixe un écart de 25 p. 100, il ne devrait pas y avoir d'exceptions, pas besoin d'annexe, qui plus est une annexe sans lignes directrices.

Dans l'ensemble, pouvons–nous vraiment dire que des changements substantiels ont été apportés au projet de loi? Quand on considère qu'il n'y a pas de réduction de la taille de la Chambre des communes, on ne peut que s'interroger sur la sincérité et les motifs des auteurs de ce projet de loi. On peut difficilement justifier de mettre au rancart le travail qu'ont fait les commissions de délimitation des circonscriptions électorales existantes pour arriver à ces soi–disant changements, un travail qui a coûté beaucoup d'argent aux contribuables.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, de mon point de vue, c'est aujourd'hui un jour important pour le Parlement, car nous reconnaissons pour la première fois une nouvelle façon de travailler. Nous étudions aujourd'hui une motion—mais j'espère que la Chambre l'adoptera—en vertu de laquelle le gouvernement proposera une mesure législative qui a été rédigée non pas par le ministère de la Justice, non pas par un fonctionnaire inconnu que je respecte cependant en général, mais bien par des parlementaires réunis en comité.

• (1325)

C'est ce qui s'est passé grâce aux nouvelles règles de procédure présentées par le gouvernement au tout début de cette législature. C'est vraiment une initiative stimulante. Je pense qu'il est juste de dire que, pour la première fois, les Canadiens auront devant eux une mesure législative préparée par leurs députés.

Je ne dis pas que c'est ainsi que tous les projets de loi devraient être préparés, mais avec cette mesure nous montrons à la population que le système fonctionne, que le Parlement fonctionne, et que nous pouvons faire un travail qui influe fondamentalement sur la façon dont les Canadiens nous perçoivent.

Nous avons devant nous une motion d'approbation d'un travail qui a été effectué par un certain nombre de députés de tous les partis qui ont travaillé plutôt dur en comité. J'étais là. J'étais du nombre des participants. Nous espérons ardemment que ce document soit approuvé et qu'il devienne un projet de loi de la Chambre des communes.

J'espère que cette expérience se renouvellera fréquemment à l'avenir. J'espère que l'administration, la fonction publique, l'exécutif et tous les avocats dont le travail est de préparer des projets de loi, commenceront à comprendre et à appuyer ce qui, j'espère, deviendra un rôle de plus en plus important pour les parlementaires, mettre sur papier leurs propos et leurs principes.

Je pense qu'au–delà de l'importance de l'étape que nous venons de franchir en préparant cette mesure, nous avons également produit une bonne mesure. Nous avons fait de notre mieux, dans le contexte politique actuel au Canada, pour parvenir à un projet qui conduira à un meilleur processus de révision des limites de circonscriptions. Nous ne parlons que du processus. Il ne faut pas penser que la mesure législative permettra aux députés de refaire le découpage des circonscriptions électorales. Il ne s'agit pas de cela du tout.

Nous avons modifié le processus selon lequel les commissions de délimitation des circonscriptions électorales procèdent au découpage électoral du pays. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour réformer et améliorer le processus.

L'une des questions qui avaient été soumises à l'étude du comité, mais que l'on ne retrouve pas dans l'avant–projet de loi, était de savoir s'il convenait d'imposer une limite au nombre de députés siégeant à la Chambre des communes. Le comité avait reçu l'autorisation et le mandat de se pencher sur cette question dans le cadre de son examen du projet de loi, bien qu'en soi il ne porte pas directement sur ce sujet. Le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne fixe pas de formule pour déterminer le nombre de députés que devrait compter la Chambre des communes.

En fait, ces formules sont dans la Constitution. Ce qu'on nous avait demandé en tant que comité était de nous pencher sur les dispositions constitutionnelles qui déterminent ce nombre. Ces formules, dont il est question dans plus d'un article, prescrivent qu'en fonction de la population actuelle, le nombre de sièges à la Chambre des communes devrait être de 301 lors des prochaines élections générales, en 1997 ou 1998. À l'heure actuelle, il y en a 295. Cela représenterait donc une augmentation de six.

Ce n'est pas énorme, mais plusieurs d'entre nous au comité ont senti qu'un principe était en jeu. Je suis l'un de ceux qui ont souscrit au principe voulant que la Chambre des communes ne devrait pas pouvoir continuer à croître indéfiniment, que peut–être nous devrions imposer un plafond. Par exemple, ou pourrait dire que 295, ça suffit pour représenter les diverses régions du pays. On n'aura jamais besoin de 350 ou 400 ou même 500 députés.

• (1330)

C'est l'impression que j'avais. Je pense toujours de la même façon, et je crois que nous avons une formule non limitative. Le nombre de députés grandira à mesure que la population augmentera. Cela se fera graduellement, et ce sera négligeable au fil des ans. Pour le moment, je ne crois pas que ce soit le genre de chose qui doive m'empêcher de dormir. Nous aurons six députés de plus. La Chambre peut loger six personnes de plus, même si nous commençons à être un peu à l'étroit.

La vraie question, c'est de savoir si nous voulons mettre un terme à cette croissance. Je suis de ceux qui aimeraient trouver un moyen de le faire de façon équitable pour toutes les provinces, comme le disait mon collègue de North Island—Powell River. C'est là que le bât blesse. Comment faire pour être juste envers toutes les provinces?

Deux dispositions constitutionnelles définissent actuellement cette croissance. Il y a la clause sénatoriale qui dit qu'aucune province ne doit avoir moins de députés que le nombre actuel de ses sénateurs. L'autre figure à l'article 51 de la Loi constitutionnelle et dit que les provinces dont la population diminue ne doivent pas être lésées par cette diminution. Autrement dit, le nombre de députés d'une province ne peut pas diminuer proportionnellement au déclin de sa population, même si sa population diminue par rapport au reste du pays.

Ce sont des dispositions constitutionnelles et je crois que tous les parlementaires savent que ce n'est pas le moment de chercher à modifier la Constitution. Je considère que le Parlement doit traiter de la question de sa croissance future, mais ce n'est pas le moment de remettre en question des dispositions de notre Constitution. Les Canadiens en ont plein le dos de la réforme constitutionnelle.

En tant que comité, nous n'étions tout simplement pas en mesure de régler cette question. J'ai accepté qu'un autre comité—ou peut–être le même—soit plus tard, au cours de la présente législature ou de la suivante, habilité à traiter de la question du plafonnement de la taille de la Chambre.

Qu'avons–nous fait dans le projet de loi actuel pour améliorer la façon dont nous délimitons les circonscriptions? Cette question n'a rien à voir avec le nombre de députés ou le nombre de circonscriptions. Nous avons accepté que la population d'une circonscription donnée puisse varier de plus ou moins 25 p. 100 par rapport à la moyenne. C'est l'écart qu'on applique depuis un certain temps.

Il y a cependant des exceptions. Le député qui a pris la parole avant moi a précisé que 50 des 295 circonscriptions ne respectaient pas cette norme. Ces différences ont leur raison d'être. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales a considéré que les écarts de population entre les circonscriptions étaient justifiés. J'admets que certaines raisons peuvent justifier l'existence de ces différences et que cette situation peut être maintenue.

Prenons ma province par exemple. En Ontario, la population est soit stable, soit en baisse dans le Nord, tandis qu'elle croît rapidement dans le Sud. Si aucun écart n'était toléré, il faudrait remanier les circonscriptions électorales du nord de l'Ontario au point que la représentation des gens de cette région à la Chambre des communes serait considérablement réduite.

Je ne me voyais pas en train de leur dire: «Vous allez devoir vous passer d'un ou deux députés. Vous m'en voyez désolé, mais d'après nos calculs, vous avez trop de députés.» Ces députés ont des circonscriptions extrêmement vastes, et les problèmes du ressort fédéral dont ils saisis ne sont pas moins importants que ceux de leurs collègues des zones urbaines. Je ne voulais pas être celui qui allait leur dire qu'ils devaient renoncer à être représentés à la Chambre. C'est pour ainsi dire le statu quo en matière d'écart.

• (1335)

Nous avons cependant recommandé, et cela figure dans le projet de loi, que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales n'aient plus la faculté de dépasser l'écart de 25 p. 100. Cette possibilité n'existe plus. Je crois qu'à l'heure actuelle, cela n'est arrivé que dans un, deux ou peut–être trois cas. Je devrais préciser qu'il y a une distinction à faire entre ces circonscriptions et celles où ce pourcentage a été dépassé pour la simple raison que la population a augmenté depuis le dernier redécoupage de la carte électorale.

Depuis la dernière fois qu'une décision a été prise au sujet de la taille des circonscriptions, la limite de 25 p. 100 n'a été dépassée que dans un ou deux cas. Nous estimons, et j'espère que la Chambre est d'accord, que les commissions proprement dites ne devraient plus avoir le loisir de dépasser cette limite.

Nous avons aussi apporté d'autres changements qui nous paraissent utiles et rentables dans le cadre du processus actuel de révision des limites des circonscriptions électorales. Ainsi, nous avons adopté un mécanisme de révision quinquennale. Sans entrer dans les considérations mathématiques, disons simplement que, si la population d'une circonscription croît rapidement, il sera possible de rajuster ses limites et celles des circonscriptions avoisinantes tous les cinq ans plutôt que tous les dix ans, pour ne pas avoir de circonscriptions sous–représentée par rapport à d'autres, ni des circonscriptions très peuplées comme celles qui sont apparues au cours de la présente législature.

C'est plutôt injuste pour les habitants de ces très grosses circonscriptions comptant un quart de million de personnes, et il y en a une ou deux comme ça. Ma circonscription à moi compte 150 000 habitants, alors que la moyenne ontarienne est d'environ 100 000. Autrement dit, il est un peu plus difficile de représenter ces circonscriptions. Si nous avions une redistribution quinquennale pour certaines circonscriptions à croissance rapide, nous réglerions le problème plus vite et ne serions plus aux prises avec des circonscriptions gigantesques qui peuvent apparaître au bout de dix ans.

Nous avons prévu une méthode plus transparente pour nommer les membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Le processus nous semble meilleur parce qu'il nous permettra un contrôle plus serré. Nous sommes d'avis que la qualité des nominations s'en trouvera améliorée. Nous invitons le Président de la Chambre des communes à participer directement dès le départ, de sorte que nous serons davantage assurés, même si nous ne le serons jamais totalement, que les nominations aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales seront de qualité et apolitiques.

Il faut noter que, comme par le passé, le président de chaque commission sera un juge de la Cour suprême de la province ou un juge nommé par le juge en chef de la province. Cela a toujours favorisé la neutralité du découpage des limites.

Le nouveau processus prévoit la parution d'un avis plus détaillé. Il ne s'agira plus d'écrire: «Attention, nous allons procéder à une redistribution de vos circonscriptions et en redessiner les limites.» Il faudra fournir plus de renseignements.

De plus, les commissions ne pourront plus publier simplement leurs projets de révision. Les commissions vont devoir proposer deux solutions de rechange, de sorte que les Canadiens ordinaires qui voudront participer au processus pourront voir les différentes façons de réviser les limites de circonscription.

Les Canadiens auront tôt fait de constater que lorsque nous modifions les limites de la circonscription A, nous changeons forcément celles de la circonscription voisine B, puis de la circonscription C, et ainsi de suite. Par conséquent, le fait d'inclure les cartes supplémentaires sera très utile, non pas tant aux députés mais plutôt aux Canadiens qui souhaitent comprendre le processus et y participer.

Comme je l'ai dit, nous sommes aussi en train de modifier le processus de nomination au sein des commissions. La période qui s'écoulera entre le déclenchement du processus et la décision finale a été raccourcie, ce qui devrait se traduire par des économies. Or, je suis convaincu que les Canadiens souhaitent de telles économies. Nous avons aussi trouvé des façons d'économiser aux étapes de l'impression et de la distribution des cartes.

• (1340)

Enfin, il faut mentionner qu'en vertu de la loi en vigueur, une fois que les commissions avaient déposé leur rapport sur la révision des limites de circonscriptions, il était possible pour les députés d'en discuter à la Chambre. Je crois savoir que cela s'est produit dans le passé. Je rappelle que cet exercice ne se tient qu'une fois tous les 10, 11 ou 12 ans. Toutefois, il existait un risque de découpage arbitraire des circonscriptions. Ainsi, dans le passé, une fois que les commissions avaient terminé leur travail, les décisions prises pouvaient être discutées ici à la Chambre.

Cela ne se produira plus. En effet, le Parlement laissera les commissions faire leur travail et il acceptera tout simplement leurs décisions comme étant les meilleures possibles.

En terminant, je félicite les députés de tous les partis qui ont participé au processus de révision. Le nouveau projet de loi n'a pas été appuyé à 100 p. 100 par chaque député. Des compromis ont dû être faits, et, encore maintenant, certains députés souhaiteraient probablement voir dans cet avant–projet de loi des contrôles et des mesures qui n'y figurent pas. Néanmoins, je pense que nous avons conçu et produit une mesure législative qui répond aux besoins des années 1990 et qui servira les intérêts des députés et de leurs électeurs durant de nombreuses années.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député vanter ce projet de loi.

Comme l'a signalé tout à l'heure mon collègue, le député de Calgary–Ouest, lorsqu'il a cité le député, celui–ci a fait savoir très clairement qu'il s'opposait à l'accroissement du nombre des députés fédéraux. En fait, je me rappelle parfaitement que, lorsque j'ai siégé avec lui au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, qu'il trouvait même absolument inacceptable que le nombre des députés soit porté à 301. Je crois qu'il avait alors employé un langage imagé, disant qu'on risquait de devoir jeter à bas les murs de la Chambre des communes et de détruire la beauté de cette enceinte si l'on ne réglait pas rapidement le problème de l'accroissement rapide du nombre des députés.

La population canadienne s'accroît avec l'immigration et la natalité et ce projet de loi prévoit que le nombre de sièges soit fonction de la population. Au moins 200 000 immigrants entrent au Canada chaque année, ce qui veut dire deux sièges de plus par année. Puis il y a la croissance démographique découlant de la natalité. Je ne suis pas vraiment au fait des dernières statistiques, mais on peut parler peut–être d'un nombre similaire. Même s'il s'agissait de moitié moins, cela représenterait trois sièges par année. Or donc, cela représenterait beaucoup plus de sièges additionnels d'ici à l'an 2000 que les six sièges qui porteraient le nombre de députés de 295 à 301.

Ce projet de loi ne prévoit absolument rien pour régler le problème. En fait, il reconnaît seulement qu'on ne peut pas le régler. On va laisser à quelque organisme, commission ou comité futurs le soin de le régler.

Comment le député a–t–il pu changer son fusil d'épaule à cet égard?

M. Lee: Madame la Présidente, le député a tort de prétendre que j'ai changé d'avis. J'ai déjà clairement dit que je ne veux pas voir le nombre de députés à la Chambre des communes augmenter. Je l'ai mentionné au début de mon intervention.

De toute évidence, le député n'a jamais eu à piloter l'adoption à la Chambre d'un amendement constitutionnel. Moi non plus d'ailleurs. Il n'en aura probablement jamais l'occasion. Si le député croit que nous pouvons tout simplement adopter une mesure législative plafonnant à 295 le nombre de sièges à la Chambre des communes, il se trompe. C'est beaucoup plus compliqué.

Premièrement, même si nous voulions limiter le nombre à 295, il faudrait trouver une nouvelle formule pour répondre aux besoins de toutes les provinces. Le député lui–même a commencé son discours en disant que nous devions nous montrer justes envers sa province, la Colombie–Britannique. Il nous faut être justes envers toutes les provinces, y compris celles où la population diminue, car elles diront: «Nous voulons un plancher. Vous pouvez ajouter des sièges ailleurs, mais vous ne nous retirerez pas d'autres sièges.»

• (1345)

Le gouvernement doit élaborer une nouvelle formule, faire adopter un amendement constitutionnel, le faire approuver par toutes les provinces ou par des provinces représentant deux tiers de la population canadienne et ce, dans le cadre d'un processus qui durera plusieurs années. Bien que je sois prêt à me lancer dans cette aventure, je sais fort bien que le changement ne se produira pas ni ce mois–ci, ni cette année, ni au cours de cette législature.

J'appuie le principe et l'objectif visé.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Scarborough—Rouge River qui nous a résumé en trois formules très simples et très faciles à comprendre une question très complexe.

Tout d'abord, il a parlé du processus auquel participe la Chambre des communes et que tous les députés devraient applaudir. Le comité a donné au Parlement la possibilité de prendre conscience de ce que les députés peuvent et devraient faire.

Je félicite le député et les autres membres du comité qui ont proposé ce processus, et je parle non seulement de la façon de fonctionner du comité, mais également de la façon dont il est

arrivé à une décision. J'exhorte tous les députés à appuyer la recommandation. Je tiens aussi à féliciter le député de la manière habile dont il a expliqué les questions fondamentales et le contenu de la proposition.

Le projet de loi touche un principe très important à la Chambre des communes et c'est la façon dont nous allons travailler pour les électeurs canadiens et la façon dont les Canadiens seront représentés à la Chambre des communes. Nous ne pouvons pas faire cela simplement en réduisant ou en augmentant le nombre de sièges bon gré mal gré et de façon fantaisiste.

En soulignant, dans son explication, comment nous voudrions voir évoluer le processus qui sert à déterminer la forme de représentation de la population à la Chambre, il nous a tous fait honneur. Plus important, le député a fait quelque chose que tous les autres députés ont malheureusement négligé, il a donné une idée des raisons et des motifs qui sous-tendent la proposition.

L'idée de départ, c'est que la Chambre a toujours beaucoup de difficulté à arriver à un point de vue unanime. Il y a une excellente raison à cela. Le pays est diversifié et grand et on ne peut donc pas y retrouver un point de vue unique sur une question même simple, ne serait-ce qu'en raison de l'esprit de parti.

Je félicite le comité d'avoir reconnu cette difficulté inhérente à la gestion d'un pays comme le nôtre et d'en avoir tenu compte dans les dispositions sur les raisons des délimitations des circonscriptions électorales pour que les députés puissent faire valoir à la Chambre les différentes opinions, motivées par toutes sortes de raisons, des Canadiens.

Je félicite le député de Scarborough—Rouge River. Il a donné aux députés la possibilité d'examiner les choses de façon froide et impartiale, mais en se tournant tout de même vers l'avenir.

J'invite tous les députés non seulement à manifester leur appui à la position, mais également à applaudir les efforts du comité et à se prononcer d'une voix unanime sur la question.

M. Lee: Madame la Présidente, je remercie le député pour ses remarques.

Pour faire suite à la suggestion du député d'en face qui a dit que nous aurions dû faire quelque chose pour essayer de limiter ou même de réduire le nombre de députés à la Chambre des communes, je lui dirai que, si la Chambre était saisie d'une motion à cet effet, je voterais en faveur de cette motion. Qu'il voie à ce qu'une telle motion soit présentée à la Chambre, et je voterai en faveur de cette motion.

Toutefois, je tiens à lui signaler que, une fois qu'il aura fait adopter cette motion, il devra quand même se conformer à toute la procédure de réforme constitutionnelle et proposer une formule qui sera acceptée d'un océan à l'autre. Voilà le défi.

• (1350)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, je remercie le député pour ses remarques, mais je tiens à lui signaler que mon collègue de Calgary-Ouest a proposé des changements constitutionnels qui pourraient être déterminés ici même, à la Chambre des communes, sans l'accord des provinces, parce qu'ils n'ont aucune incidence sur le Sénat et ainsi de suite.

Il n'a pas semblé appuyer de tels changements lorsqu'il en a eu l'occasion, et je dois donc en conclure qu'il a changé d'idée.

M. Lee: Madame la Présidente, je voudrais simplement demander au député si sa province, la Saskatchewan, serait vraiment prête à céder des sièges pour qu'on puisse limiter le nombre de députés comme son collègue l'a proposé.

Je crois savoir que ce n'est pas le cas, mais cela vaudrait peut-être la peine de vérifier. Si jamais il y a une motion visant à freiner la croissance de la Chambre des communes, je voterai en faveur de cette motion.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, c'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que je prends la parole aujourd'hui, parce que mon comté de Cochrane—Supérieur est situé dans le nord de l'Ontario et sa survie est en jeu.

Tout d'abord, mes hommages au président du comité, ainsi qu'à tous mes collègues qui ont participé à la rédaction de ce rapport apolitique, devrais-je dire. J'ai assisté à quelques séances et je dois affirmer, en toute sincérité, que le travail qui a été accompli est énorme. Cependant, c'était un travail qui devait être fait, parce que la situation l'exigeait. Tout d'abord, on a une loi désuète qui remonte à 1964 et qui ne correspond plus d'aucune façon à la réalité de ce qu'est la carte électorale canadienne d'aujourd'hui.

Pour les questions de représentation, le rapport fait grand état du quotient, de la variance de 25 p. 100. C'est toujours quelque chose de très important pour moi, pour la simple raison qu'à cause de ce quotient, les grands comtés ruraux du Canada n'auront jamais la chance de se voir assurer une sécurité. Les commettants de ces mêmes comtés ruraux du Canada ne peuvent jouir d'une représentation égale, ici à la Chambre des communes. Qu'il suffise de mentionner, tout simplement, les grandes distances que nous avons à parcourir, dans le but de desservir nos commettants. Notre première raison d'être est de servir les gens.

D'éliminer un comté comme le mien, par exemple, ne servirait qu'à agrandir quatre autres comtés avoisinants, et ici, je me sers de la recommandation du rapport de la fin septembre. Alors, cela ne servirait qu'à surtaxer le travail de chacun de ces députés, c'est-à-dire leurs capacités, leurs énergies et leurs possibilités de se rendre dans les communautés isolées.

J'ouvre une parenthèse ici pour parler des communautés isolées. Mon comté de Cochrane—Supérieur compte 21 communautés indiennes, dont 16 sont situées au nord du 49e parallèle. Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas de route d'accès, ce qui signifie que pour aller les voir, pour me mettre à leur disposition, je dois prendre des vols nolisés, ce qui est extrêmement cher, mais il faut que ça se fasse. Cela contredit, en fin de compte, l'argument du Parti réformiste qui dit que ça coûte trop cher d'avoir un trop grand nombre de députés en Chambre. Il n'y a rien qui frôle plus le ridicule qu'un argument comme celui-là. À mon avis, cela ne servira qu'à augmenter, doubler la population d'un tel comté avec le même député, si les ressources, tant humaines que financières, ne sont pas là pour appuyer le travail que le député doit accomplir.

• (1355)

À quoi ça va servir aussi d'éliminer un grand nombre de comtés ruraux pour agrandir une fois de plus des comtés dits urbains qui vont, encore une fois, surtaxer les capacités et l'énergie des députés. Chose plus importante, à mon avis, si cela se produisait ce serait une atteinte directe à la démocratie, ici au Canada, parce que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, ont droit à une représentation égale à la Chambre des communes.

Évidemment j'aimerais garder l'essence même de mes commentaires pour la troisième lecture du projet de loi, lorsque celui-ci sera déposé.

C'étaient les quelques points que je voulais présenter à ce moment-ci. Je ne suis pas entré dans la substance comme telle du rapport. J'attendrai que le projet de loi soit déposé. À ce moment-là je serai en mesure de vous fournir toutes les statistiques pour appuyer ce que je viens d'énoncer.

Pour le nord de l'Ontario, ce rapport n'est pas acceptable, pas du tout. À ce point-ci il n'est pas acceptable. C'est dans cet esprit que je déposerai sûrement un amendement en Chambre, tout d'abord pour rétablir l'annexe des comtés que l'on dit «extraordinaires» à cause de leur géographie. Cela a été enlevé du rapport. J'ai la ferme intention de tenter de la réinsérer. J'espère que mes collègues sauront comprendre et par conséquent m'appuyer sur ce point.

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Madame la Présidente, je félicite le député d'avoir signalé un problème très réel dans notre Constitution. Nous avons là une véritable anomalie. Si nous voulions être sincères, nous devrions dire qu'une modification constitutionnelle s'impose à cet égard.

Si la population du Canada demeure constante tandis que celle du Québec diminue, nos règles actuelles exigeraient que nous ayons plus de députés à la Chambre des communes pour cette raison. Cela n'a pas de bon sens, de l'avis général. Il est donc nécessaire d'effectuer un changement à cet égard. Il faudrait trouver une formule qui tienne compte du facteur géographique, de la superficie d'une circonscription, car c'est un facteur bien réel dans n'importe quelle circonscription éloignée des zones plus densément peuplées.

Le député qui vient de parler avait parfaitement raison de dire que nous devons modifier les règles afin de permettre au député de faire son travail. Quant au nombre de sièges, je crois que les Canadiens n'auront absolument aucun mal à appuyer leurs députés.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passera maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, mes électeurs m'ont adressé un message clair à transmettre au ministre des Finances à propos du budget.

Il faut supprimer le gaspillage des fonds publics en mettant fin notamment à la véritable dilapidation de l'argent des contribuables à laquelle se livrent les militaires avec leur gestion incompétente des déménagement des employés de l'État, et en mettant en application les propres rapports du gouvernement qui recommandent de sous-traiter la gestion de ces déménagements.

Il faut mettre fin au cumul des pensions et salaires chez les députés et les fonctionnaires. Il faut réformer le régime de retraite des députés. Il faut s'attaquer résolument au déficit pour mettre de l'ordre dans les finances publiques du Canada.

Nous devons également réaffirmer notre attachement à notre système d'enseignement supérieur de réputation internationale en en maintenant l'accessibilité grâce à un régime de remboursement des prêts aux étudiants en fonction du revenu, et en finançant nos organismes subventionnaires fédéraux chargés de soutenir les efforts de recherche universitaire au Canada. Nous devons faire des investissements stratégiques à long terme dans la création de richesse en finançant la recherche universitaire.

L'Université de Waterloo, l'Université Wilfrid Laurier et le Collège Conestoga, dans ma circonscription, sont de véritables exemples de création de richesse pour tous les Canadiens grâce au soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur.

* * *

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, les associations étudiantes du Québec ont manifesté dans plusieurs villes leur indignation envers la réforme des programmes sociaux, notamment en ce qui a trait au financement de l'enseignement postsecondaire.

Elles sont unanimes à dire que ces propositions sont inacceptables et qu'elles auront des conséquences néfastes en raison d'une hausse sans précédent des frais de scolarité qui entraîneront, pour les étudiants, un endettement qui prendra des proportions incontrôlables.

Lucienne Robillard, candidate du Parti libéral dans Saint-Henri—Westmount, est sûrement d'accord avec les critiques des étudiants. En effet, dans un de ses discours à l'Assemblée nationale du Québec, le 29 mai 1991, elle affirmait, et je cite: «Je le dis et je le répète, le fédéral m'apparaît complètement en dehors de la réalité qui se vit à l'heure actuelle dans le monde de l'éducation.»

Article 31 du Règlement

Est–il besoin d'en rajouter?

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter un député libéral. J'étais dernièrement à une assemblée de circonscription à laquelle assistaient des représentants des médias. Cet important député a fait une promesse étonnante. Il s'est engagé à voter contre le budget du gouvernement si celui–ci prévoit de nouveaux impôts s'appliquant à autre chose qu'à l'essence et aux gains de loterie.

Les réformistes disent qu'il ne faut pas hausser les impôts, mais cet important député a fait cette promesse. Tout le monde l'a entendu. Imaginez: plus de lignes de parti dictées au troupeau aux fins de la solidarité ministérielle, et des députés libres de voter conformément à la volonté de leurs électeurs!

Je voudrais féliciter le député de Cambridge et lui signaler que les électeurs se souviendront de sa promesse et que nous surveillerons de près s'il la tiendra ou non. Félicitations!

* * *

LA SEMAINE DES TROUBLES DE L'ALIMENTATION

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler aux députés et aux Canadiens que la Semaine des troubles de l'alimentation se déroule du 6 au 12 février.

Le thème de cette semaine est: «La liberté. . . grandeur nature.» L'objectif est de sensibiliser davantage la population aux facteurs sociaux qui contribuent au développement de l'anorexie, de la boulimie et de l'obsession liée au poids, afin de les enrayer.

L'anorexie et la boulimie sont plus fréquentes chez les femmes ayant entre 13 et 25 ans et ces maladies gagnent rapidement du terrain au Canada, dans une société qui glorifie la minceur.

Durant cette semaine, le National Eating Disorder Information Centre présentera des messages en accord avec le programme Vitalité de Santé Canada. En faisant la promotion du poids santé, le programme Vitalité signale les préoccupations de la société par rapport au poids et à une taille irréaliste et il nous propose d'y remédier en améliorant notre estime personnelle et en ayant de notre corps une image positive.

Les gens en bonne santé ont des tailles et des silhouettes variées. Un poids adéquat, c'est un poids où l'on est en bonne santé et non pas simplement un poids peu élevé. Dissiper les mythes au sujet du poids et orienter les Canadiens vers les bonnes ressources ne sont qu'un premier pas pour nous aider à venir à bout de ces maladies insidieuses qui font des ravages chez les jeunes femmes.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, comme cette semaine est la Semaine du développement international, les Canadiens doivent prendre davantage conscience des défis qu'ont à relever les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Antilles. Il faut également prendre conscience de l'efficacité des programmes de développement international du Canada, qui servent à soutenir le développement durable et à lutter contre la pauvreté dans les pays en voie de développement.

Grâce aux programmes d'aide, plus de 80 p. 100 des enfants du monde ont été vaccinés, les conditions sanitaires et la qualité de l'eau ont été améliorées, plus de gens vivent plus longtemps et sont en meilleure santé, la production alimentaire a triplé et plus de gens ont appris à lire et à écrire.

La coopération entre les gouvernements, le secteur privé, les Nations Unies, les banques internationales et d'autres organismes a été extrêmement bénéfique à la communauté internationale, et continuera de l'être. Pendant la Semaine du développement international, nous devrions garder à l'esprit que nous vivons tous sur la même planète et que nous partagerons le même avenir.

* * *

LE BUDGET

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, dernièrement, nous avons entendu nombre de spéculations sur le budget fédéral qui sera bientôt présenté. Le gouvernement précédent a relevé les impôts 39 fois pour diminuer le déficit, mais celui–ci a continué d'augmenter inexorablement.

J'ai dit souvent pendant la campagne électorale et à la Chambre qu'il fallait que plus de contribuables paient des impôts et non que les contribuables paient plus d'impôts. J'estime que les Canadiens ne sont généralement pas contre les impôts, mais j'ai la conviction qu'ils n'accepteront que des modifications qui rendront le système plus équitable.

• (1405)

Ces dernières semaines, le chef du Parti réformiste et d'autres membres de son parti ont beaucoup parlé d'une révolte des contribuables. Ce discours négatif n'est pas constructif et ne reflète pas la nouvelle façon de faire de la politique que le Parti réformiste a si souvent évoquée avant son arrivée à Ottawa.

Il n'est pas nécessaire de tenir un tel discours. En effet, le gouvernement et tous les députés savent fort bien que les Canadiens moyens ne peuvent payer plus d'impôts. En fait, les députés libéraux se sont attaqués de front à ce problème au cours de la dernière campagne électorale.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, un large consensus s'est dégagé lors de la consultation sur la réforme des programmes sociaux. La grande majorité des témoins ont soutenu que le principal problème est la rareté de l'emploi et que la lutte au déficit ne doit pas se faire sur le dos des étudiants et des chômeurs, car les budgets des programmes sociaux ont déjà trop écopé au cours des dix dernières années.

Pourtant, malgré ce consensus des témoins au comité sur le projet de réforme, le ministre des Finances et celui du Développement des ressources humaines semblent être prêts, cet hiver, à répéter le coup du dernier budget en faisant porter l'essentiel des coupures sur le dos des plus démunis et de la classe moyenne.

Qu'attend le premier ministre pour raisonner ces deux ministres? L'effort de redressement des finances publiques doit faire appel d'abord aux mieux nantis, aux riches qui échappent actuellement à l'impôt.

* * *

[*Traduction*]

LE VOTE ÉLECTRONIQUE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, dans le monde entier, des gouvernements prennent des initiatives qui s'inspirent de la démocratie directe alors que le gouvernement libéral refuse même d'envisager de modifier notre régime parlementaire dépassé.

La Nouvelle–Zélande, premier pays à opter pour le suffrage universel, a adopté en 1993 le Citizens' Initiative and Referendum Act, tandis que l'État du Montana a autorisé récemment le vote électronique dans les élections des conseils scolaires.

Élections Canada a étudié soigneusement la possibilité de voter par téléphone à clavier, et j'ai bon espoir que, avant la fin du siècle, cet organisme mettra à l'essai un système de vote électronique dans une élection complémentaire.

Bien entendu, c'est le Parti réformiste qui est à l'avant–garde en ce domaine. En effet, nous participerons à deux autres assemblées publiques faisant appel à des moyens électroniques les 12 et 19 février, à 20 heures, heure de l'Est, de manière à promouvoir et à développer l'utilisation de cette technologie.

J'exhorte tous les députés à écouter la station de leur câblodiffuseur dimanche pour observer de leurs propres yeux l'émergence de cette nouvelle forme de démocratie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, en novembre dernier, il a été annoncé à la Chambre que la vice–première ministre et ministre de l'Environnement présiderait une rencontre internationale des ministres de l'Environnement du G–7.

C'est pour moi un plaisir d'informer la Chambre que cette importante réunion aura lieu à l'Université McMaster, à Hamilton, du 29 avril au 1er mai. Nous montrerons que le Canada joue un rôle de premier plan dans la recherche de solutions aux défis redoutables de notre planète, comme les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des substances toxiques et les mécanismes internationaux que nous utilisons pour résoudre ces problèmes.

Le gouvernement exposera aux autres pays du G–7 les mesures qu'il a prises récemment pour mettre de l'ordre chez nous et mieux respecter l'environnement dans nos activités et nos politiques. Des invitations ont été envoyées aux ministres de l'Environnement de France, d'Allemagne, d'Italie, du Japon, du Royaume–Uni, des États–Unis, ainsi qu'à l'Union européenne et au directeur général du Programme de l'environnement des Nations Unies.

Tous les Canadiens se féliciteront de ces efforts déployés pour régler les problèmes environnementaux de la planète.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, la SRC a fait une demande en vue de télédiffuser le déroulement du procès de Paul Bernardo. Les familles des innocentes victimes, Kristen French et Leslie Mahaffy, y sont fortement opposées.

Il faut nous interroger sur les motifs de cette demande. On songe immédiatement à la cote d'écoute, au sensationnalisme et aux avantages pécuniaires qui pourraient en découler. Chez nous, les audiences sont publiques. Un jury composé de nos pairs représente la société. Cela suffit amplement.

Nous, les habitants de Niagara, connaissions les victimes et connaissons leurs familles. Ces deux malheureuses adolescentes sont devenues des enfants de notre pays. Protégeons leur dignité dans la mort!

Le moment est venu de laisser aux tribunaux le soin de redresser la situation et de faire preuve du sens des responsabilités dans le respect du droit des victimes de ne pas être exploitées encore une fois. Il est inutile de chercher à médiatiser à outrance ces tragiques événements. Ne soyons pas la proie des journaux à sensations! N'allons pas jusqu'à recréer au Canada le cirque qu'est devenu le procès d'O.J. Simpson.

Je supplie la SRC de retirer sa demande. C'est contraire aux moeurs des Canadiens.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, nous devons féliciter le ministre du Développement des ressources humaines de vouloir interdire les briseurs de grève. Une telle mesure calquerait les lois déjà en place au Québec, en Ontario et en Colombie–Britannique.

• (1410)

L'interdiction des briseurs de grève n'a pas nui à l'économie de ces provinces. Bien au contraire, une loi de la sorte inciterait les représentants syndicaux et patronaux à se presser à la table des négociations et préviendrait ainsi des arrêts de travail coûteux.

Étant donné que les grèves soulèvent parfois les passions, cette mesure aiderait aussi à prévenir des événements tragiques, comme ceux qui sont survenus récemment à la mine d'or de Yellowknife.

Les libéraux seront heureux d'adopter un tel projet de loi.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE SECTEUR MINIER

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, alors que le ministre des Finances prépare son Budget, j'espère que le gouvernement fédéral a consacré toute l'attention nécessaire aux recommandations contenues dans le cinquième rapport du Comité permanent des ressources naturelles. Ces recommandations, je le rappelle, ont été faites suite aux témoignages de tous ceux et celles qui ont pris la peine de venir exposer la situation du secteur minier devant notre comité.

Je veux rappeler particulièrement la deuxième recommandation de ce rapport, à savoir: «Que le gouvernement fédéral prenne dans son Budget de février 1995 des mesures fiscales pour encourager l'exploration minière au Canada. La preuve est faite que l'exploration minière est un investissement et non une dépense.»

L'application de cette recommandation fiscale aura un impact direct et bénéfique, un impact plus qu'attendu sur la création d'emplois dans ma région d'Abitibi et du nord du Québec, ainsi que dans toutes les régions minières du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU FAMILIAL

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, le rapport annuel de Statistique Canada sur le revenu familial confirme ce que beaucoup de Canadiens savent depuis bien des années: les budgets familiaux ne sont pas équilibrés. Pourquoi? Statistique Canada rapporte que le revenu familial a diminué de 6,7 p. 100 depuis qu'il a atteint un sommet en 1989. Selon le rapport, il s'agit là de la diminution la plus longue et la plus forte des quatre dernières décennies. En fait, en 1993, le revenu familial moyen était légèrement inférieur à celui enregistré en 1980.

Comme si cela ne suffisait pas, le revenu personnel par habitant et le salaire net ont également diminué. Les coupables? La TVP, la TPS, les cotisations à l'assurance–chômage. Notre revenu est imposé à l'extrême.

Il semble facile au gouvernement de faire la sourde oreille aux mouvements populaires contre les impôts, qui surgissent un peu partout au Canada. En agissant ainsi, il manifeste une grande insouciance envers les terribles épreuves financières qui attendent les individus et les familles qui doivent bâtir l'avenir de notre pays.

Le ministre des Finances doit reconnaître que les familles canadiennes ne se contenteront pas de surveiller tranquillement la tendance à augmenter toujours plus les impôts, comme il se propose de le faire dans son prochain budget.

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, on a annoncé récemment, à ma grande joie, que l'usine de papier journal Avenor de Thunder Bay allait se doter d'un système de traitement qui allait permettre d'éliminer totalement les effluents.

Il s'agit là du premier projet concernant une usine à être entrepris en vertu du protocole d'entente qui a été signé en mars 1994 par le gouvernement fédéral et l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers.

Les deux essais que l'on a faits du processus que l'on entend utiliser ont été couronnés de succès et un système de traitement secondaire sera installé à l'usine en 1995. Le nouveau processus, qui permettra l'élimination totale des effluents, devrait être opérationnel à la fin de 1996.

Cette initiative de l'industrie des pâtes et papiers et des sociétés comme Avenor montre clairement l'importance que l'industrie accorde à la protection de l'environnement et au développement durable.

* * *

L'INSTALLATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, je voudrais remercier les observateurs du Parti réformiste qui nous ont hier honorés de leur présence à la cérémonie d'installation du gouverneur général.

Mes collègues du Parti libéral prient les députés du Parti réformiste de vouloir bien, à l'occasion de la prochaine cérémonie de ce genre, donner un peu plus de signes de vie qu'hier où l'on a craint un moment que tous ne soient éteints sur leur siège. Beaucoup d'entre eux doivent avoir extrêmement de mal à rester assis si longtemps sans broncher.

Après la cérémonie, on m'a dit que l'on n'y avait pas vu certains députés du Parti réformistes. Peut–être n'ont–ils pas réussi à trouver un taxi dont ils auraient bien sûr fait passer les frais sur leurs indemnités non imposables, ou bien peut–être se sont–ils perdus dans Ottawa—Vanier? Après tout, il n'est pas facile de lire les noms des rues en français.

* * *

• (1415)

LE PARTI LIBÉRAL

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je me propose de vous donner un cours de perfectionnement en traduction de prose libérale.

Quand les libéraux disent qu'ils détestent la TPS et qu'ils vont essayer de la supprimer, ils veulent vraiment dire qu'ils vont essayer de nous la faire avaler sous un nouveau nom et au taux de 8 p. 100.

Quand ils disent que leurs projections concernant les taux d'intérêt se sont avérées exactes, ils veulent vraiment dire à 4 p. 100 près.

Quand le premier ministre dit que tout le monde veut aller au ciel mais que personne ne veut mourir, il veut vraiment dire que les impôts vont augmenter.

Quand les libéraux disent qu'ils vont être très stricts avec les jeunes contrevenants, ils veulent vraiment dire que ces jeunes contrevenants s'en tireront avec une simple réprimande.

Quand ils disent que le programme de diversification de l'économie de l'Ouest aide des milliers d'entreprises de cette région à conquérir de nouveaux marchés, ils veulent vraiment dire que les prochaines élections à Winnipeg sont gagnées d'avance.

Quand les libéraux disent qu'ils vont réformer les programmes sociaux quoi qu'il en coûte, c'est exactement ce qu'ils vont faire, quoi qu'il en coûte.

Enfin, lorsque le ministre des Finances a recours à des clichés du genre «C'est la quadrature du cercle», prenez garde, monsieur le Président; ce qu'il veut vraiment dire, c'est que, tout comme le premier ministre et son Cabinet, il ne sait vraiment pas quoi faire.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense, répondant hier à une de nos questions en Chambre, a déclaré tout ignorer, absolument tout ignorer de l'existence d'une troisième cassette vidéo concernant le Régiment aéroporté de Petawawa.

Comment le ministre de la Défense pouvait-il affirmer ignorer l'existence d'une troisième cassette vidéo, alors que le général de Chastelain l'avait informé explicitement de l'existence de cette troisième cassette dans un mémo qu'il lui adressait personnellement le 23 janvier dernier?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, hier, l'honorable député de Charlesbourg m'a posé la question suivante:

> Le ministre peut-il prendre l'engagement que cette nouvelle cassette ne sera pas détruite, comme ce fut le cas avec certains éléments [. . .]

[*Traduction*]

Il a également dit que la cassette était aussi moche et horrible que celle décrivant la cérémonie d'initiation dont il avait déjà été question. J'ai répondu que je n'avais aucune preuve de l'existence de cette cassette. J'ai consulté à nouveau le rapport et nous avons publié hier soir un communiqué visant à clarifier les choses, de telle sorte qu'il ne subsiste aucun malentendu.

Dans ce rapport qui m'est parvenu, il était question d'une cassette vidéo décrivant ce que l'on a qualifié de partie d'accueil, où l'on verrait surtout des gens boire de la bière et faire des choses qu'on fait parfois dans des réunions sociales. Mais une cassette où l'on voyait des gens mastiquer des bouchées de pain

trempées dans un produit dégoûtant, nous trouvons cela absolument odieux. On en parlait dans le rapport comme quelque chose de pas très sérieux qui n'avait rien à voir avec les premières cassettes.

Ce qui est intéressant, c'est que je viens de recevoir, à 13 h 55, une information—et je tiens à tirer les choses au clair après la période des questions, qui ne peut malheureusement pas attendre—une information, donc, qui ne correspond pas à la description des événements figurant dans le rapport que le chef d'état-major de la défense m'a remis, il y a deux semaines.

Comme je veux tirer les choses au clair, je demande l'indulgence des députés, à qui je promets de fournir demain des éclaircissements sur cette affaire.

• (1420)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il faut le faire! Il faut le faire! Compte tenu de la controverse qui entoure la question du régiment de Petawawa, compte tenu que cette controverse a même provoqué le démantèlement immédiat de ce régiment, comment le ministre peut-il nous expliquer sérieusement, deux semaines après avoir pris connaissance du rapport de son chef d'état-major, pas n'importe qui, son chef d'état-major, comment peut-il nous dire le plus sérieusement du monde, hier, qu'il ignorait tout de l'existence d'une troisième cassette et aujourd'hui qu'il n'est pas bien sûr que ce qu'il y a dans le rapport de son général en chef n'est pas vraiment ce qu'il y a dedans?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il faut remettre dans son contexte la question que le député de Charlesbourg a posée hier.

Il a fait allusion à l'existence d'une cassette pire que celles qui ont été rendues publiques et qui ont mené à la dissolution du régiment. J'ai dit hier et je répète aujourd'hui que j'ignore tout de l'existence d'une telle cassette.

Ce que je dis, c'est que, dans le rapport que j'ai reçu il y a deux semaines, il n'était aucunement question d'une cérémonie d'initiation ni de quoi que ce soit de la sorte. On y parlait d'une cérémonie d'accueil dans les termes que j'ai utilisés.

Ce que je dis, c'est que la description qu'on m'a faite de la cassette, il y a deux semaines, ne correspond pas à celle qu'on vient de me communiquer. Elle n'a rien à voir non plus avec la première cassette dont le contenu avait dégoûté les Canadiens.

Ce que je dis, c'est que, comme je viens seulement d'obtenir cette information, je voudrais tirer les choses au clair.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre affirme ne pas avoir de preuve de l'existence de cette cassette. Il me semble que le rapport du général en chef d'état-

major des forces armées, le fait qu'il en parle, si ce n'est pas une preuve pour le ministre, je me demande ce qu'il lui faut.

Doit-on comprendre que si le ministre a procédé aussi rapidement à démanteler le régiment aéroporté de Petawawa sans avoir pris connaissance, de son propre aveu, de tous les faits et de tous les documents qui existaient dans le dossier, c'est probablement qu'il tentait de mettre ainsi le couvercle sur la marmite? Essayait-il de cacher et de protéger des gestes répréhensibles qui auraient été commis par des officiers supérieurs de l'armée canadienne et qui ternissent la réputation de l'armée?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la décision de dissoudre le régiment était fondée. Elle a été annoncée il y a deux semaines nonobstant les recommandations des officiers supérieurs des forces armées.

Si j'ai cru bon de dissoudre alors le régiment, c'est notamment que je ne savais pas en tant que ministre ce qu'il pouvait y avoir d'autre derrière cette affaire.

Lorsque le député s'est adressé à moi, hier, j'ai cru qu'il faisait allusion—j'ai entendu tellement de rumeurs au sujet de l'existence d'autres cassettes—à d'autres éléments de preuve qui seraient apparus.

Ce que nous avons fait, il y a deux semaines, c'est étudier le déroulement des événements, soit le déploiement au Rwanda, où des membres du Régiment aéroporté se sont mal conduits, et les deux cassettes vidéo, d'où nous avons déduit qu'il y avait quelque chose qui clochait sérieusement dans ce régiment et que le problème était systémique. C'est pourquoi nous avons ordonné la dissolution du régiment.

Le Président: Je connais la gravité de cette question. Je vous demanderais de bien vouloir faire preuve de concision dans vos questions et vos réponses.

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer j'aimerais dire au ministre que s'il n'y a rien de sérieux sur cette cassette, qu'on la rende publique, on verra. La police militaire la détient et personne ne peut le nier.

En décembre dernier, le ministre de la Défense annonçait la mise sur pied d'une commission d'enquête relativement aux événements survenus en Somalie impliquant des soldats du régiment aéroporté de Petawawa. En dépit de faits nouveaux qui aggravent encore la situation, le ministre n'a pas jugé bon de prendre des dispositions immédiates.

Comment le ministre de la Défense peut-il justifier ne pas avoir encore mis sur pied une commission d'enquête sur les agissements du régiment aéroporté, alors que l'article 45 de la Loi de la Défense nationale lui en donne les pleins pouvoirs?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous reparlons de choses qui ont été réglées il y a déjà deux semaines.

Nous avons estimé que la juxtaposition du rapport sur les infractions au Rwanda, du deuxième film vidéo sur le comportement raciste de personnes actuellement en cour martiale et du troisième film vidéo sur l'initiation des nouvelles recrues était plus que suffisante. Il fallait mettre un terme à tout cela. Nous avons estimé que le problème était d'origine systémique et que la seule solution était de dissoudre le régiment. Je pense que, d'une façon générale, nous avons l'appui du public.

• (1425)

Dans un monde parfait, j'aurais attendu les résultats d'une enquête avant de prendre des mesures à l'égard du régiment. Je tiens à souligner cependant que le gouvernement a hérité de ce dossier particulier et que l'on nous jugera sur la façon dont nous avons agi, non pas sur la façon dont tout a commencé, il y a des mois.

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner au ministre qu'il est important de faire la différence entre les événements de Somalie et les événements à Petawawa. L'article 45 de la Loi de la Défense nationale lui permet d'instituer une commission d'enquête immédiatement, plutôt que de démanteler le régiment et de se laver les mains et de ne punir personne, sauf de simples soldats.

Comment le ministre peut-il prétendre mériter la confiance de cette Chambre et de la population, alors que le jour même où il a procédé au démantèlement du régiment aéroporté, il a caché à la population l'existence d'une troisième cassette?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne prends pas à la légère les déclarations du député. Le fait est que nous parlons de l'existence d'autres films vidéo. Je ne sais pas combien il y en a, ni combien d'exemplaires de chacun. Je ne sais pas combien de cinéastes il y avait, mais ce qui se passe, c'est que la technologie progresse plus vite que les institutions, y compris les forces armées. Les gens filment certaines activités et je ne sais pas exactement ce que l'on pourrait trouver.

En ce qui concerne la question d'une enquête, oui, nous avons le pouvoir d'en ordonner une immédiatement. Cependant, il y a actuellement une décision d'un tribunal devant la Cour suprême au sujet de la catastrophe de la mine Westray, qui fait douter de la légalité de l'existence simultanée d'une enquête judiciaire, d'une enquête de coroner et d'un procès.

Une fois le procès commencé—et il a commencé avant que nous soyons élus—nous n'avions pas d'autre choix que d'ajourner l'enquête originale. Ce que nous disons, c'est que lorsque les

procès en cour martiale seront terminés, probablement vers le milieu de mars, il y aura une enquête publique, sous la responsabilité d'un civil, où l'on répondra à toutes ces questions, notamment celle de savoir si le régiment était apte à servir en Somalie.

* * *

LA RÉFORME DES PENSIONS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont furieux, comme nous avons pu le voir hier soir à Toronto, lors d'une grande manifestation contre les mesures fiscales envisagées par le gouvernement. Les Canadiens ne peuvent croire que le gouvernement envisage de hausser les impôts.

Une voix: C'étaient tous des réformistes.

Mme Grey: Je ne pense pas qu'il n'y avait que des réformistes à cette manifestation.

Peu avant les élections de 1993, l'actuel premier ministre avait demandé à la première ministre de l'époque, Kim Campbell, de rappeler la Chambre des communes au milieu du mois d'août pour s'occuper de la réforme des pensions des députés. Il avait publiquement promis que les libéraux régleraient cette question en une journée. Plus de 600 jours se sont écoulés depuis et les Canadiens attendent toujours.

Ma question s'adresse au premier ministre. Qu'est–ce qui a changé depuis la campagne électorale de 1993? Pourquoi le premier ministre revient–il maintenant sur sa parole? Va–t–il déposer une mesure législative pour procéder à une réforme des pensions des députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier la députée de Beaver River et les autres membres du Parti réformiste qui ont assisté hier à la cérémonie d'installation du gouverneur général.

[*Français*]

Je voudrais aussi remercier le député de Laurier—Sainte–Marie et les autres députés du Bloc québécois qui ont participé à cette cérémonie.

[*Traduction*]

C'était là un signe de respect envers l'institution. Ces députés ont fait ce que l'on est en droit d'attendre de tous les députés du Parlement. Ils ont fait preuve de bonnes manières.

Pour ce qui est de la question de la députée, un projet de loi sera déposé très bientôt à la Chambre. En fait, cette mesure sera annoncée juste avant le dépôt du budget ou en même temps que celui–ci.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, nous avons entendu quelque chose dans ce sens ce matin, durant l'émission *Canada AM*. Ce qui me surprend, c'est que les ministres, et en particulier le premier ministre, ont toujours déclaré ne pas pouvoir dévoiler les mesures du budget. Les choses changent puisque le premier ministre vient de nous annoncer qu'en toute probabilité la question de la réforme des pensions sera abordée dans le budget.

• (1430)

Le premier ministre a déjà dit que la réforme des pensions des députés était un engagement pris dans le livre rouge et qu'il entendait respecter tous les engagements pris dans ce document. Malheureusement, ce document vide de sens est devenu le livre des excuses des libéraux. C'est un peu comme le caractère fin d'un contrat ou comme la promesse qu'avait faite la vice–première ministre de démissionner si la TPS n'était pas éliminée en moins d'un an. Nous attendons qu'elle donne suite à cette promesse.

Le premier ministre fera–t–il plus que le strict minimum mentionné dans le livre rouge, qui ne traite pas du fait qu'un député ait droit à une pension après seulement six ans et que le rapport des cotisations employeur–employé soit de 8 à 1?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, par courtoisie envers la députée, je ne voudrais pas que le projet de loi soit adopté avant le 13 mars, puisqu'elle deviendra alors admissible à la pension.

On va s'occuper de la mesure législative. Nous avons pris des engagements dans le livre rouge et nous allons les respecter. Certains voudraient que l'on aille encore plus loin. Nous étudions cette possibilité.

Cela dit, je signale aux députés et à la population que les salaires des députés sont gelés depuis des années. Les députés travaillent très fort et ne sont pas bien rémunérés. Il y a beaucoup de directeurs d'école, de chefs de police et d'autres personnes qui gagnent beaucoup plus que les députés.

Je ne suis pas de ceux qui essaient de se faire du capital politique sur le dos de personnes qui se dévouent pour leurs concitoyens en les représentant à la Chambre.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je reconnais que les Canadiens ne sont pas déraisonnables. Personne ne laisse entendre que les députés ne travaillent pas fort ou qu'ils ne méritent pas une juste rémunération pour les années qu'ils consacrent au service de la population. Les Canadiens veulent simplement que le régime de pension des députés soit conforme à la réalité qui existe dans le secteur et qu'il n'enfreigne pas les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Si les libéraux ne sont pas prêts à modifier leur régime de pension en or, qu'ils commencent avec le mien, qui entre en vigueur le 13 mars.

Comment le premier ministre peut–il justifier l'existence d'un régime de pension qui est huit fois plus généreux que ceux des contribuables canadiens qui en font les frais?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, une commission s'est récemment penchée sur cette question et a déposé un rapport dans lequel elle mentionne que les députés sont sous–payés, compte tenu des tâches qui leur incombent. Je suis d'accord avec elle.

Le régime de pension des députés a été créé il y a longtemps. En avril, il y aura 32 ans que je suis député fédéral. Au cours de cette période j'ai vu des députés partir et éprouver énormément de difficultés de réinsertion. On me dit qu'il y a beaucoup d'anciens députés, dont certains ont 58, 59 ou 60 ans et étaient encore ici il y a deux ans, qui ont des difficultés à se trouver un

autre emploi parce qu'ils ont siégé ici durant une quinzaine d'années et qu'il leur est difficile de faire la transition vers le secteur privé.

Je n'ai pas l'intention de me faire du capital politique avec cette question. Nous allons être justes envers les députés. Le programme que j'ai avancé durant ma campagne électorale, on le retrouvera tel quel, sinon plus, dans ce qui sera annoncé d'ici la fin du mois.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Selon le député libéral de Gander—Grand Falls, les hauts fonctionnaires du ministère des Finances ont recontré des représentants influents du milieu des affaires et des banques pour présenter des options envisagées par le ministre des Finances lors de son prochain budget.

Le ministre des Finances confirme–t–il que parmi ces options, on envisage une réduction de quatre milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces, une augmentation de 1 p. 100 de la TPS ainsi qu'une taxe de 1 p. 100 sur le capital de fonds de pension et des REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur des suggestions spécifiques en ce qui concerne le budget. Cela étant dit, je peux confirmer que la rencontre telle que décrite par le député dans la lettre n'a jamais eu lieu.

• (1435)

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances pourrait nous décrire d'abord comment cette rencontre a eu lieu, si ce n'est pas dans le contexte que j'ai mentionné. D'autre part, compte tenu de l'impact désastreux qu'aurait une taxe de 1 p. 100 sur le capital accumulé en REER et en fonds de pension, le ministre des Finances peut–il s'engager à écarter immédiatement et sans équivoque cette taxe qui coûterait quelque 5 milliards de dollars principalement à la classe moyenne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, voilà le problème quand on écrit la question supplémentaire avant d'avoir obtenu la réponse.

Il m'est impossible de décrire une rencontre qui n'a jamais eu lieu.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Selon un article paru dans le *Winnipeg Free Press* d'aujourd'hui, une bande autochtone du nord du Manitoba s'apprête à envoyer, aux frais des contribuables, 53 de ses membres à une conférence qui se tiendra en République dominicaine.

Le ministre approuve–t–il ce gaspillage de l'argent des contribuables? Sait–il seulement ce qui se passe dans son propre ministère?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est une nouvelle qui vient de paraître et cela ne relève pas de mon ministère. C'est une décision des autochtones.

J'examinerai cette affaire et je recommuniquerai avec le député pour lui donner plus d'information. Contrairement aux députés réformistes, je tiens à entendre la version de l'autre partie en cause avant de réagir.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre disait il y a quelques minutes que les députés ont de la difficulté à trouver du travail quand ils quittent leurs fonctions, mais c'est à cause du désastre économique qu'ils ont créé.

Je comprends que le ministre ait de la difficulté à comprendre pourquoi ce genre de chose insulte les contribuables. En fait, les membres de son caucus aiment bien faire ce genre de voyage aux frais de la princesse.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quel est le but de ce voyage et en quoi cette dépense est justifiée? Le gouvernement cherche–t–il simplement de nouveaux moyens dispendieux d'avoir l'air ridicule? Si c'est le cas, il réussit admirablement bien.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais, j'en discuterai avec les premières nations du Manitoba.

Si je trouve que cette dépense n'est pas justifiée, je le ferai savoir, mais je vais au moins en parler avec les intéressés. Je ne ferai pas comme le député, qui parle de justice mais qui, quand il tient une assemblée dans sa propre circonscription, en avise tout le monde aux frais du gouvernement mais oublie d'aviser ses électeurs autochtones.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre du Développement des ressources humaines affirmait, en début de semaine, que le gouvernement irait de l'avant avec sa réforme des programmes sociaux et qu'il consulterait les

provinces à cet égard. On sait que la dernière conférence fédérale–provinciale des ministres de la Sécurité du revenu a été annulée, le 18 avril dernier, en raison de l'opposition farouche de plusieurs provinces à sa réforme.

Le ministre du Développement des ressources humaines entend–il, avant le prochain Budget fédéral, convoquer une conférence fédérale–provinciale sur la réforme des programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de me poser la question. Je lui répondrai, et je serai très bref, que mon sous–ministre a rencontré ses homologues provinciaux juste avant les Fêtes pour discuter des modalités. Les sous–ministres des services sociaux ont également été convoqués à une réunion sur le même sujet, laquelle a eu lieu au cours de la troisième semaine de janvier.

Ce que les provinces nous ont dit, c'est qu'elles préféreraient attendre le dépôt du budget avant d'amorcer un processus officiel, pour être bien fixées sur les paramètres financiers.

J'aimerais cependant faire observer à la députée que, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré tous les ministres des Services sociaux et du Travail des provinces de l'Atlantique.

• (1440)

Nous avons eu des échanges très fructueux sur la façon d'établir un processus de consultation permanente avec les provinces. Je dois rencontrer d'autres ministres provinciaux à titre individuel dans les semaines qui viennent. Je puis assurer à la députée que plusieurs provinces sont d'ores et déjà disposées à s'atteler sérieusement à la tâche d'élaborer ensemble un nouveau projet de réforme sociale.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre qu'en ne convoquant pas, même après les discussions qu'il y a eu, une conférence fédérale–provinciale sur le projet de réforme avant le prochain Budget qui prévoit des coupures additionnelles, au sujet desquelles il y a trop de rumeurs pour qu'elles ne soient pas fondées, le gouvernement fédéral entend placer les provinces devant un fait accompli en annonçant, sans consultations préalables, quelles seront ces coupures pour les provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de l'expliquer à la députée, lors des rencontres que nous avons eues avec des hauts fonctionnaires en décembre et en janvier, il a été question de la façon de procéder pour que les discussions soient profitables, et les représentants des provinces ont dit souhaiter qu'aucune autre réunion des ministres ne soit convoquée avant le dépôt du budget fédéral.

Nous portons toujours beaucoup d'intérêt et d'attention au point de vue des provinces; c'est pourquoi nous respectons leur volonté.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, afin d'économiser des centaines de millions de dollars venant des contribuables, le ministre pourrait–il envisager l'étude des propositions suivantes des réformistes: éliminer la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; sélectionner un plus grand nombre de réfugiés à l'étranger; repenser les visas pour mettre un terme aux abus; dresser une liste de tiers pays sûrs; négocier une réduction à l'aide juridique en cas d'appels interjetés par des résidents non autorisés; ne plus accorder d'amnisties lorsque des demandeurs se voient opposer un refus?

Le Président: Chers collègues, au cours de la période des questions, on pose habituellement une question qu'on peut accompagner en douce d'une autre plus courte, mais aller jusqu'à cinq, c'est beaucoup. Le ministre peut répondre aux deux premières.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec vous.

La réalité, c'est que le gouvernement a déjà pris des mesures pour améliorer non seulement le système d'immigration, mais aussi celui de la détermination du statut de réfugié.

L'autre soir, nous avons adopté le projet de loi C–44 qui, outre qu'il améliore le système, doit aussi réduire les abus. Nous avons aussi déclaré à la fin de l'année dernière que, dans le cadre de l'examen des programmes et des organismes, nous allions sous peu présenter d'autres réformes à la Chambre des communes.

Le député pourra tenir compte de ces réalisations pour évaluer notre performance.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, si le ministre n'approuve pas ces propositions, peut–il s'engager à ne pas refaire l'an prochain des dépenses comme celles qui suivent: des meubles pour son ami, Michael Schelew, 100 000 $; un cadeau de départ de 100 000 $ pour M. Schelew lorsque celui–ci a dû démissionner; un voyage de 25 000 $ dans l'île de Vancouver pour des hauts fonctionnaires; des signets ministériels d'une valeur de 2 000 $. . .

Le Président: Chers collègues, ces questions multiples compliquent la tâche de la présidence pendant la période des questions. Quand les questions se rapportent à l'administration d'un ministère, j'en tiens compte, bien sûr, mais quand elles sont très précises, j'invite les députés à les inscrire au *Feuilleton*.

Le ministre de l'Immigration peut répondre aux deux premières questions.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, en entendant ces paroles dites pour amuser la galerie, on ne peut que comparer l'esprit qui sous–tend ces questions sur le dossier important de l'immigration avec les discours du premier ministre et du gouverneur général hier, qui étaient empreints d'un esprit généreux,

du genre de vision qu'il faut pour bâtir un pays comme le Canada, un pays construit à la fois par de nouveaux arrivants et par des gens qui étaient ici depuis longtemps.

* * *

[*Français*]

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

• (1445)

La ministre de la Santé est visiblement dépassée par les événements et refuse obstinément d'assumer ses responsabilités dans le dossier du SIDA. Cette ministre fait preuve d'une incompétence renversante, en faisant étalage de sa totale incompréhension face à ce que vivent les personnes atteintes de cette terrible maladie.

Comment la ministre de la Santé explique–t–elle qu'à deux semaines du dépôt du budget fédéral, une somme de 1,1 million de dollars devant servir à la lutte contre le SIDA est toujours inutilisée et que la ministre, après dix mois d'attente, refuse toujours d'affecter ces sommes pour permettre aux personnes atteintes et aux intervenants communautaires d'obtenir de l'aide?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je m'excuse, mais s'il y a quelqu'un qui est dépassé, c'est le député, parce que ça fait maintenant plusieurs fois que j'explique comment on dépense l'argent qu'on a mis de côté pour le SIDA. Nous avons, dans la deuxième phase de la stratégie nationale, 40,7 millions de dollars qui sont dépensés chaque année, directement pour des programmes d'aide et des programmes de recherche, pour lutter contre le SIDA.

De plus, le Conseil de recherches médicales dépense deux millions de dollars chaque année, dans des programmes de recherche. L'ACDI dépense aussi de l'argent au plan international.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre peut–elle se lever en Chambre et comment la ministre peut–elle justifier que sept projets communautaires sont en attente à son bureau, alors qu'ils ont été approuvés par ses fonctionnaires? La ministre peut–elle nous dire si oui ou non, elle va venir en aide aux groupes communautaires et autoriser ces projets qui sont en attente de sa signature depuis le mois d'octobre?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux projets de mon ministère font l'objet d'un examen, beaucoup plus que les sept qui ont été mentionnés aujourd'hui.

Le défi que nous avons à relever consiste à dépenser chaque dollar de façon efficace. C'est ce que nous faisons et ce que nous continuerons de faire. Les bons projets seront subventionnés.

LES FORCES CANADIENNES

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

À plusieurs reprises, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il se préoccupait grandement de la santé et du bien–être des soldats canadiens. Le ministre est–il au courant que des membres des Forces canadiennes se plaignent de certains malaises qu'on appelle parfois le syndrome de la guerre du Golfe?

Le ministre peut–il informer la Chambre des mesures qui sont prises pour donner suite à ces plaintes et assurer l'avenir et le bien–être des membres des Forces canadiennes?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, ce problème nous préoccupe depuis déjà quelque temps.

Jusqu'à maintenant, il a été impossible d'établir un rapport clair entre certains symptômes dont souffrent les gens et leur participation à la guerre du Golfe. Un registre a été créé au ministère des Affaires des anciens combattants. Le Centre médical de la Défense nationale a ouvert une clinique spéciale pour traiter ces patients. Un protocole a été établi afin d'informer tout le personnel médical des Forces armées canadiennes de la façon dont ils doivent traiter ce genre de cas lorsqu'il en voit et le chef du Service de santé des Forces armées canadiennes a écrit à tous les soldats qui ont participé à cette guerre pour vérifier si les symptômes éprouvés dans certains cas sont répandus ou non.

Nous n'avons pas encore été en mesure d'établir un rapport précis, pas plus que les autorités américaines et britanniques qui avaient également envoyé des troupes dans la région du Golfe. Nous voulons toutefois faire la lumière sur cette affaire et nous prenons au moins ces mesures pour tenter de régler ce problème très grave.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai ici un rapport produit il y a plus d'un an par le ministère qui relève du ministre du Développement des ressources humaines. Ce rapport révèle que le régime d'assurance–chômage est tellement mal conçu que le taux de chômage pourrait être inférieur de 0,5 à 1,5 p. 100 à ce qu'il est actuellement.

Le ministère admet qu'une réforme du régime d'assurance–chômage s'impose. Le ministre a eu plus d'un an pour agir, mais il n'a rien fait. Quand se décidera–t–il enfin à prendre des mesures concrètes?

• (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je saurais gré au député d'avoir la courtoisie de nous dire exactement de quel rapport il s'agit. Je serais heureux d'y jeter un coup d'oeil.

Comme le député le sait certainement—j'espère que cela ne le surprendra pas trop—le comité vient de terminer d'importantes consultations publiques sur le régime d'assurance–chômage, consultations qui ont duré quatre mois et à la suite desquelles des députés, y compris certains de ses collègues, ont fait des recommandations. En fait, je crois qu'il faisait lui–même partie du comité. S'il avait tous ces renseignements à sa disposition, pourquoi ne s'en est–il pas servi à ce moment–là?

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je crois que nous sommes aux prises avec un gouvernement qui utilise la consultation comme excuse pour son inaction. Voilà ce qui se passe. Ce rapport est accessible.

Le Président: Je demanderais au député de ne pas brandir d'objets. S'il s'agit du rapport dont il parle, je lui demanderais de le déposer sur son pupitre et de poser sa question. On ne doit pas brandir d'objets à la Chambre.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les contribuables canadiens en ont assez des gens qui abusent de nos programmes sociaux, mais ce n'est rien à côté de ce qu'ils ressentent à l'égard des politiciens qui ne font rien. Le ministre est déterminé à élargir ses programmes, mais il semble incapable de les améliorer.

Le ministre admettra–t–il enfin que ce sont en réalité ces gros programmes gouvernementaux qui sont la cause profonde du problème?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, pour en revenir aux propos plutôt fougueux du député, hier, après la période des questions, je me suis donné la peine de réexaminer très attentivement les recommandations faites par le Parti réformiste dans son rapport.

Après les avoir bien lues, j'en suis venu à la conclusion que j'étais entièrement d'accord avec sa collègue, la députée de Calgary–Nord, qui a dit que ces recommandations n'étaient pas le fruit d'une profonde réflexion, qu'elles avaient été imprimées à la hâte et que personne ne devrait les prendre au sérieux. Cela s'applique certainement à l'ensemble de la position du Parti réformiste sur la réforme sociale.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Récemment, le ministre des Transports annonçait sa politique sur l'attribution de nouvelles routes internationales aux transporteurs aériens. Cette politique aura pour conséquence d'avantager Canadien International en lui accordant un quasi–monopole sur les routes du Pacifique en écartant Air Canada de ce marché lucratif.

Le ministre des Transports ne convient–il pas qu'en refusant à Air Canada l'accès au marché de Hong Kong et de la Chine, il prive aussi les Canadiens de l'avantage considérable qu'ils pourraient retirer de la concurrence entre les deux transporteurs?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, Air Canada est évidemment intéressé à se voir octroyer la route de Hong Kong. Cependant, comme vous le savez très bien, pendant l'année 1994, nous avons ouvert le Japon à Air Canada avec l'attribution d'une route à Osaka au nouvel aéroport de Kansai. Je voudrais rassurer mon honorable collègue que les choses vont quand même assez bien. Air Canada embauchera plus de 350 agents de bord et rappellera une centaine de pilotes. Ce n'est quand même pas si mal.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre des Transports peut–il expliquer, après le dossier Gemini et la garantie de prêt de 50 millions de dollars accordée à Canadien International, qu'encore une fois une décision du gouvernement fédéral favorise le transporteur Canadien International au détriment d'Air Canada? Comment peut–il nous expliquer cela?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député fait des efforts, mais je tiens à faire remarquer que nous devons être très prudents lorsqu'il s'agit des itinéraires internationaux et voir ce qui a été fait et quand. Le gouvernement actuel n'a jamais accordé une garantie de 50 millions de dollars aux Lignes aériennes Canadien international.

• (1455)

En dépit de ce que tente de faire croire le député à la Chambre aujourd'hui, je tiens à citer à nouveau ceci: «Sous le régime de la politique actuelle sur les itinéraires internationaux, Air Canada vient d'annoncer qu'elle accroîtra de 18 p. 100 la capacité de ses vols internationaux.»

Si le député prenait la peine de s'informer sur la situation d'Air Canada et de Canadien international à la même époque l'an dernier, il verrait tout le chemin parcouru.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le ministre a promis de faire entreprendre une enquête sur les incidents entourant la mission du régiment aéroporté en Somalie après que les procédures d'appel seront terminées. Il semble qu'une bonne part des ennuis du régiment aéroporté soit attribuable à la dégradation de la structure de commandement.

Le ministre pourrait–il au moins lancer la procédure d'enquête en nommant les membres de la commission d'enquête de sorte que cette dernière puisse agir sans retard après les procédures d'appel?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a manifestement pas écouté ce que j'ai déjà

annoncé à la Chambre. L'enquête débutera non pas après les procédures d'appel, mais après les procédures initiales, en cour martiale. Cela devrait se faire vers la mi–mars.

Une fois que les procédures judiciaires seront terminées, le député pourra alors connaître le nom des membres de la commission d'enquête et leur mandat. Je suis convaincu qu'il sera parfaitement satisfait quand il en prendra connaissance, ce qui devrait arriver peu après que les procédures judiciaires seront terminées.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je suggérais simplement d'agir rapidement et de nommer au moins les membres de la commission d'enquête afin qu'il n'y ait pas de retard après la fin des procédures.

Le moral des Forces armées canadiennes est sérieusement menacé, comme le ministre s'en rend sans doute compte. Nous avons entendu parler de problèmes comme les ennuis du régiment aéroporté, les marins assistés sociaux, le logement subventionné, les voyages de golf pour les généraux, et maintenant les réductions dans le soutien sanitaire pour les casques bleus canadiens en Croatie dont on a fait état aujourd'hui.

Comment peut–on espérer que les troupes aient confiance en leurs commandants tandis que ces problèmes accablants pour le moral demeurent non résolus?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, pour une question tendancieuse, c'en est toute une. Le député a réuni dans une seule question tout ce qu'il a pu entendre de négatif ces derniers temps à propos des Forces armées. Je ne peux vraiment pas répondre de façon détaillée à tout ce qu'il évoque ici, car je n'aurais pas terminé avant 15 h 30.

À propos de la commission d'enquête, elle entrera en activité dès que les procédures en cour martiale seront terminées. Quant aux autres questions que le député a évoquées, j'y ai répondu publiquement et je puis lui fournir des réponses détaillées.

Je ferai cependant remarquer une chose. Nous avons tous le devoir, en tant que politiciens, d'assurer la tenue d'un débat adéquat, informé et raisonné à propos de nos institutions, quelles qu'elles soient, afin de ne pas saper le moral d'institutions comme les Forces armées.

* * *

LES PESTICIDES

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, pendant des années, les maraîchers canadiens ont voulu être à armes égales pour livrer concurrence aux producteurs américains.

Le livre rouge promettait d'améliorer le régime de réglementation des pesticides. Que voudra dire cette réglementation des pesticides pour les agriculteurs canadiens et plus particulièrement pour les horticulteurs?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Niagara Falls de son intérêt constant pour cette question.

Le gouvernement annoncera aujourd'hui, nous en sommes très heureux, un nouveau régime de réglementation qui sera du ressort de la ministre de la Santé.

Notre régime actuel est déjà l'un des plus rigoureux du monde, mais nous allons l'améliorer encore pour que les horticulteurs, les exploitants forestiers et tous les Canadiens puissent avoir accès aux produits dans des conditions d'efficacité, de rentabilité et de compétitivité, et dans le respect de l'environnement. Ce sera dans l'intérêt de tout le monde.

* * *

LA TRANSCANADIENNE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'ai appris que le nouveau plan concernant la transcanadienne au Nouveau–Brunswick est sur le bureau du premier ministre de la province et que celui–ci négocie actuellement avec les autorités fédérales leur participation financière au projet.

• (1500)

D'après le plan proposé, la transcanadienne ne passerait pas par le grand centre industriel de la province, la ville de Saint John. J'ai appris que cela coûterait plus d'un milliard de dollars pour la faire passer par là.

Il y a une autre route, la route actuelle. . .

Le Président: Je prierais la députée de formuler sa question.

Mme Wayne: Le ministre des Transports confirmera–t–il à la Chambre que son gouvernement ne participera pas à un accord de cofinancement des travaux de construction de la route transcanadienne, qui coûteront un milliard de dollars, alors que la route actuelle peut être aménagée pour 200 millions de dollars, ce qui garantirait que les trois principales villes, c'est–à–dire Saint John, Fredericton et Moncton, soient traitées également et reliées à la frontière américaine par une route à quatre voies à partir de St. Stephen?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, car je sais que c'est peut–être l'une des dernières qu'elle pose à la Chambre. J'ai entendu dire qu'elle envisage de succéder à Dennis Cochrane comme chef du Parti conservateur du Nouveau–Brunswick; le caucus conservateur à la Chambre se trouverait d'un seul coup réduit de 50 p. 100.

Je tiens à apporter une précision. Comme la députée le sait sûrement, la construction de routes au Nouveau–Brunswick, comme partout ailleurs au Canada, relève de la compétence provinciale. Si le gouvernement du Canada peut participer au projet, il essaiera certainement de le faire.

Quant au tracé de la route en question, puisqu'il s'agit d'une question relevant de la compétence de la province, c'est avec le premier ministre McKenna que la députée devrait négocier cela, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à l'Assemblée législative du Nouveau–Brunswick.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre des Affaires indiennes a fait des déclarations au sujet de mon comportement selon lesquelles, en ma qualité de député, j'aurais exclu les autochtones de ma circonscription des consultations publiques que j'ai tenues.

Cela est totalement faux et je vous saurai gré de bien vouloir demander au ministre de retirer ses paroles.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement sur le même sujet.

Je voudrais corriger une erreur d'ordre géographique que j'ai faite. Il y a deux, parfois trois, porte–parole du Parti réformiste qui sont dans la même région, à savoir le député de Prince George—Bulkley Valley et le député de Skeena. Les deux circonscriptions sont contiguës. La circonscription du premier compte 11 premières nations, et celle de second, 23, soit 30 p. 100 de la population.

Il s'est tenu une réunion ayant pour thème «La parole est aux gens». Une tribune a été formée et des invitations ont été lancées. Cependant, aucune invitation n'a été adressée aux peuples autochtones de la circonscription et aucun autochtone n'a été invité à faire partie de la tribune.

Il s'agissait de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley et non de celle de Skeena. Je m'excuse de cette erreur, mais non pas du point que j'ai fait valoir.

Le Président: J'espère que la question a été clarifiée. C'était une erreur d'ordre géographique. C'est ce à quoi le député faisait allusion.

M. Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a dit que j'avais tenu une réunion dans ma circonscription. S'il examinait les faits, il constaterait que j'ai organisé non pas une, mais plusieurs réunions dans ma circonscription et que j'ai personnellement invité. . .

Le Président: Passons maintenant à la question habituelle du jeudi.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon honorable collègue leader du gouvernement à la Chambre de nous faire état des travaux pour la prochaine semaine.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'intention, cet après–midi, de poursuivre l'étude de la motion sur le 51e rapport du Comité

Décision de la présidence

permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui traite de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Nous reprendrons ensuite l'étude, en deuxième lecture, du projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux. Nous étudierons aussi, en deuxième lecture, le projet de loi C–67, Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), et le projet de loi C–61, Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

• (1505)

Vendredi, nous passerons à l'étape du rapport du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel. Lundi, nous en serons à l'étape du rapport du projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et, si possible, nous passerons à la troisième lecture. Si nous terminons cette étude, nous reviendrons, au besoin, à l'étude du projet de loi C–37 ou, le cas échéant, à la liste d'aujourd'hui, au point où nous en serons au moment de l'ajournement de ce soir.

Mardi et mercredi prochains seront réservés à l'opposition.

Enfin, je consulterai mes collègues d'en face au début de la semaine prochaine pour établir l'ordre du jour de jeudi et vendredi.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet de l'affaire soulevée par le député de Delta, les 13 et 15 décembre 1994, au sujet de la réponse et de la réponse complémentaire du ministre des Pêches et des Océans à la question nº 82 inscrite au *Feuilleton*. Je remercie le député pour son exposé écrit très détaillé du 1er février 1995, qui a éclairé les observations qu'il avait faites à la Chambre.

Je désire affirmer dès le départ qu'après avoir examiné tout ce qui a été dit à la Chambre ainsi que les réponses à la question parues aux *Débats*, je suis toujours d'avis et je répète que la question de privilège n'est pas fondée à première vue.

[*Français*]

Avant d'expliquer ma décision, je désire attirer l'attention des députés sur les commentaires 31(1) et 31(2) de la sixième édition de Beauchesne, qui sont ainsi formulés:

> (1) Un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège.
>
> (2) Le fait, pour un ministre, de ne pas répondre à une question ne saurait fonder une question de privilège.

[*Traduction*]

Bien que j'aie conclu que la question de privilège n'est pas, à première vue, fondée, je profite de l'occasion pour faire quelques observations sur cette question à l'intention du député et de la Chambre. Le commentaire 403 de la sixième édition de Beauchesne se lit comme suit:

Décision de la présidence

La Chambre reconnaît deux grandes catégories de questions: les question orales, qui, selon le Règlement, portent sur des sujets urgents, et les questions par écrit, qui servent à demander aux ministres des renseignements détaillés.

J'insiste sur la dernière phrase parce que l'objet des questions écrites devrait être de demander et d'obtenir des réponses détaillées et précises à des questions soigneusement rédigées.

Dans son exposé, le député de Delta affirme que les députés s'attendent à ce que les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* soient exactes et bien motivées. Il souligne que la question posée était de celles qui exigent un examen détaillé de la part du gouvernement et qu'il y voulait une réponse détaillée. Il a aussi soutenu qu'il est du devoir du gouvernement de fournir des renseignements exacts non seulement à celui qui pose la question, mais aussi à la Chambre. Sur ce point le député a absolument raison.

[*Français*]

Le libellé de l'article 39 du Règlement nous renseigne davantage sur la nature de cette sorte de questions. Il énonce, entre autres, que les députés peuvent poser des questions aux ministres, mais qu'«il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. Il y est répondu sans discussion du sujet ainsi visé.» Parce que les questions inscrites au *Feuilleton* n'ont pas pour objet de susciter un débat, la règle interdit la mention d'opinions et d'arguments, qui sont la source même des débats.

[*Traduction*]

Le Greffier de la Chambre, agissant au nom du Président, a les pleins pouvoirs pour veiller à ce que l'on inscrive au *Feuilleton des Avis* des questions cohérentes et concises, conformément aux coutumes de la Chambre.

• (1510)

Comme le signalait le président Fraser dans une décision du 2 octobre 1991, à la page 3147 des *Débats*, les questions sont examinées afin de déterminer si elles sont conformes à certaines exigences de fond et de forme avant d'être inscrites au *Feuilleton des Avis*. Pour aider les députés ainsi que le Greffier et son équipe à s'assurer que les questions à inscrire au *Feuilleton* sont formulées convenablement, le commentaire nº 428 de la sixième édition de Beauchesne dresse une longue liste d'interdictions qui s'appliquent aux questions écrites. Il incombe toutefois au député qui soumet une question à inscrire au *Feuilleton des Avis* de veiller à ce qu'elle soit soigneusement formulée pour susciter les renseignements recherchés. Il n'y a toutefois pas de disposition équivalente du Règlement de la Chambre qui permettrait au Président de réviser les réponses du gouvernement aux questions posées.

En l'espèce, nous sommes en présence d'un problème d'interprétation de la formulation de la question inscrite au *Feuilleton*. Le député de Delta attendait une réponse précise, ce qui n'est pas le cas de la réponse déposée au nom du ministre. En effet, le député soutient que la réponse écrite contient des renseignements erronés. Il affirme qu'il a trouvé des contradictions entre la réponse du ministre et les renseignements figurant dans des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le ministre affirme quant à lui que tout a été mis en oeuvre pour répondre à la question posée par le député de Delta.

Je rappelle aux députés que la tradition veut que ce qui se dit à la Chambre ou est porté au compte rendu est tenu pour vrai. Comme mon prédécesseur, Madame le président Jeanne Sauvé, l'a si bien dit, le 28 février 1983, à la page 23278 des *Débats*, il n'appartient pas à la présidence «de déterminer si le contenu des documents déposés à la Chambre est exact ou non».

[*Français*]

Joseph Maingot, dans son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, à la page 237, résume bien la situation dans laquelle le Président se trouve dans un tel cas. Il écrit qu'avant que le Président ne décide si la question de privilège semble fondée à première vue, dans le cas où il y a controverse sur les faits, il faut, et je cite: «qu'une personne investie de puissance publique telle qu'un ministre de la Couronne, un fonctionnaire d'un ministère, ou un organisme gouvernemental, admette qu'un député a été délibérément induit en erreur, ou reconnaisse des faits qui conduisent naturellement à cette conclusion et [. . .]qu'il existe un lien direct entre l'information trompeuse et les délibérations du Parlement. . .»

[*Traduction*]

Ce n'est pas la première fois qu'il s'élève une controverse au sujet des réponses données aux questions inscrites au *Feuilleton* ou du contenu de documents déposés par des ministres. Qu'il me suffise de renvoyer les députés à trois décisions: la première ayant été rendue le 8 février 1983 et figurant aux pages 23278 et 23279 des *Débats*; la deuxième, le 21 février 1990, à la page 8618, et la troisième, le 15 mai 1991, à la page 100. Je dois cependant souligner que dans aucun de ces cas la question de privilège n'a été jugée fondée à première vue. Comme l'indiquait le président Fraser dans la décision du 15 mai 1991:

La députée a soulevé[. . .] une question qui n'a rien d'inhabituel. Elle n'est pas satisfaite de la réponse donnée. Pour la présidence, le problème en pareil cas vient toujours des énormes différences d'interprétation des réponses données. [. . .]Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'un désaccord sur certains faits et réponses.

Ce précédent s'applique à l'affaire qui nous occupe.

Les questions inscrites au *Feuilleton* sont des outils très importants, mis à la disposition des députés. Comme je l'ai mentionné plus tôt, elles ont pour but de demander, dans une forme précise et détaillée, des renseignements précis et détaillés qui permettront aux députés de remplir leurs fonctions. Il incombe à tous ceux qui participent à ce processus, comme demandeurs ou comme fournisseurs de renseignements, c'est–à–dire les députés qui formulent les questions, les fonctionnaires de la Chambre qui les examinent, les personnes qui préparent les réponses et les ministres de la Couronne qui déposent les réponses en Chambre, de veiller à ce que tout soit fait pour que ces échanges demeurent aussi fructueux et utiles que possible.

Je remercie les honorables députés qui sont intervenus sur ce sujet.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1515)

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour discuter du rapport sur le remaniement électoral qu'a présenté le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je tiens à féliciter le comité pour son rapport très sérieux. Si j'ai bien compris, ce rapport conclut en substance que six nouvelles circonscriptions électorales devraient être créées au Canada.

J'ai eu l'honneur de comparaître devant le comité le 24 juin 1994. L'opinion que j'avais à ce moment–là rejoint beaucoup celle que j'ai aujourd'hui. En un mot, les habitants de ma circonscription, et les Canadiens en général, ne veulent pas qu'on augmente encore le nombre de représentants à la Chambre des communes du Canada.

Du côté de l'industrie, les mots à la mode aujourd'hui sont la rationalisation, une rentabilité et une efficacité accrues. Nous réexaminons actuellement la fonction publique pour trouver des moyens de la rendre plus efficace, compte tenu de ses effectifs. Nous avons imposé un gel des emplois dans la fonction publique pour en réduire la taille et améliorer son efficacité. De nos jours, le nombre ne fait pas forcément la qualité.

Je songe ici à une vieille blague que les Canadiens lancent souvent pendant les campagnes électorales: heureusement, les Canadiens n'en ont pas pour leur argent avec le gouvernement. C'est une mauvaise blague, mais ce sont les contribuables qui en font les frais.

De nos jours, nous avons à notre disposition les télécommunications et toutes sortes de moyens de communication pour avoir accès à notre circonscription et aux électeurs canadiens. Je suis devenu un fervent utilisateur de l'autoroute électronique, l'Internet. Je peux me rendre à mon bureau cet après–midi et transmettre un message dans tout le Canada. Ce sont des services efficaces comme ceux–là dont nous devons doter l'administration publique et la Chambre des communes.

Mon personnel passe environ 80 p. 100 de son temps dans ma circonscription à traiter avec quelque 10 p. 100 de la population. De toute évidence, les députés peuvent augmenter la taille de leur circonscription et le nombre d'électeurs avec lesquels ils font affaire, sans pour autant accroître le coût de leurs activités.

Prenons par exemple ma circonscription, Durham, qui compte un certain nombre d'élus à d'autres institutions politiques. En plus de moi–même, il y a un sénateur. Il y a cinq députés à l'Assemblée législative de l'Ontario. Nous avons un gouvernement régional formé de 32 membres, ainsi que 66 maires et conseillers. Il s'agit, bien entendu, de se demander si ce type de gouvernement donne une meilleure démocratie représentative au Canada. Qu'en est–il dans d'autres pays?

Comme je l'ai mentionné dans les instances que j'ai présentées au comité en juin, pour être justes, il faut se comparer à nos voisins du Sud, les Américains. En 1911, il y a 84 ans, pratiquement un siècle, les États–Unis ont plafonné leur système de démocratie représentative en prévoyant un Congrès formé de 435 représentants et de 100 sénateurs.

Au Canada, il y a un représentant fédéral pour 75 000 personnes. Aux États–Unis, la proportion est de un pour 465 000 personnes. Les Américains administrent ce système quasiment comme nous le faisons nous–mêmes. Tous les dix ans, ils organisent un recensement et procèdent à un remaniement dans le système. Certains États obtiennent davantage de représentants et d'autres moins en fonction de la croissance de leur population.

• (1520)

Si nous maintenons notre formule arithmétique actuelle, il est évident que la Chambre va bientôt se retrouver quelque part dans la rivière des Outaouais. Nous avons, au Canada, la moitié plus de représentants qu'aux États–Unis, alors que la population américaine est dix fois supérieure à la nôtre.

À la page 4 du rapport, on dit qu'il est impossible, à ce stade–ci, de plafonner ou de réduire la représentation à la Chambre des communes. À la page 5, on précise qu'une modification importante du processus électoral entraînerait un changement trop radical.

Je pensais que, en tant que députés, nous étions ici pour prendre des décisions et que nous étions payés pour cela. Nous disons peut–être que nous ne pouvons pas prendre des décisions et que nous avons besoin de plus de députés pour les prendre pour nous. J'ignore si c'est ce que nous essayons de faire comprendre ici. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent une représentation accrue.

Il y a principalement deux sujets de préoccupation. Le premier, qui a été exposé par certains de mes collègues réformistes, réside dans la réduction du nombre de députés au Parlement fédéral. Le second, c'est une proposition soumise par le comité qui souhaite foncièrement accroître le nombre de députés de six.

Je voudrais soumettre une solution intermédiaire bien meilleure, selon moi. Elle reflète la recherche constante de compromis au Canada. Je reconnais également, comme on l'a mentionné dans le rapport du comité même, qu'on est confronté à un problème à cause de la clause de droits acquis signée en 1986 avec un certain nombre de provinces. Cette clause précise qu'aucune province ne peut avoir un nombre de sièges inférieur à celui 1986. Il est clair qu'on doit renégocier cette entente. En fait, il

faudrait que l'accord soit réexaminé immédiatement et pas plus tard.

On m'a dit que six députés de plus pourraient coûter jusqu'à six millions de dollars de plus. Ce qui ne veut pas nécessairement dire que chacun reçoit un million de dollars, mais, si l'on tient compte des dédoublements de services, de personnel, etc., il en résulte une hausse considérable de coûts. Mes électeurs et moi sommes d'ardents partisans de la réduction du coût de gouverner.

Le problème se réduit essentiellement à une question mathématique. Malheureusement, les mathématiques semblent être le point faible des députés. J'ai effectué dans mon bureau ce matin un calcul fondé sur le nombre actuel de sièges. J'ai déduit du nombre de sièges et de la population totale les sièges et la population des provinces ayant déjà atteint la représentation minimale en vertu des clauses sénatoriales. J'ai également soustrait de ce nombre les 75 sièges que compte actuellement la province de Québec. D'après cette formule mathématique, les 75 sièges du Québec correspondent, grosso modo, aux 25 p. 100 de la population canadienne qui vivent au Québec.

En définitive, les résultats seraient les suivants: la province de l'Alberta gagnerait un siège et la Colombie–Britannique deux; la province du Manitoba en perdrait trois, l'Ontario en gagnerait six et la Saskatchewan perdrait quatre sièges. Le Nouveau–Brunswick conserverait le même nombre de sièges tandis que Terre–Neuve en perdrait un. Les Territoires du Nord–Ouest verraient leur représentation inchangée puisqu'ils sont déjà au niveau de représentation sénatoriale minimum. La Nouvelle–Écosse perdrait un siège, tandis que l'île–du–Prince–Édouard, le Québec et le Yukon conserveraient leur représentation actuelle. Le nombre total de sièges est de 275, soit la taille actuelle de la Chambre.

On ne constate aucune déviation par rapport aux statistiques démographiques. Si on se fonde sur les résultats du recensement de 1991, la déviation dans ces provinces ne dépasse pas 1 p. 100 de la population totale du Canada. Autrement dit, il s'agit essentiellement de la représentation d'après la population, ce que nous tentons de réaliser.

• (1525)

Je n'ai pas examiné la question de la répartition à l'intérieur des limites territoriales des provinces, c'est–à–dire les écarts entre les régions rurales et urbaines. Je présume que nous pouvons suivre les directives du rapport, en utilisant une commission de délimitation des circonscriptions électorales de concert avec les provinces.

Enfin, il m'apparaît évident que les Canadiens ne souhaitent pas, pour l'instant, un accroissement de la taille de la Chambre des communes. Je crois que nous devrions peut–être réexaminer la question et essayer de renégocier la clause de droits acquis.

Je me suis rendu compte qu'il y a trop de décideurs et pas suffisamment de décisions. Prenons une décision maintenant au lieu de la laisser à nos successeurs au Parlement.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de préciser sa pensée sur ce qu'il vient d'énoncer au sujet de la renégociation des clauses de droits acquis de la Constitution de 1867. J'aimerais bien qu'il m'explique ce qu'il a à l'esprit lorsqu'il conclut sur ce thème.

[*Traduction*]

M. Shepherd: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je ne faisais pas allusion à la Loi constitutionnelle, mais bien à un accord distinct qui, si j'ai bonne mémoire, remonte à 1987. En effet, il s'agit d'un accord assez récent qui a été conclu avec certaines provinces et qui prévoit essentiellement que, à partir de 1987, elles ne devraient pas subir de réduction du nombre de leurs députés. Donc, il ne s'agit pas d'une disposition de la Loi constitutionnelle, mais, semble–t–il, d'un accord distinct qui a été conclu avec certaines provinces et selon lequel le nombre de leurs députés ne sera jamais inférieur à celui qu'elles avaient en 1987. Ce n'est pas un amendement constitutionnel.

[*Français*]

M. Lebel: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de préciser à quelle loi il réfère, si ce n'est pas l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. J'aimerais savoir en vertu de quelle loi ceci nous a été donné. Je le demande en toute déférence pour mon collègue du Parti libéral. J'ignorais, jusqu'à maintenant, l'existence d'une telle loi.

[*Traduction*]

M. Shepherd: Monsieur le Président, j'ai simplement lu le rapport du comité où l'on peut lire à la page 7: «. . .des questions telles que la clause sénatoriale et la clause de droits acquis selon laquelle nulle province ne peut avoir moins de députés qu'elle n'en possédait en 1986.» C'est dans le rapport rendu public par le comité. C'est essentiellement son propos. Il est évident qu'il s'agit d'une clause de droits acquis applicable à partir de 1986.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que j'appuie la motion du gouvernement visant l'adoption du 51e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je tiens à souligner que le projet de loi qui figure dans le rapport dont nous sommes saisis est le résultat de l'utilisation, pour la première fois, de la nouvelle procédure du Règlement de la Chambre des communes qui prévoit que l'on peut charger un comité d'élaborer et de déposer un projet de loi. Les paragraphes 68(4) à 68(8), qui ont été approuvés par la Chambre le 7 février 1994, énoncent le processus que les comités doivent suivre pour rédiger une mesure législative.

Le 19 avril 1994, la Chambre des communes a adopté la motion suivante:

> Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé, conformément à l'article 68(5) du Règlement, d'élaborer et de déposer un

projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales pour la Chambre des communes suivi par les commissions de délimitation des circonscriptions électorales, et que, en élaborant le projet de loi, le comité soit chargé d'étudier, entre autres, le fonctionnement général de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au cours des trente dernières années, notamment:

a) en évaluant s'il devrait y avoir une augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement, comme le prévoit actuellement l'article 51 de la Loi constitutionnelle;

b) en examinant la pertinence de l'actuel mode de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

c) en examinant les règles régissant les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ainsi que leurs pouvoirs et méthodes de procédure, notamment si ces commissions devraient commencer leurs travaux en faisant dès le départ les modifications nécessaires devant être apportées aux limites des circonscriptions électorales existantes partout où c'est possible;

d) en examinant le moment et la nature de la participation du public et de la Chambre des communes aux travaux des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

Que le comité soit habilité à se déplacer au Canada et à entendre des témoins au moyen de téléconférences; et

Que le comité fasse rapport au plus tard le 16 décembre 1994.

• (1530)

Le comité a fait rapport de cette question à la Chambre le 25 novembre 1994, lors du dépôt par le président du 51e rapport du comité à la Chambre. En tant que nouveau député à la Chambre, je suis ravi quant à moi que les comités aient maintenant le pouvoir d'élaborer et de proposer entre autres des mesures législatives de ce genre.

Je voudrais remercier le directeur général des élections du Canada, M. Jean–Pierre Kinsgley, son personnel, le personnel du comité, tous les témoins qui ont comparu devant le comité et mes collègues à la Chambre pour leur expertise et leurs conseils qui ont été d'une aide précieuse aux membres du comité dans l'examen des questions complexes et délicates qui leur étaient soumises.

Pour en venir maintenant à ces questions, le rapport dit, et je cite: «Plusieurs des membres du comité en sont venus, à regret, à la conclusion qu'il serait impossible, pour le moment, de plafonner ou de réduire la représentation à la Chambre des communes [. . .]». L'une des principales raisons invoquées pour cette conclusion, qui semble aller à l'encontre des instructions que le comité a reçues de la Chambre, est que. . .

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'avoir à interrompre le député, mais j'ai l'impression qu'il arbore l'insigne du candidat libéral dans Ottawa—Vanier. Je sais que le candidat réformiste lui donne du fil à retordre. Mais je préférerais qu'il s'en tienne au Règlement de la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Veuillez excuser ma mauvaise vue. Si effectivement le député de Peterborough arborait un tel insigne. . . mais je vois qu'il l'a enlevé. Nous le remercions de sa collaboration et lui rendons la parole.

M. Adams: Monsieur le Président, je présente mes excuses au député ainsi qu'aux députés d'en face. J'ai fait du porte–à–porte ce matin et j'ai oublié de me changer avant de venir. Je m'en excuse.

Il n'est pas possible pour le moment d'imposer un plafond ou de réduire le nombre des députés. Les députés de cette Chambre sont parvenus à la conclusion que pour ce faire, il faudrait que toutes les provinces acceptent qu'on modifie l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 afin d'éliminer la règle de la représentation proportionnelle des provinces, ainsi que l'article 51A de cette même loi pour éliminer la clause dite de «représentation sénatoriale» selon laquelle une province doit toujours avoir un nombre de députés non inférieur au nombre de sénateurs représentant cette province.

Tout plafond ou toute réduction pénaliserait injustement les provinces en expansion, à moins d'abolir les garanties constitutionnelles assurant la représentation disproportionnée des provinces moins peuplées ou dont la population diminue. Abolir ces garanties pourrait avoir comme conséquence pour ces provinces et pour les vastes régions rurales peu peuplées du Canada, y compris le Nord, une perte de représentation aussi soudaine que dramatique.

La décision du comité signifie que le compromis auquel on est parvenu pour calculer le nombre de sièges à la Chambre des communes s'appliquera à la redistribution de ces derniers en utilisant les résultats du recensement de 1991. Étant donné l'augmentation globale de la population du Canada, il semblerait que la légère augmentation, qui fera passer le nombre de sièges de 295 à 301, soit raisonnable. Sur les six nouveaux sièges, deux iront à la Colombie–Britannique, province qui enregistre une croissance très rapide, et quatre à l'Ontario, province très peuplée.

• (1535)

Le comité ne recommande aucune modification de la structure des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Le président de chaque commission doit être nommé par le juge en chef de la province en question et les deux autres membres, par le président de la Chambre des communes, comme c'était le cas dans le passé.

Cependant, le projet de loi rédigé par le comité prévoit que le président de la Chambre fasse paraître l'appel de candidatures et l'avis des nominations qu'il propose. Avant de proposer une nomination, le président de la Chambre tient toute une série de consultations. Il dépose la liste des candidats à la Chambre des communes, où une procédure exigera qu'au moins 20 députés demandent la mise aux voix des nominations envisagées. Faute d'une motion d'opposition, la nomination devient définitive après dix jours de séance. J'approuve en tous points la transparence du processus de nomination que recommande le comité.

Quant aux pouvoirs, méthodes et travaux de la commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales, il faut souligner qu'un des principaux motifs de la suspension du processus de redistribution l'an dernier et de l'approbation de l'ordre de renvoi du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, c'est que les Canadiens, y compris un grand nombre de mes électeurs, avaient été exclus du processus.

De nombreux Canadiens ont été surpris d'apprendre tout à coup les modifications d'envergure qu'on proposait d'apporter aux limites des circonscriptions électorales, sans même qu'ils aient eu leur mot à dire. C'était certainement le cas dans ma circonscription de Peterborough.

Les recommandations contenues dans le rapport dont nous discutons en ce moment visent à offrir aux Canadiens une pleine participation à un processus amélioré de remaniement des circonscriptions électorales fondé sur le recensement de 1991. Je vous énumère quelques recommandations de ce rapport.

Pour que la population soit mieux informée dès le départ du processus de remaniement électoral, les commissions de délimitation des circonscriptions électorales devront «fournir des renseignements sur le processus de remaniement, des données du recensement pour la province, et faire une déclaration de portée générale sur la méthode de révision qu'elle compte utiliser. Les parties intéressées auront alors 30 jours pour faire des observations sur l'ensemble des paramètres du processus».

Les commissions devront préparer trois dessins et cartes indiquant différentes façons possibles de délimiter les circonscriptions plutôt qu'une seule, comme c'était le cas auparavant.

Une disposition prévoit également une deuxième série d'audiences publiques sur les limites recommandées par une commission si les modifications résultant de la première série d'audiences publiques sont majeures. Cette deuxième série d'audiences pourrait être tenue si une commission ou le directeur général des élections la juge utile.

Les députés seront intéressés de savoir que, à l'avenir, ils seront sur le même pied que tous les autres Canadiens face aux propositions des commissions puisque les commissions ne seront plus tenues de déposer ces proportions devant la Chambre des communes pour débat et étude par un comité parlementaire.

Le délai entre la promulgation d'une ordonnance de représentation fondée sur le rapport final des commissions et son entrée en vigueur sera ramené de douze à sept mois. Ce délai donne à Élections Canada, aux directeurs de scrutin et aux organisations politiques le temps de réorganiser leurs activités en fonction des nouvelles circonscriptions électorales.

Pour ce qui est du découpage comme tel des circonscriptions électorales pendant le remaniement, je suis particulièrement en faveur de la recommandation du comité qui a trait aux facteurs que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales doivent prendre en considération. Je fais ici allusion à la communauté d'intérêts, aux dimensions pas trop vastes des circonscriptions situées dans des régions rurales ou septentrionales peu densément peuplées, ainsi que de la probabilité d'un accroissement substantiel de la population d'une circonscription au cours des cinq années suivantes.

Les commissions ne devront recommander de changements aux limites des circonscriptions électorales que lorsque ces facteurs prennent une importance suffisante pour les justifier.

La communauté d'intérêts est définie plus clairement dans le projet de loi préparé par le comité.

• (1540)

Le paragraphe 19(4) dit que l'expression «communauté d'intérêts» s'entend notamment des facteurs touchant l'économie, les limites existantes ou traditionnelles des circonscriptions électorales, le caractère urbain ou rural d'un territoire, les limites des municipalités et des réserves indiennes, les limites naturelles et l'accès aux moyens de communications et de transports.

Dans ma circonscription, le canton d'Innesmore et la première nation de Curve Lake se sont trouvés nettement désavantagés parce que la communauté d'intérêts n'était pas définie de cette façon la dernière fois qu'on a tenté de réviser les limites de cette circonscription.

Ces dispositions obligeraient les commissions de délimitation des circonscriptions électorales à tenir compte des facteurs précisés, ce qui devrait conduire à l'établissement de limites plus raisonnables et acceptables.

Pour minimiser les effets que les changements démographiques enregistrés lors des grands recensements décennaux, ceux des années qui se terminent par le chiffre 1 (1991, 2001, etc.), pourraient avoir sur les limites des circonscriptions électorales, le comité recommande qu'on redécoupe les circonscriptions électorales à l'intérieur des provinces d'après les résultats des recensements quinquennaux, ceux des années qui se terminent par le chiffre 6 (1996, 2006, etc.). Dans ces cas, même s'il pouvait y avoir un redécoupage à l'intérieur d'une province, le nombre de circonscriptions électorales dans cette province ne changerait pas.

Par ailleurs, pour minimiser les effets possibles des changements démographiques enregistrés lors des grands recensements décennaux, le comité recommande également qu'aucune commission de délimitation des circonscriptions électorales ne soit établie lorsqu'il n'y a pas eu de changements démographiques importants. Aucune commission ne serait établie si le nombre de circonscriptions électorales auquel une province a droit reste inchangé à la suite du recensement décennal et si aucune des

circonscriptions électorales existantes n'a une population supérieure ou inférieure de plus de 25 p. 100 au quotient provincial.

Dans le cas du recensement quinquennal, une commission ne serait établie que si l'écart par rapport au quotient provincial excède 25 p. 100 dans plus de 10 p. 100 des circonscriptions électorales d'une province.

Je sais que tout cela est très clair pour vous, monsieur le Président, mais je voudrais ajouter un mot d'explication. Le comité n'a pas recommandé de modifier l'écart de 25 p. 100 qui est permis par rapport au quotient de la province, c'est-à-dire la moyenne idéale du nombre d'électeurs par circonscription, moyenne calculée d'après le recensement décennal, mais il a recommandé l'élimination de la disposition autorisant un écart encore plus grand dans des circonstances exceptionnelles.

Le comité admet que des circonstances exceptionnelles peuvent se présenter et recommande donc que les circonscriptions dont la population s'éloigne de plus de 25 p. 100 de la moyenne figurent dans une annexe de la loi que seul le Parlement pourra modifier. Les circonscriptions exceptionnelles figureront dans une liste distincte que seule une loi du Parlement pourra modifier.

Il est essentiel que le remaniement des circonscriptions soit terminé à temps pour que les prochaines élections fédérales, normalement en 1997 ou 1998, se tiennent au moyen d'une nouvelle carte électorale qui reflète fidèlement la répartition de la population, établie à partir du recensement décennal de 1991.

Ce serait une injustice flagrante, envers les électeurs de régions où la population a beaucoup changé, que les élections se fassent selon les circonscriptions actuelles, qui ont été établies à partir du recensement de 1981.

Je suis heureux de participer à ce débat, et je me ferai un plaisir de répondre aux questions ou d'avoir des échanges avec d'autres députés.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trouvé fort intéressant le discours du député.

Comme le député le sait, la population du Canada s'élevait à environ 20 millions de personnes en 1967, l'année du centenaire du pays. Nous étions fiers d'avoir atteint ce chiffre-là. Près de 30 ans plus tard, notre population est d'environ 30 millions d'âmes.

• (1545)

Notre population s'est accrue de 10 millions de personnes en 30 ans. Du recensement décennal de 1991 au recensement décennal de 2001, notre population pourrait fort bien s'accroître de 3 millions de personnes. Ce n'est qu'une hypothèse certes, mais une hypothèse très vraisemblable.

À l'heure actuelle, il y a un député pour 100 000 habitants. Il s'ensuit que d'ici l'an 2000 peut-être il nous faudra 12, 24, voire 30 députés de plus, si nous ne limitons pas leur nombre.

Le député peut-il appuyer ce projet de loi qui ne règle pas ce problème urgent?

M. Adams: Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques. Il sait sûrement que l'une des raisons pour lesquelles on discute autant de la question de la délimitation des circonscriptions électorales à comparer à d'autres pays, c'est parce que, comme il l'a signalé, notre pays est jeune et qu'il continuera donc sa croissance.

On discutera toujours de la taille adéquate des circonscriptions dans un pays comme celui-ci. Comme le député le sait par expérience vu la province qu'il représente, il y a un autre problème, celui des vastes étendues que bien des gens des villes croient désertes, mais qui sont habitées à part entière par des autochtones et d'autres Canadiens, même s'ils sont en très petits nombres.

Il nous faut constamment nous demander comment ces gens devraient être représentés par rapport aux habitants de très grandes villes comme Vancouver, Toronto, Montréal, etc. Ce sera toujours un sujet de discussion.

La mesure proposée en l'occurrence est un compromis raisonnable. Elle prévoit, pour les 10 ou 15 prochaines années, un rajustement de quelques sièges à la Chambre des communes, et ce, pour qu'on tienne compte de l'énorme croissance de la Colombie-Britannique et de la croissance continue de l'Ontario.

Il y a une autre chose que j'aimerais ajouter. Le député a parlé de 1967. Les communications et la façon dont nous, y compris le député, représentons nos circonscriptions sont d'autres facteurs à prendre en considération.

Comme le député le sait, il fut un temps où les élus de l'Ouest venaient tous ici et passaient l'hiver à Ottawa. Ils faisaient de leur mieux pour représenter la population de l'Ouest, même sans téléphone.

Le député voyage en avion. Quant à moi, je conduis trois heures et demie pour me rendre dans ma circonscription une ou deux fois par semaine. Je fais des appels téléphoniques tous les jours. J'ai un télécopieur. Je bénéficie du courrier électronique. Le député fait des hypothèses, mais il se peut fort bien que, dans 20 ans, les députés fédéraux puissent représenter un plus grand nombre d'électeurs encore plus efficacement que nous, en raison de l'évolution des communications.

Je suis certain que les députés se pencheront alors sur cette question et que, comme nous, ils modifieront les dispositions législatives pour les adapter aux temps modernes.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je suis certes d'accord avec mon collègue de Peterborough. En fait, je l'accueillerais avec plaisir en Saskatchewan pour lui montrer à quel point nous sommes en mesure de bien servir nos électeurs, compte tenu de la technologie que nous avons à notre disposition.

Nous sommes confrontés à ce problème immédiat d'expansion de la Chambre des communes. Le député pourrait-il nous dire où nous allons mettre ces nouveaux sièges? Allons-nous les installer au milieu de la Chambre ou dans les tribunes, derrière les rideaux? Nous avons des questions constitutionnelles à régler.

Dans certains cas, la Chambre des communes pourra le faire. Nous n'avons pas besoin de l'accord des provinces. C'est là un problème immédiat.

Si nous attendons dix ans, nous ne ferons qu'exacerber le problème et nous devrons, du coup, trouver de la place pour 30 ou 40 sièges de plus dans cette enceinte. Allons–nous rénover notre institution? Quelle est la solution de mon collègue?

M. Adams: Monsieur le Président, je tiens à dire que je ne vois pas cette question de représentation sous l'angle des sièges et des meubles. Si je jugeais nécessaire de m'emparer du Sénat, par exemple, ce qui ne serait peut–être pas une mauvaise idée, je le ferais, car on y trouve beaucoup de sièges.

Dans le cas qui nous occupe, il est question de six sièges de plus. Je suis tout à fait persuadé qu'il est possible de trouver l'espace voulu et je pense que nous pourrions en dénicher davantage. J'affirme encore que le problème dont nous sommes saisis ne touche pas les sièges en soi. Il s'agit plutôt de savoir si, à notre époque moderne, une augmentation de six du nombre de députés est utile pour mieux servir les Canadiens.

• (1550)

Le député a raison. Je m'attends à ce que notre pays connaisse une croissance phénoménale au cours des prochaines décennies et à ce que le Parlement de l'époque s'attaque à la situation à ce moment–là. Pour l'instant, nous essayons de faire face à une croissance sur 10, 15 ou 20 ans, et je pense que l'ajout de six sièges dans les deux provinces que j'ai mentionnées constitue un compromis raisonnable.

Les propositions qui nous sont soumises viennent d'un comité permanent de la Chambre. Elles n'ont pas été présentées par le gouvernement, comme cela était le cas dans le passé, et nous devrions respecter nos collègues des comités permanents qui se sont penchés sur cette question pendant un certain nombre de semaines et de mois.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui au sujet du rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et de la requête du gouvernement qui nous demande d'adopter ce rapport portant sur le système de révision des limites des circonscriptions électorales.

J'ai quelques commentaires à faire sur le rapport et le processus même, mais je veux dire, tout d'abord, que je trouve fort intéressant de voir que les députés, surtout les ministériels, sont bien pressés de débattre de cette question, alors que nous vivons à une époque où le chômage est endémique au Canada, où la mondialisation menace la souveraineté économique des gouvernements et où la pauvreté cause la maladie et le manque d'éducation dans notre pays.

Il y a divers points, notamment la direction des affaires mondiales, dont la Chambre devrait s'occuper en priorité pour que les gens du pays trouvent de l'emploi, qu'ils atteignent une certaine qualité de vie, qu'ils parviennent à s'instruire et à faire instruire leurs enfants, pour que l'on puisse remédier au stress de la pauvreté et du chômage, qui, dans une certaine mesure, engendrent la criminalité et l'insécurité dans notre société.

La question à l'étude a une certaine importance en soi, mais si je siégeais de l'autre côté de la Chambre aujourd'hui, je veillerais à ce que la priorité soit accordée à ces éléments qui influent directement sur la qualité de vie des gens de notre pays.

Toutefois, nous sommes saisis de ce projet de loi et nous devons, par conséquent, participer à l'étude des questions qui nous sont présentées. À cet égard, j'avoue faire face à un certain dilemme. D'une part, je suis d'accord avec ceux de mes collègues qui ont pris la parole aujourd'hui contre l'adoption de cette motion, car je crois que l'exercice entrepris par le gouvernement perturbe gravement un processus qui fonctionnait et que nous aurions pu modifier non pas en le bouleversant, mais en y ajoutant des choses.

D'autre part, je souscris à de nombreux éléments du rapport du comité parce que je crois qu'ils permettront d'améliorer le processus de délimitation dans l'avenir. Toutefois, tout en prenant la parole et conscient que je devrai voter sous peu, je préfère voter contre l'adoption du rapport simplement parce que le gouvernement a interrompu le processus de façon inopportune, et dans ce qui semble être, comme le disait quelqu'un avant moi, un reflex de panique qui s'est produit lorsque les députés libéraux ont constaté que la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales ne faisait pas leur affaire.

• (1555)

Certes, j'ai quelques sujets d'inquiétude à l'égard des nouvelles limites des circonscriptions de ma province. J'en toucherai peut–être un mot en conclusion.

Néanmoins, les arguments invoqués en réaction à une carte qui été tracée ou aux lignes arbitraires qui ont été tracées sur une carte ne constituent pas, à mon avis, une raison suffisante pour interrompre le processus, faire fi du travail accompli et passer sous silence les règlements déjà existants.

Un certain nombre de choses ont été dites aujourd'hui. J'ai prêté une oreille assez attentive au débat. J'admets un certain nombre de choses qui ont été dites au sujet du nombre de députés à la Chambre des comnunes. Même s'ils ne figurent pas dans ce rapport, certains éléments méritent réflexion, à mon avis.

Le comité avait notamment pour mandat d'examiner la possibilité de limiter le nombre de députés, voire de réduire le nombre de députés à la Chambre des communes. D'après les propos du président du comité et à la lecture du rapport, je crois comprendre que le comité, non pas dans sa totalité, mais en majorité,

estime qu'il n'était pas possible alors de se prononcer sur le plafonnement.

Natif de la Saskatchewan, je suis d'avis qu'il est parfois nécessaire de réduire le nombre de personnes qui représentent la population. Par ailleurs, étant donné que nous siégeons à l'assemblée législative fédérale et qu'il y a des choses plus concrètes à réaliser que le plafonnement du nombre de députés, nous nous devons d'envisager le processus plus globalement, sans nous limiter à cet aspect.

Si j'ai mentionné que je suis natif de la Saskatchewan, c'est parce que je suis fier du gouvernement de ma province, le gouvernement du Nouveau Parti démocratique, qui, une fois élu, a mis en branle un processus visant à réduire le nombre de députés à l'assemblée législative provinciale. Plus tôt aujourd'hui, un de mes collègues de la Saskatchewan a dit que la province avait procédé ainsi.

Les gens de la Saskatchewan ont réagi favorablement à la décision de réduire le nombre de sièges à l'assemblée législative de la province. Lors de mes déplacements dans ma circonscription et ailleurs en Saskatchewan, j'ai constaté que ce n'est pas le nombre qui préoccupe les gens, mais bien la représentation. Ce qu'ils veulent surtout, c'est qu'on les écoute et qu'on réponde à leurs besoins.

Évidemment, certains ont soulevé la question du coût, mais selon mon estimation, diriger un gouvernement ne coûte pas cher comparativement à ce qu'il en coûte pour assurer des services et appliquer des décisions gouvernementales. Ainsi, les habitants de notre province et du reste du Canada réagiront favorablement à un gouvernement ou à un parti politique qui est disposé à les écouter et à bien répondre à leurs besoins.

Les habitants et le gouvernement de la Saskatchewan ont jugé qu'il était possible de réduire le nombre de sièges. Ils ont appuyé ce concept. Contrairement à ce que les ministériels ont dit aujourd'hui, je pense que les habitants de la Saskatchewan comprendraient aussi que si l'on décidait de limiter le nombre de sièges à la Chambre, leur province aurait un plus petit nombre de députés, donc moins de personnes pour les représenter à Ottawa.

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait prendre cela dans un contexte plus large. La formule de la représentation d'après la population que l'on utilise dans notre pays signifie que certaines régions, certaines provinces, certains territoires reçoivent moins d'attention en raison du nombre de personnes qui peuvent voter sur les questions. Par conséquent, il faut voir la réforme ou la reconstruction du Parlement comme un tout, il ne faut pas voir seulement la Chambre des communes.

• (1600)

Si l'on réforme la Chambre des communes pour qu'il y ait une représentation selon la population, je dis sans réserves que je veux que cela se fasse conjointement ou parallèlement à une réforme de l'autre Chambre du Parlement. En même temps que l'on redistribue ou réduit les sièges à la Chambre des communes, il faut mettre sur pied un Sénat élu et responsable qui représenterait l'intérêt des régions et des territoires.

Même si je pense que cette Chambre peut, et devrait, débattre de la possibilité de réduire le nombre de sièges qu'il y a ici, je pense aussi que, à l'avenir, le comité devra considérer que cela ne peut se faire isolément, car alors la population de la Saskatchewan et d'autres provinces pourrait voir sa représentation réduite, ce qui justifierait qu'elle se plaigne d'un gouvernement national qui n'écoute pas les griefs que la population de l'Ouest entretient depuis longtemps au sujet du manque de considération de la Chambre des communes à leur égard, vu que les projets de loi sont approuvés par les parties les plus peuplées du pays.

Je voudrais parler d'un certain nombre de choses qui sont dans le rapport et qui auront des conséquences positives, des choses qui correspondent à mon sentiment au sujet de la façon de procéder aux révisions des limites de circonscriptions. Dans les remarques d'introduction qu'il a faites plus tôt à propos de ce projet de loi, le président du comité, le député de Kingston et les Îles, a dit que le système posait un certain nombre de problèmes que le comité essayait de corriger.

L'un des problèmes dont il a parlé est que les projets de cartes électorales sont soumis sans préavis et sans que le public ait pu se faire entendre. Il a parlé des commissions qui actuellement ne sont pas tenues de justifier leurs décisions. Il a parlé également du manque d'uniformisation, c'est-à-dire que différentes décisions sont prises par différentes commissions dans différentes provinces, ce qui donne tout un ensemble de raisons pour justifier les cartes établies par les commissions dans différentes parties du pays.

Il nous a dit que certaines commissions apportaient des changements apparemment inutiles aux cartes électorales alors qu'il y avait très peu de raisons de les changer. Il nous a ensuite parlé de la taille de la Chambre et de l'augmentation du nombre de sièges. Ce sont ces problèmes auxquels le comité a voulu s'attaquer.

À cet égard, je voudrais dire un mot au sujet du processus. Le président du comité a absolument raison lorsqu'il dit que le public n'a accès au rapport de la commission qu'une fois que la plus grande partie du travail a été faite. Le public voit une seule carte, une révision des limites de la circonscription électorale fondée sur la façon dont les commissaires estiment que la carte devrait être tracée.

La carte proposée est présentée à l'électorat comme un fait accompli et le public doit faire des efforts considérables, souvent avec l'aide des députés qui le représentent, pour trouver une bonne raison de modifier les cartes présentées par les commissions.

• (1605)

Je pense que le comité a fait du bon travail en demandant qu'un avis public soit émis pour annoncer le début du processus et qu'on exige des commissions qu'elles produisent trois cartes et qu'elles justifient leurs décisions dans chaque cas. Cette façon

de faire aidera beaucoup à corriger un grave problème inhérent à la procédure actuelle.

En Saskatchewan, ma circonscription—The Battlefords—Meadow Lake—disparaît pratiquement sur la nouvelle carte proposée par les commissaires de notre province. Si j'acceptais le raisonnement ou la justification des commissaires, je n'aurais aucune réticence à voir disparaître ma circonscription. Je n'aurais plus qu'à prendre la décision à savoir si je me présente de nouveau dans une autre circonscription.

Toutefois, dans l'état actuel des choses, il est impossible de contester la décision des commissaires de réviser les limites électorales de la façon dont ils l'ont fait. En Saskatchewan, comme il n'y avait pas de nouveau siège à attribuer, les commissaires ont décidé de redessiner la carte électorale en accordant un siège de plus aux deux grands centres, Saskatoon et Regina. Chacune de ces régions est actuellement partagée en trois circonscriptions. Les commissaires préconisaient donc qu'on accorde un quatrième siège à ces deux grands centres. Saskatoon et Regina seraient donc divisées en parties urbaines et rurales. Il a fallu refouler toutes les circonscriptions rurales entourant Regina et Saskatoon, en les repoussant un peu vers le nord et vers le sud, et même supprimer complètement deux d'entre elles. Par conséquent, la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake a presque entièrement disparu, de même que la circonscription de Mackenzie.

Pour pouvoir débattre du remaniement des limites des circonscriptions électorales, il faudrait revoir toute la carte électorale de la Saskatchewan et examiner les arguments avancés à l'origine par les commissaires. Si nous avions l'occasion de discuter de cette question à l'avance, nous aurions peut–être l'impression de participer plus activement au processus. En fait, nous pourrions peut–être même contribuer bien davantage au processus.

Même si les gens de la Saskatchewan s'attendent dans l'ensemble à ce que les limites des circonscriptions électorales soient remaniées, je tiens à signaler que, selon les recommandations contenues dans le rapport dont nous sommes saisis—et corrigez–moi si j'ai tort, si un nouveau projet de loi n'est pas adopté d'ici la fin de juin, les circonscriptions électorales ne seront pas remaniées. Par contre, si le nouveau projet de loi est adopté d'ici la fin de juin, de nouvelles commissions pourraient être créées aux termes des nouvelles règles que nous étudions aujourd'hui. Par conséquent, les habitants de la Saskatchewan devront attendre jusqu'à la fin du mois de juin avant de savoir si les limites des circonscriptions électorales fédérales au sein de leur province seront révisées.

Je ne crois pas que les changements proposés dans ce projet de loi justifient la suspension du processus actuel et je suis tout à fait disposé à respecter les nouvelles limites des circonscriptions électorales dans ma province.

• (1610)

J'ai une dernière observation à faire. En effet, je tiens à féliciter la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan, qui siège à l'heure actuelle pour une seule raison. Elle a créé une circonscription septentrionale complètement indépendante d'un centre urbain. Je lui ai reproché et lui reproche encore aujourd'hui, pour terminer, d'avoir créé cette circonscription en repoussant au Sud les limites de la ville de Prince–Albert. Elle a dû pour cela utiliser le quotient disponible afin de sortir le centre urbain de Prince–Albert de cette circonscription.

Il en est résulté une circonscription septentrionale comptant un bon nombre d'exploitations agricoles et de municipalités rurales qui n'a absolument rien en commun avec les villages du Nord ni les localités métisses et autochtones.

Je félicite le comité d'avoir apporté certains changements. Je dénonce le processus gouvernemental qui a été utilisé ici et je suis certes impatient de voir ce qui arrivera dans les prochains mois à cet égard.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt mon collègue de Saskatchewan, le député de The Battlefords—Meadow Lake. J'accepte la majorité de ses observations.

Il a commencé par dire que cette question revêtait probablement une faible priorité aux yeux des Canadiens, étant donné l'état de notre économie et les inquiétudes que nous inspire la situation de l'emploi. J'ajouterais à cela les inquiétudes suscitées par les déficits et les impôts élevés. Lui et moi reconnaissons cependant que cette question est venue sur le tapis à la Chambre des communes à cause des intérêts personnels des politiciens.

Je l'ai également entendu dire qu'il s'opposerait à cette proposition en s'appuyant sur le principe qu'il s'agissait d'ingérence dans un domaine où nulle ingérence ne s'imposait. Je suis d'accord avec lui à cet égard.

Le député a dit que si l'on plafonnait ou réduisait le nombre des sièges à la Chambre des communes, la Saskatchewan aurait moins de sièges que les 14 qu'elle a présentement. Je crois que le député et moi sommes à peu près du même âge; je ne sais pas qui est le plus vieux de nous deux. Quoi qu'il en soit, quand j'étais jeune, la province avait environ 21 sièges si je me rappelle bien. Elle n'en a maintenant plus que 14 et je pense bien qu'elle conservera ce nombre minimum à moins de changements à la Constitution.

Je ne sais pas très bien quel était le nombre des sièges dont l'Ontario disposait à l'époque où nous en avions 21, mais je sais que c'était moins que les 99 qu'elle a présentement. Comme nous le sremaniées.avons, ce nombre devrait maintenant passer à 103 en vertu de la nouvelle proposition.

Si nous ne faisons rien, la Saskatchewan en restera à 14, tandis que l'Ontario pourrait voir le nombre de ses sièges grimper à 115 ou 120 d'après des projections à long terme. La Saskatchewan perd de l'influence à tous les égards, du moins si on en juge par son nombre de sièges aux Communes.

Le député a signalé, avec raison, que la solution consistait à réformer le Sénat. C'est avec plaisir que j'ai entendu cette réflexion, car je croyais que les députés fédéraux du NPD préconisaient l'abolition du Sénat. Je sais que les députés provinciaux, notamment les porte–parole néo–démocrates dans l'Ouest, ont appuyé l'idée du Sénat triple–E.

Je me demande si le député est en faveur d'une réforme dans ce sens, s'il est en faveur d'un Sénat qui, loin d'être aboli, serait élu, aurait une représentation égale de toutes les provinces et disposerait de pouvoirs suffisants pour être efficace. Cela donnerait un certain poids à des provinces comme la Saskatchewan qui, selon les scénarios passé ou actuel, que la loi à l'étude s'applique ou que le statu quo soit maintenu, ne pourront que perdre de l'influence aux Communes.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie le député de Kindersley—Lloydminster de me donner l'occasion d'expliquer la position du NPD en ce qui touche le Sénat. Certes, il arrive souvent qu'on nous pose des questions à ce sujet parce qu'il semble y avoir une contradiction, alors qu'il n'y en a pas en réalité.

Les néo–démocrates, moi y compris, ont toujours demandé, et continuent de le faire, que le Sénat soit aboli parce que les sénateurs ne sont pas élus et n'ont pas de comptes à rendre. Le fait que la Chambre haute elle–même n'ait pas assumé toutes ses responsabilités au cours de son histoire, à une ou deux exceptions près, nous porte à croire que le Sénat devrait être aboli s'il reste dans sa forme actuelle.

• (1615)

Cependant, l'abolition du Sénat, dans sa forme actuelle, n'exclut pas l'établissement d'une autre Chambre haute qui aurait un nouveau mandat, dont les membres seraient élus par la population, qui représenterait les provinces, les territoires ou les régions, selon la définition qu'on lui donnera, et qui disposerait de pouvoirs réels.

La clé de tout cela, c'est la capacité du Sénat de répondre à ces questions. L'efficacité du Sénat est une très importante composante de tout l'ensemble.

En réponse au député de Kindersley—Lloydminster et à tous les autres qui s'interrogent sur cette position, je dirai que nous croyons fermement à la transformation du Sénat en une Chambre dont les membres seraient élus par la population et seraient comptables à elle.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je n'essaie pas de monopoliser le temps. J'ai effectivement une brève observation à faire. J'inviterais le député à s'assurer que ses collègues, notamment les députés fédéraux de l'Ontario, indiquent clairement aux Canadiens qu'ils ne tiennent pas des propos ambigus lorsqu'ils laissent entendre dans certaines régions du pays qu'ils aboliraient le Sénat et le remplacerait par un Sénat réformé et, dans d'autres, qu'ils l'aboliraient sans le remplacer. Je voudrais bien entendre les réactions du premier ministre de l'Ontario et des représentants fédéraux du parti au pouvoir en Ontario, par exemple.

M. Taylor: Monsieur le Président, je serais très heureux d'encourager mes collègues du parti, un peu partout dans le pays. Je ne peux m'empêcher de penser que je serais très reconnaissant si le premier ministre de l'Ontario écoutait tout ce que j'aurais à lui dire.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à lundi, à l'heure habituelle de l'ajournement. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour reporter le vote non pas à lundi, à l'heure de l'ajournement, mais à mardi, 17 h 30.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 février, de la motion: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1620)

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à lundi, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que l'on reporte ce vote à 17 h 30, mardi.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la suggestion. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LE TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)

L'hon. Lawrence MacAulay (au nom du ministre de la Défense nationale, Lib.) propose: Que le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'entreprendre aujourd'hui le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Le projet de loi est clair et ses objectifs sont simples. Nous voulons rationaliser le processus de demande de pension des anciens combattants et le processus décisionnel afin d'améliorer le service aux anciens combattants canadiens.

Le projet de loi n'apporte aucune modification aux avantages dont jouissent à présent les anciens combattants et il ne restreint pas non plus leur droit à un processus d'appel complet et à une aide juridique gratuite.

Les anciens combattants font face à de longs retards, parfois même à de très longs retards, lorsqu'ils demandent une pension. Nous savons que le processus complexe actuellement en place est cause de la majorité de ces retards. Nous voulons simplifier ce processus pour que les anciens combattants reçoivent leurs prestations le plus rapidement possible.

Comme la plupart des députés le savent, des pensions sont accordées aux anciens combattants en guise de compensation à l'égard de blessures et d'invalidités liées au service. Les civils qui ont travaillé à l'appui des forces armées pendant la guerre peuvent également avoir droit aux prestations de pension.

Des pensions supplémentaires peuvent aussi être accordées au conjoint d'un ancien combattant et aux enfants à sa charge. Des pensions de survivant sont payables au conjoint d'un pensionné décédé.

La mesure législative touchera donc beaucoup de personnes: des anciens combattants, leurs conjoints, les personnes à leur charge et d'autres encore. Le Canada compte plus d'un demi–million d'anciens combattants et, à l'heure actuelle, environ 150 000 anciens combattants et survivants reçoivent des pensions d'invalidité. Nous recevons environ 13 000 nouvelles demandes par année! C'est beaucoup. Les anciens combattants canadiens présentent encore des demandes de prestations en très grand nombre.

• (1625)

Certains députés se demandent peut–être pourquoi nous recevons autant de demandes près de cinquante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est tout simplement parce que ce n'est qu'aujourd'hui que les blessures subies au combat il y a cinquante ans font sentir leurs effets dans la vie des anciens combattants. Les vieilles blessures de guerre ont des effets plus évidents, plus douloureux et plus difficiles à supporter. Nombre d'anciens combattants décident finalement de demander de l'aide.

Ces anciens combattants sont maintenant arrivés à une époque de leur vie où les prestations qui sont accordées à l'égard des invalidités résultant du sacrifice qu'ils ont consenti pour le Canada il y a tant d'années peuvent faire une énorme différence dans leur vie. Ils en ont besoin. C'est pourquoi nous traitons tant de demandes.

Nous avons également constaté qu'il faut plus de temps qu'autrefois pour traiter beaucoup de ces demandes. Nombre d'entre elles passent par le processus d'appel parce que, au cours des années qui ont immédiatement suivi le service dans les forces armées, il était plus facile, dans la plupart des cas, d'établir un lien entre le service et l'invalidité résultante. Plus le temps passe, plus il est difficile d'établir ce lien.

Je tiens à préciser que le premier avantage que nous accordons aux anciens combattants, c'est le bénéfice du doute. S'il subsiste un doute sur le bien–fondé d'une demande, la question est tranchée en faveur du requérant. Notre système est conçu de manière à aider les anciens combattants en leur offrant toute l'assistance voulue dans la préparation de leur première demande et cela ne changera pas.

Le processus d'étude des demandes de pensions d'invalidité a été conçu de manière à être équitable, mais pas de manière à être rapide. Aujourd'hui, la moyenne d'âge des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale est de 73 ans, aussi ne peuvent–ils plus se permettre d'attendre longtemps.

Dans le système actuel, un ancien combattant qui obtient une pension peut attendre en moyenne jusqu'à dix–huit mois avant

de recevoir son premier chèque de pension. Un an et demi. Ce n'est certainement pas acceptable. Lorsqu'une demande est rejetée et que l'appel est retenu, l'ancien combattant peut attendre jusqu'à trois ans. Ce n'est certainement pas acceptable.

Ces retards ne sont pas imputables aux personnes qui travaillent dans le cadre de ce processus, mais bien au processus lui-même. Nous savons que le seul moyen de réduire les retards est de rationaliser l'ensemble du système.

Les gouvernements ont déjà tenté d'améliorer le processus en apportant de petits changements ici et là. Dans certains cas, ces petits changements ont aidé les anciens combattants mais, dans d'autres cas, il n'ont fait que compliquer davantage le processus. Ajoutez à cela l'augmentation du nombre de demandes présentées en première instance et vous avez une situation tout simplement inacceptable qui doit changer à tout prix.

La plupart des anciens combattants sont arrivés à un tournant de leur vie où ils veulent profiter des avantages que leur offrent ces pensions. Et ils le méritent bien. D'autres s'en servent pour obtenir les services médicaux dont ils ont besoin. Et ils le méritent bien.

Au cours de la dernière année, nous avons marqué de nombreux événements importants qui ont mené à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre d'un programme dont je suis particulièrement fier, le programme *Le Canada se souvient*. Ce programme vise à sensibiliser les Canadiens et les gens d'autres pays au courage, au dévouement et au sacrifice dont nos anciens combattants ont fait preuve pour nous et pour la démocratie.

Les Canadiens tiennent à ce que les anciens combattants soient traités équitablement. Ils tiennent à ce que nous fassions ce qu'il faut et ils tiennent à ce que nous le fassions bien. Nos anciens combattants le méritent. C'est pourquoi nous voulons améliorer le processus des pensions au moyen de projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

• (1630)

Dans le moment, un ancien combattant présente directement sa demande à la Commission canadienne des pensions ou communique avec le ministère ou l'une des organisations qui agira en son nom. Certains anciens combattants s'adressent à des organisations comme la Légion royale canadienne ou les Amputés de guerre du Canada. D'autres font appel au Bureau de services juridiques des pensions qui s'occupe maintenant de la plupart des demandes de pension. Toutefois, dès le moment où l'ancien combattant présente une demande, le processus laisse présumer qu'il y a litige.

Ce n'était évidemment pas l'intention, mais en offrant des services juridiques à ce moment-là, nous donnons l'impression que nous allons contester la demande. Ce n'est pas ce que nous voulons, ce n'est pas ce que veulent les Canadiens et ce n'est certainement pas ce que veulent nos anciens combattants.

Les anciens combattants canadiens ne devraient pas avoir besoin d'aide juridique pour présenter une demande de pension. Et ils n'auront pas besoin de cette aide après l'adoption de ce projet de loi. C'est dans le processus d'appel qu'ils ont besoin de conseils juridiques.

Les avocats du Bureau de services juridiques des pensions sont extrêmement compétents. Ils continueront de travailler fort pour les anciens combattants canadiens, mais au moment où leur compétence est nécessaire. Pourquoi affecter des avocats hautement qualifiés à la préparation méticuleuse d'une demande qui ne sera pas contestée de toute façon?

À l'heure actuelle, le ministère reçoit la demande au nom de la Commission canadienne des pensions et voit à la préparation d'un résumé médical et d'un avis médical. On examine ensuite le degré d'invalidité, puis on recommande le montant de l'évaluation. Dans de nombreux cas, il est évident que l'on approuvera la demande, mais le ministère ne peut pas l'approuver. Il doit la transmettre à la Commission canadienne des pensions. La CCP doit décider de deux choses: le droit à une pension et l'évaluation. D'abord, le droit à une pension. Le requérant possède-t-il les états de service nécessaires? La blessure ou l'affection résulte-t-elle du service? Et il faut passer ensuite à l'évaluation. Celle-ci se fonde sur le degré d'invalidité et il s'agit de décider du montant de la pension à payer.

La Commission canadienne des pensions rend donc une décision sur deux questions, soit le droit à une pension et l'évaluation, et transmet ensuite cette décision au ministère, qui en avise l'ancien combattant et émet le chèque ou un paiement.

Si la Commission canadienne des pensions décide que le requérant n'a pas droit à une pension, le requérant peut en appeler à un comité d'examen. Si la commission décide que le requérant a droit à une pension, mais que le requérant se déclare insatisfait du montant de la compensation, il peut en appeler à un comité d'évaluation.

Les comités d'examen et d'évaluation sont tous deux constitués de membres de la Commission canadienne des pensions. Si le requérant n'est pas satisfait de ces deux décisions, il peut encore interjeter appel. La cause est alors présentée au Tribunal d'appel des anciens combattants.

Finalement une décision est rendue à savoir si la pension d'invalidité est accordée et, dans l'affirmative, quel en est le montant. Ces renseignements sont transmis au ministère, qui enclenche la procédure de versement du premier chèque à l'ancien combattant.

C'est donc, en résumé, le sytème actuel. Quatre organismes du gouvernement sont en cause: le Bureau de services juridiques des pensions, qui donne l'aide juridique gratuite aux anciens combattants lorsqu'ils présentent une demande; Anciens Combattants Canada, qui voit à la pratique des examens médicaux, prépare les résumés et les avis médicaux, et exécute le travail administratif, y compris la recherche et la préparation du dossier, la communication avec le client, le calcul et le versement des paiements; la Commission canadienne des pensions, qui rend les premières décisions et qui entend les appels de première instance; et le Tribunal d'appel des anciens combattants, qui entend les appels de dernière instance.

• (1635)

Ce système ne laisse rien au hasard. Ce système est juste. Mais ce système n'est pas rapide. Il peut s'écouler trois ans entre le jour où l'ancien combattant présente sa demande et celui où il reçoit son premier chèque. Et il est certain que les anciens

combattants méritent mieux que ça. Nous examinions des moyens d'accélérer le système depuis déjà quelque temps.

En 1992, Anciens Combattants Canada a commencé à évaluer le processus. Le printemps suivant, nous consultions les principales organisations d'anciens combattants, les syndicats, les employés et d'autres intervenants. L'évaluation a donné lieu à 55 recommandations sur les moyens d'améliorer le processus des pensions. Nous avons appliqué toutes celles que nous pouvions mettre en oeuvre.

Le temps est maintenant venu de mettre en oeuvre les recommandations qui exigent une intervention législative, soit les recommandations à long terme qui rationalisent le processus d'appel.

Le projet de loi qui nous est proposé permettra d'agir dans trois semaines. Premièrement, Anciens Combattants Canada, le ministère, rendra les décisions au premier niveau. Dans plusieurs cas, les employés d'Anciens Combattants Canada pourront conseiller et aider les anciens combattants à préparer leurs demandes de pension chez eux, dans leurs localités.

Deuxièmement, le Bureau de services juridiques des pensions sera intégré au ministère des Anciens combattants. Le bureau ne s'occupera plus des premières demandes. Donc les avocats du bureau se concentreront à aider les anciens combattants dans le processus d'appel.

Troisièmement, le projet de loi concerne les organismes d'appel. Comme je l'ai dit, la Commission canadienne des pensions entend les premières demandes. Donc si le ministère doit maintenant s'occuper des premières demandes, la Commission canadienne des pensions ne traitera que les appels et elle aura le même mandat que le Tribunal d'appel des anciens combattants. Donc le projet de loi a pour effet de fusionner ces deux organismes en un seul. La Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants seront fusionnés en un seul organisme—le Tribunal des anciens combattants—qui entendra les appels de première instance et, s'il est nécessaire, de dernière instance.

Je veux souligner que nous maintenons deux niveaux d'appel. Toutefois, il y aura plus de souplesse dans le nouveau système. Les membres du tribunal ne seront pas restreints à un seul niveau d'appel, ce qui signifie que nous pourrons utiliser le temps des membres du tribunal avec le maximum d'efficacité.

Certains membres du nouveau tribunal seront déployés dans tout le pays pour entendre les premiers appels. Si l'ancien combattant désire poursuivre sa cause, le dernier appel sera entendu par d'autres membres du même tribunal. Nous accélérerons aussi le processus d'appel en combinant les compétences des deux anciens organismes et en concentrant leur travail uniquement sur les appels, et non sur les premières demandes.

Il convient de souligner une constante importante de ces mesures. Nous maintiendrons tous les avantages et les droits d'appel des anciens combattants. Les décisions seront encore fondées sur le principe que l'on accorde le bénéfice du doute aux anciens combattants. Et nous continuerons d'offrir deux niveaux d'appel.

Le gouvernement du Canada consacre environ 1,1 milliard de dollars aux pensions d'invalidité. Rien dans les modifications proposées ne touchera les sommes que les anciens combattants reçoivent.

Notre seul objectif est de faire en sorte que l'on traite plus rapidement les demandes des anciens combattants. Et je suis convaincu que les députés conviennent que les anciens combattants le méritent. Je sais que nous reconnaissons tous la dette que les Canadiens ont contractée envers les anciens combattants. Les anciens combattants méritent leurs pensions d'invalidité, et c'est maintenant le moment où nombre d'anciens combattants en ont le plus besoin.

J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre se joindront à moi pour appuyer le projet de loi parce que nous avons maintenant l'occasion, ensemble, d'aider davantage ceux qui ont si bien servi notre pays. Nos anciens combattants le méritent certainement.

• (1640)

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté et honneur que je prends la parole aujourd'hui au nom du Bloc québécois à l'occasion du débat en deuxième lecture du projet de loi C–67. Ce projet de loi intéresse au plus haut point les anciens combattants. Je viens d'entendre le secrétaire d'État, et je partage avec lui cette volonté de soutenir notre reconnaissance à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à éloigner la guerre, à maintenir la paix, et qui contribuent encore à enrichir notre société par leurs actions communautaires.

Nous devons beaucoup aux anciens combattants, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons, de tous les partis, améliorer leurs conditions de vie. Le Canada n'a d'ailleurs pas manqué à son obligation en établissant et en maintenant depuis toujours des ressources en faveur des anciens combattants.

Ces ressources se sont structurées davantage à la suite de la Première Guerre mondiale. Un système de pensions est né, des pensions attribuées selon des critères d'invalidité, par une commission indépendante. Il n'a pas fallu attendre longtemps, toutefois, pour que des critiques se fassent entendre.

La principale critique qui perdure jusqu'à aujourd'hui concerne surtout les délais qui prévalent dans le système d'attribution des pensions. On a beaucoup étudié cette question au cours des années 1980. Le vérificateur général du Canada, au chapitre 13 de son rapport, en 1986, établit le délai moyen à 13,2 mois. Ce délai est critiqué à cette époque. Le vérificateur suggère alors une augmentation de l'efficience, notamment par l'automatisation du processus et l'informatisation des fichiers, lesquelles mesures pourraient hausser de 25 p. 100 la productivité, estime–t–on.

En 1987, une réforme législative concernant le tribunal d'appel des anciens combattants entraîne un flot d'optimisme. Le ministre des Affaires des anciens combattants à l'époque profite de l'occasion pour affirmer sa confiance à l'égard du traitement des demandes de pension. Il dit en Chambre, le 26 juin 1987, et je cite: «Les députés n'ignorent pas les progrès importants réalisés dans l'accélération de l'étude des dossiers de pensions d'invalidité. Depuis deux ans et demi, le temps nécessaire à l'étude de

ces dossiers a été réduit de plus de moitié. Par ailleurs, il y a maintenant un pourcentage bien supérieur des décisions qui sont favorables à l'ancien combattant.»

Le ministre conservateur, l'honorable George Hees, va d'ailleurs beaucoup plus loin, et je poursuis la citation: «Ces résultats très favorables ont été obtenus malgré une augmentation de près de 100 p. 100 des dossiers. C'est une véritable performance pour un service que de doubler sa charge de travail tout en réduisant de plus de moitié son temps d'exécution.»

Face à une telle exclamation, toutes les oppositions ont applaudi. Même le vérificateur général du Canada, dans son rapport de 1988, estime que le suivi accordé à son examen de 1986 est adéquat. Il mentionne que, et je cite: «Le ministère a agi de façon positive après avoir pris une décision au sujet de la meilleure manière d'agir dans chaque cas.»

Pourtant, tout ce vent d'optimisme nous laisse aujourd'hui sceptique, lorsque l'on songe que selon les plus récentes études, le délai moyen d'une demande initiale était, en 1992, de 18 mois jusqu'aux premières décisions. On a cru en une amélioration, mais ce n'était pas vraiment le cas. Pour un ancien combattant qui est de plus en plus âgé, ce délai est inconcevable et intolérable.

Plusieurs facteurs expliquent cette progression des délais. De nombreuses études ont identifié le déménagement du ministère à Charlottetown, en 1984, comme l'une des causes importantes. La plus récente de ces études, produite à la demande du ministère en 1993, explique d'ailleurs fort bien le contexte de ces délais et de ces arriérés accumulés.

• (1645)

Je me permets ici d'en citer un extrait à partir de son volume 4: «Le déménagement à Charlottetown a donné lieu à une importante perte de la mémoire de l'organisation et d'habileté technique. Par conséquent, du moins en partie, on a ajouté des procédures et des étapes de contrôle de la qualité supplémentaire pour s'assurer que les employés qui ne connaissaient pas très bien le processus ou qui n'avaient pas été entièrement formés ne commettaient pas d'erreur grave. Avec le temps, un certain nombre de ces mesures de contrôle et procédures supplémentaires ont pris racine, et par conséquent, le traitement des demandes est aujourd'hui en grande partie séquentiel, manuel et inutilement long.»

Un autre facteur important mérite aussi d'être retenu. De 1982 à 1990, soit pendant neuf années consécutives, le nombre de premières demandes a augmenté de façon constante et régulière. La progression est de près de 1 000 premières demandes de plus chaque année en moyenne au cours de ces huit années. Le nombre de premières demandes passe graduellement de 5 300 en 1982 à 14 100 en 1990.

Tous conviendront qu'un système d'attribution de pensions, aussi performant puisse-t-il être, lorsqu'il passe de 5 300 premières demandes en 1982 à 14 100 premières demandes en 1990, ce système subit des contraintes qui peuvent aller au-delà de ses capacités de départ. À cause de ces facteurs, les délais sont donc importants et les anciens combattants ont de moins en moins le temps d'attendre.

Nous sommes donc en faveur de l'objectif fondamental du gouvernement lorsqu'il vise la diminution des délais et l'accélération du processus. Cet objectif doit demeurer au-dessus de toutes les autres préoccupations.

L'opposition officielle s'interroge toutefois sur les moyens qui sont proposés par le gouvernement pour atteindre ce nécessaire objectif. Le projet de loi propose de fusionner la Commission canadienne des pensions en attribuant d'un côté ses fonctions et pouvoirs au ministre pour tout le volet des premières demandes, et de l'autre côté, tout son personnel et ses mandats de révision au tribunal d'appel.

Dans le même souffle, le gouvernement rapatrie le Bureau de service juridique des pensions sous le ministère et retire le droit aux anciens combattants qui font une première demande d'y recourir.

Permettez-moi de reprendre les éléments qui fondent ce projet de loi en commençant par examiner comment il dispose de la Commission canadienne des pensions. Le ministère propose en quelque sorte de mettre fin à la Commission canadienne des pensions. Cette mesure est justifiée par le ministère de la manière suivante: On a constaté que les décisions favorables produites par la Commission canadienne des pensions en première instance correspondaient aux recommandations favorables émises par les services de consultation médicale.

Le ministère s'est donc dit: Pourquoi existe-t-il une commission indépendante qui ne fait que sanctionner les recommandations produites par les services du ministère? Il a donc eu l'idée d'éliminer cette commission en faveur d'une première décision au niveau du ministère et d'affecter les ressources de cette commission au tribunal pour les révisions et les appels, de façon à éliminer les délais substantiels.

Nous nous inquiétons d'une mesure semblable. Pour la première fois depuis que le système d'attribution des pensions existe, les premières décisions sont assujetties au pouvoir ministériel. Nous comprenons que cette mesure vise à rapprocher la prise de décision vers les intervenants de la base. Toutefois, cette mesure qui doit se faire sous l'autorité ministérielle se devra d'appliquer le principe d'impartialité à cette étape. Certes, la possibilité de traiter plus immédiatement les premières demandes passe par l'ouverture du processus décisionnel à ceux qui font le travail.

L'autre élément important de ce projet de loi est le transfert du Bureau de service juridique des pensions de son statut d'organisme indépendant à celui d'une instance parmi les autres au sein du ministère des Anciens combattants. Ce projet de transfert remet en question les orientations que les gouvernements ont toujours respectées depuis 1971, l'année où ce bureau fut précisément placé à l'extérieur du ministère pour des fins de transparence.

Nous souhaitons que cette transparence demeure intacte pour les anciens combattants qui font une première demande, ces personnes âgées dont les états de service remontent à plusieurs années, alors que bien des choses se sont passées et bien des lois ont inévitablement changé. Nous souhaitons ardemment que le retrait de cette étape puisse aider l'ancien combattant à voir son dossier mieux acheminé dans les méandres du ministère. Le rapport du sous-comité sénatorial, présidé par l'honorable Jack

Marshall à l'automne dernier, fait d'ailleurs état du scepticisme que l'on peut entretenir à l'égard de cette mesure.

• (1650)

Le ministère entend donc réserver les services juridiques à toutes les causes entendues au–delà des premières décisions. D'une certaine manière, c'est dire qu'un ancien combattant a besoin d'aide juridique uniquement lorsqu'il doit aller en révision ou en appel lorsque les décisions, même favorables, ne le satisfont pas. C'est une hypothèse à examiner.

On se demande pourquoi il est nécessaire de rapatrier les services juridiques au sein du ministère. Bien entendu, si cette mesure diminue les délais envers les demandes de l'ancien combattant, nous l'approuvons d'emblée. Il faudra toutefois demeurer vigilant dans l'application de cette mesure.

Le Bloc québécois souhaite ardemment que les anciens combattants puissent voir le traitement de leurs demandes accéléré au sein de structures empreintes d'équité, de transparence et de justice. Depuis plusieurs années, une foule de suggestions sont parvenues à divers niveaux afin d'améliorer le système d'attribution des pensions. Nous prendrons avantage ici à nous rappeler quelques–unes de ces suggestions, à l'aide notamment de l'étude d'évaluation des pensions d'invalidité terminée en 1993 pour le compte du ministère.

Cette étude a impliqué la Direction générale des services organisationnels ainsi que deux firmes de consultants: Coopers et Lybrand et Deloitte et Touche. C'est cette dernière entreprise qui a traité des questions relatives au processus des pensions.

En examinant son rapport contenu au volume 4 de cette étude d'évaluation, on note d'abord l'importance des mesures de contrôle et des procédures supplémentaires qui causent des délais indus. On retrouvait en 1992 ces mesures et ces procédures au sein même du ministère, au secteur des services aux anciens combattants, à la Direction générale des prestations, à la Direction des services de consultation médicale, dans les bureaux du district, au soutien des décisions et des prestations à caractère non médical, à la Planification des programmes et services de pensions, au Service de distribution des pensions, à la Section des recherches sur les demandes à caractère médical, à la Section des normes et opérations, à la Section des prestations supplémentaires, à la Section de l'administration.

Vous énumérer une telle nomenclature, c'est une manière de vous illustrer toute la complexité du système. Imaginez que chacune des demandes de pension, qui se traduisent chacune par un dossier spécifique, soit obligée de traverser chacune de ces instances, chacune contenant plusieurs points de contrôle des dossiers. Voilà un facteur majeur des délais indus. C'est pourquoi cette étude, parmi ses recommandations, préconisait une réduction substantielle des points de contrôle au sein du ministère.

L'étude du ministère laisse entendre dans ce rapport de 1993 que les points de contrôle font la poule et l'oeuf avec un climat de méfiance qui prévaut au sein des instances et entre les instances. La méfiance engendre des contrôles additionnels, des contrôles qui ajoutent au climat de méfiance, et ainsi de suite. Je ne sais pas si cette vision du système d'attribution des pensions correspond à celle des intervenants sur le terrain, mais ce climat de méfiance pourrait contribuer à compartimenter les secteurs et les activités. La solution serait donc de défaire cette situation, en décloisonnant les activités nécessaires dans le processus. Le projet de loi semble cadrer avec les recommandations de cette étude.

Il est malheureux de constater, à l'instar de l'étude, que beaucoup d'initiatives visant l'amélioration du système n'avaient pas trouvé le chemin de la réalisation. La firme Deloitte et Touche notait d'ailleurs qu'au cours de son séjour à Charlottetown, elle a littéralement été inondée de suggestions d'améliorations valables, qui avaient été soumises à l'interne, sans que l'on y donne suite. Voilà du personnel de la base, qui y allait d'initiatives, du personnel rempli de l'espoir d'aider à améliorer la qualité et le rendement du service. Pour du personnel vivant dans un climat de méfiance, voilà un comportement plutôt étrange.

• (1655)

Toujours est–il que ces suggestions, dont plusieurs ressemblaient à d'autres avenues envisagées depuis des années par divers rapports, se représentaient ainsi, et je cite: «Fusion des processus de détermination du droit à pension et d'évaluation; une seule copie des documents portant sur le service pour répondre à tous les besoins; participation accrue des conseillers régionaux dans le processus d'étude de la demande; et exiger du demandeur qu'il présente un rapport de diagnostic et d'examen médical de son médecin, au moment de soumettre sa demande.» Voilà des suggestions qui permettraient assurément la réduction des délais.

Finalement, l'étude d'évaluation des pensions d'invalidité des anciens combattants a produit sept recommandations principales. La seule recommandation qui semble correspondre au projet de loi est la troisième, qui se lit comme suit: «Le ministère et la Commission canadienne des pensions devraient rationaliser le processus décisionnel en combinant les éléments droits à pension et évaluation, en réduisant le nombre de contrôle de la qualité et de contrôle du processus et en transférant la responsabilité des premières décisions au groupe des conseillers médicaux des pensions.»

Toutes ces mesures, qui visent à améliorer le processus d'attribution des pensions, remettent–elles en question le principe de l'indépendance du processus à l'endroit du pouvoir ministériel? L'étude d'évaluation des pensions menée pour le compte du ministère, en 1992, ne serait pas restée lettre morte. Au cours des exercices 1992–1993 et 1993–1994, plusieurs changements ont été apportés au processus des pensions. Selon le budget des dépenses, ces changements auraient contribué à simplifier les opérations et à réduire les délais d'exécution.

Bon nombre des modifications proposées seraient déjà en place. Selon le budget des dépenses de 1994–1995, et je cite: «Une des améliorations les plus importantes est la modification des procédures internes, grâce à laquelle la Commission canadienne des pensions peut maintenant rendre une décision sur l'admissibilité et l'évaluation en même temps. On prévoit que cette nouvelle procédure, mise en place en mai 1993, va permettre de réduire de quatre mois le délai de traitement d'une première demande.»

Le ministère aurait donc fait ses classes. Nous sommes en 1995 et nous ne pouvons donc plus dire que le délai moyen des premières demandes est de 18 mois. Des améliorations substantielles seraient en cours de réalisation. En 1993, on aurait remanié le système d'enregistrement des demandes de prestations pour raison médicale. En mars 1994, un nouveau système d'information sur les pensions et l'état des pensions aurait été mis en place. L'informatique aurait enfin rejoint les besoins des anciens

combattants. Je me permets encore une citation du budget des dépenses de 1994–1995: «Parmi les nouvelles procédures qui ont permis d'améliorer le service, notons l'envoi des décisions favorables concernant l'évaluation et les octrois spéciaux, simultanément avec les paiements et les lettres de promulgation. Les délais moyens sont ainsi réduits d'environ 40 jours pour les décisions favorables concernant l'évaluation, et d'environ 45 jours pour les octrois spéciaux.»

Le travail sur la réduction des délais et des arriérés est donc présentement en cours. Tout cela est de bon augure, même s'il doit toujours y avoir une place pour l'amélioration. Espérons que le projet de loi est dans ce cadre une initiative heureuse pour d'autres améliorations du système. Nous savons que tout délai est un délai indu pour les anciens combattants. C'est dans cette perspective que le travail de l'honorable ex–sénateur Marshall a été effectué, au début de l'automne dernier.

Dans le rapport du sous–comité sénatorial qu'il a présidé, on trouve une section fort intéressante, intitulée: *En quoi consiste le système et comment l'améliorer.* Dans cette section, on trouve dix recommandations, toutes très pratiques, les recommandations 32 à 41. Ces recommandations pour améliorer le système dans ses délais et dans ses arriérés sont bien terre à terre. On recommande et je cite: «Que les demandes de documents sur les états de service soient envoyées par un moyen électronique à la section de la documentation externe et que les documents soient fournis gratuitement aux associations d'anciens combattants qui administrent un bureau d'entraide.»

• (1700)

S'il faut en croire le travail effectué par le ministère depuis deux ans en vue d'améliorer les délais, cette recommandation devrait trouver son application sans difficulté. Et puis, nous sommes à l'heure de l'autoroute informatique.

Je poursuis la citation des recommandations 32 à 41: «Que les pages de la copie des documents sur les états de service soient numérotées pour faciliter le travail des rédacteurs de précis qui joindront à la demande de pension leurs propres extraits de ces documents, sans rien dactylographier, à la demande de pension et enverront le tout à la Direction des services de consultation médicale pour obtenir son avis; que cette documentation à laquelle sera jointe une copie de la décision de la Commission serve d'énoncé de cas à l'étape du processus, soit celle de l'audience.»

Peut–on imaginer qu'il en soit autrement? De pareils exemples de solutions démontrent que parmi les causes qui expliquent les délais et les arriérés, la forme des structures en place y joue pour peu. Les délais et les arriérés sont beaucoup plus la conséquence de manières de faire qui résistent aux volontés de changement semble–t–il.

La résistance au bénéfice du doute en faveur de l'ancien combattant, qui semble perdurer au sein de la Commission canadienne des pensions, a d'ailleurs entraîné la recommandation suivante du rapport Marshall, et je cite: «Que la Commission canadienne des pensions fasse des efforts sérieux pour accorder le bénéfice du doute au premier palier de décision, conformément à la Loi sur les pensions.»

Nous avons le goût d'accorder le bénéfice du doute à de nouveaux services, de nouvelles instances qui pourraient mieux appliquer le bénéfice du doute aux anciens combattants.

Le rapport du sous–comité sénatorial a aussi produit une recommandation afin d'accélérer les évaluations, et je cite: «Que les médecins principaux de district rendent la décision sur les évaluations au niveau du district; que les médecins principaux de district évaluent les affections faisant l'objet d'une demande au premier stade de la préparation des demandes de pension; que les médecins principaux de district se fient aux rapports préparés par des spécialistes des affections ouvrant droit à pension, de façon que le dossier de leurs patients, qui sont d'anciens combattants, puissent faire l'objet d'une évaluation.»

Voilà des recommandations qui concordent avec des objectifs souhaitables et modernes de déconcentration et de décentralisation dans le processus et avec les intentions du ministère.

Pour en finir avec mes exemples de mesures concrètes, le sous–comité sénatorial s'est prononcé concernant la prise de décision et la promulgation des pensions d'invalidité, et je cite : «Que toutes les décisions entièrement favorables rendues par la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants (. . .) aient de préférence une longueur de moins d'une page et que les décisions défavorables ou en partie favorables portent uniquement sur les raisons pour lesquelles la demande ou l'appel a été rejeté.»

Voilà des mesures susceptibles d'améliorer les délais et les arriérés. Il faudra vérifier comment de telles mesures trouveront leur application, si ce n'est déjà fait. Le Bloc québécois s'engage à veiller aux transformations pour rendre le système encore plus performant.

La réduction des délais et des arriérés est surtout de l'ordre de l'administratif: la structure du programme, le ministère, les organismes, les règlements, les procédures, les mesures de contrôle. C'est de tout cela dont il s'agit, soit la manière précise à partir de laquelle un service public s'accomplit.

Or, l'ordre administratif doit reposer sur des principes. Dans le cas du système d'attribution des pensions pour les anciens combattants, des principes ont été établis et respectés. Ces principes sont: l'équité, l'impartialité, l'uniformité et les droits acquis.

La proposition législative du gouvernement se résume très clairement par trois éléments contenus au document d'information concernant la réforme du processus des pensions, et je cite: «Délégation au ministère du processus relatif aux premières décisions; concentration du travail du bureau de services juridiques des pensions sur la préparation des appels; fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants.»

• (1705)

Cette mesure législative remet–elle en question les principes fondamentaux du système des pensions? C'est notre inquiétude et l'objet de notre attention.

Nous sommes d'accord avec les objectifs louables de la réduction des délais et des arriérés dans le système d'attribution des pensions d'invalidité pour les anciens combattants.

Néanmoins, avant de nous prononcer définitivement sur ce présent projet de loi, nous porterons une attention à ce que les anciens combattants, les organismes qui les représentent, ainsi que les instances publiques qui sont touchées par ce projet de réforme, ont à dire concernant le projet de loi C–67. Notre plus grand souci est d'offrir une écoute attentive et respectueuse des positions qu'ils soutiendront et, dans la limite des convergences possibles, nous accorder avec ce qu'ils souhaitent pour leur avenir.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Louis–Hébert—La visite du président américain.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur le projet de loi C–67, au nom du Parti réformiste. Après avoir lu le texte une première fois, réexaminé, relu et réexaminé encore une fois, j'ai pensé qu'il fallait concrétiser l'expression «anciens combattants», lui donner un visage en quelque sorte. Je n'ai pas eu à aller bien loin pour trouver des représentants de ce groupe d'hommes et de femmes.

En réalité, même ici, à la Chambre, nous voyons souvent des préposés au service d'ordre vaquer à leurs occupations, la poitrine ornée, dans bien des cas, de médailles des campagnes de jadis. Il est bon de savoir que ces gens–là ont servi notre pays de la sorte.

Dans la localité de Summerland que j'habite, dans la région d'Okanagan, j'ai regardé autour de moi pour voir si ma communauté ne compterait pas quelques anciens combattants. Encore une fois, je n'ai pas eu à aller bien loin. Je me suis souvenu de Steve Dudson, un monsieur qui a été président national de la Légion royale canadienne ici, à Ottawa, et qui est encore très actif au sein de la filiale de Summerland.

D'autres noms me sont venus à l'esprit. Comme M. Ed Lanfdale qui a fait la Première Guerre mondiale et qui est un membre très actif du Club Kiwanis de Summerland, participant à toutes sortes d'activités de collecte de fonds au profit d'organisations et de groupes méritants de la région d'Okanagan. C'est aussi le cas de Don Bowen. Je ne peux pas oublier Don Bowen parce qu'il était sous mon commandement au sein de l'escadron de cadets de Summerland. Il a participé à la guerre de Corée et porte encore aujourd'hui un uniforme. Il rend service à sa communauté en collaborant au programme des cadets de Summerland.

Je me suis ensuite tourné vers ma famille où j'ai eu tôt fait de trouver des anciens combattants. J'ai retracé mes grands–pères qui ont tous les deux servi durant la Seconde Guerre mondiale, un oncle qui a servi en Corée et plusieurs autres membres de ma famille, certains éloignés, et ayant pour noms Donnan, Killipf et McFadzen. Ce sont toutes des personnes de ma parenté qui ont servi leur pays et qui sont d'anciens combattants.

Je suis très fier d'elles car aujourd'hui encore, il y a une chose qu'elles semblent toujours avoir en commun: même si nous ne sommes pas menacés pas la guerre, elles continuent toutes de servir notre pays. Je suis très fier, en tant que Canadien, de savoir que les anciens combattants qui ont déjà servi notre pays continuent encore de le servir aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre.

Il est vraiment navrant de voir la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les anciens combattants et leur famille. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes ont risqué leur vie pour notre pays. Pourtant, quand, devenus vieux, ils ont demandé une pension d'invalidité au ministère des Anciens combattants, ils se sont vu plongés dans un véritable cauchemar bureaucratique. Bon nombre d'entre eux sont morts avant d'avoir pu se sortir de ce bourbier et d'avoir été indemnisés adéquatement. Les anciens combattants doivent se demander pourquoi le pays qu'ils ont servi aussi courageusement les méprise tant aujourd'hui.

Je voudrais que tous les députés de la Chambre écoutent attentivement les chiffres suivants. En moyenne, on met de 18 à 20 mois à répondre aux anciens combattants qui présentent une demande de prestations. Il s'agit ici de la première étape. Étant donné que l'on applique mal la disposition sur le bénéfice du doute, seulement 30 p. 100 des demandes sont acceptées. Cela signifie une attente de presque deux ans pour des anciens combattants qui ont, en moyenne, 73 ans à l'heure actuelle.

• (1710)

Suivant les conseils de leur avocat, bon nombre d'entre eux portent leur cause en appel. Cela peut prendre jusqu'à trois ans avant qu'elle ne soit entendue. Soixante–dix pour cent des anciens combattants qui vont en appel finissent par recevoir des prestations, et bon nombre d'entre eux ne peuvent recevoir qu'une partie des prestations auxquelles ils ont droit. Cette situation est inacceptable.

Nous faisons attendre des anciens combattants âgés près de cinq ans avant de leur accorder des prestations. À l'heure actuelle, il y a un arriéré de 12 500 demandes, et on s'attend à ce que 10 000 autres anciens combattants présentent une demande de prestations cette année.

Après avoir été réprimandé par le Sous–comité des affaires des anciens combattants, le gouvernement a promis d'agir au nom des anciens combattants pour remédier à cette situation honteuse. Le projet de loi C–67 est sa réponse.

On m'a dit que le projet de loi visait principalement à réduire de moitié la période d'attente applicable aux demandes de pensions d'invalidité des anciens combattants, sans que leurs avantages ou leurs droits d'appel n'en soient touchés. Le ministre et

le sous–ministre m'ont donné l'assurance que le ministère atteindrait les objectifs annoncés en deux ans.

La principale question que je me pose est de savoir si l'objectif peut être atteint, sans que cela ne nuise aux droits et aux avantages des anciens combattants.

Depuis plus d'un mois maintenant, je discute du projet de loi. J'ai consulté de nombreux anciens combattants et des organisations d'anciens combattants. Après un examen attentif de la question, et dans le meilleur intérêt de tous les anciens combattants canadiens, je dois m'opposer au projet de loi C–67. Ce projet de loi porte atteinte aux droits et avantages des anciens combattants.

Le gouvernement libéral prétend qu'il se préoccupe des meilleurs intérêts des anciens combattants, mais le projet de loi a été rédigé et approuvé par le Cabinet, sans que les organisations d'anciens combattants ne soient consultées. Cette absence de consultation auprès des organisations de base est particulièrement inquiétante. En effet, après que le Cabinet eut donné son approbation, le gouvernement a d'abord informé les groupes qui étaient favorables au projet.

Le Conseil national des anciens combattants du Canada a été informé du projet du ministère en mars 1994, tandis que les anciens combattants de la Légion royale canadienne, des forces armées, de la marine et de l'aviation n'ont pas été consultés avant l'été 1994. Comment expliquer cet écart inacceptable?

Je trouve également troublant que le projet de loi C–67 ne résulte pas des opinions formulées par les anciens combattants, mais de l'avis de deux sociétés de conseil en gestion. L'absence de consultation des organisations de base d'anciens combattants est évidente d'un bout à l'autre du projet de loi.

Je trouve très inquiétant que le projet de loi C–67 supprime le droit des anciens combattants de faire traiter leurs demandes en première instance par le Bureau de services juridiques des pensions. À l'heure actuelle, la demande faite par chaque ancien combattant est traitée par un avocat formé et indépendant. En outre, chaque ancien combattant est protégé par le secret professionnel des avocats. Il sera fréquemment question de ce secret dans mon discours, car j'y accorde une grande importance.

Le gouvernement affirme toutefois que le traitement des demandes en première instance par le bureau prend trop de temps et expliquerait la période d'attente de 18 à 20 mois. Or, on trouve à la page 55 du rapport «Fidèles à la parole donnée: d'hier à demain», une explication des délais. Dans son rapport, le Sénat signale que le traitement d'une demande en première instance au ministère des Affaires des anciens combattants exige entre 11 et 13 mois, comparativement à cinq mois seulement au bureau.

Les vérifications que j'ai moi–même effectuées m'ont révélé que, dans la plupart des cas, le délai de traitement au bureau est de deux mois. Il y a également lieu de se demander pourquoi, si le bureau prend trop de temps à préparer ses cas, 70 p. 100 des demandes sont rejetées en première instance.

• (1715)

Le fait qu'on ne puisse plus compter dorénavant sur le Bureau de services juridiques des pensions pour intervenir au premier niveau est inquiétant pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, les anciens combattants dépendent maintenant du ministère pour préparer leur cas, alors que c'est le ministère qui rend la décision au premier palier. C'est non seulement une situation de conflit d'intérêts, mais cela enlève à ces anciens combattants le droit d'invoquer le secret professionnel des avocats. On ne peut sous–estimer l'importance de ce secret.

Dans le rapport du Sous–comité des affaires des anciens combattants intitulé *Fidèles à la parole donnée: d'hier à demain*, M^me^ F. L. Crummer, un témoin qui se bat depuis six ans avec le ministère, défend avec beaucoup d'éloquence la nécessité de préserver le secret professionnel des avocats. Elle dit ceci:

> Un facteur important dont il faut tenir compte, c'est la moyenne d'âge et le niveau d'instruction des clients servis par le Bureau et le fait qu'ils ne savent rien ou presque rien du fonctionnement du système. C'est leur avocat qui est leur lien avec ce système et c'est en lui qu'ils mettent toute leur confiance.
>
> Les rapports privilégiés avocat–client sont l'un des points forts du Bureau et de la Loi sur les pensions. C'est la base sur laquelle repose la confiance des clients dans leur défenseur.

Elle ajoute:

> Des modifications en ce sens pourraient compromettre, voire détruire la confiance du client non seulement en son avocat, mais envers le système lui–même. [. . .]J'ai aussi l'infime conviction qu'aucune modification ne devrait non plus être apportée à l'article 19 de la loi qui établit l'indépendance du Bureau de services juridiques des pensions. Le Bureau doit conserver cette indépendance vis–à–vis du ministère pour pouvoir servir adéquatement les anciens combattants et les personnes à leur charge.

Je voudrais rappeler à la Chambre que je souhaite principalement accélérer le processus sans rien enlever à nos anciens combattants.

Ce que je crains également au sujet de la décision de ne plus donner la possibilité aux anciens combattants d'avoir recours au bureau au premier niveau, c'est que les anciens combattants traiteront directement avec le ministère dont les employés sont bien connus pour ne pas avoir la meilleure attitude. M. Cliff Chadderton, président du Conseil national des associations d'anciens combattants, a déclaré récemment ce qui suit:

> Les problèmes reliés à l'ancienne loi étaient, selon nous, largement attribuables à l'attitude, au manque de connaissances ou peut–être à l'incompétence des fonctionnaires. En d'autres termes, quel que soit le cadre de la nouvelle loi, les résultats dépendront de la façon dont elle sera administrée. [. . .]La capacité de réduire les retards dans le règlement des demandes dépendra de la volonté de l'administration d'assurer le bon fonctionnement du système.

Sachant qu'il y a un problème d'attitude au sein du ministère, je trouve incompréhensible que ce dernier estime pouvoir offrir aux anciens combattants un service meilleur que le Bureau des services juridiques des pensions. Au premier palier, les anciens combattants risquent de se trouver confrontés à un agent indifférent ou incompétent n'ayant pas envie de leur dire comment procéder pour obtenir les prestations auxquelles ils ont droit, à moins qu'il ne soit lui–même pas au courant.

J'ai également peur qu'on n'informe pas les anciens combattants qu'ils ont le droit de faire appel des décisions du ministère. Même si les agents ont les meilleures intention au monde, je ne suis pas sûr du tout qu'ils soient capables de remplir les demandes aussi bien que le Bureau de services juridiques des pensions.

Examinons la situation de plus près à l'aide d'exemples précis. Une personne de 73 ans arrive au ministère des Anciens combattants et, alors qu'elle avait l'habitude d'aller au Bureau, s'approche du comptoir. On me dit que la surdité est un des motifs principaux de demande de pension d'invalidité. Voici donc cette personne de 73 ans qui s'approche du comptoir et à qui l'on demande de remplir un formulaire de 10 pages— j'ai moi–même vu l'ébauche de ce formulaire de demande—qui est non seulement long mais aussi compliqué. La plupart des anciens combattants âgés, qui trouvent déjà extrêmement stressant d'avoir affaire à la bureaucratie, le trouveront beaucoup trop difficile à remplir.

Étant donné que cet ancien combattant se fera aider par un agent du ministère qui n'est pas tenu au même secret professionnel qu'un avocat, je crains que la demande ne constitue une sorte de piège pour l'ancien combattant qui risque de donner par erreur des renseignements inexacts qui seront ensuite consignés dans son dossier. On verrait alors un nombre impressionnant de demandes rejetées au premier palier.

• (1720)

À mon avis, le fait que le bureau n'intervienne plus au premier palier entraînera une autre difficulté. Le projet de loi C–67 aura pour effet de compliquer les démarches administratives et de donner au ministre des pouvoirs accrus pouvant servir à influencer les affaires internes du ministère. Selon ces propositions, le ministre risque d'avoir une influence excessive sur le processus décisionnel, sur la qualité du service ou sur le taux d'acceptation.

Il est probable que les employés du ministère reçoivent des directives les empêchant d'encourager les anciens combattants à réclamer les prestations et les services auxquels ils ont droit. En outre, ils se sentiront obligés de participer à l'exercice de compression budgétaire, et une remarque anodine du ministre pourrait avoir une incidence sur la manière dont le personnel traite les anciens combattants.

Je voudrais rappeler à la Chambre que mon premier souci est de veiller à accélérer le processus sans rien ôter aux anciens combattants. Compte tenu du taux de rejet qui est de 70 p. 100 et de la période d'attente qui va de 18 à 20 mois, je ne suis pas certain que le fait que le bureau ne s'occupe plus de l'examen des demandes au premier palier accélère le processus et améliore le taux d'acceptation. En fait, ce manque de continuité nuira à la défense.

Actuellement, un avocat–conseil du bureau s'occupe des demandes depuis le premier palier jusqu'aux stades de la révision et de l'appel, ce qui permet de s'assurer qu'il connaît bien le fond du dossier de son client. En vertu du système proposé, l'agent chargé d'examiner les demandes de pensions n'aura plus mandat d'intervenir dans l'affaire au–delà du premier palier.

Celle–ci sera renvoyée à un avocat–conseil du bureau qui, à ce stade, ne connaît pas le dossier, ce qui a mon avis, entraînera d'autres retards. L'avocat ne sera en mesure de conseiller correctement l'ancien combattant sur le bien–fondé de son appel qu'après avoir pris le temps d'examiner sa demande. D'importantes questions se posent alors:

Premièrement, comment les anciens combattants peuvent–ils être sûrs que l'avocat–conseil agit pour leur compte et que les renseignements qu'il lui fournit à titre confidentiel ne seront pas utilisés contre eux au moment où le ministère rendra sa décision?

Deuxièmement, qui exactement prendra la décision au premier palier et comment la personne en question sera–t–elle formée?

Troisièmement, comment le fait que le Bureau de services juridiques des pensions ne s'occupe plus de l'examen des demandes au premier palier va–t–il permettre d'accélérer le processus quand on sait qu'actuellement, l'examen initial de la demande au niveau du bureau n'est responsable que d'une partie infime des délais? Les délais, c'est au ministère qu'il y en a et non pas au bureau.

Quatrièmement, le rejet rapide des demandes au premier palier ne va–t–il pas créer plus d'encombrements au niveau de l'appel?

Enfin, cinquièmement, vu que le gouvernement promet de réduire de moitié les cas en attente en deux ans, où exactement seront les gains promis de temps et d'argent?

Un deuxième aspect de cette mesure législative qui m'inquiète est la proposition de rattachement au ministère du Bureau de services juridiques des pensions. Là encore, je crains les risques de conflit d'intérêts en raison de l'absence du secret professionnel de l'avocat.

Le bureau étant limité à l'audition des appels et appartenant au ministère ne serait plus en mesure de fournir les avis objectifs et indépendants qu'il donne actuellement en connaissance de cause. En tant qu'employés du ministère, les membres du bureau pourraient devenir partie à toute mesure de réduction des frais ou d'imposition de quotas que le ministre pourrait demander, vu qu'ils relèveraient maintenant de gestionnaires du ministère auxquels ils devraient rendre des comptes. Je ne vois pas comment cela pourrait contribuer à mieux servir les anciens combattants.

Un troisième aspect qui m'inquiète est la fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants. D'après les recherches que j'ai pu faire, la commission des pensions à une vue beaucoup plus restrictive de ce qu'est une invalidité que le tribunal d'appel. Toutefois, tant qu'ils agissent indépendamment, il en résulte un certain équilibre.

Si on fusionne les deux organismes, la politique plus libérale du tribunal d'appel pourrait se trouver resserrée, ce qui nuirait aux droits et prestations des anciens combattants. C'est quelque chose que ni moi ni le Parti réformiste ne saurions accepter.

En plus, je crains que le nouveau Tribunal des anciens combattants (révision et appel) n'examine pas les mérites de chaque cas, mais se contente de déterminer si le ministère a suivi la politique et la procédure établies. Du coup, on porterait atteinte aux droits et aux avantages des anciens combattants.

• (1725)

Un quatrième sujet de préoccupation est l'idée que le comité de révision, le comité d'appel et le ministre puissent, de leur propre chef, en vertu des articles 23, 32 et 82 respectivement, réexaminer une décision qu'ils ont rendue, puis l'annuler ou la modifier, s'ils constatent que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit étaient erronées.

Il s'agit d'un pouvoir sans précédent. En cour, on ne peut pas être jugé deux fois pour le même crime après avoir entendu sa sentence. Ce n'est pas légal. Je me demande même si c'est conforme à la constitution.

Lors de notre entretien sur le projet de loi, le sous–ministre m'a assuré qu'il n'y avait pas lieu de s'en faire avec les conflits d'intérêts, le secret professionnel de l'avocat ou la mentalité des employés du ministère. Il a soutenu que les anciens combattants auraient le bénéfice du doute à toutes les étapes du processus de prise de décision.

Comment être sûr que le ministère leur laissera le bénéfice du doute, si cela n'a pas été l'usage jusqu'ici? Les arbitres avaient le bénéfice du doute en vertu de la Loi sur les pensions et de la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants afin que ces derniers aient une meilleure chance d'être admis rapidement.

Les commissaires et les membres du Tribunal d'appel des anciens combattants étaient expressément tenus par la loi de pencher pour le requérant. Pourtant, dans la pratique, il n'en est pas ainsi. Le rapport du Sous–comité des affaires des anciens combattants signale qu'au lieu de laisser le bénéfice du doute, la commission a adopté sans discussion l'avis des services de consultation médicale en matière de pensions.

Qu'est–ce qui nous dit que le ministère laissera effectivement le bénéfice du doute aux anciens combattants? Pas étonnant que le Bureau de services juridiques des pensions exagère dans la préparation des causes.

En guise de conclusion, je rappelle qu'aux termes de la Loi sur les pensions, le Canada et les Canadiens sont légalement tenus de verser les indemnités d'invalidité ou de décès ayant trait au service militaire. Outre cette obligation légale, nous avons l'obligation morale de fournir une aide sûre et rapide aux anciens combattants.

Je comprends que le gouvernement veuille faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Or, j'ai de nombreuses réserves quant à l'effet de cette mesure.

C'est aussi le cas de la Légion royale canadienne, qui représente 240 000 anciens combattants. L'autre jour, son président national m'a fait parvenir une lettre faisant état de nombreuses préoccupations. Il y déclare ce qui suit: «La Légion royale canadienne est d'avis qu'il est de la plus haute importance pour le comité parlementaire d'étudier et de calmer ces préoccupations avant d'approuver le projet de loi. En même temps, nous reconnaissons qu'il faut agir vite. La Légion royale canadienne est disposée à collaborer au processus.»

En terminant, je voudrais citer encore une fois le document *Fidèles à la parole donnée: d'hier à demain*. Je tiens à féliciter les membres du comité, en particulier l'honorable Jack Marshall, qui a pris sa retraite récemment. Ce document est le fruit d'excellents travaux.

À la page 94, on signale que le premier ministre Robert Borden définissait les obligations du Canada à l'égard des anciens combattants, dans un discours aux soldats qui se préparaient à participer à la bataille du Plateau de Vimy, en 1917.

Voici ce qu'il a dit: «Le gouvernement et le pays considéreront comme leur premier devoir de témoigner à ceux qui reviendront toute la gratitude qu'ils méritent pour la valeur inestimable de ces services; et je vous assure qu'aucun homme, qu'il rentre au pays ou qu'il reste dans les Flandres, n'aura jamais à reprocher au gouvernement d'avoir manqué à sa parole envers ceux qui auront vaincu et ceux qui seront morts.»

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à lundi, à l'heure habituelle de l'ajournement. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le vote soit reporté du lundi, à l'heure de l'ajournement, au mardi, à 17 h 30.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR L'INTÉRÊT

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) propose: Que le projet de loi C–273, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est déçu, pour ne pas dire outré, que je prends la parole sur le projet de loi C–273 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'intérêt. Pour comprendre ma frustration, j'expose en quelles circonstances j'ai été sensibilisé à l'inefficacité de la Loi sur l'intérêt.

Je suis notaire de profession. J'ai, au cours des ans, officié au moins 5 000 transactions immobilières, soit de vente ou de financement. Au cours des années 1981 et 1982, une montée verticale des taux d'intérêt prenait par surprise les débiteurs hypothécaires qui se virent forcer de renouveler leurs prêts hypothécaires à des taux de 18, 19, 20 p. 100, et j'ai même vu une hypothèque de second rang se renégocier à 24,41 p. 100.

Lors du rétablissement de taux un peu plus civilisés, un peu plus normaux, ces contribuables, de toutes allégeances politiques, je le dis en passant, tentèrent de renégocier leur hypothèque afin de jouir de cette baisse soudaine des taux. Les prêteurs hypothécaires, avec raison je crois, arguaient qu'ils avaient dû eux–mêmes emprunter sur dépôt à terme à des taux très élevés.

Leur argumentaire avait eu un écho favorable auprès du ministre des Finances d'alors, un ministre du Parti libéral. Je cite Marc Lalonde, qui était alors ministre des Finances, en 1983, qui disait, à cette époque–là: «. . .que les banques avaient dû emprunter à un taux élevé, et que de changer les règles du jeu en cours de route pouvait les placer dans une situation embarrassante.» Je l'ai compris, et je pense que les membres de la Chambre des communes, à l'époque, l'ont compris.

Est–ce que je pourrais demander au Président de bien vouloir faire taire nos amis du Parti réformiste?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sollicite votre collaboration pendant que le député à la parole. Si des discussions sont nécessaires, je vous saurais gré de les tenir à l'extérieur de la Chambre, derrière les rideaux ou dans les couloirs.

[*Français*]

M. Lebel: La crise des taux d'intérêt de 1981–1982 avait fait très mal aux petits propriétaires d'immeubles à revenu ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles résidentiels.

• (1735)

Certains avaient dû emprunter, toujours à des taux élevés, sur d'autres actifs qu'ils possédaient, les sommes nécessaires à combler le déficit que leur imposait cette hausse soudaine des taux d'intérêt. Je me souviens, pour ma part, que lors d'une transaction immobilière impliquant deux immeubles locatifs de douze logements, j'ai vu un vendeur, déjà pris à la gorge par son créancier hypothécaire, une banque, une des six soeurs, comme on dit, verser 56 000 $ à la valeur d'alors, à titre de pénalité d'intérêt pour bris d'hypothèque. Aux États–Unis, la loi fédérale sur l'habitation stipule qu'aucune pénalité n'est exigible pour bris d'hypothèque et pourtant, là–bas, l'économie semble aller bien.

Devant le tollé que soulevaient ces abus, le ministre des Finances avait invité les banquiers à s'autodiscipliner et à faire preuve d'humanisme à l'endroit de leurs débiteurs hypothécaires. Quel angélisme de la part d'un ministre! Les contribuables ont quand même fait preuve de compréhension et, comme c'est toujours le cas, ont été modérés face à ce problème et, par le manque de volonté politique des libéraux d'alors, comme toujours, ont payé seuls cette incurie.

Depuis ce temps, les taux d'intérêt se sont civilisés, quoique récemment, à cause, prétend–on, de la déconfiture de la devise mexicaine, ils aient eu tendance à augmenter. Quand, récemment, les taux d'intérêt ont chuté à 5,25, 5,5 p. 100 l'an, c'était alors le temps d'agir pour le parti au pouvoir. La situation prévalant en 1982–1983 s'était dissipée. Donc, il n'était plus question de prendre les banques par surprise, maintenant. Les banques, l'été passé encore, prenaient sur dépôt à terme, payaient 2, 2,5, 3 p. 100 et prêtaient à 5, 5,25, 5,5 p. 100.

Vous savez, monsieur le Président, qu'il y a 2 500 000 Canadiens qui sont aux prises avec une hypothèque, actuellement, au Canada. Ils sont pris à la gorge par les institutions financières et par le marché, pas juste les institutions financières, mais par les fluctuations du marché. Cela devient inquiétant et cela affecte notre économie et de façon pas toujours prévisible, mais bien sensible, quand même.

Outré, monsieur le Président? Oui, et voilà pourquoi. Les projets de loi émanant des députés sont d'abord tirés au sort. Le projet de loi sous étude, le projet de loi C–273, que l'on étudie aujourd'hui, a franchi cette étape. Après celle–ci, le projet de loi émanant d'un député est référé à un sous–comité des affaires émanant des députés, où siègent une majorité de libéraux et de réformistes, avec un député de la formation politique que je représente.

Ce comité doit décider si le projet de loi fera l'objet d'un simple débat d'une heure, comme c'est le cas actuellement, ou s'il sera votable. Si on choisit le débat d'une heure, au bout d'une heure, tout tombe à l'eau, on n'en discute plus, on renvoie ça aux oubliettes. Si, par contre, ce comité choisit de le rendre votable, alors là, les parties peuvent s'exprimer dessus, en débattre et après trois heures de discussion, passer le projet de loi du député au vote.

Bien sûr, lorsque dans le comité, la majorité des membres craignent qu'un projet de loi émanant d'un député ait des chances d'être adopté et de devenir une loi, les membres en évaluent

l'impact sur leurs commettants, sur leurs partisans, sur leurs supporters et aussi, bien sûr, bailleurs de fonds. Alors, là, ou bien on l'envoie au débat de trois heures ou bien on le réfère au débat d'une heure comme celui qu'on tient actuellement.

Inutile de faire de dessin. Le présent projet de loi, s'il était adopté, ferait perdre aux banques des montants énormes qu'ils perçoivent actuellement en pénalités.

• (1740)

Ces pauvres banques déclaraient globalement un bénéfice de 4,3 milliards de dollars en novembre dernier, à la fin de leur exercice financier, après avoir, bien sûr, prélevé toutes les réserves pour créances douteuses et avoir retenu les impôts payables; 4,3 milliard de dollars, pauvres elles.

Pourquoi le sous–comité d'examen des projets de loi émanant des députés, où le contrôle est exercé par nos amis d'en face et nos amis d'à côté, s'est–il opposé à ce que le présent projet de loi soit votable? Serait–ce que la majorité des six soeurs, les grosses banques à charte, ont donné en moyenne, chacune, 250 000 $ au Parti libéral du Canada lors de la dernière campagne électorale? Il est permis de penser que tel est le cas.

Ce comité obscur n'a nullement considéré l'intérêt du contribuable canadien dans sa prise de décision, mais exclusivement ceux de ses bailleurs de fonds. Voilà le résultat de la politicaillerie dans l'art de laquelle sont passés maîtres les libéraux.

Les réformistes apprennent vite également, puisqu'ils visent à former le prochain gouvernement. Dieu m'en garde! Aux contribuables canadiens, je souligne la leçon qu'il y a dans tout cela: voilà ce qui arrive quand un vote nous est acquis, vous êtes les derniers considérés.

Je voudrais mettre les députés qui forment la majorité sur ce triste comité en garde contre leur attitude dans le présent dossier, puisque je me propose de faire parvenir à tous les journaux régionaux et nationaux circulant dans leur circonscription, copie du hansard du présent débat, auxquels ils devront tous et chacun expliquer pourquoi ils ont refusé le vote sur le présent projet de loi.

Je reviens à ce projet de loi et je vois tout de suite la réaction de mes collègues d'en face qui prétendront qu'une telle mesure serait susceptible de nuire à certains investissements. Qu'on me permette d'en douter, et voici pourquoi.

Actuellement, un prêt consenti pour plus de cinq ans peut, lui, être remboursé par anticipation pourvu qu'on y ajoute au capital et aux intérêts dus, une somme équivalent à trois mois d'intérêt, pour les prêts de plus de cinq ans. Pourtant, la Banque de Montréal, depuis quelques années, fait des prêts de sept ans et même plus.

L'argument voulant qu'une telle procédure fasse en premier lieu perdre des revenus à ceux qui placent à long terme leurs économies auprès des institutions bancaires, ne tient pas lui non plus. Si les gens veulent placer de l'argent à un taux assez élevé, aussi concurrentiel que celui des banques entre elles, ils peuvent toujours acheter des obligations d'épargne du Canada, des obligations d'épargne du Québec, de l'Ontario et d'ailleurs, des obligations des municipalités, qui toutes n'ont pas la fâcheuse tendance de rembourser leurs dettes avant échéance. Donc ces gens–là recevraient quand même les intérêts auxquels ils sont en droit de s'attendre.

La Loi sur la protection du consommateur qui est entrée en vigueur au Québec, je crois, en 1976–1977, stipule à l'article 93, concernant les consommateurs—on ne parle pas des prêts hypothécaires, cela ne s'applique pas parce que la Loi sur l'intérêt est de compétence fédérale—la Loi sur la protection du consommateur, au Québec, interdit, selon l'article 93, à tout créancier d'exiger plus que ce qui lui est dû au jour du paiement.

Donc, il n'y a pas de pénalité si tu paies ta télévision ou ton automobile avant le temps, pourvu que tu ne sois pas un commerçant, parce que la Loi sur la protection du consommateur s'applique aux individus. Cela n'a pas empêché les compagnies de finances, les commerçants du Québec de faire des affaires. Ce qui les a plus ralentis, c'est possiblement l'impact négatif que la mesure de la Loi sur l'intérêt a sur l'économie au Canada en général.

Lorsque des gens qui pourraient par ailleurs se financer sont pris dans un entonnoir qui les force à se rendre au terme d'une hypothèque ou à payer des montants astronomiques, j'ai l'impression que ça peut nuire à l'économie d'une province ou d'un pays.

• (1745)

En 1976, le Parti libéral, les ancêtres de ceux qui sont de l'autre côté, par l'entremise de l'honorable Anthony Abbott, avait déposé le projet de loi C–16. Ce projet de loi «visait à assurer» et son titre était Loi visant à assurer la protection des emprunteurs et déposants et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires et d'abroger la Loi sur l'intérêt. Cette loi n'a d'ailleurs pas été touchée au Canada depuis 1867, sauf à quelques reprises, pour y inclure les Territoires du Nord–Ouest et du Yukon, mais elle n'a pas été modifiée substantiellement depuis 1867. Ce projet de loi, qui est probablement mort à la suite des pressions des lobbies, des grosses banques ou de je ne sais qui, se proposait d'annuler ou d'abroger la Loi sur l'intérêt.

À son article 15 d'alors, on y lisait: «L'emprunteur qui rembourse par anticipation tout ou partie du principal dû au terme d'un prêt hypothécaire visé au paragraphe précédent n'est pas tenu de payer, sur le remboursement anticipé, l'excédent de la pénalité prévue par accord—c'est–à–dire dans le contrat—constatant le prêt sur le moins élevé des frais de crédit exigibles pour une période de trois mois ou des frais de crédit qui restent à courir jusqu'à la fin du prêt.»

Autrement dit, c'était le plus bas des deux; maximum trois mois d'intérêt ou moins que cela, si c'était ce qui restait effectivement à courir en frais d'intérêt. Et cela, c'était calculé sur le remboursement anticipé au taux des frais de crédit applicables au prêt.

Au moment où j'ai déposé mon projet de loi, je ne savais pas qu'en 1976, on avait déposé ce projet de loi. C'est au cours de mes recherches que je l'ai trouvé. Et il n'émane pas du Crédit social du Canada ni du parti de l'amour infini ou de la méditation transcendentale, il vient du Parti libéral, la gang d'en face. Pourquoi ont–ils renié leurs principes? Que s'est–il passé depuis

ce temps–là dans ce parti? Est–ce la contamination du Parti réformiste? Je sais qu'ils sont contre.

Pourtant, si certains ont été pénalisés au Canada par les mesures de la Loi sur l'intérêt, ce sont les fermiers de l'Ouest. Les fermiers de l'Ouest, on le sait, attendent des entrées d'argent importantes. Est–ce lors de la vente de leurs récoltes ou grâce à leurs assurances de toutes sortes ou de la stabilisation? Je ne le sais pas. Mais le fait est qu'ils doivent parfois attendre un certain temps avant de recevoir de l'argent. Entre–temps, ils sont obligés de couvrir par garantie hypothécaire ou par emprunt hypothécaire. Finalement, comme ils ont besoin d'argent pour un certain temps, ils en empruntent des banques.

Ce sont peut–être eux qui ont été parmi les plus pénalisés au Canada à cause de l'importance des montants d'emprunt qu'ils font régulièrement et presque annuellement, en attendant que les sommes qui leur sont dues leur soient payées.

Je suis déçu parce que je pensais sincèrement, politicailleries mises à part, que ce projet de loi visait à protéger, pour une fois—ce qui n'est pas beaucoup, une seule fois—les petits épargants, les petits qui ont des difficultés de paiement d'hypothèque. Je pensais que, spontanément, les membres de cette Chambre, de quelque parti qu'ils soient, auraient vu l'intérêt des petits, de ceux qui leur ont permis d'être assis en face. Mais encore une fois, ils se sont laissé avoir par les gros lobbies, les gros monopoles, les pressions des gros groupes que leur disent: «Écoutez, mes 4,3 milliards, je ne veux pas les perdre.»

On dit dans des coupures de journaux que ce sera probablement encore pire l'année prochaine à cause du redressement de l'économie. Ce sera peut–être plus de 4,3 milliards de bénéfices nets. Il est bien sûr qu'ensemble, ils sont capables de donner 1 million, 1,5 million ou 2 millions au parti qui leur promet de ne pas toucher à la Loi sur l'intérêt, de ne pas leur faire perdre des montants astronomiques en pénalités, tels ceux qu'ils ont perdus, j'estime, sans droit.

Je voulais également déposer ce projet de loi pour mes électeurs du comté de Chambly avec qui, pendant 15 ans, j'ai oeuvré comme notaire à faire des transactions, des hypothèques. J'en ai vu sortir de mon bureau la larme à l'oeil. J'ai vu des gens qui n'étaient plus capables de payer venir porter la clé sur mon bureau et dire: «Tu la donneras au gérant de la banque; je m'en vais à loyer à Montréal parce que je n'arrive plus à payer.» J'ai vu cela, en 1982 et 1983. Cela m'a fait mal au coeur.

• (1750)

Lorsque j'ai décidé de me lancer en politique, c'était une des promesses que j'avais faites aux gens de Chambly d'essayer d'influencer le gouvernement pour faire modifier cette loi qui me semblait inhumaine, comme l'avait dit M. Lalonde, le ministre des Finances à cette époque, et qui avait demandé aux banques de s'autodiscipliner. C'est un peu comme demander au renard, qui a pénétré dans le poulailler, de manger moins de poules. C'est comme confier la banque de sang à Dracula. C'est à peu près la même chose.

Au moins, je dis aux gens de Chambly, j'ai essayé. Vous en avez la preuve, ceux qui me voient, j'ai essayé de faire modifier des choses. Je suis déçu, cela n'a pas passé. Cela n'a pas passé à cause de l'ignorance, le goût de ne rien faire de certains de mes collègues, malheureusement, plutôt ceux du parti au pouvoir. Je leur dis qu'on ne lâchera pas et qu'on va quand même essayer, peut–être dans des moments où ils vont être moins chatouilleux face à leurs commettants corporatifs que sont les banques, peut–être lors d'une seconde tentative, à un moment donné, de revenir avec un projet de loi semblable.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, le député de Chambly nuit beaucoup à l'étude de son projet de loi d'initiative parlementaire en avançant un argument extraordinaire et même ridicule, à savoir que son projet de loi ne fait pas l'objet d'un débat de trois heures à la Chambre des communes parce que sa mesure législative visant à modifier la Loi sur l'intérêt pourrait mettre les libéraux dans l'embarras.

Je rappelle à mon vis–à–vis que les députés libéraux de l'arrière–ban ne sont pas sans réfléchir et que certains ont présenté des projets de loi d'initiative parlementaire qui allaient vraiment à l'encontre des propositions faites par certains ministres. Ces projets de loi ont quand même fait l'objet d'un débat de trois heures et ont été mis aux voix. Si ma mémoire est fidèle, le dernier projet de loi du genre, le projet de loi C–226 visant à abroger l'article 745 du Code criminel, a été débattu pendant trois heures et adopté à l'étape de la deuxième lecture par les députés.

Pour revenir à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, je suis très heureux d'avoir l'honneur de traiter du projet de loi C–273 visant à modifier la Loi sur l'intérêt. Permettez–moi tout d'abord de féliciter le député de Chambly pour le bel effort qu'il fait au nom des Canadiens ayant contracté une hypothèque.

Le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit la modification de l'article 10 de la Loi sur l'intérêt. En réalité, il ne fait que remplacer les mots «cinq ans» par les mots «douze mois» à deux endroits dans cet article.

À première vue, ce changement peut paraître mineur, mais je crains qu'il puisse avoir des conséquences très graves. Je crains que cette mesure qui semble favorable au consommateur puisse, dans les faits, lui faire du tort. Si le projet de loi est adopté, les Canadiens pourraient avoir plus de mal à négocier un prêt hypothécaire, les taux hypothécaires pourraient augmenter et les emprunteurs et épargnants canadiens pourraient avoir moins d'instruments financiers à leur disposition.

Je tiens à expliquer à mon collègue d'en face pourquoi une modification aussi simple risque d'avoir des conséquences néfastes. Le problème, c'est que ce projet de loi pourrait malencontreusement ralentir l'influx de fonds sur le marché hypothécaire en accroissant les risques associés au financement hypothécaire. Les députés se rappelleront peut–être que l'article 10 de la Loi sur l'intérêt prévoit une amende équivalant à trois mois d'intérêt dans les cas de paiement anticipé du capital dû après cinq ans sur les prêts hypothécaires ordinaires d'une durée supérieure à cinq ans.

Le projet de loi à l'étude étendrait cette amende de trois mois d'intérêt au paiement anticipé du capital dû après seulement un an sur les prêts hypothécaires d'une durée supérieure à un an.

Comme les députés et, franchement, bien des Canadiens ne l'ignorent pas, les prêts hypothécaires à long terme ne sont pas chose courante au Canada. La grande majorité des prêts hypothécaires sont ici accordés pour tout au plus cinq ans.

• (1755)

On peut se demander pourquoi il n'existe pas de financement à long terme. Malheureusement, la disposition de l'article 10 de la Loi sur l'intérêt prévoyant une amende à verser en cas de paiement anticipé y est pour beaucoup. Cela a été reconnu par des associations de consommateurs, des institutions financières ainsi que les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Voici que le projet de loi C–273 à l'étude aujourd'hui ajouterait aux problèmes posés par le financement hypothécaire d'une durée déterminée au lieu de les résoudre, car il risque de donner des résultats similaires sur le marché des prêts hypothécaires à durée moyenne. Les amendes pour paiement anticipé des prêts hypothécaires de courte et moyenne durée sont habituellement calculées en fonction de la formule de la valeur actuelle qui compense le prêteur pour toute différence de taux qui s'appliquerait. Ce qui pourrait être supérieur ou inférieur à l'amende de trois mois prévue dans le projet de loi.

Il faut reconnaître les répercussions possibles d'un tel problème. La nervosité que causerait de telles pertes ferait qu'il y aurait non seulement moins de prêts hypothécaires, mais aussi moins de CPG de durée moyenne. À son tour, le marché hypothécaire réduit et moins efficace qui découlerait de cela aurait des répercussions néfastes sur les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Je me permets d'insister. Je comprends que ce projet de loi part de bonnes intentions, qu'il a été déposé en tenant compte du bien–être des consommateurs. Toutefois, avant de renvoyer le projet de loi C–273 au comité, les députés devraient songer aux conséquences imprévues mais néfastes qu'il risque d'avoir.

En résumé, ces conséquences sont les suivantes: une réduction des options offertes aux consommateurs canadiens en tant qu'emprunteurs hypothécaires et épargnants; une hausse du coût du financement hypothécaire; une réduction du nombre des hypothèques de moyenne durée et ses conséquences néfastes pour les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Toutefois, en présentant ce projet de loi, le député de Chambly fait ressortir la nécessité de trouver un moyen de permettre aux consommateurs canadiens de faire des paiements anticipés sur leurs hypothèques d'une façon qui soit juste et équitable.

Je crois savoir que des hauts fonctionnaires se penchent sur cette question. Il se peut donc que nous y revenions très bientôt.

[*Français*]

M. Lebel: Monsieur le Président, est–ce que je peux répondre à sa question?

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Kilger): Durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, il n'y a pas de période de questions et commentaires. Celui qui présente le projet de loi en Chambre dispose de 20 minutes, ensuite les autres intervenants ont dix minutes, sans questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Chambly quant à l'intention de son projet de loi. Il ne fait aucun doute qu'il a bon coeur.

Beaucoup parmi les députés à la Chambre et la plupart des Canadiens ont ressenti le choc de la hausse croissante des taux d'intérêt il y a une dizaine d'années. Cela a certes été mon cas. Malheureusement, bien que le projet de loi procède d'une noble intention, quand on va au–delà de l'intention pour voir quelles en seraient les répercussions et ce qui se passerait sur le marché, on constate que les résultats ne seraient pas aussi nobles.

Avant de dire ce que je pense vraiment de la mesure à l'étude, je voudrais répliquer à deux ou trois observations que le député de Chambly a glissées dans le débat. Il y a d'abord l'idée qu'il ne vaut en quelque sorte jamais la peine de faire quoi que ce soit, en ce sens que le projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote.

Je crois que nous serons saisis d'une trentaine de ces mesures d'initiative parlementaire. De ce nombre, six ou huit, je crois, feront l'objet d'un vote. Pour décider si un projet de loi fera ou non l'objet d'un vote, on en examine la teneur à la lumière de toutes les autres mesures d'initiative parlementaire.

Elles sont parfois jugées déficientes, et parfois non. La mesure d'initiative parlementaire que j'avais proposée n'a pas été jugée digne de faire l'objet d'un vote. J'en ai été mécontent, mais c'est la vie! Nous devons en tirer notre parti. Il a par ailleurs laissé entendre que puisque les banques réalisent d'énormes bénéfices, il faudrait y changer quelque chose. Les banques font des profits gigantesques et par conséquent personne n'aime les banques. Je n'aime pas plus les banques que quiconque, mais elles font partie de la réalité. Elles sont un mal nécessaire.

• (1800)

Les banques ont vu augmenter leurs impôts d'environ 40 p. 100 ces dernières années. En fait, elles paient une part passablement élevée de leurs bénéfices en impôts.

Comme nous le savons tous, les banques ont augmenté leurs frais pour tous les services qu'elles offrent car elles tâchent également d'échapper au caractère cyclique du recouvrement de tous leurs coûts d'exploitation par les intérêts qu'elles exigent.

Toute la question de la rentabilité des banques dans ce débat est bien discutable. Elle n'a aucun rapport avec l'objet du débat. La réalité, c'est que la banque s'engage par contrat à prêter de l'argent à un client et que ce dernier s'engage par contrat à le lui rembourser.

Si quelqu'un veut et peut rembourser un prêt avant l'échéance pour quelque raison que ce soit, il serait bien que le prêteur puisse lui faciliter la chose. Il faut toutefois se rappeler que le nombre de personnes qui aimeraient renégocier leurs prêts lorsque les taux d'intérêt baissent ne correspond probablement pas au nombre de personnes qui voudraient faire de même lorsque

les taux d'intérêt augmentent. En fait, je n'ai jamais entendu parler de quelqu'un qui soit allé à la banque et qui ait dit ceci: «Je crois comprendre que les taux d'intérêt ont augmenté. Je veux donc renégocier mon prêt pour pouvoir payer davantage.»

Un contrat, c'est un contrat. Lorsque des gens font des dépôts et qu'ils achètent des certificats portant intérêt à la banque, celle–ci consent généralement des prêts équivalant à la valeur de ces dépôts.

Nous devrions peut–être laisser au marché le soin de décider. Si c'est dans l'intérêt de la banque—et certaines le font—de veiller à ce que ses clients aient suffisamment de souplesse par rapport à leur prêt hypothécaire, la banque pourrait annoncer qu'elle sera disposée, après un an, à laisser quelqu'un rompre son contrat de prêt hypothécaire, moyennant le paiement de trois mois d'intérêt.

La plupart des banques offrent des hypothèques remboursables par anticipation ainsi que des hypothèques fermées d'un an, de six ans, de cinq ans et de dix ans. L'Association des constructeurs d'habitations aimerait bien voir des hypothèques à beaucoup plus long terme, de sorte que les gens puissent compter sur un taux fixe pour une longue période, et peut–être même jusqu'au remboursement complet de l'hypothèque. Cela se fait aux États–unis. Ainsi, quand quelqu'un achète une maison, il connaît le montant des versements qu'il devra faire, depuis le premier paiement jusqu'au dernier. De cette façon, les propriétaires ne peuvent perdre leur maison à cause des caprices des taux d'intérêt. Mais c'est là une autre histoire et un autre débat.

Il y a des établissements de crédit qui, aujourd'hui même, au Canada, consentiront des hypothèques entièrement remboursables par anticipation qui permettront aux gens de les rembourser avant l'échéance sans avoir à payer de pénalité.

Nous devrions laisser ces décisions aux forces naturelles de la concurrence sur un marché sain. Le Parlement a bien d'autres chats à fouetter. Nous devrions laisser le secteur privé faire son travail et ne pas mêler davantage le gouvernement du Canada ou tout autre gouvernement à une question qui devrait relever du secteur privé. Nous devrions nous retirer de ce dossier, pas nous en mêler.

Le député de Chambly a présenté à la Chambre une motion s'inspirant de bonnes intentions, mais elle concerne un sujet où nous risquons peut–être de nous enliser. Je suis d'avis que si on se penche là–dessus, et le Parlement doit absolument faire quelque chose à ce sujet, on constatera que lorsqu'une institution prêteuse, une banque fait un prêt hypothécaire et s'attend à un écart de 3 p. 100 entre ce qu'elle paie à son prêteur et ce que son emprunteur lui paie, son bénéfice est compris dans ces 3 p. 100.

• (1805)

Les banques pourraient songer à renoncer à leur partie du bénéfice. Mais il faut qu'elles rentrent dans leurs frais.

Ce débat devient bien complexe. Ou plutôt, mes explications le deviennent. Ce n'est pas vraiment à nous de décider ce que les banques devraient faire et comment elles devraient le faire. C'est le marché libre, ouvert, concurrentiel qui doit le faire.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer mon collègue à cet égard et je ferais remarquer au député du Parti réformiste qu'il s'agit d'une loi qui consiste à protéger lès consommateurs privés et non pas des sociétés emprunteuses. Si j'ai bien compris le projet de loi, il ne s'adresse pas aux sociétés qui empruntent, mais aux emprunteurs privés.

Comme on sait que les institutions financières, bien organisées avec leurs experts, peuvent assez facilement voir venir les hauts et les bas des taux d'intérêt, ils peuvent prévoir et en profiter davantage qu'un simple citoyen qui doit gagner sa vie quotidiennement. Ce dernier n'a pas les ressources nécessaires pour juger à quel moment il doit, soit racheter son hypothèque ou en prendre une nouvelle, et pour combien de temps il doit la prendre, etc.

C'est pour ces raisons que la flexibilité que demande le député de Chambly de pouvoir rembourser son hypothèque et la renouveler à un taux plus bas permettrait justement à ces citoyens ordinaires, dont c'est souvent la seule économie, une hypothèque sur leur résidence de la conserver. Ils peuvent emprunter, sur l'hypothèque, une certaine somme dans le but de se faire un certain capital et dans le but aussi, bien sûr, de pouvoir parfois se créer une retraite lorsqu'ils atteindront un certain âge.

C'est pour ces raisons que souvent dans le passé, comme le député de Chambly l'a dit, on a vu des citoyens perdre des sommes énormes, principalement en raison du fait que nous vivons, au Canada, un problème majeur. Par exemple, dans les années 1975, nous avions des taux d'intérêt raisonnables de 7, 8, 9 p. 100. Dans les années 1981, 1982, 1983, les taux d'intérêt sont montés jusqu'à 20 p. 100 et par la suite, ils ont baissé à 7, 8, 9 p. 100, pour redescendre à 6 p. 100 en 1994. L'an dernier, le taux était de 6 p. 100 pour une hypothèque et maintenant, c'est rendu à 11 ou 12 p. 100.

Vous vous imaginez cette variation de taux d'intérêt que nous vivons. Je n'ai pas fait d'analyses approfondies à savoir dans d'autres pays comment cela fonctionne, mais je sais qu'aux États–Unis, on peut emprunter une hypothèque, encore aujourd'hui, pour trente ans, à un taux beaucoup plus bas que ce que nous payons ici. Alors, cette stabilité fait en sorte que les gens qui sont des salariés et qui ont des salaires plutôt stables, sont capables d'établir un budget plus équilibré. Alors qu'ici, avec cette variation des taux d'intérêt, ça fait en sorte que les gens sont toujours incertains à cause de cette instabilité des taux d'intérêt.

Alors, si on donnait plus d'occasions aux individus, parce qu'on parle toujours des hypothèques des individus, si on donnait aux individus l'occasion au moins de mieux gérer et de gérer plus facilement leurs intérêts hypothécaires, à ce moment–là, ça permettrait, j'en suis assuré, à des gens de mieux gérer leur portefeuille et de vivre avec plus de certitude, de faire plus de transactions et d'aider l'économie à mieux se développer. Je pense que c'est dans cet esprit que le député de Chambly a

présenté ce projet de loi qui m'apparaît important, mais malheureusement, il semblerait qu'on boycotte son projet de loi.

Il me semble qu'on aurait dû prendre plus de temps pour en discuter et faire en sorte qu'on puisse améliorer certaines garanties aux individus.

Encore une fois je le répète, les institutions financières sont très bien organisées, elles ont leurs experts pour évaluer les tendances, les hauts et les bas des taux d'intérêt, mais les pauvres individus qui doivent gagner leur vie tous les jours n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire. C'est sur cet aspect–là que j'appuie le projet de loi de mon collègue de Chambly.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme Catterall: Monsieur le Président, vous trouverez peut–être qu'il y a consentement unanime à ce que la séance soit suspendue à l'appel de la présidence et que le débat sur la motion d'ajournement commence à l'heure habituelle, soit à 18 h 30.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il n'y a plus de député pour prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96 du Règlement.

[*Traduction*]

Je vois que le député de Louis–Hébert est présent. Dès que nous pourrons entendre le représentent du gouvernement, la séance pourrait reprendre avant l'heure normale de 18 h 30.

Plaît–il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 18 h 12.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 h 17.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA VISITE DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, je me dois d'intervenir en cette Chambre afin de permettre au secrétaire d'État de donner quelques éclaircissements sur une réponse que le premier ministre a fournie à une question que je lui ai posée lundi dernier.

Je demandais alors au premier ministre quelle règle coutumière, parlementaire ou de droit, lui avait fait dire que le très honorable chef de l'opposition officielle ne pouvait pas rencontrer le président américain lors de sa prochaine visite à Ottawa, à la fin de février. Je lui demandais également s'il trouvait normal qu'un premier ministre canadien dicte sa conduite au président des États–Unis.

Au lieu de répondre à ma question, et incapable de s'excuser pour sa réaction émotive, partisane et maladroite faite à l'extérieur de la Chambre, le premier ministre s'est plutôt perdu en explications bizarres et confuses où il parlait de la lettre que le chef de l'oppositon a fait parvenir à M. Clinton pour solliciter une entrevue avec lui.

Finalement, il a dit que puisque la lettre était adressée à M. Clinton, seul ce dernier pouvait y répondre. Ce qu'on doit comprendre de cette partie de sa réponse, c'est qu'il a été incapable de faire une distinction entre une lettre qui lui est adressée et une copie de lettre qui lui est acheminée par courtoisie.

Aussi, le premier ministre a versé dans le vaudeville et dans l'insolite, me rappelant que rencontrer un chef de l'opposition n'est pas une tradition universelle et que, lui, lorsqu'il était chef de l'opposition, ne s'était pas toujours prévalu de cette prérogative.

D'ailleurs, me rappela–t–il, le président des États–Unis, M. Zedillo, n'avait pas rencontré le chef de l'opposition lors de sa visite en décembre dernier. Il faudrait rappeler au premier ministre que M. Zedillo est le président du Mexique.

En somme, mis à part son diagnostic médical pitoyable sur l'état de santé du très honorable chef de l'opposition officielle, qui ferait rougir Hippocrate, le premier ministre n'a pas du tout répondu à ma question. Sur quoi s'était–il basé pour affirmer que le député de Lac–Saint–Jean ne pourrait rencontrer le président américain?

Bref, après avoir si maladroitement évité de répondre à ma première question, le premier ministre n'a pas plus répondu à ma seconde. Je rappelle cette question: «Maintenant qu'il reconnaît que le chef du Bloc québécois a le droit de rencontrer le chef d'État américain, le premier ministre prend–il l'engagement qu'il ne se livrera à aucune pression ou manoeuvre de coulisse pour tenter de dissuader le président américain de rencontrer le chef de l'opposition officielle?»

Le premier ministre s'étant borné à répondre, et je cite:

> . . .la lettre du président Clinton, normalement, devrait venir de Washington, non pas d'Ottawa.

Vous comprendrez qu'il ne s'agit là d'aucun engagement à ne pas exercer de pression. Au contraire. Que signifie dans sa réponse le mot «normalement». N'indique–t–il pas clairement au contraire que le premier ministre se garde la possibilité de tenter de dicter la réponse qui viendra de Washington? Le premier ministre est passé maître dans l'art d'esquiver les questions, on l'a vu encore en cette circonstance.

Ajournement

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je donnerai une réponse brève et claire, tout en fournissant quelques informations.

Le premier ministre a répondu à cette question à la Chambre hier après–midi. La visite du président Clinton à Ottawa est un événement important pour les relations canado–américaines. Le gouvernement attend avec une grande impatience la première visite officielle du président Clinton au Canada.

Le président arrivera le 23 février au matin et partira l'après–midi du vendredi 24 février. Sont au programme une rencontre avec notre nouveau gouverneur général, une visite au Parlement, des rencontres avec le premier ministre et des ministres.

Le chef du Bloc québécois a demandé à rencontrer personnellement le président des États–Unis pendant sa visite à Ottawa. Ainsi que le premier ministre l'a dit lundi en réponse à cette question, c'est aux États–Unis d'autoriser une telle rencontre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Chers collègues, pour le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, il y a sept motions d'amendement, à l'étape du rapport, inscrites au *Feuilleton*.

[*Français*]

La motion nº 1 sera débattue et mise aux voix séparément. Les motions nºs 2, 3 et 4 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nºs 5, 6 et 7 seront regroupées pour le débat, mais seront mises aux voix séparément.

Nous allons maintenant commencer le débat sur la motion nº 1.

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 12, par substitution, aux lignes 10 à 16, page 10, de ce qui suit:

«(5.1) Lorsque l'adolescent a choisi ou est réputé avoir choisi d'être jugé par un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle et un jury, le tribunal pour adolescents tient une enquête préliminaire; dans le cas où il est renvoyé pour subir son procès, le procès a lieu devant celle–ci.

(5.2) L'enquête préliminaire est régie, dans la mesure où elles sont compatibles avec celles de la présente loi, par les dispositions de la partie XVIII du Code criminel.

(6) Les poursuites intentées sous le régime de la présente loi devant un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle et un jury sont régies par les dispositions des parties XIX et XX du Code criminel, avec les adaptations de circonstance, sauf que: ».

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.); Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité d'examiner les amendements dont la Chambre est saisie aujourd'hui en ce qui concerne le projet de loi C–37.

Comme les députés le savent certainement, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a adopté plusieurs motions à la suite des longs témoignages entendus au sujet du projet de loi C–37. Une quarantaine de témoins ont comparu devant le comité.

Le gouvernement a proposé aujourd'hui de nouvelles motions, huit pour être exact, dont je voudrais parler. Sept de ces motions portent sur des points techniques, une sur le fond du projet de loi.

• (1005)

Ces suggestions font suite à un examen plus approfondi du projet de loi et aux récentes consultations avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec des spécialistes de la justice auprès des jeunes.

Le ministre de la Justice a récemment eu une rencontre avec ses homologues provinciaux et territoriaux à Victoria, en Colombie–Britannique. Les provinces qui, comme les députés le savent, administrent d'importants aspects de la Loi sur les jeunes contrevenants, ont demandé que l'on apporte certains changements, notamment au niveau de l'administration de la loi. Nous nous sommes montrés prêts à leur donner satisfaction car nous voulons que cette loi soit aussi efficace que possible.

La motion nº 1 sert à préciser les dispositions du code qui s'appliqueront dans le cas d'enquêtes préliminaires sur des affaires mettant en cause un jeune accusé de meurtre et renvoyées devant un tribunal pour jeunes.

Aux termes du projet de loi C–37 dans sa forme actuelle, les poursuites intentées sont régies par les dispositions du Code criminel relatives au jury et à l'instruction d'actes criminels. Les changements proposés se rapportent aux dispositions pertinentes relatives aux enquêtes préliminaires et à l'instruction et à la conduite de procès par jury.

Initiatives ministérielles

Le vice–président; Motion nº 1. Dix minutes par intervention.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de redire, avant d'aborder la motion nº 1, l'opposition que le Bloc québécois a toujours manifestée à l'égard du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous avons toujours prétendu, et prétendons encore avoir fait la démonstration, tant en cette Chambre qu'en commission parlementaire, qu'un tel projet de loi n'était absolument pas nécessaire pour le Canada, et surtout pour le Québec, où le projet de loi C–37 ne vise aucune situation concrète.

Dès le début de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants, il y a maintenant un peu plus de dix ans, les autorités québécoises ont très bien harmonisé les lois provinciales avec la Loi sur les jeunes contrevenants. Ainsi, la Loi sur la protection de la jeunesse a été vraiment harmonisée, de telle sorte que ce sont les mêmes personnes qui voient à l'application des mêmes lois. Une telle mesure n'est, à notre avis, absolument pas nécessaire et constitue une dérive vers une droite que l'on croyait un peu moins puissante en ce pays.

Lorsqu'on voit 70 députés libéraux se lever pour voter sur le projet de loi C–226, on comprend pourquoi un tel projet de loi a été présenté. Ce dont nos jeunes ont besoin, c'est beaucoup plus de travail que de sanctions. Si les jeunes avaient du travail, si leur avenir n'était pas bouché, il ne serait pas nécessaire de prévoir de mesures pour les enfermer, pour les référer devant les tribunaux pour adultes pour prévoir des peines plus longues. C'est une société en déroute que nous avons devant nous et le gouvernement se ferme les yeux face à cette situation.

Quant à la motion nº 1, puisqu'il faut en parler, elle soulève bien plus de questions qu'elle n'en règle. Permettez–moi seulement de soulever certains points.

Sauf pour les accusations de meurtre, le droit à l'option pour l'adolescent est prévu. Cependant, on ne précise pas quand est–ce que l'option pour être jugé devant jury ou pour être jugé devant un juge seul, ou devant un magistrat seul, peut être exercée. Est–ce que le jeune va exercer son droit à l'option au moment de la comparution? Est–ce qu'il va l'exercer au moment de l'enquête préliminaire? Est–ce qu'il va l'exercer au moment de sa requête pour cautionnement ou pour remise en liberté? Il n'y a pas de précision. C'est le flou le plus absolu. Est–ce qu'on s'en remet à la jurisprudence déjà établie devant les tribunaux pour adultes? Il n'est pas précisé quel est l'état du droit là–dessus.

• (1010)

Il me semble que les devoirs devraient être refaits à cet égard. Le rouleau compresseur mériterait peut–être d'être ralenti.

On peut se demander également, dans le cas d'une accusation de meurtre portée contre l'adolescent, devant quelle cour il présentera sa requête pour remise en liberté sous caution pendant la durée des procédures. Est–ce que ce sera devant une cour de juridiction supérieure, comme c'est actuellement le cas pour les adultes ou est–ce que ce sera devant la cour pour adolescents? Parce que les règles ne sont pas les mêmes.

Si l'adolescent doit présenter sa requête pour remise en liberté pendant la durée des procédures devant un juge d'une cour supérieure, il n'y a rien qui protège l'information qui peut couler de la présentation d'une telle requête. Il pourrait y avoir couverture de la part du journaliste, il pourrait y avoir publication des noms, alors que la Loi sur les jeunes contrevenants vise précisément à protéger, du moins dans une très large mesure, l'anonymat de l'adolescent.

Alors, l'adolescent peut très bien comparaître devant une cour pour jeunes et, s'il désire être remis en liberté, être obligé de présenter sa requête devant un juge d'une cour supérieure, comme un adulte, et, à ce moment–là, tout sera dévoilé, même si on dit que son enquête préliminaire aura lieu devant une cour pour adolescents. Il y a là un problème sérieux. Je pense que cela mériterait d'être revu. Je pense que cela a été fait aussi un peu à la course, parce que c'est uniquement en commission parlementaire que l'opposition officielle a soulevé que, en allongeant les peines, on permettait également aux jeunes de pouvoir choisir l'option d'un procès devant juge et jury. Alors, cet aspect–là n'a manifestement pas été fouillé à fond.

On a tenté d'établir des liens, bien sûr, entre le droit au procès devant jury, garanti par la Constitution canadienne même pour le jeune qui est passible d'une sentence de plus de cinq ans d'emprisonnement, et le projet de loi C–37 qui, originellement, n'en parlait pas du tout. Il faudrait que les légistes du ministère se penchent davantage sur la question pour avoir à éviter que ce soit, au cours des ans, les tribunaux qui établissent la jurisprudence quant à la procédure.

Je comprends que, sur le droit substantif, les tribunaux ont un pouvoir appréciable quant à établir le droit, mais la procédure devrait être fixée par le législateur, dans un cadre le plus sûr et certain possible. On ne peut pas laisser sous silence des dispositions floues comme celles–là. Il faudrait au moins prévoir l'interdiction de publication du nom du requérant ou de la requérante lors d'une requête pour remise en liberté, si la requête est présentable devant un juge d'une cour supérieure, parce que ce n'est absolument pas clair.

Actuellement, la comparution se fait devant un juge d'une cour pour adolescents et l'enquête préliminaire se fait devant une cour pour adolescents, mais si entre les deux il y a une requête pour cautionnement, où va–t–on? On peut prétendre, étant donné que, au moins jusqu'au stade du procès, on est devant une cour de jeunesse, une cour pour adolescents, que toutes les procédures peuvent se dérouler là, mais la loi n'en parle pas. Il faudrait préciser que tout reste devant la cour pour adolescents, même pour la requête en liberté sous caution, puisqu'elle intervient généralement entre la comparution et l'enquête préliminaire qui se déroule devant une cour pour adolescents ou un tribunal pour adolescents.

Il faudrait également baliser, fixer des limites à la demande pour une ordonnance de renvoi faite par la couronne. Quand la couronne peut–elle le faire? À toute époque avant le procès? Immédiatement après la comparution? Après l'enquête préliminaire? Entre la comparution et l'enquête préliminaire? Encore là, c'est vague. Il va falloir se fier à une jurisprudence à venir pour déterminer avec la nouvelle loi à quel moment la couronne peut le faire. Il faudrait prévoir que ce soit entre la comparution et l'enquête préliminaire ou dans un délai très court après la compa-

rution. Sûrement pas dans un délai qui devrait excéder le délai déjà prévu de trois jours à la couronne pour demander le report d'une requête pour remise en liberté. Cela n'est pas précisé. Il faut abolument baliser cela, et sûrement que les légistes du ministère pourraient y travailler.

Puisque l'on fait référence spécifiquement ici à la partie XVIII du Code criminel, relativement à la motion nº 1, autant par ce qu'elle dit que par ce qu'elle ne dit pas, je me pose en fait la question suivante: Est–ce que la couronne possède le droit au «preferred indictment» relativement à un jeune adolescent ou si le «preferred indictment» n'est pas possible?

• (1015)

Si le *preferred indictment* est possible, on se retrouve carrément avec un jeune qui, à toutes les étapes, sera traité exactement comme un adulte. Si la Couronne décide de procéder par *preferred indictment*, le jeune comparaîtra devant un juge de paix et ensuite, il sera renvoyé à procès devant juge et jury, sans enquête préliminaire.

Il faudrait au moins prévoir que le *preferred indictment* ne peut pas être utilisé pour un adolescent accusé d'un acte criminel punissable d'une peine de plus de cinq ans d'emprisonnement ou, s'il est utilisé, qu'il doit y avoir certaines procédures qui se dérouleront devant le tribunal pour adolescents, sinon la Loi sur les jeunes contrevenants n'a plus de signification. La Couronne aura tout le loisir, en procédant par *preferred indictment*, de se soustraire à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et d'envoyer directement le jeune aux assises criminelles.

Je trouvais déjà le projet de loi C–37 extrêmement rétrograde par rapport à tout ce que nous avons connu en droit criminel entre 1969 et 1980, toutes les améliorations que nous avons eues. Je crois qu'on l'empire encore avec la motion numéro 1 et l'opposition officielle votera contre cette motion.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion nº 1. J'aimerais dire que c'est un pas dans la bonne direction. Nous, de notre parti, reconnaissons que c'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un petit pas. Nous sommes encore loin de ce que veulent les Canadiens et de ce qui, aux yeux de ce parti, doit être fait en la matière.

Voici une analogie. Elle n'est peut–être pas très bonne, monsieur le Président, mais supposons que vous vouliez aller d'Ottawa à Vancouver. Vous prenez la 401 direction ouest. Vous êtes bien dans la bonne direction, mais très loin encore de la banlieue de Vancouver et de pouvoir vous féliciter d'être arrivé à bon port. Les Canadiens ne veulent pas nous voir avancer en première. Ils veulent que nous arrivions à Vancouver le plus vite possible. Ils veulent que nous prenions l'avion pour y être dès le lendemain matin.

C'est cela que nous reprochons à cette mesure législative. Elle est très loin d'accomplir ce qui, à notre avis, doit être accompli. C'est pour cette raison que mon parti et moi–même avons de très sérieuses réserves à l'égard de cet amendement.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

L'hon. Lawrence MacAulay (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 31:

a) par substitution, à la ligne 34, page 24, de ce qui suit: «férés, dès que les circonstances énoncées au paragraphe (1) s'appliquent, au répertoire spécial constitué en appli–» et

b) par substitution, à la ligne 40, page 24, de ce qui suit: «versés, dès que les circonstances énoncées au paragraphe (1) s'appliquent, au répertoire spécial des empreintes».

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 31, par adjonction, après la ligne 7, page 25, de ce qui suit:

«(4) Les alinéas 45(1)*d*.1) à *e*), dans leur version édictée par le paragraphe (2), s'appliquent au dossier relatif aux déclarations de culpabilité prononcées avant l'entrée en vigueur de ce paragraphe si la personne faisant l'objet du dossier présente, après l'entrée en vigueur de celui–ci, à la Gendarmerie royale du Canada une demande visant l'application de ces alinéas.»

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 32, par substitution, à la ligne 27, page 25, de ce qui suit:

«visée aux alinéas 16(1.0*l*)*b*) à *d*) peut être».

• (1020)

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les trois motions réunies dont nous sommes saisis apportent des modifications corrélatives.

La motion nº 2 fait suite à la création, en vertu du projet de loi C–37, de deux répertoires supplémentaires, soit le répertoire spécial dont il est question à l'article 32, p. 25, le nouveau paragraphe 45(2) de la loi, et le répertoire des empreintes digitales, mentionné à l'article 32, page 27, le nouveau paragraphe

45(3) de la loi. Il s'agit comme on le sait de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ces deux répertoires permettront à la GRC de conserver les dossiers plus longtemps. Il faut toutefois donner aux provinces un accès à ces données plus limité qu'à la GRC, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le répertoire général de cette force. Cette modification précise le moment où les dossiers peuvent être transférés du répertoire général aux répertoires spéciaux. Dans l'état actuel des choses, il faut qu'un jeune n'ait commis aucune infraction depuis un certain temps avant qu'on puisse détruire son dossier.

Le projet de loi C–37 institue une précaution supplémentaire en prolongeant la période de conservation des dossiers pour certaines infractions. En effet, les dossiers conservés au répertoire général seront dès lors versés dans des répertoires plus restreints une fois qu'un jeune aura respecté certaines conditions établies dans le paragraphe 45(1), tel que modifié par l'article 31 du projet de loi C–37. Les périodes de conservation des dossiers dans le répertoire général sont modifiées pour qu'elles correspondent, en général, à la période d'admissibilité au pardon prévue pour les délinquants adultes.

La motion nº 3 découle des modifications apportées dans le projet de loi C–37 aux dispositions en vertu desquelles on peut conserver moins longtemps les dossiers qui se rapportent à des infractions moins graves. Ces délais de conservation s'appliqueront aux dossiers des jeunes contrevenants qui ont été traités avant l'entrée en vigueur du projet de loi C–37.

La motion vise à obliger les jeunes contrevenants qui ont obtenu une absolution inconditionnelle ou sous condition ou qui ont été déclarés coupables d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité à présenter une demande de destruction de dossier, s'ils veulent que la durée de conservation soit réduite. Bien que l'on n'ait pas légiféré en matière d'absolution sous condition dans la Loi sur les jeunes contrevenants, cette notion a cependant été incorporée dans le projet de loi C–37, et la motion englobe l'absolution sous condition telle que certains juges la prononcent.

Ainsi, les jeunes personnes admissibles pourront voir leur dossier détruit plus tôt. Cette mesure rationalise en outre les ressources, car il ne sera pas nécessaire de faire des recherches ponctuelles dans les bases de données existantes, ce qui occasionnait des dépenses de plus de un million de dollars.

Pour les jeunes sur qui un dossier sera établi après l'entrée en vigueur du projet de loi C–37, la mesure sera appliquée automatiquement, et ils n'auront aucune demande à présenter.

• (1025)

La motion nº 4, comme les deux autres, est une mesure de corrélation. Elle résulte d'une motion adoptée par le comité à l'étape de l'étude en comité, motion qui a pour effet de rayer «voies de faits graves» de la liste des infractions qui donnent lieu à un renvoi par inférence. Il sera bien sûr toujours loisible à la Couronne de demander le renvoi de tels cas devant un tribunal pour adultes.

Le paragraphe 45.02(2) permet en fait de conserver indéfiniment au répertoire spécial de la GRC les dossiers relatifs à une condamnation pour meurtre ou pour toute infraction donnant lieu à un renvoi par inférence.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, les motions 2, 3 et 4 sont effectivement plutôt techniques. Elles visent donc à améliorer un mauvais projet de loi. Alors, lorsqu'on améliore techniquement un mauvais projet de loi, on le rend pire, dans le fond.

Cependant, nous allons consentir à appuyer les motions 2, 3 et 4, avec dissidence, sans vote enregistré.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, la motion no 2 ne fait qu'apporter plus d'insistance et de clarification sans modifier vraiment le projet de loi. Nous la rejetons donc simplement du fait que nous sommes opposés au projet de loi C–37 dans son ensemble.

La motion nº 3 ordonne clairement à la GRC d'éliminer le dossier au bout d'une période déterminée, après une condamnation pour une infraction moins grave faisant l'objet d'une absolution inconditionnelle, d'une absolution sous condition ou d'une déclaration sommaire de culpabilité.

La motion nº 4 vise uniquement à corriger une coquille dans le projet de loi qui renvoie aux alinéas 16(1.01)*b*) à *e*), alors que la liste s'arrête à *d*).

Encore une fois, au nom du caucus réformiste, je m'oppose à ces modifications superficielles. Je n'appuierai une mesure modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants que si elle est énergique, si elle fait quelque chose pour réduire l'activité criminelle chez les jeunes et si elle permet de conforter la sécurité des Canadiens, qui est au coeur même de notre débat et qui a toujours été l'objectif visé par le rôle de la justice au Canada. Cet objectif semble avoir été relégué aux oubliettes par le gouvernement libéral et ses prédécesseurs qui voulaient à tout prix que les droits des criminels priment sur les droits des victimes et de leurs familles, et de la société en général.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'écouter le député réformiste qui a déclaré qu'il appuiera des mesures ou des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants seulement si elles sont rigoureuses et permettent de réduire sensiblement la criminalité chez les jeunes. Si c'est le cas, je me demande pourquoi le Parti réformiste n'appuie pas des mesures qui s'attaquent aux véritables causes de la criminalité chez les jeunes.

Chaque fois que le gouvernement propose des mesures vraiment efficaces pour réduire le taux de criminalité au pays, notamment chez les jeunes, le Parti réformiste s'y oppose. Les réformistes s'opposent à ce que l'on affecte des fonds à des programmes sociaux importants. Ils s'opposent à ce que l'on prévoit des budgets qui favoriseraient vraiment la réinsertion sociale des jeunes. Ils s'opposent carrément à des programmes qui aideraient les jeunes à retrouver leur place au sein de la

société. Tout ce que les réformistes veulent c'est d'envoyer les jeunes en prison et de les y laisser poireauter.

Le vice–président: Je rappelle au député de Skeena que l'on ne peut intervenir qu'une fois dans ce débat. Par conséquent, la parole est au leader parlementaire du Parti réformiste.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la question de savoir si le projet de loi renferme des changements importants, je suis d'accord avec le député de Skeena. Les modifications dont nous sommes saisis sont tellement mineures qu'elles ne modifient pas sensiblement la teneur du projet de loi C–37. Cette mesure législative est loin, et même très loin, de régler les problèmes liés aux activités criminelles des jeunes contrevenants.

En janvier, avant la rentrée parlementaire, j'ai eu l'occasion de me rendre dans plusieurs écoles de ma circonscription. Une période de questions et de réponses avait été prévue afin de permettre un échange entre les étudiants et leur député.

La question de la Loi sur les jeunes contrevenants a été soulevée. Ce n'est pas moi qui y ai fait allusion dans mon très bref exposé. Ce sont les étudiants qui ont soulevé la question et qui m'ont dit que cette loi était inadéquate et qu'ils ne l'appuyaient pas. Ils ont le sentiment que la Loi sur les jeunes contrevenants donne d'eux une image négative. Ils exigent des changements.

• (1030)

Quand le gouvernement libéral finira–t–il par comprendre que même les jeunes veulent une réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants? Le gouvernement doit proposer des mesures significatives qui modifieront réellement cette loi et qui protégeront la réputation de nos jeunes.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, hier nous avons reçu des représentants du Conseil des Églises, et ils allaient exactement dans le même sens que mon collègue libéral. Il faut aller à la source. Ce n'est pas en emprisonnant les gens qu'on permettra à une société de vivre ensemble et de vivre en dépensant le moins possible.

Vous savez qu'un prisonnier coûte une fortune, que des prisons, des pénitenciers coûtent des fortunes également. Quand nos collègues du Parti réformiste disent qu'il faut donner des peines sévères, qu'il faut, je dirais, presque les punir, moi je dis qu'il faut aller à la source. Il faut investir dans la prévention. Il faut investir dans l'éducation. On devrait réfléchir, comme société, réfléchir énormément et dépenser l'argent à bon escient.

Une suggestion a été faite hier. Supposons que les juges disposent d'une somme d'argent annuellement, disons de 187 millions de dollars pour un district spécifique. Ils pourraient gérer eux–mêmes cet argent, conjointement avec les citoyens. À ce moment–là, il n'en coûterait pas 187 millions de dollars pour protéger la société. Ça coûterait la moitié moins et ces personnes seraient rentables également pour la société.

Je pense qu'on pourrait vous faire plusieurs suggestions comme celle–là.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.); Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Notre–Dame–de–Grâce qui accusait le Parti réformiste de ne pas appuyer une mesure législative qui éliminerait certaines causes de la criminalité chez les les jeunes.

Je ferai remarquer au député qu'il a eu amplement l'occasion, à l'époque où il était solliciteur général et avait les pouvoirs nécessaires, de présenter un projet de loi qui aurait réglé les problèmes que nous connaissons aujourd'hui, mais il ne l'a pas fait. Il s'est contenté de présenter des mesures législatives qui n'ont fait qu'intensifier les problèmes auxquels nous devons aujourd'hui faire face à cause de la Loi sur les jeunes contrevenants.

À l'instar de mon collègue, j'ai visité un certain nombre d'écoles dans ma circonscription pendant la période des fêtes. J'ai entendu les mêmes choses. Les jeunes Canadiens n'ont pas l'impression que ce projet de loi les protège et ils réclament d'importantes modifications à la loi, pas seulement des changements d'ordre administratif ou des changements mineurs au niveau du libellé, mais d'importantes modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants afin qu'ils puissent se sentir en sécurité dans les rues, les écoles et leur collectivité.

Pourtant, ce n'est pas ce que les jeunes me disent. Les jeunes et les personnes âgées de ma circonscription veulent être protégés et ne croient pas que le gouvernement leur offre toute la protection voulue.

Cela m'inquiète de voir le gouvernement ne rien faire, lorsqu'il a pourtant le pouvoir et la possibilité de présenter un projet de loi visant à empêcher les pédophiles de déambuler dans la rue ou tout au moins à informer la population de l'identité de ces pédophiles afin de protéger les jeunes dans nos localités.

Mon parti attend que le gouvernement présente un projet de loi qu'il pourra appuyer et qui fera bouger les choses, et non ce genre de mesure législative qui ne fait que s'inscrire dans la série des projets de loi immobilistes présentés jusqu'à maintenant.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Des écrans de fumée, monsieur le Président, c'est ce que les libéraux nous servent tout le temps. C'est ce que fait le ministre de la Justice avec la Loi sur le contrôle des armes à feu. Comme il n'arrive pas à régler les problèmes du système judiciaire, il invente cet écran de fumée pour laisser croire qu'il fait vraiment quelque chose. Cela vaut aussi pour cette motion.

• (1035)

On nous demande pourquoi nous contestons quelque chose qui constitue un pas dans la bonne direction. Le problème, c'est que les libéraux se vantent d'avoir trouvé une solution chaque fois qu'ils font un pas, sans jamais aller jusqu'au bout, toutefois.

Le gouvernement va devoir trouver quelque chose qui réponde vraiment aux besoins de la population, aux besoins des jeunes, sinon nous n'obtiendrons jamais les solutions définitives qu'il nous faut. Les demi–mesures doivent cesser. Elles ne fonctionnent pas. Elles servent seulement à masquer le fait que le gouvernement ne sait pas vraiment quoi faire ou n'a pas le courage d'agir.

D'après mon collègue du Bloc québécois, on ne peut pas raffermir davantage la Loi sur les jeunes contrevenants, il faut aller à la source du problème et trouver des solutions. Rien ne dit qu'on ne peut pas travailler à résoudre les problèmes avant que les jeunes aient maille à partir avec la justice. L'important, c'est encore de défendre les droits et les biens des citoyens respectueux de la loi et de reconnaître que les problèmes que pose la Loi sur les jeunes contrevenants pénalisent surtout les jeunes. Nous défendons les jeunes. Nous ne les opprimons pas.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, nous étudions des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais ce qu'il faut, c'est une étude complète de cette loi et non pas des interventions à la pièce.

Je suis en total désaccord avec les députés réformistes dont la solution consisterait à enfermer tout simplement les jeunes en espérant qu'ils ne commettent pas de crime et qui, en plus, sabreraient les programmes sociaux et élimineraient les installations offertes aux jeunes Canadiens.

Il est très troublant de constater, au Canada, l'existence d'un mouvement tourné contre les jeunes. Le gouvernement ne s'est pas occupé du chômage chez les jeunes. Pourquoi? Le gouvernement ne s'est pas occupé du besoin des jeunes d'obtenir de meilleurs services de traitement et de trouver des emplois au sein de leur collectivité. Au contraire, il envisage d'éliminer certains des services déjà existants.

Il est évident que nous devons faire quelque chose des jeunes qui commettent des crimes. Nous devons aussi soutenir les collectivités et les parents qui sont aux prises avec ces jeunes. Cependant, le projet de loi à l'étude, qui se résume à une campagne gouvernementale contre les jeunes, n'est d'aucun secours.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il est grand temps que nous revenions à la réalité.

J'ai entendu des remarques incendiaires de la bouche de députés réformistes et, en voulant essayer de rétablir les choses, je crois que la députée du Yukon n'a fait que les aggraver, mais dans l'autre sens. Elle a parlé de choses comme le traitement, qui relève du gouvernement provincial, comme elle le sait. Je me demande vraiment comment les députés peuvent faire de telles affirmations à la Chambre.

J'ai entendu un député réformiste demander pourquoi nous n'abordons pas la question des pédophiles dans ce projet de loi. Cette mesure législative vise à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en attendant l'examen approfondi qui doit avoir lieu après dix ans. Ces modifications se veulent une mesure intérimaire en attendant cet examen approfondi. Elles ne remplacent pas cet examen, qui doit d'ailleurs débuter très bientôt. Tous les députés le savent.

Il y a quelques jours seulement, un député réformiste envoyait des lettres aux Canadiens, leur disant que les députés à la Chambre n'accordaient aucune importance à ces questions et que la seule façon de voir à ce que la situation soit corrigée était d'acheter une carte de membre du Parti réformiste. C'est le genre d'absurdités et de propos alarmistes que nous servent les députés d'en face. Ils victimisent les Canadiens en essayant d'exploiter les craintes que ceux–ci peuvent avoir.

Je dirais aux députés d'en face qu'il est grand temps que nous soyons honnêtes au sujet de cette question et d'autres questions relatives à la justice et à la politique sociale.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Monsieur le Président, je vois que mes remarques provoquent de vives réactions chez les députés d'en face. J'en suis heureux. Je tiens à dire à la Chambre et à tous les députés que le but de ce projet de loi est d'abord et avant tout de voir à ce que les jeunes de 16 et 17 ans qui commettent des crimes de violence puissent être plus rapidement transférés aux tribunaux pour adultes. Cette mesure vise aussi à faciliter les échanges de renseignements et à permettre l'imposition de peines plus sévères, lorsque c'est nécessaire. Mais ne dépeignons pas tous les jeunes ou même la plupart des jeunes comme faisant partie de ce groupe.

• (1040)

Je suis père de deux adolescents, et ils me font part de leurs préoccupations au sujet des jeunes de leur âge qui ne se conduisent pas bien. Mais, en même temps, n'essayons pas de prétendre que nous vivons dans la société la plus dangereuse du monde du point de vue de la criminalité ou que le fait d'emprisonner tout le monde nous assurerait une plus grande sécurité. Après tout, les États–Unis seraient le paradis terrestre si le fait d'emprisonner les gens rendait la société meilleure.

Nous venons de traverser une terrible récession. Nous le savons. Nous savons aussi qu'il y a actuellement 424 000 emplois de plus qu'à la même époque l'an dernier. Ce sont là les statistiques rendues publiques par Statistique Canada ce matin. Nous savons que des mesures de ce genre contribueront à réduire le crime et à donner aux Canadiens des emplois et de l'espoir.

La solution n'est pas d'emprisonner les gens, contrairement à ce que prétendent les réformistes. Ils savent bien au fond que ce n'est pas la solution, et il est grand temps qu'ils le disent au lieu de continuer de dire des absurdités.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'entends, depuis que nous sommes à la Chambre, le discours de nos amis réformistes et j'ai l'impression qu'ils nous invitent à vivre dans un monde où les riches s'enrichissent et les pauvres sont emprisonnés.

C'est quoi, l'essentiel du discours réformiste? On nous dit qu'il nous faut moins de gouvernement, moins de taxes. Qu'est–ce que cela signifie? Moins de gouvernement veut dire moins de mesures sociales, moins de mesures qui sont prises en faveur des

personnes les plus pauvres, des malades, des personnes âgées, des autochtones.

C'est ce à quoi ils nous convient. On dit qu'il faut couper dans les dépenses, dans les taxes. Je veux bien croire que l'on dépense trop au Canada, je veux bien croire qu'on paie des taxes, sauf que dans le journal, aujourd'hui, on y lit que le Canada, parmi les pays industrialisés, est le 14e en termes de ponctions fiscales parmi sa population. Alors, on tient un discours mensonger actuellement. On nous dit qu'on n'a plus d'argent, et à cet égard, je veux bien examiner la situation. On nous dit aussi qu'on est trop taxés, eh bien, je ne veux pas faire appel aux taxes, mais avant de dire qu'on doit affamer nos populations les plus démunies juste pour couper des taxes pour des gens qui veulent avoir des revenus financiers plus importants, il faut réfléchir.

Pour en revenir à la question des jeunes contrevenants, c'est bien dommage, mais les gens qui sont en prison, ce ne sont pas ordinairement des gens qui sont riches. Ce sont plutôt des gens qui viennent de milieux sociaux défavorisés et qui, pour toutes sortes de raisons, ont pris la voie de la criminalité. Mais je pense qu'au départ, si on veut faire quelque chose pour eux autres et si on veut faire quelque chose pour notre pays en fonction de ces gens–là, il faut essayer de prévenir le crime chez les jeunes et il faut essayer de leur donner de l'espoir. Ce n'est pas en mettant des agents de sécurité dans les écoles, ce n'est pas en faisant patrouiller les lieux où les jeunes se rassemblent par des policiers armés qu'on va trouver une solution.

J'espère que nos amis du Parti réformiste, surtout concernant cette loi, vont réfléchir et penser que s'il s'agissait de leurs enfants qui étaient emprisonnés à 15, 16 ou 17 ans, sans espoir d'avenir, sans espoir de réhabilitation, ils penseraient autrement. Quand on est ici, au chaud et qu'on devise sur le sort des autres, c'est peut–être plus facile d'accepter certaines propositions. Mais quand on est dans le milieu, quand on est dans les écoles, quand on est dans les prisons et qu'on voit le sort des jeunes, on se pose des questions autrement plus profondes que celles–là.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, les députés d'en face ne nous ont pas privés de phrases creuses ce matin, loin de là. Les libéraux feraient bien de se souvenir que, lorsqu'ils s'attaquent au Parti réformiste, ils s'attaquent en fait aux citoyens canadiens. Les sondages le montrent les uns après les autres, les Canadiens sont indignés de la Loi sur les jeunes contrevenants et veulent qu'on la modifie pour lui donner plus de mordant.

Tout comme mes collègues, je me suis rendu dans quelques écoles au cours du congé sessionnel. Les élèves m'ont transmis le même message qu'à mes collègues: ils en ont plein le dos de la Loi sur les jeunes contrevenants, et ils ne se sentent pas en sécurité. Ils ne se sentent même pas en sécurité au McDonald de North Vancouver à cause de bandes de jeunes que la police ne peut pas arrêter.

Lorsque les policiers s'approchent d'un gang, à l'extérieur du McDonald du chemin Lynn Valley, ils se font injurier. Ces jeunes disent aux policiers d'aller se faire f. . . Quelle sorte de contrôle est–ce que c'est? Les citoyens ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier ou leur localité. Ils ont l'impression que le gouvernement les laisse tomber. Il est temps que le gouvernement libéral arrête de nous gaver de belles paroles. Bien sûr, il nous faut des gens qui s'attaquent au crime à sa source même, qui aident les jeunes en faisant de la prévention. Mais nous devons aussi nous attaquer au problème de ceux qui sont déjà tombés dans la criminalité, de ceux qui menacent la sécurité de notre société.

• (1045)

Nous devons mettre ces gens hors d'état de nuire pour protéger la société. Les droits des victimes doivent avoir préséance sur ceux des criminels.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 3. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Le prochain vote porte sur la motion nº 4. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Les motions nos 5, 6 et 7 sont groupées pour le débat, mais elles feront l'objet d'un vote distinct.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 35, par suppression des lignes 16 à 19, page 29.

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 35, par substitution, à la ligne 3, page 30, de ce qui suit:

«la renonciation doit soit être orale et enregis–».

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C–37, à l'article 35, par substitution, aux lignes 24 et 25, page 30, de ce qui suit:

«tion ou la renonciation serait par ailleurs admissible.»

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la motion nº 5 propose un amendement de fond dont j'ai parlé au début de mon intervention.

Elle a trait à l'obligation pour la police, avant de recueillir une déclaration d'un adolescent, de le prévenir qu'il pourrait être jugé par un tribunal pour adultes.

Le projet de loi C–37 proposait une modification visant à obliger la police à en prévenir l'adolescent lorsqu'il y a lieu. On a reproché au libellé du projet de loi d'être vague et de risquer d'avoir pour résultat de faire exclure des déclarations qui pourraient autrement être admissibles.

Avec cette motion, on précise que les principes de common law énoncés par la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. c. ET, 1993, s'appliquent. Cela permettra aux tribunaux d'examiner les circonstances dans lesquelles la déclaration a été faite afin de déterminer la pertinence de l'avertissement touchant la possibilité de renvoi à un tribunal pour adultes.

Procéder ainsi permettra également une étude plus approfondie de cet aspect entre autres du régime de la preuve dans le cadre d'un examen général du système de justice pour les jeunes et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1050)

La motion nº 6 propose un amendement de forme qui a pour effet de signifier clairement que l'obligation de faire signer la renonciation par l'adolescent ne s'applique qu'à une renonciation faite par écrit et non à celle qui est enregistrée sur bande magnétoscopique.

Si l'on amende ainsi le projet de loi C–37 pour permettre les renonciations enregistrées sur bande magnétoscopique, c'est notamment parce que certains jeunes sont disposés à renoncer à leur droit de consulter un avocat ou un adulte et à faire une déclaration, mais refusent de signer la renonciation. Le texte actuel de la Loi sur les jeunes contrevenants ne prévoit pas les renonciations orales.

La motion nº 7 propose elle aussi un amendement de forme visant à clarifier une disposition ambiguë. Le projet de loi C–37 prévoit à l'alinéa 56(5.1)*c*) la situation où un adolescent ment sur son âge et cherche par la suite à invoquer les garanties pour les jeunes en matière de preuve prévues à l'article 56.

Le projet de loi permettrait à un juge de déclarer admissible une déclaration faite dans certaines circonstances, même dans des cas où les garanties normales requises pour l'admissibilité des déclarations n'ont pas été respectées. Dans une de ces circonstances, la déclaration serait admissible en vertu de la common law et de la Charte des droits et libertés. Dans l'alinéa *c*), l'expression «et il conviendrait de l'admettre en l'espèce» est vague et donc superflue.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, cela peut parfois être ironique, dans cette Chambre, d'écouter mon bon ami, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, adresser des reproches au Parti réformiste, et particulièrement à la députée de Surrey—White Rock—South Langley, comme si c'était le Parti réformiste qui avait présenté le projet de loi C–37. C'est le même whip du gouvernement qui fait lever ses députés pour voter oui au projet de loi C–37 et qui, en même temps, reproche à nos collègues réformistes de ne pas aller trop loin. Il faudrait qu'il se trouve un créneau logique où il pourrait loger.

Le projet de loi C–37 nous démontre que du côté libéral il n'y a qu'une aile droite. Pour gouverner au centre, il faut avoir une aile gauche pour balancer cela de temps en temps. Le Parti libéral en est rendu à gouverner du côté réformiste, et on voit le député de Glengarry—Prescott—Russell reprocher aux réformistes leur position actuelle alors que c'est le gouvernement qui a pris l'initiative de ce projet de loi.

Sur la motion nº 5, où le comité permanent a apporté un amendement, j'aimerais bien avoir le point de vue de l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce sur l'amendement qui a été proposé. Le Comité permanent propose tout simplement que pour qu'une déclaration faite à une personne en autorité ou un agent de la paix soit acceptable, il propose une condition supplémentaire, c'est–à–dire que la personne en autorité ou l'agent de la paix doit informer le jeune ou la jeune qu'il peut être jugé par un tribunal pour adulte et dès lors encourir les mêmes conséquences qu'un adulte.

Ce n'est pas évident pour une personne de 15 ans qui se fait arrêter avec une nouvelle loi quelles conséquences cela peut entraîner. Mais la personne qui procède à l'arrestation ou qui est en autorité par rapport au jeune aux fins de l'admissibilité d'une déclaration, cette personne–là doit savoir que le jeune ou la jeune peut être référé à un tribunal pour adulte et peut encourir des peines extrêmement sévères. Pourquoi ne pas maintenir cette obligation que le Comité permanent avait retenue d'informer le jeune ou la jeune du sérieux de l'inculpation qui peut être portée contre le jeune ou la jeune? Cela va amener un moment de réflexion plutôt que d'essayer plus tard de revenir sur des déclarations antérieures faites et de les faire déclarer inacceptables.

Le jeune ou la jeune voudrait peut–être consulter d'abord ses parents, en premier lieu, peut–être un avocat ou un avocate aussi ou une personne prévue à l'article 56 de la loi avant de faire des déclarations, étant donné qu'on peut manipuler beaucoup plus facilement de jeunes personnes, que des confessions peuvent être beaucoup plus facilement obtenues, qui ne seraient pas véritablement libres et volontaires mais qui auraient été faites sous de fausses représentations ou avec des promesses ou des menaces.

• (1055)

Je maintiens que la disposition proposée par le Comité permanent devrait être retenue. C'est pourquoi nous allons voter contre la motion nº 5 qui vise à retirer cette obligation.

Quant aux autres amendements, ils sont de nature technique, à notre avis.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de difficulté à accepter ces amendements, tout comme les autres, parce qu'ils ne vont pas assez loin pour régler les vrais problèmes.

Je remercie le député du Bloc de ses observations parce qu'il a visé en plein dans le mille. Les problèmes que nous essayons maintenant de régler par la Loi sur les jeunes contrevenants ont été créés par le parti d'en face et plus particulièrement le député de Notre–Dame–de–Grâce, qui a dit il y a quelques minutes que les problèmes des jeunes contrevenants au Canada étaient attribuables au fait que nous ne dépensons pas assez d'argent. Il dit que nous devons consacrer plus d'argent à cette question.

Si c'est à coup d'argent qu'on peut régler tous nos problèmes, je suis d'avis qu'avec tout l'argent qui a été dépensé depuis 20 ans nous devrions vivre dans un pays de saints. Cependant, ce n'est pas le cas à cause de la nature humaine. La nature humaine étant ce qu'elle est, nous avons besoin d'imputabilité et de dissuasion. Or, on ne trouve pas ces éléments dans la Loi sur les jeunes contrevenants, ni dans ces modifications qui ont été proposées.

Je suis d'avis que le gouvernement devrait examiner les causes réelles du crime dans la société ainsi que la Loi sur les jeunes contrevenants, et mettre du mordant dans celle–ci pour que les jeunes comprennent qu'ils auront vraiment un prix à payer s'ils commettent des crimes.

Article 31 du Règlement

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord poser une question au secrétaire parlementaire ou au ministre, relativement à la motion nº 5, qui propose de supprimer les lignes 16 à 19, à la page 29. Cette disposition prévoit que, le cas échéant, l'adolescent peut être jugé par un tribunal pour adultes et dès lors subir les mêmes conséquences qu'un adulte.

Conformément à la disposition que je viens de lire, l'agent qui informerait un jeune contrevenant devrait lui signaler que ce sont là les conséquences possibles avant qu'il ne signe la renonciation.

En vertu de l'amendement que le gouvernement propose maintenant, il ne serait plus nécessaire d'aviser le jeune contrevenant de la possibilité qu'il soit jugé par un tribunal pour adultes, qu'il subisse dès lors les mêmes conséquences qu'un adulte et qu'il puisse aller dans un établissement carcéral pour adultes.

Je ne comprends pas très bien pourquoi le gouvernement présente maintenant une motion visant à supprimer l'obligation d'informer le jeune contrevenant de cette possibilité. Aussi, au moment de conclure, le secrétaire parlementaire pourrait peut–être expliquer davantage pourquoi le gouvernement propose maintenant de supprimer la disposition qui obligerait l'agent de police ou la personne en autorité à informer le jeune contrevenant de cette possibilité.

Je veux aussi revenir sur les observations faites par le Parti réformiste. Au Canada, les problèmes liés à la criminalité chez les jeunes ne peuvent être attribués aux dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai effectivement une grande responsabilité à l'égard de cette loi, mais les raisons de la criminalité chez les jeunes ne résident pas dans la Loi sur les jeunes contrevenants et, en cela, le Parti réformiste fait encore une fois fausse route. Les réformistes croient que si l'on modifie quelques lignes de la Loi sur les jeunes contrevenants, si l'on prévoit des peines plus sévères et si l'on prend quelques mesures du genre, tout ira pour le mieux. Ils ne sont pas réalistes.

Le vice–président: À l'ordre, je vous prie. Le député aura la parole après la période des questions. La Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA MINISTRE DE LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, montrant une incompétence effarante dans la gestion de ses dossiers, se réfugiant derrière ses fonctionnaires pour camoufler son absence totale de leadership et de vision, la ministre de la Santé n'a plus aucune crédibilité.

Dépassée par les événements, la ministre est dépourvue de cette compassion et de cette passion qui fait bouger les montagnes et s'incliner le Conseil du Trésor. Aujourd'hui, ce sont sept organismes communautaires dévoués corps et âme au soutien

Article 31 du Règlement

aux personnes atteintes du SIDA qui attendent depuis octobre que la ministre daigne donner suite à leur demande d'aide.

• (1100)

Après avoir laissé la chance au coureur pendant des mois, après l'avoir vue refuser d'offrir aux Canadiens une véritable enquête sur le sang contaminé, étaler son irresponsabilité dans le dossier de l'hépatite C et assister impuissante au bafouement de ces femmes porteuses de prothèses mammaires, nous devons nous rendre à l'évidence: cette ministre doit quitter son poste, par décence, par respect pour sa fonction et dans l'intérêt des Québécois et des Canadiens.

Vous avez trop sévi, madame la ministre.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, la Société Radio–Canada, notre service public national de radiodiffusion, essaie d'obtenir la permission de téléviser le procès de Paul Bernardo plus tard cette année.

Les gens de St. Catharines sont éprouvés par la perte d'une jeune élève, d'une amie, d'une fille chère. Le respect pour les familles victimes de violence et notre sens de la décence nous disent que ce que fait la Société Radio–Canada est tout à fait répréhensible.

Des citoyens inquiets réclament qu'on mette un terme à cette américanisation du Canada et ils signent des pétitions à cet égard. Ils sont furieux de voir que la Société Radio–Canada gaspille ainsi les deniers publics.

J'espère que le ministre des Finances et celui du Patrimoine canadien comprendront ce gaspillage lorsqu'ils réexamineront les subventions de la société.

* * *

LA CULTURE CANADIENNE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, dans une récente interview, notre secrétaire d'État a déclaré que nous n'avions aucune culture nationale. Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à cette déclaration.

La plupart des Canadiens croient, à l'instar de mon parti, que nous devons préserver le droit des citoyens et des groupes privés de conserver leur patrimoine culturel en utilisant leurs propres ressources, mais ils s'opposent à ce que les programmes de multiculturalisme soient financés à même les deniers publics.

Une conception idéologique de la culture, c'est que, en tant que Canadiens, nous croyons que nous avons une chose que les autres n'ont pas. Collectivement, nous nous considérons tolérants, pacifiques et indépendants. La culture canadienne n'est pas insulaire, mais elle a plutôt une conscience internationale qui englobe la richesse ethnique que d'autres personnes apportent à notre pays.

Le problème réside dans le fait que nous continuons de débattre l'idée que nous nous faisons de nous–mêmes. Nous devons cesser de nous remettre en question et accepter ce que nous sommes.

Sur le plan visuel, notre culture est un kaléidoscope d'images bien intégrées et toujours changeantes. Les symboles visuels, comme notre drapeau, l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada, le fleur de lis et les écoulements glaciaires du Nord nous unissent tous les uns aux autres au plus profond de notre conscience. Voilà ce qu'est notre culture canadienne!

* * *

L'ASSOCIATION LES FILS DE NORVÈGE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, pendant les vacances parlementaires, il s'est produit un événement historique très important que je tiens à souligner aujourd'hui.

Au nom de tous les Canadiens d'origine norvégienne, je voudrais, en effet, féliciter l'association Les Fils de Norvège qui a célébré son 100e anniversaire le 16 janvier 1995.

L'association a certes fait du chemin depuis que ses 18 membres fondateurs se sont réunis pour la première fois il y a 100 ans. Elle compte actuellement plus de 70 000 membres et plus de 400 sections au Canada, aux États–Unis et en Norvège.

Depuis les débuts, en 1895, l'association, mieux connue sous son appellation anglaise «Sons of Norway», offre à ses membres l'occasion de s'entraider en cas de maladie ou de décès et de promouvoir leur langue et leur patrimoine culturel en Amérique du Nord.

Je suis particulièrement fier de ma section, la «Nisse Lodge no. 567» du district nº 4, qui a accepté ma demande d'adhésion il y a bien longtemps.

Je suis sûr que les députés de la Chambre voudront se joindre à moi aujourd'hui pour souhaiter bon centenaire aux Fils de Norvège.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, le port de Churchill est le point de sortie du grain des Prairies et fait partie intégrante du réseau de transport du Canada. Par conséquent, il est indispensable que les agriculteurs des Prairies continuent d'avoir accès à ce point de sortie économique pour acheminer leurs céréales et que le port soit utilisé à leur avantage.

Un rapport rendu public récemment par le groupe de travail de Churchill démontre l'énorme potentiel qu'offre le port et les avantages à tirer d'une approche rationnelle et à long terme de la revitalisation du port et de la ligne de baie.

On fait remarquer dans ce rapport qu'il serait irresponsable de laisser ces installations se détériorer par négligence alors qu'elles pourraient continuer de contribuer grandement à l'économie canadienne.

Un investissement à Churchill est un investissement dans le nord du Manitoba, dans le projet Spaceport Canada, dans le tourisme, dans l'emploi dans une région où le chômage est élevé en permanence, et dans l'avenir de l'agriculture des Prairies.

* * *

[*Français*]

LA PÉRÉQUATION

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, le ministre québécois de l'Industrie déclarait mercredi, lors des audiences de la Commission régionale de la Côte–Nord sur la souveraineté du Québec, que la péréquation représente seulement 500 $ par personne par année, soit une caisse de 12 par semaine.

• (1105)

Je pense qu'il est pertinent de rappeler au ministre Paillé que la péréquation, c'est–à–dire le montant que transfère le gouvernement fédéral au Québec chaque année, est de l'ordre de 3,7 milliards de dollars.

Pour décrire la contribution du gouvernement canadien en faveur de la redistribution des richesses collectives de ce pays à ceux qui en ont davantage besoin, le ministre utilise une image qui témoigne de l'obsession grandissante des membres du Parti québécois et du Bloc à cacher toute initiative positive qui vient du Canada.

* * *

LES MINORITÉS FRANCOPHONES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre se pavane un peu partout en affirmant que le Canada est le meilleur pays au monde, selon les Nations Unies, la qualité de vie de l'Ontario français se compare à celle du Tiers monde. C'est ce que révèle une étude rendue publique hier par le Groupe pour le développement de l'Ontario français.

On y apprend aussi que si l'ONU prenait en considération, dans son calcul de l'indice de développement humain, le taux d'analphabétisme fonctionnel chez les francophones ontariens, le Canada serait en effet loin de se situer au premier rang.

Comment le premier ministre peut–il se gargariser d'un classement superficiel et fermer les yeux sur le traitement odieux que le Canada anglais réserve à sa minorité francophone? Si Statistique Canada fournissait à l'ONU les véritables données sur l'analphabétisme chez les francophones hors Québec, le premier ministre plutôt que de se pavaner aurait peut–être avantage à être plus discret.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter le gouvernement fédéral à renouveler avec la Nouvelle–Écosse le programme fédéral–provincial de mise en valeur des boisés.

Dans la circonscription d'Annapolis Valley—Hants, beaucoup de propriétaires de boisés privés ont travaillé d'arrache–pied pour instaurer une industrie prospère. Cette entente joue un rôle clé dans la promotion d'une industrie forestière durable et économiquement saine.

En renouvelant notre engagement envers ce programme, nous pouvons aider à garantir plus d'emplois à long terme grâce à une meilleure utilisation de toutes les ressources de nos forêts, des forêts plus saines et plus productives au moyen de méthodes améliorées d'exploitation, ainsi que des propriétaires de boisés possédant une meilleure formation et un plus grand esprit d'entreprise.

J'estime qu'avec cette entente le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important pour promouvoir la croissance économique et un environnement durable dans le secteur forestier de la Nouvelle–Écosse.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.); Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines continue d'attirer notre attention sur des paroles que j'aurais dites à propos du caractère réfléchi de l'opinion dissidente du Parti réformiste face au rapport de son comité. Je n'ai pas à présenter d'excuses pour le contenu de notre rapport. En fait, j'appuie sans réserve l'opinion dissidente de notre parti.

Nous avons rédigé à la hâte notre réponse aux recommandations du comité parce que nous n'avons eu que deux jours pour le faire. C'est pas mal moins que les quatre mois dont le bureau du ministre disposait pour écrire le rapport du comité.

Si le ministre examinait en détail le contenu de ses propres recommandations et qu'il décidait de réformer les programmes sociaux du Canada sans faire de dépenses supplémentaires, surtout s'il s'agit d'argent emprunté, les Canadiens ne s'inquiéteraient pas autant de leur sécurité personnelle. S'il y a un moment où il faut faire preuve de leadership, c'est bien maintenant.

Au lieu de déformer les propos des personnes qui le critiquent, le ministre devrait plutôt se faire sa propre idée, une idée qui serve non pas ses propres intérêts politiques, mais les intérêts des Canadiens.

* * *

LE DURHAM COLLEGE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est à Durham que se trouve le Durham College. De tous les collèges de l'Ontario, c'est celui qui, de 1992 à 1994, a pris de l'expansion le plus rapidement. On y trouve maintenant plus de 42 700 élèves qui acquièrent des connaissances techniques et assureront à Durham et au Canada une compétitivité de classe mondiale pour l'avenir.

Le Durham College est très ancré dans la communauté. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai maintes fois utilisé les locaux du collège pour tenir des réunions avec les électeurs et discuter de

Article 31 du Règlement

divers sujets d'ordre gouvernemental. La plus récente occasion du genre a été un forum sur l'avenir des programmes sociaux au Canada, présidé par M. Polansky.

Il y a quelques semaines, les étudiants ont organisé une protestation contre la hausse possible des frais de scolarité que pourraient entraîner les changements dans les programmes fédéraux de financement de l'éducation postsecondaire. Au lieu de lancer des macaronis et de causer du désordre, ces étudiants ont recueilli des fonds pour une banque alimentaire locale et ont ainsi apporté une contribution à la communauté, tout en faisant valoir leur point.

J'ai reçu leur pétition initiale qui porte plus de 600 signatures et je suis convaincu que d'autres signatures suivront.

Je voudrais remercier les étudiants du Durham College, leur dire à quel point j'ai apprécié leur attitude d'une grande maturité et leur assurer que je ferai part de leurs inquiétudes directement au ministre du Développement des ressources humaines.

* * *

● (1110)

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, les libéraux ont fait campagne en 1993 en promettant une réforme des pensions des députés. Nous nous sommes engagés dans le livre rouge à mettre fin au cumul de pension et de traitement et le premier ministre a tenu parole à l'égard de toutes les nominations qu'il a effectuées, à preuve les nominations de MM. Roméo LeBlanc et Ed Broadbent.

Nous avons dit aux Canadiens que nous modifierions l'âge auquel les députés peuvent toucher leur pension. On ne devrait plus voir de cas comme celui de Perrin Beatty à la Chambre.

Tous les Canadiens seront appelés à supporter également les rigueurs du prochain budget. Les députés doivent donner l'exemple. Unissons–nous aux électeurs et électrices de tous les partis! Le moment est venu de réviser le régime de retraite.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le Comité permanent des transports a entrepris une étude exhaustive du secteur maritime au Canada. L'étude vise à aider le ministre des Transports à mener un examen général du secteur maritime.

L'étude permettra notamment d'examiner le système portuaire, les services de navigation, la Voie maritime du Saint–Laurent et la Garde côtière canadienne. Le secteur maritime joue un rôle essentiel dans l'économie canadienne. Il nous revient donc de faire en sorte que la politique maritime canadienne contribue à relever les niveaux de sécurité et d'efficience, la protection environnementale et notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Il faut se rappeler que le secteur maritime canadien injecte quelque deux milliards de dollars par année dans le produit intérieur brut et transporte chaque année 225 millions de tonnes de marchandises liées au commerce international.

En tant que président du Comité permanent des transports, j'encourage tous les députés à informer les personnes et organisations que les opérations maritimes intéressent de la tenue des audiences du comité sur les questions maritimes.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ce matin, les députés de l'opposition officielle n'ont nullement été étonnés d'apprendre que le Cabinet du premier ministre avait mis sur pied une unité référendaire spéciale, consacrée uniquement aux manoeuvres référendaires. L'histoire se répète. On se souviendra qu'en 1980, le gouvernement libéral fédéral, chaussant ses grosses bottes de grand protecteur de l'unité canadienne, a utilisé son pouvoir de dépenser pour contrer les souverainistes québécois.

Comme d'habitude, le fédéral ne respecte pas les règles du jeu. Comme en 1980, il investit beaucoup de ressources financières et humaines camouflées dans les officines du premier ministre, loin des regards indiscrets et des questions gênantes. Cependant, en 1995, les citoyens du Québec ne seront pas dupes de ces tactiques, bien dignes du gouvernement libéral fédéral. Nous avons déjà vu ce scénario, il ne nous fait plus peur.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est un fait que notre dette et les impôts que nous payons sont montés en flèche ces vingt dernières années, mais ce sont seulement des chiffres.

Ce qui est vraiment important, c'est la façon dont la dette et les impôts ont touché la vie d'hommes, de femmes et d'enfants dans tout le pays. Ce serait une erreur de nous limiter dans nos calculs aux torts causés aux nombreuses personnes qui se sont de force retrouvées sans emploi à la suite de fermetures d'entreprises et d'usines—aussi tragique cela soit–il.

Ce que nous ne voyons pas, ce sont les emplois qui n'ont jamais été créés pour commencer parce que les gens qui rêvaient de monter leur propre affaire se sont heurtés à un gouvernement qui a établi un climat néfaste aux entreprises .Trois facteurs ont concouru à décourager les milliers de Canadiens qui attendent désespérément le signal que leurs efforts seront récompensés: de lourds impôts, la réglementation et l'État omniprésent.

Aujourd'hui, beaucoup de gens prétendent qu'ils sont des victimes. Cependant, les vraies victimes sont la grande majorité silencieuse qui a fait de son mieux alors que les gouvernements qui se sont succédé ont fait moins que rien.

Ces gens ne veulent pas de nouveaux impôts. Ils veulent que l'on réduise les dépenses.

* * *

LA JUSTICE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq, Lib.):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, un grand nombre de mes électeurs sont alarmés par la décision rendue par la Cour suprême permettant d'invoquer l'ivresse avancée comme défense. J'ai récemment reçu une pétition signée par plusieurs de ces personnes et j'aimerais attirer l'attention de la Chambre et du gouvernement sur cette dernière.

Les conséquences d'une pareille décision sur les collectivités où l'alcoolisme et les drogues font des ravages sont extrêmement inquiétantes, particulièrement pour les femmes et les enfants.

Mes électeurs pensent que notre système judiciaire ne devrait pas accepter que l'ivresse puisse servir d'excuse à la violence. Je suis d'accord avec eux. Le Conseil de la condition de la femme des Territoires du Nord–Ouest réclame que le gouvernement réagisse. Il demande au ministre de la Justice de prendre les mesures qui s'imposent.

En novembre dernier, le ministre de la Justice a publié un document de consultation sur la réforme de la première partie du Code criminel, demandant au public ce qu'il pensait d'un grand nombre de sujets, dont l'ébriété à titre de défense. Il est inacceptable qu'on puisse invoquer l'ivresse avancée comme défense.

* * *

LE FAVORITISME

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, les nominations d'amis vont bien chez les libéraux, merci.

Lorsque c'étaient les conservateurs qui nommaient leurs amis, les libéraux considéraient que c'était contraire à l'éthique, ils déclaraient qu'ils changeraient les choses et reviendraient au principe du mérite. Ça a changé, oui, si vous appartenez au Parti libéral.

• (1115)

Les libéraux viennent de nommer un autre de leurs amis, Marian Robson, une ancienne de la Vancouver Port Authority, à un poste à l'Office national des transports qui donne un salaire dans les six chiffres. Cependant, elle n'a pas eu besoin de se présenter à un concours.

Des candidats qualifiés ont postulé par les voies normales, c'est–à–dire par l'intermédiaire de la *Gazette du Canada*. Ce qui est regrettable pour ces gens–là, c'est que la *Gazette du Canada* ne disait pas que le poste n'était ouvert qu'aux membres du Parti libéral.

Maintenant, les libéraux se sentent coupables. Ils ne veulent pas que l'on pense qu'ils n'ont aucun sens de l'éthique, ils ont donc changé l'avis publié dans la *Gazette du Canada* qui se lit maintenant: «Cette annonce paraît dans la *Gazette du Canada* afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des personnes qualifiées pour le poste. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.»

Ce n'est plus un manque d'éthique, c'est de la corruption politique pure et simple.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. YVON DEVEAU

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, vendredi le 13 janvier, le village acadien de Chéticamp et en fait toute l'Acadie a perdu un géant dans le personnage de Yvon Deveau qui s'est fait enlever la vie par une tragédie de l'autoroute.

Enseignant à l'école NDA, militant de premier ordre pour les Acadiens de la Nouvelle–Écosse, gérant de la Coopérative des pêcheurs, il aura porté tous ces chapeaux et bien d'autres. J'ai travaillé avec Yvon à plusieurs reprises, tantôt sur l'épineuse question des moniteurs de pêche, tantôt sur l'importante pêche au crabe, mais toujours avait–il à l'esprit le développement de sa communauté, le bien de ses concitoyens.

Le jour de sa mort, il venait d'une rencontre à Moncton pour tenter une fois de plus de raviver une pêche en crise et pour sauvegarder les emplois de son village natal.

Mercredi, un autre Acadien, le très honorable Roméo LeBlanc, gouverneur général du Canada, a rendu hommage au courage extraordinaire dont font preuve les Canadiens.

Jusqu'à son dernier souffle, Yvon Deveau a démontré par son dévouement et son esprit communautaire un tel courage.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, les Canadiens d'un océan à l'autre ont eu l'occasion de visionner deux cassettes présentant les comportements particulièrement choquants des militaires du Régiment aéroporté de Petawawa.

Le ministre de la Défense a décrété une enquête interne. Il a obtenu un rapport du chef de l'état–major qui lui mentionnait l'existence d'une troisième cassette vidéo et il a décrété par la suite le démantèlement du Régiment aéroporté.

Compte tenu du contenu particulièrement évocateur des deux premières cassettes vidéo, comment le ministre de la Défense peut–il expliquer qu'il ait pris une décision aussi lourde de conséquence que celle de démanteler tout un régiment à l'encontre de la recommandation de son chef d'état–major, sans avoir

pris l'élémentaire précaution de visionner lui–même cette troisième vidéocassette dont il était fait mention dans le rapport du général de Chastelain?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, dans le rapport qui m'est parvenu il y a deux semaines, il était question d'un vidéo montrant ce que l'on a appelé une partie d'accueil arrosée à la bière qui a eu lieu en août dernier et à laquelle assistaient des officiers. Voilà qui paraissait certes innocent comparativement à l'autre vidéo.

Évidemment, si j'avais été au courant de ce que j'ai appris juste avant le début de la période des questions orales, hier—je parle de l'existence de cette cassette et de son contenu disgracieux par moments—je l'aurais dit publiquement, il y a deux semaines. Il est évident que l'on peut voir sur la cassette des choses inacceptables, des choses qui contreviennent à la Loi sur la Défense nationale.

Le rapport qui m'a été remis il y a deux semaines était incomplet. Je veux savoir pourquoi il était incomplet. Je veux savoir pourquoi personne n'avait informé le Chef d'état–major de la Défense des épreuves de résistance aux chocs électriques et pourquoi il n'est pas fait mention du rasage de crânes dans le rapport. Tout cela contrevient à la Loi sur la Défense nationale.

Nous faisons enquête pour établir pourquoi ces renseignements ne nous ont pas été communiqués. Dès que j'aurai la réponse, j'en ferai part à la Chambre.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, au lieu de faire porter la responsabilité de lui avoir caché de l'information à tous les paliers hiérarchiques de l'armée, le ministre ne croit–il pas qu'il est l'artisan de son propre malheur, puisqu'il ne s'est même pas donné la peine de visionner lui–même les preuves qui étaient disponibles et qu'il connaissait depuis le 23 janvier et auxquelles il avait accès? Est–ce qu'il n'est pas lui–même l'artisan de son propre malheur?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que le ministre de la défense assume le rôle d'officier de la police militaire, qu'il fasse le tour des bases pour interroger des gens et examiner toutes sortes de preuves, et qu'il fasse tout cela tout seul.

Nous avons une grosse organisation. Nous avons une chaîne de commandement. Le Chef d'état–major de la Défense était chargé de faire rapport. Un rapport m'a été présenté. De toute évidence, celui–ci est incomplet, puisque certaines des enquêtes de la police militaire se poursuivent. Personne ne pense, je crois, qu'il incombe au ministre de faire tout cela.

• (1120)

Pour ce qui est du contenu de la cassette vidéo, nous n'avons finalement découvert le fin fond de l'affaire qu'après avoir obtenu la cassette, que j'ai fait venir de Petawawa à la suite de la question que m'a posée le député de Charlesbourg mercredi.

Un de nos officiers supérieurs l'a visionnée hier. Le Chef de l'état–major de la Défense l'a lui–même visionnée en début de matinée et il est d'accord avec l'interprétation que j'ai donnée à la Chambre hier, quand j'ai dit que le contenu de la cassette n'est pas innocent, qu'il est choquant, que des infractions ont été commises. Des mesures seront prises.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vous noterez que de l'aveu même du ministre, l'opposition est mieux informée de ce qui se passe dans l'armée que le ministre lui–même. C'est inquiétant.

Que doit–on comprendre des explications fournies par le ministre quant à son manque d'information au sujet des événements de Petawawa? Doit–on comprendre que le général de Chastelain a omis de lui donner toutes les informations qu'il savait dans son rapport ou est–ce qu'on doit comprendre que le général de Chastelain, lui–même, n'était pas au fait de toutes les données concernant la situation de Petawawa?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, hier, après la période des questions, j'ai admis que le chef de l'état–major, tout comme moi, ne savait pas tout au sujet de cette bande vidéo. Nous restons ouverts à cet égard et nous cherchons à savoir pourquoi le chef n'avait pas été pleinement informé. Je veux aussi savoir pourquoi moi, je n'ai pas été pleinement informé.

Je sais que la Chambre est un lieu de confrontation où il est normal de critiquer le gouvernement, mais ce qui m'inquiète réellement, c'est que ces événements, tout aussi terribles et inacceptables qu'ils soient, jettent un doute sur les milliers d'hommes et de femmes qui servent au sein des Forces canadiennes, et qui accomplissent leurs fonctions dans certaines des régions les plus troublées du monde. Ces gens font honorablement leur devoir, et le ton qu'emploie le député d'en face à des fins sectaires risque de miner le moral de nos militaires.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, il n'est aucunement question de mettre en cause la position ou les faits et gestes des jeunes militaires.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Visiblement, la confiance des Canadiens est mise à rude épreuve par les rebondissements de l'affaire de Petawawa. Non seulement le ministre a pris des décisions précipitées sans avoir toute l'information en main, mais en plus, on réalise que même le général en chef des forces armées n'aurait pas, lui non plus, toutes les informations.

Maintenant qu'il a été établi que de nombreuses informations ont été cachées à l'état–major et au ministre de la Défense lui–même, comment le ministre peut–il assurer à la population qu'il est toujours en situation d'autorité complète sur les forces armées?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la question du député m'étonne un peu. De toute évidence, si j'avais eu une description précise du contenu de la bande, j'en aurais fait part aux médias lors de la conférence de presse où j'ai annoncé la décision concernant le régiment aéroporté. J'en aurais parlé, parce que la version mitigée de ces actes inacceptables qu'ont donnée les autorités hier ne fait que justifier la décision du gouvernement de démanteler le régiment.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, visiblement, le ministre ne sait pas tout ce qui se passe dans son ministère.

Puisqu'on sait, maintenant, à partir des événements de Petawawa, que tous les échelons de la hiérarchie de l'armée canadienne peuvent cacher des informations à cette Chambre, le ministre ne réalise–t–il pas qu'il est plus que nécessaire, pour rétablir la confiance de la population, de décréter dès maintenant une enquête publique, non seulement sur les événements de Petawawa, mais sur tout ce système qui permet à l'armée d'échapper au contrôle du Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la question du député tombe un peu à plat puisqu'une enquête est en cours. La police militaire mène actuellement une enquête et étudie la question de la bande dont nous parlions ce matin.

• (1125)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le 23 janvier dernier, le ministre de la Défense nationale a démantelé le Régiment aéroporté sans même avoir vu la bande vidéo sur l'initiation de nouvelles recrues, dont son ministère ne semblait pas posséder une copie.

Il y a plusieurs semaines, le MDN a obtenu ce qu'on appelle aujourd'hui la troisième bande vidéo sur l'initiation. Le ministre soutient ne pas en avoir été informé. Hier, il a donné de faux renseignements à la Chambre en qualifiant cette bande vidéo d'inoffensive.

Après un an et demi en poste, le ministre de la Défense nationale peut–il nous dire pourquoi lui et la Chambre apprennent toujours ces incidents par le biais des médias? comment se fait–il que le ministre ne sait même pas ce qui se passe dans son propre ministère?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je refuse de répondre tant que le député ne se conformera pas aux règles établies à la Chambre et ne retirera pas son allégation.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je pose ma question encore une fois, parce qu'elle exige une réponse.

Pourquoi le ministre n'informe–t–il pas la Chambre de ce qui se passe dans son ministère? Pourquoi devons–nous recourir aux médias pour l'apprendre? Pourquoi le ministre lui–même doit–il l'apprendre dans les médias?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, bien sûr, j'ai été quelque peu énervé d'apprendre hier l'existence de ce vidéo juste avant la période des questions. En fait, dès que j'ai appris la nouvelle, j'ai mis mon personnel au courant et j'ai envoyé un message au chef d'état–major de la défense pour l'avertir que j'allais informer la Chambre; tout cela est arrivé quelques minutes à peine avant le début de la période des questions.

J'invite donc les députés à poser des questions précises, comme ils l'ont déjà fait, auxquelles je vais tenter de répondre. Cependant, s'ils ne veulent que soulever des arguments ridicules sur la procédure, il ne sert à rien de poursuivre la discussion.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens conviendront que ces incidents n'ont rien de ridicule.

Les 16 et 17 novembre derniers, j'ai posé des questions à la Chambre sur les allégations du major Barry Armstrong concernant les événements survenus en Somalie, les irrégularités de l'enquête qui a suivi et les rapports parus dans *Esprit de Corps* et diverses publications sur les allégations de camouflage.

Quelles mesures le ministre a–t–il prises depuis pour se renseigner sur les allégations du major Armstrong, entre autres, ou pour mieux connaître ce qui s'était passé au cours de ces événements particuliers?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, toutes les questions relatives au déploiement du Régiment aéroporté en Somalie, en 1992–1993, feront l'objet d'une enquête. Il ne convient donc pas que je fasse d'autres observations à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Au Québec, en octobre, selon le rapport sur la sécurité du revenu du Québec, il y a eu 3 p. 100 d'augmentation du nombre de ménages qui ont recours à l'aide sociale pour le première fois, dont un nombre étonnamment élevé de jeunes de moins de 25 ans.

Partout dans les régions, les travailleurs et travailleuses qui n'avaient pas entendu parler des coupures à l'assurance–chômage commencent à les vivre cruellement. Pendant ce temps, la Caisse d'assurance–chômage continue à accumuler des surplus qui serviront à diminuer le déficit fédéral.

Le ministre des Finances réalise–t–il que les coupures à l'assurance–chômage qu'il a décrétées dans son dernier Budget ont des conséquences particulièrement lourdes chez les jeunes qui se retrouvent maintenant à l'aide sociale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la situation dans laquelle se trouvent nos jeunes sans emploi nous concerne beaucoup, nous, de notre côté, comme la députée.

Ceci étant dit, je crois que la position du ministre du Développement des ressources humaines d'aider ces jeunes en passant d'un soutien passif à un soutien actif est quelque chose que même la députée appuiera. Je devrais dire en conclusion, qu'encore aujourd'hui, le compte d'assurance–chômage est en déficit et qu'il faudra combler ce déficit.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, donner de la formation aux jeunes n'oblige pas à leur refuser l'assurance–chômage. C'est ça la position adoptée dans le projet de loi C–17, c'est ce qui était dans le projet de réforme et c'est ce qui est dans le rapport de la majorité libérale.

• (1130)

Le ministre des Finances réalise–t–il qu'en coupant dans le Régime d'assurance–chômage, il a contribué à augmenter le surplus de la Caisse sur le dos des jeunes, en leur faisant payer un prix exorbitant du déficit? Dans ces conditions, le ministre est–il prêt, s'engage–t–il à épargner au moins, dans le budget qui s'en vient, les jeunes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé au Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je dois vous dire que nous allons tout faire, dans le prochain budget, pour vraiment créer une situation économique où tous les Canadiens et les Canadiennes, certainement y compris les jeunes, auront la possibilité de trouver un emploi.

Des voix: Bravo! Bien dit!

M. Martin (LaSalle—Émard): Je devrais vous dire, monsieur le Président, que lorsqu'on regarde la situation cette année, le gouvernement est en train de réussir. Cette année, par exemple, seulement dans le mois de janvier, au Québec seulement, nous avons créé 16 000 nouveaux emplois et ça, ça va aider les jeunes.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, les éléments qui affectent le moral au sein des Forces canadiennes font l'objet de critiques depuis un bon moment déjà. Par conséquent, j'ai été consterné de lire dans l'édition d'hier du *Globe and Mail* que, lorsque le deuxième bataillon du Royal 22e Régiment se rendra en Croatie, au mois d'avril, il ne sera pas accompagné d'une équipe chirurgicale canadienne, mais devra plutôt compter sur une installation de l'armée tchèque, située à une heure de route du lieu de son affectation.

La garantie d'un traitement par une équipe médicale canadienne a toujours été le soutien le plus fondamental fourni par le Canada à ses soldats. Ceux–ci sont prêts à risquer leur vie et à s'accommoder d'un manque de matériel. Toutefois, leur moral dépend dans une large mesure de la disponibilité d'un soutien médical adéquat.

Le ministre de la Défense nationale prendra–t–il des mesures afin qu'une équipe chirurgicale demeure sur place avec nos soldats, en Croatie?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les autorités militaires dans l'ex–Yougoslavie ont fait valoir au chef d'état–major de la défense qu'il était inutile de garder l'équipe médicale canadienne en place à cet endroit, étant donné qu'elles faisaient pleinement confiance aux services fournis par les forces armées tchèques.

Il n'est pas rare que, dans des théâtres de guerre multiopérationnels, une force militaire fasse profiter les autres de ses compétences et de ses services. Ce qui est certain, c'est que les services auxquels auront accès les Forces canadiennes en Bosnie et en Croatie sont comparables à ceux qui leur seraient fournis par notre personnel médical.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, ces services médicaux sont comparables, mais ils ne sont pas canadiens. Il ne faut pas allonger davantage la liste des bavures, telles que les voyages de golf, les logements inadéquats, les budgets consacrés au mobilier et tous les autres cas de mauvaise gestion.

Le ministre est–il d'accord pour dire qu'il faut éviter de commettre une erreur quant au soutien médical accordé à nos soldats en mission à l'étranger?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Toutefois, il n'y a pas de mauvaise gestion en ce qui concerne le soutien médical fourni à nos soldats en Bosnie et en Croatie.

Si le député a des preuves de mauvaise gestion des services médicaux canadiens qui, jusqu'à maintenant, sont opérationnels, qu'il nous les donne.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Depuis bientôt un an, le ministre de la Justice nous annonce à tous les mois le dépôt d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. En décembre dernier, le ministre de la Justice affirmait que le projet de loi serait déposé au début de la session. Vendredi dernier, le ministre indiquait qu'il serait déposé cette semaine, mais on attend toujours.

Compte tenu que son projet de loi est prêt et qu'il s'est engagé à le déposer depuis près d'un an, qu'attend le ministre de la Justice pour déposer le projet de loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'intention de déposer le projet de loi la semaine prochaine.

• (1135)

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, j'espère que l'on siègera la semaine prochaine!

Le ministre ne reconnaît–il pas que sa lenteur inexplicable à procéder au dépôt de ce projet de loi est de nature à maintenir l'incertitude dans la population et à soulever des spéculations alarmistes?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Non, monsieur le Président.

* * *

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le Manitoba et l'Ontario possèdent des programmes visant à informer les citoyens lorsque l'auteur d'un délit à caractère sexuel susceptible de récidiver est remis en liberté dans leur collectivité. Ces programmes sont nécessaires parce que le gouvernement fédéral refuse de présenter un projet de loi sur les délinquants à risque élevé.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pourquoi le ministre ne fait–il pas preuve de leadership et se contente–t–il de se décharger de ses responsabilités sur les provinces?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, les mesures annoncées hier par le Manitoba et par l'Ontario ne constituent pas, contrairement à ce qu'affirme la députée, une abdication des responsabilités du gouvernement fédéral. Ces provinces exercent tout simplement un pouvoir qui leur est expressément accordé par l'article 25 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui est une loi fédérale. Je n'admets pas non plus que la députée prétende que le gouvernement fédéral ne fait rien. C'est tout le contraire.

Deuxièmement, la priorité absolue du gouvernement en matière de droit criminel, c'est la sécurité des Canadiens. Cela se reflète dans les mesures qu'il a prises sur différents fronts.

Il y a deux semaines, à Victoria, j'ai présidé une réunion de tous les ministres de la Justice du Canada. Nous nous sommes entendus sur des mesures précises pour renforcer le Code criminel, pour y ajouter de nouveaux articles et nous avons convenu de travailler avec les ministres de la Santé pour garantir la sécurité des Canadiens.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse que le ministre ait mentionné la conférence tenue à Victoria le mois dernier, parce qu'il y a lui–même déclaré qu'il s'opposait à la détention au–delà de la durée de la peine parce que cela pourrait bien porter atteinte aux droits des délinquants sexuels. Je vois mal comment il peut prétendre, comme il vient de le faire, que le gouvernement fédéral se soucie d'abord et avant tout de la protection de la société.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre ce qui lui fait croire que les droits des délinquants sexuels, comme Fernand Auger, sont plus importants que la vie et les droits des victimes, comme Melanie Carpenter et Pamela Cameron?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les paroles que la députée m'attribue ainsi que le fond de sa question tranchent singulièrement sur le sens de l'équité qui lui est habituel. Je n'ai certainement pas tenu les propos qu'elle m'a attribués.

À Victoria, lorsque nous avons discuté de la question, nous avons donné notre accord de principe à certaines modifications qui pourraient être apportées au Code criminel afin d'améliorer les dispositions actuelles se rapportant aux criminels dangereux. Nous avons également convenu d'ajouter des dispositions prévoyant une surveillance à long terme des détenus purgeant des peines de longue durée et très susceptibles de récidiver. Troisièmement, des ministres de la Santé de partout au Canada étaient sur place pour nous aider dans nos délibérations sur les délinquants atteints de déficience mentale présentant des risques élevés de récidive.

Nous prenons des mesures très précises. Nous comprenons qu'en allant plus loin nous risquons de soulever des questions constitutionnelles, mais nous sommes déterminés à rechercher d'autres moyens d'accroître la sécurité des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, voici une troisième question pour le ministre de la Justice.

Le premier ministre et le ministre de la Justice s'étaient engagés solennellement à rendre illicite toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Ils nous avaient promis un projet de loi pour le mois de juin, puis pour le mois de septembre, puis pour le mois de décembre, alors qu'on apprenait, selon les paroles du ministre de la Justice, qu'il fallait «attendre le moment stratégique».

Ma question au stratégique ministre de la Justice: Le ministre peut–il nous dire s'il a complété ses calculs stratégiques et s'il est en mesure de nous annoncer la date du dépôt du projet de loi?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler que ma capacité de prédire le moment exact où les mesures sont prises est notoire, mais dans le cas qui nous intéresse, l'important, c'est l'engagement qu'a pris le gouvernement.

• (1140)

Pour répondre à mon collègue, je dirai que notre gouvernement s'est engagé à apporter le changement que mentionne le député et qu'un projet de loi sera présenté à cette fin.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, cette réponse, les Québécois et les Canadiens l'entendent depuis plus d'un an. Il y a même des entreprises comme Bell Canada, une entreprise fédérale, qui annonce aujourd'hui l'adoption d'une politique de non–discrimination.

Pourquoi le ministre de la Justice n'admet–il pas tout simplement que cette question est bloquée au Cabinet parce que le gouvernement est incapable de faire respecter sa promesse électorale par bon nombre de députés du caucus?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai. L'engagement qu'a pris le gouvernement tient toujours. Il s'agit d'un engagement ferme et un projet de loi sera bel et bien présenté.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Compte tenu des chiffres inquiétants véhiculés par l'Alliance de la fonction publique concernant les pertes d'emplois dans ce secteur particulier et, indirectement, dans le secteur privé, est–ce que le ministre peut nous dire quelles mesures il entend prendre pour minimiser l'impact de la restructuration dans la fonction publique dans la région de la capitale nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je dirais tout d'abord que les hypothèses qui figurent dans le rapport publié par le syndicat sont très contestables. En fait, les chiffres qui y paraissent sont nettement exagérés. Je mets tout le monde en garde contre ce rapport.

Je me permets de répéter ce que j'ai dit à la Chambre l'autre jour, à savoir que nous tenons à traiter de façon juste et raisonnable les gens qui vont quitter dans le cadre de la réduction des effectifs. Divers éléments des offres de départ les aideront à se recycler dans le secteur privé.

Je me suis entretenu ce matin avec la mairesse d'Ottawa sur la façon dont nous pourrions collaborer avec les municipalités de la région et dont nous pourrions réduire au minimum les conséquences néfastes pour elles de cette réduction. J'ajouterais que, au cours de la dernière année, 16 000 emplois ont été créés dans la région et cela, en dépit de la diminution de la fonction publique fédérale. Les possibilités sont nombreuses étant donné que quatre emplois sur cinq dans la région de la capitale nationale se trouvent dans le secteur privé. Les chances sont grandes pour les gens de trouver un nouvel emploi. Nous sommes certes déterminés à tout faire pour les y aider.

* * *

LA JUSTICE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du solliciteur général.

Encore une fois, des députés de mon parti ont signalé au ministre et à la Chambre des cas de délinquants sexuels dangereux qui se sont empressés de récidiver dès leur retour dans la société, allant jusqu'à faire d'innocentes victimes comme dans le cas tragique de Melanie Carpenter.

On a récemment transféré un de ces individus, Harold Irving Banks, à une maison de transition située à Victoria, tout près du domicile d'une de ses victimes pour ensuite le transférer à une autre maison de transition située à Abbotsford, à trois coins de rue de l'endroit où habite sa fille terrifiée.

Le gouvernement a–t–il pour politique de remettre ces délinquants sexuels dangereux en liberté dans des quartiers où habitent leurs victimes? Le solliciteur général prendra–t–il immédiatement des mesures pour faire transférer M. Banks très loin de ses victimes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas ainsi que le gouvernement a pour politique de procéder, que je sache. Je vais examiner immédiatement ce cas–là, et je remercie le député de me l'avoir signalé.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le solliciteur général de bien vouloir examiner ce cas.

J'ai une question à l'intention du ministre de la Justice. Je me réjouis de ce qu'il ait réitéré son engagement à faire de la sécurité de la société canadienne sa grande priorité.

J'ai une question toute simple. Le ministre présentera–t–il immédiatement une mesure législative visant à garder les délinquants sexuels en prison à la fin de leur peine initiale si l'on juge qu'ils représentent un danger pour la société juste avant leur remise en liberté?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la partie XXIV du Code criminel prévoit déjà qu'on peut garder indéfiniment en prison quelqu'un qui représente un grand danger et qu'on peut considérer comme un délinquant dangereux, au sens où l'entend le Code criminel.

Il appartient aux autorités provinciales de porter ces accusations lorsqu'il y a lieu et de veiller à ce que ces individus restent indéfiniment en prison. Cette disposition figure déjà dans la loi.

• (1145)

Nous allons proposer des modifications au Code criminel afin d'y ajouter une catégorie de délinquants de longue date qui ne sont peut–être pas dangereux au sens où l'entend la loi, mais qui

présentent un risque de récidive constituant un danger pour le public. Dans des cas de ce genre, le tribunal pourra leur imposer jusqu'à dix années de surveillance après leur libération afin d'assurer la sécurité du public.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

La Commission royale d'enquête sur les autochtones a enfin accouché d'un rapport au sujet du suicide chez les jeunes autochtones. La situation décrite est catastrophique. Les jeunes autochtones se suicident à un taux huit fois plus élevé que les jeunes non autochtones. Les réserves de Pikangikum et de Davis Inlet sont des illustrations tragiques de cet état de fait.

Le ministre reconnaît–il l'ampleur du problème et quelles mesures énergiques entend–il mettre de l'avant pour remédier à la situation?

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député porte à l'attention de la Chambre une situation fort tragique, qui préoccupe grandement le ministère de la Santé et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Comme le signale le rapport, les problèmes de santé mentale et de suicide sont bien connus et constituent une préoccupation majeure pour notre ministère. L'automne dernier, nous avions déjà quadruplé le financement que nous accordons pour épauler les efforts visant à promouvoir la santé mentale au sein des collectivités autochtones.

Il s'agit de problèmes complexes. Ils concernent la santé, certes, mais aussi d'autres problèmes sociaux, le logement et le développement économique. Nous présenterons notre réponse au rapport dès que nous aurons rencontré les intéressés au fait des problèmes, ce qui nous permettra de prendre les mesures adéquates pour les éviter.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai entendu ce discours ici, en cette Chambre, il y a un an.

Quelle est la crédibilité du ministre, alors qu'il y a plus d'un an, il s'était engagé en cette Chambre à prendre des mesures concrètes pour apporter une solution au sort abominable des autochtones de Davis Inlet et qu'il n'a toujours pas donné suite à son engagement?

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme en témoigne le rapport, il s'agit d'une question extraordinairement complexe. Elle touche à nombre de domaines. Les problèmes sont d'envergure spirituelle, ils sont liés au logement et au développement économique et ils sont de nature sociale.

Nous ne pouvons résoudre du jour au lendemain ces problèmes qui persistent depuis longtemps. Nous voulons bien faire les choses, et c'est pourquoi nous étudions la question clairement, en travaillant avec les collectivités pour apporter les changements nécessaires.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, selon des rapports sérieux venant de la réserve de Stony en Alberta, des gens s'adonneraient à des activités d'exploitation forestière illégales et nuisibles à l'environnement. Selon les mêmes rapports, les quelques personnes en cause s'enrichiraient sans avoir à payer d'impôt.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien va–t–il s'assurer que les personnes qui violent les dispositions de la Loi sur les Indiens ayant trait à l'exploitation forestière seront bientôt poursuivies et que la loi et la politique ministérielle seront renforcées pour que pareille chose ne se reproduise plus?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous sommes au courant, comme tout le monde, de ce qui se passe dans la réserve. Des gens abattent et transportent des arbres illégalement sans permis de la bande ou du MAINC.

Nous avons demandé à la GRC de faire enquête. Mais nous ne pouvons pas lui dire d'intervenir dans la réserve et de faire cesser ces activités. Je crois savoir toutefois que ces dernières ont cessé. Nous avons donc demandé à la GRC de saisir les billes ainsi que tous les stocks utilisés illégalement.

Nous poursuivons les négociations avec les trois chefs de la réserve de Stony afin d'en arriver à une entente sur un plan viable de gestion des stocks des premières nations.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, le problème n'est pas réglé. Les activités n'ont cessé que cette semaine. La raison en est que le MAINC abdique ses responsabilités à cause de sa politique de transfert du pouvoir de contrôle à la bande.

Dans le cas présent, c'est le Règlement sur le bois de construction des Indiens qui régit les activités d'exploitation forestière. Cette affaire est cause d'embarras pour les compagnies forestières, les contribuables, la bande et le gouvernement.

Le ministre va–t–il faire respecter ce règlement?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, par sa question, qui est totalement dénuée de sens, le député montre à quel point il est mal informé.

Il n'est nullement question de transfert de pouvoir ni de démantèlement. Il s'agit de gens qui exercent des activités illégales. Les chefs s'y opposent, nous nous y opposons et nous travail-

lerons tous ensemble d'une manière constructive dans un esprit de dignité et de respect pour régler ce problème.

* * *

• (1150)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme nous le savons tous, au cours des années 80, sous le régime des conservateurs, le taux d'imposition de la tranche de revenu la plus élevée a été ramené de 34 à 29 p. 100 pour les particuliers et de 36 à 28 p. 100 pour les sociétés. Nous comprenons que le budget demeure confidentiel pour l'instant, mais le ministre pourrait–il assurer à la Chambre qu'il s'attaquera à l'absence d'équité que dénotait le régime fiscal que nous avons hérité du gouvernement conservateur?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de sa question et du fait qu'il soit si bien renseigné.

Il est très clair que le gouvernement précédent a effectivement réduit les taux d'imposition des plus nantis et qu'en agissant ainsi, il a manifesté envers eux une préférence que nous avons commencé à faire disparaître dans le dernier budget.

Le député se rappellera que, dans le dernier budget, nous avons supprimé les transactions papillon, le taux préférentiel d'imposition des grandes sociétés et l'exonération des gains en capital de 100 000 $, et nous avons adopté de nouvelles règles plus rigoureuses à l'égard des filiales étrangères.

Je peux assurer au député que le même esprit d'équité dont témoignait le dernier budget se retrouvera dans le prochain. Contrairement à certains députés d'en face, la volonté du député d'instaurer la justice et l'équité dans le régime fiscal est tout à son honneur.

* * *

[*Français*]

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, nous avons appris comment le ministre de la Justice accorde des mandats juridiques aux amis libéraux, comme par exemple dans le comté de Brome—Missisquoi. Mais, semble–t–il que le favoritisme ne s'arrête pas là.

Selon les données de ses propres fonctionnaires, pendant les sept premiers mois du gouvernement libéral, le ministère a accordé 129 contrats de service d'une valeur totale de 5 millions de dollars. Le ministre de la Justice pourrait–il nous expliquer pourquoi les individus et entreprises du Québec n'ont obtenu que 6 p. 100 de la valeur totale de ces contrats?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, pour ce qui est de la question des avocats mandatés, lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir, le vérificateur général a critiqué le processus de nomination de ces gens par le ministère de la Justice.

Dans les mois qui ont suivi notre arrivée au pouvoir, nous avons apporté des modifications importantes au processus pour le rendre équitable et efficient, ainsi que pour s'assurer d'obtenir des services de haute qualité dans tout le pays. Ce sont des modifications majeures.

En ce qui concerne les chiffres que mentionne le député, je ne sais rien de ce dont il parle. S'il peut me donner des détails, je serai heureux d'examiner la question et d'y répondre.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que la valeur des contrats accordés en Ontario est onze fois plus grande que la valeur des contrats accordés au Québec.

Le ministre de la Justice croit–il vraiment que les individus et les entreprises du Québec ont des chances égales d'offrir leurs services au ministère de la Justice?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je ne sais pas au juste de quoi parle le député. Je répondrai lorsque je connaîtrai tous les détails de sa question.

Si le député se reporte à la valeur des contrats de fourniture des services juridiques, permettez–moi de dire qu'elle varie selon la taille des bureaux régionaux, entre autres choses. Nous avons un gros bureau régional à Montréal et il se peut fort bien, même si je l'ignore, que les services offerts à contrat ailleurs au Canada soient assurés par des avocats fonctionnaires du bureau du ministère à Montréal.

Lorsque je saurai au juste de quoi parle exactement le député, je répondrai en détail à sa question.

* * *

LE BUDGET

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, la dernière rumeur qui court chez de nombreux Canadiens à propos du budget veut qu'on les oblige à investir toutes les épargnes de leurs REER au Canada.

Si le gouvernement veut que les Canadiens investissent chez nous, il a deux choix. Il peut y parvenir en recourant soit à la contrainte au moyen d'une loi ou d'un règlement, soit à de l'encouragement au moyen d'une remise en ordre des finances publiques. Le gouvernement devrait opter pour cette dernière solution. Il insufflerait ainsi une certaine confiance.

• (1155)

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a–t–il l'intention d'utiliser la contrainte à l'égard des Canadiens ou va–t–il les laisser investir librement, comme ce devrait être le cas au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai répété maintes fois que je ne suis pas en mesure de divulguer les détails du budget. Cependant, je rappellerais au député que nous nous sommes engagés clairement à mettre de l'ordre dans les finances nationales.

Je rappellerais aussi au député que les ressources considérables de ce pays ne se trouvent pas que dans son sous–sol, mais aussi dans les compétences et le talent de ceux qui foulent le sol. Le gouvernement encouragera toujours les Canadiens à investir dans notre pays.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je prends bonne note de ce qu'a dit le ministre, mais ce que veulent les Canadiens, c'est de pouvoir agir librement, sans l'intervention gouvernementale. Nous voulons moins de présence gouvernementale.

Le ministre veut s'approprier tout le mérite de la croissance économique et des améliorations survenues au Canada, mais je crois que les provinces ont aussi leur part de mérite. En Alberta, par exemple, les impôts sont actuellement les moins lourds au Canada. Le taux de chômage y est de 7,2 p. 100. Nous affichons un excédent budgétaire et nous pouvons compter sur la confiance des investisseurs, autant de choses nécessaires à l'ensemble du Canada.

En tant que ministre des Finances qui a la responsabilité de créer un climat favorable aux investissements, l'Alberta lui apparaît–elle comme un modèle à suivre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je vois mal où le député veut en venir. Dans sa première question, il semble parler pour les banquiers étrangers, tandis que, dans la seconde, il semble prendre la défense du gouvernement conservateur de l'Alberta. Je suis néanmoins heureux de constater que les deux partis se sont rejoints.

Je suis tout à fait disposé à féliciter toute province qui réussit à mettre de l'ordre dans ses finances. Je félicite notamment les gouvernements des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick, à vrai dire, pour la plupart des provinces libérales.

Toutefois, je rappelle que le gouvernement de l'Alberta a été critiqué au sujet des moyens qu'il a pris pour parvenir à ses fins, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. On doit se demander s'il est raisonnable de sacrifier notre potentiel humain à long terme au profit de résultats budgétaires à court terme.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le gouvernement se propose de faire des réductions massives dans les services publics, les services sociaux et les services de santé. Ces réductions semblent avoir été acceptées assez facilement dans le caucus libéral. Cependant, quand il s'agit de se prononcer sur une question comme les pensions des députés, le gouvernement semble incapable de se résoudre à agir, comme c'était le cas, d'ailleurs, du gouvernement précédent.

Le ministre responsable du Conseil du Trésor pourrait–il me dire pourquoi on ne prend aucune mesure concernant ces pensions qui, à mon avis, sont déraisonnables et bien loin de la réalité? Pour remédier à cette situation, le ministre a–t–il l'intention de présenter une mesure législative sur les pensions des députés avant la présentation du budget?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je sais que la députée a souvent abordé la question de la réforme des pensions dans le passé et je tiens à lui dire que nous examinons actuellement cette question. Comme le premier ministre l'a dit hier, nous ferons une annonce à ce sujet à la Chambre d'ici la présentation du budget ou à ce moment–là.

Nous allons respecter les engagements que nous avons pris dans le livre rouge au sujet de la réforme des pensions.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Deux nouvelles balles d'arme de poing hyperdestructrices ont dernièrement été mises au point aux États–Unis. L'une est capable d'endommager au maximum le tissu humain, tandis que l'autre peut pénétrer un gilet pare–balles. Ce type de munition pour la chasse au rhinocéros est censé éclater en milliers de fragments tranchants, comme un rasoir au contact de la chair, et de provoquer une mort presque instantanée.

• (1200)

Je voudrais demander au ministre s'il sera interdit d'importer et de vendre ces balles au Canada et si la vente de l'ensemble des munitions sera soumise à un contrôle quelconque dans la nouvelle loi qu'il déposera la semaine prochaine?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été horrifiés de lire que l'on produit ces balles aux États–Unis et que leur vente pourrait être autorisée.

Cette nouvelle a eu pour effet, semble–t–il, de renforcer l'opinion de la vaste majorité de nos concitoyens qui veut que nous prenions des mesures à l'égard des armes à feu, si nous ne voulons pas ressembler aux États–Unis.

La balle correspondant à cette description a déjà été prohibée. Le décret nº 10 de 1992 rend effectivement illicite l'importation ou la vente de cette munition.

Le nouveau système d'enregistrement que le gouvernement propose nous donnera la possibilité de suivre la trace de tels articles prohibés et d'empêcher leur entrée au Canada.

* * *

LES SYNDICATS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le droit des patrons d'engager des briseurs de grève vient équilibrer le droit des employés de cesser de travailler. En créant un déséquilibre par le truchement d'une loi favorisant les employés, on détruirait le rapport de force entre syndicats et dirigeants.

Le gouvernement a–t–il l'intention de faire fuir les entreprises et les investisseurs vers des pays où de telles lois n'existent pas?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Absolument pas, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Renouveau de la fonction publique. Le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique admettait, lors d'un débat public il y a une semaine, que de 10 000 à 12 000 fonctionnaires fédéraux allaient perdre leur emploi dans la région d'Ottawa—Hull, dont 4 000 dans l'Outaouais, soit plus du tiers de toutes les coupures.

Le ministre peut–il nous expliquer pourquoi, selon ses propres paroles rapportées dans le journal *Le Droit*, plus de 33 p. 100 des coupures vont frapper l'Outaouais, quand on sait que l'Outaouais ne représente que 25 p. 100 des fonctionnaires fédéraux dans la région d'Ottawa—Hull?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, toutes les questions qui concernent l'effet sur la fonction publique du budget ont été traitées depuis le début par le président du Conseil du Trésor. Je pense que nous avons affirmé plusieurs fois que nous traiterions les employés avec équité.

C'est exactement ce que les propositions qui ont été rendues publiques la semaine dernière par le président du Conseil du Trésor indiquent. Nous avons toujours l'intention de traiter les deux côtés de la rivière de façon absolument équitable.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le 59e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, un rapport qui a trait à la composition du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.

[*Français*]

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 59e rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, un rapport qui porte sur le projet de loi C–60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing et qui ne propose pas d'amendement.

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Ce rapport traite des recettes fiscales et de la déduction relative aux compagnies de ressources, suite à un contentieux entre le ministère du Revenu national et la compagnie Gulf quant à l'interprétation de certaines déductions fiscales pour les années d'imposition 1974 et 1975. Le ministère du Revenu national a établi une nouvelle cotisation que Gulf a contestée devant les tribunaux. Le tribunal a statué en faveur de Gulf. Le gouvernement en a appelé de la décision et a perdu en 1992. Le gouvernement a ensuite fait appel devant la Cour suprême du Canada qui a refusé l'appel et le refuse toujours depuis 1992.

• (1205)

Suite aux décisions des tribunaux, 40 autres compagnies du secteur des ressources ont réclamé un remboursement basé sur leurs déclarations d'impôts depuis 1974. Les négociations se poursuivent entre le gouvernement et ces compagnies. Le montant final du remboursement, en incluant les intérêts accumulés, pourrait atteindre deux milliards de dollars. Afin de pallier ce risque important d'érosion de l'assiette fiscale, le Comité permanent des comptes publics recommande une série de mesures afin d'éviter la répétition de l'affaire Gulf et de favoriser une

évaluation et une gestion judicieuses des risques au gouvernement fédéral.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.) demande à présenter le projet de loi C–301, Loi modifiant le Code criminel (crimes violents).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui se veut un avertissement lancé à ceux qui font continuellement des victimes au sein de notre société et commettent des crimes violents sur la personne de civils innocents.

C'est un projet de loi qui vise à retirer de la circulation ceux qui en sont à leur troisième délit. C'est un avertissement à leur intention afin qu'ils sachent qu'au troisième délit avec violence, ils en auront pour 25 ans.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le 59e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 33 habitants de London (Ontario) que j'ai rencontrés récemment. Les pétitionnaires font remarquer que les actes de discrimination contre les lesbiennes, les homosexuels et les personnes bisexuelles sont une réalité quotidienne dans toutes les régions du Canada et que ce genre de discrimination est inacceptable dans un pays connu pour son engagement à l'égard des droits de la personne et de l'égalité et la dignité de tous les citoyens. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de prendre rapidement des mesures afin de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition comptant plusieurs centaines de noms.

Les soussignés, citoyens du Canada, portons les faits suivants à l'attention de la Chambre: attendu que l'inscription de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne conférera un statut, des droits et des privilèges particuliers à certains groupes, attendu que ces droits et privilèges particuliers leur seront conférés uniquement du fait de leur comportement sexuel, attendu que cet ajout ira à l'encontre des droits historiques des Canadiens comme la liberté de religion, de conscience, d'expression et d'association, vos pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés pour y insérer l'expression «orientation sexuelle».

J'appuie cette pétition.

• (1210)

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter une pétition d'un des plus importants clubs de l'âge d'or de ma circonscription, le Club d'âge d'or de Plessisville.

La très grande majorité des membres du Club prie le Parlement de surseoir à son intention d'implanter des boîtes vocales pour répondre aux questions des personnes âgées. J'ai fait moi–même le test avec les boîtes vocales cette semaine, et en effet, c'est très difficile, notamment pour les personnes âgées.

J'appuie totalement les pétitionnaires du Club d'âge d'or de Plessisville.

[*Traduction*]

M. ROBERT LATIMER

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à déposer concernant toutes deux l'affaire Latimer, qui s'est produite en Saskatchewan.

Les pétitionnaires veulent porter à l'attention de la Chambre le fait que M. Latimer a été condamné à la prison à vie pour meurtre au deuxième degré sans possibilité de libération conditionnelle avant dix ans. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accorder le pardon avec ou sans conditions à Robert Latimer, de Wilkie, en Saskatchewan, condamné pour meurtre au deuxième degré de Tracey Latimer, sa fille.

Ces deux pétitions comptent 1 672 signatures. On a fait appel de ce jugement et je m'abstiendrai de commenter ces pétitions tant que le tribunal n'aura pas statué sur cet appel.

LE JEU DES TUEURS EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici un certain nombre de pétitions que j'aimerais déposer ce matin.

La première s'oppose au jeu des tueurs en série. Elle a été signée par 684 personnes, ce qui porte à 119 440 le grand total de signatures recueillies sur les pétitions à ce sujet que j'ai déposées jusqu'ici.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le suicide assisté et demande au Parlement de n'autoriser ni le suicide assisté ni l'euthanasie. Celle–ci est signée par 102 personnes, ce qui porte à 22 963 le total des signatures recueillies sur les pétitions en cette matière.

LA PRIÈRE AU PARLEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition, dans laquelle des Canadiens s'opposent au fait que la Chambre ait modifié la prière au Parlement.

LES COUPLES HOMOSEXUELS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je présente aussi cette pétition, dans laquelle les pétitionnaires expriment leur opposition aux relations homosexuelles.

LE BILINGUISME

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, cette autre pétition réclame un référendum sur le bilinguisme.

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Ma dernière pétition, monsieur le Président, a trait aux délinquants violents.

Voilà toutes les pétitions que je souhaite déposer ce matin.

LES COUPLES HOMOSEXUELS

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier sans tarder la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour reconnaître dans la loi canadienne la pleine égalité des relations entre personnes de même sexe et des familles qu'elles constituent.

J'ai quatre autres pétitions de Canadiens qui s'opposent à toute modification pouvant être apportée à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte canadienne sur les droits et libertés, afin d'y inclure l'expression «orientation sexuelle».

LE BILINGUISME

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition demande la tenue d'un référendum sur le bilinguisme.

LES POMPIERS VOLONTAIRES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions.

La première vise à reconnaître la contribution des pompiers volontaires, qui protègent nos collectivités sans aucune indemnisation financière. Ceux–ci ne bénéficient que d'une déduction fiscale de 500 $.

Les pétitionnaires demandent humblement que cette exemption soit portée à 1 000 $, puisqu'elle n'a pas été modifiée depuis 1980.

J'appuie cette pétition et je demande au Parlement d'adopter une mesure législative qui reconnaisse la contribution des pompiers volontaires.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): La seconde pétition, monsieur le Président, est signée par des gens qui s'inquiètent du fait que la Loi sur les jeunes contrevenants ne réussit pas à prévenir la criminalité chez les jeunes, et qui estiment que des changements s'imposent.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le gouvernement à examiner la Loi sur les jeunes contrevenants publiquement et de façon responsable en tenant compte des points suivants: un, les mesures de dissuasion; deux, la responsabilité du contrevenant; et, trois, les droits des victimes.

J'ai le plaisir de présenter cette pétition au Parlement.

• (1215)

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ici, ce matin, des pétitions signées par plus d'une centaine de personnes, qui viennent joindre les rangs des milliers de pétitionnaires qui se sont déjà manifestés au cours des cinq ou six dernières années.

Les pétitionnaires veulent que soit modifiée la Loi sur le divorce afin que les grands–parents puissent demander devant les tribunaux à avoir accès à leurs petits–enfants. Il faut reconnaître que les petits–enfants sont les innocentes victimes dans cette situation.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je présente une pétition de 732 personnes âgées de ma circonscription qui se disent, naturellement, démunies face à la technologie des boîtes vocales, qui soutiennent qu'elles ont droit à un service approprié, surtout en ce qui concerne leurs demandes touchant la sécurité du revenu et qui prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation des boîtes vocales pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES FORCES ARMÉES

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions.

La première est signée par des pétitionnaires qui demandent au gouvernement d'offrir une pension de guerre de base aux hommes et aux femmes des Forces armées canadiennes qui ont été envoyés à la guerre.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur les projets de modification de la Loi sur les droits de la personne. Les pétitionnaires s'y opposent.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

Les 29 signataires de la première pétition demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou d'autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, 28 personnes ont signé la deuxième pétition qui porte sur l'avortement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la protection dont jouissent les autres êtres humains au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition que je présente est signée par 25 personnes qui demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter aujourd'hui. Je vais essayer d'être bref.

La première vient de certains habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition demande au Parlement de ne pas mettre en oeuvre des contrôles plus restrictifs des armes à feu qui ne font que nuire aux citoyens respectueux des lois. Les pétionnaires demandent qu'on intente des poursuites plus efficaces contre les criminels et qu'on leur impose dans peines plus sévères.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition demande au gouvernement de réviser nos lois pour faciliter les poursuites contre les jeunes contrevenants.

LES HORMONES DE CROISSANCE CHEZ LES BOVINS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition demande au gouvernement d'interdire l'utilisation d'hormones de croissance recombinantes chez les bovins tant qu'on n'aura pas prouvé leur innocuité pour les animaux et pour les consommateurs.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition demande au gouvernement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive ne soient pas modifiées.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai aujourd'hui l'honneur de déposer deux pétitions.

La première contient 122 signatures, et elles ont été recueillies surtout dans les localités d'Aneroid et de Vanguard, dans ma circonscription.

Selon les pétitionnaires, rien ne prouve que le recours à des lois restrictives permet de réprimer l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles ou pour commettre le suicide. Ils demandent donc au Parlement de s'abstenir de toute nouvelle mesure restrictive concernant les armes à feu ou les munitions et d'abroger les dispositions du Code criminel du Canada qui se rapportent aux autorisations d'acquisition d'armes à feu. J'appuie cette pétition.

• (1220)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne la modification de la Loi sur les droits de la personne et de la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve l'homosexualité ou les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Cette pétition est signée par 61 personnes, principalement de la ville de Swift Current.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première est signée par Charles Kingston et 30 autres personnes de la circonscription de North Vancouver qui demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales au lieu de hausser les impôts et d'adopter une loi de protection des contribuables afin de limiter les dépenses fédérales.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 46 personnes qui demandent au Parlement du Canada de modifier la Loi sur les droits de la personne de manière à y inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite et à y reconnaître les relations fondées sur l'interdépendance financière et émotive.

La troisième pétition est signée par 40 personnes de la circonscription de North Vancouver. Celles–ci demandent humblement au Parlement d'adopter un projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à y interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et elles exhortent le gouvernement libéral à adopter le projet de loi C–41, qui prévoit des peines plus sévères envers ceux qui commettent des crimes haineux contre certaines personnes, à cause de leur orientation sexuelle.

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition comprenant quelque 100 signatures et provenant de mes électeurs de la circonscription de Cambridge.

Ces pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne des droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

C'est avec plaisir que j'ajoute mon nom à cette pétition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nos questions peuvent rester au *Feuilleton*. Cependant, je voudrais souligner qu'un certain nombre de questions sont au *Feuilleton* depuis très longtemps. Cela montre que le gouvernement est incapable d'y répondre ou qu'il ne veut pas le faire. J'implore le gouvernement de répondre le plus rapidement possible à ces questions.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je transmettrai la demande du leader parlementaire du Parti réformiste.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 5, 6 et 7.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, avant la période des questions, j'ai répondu au Parti réformiste qui n'a de cesse de proposer des solutions simplistes et impraticables à la criminalité, notamment chez les jeunes. Lorsqu'ils disent souhaiter une méthode vraiment efficace, les réformistes laissent entendre par là qu'ils veulent des peines d'emprisonnement plus longues et plus sévères, sans prévoir des ressources supplémentaires pour assurer le redressement des délinquants et leur réadaptation.

Seulement, ce modèle ne marche pas. Il est actuellement appliqué dans plusieurs États américains. Or, la criminalité avec violence y est la plus élevée de tout l'Occident. Les États qui sont dotés de lois du type «un, deux, trois et c'est un retrait», autrement dit qui appliquent la peine de mort après trois infractions graves, comptent parmi ceux qui affichent les taux de meurtre et de criminalité avec violence les plus élevés en Occident. Voyez ce qui se passe en Louisiane, au Texas, en Floride et au Mississippi. Dans ces États, on exécute des gens le matin et des meurtres pour vols d'auto sont commis dans l'après–midi.

L'approche que propose le Parti réformiste ne produit pas les effets escomptés. Tout d'abord, on n'a pas noté une augmentation générale de la criminalité avec violence chez les jeunes, ces dernières années. En ce qui concerne les homicides commis par des jeunes âgés de 12 à 17 ans, le nombre le plus élevé, enregistré en 1968, soit avant d'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants, s'élevait à 68, tandis que le nombre le plus bas, enregistré en 1987, donc après la mise en oeuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants, était de 35.

• (1225)

Deuxièmement, contrairement à ce que prétend le Parti réformiste, la Loi sur les jeunes contrevenants ne constitue pas la cause de la criminalité chez les jeunes. Certes, il s'agit d'une loi fédérale, mais elle est appliquée intégralement et exclusivement par les provinces. Cependant, certaines provinces ont un taux de réussite plus élevé que d'autres.

Par exemple, chez nous, au Québec, on consacre énormément de ressources à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et on en retire beaucoup plus de résultats positifs et de satisfaction que d'autres provinces. La criminalité juvénile et le récidivisme chez les jeunes varient d'une province à l'autre, même si une seule loi s'applique dans toutes les régions du pays.

S'il existe une criminalité violente chez les jeunes au Canada, la Loi sur les jeunes contrevenants n'en est certes pas la cause. Pour régler le problème de la criminalité juvénile, nous devons consacrer davantage d'efforts à la prévention et à la réadaptation. Certaines modifications s'imposent dans la Loi sur les jeunes contrevenants et c'est justement l'objectif du projet de loi C–37. Toutefois, ces changements à eux seuls ne régleront pas le problème de la criminalité chez les jeunes.

Certains députés réformistes ont dit qu'ils avaient rencontré des jeunes durant le congé de Noël et que ceux–ci veulent que soit modifiée la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai aussi rencontré des jeunes dans ma circonscription, à l'Université Concordia de Montréal.

J'ai constaté que ces jeunes comprenaient très bien que le véritable problème résidait dans la prévention et la punition. Ils

savent aussi que, cette année, le Parlement du Canada a l'intention d'examiner en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants, les programmes des services correctionnels pour les jeunes et la situation globale de la criminalité des jeunes au Canada.

Soyons honnêtes et sérieux au sujet de cette question. Il est trompeur de laisser entendre aux Canadiens que la modification de quelques lignes dans la Loi sur les jeunes contrevenants va résoudre le problème de la criminalité des jeunes. J'aimerais que mes collègues du Parti réformiste le reconnaissent et qu'ils soient assez honnêtes pour admettre ce qu'est la situation réelle.

Je voudrais aussi que le secrétaire parlementaire réponde à la question que je lui ai posée au début de mon allocution.

Le vice–président: Le député ne le sait peut–être pas, mais étant donné que le secrétaire parlementaire s'est déjà prononcé sur cette série de motions, il ne peut pas en reparler.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je trouve drôle d'entendre aujourd'hui une personne qui avait la possibilité de prendre des mesures pour prévenir la criminalité il y a plus de 20 ans nous parler de la nécessité d'établir des programmes de prévention du crime pour empêcher ce genre de criminalité chez les jeunes.

Si c'est la solution au problème, pourquoi cette personne n'a–t–elle pas inséré ce genre de concept dans la Loi sur les jeunes contrevenants il y a longtemps? Pourquoi cette personne, qui était bien placée pour établir des programmes de prévention du crime, ne l'a–t–elle pas fait il y a 20 ou 25 ans? N'est–il pas un peu trop tard pour le faire?

Je pense que le Parti réformiste reconnaît qu'il faut examiner la prévention du crime et essayer d'empêcher les jeunes de commettre des crimes. Cependant, cela ne signifie pas décharger de toute responsabilité les jeunes qui commettent des crimes et les remettre en liberté sans les avoir punis pour ce qu'ils ont fait.

J'ai non seulement visité des écoles, dans ma circonscription, mais aussi les centres de détention des jeunes contrevenants qui sont dirigés par la province. Je n'ai pas aimé ce que j'y ai vu. Les personnes qui travaillent auprès des jeunes contrevenants m'ont dit qu'il fallait non seulement faire preuve de responsabilité, entre autres, mais aussi adopter des mesures législatives qui leur permettent de travailler ensemble, au niveau fédéral, pour trouver et partager les renseignements sur les jeunes qui, à leur avis, vont devenir des cas plus graves, à l'âge adulte. Cependant, aucun échange de renseignements de ce genre n'existe, à l'heure actuelle.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'établir des programmes et des mesures législatives qui permettent aux collectivités de s'occuper du problème des jeunes qui ont des tendances criminelles.

• (1230)

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants est entrée en vigueur en avril 1984. Elle remplaçait la Loi sur les jeunes délinquants de 1908. L'ancienne loi était informelle et essayait de s'attaquer aux problèmes, comme un parent détenant la sagesse, alors que les enfants à charge n'avaient pratiquement pas de droits.

En avril 1985, l'âge maximum de 18 ans est devenu uniforme dans tout le pays, résultat de la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants. Auparavant, dans de nombreuses provinces, l'âge maximal était de 16 ans pour les jeunes contrevenants.

Les questions qui revêtent le plus d'importance pour les citoyens moyens sont la limite d'âge, les transferts devant les tribunaux pour adultes pour des crimes graves et les dispositions sur le respect de la vie privée.

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques va maintenant mener une étude sur toute la loi pour voir les résultats qu'elle a donnés au cours des dix dernières années. Le but est de faire en sorte que la prochaine loi réponde bien aux besoins.

Le gouvernement va de l'avant avec le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, dont le principal objectif est d'accroître la longueur de certaines peines, sans pour autant toucher à des questions que le Parti réformiste et la majorité des Canadiens réclament que l'on examine.

Le Parti réformiste croit que le système judiciaire devrait faire passer la dénonciation du crime, ainsi que la protection des citoyens respectueux des lois et de leurs biens, avant d'autres objectifs. Ce principe devrait viser la Loi sur les jeunes contrevenants et l'application générale du Code criminel.

Nous pensons que la politique en matière de justice criminelle à l'égard des jeunes contrevenants devrait être axée sur les principes de la responsabilité individuelle et de l'imputabilité du système. Il faut que les jeunes contrevenants soient personnellement tenus responsables des torts qu'ils causent par leurs actions. Il s'agit que le système rende des comptes sur la façon dont il s'occupe des jeunes contrevenants. Les résultats que produit le système devraient être mesurés en fonction d'objectifs clairement établis.

Je voudrais offrir certaines solutions de rechange à ce que le dernier ministériel qui est intervenu a critiqué dans les propositions du Parti réformiste. Voici des propositions utiles qui ne sont pas simplistes, mais raisonnables, ainsi que réfléchies et qui correspondent surtout à ce que veulent la majorité des Canadiens.

Il faut changer la définition de «jeune» pour que la Loi sur les jeunes contrevenants s'applique aux jeunes âgés de 10 à 15 ans inclusivement, plutôt que de 12 à 17 ans, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Tout jeune contrevenant qui commettrait un acte criminel pourrait être transféré devant un tribunal pour adultes. Il faut, en outre, supprimer les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants qui accordent une protection accrue aux renseignements à caractère privé, dans le cas de ces jeunes, et traiter leurs dossiers comme ceux de n'importe qui d'autre. L'accès à l'information et la capacité de publier le nom de ces individus ou des renseignements qui les touchent doivent être les mêmes que dans le cas des adultes.

Dans la détermination de la peine, il faut mettre l'accent sur l'indemnisation des victimes, le service communautaire, la formation, l'éducation et la dissuasion. Dans les établissements de

détention, il faut mettre l'accent sur les possibilités de réadaptation dans un milieu empreint de discipline, et les ordonnances de traitements médicaux et psychologiques ne devraient pas nécessiter le consentement du contrevenant.

Par–dessus tout, les parents de jeunes contrevenants devraient être tenus responsables d'indemniser les victimes de crimes contre les biens s'il peut être prouvé devant un tribunal que ces parents n'ont pas fait des efforts raisonnables pour exercer une surveillance sur leurs enfants.

Les Canadiens ordinaires sont d'avis que la Loi sur les jeunes contrevenants est trop indulgente et que des peines plus rigoureuses et plus prévisibles s'imposent. Les jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves ou qui récidivent devraient être jugés devant un tribunal pour adultes. Il faut les rendre responsables de leurs actes.

En reconnaissant que les familles qui prennent bien soin de leurs enfants sont les mieux en mesure de prévenir le crime et que les services sociaux devraient intervenir tôt, mais en marge du système pénal, on pourra éviter que des jeunes soient traduits devant les tribunaux.

Pour que les moyens généraux de dissuasion soient efficaces, le droit du public de savoir doit avoir préséance sur le droit du contrevenant à la protection de sa vie privée.

Le Parti réformiste ne propose pas l'incarcération de tous ceux qui commettent des crimes, uniquement de ceux qui commettent des crimes graves. Nous préconisons la participation de la collectivité à d'autres mesures qui pourraient être prévues dans la Loi sur les jeunes contrevenants.

En résumé, les modifications législatives apportées antérieurement et celles qui sont prévues actuellement découlent d'une erreur commise au départ au sujet du groupe d'âge auquel la Loi sur les jeunes contrevenants devait s'appliquer. Par conséquent, nous n'appuyons pas les modifications insatisfaisantes que le gouvernement propose d'apporter à cette loi.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire seulement deux ou trois choses.

J'ai écouté les observations des députés d'en face qui toutes partent de bonnes intentions. Certaines sentent la rhétorique, mais je vois néanmoins les motifs qui en sont à l'origine. Je n'y ai trouvé rien de nouveau et je crois que nous pouvons faire des progrès.

Les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants, dont nous discutons aujourd'hui, visent principalement à réaliser trois promesses que mon gouvernement a faites pendant la dernière campagne électorale. Nous proposons d'accélérer le transfert aux tribunaux pour adultes des jeunes de 16 à 17 ans accusés de certains crimes graves. Deuxièmement, et je crois que c'est la troisième fois que le Parlement le fait, nous proposons d'imposer des peines plus sévères aux adolescents reconnus coupables de meurtre. Enfin, nous avons pris des mesures qui donnent aux organismes, à la police et aux éducateurs la possibilité d'avoir accès aux renseignements sur les jeunes contrevenants.

• (1235)

Toutes ces mesures reposent sur la constatation que la diminution de la criminalité chez les adolescents, et sans doute aussi dans le reste de la société, repose sur des techniques de prévention. Une fois qu'un crime est commis, le mal est fait. C'est un fait que nous reconnaissons tous à la Chambre. Nous avons créé un Conseil national de prévention de la criminalité dans l'espoir de pouvoir mettre au point et en pratique des techniques, des idées et des concepts visant à prévenir la criminalité.

Dans le cas hypothétique où les techniques mises au point n'auraient pas permis d'empêcher un jeune contrevenant de commettre un crime et que le contrevenant en question ait été arrêté, reste alors l'intervention de la société. Le Parlement et le gouvernement se sont fixé pour politique de ne pas se contenter de jeter un jeune contrevenant en prison et de le laisser moisir là quelques années.

Nous voulons une intervention qui soit adaptée aux circonstances de sorte que le jeune délinquant ne récidive pas. Il y a plusieurs solutions. Différentes suggestions ont été faites de l'autre côté de la Chambre et aussi dans les médias. Nous voulons intervenir de façon à ce qu'il n'y ait pas récidive. Pour cela, nous devons intervenir promptement.

J'ai remarqué que les dispositions actuelles de la Loi sur les jeunes contrevenants et même les amendements que nous proposons aujourd'hui laissent trop de possibilités de retarder cette intervention. Si nous voulons adapter le système judiciaire aux besoins du jeune contrevenant de manière à ce qu'il reste dans le droit chemin, la société doit intervenir de façon appropriée et rapide.

Renvoyer un jeune devant un tribunal pour adultes suppose aussi certaines procédures. Toute intervention de l'État à la suite d'un délit commis par un jeune qui prend un an ou six mois est absolument inutile. Arrêtons cela et prenons conscience du fait que, si un adolescent de seize ans ou seize ans et demi commet un crime et que nous devons attendre un an pour pouvoir le condamner et intervenir, nous perdons une année entière. Ce jeune a alors dix–sept, dix–sept ans et demi. C'est presque un adulte. Nous avons laissé s'envoler toute chance d'intervenir.

Il ne faut pas oublier que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui intervient. Les interventions faisant suite à des infractions commises par des jeunes contrevenants relèvent de la province. Après leur condamnation, les jeunes contrevenants sont traités selon la procédure prévue par la province.

La Chambre ne peut pas simplement édicter que les gouvernements provinciaux devront intervenir à tel moment et dans telles circonstances. Nous ne pouvons pas le faire. Nous devons négocier ce genre de chose. Nous devons avoir la collaboration des provinces. Dans un pays comme le nôtre, cette entreprise est passablement complexe. Nous nous en sommes bien sortis par le passé et je pense que nous pouvons continuer sur la même voie.

La chose qu'il faut souligner dans notre débat sur ce projet de loi, c'est que le gouvernement veut examiner globalement toute la législation dans laquelle s'inscrit la Loi sur les jeunes contrevenants—toute l'affaire, même le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui—dans le cadre d'un examen qui exigera

probablement un certain nombre de mois mais qui sera mené rondement. Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre approuvent l'idée de cet examen. Nous avons l'intention de nous en tirer brillamment en produisant un rapport qui tracera les grandes lignes d'une réforme, au besoin. Je suis sûr que nous formulerons des propositions en vue d'une réforme. J'en suis certain.

La Chambre et le ministre de la Justice seront peut–être en mesure de formuler ensuite des propositions conjointes avec leurs homologues provinciaux, au cours des semaines suivantes.

• (1240)

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai remarqué aujourd'hui qu'il y avait véritablement deux thèmes principaux dans ce débat sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le premier, c'est que nous devrions nous attaquer à l'origine du problème, c'est–à–dire aux causes de la criminalité juvénile. Le deuxième, c'est que l'on ne devrait pas voir l'emprisonnement comme une mesure de dissuasion. L'emprisonnement n'est pas la seule solution et certainement pas le principal élément dissuasif.

Je voudrais parler un peu de ces deux aspects. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis totalement d'accord avec ceux qui ont dit qu'il fallait s'attaquer aux racines de la criminalité juvénile. Je n'imagine pas que des députés puissent être contre cela.

Si l'on regarde les mesures législatives adoptées par ce gouvernement et les précédents au cours des 20 ou 30 dernières années, on constate que le rôle de la famille est constamment diminué par les lois, qu'elles modifient le système de justice criminelle, le régime fiscal ou autre chose. Ces modifications n'ont certainement contribué en rien à remédier aux origines du mal, bien au contraire. En diminuant le rôle de la famille et en accroissant le rôle de l'État, on a contribué au pourrissement de la situation. On a permis à la criminalité de fleurir.

L'autre chose dont je veux parler est celle de l'emprisonnement, parce qu'il ne constitue pas une bonne dissuasion. L'emprisonnement fait certainement partie de la solution et il a un caractère dissuasif, mais moi aussi je m'inquiète du fait que nous n'ayons que l'emprisonnement comme moyen de dissuasion de la criminalité, y compris de la criminalité juvénile.

Je souhaiterais que l'on envisage tous les moyens possibles de dissuasion. Par exemple, nous devrions sérieusement considérer les initiatives du genre camps d'entraînement militaire où il y a une discipline rigide. C'est certainement quelque chose que l'on pourrait envisager pour les jeunes contrevenants.

Réexaminons certaines des options dissuasives qui ont été éliminées du Code criminel en 1971. Je pense aux châtiments corporels, pas seulement pour les adultes, mais aussi pour les jeunes contrevenants. Nous devons envisager sérieusement la possibilité de réinstituer les châtiments corporels, car ils peuvent avoir un effet très dissuasif.

Dans ma circonscription, en 1975, avant que je me lance en politique, j'ai parlé avec quelqu'un qui me racontait son expérience personnelle des châtiments corporels.

Cette personne était à une table dans un restaurant local, alors que nous parlions du système de justice criminelle et de la façon de l'améliorer. Nous disions que les criminels n'étaient pas traités avec suffisamment de fermeté. Une personne a alors proposé que l'on remette en pratique les châtiments corporels.

Un monsieur qui était demeuré silencieux jusque–là a dit: «Je vais vous raconter quelque chose que je n'ai jamais dit à personne. Dans ma jeunesse, j'ai commis un crime violent.» Nous ne lui avons pas demandé quel genre de crime c'était. Ce n'était pas important dans le contexte.

Il a poursuivi: «J'ai été condamné à deux ans de prison et au fouet.» Il a dit que le fait d'avoir été fouetté à son arrivée en prison et à sa sortie de prison l'avait empêché de récidiver. Il a ajouté être convaincu que sans châtiment corporel, il aurait mené une vie de criminel.

Aux députés d'en face et, en fait, à tous ceux qui prétendent que les châtiments corporels sont cruels, j'aimerais poser la question suivante: Qu'est–ce qui est le plus cruel? Qu'est–ce qui est le plus charitable, avoir recours au châtiment corporel pour empêcher un individu de devenir un criminel endurci ou ne pas prendre les moyens de l'empêcher de récidiver?

• (1245)

Ce monsieur qui avait été fouetté a dit qu'il croyait que c'était ce qui l'avait empêché de devenir un criminel endurci et que c'était beaucoup moins cruel que de passer sa vie, jour après jour, année après année à savoir qu'on ne peut pas s'empêcher de récidiver.

Donc, lorsque nous parlons dans cette Chambre d'être charitables, ne perdons pas de vue la réalité. Je demande à nouveau: Qu'est–ce qui est le plus cruel?

Quelques années plus tard, j'ai entendu une histoire similaire racontée par un autre monsieur à une réunion des Elks. Il avait lui aussi été fouetté à son entrée en prison. Il avait été condamné à une peine plus longue. Il a dit que s'il avait eu le choix, il aurait préféré rester en prison toute sa vie plutôt que d'être fouetté. C'est lui–même qui l'a dit. Il aurait préféré rester en prison que d'être fouetté à sa sortie.

Je pense que cela en dit long sur l'efficacité des châtiments corporels à titre de dissuasion. On pourrait y avoir recours à des degrés différents. Dans le cas des jeunes contrevenants, il est certain qu'ils pourraient être moins rigoureux.

Je sais d'expérience, pour l'avoir vécu quand j'étais jeune, que la douleur possède une grande force de dissuasion. Je pense que la Chambre devrait sérieusement envisager d'avoir recours au châtiment corporel et à la douleur qui l'accompagne pour empêcher les jeunes contrevenants de récidiver.

L'an dernier, lorsque j'ai demandé ici même au secrétaire parlementaire si son gouvernement avait pensé à imposer le châtiment corporel à titre dissuasif, il s'est levé et m'a toisé du regard. . .

M. Stinson: Un regard typiquement libéral.

M. Benoit: C'était peut–être ça. En tout cas, il a dit «non», puis il s'est rassis. Je crois qu'il serait important d'étudier toutes les possibilités, dont celle d'inclure le châtiment corporel dans notre système de justice pénale, comme moyen de dissuasion, et de le prévoir dans notre législation pénale, y compris en ce qui concerne les jeunes contrevenants.

En terminant, j'aimerais soulever un dernier point et faire un commentaire sur le retrait du châtiment corporel du système de justice pénale. Un projet de loi polyvalent a été présenté en 1971, je crois, dont une partie n'a pour ainsi dire pas été débattue, puisque seulement deux députés sont intervenus. Or, ce projet de loi éliminait de notre système de justice pénale le moyen de dissuasion que constituait le châtiment corporel.

Par suite de l'adoption de ce projet de loi sous le régime libéral de l'époque, le châtiment corporel a été supprimé sans discussion, sans que l'effort de réflexion voulu ne soit fait. Il serait temps de relancer le débat, à la Chambre comme dans la population, pour voir si nos concitoyens pensent comme mes électeurs. C'est une question qui revient tout le temps. Il pourrait se révéler que le châtiment corporel a ou aurait sa place dans notre système de justice pénale, y compris dans la Loi sur les jeunes contrevenants. Tirons la question au clair. Tenons un débat public.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je veux simplement formuler une brève observation.

J'ai écouté attentivement le député de Scarborough—Rouge River parler de prévention du crime. Je pense que cette question est directement liée au projet de loi C–37 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je vais être très bref. Le député a dit qu'il était important d'insister sur la notion de prévention, plutôt que sur celle de châtiment.

• (1250)

J'invite les députés à se poser la question suivante: Dans sa forme actuelle, même en tenant compte des modifications apportées par le projet de loi C–37, la Loi sur les jeunes contrevenants n'encourage–t–elle pas la criminalité du seul fait que les criminels de plus de 18 ans peuvent contraindre des jeunes à commettre des actes criminels parce que ces derniers ne s'exposent pas à des sanctions sévères en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants?

Les Canadiens, et même les jeunes, du moins les personnes qui les représentent, nous disent que la Loi sur les jeunes contrevenants doit absolument être plus sévère, afin que les criminels adultes cessent de harceler les jeunes et de les inciter ou de les contraindre à faire les sales besognes, parce qu'ils ne risquent pas gros. C'est cela la prévention du crime et c'est ce dont nous devrions traiter. Pourtant, le projet de loi, le livre rouge et tout ce qui a émané du gouvernement libéral jusqu'à maintenant ne traitent pas du tout de cet aspect.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Une voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 5. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le vice–président: Le vote suivant porte sur la motion no 6. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le vice–président: Le prochain vote porte sur la motion nº 7. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Normalement, la Chambre procéderait maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi, mais, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, ces votes sont reportés au lundi 13 février prochain, à 18 h 30.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le demandez, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour reporter encore ces votes de lundi, à l'heure de l'ajournement, jusqu'au mardi à 17 h 30.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre accorde–t–elle le consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Sheila Finestone (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.) propose: Que le projet de loi C–61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déposé le projet de loi C–61, Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, qui est une composante importante de notre programme visant à réformer l'application du système de réglementation des produits de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Ce projet de loi met en place un moyen de faire respecter les règlements en matière d'agriculture sans recourir aux tribunaux, lorsque des produits canadiens ou importés ne sont pas conformes aux excellentes normes canadiennes concernant la santé, la salubrité et la qualité. L'industrie réclame un système qui permette de traiter à égalité les produits canadiens et importés.

• (1255)

Ce projet de loi permettra notamment aux fonctionnaires d'imposer des sanctions pécuniaires pour la plupart des violations aux huit lois fédérales et à leurs règlements afférents, dans les cas impliquant des produits canadiens ou importés, sans devoir recourir au système de justice pénale comme ils doivent le faire actuellement.

Le recours au système de justice pénale pourra être réservé aux violations graves entraînant de fortes amendes, un dossier criminel et d'éventuelles peines d'emprisonnement. La mesure s'insère dans le plan d'ensemble du gouvernement. Dans le cadre de ce plan, nous veillerons à maintenir nos normes à un niveau élevé, à appliquer ces normes aux produits nationaux et importés, à accroître le taux de conformité et à rendre notre importante fonction de réglementation plus efficace et économique.

Le régime de sanctions administratives pécuniaires est très clair. Des sanctions seront imposées à ceux qui enfreignent huit lois et les règlements connexes, y compris la Loi sur les produits agricoles du Canada, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur la santé des animaux, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur la protection des végétaux et la Loi sur les semences.

Nous avons élaboré le régime que nous proposons aujourd'hui avec la collaboration du ministère de la Justice dans le cadre du Projet de valorisation de l'action réglementaire, une initiative intergouvernementale visant à trouver des solutions de rechange aux poursuites criminelles entamées contre ceux qui enfreignent la loi. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et moi savons pertinemment que la salubrité et la qualité des aliments doivent demeurer prioritaires.

La réputation que nous ont value la salubrité et la qualité des produits canadiens ainsi que la compétitivité des producteurs est essentielle aux yeux des consommateurs du Canada. Elle donne aux producteurs et à l'industrie de la transformation des aliments un avantage crucial sur le marché international. L'amélioration de notre fonction de réglementation nous permet de préserver notre réputation, tant au Canada qu'à l'étranger. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du grand engagement qu'a pris le gouvernement pour créer des emplois et favoriser la reprise économique en exploitant au maximum la libéralisation des échanges commerciaux.

Il y a un an, le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements envers les Canadiens. Je suis heureux de pouvoir affirmer que, au cours de la première année de notre mandat, nous avons fait énormément de progrès dans plusieurs domaines, y compris l'amélioration de notre régime de réglementation.

Nous nous sommes posé des questions fondamentales lorsqu'est venu le temps de repenser la façon dont nous veillons à l'application des lois et règlements. Les mesures que nous prenons sont–elles pratiques et économiques? Comment pourrait–on améliorer la réglementation? Que veut le secteur industriel? Qu'en est–il des consommateurs et de nos obligations internationales?

À l'heure actuelle, les sanctions visant le non–respect de la réglementation relèvent du Code criminel. Cela signifie que les causes sont entendues devant les tribunaux, ce qui est coûteux. Cela signifie aussi qu'il peut y avoir des retards et que les exigences de la procédure criminelle doivent être rigoureusement respectées. Cela mine considérablement nos ressources déjà limitées.

En tant qu'organisme de réglementation, notre ministère ne s'occupe pas de délits comme le meurtre, le vol et les agressions. Il s'occupe de violations de la réglementation qui ne relèvent pas du tout du Code criminel, tels l'étiquetage trompeur de produits alimentaires, les mauvaises mesures d'hygiène dans la transformation des aliments, et le non–respect des exigences du marché en matière d'inspection fédérale ou d'emballage.

Ce projet de loi, ou ce régime de sanctions administratives pécuniaires, va nous permettre de nous occuper de la plupart de ces violations de la réglementation en dehors des tribunaux criminels et d'une façon moins formelle et moins coûteuse. Ainsi, nous pourrons utiliser au maximum nos maigres ressources.

Ce projet de loi est beaucoup plus efficace que des poursuites judiciaires, car il permet d'établir des amendes sans tenir des audiences. Le processus est aussi beaucoup plus juste pour les contrevenants, car ces violations ne sont plus qualifiées de criminelles.

Le recours au régime de sanctions administratives pécuniaires élargirait l'éventail des options qui s'offrent au ministère dans le traitement des violations. Désormais, nous poursuivons seulement dans les cas de violation grave, comme l'introduction au pays d'une maladie ou d'un parasite exotiques. C'est principalement dans ces cas–là que nous suivons la procédure actuelle, à cause du coût et du temps nécessaires.

Pour bien faire respecter la réglementation, il nous faut une bonne solution de rechange aux poursuites judiciaires qui constitue une mesure de dissuasion efficace. Le régime de sanctions administratives pécuniaires représente une bonne solution de rechange.

• (1300)

Ce régime offre au gouvernement la méthode dont il a tant besoin pour faire respecter nos règlements. Les États–Unis ont recours à un régime de sanctions pécuniaires pour les exportateurs, mais nous n'avons pas disposé de cette option pour nous assurer que les importations répondent aux normes canadiennes. Le ministère américain de l'Agriculture et la plupart des autres organismes américains de réglementation ont recours à un régime de sanctions pécuniaires.

À l'heure actuelle, des inspecteurs fédéraux font le tour des usines et des établissements au Canada et nous disposons en général de bons moyens de faire respecter la réglementation dans les cas de produits non réglementaires. Nous pouvons saisir et consigner le produit dans les établissements ou bloquer le processus de transformation jusqu'à ce que le produit soit conforme à la réglementation. Dans le cas de produits importés, cela n'est pas possible. Cependant, le système d'amendes constitue un bon moyen de réagir lorsque des produits ne respectent pas les règlements.

Grâce à ce système nous disposerons de moyens d'action contre les importateurs et les entreprises canadiennes qui mettent sur le marché des produits qui ne répondent pas aux normes canadiennes en matière de santé, de sécurité ou de qualité. L'imposition de sanctions cohérentes contre les délinquants, combinée à un meilleur respect des règlements, accroîtra la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien.

L'adoption d'un système administratif a été recommandé après l'examen de la réglementation par le ministère, devant qui les associations industrielles ont fait valoir la nécessité d'exiger activement la conformité des produits importés aux normes nationales. Les industries veulent que les mêmes règles s'appliquent à tous. Le système conduira à l'application équitable de la réglementation aux produits nationaux et importés. D'autres consultations avec le secteur agro–alimentaire devraient avoir lieu au moment de l'élaboration des règlements applicables au système.

Ce système est fondé sur la conformité aux règles, pas sur l'imposition de peines. En général, des avertissements seront émis avant l'imposition d'amendes. Dans les cas où une amende sera imposée pour infraction à une loi ou à un règlement, le système permettra aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire de négocier avec les entreprises pour trouver des solutions. Les amendes pourront être réduites ou levées si l'entreprise prend des mesures correctives comme la modification des méthodes de conditionnement, la formation du personnel, l'achat de matériel ou autre.

De telles mesures correctives immédiates permettent la mise sur le marché de meilleurs produits. Elles améliorent également la santé et la sécurité et, au bout du compte, elles aboutissent au respect plus rigoureux des règlements. Actuellement, il est impossible de négocier des solutions en cas de non–respect des règlements.

Le système d'amendes étant de nature administrative, il permettra d'éviter la plupart des poursuites et décriminalisera les infractions aux différentes lois puisque ces infractions n'entraîneront pas l'établissement d'un casier judiciaire ou l'imposition d'une peine d'emprisonnement. Le système constitue une nouvelle étape vers la décriminalisation des infractions aux règlements. Bien sûr, nous conserverons le droit de poursuivre les délinquants qui commettent intentionnellement des infractions susceptibles de causer un préjudice grave. De plus, le système garantira efficacement le respect des règles applicables à la santé, à la sécurité et à la qualité des produits nationaux et importés.

Le système nous permettra aussi d'émettre des contraventions aux ports d'entrée au Canada et d'en donner aux voyageurs qui commettent des infractions mineures en tentant de faire entrer illégalement au Canada de la viande, des produits carnés, des plantes et des produits végétaux.

Ce genre d'infractions risque d'avoir des conséquences graves comme l'introduction au Canada de maladies végétales ou animales. Par exemple, l'introduction de la fièvre aphteuse il y a un certain nombre d'années a coûté des millions de dollars si on considère les dommages causés et les mesures prises pour lutter contre cette maladie. Le régime actuel, qui est fondé sur les poursuites devant les tribunaux, ne convient généralement pas pour ce genre d'infractions à moins que des dommages importants soient causés.

Grâce aussi à un programme intitulé «C'est aussi votre affaire» mis au point par le ministère en vue de sensibiliser le public aux exigences importantes, nous nous attendons à ce que ce régime de sanctions pécuniaires règle le problème de façon efficiente et efficace.

Grâce à ces initiatives, les grands transporteurs aériens pourront montrer aux voyageurs qui entrent dans notre pays une vidéo où il sera question des restrictions relatives à l'importation de produits agricoles et agroalimentaires et de la possibilité de se voir imposer une sanction s'ils essaient d'apporter des produits de viande ou des produits végétaux dans le pays sans les déclarer.

• (1305)

L'utilisation de sanctions pécuniaires n'est pas un nouveau concept dans la réglementation fédérale. Le régime de sanctions administratives pécuniaires proposé dans ce projet de loi s'inspire du régime utilisé par Transports Canada pour l'application de la Loi sur l'aéronautique et par Développement des ressources humaines Canada pour l'application de la Loi sur l'assurance–chômage. D'autres ministères songent aussi à recourir à un tel régime dans leurs secteurs de réglementation.

Grâce au régime de sanctions administratives pécuniaires, nous nous attendons à un taux d'observation plus élevé simplement parce que le système est flexible, plus rapide et plus juste et qu'il envoie un message clair sur les conséquences qu'entraînera la non-observation. Nous croyons que ce régime convient bien puisque nous allons vers un partenariat avec l'industrie et que nous nous éloignons graduellement des inspections pour mettre davantage l'accent sur la surveillance.

Ces changements nécessitent que nous ayons de nouveaux outils pour assurer l'application de la loi. L'industrie aura désormais une plus grande responsabilité pour ce qui est de s'assurer que les produits agroalimentaires sont conformes aux règlements.

Le régime de sanctions administratives pécuniaires prévoit des solutions de rechange tant à l'application trop sévère qu'à l'application pas assez sévère de la loi. Comme je l'ai dit plus tôt, les seules possibilités qui s'offrent à nous dans le moment sont de saisir et de retenir un produit et d'intenter des poursuites. De plus, nous pouvons suspendre ou annuler les permis, retirer l'agrément des usines et retirer les services. Comme ces dernières sanctions ont pour effet d'arrêter les activités commerciales de façon temporaire ou permanente, nous ne les avons utilisées que très rarement et seulement en dernier recours. Par ailleurs, ces sanctions ne s'appliquent pas dans le cas des produits importés.

Les sanctions pécuniaires seraient normalement jugées appropriées lorsque l'infraction représente une menace réelle ou possible, du point de vue de la santé ou de la sécurité, cause des torts sur le plan économique ou encore constitue une menace pour l'environnement.

Les sanctions administratives pécuniaires seraient imposées en fonction de la responsabilité absolue. En d'autres termes, les sanctions pourraient être imposées sans preuve qu'il y a eu négligence ni intention de commettre l'infraction. La notion de responsabilité absolue convient à l'application administrative de règlements prévoyant des sanctions modérées, sans aucune menace d'emprisonnement.

Selon nos prévisions, les sanctions seront au départ réparties en trois grandes catégories, allant de 50 $ à 6 000 $, selon la gravité de l'infraction. La loi proposée permettrait toutefois des sanctions pouvant s'élever à 15 000 $. Cette souplesse dans la loi même permettrait de tenir compte de toute augmentation ultérieure rendue nécessaire par l'inflation ou d'autres causes.

Le montant des sanctions pourrait être rajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de diverses circonstances aggravantes ou atténuantes, notamment la gravité de l'infraction, les antécédents, l'intention plus ou moins nette de commettre l'infraction et l'importance des torts qui ont été causés, notamment sur le plan de la santé et de la sécurité, de l'économie et de l'environnement.

Dans le cadre du régime, un processus de révision permettra à ceux qui estiment ne pas avoir commis d'infraction de faire valoir leur point de vue. La révision sera confiée à un fonctionnaire compétent, ou bien le contrevenant pourra demander à comparaître devant un tribunal indépendant, le dernier recours se situant au niveau de la Cour fédérale du Canada.

Comme le projet de loi vise à faire respecter les lois plutôt qu'à sanctionner, les fonctionnaires seraient autorisés à négocier, à la demande des contrevenants, le montant des sanctions, en vue de conclure des accords assurant le respect des lois. Aux termes de ces accords, les sanctions pourraient être réduites, voire annulées, si l'industrie prend les mesures nécessaires pour se conformer aux lois.

Le système prévoit également que les amendes seront réduites de moitié pour les contrevenants qui paient l'amende dans le délai prescrit par règlement sans contester. Il est logique d'améliorer l'application des règlements. C'est logique pour le consommateur, pour l'industrie et pour l'État.

Le régime de sanctions administratives pécuniaires permettrait de réagir rapidement dans la plupart des cas de non-respect du règlement. Joint à d'autres mesures d'exécution, il aurait pour effet d'améliorer le respect du règlement. On prévoit par ailleurs que l'État s'en trouverait moins exposé à des poursuites en responsabilité résultant d'une mise en application des lois et règlements laissant à désirer.

J'ajouterai pour conclure que la mise en oeuvre de ce régime exigera d'abord l'adoption de ce projet de loi omnibus qui vise à modifier les huit lois que j'ai énumérées tout à l'heure. La mise en oeuvre du régime de sanctions administratives pécuniaires constitue un pas important dans notre plan global. Elle est importante pour améliorer le système d'inspection des entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle est importante pour faire appliquer nos normes élevées en matière de qualité, d'hygiène et de sécurité aussi bien aux produits entrant au Canada qu'aux produits canadiens. Il importe d'empêcher les voyageurs de faire entrer illégalement au Canada des plantes ou des animaux ou des produits fabriqués à partir de ces plantes ou de ces animaux. Et elle est surtout importante pour assurer une application plus équitable et plus expéditive des règlements.

• (1310)

Nous travaillons en coopération étroite avec l'industrie. Nous nous adaptons à une industrie en pleine évolution. Nous trouvons des façons différentes d'opérer qui ne compromettent pas les normes d'excellence que nous appliquons déjà dans notre pays et qui font notre réputation dans le monde entier.

J'exhorte les députés à approuver le projet de loi C-61 aussi rapidement que possible.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens sur le projet de loi C-61, immédiatement après le député de Prince Edward—Hastings, d'autant plus que mon collègue exploitait jusqu'à tout récemment une belle grosse ferme dans sa circonscription et qu'il s'y connaît en matière agricole.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui en cette Chambre vise à donner des solutions de rechange pour l'application de sanctions à l'égard de contrevenants qui ne respectent pas certaines lois touchant les normes de salubrité et la qualité des produits agricoles vendus au Canada et au Québec, forcément.

Cette loi touche, comme on vient de le préciser, huit lois, notamment celles régissant les produits agricoles, l'inspection de la viande, les engrais et la santé des animaux. Avec le projet de

loi C–61, le gouvernement établit, ce qu'il appelle, les SPA. Les SPA ce n'est pas la Société protectrice des animaux, ici, dans le jargon parlementaire, ce sont les sanctions administratives pécuniaires. Tout au long de nos discussions lorsqu'on parlera des SPA, ce sera les sanctions administratives pécuniaires. Le but du projet de loi C–61 est d'élargir la gamme des mesures d'exécution des lois qui sont administrées par la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments.

Le système de fonctionnement proposé permettrait à un inspecteur du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire d'imposer des amendes lorsqu'il y a infraction aux règlements. Cette façon de procéder éviterait, semble–t–il, l'obligation d'aller en cour pour sévir lorsqu'il y a infraction. Il est donc notamment question de désengorger le système pénal.

Avec les constats du vérificateur général en ce qui a trait à l'inspection, on comprend facilement l'importance d'effectuer des modifications. Je comprends bien que les changements suggérés ne sont pas directement reliés aux changements qui devront être effectués suite à ce rapport, mais cela peut quand même être un pas dans la bonne direction.

Je vous rappelerai que dans son dernier rapport, le vérificateur général du Canada a relevé le gaspillage résultant du fouillis indescriptible au niveau des normes d'inspection. En réponse, un document de la Direction générale de la protection et de l'inspection des aliments nous apprend que le gouvernement coupera dans ce secteur 44 millions de dollars en cinq ans, dont 22 millions lors du prochain Budget que le ministre nous présentera d'ici quelques semaines. Évidemment, après les élections de Brome—Missisquoi, vous en conviendrez avec moi.

• (1315)

Il serait intéressant de connaître les économies, et là, mon collègue de Prince Edward—Hastings n'en a pas fait mention, que permettra de faire cette nouvelle façon de procéder et si ces économies sont comprises dans les coupures mentionnées tout à l'heure.

Il faudra par ailleurs être très vigilants pour éviter qu'on impose des coupures draconiennes qui risquent d'affecter la qualité des services d'inspection. Et au risque de déborder légèrement du cadre de la présente loi que nous étudions présentement, c'est–à–dire le projet de loi C–61, je me permettrai d'ajouter que j'ai reçu beaucoup de courrier de petits abattoirs qui s'inquiètent de peut–être devoir débourser eux–mêmes les frais d'inspection.

Alors, en temps et lieu, nous du Bloc québécois serons très vigilants pour éviter que le gouvernement n'effectue du pelletage de frais dans la cour des petites entreprises. Cela met fin à ma petite digression, monsieur le Président.

Toujours est–il que le régime des SPA permet l'imposition d'amendes, mais par l'entremise d'un processus administratif. Une SPA ne peut conduire ni à la constitution d'un casier judiciaire ni à l'emprisonnement. Le principal objectif de ce régime est le respect de la loi, semble–t–il. Il ne vise aucunement à imposer de lourdes peines à la suite d'infractions.

Ce système prête à la négociation beaucoup plus qu'à des sanctions sévères. En fait, il s'agit à mon sens de donner une alternative aux fonctionnaires qui doivent faire respecter les lois. Le principe est clair: on veut diminuer le nombre de poursuites judiciaires et rendre plus adéquates les solutions pour faire appliquer la loi.

Des intervenants du milieu agricole ont déjà souligné que les peines étaient parfois trop sévères pour les offenses et que les fonctionnaires devaient parfois carrément passer l'éponge sur certaines fautes. La flexibilité des SPA pourra amoindrir le problème.

Ce que le projet de loi C–61 amène de nouveau, c'est la solution de rechange que le contrevenant a à sa disposition. À partir du moment où il est reconnu coupable, différentes options s'offrent à lui. Il peut contester sa culpabilité auprès du ministre dans un délai prévu et selon les modalités réglementaires. Par contre, s'il décide de respecter le verdict de sa culpabilité et paie sa sanction, il voit automatiquement son amende diminuer de 50 p. 100, c'est–à–dire de moitié.

Dans notre système de justice, la présomption d'innocence est un droit fondamental. Avec cette option offerte au contrevenant, cela équivaut à menacer l'accusé de devoir subir son procès, et par le fait même de se défendre avec l'aide d'un avocat avec tout ce que cela comporte. On lui dit tout simplement: Paie et tais–toi. Nous sommes contre ce principe qui obligerait les moins nantis à se reconnaître coupables, même alors qu'ils désireraient clamer leur innocence. L'application de cette mesure pourrait créer un dangereux précédent.

Ici, je pourrais peut–être comparer cette possibilité à un fait que j'ai personnellement vécu. Je me fais arrêter par un agent de la Sûreté du Québec; j'étais fautif bien sûr, je circulais à 141 km/h. L'agent, très gentil, me dit: Monsieur, 141, on va régler cela pour 135, vous allez sauver ceci, vous allez sauver cela.

• (1320)

Évidemment, lorsqu'il m'a donné le papier, rendu à la maison, j'ai griffonné un chèque que j'ai envoyé immédiatement, et j'ai reconnu par le fait même ma culpabilité. Une autre fois, un de mes amis avait reçu une contravention dans une situation différente mais similaire, pour un arrêt–stop et il était convaincu d'avoir fait son arrêt–stop comme il se devait.

Il a décidé de plaider son innocence. Mais il aurait dû, pauvre homme, griffonner lui aussi un chèque, comme moi, pour acheter la paix. Il a dû se présenter au palais de justice de Thetford Mines trois fois. La première fois, la cause fut remise car le juge n'était pas dans de bonnes dispositions; la deuxième fois, l'officier ne s'était pas présenté. Il avait avisé la cour, mais on n'avait pas eu le temps d'aviser mon ami et, la troisième fois, il a gagné.

Il a gagné, bien sûr, mais l'argent qu'il a économisé n'a pas compensé pour les frais encourus, puisqu'il a dû perdre pratique-

ment trois jours entiers de travail, plus les déplacements et tous les frais occasionnés par sa défense. Alors, je suis à peu près persuadé que plusieurs de nos concitoyens paieront tout simplement, même s'ils ne sont pas dans le tort, paieront immédiatement pour bénéficier des 50 p. 100 de réduction. C'est tout un spécial!

Vous comprendrez que si vous avez 2 000 $ d'amende et que vous payez comptant, on vous enlève 50 p. 100 sur votre amende. Alors, dans ce sens–là, je crois bien que plusieurs vont payer séance tenante pour éviter des frais qui seraient, à mon sens, beaucoup plus élevés. Alors, dans notre système de justice, donc, la présomption d'innocence est un droit fondamental et il faudrait le respecter encore. Comme mes collègues d'en face le disent si bien, on vit dans le pays le plus démocratique au monde, alors, il ne faudrait pas enlever des brides à cette belle démocratie qui, parfois, me semble, en tout cas, boiteuse à certains endroits.

Alors, nous sommes contre ce principe, donc, qui oblige les moins nantis à se reconnaître coupables, même alors qu'ils désireraient clamer leur innocence. L'application de cette mesure pourrait créer un dangereux précédent, parce que l'autre option qui est offerte, si la sanction est de 2 000 $ et plus, c'est de conclure une transaction avec le ministre. L'application de cette solution de rechange est simple. Si le ministre accepte, ce qui est à sa discrétion, le contrevenant peut réduire considérablement et même annuler son amende. S'il prend des mesures pour assurer le respect des règlements dans le futur, c'est–à–dire que pour chaque 2 $ que le particulier ou l'entreprise investit pour améliorer son procédé, pour améliorer son entreprise, pour améliorer sa façon de faire, de travailler, qu'il se procure du matériel neuf, par exemple, ou encore qu'il forme ses employés, il verra son amende réduite de 1 $.

Alors, à chaque 2 $ qu'il investit dans son entreprise, on enlève 1 $ sur son amende. Ce qui veut donc dire que son amende diminue régulièrement de 50 p. 100, chaque fois qu'il investit pour se conformer à la réglementation ministérielle. On offre donc au contrevenant de négocier sa peine. Notre système de justice ne se prête pas, à mon sens, à ce genre de négociations. Lorsqu'on commet une faute, on doit assumer les conséquences de ses actes.

Cette façon de procéder est une discrimination sur une base économique, en ce sens que l'individu ou l'entreprise qui a les poches pleines sera à peine égratignée par les sanctions, alors que l'innocent qui dispose de moins de ressources financières pourra payer plus cher que son voisin bien nanti, pour une faute parfois moins lourde.

• (1325)

On ignore aussi de quelle façon on évaluera le coût des efforts réalisés par les contrevenants, tout comme on ignore ce qui arrivera si les fournisseurs gonflent les prix. Si on désire fournir des incitatifs pour favoriser les investissements de la part des entreprises, qu'on le fasse au moyen de programmes fiscaux ou autres, mais pas en négociant les sentences.

Ce qui me chicote également, c'est le pouvoir que l'on donne au ministre et, par ricochet, à ses fonctionnaires. Pour faire respecter la loi, le ministre utilise ses propres fonctionnaires plutôt que de recourir aux tribunaux. Ce sont eux qui sont maîtres de la destinée des gens qui contreviennent à la loi. Ils décident s'il y a offense, qualifient les violations de mineures, de graves ou de très graves, fixent le montant de la sanction, prévoient les cas dans lesquels la commission peut intervenir et acceptent ou refusent les demandes de transactions. Il me semble que cela se fait et que cela pourrait causer certains préjudices et un danger évident d'ingérence politique, voire un patronage éhonté.

Ces fonctionnaires auront en main tout le pouvoir de déterminer s'il y a violation ou non et si oui, de quel degré sera la faute. Qu'est–ce qui déterminera si l'amende est de 2 000 $ pour une infraction mineure, de 10 000 $ pour une infraction grave et de 15 000 $ pour des infractions très graves. Le processus décisionnel est donc décentralisé et le ministre prétend que la réglementation enlève tout risque de décisions arbitraires. Puisqu'elle est reconnue par le ministère comme étant indispensable au respect de l'équité dans le processus d'application des sanctions, il va sans dire qu'une ébauche de la réglementation doit être rendue disponible auprès des membres du comité qui étudieront ce projet de loi.

Il y a aussi l'indépendance de la commission qui serait chargée d'entendre les plaintes des personnes visées et de réviser la décision rendue par le ministre ou ses fonctionnaires qui m'agace un peu. Ici, je vais ouvrir encore une parenthèse. Nous avons, la semaine passée, été témoins d'une rencontre avec les 19 députés libéraux du Québec et le directeur général de Radio–Canada pour discuter de quelle façon on devait couvrir la campagne référendaire au Québec. C'est effrayant, voyez–vous, monsieur le Président, l'ingérence politique de ce gouvernement dans l'information! Quand on parle de démocratie dans un pays comme le nôtre, le premier aspect de cette démocratie est le droit à une information juste, honnête et non biaisée. Lorsqu'un caucus du Parti libéral rencontre le directeur général, ce n'est pas pour lui dire: Couvre l'information référendaire, mais ne la biaise pas en faveur du camp du oui, mais en notre faveur; c'est nous qui te payons, c'est nous qui décidons de ton budget, c'est nous qui pouvons de renommer à ton poste. C'est nous, d'ailleurs, qui t'avons nommé.

J'ai également entendu, à l'automne, en cette Chambre que le ministre du Patrimoine avait écrit à un organisme quasi judiciaire, le CRTC, qui relève de son ministère. Le ministre lui écrivait afin qu'un de ses commettants puisse obtenir une licence. Et le premier ministre l'a absous en disant: Eh bien écoutez, il n'est pas le seul, huit autres ministres ont écrit. . .

Le vice–président: Je regrette énormément, mais la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement est expirée. Le député pourra poursuivre son exposé la prochaine fois.

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS D'ORGANISMES DE CHARITÉ ET D'ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.) propose: Que le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir de parler aujourd'hui du projet de loi C–224, une mesure législative qui obligerait les organismes de charité et les organisations sans but lucratif à divulguer, une fois l'an, la rémunération et les avantages de leurs dirigeants.

Ce projet de loi peut faire l'objet d'un vote et, s'il est adopté, il aura de profondes répercussions sur l'ensemble des Canadiens. C'est un premier pas en vue d'assujettir à l'obligation de rendre compte un vaste secteur de l'économie canadienne qui n'a jamais été soumis à de véritables mécanismes de surveillance publique.

Je parle en l'occurrence des organismes de charité et des organisations sans but lucratif qui ne paient pas d'impôt, mais dont les recettes et les dépenses représentent chaque année au moins 120 milliards de dollars, c'est–à–dire environ le sixième du produit intérieur brut du Canada. J'ai bien dit 120 milliards de dollars ou un sixième du PIB.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le Canada a établi peu de règles concernant l'obligation de rendre compte de cet énorme secteur de l'économie. Les affaires financières des organismes de charité sont très peu dévoilées au public et celles des organisations sans but lucratif échappent entièrement à toute forme d'examen public. Même si les organismes de charité et les organisations sans but lucratif sont financés directement ou indirectement par les contribuables, ils ont pu fonctionner aussi secrètement qu'ils le souhaitaient.

Bien sûr, ils diront qu'ils doivent tenir des livres et être prêts à une éventuelle vérification de Revenu Canada. Il y a 70 000 organismes de charité et plus de 60 000 organisations sans but lucratif. Quelles sont les probabilités d'une vérification effectuée à l'improviste? De toute façon, même si une organisation fait l'objet d'une vérification, la Loi de l'impôt sur le revenu interdit la divulgation publique des détails financiers ou des conclusions de l'examen. Le public n'a pas le droit ni la possibilité de savoir si un organisme de charité ou une organisation sans but lucratif a abusé de sa confiance.

Cette situation existe depuis toujours. Les risques d'abus sont énormes. L'ampleur des pertes possibles est difficile à évaluer. Si seulement le quart de ces 120 milliards de dollars est gaspillé, englouti dans des salaires excessifs, dans de mauvais contrats ou des inefficacités administratives, les Canadiens perdent 30 milliards de dollars par année. L'économie est privée de 30 milliards de dollars.

Il n'est pas étonnant que le Canada soit aux prises avec un problème de dette et de déficit. J'avoue n'avoir jamais cru possible que, avec toutes ses ressources et son excellent esprit d'entreprise, le Canada puisse se retrouver avec l'Italie, parmi les pays les plus endettés du G–7. Maintenant, j'y crois.

Il n'y a pas un pays qui puisse laisser un secteur économique représentant un sixième de son PIB se soustraire à tout examen du public et n'avoir aucun compte à rendre à la population sans avoir à en payer le prix et sans faire face à une crise financière comme celle que vit actuellement le Canada.

La situation est paradoxale. Alors que le ministre des Finances cherche comment réaliser les réductions de dépenses et les économies qui sont des éléments indispensables du budget qu'il déposera sous peu, il se tourne vers tous les autres secteurs de l'économie, les consommateurs, les sociétés, les programmes, sociaux, la fonction publique, etc., mais pas vers les organismes de charité et les organisations sans but lucratif. N'y a–t–il pas du gaspillage dans ce secteur ou des économies à y réaliser? Bien sûr qu'il y en a. J'ignore pourquoi les organismes de charité et les organisations sans but lucratif n'ont pas encore été visés par les mesures de réduction du déficit.

• (1335)

Cela s'explique sans doute par le fait que le secteur des organisations sans but lucratif n'a pas encore fait l'objet d'un examen financier sérieux. C'est un secteur qui est resté tout à fait en dehors des préoccupations de plusieurs ministres des Finances qui se sont succédé.

Il ne fait pas de doute que cela s'applique aux organisations sans but lucratif. Il y avait 60 000 organisations de ce genre qui, de 1986 à il y a deux ans, n'étaient pas tenues de produire une déclaration d'informations financières annuelle comme celle exigée des organismes de charité. Elles n'avaient qu'à produire une déclaration comme société de fiducie ou société constituée en personne morale. Si elles n'étaient ni l'une ni l'autre, elles n'avaient pas à produire de déclaration du tout.

En conséquence, comme le vérificateur général l'a dit en 1990, Revenu Canada ne dispose d'aucun moyen efficace pour vérifier l'exercice du droit d'exemption d'impôts. Il aurait pu ajouter que le public, les particuliers, les journalistes, voire les députés n'ont aucun moyen quel qu'il soit de vérifier comment elles gèrent leurs affaires.

Cependant, grâce aux déclarations d'informations exigées des organismes de charité, bien qu'elles soient très insuffisantes en matière de divulgation publique, nous pouvons à tout le moins entrevoir la taille énorme du secteur des organismes de charité au Canada. Je voudrais que les députés se reportent à un excellent ouvrage intitulé *A Portrait of Canada's Charities* qui est fondé sur une recherche réalisée en 1993 sur les déclarations des organismes de charité.

Voici, brièvement, quelques–unes des constatations qu'on y trouve. Le Canada compte 70 000 organismes de charité qui ont déclaré des recettes de 86 milliards de dollars en 1983, ce qui représente de 12 à 13 p. 100 du PIB. Ce montant est égal au PIB de la province de la Colombie–Britannique et de loin supérieur aux revenus du secteur agricole dans son entier; en outre, les organismes de charité ont versé 40 milliards de dollars en salaires et en avantages sociaux, soit un montant énorme.

Les subventions versées aux organismes de charité se sont élevées à 49 milliards de dollars en 1993, ce qui représente un peu plus que la moitié de toutes les recettes de ces organismes.

Les hôpitaux et les établissements d'enseignement ont touché 58 p. 100 de l'ensemble des recettes, soit 50 milliards de dollars environ. Par contre, les dénominations religieuses n'ont reçu que 6 p. 100 des recettes, soit 5 milliards de dollars environ.

Voici maintenant le problème. Quiconque peut savoir combien un ministre du culte touche sur les 6 p. 100 des recettes attribuées aux dénominations religieuses. Toutefois, il est généralement impossible de savoir combien gagne le président du conseil d'un hôpital ou le président d'une université sur la part de 58 p. 100 qui revient à leurs organismes.

Pourquoi pas? Les hôpitaux et les universités sont, directement ou indirectement, financés entièrement par le contribuable. Pourquoi celui–ci n'a–t–il pas le droit de savoir quelle part de l'argent qu'il a durement gagné est consacrée à la rémunération de leurs dirigeants? Alors pourquoi pas?

Je suis persuadé que 90 p. 100 des Canadiens sont d'accord pour que le contribuable ait ce droit. Nous avons le droit. Si on paie la note, on a le droit fondamental de savoir à quoi sert cet argent. Ça tombe sous le sens et c'est précisément ce que vise le projet de loi C–224.

Aux termes de cette mesure législative, toutes les organisations sans but lucratif seraient tenues de produire une déclaration sous serment précisant la rémunération totale et tous les avantages que perçoivent leurs administrateurs et dirigeants. Le ministre du Revenu transmettrait ensuite ces données à quiconque en ferait la demande.

J'ajouterais qu'on n'en exige actuellement pas moins des sociétés cotées en Bourse au Canada. Si les sociétés à but lucratif sont tenues de fournir ce genre de déclaration aux actionnaires, pourquoi les organismes de charité et les organisations sans but lucratif n'en feraient–ils pas autant à l'égard de leurs actionnaires, c'est–à–dire les contribuables du Canada?

Cela semble si raisonnable, si évident, si équitable du point de vue éthique. Le fait est cependant que les hôpitaux, par exemple, ont souvent défendu férocement le secret de leurs livres et refusé de faire connaître même aux membres de leur propre conseil d'administration les détails de la rémunération versée à leurs dirigeants. En effet, chercher à savoir comment la plupart des hôpitaux s'administrent, c'est un peu comme de tenter d'évaluer les pratiques administratives du gouvernement de Beijing à partir de l'hôtel de ville de Thunder Bay. La plupart des réunions des conseils d'administration des hôpitaux se déroulent à huis clos. Le public et les médias en sont exclus.

Le plus mystifiant dans tout cela, c'est que les gouvernements à tous les paliers se font dire que les hôpitaux ont du mal à s'en sortir, que les meilleurs devront fermer leurs portes si leur financement public n'est pas maintenu ou même accru. Pourtant, même les politiciens qui se penchent sur le problème du coût des soins de santé n'ont pas le droit de savoir combien touche un directeur d'hôpital. Alors, pourquoi pas?

• (1340)

Certains pourraient soutenir que la déclaration que produisent actuellement les organismes de charité présente déjà suffisamment de renseignements au sujet des rémunérations. Ce n'est pas le cas. On ne doit y déclarer que le total des sommes reçues et, malheureusement, certains organismes de charité qui remplissent la déclaration ont une idée plutôt fantaisiste de la transparence.

Par exemple, dans cette déclaration, on demande la rémunération totale versée aux administrateurs, aux dirigeants et aux membres du conseil. On demande ensuite le nombre total d'employés, ce qui incite à diviser par ce nombre pour calculer la moyenne par personne.

Malheureusement, il arrive souvent que les membres du conseil ne soient pas rémunérés. Par conséquent, le diviseur est gonflé et la rémunération moyenne des principaux administrateurs paraît beaucoup moins élevée qu'elle ne l'est en réalité.

Ce qui est encore plus déplorable, c'est que beaucoup d'organismes de charité n'indiquent même pas le total des rémunérations. La Société canadienne du cancer de l'Ontario rapporte avoir versé plus de 8 millions de dollars en salaires, mais laisse en blanc les lignes portant sur la rémunération des dirigeants.

Cette pratique est courante. Lorsqu'on fait un échantillonnage au hasard des déclarations annuelles produites par les organismes de charité, on découvre que bon nombre de ces derniers n'indiquent pas les rémunérations des employés. De toute évidence, beaucoup de ces organismes ne tiennent pas à fournir ces renseignements élémentaires. Ils s'en tirent à bon compte parce que leurs omissions n'entraînent aucune peine, si ce n'est la révocation de leur statut. En outre, les déclarations remplies ne sont pas examinées comme il se doit. Les erreurs y abondent et certaines sont sûrement délibérées.

Le projet de loi C–224 comble partiellement cette échappatoire en prévoyant une amende en cas de non–divulgation de renseignements. Une loi qui impose une amende allant jusqu'à 50 p. 100 des fonds publics canadiens reçus est une loi qui a du mordant. Cela peut sembler un peu trop sévère, mais, aux États–Unis, les législateurs s'arrachent les cheveux à essayer de ramener dans le rang certaines organisations sans but lucratif qui offrent des rémunérations trop généreuses à leurs dirigeants.

L'abolition du statut d'organisme de charité se fait trop lentement, les façons de camoufler les rémunérations excessives sont trop complexes. Je dois ajouter que les États–Unis ont une avance de plusieurs années sur le Canada dans ce dossier.

Quelle est l'ampleur du problème? Aux États–Unis, les déclarations de renseignements des organisations sans but lucratif et des organismes caritatifs sont publiques. Cependant, il y a, là aussi, des organisations qui dérogent aux règles quant à la rémunération de leurs dirigeants. Le Internal Revenue Service des États–Unis a fait certaines démarches et a découvert que les salaires excédaient parfois un million de dollars par année et que des montants de 300 000 $ ou 400 000 $ n'étaient pas rares.

La même situation existe sans doute au Canada. Les déclarations de renseignements de nos organismes de charité sont élémentaires et renferment peu de détails comparativement aux formules employées aux États–Unis. La population canadienne, les citoyens, les journalistes ou les politiciens ne peuvent même pas prendre connaissance des déclarations des organisations sans but lucratif. Aux États–Unis, chaque citoyen peut obtenir cette information en le demandant au bureau de l'organisation en cause, mais les Canadiens n'ont pas accès à ce genre d'information.

Si mes commentaires se rapportent surtout aux organismes de charité, c'est que nous pouvons au moins obtenir certaines données à leur sujet; dans le cas des organisations sans but lucratif, nous ne pouvons rien obtenir, rien du tout.

Revenu Canada ne connaît même pas le nombre exact d'organisations sans but lucratif. Le seul chiffre que j'aie pu obtenir est un nombre approximatif de 60 000 et cette donnée date déjà de neuf ans; en outre, personne, absolument personne ne sait quelles sommes d'argent passent par ces organisations chaque année. Si le total est égal à la moitié seulement de ce que reçoivent les organismes de charité, il s'agit d'un montant de 40 milliards de dollars. À mon avis, ce chiffre est très au–dessous de la réalité; il pourrait être bien plus élevé. Le chiffre global que j'ai cité, soit 120 milliards de dollars, est aussi trop bas selon moi.

La semaine dernière, j'ai reçu un visiteur au bureau de ma circonscription, Hamilton—Wentworth. Il venait du Manitoba et, pendant un séjour d'affaires à Toronto, il est venu me rencontrer parce qu'il avait lu dans le journal de sa localité que je faisais enquête au sujet de l'industrie sans but lucratif.

Il m'a dit qu'il dirigeait une entreprise à but lucratif dans le secteur du recyclage des matériaux de construction et qu'il souffrait énormément de la concurrence d'organismes sans but lucratif qui bénéficient d'un avantage concurrentiel parce qu'ils ne paient pas d'impôt.

La même semaine, j'ai reçu un appel du président d'une section syndicale de Toronto qui représente des travailleurs d'établissements carcéraux. Il se plaignait d'un organisme sans but lucratif auquel le gouvernement provincial a confié la gestion de foyers pour adolescents condamnés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Le syndicat s'était vu refuser l'accès aux états financiers de la société en vue de négocier une convention collective. Les organismes sans but lucratif ne sont pas obligés de divulguer leurs états financiers à qui que ce soit. Ils bénéficient du secret absolu, peu importe comment ils dépensent l'argent des contribuables. Ainsi va la vie.

• (1345)

Le véritable problème est que nous ne connaissons pas les répercussions négatives nettes que les organismes sans but lucratif ont sur l'économie. Il est indubitable que bon nombre de ces organismes existent simplement pour verser des salaires gonflés à leurs principaux dirigeants. En agissant ainsi, tout en étant exonérés d'impôt, ces organismes n'acculent–ils pas à la faillite des entreprises à but lucratif qui paient des impôts? Quels dommages causent à une économie de libre marché les trop nombreuses entreprises qui se contentent d'être juste assez concurrentielles pour pouvoir remplir les poches de leurs dirigeants, au lieu de l'être suffisamment pour pouvoir verser des profits à des actionnaires? Quelle part du déficit canadien est attribuable au fait que des sociétés sans but lucratif se contentent d'un minimum de profits, sans plus?

Il n'y a qu'une seule façon rapide de s'attaquer à cette question et c'est d'exiger des organisations sans but lucratif qu'elles déclarent la rémunération versée à leurs principaux dirigeants, comme le propose le projet de loi C–224. Cela englobe également les avantages sociaux.

On reproche souvent aux députés d'avoir un régime de pensions trop généreux. Je suis d'accord là–dessus et je crois qu'on devrait s'organiser pour qu'il se compare davantage à ce qui est offert dans le secteur privé. Cependant, les organismes de charité et les organisations sans but lucratif, qui sont exonérés d'impôt, dépendent également des contribuables, tout autant que les députés. Quel type de pensions leurs dirigeants touchent–ils? Il est fort possible, étant donné que ces renseignements n'ont jamais été divulgués, que beaucoup de leurs régimes soient beaucoup plus généreux que celui des députés.

Tout comme la population exige des comptes de ses politiques, on devrait faire de même face à ces organisations qui dépendent de la générosité de la population et du gouvernement. Rien ne justifie le secret lorsque des deniers publics sont dépensés directement ou indirectement.

Enfin, il est clair que tout le secteur sans but lucratif, un secteur qui représente 120 milliards de dollars, doit de toute urgence être réexaminé et mieux surveillé. Cependant, on ne peut résoudre un problème de cette ampleur du jour au lendemain.

Quoi qu'il en soit, des mesures doivent être prises immédiatement, car la perte pour l'économie est sans aucun doute énorme. Il faut que ce secteur soit soumis à un examen public le plus tôt possible. C'est là l'intention du projet de loi C–224. Il ne règle pas d'un coup les problèmes d'une industrie qui fonctionne sans surveillance depuis des décennies, mais il peut mettre en relief la nature fondamentale de ces problèmes. En faisant connaître les salaires et les avantages manifestement exagérés qui sont accordés à ces dirigeants, il est possible de montrer la cupidité de certains.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais remercier mon honorable collègue pour son discours qui m'a semblé assez approfondi et très bien fait.

J'aimerais lui dire que les députés du Bloc québécois sont loin d'être contre ce projet de loi, mais que nous aimerions simplement en discuter plus à fond. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour, en quelque sorte, ajouter un bémol ou deux à la discussion.

Le débat de ce jour porte effectivement sur le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif, présenté par mon honorable collègue, le député de Hamilton—Wentworth.

Le but de ce projet de loi est d'obliger les organismes à but non lucratif et organismes de charité recevant directement et indirectement de l'aide par le biais des fonds publics canadiens à déclarer les revenus versés ou les avantages consentis à leurs dirigeants et administrateurs. Mes collègues du Bloc québécois et moi–même pensons que l'objectif de ce projet de loi mérite notre encouragement.

En effet, il serait intéressant, sur le plan de la transparence, que les organismes qui reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral ou du public soient obligés de dévoiler les avantages et salaires consentis à leurs dirigeants. Ainsi les Canadiens seraient à même de vérifier que les fonds publics utilisés pour appuyer les organisations de charité ne vont tout simplement pas dans la poche de ceux qui administrent ces organismes, comme on en a eu des exemples récemment à tous les niveaux.

À titre de donateur, le gouvernement fédéral serait en droit de demander que soient rendus publics les salaires versés et les avantages consentis aux administrateurs et dirigeants des organismes à but non lucratif qu'ils supportent tout au moins.

Une autre raison nous amène à soutenir l'esprit de ce projet de loi, et c'est qu'il sera toujours difficile d'évaluer avec exactitude

la contribution du secteur volontaire à la société canadienne tant que nous ignorerons le nombre d'employés rémunérés et les salaires versés à ceux–ci, ainsi que l'ampleur de l'infrastructure en place pour faciliter le travail des bénévoles.

• (1350)

Or, en ces temps difficiles, on le comprend, les dons et activités bénévoles sont plus nécessaires que jamais. Cela est dû au fait que les organismes bénévoles sont aux prises avec une augmentation incessante de la demande de programmes et de services d'une part, et avec une diminution de l'aide gouvernementale et une concurrence grandissante pour l'obtention de fonds privés, d'autre part.

On doit reconnaître que l'action bénévole est un élément essentiel de la société aussi bien qu'un mode de vie et un devoir social. C'est un geste démocratique qui joue un rôle de premier plan dans la vie en société et qui supplée, comme je viens de le mentionner, au désengagement progressif de l'État dans nombre de secteurs.

Cependant, le profil du secteur de l'action bénévole ou sans but lucratif est plus complexe, puisque ce secteur comprend des organisations diverses au niveau national, provincial, municipal, dans des domaines aussi variés que la santé, les service sociaux, l'environnement, la justice, l'éducation, l'aide internationale et j'en passe.

Aussi, j'aimerais confier à cette Chambre les craintes et les critiques qui me sont apparues évidentes quant à ce projet de loi. Premièrement, à la ligne 15 de l'article 3, et cela a été cité par mon honorable collègue, on peut lire: «. . .qui reçoit directement ou indirectement. . .» Cette formulation est très large et pourrait inclure un très grand nombre d'entreprises à but non lucratif qui croient n'avoir rien à faire avec le gouvernement fédéral ou directement des fonds du public canadien.

Par exemple, un fonds de recherche d'une université recevant de l'argent d'un gouvernement provincial serait touché par ce projet de loi, ou pourrait l'être, puisque l'argent reçu peut venir indirectement de transferts fédéraux–provinciaux et forcer ce fonds de recherche à divulguer les rétributions de ses dirigeants ou administrateurs.

Un autre exemple: une organisation comme les Chevaliers de Colomb d'une petite ville serait elle aussi sujette à ce projet de loi, puisque la grande majorité de ces petites organisations sans but lucratif, ou de charité, reçoivent, pour vivre, des dons du public, donc vivent de fonds publics.

Mes craintes sont que l'objectif du présent projet de loi soit dénaturé par les moyens utilisés pour l'atteindre. Ma critique est que ce projet de loi ne soit bloqué parce que trop ambitieux et qu'il ne tombe dans la bureaucratie.

L'objectif du projet de loi de mon confrère est tout à fait louable puisqu'il veut, je crois, éliminer le plus possible la fraude d'administrateurs ou de dirigeants d'organismes à but non lucratif qui soutirent, sous le couvert de beaux projets sociaux, de l'argent du public pour s'en servir davantage pour eux que pour la cause qu'ils prétendent défendre.

Aussi, afin que l'esprit de ce projet de loi soit maintenu dans son application, je crois qu'il faudrait travailler plus longuement sur sa portée d'application. On ne peut mettre dans le même sac les organismes responsables et ceux qui utilisent les institutions à d'autres fins pour s'en mettre un peu dans les poches, comme cela se fait à l'occasion.

Il faut aussi faire une distinction avec la majorité des petits organismes à but non lucratif ou de charité et les organismes à gros budgets. Qu'est–ce qu'un gros budget? 50 000 $? 100 000 $? On ne sait trop. Il faudrait avoir des statistiques là–dessus et certainement en débattre.

Il faut aussi faire la différence entre une personne qui se dévoue à l'année longue sans compter ses heures pour une cause à laquelle elle croit et qui touche, à titre d'exemple, comme directeur général 40 000 $ par année et une autre qui recevrait un revenu similaire pour faire, par exemple, une campagne de financement qui durerait 2 mois. Le simple rapport au ministre ne peut faire la différence entre ces deux cas.

Il y a aussi un problème de confidentialité bien sûr, lorsqu'on divulgue les revenus de quelqu'un sans avoir sa description de tâches ni même la durée de son emploi. Pour toutes ces craintes, je crois qu'il faut limiter le champ d'application de ce projet de loi.

Premièrement, dans sa forme actuelle, seulement pour les organismes qui reçoivent de l'argent directement du gouvernement fédéral et pour les organismes à but non lucratif ou de charité qui ont une certaine envergure, on y trouve une obligation comptable qui obligerait de remettre, en même temps que le rapport annuel de l'organisme, un rapport des revenus et des salaires en spécifiant les principaux postes et rémunérations.

Cette suggestion a comme avantage de ne pas créer de bureaucratie supplémentaire puisque le rapport annuel des compagnies est déjà obligatoire et que l'annexe revenus–salaires pourrait y être ajoutée pour une certaine classification d'organismes à but non lucratif ou de charité, répondant à des critères qui, nous semble–t–il, restent à définir.

• (1355)

Ainsi, l'objectif de rendre publics les salaires ou avantages de dirigeants ou administrateurs d'organismes à but non lucratif d'importance serait atteint, tel qu'est le but, je pense, du projet de loi, et le ministère des Institutions financières serait en mesure de répondre à toute demande légitime d'information, à ce moment–là.

Sachant pertinemment que le but de notre confrère de Hamilton—Wentworth est dans l'intérêt de la population, et nous le reconnaissons, nous serions prêts à appuyer l'esprit de ce projet de loi en le modifiant pour qu'il n'apporte pas avec lui des contraintes inutiles pour la grande majorité des organismes à but non lucratif qui n'ont pas de personnel payé ou très modestement et qu'il n'entraîne pas une bureaucratie inutile.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les bénévoles de ce pays, tant du Canada que du Québec, qui travaillent avec acharnement, jour après jour, pour des causes en lesquelles ils croient.

[*Traduction*]

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de dire aujourd'hui que j'appuie le projet de loi C–224, un projet de loi d'initiative

parlementaire qui a été présenté par le député de Hamilton—Wentworth.

J'espère que les journalistes qui suivent les débats de la Chambre des communes remarqueront que nous ne sommes pas toujours en train de nous chicaner. Si les gens du public ne regardent que la période des questions et que la période des questions est la seule étape de nos travaux à faire les manchettes, le soir, ils ne peuvent pas avoir une idée juste de ce qui se passe à la Chambre. Je pense que c'est ce qui est arrivé.

Cette législature se distingue de la précédente en ce qu'à de nombreuses occasions, les députés se sont entendus sur la façon de régler diverses questions. Quand une bonne idée est proposée, elle mérite qu'on l'appuie. C'est ainsi que la Chambre des communes devrait fonctionner, et c'est ce que mon parti a essayé de faire comprendre à tous les députés qui siègent ici, depuis un peu plus d'un an.

Même si nous n'y sommes pas toujours parvenus, la politique étant sectaire, je pense qu'à maintes reprises, nous avons relevé le niveau du débat à la Chambre grâce à l'entraide sur un certain nombre de questions.

Le projet de loi d'initiative parlementaire que le député de Hamilton—Wentworth a présenté porte sur une question importante et mérite notre appui.

Ce projet de loi propose que les organismes de charité et les organisations sans but lucratif qui reçoivent des fonds publics soient tenus de déclarer la rémunération versée à leurs administrateurs et à leurs dirigeants.

Alors que j'appuie ce projet de loi, je veux que tous sachent que le Parti réformiste, en général, appuie le travail des organismes de charité et des organisations sans but lucratif du Canada, et qu'il appuie le secteur bénévole au Canada. Comme le député du Bloc qui a pris la parole avant moi l'a fait, je tiens à remercier tous les bénévoles du Canada qui, en si grand nombre, donnent de leur temps et qu'on ne remercie malheureusement pas toujours autant qu'on le devrait.

Nous savons qu'il est nécessaire d'avoir des bénévoles dans bon nombre d'organisations, et nous respectons le droit de ces organisations d'exister et de s'acquitter de leurs fonctions.

Cependant, ce à quoi nous nous opposons, et c'est la raison pour laquelle nous appuyons ce projet de loi, c'est que ces organisations ne sont pas obligées de rendre des comptes. Si elles reçoivent de l'argent des contribuables, il faudrait qu'elles rendent compte de l'utilisation faite de chaque sou.

Les gens ne seront pas surpris, je pense, d'apprendre que la politique réformiste va encore plus loin que ce projet de loi. Mon parti estime que le gouvernement ne devrait pas accorder de fonds aux organismes de charité ou aux organisations sans but lucratif. Il estime que ces organisations devraient se financer elles-mêmes. Toute organisation qui répond à un besoin ou estime avoir une raison d'être, devrait être autonome, pouvoir s'autofinancer, sans aucun apport du gouvernement.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, dans ma circonscription, j'ai fait don de 10 p. 100 de mes indemnités, et ce, non pas parce que je pense que les députés ne sont pas assez ou sont trop payés, mais bien que parce que ça me semblait l'occasion rêvée de montrer à mes électeurs que si on s'intéresse à un projet communautaire donné, à un groupe de services ou à une banque alimentaire, en donnant l'exemple on peut faire comprendre que c'est à la communauté d'en assurer le financement.

• (1400)

Si je me reporte aux 15 dernières années, il me semble que l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés a coïncidé avec la mainmise graduelle sur la société des groupes d'intérêts spéciaux, chacun moussant ce qui lui apparaît comme une juste cause. Tout le monde sait que notre cause semble toujours être meilleure que celle des autres, et c'est tout à fait compréhensif.

Plus souvent qu'autrement ces groupes reçoivent des subventions de démarrage d'un palier de gouvernement quelconque. Étant donné que c'est généralement le gouvernement fédéral qui verse le plus d'argent, la plupart de ces organisations finissent tôt ou tard par toucher des sommes puisées dans le Trésor fédéral.

Le problème, c'est que cette pratique crée à jamais une dépendance à l'égard des subventions gouvernementales. L'organisation a par la suite beaucoup de mal à se tirer d'affaire sans l'aide financière du gouvernement fédéral. Pour des raisons politiques, il devient difficile pour un gouvernement, quel qu'il soit, de supprimer ces fonds.

Mon parti et moi-même sommes d'avis que nous n'avons plus les moyens de financer entièrement ou partiellement ces organismes. Si l'existence d'un organisme est justifiée, la population devrait avoir une bonne raison de l'aider financièrement. Cependant, tant et aussi longtemps qu'il recevra des subventions, le moins que les législateurs puissent faire, c'est de s'assurer qu'il rende des comptes.

Il est choquant de penser que les organismes sans but lucratif ne sont pas tenus de divulguer les salaires de leurs employés. Bien que je ne condamne aucun de ces organismes, j'estime que la population devrait savoir si la raison pour laquelle il n'a pas obtenu de bénéfices, c'est qu'une bonne partie de l'argent qu'il a reçu a été versée en salaires ou pour des programmes. Il ne devrait y avoir aucune ambiguïté à ce sujet.

La seule façon de supprimer toute ambiguïté, c'est d'exiger que ces organismes indiquent dans les détails comment ils ont utilisé les fonds reçus. Comme mon collègue d'en face le propose, ils devraient ventiler les montants afin de dissiper tout malentendu sur les programmes qui ont été subventionnés et sur la rémunération ou la prime que chaque employé a reçue.

Une divulgation entière et complète de ces renseignements devrait également refroidir l'ardeur de tout organisme qui verse en salaires le gros des contributions qu'il reçoit. Si les salaires doivent être déclarés publiquement, l'organisme décidera peut-être d'investir plus d'argent dans ses programmes.

Les sommes dont nous parlons ici ne sont pas négligeables. Tout ce secteur de l'économie regroupe environ 70 000 organismes de charité, comme on l'a mentionné plus tôt, qui ont dépensé 82 milliards de dollars en 1993. Il y a également au moins 40 000 organismes sans but lucratif qui ont probablement dépensé un montant comparable.

Les déclarations annuelles qu'exige le ministère du Revenu ne sont pas rendues publiques dans le cas des organisations sans but lucratif. Il est important que les rémunérations accordées au sein de ces organisations soient divulguées, car ces montants montreront si on dépense ou élimine simplement les profits excessifs en versant des salaires élevés.

Depuis 1977, on peut obtenir des états publics de renseignements financiers des organismes de charité, mais le ministère du Revenu ne vérifie pas leur exactitude et ils renferment très peu de détails d'ordre financier. La nécessité de rendre des comptes à la population exige que nous fassions mieux à cet égard. Les Canadiens devraient savoir combien touche chacun.

Je crois qu'on peut atteindre cet objectif grâce à ce projet de loi. Je suis heureuse de remarquer que ce projet de loi touche toutes les organisations sans but lucratif, c'est–à–dire même celles qu'administrent les provinces. Ainsi, les hôpitaux, les universités, les organisations de recherche, les écoles de formation et d'autres institutions qui reçoivent des crédits fédéraux devront divulguer ces renseignements.

Je crois que ce projet de loi est un bon premier pas pour ce qui est de régler ce problème. Cependant, ce n'est qu'un début. Il est important que nous examinions, peut–être à un comité de la Chambre, les conditions qui doivent être respectées pour qu'une organisation soit considérée comme un organisme de charité ou une organisation sans but lucratif. En d'autres termes, nous devrions nous pencher sur les critères auxquels une organisation doit se plier pour être exonérée d'impôt et pouvoir remettre des reçus aux fins d'impôt aux donateurs.

Nous conclurons peut–être que seules les organisations qui s'autofinancent peuvent obtenir cet avantage. Celles qui touchent des subventions gouvernementales paieraient alors des impôts. Un tel examen pourrait s'arrêter sur le rôle et la valeur, dans notre société, des organisations totalement bénévoles, c'est–à–dire les organisations qui consacrent tout l'argent qu'elles reçoivent sous forme de dons à des programmes plutôt qu'à des salaires.

En ce qui concerne la question des subventions et des contributions du gouvernement fédéral à ces groupes, j'ai précisé plus tôt la politique très claire de mon parti. Il faut cesser de verser cet argent.

En ma qualité de porte–parole du Parti réformiste sur l'alphabétisation, j'ai fait cette proposition à mon parti et je vais la soumettre à la ministre responsable de l'alphabétisation, le leader du gouvernement au Sénat. Tout le budget ou presque de l'alphabétisation est distribué sous forme de subventions et de contributions à des organismes de charité ou des organisations sans but lucratif qui s'occupent de cette question. Ce sont des organisations qui encouragent l'alphabétisation, grâce à la formation aux adultes, qui sensibilisent davantage les gens aux problèmes d'analphabétisme ou font peut–être du counseling familial lorsque l'analphabétisme pose un problème.

• (1405)

Ce sont tous des objectifs valables. Cependant, j'estime qu'on peut les atteindre sans puiser dans les fonds publics. Il ne faut pas se le cacher: aujourd'hui, il ne reste plus d'argent dans le Trésor.

L'entreprise privée et les milieux d'affaires, qui sont ceux qui profiteront le plus d'un meilleur niveau d'alphabétisation, devraient se charger de la formation. Ils devraient assumer ce fardeau, parce que ce sont eux qui en retireront le plus d'avantages.

J'ai dit aussi que pour être humain envers ces organismes d'alphabétisation, il faudrait étaler sur trois ans l'élimination des fonds qu'on leur accorde. Mon but, c'est que le gouvernement ne verse plus de fonds à ces organismes. Cependant, j'apprécie le travail que le député de Hamilton—Wentworth fait à ce sujet. Les idées qu'il avance sur la question de la divulgation des salaires méritent notre appui. Le projet de loi C–224 mérite qu'on l'appuie.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui d'intervenir pour appuyer le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif.

Ce projet de loi constitue la première étape de la réforme du secteur des organismes sans but lucratif au Canada. Sa mise en application obligerait tous les organismes de charité ou sans but lucratif recevant des fonds publics, sous forme de subventions directes, de transferts gouvernementaux ou d'exemptions fiscales, à dévoiler publiquement le montant des salaires et avantages versés à leurs dirigeants.

Ce projet de loi traite de l'obligation de rendre compte et de la possibilité, non seulement pour le gouvernement, mais pour le public en général, d'examiner minutieusement les données de ces organisations et organismes financés à même les fonds publics. Il assujettit les organisations sans but lucratif aux mêmes normes de responsabilité que celles appliquées aux personnes, aux entreprises et au gouvernement.

Il existe des règles et des règlements qui obligent les personnes et les entreprises à rendre des comptes lorsqu'elles profitent d'un financement gouvernemental. Pourquoi ces règles ne s'appliqueraient–elles pas aux organisations sans but lucratif? En ces temps de difficultés économiques, nous devons prendre toutes les précautions possibles pour veiller à ce que les rares fonds publics soient affectés en fonction de besoins réels.

La question est de première importance étant donné les circonstances qui nous obligent à contrôler de près les dépenses publiques. Nous devons réévaluer le rôle du gouvernement par rapport à la société en général. Aujourd'hui plus que jamais nous devons examiner attentivement tous les bénéficiaires des fonds publics.

Au Canada, le statut d'organisme de charité procure deux avantages évidents. Une fois inscrite, une organisation est exonérée d'impôt et elle peut émettre des reçus officiels pour les sommes qui lui sont versées; les donateurs utilisent ensuite ces reçus pour réclamer des crédits d'impôt. Ceci entraîne donc une diminution des recettes fiscales du gouvernement.

À l'heure actuelle, les organismes de charité enregistrés, y compris les fondations privées et publiques et les organismes de charité doivent produire une déclaration de renseignements sur les organismes de charité enregistrés auprès du ministère du Revenu. Conformément au paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, ces déclarations sont accessibles au public.

Dans la section D de la déclaration, l'organisme doit indiquer la rémunération versée aux employés, cadres de direction, directeurs et fiduciaires. Le formulaire ne demande toutefois pas d'indiquer combien d'employés figurent sur la liste de paye des employés permanents. Tant que l'organisme produit une déclaration, même incomplète, il conserve son statut d'organisme de charité. Aucune pénalité n'est prévue pour les renseignements incomplets.

Le rapport de novembre 1994 du député de Hamilton—Wentworth concernant le financement des groupes d'intérêts spéciaux renferme des déclarations provenant de certains organismes de charité. Sur l'ensemble de ces organismes, 50 p. 100 seulement ont révélé le nombre de leurs cadres et leur traitement. Les autres organismes ont laissé entendre qu'ils n'avaient pas de cadres de direction, de directeurs ou de fiduciaires et qu'ils n'avaient donc pas à donner le montant affecté à leurs traitements.

On peut se demander comment un organisme comme le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, qui demande le remboursement de près d'un million de dollars en reçus et déclare une liste de paie de près de 400 000 $ pour ses employés, peut fonctionner sans directeurs ou cadres.

En incluant la totalité des salaires dans les montants versés aux employés permanents, les organismes évitent de préciser ou de révéler les salaires versés aux cadres. La déclaration de renseignements sur les organismes de bienfaisance n'exige pas de renseignements détaillés concernant la rémunération. Les Canadiens qui peuvent difficilement se permettre de verser ne serait-ce que 25 $ à un organisme de charité seront atterrés d'apprendre que son directeur administratif reçoit un salaire d'un demi-million de dollars.

La Loi de l'impôt sur le revenu oblige les organismes de bienfaisance à consacrer au moins 80 p. 100 des dons faits par des particuliers à des activités de bienfaisance, mais elle ne précise pas quelle part d'une subvention publique doit être utilisée aux mêmes fins. Lorsqu'un organisme de bienfaisance est financé à 80 p. 100 ou 90 p. 100 par l'État, les règles actuelles comportent une lacune énorme.

La situation est même pire dans le cas des organismes sans but lucratif, qui ne sont généralement pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Bien que les organismes sans but lucratif ne peuvent officiellement émettre de reçu d'impôt, ils reçoivent une aide financière directe du gouvernement sous forme de subventions et de paiements de transfert et indirecte sous forme d'exemptions fiscales.

• (1410)

À l'heure actuelle, les organismes sans but lucratif doivent soumettre une déclaration de renseignements à Revenu Canada, expliquant en détail leur situation financière. Mais ils n'y sont pas tous obligés. Seuls doivent le faire ceux ayant un revenu annuel supérieur à 10 000 $ ou un actif de plus de 200 000 $. En 1993, sur un total approximatif de 40 000 organismes sans but lucratif, seuls 4 960 ont soumis une déclaration. Aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ces renseignements demeurent confidentiels.

Une organisation sans but lucratif ne rend absolument aucun compte au public. Il n'existe aucun moyen pour le public ou le gouvernement d'évaluer adéquatement les opérations financières de telles organisations. Les députés se voient demander d'approuver des subventions destinées à des organisations situées dans leur circonscription sans savoir très bien où l'argent va effectivement. Il m'est personnellement arrivé de retenir des chèques destinés à des organisations qui ne m'avaient pas fourni les renseignements financiers adéquats.

Le projet de loi C-224 exige que les organismes de charité et les organisations sans but lucratif rendent publique la liste détaillée des salaires de tous les employés, ce qui éliminerait une importante source d'abus possibles dans un secteur en grande partie non comptable au public.

L'Association des consommateurs du Canada indique trois sources de revenu dans sa déclaration de renseignements. Elle reçoit du gouvernement près de 900 000 $ de subventions, un peu plus de 70 p. 100 de ses rentrées totales. Cette organisation verse une rémunération de 96 000 $ à un de ses cadres. Au moins, elle le déclare. La plupart ne le font pas.

Nous ne pouvons plus permettre que les organismes subventionnés par des fonds publics ne soient pas tenus de se soumettre à un examen. Étant donné l'état des finances publiques, la situation actuelle est tout à fait inacceptable.

On compte plus de 66 000 organismes de charité enregistrés au Canada, et 4 000 autres s'ajoutent à ce nombre chaque année. Nous ne savons pas exactement le nombre réel d'organisations sans but lucratif.

Selon le Centre canadien pour la philanthropie, des organismes de charité enregistrés auraient reçu environ 86 milliards de dollars en 1993, soit 13 p. 100 du produit intérieur brut du Canada et l'équivalent du PIB de la Colombie-Britannique. On peut dire sans se tromper qu'ensemble, les organismes de charité et les organisations sans but lucratif ont une encaisse de plus de 100 milliards de dollars. Ils versent quelque 40 milliards de dollars en salaires à 3,2 millions de personnes, soit 9 p. 100 de la main-d'oeuvre du Canada.

À eux seuls, les organismes de charité enregistrés tirent environ 56 p. 100 de leur revenu directement des différents gouvernements. C'est 49 milliards par année. La part du gouvernement fédéral s'élève à 5,5 milliards en subventions directes et en transferts et à 600 millions en recettes fiscales cédées. En tout, ça représente plus de 6 milliards par année.

Compte tenu de nos démarches pour contrôler les dépenses du gouvernement, nous ne pouvons plus ne pas tenir compte des organisations sans but lucratif. Les organismes financés par le gouvernement doivent rendre des comptes quant aux salaires qu'ils versent. C'est la première étape fondamentale qui est proposée dans ce projet de loi.

Les autres importantes recommandations présentées dans cette mesure méritent aussi d'être envisagées. La Loi de l'impôt sur le revenu doit être modifiée de façon à établir le caractère public des états financiers des organisations sans but lucratif. Revenu Canada doit aussi surveiller de plus près les activités des organismes de charité enregistrés.

On devrait exiger de ceux qui demandent des fonds au gouvernement qu'ils renoncent à certaines des protections que confèrent les lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Les organismes ne devraient pas recevoir de financement important du gouvernement sans accepter que leurs états financiers annuels soient examinés et approuvés par les autorités accordant les subventions.

Toutes ces recommandations sont le gage de la responsabilité financière. Notre situation financière exige que l'on examine de très près tous les groupes qui reçoivent de l'argent du gouvernement. Ce projet de loi n'est que la partie visible de l'iceberg. Un pas mineur, mais nécessaire, sur la voie de la réforme de la façon dont nous traitons le secteur sans but lucratif.

Aux États–Unis, les organismes de charité ou sans but lucratif doivent faire une déclaration au service du revenu et cette déclaration est publique. Au Canada, par contre, les déclarations des organismes sans but lucratif sont confidentielles.

La formule américaine est beaucoup plus complète et détaillée. Une partie demande les noms, adresses, indemnités, prestations et allocations de dépenses de tous les administrateurs et des principaux employés. S'ils touchent une rémunération annuelle supérieure à 100 000 $ au total, ils doivent alors remplir une annexe supplémentaire. Ainsi, les organismes rendent des comptes directement au public.

Au Canada, des fonds publics sont versés à des oeuvres de charité et à des organisations sans but lucratif dont les activités sont loin d'être des activités de bienfaisance. Certaines d'entre elles prennent part à des activités carrément politiques en contribuant à la caisse de partis politiques.

Le Congrès du Travail du Canada a reçu, en 1993, une subvention de plus de 3,6 millions de dollars au titre de son programme d'éducation syndicale. Le CTC, qui ne verse pas un sou de sa poche à ce programme, a néanmoins eu les moyens de donner plus d'un million de dollars au Nouveau Parti démocratique cette année–là.

• (1415)

La définition d'activité de bienfaisance est vague et elle prête aux abus. Les activités d'intérêt public et celles répondant à des intérêts particuliers ne sont pas clairement définies. Il y a très peu de lignes directrices concernant les organisations sans but lucratif. Des organisations comme le Conseil ethnoculturel du Canada tirent jusqu'à 80 p. 100 de leur budget de fonctionnement du financement public continu. Beaucoup d'entre elles ne pourraient pas survivre sans cet apport annuel direct de la part du gouvernement, lequel s'élève à près de 49 milliards de dollars par année. Il faudrait y voir de plus près.

Je prie tous les députés de voter pour ce projet de loi, qui marque un premier pas dans une démarche visant à créer un état de choses qui devrait faire le bonheur du public comme celui des véritables organisations sans but lucratif. Les contribuables ont le droit de connaître les priorités de dépense des bénéficiaires de subventions gouvernementales. Il tient à coeur aux authentiques organisations sans but lucratif de savoir que ce sont ceux qui en ont le plus besoin et qui le méritent le plus qui bénéficient des fonds tant gouvernementaux que privés.

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter mon collègue de Hamilton—Wentworth pour s'être penché sur l'obligation de rendre compte des organisations sans but lucratif. C'est cette responsabilité qui est au coeur du débat. La mesure dont nous sommes saisis ne doit pas être vue comme une attaque contre ces nombreuses organisations qui contribuent réellement à la gestion des affaires publiques au Canada.

En même temps, il convient de revoir la nécessité pour le gouvernement d'aider les nombreuses organisations sans but lucratif. Je n'accepte pas l'argument selon lequel cette aide gouvernementale est indispensable pour que des voix se fassent entendre. Je suis plutôt d'avis que le processus a usurpé le rôle des députés, qui consiste justement à représenter les électeurs.

Un coup d'oeil à l'agenda des ministres suffit pour constater que ce ne sont ni les riches ni les puissants qui viennent nous confier leurs problèmes et leurs inquiétudes, mais bien ceux qui ont été confrontés avec l'énorme bureaucratie qu'est devenu le gouvernement de nos jours; ceux que l'expérience a laissés sans réponse et frustrés. Ce sont les gens qui cherchent une solution à leurs problèmes et qui éviteraient probablement de s'adresser à une autre bureaucratie, ayant la forme d'une organisation sans but lucratif, pour qu'elle s'en charge. Le premier rôle du député consiste à parler au nom de ceux qui en sont incapables.

Quant à la grande question de la consultation, on peut difficilement soutenir que les gouvernements ne consultent pas. Plus souvent qu'à notre tour, on nous accuse de consulter indéfiniment au lieu d'agir. Les politiciens sont extrêmement conscients de la nécessité de faire participer tous les intéressés à une discussion sur la politique officielle. Pour en avoir la confirmation, on n'a qu'à regarder la composition de n'importe quel conseil consultatif sur des questions d'intérêt général. La participation est soigneusement structurée afin de tenir compte des intérêts ayant trait à la langue, la culture, la condition féminine et la consommation.

Il arrive parfois qu'une question soulève beaucoup d'intérêt dans la population. Pour participer au processus politique, des Canadiens partageant des opinions semblables se rassemblent pour raviver l'opinion publique et encourager les gouvernements à agir. De telles activités sont parfaitement légitimes et utiles.

Si l'on en juge par l'histoire de cet activisme populaire, les politiciens réagissent bel et bien. Parfois, des ministères à part entière sont créés, tels ceux de l'Environnement et de la Consommation. Trop souvent, toutefois, ces ministères finissent par servir non plus le peuple canadien, mais bien les groupes d'intérêts qui établissent des organisations permanentes. Longtemps après que la population s'est rendu compte que son activisme a porté fruit, les organisations sans but lucratif continue d'exister en tant que reflet de la bureaucratie, souvent aux frais des contribuables. Une relation presque symbiotique s'établit entre l'organisation et l'organisme gouvernemental, et l'inertie qui caracté-

rise les organisations gouvernementales décourage tout changement au sein de cette relation.

Ce n'est que lorsque des pressions financières obligent à examiner les dépenses de programme qu'une réévaluation a lieu. Nous avons aujourd'hui atteint et même dépassé cette limite. Le gouvernement ne peut plus justifier de subventionner des groupes d'intérêts spéciaux qui ne peuvent pas prouver leur légitimité en s'autofinançant. C'est là non seulement mon opinion, mais aussi celle de nombre de mes électeurs qui m'ont dit ce qu'ils comptent trouver dans le budget.

Pour la première fois depuis des années, les gouvernements sont forcés de prendre des décisions politiques délicates au sujet de dépenses qui ont des répercussions réelles sur la vie des gens. Dans le dernier budget, on a annoncé la fermeture de bases militaires qui avaient contribué considérablement au bien–être de collectivités entières. C'était une décision difficile qui aurait dû être prise il y a des années déjà. On est maintenant sur le point de demander aux Canadiens de faire davantage de sacrifices, reconnaissant que le déficit est notre plus grand problème à l'heure actuelle. C'est ainsi qu'un certaine nombre de programmes gouvernementaux seront supprimés, ce qui entraînera une perte importante d'emplois dans la fonction publique fédérale.

J'ai signalé tout à l'heure que beaucoup des causes qui sont défendues par des groupes d'intérêts spéciaux ont leurs champions au sein du gouvernement. On ne devrait pas supprimer des emplois fédéraux si l'on n'est pas disposé à réduire ou à supprimer le financement accordé à ces groupes gouvernementaux supplémentaires qui reflètent des initiatives et des programmes fédéraux.

• (1420)

Le manque de contrôle des élus sur les dépenses constitue un autre problème inhérent au financement des groupes d'intérêts particuliers. Ce sont les politiciens qui font les frais des critiques du public et qui doivent rendre compte de l'utilisation des fonds publics, mais la surveillance du favoritisme est du ressort des bureaucrates.

Il serait tout simplement impossible aux ministres de surveiller étroitement toutes les subventions et contributions accordées par leurs ministères. Dès qu'un budget et des lignes directrices ont été établis, il est mal vu que les politiciens se mêlent d'attribuer les fonds publics.

Les fonctionnaires sont sensibles aux considérations d'ordre politique et cela pourrait conduire au financement des seuls groupes réputés politiquement corrects. Il devient impossible de critiquer les subventions accordées à ces groupes sans être accusés de parti pris.

Le problème des députés, c'est qu'ils n'ont habituellement rien à gagner en s'exposant au désaveu des voix puissantes des médias et des groupes d'intérêts particuliers. Des deniers publics sont encore versés à des organismes qui ne bénéficient peut–être du soutien que d'une infime minorité de la population.

Les sommes en cause sont impressionnantes. Environ quatre milliards de dollars sont versés à des organismes sans but lucratif sous forme de subventions inconditionnelles. Trois autres milliards de dollars prennent la forme de contributions dont on exige de justifier l'utilisation.

Les contribuables devraient se formaliser de voir que des organismes dont la survie dépend des fonds publics, peu importe combien nobles sont leurs buts, puissent être dispensés de rendre les comptes normalement exigés des entreprises privées et publiques. La situation actuelle ne peut que conduire à des abus.

Les Canadiens devraient également trouver inquiétant que leurs députés n'ont aucun droit ni aucun moyen d'examiner de quelle façon ces fonds publics sont dépensés. Les Canadiens sont très tolérants. Nous sommes fiers de voir que tant de nos concitoyens participent bénévolement aux activités d'organismes existant pour améliorer la vie d'autrui.

Cependant, nous croyons également qu'un organisme prétendant jouir de l'appui d'une forte proportion de la population devrait être capable de faire état de cet appui en déclarant le nombre correspondant de ses membres et son soutien financier. Voilà comment on peut démontrer sa légitimité.

Le fait que des groupes d'intérêts peuvent bénéficier de fonds publics a malheureusement fait naître de nombreux organismes qui ne peuvent répondre à ce critère et qui ne pourraient pas subsister s'ils étaient forcés de compter sur leurs membres et sur les campagnes de souscription publique pour leur financement.

Je le répète, la motivation et les objectifs qui inspirent ces organismes sont peut–être admirables, mais nous vivons à une époque où il faut faire des choix difficiles, et cela devrait continuer durant de nombreuses années encore.

Mon collègue de Hamilton—Wentworth nous a signalé un certain nombre de cas d'attribution de subventions fédérales qui, j'en suis convaincu, pourraient étonner et révolter beaucoup de mes électeurs. Je voudrais en évoquer un plus particulièrement, car il soulève un certain nombre de questions. Ma collègue de Mississauga y a déjà fait allusion. Au cours des dix dernières années, le Congrès du Travail du Canada a reçu 41 370 247 $ du gouvernement fédéral. Ce financement résulte d'une entente de formation syndicale conclue avec l'État en 1977.

Le programme de services de formation du CTC englobe trois cours portant sur la sécurité au travail. Les 32 autres cours portent notamment sur les techniques d'action dans le monde syndical, la négociation collective, la procédure de grief, les responsabilités des délégués syndicaux, un sujet appelé «faire face à la direction», et le droit du travail.

Je ne dis pas que ce ne sont pas des sujets peu appropriés pour la formation syndicale. Je soutiens cependant que les contribuables canadiens ne devraient pas financer ce programme au rythme de 83 672 $ par personne en salaire et avantages sociaux pour le personnel de bureau et le personnel enseignant nécessaires pour ce programme alors que nous sommes obligés de faire dans d'autres programmes des compressions qui auront de pénibles répercussions pour beaucoup de monde.

Un aspect plus troublant du financement public du CTC a trait à sa participation au financement des campagnes électorales fédérales. Lors des élections fédérales de 1993, le CTC a versé 1 509 810 $ au Nouveau Parti démocratique. Ce fut de loin la

plus forte contribution dont un parti politique ait bénéficié de la part d'une seule source.

Les contribuables ont payé de nouveau lorsque Élections Canada a versé une contribution équivalente comme le prévoit la loi. Que le CTC soutienne ou non qu'il administre des fonds distincts pour l'éducation et l'action politique, il est anormal qu'un organisme qui touche un financement direct du gouvernement verse des contributions à des partis politiques. Pour ma part, j'appliquerais la même règle à l'industrie privée.

Le débat est important pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, il est peu probable que beaucoup de Canadiens sachent combien d'argent l'État verse à des groupes d'intérêts. Deuxièmement, il faut qu'il soit clair que ces organismes doivent rendre des comptes. Enfin, en une période de véritable austérité, il importe de scruter toutes les dépenses non essentielles pour voir si elles se justifient.

J'appuie avec empressement le projet de loi C–224, et j'ai bon espoir que la grande majorité des Canadiens l'appuieront également.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le fort intéressant projet de loi présenté par le député de Hamilton—Wentworth.

Dans tout le pays, les gens nous demandent de ne pas augmenter les impôts. L'imposition est multiforme. Il peut s'agir des impôts directs que l'on paie au plus tard le 30 avril ou d'autres formes d'imposition. Par exemple, les déductions d'impôt pour dons de charité sont une forme d'imposition. Pareille déduction exempte le contribuable d'impôt à cet égard. Le contribuable a été exempté d'impôts. On peut dire, en quelque sorte, qu'il y a eu transfert de ressources entre contribuables.

• (1425)

Les gens nous demandent une plus grande transparence et une plus grande imputabilité en regard des programmes du gouvernement. D'ailleurs, un peu plus tard cette année, je présenterai moi–même un projet de loi d'initiative parlementaire qui visera à déterminer combien coûtent les programmes du gouvernement et, plus précisément, combien ils coûtent à chacun des contribuables.

Par conséquent, c'est avec grand plaisir que j'appuie le projet de loi C–224.

Les milieux financiers considèrent depuis fort longtemps que l'imputabilité est un principe très important. Les sociétés ouvertes cotées en Bourse sont tenues de déclarer la rémunération de leurs dirigeants. Le député ne demande pas une chose inhabituelle. En fait, c'est une exigence qui aurait dû être insérée dans la loi il y a des années.

Un député du Bloc a dit que le projet de loi est peut–être d'une portée trop grande et pourrait s'appliquer à des organisations qui ne reçoivent pas de subventions du gouvernement. Je ne pense pas que ce soit là l'objectif recherché. Qu'il s'agisse d'une organisation sans but lucratif ou d'un organisme de charité enregistré, les gens veulent de la transparence, que le gouvernement finance l'organisme en cause ou non. Par conséquent, je ne pense pas que la portée du projet de loi soit trop grande. J'estime au contraire qu'il serait bon que tous les organismes du gouvernement et le public aient accès à ces informations.

N'étant pas à la recherche du profit, les organismes de charité et les organisations sans but lucratif n'ont pas à viser autant l'efficience que les entreprises à but lucratif dans une économie de marché libre. Dans un système capitaliste, les entreprises doivent évidemment réaliser des bénéfices, sinon elles disparaissent, elles font faillite ou elles deviennent insolvables. La préoccupation première de ces entreprises, c'est de réussir à payer leurs employés.

Lorsque je dirigeais ma propre entreprise, chaque jour je me levais en me demandant ce que j'allais faire pour verser les salaires des employés. C'était là ma grande préoccupation. Si je ne réussissais pas à les rémunérer, mon entreprise fermait ses portes du jour au lendemain.

Les organisations visées doivent évidemment rémunérer leurs employés, mais elles n'ont pas la motivation de devoir réaliser des bénéfices. Cela, en soi, est une source d'inefficacité si l'on n'est pas constamment centré sur les résultats de l'organisation. La plupart des organismes de charité et d'organisations sans but lucratif ont toutefois une orientation différente. Elles n'essaient pas de réaliser des bénéfices. Elles ont une fonction définie et valable dont elles essaient de s'acquitter. Cependant, comme elles n'ont pas les contraintes liées à l'obligation de réaliser des bénéfices ou d'être efficaces, elles auront tendance, avec le temps, à s'enliser dans l'inefficacité. Évidemment, c'est au chapitre de la rémunération que l'inefficacité est la plus grande.

Si nous laissons ces organisations établir leur structure salariale sans rien exiger de plus, il y aura toujours des organisations sans but lucratif qui auront besoin de plus d'argent, de par la nature même de leur structure. Elles ne seront pas obligées d'être efficaces.

À mon avis, le député a présenté un projet de loi très valable, qui aura pour avantage de rendre ces organisations plus efficaces parce que le public connaîtra la rémunération de leurs dirigeants. Évidemment, la question sera de savoir si leur rémunération est raisonnable.

En conclusion, je tiens à féliciter le député de Hamilton—Wentworth de sa précieuse contribution aux travaux d'aujourd'hui et à l'assurer de mon appui. Je demande respectueusement à tous les partis de la Chambre d'appuyer ce projet de loi fort valable.

Le vice–président: Chers collègues, pouvons–nous dire qu'il est 14 h 30?

[*Français*]

Le vice–président: La période allouée pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, la question sera à nouveau discutée dans un avenir assez prévisible.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 février 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait engager immédiatement des négociations avec les provinces et l'industrie agroalimentaire, afin de réattribuer les domaines de compétence en agriculture et de supprimer le chevauchement des responsabilités.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui d'entamer le débat sur cette motion qui doit faire l'objet d'un vote. En débattant cette motion, je voudrais faire à la Chambre une proposition visant à reconstitutionnaliser l'agriculture.

Permettez–moi aujourd'hui de tracer les grandes lignes générales de cette proposition. Plus tard, au cours du débat sur les politiques, les programmes et les budgets, j'expliquerai ce que signifie cette proposition pour les gouvernements, l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs.

Soyons clairs: il nous faut absolument changer la manière dont nous allons désormais nous adonner à l'agriculture. J'espère toutefois que ce sera pour le mieux et que notre secteur de l'agriculture s'en trouvera davantage orienté vers les marchés et basé sur la connaissance, ainsi que plus productif et efficace.

Je suis d'avis qu'à ce moment–ci de notre histoire, nous devons revoir les principes fondamentaux de ce secteur. Nous devons nous poser la question suivante: Si nous avions à recommencer tout à fait au début, compte tenu de ce que nous savons maintenant, comment faudrait–il concevoir l'agriculture au Canada?

On a déjà dit que le problème n'était pas d'élaborer de nouvelles idées, mais bien d'échapper aux anciennes. Pendant trop longtemps, nous avons laissé les anciennes idées déterminer notre mode d'action futur. Les nouvelles idées sont importantes pour progresser.

La motion que je présente repose sur l'hypothèse selon laquelle il est temps d'examiner non seulement comment le gouvernement fonctionne, mais aussi ce qu'il fait. En cette fin de millénaire, notre principale tâche est de définir les secteurs où le gouvernement devrait participer et jouer un rôle, puis de chercher à améliorer son rendement dans ces secteurs. Autrement dit, nous devons être efficaces et prendre les mesures appropriées, puis nous devons être efficients et appliquer ces mesures correctement.

• (1105)

La motion que je présente aujourd'hui s'inspire de déclarations et d'idées énoncées à la Chambre par les députés depuis le mois de mai 1994. Cette motion reflète aussi les vues de nombreux agriculteurs, universitaires et dirigeants du secteur agricole au pays. Un véritable mouvement est en marche afin que soit radicalement modifiée la forme de collaboration des gouvernements et de l'industrie en ce qui a trait à l'agriculture, ainsi qu'à d'autres secteurs liés aux ressources naturelles et à de nombreux aspects de la société. Dans ce dossier, la population est en avance sur les gouvernements du point de vue de son raisonnement, de ses idées et de ses propositions. Le moment est venu d'examiner ces idées et propositions au niveau législatif; il faut étudier celles–ci en faisant preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit, de façon à susciter le débat et les discussions qui nous permettront de faire avancer ce dossier. Je n'ai pas la prétention de dire que les idées dont je vais vous faire part aujourd'hui sont les meilleures ou les seules solutions possibles, mais elles constituent certainement un point de départ aux fins de discussion.

J'ai trois questions fondamentales au sujet de l'agriculture au Canada. Premièrement, qu'entend–on par une restructuration de l'agriculture et pourquoi cette mesure est–elle nécessaire maintenant? Deuxièmement, quel devrait être le rôle des gouvernements en ce qui a trait à l'agriculture? Troisièmement, quel devrait être le rôle de l'industrie agroalimentaire?

En ce qui a trait à la question de savoir ce qu'on entend par une restructuration de l'agriculture et pourquoi cette mesure s'impose maintenant, nous proposons de définir un partage plus efficace des responsabilités entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie agroalimentaire.

Tant le fédéral que les provinces assurent un soutien financier important à l'industrie agroalimentaire. Étant donné leur compétence commune en vertu de la Constitution, les deux paliers de gouvernement ont tendance à affecter des ressources à des activités semblables. C'est la raison fondamentale du chevauchement, du double emploi, de la paperasserie excessive et de la bureaucratie coûteuse. Un grand nombre d'agriculteurs et de transformateurs sont déroutés et intimidés par la réglementation complexe. Cette confusion engendre la frustration et la méfiance entre les gouvernements et l'industrie.

Citons un exemple courant de la participation gouvernementale. En 1994–1995, les 10 provinces canadiennes dépenseront au total près de 2,2 milliards de dollars de l'argent des contribuables pour soutenir l'agriculture. Le gouvernement fédéral fournira une somme équivalente, de sorte qu'au bout du compte 4,4 milliards de dollars seront injectés dans cette industrie. Cette année, il y avait un peu plus de 10 000 fonctionnaires qui travail-

laient au sein des 10 ministères provinciaux de l'Agriculture et 10 000 autres au ministère fédéral, pour un total de 20 000 fonctionnaires équivalents temps plein chargés d'appuyer le secteur agricole et agroalimentaire privé. Ainsi, on avait un fonctionnaire oeuvrant dans le domaine agricole pour 14 fermes au Canada ou encore un employé de l'État pour 19 exploitants agricoles.

Nous devons examiner l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources humaines et financières ainsi que le rendement de nos investissements. Par exemple, j'ai comparé à la part du produit intérieur brut pour le secteur agricole que détient chaque province aux dépenses que consacre cette province pour appuyer l'industrie agricole. Cette comparaison permet de calculer la somme qu'a dépensée une province pour chaque tranche de 1 p. 100 du PIB du secteur agricole qu'elle détient. Autrement dit, elle illustre dans quelle mesure l'industrie agricole d'une province est efficace, puisqu'on multiplie les dépenses publiques de façon à les exprimer en proportion du PIB.

J'ai également comparé le nombre de fonctionnaires liés au domaine agricole dans chaque province au nombre de fermes et d'exploitants agricoles de chacune des provinces. J'ai aussi comparé la structure organisationnelle des ministères de l'Agriculture d'une province à l'autre et l'organisation des ministères provinciaux à celle du ministère fédéral.

Ces comparaisons ont pour but de déterminer de quelle façon nous pouvons être plus efficaces et plus efficients. En analysant honnêtement la situation, nous pouvons apprendre les uns des autres et rationaliser le secteur agricole tout en réduisant les dépenses. L'époque des épreuves de force politiques est révolue. Ensemble, ayons l'audace de réduire les dépenses de l'État et de trouver une nouvelle façon d'appuyer le secteur agricole. Selon les avis juridiques que j'ai obtenus, il ne serait pas nécessaire de rouvrir le dossier constitutionnel à cette fin. Il suffirait d'élaborer une politique commune et d'exprimer notre volonté politique.

Je comprends qu'il soit impossible d'analyser simplement les données économiques et la situation organisationnelle. Chaque province a des caractéristiques naturelles qui lui sont propres, qu'il s'agisse des conditions climatiques, de la proximité des marchés ou de la commerciabilité du produit.

• (1110)

C'est Dame Nature, qui n'est pas liée par les frontières géopolitiques qui déterminent l'activité, la productivité et la politique agricoles. Néanmoins, en comparant les éléments auxquels j'ai fait allusion, on peut déterminer comment améliorer la façon de faire de l'agriculture.

Reconstitutionnaliser l'agriculture, c'est mettre au point un système gouvernemental où davantage de décisions sont prises au palier régional et par les agriculteurs eux–mêmes. C'est abandonner des responsabilités fédérales aux gouvernements provinciaux, aux municipalités, au secteur agricole et aux agriculteurs eux–mêmes.

Pourquoi faut–il faire cela maintenant? Parce que, pour la première fois depuis longtemps, une saine économie et une sage politique convergent. Nous vivons désormais dans un environnement commercial mondial grâce à notre secteur agricole axé sur le marché, fondé sur les connaissances et muni de techniques.

Pour mettre au point un système comme celui–là, la distribution des responsabilités entre les divers intervenants n'a pas besoin d'être absolument hermétique. Il faut essayer de concilier des tendances opposées. Par exemple, il faut adopter une perspective mondiale tout en visant une application régionale, être à la fois grand et petit, centralisé et décentralisé, et réussir à obtenir la liberté et la justice économiques pour tous. Cette reconstitutionnalisation de l'agriculture sera donc un processus permanent d'apprentissage.

Cela amène la seconde question: Qu'est–ce que les gouvernements devraient faire dans le secteur agricole? Je répéterai tout d'abord ce que mes collègues ont dit et ce que j'ai déjà affirmé moi–même ici lorsqu'on a proposé un partage plus net des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'estime que les gouvernements provinciaux doivent s'occuper des ressources physiques et humaines et cela, parce que ces éléments sont vraiment uniques à chacune des provinces et régions et que celles–ci sont les mieux placées pour les gérer.

J'ai ensuite proposé que la responsabilité fédérale touche: premièrement, la politique commerciale et l'appui d'adaptation à la distorsion des échanges; deuxièmement, tous les programmes de stabilisation des revenus agricoles; troisièmement, les normes régissant la santé et la sécurité; et, quatrièmement, la macropolitique physique, monétaire et fiscale.

Ces responsabilités reflètent la vraie nature du gouvernement fédéral. Celui–ci aide les provinces et les municipalités en se chargeant des éléments qui dépassent les limites provinciales, sont communs à tous les agriculteurs et intéressent le secteur agricole de tout le pays.

Nous proposons que les domaines de compétence fédéraux et provinciaux soient plus nettement distingués. Il en résulterait une économie des fonds publics par une réduction des chevauchements et des doubles emplois. Cela permettrait à l'industrie de prendre de l'expansion et favoriserait la compétitivité en réduisant le fardeau que constituent la réglementation et les taxes.

Je propose de clairement diviser les responsabilités entre les différents paliers de gouvernement et entre les secteurs privé et public en m'appuyant sur quelques hypothèses fondamentales ayant trait à ce que doit faire le gouvernement en agriculture.

Cela m'amène à parler brièvement de six fonctions que le gouvernement est le mieux placé pour exécuter à l'appui de l'agriculture, voire, pour l'ensemble des autres industries du secteur privé. Tout d'abord, il y a les fonctions de recherche, de développement et de partage de l'information. Le but de la recherche de base est évidemment de nous assurer que nous avons quelque chose qui a une valeur avant de tenter d'y ajouter de la valeur. On appelle couramment cela de la recherche précommerciale et c'est habituellement le secteur public qui s'en occupe.

La recherche de base porte sur les ressources physiques du Canada. Au Canada, l'agriculture est orientée selon un axe est–ouest et couvre trois zones climatiques distinctes. Les provinces agricoles bénéficient donc de ressources physiques différentes. C'est pourquoi je soutiens que les provinces devraient assumer

des responsabilités plus directes sur les ressources physiques du pays.

Les provinces devraient s'occuper conjointement avec le gouvernement fédéral de la recherche et du développement précommerciaux de base. C'est à ce niveau que les pouvoirs publics devraient consacrer la majeure partie de leurs fonds. Toutes les ressources intellectuelles du pays devraient être mises à contribution collectivement dans la recherche et le développement précommerciaux. Les deux paliers de gouvernement auraient également un rôle à jouer dans le partage de l'information sur les ressources.

Deuxièmement, les gouvernements assumeraient une fonction commerciale limitée. Je soutiens que si nous voulons que les gouvernements maximisent leur activité précommerciale, nous devons parallèlement nous attendre à ce qu'ils minimisent leur fonction commerciale.

Cela voudrait dire qu'ils fournissent les biens ou les services que le secteur privé ne peut normalement pas fournir, c'est-à-dire les biens et les services publics. Ces produits et services publics ne sont pas assujettis à la concurrence, ils sont destinés à la collectivité et ils n'ont aucun caractère commercial. Habituellement, une entité telle qu'un gouvernement doit déterminer la demande de ces produits et services publics, prendre des arrangements pour voir à ce qu'ils soient offerts et en faire payer les bénéficiaires.

• (1115)

Le rôle que doivent jouer les gouvernements sur le plan commercial est devenu aujourd'hui l'un des plus importants sujets de discussion dans de nombreux pays partout au monde.

Beaucoup de gens disent que l'obligation de fournir un produit ou un service particulier devrait revenir au secteur public ou au secteur privé selon que le produit ou le service revêt un caractère commercial ou non. Le débat en vue de déterminer quel secteur devrait offrir le produit ou le service devrait être axé sur ce que chacun des secteurs peut apporter à la société. Les deux secteurs ne doivent pas se faire concurrence; ils doivent plutôt se compléter.

Le choix entre le secteur public ou le secteur privé ne devrait pas être un choix politique, mais bien un choix fondé sur la recherche de l'équilibre, de la rentabilité et de l'efficience. Il est clair que le gouvernement devrait investir surtout dans la fourniture de produits et de services à caractère précommercial ou non commercial.

La troisième fonction des gouvernements concerne la réglementation. Tous les niveaux de gouvernement doivent fournir au secteur privé un niveau minimum de réglementation qui soit convenable et acceptable. Ils doivent assurer la réglementation dans leurs secteurs de compétence respectifs de façon à réduire au minimum les dédoublements et les chevauchements.

L'une des améliorations que nous pourrions apporter immédiatement dans le secteur agricole serait de prendre toutes les mesures législatives qui touchent l'industrie directement ou indirectement, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, les réécrire en termes simples, les regrouper en une seule série de lignes directrices et en assurer l'application dans l'ensemble de l'industrie au moyen d'un système de réglementation unique et efficace.

Je veux insister sur le fait que le fardeau réglementaire doit être tenu à un minimum. Les agriculteurs et tous les autres acteurs du secteur agricole veulent que les gouvernements leur laissent la plus grande liberté possible.

La quatrième fonction des gouvernements est le service. La seule raison d'être des ministères gouvernementaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire est la prestation de services à l'industrie et au public en général. Nous connaissons tous le principe du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Le gouvernement est simplement le moyen choisi par les citoyens pour administrer leurs affaires collectives.

Les services offerts par les gouvernements peuvent être variés. Toutefois, le rôle fondamental du gouvernement est d'aider le secteur privé. On en est arrivé ces derniers temps à considérer cela comme un gouvernement exercé par des tiers, c'est-à-dire comme un effort de la part des représentants élus pour mobiliser des ressources et établir les priorités sociales pour un processus politique démocratique tout en laissant au secteur privé le soin de faire ce qu'il fait le mieux: s'organiser pour la production de biens et de services.

Un gouvernement n'a pas pour devoir de fournir tous les services, mais plutôt de veiller à ce qu'ils soient fournis. Pour fournir leurs services, les gouvernements ont pour rôles de recueillir des taxes et des impôts, d'organiser les sociétés et de dépenser.

Les gouvernements devraient établir un régime d'impôts aussi peu élevés que possible. Les politiques fiscales ne devraient pas créer de dépendance à l'égard du secteur public, mais plutôt faciliter l'activité des entrepreneurs du secteur privé. La politique fiscale devrait faciliter le transfert de biens entre générations. Les deniers publics devraient servir surtout comme investissements dans des programmes de productivité précommerciale et d'encouragement à la commercialisation comme ceux de recherche et développement et d'infrastructure matérielle.

Pour fournir leurs services, les gouvernements doivent s'organiser avec compétence et efficacité. Il y a beaucoup de progrès à faire à cet égard. Il faut dépenser les fonds publics de façon utile et efficace. Les fonctionnaires sont les régisseurs des fonds qui leur sont confiés par les citoyens.

Il est absolument essentiel que les politiques de taxation, de dépense et de réglementation soient établies démocratiquement, qu'elles soient claires et simples, et justes et équitables pour tous les participants. Les gouvernements devraient instaurer un climat de taxation, de dépense et de réglementation dans lequel un système de marché libre puisse prospérer avec justice. Ils devraient agir comme arbitres pour déterminer une réglementation équitable qui s'applique à tous.

La cinquième fonction qu'ont les gouvernements réside dans leur rôle de médiation. Des gouvernements démocratiques sont nécessaires pour servir d'intermédiaires et tâcher de réconcilier des intérêts spécialisés et parfois rivaux entre les participants au sein d'un secteur.

Sixièmement, enfin, les gouvernements ont une fonction en matière d'éducation et de formation, dont j'ai déjà dit que l'exercice incombait de façon plus appropriée aux provinces.

Voilà donc quelques propositions concernant ce que les gouvernements devraient faire en ce qui touche l'agriculture.

Finalement, la troisième question que je pose est de savoir ce que l'industrie agroalimentaire devrait faire. Je le répète, nous proposons une division des responsabilités pour l'industrie agroalimentaire plus claire que celle qui existe à l'heure actuelle. Le gouvernement s'occupe trop des aspects commerciaux de l'agriculture.

• (1120)

La principale responsabilité de l'entreprise privée est de répondre à la demande de biens. Il est dans son intérêt, sur le plan commercial, de fournir des biens et des services pour faire des échanges et réaliser des bénéfices. Tout le cycle des produits, depuis la conception jusqu'à la mise au point et à la vente, donne des occasions au fournisseur de biens ou de services de réaliser des bénéfices.

La vaste majorité de ces responsabilités et de ces décisions du secteur privé doivent être laissées à l'industrie, et l'intervention du gouvernement doit être la plus discrète possible. À l'étape de la recherche et du développement, l'industrie privée peut avec profit se charger de la recherche et du développement de tous les biens et services, matériels ou non, concernant l'agriculture: denrées alimentaires, animaux, plantes, génétique, biotechnologie, denrées non alimentaires, machines, matériel, prévisions climatiques et météorologiques, etc.

À l'étape de la production, l'industrie privée peut, de façon rentable, qu'il s'agisse d'élevage, de culture ou d'exploitation des terres, se charger des diverses activités: acquisition, préparation, plantation, alimentation, contrôle, récolte. Cela comprend aussi les initiatives qui confèrent une valeur ajoutée.

En ce qui concerne la transformation, l'industrie privée peut gérer tout ce qui se rapporte aux biens ou services: entreposage, inspection, classement, emballage, assemblage, établissement des prix, étiquetage.

Dans les transports, le secteur privé peut assurer de manière rentable l'acheminement des denrées agroalimentaires depuis l'exploitation ou l'établissement de transformation jusqu'au point de vente ou d'exportation.

Au stade de la commercialisation, le secteur privé peut se charger de la publicité, de la promotion et de la vente des produits ou services relevant de l'agroalimentaire. Cela englobe la commercialisation par des particuliers ou des groupes.

Enfin, le secteur privé peut s'occuper, toujours de façon rentable, du financement agricole et de l'assurance. Cela comprend tout ce qui se rapporte à la recherche, à la gestion et à la comptabilité des fonds nécessaires tout au long du cycle des produits ou services de l'agroalimentaire, et à l'assurance des biens matériels des exploitations agricoles, y compris les récoltes et le bétail, et de l'industrie de la transformation.

Il y a peut–être de petits créneaux pour les services financiers publics, mais la vaste majorité de ces activités rentables devraient être laissées au secteur privé, le gouvernement intervenant le moins possible.

Comme je l'ai dit, j'expliquerai plus tard comment nous devons céder au secteur privé des politiques, programmes et interventions spécifiques du gouvernement.

Le secteur privé est plus en mesure que le gouvernement de s'acquitter des six fonctions économiques, dont la fonction commerciale. Il est question, en l'occurrence, de biens et services qu'un chef d'entreprise peut offrir et dont il peut tirer des bénéfices de la vente et de la fourniture. En d'autres termes, nous voulons avoir un système de marché libre et juste. Je le répète, c'est là un des principaux points qui retient actuellement l'attention des économistes et des politiciens du monde entier.

Voilà pourquoi mes collègues et moi–même soulignons l'importance d'une participation directe des agriculteurs et des gens d'affaires à l'élaboration de la politique agricole. Nous devons travailler de la base vers le sommet. Les entreprises tout comme les gouvernements réalisent que plus ils sont démocratiques, plus ils réussissent économiquement et socialement.

Les gens de l'industrie devraient pouvoir s'organiser démocratiquement, mener à bien leurs activités. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Comme l'auteur de la motion dispose de 20 minutes, j'ai l'impression que le député de Moose Jaw—Lake Centre aura peut–être besoin de quelques minutes supplémentaires pour conclure son intervention. La Chambre permettrait–elle au député de Moose Jaw—Lake Centre de conclure ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Kerpan: Monsieur le Président, je remercie mes collègues de leur coopération.

Je vais maintenant conclure. Au cours des deux ou trois prochaines heures, j'aurai certainement l'occasion d'aborder la question beaucoup plus en détail que je ne l'ai fait jusqu'à maintenant.

Aujourd'hui, j'ai commencé mon intervention en disant que le moment était venu de reconstitutionnaliser l'agriculture au Canada. Il est nécessaire de le faire, et le moment est tout indiqué pour cela. J'ai dit que nous ne pouvions pas simplement retoucher les politiques ici et là. Il faut trouver une toute nouvelle façon de faire de l'agriculture, une façon qui soit fondée sur des rôles mieux définis et sur une meilleure coopération entre les deux paliers de gouvernement, sur des rôles qui soient, dans toute la mesure du possible, bien définis entre ces deux paliers et par rapport au secteur privé. Ces suggestions sont fondées sur des principes économiques, organisationnels et démocratiques solides.

• (1125)

La Loi sur l'agriculture de 1868 a été la première mesure législative que nos Pères de la Confédération ont adoptée il y a 125 ans. Alors que le siècle actuel s'achève, nous devrions peut–être, à titre de parlementaires, être aussi prévoyants et visionnaires que nos prédécesseurs l'ont été et avoir l'audace, le courage, l'ouverture d'esprit et la bonne volonté qu'ils ont su

démontrer afin de repenser les responsabilités en matière d'agriculture.

J'ai élaboré une modeste proposition. Je nous exhorte cependant tous à examiner cette question sérieusement et à chercher des façons de travailler plus efficacement et à meilleur compte tout en continuant d'offrir aux Canadiens et à la population du monde entier des produits agricoles de la meilleure qualité possible.

Je suis impatient de discuter de ces questions avec tous mes collègues et j'invite la Chambre à voter en faveur de cette motion. Mais surtout, j'espère qu'un dialogue sérieux s'amorcera immédiatement avec les provinces et l'industrie.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député de Moose Jaw—Lake Centre de nous donner l'occasion dans les prochaines heures de débat de dire à la Chambre comment le gouvernement a travaillé de concert avec les provinces et l'industrie pour faire progresser l'agriculture et le secteur agroalimentaire.

Je comprends qu'il se préoccupe de la viabilité de cet important secteur d'activité, qui emploie 1,8 million de Canadiens, soit 15 p. 100 de la population active. C'est une préoccupation que je partage, que le ministre partage, que le gouvernement partage et que nous partageons tous de ce côté–ci de la Chambre.

Nous partageons aussi ses préoccupations au sujet des chevauchements et du double emploi non seulement en agriculture et dans le secteur agroalimentaire, mais aussi dans tous les secteurs. C'est pourquoi le gouvernement a amorcé un processus visant à accroître l'efficience de la fédération.

Le député sera sans doute heureux d'apprendre que les objectifs et le succès de ce processus n'ont certainement pas leur pareil. Ces objectifs et succès, les voici: réduire les chevauchements et le double emploi, comme le député l'a souligné; accroître l'efficacité des programmes par la coopération fédérale–provinciale; réduire les coûts administratifs par la simplification de l'application des programmes et améliorer le service à la clientèle pour que tous les Canadiens reçoivent le meilleur service possible le plus efficacement possible.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, ce processus s'est traduit par un certain nombre d'activités importantes. La première question, on le sait, qui s'est posée au gouvernement dès son accession au pouvoir il y a un peu plus d'un an concerne évidemment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou GATT.

Je suis heureux de dire que j'ai pu contacter le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au cours de ces derniers jours–là à Genève. Avant même notre retour de Genève, en décembre 1993, avec le nouvel accord, le ministre avait déjà invité tous les ministres provinciaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire à se réunir à Ottawa. Cette rencontre a eu lieu moins de 24 heures après notre retour. Elle visait à discuter des conséquences de l'entente et à planifier ensemble des moyens de répondre à ces obligations.

À la suite de cette rencontre, on m'a demandé de diriger un groupe de travail fédéral–provincial sur la régulation du marché qui a fait rapport aux ministres au milieu de l'année dernière et en décembre 1994. Tout le monde s'étant serré les coudes, nos secteurs des produits soumis à la gestion de l'offre sont maintenant prêts à relever les défis que présente le nouveau régime commercial. Le travail n'est pas encore terminé, mais je tiens à remercier encore une fois tous les participants de l'industrie qui se sont réunis une nouvelle fois pour tenter de trouver des moyens de renforcer et d'encourager les secteurs des produits soumis à la gestion de l'offre au Canada.

Le nouveau GATT nous offre également l'occasion de tirer parti des nouvelles règles commerciales afin d'agrandir nos marchés et, notamment, d'élargir nos horizons au–delà des États–Unis.

En juillet dernier, les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture ont réaffirmé leur engagement à faire en sorte que les exportations canadiennes de produits agroalimentaires atteignent annuellement 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Ils se sont également donné un autre défi: regagner la part de 3,5 p. 100 que le Canada a déjà détenue dans le commerce mondial des produits agroalimentaires. Lorsque nous relèverons ce défi, les exportations atteindront 23 milliards de dollars par année. Les progrès et la réussite des derniers mois font que nous sommes tous de plus en plus confiants d'atteindre et peut–être même de dépasser l'objectif de 23 milliards.

• (1130)

Le Conseil consultatif fédéral–provincial de développement des marchés a mis au point un plan de travail détaillé pour atteindre ces objectifs et les deux niveaux de gouvernement travaillent activement et efficacement à l'élimination des chevauchements et du double emploi. Les gouvernements fédéral et provinciaux unissent également leurs efforts en vue de créer un guichet unique pour les programmes de commercialisation fédéraux et provinciaux.

Le secteur des services financiers à la communauté agroalimentaire est un autre secteur où nous enregistrons des progrès et réussissons à réduire le double emploi. Nous sommes conscients de la grande importance de cette industrie qui requiert des capitaux considérables et nous devons aider les producteurs du secteur primaire à mettre les plans d'entreprise au point pour qu'ils soient couronnés de succès.

La Société du crédit agricole et les provinces intéressées discutent de stratégies en vue de réduire le double emploi dans les services de ce secteur. C'est dans le cadre de ce processus que la Société du crédit agricole a acquis le portefeuille de 37,4 millions de dollars de l'Office de développement de l'agriculture du Nouveau–Brunswick. Un projet pilote Canada–Alberta a également été lancé en juin pour regrouper les services de prêt de la Société du crédit agricole et de la société des services financiers de l'Alberta derrière un guichet unique. Il va sans dire que cette

mesure est tout à fait indiquée. Nous poursuivons les discussions avec les autres provinces afin d'accroître l'efficience dans ce domaine.

Je voudrais faire remarquer que l'exercice ne fait pas intervenir que les gouvernements, même si c'est surtout le cas des exemples que j'ai cités. Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore étroitement avec le secteur privé et les universités dans le domaine de la recherche. L'an dernier, le ministère a mis sur pied un projet pilote de financement réciproque prévoyant que le ministère investisse un dollar pour chaque dollar investi par l'industrie dans des projets de recherche et de développement. Le ministère et l'entreprise privée collaborent déjà depuis de nombreuses années dans le domaine de la recherche et obtiennent beaucoup de succès.

Cette forme de collaboration a aussi donné de très bons résultats dans d'autres domaines. Nous possédons des filets de sécurité, notamment le système d'inspection des aliments du Canada, et je pourrais donner d'autres exemples. Je laisserai cependant à mes collègues qui prendront part à la discussion le soin de citer des exemples et d'ajouter quelque chose.

Ces deux initiatives constituent d'importantes réalisations sur le chapitre de la collaboration fédérale–provinciale, voire municipale, pour ce qui est de réduire les chevauchements et le double emploi et d'améliorer les services.

Pour terminer, je tiens à répéter qu'en vertu de la Constitution, l'agriculture relève à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Cela signifie que les deux paliers de gouvernement ont été appelés à travailler en collaboration depuis l'avènement de la Confédération qui remonte, on le sait, à 127 ans.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont cherché à unir leurs efforts pour rendre la gestion de cette responsabilité partagée aussi efficace que possible. L'an dernier, un rapport rédigé pour le compte du gouvernement du Québec et par celui–ci a révélé que la collaboration entre les deux paliers de gouvernement était excellente et qu'il y avait très peu de chevauchements et de double emploi. Le rapport a établi le coût des chevauchements et du double emploi à 1 p. 100 des dépenses totales du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial au titre de l'agriculture, au Québec. Seulement 1 p. 100 des dépenses, ce n'est pas beaucoup.

Cependant, je suis le premier à reconnaître que c'est probablement 1 p. 100 de trop et que c'est encore trop élevé. Nous continuerons de travailler en collaboration avec toutes les provinces et avec l'industrie pour faire en sorte que les Canadiens en aient le plus possible pour leur argent.

Pour respecter le temps qui m'est alloué, j'ai dû réduire le nombre d'exemples que j'aurais pu utiliser. Cependant, je sais que mes collègues en donneront d'autres, à mesure que le débat avancera. Nous espérons avoir des commentaires de tous et des suggestions quant aux points à améliorer.

Les faits qui seront présentés ici aujourd'hui devraient nous montrer clairement que si nous devions adopter la motion du député et «engager immédiatement des négociations avec les provinces et l'industrie afin de supprimer le chevauchement des responsabilités», nous réinventerions la roue. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. J'apprécie le fait qu'il insiste là–dessus et qu'il nous encourage à le faire. Au nom du gouvernement, je tiens à lui dire que nous continuerons de travailler en ce sens et que nous tâcherons de rendre notre rôle auprès des provinces, de l'industrie et des universités encore plus efficace qu'il ne l'est actuellement.

• (1135)

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais avoir votre consentement et celui de la Chambre. J'ai un discours qui est de 20 minutes, et je serai, aujourd'hui, le seul intervenant durant le débat de trois heures. Alors, s'il y a consentement unanime, je pourrais prononcer mon discours au complet.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Notre collègue de Lotbinière nous a expliqué son problème. Il souhaite que la durée de son intervention soit de 20 minutes, soit deux fois plus que la normale.

Il a donné à la Chambre l'assurance qu'aucun autre député du Bloc québécois n'interviendra dans le débat de trois heures sur cette mesure législative et, en tant que Président, je prends bonne note de son engagement.

Vu qu'il est l'unique porte–parole du Bloc québécois pour ce projet de loi, le député demande l'autorisation de prendre la parole pendant 20 minutes. Il sera le seul député du Bloc québécois à intervenir à propos de ce projet de loi.

[*Français*]

Ai–je bien expliqué la situation?

[*Traduction*]

Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Landry: Merci, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés de cette Chambre. Il me fait plaisir, aujourd'hui, de prendre la parole au sujet de la motion M–314, présentée par le Parti réformiste. Vous me permettrez de faire lecture de la motion en question:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait engager immédiatement des négociations avec les provinces et l'industrie agroalimentaire, afin de réattribuer les domaines de compétence en agriculture et de supprimer le chevauchement des responsabilités.

Inutile de rappeler la position de mon parti au sujet des chevauchements. Il va de soi que le Bloc québécois se bat depuis son arrivée en cette Chambre contre tous ces chevauchements inutiles et surtout extrêmement coûteux. C'est pourquoi la motion présentée par mon collègue réformiste est tout à fait acceptable, souhaitable, même.

Toutefois, le bon sens ne semble pas avoir touché le gouvernement actuel. Nous devons donc sans cesse répéter pourquoi l'élimination des chevauchements entre Ottawa et les provinces est fondamentale. Le ministre des Finances devrait prendre bonne note de ce que nous avançons, plutôt que de s'en prendre aux

plus démunis et à la classe moyenne dans quelques jours, lors du dépôt de son budget. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

En agriculture comme dans tous les domaines, la présence du fédéral dans les juridictions partagées maintient des chevauchements inutiles et coûteux, comme je le disais à l'instant, non seulement en termes de dépenses administratives, mais aussi en termes de duplication de politiques, qui souvent se concurrencent ou se contredisent. On assiste alors à une réduction de l'efficacité des mesures gouvernementales. Combien de fois a–t–on vu des mesures adoptées par deux paliers de gouvernement s'annuler, tout simplement? On tire la couverture chacun de son côté, sans pour autant que ces priorités et ces objectifs soient adoptés. Évidemment, personne ne lâche prise.

Pourtant, le Québec réclame depuis des années la maîtrise d'oeuvre en matière d'agriculture, mais aussi en matière de développement régional, de ressources naturelles, de formation de la main–d'oeuvre et j'en passe. Il n'y a pas que les domaines de juridiction partagée qui posent des problèmes. Le gouvernement fédéral ne respecte pas et n'a jamais respecté la compétence unique des provinces dans les champs de juridiction provinciale.

Le député réformiste présente une motion logique, mais se rend–il compte que le gouvernement fédéral a toujours été et est toujours centralisateur? Le Québec sait, lui, que le gouvernement fait la sourde oreille aux propositions les plus sensées, quand il s'agit de décentralisation des pouvoirs vers les provinces. Toutefois, méfions–nous des transferts des responsabilités administratives plutôt que des juridictions. Avec un transfert de responsabilités, les provinces sont à la merci du fédéral, qui peut en tout temps couper son enveloppe budgétaire. Dans le contexte actuel, on s'attend à ce que les libéraux proposent des transferts comme ça, quand on sait très bien qu'il s'agisse de les pelleter dans la cour des provinces.

• (1140)

Les provinces veulent des responsabilités, bien sûr, mais assorties de points d'impôts. Nous savons bien que la flexibilité du régime fédéral n'est que leurre, et qu'elle n'existe dans la bouche des ténors fédéralistes que pour nous tromper encore une fois.

La souveraineté du Québec est le seul moyen d'exercer un véritable contrôle sur notre développement socio–économique. Alors, quand je vous dis que nous appuyons la motion, il faut comprendre que nous savons que le fédéral n'a jamais démontré un quelconque intérêt en ce sens.

Cette question des partages des compétences entre le fédéral et les provinces sera d'ailleurs désuète quand le Québec deviendra un pays. Vous comviendrez cependant avec moi que pour certaines provinces, dont le Québec, la présence d'un ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire représente un fardeau plutôt qu'une aide.

On se retrouve au Québec avec deux ministères de l'Agriculture qui interviennent dans deux régimes de stabilisation des revenus agricoles, deux niveaux d'implications fédérales–provinciales dans les plans conjoints de mise en marché collective, deux paliers d'intervention en matière de recherche et de crédit agricole. Qu'est–ce qu'il en résulte? Ces chevauchements sont des sources de querelles répétitives entre les deux paliers de gouvernement, misère de l'agriculture fédérale aux dépens du Québec et des coûts importants dans le secteur agricole et agroalimentaire, secteur qui doit s'ajuster à deux niveaux de réglementation et répondre aux exigences des programmes élaborés dans le cadre des politiques différentes.

Appuyer cette motion signifie mettre un terme aux frictions occasionnées par le partage imprécis de compétences. Depuis des années le Québec ne reçoit d'Ottawa que la moitié, voire le tiers de ses impôts fédéraux destinés au secteur agricole.

Cette perte annuelle de plusieurs centaines de millions de dollars pourrait être convertie en investissements créateurs d'emplois, et soulignons–le, elle est responsable de 11 p. 100 de l'emploi total au Québec. En 1993, le Québec a obtenu 372 millions de dollars sur un budget du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada de près de 3 milliards de dollars, soit un maigre 12,4 p. 100. Il s'agissait d'un rattrapage récent.

En effet, entre 1986, 1987, 1991 et 1992, la quote–part du Québec atteignait 8,3 p. 100 selon Agriculture et Agroalimentaire Canada. Curieusement, les recettes agricoles du Québec comptent pour 16 p. 100 des recettes canadiennes. De plus, l'industrie québécoise des aliments compte pour 25,4 p. 100 de l'industrie canadienne des aliments en valeur ajoutée, selon Statistique Canada.

Un bon exemple qui illustre que le fouillis, résultant d'une double participation gouvernementale, les domaines des normes sanitaires et de l'inspection des viandes. À l'heure actuelle, pas moins de trois inspecteurs visitent des fermes pour obtenir exactement la même information, sauf qu'un la transfère à Santé Canada, l'autre à Agriculture et Agroalimentaire, et l'autre au ministère de l'Agriculture du Québec.

Le fédéral dépense chaque année 275 millions de dollars pour l'inspection et la réglementation, un champ d'action couvert presque entièrement et de la même façon par le gouvernement du Québec. Pour le Québec, cela représente une perte annuelle de 64 millions de dollars en duplication pure.

Reconnaître l'agriculture et l'agroalimentaire comme un domaine de compétence provinciale permettrait au Québec de cesser de subventionner un gouvernement central dont les politiques reposent sur les besoins de l'Ouest, comme nous l'avons maintes fois démontré en cette Chambre, politiques basées sur les besoins d'une industrie céréalière exportatrice alors que les politiques québécoises de gestion de l'offre sont conçues pour soutenir les productions animales. Entre autres avantages, nous n'aurions plus besoin de déployer des énergies considérables à Ottawa pour faire reconnaître la légitimité de nos programmes.

En ce moment, la politique à courte vue du gouvernement fédéral laisse présager des jours sombres pour l'agriculture. Nous sommes toujours à la merci des coupures unilatérales d'Ottawa. Le prochain budget prévoit des réductions importantes pour le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, coupures qui risquent d'affecter les services offerts à l'industrie et à la population.

• (1145)

Ces coupures sont le résultat d'un gaspillage des fonds publics par Ottawa. Voilà ce qui se produit lorsqu'on maintient des chevauchements inutiles.

Il serait pertinent de rappeler la position de l'Union des producteurs atricoles du Québec présentée dans un mémoire déposé devant la commission Bélanger–Campeau, en décembre 1990: «[. . .] le désir exprimé par le Québec en matière agricole est de toucher sa part légitime des fonds fédéraux et d'investir ces fonds en fonction de ses priorités, de ses politiques et de ses programmes. Notre désir est de poursuivre le développement de l'agriculture au Québec avec ces fonds fédéraux qui nous reviennent sur la base des quatre paliers de notre agriculture, soit la gestion des approvisionnements, la stabilisation des revenus, le crédit agricole et l'assurance–récolte. À toutes les fois, ce sont des énergies que nous avons gaspillées dans des bagarres, plus souvent stériles, pour faire valoir notre point de vue à cet égard.»

On le voit, le Québec est tout à fait prêt à assumer ses responsabilités dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous avons tous les outils pour développer notre industrie et une stratégie pour le faire. J'ai moi–même exposé cette stratégie devant cette Chambre à quelques reprises. Je tiens à en reprendre les grandes lignes.

Les intervenants québécois impliqués et partie prenante du développement des régions et de l'agroalimentaire se sont réunis, en février 1991, à Montréal, où ils ont décrété que le milieu devrait prendre en main son propre avenir. Les objectifs qui sont ressortis de ces États généraux du monde rural: le respect et la promotion des valeurs régionales et locales; la concertation des partenaires régionaux et locaux; la diversification de la base économique régionale; la protection et la régénération des ressources; le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas.

Les tables de concertation alimentaires ont ainsi vu le jour au Québec. Ces dernières ont dégagé des consensus sur des grandes avenues à privilégier pour assurer le développement de l'agroalimentaire au Québec, lors du Sommet de Trois–Rivières, en juin 1992. Il en est ressorti entre autres: de reconnaître, valoriser et appuyer la formation des ressources humaines; d'assurer la pérennité, le développement et la croissance des entreprises agroalimentaires; de réajuster les programmes de la sécurité du revenu actuels basés sur les coûts de production; de développer des programmes de sécurité du revenu compatibles avec les règles du commerce international; de favoriser le financement des entreprises agricoles et leur transfert sans endettement massif; d'envisager un support pour les entreprises non viables susceptibles d'être réorientées à l'intérieur du secteur et aider ceux et celles qui quittent la profession. Les intervenants du milieu agricole québécois ont pris les moyens pour contrôler les leviers de décision dans leur domaine.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral reçoit sa politique agricole en fonction des besoins des producteurs de l'Ouest. Depuis un an, les projets de loi présentés devant cette Chambre concernant l'agriculture se rapportent au secteur céréalier. Outre le projet de loi C–61, on a parlé des projets de loi C–49, modifiant le ministère de l'Agriculture, C–50, sur la Commission canadienne du blé, C–51 portant sur les grains du Canada et maintenant C–66 sur le transport du grain de l'Ouest.

Oui, le Québec est prêt à assumer l'entière responsabilité en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, mais il nous faut le financement adéquat, et nous ne pourrons l'obtenir qu'en récupérant la part de nos impôts destinée à cette fin.

Advenant le scénario utopique où la motion serait acceptée par le gouvernement, si le fédéral accepte de transférer aux provinces qui le désirent la juridiction en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, tout le processus doit se faire en collaboration avec celles–ci. Donc, les négociations avec l'industrie et le transfert de responsabilités doivent se faire avec le gouvernement qui obtiendra la responsabilité de la juridiction.

Il faut être vigilant: le fédéral ne peut procéder unilatéralement à des modifications importantes de responsabilités entre son ministère et l'industrie s'il entend opérer un transfert de juridiction avec les provinces.

• (1150)

Et que le gouvernement se le tienne pour dit, nous ne parlons pas d'un transfert de responsabilités, mais bien de juridiction. On n'acceptera pas de pelletage. Dans le cas de l'agriculture, on doit préciser qu'il s'agit d'une compétence strictement provinciale lorsqu'elle est administrée par les provinces.

Au Québec, nous avons l'expérience des pêches pour nous rappeler qu'un transfert de responsabilités peut être unilatéralement annulé par Ottawa. Il ne faudrait surtout pas revivre ce drame dans le domaine de l'agriculture.

Nous disons donc oui à cette motion. Qu'il s'agisse d'une motion présentée par les réformistes, par les libéraux ou par les conservateurs, quand quelque chose est bon, nous, le Bloc québécois, sommes capables de dire oui. Oui, au transfert de juridiction, mais non au transfert de responsabilités sans points d'impôts.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je crois savoir qu'il y a eu des discussions avec le Président pour déterminer qui prendrait la parole ensuite. Il va de soi que le Président jouit d'une latitude beaucoup plus grande pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires qu'au cours du débat et peut alterner entre le gouvernement et les partis d'opposition pour accorder la parole.

En l'occurrence, simplement pour me mettre au fait du débat, je voudrais savoir si le député de Lotbinière a parlé en faveur de la motion ou contre. Étant donné qu'il a parlé en faveur de la motion, je donnerai maintenant la parole à un député qui, j'imagine, se prononcera contre la motion. Je ne peux présumer de quoi que ce soit. Chacun est libre de s'exprimer comme il l'entend pendant l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, le député de Prince Edward—Hastings a déjà parlé des démarches du gouvernement auprès des provinces et de l'industrie en vue d'élaborer un nouveau programme de sécurité du revenu pour les producteurs agricoles.

Je voudrais poursuivre un peu sur ce point. Pour résoudre le problème en cause, il fallait concevoir, pour les producteurs agricoles, un programme national de sécurité du revenu qui répondrait aux besoins précis de chacune des provinces.

En décembre 1994, les ministres fédéral et provinciaux ont reçu le rapport final du comité consultatif sur un programme national de protection du revenu. On est ensuite parvenu à un consensus conforme aux recommandations du comité. La politique de protection du revenu agricole reposerait sur trois principaux éléments: l'assurance–récolte, un programme national de protection du revenu agricole et certains programmes parallèles précis.

Le nouveau programme global sera fondé sur le compte de stabilisation du revenu net déjà en place, le CSRN. De concert avec l'industrie, le gouvernement apportera un certain nombre de modifications à ce compte afin que le nouveau programme n'ait aucune incidence sur le commerce et qu'il soit rentable. Les programmes parallèles apporteront un appui adapté aux besoins de chaque province afin que le programme soit suffisamment souple pour se plier aux circonstances particulières des provinces.

L'élément important du consensus, c'est que, grâce aux programmes parallèles, les provinces pourront déterminer comment elles dépenseront les sommes allouées, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, les agents provinciaux et fédéraux achèvent de compiler les données détaillées essentielles à la préparation d'un mémoire d'entente multilatéral sur cette politique, qui prévoit un partage des coûts de 60 p. 100 pour le gouvernement fédéral et de 40 p. 100 pour les provinces, ainsi qu'un processus de surveillance et de gestion. Une fois cette étape terminée, nous élaborerons une entente fédérale–provinciale bilatérale avec chacune des provinces afin de concevoir les programmes parallèles.

Ce que je viens de décrire n'est qu'un exemple de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de la réduction des chevauchements et du double emploi. Étant donné le travail en cours, j'exhorte mes collègues à rejeter la motion n° 314.

• (1155)

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion du député de Moose Jaw—Lake Centre concernant la compétence en matière d'agriculture. Cette motion demande un examen complet du rôle et de l'étendue de l'intervention du gouvernement dans l'industrie agricole.

Comme la plupart des agriculteurs au Canada, je pense que l'aide à l'agriculture n'est pas toujours assurée à l'avantage des agriculteurs. Les contribuables sont des consommateurs. Les activités du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux se chevauchent, sont contre–productives, voire contradictoires. Il est grand temps de remanier à fond le système.

Dans ma province, en Alberta, il existe un grand nombre de programmes fédéraux et provinciaux qui, de toute évidence, doivent être consolidés. Mis en place au départ afin d'aider les agriculteurs durant les périodes difficiles, ces programmes ont donné lieu à une lourde bureaucratie qui doit être réduite. Par suite de la croissance du ministère, nous nous retrouvons aujourd'hui, dans le secteur agricole, avec un bureaucrate pour chaque groupe de 14 agriculteurs, un ratio qui ne peut être maintenu à long terme. Nous nous devons, dans l'intérêt des agriculteurs et de la fonction publique, de concevoir un système stable et viable.

Les chevauchements et recoupements qui existent au sein du système expliquent pourquoi une consolidation est nécessaire. Deux forces poussent l'industrie agricole à réclamer des changements: les accords commerciaux avec nos partenaires internationaux et la situation financière de notre pays. Cependant, la raison la plus importante à la base des réformes proposées dans cette motion est de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un meilleur service de la part du gouvernement tout en réduisant les coûts, ce dont nous nous trouverons tous mieux.

Il est important de rappeler que la principale raison d'être des programmes d'aide à l'agriculture est d'assurer le bien–être de la communauté agricole, et non de procurer des emplois aux fonctionnaires, de lancer des initiatives de développement régional ou encore de concurrencer nos partenaires commerciaux. Il est essentiel que nous nous concentrions sur le bien–être des agriculteurs et la viabilité des exploitations agricoles familiales.

Les récents accords commerciaux que nous avons conclus et signés avec d'autres nations, comme l'ALENA, le GATT et l'Organisation mondiale du commerce ont donné lieu à l'établissement d'un ensemble de règles internationales en matière de subventions et de transport. Il est clair que nous allons devoir modifier nombre de nos programmes en place si nous voulons nous conformer aux règles commerciales internationales. Puisque, de toute façon, nous devons modifier nos programmes pour les adapter au nouveau système commercial international, il serait logique de profiter de l'occasion pour revoir complètement notre conception de l'agriculture.

L'autre raison de procéder à une réforme du système est, comme je l'ai mentionné plus tôt, l'état pitoyable de nos finances nationales. C'est quelque chose que nous savons tous. Même à court terme, on ne saurait supporter les frais d'administration de ces programmes, des centaines d'un océan à l'autre.

Les agriculteurs ne tirent pratiquement aucun bénéfice de tout l'argent que dépense le ministère de l'Agriculture, car une trop grande partie sert à l'administration. Les contribuables commencent à être las de payer de plus en plus et d'obtenir de moins en moins. On approche de la révolte. On en entend parler dans les journaux tous les jours. La révolte fiscale est à la veille d'arriver. Que ce soit à Ottawa, à Toronto, dans le reste de l'Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, en Alberta, partout on entend parler de révolte fiscale.

• (1200)

Si l'on peut réduire le nombre de programmes et de recoupements avec les provinces, si l'on peut améliorer le service aux agriculteurs et économiser de l'argent aux contribuables, il me semble que c'est une raison suffisante pour procéder à un examen de l'ensemble du secteur. Il y a de très nombreuses indications que les interventions et les programmes du gouvernement, qui viennent du sommet pour s'appliquer à la base, sont rarement pour le plus grand bien des agriculteurs.

Ceux qui, comme moi, sont dans le secteur depuis pas mal de temps, se souviennent du programme de réduction des stocks de blé du début des années 70. C'était un programme conçu par le ministre de l'époque pour remédier à la situation causée par la

chute des prix, en raison d'une surproduction de blé. On donnait aux agriculteurs des incitations financières pour qu'ils laissent leurs terres en jachère jusqu'à ce que la demande pour le produit s'améliore. La demande a effectivement augmenté considérablement, car c'est à peu près à cette époque que les Soviétiques, entre autres, ont commencé à acheter de grandes quantités de grains sur le marché international. Les prix se sont mis à monter en flèche.

Malheureusement, la plupart des agriculteurs n'ont pas pu profiter de l'augmentation des prix, parce que le gouvernement les avait encouragés à laisser leurs terres en jachère et, par conséquent, ils ont perdu de l'argent. La plupart des céréaliculteurs, en raison de l'intervention du gouvernement, se sont trouvés dans une situation financière pire qu'elle aurait été autrement. Imaginez cela. On dit aux agriculteurs d'arrêter de faire pousser du blé et dès que le programme est en oeuvre les prix augmentent. Les contribuables avaient donc payé les agriculteurs pour arrêter de produire, alors qu'ils auraient fait de l'argent s'ils avaient continué à produire et vendu leur blé sur le marché mondial.

C'est un exemple typique d'intervention du gouvernement au mauvais moment, au mauvais endroit, de la mauvaise façon, qui déforme totalement le marché. En fin de compte la situation est pire qu'elle aurait été autrement.

Une autre des belles volte–face du gouvernement en matière de politique agricole est le RARB. Voué à l'échec dès le début, le RARB est né d'une initiative qui se voulait, selon l'ancien ministre de l'Agriculture Mazankowski, un exercice de consultation auprès des agriculteurs visant à déterminer leurs besoins et à élaborer des programmes pour y répondre.

Lors de la présentation de ce programme aux syndicats du blé des Prairies, le ministre a dit que c'était un partenariat sans précédent, et que les agriculteurs des Prairies voulaient que le gouvernement les consulte avant de prendre des décisions importantes.

Je pense que la motion présentée par le député de Moose Jaw—Lake Centre est admirable, qu'elle devrait être sérieusement prise en considération et qu'elle mérite notre appui.

Le président suppléant (M. Kilger): Quand nous amorcerons la deuxième heure de débat sur cette motion, un député ministériel sera le premier à prendre la parole.

L'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Kilger): Il y a une motion d'amendement inscrite au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

La motion numéro 1 sera débattue et mise aux voix.

MOTION D'AMENDEMENT

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): propose

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–59 par suppression de l'article 33.

—Monsieur le Président, lors du dernier budget, le gouvernement fédéral a pris la décision de réduire le crédit en raison de l'âge. On sait en effet que tous les contribuables âgés de 65 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 de 3 482 $ au fédéral et à 20 p. 100 de 2 200 $ au Québec.

Ce crédit est non remboursable, c'est–à–dire qu'il s'applique sur l'impôt à payer et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour la portion excédentaire. Cependant, on peut l'appliquer au conjoint.

La modification apportée par le dernier budget vise à réduire ce crédit pour les personnes âgées disposant d'un revenu net dépassant 25 921 $. Ce seuil sera d'ailleurs indexé annuellement suivant la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation, et cette mesure entrera en vigueur graduellement.

• (1205)

Nous nous insurgeons contre cette mesure parce qu'il nous semble qu'elle accompagne une volonté délibérée du gouvernement d'en face de s'attaquer à la classe moyenne. Nous l'avons vu à l'occasion de la prétendue réforme des programmes sociaux. Nous l'avons vu à l'occasion d'une proposition pour réduire les prestations d'assurance–chômage, compte tenu que certains prestataires pouvaient gagner des revenus de 25 000 $ à 50 000 $.

Ce gouvernement, en ciblant et en ne voulant cibler que les citoyens dont le revenu est inférieur à 25 000 $ ou à 18 000 $—et nous ne sommes pas contre le fait de leur venir en aide, au contraire, vous le savez, en coupant les liens, les rapports entre les citoyens dont le revenu est supérieur à 25 000 $ et ceux dont le revenu est inférieur à 25 000 $—se trouve non seulement à mettre fin abruptement à des mesures universelles, mais c'est plus grave que ça. L'universalité n'est pas juste un mot en l'air; l'universalité veut dire aussi la solidarité.

Est–ce que le gouvernement considère qu'une personne âgée disposant d'un revenu de 25 000 $ est un riche contribuable? Pourtant, ce sont à ces personnes qu'on s'attaque, ces personnes qui ont trimé dur et qui, aujourd'hui, peuvent profiter d'un peu de bon temps. Mais à 25 000 $ par année, vous le remarquez, le bon temps exige qu'on fasse encore pendant l'année bien des économies. Alors, ces personnes sont celles qui sont visées par l'amendement au crédit d'impôt en question.

S'attaquer à la classe moyenne, pour un gouvernement qui se disait libéral, c'est grave parce que la classe moyenne, par son travail, est celle qui fait largement vivre l'État, mais c'est surtout celle qui est responsable aussi de la solidarité. Or, la classe moyenne ne veut pas être la seule à payer. Et que voit-on? Qu'au lieu de procéder à une refonte attendue de façon urgente de la fiscalité, on s'attaque à la classe moyenne, aux chômeurs et aux plus démunis. Et cela nous fut encore rappelé avec des accents non équivoques hier à la manifestation à Montréal des groupes populaires et des centrales syndicales qui dénonçaient que le projet de réforme Axworthy—et c'est le même esprit qui anime cet amendement au crédit d'impôt en raison de l'âge—s'attaque à la classe moyenne, aux chômeurs et aux plus démunis, au lieu de faire cette révision de la fiscalité qui est ardemment désirée.

Je vais vous faire remarquer ceci. En 1985, à propos du budget, Lloyd Axworthy lui-même disait ceci. Il était alors. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais simplement rappeller que lorsqu'on parle d'un ministre on se réfère plutôt à son poste: le ministre du Développement des ressources humaines, le ministre des Finances, etc.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, merci de me rappeler à l'ordre. Vous savez que j'ai fait une longue tournée canadienne. J'ai pu oublier ce vernis que j'avais acquis des habitudes parlementaires. Vous n'aurez pas, je pense, à me reprendre.

L'actuel ministre du Développement des ressources humaines, qui était alors critique de l'opposition, disait ceci: «Il est de fait que le gouvernement a réduit considérablement et de façon rétrograde le pouvoir d'achat des personnes âgées. Non seulement on leur enlève l'assistance-revenu, mais on leur enlève leur pouvoir d'achat. Et comme si ce n'était pas assez, on leur porte un troisième coup en réduisant de deux milliards d'ici à 1990 les transferts aux provinces. Il est donc clair que le budget constitue une agression sur plusieurs fronts contre les revenus des personnes âgées.»

• (1210)

Que dirait ce même critique libéral, s'il avait à se prononcer comme critique de l'opposition, non seulement sur une soi-disant réforme des programmes sociaux, mais également sur cet amendement important au crédit d'impôt en raison de l'âge? Il est urgent, si le gouvernement libéral veut maintenir dans ce pays que nous avons traversé, nous, les membres du Comité du développement des ressources humaines, un minimum d'adhésion à la croyance qu'il y a une certaine équité fiscale, ce gouvernement se doit de faire rapidement une vraie révision de la fiscalité, pour faire en sorte que ça ne soit pas les chômeurs, les plus démunis et la classe moyenne qui paient le fardeau non seulement du déficit, mais celui de la dette.

Oui, il y a une dette, mais il y a des acteurs qui restent dans l'ombre, qui eux ne sont pas inquiétés, alors qu'en réalité, ils assistent, et ça peut être avec le sourire, au démantèlement de ce qui a fait la petite part d'un petit peu de bien-être de tant de ces personnes qui triment dur, qui en arrachent, qui ont des problèmes à payer leur loyer, qui ont des problèmes à pouvoir se payer des vacances. Ce sont ces personnes, en ce moment, qui sont menacées par l'ensemble des propositions, aussi bien sur la réforme des programmes sociaux que sur cet amendement. Alors, c'est pourquoi nous invitons la Chambre à adopter notre amendement et, en conséquence, à modifier le projet de loi.

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement présenté par l'opposition officielle.

C'est vrai que le projet de loi C-59 aura pour effet d'assujettir au revenu le crédit en raison de l'âge. La dette du Canada et le fardeau des impôts et des taux d'intérêt élevés que cela impose à tous les Canadiens, y compris les personnes âgées, exigent que les dépenses du gouvernement soient à la fois justes et efficaces.

La mesure dont nous sommes saisis respecte cette exigence parce qu'elle permet d'accorder le crédit aux personnes âgées qui en ont besoin mais non pas à celles dont le revenu annuel atteint les 50 000 $. En vertu du régime actuel, tous les Canadiens de 65 ans et plus ont droit au crédit en raison de l'âge. Ce crédit leur assure une réduction d'impôt globale, c'est-à-dire fédérale et provinciale, d'environ 950 $ par année.

En vertu de la mesure législative proposée, les gens ayant un revenu net de moins de 25 921 $ conservent leur crédit en entier—je le répète, le crédit entier. Les gens dont le revenu net dépasse le seuil fixé verront leur crédit réduit d'une somme équivalant à 15 p. 100 de la fraction de leur revenu net dépassant 25 981 $. Ce seuil sera indexé.

[*Français*]

J'aimerais qu'il soit bien clair que 75 p. 100 des personnes âgées, 2,6 millions de personnes, ne seront pas touchées. De plus, la plupart des personnes visées continueront de recevoir une partie des prestations. En fait, seulement 6 p. 100 des personnes âgées ne recevront plus du tout de prestations, parce que leurs revenus dépassaient 49 134 $, le seuil au-delà duquel les prestations sont supprimées.

Il convient en outre d'observer que la réduction sera instaurée sur une période de plus de douze ans. En 1994, la réduction atteindrait la moitié du chiffre qui aurait été par ailleurs fixé. De plus, le crédit d'impôt en raison de l'âge pourra encore être transféré à un conjoint.

[*Traduction*]

Je tiens à assurer la Chambre que nous ne prenons pas cette mesure à la légère. Ce sont les personnes âgées d'aujourd'hui qui ont bâti notre pays et qui en ont fait ce que beaucoup considèrent comme le meilleur pays du monde. Notre gouvernement n'oubliera jamais ni son devoir envers les personnes âgées ni les raisons pour lesquelles il doit les aider.

• (1215)

Nous devons aussi nous rappeler que notre devoir envers tous les Canadiens exige que nous prenions nos responsabilités sur le plan financier afin de pouvoir réduire les impôts, ramener les taux d'intérêt à un niveau raisonnable et créer des emplois.

Un éditorial du *Toronto Star* de ce matin fait valoir que dans son entreprise en vue de réduire les dépenses, Ottawa ne peut rester juste que s'il distribue ses ressources limitées en fonction des besoins réels. On n'est pas dans le besoin simplement parce qu'on a 65 ans.

C'est pour cette raison que le projet de loi C–59 maintient l'aide aux personnes âgées qui en ont besoin mais non à celles qui ont des revenus importants.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C–59. Je tiens d'abord à souligner que je n'appuie pas l'amendement proposé aujourd'hui par la députée de Mercier. Il existe de très bonnes raisons pour lesquelles nous ne pouvons, à l'heure actuelle, appuyer le changement proposé.

La recommandation énoncée dans le budget de 1994–1995 représente certainement un changement de politique de la part du gouvernement libéral, qui renonce au principe d'universalité. Le programme s'adresse maintenant aux plus démunis, qui ont besoin de ce soutien supplémentaire pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes.

Comme l'a souligné la motionnaire, et aussi le ministériel qui vient de s'exprimer, l'amendement préserverait l'universalité du programme et rétablirait un crédit d'impôt fédéral de 17 p. 100, ce qui représente environ 3 482 $, pour tous les contribuables âgés de 65 ans ou plus, sans aucune exception. À l'heure actuelle, il faut se poser la question: Avons–nous les moyens de continuer à faire cela?

Lorsque les libéraux étaient sur les banquettes de l'opposition, ils insistaient sur la nécessité de préserver le principe d'universalité, faisant valoir que le gouvernement ne devait jamais renoncer à ce principe. Tel était le point de vue des libéraux lorsque la question de la récupération des pensions de sécurité de la vieillesse avait été abordée à la Chambre. À l'époque, le gouvernement conservateur avait décidé qu'il y avait lieu d'adopter une disposition de récupération. C'est chose faite, de sorte que le programme en question vise d'abord les plus démunis.

Maintenant que les libéraux sont au pouvoir, ils constatent que la situation budgétaire nous contraint à prendre de telles décisions, parce que nous n'avons absolument pas le choix. Il faut que les deniers publics servent à venir en aide aux plus démunis. Si nous appuyions l'amendement du Bloc québécois, nous reviendrions à l'universalité, ce qui ne serait pas réaliste dans la conjoncture actuelle.

Je voudrais faire une ou deux observations au sujet des arguments qu'a avancés la députée de Mercier aujourd'hui, dans le discours qu'elle a prononcé vers midi. Premièrement, elle a affirmé que le gouvernement s'attaquait délibérément à la classe moyenne en éliminant le caractère universel du crédit d'impôt fédéral, c'est–à–dire en appliquant le principe de la récupération. Deuxièmement, elle a déclaré que cela mettrait abruptement fin à l'universalité. Troisièmement, elle a soutenu qu'il fallait procéder à une refonte de la fiscalité avant de prendre de telles mesures. Quatrièmement, elle a dit que nous voulions susciter chez tous les Canadiens un sentiment d'appartenance et que nous devions cesser d'augmenter les taxes et les impôts aux dépens des chômeurs, de la classe moyenne et des plus démunis.

Voilà le portrait d'une société idéale que nous brosseraient sûrement les socialistes à la Chambre des communes.

• (1220)

Leur principe de base est toujours le même: prendre aux mieux nantis pour distribuer aux autres. On ne cesserait alors jamais de transférer des paiements pour veiller au bien–être de certains membres de notre société. C'est l'idéologie des gauchistes, des socialistes, qui pensent que la loi devrait obliger les riches, ceux qui gagnent plus d'argent qu'eux, à céder une partie de leurs gains à ceux qui semblent en avoir besoin.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur le crédit d'impôt accordé à tous les contribuables de plus de 65 ans et viserait toutes les personnes âgées qui sont à la retraite et qui touchent un revenu énorme. Ce pourrait être un million de dollars ou 100 000 $ ou encore 200 000 $ additionnels dont bénéficieraient les riches. Je ne sais pas à quel point c'est bien vu par quelqu'un qui adopte une position de gauche, une position socialiste, comme le font ici les députés du Bloc québécois.

Je dois dire que je suis bien déçu de voir que ce parti fait valoir ici un tel point de vue. Il remplace bien, en un sens, le Nouveau Parti démocratique qui a déjà défendu cette position relative à la Chambre des communes.

Toutefois, il faut tenir aujourd'hui compte de la réalité. Le gouvernement fédéral accuse un déficit de 39,7 milliards de dollars. Nous versons 40 milliards de dollars d'intérêt par année sur une dette de plus de 500 milliards et nous en verserons bientôt 50 milliards puisque nous continuons de dépenser et de nous endetter. Telle est la réalité. Chaque minute qui passe, la dette nationale s'alourdit de 18 000 $. Si l'on considère cela du point de vue du revenu des députés, elle s'alourdit toutes les quatre minutes de 64 000 $ en sus de la dette actuelle accumulée. Elle s'alourdit très très vite et il nous faut agir.

La responsabilité financière doit faire partie de la politique dont nous sommes saisis ici. Il faut reconnaître que la réduction de quelque 300 millions de dollars du coût de fonctionnement du gouvernement fait partie d'un programme de réduction des dépenses qui s'imposait et qui s'impose encore pour essayer de réduire le déficit et le service de la dette et remettre notre pays à flot.

Les bloquistes ne comprennent pas ce genre de langage. Ils pensent qu'ils peuvent dire aux gens que nous allons dépenser pour continuer de leur donner tous ces avantages, tout en leur disant aussi que nous n'aurons jamais à faire face à la réalité et à prendre des mesures pour régler le problème que posent notre

énorme déficit et notre dette croissante. Eh bien, ces deux affirmations sont tout à fait contradictoires. C'est le genre de propos que les bloquistes nous servent constamment à la Chambre, mais les Canadiens ne se laisseront pas duper.

Je sais que les Québécois, qui nous écoutent peut–être aujourd'hui, ne croiront pas le genre de message que les bloquistes leur présentent à la Chambre des communes et dans le cadre de la campagne référendaire qui se prépare au Québec. Ils ne se laisseront pas duper. Ils verront les contradictions. Ils verront que ce n'est pas la façon de s'y prendre pour bâtir le Canada. Ils verront que ce n'est pas la façon de s'y prendre pour bâtir n'importe quelle ville ou n'importe quelle localité au Québec. Ce n'est pas la façon de s'y prendre pour assurer la responsabilité financière au Canada ni au Québec.

L'amendement à l'étude est tout à fait inacceptable en principe et inacceptable dans les circonstances actuelles. Il est inacceptable parce qu'il est fondé sur une philosophie qui est inacceptable pour les Canadiens parce qu'elle ne peut que nuire à notre pays.

• (1225)

J'encourage les députés à voter contre cet amendement parce qu'il ne tient tout simplement pas compte de la réalité d'aujourd'hui.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie l'amendement de ma collègue de Mercier, visant à empêcher une modification proposée au projet de loi présentement à l'étude, voulant que l'on réduise considérablement le crédit d'impôt versé aux personnes âgées en raison de l'âge. On sait que les citoyens de ce pays ont droit à un allégement fiscal spécial en raison de leur âge. Ce crédit est actuellement fixé à 3 482 $ et procure une réduction d'impôt fédéral d'environ 610 $ par année à toutes les personnes âgées dont le revenu est imposable. Combinée à la réduction permise dans la plupart des provinces, la réduction s'élève à environ 950 $.

Le changement proposé auquel nous nous opposons par l'amendement que je défends maintenant, ferait en sorte que le crédit accordé soit assujetti à un critère de revenu, de sorte que les personnes âgées dont le revenu net dépasse 25 921 $ verraient la valeur du crédit d'impôt diminuer, pour disparaître complètement d'ici deux ans pour les personnes âgées dont le revenu net dépasse 49 134 $. Soyons clairs. L'amendement proposé à la Loi de l'impôt ne touche pas, dans un premier temps, les personnes âgées qui sont les plus démunies dans notre société. Les personnes âgées qui gagnent moins de 25 920 $ ne sont pas touchées. Celles qui sont touchées sont celles qui ont un revenu net entre 25 000 $ et 50 000 $.

Ces personnes sont de classe moyenne, ce sont des gens qui ont travaillé toute leur vie, se sont ramassés des fonds de pension, ont un peu d'épargne et déclarent un revenu net peut–être de 30 000 $, 40 000 $. Ce ne sont pas des gens riches. Ce sont des gens de la classe moyenne qui ont travaillé pour s'assurer un avenir intéressant, pendant la période de leur retraite. Ce sont ces gens–là que l'on touche et c'est pour cela que les députés du Bloc québécois s'opposent. J'entendais des arguments d'autres partis nous dire: «Oui, mais cet avantage fiscal était aussi profitable pour les gens qui gagnent 200 000 $, 300 000 $, 400 000 $.» Je pense que cet argument est un peu démagogique parce que la grosse masse des gens qui vont être frappés sont les gens de classe moyenne qui ont un revenu moyen.

Le message aussi que cet amendement donne aux gens, aux personnes âgées surtout, c'est que dans le fond, on les tient peut–être moins en considération dans notre société. Cette disposition était dans la Loi de l'impôt—en tout cas, moi je croyais que c'était ça—pour donner une certaine reconnaissance aux gens qui ont travaillé, qui ont bâti notre pays, qui ont accumulé quand même des revenus pour leur retraite et je pense que le Canada ou le Québec doivent reconnaître la part qu'ils ont apportée. Je pense que cette disposition du crédit en raison de l'âge pouvait leur donner un signal que leur contribution était valable pour la société.

Maintenant, l'autre aspect que je vois dans tout ça, c'est que ceux qui veulent diminuer le crédit argumentent en disant que ce sont des gens qui sont plus riches, qu'on a besoin d'argent, qu'on a un déficit, et qu'il faut que tout le monde paie. Justement, tout le monde ne paie pas au Canada, et je pense qu'avant d'attaquer les revenus des personnes âgées, il faudrait quand même regarder ailleurs. Je pense que le Bloc québécois, au cours de l'année qui vient de passer et même dans la préparation du budget qui s'en vient, a apporté des suggestions au ministre des Finances, lui indiquant des endroits où il y aurait sûrement de l'argent à aller chercher pour renflouer les coffres de l'État, sans attaquer les gens de la classe moyenne et surtout pas les personnes qui ont 65 ans et plus au pays.

• (1230)

On parle des fiducies familiales, ça c'est un moyen pour les personnes très riches de mettre à l'abri de l'impôt des sommes importantes, des capitaux importants. Il y aurait des centaines de millions de dollars de revenu à aller chercher de ce côté–là.

Il y a toute la question des paradis fiscaux. Vous savez que le Canada a des ententes, je pense, avec 15 ou 16 pays qui permettent à des compagnies établies au Canada s'installant dans d'autres pays de répartir les profits de façon à ne pas payer d'impôt. C'est surtout des pays qui accueillent des multinationales qui font que les gens avec des trucs comptables s'organisent de façon à ce que ces compagnies ne paient pas d'impôt.

Je pense que c'est important qu'on étudie ces conventions et qu'on aille chercher les montants dus à l'impôt fédéral. Là aussi il y aurait des centaines de millions à aller chercher. Avant d'aller voir des gens qui ont peiné toute leur vie pour se faire une retraite acceptable, il faudrait regarder de ce côté–là.

De plus, il y aurait lieu de revoir l'impôt minimum réel qui pourrait être imposé sur les profits des grandes sociétés. Vous savez qu'actuellement au Canada—et je pense que c'est révoltant pour beaucoup de gens, c'est scandaleux—il y a des compagnies, des grandes sociétés qui ne paient pas d'impôt. Elles font des bénéfices, mais elles ne paient pas d'impôt.

Il y a une convention comptable qui fait qu'elles peuvent reporter les pertes subies dans les années antérieures. De cette façon, quand pour une année donnée elles font des profits, elles peuvent y reporter les pertes des années précédentes, ce qui a comme résultat d'annuler et de faire en sorte qu'elles ne paient pas d'impôt.

Si on appliquait cela aux citoyens, je pense qu'on aurait des surprises. Il y a des gens qui ont un salaire appréciable pendant une année, beaucoup moins l'année suivante pour toutes sortes de raisons. Je ne crois pas que ce soit si facile pour les citoyens de reporter les pertes subies d'une année à l'autre.

Il y aurait aussi beaucoup d'argent à aller chercher là et on pourrait mettre fin à une situation scandaleuse. Les gens voient dans les journaux que des grandes entreprises ne paient pas d'impôt alors qu'eux perdront une déduction de 500 $, 600 $, 1 000 $ ou 2 000 $. Je pense qu'il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas dans l'équité fiscale et qui fait que les gens doutent la justice de la perception des impôts au Canada.

Enfin, je voudrais rappeler que le vérificateur général nous a appris qu'il y aurait actuellement au Canada environ 6,6 milliards de dollars dus au Trésor fédéral. Les percepteurs, pour une raison ou une autre, n'ont pas perçu les sommes dues. De ce 6,6 milliards, on pourrait encore récuper au moins 80 p. 100. Cela constitue plusieurs milliards de dollars.

Je crois que si les citoyens avaient l'assurance que toutes les sommes dues sont perçues, ils accepteraient plus facilement que des mesures comme celle proposée ce matin, même si elles sont discutables, puissent être entérinées.

Mais auparavant, que le gouvernement fédéral et le ministre des Finances prouvent que le système d'imposition du Canada est vraiment juste, que les compagnies paient, que les riches paient, que tous ceux qui doivent de l'argent paient. Je pense que nous devons résister à de nouvelles impositions de la classe moyenne. La classe moyenne est nombreuse. De petites sommes multipliées par des millions de contribuables donnent de gros montants en bout de ligne.

Mais quand on arrive à un moment où les gens de la classe moyenne qui paient le plus d'impôt, que ce soient des retraités ou des plus jeunes, réalisent que le système n'est plus équitable on se retrouve dans des situations où les gens protestent, où ils ne veulent pas payer d'impôt. Ce n'est pas parce qu'ils pensent que c'est injuste de payer des impôts, mais bien parce qu'ils pensent que tout le monde ne paie pas sa juste part.

• (1235)

Alors, j'espère que l'amendement de ma collègue sera accepté et qu'on révisera le projet d'abolition du crédit d'impôt en fonction de l'âge pour certaines catégories de personnes âgées, surtout celles appartenant à la classe moyenne.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je m'oppose à la motion présentée par le Bloc québécois et qui vise à éliminer la disposition prévoyant des réductions du crédit d'impôt pour personnes âgées liées à l'accroissement de leurs revenus. Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète, les bloquistes ne sont pas seulement séparatistes, ils sont aussi socialistes. Ils veulent maintenir le statu quo. Ils ne veulent pas que nous changions quoi que ce soit dans ce qui a été accordé à un groupe de personnes donné, même si cela ne se justifie plus.

Le pays est aux prises avec une crise financière. Le ministre des Finances commence à l'admettre. Le Parti réformiste le sait depuis longtemps et il a réussi à sensibiliser le Canada à la situation puisque le gouvernement admet maintenant que nous avons un problème sur les bras.

Le ministre des Finances nous a promis un budget qui fera mal et qui contiendra de nouvelles hausses de taxes au nom de l'équité. Pour l'équité on verra, mais il y aura certainement des hausses de taxes. Nous assisterons à des compressions que le Parti réformiste préconise depuis de nombreuses années. Nous avons fait une campagne électorale en préconisant d'équilibrer le budget en trois ans. Faisons le travail pour pouvoir protéger nos programmes sociaux et aider ceux qui en ont besoin. C'est là la première priorité. Après cela, nous nous occuperons d'équilibrer le budget.

La motion présentée par le Bloc traduit cette vieille façon de faire où nous taxons les pauvres pour donner aux riches. Il y a au Canada des millionnaires à la retraite qui passent leurs hivers en Floride, au Mexique, dans le sud des États–Unis ou à Hawaii. Ils ont des revenus élevés et des actifs très considérables, mais pourtant, nous continuons à leur accorder des allégements fiscaux payés par les jeunes familles qui se battent pour rembourser leur prêt hypothécaire, pour élever leurs enfants, les éduquer et les aider à démarrer dans la vie. Les contribuables de la classe moyenne sont visés. Nous leur disons qu'ils doivent payer davantage pour que certaines personnes, à qui, en plus, nous accordons des allégements fiscaux, puissent continuer de vivre dans le luxe.

Il est logique d'aider les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté, de leur accorder plus d'attention et de retirer le crédit d'impôt aux personnes qui ont les moyens de payer leur part de taxes et d'impôts. C'est à cela que tout se ramène et nous préconisons une véritable équité et non pas, comme le ministre des Finances, une forme d'équité qui passe par des hausses de taxes.

Nous voulons être justes et, pour cela, verser l'argent à ceux à qui il sera le plus utile. Nous devrions enlever ces crédits d'impôt aux personnes qui peuvent s'en passer. Cela n'a rien d'agréable. Nous préférerions ne pas le faire, mais étant donné la situation dans laquelle se trouve le pays, nous n'avons malheureusement pas le choix.

Nous avions espéré que le gouvernement libéral agirait rapidement et résolument pour mettre cette mesure en oeuvre il y a un an; or, nous voici plus endettés de 45 ou 55 milliards de dollars, et le ministre des Finances nous annonce qu'il songe cette fois–ci à faire quelque chose. C'est se moquer du monde, mais c'est de l'histoire ancienne et le mal est déjà fait, et voici où nous en sommes aujourd'hui. Espérons que cette fois–ci le ministre des Finances prendra des mesures draconiennes pour faire face à la crise au lieu de poursuivre sa politique de gradualisme pour réussir à équilibrer un jour son budget.

Il faut nous attaquer résolument au déficit, car si nous ne le faisons pas, nous allons constater non seulement que nous devons réduire cette année le crédit d'impôt pour les personnes âgées, mais aussi que nous devrons le supprimer pour tout le monde l'année prochaine. Nous allons devoir supprimer des programmes sociaux que nous n'avons plus les moyens de nous permettre, et qu'il est pourtant non seulement souhaitable mais presque obligatoire d'offrir. Nous n'avons cependant plus d'argent.

Voilà la crise qui nous menace si nous n'agissons pas maintenant avec décision. C'est pourquoi je ne puis comprendre que le Bloc québécois recommande de continuer à autoriser ce crédit d'impôt pour les millionnaires. Nous devons au contraire aller de l'avant.

• (1240)

Notre chef, le député de Calgary–Sud–Ouest, a dit très expressément à plusieurs reprises que nous allions présenter un budget; le ministre des Finances doit présenter son budget et il se dit disposé à discuter des deux budgets.

Le ministre des Finances se moque encore une fois de nous. Il nous a dit qu'il allait ramener le déficit à 25 milliards de dollars en trois ans. Il y a deux semaines, il a dit que ses objectifs seraient plutôt étalés sur deux ans. Tout le monde pensait que c'était un progrès jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que, par ce stratagème, il allait pouvoir dire: «Mon objectif de deux ans est de 25 milliards en 1996–1997.»

Nous savions cela il y a un an et demi. Nous n'avons pas avancé. Il a admis en octobre, lorsqu'il a comparu devant le Comité des finances, que rien n'allait plus et qu'il devait faire de nouvelles compressions de 9 à 15 milliards de plus pour atteindre son objectif. Or, les taux d'intérêt ont encore augmenté depuis. Le coût de la dette s'est alourdi. Ses prévisions sont encore plus loin de la vérité. Pourtant, il s'en tient à la politique gradualiste.

En examinant le projet de loi C–59 et le nombre d'augmentations d'impôt proposées, j'ai songé au supplice des mille morceaux. Et ce ne sont que les augmentations prévues au budget de l'an dernier. Nous ne nous sommes pas encore vraiment attaqués au problème, en réduisant le déficit budgétaire de 40 à 39,7 milliards, ce qui est une diminution infime. Pourtant, l'exonération de 100 000 $ de gains en capital a été éliminée. Nous avons accru l'imposition des avantages fournis par l'employeur en l'étendant à la première tranche de 25 000 $ d'assurance–vie. Il y a aussi le crédit en raison de l'âge, dont nous parlons aujourd'hui, les dépenses de repas d'affaires et autres frais de représentation, dont seulement 50 p. 100, au lieu de 80 p. 100, pourront être déduits. Les réorganisations de sociétés, tactique d'évitement de l'impôt, permettent des gains en capital. Les crédits d'impôt à l'investissement réduisent le taux utilisé dans le calcul des crédits d'impôt, etc. C'est le supplice des mille morceaux, et nous ne nous sommes pas encore vraiment attaqués au problème.

Le déficit n'a toujours pas diminué de façon significative, et le ministre dépose un autre budget dans quelques semaines. Si les taux d'intérêt continuent d'augmenter, ça ne donnera rien du tout.

Par conséquent, nous allons appuyer la réduction proposée dans le projet de loi C–59 et rejetée par le Bloc québécois, mais nous tenons à dire clairement au ministre des Finances qu'il doit se mettre à l'oeuvre. S'il renonce à sa politique gradualiste pour s'attaquer à la crise efficacement, nous pourrons dire aux personnes âgées et aux autres qui dépendent des programmes sociaux et en ont vraiment besoin, nous le reconnaissons, que nous avons une responsabilité envers eux et que nous voulons préserver les programmes sociaux pour ceux qui sont dans le besoin. Si le ministre des Finances n'agit pas tout de suite et rapidement, ces programmes seront menacés parce que le gouvernement aura été incapable de résoudre le problème.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, je me dois aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, puisque ce projet de loi touche à plusieurs dispositions fiscales, et surtout, ces dispositions fiscales ont été annoncées dans le dernier budget, il y a donc près d'un an. J'appuierai donc l'amendement proposé par ma collègue, la députée de Mercier.

Ce projet de loi démontre une volonté de corriger certaines lacunes dans les dispositions fiscales, mais je ne suis pas certain que le but sera atteint puisque ce gouvernement a réussi à diviser les Canadiens, comme les Québécois, en plusieurs classes: les riches, les pauvres, les démunis.

• (1245)

Le gouvernement s'attaque encore une fois aux plus démunis de la société et en trois ans, il veut aller chercher un demi–milliard de dollars dans les poches des personnes âgées, en réduisant leur crédit d'impôt en raison de l'âge. C'est un véritable scandale. Un manque d'argent appelle le rejet de toute forme de participation à la vie collective. Laissez tomber vos masques et indiquez clairement ce que vous réservez pour l'avenir à nos aînés, chez qui la pauvreté sévit de plus en plus.

Est–ce là le genre de vie que le gouvernement libéral réserve à nos aînés? Je ne vous apprends rien lorsque je vous dis que le revenu moyen pour ces personnes se situait en 1992 à 18 000 $ annuellement, que le nombre de personnes âgées à faible revenu représente 21 p. 100 du groupe des aînés. On parle donc ici de seuil de la pauvreté. Et voilà que le gouvernement considère qu'avec un revenu de 25 000 $, une personne âgée est riche. La

disposition du projet de loi tire sa source à même le faible portefeuille de ces personnes. Il est inconcevable d'aller chercher des sommes semblables lorsqu'il existe tant de façons d'aller chercher des sommes plus importantes ailleurs.

Les personnes âgées bénéficient actuellement d'un crédit d'impôt non remboursable. Réduire ou enlever ce montant représente une grande source d'inquiétude pour plusieurs et je pense que cela vaut dans l'ensemble des comtés du Canada. Le gouvernement libéral a pris la décision de réduire le crédit d'impôt. Pour les personnes âgées disposant de revenus nets de 25 921 $, le crédit d'impôt sera réduit de 15 p. 100 du revenu net d'un particulier qui dépasse les 25 900 $ et il sera complètement éliminé lorsque le revenu du particulier atteindra 49 000 $.

Le gouvernement veut implanter cette mesure progressivement sur deux ans. Donc, pour 1994, la réduction sera de la moitié du montant calculé et pour 1995, l'autre moitié. Cette mesure touche tout près de 250 000 de nos aînés. De ce nombre, 170 000 sont considérés comme étant à faible revenu. On est au seuil de l'injustice envers les personnes âgées à revenu moyen. Pourquoi? Pour des économies proposées, je dis bien proposées, de 20 millions de dollars pour 1994–1995, de 170 millions de dollars pour 1995–1996 et naturellement, de 300 millions de dollars en 1996–1997. C'est un scandale de constater que ces montants d'argent proviennent directement des poches de nos aînés.

Dois–je vous rappeler que les libéraux ont été les premiers à s'offusquer des coupures touchant les personnes âgées par les conservateurs? Oui, le ministre du Développement des ressources humaines, alors qu'il était dans l'opposition, déclarait le 18 juin 1985: «Il est de fait que le gouvernement a réduit considérablement et de façon rétrograde le pouvoir d'achat des personnes âgées. Non seulement on leur enlève l'assistance–revenu, mais on leur enlève également leur pouvoir d'achat et comme si ce n'était pas assez, on leur porte un troisième coup, en réduisant de 2 milliards de dollars, d'ici 1990, les transferts aux provinces. Il est donc clair que le budget constitue une agression sur plusieurs fronts contre les revenus des personnes âgées.»

• (1250)

Aujourd'hui où est le ministre du Développement des ressources humaines qui vient de changer de langage? Maintenant au pouvoir, il change son fusil d'épaule et il marche dans la même direction qu'il se plaisait à dénoncer avec tant de verve, c'est–à–dire la réduction des transferts et du pouvoir d'achat des personnes âgées. C'est ça, la réalité du gouvernement actuel: des promesses, un livre rouge, mais rendu au pouvoir tout le contraire, un livre rouge qui ne cesse de pâlir.

Le premier ministre d'ailleurs donne un bel exemple à son gouvernement. Après avoir promis de ne pas augmenter les taxes, il s'oriente vers une politique de taxation des REER, une autre façon d'augmenter le fardeau fiscal de la classe moyenne. Cette politique incitera les gens à épargner moins dans leur REER, à un moment où les fonds publics de pension ne réussiront pas à combler les besoins de la population vieillissante.

Le gouvernement est capable d'aller chercher le demi–milliard de dollars ailleurs. Attaquez–vous donc aux évasions fiscales. Plusieurs centaines de millions de dollars dorment dans les régimes de fiducie familiale à cause de conventions fiscales signées avec des pays étrangers. De vrais petits paradis.

Ce gouvernement a de bien drôles de façons de remercier les gens qui ont travaillé fort durant toute leur vie. Que cherche–t–il? Laissez donc les personnes âgées profiter dignement d'une retraite bien méritée.

Le chômage dépasse 10 p. 100. Il frôle 17 p. 100 chez les jeunes. Au Québec, plus d'un million de personnes vivent de chômage ou d'aide sociale. Voilà à quoi le gouvernement devrait s'attaquer: le chômage. Redonnons aux Canadiens et aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises la fierté par le travail. Le gouvernement devrait enlever ses mains des poches des plus démunis. Le projet de loi C–59 va dans cette direction avec les mesures prises contre les personnes âgées.

Le Bloc québécois dénonce donc ce projet de loi qui ne favorise en rien cette partie de la population, mais qui, au contraire, fera grossir les rangs des personnes pauvres. Je termine avec cette question: Est–ce cela, le fédéralisme flexible? Raison de plus de vouloir en sortir.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de reporter le vote.

En conséquence, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain, à 17 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes

• (1255)

[*Traduction*]

LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 février, de la motion: Que le projet de loi C–61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles du Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, mon discours d'aujourd'hui sur le projet de loi C–61 comprend trois volets. D'abord, j'exposerai la teneur et l'objet du projet de loi. Ensuite, j'énoncerai les préoccupations que m'inspire ce projet de loi et j'offrirai des solutions de rechange constructives aux dispositions qui me préoccupent. Enfin, je décrirai les aspects positifs que représente l'imposition de sanctions pécuniaires pour les infractions portées devant les tribunaux.

Pour l'instant, je ne me prononce ni pour ni contre le projet de loi, ce qui m'amène à me demander si je ne suis pas en train de devenir un peu trop politicien. De façon générale, je vais poser des questions au ministre. J'espère que les réponses que j'obtiendrai clarifieront certains passages du projet de loi pour que je sois en mesure de l'étudier au comité et plus tard à la Chambre.

En premier lieu, je vais parler de l'objet du projet de loi. Les associations d'entreprises ont souligné qu'il fallait que l'application des règlements et le traitement des produits canadiens et importés soient plus équitables. Le projet de loi dont nous sommes saisis tente d'appliquer des normes uniformes aux produits canadiens et étrangers ainsi que de faire la promotion de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire.

Pour répondre à ces préoccupations, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments a proposé l'établissement d'un système de sanctions administratives pécuniaires afin de décriminaliser certaines infractions à la réglementation fédérale. Ce projet de loi permettra au ministre de l'Agriculture, de conclure, sur demande, des transactions visant le respect de la loi avec les contrevenants.

Cette mesure vise à remplacer la peine par la menace de l'imposition d'une sanction pécuniaire pour faire respecter la loi. Le système consiste à obtenir des solutions négociées pour les infractions à la réglementation. Les sanctions peuvent s'élever de 50 $ à 15 000 $.

Le projet de loi C–61 donne au ministère de l'Agriculture plusieurs options et un pouvoir accru pour faire appliquer les dispositions pertinentes. À l'heure actuelle, la plupart des infractions aux lois en cause sont traitées comme des violations et les contrevenants font l'objet de poursuites devant les tribunaux.

Le nouveau régime vise à rationaliser le processus en permettant la mise en place d'un système de délivrance de contraventions aux points d'entrée du Canada et l'imposition de sanctions pécuniaires pour d'autres infractions. Seules les infractions les plus graves feraient l'objet de poursuites devant les tribunaux. Ce projet de loi pourrait avoir comme répercussion non négligeable de réduire le nombre de cas dont les tribunaux sont saisis. Les économies qui, au bout du compte, s'ensuivraient pour les contribuables sont évidemment très importantes.

Le projet de loi C–61 prévoit de nouveaux moyens d'assurer le respect de certaines lois administrées par le ministère de l'Agriculture, en permettant l'imposition de sanctions administratives pécuniaires à ceux qui contreviennent aux règlements visés. En vertu de ce projet de loi, l'auteur d'une infraction serait passible d'une contravention ou d'une sanction pécuniaire.

Par exemple, une violation pourrait consister à ne pas respecter certains règlements d'hygiène à une usine de traitement de la viande ou à mal étiqueter un produit agricole. Une infraction, qui est considérée comme une violation plus grave de la réglementation sur les produits importés et canadiens, pourrait cependant continuer de faire l'objet de poursuites devant les tribunaux. Le fait d'interrompre prématurément la quarantaine d'un animal, de commercialiser celui–ci et de mettre ainsi en danger les consommateurs constituerait une infraction de cet ordre.

En vertu de transactions, les sanctions administratives pécuniaires pourraient être réduites ou annulées si le contrevenant acceptait de prendre les mesures voulues pour dorénavant se conformer à la loi et aux règlements.

Les sanctions pécuniaires pourraient être révisées par un conseil d'arbitrage ou une commission. Le régime de sanctions administratives pécuniaires s'appliquerait aux lois suivantes: la Loi sur les produits agricoles au Canada, la Loi sur les semences, la Loi sur les engrais, la Loi sur la santé des animaux, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur la protection des végétaux et la Loi sur les semences. Le ministère des Transports et celui de l'Emploi et de l'Immigration imposent déjà des sanctions pécuniaires qui sont aussi employées aux États–Unis et en Europe.

• (1300)

Je décrirai ensuite trois éléments de ce projet de loi qui me préoccupent. Je reconnais l'intention générale du projet de loi. Les réformistes approuvent toute mesure qui rationalise un processus de réglementation en le rendant plus efficient et moins coûteux. À l'heure actuelle, la plupart des violations donnent lieu à des poursuites devant les tribunaux. Ce processus est lourd et largement inefficace. Étant donné que le système actuel offre peu d'outils d'exécution de la loi en dehors de la poursuite criminelle, les violations mineures n'entraînent aucune sanction et les contrevenants ne sont pas poursuivis en justice.

Il y a donc trois points qui m'inquiètent et peut–être que les réponses aux trois questions suivantes sauront calmer mes inquiétudes. Les sanctions pécuniaires sont–elles assez élevées pour constituer un désincitatif efficace, surtout dans le cas des

grandes entreprises? Pourquoi les pouvoirs ministériels sont–ils si radicalement renforcés? Pourquoi la taille et la composition du conseil d'arbitrage et de la commission de révision sont–elles laissées à la seule discrétion du ministre?

Mon premier élément d'inquiétude est le montant des sanctions. Sont–elles assez élevées pour être efficaces? Je suis entièrement d'avis qu'on doit insister sur l'application de la loi et non sur la punition car cette façon de procéder réduit le fardeau des tribunaux, mais ne va–t–elle pas aussi faire grimper le nombre de contraventions puisque celles–ci n'entraîneront plus de poursuites au criminel?

Il se peut qu'une société commette des infractions mineures pour lesquelles les règlements ne prévoient que des sanctions pécuniaires et pas de poursuites en justice. L'entreprise n'aura qu'à payer l'amende et, conformément aux modifications que prévoit l'article 23, son dossier sera à nouveau vierge au bout de cinq ans.

Ainsi, il se trouvera des entreprises qui émettront sciemment plus de polluants dans l'air que ne le permettent les règlements sur l'environnement au Canada. Étant donné que les avantages sont supérieurs aux frais à absorber, certaines entreprises préféreront violer la loi, payer la modeste amende et continuer de réaliser le plus de profits possible.

Une solution à ce problème consisterait à poursuivre en justice les récidivistes. Ainsi, on pourrait mettre en place un régime fondé sur le principe dit du «un, deux, trois et c'est un retrait». Autrement dit, après qu'une société s'est vu infliger deux sanctions pécuniaires, la troisième infraction serait automatiquement réputée comme telle et entraînerait une poursuite en justice.

Pour renforcer les effets des règles spécifiques aux violations, je propose que la période de cinq ans que l'article 23 du projet de loi C–61 prévoit pour la conservation du dossier de la condamnation soit portée à 10 ans de façon à ce que la fiche de conduite de l'entreprise reste entachée plus longtemps.

Notre deuxième motif de préoccupation tient au fait que les pouvoirs du ministre ont encore une fois été sensiblement renforcés. L'article 5 accorde au ministre le pouvoir de décider s'il s'agit d'une violation passible d'une sanction pécuniaire ou d'une infraction donnant lieu à des poursuites en justice.

Ainsi, en vertu de la Loi sur les engrais, le ministre peut décider s'il s'agit d'une violation passible d'une amende maximale de 15 000 $ ou d'une infraction passible d'une amende maximale de 250 000 $. C'est ce qui s'appelle réunir beaucoup de pouvoirs entre les mains d'un ministre qui ne dispose pas d'une loi précise pour le guider.

Dans le cas d'une violation, l'article 6 autorise le ministre à désigner la personne qui recevra le procès–verbal et à déterminer la forme et la teneur du sommaire caractérisant la violation. L'article 7 autorise le ministre à prendre des règlements pour fixer des sanctions pour chaque violation ou à n'imposer aucune sanction. Selon les articles 9 à 13, le ministre peut également prévoir des exceptions, ce qui permettrait de réduire ou d'accroître une sanction.

Toutes ces situations présentent un potentiel de favoritisme politique. Des sociétés amies du gouvernement pourraient écoper de sanctions plus légères que les autres. S'il existe des lignes directrices claires pour atténuer cette préoccupation, je demanderais au ministre de me les remettre. S'il me répond qu'un présumé contrevenant peut s'adresser à un conseil d'arbitrage ou à une commission de révision, cela ne me rassure pas.

• (1305)

Permettez–moi de m'expliquer en abordant le troisième point qui me préoccupe, à savoir la façon dont les nominations sont faites à ces deux conseils. Il est évident que le ministre participe trop à la composition et à l'élargissement du conseil d'arbitrage et de la commission de révision.

Des sanctions pécuniaires sont imposées en fonction de la responsabilité absolue, ce qui signifie qu'une sanction peut être imposée sans que les faits reprochés aient été prouvés. Dans son mémoire, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments du ministère de l'Agriculture dit que des infractions surtout à des règlements, les niveaux relativement peu élevés des sanctions et l'absence de probabilité d'incarcération sont des facteurs qui militent en faveur de la responsabilité absolue. Dans la réalité, cependant, ces sanctions sont assez lourdes et peuvent servir à punir les ennemis du ministre.

Selon le projet de loi, si un présumé contrevenant s'oppose à l'évaluation de la sanction qu'il a reçue, il peut demander sa révision par un fonctionnaire compétent et par une commission. Cette disposition est prévue au paragraphe 9(3), qui dit que: «Le contrevenant peut demander au ministre de conclure une transaction en vue de la bonne application de la loi, ou contester auprès du ministre les faits reprochés, ou demander à la commission de l'entendre.»

Les pratiques de révision ministérielle et de révision par un conseil d'arbitrage et une commission de révision existaient avant la présentation du projet de loi C–61. Cependant, l'article 28 du projet de loi supprime le plafonnement du nombre de personnes nommées par le ministre à ces conseils.

La Loi sur les produits agricoles du Canada limite à un minimum de trois et à un maximum de cinq, tous nommés par le ministre, les membres du conseil d'arbitrage et de la commission de révision.

L'article 28 du projet de loi autorise le ministre à nommer un nombre illimité de membres au sein de ces deux organismes. Le système de nomination actuel permet déjà au gouvernement de pratiquer le favoritisme. Le relèvement du nombre de personnes pouvant être nommées au conseil d'arbitrage et à la commission de révision ne fera que faciliter encore davantage cette pratique.

Le gouvernement libéral pourra ainsi ajouter de nouveaux noms à la liste de nominations par favoritisme publiée dans le *Globe and Mail* la semaine dernière. Est–ce là la raison d'être de l'article 28?

Je ne crois pas qu'il soit justifié de laisser le ministre nommer, à son entière discrétion, les membres du conseil d'arbitrage et de la commission de révision. On pourrait éviter ce favoritisme direct et délibéré en soumettant toutes les nominations à l'examen du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le comité est majoritairement composé de libéraux, mais son intervention permettrait au moins de tenir une discussion ouverte et honnête et de critiquer les qualifications des personnes proposées.

En ce qui a trait à l'élimination du nombre limite de membres au sein du conseil d'arbitrage et de la commission de révision, je voudrais savoir si le gouvernement avait des raisons valables d'abolir la limite préalable. Je demanderais au ministre de m'en fournir la liste au plus tard la semaine prochaine.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le troisième aspect de mon discours portera sur ce que je considère comme un aspect positif de ce projet de loi, le fait que l'on veuille renforcer les sanctions pécuniaires prévues pour les infractions donnant lieu à des poursuites devant les tribunaux.

Dans le cas d'une infraction flagrante, le ministère conserve la possibilité d'intenter des poursuites pénales devant les tribunaux. Dans ce cas, des sanctions administratives pécuniaires ne seront pas imposées.

On a considérablement augmenté les amendes prévues pour les infractions punissables. Par exemple, à l'article 52, on fait passer de 500 $ à 50 000 $ l'amende maximale pour une infraction à la Loi sur les engrais, et de 2 000 $ à 250 000 $ l'amende à payer pour une infraction punissable, ce qui est une augmentation énorme. Le renforcement de ces sanctions peut inciter davantage les gens à respecter les règlements en vigueur au Canada. Il est fort louable d'utiliser de telles mesures pour en arriver à réduire les infractions aux règlements.

M. Vanclief: C'est comme pour la révocation des députés.

M. Benoit: Des députés d'en face font allusion à la révocation des députés. Je voudrais seulement leur rappeler que c'est en fait la député de Beaver River qui, au début de novembre, a déposé à la Chambre, le projet de loi sur la révocation des députés. Si les députés d'en face avaient voté en faveur de ce projet de loi au lieu de le rejeter, les habitants de ma circonscription auraient eu le droit de demander la révocation de députés. Par conséquent, je les encourage à présenter un projet de loi à ce sujet pour montrer qu'ils croient réellement à la démocratie directe. Je me ferais un plaisir d'appuyer ce projet de loi sur la révocation des députés. Mais je reviens au sujet qui nous occupe aujourd'hui.

• (1310)

J'ai parlé de l'objectif visé par ce projet de loi. J'ai parlé des trois points qui m'inquiétaient à propos de ce projet de loi et de ce que je considérais comme les aspects les plus positifs de ce projet de loi.

Je voudrais faire un dernier commentaire. Il est souvent difficile d'en arriver à un équilibre entre les détails qu'il faudrait inclure dans une mesure législative et ceux qu'il faudrait laisser à la discrétion du ministre. En apportant plus de détails, souvent au moyen de règlements plutôt que dans la mesure législative elle-même, on restreint la souplesse de mise en oeuvre du projet de loi. Ceci peut avoir des effets positifs ou négatifs. Plus la mesure législative est détaillée, moins le ministre a de latitude en ce qui concerne sa mise en oeuvre. Moins de latitude signifie moins de pouvoir.

À mon avis, cette mesure législative a besoin d'être plus détaillée. Si je donne l'impression de ne pas faire confiance au gouvernement et à la bureaucratie, c'est vrai, je ne leur fais pas confiance. Il a été démontré par le passé qu'il était sage de se méfier du gouvernement dans une certaine mesure. Les gouvernements ont gagné leur réputation. Je m'en suis clairement rendu compte cette fin de semaine, lorsque j'ai fait campagne pour les candidats réformistes à Ottawa—Vanier et à Saint-Henri—Westmount. Nombre de gens auxquels j'ai parlé ont manifesté beaucoup de méfiance à l'égard des gouvernements, ceux d'hier comme celui d'aujourd'hui.

Je n'aime pas laisser trop de latitude au gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre une mesure législative. Je veillerai donc à ce que des précisions soient apportées à l'étape de la troisième lecture. J'attends avec impatience les réponses aux questions que j'ai posées aujourd'hui au ministre et je compte bien examiner le projet de loi C-61 en comité, puis de nouveau à la Chambre.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais parler du projet de loi C-61 dont nous sommes saisis cet après-midi. Je voudrais ajouter ma voix à celles des partisans du projet de loi C-61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences.

Je pense que nous sommes tous au courant de l'objet de ces lois, mais à l'intention de ceux d'entre vous qui ne sont pas très au fait de la question agricole, je vais démontrer leur importance pour un aviculteur de la région de Holstein, en Ontario.

La Loi sur les semences fait en sorte que les semences que j'achète pour cultiver de quoi nourrir mes poules sont conformes aux normes prescrites, et qu'elles sont empaquetées et étiquetées comme il se doit. Les agriculteurs de l'Ouest savent très bien ce qu'il adviendrait de la production de blé si les grains momifiés n'étaient pas détectés à temps.

La Loi sur la santé des animaux contribue à garantir que mes bêtes sont saines. Dans mon secteur, il y a une terrible maladie qui s'appelle la LTI, ou laryngotrachéite infectieuse aviaire. Essayez de le dire trois fois. Pour un aviculteur qui risque de perdre de 70 à 80 p. 100 de ses bêtes en cas d'épidémie, c'est une catastrophe économique.

La Loi sur la protection des végétaux permet de lutter contre les parasites des plantes dans les secteurs de l'agriculture et des forêts. Je pense qu'en Ontario, nous n'avons pas oublié les ravages de la trachéomycose de l'orme dont ont été victimes de nombreux arbres.

La Loi relative aux aliments du bétail garantit que personne ne fabrique, ne vend ni n'importe au Canada des aliments susceptibles de nuire à la santé des animaux ou des êtres humains. À

l'heure actuelle, les aliments du bétail sont composés de nombreux ingrédients mélangés par ordinateur et les microtoxines représentent un danger très réel pour la santé des animaux.

● (1315)

La Loi sur les engrais fait en sorte que les engrais utilisés selon le mode d'emploi recommandé ne contiennent aucun élément destructeur.

Enfin, la Loi sur les produits antiparasitaires réglemente les produits destinés à détruire les parasites et à agir sur les fonctions organiques des plantes et des animaux.

Comme on peut le voir clairement, le succès de mon entreprise agricole dépend autant de mes qualités de gestionnaire que des normes imposées par le fédéral et, plus particulièrement dans mon cas, de la gestion de l'offre. Sans ces normes canadiennes et sans l'application qu'on en fait dans l'agriculture canadienne, je ne pourrais pas soutenir la concurrence sur le marché mondial, car je serais incapable de garantir la qualité, ce qui fait que les marchés intérieurs et étrangers disparaîtraient rapidement.

Comme mes collègues ont pu le remarquer, ce projet de loi fait beaucoup plus qu'imposer des sanctions pécuniaires. Il autorise le ministre, si on lui demande, à conclure des transactions avec les contrevenants. En vertu de ces transactions, les sanctions administratives pécuniaires peuvent être réduites ou annulées, si la personne s'engage à prendre des mesures correctives appropriées afin de se conformer aux lois et règlements du secteur agroalimentaire.

Même si le projet de loi porte sur l'imposition de sanctions pécuniaires, il prévoit aussi que ces sanctions pourront être soumises à un tribunal indépendant, car notre gouvernement estime que chacun doit bénéficier de la protection de la loi. Il est important de protéger l'intégrité de l'agriculture canadienne et des produits agroalimentaires canadiens. Cette loi renforcera le principe de qualité qui est au centre même de l'industrie agroalimentaire canadienne.

Je vais donner un exemple. C'est peut–être quelque chose que mes collègues d'en face aimeraient connaître. Combien de sanctions administratives pécuniaires le ministère s'attend–il à prendre au cours de l'année? On estime que la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments dressera environ 350 procès–verbaux. Actuellement elle procède probablement à quelque 220 poursuites. Une fois le projet de loi adopté, nous serons en mesure d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour la grande majorité de ces infractions.

Vu que ce système est plus efficace que la poursuite devant les tribunaux, nous pourrons accroître nos activités de contrôle. En plus de ces 350 procès–verbaux, nous émettrons peut–être 1 200 contraventions aux ports d'entrée. Ces contraventions seront émises contre les particuliers qui essaient d'entrer illégalement de la viande ou des produits de viande, des plantes ou des produits végétaux, aux aéroports.

Comme je l'ai dit précédemment c'est un problème assez grave en raison de la possibilité d'introduire de nouvelles maladies végétales ou animales au Canada.

Comme des collègues l'ont fait remarquer, ce projet de loi contribuera à donner plus de poids aux nombreuses mesures particulières que nous prenons au Canada, et qui feront que tout, depuis la graine que nous faisons pousser jusqu'à la nourriture qui arrive sur notre table, sera de la meilleure qualité possible. C'est ce que le consommateur canadien attend d'Agriculture Canada. Ce projet de loi fera que la qualité continuera d'être à la base de toute notre stratégie agroalimentaire.

Il est important de remarquer que bien que nous classions les infractions en mineures, graves ou très graves, lesquelles s'accompagnent de sanctions pécuniaires croissantes, rien dans ce projet de loi n'empêche le ministre de rechercher des sanctions plus graves en soumettant les infractions à un tribunal, en les présentant comme des infractions punissables par voie d'acte d'accusation ou de déclaration sommaire de culpabilité plutôt que comme de simples violations de la loi. Actuellement, le ministère n'intente des poursuites qu'en cas de violations graves, 90 p. 100 des causes n'étant pas entendues.

● (1320)

L'industrie veut que les importateurs canadiens respectent les normes intérieures sévères que nous avons adoptées, de façon à assurer à tous les mêmes règles du jeu. Il importe cependant de rappeler qu'il existe non seulement un mécanisme d'appel pour les personnes jugées coupables de violation, mais aussi une possibilité que les sanctions imposées soient annulées.

Quand le ministre est convaincu qu'une personne qui a conclu une transaction en a respecté les dispositions, toute caution que celle–ci aurait donnée en garantie de l'exécution de la transaction doit lui être restituée.

Cette possibilité d'intenter des poursuites contre ceux qui sont en violation flagrante des lois visées tout en faisant preuve de compréhension envers ceux qui respectent ces lois est l'un des points forts de cette mesure législative. Cet élément de justice élémentaire est ce qui donne tout son équilibre au projet de loi et qui constitue sa plus grande force. Nous préférons tous le respect des lois à l'imposition de sanctions, pour que l'intégrité de l'industrie agroalimentaire reste sans tache. Le projet de loi nous donnerait la possibilité de maintenir ces normes de qualité.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour le leadership dont il a fait preuve. Ce projet de loi est un exemple typique de la façon dont le gouvernement règle les problèmes. Avec l'appui et la collaboration de l'industrie visée, le gouvernement a proposé des changements efficaces à la réglementation pour améliorer la gestion administrative de l'application des normes industrielles dans le secteur agroalimentaire.

Globalement, les modifications proposées aux diverses lois en cause offrent aux Canadiens un ensemble complet de mesures qui nous aideront à garantir la qualité et la sécurité des produits

agroalimentaires au Canada et dans le monde. C'est pourquoi j'encourage fortement les députés à appuyer ce projet de loi.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, suite à l'intervention du député de Végréville, je répète que j'ai parfois l'impression que le gouvernement ne nous entend pas la première fois que nous nous exprimons. Nous devons toujours assurer d'être bien compris.

Je veux poser une question au député. Je suis certainement d'accord avec lui en ce qui a trait aux cas qui vont devant les tribunaux ou à l'observation de la loi. Ce qui me préoccupe beaucoup—et le député a fait allusion à ce point—c'est que le projet de loi C–61 accorde beaucoup plus de latitude au ministre relativement à l'exercice de certains des pouvoirs qu'il détient en vertu de la réglementation.

Ce projet de loi assure–t–il une protection aux consommateurs et à l'industrie contre les pouvoirs étendus de ce ministre ou de tout autre ministre?

M. Calder: Monsieur le Président, je pense que l'intégrité du ministère constituerait une solide garantie pour les producteurs individuels. En outre, toute décision ferait probablement l'objet d'un vote.

Cette situation est un peu comme celle d'une personne qui commet un excès de vitesse—ce que le député n'a probablement jamais fait. La personne peut avoir dépassé de cinq milles à l'heure la limite permise. Le policier a le droit d'inculper cette personne pour excès de vitesse. Toutefois, il arrive que celui–ci dit quelque chose comme: «Je ne vous donne qu'un avertissement cette fois–ci, mais ne recommencez pas.»

Je pense que cet exemple répond bien à la question posée par le député.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, ce doit être ma journée de chance. Il semble que je sois intervenu toutes les demi–heures depuis ce matin.

• (1325)

Cela soulève d'ailleurs une inquiétude dans mon esprit. Comme mes collègues, voici plus d'un an que je suis à la Chambre. Je me demande parfois quel niveau de priorité le gouvernement accorde à l'agriculture. L'an dernier, nous avons commencé à siéger en janvier, mais nous étions presque rendus en mai quand la Chambre a été saisie d'un premier débat sur l'agriculture.

Cela m'inquiète beaucoup parce que je suis un agriculteur de la Saskatchewan, comme un grand nombre de mes électeurs de Moose Jaw—Lake Centre, et la plupart d'entre eux, sinon tous, s'inquiètent de ce qui se passe dans l'industrie agricole. On s'inquiète de ce que le gouvernement ne semble pas s'intéresser à l'agriculture. Néanmoins, il est réconfortant de constater que la Chambre est actuellement saisie de nombreux projets de loi pertinents concernant les collectivités agricoles modernes.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler du projet de loi C–61 qui propose un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application des lois suivantes: la Loi sur les produits agricoles au Canada, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur la protection des végétaux et la Loi sur les semences. La mesure propose d'adopter de nouvelles dispositions et d'apporter diverses modifications aux lois actuelles.

Au fond, le projet de loi donne au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire plus d'options et lui confère plus de pouvoirs pour mettre en application les lois touchant l'agriculture. À l'heure actuelle, la plupart des violations aux règlements afférents à ces lois sont traitées comme des infractions devant faire l'objet de poursuites. Nous avons déjà dit que cela alourdissait le fardeau de nos tribunaux. D'une façon générale, le système n'est pas efficace.

Le nouveau système doit rationaliser le processus en mettant en place un mécanisme de contraventions, incluant des sanctions administratives pécuniaires, mais qui fera en sorte que les violations ne seront pas traitées comme des infractions criminelles, sauf si elles sont jugées assez graves.

Une de mes grandes inquiétudes, c'est de savoir qui au juste jugera la violation assez grave pour en faire une infraction criminelle. S'agira–t–il d'une commission ou d'un tribunal nommé par le ministre? De toute évidence, mon inquiétude ne vise pas tellement le ministre en place, mais ceux qui viendront. À mon avis, nous n'avons pas la moindre garantie ni protection que les consommateurs et l'industrie seront protégés si jamais un ministre voulait utiliser la manière forte. C'est probablement ma seule inquiétude à l'égard du projet de loi C–61, mais elle est de taille. Jusqu'à maintenant, personne n'a répondu de façon assez satisfaisante pour que nous nous sentions protégés contre un ministre qui voudrait utiliser la manière forte.

Quant au projet de loi C–61, je doute qu'il comporte une grande obligation de rendre compte. Le débat d'aujourd'hui devrait également porter sur le volume de la réglementation en général. Certains des règlements découlant du projet de loi à l'étude sont très nécessaires.

Par exemple, les règlements régissant la santé des animaux et l'inspection des viandes sont importants et le gouvernement devrait leur accorder la priorité, comme je le mentionnais ce matin dans un discours traitant d'un autre sujet. Dans certains domaines, comme ceux que nous abordons aujourd'hui, l'industrie a besoin de s'autoréglementer. Les représentants de l'industrie seraient en faveur de l'autoréglementation et seraient disposés à négocier et à amorcer les discussions à ce propos.

Le projet de loi devrait être modifié. Je pense à plusieurs amendements qui pourraient y être apportés. Encore une fois, je tiens simplement à insister sur la protection du consommateur et des exploitants agricoles.

Les Canadiens veulent jouir de la protection que peut leur offrir ce projet de loi dans des domaines comme l'importation illégale et non déclarée de végétaux, de produits d'origine végétale, de viandes ou de produits de viande. Il s'agit d'une question très grave, puisque la lutte contre les maladies que peuvent transmettre ces produits pourrait coûter des millions de dollars aux contribuables canadiens. Tous les députés s'entendront sûrement pour dire que, avec une dette de plus de 500 milliards de dollars, nous devons être vigilants et veiller à ce que toutes les dépenses que nous faisons soient absolument nécessaires.

Le système actuel prévoit des poursuites judiciaires, ce qui n'a vraiment pas été efficace jusqu'à maintenant, et d'autres mesures pour faire respecter la loi. Dans son projet de loi, le gouvernement prévoit des contraventions aux points d'entrée au Canada, dans l'espoir de rendre le système plus efficace.

• (1330)

Ensuite, les Canadiens veulent une réglementation moins lourde, mais plus efficace. Dans l'ensemble, il est tout aussi louable de vouloir rationaliser le processus de réglementation que de vouloir réduire les frais de cour et le fardeau réglementaire qui y est associé.

Est–ce qu'il ne risque pas, toutefois, d'y avoir un engorgement, un trop grand nombre de personnes voulant conclure une transaction? Quels secteurs industriels ont réclamé ce projet de loi ou une mesure similaire? Se trouve–t–il des entreprises pour contester un projet de loi de ce genre? Si oui, pourquoi?

À supposer que l'on approuve déjà les règlements accompagnant les huit lois touchant à l'agriculture, je puis moi–même appuyer, en principe, des mesures qui encourageraient le respect de ce projet de loi et du règlement.

La décriminalisation des contraventions aux règlements fédéraux constitue un élément important. Elle réduirait le fardeau du système pénal, mais y aurait–il moins de contraventions du moment que des poursuites criminelles seraient peu probables? Les particuliers en commettraient probablement moins, mais peut–être que les grandes sociétés seraient davantage disposées à se faire imposer une sanction pécuniaire qu'à recevoir une peine criminelle qui pourrait signifier la perte de leur licence. Le dossier redevenant vierge au bout de cinq ans, cette avenue leur serait peut–être plus séduisante.

On pourrait probablement considérer comme des exemples de contraventions des installations insalubres dans un établissement de transformation de la viande ou un étiquetage trompeur de produits agricoles. Une contravention qui serait probablement considérée comme un délit criminel serait la commercialisation d'un animal en quarantaine parce qu'elle mettrait en danger la santé des consommateurs.

L'idée d'amener les délinquants à se conformer aux lois plutôt que de leur imposer des châtiments semble attrayante. En passant, Transports Canada et Emploi et Immigration utilisent déjà un régime de sanctions administratives pécuniaires.

Mon troisième point, c'est la question de savoir dans quelle mesure nous sommes prêts à accroître les pouvoirs du ministre. Ses nouveaux pouvoirs seraient très étendus. Il pourrait décider, par voie de règlements, ce qui constitue une violation et ce qui constitue une infraction et, dans le cas des violations, déterminer ce qui est mineur, grave et très grave et fixer les amendes correspondant à chacune. Personnellement, je peux très bien concevoir qu'un jour, l'an prochain ou dans 10 ans, un ministre en vienne à exercer un pouvoir démesuré.

Je peux imaginer que la politique prenne le dessus. Supposons qu'une personne n'a pas appuyé le parti au pouvoir et qu'elle dirige une entreprise. Cette personne pourrait se retrouver dans une situation précaire si un ministre décidait que son cas est un cas limite puisque ce ministre aurait le pouvoir de décider ce qui constitue une violation et ce qui constitue une infraction criminelle. Cela m'effraie.

On donne maintenant au ministre le pouvoir de décider si une contravention a été attribuée pour une violation ou pour une infraction. Nous avons parlé des amendes. Il n'est pas nécessaire de revenir sur leur majoration. Cela ne crée aucun problème.

Le quatrième point que je voulais aborder a trait au conseil d'arbitrage. Le député de Végréville en a parlé et je suis d'accord avec lui. Il est important d'avoir un conseil d'arbitrage. Je voudrais vraiment que les membres de ce conseil se présentent devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire avant d'être nommés pour qu'on puisse voir qui ils sont.

Je me demande si ce genre de réglementation s'appliquera à tous, y compris aux principaux acteurs de l'industrie. Nous avons vu le problème qui se pose dans le secteur du transport des céréales, où des millions de dollars sont gaspillés chaque année.

Le système mis en place par Transports Canada n'a certainement pas réglé le problème. Est–ce parce qu'on hésite à s'en prendre aux principaux acteurs de l'industrie? Les sociétés ferroviaires n'ont pas été punies dans le passé pour ne pas s'être acquittées de leurs obligations. Ce genre de système n'est utile que s'il est appliqué de façon juste et uniforme, ce qui n'est pas garanti si on donne autant de pouvoirs au ministre.

N'oublions pas que l'une des principales causes du non–respect de la réglementation est la frustration que les entreprises ressentent à cause du fardeau réglementaire et fiscal qui leur est imposé. Par conséquent, l'une des meilleures choses que le gouvernement pourrait faire à mon avis pour accroître le respect de la réglementation serait de réduire ce qu'il en coûte aux entreprises pour être en affaires et de réduire leur fardeau fiscal, augmentant ainsi leur marge de profit. Je crois que, si les entreprises sont libérées de ce sentiment de frustration dont je parlais tout à l'heure, elles seront plus portées à respecter la réglementation.

• (1335)

À propos des solutions de rechange à la disposition des ministères, je demanderais au ministre de l'Agriculture de bien vouloir donner des conseils au ministre de la Justice, qui veut faire en sorte que les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois soient désormais considérés comme des criminels.

En conclusion, comme je l'ai mentionné au début, il y a certaines bonnes choses dans ce projet de loi. Ce serait mal pour moi de dire à la Chambre que, personnellement, je m'opposerais à cette mesure législative du point de vue théorique, et je ne le ferai certainement pas. Comme je l'ai dit deux ou trois fois durant mon discours, je crois qu'il y a certains aspects de ce projet de loi que nous devons examiner et qui pourraient faire l'objet d'amendements, le premier de ces aspects étant les pouvoirs conférés au ministre.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, le député a dit, mais sans donner de détails, que le ministre de l'Agriculture était très autoritaire. Il n'hésite pas à employer les grands mots, mais il n'a pas de cas précis à citer pour étayer ses propos.

Dans le cas de la solution rapide du différend relatif aux exportations de blé dur aux États–Unis, le député pense–t–il que le ministre ait agi de façon autoritaire? Croit–il que le ministre ait fait montre d'autoritarisme en intervenant pour protéger notre système de gestion de l'offre dans certaines parties du Canada, qui est peut–être le meilleur système d'approvisionnement au monde? Le député pense–t–il que le fait d'agir avec toute la célérité voulue pour veiller au bon fonctionnement du système de réglementation au Canada, notamment dans des domaines comme l'industrie biotechnologique, et de tâcher de le rationaliser constitue un autre exemple d'autoritarisme de la part du ministre?

M. Kerpan: Monsieur le Président, je sais que le député a écouté mon intervention parce que je l'ai vu écouter. Mais s'il avait vraiment écouté ce que je disais, il m'aurait entendu dire clairement que ce ne serait pas nécessairement le fait du ministre actuel, mais de n'importe quel ministre. Il pourrait s'agir de n'importe quel ministre maintenant ou plus tard qui pourrait se montrer autoritaire et prendre le contrôle absolu de ce processus de réglementation.

Le député a dit que je n'avais pas de cas précis à citer pour étayer mes propos et il m'a demandé d'en donner. Je dirais que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a plutôt péché par inaction. Quand je songe à des questions comme celle du retour des wagons à charge, et je sais qu'on soulèvera très bientôt la question à la Chambre, je constate que cela se pratique depuis plus d'un an et que personne ne s'est soucié d'y mettre fin. Voilà ce que j'ai à répliquer au député.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai écouté attentivement les observations du député de Moose Jaw—Lake Centre, et j'ai également du mal à comprendre son affirmation voulant que cela donne trop de pouvoirs au ministre. Il propose comme solution de remplacement de mettre sur pied un tribunal qui serait chargé de ces questions.

Je lui rappelle que, dans un autre contexte, son parti et un de ses collègues à la Chambre ont dénoncé bien des fois avec beaucoup d'éloquence la Commission du statut de réfugié, affirmant que ce tribunal était un gaspillage de deniers publics. Or, voici que le député propose de créer un autre tribunal qui coûtera de l'argent aux contribuables. Le député voudrait–il me donner la justification économique de cette proposition?

M. Kerpan: Monsieur le Président, je dirai tout d'abord au député qu'il y a une différence entre les bons tribunaux et les mauvais.

La notion même de tribunal existe déjà dans le projet de loi C–61. L'idée ou le principe d'un tribunal ne présente pas une grande difficulté pour moi. Ce qui m'inquiète, c'est le risque de nominations inspirées par le favoritisme politique.

Cela s'est déjà vu. Voyez ce que fait l'actuel ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, voyez certaines des nominations qu'il a faites depuis six mois ou un an. Les faits sont là, et l'on discerne une nette tendance aux nominations politiques. C'est ce qui m'inquiète dans les tribunaux dont les membres sont nommés.

• (1340)

Tout ce que j'ai dit, c'est que les nominations proposées devraient être acceptées par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Évidemment, il y a une énorme majorité libérale au comité permanent. C'est entendu, mais qu'on nous donne la possibilité de discuter des nominations.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il est fait mention du ministre dans la loi, il n'est pas question du ministre, mais bien du ministère. Par conséquent, l'idée d'une ingérence du ministre n'est absolument pas fondée.

Le ministre ne voit pas l'application de ce genre de règlements ou n'est pas au courant de celle–ci. Ces règlements sont traités au niveau du ministère ou de l'administration. C'est la première chose qu'il importe de clarifier.

Premièrement, vous dites qu'il faut. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Puisqu'il est question de clarification, permettez–moi de clarifier une excellente règle de la Chambre, celle qui prévoit que les intervenants doivent s'adresser au Président.

M. Kirkby: Monsieur le Président, les élections ont eu lieu il y a à peine 15 mois. J'aurai bientôt compris cela.

L'objectif du député est de rationaliser le système. Actuellement, la seule façon d'assurer l'application de ce genre de règlements, c'est en ayant recours aux tribunaux. Le député veut, en l'occurrence, instituer une commission qui serait tout simplement un autre tribunal. En réalité, cela accroît la réglementation et complique le processus laborieux qu'il faut suivre pour résoudre le problème.

En d'autres termes, on ne peut pas tout avoir. Ou bien on simplifie le système en déléguant les pouvoirs nécessaires au ministère, ou bien on a recours aux tribunaux.

Je dois ajouter que ce processus peut finalement faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale, ce qui devrait apaiser les craintes du député. S'il a d'autres inquiétudes, j'aimerais qu'il les explique.

M. Kerpan: Monsieur le Président, il me semble avoir entendu quelque chose, et je vais demander au député qu'il tire cela au clair tout à l'heure. Il a dit, dans ses observations, qu'il y a un service chargé de nommer les membres de ce conseil ou de faire ces règlements. Ma question est donc: Quelle serait la fonction du ministre? Ne serait–ce pas le monde à l'envers? Je pense avoir entendu quelque chose du genre.

Si le député se reporte au projet de loi C–61, il constatera qu'il y a déjà un tribunal pour ce genre de chose. Cela n'a rien de

nouveau. Je n'ai pas dit que cela devrait se faire. C'est quelque chose qui a été fait par l'entremise du gouvernement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, mon vis–à–vis a soulevé la question des nominations au conseil. Il s'est dit d'avis que ces nominations devraient être examinées par un comité parlementaire.

Je me demande s'il est au courant du fait que le Règlement de la Chambre prévoit déjà que tout comité parlementaire peut examiner les décrets qui lui sont renvoyés. Tous les décrets sont renvoyés à un comité parlementaire et celui–ci a 30 jours pour les examiner.

Le député pourrait peut–être nous dire combien de fois il s'est prévalu de cette disposition depuis qu'il a été élu.

M. Kerpan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. J'aimerais bien que nous ayons l'occasion, en tant que membres du Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'examiner ces nominations à l'étape des candidatures plutôt qu'une fois la sélection effectuée. Je garderai cela à l'esprit la prochaine fois qu'un décret sera pris afin de soulever cette question en tant que membre du comité permanent.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'intention d'appuyer le projet de loi C–61 que mon collègue, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a déposé aujourd'hui.

• (1345)

Le projet de loi C–61 établit un régime de sanctions administratives pécuniaires qui devrait avoir pour effet d'accroître le taux d'application des règlements régissant les produits agroalimentaires canadiens ou importés. De plus, il devrait permettre aux employés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'assurer une application plus efficace des règlements fédéraux.

En vertu du régime actuel, les inspecteurs régionaux n'ont pas d'autre choix que de donner des avertissements, de saisir ou de garder des produits qui ne sont pas conformes aux normes établies et, si la gravité de l'infraction l'exige, d'engager des poursuites en justice. Même s'il est parfois nécessaire de recourir aux tribunaux, il est préférable dans la plupart des cas de ne pas passer par le système de justice pénale. On réalise ainsi des économies de temps et d'argent.

Tout le monde sait combien le recours aux tribunaux peut être coûteux pour le gouvernement et pour les entreprises. Qui plus est, les poursuites au criminel sont généralement considérées comme une réaction extrême aux violations des règlements puisqu'elles peuvent se traduire par un casier judiciaire et une peine de prison. Il nous a donc fallu trouver des mécanismes efficaces qui soient le moins coercitifs possible pour amener les entreprises agricoles à respecter nos règlements.

À mon avis, le régime de sanctions administratives pécuniaires est la meilleure façon qui soit de décriminaliser en quelque sorte les violations des règlements. Par son souci d'une plus grande efficacité, il inscrit ces règlements dans le XXI^{e} siècle.

Comme son nom l'indique, le régime de sanctions administratives pécuniaires prévoit une gamme étendue de sanctions pécuniaires destinées à faire appliquer les règlements canadiens régissant les produits agricoles et agroalimentaires. C'est ainsi que des amendes modestes seront infligées pour des violations mineures et des sanctions plus graves, pour des violations graves ou très graves. Par ailleurs, le projet de loi C–61 exclut les poursuites au criminel dans le cas de violations graves ou répétées. Cependant, on ne recourrait au système de justice pénale qu'en dernier ressort, lorsque toutes les autres options auraient échoué.

La pièce maîtresse du projet de loi C–61 sont les transactions qui peuvent être négociées aux termes du système de SAP. Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pourraient négocier avec les contrevenants les conditions de transactions. En outre, des inspecteurs pourraient réduire ou supprimer les sanctions si le contrevenant prenait les mesures nécessaires pour respecter la loi à l'avenir. Les inspecteurs obtiendraient des garanties que des mesures correctives seraient prises par le contrevenant.

Dans certains cas, ces mesures pourraient consister à améliorer les installations d'une usine, remplacer du matériel désuet, modifier les procédés de fabrication ou mettre sur pied un système plus rigoureux de contrôle de la qualité. Dans d'autres, une bonne formation des employés de l'usine pourrait remédier à la situation. En bref, les inspecteurs auraient des moyens crédibles pour s'assurer que le problème est réglé à très court terme.

L'objectif du projet de loi C–61 n'est pas de punir les contrevenants. En fait, ils peuvent éviter entièrement des sanctions en prenant immédiatement des mesures correctives. C'est manifestement le meilleur moyen d'obtenir leur collaboration sans perte de temps précieux.

Un système de sanctions pécuniaires analogue à celui que propose le projet de loi C–61 est déjà utilisé avec succès par Transports Canada et plusieurs départements des États–Unis. Selon leur expérience, neuf contrevenants sur 10 paient leurs amendes immédiatement, de sorte que très peu de cas passent par une commission de révision ou une cour d'appel.

Compte tenu de cette expérience, il semble que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire soit dans une bien meilleure position, à l'avenir, pour exercer ses activités de surveillance accrue.

Comme nous le savons, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doit inspecter les plantes et les produits d'origine animale que les voyageurs rapportent au Canada. Il faut déclarer, entre autres, les plantes, les peaux, les animaux vivants et les produits de viande pour protéger les consommateurs et le secteur de l'agroalimentaire contre les risques possibles de maladies exotiques.

De plus, des inspecteurs sont affectés en permanence à la plupart des ports d'entrée pour contrôler la salubrité des produits alimentaires et veiller à ce que l'on respecte les règlements. Cet aspect est d'une importance critique pour les sociétés canadiennes dont les produits font directement concurrence aux produits importés.

• (1350)

L'examen de programmes que l'on a entrepris au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est clairement en faveur de l'établissement d'un régime de sanctions administratives pécuniaires. On estime que les inspecteurs ont besoin d'un tel outil pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système de réglementation.

Les organisations agroalimentaires du Canada estiment que le nouveau régime est essentiel dans le contexte actuel de la libéralisation des échanges. Je dois mentionner que les États–Unis, le Mexique et un certain nombre de pays de la Communauté européenne utilisent déjà des régimes de sanctions administratives pécuniaires. L'adoption du projet de loi C–61 placerait tout le monde sur un pied d'égalité.

Pour terminer, le régime de sanctions administratives pécuniaires faciliterait le travail des inspecteurs et leur donnerait les outils dont ils ont besoin pour mieux faire respecter les règlements. Cela améliorerait nos relations commerciales avec des sociétés étrangères et ferait en sorte que les produits agroalimentaires locaux et importés soient conformes aux règlements du Canada.

Grâce à ce projet de loi, nous disposerons des règlements et des contrôles dont nous avons besoin pour mener le Canada au XXI^{e} siècle et nous ferons en sorte que des produits sains et de qualité soient offerts aux Canadiens.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, nous avons eu un entretien fort intéressant il y a quelques instants au sujet de la nomination des membres des conseils et de l'examen en comité de ces nominations.

J'aimerais bien entendre les commentaires de la députée sur le point suivant. Selon elle, vaut–il mieux que les nominations soient examinées à l'étape de la désignation ou à l'étape de la nomination? Si la députée est d'avis qu'il suffit de nommer les candidats à l'étape de leur nomination, peut–elle nous dire combien de fois des nominations ont été refusées au cours de l'histoire du Parlement canadien?

Mme Brushett: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois comprendre que le système actuel est probablement en place depuis aussi longtemps que le gouvernement, la Chambre des communes et le Parlement du Canada.

Le député l'a dit lui–même, les citoyens doivent participer au processus gouvernemental à tous les niveaux, depuis les services communautaires jusqu'au niveau fédéral, en passant par les gouvernements provinciaux et municipaux. Les noms de ces citoyens sont puisés dans tous les secteurs de la société. Ainsi, tant au niveau municipal qu'au niveau provincial, j'ai toujours conservé une liste des citoyens prêts à consacrer leur temps, leurs énergies et leur dévouement à la réalisation d'un processus gouvernemental juste et équitable, prêts à mettre leur intelligence au service de la gestion des règlements et des conseils mis en place dans le cadre du processus gouvernemental.

Le gouvernement accepte en tout temps que les citoyens lui proposent des noms de personnes qui seraient prêtes à contribuer au processus démocratique.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, la question du conseil d'arbitrage et du mode de règlement des différends et des plaintes m'apparaît très importante.

Prenons, par exemple, le cas de la Commission des libérations conditionnelles. Il s'agit d'un organisme dont les membres sont nommés. Il en va de même de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et je crois que le CRTC entre dans la même catégorie. Il existe de nombreux autres cas, notamment celui des procureurs de la couronne, où les nominations sont faites selon les besoins. Nous nous penchons maintenant sur le cas d'une commission agricole. Tous ces organismes ont un problème similaire.

Comment le ministre sera–t–il plus responsable sans un conseil qu'avec un conseil qui n'aurait pas de comptes à lui rendre? Les ministres d'en face ont affirmé à de multiples reprises ne pas pouvoir intervenir auprès d'un organisme quasi judiciaire. Et les questions demeurent sans solution.

Qu'est–ce qui permet à la députée de croire que cet organisme n'éprouvera pas les mêmes difficultés que tous les autres organismes quasi judiciaires qui relèvent du gouvernement?

• (1355)

Mme Brushett: Monsieur le Président, je crois qu'un élément fondamental du projet de loi échappe au député et c'est que cette mesure vise des violations précises: les violations mineures, graves et très graves. Ces violations seront classées par le personnel chargé de la réglementation, les fonctionnaires canadiens. Le ministre, le projet de loi et le processus dont vous faites partie. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Lorsque la personne qui occupe le fauteuil se lève, je demanderais aux députés de collaborer et de céder la parole. Si je me lève, je dois avoir une bonne raison pour le faire.

Je rappelle encore une fois aux députés que, lorsqu'ils prennent la parole, ils doivent s'adresser au Président. Cette règle est d'autant plus importante dans le processus parlementaire que les discussions prennent parfois une tournure émotive et passionnée.

La députée de Cumberland—Colchester a–t–elle terminé son intervention?

Mme Brushett: Oui, monsieur le Président.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je veux demander à la députée de m'expliquer davantage certaines observations qu'elle a faites.

La députée a affirmé que les fonctionnaires et les bureaucrates auraient la possibilité de réduire les sanctions ou de ne pas en imposer. Il me semble que ça détruit tout le principe du projet de loi, établi sur la crédibilité, la confiance et la justice.

En permettant aux gens qui ne respectent pas les règles et qui enfreignent la loi de négocier ensuite avec les fonctionnaires la possibilité de se dérober aux sanctions, nous ouvrons la porte aux

Article 31 du Règlement

pots–de–vin et à la corruption et nous remettons en question tout le processus de réglementation.

La députée pourrait–elle aussi m'en dire plus long sur les petites infractions qui entraîneraient de petites amendes. L'an dernier, j'ai assisté à l'adoption à la Chambre d'un projet de loi qui exigeait qu'un éditeur envoie deux livres à la bibliothèque nationale. Avant, l'éditeur qui ne respectait pas cette règle encourait une amende pouvant aller jusqu'à 200 $. Cette amende pour ne pas avoir envoyé deux livres à la bibliothèque nationale a été portée à 25 000 $.

Quand la députée parle de petites amendes pour de petites infractions, peut–elle préciser ce qu'elle entend par petites amendes?

Le Président: Nous commençons à manquer de temps. La députée pourrait peut–être penser à sa réponse et nous en faire part tout de suite après la période des questions. J'espère ne jamais avoir à emprunter ces deux livres à un tel prix. C'est un peu cher.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

PROJET DES ORPHELINS DE BLACK CREEK

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, je veux porter à l'attention de la Chambre le projet des orphelins de Black Creek, à Mbiko, en Ouganda. Cet impressionnant projet de développement international a été mis sur pied par deux de mes électeurs, Billy Vlaad et Kristi Taylor, d'Espanola, en Ontario, tous deux au début de la vingtaine. Nous avons là un exemple des bonnes nouvelles que notre nouveau gouverneur général nous a demandé de répandre.

Quand Billy et Kristi ont participé à un projet universitaire de développement en Ouganda, il y a quelques années, les gens de l'endroit ont exprimé le désir d'en faire un programme visant à redonner la fierté et l'autonomie aux habitants et aux nombreux orphelins du village de Mbiko. Le projet des orphelins de Black Creek aide les responsables des orphelins de l'endroit à se lancer en affaires en leur donnant accès à des prêts et à une formation technique et commerciale. Les bénéfices générés par leurs entreprises serviront à financer les études des orphelins dont ils ont la garde.

M. Vlaad et M^me^ Taylor sont revenus d'Ouganda il y a quelques mois pour s'occuper du volet canadien du projet, auquel Revenu Canada a depuis lors accordé le statut d'oeuvre de charité. Nous devrions applaudir à leurs valeureux efforts en faveur des orphelins de l'Ouganda.

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle de tous les Québécois sur les crédits supplémentaires accordés au ministre des Affaires intergouvernementales, l'automne passé, d'une valeur de 5,9 millions de dollars.

On sait maintenant à quoi sert cet argent des contribuables: financer le groupe référendaire du gouvernement fédéral.

On comprend pourquoi ces fonctionnaires fuient les caméras, pourquoi leurs bureaux sont tous banalisés et pourquoi leurs noms n'apparaissent pas dans l'annuaire gouvernemental. Ils ne veulent pas qu'on sache qu'ils travaillent à la stratégie fédérale pour le non.

Oui, le ministre des Affaires intergouvernementales préfère que ses fonctionnaires fassent la lutte partisane à l'opposition officielle, plutôt que de s'occuper d'éliminer les chevauchements et les dédoublements coûteux et de travailler à la restructuration de la fonction publique fédérale.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a un an, j'avais demandé au solliciteur général pourquoi M. Colin Wood, un non–résident qui avait commis une première infraction grave, ne pouvait être expulsé du Canada. À l'époque, le solliciteur général avait répondu que, en vertu de la politique, une personne condamnée pour une infraction devait purger la peine imposée par la loi. Il avait dit que se rendre à ma proposition serait faire une faveur à cet étranger qui se verrait expulsé du pays sans avoir eu à purger la peine qui lui avait été dictée par la loi.

Pourquoi, d'un seul coup, le président du Comité permanent de la justice vient–il nous dire: «Pourquoi dépenser de l'argent pour eux? Expulsons–les immédiatement.» Encore un exemple de la main gauche qui ignore ce que fait la droite. Le solliciteur général est–il maintenant prêt à appuyer la suggestion du président du comité de se débarrasser des criminels qui ne sont pas citoyens canadiens?

Quand le gouvernement va–t–il accorder ses violons et nous dire ce qu'il a l'intention de faire des criminels étrangers? Il est temps d'agir. Qu'on les expulse. Nous n'avons pas besoin d'eux. Veillons à la sécurité des Canadiens.

* * *

LA HARDE DE CARIBOUS DE LA PORCUPINE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, entre le Yukon et l'Alaska, la harde de caribous de la Porcupine migre régulièrement du Canada aux États–Unis et vice–versa. Depuis des siècles, les Gwich'in dépendent du caribou pour leur alimentation. Aujourd'hui, cette ressource se trouve menacée du fait d'une résolution prise récemment par l'as-

semblée législative de l'Alaska qui encourage la prospection de gaz et de pétrole sur les terrains de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine. La menace est sérieuse.

Le premier ministre et le président Clinton se sont déjà dits en faveur de protéger les terrains de mise bas. Peut–être pourraient–ils, lors de la rencontre qu'ils doivent avoir la semaine prochaine, faire une déclaration ferme à l'appui de la protection de la harde de caribous de la Porcupine et de la survie du peuple Gwich'in?

Nombre de mes collègues à la Chambre et moi–même les encourageons à le faire.

* * *

M^me^ VERA CLYKE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion du mois de l'histoire des noirs et pour honorer la contribution des noirs à la Nouvelle–Écosse, je désire attirer l'attention de la Chambre sur le cas de Vera Clyke. La famille de M^me^ Clyke, fuyant l'esclavage et la discrimination aux États–Unis, est arrivée au Canada en 1860.

Depuis 1927, soit 68 ans, M^me^ Clyke sert l'Église Zion baptiste de Truro, actuellement comme directrice de chorale et organiste. En 1965, elle a représenté la Nouvelle–Écosse aux célébrations de la Fête du Canada sur la colline du Parlement.

Le 4 février, Vera Clyke a été honorée par son église et sa collectivité et je lui ai présenté des certificats au nom du premier ministre, de la secrétaire d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de moi–même, reconnaissant son rôle de leader, sa participation à la communauté et sa contribution de citoyenne modèle.

Quels que soient les critères que l'on considère, Vera Clyke est une Canadienne extraordinaire, et à l'âge de 86 ans elle continue à jouer de l'orgue à l'église.

Aujourd'hui, je salue Vera Clyke et les autres Canadiens comme elle qui, par une vie de labeur, ont contribué à l'enrichissement de leur communauté.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter mon collègue, le secrétaire d'État chargé des institutions financières, des propositions qui figurent dans son Livre blanc.

En procédant à la modernisation des systèmes de contrôle et de réglementation qui gouvernent les institutions financières, le gouvernement du Canada garantit un système plus efficace. Nous continuerons d'avoir la confiance de la population canadienne qui aura un plus grand accès à l'information et bénéficiera de méthodes financières plus responsables qui protégeront mieux les droits des consommateurs de produits financiers.

Parce qu'elles se concentrent sur les éléments de notre système financier qui avaient besoin d'être réformés et conservent les aspects qui ont si bien servi les Canadiens, les propositions contenues dans le Livre blanc nous permettront de capitaliser sur les aspects positifs et de réduire la portée des éléments négatifs.

J'applaudis la demande de divulgation améliorée des renseignements financiers, l'intervention plus précoce auprès des institutions qui connaissent des problèmes, la protection accrue des détenteurs de police et un cadre plus rigide à l'intérieur duquel le risque systémique sera réduit.

Ces propositions renforceront le régime financier canadien et démontrent la volonté de notre gouvernement d'assurer la sécurité et le bien–être financier de ses citoyens.

* * *

• (1405)

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, en prétendant qu'un Québec souverain n'accéderait pas au GATT et à l'ALENA, le premier ministre, à court d'argument, est encore une fois obligé d'utiliser la peur. Par ses propos, le premier ministre menace d'isolement ses propres citoyens de Saint–Maurice.

Le premier ministre va également à l'encontre des intérêts du reste du Canada pour qui le maintien des échanges commerciaux avec le Québec demeurera une nécessité incontournable. Le dernier sondage Léger & Léger lui rappelle que près de 60 p. 100 des Canadiens anglais désirent le maintien de liens économiques avec un Québec souverain.

Il n'y a également aucun doute que les règles du GATT et de l'ALENA s'appliqueront *de facto* à un Québec souverain, deuxième partenaire commercial du reste du Canada et huitième partenaire des États–Unis.

Le premier ministre pourrait–il enfin nous expliquer pourquoi il préfère tant Valparaiso, Chili, à Shawinigan, Québec?

* * *

[*Traduction*]

LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU PUBLIC

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieru le Président, les réformistes ont remporté un autre succès. Hier soir, ils ont tenu une troisième consultation publique en direct, par voie électronique, et ont reçu plus de 10 000 appels de tout le Canada.

Quatre–vingt–quatorze pour cent de ceux qui ont appelé ont dit préférer qu'on réduise les dépenses plutôt que d'augmenter les impôts. Quatre–vingt–seize pour cent étaient en faveur d'une mesure législative qui imposerait un plafond aux impôts fédéraux. Quatre–vingt–quinze pour cent ont déclaré catégoriquement que les impôts étaient trop élevés.

C'est exactement ce que les réformistes répètent en cette enceinte depuis plus d'un an et que le gouvernement se refuse à admettre.

Article 31 du Règlement

J'espère, comme tous mes concitoyens, que le premier ministre et le ministre des Finances vont arrêter de jouer aux autruches et vont commencer à prêter attention aux souhaits des Canadiens en chair et en os. Les Canadiens en ont soupé des impôts et de la mauvaise gestion du gouvernement.

Je mets au défi le ministre des Finances. . .

Le Président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, et plus particulièrement la ministre de la Santé et le ministre des Affaires indiennes ont l'obligation de réagir rapidement aux recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones dans son rapport spécial sur le suicide chez les autochtones publié la semaine dernière.

Selon la commission, depuis une vingtaine d'années, de nombreux analystes autochtones et non autochtones se sont penchés sur ce sujet, donnant lieu à une avalanche d'études et de rapports, sans pour autant que la situation ne s'améliore. Ces études et ces rapports démontrent, sans l'ombre d'un doute, que les autochtones mettent fin à leur vie beaucoup trop souvent et depuis beaucoup trop longtemps, et pourtant la prévention du suicide n'est toujours pas une priorité pour le gouvernement canadien.

Dans ses recommandations, la commission souligne l'urgence de la situation. Cette fois, le gouvernement fédéral doit réagir rapidement et adéquatement afin que le long processus de guérison puisse enfin débuter.

* * *

LES POINTS DE PASSAGE FRONTALIER

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ma circonscription longe en grande partie le 49e parallèle entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine. On compte 10 points de passage frontalier dans Carleton—Charlotte. Vous devinez sûrement, monsieur le Président, qu'un grand nombre de mes électeurs ont des proches des deux côtés de la frontière.

D'ailleurs, les habitants de l'île Campobello, qui sont des Canadiens, doivent franchir la frontière deux fois, soit d'abord à Lubec, dans le Maine, puis, après avoir mis une heure pour traverser l'État américain, à Calais, pour se rendre aux principaux points de service de St. Stephen et de Milltown, au Nouveau-Brunswick.

La proposition qu'a faite récemment le président Clinton, visant à taxer chaque personne et chaque véhicule qui entrent aux États-Unis, n'est ni raisonnable ni justifiée.

Cette proposition envenimerait les relations amicales qu'entretiennent nos deux pays depuis nombre d'années. J'invite le premier ministre et ses ministres du Commerce international et des Affaires étrangères à protester contre cette proposition sans tarder et, si nécessaire, à le faire de nouveau au cours de la visite que le président doit bientôt effectuer à Ottawa.

* * *

LE JAPON

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, le 17 janvier dernier, un gros tremblement de terre a déchiré le centre du Japon, tuant près de 5 000 personnes, faisant 25 000 blessés et laissant 300 000 personnes sans abri. Les proportions de cette tragédie sont inimaginables.

Je voudrais offrir la sympathie et l'aide des électeurs de la circonscription d'Erie aux habitants de la préfecture de Hyogo.

Comme tous les Canadiens, j'ai été heureux d'apprendre que le Canada fournissait de l'aide et je félicite le premier ministre de s'être empressé de prendre des mesures pour venir en aide au Japon, excellent ami et partenaire commercial.

Le Canada a aidé à établir des logements temporaires et à répondre aux besoins fondamentaux. Des ingénieurs canadiens collaborent à l'évaluation des dommages causés aux immeubles et, de concert avec d'autres gouvernements, aident le Japon à élaborer des codes et des règlements de construction pouvant garantir la résistance des immeubles et des structures à d'éventuels tremblements de terre.

Je suis d'avis que notre gouvernement a montré le véritable coeur des Canadiens en réagissant vite à ce désastre. Cette volonté réelle et honnête des Canadiens d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin est une chose que nous, à titre de parlementaires, ne devons jamais oublier.

* * *

• (1410)

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, Il y a 30 ans, le 15 février 1965, le drapeau à feuille d'érable était hissé pour la première fois sur la colline du Parlement, par le premier ministre de l'époque, Lester B. Pearson.

Depuis, notre pays est devenu l'une des grandes démocraties du monde. Les Canadiens sont reconnus comme un peuple compatissant et toujours prêt à aider lorsqu'un désastre naturel ou un conflit survient dans une région.

Notre drapeau est le symbole du Canada. J'invite tous les députés de la Chambre à appuyer la proclamation fédérale officielle faisant du 15 février le Jour du drapeau. Cette occasion n'est pas une fête officielle mais plutôt une journée annuelle de reconnaissance.

Le drapeau canadien est beaucoup plus qu'une pièce de tissu. Il symbolise la paix, l'harmonie et la liberté. Monsieur le Président, le drapeau vous représente, il me représente et il représente aussi tous les Canadiens.

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, alors même que le ministre du Développement des ressources humaines confirmait que sa réforme suivra son cours, malgré un froid mordant, des milliers d'étudiants, de travailleurs et de personnes de groupes sociaux du Québec manifestaient avec vigueur leur opposition à sa réforme des programmes sociaux. Unanimement, ils ont dit au ministre qu'ils en avaient assez des coupures dans les programmes sociaux, qu'ils n'acceptaient pas que les jeunes soient la principale victime de la lutte au déficit fédéral.

Ils ont dénoncé le double discours du ministre qui dit vouloir favoriser la formation et l'éducation des Canadiens tout en provoquant une hausse des frais de scolarité qui réduira l'accessibilité aux études supérieures.

Les étudiants ont finalement mis en garde le gouvernement fédéral lui faisant valoir qu'à couper toujours au même endroit, en ciblant toujours les mêmes, il alimente le sentiment fort répandu chez les gens ordinaires qu'il n'y a pas d'équité fiscale au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, trois élections partielles ont lieu aujourd'hui. Je profite de l'occasion pour féliciter les trois excellents candidats réformistes et leurs équipes d'avoir mené de bonnes campagnes contre la hausse des impôts et la mauvaise gestion du gouvernement libéral.

Dans Brome—Missisquoi, Line Maheux a proposé aux Québécois une option meilleure que le statu quo des libéraux ou que la séparation proposée par le Bloc.

Dans Saint-Henri—Westmount, Gaétan Morency est le seul candidat qui ait su cerner correctement la cause de l'économie anémique de Montréal, à savoir les impôts élevés qui ont pour effet de faire disparaître des emplois. M. Morency a fait valoir que la politique économique préconisée dans le livre rouge est un désastre pour Montréal.

Ici, dans Ottawa—Vanier, Kevin Gaudet a retenu l'attention des électeurs qui savent que les libéraux imposent tout le monde au maximum mais ne font des compressions qu'en bas de l'échelle, de façon à sauver leur propre peau.

Merci aux Maheux, Morency et Gaudet qui permettront au Parti réformiste de faire un pas de plus dans son grand nettoyage des débris conservateurs et libéraux, de façon que nous puissions bâtir un Canada nouveau et meilleur.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, les porte-parole des commissions de la souveraineté répandent la confusion de plus en plus auprès des Québécois.

M^me^ Monique Vézina, présidente de la Commission des aînés, déclarait jeudi dernier lors de son passage à Hull que le gouvernement fédéral continuerait à payer les pensions des fonctionnaires fédéraux après l'indépendance du Québec.

Voici une assertion contraire du manuel des questions et réponses pour le parfait souverainiste. Le petit livre séparatiste nous dit, à la page 23, que «le gouvernement québécois, et non fédéral, s'engagera clairement à reconnaître tous les droits acquis des employés fédéraux québécois y compris leurs droits accumulés à une rente de retraite.»

Aujourd'hui, les employés fédéraux de l'Outaouais québécois se posent l'ultime question sur la valeur des nombreuses promesses contradictoires qui leur sont faites.

Les députés du PQ et du Bloc se doivent de dire la vérité aux fonctionnaires fédéraux québécois et québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le tourisme vient au quatrième rang des grands secteurs d'activité économique au monde. Afin de promouvoir l'essor du tourisme au Canada, le ministre de l'Industrie a récemment annoncé l'octroi d'une subvention fédérale de 50 millions de dollars à la Commission nationale du tourisme, présidée par un ex-député de London-Ouest, l'honorable Judd Buchanan.

Nous nous réjouissons de la création de cette commission, véritable partenariat entre les spécialistes de l'industrie touristique et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui tentera d'améliorer le rendement du Canada dans ce secteur très prometteur de notre économie nationale.

Le tourisme pourrait devenir notre plus grande richesse. Nous avons un pays magnifique, à nous d'en profiter et de le partager avec les visiteurs. Le temps est venu d'enrayer le déficit de l'industrie touristique, qui atteignait 7,9 milliards de dollars en 1993. Le tourisme crée des emplois pour les Canadiens: au-delà de 590 000 dans plus de 60 000 entreprises partout au pays.

• (1415)

Je suis contente que mon premier emploi ait été lié à l'industrie touristique. Mes collègues devraient appuyer le tourisme. L'essor du tourisme au Canada peut faire partie de la relance.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir en fin de semaine de découvrir un autre converti au réformisme.

Le premier ministre de la Colombie–Britannique s'exprime désormais comme un réformiste responsable. Il a annoncé des réductions des dépenses provinciales de l'ordre de 9,3 milliards de dollars. Il a emprunté au Parti réformiste bon nombre de ses idées, comme l'élimination des ministères du développement régional et des subventions au transport.

Même si le premier ministre de la Colombie–Britannique n'a pas appliqué les mêmes principes à la réduction du déficit de sa province, il est encourageant de constater qu'il a changé d'avis.

Les réformistes et le premier ministre de la Colombie–Britannique préconisent un plan de compressions budgétaires judicieuses, sans aucune augmentation de taxe ou d'impôt, pour remettre l'économie canadienne sur la bonne voie. Si nous pouvions maintenant convaincre le gouvernement fédéral et les autres premiers ministres provinciaux de se joindre à Équipe Canada et de lutter contre le déficit, nous enverrions un message clair aux institutions financières internationales prouvant notre unité et notre détermination.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, à la suite des récentes révélations entourant l'existence d'une troisième cassette vidéo dans l'affaire du Régiment aéroporté de Petawawa, le ministre de la Défense a multiplié les conférences de presse et a déclaré, et je le cite: «La situation est complètement bizarre.» Manifestement dépassé par les événements, le ministre a perdu le contrôle de son ministère.

Après avoir pris la décision de démanteler le 2e Régiment aéroporté, doit–on considérer que le limogeage du major général Vernon, désigné comme bouc émissaire, constitue la phase deux de la stratégie du ministre pour mettre le couvercle sur la marmite de Petawawa, sans aller au fond des choses?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le chef d'état–major de la Défense a relevé aujourd'hui le major–général Vernon de toutes ses fonctions de commandant des forces terrestres ou de commandant de la région centrale de l'Ontario.

Il a pris cette décision parce que le général Vernon est l'auteur d'un rapport portant sur les activités du régiment aéroporté dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la deuxième cassette vidéo, rapport qui a été communiqué au chef de l'Armée, le lieutenant–général Reay, au général de Chastelain et à moi–même.

Nous avons tous trois été induits en erreur par ce rapport. C'est pourquoi le chef d'état–major de la Défense, qui est chargé de l'application de toutes les mesures disciplinaires au sein des Forces canadiennes, a pris aujourd'hui la décision qui s'imposait.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense peut–il nous dire si la décision de relever de ses fonctions le major général Vernon repose uniquement sur le fait que celui–ci ait minimisé le contenu de la troisième cassette vidéo ou si le ministre, à la suite de sa récente enquête, aurait appris que d'autres faits plus graves lui auraient été cachés?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question. Pour citer le chef d'état–major de la Défense, le général Vernon a été relevé de ses fonctions parce que le rapport en question contenait des renseignements inexacts et trompeurs qui ont amené le chef d'état–major à mal informer le ministre de la Défense nationale.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense peut–il nous dire si, en plus du limogeage du major général Vernon, le ministre entend sévir également à l'endroit d'autres officiers de Petawawa, notamment contre ceux qui ont assisté ou participé aux événements enregistrés sur les vidéocassettes?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, toutes les activités auxquelles le Régiment aéroporté se livre dans les cassettes font présentement l'objet d'une enquête de la part de la police militaire.

* * *

• (1420)

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En prévision de la réunion fédérale–provinciale des ministres des Finances de demain, les provinces mettent en garde Ottawa contre la tentation de réduire les transferts fédéraux aux provinces et de pelleter ainsi de façon irresponsable son déficit dans leur cour. Les provinces refusent clairement de faire les frais d'un désengagement financier d'Ottawa, au chapitre des programmes sociaux.

Le ministre des Finances entend–il s'engager demain à transférer aux provinces non seulement les responsabilités en matière de programmes sociaux, mais aussi les moyens fiscaux appropriés pour en assurer le financement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il y a belle lurette que j'ai discuté, avec les ministres des Finances des provinces, du fait que nous ne ferions pas ce que le dernier gouvernement a fait, c'est–à–dire créer des surprises, et nous n'avons certainement pas l'intention de créer des surprises demain.

Nous avons un déficit, au niveau national, et les provinces sont certainement au courant de celui–ci. Elles nous ont demandé vraiment de frapper chez nous d'abord, ce que nous avons l'intention de faire. Je crois qu'il va falloir réformer le système au niveau national, au niveau provincial, tout le monde est d'accord, et nous avons l'intention de procéder de cette façon.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances reconnaît–il, comme la ministre des Finances de la Saskatchewan le suggère, qu'il sera difficile et révoltant, suite au désengagement d'Ottawa, de demander aux provinces de réduire les dépenses relatives aux programmes sociaux et de leur dicter en même temps des normes nationales ou des normes pancanadiennes, appelons–les comme on le voudra?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que la grande majorité des provinces sont certainement au courant de la situation dans laquelle le gouvernement se trouve. D'ailleurs, plusieurs provinces se trouvent exactement dans la même situation. Mais je pense aussi qu'il y a vraiment une reconnaissance qu'il va falloir travailler ensemble.

Par exemple, permettez–moi de citer le premier ministre de Terre–Neuve, qui disait, ce matin même: «Je suis inquiet des coupures potentielles aux paiements de transfert, mais je me devrais d'appuyer de telles coupures, parce qu'il est beaucoup plus important que le gouvernement national mette de l'ordre dans ses finances.» Je pense que M. Wells, vraiment, est en train d'exprimer le point de vue que j'ai moi–même entendu de la grande majorité des autres provinces.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en fin de semaine, en entrevue, le ministre des Finances a déclaré que, dans le budget qui nous sera présenté ce mois–ci, les hausses d'impôts frapperont les mieux nantis d'abord, mais ce que les Canadiens veulent que le gouvernement fasse en toute priorité, c'est de réduire les dépenses, et non d'augmenter les impôts.

Ainsi, le gouvernement va dépenser 12 millions de dollars pour la construction d'une tour de bureaux à Sault–Sainte–Marie, une ville qui a déjà l'un des taux d'inoccupation parmi les plus élevés du Canada.

Pourquoi le ministre des Finances continue–t–il de proposer des hausses d'impôts puisqu'il reste encore tant de cas de gaspillage flagrants et de dépenses peu productives au sein du gouvernement? Pourquoi ne pas éliminer ce gaspillage avant d'aller puiser encore dans les poches des contribuables?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement sait très bien à quel point les Canadiens sont convaincus de payer beaucoup trop d'impôts.

Le gouvernement est également très conscient de tout le gaspillage qui se fait dans tout grand organisme, et à coup sûr au sein des organismes publics. C'est pourquoi, dans le dernier budget, nous n'avons pas majoré les impôts. Il y avait longtemps que cela ne s'était pas vu.

C'est aussi pourquoi le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique et le président du Conseil du Trésor ont travaillé si fort pour éliminer le gaspillage dans les activités du gouvernement et c'est pourquoi nous avons pu annoncer en cours d'année l'élimination d'une série de conseils et de commissions.

Nos gestes sont plus éloquents que nos paroles. Nous avons agi avec détermination.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il reste encore beaucoup de gaspillage à éliminer. Les 12 millions de dollars consacrés à la construction d'une tour de bureaux à Sault–Sainte–Marie ne représentent que la pointe de l'iceberg. Beaucoup de fonctionnaires fédéraux font des pieds et des mains pour dépenser les fonds qui restent à leur budget avant la fin de l'année financière.

Le ministère des Meubles et des Océans et le ministère des Travaux publics consacrent 10 millions de dollars à l'achat d'ordinateurs inutiles. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

Le Président: Je suis convaincu que le député a donné par inadvertance le mauvais nom de ministère.

M. Manning: Monsieur le Président, je suis désolé. Le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Travaux publics dépensent près de 10 millions de dollars inutilement pour moderniser le parc informatique; par ailleurs, le gouvernement prévoit dépenser plus de 15 millions de dollars pour que la quasi–totalité des fonctionnaires aient un télécopieur sur leur bureau. Voilà 37 millions de dollars de dépenses inutiles.

Je veux poser au ministre des Finances la question suivante: Au nom du bon sens et au nom des contribuables dont nous devons alléger le fardeau, le ministre des Finances ordonnera–t–il immédiatement un gel des dépenses en capital inutiles jusqu'à ce que nous arrivions à équilibrer le budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer au député—et cela sera très évident dans le budget—que le ministre des Pêches

et des Océans et le ministre des Travaux publics ont été extrêmement sévères à l'endroit de leurs ministères afin d'éliminer le gaspillage et le genre de pratiques de gestion douteuses dont ils ont hérité du gouvernement précédent.

J'espère que le chef du troisième parti appuiera tous les membres du Cabinet qui ont passé leurs ministères au peigne fin pour éliminer le gaspillage découlant des activités de l'ancien gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, si les ministres ont décidé de s'attaquer au gaspillage et aux pratiques non efficientes avec autant de vigueur que le ministre des Finances le dit, pourquoi entendons–nous continuellement parler de choses comme l'immeuble de bureaux à Sault–Sainte–Marie et les dépenses inutiles pour moderniser le parc informatique?

S'il est vrai que le gouvernement s'est engagé sérieusement à éliminer le gaspillage, pourquoi continuons–nous de voir de tels exemples de dépenses inutiles jour après jour?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, pour faire efficacement le travail de député, il faut être au courant de tous les faits.

Ce que le député d'en face a oublié de dire à la Chambre au sujet de l'immeuble de bureaux devant être construit à Sault–Sainte–Marie, c'est qu'il permettra aux contribuables canadiens d'économiser 500 000 $ par année en frais de fonctionnement.

Il arrive de plus en plus souvent que le député d'en face donne à la Chambre certains renseignements que je qualifierais d'inexacts. En réalité, les logiciels dont le député a parlé permettront au gouvernement d'économiser 4,6 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Dans son énoncé de politique étrangère, la semaine dernière, le gouvernement considérait le respect des droits de la personne comme l'objet d'une action prioritaire de sa politique étrangère. On comprend mal, dans un tel contexte, le silence du Canada face à l'intensification des interventions de l'armée mexicaine au Chiapas.

Comment le gouvernement canadien peut–il fermer les yeux sur ce qui se passe au Mexique, un de ses principaux partenaires économiques, alors que l'armée bombarderait actuellement des populations civiles pour venir à bout du mouvement zapatiste?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a les yeux très ouverts et suit de près ce qui se passe au Mexique. Il est certain que nous espérons que cette situation ne résultera pas en des actes de violence répréhensibles. Nous avons toujours fait valoir la modération et surtout des efforts de conciliation entre les parties pour arriver à une solution pacifique de la crise du Chiapas.

Cette position du gouvernement canadien est très bien connue et je n'accepte pas du tout les propos de l'honorable député qui connaît très bien la position du gouvernement et qui essaie de faire de la politique sur une situation très sérieuse.

• (1430)

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est pour ça qu'on est là pour faire de la politique.

Comment le gouvernement canadien, lui qui prétend se soucier du respect des droits de la personne, peut–il accepter que les autorités mexicaines interdisent l'accès de la presse aux zones de conflit, et entend–il intervenir directement auprès du gouvernement mexicain afin de promouvoir le respect des droits de la personne au Chiapas?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa candeur. On comprend très bien pourquoi il est en politique et je trouve cela tout à fait répréhensible.

La situation qui se passe au Mexique est une situation sérieuse. Il y a des Canadiens qui, par l'entremise d'organisations non gouvernementales, font un travail remarquable appuyés par l'Agence canadienne de développement international et par des mouvements canadiens qui recherchent la paix et la protection des droits et des libertés. Je pense que l'honorable député sait très bien que tous ceux qui y oeuvrent sont appuyés par le gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, les médias ont fait le procès du Régiment aéroporté, ils l'ont jugé coupable et l'ont condamné, et le ministre de la Défense nationale s'est chargé d'exécuter la sentence.

Il ne fait aucun doute que le Régiment aéroporté a souffert de problèmes de commandement et de contrôle, mais avec leur sens du franc–jeu, les Canadiens ne peuvent approuver qu'on punisse un régiment tout entier pour les actes inacceptables de quelques–uns de ses membres. Tout comme le ministre, ils reconnaissent le besoin permanent d'une force d'intervention rapide.

Il existe un compromis. Le ministre examinera–t–il le plan d'action suivant: suspendre les activités du Régiment aéroporté plutôt que de le dissoudre, puis interrompre tous les procès en cour martiale et procéder immédiatement à l'enquête publique qui a été promise et, enfin, décider du sort du régiment après avoir procédé à un examen complet fondé sur. . .

Le Président: Chers collègues, pour la période des questions, j'aimerais bien qu'on pose une question principale suivie d'une très brève question complémentaire, mais sûrement pas trois. J'invite le ministre à répondre aux deux premières questions.

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le Régiment aéroporté canadien a été dissous pour les raisons évoquées il y a deux semaines. Il n'est pas question de reconsidérer cette décision. Elle est ferme, elle est bien arrêtée et elle est finale.

Quant à la capacité d'intervention aéroportée à laquelle le député fait allusion, on peut l'assurer d'un certain nombre de façons. Le général Reay, qui commande les forces terrestres, a été chargé de proposer des mesures de remplacement pour veiller à ce que les forces armées conservent une capacité d'intervention aéroportée.

Enfin, et je l'ai répété à maintes reprises, une enquête complète, qui se fera publiquement et sous la direction d'un civil, examinera toutes les questions relatives au déploiement du régiment aéroporté en Somalie en 1992 et 1993. Cette enquête débutera aussitôt que sera terminé le dernier procès en cour martiale.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, il est désormais évident que les rituels d'initiation ne sont pas limités au Régiment aéroporté. Il y en a aussi dans les régiments d'origine et dans la marine. Les difficultés prétendument systémiques pour lesquelles le ministre a dissous le Régiment aéroporté sont très répandues.

Le ministre ne reconnaît-il pas que c'est la direction et non le comportement des troupes qui soit le véritable problème des Forces canadiennes, ou envisage-t-il plutôt de dissoudre l'ensemble de son ministère?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les incidents regrettables enregistrés sur bande vidéo, au cours de rituels d'initiation du Régiment aéroporté, ont montré sous un jour plutôt défavorable certaines traditions des forces armées.

Une autre bande a été rendue publique il y a quelques jours. Je suis heureux que la marine ait rapidement mis les choses au point, car elle craignait que le simple citoyen n'ait la réaction que j'ai eue moi-même et ne trouve ces comportements plutôt offensants, à première vue. La marine a corrigé cette impression.

Toutefois, à cause de toutes les questions qui ont été soulevées, le chef d'état-major de la Défense convoquera tous les commandants à Ottawa cette semaine pour discuter de ce qui est permis ou ne l'est pas, de ce qui respecte ou non la tradition militaire. Une fois qu'il se sera entretenu avec les commandants et que ceux-ci auront informé leurs troupes partout au Canada, je crois que l'affaire sera close.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le livre de M^me^ Johanne McDuff intitulé *Le sang qui tue* présente des faits accablants relatifs aux événements survenus au début des années 1980 entraînant la tragédie du sang contaminé. Plusieurs centaines d'hémophiles ont alors contracté le virus du Sida à la suite d'hésitations incompréhensibles et d'actes irrationnels de la part des autorités fédérales.

• (1435)

À la suite du rapport accablant du groupe d'experts rattaché à la commission Krever et aux faits énoncés dans le livre de Johanne McDuff, la ministre entend-elle prendre dès maintenant des mesures concrètes pour éviter de répéter les erreurs du passé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, vous allez comprendre que je ne peux pas faire de commentaire puisque les événements du passé sont là. Le juge Krever les a étudiés. Mais je peux dire en cette Chambre au peuple canadien que, depuis que je suis ministre de la Santé, nous avons entrepris beaucoup de démarches pour s'assurer que nous faisons notre gros possible pour avoir un système de produits sanguins sécuritaire.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre de la Santé peut-elle expliquer que le pays qui détiendrait le meilleur système d'approvisionnement sanguin au monde, selon ses propres paroles, n'est toujours pas autorisé à envoyer ses produits sanguins aux États-Unis pour être traités parce que les autorités américaines considèrent toujours qu'ils ne répondent pas aux normes de qualité exigées?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'expédition de produits sanguins aux États-Unis, nous travaillons de très près avec les autorités américaines pour harmoniser nos réglementations et conserver les meilleurs éléments des deux systèmes. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle.

* * *

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, à la Chambre, nous avons parlé du favoritisme et le premier ministre a dit: «Si le député peut prouver que la personne en cause est incompétente, nous ne l'engagerons pas à ce poste.»

La semaine dernière, il était question de la nomination de Bill Callahan au CRTC. En trois ans seulement, M. Callahan a ruiné un journal centenaire. . .

Le Président: Les préambules aux questions, chers collègues, semblent s'allonger un peu. Je vous prierais de bien vouloir vous en tenir à une ou deux phrases courtes dans vos préambules, comme dans vos questions et réponses.

Je demanderais au député de Fraser Valley-Ouest de poser sa question sans plus tarder.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, nous avons constaté que M. Callahan n'est pas, en fait, quelqu'un d'objectif.

Le premier ministre tiendra–t–il la promesse qu'il a faite à la Chambre la semaine dernière et annulera–t–il la nomination de Bill Callahan au CRTC, ou faut–il comprendre que le gouvernement libéral se contente encore d'imiter les conservateurs?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, chacune des nominations par décret, sans exception, est examinée par le comité parlementaire pertinent.

Le cas de M. Callahan a été soulevé devant le comité parlementaire. Le député a eu l'occasion à ce moment–là de faire une déclaration, aussi calomnieuse soit–elle, mais il a choisi de se taire pendant ces 30 jours.

Je n'ai qu'une question à lui poser: Pourquoi n'a–t–il pas fait la lumière sur ces accusations plutôt que de calomnier cette personne dans cette enceinte?

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suppose que c'est notre droit de poser des questions à la Chambre. À la place du mot «calomnie», je dirais plutôt «hypocrisie».

On parle maintenant d'un autre libéral bien en vue, qui est en lice pour la meilleure nomination de la semaine dans ma province, la Colombie–Britannique. Le premier ministre peut–il expliquer quelles qualités, outre le fait d'avoir été organisatrice de la campagne du chef libéral actuel et même de celle de nul autre que John Turner, ont valu à May Brown d'être nommée au poste de lieutenant–gouverneur?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, voilà une autre hypothèse du député, qui ne mérite pas de réplique.

* * *

[*Français*]

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement s'apprête à verser 1,2 milliard de dollars à des compagnies pétrolières et minières dans un dossier d'échappatoires fiscales qui traîne depuis 21 ans. Le ministre dit ne pas vouloir créer de surprise. Est–ce qu'il faut attendre 21 ans pour ne pas créer de surprise?

• (1440)

En plus de ce dossier que le gouvernement nous dit vouloir régler bientôt, le fédéral s'apprête à verser des millions de dollars supplémentaires parce qu'un litige persiste toujours sur les impôts de ces compagnies.

Le Président: Cher collègue, je vous demanderais de poser votre question immédiatement.

M. Bélisle: Monsieur le Président, comment les contribuables canadiens peuvent–ils avoir confiance au ministre des Finances, à la veille du budget, alors qu'il n'entreprend aucune mesure concrète pour régler ce litige et que son inaction coûtera des millions de dollars aux contribuables canadiens?

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous ne pouvons faire de remarques sur les cas particuliers de certains contribuables. De nombreuses sociétés auront droit à des remboursements, à la suite de la décision que la Cour fédérale a rendue en 1992.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, comment se fait–il que le ministre soit si efficace pour imposer des milliards de dollars en coupures dans le Régime d'assurance–chômage, mais qu'il soit incapable de régler les litiges fiscaux qui coûtent des centaines de millions de dollars et qui profitent aux grandes entreprises?

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire au député, nous avons une ligne de conduite à suivre au sujet des contribuables. Nous ne pouvons pas faire d'observations sur des cas particuliers. Ceux–ci sont traités comme il se doit, et des modifications sont apportées en conséquence.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

L'an dernier seulement, six enfants de Winnipeg auraient pu éviter la mort dans des incendies domestiques si le gouvernement précédent avait tenu parole et exigé que les briquets ne constituent plus une menace à la sécurité des enfants.

Quand la ministre mettra–t–elle en oeuvre des règlements sévères qui empêcheront d'autres enfants canadiens de subir des blessures et de mourir tragiquement?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, afin de régler ce problème très grave, j'ai demandé à mes collaborateurs de rédiger des modifications aux règlements pris en vertu de la Loi sur les produits dangereux et concernant la sécurité des briquets jetables.

Ces modifications seront publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* au cours des prochaines semaines. Elles devraient entrer en vigueur au milieu de l'été. Les briquets jetables vendus dans notre pays ne devront plus constituer une menace à la sécurité des enfants. Entre–temps, nous avons lancé un programme de sensibilisation visant à informer tous ceux qui dispensent des soins des dangers que peuvent présenter ces briquets jetables.

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, nous avons, à Sydney, en Nouvelle–Écosse, ce qui a été décrit comme le pire désastre environnemental au Canada, et je veux parler des étangs bitumeux de Sydney.

Au cours des neuf dernières années, tant le gouvernement fédéral que le gouvernement provincial ont consacré d'énormes efforts à la conception d'un incinérateur où l'on pourrait brûler plus de 700 000 tonnes de déchets toxiques, notamment des BPC et un mélange mortel de divers hydrocarbures. Neuf ans et quelque 55 millions de dollars plus tard, le projet n'est toujours pas vraiment fonctionnel.

Étant donné que les habitants de Sydney, en Nouvelle–Écosse, connaissent le plus haut taux de cancer en Amérique du Nord, la ministre de l'Environnement peut–elle expliquer les retards, la mauvaise gestion et l'inaction du gouvernement dans le dossier du nettoyage de ce puits de produits toxiques?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait porté à l'attention de la Chambre le fait qu'un investissement de 55 millions de dollars a déjà été consacré au nettoyage d'un étang bitumeux qui, de toute évidence, a mis de nombreuses années à se constituer.

Mon grand–père est né près des mines de Sydney. Je connais donc les sacrifices que font les habitants de cette région. Je connais les sacrifices qu'ont faits les travailleurs d'usines qui ont enduré la pollution pendant 80 ans.

La dépollution des étangs bitumeux de Sydney est en cours. Nous examinons régulièrement le contenu des produits d'incinération afin de protéger la santé et la sécurité des gens de la région. Nous espérons que la destruction des produits toxiques ne prendra pas autant de décennies que leur accumulation.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la ministre. Son propre gestionnaire de projet affirme que le projet n'est pas efficace et qu'il faudra lancer des appels d'offres au secteur privé pour le rendre vraiment fonctionnel.

Les membres du Conseil canadien des ministres de l'environnement ont accepté à l'unanimité l'ensemble de lignes directrices environnementales qui régit l'incinération des déchets toxiques. Le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle–Écosse étaient signataires de l'accord intervenu à ce sujet.

La ministre peut–elle expliquer pourquoi, à Sydney, l'incinération n'est pas du tout conforme à ces lignes directrices? Pourquoi le permis autorise des niveaux 10 fois supérieurs aux niveaux permis en vertu de ces lignes directrices?

• (1445)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les niveaux d'émission du projet de Sydney sont inférieurs à ceux établis par le CCME. Ils sont conformes non seulement aux lignes directrices en vigueur en Nouvelle–Écosse, mais aussi à celles établies par le CCME.

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Selon des rapports de vérification transmis au ministre des Affaires indiennes quant au recensement des autochtones vivant dans les réserves, le gouvernement continue d'utiliser des données incomplètes, non fiables et douteuses, selon les termes mêmes des rapports. En juin, l'opposition avait porté cette situation à l'attention du ministre.

Le ministre peut–il nous indiquer si les recenseurs de Statistique Canada auront désormais accès aux réserves pour évaluer la population exacte de ces réserves, puisqu'il accorde des subventions sur une base *per capita* de ces populations?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, après 15 mois, le député connaît certainement la réponse. Nous ne nous fondons pas sur les données de Statistique Canada pour la plupart des programmes sociaux destinés aux premières nations. Lorsque nous construisons une école, secondaire ou primaire, nous nous rendons sur place et nous comptons les étudiants, ou encore le ministre de la Santé intervient dans le cadre de l'Opération bon départ. Il en va de même dans le cas d'un établissement de santé.

Nous n'utilisons des statistiques que pour le financement des conseils tribaux, mais, là encore, nous n'utilisons pas les données de Statistique Canada. Nous nous rendons sur les lieux et établissons un décompte. C'est ainsi que les choses se font. Les données de Statistique Canada sont un moyen que je peux utiliser pour vérifier ce que nous faisons, ni plus ni moins.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, de l'aveu même du ministre, il se sert des statistiques pour certains programmes.

Comment le ministre peut–il justifier que huit mois après avoir donné son accord pour que les ajustements soient faits, les correctifs ne soient toujours pas apportés afin que les versements accordés aux bandes s'appuient sur une évaluation exacte des populations autochtones?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la dernière fois que le député a soulevé la question, il y a plusieurs mois, j'avais ordonné au personnel de faire en sorte qu'une fois par année, lorsque nous utilisons les statistiques, l'agent responsable de la bande nous fournisse, et je rappelle qu'il y a 605 bandes, la déclaration officielle concernant les populations réelles.

Il s'agit, là encore, d'un autre outil de travail, mais nous ne nous y référons pas dans 80 p. 100 des services fournis aux autochtones. Nous nous fondons sur les chiffres réels provenant des directeurs généraux régionaux et du personnel sur place qui

connaissent notre clientèle. Si nous ne procédions pas ainsi, nous ne devrions pas nous occuper de la question.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, en juin dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice de mener une étude nationale sur la provenance des armes à feu utilisées dans des activités criminelles. En dépit des assurances données par son secrétaire parlementaire, huit mois plus tard, les Canadiens attendent toujours.

Il y a trois mois, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question demandant combien de propriétaires d'armes à feu enregistrées au Canada avaient utilisé leurs armes pour commettre un crime.

La question que je pose au ministre de la Justice est simple: Le gouvernement a lui–même admis n'avoir aucune statistique complète sur le nombre d'armes à feu, parmi les plus de 1,2 million enregistrées au Canada, qui auraient pu servir dans des activités criminelles; comment peut–il donc prétendre qu'une solution à la criminalité est de dépenser des millions de dollars pour l'enregistrement des armes à feu, alors qu'il n'a aucune preuve que les propriétaires légitimes d'armes à feu sont en partie responsables du problème?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens veulent des conseils sur des questions de santé, ils consultent des médecins. Lorsqu'ils veulent des renseignements sur les lois, ils s'adressent à des avocats. Lorsqu'ils veulent des conseils sur la prévention du crime et la sécurité publique, ils s'adressent aux services de police.

Depuis 10 ans, les forces policières canadiennes demandent au gouvernement fédéral d'adopter un système national d'enregistrement des armes à feu. Pas plus tard que l'été dernier, l'Association canadienne des chefs de police a adopté une résolution directement en ce sens. À mon avis, il s'agit là d'un conseil assez solide.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le ministre de la Justice de cette réponse.

Au cours des derniers mois, j'ai rencontré et écouté plusieurs agents de police de ma circonscription et d'ailleurs. J'ignore avec lesquels le ministre s'est entretenu, car je n'ai encore rencontré aucun policier d'un grade inférieur à celui de surintendant ou de chef de police qui estime que l'enregistrement universel des armes à feu contribuera de quelque manière que ce soit à prévenir le crime.

• (1450)

Pour que le projet du ministre porte fruit, il doit avoir l'appui des policiers ordinaires, dont la vie est quotidiennement en danger. Le ministre peut–il donner à la Chambre une preuve de cet appui?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'Association canadienne des policiers s'est effectivement prononcée sur cette question par le passé. Je peux dire au député qu'elle a déjà adopté des résolutions en faveur de l'enregistrement universel des armes à feu.

Je souligne également qu'à Edmonton, l'automne dernier, lorsque cette controverse a surgi et que, dans un plébiscite, on a interrogé la force policière, c'est–à–dire les agents—et non les chefs de police—60 p. 100 se sont dits favorables à l'enregistrement de toutes les armes à feu.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

La participation canadienne à la mission des Nations Unies en Haïti témoigne de notre détermination à rétablir la démocratie dans ce pays. Le ministre peut–il nous dire exactement en quoi consistera l'apport du Canada à la mission de l'ONU en Haïti?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rapporter en cette Chambre à l'honorable députée l'engagement du gouvernement du Canada envers la démocratie à Haïti.

D'une part, un groupe de policiers ont donné des cours de formation à des Haïtiens qui iront assumer un travail de police civile dans les prochaines semaines. Deuxièmement, un contingent des Forces militaires canadiennes se joindra aux opérations de paix aussitôt que les Nations Unies décideront d'envoyer le contingent de paix des Nations Unies qui devrait prendre la place des forces multinationales qui sont présentement à Haïti.

Le gouvernement du Canada a entrepris également un programme d'appui au gouvernement Aristide en investissant des sommes d'argent considérables pour aider des organisations non gouvernementales à donner ce que l'on appelle les soins et les services essentiels à la population haïtienne.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Il y a près d'un an le gouvernement vietnamien emprisonnait M. Tran Trieu Quan, citoyen canadien, sans porter aucune accusation contre lui. En décembre dernier, Hanoi, avec les bons offices du ministère canadien des Affaires étrangères, marchandait la libération de M. Tran en exigeant de sa famille ni plus ni moins qu'une rançon de 100 000 $. Il y a deux semaines, le Vietnam retirait cette offre.

Comment le ministre peut–il expliquer sa décision d'octroyer une aide canadienne de plusieurs millions de dollars au Vietnam alors que cet État fait fi de toute règle de justice élémentaire en séquestrant sans aucune accusation formelle un citoyen canadien?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire à l'honorable député que sa conférence de presse à Québec n'a pas été très utile pour aider le dossier de M. Quan. Il est certain que ce genre d'intervention médiatisée, ici au Canada, est très mal reçu et très mal interprété par les autorités vietnamiennes.

Par ailleurs, je peux assurer la famille de M. Quan que le gouvernement du Canada, par l'entremise de son ambassadeur, ainsi que par l'entremise du premier ministre lui–même qui a fait des représentations directes auprès des autorités vietnamiennes lors de son voyage, poursuit cette affaire et tente d'amener les autorités vietnamiennes soit à déposer des accusations précises contre M. Quan, soit à permettre son retour au Canada.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre des propos du ministre des Affaires étrangères que ses interventions et celles du premier ministre n'ont rien donné et qu'il est incapable de protéger un citoyen canadien dont les droits fondamentaux sont bafoués au Vietnam?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il faut comprendre c'est que les activités de l'honorable député, au lieu de nous aider à trouver une solution au problème de M. Quan, compliquent considérablement les propos et les démarches du gouvernement canadien en faveur de ce monsieur et de sa famille.

* * *

• (1455)

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, dans un article paru dans le journal *Globe and Mail* du 23 avril 1993, on dit ceci à propos de l'actuel premier ministre:

> «Il estime que la nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu que le Parlement a adoptée au cours de l'année dernière devrait pouvoir faire ses preuves avant que les libéraux ne songent à la durcir.»

Ma question au premier ministre est la suivante: Qu'est–ce qui l'a fait changer d'avis?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les propositions que nous avons annoncées le 30 novembre s'inscrivent dans l'effort concerté que le gouvernement déploie pour réaliser ce que nous désignions dans la campagne électorale par l'expression «des maisons et des rues plus sûres».

Nous croyons qu'elles cadrent avec la stratégie globale du gouvernement qui veut mettre fin à la mauvaise utilisation des armes à feu, exercer un meilleur contrôle à nos frontières des armes à feu qui entrent au Canada et accroître la sécurité publique.

Connaissant les liens qui unissent le député à l'Alberta, j'ajouterais qu'il est de plus en plus évident que les habitants de cette province partagent tout à fait notre point de vue.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice ne cesse de dire à la Chambre et à la population canadienne que, sur le chapitre du maintien de l'ordre, les chefs de police sont les experts à consulter.

Pourquoi le ministre ne souscrit–il pas à la position des chefs de police en faveur du rétablissement de la peine de mort et du retrait de l'article 745, s'il croit vraiment ce qu'il dit?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je perçois dans la question du député la reconnaissance implicite que les chefs de police sont effectivement favorables à l'enregistrement des armes à feu.

J'ajouterais que, sur le chapitre des armes à feu et sur bien d'autres aspects, la police souscrit au programme que le gouvernement met en oeuvre pour assurer la sécurité du public.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le prochain budget montrera aux Canadiens si le gouvernement a l'intention de bâtir le Canada ou de le détruire. Le bruit court que le gouvernement envisage de transférer en bloc non seulement des programmes sociaux, mais aussi des programmes de santé.

Étant donné que le ministre des Finances rencontrera ses homologues des provinces et des territoires demain, va–t–il aujourd'hui, à la Chambre, et demain, au cours de sa rencontre, expliquer clairement comment il s'y prendra dans le budget pour faire en sorte que la Loi canadienne sur la santé demeure inchangée et que les Canadiens aient accès aux soins de santé, peu importe l'endroit où ils vivent et peu importe qu'ils soient riches ou pauvres?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je rencontre effectivement les ministres des Finances demain. Je ne vais pas leur parler des détails du budget, pour les raisons que j'ai déjà données à maintes reprises à la Chambre. Cependant, nous allons sûrement discuter de la grande variété de relations qui existent entre les deux paliers de gouvernement et des répercussions qu'un prochain budget pourrait avoir sur elles.

Je peux toutefois dire à la députée d'en face qu'un gouvernement libéral n'abandonnera jamais la question des soins de santé qui est, en fait, l'une des plus belles réalisations du Parti libéral.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances peut–il expliquer à la Chambre comment on s'y prendrait, s'il y avait des transferts en bloc, pour faire respecter une norme pour les soins de santé et pour faire en sorte que la Loi canadienne sur la santé demeure intacte?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, après la présentation du budget, nous discuterons en détail de tous les points qu'il contient. Nous les expliquerons tous. Je n'ai pas à parler ici des questions qui pourraient ou non figurer dans le budget.

Cela dit, il est intéressant de constater que l'une des suggestions les plus concrètes de transferts en masse de pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, transferts auxquels la députée semble s'opposer, a été faite par le premier ministre de la Colombie–Britannique, un membre de son propre parti.

* * *

● (1500)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement.

En cette période budgétaire difficile, je crains vivement que nous n'assistions à l'érosion des institutions et processus nationaux, par exemple, notre capacité de faire de la recherche et de former des chercheurs au sein de nos centres, de nos ministères, de nos collèges et de nos universités.

Le ministre peut–il nous assurer qu'il va faire en sorte d'encourager la recherche originale et la formation de jeunes chercheurs au Canada?

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, à notre époque où nous devons faire plus avec moins, notre gouvernement a déjà fait preuve de leadership en lançant des initiatives comme le Réseau canadien de technologie, le fonds canadien de recherche médicale, le programme de partenariats technologiques, l'initiative concernant les industries de l'environnement, la phase II du CANARIE et PRECARN. Ces initiatives utilisent des ressources gouvernementales très limitées afin de promouvoir des efforts très substantiels dans le domaine de la science, de la recherche et de la technologie—des efforts qui permettent de satisfaire aux besoins des Canadiens et qui assurent des carrières intéressantes pour les jeunes.

Que le député soit rassuré. Même si les ressources du gouvernement fédéral sont restreintes à court terme, nous ferons tout pour nous montrer innovateurs, et pour veiller—avec l'aide de tous les Canadiens—à assurer à notre pays un avenir plus sûr.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le 27e rapport annuel de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui porte sur la période du 1er avril 1993 au 31 mars 1994.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en la sixième journée de cette initiative, de présenter à la Chambre, au nom des habitants de ma circonscription, la pétition nº 6. Les pétitionnaires souhaitent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson. La date de l'audition de sa demande est fixée au 11 avril 1995.

Les pétitionnaires que je représente veulent que nos rues soient plus sûres pour nos citoyens. Ils s'opposent à la pratique courante qui consiste à libérer les délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé intégralement leur peine.

Ils demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole en cette enceinte pour présenter 11 pétitions signées par plus de 2 000 résidents de plusieurs localités de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Mes électeurs estiment que les mesures de contrôle actuelles visant les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi sont plus que suffisantes pour assurer la sécurité du public et demandent donc au Parlement d'appuyer l'adoption de lois qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes dans la perpétration d'un acte criminel, d'appuyer l'introduction dans le Code criminel de nouvelles dispositions de contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des honnêtes citoyens à posséder et utiliser des armes à feu à des fins récréatives, d'appuyer l'adoption d'une loi qui aura pour effet d'abroger ou de modifier les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas permis d'améliorer la sécurité du public ou qui se sont révélées non rentables ou complexes au point d'être inefficaces ou inapplicables.

Je souscris à ces pétitions.

● (1505)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions au nom de mes électeurs. La première est signée par 25 personnes qui

demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés en vue d'y inclure l'expression «orientation sexuelle».

LES CARTES DE TUEURS

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition, qui porte 82 noms, demande que cette Chambre modifie les lois du Canada de façon à interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs et d'aviser les fabricants de ces cartes que leur produit sera confisqué et détruit s'il est acheminé au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. L'une d'elles prie le Parlement de modifier rapidement la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour établir dans la loi fédérale la pleine égalité des relations entre personnes de même sexe.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition comptant 44 signatures, qui m'a été envoyée par des gens de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent que nous garantissions en vertu de la Charte des droits et libertés que tous aient le droit d'être protégés contre la discrimination. Ils demandent au gouvernement du Canada de reconnaître ce principe, y compris en ce qui a trait à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de mes électeurs, qui sont préoccupés par la proposition d'inscrire l'orientation sexuelle dans la Loi sur les droits de la personne.

Tout comme eux, je m'oppose à ce projet.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de déposer en cette Chambre une pétition portant 1 080 signatures en provenance de mon comté.

Cette pétition dénonce le projet du gouvernement concernant les boîtes vocales. C'est avec plaisir et conviction que je me joins à ces nombreux pétitionnaires pour insister sur l'importance d'adapter les services aux bénéficiaires et non à l'appareil bureaucratique.

Ainsi, les résidants de Québec désirent attirer l'attention du Parlement sur les faits suivants: considérant que les personnes âgées sont naturellement plus démunies face à la technologie des boîtes vocales, et considérant que les personnes âgées ont droit à un service approprié, surtout en ce qui concerne leur demande touchant à la sécurité du revenu, ces pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation des boîtes vocales pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui trois pétitions; les deux premières viennent de la ville de Winnipeg et de sa région, dans la province du Manitoba. Elles portent 300 signatures sur papier rose et viennent de femmes de cette province qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: Les modifications proposées à la loi sur le contrôle des armes à feu par le ministre de la Justice sont indûment restrictives et entraîneront un gaspillage de ressources financières toujours plus minces, tout en s'attaquant aux droits de citoyens respectueux de la loi, sans rien faire contre la criminalité.

Ces femmes demandent au Parlement de faire deux groupes dans les dispositions prévues et de garder les mesures destinées à renforcer les patrouilles frontalières et les mesures portant sur l'utilisation criminelle des armes à feu, mais de renoncer à renforcer les contrôles sur la possession légitime d'armes à feu.

Il y a 300 signatures sur cette pétition venant de femmes du Manitoba et 900 signatures sur une pétition identique provenant d'hommes.

La troisième pétition, qui vient de Calgary, demande au Parlement d'appuyer des lois qui puniraient sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre leurs infractions, d'appuyer les nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux de la loi de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, et d'appuyer toute mesure législative qui abrogerait et modifierait les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui ne se sont pas révélées utiles pour la protection de la sécurité du public, ne sont pas financièrement efficaces ou sont trop complexes, ce qui les rend inefficaces ou impossibles à faire appliquer.

Je souscris à ces pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions.

La première fait valoir que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie et sont d'avis que le rôle des médecins canadiens est de sauver des vies, et non d'y mettre un terme.

• (1510)

À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de n'apporter aucune modification législative qui tendrait à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, dont je me dissocie, prie le Parlement de

modifier la Loi sur les droits de la personne afin de garantir la protection des individus contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CRTC

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux brèves pétitions à présenter.

La première a pour objet de demander au Parlement de veiller à ce que le CRTC reconnaisse que les Canadiens n'ont pas besoin d'être scandalisés pour se divertir et que le langage ordurier, la violence excessive et les scènes de sexe explicites ne sont pas indispensables aux divertissements de qualité.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, l'autre pétition a pour objet d'inviter le Parlement à prendre sans tarder des mesures pour protéger l'enfant à naître en modifiant le Code criminel.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plus de 290 électeurs.

Les pétitionnaires font valoir que la sécurité publique est la grande priorité du système de justice pénale et que les dispositions du Code criminel du Canada sur le contrôle des armes à feu doivent viser les criminels qui menacent cette sécurité.

Les pétitionnaires formulent les trois demandes suivantes au Parlement: Qu'il adopte des mesures législatives qui puniront sévèrement tous les criminels ayant recours à la violence; qu'il reconnaisse le droit de tous les citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu; et qu'il adopte des mesures législatives pour abroger ou modifier les dispositions actuelles sur les armes à feu qui ne favorisent pas la sécurité du public.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions signées par des électeurs de ma circonscription de Brandon—Souris.

La première pétition demande au gouvernement d'appliquer les dispositions du Code criminel qui interdisent le suicide assisté. Les pétitionnaires demandent en outre qu'aucune autre modification ne soit apportée à la loi pour sanctionner ou favoriser le suicide ou l'euthanasie passive ou active.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne, ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière qui donnerait à penser que la société approuve l'homosexualité ou les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter des pétitions sur ces deux sujets. La première pétition porte sur le suicide assisté. Les signataires demandent au Parlement de ne pas modifier la loi de manière à sanctionner le suicide assisté.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième série de pétitions porte sur les avantages sociaux à l'intention des conjoints de même sexe et la modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les habitants de ma circonscription qui ont signé ces pétitions recommandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de 32 électeurs de la circonscription de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région avoisinante, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum obligeant le Parlement à accepter ou à rejeter l'usage de deux langues officielles, le français et l'anglais, pour le gouvernement et les habitants du Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à présenter plusieurs pétitions à la Chambre.

Dans le premier cas, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite. Cette pétition a mon approbation.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans le deuxième cas, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y insérer une disposition similaire à l'article 611 du Code civil du Québec, prévoyant que les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands–parents.

À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations devraient être réglées par le tribunal. En outre, le grand–parent qui se voit accorder l'accès auprès de son petit–fils ou de sa petite–fille devrait avoir le droit de s'informer et d'être renseigné sur la santé, les études et le bien–être de l'enfant en question. J'approuve cela aussi.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 44 personnes de la région de Kingston qui demandent au Parlement de ne promulguer aucune autre loi, règlement ou décret sur le contrôle des armes à feu.

C'est avec plaisir que je dépose cette pétition en leur nom.

• (1515)

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 123. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Texte*]

Question nº 123—**M. Leroux:**

En ce qui concerne le Conseil de l'unité canadienne ou tout autre organisme dépendant ou travaillant pour le Conseil, *a*) y a–t– il eu une augmentation de budget annuel ou une augmentation des effectifs depuis janvier 1994, et si oui, à quelle date précise ont eu lieu ces augmentations et la description poste par poste de la répartition de ces augmentations, *b*) a–t–il entrepris ou donné à contrat un ou des sondages d'opinion publique auprès des Canadiens ou Québécois et si oui, quel était le libellé des questions et le résultat du ou des sondages question par question et *c*) quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui a trait au budget du Conseil pour l'embauche de personnel, ou l'affectation de personnel d'autres ministères pour cette année financière et la prochaine en chiffres réels?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Le Conseil pour l'unité canadienne n'est pas un organisme du gouvernement du Canada. Pour toute information concernant le Conseil, il faut s'adresser directement au Conseil.

L'adresse est: Conseil de l'unité canadienne, 2055, rue Peel, suite 475, Montréal, Québec, H3A 1V4. Tél: 514–843–4124.

[*Français*]

Le vice–président: Mes collègues, le secrétaire parlementaire a répondu à la question telle qu'indiquée. Les autres questions sont–elles réservées?

J'accorde la parole au député d'Abitibi sur un recours au Règlement.

M. Deshaies: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement concernant la question nº 86, que j'ai soumise le 29 septembre 1994, il y a plus de quatre mois, et au sujet de laquelle je n'ai reçu aucune réponse du gouvernement.

Normalement, le délai de réponse pour une question inscrite au *Feuilleton des Avis* est de 45 jours. Je demande donc au gouvernement une justification pour ce délai que je considère déraisonnable.

M. Milliken: Monsieur le Président, comme toujours, le gouvernement essaie de trouver les réponses à toutes les questions, et nous préparons celles–ci le plus rapidement possible. Je regrette, mais je n'ai pas aujourd'hui une réponse pour l'honorable député. Je poserai des questions à certains autres pour obtenir une réponse, que je déposerai ici en Chambre quand je l'obtiendrai.

Le vice–président: Après cette explication, les autres questions peuvent–elles être réservées?

M. Deshaies: Je reviendrai auprès du Président pour reposer ma question demain ou après–demain.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Mes collègues, la députée de Cumberland—Colchester en était aux questions et observations. Je crois qu'il lui reste encore huit minutes.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la question que le député a posée au sujet du cadre réglementaire, avant la période des questions, je dirai que le gouvernement espère consulter l'industrie pour définir les infractions et les classer selon qu'elles sont mineures, sérieuses ou très graves. Tout cela sera décidé par les fonctionnaires chargés de la réglementation en consultation avec le secteur dont nous parlons ici. Nous opterons pour la justice et la raison et, comme il a été dit, nous pourrons éviter que des infractions mineures nécessitent le recours aux tribunaux, ce qui fera économiser temps et argent.

En réponse à la deuxième question du député sur la façon de nous assurer que les responsables de la réglementation font leur travail de façon juste et honnête, je crois que la plupart de nos fonctionnaires, sinon tous, travaillent honnêtement pour gagner leur salaire et qu'ils n'essaieront pas de fermer les yeux sur des infractions telles que des conditions non hygiéniques dans un établissement d'inspection des viandes. Jamais ils ne fermeront les yeux sur une telle infraction, par suite de laquelle de la viande avariée pourrait se retrouver dans les comptoirs du supermarché et aboutir ensuite dans leur propre assiette.

Je suis convaincue que les responsables de la réglementation dans la fonction publique canadienne feront leur travail de façon honnête et sincère afin de s'assurer que tous les Canadiens ont accès à des aliments de bonne qualité qui ne présentent aucun danger pour leur santé.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je vais retourner à la question qui a été posée avant la période des questions. La députée n'y a pas répondu. C'est une question à deux volets.

Comme aucune nomination par décret n'a été refusée dans toute l'histoire du Canada, j'aimerais que la députée me dise si, selon elle, il serait préférable de procéder à un examen à l'étape de la candidature plutôt qu'à l'étape de la nomination.

Mme Brushett: Monsieur le Président, encore une fois, comme je l'ai dit avant la période des questions, je crois que de nombreux Canadiens désirent exercer des charges publiques au Canada. Ces gens s'engagent à servir la collectivité au niveau municipal, provincial ou fédéral.

• (1520)

Nous leur confions de lourdes responsabilités, mais c'est le choix qu'ils ont fait. Ils veulent servir la collectivité. Si nous assumions toutes les responsabilités assumées aujourd'hui de façon bénévole par les Canadiens, cela coûterait très cher à notre pays.

Lorsqu'il faut nommer une personne responsable au sein d'un comité dans notre pays, je crois que notre société est ouverte à toutes les suggestions venant de n'importe quel parti.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, je sais qu'à la Chambre, une réponse politique constitue parfois la seule réponse appropriée à donner. Or, la question est tellement directe.

Je la pose donc pour la troisième fois, et je vous prie de croire que je n'essaie pas de faire l'intéressant ou d'embêter le gouvernement. Ne serait–il pas plus approprié de charger le comité d'examiner les candidatures que l'on doit présenter à l'étape de la nomination? Les candidatures seraient ensuite soumises au cabinet du premier ministre qui choisirait parmi celles qui ont été retenues, ce qui rendrait le processus utile.

Si aucune personne n'a jamais dans toute l'histoire été refusée pour une nomination par décret, ce processus n'est sûrement qu'une comédie. Ne devrait–on pas procéder d'abord à la proposition de candidatures suivie d'un examen? Après quoi, la nomination n'aurait pas à faire l'objet d'un examen.

Mme Brushett: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire. Je crois que c'est faire injure à l'intégrité des Canadiens. Si leur candidature est proposée à n'importe quel palier de gouvernement, ils devraient participer à la vie démocratique de notre pays.

Il a été dans notre intérêt tout au long de l'histoire de notre gouvernement de porter attention à ces candidatures.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après–midi à la Chambre pour participer au débat du projet de loi.

J'examinais mes notes, et je me suis rendu compte qu'elles avaient été rédigées en octobre dernier. Nous ne travaillons pas très vite. Je vais tâcher de me rafraîchir la mémoire en parlant d'après mes notes.

Je vais exposer les inquiétudes que m'inspire la mesure à l'étude et en quoi elle va toucher les agriculteurs de ma région. Quand je discute avec eux et que je leur dis que les amendes pourraient osciller entre 100 000 $ et 250 000 $ en cas de violation du règlement, ils lèvent les bras en l'air en disant qu'ils n'ont jamais possédé autant d'argent et en se demandant comment ils pourraient bien payer une pareille amende. Je les rassure toujours en leur disant de considérer le côté positif, puisqu'ils n'ont pas eu à payer l'amende; à la vitesse dont le gouvernement actuel agit, le dollar canadien vaudra probablement moins qu'un peso mexicain, de sorte que cette amende ne représentera peut–être pas grand–chose. Cela les rassure que les choses n'évolueront pas trop vite.

Par exemple, si l'amende est supérieure à 2 000 $, la personne visée par le procès–verbal peut demander à conclure une transaction. Le ministre peut exiger le dépôt d'une caution comme garantie de respect de la transaction. La caution sera rendue lorsque le ministre estimera que la personne a exécuté la transaction de façon satisfaisante.

Peu importe, au fond, si le contrevenant estime avoir exécuté la transaction, car c'est le ministre qui décidera. Cela m'inquiète un peu.

Si le ministre décide ensuite que la personne qui a conclu une transaction ne l'a pas exécutée, il peut imposer une sanction deux fois plus lourde que la sanction initiale et confisquer la caution. C'est un pouvoir très important. Je ne vois pas comment cette loi peut accorder ce pouvoir ni pourquoi elle devrait le faire, à moins qu'il n'y ait entente entre le contrevenant et le conseil d'arbitrage sur le fait qu'il y a eu inexécution.

Le conseil d'arbitrage nommé par le ministre et la commission de révision nommée par le gouverneur en conseil se prononceront sur les différends et les règlements entre acheteurs et vendeurs. La commission reverra la décision du ministre à la demande de la personne soupçonnée d'être en infraction. La procédure me paraît bonne et elle pourrait probablement marcher, mais je me demande quand on jugera qu'il y a eu exécution ou inexécution.

• (1525)

Le projet de loi C–61 alourdit considérablement l'amende prévue pour certaines infractions, à ne pas confondre avec les contraventions, faisant l'objet de sanctions monétaires prévues par diverses lois dans le domaine agricole. Ainsi, le projet de loi modifie la Loi relative aux aliments du bétail en portant de 1 000 $ à 250 000 $ les sanctions pour infraction punissable sur acte d'accusation. La hausse paraît énorme, et j'espère ne jamais avoir à payer une somme pareille, parce que ce serait la faillite. Cela vise à dissuader ceux qui songeraient à commettre une infraction qui donnerait vraisemblablement lieu à une mise en accusation.

Le conseil d'arbitrage et les tribunaux de révision comptent parmi les points les plus litigieux. Chacun de ces organismes comprend en ce moment de trois à cinq membres, mais le projet de loi C–61 supprime le plafonnement du nombre de membres. J'estime que c'est là une très grave erreur. Il devrait y avoir un plafond, car il peut s'ensuivre une autre organisation bureaucratique pouvant comprendre jusqu'à 20 ou 30 membres. Nous savons ce que coûterait l'administration d'un conseil ou d'une commission de cette envergure. Nous pourrions aussi assister à de nouvelles nominations partisanes qui bénéficieraient à des gens sans emploi étroitement liés aux autorités politiques en

place. Ce serait une belle occasion de leur trouver un nouveau travail. Je ne crois pas que nous ayons besoin de cela.

Le processus de sélection que nous connaissons ne décourage en rien les nominations partisanes. Je crois que cela a été souligné cet après-midi.

Beaucoup de pouvoirs sont conférés au ministre. Il peut décider de traiter une contravention comme une violation ou une infraction et il a la latitude voulue pour fixer, réduire ou augmenter les amendes. Il n'y a pas beaucoup de dispositions traitant de l'obligation de rendre compte dans ce projet de loi.

Je suis vraiment inquiet quand je vois de tels pouvoirs conférés à un conseil ou à un ministre. Même les tribunaux ne semblent pas capables de résoudre très efficacement certaines de ces questions, et il faut parfois discuter longuement afin de déterminer s'il s'agit d'une violation grave, modérée ou simplement mineure.

Conformément à un amendement que nous proposons à l'article 23, toute mention relative à une violation serait gardée au dossier pendant au moins 10 ans. J'estime très important que cet amendement soit accepté si le projet de loi est adopté.

Quant à l'article 28, il propose une modification visant à supprimer le plafond concernant le nombre de membres du conseil d'arbitrage. L'amendement proposerait de maintenir ce plafond. Je serais en faveur de cet amendement prévoyant un plafond, car nous ne voulons pas d'un conseil d'arbitrage ou d'une commission de révision qui comprend une trentaine de personnes et dont les coûts de fonctionnement sont, à notre avis, prohibitifs.

Un amendement interdisant à un fonctionnaire de faire partie du conseil d'arbitrage est par ailleurs indispensable. J'aurais beaucoup de réserves à ce qu'un fonctionnaire fasse partie d'un conseil d'arbitrage ou d'une commission de révision, car j'estime que le contrevenant aurait alors très peu de chance d'avoir une audience juste.

L'importation illégale et non déclarée de produits végétaux, de viandes ou de produits de viande est un grave problème, puisque nous pourrions avoir à verser des millions de dollars pour circonscrire ou enrayer des maladies des végétaux ou des animaux introduites au Canada. À mon avis, l'affaire Grandin nous a donné un excellent exemple de ce qui pourrait se produire lorsqu'un tribunal ou le gouvernement est saisi d'une affaire. Quand du blé Grandin a été importé illégalement au Canada, le ministère de l'Agriculture a, pour une raison ou pour une autre, outrepassé ses pouvoirs, il a retiré aux agents des douanes et de l'accise leurs pouvoirs en matière d'importation et il a permis que se poursuive l'importation de cette denrée. À mon avis, cela a constitué une violation très grave à la Loi sur les douanes. Voilà un autre exemple qui montre de façon très éclatante à quel point un ministre ou un ministère disposant de trop de pouvoirs peut escamoter les problèmes et prendre de mauvaises décisions.

Le processus actuel prévoit des poursuites devant les tribunaux, et nous avons pu constater qu'il n'a pas été très efficace. Dans le système actuel, outre les poursuites au criminel, ce qui entraîne des frais judiciaires et des délais, il existe peu de solutions de rechange pour faire respecter la loi.

• (1530)

Il est proposé dans le projet de loi qu'on établisse une procédure d'étiquetage dans les ports d'entrée canadiens dans le but de régler ce problème d'une manière plus efficace et plus efficiente.

Si les tribunaux ne peuvent régler efficacement ce problème, comment cette loi pourra-t-elle le faire à l'aide d'un processus d'étiquetage? Des sanctions seront imposées, et le travail administratif lié aux amendes et aux violations sous le régime de huit lois connexes constituera un énorme fardeau pour le ministre ou le ministère.

Quand je lis, dans la Loi sur les engrais, que les violations peuvent entraîner, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire une amende allant de 500 $ à 50 000 $, et par mise en accusation, une amende maximale de 250 000 $, cela m'effraie. Je me demande qui sera assujetti à la loi. Ce ne peut être les agriculteurs parce que cela les ruinera. Il va falloir que ce soit les multinationales ou les grandes entreprises, qui peuvent vraiment être assujetties à cette loi.

La simplification globale du processus de réglementation est un objectif noble, tout comme le sont la réduction des coûts et du fardeau réglementaire qui en découle. Mais le ministre exercera-t-il ces pouvoirs supplémentaires d'une manière équitable? C'est la question qu'il faut se poser. Si le ministre, le ministère ou le tribunal favorise les contrevenants puissants comme les multinationales et les grandes entreprises au détriment des particuliers, nous serons aux prises avec un énorme problème d'équité et, sans doute, de discrimination.

Il n'est que juste que nous examinions attentivement ce projet de loi pour régler certains des problèmes qui ont été signalés aujourd'hui au sujet de l'établissement du tribunal et du conseil d'arbitrage.

Parmi les contraventions qui pourraient être traitées comme des violations se trouvent les installations non hygiéniques d'un établissement de transformation des viandes. Cette question en soulève une autre que nous avons abordée ce matin: Ce domaine est-il de compétence fédérale ou provinciale? Nous risquons de nous retrouver devant un conflit entre cette loi et certains mécanismes et organismes réglementaires provinciaux. L'étiquetage trompeur de produits agricoles est une question très simple. Elle tombe plus ou moins dans un important champ de compétence fédéral. Par contre, l'autre question pourrait poser des problèmes.

Une autre question grave réside dans le fait de sortir un animal de la quarantaine et de le commercialiser, ce qui pourra mettre en danger la santé des consommateurs et peut-être même nuire à certaines industries. Cet aspect pose un problème de plus en plus préoccupant, au moment où l'on voit apparaître des commerces d'animaux sauvages de ferme, notamment des autruches, des émeus et autres produits spécialisés.

Le principal objectif, qui s'appelle le respect de la loi, plutôt que l'imposition de sanctions, semble valable. Nous devons cependant éviter des conditions trop peu contraignantes, car

certains se contenteraient de payer une légère amende tout en continuant de ne pas se conformer.

Transports Canada et Emploi et Immigration appliquent ce genre de procédé, mais je ne crois pas qu'il ait été très efficace dans certains cas, en particulier celui de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

La loi confère des pouvoirs étendus au ministre qui peut non seulement appliquer les règlements, mais en créer. Une loi qui permet de modifier les règlements et les conditions de son observation pendant qu'elle est en vigueur constitue une loi douteuse.

Je trouve également préoccupant que des décisions puissent être désignées comme des violations ou des infractions. Il appartient également au ministre ou à ces organismes de décider si un acte constitue une infraction mineure, grave, très grave ou si c'est un cas d'inobservation. Ce pouvoir risque d'engendrer un système qui apportera plus de problèmes que de solutions, et je ne crois pas que ce soit ce que nous voulons.

Le ministre a le pouvoir de décider si un acte constitue une contravention ou une violation. Cela m'apparaît tout à fait inacceptable. Nous devons avoir de meilleures directives, un système qui définisse mieux ce qui constitue une infraction ou un cas d'inobservation.

• (1535)

Je tiens à prévenir sans ambages la Chambre que nous refusons d'adopter une loi ou des règlements qui, une fois de plus, accorderont aux particuliers moins de pouvoirs ou moins de possibilités de se faire entendre qu'aux sociétés ou aux multinationales. C'est déjà trop souvent le cas.

Dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, les chemins de fer étaient forts d'une disposition dite de non–exécution. Elle prévoyait des sanctions pécuniaires. La loi a été appliquée pendant 10 ans. Or, aucune compagnie de chemin de fer ne s'est vu infliger de sanction pécuniaire pour non–exécution de la loi.

Voilà précisément pourquoi la Chambre devrait hésiter à adopter ce projet de loi avant que nous ne lui ayons apporté certains amendements. Cela reviendrait en quelque sorte à substituer la dictature à la démocratie.

Comme je l'ai déjà dit dans mes discours à la Chambre, lorsque je me penche sur les politiques agricoles élaborées à la Chambre, j'ai l'impression que le présent gouvernement libéral est aveuglé par la poussière. Il ne peut pas voir les conséquences qui en découlent, comment telle ou telle mesure affectera les agriculteurs ou les producteurs.

Il serait bon de commencer par enlever la poussière en agitant les bras et de se dire: «C'est le producteur, pris individuellement, qui va subir les conséquences. Donnons–lui une chance et veillons à ce qu'il reste prospère et productif. Sinon, nous ne réussirons jamais à redresser la situation financière ou économique de notre pays.»

J'espère que le ministre a prêté une oreille attentive cet après–midi et qu'il est bien conscient que la cause de l'agriculteur me tient constamment à coeur. L'agriculteur, c'est lui qui m'a envoyé ici. Je suis son porte–parole.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires, ou SAP comme on les appelle couramment. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui élargira l'éventail des outils d'exécution dont disposent les inspecteurs du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire lorsqu'ils sont confrontés à des violations des règlements.

À l'heure actuelle, le ministère a trop souvent recours aux poursuites criminelles. C'est souvent la seule option dont disposent les inspecteurs de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments du ministère lorsqu'ils sont confrontés à des violations des lois du pays en matière de santé et d'innocuité des aliments et des animaux.

La création des SAP mettra à la disposition des inspecteurs toute une gamme de sanctions pécuniaires, de sorte qu'ils n'auront plus à recourir à la saisie et à la détention des produits et aux poursuites judiciaires, avec tous les retards et les coûts que cette façon de procéder entraîne pour les contribuables.

En principe, les sanctions administratives pécuniaires ne sont pas des amendes, mais j'utiliserai ce mot pour simplifier mes propos. Les amendes iront initialement de 50 $ à 6 000 $, selon la gravité de la violation. Toutefois, le projet de loi donnera au ministère la possibilité d'imposer des amendes pouvant atteindre 15 000 $ dans les cas très graves d'inobservation de nos règlements.

Ces amendes ou sanctions pécuniaires ne seront pas perçues sans qu'il y ait une voie de recours. Toute personne considérant une amende comme non justifiée pourra interjeter appel et ainsi se prévaloir d'un processus qui comportera un examen ministériel, un examen par un tribunal indépendant et, au besoin, une saisine de la Cour fédérale du Canada.

Il faut souligner que cette façon de procéder met l'accent sur le respect de la loi et non uniquement sur la punition des contrevenants. Les SAP permettront au ministère de négocier avec les contrevenants des solutions à l'inobservation des lois. Les amendes pourront être réduites ou supprimées si l'industrie apporte des correctifs, par exemple, des modifications aux procédés de transformation.

Des mesures correctives immédiates se traduisent par un meilleur produit, un accroissement de la santé et de la sécurité, une application plus efficace des lois et la protection de la réputation du Canada, en tant que pays possédant des normes de haute qualité en matière de surveillance des produits agroalimentaires. Sur le marché actuel où la concurrence est très vive, il ne fait aucun doute que nous devons faire de notre mieux pour rehausser notre réputation sur le chapitre de la qualité et, en fin de compte, livrer des produits alimentaires de haute qualité aux consommateurs du monde entier.

• (1540)

Afin de s'assurer que le système fonctionne aussi efficacement que possible et d'éviter les appels peu sérieux, le gouvernement offre l'option d'une réduction de l'amende. Les contrevenants qui paieront leur amende sans demander une révision verront le montant de la sanction réduit de 50 p. 100.

Les révisions coûtent cher et d'autres ministères à l'étranger recourent à cette option avec beaucoup de succès. Bien que certains puissent estimer que le système de sanctions administratives pécuniaires va à l'encontre du but recherché, permettez–moi de rappeler aux députés que ce système insiste sur le respect des lois et non sur le châtiment. Le ministère ne voit pas cette initiative comme une façon de faire de l'argent. Il se fera un plaisir de réduire, voire d'annuler, une amende si le contrevenant est disposé à respecter les règlements en vigueur au Canada.

Même si les poursuites pénales demeureront une possibilité, les sanctions administratives pécuniaires inciteront davantage les gens à respecter les règlements et permettront à la Direction générale de prendre des mesures plus efficaces contre les contrevenants. Les sanctions administratives pécuniaires amèneront les importateurs à observer davantage les règlements, ce qui contribuera à créer un terrain d'égalité pour l'industrie locale.

Cette mesure du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est compatible avec les initiatives prises par d'autres ministères et avec le cadre de réglementation en vigueur au Canada. Transports Canada utilise déjà un régime de sanctions administratives pécuniaires. Le régime que l'on envisage d'adopter au ministère s'inspire en grande partie du régime utilisé au ministère des Transports. D'autres ministères songent également à adopter ce régime.

Ce régime a été mis au point en collaboration avec le ministère de la Justice dans le cadre du Programme de valorisation de l'action réglementaire. L'un des buts de ce programme était d'examiner les solutions de rechange aux poursuites pénales dans les cas d'infractions aux règlements. Très souvent, on estime que les poursuites pénales sont trop sévères, car ces mesures peuvent mener à l'établissement d'un casier judiciaire et même à l'incarcération. Il s'agit d'une autre étape dans la réalisation de notre objectif de décriminaliser les infractions aux règlements.

Les politiques de réglementation fédérale favorisent l'utilisation de solutions de rechange le moins coercitives possible, et les SAP fourniront précisément au ministère et à la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments une solution de rechange moins coercitive.

Je suis heureux de constater que ce régime de sanctions administratives pécuniaires a l'appui non seulement d'un certain nombre de ministères fédéraux, mais aussi d'associations de l'industrie, qui le recommandent vivement. Ce dernier appui est à mon avis le plus important, non seulement parce que le système à été réclamé par le secteur et nos agriculteurs, mais aussi parce que c'est le secteur lui–même qui devra s'en accommoder.

Lors de récentes consultations, les associations de ce secteur ont recommandé l'application active des normes nationales aux produits importés. Cela parce que l'industrie canadienne doit bénéficier des mêmes règles du jeu si elle veut rester concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Pour le Canada, il est important également de protéger sa réputation internationale par des normes de santé et de sécurité de haute qualité dans le domaine de l'agriculture et des produits agroalimentaires. Les sanctions administratives pécuniaires sont une recommandation issue de l'étude ministérielle sur l'application des règlements entreprise en 1992.

L'objectif de l'approche fédérale est de créer un régime qui soit non seulement efficace du point de vue économique, mais aussi suffisamment souple et capable de s'adapter aux nouvelles façons de travailler. Le gouvernement et le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire exigent un système qui soit plus efficace sur le plan financier et mieux approprié.

Pour moi, le système des sanctions administratives pécuniaires répond à tous ces critères. Je dois faire remarquer que ce système est également celui qu'utilise le département de l'agriculture des États–Unis, et on a pu constater qu'il était très efficace et qu'il améliorait le respect de la réglementation. Le système que nous proposons nous permettra d'harmoniser notre application de la réglementation avec celle des États–Unis et également avec celle de certains de nos partenaires commerciaux européens qui utilisent le même type de système.

Une meilleure application de la réglementation aidera l'industrie au Canada, mais améliorera aussi sa compétitivité à l'échelle mondiale. Un respect accru de la réglementation garantira que les produits canadiens exportés conservent leur excellente réputation au niveau international. Cela parce que le ministère pourra prendre des mesures efficaces contre les importateurs ou les compagnies canadiennes qui commercialisent des produits qui ne sont pas conformes aux normes canadiennes d'hygiène, de sécurité ou de qualité.

• (1545)

L'entreprise sera heureuse d'avoir des règles très claires qui lui permettront d'améliorer son respect de la réglementation et qui élimineront les injustices dans le système. Quant à la communauté agricole, elle appréciera le renforcement de l'application de la réglementation aux frontières, l'amélioration de l'équité dans l'application de la réglementation aux diverses marchandises et la promotion de la mise en marché des produits canadiens.

Ce système met en évidence la responsabilité conjointe du gouvernement et de l'industrie dans le domaine de l'application des règlements. C'est en consultant l'industrie que le gouvernement a pu parvenir à un système qui fonctionnera pour le bien de tous. Un système qui donnera aux inspecteurs du gouvernement une plus vaste gamme de réponses lorsqu'ils se trouveront devant des infractions à la réglementation. Un système qui porte sur le respect de la réglementation plutôt que sur la punition, puisqu'il permet la levée ou la réduction des sanctions pécuniaires lorsque le contrevenant s'engage à prendre des mesures correctives pour assurer, à l'avenir, le respect intégral de la réglementation.

La compétitivité de l'industrie s'en trouvera améliorée, d'une part sur le marché intérieur, puisque les mêmes normes s'appliqueront indistinctement aux produits importés et aux produits canadiens, et d'autre part à l'étranger, puisque l'excellente réputation de nos produits sera protégée.

Je tiens à féliciter notre ministre de l'Agriculture qui a fait un travail extraordinaire dans le domaine de la détermination des problèmes et qui a tenu de vastes consultations sur cette question et de nombreuses autres. Une fois le processus terminé, il en est arrivé à une solution raisonnable et facilement applicable. Je désire remercier et féliciter notre ministre.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ce qui m'intéresse surtout dans cette mesure législative, c'est ce qui a trait à la commission. Je crois comprendre qu'il

s'agit d'un mécanisme de règlement des différends ou d'un moyen de traiter toute infraction à l'aide d'un processus judiciaire.

Dans l'intérêt de la justice naturelle, une sorte de procédure équitable doit être établie, par exemple, le recours à un arbitre impartial et la possibilité d'une audience. Toutefois, vu les antécédents des organismes quasi judiciaires qui existent aujourd'hui au sein du gouvernement—je prends pour exemples la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et la Commission nationale des libérations conditionnelles où les nominations se font par décret, sur la base de favoritisme, parce que les personnes en question sont des amis de ministres ou bien des amis d'autres députés libéraux—comment peut–on croire à l'impartialité du système?

Ce qui me fait hésiter à appuyer un tel projet de loi, c'est que je me demande comment l'on va s'attaquer à ce problème, en raison de ce qui figure au paragraphe 4.1(2):

> Les membres sont nommés en raison de leurs connaissances et de leur expérience dans le domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire et au moins le président et un autre membre sont obligatoirement choisis parmi les avocats ou notaires inscrits respectivement, depuis au moins dix ans, au barreau d'une province ou à la Chambre des notaires du Québec.

Comment peut–on avoir la garantie que la nomination des personnes choisies pour être membres de cette commission ne va pas causer les mêmes problèmes que la nomination de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou de la Commission nationale des libérations conditionnelles? Ces commissions avaient apparemment des gens qualifiés. Pourtant, quand il s'agit de prendre des décisions, elles s'écartent grandement des préoccupations du public et les décisions rendues sont très discutables. Or, la mesure dont nous sommes saisis n'offre pas grand–chose pour rassurer les Canadiens à cet égard.

• (1550)

Je ne suis pas avocat, mais je sais qu'il y en a beaucoup de l'autre côté de la Chambre qui semblent apprécier l'idée de concevoir des lois que seuls les avocats peuvent comprendre. Il y a une chose qui me préoccupe particulièrement, toujours au sujet d'une procédure quelconque liée à la justice naturelle, c'est la nécessité d'adopter une formule équitable.

Certains articles du projet de loi C–61 indiquent que les règles en matière de preuve ne s'appliquent pas lors des audiences. Encore une fois, je demande aux ministériels s'ils peuvent me dire pourquoi les règles en matière de preuve ne s'appliqueraient pas lors d'audiences, si vraiment nous voulons une procédure juste et équitable pour régler les préoccupations ou toute question qui pourrait faire l'objet d'une audience.

Si je compare le traitement qu'on réserve à certains problèmes dans ce projet de loi et le cas de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, je constate que tout le processus est orienté non pas selon les préoccupations des Canadiens exprimées par l'intermédiaire du ministre ou du député, mais plutôt selon les idées de groupes d'intérêts particuliers qui souhaitent peut–être que le processus décisionnel joue en leur faveur.

Compte tenu de toutes ces questions, quand on parle d'organismes quasi judiciaires, favorise–t–on réellement un système juste et dépourvu de favoritisme qui bénéficiera à toute la société?

Le ministre de l'Immigration et le solliciteur général sont restés très vagues dans le traitement des détails du projet de loi. Chaque fois qu'un problème se pose ou qu'on entend des plaintes, ils prennent garde de ne pas s'engager en disant qu'ils ne peuvent pas faire d'ingérence dans le processus, parce qu'il s'agit d'un organisme quasi judiciaire et parce que ce serait dépasser leurs compétences.

La question que je pose à tous les ministériels est la suivante: Le ministre ne devrait–il pas être tenu responsable de tout ce qui se passe dans son ministère? Pourquoi refiler la question à un organisme quasi judiciaire, ce qui lui permettra de se défiler? Je n'approuve pas la façon dont fonctionnent certains de ces mécanismes de règlement des différends.

Ça m'intéresse réellement de voir qu'on y fait aussi souvent mention de la commission. Souvent, celle–ci prend ses distances par rapport au ministre, enlève du processus de prise de décision une part importante de responsabilité et soulage le ministre de ses responsabilités et de son obligation de rendre des comptes. Même si ce n'était que pour cette raison, je ne pourrais pas appuyer ce projet de loi.

Le vice–président: Le député a posé un certain nombre de questions au cours de son intervention, ce qui laissera peut–être perplexes les gens qui nous regardent. En fait, le ministre peut profiter de la période des questions et observations pour répondre à ces questions.

La députée de Cumberland—Colchester s'est levée en premier. Je lui cède la parole; ce sera ensuite le tour de son collègue, à sa droite.

• (1555)

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, à maintes reprises pendant le débat sur le projet de loi dont est saisie cette honorable Chambre, le député a parlé d'ingérence de la part du ministre: «Quelle garantie ce projet de loi nous offre–t–il qu'il n'y aura pas ingérence?»

Je pense que les députés se contredisent. D'abord, ils disent ne pas vouloir d'ingérence, puis ils demandent pourquoi le ministre n'assume pas l'entière responsabilité et n'intervient pas. Les deux ne vont pas ensemble.

J'aimerais demander au député combien de fois il a été question aujourd'hui d'ingérence à propos du solliciteur général et de la Commission des libérations conditionnelles. Combien de fois le député a–t–il entendu parler de l'ingérence du solliciteur général dans les affaires de la Commission des libérations conditionnelles?

M. Hanger: Monsieur le Président, à mon avis, si la Commission des libérations conditionnelles ou tout autre organisme quasi judiciaire fait une grave erreur, quelqu'un devrait en répondre et les têtes devraient rouler, ce qui n'est pas le cas.

Nous savons que la Commission des libérations conditionnelles a déjà pris des décisions épouvantables qui ont mis en danger la vie et la sécurité des Canadiens. Je ne prétends pas que l'organisme quasi judiciaire qui sera mis sur pied par le ministre fera de même, mais nous parlons quand même d'imposer des amendes

substantielles. En bout de ligne, quelqu'un, quelque part, doit être responsable.

Dans ce système quasi judiciaire la commission prend des décisions et le ministre peut s'en laver les mains sous prétexte que la commission a reçu les pleins pouvoirs. Qui est responsable? Est–ce la commission? Ses membres ne sont pas élus. À mon avis, le ministre ou les tribunaux, qui sont souvent appelés à résoudre ces litiges, devraient être l'autorité suprême en la matière.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Calgary–Nord–Est, en particulier au sujet des paragraphes 14(1) et (2) sur les personnes crédibles qui siégeraient au tribunal. J'ai aussi écouté le député d'en face qui a maintes fois déclaré qu'il devrait y avoir des personnes crédibles à la Commission des libérations conditionnelles. Je dois en convenir, car, moi aussi, c'est ce que je voudrais.

Cependant, qui serait plus crédible pour siéger à ce tribunal qu'une personne possédant de solides connaissances en agriculture et en droit? Le député peut–il me dire qui serait encore plus crédible?

M. Hanger: Monsieur le Président, regardons comment la Commission des libérations conditionnelles et celle de l'immigration et du statut de réfugié ont géré leurs dossiers jusqu'à maintenant. Les membres de ces commissions sont nommés supposément en raison de leurs solides compétences.

En réalité, qu'est–ce qui se passe? On nomme des amis des ministres, des amis du Parti libéral et, avant lui, du Parti conservateur, de sorte que ces commissions renferment parfois des membres non compétents. Peut–on me dire ce qui empêchera cette situation de se produire avec ce tribunal particulier, dont les membres seront nommés par décret? Rien du tout.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, d'après les observations entendues au cours du débat d'aujourd'hui, je pense qu'on reconnaît que le processus établi aux termes du projet de loi doit comprendre l'établissement d'un tribunal chargé de traiter les différends et les infractions alléguées.

De toute évidence, l'établissement de ce tribunal en tant qu'organisme quasi judiciaire a pour seul objet de retirer la procédure décisionnelle de mon cabinet, qui est un cabinet politique, pour le confier à un organisme, un tribunal indépendant non soumis à l'influence des événements de la vie politique. Ce qui justifie l'établissement d'un tribunal quasi judiciaire chargé de cette responsabilité, c'est strictement le besoin de ne pas donner à cette responsabilité la moindre apparence d'une ingérence politique. On se serait attendu que les députés réformistes accueillent bien cette indépendance et conviennent que le fonctionnement d'un tel tribunal ne soit pas soumis à des considérations politiques.

• (1600)

Enfin, comme le député de Prince–Albert l'a fait remarquer plus tôt aujourd'hui, je rappelle que, si une décision rendue par le tribunal soulève des interrogations, il sera possible d'en appeler auprès de la Cour fédérale du Canada.

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie le ministre de son explication claire. C'est un peu, ainsi que je le pensais, comme le tribunal quasi judiciaire qu'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Celle–ci est aux prises avec toutes sortes de problèmes; le ministre responsable est réticent à intervenir quand il le devrait, alors qu'il le fait quand il ne le devrait pas. La Cour fédérale, qui a déjà du retard dans les affaires d'immigration, aura sans doute un arriéré encore plus grand avec les problèmes liés à l'agriculture.

À mon avis, la commission de révision qui est proposée sera tout aussi inadéquate que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou que la Commission des libérations conditionnelles.

Le vice–président: La période prévue est maintenant écoulée, à moins qu'il y ait consentement unanime pour poursuivre. Ce n'est pas le cas.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.) propose: Que le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, au nom du gouvernement, et en particulier de mon collègue le ministre des Transports, je suis heureux de lancer le débat sur le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Cette mesure renferme trois changements précis à la loi actuelle. Deux modifications sont liées aux problèmes de transport du grain vers les ports aux fins d'exportation. La troisième

modification, qui supprime les subventions au transport du blé vers le Mexique, vise à faciliter l'accès continu à ce qui est un très important marché d'Amérique latine pour le Canada.

Je signale tout de suite que les modifications apportées par le projet de loi C–66 ne remplacent en aucune façon l'importante réforme du système de manutention et de transport du grain que nous proposerons plus tard au cours de la présente session. Cette mesure législative vise plutôt à respecter l'engagement pris par le gouvernement envers les représentants du secteur de l'agriculture et de l'industrie des céréales. Cet engagement portait que le gouvernement allait s'occuper de certaines questions particulières qui ont occasionné des retards importants et d'autres problèmes au système canadien de transport du grain, particulièrement depuis environ un an.

Étant donné qu'il est essentiel, du point de vue administratif, que ces modifications soient adoptées avant le début de la campagne agricole 1995–1996 dans l'ouest du Canada, le gouvernement a déposé le projet de loi à l'étude en décembre dernier. Nous exhortons les députés à adopter rapidement ce projet de loi afin qu'il puisse entrer en vigueur avant le début de la prochaine campagne agricole.

• (1605)

Quant aux éléments de la réforme plus étendue de ce secteur d'activité, nous nous en occuperons dès que possible après le dépôt du prochain budget fédéral.

L'une des modifications apportées par le projet de loi C–66 mettra fin au retour vers l'ouest, c'est–à–dire au transport subventionné des céréales à destination des États–Unis qui, après avoir été expédiées à Thunder Bay, sont ramenées vers l'Ouest, à Fort Frances ou à Winnipeg, afin d'être acheminées vers le Sud, donc vers leur destination finale.

Cette pratique a été instaurée parce que, grâce aux subventions au transport, il en coûte moins cher aux expéditeurs d'envoyer le grain à Thunder Bay à des tarifs subventionnés puis de l'acheminer vers les États–Unis à des tarifs commerciaux, que de l'expédier directement aux États–Unis à des tarifs commerciaux.

Si l'on prend Winnipeg comme point de référence, on constate que le retour vers l'ouest allonge le trajet d'environ 450 milles dans le cas du Canadien National et de quelque 860 milles dans le cas du Canadien Pacifique. De toute évidence, cette pratique est inefficace; elle ne fait que prolonger le cycle de rotation des wagons et rend l'utilisation du parc de wagons à grain beaucoup moins efficace. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest n'a jamais été conçue pour favoriser ce retour vers l'Ouest des céréales et tout le monde s'entend pour dire qu'il faut mettre un terme à cette pratique.

Si le projet de loi C–66 est adopté, la modification mettant fin à cette pratique entrera en vigueur au plus tard le 1er août 1995, soit au début de la prochaine campagne agricole. Elle pourrait entrer en vigueur à une date antérieure fixée par décret s'il y a consensus au sein de l'industrie céréalière à ce sujet.

Je dois signaler que presque tous les représentants de l'industrie avec qui j'ai abordé la question, à quelques exceptions près, ont affirmé que la meilleure date pour l'entrée en vigueur de ce changement coïnciderait avec le début de la prochaine campagne agricole, soit le 1er août.

Le projet de loi C–66 prévoit également la création, aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, d'un système de droits de stationnement et de droits de stockage des wagons chargés de grain ou d'autres céréales ou produits. Le projet de loi prévoit aussi des avantages économiques pour le chargement ou le déchargement rapide des wagons.

Les droits de stationnement sont imposés à tout expéditeur qui ne charge ou ne décharge pas un wagon, un navire ou un camion avant la fin du délai convenu, que ce soit au point d'origine ou au point de destination. Les droits de stockage des wagons ressemblent aux droits de stationnement, mais sont associés au temps excessif écoulé avant qu'ils ne soient déchargés. Un expéditeur peut profiter d'avantages économiques pour le chargement ou le déchargement du grain en moins de temps que ce qui est considéré comme normal ou raisonnable dans les circonstances.

Conformément à ce projet de loi, les sociétés ferroviaires pourraient imposer des droits de stationnement et de stockage pour des retards dans le chargement ou le déchargement des wagons. Cette mesure encouragerait une meilleure rotation des wagons, qui est manifestement importante dans notre système de transport du grain qui ne compte déjà pas trop de wagons.

En outre, cette modification entrerait en vigueur au début de la prochaine campagne agricole, soit au plus tard le 1er août 1995, ou encore par décret avant cette date.

En contrepartie des droits de stockage et de stationnement et des avantages économiques pour le chargement ou le déchargement rapide des wagons, il faut veiller au rendement des sociétés ferroviaires. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit déjà que des sanctions soient imposées aux sociétés ferroviaires qui ne respectent pas leurs obligations en matière de transport du grain. Cette disposition existe depuis que la loi a été promulguée, il y a 10 ans environ. Il ne nous est donc pas nécessaire de modifier la loi pour qu'elle prévoie des sanctions à l'égard du rendement des sociétés ferroviaires.

Ce qui manque pour l'application de ces sanctions, c'est un règlement précis qui rende effective la disposition de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest concernant le rendement des sociétés ferroviaires. J'ai le plaisir d'informer la Chambre que le travail de recherche et d'analyse qui s'imposait a été fait. On a établi un projet de règlement sur le rendement des sociétés ferroviaires et un tel règlement pourrait être présenté très rapidement au besoin. Je le signale pour des raisons d'équilibre.

• (1610)

Si des droits de stationnement et de stockage et un système d'avantages économiques pour le chargement ou le déchargement rapide des wagons doivent assurer que les expéditeurs utilisent bien les wagons et respectent d'autres aspects du système de manutention et de transport du grain, un système corres-

pondant doit aussi régir les activités des sociétés ferroviaires. Un règlement pourrait être présenté rapidement au besoin.

Les deux dispositions du projet de loi C–66 auxquelles j'ai fait allusion et qui visent à réduire les problèmes du système de transport du grain jouissent d'un très large appui au sein du secteur et découlent directement de la collaboration entre le secteur et le gouvernement et des consultations qui ont eu lieu depuis mai 1994.

Au cours de la première moitié de 1993, tous les meilleurs cerveaux du secteur canadien du grain s'attendaient comme tout le monde à ce que la campagne agricole 1993–1994 soit une saison d'expédition du grain plutôt normale. Puis, il a commencé à pleuvoir dans la vallée du Mississippi. Les inondations terribles qui ont suivi furent les pires des 300 dernières années. Elles ont amené les Américains à utiliser tout le matériel roulant disponible, y compris celui qui, comme le veut la pratique habituelle, aurait autrement été à louer aux chemins de fer canadiens.

En plus de cette pénurie de wagons, la récolte de 1993–1994 a été de bien piètre qualité. En plus de cela, il y a eu un hiver très rigoureux qui a entravé les livraisons aux silos ruraux et qui a ralenti l'ensemble du système de transport. Cet hiver–là a été particulièrement rigoureux dans les Rocheuses.

Le port de Vancouver a été paralysé par un bref conflit de travail et nous nous sommes retrouvés devant un sérieux retard dans les expéditions. À un certain moment, il y avait 41 navires qui attendaient leur chargement de céréales sur la côte ouest. Cette situation a coûté 35 millions de dollars en surestaries aux producteurs canadiens.

Cela, et d'autres facteurs, ont amené beaucoup d'acheteurs de céréales et d'oléagineux canadiens à douter de la réputation de fiabilité du Canada comme fournisseur. Le printemps dernier, en Chine, au Japon et en Corée, j'ai pu moi–même entendre de telles plaintes. Nos clients n'étaient pas contents.

Pour éviter que les principaux acteurs du système commencent à s'accuser les uns les autres, je les ai convoqués à une réunion qui a eu lieu le 16 mai à Winnipeg dans le but de rechercher des solutions immédiates aux problèmes de retards dans les expéditions et pour empêcher le plus humainement possible qu'une telle situation se reproduise.

Des sous–comités des comités permanents de la Chambre des communes sur les transports et l'agriculture et l'agroalimentaire ont tenu des audiences conjointes au printemps de 1994. Je tiens à souligner une fois de plus l'excellent travail de ces sous–comités et la grande utilité du rapport qu'ils ont produit.

J'en ai discuté à fond avec tous les représentants des entreprises et des travailleurs qui s'occupent de manutention et de transport que j'avais rencontrés le 16 mai à Winnipeg et à d'autres reprises. Je suis heureux de pouvoir dire que pratiquement toutes les recommandations formulées par les sous–comités ont maintenant été mises en oeuvre.

Les modifications à l'étude aujourd'hui ont reçu l'appui des dirigeants de l'industrie et des dirigeants syndicaux, que j'appelle maintenant le groupe du 16 mai. J'espère qu'elles ont aussi l'appui des comités de la Chambre qui ont étudié la situation l'an dernier.

Sur mon invitation, le groupe du 16 mai a continué de se réunir à peu près tous les deux mois pendant 1994 pour trouver des solutions immédiates aux problèmes de transport des céréales et d'oléagineux jusqu'aux ports et pour réfléchir un peu à l'avenir de l'industrie des céréales et des oléagineux au Canada.

• (1615)

À l'une des réunions que le groupe du 16 mai a tenue en octobre, il a été conclu que les deux modifications que j'ai mentionnées jusqu'à maintenant dans mon discours devraient être en place pour la campagne agricole 1995–1996. Cela donnerait aux marchands et aux expéditeurs de céréales le temps d'ajuster les programmes de vente et d'approvisionnement en conséquence et de s'habituer aux changements qui s'en viennent.

Dans un monde idéal, j'aurais préféré que la mise en oeuvre se fasse plus tôt; cependant, on était généralement d'accord pour dire que la mise en oeuvre de ces deux modifications au milieu d'une campagne agricole ne ferait qu'aggraver les problèmes que nous essayons justement de régler. Par conséquent, nous avons choisi le 1er août 1995 comme date de mise en oeuvre à moins qu'il y ait consensus au sein de l'industrie céréalière pour que les choses se fassent plus rapidement.

Plus de la moitié de la récolte de 1994–1995 a déjà été livrée. Je suis heureux de dire que nous avons fait de réels progrès sur le plan de la manutention et du transport des céréales. Nous avons liquidé l'arriéré de 1994 durant l'été. Jusqu'à maintenant, pour la présente campagne agricole, la situation s'est améliorée.

Je me souviens d'avoir lu de nombreux articles dans les journaux à la fin de l'hiver et au début du printemps 1994 au sujet de l'arriéré qui s'accumulait sur la côte ouest. Ces articles n'étaient pas très positifs. Aujourd'hui, les journaux ne disent plus la même chose. Dans son édition du 2 février dernier, le *Leader Post* de Regina parlait des trains de céréales qui se sont remis en marche.

Le même jour, le 2 février, le *Star Phoenix* de Saskatoon publiait un article sur les wagons à céréales qui défilent. Voilà un scénario beaucoup plus positif pour l'hiver menant au printemps 1995 que celui auquel nous faisions face il y a un an.

À la fin de janvier, au milieu de la campagne agricole en cours, notre système de transport du grain a acheminé environ 16 millions de tonnes de grain, dont 10 millions transitant par la côte ouest et six millions par Thunder Bay. Dans le transport tant vers l'Est que vers l'Ouest, notre performance cette année est de 43 p. 100 meilleure à ce qu'elle était au milieu de la campagne agricole précédente.

Plus important encore, notre performance de manutention et de transport du grain jusqu'à présent en 1994–1995 est également de 20 p. 100 meilleure à la moyenne à long terme pour cinq ans. Tout va donc bien jusqu'ici. Il ne faut cependant pas croire que nous soyons déjà sortis du tunnel. Il nous reste encore à passer la moitié de la campagne agricole. On ne peut jamais rien prendre pour acquis ni se reposer sur ses lauriers. Pour le reste de l'année en cours, nous allons avoir besoin de toute la coopération et d'une excellente performance de la part de tous les participants au système pour acheminer le volume nécessaire de grain vers nos ports pour l'exportation.

Le projet de loi C–66 propose également de supprimer la subvention au transport du grain de l'Ouest sur les expéditions de blé vers le Mexique. Il s'agit évidemment d'une question distincte des deux autres dont j'ai parlé jusqu'ici cet après–midi.

En avril dernier, le gouvernement mexicain, craignant que les importations de blé subventionné des États–Unis et du Canada aient des répercussions négatives sur son marché intérieur, a lancé une enquête sur la possibilité d'instituer des droits compensateurs. Le Canada a participé à l'enquête du gouvernement mexicain pour veiller à ce que tous les faits pertinents soient pris en considération.

Par exemple, nous voulions nous assurer que nos amis et clients mexicains étaient bien conscients de la différence fondamentale entre les politiques et les programmes canadiens comme la subvention au transport du grain de l'Ouest et les mesures américaines beaucoup plus insidieuses et nuisibles ayant un effet de distorsion sur les échanges comme le programme américain d'encouragement des exportations.

Nous avons donc maintenant décidé, en proposant le projet de loi C–66, de supprimer la subvention au transport du grain de l'Ouest sur les expéditions de blé vers le Mexique. Cette mesure devrait contribuer à résoudre la difficulté abordée dans cette enquête sur la possibilité d'instituer des droits compensateurs en ce qui concerne le Canada et à assurer un accès permanent à ce marché très important pour les agriculteurs canadiens.

• (1620)

Pendant la campagne agricole de 1993–1994, le Canada a exporté 909 000 tonnes de blé au Mexique. Si ce pays imposait des droits compensateurs, la perte de ce marché pour les exportateurs de blé canadiens pourrait se chiffrer à plus de 22 millions de dollars par année. Il est évidemment très important de nous efforcer d'apaiser les craintes des Mexicains.

Il importe cependant de noter qu'il ne s'agit pas là d'un cas de désarmement unilatéral de la part du Canada. Les États–Unis ont volontairement accepté de soustraire leurs exportations de blé vers le Mexique à l'application de leur programme d'encouragement des exportations. En outre, pour mieux garantir la position du Canada, nous conservons la possibilité de rétablir plus tard par décret les subventions prévues à la LTGO si les circonstances l'exigent ou le permettent. Le versement des subventions sera interrompu à la proclamation de la loi C–66.

Deux points encore, en terminant. Tout d'abord, les modifications prévues au projet de loi C–66 sont des mesures à court terme découlant de la situation qu'on a observée l'an dernier dans le système canadien de manutention et de transport du grain. Elles jouissent d'un large appui auprès des organisations agricoles et des personnalités en vue du secteur agricole. Elles doivent entrer en vigueur au début de la prochaine campagne agricole ou plus tôt si cela est possible et raisonnable. J'espère que la Chambre les étudiera rapidement et se prononcera favorablement.

Toutefois, les modifications importantes, mais relativement mineures, proposées dans le projet de loi C–66 ne suffiront pas à régler tous les maux de notre système de manutention et de transport du grain. Des réformes plus larges s'imposent pour quatre raisons très convaincantes.

Premièrement, nous devons faire face à la dure réalité des contraintes financières et lutter contre la dette et les déficits. Deuxièmement, nous devons nous conformer aux exigences du nouvel accord du GATT relativement aux subventions à l'exportation qui faussent les échanges commerciaux. Troisièmement, nous devons permettre au système de manutention et de transport du grain de devenir plus efficace, ce qui permettra d'abaisser les coûts et d'accélérer le service. Quatrièmement, nous devons favoriser une plus grande diversification de l'agriculture ainsi qu'une transformation plus poussée, accroissant la valeur ajoutée à nos produits.

Pour atteindre ces objectifs et jeter les fondements de réformes plus larges, le ministre des Transports et moi avons mené ces derniers mois deux séries de consultations approfondies avec tous les acteurs du système de manutention et de transport du grain.

Pour ma part, je me suis attardé à chercher le moyen de verser la subvention du Nid–de–Corbeau prévue par la LTGO directement aux agriculteurs plutôt qu'indirectement, en passant par les compagnies ferroviaires.

Pour sa part, le ministre des Transports a axé ses consultations sur divers problèmes d'efficacité dans le domaine des transports. Nous réunirons sous peu le résultat de ces deux séries de consultations dans un ensemble de réformes globales et corrélatives visant le transport du grain. Évidemment, ces réformes iront beaucoup plus loin que les mesures à court terme proposées dans le projet de loi C–66.

Je suis certain que les députés seront impatients de discuter du projet de loi C–66 en détail, mais j'espère que cela aiguisera leur appétit en prévision du débat plus vaste qui aura lieu dans quelques semaines.

Enfin, je tiens à remercier tous les dirigeants agricoles, les organismes d'agriculteurs et les représentants de l'industrie céréalière qui ont participé intensément, ces derniers mois, aux divers processus consultatifs dont j'ai parlé aujourd'hui. Ils ont participé, depuis le 16 mai dernier, aux travaux qui ont mené au projet de loi C–66. Les personnes qui ont travaillé très fort à la première réunion du 16 mai et à celles qui ont suivi ont beaucoup de mérite d'avoir réussi à se rapprocher, à concilier leurs différences et à travailler ensemble de manière constructive, afin de

trouver des solutions pratiques pour assurer le transport du grain et passer outre aux luttes internes.

• (1625)

Par ailleurs, le processus qui mènera aux réformes plus vastes dont je viens de parler et qui visent la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a aussi comporté des consultations extrêmement importantes. Près de 100 particuliers, groupes, organismes, entreprises et représentants des différents paliers de gouvernement ont en effet participé aux consultations sur ces réformes plus vastes. Ils ont travaillé très fort et très consciencieusement pour proposer les meilleures solutions possibles à des problèmes concernant la politique de transport de l'Ouest et constituant, de l'avis de tous les députés, des questions très épineuses.

Je tiens à remercier, en mon nom et très certainement au nom du ministre des Transports et du gouvernement, tous ceux qui ont participé aux consultations des comités de la Chambre des communes et à la réunion du 16 mai qui s'est poursuivie tout au long de 1994, ainsi que tous ceux qui ont participé dernièrement aux consultations plus vastes sur l'avenir de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je tiens à ce qu'ils sachent que leurs efforts ont été vivement appréciés.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole dans le cadre du projet de loi C–66 au nom de l'opposition officielle. Ce projet de loi mofifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le C–66, présente deux grands objectifs.

Premièrement, instaurer des mesures visant à améliorer l'efficacité du transport ferroviaire effectué dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la LTGO, afin de résoudre les problèmes de l'an dernier au chapitre de l'acheminement du grain, dus au manque de wagons. En fait, il s'agissait d'une rotation trop lente des wagons. Deuxième objectif: éliminer les subventions au transport du blé vers le Mexique qui s'apprête à prendre des mesures de représailles contre le Canada.

Je doute que le Canada atteigne ses objectifs. Tout d'abord la portée du projet de loi est trop limitée et il est loin d'être assuré qu'il puisse corriger la situation qui s'est produite l'an dernier avec le manque de wagons. Il faut s'interroger aussi sur la raison pour laquelle le gouvernement fédéral nous présente ce projet de loi comportant des mesures urgentes. Le gouvernement aurait–il l'intention d'introduire sous peu un projet de loi beaucoup plus substantiel visant à modifier en profondeur la LTGO? Ça fait plus d'un an que l'avant–projet de loi sur une réforme en profondeur de la LTGO circule.

Au titre du transport ferroviaire, la LTGO a des effets pervers qui le déstabilisent. La LTGO introduit des effets de distorsion considérables sur le marché ferroviaire. Prenons comme exemple la subvention de plus de 550 millions de dollars allouée aux transporteurs ferroviaires pour le transport du grain de l'Ouest. Cette subvention implique tous les transporteurs ferroviaires en plus d'une grande rentabilité du réseau dans l'Ouest, alors qu'une grande partie du réseau secondaire est dans l'Est et demeure déficitaire. On comprend dans ces conditions pourquoi les pressions des transporteurs ferroviaires pour rationaliser leurs réseaux sont bien moins grandes dans l'Ouest que dans l'Est.

En plus, le gouvernement considère la préservation du réseau ferroviaire servant à transporter le grain de l'Ouest comme étant dans l'intérêt national. En effet, le gouvernement fédéral a imposé un moratoire sur l'abandon des lignes ferroviaires servant à l'acheminement du grain de l'Ouest. Plusieurs de ces lignes sont pourtant sous–utilisées et la rationalisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest n'a pas été vraiment entreprise.

Dans un contexte de privatisation du CN, et devant les pressions compétitives de plus en plus grandes sur le réseau ferroviaire canadien, il est primordial et urgent d'entreprendre une telle rationalisation. Cette rationalisation doit cependant se réaliser sur l'ensemble du réseau des deux transporteurs nationaux.

Une rationalisation à l'Est seulement minerait la compétitivité des transporteurs qui devraient opérer un réseau inefficace à l'Ouest. C'est pourquoi le Bloc québécois a présenté une motion pour l'élimination du moratoire sur l'abandon des lignes ferroviaires dans l'Ouest. Vous me permettrez de la reprendre.

• (1630)

Afin de permettre une restructuration équitable et efficace du système ferroviaire canadien et d'assurer la compétitivité future des transporteurs ferroviaires nationaux, la Chambre enjoint le gouvernement de prendre les dispositions suivantes:

Annuler l'arrêté en conseil concernant le moratoire sur l'abandon des lignes ferroviaires servant au transport du grain dans l'Ouest canadien.

Revoir la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et la méthode dont la subvention au transport des grains est attribuée de façon à ne pas provoquer de distorsions sur le marché du transport ferroviaire. Il est de l'avis de cette Chambre que l'exploitation du transport ferroviaire relevant davantage des lois du marché serait bénéfique pour le Canada.

Faire en sorte que les critères d'analyse utilisés par l'Office national des transports pour décider de la validité des requêtes des transports ferroviaires désirant abandonner des lignes soient les mêmes partout au Canada sur tous le réseau ferroviaire.

Nous faisons cette demande parce que les critères utilisés par le gouvernement fédéral pour permettre l'abandon de lignes ferroviaires sont très étroits et démontrent le peu de vision qu'il y a en matière de transport.

Ce gouvernement adopte une approche comptable à un domaine fondamental pour le développement économique, plus particulièrement en région. Ainsi, lors de l'examen d'abandon, on ne tient aucunement compte des retombées économiques qui peuvent découler de l'exploitation d'une ligne ferroviaire. On se penche seulement sur la rentabilité comptable pour le transport d'opérer cette ligne. On se rend compte que l'abandon de certaines lignes au Canada a fait perdre des retombées économiques

plus importantes que les pertes d'exploitation de transporteurs pour l'opération de ces lignes.

Nous sommes conscients que le réseau des deux grands transporteurs ferroviaires au Canada doit être rationalisé si on veut rétablir la rentabilité et la compétitivité de ceux–ci face à leurs concurrents. Entre autres, il faut que la productivité de nos transporteurs ferroviaires augmente si on veut qu'ils disposent des ressources pour moderniser les équipements et maintenir un réseau de premier ordre.

Toutefois, le réseau ferroviaire est d'intérêt national et il ne faut pas que le gouvernement, en démantelant certaines lignes, fasse perdre des retombées économiques importantes. Il faut absolument que le gouvernement considère l'ensemble des retombées économiques d'une ligne lorsqu'il étudie la demande d'abandon de celle–ci. Malheureusement, la vision comptable du gouvernement fédéral et de son ministère des Transports n'est tout simplement pas adéquate pour nous doter d'un réseau de transport multimodal moderne et efficace.

Un Québec souverain serait plus apte à établir une politique de transport multimodal efficace qui reccomanderait les véritables besoins de ses citoyens puisqu'il détiendrait les pouvoirs sur tous les modes de transport. Il serait surtout mieux placé pour comprendre la problématique du transport en région. Nous n'avons d'ailleurs aucune objection à ce que le fédéral se retire des transports mais qu'il le fasse complètement en transférant ainsi le pouvoir de réglementation et sans détruire les infrastructures existantes sur les simples considérations comptables.

Prenons l'exemple de l'axe ferroviaire Chibougamau–Chapais–Chambord au lac Saint–Jean. Plusieurs milliers d'emplois sont en jeu dans les secteurs du bois d'oeuvre, du minerai, du papier journal, de la pâte à papier et de la coupe de précision. La suppression du rail, avec et sans transfert à une tête de rail au lac Saint–Jean, aurait des répercussions dramatiques pour une dizaine d'entreprises sur quinze s'il n'y avait pas de transfert et une rentabilité affectée avec une fermeture possible à plus ou moins long terme d'une douzaine d'entre elles s'il y avait transfert ou non.

En Abitibi, le transfert intégral du trafic ferroviaire sur les routes entraînerait des recettes additionnelles annuelles la première année d'environ 830 000 $ pour le gouvernement québécois alors que le gouvernement fédéral verrait ses recettes fiscales réduites annuellemment de 510 000 $ pour cette première période. En contrepartie, l'usure accrue de la chaussée devrait coûter annuellement au moins 4,8 millions de dollars supplémentaires sur les routes de l'Abitibi.

• (1635)

En conséquence, on le voit, une politique de transfert du trafic ferroviaire vers le réseau routier entraînerait des coûts supplémentaires importants, d'autant plus que le réseau routier de la région est dans un état déplorable.

Les interventions du ministère des Transports ne réussissent pas à neutraliser l'usure des routes dont la capacité portante n'est même pas connue. Un accroissement du trafic routier non seulement accélérerait le rythme de la détérioration de la couche de surface, mais il serait susceptible de détuire l'infrastructure même de ces routes à très brève échéance.

On constate que le gouvernement aura plusieurs questions à aborder dans le cadre de la future politique nationale du transport ferroviaire promise par le ministère des Transports pour cette année. Malheureusement, le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui ne touche absolument pas à ces questions de fond.

Tout ce que fait ce projet de loi, c'est d'éliminer le retour en arrière à partir de Thunder Bay et d'imposer des frais de stockage pour les wagons utilisés pour l'entreposage temporaire du grain.

Le projet de loi C–66 n'apporte que des modifications mineures à la Loi sur le tranport du grain de l'Ouest qui amélioreront marginalement le fonctionnement du transport ferroviaire dans l'Ouest.

Concernant l'élimination de cette pratique du retour en arrière, par lequel il était souvent plus économique pour l'expéditeur d'acheminer le grain des Prairies vers Thunder Bay puis de le ramener parfois aussi loin à l'Ouest que Winnipeg plutôt que de l'expédier directement aux tarifs commerciaux vers les États–Unis, on parle d'économies de l'ordre de 4 millions de dollars.

Ce montant, révélé par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, servira cependant à réduire le prix moyen des tarifs de marchandises, soit le prix payé par le producteur pour le transport du blé et de l'orge.

Aucune coupure n'est donc prévue avant le prochain budget. Le gouvernement évite d'apporter des changements importants et significatifs, qui sont pourtant requis si on veut se doter d'un système de transport efficace.

Le gouvernement agit de la sorte parce qu'il a peur d'un débat de fond sur cette question. C'est non seulement déplorable mais inquiétant que le gouvernement ne cherche pas à corriger une situation susceptible d'avoir un impact négatif majeur sur le réseau de transport canadien et l'économie canadienne. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une motion pour forcer le gouvernement libéral à agir dans les plus brefs délais.

Il y a maintenant plus d'un an, soit le 24 janvier 1994, l'Office du transport du grain présentait des recommandations pour accélérer le processus de rationalisation des embranchements. L'information que je vous livre provient donc de ces recommandations.

Tout d'abord, au sujet de la subvention du Nid–de–Corbeau, le rapport suggère le versement de la subvention auprès des producteurs céréaliers de l'Ouest plutôt qu'aux sociétés ferroviaires, position qui fait de plus en plus l'unanimité. Toutefois, il s'agit là d'une aide à la diversification économique de l'Ouest qui serait acceptable si la période de transition est raisonnable—on parle de quatre ans—et si, après la période de transition, la subvention est transférée dans un compte de soutien du revenu accessible à tous les producteurs canadiens et québécois. C'est d'ailleurs la position de la Coalition québécoise sur le transport du grain de l'Ouest.

Pour accélérer le processus de rationalisation, l'office propose, premièrement, d'élargir la définition des lignes de la catégorie 1, celles qui supportent des charges de 220 000 livres ou dont les expéditions sont inférieures à 500 tonnes de grain au mille,

mais de la limiter aux lignes d'où partent les expéditions de grain. Cela permettrait d'exclure la ligne du CN reliant le port de Churchill au réseau. Néanmoins, l'office recommande que le gouvernement évalue l'avenir du silo de Churchill et son rôle par rapport aux exportations de grain. Actuellement, les lignes de catégorie 1 s'étendent sur près de 1 000 milles, soit 17 p. 100 des 6 060 milles de réseau tributaire du grain, et transportent 4 p. 100 des livraisons totales.

• (1640)

Deuxièmement, permettre d'inclure dans la catégorie 1 des lignes jugées non rentables qui nécessiteraient des travaux d'entretien ou de modernisation trop importants. L'évaluation serait faite par des inspecteurs indépendants. Troisièmement, supprimer immédiatement les ordonnances de protection concernant les lignes inutilisées, qu'elles soient tributaires du transport du grain ou non. Quatrièmement, fixer la limite temporelle pour l'évaluation des demandes de mise en place de services alternatifs à trente jours, à compter de la date de réception de la demande.

Bien d'autres recommandations auraient pu s'ajouter à ce projet de loi qui, je le répète, ne touche qu'aux questions les plus importantes.

Parlons maintenant du deuxième objectif du projet de loi C–66, soit l'abolition de la subvention aux exportations canadiennes de blé vers le Mexique. Le gouvernement prend cette initiative, puisque le gouvernement mexicain s'apprête à imposer des droits compensatoires sur les exportations canadiennes.

On sait que les États–Unis n'utilisent pas leur programme de subvention aux exportations, l'Export Enhancement Program, pour le Mexique depuis le mois de mars 1994. Le Mexique demande donc au Canada de faire de même. Toutefois, d'autres formes de subventions américaines subsistent. Ces subventions ne sont peut–être pas reconnues comme des subventions directes à l'exportation, mais elles engendrent malgré tout une concurrence déloyale avec les exportations canadiennes.

Qu'on m'explique pourquoi cet aspect est si complètement absent du projet de loi sur le transport du grain de l'Ouest. Agriculture et Agroalimentaire Canada explique cette situation ainsi, dans une fiche documentaire: Une enquête sur les droits compensateurs applicables aux exportations de blé du Canada et des États–Unis a donné lieu à des modifications des exportations de blé vers le Mexique. Les États–Unis ont éliminé les prestations versées pour le blé exporté aux États–Unis dans le cadre de l'Export Enhancement Program et le Canada a proposé de s'abstenir d'appliquer les tarifs marchandises subventionnées, en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, au blé qui est exporté vers le Mexique.

L'élimination de la subvention applicable aux exportations de blé vers le Mexique aidera à respecter les limites de volume prévues à la disposition du GATT sur les subventions et l'exportation, pour la catégorie du blé et de la farine de blé. Elle permettra, nous dit le ministère, de satisfaire aux objectifs de l'Accord de libre–échange nord–américain, en ce qui concerne l'élimination graduelle des subventions à l'exportation par les pays membres. En modifiant ses envois au Mexique, le Canada garantit un accès continu à ce marché d'importance pour le Canada, termine le minisère.

Être Américain, je serais mort de rire. Ils sont souvent morts de rire à nos dépens, les Américains. En 1994, les États–Unis ont imposé un plafond sur les exportations canadiennes de blé. Il s'agissait d'une mesure pour contrôler les exportations canadiennes, qui avaient atteint des sommets records. Le Bloc québécois a dénoncé cette mesure, considérant que le Canada n'avait rien à se reprocher dans le dossier du blé, puisqu'il avait aboli la subvention à l'exportation pour le grain à destination des États–Unis. Le gouvernement canadien a accepté le plafond fixé par les États–Unis, jugeant qu'il s'agissait d'un compromis acceptable et moins coûteux pour les producteurs céréaliers qui, autrement, auraient été soumis à des droits compensatoires américains.

Depuis, un groupe de sages a été établi pour faire le point sur la question et évaluer les subventions intérieures du Canada et des États–Unis. Les résultats de cette étude permettront, je l'espère, de rétablir des règles commerciales plus justes. Toutefois, nous croyons que le Canada n'est pas de taille, pas à la hauteur, dans ses négociations bilatérales avec les États–Unis sur le commerce agricole. Le Canada plie l'échine, se prosterne, s'incline même s'il présente un dossier irréprochable. Comme on le voit, cette attitude défaitiste a maintenant des conséquences néfastes pour notre commerce avec le Mexique.

• (1645)

En effet, nous sommes inquiets pour les producteurs céréaliers de l'Ouest qui devront maintenant concurrencer directement les exportations américaines de blé dirigées vers le Mexique, sachant fort bien que celles–ci bénéficient d'une aide intérieure. Le gouvernement canadien aurait dû tenir compte de cette question dans ses pourparlers avec le Mexique. Non, en lieu et place, le Canada se tait, demeure coi et abolit sans rechigner sa subvention à l'exportation.

Par ailleurs, j'ai bien lu que le projet de loi permet au gouvernement canadien de rétablir, au besoin, la subvention à l'exportation vers le Mexique. Cependant, les fonctionnaires nous ont précisé que cela pourrait être possible dans le cas, par exemple, où les États–Unis utiliseraient de nouveau leur subvention à l'exportation vers le Mexique. Cette logique est surprenante: sommes–nous assurés que le Mexique recourra à des droits compensatoires, disons «équitables», tant pour le Canada que pour les États–Unis? Y a–t–il eu des négociations en ce sens?

J'invite le gouvernement à présenter son projet de loi plus substantiel au plus vite, car il y en a bien un n'est–ce pas? Jamais je ne croirai que le gouvernement nous a pondu ce projet de loi C–66 à portée très limitée, alors qu'un avant–projet de loi sur une réforme en profondeur de la LTGO circule depuis un an.

Il est vrai que la situation politique est difficile pour le gouvernement qui fait face à des pressions de l'Ouest, de l'Est, et des différents groupes d'intérêt touchés par la LTGO. Est–ce une raison pour soumettre un projet de loi qui est loin de corriger la situation? Est–ce une raison pour plier l'échine devant les États–

Unis et le Mexique? C'est pourtant ce que nous donne le projet de loi C–66.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été pris un peu par surprise, aujourd'hui. Je ne pensais pas que le projet de loi C–66 serait débattu, de sorte que. .

.

M. Goodale: J'espère que vous ferez mieux que celui qui vous a précédé.

M. Hoeppner: J'ai sûrement bien des idées à vous lancer pêle–mêle, monsieur le ministre, de sorte que j'en ai pour un moment.

Le vice–président: Pendant la présente session, nous avons demandé à tous les députés de s'assurer de toujours s'adresser les uns aux autres par l'entremise de la présidence. Cela ne m'empêchera pas de dormir si vous ne le faites pas, mais cette façon de procéder vise à éviter que les esprits ne s'échauffent dans les échanges. Je demande donc au député et à tous ses collègues de s'adresser les uns aux autres par l'entremise de la présidence. Vous devez vous adresser à la présidence.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, par votre entremise, je dirai au ministre que je vais sans doute lui jeter des ordures, des vidanges, selon ce qu'on dit dans l'industrie agricole, parce que j'ai été vraiment surpris d'entendre certaines des observations qui ont été faites à la Chambre aujourd'hui quand on pense aux succès que nous avons remportés dans le système de transport avec le retour vers l'Ouest.

Je voudrais simplement lire ce que M. Ted Allen a dit aux membres du Comité permanent de l'agriculture le 29 novembre 1994 au sujet de notre système de transport du grain: «Nous mesurons notre rendement au Canada en fonction des contraintes imposées par le transport. Quand nous connaissons une année médiocre, nous nous disons que nous avons bien progressé par rapport à l'année d'avant, qui avait été catastrophique. Nous n'évaluons jamais notre rendement par rapport aux possibilités qui se sont offertes et en fonction de l'optimisation de ces possibilités, contrairement à ce que font toutes les autres entreprises de commercialisation que je connais.»

Pourquoi n'avons–nous pas profité de l'occasion lorsque le Sous–comité des transports a dit il y a un an: «Cessez le retour vers l'Ouest. Cette pratique nous coûte des millions et des millions de dollars.» Tous les membres de ce sous–comité et du Comité de l'agriculture ont dit: «Maintenant.» Cela contrevient à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. C'est une lacune que les compagnies céréalières et les chemins de fer ont relevée. Nous ne pouvions rien y faire.

• (1650)

Les expéditions de retour vers l'Ouest nous ont coûté 15 millions de dollars, depuis le 31 juillet dernier. Ce coût ne représente pas seulement le transport vers l'Ouest comme tel, mais aussi la répartition de wagons. À maintes reprises, nous n'avons pas pu respecter des engagements.

M. Allen a fait un autre commentaire. Cela se passait en novembre, l'an dernier. «Je parlais hier à un administrateur de silos de Hargrave, au Manitoba, qui se trouvait au bureau. Il m'a dit qu'il avait commandé 25 wagons qu'il attendait depuis longtemps et, l'autre jour, trois d'entre eux lui ont été livrés.» Tout un rendement! Je ne peux pas m'imaginer comment nous pouvons nous améliorer si c'est ainsi que nous dirigeons notre système de transport ferroviaire.

Quand j'ai regardé, aujourd'hui, le registre de Vancouver pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre derniers, j'ai constaté qu'un navire était resté là, sans bouger, pendant 27 jours en attendant que l'on y charge du grain. Il y a place à amélioration. Si nous avons amélioré les choses dans une proportion de 40 p. 100 au cours des six, sept ou huit derniers mois, je ne comprends pas pourquoi ces navires attendent aussi longtemps. Il est bien que l'on se félicite des améliorations que l'on fait, mais il ne faudrait tout de même pas exagérer. Nous pourrions en arriver à nous montrer très suffisants à la Chambre.

L'autre point dont je voudrais parler a rapport au Mexique. Je ne savais pas que des mesures commerciales avaient été prises contre nous, jusqu'à ce que les représentants de l'agriculture viennent nous renseigner, l'autre jour, sur le projet de loi C–66.

Je leur ai demandé pourquoi nous nous proposions de ne plus retourner vers l'Ouest le grain expédié au Mexique. En fait, expédions–nous du grain au Mexique? Je pensais qu'il s'agissait d'un projet de loi sur cette question. Ils m'ont répondu qu'il se pourrait que quelques chargements soient expédiés dans cette direction. Ils ne le savaient pas vraiment, ils devraient s'informer. Voilà donc l'ampleur des connaissances de ceux qui nous ont renseignés à ce sujet.

Après quelques appels téléphoniques, j'ai découvert que le Mexique avait pris une sanction commerciale contre le Canada parce qu'il avait reçu du blé subventionné, mais pas seulement contre nous. Le blé a été aussi expédié aux Américains.

Si les députés lisent l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, ils verront que les Américains ont promis de ne jamais livrer sur nos marchés, dont le Mexique, des produits profitant des programmes d'encouragement à l'exportation. Voilà la source du problème. Voilà pourquoi nous sommes victimes d'une sanction commerciale.

Si le gouvernement tente de nous convaincre que le Mexique peut nous imposer une sanction commerciale, j'aimerais savoir en vertu de quel pouvoir ou de quelles conditions il peut le faire.

Les données sur le commerce avec le Mexique montrent que ce pays profite d'un excédent commercial de près de trois milliards de dollars par rapport au Canada. Comment un partenaire commercial peut–il me dire que je ne suis pas équitable dans mes échanges commerciaux, alors que j'importe quatre fois plus que je n'exporte vers ce pays?

Selon les données de Statistique Canada, le Canada jouit d'un excédent commercial de 37 milliards de dollars par rapport aux États–Unis, mais ce chiffre est réduit de 20 milliards à cause des autres pays comme l'Australie et la Nouvelle–Zélande qui expédient vers notre marché des milliers de livres de boeuf désossé. Nos agriculteurs sont acculés à la faillite.

Est–ce la façon de faire du gouvernement? Est–ce pour cela que nous subissons des sanctions commerciales? Cela me semble une parfaite façon de procéder. Il n'est pas surprenant que nous soyons si près de la faillite.

L'excédent commercial du Mexique par rapport au Canada s'élève à 2,77 milliards de dollars, mais ce chiffre inclut tous les produits, et non pas exclusivement des produits agricoles. Je cite ici les données de Statistique Canada. Si elles sont inexactes, c'est peut–être qu'on devrait abolir Statistique Canada.

Il est temps que le Parti réformiste utilise certaines de ces données. Quand je vois l'Australie enregistrer un surplus commercial de 181 millions de dollars et chercher à nous vendre encore plus de boeuf désossé, quand je vois la Nouvelle–Zélande enregistrer un surplus commercial de 126 millions de dollars et chercher elle aussi à nous vendre encore plus de boeuf, je me demande ce qu'il adviendra de notre boeuf. Qu'est–ce qu'il adviendra des emplois qu'on avait promis dans ce joli petit livre rouge? Il nous faut commencer par procéder à moudre notre blé, par moudre les ingrédients nécessaires à la fabrication de nos pâtes, par faire quelque chose quoi!

• (1655)

Étant moi–même agriculteur, je sais que si je continue d'acheter plus que je ne vends, je vais finir par avoir un gros problème sur les bras. Et c'est ce qui s'est produit ici. Ce n'est pas simplement une affaire de taux d'intérêt élevés. Si on affiche des déficits commerciaux de 20 milliards de dollars et qu'on emprunte à des taux de 8 p. 100, il est facile d'imaginer la suite.

M. Goodale: Nous avons un surplus commercial, quel est le problème?

M. Hoeppner: Avec le Mexique, j'aimerais bien voir cela. Nous enregistrons un déficit commercial. Le Mexique bénéficie d'un surplus commercial. Je crains que les libéraux soient complètement égarés. Aveuglés par la poussière du chemin, ils ne peuvent même plus voir le champ. Ils sont quelque part dans les parages. Quand ils n'arrivent plus à lire les données de Statistique Canada, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche sérieusement.

J'accorde une minute au ministre pour qu'il examine la question afin de me dire si c'est ma vue qui baisse terriblement ou si je suis devenu vieux au point de ne plus pourvoir distinguer un surplus d'un déficit. Pendant qu'il se penche sur la question, je voudrais toucher un mot sur le dossier Churchill.

Voici ce qu'a dit M. Allan au sujet d'une livraison de grain au Mexique. Vous pouvez me dire si, oui ou non, nous leur avons proposé un mauvais marché. Nous avions un navire de 25 tonnes qui se rendait au Mexique au mois de novembre 1994. Les Mexicains ont acheté du blé roux numéro trois. Nous avions chargé 9 000 tonnes de roux numéro un, 5 000 tonnes de roux numéro deux et le reste, soit moins de la moitié du chargement, était du roux numéro trois que les Mexicains ont acheté. Je voudrais bien prendre une sanction commerciale contre un partenaire qui me vend du blé numéro un au lieu de blé numéro trois.

Où est le sens du commerce dont se targue le gouvernement? Je suis stupéfié que ces choses se poursuivent et que nous nous contentions de dire que tout va bien dans notre pays. Nous sommes endettés de seulement 540 milliards de dollars, alors pourquoi pas quelques centaines de milliards de plus?

Je jette un coup d'oeil au projet de loi C–66 et aux trois petits articles et je me dis que, s'il a fallu toute une année à un avocat pour rédiger ce texte, cela nous a coûté 50 milliards de dollars de frais de retour et de wagons retardés pendant je ne sais combien de jours. Nous sommes des mois en retard dans nos expéditions de canola, mais nous faisons toujours un excellent travail. Pourquoi ne pas nous congratuler mutuellement?

Je me suis rendu à Churchill en juillet dernier. Je voulais savoir avec quelle efficacité le ministre de l'Agriculture dirigeait les choses. Je me trouvais là–bas le dernier jour de juillet. Un navire qui arrivait voulait charger 40 000 tonnes de céréales. Il y en avait 4 000 tonnes, cinq millions de boisseaux, dans tout ce terminal. C'est toute une performance!

Des navires attendent trois semaines pour ramasser des céréales à Churchill, un endroit où personne ne veut acheter de céréales. Quelle performance, et je suis censé rester tranquillement ici à laisser faire et à congratuler les députés.

Je regrette, honorables députés. J'ai été élu pour faire bouger les choses à la Chambre. J'espère pouvoir accomplir cela. J'entends des ricanements et des cris. C'est sûrement qu'on m'écoute et que j'aboutis à quelque chose. Je crois qu'il faudra peindre ces navires d'un rouge délavé afin de faire bouger un peu les choses et d'accélérer leur chargement.

• (1700)

Pendant un séjour à Vancouver, je me suis rendu à Robert's Bank et j'y ai vu un navire charbonnier de 150 000 tonnes chargé en une journée. J'ai ensuite compris pourquoi: la compagnie avait payé 5 000 $ pour assurer le chargement du navire dans le délai prévu de trois jours. Or, nous attendons 27 jours pour charger un navire céréalier, alors que nous avons un formidable système à notre disposition. Je ne peux comprendre le stress, la déception et la désillusion de la communauté agricole, alors qu'elle dispose d'un système pareil.

Depuis 10 ans, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest tient les compagnies céréalières et le système ferroviaire en otages et entrave la modernisation du système. Le ministre a déclaré que l'efficacité du système ferroviaire américain, du point de vue de la main–d'oeuvre, est de 64 p. 100 supérieure à celle de notre système. Peut–on dire que nous faisons un excellent travail au Canada? Quand allons–nous regarder la vérité en face? Quand allons–nous nous attaquer à ces problèmes et réagir?

M. Goodale: Et les coûts de transport?

M. Hoeppner: Je ne les connais pas, mais je peux informer le député des frais de manutention. Le transport d'un boisseau de grain depuis ma localité jusqu'à Seattle par le territoire américain, plutôt que de ma localité jusqu'à Vancouver, permet d'économiser 16,50 $ la tonne. L'envoi de 20 millions de tonnes de grain hors du Canada coûte aux agriculteurs 320 millions de dollars uniquement en frais de silo, sans compter les frais de transport.

Quelqu'un peut–il me dire pourquoi les agriculteurs ont besoin de subventions? Parce qu'on leur vide les poches plus vite qu'ils ne peuvent les remplir. Cette situation ne pourra pas durer indéfiniment.

Une voix: Attention, ils vont demander des exemples!

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je voudrais vous lire une autre déclaration de M. Hehn, président de la Commission canadienne du blé. Quand je l'ai interrogé au sujet de la question des détours imposés, il m'a répondu que ce n'était pas l'affaire de la Commission canadienne du blé. Le président du comité permanent l'a remercié. M. Hehn a répondu que le travail de la Commission canadienne du blé était de maximiser le rendement pour les agriculteurs et que s'ils devaient faire des détours, ils le feraient. Il se moquait pas mal du temps que cela prenait et du fait que le système soit inefficace, tant que cela lui permettait d'obtenir 3 $ le boisseau de blé. Rien à faire du colza à 8, 9 ou 10 $ le

boisseau. Ça c'est de l'efficacité. C'est le genre d'efficacité qu'encourage le gouvernement.

Il est temps que quelqu'un prenne le taureau par les cornes et fasse quelque chose à ce sujet. Que les députés d'en face arrêtent avec leurs conneries. Dieu sait qu'ils en disent!

M. Silye: Les députés de l'arrière–ban s'impatientent, Jake.

M. Hoeppner: Il est peut–être temps qu'ils s'impatientent. Peut–être est–il temps qu'ils ne tiennent plus en place et commencent à bouger. Quand j'entends dire qu'il faut une année pour élaborer un projet de loi comme celui–ci, j'ai l'impression que nous serons tous morts avant qu'il ne soit mis en oeuvre.

Je crois que j'en ai dit assez. Je ne veux pas trop réveiller les députés de crainte qu'ils ne dorment mal cette nuit. Nous voudrions bien les voir de retour demain pour les attaquer encore.

C'est un plaisir de s'adresser à ces gens. Nous savons qu'ils essaient de faire de leur mieux. Le malheur est qu'ils n'arrivent pas à faire grand–chose en un an. Nous leur accorderons donc une année ou deux de plus.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur cette très importante question de la modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, telle que prévue dans le projet de loi C–66 déposé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire le 15 décembre 1994.

Le projet de loi C–66 représente une solution à court terme au problème que nous connaissons dans le secteur de la manutention et du transport du grain. Il nous permettra de livrer plus rapidement le grain canadien à nos clients étrangers. Le projet de loi C–66 n'a pas pour but de réformer ou de changer le système.

• (1705)

Je suis convaincu que les modifications à court terme dont la Chambre est saisie aujourd'hui profiteront à tous les intéressés. Ces modifications mettront un terme au système qui veut qu'on ramène le grain vers l'Ouest en passant par les États–Unis pour avoir droit aux subventions prévues dans la loi. Elles établissent par contre un système autorisant les compagnies de chemin de fer à exiger des droits de stationnement et de stockage des wagons qui sont utilisés à tort par les transporteurs à des fins d'entreposage. Elles mettent aussi un terme aux subventions prévues dans la loi pour le transport du grain à destination du Mexique et garantissent notre accès continu à des marchés importants.

Les mesures correctrices prévues dans le projet de loi ont été conçues par un groupe mis sur pied le 16 mai 1994 par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous sommes tous conscients que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est inadéquate et qu'elle présente quelques lacunes qui doivent être corrigées sans tarder.

Comme le disait le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le statu quo est une solution qui a de moins en moins de sens. Il nous faudra absolument adopter une réforme à plus long terme tout en veillant au respect du nouvel accord commercial mondial. C'est indispensable, parce que les subventions actuelles déforment le régime de commercialisation et encouragent les producteurs à envoyer leur grain sur les marchés plutôt que de le transformer. Il est aussi indispensable de tenir compte des responsabilités financières de notre pays, dont les coffres sont de moins en moins bien garnis. Il est indispensable de favoriser la croissance économique et la diversification à l'échelle des Prairies.

Je veux discuter aujourd'hui de cette réforme à long terme. Comme les députés le savent, le ministre fédéral des Transports achève actuellement une consultation exhaustive sur un ensemble de mesures concernant le transport du grain. Parallèlement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire termine des consultations fructueuses avec des intervenants majeurs de l'industrie sur d'éventuelles méthodes de versement des avantages prévus par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Ces consultations ont permis à des dirigeants de groupes d'agriculteurs et à l'industrie d'apporter une contribution non négligeable en faisant connaître leur point de vue sur la meilleure façon de distribuer les sommes prévues en vertu de la loi. Ces consultations visaient et visent toujours l'élaboration d'une solution efficace et durable qui comblera nos besoins à long terme, qui sera complète et qui s'avérera avantageuse pour l'industrie.

La question n'est pas de savoir si l'on devrait modifier la loi, mais plutôt de trouver le meilleur moyen d'assurer le bon déroulement du programme pour les agriculteurs canadiens. Si la loi était conservée telle quelle, l'Accord du GATT pourrait avoir des conséquences importantes sur certaines récoltes comme le colza.

Essentiellement, nous avons deux choix. Nous pouvons modifier la loi de façon que les avantages qu'elle prévoit ne correspondent plus à la définition d'une subvention aux exportations, ou nous pouvons continuer à accorder des avantages aux compagnies ferroviaires, mais seulement dans les limites permises par le GATT pour ce qui est du volume et des montants. Si nous choisissons de continuer à payer les compagnies ferroviaires, le volume des envois qui transitent par la côte ouest et Churchill enregistrera une baisse immédiate et radicale, ce qui posera un problème d'admissibilité aux subventions.

Pendant les premières années, les limites monétaires ne seront pas un problème important, car la valeur de la LTGO a diminué avec les années.

Toutefois, les limites en volume seront un problème majeur, en particulier pour les nouvelles récoltes comme le colza et les autres spécialités. Les limites du GATT pour les oléagineux et les spécialités seront probablement atteintes dès la première partie de la campagne agricole de 1995–1996.

Cela veut dire que cette année–là, les expéditeurs perdront soudainement leurs subventions. Lorsque le volume aura dépassé le niveau prévu, ils devront payer le plein prix prévu par la LTGO pour le transport à destination des ports de Churchill et de la côte ouest. Une fois les volumes cibles atteints, les expéditeurs se trouveront devant un problème considérable. De toute évidence, ce sera intenable et inacceptable.

• (1710)

Certains ont dit que si l'on pouvait subventionner tous les mouvements de grain à destination de la Colombie–Britannique, au lieu de ne subventionner que les exportations, nous pourrions peut–être déguiser la situation. C'est ce qu'on pourrait appeler l'argument de la «nationalisation». C'est une idée intéressante, mais il y a peu de chances pour que cela fonctionne.

L'Accord du GATT dit que les dispositions sur les subventions à l'exportation ne doivent pas s'appliquer d'une façon qui conduise ou menace de conduire à un contournement des engagements en ce qui concerne l'élimination des subventions à l'exportation.

La notion de «nationalisation» est de toute évidence une tentative de contournement des règles. Le Canada ne peut pas espérer que les autres exportateurs laissent une telle situation se perpétuer sans intervenir. Les États–Unis et la Communauté européenne se plaindraient certainement et gagneraient sans aucun doute. Si l'on veut qu'ils respectent leurs engagements vis–à–vis du GATT, et c'est le cas, il nous appartient certainement d'être prêts à faire de même.

On envisage maintenant trois possibilités pour le paiement de la subvention en vertu de la LTGO. L'une a été proposée par le groupe de travail sur le paiement aux producteurs, en juin 1994, et une autre par le gouvernement de l'Alberta, un mois plus tard. La troisième possibilité serait un plan de rachat. Ce genre d'option a été envisagé et un processus sera proposé dans un avenir prochain. Je sais que des professeurs de l'Université de la Saskatchewan travaillent sur un certain nombre d'idées.

Envisageons la recommandation du groupe de travail sur le paiement aux producteurs. Il proposait que dans toutes les Prairies, la subvention en vertu de la LTGO soit versée directement aux producteurs. Au départ, les producteurs seraient payés en fonction de la superficie cultivée puis on passerait graduellement à un paiement en fonction de la superficie arable. Le groupe recommandait également qu'une partie des fonds soit versée aux divers filets de sécurité.

Pour sa part, l'Alberta proposait que chacune des provinces des Prairies reçoive sa part historique et qu'elle reverse celle–ci aux producteurs sous réserve du respect d'un ensemble de principes. Toutefois, le gouvernement de l'Alberta s'opposait à ce qu'une partie des fonds versés en vertu de la loi aille aux filets de sécurité. Le gouvernement de la Saskatchewan était du même avis.

Prochainement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fusionnera toutes les contributions qu'il a reçues en une réforme qui sera présentée au Parlement pour étude définitive. La proposition devra être conforme aux nouvelles règles de l'Organisation mondiale du commerce et devra respecter les réalités financières de l'heure.

Nous avons encore du travail à faire avant de réformer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les principales modifications à apporter pour le long terme seront présentées bientôt. En attendant, j'invite tous les députés à appuyer les modifications à court terme qui sont contenues dans le projet de loi C–66.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue parler des initiatives prises par son gouvernement, mais il y a un tas de choses qu'il a négligé de mentionner. Peut–être devrais–je prendre une ou deux minutes pour lui rafraîchir la mémoire.

Tout d'abord, le gouvernement a cédé et a renoncé à protéger les producteurs de blé dur pour qu'ils puissent continuer à se maintenir sur le marché qui, pour eux, était le plus prometteur, à savoir les États–Unis. Monsieur le Président, pouvez–vous imaginer ce qui se passerait si tout d'un coup vous perdiez la moitié de vos exportations d'automobiles aux États–Unis? Ce serait le scandale. Ce gouvernement n'a rien fait pour empêcher la diminution des exportations de blé dur aux États–Unis.

C'est l'une des politiques les plus désastreuses du gouvernement et du ministre actuel de l'Agriculture. Cela pourrait être dévastateur pour les producteurs de blé dur de perdre un marché aussi lucratif, d'autant plus que l'acheteur paie comptant et que les producteurs n'ont pas à contracter d'emprunts ni à faire crédit à leur client. Les producteurs reçoivent un bon prix pour leur produit, qui est le meilleur au monde.

Nous savons également que le gouvernement risque aussi de céder dans le dossier du sucre. Le ministre de l'Agriculture ne s'est pas engagé très fermement à tenir tête aux Américains qui menacent de prendre des mesures de rétorsion contre nous dans ce secteur.

• (1715)

Nous savons que le gouvernement actuel est d'une lenteur désespérante en ce qui concerne la réorganisation et la réforme du ministère de l'Agriculture et des programmes de soutien aux producteurs. Nous savons que le gouvernement a perdu un an dans le dossier du système du retour vers l'Ouest. Nous sommes en février 1995. Les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1994 et, bien entendu, avant eux les conservateurs rechignaient à résoudre l'un des problèmes les plus aberrants auquel l'Ouest ait jamais eu à faire face.

Je me demande maintenant quelles mesures le gouvernement envisage de prendre pour éviter une autre catastrophe dans le secteur du grain de l'Ouest au cas où l'acheminement du grain vers la côte serait interrompu par une grève des chemins de fer. Quelles mesures est–ce que le gouvernement pense prendre pour éviter la possibilité d'une nouvelle catastrophe?

M. Collins: Monsieur le Président, pour revenir sur certaines observations du député d'en face concernant le ministre de l'Agriculture, je dirai que les interventions de ce dernier, que ce soit à propos du sucre, de l'orge ou du blé dur, ont été très concises et exactes. Elles tenaient compte des besoins et des souhaits des membres de la collectivité agricole de la Saskatchewan et du Canada.

Quant au problème auquel nous risquons d'être confrontés à la fin du mois concernant les compagnies de chemin de fer et la possibilité que les syndicats interrompent le service, comme le député d'en face, je suis vraiment inquiet de ce qui va se passer.

Toutefois, le député peut faire confiance aux ministres des Transports et de l'Agriculture, car ils s'occuperont de ces situations d'une manière très appropriée et efficace dans l'intérêt des agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et de n'importe quelle autre province. Je comprends l'inquiétude du député, mais il constatera sûrement que les ministres régleront ces questions avec célérité, comme ils ont réglé toutes les autres.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Souris—Moose Mountain. Je sais qu'il appuie entièrement le gouvernement et qu'il est un bon libéral. Je le félicite et l'encourage à continuer.

Dans un accord commercial signé par le ministre de l'Agriculture, il y avait une disposition établissant que nous ne serions plus victimes de harcèlement de la part des Américains. Je constate qu'ils commencent à utiliser le certificat d'utilisateur final contre nous. Cela nous fait vraiment du tort à nous, les agriculteurs.

Le député pourrait–il intervenir auprès du ministre de l'Agriculture pour qu'il se montre un peu plus dur et exige que les Américains, les Japonais, les Mexicains et tout le reste respectent les accords signés?

M. Collins: Monsieur le Président, il y a effectivement des certificats d'utilisateur final. Je comprends le point de vue du député. Nous voulons certainement nous assurer que les règles du jeu sont équitables, qu'il s'agisse des États–Unis ou de tout autre pays.

Je suis d'accord avec le député pour dire que si nous concluons une entente, nous attendons de l'autre partie qu'elle respecte l'engagement pris. Cela me préoccupe que les Américains utilisent leur programme de subventions aux exportations à des fins inappropriées. Je pense que ceux–ci vont devoir repenser leur programme et rendre des comptes à leurs partenaires commerciaux.

Les Américains vont être enjoints par le Canada et les autres pays d'exercer leur activité commerciale selon des règles du jeu équitables. Vous allez voir qu'ils vont être forcés de faire un usage plus modéré de leur programme de subventions aux exportations. Nous voulons tous la même chose. Nous voulons pouvoir traiter avec nos homologues dans le monde en toute justice.

Le vice–président: Encore une fois, je demande aux députés d'éviter de dire «vous» lorsqu'ils s'adressent à d'autres députés.

Le député de Végréville n'est pas le coupable. Il n'a pas pris la parole.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai aussi quelques observations à présenter et une question à poser au député.

Le député parle évidemment des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je voudrais poser une question plutôt générale au sujet de la réforme future de cette loi et, notamment, je voudrais savoir si le député croit que la Loi nationale sur les transports devrait être modifiée afin de s'appliquer au secteur céréalier.

• (1720)

Ensuite, une fois la Loi sur le transport du grain de l'Ouest modifiée, il faudra supprimer d'autres contraintes pour que fonctionne tout ce secteur de manutention et de transport du grain et en particulier la Commission canadienne du blé.

J'ai deux questions à poser au sujet de la Commission canadienne du blé. D'abord, le député croit–il qu'un conseil d'administration élu par les agriculteurs devrait remplacer les commissaires nommés? Ensuite, est–il en faveur de la tenue d'un plébiscite pour permettre aux agriculteurs de décider de la Commission canadienne du blé qu'ils souhaitent avoir à l'avenir?

M. Collins: Monsieur le Président, pour ce qui est des questions concernant la Commission canadienne du blé, le député constatera que notre parti appuie officiellement la collectivité agricole en général lorsqu'elle réclame des changements. C'est l'orientation que nous favorisons. La collectivité agricole devrait pouvoir faire cela. Nous ne contestons certes pas une telle démarche.

En ce qui concerne la structure actuelle de la Commission canadienne du blé, j'estime que le processus en place est bon pour ce qui est des membres qui sont élus et qui accomplissent leur travail.

Le député a raison, toutefois. Nous estimons que les membres actuels de la Commission canadienne du blé sont déterminés à bien accomplir leur travail. En outre, nous croyons que la Commission canadienne du blé, à l'instar de toutes les autres commissions, devrait être examinée de temps à autre et améliorée.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, J'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Le projet de loi a été lu pour la première fois le 15 décembre 1994, juste avant le congé de Noël.

J'imagine que mes collègues ne sont pas sans savoir que le ministre a consulté tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire et tous ses collègues politiques des régions visées par ces grandes modifications proposées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, le projet de loi C–66 traite de trois questions. J'ai l'intention de n'aborder que la question des exportations vers le Mexique, un élément très important de l'ALENA et d'autres accords commerciaux conclus récemment par le Canada.

Le 4 avril 1994, le gouvernement du Mexique a imposé des droits compensateurs et ordonné une enquête sur les subventions canadiennes au transport du blé aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et sur les exportations des États–Unis dans le cadre du programme américain de subventions aux exportations ou EEP. À l'époque, le Mexique craignait que les exportations du blé en provenance du Canada et des États–Unis nuisent à son marché intérieur. Il pensait que la loi canadienne correspondait à une subvention qui, à l'instar du programme américain, favorisait les exportations de blé au Mexique. Cela nuisait au prix du blé fourni par les agriculteurs ou les sociétés céréalières du Mexique.

Au cours des mois suivants, le gouvernement canadien a collaboré à l'enquête que menaient les autorités mexicaines. Notre gouvernement voulait faire la lumière sur cette situation et expliquer le système de commercialisation des céréales au Canada. Après beaucoup de discussions, le gouvernement fédéral est arrivé à une entente négociée qui calmait les craintes du Mexique au sujet du blé canadien subventionné aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui était exporté sur son territoire. En vertu de cette entente, le Canada n'accordera aucun paiement aux termes de cette loi au blé exporté au Mexique. En échange, l'enquête commencée par le Mexique sur les exportations canadiennes de blé en vue de l'imposition de droits compensateurs sera interrompue.

• (1725)

Le gouvernement fédéral a toujours manifesté sa préférence pour une solution négociée à cette affaire plutôt que de courir le risque de voir imposer des droits compensateurs excessifs.

Je sais qu'il y a des gens cyniques au Canada—il y en a quelques–uns à la Chambre aujourd'hui—qui jugeront que cette entente est une défaite. Ils affirmeront qu'il s'agit là d'un cas où le Canada a fait des concessions sans rien retirer en échange. Comme d'habitude, ce n'est pas le cas.

Tout d'abord, l'entente ne limite pas les quantités de blé de haute qualité que le Canada peut vendre à ses clients mexicains. La Commission canadienne du blé a déjà fait savoir au gouvernement fédéral qu'elle demeurera très active sur le marché mexicain, même après le retrait des subventions prévues dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Deuxièmement, et ce qui est peut–être le plus grand avantage, les États–Unis ont accepté volontairement de ne pas appliquer leur programme de stimulation des exportations aux céréales destinées au Mexique. Le Mexique n'était pas inclus dans la liste récente de pays vers qui devaient être exportées des céréales subventionnées par ce programme pour l'année 1994–1995. Auparavant, en 1993–1994, le quota de céréales subventionnées à destination du Mexique était de 1,4 million de tonnes. La décision des États–Unis de ne pas appliquer son programme de stimulation des exportations au Mexique rétablit l'égalité des règles sur le marché, ce qui aura pour effet de faire augmenter les prix aux niveaux normaux pour l'Amérique du Nord.

Si les États–Unis décident un jour de reprendre leur programme de subventions qui fausse les échanges et recommencent à utiliser l'EEP sur le marché mexicain, le Canada se servira des dispositions de l'ALENA pour demander au gouvernement du Mexique de recommencer à appliquer des droits compensateurs contre l'EEP.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a souvent dit que l'EEP est le programme qui fausse le plus les échanges commerciaux dans le monde entier. Quiconque est le moindrement au courant des relations commerciales bilatérales récentes entre le Canada et les États–Unis dans le secteur agroalimentaire pourra confirmer l'exactitude de cette remarque. En acceptant d'éliminer les paiements en vertu de la LTGO sur le blé destiné au Mexique, le Canada a contribué à rétablir des règles du jeu équitables sur le marché mexicain. Je dois ajouter que c'est un marché très prometteur pour le blé canadien.

Le projet de loi C–66 permettra au Canada de continuer à vendre du blé sur le marché mexicain sans avoir à craindre l'imposition possible de droits compensateurs excessifs. Il n'aura pas non plus à s'inquiéter de l'EEP et des milliards de dollars du trésor américain.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je veux demander au député de Brandon—Souris s'il n'est pas un peu inquiet du sort de Thunder Bay puisque le blé qui va à Thunder Bay n'est pas considéré comme bénéficiant d'une subvention à l'exportation. Comment fera–t–il pour que le blé de Brandon—Souris continue d'être expédié à Thunder Bay? Je suis certain que les Mexicains vont le refuser s'il bénéficie d'une subvention. J'aimerais que le député réponde à cette question.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le blé de Brandon—Souris sera expédié partout.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député de Brandon—Souris.

Premièrement, je voudrais qu'il nous dise quelle incidence aura la suppression de la subvention au transport du grain de l'Ouest sur les expéditions de blé vers le Mexique. À combien peut–on chiffrer cette incidence en tonnes et en dollars?

Deuxièmement, j'aimerais lui poser les mêmes questions que j'ai posées au dernier orateur que nous avons entendu de ce côté–là de la Chambre. C'était à propos de la Commission canadienne du blé. Cela a un rapport avec la subvention au transport du grain de l'Ouest à cause de la restriction qui intervient en raison de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Il y a deux choses en particulier qui m'intéressent. Le député d'en face est–il favorable au remplacement des commissaires nommés par le gouvernement qui contrôlent actuellement la Commission canadienne du blé par un conseil d'administration dont les membres seraient élus par les producteurs? Deuxièmement, serait–il favorable à la tenue d'un référendum qui permettrait aux producteurs de déterminer en quoi consisterait exactement la nature de la commission et son fonctionnement?

• (1730)

M. McKinnon: Monsieur le Président, je vais répondre dans l'ordre inverse. En ce qui a trait à un référendum et à l'élection des membres de la Commission canadienne du blé, j'éprouve certaines inquiétudes à propos du processus politique qui pourrait voir le jour si des gens tentaient de s'y faire élire en cherchant peut–être à se gagner les faveurs des producteurs dans certaines régions géographiques, un peu à la façon des membres des comités consultatifs auprès de la commission.

La première question portait, je crois, sur l'incidence qu'aurait la suppression de la subvention au transport du grain de l'Ouest. Le ministre a dit que 909 000 tonnes de blé avaient été transportées, pour une valeur de 22 millions de dollars. Je n'ai aucune raison de croire que cela va nécessairement changer. Je ne dispose cependant d'aucune donnée me permettant de répondre franchement à cette question.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, le député de Brandon—Souris excelle avec les

chiffres. Il a enseigné longtemps. Mes données viennent de l'Office du transport du grain. On dirait qu'elles ne sont pas trop bonnes, mais j'espère qu'elles le sont. On dit qu'un wagon qui va vers Vancouver se déplace à 5,05 milles à l'heure, tandis que, vers Thunder Bay, la vitesse est de 3,62 milles.

Le député pense–t–il que ce soit une vitesse excessive pour ces wagons? Comment les libéraux pourraient–ils faire accélérer un peu le rythme?

M. McKinnon: Monsieur le Président, c'est simplement à cause des hautes montagnes. Une fois qu'on est au sommet, c'est ensuite une longue descente jusque dans l'Est. C'est à cause de tout ce vent qui souffle de Winnipeg dans cette direction.

M. Benoit: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Elle concerne encore une fois la Commission canadienne du blé.

Premièrement, le député est–il en faveur d'un conseil d'administration élu qui remplacerait les commissaires nommés? Deuxièmement, à la suite de l'élection d'un conseil d'administration, le député privilégierait–il le recours à un plébiscite démocratique direct, solution que l'on pourrait utiliser sans en abuser, afin de déterminer le rôle de la commission du blé dans l'avenir?

M. McKinnon: Monsieur le Président, si je puis me permettre de parler des plébiscites, je dirai que j'ai été maire d'une localité pendant de très nombreuses années et que j'ai toujours hésité à m'engager dans le jeu des plébiscites. Une fois qu'on a commencé, où arrête–t–on?

Je n'ai rien contre l'idée des représentants élus si les milieux agricoles estiment que c'est la meilleure façon de former un conseil compétent. Je crois toutefois que la majorité des commissaires nommés ont une très vaste expérience du secteur agricole qui les rend très efficaces.

Quant à savoir si des représentants élus pourraient faire un meilleur travail, je ne crois pas pouvoir me prononcer sur ce genre de question.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends de nouveau la parole aujourd'hui pour dire que j'appuie le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Je remercie et félicite sincèrement le ministre de l'Agriculture de présenter une autre loi qui vient en aide aux agriculteurs des Prairies.

• (1735)

Ce projet de loi résulte du fait que l'on a mis au jour un problème de longue date au Canada, que l'on a regroupé tous les intéressés touchés par les circonstances actuelles ou qui seront touchés par les modifications proposées et que l'on a travaillé tous ensemble pour trouver une solution juste et appropriée.

Notre ministre montre qu'il peut régler des problèmes et a déjà beaucoup contribué au bien–être économique des agriculteurs des Prairies. Le succès des négociations de l'Uruguay Round a été profitable au Canada. Les Américains et les Européens se sont entendus pour réduire le système injuste de subventions à l'agriculture, rendant du même coup les produits agricoles plus faciles à vendre et plus concurrentiels sur le marché mondial.

Le ministre. . .

Le vice–président: Le projet de loi, comme le député le sait, se résume en deux phrases. Il y a une règle que nous devons tous respecter à la Chambre, c'est celle de la pertinence. Dans les cas limites, on peut accorder le bénéfice du doute au député, même si la présidence a souvent rappelé à l'ordre des députés qui s'écartaient du sujet.

Je demande donc respectueusement au député de se souvenir de la règle de la pertinence dans ses propos à venir.

M. Kirkby: Monsieur le Président, si je peux me permettre, c'est un préambule très approprié et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre général de ma déclaration. En outre, comparativement à d'autres discours que j'ai entendus aujourd'hui, j'estime que ce propos en vaut bien d'autres. J'aimerais donc poursuivre dans le même esprit.

Le ministre a lui aussi trouvé une solution au pénible différend que nous avons avec les États–Unis au sujet du blé dur, qui consiste à maintenir la limite inférieure des livraisons de blé bien supérieure aux niveaux historiques, ce qui permet aux agriculteurs canadiens de continuer à expédier notre produit de qualité aux États–Unis.

Notre ministre de l'Agriculture a mis au point une méthode sans surprise de résolution des problèmes en agriculture. Il cerne le problème, il consulte l'ensemble des intervenants et, en consultation avec ces derniers, il propose des moyens concrets pour aider nos agriculteurs.

Le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, épouse cette approche qui a fait ses preuves. Le premier objectif consiste à supprimer les subventions au transport du grain qui transite par Thunder Bay pour être ultérieurement retourné par chemin de fer vers l'Ouest à destination des États–Unis.

Le deuxième objectif consiste à autoriser les compagnies de chemin de fer à exiger des droits de stationnement et des droits de stockage, puis d'accorder des avantages économiques pour le chargement et le déchargement avant le délai prévu des wagons de grain et d'autres produits, comme le prévoit la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Le troisième objectif consiste à supprimer les subventions au transport du grain à destination du Mexique que prévoit la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. En ce qui concerne la pratique de transit par Thunder Bay, dans son application actuelle, le régime de subventions prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a pour effet d'encourager les chemins de fer à acheminer leur grain des Prairies vers Thunder Bay. Lorsqu'elles veulent expédier leur grain aux États–Unis, les compagnies de chemin de fer le ramènent auparavant soit à Fort Frances, soit à Winnipeg.

Cette approche pose de nombreux problèmes, dont les deux plus importants sont les suivants. Premièrement, elle a pour effet de prolonger la période d'utilisation des wagons céréaliers, réduisant ainsi la rapidité d'expédition du grain jusqu'au marché. Deuxièmement, le gouvernement doit débourser pour assurer le transport du grain sur la distance supplémentaire. Je ne crois pas que le grain soit heureux de voir plus de pays aux frais des contribuables.

Cette modification fera faire des économies de coûts aux contribuables et rehaussera la fiabilité du Canada, en tant qu'expéditeur et vendeur de grain de grande qualité. Si nous améliorons notre réputation de fournisseurs, notre produit fera l'objet d'une demande accrue. Je ne doute pas que, lorsque nous aurons acquis une réputation de fiabilité, comme fournisseurs, les acheteurs demanderont notre produit, car il est de très bonne qualité. Les agriculteurs canadiens en bénéficieront, ce qui ne peut que nous réjouir.

À l'heure actuelle, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ne permet pas d'appliquer des droits de stockage et de stationnement aux wagons qui transportent du grain admissible aux tarifs subventionnés. Aussi, les wagons céréaliers servent à entreposer le grain et non pas à le transporter.

• (1740)

Les wagons céréaliers ont été construits pour transporter le grain et c'est ce que fera cette modification. Le fait de permettre d'exiger des droits de stationnement, des droits de stockage et d'accorder des avantages économiques pour le chargement ou le déchargement du grain avant la fin du délai convenu accélérera l'acheminement du grain jusqu'au marché et rehaussera la réputation de rapidité du Canada, en tant que fournisseur de grain de grande qualité.

Le projet de loi apaisera le Mexique qui a demandé l'imposition de droits compensateurs contre les exportations canadiennes de grain. L'abolition de la subvention facilitera le respect des dispositions du GATT qui limitent les quantités de blé et de farine de blé exportées pouvant être subventionnées. Le Canada pourra ainsi préserver son accès au marché mexicain en expansion.

Je veux remercier encore une fois le ministre qui a agi très rapidement, après consultation, afin d'assurer le transport du grain dans l'Ouest. Le ministre fait son travail. En réglant un problème à la fois, nous réussirons à améliorer notre système.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je me demandais si l'orateur précédent pouvait nous dire pourquoi le gouvernement libéral a attendu 18 mois avant de présenter ce petit projet de loi qui aura pourtant une grande incidence sur le transport du grain dans les Prairies.

Il a affirmé que, à son avis, nous n'allions économiser qu'un peu de temps et un peu d'argent. Il a oublié l'efficience, et je crois qu'il a tout simplement oublié le gros bon sens. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous avons dû expédier le blé vers Thunder Bay, puis le ramener vers l'Ouest, pendant 16 mois avant que le gouvernement ne décide de passer à l'action, malgré l'émission *W5* qui a fait ressortir l'inefficacité du programme et qui a, à toutes fins utiles, joué le rôle du gouvernement.

Que fait–on de la justice? Le ministre des Finances nous dit qu'il veut être juste. Pourquoi les contribuables canadiens devraient–ils payer pour que, durant 16 mois, le blé soit inutilement expédié vers Thunder Bay, puis ramené vers l'Ouest, alors que, pendant ce temps, le gouvernement libéral se contente de ne rien faire et de déclarer que notre façon de dépenser est tout à fait adéquate au Canada? Il a fallu une émission de télévision pour que le gouvernement prenne conscience du gaspillage ridicule qu'entraînaient ces déplacements. Selon le Parti réformiste, on pourrait multiplier cette situation par mille. Le Parti réformiste a repéré des possibilités d'économie de 10 milliards de dollars et cela n'est qu'un exemple parmi les autres.

Je voudrais que le député nous explique pourquoi le gouvernement a tant tardé à nous faire économiser cette somme d'argent, alors qu'il aurait pu agir il y a un an et nous faire économiser davantage?

M. Kirkby: Monsieur le Président, en ce qui a trait à cette question, je voudrais dire que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le gouvernement sont au courant du problème et ont tenté de le régler le plus rapidement possible.

Les députés d'en face n'ont été mis au courant de ce problème que par suite de la diffusion d'une émission de télévision. Les députés qui siègent de ce côté–ci de la Chambre en avaient été informés avant que la question ne fasse l'objet d'une émission de télévision ou ne soit publicisée.

Le gouvernement croit que, pour en arriver à un règlement efficace et pour trouver une solution valable, il faut discuter des questions de ce genre avec toutes les personnes intéressées. Les changements qui sont proposés toucheront de nombreuses personnes. Le gouvernement et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire devaient avoir des discussions exhaustives avec ces personnes pour essayer de trouver la solution qui convienne le mieux aux Canadiens.

Les députés qui siègent de ce côté–ci de la Chambre croient aux consultations et aux solutions efficaces à long terme, et non pas aux solutions miracles qui vont s'écrouler du jour au lendemain en raison d'un manque de préparation et d'un manque de réflexion, ce que le Parti réformiste voudrait bien voir arriver.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été créée en 1984. Cette échappatoire existe depuis 12 ans et le gouvernement en était au courant. Pourquoi a–t–il dû attendre aussi longtemps?

À mon avis, des groupes d'intérêts spéciaux étaient mêlés de près à cela, car les sociétés ferroviaires exploitaient le système, les sociétés céréalières également, mais le système est maintenant à sec. Nous avons un problème d'endettement et nous commençons enfin à nous en rendre compte.

Je voudrais demander au député pourquoi le gouvernement ne s'est pas rendu compte du problème plus tôt, il y a 10 ans.

M. Kirkby: Monsieur le Président, tout d'abord, en 1984, il y avait un gouvernement différent en place, un gouvernement que vous avez sûrement appuyé. Sauf votre respect, notre ministre de l'Agriculture a pris des mesures vigoureuses et rapides pour réunir les intéressés afin de trouver une solution acceptable pour tous les contribuables canadiens, y compris les agriculteurs.

• (1745)

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, l'article 2 de ce très court projet de loi prévoit d'imputer aux sociétés ferroviaires les droits de stationnement et de stockage des wagons chargés de grain. Comment le député d'en face croit–il que cette disposition puisse être appliquée? Sera–t–elle utilisée? Dans l'affirmative, avec quelle fréquence?

Nous savons que les wagons servent au stockage dans bien des cas et que le système n'est assurément pas efficace. Les délais s'élèvent en moyenne à 20 jours ou plus, comme il y a 80 ans. Comment pourra–t–on invoquer cet article du projet de loi pour assurer des délais plus rapides et une meilleure efficacité du réseau ferroviaire?

M. Kirby: Monsieur le Président, la partie du projet de loi relative aux droits de stationnement et de stockage va encourager les compagnies de chemin de fer à utiliser les wagons à grain pour transporter le grain au lieu de laisser ce dernier où il est et de l'entreposer ou de laisser les wagons à leur place.

On a relevé de nombreux problèmes à ce sujet. Réunis, tous ces éléments peuvent rendre le transport du grain plus efficace, et c'est ce que le ministre a décidé de faire. C'est ce qu'il va arriver à faire grâce à ce système qui va encourager les gens à acheminer le grain. Mieux vaut que l'on paie pour que le grain soit acheminé que pour qu'il moisisse sur place.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–66, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire l'a indiqué, ce projet de loi propose des modifications à court terme afin de s'attaquer aux inefficacités relevées dans notre système de transport et de manutention du grain.

Le projet de loi autoriserait les compagnies de chemin de fer à exiger des droits de stationnement et des droits de stockage pour les wagons chargés de grain, ainsi qu'à accorder des avantages économiques pour le chargement ou le déchargement du grain avant la fin du délai convenu. Il éliminerait par ailleurs la subvention prévue en vertu de la LTGO pour le transport du grain au Mexique et mettrait fin à la pratique de faire passer le grain destiné aux États–Unis par Thunder Bay pour le faire revenir ensuite à Fort Frances ou à Winnipeg avant de l'expédier vers sa destination finale.

Comme le député d'en face vient de le dire, l'impossibilité pour les compagnies de chemin de fer d'exiger des droits de stationnement ou des droits de stockage des wagons a conduit à l'utilisation des wagons à des fins de stockage. Cette façon de faire réduit évidemment l'efficacité de notre parc de wagons à céréales. Nous ne savons pas où sont nos wagons. Ils peuvent être n'importe où. Ils peuvent se trouver aux États–Unis ou ailleurs. Ça nous oblige à mettre plus de wagons en service.

Nous avons donc besoin de plus de wagons pour transporter notre grain qu'il nous en faudrait normalement. La pratique du retour vers l'Ouest s'est établie parce qu'il coûte moins cher pour un transporteur d'envoyer à Thunder Bay le grain à destination des États–Unis afin de toucher les subventions prévues en vertu de la loi, puis de le ramener à Fort Frances ou à Winnipeg avant de l'acheminer à sa destination prévue aux États–Unis au taux commercial, plutôt que de l'acheminer tout de suite au taux commercial.

Si l'on prend Winnipeg comme point de référence, cette pratique augmente la distance de transport d'environ 450 milles par les voies du CN et d'environ 860 milles par les voies du CP. C'est évidemment peu efficace et ça prolonge la durée du cycle d'utilisation des wagons, réduisant ainsi l'efficacité de l'usage qu'on fait de notre parc de wagons. Au cours de la campagne agricole de 1993–1994, 1,1 million de tonnes de grain ont été acheminées aux États–Unis par cette voie détournée.

Pour ce qui est de l'abolition des subventions pour le transport du grain à destination du Mexique, nous croyons que cela mettra un terme à l'enquête actuellement en cours au Mexique sur les droits compensateurs, et permettra au Canada de conserver un marché important.

• (1750)

Il faut noter que ces changements proposés ne représentent que des modifications à court terme et qu'ils ne remplacent en rien une réforme complète de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je dois signaler par ailleurs que ces changements ont généralement été bien accueillis par l'industrie.

En fait, ces changements ont été proposés par des sous–comités de la Chambre, le Comité permanent des transports, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et le groupe du 16 mai, qui était formé de représentants de sociétés céréalières, des compagnies de chemins de fer, des organisations syndicales et de la partie patronale.

Ces deux tribunes ont proposé un certain nombre de mesures qui permettraient de réduire les procédures inefficaces, d'améliorer la capacité du système de transport et de manutention du grain et de faciliter l'acheminement du grain vers les marchés. Bon nombre de leurs propositions ont été retenues. Certains des changements proposés exigeaient toutefois des modifications de la loi, et c'est pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi aujourd'hui.

Le gouvernement aimerait implanter dès maintenant ces changements à court terme afin d'éliminer le plus tôt possible les subventions au transport du grain vers le Mexique et de faire en sorte que les questions de stationnement et de retour des cargaisons vers l'Ouest soient réglées avant la campagne agricole de 1995–1996, qui commence le 1er août 1995.

Comme je l'ai déjà dit, on s'entendait en principe pour éliminer ces pratiques inefficaces. Après de plus amples consultations, le groupe du 16 mai s'est entendu sur le fait que les modifications à la loi devraient entrer en vigueur au début de la campagne agricole. Le groupe considère que cette entrée en vigueur donnera le temps qu'il faut à ceux qui s'occupent de la commercialisation et du transport du grain pour corriger en conséquence leur programme de ventes et d'approvisionnement.

Il est important de noter que, bien que l'on ait fixé le 1er août comme date de mise en oeuvre de certaines des modifications, celles qui traitent du stationnement, des frais de stockage et de l'encouragement de la célérité, ainsi que du détour vers l'Ouest, pourraient être mises en vigueur plus tôt si le gouvernement est convaincu qu'il y a une entente raisonnable entre les chemins de

fer et les expéditeurs sur les détails commerciaux associés à ces changements.

Je voudrais qu'on comprenne bien que la mesure législative proposée ne réduit en rien la volonté du gouvernement de parvenir à une réforme beaucoup plus large de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest dans un avenir prochain. L'adoption de cette mesure législative permettra au gouvernement de continuer des consultations qui sont essentielles pour parvenir à des solutions à long terme aux problèmes de notre système de manutention du grain. En même temps, il résoudra les problèmes immédiats soulevés par le gouvernement et l'industrie, représentés par les sociétés céréalières, les chemins de fer, les syndicats et les gestionnaires.

Mesdames et messieurs les députés, je vous demande votre appui pour que cette mesure législative soit adoptée rapidement. Les mesures proposées par le projet de loi C–66 aideront à rendre le transport du grain au Canada plus efficace et mieux en mesure de répondre aux besoins de nos clients dans le monde entier.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je prends toujours plaisir à écouter le député. Nous sommes tous deux membres du comité permanent depuis un certain temps et j'ai appris à l'apprécier à sa juste valeur; je sais aussi que c'est un bon agriculteur.

Je suis donc étonné qu'il oublie que nous avons un calendrier. La campagne agricole s'est achevée le 1er août 1994. Le printemps dernier, le comité permanent a déclaré qu'il fallait mettre fin à cette pratique, qu'elle était illégale et qu'elle nous coûtait très cher. Je me permettrais de lui dire que si le gouvernement attend jusqu'à ce que les poules aient des dents pour prendre les mesures législatives qui s'imposent, l'avenir de l'exploitation agricole du député sera en jeu.

Par conséquent, j'espère qu'il va pousser le ministre à expédier ce dossier un peu plus rapidement car il est grand temps de passer à l'action. Je me demande s'il peut justifier qu'on ait retardé les choses d'un an.

• (1755)

M. Calder: Monsieur le Président, ils mettent les poules à toutes les sauces.

J'ai grandi sur une ferme et je suis moi–même exploitant depuis 1973. Le député d'en face, qui a les mêmes antécédents agricoles que moi, n'ignore certainement pas que qui va lentement va sûrement. Il vaut mieux bien faire les choses du premier coup car cela coûte beaucoup plus cher lorsqu'il faut tout recommencer.

Le fait est que nous avons dû attendre que les compagnies ferroviaires, les expéditeurs et la Commission canadienne du blé réagissent aux changements que nous proposions.

Le défi, monsieur le Président—et je ne voudrais pas que vous vous sentiez comme le réparateur Maytag—consiste maintenant à étudier l'acheminement du blé aux États–Unis et les tarifs qui s'y appliquent. Est–ce que ça va coûter autant d'acheminer un wagon de potasse aux États–Unis qu'un wagon de blé? C'est à voir.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, tout à l'heure vous avez parlé de pertinence. Or, nous avons discuté de la volaille et voilà que nous parlons maintenant de la potasse. Je croyais que le débat portait sur le transport du grain vers les États–Unis et le Mexique.

Le député a dit que le fait de stopper le transport du grain entre Thunder Bay et les Prairies allait mettre un terme à l'enquête sur les droits compensateurs menée par le Mexique. Je me demande bien comment nous pouvons nous infliger un tel traitement. Comment pouvons–nous payer pour faire transporter le grain à Thunder Bay, le ramener dans les Prairies sur des lignes de chemin de fer subventionnées, puis apprendre qu'à cause de cela le Mexique va ouvrir une enquête au motif que nous subventionnons le transport de notre grain. Par contre, si nous arrêtions de nous tirer dans le pied, il n'y aurait plus de subventions et, comme les intéressés le reconnaissent, notre grain pourrait être acheminé aux États–Unis plus efficacement, dans de meilleurs délais, et tout le système d'échanges commerciaux fonctionnerait parfaitement.

Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement essaie de bousiller tout ce système au moyen de règles qui n'ont absolument aucun sens. Je reviens à la question de savoir pourquoi le processus exige autant de temps. Je croyais que si ce projet de loi était adopté il entrerait alors en vigueur. Or, ce ne sera qu'au 1er août.

Le député peut–il m'expliquer pourquoi il faudra encore six ou huit mois avant que cette mesure n'entre en vigueur et pourquoi nous subventionnerions le transport du grain que—je ne trouve pas les mots—mais je voudrais bien savoir pourquoi il faut attendre jusqu'en août.

M. Calder: Monsieur le Président, je suis ravi d'entendre les réformistes déclarer maintenant qu'ils vont nous appuyer et ainsi permettre l'adoption rapide du projet de loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela m'encourage beaucoup.

Comme le député l'a déjà déclaré, je conviens qu'il est insensé de transporter le grain jusqu'à Thunder Bay et de le réexpédier à Winnipeg avant de l'acheminer ensuite aux États–Unis. Nous devons absolument trouver le mode d'expédition le plus économique qui soit. Nous devons veiller à ce que les compagnies de chemin de fer soient honnêtes à cet égard. Nous devons également faire en sorte que le Mexique ne considère pas la LTGO de la même façon qu'il voit le programme de subventions aux exportations. Je pense que nous éviterons cela, grâce aux modifications que nous proposons.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser au député d'en face.

Je félicite d'ailleurs le ministre des Transports de les avoir présentées. Nous ne cessons de réclamer ces changements depuis que nous siégeons au Comité de l'Agriculture et ici même, à la Chambre. Bien sûr que nous allons appuyer ces mesures. C'est avec encore plus de plaisir que nous les aurions appuyées il y a un an.

Selon le député, comment va–t–on recourir aux droits de stationnement et de stockage que prévoit le deuxième article de ce projet de loi? Cette mesure s'impose certes, mais comment le gouvernement va–t–il s'en servir? Va–t–il s'en prévaloir? Les pouvoirs existent déjà dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et on ne les utilise pas. Va–t–on les utiliser à l'avenir?

Monsieur le Président, je suppose que vous ne me laisserez pas poser les questions que je veux poser au sujet de la Commission canadienne du blé. Comme vous allez les juger non pertinentes, je ne les poserai donc pas.

M. Calder: Monsieur le Président, je crois que l'imposition de droits de stationnement et de stockage découle du fait que les wagons étaient auparavant utilisés pour stocker le grain sans que des frais ne soient imposés.

Les droits de stationnement et de stockage forceront les expéditeurs à agir de façon plus responsable en accélérant le déchargement des wagons pour qu'ils retournent le plus vite possible...

M. Benoit: À Thunder Bay.

M. Calder: . . .et prendre un autre chargement. C'est plus efficace de cette façon. S'il y a une pénalité à payer, cela ne fera que rendre le système encore plus efficace.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que nous déclarions qu'il est 18 h 30.

[*Français*]

Le vice–président: Est–ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord

[*Traduction*]

Le vice–président: Comme il est 18 heures et qu'il n'y a malheureusement personne pour le débat d'ajournement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 2.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne à la troisième assemblée annuelle du Forum parlementaire Asie–Pacifique qui a eu lieu à Acapulco, au Mexique, du 12 au 15 janvier 1995.

Le Forum parlementaire Asie–Pacifique, qui s'est réuni pour la première fois au mois de janvier 1993, a eu tôt fait de devenir une voix importante sur le chapitre des questions politiques et de sécurité, des arrangements économiques de coopération et des autres intérêts et dossiers clés de cette région.

Depuis ce temps, la région de l'Asie–Pacifique revêt une importance de plus en plus grande dans la réalisation des objectifs du Canada à l'égard des échanges commerciaux, des acquisitions technologiques et de la création d'emplois, dans le maintien d'un environnement global et dans la gestion de la démographie de l'immigration.

Ces tribunes offrent aux parlementaires de ces régions l'occasion d'exprimer franchement et ouvertement leurs points de vue et ceux des populations qu'ils représentent. La possibilité de rencontrer des parlementaires venus de 20 autres pays riverains du Pacifique et de s'entretenir avec eux constitue une expérience positive. C'est une discussion internationale qui se déroule au niveau de la base et qu'il y a tout lieu d'encourager.

En 1997, le Canada sera l'hôte des réunions des chefs de gouvernement et des ministres de l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique. Le gouvernement songe à déclarer 1997 l'année du Canada en Asie–Pacifique.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que l'on a demandé au Canada d'accueillir la cinquième assemblée du Forum parlementaire Asie–Pacifique qui se tiendra au mois de janvier 1997. C'est un honneur et cela témoigne de la haute estime dont jouit notre pays au sein de la communauté internationale.

LOI SUR LES ARMES À FEU

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1005)

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter aujourd'hui des pétitions signées par 1 536 électeurs de ma circonscription, Prince George—Peace River.

Les pétitionnaires font valoir qu'aucune mesure de contrôle des armes à feu n'a jamais réussi à empêcher des criminels de se procurer des armes à feu à des fins illégales. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'appuyer les lois qui punissent les criminels faisant usage d'armes à feu, d'appuyer, de reconnaître et de protéger le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu pour des motifs récréatifs et d'abolir toutes les lois de contrôle des armes à feu qui se sont révélées inefficaces.

Je donne mon appui entier à ces pétitions.

LA JUSTICE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions aujourd'hui.

Au nom de la députée de Calgary–Sud–Est, j'interviens à la Chambre en cette septième journée pour présenter la septième pétition. Il s'agit ici des pétitions déposées au nom des électeurs qui s'opposent à la libération anticipée de Robert Paul Thompson. L'audience de libération conditionnelle de M. Thompson doit avoir lieu le 11 avril.

Les pétitionnaires veulent assurer la sécurité dans nos rues. Ils s'opposent à la pratique de la remise en liberté anticipée dans le cas des criminels violents et demandent que ceux–ci demeurent incarcérés pendant toute la durée de leur peine.

Les pétitionnaires préconisent une plus grande sécurité au sein de notre société pour tous les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers condamnés.

Affaires courantes

LES REER

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, le message de la deuxième pétition est très simple: «Pas d'impôt sur les REER».

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, les troisième et quatrième pétitions se rapportent au contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de s'opposer à toute autre loi qui régirait l'acquisition et la possession d'armes à feu et d'établir des lignes directrices très strictes, ainsi que des peines obligatoires pour la possession ou l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

Jusqu'à maintenant, 1 571 électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt ont signé cette pétition et beaucoup de noms viendront s'y ajouter encore.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à déposer aujourd'hui.

La première est signée par 75 électeurs de la région de Langham. Elle attire l'attention de la Chambre sur ce qui suit: Étant donné qu'avec l'insertion de l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, cette loi offrirait à certains groupes un statut, des droits et des privilèges particuliers, et comme ces droits et privilèges seraient accordés uniquement en prenant pour base la conduite sexuelle, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés qui prévoirait d'y insérer l'expression «orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de la région de Rosetown et est signée par 29 électeurs associés principalement, je crois, à la Rosetown Alliance Church.

Les pétitionnaires font valoir ce qui suit à la Chambre: Attendu qu'une majorité de Canadiens respectent les lois et le caractère sacré de la vie humaine et qu'ils estiment que les médecins au Canada devraient s'employer à sauver des vies au lieu d'y mettre un terme, ils demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de n'apporter aucune modification législative qui tendrait à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

J'approuve ces deux pétitions.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter quatre pétitions au nom des habitants de ma circonscription.

La première est très opportune. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer des mesures législatives qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent de armes pour commettre un crime, d'appuyer l'introduction, dans le Code criminel, de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes pour des motifs récréatifs et d'appuyer une mesure législative qui abrogera ou modifiera les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité, qui se sont révélées non rentables ou complexes au point d'être inefficaces ou inapplicables.

Cette pétition est signée par 125 personnes.

• (1010)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, les trois autres pétitions que je voudrais présenter demandent au Parlement d'examiner la Loi sur les jeunes contrevenants publiquement et de façon responsable en tenant compte des points suivants: les mesures de dissuasion, la responsabilité du contrevenant et les droits de la victime.

Je souscris à ces pétitions.

L'EUTHANASIE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions portant sur diverses questions.

La première vient d'un grand nombre d'électeurs qui souhaitent exhorter le Parlement à respecter la vie humaine et à ne pas approuver l'euthanasie.

LES COUPLES HOMOSEXUELS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la question des relations sexuelles entre personnes de même sexe.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne modifier ni le Code des droits de la personne ni la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition porte sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour refléter le nouveau type de jeunes contrevenants. Il s'agirait de faire passer la peine maximale pour les meurtres aux premier et deuxième degrés de cinq à 10 ans, d'autoriser la publication du nom des jeunes contrevenants coupables d'un deuxième acte criminel et de réduire les limites

d'âge définissant un jeune contrevenant en vue d'inclure les enfants âgés de 10 à 15 ans.

LES PHOQUES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition a trait à la relation entre le déclin du poisson de fond dans le Canada atlantique et l'augmentation de la colonie de phoques. Les pétitionnaires demandent au Parlement de presser le gouvernement fédéral de reconnaître les possibilités qu'offrent les importantes colonies de phoques et de déclarer certains troupeaux ressources viables à des fins commerciales.

[*Français*]

M. TRAN TRIEU QUAN

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, l'un de mes commettants, M. Tran Trieu Quan est prisonnier au Vietnam depuis bientôt un an. Alors, les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir dans les plus brefs délais, afin d'obtenir la libération de M. Quan et je suis, bien sûr, tout à fait en accord avec cette pétition.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 118 et 120.

[*Texte*]

Question nº 118—**M. Penson:**

Combien de gens d'affaires ont accompagné le premier ministre en Chine, quels étaient les critères de sélection de ces gens, combien d'entre eux ont voyagé aux frais du gouvernement fédéral et à combien s'est élevée au total l'aide que le gouvernement fédéral a apportée aux gens d'affaires pendant ce voyage?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): L'Équipe Canada était composée d'environ 450 personnes représentant plus de 250 sociétés. Toutes les entreprises canadiennes pouvaient y prendre part, le Conseil commercial Canada–Chine ayant choisi les membres de la délégation dans l'ordre d'arrivée des demandes de participation. Aucun membre de la délégation n'a voyagé, même partiellement, aux frais du gouvernement fédéral.

Question nº 120—**M. Penson:**

Quels protocoles d'entente ont été signés en Chine et qu'est–ce qu'on a promis en fait d'aide financière ou autre du gouvernement fédéral dans l'éventualité où ces protocoles se traduiraient par des ventes fermes?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Pour la liste complète des protocoles d'entente, voir la réponse à la question nº 119 déposée aujourd'hui. Aucun financement du gouvernement fédéral n'a été promis pour appuyer d'éventuelles ventes fermes.

[*Traduction*]

Le vice–président: Réponse a été donnée aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question nº 119 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 119 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 119—**M. Penson:**

Quelles entreprises canadiennes ont signé des ententes fermes en Chine, combien de dollars ces ententes totalisent–elles et quelle est l'ampleur et la source des crédits que le gouvernement fédéral a versés pour rendre ces ententes possibles?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉLIMINATION DU DÉFICIT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.) propose:

Que la Chambre presse le gouvernement de donner suite aux exigences des Canadiens qui réclament de véritables compressions des dépenses et aucune augmentation de l'impôt net pour éliminer le déficit et réduire la taille du gouvernement fédéral.

—Monsieur le Président, en tant que cocritique des finances pour le Parti réformiste, j'ai l'honneur de lancer le débat d'aujourd'hui sur cette résolution. Je vais faire ressortir son importance en puisant dans ma formation d'économiste et ma longue carrière d'enseignant dans le domaine des finances internationales.

Plus tard, plusieurs de mes collègues développeront d'autres thèmes à la lumière de leur rôle de porte–parole du Parti réformiste pour différents ministères. Tout ce que nous dirons sera le reflet des consultations que nous avons eues avec nos électeurs, soit directement, soit par l'intermédiaire d'assemblées locales, soit par des tribunes des médias électroniques, soit par des questionnaires.

Je voudrais commencer par dire que, en tant que réformistes, nous n'éprouvons aucun plaisir à réclamer des compressions de dépenses et une réduction de la taille du gouvernement. Le gouvernement est tellement présent dans les affaires des Canadiens que peu d'entre nous et peu de nos parents et amis échapperont aux effets de ces compressions.

• (1015)

En tant que professeur, je suis particulièrement inquiet des effets qu'elles auront sur l'enseignement supérieur, mon propre avenir et celui de mes collègues et amis. Personne n'aime voir ses habitudes et sa façon de vivre bouleversées par des changements de la politique gouvernementale. Cependant, nous savons que ces conséquences seront minimes en regard de ce qui pourrait arriver si nous ne remettions pas, nous–mêmes, de l'ordre dans nos affaires économiques.

Pensez à ce qui pourrait arriver au taux de change, aux taux d'intérêt et à notre position internationale si le futur budget des libéraux n'avait pas l'heur de plaire aux investisseurs canadiens et étrangers. Les investisseurs vendent leurs obligations du gouvernement du Canada pour les échanger contre des obligations d'autres États, qu'elles soient américaines, allemandes ou japonaises. Ces ventes font baisser le prix des obligations et monter les taux d'intérêt, amorçant du fait même la chute du dollar canadien.

On peut se demander jusqu'où iront ces changements néfastes. Personne ne le sait. Toutefois, il n'y a pas de doute que lorsque les taux d'intérêt seront assez élevés et les taux de change, assez faibles, les investisseurs recommenceront à acheter des obligations et des dollars du Canada, ce qui entraînera une remontée du dollar.

On dit souvent que la raison ou les véritables valeurs économiques passent au second plan lorsqu'une vague de spéculation entraîne un mouvement de masse dans les investissements. Face à une baisse des valeurs, on prévoit que la tendance se maintiendra. Les investisseurs se précipitent pour liquider leurs avoirs avant qu'ils ne valent plus rien. Voyant là une source de profits rapides, certains espèrent les racheter une fois que les cours auront atteint leur plus bas niveau. D'autres sont amenés à transférer leur argent dans des éléments d'actif étrangers dont la valeur augmente à mesure que chutent les éléments d'actif canadiens.

À un certain moment, une nouvelle catégorie de spéculateurs entre en jeu. Ceux–ci ne possèdent pas de valeurs canadiennes, mais vendent des dollars canadiens à un prix inférieur à sa valeur courante, dans l'espoir qu'ils pourront livrer la marchandise quelques jours plus tard alors que sa valeur aura encore baissé.

Certains investisseurs canadiens emprunteront des devises canadiennes pour acheter des devises étrangères. Les capitaux fébriles qui sont prêts à faire l'objet d'une telle spéculation sont disponibles en si grande quantité qu'aucun pays du monde, et certainement pas le Canada, ne peut enrayer la chute de sa devise une fois le mouvement amorcé.

Il est facile de comprendre ce qui se passe lorsque ces vagues de spéculation se produisent. Les investisseurs risquent d'avoir déjà été entraînés dans le mouvement par le passé et d'avoir alors acheté des valeurs immobilières, de l'or ou d'autres placements semblables. Ils se souviennent à quel point il peut être enrichissant de participer à l'excitation générale et combien il est difficile de résister aux mouvements de masse.

Il suffit de regarder ce qui s'est passé au Mexique au cours des derniers mois pour comprendre ce qui pourrait arriver au Canada. Le peso mexicain a chuté de plus de 50 p. 100 par rapport aux dollars américain et canadien avant de se stabiliser et de commencer lentement à se rétablir. Les taux d'intérêt ont atteint des sommets sans précédent.

À la mi–janvier, les Canadiens ont eu un avant–goût de ce qui pourrait se produire quand le dollar canadien a été ébranlé par une petite vague de spéculation. Les taux d'intérêt et de change ont enregistré des variations d'une ampleur extraordinaire sur une très courte période.

Dans les deux pays, le gouvernement a dû intervenir pour mettre fin aux variations spectaculaires des taux d'intérêt et des taux de change. Il a acheté les obligations et les devises dont se défaisaient les investisseurs. Au début, il a puisé dans les réserves d'or et de dollars de la banque centrale. Puis, il s'est servi des lignes de crédit préalablement négociées avec des banques privées, des banques centrales étrangères et des organismes internationaux. Il a dû ensuite se faire tout humble pour négocier de nouvelles lignes de crédit et demander à d'autres banques centrales de l'aider en achetant sa devise.

Le gouvernement du Mexique a dû aller très loin dans cette direction, ayant recours à des moyens d'intervention de plus en plus coûteux. En fin de compte, il a été forcé de demander d'énormes prêts directs et des crédits de soutien à l'étranger et à des organisations internationales.

Le coût de ces emprunts est évident, et il n'est pas que monétaire. Par exemple, le Congrès américain a débattu des conditions dont serait assortie l'aide américaine et il s'en est fallu de peu qu'il n'exige du Mexique qu'il adopte des politiques draconiennes.

• (1020)

Fait important à retenir, de telles conditions auraient représenté une ingérence quasiment inconnue jusque–là dans les affaires d'un État nation indépendant en ce qui concerne sa politique économique interne, ainsi que sa politique sociale et d'aide étrangère. Finalement, le président Clinton a évité d'imposer des conditions aussi extrêmes en ayant recours à des mesures administratives lui permettant de contourner le Congrès.

Il n'est pas évident qu'à l'avenir le Congrès laisse le président agir de la sorte. Les Américains et leurs élus voient d'un très mauvais oeil le fait que leur pays vole au secours d'un gouvernement étranger dont ils désapprouvent la politique sociale et économique.

Les réformistes ne sont prêts à miser sur aucun de ces scénarios. Notre but premier, en tant que pays, doit être de ne jamais être placés dans une situation fâcheuse comme celle du Mexique. Nous voulons que le Canada reste maître de ses politiques économiques et sociales.

Au milieu de janvier, nous sommes passés très près de devoir, nous aussi, aller quémander aux prêteurs étrangers. Nous avons évité le mur de justesse, pour employer une expression qui a cours. Un économiste qui a vu les taux d'intérêt affichés sur les téléscripteurs et regardé les taux de change dégringoler de minute en minute m'a laissé entendre que ce qui a nous a sauvés, cette fois, c'est l'intervention massive des banques centrales du G–7.

Il craint cependant que nous ne soyons pas aussi chanceux la prochaine fois et que nous nous en tirions sans avoir à payer des frais de crédit accablants.

Cette prochaine fois dont il parle pourrait bien survenir à la suite du budget, peut–être pas tout de suite après, mais dès qu'un autre événement contrariera les investisseurs. C'est une question de jours, de semaines, voire de mois.

Les investisseurs espèrent trouver quatre grandes orientations dans le budget. Le ministre des Finances est mieux de ne pas faire de gaffe.

Premièrement, les investisseurs s'attendent à ce qu'il contienne des augmentations d'impôt. Or, les contribuables canadiens s'estiment surtaxés. Ils s'opposent donc à toute augmentation et veulent plutôt que le gouvernement s'impose une cure d'amaigrissement, ce qui se comprend. Quant aux investisseurs, ils liraient dans des augmentations d'impôt le signe que le gouvernement n'a pas le courage de procéder aux compressions de dépenses nécessaires pour éliminer le déficit.

En fin de compte, qui dit impôts élevés dit organisation gouvernementale plus grosse. Pourtant, même si sa taille n'a pas cessé d'augmenter ces 30 dernières années, au lieu de régler les problèmes que posent une faible croissance économique, la pauvreté et le chômage, l'éclatement des familles, le gouvernement a empiré les choses, d'où des déficits terriblement élevés et persistants. C'est la lourdeur de l'organisation gouvernementale qui a donné aux Canadiens le sentiment profond que leur qualité de vie et celle de leurs enfants se détériorait au lieu de s'améliorer.

Deuxièmement, les investisseurs s'attendent à une réduction des dépenses sociales. Les programmes sociaux au sens large du terme accaparent environ 70 milliards de dollars, soit 60 p. 100 des 120 milliards de dollars alloués au budget fédéral de dépenses de programmes. En dépit de la croissance rapide du revenu attribuable à la présente expansion économique, nous ne réussirons pas à éliminer le déficit de 38 milliards de dollars en comprimant les dépenses autres que sociales, sans compromettre des services gouvernementaux qui sont essentiels à l'accroissement de l'efficacité.

Dans le passé, les gouvernements n'ont pas eu le courage de s'attaquer aux dépenses sociales. C'est pourquoi la situation financière s'est tellement détériorée que nous sommes aujourd'hui au bord du gouffre. Je crois fermement que si le prochain budget ne contient pas de coupes sévères dans les dépenses sociales, les investisseurs seront très mécontents. Ils feront remarquer avec raison que c'est une occasion manquée, puisque la plupart des Canadiens sont prêts à accepter ces coupes.

De plus, c'est maintenant officiel: dans un rapport paru récemment, l'OCDE a fait remarquer que les programmes sociaux du Canada étaient le parfait exemple d'une générosité excessive.

Troisièmement, les investisseurs chercheront un plan visant à éliminer complètement le déficit au cours de la présente expansion économique. De nombreux experts avaient abondamment critiqué l'objectif de 25 milliards de dollars d'ici deux ans. Cela suppose une hausse de la dette fédérale de 100 milliards de dollars, ou de 20 p. 100 du montant de 500 milliards de dollars, dès les premières années du gouvernement libéral.

• (1025)

Comme les conservateurs dans les années 80, les libéraux constateront que la dette, en tant que pourcentage du revenu national, cessera d'augmenter au cours du mouvement haussier, s'ils atteignent leur objectif concernant le déficit. Or, cette victoire est trompeuse, puisque la cause du déficit se manifestera à nouveau dès que l'économie ralentira, comme elle le fera inévitablement.

Selon les prévisions, cela risque fort de se produire avant la fin du présent cycle électoral. Peu de gens s'attendent à une forte compression des dépenses dans les deux années qui précéderont les prochaines élections. Par conséquent, les investisseurs examineront le budget surtout en se demandant s'il y aura une réduction des dépenses allant au–delà de l'objectif du déficit de 25 milliards de dollars d'ici deux ans et de combien elle sera.

Les investisseurs voudront aussi voir des mesures de réduction du déficit qui s'appliqueront au–delà du dernier exercice visé par le budget. Le ministre des Finances jouira–t–il de l'appui du Cabinet et du premier ministre relativement à d'autres compressions futures?

Quatrièmement, les investisseurs vont examiner le budget pour une autre raison importante. Ils vont essayer de voir si le gouvernement a accepté certaines idées radicalement différentes quant aux causes du chômage. Ces idées ne sont plus l'apanage des groupes de réflexion conservateurs mais sont maintenant discutées ouvertement par le vérificateur général, l'OCDE et de nombreux universitaires.

Selon ces points de vue, les taux de chômage élevés et persistants au Canada sont largement imputables aux généreux programmes sociaux. La réalité, c'est qu'il fut un temps où le Canada pouvait se permettre d'avoir des taux de chômage élevés, de même qu'un régime d'assurance–chômage et d'assistance sociale généreux en raison des pressions exercées par le public. Malheureusement, cela n'est plus possible, compte tenu de la dette, du déficit et de la lente croissance enregistrée au cours de la dernière décennie.

De tels messages sont difficiles à accepter pour le gouvernement libéral, puisque celui–ci est coincé avec ses propres déclarations. Les investisseurs attendent de voir si ce gouvernement peut être à la hauteur de sa réputation de modèle de pragmatiste non dogmatique.

Je termine en signalant que les réformistes ont écouté le public et les investisseurs. Le budget parallèle que le Parti réformiste proposera tiendra compte de ce qu'on nous aura dit. Ce document énoncera les mesures que nous serions disposés à prendre pour régler les quatre questions cruciales qui influent sur la confiance des investisseurs et de la plupart des Canadiens.

Les députés réformistes qui prendront la parole après moi élaboreront sur ces points sans pour autant fournir trop de détails sur nos recommandations précises. Nous souhaitons que les libéraux nous coupent l'herbe sous le pied en déposant un budget qui renfermera les politiques que nous proposerons très bientôt.

Après ce pronostic plutôt sombre, quelques mots d'espoir. Au bout de trois ans, lorsque les Canadiens auront composé avec les compressions nécessaires, délibérées et réfléchies, ils apercevront la lumière au bout du tunnel.

Ces compressions redonneront confiance aux investisseurs et aux consommateurs. Le pays connaîtra une période de prospérité qui ira en s'intensifiant. L'essor économique atteindra de nouveau les sommets élevés enregistrés il y a trois décennies, soit avant l'ingérence indue du gouvernement.

Une fois le budget équilibré, quelques années nous suffiront pour réduire les taxes et les impôts, résorber la dette, ou même les deux. En endurant un mal passager et tolérable, on pourra non seulement éviter à moyen terme un mal insupportable, mais aussi jouir d'un avenir assuré après une période de sacrifice qui nous paraîtra après coup bien courte.

Nous espérons que les libéraux entendront notre message, non pas pour la satisfaction des réformistes, mais pour le bien du Canada.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de rappeler à la Chambre l'engagement et l'orientation à caractère financier qui guideront le prochain budget de notre gouvernement. À mon avis, ce débat devrait comporter un certain plan et susciter des propos positifs concernant la situation actuelle et à venir de l'économie canadienne.

Cette motion du Parti réformiste dit que les Canadiens réclament, et je cite: «de véritables compressions des dépenses pour éliminer le déficit et réduire la taille du gouvernement.» Notre gouvernement n'a pas besoin de cette motion verbeuse ou de toute autre manifestation théâtrale d'un parti en mal de publicité pour savoir parfaitement ce que veulent les Canadiens.

• (1030)

Dès le mois d'octobre dernier, nous avons mis en place le processus de consultation le plus vaste et le plus transparent jamais vu de toute l'histoire des budgets au Canada. Je suis convaincu que ces consultations auront donné aux Canadiens la chance de comprendre plus à fond et plus positivement le défi que présente le budget que le jeu de massacre que préconise le Parti réformiste.

[*Français*]

En effet, les Canadiennes et Canadiens ont établi des priorités qui sont branchées sur la réalité et qui exigent beaucoup d'efforts. Ils réclament une stratégie de la deuxième étape, qui prend appui sur le budget de l'an dernier, pour supprimer cette tare du Canada, de briser ce cercle infernal du déficit et de la dette.

Mais la très grande majorité des Canadiennes et Canadiens exigent également que ces mesures budgétaires répondent à d'autres critères essentiels. Ils ont manifesté leur accord à l'égard des principes qui montrent la voie à suivre, tels qu'exposés l'automne dernier par le ministre des Finances.

En premier lieu, la réduction du déficit doit être une partie intégrante d'une stratégie de création d'emplois s'appuyant sur la croissance. Deuxièmement, les mesures doivent être équitables, afin d'assurer que les plus vulnérables ne soient pas laissés à leur sort. Troisièmement, les mesures de réduction du déficit doivent se faire de manière sélective et avec stratégie et être le reflet de priorités claires. Quatrièmement, nous devons utiliser avec parcimonie l'argent des contribuables. Et enfin, les mesures budgétaires doivent faire appel à des coupures dans les dépenses plutôt qu'à des hausses des recettes.

[*Traduction*]

Les Canadiens auxquels j'ai prêté l'oreille souhaitent un gouvernement sans excès de poids, certes, mais non un gouvernement rachitique et mesquin. Ils veulent un budget qui mise sur la confiance dans le marché, et non un budget qui bafoue le sens des responsabilités le plus élémentaire. Ce budget va relever ce défi dynamique.

Il n'y a pas ici contraction. Parce que nous savons que c'est nécessaire, notre budget va s'attaquer énergiquement à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés l'année dernière par rapport à la réduction du déficit. Comme le premier ministre l'a déclaré à Québec, l'automne dernier, c'est quand l'économie est en croissance qu'il faut réduire le déficit. L'heure est donc venue d'agir. L'économie est en pleine croissance, ce qui constitue une bonne nouvelle pour l'ensemble des Canadiens.

Permettez–moi de donner quelques exemples aux députés. L'an dernier, le taux de croissance du Canada s'établissait à 4,25 p. 100, soit le plus élevé des pays du G–7. L'OCDE prévoit que le Canada se maintiendra au premier rang du monde industrialisé au cours des deux prochaines années. Au cours des 12 derniers mois, les exportations ont fait un bond de plus de 20 p. 100 et nous avons continué à établir des records nationaux.

Selon une enquête du Conference Board, 81 p. 100 des entreprises prévoient maintenir ou accroître leurs investissements au cours des six prochains mois, ce qui représente un niveau record pour le Canada. Ces investissements se traduiront par des emplois. Depuis janvier 1994, la santé de l'économie a permis la création de 400 000 emplois. Il s'agit là d'emplois à temps plein, et le taux de chômage est passé sous les 10 p. 100 pour la première fois en quatre ans.

Bien sûr, ces bonnes nouvelles ne signifient pas que la reprise économique du Canada est garantie. Nous le savons. Le gouvernement sait qu'il faut une intervention homogène et coordonnée sur tous les fronts et il sait que le fer de lance de cette intervention doit être la restauration d'un climat financier sain.

[*Français*]

Nous connaissons tous le prix que nous devons payer aujourd'hui pour avoir permis des hausses effrénées des déficits et de la dette, au cours des dernières décennies. Le prix à payer se traduit par un fardeau fiscal élevé et des hauts taux d'intérêt, des facteurs qui freinent la croissance.

• (1035)

Notre administration, toutefois, est d'avis que pour relever avec succès le défi de la dette, nous devons d'abord mettre en place des assises bien définies, ancrées sur la réalité, et crédibles. Cela veut dire concrètement maintenir la trajectoire de réduction du déficit que nous avons établie: soit de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. C'est exactement ce que nous ferons, et tel que l'affirmait le ministre des Finances, «il n'y a pas de faux–fuyants.»

Il faut remonter à 1974–1975 pour observer un niveau de déficit de 3 p. 100. Le déficit s'est établi depuis constamment en hausse et se chiffre maintenant à près de 6 p. 100 du PIB.

Un autre élément se doit d'être mentionné. L'établissement d'objectifs résolus de réduction du déficit représente en effet un changement considérable sur le passé.

[*Traduction*]

Les Canadiens et les marchés ont perdu confiance parce qu'ils ont fait les frais pendant trop d'années de promesses de prospérité à long terme qui n'étaient, en fait, que des paroles vides cachant des visées à court terme.

Pour notre part, nous avons fixé des objectifs réalistes et nous prendrons les mesures pour produire des résultats. Notre succès renforcera la crédibilité de notre objectif à long terme, qui est l'élimination complète du déficit. Notre stratégie repose sur des données politiques fondamentales et sur la réalité publique.

Nous croyons qu'il est préférable de nous fixer des objectifs à court terme, qui nous servent de jalons, et de les atteindre. Avec des objectifs à court terme, on n'a aucune excuse pour les retards et aucune raison valable de ne pas prendre les mesures fermes qu'il faut pour régler le problème. En fixant des objectifs à long terme irréalistes, on peut toujours trouver une raison pour éviter de prendre des mesures énergiques sur-le-champ et pour les repousser constamment à plus tard.

C'est ce que faisaient les conservateurs, les cousins germains des réformistes d'aujourd'hui, et nous rejetons cet héritage. Je rappelle à la Chambre que nous ne nous sommes pas contentés de préciser un déficit cible l'an dernier, mais que nous avons pris de réelles mesures pour atteindre notre objectif.

Le budget de 1994 contenait des mesures propres à réduire le déficit de 20 milliards de dollars en trois ans. Pour chaque dollar d'accroissement des revenus, nous réduisons les dépenses de cinq dollars. Jamais, en une décennie, un budget n'avait contenu de mesures aussi énergiques de réduction des dépenses. Nous avons toujours su qu'il fallait constamment prendre des mesures d'ordre financier. Le processus budgétaire de 1995 a commencé dès que nous avons présenté notre plan pour 1994.

C'est pourquoi nous avons combiné l'action immédiate à une vaste série d'examens des programmes gouvernementaux, dont la défense et la sécurité sociale. Ce que nous avons déjà fait nous donne des assises solides pour le budget de cette année et pour les décisions difficiles qui devront être prises.

Nous savons tous qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir, mais je pense que notre gouvernement est déjà bien lancé. Je suis certain que le budget de 1995 montrera à tous les Canadiens et aux marchés du monde entier que notre gouvernement tient ses engagements financiers.

Avant de terminer mon discours, permettez-moi de faire quelques remarques sur la partie de la motion à l'étude aujourd'hui où l'on rejette toute augmentation nette des impôts dans le prochain budget. Personne au Canada n'aime les hausses d'impôts. Seul un politicien téméraire pourrait penser le contraire. C'est pourquoi les compressions de dépenses doivent être et seront notre priorité dans la réduction du déficit. Nous l'avons déjà prouvé l'an dernier en réduisant les dépenses de cinq dollars pour chaque dollar que nous sommes allés chercher au moyen de mesures productrices de recettes.

La plupart des Canadiens savent que, pour être capables un jour d'abaisser les impôts et, de façon plus immédiate, pour pouvoir réduire la pression que subissent les taux d'intérêt et le dollar, nous devons contenir la dette. Pour cela, il nous faut d'abord atteindre nos objectifs en matière de réduction du déficit. Étant donné ce défi que nous devons relever, je ne peux pas promettre que le budget ne comprendra aucune mesure productrice de recettes. Toutefois, si nous prenons de telles mesures, nos efforts viseront principalement à rendre le régime fiscal plus juste.

• (1040)

Ceux qui s'opposent à toute hausse d'impôts croient-ils vraiment que le régime fiscal sous sa forme actuelle soit totalement juste? Croient-ils vraiment qu'il n'y ait pas d'échappatoires fiscales ni d'avantages fiscaux non justifiés, particulièrement si l'on tient compte de notre situation financière actuelle? Ce genre de politique à la Pollyanna n'est pas ce que les Canadiens veulent ni ce dont ils ont besoin dans le moment.

[*Français*]

Pour conclure mes propos, j'aimerais faire remarquer que le sujet de la motion dont nous débattons aujourd'hui a trait pour l'essentiel à des compressions des dépenses déterminantes, à une attitude réfractaire aux hausses d'impôt et de taxes, à des initiatives pour diminuer la taille de l'État, à toutes ces mesures d'une stratégie efficace de réduction du déficit. En somme, nous retrouvons là toute la substance de l'engagement énoncé par notre gouvernement. En fait, il est navrant de constater que l'opposition en cette Chambre nous fait la preuve, une fois de plus, qu'elle recourt plus facilement aux clichés qu'à des propositions substantielles.

[*Traduction*]

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de tenir un tel débat au Canada avant la présentation du budget. Cependant, nous aimerions que l'opposition voie de façon réaliste le dilemme auquel les Canadiens sont confrontés et nous espérons entendre des propositions plus constructives durant ce débat.

M. Grubel: Monsieur le Président, pourriez-vous me dire de combien de temps nous disposons?

Le vice-président: Une période de 10 minutes est réservée aux questions et observations. Le député comprendra que, par erreur, les députés ministériels n'ont pas eu l'occasion de poser des questions ou de faire des observations à propos de son intervention. C'est moi qui ai commis l'erreur, et je m'en excuse auprès de la Chambre. Les 10 prochaines minutes sont donc consacrées aux questions et observations.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je comprends que le secrétaire parlementaire ne pouvait pas révéler quoi que ce soit du contenu du prochain budget et qu'il devait s'en tenir à des généralités.

Il a énoncé un certain nombre de principes fondamentaux, et je crois que 80 p. 100 des réformistes les approuvent. Le régime fiscal doit être équitable et les compressions budgétaires doivent faire l'objet de vastes consultations. Tous les principes qu'il a exposés sont si universellement acceptés qu'ils me semblent constituer autant de belles paroles creuses.

J'ai abordé quatre questions qui ont été soulevées devant le Comité des finances où siège le député, qui a donc entendu les témoignages à cet égard. Une majorité écrasante des porte-parole du monde des affaires ont recommandé de ne pas prendre certaines mesures. Or, le rapport présenté par le Comité des finances ne tenait pas compte de ces recommandations.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, ces recommandations sont absolument cruciales par rapport à la façon dont les investisseurs du monde entier réagiront probablement au pro-

chain budget. J'espère seulement que le gouvernement ne commettra pas de gaffe dans son budget. J'espère qu'il tiendra effectivement compte des conseils de la forte majorité des témoins sur ces quatre points. Tout d'abord, l'objectif de ramener le déficit à 25 milliards de dollars en deux ans est insuffisant étant donné la durée du cycle économique. Pendant une période d'expansion où l'économie affiche une croissance annuelle de 3 ou 4 p. 100, il est extrêmement risqué d'en faire le moins possible pour atteindre l'objectif de 25 milliards de dollars en deux ans. Cela envoie le mauvais signal.

Tous ceux qui étudient le budget constatent que les programmes sociaux absorbent une si forte proportion du total des dépenses qu'à moins de prendre des mesures très sévères à cet égard, comme cela a été généralement recommandé, notamment par l'OCDE et le vérificateur général, notre budget présentera peu de crédibilité.

• (1045)

Je soulève cette question parce que, très tôt dans la session, j'ai demandé au ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, lorsqu'il a présenté son plan de réforme de la politique sociale: La réforme permettra–t–elle des économies? Il s'est lancé dans une grande envolée, et il a fini par dire: «Nous n'éliminerons pas le déficit en sacrifiant les démunis.»

Le monde entier a entendu le message, mais le monde entier sait aussi que nous ne pourrons pas nous en tirer à moins de réduire les dépenses sociales. Nous serons jugés très durement, d'autant plus que nous avons probablement le train de mesures sociales le plus généreux du monde et qu'il est de plus en plus largement reconnu que ce fut une expérience empreinte de noblesse. La générosité a aussi ses effets secondaires peu enviables: elle crée la dépendance et accroît le chômage.

Les observateurs du monde entier veulent savoir comment le gouvernement explique que notre taux de chômage se maintienne à un niveau élevé de façon durable. Pendant des années, pendant des décennies, les taux de chômage américain et canadien ont fluctué à l'unisson. Les divergences ont été minimes jusqu'au milieu des années 70. Le Canada s'est alors montré plus généreux dans ses programmes sociaux. Depuis, les Américains, qui en sont au même point que nous en matière de prospérité économique, ont un taux de chômage inférieur à 6 p. 100. Le nôtre est d'environ 10 p. 100. Au Canada, 4 p. 100 de la population active est au chômage, mais on ne nous donne aucune explication. Si le déficit pouvait éliminer le chômage, si de bonnes exportations pouvaient le faire, si des faibles taux d'intérêt avaient pu le faire il y a quelques années, il n'y aurait plus de chômage. Je ne suis pas le seul à tenir ce discours. La cause se situe ailleurs.

À moins que le gouvernement ne s'attaque à ces problèmes, les investisseurs seront très mécontents. Il est probable que la réforme et les mesures radicales ne viendront pas au terme de délibérations posées à la Chambre ou aux comités. Les solutions nous seront imposées par les gouvernements et les organisations internationales auxquels nous devons nous adresser pour obtenir de quoi stabiliser nos taux de change et d'intérêt.

Les perspectives ne sont pas très brillantes. Ce n'est pas avec délectation que nous en parlons. Je comprends que le député ne puisse en dire plus long, mais les généralités auxquelles nous avons encore eu droit aujourd'hui ne sont sûrement pas la solution. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de faire part de ces réflexions aux députés et aux autres Canadiens.

M. Walker: Monsieur le Président, il est difficile de déterminer par où commencer. Il est évident que le député a réservé ses remarques acerbes pour la période des observations et non pas pour son discours proprement dit. Dans celui–ci, il est resté sur la bonne voie et s'est montré assez raisonnable, mais lorsqu'il a pris la parole durant la période des observations, il a commencé à s'égarer un peu quant à la signification de cet exercice budgétaire.

Le comité a écouté très attentivement les témoins. Dans notre présentation, nous avons pris grand soin de refléter l'intérêt des Canadiens. Nous pouvons parler de la majorité et des opinions qu'elle a exprimées, mais au Canada, nous respectons aussi les minorités. Certains groupes qui ont comparu devant nous étaient très inquiets des mesures proposées. Ils nous ont aussi demandé de protéger les programmes visés.

Un gouvernement ne doit pas seulement tenir compte des grands mouvements de protestation; il doit aussi souligner les mesures à prendre en ces temps très difficiles.

À mon avis, l'approche adoptée dans le rapport majoritaire était tout à fait raisonnable. Nous avons demandé au ministre des Finances d'aller plus loin que ce qu'il comptait faire à l'origine. En janvier, il y a ensuite eu la hausse des taux d'intérêt et les problèmes avec le dollar. À mon avis, on reconnaît maintenant qu'il faudra prendre les mesures les plus draconiennes possibles.

• (1050)

Le porte–parole de l'opposition hésite entre deux points importants dans ce débat, entre les Canadiens que lui et ses collègues encouragent à s'opposer à toute hausse d'impôts, d'une part, et les marchés internationaux qui veulent l'assurance que nous mettons de l'ordre dans nos finances, d'autre part.

Si l'on demande à quelqu'un de New York qui est préoccupé par le budget canadien s'il devrait y avoir des hausses d'impôts, il dira qu'il nous faut prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre notre objectif, que si cette question nous tient vraiment à coeur, nous devrions agir en conséquence pour réaliser notre objectif, même si cela suppose des hausses d'impôts. Par contre, à Calgary, le député et ses collègues disent aux Canadiens d'exprimer leur opposition à toute hausse d'impôts. La stratégie globale s'en trouve donc affaiblie parce qu'ils jouent un double jeu et qu'ils le savent pertinemment. Quelqu'un à la Chambre des communes devrait le leur signaler.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je me demandais si le député avait des problèmes d'audition. J'étais à Toronto mercredi soir dernier. Une foule d'au moins 2 000 personnes s'est entassée dans le Centre Sheraton pour livrer un message on ne peut plus clair: «Nous ne voulons pas de hausses d'impôts.»

Je me demande si le député pourrait nous aider à comprendre pourquoi les libéraux ne comprennent pas ce message–là que lui adressent sans cesse des organisations de la base au moyen de

manifestations, de macarons, de pétitions et j'en passe. Les libéraux font la sourde oreille. Pourquoi?

M. Walker: Monsieur le Président, si j'ai des problèmes d'audition, le député a des problèmes de vision. A–t–il vu les 5 000 personnes à Montréal qui craignaient pour leur avenir?

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, c'est dur de m'intégrer à un discours où on se traite de sourds et d'aveugles. Je suis heureux de l'occasion que nous donnent nos collègues du Parti réformiste de discuter de la situation budgétaire du gouvernement et surtout de discuter de l'opportunité de ne pas augmenter les taxes et les impôts lors du prochain budget du ministre des Finances.

Je vous dirais d'emblée que le Bloc québécois est d'accord avec la proposition du Parti réformiste, qu'augmenter les taxes et les impôts, à l'heure actuelle, comme le reconnaissait même le ministre des Finances lors de sa comparution au Comité des finances, en octobre dernier, ce serait tuer l'économie canadienne, ce serait restreindre au maximum les occasions de création d'emplois pour un avenir rapproché et avant, aussi, que le Canada n'entre dans une nouvelle période de ralentissement, suite au ralentissement de l'économie américaine.

Alors, d'emblée, nous appuyons la proposition du Parti réformiste que le prochain budget ne comporte pas d'augmentations généralisées des impôts, comme le suggérait la majorité libérale du Comité des finances en décembre dernier, et ne comporte pas de taxes additionnelles. Il y a aussi les effets des taxes et des impôts sur l'économie au noir, l'économie souterraine. Le ministre des Finances lui–même estimait que l'économie souterraine, au Canada, représentait entre 10 et 15 p. 100 du PIB canadien. C'est beaucoup et c'est dû, justement, au niveau trop élevé des taxes et des impôts au Canada.

Cela dit, nous ne sommes pas sans nous rendre compte que la situation budgétaire du gouvernement canadien est critique, que la situation budgétaire des gouvernements, aussi, au Canada, est une des pires des pays industrialisés. On ne prend que la dette fédérale, avec 558 milliards de dollars, cette dette–là dépasse les 80 p. 100 du PIB. C'est presque un championnat, au niveau mondial. Si on tient compte des dettes provinciales, cette proportion passe de 80 p. 100 du PIB à 115 p. 100 du PIB. C'est une catastrophe.

Autre catastrophe, sur le plan des finances publiques canadiennes, c'est la haute proportion des titres canadiens détenus par les étrangers, une proportion de 43 p. 100, qui fait en sorte qu'on perd beaucoup de contrôle sur notre destin économique et aussi sur la capacité des gouvernements d'intervenir ou de ne pas intervenir, dans le cadre de leurs actions budgétaires ou autres.

• (1055)

Je dirais que face à cette situation qui dure depuis longtemps—il s'agit d'une dizaine d'années—on savait qu'on arriverait à une situation catastrophique comme celle qu'on connaît à l'heure actuelle. Malgré cela, le ministre des Finances a préféré prendre près d'un an et demi de vacances. Le ministre des Finances n'a rien fait depuis qu'il occupe son poste. Le ministre des Finances n'a fait que présenter un premier budget qui faisait mal aux plus démunis, un budget qui coupait 7,5 milliards à l'assurance–chômage, mais qui ne réglait rien, au bout du compte, parce que les milieux financiers, autant canadiens qu'étrangers, considéraient que les mesures qui avaient été prises n'étaient pas réellement des mesures de redressement sérieuses de la situation budgétaire du Canada.

D'ailleurs, dès le mois de mai 1994, donc à peine trois mois après le dépôt du premier budget du ministre des Finances, l'Institut C.D. Howe prévoyait des coupures additionnelles à celles déjà prévues dans le budget du ministre des Finances, des coupures additionnelles de 7 milliards de dollars sur deux ans pour permettre au ministre des Finances d'atteindre son objectif de 25 milliards pour le déficit fédéral, en 1996–1997, soit 3 p. 100 du PIB.

Dans son énoncé économique d'octobre dernier, juste pour démontrer le sérieux ou plutôt le non–sérieux et la paresse du ministre des Finances, il estimait les besoins de coupures non plus à 7 milliards, comme C.D. Howe le mentionnait, mais à plus de 9 milliards de dollars. Et depuis janvier, à cause justement du manque de sérieux du ministre des Finances, de son incapacité à prendre des véritables mesures de redressement et des mesures d'urgence, nous en sommes rendus, à cause de la relativité des taux d'intérêt qui y sont rattachés, à avoir des besoins qui sont évalués entre 12 et 16 milliards au cours des deux prochaines années. En sept mois, on a changé quatre fois de prévisions, de besoins de coupures ou de nouvelles recettes pour le gouvernement canadien afin de respecter l'objectif de 3 p. 100 du PIB que s'est fixé le ministre des Finances.

Ensuite, on se demande pourquoi ça va mal. Les gens se demandent ce que le gouvernement fédéral fait pour redresser la situation. C'est ce qui se produit quand on ne fait rien pendant un an et demi, quand on se fait dire, pendant un an et demi, par les milieux financiers qu'on ne fait rien pour redresser la situation, une situation de panique s'installe. À l'heure actuelle, on fait face à une situation de panique du côté du gouvernement libéral. On ne sait plus trop où aller. On fait des propositions à gauche et à droite. On lance aussi des ballons d'essai à gauche et à droite depuis deux ou trois mois, sans rien appliquer de ce qu'on aurait dû appliquer depuis un an et demi.

Je vous dirai qu'il n'y a pas que l'opposition officielle qui attend le prochain budget du ministre des Finances, mais toute la communauté internationale aussi. Il y a tous les investisseurs étrangers, justement, qui sont détenteurs des titres de dette canadiens et ils attendent le ministre des Finances avec une brique et un fanal, comme on dit dans ma région.

Le prochain budget a besoin d'être un budget où on sent une réforme structurelle, où on sent que des mesures sont prises, mais pas des mesures à peu près, de véritables mesures de redressement. Pas uniquement des coupures factices, des coupures de maquillage de la vraie situation catastrophique des finances publiques, mais de vraies coupures, un vrai colmatage des brèches de la fiscalité qui vont permettre non seulement au ministre des Finances de se péter les bretelles et de se faire un

petit velours d'atteindre 3 p. 100 du PIB en 1996–1997, et on y reviendra tout à l'heure, mais vraiment une preuve que le ministre des Finances a un contrôle sur les finances publiques. C'est ce que les milieux financiers attendent.

Je vous dirai que si les milieux financiers ne sont pas convaincus que le prochain budget et le suivant, celui de 1996–1997, annoncent ces véritables mesures de redressement et règlent un tant soit peu les tensions sur la dette publique, parce que c'est le vrai problème, eh bien, ils vont demander, comme ils l'ont fait en janvier et aussi en mai 1994, des primes de risque. Ils vont demander que s'ajoute au rendement normal des titres de dette canadiens un pourcentage supplémentaire pour tenir compte du fait que les finances publiques canadiennes sont dans un état de décrépitude total et que, à part de faire le «stand–up» comique, le ministre des Finances ne fait rien pour redresser sérieusement la situation.

• (1100)

Je dirais qu'on est un peu fatigué d'entendre le gouvernement et ses représentants nous dire à tous les jours qu'ils vont l'atteindre le 3 p. 100 du PIB, qu'ils se sont fixé comme objectif d'atteindre 3 p. 100 du PIB et qu'ils vont atteindre 3 p. 100 du PIB comme déficit.

Je ferai deux remarques à cet égard. La première pour dire que s'ils veulent atteindre 3 p. 100 du PIB en continuant à sabrer allègrement dans les programmes sociaux, ils font fausse route. Les gens en ont assez de l'hypocrisie de ce gouvernement. Les gens en ont assez de se faire dire dans un livre rouge qu'ils seront protégés contre le sous–emploi ou d'autres catastrophes sociales auxquelles ils peuvent être confrontés et de faire face à un gouvernement qui fait tout le contraire depuis un an.

Le gouvernement coupe dans l'assurance–chômage alors qu'il n'y contribue même plus. Il fait poindre à l'horizon des coupures additionnelles dans les transferts à l'aide sociale, à l'éducation postsecondaire, même dans les pensions. On en parle de ce côté–là de la Chambre depuis à peu près six mois. Les gens en ont assez de ces gestes des libéraux qui ne correspondent pas à ce pourquoi ils ont été élus en octobre 1993.

En deuxième lieu, je veux répéter que même si le gouvernement atteignait son 3 p. 100 du PIB en 1996–1997, il n'a absolument rien réglé, et c'est ça qui est un peu indécent. On entend tous les jours: «On va atteindre 3 p. 100 du PIB et on va tout régler», mais on ne règle rien avec 3 p. 100 du PIB. En 1996–1997, on a encore 25 milliards de déficit et surtout on a encore une dette qui frôlera les 625 milliards. Alors le problème, vous ne le réglez pas. Vous vous comportez comme un gouvernement qui pense à se faire réélire dans trois ans et c'est tout.

Structurellement, vous ne réglez rien du tout du problème de la dette fédérale. Six cent vingt–cinq milliards en 1996–1997 rend le problème aussi sérieux qu'il l'est aujourd'hui, ça rend l'état de crise des finances publiques aussi sérieux qu'il l'est aujourd'hui. Je pense que c'est là le principal problème du Canada. Il y en a d'autres, mais je vous dirais que celui–là c'est le principal.

Il est tellement grave que pour un gouvernement qui s'est pété les bretelles pendant la campagne électorale et qui se disait en faveur de la création maximale d'emplois, je trouve que son attitude face aux finances publiques fait en sorte qu'il fait le contraire de ce qu'il devrait faire.

La dette est tellement importante que le fait d'aller chercher l'épargne domestique, l'épargne nationale pour financer périodiquement une partie de cette dette contribue à l'augmentation des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt augmentent ici et étant donné la perte de crédibilité du ministre des Finances face aux détenteurs de titre de dette internationaux qui demandent des rendements supérieurs, il y a là aussi une pression à la hausse sur les taux d'intérêt et cette pression se reflète sur nos taux d'intérêt nationaux.

Si vous êtes investisseur et que vous voulez investir, créer des emplois, vous investissez moins, vous créez moins d'emplois à cause des taux d'intérêt élevés qui résultent de la lourdeur de la dette face à l'économie canadienne. Si c'est ce qu'on appelle l'effet de *crowding out* en économie aujourd'hui, imaginez, en 1996–1997, ce sera toujours ça. Cela compromet nos chances d'une reprise véritable, forte de l'économie avec une création d'emplois substantielle.

Ce n'est pas surprenant que lorsqu'on regarde l'évolution de la création d'emplois depuis deux ans et demi environ, c'est–à–dire depuis la fin technique de la récession, on s'aperçoit qu'il manque encore à peu près 800 000 emplois au Canada pour retrouver le même rapport population active/population totale que celui qui existait avant le premier trimestre de 1990, c'est–à–dire avant le début de la récession. C'est la dette publique fédérale qui en est la cause.

C'est tellement vrai que même le ministère des Finances calcule qu'il y a un taux de chômage structurel de 8,5 p. 100, au Canada, dû à l'importance de la dette. Même avec une bonne conjoncture, même avec des conditions idéales de création d'emplois, à cause de l'importance de la dette, à cause du poids de la dette dans l'économie, le taux de chômage se situe à 8,5 et demeurera comme cela tant et aussi longtemps que les problèmes structurels des finances publiques canadiennes ne seront pas résolus.

• (1105)

C'est ce qui se présente à nous. À mon avis, les gens de l'autre côté n'ont pas de quoi être fiers du travail accompli par le ministre des Finances depuis un an. Si j'étais à sa place, j'aurais un peu honte et, si j'étais à la place de ce gouvernement, j'aurais doublement honte.

Malgré cela, dans les quelques minutes qui me restent, je vous dirai que l'opposition officielle a voulu apporter sa contribution, en octobre dernier, lors de la comparution du ministre des Finances et nous avons réitéré nos suggestions, en décembre dernier, lors du dépôt du rapport de la majorité libérale sur les consultations prébudgétaires. Nous avons voulu apporter notre contribution, à court terme, pour au moins réduire l'incidence du déficit et permettre au ministre des Finances même de pavoiser en

disant qu'il atteindrait les 3 p. 100 du PIB. Nous avons voulu présenter des recommandations qui sont des alternatives aux coupures sauvages que le gouvernement a effectuées et continue de vouloir faire dans les programmes sociaux.

Nous avons fait dix recommandations et je vais vous énumérer les huit premières qui sont les plus importantes. J'aimerais que le secrétaire d'État aux Finances ouvre bien ses oreilles, car son ministre des Finances a déjà compris que nous avons fait des recommandations, mais, lui, il continue à dire que nous n'en avons jamais fait, à moins qu'il ne sache pas lire et, dans ce cas–là, je l'invite à l'apprendre, ou du moins à prendre connaissance des recommandations qui sont en annexe au rapport du Comité des finances de décembre dernier.

La première recommandation que nous faisions au ministre des Finances pour atteindre 3 p. 100 du PIB comme déficit en 1996–1997, c'est que le gouvernement fédéral se retire totalement de tous les champs de juridiction des provinces. Juste pour le Québec, c'est déjà une économie de 2 à 3 milliards de dollars par année du point de vue de l'élimination des chevauchements, de la duplication et des doubles administrations.

La deuxième recommandation que nous faisions au ministre des Finances, et nous attendons toujours l'analyse de ces recommandations par lui–même et son équipe, c'est qu'on abolisse les subventions aux entreprises qui totalisaient l'année dernière 3,3 milliards de dollars, et qui sont plus souvent l'objet de patronage pour les amis du Parti libéral du Canada que de véritable soutien aux entreprises pour leur permettre de faire face aux défis de la mondialisation. Il y a 3 milliards à aller chercher là; déjà, ça fait une belle économie à réaliser pour atteindre 3 p. 100 du PIB en 1996–1997 comme déficit fédéral.

Troisièmement, nous recommandions au ministre des Finances, et nous le faisons toujours, d'effectuer des coupures supplémentaires d'au moins 1,6 milliard dans le budget de la Défense nationale. De cette façon, il aurait réalisé des coupures de 25 p. 100 dans le budget de la Défense nationale depuis deux ans. Cela correspond à l'analyse que nous faisions lors de la campagne électorale où nous disions que même amputée du quart de son budget, la Défense nationale pourrait être aussi efficace, si elle l'a déjà été, qu'elle est aujourd'hui, dans un monde où les tensions internationales sont diminuées.

Quatrièmement, nous recommandions et nous recommandons toujours au gouvernement fédéral, qui dit vouloir éviter les éléphants blancs, les gaspillages, mais qui se retire du projet Hibernia, qui a déjà englouti à peu près 3 milliards de dollars sans aucune perspective de rentabilité au cours des vingt prochaines années, s'il veut faire autre chose que de la politique, ce gouvernement doit, s'il veut être pris au sérieux, se retirer d'Hibernia.

La cinquième recommandation, et nous le faisons depuis longtemps, mais je pense qu'il y a un manque de transparence du côté de l'administration libérale, nous avons demandé une révision complète de la fiscalité. Révision complète veut dire de A à Z, y compris les 16 conventions fiscales signées entre le Canada et plusieurs pays, 16 pays en fait, qui sont considérés comme des paradis fiscaux.

Certaines entreprises peuvent déclarer des pertes d'opération à l'étranger, rapatrier ces pertes, alors que ce sont des pertes fictives, les déduire de leurs revenus effectués en sol canadien pour éviter de payer de l'impôt. Encore là, il y a un gros problème. Si on maintient cela, il y a là un double problème.

• (1110)

Nous avions demandé aussi, dans le cadre de cette révision de la fiscalité, d'abolir les privilèges liés aux fiducies familiales. Nous avons déposé, un peu avant l'ajournement, une motion au Comité des finances, qui a été battue à plate couture par les libéraux et les réformistes. Pourquoi? Parce qu'on touchait aux privilèges de leurs «chums», c'est–à–dire des plus riches Canadiens qui évitent le fisc, année après année, en ne payant pas d'impôt sur les gains en capital, sur des fortunes évaluées à plusieurs centaines de millions, sinon plusieurs milliards de dollars. On ne connaît pas le chiffre exact, parce que même sous le couvert de la transparence du ministre des Finances, son ministère ne veut pas effectuer les études dont on aurait besoin pour statuer sur la valeur réelle de ces échappatoires fiscales.

La septième recommandation visait à mettre en place un réel impôt minimum sur les profits des sociétés. Pas pour payer plus d'impôt, mais elles sont plusieurs milliers de sociétés à ne pas avoir payé d'impôt depuis dix ans, donc, il faut s'assurer qu'au moins elles ne paient pas d'impôt parce qu'elles font face à des conditions particulières de production, à des cycles de produits aussi et non pas parce qu'elles ont profité du fait qu'elles puissent engager des experts en fiscalité pour se sauver de l'impôt, pour éviter le fisc canadien.

La huitième recommandation est une des plus importantes. Je vous la gardais pour la fin. Le vérificateur général a même fait cette recommandation lors du dépôt de son dernier rapport. Il y a 6,6 milliards de dollars que des Canadiens et des Canadiennes doivent au fisc fédéral. Ce ne sont pas des créances qui sont contestées, c'est tout simplement de l'argent qui est dû au gouvernement fédéral. Mais à cause du laxisme du gouvernement, à cause du fait qu'il ne fournit pas de ressources pour aller récupérer ces montants, ces montants dorment. De l'avis même du vérificateur général, on peut aller chercher 80 p. 100 de ce montant, donc plus de 5 milliards de dollars, uniquement en fournissant les ressources adéquates pour aller les chercher.

Pour conclure, nous ne souhaitons pas de nouvelles taxes et impôts généralisés, comme le recommandait la majorité libérale lors du dépôt du rapport du Comité des finances, mais en même temps, nous recommandons des voies, justement, pour aller améliorer un tant soit peu la situation des finances publiques canadiennes, du moins à court terme, parce qu'à moyen et à long terme, il y a un grave problème.

[*Traduction*]

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'ai quelques observations à faire au député d'en face. . .

Le vice–président: Le député ne peut faire d'observations au nom d'un autre député. Il doit parler en son nom et non en celui d'un autre député.

M. Campbell: Monsieur le Président, je vous remercie de cette mise au point. Les Canadiens pourraient peut–être avoir un peu de compassion pour le gouvernement après avoir entendu les députés d'en face dire qu'ils étaient contre toute hausse d'impôts, alors que le député de l'opposition officielle qui vient de parler a dit: «Pas de réductions, mais il faudrait peut–être augmenter les impôts.»

Ce qui m'ennuie en ce qui concerne les dernières observations du porte–parole de l'opposition, c'est le manque de cohérence dont il fait preuve dans ces mêmes observations. Les députés de l'opposition parlent souvent de logique, ce qui ne les empêche pas de dire des choses comme: «Nous recommandons toute une série de réductions. Réduisons les dépenses militaires, mais pas au Québec. Réduisons les dépenses du projet Hibernia, mais aidons MIL Davie.» Ce sont des observations que nous avons entendues à maintes reprises pendant les mois qui ont précédé l'ajournement des Fêtes.

Il a été question aussi des fiducies familiales. Leurs observations sur les fiducies familiales, que l'on retrouve dans le rapport minoritaire qu'ils ont déposé, traduisent une ignorance totale du rôle des fiducies familiales au Canada et de leur importance pour les entreprises familiales, les petites entreprises, les familles. Bref, ils ne comprennent pas du tout l'importance et la nature des fiducies familiales. En définitive, j'ai la certitude que le Comité des finances finira par remettre un rapport majoritaire qui rétablira les faits.

Enfin, en ce qui touche l'objectif de 3 p. 100, d'une part, les députés d'en face affirment qu'il est insuffisant, d'autre part, le porte–parole de l'opposition nous reproche de modifier nos perspectives pour tenir compte de la réalité et garantir que nous atteindrons notre objectif.

• (1115)

Quand nous atteindrons cette cible, ce sera la première fois depuis fort longtemps que nous aurons fait un pas dans la bonne direction. Cela nous aidera beaucoup à rétablir notre crédibilité qui, selon les députés de l'opposition, nous manque sur les marchés financiers, de même qu'à reprendre confiance en notre capacité de régler nos problèmes.

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, j'ai une réponse à donner à mon collègue, une réponse à ses trois questions. Pour ce qui est de l'incohérence, parce qu'on propose des coupures, mais en même temps, on demande d'augmenter le budget de la Défense nationale au Québec, je dis ceci: s'il y a incohérence, c'est de l'autre côté, ce n'est pas ici. On a toujours été cohérents avec nous–mêmes, avec notre option et surtout avec l'analyse qu'on présentait.

À l'heure actuelle, il y a 17,4 p. 100 des dépenses de la Défense nationale qui sont effectuées en sol québécois. On représente tout près du quart de la population ou, si vous le prenez en termes de taxes et d'impôts payés, on paie à peu près 23 p. 100 des taxes et des impôts au gouvernement fédéral. Alors, on reçoit 17,4 p. 100 des dépenses. Cela veut dire qu'ailleurs, il y en a qui reçoivent plus que ce qu'ils représentent en termes de population ou en termes de contribution aux coffres fédéraux.

Alors, ce qu'on a toujours dit, c'est de couper globalement, mais de réajuster, par contre, du côté québécois. C'est comme ça en agriculture et c'est comme ça un peu partout. Voilà pour la première incohérence, qui n'en est pas une.

La deuxième, les fiducies familiales. Mon collègue dit que je ne connais pas l'importance des fiducies familiales, mais lui non plus ne la connaît pas. Vous savez pourquoi? Parce qu'on a demandé à cor et à cri au Comité des finances, aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances, au ministre des Finances, au ministre du Revenu, aux hauts fonctionnaires du ministère du Revenu de nous faire une évaluation exhaustive de ce qu'il y a de placé dans les fiducies familiales et les pertes fiscales liées à cela, dans les coffres du gouvernement fédéral. Alors, qu'il cesse de parler de l'importance des fiducies familiales, alors qu'il ne connaît strictement rien à ces fiducies familiales, autant que nous, on ne connaît rien.

Nous, on a des estimations et au moins, on tente de réfléchir sur l'importance des pertes fiscales liées à cela et aux conventions fiscales. Mon collègue préfère se fermer les yeux sur ces injustices fiscales. Quand on parle de crédibilité, je vous dirai que les libéraux devraient regarder dans leur cour. Depuis un an et demi, la crédibilité n'est pas au rendez–vous.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je veux poser deux questions au député qui vient de répondre au député de St. Paul's.

La première concerne l'augmentation des impôts. Le député de Saint–Hyacinthe—Bagot a affirmé que son parti s'opposait à toute augmentation d'impôts, à titre de parti et à titre de groupe représentatif au sein de cette assemblée, puis il a dit ensuite qu'il serait peut–être opportun d'exiger des impôts dans certains cas.

Le Bloc québécois est–il en train de nous dire qu'il s'oppose à toute augmentation nette des impôts et que, si une modification de la politique fiscale entraîne une redistribution quelconque, si les revenus augmentent dans un secteur donné, il faudra les redistribuer, peut–être en réduisant les impôts? La position du Bloc québécois se résume–t–elle à une opposition totale à toute augmentation des impôts?

Je pose cette question à la lumière des autres commentaires et observations que j'ai faits ici, car, pour toute une gamme de programmes sociaux, comme l'assurance–chômage, l'enseignement postsecondaire, l'assistance–vieillesse, dont il a été question durant le débat d'hier, et le crédit d'impôt pour les gens de plus de 65 ans, le Bloc a refusé d'autoriser les modifications recommandées dans le budget de 1994–1995.

Si nous maintenons tous ces programmes à leur niveau actuel, comment pourrons–nous réduire le déficit et mettre en oeuvre la politique fiscale que le député a recommandée à la Chambre?

J'aimerais que le député réponde d'abord à cette première question. Le Bloc québécois est-il contre toute augmentation nette des impôts?

La deuxième question concerne les fiducies familiales. Je suis membre du Comité des finances et j'attends encore un exposé quelconque qui montrerait l'existence d'une erreur fondamentale dans le cas des fiducies familiales. Le député demande-t-il au Comité des finances, ou au gouvernement, d'adopter une loi ou de mettre en oeuvre un mécanisme pour donner accès aux revenus privés ou aux comptes de banque privés des gens afin qu'on puisse connaître la composition des fiducies familiales?

• (1120)

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, à la première question sur les taxes et les impôts, nous ne voulons pas et ne souhaitons pas que le ministre des Finances augmente les taxes et les impôts lors du dépôt de son prochain budget, ni de l'autre qui va suivre.

Par contre—et j'ai l'impression que mon collègue a peine à lire nos recommandations, ne les comprend pas ou ne veut pas les comprendre—il y a des injustices à l'heure actuelle dans la fiscalité canadienne. Il y a tellement d'injustices, et je l'ai démontré un peu avant l'ajournement de la Chambre des communes en décembre dernier, la fiscalité canadienne des entreprises est rendue tellement ridicule, qu'il y a même des entreprises qui vendent à d'autres des déductions fiscales dont elles ne se servent pas. Il y avait une petite annonce dans le journal qui disait: «Perte fiscale à vendre pour les entreprises qui pourraient l'utiliser.» Si vous ne trouvez pas cela ridicule, il y a comme un problème.

Ce qu'on dit, c'est qu'il y a des trous dans la fiscalité qu'il faut colmater, il y a des injustices qu'il faut redresser. Cela nous amène, et ce, depuis un an et demi déjà, à recommander au gouvernement une révision complète de la fiscalité.

On sait pertinemment à l'heure actuelle qu'il y a des trous. Le vérificateur général en a déjà présenté. On parle des seize conventions fiscales. Il a dit qu'il y avait des problèmes dans ces seize conventions fiscales parce qu'elles s'adressaient souvent à des pays qui étaient considérés comme des paradis fiscaux où les entreprises canadiennes ouvraient des filiales fictives, déclaraient des pertes fictives et faisaient en sorte de ne pas payer leur dû au fisc canadien.

Si vous êtes pour le maintien de ces injustices, de ces trous, de ces incohérences, alors que vous demandez aux Canadiens et aux Canadiennes de se serrer la ceinture à double tour à l'heure actuelle, il y a vraiment un problème au sein du Parti réformiste. Ce n'est d'ailleurs pas le seul, mais il y a au moins celui-là.

Au sujet des fiducies familiales, je le dis et je le répète, le ministre des Finances nous a tendu la main à un moment donné: «On va donner à un sous-comité des finances le soin d'analyser les fiducies familiales. Vous avez carte blanche, mes fonctionnaires vont venir s'adresser à vous, ils vont rencontrer les mandats que vous allez leur donner.» C'était une farce monumentale. C'était même—non, je ne le dirai pas parce que ce n'est pas parlementaire—mais c'était une farce monumentale. On a eu quatre mois d'auditions périodiques. On a parlé avec les fonctionnaires, on les a rencontrés, on a rencontré des spécialistes. Imaginez-vous donc, le président libéral disait aux fonctionnaires: «Vous êtes libres de répondre ou non à une question.» Ça va faire. Il y a comme un problème de relation entre le gouvernement et les grands mandarins. Les grands mandarins peuvent répondre s'ils le veulent. Ils n'ont jamais répondu à cela.

Comment voulez-vous qu'on propose des mesures précises et exactes, alors que ni vous ni moi, ni mes collègues libéraux ne savent ce qui se passe dans les fiducies familiales, qu'ils ne connaissent pas les pertes qu'on encourt avec les conventions fiscales.

Il y a un manque de transparence, il y a un manque de compréhension et je vous dirai que cela devient ridicule à la fin.

[*Traduction*]

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de cette question importante. Il est primordial que les Canadiens connaissent les faits concernant les problèmes qui nous assaillent, car nous allons être forcés de prendre certaines des décisions les plus pénibles de notre histoire parlementaire dans le prochain budget, probablement les décisions les plus difficiles jamais adoptées en temps de paix.

Comme les Canadiens le savent, notre gouvernement a hérité d'une dette nationale de 500 milliards de dollars et d'un déficit annuel supérieur à 45 milliards de dollars. Même si, en tant que politiciens, nous souhaiterions consacrer beaucoup d'argent aux gens pour les aider, nous ne pouvons pas continuer à le faire à ce rythme.

Faute de juguler ce déficit et de commencer enfin à réduire notre dette nationale, nous continuerons d'être encore plus à la merci des marchés monétaires internationaux dont les investisseurs exigent des taux d'intérêt toujours plus élevés pour accepter de financer notre dette.

• (1125)

En effet, notre dette est tellement énorme que nous ne pouvons même plus la financer grâce aux investissements et aux économies des seuls Canadiens. Sans une diminution de notre déficit, nous ne pourrons plus compter sur le climat économique voulu pour réduire les taux d'intérêt, accroître les investissements et créer davantage d'emplois. Si nous ne parvenons pas à réaliser les objectifs fixés en ce qui a trait au déficit, tous nos programmes sociaux seront menacés. Nous ne pourrons plus encore bien longtemps vivre nettement au-dessus de nos moyens et bâtir quand même le genre de Canada que nous souhaitons tous.

Nous allons être confrontés à une période difficile, alors que, au cours des deux prochaines années, nous irons chercher 10 milliards, 12 milliards ou même 14 milliards de dollars grâce à des mesures budgétaires, c'est-à-dire des compressions de dépenses ou des augmentations d'impôts.

Quand nous prenons ces décisions difficiles, nous devons absolument nous rappeler que, lorsque nous sabrons dans les programmes sociaux, ces programmes qui sont conçus pour

protéger les plus vulnérables de notre société, nous devons agir avec prudence, car ces programmes sont le seul moyen d'assurer à un très grand nombre de Canadiens la sécurité, la dignité et des débouchés.

Lorsque nous prendrons ces décisions difficiles qui s'imposent, rappelons–nous non seulement des problèmes des gens dans le besoin, mais également de la nécessité de répartir le fardeau le plus équitablement possible entre tous les Canadiens.

Comme nous le savons et comme le Comité des finances l'a signalé dans son rapport, les Canadiens paient déjà pratiquement le maximum des impôts. Les taux d'impôt sur le revenu des particuliers sont très élevés. Si l'on ajoute à cela les taxes sur les produits, les charges sociales et les impôts fonciers, je pense que les Canadiens disent être prêts à se passer de certaines choses et affirment ne pas avoir les moyens de payer des impôts plus élevés pour conserver le style de vie auquel ils sont habitués.

Cependant, ils nous disent aussi: «Lorsque vous ferez ces compressions, tâchez d'être justes. Nous vous jugerons sur votre capacité, tout d'abord, d'atteindre ces objectifs de réduction du déficit, ce que vous feriez mieux de faire, et ensuite, de faire preuve d'équité dans ce processus.»

Lorsque nous réduisons les programmes sociaux, demandons–nous vraiment aux riches de contribuer? Comment supportent–ils leur juste part du fardeau alors que nous nous bornons à réduire ces programmes? Les subventions aux entreprises s'élèvent à 3,1 milliards de dollars. Nous voulons supprimer toutes ces subventions le plus rapidement possible. Cependant, après les avoir examinées de façon réaliste, notre comité a conclu que nous ne pourrions probablement pas les réduire de plus de 36 p. 100 au cours des deux prochaines années, ce qui permettrait de consacrer un peu plus de un milliard de dollars à la réduction du déficit. Mais cela ne suffira pas.

Nous devrons peut–être proposer quelques autres mesures fiscales pour que les très riches fassent leur part dans la réduction du déficit. C'est pourquoi nous avons proposé dans notre rapport de demander aux grandes sociétés dont le capital dépasse 10 millions de dollars, et qui ne paient pas d'impôts en raison du report de leurs pertes ou de déductions pour amortissement, de payer juste un peu plus. Nous nous sommes dits que nous pourrions peut–être demander aux Canadiens qui gagnent des montants énormes à la loterie de consacrer 10 p. 100 ou 15 p. 100 de ces gains à la réduction du déficit. Est–il vraiment juste de dire aux salariés: «Vos salaires seront imposés à 53 p. 100 ou 54 p. 100, mais si vous gagnez un million de dollars à la loterie, vous ne verserez aucun impôt sur cet argent.»

• (1130)

Nous avons reconnu que, pendant les neuf ou 10 années de gouvernement conservateur, nos taux marginaux d'impôt sont devenus de moins en moins progressifs et que, toutes proportions gardées, les riches paient moins d'impôts que les pauvres et les personnes à revenu moyen.

Nous avons proposé que la surtaxe des Canadiens à faible ou à moyen revenu soit réduite d'un point de pourcentage. À notre avis, cette mesure ajouterait un élément d'équité au régime fiscal. Quant à l'ensemble des mesures que nous avons demandées, nous avons déclaré, tout en reconnaissant que les compressions budgétaires doivent avoir la priorité, que, pour chaque tranche de neuf milliards de dollars de réduction des dépenses, il pourrait être nécessaire de hausser les impôts de un milliard au cours des deux prochaines années. Je ne pense pas que les Canadiens refusent certaines des mesures proposées, d'autant plus qu'elles demandent de façon équitable à tous les Canadiens de contribuer à sortir le pays du bourbier dans lequel nous nous trouvons.

Le principe d'équité ne s'applique pas uniquement aux Canadiens les plus désavantagés, dont beaucoup ne peuvent pas se passer des programmes d'aide. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas réformer nos programmes pour aider les gens à s'affranchir plus rapidement de l'aide sociale et à devenir moins dépendants de l'assurance–chômage. En fin de compte, nous voulons que les gens travaillent, et non qu'ils reçoivent des prestations d'assurance–chômage. Après tout, nous voulons que les Canadiens aient du travail; nous ne voulons pas qu'ils dépendent de l'assistance sociale.

Nous croyons cependant que, avant d'engager les Canadiens sur cette voie difficile, les parlementaires doivent d'abord donner l'exemple. Nous ne pouvons pas demander aux Canadiens de faire des sacrifices plus grands que ceux que nous sommes prêts à faire nous–mêmes. Aussi, nous devons nous pencher sur le régime de pensions des députés avant de demander aux Canadiens de faire des sacrifices. C'est pour cette raison que notre rapport propose de comprimer d'abord dans les secteurs importants et, notamment, de réduire de 20 milliards de dollars les 120 milliards de dépenses de programmes. Cette tranche de 20 milliards concerne les opérations gouvernementales, c'est–à–dire la façon dont nous gérons nos affaires. Nous proposons de réduire ces dépenses de 12 p. 100 en deux ans. Les parlementaires, quant à eux, subiraient des compressions de dépenses de 15 p. 100.

J'ai aussi parlé des subventions aux entreprises. Nous croyons qu'il est possible de les éliminer presque totalement, à plus ou moins long terme. Par contre, le gouvernement a des engagements à respecter et c'est pourquoi nous avons décidé de faire preuve de réalisme. Nous pouvons espérer éliminer au plus 36 p. 100 des subventions d'ici deux ans, soit un peu plus de un milliard de dollars.

Le gouvernement devra redéfinir ses rapports avec l'entreprise. Si l'entreprise privée ne peut survivre qu'avec les subventions et l'aide du gouvernement, celui–ci n'aura plus, avant longtemps, les moyens de l'aider. En outre, il est injuste que les entreprises qui ne comptent pas sur les aumônes et les largesses de l'État soient obligées de concurrencer celles qui en bénéficient. Et ce n'est pas tout. Nous avons maintenant, avec le nouveau régime commercial, le GATT et l'ALENA. Nous sommes de moins en moins aptes à intervenir de cette façon parce que les subventions feront l'objet de mesures compensatoires.

• (1135)

Nous vivons dans un monde nouveau. Nous vivons dans un monde que bon nombre de Canadiens n'auraient pu imaginer, il y a 10 ans. Ces leviers de contrôle que nous possédions, en tant que gouvernement national, n'existent plus. Que cela nous plaise ou non, nous allons devoir composer avec la nouvelle réalité de la compétitivité mondiale, des mouvements de capitaux internationaux et des investissements internationaux.

Cela va nous obliger à relever toutes sortes de nouveaux défis. Il ne saurait plus être question de subventionner les entreprises. C'est pourquoi nous suggérons d'abolir carrément toutes les subventions aux entreprises. Nous ne pouvons pas donner un coup de pouce aux entreprises en leur consentant des prêts parce que nos marchés financiers ne fonctionnent pas bien et ne peuvent pas fournir à toutes les petites entreprises et à tous les entrepreneurs le capital de base dont ils ont besoin.

Si nous le faisons, servons–nous uniquement de prêts. Nous leur prêterons les fonds nécessaires, mais nous devrons nous assurer d'avoir des parts dans ces entreprises. Nous ne voulons pas que l'aide aille toujours dans le même sens et que le secteur public perde tout, si l'entreprise fait faillite. Si l'entreprise profite de l'investissement que nous avons fait au moyen d'un prêt, nous voulons que cela nous rapporte aussi pour que nous ayons de l'argent pour financer les programmes et que les programmes puissent s'autofinancer et devenir financièrement autonomes.

Il y a d'autres secteurs dans lesquels nous avons réclamé des réductions, comme les subventions. Aujourd'hui, nous versons environ 7,7 milliards de dollars en subventions à divers types de sociétés d'État et autres organismes du genre. Habituons–les à se passer de subventions. Nous avons demandé ici une réduction de 10 p. 100. La plus basse réduction que nous avons réclamée visait les programmes sociaux, qui valent, au total, environ 40 milliards de dollars, et qui ont fait l'objet d'un examen du Comité du Développement des ressources humaines. Étant donné que bon nombre de ces programmes sont destinés aux plus vulnérables de notre société, nous avons demandé des réductions de 7 p. 100 échelonnées sur deux ans.

Il y a un certain nombre d'autres secteurs où le comité a jugé que l'on ne pourrait faire aucune réduction, comme les autochtones du Canada, les Inuit, les anciens combattants, les gens déjà moins favorisés, des secteurs où il est évident que nos programmes ne fonctionnent peut–être pas comme ils le devraient pour créer le genre de justice sociale dont ils ont besoin.

Le fait que la population vieillit et que bon nombre de Canadiens ne font pas le nécessaire pour répondre à leurs propres besoins, au moment de la retraite, nous préoccupe beaucoup. Trop peu de Canadiens aujourd'hui profitent des allégements fiscaux très généreux qui sont mis à leur disposition pour préparer leur retraite. Idéalement, à mesure que la population vieillit, il faudrait que moins de Canadiens comptent sur le gouvernement.

C'est une question importante à laquelle personne d'entre nous ne prétend pouvoir répondre. C'est pourquoi nous avons suggéré qu'avant de modifier les dispositions relatives à la retraite, aux régimes de pensions et aux REER, nous prenions en considération un certain nombre de principes, dont la parité entre les pensions du secteur public et celles du secteur privé et la nécessité pour les personnes travaillant à leur compte de préparer leur propre retraite en cotisant à des régimes enregistrés d'épargne–retraire. Ces personnes doivent avoir la possibilité de se constituer un fonds de pension comparable à ceux dont bénéficient les personnes dans le secteur privé, qui contribuent depuis de longues années à un régime de pensions privé.

Nous devons aussi tenir compte de nos responsabilités vis–à–vis du public. À l'heure qu'il est, le manque à gagner en recettes fiscales nous coûte environ 15 milliards de dollars—on peut appeler ça des dépenses fiscales ou autres—afin de promouvoir ce type d'autosuffisance durant la retraite. Avant de modifier ce régime, nous devons réfléchir à la façon de nous y prendre pour permettre aux Canadiens de se préparer une retraite sûre et digne, compte tenu du vieillissement de la population.

• (1140)

Le problème qui se pose à nous n'est pas facile. Nous nous sommes fixé une période de plus de deux ans pour ramener notre déficit de 40 milliards de dollars cette année à environ 25 milliards, soit à 3 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Pourquoi ce niveau de 3 p. 100 est–il tellement important? Il est important parce que, étant donné la croissance actuelle, c'est le niveau où notre économie va croître plus rapidement que notre dette nationale. C'est le tournant. Ce ne sera qu'un tournant. Nous devrons aller plus loin au cours des années suivantes. Nous allons devoir commencer à un certain stade à rembourser notre dette nationale, qui est considérable et qui absorbe cette année un quart de toutes nos dépenses nationales. Un tiers de chaque dollar versé par les contribuables au gouvernement fédéral sert à payer les intérêts sur la dette.

J'espère que nous serons en mesure de dépasser légèrement les cibles. Pourquoi? Parce que nous ne savons jamais quelle sera la situation économique dans quelques mois. Avec la volatilité des taux d'intérêt à laquelle nous avons assisté ces trois ou quatre derniers mois, les projections modérées qui figurent dans les documents déposés à la Chambre par le ministre des Finances semblent passées. Nous faisons face à un nouveau scénario. Nous ignorons si cela arrivera un jour, mais nous devons nous y préparer car notre crédibilité dépend de notre succès à atteindre au moins ces objectifs.

Nous avons besoin d'une marge de manoeuvre. Il est essentiel que nous ayons une marge de manoeuvre pour une autre raison. Nous devons procéder à des compressions, mais du fait que nous n'avons pas beaucoup d'expérience en la matière, nous risquons de faire des erreurs, admettons–le. Nous risquons de porter atteinte à des personnes que nous n'avions pas l'intention de blesser. Nous risquons de faire du tort à des gens qui ne le méritent pas. Je sais que nous traiterons ces personnes dans un esprit de générosité digne des libéraux et que nous tâcherons de réparer tout tort causé involontairement.

Relevons cet immense défi dans un esprit d'équité, dans l'esprit dont tous les Canadiens doivent être empreints pour faire leur juste part afin d'assainir les finances publiques. Mais il ne faut pas le faire au détriment des plus vulnérables au pays. Ayons l'humilité de reconnaître que nous ne pouvons pas avoir raison 100 p. 100 du temps, que nous ferons des erreurs et que nous voulons que les Canadiens nous les signalent. Et si, en vérité, nous avons fait une erreur, admettons–le et corrigeons–la rapidement.

Si nous demeurons fidèles à ces principes, nous aborderons la prochaine décennie avec un pays plus sain, un pays plus fort et nous serons en mesure de transmettre aux générations futures ce que nous avons hérité de nos ancêtres, à savoir un Canada fort et uni.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, avant de m'engager en politique, il y a à peine 15 mois, je me

demandais ce que voulait dire l'expression «mots de code», fréquemment utilisée par les politiciens.

Le président du Comité des finances, avec tout le respect que je lui dois, a utilisé des mots de code libéraux quand il a parlé d'«équité» et de «juste part». Ce qu'il voulait vraiment dire, c'était que les impôts allaient être augmentés. Lever des impôts, c'est tout simplement confisquer la richesse des gens.

• (1145)

Je pense que c'est tout à fait inacceptable que notre gouvernement ajoute aux problèmes créés par les conservateurs, surtout en ce qui a trait aux sociétés commerciales. Quand les sociétés enregistrent une perte, une année sans bénéfices, le gouvernement veut réagir en confisquant une partie de leurs fonds de roulement, sans donner aucune justification. On enlève ni plus ni moins aux sociétés leur capacité de financer leur entreprise. C'est absolument inacceptable.

Ensuite, les 10 p. 100 de Canadiens ayant le plus haut revenu, ceux qui gagnent plus de 51 000 $, versent la moitié des impôts sur le revenu. Comment pourrions–nous arriver à une plus grande équité? Ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par année, qui constituent 1 p. 100 de la population, versent à eux seuls 15 p. 100 des impôts sur le revenu. Comment est–il possible d'être plus équitable? Cette façon de faire n'est–elle pas assez progressiste?

La vérité, c'est que selon des statistiques bien étayées et généralement acceptées, tous les gouvernements réunis perçoivent en moyenne 46c. d'impôt sur chaque dollar gagné par les Canadiens. Comment est–il possible d'être plus équitable? Reste–t–il une marge de jeu dans les niveaux d'imposition?

Je demande au président d'oublier un instant les contribuables qui gagnent plus de 51 000 $ ou plus de 100 000 $ pour parler de la famille à revenu moyen, c'est–à–dire celle dont le revenu familial s'élève à 46 488 $. Considérons que cette famille dépense 17 000 $ pour se nourrir, se vêtir et se loger. Étant donné que le gouvernement fédéral a, par le passé, refilé une partie du fardeau fiscal aux autres paliers de gouvernement, la famille qui a un revenu de 46 488 $ et qui dépense 17 000 $ pour se nourrir, se vêtir et se loger doit verser 21 000 $ en impôts, c'est–à–dire 4 000 $ de plus que ce qu'il lui en coûte pour combler ses besoins de base.

Le président ne croit–il pas que les contribuables soient taxés à la limite, qu'on ne puisse plus augmenter les impôts et que ce soit la seule position que notre gouvernement puisse adopter?

M. Peterson: Madame la Présidente, je ne crois pas cela du tout.

Tout d'abord, il y a ici quelques incohérences. Le député parlait de décharge de responsabilités. C'est le principe qui veut que lorsque l'on réduit les dépenses de programmes ou les transferts aux provinces, les services sont rendus à un niveau inférieur de gouvernement, c'est–à–dire provincial ou municipal.

Dans certains cas, ces services ne seront pas rendus parce qu'il n'y aura pas d'argent. Comme le député l'a fait remarquer, les provinces ont augmenté leurs impôts en réponse à certaines décharges de responsabilités qui se sont produites par le passé. Est–il en train de nous dire que nous ne devrions pas nous décharger cette fois–ci? Pourquoi les réformistes réclament–ils des réductions des transferts. . .

M. Abbott: Pour agrandir la marge fiscale.

M. Peterson: Voilà un bel exemple d'incohérence. Le député disait aussi qu'une grande compagnie qui a 10 millions de dollars d'investissements, mais qui fait un déficit ne devrait pas payer d'impôts. Je suis d'accord. Toutefois, si une société, en dehors des pertes reportées et des frais d'amortissement, fait des bénéfices une certaine année sans toutefois avoir un revenu imposable, peut–être devrait–elle contribuer un peu plus à la réduction de notre déficit. Je ne trouve pas cela injuste.

Si le député essaie de nous dire que nous sommes très imposés, il a raison. On ne peut pas dire le contraire. Les Canadiens s'en rendent compte. Toutefois son parti, qui n'exige «aucun nouvel impôt quel qu'il soit», nous dit aussi dans un même souffle: «Nous allons imposer le gouverneur général». Autrement dit, il n'y a pas de règle absolue.

• (1150)

Examinons chacune des mesures fiscales pour voir si nous en avons les moyens, si elles risquent de nuire à notre compétitivité et si elles pourraient avoir des incidences négatives. Examinons ce genre de choses avec un esprit ouvert.

J'en reviens au principe fondamental. Je ne peux pas affirmer avec certitude que tout notre régime fiscal actuel est parfaitement équitable et que tout le monde paie sa juste part d'impôts. Nous savons cependant que, généralement parlant, nous sommes presque à bout de moyens. Nous avons pensé qu'il serait possible de recueillir, sur deux ans, 1,1 milliard de dollars de plus en taxes nettes, dont 200 millions de dollars sur les recettes des loteries. Serait–il injuste d'imposer une taxe de 10 ou 15 p. 100 sur un million gagné à la loterie?

M. Abbott: C'est taxer un rêve.

M. Peterson: Le député dit que c'est taxer un rêve. On prélève 15 p. 100 sur un million de dollars qui est le fruit du hasard plutôt que 50 p. 100 sur le revenu d'un particulier qui a peiné à la journée longue pour gagner sa croûte. N'est–ce pas cela, l'équité?

J'espère que la question ne sera pas abordée d'un point de vue strictement statistique. Il se peut que, dans certains cas, seulement des augmentations d'impôts produisent l'équité recherchée, mais nous nous retrouvons avec un autre problème sur les bras. Comme les députés le savent, des réductions de programmes fédéraux se traduisent rarement par des économies réelles la première ou la deuxième année.

Quand on ferme une base militaire et que l'on met des gens dans la rue, peut–on parler de réduction des dépenses quand il faut payer l'assurance–chômage et les indemnités de départ, réaménager le terrain, liquider équipement et matériel, et ainsi de suite? On ne réalise pas toujours d'économies durant les deux premières années.

Je crois que la crise actuelle est d'une telle gravité qu'il faut absolument atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et cela dans les délais prévus. Par conséquent, bien qu'elles nous permettront de réaliser à long terme les économies nécessaires, à elles seules, les compressions des dépenses ne suffiront peut–être pas durant les deux premières années. Il se peut donc que nous ayons besoin d'une certaine latitude fiscale, à titre tempo-

raire, au cours de cette période d'un an ou deux, si nous voulons atteindre nos objectifs.

J'espère que les Canadiens n'auront pas de parti pris quand ils prendront connaissance du programme, quand ils verront le budget. J'espère aussi qu'ils concluront que ce qui importe par–dessus tout, c'est l'atteinte des objectifs en matière de réduction du déficit.

Il importe ensuite d'établir comment les atteindre, ces objectifs, et, s'il y a lieu, d'apporter à cette fin quelques petits rajustements à la fiscalité, dans un esprit d'équité. Je crois que les Canadiens vont dire qu'ils ne raffolent pas des réductions que nous aurons imposées mais qu'ils jugeront l'ensemble de nos propositions budgétaires. Ils se demanderont, par exemple, qui sera touché par les réductions de dépenses et les augmentations d'impôts, si légères soient–elles, le cas échéant. Nous serons prêts à soutenir le jugement populaire sur l'ensemble de nos propositions.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député de Willowdale.

Le député a parlé de l'engagement du gouvernement à équilibrer le budget et de l'objectif peu exigeant qu'il s'est fixé de réduire le déficit au niveau de 3 p. 100 du PIB en trois ans.

Il est intéressant de remarquer que cet objectif est mobile. Il augmente beaucoup plus rapidement que l'économie. Le gouvernement a d'abord parlé d'un montant d'environ 22 milliards de dollars. Depuis quelque temps, il parle de 25 milliards de dollars. L'objectif augmente rapidement.

Le député a déclaré que la croissance économique se révélait nettement plus forte qu'elle n'était prévue. Il faut noter qu'en dépit de cette croissance économique beaucoup plus vigoureuse que prévue, la réduction du déficit n'a pas accéléré en fonction de la hausse imprévue du revenu.

• (1155)

Le député peut–il expliquer pourquoi l'objectif de trois ans n'a pas été réduit de façon proportionnelle à la hausse imprévue de la croissance?

M. Peterson: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à cette question. Tous les Canadiens ont besoin d'une explication.

D'abord, le député a raison. Au Canada, la croissance a été plus vigoureuse que celle qui avait été prévue, ou celle qui avait servi à fixer l'objectif et qui figurait dans l'analyse économique du ministre des Finances. Peu importe leur allégeance, tous les députés se réjouissent sûrement que la croissance ait été aussi vigoureuse. Cela signifie que nous créons plus d'emplois et que le taux de chômage est inférieur à ce qu'il était quand nous sommes arrivés au pouvoir: de plus de 11 p. 100 qu'il était, il se situe aujourd'hui légèrement au–dessous de 10 p. 100. C'est très encourageant parce que ce n'est pas une étude abstraite qui motive la poursuite de nos objectifs. Nous ne cherchons pas seulement à réduire le déficit, mais aussi à stimuler l'économie créatrice d'emplois et de possibilités.

En dépit de l'excellente croissance, un objectif semble nous échapper à l'heure actuelle, de sorte que les taux d'intérêt sont montés beaucoup plus haut que nous ne l'avions prévu. Voilà le problème; c'est en partie à cause de cela que nous devons atteindre nos objectifs et réduire ces taux. C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles nous le ferons.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme la présidence a donné la parole à un libéral avant de l'accorder à un réformiste, deux périodes d'intervention sont attribuées aux réformistes; nous entendrons d'abord le député de Lethbridge.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Madame la Présidente, je signale à la présidence qu'à compter de maintenant les députés réformistes vont partager leur temps de parole.

La motion à l'étude, qui a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Capilano—Howe Sound, montre clairement à la Chambre et aux Canadiens que le Parti réformiste s'oppose à toute augmentation nette des impôts pour éliminer le déficit national. C'est sur cet aspect que doit porter le débat d'aujourd'hui.

Les Canadiens nous ont dit très clairement que tel était le message qu'il fallait transmettre à la Chambre des communes. Depuis quelques jours, je constate une augmentation sensible du courrier qui porte sur la question des impôts. Ainsi, ce matin j'ai reçu à mon bureau 80 lettres renfermant un message clair: le budget qui doit être déposé à la fin du mois ne doit prévoir aucune nouvelle taxe ni aucune augmentation nette des impôts. Il faut être sensible à un tel message lorsqu'on discute de cette question.

Il est bon que cette motion soit débattue aujourd'hui, avant que le budget 1995–1996 ne prenne une forme définitive, car il importe que le ministre des Finances et le gouvernement libéral entendent ce message clair. Ce débat est l'occasion tout indiquée de communiquer ce message au nom des Canadiens.

Je veux vous faire part d'une lettre que j'ai reçue et qui s'adresse au ministre des Finances. L'auteur, qui m'a autorisé à communiquer le contenu de sa lettre, est un certain M. McClung, de Magrath, en Alberta. Celui–ci expose bien le point de vue d'un contribuable moyen relativement à la question des impôts au Canada.

Le 31 janvier, il écrivait ceci au ministre des Finances: «Monsieur, j'en ai vraiment ras le bol, je n'en peux plus. N'augmentez pas les impôts. Réduisez plutôt vos dépenses. Si vous augmentez les taxes sur l'essence, vous allez me contraindre à moins me servir de mon véhicule. Si vous augmentez les taxes sur le lait, je vais boire de l'eau. Si vous augmentez la taxe sur les produits et services, je vais consommer moins. Si vous augmentez l'impôt sur le revenu, je vais être obligé de prendre toutes ces mesures.

• (1200)

Je travaille depuis 36 ans et, tout au long de ma vie active, j'ai vu mon salaire net, et partant mon pouvoir d'achat, diminuer au point où il me faut désormais un deuxième emploi pour subvenir à mes besoins essentiels, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport.

Les contribuables en ont assez. C'est une véritable révolte contre les augmentations de taxes et d'impôts. Vous pouvez suivre l'exemple de certains États américains qui ne sont parvenus qu'à accroître leur résultat déficitaire en augmentant les impôts ou l'exemple d'autres États américains qui ont réussi, en diminuant les impôts, à accroître leur revenu.»

Finalement, le contribuable donnait un dernier conseil au ministre: «Serrez–vous la ceinture, comme j'ai dû le faire.» Des milliers et des milliers de Canadiens veulent que ce message soit exprimé très clairement à la Chambre des communes avant le dépôt du budget de 1995–1996.

Non seulement les Canadiens ne veulent plus entendre parler d'augmentations des impôts, mais ils ont aussi l'impression qu'ils n'en ont pas pour leur argent, qu'ils n'obtiennent pas assez de services ou de résultats de l'argent qu'ils remettent à Ottawa et que le gouvernement répartit ensuite de diverses façons.

Ils posent une question fondamentale: «Où va l'argent de nos impôts? Je ne vois aucune différence, sauf qu'il me reste moins d'argent à la fin de la journée.» Les contribuables ont moins d'argent à dépenser pour satisfaire à leurs besoins personnels. Les statistiques ne font que confirmer, à bien des points de vue, cet état de choses.

Par exemple, de nos jours, les Canadiens paient plus d'impôts, mais une plus faible proportion de l'argent de leurs impôts est consacrée aux services. En 1961, la famille canadienne moyenne versait 22 p. 100 de son revenu familial en impôts. De nos jours, en 1994, elle doit payer 46 p. 100 de son revenu en impôts.

Nous avons tous entendu parler du nombre de mois que nous passons à payer des impôts aux divers ordres de gouvernement. Il n'y a pas si longtemps, on payait des impôts jusqu'au mois de mai. Nous en sommes maintenant rendus à payer des impôts jusqu'à la fin du mois de juin. Ce n'est qu'après le mois de juin qu'il nous reste de l'argent pour subvenir à nos besoins et assumer nos obligations familiales.

Nous constatons également, depuis 1980, une hausse moyenne de 3 500 $ des impôts de toutes sortes que doit verser la famille canadienne. Il s'agit là d'une importante augmentation du fardeau fiscal des Canadiens.

Si nous examinons l'autre élément de l'équation, nous constatons le paradoxe dont parlent les Canadiens, c'est–à–dire la réduction des services. J'ai déjà entendu des députés aborder cette question à la Chambre.

De nos jours, les gens trouvent que la criminalité est à la hausse. La criminalité augmente, on dépense davantage. Les routes, les ponts et le reste de l'infrastructure du Canada subissent une certaine détérioration, le gouvernement tente de réparer cela au moyen d'un programme d'infrastructure dont les fonds ne seront pas vraiment consacrés aux routes et aux ponts comme cela le devrait.

Cet argent est dirigé vers de nombreux projets de loisirs et vers les projets fétiches de politiciens locaux, provinciaux et fédéraux. L'argent n'est pas consacré, comme il le devrait, à l'infrastructure de base du Canada. Ainsi, nous voyons que, au Canada, les listes d'attente pour les admissions dans les hôpitaux s'allongent, mais pourtant, nous dépensons toujours plus et nous taxons toujours plus les Canadiens.

La question évidente qui se pose, c'est pourquoi cela? C'est à cause de notre dette. Nous devons trop d'argent et cela nous coûte trop cher pour continuer dans la même direction. L'intérêt sur notre dette nous coûte 86 000 $ à chaque minute. Les paiements de l'intérêt sur la dette accaparaient 10 p. 100 des dépenses du gouvernement en 1974. Aujourd'hui, c'est plus de 25 p. 100. En d'autres mots, 25c. de chaque dollar dépensé par le gouvernement sert à payer l'intérêt sur la dette. Cette situation est inacceptable.

• (1205)

Le député de Willowdale a fait un discours très éloquent à la Chambre. Il a dit que son travail était dur, que la question du déficit était difficile à régler, mais que le gouvernement allait surmonter les difficultés. Il a également dit—et j'entends d'autres députés libéraux le dire en même temps—qu'il y aurait de nouveaux impôts dans le budget qui sera présenté à la fin de février.

Le député de Willowdale a déclaré: «Nous avons pratiquement atteint la limite.» Ce sont là des mots ambigus que nous, les politiciens, utilisons parfois pour dire: «Je vais faire quelque chose, nous ne pensons pas vous en avoir encore pris assez. Nous y sommes presque, mais nous pouvons en prendre plus.»

Au Parti réformiste, nous croyons que nous sommes arrivés à la limite. Les Canadiens le pensent aussi. Nous payons assez d'impôts et nous ne pouvons absolument pas en payer davantage.

Le gouvernement a beaucoup insisté sur la création d'emplois auprès des Canadiens. Mais si nous majorons les impôts, qu'arrivera–t–il aux emplois?

Il a été question plus tôt des effets néfastes des impôts sur l'économie. Nous savons que des gens seront frappés. Nous savons que le budget du Canada sera touché. Chaque augmentation de 1 p. 100 des taux d'intérêt, conséquence directe de la majoration des impôts, crée un problème. Je ne crois pas que ce soit acceptable.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt le discours que le député a fait ce matin.

Je tiens cependant à lui signaler, ainsi qu'à ses collègues, que le Parti réformiste n'est pas le seul à tenir des réunions publiques et à donner aux gens la chance de parler directement à leurs représentants. Tout comme le ministre des Finances et de nom-

breux autres députés de la Chambre, j'ai aussi tenu beaucoup de réunions publiques.

L'automne dernier, nous avons parlé de la dette et du déficit. Nous avons également parlé de la taille de notre dette extérieure, problème qui préoccupe tous les députés et tous les Canadiens.

Le député a parlé de l'objectif que le gouvernement s'est fixé, c'est-à-dire contenir la dette au cours des trois prochaines années en réduisant le déficit à 39,7 milliards de dollars la première année, à 32,7 milliards l'année suivante et à 25 milliards la troisième année, ce qui représente 3 p. 100 du produit intérieur brut. Je tiens à assurer au député d'en face que c'est seulement notre premier objectif. Notre deuxième objectif consistera à équilibrer le budget pour arriver un jour à réduire la dette qui accable notre pays.

Une des choses que les députés d'en face réclament souvent, c'est l'élimination des échappatoires fiscales. Je suis certain que nos savants comptables d'un bout à l'autre du pays réussiront à en trouver d'autres, mais tâchons quand même d'éliminer celles qui existent actuellement. Le ministre a dit à plusieurs reprises qu'il essaierait d'éliminer ces échappatoires.

Le régime fiscal actuel, dont nous avons hérité, s'est beaucoup alourdi au cours des années, et nous aimerions le simplifier. Il faut que cela se fasse. Je crois que le ministre fera tout ce qu'il peut pour éliminer les échappatoires afin de rendre notre régime fiscal plus juste et plus équitable pour tous les Canadiens, que leur revenu soit élevé, moyen ou faible. C'est ce qu'on veut dire lorsqu'on parle d'équilibre et d'équité.

• (1210)

Il y a des gens qui considéreront cette tentative en vue d'éliminer les échappatoires fiscales comme une hausse d'impôts. Cela ne fait aucun doute. Tous ceux qui seront touchés par une telle mesure la considéreront comme une hausse d'impôts.

Je voudrais toutefois demander au député d'en face si l'élimination des échappatoires fiscales—mesure que nous verrons, je l'espère, dans le prochain budget du ministre—n'est justement pas quelque chose que lui-même et son parti appuient.

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, le Parti réformiste est d'avis que le gouvernement du Canada ne devrait pas compter sur une augmentation nette des impôts pour accroître ses recettes fiscales. Il disposerait en effet de suffisamment de recettes pour subvenir aux besoins des programmes existants s'il commençait par modifier certaines priorités.

Par ailleurs, si la suppression d'une échappatoire fiscale permettait de recueillir plus de recettes, il ne faudrait pas en profiter pour faire augmenter les recettes globales, mais plutôt pour réduire les impôts quelque part au profit des Canadiens, ce qui pourrait permettre de créer des emplois sur le marché. Ce serait là un excellent transfert si la chose était possible. Nous ne nous opposons pas à la suppression des échappatoires fiscales en toute équité, quel que soit le sens qu'on donne à ce terme.

Quant à l'autre plateau de la balance, la réduction des dépenses et l'élimination du déficit constituent les véritables moyens à prendre pour équilibrer le budget et remettre de l'ordre dans nos affaires budgétaires. Nous ne croyons pas qu'une réduction des dépenses équivalant à 1 p. 100 du PIB pour les trois années à venir causerait le moindre tort à notre économie. Voilà un objectif que nous pourrions atteindre.

Le gouvernement devrait examiner cette possibilité, mais il n'en fait rien. Comme le député l'a dit, il va plutôt s'efforcer de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB, ce qui aura pour effet d'ajouter encore 100 milliards de dollars à notre dette et, par effet d'entraînement, de faire passer nos paiements d'intérêts de 40 à 50 milliards de dollars, chose que les Canadiens ne sont sans doute pas prêts à tolérer maintenant.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, notre pays est à la croisée des chemins. Selon certains, ce sera une année critique. Il y a deux questions tout à fait cruciales auxquelles il faut s'attaquer en 1995, année qui pourrait fort bien être la plus décisive depuis la Confédération.

Le problème le plus grave est la crise nationale de la dette et du déficit. À cause de la mauvaise gestion que le gouvernement fédéral pratique, la dette augmente de 110 millions par jour. L'opinion publique n'est que trop consciente des effets d'un appareil étatique lourd, de dépenses démesurées et d'une dette écrasante.

Ces effets, comme mes collègues l'ont laissé entendre, ce sont l'augmentation des taux d'intérêt, les pressions à la baisse sur la valeur du dollar, des impôts plus lourds, une perte de confiance tant chez les consommateurs que chez les investisseurs et, bien entendu, une baisse du niveau de vie.

Il est intéressant d'observer l'évolution de la santé financière du Canada depuis les années 60. Pendant cette décennie, nous sommes entrés dans l'ère du gouvernement qui choie tout le monde, qui paie tout le monde, du gouvernement qui lance une multitude de programmes pour prendre soin des citoyens, qui crée la «société juste».

Nous voyons maintenant les résultats de la prétendue «société juste». Nous avons l'État providence et des rues dangereuses, et la charge fiscale de la famille moyenne a augmenté de 1 200 p. 100 depuis 1961, soit trois fois le taux d'inflation.

Il faut mettre un terme aux largesses du gouvernement. Les Canadiens exigent que tous les niveaux de gouvernement équilibrent leurs comptes. Les contribuables en ont plein le dos de payer des programmes dont ils n'ont jamais voulu, qu'ils n'ont jamais réclamés et qu'ils ne veulent sûrement pas payer.

C'est pourquoi la motion proposée par le Parti réformiste est si importante. Nous demandons au gouvernement fédéral d'accéder aux exigences des Canadiens, qui réclament des compressions radicales dans les dépenses pour éliminer le déficit et réduire la taille du gouvernement fédéral et rejettent toute augmentation nette des impôts.

Les électeurs de ma circonscription se disent consternés par le fait que le gouvernement fédéral continue de mal administrer les deniers publics. Comme le député qui a pris la parole avant moi, j'ai reçu moi aussi beaucoup de lettres.

M. Patrick W. Paul, un contribuable inquiet qui vit à Edson, dans la circonscription albertaine de Yellowhead que je représente, a exprimé son opinion dans une lettre au ministre des Finances. Il m'a autorisé à en parler. M. Paul écrit ceci:

> J'aimerais exprimer ma vive inquiétude relativement au bourbier financier dans lequel s'est enlisé notre pays, le Canada. Depuis trop longtemps déjà, les contribuables de notre pays doivent faire les frais de la mauvaise gestion financière du gouvernement. Il est temps que le gouvernement change sa façon de faire. Les augmentations d'impôts tous les ans, les dépenses gouvernementales exorbitantes et effrénées, les taux d'intérêt à la hausse et la chute constante du dollar ont exercé d'énormes pressions sur le contribuable canadien.
>
> L'énorme appareil gouvernemental, les programmes sociaux ridicules et les politiciens qui ne sont que des tigres de papier nous coûtent trop cher. Nous ne pouvons plus continuer ainsi. Nous sommes la risée du monde entier, de la presse, mais surtout des milieux financiers internationaux. C'est à cause de la dette que nous ne maîtrisons plus, des politiciens veules et de l'absence de leadership que nous sommes l'objet de pareille dérision.

• (1215)

Patrick Paul traduit l'opinion de la plupart des électeurs de ma circonscription qui ont pris le temps de me téléphoner, de m'écrire ou de m'interpeller dans la rue, dans le cadre de discussions informelles. Ils veulent que les élus leur rendent des comptes. Ils veulent que le gouvernement fédéral cesse ses dépenses fastueuses.

Dans sa lettre au ministre des Finances, M. Paul poursuit en ces termes:

> Le moment est venu de mettre une terme à cette folie. Servez-vous de votre mandat pour réduire d'une manière draconienne les dépenses du gouvernement et la taille de l'appareil gouvernemental. Le budget doit montrer l'intention immédiate du gouvernement de résoudre notre problème. N'augmentez pas les impôts de quelque façon que ce soit! Ne vous en prenez pas à mon régime de retraite en modifiant le programme des REER—ce régime m'appartient à moi, pas à vous. N'abordez pas cette situation d'une manière cavalière. Il n'y a pas d'imputabilité dans le régime politique fédéral. On se contente de se plier aux demandes des groupes d'intérêts spéciaux, de parler pour la forme et de pointer du doigt les problèmes. Il est temps que vous passiez à l'action et que vous fassiez les compressions qui s'imposent. Assumez vos responsabilités, rendez compte de vos actions. Aidez votre pays. Nous faisons tout ce que nous pouvons.

Comme un si grand nombre de Canadiens, M. Paul sert un avertissement au ministre des Finances et à son gouvernement:

> Si ce processus n'est pas mis en branle dans le prochain budget et si aucune mesure n'est prise pour maîtriser la situation, je vous promets que je ferai tout ce je peux pour contribuer à la défaite de votre parti aux prochaines élections.

En dépit de tous les avertissements sérieux que lui ont servis les contribuables et les électeurs du pays, le gouvernement continue de ne rendre compte à personne. Les médias continuent de faire état de possibles hausses d'impôts dans certains domaines. Les gens exigent de l'imputabilité. L'absence d'imputabilité se reflète aussi dans les réponses toutes faites et entortillées que nous donne le Parti libéral au sujet des dépenses de programmes.

La semaine dernière, le député de Fraser Valley–Ouest a posé une question pertinente au sujet d'une dépense fédérale douteuse. Il remettait en question l'à–propos d'une subvention de 33 800 $ consacrée à l'étude de la ligue majeure de baseball à Detroit et se demandait comment cela pourrait bien être profitable aux contribuables canadiens?

Le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et à la Technologie a donné une non–réponse typique à la Chambre: «Le Conseil de recherche en sciences humaines, (est) un organisme indépendant qui a rendu de grands services aux chercheurs universitaires et a créé une base de connaissances d'une grande importance dans notre pays.» Depuis quand est–il important pour les Canadiens de connaître la vie de l'équipe de baseball les Tigers de Detroit entre 1945 et 1992?

Le secrétaire d'État responsable des Sciences, de la Recherche et du Développement n'est pas le seul à ne pas rendre des comptes à la Chambre. Ainsi, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien excelle également à esquiver les questions sur l'utilisation des deniers publics. La semaine dernière, je l'ai interrogé au sujet des dépenses de son ministère. Sa réponse se résumait davantage à de belles paroles qu'à des données concrètes.

J'ai récemment publié un rapport critique sur le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Le document de 36 pages signale les lacunes des programmes de développement régional, dont l'utilisation des deniers publics pour subventionner des entreprises privées, la distorsion de la concurrence sur le marché et l'octroi de faveurs à certains.

Le rapport, que j'ai rendu public et qui était fondé sur des données reçues du ministère même, montrait que la ville du ministre, Winnipeg, avait reçu, entre le 1er novembre 1993 et le 15 novembre 1994, une part disproportionnée des crédits versés au titre de la diversification de l'économie de l'Ouest. Les chiffres figurant dans ce rapport comprenaient une liste de tous les projets annoncés et publiés par le ministère durant cette année–là. On s'aperçoit que Winnipeg a reçu cinq fois plus que Vancouver, sept fois plus que Calgary et 70 fois plus, je le souligne, que Regina.

Pour défendre son programme, le ministre a déclaré que 80 p. 100 des projets n'avaient pas encore été annoncés.

• (1220)

Je vous demande de vous reporter à un éditorial que le *Vancouver Sun* a publié récemment et qui montre très bien à quel moment il est absurde de défendre ce programme de favoritisme. Cet éditorial est intitulé, à juste titre: «Le maître du favoritisme». On y dit au départ que le prix pour la pire défense politique de projets en 1995 va au personnel du ministre du favoritisme au Manitoba, Lloyd Axworthy. On ajoute qu'il est vrai que l'année ne fait que commencer, mais qu'on ne peut croire que quiconque fera mieux que cela. On précise que le député réformiste de l'Alberta, M. Breitkreuz, votre serviteur, a signalé que le Manitoba, avec une population d'un million d'habitants, avait touché 22 millions de dollars entre le 1er novembre 1993 et le 15 novembre 1994, alors que la Colombie–Britannique, avec une population de 3,3 millions d'habitants, n'avait obtenu que 52 millions de dollars, soit 22 $ par habitant dans le cas du Manitoba et 15,75 $ par habitant pour la Colombie–Britannique.

On ajoute que l'adjointe aux communications de M. Axworthy a déclaré que ce n'était pas juste. Selon elle, il vaudrait mieux comparer les chiffres en incluant tous les projets qui ont été approuvés, mais qui n'ont pas encore été annoncés. L'auteur de l'éditorial fait remarquer que, en se servant de ces chiffres, on s'aperçoit que Winnipeg, dont la population est de 652 000 et plus, a obtenu 27,4 millions de dollars, comparativement à 19 millions de dollars pour le Grand Vancouver avec une population de 1,6 million d'habitants, ce qui représente 42 $ par habitant à Winnipeg et moins de 12 $ par habitant pour le Grand Vancouver.

Ainsi, les chiffres présentés par le personnel du ministre pour le défendre nous apprennent que Winnipeg obtient même encore plus d'argent qu'on ne le dit dans mon rapport.

Les contribuables canadiens en ont assez de politiques qui cherchent à maintenir le statu quo, car on doit malheureusement constater que le statu quo n'est plus acceptable. Ils exigent que le gouvernement fédéral administre bien les finances publiques. Le prochain budget fédéral donne au gouvernement la chance de prouver aux Canadiens qu'il est en mesure d'agir dans l'intérêt de la majorité des contribuables, ainsi que de sabrer dans les dépenses, d'établir des priorités par rapport aux dépenses et de prendre les mesures qui s'imposent pour le Canada.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt la présentation de mon collègue.

Nous sommes tous opposés à l'augmentation des impôts. De toute ma vie, je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui soit en faveur des augmentations d'impôts. Au cours des 20 ou 30 dernières années, jamais personne ne s'est dit favorable à cette mesure.

L'attitude de certains députés réformistes à l'égard de la modification des dépenses me surprend un peu. Par exemple, l'orateur précédent a dit qu'il faudrait retourner aux Canadiens toute augmentation des recettes qui pourrait résulter d'une redéfinition des dépenses fiscales. Autrement dit, il ne faudrait pas l'utiliser pour réduire le déficit.

Les mêmes personnes affirment toutefois que nous ne progressons pas assez rapidement dans la réduction du déficit. Les messages sont contradictoires, et je comprends mal ce que ces gens essaient de dire.

Les REER en sont un bon exemple. Le gouvernement précédent a fixé à 13 500 $ le plafond des exemptions pour les REER, ce qui équivaut au maximum permis pour un revenu de 75 000 $. J'ai reçu une proposition voulant qu'on ramène ce plafond à 9 000 $, ce qui équivaudrait au maximum permis pour un revenu de 50 000 $. L'idée à la base d'une telle proposition, c'est que toute personne gagnant plus de 50 000 $ peut certainement économiser en prévision de sa retraite sans compter sur l'aide des contribuables canadiens.

Un deuxième aspect est celui des REER en devises étrangères. À l'heure actuelle, on peut détenir jusqu'à 20 p. 100 d'un REER en devises étrangères. La question est encore la même: Pourquoi le contribuable canadien accepte–t–il une déduction qui permet à d'autres Canadiens d'investir à l'étranger? Il me semble que ceux qui veulent investir à l'étranger peuvent le faire sans l'aide des autres contribuables canadiens.

Je m'inquiète souvent lorsque j'entends les gens parler d'échappatoires et d'incitations fiscales.

• (1225)

Comptable de formation, je sais pertinemment que les incitatifs d'aujourd'hui sont les échappatoires de demain. Les échappatoires qu'il est question d'abolir aujourd'hui ont probablement été des incitatifs un jour.

L'autre argument en faveur du refus de toute augmentation des impôts, dont je suis partisan, est ma préoccupation face au déficit. En fait, un déficit, c'est ni plus ni moins que des impôts impayés. Autrement dit, nous n'avons pas payé assez d'impôts, d'où le déficit, ou, pour parler comme certains de mes collègues, nous avons trop dépensé, compte tenu de notre assiette fiscale. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, le déficit représente des impôts que nous n'avons pas payés. L'essentiel, c'est de savoir comment nous allons résoudre ce genre de problèmes.

J'ai mis le temps qu'il fallait pour élaborer un projet de loi d'initiative parlementaire que j'espère introduire ce mois–ci et que j'appelle la charte des droits du contribuable. La mesure législative a trait essentiellement aux dépenses gouvernementales et à leur incidence sur chacun d'entre nous. En effet, chaque fois que le gouvernement annonce un programme, les coûts de ce dernier devraient être visibles et fixés au prorata des contribuables. Le simple contribuable pourrait alors opérer des choix et il posséderait des droits.

Croient–ils qu'un projet de loi de cette nature irait dans le sens d'une plus grande imputabilité? Pourquoi estiment–ils que l'on ne devrait pas combattre le déficit par la réduction des dépenses?

M. Breitkreuz (Yellowhead): Madame la Présidente, ce sera très court. À mon avis, le député a fait un discours de près de cinq minutes dans le style grandiloquent qui est la marque de commerce des libéraux.

Nous sommes partisans du refus de toute augmentation des impôts. Nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux laisser l'argent dans les poches des Canadiens, des contribuables, que de le confier aux politiciens. Le problème, ce n'est pas l'augmentation des impôts, mais bien les sommes que le gouvernement gaspille. Tout compte fait, c'est un problème lié aux dépenses, et non un problème lié aux recettes.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, je n'aurais pas cru qu'il serait nécessaire de tenir aujourd'hui ce débat. Après les élections d'octobre 1993, je m'attendais à ce que le parti appelé à former le gouvernement comprenne le message.

Les Canadiens réclament de véritables compressions des dépenses, rejettent toute augmentation nette des impôts et demandent une réduction de la taille du gouvernement fédéral. Que s'est–il passé? Dès son entrée en fonction, le gouvernement libéral a accru le déficit pour pouvoir se féliciter lorsqu'il donnerait l'impression de le réduire.

En agissant ainsi, les libéraux ont évité de prendre les décisions difficiles. Le gouvernement a ensuite annulé à grands frais le contrat d'achat des hélicoptères EH–101. Du coup, nous avons perdu des emplois de longue durée dans le secteur de la technolo-

gie de pointe et nous avons dû payer des millions de dollars d'indemnités. Le contrat de l'aéroport international Pearson a été annulé. Pendant qu'il affronte les promoteurs au sujet des indemnités à leur verser, le gouvernement laisse l'aéroport se détériorer, alors qu'il a un urgent besoin de rénovations. Là encore des emplois sont perdus et les contribuables devront payer, sans aucun avantage en retour.

Le programme d'infrastructure est lancé. Les communautés, qui ont besoin d'emplois, et non d'un alourdissement de leur dette, empruntent des milliards de dollars pour mener à bien leurs travaux d'infrastructure. On sait que, dans une économie saine, c'est l'entreprise privée qui crée les véritables emplois, et non le gouvernement avec des programmes temporaires. Les chiffres publiés la semaine dernière au sujet du chômage montrent bien que les emplois n'existent plus, mais que la dette, elle, nous suivra pendant des années.

Puis il y a eu le budget de 1994, le budget de l'attentisme. Les Canadiens attendaient impatiemment, espérant qu'un gouvernement libéral prendrait enfin les décisions difficiles. De qui le gouvernement s'est-il moqué? Des Canadiens. Le gouvernement qu'ils ont élu, un gouvernement libéral, les a abandonnés. Le budget de l'an dernier abonde en programmes de dépenses.

Il est difficile d'imaginer un gouvernement élu prendre des décisions difficiles ou dire, comme les équipes sportives qui viennent de connaître la défaite, «qu'il se reprendra l'an prochain». L'an prochain, c'est maintenant, et rien ne nous porte à croire que le gouvernement est disposé à prendre des décisions difficiles. Il a eu l'occasion de le faire, mais il n'en a rien fait.

Le Canada était sur le point de connaître la plus importante restructuration de son système d'assistance sociale, depuis la création de ce système. On a entrepris des études. Le ministre du Développement des ressources humaines a fait des annonces importantes. On a produit des documents de travail et des exposés de principes. On a organisé deux séries d'audiences. Dans chaque cas, le comité de la Chambre des communes a sillonné tout le pays.

On a accordé quatre millions de dollars à 159 groupes d'intérêts spéciaux. Nous aurions dû entendre le point de vue des Canadiens ordinaires, qui travaillent fort, qui paient toujours leurs impôts et ne reçoivent jamais de subventions ou de privilèges particuliers. Cependant, c'est le point de vue des groupes d'intérêts spéciaux que nous avons entendu, pour être sûrs que le comité entende des témoignages. Et qu'est-ce que cela a donné?

• (1230)

Le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé que «le gouvernement devra régler ses problèmes de budget avant d'entreprendre des réformes». Pour paraphraser ce qu'il a dit et peut-être y ajouter une ou deux expressions bien connues, je dirais que «lorsque sa politique financière lui est retombée dessus, le gouvernement s'est retrouvé pieds et poings liés en raison de ses largesses sociales».

Les libéraux se sont défilés encore une fois et n'ont pas pris de décision pour réorganiser et restructurer notre système social. Il est difficile de croire que, à peine au début de son mandat, le gouvernement puisse admettre être à court de nouvelles idées.

Aucun Canadien qui a examiné notre régime d'aide sociale n'est d'avis qu'il faudrait y verser plus d'argent. Si le gouvernement avait décidé de ne rien faire, pourquoi a-t-il dépensé tout l'argent à étudier la réforme des programmes sociaux? Combien ce processus a-t-il coûté—10 millions, 20 millions de dollars? Qui sait? Qui s'en soucie? De toute évidence, personne du côté du gouvernement.

Eh bien, nous, du Parti réformiste, nous en soucions profondément. Nous nous soucions de notre pays et de ses habitants. En tant que députés élus à cette Chambre, nous nous rendons compte que nous avons envers les Canadiens le devoir, non seulement de formuler des critiques, mais également de proposer des solutions de rechange. Nous estimons qu'il faut se pencher d'une manière positive sur la situation financière du pays, avant les prochaines élections.

Selon le Parti réformiste, la solution à notre problème de déficit doit résider du côté des dépenses, et non des recettes. À l'heure actuelle, les recettes fiscales du gouvernement sont amplement suffisantes.

Les Canadiens s'attendent à payer des impôts, et ils s'attendent aussi à ce que le gouvernement dépense judicieusement leurs dollars d'impôt. Lorsque les gouvernements gèrent mal ces dollars, comme ils le font depuis les années 60, les Canadiens se mettent en colère. Nous ne pouvons pas blâmer nos concitoyens de refuser qu'on gaspille leurs dollars d'impôt durement gagnés pour, entre autres, des subventions, des élections partielles inutiles, des programmes d'emplois bidon et une aide internationale entre gouvernements.

J'ai entendu dire récemment que les libéraux songeraient peut-être à augmenter temporairement les impôts. N'oublions pas une autre mesure fiscale temporaire qui a été adoptée il y a de nombreuses années et qui est encore en vigueur de nos jours. Il s'agit de l'impôt sur le revenu, qui fait la plus grosse ponction dans notre revenu. Mais le problème, ce ne sont ni la TPS, ni l'impôt sur le revenu, ni toute autre taxe. C'est la mauvaise gestion de nos dollars d'impôt.

Ce que disent les réformistes, c'est que les Canadiens craignent que le budget libéral n'apporte que des changements néfastes, soit des compressions budgétaires insuffisantes pour équilibrer le budget et régler le problème, et des hausses d'impôts réduisant le revenu disponible et faisant disparaître des emplois.

Comme le Parti réformiste l'a déjà souligné, nous croyons que le premier changement devrait être la réforme du régime de pensions des députés. Nous ne parlons pas du salaire des députés qui, d'après ce que j'ai pu voir depuis que je suis à Ottawa, semble montrer que les députés travaillent très fort pour leur argent. Les institutions du gouvernement comme la charge de gouverneur général, le Sénat, la Chambre des communes, le Conseil privé et le cabinet du premier ministre devront aussi subir des compressions.

Nous devons mettre fin aux voyages abusifs des hauts fonctionnaires et presser le gouvernement de réduire le nombre de ministres d'État et de ministres associés. Qu'on réduise la taille du gouvernement. Dans l'ensemble, le plan du Parti réformiste est d'adopter un gouvernement fédéral réduit, plus discret et plus efficace.

On peut ajouter à cela la réforme de la carte électorale pour réduire les dépenses. Nous n'avons pas besoin de quelque 295 ou

300 députés à la Chambre des communes, comme le voudrait le gouvernement. Chaque député coûte environ un million de dollars aux contribuables canadiens. Notre voisin du sud compte 270 millions d'habitants tandis que notre population n'est que de 27 millions. Leur gouvernement compte environ 437 représentants, contre 295 députés au Canada. La semaine dernière, à Washington, j'ai rencontré des représentants et des représentantes au Congrès ainsi que des électeurs américains qui m'ont dit que leur mode de représentation était très efficace.

Le Parti réformiste est bien connu pour le regard critique qu'il porte sur le financement fédéral des programmes de multiculturalisme et des langues officielles. Ce ne sont là que quelques exemples des domaines d'activité où le Parti réformiste exercerait des compressions.

Nous devons protéger les mesures d'application de la loi, la santé, l'éducation et notre environnement. Nous croyons que nous devons proposer des solutions de rechange afin que les Canadiens puissent voir qu'il existe des solutions autres que celles proposées par les libéraux. Nous constatons que la politique sociale a besoin d'être rafraîchie à l'aube d'un siècle nouveau. Il faudrait la modifier en partant du principe que la meilleure garantie de sécurité personnelle qu'un gouvernement puisse offrir à ses citoyens est un cadre législatif qui permette à tous de s'épanouir ou de se protéger contre les revers que la vie leur réserve.

Nous avons établi cinq principes de base qui doivent orienter nos perspectives d'avenir. Premièrement, miser sur la longue tradition d'autonomie du Canada, considérant la famille comme la première responsable du bien-être de la société.

Deuxièmement, donner aux collectivités et aux organismes de charité le pouvoir d'assumer un rôle toujours plus grand, plutôt que sans cesse réduit, dans le domaine de la sécurité sociale.

Troisièmement, offrir une aide ponctuelle à ceux qui ont des difficultés temporaires tout en s'assurant que l'aide à long terme est réservée à ceux qui sont généralement incapables de subvenir à leurs propres besoins.

• (1235)

Quatrièmement, là où le gouvernement doit participer à la fourniture de services sociaux, remettre les ressources et la responsabilité au niveau de gouvernement qui est le plus près de la population.

Cinquièmement, faire en sorte que l'on puisse payer les mesures de sécurité sans emprunter d'argent.

Nous estimons que les besoins de sécurité peuvent être catégorisés comme suit. La première catégorie est la protection contre les catastrophes personnelles comme les situations médicales graves ou la mort du membre de la famille gagnant le plus d'argent.

La deuxième catégorie est celle des besoins qui apparaîtront à l'avenir et qui sont prévisibles. La plupart des gens ont ces besoins à un moment donné. On ne peut s'en prémunir, mais on peut se préparer. Il s'agit de l'enseignement postsecondaire, des soins médicaux normaux, de la retraite et des périodes de chômage.

La dernière catégorie est celle des besoins temporaires pour les personnes incapables de subvenir à leurs besoins. C'est là qu'intervient la charité ou, à défaut, les transferts gouvernementaux.

Ce n'est pas la vision cruelle et sans pitié de la réforme sociale que nous attribuent habituellement les médias. C'est un système conçu pour donner un niveau suffisant de revenu, afin que personne ne vive dans la pauvreté. L'assistance publique doit être accordée à ceux qui, en raison de leur âge ou d'un handicap physique, sont incapables de subvenir à leurs besoins. À l'autre extrémité du spectre, aucun individu ayant assez d'argent pour payer des impôts ne saurait recevoir d'aide, et ceux qui reçoivent de l'aide ne paieraient aucun impôt.

En tant que Canadiens nous devons dépendre de nous-mêmes. Nous devons pouvoir compter sur notre famille. Nous ne pouvons plus demander au gouvernement d'assurer la sécurité personnelle du berceau au cercueil.

Voilà certains des moyens qui permettraient d'avoir un gouvernement plus petit, mais plus efficace; des compressions de dépenses qui éliminent des programmes devenus inutiles, mais qui conservent notre système de santé et notre système de justice criminelle.

J'espère que le gouvernement écoute et qu'il adoptera ces mesures dans son prochain budget.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui à la Chambre pour appuyer la motion de mon collègue de presser le gouvernement de s'attaquer à la crise budgétaire au moyen de compressions des dépenses plutôt que de nouvelles augmentations d'impôts.

Je ne saurais trop insister sur l'importance, à mon avis, d'aborder la politique budgétaire sous l'angle de la taille du gouvernement, qui est trop importante et qui est l'une des raisons expliquant les dépenses excessives. Le gouvernement essaie d'en faire trop. Il essaie de faire des choses qu'il ne peut absolument pas faire ou qu'il fait très mal.

J'ai soulevé ce point lors de l'examen du projet de loi C-65. J'ai dit alors, et je le répète, que le gouvernement n'arrivera à régler le problème du déficit que s'il comprend d'où vient ce problème. J'ai dit que le problème des dépenses vient de ce que les programmes sociaux coûtent trop cher et que nulle solution ne permettra de le régler à moins de s'attaquer à ces programmes.

J'ai également dit, et je le répète, que nous devrions écouter le vérificateur général. Nous devrions nous assurer, quand nous concevons un programme, que nous en comprenons bien le but. Nous devrions aussi nous assurer que nous disposons d'un ensemble précis de critères afin de mesurer les résultats de ce programme. Si ceux-ci sont mauvais et que rien ne montre qu'ils vont s'améliorer, nous devrions supprimer le programme. Ce qui nous amène à la question de savoir comment réduire les dépenses. Ce qui nous amène aussi à la question de savoir si nous devons ou non réduire les dépenses.

Notre premier objectif est d'équilibrer le budget. Notre deuxième objectif est de l'équilibrer en ramenant les dépenses et les impôts à un niveau suffisamment bas. Je n'aimerais pas que, pour équilibrer ses comptes, le gouvernement dépense et prélève trois quarts du PIB pour les impôts. Nous devrions examiner toute mesure visant à équilibrer le budget, c'est-à-dire à ramener le déficit à zéro en abaissant suffisamment le niveau des dépenses et des impôts. Notre principal objectif est d'équilibrer le budget.

Je sais que les libéraux agitent encore leur petit livre rouge et prétendent que 3 p. 100 du PIB est une cible raisonnable. Ça ne l'est pas. C'est très nettement insuffisant. Supposons que tout ce que nous décidons de faire, c'est de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, ce qui nous rapprocherait un peu plus du gouffre. Comment allons–nous nous y prendre? Quel sera notre programme? Comment dire s'il atteint les objectifs désirés? Que ferons–nous si tel n'est pas le cas?

Il y a trois façons de s'attaquer au déficit. La première consiste à augmenter les impôts. La deuxième à réduire les dépenses. La troisième à manipuler les comptes. Dans ma province, la Colombie–Britannique, le gouvernement maîtrise assez bien cette troisième option. Je ne vais même pas l'envisager. Je me contenterai de dire que ne pas inclure le Régime de pensions du Canada dans le budget n'est pas une bonne idée.

• (1240)

Supposons qu'au cours des prochaines années, les comptes du gouvernement fédéral ne s'arrangent pas. Restent l'augmentation des impôts et la réduction des dépenses. Je pense que la mesure du succès n'est un secret pour personne. Le déficit augmente–t–il, demeure–t–il le même, ou diminue–t–il? La réponse à ces questions devrait permettre à quiconque doué de raison de conclure que les mesures prises par le Canada au cours de la dernière décennie se sont soldées par un échec.

En fait, les députés qui aiment l'humour noir n'ont qu'à relire les discours prononcés par un certain Brian Mulroney alors qu'il briguait le poste de premier ministre ou les budgets de Michael Wilson ou de Don Mazankowski. Qu'à cela ne tienne, qu'ils relisent également les budgets de l'ancien ministre des Finances libéral, le premier ministre. Ceux–là s'élèvent tous contre les dangers que représentent le déficit et la dette.

Il est absolument étonnant de constater que tous les budgets déposés en cette Chambre sont préfacés d'une mise en garde du gouvernement d'alors déclarant avoir fait une priorité du déficit et de la dette. Tous promettent d'équilibrer le budget et je n'ai aucune raison de douter de leur sincérité. Mais tous choisissent la même méthode: l'augmentation constante des impôts. Posons–nous la question: Est–ce que le déficit a sensiblement diminué? Non.

George Orwell a dit que le devoir de toute personne intelligente était de dire ce qui semblait évident. C'est ce que je m'apprête à faire. À maintes reprises, dans ce pays, on a essayé mais en vain de réduire le déficit en augmentant les impôts. Cela est également vrai à l'échelle internationale. Il est donc temps que nous reconnaissions la sagesse de cette remarque de Milton Friedman, prix Nobel d'économie, qui maintient que les gouvernements dépensent tout ce qu'ils peuvent ramasser plus tout ce qu'on leur laisse dépenser.

Les résultats sont éloquents. L'augmentation des impôts ne rééquilibre pas le budget. Le déficit est causé par des dépenses excessives. C'est le résultat de programmes qui engloutissent beaucoup plus que ce que le système fiscal ne peut générer. N'augmentons pas les impôts. Comprimons les dépenses.

Le problème se trouve du côté des dépenses. C'est là qu'il faut viser. Comme le dit Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta, «si vous voulez chasser le canard, il faut aller là où il y a des canards.»

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Tout d'abord, je vous signale, Madame la Présidente, que je partagerai mon temps de parole avec le député de Carleton—Charlotte.

Je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui, car cela me donne l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur un très important document d'orientation sur la stratégie économique du gouvernement, document que le ministre des Finances a présenté au Comité permanent des finances l'automne dernier.

Je sais que tout mot d'ordre de plus d'une syllabe est de peu d'intérêt pour le Parti réformiste. La solution qu'il préconise pour le gouvernement, pour l'économie, pour le budget: couper tout. Sa réaction à l'idée ne serait–ce que d'accroître les revenus en rendant le régime fiscal plus équitable est tout aussi courroucée et monosyllabique, à savoir: non, non, non.

Si mes propos semblent sarcastiques, je le regrette, mais c'est la seule réponse raisonnable à donner à une motion qui chante une chanson monocorde: couper le déficit. Voilà qui prouve que le Parti réformiste, un parti qui chante toujours la même rengaine, ne comprend toujours pas le contexte économique global dont les gouvernements et les budgets doivent tenir compte.

Le grand philosophe politique Edmund Burke l'a dit: la tyrannie est essentiellement le déni de la complexité. Bien sûr qu'il faut réduire le déficit de façon à pouvoir ensuite l'éliminer. C'est d'ailleurs pour cette raison que notre gouvernement a fixé des objectifs concrets en vue de réduire radicalement le déficit. Notre but ultime, nous l'avons dit clairement, est d'éliminer le déficit. Mais réduire ou éliminer le déficit, en soi, ne donnera pas aux Canadiens le pays que la plupart d'entre eux veulent et souhaitent. À une époque où la technologie et les compétences évoluent très rapidement, et où près d'un travailleur canadien sur 10 est toujours sans emploi, même un budget équilibré ne suffira pas en soi à créer les nouveaux débouchés nécessaires.

• (1245)

C'est à ce niveau que la perception de notre gouvernement diffère tant de celle du Parti réformiste. Nous savons, comme la majorité des Canadiens, que notre pays a besoin d'une stratégie structurée pour assurer la sécurité et la croissance économiques.

Sous le régime conservateur, les Canadiens ont été trop souvent à même de constater ce qui se passe lorsqu'un gouvernement impose des compressions budgétaires sans s'appuyer sur des lignes directrices précises. C'est un peu comme bâtir une maison sans avoir de plan. Cela coûte cher et le toit finit par s'effondrer.

C'est pour cette raison que notre gouvernement a défini le cadre de la politique économique qu'il entend mettre en oeuvre dans un document intitulé *Un nouveau cadre de la politique économique*, qui se veut un énoncé clair des objectifs qui guideront l'action du gouvernement. La logique et l'approche des années 60 ne sont tout simplement plus assez bonnes dans le contexte du XXIe siècle, qui est caractérisé par la mondialisation

de l'activité commerciale. Nous n'avons pas les moyens de recourir aux anciennes méthodes qui, de toute façon, échoueraient.

Les générations qui nous ont précédés ont relevé les défis de leurs époques en créant les infrastructures physique et sociale du Canada. Nous devons, à notre tour, mettre en place une nouvelle infrastructure moderne qui soit axée sur des idées originales et innovatrices. Tel est le fondement de notre nouvelle politique d'encadrement, qui propose d'axer nos efforts sur cinq secteurs clés.

Le premier volet consiste à aider les Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour trouver des emplois, notamment de meilleurs emplois, et les garder. Les faits sont clairs: les emplois diminuent pour ceux qui ont au plus un diplôme d'études secondaires, alors qu'ils augmentent pour ceux qui possèdent une éducation postsecondaire. Selon les prévisions, près de la moitié des nouveaux emplois créés exigent une combinaison d'études et de formation de plus de 16 ans.

Je dois ajouter qu'il y a un élément particulier qui engage les petites entreprises. Contrairement aux grandes sociétés, ces dernières n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer le perfectionnement de leurs employés et garantir qu'ils répondent aux exigences croissantes de l'âge de l'information. Elles doivent donc compter sur un système d'enseignement public capable de le faire.

Dans le secteur de l'éducation, le problème au Canada, ce n'est pas l'argent. Nous consacrons à l'éducation encore plus que n'importe quel autre pays. Il nous faut de meilleurs résultats. Les individus, les employeurs et le gouvernement doivent collaborer et se charger ensemble d'améliorer l'enseignement et la formation.

Selon la deuxième partie de notre document, nous devons encourager les Canadiens à s'adapter au changement. Le progrès économique dépend d'une volonté de saisir les nouvelles possibilités. À notre avis, il n'est jamais bon de protéger et de subventionner les entreprises.

Pour cette raison, le gouvernement doit adopter une attitude complètement différente à l'égard des subventions. Nous croyons aussi que l'aide financière aux régions devrait être axée sur de véritables possibilités dans des secteurs, tels que le tourisme, qui ont de grandes chances de devenir rentables. Enfin, nous considérons les charges sociales élevées simplement comme des impôts sur l'embauche. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour réduire les cotisations d'assurance–chômage.

Le troisième élément de notre document vise à repenser le rôle de l'État. Notre attitude à cet égard est directe. Il est temps de faire des choix. Nous devons éliminer ou réduire les activités qui ne sont pas prioritaires et centrer nos rares ressources sur les programmes qui ont une grande priorité. Voilà notamment pourquoi nous tentons également d'éliminer les règlements fédéraux inutiles, qui coûtent aux entreprises canadiennes des dizaines de milliards de dollars chaque année.

La réforme de la réglementation peut permettre d'accroître la productivité, de promouvoir les investissements et de donner un gouvernement plus efficace. Nous avons déjà examiné plus de la moitié des règlements existants. Nous en avons supprimé un quart et maintenu un autre quart, le reste étant en cours de modification ou encore à l'étude.

Le quatrième objectif consiste à donner une orientation à l'économie. C'est le secteur privé qui crée les emplois, mais le gouvernement a clairement pour rôle de stimuler la croissance économique. Dans notre économie fondée sur les connaissances, le succès dépend de la compétence et de l'innovation. Le gouvernement peut contribuer à cette démarche dynamique en recueillant et en disséminant de l'information et des idées concernant la technologie et les nouveaux marchés. Il peut aussi jouer un rôle important en amenant les entreprises à collaborer, comme cela est essentiel dans une économie où les nouvelles entreprises sont petites et spécialisées.

• (1250)

Une priorité consiste à se servir davantage des sciences et de la technologie pour améliorer la productivité et la croissance. Le gouvernement peut y contribuer en établissant des liens plus solides entre le secteur industriel, les universités et les laboratoires gouvernementaux. Il a aussi un rôle particulier à jouer pour s'assurer que les petites entreprises profitent des dernières découvertes, surtout dans le secteur de la technologie de pointe.

Le commerce constitue un autre domaine où la participation du gouvernement est essentielle. Aujourd'hui plus que jamais, le Canada est un pays exportateur. Il est vital qu'un plus grand nombre d'entreprises se mettent à l'exportation et que nous songions, au–delà de nos marchés traditionnels, aux économies naissantes de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est. À cet égard, le gouvernement pourrait fournir davantage d'informations et s'assurer que les petites entreprises ont accès au financement permettant de s'adonner à l'exportation.

Le cinquième et dernier objectif est absolument essentiel. Il faut créer au Canada un bon climat financier et monétaire. Comme le ministre des Finances l'a dit au Comité permanent des finances, si nous ne relevons pas ce défi, nous échouerons dans tout le reste.

C'est pourquoi nous avons pris l'engagement ferme de ramener le déficit à seulement 3 p. 100 du PIB en trois ans, le réduisant en fait de moitié, et c'est aussi pourquoi nous avons bien précisé que cet objectif n'est qu'un premier pas vers notre but ultime, soit supprimer complètement le déficit.

Ce serait absurde de prétendre qu'un seul document peut assurer l'avenir du Canada, mais ce serait tout aussi absurde de dire que la suppression du déficit est la réponse à tous les défis qui se posent à notre pays. Pour moi et pour tous les Canadiens, je l'espère, la situation est claire. Notre gouvernement estime avoir un rôle à jouer dans l'édification d'un Canada encore plus prospère.

L'opposition remplirait mieux son mandat si elle offrait une bonne politique de rechange au lieu de proposer une motion simpliste, creuse, superficielle et surtout insensible.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, comme le secrétaire d'État se trouve deuxième dans la hiérarchie, derrière le ministre des Finances, j'ai trouvé très intéressant le discours qu'il a prononcé ce matin. Je crois que le député ne comprend pas la situation, pas plus, il me semble, que le reste du gouvernement ou des libéraux. Les Canadiens s'inquiètent de toute nouvelle ponction fiscale ou augmentation d'impôts.

Tout en respectant le fait que le secrétaire d'État nous ait servi un discours bien équilibré, où il a été question d'objectifs économiques, de croissance économique et tous les autres éléments jugés essentiels, je dois néanmoins lui signaler une chose. Ce qui préoccupe les Canadiens à ce stade–ci, et même les investisseurs étrangers qui achètent des titres négociables à l'étranger, c'est le fait que le gouvernement ne semble tout simplement pas comprendre la situation. Le problème est lié aux dépenses excédentaires, non pas aux impôts.

Je sais fort bien que mon observation et la question que je poserai ne touchent pas directement à l'intervention que vient de faire le député, mais je ferai remarquer, avec tout le respect que je dois à cette Chambre, que le discours du député n'avait absolument rien à voir avec la motion présentée par l'opposition, le Parti réformiste dans ce cas–ci.

En sa qualité d'économiste ayant de l'expérience dans le milieu bancaire, le député n'est pas sans savoir que, même si les bénéfices des sociétés ont diminué de 10 p. 100 au cours des 10 dernières années, les divers impôts sur les sociétés, y compris les coûts d'observation, ont augmenté de 69 p. 100. Par conséquent, je trouve bizarre que le député et son gouvernement parlent de confisquer une plus grande partie de la richesse des sociétés et de miner ainsi la capacité de ces entreprises à s'autofinancer.

J'écoutais le président du Comité des finances affirmer qu'il fallait taxer les sociétés, car elles profitent d'exonérations et d'autres échappatoires prévues dans le régime fiscal actuel. Voilà pourquoi le gouvernement songe à prélever auprès des grandes sociétés un impôt sur la fortune ou le capital. Voilà exactement le projet des libéraux.

En fait, le secrétaire d'État, le ministre des Finances et leurs collègues veulent–ils parler d'une taxe sur les liquidités? Autrement dit, le gouvernement prélèverait un impôt sur la fortune.

• (1255)

Dans le cas d'une société qui peut, dans le cadre du régime fiscal actuel, reporter des pertes et d'autres éléments pour pouvoir disposer de certaines liquidités, le gouvernement pourrait dire: «Bon sang, voilà deux ou trois millions de dollars qui ne font rien. Pourquoi ne pas nous approvisionner à cette source.»

Le gouvernement libéral ne comprend–il pas que les contribuables et les sociétés lui transmettent le même message, ils ne veulent pas d'augmentations d'impôts?

M. Peters: Madame la Présidente, je serai heureux de répondre à la question du député. Encore une fois, le Parti réformiste suggère de lever de nouveaux impôts. Tout ce que le ministre des Finances a dit du régime fiscal, c'est que nous continuerions de le rendre plus juste.

Le Parti réformiste suggère sans cesse de lever de nouveaux impôts. Je dirai aux réformistes que les Canadiens ne s'inquiètent pas seulement des impôts. Ils s'en inquiètent, c'est sûr, mais ils s'inquiètent aussi d'autres choses, notamment des emplois, de l'éducation et de la criminalité dans nos rues. Je lis mon courrier chaque jour et je vois qu'ils s'inquiètent de tout cela.

Le Parti réformiste ne parle que de déficit et d'impôts, mais il passe à côté de la volonté réelle des Canadiens.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat cet après–midi.

Ce matin, durant l'une des périodes réservées aux questions et aux observations, j'ai mentionné que, comme beaucoup d'autres députés, j'ai eu la chance de tenir des réunions publiques sur des questions telles que la dette et le déficit. Nous avons demandé aux habitants de nos circonscriptions de nous dire comment ils s'y prendraient pour régler ce problème. Cela fait partie de nos responsabilités. C'est un aspect de notre travail qui se fait de façon continuelle.

Beaucoup de gens me disent qu'il faut que le gouvernement fasse des compressions. Il doit réduire les dépenses et devenir plus efficient. Nous devons éliminer le gaspillage dans la mesure du possible. Nous devons éviter les dédoublements, que ce soit au niveau international ou ici, au Canada, entre les divers ministères fédéraux ou encore entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ce sont là des choses que le Comité des finances a examinées et dont le ministre et son ministère ont tenu compte dans la préparation du budget. Le point que je tiens à signaler à mes collègues d'en face, c'est que, durant tout ce processus de consultation, beaucoup de Canadiens nous ont dit qu'ils veulent que le gouvernement s'y prenne de la bonne façon cette fois. C'est exactement ce que nous tentons de faire.

Si nous regardons le cas de nos prédécesseurs, les gens avaient perdu confiance en eux. Ils fixaient toutes sortes d'objectifs. Les ont–ils jamais atteints? Je ne me souviens pas d'un seul objectif qui ait été atteint.

Notre gouvernement fixe des objectifs un peu comme le fait une entreprise. Tout entrepreneur qui se respecte sait qu'il doit fixer des objectifs pour l'entreprise et pour les employés. Ces objectifs sont peut–être difficiles, mais ils sont réalistes. C'est exactement ce que nous avons fait en tant que gouvernement. Nous avons fixé des objectifs difficiles.

• (1300)

Je dois avouer m'être gratté la tête dans de nombreux cas en me demandant comment nous allions faire pour atteindre ces objectifs, tant le défi paraissait difficile à relever. Au cours du processus, tant le ministre des Finances que le premier ministre, évidemment, ont demandé à tous les ministères et à tous les ministres de contribuer à relever le défi auquel nous étions confrontés. On s'attendait sûrement dans bien des cas à ce que des montants précis soient retranchés des divers ministères.

Comme tout le monde le sait à la Chambre, on a effectué un examen des programmes. Dans le cadre de cette opération, tous les ministères ont été invités à examiner chacun de leurs articles de dépense pour s'assurer qu'ils pourraient le justifier devant les contribuables. Voilà où réside en fin de compte notre responsabi-

lité. Elle réside non pas au niveau des activités quotidiennes des ministères, mais au niveau de la politique, de la planification et de l'examen des résultats. Voilà exactement ce que fera le ministre des Finances quand il déposera son budget.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, notre gouvernement s'est fixé un objectif. Nous avions hérité pour l'année financière 1993 d'un déficit d'environ 42 milliards de dollars, qui dépassait encore une fois de loin le montant que le gouvernement précédent avait prévu. Nous nous sommes pour notre part fixé pour objectif de réduire le déficit à 39,7 milliards de dollars pour la présente année financière, à 32,7 milliards pour l'année suivante et à 25 milliards pour la troisième année, afin de tenir notre engagement de ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Comme les députés le savent, le ministre des Finances a déclaré publiquement au cours des deux dernières semaines que nous allions non seulement atteindre cet objectif pour l'année financière en cours, mais aussi le dépasser. Voilà une nouvelle formidable pour nous. C'est fantastique. Voilà le défi que nous devrions nous lancer à nous-mêmes, l'idéal à atteindre. Je sais que le ministre des Finances s'y applique et communique son idéal au personnel de son ministère pour veiller à ce que nous fassions tout notre possible non seulement pour atteindre l'objectif de l'année en cours et celui de l'année subséquente, mais encore les dépasser si la chose est possible.

Tout au long du processus mis en oeuvre pour réaliser nos objectifs, nous poursuivons un autre but. Nous cherchons en effet à stimuler la croissance et la création d'emplois au Canada. De tous les pays membres du G-7, qui sont les chefs de file économiques dans le monde, notre pays est celui qui a affiché les meilleurs résultats pour l'année civile 1994. Nous nous sommes classés au premier rang dans le monde au chapitre de la croissance et du développement économiques.

Cela en soi fait partie de notre défi, la recherche de l'équilibre, pour progresser en douceur. Les mesures que nous prenons doivent être équilibrées pour réaliser nos objectifs consistant à réduire notre déficit, à contrôler notre dette, à en rapatrier les éléments étrangers chaque fois que possible, tout en procédant d'une façon équilibrée qui contribuera au respect d'un autre engagement de notre gouvernement en faveur du développement économique, c'est-à-dire créer des emplois et stimuler la croissance. C'est en cela que consiste notre programme axé sur les emplois et la croissance.

• (1305)

Les députés remarqueront que tous les documents que le gouvernement a présentés sont inspirés par une seule priorité: les emplois et la croissance, la croissance pour nos entreprises et des emplois pour nos jeunes qui ont terminé leurs études au collège communautaire ou à l'université. Ils doivent avoir la chance que nous et nos parents avons eue, celle d'avoir un emploi, de nous discipliner, d'acquérir le respect de soi, sachant que, après leurs études, ils trouveront des débouchés et pourront travailler pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille.

En ma qualité de député du gouvernement, je suis fier de l'approche que celui-ci et notre ministre des Finances ont adoptée sur le plan financier. Il ne fait aucun doute que nous tenons à ce que le gros de la réduction du déficit se fasse au moyen de compressions des dépenses. C'est certain, et le ministre l'a répété à maintes reprises.

Comme je l'ai dit, il y a un certain nombre d'échappatoires qu'il faut éliminer. Je suis intervenu auprès du ministre à ce sujet et d'autres l'ont fait. Certains interpréteront peut-être cela comme une augmentation des impôts. J'estime plutôt que c'est un moyen de rendre le régime fiscal juste envers tous les contribuables.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le discours du député. Ce dernier a parlé des objectifs que le gouvernement s'est fixés. Je voudrais justement soulever cette question des objectifs.

Je me demande si le député serait d'accord avec moi pour dire que si l'on vise plus bas, on peut parfois réussir à atteindre la cible, que c'est ce que le gouvernement tente de faire pour pouvoir dire qu'il a atteint son objectif. Je me demande pourquoi les libéraux ne se rendent pas compte qu'on ne peut pas sauter au-dessus d'un immense gouffre en deux bonds.

Nous sommes dans la situation où, à cause de nos dépenses excessives constantes, de l'augmentation constante du déficit, nous hypothéquons l'avenir de nos arrière-petits-enfants. Il s'agit ici d'un transfert d'impôts entre générations. En raison des dépenses que fait aujourd'hui le gouvernement libéral, l'avenir de nos descendants est hypothéqué pour des années et des années.

Le gouvernement fait souvent allusion à cette histoire de 3 p. 100. La population du Canada devrait savoir que depuis que le gouvernement libéral est entré en fonction, la dette fédérale, et non le déficit qui est attribuable aux dépenses excessives, a augmenté de plus de 60 milliards de dollars.

Son objectif est d'arriver à 25 p. 100 du PIB d'ici quatre ans. Pour nous, 25 milliards de dollars pendant quatre ans, c'est 100 milliards de dollars au bout du compte. Ce sera même bien plus que 100 milliards de dollars. Même si la dette ne dépassait pas 100 milliards de plus, les frais d'intérêt sur ce montant que nous léguerions à nos arrière-arrière-petits-enfants s'élèveraient à neuf milliards de dollars par année.

Les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire se chiffrent à 2,6 milliards de dollars. Les transferts fédéraux pour la santé s'élèvent à 6,5 milliards de dollars. Autrement dit, pour la santé et l'éducation seulement, les transferts sont de 9,1 milliards de dollars. À cause de la dette supplémentaire de 100 milliards de dollars, le gouvernement va imposer un fardeau additionnel de neuf milliards de dollars à nos arrière-petits-enfants.

Si, dans toute leur sagesse, les représentants du gouvernement sont prêts à endetter encore le pays de 100 milliards de dollars, les intérêts sur ce montant s'élèveront à au moins neuf milliards de dollars, ce qui réduit à néant notre capacité de financement de l'éducation postsecondaire et de la santé. Où pensent-ils trouver l'argent sans pratiquer une autre ponction fiscale sur les contribuables?

Les crédits

• (1310)

M. Culbert: Monsieur le Président, à la suite des points et des inquiétudes soulevés par le député d'en face, je devrais d'abord dire que je ne sais pas trop comment le Parti réformiste se fixe des objectifs bas, comme le prétend le député. Quoi qu'il en soit, la méthode libérale consiste à établir des objectifs qui relèvent du défi, mais qui sont réalisables, quoique un peu difficiles à atteindre. Le gouvernement libéral a fixé ces objectifs, et nous les atteindrons, comme les gens le savent pertinemment.

Permettez–moi de dire—et en cela je partage tout à fait l'opinion de mon collègue d'en face—qu'il est évidemment merveilleux d'avoir de l'argent à investir et de toucher des intérêts composés. Ceux–ci se multiplient chaque jour. C'est extraordinaire. Le député a parfaitement raison. En revanche, c'est terrible lorsque l'inverse se produit et qu'il faut payer ses dettes. Il est certain que c'est une situation terrible, aussi bien pour un particulier que pour une entreprise ou un gouvernement.

Il faut alors se fixer des objectifs, les atteindre et relever progressivement les défis. En l'occurrence, nous atteindrons notre objectif, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut. Notre prochain objectif sera d'équilibrer le budget. Ensuite, nous viendrons à bout de la dette de notre pays et nous aurons la maîtrise de notre situation financière pour des années à venir.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux observations de mon collègue d'en face.

Les députés libéraux nous disent aujourd'hui à quel point il est essentiel que le gouvernement joue un rôle dans l'économie. Ils précisent que, si nous pouvons mieux faire les choses, si le gouvernement est en mesure de prendre les mesures qui s'imposent, la situation s'améliorera au Canada.

On nous parle de problèmes complexes et de la réalité économique plus globale, comme s'il s'agissait d'expressions à la mode qui signifient que le gouvernement doit continuer de jouer un rôle actif dans l'économie. Eh bien, cela fait de 25 à 30 ans que le gouvernement essaie de diriger l'économie et de nous entraîner dans une voie donnée, mais il a échoué lamentablement.

Il y a, à l'heure actuelle, un modèle que le gouvernement pourrait imiter et c'est celui du gouvernement de M. Klein, en Alberta. M. Klein a pris des mesures extrêmement courageuses, à commencer par l'élimination du régime de pensions des députés et une réduction de leur rémunération. Il a donc donné l'exemple au plus haut niveau.

Par la suite, il a sabré dans toutes les dépenses gouvernementales. Le fait est que l'Alberta crée des emplois. Le gouvernement donne confiance aux investisseurs et montre aux Albertains qu'il entend bel et bien réduire sa dette et son déficit.

Mon vis–à–vis ne croit–il pas que ce soit le modèle que le gouvernement fédéral devrait suivre, plutôt que de reprendre les vieilles idées dépassées qui n'ont pas donné les résultats escomptés et ne le feront pas davantage à l'avenir, si le gouvernement continue de suivre la voie actuelle?

M. Culbert: Monsieur le Président, tout d'abord, pour répondre à la question de mon collègue, je tiens à dire aux députés que le rôle du gouvernement consiste bien évidemment à établir au Canada un climat économique propice pour que les entreprises et les industries puissent se développer et créer des emplois. C'est de là que viennent les emplois. Le député a raison là–dessus. Le gouvernement ne crée pas directement les emplois, mais il y parvient indirectement, car il doit établir ce climat de confiance et ces conditions économiques au Canada pour que cela se produise. C'est exactement ce que fait notre gouvernement.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui, nous discutons d'une motion du Parti réformiste qui vise, en sorte, à pousser le gouvernement à réduire ses dépenses pour améliorer les finances publiques. Évidemment, ce principe–là est excellent. Cela demande aussi de ne pas hausser les impôts et de réduire la taille du gouvernement. Ce sont trois principes auxquels le Bloc québécois n'a pas de difficulté à souscrire.

La vision, cependant, derrière cette motion peut être très discutable. Nous n'avons pas du tout la même vision économique que les gens du Parti réformiste, certainement pas cette vision de droite qui essaie d'expliquer la croissance de l'économie ou l'apport à l'économie qui, pour eux, vient en grande partie des revenus les plus élevés.

• (1315)

C'est souvent cette classe qu'on cherche à défendre, que ce soit par des propositions d'impôt unique à un seul taux ou d'autres mesures, pour éviter toute forme de progressivité ou le concept de redistribution. Il y a certainement là une différence majeure de vue au niveau du rôle de l'État dans la redistribution des revenus. Ceci dit, le gouvernement actuel, depuis son arrivée au pouvoir, n'a pas fait grand–chose dans les finances publiques.

Dans quelques semaines, nous apprendrons que nous finirons l'année fiscale avec un déficit d'environ 38 ou 39 milliards de dollars qui s'ajouteront à la dette de plus de 500 milliards que nous avons accumulée au cours des 20 dernières années. C'est loin d'être réjouissant.

Pourtant, je sais que certains se réjouiront parce que ce déficit a été prévu l'an passé et que le déficit sera de un ou deux milliards inférieur aux prévisions. Cependant, ce n'est pas sur l'atteinte ou non des prévisions que l'on doit se pencher, mais sur la situation réelle.

La situation réelle sera encore un déficit très élevé, un déficit de 37 à 38 milliards de dollars, comme je le mentionnais tantôt, peut–être même 39 milliards si on essaie de passer des dépenses de l'an prochain dans le budget de cette année pour réduire la pression sur la prochaine année fiscale. Il faut revenir à l'essen-

tiel et non pas s'arrêter sur l'atteinte des objectifs. Les objectifs sont secondaires, ce sont les résultats qui importent.

Étant donné que les coupures qui auraient dû être faites l'an passé ne l'ont pas été, cela a mis beaucoup de pression sur les taux d'intérêt canadiens. Depuis le mois de février, les taux d'intérêt ont augmenté d'environ 300 points de base. Tout ceux qui doivent emprunter sentent l'impact sur l'économie. Le ministre des Finances s'amuse à dire que des hausses d'intérêt, c'est comme des hausses d'impôt. S'il croit ce qu'il dit, pourquoi n'a–t–il pas agi plus tôt cette année, au lieu d'ajouter cette pression sur les taux d'intérêt?

Évidemment, nos amis s'amusent à dire que la conjoncture politique est un facteur d'instabilité. Je dirais plutôt que le plus grand facteur d'instabilité, c'est l'état des finances publiques et cela, les investisseurs étrangers le savent très bien et c'est ce qu'ils regardent en premier.

Il y a aussi un manque de vision d'un projet de société. C'est dommage de voir qu'après une année et demie de pouvoir, on retombe dans la même approche que le gouvernement précédent. Cette pensée que la seule façon d'améliorer les finances publiques c'est de procéder à des coupures est aussi partagée par le Parti réformiste.

Je me rappelle des discours de la campagne électorale où on parlait de priorité à l'emploi, d'essayer de générer de la croissance, ce qui nous aiderait à améliorer les finances publiques. Ce discours n'existe plus du tout. Il n'y a pas de vision de société exprimée pour essayer d'articuler un projet mobilisateur qui permettrait une relance économique qui bénéficierait à tous.

Vous savez que les indicateurs économiques mesurent la croissance avec des indicateurs traditionnels, tel le niveau de production. Mais il faut se rappeler la nouvelle donnée économique apparue pendant les années 1980, c'est–à–dire que la croissance de l'emploi ne suit pas nécessairement la croissance de la production.

Évidemment, cela va dans le même sens. S'il y a une croissance de la production totale, ce qui est notre produit intérieur brut, effectivement, une croissance de l'emploi s'ensuivra certainement, mais les deux ne suivent pas les mêmes tendances. La production peut augmenter nettement plus rapidement que le niveau d'emplois.

Donc, le produit intérieur brut n'est pas la seule façon de regarder l'économie. Il faut se concentrer sur ceux qui sont de plus en plus les exclus de la société, les gens sans travail qui vivent d'assurance–chômage ou d'aide sociale ou ceux qui poursuivent leurs études parce qu'ils ne peuvent entrer sur le marché du travail. Il y en a beaucoup qui sont en attente d'entrer sur le marché du travail. Le gouvernement actuel n'a aucune vision à cet égard.

Je voudrais parler un peu de cette approche qui consiste à dire qu'on va régler le déficit en effectuant des coupures partout. Nous sommes d'accord que certaines coupures peuvent être faites sans problème, qu'on pense seulement qu'à l'appareil de l'État. Je reviendrai plus tard aux suggestions du Bloc québécois maintes et maintes fois répétées.

Nous avons une différence d'opinions majeure avec le Parti réformiste. Pour nous, il y a des dépenses qui sont des dépenses fiscales. Il ne faut pas simplement regarder les dépenses budgétaires, les transferts aux individus ou les transferts aux provinces.

• (1320)

Il faut regarder aussi si ce sont des dépenses fiscales, si ce sont des pertes d'entrée de revenu. Là, on peut faire tout un débat philosophique: Est–ce une hausse d'impôt? Est–ce une coupure de dépenses? Pour nous, il semble clair qu'il s'agit de dépenses.

Même durant les audiences du Comité des finances, on a toujours eu de la difficulté à aborder le sujet des dépenses fiscales de façon efficace, puisqu'elles sont faites de données qu'on ne présente que de façon partielle. On présente celles qu'on envisage faire, mais on ne présente jamais une vision d'ensemble de ces mesures, alors qu'il est sûr qu'on a cette analyse.

Donc, je veux parler de cette vision de droite qui veut faire en sorte de faire seulement des coupures, des coupures partout, aveugles, n'importe où, n'importe quand, et qui véhicule aussi souvent des idées, tel un seul taux d'imposition, le même taux pour tout le monde. Cela paraît attrayant, même pour les gens qui en seront le plus affectés. On dit: «Utilisez un taux d'impôt unique.» Présentement on utilise un système de taux progressifs; plus le revenu est élevé, plus notre taux d'imposition est élevé. Le système fiscal, cependant, renverse les tendances à certains moments, c'est sûr, mais il s'agit d'un autre problème qu'on pourrait regarder différemment.

Donc, ce taux unique serait catastrophique pour le principe de la redistribution qu'on veut avoir dans une société. J'ai dit à quelqu'un qui me présentait ce concept–là: «Si tu m'expliques comment on va faire de la redistribution avec un seul taux d'impôt pour tout le monde, je vais y regarder de plus près. Tant et aussi longtemps que tu ne me relies pas ça à de la redistribution, à savoir comment l'État va redistribuer la richesse, je n'embarque pas du tout là–dedans.»

Je veux revenir maintenant sur ce qu'on peut anticiper du prochain budget ou sur ce qui circule. Il est de plus en plus clair qu'il y aura des hausses de revenu dans le prochain budget. On envisage d'augmenter soit la surtaxe des particuliers ou soit l'impôt régulier, les taxes traditionnelles, certaines taxes à la consommation ou même de regarder du côté des caisses de retraite. On voit qu'il y a beaucoup d'argent là et on veut aller chercher des revenus. Il est beaucoup plus facile d'aller chercher rapidement des revenus que de couper des dépenses; cela demande plus de courage de couper des dépenses, surtout quand ce sont des amis ou l'entourage. On connaît la tradition libérale à avoir de la difficulté à couper les dépenses des amis. Cela risque donc d'être très très difficile.

Maintenant, pourquoi envisage–t–on cela? C'est à cause de ces deux années supplémentaires, parce que je vais mettre les conservateurs dans le même bateau que les libéraux là–dessus. Depuis deux ans, on n'a pas de budget ou de changement majeur d'orientation dans les budgets, et on vient de frapper deux années consécutives de déficit de 40 milliards, des sommets dans l'histoire du Canada, pays dont on dit qu'il offre la meilleure qualité de vie au monde, pays qu'on nous vante et qu'on essaie de nous

vendre, particulièrement au Québec de ce temps–là. Il faudrait peut–être regarder jusqu'à quel point il y en a une bonne partie à crédit.

Donc, si on envisage de telles mesures à ce moment–ci, ce gouvernement n'a qu'à se blâmer lui–même pour son laxisme à ne pas avoir agi dans la dernière année.

Je vais vous donner un exemple de dépenses fiscales qu'on a imposées par le passé puis qu'on a retirées et à quel point on manque souvent de vision et d'évaluation dans le système fiscal. C'est pour ça que nous envisageons une vraie révision du système fiscal, pas une emmanchure pour ne pas toucher quelques amis qui contribuent à la caisse électorale, mais quelques chose qui va permettre d'atteindre nos valeurs de société, nos principes et nos objectifs. Regardez la façon dont on traite certains revenus, tels les gains en capitaux.

Comment cela s'est–il passé au cours des dernières années? On a, à un moment donné, présenté le principe de permettre 500 000 $ d'exemption; les premiers 500 000 $ de gains en capital n'étaient pas imposables. Après un certain temps, on a fermé la porte et on a diminué cette exemption à 100 000 $. Un fois que les contribuables à très haut revenu ont bénéficié de cette exemption—et ce n'est pas tout le monde qui peut se prévaloir de 500 000 $ en gain de capital—on a dit: «C'est vrai, ça coûte cher au gouvernement, on va diminuer l'exemption à 100 000 $», puis on l'a diminuée à 100 000 $. Là, maintenant que les autres ont réussi à atteindre leur plafond, on dit: «Ah, c'est vrai, c'est peut–être coûteux pour le gouvernement, on va faire passer l'exemption à zéro», et elle vient de passer à zéro.

Aujourd'hui, si cela n'a pas de bon sens de traiter différemment le gain en capital, pourquoi l'a–t–on fait dans le passé? Combien d'argent a–t–on perdu en faisant cela? Combien d'argent a–t–on été obligé d'emprunter pour compenser ces pertes de revenu? Combien cela a–t–il coûté à la société? Et aujourd'hui, on véhicule la vision que ce sont les programmes sociaux qui nous coûtent cher, que c'est ce qui endette la société, et on attribue plein de qualificatifs à ces gens–là.

Vous savez, si on prend le budget d'opération, il y a un déficit qui est beaucoup moins important, mais il y a un léger déficit d'opération. Ce qui veut dire que si on n'avait pas eu tout cet endettement–là au cours des ans, on ne serait pas en train de parler de problèmes de finances publiques actuellement.

Qu'est–ce qui a causé ces problèmes? Est–ce que ce sont les programmes sociaux? Je n'en suis pas certain.

• (1325)

Il y a certainement un dosage à apporter et un regard attentif à apporter à cela. Je reviens à la vision qui dit: uniquement des coupures, sans inclure des dépenses fiscales. Qu'est–ce que cela veut dire? Quarante milliards répartis sur 20 millions de contribuables. Cela fait une moyenne d'environ 2 000 $ par individu. Pour régler le déficit, on coupe 2 000 $ par individu, des coupures de dépenses reliées aux individus.

Est–ce que tout le monde a la même capacité de supporter 2 000 $ de coupures? Nous ici dans cette Chambre, nous pouvons tous le prendre sans problème, sans aucun problème. Cependant, les gens qui vivent avec l'assistance sociale, des familles monoparentales, des personnes âgées, est–ce qu'ils peuvent supporter cela, 2 000 $ de coupures par personne? Est–ce qu'ils le peuvent vraiment? Ce n'est pas sûr.

C'est pour cela qu'on dit qu'il faut avoir une autre vision de l'approche sur les finances publiques, si on peut mettre en oeuvre des moyens et des mesures qui empêchent l'inefficacité que l'on cause actuellement pour redresser le marché de l'emploi avec des idées différentes, des idées neuves. On peut imaginer, on peut innover. On fait de l'innovation technologique comme ce n'est pas possible de nos jours! Au niveau des finances publiques on a de la difficulté à imaginer. On essaye de calquer des recettes, de calquer des approches.

Ici, au Canada, on parle de plus en plus de la Nouvelle–Zélande. On essaie de dire: il va nous arriver la même chose. Pourquoi est–ce qu'on ne s'en sortirait pas avec une recette différente? Pourquoi est–ce qu'on n'agirait pas différemment?

Au cours de la prochaine année il y aura des débats vigoureux parce qu'il y a deux visions de la société qui vont se heurter de front, particulièrement au Québec avec les discussions entourant le référendum. J'espère pour les Canadiens qu'il y a aussi des gens qui ont une vision différente de celle que l'on entend véhiculer actuellement.

Je veux parler d'une revue de la fiscalité pour relier cela aux statistiques de revenu actuel. Soixante pour cent des gens, 60 p. 100 de la population a un revenu de 25 000 $ et moins. Si je reviens à mon concept de tantôt de 2 000 $ de coupures de dépenses à des gens qui ont seulement des revenus de 25 000 $, ça va leur faire mal. Il faut cibler là où il y a de l'argent et où ça fera beaucoup moins mal.

Évidemment, j'ai parlé de la redistribution. Il faudrait aussi, lorsqu'on met de l'avant des politiques budgétaires, des politiques fiscales particulières, les évaluer, les évaluer avant de les faire, les évaluer lorsqu'elles sont faites et les évaluer après qu'elles ont été faites. Il me semble qu'avec l'armée de gens qui travaillent pour la fonction publique, on pourrait faire cela. Ce serait un travail plus productif. Peut–être qu'on ne parlerait pas de couper 45 000 emplois si on faisait ce genre d'analyse qui pourrait être utile. Il y a certainement une façon de repenser le travail de la fonction publique sur une approche comme celle–là.

J'ai participé aux consultations prébudgétaires. Je dois vous dire que j'étais passablement déçu. Tantôt, j'entendais un député libéral dire qu'il y avait une révision de l'ensemble des programmes de chacun des ministères. Je trouve dommage qu'en politique on n'ait pas le courage de mettre des hypothèses de travail sur la table lorsqu'on va consulter les gens. C'était très difficile de consulter les gens parce qu'on faisait presque de la philosophie à un moment donné. C'était difficile de dire qu'on n'avait rien de concret, qu'on avait de l'information partielle. C'était difficile pour les gens de porter des jugements, même pour les gens qui travaillaient au comité.

Si cette revue–là avait été faite un petit peu plus rapidement, mise sur la table pour être discutée, mais non on ne veut pas être transparent, on se garde le plus de marge de manoeuvre possible.

On ne veut pas régler les finances publiques de façon efficace, de façon publique. Jamais. On va régler cela en coulisse.

Donc, selon moi, cet exercice sera relativement inefficace. De toute façon le rapport a été en grande partie écrit par le ministère des Finances qui ne veut pas être affecté par les recommandations, qui se garde donc la marge de manoeuvre.

Dans les trois ou quatre minutes qu'il me reste, je ne peux pas passer à côté de ce ballon qui circule relativement à une forme de fédéralisme flexible qu'on ferait dans le prochain budget en décentralisant certaines responsabilités aux provinces. Cela me fait bien rire. La réforme Axworthy ayant été fortement contestée, on a beaucoup de difficultés à la rendre opérationnelle, il y a un manque de vision dans ce projet, c'est évident, ça ne rassemble pas beaucoup, ça divise beaucoup.

À l'heure d'une campagne référendaire, il a fallu tasser ce projet du gouvernement. Sauf que les idées derrière cela étaient de couper les dépenses dans les programmes sociaux. Comment est–ce qu'on va faire ça maintenant, avec un autre nom, et de façon plus positive? C'est ça le sentiment de défi qui se passe à l'intérieur du Cabinet des ministres, qui est probablement réglé à l'heure actuelle parce que le budget doit aller à l'imprimerie dans les prochains jours.

• (1330)

Donc, c'est probablement chose faite et, aujourd'hui, le ministre des Finances doit être en train d'annoncer à ses collègues des provinces de quelle façon il va essayer de leur couper de l'argent, en leur disant que c'est une bonne nouvelle pour eux.

Ce qu'on veut faire essentiellement, c'est de regrouper certains transferts. On va regrouper les transferts en éducation, en santé et le Régime d'assistance publique. On va additionner tout cela. Ce qu'on va faire, ce sont des espèces d'additions. On va les additionner et on va dire, par exemple dans le cas du Québec ou d'une autre province: «Voici ce que vous aviez auparavant, on vous le donne en un seul bloc. Cependant, on vous en donne beaucoup moins, parce qu'on doit améliorer nos finances publiques. Vous vous arrangerez avec le reste. Vous, vous ferez la mécanique de coupure, vous ferez les choix, vous porterez l'odieux des choix et c'est vous qui annoncerez aux étudiants que les frais de scolarité vont augmenter davantage. Vous en porterez la responsabilité.» C'est ça, essentiellement, le message qu'on veut passer, mais en faisant croire aux gens que c'est un fédéralisme décentralisé.

Est–ce qu'on va réduire les effectifs qui gèrent ces programmes ici? J'ai des doutes là–dessus. Est–ce qu'on va enlever les normes nationales, si on ne contribue plus au financement? S'il n'y a plus de contribution au financement, est–ce qu'on va faire sauter les normes nationales? En vertu de quelle logique garderait–on des normes nationales, même si on sait très bien que le Parti libéral a cette vision des normes nationales, centralisées ici, égalitaires à l'intérieur du pays, un seul pays, une seule nation?

Alors, ce serait très surprenant qu'on fasse une vraie décentralisation, mais on essaie de faire croire aux gens que c'est un fédéralisme flexible. Je disais hier, et je le pense encore aujourd'hui, que ce fédéralisme–là est tellement flexible que c'est pour ça qu'on est cassés.

Pour conclure, je veux glisser une note sur les transferts aux provinces. Il y a eu, si ma mémoire m'est fidèle, 48 milliards de dollars de coupures dans les transferts aux provinces depuis 1982, 12 milliards seulement pour le Québec, et cela n'a pas permis d'améliorer les finances publiques. Donc, il ne faut pas tomber dans le piège de penser que cela va améliorer beaucoup les finances publiques. Premièrement, c'est un pelletage dans la cour des provinces. Pour plusieurs provinces, ça va être difficile à supporter parce que leur cote de crédit est nettement moins bonne que celle du gouvernement fédéral. L'état des finances publiques du gouvernement fédéral est pire, sauf que sa capacité de diriger les revenus avec tout le régime d'impôt et de taxation est très forte, donc il peut aller chercher des revenus facilement, mais dans un sens théorique, parce qu'en pratique, les gens ne l'accepteraient pas.

Donc, cela n'a pas permis d'assainir les finances publiques et ce n'est pas une bonne façon de le faire. Il faut faire cela aussi sous l'angle de la création d'emplois et, là–dessus, le gouvernement est muet comme une carpe, il n'a pas de vision. En résumé, oui, il faut faire des coupures, mais des coupures sélectives, dans l'appareil administratif en premier, dans le ministère de la Défense nationale. Il faut aussi récupérer les taxes et les impôts impayés. On peut effectivement s'attaquer aux chevauchements en les diminuant de façon réelle. Mais il y a là des façons beaucoup plus ciblées de créer une meilleure ambiance, une meilleure atmosphère et un meilleur contexte économique. Cependant, je doute fort que ce soit l'approche envisagée par le gouvernement et cela m'inquiète beaucoup. De toute façon, les gens auront des choix à faire bientôt, et on verra quelle vision de la société ils préfèrent, notamment au Québec.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté et participé au débat ce matin. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours du député de Saint–Hyacinthe—Bagot et de mon collègue de Témiscamingue, pour lequel j'ai beaucoup de respect. Je ne suis pas toujours d'accord avec eux, et je dirais même que je suis presque en total désaccord avec leur option, mais je suis d'accord avec un point que les deux députés ont soulevé ce matin dans cette Chambre.

Entre autres, le député de Témiscamingue vient de conclure en disant que le fédéralisme flexible ou le statu quo flexible, si je puis dire, est la cause du problème qu'on vit quotidiennement au Canada. À cet égard, je suis totalement d'accord. C'est à cause du niveau de la dette ou l'endettement que notre pays a subi depuis des années.

Également, je suis d'accord avec une autre de leurs assertions, à savoir que le taux d'endettement et surtout le déficit qu'on connaît depuis un certain nombre d'années n'ont pas été créés à cause des programmes sociaux.

• (1335)

Il y a deux facteurs, d'abord le taux d'endettement, qui est très élevé, et l'incertitude qui existe au plan politique a créé une hausse d'intérêt incroyable.

Entre autres, entre le moment du dépôt du rapport au mois de décembre et aujourd'hui, comme le député l'a déjà soulevé, on a eu une hausse de 300 points, 3 p. 100. Je veux rappeler à cette Chambre qu'une augmentation de 1 p. 100 ajoute un fardeau additionnel de 1,7 milliard de dollars. C'est pour cela qu'à la veille du dépôt du budget on se retrouve avec un manque de 12 à 14 milliards de dollars pour atteindre notre objectif de 3 p. 100 du produit intérieur brut.

J'aimerais poser une question à mon honorable collègue qui a dit que notre problème est une des raisons principales pour lesquelles leur avenir est plus prometteur dans un Québec indépendant. Je ne peux pas croire qu'un Québec indépendant sera mieux placé pour offir des services comme ceux que les contribuables reçoivent aujourd'hui.

Prenons comme exemple la dette. C'est un exemple très sérieux, mais le député de Saint–Hyacinthe, ce matin, a lui–même dit qu'il était prêt à absorber 25 p. 100 de la dette. Il y a même des économistes qui prétendent que ce fardeau additionnel portera la dette d'un Québec indépendant à 215 milliards de dollars. C'est–à–dire un produit intérieur brut, en termes de pourcentage, de l'ordre de 123 p. 100. C'est inconcevable qu'un Québec indépendant puisse offrir les mêmes services que ceux que les contribuables reçoivent aujourd'hui.

Est–ce que le député pourrait nous expliquer, pour le bénéfice de toutes les personnes qui devront bientôt prendre une décision, comment il prévoit offrir les mêmes services dans un Québec indépendant sans couper, couper, couper avec un taux d'endettement si élevé et un risque d'augmentation des taux d'intérêt qui ajoutera un fardeau additionnel?

M. Brien: Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre à mon collègue qui vivra avec nous dans ce Québec–là je l'espère. J'espère aussi que d'ici là on réussira à le convaincre parce qu'il semble manifester un intérêt certain pour ce nouveau Québec.

Je veux tout d'abord apporter quelques corrections à ce qu'il a dit concernant les causes de l'incertitude économique. Il a cité comme facteur principal, et j'espère que c'est une erreur, la situation politique comme cause d'instabilité au cours de la dernière année. Je lui ferai remarquer que les périodes où les taux d'intérêt ont été les plus volatiles, où ils ont le plus augmenté, ce sont les mois d'avril et mai, en réaction au budget fédéral, lorsque les marchés boursiers ont vu qu'il n'y avait pas d'approche en matière de finances publiques pour redresser la situation. S'il détient des fonds en bourse, il vérifiera car très souvent la performance du marché boursier et les taux d'intérêt fonctionnent à l'opposé l'un de l'autre.

Le budget fédéral a été le premier facteur suivi de l'endettement global. Même lorsque des gens évoquent l'incertitude face à un Québec souverain, ce n'est pas à cause du régime politique ou parce qu'ils se demandent comment les finances publiques seraient dans un Québec souverain étant donné le haut niveau d'endettement canadien actuel.

Eux–mêmes admettent implicitement que c'est le niveau d'endettement canadien actuel qui cause de l'incertitude. Cela n'a rien à voir avec la question politique. Un Québec souverain avec des finances publiques viables n'inquiètera pas du tout les marchés financiers.

Il a aussi mentionné qu'un Québec souverain supporterait 25 p. 100 de la dette et que mon collègue avait mentionné cela ce matin. Probablement, qu'il a retenu une partie de ce que mon collègue a dit. Ce dernier a probablement dit que c'est ce que souhaiteraient les libéraux et les fédéralistes. La Commission Bélanger–Campeau qui a étudié le sujet a mentionné que—j'ouvre une parenthèse—on ne partage pas seulement un côté du bilan, on partage les actifs et on partage la dette, les deux ensemble.

• (1340)

Lorsqu'on en fait la somme et qu'on examine cela selon la méthode des actifs, on arrive à 18,5 p. 100. Comme on contribue pour 23 p. 100 des revenus du gouvernement fédéral et qu'on supporte 18,5 p. 100 de la dette, il y a là un gain appréciable additionné aux économies de chevauchements. On n'aurait plus deux ministères du Revenu, deux ministères de l'Environnement, deux ministères de tout le reste, et on pourrait continuer longtemps. Cela cesserait aussi de créer des problèmes aux entreprises qui doivent répondre aux normes environnementales d'Ottawa et de Québec, qui ne sont pas les mêmes, de remplir des tonnes de formulaires, un rapport de TPS, un rapport de TVQ. Nos entrepreneurs vont prendre ce temps–là pour se concentrer à ce qu'ils font de mieux, améliorer l'économie. Ce sera bon et pour le Québec et pour le Canada. Je souhaite que l'économie canadienne soit la plus forte possible, parce que ce sera notre principal partenaire commercial.

Je ne suis pas du tout inquiet de la viabilité d'un Québec souverain. Je suis peut–être un peu plus inquiet sincèrement de la viabilité d'un Canada sans le Québec, alors qu'ils auront à se redéfinir et cette réflexion–là n'est pas amorcée encore. Cela va être difficile pour eux de prendre le virage rapidement.

Au Québec, il se passe des choses. Il y a beaucoup de gens qui viennent participer aux commissions régionales, qui s'expriment, qui expriment une vision du Québec de demain. Et, comme je le disais, cela ne va pas du tout dans le même sens de ce qu'on entend ici. On entend parler des valeurs d'équité, de redistribution, de justice sociale, alors qu'ici, on entend parler d'une réforme des programmes sociaux qui vise à couper chez les démunis pour améliorer les finances publiques.

Il y a d'autres façons d'améliorer les finances publiques et je pense que celle d'un Québec souverain va le démontrer. On pourra ainsi devenir un modèle au niveau international quant à un redressement des finances publiques et aussi quant à l'accession à la souveraineté de façon démocratique. On pourra exporter à travers le monde cette sagesse et ce savoir–faire québécois.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, je n'arrive pas à croire ce que j'entends aujourd'hui de la bouche de ce député du Bloc. Je crois qu'il est grand temps qu'il montre qu'il est comptable à la Chambre, à ses électeurs et à l'ensemble

de la population canadienne, car il ne fait pas preuve du sens des responsabilités en ce moment.

Ce député affirme que les dépenses liées aux programmes sociaux ne sont pas, en partie du moins, la cause du déficit sous lequel ploie actuellement notre pays. J'aimerais qu'il réponde sans détour à quelques questions directes.

L'an dernier, le total des dépenses fédérales s'établissait à 163 milliards de dollars. Sur ce montant, environ 40 milliards de dollars ont servi au paiement des intérêts de la dette. Alors, on ne paiera pas les intérêts de la dette? Les dépenses liées aux programmes sociaux représentent environ 80 milliards de dollars. Environ 43 milliards de dollars sont consacrés aux autres dépenses gouvernementales, dont le coût de fonctionnement du gouvernement même, de la Défense, des Affaires indiennes et ainsi de suite.

Le Parti réformiste a élaboré un plan détaillé visant à retrancher 10 milliards de dollars au montant de 43 milliards de dollars et l'a ensuite présenté au ministre des Finances et au Comité des finances. Je n'ai jamais entendu des députés du Bloc affirmer qu'ils effectueraient encore des compressions dans ce domaine. Au contraire, ils se sont empressés de dire qu'ils n'appliqueraient pas les mesures de réduction que le Parti réformiste a proposées à cet égard. Autrement dit, le Bloc est disposé à sabrer encore davantage dans ce montant de 80 milliards de dollars consacré aux dépenses sociales, puisqu'il n'existe pas d'autre secteur où effectuer des compressions. C'est un fait, c'est la réalité.

J'aimerais que ce député commence à tenir des propos qui reposeraient sur des faits. J'aimerais lui poser une question directe: Comment entend-il précisément équilibrer le budget sans effectuer de compressions dans le domaine des dépenses liées aux programmes sociaux? Je lui demanderais de fournir une réponse qui soit crédible aux yeux de ses électeurs, en particulier, et de la population canadienne, en général.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il vous reste à peine 30 secondes.

M. Brien: Madame la Présidente, je serai très bref. Je demanderais à mon collègue de relire mon discours. Il ne l'a probablement pas compris, parce que je l'ai fait en français. Mais qu'il relise tranquillement la traduction de mon discours.

Je comprends sa frustration de voir qu'il y a des gens qui sont capables d'avoir une vision différente pour régler les finances publiques alors qu'eux, la seule vision qu'ils ont, c'est de faire des coupures dans les programmes sociaux. Ils savent très bien tous les problèmes que cela leur cause, la difficulté de percer au Québec, la difficulté de vendre leurs idées, et c'est probablement cela qui alimente toutes leurs frustrations.

Il me fera plaisir de lui envoyer une copie du rapport du Comité des finances dans lequel on retrouve la vision des députés du Bloc québécois pour améliorer les finances publiques. Je lui répète une chose: ce ne sont certainement pas les plus démunis qui nous ont endettés comme nous le sommes actuellement. Ce n'est certainement pas le cas. Regardons ce qu'ont été, par le passé, les causes de l'endettement actuel.

[*Traduction*]

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Madame la Présidente. . .

• (1345)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois savoir s'il prendra toutes les 20 minutes ou s'il partagera son temps de parole?

M. Simmons: J'ai l'intention d'utiliser presque tout le temps qui m'est alloué, car cette question a été soulevée par mon bon ami de Capilano—Howe Sound, un homme qui contribue énormément à la crédibilité de la Chambre et du débat. Toutefois, il aurait dû consacrer davantage de son talent à la formulation de sa motion, mais j'y reviendrai plus tard. L'effort en soi est louable puisqu'il nous donne l'occasion de débattre cette question. Je tiens donc à féliciter mon collègue de Capilano—Howe Sound.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat, car cette motion a ses mérites. J'ai bon espoir que le prochain budget comblera les attentes exprimées dans cette motion.

Malheureusement, je dois dire au député qu'une vision un peu simpliste vient ternir plusieurs aspects de sa motion. J'aurais espéré davantage de sa part. Il recherche la panacée, la solution qui ferait soudainement disparaître tous nos problèmes. Je ne crois pas qu'il souscrive personnellement à cette idée.

Permettez-moi de préciser que le gouvernement sait très bien que tous les Canadiens s'entendent déjà pour dire que les impôts sont trop élevés, et nous sommes d'accord avec eux sur ce point. On a l'impression, par ailleurs, que si les députés voyaient des gens amorcer une révolte fiscale, ils se précipiteraient pour prendre la tête des troupes déjà en marche, comme l'avait dit Mackenzie King. Je ne sais pas si les députés veulent déclencher la révolte ou la suivre, mais, quoi qu'il en soit, c'est naïf ou c'est déloyal, madame la Présidente, comme vous le préférez.

Nos principaux objectifs, en tant que gouvernement, consistent à stimuler la croissance économique tout en instaurant une discipline réelle, sur le plan financier. Cela nous permettra, en fin de compte, de réduire les impôts au cours des prochaines années.

N'oublions pas que le rapport entre les impôts et le déficit va dans les deux sens. Chaque dollar que nous empruntons aujourd'hui nous obligera, demain, à percevoir plus d'impôts. Chaque fois que nous réduisons le déficit d'un dollar, nous faisons un pas de plus vers la réduction du fardeau fiscal.

C'est pourquoi le budget présenté par le gouvernement en 1994 était, à de nombreux égards, un budget favorisant la réforme fiscale et la réduction des impôts. Il comportait des mesures pour éliminer les échappatoires fiscales et rendre le régime fiscal plus juste et plus équitable. Il s'engageait aussi à réduire les cotisations d'assurance-chômage, des charges sociales qui constituent un obstacle réel à la création d'emplois.

C'était aussi un budget favorisant la réduction des impôts parce que le ministre des Finances s'était fermement engagé à réduire le déficit pour le faire correspondre à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Encore une fois, je tiens à dire que la discipline financière est essentielle pour réduire les impôts, et cela, de deux façons importantes. Il est clair que si nous empruntons moins

d'argent, nous n'aurons pas à percevoir autant d'impôts pour rembourser le montant de l'emprunt et les intérêts.

Il y a un autre aspect important qui se rattache à ce processus. Il faut absolument que nous contrôlions la tendance du gouvernement à s'endetter si nous voulons que les taux d'intérêt diminuent. Des taux d'intérêt moins élevés signifient des coûts moindres à payer pour notre dette de 500 millions de dollars. Encore une fois, cela signifie que nous ne devrons pas dépenser autant de dollars d'impôt.

Je sais que les Canadiens sont fatigués de payer de l'impôt. Je reconnais que certains d'entre eux se montrent cyniques à l'idée que nous puissions prendre des mesures pour augmenter les recettes fiscales aujourd'hui afin de pouvoir réduire les impôts demain.

C'est pourquoi on a proposé, dans le budget de 1994, un programme de réduction des dépenses nettes échelonné sur trois ans et ce programme est le plus important du genre à avoir été proposé dans un budget, ces 10 dernières années. Plus de 80 p. 100 des améliorations financières nettes que le budget de 1994 a prévues pour les trois prochaines années proviennent des réductions de dépenses.

Autrement dit, on réduit les dépenses de cinq dollars pour chaque dollar de recettes supplémentaires. Je ne peux pas parler des mesures qui seront proposées dans le prochain budget, mais le ministre des Finances a déjà dit clairement qu'il comptera beaucoup sur les réductions de dépenses pour réaliser ses objectifs financiers.

• (1350)

Il est important de diminuer le fardeau fiscal et le gouvernement y travaille, mais nous devons aussi tenir compte de la réalité. Les points de vue qu'exprime l'opposition au sujet de la fiscalité semblent reposer en partie sur la croyance que le fardeau fiscal des Canadiens est parmi les plus lourds au monde, mais cette façon de voir amuse davantage la galerie qu'elle n'établit la vérité.

L'Association canadienne d'études fiscales, un organisme sans but lucratif et impartial qui jouit d'une excellente réputation, a récemment donné l'heure juste à ce sujet. Parmi les 24 pays membres de l'OCDE, un organisme qui regroupe la plupart des pays industrialisés avancés, le Canada arrive au 14e rang sur le chapitre du fardeau fiscal. Ce fardeau représente 36,5 p. 100 de notre PIB, comparativement à une moyenne de 38,8 p. 100 dans l'ensemble de l'OCDE.

Le député de Wild Rose doit savoir, s'il a entendu la première partie de mon discours, que la question est effectivement préoccupante. Si le député veut déballer son sac de préoccupations, qu'il s'inspire des faits, plutôt que d'idées fantaisistes. Le Canada se classe 14e sur 24 pays sur le chapitre du fardeau fiscal.

M. Abbott: À qui nous comparons-nous? Aux États-Unis, le taux est de 29 p. 100.

M. Simmons: Madame la Présidente, ils ont besoin de se défouler, car ils n'en ont pas la possibilité en caucus. C'est aussi bien qu'ils le fassent ici.

Je ne me permettrais pas de faire preuve de complaisance au sujet du fardeau fiscal au Canada. Il doit maintenant être évident que je ne souscris pas à des impôts élevés. Nous devons voir la réalité en face, ce que les députés en faveur de la motion ne semblent pas faire.

Lorsqu'ils comparent le fardeau fiscal des Canadiens, c'est habituellement à celui des Américains. Bien que je veuille moi aussi que les impôts soient moins élevés, je dois souligner que cette comparaison avec les États-Unis comporte des lacunes. Contrairement à ce que certains députés voudraient nous faire croire, des impôts moins élevés aux États-Unis s'accompagnent néanmoins de coûts financiers et humains.

Prenons par exemple l'assurance-santé. Cette assurance représente un coût très important pour des millions d'employés et d'employeurs américains. Pour les dizaines de millions d'Américains qui n'adhèrent pas à un régime d'assurance-santé, une grave maladie peut signifier la ruine personnelle et financière. Si les députés veulent établir une comparaison entre les Canadiens et les Américains, pour être équitables, ils devraient soit soustraire du total des impôts des Canadiens ceux qui servent à payer pour leur régime d'assurance-santé, soit ajouter au total des impôts des Américains les coûts cachés des soins médicaux. En effet, ces coûts ne sont pas financés par leurs impôts, mais par d'autres sources, et représentent néanmoins un fardeau pour les contribuables.

Les députés comparent des pommes et des oranges. S'ils veulent comparer le système américain et le régime canadien, qu'ils tiennent compte de l'assurance-santé. Ils constateront que les Américains n'ont pas une exonération d'impôt, comme le député voudrait le faire croire.

L'argument que je veux faire valoir comporte deux volets. Tout d'abord, nous devons éviter de faire des comparaisons simplistes et spécieuses, je dirais même, malhonnêtes, car c'est comme comparer des pommes et des oranges. Ensuite, nous devons nous rendre compte que, bien que la position de l'opposition sur les impôts semble faire l'unanimité, elle porte sur beaucoup plus que les impôts. Elle porte sur le genre de gouvernement et de société que nous voulons au Canada.

Je peux dire à la Chambre comment réduire radicalement les impôts. Qu'on fasse payer tous les pauvres, toutes les personnes défavorisées, qu'on supprime notre régime d'assurance-santé. Il y a un moyen de réduire encore plus les impôts. Mais de faibles impôts et une petite administration publique ne sont pas des objectifs en eux-mêmes. Rien de cela n'est un objectif en soi. L'objectif devrait être ce qu'ils accomplissent pour la société.

Si nous voulons aller à l'extrême et réduire la taille de l'administration publique pour le simple plaisir de le faire, je peux dire à la Chambre comment nous pouvons la réduire encore davantage. Qu'on l'élimine carrément.

Si je comprends bien, vous avez tous demandé qu'on supprime vos pensions.

• (1355)

Le ministre des Finances a signalé très clairement que le gouvernement ne pouvait pas et ne devait pas tout faire. Nous voulons également. . .

Une voix: Il ne fait rien.

Une voix: Il ne fait rien à part dépenser.

M. Simmons: Pourrais–je avoir cela par écrit? Il prétend que le gouvernement ne fait rien. J'ai cru le contraire en entendant ce que disait son chef, hier, à la Chambre des communes. Je croyais l'avoir entendu dire que le gouvernement faisait toutes sortes de choses inacceptables. Qu'on se décide. Je n'ai pas envie de me battre, surtout pas le jour de la Saint–Valentin. Qu'ils ne sèment pas la pagaille au sein de leur caucus un jour comme aujourd'hui. L'un dit que nous ne faisons rien et l'autre affirme que nous en faisons beaucoup. Où est la vérité?

M. Abbott: Beaucoup de choses qui ne riment à rien.

M. Simmons: Le député devrait se trouver un autre recherchiste.

Nous avons été élus pour donner aux Canadiens un gouvernement plus petit, plus intelligent et plus efficace. Même mon ami d'Elk Island croit cela. Nous n'avons pas reçu le mandat de démolir le gouvernement.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Qu'entendez–vous par cela?

M. Simmons: Dès que j'aurai compris, je le ferai savoir au député.

Nous n'avons pas été élus pour démolir le gouvernement, pour détruire le coeur du gouvernement sans égard à l'oeuvre importante qu'il doit et qu'il peut accomplir aujourd'hui et plus tard.

Si l'on part du principe qu'on n'a pas besoin de gouvernement, comme c'est évidemment le cas des députés d'en face, ça devient difficile de comprendre la sagesse des gestes posés par le gouvernement. Pour ma part, je suis convaincu que nous avons besoin d'une certaine forme de gouvernement.

M. Abbott: Une certaine forme.

M. Simmons: Oui, une certaine forme de bon gouvernement. Ce que j'ai à dire à mon collègue, c'est que nous avons non seulement un gouvernement, mais un bon. L'examen des programmes que nous réalisons actuellement est l'un des moyens que nous avons pris pour rationaliser le gouvernement et le rendre plus efficient et plus efficace.

Dans le dernier budget, le gouvernement a annoncé que tous les programmes sans exception feraient l'objet d'un examen. Nous avons demandé aux ministères de justifier leurs programmes et leurs activités en fonction de plusieurs critères.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

TOUGHLOVE

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui dans ma circonscription, Halifax–Ouest, de nombreux volontaires essaient de recueillir des fonds pour TOUGHLOVE Canada, une organisation sans but lucratif qui conseille aux familles des méthodes disciplinaires non violentes pour résoudre les problèmes de comportement chez les adolescents en difficulté.

De nombreux médecins, psychiatres, psychologues, parents, enseignants et policiers de ma circonscription ont témoigné du succès de ce programme qui s'adresse aux adolescents en difficulté. Ils ont recouru à ces méthodes pour modifier le comportement d'adolescents en difficulté et créer un climat familial plus heureux et plus sain.

Halifax–Ouest est le siège national de TOUGHLOVE Canada. J'adresse à ces volontaires tous mes voeux de succès dans leurs efforts méritoires.

* * *

[*Français*]

LA DÉPUTÉE DE SAINT–HENRI—WESTMOUNT

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): «Quelle victoire», monsieur le Président. «Quelle victoire!» C'est en ces termes que l'ex–ministre du gouvernement Bourassa, Lucienne Robillard, s'est exclamée à la suite de son élection comme députée de Saint–Henri—Westmount, alors que seulement 30 p. 100 des électeurs inscrits sont allés voter. Quelle victoire!

C'est une victoire peu glorieuse pour M^me^ Robillard qui a refusé systématiquement de participer à tout débat au cours de sa campagne. Pour elle, l'élection partielle se voulait une simple formalité, comme si le premier ministre l'avait nommée sénatrice. Espérons seulement qu'elle ne se trompera pas de porte lorsqu'elle fera son entrée à Ottawa.

Elle devra s'expliquer sur ses déclarations antérieures faites comme ministre québécoise de la Santé et de l'Éducation où elle pourfendait l'intrusion fédérale dans ces secteurs. A–t–elle renié ses déclarations, car elles sont difficilement réconciliables avec les orientations du gouvernement fédéral actuel en matière de réforme des programmes sociaux?

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–DÉPÔTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, j'ai suivi les travaux du comité sénatorial chargé d'étudier l'assurance–dépôts au lendemain de l'effondrement de La Confédération, Compagnie d'assurance–vie.

Lorsqu'il a parlé du Livre blanc qu'il a déposé le 9 février, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales a, je crois, laissé passer une occasion inouïe en ne recommandant pas

Article 31 du Règlement

une forme mineure de coassurance en ce qui concerne l'assurance–dépôts.

Il est essentiel d'imposer une certaine discipline aux institutions financières, mais cette discipline doit commencer par le consommateur. Si le ministre avait saisi cette occasion, la discipline aurait commencé par le consommateur pour gagner l'institution elle–même.

Pour ce qui est des changements suggérés concernant les compagnies d'assurance–vie, j'espère que ceux qui feront des observations à propos de ce livre se poseront cette question fondamentale: Si les changements suggérés avaient été en place en 1990, La Confédération, Compagnie d'assurance–vie, aurait–elle fait faillite? C'est par rapport à cette question que l'on doit mesurer le succès ou l'échec de ces recommandations.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, demain, le 15 février, nous fêterons le 30e anniversaire du drapeau national du Canada. C'est avec fierté que je me lève pour rappeler cet événement important de notre histoire.

Depuis son adoption en 1965, la feuille d'érable rouge est devenue un spectacle familier, ici et dans le monde. Qu'il soit représenté sur l'épaule de nos soldats du maintien de la paix, fièrement arboré par nos athlètes à l'étranger ou par des enfants, l'emblème du Canada est le symbole qui définit l'esprit de notre peuple. Il représente maintenant une nation unie, fière et confiante. Pour les gens du monde entier, l'unifolié est le symbole de la paix et de la compassion. Il représente la tolérance et l'espoir.

À l'occasion de cet anniversaire, j'invite tous les députés, mais en particulier nos amis du Bloc québécois, à réfléchir sur le sens de la citoyenneté canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, un article publié dans le *Toronto Star* de dimanche révèle qu'un professeur d'université peut être payé jusqu'à 250 000 $ par an et le président d'un hôpital, jusqu'à 400 000 $.

En outre, ils ont droit, sans que cela soit soumis au même examen que les comptes publics, à un logement subventionné, à une voiture de fonction, et à des frais de déplacement dont on ignore le montant, et tout ça sur le dos des contribuables.

Il est grand temps que la situation change. Étant donné que le fédéral fournit aux provinces une large proportion des fonds destinés à l'éducation secondaire et aux soins de santé, nous devons faire en sorte qu'elles en rendent publiquement compte.

LES JEUNES

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter M. Jim Coombs, de ma circonscription de Don Valley–Nord, ainsi que le conseil d'administration de Eva's Place, le premier refuge d'urgence pour les jeunes à North York.

Il est fort encourageant de voir que les Canadiens sont sensibles à la place qu'occupent les jeunes gens dans notre société.

Le gouvernement est à l'écoute des besoins des jeunes Canadiens, la génération que l'on appelle communément la génération X. En septembre 1993, on comptait quelque 420 000 jeunes sans emploi au Canada. Depuis son entrée en fonction, le gouvernement a réduit ce nombre de 60 000. Il a à coeur de créer plus d'emplois pour les jeunes et de faire en sorte qu'ils soient plus nombreux à contribuer de nouveau à l'économie du pays.

Nous devons mettre toutes les chances de leur côté, si nous voulons que nos jeunes soient productifs et indépendants dans la vie, eux qui sont l'avenir de notre pays.

La création de Eva's Place contribue à répondre aux besoins et aux préoccupations d'une jeunesse sans abri, maltraitée et souvent marginale. Je félicite encore le conseil d'administration et j'exhorte le gouvernement à prêter attention à ses réalisations.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE BROME—MISSISQUOI

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, hier, les électeurs de Brome—Missisquoi ont exercé leur choix démocratique. Pour les militants du Bloc québécois, le résultat est beaucoup moins décevant que nos adversaires politiques aimeraient bien le penser. Rappelons que lors du vote sur l'accord de Charlottetown, Brome—Missisquoi est l'un des rares comtés ayant voté oui.

Hier, le Bloc a récolté 44,5 p. 100 des voix, soit une augmentation de près de 4 p. 100 depuis l'élection générale d'octobre 1993.

Le Bloc et son option souverainiste ont gagné en popularité. Dans le comté de Brome—Missisquoi, le vrai perdant, c'est le chef du Parti conservateur qui, lui, n'a récolté que 3 p. 100 des voix.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

PETRO–CANADA

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je veux que les Canadiens sachent que Petro–Canada a changé pour toujours la vie de la petite Laura Curtis, âgée de sept

ans, et de ses parents, par suite d'un désastre écologique survenu à Fredericton, au Nouveau–Brunswick.

Je veux que les Canadiens sachent que Petro–Canada mal agi lorsqu'elle a changé pour toujours la vie de Roger et de Marlene Chapates, par suite d'un désastre écologique du même genre à Jedore, en Nouvelle–Écosse.

Je tiens à déclarer aux Canadiens que Petro–Canada abuse de ses pouvoirs auprès de nombreux commerçants, dont Tom Daly de Saint John, au Nouveau–Brunswick, et Barry Deacon de Kamloops, en Colombie–Britannique.

Je veux que les Canadiens sachent que les libéraux sont au courant de tous ces problèmes graves, mais ne font rien.

Plus important encore, je veux que Petro–Canada sache que nous demandons la tenue d'une enquête judiciaire sur ses activités. Après les prochaines élections, notre gouvernement ne détiendra aucune participation dans cette société, qui prétend être au service des Canadiens.

* * *

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le 14 février 1973, le regretté Elijah Harper est venu à Ottawa pour présenter la première entente sur les revendications territoriales au Yukon.

Je suis heureuse que, 22 ans plus tard, grâce aux efforts de nombreux autochtones du Yukon ainsi que des divers gouvernements qui se sont succédé, la loi sur l'autonomie gouvernementale, les revendications territoriales et les droits de surface au Yukon ait été proclamée.

C'est une journée historique pour tous les résidents du Yukon. Ceux–ci bénéficieront de la stabilité territoriale qui découlera de cette mesure, qui constitue une marque de respect envers les premières nations de notre territoire. Cette mesure a aussi une influence dans le reste du pays, compte tenu du débat qui s'amorce encore une fois sur l'unité canadienne.

La proclamation de la loi sur les revendications territoriales au Yukon confirme qu'il est possible de respecter les autres cultures, langues, traditions et gouvernements tout en demeurant un pays uni.

* * *

[*Français*]

L'ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, demain, nous célébrons le 30e anniversaire du drapeau canadien. C'est un drapeau respecté mondialement pour ce qu'il représente, un pays riche, ouvert envers les autres et tolérant.

[*Traduction*]

La célébration de ce 30e anniversaire est une reconnaissance de la richesse de notre pays et de ses habitants. Nous reconnaissons ce que nous avons été en tant que pays, ce que nous sommes et ce que nous pouvons devenir en travaillant ensemble pour améliorer la qualité de vie de tous les citoyens, notamment les plus démunis.

Demain, c'est avec une immense fierté que les Canadiens de toutes les régions du pays hisseront leur drapeau national.

* * *

CHYPRE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, au cours du congé de Noël, certains de mes collègues parlementaires et moi–même avons eu l'occasion, en tant que membres du Comité parlementaire Canada–Chypre, de visiter la République de Chypre.

Pendant des années, je me suis beaucoup intéressée à la question chypriote. Je n'aurais jamais pu imaginer, cependant, que j'éprouverais le sentiment que j'ai éprouvé le jour où j'ai visité la ville fantôme d'Amagusta, qui est occupée par les troupes turques depuis l'invasion de l'île en 1974, soit depuis plus de 20 ans.

Encore aujourd'hui, on dénombre 1 619 disparus et 200 000 personnes déplacées. Des sites religieux et archéologiques continuent d'être profanés.

[*Français*]

À titre de parlementaires d'un pays qui, depuis toujours, a été le défenseur des droits de la personne, nous avons le devoir de nous élever contre toute violation de ces droits. En outre, le Canada doit tout mettre en oeuvre pour convaincre nos voisins du Sud et la communauté internationale de l'importance de trouver une solution juste et viable pour régler la situation à Chypre.

[*Traduction*]

J'espère pouvoir un jour retourner à Chypre, voir un pays réunifié, visiter Famagouste et Kyrinia, admirer le paysage du sommet des monts Pendadhaktylon et goûter les fruits des orangeraies de Morfou.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ D'OTTAWA—VANIER

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, c'est un très grand plaisir pour moi, comme président du caucus libéral de l'est de l'Ontario, de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, le député de la circonscription d'Ottawa—Vanier. Même s'il n'est pas encore assermenté comme député, M. Bélanger a tout de même assisté à la réunion de notre caucus à 7 h 45 ce matin.

[*Traduction*]

Notre nouveau collègue arrive au Parlement fort d'une solide expérience dans l'entreprise privée et en politique. Il a déjà travaillé sur la colline. Il connaît bien Ottawa et la région de la capitale nationale.

Il doit être rare qu'un nouveau député assiste à une réunion officielle avant le petit–déjeuner, le lendemain matin même d'une dure campagne électorale.

Article 31 du Règlement

• (1410)

La volonté de servir de M. Bélanger augure bien pour l'avenir de la Chambre. Les résultats positifs des élections partielles d'hier augurent bien pour l'avenir du Canada.

Bienvenue au nouveau député d'Ottawa—Vanier, Mauril Bélanger.

* * *

[*Français*]

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, plusieurs représentants des institutions culturelles et d'organismes artistiques nationaux participent aujourd'hui à un sommet du secteur culturel pour débattre de l'avenir qui s'offre aux artistes.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral ambitionne de contribuer au rayonnement de la culture canadienne par l'entremise de sa politique étrangère. Comment peut–il avoir cette prétention, alors que, sur le plan intérieur, il est en train de sabrer dans les budgets consacrés aux arts et à la culture, notamment à Téléfilm et à Radio–Canada?

Ce gouvernement a même le culot d'entreprendre des consultations bidon, improvisées et bâclées, par l'entremise du Conseil des arts, pour demander aux artistes de lui indiquer où couper davantage.

La complicité du ministre du Patrimoine en dit long sur le respect que ce gouvernement accorde à la culture et à la communauté artistique.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, hier soir, à St. Catharines, j'ai pu assister à une réunion de protestation contre les impôts organisée par la Fédération canadienne des contribuables.

L'événement a fait salle comble et les 800 contribuables présents ont envoyé un message clair au ministre des Finances: «Pas de nouvelles hausses d'impôts!» Plusieurs personnes présentes ont suggéré certains programmes dans lesquels on pourrait sabrer et ont parlé de l'importance, pour le gouvernement, de comprendre que son problème en est un de dépenses, non pas de recettes.

En raison de la propension maladive du gouvernement à taxer et à dépenser, notre dette s'élevait ce matin à 549 892 000 000 $.

Lorsque l'on a fait savoir à la foule que le ministre du Revenu avait déclaré que le gouvernement ne se laisserait pas influencer par des protestations, la réaction a été l'une des plus vives de l'assemblée, seule la demande de réduction substantielle et non superficielle des pensions des députés ayant provoqué plus de bruit.

Si vous décidez de ne pas tenir compte des gens pour qui vous travaillez, vous le faites à vos propres risques. Les Canadiens n'ont plus l'intention de s'en laisser imposer par des politiciens qui ne les écoutent pas.

[*Français*]

SAINT–HENRI—WESTMOUNT ET BROME—MISSISQUOI

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement fier et heureux de souligner les belles victoires de M^me^ Lucienne Robillard dans Saint–Henri—Westmount et de M. Denis Paradis dans l'élection partielle de Brome—Missisquoi hier soir.

La victoire de M. Paradis, en plus de souligner le travail acharné de son équipe, sert aussi un sérieux avertissement aux forces séparatistes. Elle est de plus un bon indice de l'humeur de la population dans cette période préréférendaire, quoi qu'on dise. Les Québécois ne se feront certainement pas berner par la rhétorique séparatiste. Ils sont parfaitement conscients des enjeux présents dans ce débat. Les nombreuses interrogations qui demeurent sur un Québec indépendant de l'an un ne sont pas non plus étrangères à cette victoire du Parti libéral.

Ce message que vient de lancer la population des circonscriptions de Brome—Missisquoi et de Saint–Henri—Westmount aux forces séparatistes devrait stimuler le ministre des Finances du Québec à présenter son fameux budget de l'an un. Par conséquent, les Québécois verront pour la première fois la face cachée de l'indépendance.

Monsieur le Président, la troisième période est bel et bien commencée et les Canadiens sont en avance.

* * *

[*Traduction*]

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, c'est un jour historique pour tous les habitants du Yukon et aussi pour tous les Canadiens. En effet, c'est aujourd'hui que les lois sur le règlement des revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et l'Office des droits de surface du Yukon entrent en vigueur, marquant la fin d'un processus qui a débuté il y a exactement 22 ans.

Pour les premières nations du Yukon, cela représente une assise territoriale et financière plus sûre et un meilleur contrôle à l'égard de leurs propres affaires. Pour l'ensemble du territoire du Yukon, cela représente une plus grande stabilité et de meilleures perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, les habitants du Yukon, tant les autochtones que les non–autochtones, se tiennent la main pour célébrer ce moment tant attendu. Je suis certain que les députés se joignent à moi pour féliciter tous les habitants du Yukon en ce jour historique.

* * *

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Grant Hill (Macleod, Réf.):

Nous avons surveillé avec grand intérêt les trois élections partielles,
qui ont montré aux Canadiens que les libéraux n'ont rien à craindre.
Les sièges étaient tellement gagnés d'avance que les candidats adverses n'auraient même pas eu à se présenter.
Ils auraient pu rester chez eux
et regarder le hockey.
Ha, ha! Nous les tenons bien.
Nous déclencherons des élections sans attendre que l'opposition soit prête.

Et même si elle était prête,
elle ne récolterait aucune voix.
Mais lorsqu'il est question de sièges assurés,
les libéraux ne devraient pas être trop sûrs d'eux,
car Kevin Gaudet et sa vaillante équipe
ont donné un aperçu de la surprise que leur réservent les réformistes.

M. Chrétien (Saint–Maurice, Lib.): Démissionnez et nous déclencherons une élection partielle!

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, visiblement pour donner l'impression qu'il a toujours le contrôle de son ministère, le ministre de la Défense a demandé la suspension du major–général Brian Vernon, le jetant ainsi en pâture comme bouc émissaire pour calmer l'opinion publique. Or, le major–général Vernon ne doit pas à lui seul assumer l'entière responsabilité des activités qui se sont passées à Petawawa.

Le ministre de la Défense entend–il suspendre ou relever de leurs fonctions tous les officiers responsables du Régiment aéroporté qui ont participé aux incidents contraires aux règles de l'armée ou ceux qui se sont abstenus d'intervenir pour faire cesser ces activités?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a manifestement pas écouté les réponses que j'ai déjà données.

Le décision de limoger le général Vernon a été prise par le chef d'état–major. C'est ce dernier et lui seul qui en a pris la décision, et je l'ai approuvée.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, si on m'accuse de ne pas écouter les réponses, le ministre, quant à lui, n'écoute pas les questions. Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

Le ministre de la Défense—et j'espère qu'il va mieux comprendre ma deuxième question—confirme–t–il toujours l'intention du gouvernement de décorer prochainement de l'Ordre du mérite militaire le lieutenant–colonel Kenward, celui–là même qui devait avoir fait le ménage dans le Deuxième régiment aéroporté de Petawawa et qui en était le commandant en chef au moment même où se sont produits les événements qui ont été enregistrés sur la troisième cassette vidéo? Entend–il toujours décorer de l'Ordre du mérite militaire ce lieutenant–colonel?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la décision de décerner cette décoration a été prise il y a quelques mois par un comité des forces armées conformément aux pratiques normales, et on y donnera suite comme prévu.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question suivante s'adresse au premier ministre. Est–ce que le premier ministre trouve normal que son ministre de la Défense maintienne toujours la décision de décorer le lieutenant–colonel Kenward, l'ex–commandant du Deuxième régiment aéroporté, et cela, avant même que n'ait débuté l'enquête qui est supposée faire toute la lumière sur les événements de Petawawa? Trouve–t–il cela normal?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense vient de donner une explication qui se comprend très bien. Si j'ai bien compris, c'est une décision qui a été prise par ses pairs d'octroyer cette décoration à cet individu. Cela n'empêchera pas le comité de lui poser les questions appropriées, lorsqu'il se présentera devant la commission.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Les dernières révélations relatives aux incidents de Petawawa ont démontré que le ministre de la Défense ne sait pas ce qui se passe dans son ministère. D'ailleurs, on attend depuis l'automne dernier une réponse du ministre quant à l'utilisation d'un Airbus A–310 par des généraux pour aller jouer une partie de golf en Floride dans le cadre de l'opération Guillaume Tell.

Le ministre de la Défense peut–il nous dire s'il sait en quoi consiste l'exercice «Eagle River» de l'armée canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà fait remarquer aux députés, voilà le genre de question qu'il serait préférable de faire inscrire au *Feuilleton* plutôt que de la poser à la Chambre au cours de la période des questions.

• (1420)

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, une seconde fois, je vais devoir informer le ministre de ce qui se passe dans le ministère de la Défense. Comment le ministre de la Défense, dans un contexte de restrictions budgétaires, peut–il ignorer que l'exercice Eagle River ne vise qu'à camoufler une somptueuse partie de pêche au Labrador pour les hauts gradés de l'armée canadienne qui a coûté, en 1993, plus de 1,6 million de dollars aux contribuables canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je considère pour ma part qu'il s'agit vraiment là du genre de question qui devrait figurer au *Feuilleton*. Une fois qu'on l'y aura fait inscrire, nous fournirons tous les détails et les coûts concernant n'importe quel programme.

Je me rappelle une installation au Labrador qui a été fermée il y a deux ou trois ans. Son appellation contenait le mot « Eagle ». C'est peut–être de cela qu'il s'agit. Je vais certainement prendre note de la question pour tâcher d'obtenir une réponse pour le député.

* * *

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les ministres provinciaux des finances s'entretiennent aujourd'hui avec leur homologue fédéral au sujet du budget fédéral.

Au moins la moitié de ces ministres provinciaux des finances équilibrent mieux leur budget que le gouvernement fédéral. Une de leurs plus grandes craintes est donc que le gouvernement fédéral refile tout simplement son problème de dette aux provinces et surtout à celles qui ont bien géré leurs finances.

Quelle assurance le premier ministre peut–il donner à ces provinces financièrement responsables qu'on ne les récompensera pas en leur refilant tout simplement la dette fédérale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je prierai seulement le député d'attendre le budget. Nous nous sommes fixé des objectifs extrêmement clairs et nous allons tous les atteindre.

[*Français*]

Puisque j'ai la parole, je voudrais féliciter tous ceux et celles qui se sont rendus aux élections partielles d'hier, notamment tous les partis qui ont offert leurs services. Je veux en particulier offrir mes félicitations aux trois libéraux qui ont gagné.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre libéral de Terre–Neuve, Clyde Wells, a dit que le mieux que pouvait faire le gouvernement fédéral était de cesser d'investir directement dans l'éducation, la santé et l'exploitation forestière. Il a soutenu que les services dans ces domaines peuvent être mieux offerts à meilleur coût par les ordres de gouvernement qui sont le plus près du peuple.

Le premier ministre suivra–t–il le conseil du premier ministre terre–neuvien et donnera–t–il aux provinces pleine compétence dans ces domaines, accompagnée des points d'impôt pertinents? Autrement dit, précisera–t–il que l'idéologie décentralisatrice de son gouvernement inclura le transfert de points d'impôt aux provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas comment le député fait ses calculs car, si nous n'investissons plus dans ces domaines et si nous cédons les points fiscaux correspondants, le déficit demeurera exactement le même. Si l'on ne perçoit ni ne débourse rien, le résultat est strictement le même. Vous auriez dû y penser avant de poser la question.

Le Président: Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les réponses du premier ministre n'inspirent pas beaucoup confiance. À l'instar de milliers de Canadiens, les premiers ministres provinciaux disent non à des hausses d'impôts, à de nouveaux impôts et à des ponctions fiscales et cela, au nom de l'équité fiscale.

Maintenant que des provinces comme l'Alberta, le Nouveau–Brunswick et la Saskatchewan ont réduit leur déficit, leurs habitants comptent sur un allégement fiscal. La dernière chose dont elles ont besoin, c'est une ponction fiscale de la part d'un gouvernement fédéral financièrement irresponsable.

Quelles garanties le premier ministre peut–il donner aux habitants de ces provinces que leur récompense pour avoir su faire preuve de responsabilité financière ne sera pas une ponction fiscale de la part d'un gouvernement fédéral financièrement irresponsable?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je répète que le ministre des Finances présentera très bientôt un budget qui témoignera d'une très grande responsabilité.

• (1425)

Les provinces savent que le gouvernement fédéral doit faire ce qu'il faut pour contenir son déficit et qu'elles y gagneront si le déficit est contenu, car la cote des obligations canadiennes sera alors meilleure pour tout le monde. Elles ont donc autant intérêt que nous à ce que le prochain budget témoigne d'une très grande responsabilité.

Tout le monde sait que ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB constitue un objectif très raisonnable. Je me suis entretenu hier avec le chancelier de l'Autriche, qui me disait que son pays vise exactement le même objectif.

* * *

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, à deux semaines du dépôt du budget, le ministre des Finances rencontre aujourd'hui ses homologues provinciaux. Il sera très certainement question d'une nouvelle réduction des paiements de transfert qu'Ottawa verse aux provinces pour le financement des programmes sociaux.

Si j'ai bien compris la réponse que le premier ministre a fourni au chef du Parti réformiste tout à l'heure, le gouvernement s'engage réellement à faire du délestage de ses problèmes de déficit dans la cour des provinces, puisqu'il vient d'affirmer au chef du Parti réformiste que le transfert des responsabilités à l'enseignement postsecondaire, à la santé et à l'aide sociale ne se ferait pas avec un transfert concurrent de points d'impôt auprès des provinces. C'est ce que l'on a compris de la réponse du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est entendu que si les provinces nous demandent de cesser de payer, on va cesser de payer avec plaisir.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, pour une question aussi sérieuse que celle–là, avoir une réponse comme cela, j'ai peine à me contenir, mais je vais le faire pour votre gouverne.

Est–ce que le premier ministre peut prendre l'engagement, et c'est sérieux, que les mesures qui vont être contenues dans le prochain budget ne constitueront pas un délestage en règle de ses responsabilités dans la cour des provinces? C'est de la lâcheté, ce n'est pas de la décentralisation.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député se lève tous les jours pour nous demander de couper les dépenses. Si on coupe les dépenses, on coupe les dépenses. S'il nous dit: coupez les dépenses, transférez l'argent, on va rester exactement là où nous en sommes. On va couper beaucoup de dépenses, essayer d'atteindre nos objectifs, et nous allons les atteindre. Nous allons prendre les moyens pour les atteindre.

Il y a des discussions avec les provinces. On essaie de s'entendre avec elles le mieux possible. Hier, le premier ministre Wells a déclaré: «Arrêtez de nous envoyer de l'argent pour les forêts». Je ne me chicanerai pas avec M. Wells. S'il ne veut pas recevoir d'argent pour les forêts on ne lui en enverra pas.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, aux termes du projet de loi sur la réglementation des armes à feu que le ministre de la Justice a déposé aujourd'hui, des centaines de milliers d'armes acquises légalement par des citoyens respectueux des lois seront en fait confisquées.

Comment le ministre justifie–t–il cette confiscation de biens privés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a une erreur fondamentale dans la question du député. Rien, dans le projet de loi, ne permet de confisquer des armes à feu.

Les objectifs de la mesure sont de renforcer les sanctions pour actes criminels, de réprimer l'utilisation des armes à des fins criminelles, d'assurer le type de contrôle que toute société raisonnable souhaite et enfin de garantir la sécurité publique.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, à mon avis, c'est plutôt le programme du ministre de la Justice qui comporte une erreur fondamentale. Selon les dispositions prévues, les propriétaires ne pourront céder leurs armes qu'à l'État, à la police ou à quelques rares entreprises autorisées à acquérir les armes prohibées.

Le ministre de la Justice dirait–il aux milliers de propriétaires responsables qui possèdent ces armes s'ils vont obtenir un juste prix, étant donné qu'il a carrément déprimé le marché?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire pour commencer que je suis fier que le gouvernement ait déposé aujourd'hui un projet de loi qui sera facilement accepté par la vaste majorité des citoyens.

Je me permets d'ajouter que, selon des études récentes, l'élément central du programme prévoyant l'enregistrement de toutes les armes à feu jouirait de l'appui des deux tiers des Albertains, entre autres.

Enfin, j'invite le député à étudier le projet de loi que nous avons déposé aujourd'hui, car il est clair que les propriétaires d'armes prohibées pourront continuer de les échanger entre eux, si bien que leur investissement dans ces armes à feu sera protégé.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Dans son rapport d'enquête sur les armes à feu, la coroner Anne–Marie David recommande entre autres au ministre de la Justice que les lots d'armes entreposées et transportées par un importateur fassent l'objet d'une réglementation spécifique.

Sachant qu'au Québec seulement, 1 502 revolvers et pistolets importés ont été rapportés volés en 1992 et 1993, comment le ministre de la Justice peut–il prétendre présenter un projet de loi qui réponde aux besoins alors qu'il n'a tenu compte d'aucune recommandation de la coroner Anne–Marie David?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu de l'attitude de l'honorable députée concernant ce projet de loi. Le 30 novembre dernier, quand nous avons déposé notre programme, elle a dit qu'il était mauvais parce que nous n'avions pas de projet de loi. Maintenant que nous avons un projet de loi, l'honorable députée ne fait toujours pas de critique constructive. L'honorable députée sait parfaitement que la majorité des Canadiens et en particulier les Québécois sont en faveur de ces propositions.

[*Traduction*]

Si la députée a des propositions à faire au comité pour améliorer le projet de loi, qu'elle le fasse, mais qu'à l'instar d'une majorité de Canadiens elle appuie le projet de loi au lieu de le critiquer sur des points de détail, alors que, dans l'ensemble, il répond aux besoins des Canadiens en matière de sécurité.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, compte tenu des critiques adressées par l'opposition officielle lors du dévoilement de son plan d'action en décembre dernier, le ministre de la Justice entend–il toujours permettre aux propriétaires de 13 000 armes automatiques enregistrées au Canada, dont 4 000 AK–47, de les conserver en toute légalité, leur vie durant?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, aux termes du projet de loi présenté aujourd'hui, toutes les armes paramilitai-

res seront interdites. Elles seront retirées de la circulation au décès des personnes à qui elles appartiennent maintenant.

Entre–temps, pour qu'elles ne soient pas confisquées, selon les termes utilisés par un député d'une autre province, ces armes pourront être échangées, achetées et vendues par les propriétaires de cette même catégorie. Cependant, en bout de ligne, conformément aux principes et aux dispositions du projet de loi, ces armes seront retirées de la circulation.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le 1er décembre 1994, inquiet des répercussions préjudiciables qu'aurait l'interdiction des armes de poing de calibres 32 et 22 sur les participants aux championnats mondiaux de tir qui se sont entraînés à grands frais et qui ont fièrement représenté notre pays, un de mes collègues a posé au ministre la question suivante: «Le ministre peut–il s'engager à rayer l'arme de poing de calibre 32 de la liste des armes à feu interdites?» Ce à quoi le ministre a répondu: «Je ne prendrai certainement pas un tel engagement.» Le ministre peut–il nous dire ce qui l'a amené à se raviser?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi interdira les armes de poing de calibres 32 et 25.

Ce que nous avons dit clairement, c'est que le modèle d'arme à feu particulier que Linda Thom utilisait lorsqu'elle a remporté sa médaille d'or aux Jeux olympiques de 1984, c'est–à–dire une arme de poing de type Walther à canon interchangeable de calibres 32 et 22, sera autorisé.

Aujourd'hui, nous avons dit clairement qu'en renvoyant ce projet de loi au comité, une fois franchie l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, nous demandons à ce dernier de déterminer les autres types d'armes de poing qui sont utilisées dans les compétitions sanctionnées par l'Union internationale de tir, de sorte que les compétitions légitimes puissent se poursuivre.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je signale au ministre que le Parti libéral de l'Alberta s'oppose à sa proposition.

Quoi qu'il en soit, puisque le ministre de la Justice s'est ravisé au sujet de l'interdiction des armes utilisées pour le tir de compétition, peut–il nous dire quels autres aspects du projet de loi il est disposé à modifier?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député et tous les élus de la Chambre réalisent que, en dépit des modifications contenues dans le projet de loi présenté aujourd'hui, notre engagement à respecter les principes à la base de cette politique demeure entier.

• (1435)

Puisqu'il est question d'engagement envers certains principes et que le député est membre d'un parti qui prétend fièrement être le défenseur de la loi et l'ordre à la Chambre des communes, j'aimerais qu'il m'explique pourquoi son parti s'oppose à une mesure législative qui a l'appui des corps policiers et des groupes de défense des victimes au Canada.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les ténors du gouvernement fédéral ne cessent de répéter qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une réforme constitutionnelle pour rendre le fédéralisme plus souple, plus flexible, et que de simples ententes administratives pourraient tout régler.

Si le premier ministre veut qu'on le prenne au sérieux, pourquoi refuse–t–il, avant la tenue du référendum, de donner suite aux revendications du Québec en matière de formation de la main–d'oeuvre et, pour des raisons d'efficacité, reconnaître enfin le consensus québécois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait des offres en la matière au gouvernement provincial, il y a plusieurs mois. On n'était pas capables d'offrir tout ce qu'ils demandaient, mais comme avait dit le ministre responsable des relations fédérales–provinciales, c'est mieux un demi–pain que pas de pain du tout et ils ont refusé.

Je sais très bien que si on réglait le problème de la main–d'oeuvre, la députée demeurerait séparatiste quand même. La question dans le référendum, c'est: «Voulez–vous vous séparer du Canada?» Ce sera la question à laquelle les Québécois vont répondre: «On veut rester au Canada, on ne veut pas des séparatistes.»

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je remarque de la réponse du premier ministre que ce qui l'intéresse, c'est de planter les séparatistes, et non pas le bien de tous les chômeurs qui ont besoin de formation professionnelle.

Le premier ministre confirme–t–il qu'en aucun moment, son gouvernement n'a envisagé de transférer la formation de la main–d'oeuvre au Québec, mais qu'au contraire, par sa réforme des programmes sociaux, il entend accroître ses interventions dans ce domaine, en les finançant toujours davantage, à même les surplus de la Caisse d'assurance–chômage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir des séparatistes souples, parce que là, elle demande de changer la Constitution canadienne, elle ne parle plus de se séparer. Alors, il faudrait qu'elle se décide un jour.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

À la dernière réunion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest, le Canada a remporté un vote crucial sur la protection du flétan du Groenland, dont il s'est vu attribuer 60 p. 100 du total des prises admissibles. Or, l'Union européenne menace maintenant de ne pas tenir compte de la décision qu'a rendue cet organisme de conservation respecté universellement et de présenter une objection formelle. Comment le Canada entend–il réagir dans ces circonstances?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Les pêcheurs canadiens étaient évidemment heureux que l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest ait accordé au Canada. . .

Le Président: Je demande aux députés d'écouter les questions et les réponses. Je suis certain que nous voulons tous entendre les unes et les autres, ainsi que tout ce qui se dit à la Chambre. Le ministre des Pêches et des Océans.

M. Tobin: Monsieur le Président, le bruit à la Chambre incommode tout particulièrement les députés à la voix mesurée comme moi.

Les pêcheurs canadiens étaient évidemment heureux que l'OPANO leur ait attribué 60 p. 100 des contingents de flétan du Groenland à la réunion de Bruxelles et il leur a paru juste que la flotte espagnole, qui pêche sous le pavillon de l'Union européenne, s'en soit vu attribuer 13 p. 100.

Nous voulons coopérer avec l'Union européenne pour que le plan de conservation soit appliqué de façon éclairée. Le ministère des Affaires étrangères a fait connaître la position du Canada.

• (1440)

Nous avons entendu dire que l'Union européenne pourrait contester la décision de l'OPANO et fixer unilatéralement des quotas. Ce serait inacceptable pour le Canada. Les derniers quotas qu'a établis unilatéralement l'Union européenne ont entraîné l'épuisement des stocks de poisson plat et de morue du Nord. Le Canada ne restera pas sans rien faire et refuse d'assister à la disparition de stocks supplémentaires.

* * *

LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ CANADIEN

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Sur le total des hommes qui paraissent dans les vidéos d'août 1992 et de février 1993, combien font toujours partie du Régiment aéroporté?

M. Collenette: Monsieur le Président, j'ai été retenu pendant quelques instants. Le député pourrait–il répéter sa question?

M. Frazer: Monsieur le Président, sur le total des hommes qui ont paru dans le vidéo d'août 1992 et dans celui de février 1993, combien font encore partie du Régiment aéroporté?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les agissements présentés dans ces vidéos font l'objet d'une enquête. Lorsque nous aurons les réponses, je les transmettrai au député.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il pourrait muter tous ceux qui sont mêlés à ces incidents et à celui de la Somalie, tout en maintenant le régiment.

A–t–il pensé que, en démantelant le Régiment aéroporté, il impose inutilement au contribuable canadien des coûts de plusieurs millions de dollars pour la réinstallation de ces militaires et de leurs familles, le démantèlement des installations de Petawawa et l'aménagement de nouvelles installations destinées à la nouvelle unité?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai traité de toutes ces questions il y a trois semaines. Je regrette que le député ne les soulève qu'aujourd'hui.

Il y aura probablement certains coûts de fonctionnement. Par contre, la majeure partie des activités qui ont lieu à la BFC de Petawawa seront maintenues car, dans le Livre blanc, nous avions annoncé un accroissement des effectifs militaires. Par conséquent, les gens de cette région ne devraient pas trop ressentir les conséquences du point de vue économique.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Un autre conflit commercial entre le Canada et les États–Unis se dessine et cette fois sur le commerce des oeufs, de la volaille et des produits laitiers, trois productions contingentées, risquant de toucher très durement les producteurs agricoles du Québec et du Canada.

Le ministre du Commerce international entend–il réitérer fermement la position canadienne en faisant valoir que la grille tarifaire canadienne est tout à fait conforme aux nouveaux accords du GATT, devenu l'OMC, et s'engage–t–il à ne faire aucune concession aux Américains sur cette question?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, oui.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, de façon très claire, de façon peut–être plus complète que celle–là, le ministre peut–il s'engager concrètement à n'accepter aucune réduction des tarifs douaniers mis en place par le Canada, y compris pour le yogourt et la crème glacée ou toute autre concession nuisible aux intérêts des producteurs avicoles et laitiers québécois et canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, la question touchant la crème glacée et le yogourt à été soumise à l'étude du groupe spécial du GATT. Nous prendrons les mesures qui s'imposent à la lumière de la décision qui sera rendue.

En ce qui concerne le dossier plus général des produits laitiers et de la volaille, nous allons continuer de faire valoir notre position fondamentale selon laquelle. . . Je m'excuse, monsieur le Président, je ne voudrais pas que vous croyiez que je ne veux pas vous voir.

Le Président: Je tiens à ce que le ministre sache que c'est réciproque.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLaren: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, il va de soi que le Canada continuera de défendre vigoureusement sa position fondamentale selon laquelle le tarif du GATT a la priorité sur celui de l'ALENA.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, le Québec, tout comme l'Alberta, croit que la ministre fédérale de la Santé a tort de tenir à ses règles rigides concernant les cliniques semi–privées.

• (1445)

Le ministre Rochon a dit que la santé était de compétence provinciale et qu'il n'appartenait pas à M^me^ Marleau de trancher cette question.

Pourquoi cette ministre de la Santé a–t–elle une vision centralisatrice rigide dans le domaine des soins de santé, alors que le reste du pays veut plus de souplesse et une véritable réforme?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suggère au député de lire la Loi canadienne sur la santé. Il comprendra quelles sont nos raisons d'agir.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre de Terre–Neuve est aussi d'accord avec le Québec. Il a déclaré que le gouvernement fédéral devrait cesser d'intervenir dans les domaines de compétence provinciale, comme la santé, et que les provinces, autant que les citoyens eux–mêmes, voulaient plus de souplesse. La ministre de la Santé a–t–elle seulement une idée à proposer pour contribuer à assouplir le système de soins de santé au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député qu'il devrait se procurer un exemplaire de la Loi canadienne sur la santé et la lire à nouveau.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure.

Le programme national d'infrastructure a favorisé le développement de Guelph—Wellington et de toutes les collectivités du Canada. Le ministre peut–il nous renseigner sur l'avancement de ce programme et le nombre d'emplois qu'il a créés en Ontario et dans notre pays?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de très bonnes nouvelles à communiquer à la Chambre.

Nous n'avons pas encore octroyé la moitié des fonds que nous allons octroyer dans le cadre de ce programme et, déjà, nous avons approuvé environ 4 700 projets en Ontario et créé quelque 31 000 emplois. Cela va faire beaucoup pour remettre les Canadiens au travail et renforcer les infrastructures de nos collectivités. Au train où vont les choses, nous allons créer 100 000 emplois.

Le premier ministre de l'Ontario se trompe quand il dit que nous ne mettons pas l'accent sur les emplois. C'est là notre plus grande priorité!

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le juge Krever présentera demain au Conseil des ministres son rapport intérimaire sur les activités entourant le système d'approvisionnement sanguin au Canada.

Dans le but d'assurer au moins un minimum de transparence, la ministre peut–elle s'engager à rendre public le rapport intérimaire de la Commission Krever au même moment où il sera présenté au Conseil des ministres?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le rapport du juge Krever ne m'est pas présenté personnellement, il est présenté au Conseil des ministres. Il est entendu que nous répondrons le plus vite possible.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre peut–elle prétendre redonner confiance aux Canadiens envers leur système d'approvisionnement sanguin alors qu'elle n'est même pas prête à rendre public ce rapport dès sa présentation au Conseil des ministres?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi de garantir à la députée et à tous les Canadiens que nous n'avons pas attendu pour agir. Nous avons pris un certain nombre de mesures très concrètes pour assurer la sécurité de notre système d'approvisionnement sanguin au Canada.

Lorsque nous recevrons ce rapport, nous y répondrons rapidement. Nous prendrons alors toutes les mesures voulues pour faire en sorte que notre système soit non seulement comparable à celui des autres pays du monde, mais également le meilleur du monde.

LES ÉTANGS BITUMINEUX DE SYDNEY

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, beaucoup de questions graves se posent encore au sujet des travaux de dépollution des étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle–Écosse.

Le gouvernement précédent a exempté d'une évaluation environnementale ces étangs bitumineux décrits comme la pire catastrophe écologique au Canada.

Du fait de cette terrible bévue, on ignore au juste la liste des composés et leur concentration dans ces étangs. En outre, les travaux de dépollution ne touchent pas l'emplacement des fours à coke où l'on retrouve pourtant des produits toxiques et on doute de la capacité de l'incinérateur de détruire les BPC.

• (1450)

Dans ces circonstances, la ministre de l'Environnement va–t–elle ordonner une évaluation environnementale complète du projet de dépollution des étangs bitumineux de Sydney, une évaluation qui portera surtout sur l'emplacement des fours à coke et le processus d'incinération?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter au député que le ministère fédéral de l'Environnement collabore très étroitement avec le gouvernement de la Nouvelle–Écosse pour s'assurer qu'on applique les lignes directrices plus rigoureuses qui ont été adoptées en 1992 par le CCME au sujet de l'incinération des BPC. En fait, de concert avec la province, nous contrôlerons leur application pour garantir la santé et la sécurité de tous les habitants autour des étangs bitumineux de Sydney.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est qu'une partie du problème. Pour une évaluation environnementale complète, il faut tenir compte de tous les problèmes, y compris les fours à coke.

Hier, la ministre a répondu que le projet de dépollution des étangs était conforme aux lignes directrices établies par le CCME. Sa réponse est incompatible avec les conclusions du rapport produit en 1994 par le bureau d'étude qui, après avoir énuméré les lignes directrices fédérales et les avoir comparées au permis d'incinération des déchets toxiques, fait état de nombreux écarts.

La ministre voudrait–elle bien expliquer pourquoi la réponse qu'elle a donnée hier à la Chambre diffère tellement des conclusions du rapport du bureau d'étude?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, quand le permis d'incinération a été délivré en 1988, il l'a été conformément aux lignes directrices en vigueur à l'époque.

Quand, en 1992, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a renforcé les lignes directrices afin de les rendre plus strictes en ce qui concerne l'incinération des BPC, ces nouvelles lignes directrices ont été appliquées volontairement au projet en Nouvelle–Écosse.

Comme je l'ai dit hier et aujourd'hui dans ma réponse à la question précédente, nous travaillons avec le gouvernement de la Nouvelle–Écosse afin de veiller à ce que non seulement les niveaux soient inférieurs au niveau acceptable en vertu des lignes directrices mais aussi à ce que le règlement soit modifié en conséquence.

* * *

LE SUCRE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre peut–il rassurer la Chambre et affirmer que, lorsqu'il rencontrera le président Clinton à la fin du mois, il abordera la question des nouvelles restrictions imposées par les Américains sur le sucre canadien et les produits canadiens contenant du sucre, restrictions qui mettent en danger notre industrie sucrière? Est–ce que le premier ministre va prendre la défense des Canadiens dont les emplois sont menacés par le protectionnisme américain?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): La réponse est oui.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines et concerne le rapport de M. Hope sur les négociations dans le secteur ferroviaire, que le ministre a en sa possession depuis environ une semaine.

Quand le ministre rendra–t–il le rapport public? De nombreux employés des chemins de fer attendent depuis longtemps une solution et ils veulent voir les problèmes résolus. Quand rendra–t–il le rapport public et quand demandera–t–il au ministre des Transports de cesser d'agir comme le ministre du CN ou du CP et de ne plus mettre son grand nez dans ces négociations?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suppose que ce n'était qu'une figure de style. J'espère que nous n'emploierons pas d'expressions de ce genre. Le ministre du Développement des ressources humaines.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours été un grand admirateur du profil distingué de mon collègue, le ministre des Transports, et je n'ai nullement l'intention de m'engager à entreprendre d'enquêter sur son appendice nasal.

Plus sérieusement, je voudrais dire que j'ai en effet reçu copie du rapport du commissaire Hope. En raison de son importance et des conséquences possibles, nous tenons à l'étudier très soigneusement. Avant de le rendre public, nous devons également le faire traduire, pour qu'il soit dans les deux langues officielles. Nous espérons le déposer aussitôt que possible, pour que les négociations et les discussions puissent se poursuivre.

Tout ce que je peux dire à mon collègue, c'est que rien n'empêche les parties de s'entendre sans le rapport, si elles le veulent vraiment, et de négocier une nouvelle convention.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je ne veux pas poursuivre cette question du profil du ministre, mais par contre je n'en ai pas fini avec la question que j'ai posée au ministre responsable du travail au sujet de ce qu'il fera à propos de l'intervention du ministre des Transports qui, dans ces négociations, affiche une position identique à celle des compagnies.

• (1455)

Ce n'est pas ce que le ministre des Transports est censé faire. C'est à cette intervention que le ministre du Travail doit s'opposer s'il veut protéger l'intégrité du processus.

Qu'est–ce que le ministre du Développement des ressources humaines va dire à son collègue à ce sujet?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la responsabilité du ministre du Travail est de s'assurer, tout d'abord, que la partie patronale et la partie syndicale respectent le Code canadien du travail dans la conduite de leurs affaires et de leurs discussions—ce que nous faisons consciencieusement—et de s'assurer ensuite, en cas de conflit, de représenter l'intérêt public de façon à ce que le différend se règle au mieux pour tous les Canadiens.

* * *

LA TCHÉTCHÉNIE

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été extrêmement soulagés d'entendre ce matin qu'on avait convenu d'un cessez–le–feu dans la terrible guerre qui se déroule en Tchétchénie. Comme la plupart des Canadiens, j'ai été horrifiée par la violence brutale et les bains de sang qui ont marqué cette guerre.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il dire à la Chambre quel effet aura ce cessez–le–feu dans les démarches pour établir une paix durable dans cette région du monde?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes évidemment heureux d'assister enfin à ce cessez–le–feu. Nous espérons qu'il marquera le début de négociations intensives qui mèneront à une paix durable dans cette région de la Russie.

Évidemment, comme la députée l'a signalé, nous nous inquiétons du sort des civils que cette guerre a terriblement affectés. Nous avons consulté la Croix–Rouge internationale pour savoir ce que nous pouvions faire pour aider les civils touchés par la guerre.

LE FAVORITISME

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants.

M. René Cormier, un membre de la Commission canadienne des pensions, n'est pas en congé de maladie, mais bien en congé payé, non pas depuis quelques semaines ou quelques mois, mais depuis plus d'un an. Le ministre aurait–il l'amabilité d'expliquer aux Canadiens écrasés d'impôts comment il peut justifier cette situation, d'autant plus que la personne en question a été nommée par favorisme politique et qu'elle gagne 100 000 dollars par année?

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants), Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer à mes collègues que l'affaire est devant les tribunaux et qu'elle sera bientôt réglée.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'espère qu'il ne faudra pas une quatrième vidéocassette pour les pousser à l'action.

Ma question complémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre pense que les Canadiens vont le prendre au sérieux quand il parle de rationaliser la fonction publique, alors que des personnes qui ont obtenu leur poste par favoritisme politique, comme M. Cormier, sont payées à ne rien faire durant plus d'un an, aux frais des contribuables.

N'y aurait–il pas lieu d'établir le nombre exact de postes obtenus par favoritisme politique qui sont devenus excédentaires et de donner le ton en commençant par éliminer ces postes avant de demander à des fonctionnaires plus productifs d'accepter des compressions?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux avoir le dernier mot aujourd'hui.

En réponse à la question du député, notons que toutes les nominations par décret ont été réévaluées, et que des centaines d'entre elles ont été éliminées depuis notre arrivée. Nous revoyons toutes ces nominations. Nous en avons réduit le nombre et continuerons de le faire.

Dans le cas qui nous occupe, comme le secrétaire d'État aux Anciens combattants l'a dit, l'affaire est devant les tribunaux en ce moment.

* * *

[*Français*]

LES DÉDOUBLEMENTS ET LES CHEVAUCHEMENTS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré la semaine dernière que la majeure partie du budget de 5,9 millions de dollars du groupe de travail sur l'unité canadienne de son ministère avait servi à financer des études sur les dédoublements et les chevauchements entre les programmes fédéraux et provinciaux.

Compte tenu des nombreuses questions posées par l'opposition officielle au sujet du gaspillage dû aux dédoublements et

chevauchements des programmes, le ministre accepte-t-il de rendre publiques les études réalisées par son ministère en les déposant en cette Chambre?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons à présent des plans d'action avec huit des provinces et deux des territoires pour réduire les dédoublements. Au cours de la dernière année, nous avons signé avec les provinces et les territoires 64 accords qui sont publics. Nous n'avons par conséquent aucun problème à les laisser admirer par l'opposition.

• (1500)

Il y a eu huit de ces accords avec le Québec avant le 12 septembre 1994. Évidemment aucun depuis, et nous continuons à utiliser l'argent de façon à réduire les dédoublements et les chevauchements. Nous n'en parlons pas, nous le faisons.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Wayne Adams, ministre des Approvisionnements et Services de la Nouvelle-Écosse.

Avec lui, aujourd'hui, se trouve l'honorable Ross Bragg, ministre du Développement économique et du Tourisme de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS À LA CHAMBRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, je voudrais clarifier une déclaration que j'ai faite plus tôt aujourd'hui. En mentionnant un chef indien énergique et très respecté au Yukon, je voulais parler de Elijah Smith et, par mégarde, j'ai dit le regretté Elijah Harper.

Je présente mes excuses au député de Churchill pour cette erreur. Comme disait Shakespeare, nous sommes venus pour louer César et non pour l'ensevelir. Je prie le député de m'excuser.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉLIMINATION DU DÉFICIT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, il y a 12 ans, un Boeing 767 allant de Montréal à Edmonton s'est presque écrasé dans le nord-ouest de l'Ontario. Cette quasi-tragédie n'était pas due à une défaillance mécanique ni à un puissant orage des Prairies, mais tout simplement à une panne sèche.

Dans sa déclaration, la compagnie aérienne a attribué l'incident à une erreur humaine commise au cours de la conversion du jaugeage du carburant du système impérial au système métrique. C'est uniquement en raison de la compétence du pilote qui était aux commandes que l'appareil en dérive a pu atterrir sans trop de dégât. À 30 000 pieds d'altitude, on n'a pas le choix de faire le plein ou non. Le sort des voyageurs est alors entre les mains du pilote. Il est intéressant de noter que, dans ce cas, il s'agissait d'un vol de la compagnie Air Canada.

• (1505)

Or, notre pays se trouve dans la position de cet avion. Le Canada éprouve des difficultés. Si nous sommes dans une mauvaise situation, ce n'est pas à cause d'une panne mécanique, mais bien d'une erreur humaine.

Le monde est passé à une nouvelle économie de concurrence. Les règles ont changé, mais le personnel de piste ne sait pas encore comment faire la conversion. L'erreur humaine dure depuis deux décennies et le Canada est toujours à la dérive. Nos réserves financières sont épuisées et les Canadiens, les voyageurs, s'inquiètent beaucoup de leur avenir et de leur sécurité. Pour l'instant, l'unique problème, c'est l'incompétence des personnes aux commandes.

Nous savons tous que la sécurité personnelle revêt une importance capitale pour les Canadiens. Notre société est capable de compassion. Nous voulons tous que nos amis, nos voisins, nos proches et nous-mêmes puissions obtenir de l'aide quand les temps sont durs. Pourtant, après 30 années de dépenses publiques croissantes liées aux programmes sociaux, notre sécurité est diminuée plutôt que renforcée. Pourquoi?

Je vais éliminer tout suspense en répondant à ma propre question. Les Canadiens sont plus inquiets que jamais parce que les dépenses gouvernementales excessives leur ont enlevé la sécurité personnelle. L'État providence a échoué. De la même façon que le communisme et le socialisme se sont effondrés après 75 ans, notre digression sociale aura duré 25 ans avant de parvenir à sa douloureuse conclusion.

Les Canadiens commencent à se rendre compte que l'État providence ne donne pas les résultats souhaités et que le moment est venu de réévaluer le rôle du gouvernement en matière de sécurité sociale. La plus grande menace à la sécurité des Canadiens est le fait que les programmes sociaux, qui sont actuellement monopolisés par le gouvernement, ne sont pas financièrement viables. Il en est ainsi lorsque nous devons emprunter pour

financer des programmes, ce qui est exactement ce que les gouvernements ont fait depuis 25 ans.

C'est à cause de cette gestion irresponsable si la dette fédérale dépasse maintenant 530 milliards de dollars et si, de leur côté, les gouvernements provinciaux et municipaux doivent 190 milliards de dollars. Au lieu d'assurer la tranquillité d'esprit, ces programmes et les dettes qui en découlent suscitent l'anxiété chez les Canadiens, qui s'inquiètent de leur avenir et de celui de leurs familles.

Pourquoi la dette et le déficit du Canada ont–ils provoqué cette anxiété et cette inquiétude chez les Canadiens quant à leur avenir? Ceux–ci sont inquiets parce que, après avoir été longtemps trompés et avoir cru que le gouvernement veillerait sur leur bien–être tout au long de leur vie, ils ont fini par constater qu'ils comptaient sur un État en faillite. Les Canadiens ont fini par constater que le loyer de la dette est devenu tellement énorme et augmente tellement rapidement qu'il menace la survie même des programmes sociaux qui les protègent depuis près d'une génération.

Les plus grandes menaces au tissu social du Canada sont les déficits annuels et la dette nationale croissante qui, depuis 30 ans, ont souvent empêché les gouvernements de faire des dépenses nécessaires.

Depuis 25 ans, nous avons tellement emprunté et nous avons accumulé une dette si énorme que tout l'argent que nous emprunterons cette année servira uniquement à payer l'intérêt sur cette dette. Le gouvernement n'a pas le choix. En fait, les emprunts du gouvernement coûtent d'autant plus cher en raison de l'intérêt composé. C'est plus cher que si nous avions payé comptant.

Les versements d'intérêts nous empêchent de subventionner des programmes. L'argent qui pourrait venir en aide à des Canadiens sert plutôt à payer les intérêts sur notre dette. Les intérêts sur la dette représentent actuellement la plus grande dépense de bien des gouvernements. Les ressources que l'État pourrait consacrer à la santé, à l'éducation et aux infrastructures s'en trouvent donc diminuées. À mesure que nous continuons d'emprunter, notre dette s'accroît, les intérêts aussi, ce que nous laisse encore moins d'argent pour financer les programmes essentiels.

Que tirent les Canadiens de cette dette et de ces intérêts composés? Plus d'impôts et moins de services. Le service de la dette du Canada absorbe une bonne partie des recettes fiscales courantes, réduisant ainsi la capacité de tous les ordres de gouvernement de fournir les services sociaux essentiels. Les députés comprennent–ils maintenant pourquoi les Canadiens s'inquiètent?

● (1510)

Comment sommes–nous tombés dans ce pétrin? Notre avion vole à 30 000 pieds d'altitude, ses réservoirs sont vides, et quel membre de l'équipe d'avitaillement au sol nous a placés, par mégarde ou par ignorance, dans cette situation fâcheuse?

Justement, le personnel d'avitaillement au sol vient d'être promu et se retrouve aux commandes de l'appareil. N'est–ce pas réconfortant? Les responsables de ce beau gâchis se trouvent aux commandes. Entre–temps, c'est avec sérénité que le commandant Chrétien poursuit son périple en continuant d'endetter les contribuables canadiens. Fait ironique, c'est le gouvernement libéral Trudeau, dont faisait partie M. Chrétien qui fut d'ailleurs, à cette époque, ministre des Finances. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je rappelle aux députés qu'ils doivent, lorsqu'ils parlent d'un membre du Cabinet, donner le titre de la personne ou préciser son poste, dans ce cas–ci, le premier ministre ou le ministre des Finances, au lieu de mentionner son nom.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, paradoxalement, c'est le gouvernement libéral de M. Trudeau, dont l'actuel premier ministre a fait partie, notamment à titre de ministre des Finances, qui a le premier vendu aux Canadiens l'idée fausse qu'un État omniprésent pouvait résoudre tous leurs problèmes ou presque. Ce qu'il n'a jamais précisé, c'est qu'il faudrait pour cela absorber de lourds impôts et hypothéquer les générations futures.

Pendant plus d'un quart de siècle, les Canadiens ont été encouragés à compter de plus en plus sur leur gouvernement. Et c'est exactement ce qu'ils ont fait. Or, voici que les conséquences désastreuses de cette politique libérale menacent la prospérité même de notre société.

En tant que copilote et ancien membre de l'équipe d'avitaillement au sol, l'actuel ministre des Ressources humaines n'a pas su réformer les programmes sociaux de telle sorte qu'ils soient mieux ciblés et moins coûteux et c'est là un échec dont tous les Canadiens feront les frais sous la forme de hausses d'impôts.

S'il faut réduire la dette et le déficit, ce n'est pas pour nuire aux Canadiens, mais bien pour les aider, pour les délivrer des chaînes de l'insécurité dont les maillons sont faits du remboursement et du service de la dette. L'État providence croule sous le poids de son propre gaspillage, de sa propre inefficacité et de sa propre dépendance débilitante.

Une réforme en profondeur et un renouveau de notre filet de sécurité sociale s'imposent absolument si l'on veut maintenir notre grande qualité de vie, offrir des possibilités aux jeunes Canadiens plutôt que des obligations financières absolument impossibles à gérer et continuer d'aider les pauvres et les nécessiteux de notre société.

Le gouvernement entend continuer à emprunter des milliards de dollars chaque année. Des intérêts additionnels devront donc être versés pour les emprunts de chaque année et chaque dollar de plus en intérêts est un dollar de moins dans notre économie, un dollar qui aurait pu servir à donner de l'expansion à une entreprise, à profiter de possibilités commerciales ou à engager un Canadien sans emploi.

Imaginons seulement ce que les Canadiens auraient pu faire avec les 40 milliards de dollars au moins qui sont allés au service

de la dette l'an dernier seulement! Imaginons les soins de santé qu'on aurait pu payer ou les besoins fondamentaux des pauvres qu'on aurait pu combler! Imaginons l'éducation et la formation qu'on aurait pu avoir pour 40 milliards de dollars ou l'aide qu'on aurait pu accorder à nos personnes âgées qui vivent dans la pauvreté.

Le gouvernement ferait bien d'agir dès maintenant, avant que les intérêts sur la dette ne grugent de plus en plus chaque année notre régime de sécurité sociale. Il ferait bien de contenir ses dépenses. Il ferait bien de trouver des moyens vraiment efficaces d'offrir les services dont nous avons besoin et de nous laisser construire une société sûre pour nous–mêmes et nos enfants.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Calgary–Nord, qui, à mon avis, nous a présenté un bel exposé. Elle semble préoccupée par la recherche d'une personne à blâmer pour nos problèmes passés et peut–être aussi pour notre situation budgétaire actuelle.

Je fais remarquer que toutes les démocraties occidentales, tous les pays de l'OCDE, ont accru leur déficit pendant la période dont il est question ici. Il est évident que l'on ne peut pas reprocher au premier ministre actuel ou à notre parti les dettes des autres pays du monde.

Sérieusement, je ne pense pas qu'il soit juste de revenir en arrière pour étudier l'histoire. Je crois que nous, comme la population du Canada, voulons des solutions. Je suis étonné qu'un parti d'opposition n'ait pas de solutions à proposer. Tout ce que j'ai entendu ce sont des plaintes et des listes de problèmes. Aucune solution n'a été proposée.

• (1515)

Il y a certaines choses fondamentales sur lesquelles j'aimerais obtenir des précisions de la part de mes collègues réformistes, qui veulent, à toutes fins utiles, remettre les programmes sociaux aux provinces et leur donner des points d'impôt. Où cela mène–t–il? À la balkanisation du Canada? Et les normes dans le domaine de la santé et du travail? Qu'est–ce qui fait un pays?

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, il y avait beaucoup de questions dans cette intervention. Je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le député dit que le Canada n'est pas le seul pays à avoir accumulé une dette, que tous les autres l'ont fait. Il demande donc pourquoi nous nous en prenons aux libéraux. Je ne sais pas pour vous, monsieur le Président, mais votre mère était probablement comme la mienne. Elle avait l'habitude de me dire «si tous tes amis sautent d'un pont, est–ce que cela veut dire que tu dois le faire aussi?» Nous ne sommes pas responsables de la situation dans les autres pays. Les dirigeants de notre pays assument des responsabilités face à nous. On ne peut pas dire qu'ils se soient particulièrement bien occupés de nos intérêts à long terme.

Nos vis–à–vis demandent toujours à notre parti de leur fournir des solutions. Nous avons travaillé dur pour leur présenter des solutions et nous pourrons même leur présenter un budget en remplacement du leur, ce qui n'a encore jamais été fait par aucun parti d'opposition.

Je dirai au député que peut–être lui et son parti devraient–ils travailler un peu plus fort pour trouver des solutions, ou pour au moins présenter aux Canadiens quelque amorce de solution, notamment dans le cadre de la réforme de la politique sociale avec laquelle ils nous ont rebattu les oreilles pendant longtemps, mais dont nous n'avons rien vu.

Nos vis–à–vis doivent se rendre compte qu'en transférant des points d'impôt aux provinces pour qu'elles deviennent plus directement responsables des programmes sociaux, ces points prendraient de la valeur parallèlement à la croissance de l'assiette fiscale de chaque province. L'assiette fiscale, les économies provinciales et les provinces elles–mêmes sont en pleine croissance.

Dès que nous remettons des points d'impôt aux provinces, leur assiette fiscale potentielle s'élargit considérablement avec le temps. Elles peuvent envisager à plus long terme le financement de leurs programmes puisqu'elles ont des sources de recettes permanentes sur lesquelles elles peuvent davantage compter que lorsqu'elles doivent attendre les transferts fédéraux qui, nous l'avons vu, demeurent très incertains. Les provinces qui ont leur propre assiette fiscale sont beaucoup plus sûres d'elles—mon collègue économiste hoche la tête, ce doit donc être que j'ai raison—que si elles sont totalement dépendantes de ce que le gouvernement fédéral veut bien leur donner de temps à autre.

Le député dit craindre que si la fédération n'est pas fortement centralisée, ce qui a toujours été la vision des libéraux, ce sera la pagaïe la plus complète. Qu'il sache que 25 ans de mise en oeuvre de la vision centralisatrice nous ont menés assez près de cette pagaïe tant redoutée.

Il est évident que nous ne pouvons faire pire que de nous fier à ces administrations qui sont les plus proches de nous en tant qu'administrés. C'est là que notre voix compte le plus. Nous pouvons davantage influer sur elles que sur des administrations fédérales et centrales fort distantes. Si nous avions plus de poids au sein de nos gouvernements locaux et si nous pouvions les influencer davantage, nous serions dans une bien meilleure situation qu'aujourd'hui.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur notre motion demandant au gouvernement de donner suite aux exigences des Canadiens en comprimant les dépenses et en ne haussant pas les impôts.

Nous sommes actuellement aux prises avec l'un des plus grands problèmes qui menacent notre société et notre économie. Ce problème ne vient pas de l'extérieur, mais bien de l'intérieur de nos frontières. Ce n'est pas le déficit actif, mais bien la dette, cette accumulation massive de dépenses excessives qui existe depuis au moins deux décennies et qui menace notre société, notre économie et tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Quelle est l'ampleur de cette dette? Beaucoup de gens évaluent la dette fédérale à 550 milliards de dollars. Ils ne tiennent pas compte de la dette provinciale, qui se chiffre à 220 milliards de dollars, de la dette municipale, qui s'élève à plusieurs milliards de dollars, et du passif non capitalisé, comme le RPC, qui est de l'ordre de 500 milliards de dollars. Qu'est ce que cela veut dire? Cela veut dire que, si on additionne tous ces éléments, notre dette totalise plus de 1,2 billion de dollars. Cette dette ne cesse de

s'accroître et nous force à prélever de plus en plus d'argent sur le Trésor pour payer les intérêts.

• (1520)

Le gouvernement reçoit environ 120 milliards de dollars chaque année et en dépense environ 160 milliards, ce qui donne un déficit d'environ 40 milliards. Ce montant correspond exactement au montant que nous versons chaque année au titre des intérêts sur la dette. Le gouvernement dépense aussi 40 milliards au titre des services gouvernementaux et environ 80 milliards au titre des programmes sociaux.

À mesure que la dette s'accroît, les versements d'intérêts augmentent, et cet argent doit venir de l'une ou l'autre de deux sources, c'est-à-dire des hausses d'impôts ou une forte croissance économique. Et les hausses d'impôts doivent toucher ou les sociétés ou les particuliers.

Dans le cas des particuliers, les hausses d'impôts diminuent leur capacité de dépenser, ce qui a un effet néfaste sur l'économie. De la même façon, si les députés parlent aux dirigeants d'entreprise dans leurs circonscriptions, ils verront que les hausses d'impôts les empêchent d'embaucher plus de gens, de faire davantage de recherche et de développement et de prendre de l'expansion, ce qui a aussi un effet néfaste sur l'économie.

Les Canadiens ont envoyé un message clair à tous les députés de la Chambre: «Ne haussez pas les impôts. Mettez de l'ordre dans vos affaires financières et faites les réductions de dépenses nécessaires. Nos impôts sont déjà trop élevés.»

Le gouvernement a dit: «Nous réduirons les dépenses à 3 p. 100 du PIB.» Je vous dirai toutefois que c'est de la malhonnêteté intellectuelle. Cela provient des négociations de Maastricht où l'on s'est accordé pour dire que les montants réunis devraient équivaloir à 3 p. 100 de la dette nette. Non pas de la dette fédérale, mais de la dette accumulée au Canada, qui s'élève à plus de un billion de dollars.

Si nous approuvons ce que le gouvernement actuel se propose de faire, nous ajouterons au moins 100 milliards de dollars à la dette en trois ans, ce qui fera augmenter davantage le montant des frais d'intérêts que nous devons payer chaque année.

Même si nous équilibrons le budget, et nous devrions tenir compte de l'expérience de la Nouvelle-Zélande à cet égard, les frais d'intérêts ne changeront cependant pas à court terme, et ces dépenses continueront. Nous n'avons pas le choix. Si nous considérons la situation actuelle de la Nouvelle-Zélande, une dizaine d'années après sa crise économique, nous voyons que son économie est en pleine expansion et compte parmi les plus dynamiques et les plus positives au monde. Les Néo-Zélandais ont pris des mesures draconiennes parce qu'ils y ont été forcés pour remettre de l'ordre dans leurs affaires économiques.

Nous, au Canada, ne voulons pas nécessairement prendre les mesures que les Néo-Zélandais ont dû prendre. Nous ne voulons pas nous faire imposer une solution de l'extérieur par les institutions financières internationales. Nous aimerions voir mettre en oeuvre une solution conçue au Canada, qui effectue des compressions qui soient sensibles et judicieuses, sans frapper les citoyens les plus démunis de notre pays, afin d'épargner l'essentiel de nos programmes sociaux et de conserver l'économie que nous en sommes arrivés à connaître.

Notre rôle dans l'opposition ne consiste pas à critiquer sans cesse, comme le député de l'autre parti l'a dit tout à l'heure. Nous avons recommandé au gouvernement un programme constructif et précis quant à savoir où et comment effectuer les compressions nécessaires dans les dépenses publiques. Autrement dit, nous avons proposé des mesures de remplacement constructives, une chose que très peu de partis d'opposition ont faite dans toute l'histoire du Parlement.

Pour commencer, nos analystes financiers ont examiné les activités de l'État et y ont sabré 10 milliards de dollars. Ils ont ensuite décidé de faire des compressions budgétaires de 15 à 18 milliards de dollars dans les programmes sociaux. Le reste de l'argent qu'il nous faudrait pour équilibrer le budget proviendrait d'une croissance de 3 p. 100 de l'économie.

À propos de compression budgétaire, contrairement à ce qu'on a dit dans les médias, notre parti ne propose pas de sabrer aveuglément dans les dépenses, mais plutôt d'y effectuer des compressions constructives et soucieuses de préserver l'essentiel des programmes sociaux afin de réduire au minimum les effets négatifs qu'elles pourraient avoir pour les membres les plus défavorisés de notre société.

Il ne faut pas oublier que si nous n'effectuons pas maintenant ces changements nécessaires, tandis que nous connaissons une relance économique, nous aurons à le faire en temps de récession économique. Dans ces circonstances, ce sont les plus démunis qui seront le plus durement touchés.

• (1525)

Je le répète, notre groupe chargé des finances a proposé un plan très constructif et très précis pour comprimer les dépenses. Avant toute chose, la Chambre doit donner l'exemple. Nous disons donc que les compressions doivent débuter au sommet.

Tout d'abord, nous avons parlé de revoir le régime de pensions des députés et, à maintes reprises, nous avons présenté au gouvernement des moyens concrets pour le modifier.

Nous avons aussi préconisé une réduction de 15 p. 100 de nos budgets et l'élimination des excès dans les déplacements des députés. Soit dit en passant, chacun des députés pourrait faire beaucoup sur ce plan. À mon bureau, nous avons trouvé le moyen, en faisant les réservations à l'avance et en cherchant les aubaines, de réduire les frais de déplacement de 60 p. 100 par rapport à ceux du député moyen. Si nous en faisions tous autant, le contribuable réaliserait des économies considérables.

Les réformistes soutiennent également qu'il faut accorder la priorité au financement des éléments essentiels de l'action gouvernementale. Les soins de santé, l'éducation et l'ordre public doivent être au premier rang des priorités dans nos dépenses. Nous devons aussi éliminer les chevauchements entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui se traduirait par des économies de 3,5 milliards de dollars.

On pourrait par exemple éliminer la Loi sur les langues officielles, pour réaliser des économies de 310 millions de dollars, et supprimer le multiculturalisme officiel. Je signale au passage que cette politique est l'une de celles qui sèment le plus de

dissensions au Canada, car, au lieu de mettre l'accent sur ce qui nous unit, elle exalte nos différences.

En tant qu'immigrant très fier d'avoir pu venir vivre au Canada, je tiens à dire que ce pays a beaucoup à offrir à toutes sortes de gens différents. En fait, l'une de ses beautés, c'est qu'il est un des rares pays dans le monde à avoir réussi pacifiquement l'union et la fusion de plus de 160 groupes ethniques différents en un groupe relativement hétérogène. C'est quelque chose dont les Canadiens peuvent être fiers, quelque chose que notre nouveau gouverneur général a pris le soin de mentionner dans son discours inaugural et que j'ai été très heureux d'entendre.

Un autre aspect de notre plan financier consiste à supprimer les subventions de l'ordre de 3,7 milliards de dollars par année qui sont consenties aux entreprises et aux groupes d'intérêts spéciaux. Quand nous rencontrons des gens d'affaires dans nos localités, ils disent qu'ils ne veulent pas de subventions. Ils veulent une économie et un dollar stables, une main–d'oeuvre qualifiée et de bonnes informations sur les marchés d'exportation à exploiter.

J'encouragerais nos collègues qui font partie du Comité des affaires étrangères et le personnel des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international à être à l'écoute et à trouver des façons d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des marchés d'exportation d'une manière dynamique; nous nous ferons un plaisir de les épauler. Ces possibilités existent, et nous pouvons en tirer parti.

Les compressions que nous proposons s'échelonnent sur trois ans. Je le répète, nous n'avons pas prévu de nouveaux impôts.

Selon certaines études publiées récemment, les Canadiens ne seraient pas lourdement imposés. Encore une fois, j'estime que c'est là un exemple de malhonnêteté intellectuelle. Ces études ont porté sur un exemple d'imposition en pourcentage du PIB n'ayant absolument aucun rapport avec les répercussions sur chaque Canadien.

Ce qui est peut–être plus révélateur, c'est l'examen des effets sur Monsieur Tout–le–monde. En 1961, la famille canadienne moyenne payait 22 p. 100 de ses revenus en impôts, et son premier jour libre d'impôts était le 3 mai. En 1994, la famille canadienne moyenne a payé 46 p. 100 de ses revenus en impôts, et son premier jour libre d'impôts est passé au 16 juin, soit 44 jours plus tard. Nous payons effectivement plus d'impôts. En huit ans seulement, les impôts par famille ont augmenté de 3 500 $, cela, à cause de l'accroissement des dépenses gouvernementales.

Le gouvernement a recommandé et parlé vaguement de hausser les impôts sur l'essence, les droits de succession ainsi que les surtaxes des particuliers et des entreprises et d'imposer les gains de loterie, les prestations des régimes d'assurance dentaire et médicale, les REER, etc. La population et les députés de notre parti lui ont dit à maintes reprises de ne pas faire cela et l'ont prévenu qu'ils ne toléreraient pas cela.

Nous invitons le ministre des Finances à examiner très attentivement les propositions mûrement réfléchies et détaillées que notre groupe financier a élaborées et à en adopter le plus grand nombre possible. Nous nous ferons un plaisir de l'aider à mettre de l'ordre dans notre économie. Nous lui offrons notre aide.

• (1530)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui nous a parlé beaucoup des dépenses du fédéral. Je dois lui rappeler que cela fait longtemps que ça dure, et plus particulièrement depuis 1970 où le gouvernement libéral d'alors a décidé de centraliser à Ottawa à peu près tout dans le but de relancer l'économie, si on peut dire. À ce moment–là, le gouvernement a commencé à emprunter pour créer des emplois et améliorer l'économie. Cela a créé une certaine surchauffe de l'économie, ce qui a entraîné une inflation épouvantable.

Souvenez–vous des années 1970. Créant lui–même l'inflation, le gouvernement a été obligé, dans les années 1980, d'augmenter assez les taux d'intérêts pour diminuer l'inflation qui était épouvantable; elle était d'environ 10 p. 100 par année. Cela veut dire que de 1970 à 1980, le gouvernement a créé l'inflation, en 1980 il a augmenté les taux d'intérêt pour diminuer l'inflation, créant ainsi la récession. Et, en 1984, les conservateurs ont continué à dépenser selon les modèles mis en place par les libéraux, c'est–à–dire qu'ils avaient fait certains projets pour passer à travers cette récession des années 1980 à 1984.

De 1984 à 1990, le gouvernement fédéral conservateur a continué à dépenser comme les libéraux l'avaient fait au cours des années 1970 à 1980. Ils ont créé une autre inflation et en 1990, bien sûr, on remonte les taux d'intérêt pour créer une autre récession qui dure depuis déjà quatre ou cinq ans.

C'est assez simple à comprendre, cela veut dire que le gouvernement fédéral a été la cause de tous les problèmes du Canada. C'est clair et c'est précis. En trois minutes, j'essaie d'expliquer que la vraie cause de la dette c'est que c'est le gouvernement fédéral lui–même qui s'est ingéré dans des choses qui ne le regardaient pas. Il s'est ingéré dans l'économie, dans toutes sortes de choses.

Je suis d'accord en principe avec le député du Parti réformiste qui dit qu'il faut que le gouvernement fédéral sorte un peu et même beaucoup de cette ingérence qu'il fait vis–à–vis des provinces. Et, préalablement, la députée de Calgary–Nord du Parti réformiste disait la même chose. Il faut que le gouvernement sorte et décentralise dans le but justement de remettre de l'ordre dans le pays.

C'est pour cela que moi, personnellement, j'ai pris l'option de dire que le fédéralisme a nui énormément et a entraîné le Canada vers la faillite et c'est pour ces raisons–là que je demande et que nous demandons, nous du Québec, un pays souverain et une association économique avec le reste du Canada, que le Canada demeure une espèce de comité ou de conseil consultatif, une espèce de conseil qui gérera les affaires communes entre les régions, d'accord. Je demande au député quelques commentaires à cet égard.

[*Traduction*]

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je remercie le député des questions qu'il a posées.

Nous connaissons tous les origines de la dette et du déficit de notre pays, mais j'estime qu'au lieu de s'attarder au passé il vaut mieux regarder vers l'avenir dans l'intérêt de tous les Canadiens et de présenter une solution constructive pour tous. J'estime que c'est précisément ce que nous avons fait.

L'autre question soulevée par le député concerne la répartition des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je vais donner un exemple qui lui tient sans doute à coeur, la politique des langues officielles. Les députés réformistes, comme bien des gens d'un bout à l'autre du pays, y compris au Québec, sont d'avis que la politique des langues officielles du Canada a lamentablement échoué.

Nous croyons qu'il faut confier la responsabilité linguistique aux provinces. Chaque province devrait pouvoir décider quelle sera sa politique linguistique. Ce pourrait être le bilinguisme dans une région et l'unilinguisme dans une autre. Cette façon de faire ferait économiser des centaines de millions de dollars par année aux contribuables.

Enfin, la plus grave menace qui pèse sur nos programmes sociaux, c'est que le gouvernement continue de dépenser sans compter. Ce que nous essayons de faire, ce que nous devons faire dans l'intérêt des plus démunis, c'est forcer le gouvernement à maîtriser ses dépenses pour qu'il dispose des fonds nécessaires pour venir en aide à ceux–ci.

• (1535)

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat.

En écoutant les propos du Parti réformiste, notamment ceux du député qui vient de prendre la parole, je ne peux pas m'empêcher de me demander s'ils croient à un pays appelé le Canada, à un sentiment d'appartenance à une nation, à une société dans laquelle le secteur public et le secteur privé ont tous les deux un rôle à jouer, au genre de libéralisme qui a toujours assuré l'équilibre entre ces deux forces et, par–dessus tout, au sentiment de former un seul et même pays, qui s'étend d'un océan à l'autre, et non pas une courtepointe en patchwork.

Ce débat est pour nous une merveilleuse occasion de faire mieux connaître aux Canadiens et au Parti réformiste un certain nombre de mesures très concrètes que le gouvernement a prises pour contenir les dépenses et utiliser les deniers publics à bon escient.

[*Français*]

Si les députés d'en face prenaient la peine de regarder le budget déposé à la même époque l'an dernier par le ministre des Finances et d'additionner toutes les initiatives qui ont été prises depuis en matière de finances publiques, ils se rendraient compte que la motion passe un peu à côté de la question.

[*Traduction*]

Dans ce budget–là, nous avons fait un premier pas, je dis bien un premier pas, vers la réduction du déficit, qui est passé de 45,7 milliards de dollars à 39,7 milliards de dollars. Nous y sommes arrivés par une réduction des dépenses. À chaque dollar de recettes perçu correspondaient 5 $ de compressions.

Plus important encore, nous avons introduit bon nombre de politiques visant à stimuler la création d'emplois, ce à quoi l'économie a réagi admirablement. Depuis notre arrivée au pouvoir, au mois de novembre 1993, 413 000 emplois ont été créés au Canada. En ce qui me concerne plus spécialement, 13 400 emplois ont été créés dans la seule région de la capitale nationale, et ce, malgré les mesures de réduction des dépenses et les restrictions budgétaires du gouvernement. L'économie canadienne est actuellement la plus performante de tous les pays du G–7 et on s'attend à ce qu'il en soit encore ainsi l'année prochaine.

[*Français*]

Par souci de clarté et de concision, je me limiterai aux initiatives pilotées par mon collègue Marcel Massé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique.

[*Traduction*]

Ces initiatives qui s'inscrivent dans la stratégie globale de saine gestion des finances adoptée par le gouvernement contribueront fortement à la réalisation de nos objectifs économiques à long terme.

En arrivant au pouvoir, le gouvernement a constaté que, collectivement, nous étions appelés à opérer des changements d'une ampleur sans précédent. Les changements qui se produisent ici, dans d'autres pays et dans presque toutes les sphères de l'activité humaine annoncent une nouvelle ère universelle.

[*Français*]

Pour nous, il était évident que les vieilles méthodes employées pour s'attaquer aux problèmes et les résoudre ne suffisaient pas. Il était également évident qu'il fallait changer le rôle même que jouait le gouvernement si nous voulions qu'il puisse continuer à bien servir la population durant le siècle qui vient.

[*Traduction*]

Notre programme, en tant que gouvernement, est on ne peut plus clair: créer les conditions favorables au maintien de la croissance économique, faciliter la création d'entreprises et redonner du travail à nos concitoyens. Notre message est tout aussi clair: nous travaillons et continuerons de travailler à la maîtrise des dépenses gouvernementales.

En tant que pays, nous avons atteint un point de non–retour où il n'y a plus d'autres solutions de rechange. Le report des décisions difficiles qui s'imposent, cette année, ne ferait que rendre encore plus inévitable le besoin d'adopter par la suite des mesures plus spectaculaires et plus douloureuses.

• (1540)

Mon collègue, le ministre, et le caucus ministériel comprennent que toute tentative sérieuse pour réduire le déficit, en ce moment, mais surtout à long terme, exige une restructuration fondamentale de l'appareil gouvernemental. C'est exactement

ce que fait le ministre depuis un an en examinant précisément comment le gouvernement peut être restructuré de façon non seulement à dépenser moins, mais également à concentrer ses efforts sur ses principaux rôles et responsabilités.

Comme nous le savons tous, on va annoncer tous les détails dans le prochain budget. Cependant, le ministre examine des façons de mieux cibler les opérations gouvernementales, de les adapter davantage aux besoins des clients, de les rendre plus efficaces et plus rentables. En bref, il s'agit d'obtenir le genre de gouvernement que les Canadiens souhaitent à un prix qu'ils peuvent se permettre.

Il est tout à fait évident que les Canadiens comprennent nos intentions, sont d'accord avec nous là-dessus et appuient notre façon de procéder. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les résultats des élections partielles d'hier. Les électeurs de trois circonscriptions ont souscrit avec enthousiasme aux initiatives du gouvernement libéral pour créer des emplois et favoriser la croissance.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le premier ministre a demandé à M. Massé de prendre la direction d'un examen de tous les programmes, activités et dépenses des ministères. Cette initiative, connue sous le nom d'examen des programmes, couvrait environ 47 milliards de dollars en dépenses de programmes.

[*Traduction*]

Cet examen des programmes avait trois principaux objectifs. Il s'agissait tout d'abord de renforcer l'administration publique des programmes et des services fédéraux. Cet examen aboutira à un appareil gouvernemental plus petit et plus efficient qui offrira des programmes prioritaires aux Canadiens.

On voulait ensuite contribuer à la modernisation du fédéralisme canadien. Grâce à l'examen des programmes, on pourra veiller à ce que le gouvernement fédéral n'offre que les programmes et les services qu'il peut le mieux assurer.

Il était question enfin d'aider le gouvernement à respecter ses objectifs financiers. Les ministères fédéraux ont recommandé des réductions importantes des dépenses de programmes en fonction de leurs priorités. En général, les ministres ont proposé un éventail de modifications à apporter aux programmes, ainsi que des regroupements de programmes, et ces mesures devraient être mises en oeuvre à la suite de la présentation du budget pour 1995.

Ces modifications ont pour objet de s'assurer que les ministères n'assument que leurs responsabilités fondamentales. Les programmes et les services semblables sont regroupés dans un ministère pour maximiser l'efficience. Les mesures prises, ces derniers jours, au sujet du contrôle des pesticides en sont un bon exemple.

On supprime les chevauchements et le double emploi entre les ministères et les provinces. On se sert de nouvelles technologies pour réduire le coût de prestation des programmes, tout en augmentant les normes des services. Les programmes offrant des avantages économiques aux Canadiens et aux parties intéressées seront financés grâce au recouvrement des coûts et à l'imposition de droits d'utilisation.

[*Français*]

Chaque secteur de l'activité gouvernementale a été examiné, depuis les transports, l'agriculture, les pêches, jusqu'à l'énergie, les mines et les forêts, en passant par l'aide aux entreprises, l'immigration, etc. Presque tous les ministères fédéraux seront appelés à restructurer leurs programmes, de manière à se concentrer sur des secteurs qui ont une importance nationale ou internationale, qui sont dans l'intérêt général du pays. C'est là l'un des grands principes qui ont guidé l'examen des programmes.

[*Traduction*]

Les résultats de l'examen des programmes montreront clairement et nettement que le gouvernement fédéral a bien su faire face aux pressions qui s'exerçaient sur lui et qu'il a remis de l'ordre dans ses finances. La fonction publique sera considérablement réduite. Sa taille et ses fonctions correspondront aux rôles principaux que le gouvernement fédéral sera appelé à jouer, à l'issue de l'examen des programmes.

Les fonctionnaires de la région de la capitale nationale et de tout le pays connaissent actuellement et continueront de connaître une période difficile. Tous les députés de la région, dont le député d'Ottawa—Vanier, qui vient tout juste d'être élu, et moi, se sont engagés à faire en sorte que la réduction des effectifs dans la fonction publique se fasse de façon juste et ordonnée afin de perturber le moins possible les personnes touchées.

• (1545)

Les fonctionnaires de partout au pays entendent des histoires d'horreur concernant l'ampleur de la réduction des effectifs. Je tiens à dire clairement qu'il n'est pas question, ici, qu'un très grand nombre de fonctionnaires perdent leur emploi. Les compensations financières qui seront offertes seront justes et adéquates.

Nous ferons preuve de souplesse et d'imagination, dans notre approche. Le gouvernement utilisera tous les moyens dont il dispose pour que les employés touchés puissent acquérir de nouvelles compétences et que la transition vers leur nouvelle carrière soit aussi harmonieuse que possible.

Voici comment l'on procédera à l'issue de l'examen des programmes. Voici ce que l'on fera, par exemple, au ministère des Transports.

[*Français*]

Le ministre des Transports l'a répété à de nombreuses reprises: le système de transport du Canada est trop envahissant, les subventions créent des distorsions et plusieurs des composantes du système sont en piètre santé. À la suite de l'examen des programmes, Transports Canada ne sera plus propriétaire de grandes parties du système. Il ne les exploitera plus et il ne les subventionnera plus. Il s'en tiendra plutôt à ses responsabilités fondamentales en matière d'orientation et de réglementation en vue d'assurer la sécurité du système de transport.

[*Traduction*]

Des principes liés à la discipline financière et au commerce régiront la bonne marche des services de transport, les coûts seront réduits, la surcapacité sera éliminée et les règlements seront simplifiés.

Voici un autre exemple. Au ministère de l'Industrie, le ministre a annoncé la fin des subventions aux grosses entreprises. Je suis également heureuse d'entendre que le Parti réformiste appuie cette initiative du gouvernement.

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Néanmoins, le gouvernement fédéral continuera de jouer un rôle important pour créer un climat permettant aux entreprises d'investir, d'innover et de conquérir des marchés.

C'est là le genre d'améliorations raisonnables et sérieuses qui auront lieu dans toute l'administration publique à la suite de l'examen des programmes.

[*Français*]

J'aimerais maintenant porter à l'attention des députés d'en face la tâche entreprise par le ministre sous une autre forme connexe afin d'améliorer l'efficacité de la fédération en réduisant les chevauchements et le double emploi entre les administrations gouvernementales.

[*Traduction*]

Les députés se rappelleront que, lors de la rencontre des premiers ministres en décembre 1993, très peu de temps après l'élection de notre gouvernement, ils se sont entendus pour continuer de s'attaquer à des questions précises et aux secteurs de responsabilité ou de compétence partagée où les chevauchements et le double emploi pourraient être grandement réduits ou carrément supprimés. Six mois plus tard, au moyen d'ententes bilatérales, les deux territoires et huit provinces, auxquelles se joindra une autre, ont signé des plans d'action et fixé des échéanciers à la conclusion de leurs travaux pour supprimer les chevauchements et le double emploi.

[*Français*]

Pour bien comprendre le genre d'améliorations dont on parle ici, prenons l'exemple des usines de pâtes et papiers. Elles ont à faire face aux inspecteurs de trois ordres de gouvernement: le fédéral, le provincial et le municipal. Nous avons convenu que, dorénavant, un seul inspecteur suffirait.

[*Traduction*]

Il s'agit là d'un exemple des activités raisonnables et sérieuses qui résulteront des plus de 50 plans d'action qui ont été signés jusqu'à maintenant par le gouvernement fédéral et les provinces. Ces travaux se poursuivront. D'autres plans d'action suivront dans les mois et les années qui viennent, à mesure que nous continuerons de trouver des moyens d'accroître l'efficacité de la fédération.

Il importe de souligner que la réduction des chevauchements et du double emploi ne se traduit pas uniquement par des économies, mais également par une chose aussi importante, sinon plus, à savoir une intervention moindre du gouvernement auprès des particuliers et des entreprises et des secteurs d'activité plus rationnels et plus compréhensibles. Ce n'est pas un changement négligeable.

● (1550)

En plus de ces deux initiatives, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique a également examiné le rôle, les attributions, la taille et le coût de plus de 400 organismes, conseils, commissions et conseils consultatifs fédéraux.

[*Français*]

On a demandé aux ministres de passer en revue les divers organismes de leur portefeuille respectif, dans l'optique d'une simplification de l'appareil gouvernemental, par l'abolition des organisations devenues inutiles ou inactives et la rationalisation des autres.

[*Traduction*]

Aucun objectif précis n'avait été fixé au début de cette étude sur les conseils et les commissions. Celle–ci devait plutôt mener à des changements pratiques qui amélioreraient le fonctionnement du gouvernement. Je dirais que nous avons adopté la même approche à l'égard de la fonction publique. Nous n'avons ni fixé un objectif précis en chiffres, ni choisi une démarche radicale. Nous avons plutôt cherché à déterminer ce qui favoriserait un meilleur fonctionnement du gouvernement.

Pour en revenir aux conseils et commissions, les résultats de la première phase de l'examen ont déjà été soumis à la Chambre. Ils ont pris la forme du projet de loi C–65, une loi qui permettra au gouvernement d'éliminer ou de rationaliser 22 organismes et organes consultatifs et, ce faisant, d'éliminer aussi 150 postes comblés par des nominations du gouverneur en conseil. En termes concrets, ces mesures généreront des économies d'environ 1,5 million de dollars par année pour les contribuables.

Ce n'est là qu'une étape du processus. Le ministre présentera plus tard à la Chambre un deuxième projet de loi omnibus qui parachèvera le travail et c'est à ce moment que des centaines de postes additionnels seront éliminés, ce qui devrait générer des économies d'environ 10 millions de dollars approximativement.

Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, la semaine dernière, le gouvernement veut s'assurer que les organismes fédéraux demeurent pertinents et servent les Canadiens aussi efficacement que possible, mais il veut aussi prendre des mesures logiques et pratiques pour éliminer tous les chevauchements et le double emploi et simplifier le fonctionnement du gouvernement autant que faire se peut.

[*Français*]

Je viens de vous décrire trois volets très impressionnants de la démarche globale qu'a adoptée le gouvernement à l'égard de la responsabilité fiscale. Il est essentiel, à mon avis, que les députés d'en face le comprennent bien et conviennent que ces initiatives, comme toutes les autres qui ont été prises par le gouvernement, ont été prises de façon réfléchie, rationnelle et ordonnée.

[*Traduction*]

Les propositions de réduire les dépenses de façon irréfléchie et aveugle ne donneront rien dans le contexte actuel. De telles propositions sont naïves et font du tort non seulement à l'économie mais aux gens de ce pays. Protéger les personnes vulnérables est une responsabilité essentielle du gouvernement et nous y sommes profondément engagés.

Nous devons cependant être justes envers les contribuables. Ce qui veut dire que nous devons éliminer les abus, mettre fin à l'utilisation inconsidérée de l'argent des contribuables, supprimer les activités improductives, réduire la taille du gouvernement dans les secteurs où c'est possible, et nous assurer que le gouvernement est à la hauteur de nos moyens mais qu'il répond aussi aux besoins réels des citoyens et de la nation.

Monsieur le Président, je suis sûre que vous serez d'accord avec moi pour dire que la série d'initiatives prises par le gouvernement satisfait aux objectifs de justice, qu'elle élimine les dépenses inutiles et nous permet de mieux assurer, ensemble, un avenir meilleur aux Canadiens.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, la députée a parlé des réductions proposées du nombre de nominations par décret et elle a mentionné un chiffre. Il est intéressant de remarquer que le projet de loi C–51, que la Chambre étudiait avant Noël, ajoute des postes à pourvoir par décret, de même que le projet de loi C–61, qui a été adopté hier en deuxième lecture.

• (1555)

J'aimerais que la députée nous dise si le chiffre qu'elle citait comprend ces nouvelles possibilités de nominations ou si c'est un autre exemple de langue de bois de la part du gouvernement?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Elle me donne l'occasion de dire que le monde ne reste pas immobile, pas plus que le gouvernement.

Peut–être que le député veut suggérer qu'il n'y a pas de nouveaux besoins, alors que le gouvernement, comme n'importe quel gouvernement, a besoin des sages conseils de Canadiens qui ont des connaissances particulières, des compétences spéciales en matière de fonctionnement des programmes fédéraux. Il est donc logique d'ouvrir de nouvelles voies de communication qui nous permettront de recevoir les conseils de Canadiens capables de nous tenir informés et conscients des sujets plus larges que ceux que nous abordons à la Chambre des communes. Nous sommes heureux de leur contribution à l'avenir de ce pays. Cependant, parallèlement, nous ne voulons pas continuer à nommer des gens à certains postes pour le plaisir de la chose.

Comme je l'ai dit, nous avons un processus en plusieurs étapes pour supprimer les postes qui n'ont plus d'utilité et éliminer les organismes qui ne contribuent plus valablement au travail essentiel du gouvernement.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, la députée parle encore une fois de protéger les personnes vulnérables. Selon moi, les libéraux essaient de protéger les plus vulnérables avec des contes de fées.

La différence entre l'approche libérale et l'approche réformiste, c'est que les réformistes préconisent des mesures pragmatiques qui garantiront la protection des plus vulnérables de notre société.

Le gouvernement libéral, selon ses propres projets, empruntera au cours de sa vie plus d'argent qu'on n'en a jamais emprunté pour payer les intérêts sur la dette, et plus d'argent, en tenant compte de l'inflation, qu'on n'en a emprunté pour financer toute la Seconde Guerre mondiale. Comment diable va–t–on trouver l'argent pour protéger les plus vulnérables?

Selon moi, les libéraux essaient simplement de se protéger par des euphémismes ou des contes de fées au lieu de prendre des moyens pratiques et de faire ce qu'il faut pour protéger les personnes vulnérables de notre société.

Mme Catterall: Monsieur le Président, les réformistes tiennent souvent ce genre de discours quand il n'est question de rien de précis, mais ils proposent des programmes et des compressions dont les victimes seraient des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées de notre pays. Voilà ce que ferait leur programme.

Pour la première fois en 20 ans, le gouvernement va renverser cette tendance dont parlait le député qui fait que la dette et les intérêts sur la dette augmentent et que notre avenir est de plus en plus hypothéqué. Pour la première fois, le Canada et la Chambre des communes verront le gouvernement passer à l'action plutôt que de faire des promesses.

Le Canada n'est pas prêt à sacrifier, au profit de nos intérêts économiques à court terme, ceux qui ont davantage besoin qu'on défende leurs intérêts, qui ont le plus besoin d'une chance de mettre à profit leurs compétences et leurs talents et de moyens de contribuer pleinement à l'économie canadienne et à notre société.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, j'ai eu plusieurs fois l'occasion, tant au Comité des finances qu'ailleurs, de dire aux témoins la vérité sur les compressions budgétaires que notre parti recommande en ce qui concerne l'assistance sociale. Il est absolument faux que nous ne protégerions pas les membres de la société qui sont véritablement dans le besoin.

L'OCDE, organisme international très respecté dont le Canada, qui en est membre à part entière, doit approuver les rapports, a dit que notre pays était un exemple remarquable de générosité excessive à l'égard des assistés sociaux.

• (1600)

Contrairement à ce qui a été dit et répété à satiété ici même, nous ne proposons pas de nous en prendre aux pauvres de ce monde. Nous proposons de cibler toutes les dépenses excessives. C'est ça la vérité. Le reste n'est que calomnie.

Mme Catterall: Monsieur le Président, lorsque j'écoute des députés réformistes parler, je me demande parfois s'ils connaissent des vrais pauvres, des personnes vulnérables, s'ils connaissent des femmes comme celles qui, dans ma circonscription, vivent dans des logements subventionnés, touchent le salaire minimum, essayent de faire vivre leur famille avec parfois l'assistance sociale comme tout revenu, et font ce qu'elles peuvent pour élever décemment leurs enfants avec moins de 12 000 $ par an.

J'en connais beaucoup. Je me ferai un plaisir d'emmener le député faire un tour dans ma circonscription; il pourra ainsi constater de ses propres yeux que ces personnes travaillent vraiment très fort et il pourra se rendre compte de ce dont elles ont besoin pour que leurs rêves deviennent réalité pour elles et pour leurs enfants.

Il convient de rappeler au député et à ses collègues du Parti réformiste ce que coûte la pauvreté. Réduire la dette et le déficit dépend en fait de notre succès à éliminer la pauvreté. La pauvreté coûte très cher. Dans ce pays, un enfant sur cinq est pauvre. Cet enfant a quatre fois plus de chances d'être gravement malade qu'un enfant qui n'est pas pauvre. Cela signifie qu'à lui seul cet enfant, parce qu'il est pauvre, va coûter au système de soins de santé plus cher que les quatre autres qui ne le sont pas. Nous n'arriverons pas à faire diminuer la dette et le déficit tant que nos concitoyens seront pauvres.

Les enfants pauvres ont quatre fois plus de chances d'abandonner l'école. À 15 ans, ils sont dans la rue, et cinq ans plus tard, ils n'ont toujours pas travaillé, ils vivent dans la pauvreté, ils perpétuent le cycle vicieux de la pauvreté. Cela nous coûte cher. Lorsque des enfants pauvres abandonnent l'école, nous en payons le prix en vies gâchées et en productivité perdue.

Nous ne pouvons nous attaquer au problème de la dette et du déficit sans nous attaquer au problème de la pauvreté qui nous coûte tellement cher chaque jour.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je prendrai tout le temps qui m'est alloué.

Je devrais commencer par répondre à la dernière intervention et à celles qui l'ont précédée. Il n'est dit nulle part que nous ne nous occuperons pas des plus démunis. Ce dont nous parlons, c'est d'un plan complet, c'est d'avoir un plan. La gestion économique dont parle le député, ce mode de gestion qui fera s'alourdir le fardeau de la dette de 100 milliards de dollars en trois ans, ce n'est pas de la gestion, c'est du suicide. Cela va faire souffrir les démunis et c'est ça, plus que n'importe quelle de nos mesures, qui va nuire à ces programmes.

Le chauffeur de taxi qui m'a conduit hier soir me disait qu'il avait tout entendu. «Qu'importe l'issue des élections; c'est tout du pareil au même. Ces gens–là se font élire, mais ils ne changent rien à rien. Ils n'ont pas de plan. Ils ne sont pas dévoués. Le coeur n'y est pas. C'est toujours la même histoire».

Malgré toutes ces paroles en l'air sur les pauvres et ces sanglots de violons, les libéraux n'ont quand même pas de plan. C'est du vent, pas du solide. Ce ne sont encore que des mots creux, j'en conviens avec le chauffeur de taxi.

J'ai entendu un autre intervenant qualifier ces mesures de simplistes. Laissez–moi vous dire que les électeurs optent pour la simplicité de temps en temps. Ils veulent qu'on leur présente un plan compréhensible, non pas un tas de termes juridiques ambigus, pas des «un bon jour, on va maîtriser d'une façon ou d'une autre le problème de la dette et du déficit». Ils veulent qu'on s'y attaque dès maintenant, tout de suite, et ça presse. C'est cela que nous voulons dire.

J'en reviens aux raisons qui m'ont amené ici. Il nous arrive tous de nous demander ce que nous sommes venus faire ici. La raison est simple: le gouvernement n'écoutait pas. On avait affaire à une démarche descendante, et il y avait du gaspillage. Nous le savions et cela nous dégoûtait tous.

• (1605)

Peu importe dans le fond quel parti est porté au pouvoir, se disait–on, et je commence à le croire. Peu importe si le régime est conservateur ou libéral, c'est du pareil au même.

On envoie des gens de chez nous nous représenter, et ces bonnes gens reviennent tout à coup nous dire où est, selon le parti, notre intérêt. Le parti veut nous dicter notre conduite. On est tellement attaché à ce processus antidémocratique axé sur le parti ici.

La pire journée que j'aie passée dans cette enceinte est sans contredit le 22 février dernier. Ce jour–là, j'aurais voulu porter un brassard noir. Le ministre des Finances nous a alors livré un budget, ou quelque chose du genre, dans lequel il n'a pas accordé la moindre attention à ce qu'on lui disait depuis 1984. Il n'a fait aucune allusion à la dette, au déficit ou aux avertissements de nos créanciers étrangers. Il n'a tenu compte d'aucun problème.

Les ministériels ont dit: «Nous n'avons pas eu le temps. Nous formons le gouvernement depuis à peine trois mois.» Ils auraient dû avoir un programme bien avant le déclenchement des élections.

Ce jour–là, nous avons tous été découragés et nous avons déclaré: «Cela ne se répétera pas.» Nous avons annoncé notre budget. Nous avons promis de le faire paraître avant un autre budget du ministre des Finances. Vous aurez une chance de comparer.

Je défie. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle simplement aux députés qu'ils doivent adresser toutes leurs interventions au fauteuil. Essentiellement, quand on utilise le terme «vous», on l'adresse au fauteuil et je doute qu'on le fasse vraiment dans ce but. Je demande aux députés d'en tenir compte.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je défie le gouvernement, notre premier ministre et notre ministre des Finances de se présenter à la télévision nationale avec le chef de notre parti et notre porte–parole en matière de finances pour discuter et comparer les deux budgets, celui du ministre des Finances et celui que nous allons présenter. Je les mets au défi de

comparer les deux documents devant les Canadiens. C'est ce qu'on doit pourtant faire.

Revenons aux causes de notre problème. J'ai entendu bien des discours à la Chambre aujourd'hui. Par contre, je n'ai pas entendu beaucoup de gens qui saisissent vraiment le problème ou qui seraient en mesure de l'expliquer à ceux qui comptent vraiment, soit aux contribuables.

Bien sûr, en 1945, nous avions beau jeu. L'Europe était en ruine. L'Asie aussi était en ruine, mais notre économie continuait de croître. Libres de toute concurrence, nous avons découvert la belle vie. En 1965, nous étions au milieu d'une grande expérience sociale à l'origine même des programmes sociaux qui sont actuellement menacés par le grave problème auquel nous sommes confrontés.

Nous avons autorisé le gouvernement à remplacer la famille. Nous l'avons autorisé à agir à la place des gens, en disant: «Le gouvernement va s'occuper de nous. Nous mènerons la belle vie. Nous n'aurons plus de problèmes.»

Par la suite, l'autre moitié du monde a rebâti son économie et a commencé à nous faire concurrence. Nous nous sommes alors retrouvés à court d'argent. Nous avions mis sur pied un système que nous n'avions plus les moyens de financer; il a donc fallu emprunter.

Nous avons toujours continué de contracter des emprunts. Naturellement, les députés savent où cela nous a menés. Nous traversons actuellement une crise. En 1984, nous avons dit: «Il faut changer de gouvernement.» Partout au pays, les gens affirmaient: «Il faut changer de gouvernement.» Sauf dans les circonscriptions à grande tradition libérale, les libéraux ont été littéralement anéantis.

On croyait alors que le gouvernement réglerait rapidement la dette de 289 milliards de dollars. En 1988, la dette avait atteint plus de 390 milliards de dollars, mais on nous a dit: «On a manqué de temps. La situation était pire que ce à quoi nous nous attendions, etc.» Cependant, nous ne croyions plus à ce genre d'analyse. Puis, est né notre parti.

• (1610)

En 1993, notre dette était de 489 milliards de dollars et les libéraux nous promettaient de mettre au point un plan. Et ils l'ont fait mais, entre le 25 octobre 1993 et la présentation du budget, ce mois–ci, la dette sera passée de 489 milliards à 550 milliards de dollars. Elle se sera alourdie de 61 milliards de dollars. C'est absolument inacceptable. Les Canadiens ne peuvent pas accepter cela. Ils exigent qu'on fasse quelque chose.

Il ne suffit pas de dire qu'on la laissera s'alourdir d'une centaine de milliards puis qu'on va s'organiser pour la contenir, à un moment donné. Ce n'est pas suffisant. Par conséquent, on a précipité la crise en question. Le dollar est un bon indicateur. Il valait 80c. américains il y a un an environ. Regardez où il en est aujourd'hui et comment il dégringole. Nous savons certes où en étaient alors les taux d'intérêt et où ils en sont maintenant. Ce ne sont là que des symptômes nous avertissant que nous ferions bien d'agir et cela, au plus tôt.

Cette dette est certainement la plus grande menace à peser sur nos programmes sociaux et c'est pourquoi il nous faut nous en occuper. Il faut nous efforcer de convaincre le gouvernement de s'y attaquer.

Je me réjouis de voir que les propos ambigus que nous avons entendus aujourd'hui n'étaient pas proférés par le ministre des Finances ni par des membres du Comité des finances. Espérons qu'ils comprennent mieux la situation.

Nous allons perdre les pensions, l'assurance–chômage, les programmes sociaux et l'éducation. Toutes ces choses sont menacées, mais non pas à cause d'un parti ou parce que des députés adoptent la position dure. Ils ont appris cela il y a un an et ils n'ont pas cessé de le dire depuis. Nous allons perdre ces programmes à cause de la dette et du service de la dette. Qu'arrivera–t–il ensuite?

Eh bien, ce sera l'intervention étrangère. Nous devrions en parler. Nous devrions examiner ce qui vient d'arriver au Mexique. Le Mexique a probablement perdu sa souveraineté pour une cinquantaine d'années. Le Canada veut–il perdre sa souveraineté? Veut–il abandonner son droit de regard sur l'eau? Il nous faut considérer toutes ces choses. Notre souveraineté est menacée par cette dette et par le déficit.

Que proposent nos bons collègues d'en face? Ma foi, ils ont lancé des ballons d'essai. Ils ont parlé de hausser le prix de l'essence de 1,5c. le litre. Cela devrait toucher tout le monde, y compris les familles pauvres qui ont du mal à joindre les deux bouts. Cela touchera tout le monde. C'est une proposition du Comité des finances.

Imposer les REER, ça c'est bon. Nous encourageons les gens à pourvoir à leurs besoins, et nous allons soudain imposer un régime qui leur permet de le faire. Imposer les régimes d'assurance–soins médicaux et d'assurance–soins dentaires. Imposer des surtaxes sur les revenus. Transformer la TPS en TVA. Allons–nous modifier cette taxe? Jusqu'où grimpera–t–elle? Beaucoup prédisent qu'elle passera à 12 p. 100, et peut–être plus probablement à 15 p. 100. Cette mesure frapperait tout le monde, seulement les riches dont on nous parle si souvent.

Que dire d'une taxe sur les hydrocarbures? Appelez–la comme vous voulez, je ne pense pas qu'on ait déjà renoncé à ce projet. Si l'on veut promouvoir l'unité dans ce pays, je pense qu'on ferait mieux de renoncer à cette taxe une fois pour toutes.

Quelles sont les solutions? Il doit bien y avoir une lueur au bout du tunnel. Il le faut. Le chauffeur de taxi dont nous avons parlé doit savoir qu'il existe une solution. Il ne peut pas simplement dire qu'il n'y a pas d'espoir, qu'il déteste les politiciens et la politique, qu'il n'en a rien à faire. Dans deux circonscriptions, seulement 30 p. 100 des électeurs ont voté. C'est une honte. Cela reflète bien l'exaspération des gens qui se disent que cela n'a plus d'importance, que les politiciens sont tous les mêmes, qu'ils ne s'occupent pas des vrais problèmes. Ce n'est pas de la gestion budgétaire. C'est tout simplement une absence de gestion.

Les marchés monétaires nous disent très clairement de mettre de l'ordre dans nos affaires budgétaires. Ils nous le disent par le truchement du cours du dollar et de la fluctuation des taux d'intérêt. Ils nous disent de réduire les dépenses, de ne pas

augmenter les impôts, de faire tout ce qui peut stimuler l'économie du pays, mais de faire quelque chose.

La population nous dit bien des choses elle aussi. Or, voyez les messages qu'on lui adresse. Voici la déclaration qu'on pouvait lire dans le *Vancouver Sun* du 11 février, de la part du ministre du Revenu: «Le Canadiens peuvent protester tant qu'ils veulent, ils ne feront pas changer la teneur définitive du prochain budget fédéral.» Ils disaient qu'ils allaient écouter la base, et voilà quelqu'un qui dit: «Protestez tant que vous voudrez, Canadiens, nous n'allons pas changer d'avis. Nous n'allons pas faire attention à ce que vous dites.»

• (1615)

Nous pourrions simplement demander au député de Transcona quel message lui ont donné les citoyens à Winnipeg, l'autre jour, lorsqu'ils l'ont chassé de la tribune. Quel message essayaient–ils de transmettre? Quel était le message, hier? Quel était–il à Toronto? À Vancouver? À Halifax?

Le message est que le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires et réduire les dépenses. On répond favorablement: «Oui, nous allons le faire.» Nous connaissons le refrain, car nous l'entendons depuis des années, mais rien ne se passe. Le public dit au gouvernement de comprimer les dépenses, d'arrêter de prêter l'oreille aux groupes d'intérêts et de mettre un terme au gaspillage.

Je signale à la députée qui a parlé de la question que j'ai frappé à des portes dans les quartiers pauvres de Montréal. Ce qu'on m'a dit partout? «Éliminez le Sénat. Arrêtez ce gaspillage. C'est une honte.» J'aurais dû parler plutôt de «l'autre endroit». On nous demande de l'abolir ou de le changer parce qu'il ne donne rien.

Autre question, les pensions des députés. On nous demande d'avoir le courage de donner l'exemple, d'agir au lieu de rester là à faire des promesses. Depuis 15 ou 16 mois que nous parlons d'agir, on veut que nous passions à l'action. Nous ne pouvons demander un effort aux citoyens sans faire quelque chose ici même.

Les Canadiens nous demandent d'abolir les petits privilèges, de nous occuper de la TPS que les libéraux avaient promis de modifier. Qu'en est–il des déplacements à l'étranger, des membres des associations parlementaires qui partent presque toutes les semaines à l'étranger et qui se font accompagner par leur femme aux frais de la princesse? Cela touche une corde sensible. Personne ne veut en parler parce qu'on peut s'en tirer à bon compte avec cela. C'est un des avantages accordés aux députés pour compenser leur salaire qui est si bas.

Qu'on essaie donc de dire à ces pauvres gens dont a parlé le ministre que les députés ne sont pas bien payés. Qu'en est–il des huit ou neuf niveaux de gestion comparativement à ce qui se fait dans le secteur privé? L'entreprise privée a trouvé la bonne formule depuis belle lurette. En effet, elle n'a que deux ou trois niveaux de gestion. Je mets quiconque au défi à la Chambre de demander aux grandes entreprises combien de niveaux de gestion elles ont. Elles n'en ont que deux ou trois, alors qu'il y en a huit ou neuf ici qui se protègent et ne seront pas touchés par les réductions. Quelques têtes sauteront au sommet, mais ce sera tout.

Passons à l'autre forme de gaspillage qui se pratique ici. Nous passons tous par le rez–de–chaussée de l'Édifice de la Confédération. Qui ne s'est jamais demandé pourquoi il y avait une pièce de marbre à sept pieds dans les airs dans les rénovations de cet édifice? Ne sait–on pas combien coûte le marbre? Pourquoi cette pièce est–elle là? Est–ce parce que les bureaucrates ne sont pas habitués à économiser?

Il y a beaucoup de gaspillage au Parlement. Parlons–en de ce gaspillage. Il faut cesser de gaspiller, comme le demandent les contribuables. Ceux–ci veulent que nous mettions fin au gaspillage. Le public ne fait plus confiance au gouvernement et aux politiciens. Il veut que nous diminuions les dépenses et n'augmentions pas les impôts. C'est le message qu'on entend partout.

Et ce n'est pas seulement au Canada. C'est un message qu'on entend partout dans tous les pays démocratiques du monde. Partout, on lance le même message. Nous pouvons tirer des leçons de ce message. Les exemples ne manquent pas et les gens exigent des résultats. Les gens ont finalement pris les choses en main.

Qu'arriverait–il si nous avions un gouvernement vraiment à l'écoute de la population, qui apporterait les essentielles réductions massives, qui mettrait fin à tout le gaspillage? Nous regagnerions la confiance de la population, des entreprises, des investisseurs internationaux, et nous créerions des emplois. L'économie se remettrait à croître. Les revenus des particuliers et les recettes fiscales augmenteraient. C'est alors que nous pourrions nous attaquer au vrai problème qu'est l'énorme dette nationale.

• (1620)

Mais surtout, pour regagner la confiance de la population canadienne, nous devons adopter une mesure législative, une loi sur la protection du contribuable qui limitera les dépenses gouvernementales afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. Nous ne devons plus laisser un gouvernement faire cela à la population canadienne. Nous avons eu 30 ans de ce régime, et il faut que cela cesse.

Voyons ce qui pourrait arriver en l'occurrence. Les députés d'en face ont formulé bien des hypothèses, alors permettez–moi de faire de même pour un instant. Voyons tout d'abord les anciens partis. Commençons par le Parti conservateur. Si nous voulons examiner le cas des conservateurs, il y a trois ouvrages qui pourraient nous être utiles. Je recommande tout d'abord la lecture de *Beyond the Law. On the Take* pourrait être une autre lecture intéressante, et l'ouvrage de Diane Francis intitulé *Underground Nation* pourrait aussi nous aider à découvrir ce qui s'est produit à cause des impôts supplémentaires. Voilà qui résume assez bien la situation des conservateurs. J'imagine que les résultats d'hier soir ont corroboré cela.

Que dire des libéraux? Ce sont eux qui ont tout amorcé. Évidemment, ils sont encore sereins et heureux; ils se disent qu'ils peuvent peut–être se tirer de ce pétrin et que tout devrait se régler et bien aller.

Évidemment, il y a ensuite le NPD, mais comme l'utopie socialiste n'a jamais fonctionné nulle part dans le monde, nous pouvons oublier cela.

Nous savons que le Parti réformiste doit être différent. Actuellement, il y a opposition entre la population et l'élite. Qui forme l'élite? Nous en avons déjà beaucoup parlé. Il s'agit de certains médias nationaux, bien entendu des anciens partis politiques, de hauts fonctionnaires, souvent de grandes entreprises, de banques; ceux–là font tous partie de l'élite.

Que dit la population à ce sujet? Elle dit ceci: «Nous ne tolérerons plus cela. Si vous continuez de dépenser, vous paierez pour.» Le message devrait être très clair. Il faut que tous les députés soient conscients du pouvoir du peuple, mais il est évident que ce n'est pas le cas. Le dernier message remonte au référendum. Tous les membres de l'élite ont invité les Canadiens à voter oui, car c'était censé être bon pour eux. Pourtant, les Canadiens ont dit non après s'être bien renseignés sur la question. On ne les a pas très bien entendus, cependant.

En 1993, nous avons eu droit à un autre message. Nous savons ce qui est arrivé. Où faut–il regarder alors? Pour ce qui est des députés, les gens réclament une réduction de leur nombre, alors que le gouvernement veut l'augmenter. En ce qui a trait aux pensions, les Canadiens veulent qu'on les élimine et le gouvernement souhaite les modifier. Dans le cas du Sénat, les Canadiens prônent son abolition, alors que le gouvernement entend plutôt continuer d'y nommer des gens. Qu'en est–il des REER? Les Canadiens disent qu'il faut augmenter les limites permises et encourager les gens à contribuer, alors que le gouvernement envisage de les imposer. Et les emplois dans tout cela? Les Canadiens veulent qu'il reste plus d'argent entre les mains des gens, mais le gouvernement affirme qu'il va mettre sur pied l'infrastructure, ainsi qu'accroître la bureaucratie, et qu'il est encore en mesure de s'occuper des Canadiens.

En conclusion, je voudrais citer les paroles de Terry Moore, un annonceur radiophonique de Calgary:

> Nous en avons assez. Vous devez prendre en main la situation et vous attaquer à la dette et au déficit au Canada. Cessez, pour des motifs politiques, de jouer avec notre avenir, celui de nos enfants, de nos petits–enfants, ainsi que de nos arrière–petits–enfants. . . car si vous ne vous ressaisissez pas, notre pays va s'effondrer.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député. Je pense qu'il est juste, en résumé, de dire que le Parti réformiste va continuer de soulever de fausses craintes, de lancer des rumeurs, de faire des insinuations et d'encourager des révoltes fiscales, ainsi que d'affirmer qu'il va améliorer beaucoup les choses.

Il est important de se rappeler que le Parti réformiste ne va pas au fond des choses. Les réformistes n'ont toujours pas expliqué aux Canadiens comment ils vont réaliser des compressions de 15 milliards de dollars dans les programmes sociaux. Ils n'ont exposé aucune initiative portant précisément sur les programmes sociaux. Ils n'ont pas dit la vérité aux Canadiens à propos de ce qu'ils ont vraiment préparé pour le Canada.

• (1625)

Nous disposons d'une source à laquelle puiser pour savoir ce que le Parti réformiste nous réserve. Je vais donner un exemple. On trouve cela dans son rapport minoritaire qui figure dans le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines qui a été déposé lundi dernier. Je jette un coup d'oeil sur les recommandations qu'on y trouve et je vais porter à l'attention de la Chambre les trois premières recommandations du Parti réformiste.

Premièrement, en ce qui concerne le supplément de revenu garanti auquel ont droit 40 p. 100 des personnes âgées, le Parti réformiste recommande d'élever l'âge d'admissibilité. Sur le chapitre de la sécurité de la vieillesse, il recommande d'«éliminer la sécurité de la vieillesse à l'égard des personnes âgées dont les revenus sont supérieurs à la moyenne». Pour ce qui est du Régime de pensions du Canada, il recommande d'élever l'âge de la retraite et donc l'âge d'admissibilité.

Il est assez évident que le vrai programme du Parti réformiste, c'est de s'en prendre aux pauvres. S'il ne croit pas que les personnes âgées représentent une proportion importante de nos pauvres, c'est qu'il n'est plus au courant de la situation financière des Canadiens.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, si j'étais ministre des Finances, je dirais qu'il faut attendre à la semaine prochaine, mais je vais essayer de répondre à la question.

Le député peut attendre à la semaine prochaine, mais il verra que l'on prendra bien soin des personnes dans le besoin. Les gens les mieux nantis de notre société qui ne sont pas dans le besoin sont prêts à accepter leur part de responsabilité pour faire en sorte que notre pays fonctionne bien. Ils disent qu'ils sont prêts à accepter ces réductions en autant qu'elles sont égales et justes. Cependant, il faudra prendre soin des personnes moins bien nanties. On n'abandonnera jamais les personnes plus défavorisées, comme le député aimerait le laisser entendre. La semaine prochaine, il comprendra mieux ce que l'on dit.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'exposé de mon ami. Je suis d'accord pour dire qu'on est dans une situation financière vraiment précaire, mais il reste des solutions.

Tout à l'heure, je l'écoutais parler du Parti progressiste–conservateur, chose, qui pour moi, est du passé. Je pense que quand on est vraiment optimiste, que ce soit un parti au pouvoir, un individu ou une collectivité, on regarde vers l'avenir. Donc, il faut qu'on ait des horizons assez grands et revoir où on peut refaire la fiscalité.

Par exemple, je prétends que dans la mesure où on est ici pour représenter le peuple, il est important, quand on critique, d'apporter en bout de ligne des solutions. Je prétends qu'ensemble nous allons réussir à régler le problème du déficit élevé du pays.

[*Traduction*]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je conviens avec lui que nous ne devrions pas nous contenter de modifications marginales, que nous devrions envisager des réformes en profondeur et certainement songer à adopter un

système d'impôt uniforme, un nouveau régime fiscal plus juste que le régime actuel et ne comportant ni exonérations, ni exceptions. Voilà une mesure que les Canadiens nous demandent et que cette Chambre devrait envisager dès que possible. Une telle réforme devrait faire partie du présent exercice qui vise à remettre de l'ordre dans nos finances.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté moi aussi avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable collègue. Comme tous ceux qui ont parlé aujourd'hui—je suis ici depuis ce matin, mais je ne suis pas intervenu—je pense effectivement que la situation canadienne est extrêmement difficile actuellement.

Je pense également que le gouvernement qu'on a devant nous étudie, organise des commissions, propose des rapports, remet à demain, et les discours du ministre des Finances, on les entend depuis 20 ans. Ce sont les mêmes discours, on pourrait les reprendre, les retranscrire, c'est exactement la même chose.

Nous avons deux partis d'opposition ici en Chambre. D'un côté, le Bloc québécois propose quelque chose de précis: revoir complètement la fiscalité canadienne. Nous croyons sincèrement que s'il n'y a pas de refonte de la fiscalité canadienne, on ne va nulle part.

D'un autre côté, nos amis les réformistes prétendent qu'il faut vraiment sabrer là où cela compterait, c'est-à-dire dans les programmes sociaux. Je ne crois pas, contrairement à mes amis libéraux, que les réformistes soient de méchantes personnes. Je pense qu'ils font une analyse économique sérieuse quand ils disent cela.

• (1630)

[*Traduction*]

Le Parti réformiste et le Bloc québécois pensent que si nous ne faisons rien, le Canada sera très bientôt acculé à la faillite. Il faut donc agir dès maintenant.

J'aimerais poser à mon collègue une question de nature économique. La plupart des gens savent que nous désirons la souveraineté du Québec et que nous croyons sincèrement que ce projet se réalisera d'ici quelques mois.

La majorité des Canadiens souscrivent à deux fausses idées concernant le Québec. D'abord, ils croient que nous sommes tous des fauteurs de troubles sur le plan politique puisque nous ne sommes jamais satisfaits de ce que nous obtenons. Ensuite, ils croient que nous recevons du Canada beaucoup plus d'argent que nous en versons dans le Trésor fédéral. Bien des gens accordent foi à ces deux suppositions.

Je voudrais donc poser à mon collègue la question suivante: Ne croit-il pas que la souveraineté du Québec pourrait faire partie de la solution pour le Canada, à condition bien entendu que le Québec assume sa juste part de la dette et reçoive sa juste part des actifs du Canada? Voilà exactement ce que nous avons l'intention de faire; alors ne serait-ce pas là une partie de la solution pour le Canada?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, nous approuvons certes beaucoup de choses qui ont été dites.

Ce qui est encore plus important, c'est qu'en visitant le Québec à plusieurs reprises, j'ai appris que les problèmes du Québec sont les mêmes que ceux de l'Alberta ou de toute autre province du Canada. Nous sommes tous pareils. Nous sommes préoccupés par la dette et le déficit, par la criminalité. Nous sommes préoccupés par exactement les mêmes choses. Le premier mythe que nous devrions dissiper, c'est qu'il existe une différence entre nous, alors que ce n'est pas le cas.

Les gens de ma région ne détestent pas ceux du Québec. Les Québécois ne détestent certainement pas les Albertains. Nous devons dissiper ce mythe s'il existe.

Sur le plan économique, je crois fermement que, dans la négociation d'échanges commerciaux à l'échelle mondiale, comme nous le faisons activement en tant que membres du Groupe des Sept, plus l'unité sera grande, plus nous en retirerons des avantages.

J'espère que les Québécois regardent l'ensemble du tableau. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, nous allons devenir une unité commerciale des Amériques. Les Amériques du Nord et du Sud forment une unité commerciale. Plus l'unité est petite, plus il nous sera difficile d'établir nos budgets et d'assurer le bien-être de nos concitoyens.

Je pense réellement qu'il faut regarder l'ensemble du tableau, à savoir que l'Union européenne aura une monnaie commune et resserrera ses liens, et que les sept tigres de l'Orient et les Amériques lui emboîteront le pas. Au lieu de penser à de petites unités, nous devrions penser à de grandes unités, gages du succès de notre pays. C'est le meilleur pays au monde et nous devons le dire aux Québécois.

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat sur la motion présentée par le député de Capilano—Howe Sound.

En tant que membre du Comité permanent des finances, j'accorde, depuis plus d'un an, une attention toute particulière aux sujets de la motion, et il y a à cela une raison. C'est que le gouvernement comprend et prend très au sérieux la situation financière du Canada et il entend gérer le déficit et la dette de façon réfléchie, dans le respect des besoins et des intérêts des Canadiens.

Nous nous acquittons de cette responsabilité de façon très dynamique. Je voudrais justement parler de la façon dont s'y prend le gouvernement.

L'année dernière, lorsque le ministre des Finances a invité tous les députés à la Chambre à participer au tout premier débat prébudgétaire. Il nous avait invités à lui faire part, à la Chambre, des préoccupations, des questions, des stratégies et de la volonté de nos électeurs.

L'exercice s'est très bien déroulé. Le débat a été très dynamique et instructif. Je sais que le ministre a beaucoup retiré de la discussion qui a eu lieu à la Chambre et qu'il en a tenu compte dans son budget. Je rappelle aux députés qu'il s'agissait du premier budget de ce gouvernement et qu'il contenait des mesures concrètes. L'abolition de l'exonération des gains en capital de 100 000 $ allait dans le sens d'une plus grande équité fiscale, mais surtout nous avons réduit les dépenses de cinq dollars pour chaque dollar de recettes, soit un ratio de cinq pour un.

• (1635)

L'exercice se poursuit et va bon train. En octobre 1994, le ministre des Finances a présenté au Comité permanent des finances un énoncé très articulé et clair de ses prévisions économiques. Il a également parlé de la situation financière qui prévalait et qui prévaut encore aujourd'hui et il a recommandé aux membres du comité de communiquer cette information en détail aux Canadiens et d'entamer les toutes premières consultations prébudgétaires.

Ce processus de consultation a commencé ici à Ottawa par une table ronde réunissant des experts venant des secteurs de l'économie, des banques, des affaires sociales et d'ONG. Nous avons examiné les hypothèses économiques exposées dans les documents du ministre. Nous avons pesé la stratégie de réduire les dépenses par rapport à celle de prendre des mesures fiscales. Nous avons examiné les secteurs où il serait approprié de réduire les dépenses et ceux où cela ne le serait pas, ainsi que les mesures fiscales qui seraient appropriées et celles qui ne le seraient pas.

Partant de là et munis de tout un tas d'informations, les membres du comité se sont déployés en éventail dans tout le pays. Nous avons parlé à des centaines de Canadiens. Nous nous sommes rendus dans des localités comme Lunenburg et Hamilton. À Hamilton, j'ai eu l'énorme chance de présider la séance ce jour–là.

Nous avons fait quelque chose d'un peu différent. Plutôt que de nous contenter d'entendre des témoins, nous avons encouragé les Canadiens à venir chacun prendre place avec nous autour de la table. Ils nous ont fait part de leurs intérêts et de leurs préoccupations en très peu de temps, deux ou trois minutes. Certaines personnes sont venues, invitées par des groupes à présenter un mémoire. D'autres sont venues simplement à titre de particuliers que ce processus intéressait.

Nous nous sommes assis avec eux et les avons encouragés et invités à parler entre eux, à faire de leur mieux pour arriver à un consensus, à essayer de recenser les mesures que, de l'avis des Canadiens, nous devons prendre pour nous attaquer à la situation financière à laquelle nous sommes confrontés, et à s'entendre sur ces mesures.

Pendant qu'avait lieu ce processus, des députés, des collègues à moi, sont retournés dans leur circonscription où ils ont organisé des réunions avec les habitants de leur circonscription auxquels ils ont posé les mêmes questions. Dites–nous ce que vous pensez de ces hypothèses. Dites–nous ce que vous pensez de l'idée de réduire les dépenses plutôt que de prendre des mesures fiscales. Les députés ont fait un rapport des résultats de ces consultations au ministre qui, je sais, en prendra connaissance et fera connaître sa réponse probablement après le budget, quand il pourra non seulement faire part de ses commentaires sur leurs suggestions, mais aussi sur les points sur lesquels il était d'accord et sur ceux où il a fait un choix différent.

J'ai moi–même tenu une assemblée publique. C'était ma deuxième assemblée annuelle et j'ai ainsi découvert des choses très intéressantes. L'an dernier, 20 personnes s'étaient présentées à mon assemblée. La soirée avait été très intéressante et très instructive, mais seulement 20 personnes y avaient participé.

Cette année, on a compté plus de 100 participants. Le message que m'ont transmis mes électeurs, c'est qu'ils apprécient le processus adopté par le gouvernement. Ils savent que le gouvernement les écoute, qu'il tiendra compte de ce qu'ils disent et qu'il en discutera pour éventuellement s'entendre sur une stratégie équilibrée qui aidera notre pays à rétablir sa stabilité financière.

L'autre chose qui m'amène à penser ainsi, c'est que toute l'affaire a pu être organisée sans qu'il nous en coûte un sou. La salle nous a été prêtée. Le système de sonorisation nous a été prêté. Le café et les beignes nous ont été offerts gracieusement. C'est la façon qu'ont trouvée les électeurs de nous dire que cette rencontre était importante à leurs yeux, qu'elle avait de l'importance pour eux et qu'ils croyaient à la validité de ce processus.

Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser une ligne 1–900 pour que les Canadiens puissent communiquer avec nous au coût d'un dollar l'appel. Nous avons invité les gens à venir nous rencontrer et à nous faire connaître sans frais leurs inquiétudes et leurs intérêts.

• (1640)

Au cours des cinq derniers mois, nous avons amené les Canadiens à participer et à s'engager à plein. Ça fait toute la différence. Les Canadiens veulent participer à cette entreprise. Ils veulent être entendus.

Quels sont les messages qu'on nous a transmis ces derniers temps? Nous avons constaté un consensus sur la nécessité de régler le problème du déficit et de la dette. Il n'y a pas de doute là–dessus. Ensuite, on s'entend généralement pour dire qu'il est grandement préférable de s'attacher à réduire les dépenses que de chercher mille et un moyens d'augmenter les recettes.

Quand j'ai pris la parole dans ma circonscription, la semaine dernière, j'ai dit à mes électeurs que nous étions à l'écoute et que nous les comprenions. J'ai dit que nous comprenions l'incidence des compressions, mais je les ai suppliés de comprendre à leur tour. Je leur ai dit qu'ils pouvaient avoir l'impression que l'argent qu'ils versaient en impôt partait en fumée, et j'ai admis que certaines choses pouvaient être améliorées, qu'il fallait exercer des compressions et dépenser plus judicieusement, mais je leur ai fait valoir que de nombreux programmes d'assistance qui aident effectivement des groupes de ma collectivité risquent d'être coupés. Compte tenu de tout cela, nous devrons être prêts à faire preuve de compassion.

C'est en gardant tous ces facteurs à l'esprit que je veux commenter certaines des recommandations formulées par le comité permanent. Sa première recommandation, que j'appuie fermement, veut qu'on règle la question du régime de pensions des députés. J'ai hâte que le président du Conseil du Trésor présente une mesure législative à cette fin. J'espère qu'il le fera le plus tôt possible, parce que nous devons montrer, en tant que députés, que ces compressions qui auront des répercussions sur toute la société nous touchent également.

L'autre chose que nous avons recommandée dans le rapport du comité, c'est de commencer par les opérations gouvernementales. Le gouvernement doit s'autoévaluer, accroître son efficacité, améliorer la qualité des programmes qu'il offre aux Canadiens et en réduire les coûts. Il faut bien se dire que des coupures, il va y en avoir dans la fonction publique. Des gens vont être touchés par ces coupures.

J'ai participé à des exercices de compression des effectifs dans le secteur privé. Certains sont bons, d'autres le sont moins. Les bons tiennent compte du fait qu'il n'y a aucun rapport entre les personnes touchées et la croissance de l'entreprise ou du gouvernement. On ne les tient pas responsables de la situation, mais elles devront néanmoins s'adapter.

Je sais que le contribuable canadien, en bon employeur qu'il est, souhaite que les indemnités de départ versées à ces personnes leur permettent de partir la tête haute, avec dignité. Mais cela coûte des sous. Je serais très malvenue de dire qu'aucune nouvelle dépense n'est prévue ou ne devrait être prévue dans le budget. Force est de reconnaître qu'il faut engager des dépenses à court terme pour récompenser le bon travail qu'ont accompli nos fonctionnaires, si l'on veut qu'elles produisent des dividendes. On ne peut nier que, dans ma circonscription, j'ai été admirablement secondée par les gens des services correctionnels, du ministère du Développement des ressources humaines et du bureau régional d'Industrie Canada, et je les en remercie. Il faut aborder la situation avec compassion.

À propos de la stratégie de compression des dépenses versus les mesures fiscales, j'aimerais signaler que, dans les régions que nous citons en exemple pour leur brillant contrôle des dépenses—je pense notamment à l'Alberta—certaines des mesures prises étaient des mesures productrices de recettes. Dans cette province, les primes d'assurance–maladie ont augmenté d'environ 50 p. 100, et d'autres frais et droits ont aussi augmenté.

Le député de Capilano—Howe Sound a déjà soulevé la question des échappatoires dans une de ses interventions. Il a dit: «C'est une taxe. On prélève de l'argent, et si cela ressemble à une taxe et permet de prélever de l'argent comme une taxe, alors c'est une taxe.» Ces frais et ces mesures productrices de recettes pourraient être considérés comme des taxes.

Ce que je veux dire par là, c'est que dans les provinces qui gèrent bien leur déficit et leur dette, les compressions de dépenses s'accompagnent de mesures productrices de recettes.

Après avoir entendu ces messages, on peut se demander comment et par quel moyen le ministre se propose de donner suite, dans le budget qu'il s'apprête à déposer, à cette consultation et aux messages recueillis à cette occasion. J'ignore ce qu'il y aura dans ce budget. Le ministre s'est montré à la hauteur de la tâche et s'est comporté de manière à ne pas dévoiler son jeu, comme il se doit.

• (1645)

À l'instar d'autres députés qui sont intervenus aujourd'hui, je tiens à souligner que nous devons exécuter ce programme très difficile avec compassion, générosité, équité et équilibre, et je fais confiance au ministre pour tout cela.

Il est étonnant que ces mots soient totalement absents de la motion du député, qui ne fait pas la moindre allusion à la façon de procéder. C'est peut–être ce qui différencie vraiment le Parti libéral du Parti réformiste. Même si les réformistes soutiennent qu'ils ne léseront personne, ils n'utilisent jamais les mots équité, équilibre et compassion. Ce sont de véritables principes dans notre société, j'y crois et je suis engagée à les appliquer.

En terminant, je tiens à souligner que le fait de participer à des discussions partout au Canada, d'échanger avec les Canadiens et de connaître leurs points de vue a été très important pour m'aider à saisir les différences qui existent d'un bout à l'autre de notre vaste pays.

Le dernier budget a été brutal envers le Canada atlantique. Les collectivités qui ont perdu leurs installations militaires ont été durement frappées. Avec le prochain budget, les gens des autres régions commenceront à subir la pression. En tant que ministériels, nous devrons continuer à gouverner d'une manière positive pour que les Canadiens ne manquent de rien, mais nous devrons procéder avec encore plus d'efficacité et d'efficience pour bien distinguer les domaines où nous pouvons jouer un rôle et ceux où nos partenaires dans la société peuvent combler le vide ou prendre la relève.

Ce sont des défis qu'il sera très intéressant de relever jusqu'à la fin de notre mandat. Je crois très fermement dans la démarche dynamique et changeante du ministre des Finances dans ce domaine important et j'encourage celui–ci à la poursuivre.

Je dois raconter ici une anecdote. Au cours de nos discussions, beaucoup de Canadiens ont dit ceci: «Les temps sont durs et je ne veux vraiment pas payer davantage d'impôts, mais, bon sang, je tiens à mon pays et il faut s'assurer qu'il reste uni. Si je puis contribuer des fonds qui serviront directement à en assurer la survie, à réduire le déficit, je le ferai volontiers.»

Comprenez–moi bien. Je ne prétends absolument pas que cette stratégie nous aidera à résoudre notre problème. Toutefois, ce qui la rend importante à mes yeux, c'est que j'ai effectivement reçu d'un de mes électeurs un chèque à l'ordre du Fonds de sauvetage du Canada et de réduction du déficit. Ce qui est très intéressant, c'est que j'ai découvert qu'il existe bel et bien un compte dans lequel cet argent peut être déposé. Je l'ai fait suivre et je compte que cet électeur recevra un accusé de réception.

Ce que je tire de cela, c'est que les Canadiens aiment passionnément leur pays, qu'ils souhaitent que la situation s'améliore et qu'ils croient effectivement que le plan équilibré, juste et équitable du gouvernement va fonctionner.

Je suis impatiente de connaître le budget du ministre. Je suis persuadée qu'il écoute ce que disent les Canadiens et qu'il répondra à leurs besoins et aux besoins de ceux qui ont une influence sur notre économie nationale. Je termine là–dessus, en remerciant le député de m'avoir permis de parler aujourd'hui de ce sujet très important.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je félicite la députée pour son intervention même si je suis fondamentalement en désaccord avec elle sur son principe de base. J'aimerais avoir son opinion sur une observation.

Je siège avec elle depuis un certain temps au Comité permanent des finances, ce qui m'a convaincu de son désir sincère de trouver des solutions. Ses paroles réfléchies témoignent de son intelligence, aussi je voudrais lui faire une suggestion sur le moyen d'arriver à une solution.

• (1650)

Beaucoup de gens savent que si l'on cerne bien un problème, on a au moins de 50 à 60 p. 100 des chances de trouver la solution parce que l'on peut utiliser au mieux ses énergies.

À mon sens, le gouvernement n'a pas bien cerné le problème. Au Canada, nous avons un problème de déficit, de dette et de service de la dette. C'est la dette qui explique les taux d'intérêt élevés et ce sont ces taux d'intérêt qui constituent le principal problème du Canada. Par conséquent, le déficit fait partie du problème parce qu'il ajoute à la dette et que celle–ci a un effet à la hausse sur les taux d'intérêt.

J'irai lentement. Il y a trois éléments au problème: la dette, le service de la dette et le déficit. Le gouvernement affirme que le problème c'est le déficit et que si nous réduisons le déficit, nous allons régler le problème. C'est faux.

Au bout de trois ou quatre ans, le programme du gouvernement aura ajouté 90 ou 100 milliards de dollars à la dette, ce qui fera augmenter le service de la dette, peu importe le 3 p. 100 du PIB. C'est ce que tout le monde dit sur la scène économique mondiale. Les observateurs s'inquiètent de l'ampleur des coupes nécessaires. Cela ajoute au problème.

Le gouvernement aggrave le problème en pensant qu'il le règle, car son action ne porte pas au bon endroit. C'est pourquoi il est primordial que nous éliminions complètement le déficit de manière à ne plus faire augmenter la dette. Ce sont les sommes qu'il faut consacrer au service de la dette qui frapperont les gens mêmes dont le gouvernement se préoccupe, ceux qu'il veut aider. Le gouvernement majorera les impôts pour être utile, mais il nuira davantage à l'économie.

Si nous reconnaissons que le problème c'est le service de la dette, nous arriverons à des solutions différentes et nous constaterons que beaucoup sont déjà proposées par le Parti réformiste. J'aimerais que la députée nous donne son opinion sur cette observation.

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, j'ai bien aimé travailler avec le député au Comité des finances.

Il évoque une question très importante à laquelle j'ai fait allusion dans certaines de mes dernières observations. Non seulement devons–nous comprendre et prendre en considération ce dont les Canadiens ont besoin, nous devons malheureusement aussi tenir compte des gens de l'extérieur du Canada qui influent sur l'évolution de notre situation. Nous constatons donc que si les marchés étrangers sont à l'aise avec nous, s'ils ont confiance que nous avons vraiment l'intention de faire ce que nous disons et que nous allons agir comme nous le promettons, ils n'insistent pas et nous laissent un peu tranquilles.

Nous nous sommes beaucoup efforcés de faire comprendre très clairement au monde extérieur que nous tenons à maintenir la stabilité des prix. Dieu merci, nous avons réussi à garder l'inflation à des taux très faibles et parfois même négatifs. Cela nous aide à faire face à nos responsabilités à l'étranger.

Il faut par ailleurs exposer avec une clarté absolue en quoi consiste notre stratégie. C'est ce que nous avons fait. Nous avons claironné à cet égard que nous allions ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, pardonnez–moi l'expression, c'est le ministre qui l'a dit, contre vents et marées.

Si le ministre peut le confirmer et assurer que telle est bien notre stratégie et que nous n'en démordrons pas, la confiance que cela contribuera à créer à l'étranger nous sera extrêmement utile. C'est qu'il nous a été difficile d'obtenir la meilleure croissance économique au monde, de lutter efficacement contre l'inflation et de réduire sensiblement le taux de chômage.

Après la mise en oeuvre de notre prochain budget, je pense bien qu'il sera de nouveau clair pour les marchés financiers que nous sommes résolus à mener ces mesures à bien et que nous avons bien l'intention de faire ce que nous nous engageons à faire.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je suis sensible au discours que la députée vient de prononcer. Il était plein de compassion, mais elle a aussi dit qu'elle avait le monopole de la compassion et que le Parti réformiste n'en avait pas du tout.

Je discute des orientations politiques et sociales depuis plus de 30 ans. Nous avons reconnu depuis longtemps que les discussions visant à déterminer qui montre le plus de compassion ne mèneront nulle part. J'estime avoir plus de compassion que la députée et que tout autre libéral.

La question n'est toutefois pas de savoir qui montre le plus de compassion, mais bien de trouver une solution rationnelle au problème, de sorte que notre compassion puisse se manifester concrètement. Voilà la question. Toutes les belles paroles ne mèneront nulle part. Notre pays court à sa perte, et nous devons trouver des solutions pratiques pour régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

• (1655)

J'aimerais aussi revenir brièvement sur la description que la députée a faite du processus de consultation. J'y ai consacré beaucoup plus d'heures que je n'aurais pu l'imaginer et j'ai parcouru des distances beaucoup plus grandes que je ne l'aurais souhaité.

La plupart du temps, j'ai vu des témoins qui ont dit qu'ils ne connaissaient pas grand–chose au processus budgétaire, que c'était là notre travail, mais qu'ils allaient employer les 20 prochaines minutes à nous expliquer pourquoi les fonds qu'ils obtiennent du gouvernement sont dépensés très judicieusement et pourquoi leur programme ne devrait jamais être touché. D'autres avaient subi l'influence de la gauche intellectuelle et avaient à proposer des solutions purement démagogiques, comme la réduction des taux d'intérêt, l'imposition des nantis, l'imposition du capital.

Dans un éditorial du *Globe and Mail*, on a dit que ce rapport, cet exercice divisait le pays en deux camps diamétralement opposés. Je n'ai pas eu l'impression que l'exercice avait été aussi fructueux que l'a dit la députée d'en face.

Mme Stewart (Brant): En ce qui a trait au premier commentaire, je trouve que le député y va peut–être un peu fort.

Il dit qu'il fait preuve de compassion, et je n'en doute pas. Pourtant, je ne vois nulle part dans la motion et jamais je n'entends les mots «équité, équilibre et égalité». Je regrette, mais sans ces mots, je ne pense pas que quiconque puisse prétendre faire preuve de compassion.

Pour ce qui est du processus, la compassion y a peut–être sa place. En toute honnêteté, pour entendre le message des Canadiens, il faut être à l'écoute. Il faut être patient. Il faut reconnaître qu'ils ne sont pas très habitués à cette façon de procéder.

Le député a raison. Beaucoup de personnes nous ont demandé de réduire le déficit et de nous occuper de la dette, sans toutefois nous en prendre à elles. Je ne les blâme pas, parce qu'elles ne nous connaissent pas beaucoup. Nous ne sommes au pouvoir que depuis un an. Elles pensent peut–être encore à l'ancien gouvernement, auquel elles ne pouvaient pas faire confiance et qui pouvait s'en prendre à elles. Nous ne sommes pas comme ça. Nous sommes vraiment à l'écoute des gens.

Je suppose que lorsque nous organiserons des consultations prébudgétaires, l'an prochain, nous entendrons beaucoup moins de commentaires de ce genre. Ce processus aura moins de secrets pour nous. Les Canadiens seront plus prêts à y participer et comprendront mieux le rôle qu'ils peuvent et qu'ils doivent jouer.

Ce processus a été fantastique. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction, qu'il offre, aux Canadiens, la possibilité de prendre en main leur destin et de participer à cet aspect très important qu'est le gouvernement de leur pays.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, l'intervention de la députée, malgré toute son élo-quence, me rappelle une chanson de *My Fair Lady* qui disait ceci: «Des mots, des mots, des mots, je n'ai que faire des mots!»

Parler d'équité, de compassion et de justice, c'est super, mais il ne suffit pas d'en parler. Les députés d'en face n'ont que ces mots à la bouche, comme s'ils voulaient s'attribuer le monopole de la compassion, de la justice et de l'équité.

Les libéraux n'ont aucun plan à présenter à la population de notre pays. Depuis le peu de temps qu'ils sont arrivés au pouvoir, ils ont déjà réussi à ajouter deux milliards de dollars à nos intérêts. Désormais, à cause de leur surdépense, chaque année, il nous faudra verser presque deux milliards de dollars d'intérêt de plus. Ce sont deux milliards de dollars qui n'iront pas à nos pauvres, à nos concitoyens qui ont besoin d'aide, aux services dispensés chez nous.

Et ils osent parler encore d'équité et de justice, alors qu'ils consacrent les deniers publics au paiement des intérêts qui s'accumulent parce qu'ils n'arrivent pas à maîtriser leurs dépenses. C'est le même gouvernement qui tarde toujours à proposer à la population canadienne un plan destiné à mettre un terme au faramineux régime de pensions dont ils bénéficient. Où est la justice dans tout cela?

• (1700)

Où est la justice chez une députée qui parle de justice tout en bénéficiant d'une pension qu'aucun autre Canadien ne peut espérer toucher? Je demande à cette députée de manifester le genre d'équité qu'elle. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire invoque le règlement.

M. Walker: Monsieur le Président, je sais que nous sommes généralement assez compréhensifs les uns envers les autres à la Chambre, mais les députés doivent faire preuve de retenue et se garder d'insinuer, par exemple, que certaines personnes touchent une pension pendant qu'elles siègent à la Chambre.

Monsieur le Président, j'aimerais que vous encouragiez fortement les députés à respecter davantage le Règlement.

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf le respect que je dois au député, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je redonne la parole à la députée de Calgary–Nord. Il ne reste que quelques minutes à l'intervention de la députée de Brant. La députée de Calgary–Nord a–t–elle terminé?

Mme Ablonczy: Oui, monsieur le Président.

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je conseille à la députée d'attendre le budget.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais formuler davantage une plainte qu'une question.

La députée nous a parlé de l'expression «contre vents et marées» après avoir dit «Pardon my French». Je pense que ces dernières paroles sont plutôt insultantes.

Serait–elle prête à les retirer?

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je remercie sincèrement mon collègue. Je serai heureuse de faire rayer ces paroles du compte rendu. Cette observation était tout à fait injustifiée. Je remercie mon collègue de la porter à mon attention.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler cet après–midi de la motion du Parti réformiste qui veut en principe donner quelques solutions, quelques réponses, quelques idées au ministre des Finances sur la façon dont il devrait couper les dépenses, partager les dépenses du gouvernement.

Le Parti réformiste, bien sûr, de par son nom, est un parti qui veut réformer l'institution canadienne, je suppose. C'est pour cela qu'il porte ce nom de Parti réformiste, le parti de la réforme. Avant de trouver des solutions à tous les problèmes que le Canada doit vivre au niveau des finances, il faudrait d'abord en connaître la cause.

Je vais faire un petit historique et je vais remonter aux années 1970 lorsque le Parti libéral de M. Trudeau était au pouvoir. Je me souviens très bien du début de l'année 1970, je pense que c'est en 1969, que le gouvernement fédéral avait fait un surplus budgétaire. Il faut imaginer que le Parti libéral ne trouvait pas cela tout à fait correct. Dans sa grande générosité, il trouvait que le Canada ne bougeait pas assez rapidement au niveau économique, de la création d'emplois. En 1972, on a commencé vraiment à faire des déficits, dans le temps de M. Turner, sous la gouverne de M. Trudeau.

Le gouvernement libéral d'alors s'est dit que la seule façon de créer des emplois et d'avoir un standard de vie raisonnable, c'est qu'il fallait que le gouvernement fédéral s'ingère à peu près dans tout. On a commencé à emprunter de l'argent et on a commencé à faire des déficits. En 1972, 1973, 1974, les déficits montaient: 5 milliards, 10 milliards, 15 milliards, 20 milliards. Cela a duré jusque dans les années 1980. Par exemple, en 1972 et 1980, et particulièrement en 1984, le déficit était énorme.

De 1972 à 1980, le gouvernement, avec ses emprunts, a créé en quelque sorte une économie artificielle. On a créé une économie artificielle, c'est–à–dire qu'on a emprunté pour injecter dans la société des sommes d'argent importantes, ce qui a fait en sorte que l'économie est devenue une économie complètement artificielle. Ce n'était pas une économie normale naturelle, c'était de l'argent emprunté qui était injecté dans la société qui faisait en sorte que les gens avec cet argent–là consommaient, créaient des emplois, mais c'étaient des créations d'emplois artificielles.

• (1705)

En même temps, ces sommes d'argent dépensées qui étaient empruntées créaient une économie artificielle, donc, une espèce de surchauffe de l'économie, c'est–à–dire une économie qui n'était pas naturelle et qui engendrait, par le fait même, de l'inflation. Cette inflation–là a duré, il faut s'en souvenir, pendant plusieurs années. Au cours des années 1975, 1976, l'inflation a varié entre 6, 7, 8, 10 et 11 p. 100 par année. Une inflation aussi élevée n'était pas normale. Mais au lieu que le gouvernement coupe dans les dépenses, même à cette époque, il a continué à emprunter, ce qui a continué à créer une surchauffe.

Qu'avait le gouverneur général de la Banque du Canada comme solution? Il n'y avait qu'un moyen, disait–il à cette époque, soit de faire grimper les taux d'intérêt. Et le gouvernement, aussi innocent dans ce temps–là qu'il l'est aujourd'hui, continuait à emprunter de l'argent, créant l'inflation lui–même.

Alors, en 1980, on a monté les taux d'intérêt jusqu'à 20 p. 100. On a ruiné un grand pourcentage de nos petites et moyennes entreprises du Québec. On a créé de la misère, du chômage, des situations inimaginables. On a découragé et enlevé l'espoir, particulièrement des Québécois, parce qu'au Québec, on a beaucoup de petites et moyennes entreprises.

Donc, en 1980, on a créé un désastre économique épouvantable. Le gouvernement, qui n'a pas trouvé de solution, a voulu réparer ses erreurs en empruntant davantage, en mettant en place des programmes pour sauvegarder l'économie. Il a continué à souffler de l'argent dans la société pour essayer de protéger les plus pauvres, et il avait raison. Comme il avait créé un désastre économique et qu'il fallait sauver les meubles, il a donc injecté, entre 1980 à 1984, environ 100 milliards de dollars d'emprunts qu'il a été obligé de faire pour essayer de sauver l'économie en évitant de créer une crise comme celle qu'on a vécue dans les années 1930. Alors, on a injecté encore de l'argent pour aider les gens que le gouvernement venait de mettre en chômage par ses taux d'intérêt très élevés. C'est ça, le gouvernement fédéral.

En 1984, alors que j'étais avec le Parti conservateur qui a pris le pouvoir, le gouvernement fédéral était rendu à 175 milliards de dettes accumulées. Il avait complètement perdu le contrôle de ses dépenses. Nous avions des recettes d'environ 70 milliards et des dépenses d'environ 110 milliards, et M. Lalonde, à l'époque, prévoyait un déficit pour les années 1983–1984 d'environ 39 milliards de dollars; le plus gros déficit relatif de toute l'histoire du Canada. On disait à ce moment–là: «C'est la faillite. Cela n'a pas de bon sens. On a perdu le contrôle des dépenses du Canada.»

Quand j'entends les députés du Parti réformiste parler de cela aujourd'hui, ils devraient peut–être se rappeler que ce n'est pas nouveau; ce système fédéraliste ne fonctionne pas, il ne fonctionne plus, et c'est la débandade totale.

Je reviens donc en 1984, alors que j'étais là. Le déficit était de 38 ou 39 milliards de dollars. On avait perdu complètement le contrôle des dépenses. Le 4 septembre 1984, le gouvernement conservateur prend le pouvoir et dit: «On va mettre la hache là–dedans. Il faut couper.»

Le Parti conservateur, à ce moment–là, était semblable au Parti réformiste en ce qui concerne sa culture et ses habitudes. Il avait à peu près les mêmes politiques. C'était un parti passablement de droite duquel on disait: «Il va faire le ménage. Il est formé de gens qui ont le sens de leurs responsabilités. Les libéraux viennent de faire un fiasco pendant les 20 dernières années, alors les conservateurs vont mettre la hache là–dedans et ils vont remettre le Canada en ordre.»

Eh bien, c'était très difficile pour les conservateurs parce que la dette était très élevée. Il y avait beaucoup d'engagements à long terme que les libéraux avaient contractés. Cela faisait en sorte qu'il était très difficile pour les conservateurs de couper.

• (1710)

Il reste quand même qu'à partir des années 1984 à 1988, on a eu une croissance économique de 3 à 5 p. 100. On aurait pu très bien couper les dépenses de 5, 10, 15 milliards de dollars par année et nous aurions eu, à ce moment–là, une croissance économique qui aurait été de 2 p. 100, probablement, au lieu de 4 ou 5 p. 100. Cela aurait été une croissance normale, une économie saine, une économie naturelle et non pas une économie artificielle et on aurait mis les finances publiques en ordre.

Mais, le système fédéraliste ne fonctionne pas comme cela. Le système fédéraliste, ce sont les gouvernements au pouvoir qui veulent démontrer à la population, à leurs commettants, aux gens de leurs comtés, je l'ai vu, je l'ai vécu, qu'il ne fallait pas couper les dépenses. Il faut prouver à la population, aux citoyens, que le gouvernement fédéral est un gouvernement utile, un gouvernement nécessaire. Il faut absolument que l'on dépense pour faire la preuve qu'on est un gouvernement essentiel, que le fédéralisme est là et que sans le fédéralisme, on ne peut pas fonctionner. On ne peut pas exister comme pays si le fédéral ne dépense pas. Alors, il faut justifier tout le temps à la population et on justifie généralement par les dépenses que l'on fait.

Parce que la population, bien sûr, si on ne lui donne rien, elle trouve qu'on est inutile. Alors, il faut qu'un gouvernement soit suffisamment fort pour dire que ce n'est pas son rôle, comme gouvernement fédéral, d'agir dans tel ou tel secteur, que c'est le rôle des provinces.

Mais non! Le gouvernement fédéral, par son pouvoir de dépenser, continuait à emprunter, continuait à dépenser, pour faire la preuve aux citoyens que le fédéralisme, c'est la solution et c'est la seule façon de justifier la raison d'être du fédéralisme.

Alors, en 1990, vous voyez, on a vécu encore le même problème. On a été obligé d'augmenter les taux d'intérêt, parce que le gouvernement conservateur n'avait pas suffisamment coupé les dépenses et il a créé lui–même l'inflation. On en reste au même problème. En 1990, on augmente les taux d'intérêt pour créer une récession. C'est intelligent, n'est–ce pas? C'est intelligent comme gouvernement. On crée nous–mêmes le problème et on l'accentue, parce qu'on dit: «On a créé nous–mêmes l'inflation et maintenant on va augmenter les taux d'intérêt pour tuer l'économie, créer une récession.»

Mais les gens n'étaient pas bêtes. Peu de temps avant ils avaient vécu une récession épouvantable. Ils ont commencé à ne plus avoir confiance au gouvernement fédéral. Les gens ne font pas encore confiance au gouvernement fédéral. Ça fait depuis 1990 que la récession dure. On est en 1995. Les gens n'ont plus foi en le gouvernement fédéral, les gens n'ont plus foi en l'avenir, il n'y a plus d'espoir. Les gens, de plus en plus, ont des problèmes avec leur famille, de plus en plus de jeunes sont désespérés. Ils n'ont plus d'espoir en l'avenir parce que le gouvernement fédéral n'a pas su, depuis les 25 dernières années, prendre ses responsabilités, pour justement prouver qu'il est indispensable.

Et ça, c'est la politique Trudeau, c'est la politique centralisatrice du gouvernement libéral actuel et passé, qui a fait en sorte que le Canada est en faillite. Le Canada est en faillite pure et simple. Alors, maintenant que l'on connaît le problème du passé, maintenant que l'on connaît le passé, il y a d'autres problèmes aussi, bien sûr.

Il y a un autre problème que j'étais en train d'oublier, c'est que dans ce système canadien, nous avons une structure pour gérer probablement 300 à 400 millions de personnes et nous sommes environ 28 ou 29 millions maintenant. Nous avons 11 pouvoirs politiques, 11 gouvernements. Un en Ontario qui est un gouvernement socialiste, le NPD, à Québec, nous avions un gouvernement libéral, à Ottawa, nous avions un gouvernement conservateur et maintenant un gouvernement libéral, avec des politiques contradictoires dans la plupart des cas, ce qui fait que ça ne peut pas fonctionner.

• (1715)

À chaque instant, il y a un gouvernement qui se prépare à une élection. Comme il y a des libéraux qui sont dans le même parti libéral en Ontario, le gouvernement libéral à Ottawa n'agit pas pour ne pas nuire à ses collègues libéraux de l'Ontario et vice versa. Ça veut dire qu'un gouvernement fédéral n'agit jamais ou n'agit jamais dans le bon sens, n'agit jamais de façon logique, ce qui fait que le pays ne fonctionne pas.

Arrêtons de jouer à l'autruche, arrêtons de penser que le Canada est au premier rang des pays du monde en ce qui concerne le niveau de vie. C'est ridicule de penser ça, c'est de tricher les gens que de prétendre ça. Actuellement, le Canada est considéré, relativement à sa dette, comme un pays du Tiers monde.

Nous sommes maintenant considérés au même niveau que les pays du Tiers monde, et on se dit encore un pays riche. Il me semble qu'on évalue une entreprise en considérant ses actifs et ses passifs. Actuellement, le Canada est considéré comme un pays du Tiers monde en ce qui concerne la dette. Arrêtons de se cacher la tête dans le sable comme des autruches et regardons les choses en face.

C'est pour ça que nous du Québec, on pense que c'est par la décentralisation profonde qu'on réussira à sauver le Québec et même le Canada. Le Canada est au bord du précipice et c'est par la décentralisation profonde qu'on le sauvera. On a commencé à en parler avec l'Accord du lac Meech, on a dit qu'il fallait décentraliser, à Charlottetown on a dit la même chose et les Canadiens ont refusé. L'avenir du Canada réside dans des petits pays souverains.

Au Québec, nous voulons devenir souverains parce que nous croyons qu'avec un seul gouvernement et un plus petit pays nous pourrons mieux réussir. C'est simple à comprendre. Nous disons qu'avec un seul gouvernement et un petit pays, le gouvernement, les universités, les gens d'affaires, les syndicats pourront se concerter. Nous pourrons établir un projet commun, à moyen et à long terme, de développement économique et social de façon claire.

Nous ne serons qu'un seul gouvernement, nous ne serons pas onze gouvernements à nous chicaner et à établir des politiques contradictoires. Nous travaillerons ensemble en concertation. Nous croyons que c'est la seule manière pour nous sortir du pétrin. Nous ne voulons pas, comme Québécois, couler dans le

même bateau que ce pays qui est mal gouverné depuis les 25 dernières années et qui nous a mené à la faillite. Quand je dis que nous sommes en faillite, je ne raconte pas d'histoire, je ne dis que la vérité.

Tantôt, un député réformiste avait tout à fait raison, quand il a dit qu'il y a un 1,2 milliard de dollars de dette accumulée au Canada, cela comprend le fédéral, provincial, municipal et autres dettes de sociétés privées. Nous payons à l'heure actuelle 100 millions de dollars par jour d'intérêt que nous retournons à l'étranger.

Nous avons emprunté suffisamment d'argent puisqu'il y a 100 millions de dollars d'intérêt qui sortent du pays pour payer des dettes contractées à l'extérieur. Ces 100 millions par jour, nous pourrions faire beaucoup avec cela. Pourquoi? Parce que la structure fédéraliste ne nous a pas permis de gérer ce pays de façon à ce qu'il soit rentable pour tout le monde.

Nous nous retrouvons donc aux prises avec ce grave problème. La seule solution que nous ayons en tant que Québécois, en tant que peuple qui parle la même langue, c'est d'être souverains. On a une culture différente du reste du pays, que ce soit au niveau des institutions financières, des artistes, de la création. Nous sommes différents du reste du Canada. Comme petit pays, si nous nous concertons, avec notre culture et tous les moyens que nous allons nous donner, c'est-à-dire faire nos lois, percevoir nos impôts, dépenser l'argent selon nos priorités, nous allons certainement mieux réussir. C'est dans cet esprit-là que nous amorçons le grand projet de la souveraineté du Québec. Nous n'avons rien contre les anglophones, les Ukrainiens, les Italiens, les Juifs. Nous n'avons rien contre personne. Nous voulons tout simplement sauver notre peau. Nous voulons tout simplement garder au moins un certain niveau de vie que nous sommes en train de perdre en restant dans la fédération canadienne. C'est dans cet esprit-là que nous amorçons ce grand projet de la souveraineté du Québec.

• (1720)

Les petits pays sont des petits pays d'avenir. Nous allons nous concerter, nous allons réussir. Je vous garantis, citoyens du Québec et citoyennes du Québec, même monsieur le député qui vient du Québec, qui est de l'autre côté de la Chambre, je suis convaincu qu'il trouve que j'ai raison, qu'il est d'accord avec tout ce que je viens de dire. Mais, malheureusement, il ne veut pas accepter la réalité de la vie de tous les jours.

Je n'ai pas inventé tout ce que je dis aujourd'hui. Dans l'étude que nous avons faite avec la Commission Bélanger-Campeau en 1992, on a dit clairement, et les experts l'ont dit clairement que nous avons une seule solution, c'est-à-dire que le Québec a besoin de récupérer la grande majorité de ses pouvoirs, sinon il faut faire la souveraineté du Québec, sinon le Québec va perdre son niveau de vie et nous allons devenir de plus en plus pauvres. Cela a été refusé par le reste du Canada. Il reste une solution.

Quand on parle des finances publiques, il ne sert à rien de faire toutes sortes de pirouettes, il ne reste qu'une seule solution pour le Québec, entre autres, et pour le reste du Canada, c'est un Québec souverain, une association économique ouverte sur le monde et c'est de la seule façon que nous allons réussir à sauver la peau des Canadiens et des Québécois.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler cet après-midi et je suis convaincu que quelques fédéralistes du Québec qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont compris quelque chose cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais formuler deux observations et poser ensuite une question au député qui vient d'intervenir.

Le député a fait un très bon historique de l'incompétence du gouvernement sur le plan financier au cours des 25 dernières années. Ses propos étaient parfaitement exacts à cet égard. Chose certaine, certains membres du Cabinet ont joué un rôle important durant cette période; c'est notamment le cas du premier ministre lui-même qui a été ministre des Finances sous un gouvernement libéral précédent.

Le député a également déclaré que c'était la gabegie du gouvernement et la situation financière du Canada qui pousseront le Québec vers l'indépendance et entraîneront la séparation du Québec en cas de réponse positive au référendum.

Le député a affirmé que la gabegie actuelle empêchait le système fédéral de bien fonctionner. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Le système fédéral ne fonctionne pas comme il le devrait. Je voudrais poser une question à mon collègue. Je vais y inclure certaines conditions.

Si, au cours des 30 dernières années, les gouvernements avaient mieux administré les deniers publics, si le gouvernement fédéral avait laissé aux provinces les pouvoirs qui leur reviennent de droit en vertu de la Constitution canadienne et si toutes les provinces pouvaient contrôler les questions de langue et de culture, mon collègue siégerait-il en tant que séparatiste dans cette enceinte? Dans ces conditions, essaierait-il d'amener le Québec à se séparer? Je demande au député de faire un retour en arrière.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de demander au député de Longueuil de répondre, je tiens à dire que les pages m'ont rappelé que j'avais commis une erreur.

• (1725)

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Bourassa—L'immigration; l'honorable députée de Yukon—La violence faite aux femmes.

[*Français*]

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je suis bien heureux de la question qui a été posée. Le député m'a dit qu'il y avait plusieurs «si». Bien oui, il y a plusieurs «si», c'est sûr. Par contre, je tiens à dire au député du Parti réformiste que depuis 10 ans, nous travaillons très fort, et personnellement je dois vous

dire que j'ai travaillé fort quand j'étais avec le Parti progressiste conservateur pour faire en sorte que Meech soit accepté.

Je peux vous dire qu'on a travaillé pendant deux ans et même trois, parce que cela a pris trois ans pour être entériné, il y a eu beaucoup de débats et beaucoup d'efforts. On a dépensé, pour rappeler au député du Parti réformiste, presque 500 millions de dollars. Le gouvernement canadien a dépensé presque 500 millions de dollars pour essayer de faire comprendre la façon dont on pourrait gérer ce pays. Toutes les démarches et la publicité qui ont été faites, enfin, tout cela a coûté presque 500 millions de dollars et cela a duré plusieurs années. Il en a résulté que le gouvernement fédéral et le Canada anglais ne voulaient aucune espèce de changement.

Alors, qu'on ne me fasse pas croire qu'on n'a pas essayé. On a plus qu'essayé, on a dépensé une fortune qu'on n'avait même pas. On a même emprunté cet argent–là pour essayer de le faire approuver, et cela a été refusé. Qu'est–ce que vous voulez, on a fait tous les efforts impossibles. M. Mulroney s'est arraché l'âme et le coeur pour essayer de faire en sorte de réformer le Canada, mais il n'a pas réussi. Alors, peut–être que le Parti réformiste va réussir, je ne sais pas, mais moi je n'ai plus confiance en cela. En tout cas, je peux vous dire qu'on a essayé profondément et on n'a pas réussi.

Alors, qu'on ne me fasse pas croire aujourd'hui que j'ai tort d'être devenu un député souverainiste ici. C'est parce que c'est une question de vie ou de mort, au niveau économique. Alors je crois, et je le répète, que la seule solution pour les Québécois, c'est de faire une souveraineté, c'est–à–dire percevoir ses impôts, faire ses lois, signer ses traités et avoir avec le reste du Canada une association économique ouverte, comme aujourd'hui. Il n'y a pas un Canadien qui va se rendre compte qu'on vient d'être souverains, si on continue à faire des affaires. Les gens d'affaires, de Montréal à Toronto, vont continuer à voyager soir et matin pour aller faire des affaires à Toronto. Les gens de Montréal et les gens de Toronto vont continuer à voyager comme ils le font actuellement.

Ça ne change absolument rien. La seule différence, c'est que nous allons avoir seulement un gouvernement, nous allons avoir seulement une loi, nous allons percevoir nos impôts, nous allons percevoir nos taxes, nous allons dépenser suivant nos priorités et nous allons progresser. Et ça, pour le bien–être des gens du reste du Canada, aussi, parce que si nous avons un Québec fort, nous allons en même temps partager cette richesse–là avec le reste du Canada et permettre au reste des Canadiens de continuer à bien vivre et nous allons continuer à être des bons amis.

Moi, je vous garantis que je vais continuer à faire du ski à Whistler et je vais me sentir très bien. Je n'ai aucun problème avec ça. Alors, c'est dans ce sens–là que nous allons réussir à faire en sorte que le reste du Canada puisse s'en sauver économiquement, qu'il ne devienne pas une espèce de pays du Tiers monde, comme nous le sommes déjà, en principe, au niveau de la dette.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 81 du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 9 février.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre pris le jeudi 9 février, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion no 20 inscrite à la rubrique des Initiatives ministérielles.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 158*)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Brien
Brushett
Bélair
Caccia
Campbell
Catterall
Chan
Cohen
Collins
Cowling
Dalphond–Guiral
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Harb
Hopkins
Ianno
Jackson
Jordan
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Milliken
Alcock
Arseneault
Assadourian
Augustine
Baker
Barnes
Bellehumeur
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Calder
Caron
Chamberlain
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Daviault
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dupuy
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Iftody
Jacob
Karygiannis
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Minna

Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Wells
Young
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Thalheimer
Torsney
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—176

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Penson
Riis
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Strahl
Thompson
White (Fraser Valley West)
Ablonczy
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Chatters
de Jong
Epp
Frazer
Grubel
Hanrahan
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Ramsay
Ringma
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
Wayne
Williams—54

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Cauchon
Comuzzi
Debien
Fontana
Keyes
Martin (LaSalle—Émard)
Terrana
Bachand
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Crête
Dumas
Irwin
Kraft Sloan
Mills (Broadview—Greenwood)
de Savoye

Les crédits

• (1800)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 février 1995, de la motion: Que le projet de loi C–65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 février 1995, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–65.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est saisie, les députés des différents partis votant de la façon suivante: les libéraux pour, de même que le député de Beauce.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposeront à cette motion.

M. Silye: Monsieur le Président, les députés réformistes voteront contre, à l'exception des députés qui souhaitent voter autrement.

[*Traduction*]

M. Solomon: Monsieur le Président, les députés du caucus du Nouveau Parti démocratique votent contre cette motion.

Mme Wayne: Monsieur le Président, je voterai contre.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 159)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Chamberlain
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chan
Cohen
Collins
Cowling
DeVillers

Les crédits

Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Iftody
Jordan
Kirkby
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—147

Dingwall
Dromisky
Dupuy
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hopkins
Ianno
Jackson
Karygiannis
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wells
Young

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Bélisle
Chatters
Dalphond-Guiral
de Jong
Dubé
Duncan
Fillion
Frazer
Gilmour
Grubel
Hanrahan

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Caron
Cummins
Daviault
Deshaies
Duceppe
Epp
Forseth
Gauthier (Roberval)
Godin
Hanger
Harper (Simcoe Centre)

Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lebel
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Riis
Scoît (Skeena)
Solberg
Speaker
Strahl
Thompson
Wayne
Williams—83

Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Leblanc (Longueuil)
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Ringma
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley West)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Cauchon
Comuzzi
Debien
Fontana
Keyes
Martin (LaSalle—Émard)
Terrana

Bachand
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Crête
Dumas
Irwin
Kraft Sloan
Mills (Broadview—Greenwood)
de Savoye

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et est renvoyé à un comité.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 février, de la motion: Que le projet de loi C-67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 février 1995, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le projet de loi C-67, à l'étape de la deuxième lecture.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion nº 20 du gouvernement s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Wayne: Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 160)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brien
Brushett
Bélair
Caccia
Campbell
Catterall
Chan
Cohen
Collins
Cowling
Dalphond-Guiral
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Harb
Hopkins
Ianno
Jackson
Jordan
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Wayne
Whelan
Zed—177

Alcock
Arseneault
Assadourian
Augustine
Baker
Barnes
Bellehumeur
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Calder
Caron
Chamberlain
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Daviault
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dupuy
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Iftody
Jacob
Karygiannis
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Thalheimer
Torsney
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Wells
Young

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Penson
Riis
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Strahl
Thompson
Williams—53

Ablonczy
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Chatters
de Jong
Epp
Frazer
Grubel
Hanrahan
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Ramsay
Ringma
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
White (Fraser Valley West)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Cauchon
Comuzzi
Debien
Fontana
Keyes
Martin (LaSalle—Émard)
Terrana

Bachand
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Crête
Dumas
Irwin
Kraft Sloan
Mills (Broadview—Greenwood)
de Savoye

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

• (1805)

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 février, du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, dont le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des amendements, ainsi que de la motion nº 1.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 10 février 1995, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion nº 1 à l'étape du rapport du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du ministre de la Justice.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C–65 s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie et à l'approbation à l'étape du rapport du projet de loi C–37.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 159.]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion nº 1 adoptée.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 159.]

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 février, du projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements, ainsi que de la motion nº 1.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion nº 1 à l'étape du rapport du projet de loi C–59.

Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de l'honorable députée de Mercier.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté de la façon suivante sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie: les députés libéraux et le député de Beauce votent contre.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois appuieront cette motion.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste votent contre, sauf pour ceux qui souhaitent voter autrement.

M. Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent en faveur de cette motion.

Mme Wayne: Monsieur le Président, la députée du Parti conservateur vote en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 161)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie
Bélisle
Dalphond–Guiral
de Jong
Dubé
Fillion
Godin
Lalonde
Langlois
Lebel
Marchand
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Solomon
Tremblay (Rosemont)
Asselin
Bellehumeur
Brien
Caron
Daviault
Deshaies
Duceppe
Gauthier (Roberval)
Jacob
Landry
Laurin
Leblanc (Longueuil)
McLaughlin
Ménard
Paré
Plamondon
Riis
Taylor
Wayne—38

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Chamberlain
Chatters
Cohen
Ablonczy
Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chan
Clancy
Collenette

Collins	Copps
Cowling	Culbert
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dingwall
Discepola	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Eggleton
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Forseth	Frazer
Fry	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gallaway
Gerrard	Gilmour
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Grubel
Guarnieri	Hanger
Hanrahan	Harb
Harper (Simcoe Centre)	Hart
Harvard	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Johnston	Jordan
Karygiannis	Kerpan
Kirkby	Knutson
Lastewka	Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	MacAulay
MacDonald	MacLaren
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Manley
Manning	Marchi
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Milliken
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Murphy	Murray
Nault	Nunziata
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peric	Peters
Peterson	Phinney
Pickard (Essex—Kent)	Pillitteri
Proud	Ramsay
Reed	Richardson
Rideout	Ringma
Ringuette-Maltais	Robichaud
Rock	Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Scott (Skeena)
Serré	Sheridan
Silye	Simmons
Skoke	Solberg
Speaker	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thalheimer
Thompson	Tobin
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wells	Whelan
White (Fraser Valley West)	Williams
Young	Zed—192

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Bachand
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bouchard	Canuel
Cauchon	Chrétien (Frontenac)
Comuzzi	Crête
Debien	Dumas
Fontana	Irwin
Keyes	Kraft Sloan
Martin (LaSalle—Émard)	Mills (Broadview—Greenwood)
Terrana	de Savoye

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Roy MacLaren (au nom du ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

• (1810)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C-65 s'applique à la motion d'adoption du projet de loi C-59 à l'étape du rapport dont la Chambre est maintenant saisie.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: voir la liste sous le vote nº* 159.]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Comme il est 18 h 10, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA LIMITATION DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE AUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD) propose que le projet de loi C-285, Loi supprimant l'aide financière relative à la conception et à la construction de réacteurs nucléaires au Canada ou à l'étranger et modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux de pouvoir saisir la Chambre de ce projet de loi d'initiative parlementaire aujourd'hui. Cela tombe bien, en ce jour de la Saint-Valentin, jour où l'on souligne ces liens qui nous unissent à des êtres particulièrement chers.

Aujourd'hui donc, je remets en question les liens qui unissent le gouvernement fédéral et l'industrie nucléaire canadienne. Il y a eu une histoire d'amour entre eux durant de nombreuses années.

Le projet de loi vise à réduire l'aide financière que le gouvernement fédéral verse à l'industrie nucléaire depuis des années. J'ai une liste de subventions accordées entre 1948 et 1992. Je vous fais grâce de la lecture parce que la liste est longue. Y figure clairement la ventilation des centaines de millions de dollars que les contribuables canadiens donnent à l'industrie nucléaire canadienne.

Je tiens à préciser tout de suite qu'il n'est pas question de réduire l'aide accordée aux projets visant la production d'isotopes pour usage médical. Nous reconnaissons tous les bienfaits de l'industrie nucléaire dans une foule de projets médicaux.

Le titre abrégé du projet de loi est Loi sur la limitation de l'aide financière relative aux réacteurs nucléaires. Peut–être devrais–je lire l'objet de ce projet de loi à haute voix.

• (1815)

Voici:

Malgré toute autre loi fédérale, il ne peut être fait de paiement sur le Trésor soit pour financer, par une subvention ou un prêt ou de quelque autre façon, soit pour garantir un prêt ayant pour but de financer, par une subvention ou un prêt ou de quelque autre façon, la totalité ou une partie du coût d'un bien immeuble, d'un droit de propriété intellectuelle ou de biens ou services devant servir soit à des recherches scientifiques ou techniques sur une chose—bien ou autre chose—de quelque réacteur que ce soit qui sera utilisée dans un réacteur nucléaire ou pour celui–ci, soit à la conception, aux essais, à la construction, à la fabrication ou à l'exploitation d'une telle chose, soit à des usages ou applications de celle–ci, soit à l'attribution de licences relatives à celle–ci.

On développe ensuite cette idée. Il s'agit essentiellement d'un projet de loi visant à éliminer les subventions, les grosses subventions, que le gouvernement fédéral accorde à l'industrie nucléaire. Si l'on voulait généraliser, je crois qu'il ne serait pas exagéré de dire que l'on prend en moyenne 200 millions de dollars par année aux contribuables canadiens pour subventionner cette industrie.

En ces temps où nous prenons tous conscience de la nécessité d'imposer des restrictions financières et d'évaluer la rentabilité de toutes les subventions, toutes les contributions et toutes les dépenses, dans toute analyse des avantages–coûts, la question se pose de savoir si verser 200 millions de dollars annuellement constitue un bon investissement pour les contribuables canadiens. Une conclusion s'impose: cela ne résiste pas à l'examen, que l'on se situe sur le plan de l'économie, de la santé ou de l'environnement.

Je voudrais voir certains points plus en détail. Parlant d'aide sociale, un ancien chef en avait long à dire sur les entreprises parasites. Plus parasite que l'industrie nucléaire, ça ne se fait pas. Nous pourrions penser que l'industrie nucléaire est importante dans le secteur énergétique du fait qu'elle bénéficie de subventions considérables.

Nous pourrions croire que le secteur nucléaire fournit un fort pourcentage de la puissance énergétique du Canada. Ce n'est pas le cas. L'énergie nucléaire se classe après celle du bois de chauffage. En d'autres termes, un plus grand nombre de Canadiens utilisent l'énergie produite par le bois de chauffage que celle des centrales nucléaires. Par bois de chauffage, il faut penser ici aux combustibles forestiers et non aux bûches pour foyers. Nous brûlons vraiment des pièces de bois.

Le bois produit environ 7 p. 100 de l'énergie utilisée, dont 6 p. 100 vient du charbon, de l'électricité et de diverses autres sources. L'hydro–électricité compte pour 14 p. 100, le gaz pour 33 p. 100, le mazout pour 36 p. 100 et le nucléaire 4 p. 100. De toutes les sources d'énergie disponibles au Canada, le nucléaire ne représente que 4 p. 100. Pourtant, c'est une industrie qui reçoit du gouvernement fédéral plus de subventions à la recherche et au développement que tous les autres secteurs combinés.

Si l'on additionne les subventions annuelles de 200 millions de dollars pendant toute la durée du gouvernement actuel, on obtient au total près de un milliard de dollars. À mon avis, si l'on posait par référendum aux contribuables la question suivante: «Êtes–vous disposé à dépenser un milliard de dollars pendant toute la durée du gouvernement fédéral actuel pour appuyer et subventionner le secteur de l'énergie nucléaire?», le «non» l'emporterait avec une majorité écrasante.

Je sais que les gens utilisent fréquemment l'argument suivant: «Eh bien, il y a des emplois dans ce secteur.» Bien sûr, nous pourrions dire la même chose de n'importe quel secteur. Si l'unique critère pour accorder des subventions est celui des emplois, il faudrait probablement subventionner l'industrie de la marihuana ou des stupéfiants.

Toute activité économique crée des emplois, y compris le secteur nucléaire. Il est encore plus pertinent de se demander si les emplois en valent la peine, compte tenu du coût global que la société doit acquitter pour les maintenir.

D'ailleurs, les subventions annuelles de 200 millions de dollars ne correspondent pas au coût réel pour les Canadiens. C'est le coût que nous assumons aujourd'hui. Un jour, il faudra bien commencer à démanteler ces réacteurs nucléaires et, à elle seule, Ontario Hydro en possède 22. Il faudra entreprendre la mise hors service de ces réacteurs nucléaires, ce qui suppose des coûts non négligeables.

Dans son rapport de 1992, je crois, le vérificateur général a fait remarquer qu'un coût important qui n'est jamais inscrit dans le système comptable d'Énergie atomique du Canada était justement le coût imputé pour une éventuelle mise hors service. Nous savons pourtant le coût qui peut en résulter. Je crois que le dernier réacteur nucléaire qui a été mis hors service est au New Jersey et il en a coûté 157 millions de dollars américains. La facture augmente donc. Pour un seul réacteur nucléaire, il faut ajouter encore 200 millions de dollars pour la mise hors service. Ce n'est que pour la mise hors service. Que faisons–nous des déchets nucléaires? Nous n'avons pas encore trouvé de solution à ce que nous savons actuellement être un problème grave et susceptible de le demeurer pendant encore des centaines, des milliers, voire des millions d'années.

• (1820)

Nous nous sommes lancés tête baissée dans le développement de réacteurs nucléaires en accordant d'énormes subventions à ce secteur énergétique qui ne compte que pour 4 p. 100 de toute la production énergétique du Canada à une époque où les déchets

nucléaires restent dangereux. Nous ne savons pas quoi faire de ces déchets. Même aujourd'hui, les subventions ne reflètent pas les coûts réels.

La ministre vient de donner une réception sur la colline du Parlement aux représentants de l'industrie nucléaire. Nous avons entendu dire: «De quoi s'inquiètent les gens? C'est une filière économique.»

Si c'est si économique, pourquoi, depuis 1948, devons–nous subventionner cette industrie? Pourquoi cela coûte–t–il aux contribuables du Canada pas 200 millions ni un milliard, mais près de 20 milliards de dollars? Est–ce ce que l'on appelle économique? Après avoir été subventionnée pendant des décennies, cette industrie ne peut toujours pas assumer son autonomie financière. Elle a besoin chaque année de cette généreuse subvention du gouvernement fédéral.

N'est–ce pas vivre des largesses de l'État? Les représentants de cette industrie devraient se présenter ici à genoux, le dos courbé par la honte, pour demander chaque année cette aumône des contribuables. N'ont–ils aucun sens de l'honneur, aucune fierté? Non. Et tant que les députés des banquettes ministérielles seront des libéraux ou des conservateurs, rien ne changera. Ils viennent, à pleines pelles, ils remplissent leur vieux camion de deniers publics. Deux cent millions de dollars chaque année pour commencer.

Je pense que mes vis–à–vis libéraux devraient attendre que j'aie terminé pour, à leur tour, condamner ce gaspillage de deniers publics et profiter de l'occasion pour envoyer un message clair au ministre des Finances. Ils devraient s'affirmer, faire la chose à faire, écouter les Canadiens et cesser de verser cette aumône à l'industrie nucléaire canadienne.

Je me suis un peu laissé emporter, mais je ne peux pas faire autrement lorsque je constate le genre d'abus que l'on tolère.

Que pouvons–nous en dire? Tout d'abord, je veux rappeler quelques points. L'industrie nucléaire représente 4 p. 100 du secteur énergétique du Canada et pourtant elle reçoit davantage de subventions que les secteurs réunis du gaz naturel, du pétrole, du charbon, des sources d'énergie renouvelables et de la conservation de l'énergie.

Je le demande à mes collègues libéraux d'en face—je sais que mes collègues du Parti réformiste seront d'accord avec moi, de même certes que ceux du Bloc québécois—si nous voulons subventionner quelque élément que ce soit du domaine énergétique, ne serait–il pas plus raisonnable de subventionner le secteur qui cherche les moyens de remplacer ce genre d'industrie, c'est–à–dire celui des ressources renouvelables ou des énergies de remplacement ou bien encore les options de conservation d'énergie qui s'offrent à nous?

Nous avons appris il y a quelque temps que les autorités de l'État de New York avaient décidé de se retirer du gros projet de développement hydro–électrique de la baie James. Si elles ont pris cette décision, c'est évidemment parce que les mesures de conservation de l'énergie qu'elles ont mises en oeuvre dans l'État de New York ont connu un tel succès qu'elles n'avaient plus besoin de cette énergie. Il y a peut–être d'autres facteurs qu'il faudrait bien sûr prendre en considération, mais il reste que les autorités de la commission hydro–électrique de l'État de New York ont déclaré que les méthodes de conservation mises en oeuvre avaient été tellement fructueuses qu'elles n'avaient plus à conclure d'entente d'approvisionnement à long terme avec Hydro–Québec.

Nous avons là encore des preuves que cela donne des résultats. Or, le gouvernement actuel semble éprouver un véritable problème d'audition et de vision. Il ne peut voir en quoi consiste de toute évidence la solution à adopter. Si le gouvernement a tellement confiance dans ce qu'il dit faire, je lui suggère de demander aux Canadiens ce qu'ils en pensent, à savoir si nous devrions distribuer si généreusement des subventions, plus de 200 millions de dollars par année, à une industrie énergétique qui compte pour seulement 4 p. 100 de tout le secteur énergétique au Canada.

S'il est un pays au monde qui n'a pas à subventionner l'industrie nucléaire, qui n'a pas besoin d'une industrie nucléaire, c'est bien le Canada.

• (1825)

Nous avons de l'énergie provenant de notre yin–yang. Nous avons du charbon, nous avons. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Yin–yang est un village de la Saskatchewan, je pense, mais je n'en suis pas certain.

Une voix: C'est une petite ville de Chine.

M. Riis: Mon collègue dit que c'est une petite ville de Chine. Cela semble encore mieux.

Malgré 50 années de fortes subventions de l'État, après avoir vécu de l'assistance publique, à quémander des subventions, l'industrie nucléaire ne peut toujours pas se tenir sur ses deux jambes. Ce fait ne devrait–il pas nous préoccuper à la Chambre? Après 50 années de subventions, après être venue ici pendant 50 ans pour quémander de l'aide, cette industrie ne peut pas tenir sur ses deux jambes. Ne devrions–nous pas dire aux représentants de cette industrie de réévaluer leur viabilité dans le Canada de demain?

C'est presque indécent. Le gouvernement fédéral a radié un prêt consenti à l'EACL, pour le réacteur de la centrale nucléaire de Bruce, à Douglas Point. Le principal réacteur du Québec n'a jamais bien fonctionné, et la centrale a dû fermer ses portes. Le gouvernement fédéral a radié un prêt de 90 millions de dollars consenti à l'EACL.

Même si ce projet de réacteur s'est soldé par un échec, Ottawa vient d'en financer un deuxième au coût de 151 millions de dollars. La situation ne fait qu'empirer. C'est très embarrassant.

À l'instar du gouvernement conservateur qui l'a précédé, le gouvernement libéral actuel a pour politique de financer la moitié des coûts estimatifs de la première centrale nucléaire de toute province. C'est sa politique. Le gouvernement du Canada a radié des prêts impayés d'environ 800 millions de dollars consentis à des usines d'eau lourde de la Nouvelle–Écosse et du Québec. En 1977–1978, le gouvernement fédéral a radié des prêts d'environ 190 millions de dollars consentis à l'EACL.

La Loi canadienne sur la responsabilité nucléaire limite à 75 millions de dollars la responsabilité des exploitants de centrales en cas d'accidents nucléaires. On a évalué qu'un accident grave à

la centrale nucléaire de Darlington coûterait au moins un billion de dollars et qu'il pourrait faire au moins 200 000 victimes.

Je pourrais donner encore bien d'autres exemples. Cela m'amène à soulever une autre question importante, celle de la sécurité de l'énergie nucléaire. Je crois que c'est une question fondamentale dans l'esprit des gens. Cette énergie n'est certainement pas économique. Elle n'est sûrement pas sans effet sur l'environnement. À mon avis, c'est là un fait reconnu, mais est–elle sécuritaire?

Monsieur le Président, écoutez bien ceci. Je crois que vous serez bouleversé. En 1993, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a relevé 700 incidents inhabituels survenus dans les 22 centrales nucléaires en exploitation au Canada. Cela équivaut à environ deux incidents par jour. Vous êtes étonné. Je le suis moi aussi. Ces incidents vont du déversement d'eau lourde radioactive à des hausses de puissance subites et inexpliquées. De ces incidents, 270 ont été suffisamment graves pour justifier un rapport complet à l'EACL et une enquête subséquente. C'est incroyable! Deux incidents par jour justifient une enquête en bonne et due forme.

Les rapports annuels de la Commission de contrôle de l'énergie atomique contiennent amplement de preuves des dangers inhérents à la technologie nucléaire. Les exemples suivants m'ont vraiment convaincu de la nécessité de faire quelque chose pour empêcher une catastrophe imminente de se produire. Ainsi, on a signalé qu'en août 1992, de l'eau lourde radioactive provenant de la centrale A de Pickering s'est déversée dans le lac Ontario, en aval des usines de traitement des eaux des localités d'Ajax et de Whitby, nécessitant la fermeture de ces usines. Cet incident a provoqué la plus forte émission de tritium radioactif dans les lacs depuis la mise en service du réacteur en 1971.

Et la liste se poursuit. Une baleine échouée sur une plage au Québec était bleue et malade et portait des cicatrices; des déchets nucléaires s'écoulent dans les Grands Lacs.

Dans le rapport de 1992, celui qui a vraiment attiré mon attention, on lit qu'en mars 1993 Ontario Hydro a découvert une grave défaillance au cours de l'analyse d'un accident ayant provoqué une importante fuite du liquide de refroidissement du réacteur. L'analyse a montré que la conséquence d'un tel accident, s'il survenait lorsque la centrale fonctionne à plein rendement, serait inacceptable. Le terme inacceptable est sans doute un euphémisme pour désastre.

Les centrales nucléaires ne sont donc pas sûres. Elles ne sont pas économiques. Elles ne sont pas saines pour l'environnement. Elles représentent une menace pour notre santé et elles coûtent les yeux de la tête. Pourquoi donc maintenir cette voie sans issue qui coûte si cher aux contribuables?

• (1830)

Monsieur le Président, mon temps de parole touche à sa fin. Je vais donc m'asseoir et écouter nos amis d'en face expliquer aux contribuables canadiens pourquoi le gouvernement devrait continuer à subventionner ce secteur.

Il est à espérer qu'un de ces jours un petit éclair les frappera et les poussera à aller voir le ministre des Finances pour lui dire: «Monsieur le Ministre, il est temps de mettre un terme à cette folie. Faites économiser des centaines de milliers de dollars aux contribuables canadiens. Donnez–leur un environnement plus sûr, plus sain. Donnez–leur maintenant quelque chose qui soit viable aux points de vue économique et écologique.» La seule manière de le faire est de cesser de financer le secteur nucléaire canadien.

Le président suppléant (M. Kilger): Au cours de son intervention, le député a dit que la présidence avait été bouleversée. Je n'en suis pas si sûr. Je cherche encore cette petite ville de la province chinoise de la Saskatchewan.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, nous y voilà encore! Le NPD qui revient à la charge avec son vieux projet de loi. Le même vieux parti. Les mêmes discours surannés. Les mêmes conclusions erronées. . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux entendre le discours du député. Or, il a mentionné le Parti NPD. Pensez–y. Ça ferait le Parti Nouveau Parti démocratique. S'il veut parler de nous, qu'il dise au moins le Nouveau Parti démocratique.

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf le respect que je dois au député, il n'y a pas matière à rappel au Règlement.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je croyais être très gentil en les appelant de cette façon, car j'ai déjà entendu bien pire.

Je tiens à rappeler au député que le premier ministre de l'Ontario, Bob Ray, accompagnait le premier ministre du Canada, lorsque nous avons vendu deux réacteurs nucléaires à la Chine. Il s'est montré très fier de la technologie canadienne. Je sais que cela lui a attiré quelques critiques, mais il comprend vraiment ce que sont la recherche et le développement et nous le respectons à cause de cela.

Ce projet de loi empêchera le gouvernement fédéral d'accorder une aide financière ou technique aux projets de réacteurs nucléaires, sauf s'il s'agit de réacteurs produisant des isotopes à des fins médicales.

Le député a fait grand cas du gaspillage d'argent. Permettez–moi, avant tout, de faire valoir un point très important. Il faudrait préciser, étant donné les affirmations du député, que ceci ne concerne que la consommation canadienne. De 1952 à 1992, le gouvernement canadien a investi 4,7 milliards de dollars dans Énergie atomique du Canada Limitée. En 30 ans, de 1962 à 1992, l'industrie nucléaire canadienne a rapporté 23 milliards de dollars aux Canadiens. À mon avis, un rendement de 5 $ sur chaque dollar investi, ce n'est pas un mauvais investissement.

Le NPD a appris une chose. Il lui a fallu un certain temps, mais il a appris que les isotopes sont utiles en médecine. Les radio–isotopes ont diverses applications. Ils servent à stériliser les instruments médicaux. Le député ne semble pas comprendre que le cobalt 60, un sous–produit des réacteurs d'Ontario Hydro, est en fait un isotope. Le député ne semble pas comprendre cela. Il

veut qu'on détruise les réacteurs qui produisent des isotopes et, en même temps, qu'on préserve les isotopes pour usage médical.

Que le député se renseigne! Dans leurs documents de presse, ses collègues disent ne pas vouloir qu'on touche à la production d'isotopes pour usage médical. Mais dans ce projet de loi, ils proposent de paralyser les réacteurs qui produisent des isotopes. Quelle contradiction!

Le moly–99, qui est l'abréviation de molybdène–99, est produit par le réacteur de recherche NRU, à Chalk River. Il s'agit d'un produit radio–isotope que l'on utilise pour approvisionner Nordion International Inc. en radio–isotopes afin que le Canada puisse continuer de contrôler de 88 à 90 p. 100 du marché mondial des isotopes qu'il contrôle actuellement. Aujourd'hui, le NPD veut paralyser certaines des installations de production d'isotopes, mais il voudrait que l'on maintienne la production d'isotopes. On reconnaît bien là le NPD.

• (1835)

Je voudrais ici donner des chiffres très intéressants, en réponse à ce que le député a dit. Il s'agit de facteurs économiques.

En 1993, 50 p. 100 de l'électricité de l'Ontario était produite par des générateurs nucléaires. Au Nouveau–Brunswick, 35 p. 100 de l'électricité était produite par des générateurs nucléaires. En 1993, Ontario Hydro a révélé que les coûts de production étaient de 6,8 c. par kilowatt–heure pour les combustibles fossiles et de 5,4 c. par kilowatt–heure pour l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire revient 20 p. 100 moins cher. Pourtant, le NPD crie au gaspillage. Nous pouvons comprendre cela.

En ce qui concerne la durée de vie utile, cinq des 20 meilleurs réacteurs du monde étaient des réacteurs CANDU fabriqués au Canada par des Canadiens. Le réacteur de Pointe Lepreau au Canada est le deuxième du monde.

L'industrie de l'automobile se sert de la technologie nucléaire pour tester la qualité de l'acier de ses voitures, l'industrie des pâtes et papiers dans la production de papier codé, les constructeurs pour détecter les défauts des moteurs à réaction, les équipes de construction pour jauger la densité des surfaces et sous–surfaces des routes, les compagnies de pipelines pour tester les soudures et les sociétés pétrolières et gazières pour tracer les contours des puits d'essai et des trous de mines. Le NPD veut éliminer tout ça. Il est très progressiste dans sa façon de penser. Pas étonnant que les députés néo–démocrates se trouvent à la place où ils sont aujourd'hui.

Les ingénieurs d'Énergie atomique du Canada Limitée ont mis au point les premiers dispositifs de stérilisation commerciaux en 1964. Il y a à peu près 170 dispositifs en opération dans 46 pays, dont 90 ont été conçus au Canada.

Les radio–isotopes sont très utilisés par l'industrie pour le contrôle de la qualité et la gestion des processus. L'industrie pétrolière s'en sert pour tester les soudures des pipelines et l'industrie des pâtes et papiers, pour mesurer l'épaisseur du papier. Beaucoup d'industries s'en servent pour suivre la circulation des produits dans les processus de fabrication.

Les députés peuvent–ils imaginer ce qui arriverait à l'industrie contemporaine si nous détruisions la base de tout ceci? Sur le plan de l'environnement, l'utilisation mondiale de centrales nucléaires permet d'éviter la production de 1,5 milliard de tonnes de CO_2 par an.

M. Milliken: Et il s'oppose à ceci?

M. Hopkins: C'est exact, il s'y oppose.

Si Ontario Hydro avait dû utiliser des centrales au charbon pour produire la même quantité d'électricité que les centrales nucléaires ont permis de produire jusqu'ici, elle aurait émis 9,9 millions de tonnes de gaz acides dans l'atmosphère et produit 23,3 millions de tonnes de cendres.

Tout le combustible épuisé des centrales nucléaires du Canada tiendrait dans une piscine olympique. Si l'on avait utilisé du charbon, les cendres occuperaient un espace 25 000 fois plus grand.

Qui plus est, le combustible nucléaire peut être recyclé et produire beaucoup plus d'énergie. Un simple faisceau de barres d'uranium d'environ 10 centimètres de diamètre, 50 centimètres de longueur et pesant 25 kilogrammes produit autant d'électricité que 380 tonnes de charbon ou 1 800 barils de pétrole. Le NPD veut éliminer tout ça.

Un gros réacteur nucléaire utilise 150 tonnes d'uranium naturel par an, soit l'équivalent de deux millions de tonnes d'anthracite ou 10 millions de barils de pétrole. À quoi joue le NPD?

Depuis 1973, grâce aux centrales nucléaires, la consommation mondiale de combustibles fossiles utilisés pour générer de l'électricité a diminué à raison de 17,6 milliards de barils de pétrole valant 470 milliards de dollars américains, de 2,2 milliards de tonnes de charbon et de 26 billions de pieds cubes de gaz naturel. Pas mal, comme économie. Et pour ce qui est de la conservation, ce n'est pas mal non plus.

• (1840)

Les applications médicales sont nombreuses et presque tous les aspects de la médecine moderne sont d'une façon ou d'une autre tributaires de la technologie nucléaire, en allant des piles atomiques pour stimulateurs cardiaques à la stérilisation par irradiation des fils de suture, des gants chirurgicaux et autre matériel médical utilisé quotidiennement dans les hôpitaux.

Des millions de procédures diagnostiques utilisant la technologie nucléaire ont lieu chaque année. Les systèmes de traitement du cancer utilisant la technologie nucléaire sauvent des milliers de vies dans le monde entier. Plus de 1 300 des machines au cobalt utilisées en radiothérapie à travers le monde viennent du Canada, soit près de la moitié des machines au cobalt–60 en service à l'heure actuelle.

Chaque année, dans 70 pays, environ un demi–million de personnes sont traitées contre le cancer avec des appareils de cobaltothérapie conçus et construits au Canada. Nous sommes le premier producteur mondial de cobalt–60. Nous fournissons plus de 80 p. 100 de l'isotope utilisé à des fins médicales et industrielles. L'EACL a contribué au développement de la cobaltothérapie contre le cancer.

Le cobalt–60 est un isotope artificiel que l'on produit dans un réacteur nucléaire. Les radio–isotopes sont utilisés également pour le diagnostic de certaines maladies et pour aider à la prescription de certains médicaments. Les isotopes peuvent permettre de déterminer comment fonctionne un organe, comment l'organisme assimile une substance particulière, où peut se trouver une tumeur, ainsi de suite. Ils ont donc de nombreuses applications.

Le député disait à la Chambre et à tous les Canadiens que l'EACL représentait un gaspillage d'argent. Est–ce que ce que je viens de citer représente un gaspillage? Le député devrait revoir la question et se renseigner avant de parler.

Je vais m'en tenir là. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire pour éduquer le député, mais je vais respecter la volonté de la présidence. Mon temps de parole est terminé.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire qu'il me fait extrêmement plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C–285. Qu'il me soit permis, avant toute chose, de remercier le député du Nouveau Parti démocratique pour avoir présenté ce projet de loi, et l'avoir fait de façon amusante et instructive à la fois.

Le projet de loi C–285 prévoit la suppression de l'aide financière relative à la conception et à la construction d'un réacteur nucléaire, une perspective que le Bloc québécois considère comme intéressante et très pertinente, dans les circonstances.

En effet, comment ne pas douter de la politique de développement d'énergie nucléaire du gouvernement canadien et de l'investissement considérable en fonds publics que cette politique nécessite. Les politiques en matière de développement de l'énergie, en tant qu'opposition officielle à la Chambre des communes, nous préoccupent profondément.

Notre questionnement est de deux ordres. Dans un premier temps, il faut se demander quels sont les coûts environnementaux du développement d'un type d'énergie en particulier, telle l'énergie nucléaire ici, par exemple. Et dans un deuxième temps, quel est l'impact sur l'économie d'un pays du développement de cette même énergie? Permettez–moi dans les minutes qui suivront de développer ces deux thèmes.

La ministre des Ressources naturelles du Canada déclarait récemment devant le groupe du *Nuclear Awareness Project* qu'elle croyait qu'il serait, et je la cite, «opportun de continuer à développer l'énergie nucléaire au Canada». Mais à quels coûts pour l'environnement et pour les contribuables canadiens, voilà la question qui se pose.

Tout d'abord, dans le processus industriel de développement à long terme de l'énergie nucléaire, les risques pour l'environnement humain sont très élevés. En effet, les déchets radioactifs produits par l'industrie nucléaire sont des plus dangereux pour l'espèce humaine, on le sait très bien. Le combustible épuisé, non seulement représente les risques les plus élevés, mais il pose le défi le plus difficile dans la perspective d'une méthode de stockage sécuritaire à long terme.

• (1845)

Après 500 ans, l'activité des produits de la fission nucléaire qui découlent de l'industrie nucléaire canadienne, et c'est un exemple, est toujours existante. En décembre 1992, il y avait 21 000 tonnes de combustible épuisé et entreposé au Canada, dont 90 p. 100 était produit par Hydro Ontario, et l'industrie nucléaire canadienne n'a pas 50 ans. La radioactivité pour l'humain est hautement cancérigène et génétiquement très dommageable.

Les suites des accidents survenus aux complexes nucléaires de Three Mile Island et de Tchernobyl nous en donnent d'excellents exemples, manifestement. Il faut également se rappeler que l'industrie nucléaire des pays de l'Est européen est dans un tel état qu'elle est une bombe à retardement pour l'humanité et on voit bien, actuellement, les problèmes politiques que cela pose. Le démantèlement de l'Union des républiques socialistes soviétiques est en train de laisser un peu partout des centrales nucléaires en quasi abandon, alors que les gens qui devraient s'en occuper quittent l'Europe de l'Est pour aller gagner leur vie dans des pays un peu plus sécuritaires, financièrement parlant. Ce sont en quelque sorte des mécaniciens et des plombiers qui s'occupent de ces centrales. On est, effectivement, en état de bombe à retardement pour l'humanité, actuellement, avec ces centrales–là.

En plus de produire des éléments radioactifs provenant du combustible, les neutrons bombardent d'autres composantes du réacteur et activent certaines de ses matières, les rendant elles–mêmes radioactives. Cela signifie que la structure du réacteur devra être stockée comme déchet radioactif, lorsque le réacteur aura atteint le terme de sa vie utile. Au laboratoire nucléaire de Chalk River, d'Énergie atomique Canada limitée, se trouvent trois réacteurs désuets et le site lui–même est gravement contaminé par des déchets radioactifs. Énergie atomique est également responsable de deux réacteurs désuets, à Whitshell au Manitoba, du réacteur NPD, à Rolphton, et du réacteur Douglas Point, à Bruce, tous deux en Ontario, et du réacteur Gentilly 1, de Bécancour, qui sont tous des réacteurs désaffectés et qui doivent être stockés.

Les coûts d'un système de stockage sont astronomiques. Pour un peu plus de 100 000 tonnes de combustible épuisé, ce coût est estimé à 9 milliards de dollars. Nous partageons l'avis du vérificateur général du Canada, comme quoi Énergie atomique du Canada nécessitera des subventions encore beaucoup plus larges, afin de couvrir les coûts de déclassement, c'est–à–dire du démantèlement de ses réacteurs désuets, ce qui veut dire que dans les coûts que le gouvernement calcule, actuellement, sur les coûts de cette énergie, on ne calcule jamais les coûts qu'il faudra prévoir ultérieurement, quand ces gouvernements ne seront plus là, forcément, puisqu'il s'agit de centaines d'années, les coûts qu'il faudra mettre pour garder de façon sécuritaire les déchets de ces centrales.

Dès lors, il faut se poser la question si l'industrie nucléaire peut, à long terme, être rentable. Un autre aspect à propos duquel il faut se questionner concernant l'environnement humain est celui de l'utilisation à des fins militaires de l'énergie nucléaire. En effet, dans les réacteurs canadiens de type CANDU, il se consomme de l'uranium 235 et 238, des éléments qui, bombardés par un neutron, pour provoquer la fission et produire de l'énergie, deviennent des atomes de plutonium 239. La production de

plutonium 239 dans les réacteurs nucléaires soulève un problème très sérieux concernant l'armement nucléaire et la paix dans le monde. Le plutonium 239 est fissible et peut–être utilisé pour produire des armes nucléaires.

Même si le plutonium 239 est l'isotope que préfèrent les fabricants d'armes, d'autres isotopes de plutonium sont aussi fissibles et peuvent être utilisés pour fabriquer des bombes. Lorsqu'on sait qu'Énergie atomique Canada, l'organisme de promotion du nucléaire au Canada, cherche par tous les moyens à vendre des réacteurs CANDU, puisque c'est pour ça qu'elle les construit, à travers le monde, il faut se poser de sérieuses questions. Malgré les nombreux traités multilatéraux ou bilatéraux sur la non–prolifération de l'armement nucléaire qui existent entre le Canada et l'ensemble du monde, soyons sérieux, les risques de l'utilisation du nucléaire à des fins militaires seront réels, tant et aussi longtemps que se développe l'industrie nucléaire dans le monde.

Le deuxième aspect de la question de l'industrie nucléaire au Canada est celui des finances publiques. J'ai déjà mentionné les coûts astronomiques du stockage des déchets radioactifs. L'entretien d'Énergie atomique du Canada coûte au trésor public canadien, et cela depuis les six dernières années, 1,2 milliard de dollars en subventions. La construction d'un réacteur coûte 1,5 milliard de dollars pour un produit dont la rentabilité à long terme n'est même pas assurée. On est en droit de se questionner sur la pertinence de l'investissement de fonds publics dans cette industrie.

• (1850)

L'automne dernier, lors du voyage en Chine du premier ministre canadien, Énergie atomique du Canada Limitée propose la construction de deux réacteurs clés en main en territoire chinois, ne requérant pas d'investissement lourd de la partie chinoise, selon des représentants d'Énergie atomique Canada interviewés à Pékin. Ces réacteurs, d'une valeur d'investissement de trois millliards, et je les cite, «sont extrêmement avantageux pour la partie chinoise qui n'aurait pas besoin d'immobiliser les capitaux en devises sur une longue période.» Autrement dit, on vend des CANDU, mais on les finance en totalité.

Mais qu'en est–il de la population canadienne qui assume la majeure partie des coûts de construction de ces réacteurs? L'évolution actuelle de la société chinoise est–elle une garantie suffisante pour de tels investissements de la part des Canadiens? Ce sont des questions qu'on peut se poser.

La politique canadienne actuelle en matière de développement de l'industrie nucléaire est coûteuse et risquée, à la fois pour l'équilibre des finances publiques et pour l'environnement humain. Voilà pourquoi, dans un contexte de lutte au déficit qui est celui du gouvernement canadien, nous pensons que le projet de loi C–285, qui propose la suppression de l'aide financière accordée par le gouvernement canadien à la conception et à la construction de réacteurs nucléaires au Canada ou à l'étranger, est une initiative des plus intéressantes.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, le millénium est arrivé. Nous venons d'entendre un député néo–démocrate proposer l'élimination des subventions versées à une grande société d'État. Je ne pensais pas voir ce jour. En fait, celui–ci propose ni plus ni moins que la privatisation de l'EACL.

Si le député veut formuler la même proposition en ce qui a trait à Radio–Canada, à l'Office national du film et à ce qui reste de la participation du gouvernement à Petro–Canada, je vais lui faire une place ici pour qu'il joigne nos rangs et devienne réformiste à titre honoraire.

M. Riis: Non merci.

M. Morrison: C'est une bonne idée de privatiser l'EACL, mais ce n'est pas simple. Il ne faut pas précipiter les choses.

Il faut se rappeler que plus de 80 p. 100 de l'industrie nucléaire au Canada appartient déjà à des intérêts privés. Les seuls secteurs qui relèvent encore du gouvernement et qui sont subventionnés par celui–ci sont ceux qui ne sont pas rentables, notamment les installations de recherche. Tout le reste appartient au secteur privé. Il y a 150 compagnies canadiennes qui font concurrence aux autres fournisseurs dans les pays clients. Ces entreprises sont efficaces et rentables.

Les Coréens sont tellement enchantés des réacteurs construits par des compagnies canadiennes qu'ils en ont commandé trois autres. Contrairement à ce qu'a dit le député qui a pris la parole au nom des libéraux, le Wolsong 1 est probablement un meilleur réacteur que même le Pointe Lepreau. Il a fait ses preuves depuis 1982. Les Coréens en sont pleinement satisfaits et en ont commandé d'autres.

Revenons à l'EACL. Elle est la seule grande société d'État qui réduit sensiblement ses coûts. Elle a réduit ses effectifs, auparavant considérables, de 4 500 à 3 700 et, ce qui est encore plus louable, a réduit des deux tiers le personnel à son siège social situé à Ottawa, où le nombre d'employés est passé de 160 à 54.

Il y a environ deux mois, je me suis rendu à Chalk River pour visiter les installations et j'ai découvert une organisation bien gérée. Je n'ai vu aucun signe de l'opulence généralement associée au gouvernement, rien qui ressemblait au ministère de la Défense nationale, par exemple, ou au ministère des Pêches et des Océans. De toute évidence, cet organisme sait à quoi doit servir l'argent.

Examinons de plus près certains éléments du projet de loi. À l'article 3, on parle des biens et des services devant servir à des recherches scientifiques ou techniques sur une chose—bien ou autre chose—de quelque nature que ce soit qui sera utilisée dans un réacteur nucléaire ou pour celui–ci, soit à la conception, aux essais, à la construction, à la fabrication ou à l'exploitation d'une telle chose, soit à des usages ou applications de celle–ci, soit à l'attribution de licences relatives à celle–ci. Si les choses pouvaient être aussi simples, mais on ne peut pas classer ou cataloguer les recherches scientifiques de cette façon. La grande partie des travaux actuellement effectués à Chalk River relèvent de la recherche scientifique pure et ne s'appliquent pas nécessairement à la conception des réacteurs nucléaires.

• (1855)

Il est très difficile de distinguer la science pure de la science appliquée. Voilà pourquoi la privatisation, bien qu'elle soit nécessaire et souhaitable, sera difficile à réaliser. Une toute nouvelle entreprise, formée de chercheurs, devra être créée et devra offrir ses services aux propriétaires des réacteurs. Cela se fait déjà dans une certaine mesure. L'organisme touche 86 millions de dollars pour le travail qu'il effectue à Chalk River pour le compte de certains propriétaires de réacteurs. À la longue, il devra devenir autosuffisant, ce qui ne se produira pas, à mon avis, avant sa privatisation.

Étant donné toutes les recherches scientifiques pures qu'il effectue, il ne sera pas facile de privatiser cet organisme. Mais on ne peut tout simplement pas supprimer le produit vedette des activités canadiennes de recherche et de développement. Souvenez–vous de l'Avro Arrow, car c'est exactement ce dont il s'agit. Conformément à l'article 4, on ne peut fournir à qui que ce soit de l'information ou une assistance administrative, scientifique ou technique se rapportant soit à des recherches scientifiques ou techniques sur une chose—bien ou autre chose—de quelque nature que ce soit qui sera utilisée dans un réacteur nucléaire ou pour celui–ci, soit à la conception, aux essais, à la construction, à la fabrication ou à l'exploitation d'une telle chose, soit à des usages ou applications de celle–ci, soit à l'attribution de licences relatives à celle–ci. En langage clair, on va faire des orphelins des réacteurs CANDU qui fournissent près de la moitié de l'électricité de l'Ontario.

Le travail accompli à l'EACL, qui ne relève pas de la science pure, est financé par les services publics. Je le répète, ceux–ci y consacrent quelque 86 millions de dollars chaque année. Il s'agit de rehausser la sécurité des centrales, de prolonger leur vie utile et d'en réduire le coût d'entretien. Pour demeurer à l'avant–garde d'un secteur industriel, il faut continuer ses activités de recherche et de développement.

On mène là–bas des recherches sur les applications de la technologie informatique à la construction et à l'exploitation des usines, sur l'amélioration des canaux de combustible du réacteur et de la conception du combustible, par exemple. Le projet de loi C–285 y mettrait complètement fin.

Conformément à l'article 5, la présente loi ne s'applique pas au réacteur nucléaire qui a pour seul objet la fabrication ou le développement d'isotopes pour usage médical. Ma foi, le député de Kamloops devrait savoir que cette fonction de l'EACL a déjà été privatisée. Nordion a été vendu contre 165 millions de dollars. Soit dit en passant, le gouvernement du jour a versé ces fonds dans les recettes générales et n'a pas prévu un sou pour les opérations.

Dans sa longue harangue sur l'aspect technique de l'énergie nucléaire, le député de Kamloops a fait preuve du primitivisme anti–industriel qui est tellement courant dans un petit segment de son parti, soit les gens qu'on qualifie de pragmatiques.

Nous vivons dans un climat de peur irrationnelle de l'atome parce que la plupart des gens ne comprennent pas la force atomique et n'ont pas la plus vague notion du fonctionnement d'un réacteur nucléaire. Les sondages démontrent que 10 p. 100 de la population croit qu'un réacteur peut exploser comme une bombe atomique. Beaucoup de personnes un peu mieux informées croient tout de même qu'une centrale nucléaire émet constamment des radiations mortelles qui causent le cancer, rendent stérile ou provoquent des malformations chez les foetus.

Quelques croisés très en vue ont tiré parti de ces peurs pour s'en faire une arme contre un ordre social qui leur déplaît, mais qui leur a permis de se faire de belles carrières comme véritables meneurs de cultes. Lorsque l'homme primitif était effrayé par l'inconnu, il consultait un sorcier ou un chaman. L'homme moderne évolué s'en remet aux Amory Lovins, Ralph Nader et autres Barry Commoner.

Le député est un peu tombé dans le sophisme lorsqu'il a dit qu'environ 4 p. 100 de l'énergie consommée au Canada provenait des centrales nucléaires. Il incluait dans ses calculs le carburant des véhicules à moteur. Il n'y a pas beaucoup de voitures propulsées à l'énergie nucléaire. Les centrales nucléaires produisent 20 p. 100 de l'énergie électrique consommée au Canada et, comme il a été dit deux ou trois fois, près de 50 p. 100 de l'énergie électrique consommée en Ontario. Nous avions une affichette dans l'Ouest qui disait: «Laissons les salauds de l'Est geler dans le noir.» C'est apparemment ce que le député de Kamloops propose qu'on fasse.

• (1900)

Il a mentionné le coût de déclassement, qui s'élève à 13 milliards de dollars. Ce n'est pas trop élevé pour une industrie qui produit quatre milliards de dollars d'électricité par année durant la durée de vie d'une usine, qui est d'environ 30 ans. N'oublions pas que ce coût de 13 milliards n'est pas seulement pour un réacteur, mais pour tout le bataclan. C'est du moins le chiffre sur lequel s'entendent les groupes qui s'intéressent au nucléaire, tant ceux qui sont pour que ceux qui sont contre.

On a beaucoup parlé des déchets. C'est un problème insoluble qui ne disparaîtra jamais. Les grands–prêtres du nucléaire devront monter la garde. Cela me rappelle une citation de Goethe qui disait que les affirmations que les hommes répètent constamment finissent par devenir des convictions et ossifient les organes de l'intelligence.

Si le Canada se servait du nucléaire pour produire 100 p. 100 de son électricité, chaque famille contribuerait à produire annuellement sept onces de déchets à activité élevée. Les usines mettent ces déchets dans les piscines. Comme quelqu'un l'a dit, il y a actuellement 21 000 tonnes de déchets nucléaires. Après 10 ans, le niveau de radioactivité aura diminué de 90 p. 100. Après 1000 ans, il aura tellement diminué qu'il serait possible de manger sans danger quelques cuillerées de ces déchets.

On entend toutes sortes de mythes au sujet du plutonium, parce qu'il y a du plutonium dans ces déchets. C'est la substance la plus dangereuse qu'on connaisse. Elle est terriblement toxique. Dieu ne l'a pas créée. Tout cela, c'est de la foutaise. Pour commencer, le plutonium est un émetteur alpha. On pourrait envelopper du plutonium dans un papier–mouchoir et se promener avec ce papier–mouchoir dans la poche de son pantalon sans problème puisque le plutonium n'émet pas de rayons gamma ni de rayons bêta. Il n'est pas dangereux. Si on l'avale, le plutonium est 50 fois moins toxique que l'anhydride arsénieux. Monsieur le Président, vous pouvez vérifier cela dans n'importe quelle bonne revue de toxicologie.

On a fait des études approfondies sur le sujet. La toxicité du plutonium selon le rapport poids–dose est beaucoup moindre que celle de beaucoup de substances qu'on trouve généralement dans les foyers. Le plutonium n'est mortel que s'il est inspiré dans les poumons ou injecté directement dans le courant sanguin. Dans ce cas, il provoque la mort rapidement, mais pas aussi rapidement que le botulisme, par exemple, qui est assez courant, et l'anthrax. Encore une fois, il y a beaucoup de toxines naturelles qui sont beaucoup plus toxiques que ces horribles déchets dont nous avons tous tellement peur.

Je vois que le Président se lève. J'aurais aimé pouvoir parler plus longuement des aspects techniques de ce projet de loi. Comme vous l'avez probablement compris, j'ai une certaine connaissance de la production d'énergie nucléaire. Ce sera peut–être pour une autre fois.

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer au débat du projet de loi C–285 au nom des travailleurs de l'usine White Shell, dans la circonscription de Provencher, et pour dire que cette mesure aurait pour effet de faire disparaître l'industrie nucléaire canadienne.

Le gouvernement estime que ce serait une erreur fondamentale que de prendre une pareille mesure. L'industrie nucléaire a non seulement procuré un bon rendement sur l'investissement que les Canadiens y ont fait, et je reviendrai là–dessus plus tard, elle s'est acquis une excellente réputation internationale. Cette reconnaissance s'est notamment exprimée par le prix Nobel décerné récemment à M. Bert Brockhouse pour honorer les travaux scientifiques d'avant–garde qu'il a effectués aux laboratoires de l'EACL à Chalk River.

Je voudrais passer en revue les mythes entourant l'industrie nucléaire canadienne et exposer également les faits la concernant. Les centrales nucléaires fournissent 15 p. 100 de l'électricité produite au Canada, au coût de près de quatre milliards de dollars.

• (1905)

Le député de Kamloops a dit tout à l'heure que les centrales nucléaires produisaient 4 p. 100 de l'électricité en Ontario. C'est faux. Cela n'est pas conforme à la réalité. La réalité, c'est qu'en Ontario 22 centrales nucléaires produisent 66 p. 100 de cette électricité.

On estime que le secteur nucléaire représente 30 000 emplois directs et qu'au moins 10 000 emplois d'autres secteurs dépendent directement de lui. Nombre de ces emplois sont occupés par des travailleurs hautement qualifiés et exigent des connaissances très poussées. Ce sont donc des emplois qu'on trouve dans la nouvelle économie et que nous, de ce côté–ci de la Chambre, essayons de créer au Canada. En fait, depuis un an, nous avons créé 437 000 emplois de ce genre.

Plus de 150 entreprises établies dans six provinces fabriquent des produits ou offrent des services d'ingénierie. En plus de nos sous–traitants directs, quelque 400 à 500 entreprises sont sous–traitants de ces 150 sociétés.

La vente récente de trois réacteurs CANDU à la Corée a entraîné des retombées de plus de un milliard de dollars en contenu canadien, fournissant quelque 25 000 années–personnes sur six ans. La vente d'un réacteur CANDU en 1992 a constitué la plus importante commande d'exportation qu'ait eue le Canada. La plupart des Canadiens, notamment ceux qui s'intéressent au secteur nucléaire, savent qu'à l'issue de son récent et plus fructueux voyage en Chine où il a signé des ententes de principe avec les Chinois pour l'achat de deux autres réacteurs, le premier ministre prévoyait ramener des investissements de quatre milliards de dollars au Canada.

En 1991, l'industrie a eu un excédent commercial d'environ 500 millions de dollars, et cette tendance se poursuit. Selon Ontario Hydro, de 1965 à 1989, l'industrie nucléaire a fait économiser 17 milliards de dollars à l'économie canadienne en devises étrangères. Si nous avions importé du pétrole et du charbon, cela aurait coûté 17 milliards de dollars aux contribuables canadiens, sans parler bien sûr des points que le député de Renfrew a soulevés au sujet des émissions des pluies acides et des autres effets du réchauffement planétaire qu'aurait inévitablement entraînés la consommation de ces autres combustibles. Pour chaque année de la présente décennie, les économies en devises étrangères s'élèveront à un milliard de dollars environ.

Le gouvernement fédéral a appuyé le développement de la capacité énergétique nucléaire du Canada. De 1952 à 1994, l'apport de l'industrie nucléaire au produit intérieur brut a représenté au moins 23 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral a reçu annuellement de l'industrie nucléaire 700 millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu ou de taxes de vente.

Je peux aussi vous parler d'une étude semblable à celle que le cabinet Ernst & Whinney a effectuée pour le gouvernement du Canada, qui a été réalisée au Manitoba et qui montre clairement que l'investissement du gouvernement dans la centrale à proximité de l'endroit où je vis rapporte, à l'économie manitobaine seulement, 30 millions de recettes fiscales par année.

Le secteur privé en bénéficie également. Durant la période de quatre ans entre 1988 et 1992, les ventes des entreprises privées qui fournissent des produits et des services de nature nucléaire ont atteint presque 10 milliards de dollars. Le rendement de nos réacteurs de recherche fait l'envie du monde entier. Celui du réacteur CANDU est sans égal.

Sur les 369 réacteurs nucléaires qui produisent des quantités importantes d'électricité dans 29 pays partout dans le monde, quatre des 10 meilleurs sur le plan du rendement à vie sont des CANDU. De plus, le premier de tous à cet égard est celui de Pointe Lepreau, au Nouveau–Brunswick, ici même au Canada. Nous en avons déjà parlé précédemment. Voilà un dossier remarquable.

Étant donné que l'industrie nucléaire entraîne toujours la création d'emplois de haute technologie, pourquoi le député de Kamloops s'opposerait–il à ce genre de création d'emplois et à ce genre de dossier pour les Canadiens et les chercheurs canadiens?

La part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité n'est pas uniquement profitable pour l'humanité, car elle contribue aussi à une meilleure qualité de vie. En outre, ses retombées environnementales et médicales sont tout aussi importantes. Par exemple, je citerai encore une fois l'article 5 du projet de loi du député de Kamloops, qui veut rejeter tout le nucléaire, mais conserver les réacteurs qui fabriquent ou développent des isotopes pour usage médical.

Permettez–moi de soulever un ou deux autres points concernant certaines recherches et découvertes récentes.

• (1910)

Dans le domaine de la biotechnologie, par exemple, grâce à l'utilisation des rayonnements, nous pouvons concevoir de nouveaux types de médicaments. Une installation nucléaire nous donne la possibilité de nous pencher sur des interactions entre de petites membranes moléculaires, ce qui nous aidera sur le plan des soins de santé, dans le domaine médical, et accroîtra les chances de survie des Canadiens qui sont malheureusement atteints d'un cancer ou d'autres formes de maladie. Il s'agit là d'une technologie tout à fait novatrice qui est importante pour nous tous.

La thérapie par capture du neutron de bore est un autre exemple. C'est un nouveau mode de radiothérapie qui combine des éléments qui se fixent sélectivement sur les tumeurs pour détruire des cellules cancéreuses et des tumeurs. Est–ce répréhensible? N'est–ce pas là une initiative utile pour l'économie canadienne? Ne s'agit–il pas d'une dépense légitime pour le gouvernement fédéral?

Un de mes collègues a mentionné plus tôt aujourd'hui qu'une des entreprises formées à partir d'éléments de l'EACL avait construit plus de 1 300 des machines de traitement au cobalt qu'on retrouve dans le monde. Chaque année, 500 millions de personnes atteintes du cancer sont traitées à l'aide de ces 1 300 machines. N'est–ce pas là une contribution remarquable et ne vaut–il pas la peine que le gouvernement du Canada participe avec nos voisins du monde entier à la recherche sur le traitement du cancer? Je pense que oui.

L'industrie nucléaire constitue un facteur important dans le développement durable. La production d'électricité dans des centrales nucléaires est propre. On brûle alors un combustible qu'on retrouve en abondance et qui n'a aucune autre utilité pratique. Il n'y a pas d'émission de gaz acides, dont j'ai parlé tout à l'heure, de gaz carboniques ou de particules associées à des combustibles fossiles.

L'énergie nucléaire continue d'être un bon investissement pour les Canadiens et pour le Canada. Elle joue un rôle important non seulement pour ce qui est de fournir une électricité propre, mais également en ce qui a trait à la création d'emplois, aux recettes obtenues et aux retombées qui améliorent la qualité de vie des Canadiens et des peuples des autres nations.

Nous avons déjà parlé de certains des aspects financiers de l'étude Ernst & Whinney, qui, selon moi, était importante et venait à point nommé pour permettre au Parlement de dire aux Canadiens ce que ce type d'investissement avait apporté au cours des 30 dernières années.

Comme mon collègue de Renfrew l'a signalé tout à l'heure, monsieur le Président, je pourrais m'adresser à n'importe quel contribuable ou chef d'entreprise canadien et lui dire que, pour chaque dollar qu'il me donnera, il obtiendra un rendement de 400 ou 500 p. 100. Il est évident que c'est un bon investissement des deniers publics puisque, d'une part, le gouvernement fédéral peut ainsi récupérer des recettes et, d'autre part, il est possible de créer de l'emploi au Canada, ainsi que de continuer à faire en sorte que notre pays soit à la fine pointe de la technologie nucléaire.

M. Wells: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que notre temps de parole sur cette question est écoulé. Malheureusement, je ne pourrai pas prononcer le discours formidable que j'avais préparé pour l'occasion.

Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que je m'apprêtais à prendre la parole pour appuyer le projet de loi C–285 et que j'approuve entièrement la Chambre de le renvoyer au Comité permanent des finances pour. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais je présume que le député a pu faire consigner son opinion au compte rendu.

Le député de Kamloops a le droit de répondre. Il est entendu qu'aucun autre député ne traitera de la motion et que le débat se terminera dans deux minutes au plus.

M. Riis: Monsieur le Président, avant de terminer mon intervention, je constate que le député attendait l'occasion de prendre part à la discussion et je crois qu'il a un discours en main. Serait–il indiqué de demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que son discours soit déposé afin d'être annexé au hansard?

Des voix: Non.

M. Riis: Monsieur le Président, de toute évidence, les opinions exprimées cet après–midi divergent. Je respecte celles de mes collègues, même si je ne les partage peut–être pas complètement. D'autres opinions sont semblables et vont dans le même sens que les miennes.

Je voudrais demander deux choses. La ministre a annoncé l'autre jour qu'elle allait examiner l'ensemble de l'industrie nucléaire et le soutien qui lui est accordé. On lui avait alors demandé si elle permettrait la participation du public, et je crois qu'elle avait marmonné une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Elle n'a pas donné de réponse affirmative. Je dis qu'elle a marmonné parce qu'elle n'a pas pris d'engagement.

• (1915)

J'ose espérer que, après avoir entendu les divers points de vue exprimés ici, la ministre reconnaîtra que les citoyens ont le droit d'avoir des opinions et qu'elle acceptera de tenir des audiences dans toutes les régions pour permettre au public de se faire entendre.

Juste au cas où les députés seraient généreux ce soir, seraient–ils disposés à donner leur consentement unanime pour que le document soir renvoyé au comité qui en poursuivrait l'examen?

Le président suppléant (M. Kilger): Il n'y a pas consentement. La période consacrée aux initiatives parlementaires est écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, le 8 février, j'ai posé ma question principale au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et une question supplémentaire à la vice–première ministre à propos de la déportation de M^me^ Taramatie Ramsubhag et de ses trois enfants, originaires de Trinidad–Tobago.

Le ministre m'a demandé à cette occasion de lui apporter de nouveaux faits afin qu'il puisse réviser ce dossier sur la base de considérations humanitaires, ce que j'ai fait le 10 février, jour où j'ai donné personnellement un document au ministre et à sa secrétaire parlementaire. M^me^ Ramsubhag et ses trois enfants s'étaient bien adaptés au Québec. Cependant, ces quatre personnes étaient expulsées le même jour sans pitié.

De plus, le ministre a rejeté, sans avoir démontré aucune considération ni déférence à son égard, une demande adressée par le ministre des Relations internationales, des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, M. Bernard Landry, à l'effet de surseoir à la déportation et permettre ainsi au gouvernement québécois d'examiner l'octroi d'un certificat de sélection.

Le ministre et son gouvernement n'ont montré aucun respect ni considération pour les nombreuses organisations de défense des droits des femmes les suppliant d'accorder la résidence permanente au Canada à M^me^ Ramsubhag. Par exemple, et notamment, Assistance aux femmes de Montréal, le Comité canadien sur le statut de la femme, Vancouver Status of Women, Ontario Association of Interval and Transition Houses, le Comité national de la condition féminine de la CSN, la Fédération des femmes du Québec, etc.

Le ministre a fait preuve d'une insensibilité inacceptable à l'égard de cette demanderesse du statut de réfugié. Par contre, il a accordé un permis spécial à son agresseur et ex–conjoint pour qu'il revienne au Canada. C'est ça la politique du gouvernement libéral concernant les femmes victimes de violence conjugale?

M^me^ Ramsubhag n'a aucun dossier criminel. Les Canadiens et les Québécois ne comprendront jamais la politique appliquée par le ministre dans ce dossier, ni pourquoi les agents d'immigration ont eu recours à la force pour arrêter les trois enfants âgés de 9, 11 et 13 ans. Dans les circonstances, arrêter ces enfants sans mandat constitue un véritable enlèvement. De plus, M^me^ Ramsubhag a dû verser et gaspiller la somme de 800 $ pour que son dossier soit révisé par les mêmes fonctionnaires qui voulaient la déporter.

Il faut rappeler que la vice–première ministre, en septembre 1993, lors de la campagne électorale, avait promis qu'il n'y aurait plus d'explusions de femmes victimes de violence conjugale qui ont demandé le statut de réfugié. Cependant, jusqu'à présent, au moins deux personnes du groupe de femmes de Montréal concerné ont déjà été déportées. Où est l'engagement de la vice–première ministre, elle qui s'est déclarée défenseure de la femme? C'est une honte pour le gouvernement canadien d'agir de la sorte, surtout dans le cas des agents d'immigration qui ont appréhendé les trois enfants. Cette attitude contraste grandement avec l'attitude d'ouverture et de générosité du gouvernement québécois qui avait demandé un sursis afin d'examiner la possibilité d'accorder à la famille Ramsubhag un certificat de sélection du Québec.

Je salue et félicite les nombreux organismes de femmes qui ont fait parvenir des lettres au ministre avec des copies au porte–parole du Bloc québécois, pour la campagne menée en faveur de M^me^ Ramsubhag. Je souhaite qu'elle revienne au Canada, avec ses enfants, à titre d'immigrante.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est universellement reconnu pour avoir l'un des processus de reconnaissance du statut de réfugié les plus justes et les plus généreux du monde.

Nous avons été le premier pays à établir des lignes directrices officielles sur la persécution fondée sur le sexe. Le député sait très bien qu'il ne conviendrait pas de discuter à la Chambre des détails d'un cas particulier. Je me permets toutefois d'assurer au député qu'on a examiné minutieusement et équitablement cette demande et qu'on a jugé que cette personne n'était pas admissible au statut de réfugié.

• (1920)

On a aussi étudié ce dossier à trois reprises en fonction de nos lignes directrices concernant la persécution fondée sur le sexe et vérifié si des circonstances spéciales pourraient permettre de renverser la décision pour des motifs humanitaires.

Comme tous ces examens n'ont rien donné, la personne doit se soumettre à l'ordonnance de renvoi. Nous avons exécuté l'ordonnance d'expulsion pour préserver l'intégrité du système dans son ensemble. Cette personne n'est pas admissible au statut de réfugié, mais elle peut toujours demander à immigrer au Canada en suivant la procédure normale.

Je sais que le gouvernement du Québec s'est intéressé à cette affaire. En vertu de l'Entente Canada–Québec, nous accueillerons favorablement les démarches des fonctionnaires du Québec pour faciliter l'aboutissement de sa demande d'immigration au Canada si elle choisit le Québec comme province de résidence.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le 6 décembre, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, j'ai demandé à la vice–première ministre si son gouvernement était déterminé à assurer, par un financement de base, le maintien des services essentiels de prévention, de traitement et de conseil en matière de violence faite aux femmes. La ministre m'a répondu que son gouvernement respecterait son engagement d'assurer le financement de base des maisons de refuge et des autres services d'aide.

Depuis, nous avons eu l'étude du ministre du Développement des ressources humaines. Nous avons entendu beaucoup de rumeurs prébudgétaires. En fait, il y a même des députés libéraux qui préconisent que ces services aux groupes féminins soient réduits ou supprimés.

En outre, le gouvernement fédéral envisage de combiner les paiements de transfert aux territoires et aux provinces au titre des programmes sociaux, des programmes de soins de santé et de l'éducation postsecondaire. L'une des préoccupations que je partage à cet égard avec de nombreux groupes d'un bout à l'autre du pays, est que cela mettrait fin au consensus social qui a été établi au Canada, et qui est l'une des forces de ce pays, selon lequel où qu'ils habitent et quel que soit leur revenu, les Canadiens ont droit à certaines normes de service du seul fait qu'ils sont citoyens de ce pays.

Je suis également d'avis que ces propositions qui visent à procéder à de tels transferts sans normes nationales feraient davantage tort aux femmes qu'aux hommes. Les mères seules perdraient une bonne partie de l'aide dont elles bénéficient à l'heure actuelle. Nous savons pourtant que c'est dans ce groupe qu'il y a le plus de chômage.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme estime à au moins un milliard de dollars par année le coût supplémentaire des services de santé et services connexes qui sont attribuables à la violence faite aux femmes. Le moment est venu de mettre le holà à la violence faite aux femmes. Pourtant, ni le gouvernement, ni la vice–première ministre, dans sa réponse, ne prennent d'engagement réel en ce sens.

Le ministre de la Justice a bien présenté une mesure législative relative au contrôle des armes à feu qui protégera, à ce qu'il prétend, les femmes qui sont si nombreuses à être victimes de violence, mais rien ne prouve que la mesure législative proposée aura vraiment cet effet.

Il me paraît hypocrite de présenter une mesure législative qui, au dire du ministre de la Justice, garantira la sécurité des femmes à la maison—encore une affirmation gratuite—et de chercher en même temps à retirer en entier ou en partie l'aide financière accordée aux services qui renseignent, aident et protègent les femmes victimes de violence.

J'ai trouvé très intéressant, dans le cours de mes recherches, de tomber sur une lettre datant de 1990. Il s'agit d'une lettre que l'opposition de l'époque avait adressée à un centre pour femmes. On peut y lire que la réduction du financement de base, c'est–à–dire celle que projetait le gouvernement conservateur, allait avoir un effet dévastateur sur les femmes qui cherchent à se mettre à l'abri de la violence familiale. Cette lettre, soit dit en passant, est de l'actuel solliciteur général.

Je pose donc la question de nouveau: Le gouvernement a–t–il pour politique d'avoir un vrai plan de lutte contre la violence faite aux femmes ou rien de plus qu'un programme de relations publiques? Je voudrais également savoir si le gouvernement, le ministre et la personne qui va me répondre sont bien déterminés à allouer des ressources financières de base aux refuges pour femmes à l'égard des services qui apportent une aide réelle aux femmes victimes de violence.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, mous avons déjà prouvé notre engagement.

En 1994–1995, dans le cadre du programme pour les femmes du ministère canadien du Développement des ressources humaines, nous avons accordé un financement de base de quatre millions de dollars à un large éventail d'organisations féminines partout au Canada, qui mettent en oeuvre des programmes d'activités clairement définies en matière d'égalité financière, de justice sociale, d'accès et de participation.

Les responsables du programme pour les femmes et du programme de participation des personnes handicapées du ministère en question collaborent également à l'initiative de lutte contre la violence familiale et fournissent quelque 5,5 millions de dollars pour des initiatives fondées sur la collectivité, afin d'encourager la sensibilisation et de promouvoir le changement institutionnel.

Je rappelle à la députée, dont je connais le vif intérêt à l'égard de cette question, que, dans l'exposé budgétaire de février 1994, le budget du programme de promotion de la femme pour le financement des groupes n'avait pas été réduit de cinq pour cent, comme ce fut le cas pour les autres programmes de développement des ressources humaines. C'était là un engagement pris par le gouvernement.

Notre gouvernement a aussi agi avec célérité dans le dossier de la violence faite aux femmes. Nous avons rapidement pris diverses mesures, y compris le dépôt aujourd'hui par le ministre de la Justice d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, ainsi que de modifications aux dispositions du Code criminel sur l'obligation de ne pas troubler la paix, qui doivent entrer en vigueur le 15 février 1995. Ces modifications assureront une protection accrue aux femmes et aux autres victimes de violence qui vont devant les tribunaux.

Encore une fois, il s'agit d'un engagement que le gouvernement a pris et qu'il entend bien respecter.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 février 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Alberta a récemment reçu la note *B+* de l'Institut Fraser pour la façon dont son gouvernement s'acquitte de la gestion financière et de la réduction du déficit de la province. Aux yeux de l'institut c'est un élève doué.

Toutefois, selon un autre bulletin de notes, délivré celui–là par la population de l'Alberta, le premier ministre n'a pas atteint la note de passage en raison de la manière dont il a réduit les services essentiels. La désapprobation grandit. Quelque 69 p. 100 estiment que les modifications aux services de santé ont été apportées de façon irresponsable et 67 p. 100 désapprouvent la manière dont la province a effectué les compressions dans le domaine de l'éducation.

Les Albertains, comme tous les Canadiens, sont en faveur d'un gouvernement plus maigre et plus efficace, mais ils refusent que l'on s'attaque aux services les plus précieux et les plus essentiels. La façon de procéder du premier ministre a peut–être l'appui de quelques–uns, mais aux yeux de la majorité, elle n'est pas responsable.

Le gouvernement fédéral, par contre, agira de façon responsable dans son futur budget en contrôlant les dépenses et en réduisant le gaspillage. Cependant, nous refusons de sacrifier les choses que les Canadiens chérissent en échange des félicitations de quelques personnes.

* * *

[*Français*]

LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la Fédération de l'âge d'or du Québec a eu 25 ans hier. À cette occasion, son président, M. Philippe Lapointe, a réitéré l'engagement de la FADOQ de participer aux grands débats sur la souveraineté et sur la réforme des programmes sociaux, où la Fédération n'a pas hésité à appuyer les étudiants.

Les personnes âgées participent actuellement à l'important processus de consultation sur l'avenir du Québec. La Commission des aînés rencontre chaque jour plusieurs dizaines de personnes âgées qui ont des questions, des craintes et des aspirations à formuler.

M. Lapointe a déclaré que la FADOQ serait vigilante au cours de ce débat. Le Bloc québécois se réjouit de l'attitude sereine et attentive de la FADOQ et souhaite que ses membres participent activement au processus de consultation pour définir ce pays qu'ils ont contribué à construire.

* * *

[*Traduction*]

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, au fil des années, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest a englouti l'argent des contribuables dans toutes sortes de projets aussi divers que le café Custom Gourmet Coffee Shop, Dave's Pizza et la Compagnie pétrolière impériale ltée. Même la société Novatel a eu le plaisir de recevoir de l'argent des contribuables grâce à l'obligeance de ce programme.

Aujourd'hui les contribuables peuvent se réjouir à la pensée que le fruit de leur dur labeur va servir à financer un autre projet de valeur à la demande de la société pour la création d'un récif artificiel en Colombie–Britannique. En effet, le PDEO s'est engagé à prêter 160 000 $ à ce groupe pour qu'il puisse acheter un ancien bâtiment de la Défense nationale, le remorquer en haute mer et le couler, tout ça aux frais de l'État.

Quel investissement! Pour couronner le tout, ce groupe prétend qu'il va rembourser cet emprunt en vendant des pièces de bateau récupérées. Tout le monde sait que les pièces de bateau de ce genre se vendent comme des petits pains. Nous pouvons donc être rassurés: le PDEO va récupérer ses 160 000 $ en un clin d'oeil à la brocante des bateaux d'occasion.

* * *

LE DRAPEAU DU CANADA

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que nous avons aujourd'hui la visite à Ottawa de M^me^ Cathy Ingram, enseignante à la Fellowship Christian School de Waterloo, ainsi que de ses élèves. Je suis ravi de leur présence à Ottawa en ce jour où nous célébrons le 30^e^ anniversaire du drapeau unifolié du Canada.

Ancien réfugié, arrivé au Canada avec mes parents, mon frère et ma soeur en 1957, j'ai à présent le privilège de représenter à la Chambre les habitants de la circonscription fédérale de Waterloo. Je peux témoigner du sens de compassion, de partage et

Article 31 du Règlement

d'équité qui caractérise les Canadiens et que symbolise notre drapeau.

Notre drapeau est un signal d'espoir dans un monde en difficulté, un monde trop souvent déchiré par des conflits fondés sur l'intolérance ethnique, raciale, religieuse et nationale.

Soyons tous fiers du modèle que constitue le Canada et engageons–nous à parachever notre oeuvre—le Canada.

* * *

LE DR J.A. DOIRON

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à un grand Canadien et ancien lieutenant–gouverneur, qui est décédé récemment.

Le Dr J.A. Doiron a été le premier Acadien de l'Île–du–Prince–Édouard à occuper la charge de représentant de la reine à titre de lieutenant–gouverneur de cette province.

Le Dr Doiron était un véritable patriote. Il était fier de son pays et de ses racines acadiennes. Il croyait que pour bâtir un Canada fort, il fallait d'abord comprendre l'héritage culturel de tous les Canadiens. Il était fier d'être l'un des quelques dentistes bilingues de l'Île–du–Prince–Édouard et faisait partie d'un grand nombre d'organisations francophones de l'île. Le Dr Doiron s'est vu décerner des doctorats honorifiques en lettres et en sciences humaines, en droit et en sciences sociales.

L'un des plus grands moments de sa vie a peut–être été le jour où on l'a décoré de l'Ordre du Canada, en juillet dernier. Le Dr Doiron était un véritable gentleman. Tous ceux qui le connaissaient l'aimaient. C'est une grande perte pour sa famille, ses amis et tous les insulaires.

* * *

LE PROGRAMME NATIONAL DE PRODUCTION D'ÉTHANOL DE BIOMASSE

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, le 21 décembre 1994, on annonçait la création du programme national de production d'éthanol de biomasse. En vertu de ce programme, les producteurs d'éthanol reçoivent des garanties de prêts conditionnels représentant en tout 70 millions de dollars.

• (1405)

Au nom du groupe de travail sur l'éthanol, je tiens à remercier le premier ministre, la ministre de l'Agriculture et la ministre de l'Environnement pour l'énergie qu'ils ont consacrée à réaliser ce projet de production d'éthanol canadien.

En Ontario seulement, ce programme a déjà suscité des investissements privés de près de 300 millions de dollars pour deux usines d'éthanol. La construction de ces usines devrait créer 1 500 emplois, et leur exploitation ultérieure, 150 emplois permanents. Elles permettront en outre d'injecter 175 millions par année dans l'économie de Chatham et de Cornwall.

Comme son nom l'indique, ce programme est d'envergure nationale, et le Canada tout entier bénéficiera de cette entreprise. Les Canadiens pourront désormais utiliser du combustible non polluant renouvelable, produit chez eux à partir de la biomasse canadienne.

* * *

[*Français*]

LE CHIAPAS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois se rejouit de la décision du président mexicain qui a ordonné à l'armée, hier, de cesser ses opérations offensives dans le Chiapas et qui a proposé une trêve aux rebelles de l'Armée zapatiste de libération nationale.

Nous espérons que la démission du gouverneur de l'État du Chiapas contribuera à ramener la paix dans cette région.

Il faut souhaiter maintenant que le gouvernement mexicain prenne les mesures qui s'imposent pour remédier aux conditions de vie désastreuses des autochtones de cet État et qu'il réussisse, dans un proche avenir, à modifier les structures politiques et économiques de cette région afin que les revendications des habitants de cet État puissent être défendues dans un cadre légal et en toute justice. En proposant de ramener la paix et d'éviter la confrontation armée, le gouvernement mexicain nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

* * *

[*Traduction*]

LES CONTREVENANTS DANGEREUX

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, le dimanche 12 février dernier, 2 500 habitants de Surrey, en Colombie–Britannique, ont bravé les éléments pour se joindre à la marche organisée par M. et Mme Steven Carpenter pour rappeler le souvenir de leur fille Melanie, morte tragiquement au début de janvier.

Aujourd'hui, dans ma circonscription, les habitants de Cranbrook, en Colombie–Britannique, effectuent leur propre marche pour manifester leur appui à la famille Carpenter et protester contre la libération conditionnelle anticipée de délinquants dangereux. Les gens décident spontanément de participer à cette marche. C'est un mouvement populaire. Je félicite mes électeurs pour les efforts qu'ils déploient et je regrette simplement de ne pouvoir me joindre à eux.

Fernand Auger, soupçonné d'être l'agresseur de Melanie Carpenter, n'a servi que les deux tiers de sa peine; il est évident qu'il n'était pas réhabilité et encore moins prêt à réintégrer la société.

Dans le passé, le gouvernement libéral a montré qu'il s'intéressait peu à écouter les préoccupations des Canadiens. Je supplie donc le ministre de la Justice de prêter l'oreille aux centaines de milliers de Canadiens qui s'inquiètent de la sécurité de leur famille et qui appuient le projet de loi C–240 que mon collègue réformiste a présenté dans le but de prolonger la détention des délinquants à risque élevé.

LE BUDGET

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, comme le budget fédéral sera bientôt déposé, les Canadiens expriment haut et fort leur opinion sur les mesures qui devraient se trouver dans ce budget et sur celles qui ne le devraient pas.

Il ne faudrait pas oublier que la tendance actuelle, qui est de réduire les dépenses, touchera plus durement les habitants des régions rurales du Canada que leurs voisins des secteurs urbains.

Si la tendance se maintient, la réduction des services qu'a amorcée l'ex–premier ministre Brian Mulroney en réduisant les services postaux et en fermant des bureaux de poste s'étendra aux services de transport et de soutien aux régions rurales. Par exemple, le Programme des routes nationales et les réseaux ferroviaires sont menacés et les aéroports locaux situés dans les régions rurales n'obtiennent plus le soutien dont ils profitaient auparavant.

À cause de ces réductions et d'autres compressions, les habitants des régions rurales devront se déplacer davantage et payer plus cher pour maintenir leur niveau de vie actuel.

Les mesures que propose et semble envisager le ministre fédéral des Finances ne sont pas appliquées de façon juste ou équitable, et les Canadiens devraient en prendre bonne note.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, ces dernières semaines, les Canadiens se sont dits horrifiés par les rituels d'initiation et les autres activités déplorables auxquelles se sont livrés nos militaires et qui ont été enregistrés sur cassettes vidéos.

La réputation des militaires canadiens a beaucoup souffert de ces révélations. Laisser entendre que ces activités sont inoffensives ou qu'elles ne font que favoriser la formation des liens virils essentiels au travail d'équipe est une insulte à la dignité et au sens commun.

Ces cassettes offrent le spectacle de la dégradation humaine, du racisme et d'autres choses absolument inacceptables. Le ministre de la Défense nationale a agi avec prudence, diligence et détermination afin que les militaires de tous les grades comprennent bien que ces activités qui déshonorent notre tradition militaire ne seront jamais tolérées.

Je félicite le ministre et ses collaborateurs au sein du ministère qui s'efforcent de ramener l'intégrité et le professionnalisme au sein des forces armées et de rétablir l'image de marque désormais ternie des militaires.

Article 31 du Règlement

M. GEORGE STANLEY

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, en tant qu'habitant du Nouveau–Brunswick, il me fait plaisir de rendre aujourd'hui hommage à M. George Stanley.

• (1410)

M. Stanley est un ancien lieutenant–gouverneur du Nouveau–Brunswick et il a fait partie de l'équipe qui a dessiné le drapeau du Canada.

Alors qu'il était doyen de la faculté des arts du Collège militaire royal de Kingston, M. Stanley a dessiné une feuille d'érable sur un fond rouge et blanc. Il s'était inspiré du drapeau du collège.

Le 15 février 1965, l'unifolié a été hissé sur la colline du Parlement. Comme l'a dit M. Stanley:

> Un drapeau, c'est plus qu'un moyen d'identification. Un drapeau incarne ce en quoi croit un pays: il symbolise le génie ou l'esprit d'un peuple, ses aspirations, sa volonté de vivre et sa détermination à jouer un rôle dans l'histoire.

Ces paroles sont vraies, monsieur le Président. Et j'ajouterai que notre drapeau est également un symbole d'unité qui représente tous les citoyens du Canada.

* * *

[*Français*]

LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, une décision rendue par la cour ontarienne souligne l'importance d'adopter une loi visant à déterminer le cadre juridique et éthique des nouvelles technologies de reproduction. En effet, à la suite d'une séparation, un homme a été déclaré le père légal d'une petite fille conçue par insémination artificielle à l'aide d'un donneur anonyme.

En l'absence d'une loi régissant les nouvelles technologies de reproduction, le juge a fait valoir les intérêts de l'enfant, mais rien ne garantit qu'il en sera toujours ainsi.

Cette situation démontre jusqu'à quel point les nouvelles technologies de reproduction ont et auront encore des incidences importantes pour ceux et celles qui y recourent. Le gouvernement n'a pas, jusqu'à maintenant, laissé entendre qu'il déposera bientôt un projet de loi visant à éviter que certains abus ne se produisent. Attend–il que les droits des enfants et les droits des parents soient bafoués avant d'agir?

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, il y a trente ans, quand j'étais à La Citadelle, à Québec, j'ai été touché de participer à une cérémonie au cours de laquelle on a hissé le drapeau canadien pour la première fois.

[*Traduction*]

Cette cérémonie m'avait ému, tout comme celle à laquelle j'ai participé il y a deux heures devant cet édifice pour célébrer le 30e anniversaire de notre drapeau.

Je demanderais aux Canadiens qui sont ici à la Chambre de se joindre à moi pour chanter ô Canada.

[*Note de l'éditeur: Les députés chantent ô Canada.*]

Le président: Chers collègues, un peu plus tôt, un de nos députés a brandi un objet à la Chambre. Il s'agissait du drapeau canadien. J'hésite toujours à intervenir dans de tels cas.

Je ne suis pas certain qu'il convienne de chanter durant les déclarations de députés, mais je ne peux tout de même pas empêcher les députés au Parlement du Canada de chanter notre hymne national. Cela étant dit, j'allais attendre à 15 heures pour vous présenter deux distingués visiteurs, mais je crois que je vais le faire maintenant.

• (1415)

Je voudrais présenter aux députés et à tous les citoyens du Canada les deux personnes qui ont dessiné notre drapeau canadien, M. Stanley et M. Matheson, qui sont avec nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre affirmait en cette Chambre que son gouvernement s'apprêtait à pelleter des responsabilités financières dans la cour des provinces sans leur donner les ressources suffisantes et encore moins les points d'impôt qu'exige cette nouvelle situation.

Le ministre des Finances confirme-t-il que ses intentions pour ses deux prochains budgets sont, à l'instar des déclarations du premier ministre, de se décharger en bloc de certains des engagements du gouvernement fédéral vers les provinces sans transférer les moyens financiers fiscaux nécessaires?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu hier, avec les ministres des Finances des provinces, une excellente rencontre et des discussions très fructueuses. Je leur ai présenté les principaux paramètres de la réforme que nous envisageons. Je dois vous dire que je leur ai fait part que, premièrement, il n'y aura pas de surprise et que, deuxièmement, avant de faire quoi que ce soit envers les provinces, on va toucher les dépenses du gouvernement fédéral d'abord. Je crois que le message a été très bien reçu et que les discussions ont été vraiment à point. Je suis très content de la rencontre d'hier.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances reconnaîtra-t-il que l'effet de l'approche qu'il privilégie de pelleter ses problèmes financiers dans la cour des provinces ne change rien au dossier de l'endettement des contribuables canadiens, puisque, si le gouvernement fédéral s'en sort un peu mieux avec sa dette et qu'il transfère le poids de celle-ci ou le poids de son déficit aux provinces, pour le citoyen, le problème financier demeure le même? Est-ce qu'il reconnaîtra que c'est ce que son approche veut dire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réponse est clairement non. Il n'est pas question de pelleter quoi que ce soit. La discussion d'hier a porté sur le fait que nous avons un problème national, au palier fédéral et au palier provincial. D'ailleurs, le ministre des Finances de la province de Québec l'a reconnu aussi. En sortant, il a dit qu'il y avait un consensus sur la nécessité absolue pour tous et chacun des paliers de gouvernement de travailler ensemble. Et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, si le ministre des Finances veut se référer à certaines déclarations de ministre, dont celui du Québec, qui disait que cette approche deviendrait désastreuse pour le Québec en 1996.

Le ministre des Finances reconnaîtra-t-il que c'est pour ne pas affaiblir la position du fédéral à la veille du référendum qu'il reporte à l'an prochain les coupures draconiennes qu'il a l'intention d'effectuer dans les paiements de transfert aux provinces pour le financement des programmes sociaux? Aura-t-il l'honnêteté de reconnaître que c'est par pure stratégie politique qu'il reporte à l'an prochain les coupures importantes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lors du dernier budget de février, nous avons indiqué très clairement aux provinces notre intention d'examiner la question des transferts au cours de l'année 1996-1997. Alors, ce que nous avons fait hier est exactement l'intention indiquée lors du dernier budget.

Deuxièmement, ce que j'ai fait hier et l'avis que je viens de donner, soit celui d'un an, c'est l'avis que nous avons promis dans le livre rouge. Je me dois de suggérer au député qu'il relise encore sa copie du livre rouge.

• (1420)

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, à l'occasion de la réunion avec ses homologues provinciaux, le ministre des Finances du Canada a soigneusement évité d'aborder la question du remplacement de la TPS, qu'il doit normalement mettre en oeuvre l'an prochain s'il veut respecter l'engagement du livre rouge. Je lui demande de le

relire, le livre rouge, car cet engagement est justement contenu dans le livre rouge.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances admet–il qu'il a refusé d'aborder le sujet de la réforme de la TPS en raison de l'opposition de l'Alberta et surtout du Québec qui ne veut rien savoir d'une taxe de vente nationale qui réduirait son autonomie fiscale dans le contexte où Ottawa s'apprête à réduire en plus les paiements de transfert aux provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réunion, hier, était convoquée spécifiquement pour avoir un échange de vues sur les questions budgétaires, parce que le fédéral s'apprête à présenter son budget, comme plusieurs provinces d'ailleurs, dont la Saskatchewan et l'Alberta. Alors, c'était une réunion assez courte, dont le seul but était d'avoir un échange de vues sur les budgets à venir.

Deuxièmement, je n'ai pas besoin de relire le livre rouge, car malheureusement ou heureusement, je le connais par coeur.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre des Finances peut–il envisager d'un côté, de réduire les transferts aux provinces et de provoquer un manque à gagner pour le financement des programmes sociaux, et de l'autre, de réduire leurs assiettes fiscales par la mise en place d'une taxe de vente pancanadienne qui ferait disparaître les taxes de vente provinciales. Qu'il nous explique cela.

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, à la réunion d'hier qui, je dois le dire, a été très constructive, les ministres provinciaux des Finances ont tous, sans exception, reconnu en principe que nous faisons face à un problème énorme tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial et qu'il est indispensable de coopérer pour le résoudre. Voilà vraiment l'esprit qui a animé toute la réunion.

Quant à la taxe de vente, le sujet n'était pas à l'ordre du jour de la réunion. Je trouve cette opposition incroyablement difficile à comprendre, étant donné le très vif désir exprimé à cet égard par le monde des affaires et par les consommateurs d'un bout à l'autre du pays et dans chaque province, y compris le Québec—on n'a qu'à songer aux instances du Conseil du patronat et des associations de consommateurs au Québec, où tout le monde souhaite une taxe de vente nationale afin que nous puissions en réduire le coût et la rendre équitable.

Les seuls qui, à ma connaissance, s'opposent à cette idée, ce sont les députés du Bloc québécois. Ce n'est pas étonnant, puisqu'ils sont contre tout.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances répète depuis des semaines à la Chambre qu'il ne peut révéler le contenu du budget, mais il semble l'avoir divulgué à ses homologues provinciaux et aux médias nationaux. Le ministre a laissé entendre hier qu'il entendait augmenter les impôts des sociétés et des Canadiens aisés.

Le ministre des Finances pourrait–il me dire à partir de quel niveau de revenu les ménages canadiens sont considérés comme aisés et seront donc visés par l'augmentation des impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la discussion que nous avons eue hier avec les ministres des Finances des provinces, et qui était en fait la deuxième, car nous en avions eu une avant le dernier budget, a été d'une très grande utilité. C'est une manifestation d'un fédéralisme qui marche, lorsque les ministres des Finances peuvent se rencontrer, échanger librement leurs points de vue et dégager un consensus. La rencontre a été excellente.

Je ne suis pas entré dans tous les détails. J'ai donné les grandes lignes et c'est ce que mes homologues ont fait également.

À propos de la fiscalité, j'ai présenté hier un aperçu raisonnablement perspicace sur des évidences. J'attire de nouveau l'attention du député sur un fait: nous allons éliminer des échappatoires. Que je sache, ce ne sont pas les contribuables pauvres qui profitent des échappatoires.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, plus que n'importe qui, le ministre des Finances doit connaître les conséquences des hausses d'impôts sur l'économie. Si les impôts et autres prélèvements du gouvernement augmentent, l'une des conséquences sera un exode des capitaux, des emplois et des entreprises.

La Canada Steamships, par exemple, qui appartient à des propriétaires prudents et patriotes, a immatriculé un certain nombre de ses navires dans des pays qui accordent des pavillons de complaisance, sans doute afin d'éviter les frais d'immatriculation au Canada, et ainsi de suite.

• (1425)

Le ministre ne reconnaît–il pas qu'il y aura exode des capitaux, des entreprises, des emplois et des contribuables productifs, si ceux–ci sont frappés par des augmentations d'impôts au prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, si le chef du tiers parti veut connaître des détails sur des sociétés dont je me suis occupé, je l'invite à s'adresser au commissaire à l'éthique qui se fera un plaisir de lui donner tous les renseignements.

J'ajouterai que, si le chef du tiers parti veut en apprendre un peu plus long sur la fiscalité internationale, certains de ses collègues pourront lui donner des explications afin qu'il puisse commencer à y comprendre quelque chose.

Il est certain que tous les pays doivent avoir des politiques fiscales concurrentielles. Ce n'est pas mon parti qui a assené aux contribuables 39 augmentations d'impôts d'affilée. Au dernier budget, mon parti a traité avec beaucoup d'équité la question de la fiscalité. Je ne crois pas que les sociétés canadiennes soient

chancelantes au point de quitter le pays parce que nous rendrons le régime fiscal plus juste.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, l'actuel premier ministre de l'Ontario a été désigné citoyen de l'année à Buffalo, dans l'État de New York, parce que sa politique fiscale et sa politique de dépenses ont forcé de nombreuses sociétés à se réfugier à Buffalo.

Le ministre des Finances souhaite–t–il devenir citoyen de l'année à Panama en proposant des hausses d'impôts dans son prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, ma plus haute ambition n'est pas de prendre la parole à la Chambre pour me porter à la défense de l'actuel premier ministre de l'Ontario.

Quant à la question du député, celui–ci est manifestement bien mieux renseigné que moi sur la fiscalité panaméenne. Je lui laisse donc le soin de répondre à sa propre question.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après plus de cinq mois de tergiversations, le ministre de la Justice s'est enfin décidé à déposer son projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Le projet de loi comporte des reculs importants par rapport aux intentions initiales du gouvernement, surtout dans le cas des armes de poing.

Puisque le ministre prétend régler un urgent problème de société, pourquoi faudra–t–il attendre au moins huit ans avant que son projet de loi ait des effets?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait pertinemment que ce projet de loi a l'appui de la grande majorité des Canadiens et notamment des Québécois.

Comme je l'ai dit hier, je suis déçu de l'attitude que la députée adopte à l'égard de cette mesure législative. Je l'inviterais à épauler le gouvernement et à appuyer ce projet de loi de manière qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Entre–temps, permettez–moi de répondre aux questions particulières soulevées par la députée. Une fois le projet de loi en vigueur, on commencera à mettre en place le système d'enregistrement à compter de janvier prochain. Deux ans plus tard, l'enregistrement des armes à feu commencera. En raison des encouragements incitant les gens à enregistrer leurs armes tôt, nous nous attendons à ce que l'enregistrement soit en place dans les deux ou trois ans suivant le lancement du programme. À mon avis, nous devrions tous conjuguer nos efforts afin que cet objectif soit atteint.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre que ce délai de huit ans constitue le prix que le ministre a dû payer pour obtenir l'appui de ses collègues libéraux et du Conseil des ministres?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la mise en oeuvre du programme d'enregistrement a été prévue et orchestrée comme une approche rationnelle et sensée devant permettre la réalisation d'un programme d'envergure nationale comme celui–ci. C'est ainsi qu'il faut procéder si nous voulons bien faire les choses.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nous avons appris aux informations d'aujourd'hui que le lieutenant–colonel Alan Stephens, commandant du Bataillon canadien de logistique en Croatie, a été relevé de son commandement samedi pour conduite répréhensible. Le ministre peut–il fournir des détails à la Chambre à ce sujet, s'il en a?

• (1430)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'il faut respecter le droit à la vie privée d'une personne qui fait l'objet d'une enquête et qu'on ne peut faire de déclaration en pareil cas.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, j'ai encore besoin de renseignements.

Le Royal Kingston Curling Club a été l'hôte de la compétition Labatt Tankard au cours du week–end. Sans raison valable, semble–t–il, cinq techniciens vidéo des Forces canadiennes ont passé trois jours avec salaires et indemnités à filmer cette compétition. Ils n'ont donc pu filmer des activités militaires qui étaient prévues à leur horaire.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi une équipe d'enregistrement vidéo militaire a filmé un événement civil au lieu des activités militaires qu'elle était censée enregistrer?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que les Canadiens commencent à en avoir ras–le–bol de ce genre de question.

Les Forces canadiennes ne font pas que déployer leurs très nobles efforts à l'étranger, elles appuient aussi nombre de causes et de groupes canadiens qui en valent la peine d'un bout à l'autre du pays dans l'organisation d'événements locaux. Elles viennent tout juste de participer aux cérémonies liées au drapeau devant la Chambre des communes.

Je ne veux pas politiser outre mesure la question, mais est–ce que le Parti réformiste n'est pas en train de dire que les Forces canadiennes n'ont pas à aider les collectivités à organiser leurs événements locaux? Est–ce que c'est ça qu'il est en train de dire?

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Hier en cette Chambre, à une question que je lui adressais, le ministre de la Défense nationale ne semblait visiblement pas au courant de l'exercice Eagle River qui n'est rien d'autre qu'une somptueuse partie de pêche aux frais des contribuables canadiens.

Le ministre de la Défense nationale a–t–il procédé à des vérifications et peut–il nous donner l'assurance que l'exercice Eagle River ou toute autre activité similaire n'aurait pas eu lieu en 1994?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles j'ai dit hier que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*, c'est que je ne pouvais pas croire que le député puisse poser une question au sujet d'une installation qui a été fermée il y a deux ans, avant que le gouvernement n'arrive au pouvoir.

Autant que je sache, cette installation est fermée. Terre–Neuve s'est montrée désireuse de la reprendre. C'est tout ce que j'ai à dire.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je pense encore que le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui demandais s'il y avait eu d'autres activités similaires. Je n'ai pas eu de réponse.

Le ministre de la Défense nationale a–t–il émis des directives aux officiers de l'armée, leur interdisant d'organiser des activités similaires à Eagle River et dans l'affirmative, s'engage–t–il à les déposer en cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste à quelles activités le député fait allusion, mais je vais certes considérer sa question comme une instance et la signaler au chef de l'état–major de la défense.

* * *

SPORTS CANADA

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, Sports Canada reçoit 64 millions de dollars par année pour aider les athlètes canadiens. Malheureusement, une part dérisoire de 8 p. 100 à peine, soit cinq millions de dollars, est effectivement versée aux athlètes. Plus de 42 millions de dollars sont consacrés à l'administration d'une bureaucratie énorme et lourde.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Peut–il me dire si Sports Canada est au service des athlètes ou de la bureaucratie?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue a sans doute écouté mes discours, car j'ai répété à maintes reprises qu'il fallait accorder la priorité aux athlètes et je n'ai pas fait que parler. Nous sommes en train de mettre en place, dans le domaine du financement des sports et des comptes à rendre, un cadre qui procurera enfin aux athlètes toutes les récompenses qu'ils méritent.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens veulent des mesures concrètes et non des études. Le ministre a–t–il l'intention d'intervenir pour mettre fin à la mauvaise gestion qui se pratique à Sports Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Nous avons pris des mesures et nous sommes en train de mettre une politique en oeuvre. Dorénavant, il n'y aura plus d'études, mais seulement des gestes concrets.

* * *

• (1435)

[*Français*]

LE SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT SANGUIN

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Selon les propos mêmes de la ministre, tout est maintenant fait pour assurer la qualité des produits sanguins et la sécurité du système d'approvisionnement sanguin au Canada. Or, on apprenait que le Bureau des produits biologiques n'a toujours pas homologué deux produits appartenant au facteur IX utilisés pour traiter les gens atteints de l'hémophilie de type B.

Comment la ministre peut–elle justifier qu'après plus de deux ans, le Bureau des produits biologiques n'ait toujours pas homologué ces deux produits de pureté et de qualité supérieures aux produits actuels?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris les mesures nécessaires, soit les mesures que nous pouvons prendre à ce stade–ci pour assurer la sécurité du système sanguin et nous allons continuer de le faire.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de nouvelles choses que l'on peut apprendre et que l'on peut faire. Si vous détenez des informations qui pourraient nous aider, donnez–les–nous, et nous allons certainement agir.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, parce que le Bureau des produits biologiques n'a toujours pas homologué ces médicaments, la ministre est–elle consciente que certains médecins sont obligés d'utiliser des produits de qualité inférieure pour le traitement de l'hémophilie de type B? Est–elle consciente de cela?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il existe un processus d'approbation des médicaments au sein du ministère de la Santé. Ce processus repose sur

l'étude scientifique des produits offerts. Ce processus est actuellement en cours. Il s'agit de faire en sorte que les médicaments approuvés soient sûrs et efficaces. Tel est notre rôle. J'ai donné pour instructions à Santé Canada d'assurer la sécurité et la santé des Canadiens.

* * *

L'EMPLOI

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Les jeunes Canadiens affichent un taux de chômage très élevé à cause de l'héritage que nous ont laissé neuf années de mauvaise gestion de l'économie de la part des conservateurs. Quelles mesures le ministre a–t–il prises pour donner de l'espoir, des perspectives d'avenir et des emplois aux jeunes du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est important, à nos yeux, de signaler que, depuis octobre 1994, nous avons été en mesure de proposer quelque 60 000 nouveaux emplois aux jeunes de notre pays. C'est pour cette raison que le taux de chômage est actuellement à son niveau le plus bas depuis 1990. Sur ces 60 000 emplois, plus de 15 000 découlent directement de mesures qui s'inscrivaient dans les politiques d'initiatives stratégiques énoncées dans le livre rouge.

Permettez–moi de mentionner, à titre d'exemple, l'importante initiative qu'a été le partenariat créé avec le monde des affaires et les syndicats dans des secteurs comme l'électronique, l'horticulture, le tourisme et les réparations automobiles, où plus de 5 000 jeunes inscrits à des grands programmes d'apprentissage et de stages travaillent actuellement dans le secteur privé dans le but de se tailler une carrière intéressante. Nous espérons que ce très bon programme comptera près de 20 000 participants cette année.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice sait qu'un certain nombre de pays ont essayé de mettre en oeuvre un système universel d'enregistrement des armes à feu. Le ministre pourrait–il nous dire dans quelle mesure ces systèmes réduisent–ils la criminalité avec violence dans ces pays et à quel pourcentage de diminution peut–on s'attendre au Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le lien entre un système d'enregistrement universel, la réduction de la criminalité et l'accroissement de la sécurité dans les collectivités est tellement évident que l'Association médicale canadienne a décidé aujourd'hui de souscrire à l'initiative du gouvernement.

Permettez–moi d'ajouter que, si le député ne trouve pas mes arguments suffisamment convaincants, il pourrait poser la question à d'autres personnes ou groupes qui appuient ce projet. Ai–je mentionné que, parmi ceux qui soutiennent le gouvernement à cet égard, il y a notamment l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, les commissions de services policiers de Brandon, au Manitoba, de Calgary et Edmonton, en Alberta, de Moose Jaw, en Saskatchewan, ainsi que de la Nouvelle–Écosse, l'Association des chefs de police de l'Ontario, le chef de la police de Sudbury, la police de Thunder Bay. . .

• (1440)

Le Président: La parole est au député de Yorkton—Melville.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, comme d'habitude, le ministre tergiverse et ne répond pas à la question.

De nombreux pays ont mis à l'essai un système d'enregistrement et il sait pertinemment qu'ils l'ont aboli. Le ministre ne va pas procéder à l'évaluation que le vérificateur général a recommandée. Nous savons que l'enregistrement ne donnera pas les résultats escomptés, mais le ministre doit certainement savoir que ce n'est pas l'enregistrement qui va sauver des vies.

Ma question est très simple: Comment le ministre juge–t–il du succès d'un projet? Comment va–t–il procéder?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, pour évaluer la réussite de cette initiative, il faut donner aux corps policiers du pays l'outil qu'ils nous réclament depuis une dizaine d'années déjà.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La semaine prochaine, le premier ministre devrait signer avec le président Clinton un accord sur la libéralisation de l'espace aérien canado–américain permettant aux transporteurs canadiens d'avoir un meilleur accès au lucratif marché américain, notamment aux aéroports de New York et de Chicago.

Compte tenu que le ministre des Transports a écarté Air Canada du très lucratif marché asiatique au profit de Canadien International, peut–il nous indiquer s'il entend cette fois avantager Air Canada sur les marchés américains?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question posée par mon honorable collègue est fondée sur une déclaration absurde car, depuis que je suis ministre, le gouvernement a octroyé la route de Osaka au nouvel aéroport de Kansai. Air Canada a des vols à Séoul, en Corée du Sud. Ils ont le droit d'aller à Singapour, où ils ne se rendent pas, mais je peux vous assurer que lorsque viendra le temps d'octroyer des routes aux États–Unis, si l'accord bilatéral avec les Américains est signé, nous ferons comme nous avons toujours fait, nous assurerons un équilibre et un partage équitable aux deux lignes aériennes canadiennes.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que Hong Kong est plus important que Osaka. Le ministre ne convient–il pas que

sa décision de réserver les routes internationales à un seul transporteur, à l'exception du marché américain, est de nature à favoriser Canadien International au détriment d'Air Canada dont les emplois sont principalement à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre que le gouvernement a pour politique de reconnaître qu'il existe deux principales compagnies aériennes dans notre pays: Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Nous préparons depuis près de huit ou neuf ans l'entente que nous espérons pouvoir signer lorsque le président viendra au Canada.

J'aurais cru que le député, au lieu de faire de la politique de clocher, aurait compris que les Canadiens des provinces d'un océan à l'autre et que les deux compagnies aériennes voient dans cette entente le plus grand pas en avant que l'on ait pu faire ces 15 dernières années dans l'histoire de l'aviation au Canada.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a organisé, dans un hôtel quatre étoiles de la côte ouest, une rencontre destinée à réunir, à la dernière minute, des écrivains et des fonctionnaires qui prendront l'avion pour venir dire ce qu'ils pensent qu'il faut faire du serment d'allégeance. La réunion a été gardée secrète et le nouveau prétendu serment omet de mentionner le chef de l'État.

• (1445)

Le ministre était-il au courant de la tenue de la réunion et en approuve-t-il le résultat final, c'est-à-dire un serment qui n'en est pas un puisqu'il n'y est plus mention de la reine?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'étais au courant de la réunion. C'est le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui a recommandé, avec l'appui du Parti réformiste, que le gouvernement organise une réunion qui regrouperait des écrivains canadiens.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je savais que le comité avait fait cette recommandation, mais il n'a pas recommandé de tenir une réunion secrète.

Il y a 30 ans aujourd'hui, les Canadiens choisissaient leur nouveau drapeau dans un forum ouvert à l'ensemble de la population. Le ministre actuel a recours, lui, à la politique d'antichambre dans un hôtel quatre étoiles pour tenter de glisser en douce un nouveau serment aux Canadiens. Les Canadiens en ont assez du secret, mais ils en ont surtout assez du gaspillage.

Le ministre va-t-il s'engager devant le Parlement à mettre un terme à ces pratiques d'antichambre et à soumettre aux Canadiens tout nouveau changement d'une aussi grande importance, comme on l'a fait il y a 30 ans?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la longue introduction du député est tout simplement absurde. Mon collègue sait pertinemment, puisqu'il a été membre du comité, qu'une de ses principales recommandations était d'inviter d'éminents écrivains canadiens à rehausser le serment canadien, cette charte des valeurs, au yeux des Canadiens.

Au lieu de rabaisser les efforts des 10 écrivains qui se sont réunis bénévolement, le député devrait complimenter ces citoyens canadiens qui ont accepté de donner de leur temps, comme d'autres Canadiens l'ont fait il y a 30 ans pour le drapeau.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Le précédent gouvernement préférait, de toute évidence, faire faire le travail de la fonction publique à contrat, sans exercer grand contrôle sur le coût ou la qualité de cette fonction publique fantôme.

Quels moyens le ministre va-t-il prendre pour examiner rigoureusement et limiter les contrats, de façon à éviter que des fonctionnaires ne perdent leur emploi pendant qu'une fonction publique fantôme continuerait de prospérer et de grandir?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est hypothétique. Notre gouvernement n'a pas les préférences du précédent en ce qui concerne le travail sous contrat. Nous cherchons à obtenir le rendement maximum de l'argent des contribuables et à dépenser de façon efficace.

En ce qui concerne les réductions d'effectifs qui vont certainement se produire, nous examinerons la situation soigneusement et prendrons certainement en considération le point que soulève la députée.

Nous essayons de traiter nos employés de façon juste et raisonnable. Si le poste d'un employé est déclaré excédentaire et si nous pouvons utiliser ses services ailleurs, nous ferons certainement tout notre possible pour le garder.

Toutefois, toute la question des contrats est aussi devant le Comité des opérations gouvernementales.

Questions orales

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, de toute évidence, a comme nous beaucoup entendu parler de tous ces pauvres contribuables qui en ont assez de se taper la tête contre le mur. Ce mur, certains contribuables ne l'ont pas heurté, d'autres ne l'ont même pas vu, d'autres encore l'ont contourné.

Ces derniers jours, le ministre a parlé des échappatoires fiscales. Je suis content de voir que cette expression fait maintenant partie de son vocabulaire.

Toujours sur ce thème, est–ce que le ministre va s'attaquer au fait qu'au Canada, les gains en capital ne sont pas imposés au même titre que les autres formes de revenu, contrairement à ce qui se fait aux États–Unis? Les gens qui héritent de grosses sommes d'argent ne paient aucun impôt. Est–il prêt à revoir le père et la mère de toutes les échappatoires fiscales, les fiducies familiales, et à abolir cette option fiscale dans son budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans cette Chambre à maintes reprises, je ne ferai aucun commentaire sur des suggestions précises. Je répondrai à la question du député lorsque je déposerai le budget. En attendant, je la considère comme une simple recommandation.

• (1450)

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, dans l'esprit d'équité que le ministre a si souvent invoqué dernièrement, peut–il faire en sorte que, quelles que soient les dispositions budgétaires qu'il envisage, elles touchent de façon égale tous les Canadiens, qu'ils habitent en zone urbaine ou dans une région rurale ou une petite ville?

L'inquiétude est vive en ce moment, particulièrement en ce qui concerne la question de la politique des transports; les Canadiens qui vivent dans des petits centres ou à la campagne craignent d'être beaucoup plus durement touchés que leurs concitoyens des grandes villes.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député qu'aucun effort n'a été épargné pour que ce budget soit équitable.

Les remarques du député quant à l'équité du budget pour tous les Canadiens, qu'ils vivent en milieu rural ou urbain et quelle que soit la région où ils habitent, ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd.

Il est évident que le budget que nous proposerons pour résoudre l'énorme problème que représentent le déficit et la dette ne sera accepté des Canadiens que s'ils estiment que nous demandons à chacun d'assumer sa juste part du fardeau. Je puis assurer le député que telle est bien notre intention.

[*Français*]

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Le Canada fête aujourd'hui le 30e anniversaire de son drapeau au coût d'un million de dollars et ce, en pleine période de restrictions budgétaires, alors que pour le 25e anniversaire, il s'était limité à une simple cérémonie sur la colline parlementaire.

Comment le ministre explique–t–il que contrairement au 25e anniversaire, où on s'était contenté d'une simple cérémonie, le gouvernement investira cette année plus d'un million de dollars, dont la moitié au Québec et ce, en pleine année référendaire?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a plusieurs éléments de réponse. La première chose à dire, c'est qu'au 25e anniversaire, vous aviez un autre gouvernement qui ne s'intéressait peut–être pas au symbole du Canada, qui ne s'intéressait peut–être pas autant au drapeau du Canada que nous.

Les chiffres que vous donnez sont faux. Il n'y a pas 50 p. 100 de cette dépense qui est faite au Québec, il y a simplement 25 p. 100 de cette dépense qui est faite au Québec. On m'a posé la question à savoir combien de drapeaux il y a. Il y a à peu près 30 p. 100 des drapeaux qui sont au Québec. Votre information est erronée, madame.

Le Président: Je rappellerais à l'honorable ministre qu'il faut toujours s'adresser à la Présidence.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, au lieu de se justifier de façon maladroite, pourquoi le ministre refuse–t–il d'admettre qu'il s'agit bel et bien du début d'une vaste campagne de propagande fédérale au Québec pour l'année référendaire?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nos collègues imaginent peut–être que je manipule le 30e anniversaire du drapeau pour faire coïncider cela avec un référendum qui n'a même pas encore été déclenché. Je dirais qu'il y a des gens qui ont un esprit extrêmement étroit sur ces sujets, tellement étroits que les oreilles leur collent par l'intérieur. Je comprends pourquoi maintenant il leur faut la séparation pour s'élargir la vision et la tête.

Le Président: Bon, quand même, cela me donne parfois des maux de tête, mais on continue.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

De nombreux Canadiens considèrent que la grande faiblesse du projet de loi sur les armes à feu est la nécessité d'enregistrer les armes à long canon, et non seulement les armes de poing. On

ne s'oppose pas aux autres éléments du projet de loi, mais seulement à l'enregistrement des carabines de calibre 22 et des fusils de chasse.

Le ministère de la Justice croit que le coût d'application de cette mesure peut représenter jusqu'à 85 millions de dollars sur cinq ans. Selon d'autres, ce serait beaucoup plus élevé. Le ministre de la Justice pourrait–il dire à la Chambre s'il ne vaudrait pas mieux consacrer cet argent à la recherche sur le cancer ou, mieux encore, ne pas le dépenser du tout, puisque c'est de l'argent que nous devons emprunter à nos descendants? D'ailleurs, nous n'avons pas la moindre preuve que cette mesure aura quelque effet bénéfique.

• (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je signale pour commencer que les prévisions détaillées du ministère de la Justice quant aux coûts de cette mesure seront déposées devant le comité parlementaire qui sera chargé d'examiner le projet de loi. Le comité prendra connaissance de nos hypothèses et vérifiera nos calculs, et nous aurons ainsi la preuve que nos prévisions sont justes et fiables.

Je me permets d'ajouter que le système d'enregistrement ainsi que les autres éléments de cette mesure législative permettront de sauver des vies dans notre pays. Je termine en disant que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

Je souligne qu'un sondage effectué par le député lui–même dans sa circonscription a permis de constater que 69 p. 100 des personnes interrogées approuvaient l'enregistrement. Le député pourrait–il dire à la Chambre s'il compte voter suivant les désirs de ses électeurs sur cette question?

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire aux députés d'en face que la totalité des personnes qui ont voté pour moi l'ont fait pour trois raisons bien précises. La première, c'était pour que notre pays. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Généralement, les questions sont posées de ce côté–ci et les réponses viennent de l'autre côté. Le député pourrait–il en venir à sa question?

M. McClelland: Monsieur le Président, je voterai de façon absolument conforme aux plus grands souhaits de mes électeurs.

J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Justice. C'est une question très importante, parce que notre dette est en train de précipiter le Canada dans une grave crise.

Le ministre peut–il, avant l'adoption du projet de loi, déposer à la Chambre les données exactes qui révéleront la véracité de sa décision d'enregistrer toutes les armes à long canon?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit clairement que nous allions déposer le détail de nos calculs au comité.

Pour ce qui est de la sagesse du système d'enregistrement, disons que nous avons fondé ce concept sur l'opinion de spécialistes, c'est–à–dire les chefs de police des quatre coins du Canada, qui demandent une telle mesure depuis des années.

Je me permets d'ajouter que si la personne qui a proposé pour la première fois d'installer des feux de circulation avait adopté une attitude comme celle que préconise le député, nous n'aurions aucun feu de circulation au pays.

* * *

LA JUSTICE

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs femmes dans ma circonscription s'inquiètent de ce que les avocats de la défense peuvent obliger les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles à leur communiquer des renseignements confidentiels pour utilisation devant les tribunaux. Elles craignent que cette façon détournée d'obtenir des renseignements personnels porte atteinte à la protection que leur confère la disposition de la loi visant la protection des victimes de viol.

Quelles mesures le ministre de la Justice envisage–t–il prendre pour veiller à ce que les dossiers personnels des victimes d'agressions sexuelles demeurent confidentiels?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait conscient du problème et je partage les préoccupations dont nous fait part la députée.

La Chambre devrait savoir que, sur mes instructions en tant que procureur général, le gouvernement fédéral est intervenu récemment dans une affaire renvoyée devant la Cour suprême du Canada, au cours de laquelle ont été examinées les circonstances dans lesquelles de telles preuves pouvaient être exigées et les circonstances dans lesquelles elles pouvaient être introduites.

Dans cette affaire, le gouvernement fédéral a fait valoir que la Cour suprême du Canada devrait adopter et renforcer les lignes directrices préconisées par la Cour d'appel de la Colombie–Britannique afin d'empêcher que les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles ne soient harcelés. La cour a réservé son jugement. Nous attendons sa décision.

• (1500)

Je précise à la Chambre que, si nécessaire, le gouvernement fédéral est prêt à introduire une mesure législative dans le Code criminel pour veiller à établir un juste équilibre entre la défense pleine et entière d'une part et la liberté des centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de fonctionner sans être l'objet de harcèlement.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Trevor Pinnock, directeur artistique et chef d'orchestre principal de l'orchestre du Centre national des Arts, qui va bientôt représenter le Canada lors d'une importante tournée en Europe.

Des voix: Bravo!

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à corriger officiellement une erreur factuelle que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a commise en répondant à ma question.

Le Président: Le député pourrait peut–être envisager d'emprunter une autre avenue. La période des questions est terminée. J'ai l'impression que cela susciterait probablement un débat.

Si le député veut corriger quelque chose qu'il a lui–même dit, très bien, mais s'il veut reprendre un autre député, je ne peux pas l'accepter, car ce serait antiréglementaire.

M. Mayfield: Monsieur le Président, je tiens à affirmer que je ne faisais pas partie du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à l'époque où la décision a été prise de commander une nouvelle formule d'assermentation à un groupe d'écrivains.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président: Chers collègues, je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing, le 6 février 1995, au sujet de la divulgation aux médias du rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines avant sa présentation à la Chambre.

[*Français*]

Je remercie l'honorable député d'avoir porté ce sujet à l'attention de la Chambre. Dans son exposé, l'honorable député soutient que les privilèges des députés de la Chambre des communes ont été atteints puisque ce rapport a été diffusé aux médias avant d'être déposé à la Chambre.

[*Traduction*]

L'honorable député a signalé que, jusqu'à leur présentation à la Chambre, les rapports de comités devraient rester confidentiels, ce en quoi il a entièrement raison. Cependant, comme les députés le savent, la présidence hésite à intervenir dans les affaires d'un comité à moins que les difficultés survenues au comité n'aient été portées à l'attention de la Chambre en vertu d'un rapport du comité. Cette tradition a été rappelée par bien des présidents avant moi, en particulier par le président Fraser, le 7 novembre 1991, dans une décision relative à une question de privilège au sujet des délibérations d'un comité.

[*Français*]

Dans des circonstances semblables à celle du cas qui nous occupe, un comité permanent pourrait décider d'examiner la question du manquement au caractère confidentiel et décider de faire rapport de son examen à la Chambre. Ce n'est qu'à ce moment que le Président peut intervenir.

Bien que je ne trouve pas qu'il y ait ici matière justifiant la question de privilège, la fuite de renseignements confidentiels d'un comité n'en demeure pas moins un problème très sérieux.

[*Traduction*]

Dans son exposé, l'honorable député a de plus souligné qu'on lui a refusé de prendre connaissance du rapport du comité à titre de membre associé de ce dernier.

Permettez–moi de rappeler à la Chambre que le rôle des membres associés, selon le paragraphe 104(4) du Règlement, comporte essentiellement deux aspects. Ils peuvent être nommés par un comité permanent pour siéger à un sous–comité créé par le comité et, à ce titre, devenir membres à part entière du sous–comité et exercer tous les privilèges de membre permanent.

• (1505)

Ils peuvent aussi remplir le rôle de substituts au comité pour lequel ils ont été désignés membres associés, de sorte qu'ils jouissent alors des mêmes droits que les membres permanents qu'ils remplacent.

Cependant, dans le cas dont est maintenant saisie la Chambre, ni l'une ni l'autre de ces situations ne se présente. De plus, conformément au commentaire nº 766 de la sixième édition de Beauchesne, l'usage veut que les députés qui ne sont pas membres d'un comité «se retirent quand vient le moment d'entreprendre la rédaction du rapport».

En conséquence, de l'avis de la présidence, il n'y a pas ici atteinte aux privilèges de l'honorable député parce qu'on lui a refusé de prendre connaissance de l'avant–projet de rapport.

Enfin, le sujet du caractère confidentiel a beaucoup d'importance pour la Chambre. Je rappelle à tous les députés leur obligation de veiller au respect du caractère confidentiel des délibérations et des rapports des comités.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document qui décrit le système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité d'examen de la loi sur la sécurité ferroviaire.

* * *

LA GESTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer devant cette Chambre le Système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada, un document qui décrit le nouveau processus de prise de décisions du gouvernement en matière de programmes et de dépenses.

[*Traduction*]

Cette révision, la première en 15 ans, nous permet d'adapter le système aux réalités économiques et financières d'aujourd'hui. Elle reconnaît en fait la façon dont nous procédons depuis notre élection, en octobre 1993.

Pour réduire les dépenses et pouvoir atteindre nos objectifs financiers et libérer des ressources pour de nouvelles priorités, nous devons prendre des décisions difficiles quant aux dépenses et aux programmes. Notre but ultime est de fournir des programmes et des services de qualité dans les limites des ressources dont le Canada dispose.

Nous prouvons au Parlement ainsi qu'à tous les Canadiens et les Canadiennes que nous honorons l'engagement pris dans le livre rouge de financer les nouveaux projets au moyen de la réaffectation des dépenses, non pas en utilisant du nouvel argent ni en nous endettant davantage, mais en établissant nos priorités et en réaffectant l'argent pour de nouveaux postes de dépenses.

Le document décrit les mécanismes officiels qui permettront d'améliorer la responsabilité financière et aideront le gouvernement à atteindre ses objectifs.

Je voudrais attirer brièvement l'attention des députés sur quelques-unes des caractéristiques du nouveau système. Il supprime officiellement les réserves d'intervention centrales. Il incorpore pratiquement toutes les décisions relatives aux dépenses dans le processus de planification budgétaire. Il définit clairement le cycle qui sera désormais observé.

Nous renseignerons le Parlement sur le rendement des programmes de façon plus complète et plus rapide. Les ministères produiront des documents donnant un aperçu de leurs priorités et de leurs dépenses relatives aux programmes au cours des prochaines années, et les remettront au Parlement. Ces documents permettront aux parlementaires de participer davantage puisqu'ils vont aider les comités permanents à remplir leur mandat qui consiste à examiner les tendances et les priorités en matière de dépenses au cours des prochains exercices. Ces documents sur les perspectives sont une première pour la législature actuelle et ils prévoient l'expansion de la participation et du rôle des parlementaires en ce qui a trait à l'établissement du budget et des prévisions.

Nous procéderons à des rajustements de ces processus au cours des années qui viennent. Il nous faudra un certain temps pour nous familiariser.

[*Français*]

J'ai bon espoir qu'ils nous aideront à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour fournir des services de qualité et rendre le gouvernement moins coûteux.

• (1510)

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, je tiens à informer le président du Conseil du Trésor que je lirai avec attention le document qu'il vient de déposer sur le système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada.

Tout comme l'ensemble des contribuables québécois et canadiens, je suis préoccupé par la gestion actuelle des dépenses publiques fédérales. À la lumière des informations que nous livre chaque année le vérificateur général, il est grand temps que le gouvernement fédéral procède à une révision en profondeur de ses dépenses et surtout de ses méthodes de gestion.

Je souhaite que le document déposé aujourd'hui réponde aux préoccupations exprimées par les parlementaires et que les améliorations proposées soient conformes aux recommandations établies par le vérificateur général.

À titre d'exemple, les critiques exprimées par le vérificateur général en ce qui a trait à l'évaluation de programmes doivent être prises en compte. Étant donné la piètre performance du gouvernement canadien en ce qui concerne l'évaluation de ses programmes, le Bloc québécois espère trouver dans ce document non seulement de nouveaux outils pour informer plus adéquatement les parlementaires des dépenses réalisées par l'État, mais aussi de véritables solutions pour évaluer le rendement de ces programmes.

Chaque année, le vérificateur général nous fournit une liste impressionnante de gaspillage des fonds publics, et le gouvernement doit, dans un premier temps, assainir ses dépenses avant de justifier des coupures de services.

En supprimant les réserves d'interventions centrales, le gouvernement perd sa marge de manoeuvre dans le financement de nouveaux projets. Puisque ces derniers seront financés en réaffectant des sommes engagées à d'autres fins, le gouvernement devra exprimer clairement ses priorités pour les années à venir.

Je tiens à affirmer que le Bloc québécois surveillera de très près les choix politiques qui seront annoncés dans le prochain budget. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter le ministre de s'exprimer aussi bien en français.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, si je devais féliciter le président du Conseil du Trésor pour la politique qu'il vient d'énoncer, je le ferais sans doute du bout des lèvres seulement.

Les Canadiens exhortent le gouvernement à diminuer les dépenses, à éliminer le gaspillage et à réduire la fonction publique et l'appareil gouvernemental. Pourtant, la première mesure qu'annonce le ministre aujourd'hui consiste à supprimer officiellement les réserves d'intervention centrales. Nous pouvons sûrement faire mieux.

Dans sa déclaration, le ministre a omis de parler des compressions budgétaires au sein des ministères ou de l'élimination de certains ministères. Le Titanic coule et il se contente de bien ranger les fauteuils sur le pont. Il propose des mesures qui éclairent d'un angle différent un problème grave mais persistant, celui des déficits galopants. Il ne mentionne ni les compressions budgétaires, ni la rationalisation des opérations gouvernementales, ni la réduction de la fonction publique.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous sommes extrêmement déçus de la déclaration du ministre et que nous nous attendons à beaucoup plus du prochain budget.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le 60e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 60e rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'ai aussi l'honneur de présenter le 61e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur les modifications au Règlement concernant l'impression des documents et des témoignages des comités permanents.

Madame la Présidente, je crois que vous constaterez que les députés acceptent à l'unanimité qu'on ne lise pas le 60e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et, s'ils y consentent, je propose que ce rapport, qui a été présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

• (1515)

[*Français*]

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez aussi le consentement unanime de la Chambre aujourd'hui pour la motion suivante:

Que, concernant l'étude du projet de loi C–64, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, la Chambre autorise le personnel nécessaire du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées à effectuer des voyages au Canada en vue de préparer et de tenir des séances par vidéo–téléconférence durant les semaines du 20 et 27 février.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES BOÎTES VOCALES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Madame la Présidente, je voudrais déposer en cette Chambre une pétition de mes concitoyennes et concitoyens aînés du comté de Richmond—Wolfe.

Je voudrais en faire part en rapportant les faits. Nous, soussignés, résidants de Disraëli, Danville, Lawrenceville, Maricourt, Valcourt, Saint–Élie d'Orford, Rock Forest, Richmond, Windsor, Saint–Claude, Stoke Centre, Chesterville, Saint–Denis–de–Brompton, désirons attirer l'attention du Parlement sur les faits suivants.

Considérant que les personnes âgées sont naturellement plus démunies face à la technologie des boîtes vocales; considérant que les personnes âgées ont droit à un service approprié, surtout en ce qui concerne leur demande touchant à la sécurité du revenu; par conséquent, vos pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation des boîtes vocales pour les personnes âgées.

Je dépose cette pétition, madame la Présidente.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, cette pétition est au sujet de l'abus, de la violence dans notre société, à la radio, à la télévision.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires sont préoccupés par la violence dans notre société, que ce soit la violence en général, la violence à la radio et à la télévision ou ailleurs.

Ils demandent au gouvernement et au CRTC de prendre des mesures pour réduire et, si possible, éliminer complètement la violence. Ils affirment que la violence n'est pas nécessaire pour divertir ou pour informer. Ils soulignent que la représentation de la violence va à l'encontre des efforts que déploient dans leur foyer beaucoup de parents qui élèvent des enfants.

Les pétitionnaires soulignent cependant que des progrès ont été accomplis et ils félicitent le gouvernement et le CRTC pour leurs efforts.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui trois pétitions signées par des habitants de ma circonscription, New Westminster—Burnaby, et d'autres régions de la Colombie-Britannique.

Dans les deux premières pétitions, les signataires signalent que les médecins au Canada devraient travailler pour sauver la vie des gens et non pour y mettre fin. Ils prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les signataires, qui viennent des basses terres du Fraser, demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

M. ROBERT LATIMER

M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai à présenter une pétition recueillie par Jamie et Janet Bassett, de la circonscription de Prince-Albert—Churchill River.

La pétition, signée par environ 14 400 Canadiens, demande l'octroi d'un pardon conditionnel ou non à Robert Latimer, de Wilkie, qui a été jugé coupable de meurtre au deuxième degré.

Bien que je ne souscrive pas à la pétition, je le dis en toute déférence, je tiens les Bassett en haute estime. Je respecte leur point de vue et leur droit d'exprimer leur point de vue et celui des nombreux Canadiens bien intentionnés qui ont signé la pétition.

Je présente donc cette pétition de leur part.

• (1520)

L'INDUSTRIE MINIÈRE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

La première fait valoir que l'industrie minière est le principal employeur dans plus de 150 localités d'un bout à l'autre du pays, qu'elle apporte une importante contribution au produit intérieur brut du Canada sous l'angle de l'ensemble de ses exportations et qu'elle constitue un pilier de notre avenir économique.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de prendre des mesures propres à stimuler la création d'emplois dans ce secteur, à encourager la prospection, à reconstituer les réserves minérales du Canada, à soutenir les localités minières et à assurer la survie de l'industrie minière au Canada.

J'appuie cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

J'appuie cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Calgary-Nord qui prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent actuellement le suicide assisté soient rigoureusement appliquées.

Cette pétition est signée par plus de 25 électeurs de la circonscription de Calgary-Nord.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une pétition à présenter au nom de mes électeurs qui habitent la région du Grand Toronto. Les pétitionnaires estiment que la majorité des Canadiens croient que la société ne devrait pas accorder aux couples homosexuels les mêmes droits qu'elle donne aux couples hétérosexuels.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

M. ROBERT LATIMER

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, c'est pour moi un devoir et un honneur de présenter une pétition signée par quelque 3 000 Canadiens, dont la majorité habitent dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake.

La pétition a été recueillie et m'a été communiquée par la famille Woodrow, de Battleford, en Saskatchewan. Elle attire l'attention sur la condamnation de Robert Latimer, reconnu coupable de meurtre au second degré, à une peine d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accorder un pardon conditionnel ou inconditionnel à Robert Latimer, de Wilkie, en Saskatchewan, qui a été condamné pour le meurtre au second degré de sa fille Tracy Latimer.

Recours au Règlement

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Madame la Présidente, au nom de ma collègue, la députée de Calgary–Sud–Est, j'ai l'honneur, en cette huitième journée de séance, de présenter la pétition nº 8. Les pétitionnaires souhaitent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson. La date de l'audition de sa demande est fixée au 11 avril 1995.

Les pétitionnaires que je représente veulent que nos rues soient plus sûres pour nos citoyens. Ils s'opposent à la pratique courante qui consiste à libérer les délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé intégralement leur peine.

Ils demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer les lois qui punissent sévèrement tous les criminels violents faisant usage d'armes à feu pour commettre un crime, d'appuyer de nouvelles dispositions du Code criminel portant sur le contrôle des armes à feu et reconnaissant et protégeant le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu pour des motifs récréatifs, et d'appuyer des mesures législatives qui aboliront ou modifieront les lois de contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique, qui se sont révélées peu économiques, trop complexes, inefficaces ou inapplicables.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des électeurs de Wetaskiwin.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

• (1525)

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens au nom d'un certain nombre d'habitants de collectivités de l'Ouest.

Les pétitionnaires signalent que la Fédération de l'industrie minérale du Canada a proposé un plan d'action en 10 points à l'industrie minérale même et au gouvernement fédéral pour assurer la survie du secteur minier au Canada.

Ils exhortent le Parlement à prendre immédiatement des mesures afin d'accroître le nombre d'emplois dans ce secteur essentiel, de favoriser les travaux de prospection, de rebâtir les réserves minérales du Canada et de soutenir les collectivités minières pour maintenir le secteur minier au Canada.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, je voudrais présenter une autre pétition dont les signataires signalent à la Chambre des communes qu'une société de l'Ouest, la Multinational Resources, a dit avoir l'intention de procéder à la dérivation des eaux de la rivière Thompson Nord près de Valemount, en Colombie–Britannique pour revendre cette eau à San Diego, en Californie. Il s'agit de l'une des nombreuses propositions de la North America Water and Power Alliance, un projet qui consiste à détourner des rivières canadiennes vers les États–Unis et le nord du Mexique.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement à adopter une loi qui interdirait catégoriquement toute dérivation des eaux d'une rivière vers les États–Unis. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais je pense que nous entreprenons un débat.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet de la question nº 93 que j'ai déposée en cette Chambre, le 19 octobre 1994. Normalement, il y a un délai de réponse de 45 jours. Mais dans ce cas–ci, il y a maintenant 120 jours que la question a été soulevée.

Je me demande ce qui justifie un délai trois fois plus long que le délai maximum habituellement alloué. Pourquoi avons–nous des règles, si le gouvernement ne les respecte pas? Malgré toutes les excuses qu'on peut invoquer, j'aimerais savoir quand j'obtiendrai une réponse à la question nº 93?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, comme toujours, le gouvernement essaie de préparer les réponses aux questions aussi rapidement que possible. Dans ce cas précis, on m'informe que la réponse est presque prête à être déposée à la Chambre. Je la déposerai dès que je la recevrai.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, si les questions nºs 112 et 113 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre désire-t-elle que les questions nos 112 et 113 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question no 112—**M. White:**

Combien d'employés à temps plein trouvait-on au total à chacun des niveaux de classification des divers ministères fédéraux lors de l'exercice 1993?

(Le document est déposé.)

Question no 113—**M. Caccia:**

À combien s'élèvent, au total, les fonds publics donnés par le gouvernement fédéral à Énergie atomique du Canada Limitée (ÉACL) depuis sa création?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'avis de motion est-il réservé?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je tiens à dire à la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de six minutes, en raison de la déclaration ministérielle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ) propose:

Les crédits

Que la Chambre enjoigne le gouvernement dans son prochain budget d'éviter toute hausse d'impôt pour les contribuables à faibles et moyens revenus et d'envisager plutôt le dégraissage de l'appareil gouvernemental, l'élimination des dépenses fiscales dont profitent principalement les grandes entreprises et les mieux nantis de la société canadienne et la récupération des impôts impayés et dus au gouvernement fédéral.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de débattre de cette motion en Chambre, puisqu'elle correspond à ce que l'opposition officielle, depuis son entrée en fonction, défend comme mesure de redressement des finances publiques canadiennes, mesures de redressement à court et à moyen termes puisqu'à long terme, sans changement fondamental à ce régime, il est d'ores et déjà acquis, pour la plupart des spécialistes, pour nous aussi, qu'il sera difficile de reprendre le dessus sur les finances publiques.

Le Bloc québécois est d'avis que le gouvernement doit, dans son prochain budget, réduire de façon importante ses dépenses et ne doit pas augmenter les impôts des contribuables de la classe moyenne ni celle des contribuables à faible revenu. Le Bloc québécois demande que le gouvernement fédéral effectue une révision complète de la fiscalité, qui aurait pour but d'éliminer les dépenses fiscales inéquitables et de faire en sorte que les entreprises qui ne paient pas d'impôt paient leur juste part.

Le gouvernement fédéral doit notamment éliminer les abris fiscaux profitant aux contribuables à revenu élevé et aux grandes entreprises. Pas les dispositions qui favorisent les revenus moyens et les personnes à faible revenu, mais les vraies échappatoires fiscales qui profitent aux très hauts revenus au Canada et aux grandes entreprises qui ne paient pas leur juste part depuis au moins douze ans, dans le régime fédéral.

Le gouvernement tente de justifier une possibilité de hausse d'impôt en prétextant que la hausse des taux d'intérêt les y oblige, oblige les libéraux, alors que cette hausse est grandement attribuable à leur inaction en matière de lutte au déficit depuis un an. Je vous rappellerais qu'à peine quelques jours après le dépôt du premier budget du ministre des Finances, le 22 février dernier, le Canada subissait sa première décote importante depuis cinq ans et les taux d'intérêt demandés sur les titres canadiens par les investisseurs nationaux et internationaux étaient grandement augmentés, et l'incidence de cette augmentation se faisait sentir sur les taux d'intérêt hypothécaires, notamment.

Le seuil de tolérance des contribuables à classe moyenne est dépassé. Il est inacceptable que le gouvernement augmente leur fardeau fiscal et il est bon de rappeler que le premier ministre a promis, a pris des engagements à cet égard au *Téléjournal*, le 1er octobre 1993, où il disait, il affirmait qu'il n'augmenterait pas les taxes au cours des deux premières années de son mandat. Nous sommes dans la deuxième année.

En décembre dernier, des députés libéraux du Comité des finances ont fait fi de cet engagement du premier ministre et ont recommandé d'imposer une surtaxe sur le revenu de tous les contribuables. Cette proposition, de l'avis de l'opposition officielle, est carrément inacceptable et je vous rappellerais, madame la Présidente, que selon l'OCDE, les simples contribuables canadiens sont surtaxés de façon plus grande que les contribuables moyens aux États-Unis et dans une proportion de 33 p. 100.

Nous sommes voisins, nous avons une entente de libre–échange ensemble et c'est inadmissible qu'il y ait des disparités aussi grandes entre les niveaux de taxation.

L'opposition officielle met en garde le gouvernement contre toute tentative, également, d'adopter des mesures détournées pour augmenter le fardeau fiscal des revenus moyens entre autres, en s'attaquant aux REER. Le Bloc québécois s'oppose ainsi fermement à l'option envisagée par le gouvernement fédéral d'imposer une taxe de 1 p. 100 sur le capital accumulé dans les régimes enregistrés d'épargne–retraite. Je vous dirais que cette taxe cachée, qui irait chercher jusqu'à 5 milliards de dollars par année, frapperait insidieusement les contribuables qui tentent de se payer une retraite heureuse, à un moment où les fonds publics sont insuffisants et où l'épargne des Canadiens est à son plus bas niveau depuis trente ans. Ce serait une mesure irréfléchie et irresponsable.

Le gouvernement fédéral ne doit pas nier non plus ses responsabilités en pelletant son déficit dans la cour des provinces. Cette façon de faire est irresponsable et a été maintes fois utilisée par le passé, au sein de ce régime. Depuis 1982 entre autres, uniquement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le gouvernement fédéral a privé les provinces de 48 milliards de dollars—ce n'est pas des peanuts, comme on dit au Québec—en coupant dans les transferts aux provinces, dont 12 milliards de dollars uniquement pour le Québec. On se rappellera que dans son budget de février 1994, l'actuel ministre des Finances a encore effectué des coupures supplémentaires de plus de 2 milliards de dollars dans les transferts aux provinces.

• (1535)

Depuis sa rencontre avec les ministres des Finances provinciaux, le ministre des Finances du Canada laisse planer la possibilité que le gouvernement fédéral coupe encore dans les paiements de transfert aux provinces. Ce pelletage de déficit et cette stratégie de faire supporter, par les provinces, les coupures aux programmes sociaux sont inacceptables et irresponsables.

L'opposition officielle est d'avis qu'il faut que le gouvernement fédéral se retire des domaines relevant des provinces, mais avec pleines compensations fiscales. Précisons que les transferts aux provinces ne sont pas un cadeau du fédéral, bien qu'on nous le présente souvent ainsi, mais ce n'est pas un cadeau du fédéral. Ils sont payés à même les impôts des contribuables, entre autres les contribuables québécois.

Entre 1982 et 1992, les impôts et les taxes payés par les Québécois au gouvernement fédéral ont augmenté de 121 p. 100 en dix ans, alors que les transferts financiers du gouvernement fédéral versés au Québec n'ont augmenté, quant à eux, que de 50 p. 100.

Si le gouvernement fédéral coupe dans les paiements de transfert aux provinces, il doit aussi transférer aux provinces des recettes fiscales équivalentes aux coupures qu'il effectue ou des points d'impôt pour permettre aux provinces d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Lors de son prochain budget, le gouvernement doit s'attaquer en priorité aux dédoublements, aux duplications et aux chevauchements. Toute tentative d'élimination des dédoublements sera inefficace si elle n'est pas appuyée par un retrait avec pleine compensation fiscale du fédéral des juridictions provinciales. Il serait irresponsable, et nos amis d'en face le savent, qu'après avoir créé des dédoublements en s'ingérant dans des domaines provinciaux, le gouvernement fédéral brise d'un coup, sauvagement et de façon draconienne, l'équilibre et envisage de se retirer des programmes sociaux tout en gardant les économies, les impôts et les taxes des Québécois à Ottawa.

J'aimerais soulever un dernier point. Les libéraux ont oublié que la lutte au déficit passe par la création d'emplois. Ce n'est pas en coupant dans le financement de l'éducation postsecondaire, comme le propose la réforme Axworthy, que l'on va créer des emplois, et pas non plus en augmentant les impôts, mais c'est surtout en prenant nos responsabilités.

Il y a longtemps qu'il y a un consensus, entre autres au Québec, sur la décentralisation généralisée de tout ce qui touche de près et de loin la formation de la main–d'eouvre, la formation professionnelle et la réintégration des travailleurs sans emploi au marché du travail et même la sécurité du revenu. Il est temps que le gouvernement fédéral s'ouvre les yeux et les oreilles et prenne les mesures nécessaires pour relancer l'emploi. Ce n'est pas en nous brandissant le livre rouge à tous les jours et en nous disant qu'avec le projet d'infrastructure, ils ont créé des milliers d'emplois, alors qu'ils ont créé 45 000 emplois occasionnels, qu'on va nous convaincre que la préoccupation est de ce côté. Il faut que ce gouvernement apprenne la différence entre une dépense inefficace, un gaspillage et un investissement dans le capital humain. Depuis un an, il l'a oubliée et c'est désolant.

En terminant, en octobre et décembre derniers, lors du dépôt du rapport de la majorité libérale du Comité des finances concernant les consultations prébudgétaires, l'opposition officielle a présenté des suggestions pour redresser, à court et à moyen termes, plutôt à court terme, les finances publiques canadiennes pour permettre au ministre des Finances de se péter les bretelles, de se faire un petit velours, parce qu'il aura atteint, en 1996–1997, un déficit de 25 milliards de dollars correspondant à 3 p. 100 du PIB.

Nous lui avons suggéré des mesures pour aller chercher l'argent là où il se trouve. Ce n'est pas en sabrant dans les programmes sociaux qu'il redressera les finances publiques. Permettez–moi de revenir rapidement sur ces recommandations.

La première recommandation de l'opposition officielle suggère au gouvernement fédéral de se retirer de tous les champs de juridiction provinciale, de tous les champs qu'il investit depuis la Deuxième Guerre mondiale et de tous les champs qu'il a outrageusement pénétrés en déplaçant bien souvent les prérogatives des gouvernements provinciaux. Nous lui suggérons de se retirer totalement, avec compensations financières, des domaines relevant des provinces.

• (1540)

Nous ne voulons pas qu'il s'en retire de façon draconienne, en en sortant comme un voleur, mais en se retirant, en permettant aux provinces de poursuivre l'oeuvre dans les champs de juridiction provinciale, surtout avec les pleins moyens fiscaux, avec les pleins points d'impôt pour pouvoir rencontrer leurs nouvelles obligations. Ce n'est pas un cadeau que les provinces demandent au gouvernement fédéral, mais c'est surtout l'honnêteté de dire: Nous nous retirons de certains domaines, nous éliminons les coûts des duplications, des chevauchements et les frais de double emploi et nous laissons aux provinces, qui sont les mieux habilitées, le soin de gérer leur propre domaine. Même qu'il était

prévu dans la Constitution canadienne de gérer les domaines comme la santé, l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, entre autres.

Cette proposition poursuit un double objectif. Premièrement, elle vise à faire cesser les politiques contradictoires et permettre aux provinces de se doter d'une politique intégrée de formation professionnelle, d'éducation, de création d'emplois, de santé, bref, de politiques sociales vraiment globales. Deuxièmement, cette proposition permet aux gouvernements provinciaux et fédéral de réduire leurs dépenses de fonctionnement en éliminant les chevauchements et dédoublements coûteux de services et de programmes. Uniquement au Québec, les coûts de dédoublements et de chevauchements dépassent les trois milliards. Je pense que cela vaut la peine que le ministre des Finances considère cette proposition.

La deuxième recommandation de l'opposition officielle, contenue toujours dans le rapport minoritaire déposé en décembre dernier au Comité des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances, c'est de couper, dès cette année, les subventions aux entreprises. Des subventions qui totalisent à l'heure actuelle plus de 3,3 milliards et qui sont une source de patronage plus qu'une aide vraiment, un soutien auprès des entreprises pour leur permettre de relever les défis contemporains, les défis de productivité, de compétitivité internationale surtout.

Même le président du Conseil du patronat du Québec a fait cette suggestion lors de sa comparution au Comité des finances. Il disait à peu près ceci: «Ces subventions ne servent qu'à augmenter la concurrence entre les entreprises qui en bénificient et celles qui n'en bénéficient pas, et ce n'est pas sain sur le plan de la gestion et de la croissance des affaires.» Je crois que pour une fois, on peut accorder à M. Dufour cette sagesse—il a fait montre de sagesse plusieurs fois, d'ailleurs—mais cette fois, je vous dirais, que ce fut remarquable.

Nous suggérons au ministre des Finances de couper immédiatement les subventions aux entreprises, d'oublier ses *chums* autrement dit, pour une fois, et de faire en sorte de rencontrer les objectifs de réduction de dépenses, autant cette année que l'année prochaine.

Troisième recommandation: nous sommes dans une période où les tensions internationales mondiales sont moins fortes qu'elles l'ont été. De l'avis d'experts que nous avons consultés avant même l'élection qui amenait le Bloc québécois à constituer l'opposition officielle en cette Chambre, de l'avis même des spécialistes, donc, il serait possible, faisable et souhaitable que le budget militaire soit amputé de 25 p. 100, que le budget de la Défense nationale soit amputé de 25 p. 100. Depuis ce temps, depuis un an, le budget de la Défense nationale a été amputé d'à peu près 13 p. 100, en gros. Il manque 12 p. 100. Ces 12 p. 100 correspondent à une coupure supplémentaire de 1,6 milliard. Cela vaut la peine en période d'austérité, en période de recherche active d'économies par le ministre des Finances, de couper dans la Défense nationale. Je pense qu'il y a là un bon réservoir d'économies possibles.

Nous avions recommandé aussi au gouvernement fédéral, et nous continuons de le faire, qu'il se retire de cet éléphant blanc catastrophique qui a déjà coûté, soit en transferts directs, soit en garanties d'emprunt, plus de trois milliards au gouvernement fédéral, et il est question d'Hibernia. Toutes les études sans exception, sauf celles émanant du gouvernement pour justifier la poursuite de son implication dans ce projet farfelu, toutes les études disent qu'au cours des 20 prochaines années, les perspectives d'augmentation du prix des produits pétroliers sont nulles et même sont décroissantes par rapport aux prix d'aujourd'hui. Si, avec les prix d'aujourd'hui, le projet Hibernia n'est pas rentable, comment voulez-vous que dans 20 ans, avec des prix décroissants, il le devienne?

Si le gouvernement est cohérent avec son credo de saine gestion des finances publiques, qu'il commence par là. Je pense qu'il y a là une idée intéressante.

• (1545)

Dans la cinquième recommandation, nous recommandions au gouvernement, au ministre des Finances, dans le cadre de son prochain budget, qu'il effectue une révision complète de la fiscalité. Nous ne sommes plus les seuls à le demander, même si nous avons été les premiers, depuis les deux dernières années, à exiger du gouvernement fédéral qu'il mette tout en branle pour créer un comité spécial, constitué d'élus, pour revoir, poste par poste, l'ensemble de la fiscalité.

Il y a de nombreux volumes dans la fiscalité canadienne et, depuis 25 ans, cette fiscalité n'a pas été réexaminée en profondeur. Certains fiscalistes, collés sur l'administration, nous diront qu'il y a eu des révisions. On n'appelle pas ça des révisions, en bon français, on appelle du *patchage* de fiscalité.

On a ajouté certaines dispositions, on en a enlevé d'autres, on en a rajouté, on en a enlevé d'autres encore. On a ainsi permis aux grandes entreprises de pouvoir engager des fiscalistes de renom, des spécialistes des échappatoires fiscales, des spécialistes des trous de la fiscalité canadienne, et il y en a des trous dans cette fiscalité. On en découvre à tous les jours depuis que nous constituons l'opposition officielle.

Il serait temps qu'on révise en profondeur la fiscalité. Je ne comprends pas pourquoi, autant les gens du ministère des Finances, que le ministre des Finances lui-même, que le ministre du Revenu, que les gens du troisième parti, soient réfractaires à cette idée. Je ne comprends pas qu'ils soient réfractaires à ce qu'on examine la fiscalité canadienne, alors que plusieurs spécialistes, sinon la grande majorité, voient ça comme une nécessité à l'heure actuelle.

On a la fiscalité—surtout la fiscalité des entreprises—la plus compliquée au monde. Et ce n'est pas moi qui le dis.

Il y a des gens aux États-Unis, des spécialistes, des économistes, qui ne s'y retrouvent même pas. Je vous rappellerais que sous l'ère du président Reagan, vers sa fin—vers la fin de son règne, pas vers sa fin à lui—les États-Unis ont enclenché ce processus. Ils ont révisé l'ensemble de la fiscalité, non seulement la fiscalité des entreprises, mais celle des particuliers aussi. Ils ont simplifié au maximum cette fiscalité, non seulement pour permettre d'y voir clair, mais aussi pour permettre de déceler plus facilement les fraudeurs, ceux qui profitent de hauts moyens, de leurs grands revenus, de revenus de société, par exemple, pour engager des experts afin d'éviter le fisc. C'est plus difficile mainte-

nant aux États–Unis d'éviter de payer son dû aux coffres fédéraux.

Pourquoi ne le fait–on pas ici? Pourquoi être réfractaires, du côté du gouvernement, lorsque nous recommandons précisément de s'attaquer en priorité à deux créneaux? Le premier, les conventions fiscales signées avec 16 pays considérés comme des paradis fiscaux. Si vous communiquez avec les sociétés de gestion de portefeuilles, on vous dit: Oui, on peut facilement vous trouver des échappatoires fiscales; on peut facilement ouvrir des filiales à l'étranger, dans certains pays qui font partie des 16 pays conventionnés avec le Canada, des échappatoires fiscales qui vous permettront d'économiser des centaines de milliers, sinon des millions et même des milliards, à la fin, par rapport à ce que vous devriez payer normalement au fisc fédéral.

Pourquoi refuse–t–on de réviser l'ensemble de ces 16 conventions fiscales? Est–ce qu'il y a des conflits en quelque part? Est–ce qu'il y a des amis du parti qui seraient trop pointés du doigt parce qu'ils utilisent ces paradis fiscaux, parce qu'ils créent des compagnies bidon dans ces paradis fiscaux, parce qu'ils déclarent des pertes d'opérations bidon aussi dans ces paradis fiscaux pour les déduire des profits qu'ils réalisent en sol canadien pour ne pas payer d'impôts?

Il serait peut–être temps d'y voir. Lorsqu'on parle de se serrer la ceinture, lorsqu'on demande à tous les Québécois, à tous les Canadiens de se serrer la ceinture, de faire des sacrifices inouïs, il serait peut–être temps que le ministre des Finances prenne ses responsabilités, qu'il évite, dans un avenir rapproché, de ménager ses amis et les amis du Parti libéral du Canada qui ne sont pas nécessairement représentatifs des Canadiens et des Canadiennes à revenu moyen.

Les conventions fiscales devraient constituer la priorité du prochain budget du ministre des Finances. Il devrait s'attaquer à certaines d'entre elles qui constituent de véritables passoires au niveau de la fiscalité.

Il y a aussi les fiducies familiales. Le ministre s'est fait une belle jambe au mois de novembre, et même dans son dernier budget, lorsqu'il disait qu'il créerait un sous–comité du Comité des finances pour analyser l'impact des fiducies familiales sur les rentrées fiscales dans les coffres fédéraux.

• (1550)

Il a mis en place le sous–comité, mais, sous des couverts de transparence, premièrement, nous n'avons jamais eu la collaboration des hauts fonctionnaires du ministère des Finances qui venaient nous rire en pleine face au Comité des finances; deuxièmement, chaque fois que nous demandions des informations complémentaires et des analyses, mais de vraies, on a essuyé un refus; et troisièmement, avant l'ajournement des Fêtes, lorsque l'opposition officielle a présenté une motion au Comité des finances pour permettre de réviser cette politique des fiducies familiales pour les contribuables à très haut revenu qui évitent de payer de l'impôt toute leur vie sur leurs gains de capital, la majorité libérale au comité a voté contre ainsi que les réformistes. Ils ont même voté contre un examen des fiducies familiales. Je trouve cela odieux de leur part.

Je termine avec une autre recommandation. Le vérificateur général a parlé dans son rapport des créances impayées au sein du gouvernement fédéral. Il a parlé d'un montant de 6,6 milliards qui était constitué de dettes que des contribuables, surtout des contribuables à revenu élevé et très élevé, devaient au gouvernement fédéral. Ils ne contestaient pas le fait qu'ils devaient de l'argent, mais à cause du laxisme de cette administration–là, on ne va pas chercher les 6,6 milliards. De l'avis même du vérificateur général, nous pourrions aller chercher 80 p. 100 de ce montant.

Alors, si le ministre a besoin d'autres milliards, on lui en propose autour de 14, à l'heure actuelle, sans toucher aux programmes sociaux. Il est temps que les membres de ce gouvernement se réveillent parce que les gens en ont assez.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos du député. Il sait très bien que lorsqu'un gouvernement s'apprête à présenter un budget, il y a toujours des suppositions et des rumeurs. En fait, il y avait beaucoup de suppositions et de rumeurs dans l'intervention qu'il vient de faire.

Le député a commencé par parler de la possibilité de faire assumer un plus grand fardeau fiscal aux Canadiens à revenu faible ou moyen. Pourtant, il sait très bien que lorsque le ministre des Finances a rencontré le Comité des finances, les 17 et 18 octobre, il a dit très clairement qu'il n'envisageait pas d'augmenter les impôts comme solution première pour réduire le déficit et réaliser son objectif de 3 p. 100 du PIB.

Au fur et à mesure que le débat avançait et qu'il poursuivait ses travaux, le comité, dont le député fait partie, savait que l'on allait se concentrer sur bon nombre des points dont le député a parlé: l'élimination des chevauchements et du double emploi entre les différents paliers de gouvernement, la réduction des subventions aux entreprises, et l'examen des échappatoires qui ne sont pas illégales mais qui avaient été introduites pour contrôler certaines situations, à un moment donné, et qui n'ont peut–être plus leur raison d'être.

Le député a aussi parlé assez longtemps des riches et de l'idée de les mettre davantage à contribution. Je pense qu'il serait peut–être bon de lui communiquer certains chiffres qui ont été publiés par Statistique Canada.

En 1992, les 10 p. 100 des Canadiens qui ont payé le plus d'impôts, gagnaient 50 000 $ et plus. Ces contribuables ont payé 34 p. 100 de tous les impôts. En plus de ça, les 10 p. 100 de contribuables qui paient le plus d'impôts comptent pour 42 p. 100 de l'ensemble des contributions et dons faits à des organismes de charité.

Ainsi donc, quand il s'agit de savoir qui paie quoi ici, il est clair que nous devons tenir pleinement compte de l'entière dynamique des affaires financières des gens qui réussissent. Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous voulons que les Canadiens aspirent à faire de leur mieux car, si nous avons des chefs d'entreprise qui réussissent, les gens qui travailleront pour eux réussiront aussi.

Je voudrais poser une question au député. Il a parlé de la réforme fiscale. Je pense que la plupart des députés conviendront que la réforme fiscale occupe une place importante dans les travaux de la Chambre. Il en a parlé dans le sens de réduire la complexité de nos impôts, autrement dit de les simplifier.

Le député a ensuite parlé de l'impôt sur les sociétés. Il a laissé tomber les arguments sur la complexité de l'impôt sur le revenu des particuliers pour parler des paradis fiscaux et d'autres questions exotiques qui n'ont rien à voir avec les Canadiens ordinaires. Le député voudrait-il nous parler de la réforme fiscale sous l'angle de la simplification du régime?

• (1555)

Ne convient-il pas que changer la façon dont l'impôt est calculé ne va pas en soi augmenter les recettes du gouvernement, qu'en fait ce dont nous avons besoin, c'est d'une réforme fiscale fondamentale, non pas de la façon actuelle de procéder, mais de la façon dont nous calculons l'impôt pour les Canadiens ordinaires?

[*Français*]

M. Loubier: Madame la Présidente, je ne sais pas par quel bout prendre cette question. C'est vaste, c'est plus un commentaire qu'une question comme telle. Je n'ai pas fait de spéculations ni de rumeurs dans mon exposé, au contraire, je me suis basé sur des faits. Les faits sont les suivants, c'est que depuis que le gouvernement libéral est en place, il a fait tout le contraire, ou à peu près tout le contraire, de ce qu'il avait dit qu'il ferait dans son livre rouge, sauf pour les projets d'infrastructure.

Il disait qu'il défendrait les plus démunis de la société, il disait qu'il ne taxerait pas les Canadiens et les Canadiennes à revenus moyens. La première chose qu'il a faite au premier budget, le 22 février, c'est qu'il a coupé 7,5 milliards de dollars dans l'assurance-chômage. Si ce n'est pas les plus démunis qui sont là... Je pense que ce sont des gens qui sont un peu désespérés, qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont aussi assez désoeuvrés parce qu'à cause du resserrement des mesures de l'assurance-chômage, ils doivent se tourner vers l'aide sociale. C'est arrivé à des familles entières. Dans mon comté, ça s'est passé comme ça, dans le comté de mes collègues aussi. J'espère que mes collègues libéraux vont encore dans leur comté pour tâter le pouls de la population.

Deuxièmement, en ce qui concerne les mesures sur la taxation, le premier ministre disait, en 1993: «Pas de problème, on ne taxera pas, on n'augmentera pas les taxes ni les impôts.» Et depuis qu'on est ici, depuis qu'on questionne le gouvernement, le premier ministre, en tête, n'écarte pas la possibilité d'augmenter les taxes et les impôts. Alors, on parle de la perspective d'augmenter les taxes et les impôts chez les contribuables, alors qu'on ne veut pas, par ailleurs, faire un ménage dans l'ensemble de la fiscalité. C'est illogique. On ne peut pas parler d'une simplification à partir des lois fiscales actuelles, d'une simplification du rapport d'impôt.

Ce n'est pas ce que je disais tout à l'heure. Je ne parlais pas d'une simplification du rapport d'impôt. De toute façon, on ne pose même plus cette question, parce que chaque fois qu'on a demandé une simplification du rapport d'impôt, les hauts fonctionnaires l'ont rendu plus complexe qu'auparavant. Par conséquent, on ne pose plus cette question. Les gens commencent à être habitués aux rapports actuels. Moi, ce dont je parle, c'est d'une réforme en profondeur de la fiscalité. Je ne sais pas si vous avez vu les lois de la fiscalité depuis 40 ans, c'est horrible.

J'ai essayé de faire mon possible. J'ai souvent fait venir de la bibliothèque ces livres-là, je suis allé les consulter sur place, aussi. C'est un fouillis monumental. Seuls les experts peuvent s'y retrouver. La deuxième chose, vous conviendrez que sans cette réforme, il y a un fichu de problème dans la fiscalité. Il y a 45 ans, il y avait 50 p. 100 des recettes fédérales qui étaient constituées de taxes et d'impôts prélevés auprès des entreprises et 50 p. 100 prélevés auprès des contribuables, des particuliers.

Actuellement, à peu près 83 p. 100 de l'assiette fiscale fédérale est constituée des rentrées des contribuables, des particuliers. Le reste, 17 p. 100, vient des entreprises. Alors, d'après moi, il y a un déséquilibre malsain et les gens le savent de plus en plus. Ce n'est pas pour rien qu'un peu partout—je ne parle pas de la révolte attisée par les réformistes—les gens sont comme révoltés parce qu'ils voient cela, ils voient les choses aller et voient qu'on ne prend pas nos responsabilités, ils voient que le gouvernement n'ose même pas faire une révision de la fiscalité.

Même si ça prend deux ou trois ans, il faut la faire, il faut faire cette révision-là. Il aurait fallu que ce soit la première démarche, la première chose de faite par une administration libérale. On l'a dit avant la campagne électorale, on l'a dit pendant, on l'a dit de surcroît avant le dépôt du premier budget et le ministre des Finances fait la sourde oreille. Le premier ministre aussi fait la sourde oreille. Les réformistes font la sourde oreille parce qu'on frappe leurs amis de plein fouet et puis même, souvent, quelques-uns de leurs représentants qui ont une fortune appréciable.

Je vous dirais qu'il faut la faire, cette révision-là et faire la révision des dépenses fiscales aussi. On parlait des conventions fiscales, tout à l'heure. Ce serait fichtrement important de les revoir une par une, parce que les gens commencent à comprendre qu'il y a de grandes sociétés très profitables qui bénificient de l'ouverture de compagnies bidon à l'étranger, dans des pays considérés comme des paradis fiscaux, et évitent de payer de l'impôt. Eux ne peuvent pas le faire, ça. Eux ne peuvent pas ouvrir de compagnies et quand ils doivent un dollar à l'impôt, laissez-moi vous dire qu'on leur court après.

• (1600)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, la Chambre a débattu hier une motion déposée par le Parti réformiste à propos du prochain budget du gouvernement. Aujourd'hui, c'est au tour du Bloc québécois. L'une et l'autre motions montrent clairement qu'aucun de ces deux partis n'a les compétences pour s'acquitter de la tâche imposante de diriger un pays comme le Canada, et sûrement un Québec indépendant.

Dans les deux cas, les démonstrations politiques l'emportent sur l'action concrète et crédible. Les deux motions prouvent également que les deux partis de l'opposition n'osent pas reconnaître les principes budgétaires que le ministre des Finances a appliqués dans le budget de l'an passé.

Or, je sais que ces principes sont le fondement du budget historique qu'il déposera bientôt. Le ministre a répété à plusieurs reprises que l'accent sera mis, dans le budget, sur la réduction des dépenses et non pas sur l'augmentation des impôts. Il a de plus souligné que s'il faut prendre des mesures sur le plan de la fiscalité, ce sera pour améliorer l'équité de notre système fiscal

et non pas pour alourdir le fardeau des contribuables à revenu modeste, comme le clame l'opposition aujourd'hui.

Nous avons également clairement indiqué que nous considérons que, pour alléger le poids de l'appareil gouvernemental, il faut d'abord en réduire la taille et en supprimer le superflu et les gaspillages. Ce sont, encore une fois, des arguments qui ont été soulevés par l'opposition et nous avons déjà pris des mesures très concrètes en ce sens.

C'est ainsi que, la semaine dernière, le ministre responsable du Renouveau de la fonction publique a déposé un projet de loi visant la suppression ou la rationalisation de 22 organismes. Cela permettra aux contribuables d'économiser près de un million et demi de dollars. Je comprends que c'est très peu et que ce n'est en somme qu'une goutte dans l'océan, mais je sais que ce budget sera le résultat de l'examen le plus poussé des programmes et des opérations du gouvernement jamais effectué dans l'histoire moderne du pays.

Je suis aussi convaincu que le budget montrera à tous les Canadiens que nous avons le courage d'accorder le geste à la parole et de tenir nos engagements. Nous avons besoin de l'action menée pour réduire le coût et le poids du gouvernement parce qu'elle est essentielle à l'atteinte des buts que nous avons fixés l'an passé en matière de réduction du déficit. Et c'est justement cette question précise du déficit, dans les débats d'hier et d'aujourd'hui, qui fait clairement ressortir les lacunes fondamentales des deux partis de l'opposition.

[*Traduction*]

Pour le Parti réformiste, la seule préoccupation semble être d'éliminer le déficit sans la moindre augmentation de taxes ou d'impôts. Il semble penser que l'élimination du déficit, à elle seule, assurera le succès et le renouveau économiques du Canada. Il refuse de reconnaître que le gouvernement a un rôle à jouer dans la promotion du développement économique et dans la protection des Canadiens dans le besoin.

Il est également intéressant de noter que là où le Parti réformiste ne voit que le déficit, le Bloc semble oublier complètement qu'il existe. Le résultat c'est une motion, à propos du budget, qui ne tient aucun compte des problèmes financiers réels du Canada.

[*Français*]

Après tout, parmi les cousins séparatistes du Bloc à Québec, il y a un ministre des Finances qui considère que nos obligations liées à la dette publique sont de nature à n'être honorées que quand il semble bon de le faire. Mais notre gouvernement refuse de se dégager de ses responsabilités. Nous sommes conscients du fardeau des décennies de dettes et de déficits galopants qui se traduit par des impôts et des taux d'intérêt élevés, et par une confiance chancelante de la part des investisseurs; ce sont autant de facteurs qui nuisent à la croissance et à la création d'emplois.

Vous savez, les dernières déclarations du ministre des Finances du Québec n'ont pas aidé la cote de la province, car elle se fait au détriment de la classe moyenne.

Cependant, notre gouvernement est déterminé à faire ce qu'il faut pour soutenir la croissance et créer des emplois dans chacune des régions du pays, notamment au Québec. Et pour atteindre ces objectifs, il faut absolument, comme les Canadiens eux-mêmes l'exigent, que nous mettions en place une stratégie efficace de réforme financière.

[*Traduction*]

Notre gouvernement estime que pour vaincre la dette il faut avoir une base solide et crédible. Cela signifie s'en tenir à l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

C'est exactement ce que nous ferons, «quoi qu'il arrive» comme disait le ministre. Le déficit est actuellement à près de 6 p. 100 du PIB et n'a jamais été autour de 3 p. 100 depuis 1974-1975, c'est-à-dire depuis 20 ans.

• (1605)

[*Français*]

Il y a autre chose: le fait de fixer des objectifs précis en matière de réduction du déficit constitue un changement important par rapport à ce qui s'est fait par le passé. C'est pourquoi notre gouvernement a adopté une autre attitude. Nous avons fixé des objectifs réalistes et nous allons prendre les mesures nécessaires pour produire des résultats concrets. La réussite que nous connaîtrons sur ce plan renforcera la crédibilité de notre objectif à long terme, soit l'élimination totale du déficit.

[*Traduction*]

Nous sommes d'avis qu'il est préférable d'établir des objectifs à court terme, de définir concrètement des étapes et de les respecter. Avec un objectif à court terme, il n'y a pas d'excuse pour un retard et il n'existe aucun motif acceptable pour éviter de prendre des mesures sévères afin de s'attaquer au problème. Quand on fixe un objectif à long terme irréaliste, on peut toujours trouver une excuse pour reporter continuellement au lendemain les mesures désagréables.

Nous ne nous sommes pas contentés de fixer un but. Le budget de l'an dernier a comporté une initiative importante et fondamentale. Il a énoncé des mesures pour réduire le déficit de 20 milliards de dollars en trois ans. Chaque dollar de revenu devait correspondre à une coupe de cinq dollars dans les dépenses. En 10 ans, aucun budget n'est aussi déterminé à comprimer les dépenses.

Nous savons en outre qu'il faudra probablement prendre des mesures encore plus rigoureuses. Le problème réside dans les taux d'intérêt. Ces taux sont beaucoup plus élevés que le secteur privé et nous l'avions prévu.

Les pressions qui s'exercent sur le marché du travail ne font pas mystère. Tout d'abord, il y a la banque centrale des États-Unis qui prend des mesures pour juguler l'inflation américaine. Ensuite, il y a toujours une certaine préoccupation à l'égard de la situation québécoise et l'inquiétude que soulève le fardeau de la dette et du déficit du Canada.

Le problème, c'est notre dette accumulée de 500 milliards de dollars. Cette dette est tellement élevée que la moindre hausse des taux cause un effet terrifiant. L'an dernier, les frais d'intérêt sur la dette ont accaparé près de 40 milliards des dollars des contribuables. Ces frais ont représenté la plus forte dépense du

gouvernement. Chaque fois que les taux augmentent d'un point de pourcentage, nos frais financiers font un bond de 1,7 milliard de dollars, et cela, c'est seulement la première année. La troisième année, cette hausse équivaut à une pénalité de trois milliards de dollars.

C'est en raison de cet effet punitif de l'intérêt composé qu'une mesure budgétaire sévère permet de franchir un pas dans la bonne direction. En fait, nous avons toujours reconnu que des mesures fiscales constantes étaient nécessaires. Le processus budgétaire pour 1995 s'est enclenché dès que nous avons présenté notre plan pour 1994. Voilà pourquoi nous avons combiné les mesures immédiates que nous avons prises à une série d'examens des programmes relatifs aux opérations gouvernementales, à la défense et à la réforme de la sécurité sociale. Cela nous a permis de jeter des bases solides pour le budget de cette année et les décisions difficiles qui s'imposent.

Permettez–moi de rappeler aux deux partis d'opposition, qui exhortent le gouvernement à mettre fin au gaspillage et à l'inefficacité, les six questions sous–jacentes à l'examen des programmes des opérations gouvernementales.

(1) Les programmes servent–ils toujours les intérêts des Canadiens?

(2) Le gouvernement joue–t–il un rôle légitime et nécessaire dans ce domaine?

(3) Le gouvernement fédéral joue–t–il actuellement un rôle pertinent ou le programme peut–il être harmonisé avec les programmes des provinces?

(4) Quels programmes pourraient être confiés au secteur privé ou à des bénévoles?

(5) S'il est décidé de maintenir le programme, comment peut–on accroître son efficacité?

(6) Avons–nous les moyens de financer les programmes que nous voulons conserver?

Avant de conclure, je voudrais reprendre une observation faite hier au sujet des augmentations d'impôts. Seul un téméraire ne s'apercevrait pas que les Canadiens en ont assez de payer des taxes et des impôts, a–t–on dit. C'est ce que croient également les députés de ce côté–ci. Voilà pourquoi nous accorderons la priorité à la réduction des dépenses gouvernementales dans le cadre de notre lutte contre le déficit. Nous l'avons prouvé l'an dernier lorsque les compressions de dépenses ont été cinq fois plus considérables que les augmentations de recettes.

[*Français*]

Mais la plupart des Canadiens savent que pour que les impôts baissent un jour, et dans l'immédiat, pour qu'ils allègent les pressions exercées sur les taux d'intérêt et le dollar, nous devons contrôler la dette. Et nous ne pourrons commencer à le faire que lorsque nous aurons atteint nos objectifs en matière de déficit.

Devant l'ampleur de ce défi, je comprends pourquoi le ministre des Finances ne fera pas la promesse de présenter un budget ne comportant pas de mesures destinées à accroître les recettes. Mais si des mesures de ce genre sont incluses, je suis convaincu que ce sera dans le souci d'améliorer le régime fiscal et d'en supprimer les échappatoires. À ceux qui plaident contre les mesures fiscales, je demanderai ceci: Croyez–vous vraiment que le système tel qu'il existe actuellement soit complètement équitable, qu'il n'y ait pas d'échappatoires ni d'avantages injustifiés? En particulier, compte tenu de notre situation financière, les Canadiens ne veulent pas de telle politicaillerie stupide et n'en ont nul besoin.

• (1610)

Je pourrais en dire encore beaucoup plus, mais je crois que le budget sera plus éloquent. Oui, nous avons une longue route devant nous, mais je pense que nous sommes bien partis. Je suis convaincu que le budget de la fin février ou début mars 1995 montrera à tous les Canadiens et aux marchés du monde entier que les engagements financiers que notre gouvernement prend, il les tient.

Ce faisant, nous allons confronter la grande majorité des Canadiens, y compris mes concitoyens de la province de Québec, dans leurs convictions que ce pays, le Canada, a devant lui le destin de grandeur et d'unité qu'il mérite.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, en écoutant le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je me prends à souhaiter être aussi confiant qu'il semble l'être en tout puisque c'est bien sûr son parti qui est à l'origine de la situation dans laquelle se retrouve aujourd'hui notre pays.

Le député est prompt à critiquer les partis d'opposition. Cependant, nos vis–à–vis ne semblent pas du tout comprendre que la population se méfie beaucoup des libéraux, qui ont été à l'origine de la situation dans laquelle nous nous trouvons, qui ont provoqué le gâchis où nous nous débattons, que beaucoup de Canadiens ne les croient pas nécessairement lorsqu'ils prétendent maintenant avoir compris où ils se trompaient et savoir comment nous sortir de notre situation fâcheuse pour nous faire voir la terre promise. Beaucoup de Canadiens éprouvent un sain scepticisme devant la capacité des libéraux de faire ce qu'ils reconnaissent devoir faire.

La question que je veux poser au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, que je sais être consciencieux et travailleur et que je crois sincèrement convaincu de ce qu'il dit, est la suivante: Quel est, à son avis, l'élément le plus important des mesures qui permettraient de remettre nos finances nationales sur les rails? Quel est le grand élément sur lequel s'articulent tous les autres?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je crois que je vais inclure dans mon prochain bulletin parlementaire certaines des remarques très flatteuses que le député d'en face vient de faire à mon endroit.

Oui, en tant que libéral, je suis assez confiant, et je crois que cette confiance règne aussi chez les Canadiens en général, qui ont bon espoir que les libéraux sauront mener à bien la tâche qui leur a été confiée. Le ministre a dit très clairement qu'il ramènera le déficit de 6 p. 100 à environ 3 p. 100 du PIB au cours des trois prochaines années. C'est l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre.

Bien sûr, cela ne se fera pas sans douleur. Il nous faudra faire des sacrifices à court terme pour obtenir des résultats à long terme. Nous ne ferons cependant pas de réductions aveuglément dans tous les secteurs. Nous avons encore une conscience sociale

de ce côté–ci de la Chambre, et je crois que cette conscience sociale existe toujours aussi chez certains députés d'en face.

Après avoir entendu ce que le député m'a dit plus tôt, je suis convaincu qu'un certain nombre de députés reconnaîtront les efforts déployés par notre gouvernement pour réduire le déficit en vue de pouvoir l'éliminer peut–être d'ici le début du siècle prochain.

Ce sera un long processus, et c'est ce que nous devons prouver aux investisseurs canadiens et étrangers. Les Canadiens s'attendent à ce que nous présentions un budget raisonnable, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes, afin que nous puissions envisager l'avenir avec espoir et encouragement grâce aux mesures que prendra le ministre des Finances. C'est au cours des prochaines semaines qu'on saura le cap que prendra notre pays.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, suite au discours du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, bien sûr que les Canadiens et Canadiennes, comme les Québécoises et les Québécois, sont conscients de la dette qui atteint maintenant 600 milliards de dollars, et à cause des taux d'intérêt, nous payons maintenant environ 115 millions de dollars d'intérêts par jour.

• (1615)

On sait qu'aujourd'hui le gouvernement canadien doit emprunter seulement pour payer les intérêts. Également, tout le monde est conscient que la dette, il faut un jour la payer, ou du moins diminuer le déficit. En cette Chambre, le dernier budget du ministre des Finances avait été adopté avec un déficit de l'ordre de 52 milliards de dollars, ce qui avait été le plus gros déficit accepté en cette Chambre.

Bien sûr que ce budget avait été adopté par la majorité des députés libéraux qui avaient accepté le plus gros déficit jamais vu en cette Chambre dans l'histoire du Canada. Aujourd'hui on veut régler le déficit en créant le déficit.

La population est prête à se serrer la ceinture, est prête à faire un effort, mais ce que les gens n'acceptent pas, ce sont les dépenses éhontées que l'on voit dans l'appareil gouvernemental. Les gens ont du mal à accepter des dépenses, comme cela s'est produit dernièrement, de 475 000 $ par exemple pour l'assermentation du gouverneur général. Les gens ont du mal à accepter que la Chambre haute nous coûte plusieurs milliers de dollars. Ils ont du mal à accepter que les députés, après six ans de mandat, aient une pension à vie. C'est cela que les gens ont du mal à accepter.

Pendant que les gens ont du mal à accepter ces choses–là, on développe une inquiétude et une insécurité sociale partout au Canada. Les gens s'inquiètent en voyant le ministre des Finances qui pense à augmenter les taxes et les impôts, qui pense à augmenter la TPS, ou pense à abolir la TPS pour mettre une taxe cachée dans le produit afin de pouvoir taxer tout ce qui n'est pas actuellement taxable comme l'alimentation, les médicaments, les soins de santé. On ne sécurise pas les personnes âgées car on pense même taxer les REER.

Pendant ce temps, le ministre du Développement des ressources humaines pense couper dans l'éducation, les prêts et bourses pour les étudiants qui seront notre relève de demain, pense à couper l'assurance–chômage qui ne doit pas servir à l'administration du gouvernement, c'est une assurance en cas de perte d'emploi. On pense aussi à couper dans les subventions apportées aux personnes âgées, aux familles à faible revenu. Lorsque je parle de familles à faible revenu, on pense tout simplement à tout ce que le gouvernement avait coupé à l'époque des conservateurs, toutes les subventions aux provinces en ce qui a trait au logement social.

On pense à couper aussi les subventions faites aux organismes féminins, pour les femmes qui peuvent intégrer l'emploi avec une égalité salariale. Également, le ministre des Finances pense à couper ou à privatiser les services aéroportuaires et aériens, si on transfère ces équipements aux provinces, c'est une sorte de transfert aux provinces.

Je pose donc la question suivante au député: Est–il possible que cette année le gouvernement atteigne une réduction de son déficit sans le faire sur le dos des démunis, et comment va–t–il s'y prendre?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je peux vous dire ceci dès le départ: Ça n'a jamais été le but de tous les libéraux de faire des coupures budgétaires sur le dos des plus démunis, comme je l'ai d'ailleurs dit dans mon discours.

Le député de la Côte–Nord et moi–même, représentant la circonscription de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, représentons quand même des comtés qui vivent des difficultés financières, économiques et même sociales.

Cependant j'ai entendu dans son intervention le fait de sécuriser la population. J'ai aussi entendu l'élément à l'effet qu'on croit qu'on a dépensé un peu trop d'argent pour installer le nouveau gouverneur général du Canada, toutes les activités qui ont été organisées à cet effet. J'aimerais quand même faire remarquer au député d'en face que c'est le premier ministre du Québec qui va dépenser non pas deux millions, tel que promis, mais plus de cinq millions de dollars pour des commissions itinérantes au Québec, qui ne veulent étudier qu'une seule chose, l'indépendance du Québec. Il n'y a pas plus insécurisant que cela pour mes commettants, et j'en entends parler. Je l'entends dans le Québec profond, et je le vois, un gouvernement provincial qui ne veut et qui ne désire que la brisure et la fin du meilleur pays au monde.

• (1620)

Je crois que la seule façon de s'en sortir, c'est bien entendu grâce à une nouvelle politique fiscale, grâce à certaines coupures, un reciblage de nos dépenses. Un reciblage pour s'assurer qu'on puisse devenir les premiers dans certains secteurs de pointe.

Mais nous devons demeurer ensemble. Ce n'est pas en divisant le Québec, en divisant le Canada ou en disant toutes sortes de choses, comme on entend parfois l'opposition le faire, et il ne s'agit pas nécessairement des propos tenus par les députés d'en face, mais surtout par le ministre des Finances du Québec qui disait dernièrement qu'à son avis, on n'est pas nécessairement tenus de respecter les engagements internationaux du Canada en

prêts et en termes de paiement du déficit, qu'on va régler les problèmes.

Pour conclure, je dois dire que nous, on veut sécuriser les Québécois et je crois qu'on le fait d'une façon correcte. Nous sommes un gouvernement modeste. Je crois que le gouvernement Chrétien a prouvé à maintes reprises depuis un an et demi que nous sommes à l'écoute de la population, que nous sommes conscients des obligations que nous avons face à la dette nationale, mais que nous sommes avant tout conscients de l'obligation du gouvernement fédéral de s'occuper des plus démunis de la société.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, pour l'information de ceux qui suivent nos délibérations à la télévision, je voudrais lire encore une fois la motion du Bloc québécois. La motion, qui ne fera pas l'objet d'un vote, dit ceci:

> Que la Chambre enjoigne le gouvernement, dans son prochain budget, d'éviter toute hausse d'impôts pour les contribuables à faible et à moyen revenu et d'envisager plutôt le dégraissage de l'appareil gouvernemental, l'élimination des dépenses fiscales dont profitent surtout les grandes entreprises et les mieux nantis de la société canadienne, et la récupération des impôts impayés et dus au gouvernement fédéral.

Comment peut–on être contre cette motion? Impossible de l'être. Elle est incontournable. De plus, elle a du bon sens. Pourquoi ne devrait–on pas faire ce que recommande le Bloc québécois? En fait, la plupart de ces mesures sont déjà mises en oeuvre.

Notre parti appuie entièrement l'idée d'éviter toute hausse d'impôts pour les contribuables à faible et à moyen revenu. Nous soutenons catégoriquement qu'on ne devrait pas imposer de nouveaux impôts et taxes à qui que ce soit pour quelque raison que ce soit, un point c'est tout. Ni aux particuliers, ni aux entreprises, ni à qui que ce soit pour quelque raison que ce soit, ni directement ni indirectement. Et cela, parce que nous devons établir la volonté politique de faire ce qui doit être fait.

Plus tôt, au cours de la période des questions et observations, j'ai demandé au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine de me dire quelle était à son avis la chose la plus importante de toutes qu'il fallait faire, quel était le facteur qui primait sur tous les autres et qui assurerait le succès dans nos efforts pour éliminer le déficit et remettre de l'ordre dans les finances nationales. Pour ceux qui nous regardent à la télévision et pour les députés qui sont ici, il n'est pas étonnant que nous n'ayons pas obtenu de réponse à cette question. J'ai posé la question précisément parce que je voulais savoir si le député d'en face avait vraiment une idée de ce qu'il fallait faire. Nous n'avons pas obtenu de réponse à la question. Je présume donc que le député ignore en quoi consiste cet ingrédient.

Je vais lui donner la réponse. Je vais lui faire savoir, à lui et aux autres députés d'en face, quel est l'ingrédient qui est absolument indispensable. Sans cet ingrédient, point de succès. Ce sera impossible de réussir. L'ingrédient indispensable, c'est la volonté politique. Les députés d'en face tiennent les cordons de la bourse. Ils ont les pieds sur les pédales et les mains sur le volant qui dirige notre pays. Nous, de l'opposition, pouvons essayer d'influencer les choses, mais nous ne prenons pas la décision finale. C'est au parti ministériel d'en face qu'appartient cette décision. Or, à moins que ce parti n'ait la volonté politique de faire ce qui est nécessaire, l'objectif ne sera tout simplement pas atteint.

Que fait le parti ministériel pour avoir cette volonté politique? Qu'est–ce qui est nécessaire? C'est pourquoi il est si important que le gouvernement ne recherche pas l'équité fiscale en ce moment. Ce n'est pas là le problème. Ce sont les dépenses le problème.

• (1625)

Si, à titre de parlementaires, nous nous dérobons au lieu de nous dire que le problème vient de ce que le gouvernement a perdu la maîtrise de ses dépenses, au lieu d'en être parfaitement convaincus et au lieu de nous engager à résoudre le problème, si nous cherchons plutôt des moyens de récupérer quelques dollars à gauche et à droite, nous perdrons très rapidement la volonté politique de faire ce qui s'impose, c'est–à–dire réduire les dépenses.

Il faut supprimer des programmes, sinon, nous n'atteindrons absolument pas l'objectif visé. Sur le plan financier, notre pays perd rapidement de sa courbe de puissance.

Permettez–moi de préciser à l'intention de ceux qui ne savent pas ce qu'est la courbe de puissance qu'il s'agit d'une expression du domaine de l'aviation. On veut dire par là que si un avion arrive face à une montagne, le pilote doit relever le nez de l'appareil et mettre les gaz pour survoler la montagne. S'il n'y a pas assez de puissance pour que le nez de l'avion reste relevé et que l'appareil continue de voler, celui–ci perdra très rapidement de la vitesse, piquera du nez, tombera en vrille, s'écrasera et prendra feu.

Disons que notre pays est un avion qui voit se dresser devant lui une montagne de dettes. Celle–ci croît rapidement par la magie des intérêts composés, ce qui est le pire ennemi des emprunteurs et le meilleur ami des prêteurs.

Nous voici donc en plein vol quelque part dans le ciel. Une montagne de dettes se dressant devant nous, nous essayons de relever le nez de l'avion. Cette manoeuvre, soit l'augmentation des impôts, nous fait perdre de la puissance.

Il vient un point où il nous est simplement impossible de relever le nez de l'avion parce l'économie a beaucoup trop ralenti en raison des hausses d'impôts faites pour franchir l'obstacle. C'est pourquoi la volonté politique de maîtriser les dépenses est d'une importance capitale.

Cela ne veut pas dire que le régime fiscal ne comporte pas d'éléments qui ne doivent pas être modifiés. Cela ne veut pas dire que le député de Saint–Hyacinthe—Bagot n'a pas tout à fait raison de dire: «Pourquoi faut–il être avocat pour remplir sa déclaration de revenus?»

Les députés n'ont–ils jamais essayé de gagner de l'argent? Nous payons de l'impôt sur nos revenus. Nous payons de l'impôt sur nos dépenses. Quoi que nous fassions, les pouvoirs publics nous dissuadent d'être productifs. Ils nous poussent à ne pas être productifs.

Les choses doivent changer. Nous devons simplifier le régime fiscal du pays. En fait, le député de Broadview—Greenwood travaille assidûment depuis des années pour faire accepter un impôt unique.

Notre parti appuie entièrement cet effort, mais nous devons établir des priorités. À l'heure actuelle, toute la nation, tous les Canadiens se trouvent dans des canots de sauvetage. Nous avons déjà heurté l'iceberg! Le Titanic coule et nous sommes dans les canots. Ces canots sont percés et que faisons–nous? Nous discutons du choix du capitaine et de la couleur des canots.

Il vaudrait mieux définir certaines priorités. Il vaudrait mieux boucher les trous et écoper! Autrement, nous coulerons à pic et nous coulerons tous ensemble.

Peu importe que quelqu'un fasse faillite en anglais ou en français. Il fait faillite, voilà tout. Si une personne est en faillite et ne peut plus s'acheter une arme, est–il important de savoir si elle devra l'enregistrer? Est–il important de savoir si elle est homosexuelle ou hétérosexuelle? La réalité est telle qu'elle fait faillite.

La priorité est de remettre de l'ordre dans les finances de la nation. Voilà ce que nous devons faire. Par la suite, le Parlement pourra accorder son attention aux milliers d'autres sujets qui nous distraient aujourd'hui de ce qui devrait être notre seul point d'intérêt, c'est–à–dire les dépenses publiques.

Nous, parlementaires, devons revenir à la réalité, nous mettre à la tâche et centrer nos efforts sur la priorité entre toutes, celle qui prime. Nous devons trouver la volonté politique de prendre les décisions les plus difficiles. Nous pourrons ensuite regarder nos compatriotes dans les yeux et leur dire: «Nous avons nous–mêmes consenti le premier sacrifice. Nous avons aboli ce régime de pensions scandaleux qui attire la foudre de tous les Canadiens.»

• (1630)

Les Canadiens observent ce qui se passe et se disent: «Comment ces gens élus, qui doivent nous diriger, peuvent–ils rédiger des lois qui les protègent justement de la mauvaise gestion qu'ils imposent au reste du pays? Comment est–il possible que des gens travaillent pendant 20 ans à cet endroit et reçoivent une pension de retraite qui leur permet de vivre sans jamais se soucier des conséquences de la mauvaise gestion de notre économie?»

Nous devons rétablir le lien de confiance qui existait entre les élus et les électeurs. Nous devons faire primer les droits des victimes sur ceux des criminels. Avant tout, nous devons remettre de l'ordre dans les finances du pays et trouver la force politique de prendre les dures décisions qui s'imposent.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, je ne suis pas en mesure de me faire l'écho de l'opinion de mes collègues réformistes au sujet de notre pays. Jour après jour, ils essaient de brosser le tableau d'un pays qui sombre, qui éprouve de très nombreux problèmes et où l'on ne peut vivre.

C'est la troisième fois d'affilée que les Nations Unies disent clairement que notre pays est celui où il fait le mieux vivre et élever une famille. Il y a 20 ans, lorsque je suis arrivé au Canada, je savais que c'était le plus beau pays du monde. Je continue depuis de répéter sans cesse la même chose.

J'ignore ce qui ne va pas avec mon collègue. Nous devrions peut–être créer un fonds pour envoyer mes collègues réformistes à l'étranger afin qu'ils voient la situation ailleurs dans le monde. À leur retour, ils commenceront peut–être alors à parler des aspects positifs du Canada. Ils pourront vraiment, à ce moment–là, apprécier toutes les bonnes choses qu'on trouve ici et ils en arriveront à la conclusion que nous devons unir nos efforts pour rendre nos conditions de vie encore meilleures.

Ce n'est pas en jouant les prophètes de malheur tous les jours que nos vis–à–vis aident qui que ce soit. Ce n'est certes pas dans l'intérêt du Canada. Les entrepreneurs nous répètent sans cesse qu'ils réussiront si nous leur donnons les outils voulus. Le gouvernement doit établir le climat nécessaire pour que les entreprises soient en mesure de créer des emplois. C'est ce que nous faisons.

Si l'on se fie à tous les indicateurs économiques et à l'opinion de tous les organismes canadiens et étrangers, ainsi que de tous les économistes, le Canada est sur la bonne voie. Nous sommes au premier rang des pays industrialisés sur le chapitre de la croissance. Selon le ministre des Finances et le premier ministre, nous avons dépassé de beaucoup nos prévisions concernant la croissance économique.

Quel est donc le problème? Si l'on compare nos dépenses annuelles courantes à nos recettes annuelles, on constate un excédent. Cependant, nous avons une dette et nous devons verser de l'intérêt sur cette dernière.

Il est injuste que mon collègue s'en prenne au bilan du gouvernement. Il devrait plutôt le féliciter ainsi que le premier ministre, le ministre des Finances et tous les membres du Cabinet pour leur excellent travail. Je l'invite à le faire. Il doit cesser de jouer les prophètes de malheur. Qu'il parle des aspects positifs. Qu'il sente le parfum des roses. Qu'il prenne un peu de café. Cela le réveillera peut–être.

M. McClelland: Madame la Présidente, quel plaisir de répondre au député d'en face pendant qu'il enlève prestement de son nez ses lunettes teintées en rose.

Nul besoin d'être savant pour se rendre compte qu'en empruntant et en dépensant l'argent des autres nous pouvons vivre comme des rois. Le problème, c'est que la banque s'apprête à nous retirer notre carte Visa. C'est ça le problème. Nous avons des cartes Visa, American Express, Mastercard et notre marge de crédit bancaire est à la limite. Nous avons obtenu une ligne de crédit garantie par la valeur nette de notre maison et nous l'utilisons pour acquitter nos factures sans pouvoir toutefois les ac-

quitter toutes. Nous nous enlisons de plus en plus chaque jour. C'est ça le problème.

• (1635)

La première démarche à faire pour régler un problème, c'est d'examiner les choses telles qu'elles sont, et non comme on souhaiterait qu'elles soient. On est exagérément optimiste lorsqu'on affirme que les Nations Unies classent le Canada au 3e rang parmi les autres pays. Pourquoi n'est–il pas au 2e ou au 1er rang? Nous empruntons sur notre avenir. Quel optimisme excessif! Nous nous enfonçons désespérément. Nos enfants et nos petits–enfants devront payer les dettes que notre génération et la précédente auront accumulées. Et ces gens disent que tout va bien dans le monde. C'est insensé.

Permettez–moi de lire un extrait du *Wall Street Journal* au sujet de notre pays, celui qui est en tête dans le monde. Je cite ici les propos que M. Alan Reynolds y a tenus le vendredi 14 octobre:

> La chute du dollar canadien, de 20 p. 100 depuis 1991, est largement attribuable au climat fiscal non concurrentiel qui règne pour la main–d'oeuvre et les capitaux. Les investisseurs mondiaux n'aiment pas investir dans des pays où les taux d'impôt augmentent.

L'article continue ainsi:

> Étant donné la faiblesse de leur dollar, les Canadiens et le gouvernement fédéral ont un pouvoir d'achat moindre dans le monde. Lorsque le dollar canadien chute, le gouvernement a besoin de plus d'argent pour effectuer les versements d'intérêt consécutifs à son énorme dette extérieure. Après 1989, l'augmentation des taux d'imposition a donc pesé lourd sur la composante dépenses du budget du gouvernement, en engloutissant beaucoup d'argent, en majorant les taux d'intérêt et en réduisant les recettes réelles.

Or, ce n'est pas le parti d'en face qui parle ainsi. C'est un économiste de renommée mondiale, respecté, de l'Institut Hudson.

C'est le genre d'observations, le genre d'articles qui affectent notre taux d'intérêt à l'égard des 30 p. 100 de la dette que nous avons contractée auprès de pays étrangers. Chaque fois que nous effectuons des paiements d'intérêt au titre de notre dette extérieure, nous donnons du travail à des Allemands, à des Japonais et à des Américains.

Pourquoi, selon vous, nos taux d'intérêt sont–ils de cinq points supérieurs aux taux d'intérêt pratiqués aux États–Unis? Pourquoi, selon vous, notre taux de chômage est–il de 3 à 4 p. 100 supérieur au taux de chômage qu'on enregistre aux États–Unis, alors que nos économies ont évolué en parallèle pendant 40 ans? Est–ce parce qu'il y a de si grands experts pour diriger notre économie, d'abord chez les libéraux, puis chez les conservateurs et de nouveau chez les libéraux?

En 1984, les conservateurs ont été élus avec le mandat d'assainir nos finances. Ils n'ont rien fait en ce sens. Bien au contraire, ça été la catastrophe. Il y a deux conservateurs à la Chambre aujourd'hui. Comptez–les bien. Les libéraux ont maintenant la possibilité de s'attaquer au problème numéro un. S'ils ne le font pas, il en restera peut–être deux après les prochaines élections. Les Canadiens en ont par–dessus la tête de cette attitude d'enfant de choeur qui fait un tort immense au pays.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, je trouve que le député du Parti réformiste ne se trompe pas lorsqu'il dit que le Canada se dirige vers une sorte de banqueroute nationale. Il ne se trompe pas tellement non plus lorsqu'il dit que le gouvernement manifeste également un manque de volonté à redresser l'état des finances publiques.

D'ailleurs, depuis que le Parti libéral a été élu, on constate très bien que le gouvernement n'a pas manifesté de volonté politique et que, effectivement, on se dirige vers une banqueroute de plus en plus évidente, même que les investisseurs étrangers sont extrêmement nerveux de l'état des finances du gouvernement fédéral. Voici une raison, ce n'est peut–être pas la plus importante, mais c'est certainement une raison pour laquelle le Québec voudrait déclarer la souveraineté, parce que la situation économique canadienne est vraiment hors de contrôle. Le député du Parti réformiste l'a affirmé, ce gouvernement manque de volonté.

Quand des députés du Parti libéral se lèvent en Chambre pour dire que le Canada est le meilleur pays au monde, on peut l'accepter, on peut le reconnaître, mais quand on voit venir cette banqueroute financière à l'horizon, ce ne sera pas nécessairement le plus beau pays très longtemps. C'est comme le capitaine du *Titanic*, en 1912, qui disait qu'il s'agissait du plus beau bateau au monde, «the unsinkable *Titanic*».

• (1640)

Mais le fait que le *Titanic* ait coulé ne justifie pas que le Canada ait des problèmes très graves qui sont bien connus partout au monde, et les investisseurs surtout le savent très bien. Pourtant, ce gouvernement ne manifeste pas de volonté politique, et c'est grave, ne manifeste pas de courage pour redresser ce problème, et où le bât blesse terriblement, c'est qu'il y a toute une série de mesures réalistes que le ministre ou le gouvernement pourrait entreprendre pour redresser l'économie. Ils ne prennent pas ces mesures–là. Au contraire, ils s'attardent, ils s'acharnent à vouloir éliminer cette dette sur le dos des plus démunis de la société, et ainsi, je crois, augmenter l'injustice qui est au coeur même de ce système fédéral.

[*Traduction*]

M. McClelland: Madame la Présidente, je crois que le député du Bloc a mis le doigt sur un point essentiel, au moment où nous nous penchons encore une fois sur la question de la préservation de l'unité nationale et du maintien du Québec au sein du Canada.

Lorsque le Bloc pose la question des avantages financiers de la fédération canadienne et se demande si le Canada est à ce point bien géré que le Québec ne puisse faire aussi bien seul, je crois que la situation désastreuse dans laquelle nous nous trouvons donne du poids à cet argument. Je crois, comme la plupart des Canadiens, que, en cas de séparation, le Canada et le Québec verraient leur situation se détériorer considérablement. Cette possibilité fait déjà sentir des effets négatifs sur les taux d'intérêt.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Saint John—La transcanadienne; le député de Mercier—La formation de la main–d'oeuvre.

Les crédits

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais faire connaître mon point de vue sur la situation financière du Canada.

L'autre jour, on en a parlé comme s'il s'agissait d'un combat entre ceux qui préconisent une discipline financière et ceux qui défendent les programmes sociaux, d'un combat, à mon avis, entre le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines. Ce combat a été remporté par les partisans de la discipline financière. Certains ont dit que c'était une tragédie pour le Canada, parce que nos programmes sociaux allaient être éliminés par les partisans de la discipline financière, qui avaient compris la gravité du problème de la dette et en avaient pris conscience.

Ce qui me gêne dans cette discussion et dans cet argument, c'est qu'il y a sûrement un lien entre nos programmes sociaux et la responsabilité financière, un lien qui fait que ces deux éléments seront toujours indissociables.

Je voudrais vous faire part de quelques statistiques. J'ai souvent entendu dire que l'on pourrait régler le problème de la dette en éliminant les échappatoires et en rendant notre régime fiscal plus équitable.

Les impôts représentent une partie plus importante du budget de la famille moyenne que le logement, la nourriture et l'habillement combinés; tout à fait le contraire de ce que ça devrait être normalement. En tout cas, le contraire de ce que c'était en 1961.

• (1645)

Que ceux qui disent que les riches devraient être imposés davantage sachent que les 30 p. 100 de familles qui gagnaient l'an dernier, en 1994, 61 660 $ ou plus vont payer 62,4 p. 100 des impôts qui vont être perçus dans ce pays. «Imposons–les davantage», disent certains. Que ceux qui disent que nous ne payons pas tellement d'impôts par rapport à nos principaux partenaires commerciaux sachent que les Canadiens paient par an 50 milliards de dollars de plus d'impôts que les Américains, toutes proportions gardées. Nous sommes imposés jusqu'au cou. Nous sommes imposés jusqu'à l'asphyxie. Nous payons tellement d'impôts que c'est rêver de dire que nous pouvons en payer plus.

On peut comparer ça à deux athlètes professionnels qui s'affrontent dans un combat. L'un est maigre, mauvais, rapide et connaît tous les trucs. L'autre ressemble à un lutteur sumo. Celui qui ressemble à un lutteur sumo se dandine à l'intérieur du ring et dit: «Je vais vous battre» et sur ce, se jette sur son adversaire rapide et alerte, le plaque au sol et l'écrase. Il n'y a aucun talent dans tout ça.

La dette excessive, considérable de notre pays est comme le lutteur sumo. Elle va complètement anéantir l'adversaire qui a la capacité d'être rapide, de s'adapter aux circonstances et d'être compétitif.

J'ai cherché avec quel pays comparer le Canada. J'ai examiné le cas de la Nouvelle–Zélande. J'en ai profité pour revoir ce qui s'était passé en Nouvelle–Zélande en 1984. La Nouvelle–Zélande a, comme le Canada, une Chambre où des conversations similaires ont eu lieu en 1984. Le gouvernement de l'époque a dit: «Tout va bien. Nous occupons la troisième place. Nous sommes au troisième rang parmi les pays du monde pour ce qui est de la qualité de vie. Tout va bien.» Nous avons entendu ça.

Le lendemain, le pays a donné de la tête contre le mur de la dette—le député d'en face dit qu'il ne faut pas user de violence—je dirai alors que le pays s'est placé contre le mur de la dette pour tenter de le bousculer. C'est ce qu'on a fait en Nouvelle–Zélande. On n'a pas foncé contre le mur. Or, du jour au lendemain, la Nouvelle–Zélande est passé du troisième rang au vingt–deuxième rang à l'échelle mondiale.

Mon domaine d'intérêt est la santé. Je me suis donc penché sur ce qui est arrivé aux services de santé en Nouvelle–Zélande au cours de cette journée. Le scénario de la Nouvelle–Zélande pourrait s'appliquer au Canada. À compter de ce jour–là, les Néo–Zélandais ont posé des affiches publicitaires sur les ambulances pour payer l'essence. Pour pouvoir se rendre au chevet des patients, les ambulances devaient faire de la publicité, annoncer du chocolat et de la bière, et recueillir ainsi l'argent qui permettait d'amener les patients à l'hôpital. En une journée, les Néo–Zélandais sont passés d'un système très semblable au nôtre, où tout était gratuit, à un système où des frais d'utilisation s'appliquaient à tout.

Un de mes amis a pratiqué la médecine en Nouvelle–Zélande. Il m'a dit: «La tragédie, c'est que des gens entraient à l'hôpital avec des troubles cardiaques et se faisaient du mauvais sang parce qu'ils s'inquiétaient du montant de la facture.» C'est ce qui s'est produit dans une société où l'on disait à la population que tout allait bien. Une journée plus tard, son système de soins de santé avait disparu. Osez maintenant me dire, de vos banquettes ministérielles, que ce n'est pas un problème.

Quels sont les facteurs de notre système de soins de santé qui m'ont incité à me présenter comme député, à laisser tomber la pratique médicale pour accepter de faire ce que je fais maintenant, ce qui n'a certainement pas amélioré mes conditions de vie? Qu'est–ce qui m'a amené ici? Voici ce qui m'a amené ici.

D'abord, la liste d'attente sur laquelle figurait le nombre de mes patients s'allongeait de plus en plus. On me dit qu'il n'y a pas de problème aujourd'hui au Manitoba. Or, l'attente pour une intervention pour un remplacement de hanche est de 60 semaines. La norme pour le Canada ne devrait être que de 12,7 semaines. Il n'y a pas de problème au Canada, dit–on.

J'ai vu la technologie de notre pays perdre du terrain par rapport à d'autres pays. Nous avons au Canada 1,1 machine IRM par million d'habitants. Aux États–Unis, ces machines sont beaucoup plus nombreuses. Mais les Américains sont des maniaques de la technologie, je ne les prendrai donc pas à titre d'exemple. Par contre, en Allemagne, un pays qui nous ressemble beaucoup, on compte 3,6 machines IRM par million d'habitants. Comment faisons–nous si nous avons besoin d'une telle machine dans notre pays? Nous allons aux États–Unis. Nous franchissons la frontière. Nous allons dépenser notre argent canadien aux États–Unis.

• (1650)

Nous avons un cadre de réglementation rigide qui nous empêche de financer davantage le système de soins de santé et qui a pour conséquence que nous n'avons pas la technologie nécessaire, que nous méritons et que nous devons avoir. Il faudrait peut–être privatiser.

Si l'un de nos compatriotes a besoin de soins médicaux, devrons–nous attendre que la Nouvelle–Zélande vienne s'occuper de lui? Je suppose que c'est ce que nous devrions faire. Nous avons des listes d'attente monumentales. C'est l'héritage que nous laissera un gouvernement qui ne prend pas garde à notre dette.

Il n'y a pas si longtemps, un jeune étudiant m'a dit que j'avais le coeur dur, parce que tout ce qui m'importait, c'étaient les questions d'argent. La vérité, c'est que tout ce qui m'importe, c'est d'avoir un système de soins de santé qui soit viable. Si nous adoptons la solution de la Nouvelle–Zélande et que je dis à mes petits–enfants que tout va bien, mes petits–enfants me diront que je ne suis pas un bon grand–père.

Le régime d'assurance–maladie ne résistera pas à un gouvernement qui ne prend pas garde à sa dette, et je ne permettrai pas que cela se produise.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député a dépassé de cinq minutes le temps qui lui était alloué et a donc empiété sur la période des questions et des observations. C'est pourquoi je vais autoriser une question ou observation et une réponse.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, j'ai été quelque peu étonné d'entendre les observations du député, surtout au sujet des soins de santé. Il est clair que le Parti réformiste veut privatiser le système. Ce parti n'a jamais défendu les programmes sociaux. Seul notre parti l'a fait à la Chambre, en dépit des attaques et des compressions du gouvernement libéral.

Le Parti réformiste ne s'est jamais porté à la défense des programmes sociaux. De toute évidence, il ouvre la porte à la privatisation du système des soins de santé, qui est une des normes du Canada, une de ses caractéristiques, une de ses réalisations. Les réformistes à la Chambre parlent de privatiser les soins de santé et de doter le Canada d'un système comparable à celui des États–Unis, où la maladie risque d'acculer très vite quelqu'un à la faillite.

En faisant des observations sur les misères et les réussites de la Nouvelle–Zélande et, parmi tous les commentaires qu'il a faits, en disant que certaines idées empruntées aux Américains étaient bénéfiques pour le Canada, le député a de nouveau ouvert la porte à un système qui s'est révélé ruineux, voire dangereux, puisque certains font faillite lorsqu'ils tombent malades.

Cette solution n'est pas constructive. Elle est probablement pire que toutes celles que le gouvernement applique actuellement. Le gouvernement a fait peu pour aider les Canadiens, en ce qui concerne les programmes sociaux et les soins de santé. En essayant de réduire son déficit, le gouvernement s'en est pris aux chômeurs et aux personnes âgées. Il a tenté d'augmenter l'endettement des étudiants. Il est même en train d'augmenter le loyer des plus démunis de notre société. Voilà ce que fait aujourd'hui le gouvernement, et cela dépasse probablement mon imagination, mais les réformistes font une proposition qui est encore plus épouvantable.

• (1655)

Je voudrais que le député m'explique comment la privatisation du système des soins de santé pourrait améliorer le problème de la dette au Canada.

M. Hill (Macleod): Madame la Présidente, je serai bref. Le député vient de faire toute une intervention.

La réaction du ministre de la Santé du Québec aux nouvelles propositions formulées par la ministre fédérale de la Santé me semble assez intéressante. Le ministre québécois de la Santé a simplement déclaré: «La santé relève des provinces. Le gouvernement fédéral ne devrait pas s'en mêler.» J'appuie fortement ce point de vue.

Ma province, l'Alberta, donne raison au Québec. Nous ne nous entendons peut–être pas sur le fait qu'il faut prévoir une soupape de sûreté dans le régime de soins de santé, mais nous nous entendons sur une chose: le régime de soins de santé est un programme important au Canada. Cette question transcende sûrement les considérations partisanes.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui sur la motion de mon collègue, le député de Saint–Hyacinthe. Il me semble important que l'opposition officielle revienne une fois de plus sur cet urgent problème que devrait régler le gouvernement, mais que celui–ci s'obstine à reporter à une étape suivante.

Le gouvernement doit déposer bientôt un budget; on nous l'annonçait pour le début février, mais apparemment ça sera plus à la fin février et peut–être même au début de mars. On nous avait annoncé une réforme des programmes sociaux pour l'automne, on l'a reportée à l'hiver et là, maintenant, c'est reporté *sine die*. Pendant tout ce temps–là, on laisse pourrir la situation et le déficit et la dette du Canada continuent d'augmenter.

Pourquoi la situation est–elle ainsi? La situation est ainsi, parce que le gouvernement sait bien qu'il doit poser des gestes qui vont faire mal. Il hésite à les poser dans la crainte de se faire l'ennemi ou de se faire haïr par la majorité de la population à qui il a l'intention de s'adresser.

Nous avons suggéré, dans le passé, plusieurs façons de régler le problème du déficit. Des dizaines d'options ont été proposées au gouvernement afin de régler ce problème sans augmenter les impôts, mais il refuse nos solutions. Les solutions qu'il veut préconiser, il les fait maintenant pour nous, et les seules solutions envisageables pour le gouvernement sont celles qui s'adressent à la majorité de la population, c'est–à–dire à la classe la plus défavorisée de notre société.

Ce que nous proposons, c'est que le gouvernement prenne des mesures qui s'adressent plutôt à une minorité de mieux nantis dans notre société canadienne; à des gens et à des sociétés plus fortunés qui sont capables d'apporter une meilleure contribution en paiement d'impôts. Parce que ces sociétés, ces dirigeants ou ces mieux nantis sont des amis du gouvernement, c'est la raison pour laquelle le gouvernement hésite à s'attaquer à cette besogne pressante et urgente et refuse de prendre ses responsabilités rapidement, afin de ne pas s'aliéner le vote des Québécois qui s'apprêtent à se prononcer bientôt, par référendum, sur la rentabilité de ce Canada flexible, de cette Constitution flexible.

Le gouvernement actuellement joue à cache–cache. Ce qu'on lui demande, c'est d'être transparent. Je voudrais faire porter principalement mon allocution sur la récupération des impôts impayés, dus au gouvernement fédéral.

• (1700)

Mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont parlé d'autres aspects. On a parlé du dégraissage de l'appareil gouvernemental. C'est vrai qu'il y a beaucoup de millions de dollars à aller récupérer là. En passant, quand on parle de dégraissage de l'appareil gouvernemental, on ne veut pas dire seulement les coupures dans les effectifs du gouvernement. Ce n'est pas vrai que tout dépend des effectifs, que tout dépend des fonctionnaires. S'il y a trop de fonctionnaires, il faudra certes couper dans leur nombre, mais on coupera, j'espère, équitablement dans toutes les provinces du Canada, et non pas de la façon qui a été annoncée récemment par le ministre des Affaires intergouvernementales et du Renouveau de la fonction publique. J'espère que si on coupe de 25 p. 100, on ne coupera pas 33 p. 100 au Québec, comme il a été prévu.

Alors, ce n'est pas la seule façon de dégraisser l'appareil de l'État. Dégraisser l'appareil de l'État, cela pourrait vouloir dire aussi avoir un seul système d'autobus pour les députés entre leurs bureaux et la Chambre des communes. Un seul service d'autobus pourrait servir en même temps les membres de l'autre Chambre et ainsi, je pense qu'on pourrait éviter des coûts. Mais on ne s'est jamais posé la question. On veut avoir des fonctionnaires différents pour l'autre Chambre que ceux des députés. On veut avoir des appartements différents, un système de transport différent, une allocation différente. On marche en double et on se demande encore, malgré tout ça, quelle est l'utilité de cette autre Chambre. Pourtant, on ne ménage pas les coûts.

Mais, je n'insiste pas davantage, parce que je veux revenir à ce que j'avais annoncé tout à l'heure, concernant la récupération des impôts impayés. À ce sujet, le vérificateur général a fait des constatations. On dit que la plupart des contribuables paient le solde de leur impôt au moment de la production de leur déclaration ou encore sur réception d'un avis de cotisation. Cependant, des mesures de recouvrement s'imposent parfois, lorsqu'il y a des soldes impayés sur les déclarations produites, ou encore des retenues à la source. L'employeur fait des retenues à la source et il peut arriver qu'un employeur tarde à envoyer ces retenues au gouvernement. Une troisième situation pourrait se produire, lorsque des contribuables omettent délibérément de payer leur dû à l'impôt.

Brièvement, on pourrait avoir le portrait suivant de ce que cela donne. Il y a actuellement environ 6,6 milliards de dollars d'impôts qui sont impayés et qui devraient l'être, pourtant. Ces 6,6 milliards de dollars concernent environ 1,6 million de contribuables, selon des chiffres qu'on avait au 31 décembre 1993. De ces chiffres, on tire les explications suivantes: environ 3,6 milliards de dollars sont dus par des particuliers, y compris les travailleurs indépendants, les sociétés, et aussi des sommes retenues sur la paie par les employeurs.

De ce montant, il y a 900 millions de dollars dus depuis moins de 90 jours. C'était le cas, en 1993, de 21 p. 100 des contribuables débiteurs. Il y a 250 millions de dollars qui étaient dus depuis plus de 90 jours et portaient sur des soldes minimes. C'était le cas d'environ 54 p. 100 des contribuables qui devaient de l'argent à l'impôt. Mais, par contre, 5 milliards 350 millions de dollars étaient dus depuis plus de 90 jours et portaient sur des montants élevés. C'était le cas de 25 p. 100 des contribuables qui devaient de l'argent à l'impôt.

Alors, sur tous les contribuables, sur les 1,6 million de contribuables ou sociétés qui doivent de l'argent à l'impôt, il y en a 25 p. 100, c'est–à–dire environ 400 000 qui, à eux seuls, c'est le plus petit nombre, doivent au–delà de 5 milliards de dollars d'impôt. C'est donc dire que ces 400 000 contribuables doivent chacun beaucoup d'impôt au gouvernement, des impôts qui sont impayés. Il ne s'agit pas là de petits pauvres. Il ne s'agit pas là de personnes qui sont toujours en détresse.

On nous a fait valoir, au Comité des comptes publics, que parfois, on mettait la pédale douce vis–à–vis ces gens qui avaient de la difficulté à rembourser, parce qu'on craignait de les pousser à la faillite et on disait: «Il faut être compréhensif. Parfois, vous savez, une entreprise a été victime d'une inondation, a été victime d'un feu. Alors, on leur permet plus de temps pour payer leur impôt.»

Pourtant, les particuliers qui sont retenus à la source, lorsque l'inondation a passé chez eux, l'employeur avait passé avant l'inondation et avait pris sa part d'impôt pour l'envoyer au gouvernement. Lorsque le particulier subissait un désastre par le feu, l'employeur avait aussi à ce moment–là retenu les montants d'impôt nécessaires de sa paie. Pour les petits particuliers, on collecte tout de suite. Et pour ceux qui bénéficient de moyens différents de payer leurs impôts, il y a toujours une compréhension qui est faite par l'État de telle sorte que ces gens–là peuvent profiter, non seulement profiter, mais dans plusieurs cas, abuser du système.

• (1705)

Je pense que le gouvernement doit prendre les mesures pour que le ministère du Revenu augmente son contrôle sur les gens et les sociétés qui sont en redevance d'impôt vis–à–vis le gouvernement. Il faut augmenter ce contrôle de telle sorte que la société juste dont on a tant parlé au Canada se reflète dans la façon des contribuables de payer leurs impôts. Si on veut une société juste, il faut que tout le monde paie ses impôts et qu'il n'y en ait pas une partie qui paie les impôts des autres.

Je sais que mon temps de parole est écoulé. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, j'espère que la période de questions et de commentaires me permettra de compléter.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon confrère qui vient de s'exprimer sur cette motion de l'opposition officielle en cette journée d'opposition, motion déposée par le député de Saint–Hyacinthe—Bagot qui démontre très bien la pertinence d'avertir ce gouvernement des conséquences de continuer à essayer d'écraser les petits, les démunis, d'écraser ceux qui sont dans le besoin, les chômeurs, de faire ce que les précédents gouvernement ont fait depuis des années et d'enfin aller chercher l'argent où il doit aller le chercher avec le plan en dix points. Mais, justement, l'orateur qui m'a précédé, le député de Joliette, pourrait–il préciser quelles solutions préconise exactement le Bloc québécois, notre parti, de façon à aider ce gouvernement à voir clair dans les finances publiques?

M. Laurin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de me donner l'occasion d'ajouter quelques commentaires. Le Bloc québécois, depuis le dépôt du dernier budget du gouvernement, s'est évertué à proposer des solutions au gouvernement

pour l'aider à régler son déficit. Une des premières solutions qu'on a préconisées, c'est de former un comité conjoint sur l'état des finances du pays auquel le Bloc québécois était prêt à participer pour qu'on étudie ensemble les solutions à apporter, pas en catimini, mais qu'on le fasse ouvertement. Le gouvernement l'a refusée.

Quand nous avons vu cette situation, nous avons procédé différemment. Au Comité des finances, nous avons souvent proposé des solutions. Nous avons demandé entre autres que le gouvernement passe des lois pour empêcher l'existence des fiducies familiales telles qu'on les connaît aujourd'hui, parce que ce sont des paradis d'évasion fiscale pour une petite partie de la société qui est mieux nantie. Ce sont des solutions. Il y a des milliards là–dedans.

On a suggéré au gouvernement, ici à la Chambre, aux comités également, de mettre plus d'accent sur le contrôle des finances, sur le contrôle des impôts dont je viens de parler depuis les dix dernières minutes. Quand on dit qu'il y a 6,6 milliards d'impôts qui sont dûs au gouvernement et qui ne sont pas payés par des contribuables fautifs, c'est beaucoup d'argent, 6 milliards. Et si on ajoute l'intérêt à ces 6 milliards, on ajoute encore des millions. On a demandé au gouvernement de resserrer les contrôles là–dessus.

On a demandé au gouvernement de porter attention aux cas de dizaines de milliers de compagnies qui font des profits depuis dix ans au Canada et qui ne paient pas d'impôts. Pourquoi ces compagnies–là peuvent–elles bénéficier d'un système qui leur permet, légalement, bien entendu, mais qui leur permet quand même d'être exemptées d'impôts. Ce n'est pas normal. Tout contribuable, qu'il soit corporatif ou qu'il soit particulier, devrait payer sa juste part d'impôts au Canada. C'est une autre solution que nous avons apportée au gouvernement.

Nous avons aussi suggéré le dégraissage de l'appareil gouvernemental. On en a parlé à maintes et maintes reprises. Nous avons demandé aussi au gouvernement d'éviter le dédoublement dans les différentes sphères d'administration, dédoublement entre dépenses provinciales et dépenses fédérales concernant les mêmes sujets.

• (1710)

Ce sont des suggestions que nous avons faites au gouvernement et chaque fois nous nous sommes butés à un refus systématique de la part du gouvernement fédéral. Pourquoi? Parce que dans chacune des solutions, le gouvernement voyait une occasion de décentraliser ses pouvoirs vers les provinces, ce qu'il ne veut pas faire parce que le leitmotiv principal du gouvernement c'est de centraliser davantage vers le gouvernement fédéral et de laisser les provinces avec leurs problèmes.

On voit bien aujourd'hui que ce gouvernement n'a pas l'intention de lâcher du lest aux provinces. Au contraire, il a l'intention de leur donner plus de responsabilités sans leur donner les points d'impôts qui équilibrent la prise en charge de ces responsabilités.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais dire quelques mots sur cette motion de l'opposition. Cette motion qui se lit:

Les crédits

Que la Chambre enjoigne le gouvernement dans son prochain budget d'éviter toute hausse d'impôt pour les contribuables à faibles et moyens revenus et d'envisager plutôt le dégraissage de l'appareil gouvernemental, l'élimination des dépenses fiscales dont profitent principalement les grandes entreprises et les mieux nantis de la société canadienne et la récupération des impôts impayés et dus au gouvernement fédéral.

Cela semble quand même un peu étrange que l'opposition sente le besoin, à la veille d'un deuxième budget du gouvernement, de l'enjoindre à penser à débarquer du dos des démunis, des chômeurs et à commencer à répartir la richesse de meilleure façon.

Pourtant, ce gouvernement, dans ses promesses électorales, dans son livre rouge qu'il a paradé pendant toute la campagne électorale, a toujours parlé d'équité, de réforme fiscale. Il s'est toujours défini comme un protecteur du petit citoyen. Il a parlé d'équilibre. Il a parlé de répartir la richesse du pays. Et pourtant, depuis qu'il est en place il agit de façon tout à fait contraire.

Faut–il se surprendre qu'un gouvernement libéral agissse comme ça? Faut–il se surprendre de cela de la part d'un gouvernement dirigé par des dinosaures du type du premier ministre actuel, du ministre des Affaires extérieures, vieux politicailleux qui, dans le temps, ont toujours contredit leurs engagements électoraux? Ils ont toujours fait le contraire de ce qu'ils avaient promis.

On peut remonter un peu dans l'histoire de ce parti moribond, ce parti sans âme, sans respect de ses promesses, ce parti simplement intéressé à garder le pouvoir pour graisser les amis du régime, leur permettre de faire des passes. Cela a toujours été le propre du Parti libéral.

Rappelez–vous dans les années 1970, lorsque l'honorable Stanfield avait promis dans une campagne électorale, alors qu'il était chef du Parti conservateur, le gel des prix et des salaires et le chef du Parti libéral, M. Trudeau, avait dit qu'il ne fallait jamais geler les salaires ni les prix. Il a été élu sur cette promesse. Qu'a–t–il fait six mois après? Exactement le contraire de ce qu'il avait dit, il a gelé les prix et les salaires. C'est ça le Parti libéral: un langage pendant la période électorale, mais un autre langage une fois élu.

Après qu'il sont élus, les promesses ne tiennent plus, on oublie tout, le livre rouge devient un livre bleu ou un livre vert selon l'occasion et les engagements électoraux n'étaient que des bonnes intentions que, malheureusement, la situation économique présente, les oblige à retarder, comme le renvoi de la réforme Axworthy, comme le report de promesses pour venir en aide aux démunis.

Rappelez–vous aussi dans les années 1980, lorsque le gouvernement conservateur a déposé un budget prévoyant 18c. d'augmentation du prix de l'essence, qu'est–ce que le Parti libéral a fait?

• (1715)

Lors d'un vote historique, on se rappelle qu'il a renversé ce gouvernement, prétextant qu'une augmentation de 18c. sur l'essence était inacceptable. Il disait: «Si on reprend le pouvoir, il n'y aura pas d'augmentation sur l'essence. On va mieux contrôler les dépenses de l'État. On va diminuer le chômage. En fin de compte, on va réduire le déficit qui s'élève à 13 milliards.» Alors, encore une fois, on les a crus. Naïfs beaucoup, pour

certains Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises, on les a crus. Et qu'ont–ils fait rendu au pouvoir? En moins d'un an, le prix de l'essence est monté de 65c., non pas de 18c., contrairement à ce qu'ils avaient promis.

Le déficit qui était de 13 milliards sous leur règne, soit de 1980 à 1985, est monté à 38 milliards. Seize mois sans présenter de budget. Peu importe, M. Trudeau se promenait à travers le monde, l'argent revolait. Apparemment, il fallait s'ingérer dans toutes les juridictions provinciales pour contrer la montée du mouvement souverainiste. On a parlé des dépenses de l'État qui étaient d'environ 76 milliards, on les a remontées à un peu plus de 100 milliards.

C'est ça, le gouvernement libéral. Faut–il se surprendre que nous sentions le besoin, comme opposition officielle, de l'enjoindre de penser aux démunis, de penser à ses engagements électoraux et de penser aux promesses qu'il a faites dans son livre rouge? Il faut le lui faire penser et lui dire publiquement que, nous, on se rappelle.

Je vois les députés du parti au pouvoir baisser la tête. C'est certain. Dans leur comté, ils sont gênés. Ils se présentent dans leur comté toutes les fins de semaines. Ils ont honte, honte de toutes ces coupures.

Regardez, par exemple, le premier budget. Ils avaient tant d'espoir après avoir été élus. Mais non, le premier budget s'attaque aux chômeurs de façon épouvantable, de façon inacceptable. Pourtant, ces mêmes libéraux de l'opposition avaient crié au meurtre sur la réforme Valcourt. Et les coupures effectuées par le ministre des Finances dans le dernier budget sont 5, 10 et 15 fois pires que les coupures qu'avait effectuées le ministre Valcourt sous l'ancien gouvernement. On a complètement oublié qu'on avait critiqué cela.

L'honorable ministre du Développement des ressources humaines criait au meurtre lorsqu'on disait vouloir toucher aux programmes sociaux. Aujourd'hui, il veut se faire l'assassin de ces programmes. Il défend cela la tête haute, en oubliant tout à fait ses propres engagements du temps qu'il était dans l'opposition ou lors de la campagne électorale.

On pourrait également parler du Parti libéral des années 1980, qui est le même, dirigé par les mêmes personnes, les mêmes qui ont renié tous les engagements, qui ont même renié leur peuple, en parlant du premier ministre et du ministre des Affaires extérieures, pour pouvoir accéder à la chefferie du parti ou à un poste important dans le parti. Alors, on disait, en 1980: «Ne faites pas la souveraineté! Nous mettons nos sièges en jeu! La piastre va tomber à 80c. si vous faites ça.» À ce moment–là, le dollar valait 1,03 $. Tout à coup, après l'élection de nos libéraux, le dollar est tombé à 69c.

C'est ça, le Parti libéral, et ce sont les mêmes personnes qui le dirigent. Peut–on croire qu'ils vont nous présenter un budget équitable? Jamais! Alors, on leur dit publiquement: «Les yeux du public canadien et québécois sont tournés vers vous. Ils vous surveillent. Vos engagements sont encore imprimés dans le livre rouge et vous devrez les respecter. Et on vous enjoint de penser à des solutions concrètes.» Comme l'a dit le député de Joliette tout à l'heure, on vous a proposé dix solutions pour assainir les finances publiques, pour que le dégraissage s'effectue, pour que les gens qui en ont les moyens paient et pour qu'on trouve ceux qui cachent leur argent dans des paradis fiscaux. On a déclaré tout cela à plusieurs reprises. On verra si vous en tiendrez compte ou si vous continuerez de renier tous vos engagements.

Rappelons–nous le dernier discours du premier ministre à Montréal au sujet du libre–échange. Il nous dit: «Attention, les Québécois, vous n'aurez plus accès au libre–échange.» Pourtant, lorsqu'il a été question de voter sur le libre–échange, l'honorable premier ministre se promenait à la grandeur du Canada pour gueuler contre le libre–échange, pour vomir ses mensonges contre le libre–échange. Aujourd'hui, il nous dit: «Attention, les Québécois, si vous déclarez la souveraineté, vous n'aurez peut–être pas le traité de libre–échange». Il voit maintenant ce traité comme une notion très importante pour la survie du Canada, alors qu'il a renié cela pendant toute la campagne de 1988 qui était justement basée sur le libre–échange. Deux discours: celui de la campagne électorale, celui du pouvoir, une fois au pouvoir. Les mêmes libéraux, historiquement.

• (1720)

En tant que député du Bloc québécois et comme représentant du Québec, je fais penser, lors de cette motion, à mes concitoyens, aux Québécois et aux Québécoises, que se fier à ce gouvernement, se fier à ces hommes politiques, cela a toujours été une déception et qu'il est plus que temps que nous prenions en main tous nos pouvoirs de taxation et d'impôt et d'acheter ensuite les services en commun que l'on veut avec cet État fédéral.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Richelieu pour son discours. Il a été donné avec chaleur et il a pu faire profiter la Chambre de son expérience passée. Il a dénoncé la conduite de nos amis d'en face, du Parti libéral, qui, quand il était dans l'opposition avait fait des critiques par rapport aux conservateurs sur la question des coupures dans les programmes sociaux, et souvent sur la fiscalité. Il nous a bien dit que le Parti libéral n'a pas été, après les élections, ce qu'il était avant.

J'aimerais demander à mon collègue de Richelieu si, en puisant dans son expérience de la politique fédérale, il pourrait nous expliquer comment un parti comme le Parti libéral fédéral, qui a été le parti qui a mis sur pied les grands programmes sociaux, un parti aussi qui, dans le passé, peut–être du bout des lèvres a défendu la place des plus démunis dans notre société, comment le Parti libéral fédéral peut–il en être rendu à faire des coupures dans l'assurance–chômage, dans les programmes de transfert pour l'aide sociale aux provinces, des coupures dans le domaine de l'éducation et, en même temps, refuser de prendre en compte le fait que dans notre société il y a des gens qui ne paient pas les impôts qui sont dus à l'État. La question que je pose à mon collègue, est la suivante: De par son expérience, comment nous explique–t–il que le Parti libéral fédéral en est rendu à cette extrémité?

M. Plamondon: Madame la Présidente, je suis heureux que le député me pose cette question. Il ne faut jamais se surprendre de rien avec le Parti libéral. Il est prêt à tout. Mais quand vous dites qu'il était à l'origine de la venue de certains programmes sociaux, on se trompe sur le Parti libéral. C'est que dans ces années–là, le Parti libéral était souvent en situation minoritaire. Il y avait un courant de centre gauche qui se manifestait à travers le Canada, à travers le Québec, à travers l'Amérique, même à travers l'Europe, et ce sentiment de gauche était souvent incarné par le troisième parti qui était le Nouveau Parti démocratique. Ce parti–là, donc, marchandait la survie du gouvernement et poussait le gouvernement à adopter des mesures sociales assez importantes. Le crédit ne doit donc pas être donné au Parti libéral, il l'a fait grâce à un concours de circonstances, pour rester au pouvoir.

Maintenant, il y a un certain courant de droite, d'ailleurs l'arrivée du Parti réformiste en est un exemple. Donc, qu'est–ce qu'il fait? Alors il se laisse aller au vent et il s'en va vers la droite et décide de tout simplement mettre de côté tous ses engagements, toutes ses promesses, tout ce qu'il a mis sur pied dans les années 1970, forcé par le NPD. Il renonce à cela, forcé maintenant par le Parti réformiste. Pour pouvoir rester au pouvoir, il va s'en aller vers la droite.

Il ne faut pas se surprendre non plus qu'il utilisera en plus n'importe quel moyen. C'est un parti qui n'a jamais eu de conscience sociale. En plus de renoncer à ses engagements, c'est un parti qui est prêt à gaspiller les fonds de l'État, à faire n'importe quel geste pour pouvoir garder le pouvoir. Par exemple, on n'a pas besoin d'aller loin. Prenons, aujourd'hui, on arrive avec une fête du drapeau canadien. Mais c'est à faire mourir! Avez–vous déjà vu une association qui fête son 30e anniversaire? Non. On fête le 25e anniversaire, on fête le 50e. Au 25e, on n'avait même pas dépensé un cent.

• (1725)

Et là, on dépense un million de dollars pour faire de la propagande contre la souveraineté du Québec. Tous les moyens sont bons, on fait imprimer 800 000 affiches, 400 000 au Québec, alors la propagande commence, les millions tombent, il n'y a pas de problème avec ça. Ça, c'est la façon. On installe trois étages de bureaux dans un édifice d'Ottawa, on donne des salaires de 90 000 $ à 100 000 $ à tout le monde s'il le faut, et on aura l'argent pour faire une machine à propagande. Ils sont prêts à n'importe quoi, sauf à une discussion honnête, sincère, sauf à un respect de leur engagement, sauf à retourner à leur livre rouge et regarder leurs promesses et s'appliquer à les réaliser. C'est simplement ça que le Bloc québécois, aujourd'hui, demande, c'est simplement ça que dit la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les députés du Bloc et mes collègues du Parti réformiste. Je dois dire au député de Richelieu qu'il a prononcé beaucoup de paroles, mais n'a pas proposé beaucoup de solutions au problème qu'il a énoncé.

Je me demande où étaient les députés du Bloc. Beaucoup des points qu'ils ont soulevés ont déjà fait l'objet de discussions. Dans la motion qu'ils ont présentée aujourd'hui ils demandent d'éviter toute hausse d'impôts pour les contribuables à faible et à moyen revenu. En tant que libéral, la dernière chose que je souhaite, ce sont des hausses d'impôts. D'ailleurs, je crois que les Canadiens sont surtaxés. Je travaille, comme notre gouvernement, à la réduction des impôts. C'est ce que veulent les Canadiens.

Le député de Richelieu a beaucoup parlé des promesses. Je crois que les récentes élections partielles montrent ce que pensent les Canadiens et prouvent que le gouvernement a tenu ses promesses. C'est pourquoi nous avons remporté les trois élections partielles. Je crois que cela dit très clairement au gouvernement qu'il a le bon programme, soit celui qui était énoncé dans le livre rouge. Nous tenons nos promesses et nous continuerons de les tenir.

J'entends les bloquistes et les réformistes parler de hausses d'impôts. Je n'ai jamais entendu le ministre dire qu'il y aurait des hausses d'impôts dans le budget. Il a dit qu'il y aurait des mesures visant à rendre le régime fiscal plus juste. Ne pas parler d'impôt ne veut pas dire que nous ne voulons pas la justice et l'équité. Nous voulons un régime fiscal juste et équitable. C'est ce que le ministre s'engageait à faire dans son dernier budget et c'est ce qu'il fera, j'en suis sûr, dans le prochain budget aussi.

Dans l'autre partie de la motion, les membres du Bloc québécois disent qu'il faut envisager de dégraisser l'appareil gouvernemental. C'est pourquoi je demande où ils étaient ces derniers temps. C'est ce dont nous avons parlé. Nous avons parlé d'éliminer les dédoublements au gouvernement.

M. Thompson: Cessez de parler et passez aux actes.

M. Dhaliwal: Nous sommes passés aux actes. Je ne sais pas où étaient les réformistes à ce moment–là. Ils dormaient peut–être. Pensez à tous les conseils et à toutes les commissions dont nous nous sommes débarrassés. Ce projet de loi vient d'être étudié. Pensez au nombre de nominations politiques que nous avons éliminées; nous en avons éliminé le tiers. Je lève mon chapeau au ministre des Affaires intergouvernementales, qui a ramené de 3 000 à 2 000 le nombre de nominations politiques.

Notre parti ne veut pas grossir l'appareil gouvernemental; il veut le réduire. Nous voulons déterminer quels sont les organismes gouvernementaux que nous devons garder et quels sont ceux qui n'ont plus leur raison d'être. Nous voulons voir où sont les dédoublements et où des changements doivent être apportés. Les députés devraient se réveiller. Ils devraient essayer de comprendre au lieu de se contenter d'écouter.

Durant le débat sur le projet de loi que la Chambre a étudié récemment, il a été question d'un examen global des programmes. Le ministre des Affaires intergouvernementales a fait de l'excellent travail à cet égard. Cet examen sera très minutieux.

Trop souvent, le gouvernement ne fait qu'ajouter des programmes. Nous avons appris que le temps était venu de faire un examen global et de dire: «Avons–nous besoin de ce programme? A–t–il sa raison d'être dans la situation actuelle? Est–il bien structuré?» Nous avons pris des mesures et nous continuerons d'en prendre.

Si nous regardons les conseils et les commissions, dans certains cas, nous les avons éliminés complètement et, dans d'autres cas, nous avons réduit le nombre de membres. Nous pouvons faire des réductions, mais il y a des limites. Nous devons nous arrêter à un certain point. Je sais que les députés réformistes veulent sabrer aveuglément dans toutes les dépenses, mais ce n'est pas la solution. Ils ne comprennent pas qu'il nous faut bâtir l'infrastructure, qu'elle soit culturelle ou scientifique.

• (1730)

Si les députés d'en face écoutaient, ils apprendraient quelque chose, mais bien souvent ils n'écoutent pas.

On veut toujours bâtir des Silicone Valley et toute cette énorme infrastructure. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais cela peut être détruit du jour au lendemain en sabrant dans les budgets. Les députés réformistes étaient contre le programme d'infrastructure. Ils ne comprennent pas très bien à quel point l'infrastructure est importante, qu'il s'agisse du réseau routier ou du réseau des communications. Toutes ces infrastructures sont très importantes.

En tant qu'homme d'affaires, j'en comprends toute l'importance, car lorsqu'on veut faire transporter des marchandises à une centaine de milles de distance et qu'on ne dispose pas d'un bon réseau routier, cela pourrait prendre quatre heures au lieu de deux, ce qui coûterait plus cher. Il est donc très important de bénéficier d'une bonne infrastructure.

Les députés du Parti réformiste parlent d'une forte augmentation imminente des taxes et des impôts, mais ils savent que ce n'est pas vrai. Ils le savent, mais pourquoi en parlent–ils? C'est parce que le nombre de leurs membres est en train de diminuer et qu'ils veulent le faire augmenter. Ils ont donc distribué une brochure comportant toutes sortes de chiffres. Et au centre de cette brochure, surprise, on trouve un formulaire d'adhésion portant une invitation à joindre les rangs du Parti réformiste. C'est de l'opportunisme politique. C'est honteux. Il faut faire connaître la réalité aux Canadiens, il faut leur dire la vérité.

Nous devons nous attaquer à notre déficit et nous avons un programme clair pour le faire. Je le répète, si les députés réformistes écoutaient, ils apprendraient quelque chose, mais ils s'en tiennent trop souvent à des perspectives étriquées, rejetant tous les autres points de vue.

Il nous faut nous attaquer au déficit, mais nous devons agir de manière rationnelle, réaliste et raisonnable. Nous nous sommes fixé des objectifs très clairs pendant la campagne électorale, et nous allons nous y tenir. Nous allons ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB pendant les trois premières années de notre mandat.

Les députés réformistes avaient un plan dément qui consistait à éliminer totalement le déficit en trois ans. Ils viennent d'y renoncer. Ils parlent maintenant de cinq ans. Ils se sont aperçus qu'il était impossible d'y arriver en trois ans.

Pour régler le problème du déficit, il faut agir non seulement sur les dépenses, mais aussi sur les recettes. Nous devons veiller à ce que l'économie croisse et bâtir la confiance dans l'économie. Aux termes du programme réformiste, vous retireriez 40 milliards de l'économie en trois ans. Est–ce que c'est ainsi que vous ferez naître la confiance? Absolument pas. C'est pourquoi il est si important d'avoir une approche rationnelle et raisonnable.

Les réformistes parlent sans cesse des pensions. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'invite les députés à s'adresser à la présidence.

M. Dhaliwal: Madame la Présidente, je disais donc qu'il faut aborder le déficit de façon rationnelle et raisonnable, en se souciant à la fois des dépenses et des recettes. Nous nous sommes donné un programme clair, un objectif clair, pendant la campagne électorale, et nous allons l'atteindre. Nous maintenons l'objectif de 3 p. 100 du PIB.

Il y a également les recettes. Nous tenons à nous assurer que la confiance règne. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que nous avons réussi. La croissance économique a été de 4,7 p. 100. Nous avons créé 400 000 emplois. Voilà qui donne confiance dans une économie où les investisseurs veulent injecter des capitaux et où nous pouvons stimuler la croissance.

Nous avons aussi aidé les petites entreprises parce que nous savons que ce sont elles qui créent les emplois. Nous voulons réduire les tracasseries administratives des petites entreprises. Nous avons pris des mesures à cette fin.

• (1735)

Une voix: Bravo!

M. Dhaliwal: Si le député applaudit, c'est parce que nous avons pris des mesures très concrètes pour réduire les tracasseries administratives des petites entreprises.

Afin de favoriser la création de richesse, nous avons aussi élaboré un excellent programme commercial. Les députés ont vu l'excellent programme que le premier ministre a proposé pour garantir que nous puissions soutenir la concurrence dans cette économie globale, que nous n'en soyons pas exclus et que les entreprises canadiennes puissent aller partout dans le monde faire la promotion de leurs produits.

Nous avons non seulement un programme qui vise les dépenses, mais nous en avons aussi un qui concerne les recettes, pour pouvoir faire face à la conjoncture économique actuelle.

Nous allons nous attaquer au déficit. Les Canadiens veulent que nous réglions ce problème, et je suis certain que les députés de part et d'autre de la Chambre appuieront le budget qui prévoira des solutions rationnelles, raisonnables et globales pour nous permettre de surmonter notre situation difficile.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 36, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

Puisqu'il est 17 h 36, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.) propose:

> Que la Chambre, reconnaissant le droit fondamental à la liberté religieuse de tous les Canadiens et Canadiennes et la courageuse contribution des anciens combattants canadiens de toutes les confessions, exhorte la Légion royale canadienne et ses filiales à revenir sur leur décision récente et à permettre à tous les membres de pénétrer dans leurs locaux sans avoir à retirer le couvre–chef dont le port est prescrit par leur religion, y compris le turban des sikhs et la kippa des juifs.

—Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme.

Même si je représente fièrement la circonscription de Windsor—Sainte–Claire, ce n'est pas là que j'ai grandi. J'ai grandi dans une petite ville, un village en fait, Thamesville, en Ontario, dans la circonscription de Chatham—Kent. J'ai grandi sur une ferme, dans un merveilleux foyer entourée de parents et de quatre soeurs affectueux, dans un village bienveillant de seulement 1 000 âmes. J'ai grandi en pensant que notre mode de vie, le mode de vie de ma famille, les relations que nous entretenions entre nous et avec les membres de la famille élargie, les expressions que nous utilisions, la nourriture que nous mangions et les choses que nous faisions étaient représentatifs des Canadiens.

Cependant, quand j'ai grandi et que mon monde personnel a changé, ma perception de l'identité canadienne s'est modifiée radicalement. Mes parents ont adopté trois fils, mes frères, qui sont fiers d'être des autochtones canadiens. Je suis allée à l'université. Je me suis liée d'amitié avec des hommes et des femmes de couleur, de religions et d'origines diverses. J'ai épousé un juif et j'ai élevé avec lui une fille dans le nouveau monde multiculturel.

La boucle s'est bouclée le jour où je me suis liée d'amitié avec des immigrants de fraîche date venant d'Irlande. Je leur ai rendu visite chez eux. J'ai observé leur mode de vie, les relations qu'ils nouaient entre eux, les expressions qu'ils utilisaient, leurs liens avec la famille élargie, leur cuisine. À ma grande surprise, je trouvais en eux mes origines. Il y a encore dans ma vie des choses qui me rattachent aux Shaughnessy et aux Brennan qui sont venus au Canada dans les années 1840, ainsi qu'aux Murray et aux Brady qui sont arrivés ici au début du siècle.

J'ai constaté alors que, Canadienne de la cinquième génération du côté maternel, j'étais différente. Je me suis rendu compte que j'étais un produit de mon héritage, dont j'avais tout lieu d'être fière. Être fière de mon héritage, c'est aussi être fière de ce que je suis devenue. Mon héritage fait partie intégrante de la mosaïque canadienne.

Au cours des siècles, d'énormes vagues d'immigration ont déferlé sur le Canada. Les premiers arrivés ont été les peuples autochtones, puis sont venus les Européens. D'autres sont venus du Moyen–Orient, de l'Afrique, de l'Inde, du Japon, du Vietnam, de la Corée, de Chine et d'ailleurs en Orient. Ils y ont apporté leur patrimoine, leur culture et leurs croyances religieuses. Comme beaucoup d'entre eux, mes ancêtres maternels ne sont pas venus ici de leur plein gré, mais à cause de la persécution en Irlande.

• (1740)

Ils fuyaient une famine artificielle, avaient perdu leurs biens et cherchaient un coin de terre où ils pourraient jouir de la liberté économique et pratiquer leur religion.

C'est une des raisons qui amènent les gens à venir s'établir au Canada aujourd'hui. Je pense qu'il est du devoir de tous les Canadiens de bien les accueillir et de bien accueillir leur patrimoine et leur religion, de respecter leurs traditions et de leur permettre de les pratiquer, tout comme mes arrière–arrière–grands–parents avaient le droit d'aller à la messe, de danser la gigue, de boire de la bière et de vivre en paix dans notre pays.

Cette motion ne porte pas uniquement sur la Légion canadienne. Elle porte aussi sur le Canada, sur notre multiculturalisme et sur notre tolérance envers autrui. En 1993, lors du jour du Souvenir, la filiale Newton de la Légion royale canadienne à Surrey, en Colombie–Britannique, a refusé d'admettre dans ses locaux quatre anciens combattants sikhs, à cause du turban qu'ils portaient par respect de leur religion.

Il s'agissait d'un Indien, qui avait été technicien dans l'armée de l'air, mais qui était à la retraite, et de trois sikhs, qui étaient d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Devant cette situation, 13 autres anciens combattants ont quitté les locaux de la filiale pour manifester leur appui envers les anciens combattants sikhs.

La tradition veut que les gens qui entrent dans les locaux d'une filiale de la légion retirent leur couvre–chef par respect pour leurs compagnons morts au combat. Le 31 mai 1994, des délégués au congrès national de la Légion royale canadienne ont voté contre un statut qui avait été révisé par le conseil exécutif national et qui aurait obligé les 1 700 filiales de la légion à admettre dans leurs aires publiques les personnes qui portent un couvre–chef par respect de leur religion.

Aujourd'hui, 5 à 10 p. 100 seulement des filiales de la légion s'opposent au port du couvre–chef prescrit par une religion. Ces filiales estiment que, en permettant le port de ces couvre–chefs, on manque de respect envers les soldats canadiens morts au combat. Elles font valoir qu'elles ont le droit d'appliquer une telle décision, puisqu'elles sont des clubs privés. Elles disent que, puisqu'elles ont procédé à un vote démocratique sur la question, la majorité doit l'emporter.

Le Congrès juif canadien et la World Sikh Organization sont conscients du fait que cette décision ne représente pas l'opinion de tous les anciens combattants et qu'elle ne lie pas toutes les filiales de la légion. Je ferai remarquer que, dans la zone 10 du

territoire de la Légion royale canadienne, qui comprend la ville de Tecumseh que je représente, la ville de Windsor, dont je représente une partie, et la ville de Lasalle, qui est la plus récente municipalité ontarienne et qui est comprise dans la circonscription d'Essex—Windsor, aucune filiale de la légion ne pratique de discrimination à cause du genre de couvre–chef que portent les gens.

Je demande aux filiales de la légion et aux autres organisations de reconnaître le fait que le couvre–chef et les autres symboles religieux ne sont précisément que cela: des symboles de croyances profondément ancrées.

La Commission des droits de la personne du Québec a statué hier que l'État n'avait pas le droit d'interdire aux femmes de religion musulmane de porter le voile, ni de l'interdire dans les écoles ou dans les lieux publics. La Gendarmerie royale du Canada a accepté que le couvre–chef porté pour des raisons religieuses fasse partie de ses uniformes.

Mon père, qui est un ancien combattant, et ceux de mes électeurs qui le sont aussi sont fiers de marcher aux côtés des nombreux et valeureux anciens combattants sikhs ou juifs qui portent la kippa ou yarmulka. Ils sont fiers d'être à leurs côtés et nous devrions l'être aussi. Au lieu de leur interdire nos institutions et de leur compliquer l'existence, nous devrions les remercier d'avoir protégé nos libertés, notamment cette liberté qu'a Shaughnessy Cohen d'aller à la messe, de servir à la Chambre des communes et les autres libertés que nous n'aurions pas sans eux.

J'invite la Chambre à appuyer la motion et je demande à tous les députés d'exhorter la Légion royale canadienne et ses sections à revenir sur leur récente décision.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie. Je remercie la députée de Windsor—Sainte–Claire d'avoir soulevé cette question aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes au début d'une nouvelle année, une année où les anciens combattants vont beaucoup occuper nos pensées.

• (1745)

Nous célébrons cette année le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre guerre mondiale. Nous nous souvenons des Canadiens qui ont pris part au conflit et surtout ceux qui ont perdu la vie sur le champ de bataille et ceux qui sont revenus après la guerre pour continuer à oeuvrer pacifiquement à la défense des principes pour lesquels ils avaient une fois lutté: la démocratie, les droits de la personne, la liberté de l'individu et le respect à l'égard des gens d'apparence, de culture et de religions différentes. Ces principes font maintenant partie intégrante du tissu de la société canadienne.

Tous les députés de la Chambre rendent hommage, j'en suis sûre, aux anciens combattants du Canada et à l'organisation qui les a représentés avec tant de dignité pendant près de 70 ans. Je veux parler bien sûr de la Légion royale canadienne dont nous admirons les membres qui ont su maintenir les traditions du Canada. La plus importante de ces traditions, ce sont les principes pour lesquels les membres de la légion se sont battus et ont versé leur sang il y a un demi–siècle.

En 1986, un ouvrage commémoratif a été publié pour marquer le 60e anniversaire de la légion. Il s'agit d'un beau livre qui regorge d'anecdotes touchantes et d'images évocatrices. Il y est dit notamment que la légion a évolué tout comme notre pays l'a fait:

> La composition de la légion, de nos jours, reflète la riche mosaïque culturelle du Canada. Malgré la diversité des origines ethniques—indienne, inuit, grecque, juive, ukrainienne, polonaise et canadienne–française—tous les membres de la légion sont unis par des idéaux communs. Ils se reconnaissent dans l'esprit de bénévolat, le dévouement à la cause de la paix et de la démocratie, le patriotisme et le souvenir, l'entraide et le service à la collectivité.

C'est cette volonté de servir qui a fait de la Légion royale canadienne une institution nationale précieuse. Grâce à elle, nos anciens combattants ont continué de servir notre pays en temps de paix comme ils l'avaient fait en temps de guerre. Il est profondément regrettable de constater que la légion est maintenant mêlée à une controverse qui menace de la faire baisser dans l'estime des Canadiens.

[*Français*]

Il n'appartient certes pas à cette Chambre aujourd'hui de définir les modalités selon lesquelles les membres de la Légion royale canadienne doivent rendre hommage à la mémoire des victimes de la guerre de notre pays. Et ce n'est pas à nous non plus de décider comment les sikhs et les juifs, au Canada, doivent pratiquer leur religion. Nous nous préoccupons plutôt de veiller à ce que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes soient traités dans le respect de la loi et selon les principes fondamentaux de notre société.

Bien que cet incident soit très malheureux, il nous a obligés à reconsidérer ces principes et à nous demander si nos activités s'harmonisent avec ces principes. Or, ce réexamen pourrait nous aider à définir le genre de pays que nous voulons et la façon dont nous pouvons le réaliser. Voilà la signification plus vaste des événements du 11 novembre 1993.

[*Traduction*]

Imaginez, madame la Présidente, que vous rencontriez un monsieur de la vieille école dont la tenue distinguée trahit des antécédents militaires. Il vous dit que, suivant l'exemple de son père, il est parti sous les drapeaux à l'âge de 18 ans et a servi pendant près de 40 ans dans les forces armées. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a combattu en Afrique du Nord, à El Alamein et à Tobruk, et dans bien d'autres batailles célèbres.

Comme le jour du Souvenir approche, vous invitez ce monsieur et certains de ses collègues à se joindre à vous et aux autres anciens combattants. Mais, lorsqu'ils se présentent, arborant les médailles qu'ils ont durement méritées, vous les humiliez publiquement à leur grand désarroi et à la consternation de bon nombre de ceux qui assistent aux cérémonies.

Il est difficile de croire que pareil incident se soit produit au Canada, mais c'est pourtant vrai. En 1993, le lieutenant–colonel Pritam Singh Jauhal et quatre autres anciens combattants sikhs

de Surrey, en Colombie–Britannique, se sont vu refuser l'entrée de la filiale de la légion, dans la ville voisine de Newton et cela, même s'ils y avaient été invités. On ne les aurait laissés entrer que s'ils avaient accepté d'enlever leur turban, ce qu'un sikh pratiquant ne peut jamais faire.

On se serait attendu à ce qu'ils soient accueillis à bras ouverts par gratitude à leur endroit, respect pour leur grand âge ou simple hospitalité. Mais ce sont des sentiments moins rationnels qui ont prévalu ce jour–là.

Même si le président de la filiale leur offrait, quelques semaines plus tard, ses plus plates excuses, le Congrès national tenu en mai dernier a ravivé la controverse en rejetant une proposition visant à permettre le port de couvre–chefs à caractère religieux dans les filiales de la légion. C'est ainsi que le Congrès a interdit les locaux de la légion aux sikhs orthodoxes qui portent le turban et aux juifs orthodoxes qui portent la calotte ou kippa.

• (1750)

Les membres de la légion soutiennent que leur tradition veut que tous ceux qui entrent dans les filiales de la légion se découvrent par respect pour les soldats morts au champs d'honneur et pour la Souveraine. Personne ne conteste qu'il est souhaitable de manifester du respect, mais il y a certes bien des façons de le faire.

[*Français*]

En quoi consistent exactement ces questions et pourquoi suscitent–elles d'aussi grandes préoccupations? L'une de ces questions porte peut–être sur la liberté religieuse. Une autre correspond sans aucun doute au droit de tous les Canadiens et Canadiennes à être traités sur un pied d'égalité, sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique ou nationale. Mais ce sont là des droits qui s'inscrivent dans une structure sociale et politique globale du Canada. La nature de cette structure même, le type de société où nous vivons, le genre de pays que nous voulons pour nous–mêmes et les générations à venir de Canadiens et Canadiennes sont ici en cause.

[*Traduction*]

Dans une lettre qu'ils ont adressée récemment au premier ministre, le lieutenant–colonel Jauhal et ses camarades parlent en ces mots de leur service de guerre:

> Au cours de la Seconde Guerre mondiale, aux côtés des forces armées du Commonwealth, nous avons risqué nous aussi notre vie pour protéger le Commonwealth et défendre la démocratie qui permet à diverses personnes de vivre ensemble, libres et en paix. Peu importe notre nationalité, notre religion ou notre culture, nous tous, des forces armées du Commonwealth, avons développé une camaraderie, un esprit de corps et une ténacité qui faisaient de nous une famille très unie. Non seulement nous nous respections les uns les autres, mais nous serions morts les uns pour les autres.
>
> Au cours de la Seconde Guerre mondiale, aucun camarade canadien ne nous a demandé d'enlever notre turban. Au palais de Buckingham, les sikhs ont eu la permission de garder leur turban pour recevoir leurs médailles des mains du roi et de la reine. En août dernier, à Victoria, la reine s'est entretenue avec chacun d'entre nous. Elle ne nous a pas demandé d'enlever notre turban.

S'il y a une indication d'étonnement ici, je crois que c'est compréhensible. La reine est le symbole vivant des traditions du Canada, comme de celles de la légion. Si la reine peut tolérer le turban et passer outre au couvre–chef pour ne se soucier que de l'homme qui le porte, pourquoi la Légion royale canadienne ne pourrait–elle pas en faire autant?

Les anciens combattants sikhs à qui on a refusé l'admission ont officiellement porté plainte devant la commission des droits de la personne de la Colombie–Britannique. Je suis presque convaincue qu'en procédant ainsi par les voies officielles, ils obtiendront une décision en leur faveur. Mais ne serait–il pas préférable de prendre la bonne décision de plein gré plutôt que sous le coup d'une ordonnance?

Il y va de bien plus que la simple politesse. Les cinq personnes refusées sont des Canadiens au même titre que vous et moi et que tout le monde à la Chambre. Peu importe leur apparence ou leur religion, ils ont le droit de participer pleinement à la vie de la nation.

Plus encore, nous perdons tous au change si un groupe, n'importe lequel, est marginalisé et se voit refuser la pleine participation à la vie de la société. Cela vaut également pour ceux qui rejettent les couvre–chefs imposés par la religion puisque nous ne gagnons rien à donner la pire interprétation possible à leur geste. Je crois même que nous projetons la mauvaise image de ces gens en faisant cela.

Les commentaires de certains membres de la légion qui ont voté contre l'admission des sikhs permettent de croire qu'ils voulaient ainsi préserver les traditions. Il y a des décennies qu'ils se sont battus pour le Canada et, depuis ce temps, ils ont vu le Canada changer à un rythme effarant. Les vagues successives d'immigrants ont transformé la face de la société canadienne et certains croient que cette transformation menace nos valeurs fondamentales et nos traditions.

N'oublions pas ce que sont vraiment nos traditions, ce que cela signifie que d'être Canadien et d'avoir une grande générosité d'esprit. Je crois que nous en viendrons tous à la conclusion que ce n'est pas une question d'apparence. Notre pays trouve son identité et sa noblesse dans les quatre principes pour lesquels nos anciens combattants se sont battus: la démocratie, la liberté, la justice et l'égalité des droits pour tous. Ce n'est rien d'autre que le respect de la personne humaine.

En reconnaissant ces principes, nous maintenons les traditions du Canada et, en travaillant pour atteindre ces idéaux dans notre société multiculturelle en constante évolution, nous montrons que nous n'avons pas oublié les sacrifices de nos anciens combattants. Nous ne les oublierons jamais.

• (1755)

Je suis convaincue que les membres de la Légion royale canadienne seront aussi courageux en temps de paix qu'ils l'ont été en temps de guerre et qu'ils continueront d'être pour nous tous un exemple de justice et de générosité d'esprit.

Je remercie la députée de nous avoir donné l'occasion de parler de cette question aujourd'hui.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Madame la Présidente, je prends part au présent débat à titre de porte–parole pour l'opposition officielle en matière d'anciens combattants. Je dois toutefois vous dire que le débat proposé par la motion de ma collègue, la députée de Windsor—Sainte Claire ne nous permettra pas de solutionner le problème en cette Chambre, problème qui concerne les droits individuels et les droits collectifs. Nous

pouvons bien échanger sur nos positions respectives, mais il serait hasardeux pour celui ou celle qui oserait trancher définitivement la question.

En établissant depuis quelques années les droits de la personne, on a aussi marqué de plus en plus la frontière avec les droits des organismes, des sociétés ou des compagnies. Nous savons que ces deux droits, individuel et collectif, s'entrechoquent selon le degré de tolérance ou d'intolérance.

Les droits individuels sont reconnus depuis plusieurs années par les chartes des droits et des libertés. L'une des plus exemplaires à travers le monde est celle du Québec, adoptée unanimement par l'Assemblée nationale en 1975. Ces chartes reconnaissent des droits à des libertés fondamentales telles que la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, la liberté de réunions pacifiques et la liberté d'association.

Certains de ces droits individuels ou collectifs peuvent être brimés par l'un ou par l'autre. Nous connaissons ce principe fondamental: la liberté des uns s'arrête là où la liberté des autres commence. Mais s'il appartient au pouvoir législatif d'indiquer des orientations sur la nature de cette frontière entre les droits des uns et les droits des autres, il revient au pouvoir judiciaire de trancher les conflits qui se soulèvent entre des droits qui s'opposent. Nous pouvons bien émettre des opinions sur la ligne de démarcation sans pour autant rien changer. Dans ce présent cas, nous croyons que le temps finira sûrement par créer un consensus vers une plus grande tolérance.

La tolérance, c'est–à–dire l'acceptation des différences de l'autre, n'est pas toujours facile à accepter lorsque nous sommes directement impliqués. Cette même tolérance peut rapidement se transformer en résistance lorsque tout ce qui diffère de ce que nous concevons comme normal s'applique directement à nous.

Dans le cas qui nous concerne ici, la Légion nous dit: «Le port du turban des sikhs et du kippa des juifs n'est pas permis dans les locaux de la Légion, pas plus qu'aucun autre couvre–chef.» Pour la Légion peut importe les convictions religieuses sur lesquelles peuvent reposer certaines pratiques vestimentaires. Pour la Légion royale canadienne, il s'agit d'un droit de l'organisme de déterminer les règles et les pratiques à l'intérieur de ses activités.

Cette intransigeance n'est toutefois pas constante. Un porte–parole du Congrès juif canadien faisait remarquer, en juin dernier, que la Légion n'avait aucune misère à accepter les chapeaux de cow–boy ou les casquettes de baseball. Pourquoi une telle incohérence?

Lors d'une fête de Noël 1987, une succursale albertaine de la Légion interdit l'accès de son local à un sikh qui porte un turban, alors que la salle est louée pour l'occasion. Ce sikh n'est pas membre. À la suite de cet événement, il dépose une plainte auprès de la Commission des droits de la personne de l'Alberta. Un tribunal finit par demander à la succursale de faire des excuses et de modifier son règlement discriminatoire, puisque la Légion n'a pas le droit de refuser l'accès à des activités lorsqu'elles sont publiques. La succursale apporte des modifications mineures, mais le plein accès ne sera pas autorisé.

Ce scandale du turban, version 1990, est en fait le déclencheur de nombreuses réactions négatives au sein de nombreuses sections de la Légion royale canadienne contre des différences pourtant légitimes et qui ne posent aucun préjudice aux membres de la Légion. Les anciens combattants sikhs participent au Jour du Souvenir, le 30 novembre 1993, à Surrey, en Colombie–Britannique. Ils se font refuser l'accès au local de la Légion royale le soir même parce qu'ils refusent d'enlever leur turban.

• (1800)

En février 1994, un président d'une section locale de Cornwall, en Ontario, est rétabli dans ses fonctions après une suspension par la section provinciale, à la suite de propos contre le port du turban. Pour clarifier la situation ou pour tenter d'endiguer ce mouvement contre les pratiques religieuses de partenaires de combat, la Légion royale canadienne a profité de son congrès annuel, à la fin de mai 1994, pour convier ses congressistes à adopter une résolution qui aurait permis aux membres sikhs de porter le couvre–chef religieux dans les locaux de succursales.

Eh bien, les membres présents ont rejeté cette proposition, entraînant sur–le–champ la démission de leur président national. À défaut d'une politique nationale, les succursales demeurent toujours libres de réglementer comme elles le veulent les conditions d'utilisation de leurs locaux. Cet événement a soulevé beaucoup de réactions, autant à la Chambre des communes que dans les médias. Les sections locales de la légion qui ont formulé ou maintenu les restrictions concernant le port de couvre–chefs ont fait valoir qu'il s'agit de l'exercice d'un droit accordé à des organismes privés, comme le leur.

En effet, la Légion royale canadienne est issue d'un organisme privé constitué le 10 juillet 1926, lequel fut absorbé par une loi fédérale sanctionnée le 30 juin 1948, constituant en corporation la Légion royale canadienne. La meilleure conclusion que je peux apporter à cette Chambre est sans doute celle qui nous a précédés de 24 heures, à Montréal. Hier, la Commission des droits de la personne du Québec a produit un avis juridique concernant l'interdiction du foulard islamique. Elle a clairement statué que de semblables interdictions représentaient une atteinte à la liberté de religion.

Dans le même souffle cependant, elle a rappelé que l'article 20 de la Charte québécoise des droits et libertés permet aux organismes sans but lucratif d'imposer des règles conformes à leurs objectifs ayant un caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif. Pour la commission, cette disposition ne pourrait pas, toutefois, permettre de brimer la liberté de conscience ou de religion d'une personne.

La Commission des droits de la personne du Québec propose en quelque sorte un guide servant à jeter les balises juridiques entre lesquelles le débat actuel sur le pluralisme religieux devrait se dérouler. Ce guide met clairement en relief les principes juridiques dont les tribunaux devraient s'inspirer en traitant de ces questions. Tout en soulignant que la Charte québécoise interdirait toute discrimination basée sur la religion, la commission ne préconise pas le recours aux tribunaux pour régler des contentieux. Elle invite plutôt les parties en présence et la population en

général à en arriver à un consensus sur la question plus globale que constitue le conflit des droits.

C'est notre option. Nous souhaitons que l'évolution des mentalités fasse en sorte que chacun de nous prenne conscience de la valeur de l'autre, dans le respect de soi–même. Nous invitons la Légion royale canadienne à prendre connaissance des avis de la Commission des droits de la personne que le Québec vient de produire.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat de la motion nº 310.

L'attaque de ma collègue contre la Légion royale canadienne, une association indépendante d'anciens combattants qui ont risqué leur vie pour combattre le fascisme et l'oppression, ne me paraît pas fondée.

La Légion royale canadienne n'est pas un organisme infiltré par des gens sectaires et racistes, loin de là. C'est plutôt un organisme composé d'anciens combattants ayant leurs propres valeurs, coutumes et traditions, et qui se réunissent pour honorer la mémoire de leurs compagnons d'armes tombés au champ d'honneur.

Quant à la façon dont ils honorent ainsi la mémoire de leurs camarades, cela les regarde et ne devrait pas faire l'objet d'une enquête parlementaire. Je crois fermement que ma collègue a mal interprété toute cette affaire.

Lors du 35e congrès national de la Légion royale canadienne qui s'est tenu à Calgary du 29 mai au 2 juin 1994, la légion a adopté une résolution qui stipulait notamment ceci:

> Le règlement des filiales ou les règles locales doivent comporter une disposition concernant le port d'une coiffure dans les locaux, qui devra prévoir que le couvre–chef religieux n'est pas considéré comme une coiffure au sens habituel du terme.
>
> Par conséquent, une fois que quelqu'un dont la religion exige le port d'un couvre–chef a été accepté comme membre de la légion, ou a été invité à participer à une activité d'une filiale, il sera autorisé à circuler dans toutes les pièces de cette filiale qui sont normalement ouvertes aux membres en général ou aux invités.

• (1805)

Ce règlement administratif stipule clairement qu'une fois qu'une filiale admet quelqu'un dans ses locaux en tant que membre ou invité, il aura accès à toutes les pièces de la filiale peu importe qu'il porte ou non un couvre–chef religieux. Voilà une politique raisonnable.

Les filiales individuelles peuvent cependant se conformer à ce règlement comme elles le jugent bon, eu égard à leur indépendance fondamentale par rapport à la direction nationale de la légion. Les filiales de la Légion royale canadienne ont le droit d'accepter ou de refuser tous les nouveaux membres, sans égard à la question des coiffures. La légion a donc pris des mesures efficaces pour que tous les Canadiens puissent avoir accès aux locaux.

À titre de président de la Légion royale canadienne, M. Hugh Greene a déclaré après le congrès: «Il est faux de dire que le congrès a interdit le turban. Les délégués n'ont pas voté pour interdire le couvre–chef religieux dans les filiales. Le vote a porté sur l'annulation d'un règlement national d'application générale qui imposait un code vestimentaire aux filiales. Cette décision a rendu aux filiales la responsabilité des règlements sur les coiffures.»

J'ai du mal à comprendre pourquoi ma collègue réclame l'annulation de cette décision. Comme elle le dit dans sa motion:

> . . .exhorte la Légion royale canadienne et ses filiales à revenir sur leur décision récente. . .

Est–ce que le rétablissement d'un règlement national d'application générale sur la tenue vestimentaire servira l'intérêt bien compris de tous les Canadiens? Je ne le crois pas. Il me semble important que le Parlement respecte le droit d'organismes comme la légion de prendre et de faire respecter leurs propres règlements. Il n'y a personne au Parlement qui contesterait les règlement du Kiwanis ou des Optimistes. De plus, la Légion royale canadienne a fait preuve d'une grande générosité dans l'interprétation de ses coutumes. La grande majorité des filiales se conforment aux résolutions adoptées par les congrès.

Si les députés d'en face écoutaient un instant, ils comprendraient que ce qui a été dit, c'est que la grande majorité des filiales de la légion se conforment aux résolutions adoptées par les congrès.

John Spellman, professeur d'études asiatiques à l'Université de Windsor, a fait des recherches et constaté que, depuis 67 ans et alors que le nombre de membres s'est élevé à près de 700 000, il y a eu, à l'échelle du Canada, moins de six cas où des sikhs portant le turban n'ont pu avoir accès aux locaux de la légion. Jamais quelqu'un d'origine juive ne s'est fait interdire l'accès à ces locaux. La Commission des droits de la personne n'a rendu qu'une seule décision défavorable à une filiale de la légion. De nombreux anciens combattants qui doivent porter un couvre–chef pour des raisons religieuses sont membres de la légion depuis des années.

Comme la motion de ma collègue met en doute l'intégrité de la Légion royale canadienne, je tiens absolument à rétablir les faits. J'aimerais profiter de cette occasion pour expliquer à la Chambre quelle sorte d'organisation est la Légion royale canadienne.

Nous savons tous que la légion a été formée après la Grande Guerre, pour aider les anciens combattants à obtenir des pensions convenables et d'autres avantages bien mérités pour eux et leur famille. De nos jours, la Légion royale canadienne poursuit bien d'autres buts et objectifs, par exemple, faciliter l'union de tous ceux qui ont servi leur pays, favoriser l'esprit de camaraderie, promouvoir la paix, la bienveillance et l'amitié entre tous les pays, coopérer avec les associations du Commonwealth et autres qui poursuivent des objectifs semblables, encourager et promouvoir toutes les formes d'activités sans but lucratif à l'échelle nationale, provinciale, municipale, communautaire et autre, y prendre part et les appuyer.

Aujourd'hui, tous les députés de cette Chambre et tous les Canadiens bénéficient des activités de la Légion royale canadienne.

• (1810)

Ses programmes ont eu des répercussions très positives dans toutes les collectivités qui ont la chance d'abriter une filiale de la légion. En 1993, les 1 720 filiales de la Légion royale canadienne ont versé 63 millions de dollars et fourni plus de deux millions d'heures–personnes en travail bénévole à ces collectivités. J'ai bien dit 63 millions de dollars qui ont été mis au service des collectivités.

Grâce à son bureau de services qui défend les intérêts de milliers d'anciens combattants et de leurs proches, la Légion royale canadienne a aidé des anciens combattants.

En 1993, la Légion royale canadienne a versé 6,8 millions de dollars en aide directe et a fourni un demi–million d'heures de travail bénévole pour aider 67 000 anciens combattants.

La légion aide aussi activement les anciens combattants des autres pays du Commonwealth. En tant que membre de la ligue des anciens combattants du Commonwealth britannique, la Légion royale canadienne a assumé avec joie la responsabilité de venir en aide aux anciens combattants des Antilles par l'entremise de 15 organisations d'anciens combattants de pays comme la Jamaïque, la Trinité et le Guyana.

La légion a également aidé les casques bleus qui se sont blessés pendant des activités de maintien de la paix. Nous connaissons tous bien la Campagne du coquelicot et du souvenir de la Légion royale canadienne. En 1993, cette campagne a permis de recueillir près de 5,2 millions de dollars qui ont servi à venir en aide à des anciens combattants dans le besoin et à leur famille. Ces fonds ont également servi à acheter des fournitures médicales ainsi qu'à financer la recherche et les études médicales.

En 1992, dans le cadre du programme des personnes âgées de la légion, celle–ci a versé 3,9 millions de dollars pour l'aide directe à 57 000 personnes âgées et fourni 400 000 heures de bénévolat à ces personnes. La légion a également versé des centaines de milliers de dollars pour aider à former des praticiens en gérontologie et en gériatrie.

En outre, la légion parraine des services de repas livrés à domicile et fournit des moyens de transport aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elle les aide à se rendre à des cliniques externes, à des activités récréatives et à des rendez–vous chez le médecin.

La Légion royale canadienne est l'un des principaux organismes communautaires du pays. Elle contribue des dizaines de millions de dollars aux organismes de charité privés tous les ans.

En 1992, 10 millions de dollars ont été affectés au soutien direct d'activités juvéniles comme la meilleure organisation du monde pour la jeunesse, les Cadets de l'Air, de la Marine et de l'Armée d'un bout à l'autre du pays. D'autres fonds ont été accordés à Scouts Canada, qui en avait grand besoin. La légion accorde aussi des prêts et des bourses d'études aux enfants et aux petits–enfants des anciens combattants.

J'en profite pour inviter tous mes collègues à la Chambre à rendre hommage à la Légion royale canadienne pour tout le bien qu'elle fait. Je prie seulement que la légion restera un organisme démocratique, indépendant, représentant la base, car sans l'appport de la base, elle ne pourrait pas être l'organisation communautaire qu'elle est aujourd'hui.

La légion a aidé plus de Canadiens que toute autre organisation non gouvernementale que je connaisse.

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion nº 310 qui exhorte les filiales de la Légion royale canadienne qui ne permettent pas aux juifs et aux sikhs de porter un couvre–chef même si leur religion le leur prescrit, dans leurs locaux, à reconsidérer cette pratique discriminatoire.

Comme ma collègue de Windsor—Sainte–Claire le laisse entendre dans sa motion, tous les membres de la légion doivent avoir accès aux locaux de la région sans avoir à choisir entre leur allégeance à la légion et leurs croyances religieuses.

Comme la plupart d'entre nous le savent, la Légion royale canadienne accomplit de l'excellent travail en perpétuant notamment le souvenir des soldats tombés au combat et de leurs hauts faits. Fondée en 1925 par le feld–maréchal Haig, la Légion canadienne de la Ligue des anciens des armées du Commonwealth britannique s'est organisée pour porter à l'attention du gouvernement les préoccupations des anciens combattants.

En 1960, l'organisation est devenue la Légion royale canadienne qui continue jusqu'à ce jour d'agir en tant qu'intermédiaire entre les anciens combattants et le gouvernement.

[*Français*]

Aujourd'hui, la Légion royale canadienne est composée de 1 720 succursales regroupant plus de 570 000 membres. Lorsque la Légion est évoquée, me viennent à l'esprit la vente des coquelicots, les défilés du 11 novembre ainsi que les concours de dessin et de littérature destinés aux jeunes du secondaire. À vrai dire, la Légion s'est donnée comme mandat de regrouper dans une association démocratique non sectaire ceux et celles qui ont livré combat dans les diverses branches des forces armées.

• (1815)

Mais le regrettable incident survenu lorsque l'accès aux installations de la Légion fut refusé à des vétérans sikhs, puisque ces derniers refusaient d'enlever leur turban, remet en question le caractère non sectaire de la Légion. Afin d'aborder la question des subséquentes allégations de racisme, le conseil exécutif du dominion de la Légion mit de l'avant une résolution qui cherchait à amender le règlement concernant le port du kippa juif et du turban sikh à l'intérieur des installations de la Légion. J'en cite ici un court passage:

[*Traduction*]

> Lorsqu'un personne tenue de porter un couvre–chef (les juifs et les sikhs) pour des raisons religieuses est acceptée en tant que membre de la légion, elle peut avoir accès à tous les locaux de cette filiale qui sont ouverts aux membres en général ou aux invités.

Malheureusement, à l'assemblée générale de mai dernier, plus de 75 p. 100 des délégués de la légion ont rejeté cette résolution. Ce faisant, ils ont remis en question le caractère non sectaire de la légion. Ceux qui ont voté pour interdire le port d'un couvre–chef dans les locaux de la légion s'en sont tenus au principe selon lequel le port d'un chapeau dénote un manque de respect à l'égard des disparus. Le président national a été si indigné par cette décision, qu'il a immédiatement démissionné.

Heureusement, ce ne sont pas tous les membres de la légion qui ont des points de vue aussi étroits. Une lettre publiée dans le numéro de février 1994 de la revue mensuelle de la légion rappelle aux membres que l'esprit de camaraderie qu'on est censé retrouver dans ces filiales. Elle dit:

> Certains camarades semblent avoir oublié qu'ils ont combattu pour la démocratie qui englobe le droit de pratiquer sa religion. Si le fait de ne pas porter un couvre–chef doit offenser le dieu d'une personne en particulier, on peut se demander pourquoi nous serions alors offensés. Ces gens ne profanent pas la mémoire de ceux qui ont fait le plus grand des sacrifices pour la liberté. Les membres devraient être assez ouverts et se rappeler que certains anciens combattants sikhs ont participé aux mêmes campagnes et se sont distingués à cette occasion–là et qu'ils souhaitent pouvoir profiter de l'amitié de leurs compagnons d'armes dans une filiale de la légion sans être harcelés ou être victimes de discrimination de la part de gens étroits d'esprit.

[*Français*]

Afin d'apaiser le fort ressentiment public engendré par le rejet de sa résolution, le conseil exécutif du dominion exhorta les succursales à repenser leur décision. Je suis heureux d'informer cette Chambre que presque 90 p. 100 des succursales ont adopté des motions reconnaissant l'apport considérable des juifs et des sikhs lors des conflits mondiaux et ont conséquemment révoqué leur politique discriminatoire à l'égard du port de casques religieux. Malheureusement, 10 p. 100 n'ont pas encore fait voter de telles mesures.

[*Traduction*]

Il est important de rappeler encore une fois que des Canadiens de toutes confessions religieuses, y compris les juifs et les sikhs, se sont distingués et se distinguent encore au service des Forces canadiennes et d'autres forces du Commonwealth. Leur foi ne les a pas empêchés de servir et de mourir pour leur pays.

Seulement au cours de la Seconde Guerre mondiale, 10 235 juifs canadiens ont servi dans l'Armée, 5 889 autres dans l'Aviation et 596 autres dans la Marine. C'est avec tristesse que je rappelle à la Chambre que 429 juifs canadiens ont été tués au combat de 1939 à 1945, qu'il y en a eu plus de 200 de blessés et que 84 ont été faits prisonniers de guerre. En reconnaissance de leur précieuse contribution à l'effort de guerre, près de 200 soldats juifs ont été décorés.

Tous les anciens combattants, indépendamment de leur sexe, de leurs origines ethniques et de leur affiliation religieuse, ne devraient–ils pas recevoir un traitement juste et égal de la part de la Légion canadienne?

Par leur refus d'adopter une résolution autorisant les juifs et les sikhs à porter le couvre–chef propre à leur religion dans les locaux de la légion, certains membres de cet organisme se sont montrés insensibles à la réalité canadienne et à ceux et celles qu'ils sont censés représenter.

Le Canada n'est pas une société monolithique. Il se trouve encore, malheureusement, des gens qui refusent de reconnaître notre réalité culturelle et religieuse. Certaines filiales de la légion ont adopté des règlements qui violent peut–être les lois canadiennes et provinciales sur les droits de la personne. Il convient de rappeler à ces filiales que le Canada est attaché à sa longue tradition de tolérance. La légion devrait penser et agir en conséquence.

Il est triste de constater que, en 1995, il y a encore du monde qui n'accepte pas et ne respecte pas nos riches et multiples traditions culturelles et religieuses. Nous devons continuer de travailler à améliorer la compréhension entre tous les Canadiens, et non pas le contraire. Ce débat revêt une très grande importance parce qu'il nous amène à réfléchir sur le travail qu'il nous reste à accomplir, un travail malencontreusement encore immense.

Les membres des filiales de la légion qui ont interdit les couvre–chefs dont le port est prescrit par une religion doivent comprendre que la kippa n'est pas la coiffure d'un juif conservateur. Le juif ne la porte pas par vanité, mais bien dans le but de se couvrir la tête devant Dieu, comme le lui prescrit sa religion. De la même façon, le turban est bien plus qu'un insigne pour un sikh orthodoxe. C'est un symbole marquant du mystère qui lie l'homme à sa foi.

• (1820)

Il est étonnant de voir que, durant le Stampede de Calgary, certaines filiales permettent à leurs membres de boire de la bière et de fraterniser, sans les obliger à retirer leur chapeau de cow–boy. On explique cette exception en disant que le Stampede ne serait pas le même sans les chapeaux de cow–boy. Pourquoi, selon certaines filiales de la légion, un membre qui porte un chapeau de cow–boy à l'intérieur, durant le Stampede de Calgary, est–il uniquement fidèle à la tradition, tandis qu'un juif qui porte une kippa ou un sikh qui porte un turban manquent de respect à l'égard des soldats tombés au champ d'honneur?

Je m'inquiète que, dans certaines filiales, on refuse le droit d'entrée aux juifs et aux sikhs simplement parce que certains membres n'aiment pas que leurs pairs soient différents ou portent une couvre–chef qui témoigne de leur différence. Ils se disent que ces gens n'ont pas leur place dans la même filiale qu'eux. Eh bien, ils y sont à leur place, tout autant que n'importe quel autre Canadien. Nos différences ne nous séparent pas, elles nous enrichissent.

Nous avons tous le devoir de dénoncer la discrimination sous toutes ses formes. Paradoxalement, c'est dans notre propre intérêt que nous devons le faire. Le théologien protestant Neimoller a déclaré, après la Seconde Guerre mondiale:

> Lorsqu'ils sont venus chercher les Tziganes, je n'étais pas Tzigane, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus chercher les communistes, je n'étais pas communiste, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus chercher les juifs, je n'étais pas juif, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour dire quoi que ce soit.

Nous devons, par obligation morale, tenter de nous comprendre les uns les autres. Qu'un juif porte la kippa, un sikh le turban, un habitant de Calgary le chapeau de cow–boy ou un Torontois la casquette des Blue Jays, nous sommes tous des citoyens canadiens et nous avons le droit d'exprimer nos croyances sans craindre la discrimination.

J'exhorte les filiales de la Légion royale canadienne qui interdisent à leurs membres de porter le couvre–chef conformément aux exigences de leur religion à revenir sur leur décision pour favoriser un climat de tolérance et de compréhension. Je crois

que la légion devrait défendre ces vertus dans la société canadienne et je suis surpris que ce ne soit pas le cas partout.

La légion ne doit jamais oublier les principes qui ont motivé ses membres à combattre et à donner leur vie. Elle doit se rappeler, comme l'ensemble des Canadiens, les paroles éloquentes qu'a prononcées le premier ministre sur les plages de Normandie, à l'occasion du 50e anniversaire du jour J:

> Dans la mort, les combattants ne sont pas anglophones ou francophones, originaires de l'Est ou de l'Ouest, chrétiens ou juifs, autochtones ou immigrants. Ils étaient des Canadiens.

Ces personnes sont mortes, en tant que Canadiens, et je crois que certaines filiales de la légion offensent leur mémoire en refusant des postes dans la légion à certains anciens combattants.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir traiter aujourd'hui de la motion d'initiative parlementaire nº 310.

Je voudrais commencer par évoquer quelques souvenirs qui remontent aux années 60, lorsque j'ai immigré au Canada. Je me rappelle quelques incidents qui se sont produits au début de mon arrivée et que je n'oublierai jamais. L'un d'eux était assez anodin.

Lorsque ma femme et moi avons été invités pour la première fois chez des voisins, nous nous sommes présentés comme on le fait d'habitude au Colorado, d'où nous sommes originaires. J'ai alors remarqué, lorsque d'autres invités arrivaient, qu'aucun d'entre eux ne portait de chaussures. Cela m'a un peu étonné, et je me suis dit: «Qu'est–ce qui se passe? Les Canadiens ne croient plus au port des chaussures?» Ils m'ont expliqué que c'était la coutume au Canada. On enlève ses chaussures lorsqu'on rend visite à quelqu'un. Soit! Je saurai à quoi m'en tenir la prochaine fois.

La fois suivante, lorsque nous sommes allés rendre visite à quelqu'un, nous avons retiré nos chaussures parce que c'était la coutume. Bien sûr, quand je suis retourné au Colorado après m'être habitué à enlever mes chaussures chaque fois que j'allais chez des amis, on s'est moqué de moi parce que cette coutume n'existe pas là–bas. Ce n'était pas bien grave.

Je me rappelle qu'une autre fois, ma femme et moi avons assisté à une danse communautaire. Lorsqu'on a annoncé la dernière danse, j'ai empoigné ma meilleure amie, ma femme, et lui ai dit: «Viens, nous allons danser cette dernière ensemble.» La musique s'est arrêtée, puis on a fait jouer une autre chanson. J'ai alors pensé que nous aurions droit à une danse de plus. Après avoir tournoyé à quelque trois reprises, je me suis rendu compte que tout le monde était resté sur place parce qu'on faisait jouer «God save the Queen». C'était un peu gênant. J'avais exécuté sur la piste environ trois pas de trop pour ne pas être embarrassé. Je me sentais un peu bizarre. Mais je peux dire que, la prochaine fois où il y a eu une danse communautaire, non seulement je suis resté sur place avec les autres, mais j'ai également chanté les paroles, car je les avais apprises.

● (1825)

Je dis cela pour montrer qu'il y a un certain nombre de choses auxquelles nous avons dû nous habituer quand nous avons déménagé au Canada. Même si la distance n'était pas si grande, il y avait plusieurs différences.

Je me rappelle d'une chose qui m'a un peu surpris, à propos d'un club. Il ne s'agissait pas d'une filiale de la légion, mais d'un Elk's Club, je crois. Je ne savais pas que cela fonctionnait différemment au Canada. Dans l'État où je vivais, il y avait un Elk's Club dont je n'étais pas membre. Pourtant, j'y allais toujours. Cependant, ici, comme je n'étais pas membre du club, je n'y étais pas admis. Je me suis dit que c'est ainsi que les choses fonctionnaient ici. Ma famille et moi avons mis plusieurs mois à nous habituer à diverses choses du genre.

Un projet de loi de la sorte me tracasse. Il dit à un certain segment de notre société qu'il ne fait pas les choses comme il faut et que l'on va adopter une mesure législative pour remédier à cela. Je sais que c'est seulement une motion pour encourager les filiales de la légion à réexaminer la question. Toutefois, ce que je crains le plus, c'est que s'il n'en est rien et que l'on ne respecte pas ces souhaits, la Chambre puisse un jour vouloir adopter une règle visant une organisation de ce genre–là.

Lorsque nous commençons à prendre des mesures législatives pour contrôler les droits individuels ou les droits collectifs des organisations, nous débordons nos compétences de législateurs. Nous ne sommes pas ici pour contrôler les choses. J'espère que nous n'en n'arriverons pas là.

J'espère que tous ceux qui nous ont donné leur opinion aujourd'hui en feront part aux filiales de la légion. Je ne voudrais pas que l'on voie cela comme une action collective ou que l'on perçoive la Chambre comme l'autorité qui décide de ce qui est bon pour les Canadiens. «Laissez tomber. Nous allons le faire pour vous. Sinon, nous allons devoir prendre d'autres mesures.»

Je me souviens être allé un jour à un tournoi de golf. Un copain avait fait environ 300 milles en voiture pour m'y rejoindre. Il venait de Peace River et le tournoi avait lieu à Red Deer. Il est entré avec son fils de 12 ans. Immédiatement, les responsables du club lui ont dit que son fils devait partir parce qu'il portait des jeans. Les jeans n'étaient pas autorisés. Mon copain leur a répondu: «Nous venons de loin et il va seulement porter mes clubs.» Rien à faire. Les jeans n'étaient pas autorisés sur le terrain.

Allons–nous commencer à dire aux clubs de golf qu'ils doivent changer leur règlement en matière de tenue vestimentaire parce qu'ils offensent certaines personnes? Allons–nous commencer à dire ce qu'ils doivent faire aux propriétaires de restaurants qui refusent l'entrée à un client s'il ne porte pas de veste et de cravate? Ce sont eux qui établissent les règles à ce sujet.

Si seulement nous pouvions abandonner l'idée que nous devons tout régir et laisser l'affaire entre les mains des Canadiens qui, par nature, ont la tête sur les épaules, leur donnant le temps

d'organiser leurs pensées et leurs règlements, tout finirait par s'arranger à la plus grande satisfaction de tous.

C'est une erreur de nous mettre à nous comporter comme des bureaucrates qui prétendent savoir ce qui convient à chacun, et de dicter, en notre qualité de législateurs, la conduite à suivre. La simple idée qu'on puisse même envisager une telle éventualité me fait frémir. J'encourage la Chambre à ne rien faire de la sorte, que ce soit au moyen d'une mesure législative, d'une motion d'initiative parlementaire comme celle-ci ou de toute autre mesure.

Si les députés veulent faire part de leurs désirs, comme ils l'ont si bien fait aujourd'hui, qu'ils aillent le faire devant les filiales de la légion de leur circonscription, à titre individuel et non à titre collectif en tant que gouvernement essayant d'imposer un mode de vie donné.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de féliciter la députée de Windsor—Sainte-Claire pour avoir permis à la Chambre de discuter de cette question. Je tiens à féliciter également mes collègues qui ont si bien su exprimer leurs idées.

Je veux faire savoir au député réformiste que nous avons une loi. On l'appelle la Charte des droits et libertés. La Charte des droits et libertés nous interdit de faire de la discrimination. Il y a quelque chose qui s'appelle la liberté de religion. J'encourage le député à prendre le temps d'examiner cette question.

• (1830)

Je ne crois pas que je puisse vraiment exprimer plus clairement que les députés l'ont déjà fait l'inquiétude que suscite la décision de la légion et de certaines de ses filiales—et bien qu'elles ne soient pas nombreuses, il y en a plus qu'une—de pratiquer la discrimination contre les sikhs qui portent un couvre-chef.

Mon grand-père est arrivé au Canada en 1906 et il était de ceux qui portaient un turban. Encore aujourd'hui, on ne l'admettrait pas dans certaines filiales de la légion parce qu'il porte un turban. Je trouve cela terrible. Il y a aussi un député de la Chambre des communes qui ne serait pas admis dans certaines filiales de la légion. C'est inacceptable, à mon avis.

Pour terminer, je veux rapporter à mes collègues une histoire qui s'est passée dans ma circonscription, et je pense que c'est la meilleure démonstration que l'on puisse avoir de ce que pensent les jeunes d'aujourd'hui. Je pense que nous devons apprendre des jeunes.

Dans une école secondaire de Churchill, où j'ai étudié un moment autrefois, les élèves ont opté de ne pas participer à la campagne du coquelicot de la Légion canadienne. Leurs raisons étaient très bonnes. Ils ont déclaré: «Nous souhaitons appuyer les anciens combattants de ce pays, mais nous ne pouvons pas le faire par l'intermédiaire de la Légion canadienne.» Ils ont tenu un scrutin démocratique et la grande majorité des élèves ont refusé de participer à la campagne de la légion, non pas parce qu'ils refusaient leur aide aux anciens combattants, mais à cause de l'attitude discriminatoire de certaines filiales de la légion.

C'est ce que l'on pourrait appeler du leadership. C'est faire preuve d'ouverture d'esprit. Ces élèves ont dit également: «Nous allons lancer notre propre campagne. Pour ne pas abandonner les anciens combattants nous allons vendre, à leur profit, des coquelicots que nous fabriquerons nous-mêmes.» J'applaudis à leur initiative et je les félicite de nous avoir montré la voie à suivre.

Comme de nombreux députés le savent, je suis un sikh. Je ne porte pas le turban parce que je ne suis pas un sikh orthodoxe. Je considère toutefois que la question est très importante. J'avoue franchement avoir été très déçu d'entendre certaines observations faites par des réformistes. Un grand nombre d'électeurs de la vallée de l'Okanagan seraient déçus également.

L'exemple que je viens de mentionner démontre l'esprit de leadership que manifestent les jeunes. Ils disent: «Nous refusons la discrimination et le sectarisme. Nous voulons être tolérants et ouverts à tous. Nous refusons de marginaliser et d'exclure certaines gens. Nous voulons rassembler les Canadiens.» Voilà tout ce dont il est question ici. Nous voulons rassembler les Canadiens. Nous voulons que tous se comprennent.

Mes enfants, qui sont âgés de sept, 12 et 13 ans, partagent des mets indiens avec leurs amis. Ma fille est revenue à la maison en fredonnant une chanson en hébreu. C'est ce qu'on appelle le partage, la compréhension et la tolérance. C'est de tout cela qu'il s'agit. La bonne entente entre les races est liée à la prospérité économique ainsi qu'à une meilleure compréhension. Ensemble, les Canadiens, nous devons aller de l'avant.

Il y a eu des cas de discrimination dans l'histoire du Canada. Quand nous en relevons, nous disons: «Est-ce que c'est vraiment arrivé?» Dans 20 ans, nous repenserons au passé en nous demandant: «Est-ce que cela s'est vraiment produit dans l'histoire du Canada?», et nous ne le croirons pas.

Je remercie tous les députés qui ont défendu cette motion avec tant d'éloquence. Je regrette de ne pas avoir plus de temps puisque je partage mon temps de parole avec un autre député.

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole ici aujourd'hui au sujet de la motion n° 310 qu'a proposée ma collègue, la députée de Windsor—Sainte-Claire.

La Chambre n'ignore pas que je suis le premier sikh portant le turban à siéger à la Chambre des communes. La Chambre reconnaît que le turban est un couvre-chef à caractère religieux et ne m'impose aucune contrainte. De la même façon, Sa Majesté la Reine a fait savoir clairement qu'il était tout à fait acceptable de porter le turban en sa présence. L'aide-de-camp de la reine, Robin Janvrin, écrivait ceci dans une lettre en date du 13 septembre 1991: «Je confirme que bien des sikhs ont été reçus au palais de Buckingham au fil des années. On ne les a jamais priés d'enlever leur turban.»

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à exhorter la Légion canadienne à reconnaître que le turban n'est pas un simple couvre-chef, mais qu'il fait partie intégrante de la foi sikhe.

• (1835)

Les sikhs ont fièrement combattu en temps de guerre, toujours en portant leur turban. La GRC et l'armée canadienne ont autorisé le port du turban par leurs membres en grande tenue ou en

uniforme. La légion devrait, elle aussi, autoriser le port de ce couvre–chef prescrit par la religion.

Après tout, pourquoi avons–nous fait la Seconde Guerre mondiale? Était–ce pour permettre à nos soldats de réussir des exploits intrépides et de livrer des batailles historiques? Ou était–ce pour défendre la liberté, y compris la liberté religieuse, à une époque où l'antisémitisme était à son plus fort?

C'est pour le respect des survivants que nos braves soldats de toutes les confessions ont combattu et sont morts au champ de bataille. Ils sont morts afin qu'aucun autre juif religieux n'ait à retirer son yarmulka et qu'aucun sikh pratiquant n'ait à endurer l'humiliation de devoir enlever son turban.

Sur les champs de bataille, personne n'a demandé aux soldats juifs et sikhs de se battre et de mourir sans le couvre–chef que leur impose leur religion. Pourtant, aujourd'hui, les yarmulkas et les turbans sont jugés irrespectueux, au même titre que les chapeaux de cow–boy, les casquettes de baseball ou les chapeaux mous.

En rejetant le plaidoyer de leurs propres dirigeants en faveur de l'acceptation des couvre–chefs religieux dans les salles de la légion, les délégués au congrès ont violé l'esprit des lois canadiennes sur les droits de la personne et ont foulé aux pieds les valeurs canadiennes traditionnelles.

La motion à l'étude aujourd'hui ferait en sorte que la situation actuelle ne pourrait plus durer. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion et à mettre fin une fois pour toutes à cette situation humiliante.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Madame la Présidente, je prends la parole pour donner suite à une question que j'ai posée au ministre des Transports la semaine dernière à la Chambre au sujet du nouveau plan concernant la Transcanadienne au Nouveau–Brunswick.

En répondant à ma question, le ministre des Transports a dit qu'il ne pouvait rien faire à cet égard parce que c'est un secteur de compétence provinciale. Ce que le ministre a oublié de dire, c'est que le gouvernement fédéral partage les coûts de tous les projets liés à la Transcanadienne. Cela en fait un secteur de compétence fédérale.

Même si le tracé définitif n'a pas encore été déterminé, le gouvernement du Nouveau–Brunswick penche vers l'idée d'une autoroute transcanadienne élargie de Fredericton à Moncton, en passant par Jemseg Marsh et le camp de la base militaire de Gagetown. Selon les estimations, ce projet coûterait un milliard de dollars et causerait des problèmes environnementaux.

D'après le nouveau plan, la Transcanadienne ne passerait pas par Saint John. Étant la plus grande ville et le centre industriel de la province et étant la ville la plus près de la frontière américaine, Saint John devrait être directement sur la Transcanadienne. En fait, la nouvelle route ne passerait pas non plus par la ville de Sussex ni par beaucoup d'autres villes et villages du Nouveau–Brunswick qui étaient sur l'ancienne route.

Le choix de tracé du premier ministre McKenna fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale. La possibilité que la route traverse une plaine inondable, le camp de la base de Gagetown et l'un des plus grands marais intérieurs de la province est inquiétante.

Des groupes de citoyens de ma province sont d'avis que le premier ministre McKenna semble s'opposer à une politique du gouvernement fédéral visant à garder intact l'habitat aquatique de la faune. Si cette question ne préoccupe pas le ministre des Transports, elle devrait par contre intéresser les ministres de l'Environnement et de la Défense.

La meilleure solution consiste à relier Saint John, Fredericton, Moncton et St. Stephen par une autoroute à quatre voies qui peut être construite au coût de 220 millions de dollars. On pourrait le faire en élargissant les routes actuelles entre ces quatre villes. Cette option mettrait sur le même pied les trois grandes villes du Nouveau–Brunswick et ne menacerait aucunement l'environnement.

• (1840)

Je demande encore une fois au ministre de rassurer la Chambre en disant que le gouvernement ne versera pas un cent à ce projet de Transcanadienne qui, non seulement, entraînerait des coûts exorbitants, mais encore serait nuisible à l'environnement. Comment tout député ministériel peut–il donner son accord à des dépenses de un milliard de dollars quand, en réalité, le gouvernement peut atteindre le même objectif en ne déboursant que 220 millions de dollars?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question ce soir.

Comme ma collègue le sait pertinemment, au Canada, les routes, sauf celles qui appartiennent au gouvernement fédéral, relèvent de la compétence du gouvernement provincial. C'est là la réalité toute simple.

Selon moi, personne au Canada ne connaît mieux les routes que le premier ministre McKenna du Nouveau–Brunswick et son ministre des Transports, l'honorable Seldon Lee, ou ne s'en préoccupe davantage. Ainsi, pour dire les choses simplement, c'est à l'Assemblée législative du Nouveau–Brunswick, et non à la Chambre des communes, qu'il faut soulever des questions au sujet du tracé d'une route au Nouveau–Brunswick.

Le premier ministre McKenna accomplit le meilleur travail possible et, bien entendu, nous ferons tout en notre pouvoir, dans le cadre de nos compétences, pour l'aider à réaliser ses objectifs tout à fait louables.

En ce qui concerne le choix du tracé, si je ne m'abuse, la province a engagé un expert–conseil pour examiner les solutions possibles afin d'améliorer la Transcanadienne au Nouveau–Brunswick. Je tiens à signaler que le gouvernement fédéral n'a absolument pas participé à cette étude. La province envisage une route à quatre voies allant de la frontière entre le Nouveau–Brunswick et les États–Unis, à St. Stephen, jusqu'à la frontière de la Nouvelle–Écosse, en passant par Saint John. C'est là son droit et son devoir. Cette question relève strictement de sa compétence.

• (1845)

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, hier, le 14 février, j'ai posé en cette Chambre une question au premier ministre, lui rappelant que les ténors fédéralistes actuels essaient de convaincre les Québécoises et Québécois qu'il n'y a pas besoin de réforme constitutionnelle, que le fédéralisme est souple, flexible, qu'il évolue.

Alors, ai–je demandé au premier ministre, si vous voulez que les Québécois vous prennent au sérieux, pourquoi refusez–vous de donner suite à la demande unanime, maintes fois répétées, de reconnaître la juridiction complète du Québec sur la formation professionnelle? C'est un consensus québécois au–delà des partis. C'est un consensus québécois que le président du Conseil du patronat, dont les visées fédéralistes sont bien connues, partage.

C'est un constat aussi qui est partagé par d'autres que des Québécois. Le président de l'Association des manufacturiers du Canada disait récemment: «Pourquoi le gouvernement fédéral ne laisse pas les provinces exercer cette responsabilité?» Et il y a pour cela d'excellentes raisons économiques. Il faut que la formation professionnelle soit ajustée au marché du travail.

Or, le premier ministre, au lieu de répondre au fond de ma question, m'a répondu ceci, et comme il l'a dit à la période des questions, je le répète: «Si on réglait le problème de la main–d'oeuvre, la députée demeurerait séparatiste quand même.» Oui!

Cependant, ce qui me gêne et je ne peux faire autrement que de le dire ici, c'est que ce que le premier ministre dit, finalement, c'est qu'il se fiche de ce qui arrive aux gens, aux jeunes, aux femmes, à tous ceux qui ont besoin de cette formation professionnelle efficace, parce que gérée par cette société québécoise de la main–d'oeuvre qu'on s'est donnée, au Québec, qui n'est pas un organisme gouvernemental. Elle est formée de représentants du secteur privé, des syndicats, des corporations municipales et il y a bien sûr quelques représentants du gouvernement québécois. Mais c'est une institution qui serait même de nature à être reconnue, si l'intention du gouvernement fédéral était le bien de ceux et de celles qui, au Québec, ont besoin de formation professionnelle.

La vérité est que si le gouvernement fédéral acceptait de se rendre à cette proposition, je demeurerais souverainiste. Mais je vais vous dire une chose: c'est parce qu'il y a eu beaucoup de positions telles que beaucoup de monde, comme moi, désormais savent qu'il n'y a qu'un choix pour les Québécois et les Québécoises, et c'est la souveraineté.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je vais répondre directement à la question et non chercher à déterminer si la députée restera ou non fédéraliste.

Je tiens à assurer à la députée que la situation des jeunes Canadiens est une question qui nous préoccupe tous. Contrairement à ce que la députée a laissé entendre dans les questions qu'elle a posées précédemment à la Chambre, il n'existe pas de données concluantes prouvant que les changements au régime d'assurance–chômage contenus dans le budget de 1994 ont eu un effet sur le nombre d'assistés sociaux qui reçoivent des prestations des provinces.

Ce que la députée ignore, c'est que le nombre de nouveaux prestataires de l'assurance–chômage et le nombre de prestataires en fin de droit ont tous deux diminué depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. De plus, une forte croissance de l'emploi et la création d'emplois en 1994 ont été les facteurs les plus importants de cette diminution du taux de chômage, contribuant à réduire de 10 p. 100 les nouvelles demandes de prestations d'assurance–chômage.

Les toutes dernières données sur le marché du travail inspirent également de l'espoir. En janvier 1995, le taux de chômage des travailleurs canadiens âgés de 15 à 24 ans avait diminué de 3,4 p. 100 par rapport à janvier 1994. Le nombre des emplois a augmenté de plus de 114 000 au Québec seulement depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, dont 16 000 emplois en janvier 1995, soit janvier dernier.

Pour répondre aux inquiétudes de ma collègue à propos de la caisse de l'assurance–chômage, elle devrait se rappeler que la caisse est autofinancée grâce aux cotisations versées par les employeurs et par les travailleurs et que le compte d'assurance–chômage accuse encore un déficit de 3,7 milliards de dollars accumulé au cours de la dernière récession.

Comme le nombre d'emplois continuera d'augmenter dans l'année qui vient, cette dette pourrait fort bien être remboursée, ce qui donnerait plus de latitude pour réduire les cotisations, tout en donnant aux chômeurs l'aide dont ils ont besoin pour retrouver du travail.

J'espère que la députée sera d'accord sur cette réponse.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En vertu du paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[*Traduction*]

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales.

—Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, afin d'informer la Chambre que le projet de loi qui vient d'être présenté donne suite à un ordre de la Chambre adopté mardi dernier, en conformité du paragraphe 68(6) du Règlement.

En conséquence, les travaux concernant cette mesure seront assujettis aux dispositions de l'alinéa 68(7)*a*) du Règlement, qui exige notamment que l'étude en deuxième lecture soit reportée au moins jusqu'au troisième jour de séance après aujourd'hui.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–302, intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (services diététiques).

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant cette Chambre un projet de loi qui modifie la Loi canadienne sur la santé en ce qui concerne les services diététiques.

En effet, ce projet de loi vise à inclure le terme «services diététiques» dans la définition de services de santé assurés à l'intérieur de la présente Loi canadienne de la santé. Nous savons tous que la nutrition est une composante essentielle de la santé et que les diététistes canadiens sont les seuls professionnels de la santé dûment formés et habilités à faire l'évaluation de l'état nutritionnel d'une personne.

De plus, le gouvernement canadien les reconnaît comme ressources clés dans l'élaboration des politiques de santé, tels le Guide alimentaire canadien qui sert de ligne de conduite pour une santé saine. Je crois donc qu'il est important, autant pour le public que pour l'ordre des diététistes, qu'il soit officiellement reconnu et intégré à la Loi canadienne sur la santé.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): demande à présenter le projet de loi C–303, Loi modifiant le Code criminel (intoxication dangereuse).

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi. Je sais que d'autres députés ont élaboré des mesures législatives comme celle–ci. Le projet de loi a pour objet d'interdire la capacité de se dégager de la responsabilité d'une intoxication volontaire.

Les députés sont au courant de la décision rendue récemment par la Cour suprême, selon laquelle une personne ne peut être tenue responsable d'une action qu'elle a commise pendant qu'elle était sous l'effet d'une intoxication volontaire. Tous les Canadiens sont d'avis que cette décision va à l'encontre de la logique et du bon sens.

Le projet de loi, que je demande à tous les députés d'appuyer, ferait de l'intoxication criminelle une infraction distincte et garantirait que les Canadiens soient personnellement responsables de leurs actes. Ils ne pourraient plus invoquer la Charte des droits et libertés pour se dérober à cette responsabilité. La mesure législative empêcherait que d'autres innocents soient victimes de violence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1010)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour adopter deux motions. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de cette Chambre, lorsque la Chambre s'ajourne le mercredi 22 février 1995, elle demeure ajournée jusqu'à 10 heures, le vendredi 24 février 1995;

Que le discours que doit prononcer le président des États–Unis, dans l'enceinte de la Chambre à 11 heures, le jeudi 23 février 1995, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, de même que les allocutions de présentation et les discours qui s'y rattachent, soient imprimés en appendice aux Débats de la Chambre des communes du vendredi 24 février 1995, et fassent partie des archives de cette Chambre; et

Que les médias soient autorisés à transmettre et à enregistrer ce discours, les présentations et les remarques d'usage, conformément aux directives établies pour de telles occasions.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que deux attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement affectés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable puissent se déplacer à Toronto les 19 et 20 février prochains afin de participer à une conférence du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des Canadiens et des Canadiennes du sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la sécurité publique est la grande priorité du système de justice pénale. Les mesures de contrôle actuelles visant les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi sont plus que suffisantes pour assurer la sécurité du public. Les mesures actuelles ou envisagées criminalisent certaines activités des amateurs d'armes à feu qui ne comportent à peu près aucune menace pour la sécurité publique et ne dénotent aucune intention criminelle.

Toutes les mesures de contrôle des armes à feu insérées dans le Code criminel du Canada devraient viser les criminels qui constituent un danger pour la population ou qui ont des intentions criminelles, et non les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi. Aucune mesure de contrôle des armes à feu n'a jamais réussi à empêcher des criminels de se procurer illégalement des armes à feu. Notre système de justice pénale doit veiller à punir sévèrement les criminels qui volent des armes à feu, en importent, en vendent ou en achètent illégalement ou font usage d'armes à feu pour commettre un crime.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer, premièrement, les lois qui punissent sévèrement tous les criminels violents faisant usage d'armes à feu pour commettre un crime, deuxièmement, de nouvelles dispositions du Code criminel portant sur le contrôle des armes à feu et reconnaissant et protégeant le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu pour des motifs récréatifs, et enfin, des mesures législatives qui aboliront ou modifieront les contrôles existants. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle aux députés qu'il est d'usage, lorsqu'ils présentent des pétitions, de ne lire que les conclusions des pétitions et non pas d'amorcer un débat.

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Madame la Présidente, je désire déposer une pétition au sujet de l'abus et de la violence dans la société.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires croient que la représentation inutile, à la radio et à la télévision, d'actes de violence et de traitements abusifs sous toutes leurs formes est devenue une préoccupation majeure de la population canadienne.

• (1015)

Ils veulent que le gouvernement prenne les mesures pour que le CRTC puisse réglementer et réduire la représentation de la violence et, je crois, l'éliminer. Ils ajoutent que la présentation d'actes de violence n'est pas nécessaire à l'éducation et que cela nuit aux parents qui s'efforcent d'élever leurs enfants.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter trois pétitions sur la législation se rapportant aux armes à feu. Deux pétitions proviennent de villes de la circonscription de Yellowhead et l'autre de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent notamment au Parlement d'appuyer des lois imposant des peines sévères à tous les auteurs d'actes violents qui utilisent des armes pour commettre leurs crimes. J'appuie cette demande.

UNE PIÈCE DE DEUX DOLLARS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par 1 826 personnes. C'est une pétition assez intéressante. Elle a été lancée par M^me^ Ruby Stone, qui vit dans ma circonscription.

M^me^ Stone, ainsi que tous les pétitionnaires, se prononcent contre l'introduction d'une pièce de monnaie de 2 $. Certains députés ne le savent peut-être pas, mais on fait actuellement une étude sur l'introduction d'une pièce de 2 $. On nous impose ce genre de chose parfois subrepticement. Je sais que le gouvernement ne voudrait pas faire ainsi.

Personnellement, je pense que l'on devrait imprimer davantage de billets de 2 $, parce que lorsque l'on paie quelque chose avec un billet de 5 $, on nous remet habituellement quatre pièces de monnaie. Les gens en ont assez de transporter autant de pièces de monnaie. J'appuie la pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition portant les signatures de citoyens de Beaverton, Fenelon Falls, Woodville et Cannington, dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer aux propositions de modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés visant à y insérer l'expression orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition de la part de 78 de mes électeurs de Gold River et Campbell River, en Colombie-Britannique, qui demandent au Parlement de rejeter tout autre loi, règlement ou décret en matière de contrôle des armes à feu et de s'attaquer plutôt à l'utilisation illégale d'armes à feu par les criminels violents.

J'appuie la pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition de la part de 25 citoyens du sud de la Colombie-Britannique, dont quelques-uns de mes électeurs de New Westminster—Burnaby.

Les pétitionnaires craignent que l'inclusion de l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne n'empiète sur les droits historiques des Canadiens tels que la liberté de religion, de conscience, d'expression et d'association. Ils demandent donc au Parlement de s'opposer aux propositions de modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés visant à y insérer l'expression orientation sexuelle.

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter plusieurs pétitions. Des électeurs de ma circonscription, celle de Trinity—Spadina, demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière que soient reconnus les droits des homosexuels et que ceux-ci aient les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

Au nom de mes électeurs, je présente humblement ces pétitions.

LES GARDERIES

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aussi au nom d'autres électeurs de Trinity—Spadina qui demandent au gouvernement de légiférer en matière de services de garde et d'appliquer une politique nationale en ce domaine qui soit un facteur d'unité et assure à tous les Canadiens des services non facultatifs, équitables et satisfaisants.

Au nom de mes électeurs, je présente humblement cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, j'ai quatre pétitions à présenter au nom des électeurs de Simcoe-Centre. Le premier groupe de pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y insérer l'expression orientation sexuelle, car ils craignent que cela ne confère aux homosexuels les mêmes avantages et privilèges que la société reconnaît aux couples mariés.

LE MARIAGE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne la famille. Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à tout projet de loi qui redéfinirait directement ou indirectement la famille et qui reconnaîtrait notamment les avantages consentis aux personnes mariées et aux familles à des personnes non unies par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, le mariage étant défini comme l'union légale entre un homme et une femme.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition concerne l'euthanasie.

● (1020)

Les pétitionnaires demandent que les lois actuelles concernant l'euthanasie active soient appliquées et que le Parlement n'approuve pas ou n'autorise pas l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie.

LE CODE CRIMINEL

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, la dernière pétition que je présente aujourd'hui concerne l'article 745 du Code criminel. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger cet article de sorte que les personnes trouvées coupables de meurtre au premier degré aient à purger en établissement carcéral la totalité de leur peine de 25 ans.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions. Les signataires de la première demandent que les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et que le Parlement n'apporte aucune modification législative qui tendrait à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

Affaires courantes

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition vient d'électeurs de Hamilton—Wentworth qui pressent le Parlement de mettre un terme au traitement discriminatoire des homosexuels et de leurs relations familiales en modifiant la législation fédérale, qui permet cette inégalité de traitement, et la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Madame la Présidente, les signataires de la troisième pétition demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants des grandes localités que sont Logan Lake, Kamloops, Ashcroft, Cache Creek, Merritt et Savana. Cette pétition renferme des centaines de noms.

Les pétitionnaires font remarquer que l'industrie minière du Canada est le principal employeur de plus de 150 localités du pays, qu'elle contribue d'une manière non négligeable au PIB au chapitre des exportations et qu'elle constitue une pierre angulaire de notre avenir économique. Ils soulignent que l'industrie a proposé un plan d'action en 10 points qui améliorerait l'industrie minière du Canada.

Ils pressent le Parlement de prendre toute mesure susceptible de stimuler la création d'emplois dans ce secteur, de promouvoir l'exploration, de reconstituer les réserves minérales du pays, de soutenir les collectivités minières et, essentiellement, d'assurer la survie de l'industrie minière au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 46 et 128.

[*Texte*]

Question no 46—**M. Chatters:**

En ce qui concerne le financement par le gouvernement des bandes indiennes, des conseils tribaux et des organisations autochtones métisses, *a*) combien d'entre eux sont dans une situation déficitaire, *b*) pour chacun, quel est le montant (i) reçu au cours du dernier exercice, (ii) du déficit actuel, (iii) qu'il recevra pour le présent exercice?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et du Patrimoine canadien m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC):

a) À la fin de l'exercice terminé le 31 mars 1993, 159 bandes indiennes, conseils tribaux ou organisations autochtones font face à des déficits. [1–2]

b) Les noms des bandes indiennes, des conseils tribaux et des organisations autochtones et leurs situations déficitaires ne peuvent pas être révélés puisque ce sont des renseignements confidentiels et de l'information financière fournie par un tiers, aux termes de l'alinéa 20(1)*b*) de la Loi sur l'accès à l'information.

1 Le MAINC ne verse pas de fonds aux organisations métisses. (Voir la réponse du Patrimoine canadien.)

2 Pour établir si l'organisation est déficitaire ou non, le MAINC utilise l'indicateur constitué par un rapport «déficit cumulatif sur recettes totales» supérieur à 8 p. 100 (l'équivalent des liquidités d'un mois). Les données sont captées en fonction de cet indicateur.

En ce qui concerne le ministère du Patrimoine canadien:

a) D'après les états financiers disponibles de l'année financière 1992–1993 (48 p. 100 étaient disponibles), 27 organisations étaient dans une situation de déficit.

b) Les noms des organisations et leurs situations de déficit ne peuvent pas être divulgués puisque ces renseignements sont confidentiels, étant considérés comme de l'information financière fournie par un tiers en vertu de l'alinéa 20(1)*b*) de la Loi sur l'accès à l'information.

Question no 128—**M. Simmons:**

Quelle suite donnera-t-on à la recommandation faite par le vérificateur général, dans son rapport de 1994, selon laquelle la Direction du service des glaces doit «s'assurer que son plan d'urgence peut être appliqué rapidement et avec succès», s'il y avait une interruption du programme d'information ou une panne des moyens de communication afin d'éviter des déroutements ou des perturbations de la circulation maritime entrant dans les ports canadiens ou en sortant ou, au pire, des pertes de vie et des dommages aux biens?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Les plates-formes de collecte de données sont disposées de manière à ce qu'elles puissent se compléter mutuellement, dans l'éventualité d'une urgence. Ces plates-formes sont munies de systèmes de transmission d'informations qui peuvent assurer la diffusion de tous les renseignements nécessaires. Les plates-formes ont été conçues et placées pour que le Programme des services des glaces puisse rester en opération, si plusieurs stations éprouvaient en même temps des difficultés à remplir leurs fonctions.

Il est fort peu probable que tous les systèmes du Programme des services des glaces tombent en panne en même temps. Dans l'éventualité d'une catastrophe, nos clients pourraient obtenir, en vertu d'un accord avec le Centre national américain sur les glaces, les renseignements de base au sujet des glaces jusqu'au rétablissement de nos opérations normales. Nous pouvons offrir le même service aux États-Unis. Au cours des années, nous avons mis au point ce plan d'entraide et il sera soumis d'ici peu à des tests.

Une fois que ces tests seront terminés, un plan de soutien mutuel exhaustif sera publié pour que les Canadiens et les Canadiennes sachent exactement de quelle façon est diffusée l'information sur les glaces.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu et des lois connexes, déposée à la Chambre le mardi 14 février 1995, soit adoptée.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 162)

POUR

Députés

Alcock
Augustine
Baker
Barnes
Bethel
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Calder
Catterall
Chan
Clancy
Collins
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Easter
English
Finestone
Flis
Fry
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hickey
Ianno
Jackson
Keyes
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Murphy
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
Steckle
Szabo
Terrana
Torsney
Vanclief
Walker
Wells
Young
Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bodnar
Boudria
Bryden
Caccia
Campbell
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Copps
Crawford
DeVillers
Dingwall
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gagliano
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mitchell
Murray
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Ur
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—130

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Bachand
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Caron
Dalphond-Guiral
de Savoye
Duceppe
Epp
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Guay
Hanrahan
Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Cummins
de Jong
Deshaies
Duncan
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grubel
Hanger
Harper (Calgary West)

Harper (Simcoe Centre)
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Lalonde
Laurin
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ringma
Solberg
Stinson
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley West)
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Langlois
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Nunez
Penson
Plamondon
Riis
Sauvageau
Speaker
Strahl
Thompson
Venne
Williams—74

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assadourian
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brushett
Chrétien (Frontenac)
Gaffney
Hopkins
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Brien
Canuel
Crête
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Valeri

• (1105)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–70, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu et des lois connexes, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LOI SUR L'ACCORD CONCERNANT LA BANDE INDIENNE DE PICTOU LANDING

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Immédiatement, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

M. Irwin propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Madame la Présidente, je vais me pencher sur le projet de loi C–60, Loi sur l'accord concernant la bande indienne de Pictou Landing, à l'étape de la troisième et dernière lecture.

En ma qualité de députée de Central Nova et au nom des Micmacs de Pictou Landing, dans ma circonscription, je remercie les députés d'avoir appuyé ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et au comité. Je suis persuadée que les 400 Micmacs et plus qui sont touchés apprécient votre soutien, car ils pourront enfin savoir à quoi s'en tenir au juste, chose qu'ils attendent depuis bien longtemps.

Cela peut paraître une mesure législative mineure, mais elle est essentielle pour la première nation en cause et mérite donc que le Parlement l'adopte rapidement.

Le projet de loi C–60 est important pour trois raisons. Tout d'abord, il garantira qu'on se servira d'un fonds établi à cette fin en vertu de l'accord pour indemniser les membres des premières nations qui présenteront une réclamation au sujet du système de traitement des effluents de Boat Harbour. Ainsi, le gouvernement fédéral et la bande micmac de Pictou Landing seront protégés contre toute autre réclamation.

Deuxièmement, aux termes du projet de loi C–60, les Micmacs de Pictou Landing seront chargés d'administrer les sommes que le gouvernement fédéral a versées et versera aux termes de l'accord.

Troisièmement, le projet de loi C–60 confirmera que le gouvernement fédéral entend respecter ses engagements envers les autochtones, y compris ceux qu'ont pris les gouvernements précédents.

Les députés de tous les côtés doivent reconnaître que la mise en oeuvre de l'accord de règlement avec les Micmacs de Pictou Landing est déjà bien avancée. On ne nous demande pas aujourd'hui d'approuver de nouvelles dispositions ni de prendre de nouveaux engagements ou d'innover. On nous demande simplement de tenir les promesses encore en souffrance que le gouvernement du Canada a faites aux Micmacs de Pictou Landing, en Nouvelle-Écosse. Être fidèle à cet engagement, c'est très important. À telle enseigne que le gouvernement l'a consigné dans un accord.

Dans notre livre rouge, nous avons annoncé notre intention d'établir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones. Aujourd'hui on nous demande de respecter la promesse que nous avons faite non seulement aux Micmacs de Pictou Landing, mais également à l'ensemble des peuples autochtones. Grosso modo, ce projet de loi nous demande de prendre des mesures en vue de protéger à la fois le gouvernement du Canada et la première nation contre d'autres réclamations touchant le système de traitement des effluents de Boat Harbour.

Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire un mot du Boat Harbour de jadis. Imaginez quantité de poissons, de plages sablonneuses, d'embarcations voguant au milieu de pois-

sons innombrables dans l'océan, ainsi que de majestueux cormorans noirs nichant à Pictou Harbour. J'espère que cette description vous rapproche, vous et mes collègues, de Pictou Landing et vous aide à mieux comprendre l'importance que revêt ce projet de loi. Quoi qu'il en soit, ce tableau que je viens d'esquisser ne correspond pas au Boat Harbour d'aujourd'hui.

• (1115)

Il y a plus d'une vingtaine d'années, des effluents traités en provenance de l'usine de pâtes et papiers Scott, à Abercrombie Point, se sont répandus à Boat Harbour, soit à moins d'un demi–kilomètre de la communauté micmac de Pictou Landing. Cette fuite a eu un effet négatif considérable sur l'environnement et la qualité de vie de la réserve et des communautés environnantes du comté de Pictou.

Boat Harbour est aujourd'hui un centre de traitement des effluents industriels qu'exploite la Nouvelle–Écosse. Il dessert l'usine de papiers Kraft Scott Maritimes qui se trouve à proximité. Boat Harbour est situé non loin de Pictou Harbour, à 150 kilomètres environ au nord–est de Halifax.

On a créé l'étang de retenue de Boat Harbour en bloquant l'entrée d'un ancien estuaire de marée débouchant sur le détroit de Northumberland. Boat Harbour est actuellement entouré de terres publiques et de terres de réserve appartenant aux Micmacs de Pictou Landing.

Il convient de rappeler que la première nation n'était pas emballée à l'idée d'un système de traitement des effluents, lorsqu'elle en a entendu parler pour la première fois en 1966. Elle n'y a souscrit qu'en raison des vives pressions exercées par la Nouvelle–Écosse.

L'endiguement de Boat Harbour a eu pour effet d'élever pour toujours le niveau de l'eau et d'inonder en permanence 12 hectares de terres de réserve. L'eau même a été privée d'oxygène presque immédiatement après l'entrée en service de l'usine de traitement.

Au cours des 12 ans qui ont suivi, la première nation a fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement de la Nouvelle–Écosse afin d'obtenir une compensation pour les dommages causés à ses terres et pour l'inondation.

Même si elle a apporté des améliorations à l'usine de traitement, la province a mis un terme aux négociations avec la première nation en 1982, en refusant de reconnaître le bien–fondé de cette réclamation. Les Micmacs de Pictou Landing se sont ensuite engagés dans le processus d'examen des revendications particulières mis sur pied par le gouvernement fédéral. En 1986, la première nation a déposé une poursuite contre le gouvernement fédéral, alléguant une violation de fiducie.

Les Micmacs ont perdu la source d'approvisionnement alimentaire que représentait Boat Harbour. Depuis les 25 dernières années, cette première nation a dû également renoncer à la chasse, à l'exploitation des ressources fauniques et à d'autres avantages dont elle bénéficiait sur une douzaine d'hectares de terres de réserve qui ont été inondées.

En raison de sa responsabilité fiduciaire à l'égard des habitants de la première nation, le gouvernement fédéral a conclu avec elle un règlement à l'amiable, évitant ainsi une bataille juridique qui aurait pu être longue et coûteuse. Il revient maintenant à la Chambre de clore ce chapitre dans les relations entre le gouvernement et les Micmacs de Pictou Landing, ce qu'elle ne devrait pas hésiter à faire.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a souligné lors de la deuxième lecture du projet de loi C–60, cette mesure législative est très simple.

Le règlement que les membres de la collectivité ont ratifié par un vote de 141 contre 25 à l'été 1993 représente un montant de 35 millions de dollars réparti de la façon suivante: un plan d'indemnisation de 20 millions comprenant un montant de huit millions qui devait être distribué parmi les membres de la première nation à titre d'indemnités individuelles. La majeure partie de cet argent a déjà été versée; 9,725 millions ont été versés dans un fonds d'indemnisation permanent afin de régler les revendications particulières des membres de la première nation au sujet du problème environnemental causé par Boat Harbour; 2,275 millions ont été affectés au soutien de projets qui profiteraient à la première nation, notamment la construction d'un centre de loisirs polyvalent et l'établissement d'un programme de promotion du développement économique de Pictou Landing. Ces fonds visent à dédommager les membres de la première nation pour les conséquences générales qui ont découlé de l'installation de Boat Harbour.

Les 15 millions de dollars restants ont été versés dans un fonds fiduciaire de développement communautaire qui permettra aux membres de la première nation de s'établir ailleurs, au besoin. Ce fonds est géré par la première nation elle–même et fera en sorte qu'elle et ses membres pourront se prémunir contre toute autre conséquence sur la santé qui pourrait découler de Boat Harbour.

Ce projet de loi atteint deux principaux objectifs qui sont dans l'intérêt à la fois de la première nation, du gouvernement fédéral et du contribuable canadien. Le premier objectif est de faire en sorte que les 35 millions de dollars que l'on a convenu de verser dans le fonds de règlement constituent le plein montant dont le gouvernement du Canada sera responsable en ce qui a trait au système de traitement des effluents de Boat Harbour.

• (1120)

Comme on l'a dit à la Chambre, près de 80 p. 100 de ces fonds ont déjà été transférés à la bande. De son côté, la bande a payé la majeure partie des huit millions de dollars destinés à indemniser les membres admissibles.

On se servira du fonds d'indemnisation de 9,725 millions de dollars pour régler toutes les réclamations supérieures à ce montant. Les Micmacs de Pictou Landing ont également utilisé les 2,75 millions de dollars qui avaient été versés dans le fonds d'indemnisation et de développement de la bande pour appuyer des projets qui profiteront à toute la collectivité, comme la construction d'un centre polyvalent et l'établissement d'une trousse de promotion sur le développement économique de Pictou Landing.

Ces deux initiatives et les autres qui sont entreprises par les Micmacs de Pictou Landing seront très profitables non seulement à la bande, mais aussi aux autres habitants du comté de Pictou.

En vertu du projet de loi C–60, on utilisera le fonds d'indemnisation pour régler toutes les réclamations particulières qui n'ont pas encore été réglées. Ainsi, le gouvernement du Canada et la bande n'auront pas à régler ces réclamations.

Le deuxième objectif que le projet de loi nous permettra d'atteindre sera de stipuler que l'argent versé aux Micmacs de Pictou Landing en vertu de l'accord final ne sera pas considéré comme de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens.

C'est avantageux pour le gouvernement fédéral, car cela dégage le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la responsabilité de gérer cet argent. En cette période de restrictions financières, le ministère devrait éviter d'assumer des fonctions administratives qui peuvent et devraient être assumées par les premières nations.

Cette disposition du projet de loi C–60 est aussi avantageuse pour la bande parce que les Micmacs de Pictou Landing pourront contrôler complètement les fonds qui leur seront versés à titre d'indemnisation. Cela ne serait pas possible si ces fonds étaient considérés comme de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens.

C'est l'une des dispositions les plus importantes de ce projet de loi. J'ai dit que le gouvernement s'était engagé à s'acquitter de ses obligations envers les autochtones. Nous ne voulons pas seulement nous acquitter de nos engagements. Nous voulons bâtir un partenariat fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation au processus de prise de décision.

Cette disposition du projet de loi C–60 est un pas qui va nous permettre de faire de cet objectif une réalité. Comment? C'est la question que l'on peut se poser. Le fait pour les premières nations de pouvoir gérer leur propre fonds leur donne la possibilité de décider de la voie à suivre pour assurer leur propre développement économique.

Je suis sûre que les habitants de ma circonscription, les Micmacs de Pictou Landing, comme beaucoup de premières nations dans tout le pays, vont prospérer. Le gouvernement reconnaît le potentiel inexploité que représentent les peuples autochtones pour le Canada. D'une certaine manière, le projet de loi C–60 laisse entrevoir la possibilité d'exploiter ce potentiel.

Les projets lancés à la suite de cette revendication comme l'ensemble des mesures visant à promouvoir le développement économique de Pictou Landing ne sont qu'un début, un début non seulement pour la première nation, mais pour les autres collectivités du comté de Pictou et de la Nouvelle–Écosse en général.

La mise en oeuvre de l'accord concernant Boat Harbour se déroule sans problème important pour l'une ou l'autre partie. Néanmoins, l'accord de règlement exige que le Canada étudie des façons de régler le problème environnemental à Boat Harbour.

À cette fin, plusieurs ministères fédéraux tentent, avec les Micmacs de Pictou Landing et les autres parties concernées, de réhabiliter Boat Harbour.

Je tiens à faire savoir aux députés à la Chambre que le gouvernement fédéral s'est engagé à veiller à ce que les travaux d'assainissement de Boat Harbour soient conformes aux normes environnementales élevées établies par le Canada. Ce projet de loi n'aura aucune incidence sur ce processus.

En tant que partie à l'accord définitif, les Micmacs de Pictou Landing ont fait savoir qu'ils tenaient à cette mesure législative et comptaient bien qu'elle soit adoptée.

• (1125)

On a rédigé la mesure législative en consultation avec la première nation pour être sûr que le projet de loi C–60 respecte cet engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'accord de règlement des revendications de la première nation. Les membres de cette première nation attendent maintenant la décision du Parlement. Je demande à mes collègues de prendre leur décision en pensant que l'honneur de la Couronne est en jeu.

Je prie les députés de ne pas oublier que cette mesure législative fait suite à un engagement clair et concret qu'a pris le gouvernement il y a plus d'un an, à la demande de la bande micmac de Pictou Landing. Je rappelle aux députés que la première nation a accepté de bonne foi la parole du gouvernement, malgré les difficultés qu'elle a connues au cours des 25 dernières années.

Il est temps de conclure ces travaux afin que les premières nations et le gouvernement fédéral puissent se consacrer à préparer notre avenir plutôt qu'à corriger nos erreurs passées. Nous pouvons y mettre un terme en appuyant à l'unanimité le projet de loi C–60, et c'est notre devoir de le faire.

Par conséquent, en tant que députée de Central Nova et au nom de mes électeurs de la première nation micmac, je demande aux députés d'appuyer à l'unanimité le projet de loi C–60.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Madame la Présidente, d'entrée de jeu je vous dirai que le Bloc québécois appuiera ce projet de loi. Fidèle à mon habitude, je tenterai d'expliquer un peu ce qu'est la nation micmac. Je pense qu'il est important de faire cette mise en situation parce que les Micmacs ont toujours été reconnus comme étant une nation vivant essentiellement de pêche, près des rivières, des lagunes, de la mer.

Plusieurs personnes s'interrogeront sur la signification du mot Micmac. Il y a deux significations possibles: l'une dit que c'est «un peuple et sa langue»; l'autre, que ce sont «mes parents et mes amis». Dernièrement, j'ai visité la réserve, à Restigouche, qui s'appelle Listuguj, et j'ai constaté que peu importe la signification qu'on accorde au mot Micmac, je crois que ce que j'ai vu et ce que j'ai vécu sur la réserve, dont M^me^ la chef Miller est d'ailleurs la digne représentante, démontre que les deux significations se rapportent très bien à ce que j'ai vécu sur cette réserve.

J'y ai vu des gens liés par une très grande amitié; la famille compose un tissu tissé très serré. C'est aussi un peuple très fier de sa langue. D'ailleurs, ils se font un devoir de mettre de l'avant la langue micmac dans les écoles. Traditionnellement, donc, ces gens sont près de leur culture et la mette bien en évidence.

Les villages micmacs, dans l'histoire, se distinguent des autres parce que ce sont des habitations qui logent souvent une ou plusieurs familles, situées près des cours d'eau. L'impact du projet de loi à l'étude aujourd'hui prend toute sa signification du fait que la réserve de Pictou Landing était près d'un cours d'eau, chose primordiale. Naturellement, tout ce qui s'est passé au cours des 30 dernières années a eu une incidence directe sur le mode de vie des Micmacs. Il m'apparaissait donc important de présenter cette mise en situation.

De plus, la nation micmac a été très affectée par l'arrivée des Européens. On a assisté à une certaine dépopulation des Micmacs. Au début de la colonie, ils étaient environ 50 000; aujourd'hui, ils sont à peine 10 000 d'inscrits sur les listes. Il y a aussi eu un espèce de conflit socio–culturel parce que, pour eux, comme pour les autres nations autochtones, le contact avec les Européens n'a pas toujours été bénéfique.

Il y a eu des chocs socio–culturels qui ont fait en sorte que cette nation, comme les autres d'ailleurs, s'est retrouvée dans un état de pauvreté lamentable. Même sous la souveraineté britannique, on a tenté, à l'époque, de les convertir en agriculteurs. Mais compte tenu de leur mode de vie traditionnel, cela n'a évidemment pas réussi. On a continué nos tentatives d'intégration en les employant sur les chemins de fer et les chantiers forestiers. Finalement, on réalise que ces gens–là avaient la volonté profonde de mettre leur culture en évidence parce que cette culture a non seulement survécu jusqu'à aujourd'hui, mais est bien mise en évidence, et toutes les tentatives d'intégration ont échoué.

• (1130)

Donc, cela m'apparaissait important de vous faire cette petite mise en situation parce que le projet de loi se rapporte à une nation Micmac, la communauté de Pictou Landing et ces gens–là, depuis leurs origines, vivent près des cours d'eau. Le projet de loi se rapporte à un cours d'eau spécifique qui est le Boat Harbour en question.

Le problème commence lorsque la compagnie Arbercrombie Point, la Scott Maritimes Limited Pulp and Paper Mills s'installe. On sait naturellement que les compagnies papetières ont tendance à polluer. À l'époque aussi la protection de l'environnement n'était pas aussi forte qu'aujourd'hui. Ce qui était important, c'était de créer des emplois à cet endroit qui était riche en boisés. C'est là que se traitaient l'ensemble des coupes.

Par contre, en 1965, le gouvernement provincial décide de construire une usine de traitement des effluents parce qu'on constatait qu'il y avait un danger pour les cours d'eau, du fait que la compagnie polluait ceux–ci. On s'est dit alors qu'il serait bon d'installer une usine de traitement pour tenter de régler le problème. Je dis bien tenter de régler le problème, parce que vous allez voir dans l'exposé que je vais vous faire dans les minutes qui viennent que cette tentative–là, malheureusement, a échoué, et on s'est retrouvé avec beaucoup de contaminants dans les cours d'eau.

Cette usine de traitement des eaux qui sortent de l'usine papetière s'est déversée dans une lagune de plusieurs acres, dans l'environnement immédiat de la réserve, et même sur les terrains de la réserve. Dès le départ, on peut déplorer l'inertie du gouvernement à réparer cette catastrophe écologique. Les Micmacs ont tenté pendant deux décennies, de 1965 à 1985, de régler la question à l'amiable avec les différents paliers gouvernementaux, d'une part avec le fédéral qui est fiduciaire du côté autochtone, d'autre part avec la Nouvelle–Écosse qui, elle, a la juridiction de l'environnement.

Pendant presque 20 ans, les Micmas ont tenté d'en arriver à des ententes. Devant l'inertie des gouvernements, ils ont dû se résoudre, en 1986, à intenter des poursuites contre le gouvernement.

La dégradation de l'environnement est vraiment critique à cet endroit. Dans les notes que nous détenons, on déplore même des pertes de vie causées dans la réserve à la suite de cette grande pollution.

Le gouvernement, dans une entente de principe, va proposer un règlement monétaire hors cour sur lequel la nation Pictou Landing va s'entendre avec le gouvernement. L'entente de principe est conclue en décembre 1992 et sera ratifiée au mois de juillet 1993. C'est un accord d'indemnisation afin de régler une action en justice intentée par les Micmacs, en 1986.

Le projet de loi a l'air anodin. Celui–ci ne compte que quatre articles. On peut se dire qu'il n'y a rien de compliqué, que quatre articles, cela va vite. Mon expérience parlementaire me dit que souvent ce n'est pas le nombre d'articles qui nous dit si c'est compliqué ou pas. Même à l'intérieur de ce projet de loi qui, à prime abord, paraît très anodin, qui n'a que quatre articles, on peut dénoter que l'article 4, entre autres, fait référence à une entente précise. Cette entente, je me ferai un devoir tout à l'heure de vous démontrer qu'elle a beaucoup de lacunes. Même si le projet de loi a certains mérites, comme mon honorable collègue l'a soulevé, comme l'argent qui sera versé ne le sera pas en vertu de la Loi sur les Indiens, donc la communauté comme telle pourra en disposer à sa guise.

C'est d'ailleurs probablement un des rares avantages que j'ai trouvé au projet de loi. Si on se réfère à l'entente comme telle, qui elle–même est soulevée par l'article 4, on se rend compte qu'on ne règle pas tellement la question environnementale. Je ne suis pas sûr non plus qu'on rende un immense service à la nation Pictou Landing.

Si on regarde le projet de loi comme tel, on arrive à l'article 4 qui renvoie à l'article 13, où il est dit qu'il y a un fonds d'indemnisation. Dans l'éventualité d'une poursuite à venir et des poursuites qui viendront dans les jours ou les mois prochains, on aura recours uniquement à ce fonds d'indemnisation.

• (1135)

Nous, du Bloc québécois, avons jonglé avec l'idée de tenter d'aider les gens qui n'ont pas cédé leurs droits. Les gens qui ont recours à ce fonds d'indemnisation cèdent leur droit de poursuite au fédéral et en compensation, le gouvernement donne une somme de 35 millions de dollars, que je vais ventiler tout à l'heure. Mais, disons qu'au départ, on a certaines interrogations sur cet article 13, parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas cédé leur droit.

Qu'est–ce qui arrive à ces personnes–là? Je vais le décrire peut–être plus longuement tout à l'heure, mais je voulais aussi

remercier, avant d'aller plus loin, mes collègues du Comité permanent, qui ont ajourné la séance du comité, l'autre jour, pour me permettre d'aller enquêter à fond sur cette question qui avait été soulevée par nous. La réponse des fonctionnaires à cette question ne nous avait pas complètement satisfaits.

Cette journée–là, après la rencontre avec les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, on devait adopter la loi article par article, et devant mes questions et devant les réponses des fonctionnaires, j'en remercie mes collègues, on a décidé d'ajourner pour se revoir deux jours plus tard. Comble de malheur, on m'a soumis un amendement possible quelques minutes avant la séance du comité qui était tenue spécialement pour écouter l'amendement du Bloc québécois. Malheureusement, l'amendement que nous proposait le légiste n'avait pas vraiment le concept qu'on voulait cerner. Ce qui a fait en sorte que j'ai dû me présenter au comité les mains vides et m'en excuser.

Par la suite, on a examiné la possibilité de présenter un amendement à l'étape du rapport, et je n'en ai pas avisé mes collègues du comité permanent, mais on a décidé de ne pas, finalement, apporter d'amendement sur les réponses, d'une part, des fonctionnaires, les réponses supplémentaires qu'ils nous ont données et sur la base aussi des contacts que nous avons eus avec la communauté de Pictou Landing.

De prime abord, et je vais le spécifier de façon plus explicite tout à l'heure, on a certains doutes sur la capacité de certains individus qui n'ont pas cédé leurs droits d'intenter des poursuites, soit contre la compagnie, soit contre la Nouvelle–Écosse. On pourra le soulever tout à l'heure, mais je voulais quand même faire un aparté pour remercier mes collègues, parce qu'ils m'ont permis d'y aller à fond sur cette question et de travailler de façon efficace, je pense, en comité, c'est–à–dire étudier comme il faut les articles un à un et par la suite, se décider si on apporte un amendement ou non.

J'en ai touché un mot, plus tôt, mais je voudrais maintenant peut–être juste vous dire rapidement que c'est de l'argent qui va être versé en dehors de l'article 35 de la Loi sur les Indiens. Donc, la communauté de Pictou Landing va pouvoir utiliser cet argent à bon escient, sans être limitée par les dispositions de la Loi sur les Indiens.

J'arrive maintenant aux commentaires sur l'accord. Il est peut–être important de mentionner qu'il reste seulement 17 millions de dollars à verser à la communauté, donc le reste de l'argent a été versé. À cet égard, je vais peut–être débattre longuement tout à l'heure de la raison pour laquelle on présente un projet de loi, aujourd'hui, alors que tout est en marche, que tout l'argent ou presque a été versé, alors qu'on nous dit: «Maintenant, on aimerait tout simplement que vous donniez votre aval et entériniez ce projet de loi.»

Il me semble qu'il y a des choses sur le processus de négociation avec la bande, la responsabilité fiduciaire du gouvernement, la responsabilité du Bloc québécois en tant qu'opposition officielle et la responsabilité des partis de l'opposition de l'époque, qui n'ont pas été mises à contribution là–dedans. Les choses arrivent toutes ficelées, toutes emballées, et maintenant on est devant une alternative, à savoir si on doit voter pour le projet de loi ou non. Compte tenu que 95 p. 100 des gens de la communauté ont voté favorablement, on est un peu coincés.

Alors donc, naturellement, on va appuyer le projet de loi sans amendement, mais on a des choses à dire sur l'entente et je pense qu'on profite de ce discours pour les dire. Je disais plus tôt que l'entente avait été signée le 20 juillet 1993, qu'elle avait été ratifiée suite à un référendum. À l'époque, 95 p. 100 des gens se sont dits d'accord avec ça. On regardera tout à l'heure pourquoi les gens étaient d'accord. J'ai ma petite opinion personnelle là–dessus. Mais, démocratiquement, on ne peut pas attaquer l'entente comme telle, parce que lorsqu'il y a un taux de participation très élevé, de l'ordre de presque 80 p. 100, et que 95 p. 100 des gens qui ont répondu se disent favorables, c'est difficile de mettre en cause l'aspect démocratique de la question.

• (1140)

De plus, selon les fonctionnaires à qui on a posé des questions, les 5 p. 100 qui restent sont des gens qui sont inscrits sur la liste des membres de la réserve mais qui n'y vivent pas. On nous a dit qu'ils pourraient rester aussi loin qu'en Californie. Il y a aussi un certain nombre de personnes souffrant d'incapacité intellectuelle qui n'ont pas pu voter parce qu'elle ne sont pas en mesure d'évaluer la portée de l'entente.

Alors, je vais balayer rapidement l'entente article par article pour émettre certains commentaires qui, entre autres, nous font douter du sérieux du gouvernement dans son intention de régler vraiment les poursuites et aussi de régler le problème fondamental de la question environnementale.

À l'article 2 de l'entente, le Canada va payer 35 millions de dollars en règlement monétaire. Cette somme doit normalement suffire au dédommagement et remplir les obligations fiduciaires du gouvernement. Trois fonds sont créés: indemnisation et développement de la bande; développement communautaire, indemnisation et développement personnel. Il y a une certaine ventilation des 35 millions sur laquelle je ne veux pas entrer, mais disons que ces trois fonds sont là. Je le répéterai tout au long de mon discours, cela nous semble insuffisant dans le contexte du gâchis environnemental actuel et des torts qui ont été causés à ces gens.

Du côté de l'environnement, je vous l'ai dit, il est clair que, depuis 1965, l'environnement a été gravement affecté par la construction du centre de traitement. Depuis 30 ans, le gouvernement a fait preuve d'inertie dans la mise en marche des installations. Il a un peu renoncé à sa responsabilité de fiduciaire à l'égard des autochones parce que ces derniers dénonçaient continuellement le traitement qu'ils subissaient et, autant du côté du gouvernement fédéral que de celui de la Nouvelle–Écosse, il n'y a pas beaucoup d'engagements concrets et d'actions concrètes pour corriger la situation.

On peut dire aussi que les effet néfastes peuvent être qualifiés de catastrophiques au moment où on se parle. Je vous ai parlé tantôt de 162 hectares. Le gouvernement reçoit maintenant la responsabilité de régler la question et la responsabilité des poursuites. Nous, on pense non seulement que le gouvernement hésite actuellement et va hésiter à prendre ces poursuites, mais qu'il va en plus prendre des poursuites éventuelles dans le cas d'un développement futur de Boat Harbour. Donc, on peut s'inter-

roger sérieusement sur l'intention du gouvernement de régler vraiment la question de fond.

Le véritable problème reste le même, même avec ce projet de loi, parce que la pollution demeure là. Ce qui est proposé tout simplement, c'est qu'on déménage une partie des autochtones pour les amener ailleurs. On peut s'interroger aussi sur le type de terre que ces autochtones vont pouvoir se permettre de s'acheter avec les 35 millions de dollars. Et on nous dit que des sommes d'argent sont déjà prévues pour l'achat de ces terres. Mais est–ce qu'on va retrouver mieux du côté des autochtones? C'est une question qui, malheureusement, reste sans réponse. Je pense qu'on essaie tout simplement de dégager le gouvernement fédéral de son lien fiduciaire vis–à–vis des autochtones et qu'on essaie de se sortir d'une mauvaise posture. Il faut donc savoir si le déménagement est la façon de régler le problème.

Je sais aussi que les gouvernements du Canada et de la Nouvelle–Écosse essaient d'évaluer la fameuse question de l'environnement versus celle de l'emploi. On ne peut pas dénier que Scott Paper engendre beaucoup d'emplois en Nouvelle–Écosse. On sait aussi que ce milieu est affligé par un haut taux de chômage. Alors, avons–nous les moyens, dans le contexte actuel, de dire à cette compagnie: «Les normes seront tellement élevées, on va vous permettre tellement de poursuites qu'ils seront contraints, finalement, de fermer leurs portes et de mettre beaucoup d'employés à pied?»

Je comprends aussi qu'on est pris dans cette dynamique environnement versus emplois. Je comprends également qu'à l'époque l'emploi tenait facilement le haut du pavé face à l'environnement. Mais on sent que, depuis plusieurs années, il y a une préoccupation de plus en plus grande vers l'environnement. Donc, le débat ou la dynamique entre l'environnement et l'emploi reste entier. Et de notre côté, on comprend que le gouvernement ait décidé d'aller du côté de l'emploi plutôt que du côté de l'environnement.

• (1145)

Je passe maintenant à l'article 5. On commence à comprendre l'attitude du gouvernement canadien dans le dossier avec cet article. Cette entente est survenue au mois de décembre 1992 et ratifiée en juillet 1993. Avant même la signature de l'entente, chaque membre de la bande a reçu 2 000 $. On peut donc déjà comprendre l'approche du gouvernement à l'égard de cet article.

Avant même qu'il y ait entente, avant même qu'il y ait un projet de loi, le gouvernement commence déjà à distribuer des sommes. Il faut comprendre aussi, du côté des Micmacs de cette réserve, l'état lamentable dans lequel sont ces gens–là vis–à–vis l'emploi, car presque personne ne travaille dans cette réserve. Ils sont dans un environnement extrêmement pollué et, depuis 30 ans, ils sont exténués de négocier ou de tenter de négocier avec le gouvernement. Il y a des sommes qu'ils doivent mettre dans un fonds pour intenter des poursuites et soutenir cet effort légaliste à l'encontre du gouvernement. Donc, ces gens sont dans une situation difficile, on leur présente un beau chèque de 2 000 $ et on dit: «Écoute, c'est un premier versement et, par la suite, tu en auras d'autres—probablement du même ordre—mais il y a juste une chose qu'on te demandes, c'est de céder tes droits de poursuites et tu donnes cela au gouvernement fédéral et, en échange de quoi, on te donne les 2 000 $.»

On comprend, dans l'état actuel des choses, la situation dans laquelle se trouvent ces gens–là et comment ils puissent sauter sur cette occasion pour commencer à voir un rayon de soleil et vouloir s'en sortir. Non seulement on donne un premier chèque de 2 000 $, mais lors de la signature de l'entente de principe, à la signature même, on donne également une somme supplémentaire de 1 500 $ aux individus. Mais là, on n'a pas tenu compte du processus parlementaire, car tout cela se passe en dehors de notre compréhension et de notre savoir. On n'est pas informé de cela et, devant nous, aujourd'hui, on arrive avec un projet de loi qui vient un peu entériner cette entente, et c'est là–dessus qu'on trouve que la démarche est questionnable.

C'est une approche que nous qualifions de paternaliste. C'est une approche où on dit: «Écoutez, on a été négligent avec vous, mais pour corriger cela, on va vous donner des sommes, et oubliez tout ce qui s'est passé. Ces sommes vont vous permettre de déménager ailleurs et nous, en tant que gouvernement, on ne s'engage pas non plus à réparer les torts faits à l'environnement. On vous garantit cependant qu'il n'y aura pas de poursuites contre vous. Les gens qui signent et qui prennent l'argent doivent signer un formulaire s'engageant à ne pas poursuivre le gouvernement, à ne pas poursuivre la Nouvelle–Écosse et à ne pas poursuivre la compagnie.» Alors, tout le monde se sauve là–dedans après le gâchis, personne ne prend ses responsabilités, et les gens ont sauté sur l'argent à cause des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent à tous les jours.

C'est donc une approche paternaliste et on peut s'interroger sérieusement sur ce type d'approche. En résumé, les membres de la bande avaient déjà reçu des sommes, soit 2 000 $ en décembre 1991, 1 500 en décembre 1992, et ce avant même la signature de l'entente, et le gouvernement les place maintenant devant un fait accompli.

J'ai quand même négocié pendant une vingtaine d'années, c'était un de mes métiers avant que je devienne parlementaire, et c'est un processus de négociations qui est fort connu, c'est un rapport de force que l'on établit et, quand une des parties est très faible, qu'on lui promet des choses et qu'on les lui donne systématiquement, il est facile après de dire: «Maintenant, il ne te restes qu'un papier à signer et tu vas avoir réglé l'ensemble de tes problèmes.»

Tout cela s'est fait rapidement, de façon paternaliste, et en plus, on pense que toute la question environnementale n'est pas réglée. Donc, toute la démarche est questionnable.

Dans l'entente, il est prévu un délai de prescription, c'est–à–dire qu'à la signature de l'entente, l'ensemble des individus qui sont là ont un délai de prescription de deux ans pour dire qu'ils cèdent leurs droits et qu'ils auront recours à ce fameux fonds d'indemnisation, ou qu'ils ne les cèdent pas. Selon les interprétations des fonctionnaires, ces gens–là vont se retrouver de toute façon dépourvus, car il sera très difficile d'attaquer le projet de loi compte tenu du fait que l'article 13 stipule que pour tous les droits individuels, les gens vont avoir un empêchement supplémentaire d'avoir recours aux tribunaux, et c'est là–dessus que nos interrogations sont les plus grandes.

• (1150)

Donc, c'est en juillet de cette année que ce délai de prescription prendra fin. Alors, les gens qui n'y ont pas eu recours auront non seulement de la difficulté à intenter une poursuite indivi-

duelle, mais ils n'auront plus accès au fonds d'indemnisation. Ils se retrouveront les mains vides.

Il y a d'autres articles qui nous dérangent un peu. Le Canada se dégage totalement de toute obligation future ou de devoir fiduciaire envers la communauté au niveau des responsabilités émanant des risques associés aux installations. Non seulement le gouvernement dit: «Vous vous dégagez de vos responsabilités, de vos poursuites vis–à–vis l'environnement, mais à l'avenir, si la compagnie décide de polluer encore plus, le gouvernement prendra ses responsabilités et dégagera l'ensemble des individus de ces responsabilités.»

On constate non seulement que l'environnement a été atteint de façon majeure depuis près de 30 ans, mais on reconnaît que cela pourrait se produire dans l'avenir et que le Canada se dégagera totalement des responsabilités futures. C'est quand même assez grave pour l'environnement et je pense que c'est digne de mention.

L'article 7 détermine les responsabilités du chef et de son conseil au niveau de la gestion des fonds reçus. Je suis d'accord que les 35 millions ne sont pas de l'argent autochtone, mais on réalise qu'il y a certaines conditions auxquelles la bande et le chef doivent se plier. Ce n'est pas de l'argent donné sans condition, avec lequel ils feront ce qu'ils veulent.

Le gouvernement avoue dans l'article 8 que la position actuelle du Canada est qu'il n'est pas du tout évident que la situation de Boat Harbour pourra être rétablie à son état naturel, c'est–à–dire à celle d'avant 1965. On a même l'aveu du gouvernement à l'effet qu'il n'est pas certain que cela sera rétabli. Mais le Canada s'engage à explorer des manières possibles de régler le problème environnemental.

Il faut porter beaucoup d'attention à l'expression «le gouvernement explorera les manières possibles.» Il y a d'autres termes que j'aimerais porter à votre attention: «le Canada pourrait entreprendre, à sa seule discrétion, les actions raisonnables qu'il jugerait nécessaires». Si je reviens à mon réflexe de négociateur, je n'accepterais pas que soient mis dans une entente des termes aussi vagues que «à sa seule discrétion» et «des actions raisonnables», surtout que c'est le gouvernement qui décide ce qui représente des actions raisonnables.

Ce sont des trous qui existent dans l'entente. Il nous apparaît important de vous en faire part et de dire que, malheureusement, nous nous retrouvons devant un fait accompli et que cette entente–là, on doit maintenant la justifier. On ne restera pas silencieux, on va dénoncer les choses. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces remarques pour que dorénavant les choses se passent autrement.

À l'article 9, on parle de la création d'un comité pour étudier les questions environnementales composé de trois membres de la communauté micmaque, trois membres nommés par le Canada. Un peu plus loin, on dit aussi que le nombre pourrait augmenter avec l'accord des deux parties. Qu'est–ce que cela signifie? Cela signifie que, éventuellement, le gouvernement de la Nouvelle–Écosse pourrait faire son entrée à ce comité; la compagnie papetière principale pourrait faire son entrée à ce comité et diluer ainsi la participation autochtone. Il y a donc une mise en garde à faire à ce sujet. Heureusement, qu'on dit qu'il faut l'accord des deux parties concernées.

Je n'ai pas de conseil à donner. Je pense que les gens sont suffisamment matures, mais personnellement, si j'étais du côté autochtone, je ferais en sorte de protéger ma participation de 50 p. 100 à ce comité et de ne pas permettre l'arrivée d'un ensemble d'autres intervenants qui dilueront ma capacité d'influencer le comité. C'est une mise en garde qu'on se doit de faire au passage.

L'article 12 précise que tous les membres ayant reçu de l'argent doivent automatiquement renoncer complètement à toute cause d'action actuelle ou éventuelle. Donc, la personne qui accepte l'argent, qui a recours au fonds d'indemnisation, renonce à tout ce qui est déjà arrivé et à tout ce qui pourrait arriver. Le danger, c'est que la compagnie Scott Paper pourrait se sentir à l'abri et qu'elle continue de polluer—je concède qu'il y a des emplois en cause—mais ce qui est difficile, cependant, c'est qu'il n'y ait pas une partie des bénéfices qui soit consacrée à l'environnement.

• (1155)

Il faut quand même reconnaître que c'est une compagnie qui donne de l'emploi aux gens, même si du côté environnemental, la note est loin d'être parfaite. Je pense que cette compagnie n'a pas la note de passage. Donc, en échange d'une somme d'argent, les membres de la communauté devront à l'avenir, et cela pour toujours, renoncer à poursuivre le gouvernement fédéral, à poursuivre la Nouvelle–Écosse et à poursuivre la compagnie même.

En fait, tous les droits de poursuite sont transférés au fédéral, dans les termes que je vous ai spécifiés tout à l'heure, à la discrétion du gouvernement, avec des actions raisonnables, toujours évaluées par le gouvernement fédéral. Alors, on peut s'interroger sérieusement si le gouvernement fédéral va prendre son rôle au sérieux du côté environnemental, et de mon côté, je vous avoue que je ne discarte pas la possibilité de le signaler à ma collègue des Laurentides, la responsable du côté environnemental. Je ne discarte pas la possibilité de lui signaler qu'il y a un dossier environnemental majeur là, et je pense qu'elle devrait en prendre connaissance. Donc, je vous disais que si la compagnie décide d'augmenter sa production et décide de polluer un peu plus, c'est bien dommage, mais ce n'est presque pas possible de penser que quelqu'un peut l'arrêter, au moment où l'on se parle.

En ce qui concerne l'article 13, j'ai probablement soulevé la question avec les fonctionnaires et le fonctionnaire m'a dit que ma question n'était peut–être pas claire la première fois. Après avoir relu les bleus du comité, je me rends compte que la question était suffisamment claire et je me rends compte aussi que probablement que le fonctionnaire a changé d'idée entre temps. Mais, l'article 13 fait référence uniquement au fonds d'indemnisation. Donc, les gens qui ont cédé leur droit ont déjà eu recours au fonds d'indemnisation. Ceux qui ne l'ont pas cédé avec le délai de prescription que je vous mentionnais tout à l'heure, juillet de cette année, pourront avoir recours au fonds d'indemnisation, mais il n'y a personne qui puisse échapper au fonds d'indemnisation, selon l'interprétation des légistes, selon l'interprétation du

ministère et, pour avoir vérifié avec la bande, les indiens aussi donnent cette interprétation.

Donc, les individus dans la bande qui ont décidé de ne pas céder leur droit vont être condamnés, éventuellement, à avoir recours au fonds d'indemnisation, ne pourront pas ou pourront avec difficulté prendre des recours contre le gouvernement, contre les différents paliers de gouvernement ou contre la compagnie. Donc, le fonds d'indemnisation est là pour régler les factures passées et futures et en dehors de ça, il n'y aura plus d'argent mis de l'avant par le gouvernement.

Donc, si on prend le raisonnement du gouvernement fédéral, lui s'est dit: «Pour régler le passé et l'avenir, je donne 35 millions de dollars et voici de quelle façon je règle ma responsabilité fiduciaire à l'égard des autochtones de Pictou Landing.» C'est un peu le résumé, je pense, de ce que le gouvernement a voulu faire. Il n'y a personne, je pense, qui va pouvoir passer à travers le fait que cette loi le prévoit comme ça, il n'y a personne qui va pouvoir dire: «Moi, je vais aller plus loin et poursuivre ma démarche davantage en intentant une poursuite personnelle, par exemple, de l'ordre de 10 millions de dollars.» Les gens vont toujours se faire ramener au fonds d'indemnisation, d'où un empêchement majeur d'avoir recours à des procédures personnelles et là-dessus, moi, à la place d'un individu qui n'a pas renoncé à ses droits, je regarderais si, du côté de la Constitution, on me permet de poursuivre.

Je sais que ça serait un empêchement supplémentaire, mais je pense que, probablement, les individus peuvent poursuivre quand même, mais la clause que je viens de vous lire va certainement être quelque chose sur quoi les procureurs de la Couronne vont compter pour ramener les gens toujours au fonds d'indemnisation.

En conclusion, il y a du positif dans l'entente. C'est de l'argent qui va échapper à la Loi sur les indiens. Cependant, sur le processus de règlement, sur le processus parlementaire, le cheminement est hautement contestable. D'une part, on a le fédéral et la province de Nouvelle-Écosse qui laissent la situation se dégrader pendant 30 ans. Le gouvernement fédéral ferme les yeux sur son rôle fiduciaire pendant 30 ans. Il intervient lorsque le gâchis est accompli et presque irréversible.

• (1200)

Il donne une tentation aux autochtones en sachant qu'ils sont dans des conditions de vie misérables, il leur brandit un chèque de 2 000 $ en leur en promettant un autre de 1 500 $ s'il a une signature. Il dit à la bande: «Vous allez avoir un fonds d'indemnisation, vous allez avoir un total de 35 millions pour vous relocaliser, pour mettre de l'avant des projets.» Connaissant la condition de vie de ces gens, la tentation est tellement forte que, naturellement, je comprends parfaitement qu'ils sautent sur cette occasion. L'approche est paternaliste. Il reprend tous les droits de poursuite dans un contexte où la détermination est tellement large, la précision des termes employés est tellement floue que le gouvernement peut, à sa guise, absolument ne rien faire et laisser la situation se dégrader. Finalement il présente le projet de loi alors que tout est réglé.

Quand je vous dit que tout est réglé, c'est que l'entente a été signée, l'argent a été donné, la bande s'est déjà compromise. Tout est fait, il ne nous reste plus qu'à nous, de dire: «D'accord, on va entériner cela.»

Sur le processus de règlement, sur le processus parlementaire, nous avons de sérieuses réserves. Malheureusement on est mis devant le fait accompli. On va respecter la décision référendaire de ce groupe à 95 p. 100, de prendre l'entente telle qu'elle est, mais j'aurais une invitation à faire au gouvernement. Il serait intéressant, s'il y a d'autres règlements éventuels—et je suis sûr qu'il y en a d'autres étant donné le nombre de réserves qui existent au Canada—il faudrait qu'on respecte un processus réglementaire pour en arriver à un règlement et un processus parlementaire un petit peu plus démocratique, qu'on ne nous mette pas devant le fait accompli. On ne peut pas nous dire: Voici, tout est réglé, maitenant vous n'avez qu'à adopter le projet de loi.

Comme je l'ai dit, il a l'air bien anodin, il n'y a que quatre articles, mais c'est un projet de loi qui a des impacts et des conséquences à Pictou Landing. Je vais boucler la boucle, si on regarde la mise en situation que je vous ai présentée plus tôt, ces gens-là ont probablement toujours vécu à côté de ce cours d'eau et se retrouvent à devoir aller ailleurs, dans des terres qui, peut-être, je l'espère, avec la somme de 35 millions, vont leur permettre de retrouver leurs traditions et leur culture. Ce sont des gens qui comptent sur la pêche pour leur subsistance et leur avenir.

On peut déplorer le processus réglementaire et parlementaire mais le Bloc québécois va quand même appuyer le projet de loi dans le respect de la décision de Pictou Landing et des autochtones de cet endroit d'accepter l'entente telle qu'elle est.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec plaisir la députée de Central Nova, qui représente la circonscription où est installée la bande indienne de Pictou Landing. J'ai aussi apprécié le discours du député bloquiste de Saint-Jean, mais, si je n'avais entendu ni son mot d'ouverture ni sa conclusion, j'ignorerais comment il entend se prononcer.

Je suis heureux de pouvoir intervenir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi sur l'accord concernant la bande indienne de Pictou Landing. Cette mesure législative a dûment fait l'objet d'une étude en deuxième lecture et d'un examen attentif en comité. Je suis reconnaissant envers les fonctionnaires, qui nous ont fourni des explications convaincantes et détaillées.

Mes collègues et moi avions des réticences, surtout du fait qu'il s'agit de ratifier un accord alors que 28 millions de dollars sur le règlement de 35 millions de dollars ont déjà été versés, mais nous appuyons vraiment l'objet du projet de loi.

Permettez-moi de décrire brièvement la situation: en 1966, sans le consentement éclairé de la bande, l'État a décidé de transférer à la province de la Nouvelle-Écosse les droits de riverain qu'il possédait dans l'estuaire de marée de Boat Harbour. Ce transfert a permis à la province d'exploiter à cet endroit une installation de traitement des effluents d'une usine de pâte kraft de la compagnie Scott Industries Maritime Limited.

En juillet 1992, le gouvernement a approuvé un mandat de négocier un règlement à l'amiable de la poursuite judiciaire. Le

règlement a été ratifié par un vote le 5 juillet 1993 et l'entente finale a été signée le 20 juillet suivant. Le gouvernement précédent était alors en place.

• (1205)

Selon l'entente finale, la bande dégage le Canada de toute responsabilité à l'égard des répercussions liées au système de traitement des effluents de Boat Harbour, en contrepartie d'une indemnité versée à la bande indienne de Pictou Landing. Comme je l'ai dit précédemment, l'indemnité totale s'élève à 35 millions de dollars, dont 28 millions ont été versés à la fin d'avril 1994 et le reste doit l'être à la fin d'avril 1995.

La question qui reste dans mon esprit est la suivante: Pourquoi a–t–on mis si longtemps à présenter ce projet de loi? À ce jour, personne ne m'a donné de réponse satisfaisante.

Le projet de loi aborde deux questions fondamentales. Premièrement, on y précise que toutes les réclamations ultérieures des membres de la première nation de cette région seront réglées grâce au fonds prévu dans le projet de loi. Cela signifie qu'aucune nouvelle réclamation ne pourra être adressée à l'État. Mon parti et moi jugions qu'il était important de régler cette question. Nous sommes donc satisfaits de l'entente intervenue.

Deuxièmement, aux termes du projet de loi C–60, la bande indienne de Pictou Landing est chargée de gérer et de distribuer les sommes qui lui seront versées en vertu de l'accord et qui totalisent 35 millions de dollars. De cette somme, 20 millions de dollars serviront à régler les revendications de la bande et de ses membres, et le reste, soit 15 millions de dollars, servira à financer la réinstallation des membres de la bande si cette mesure s'impose. Lorsque l'argent aura été épuisé, la bande ne pourra plus réclamer de nouvelles indemnités financières à l'État.

Ayant traité des deux principes fondamentaux du projet de loi, permettez–moi d'ajouter que j'espère que cette somme de 20 millions de dollars permettra à la bande d'atteindre l'autonomie. Nous estimons que chaque accord signé par le gouvernement devrait, en fin de compte, accroître l'autonomie de la bande.

Le Parti réformiste appuie le règlement des revendications des autochtones. La bande de Pictou Landing a dû faire une réclamation parce que le gouvernement n'a pas assumé son obligation fiduciaire et a mal géré les terres de la réserve par l'entremise de son ministère. Ce manquement à son devoir vient d'être corrigé.

Je suis convaincu que la bande de Pictou Landing saura gérer de façon responsable les sommes qui lui sont versées en vertu de cet accord et je lui souhaite bonne chance.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

• (1210)

LOI SUR LES ARMES À FEU

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Madame la Présidente, je me permets de dire que c'est pour moi un honneur d'ouvrir le débat de deuxième lecture sur cet important projet de loi et d'exhorter la Chambre à adopter ce projet de loi en principe avant qu'il ne soit renvoyé au comité permanent pour un examen très approfondi.

Si je puis me permettre, je commencerais aujourd'hui par parler des questions de principe—objectifs, idéaux et valeurs—qui ont poussé le gouvernement à rédiger et à présenter ce projet de loi.

Le gouvernement estime que la réglementation des armes à feu devrait viser principalement à faire que le Canada demeure un pays sûr, civilisé et paisible.

Nous avons bien des raisons de respecter et d'admirer nos voisins du sud et de chérir les relations uniques que nous entretenons avec eux, mais il y a aussi des aspects du mode de vie américain que nous ne souhaitons pas adopter au Canada et en particulier la façon américaine de réglementer et d'utiliser les armes à feu.

On dit qu'il y a en circulation aux États–Unis plus de 200 millions d'armes à feu, dont des dizaines de millions d'armes de poing, qui sont visées par divers règlements, mais le contexte général est que l'utilisation privée d'armes à feu est reconnue, acceptée et même encouragée dans certains endroits, y compris pour sa protection personnelle.

Mon gouvernement et moi–même ne voulons pas cela au Canada. Nous ne voulons pas vivre dans un pays où l'on veut ou croit devoir posséder une arme à feu pour se défendre. C'est là le premier principe qui nous a guidés dans la rédaction d'un projet de loi régissant les armes à feu.

Un autre principe veut que, pour préserver le caractère sûr et paisible de notre pays, nous précisions bien que nous ne tolérerons pas et même que nous punirons sévèrement l'utilisation d'armes à feu pour la perpétration d'un crime. Ceux qui décident d'utiliser une arme pour menacer d'autres personnes, pour les voler ou les agresser doivent savoir que cette décision peut avoir de lourdes conséquences sur le reste de leur vie. Les peines doivent être inévitables et sévères.

Ceux qui font la contrebande des armes et qui vendent des armes à feu illégales, ceux qui réalisent des profits en mettant des armes entre les mains de criminels doivent savoir que cela entraîne rapidement et inévitablement des peines. C'est le deuxième principe que nous avons adopté dans la préparation des dispositions de la mesure législative sur les armes à feu.

Le troisième principe, c'est la reconnaissance et le respect des usages légitimes des armes à feu au Canada. Nous devons reconnaître et respecter l'histoire et la tradition de la chasse au Canada, non seulement parce que c'est le passe–temps favori dans de nombreuses parties du Canada, mais également parce que c'est une activité économique très importante qui contribue directement à la prospérité de nombreuses régions. Nous devons reconnaître et respecter l'utilisation légitime des armes à feu en agriculture et à la chasse puisqu'elles sont des outils qui aident leurs propriétaires à gagner leur vie. Nous devons permettre l'usage légitime des armes à feu. Nous ne devons pas le limiter indûment.

• (1215)

Nous devons également reconnaître que certaines personnes aiment collectionner des armes à feu et que d'autres aiment le tir sportif. D'ailleurs, les athlètes canadiens qui s'entraînent et excellent au tir sportif se sont illustrés sur la scène internationale. Nous devons reconnaître et respecter les intérêts des collectionneurs et des sportifs. Cependant, tout en reconnaissant et en respectant les usages légitimes des armes à feu, nous devons tenir compte des considérations de sécurité publique.

[*Français*]

Alors, les Canadiens ont la ferme intention de sauvegarder et de renforcer la civilité exceptionnelle qui les a toujours distingués. Le programme politique et législatif intitulé «La sécurité dans les lieux publics et privés» témoigne de l'engagement du présent gouvernement en ce sens.

[*Traduction*]

Voici les éléments du projet de loi C–68, que nous présentons aujourd'hui: premièrement, des mesures sévères pour contrer l'usage criminel des armes à feu; deuxièmement, des peines précises pour punir ceux qui font la contrebande des armes à feu illégales; troisièmement, des mesures générales pour délimiter ce qui constitue un usage légitime des armes à feu qui ne menace pas la sécurité publique. Pour chacun de ces éléments, l'enregistrement universel des armes à feu est une condition fondamentale de l'atteinte des objectifs que j'ai énoncés.

Je sais que l'enregistrement universel est l'aspect du projet de loi qui déplaît le plus à beaucoup de députés et à beaucoup d'autres Canadiens. Au cours des mois que j'ai passés à voyager d'un bout à l'autre du pays et à parler aux gens qui possèdent et utilisent légalement des armes à feu, beaucoup m'ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec le gouvernement sur la question de l'enregistrement.

Je veux aborder directement cette question et expliquer comment l'enregistrement universel nous permettra d'atteindre certains objectifs, c'est–à–dire faire de la société canadienne une société plus paisible, répondre plus efficacement à l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et accroître la sécurité publique.

Je vais commencer en disant que nous vivons dans une société où tous les biens sont licenciés, enregistrés ou réglementés d'une manière ou d'une autre. Toutes les activités sont réglementées au moyen de mesures législatives ou administratives afin d'assurer le niveau d'ordre souhaitable dans une société civilisée. Dans ce contexte où les voitures, les animaux familiers et les biens de tous genres sont enregistrés de façon à pouvoir en retracer le propriétaire, l'idée d'un système d'enregistrement des armes à feu est certainement justifiée dans une société qui veut assurer un certain niveau d'ordre.

Quel est le lien entre l'enregistrement des armes à feu et les efforts des policiers en vue de lutter contre le crime et de faire de notre société un endroit plus sûr? D'après les renseignements que j'ai obtenus, d'après ce que j'ai lu et d'après les discussions que j'ai eues tant avec les agents de la paix qu'avec les amateurs d'armes à feu eux–mêmes, il semble que les criminels obtiennent leurs armes à feu sur le marché noir. Ils ne les enregistrent pas. Ils ne les achètent pas chez le marchand local, ne remplissent pas les formulaires requis, ne demandent pas d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, ne suivent pas de cours et ne paient pas de droits. Les criminels obtiennent leurs armes à feu illégalement, sur le marché noir.

Les armes à feu vendues sur le marché noir viennent de deux sources: premièrement, les armes qui entrent au Canada en contrebande et qui sont donc ici illégalement et, deuxièmement, celles qui sont volées à leurs propriétaires légaux et revendues ensuite sur le marché noir.

• (1220)

Supposons que vous voulez utiliser une arme à feu pour perpétrer un hold–up ou une agression. Il suffit de vous rendre dans une des grandes villes canadiennes et, si vous connaissez quelqu'un qui a des relations, vous pouvez acquérir illégalement une arme à feu tirée du coffre d'une voiture, à l'arrière d'un bar clandestin, ou au deuxième étage d'un certain hôtel du centre–ville ou dans une maison de banlieue, et vous en servir pour commettre un crime.

Nous devons sûrement tarir les sources d'approvisionnement pour ce marché clandestin. Nous devons sûrement réduire le nombre des armes à feu qui entrent en contrebande dans notre pays. Nous devons sûrement réduire le nombre des armes à feu volées et revendues clandestinement. Comment y réussirons–nous? Grâce à l'enregistrement.

L'enregistrement de toutes les armes à feu nous permettra en effet d'accomplir un meilleur travail aux frontières. Nous ne réussirons sans doute jamais à faire cesser complètement la contrebande des armes à feu. Il se fait 130 millions de passages frontaliers par année. Nous ne pouvons pas arrêter chaque véhicule pour en inspecter le coffre ou le compartiment à gants. Nous pouvons cependant faire un meilleur travail que par le passé, et l'enregistrement nous en donnera les moyens.

Environ 375 000 armes à feu sont entrées au Canada l'année dernière. Presque toutes les armes à feu vendues ici sont importées. Nous ignorons où elles se trouvent, ou comment elles sont arrivées chez nous. Il n'existe pas de contrôle une fois qu'elles sont entrées. Nous savons que des armes à feu sont soustraites des cargaisons qui entrent ici en toute légalité. Pas plus tard que la semaine dernière à Toronto, quelqu'un a été arrêté pour vente illégale d'armes à feu qui avaient été importées légalement.

L'enregistrement nous permettra d'enregistrer les arrivages d'armes et d'en suivre la trace jusqu'au point de vente et entre les mains d'un légitime propriétaire. Il nous permettra de mettre fin au genre de pertes qui se produisent actuellement et de réduire le nombre de cas de gens qui vendent illégalement des armes importées légalement.

De pair avec les autres mesures que le gouvernement propose en matière de contrôles frontaliers, notamment des procédures plus rigoureuses d'inspection et d'exécution de la loi, l'enregistrement nous permettra de nous attaquer à l'une des deux principales sources d'armes à feu pour le marché criminel et clandestin.

Quant à la seconde source d'armes à feu, celles qui sont volées à leurs légitimes propriétaires, on calcule qu'environ 3 800 armes à feu ont ainsi été perdues ou volées l'année dernière au Canada. Le total cumulatif des armes à feu qui ont été volées ou perdues et non récupérées s'élève à 65 000 depuis 1974.

Qu'est–ce que cela a à voir avec l'enregistrement? Les policiers soutiennent, et cela me paraît logique, que l'enregistrement oblige les propriétaires d'armes à feu à déclarer le fait qu'ils sont propriétaires, ce qui est de nature à les aider à se sentir plus raisonnables d'appliquer les dispositions déjà en vigueur, en ce qui a trait à l'entreposage en lieu sûr. Il peut s'agir notamment du blocage de la gâchette, de la conservation des munitions dans un endroit distinct ou de la conservation des armes à feu dans une armoire verrouillée.

Si toutes ces exigences sont respectées, il y aura moins de vols d'armes à feu, par exemple lorsqu'il y a entrée par effraction et que le malfaiteur trouve un fusil appuyé contre le mur ou un revolver sur la table de nuit. Cette importante source d'armes pour les criminels sera donc limitée.

Ce n'est pas tout. L'enregistrement réduira la criminalité et aidera les services de police à lutter contre le crime dans la société canadienne en leur fournissant l'information dont ils ont souvent besoin pour faire leur travail. Permettez–moi de donner aux députés un exemple concret.

Il y a deux semaines, à Victoria, lorsque j'ai rencontré les ministres provinciaux et territoriaux de la justice, ils m'ont parlé d'un certain nombre de modifications que nous pourrions apporter au Code criminel pour le rendre plus efficace. L'une d'elles concerne le harcèlement criminel.

Une des améliorations qui ont été proposées consisterait à ajouter à l'arsenal de sanctions que les tribunaux peuvent imposer, en cas de harcèlement criminel, une ordonnance interdisant la possession d'armes à feu, car nous avons affaire dans ces cas–là à des personnes reconnues coupables d'un crime qui, trop souvent, mène à la violence.

La proposition a été faite à la rencontre des ministres, qui n'étaient pas tous d'accord à propos de l'enregistrement universel, mais la question suivante a surgi: «À supposer que nous ayons une ordonnance judiciaire interdisant à une personne de posséder des armes à feu parce qu'elle a été reconnue coupable de harcèlement criminel, comment allons–nous faire appliquer cette ordonnance? Comment saurons–nous que la personne visée a remis toutes ses armes à feu? Comment les policiers sauront–ils quelles armes à feu chercher quand ils se présenteront chez cette personne pour mettre en application l'ordonnance?»

• (1225)

L'enregistrement obligatoire fournira aux policiers une base de renseignements qui les aidera à appliquer ce genre d'ordonnance souvent prise par les tribunaux, à l'endroit des personnes trouvées coupables de telles infractions.

J'ai déjà dit à la Chambre que la plupart des policiers sont en faveur de l'enregistrement universel et je mise beaucoup là–dessus. Nous pouvons ergoter sur l'opinion de certains policiers, car je sais que la question ne fait pas entièrement l'unanimité, mais depuis de nombreuses années, les chefs de police ont exercé de vigoureuses pressions pour qu'un projet de loi comme celui–ci soit adopté.

L'Association canadienne des policiers, par l'entremise de son conseil d'administration, a appuyé ces mesures. Des conseils et des corps policiers de partout au Canada nous encouragent à adopter ce projet de loi. Je sais qu'il y a des policiers qui ne partagent pas ce point de vue, mais les corps policiers sont majoritairement en faveur de ces mesures.

Des groupes de victimes, notamment le CAVEAT, nous exhortent à imposer l'enregistrement universel. Priscilla de Villiers, la présidente du CAVEAT, a perdu une fille dans une horrible tragédie. Sa fille a en effet été assassinée par un homme qui avait fait l'objet d'enquêtes policières relativement à des armes feu.

Dans l'affaire Jonathon Yeo, il y a eu enquête sur la mort de Nina de Villiers. Après avoir passé des mois à examiner les circonstances de cette affaire, le jury dans cette enquête a recommandé l'enregistrement obligatoire de toutes les armes à feu. Priscilla de Villiers a fermement appuyé cette mesure, se disant convaincue qu'elle aidera la police à lutter contre la criminalité.

La portée de cette question est encore plus vaste. L'enregistrement nous aidera à enrayer le fléau de la violence conjugale. Selon les statistiques, tous les six jours, une femme est assassinée au moyen d'une arme à feu au Canada, la plupart du temps chez elle, par quelqu'un qu'elle connaît et qui est légalement propriétaire d'une carabine ou d'un fusil. Dans pareil cas, il ne s'agit pas d'un criminel avec une arme de contrebande qui cherche à voler le magasin du coin, mais bien d'une connaissance, d'un conjoint ou d'un ami, qui l'attaque chez elle.

Qu'est–ce que cela a à voir avec l'enregistrement? De par sa nature, la violence conjugale est épisodique et va en augmentant. Généralement, à un moment ou à un autre, les tribunaux ont pris une ordonnance interdisant à l'agresseur de posséder des armes à feu. Lorsque les policiers essaient de faire respecter cette ordonnance, dans un cas de harcèlement avec menaces, par exemple, ils ne savent pas s'ils y sont parvenus ou non. Ils ne savent pas quelles armes à feu l'agresseur possède.

Quand les armes sont enregistrées, si le propriétaire de telles armes doit s'enregistrer et montrer une preuve d'enregistrement pour acheter des munitions—comme ce sera le cas—, la police saura de quelles armes il s'agit, elle pourra faire appliquer la loi et des vies seront sauvées.

Les suicides et les accidents fournissent un autre exemple. L'an dernier, des 1 400 personnes mortes par balle au Canada, 1 100 se sont suicidées. D'aucuns diront que les personnes qui

veulent vraiment se suicider le feront quand même quels que soient les contrôles que l'on instituera. Cela ne fait pas de doute. Cependant, trop souvent, les jeunes se suicident dans un moment d'angoisse, sur un coup de tête à cause d'une peine d'amour, de difficultés à la maison ou à l'école.

Si l'accès aux armes à feu est rendu plus difficile, des vies seront sauvées. Si l'enregistrement, comme la police le pense, incite les propriétaires d'armes à entreposer en lieu sûr leurs armes à feu pour que ces actes impulsifs soient moins susceptibles de se produire, le résultat pourrait être différent.

Depuis 1970, quelque 470 enfants sont morts au Canada des suites d'accidents causés par des armes à feu. Si nous pouvons faire en sorte que les armes soient davantage entreposées en lieu sûr grâce à l'enregistrement, si l'enregistrement nous fournit un moyen nous permettant d'identifier les propriétaires d'armes à feu, de les éduquer et de les inciter à respecter la loi, des vies d'enfants pourraient être sauvées. Cela dit, quelles sont les objections contre l'enregistrement? D'aucuns prétendent qu'il coûtera trop cher, tant au gouvernement qu'aux propriétaires d'armes à feu. Examinons donc cette affirmation, d'abord en ce qui concerne le gouvernement.

• (1230)

Nous avons dévoilé nos estimations du coût de la mise en oeuvre de l'enregistrement universel au cours des cinq prochaines années. Nous pensons que cela coûtera 85 millions de dollars. Nous avons également dit que nous saisirions le comité parlementaire, auquel tous les partis siègent, de détails relatifs aux calculs illustrant nos estimations et comment nous sommes arrivés à ces chiffres. Nous inviterons nos vis–à–vis à examiner nos estimations. Nous croyons bien pouvoir montrer que ces chiffres sont réalistes et exacts.

En ce qui concerne le prix à payer pour les propriétaires d'armes à feu, le système d'enregistrement que nous envisageons, si cette mesure législative est adoptée, verrait le jour l'an prochain. On accorderait un délai de cinq ans aux propriétaires d'armes à feu pour obtenir une fiche qu'ils pourraient facilement se procurer dans leur voisinage, y inscrire leurs nom et adresse et la retourner. Puis, un permis de possession d'armes à feu leur serait délivré. Au cours de la première année de la période de mise en oeuvre d'une durée de cinq ans, nous escomptons qu'il n'en coûterait rien ou, à tout le moins, une somme modique aux alentours de 10 $.

La deuxième étape de l'enregistrement, c'est–à–dire l'enregistrement des armes à feu mêmes, débuterait deux ans plus tard, au mois de janvier 1998. On demanderait de nouveau aux propriétaires d'armes à feu de remplir une fiche qu'ils pourraient se procurer près de chez eux, d'y inscrire la marque, le modèle et le numéro de série de leurs armes à feu et de nous la retourner. Nous leur délivrerions alors un certificat d'enregistrement. Ce processus s'étendrait, lui aussi, sur cinq ans et se terminerait donc en 1998. Une fois de plus, au cours de la première année de mise en oeuvre, il n'en coûterait rien, ou presque rien, peut–être la modique somme de 10 $, pour enregistrer jusqu'à 10 armes à feu.

Si nous comparons le caractère relativement peu contraignant d'un tel système—en fait, tout ce que nous demandons aux propriétaires d'armes à feu, c'est de remplir deux fiches et de les poster—aux avantages qui, selon les experts, en découleront, il semble que, tout bien pesé, l'enregistrement des armes à feu est justifié.

On dit qu'un tel système serait compliqué et mobiliserait une armée de fonctionnaires. D'après la description que je viens d'en donner, de toute évidence, c'est tout le contraire. Nous pouvons profiter du fait qu'il nous faudra concevoir et mettre en oeuvre un tel système, en collaboration avec les autorités provinciales et les groupes de propriétaires d'armes à feu, pour éliminer les irritants, réduire la paperasserie, simplifier le système et le rationaliser, afin d'atteindre simultanément tous nos objectifs.

Il est crucial, à mon avis, de se fonder sur des données réelles pour débattre la question de l'enregistrement, qui suscite des prises de position très fermes des deux côtés. Nous devons nous en tenir à la réalité de la situation et ne pas prêter l'oreille à certaines conjectures, par exemple qu'il en coûterait 100 $ pour enregistrer chaque arme à feu ou encore que cette loi serait le prélude à la confiscation de tous les fusils de chasse. Il ne faut pas prétendre que la mise en place du système coûtera 1,5 milliard de dollars.

C'est avec de telles idées que l'on fait bifurquer la discussion et que l'on effraie la population. Ce débat doit absolument porter sur des faits réels. Lorsque nous examinons les faits, il me semble que les objectifs, dont j'ai parlé au début, sont réalisables et que nous pourrons les atteindre tout en respectant l'utilisation légitime des armes à feu, sans imposer de fardeau exagéré aux propriétaires d'armes à feu. Il n'y aurait qu'à instaurer un système d'enregistrement universel, pour les raisons que j'ai déjà expliquées.

Sur le chapitre de la criminalité, la Chambre sait, d'après les déclarations qui ont été faites antérieurement, que le projet de loi prévoit une augmentation des peines pour l'usage criminel des armes à feu. Il prévoit aussi une modification de la structure du code qui empêcherait la négociation de plaidoyers dans les causes d'utilisation répréhensible d'armes à feu, car les peines seraient insérées directement dans les articles portant sur les infractions mêmes.

• (1235)

J'ai discuté avec mes homologues provinciaux et territoriaux pour obtenir leur collaboration afin que les lois du Code criminel soient appliquées telles quelles par les tribunaux et que les procureurs généraux des provinces ordonnent aux procureurs de la Couronne d'imposer, dans toutes les cas où les faits le justifient, exactement les peines prévues dans la loi, afin de dissuader toute personne d'utiliser une arme à feu à des fins criminelles.

Durant l'élaboration de ce projet de loi, à la demande du premier ministre, j'ai rencontré plus de 150 organisations régionales et nationales de propriétaires et d'utilisateurs d'armes à feu. J'ai rencontré des chasseurs, des fermiers, des tireurs sur cible, des collectionneurs, des tireurs au pigeon d'argile et des athlètes qui se sont distingués et ont fait honneur au Canada aux

Jeux olympiques et aux Jeux du Commonwealth. J'ai rencontré les membres de la Fédération de tir du Canada. J'ai rencontré les membres de toutes sortes de clubs locaux de chasse, de plein air et de vie sauvage.

Je veux que la Chambre sache que j'ai bien écouté et que j'ai appris de toutes ces rencontres. Des dispositions ont été modifiées sensiblement en fonction de ce que m'ont dit les propriétaires d'armes à feu.

Tout d'abord, la Chambre va s'apercevoir que, dans le projet de loi C–68, nous n'entendons pas seulement modifier le Code criminel pour prévoir des peines plus sévères, mais également envisager une loi tout à fait distincte, la Loi sur les armes à feu, pour s'occuper de tous les aspects de la réglementation concernant l'acquisition, l'utilisation et la possession d'armes à feu.

On veut répondre ainsi à la plainte que formulent depuis longtemps les propriétaires d'armes à feu qui s'offusquent de devoir consulter le Code criminel pour déterminer la façon dont la possession d'armes à feu est réglementée.

On m'a demandé pourquoi il était nécessaire de combiner la réglementation touchant la possession d'armes à feu et le droit criminel. Pour répondre à cette préoccupation, j'ai supprimé ces éléments du code et je les ai insérés dans un texte législatif distinct, la Loi sur les armes à feu.

D'aucuns ont proposé, dès le début, l'entreposage central des armes à feu ou l'établissement de zones urbaines d'où les armes seraient bannies. Après avoir consulté toutes les personnes intéressées, j'ai pu constater que cette proposition était impossible à mettre en pratique, et nous ne sommes pas allés plus loin.

Au départ, on a exhorté le gouvernement à interdire toutes les armes de poing. On nous a dit que les trois quarts des Canadiens et, en fait, la majorité des propriétaires d'armes à feu croyaient qu'il fallait bannir toutes les armes de poing détenues par de simples citoyens. Nous ne l'avons pas fait.

Lorsque j'ai rencontré les représentants des associations de propriétaires d'armes à feu, j'ai été très impressionné de voir avec quelle ardeur de nombreux Canadiens pratiquaient le tir sur cible. Il s'agissait de personnes hautement qualifiées et tout à fait respectueuses des lois qui prenaient leur passe–temps très au sérieux. Les Canadiens veulent continuer de pratiquer ces sports.

Ainsi, le projet de loi tient compte de cette situation et permet l'exercice de ces sports. Nous voulons, avec le temps, retirer de la circulation toutes les armes de poing ne pouvant servir au tir sur cible ou au tir sportif, ce qu'on appelle les armes du samedi soir, et interdire, immédiatement après la promulgation de la loi, leur importation et leur vente. Il s'agit des armes de poing qui, du fait de leur conception et de leurs caractéristiques, se cachent facilement, sont peu coûteuses et faciles à échanger sur le marché clandestin. Ces armes ne conviennent pas au tir sur cible à cause de leur manque de précision.

Nous avons aussi signalé clairement que les gens possédant des armes de poing prohibées pourraient les utiliser conformément aux nouvelles exigences prévues dans la loi et les échanger avec d'autres personnes dans la même catégorie. On a, de cette façon, répondu aux plaintes selon lesquelles nous faisions baisser la valeur des investissements effectués par les propriétaires.

Permettez–moi aussi de souligner que, lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, à la suite du débat en deuxième lecture, je demanderai alors que le comité se penche sur des modifications précises qui pourraient être apportées à la loi. Tout d'abord, pour nous assurer de ne pas toucher indûment tous les concours sportifs comportant l'usage d'armes de poing, nous avons déjà précisé clairement que les Walther de calibre 22 et 32 utilisés par Linda Thom aux Olympiques de 1984 ne seront pas visés par l'interdiction. Nous voulons que le comité consulte l'Union internationale de tir pour savoir s'il y a d'autres armes de poing qui devraient être exemptées pour ne pas risquer de compromettre des activités sportives légitimes.

• (1240)

Deuxièmement, je demanderai au comité de voir s'il y a des activités de tir à la poudre noire qui risqueraient d'être affectées par la loi. Nous n'avons nullement l'intention de restreindre de quelque façon que ce soit les reconstitutions historiques qui supposent l'utilisation des reproductions d'armes. Nous ne pensons pas avoir agi en ce sens, mais nous demanderons au comité de se pencher sur cette question et de nous faire savoir s'il sera nécessaire d'adopter des amendements de forme pour que cela soit bien clair.

Troisièmement, nous demanderons au comité d'examiner la question des reliques et objets de famille, puisque des familles et des particuliers désirent laisser à leurs descendants des armes à feu qu'ils ont acquises et qui ont une valeur historique ou sentimentale pour la famille. Nous devons respecter ce désir. Nous demanderons donc au comité de trouver une façon d'y arriver tout en tenant compte des impératifs de sécurité publique.

Je ferai également remarquer que l'obligation pour tous de faire enregistrer leurs armes à feu assurera un moyen logique de contrôler l'accès aux munitions, puisque les personnes qui voudront acheter des munitions devront prouver qu'ils ont un certificat d'enregistrement les autorisant à posséder et à utiliser une arme à feu.

Je rappelle enfin que, pendant la période de consultation, les communautés autochtones ont insisté pour que nous respections leurs droits issus des traités et leur mode de vie traditionnel et communautaire.

La loi sur les armes à feu s'appliquera aux autochtones exactement de la même manière qu'à tout le monde. Les principes sont identiques. Nous nous sommes cependant engagés à respecter les droits issus des traités. Nous croyons que le projet de loi respecte ces droits, car il n'est ni plus ni moins qu'un moyen qu'aura le gouvernement fédéral pour réglementer la chasse et d'autres activités.

Une voix: Il y a deux catégories de Canadiens.

M. Rock: Il n'y a pas deux catégories. De plus, nous croyons que la loi pourra être appliquée dans le respect des modes de vie traditionnels des autochtones et que l'administration pourra en être décentralisée et confiée à la communauté même. Nous som-

mes déterminés à coopérer avec les communautés autochtones au Canada pour qu'il en soit ainsi.

Il survient de temps à autre des problèmes et des questions qui permettent au législateur d'un pays de définir l'avenir qu'il souhaite pour sa population. À mon avis, la réglementation des armes à feu constitue une de ces questions en ce moment. Nous avons actuellement une occasion, au nom du Parlement du Canada, de nous prononcer sur le genre de Canada que nous désirons pour nous–mêmes et pour nos enfants, sur les efforts que nous sommes prêts à faire pour préserver le pays pacifique et civilisé dont nous sommes fiers et pour montrer qui, au juste, a le contrôle des armes à feu au Canada. Est–ce que ce sont les groupes en faveur de ces armes ou les Canadiens en général?

On parle beaucoup de sondages à la Chambre. Ce ne sont pas des sondages qui ont inspiré ce projet de loi. Il repose sur les principes et les objectifs que j'ai décrits au début. Cependant, les sondages sont utiles à l'occasion pour nous rappeler le point de vue de la population sur ces questions. Il ne fait aucun doute que ces propositions reçoivent l'appui de la vaste majorité des Canadiens de toutes les régions, tant rurales qu'urbaines, car ils estiment que cette mesure législative nous offre justement une occasion de nous prononcer, comme je l'ai dit plus tôt, sur le genre de pays que nous voulons, sur l'avenir que nous désirons et sur les conditions d'acquisition et d'utilisation d'armes à feu au Canada.

Je recommande ce projet de loi à la Chambre. Je l'invite à examiner les principes dont nous parlons et lui demande de souscrire à ces principes.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Madame la Présidente, nous sommes heureux d'avoir enfin un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Il était grand temps que le ministre de la Justice dépose, sous la forme d'un projet de loi, son plan d'action. Nous sommes ravis de passer des voeux pieux au vrai débat. Finies les tergiversations, les conférences, les consultations, nous voilà enfin à débattre du projet de loi C–68 qui dans son ensemble se veut innovateur.

Nous, de l'opposition officielle, sommes sensibles aux préoccupations d'une population qui s'inquiète, avec raison, de la prolifération des armes et du nombre effarant de décès causés par celles–ci.

• (1245)

Nous ne critiquons pas seulement pour le plaisir de critiquer, comme voudrait le faire croire le ministre de la Justice. Nos critiques se veulent constructives. Nous appuyons, en principe, un projet de loi qui favorise un resserrement du contrôle des armes à feu.

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner l'attitude du ministre de la Justice pendant le débat sur le contrôle des armes à feu. Il me fait toujours plaisir d'observer un politicien qui colle à ses convictions.

Cela dit, bien que je félicite le ministre de la Justice, le projet de loi C–68 n'est pas une panacée qui réglera tous les problèmes. Il pêche par omission, car ce n'est pas tant ce qui se trouve dans le projet de loi qui me préoccupe, mais ce qui ne s'y trouve pas. J'y reviendrai plus abondamment dans quelques minutes d'ailleurs.

Je ne peux passer sous silence le comportement de la minorité qui représente le lobby pro–armes. Il aura réussi à faire croire que son discours extrémiste est grandement partagé. Le lobby pro–armes de même que leurs amis réformistes calculent au poids les interventions dans ce dossier. Ils tentent de nous convaincre que, plus on parle, mieux on parle. L'accueil chaleureux qu'ils ont réservé au ministre de la Justice lors de son passage à Calgary en dit long sur leur allégeance et leur cynisme. Leur discours est ponctué de menaces de désobéissance civile, de droit sacro–saint de posséder une arme et de liberté individuelle et collective.

Ils veulent faire croire à la population qu'un projet de loi sur le contrôle des armes est l'oeuvre d'un despote comme Staline, Hitler ou Pol Pot. J'ai même reçu, à mon bureau d'Ottawa, une missive à laquelle était jointe une liste des pays où il s'était pratiqué des génocides et les dates d'entrée en vigueur d'une loi sur le contrôle des armes dans ces pays.

Ces adeptes du droit de porter des armes tentaient d'établir une corrélation entre le contrôle des armes et les génocides qui ont terni l'histoire de l'humanité. Il n'y a pas de quoi être fier. Je n'ai jamais vu pareille malhonnêteté intellectuelle. Ces individus devraient avoir honte de colporter des montruosités semblables. Oser prétendre que le génocide arménien est la conséquence directe d'une loi sur le contrôle des armes entrée en vigueur quelque 40 ans auparavant ne tient plus de l'aberration mais de la pure folie.

Je conviens que ces individus ne représentent pas la majorité de ceux qui s'opposent au contrôle des armes sous toutes ses formes. Les réformistes devraient vérifier dans leurs rangs et débusquer les extrémistes. Un grand ménage du printemps s'impose.

Je reviens au projet de loi devant nous aujourd'hui. Alors, nous l'avons décrié l'automne dernier et, aujourd'hui encore, nous dénonçons les hésitations du ministre de la Justice. Depuis le temps que le ministre nous promettait une législation sur le contrôle des armes à feu, nous attendions quelque chose de plus complet, je l'avoue.

Le ministre de la Justice a voulu rallier tout le monde en en donnant un peu à chacun. Les réformistes, le groupe de pression pro–armes et plusieurs collègues du ministre de la Justice se réjouissent de la hausse des peines minimales pour les crimes ayant été commis avec l'aide d'une arme à feu et du fait que les propriétaires actuels d'armes aient presque huit ans de grâce pour se soumettre au système d'enregistrement national que le ministre nous propose aujourd'hui.

Regardons de plus près qui doit se réjouir: les pro–armes ou les tenants d'un contrôle plus sévère des armes à feu?

Tout d'abord, le projet de loi suggère des modifications importantes au Code criminel. Au chapitre des sentences, le projet de loi augmente de un à quatre ans le nombre d'années minimales que devra purger un individu ayant commis une infraction à l'aide d'une arme à feu. L'actuel article 85 du Code criminel prévoit une peine minimale d'un an pour quiconque utilise une arme à feu en vue de commettre un acte criminel.

Le problème que pose l'article 85 est le suivant: seulement le tiers des accusations portées en vertu de cet article résultent en une condamnation. Les procureurs au dossier se servent, la plupart du temps, de cet article lors des négociations de plaidoyers. La Couronne se satisfait du peu de condamnations, car en retour elle obtient un plaidoyer de culpabilité pour l'infraction principale, comme un vol qualifié ou une agression sexuelle.

• (1250)

Le projet de loi ne règle en rien cette situation de fait. On augmente les peines minimum sans qu'il existe de mécanisme qui obligerait les procureurs à ne plus négocier de plaidoyers de culpabilité. De plus, les juges, en général, ont tendance à appliquer un principe totalisant le nombre d'années que le prévenu aura à purger. Il n'existe rien dans le projet de loi qui modifierait cette pratique.

Il y a fort à parier que ces derniers continueront de le faire et ainsi réduire le nombre d'années qu'ils imposeraient pour l'infraction principale. Dans le concret, il pourrait ne pas y avoir d'augmentation significative du nombre d'années réelles que l'individu aura à purger. Cependant, si les juges abandonnent la pratique de totaliser le nombre d'années, l'augmentation de la population carcérale pourrait créer une autre source de problèmes. J'y reviendrai d'ailleurs.

Enfin, l'article 85 est modifié par l'ajout d'une liste de dix infractions violentes auxquelles s'appliquera la disposition. Nous nous posons plusieurs questions sur le sérieux de la démarche du ministre pour dresser cette liste. On y retrouve l'homicide involontaire coupable, crime où l'intention coupable n'est pas présente. Cependant, l'infraction de voies de fait ne s'y trouve pas. Est–ce à dire que l'on punira de la même façon peu importe si la victime survit ou non à ses blessures? L'infraction de séquestration est également absente de cette liste, quoi que l'enlèvement et la prise d'otage y soient.

D'autre part, je me questionne sérieusement sur l'effet dissuasif d'une hausse de la peine minimale prévue à l'article 85. Je voudrais faire remarquer qu'un document de travail préparé par le ministère de la Justice, sur l'article 85 en particulier, et l'imposition des peines minimales, en général, conclut que dans l'ensemble le public ignore quelles infractions comportent une peine minimale obligatoire.

De plus, le même document, que le ministre de la Justice aurait dû analyser plus en profondeur, conclut également que comme moyen de dissuasion les peines minimales obligatoires ont probablement très peu d'impact sur le taux de commission d'une infraction substantielle. Le vol qualifié en est un exemple excellent. Pis encore, il semblerait que les jurys soient moins enclins à rendre un verdict de culpabilité s'ils savent que l'infraction dont est accusé le prévenu comporte une peine obligatoire.

En admettant que les juges n'appliquent pas le principe qui veut que l'on totalise le nombre d'années pour des infractions multiples, il en résultera une augmentation substantielle de la population carcérale. En effet, la peine minimale de quatre ans sera consécutive à toute autre peine imposée par le juge.

Le ministre de la Justice semble croire naïvement que les centres de détention pourront accueillir ce nombre accru de détenus. En effet, il argumente que la dissuasion que son projet de loi apporte fera baisser le nombre de crimes perpétrés à l'aide d'une arme. Il n'a aucun moyen de savoir quel sera l'impact de son projet de loi sur le nombre de condamnations futures que pourrait engendrer sa réforme.

Gardons à l'esprit qu'une chaîne est aussi forte que le plus faible de ses maillons. Si le ministre veut augmenter la peine minimale prévue à l'article 85 du Code criminel, il doit prévoir que la population carcérale se multipliera et que nous n'avons pas les infrastructures nécessaires pour accueillir ces nouveaux détenus.

La mise en garde du professeur Pierre Landreville de l'Université de Montréal mérite que l'on s'y arrête. Dans un article publié dans le journal *Le Devoir* du 23 décembre dernier, M. Landreville explique les dangers d'une telle législation, et je le cite: «Environ 1 500 personnes sont reconnues coupables chaque année au Québec et pourraient éventuellement écoper d'une peine minimale de quatre ans en sus de la peine pour l'infraction principale. La population des pénitenciers du Québec qui est actuellement d'environ 4 000 détenus doublerait presque dans les quatre premières années de cette mesure.»

Qui dit augmentation de la population carcérale, dit augmentation des coûts afférents.

• (1255)

Est–ce que le ministre aura l'honnêteté de dire aux contribuables combien nous coûtera sa réforme, quand on sait que le coût annuel moyen pour la seule garde d'un détenu en 1992–1993 s'élevait à 56 000 $ en sécurité maximale et à 36 000 $ en sécurité moyenne? Est–ce que le lobby pro–armes peut encore se dire satisfait de l'augmentation de la peine minimale de l'article 85?

D'autre part, pour nous qui désirons un contrôle des armes à feu, pouvons–nous crier victoire? Certes non. Le projet de loi crée une loi distincte qui permet l'établissement d'un système de délivrance de permis de possession et d'utilisation d'armes à feu et un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu. Le non–respect des dispositions sur les permis et l'enregistrement constituera une infraction en vertu du Code criminel. Le ministre de la Justice a décidé de maintenir les sanctions dans sa législation, à l'encontre des voeux de plusieurs de ses collègues libéraux.

En outre, le projet de loi C–68 crée de nouvelles infractions dans le Code criminel assorties de lourdes peines en ce qui concerne l'importation illégale et le trafic d'armes à feu. De plus, si un individu se voit condamné pour l'une des dix infractions violentes désignées, il se verra infliger, en sus de la peine minimum obligatoire, une interdiction à vie de posséder une arme à autorisation restreinte ou une arme prohibée. Jusqu'ici, tout va bien et ces dispositions sont le résultat de nos revendications.

Également, le projet de loi C–68 fait en sorte qu'il sera dorénavant interdit d'importer ou de vendre des armes de poing de calibre .25 et .32 et des armes de poing munies d'un canon de 105 millimètres ou moins. Ces interdictions visent en gros 58 p. 100 de toutes les armes de poing au pays.

Parallèlement au projet de loi C–68, le ministre de la Justice a, par décret prenant effet le 1er janvier 1995, interdit plusieurs types d'armes militaires et paramilitaires. Sont dorénavant déclarées armes prohibées 21 types d'armes militaires et paramili-

taires comprenant plus de 200 modèles différents. Cependant, comme l'a déjà dit le ministre de la Justice, la pierre angulaire de son projet de loi est un système d'enregistrement universel qui consistera en un registre informatisé contenant les noms et les coordonnées des propriétaires d'armes, et le nombre et la description des armes qu'ils possèdent.

À la veille du nouveau budget du gouvernement libéral, les propositions du ministre de la Justice soulèvent de nombreuses questions sur les coûts d'implantation d'un système d'enregistrement national. Le ministre de la Justice déclarait le 6 décembre dernier, lors d'une visite en Alberta, que son projet coûterait au bas mot 85 millions de dollars à mettre sur pied. Il affirmait que ces coûts seraient répartis sur cinq ans et que le système générerait des revenus par la suite. Avant–hier, en conférence de presse, il se rétracte et affirme que les coûts seront amortis sur sept ans. Il a démontré à la population qu'il n'a aucune idée des coûts que son système engendrera et qui aura le fardeau de les supporter.

On ne peut plus se fier aux estimations du ministre de la Justice, malheureusement, car en plus de deux mois, il vient de rajouter deux ans d'amortissement. Dans quelques mois, devant le Comité permanent de la justice, viendra–t–il nous dire que les coûts de son projet ne seront jamais amortis?

Nous avons toujours demandé un système autofinancé. Comment le ministre de la Justice pourra–t–il financer son système? Il soutient lui–même que les détenteurs d'autorisation d'acquisition d'armes à feu n'auront pas à débourser un sou pour avoir le nouveau certificat de possession d'armes à feu. Les détenteurs actuels n'auront qu'à débourser les frais de renouvellement dans cinq ans au montant de 60 $.

Il affirme également que les nouveaux acquéreurs de certificats n'auront qu'à débourser une somme minime, aux environs de 10 $. Comment le ministre peut–il prétendre que les coûts du système seront amortis en cinq ans ou en sept ans? Tant qu'à faire, pourquoi pas dix ans?

• (1300)

En attendant, il demande aux provinces de délier les cordons de leurs bourses, pour l'aider à payer la note. Il demande aux provinces de l'aider à administrer un système dont les coûts sont inconnus. Ceci veut dire que ce ne seront pas seulement les acquéreurs et les propriétaires d'armes à feu qui paieront, mais bien tous les contribuables.

Comme je l'ai dit plus tôt, aux coûts inhérents au système devront s'ajouter les coûts afférents à l'augmentation possible de la population carcérale. Le ministre de la Justice aura beau faire toutes les gymnastiques arithmétiques qu'il voudra, il n'en demeure pas moins que c'est la population au complet qui assumera les coûts de son projet de loi.

Un autre exemple flagrant du manque de rigueur quant aux calculs des coûts se trouve dans une note de service émise par le bureau du ministre de la Justice en date du 19 janvier dernier. Le bureau du ministre y indique et je cite: «Le gouvernement espère, mais ne saurait affirmer, que les personnes qui possèdent déjà une arme à feu n'auront pas à débourser de frais pour obtenir un certificat de possession d'arme à feu.»

Plus loin encore, on retrouve la phrase suivante et je la cite: «Encore une fois, le barème de frais sera graduel, en ce sens que les frais augmenteront avec le temps pour encourager l'enregistrement sans délai. Et, encore une fois, nous espérons qu'il n'y aura pas de frais durant la première année.»

Entre «espérer» et «ne saurait affirmer», le ministre dit à mots couverts qu'il ne comprend rien en mathématique. Il n'a aucune idée du montant que les contribuables ordinaires auront à payer. Il n'a aucune idée des coûts que le projet de loi C–68 engendrera et il n'a aucune idée des montants qu'auront à débourser les propriétaires d'armes à feu. Somme toute, nous exigeons des éclaircissements sur l'exercice mathématique du ministre de la Justice.

Enfin, pouvons–nous crier victoire, comme nous le demande le ministre, quand on sait que tout ce beau système ne sera vraiment fonctionnel que dans le siècle prochain? J'en doute.

Au sujet des règlements, le ministre de la Justice a raté une belle occasion de mettre en pratique ce qu'il prêche. Le Règlement sur l'entreposage, la mise en montre, la manipulation et le transport de certaines armes à feu est un fouillis législatif qu'un juriste de son ministère aurait de la difficulté à déchiffrer. Ce règlement est en vigueur depuis le 1er janvier 1993 et encore aujourd'hui, peu de gens en connaissent l'existence et encore moins en connaissent les exigences. Même les policiers, qui ont la responsabilité de l'appliquer, affirment le méconnaître.

En réponse à l'une de mes questions en Chambre, le ministre de la Justice déclarait, le 15 novembre dernier et je cite: «Je suis conscient qu'il s'agit pour nous de faire en sorte que les Canadiens comprennent les exigences relatives à l'entreposage et s'y conforment.»

J'ai eu beau analyser son plan d'action, j'ai eu beau analyser son projet de loi, nulle part ai–je trouvé une quelconque refonte du règlement en question. Pourtant, le ministre de la Justice justifie son enregistrement universel des armes en disant qu'il rendra le propriétaire d'une arme plus responsable vis–à–vis de l'entreposage et du transport. Comment pouvons–nous demander aux propriétaires d'armes d'être plus responsables et de se conformer à un règlement qu'ils ne connaissent pas ou ne comprennent pas?

Le danger d'une réglementation déficiente réside dans le fait que des armes et des munitions mal entreposées sont disponibles immédiatement pour l'individu qui cède à l'impulsion suicidaire ou violente. Quand les armes et les munitions ne sont pas immédiatement à la portée de la main, cela donne le temps nécessaire à l'individu de réfléchir et de se calmer. Les statistiques relatives aux décès causés par des armes à feu sont effarantes. En 1991, les suicides représentaient 77 p. 100 des 1 445 décès attribuables aux armes à feu. Des 732 homicides enregistrés au Canada en 1992, 246, soit 34 p. 100, ont été commis à l'aide d'une arme à feu.

La majorité des homicides au cours des dix dernières années ont été commis avec des fusils ou des carabines de chasse. Trois fois sur quatre, la conjointe victime de meurtre est abattue par une carabine ou un fusil de chasse.

• (1305)

Au Québec, de 1990 à 1992, on a enregistré 1 293 décès attribuables à une décharge d'arme à feu, soit en moyenne 425

décès annuellement. Toujours au Québec, trois décès par arme à feu sur quatre sont des suicides, pour un total d'environ 300 suicides annuellement. Ces statistiques sont incontournables.

L'enquête de la coroner Anne–Marie David, qui se tenait à Montréal au mois de novembre dernier, nous a permis de mettre en lumière les lacunes et donc les dangers que soulève une réglementation déficiente. Le rapport d'enquête de la coroner David a été rendu public le 26 janvier dernier.

Au cours des audiences, les critiques qui revenaient le plus souvent portaient sur l'incohérence de la réglementation actuelle. Le lieutenant Guy Asselin de la Sûreté du Québec est venu témoigner à l'effet que, et je le cite: «Le règlement n'est pas nécessairement clair, cela n'aide pas les gens qui doivent le faire appliquer et ceux qui veulent s'y conformer.»

Le porte–parole de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec, M. Richard Côté, abondait dans le même sens et je cite un extrait de son témoignage: «. . .les policiers ne savent pas comment interpréter la loi. Il faut quasiment être spécialiste.» M. Côté a également témoigné à l'effet que la réglementation en question n'était enseignée que dans deux des neuf cégeps qui dispensent le cours de techniques policières et ceux–ci n'offrent qu'une formation de quelques heures.

Si les policiers eux–mêmes ne comprennent pas la réglementation, comment le ministre de la Justice peut–il prétendre que son projet de loi accroîtra la sécurité dans les foyers? Les policiers ne sont pas les seuls à ignorer la réglementation. Les premiers concernés, c'est–à–dire les propriétaires d'armes à feu ignorent jusqu'à l'existence même d'un règlement sur l'entreposage sécuritaire d'une arme à feu.

Un sondage Léger & Léger confirme ces constatations troublantes. Il a été effectué du 1er au 13 septembre 1994 auprès de 515 propriétaires d'armes à feu résidant au Québec. À une question portant sur la connaissance de l'existence du règlement, seulement 53 p. 100 des propriétaires croient qu'il y a une loi sur l'entreposage, 31,8 p. 100 affirment le contraire et 15,1 p. 100 sont indécis. Le moins qu'on puisse dire est qu'une refonte en profondeur et une publicité ciblée sont nécessaires autant qu'un système national d'enregistrement.

Le ministre de la Justice a oublié que quelquefois, les solutions les plus simples sont les plus efficaces. Si le gouvernement obligeait les commerçants d'armes à fournir des systèmes de verrouillage individualisés pour chaque arme vendue au pays, le problème serait pratiquement réglé.

Le ministre répète à qui veut l'entendre que l'enregistrement des propriétaires d'armes et des armes elles–mêmes se compare au permis de conduire et au certificat d'immatriculation automobile. Si le ministre avait poursuivi dans son analogie, il s'apercevrait que les automobiles sont vendues avec des systèmes de verrouillage. J'ai beau avoir un permis de conduire, cela ne veut pas dire que je pourrai, sans clé de contact, démarrer la voiture de mon voisin.

Ainsi, chaque arme vendue au pays serait munie d'un dispositif la rendant totalement inoffensive. L'obligation imposée alors au propriétaire d'arme serait de garder verrouillée l'arme en tout temps sous peine de commettre une infraction. Les collectionneurs d'armes pourraient ainsi exhiber leurs pièces de collection et la saison venue, les chasseurs pourront, à leur guise, exercer leur sport favori.

Je souscris aux recommandations du coroner David lorsque celle–ci enjoint le ministre de la Justice de «modifier le libellé du règlement sur l'entreposage, la mise en montre et le transport sécuritaire des armes à feu afin qu'il soit plus conséquent et d'une compréhension plus facile pour l'ensemble de la population.»

De même, le ministre de la Justice devrait porter une attention particulière à la recommandation qui veut que «l'on modifie le règlement afin d'obliger les commerçants à verrouiller ou à rendre inopérantes toutes les armes destinées à la vente et afin de leur interdire l'entreposage d'armes à autorisation restreinte ailleurs que dans une voûte et de ne pas permettre la livraison à un client d'une arme non munie d'un dispositif de verrouillage sécuritaire.»

• (1310)

En conclusion, je considère que l'instauration d'un système national d'enregistrement est une initiative positive sous réserve des remarques que j'ai faites précédemment. Je me dois toutefois de réitérer le fait que je considère déplorable que le ministre de la Justice ait cédé au lobby pro–armes. En étalant sur huit ans l'enregistrement des propriétaires et de leurs armes, le ministre indique clairement qu'il ne veut pas d'un système implanté durant son mandat. De plus, je considère comme un net recul par rapport à son plan d'action d'autoriser la vente et l'achat d'armes de poing entre propriétaires de même type d'armes.

En dernier lieu, il semble que le ministre n'a pas encore terminé ses consultations et qu'il s'en remet maintenant au Comité permanent de la justice. Il désire que le Comité se penche sur les questions suivantes: Devrait–on permettre aux propriétaires d'armes à feu prohibées de léguer ces armes à leurs enfants? Y a–t–il des armes de poing qui pourraient être utilisées pour le tir à la cible? Pourrait–on utiliser des reproductions d'armes à feu à poudre lors de célébrations?

Le ministre aurait mieux fait d'assumer les conséquences de ses choix au lieu de faire supporter l'odieux de certaines décisions au comité parlementaire.

En terminant, nous espérons que le ministre a la latitude nécessaire pour tenir compte de nos recommandations.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif de mon intervention, je voudrais faire des observations sur certains commentaires du ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice choisit très mal son moment pour présenter une nouvelle mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Je dis cela parce que des tribunaux, en Alberta notamment, ont statué clairement que les décrets pris par Kim Campbell étaient invalides.

Tant qu'on n'aura pas annulé cette décision, les décrets pris par Kim Campbell et le décret pris par le ministre, qui entrait en vigueur le 1er janvier, seront considérés comme invalides et ne seront pas appliqués. Je sais que la Colombie–Britannique a adopté la même position en ce qui concerne ces décrets. Une décision de la Cour du Banc de la Reine rend ces décrets invalides.

Nous avons demandé au ministre de la Justice s'il était prêt à attendre que cette affaire soit portée en appel et qu'une décision définitive soit rendue. Il n'a rien voulu entendre à ce sujet et maintenant, il accumule, les uns après les autres, des décrets que les tribunaux de notre pays ont déclaré invalides.

Cela signifie que toutes les mesures qui ont été prises par la police et par les tribunaux en vertu du décret pris par le gouvernement de Kim Campbell étaient illégales. Les saisies, les confiscations et la destruction d'armes sans indemnisation sont toutes considérées comme illégales.

Et elles le demeureront tant que la décision des juges n'aura pas été infirmée. Nous avons demandé au ministre de la Justice d'attendre que la confusion soit dissipée. Il n'a rien voulu entendre.

Je voudrais parler de ce que le ministre de la Justice a dit à propos de l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, à propos du fait qu'une personne aura simplement à aller à l'endroit approprié, dans sa collectivité, et à remplir une carte en y indiquant la marque, le modèle et le numéro de série de son arme.

J'ai dit à un vérificateur d'armes à feu de l'Alberta qu'on allait procéder ainsi. Il m'a répondu que cela n'avait aucun sens. Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a dit qu'on ne pouvait pas enregistrer une arme qui n'avait pas été vérifiée, faute de quoi on allait avoir un système auquel on ne pourrait absolument pas se fier. Je lui ai demandé ce qu'il voulait dire. Il m'a répondu: «À moins d'avoir un inspecteur pour vérifier les caractéristiques qui permettent d'identifier une arme à feu et entrer ces données dans le système, il est impossible d'être certain de l'exactitude des renseignements.»

• (1315)

Le ministre de la Justice sait aussi que beaucoup d'armes à feu portent le même numéro de série, ont les mêmes caractéristiques. La suggestion du ministre de la Justice qui prétend que cela va être facile et ne va pas coûter cher n'a aucun sens. Ce n'est pas vrai.

Je ne puis appuyer cette mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Je ne le puis parce que l'idée maîtresse de ce projet de loi, l'enregistrement de toutes les carabines et de tous les fusils de chasse, ne permettra pas de réduire l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles.

Le ministre de la Justice ne nous a pas dit comment ces mesures vont permettre de réduire l'utilisation de carabines et de fusils de chasse à des fins criminelles. Les chefs de police ne nous l'ont pas dit. La Coalition pour le contrôle des armes ne nous a pas dit comment l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse allait permettre de réduire l'utilisation de ces armes à des fins criminelles. Aucun de ceux qui sont pour l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse ne nous l'a dit, n'a dit à la Chambre ou à quiconque comment cela va permettre de réduire l'utilisation de ces armes à des fins criminelles. Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils en sont incapables.

Voilà 60 ans que l'on enregistre les armes de poing et que l'on en contrôle rigoureusement l'utilisation dans ce pays. Pourtant, nous assistons aujourd'hui au Canada à une augmentation de l'utilisation de ces armes à des fins criminelles. Si l'enregistrement des armes de poing n'a pas permis de réduire l'utilisation de ces armes à des fins criminelles, le ministre de la Justice peut–il dire aux Canadiens comment le fait d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse va avoir un effet différent?

La mort à la suite de blessures infligées au moyen de fusils de chasse s'observe dans quatre cas principaux: les activités criminelles, la violence familiale, le suicide et la maladresse. Imposer un système d'enregistrement des armes à feu ne permettra nullement de réduire les décès dans les cas que je viens de citer. Ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu ne s'attaque pas aux causes de la violence familiale et des suicides. L'enregistrement des armes à feu n'est certainement pas la solution.

Le ministre de la Justice a affirmé encore aujourd'hui à la Chambre que tous les six jours, une femme se fait tuer avec une arme à feu dans notre pays. C'est terrifiant. Si l'on ne s'attaque pas aux causes de la violence familiale, qui est à l'origine de telles statistiques, rien ne changera. Ce n'est pas l'enregistrement des armes à feu qui y changera quelque chose, et rien dans le projet de loi dont nous sommes saisis ne permet de régler le problème de la violence familiale.

L'obligation d'entreposer les armes à feu dans un endroit sûr peut réduire les suicides et les accidents, mais des règlements à cette fin sont déjà en vigueur. Je n'ai jamais rencontré personne qui s'oppose à ces règlements. C'est le simple bon sens et la population est d'accord.

Plus de 80 p. 100 des personnes consultées dans ma circonscription—Crowfoot, en Alberta—m'ont dit qu'elles ne croyaient pas que l'interdiction des armes de poing ou l'enregistrement obligatoire des carabines et des fusils de chasse permettraient de réduire l'emploi des armes à feu à des fins criminelles. La question qu'on leur a posée était: «Croyez–vous que l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse réduirait l'emploi de ces armes à feu à des fins criminelles?» Plus de 80 p. 100 des répondants ont dit non.

L'autre question était: «Croyez–vous qu'une interdiction totale des armes de poing réduirait l'usage de ces armes à feu à des fins criminelles?» Plus de 80 p. 100 des personnes interrogées ont dit non. Par contre, 94 p. 100 d'entre elles ont dit qu'elles étaient favorables à l'imposition de peines plus sévères pour ceux qui ont commis un crime à l'aide d'une arme à feu.

Pendant l'étude du projet de loi C–68, de plus en plus de Canadiens apprendront des détails sur cette mesure et se rendront compte que ces contrôles ne feraient rien pour réduire la criminalité mais qu'ils hausseraient encore les coûts déjà énormes qu'on impose aux contribuables. Et je crois que l'opposition au projet de loi grandira. Cela me rappelle l'appui dont l'Accord de Charlottetown a bénéficié au début. Plus de 70 p. 100 des Canadiens de l'Ouest étaient disposés à l'appuyer, mais plus ils en apprenaient à son sujet, plus leur soutien s'affaiblissait.

• (1320)

Les Canadiens ont demandé à maintes reprises au gouvernement de faire quelque chose pour réduire la criminalité, de durcir la Loi sur les jeunes contrevenants, de repenser les procédures de détermination de la peine et le système de libération conditionnelle qui continue à permettre à des criminels violents de réintégrer rapidement la société. Les Canadiens ont vu d'innocentes victimes qui étaient brutalement agressées, violées et tuées par des criminels que notre système de justice pénale avait libérés parce qu'il s'intéressait davantage aux droits des criminels qu'à la protection des citoyens respectueux de la loi.

Je signale en passant que l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse est une mesure qui s'adresse aux citoyens respectueux de la loi. Si ces citoyens négligent délibérément d'enregistrer leurs fusils de chasse ou leur arme, ils sont passibles de 10 ans de prison, ce qui est une mesure draconienne et absolument absurde. Je reviendrai sur ce point dans quelques minutes.

Les dispositions sur la détermination de la peine laissent croire que le ministre de la Justice et le gouvernement libéral veulent serrer la vis pour diminuer la criminalité, mais ce n'est qu'une apparence. Le projet de loi prévoit un minimum de quatre ans de prison pour les personnes reconnues coupables d'avoir utilisé une arme à feu à des fins criminelles. Toutefois, l'article 85 du Code criminel prévoit déjà une peine additionnelle de un à 14 ans pour l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction. Dans certaines régions du Canada, cette mesure n'a jamais été appliquée rigoureusement.

Le ministère public a profité de son pouvoir discrétionnaire pour ne pas tenir compte de cette disposition ou s'en est servi pour négocier un plaidoyer. Peu après avoir proposé ses modifications législatives, le ministre de la Justice a admis que son projet de loi n'éliminerait pas le pouvoir discrétionnaire des procureurs de ne pas tenir compte de la nouvelle peine minimale de quatre ans ou de marchander les plaidoyers pour s'en débarrasser. Cela n'est pas assuré.

À notre avis, une telle disposition permettrait de franchir un pas dans la bonne direction. Or, elle ne serait pas nécessaire si l'article 85 était rigoureusement appliqué et elle ne servirait à rien si les procureurs de la Couronne marchandaient toujours les plaidoyers afin de se débarrasser de la nouvelle peine minimale de quatre ans.

Outre l'inapplication de l'article 85, les peines légères et les libérations conditionnelles anticipées sont des facteurs qui favorisent la violence dans la société. Qui faut–il blâmer? Je pose à la Chambre la question suivante: Les parlementaires qui ont adopté les lois, qui font en sorte qu'un grand nombre de contrevenants violents se retrouvent dans nos rues avant d'avoir purgé complètement leur peine, ne sont–ils pas responsables pour la mort de toutes les Melanie Carpenter au Canada? Ne sont–ils pas responsables d'avoir créé une situation où les droits d'un criminel priment sur ceux de la victime et de sa famille? Ne sont–ils pas responsables du fait que de plus en plus de Canadiens craignent les actes de violence?

Je veux que les Canadiens sachent que, lorsque le ministre de la Justice a eu l'occasion de se prononcer soit pour une plus grande sécurité dans la société ou pour la libération anticipée de meurtriers dans la société, il a opté pour les criminels violents plutôt que pour une société plus sûre. Le ministre de la Justice s'est opposé à l'élimination de l'article 745 du Code criminel qui accorde au contrevenant déclaré coupable de meurtre au premier degré le droit de demander une libération conditionnelle anticipée. Le ministre de la Justice s'est effectivement prononcé pour les criminels et contre l'élimination de la violence et contre les Melanie Carpenter du Canada. C'est aussi ce qu'a fait tout son caucus, à l'exception du ministre des Transports.

Comme 24 de ses collègues libéraux, le ministre des Transports a voté avec le Parti réformiste en vue d'éliminer l'article 745 qui permet la libération conditionnelle anticipée de contrevenants reconnus coupables de meurtres. Je me permets d'ajouter qu'au cours du vote, j'ai regardé du côté des bloquistes et je n'en ai pas vu un seul qui se soit opposé à la libération conditionnelle anticipée de criminels violents.

Si le ministre veut sincèrement lutter contre le crime, il devrait suivre les recommandations suivantes: prolonger les peines d'emprisonnement pour tous les crimes violents, y compris les crimes impliquant le recours à une arme à feu; mettre en oeuvre une politique de tolérance zéro à l'endroit de ceux qui commettent des crimes violents impliquant des armes à feu; garantir que des accusations soient portées pour tous les crimes impliquant une arme à feu et que les marchandages de plaidoyers soient interdits; offrir aux juges un éventail de peines possibles, y compris la suppression de la libération conditionnelle dans tous les cas de crime violent; et prévoir des peines de plus en plus sévères pour les récidivistes violents ou utilisateurs d'armes à feu.

• (1325)

Tant que le ministre de la Justice ne mettra pas en oeuvre des mesures aussi strictes, il ne pourra pas dire qu'il s'attaque vraiment à la criminalité. Tant que le ministre ne nous prouvera pas que les dispositions du projet de loi relatives aux peines prévues vont vraiment empêcher les criminels d'utiliser une arme à feu pour commettre un crime, nous n'appuierons pas le projet de loi, car nous croyons savoir que c'est exactement ce que ce projet de loi devrait faire. Ce n'est pas ce qu'il va faire.

Tant que le ministre ne garantira pas absolument aux Canadiens que l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse et la proscription de 58 p. 100 des armes de poing actuellement vendues au Canada vont réduire l'utilisation criminelle des armes à feu, nous allons combattre ce projet de loi compliqué et coûteux.

À l'instar de nombreux Canadiens, nous, réformistes, sommes en faveur d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui ait du bon sens. En fait, nous appuyons complètement tout règlement apte à rehausser la sécurité publique en réduisant l'utilisation criminelle des armes à feu. Nous disons que la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu est une bonne loi.

Ce que le gouvernement devrait faire, c'est se concentrer sur l'utilisation criminelle des armes à feu et donner une chance au projet de loi C–17 de montrer qu'il peut résoudre ces problèmes. C'est ce que le vérificateur général a recommandé dans son rapport pour 1993, à savoir que, avant de présenter un autre projet de loi sur le contrôle des armes à feu, le gouvernement devrait analyser soigneusement l'incidence du projet de loi C–17 sur toute cette situation. À notre sens, cela n'a pas été fait et devrait être fait.

Le système d'enregistrement des carabines et des fusils de chasse et de délivrance des permis à l'égard de ces armes qui est proposé dans le projet de loi C–68 n'a tout simplement pas de

sens. Il ne réduira pas l'utilisation criminelle de ces armes à feu. Il ne réduira pas la violence familiale ni n'empêchera le suicide.

Le ministre ne nous a pas fourni de statistiques à l'appui de l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse. En l'absence d'une telle information, comment les Canadiens peuvent–ils être assurés que l'enregistrement universel contribuera à réduire en fait l'utilisation criminelle des armes à feu et, partant, à rendre la société plus sûre que maintenant?

Le ministre défend le projet de loi en arguant que les chefs de police l'appuient et demandent que l'on enregistre toutes les carabines et tous les fusils de chasse. Nous posons la question suivante: Pourquoi le ministre n'adopte–t–il pas aussi la position des chefs sur la peine capitale et sur l'élimination de l'article 745 du Code criminel qui autorise la libération conditionnelle anticipée des meurtriers?

Il m'apparaît évident que le ministre de la Justice ne croit pas vraiment que nous devons nous adresser aux chefs de police lorsque nous avons du mal à faire respecter la loi. Il semble que le ministre s'adresse aux chefs de police seulement lorsqu'il a besoin de leur appui pour faire adopter un projet de loi.

Nous ne pouvons nous permettre d'avoir des lois inefficaces, surtout en matière criminelle. Il nous faut des mesures judicieuses et éprouvées pour veiller à la sécurité publique.

Le ministre affirme que cette mesure législative ne coûtera que 85 millions de dollars. Toutefois, selon nos estimations, l'enregistrement d'une seule arme de poing coûterait de nos jours 82 $ et plus de 100 $ au Québec. Environ six millions de carabines et de fusils de chasse devront être enregistrés au Canada.

Si l'on prend le plus faible de ces deux coûts, on calcule que, à eux seuls, les frais d'enregistrement des armes à feu s'élèveront à 492 millions de dollars. Comme le ministre soutient que les nouveaux frais d'enregistrement d'une carabine ou d'un fusil de chasse seront de beaucoup inférieurs aux frais actuels d'enregistrement d'une arme de poing, cela signifie–t–il que le gouvernement a gaspillé l'argent des contribuables en conservant le système d'enregistrement des armes de poing? Cela signifie–t–il que l'enregistrement des fusils à canon long se fera de façon moins rigoureuse, moins minutieuse et, par conséquent, moins efficace que l'enregistrement des armes de poing?

Permettez–moi d'ajouter que le rapport de Terence Wade prouve clairement que le très coûteux système d'enregistrement des armes de poing est mauvais et quasiment inutile comme mesure de prévention criminelle. Je signale qu'il nous a été très difficile d'obtenir ce rapport auprès du ministère de la Justice.

Parlons maintenant de l'interdiction des armes de poing et des arbalètes.

• (1330)

Où sont les informations et où sont les statistiques que le ministre de la Justice a utilisées pour justifier une mesure aussi draconienne? C'est ce que nous demandons. Toute personne sensée reconnaîtra certainement les statistiques qui justifient une telle mesure et réagira en conséquence. Mais nous n'avons vu aucune des statistiques sur lesquelles une grande partie de cette mesure législative est fondée.

La proposition initiale du ministre interdisait les armes de poing utilisées par les compétiteurs qui nous représentent à la Coupe du monde. Lorsqu'on a demandé au ministre à la Chambre des communes d'exempter les armes de poing de calibre 32 qui sont utilisées dans ces compétitions, il a répondu: «Certainement pas.» Toutefois, le projet de loi C–68 prévoit une exemption pour ces armes de poing, et je tiens à féliciter le ministre d'avoir reconsidéré la question.

Il est clair, cependant, que le processus de consultation du ministre présentait de sérieuses lacunes même s'il dit avoir obtenu des conseils techniques de tous les groupes intéressés. À ce sujet, au verso de l'une des brochures qui accompagnaient la proposition figurait une liste de tous les organismes et groupes que le ministre de la Justice a rencontrés au sujet des armes à feu. Il s'agissait d'une liste par province. Pour l'Alberta, huit organismes et groupes étaient énumérés.

Cependant, on m'a informé que le Nosehills Gun Club et la Provost and District Fish and Game Association n'ont jamais rencontré le ministre de la Justice, même s'ils figuraient sur la liste. En me renseignant davantage, j'ai appris que ces deux organismes ont envoyé une lettre au ministre de la Justice pour exprimer leur inquiétude au sujet de sa proposition concernant le contrôle des armes à feu. Ils ont envoyé cette lettre par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre qui venait à Ottawa pour rencontrer le ministre de la Justice. Au moment où je leur ai parlé, ils n'avaient pas encore reçu de réponse à leur lettre.

À mon avis, l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse ne contribuera pas à protéger les Canadiens. Si l'enregistrement des armes à feu permettait cela, alors nous n'aurions pas de problème avec les armes de poing et l'usage criminel de ces armes. Toute mesure de contrôle des armes à feu touchant les propriétaires d'armes respectueux des lois, notamment l'interdiction des armes de poing et l'enregistrement des armes à feu, donne aux criminels l'assurance que leurs victimes ont de moins en moins de moyens pour se défendre.

Il a été prouvé à maintes reprises que l'interdiction d'un produit, y compris les armes à feu, n'empêche pas les criminels de s'en procurer sur le marché noir. Les gouvernements du Canada ont constaté à maintes reprises que les interdictions et les mesures restrictives font apparaître un marché noir vers qui les gens se tournent pour obtenir ce qui est illégal et où des gens d'affaires cruels réalisent des profits faramineux.

Le projet de loi dit clairement que les Canadiens qui s'opposent si catégoriquement à l'enregistrement, et qui défieront peut–être le ministre et sa loi, ne resteront pas impunis. En vertu du projet de loi C–68, ces gens seront passibles de peines d'emprisonnement de 10 ans, soit l'équivalent de ce qui est imposé à certains meurtriers. On pense ici à M. Lortie, qui a fait irruption à l'Assemblée législative de Québec où il a tué trois personnes et en a blessé 13 autres. Il a été libéré après 10 ans d'emprisonnement. Le ministre de la Justice veut imposer la même peine à toute personne qui néglige délibérément d'enregistrer un fusil de chasse ou une carabine. C'est absurde. C'est mal. C'est déraisonnable. Cette disposition devrait être retirée immédiatement du projet de loi. J'exhorte le ministre à le faire tout de suite.

De plus, le projet de loi imposera une pénalité à ceux qui, parce qu'ils ne connaissent pas la loi, n'enregistreront pas leur arme à feu, et une autre pénalité plus sévère à ceux qui négligeront délibérément d'enregistrer leur carabine ou leur fusil de chasse.

Le Parti réformiste croit que les mesures de contrôle actuelles sur la possession des armes à feu sont plus que suffisantes et qu'il n'est pas nécessaire d'en adopter d'autres pour assurer la sécurité publique. Nous croyons également qu'aucune mesure restreignant la possession des armes à feu n'empêchera les criminels de faire l'acquisition d'armes par des moyens illégaux.

• (1335)

Conjointement avec cette réglementation, nous recommandons les mesures suivantes: décriminaliser les infractions mineures touchant l'entreposage, l'exposition, la manutention et le transport des armes à feu; décriminaliser les infractions qui constituent davantage des contraventions d'ordre administratif qu'une intention criminelle de violer la loi; assujettir tous les règlements concernant les armes à feu, y compris les décrets, à l'examen et à l'approbation du Parlement, et renoncer à donner force de loi aux décrets qui n'ont pas été d'abord soumis à l'examen des représentants élus du peuple; et enfin, simplifier le processus de renouvellement des autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Je voudrais terminer mon intervention en citant des paroles non pas de députés de ce côté–ci de la Chambre, mais de députés d'en face. Voici donc ce que le député libéral de Kenora—Rainy River disait à la Chambre le 5 novembre 1991 au cours du débat du projet de loi C–17: «Nous nous demandons aussi ce que cela signifie pour les citoyens respectueux des lois qui ont le sentiment que cette mesure législative ne fait absolument rien pour lutter contre la criminalité, ce que nous, les parlementaires, avons le devoir de faire. Nous ne sommes pas censés imposer des restrictions rigoureuses aux citoyens qui respectent la loi et qui ne posent aucun problème. Essentiellement, nous avons laissé entendre aux citoyens respectueux des lois que nous ne leur faisons pas confiance.»

Et voici ce que le député libéral de Willowdale disait le même jour: «Il ne s'est trouvé presque personne pour dire, et certainement personne pour le démontrer, que ce sont les collectionneurs légitimes d'armes à feu et les membres de clubs de tir qui sont à l'origine du problème des décès liés à l'usage des armes à feu au Canada. Il me semble que ce projet de loi, sous sa forme actuelle, ne règle pas la question fondamentale, c'est–à–dire contrôler l'usage des armes à feu à des fins criminelles; il pénalise des gens qui ont prouvé dans le passé qu'ils font partie de la solution, et non du problème, relativement aux décès liés à l'usage des armes à feu au Canada. Ce projet de loi laisse à désirer parce qu'il est tout simplement injuste. Il y a des gens qui, au fil des ans, ont fait l'acquisition d'un certain nombre d'armes. Or, aux termes du projet de loi, ils se verront retirer bon nombre de ces armes sans recevoir aucune compensation.» Cette observation s'applique certainement à la mesure à l'étude.

Et le député ajoutait: «Il s'agit d'une forme d'expropriation sans compensation. On ne peut pas faire ça dans le cas des maisons et des voitures des gens. C'est absolument injuste. N'allons cependant pas prétendre que nous nous attaquons à la source du problème des décès liés à l'utilisation d'armes à feu au Canada et du tort que les armes peuvent causer aux Canadiens. Ce projet de loi ne va pas à la source des véritables problèmes. Par conséquent, le Parlement devra, d'ici quelques années et probablement assez rapidement, se pencher à nouveau sur ces véritables problèmes.»

Je signale au député de Willowdale que son parti est de retour au pouvoir et que, pas plus que le gouvernement précédent, il ne règle le problème. Chose certaine, il ne s'attaque pas aux causes.

Enfin, voici les propos du député de Haldimand—Norfolk: «À mon avis, le projet de loi ne fait rien d'autre que de faire croire aux Canadiens que le gouvernement tient à réglementer les armes à feu et essaie de le faire, alors qu'il n'en est rien. Ce projet de loi ne traite d'aucune de ces utilisations si ce n'est en imposant des conditions plus rigoureuses pour l'obtention d'une autorisation. Il ne s'attaque pas au vrai problème. Il donne aux Canadiens un faux sentiment de sécurité, leur faisant croire que le gouvernement lutte contre le crime, alors qu'il ne fait rien du tout. Ce projet de loi semble avoir été conçu pour désarmer, surréglementer et ruiner financièrement les honnêtes citoyens. Il transformera d'honnêtes citoyens en criminels et les punira sévèrement pour des questions de formalités administratives. Selon moi, le gouvernement encourage par ce projet de loi le trafic des armes illégales.»

Ces députés dénonçaient bien entendu le projet de loi C–17 de Kim Campbell, qui n'allait pas aussi loin que l'actuel projet menace de le faire, dans les mesures de contrainte et de confiscation d'armes imposées à des citoyens respectueux des lois.

Je me réjouis que de nombreux députés d'en face partagent les opinions exprimées de ce côté–ci et qui reposent sur le bon sens. J'espère sincèrement que ces députés continueront à exprimer ces opinions malgré les pressions qui s'exercent à l'intérieur de leur caucus.

Je conclus en disant à la Chambre qu'un gouvernement réformiste abrogerait toute loi inefficace et coûteuse comme le projet de loi C–68. C'est un engagement que je prends envers tous les Canadiens.

• (1340)

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, compte tenu de la dernière observation faite par mon collègue réformiste, je comprends pourquoi le Parti réformiste ne sera jamais porté au pouvoir. Il irait à l'encontre de la volonté de 95 p. 100 des Canadiens. J'ai bien dit 95 p. 100 des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: D'après quel sondage?

M. Lincoln: Au dernier congrès biennal. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. La parole est au député.

M. Lincoln: Ces députés pourraient au moins faire preuve de courtoisie. Même s'ils ne sont pas d'accord, ils devraient être courtois. Nous les écoutons. Nous ne partageons pas leur opinion, mais nous les écoutons.

Au dernier congrès biennal du Parti libéral qui a eu lieu en mai 1994, la commission des femmes du Parti libéral a présenté une résolution qui préconisait l'adoption de dispositions législatives garantissant un contrôle plus sévère des armes à feu au Canada. J'ai été très honoré qu'on me demande d'appuyer cette motion que notre parti a alors adoptée à l'unanimité. Le jour même, dans son allocution de clôture, le premier ministre s'est très ferme-

ment engagé à présenter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

J'aimerais citer ses paroles: «Je voudrais particulièrement remercier la commission des femmes d'avoir présenté une excellente résolution et proposé des dispositions législatives plus sévères sur les armes à feu. À mon avis, les armes à feu n'ont pas leur place dans nos rues et nos terrains de jeux et le moment est venu d'adopter des mesures encore plus sévères pour que nous atteignions notre objectif. Je demanderai au ministre de la Justice d'examiner votre résolution de très près et de rédiger un projet de loi sévère sur le contrôle des armes à feu. J'espère que tous les partis appuieront un contrôle rigoureux des armes à feu. Je sais que le Bloc québécois est en faveur du contrôle des armes à feu, et Preston Manning et le Parti réformiste parlent certainement beaucoup de la criminalité. J'espère qu'ils appuieront ces restrictions, car il est facile de parler avec fermeté. Ce que les Canadiens veulent et ce que nous devons faire, c'est agir avec fermeté.»

Je voudrais maintenant rendre un hommage particulier au ministre de la Justice. Il a été d'une patience exemplaire. Il a été à l'écoute. Il est allé dans toutes les régions du Canada et y a entendu des groupes qui voyaient d'un bon oeil l'adoption d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, et d'autres qui s'y opposaient farouchement.

Il a entendu non seulement des chefs de police, mais aussi des groupes communautaires, des représentants de clubs sportifs et de tir et de nombreux citoyens canadiens ayant diverses opinions sur la question. Il vient un moment où il faut toutefois prendre des décisions.

Je le remercie du courage, de la ténacité et de la persévérance dont il a fait preuve en présentant le projet de loi C–68. Qui plus est, il nous a dit à maintes reprises que cette loi n'était qu'un élément d'une stratégie d'ensemble, que la prévention du crime n'était pas assurée uniquement par la loi sur le contrôle des armes à feu, mais qu'une série de mesures devaient être prises pour que les attitudes changent dans la société et que le crime cesse d'être une menace dans nos rues, nos villages et nos villes.

La Loi sur le contrôle des armes à feu n'est qu'un des nombreux éléments de la stratégie de prévention du crime, les autres étant la réforme de la détermination de la peine, la réforme du système de libération conditionnelle et des services correctionnels, des modifications apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants, la création, l'an dernier, du Conseil de prévention du crime.

Fait plus important, elle comprend une réforme sociale générale. Dans le livre rouge, nous avons essayé de présenter une démarche globale en matière de réforme sociale parce que si nous ne remédions pas aux causes sociales qui sont à l'origine même du crime, nous ne pourrons jamais l'éradiquer quelles que soient les lois que nous adopterons, quelle que soit la dureté de celles–ci ou des peines de prison.

Nous devons changer les attitudes, créer un nouveau genre de société libre des causes de la criminalité, soit la pauvreté, le manque d'éducation et de perspectives d'avenir. Pour régler les problèmes sociaux, nous avons adopté une démarche globale composée non seulement d'une loi sévère sur le contrôle des armes à feu, mais encore d'une série de mesures visant à éradiquer les causes de la criminalité.

● (1345)

Le projet de loi C–68 ne vise pas à punir ni à harceler les propriétaires légitimes d'armes à feu. Bien au contraire. En fait, il reconnaît le droit légitime des propriétaires d'armes à feu d'utiliser celles–ci à des fins récréatives ou dans leur travail. Il reconnaît les droits issus des traités des peuples autochtones du Canada. Par ailleurs, il reconnaît une profonde réalité, laquelle est fort simple. Les fusils sont des armes meurtrières et peuvent tuer.

Certains des opposants au contrôle des armes à feu ont essayé de décrire cette question comme un débat entre la ville et la campagne. J'estime que ce n'est pas le cas. En fait, Statistique Canada montre qu'entre 1980 et 1989, soit 10 ans, il y a eu 63 p. 100 de décès par balle de plus dans les villes de moins de 5 000 habitants que dans les villes de plus de 500 000 habitants. Ce n'est pas donc pas une question opposant la ville à la campagne. C'est un problème lié au maniement sécuritaire des armes à feu.

Les armes à feu ont des conséquences particulièrement pour les femmes. Dans les cas de violence faite aux femmes, 42 p. 100 des meurtres commis contre elles l'ont été à l'aide d'armes à feu. Sur ces armes, 80 p. 100 étaient des fusils que leurs propriétaires ont utilisés pour blesser et tuer leur femme.

Nous devons donc nous attaquer à ce problème, en prenant des mesures à long terme pour examiner les causes profondes des maux sociaux qui affligent la société et, en même temps, des mesures à court terme pour faire en sorte que le crime ne paie pas et que les armes à feu ne servent pas à tuer des êtres humains.

[*Français*]

À ce stade–ci, j'aimerais rendre un hommage spécial à deux jeunes femmes que je connais bien, surtout l'une d'entre elles, Heidi Rathjen et Wendy Cukier, deux jeunes femmes qui ont laissé des positions lucratives. Heidi Rathjen est ingénieure. Elles travaillent aujourd'hui de façon presque bénévole pour la cause d'une législation plus forte, plus stricte sur le contrôle des armes à feu. Et Heidi Rathjen disait dans une entrevue, récemment: «Si nous avions eu une législation plus stricte, peut–être que Marc Lépine et Valery Fabrikant n'auraient pas eu la chance de faire ce qu'ils ont fait. Si même il y avait une petite chance qu'une législation plus forte ait empêché Marc Lépine, Valery Fabrikant et tous les autres qui ont commis des crimes inutiles, horribles, de le faire, à ce moment–là, cela vaudrait le coup de cette législation, mille fois, 100 000 fois.»

Michael Hogben était une des quatre personnes qui ont été tuées par Valery Fabrikant. Michael était un de mes amis. J'ai travaillé de très près avec lui à l'Université Concordia. On travaillait ensemble sur les conférences Esther Goldenberg, et c'est à la veille des conférences Esther Goldenberg où Michael allait être le metteur en scène de ces conférences, comme il l'était chaque fois, qu'il a été tué. Je me souviens, après ses funérailles, avoir été avec Esther Goldenberg à l'appartement des Hogben. Je me souviens avoir vu là M^me^ Hogben, que je ne connaissais pas avant, et les deux jeunes fils Hogben et de penser qu'une personne érudite, une personne qui avait tellement à donner à la société, une personne non seulement érudite mais d'une qualité, d'une grandeur d'âme exceptionnelle, une personne que tous les gens aimaient, ses étudiants, ses confrères, avait

été fauchée dans la fleur de la vie, inutilement par quelqu'un qui avait réussi à n'avoir pas seulement une seule arme à feu mais deux, sous les lois existantes.

Ce qu'il nous faut, c'est de réaliser que les armes à feu utilisées légitimement, ça va, mais que les armes à feu utilisées à de mauvaises fins causent des dommages irréparables, des dommages irréversibles.

• (1350)

Comment mesurer le dommage d'une vie brisée, le cauchemar des gens qui restent dans une famille, qui vivent ce drame tous les jours et tous les soirs, qui le vivent parce qu'ils n'oublient jamais? Ce n'est pas la mort par la maladie, c'est la mort violente causée par une arme à feu. Et ça, c'est un prix qu'une société ne peut pas se payer.

Je sais que le débat sur les armes à feu est un débat controversé. Je sais que toute la question d'enregistrement est une question particulièrement controversée.

[*Traduction*]

Je sais que les députés réformistes ont soutenu hier, pendant la période des questions, et encore aujourd'hui, que le coût de 85 millions de dollars était trop élevé. Un des députés réformistes a dit hier que nous devrions affecter cet argent à la recherche sur le cancer ou ne pas le dépenser en premier lieu.

Je me demande si les députés du Parti réformiste ont calculé ce que coûte à la société un simple procès, l'incarcération de criminels et la surveillance policière de personnes qui ont utilisé des armes à feu. Ce coût est beaucoup plus élevé, non seulement en termes monétaires, mais également en pertes de vie.

Combien vaut une vie? Un million, deux millions, 80 millions, 85 millions de dollars? Je me demande combien valaient les vies des 14 jeunes femmes tuées à l'École polytechnique. Je me demande combien valait la vie de Michael Hogben. Ces personnes ne sont pas des statistiques. Nous ne pouvons pas mesurer leur vie en termes monétaires.

Il me semble que la société a non seulement le droit, mais le devoir de s'assurer que nous, législateurs, prenions toutes les mesures possibles pour tenter d'enrayer les maux causés par les armes à feu. Même si l'enregistrement des armes à feu n'est pas une mesure indiscutable, puisqu'elle comporte des échappatoires et que nous ne pouvons pas prouver par des statistiques qu'elle sera efficace en tout temps, si elle rend plus difficile la perpétration de crimes, alors elle vaudra la peine et l'argent aura été bien dépensé.

L'enregistrement des armes à feu améliorera certainement la surveillance de la circulation des armes à feu entre les frontières. Il aidera les services policiers à retracer les armes à feu utilisées dans des activités criminelles. En outre, il rendra le propriétaire responsable de son arme. En effet, lorsqu'une personne doit faire enregistrer un bien, qu'il s'agisse d'une automobile ou d'un bateau, elle a la responsabilité particulière de prendre soin de ce bien.

L'enregistrement sera un facteur de dissuasion très important. En fait, ce n'est pas un hasard si un plus grand nombre de collectivités, la police et toutes les institutions et les organisations communautaires de lutte au crime sont autant en faveur de l'enregistrement. C'est le cas, également, de la grande majorité des habitants de l'Alberta, d'où viennent la plupart des réformistes. C'est aussi le cas de la Colombie-Britannique, et les habitants de cette province devraient en être fiers.

Si la mesure législative sur l'enregistrement et le contrôle des armes à feu nous permettait de sauver ne serait-ce qu'une vie, je pense qu'elle en vaudrait la peine. Je sais que les députés du Bloc partagent notre avis, là-dessus, et je les en remercie. De ce côté-ci, nous espérons—en fait, nous en sommes convaincus—que si le projet de loi C-68 permet de sauver de nombreuses vies, il deviendra une mesure législative importante, non seulement parce qu'il a été présenté par des libéraux et qu'il est le fruit du travail du gouvernement et du ministre de la Justice, mais aussi parce qu'il s'agit d'une mesure législative que la société, en général, réclame et dont elle a besoin.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'adopter une telle mesure. Encore une fois, je remercie le ministre de la Justice de l'avoir présentée.

• (1355)

J'espère que la plupart d'entre nous représenteront le point de vue de la majorité des Canadiens et des 95 p. 100 de Québécois qui estiment qu'une mesure législative sur le contrôle des armes à feu est non seulement nécessaire, mais qu'elle aurait dû être adoptée il y a longtemps. C'est une excellente mesure législative, une mesure progressiste, et je l'appuie sans réserve.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, lorsque j'entends les affirmations des gens d'en face, que je constate la violence et la passion des propos, j'ai l'impression que cette façon d'aborder le contrôle des armes à feu est justement le genre d'approche qui effraie les Canadiens. Même si je suis en total désaccord avec le ministre de la Justice, je dois dire que ses arguments bien raisonnés n'ont pas du tout la même connotation que les déclarations du député de Lachine—Lac-Saint-Louis.

Si l'on devait prendre ses propos au sérieux, je suis convaincu que ce serait justement ce type de réflexion, d'incitation à la révolte, de soulèvement des passions qui, en bout de ligne, entraînerait la confiscation des armes appartenant à des particuliers dans notre pays. Voilà pourquoi les gens sont si inquiets.

Le député refuse de tenir compte des chiffres réels. Il affirme que l'enregistrement sera un moyen de dissuasion, comme il l'a dit lui-même. Nous n'adoptons pas des projets de loi de cette envergure simplement parce qu'il nous vient une idée à l'esprit.

Il a cité les chefs de police, mais le ministre de la Justice les a cités aussi. Je tiens à rappeler aux deux députés que, lors du dernier débat sur le contrôle des armes à feu, en 1976, les chefs de police ont présenté au Comité permanent de la justice un mémoire énonçant clairement que l'enregistrement des armes ne faciliterait absolument pas la lutte contre le crime. Que l'organisation ait. . .

Le Président: Chers collègues, il restera sept ou huit minutes après la période des questions et le secrétaire d'État pourra alors prendre la parole.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, la présentation du budget approche à grands pas. Les Canadiens ne sont pas disposés à payer davantage d'impôts. En fait, ils font savoir à tous les ministériels qu'ils se préparent à réagir très négativement à toute augmentation d'impôts.

Cependant, ils sont prêts à se passer de certains services. Ils nous demandent de sabrer dans les services et les programmes, ainsi que d'établir un régime fiscal équitable pour que la classe moyenne ne supporte pas un fardeau injuste.

La vie n'est pas facile pour les libéraux de nos jours. Nous savons que nous devons réduire le déficit, mais nous n'ignorons pas également que notre parti a su se montrer compatissant au fil des ans et s'occuper des Canadiens dans le besoin.

Nous continuerons d'être en mesure de prendre soin de tous les Canadiens, maintenant et dans l'avenir. J'entends bien faire tout en mon pouvoir pour défendre ces valeurs fondamentales. Nous sommes conscients du fait que des choix difficiles doivent être faits pour assurer le bien–être et la prospérité du Canada.

Nous écoutons les Canadiens qui nous réclament un régime fiscal équitable, des compressions dans les services, ainsi que la suppression, dans la mesure du possible, des chevauchements. Cependant, ce qui importe surtout, c'est qu'ils veulent que les gens dans le besoin ne fassent pas les frais de cet exercice, mais en sortent gagnants.

* * *

[*Français*]

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, alors que, depuis un an, son inaction en matière de lutte au déficit est la cause directe de la hausse des taux d'intérêt, le ministre des Finances se vante d'être en mesure d'atteindre un déficit gigantesque de 39,7 milliards de dollars.

La stratégie du ministre est cousue de fil blanc. Pour tenter d'atteindre le déficit énorme de 39,7 milliards de dollars, il joue avec les chiffres sur le dos des chômeurs. En fait, le ministre des Finances utilise le surplus du compte d'assurance–chômage pour réduire le déficit du gouvernement.

Non seulement le ministre des Finances utilise–t–il ce surplus pour réduire le déficit de l'année courante, mais dans son dernier budget, après 11 mois sur 12 d'écoulés, il a surestimé le déficit de l'année 1993–1994 de près de 4 milliards de dollars. Tout ça pour faire croire aux gens que la situation s'améliore. En réalité, le ministre des Finances utilise toutes sortes de subterfuges pour masquer son inaction en matière de lutte au déficit.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, étant donné que j'ai quitté l'école trop tôt et que j'y suis retourné pour finir ma douzième année à l'âge de 28 ans, je voudrais mentionner une nouvelle étude.

On nous a déjà dit que 30 p. 100 des jeunes Canadiens quittaient l'école. L'enquête auprès des sortants qui a été réalisée en septembre 1993 montre que la situation s'améliore, puisque la proportion des jeunes de 20 ans n'ayant pas terminé leurs études secondaires est de 18 p. 100.

Si certains quittent l'école, c'est souvent parce qu'ils ont un emploi en plus. C'est surtout vrai, lorsque ces étudiants travaillent plus de 20 heures par semaine. Malgré de longues heures dans des emplois de cols bleus et dans le domaine des services, des centaines de gens de la circonscription d'Okanagan—Shuswap que je représente participent à un programme d'éducation non traditionnelle qui s'intitule «La porte ouverte». Ce programme est offert jusqu'à 21 h 30 tous les soirs de la semaine. Depuis son entrée en vigueur, il y a trois ans, les sortants ont terminé 338 cours.

La semaine dernière, j'ai eu le plaisir de prononcer un discours devant ces gens. Aujourd'hui, en cette Journée nationale de l'alphabétisation, je félicite les organisateurs du programme «La porte ouverte» et les personnes laborieuses qui en profitent pour s'assurer un meilleur avenir.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le ministre des Transports a introduit des règlements et des lignes directrices attendus depuis fort longtemps en ce qui concerne les aéroports régionaux.

Je dois préciser que j'ai participé activement à l'organisation d'une conférence sur les aéroports qui a eu lieu à Brandon, au Manitoba, les 7 et 8 février 1995. Cette conférence avait pour objectif principal de réunir les intervenants du Canada central afin de discuter des défis que représentent la possession et l'exploitation des aéroports locaux.

Je peux dire sans craindre de me tromper que la plupart des 91 participants ont quitté la conférence de Brandon sur les aéroports convaincus de la pertinence des efforts que le ministre déploie pour que notre système de transport, qui est déjà sûr et accessible, soit à coût plus abordable, mieux intégré, plus efficace et plus compétitif.

Je remercie les participants inspirés, les conférenciers bien renseignés et mon personnel à qui nous devons ce franc succès.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été choqués, hier, en apprenant que

Article 31 du Règlement

la plupart des députés du Parti réformiste n'ont pas pris le temps d'assister à la cérémonie solennelle du 30e anniversaire du drapeau du Canada. Je n'y ai vu, à vrai dire, qu'un seul réformiste.

C'est peut–être parce qu'ils voulaient rester à leur bureau pour se préparer à entonner notre hymne national à la Chambre des communes. Ou bien étaient–ils tout simplement trop occupés à se préparer à assister à une autre activité qui a eu lieu hier soir.

J'étais un des nombreux députés qui ont accepté l'invitation pour participer à la réception qu'offrait l'Association canadienne des restaurants. Ce fut une magnifique soirée au cours de laquelle on nous a servi de succulentes spécialités de toutes les provinces canadiennes.

Il y avait, mêlés à la foule, bon nombre de députés réformistes qui semblaient s'amuser ferme. Ils n'affichaient pas l'attitude moralisatrice qui est généralement leur marque de commerce. On ne décelait chez eux nulle trace du régime frugal des politiciens de la base. Ils étaient là pour manger, boire et s'amuser. Tout le monde était témoin de cela.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrions hier le trentième anniversaire du drapeau unifolié.

Le drapeau canadien est un symbole international qui fait notre fierté et notre distinction. Il est reconnu et accueilli chaleureusement partout dans le monde. On voit des Canadiens qui voyagent à l'étranger arborer l'unifolié sur leur sac à dos et on a même vu des Américains en voyage porter le drapeau canadien.

L'unifolié nous unit d'un océan à l'autre et tous les Canadiens le partagent, malgré leurs particularités régionales.

Hier, des cérémonies de lever du drapeau, des discours et des rassemblements dans les écoles ont eu lieu un peu partout au Canada. Les Canadiens de toutes les races et confessions célèbrent le drapeau ensemble.

Je félicite les trois députés nouvellement élus pour représenter leur circonscription et le drapeau et je leur souhaite la bienvenue. Je demande à tous les députés de réfléchir à l'importance du drapeau et à sa signification pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine a tenté hier, de façon fort maladroite, de camoufler la propagande préréférendaire à laquelle se livre le gouvernement fédéral en placardant littéralement le Québec d'affiches publicitaires payées plus de un million de dollars concernant le 30e anniversaire du drapeau canadien.

• (1405)

Dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, on confirme actuellement qu'il y a bel et bien plus de la moitié de ces panneaux de propagande au Québec, contrairement aux déclarations du ministre selon lesquelles seulement 30 p. 100 des panneaux publicitaires seraient installés au Québec.

Pourquoi le ministre n'avoue–t–il pas simplement le but visé par le gouvernement fédéral, en soulignant grassement cet anniversaire, c'est d'essayer, par tous les moyens, d'influencer les Québécois, à la veille du référendum et ce, en tentant de leur inculquer artificiellement un éphémère sentiment d'identité canadienne?

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C–263

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je rappelle aujourd'hui aux députés, au nom de mes électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt, que nous discutons aujourd'hui du projet de loi C–263 que j'ai déposé à la Chambre.

Le projet de loi C–263, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, propose de soumettre cinq organismes d'État à l'application de la partie X de la loi. Ces organismes sont le Centre de recherches pour le développement international, la Commission canadienne du blé, le Conseil des Arts du Canada, la Société du Centre national des Arts et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Le projet de loi vise à obliger ces cinq organismes à rendre des comptes en autorisant le vérificateur général à effectuer tous les cinq ans des examens spéciaux, soit une vérification de leur efficience, comme il le fait régulièrement auprès des ministères de la fonction publique.

Il s'agit d'obliger ces organismes à rendre des comptes pour réduire le gaspillage et améliorer leur planification, leurs stratégies et leurs systèmes d'établissement des coûts. En somme, le projet de loi fera en sorte que ces cinq organismes d'État appliquent de bonnes méthodes de gestion.

J'encourage tous les députés à appuyer le projet de loi C–263.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, j'ai une suggestion à faire au ministre des Transports qui dit vouloir se dégager de ses obligations financières en ce qui concerne la subvention du Nid–de–Corbeau. Il veut aussi se débarrasser de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Étant donné que la valeur actuelle de ses obligations financières en ce qui concerne la subvention du Nid–de–Corbeau est de l'ordre de sept à neuf milliards de dollars, une somme que le gouvernement a du mal à trouver, pourquoi le ministre n'offre–t–il pas aux agriculteurs des Prairies CN Amérique du Nord à titre d'acquittement au moins partiel de son obligation concernant la subvention du Nid–de–Corbeau?

Même si la valeur nette de CN est de loin inférieure à celle que représente la subvention du Nid-de-Corbeau, ce serait cependant un premier pas afin de relier les fermes et les ports de mer d'une manière qui satisfait les besoins du Canada et ses obligations internationales en vertu du GATT.

Cela permettrait aux agriculteurs d'avoir un certain contrôle sur les coûts à l'exportation étant donné qu'ils auraient le choix de moyens pour assurer un équilibre entre des chemins de fer viables et des exploitations viables, une chose à laquelle le ministre n'a pas songé jusqu'ici.

* * *

[*Français*]

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, cet avec un infime honneur que je me fais le porte-parole de tous mes compatriotes du Québec pour souligner le trentième anniversaire du drapeau du Canada. Sur la scène internationale, l'unifolié est un symbole de générosité, de démocratie et de liberté. Au Canada, notre drapeau est signe de force, d'unité et de fierté.

Ces 30 dernières années ont vu le Canada se modifier profondément. Loin de subir les changements, notre pays les a modulés et adaptés afin de respecter les principes et les valeurs de tolérance, de justice et d'équité qui sont nôtres.

Les Canadiens et Canadiennes, d'un océan à l'autre, arborent notre majestueux drapeau rouge et blanc et le déploient avec orgueil. Alors que les entreprises dépensent des milliers de dollars pour développer leur marque de commerce, le Canada a la plus belle marque de commerce au monde, son unifolié.

Longue vie au drapeau! Longue vie au Canada!

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE D'ACTION EN FAVEUR DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée d'action en faveur de l'alphabétisation. Depuis 1990, Année internationale de l'alphabétisation, les gouvernements, le milieu des affaires, les syndicats et les organismes bénévoles ont travaillé ensemble à la recherche de moyens pour régler le problème de l'analphabétisme.

À l'occasion de l'année internationale, la Commission canadienne pour l'Unesco s'est fixé pour objectif d'éradiquer l'analphabétisme d'ici l'an 2000.

Malgré tous les efforts, 963 millions de personnes sont encore analphabètes, 26,9 p. 100 de la population mondiale. Trente-huit pour cent des adultes au Canada ont du mal à lire les choses essentielles pour la vie quotidienne. Ce problème coûte 10 milliards de dollars par an.

[*Français*]

J'aimerais rendre hommage aux trois organismes de mon comté qui travaillent d'arrache-pied pour contrer l'analphabétisme. Il s'agit du Centre haïtien d'animation et d'intervention sociale, du Centre d'alphabétisation de Villeray et du Centre N-A Rivé.

La liberté passe par l'éducation. Continuons à travailler ensemble afin d'enrayer l'analphabétisme.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, le 4 février dernier le *Ottawa Citizen* disait que certains chasseurs avaient égorgé leurs chiens ou leur avait tiré une balle à bout portant, parce qu'une fois la saison de chasse terminée, ils n'étaient plus utiles.

Récemment, la fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario répondait à cet article en disant qu'elle préconisait depuis des années l'enregistrement obligatoire des chiens de chasse. La fédération avait adopté cette position pour décourager les chasseurs d'abandonner leurs responsabilités de propriétaires de chiens et pour que les chiens perdus puissent être retournés à leur propriétaire.

Alors que nous commençons le débat sur le contrôle des armes à feu, j'invite les chasseurs qui s'opposent à l'enregistrement des armes à nous aider à créer un Canada plus sûr et non seulement d'appuyer l'enregistrement des chiens, mais aussi celui des armes car, comme les propriétaires de chiens, les propriétaires d'armes abandonnent parfois leurs responsabilités, entraînant ainsi des pertes de vie. Il nous incombe, en tant que législateurs, de décourager cela.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le 6 février, le ministre des Finances s'est vanté qu'il y avait eu au Canada, et je cite: «la création d'au-delà de 438 000 emplois. C'est le meilleur record jamais obtenu depuis 10 ans», ajoutait-il. Malheureusement, pour les Canadiens et les Québécois, les données annuelles de Statistique Canada sont bien loin de ces chiffres. C'est plutôt 261 000 emplois qui ont été créés en 1994.

Si on compare ces chiffres avec d'autres comparables, ceux d'après la sortie de la récession du début des années 1980, c'est à une moyenne de 347 000 emplois créés par année, de 1985 à 1988, qu'il faut comparer les 261 000 emplois de l'an dernier. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

Le ministre a d'autant moins de raisons de se vanter que, si on tient compte de l'augmentation de la population, c'est 825 000 emplois qu'il faudrait créer pour retrouver seulement les niveaux d'emploi d'avant la récession.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, la plupart Canadiens ont été ébranlés dans leur sens de la justice quand on a annoncé le démantèlement du

Régiment aéroporté. Les Canadiens croient que cette mesure est une réaction affective excessive à la diffusion de vidéos amateurs plutôt qu'une mesure raisonnable fondée sur des faits.

Un régiment entier a été traîné dans la boue parce que quelques–uns de ses membres se sont mal conduits. Les centaines d'autres membres ainsi que tous les anciens militaires de ce régiment ont été humiliés.

Les familles, les épouses, les filles et les fils des militaires qui s'associaient fièrement à ce régiment se sentent maintenant déshonorés par la fin ignoble qu'a connue cette unité. On devrait se souvenir de ce régiment pour ses effectifs professionnels, hautement motivés et ayant subi un entraînement de pointe, qui ont défendu notre souveraineté dans le Nord, inspiré le respect quand ils ont servi en Europe et au Moyen–Orient et dispensé de l'aide humanitaire sur plusieurs continents. Le gouvernement a voulu faire preuve d'autorité, mais il a pris la mauvaise décision.

Nos forces ont perdu un régiment fier et compétent, et les contribuables canadiens devront payer les importantes dépenses que cela occasionne et qui n'étaient pas nécessaires.

* * *

LA DÉCENNIE DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, cette dernière décennie du XX^{e} siècle a été déclarée Décennie de l'alphabétisation par les Nations Unies, ce qui nous donne une occasion de nous sensibiliser aux problèmes des Canadiens qui ne peuvent ni lire ni écrire.

C'est troublant de constater que près de trois millions de Canadiens ne maîtrisent même pas les rudiments de la lecture et de l'écriture. La moitié de la décennie s'est maintenant écoulée et des groupes comme le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation et ABC Canada ont fait certaines percées.

L'apprentissage de la lecture est un atout majeur qui ouvre la porte à la créativité et à l'indépendance. Une des réalisations qui m'ont apporté le plus de satisfaction a été d'apprendre à lire à un homme. Il m'a fait suffisamment confiance pour me dévoiler cette ignorance qu'il avait toujours cachée. Après quelques mois d'efforts discrets et constants, il pouvait lire le journal sans aide. J'ai ressenti la même joie que si j'avais accompli le miracle de rendre la vue à un aveugle.

J'encourage tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui et qui ne savent pas lire à demander de l'aide pour apprendre à lire. La lecture, c'est un des plus grands plaisirs de la vie.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.): Monsieur le Président, le 19 janvier dernier, le gouvernement péquiste a décidé de fermer le bureau du Québec, à Edmonton, forçant ainsi les francophones des trois provinces des Prairies et des Territoires du Nord–Ouest à chercher assistance auprès des bureaux de Vancouver et de Toronto.

• (1415)

Le 27 mai 1994, le chef du Bloc québécois rendait publique sa politique à l'égard des communautés francophones et acadienne, soutenant qu'après la souveraineté le Québec renforcera le rôle de promotion de ses programmes de coopération des bureaux du Québec au Canada.

Qui a raison? Le chef du Bloc québécois qui veut augmenter l'aide, ou le gouvernement péquiste séparatiste qui ferme des bureaux et coupe des services aux francophones hors Québec?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Devant la Chambre de commerce du Québec métropolitain, le ministre des Affaires étrangères, dans un discours préréférendaire, a déclaré, et je le cite: «. . .personne ne va parler de statu quo au Canada. Il n'y en aura plus. Il y aura des changements majeurs. . .»

Doit–on comprendre de la déclaration du ministre des Affaires étrangères que le premier ministre a changé d'avis et que son gouvernement entend maintenant apporter des changements majeurs au fonctionnement du fédéralisme actuel, après avoir défendu jusqu'ici avec acharnement le statu quo?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris des réformes importantes de l'assurance–chômage et des programmes sociaux. Qui s'oppose? Qui veut garder le statu quo?

Une voix: Le Bloc québécois.

M. Chrétien (Saint–Maurice): C'est le Bloc québécois.

Lorsque le ministre des Finances propose des changements de tous genres pour faire avancer la société, qui veut garder le statu quo? C'est toujours le Bloc québécois.

Nous avons un fédéralisme flexible, nous allons faire des ajustements, mais on n'a pas besoin, pour faire ces ajustements, de modifier la Constitution. Il faut être pratique et régler un problème à la fois pour le bonheur de tous les Canadiens.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, soyons sérieux. Le premier ministre devrait être sérieux.

S'il est si facile de transformer le Canada par des ententes administratives, et s'il est de bonne foi, comment le premier ministre peut–il nous expliquer que 15 mois après son arrivée au pouvoir, il ne s'est pas encore rendu à la revendication unanime de tous les intervenants au Québec dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre? Tous les intervenants québécois de-

mandent son retrait de ce champ de juridiction. Pourquoi, si c'est si facile et s'il est sérieux, n'a-t-il toujours pas agi? Pourquoi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait des offres dans ce domaine au gouvernement du Québec. Nous avons fait des offres de simplification du système, comme le disait le ministre des Affaires intergouvernementales. Nous ne pouvions pas tout offrir, mais nous avons offert la moitié du pain.

Comme ces gens-là veulent garder le statu quo, ils ne veulent pas accepter quoi que ce soit. Avec les autres provinces, nous signons des accords d'harmonisation à tous les jours, avec les neuf autres provinces du Canada, sauf avec le gouvernement du Québec qui veut garder le statu quo. Nous ne créons pas le statu quo, il est de l'autre côté.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, devrais-je rappeler au premier ministre que le premier ministre du Québec qui a refusé d'assumer l'entente avec le gouvernement libéral, c'est l'ex-premier ministre libéral du Québec, son partenaire dans le comité du non pour le référendum au Québec.

Le premier ministre aura-t-il l'honnêteté d'admettre que la manoeuvre à laquelle s'est livré son ministre des Affaires étrangères n'est qu'une tentative pour rééditer le coup du discours référendaire de Pierre Elliott Trudeau en 1980?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il faut croire que les Québécois ont aimé le discours de M. Trudeau, puisqu'ils ont voté à 60 p. 100 contre 40 p. 100 pour rester au Canada. Cette année, les Québécois écouteront encore les gens qui, au Québec, veulent rester au Canada. Apparemment ce soir, au bulletin d'information, on nous dira que c'est encore mieux que la dernière fois. À deux ou trois mois du référendum, ils accusent un retard d'au moins 15 points comparativement au mois de février 1980.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce dont les Québécois se souviendront du discours de Pierre Elliot Trudeau en 1980, c'est que les promesses n'ont pas été remplies.

Une voix: Et le rapatriement unilatéral.

M. Duceppe: Dans ce même discours du ministre des Affaires étrangères, celui-ci annonce que le gouvernement fédéral allait désormais se concentrer sur ce qui est de juridiction fédérale, reconnaissant implicitement qu'Ottawa avait multiplié les chevauchements et les dédoublements. Je le cite: «Nous allons revoir et nous allons nous consacrer à ce qui est de juridiction fédérale.»

Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu que son ministre des Affaires étrangères a annoncé que le gouvernement fédéral n'interviendrait plus dans les compétences provinciales, le premier ministre peut-il nous identifier les secteurs desquels Ottawa entend se retirer?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à plusieurs reprises nous avons offert de nous retirer des ententes sur les forêts, par exemple, et les députés du Bloc québécois se levaient à la Chambre des communes pour nous demander de continuer à donner de l'argent pour les forêts au Québec. Ils ont posé des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): C'est toujours comme ça. Ils veulent qu'on se retire, mais ils veulent qu'on paie. Eh bien, quand on va se retirer, on va se retirer. Ils veulent avoir le meilleur des deux mondes. Ils veulent que nous soyons ceux qui perçoivent les impôts et ils veulent que le Québec ait le plaisir de le dépenser. Alors, à l'avenir, on va dépenser notre argent et ils dépenseront le leur.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si le premier ministre veut être pris au sérieux dans ses déclarations, pourrait-il nous identifier clairement les secteurs desquels il entend se retirer, ainsi que les organismes et ministères fédéraux qui seront abolis pour éliminer les dédoublements coûteux dont parlait le ministre des Affaires étrangères et d'ailleurs, ministre responsable du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons tous les jours avec les autres provinces, pour essayer d'éliminer des dédoublements. Dans bien des domaines, il n'y en a pas, de dédoublement. Prenez l'impôt sur le revenu, dans toutes les autres provinces, il n'y a qu'un gouvernement qui le perçoit.

Le dédoublement est au Québec où ils ont décidé d'avoir leur ministère du Revenu sur le revenu personnel, alors qu'il n'y en a pas dans les autres provinces. Vous savez, en Ontario, il ne leur en coûte rien pour percevoir leurs impôts, parce qu'on ajoute une ligne sur notre déclaration d'impôt en Ontario, tandis que lorsqu'on est au Québec, il faut faire une autre déclaration. Ça coûte des centaines de millions de dollars pour rien. Le dédoublement vient souvent de l'autre côté.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il y a quelques heures, la société d'évaluation de crédit Moody's a annoncé qu'elle réviserait la cote du Canada pour sa dette extérieure de même que sa cote triple A pour sa dette intérieure. En faisant cette annonce, Moody's ne fait pas que dire au Canada de se réveiller, elle sonne carrément l'alerte générale.

Le ministre des Finances reconnaîtra-t-il enfin que les marchés rejettent ses objectifs en matière de réduction du déficit comme étant insatisfaisants et que la situation du Canada relativement à la dette et au déficit est beaucoup plus grave que lui-même et le premier ministre nous ont amenés à croire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, Moody's aurait certainement pu attendre que le gouvernement dépose son budget. Les marchés financiers verront très clairement à ce moment-là que notre

gouvernement a tenu les engagements qu'il a pris durant la campagne électorale et dans le dernier budget.

Nous avons dit maintes et maintes fois que nous allons respecter nos obligations, que nous allons tenir nos engagements, que nous allons atteindre nos objectifs. En ce qui concerne le déficit, nous avons fait du bien meilleur travail cette année.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre et les députés d'en face ne comprennent vraiment pas. Lorsqu'une des plus grandes sociétés d'évaluation de crédit au monde ne peut même pas attendre deux semaines pour voir le budget du ministre, elle se trouve à dire à ce dernier que ses objectifs sont non seulement invraisemblables, mais aussi inacceptables pour les marchés financiers. Voilà le message que cette société essaie de faire comprendre au ministre.

● (1425)

Le ministre acceptera–t–il simplement le fait que ses objectifs en matière de réduction du déficit sont insatisfaisants et s'engagera–t–il à éliminer le déficit avant la fin de la présente législature, ce que demandent les marchés financiers?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, l'an dernier, au cours des mois qui ont suivi le dépôt du budget, le chef du troisième parti n'a pas cessé de répéter que nous n'atteindrions jamais nos objectifs, qu'ils étaient trop élevés, que nous n'y arriverions jamais, que le ciel était sur le point de nous tomber sur la tête et que nous étions dans un beau pétrin.

Pourquoi le chef du Parti réformiste n'a–t–il pas la décence de se lever à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le gouvernement d'avoir réussi à faire ce qu'il nous croyait incapables de faire?

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, féliciter le ministre d'avoir atteint cet objectif serait comme féliciter un sauteur d'avoir réussi à franchir la barre lorsque celle–ci est à trois pieds.

Nous nous demandons vraiment s'il arrive parfois que le ministre et le gouvernement profitent des expériences des autres. Du point de vue financier, le gouvernement et le ministre suivent exactement la même voie que le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario. Tout d'abord, ils nient que la situation est grave, puis ils essaient tant bien que mal de hausser les impôts pour régler le problème. Enfin, ils décident de réduire les dépenses une fois qu'il est trop tard.

Le ministre tient–il vraiment à devenir le Bob Rae de la politique fédérale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, en octobre dernier, le gouvernement a fait une analyse très juste de la situation financière du pays, analyse qui a été approuvée par les marchés financiers, par la grande majorité des économistes et aussi par les députés réformistes qui comprennent les questions économiques. Ces derniers ont dit que notre analyse était juste. Le député est–il sur le point de nier ce que ses collègues ont dit?

Permettez–moi de dire quelque chose à la Chambre. Je sais qu'il est difficile pour le député d'accepter les bonnes nouvelles, mais je tiens quand même à lui signaler que le Canada se classe au premier rang parmi les pays du G–7 sur le plan de la croissance, de l'emploi et de la maîtrise de l'inflation.

Je peux aussi lui dire que les expéditions de produits manufacturés canadiens étaient en hausse de 1,6 p. 100 en décembre et de 12. . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Ma question s'adresse au premier ministre.

L'opération prébudgétaire de relations publiques du gouvernement dans laquelle s'inscrivait le discours du ministre des Affaires étrangères tente de convaincre les Québécois que le gouvernement s'apprêterait à décentraliser le régime fédéral.

Le premier ministre reconnaîtra–t–il qu'une véritable décentralisation du régime passe par le transfert de ressources fiscales, notamment sous forme de points d'impôt qui permettent aux provinces de prendre la relève du gouvernement fédéral?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais être dans cette situation où quelqu'un percevrait des impôts à ma place, pour ne pas que j'aie à me donner la peine de les percevoir moi–même. Avec la responsabilité politique vient celle de la perception des impôts. S'ils veulent la décentralisation, très bien, seulement ils s'accommodaient fort bien du fait que nous percevions les impôts, que nous prenions le blâme pour les hausser pour ensuite leur envoyer l'argent. Dans un gouvernement responsable, il serait préférable que chacun prélève ses propres impôts. Ce serait plus clair pour tout le monde.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, c'est justement cela qu'on demande, à savoir que le fédéral se retire de ces champs d'impôt. On va le faire, nous, notre travail.

Le premier ministre reconnaîtra–t–il que le fameux Canada transformé en profondeur qu'il annonce n'est rien d'autre qu'une supercherie qui tente de maquiller la poursuite du délestage des dépenses des programmes sociaux dans la cour des provinces?

● (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vois le désarroi des bloquistes parce qu'ils s'aperçoivent que notre approche de fédéralisme flexible fonctionne très bien. S'ils connaissaient un peu l'histoire, ils sauraient qu'il y a quelques années, le gouvernement fédéral percevait plus de 60 p. 100 des impôts et encourait près de 60 p. 100 de toutes les dépenses au pays.

Maintenant, c'est l'inverse. C'était 40 p. 100 pour les provinces, maintenant les provinces dépensent et perçoivent 60 p. 100 des impôts et nous sommes rendus à 40 p. 100 et cela va en diminuant. Cela veut donc dire qu'il y a eu un changement considérable au cours des dix dernières années sans avoir eu à modifier la Constitution.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le vieux problème du favoritisme sous le gouvernement conservateur est bien connu. Voilà qu'il revient hanter les nouveaux maîtres en la matière, les libéraux.

En effet, on apprenait tout récemment qu'Arnold Masters, président de la Société canadienne des ports, aurait gonflé sa note de frais, facturé un nombre d'heures de travail déraisonnable et falsifié les procès–verbaux du conseil d'administration de la société.

Selon les toutes dernières révélations, près de 50 cadres supérieurs de sociétés de transport maritime, de Vancouver à Halifax, ont écrit au ministre des Transports réclamant la démission immédiate de M. Masters.

Quand le ministre des Transports va–t–il sévir, suivre les conseils de l'industrie du transport maritime et réclamer la démission d'Arnold Masters?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un grave problème.

Parce que nous essayons de prêter attention aux conseils du troisième parti présent dans cette Chambre, en cas d'accusations graves telles que celles–ci, avant de prendre les mesures extrêmes qu'il réclame, nous voulons prendre le temps nécessaire pour nous assurer que tel est bien le chemin à suivre.

Le député se rappellera que nombre de ses collègues ont dit à propos d'une autre histoire qui avait suscité beaucoup de discussions en cette enceinte que, dans une telle situation, il fallait agir avec la plus grande circonspection.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a déjà dit qu'il attendait le rapport du Comité des transports sur l'examen de la politique en matière de transport maritime avant de passer à l'action.

Le but de cet examen est de consulter les usagers afin de déterminer quels changements ils aimeraient qu'on apporte au système portuaire en vue de le rendre plus viable. Les usagers se sont prononcés, ils réclament la tête d'Arnold Masters.

Devant l'unanimité de leur opposition, quand le ministre des Transports va–t–il se décider à passer à l'action?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a indiqué, l'individu en question a été nommé par le gouvernement précédent. Il est en poste depuis plusieurs années et avant cela, il était membre du conseil d'administration. Nous savons combien il est important que Ports Canada soit efficace.

Lors des audiences du Comité permanent des transports, le député et plusieurs autres personnes ont posé des questions que nous allons prendre en considération. Je rappellerai toutefois que la Chambre a confié au Comité permanent des transports le mandat d'étudier la question du fonctionnement de Ports Canada et que ce dernier est en tain de parcourir le Canada. Les personnes qui ont écrit à ce sujet peuvent comparaître devant le comité et faire valoir directement leurs arguments.

Si le député a en sa possession d'autres renseignements qu'il aimerait révéler au public canadien, je l'invite à le faire à l'extérieur.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dénonçant la lourdeur du système, le ministre des Affaires étrangères a affirmé qu'Ottawa s'attaquera à l'élimination des chevauchements et des dédoublements. Ainsi, il consacrera ses interventions dans les secteurs qui sont de sa juridiction. Or, en vertu de la Constitution, la santé relève de la compétence des provinces.

S'il veut nous donner une preuve de sa bonne foi, le premier ministre entend–il, en toute logique, mettre fin au Forum national sur la santé dont il est le président?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la santé est un problème complexe et nous avons une responsabilité dans ce domaine. Nous avons établi, au Canada, et cela a toujours eu l'appui de tous les Canadiens et de la grande majorité des Québécois, un service national de santé garantissant des services gratuits à tous les citoyens, et garantissant qu'il n'y aura pas deux classes d'hôpitaux au Canada et au Québec; des hôpitaux pour les riches, d'autres pour les pauvres.

Au Canada, nous avons voulu respecter la dignité de tous les malades et c'est pourquoi le gouvernement fédéral est intervenu. Le système canadien de santé est un exemple dans le monde et les Américains voudraient bien l'avoir en ce moment.

• (1435)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre du premier ministre que son pseudo nouveau Canada en matière de santé n'est rien d'autre que la volonté d'Ottawa d'obliger les provinces à respecter des normes nationales de plus en plus contraignantes, tout en mettant fin aux paiements de transfert aux provinces, les laissant seules avec le fardeau financier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons décidé d'essayer d'améliorer les systèmes. Comme je le disais plus tôt, avec toutes les provinces, nous avons réussi à signer des accords pour éliminer les dédoublements. Le seul gouvernement qui ne veut pas signer d'accord pour essayer de trouver des dédoublements qui pourraient être éliminés, c'est le gouvernement du Québec, parce qu'ils veulent

se servir du statu quo. Seulement, j'espère qu'ils vont tenir un référendum bientôt, poser une question honnête, et la question du chantage serait terminée.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE COMMUNICATION CANADA

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, on a recommandé la privatisation du Groupe Communication Canada. Pourtant, aussi incroyable que cela paraisse, le président du Conseil du Trésor a étendu la portée de la Directive sur le réaménagement des effectifs, garantissant ainsi la protection d'emploi aux employés du GCC. Or, le ministre tente de soustraire d'autres fonctionnaires fédéraux à cette même directive.

Pourquoi le ministre étend–il la portée d'une politique pour garantir la protection d'emploi à des fonctionnaires fédéraux, alors qu'une recommandation vise justement à éliminer leur organisation?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà déclaré à la Chambre, nous procédons actuellement à une rationalisation qui exige notamment la réduction ou l'élimination de divers programmes et services que nous mettons à la disposition des Canadiens. Cette mesure s'inscrit dans nos efforts pour atteindre nos objectifs de réduction du déficit.

Il nous faudra ainsi rationaliser la fonction publique, mais nous tenons à donner un traitement juste et équitable à nos employés, qu'ils fassent partie de l'organisation en cause ou d'un autre secteur du gouvernement.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, ma question était la suivante: Pourquoi donner à ces fonctionnaires la protection garantie par la politique sur le réaménagement des effectifs, alors que nous essayons justement de rationaliser le gouvernement?

Le président du Conseil du Trésor donnera–t–il à la Chambre l'assurance qu'il annulera la toute dernière extension de la Directive sur le réaménagement des effectifs et qu'il n'y aura aucune autre extension de cette directive, étant donné qu'il reconnaît que nous procédons à un exercice de rationalisation du gouvernement?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'organisation à laquelle se rapporte précisément le député, je ne peux que répéter ce que je dis à l'ensemble des fonctionnaires.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, dans son discours devant la Chambre de commerce du Québec métropolitain, le ministre des Affaires étrangères et responsable du Québec, a invoqué la nécessité pour le gouvernement de délaisser le développement régional pour s'orienter davantage vers l'aide à la PME.

Le ministre des Finances, responsable du développement régional au Québec, confirme–t–il l'intention de son gouvernement de se retirer du développement régional pour se consacrer uniquement à l'aide à la PME?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est très clair que la meilleure façon de faire du développement régional, c'est d'aider les PME. C'est là d'où vient vraiment la grande majorité des nouveaux emplois. D'ailleurs, ce n'est pas seulement moi qui dit cela, mais ce sont vraiment les instances locales au Québec, et d'ailleurs le gouvernement provincial, la maison mère.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Je désire poser une question complémentaire, monsieur le Président. Si c'est clair, compte tenu que le Québec s'est doté d'une stratégie globale de développement régional, incluant l'aide aux entreprises, le ministre ne convient–il pas que pour éviter tout chevauchement et tout dédoublement coûteux, comme le premier ministre le dit, il doit reconnaître que le Québec soit le seul maître d'oeuvre en matière de développement régional, incluant l'aide aux entreprises?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, non seulement je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse du député mais je peux lui dire, ayant eu des discussions avec le gouvernement du Québec, le gouvernement actuel, que le gouvernement actuel n'est pas d'accord avec l'hypothèse du député.

* * *

• (1440)

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier, le ministre a déposé le rapport du Comité d'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire *On Track*. Le ministre peut–il nous informer quand il sera en position de répondre aux recommandations contenues dans ce rapport?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le rapport mentionné par la députée est

très important, assez volumineux. Je veux tout d'abord remercier les gens qui l'ont préparé. Le gouvernement est en train de préparer sa réaction aux nombreuses recommandations, dont plusieurs sont très importantes, et nous devrions être en mesure de publier la réaction du gouvernement d'ici 90 jours.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, le 24 septembre dernier, une de mes électrices, Catherine Evenson, une belle jeune dame confinée à son fauteuil roulant, a été violée à son domicile. L'homme accusé de ce viol est un réfugié qui a demandé le statut de résident permanent afin de pouvoir rester au Canada.

Le ministre de l'Immigration interviendra–t–il dans cette affaire afin que cet homme n'obtienne pas le statut de résident permanent avant que le procès ait eu lieu et que le verdict ait été rendu?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais pas les détails de cette affaire. Je remercie la députée d'avoir soulevé la question. Je lui donne ma parole que je demanderai à mes fonctionnaires d'examiner la situation.

Voilà pourquoi il serait préférable, au lieu de tenter de traiter les cas individuellement, d'appuyer le projet de loi C–44 en troisième lecture, car cette mesure législative tend à améliorer le système afin qu'on n'ait plus à entendre ce genre d'histoires d'horreur.

J'étais plutôt sidéré de constater que les réformistes, qui aiment bien se lever à la Chambre des communes pour nous rapporter ce genre de faits, n'ont pas cru bon d'appuyer le projet de loi C–44.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre que je communique régulièrement avec son cabinet et le bureau du solliciteur général à ce sujet. Je tiens également à signaler que le projet de loi C–44 ne sera d'aucune utilité dans cette affaire.

Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse. Je voudrais lui mentionner que la jeune dame en question et sa famille nous regardent actuellement et je demanderais au ministre de m'informer dès qu'une décision sera prise.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la première question, je serai heureux d'étudier ce dossier. Je suis content d'apprendre que la députée a communiqué avec les fonctionnaires de mon ministère, mais comme le savent tous les députés, aucun ministre ne peut être au courant des milliers de cas qui surviennent partout au pays.

Malgré tout le respect que je lui dois, je signale à la députée que ses collègues et elle–même ont tort de croire que le projet de loi C–44 n'accroîtra pas la capacité de notre système de refouler certains indésirables et d'accueillir les réfugiés légitimes. Je demanderais à la députée et à ses collègues de revenir sur leur décision, car le projet de loi C–44 est en mesure d'aider les Canadiens et d'améliorer le système.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le commissaire aux langues officielles a déposé ce matin une étude sur les services fournis au public dans la langue officielle minoritaire, et ce, par les bureaux fédéraux désignés. On y apprend, entre autres, qu'au Québec les services en anglais sont disponibles dans 98,8 p. 100 des cas, alors que dans le reste du Canada, 28 p. 100 des bureaux désignés ne fournissent toujours pas de services en français.

Comment le président du Conseil du Trésor peut–il justifier que plus de deux ans après l'adoption d'un règlement à cet égard, il soit encore impossible pour plus d'un francophone sur quatre, à l'extérieur du Québec, d'obtenir un service fédéral dans sa langue?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, en fait, au moment même où le commissaire aux langues officielles a entrepris son étude, le Conseil du Trésor consultait les directeurs de bureau de tout le pays pour s'assurer qu'ils remplissaient bien leurs obligations conformément à la Loi sur les langues officielles.

En outre, nous avons réuni de l'information que nous avons transmise, par l'intermédiaire des journaux en langue officielle minoritaire, aux Canadiens de tout le pays afin qu'ils sachent où sont les bureaux et qui contacter pour obtenir des services dans la langue de leur choix.

• (1445)

Je dirais enfin que notre gouvernement est fermement résolu à offrir aux Canadiens des services de qualité dans la langue officielle de leur choix et à remplir ses obligations conformément à la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de la progression inquiétante du taux d'assimilation chez les communautés francophones et acadienne au Canada, comment le ministre peut–il justifier cette lenteur du gouvernement à mettre à la disposition de ces francophones des services fédéraux dans leur langue? Le bilinguisme ne serait–il qu'une façade?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, d'après le commissaire aux langues officielles, les services sont offerts d'un bout à l'autre du pays dans 79 p. 100 des cas et, 92 p. 100 du temps, il s'agit de services de qualité.

Ces statistiques ne nous satisfont pas. Nous ne serons vraiment satisfaits que lorsque nos objectifs conformément à la Loi sur les langues officielles seront atteints à 100 p. 100.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice n'a pas pu ou n'a pas voulu dire comment un registre national des armes à feu pourrait réduire la criminalité. Si le ministre pouvait présenter des preuves de l'efficacité de l'enregistrement, la plupart des Canadiens l'appuieraient probablement.

Le ministre présentera–t–il à la Chambre des éléments de preuve établissant qu'un registre national des armes à feu sauvera des vies et réduira l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles au Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si un parti a à justifier sa position sur l'enregistrement des armes à feu, c'est bien le Parti réformiste, qui se prétend le parti de la loi et de l'ordre et qui s'oppose à une mesure souhaitée par les corps policiers du Canada. Le parti qui se dit lui–même le parti du peuple s'oppose à une mesure désirée, comme le démontrent les sondages, par la grande majorité des Canadiens.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le ministre pourrait–il donner aux Canadiens qui se préoccupent du coût de l'enregistrement des armes à feu et qui s'inquiètent des crimes commis dans nos rues au moyen d'armes à feu les statistiques confirmant qu'un registre national sauvera des vies et réduira l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, à maintes reprises, les chefs de police du Canada nous ont dit qu'un système d'enregistrement nous aiderait à mettre fin à la contrebande d'armes illégales et nous aiderait à réduire le nombre d'armes à feu perdues ou volées chaque année et qui se retrouvent entre les mains de criminels. Ils nous ont dit à maintes reprises qu'ils ont besoin d'un système d'enregistrement pour faire appliquer les ordonnances des tribunaux interdisant à des personnes reconnues coupables de crimes violents de posséder des armes à feu. Sur cette question, je m'en remets aux paroles des chefs de police.

* * *

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Renouveau de la fonction publique.

Le ministre a annoncé aujourd'hui que des centaines de nominations par décret en conseil et par décret ministériel seront éliminées à la suite de l'examen des organismes publics. Je suis d'accord pour dire que ce remaniement des offices et commissions se faisait attendre depuis longtemps, mais je me demande s'il ne s'agit pas là uniquement de poudre aux yeux ou bien si cette initiative entraînera une véritable économie de fonds publics et contribuera à mettre fin au favoritisme politique.

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui me permet de parler du rapport sur l'examen des organismes publics qui a été rendu public aujourd'hui. Des 400 commissions, offices et organismes qui ont fait l'objet de cet examen, 120 ont été touchés, dont 73 ont été dissous et 47 restructurés, ce qui a permis d'abolir pas moins de 665 postes dont les titulaires étaient nommés par décret.

Pour donner aux députés une idée de l'ampleur de cet examen, depuis que notre gouvernement a été élu, il a fait environ 700 nominations à ce genre de postes, dont 100 étaient des renouvellements de nomination. Bref, notre gouvernement a aboli plus de postes comblés par décret qu'il n'a nommé de personnes à ce genre de postes.

Nous instaurons efficacité et équité dans la fonction publique.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LES PORTS NATIONAUX

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quarante organismes et entreprises du milieu maritime demandent au ministre des Transports de démettre de ses fonctions le président du conseil d'administration de Ports Canada, M. Arnold Masters. Or, il y a à peine quelques minutes, le ministre déclarait qu'il attendait le rapport du Comité des transports pour agir.

Comment le ministre peut–il attendre le rapport du Comité des transports pour agir dans ce dossier puisque ce Comité n'a reçu aucun mandat pour analyser le cas de M. Masters?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est une révélation que l'honorable député va attendre un mandat pour soulever de telles questions. Lorsque j'ai comparu devant le Comité des transports, le député, plutôt que de s'occuper de problèmes qui affligent le système de transport un peu partout au pays et de nous proposer des solutions, s'est attardé justement à discuter du cas de M. Masters. Avec mandat ou pas, le député sait toujours où fouiller.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, puisque M. Masters est complètement discrédité auprès de l'industrie maritime canadienne, pourquoi le ministre ne le suspend–il pas immédiatement puisque les allégations ont déjà été annoncées?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucun doute que j'ai reçu une lettre signée par plusieurs intervenants dans l'industrie qui demandent qu'on remplace le monsieur en question. Cependant, les allégations, à ma connaissance, sont basées sur des propos qui jusqu'à maintenant n'ont pas été soutenus par aucune preuve qui

permettrait de conclure à des activités criminelles ou frauduleuses.

Ce sur quoi je veux insister, c'est qu'évidemment nous sommes en train d'étudier la situation parce qu'elle est importante. Mais si le député a quelque chose de précis à nous soumettre qui nous amènerait à reconnaître un comportement inacceptable dans le cas de M. Masters pour des raisons de criminalité ou de fraude, j'apprécierais beaucoup que le député se prévale de son droit de porter de telles accusations à l'extérieur de la Chambre, plutôt que de rester ici où il est protégé.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait pertinemment que presque tous les pays de l'OCDE imposent maintenant des droits sur les biens transmis par décès à tous ceux qui héritent de sommes supérieures à un million de dollars. Cela rapporterait des centaines de millions de dollars de recettes à un moment où les rentrées fiscales sont bien nécessaires.

Le ministre peut-il nous expliquer s'il y a une raison pour laquelle le Canada n'a pas établi de droits sur les biens transmis par décès, alors que presque tous les autres pays de l'OCDE l'ont fait?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je répondrai littéralement à cette question et dirai pourquoi ces droits n'existent pas chez nous. Je suppose que cette question ne vise pas le budget et qu'elle constitue simplement une demande de renseignements.

Une des raisons à cela, c'est qu'il existe au Canada, mais non dans ces autres pays, des dispositions présumées relatives au gain en capital lors d'un décès, ce qui équivaut grosso modo à un droit sur les biens transmis par décès. Une autre raison, c'est que nos impôts fonciers sont beaucoup plus élevés que dans bien d'autres pays. Nous estimons que cela compense. De plus, le principal bien que possèdent la plupart des Canadiens, c'est leur résidence principale qui, comme le député le sait, n'est pas assujettie à l'impôt sur les gains en capital et qui ne serait pas assujettie non plus à une autre forme d'impôt sur la fortune.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, c'est pour cette raison que j'ai proposé une limite de un million de dollars qui permettrait de contourner le problème de la résidence principale.

Le ministre a dit que peu de gens pauvres se prévalent des échappatoires fiscales. À mon avis, il n'y a pas beaucoup de familles pauvres qui se prévalent des fiducies familiales. Le ministre peut-il expliquer aux députés de la Chambre des communes et à la population pourquoi un pays comme le Canada devrait maintenir dans son régime fiscal une disposition qui profite presque exclusivement aux familles les mieux nanties de notre pays?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, de nombreuses petites entreprises recourent aussi aux fiducies familiales pour garantir le transfert de l'entreprise d'une génération à l'autre. Ce qui est reproché aux fiducies familiales, c'est lorsque vraiment elles confèrent un avantage fiscal indu à ceux qui s'en prévalent. C'est une position que bien des députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait valoir lorsqu'ils étaient dans l'opposition et qui est certainement défendable.

* * *

• (1455)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nombre d'autochtones de ma circonscription se sont dits très inquiets des conséquences que pourrait entraîner l'entente sur l'autonomie gouvernementale que le gouvernement est sur le point de conclure avec les chefs des Gitksan. Ils craignent surtout que les conseils de bande élus ne disparaissent et ne soient remplacés par un système de chef héréditaire non élu et non responsable.

Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement fédéral ne permettra pas, ni maintenant ni dans l'avenir, l'établissement d'un tel système au Canada?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, non, je ne peux pas.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, si le ministre ne peut pas répondre à ma question, peut-être que le premier ministre le pourra.

Le premier ministre du Canada, en tant que chef du gouvernement, peut-il garantir que son gouvernement ne reconnaîtra jamais des gouvernements indiens non démocratiques au Canada, quels qu'ils soient?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je puis donner l'assurance au député que le gouvernement du Canada ne reconnaîtra jamais des gouvernements non démocratiques de quelque nature que ce soit.

* * *

LA STRATÉGIE DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La bonne nouvelle, c'est que 27 000 Terre-Neuviens bénéficient de l'aide de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. La mauvaise nouvelle, c'est que des centaines de pêcheurs et de travailleurs d'usine, qui travaillent tous depuis très longtemps dans le secteur des pêches, n'ont pas droit aux prestations. Je crois que cette situation est attribuable au processus d'appel. La rumeur veut, par exemple, que les fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines rejettent 95 p. 100 des appels en deuxième instance.

Que fait le ministre pour assurer l'équité du processus d'appel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et les autres députés des provinces de l'Atlantique et du Québec qui ont coopéré étroitement avec nous pour permettre aux candidats admissibles de recevoir de l'aide dans le cadre de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique.

Nous croyons savoir que le processus d'appel éprouve des difficultés. Les plus récents renseignements révèlent qu'environ 75 p. 100 des appels sont recommandés. Mon collègue et d'autres députés m'ont cependant informé qu'il subsiste des difficultés.

Le ministre des Pêches et moi avons examiné ensemble la question et je puis donner l'assurance au député que des correctifs seront apportés au processus d'ici deux semaines.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Depuis 1986, un visa est exigé des ressortissants portugais pour visiter le Canada. Le Portugal est le seul pays de l'Union européenne à qui on impose cette obligation.

Le ministre qui, en 1986, déclarait que l'imposition d'un visa au Portugal rendait un mauvais service à un pays européen et un allié convient–il que cette mesure est discriminatoire et injustifiable et qu'il doit y mettre fin dans les plus brefs délais?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de soulever une question qui touche un important dossier. Les députés ne sont pas sans savoir que le gouvernement fédéral a déjà cru bon de supprimer les visas à l'égard de plusieurs pays.

Il y a quelques mois, nous avons mis fin à l'imposition du visa dans le cas de la Hongrie. Lorsqu'il a fait sa tournée en Amérique du Sud, le premier ministre a annoncé que les Chiliens ne seraient plus tenus de se procurer un visa. Le député connaît très bien ce pays et son peuple.

Nous procédons par étapes et devons bien admettre que cela doit aussi se faire à deux. Avant d'abolir les restrictions relatives au visa, nous voulons vérifier que notre système est respecté quant aux documents à fournir et aux visites que font les habitants de cette région du monde. Lorsqu'un pays satisfait à nos exigences, comme toujours, nous prenons des dispositions en conséquence.

• (1500)

LA JUSTICE

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ce matin, j'ai eu le plaisir de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait pour effet de modifier le Code criminel afin de faire de l'intoxication dangereuse une infraction criminelle. Les gens ne pourraient plus alors invoquer la Charte canadienne des droits et libertés pour ne pas assumer leurs responsabilités dans le cas d'une infraction commise sous l'influence de l'alcool.

Le ministre va–t–il faire de ce projet de loi une mesure d'initiative ministérielle et essayer d'obtenir l'appui de tous les partis au sujet de cette très importante préoccupation que tous les Canadiens partagent? La plupart des Canadiens n'arrivent pas à comprendre l'existence de cette échappatoire.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son initiative et je partage son objectif. En fait, j'étudie moi–même cette question.

Le ministère de la Justice a sa propre façon d'aborder ce problème. Je m'attends à présenter sous peu un projet de loi d'initiative ministérielle ayant le même objectif.

Le Président: Chers collègues, nous allons maintenant passer à la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Après, j'entendrai une question de privilège et un rappel au Règlement avant de rendre ensuite une décision un peu plus tard sur une autre question de privilège.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires parlementaires, comme c'est la coutume, de nous faire part du menu législatif pour la semaine qui vient.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous allons continuer à débattre le projet de loi C–68 concernant les armes à feu. Demain, nous allons entreprendre la troisième lecture du projet de loi C–59 concernant la Loi de l'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

Lundi, nous procéderons au débat, à l'étape de la troisième lecture, sur le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel et, s'il reste un peu de temps, nous reprendrons l'étude du projet de loi C–52 à l'étape du rapport.

Mardi sera une journée réservée à l'opposition. Mercredi nous étudierons, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et nous reprendrons l'étude du projet de loi C–68.

La Chambre des communes ne siégera pas comme d'habitude jeudi prochain, puisque, à 15 heures, les deux Chambres se réuniront dans cette enceinte pour écouter l'allocution que prononcera le président des États–Unis.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE LOI C–68

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je veux intervenir au sujet d'une question de privilège et je vous remercie de me donner l'occasion de le faire aujourd'hui.

Je prends la question de privilège très au sérieux. Je siège à la Chambre depuis six ans et quelques mois et je n'ai jamais soulevé la question de privilège. Une telle intervention aurait signifié que mes droits, en tant que député, auraient été lésés ou que certaines règles de la Chambre, ou encore des gestes posés ailleurs, auraient fait obstacle à ma capacité d'exercer mes fonctions.

J'interviens aujourd'hui pour faire part de mon inquiétude, car les règles et règlements de la Chambre des communes m'ont effectivement empêché d'accomplir mes fonctions de député.

Le projet de loi C–68 sur les armes à feu, dont la Chambre est actuellement saisie, soulève un grand intérêt dans ma circonscription et ailleurs au Canada. Il a suscité une quantité phénoménale de lettres et d'appels téléphoniques au cours des derniers mois. Les Canadiens sont au courant des propositions du gouvernement depuis plusieurs mois.

Lorsque ces propositions ont été présentées aux Canadiens, j'ai reçu de nombreux appels et des tas de lettres de mes électeurs qui me demandaient de les informer sur l'évolution du dossier et de leur faire parvenir un exemplaire du projet de loi, dès que celui–ci serait imprimé et distribué à la Chambre.

J'ai établi la liste de ces électeurs et j'ai tenté d'évaluer approximativement combien de lettres je recevrais au sujet de ce projet de loi.

• (1505)

D'après mes calculs, j'aurais besoin de 200 ou 300 exemplaires du projet de loi pour pouvoir les distribuer aux électeurs qui ont exprimé le désir de donner leur opinion sur cette question devant nous tous, pour qu'ils me fassent part de leurs observations et de leurs données, de sorte que je puisse bien les représenter et transmettre au ministre et au gouvernement une étude judicieuse du projet de loi.

J'ai donc communiqué avec le ministre de la Justice pour obtenir des exemplaires supplémentaires destinés à mes électeurs. Le ministère me dit que je n'ai droit qu'à quelques exemplaires.

J'ai pris contact avec le Service de distribution de la Chambre des communes, qui me dit que, le nombre de projets de loi étant limité, je ne peux en obtenir que très peu. Ce n'est que lorsque tous les députés auront reçu le peu d'exemplaires auxquels ils ont droit que je pourrai obtenir ceux qui resteront.

Finalement, ce matin, j'ai apporté aux Services des impressions un exemplaire du projet de loi, ainsi qu'une lettre et quelques coupures de presse, et leur ai demandé s'il était possible d'imprimer quelques copies pour que je puisse tenir mes électeurs informés, comme ils l'ont demandé, de la teneur de ce projet de loi important.

Les Services des impressions me disent qu'ils ne peuvent pas accéder à ma demande, car le Règlement de la Chambre précise qu'ils ne sont pas autorisés à imprimer des exemplaires d'un projet de loi s'il en existe ailleurs.

Nous avons épuisé toutes les possibilités d'obtenir des exemplaires ailleurs. Je ne voudrais pas être gêné devant mes électeurs parce que je suis incapable de leur remettre des exemplaires de projets de loi que je débats à la Chambre.

Je demande que la Chambre examine ma question de privilège et que, à tout le moins, les députés qui ont besoin d'exemplaires de ce projet de loi pour tenir leurs électeurs informés soient autorisés à en faire imprimer suffisamment pour répondre à leurs exigences.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, même si je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question de privilège, la question que le député a portée à l'attention de la Chambre n'en est pas moins importante.

En fait, plusieurs de mes collègues m'en ont parlé, étant donné mes fonctions de whip. À mon avis, c'est une question qui relève davantage du Bureau de régie interne. Si le député ou un autre député demandait officiellement que nous le fassions, vous, monsieur le Président, en votre qualité de président, moi et d'autres députés qui font partie du bureau pourrions examiner la question et essayer de trouver une solution.

Pour qu'il s'agisse d'une question de privilège, je suppose qu'il aurait fallu que l'on refuse au député l'accès à l'information, ce qui n'est pas le cas ici. Il y a des frais à payer, des frais assez élevés, pour obtenir des exemplaires du projet de loi. Environ 10 $ par exemplaire, me dit–on.

C'est le Bureau qui devrait examiner cette question, puisqu'il s'agit d'une dépense de la Chambre. Ce faisant, nous verrions si nous pouvons fournir aux députés, ou du moins à une partie d'entre eux, un certain nombre d'exemplaires des projets de loi pour qu'ils puissent répondre à la demande dont le député nous parle aujourd'hui et dont m'ont fait part également d'autres députés.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Cependant, il se peut que le Bureau de régie interne ne puisse examiner ce problème avant un certain temps. Or, il s'agit d'une question relativement urgente puisque la Chambre est actuellement saisie de cette mesure législative.

Décision de la présidence

Nos électeurs veulent savoir immédiatement de quoi il retourne dans ce projet de loi. Peut–être, monsieur le Président, pouvez–vous assurer les députés que cette question ne peut être remise indéfiniment ou même à quelques jours.

Le Président: Dans la mesure où je peux le faire, je le ferai. Ce serait un point à inscrire à l'ordre du jour. Je ne sais pas si je peux en parler au Bureau de régie interne. Je vais prendre cette question en délibéré et repasser la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell, qui pourra peut–être répondre à cette question.

M. Boudria: Monsieur le Président, si je comprends bien, je réponds en tant que porte–parole du Bureau de régie interne. Je puis garantir à mon collègue que je m'engage à porter cette question à l'attention du bureau dès la réunion de mardi.

Le Président: Si les députés sont d'accord, nous procéderons de cette façon. Sinon, je réfléchirai à la question et en reparlerai à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'ACCESSOIRES À LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke a pris la parole pour poser une question.

• (1510)

Je n'ai pas pu voir ce détail de mon siège, mais on m'a dit qu'on voyait clairement à la télévision que le député avait un accessoire en main. Il s'agissait plus précisément d'une affiche collée au dos de son document. Cette affiche présentait un slogan se rapportant aux manifestations récentes sur les questions d'impôt au Canada, et était nettement lisible à la télévision.

La personne qui m'a rapporté ce fait suivait les débats à la télévision dans le salon. Je n'étais pas dans le salon, mais à la Chambre, et je ne pouvais pas en être témoin moi–même de mon siège.

Je me reporte au commentaire nº 501 de la sixième édition de Beauchesne, et je cite:

> Les présidents n'ont jamais manqué de juger irrecevable la production à la Chambre de pièces de toute sorte. C'est ainsi qu'en 1964, au cours d'un débat sur le drapeau, la présentation des modèles proposés a été interdite. Les présidents ont également interdit la production de boîtes de céréales, de détersifs et de lait en poudre [. . .].

Le commentaire nº 502 dit:

> Le Président s'est opposé à la présentation à la Chambre d'échantillons de produits céréaliers: «[. . .] si nous permettions aux députés d'exhiber l'article en question, il arriverait trop souvent qu'ils veuillent étaler des poissons morts, des harengs ou des anguilles sous roche, du blé humide ou du blé en herbe.»

Cette citation d'anciens présidents montre bien qu'il s'agit là d'un manquement grave au Règlement et je demande à la présidence d'appliquer les mesures disciplinaires qui s'imposent à l'endroit du député de Kootenay–Ouest—Revelstoke.

Le Président: Il suffirait peut–être que le député nous donne une explication. Le député est à la Chambre actuellement et il pourrait peut–être nous donner une explication en quelques mots.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, un accessoire est un objet qui se rapporte à la question que l'on traite. Je tenais mon discours dans les mains et j'ai utilisé un morceau de carton rigide pour empêcher les pages de rouler sur elles–mêmes.

Je n'exhiberai pas cet objet de nouveau pour alimenter la colère du député, mais c'est vrai qu'on pouvait lire, au dos de ce bout de carton, un slogan contre les impôts et la dette que nous apposons sur nos mallettes et un peu partout.

Je peux comprendre que cela ait choqué le député. Je n'avais pas l'intention. . .

Des voix: Oh, oh.

Le Président: Je suis heureux que le fouet ne fasse pas partie de nos coutumes.

Je demande à tous les députés de ne pas utiliser d'accessoires. Le député nous dit qu'il a fait cela par inadvertance et je veux bien le croire sur parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur une question de privilège soulevée par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, d'abord le 2 novembre 1994, puis de nouveau le 8 février 1995.

Le 2 novembre, le député a pris la parole et s'est plaint que, pendant la période des questions de la veille, la vice–première ministre avait manqué au secret en citant un passage d'une lettre que le député avait expédiée pour le compte d'une électrice au ministre du Patrimoine canadien. Le député a soutenu qu'en divulguant le contenu de cette lettre sans autorisation, la vice–première ministre avait porté atteinte à sa capacité de s'acquitter de ses fonctions. Il a affirmé que ses électeurs se demanderont à l'avenir si le caractère confidentiel des sujets à propos desquels ils demanderont son aide sera respecté.

La vice–première ministre a répondu que la lettre faisait partie des archives publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Le 8 février 1995, le député a de nouveau soulevé la question de privilège pour signaler que de nouveaux renseignements s'étaient fait jour à ce même sujet. Il a expliqué que l'électrice pour laquelle il avait écrit la lettre avait reçu une lettre du gérant de la correspondance et des plaintes du CRTC. Dans cette lettre on indiquait à l'électrice qu'en vertu des dispositions de la Loi

sur la protection des renseignements personnels, si elle n'exigeait pas le contraire, la lettre que le député avait envoyée pour elle et toute la correspondance relative à la plainte, seraient versées, au début de janvier, au dossier du titulaire de licence, lequel dossier est accessible au public.

Le député soutient maintenant que, contrairement à l'affirmation de la vice–première ministre, sa lettre n'était pas un document public quand la vice–première ministre en a cité un passage en novembre dernier. Il a, de nouveau, demandé que j'examine la question.

• (1515)

[*Français*]

Le whip en chef du gouvernement est intervenu et a soutenu que ce qui était en cause était une question de droit et que le Président ne se prononce pas sur ces sujets. Il a aussi ajouté que si l'honorable député avait un grief contre le CRTC, il existait d'autres recours pour le faire valoir.

Permettez–moi d'aborder en premier lieu la question de savoir si la lettre expédiée par le député au ministre du Patrimoine canadien était un document public et donc susceptible d'être cité en Chambre. Le commentaire nº 495(7) de la sixième édition de Beauchesne, à la page 158, est ainsi conçu et je cite:

> Une lettre qui, bien qu'ayant eu originairement le caractère d'une communication personnelle, a été versée aux archives d'un ministère devient de ce fait un document public. Le ministre qui la cite au cours d'un débat doit la déposer s'il en est prié.

[*Traduction*]

De ce commentaire, je dois conclure que la lettre expédiée par le député au ministre était, de fait, un document public et, par conséquent, susceptible d'être citée à la Chambre.

Il ne m'appartient pas de décider si, au moment où la vice–première ministre l'a citée à la Chambre, la lettre faisait ou non partie des archives publiques du CRTC. L'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des lois et politiques régissant les archives du CRTC n'est pas de ma compétence. Comme mes prédécesseurs l'ont maintes fois décidé, il n'est pas maintenant et il n'a jamais été dans les attributions du Président de trancher des questions de droit. C'est une pratique de longue date. J'attire l'attention des députés sur l'ouvrage de Bourinot, intitulé *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada*, 4e édition, 1916, à la page 180, qui signale que le Président:

> . . .ne décide d'aucune question d'ordre constitutionnel ou juridique, bien qu'il soit permis de soulever une question de ce genre [. . .]sous forme de question de privilège.

Les mêmes propos sont repris dans le commentaire 168(5) de la sixième édition de Beauchesne (1989).

Quant à la question de privilège, il appartient à la Chambre de décider s'il y a eu ou non atteinte aux privilèges du député. Le Président doit être convaincu qu'il existe des éléments de preuve établissant qu'un député a été gêné dans l'exercice de ses fonctions parlementaires avant de soumettre la question à la Chambre pour décision.

Après avoir soigneusement examiné les précédents en matière de procédure et les interventions des députés, je dois conclure que, dans le cas qui nous occupe, la question de privilège ne paraît pas fondée à première vue.

Je remercie les députés de leurs interventions dans cette affaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf erreur, nous n'avions pas terminé la période des questions et des réponses faisant suite à l'intervention du secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement. Je crois que la parole était au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je m'étais éloigné du sujet pour traiter de la volte–face politique de l'Association des chefs de police concernant l'enregistrement des armes à feu. Je voudrais toutefois revenir à l'argument que je défendais auprès du député de Lachine—Lac–Saint–Louis.

En parlant de l'enregistrement des armes à feu, ce dernier a plutôt insisté sur les causes de la violence conjugale et des suicides qui se produisent à la maison. J'ai fait des efforts, mais je n'arrive pas à comprendre comment une arme à feu enregistrée est moins mortelle que celle qui ne l'est pas. Si nous voulons venir à bout de la violence conjugale qui entraîne la mort ou du suicide au moyen des armes à feu, il n'y a qu'un seul moyen, qui consiste à désarmer totalement la population civile.

• (1520)

Le député peut–il me dire si cette mesure s'inscrit dans sa vision du Canada?

M. Lincoln: Monsieur le Président, cela m'a beaucoup intéressé d'entendre le député, avant la période des questions, opposer mon style émotif et passionné au ton calme du ministre de la Justice.

Notre parti se compose de personnes qui ont des styles variés, diverses façons de s'exprimer, et même parfois des points de vue différents. C'est le propre d'un parti démocratique. Je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas s'exprimer avec fougue. Si je le fais au sujet de cette question, c'est que les armes à feu tuent. Elles donnent la mort et elles blessent. On devrait s'efforcer le plus

possible de se montrer prudent. Et le projet de loi C–68 est un projet de loi empreint de prudence.

Je rappelle au député qu'on estime à cinq millions le nombre des carabines et des fusils de chasse en circulation au Canada. Toutefois, personne ne sait à qui ils appartiennent. Soixante–deux mille armes à feu ont été volées au cours des 20 dernières années et n'ont jamais été retrouvées. Plus de trois milliers sont perdues chaque année et personne ne peut dire où elles sont.

Un système d'enregistrement permettra aux forces policières, qui sont chargées d'appliquer la loi, de les retracer. D'ailleurs, on enregistre les voitures et les embarcations justement pour pouvoir les retracer en cas de vol.

Voici que le Parti réformiste nous met au défi de prouver sans l'ombre d'un doute que l'enregistrement est efficace à 100 p. 100 selon les statistiques. Nous avons laissé entendre qu'il existe une foule d'opinions sur la criminalité. L'Association des chefs de police, l'Association canadienne de la police, l'Association du Barreau canadien, l'Association canadienne de justice pénale nous disent toutes que l'enregistrement permettra au moins de réduire la contrebande d'armes non enregistrées et inconnues.

Certes, il y a pire que la prudence. Ne devons–nous pas faire preuve de bon sens? Ne devons–nous pas nous montrer prudents lorsque des vies humaines sont en jeu? Nous devrions avoir à prouver que nous avons pris toutes les mesures possibles pour nous assurer que la vie est protégée.

Si l'enregistrement permet de sauver une vie—et tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'il permettra d'en sauver beaucoup—l'enregistrement est donc possible. En tant que gouvernement, nous avons le devoir de l'assurer. Le projet de loi C–68 est attendu par la grande majorité des Canadiens. Selon le sondage Angus Reid, 88 p. 100 des Canadiens, dont une majorité dans tout le pays, favorisent l'enregistrement des armes à feu. À l'échelle provinciale, l'appui va de 69 p. 100 à 95 p. 100. Toutes les provinces de l'Ouest sont pour.

Par conséquent, le projet de loi C–68 constitue un grand pas en avant. Il reflète le désir d'une majorité de Canadiens d'un océan à l'autre. Je me réjouis qu'il ait été présenté et je vais l'appuyer avec beaucoup de conviction.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, il est très intéressant d'entendre toutes ces belles envolées, entrecoupées d'appels au bon sens. D'ailleurs, nous voulons nous–mêmes remettre un peu de bon sens dans la législation sur le contrôle des armes à feu au Canada. Le député a mentionné qu'il y aurait, selon diverses estimations, entre cinq millions et 12 millions d'armes à feu et d'armes à long canon non enregistrées au Canada.

• (1525)

Les armes de poing sont enregistrées au Canada depuis 1934, soit depuis 60 ans, et cela n'a aucunement empêché les criminels de les acquérir et de les utiliser à des fins criminelles.

Je demanderai au député de répondre brièvement à ma question, puisque le temps file. Comment l'enregistrement des armes à long canon parviendra–t–il à être plus efficace que l'enregistrement des armes de poing?

Le député a aussi déclaré que, selon certains spécialistes, le système fonctionnera et permettra de «sauver d'innombrables vies humaines». Qu'il nomme ces spécialistes. Nous aimerions bien connaître le nom de ces spécialistes qui prétendent que l'enregistrement des armes à feu permettra de sauver des vies.

M. Lincoln: Monsieur le Président, j'ai dit que cela sauverait des vies. Même si cela permettait de sauver seulement une vie, nos efforts ne seraient pas vains. Les députés d'en face ne parlent que d'armes à feu. Ils ne parlent jamais des vies humaines, bien que ce soit vraiment la raison d'être de ce projet de loi.

Le député dit que l'enregistrement des armes de poing existe depuis 1934 et n'a jamais réussi à empêcher l'utilisation de telles armes à des fins criminelles. Qu'arriverait–il s'il n'y avait aucun système d'enregistrement des armes de poing? N'y aurait–il pas plus de crimes?

Si le système d'enregistrement a besoin d'être amélioré, améliorons–le. Aujourd'hui, nous avons des ordinateurs et toutes sortes de moyens techniques qui nous permettent de mettre au point un système d'enregistrement beaucoup plus perfectionné que celui mis au point il y a de nombreuses années. Nous avons maintenant l'occasion de moderniser ce système. Nous avons tous les moyens techniques qui nous permettent de le faire. Il faudra cependant du temps pour y arriver, comme le ministre l'a prévu dans le projet de loi. Mais une fois le travail de mise au point terminé, nous aurons un système d'enregistrement moderne et perfectionné qui, espérons–le, sera accepté et respecté par tous les Canadiens. Je crois que ce sera beaucoup mieux que le système que nous avons actuellement, qui est tout à fait inefficace.

Si le système d'enregistrement des armes de poing n'est pas parfait perfectionnons–le. Mais faisons au moins un pas dans la bonne direction en adoptant ce projet de loi qui nous aidera à sauver des vies.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole dans le cadre du débat en deuxième lecture du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, déposé le 14 février 1995 par le ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Ce projet de loi, promis depuis longtemps par le gouvernement libéral et dont le dépôt a été reporté à plusieurs reprises, modifie le Code criminel et comprend une nouvelle loi sur les armes à feu. Il prévoit des sanctions sévères à l'égard des crimes commis avec des armes à feu ainsi qu'un système de délivrance de permis de possession et d'utilisation d'armes à feu et un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu.

Ce projet de loi dense, complexe et technique, contient 132 pages, sans explications, et fait suite aux mesures que le ministre avait annoncées le 30 novembre dernier. Le retard à déposer ce projet de loi ne s'explique que par l'opposition considérable qu'il soulève parmi la députation libérale. Plus de 30 députés de ce parti voteront contre, parmi lesquels le député de Timiskaming—French River, le député de Kenora—Rainy River, et même certains ministres auraient beaucoup de réserves à l'égard de cette nouvelle législation.

J'espère que ce groupe de députés dissidents pourra s'exprimer dans cette Chambre, et nous pourrons constater à quel point la députation libérale est divisée en cette matière. Le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, qui vient de prononcer un bon dis-

cours, pourrait utiliser son pouvoir de persuasion pour convaincre ses collègues députés d'appuyer ce projet de loi.

• (1530)

Le projet de loi C–68 prévoit plusieurs mesures, dont la mise sur pied d'un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu; l'imposition d'une peine d'emprisonnement minimale de quatre ans pour des crimes violents commis avec une arme à feu, en plus de la prohibition à perpétuité de posséder une arme à autorisation restreinte ou une arme prohibée; l'inclusion de nouvelles infractions au Code criminel, assortie de lourdes peines au sujet de l'importation illégale et le trafic d'armes à feu; des mesures visant à resserrer les contrôles aux frontières canadiennes. Ce matin, le ministre a mentionné qu'une quantité énorme d'armes à feu est importée au Canada chaque année. Enfin, l'interdiction d'importer et de vendre des armes de poing de calibre .25 et .32 et des armes de poing munies d'un canon de 105 millimètres ou moins.

Les personnes qui ne se procureront pas de permis ou de certificat dans les délais prévus pourront être condamnées en vertu du Code criminel à une peine maximale de six mois d'emprisonnement ou à une amende pouvant atteindre 2 000 $. Le permis d'armes devra être renouvelé tous les cinq ans, au coût de 60 $. Le certificat d'enregistrement sera valide à vie à moins que l'arme ne soit vendue ou transférée. Lorsque le système sera en place, le permis sera obligatoire pour l'achat des munitions.

Le contrôle des armes à feu a suscité et continue de susciter un débat public enflammé. Ceux qui sont en faveur de ce contrôle exigent notamment une réglementation beaucoup plus sévère, l'obligation d'enregistrer toutes les armes et l'interdiction de certains types d'armes à feu.

D'autre part, l'industrie d'armes à feu est hostile à l'idée de devoir se soumettre à de nouvelles restrictions. Elle va donc intensifier ses pressions pour s'opposer férocement à ce projet de loi. Quant à nous, du Bloc québécois, nous avons toujours soutenu qu'il fallait légiférer dans ce domaine afin de mieux contrôler les armes à feu.

À mon avis, il s'agit également d'une contribution à la solution du problème de la criminalité. Je suis aussi conscient qu'un contrôle plus restrictif des armes ne peut à lui seul résoudre l'ensemble des problèmes de la criminalité. Il faut concilier le droit de la population à des mesures de protection contre la violence avec les intérêts légitimes des propriétaires d'armes à feu, notamment les adeptes de la chasse.

Il faut souligner que le ministre a su résister aux pressions du puissant lobby des armes. L'enregistrement universel des armes à feu est positif. Ceci encouragera les propriétaires à trouver des façons de les entreposer de façon sûre.

Les réactions au projet de loi, au Canada et au Québec, sont partagées. Mais je pense que la majorité du pays, y compris la population de mon comté de Bourassa, à Montréal–Nord, appuie les grandes lignes de ce projet. Je pense donc que ce projet de loi, malgré de nombreux vides et carences, représente un pas dans la bonne direction.

• (1535)

Parmi les mesures que ce projet de loi contient, c'est l'enregistrement de toutes les armes à feu qui est le plus vivement contesté. Administré par la Gendarmerie royale du Canada, ce contrôle devra se faire en collaboration avec les provinces et les territoires. Nous allons surveiller la collaboration entre la GRC et le gouvernement du Québec. Au Québec, où au moins un crime avec arme à feu est commis chaque jour, la police devra renforcer ses méthodes pour combattre plus efficacement l'utilisation criminelle des armes à feu.

Dans ma province, se produisent entre 400 et 450 décès par année attribuables aux armes à feu, dont près de 300 suicides. C'est pour cette raison que, particulièrement, le milieu de la santé réclame depuis longtemps l'enregistrement de toutes les armes à feu. Il faut se rappeler qu'au Québec les armes sont enregistrées depuis 1972, mais il faut améliorer le système.

J'ai des réticences sérieuses sur plusieurs dispositions du projet de loi, notamment en ce qui concerne les procédures et les coûts d'enregistrement. Le système national d'enregistrement ne constitue pas un système autofinancé comme le Bloc québécois l'exige depuis longtemps. Le ministre de la Justice se limite à mentionner que le coût d'implantation de ce système atteindra les 85 millions étalés sur sept ans. Mais il n'indique pas d'où viennent ces chiffres et comment il a pu arriver à ce montant. De plus, à mon avis, ce coût sera beaucoup plus élevé que le calcul fait par le ministre.

D'autre part, nous considérons que le ministre et son gouvernement ont cédé aux puissants groupes de pression pro–armes en échelonnant sur huit ans l'enregistrement des propriétaires et de leurs armes.

Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis d'origine chilienne. Je suis venu ici suite au coup d'État mené par les militaires en 1973. Le Chili était un pays paisible. Avec la dictature de Pinochet, c'était l'insécurité totale. En arrivant à Montréal, en 1974, la valeur à laquelle mon épouse, mes enfants et moi–même tenions le plus, c'était la sécurité dans les villes et dans les rues d'ici.

Cependant, j'ai été ébranlé par la tragédie du 6 décembre 1989 où 14 jeunes femmes perdaient la vie à l'École polytechnique de Montréal suite à l'assaut d'un meurtrier qui en voulait aux femmes. Marc Lépine avait utilisé un fusil Luger. Cet événement a suscité un important mouvement au Québec et au Canada en faveur d'un contrôle accru des armes à feu, de même qu'une prise de conscience de la violence quotidienne faite aux femmes dans notre société.

J'ai été touché par cet événement tragique survenu il y a cinq ans, notamment par le fait qu'une filleule à moi se trouvait à l'École polytechnique où elle étudiait mais, heureusement, elle n'a pas été atteinte par les balles.

Le projet de loi interdit de vendre toute arme à feu du type de celle qu'a utilisée Marc Lépine. Près de trois Canadiennes et Canadiens sur quatre estimaient, à cette époque, que la mort violente des 14 étudiantes de l'École polytechnique démontrait la nécessité de resserrer le contrôle sur les armes à feu.

• (1540)

Les femmes, les personnes âgées et les Québécois en général étaient et sont les trois catégories qui réclamaient le plus une action législative restrictive sur l'achat d'armes. Selon les données de Statistique Canada, au cours des années entre 1978 et 1982, le pourcentage de meurtres commis avec une arme à feu avait atteint les 37 p. 100. Sur les 6 465 crimes commis entre 1978 et 1987, on avait utilisé une arme à feu dans 33 p. 100 des cas.

Le ministre a dit, et je le cite, qu'«en moyenne, une femme succombe sous la décharge d'une arme à feu tous les six jours au Canada.» La situation est donc très grave. Cependant, à mon avis, le ministre a peur d'aller au fond du problème. Il aurait dû soumettre un projet de loi plus musclé. Il reporte au prochain siècle la limite où les propriétaires actuels d'armes à feu devront se munir d'un certificat et pour se conformer au plan d'action du ministre.

Il pèche par omission à plusieurs égards dans ce projet de loi. Le ministre de la Justice n'a pas suffisamment tenu compte de l'enquête du coroner Anne–Marie David, qui se tenait à Montréal à la fin de 1994. Une vingtaine de témoins représentant divers organismes étaient venus témoigner sur l'incohérence et le manque de clarté du règlement et les nouvelles mesures proposées par le ministre ne répondent pas à l'ensemble du problème.

L'État se doit de protéger les citoyens contre l'utilisation dangereuse et illégale d'armes à feu. Il faut améliorer la sécurité du public en réduisant l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Je pense également que l'ensemble des immigrants et des immigrantes au Canada et au Québec veulent vivre dans une société sûre et respectueuse des lois. Je pense que les Québécois et les Canadiens ne veulent pas d'un pays comme les États–Unis, en matière d'armes à feu.

Mais, je voudrais en même temps que le projet de loi respecte les intérêts légitimes des chasseurs et des agriculteurs. La chasse est une tradition de longue date. Elle constitue une activité de loisir et économique très importante pour beaucoup de Québécois et de Canadiens. Il y a des tireurs sportifs qui ont obtenu une reconnaissance internationale. Beaucoup d'autochtones chassent pour nourrir leur famille. Je n'ai rien contre les gens qui utilisent une arme pour des fins justifiées.

Je ne pense pas qu'ici, au Canada, contrairement à ce qui arrive dans d'autres pays, il faille posséder une arme à feu pour se protéger. En tout cas, je ne voudrais pas vivre dans une telle société.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député de Bourassa a déclaré qu'environ 30 députés du côté gouvernemental voteraient contre le projet de loi. Je lui conseille de refaire ses recherches parce que beaucoup des préoccupations de nos députés ont été amoindries par les dernières modifications apportées au projet de loi.

J'ai été heureux d'entendre le député dire qu'il appuiera le projet de loi parce que, comme il l'a déclaré, il était attendu depuis longtemps. Il a aussi ajouté que le projet de loi n'allait pas tout à fait assez loin.

• (1545)

Pourtant, le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec a protesté que le projet de loi allait trop loin. Je me demande si le député peut nous donner des éclaircissements. Trouve–t–on la même division dans son parti que celle qui existe entre le député et le gouvernement du Québec?

[*Français*]

M. Nunez: Monsieur le Président, j'espère que la dissidence au sein de la députation libérale concernant le projet de loi C–86 n'ira pas trop loin. Je suis satisfait de vos explications, mais je pense qu'il y a des problèmes profonds au sujet de ce projet de loi dans votre groupe parlementaire.

Comme je l'ai dit, nous sommes d'accord avec les principes généraux sous–tendus dans le projet de loi. Nous sommes pour un contrôle plus accru des armes à feu, surtout au Québec, où on a vécu la tragédie de l'École polytechnique de Montréal et d'autres qui nous ont beaucoup sensibilisés à ce problème des armes à feu.

J'espère qu'au cours de la discussion au sein du Comité parlementaire de la justice, on pourra examiner d'une façon plus profonde ce projet de loi et proposer des amendements qui le rendront plus efficace, ayant plus de dents, et surtout pour qu'il puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais. Comme votre collègue de Lachine—Lac–Saint–Louis l'a dit tantôt sur un ton passionné, je pense que ce projet de loi est nécessaire aujourd'hui pour la société canadienne et québécoise.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député de Bourassa.

Le député a déclaré qu'il appuyait l'idée d'interdire le mini–Ruger qui a été utilisé lors du massacre de l'École polytechnique. Je peux souscrire à cet avis et je comprends que les armes d'assaut soient rayées de la liste. Les électeurs de ma circonscription appuient aussi cette position. Cependant, une personne détraquée trouvera une arme d'une façon ou d'une autre, qu'elle soit enregistrée ou non. Le meurtrier aurait pu utiliser, par exemple, un fusil de chasse à canon scié.

Ma première question est la suivante: Comment l'enregistrement aurait–il pu empêcher le massacre?

Ma deuxième question a trait à ce que le député a dit sur l'enregistrement universel. Il a dit que c'est une bonne idée parce que cela incitera les propriétaires à entreposer leurs armes et leurs munitions de façon sécuritaire. Sous l'ancienne législature, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C–17, qui exige que tous les Canadiens entreposent leurs armes et leur munitions de façon sécuritaire. Cela n'a pas du tout abaissé le taux de criminalité ni réduit l'usage illégal ou le mauvais usage des armes à feu par les criminels. Comment le député peut–il

prétendre que l'enregistrement universel va faire une différence?

[*Français*]

M. Nunez: Monsieur le Président, naturellement, contre l'impossible nous ne pouvons rien faire. Il va y avoir, dans toute société, des personnes dérangées. Mais je pense que notre objectif et celui de la population est de réduire au minimum le risque de crimes avec arme à feu.

Je ne sais pas si l'arme utilisée par Marc Lépine était enregistrée, mais je pense que l'enregistrement des armes va aider, puisqu'on saura qui les possède. Dans le cas des personnes dérangées, j'espère qu'elles n'auront pas le droit d'obtenir un permis, un certificat pour l'utilisation d'une arme.

Je pense que l'enregistrement est essentiel pour le contrôle des armes à feu. Naturellement, si on a un système national d'enregistrement, on pourra aussi s'assurer que l'entreposage de ces armes soit plus sûr. J'espère qu'avec ce projet nous allons atteindre certains de ces objectifs, en tout cas, c'est mon souhait, malgré, encore une fois, les vides considérables, les carences appréciables dans ce projet de loi C–68.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je me rappelle avoir été arrêté une fois par un policier pour une inspection de routine de ma voiture. Comme il y avait un bâton de base–ball sur la banquette arrière, il m'a demandé pourquoi j'avais un bâton de base–ball dans ma voiture. Je lui ai répondu qu'avec la balle et le gant de base–ball qui se trouvaient sur le plancher de la voiture, je m'en servais pour jouer avec mes enfants. Cela se passait il y a quelques années. Il a répliqué que c'était bien, mais que si je transportais ce bâton de base–ball pour m'en servir dans le but de me défendre ou d'attaquer quelqu'un, ce serait un crime que de le garder dans ma voiture.

Il me semble que le débat devrait surtout porter sur l'intention dans laquelle on se sert d'une arme à feu ou d'une épingle à chapeau ou d'un marteau ou d'un couteau de cuisine ou de ses deux poings. Nous devrions nous attacher à l'intention, à la volonté tordue d'une personne de faire du mal. Nous ne pouvons pas mettre fin à tous les dangers. Quand on nous dit que cette mesure s'impose si nous pouvons sauver ne serait–ce qu'une vie, si c'était vrai, je l'accepterais.

Si nous nous soucions tant de sauver des vies, pourquoi le gouvernement et les Canadiens ne se préoccupent–ils pas davantage des normes techniques applicables aux appareils électriques, aux voitures, au grand nombre d'articles dont nous nous servons? Pourquoi tolérer qu'on fume? Pourquoi ne pas rendre plus sévères les restrictions en matière d'ivresse au volant? La mesure à l'étude ne constitue qu'une diversion.

Comment l'enregistrement des armes à feu, comment des restrictions accrues sur l'usage des armes à feu, comment la mesure à l'étude sur le contrôle des armes à feu remédieront–ils au mauvais usage d'armes à feu par quelqu'un qui est déterminé à faire du mal à autrui?

[*Français*]

M. Nunez: Monsieur le Président, je pense, comme je l'ai dit tantôt, que le système national d'enregistrement des armes va permettre un contrôle plus accru des armes, de qui possède ces armes, où ces armes vont être gardées. Je ne suis pas le seul à penser comme cela.

Dans mon comté de Bourassa, à Montréal–Nord, il y a 15 p. 100 de personnes du troisième âge. J'en ai discuté. Nous avons eu des rencontres et je leur ai demandé: Qu'est–ce que vous pensez du contrôle des armes, de ce projet de loi que le ministre de la Justice a annoncé? Toutes ces personnes âgées sont pour un contrôle accru parce qu'elles veulent sortir, aller visiter des parcs où elles soient sûres de ne pas être attaquées avec des armes ou par des gens dérangés. Nous ne sommes pas les seuls à penser comme cela.

J'ai consulté le mouvement syndical, le Congrès du travail du Canada qui représente plus de deux millions de membres au Canada, particulièrement au Québec, ils sont d'accord également avec les grandes lignes de ce projet de loi. J'ai eu des contacts avec les médecins et les gens qui s'occupent de la santé. Eux, également, demandent un contrôle accru des armes à feu au Canada. Je pense que la majorité de la population au Canada, au Québec et dans mon comté appuie les grandes lignes de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir aborder la question du contrôle des armes à feu. Je voudrais parler de certaines inquiétudes exprimées par le Parti réformiste et mentionner divers événements et certaines statistiques en faveur d'un contrôle des armes à feu.

• (1555)

Permettez–moi tout d'abord d'expliquer pourquoi un contrôle des armes à feu est souhaitable pour le Canada. Le contrôle des armes à feu ne vise pas simplement à restreindre les armes à feu. Il vise à accroître la sécurité publique et à prévenir la criminalité.

J'ai souvent demandé à des électeurs s'ils pensaient qu'une augmentation du nombre d'armes en circulation entraînerait une hausse de la criminalité. Ils répondent toujours par l'affirmative. Plus il y aura d'armes dans nos rues, plus il y aura de crimes. Quand je leur demande s'ils croient que le fait de pouvoir aller acheter une arme dans un magasin de leur localité occasionnera une augmentation de la criminalité, ils répondent toujours par l'affirmative.

N'est–ce pas logique? S'il y a moins d'armes à feu en circulation et que le gouvernement rend l'acquisition d'une arme à feu plus difficile, n'y aura–t–il pas moins de crimes? Je pars du principe selon lequel moins il y aura d'armes en circulation et plus nous restreindrons et surveillerons l'utilisation de celles qui sont en circulation, plus notre société et nos collectivités seront sûres.

L'autre effet est d'ordre psychologique et vient du simple fait de savoir que, à titre de société, nous ne tolérons pas que les gens aient des armes. Les gens savent alors qu'il est illégal de se promener dans la rue avec une arme et qu'il existe des restrictions à cet égard. Sur le plan psychologique, cela contribuera aussi à réduire la peur dans notre société. C'est également très important.

Permettez–moi d'examiner les appuis que ce projet de loi a recueillis au Canada, que ce soit en Alberta, en Colombie–Bri-

tannique ou partout ailleurs. Il y a énormément de personnes qui voient d'un bon oeil ce projet de loi. Ainsi, du 5 au 25 octobre 1994, Environics Research Group Limited a mené une enquête nationale auprès de Canadiens, pour savoir ce qu'ils pensaient de diverses mesures de contrôle des armes à feu. D'après cette enquête, 90 p. 100 étaient en faveur d'une loi rendant obligatoire l'enregistrement de toutes les armes à feu.

En Colombie–Britannique, 88 p. 100 des personnes interrogées appuyaient des mesures de contrôle des armes à feu rigoureuses. En Alberta, 83 p. 100 sont en faveur d'un contrôle. Presque tous les Canadiens, soit 96 p. 100 d'entre eux, souhaitent qu'on inflige des peines plus sévères à ceux qui utilisent une arme à feu lors de la perpétration d'un crime. En vertu de certaines dispositions du projet de loi, certains crimes sont aussi considérés comme étant plus graves si une arme à feu est utilisée au moment où ils sont perpétrés.

Par ailleurs, 75 p. 100 souhaitaient un accès restreint aux munitions, et 65 p. 100 étaient favorables à une loi interdisant aux civils de posséder une arme de poing.

Il y a toute une série de sondages qui ont été effectués. La liste est longue. Je pourrais probablement en mentionner bien d'autres. Une enquête récente effectuée en Alberta a révélé que 64 p. 100 des Albertains appuient le principe d'un registre national des armes à feu.

C'est un sondage réalisé par le ministre de la Justice de l'Alberta, M. Evans, dont il a lui–même admis avoir été surpris des résultats. Selon un sondage Angus–Reid réalisé l'automne dernier, 70 p. 100 des Canadiens sont favorables à ce qu'on exerce des contrôles plus stricts sur les armes à feu.

Je pourrais citer les résultats d'autres sondages encore, mais il est assez évident que les Canadiens appuient un contrôle plus sévère des armes à feu. Au nombre des partisans d'une loi plus sévère sur le contrôle des armes à feu, on trouve des groupes assez incroyables.

Par exemple, le 25 août 1994, à l'occasion de sa 89e conférence annuelle, l'Association canadienne des chefs de police a adopté six résolutions appuyant le renforcement des mesures de contrôle des armes à feu. Des maires de la Colombie–Britannique, dont certains habitent des circonscriptions de députés réformistes, ont dit être en faveur d'un contrôle plus strict des armes à feu. Dix–huit maires de la Colombie–Britannique représentant 1,7 million de personnes ont dit qu'ils étaient en faveur d'un contrôle plus strict des armes à feu. Ce sont des maires de municipalités qui ont dit cela.

Il est assez évident que toutes sortes de groupes, y compris des maires, des chefs de police et des groupes communautaires, sont en faveur d'un contrôle plus strict des armes à feu. Comme le Parti réformiste le dit toujours: «Nous sommes à l'écoute des Canadiens. Nous les écoutons et nous leur répondons.» Si les députés réformistes n'appuient pas le projet de loi, ils iront à l'encontre d'une majorité de leurs propres électeurs qui veulent qu'on exerce un contrôle plus strict sur les armes à feu.

• (1600)

Je sais qu'il faut être prudent quand on cite des statistiques parce qu'elles peuvent être utilisées d'une manière trompeuse. Je voudrais néanmoins citer quelques données. Un récent sondage a révélé que des fusils étaient utilisés dans 42 p. 100 des meurtres de femmes commis par leur conjoint. Au Canada, une femme est tuée avec une arme à feu tous les six jours. Le plus souvent, cette femme est tuée chez elle et presque toujours par quelqu'un qu'elle connaît. Ce sont des données assez révélatrices.

Voici une autre donnée sur laquelle nous devrions nous pencher. Plus de 80 p. 100 des carabines et des fusils de chasse ayant tué ou blessé étaient entre les mains de propriétaires légitimes. N'est–ce pas une statistique incroyable? Les députés du troisième parti disent: «Ce sont des criminels qui commettent les crimes.» Or, on voit ici que plus de 80 p. 100 des carabines et des fusils qui ont servi à tuer ou à blesser étaient en la possession des propriétaires légitimes. Qu'est–ce à dire? Quand on sait que 80 p. 100 des carabines et des fusils, au moment du passage à l'acte, étaient manipulés par des propriétaires légitimes, le message ne saurait être plus clair. Nous devons agir!

En 1991, on a enregistré un total de 1 445 décès causés par des armes à feu. Ces décès étaient ainsi répartis: homicides, 19 p. 100; accidents, 4 p. 100; suicides, 77 p. 100. En 1992, 26 p. 100 de l'ensemble des vols ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Cela représente une baisse graduelle, comparativement à 1977 où ce taux s'établissait à 39 p. 100. C'était avant que le Parlement n'adopte une loi plus rigoureuse sur le contrôle des armes à feu.

Ainsi donc, en adoptant une mesure plus rigoureuse, nous avions réussi à faire passer ce taux de 30 p. 100 à 26 p. 100. Les mêmes arguments étaient invoqués en 1977 quand le gouvernement libéral, par la voix du ministre Ron Basford, a fait adopter cette loi plus rigoureuse sur le contrôle des armes à feu. Ce sont les mêmes arguments qui refont surface. Or, les statistiques montrent que nous avions pris la bonne décision. Nous avons fait ce qu'il fallait faire. Dans 15 ou 20 ans, le monde dira qu'on a bien agi.

En 1992, on a enregistré 732 homicides au Canada. Sur ce nombre, 34 p. 100 ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Autrement dit, le tiers a été commis avec des armes à feu. C'est un problème grave.

Nous pouvons nous comparer à d'autres pays sur le plan des lois sur les armes à feu. Malheureusement, nous ne disposons pas d'une étude vraiment exhaustive qui nous permette d'établir des comparaisons entre les pays qui ont des lois sévères et ceux dont les lois sont moins rigoureuses.

Nous pouvons nous appuyer sur une étude très complète qui a pris en exemple deux villes situées dans un rayon de 100 à 150 milles l'une de l'autre pour comparer les taux de criminalité. Il s'agissait des villes de Seattle et de Vancouver, soit la ville que je représente, Vancouver–Sud. On a choisi ces deux villes, car il y avait beaucoup de points semblables sur les plans de la topographie, du climat, de la population et de la diversité ethnique. Cette étude, qui s'est échelonnée de 1980 à 1986, voulait établir les liens qui existaient entre les règlements sur les armes de poing, les agressions et d'autres crimes, comme les homicides.

Ces deux villes se ressemblent de bien des façons. Je le répète, elles ont la même topographie, le même climat, un taux de scolarisation comparable et des taux de chômage et de diversité ethnique presque identiques.

● (1605)

Même si elle est semblable à Seattle de bien des façons, Vancouver a adopté une approche beaucoup plus restrictive face à la réglementation des armes de poing. Durant la période visée par l'étude, six années, je le répète, il est tout à fait pertinent de constater que ces deux villes ont eu des taux comparables de cambriolages et de vols qualifiés.

À Seattle, le taux annuel d'agressions a été légèrement supérieur à celui de Vancouver. Cependant, sept fois plus d'agressions y ont été commises à l'aide d'armes à feu. Tout cela envoie un message très clair. Malgré des taux semblables d'activités criminelles et d'agressions dans l'ensemble, il y avait beaucoup plus de chances d'être victimes d'un homicide à Seattle qu'à Vancouver. Pratiquement tout ce risque supplémentaire s'explique par le fait qu'une personne est 4,8 fois plus susceptible d'être victime d'un meurtre commis à l'aide d'une arme à feu à Seattle qu'à Vancouver. C'est très significatif.

Cette étude a conclu que, en restreignant l'accès à des armes de poing, on pouvait réduire le taux d'homicides dans une collectivité. C'était mon hypothèse de base. J'ai déclaré qu'il était logique de prévoir que, plus nous aurions d'armes en circulation, plus le taux de criminalité serait élevé et que, inversement, une réduction du nombre d'armes entraînerait une baisse de la criminalité.

C'est une façon toute simple d'aborder la question. Malheureusement, les réformistes ne voient toujours pas les choses de cette façon. Cela n'a pourtant rien de compliqué. Le Canadien moyen devrait le comprendre. Si nous laissons les gens acheter des armes comme bon leur semble, sans appliquer aucune règle, le taux de criminalité augmentera, alors que, si nous limitons l'accès aux armes à feu, ce taux baissera.

Vient ensuite le cas d'Indianapolis. Dans cette ville, on voulait arrêter les véhicules pour contrôler de façon active la circulation des armes à feu, un peu comme notre programme de lutte contre l'alcool au volant. Les autorités ont dit qu'elles allaient arrêter les automobiles dans certains secteurs où les problèmes étaient importants et qu'elles allaient les fouiller pour trouver des armes. Elles ont abordé le problème de façon proactive.

La police a fouillé de fond en comble les quartiers où la criminalité était élevée et a saisi des armes à feu illégales. Résultat: les crimes commis avec une arme à feu ont diminué de près de moitié dans ces secteurs. Les homicides et les fusillades au volant d'une voiture ont considérablement diminué. Le message est très clair.

Aux États–Unis, même s'ils disposaient de certains de ces renseignements, ils n'ont pas réussi à proposer des mesures plus sévères pour contrôler les armes à feu à cause des fortes pressions exercées pour le compte des tireurs à la carabine. Fait assez étrange, le Parti réformiste parle des groupes de pression. Il dit que c'est son sujet préféré et qu'il est contre les lobbyistes et les groupes de pression. Cependant, quand des groupes de pression l'appuient, il n'hésite pas à leur donner la main et est même prêt à coucher avec eux. C'est ce qu'il a fait avec le groupe de pression sur le contrôle des armes à feu.

On dit toujours qu'il faudrait punir les auteurs des crimes. Voici d'autres statistiques intéressantes. Quatre–vingts pour cent de tous les homicides, au Canada, mettent en cause des personnes qui se connaissent. La plupart des homicides se produisent par suite de voies de fait ou encore au cours de disputes ou d'altercations. Très peu d'entre eux arrivent au cours de la perpétration d'un vol ou d'un autre délit.

S'il y a plus d'armes à feu dans les maisons, il y aura plus d'homicides au Canada. S'il y a moins d'armes à feu dans les maisons, il y aura moins d'homicides au Canada. C'est aussi simple que ça.

● (1610)

On veut également savoir combien coûtera le programme et on demande au ministre de la Justice de prouver qu'il fera baisser la criminalité. S'il fallait prouver d'avance l'efficacité des mesures de prévention de la criminalité, nous n'aurions pas beaucoup de programmes de ce genre au Canada.

De nombreux groupes importants au Canada nous ont dit que des mesures semblables devraient logiquement faire diminuer la criminalité. Les députés réformistes, eux, veulent avoir tout de suite la preuve que les programmes sont efficaces. Nous en avons déjà la preuve: il suffit de voir les résultats des lois qui ont déjà été adoptées et, notamment, le projet de loi de 1977. Nous avons là la preuve qu'un contrôle plus rigoureux des armes à feu réduit la criminalité. Nous n'avons pas besoin d'autre preuve. Le gouvernement adoptera des mesures de prévention de la criminalité chaque fois que ce sera nécessaire pour assurer la sécurité du public et réduire la criminalité.

Chaque crime qui est commis engendre des coûts ahurissants. Les députés réformistes parlaient de coûts. Peuvent–ils me dire combien coûte un crime? Quelles en sont les répercussions au sein de la famille? Et les coûts financiers pour la société? Combien coûte à une famille la perte d'un de ses membres? Les coûts financiers sont énormes: les tribunaux, le système judiciaire, les plaidoyers. L'incarcération d'un détenu coûte 60 000 $ par année.

Bien sûr, le système d'enregistrement nous coûtera quelque chose, soit environ 85 millions de dollars. Ce ne sera cependant pas une dépense, mais un investissement puisqu'il permettra de réduire la criminalité. Ce système sera un investissement parce qu'il contribuera à réduire le nombre de tragédies, qu'il s'agisse de suicides ou de meurtres. En tant que députés, nous pouvons tenter de réduire le nombre de tragédies de ce genre, et c'est la raison pour laquelle j'appuie le projet de loi.

Le Parti réformiste s'oppose vivement à toute mesure préventive pour le contrôle des armes à feu. Ses arguments visent principalement à protéger les intérêts des propriétaires d'armes à feu et non la sécurité du public. Les réformistes ne tiennent pas compte des données sur le rôle des armes à feu dans la violence familiale, les suicides et les morts accidentelles. Ils prétendent accorder une grande priorité à la prévention de la criminalité, mais ils proposent uniquement de punir les criminels une fois les victimes décédées. Notre objectif est de prévenir les pertes de vie.

Le Parti réformiste a grandement exagéré le coût de l'enregistrement des armes à feu en prétendant que le système d'enregistrement coûterait des centaines de millions de dollars. Pour réfuter toutes les objections quant à la conception et aux coûts du système, nous prenons le temps de l'élaborer très soigneusement.

Je dois féliciter le ministre de la Justice qui a eu le courage de s'attaquer à cette question et de voir à ce que tout soit bien fait. Les politiciens hésitent souvent à s'attaquer à des dossiers aussi

délicats. Ils ne veulent pas s'engager dans des avenues où ils seront confrontés à la résistance. Le ministre avait prévu que le contrôle des armes à feu susciterait une certaine résistance. Il lui a fallu beaucoup de courage pour agir.

Grâce à la technologie moderne, le système sera beaucoup moins coûteux qu'il ne l'aurait été il y a 15 ou 20 ans. Nous croyons que ces chiffres sont exacts.

Il me reste peu de temps. Mon collègue d'Edmonton–Sud–Ouest nous a appris que, selon un sondage mené dans sa circonscription, 69 p. 100 de ses électeurs appuient la mise en place de contrôles plus sévères des armes à feu. Les Canadiens devancent les politiciens à plusieurs égards dans ce dossier. Toutefois, le gouvernement admet qu'il doit prendre cette mesure. La population canadienne nous le demande et les corps policiers nous le demandent aussi. Nous devons le faire pour nos enfants et pour nos jeunes, afin qu'ils soient moins menacés par la criminalité.

• (1615)

J'ai trois enfants et je veux qu'ils vivent en toute sécurité dans leur société, qu'ils ne se sentent jamais menacés par quelqu'un qui pourrait porter une arme à feu. Je veux qu'ils forment une société plus forte. Nous ne sommes pas en faveur de l'américanisation comme certains députés du Parti réformiste. Nous voulons un pays sans danger et sans armes à feu.

Je n'ai qu'un message à transmettre aujourd'hui: tous les députés, y compris les réformistes, devraient approuver ce projet de loi et manifester leur appui au ministre. En fait, le projet de loi devrait être encore plus strict, et j'espère que nous pourrons éventuellement adopter des mesures plus sévères. Moins il y aura d'armes à feu en circulation, moins il y aura de crimes. C'est une équation des plus logiques.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député.

Moi aussi, j'ai passé les sept ou huit dernières semaines à visiter le pays en long et en large, et à rencontrer beaucoup de monde dans plusieurs assemblées publiques. J'ai aussi consulté les résultats de sondages. On m'a communiqué hier les résultats d'un sondage mené auprès des électeurs de Renfrew—Nipissing—Pembroke au sujet de l'enregistrement. Des 2 807 personnes consultées, 111 étaient en faveur et 2 696 étaient contre.

C'est ce qu'on a pu apprendre dans cette circonscription, dont les électeurs ont fait parvenir ce sondage à leur député. Ma question est la suivante: Permettra–t–on à ce député de représenter ses électeurs? Après tout, les sondages qu'on a faits à son intention ne vont certainement pas dans le même sens que les propos du ministre et des autres ministériels.

Les députés savent–ils que le premier ministre a reçu 200 résolutions de municipalités du Manitoba qui s'opposent à la loi sur les armes à feu? Nous n'en avons pas entendu parler, mais je sais que ces résolutions ont été envoyées au premier ministre du Canada.

Je vois des tonnes et des tonnes de pétitions qui sont déposées. J'ai moi–même réussi à augmenter la pile de plusieurs milliers de noms venant des quatre coins du Canada, parce que de toute évidence, certains députés ne veulent pas déposer ces pétitions. On m'a fait parvenir des pétitions de partout au pays. La dernière que j'ai reçue venait du Manitoba et était signée par quelque 1 400 personnes, y compris 400 ou 500 femmes qui ont signé sur du papier rose afin qu'on les distingue. Ces gens manifestaient ainsi leur opposition au projet de loi.

La députée de Burlington a assisté avec moi à une réunion tenue à Kamloops. La salle était pleine à craquer. Il devait y avoir 300 ou 350 personnes réunies à cet endroit pour demander à la députée de communiquer un message au ministre. Les participants ont mis la question aux voix et ils se sont tous prononcés contre le projet de loi sur les armes à feu.

Bon sang, quand vous voyez ce genre de chose—et personnellement je vois la même chose partout—et que vos propres électeurs vous envoient un sondage montrant que 96 p. 100 d'entre eux s'opposent à l'enregistrement des armes à feu, pouvez–vous bien me dire où vous prenez les chiffres que vous citez constamment?

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. La présidence reconnaît que la question est très polémique et que les deux côtés de la Chambre ont des opinions très arrêtées dans ce débat, mais je rappelle à tous de toujours s'adresser au Président et d'éviter de s'échanger directement des propos en employant le «vous».

M. Thompson: Monsieur le Président, je vous demande pardon. J'ai oublié pendant un moment que vous étiez là. Je ne le ferai plus. Mais comme vous dites, il est très facile de se laisser emporter.

J'ai assisté à plus de 19 assemblées publiques. J'ai moi–même interrogé des milliers de gens. Je les ai écoutés. Je ne les ai encouragés d'aucune façon. Je leur ai demandé: «Êtes–vous au courant des propositions?» «Oui.» «Êtes–vous pour?» La réponse est un «non» retentissant. Je parle ici de la masse. Je n'ai pas eu beaucoup de temps à consacrer à l'élite, contrairement à certains ministres. Je parle de la masse. Les gens n'en veulent pas. C'est clair et net.

Reportez–vous aux pétitions qui ont été déposées et dites–moi combien sont en faveur et combien sont contre. Monsieur le Président, vous serez agréablement surpris.

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, quels que soient le jour et le sujet, je peux probablement attirer un millier de personnes dans ma circonscription. Si un réformiste vient parler dans ma circonscription, je peux rassembler un millier de personnes pour lui faire opposition à cause de la position de son parti. Ce n'est pas difficile de trouver 300 personnes qui sont contre ce projet loi.

• (1620)

Toutefois, là n'est pas la question. Le fait est que, dans l'ensemble, les sondages d'opinion prouvent les uns après les autres que la majorité des Canadiens sont en faveur du contrôle des armes à feu. Il y en aura toujours qui s'y opposeront parce que ça va à l'encontre de leurs intérêts. Ce sont les marchands d'armes et les chasseurs. C'est dans leur intérêt de s'y opposer.

Certains ont des motifs valables de s'y opposer. Je rends hommage au ministre d'avoir rencontré ces gens d'un bout à l'autre du pays et d'avoir écouté leurs doléances tout à fait légitimes. Certains habitent dans le Nord où ils chassent pour subvenir à leurs besoins. Leur fusil est essentiel à leur survie.

C'est ce qui explique les résultats des sondages qui indiquent que 15 p. 100 de la population est contre ce projet de loi. C'est ce même 15 p. 100 qui signe les pétitions, mais n'oublions pas que la population est en faveur du contrôle des armes à feu à 85 p. 100. C'est une majorité écrasante.

Lors des prochaines élections, le Parti réformiste va payer très cher de n'avoir écouté que certains Canadiens. Il sera encore plus marginalisé qu'à l'heure actuelle, s'il faut en croire les résultats d'un récent sondage. Il obtiendrait moins de sièges que ce que les conservateurs ont maintenant.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai entendu le député de l'autre côté citer des faits et des chiffres.

Vu que l'enregistrement des armes de poing est obligatoire depuis 1934, j'aimerais bien savoir de combien ont baissé les actes criminels au cours desquels on a utilisé des armes de poing? J'ai aussi entendu le député mentionner le contrôle aux frontières. Je voudrais rappeler au député que son gouvernement est celui qui était incapable d'arrêter la contrebande des cigarettes.

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a très bien réussi à arrêter la contrebande des cigarettes, et les chiffres le prouvent. Il suffit de regarder les chiffres pour le voir.

Le député n'écoutait pas, car j'ai donné un exemple. J'ai dit qu'en 1977, 39 p. 100 des vols étaient à main armée, alors qu'aujourd'hui ce chiffre est descendu à 26 p. 100. La preuve est là, et elle est flagrante. Si certains ne veulent pas la voir, nous n'y pouvons rien. Il y en a qui refusent la vérité et ne veulent pas reconnaître les preuves, notamment du côté du Parti réformiste.

Ce n'est pas notre cas. Dans 20 ans, les gens regarderont les résultats et ils verront que cette législature avait raison de faire ce qu'elle fait en ce moment. Nous allons adopter un projet de loi rigoureux, encore que, personnellement, je souhaiterais qu'il le soit encore plus. Tous les Canadiens nous approuvent, comme nous avons pu le voir lors des dernières élections partielles où les libéraux ont pris les trois sièges. Pourquoi? Parce que nous faisons ce qui doit être fait, nous écoutons les Canadiens.

Chaque fois que nous avons fait des consultations, les réformistes ont dit que c'était de la frime. Ils ne sont pas intéressés par nos consultations, alors qu'ils en réclament à cor et à cri.

Il y a des inquiétudes légitimes au sujet du contrôle des armes à feu, mais je pense que le ministre les a apaisées. C'est une excellente mesure législative. J'espère que les députés l'appuieront sans réserve, car dans 20 ans ils pourront dire qu'ils ont fait ce qu'il fallait faire.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de poursuivre le débat, je dois, en conformité de l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: Le député de Kamloops—la fiscalité.

[*Français*]

Le député de Mégantic—Compton—Stanstead m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés le vendredi 17 février 1995.

[*Traduction*]

Il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité conformément à l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement. Par conséquent, je demande aux greffiers au Bureau de faire retomber cet article au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[*Français*]

Conformément à l'article 94(2)*b*) du Règlement, l'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

• (1625)

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je souhaiterais pouvoir dire que je me réjouis de parler aujourd'hui du projet de loi C–68, mais je crains que ce ne soit pas le cas. J'avais espéré que le ministre écoute les préoccupations de centaines de milliers, voire de millions de Canadiens que l'enregistrement des armes à feu préoccupe vivement. De toute évidence, il ne l'a pas fait et a décidé de foncer en avant.

Pour ma part, j'ai reçu des milliers de lettres de gens qui craignent que le ministre de la Justice ne confonde contrôle des armes à feu et lutte contre le crime. Tous les autres députés de la Chambre en ont certainement reçues aussi.

De plus en plus, les gens considèrent que notre système de justice n'est pas efficace. Or, le ministre de la Justice et les groupes contre les armes à feu tentent de convaincre tout le monde que, si nous multiplions les embûches pour ceux qui veulent posséder et utiliser légalement des armes à feu, les criminels auront plus de difficulté à les utiliser illégalement. J'ai des doutes là–dessus.

Notre système de justice repose sur le principe qu'on est innocent jusqu'à ce qu'on soit reconnu coupable. Nous devons nous efforcer de maintenir l'intégrité de ce système pour faire en sorte que des innocents ne soient pas privés de leurs droits pour les mauvaises raisons.

Lorsqu'un programme, quel qu'il soit, est mis sur pied, ses objectifs devraient être clairs et il faudrait trouver des moyens d'en évaluer l'efficacité. Dans le cas qui nous occupe, j'ai l'impression que le gouvernement a manifestement échoué.

Qu'est–ce que l'imposition de plus lourdes restrictions aux honnêtes citoyens a à voir avec la lutte contre le crime? Pour

reprendre les propos du ministre, comment l'enregistrement des armes à feu peut–il faire du Canada un endroit plus sûr et plus civilisé? En 1993, le vérificateur général a déclaré que nos statistiques ne permettaient pas de déterminer si les anciennes mesures législatives sur le contrôle des armes à feu avaient eu un effet sur le mauvais usage qu'on pouvait en faire.

Les résultats d'une seule évaluation à court terme effectuée en 1983 ont servi de base à l'élaboration d'une mesure législative sur le contrôle des armes à feu encore plus sévère présentée par Kim Campbell, en 1991. Quand le projet de loi C–17 a été adopté, il n'y avait aucune preuve solide selon laquelle les nouvelles mesures législatives ou les nouveaux règlements permettraient d'atteindre les objectifs du gouvernement en ce domaine.

Le ministre de la Justice présente un projet de loi comportant des mesures très claires sur le contrôle des activités criminelles, par exemple, des peines plus rigoureuses en cas d'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles ou de trafic d'armes. Cependant, dans ce projet de loi, il a prévu des restrictions s'appliquant à d'honnêtes citoyens qu'il ne peut associer d'aucune façon au problème.

Je m'oppose à ce que le ministre présente du même coup des mesures contre les criminels et d'autres contre des citoyens respectueux des lois. Je m'oppose à ce qu'on laisse entendre que des Canadiens responsables soient coupables d'une faiblesse morale ou entretiennent des intentions criminelles du seul fait qu'ils possèdent une arme à feu. Je fais allusion à des mesures telles que l'enregistrement obligatoire et le pouvoir d'effectuer une perquisition ou une saisie sans mandat.

Dans certains coins de ma circonscription, il y a au moins un fusil de chasse dans chaque maison. La police aurait maintenant le droit d'effectuer des perquisitions sans mandat dans des places d'affaires, dans toutes sortes d'endroits, sauf dans une maison d'habitation. Le ministre a créé une nouvelle catégorie de criminels au Canada.

Là où j'ai grandi, dans le nord de la Colombie–Britannique, un criminel, c'est celui qui commet un acte illégal, qui agit de manière à enfreindre la loi. Ce projet de loi risque de transformer un honnête citoyen canadien en un criminel passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans s'il ne se conforme pas à une exigence. S'il n'enregistre pas son arme à feu de calibre 22, il risque une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Dix ans, c'est la peine que Denis Lortie a reçue pour avoir tué trois personnes et en avoir blessé 13 autres à l'Assemblée nationale du Québec. Dix ans de prison est la peine maximale que réclame le ministre pour tout jeune contrevenant qui commet un meurtre au premier degré, c'est–à–dire un meurtre avec préméditation. Le ministre veut–il insinuer que les gens qui omettent d'enregistrer leurs armes à feu s'apprêtent à commettre un meurtre ou un vol de banque?

Ce projet de loi est une vraie gifle pour les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Le gouvernement affirme qu'il faut imposer aux propriétaires d'armes légales des contrôles plus sévères parce que les criminels utilisent des armes à feu volées. Peut–on prouver que l'enregistrement des armes à feu empêchera ne serait–ce qu'un seul décès? Le gouvernement en est incapable.

Si le système d'enregistrement ne vise pas à prévenir la criminalité, quel est son but? Le taux d'homicide au Canada est demeuré relativement stable au Canada au cours des 15 dernières années. Pourtant, en avril, le ministre de la Justice a réagi vivement à deux meurtres qui ont été commis à Ottawa et à Toronto et qui ont retenu l'attention du public, en laissant entrevoir la possibilité d'interdire complètement les armes à feu dans les villes. Qui pensait–il viser par cette interdiction? Les criminels?

• (1630)

L'adoption de mesures plus sévères de contrôle des armes à feu dans de nombreux États américains n'a eu aucune incidence sur les crimes commis au moyen d'armes à feu. Aux États–Unis, 93 p. 100 des armes à feu utilisées par les criminels pour commettre des meurtres auraient été acquises de façon illégale. En Nouvelle–Zélande et en Australie, les autorités ont établi que l'enregistrement des armes à feu n'était d'aucun secours aux policiers. L'enregistrement semblait ne viser aucun objectif concret et n'était d'aucune utilité lorsque les policiers découvraient sur les lieux du crime une arme volée ou empruntée.

Qu'en est–il au Canada? Ici, le gouvernement ne tient pas de statistiques sur les crimes commis au moyen d'armes à feu illégales comparativement à ceux commis avec des armes à feu légales. Pourquoi? Ces statistiques ne viendraient–elles pas confirmer la position du gouvernement?

En juin dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice de prouver aux propriétaires d'armes à feu qui respectent les lois qu'ils étaient en partie responsables de la criminalité avant d'adopter une loi encore plus rigoureuse. Nous voulons la preuve que l'imposition de restrictions encore plus sévères aux personnes qui respectent la loi empêchera les criminels de mettre la main sur des armes. J'ai posé ma question il y a huit mois et nous attendons toujours la réponse.

Les armes à usage restreint ou interdites sont déjà enregistrées. Qu'est–ce que leur enregistrement a fait pour prévenir le crime? Dans la plupart des cas où un criminel se sert d'une arme à usage restreint, donc supposément enregistrée, pour commettre un crime, le gouvernement ne sait même pas si cette arme a été achetée légalement. Il ne tient pas de dossiers. Il y a déjà 1,2 million d'armes à feu enregistrées au Canada et le gouvernement n'a pas la moindre idée du pourcentage de ces armes qui ont servi à commettre des crimes parce qu'il ne le demande pas. Il sait que des armes utilisées pour commettre des crimes ont été importées au Canada illégalement et j'appuie sans réserve l'adoption de mesures plus rigoureuses contre les contrebandiers.

Pourquoi le ministre restreint–il les droits de personnes qui ne sont pas des criminels? Tout le monde se rend déjà compte de l'hypocrisie qu'il y a à tenter de faire croire que l'enregistrement universel des armes à feu est un moyen de réduire la criminalité.

Nous savons que des milliers d'armes entrent illégalement au Canada. À quoi cela sert–il d'avoir des frontières et des lois si nous ne pouvons ou ne voulons pas les faire respecter? Si le gouvernement ne peut pas empêcher la contrebande des cigarettes, ne lui sera–t–il pas beaucoup plus difficile de s'attaquer à la contrebande des armes, pour peu qu'il décide un jour de le faire? Quand le gouvernement prendra–t–il position et donnera–t–il à la police ou à l'armée la mission de mettre fin au commerce international des armes?

J'ai rendu visite aux policiers de la région de Cornwall. Le ministre et les députés d'en face aiment bien nous dire qu'ils doivent soutenir les forces policières. Tout le monde sait que des armes passent illégalement la frontière dans la région de Cornwall, mais les policiers n'ont pas réussi à arrêter cette contreban-

de. Lorsque j'ai demandé aux policiers pourquoi ils n'avaient pas réussi, ils m'ont répondu: «Pourquoi nous exposerions–nous au feu d'armes automatiques armés seulement de petits revolvers? Lorsque nous appréhendons des contrebandiers, nous les amenons devant les tribunaux, mais ils s'en tirent avec des peines mineures.»

Ce qu'ils m'ont fait comprendre, c'est qu'il faut être plus dur envers les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles plutôt que d'adopter une loi instituant un système d'enregistrement inutile.

J'espère que la loi anticontrebande du gouvernement donnera de meilleurs résultats que sa campagne antitabac. J'ai cru comprendre que la consommation de cigarettes avait beaucoup augmenté depuis que le gouvernement a abaissé les taxes sur le tabac il y a un an. J'espère qu'il ne prévoit pas faire la lutte aux contrebandiers en abaissant les taxes sur les armes.

Le projet de loi C–68 prévoit des sanctions sévères contre les contrebandiers. Aux termes des articles 99 et 100 de la partie III du Code criminel, les contrebandiers d'armes se verront imposer des peines allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. Je remarque aussi que l'alinéa 110*v*) du projet de loi sur les armes à feu dit que le gouverneur en conseil peut, par règlement, «prévoir selon quelles modalités et dans quelle mesure telles dispositions de la présente loi ou de ses règlements s'appliquent à tout peuple autochtone du Canada et adapter ces dispositions à cette application.»

On a déjà demandé et on demandera encore si cette mesure législative s'appliquera également à tous les Canadiens. La réponse du ministre embrouille plus qu'elle n'éclaire: «Oui, mais avec une certaine flexibilité à l'égard des peuples autochtones.» Qu'est–ce que cela veut dire? Les Canadiens ont besoin de savoir.

Le ministre de la Justice soutient que le gouvernement ne se trouve pas à détruire la valeur des armes de poing prohibées parce que le projet de loi C–68 crée une catégorie de propriétaires d'armes à feu à qui ces armes peuvent être vendues. Cette catégorie est définie comme étant tout propriétaire actuel d'armes de poing qui, le mardi 14 février 1994, possédait légalement une des nouvelles armes de poing prohibées. Compte tenu de la date, je me demande si le projet de loi C–68 n'était pas seulement un cadeau que le ministre voulait offrir à Wendy Cukler de la Coalition pour le contrôle des armes à l'occasion de la Saint–Valentin.

• (1635)

Mais ces dispositions protègent–elles vraiment l'investissement de ces propriétaires d'armes à feu? Cette catégorie de propriétaires finira par disparaître avec le temps. De moins en moins de gens seront autorisés à acheter ces armes et, à la fin, il ne restera qu'un collectionneur passionné qui possèdera un demi–million d'armes à feu. Lorsqu'il mourra, toutes ces armes seront confisquées par l'État. Les propriétaires de ces armes à feu obtiendront–ils un juste prix pour leurs armes s'ils essaient de les vendre avant de mourir? Il n'y aura qu'une poignée de collectionneurs autorisés à les acheter. Ne venez pas me dire qu'ils auront un juste prix. Et ne venez pas me dire non plus que le marché sera stable.

L'an dernier, une jeune mère d'Edmonton, Barb Danelesko, a été sauvagement tuée par un individu qui s'était introduit chez elle. Croyez–vous qu'elle aurait pu convaincre un préposé aux armes à feu qu'elle avait besoin de protection pour elle ou pour ses enfants? Un jeune contrevenant qui vient d'être reconnu coupable de ce crime a reçu une peine d'emprisonnement de trois ans.

Aux termes du projet de loi C–68, si M^me^ Danelesko avait eu une arme à feu non enregistrée à sa disposition et s'en était servie pour se défendre, elle aurait été passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans pour avoir enfreint la loi. Où est l'équilibre? Où est la justice?

Les criminels reçoivent des peines moins sévères que celles que le ministre veut imposer aux chasseurs responsables dont le seul crime est de ne pas avoir enregistré leur fusil de chasse.

Beaucoup de gens, particulièrement les citadins, ne croient pas que la capacité de protéger son domicile et sa famille est une raison légitime pour posséder une arme à feu. C'est certainement le cas du ministre de la Justice.

Il y a moins d'un an, il a dit être venu à Ottawa avec la ferme conviction que les seules personnes qui devraient avoir des armes à feu dans ce pays sont les policiers et les soldats. Voilà qui a de quoi rassurer les millions de propriétaires responsables d'armes à feu au Canada. Avec la présentation du projet de loi C–68, le ministre fait un pas de plus pour réaliser son objectif.

Il a également déclaré qu'il ne voulait pas que les Canadiens pensent qu'ils ont besoin de se protéger eux–mêmes. Eh bien, j'ai du nouveau à lui annoncer. Étant donné que les forces policières et les tribunaux sont surchargés de travail, la plupart des Canadiens savent déjà qu'ils ont besoin de se protéger eux–mêmes.

Les armes à feu sont indispensables pour beaucoup d'habitants du nord de la Colombie–Britannique. Les agriculteurs en ont besoin contre les prédateurs. Les trappeurs et les guides s'en servent tous les jours pour leur travail. Les chasseurs s'en servent pour regarnir leur congélateurs. Bon nombre d'entre nous également croyons que nous devrions pouvoir nous servir d'armes à feu pour notre protection personnelle, pour défendre notre maison, notre famille et nos biens.

Les criminels nous rient au nez alors que nous en devenons les victimes et qu'on nous dépouille de nos libertés civiles. Voilà comment le gouvernement libéral lutte contre la violence liée à l'usage des armes à feu. Les gens ont besoin de pouvoir se défendre eux–mêmes dans les situations où la police, malgré tout son désir de le faire, n'en est pas capable.

À Edmonton, un homme qui a tiré sur un intrus dans sa propriété fait l'objet d'accusations. Les journaux traitent en victime le cambrioleur dont les projets ont été contrariés. Si nous voulons faire triompher la justice, les droits de l'innocent qui défend sa maison doivent l'emporter sur ceux du coupable qui cherche à le voler.

De nos jours, on traite les criminels en victimes et la société s'attribue la responsabilité de leur conduite. Entre–temps, les citoyens responsables assistent à un empiétement croissant sur leurs droits parce que les services policiers et les tribunaux ne peuvent suffire à la tâche.

Le gouvernement actuel essaie de convaincre les Canadiens que le contrôle des armes à feu équivaut à la lutte contre la criminalité. Il est peut–être plus facile de courir après les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois qu'après les criminels endurcis. Je ne crois cependant pas que cela va résoudre le

problème de la criminalité et la plupart des Canadiens ne le pensent pas non plus.

Je dois cependant reconnaître que le projet de loi comporte des éléments positifs. Si les députés d'en face veulent bien écouter, je vais en énumérer quelques–uns.

Je me réjouis, par exemple, des modifications proposées à l'article 85 concernant l'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction. Ses dispositions sont renforcées de manière à s'appliquer également à l'usage d'une fausse arme à feu lors d'une tentative de perpétration d'un acte criminel ou lors de la fuite subséquente. Bien que la première infraction n'entraîne qu'une peine de une à 14 années de prison, le criminel encourt pour les infractions subséquentes une peine de trois a 14 années de prison à purger consécutivement à toute autre peine liée aux mêmes faits.

Ces modifications demeureront cependant dénuées de sens si l'accusation se trouve réduite lors d'un marchandage de plaidoyer dans nos tribunaux surchargés de causes. Pour une première infraction, un criminel se voit également interdire la possession d'une arme à feu durant 10 ans. En cas de violation de l'ordonnance d'interdiction, il s'expose à une peine maximale de 10 ans de prison. On ne précise cependant pas s'il s'agit d'une peine à purger consécutivement à une autre.

• (1640)

Je me demande si la peine maximum de 10 ans pour dérogation à l'ordonnance d'interdiction pourrait un jour être ajoutée à la peine maximum de 14 ans pour utilisation d'une arme afin de commettre un crime. Certains criminels réfléchiront avant d'acheter une autre arme illégale s'ils s'exposent à une peine de 24 ans pour utilisation d'une arme à feu.

Il sera inutile que nos lois prévoient des peines plus sévères si nos juges n'imposent pas ces peines de façon cohérente ou si celles–ci sont sacrifiées dans les marchandages de plaidoyer. L'imposition d'une peine minimum obligatoire pour les crimes à main armée n'aura aucun effet dissuasif si le message reçu par les criminels n'est pas cohérent.

Dans ce projet de loi, le ministre accorde aux forces de l'ordre de plus grands pouvoirs de perquisition et de saisie Les policiers doivent pouvoir intervenir dans les cas de violence familiale et saisir les armes à feu au moment où le problème n'a pas encore été maîtrisé.

Le ministre est toutefois allé beaucoup plus loin. Aux termes de l'article 117.02, un agent peut entrer sans mandat dans tous les locaux, à l'exception des maisons d'habitation, s'il soupçonne que quelqu'un n'a pas enregistré un fusil de chasse. Comment le ministre de la Justice peut–il croire que les citoyens renoncent au droit à leur vie privée en décidant de devenir propriétaires d'armes à feu?

J'attire l'attention de la Chambre sur l'article 112. Il dit que de nombreux règlements n'ont pas à être déposés devant la Chambre. Il est extrêmement troublant que d'autres règlements puissent être pris en vertu de la loi sur les armes à feu ou de la partie III du Code criminel sans que le Parlement en soit saisi.

Une poignée de fonctionnaires vont rédiger des règlements qui toucheront des millions de propriétaires d'armes, et personne n'aura à rendre de comptes, et l'entrée en vigueur ne sera précédée d'aucun examen. Je trouve inadmissible qu'une poignée de fonctionnaires puissent élaborer des règlements pouvant mener des citoyens canadiens derrière les barreaux.

Le ministre de la Justice croit que de très nombreux Canadiens appuient toutes ses propositions liées au contrôle des armes à feu, comme nous l'avons entendu à maintes reprises dans le passé et aujourd'hui. Pourquoi alors n'a–t–il pas le courage de soumettre à la Chambre toutes les ordonnances relatives à son projet de loi sur les armes à feu? Pourquoi le projet de loi C–68 établit–il aussi explicitement que des règlements peuvent être adoptés sans l'approbation du Parlement?

Mais surtout, pourquoi ne sépare–t–il pas ses nouvelles dispositions législatives concernant les propriétaires légitimes d'armes à feu des modifications qui sont proposées à la partie III du Code criminel et qui visent les criminels? Il a dit à la Chambre aujourd'hui que, s'il a établi ces propositions législatives sur les armes à feu, c'est pour apaiser les inquiétudes exprimées par des propriétaires d'armes à feu légitimes, qui estiment que certaines infractions les concernant ne devraient pas relever du Code criminel.

S'il est convaincu d'avoir autant d'appuis, il devrait avoir le courage de séparer les deux questions et de défendre chacune en toute objectivité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'en ai assez d'entendre les déformations flagrantes du député, qui tente d'induire la population en erreur quant à la teneur du projet de loi. Il sait parfaitement bien qu'il le fait et il devrait avoir honte.

Pour corriger cette erreur—peut–être admettra–t–il que c'est une erreur délibérée de sa part—, je lui demande de se reporter au paragraphe 92(1) du projet de loi dont la Chambre est saisie. C'est à la page 68:

> Sous réserve du paragraphe (4) et de l'article 98, commet une infraction quiconque a en sa possession une arme à feu sachant qu'il n'est pas titulaire d'un permis qui l'y autorise et du certificat d'enregistrement de cette arme.

Puis, au paragraphe (3), on lit:

> Quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) ou (2) est coupable d'un acte criminel passible. . .

de la peine d'emprisonnement de 10 ans dont il a parlé. Il s'agit ici d'une personne ayant commis une infraction par la possession d'une arme à feu en sachant qu'elle n'était pas titulaire du permis de ladite arme ni de son certificat d'enregistrement. Autrement dit, il s'agit de l'usage criminel d'une arme à feu.

Reportons–nous maintenant au paragraphe 91(1) du projet de loi:

> Sous réserve du paragraphe (4) et de l'article 98, commet une infraction quiconque a en sa possession une arme à feu sans être titulaire à la fois d'un permis qui l'y autorise et du certificat d'enregistrement de cette arme.

Puis, au paragraphe (3), on lit:

> Quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) ou (2) est coupable:
>
> a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;
>
> b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Il sait qu'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire entraîne une peine maximale de six mois ou une amende de 2 000 $. Une telle infraction comporte aussi la possibilité d'une absolution inconditionnelle ou d'une absolution sous condition. Il sait que le propriétaire d'une arme à feu innocent qui ne fait pas enregistrer son arme sera accusé de l'infraction prévue à ce paragraphe et non de l'acte criminel passible d'une peine de 10 ans auquel il fait allusion. Il essaie de tromper le public. Il devrait s'en excuser.

• (1645)

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que nous pouvons faire réagir vivement nos vis–à–vis.

Je maintiens ce que j'ai dit plus tôt. Il y a deux classes de citoyens, lorsque vient le temps d'enregistrer des armes à feu. Il y a ceux qui seront peut–être visés par l'article 91 et qui, pour une raison quelconque, n'en entendront pas parler. Je ne peux imaginer qui ce sera, car avant que nous en ayons fini, tout le monde sera au courant de cela. Je ne pense pas que le gouvernement puisse garder le secret plus longtemps. Le bruit se répand.

Mon collègue a tout à fait raison de dire que, en vertu de l'article 91, ceux qui, par inadvertance, n'enregistreront pas leurs armes à feu seront coupables soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et pourront, dans le second cas, s'en tirer avec une simple amende, par exemple.

Cependant, l'article 92 parle des gens qui violent la loi volontairement et n'enregistrent pas leurs armes à feu. Dans ce cas–là, le gouvernement a décidé qu'une peine d'emprisonnement de 10 ans était justifiée. Je me suis entretenu avec des centaines et des centaines de propriétaires d'armes à feu dans toute ma circonscription et je voudrais préciser une chose.

En janvier, j'ai parcouru toute ma circonscription qui couvre tout le coin nord–est de la Colombie–Britannique. J'ai essayé de m'entretenir avec le plus grand nombre de gens possible. Nous avons tenu des réunions à ce sujet. Comme l'un de mes collègues l'a déclaré, je n'ai pas essayé de susciter une opposition au contrôle des armes à feu. Je me suis contenté de me rendre à ces réunions et de demander aux gens présents ce qu'ils en pensaient. Je n'ai pas eu à attendre très longtemps la réponse, car ils ont exprimé très franchement leur point de vue concernant un contrôle accru des armes à feu et, chose certaine, un nouveau processus d'enregistrement non seulement des armes à autorisation restreinte, mais également des armes à long canon.

Puis, je leur ai demandé de me dire en confidence, sans révéler leur nom, combien d'entre eux étaient prêts à enregistrer leurs armes à feu et combien allaient le faire volontairement. Or, dans mes déplacements, je n'ai rencontré personne qui était prêt à enregistrer volontairement ses armes à feu.

En vertu de l'article 92, si elles décident volontairement de ne pas enregistrer leurs armes à feu, ces personnes seront passibles d'une peine d'emprisonnement de 10 ans. C'est ce que je crois comprendre, mais je reconnais ne pas être avocat, Dieu merci.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue et j'aimerais lui poser quelques questions.

Quelles démarches avez–vous faites pour obtenir ces données et ces statistiques? Les avez–vous obtenues du ministre de la Justice ou de son ministère? En outre, étant donné que vous demeurez dans une région rurale, combien de temps faudrait–il, selon vous, pour que les policiers se rendent chez vous en cas d'incident?

Le président suppléant (M. Kilger): Le «vous» a été employé tant de fois que j'ai l'impression d'assister à un dialogue entre deux députés pendant que les autres attendent patiemment leur tour. Je ne voudrais pas qu'on m'oublie. Veuillez vous adresser à la présidence, s'il vous plaît.

M. Stinson: Monsieur le Président, je ne veux certainement pas vous oublier.

Je vais donc, par votre intermédiaire, monsieur le Président, demander au député combien de temps les policiers mettraient à se rendre chez lui en cas d'urgence, disons s'il composait le 911, comme on peut le faire normalement dans la plupart des villes.

• (1650)

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions.

Comme je le disais dans mon discours, ce n'est tout simplement pas possible pour la police d'arriver à temps. Si nous le demandons aux policiers mêmes, ils l'avoueront aussitôt.

Malheureusement, les statistiques montrent clairement que, dans la très grande majorité des cas, lorsque la police est appelée sur les lieux d'un crime, elle arrive trop tard. Son travail consiste à faire enquête et, si possible, à appréhender l'auteur du crime. C'est ce que la police doit faire dans la plupart des cas. Il arrive, en de rares occasions, qu'elle puisse intervenir à temps pour sauver quelqu'un d'une agression, d'un viol ou d'un meurtre.

Dans mon cas, étant donné que j'habite en banlieue, j'estime que la police mettrait autour d'une demi–heure à se rendre à mon domicile, si une introduction par effraction y était commise. On constate de plus en plus que les gens ont peur. On enregistre un nombre croissant de cas où des jeunes truands s'introduisent dans les domiciles, souvent ceux de personnes âgées. Ils s'y introduisent par effraction, sans raison apparente. Souvent, les occupants sont chez eux et n'ont aucun moyen de se défendre.

Je suppose que, dans mon cas, je devrais attendre probablement une demi–heure pour que la police intervienne.

Quant à la difficulté pour moi d'obtenir des statistiques du gouvernement, je rappelais dans mon discours que, en juin dernier, j'avais demandé au ministre, pendant la période des questions, de me communiquer des statistiques qui prouveraient que les mesures actuelles de contrôle des armes à feu prévues dans le projet de loi C–17, qui n'allaient pas jusqu'à exiger leur enregistrement, avaient contribué à réduire le taux de criminalité et l'utilisation illégale d'armes à feu. Je n'ai pas obtenu de réponse.

Le 28 octobre, j'ai inscrit une question au *Feuilleton*. Je pourrais la lire, mais ce serait très long. Elle comptait sept volets qui visaient à obtenir, pour nous et pour tous les Canadiens, du gouvernement la preuve que des armes appartenant légalement à des gens étaient utilisées pour commettre des crimes.

Je citerai un des volets de la question nº 96, soit l'alinéa c). J'y fais référence à l'article 85 du Code criminel, qui a déjà force de loi. La question était la suivante: «Parmi les accusés, combien y avait–il de propriétaires légalement inscrits de l'arme à feu utilisée durant la perpétration (ou la tentative de perpétration) de l'acte criminel?» C'est une question très simple, directe, relative à une demande de preuves statistiques.

Voici la réponse que j'ai reçue au bout de trois mois, et non dans les 45 jours prescrits:

> La Déclaration uniforme de la criminalité. . .

qui provient de Statistique Canada:

> . . .ne contient pas de données qui permettraient d'établir le nombre d'infractions criminelles ayant été commis avec l'utilisation d'armes à feu légales. Avant 1992, l'Enquête sur l'homicide contenait des données sur les armes à feu enregistrées et non enregistrées, mais, étant donné que cette information était très rarement communiquée, soit dans 90 p. 100 des cas, on a cessé de collecter ce genre de données.

C'est ce que le gouvernement a trouvé de mieux à me fournir comme données prouvant que les armes à feu utilisées par leurs propriétaires légalement inscrits ont quelque chose à voir avec la réduction de la criminalité au Canada.

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, les habitants du nord de l'Ontario possèdent une culture unique, et une partie de cette culture est la chasse et la pêche. Nickel Belt est une circonscription rurale où l'on trouve probablement plus de chasseurs et de pêcheurs que dans la plupart des circonscriptions des réformistes de l'Ouest.

Je souscris à ce projet de loi et j'ai appuyé l'enregistrement des armes à feu depuis que nous avons commencé à en parler. En fait, pendant la campagne électorale, nous avons tenu 12 débats sur cette question et j'y ai indiqué très clairement que notre politique visait à lutter contre le crime. Nous avons présenté une mesure législative qui luttera contre le crime.

Une partie fort importante de ce projet de loi porte sur la contrebande ou l'importation d'armes à feu.

• (1655)

Les prochaines mesures qui suivront concernent la détermination de la peine. Le Parti réformiste voudrait qu'on envoie tout le monde en prison et qu'on jette la clé. Ce n'est pas de cette façon que nous voulons diriger le pays. La probation est une question très importante pour le gouvernement. La Loi sur les jeunes contrevenants l'est également, ainsi que le projet de loi sur les armes à feu ou sur l'enregistrement des armes à feu et des fusils.

Comment un gouvernement qui cherche sérieusement à lutter contre le crime, qui accède aux demandes de Canadiens de partout pour qu'on combatte le crime et qui veut avoir de la crédibilité peut–il dire qu'il examinera l'importation, la contrebande, la détermination de la peine, la probation, la violence familiale et la Loi sur les jeunes contrevenants, sans toutefois parler des armes à feu ou des fusils?

Comment peut–on faire confiance à un politicien qui dit que l'on va lutter contre le crime mais qu'on ne parlera pas des armes avec lesquelles on tue les gens? J'ai fait exprès de ne pas utiliser de statistiques dans mon discours.

Si j'ai décidé de ne pas utiliser de statistiques, c'est parce que je n'en avais pas besoin pour convaincre mes collègues du Bloc québécois. Il est très rare que je puisse dire que j'approuve ce qu'ils font mais aujourd'hui, ils appuient ce projet de loi.

Même s'ils disent qu'ils veulent se séparer du reste du pays—bien qu'ils n'en feront rien—, ils savent faire preuve de bon sens et de sagesse, et ils sont assez intelligents pour faire en sorte que le pays auquel ils veulent renoncer soit un pays sûr, qui continue de faire l'envie du monde entier. C'est pourquoi ils ne se sépareront pas du Canada. Ils resteront des nôtres et se féliciteront d'avoir appuyé cette mesure législative.

Je ne veux pas parler trop longtemps du Parti réformiste parce qu'il est très clair qu'il n'a pas du tout la même conception que moi du Canada. Je ne voudrais pas perdre du temps précieux, à la Chambre, pour essayer de comparer le point de vue de ces personnes qui se fichent de savoir qui a une arme à feu, qui se fichent du nombre et du type d'armes à feu en circulation, qui voudraient jeter tout le monde en prison et qui préconisent la pendaison, la peine de mort, comme moyen d'éliminer la criminalité.

Une voix: Bonne idée!

M. Bonin: Quelqu'un dit que c'est une bonne idée. C'est ça. Jamais on n'entend parler de compassion. Il faut penser aux gens, aux familles des criminels également, parce qu'elles sont aussi des victimes. On ne pense jamais aux gens. Tout est si simple.

Quand je rencontre un groupe et qu'une personne prétend avoir toutes les réponses et la solution à tous les problèmes, cela me fait toujours peur car habituellement, cette solution est très simpliste. J'en ai personnellement assez des solutions simplistes proposées par le Parti réformiste à la Chambre.

Voici des années que les gens qui représentent les Canadiens de tous les côtés de la Chambre travaillent afin de faire du Canada un pays plus sûr où la société est mieux protégée, un pays où les gens veulent venir s'établir pour contribuer à son économie et à sa prospérité.

Mes deux fils sont mariés. J'en suis très fier. Ils se sont mariés l'été dernier. La prochaine étape sera les petits–enfants. J'attends ce jour avec impatience. J'ai parlé avec fierté il y a quelques instants du nord de l'Ontario et de Nickel Belt. Pourtant, je suis inquiet pour mes petits–enfants.

J'ai apporté avec moi un article de journal, mais j'en ai des douzaines dans mon bureau de circonscription. «Un homme tire sur son ancienne amie, une mère seule, puis se suicide dans l'appartement.» Ca s'est passé dans ma circonscription. Il y en a beaucoup d'autres.

• (1700)

M. Grubel: C'était une arme de poing.

M. Bonin: J'entends une remarque. De telles histoires ne touchent pas ceux qui se moquent totalement des gens. Personnellement, ça me fait quelque chose de savoir que cette femme a été tuée d'une balle. Ca me fait quelque chose de savoir que ça arrive tous les six jours au Canada. Quand on le dit, on a droit à des remarques stupides de la part d'individus qui se moquent totalement des gens et qui nous disent: «L'arme était–elle enregistrée?» Le fait qu'une arme soit enregistrée justifie–t–il l'acte? Non, la question n'est pas là.

M. Morrison: C'est là la question.

M. Bonin: Non, la question n'est pas là. La question, c'est que pendant des années, en Ontario et au Canada, les gens pouvaient acheter des armes à condition d'avoir une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Les gens qui n'avaient pas d'autorisation ne pouvaient pas acheter d'armes. Bien.

Ce qui est arrivé, c'est que les gens ont commencé à voir les armes d'une façon différente. Nous venons d'une culture où il y avait toujours une arme suspendue au mur. Elle venait de papa, une belle arme de poing de calibre 22, un chef–d'oeuvre dont nous voulions tous hériter.

Le problème est que les gens en ont assez des armes. Ceux qui ne s'en servent pas disent que c'est trop encombrant, que c'est trop de problèmes de posséder une carabine. Ils veulent s'en débarrasser, qu'on les en débarrasse. Les gens qui ont une autorisation peuvent l'avoir pour 20 dollars. Et c'est ainsi que l'arme passe légalement et légitimement dans les mains de la personne qui possède une autorisation. Résultat, il y a des gens dans ma circonscription qui possèdent 250 à 300 armes à feu qu'ils ont acquises de façon légale et légitime et qui ne sont pas enregistrées.

M. Morrison: Et alors?

M. Bonin: Et alors, au mois de juin quand les finissants et les finissantes de l'école secondaire fêtent leur graduation, qu'ils se retrouvent 300 jeunes dans une maison et que la chicane prend... Les députés trouvent ça drôle. Il s'agit d'une question grave, on parle d'êtres humains et de victimes possibles, et ils trouvent ça drôle. Quand la chicane prend et qu'on appelle la police, les policiers ne veulent pas prendre de risques. Ils nous disent qu'avant de frapper à la porte, ils veulent savoir s'il y a 300 armes à feu dans le sous–sol. Il y a des députés qui trouvent ça drôle.

Cette mesure législative n'est qu'une petite pièce d'un grand casse–tête. Tous les députés prennent leur travail au sérieux, même mes collègues du Parti réformiste. Je sais qu'ils prennent leur travail au sérieux. Je ne crois pas que leurs motivations soient les bonnes, mais je pense qu'ils y croient, qu'ils font de leur mieux.

Je prends cette question très au sérieux. Le contrôle des armes à feu est une question sérieuse. Les armes à feu, c'est sérieux. Ce n'est pas le problème le plus pressant dans ma vie. Je veux que cette question soit réglée une fois pour toutes.

Je veux pouvoir ensuite m'occuper des personnes âgées qui perdent leur capacité de s'occuper d'elles–mêmes et qui souffrent de la solitude, je veux m'occuper des toxicomanes qui meurent tout seuls dans leur coin, de ceux qui ne trouvent pas d'emploi et des enfants qui se rendent à l'école le matin avec des crampes d'estomac parce qu'ils n'ont pas déjeuné. Je veux passer à autre chose. Quand nous aborderons ces questions, j'espère que mes collègues auront autant d'énergie qu'ils en mettent maintenant à parler des armes à feu. Comme c'est un sujet intéressant!

Je veux discuter plutôt de violence familiale, du déficit et de la dette. Pour moi, si le prix à payer pour que les Canadiens continuent à former une démocratie c'est d'enregistrer ses fusils de chasse et ses armes à long canon, je suis tout à fait prêt à le faire. Je serai le premier à aller enregistrer mon arme.

Les réformistes disent que l'enregistrement n'éliminera pas tous les crimes graves et que par conséquent, nous devrions ne rien faire. Ils ne s'inquiètent pas de savoir combien d'armes les gens possèdent, ni quelle sorte d'armes sont en circulation.

• (1705)

L'Association canadienne des chefs de police dit: «L'enregistrement des armes, nous en avons besoin.» L'Association des policiers dit: «Nous sommes en faveur de l'enregistrement. Cela nous aidera à faire notre travail.» Le Parti réformiste, lui, dit: «Ils ne savent pas de quoi ils parlent. Les agents de police le veulent, mais pas leurs associations.»

Le Parti réformiste a mentionné des motions présentées par des villes et des municipalités. La FCM représente toutes les municipalités du pays et elle approuve cette mesure. Mais le Parti réformiste persiste à dire: «Elle ne sait pas de quoi elle parle.» Je pourrais continuer ainsi à citer tous les groupes en faveur, mais cela prendrait entièrement mes 20 minutes.

Personne ne connaît rien à rien, sauf les quelques députés du Parti réformiste qui ne sont même pas de l'avis de la majorité de leurs électeurs.

M. Morrison: Et les 12 000 personnes qui ont manifesté à Ottawa?

M. Bonin: C'était un bon débat qui a commencé l'été dernier. Je m'en souviens très bien. Nous avons bien servi nos électeurs. Nous les avons rencontrés. Il est arrivé souvent que certains de mes électeurs aient été mal informés et qu'ils ne soient pas d'accord, mais il suffit que je les rencontre pour aplanir la situation.

L'été dernier, nous avons rencontré les premiers manifestants, voici ce qui était distribué. Il est intéressant de remarquer que les propos que l'on retrouve dans les discours des réformistes sont ceux des documents de propagande. Pure coïncidence, sans doute.

Voici comment le débat a débuté: «Avis à tous les propriétaires d'armes à feu, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, veut interdire toutes les armes à feu au Canada. Contactez immédiatement votre député pour lui dire ceci: Cette décision est inacceptable. Les propriétaires d'armes à feu en ont assez d'être punis pour les crimes des malfaiteurs. Les députés qui prônent le contrôle ou l'interdiction des armes à feu et des munitions tentent de faire croire aux Canadiens qu'une telle mesure préviendra ou réduira la criminalité. L'interdiction et le contrôle des armes à

feu ne fera rien de la sorte. Les criminels n'obéissent pas à la loi», ensuite, il a été question de sondages. Au début, quand j'ai entendu ça, j'ai dit non.

Les médias m'ont demandé si j'étais en faveur de l'interdiction de toutes les armes à feu, pistolets, carabines et autres. J'ai répondu que non, que ça faisait partie de notre culture. J'ai toujours mes fusils. Chaque année, mes frères me téléphonent et me demandent: «Raymond, est–ce que tu vas venir à la chasse avec nous cette année? Ça fait longtemps que tu n'es pas venu. Tu es tellement pris par la politique que tu n'as plus jamais le temps de venir.» Mais un jour, j'irai. Un jour, je prendrai ma retraite et je recommencerai à chasser. J'ai des fusils, je suis en règle et je serai le premier à les faire enregistrer.

Je suis allé à un débat. Les gens appelaient ça un rassemblement politique. Nous étions deux contre 1000, ou plutôt, deux contre environ 250. C'était incroyable. L'information qu'on y donnait faisait peur. Quand tout fut fini, je me suis promené dans la salle et j'ai parlé aux participants. J'ai demandé à l'un d'eux ce qu'il avait contre le projet et il m'a répondu que ça allait coûter trop cher et que ça ne marcherait jamais. Je lui ai alors posé la question suivante: «Si ça ne coûte pas trop cher et que le système est efficace, est–ce que vous l'accepteriez?» Sa réponse a été: «Oui».

L'un des organisateurs est intervenu et savez–vous ce qu'il a dit? Il a dit: «Taisez–vous donc. C'est exactement ce qu'a fait Hitler. Il a rendu l'enregistrement des armes à feu obligatoire, puis il les a toutes confisquées.» C'est la crainte qu'on leur a donnée. Il y avait notamment des personnes âgées. Ces gens s'inquiétaient du coût, parce qu'ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Les organisateurs avaient semé la peur dans leur esprit en disant: «C'est ce que Hitler a fait.» J'ai entendu le nom Hitler tellement souvent, c'était effrayant.

Je soutiens toujours que le Canada compte plus de scouts et de guides que de soldats. Nous ne pouvons donc pas confisquer toutes les armes. Nous n'avons aucune intention de le faire et nous ne sommes pas en mesure de le faire.

• (1710)

Nous avons continué à prendre les appels, ce qui est très difficile puisque cela exige du temps et que nous avons déjà de longues heures de travail. C'est pourtant la meilleure façon de procéder. Je préfère recevoir 100 appels téléphoniques que rencontrer 100 personnes dans une salle, parce que je sais que je peux donner les bons renseignements et poster les documents nécessaires.

Quand on éloigne ceux qui tentent d'influencer la façon de penser, les Canadiens sont des gens raisonnables qui comprennent le bon sens et ils me disent qu'il n'y a pas de problème et qu'ils vont enregistrer leurs armes à feu. C'est la réalité et le système sera économique.

Nous avons poursuivi le débat et les épouvantails ont continué de s'agiter. Nous sommes maintenant saisis d'un document. Nous en avions un avant Noël que j'ai fait parvenir à bien des gens. Certains s'opposeront toujours à tout ce que peut contenir une telle mesure. Ils ont peut–être été candidats pour le Parti réformiste, je l'ignore, mais on ne les reprendra pas. Il est impossible de leur faire entendre raison. Maintenant que nous avons ce document, je vais les appeler.

Si j'ai le temps, je les appellerai pour leur dire: «Vous êtes des tireurs sur cible et c'est votre groupe que je veux d'abord rencontrer. Je vous ai rencontrés un dimanche matin au champ de tir.» Comme le ministre, j'ai été impressionné par le sérieux de ces gens et du contrôle qu'ils exercent auprès de leurs membres. Je me souviens qu'on m'ait demandé une lettre de recommandation pour appuyer une demande d'adhésion. Ces gens effectuent des vérifications complètes. Ils m'impressionnent. À ce moment–là, on disait que nous allions confisquer toutes les armes. Les médias le rapportaient de même que le Parti réformiste.

J'ai donc dit à ces gens: «Non. Le Parti libéral ne s'en prend pas à la population, c'est pour elle qu'il agit. On nous demande de prendre des mesures et nous allons le faire pour les Canadiens.» Maintenant je les appelle et je leur demande: «Dites–moi ce qui ne va pas avec le projet de loi que nous avons déposé? Cette mesure vous empêche–t–elle de pratiquer votre sport?» L'un d'eux m'a répondu: «Qu'en est–il des armes de calibre 32?» Je lui ai répondu: «Aucun problème. En vertu du projet de loi, tous les fusils et toutes les armes et carabines utilisés dans le cadre de compétitions légitimes seront autorisés.» Les intéressés n'avaient aucune objection.

Cela dit, certains auront un problème. Lorsque je les reverrai, ils auront entendu ce que je viens de déclarer et me diront: «Ray, vous avez dit que nous n'aurions pas de problème, mais nous en avons un.» Je reconnais que certains auront des problèmes.

Avant de parler des collectionneurs, je veux mentionner que, juste avant de partir pour venir ici, j'ai vu un spectacle bien triste à la télévision, à savoir une quantité incroyable de carabines, de fusils, de grenades, de munitions, de dispositifs de lancement et de mitrailleuses qui avaient été rendus aux autorités par quelqu'un. Toute cette discussion fait réfléchir les gens. L'arsenal dont je vous parle se trouvait dans une maison privée. Cela fait peur. On ne connaît pas la personne qui gardait toutes ces armes chez elle. Pour autant que je sache, ce pourrait être mon voisin. Je ne pense pas que ce soit le cas, mais c'est certainement le voisin de quelqu'un.

J'ai communiqué avec des collectionneurs légitimes et je leur ai demandé s'ils avaient un problème. Ils n'en ont plus. Ceux–ci ont fait valoir leur point de vue d'une manière intelligente et raisonnable au ministre de la Justice, directement ou par notre entremise, et celui–ci a tenu compte de leurs préoccupations. Leurs collections peuvent maintenant être vendues à d'autres collectionneurs, par eux ou par leur succession. Certains individus vont finir par vendre les armes illégales à l'extérieur du pays, et je m'en réjouirai.

Certaines personnes m'ont dit: «Cette arme appartenait à mon arrière–grand–père». J'ai signalé ces cas au ministre de la Justice, parce que j'étais d'accord avec les intéressés, qui disaient que l'arme en question n'allait même pas servir au tir à la cible, qu'il ne s'agissait que d'un vieux fusil sans valeur ayant appartenu à leur arrière–grand–père. Nous allons maintenant trouver une façon de permettre le transfert de telles armes d'une génération à l'autre.

● (1715)

Il reste la question de l'enregistrement. C'est bien le dernier problème qui puisse encore subsister n'est–ce pas? Le ministre a répété à maintes reprises aujourd'hui que cette formalité ne coûterait pas cher. Il est même possible qu'elle ne coûte rien. En effet, l'enregistrement pourrait être gratuit et, de toute façon, son coût sera très raisonnable. Cette question touche les propriétaires d'armes à feu.

Il est difficile pour les réformistes de comprendre que je fais allusion à des personnes. Eux parlent des 85 millions parce qu'ils ne savent pas établir le lien entre une question et les personnes touchées. C'est de cela dont nous discutons aujourd'hui. Les frais d'enregistrement seront très raisonnables. Le système sera aussi très efficace.

Après les discussions et les manifestations, les groupes de défense des intérêts des propriétaires d'armes à feu n'étaient toujours pas satisfaits. Je crois savoir qu'il en était ainsi parce que beaucoup d'information erronée circulait. En leur nom, j'ai invité le ministre de la Justice à venir rencontrer dans notre région les gens qui s'opposent à son projet.

Ces gens pensaient que les députés d'arrière–ban que nous sommes n'ont pas d'influence à la Chambre des communes et ne peuvent rien faire. Pourtant, nous, les députés d'arrière–ban, avons demandé au ministre de la Justice de venir dans nos localités pour discuter avec ceux qui s'opposent à son projet. Nommez–moi un autre pays où cela est possible. Cela ne se fait même pas aux États–Unis, qui se disent pourtant démocratiques. Au Canada, c'est possible, parce que notre ministre de la Justice se préoccupe du bien–être de la population. Il a accepté l'invitation et a visité six circonscriptions.

On nous a recommandé d'inviter quatre personnes aux rencontres qui ont eu lieu dans chacune des circonscriptions. Dans mon cas, j'ai invité le président du club de tir local. Je n'ai pas tenté d'esquiver la question, n'est–ce pas? J'ai invité le président du club de tir local qui était contre le projet de loi et l'est probablement encore. Il faudra que je lui téléphone dès mon retour dans ma circonscription.

J'ai invité le président de l'association de pêche et de chasse, qui s'oppose vivement au projet de loi. Il s'est procuré une carte de membre dans ma circonscription et a assisté à l'assemblée annuelle qui avait lieu à Toronto. Nous n'avons pas tenté de l'en empêcher ou d'orienter la discussion. Non, nous l'avons accueilli parmi nous. Pour équilibrer les choses, j'ai invité le procureur de la Couronne, parce qu'il rencontre les victimes.

Mon quatrième invité était le docteur Bota, qui travaille à l'urgence de l'hôpital général de Sudbury. C'est lui qui doit traiter les victimes, parfois des adolescents. Je vous rapporte ses paroles. Les adolescents qui tentent de se suicider avec des grandes carabines qui traînent dans la maison se font sauter la moitié du visage. Le docteur Bota leur prodigue des soins pendant des heures et des heures. Il leur sauve la vie et tente de reconstruire leur visage. Ces jeunes vivent toujours. Ils sont découragés. Si nous pouvons sauver l'un d'entre eux, seulement un, cela en vaudrait la peine. Même si nous ne parvenions qu'à en sauver un tous les 100 ans, cela en vaudrait la peine.

Une seule personne. Ne vous en préoccupez pas. Voilà ce que certains me disent. C'est gênant. Les plus fanatiques jugeaient incorrectes les données de l'étude du docteur Bota, qui se fondait sur des cas vécus et avait mené une véritable étude scientifique.

Les Canadiens nous ont demandé de leur rendre un service. Ils nous ont demandé de protéger la population canadienne. Les femmes de Sudbury qui organisent une manifestation en soirée, une fois par année, afin de revendiquer leur droit de marcher dans des rues devenues trop dangereuses, nous disent: «Agissez dès maintenant.»

Je dis au ministre: faisons–le, agissons rapidement, malgré l'opposition des députés réformistes, car nous savons que la population qu'ils représentent veut, elle aussi, que nous agissions.

● (1720)

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas quoi répondre à cela. Cela n'a en général aucun sens.

Cependant, ce n'était pas que des bêtises. Le député a parlé de sauver une vie. On m'a raconté cette anecdote au sujet d'un couple âgé qui voyageait en voiture aux États–Unis. Ces gens–là auraient quitté l'autoroute et auraient roulé deux ou trois milles sur une petite route. Lorsqu'ils sont tombés en panne sèche, l'homme a pris un bidon et a essayé de regagner l'autoroute à pied. Il s'est perdu dans les bois et on ne l'a jamais revu, mais sa femme avait des provisions dans la maison mobile et a pu tenir le coup pendant deux semaines. C'est un chasseur qui l'a trouvée et qui lui a sauvé la vie. Une vie a été sauvée. Je suis d'accord là–dessus avec mon collègue.

Il y a deux aspects à cette argumentation et il faut les reconnaître tous les deux. Le député s'en prend certes aux réformistes, mais il ne devrait pas gaspiller ses énergies à dire ce que nous défendons et pourquoi nous contestons ce projet de loi. Il devrait s'entretenir avec les députés de l'arrière–ban de son propre parti. Il devrait peut–être mettre de l'ordre dans sa propre maison avant de dire que ce projet de loi sera efficace à 100 p. 100 et parfaitement à l'épreuve des balles. Qu'il commence par là!

Il nous dit avoir vendu son arme à feu à une personne détenant une AAAF, qui en possède plus de 200. Il nous parle d'une surprise–partie qui tourne mal à tel point qu'on doive appeler la police. On aurait cru que tout le monde dans cette histoire allait s'armer d'une carabine.

J'ai été agent de la paix pendant 14 ans et je n'ai jamais entendu rien d'aussi ridicule de toute ma vie. Même si une telle situation survenait, quelle différence cela ferait–il pour les policiers ou pour qui que ce soit d'autre que ces armes à feu soient enregistrées? Quelle différence, voulez–vous bien me le dire?

Quelle différence cela fait–il pour quelqu'un qui se suicide que l'arme utilisée soit enregistrée? Quelle différence cela fait–il pour la femme qui est abattue tous les six jours au Canada? Ce projet de loi ne s'attaque pas à la cause de la violence familiale. Il ne s'attaque pas à la cause des suicides. Et c'est pourtant ce qu'il faudrait faire.

Dites–nous, s'il vous plaît, comment l'enregistrement des armes à feu va réduire les cas de violence familiale et de suicide? Ces questions nous intéressent autant que qui que ce soit d'autre à la Chambre. Nous avons des fils et des filles, des frères et des soeurs, des oncles et des tantes. Ils ne sont pas insensibles à ces problèmes sociaux. Cela nous inquiète autant que les gens d'en face.

Qu'on nous dise seulement en quoi l'enregistrement de ces 200 armes à feu va changer quelque chose! Comment va–t–il réduire le nombre des suicides et des cas de violence familiale? Comment? Je n'ai rien entendu dans toute l'allocution du député qui réponde le moindrement à cette question.

C'est ce que demandent les gens sensés. J'ai dit aux Canadiens de toutes les régions que j'ai rencontrés que j'étais prêt à renoncer à mon droit de posséder la vieille arme que je garde sous clé chez moi si cela pouvait réduire l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

Mais cela ne réduirait pas la criminalité, et nous savons d'où proviennent les armes qu'utilisent les criminels. Le ministre nous l'a démontré. La saisie d'armes de contrebande effectuée par la police à Vancouver nous donne une bonne idée de la provenance de ces armes.

En tant qu'agent de la paix, je sais que nous mettons la main au collet d'environ 10 p. 100 des auteurs d'infractions. On peut donc multiplier par neuf le nombre d'armes saisies pour se faire une idée de l'ampleur de la contrebande d'armes au Canada. Nous avons une petite idée du nombre d'armes introduites illégalement au Canada.

Si des statistiques et des éléments de preuve peuvent démontrer que le projet de loi sauvera des vies, nous ne les avons pas encore vus et nous les réclamons.

• (1725)

Avant que le député fasse des observations sur mon intervention, je voudrais souligner une erreur flagrante dans les statistiques présentées à la Chambre au cours du débat. En 1977, le vérificateur général a clairement indiqué dans son rapport que le nombre de crimes violents commis au moyen d'armes à feu avait commencé à diminuer avant l'adoption de la loi. Le vérificateur général a déclaré qu'il serait faux de conclure que la réduction du nombre de crimes de ce genre était entièrement attribuable à la loi de 1977, car certaines causes existaient avant cela.

Je laisse le député réfléchir là–dessus et je lui dis encore ceci: j'ai été invité dans le nord de l'Ontario et je lui conseille de bien se préparer aux prochaines élections s'il ne change pas sa position sur la question.

M. Bonin: Monsieur le Président, je relève le défi. Je me présenterai aux prochaines élections et j'appuierai ce projet de loi.

Je suis ici pour accomplir un certain travail, pour faire ce qui est dans l'intérêt des Canadiens. À la différence de mes collègues d'en face, je n'évalue pas tout ce que je fais en politique en fonction des votes que je pourrai recueillir. Je suis ici pour faire mon travail honnêtement. J'ai prêté serment. J'ai dit à mes électeurs comment j'entendais faire de la politique: je travaille pour le bien de ceux que je représente, et non pour me faire réélire.

N'est–il pas étrange que des gens qui remettent en question toutes les statistiques publiées par des sociétés reconnues, qui ont contesté tous les sondages faits par des sociétés dignes de confiance nous demandent maintenant de leur présenter des statistiques? Nous savons déjà ce qu'ils répondront: «Toutes ces statistiques sont fausses, seules les nôtres sont valables.»

Mon collègue qui a posé la question a dit qu'il avait été agent de police et qu'il n'avait jamais entendu de pareilles balivernes. Lorsque j'ai dit qu'il y avait de 250 à 300 fusils dans le sous–sol de certains de mes électeurs, c'est parce qu'un crime a été commis dans une de ces maisons. La femme a été tuée, et il y a eu suicide. Je n'invente rien. Des cas comme ceux–là nous consternent, quand nous pensons aux enfants et aux voisins. Ce ne sont pas des balivernes. Si on a ce type de policier dans la localité du député, je suis très heureux que celui–ci n'ait pas été policier dans le nord de l'Ontario. Je m'en tiendrai là.

Le président suppléant (M. Kilger): Il nous reste très peu de temps avant de passer à la prochaine étape des travaux, à 17 h 30. Je vais laisser le député de Red Deer poser une question, mais je voudrais donner autant de temps au député de Nickel Belt pour répondre. J'espère que la question sera brève pour que le député puisse répondre rapidement.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, ma question sera très brève. Je ne tenterai pas de répliquer à aucune des affirmations qu'on a faites ni de les contester. Ce que je voudrais faire cependant—et vous connaissez l'institution à laquelle je fais allusion et qui se trouve au centre de l'Alberta, entre Edmonton et Calgary—c'est mettre le ministre au défi de se présenter devant les milliers de personnes qui viendraient l'entendre exposer les faits concernant cette mesure législative sur le contrôle des armes à feu et de leur dire pourquoi ils devraient l'appuyer. Voilà une invitation ouverte au ministre pour venir expliquer les faits aux gens, qui ne manqueront pas de venir par milliers.

Je viens de présenter une pétition portant 5 000 signatures. Cela nous donne une idée de l'intérêt que l'on porte à la question. Ces gens–là veulent entendre des réponses, ils veulent qu'on leur dise la vérité et ils veulent connaître les faits.

Je mets le ministre au défi de répondre à mon invitation.

[*Français*]

M. Bonin: Monsieur le Président, le ministre de la Justice est allé en Alberta au moins cinq fois. J'ai peut–être induit mon collègue d'en face en erreur quand j'ai dit qu'à titre de député d'arrière–ban, j'avais demandé au ministre de venir dans mon comté, car je pense qu'il a compris que j'étais le ministre de la Justice. Il a fait erreur; c'est M. Rock qui est le ministre de la Justice, moi, je suis un député d'arrière–ban.

Je voudrais répondre à la première question, car on m'a dit que je n'y avais pas répondu. Il me demandait: Comment l'enregistrement peut aider à réduire le crime? Déjà, il y des veuves qui me téléphonent et qui me disent: J'ai des carabines ici et je ne sais pas quoi en faire. Pouvez–vous m'aider à trouver une solution? Déjà, les gens de mon comté commencent à dire: On a des carabines qu'on ne veut plus avoir ici et on veut s'en défaire.

Les personnes qui ont de 200 à 300 carabines vont les sortir et les femmes vont voir à ce que les hommes s'en départissent, et vice versa, et ainsi, le problème va être réglé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.) propose: Que le projet de loi C–263, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence (sociétés d'État exemptées), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, tous les députés ont reçu un message net et non équivoque lors de la dernière campagne électorale. Les électeurs ont dit qu'ils voulaient qu'on leur rende des comptes.

Tous les députés de cette Chambre ont été chargés par leurs électeurs de venir à Ottawa pour tenter de résoudre le problème de la dette qui accable notre pays. Tous les députés reconnaîtront certainement que, à titre de représentants élus de la population, nous devons nous employer à garantir que tous les secteurs d'activité du gouvernement fédéral rendent des comptes.

Les Canadiens veulent que nous trouvions des moyens qui nous permettront tous de regagner confiance dans le gouvernement. Lorsqu'il est question de programmes gouvernementaux, les électeurs de ma circonscription sont très curieux, comme bien des députés, j'en suis sûr. Ils sont comme des journalistes d'enquête. Ils posent les questions suivantes: qui, quoi, quand, où et pourquoi, et, lorsque des programmes gouvernementaux sont en cause, ils demandent toujours combien ils vont coûter. Les Canadiens veulent savoir. Ils veulent être fiers des activités et du rendement du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C–263 est, pour tous les députés de la Chambre, une occasion de dire à leurs électeurs qu'ils ont au moins fait un petit effort collectif pour garantir que le gouvernement fédéral rende des comptes au contribuable canadien.

Je crois fermement que les députés des deux côtés de la Chambre devraient se rallier autour du projet de loi pour que nous puissions honnêtement dire que nous avons essayé de répondre aux attentes des gens qui nous ont élus.

Le projet de loi C–263 n'est pas d'application générale, dictatorial, fermé au changement ou restrictif. Il est flexible. J'ai essayé de donner l'occasion aux députés de toutes allégeances de travailler ensemble pour que, à la fin de la journée, cinq sociétés d'État aient davantage de comptes à rendre. Nous aurons le sentiment d'avoir bien travaillé et pourrons dire fièrement à nos électeurs ce que nous avons fait. En retour, nos électeurs prendront note de notre travail et auront le sentiment que nous sommes vraiment déterminés à faire du travail positif et constructif.

Comme les députés le savent, au cours de l'exercice 1993–1994, les sociétés d'État ont accusé des pertes de 57,2 millions de dollars. Le montant net de leurs emprunts au Trésor s'est élevé à 14,2 milliards de dollars. Les sociétés d'État ont reçu 4,6 milliards de dollars du gouvernement sous forme de crédits budgétaires.

Un milliard de dollars, on le dit si souvent. On en parle. Qu'est–ce qu'un milliard de dollars? C'est un montant énorme. Si on gagnait 1 $ par seconde, on serait millionnaire en 11 jours; mais il faudrait 33 ans pour devenir milliardaire.

Quand on parle de milliards de dollars, il est très important de ne pas lancer ce chiffre à tout bout de champ sans vraiment savoir de quoi il s'agit. Notre tâche à la Chambre consiste à nous assurer, au nom de nos électeurs, que tous les ministères et organismes de l'État rendent compte de chaque dollar qu'ils dépensent. J'ose croire que tous les députés veulent être en mesure de dire à leurs électeurs qu'ils sont comptables à ceux qui payent la note, les contribuables.

• (1735)

Il me semble que lorsque nos électeurs nous demandent pourquoi certaines sociétés d'État ne font pas état de leur situation financière, certains députés ne peuvent pas donner de réponse satisfaisante. Les Canadiens moyens veulent voir le bilan des ministères et organismes fédéraux.

Quand les électeurs entendent parler d'une activité financée par les pouvoirs publics et se font dire qu'ils ne peuvent avoir accès aux données financières liées à cette activité, leur curiosité est piquée. Ils craignent que l'organisme en cause n'ait quelque chose à cacher.

Le vérificateur général a un rôle clé à jouer à cet égard. Dans bien des cas, dont je vais parler dans quelques instants, le vérificateur général ne s'est pas contenté de rendre publics les faits et les chiffres exacts concernant les activités et le rendement du gouvernement fédéral. Le vérificateur général a même réussi à améliorer ces activités et à accroître les niveaux de rendement en disséquant et en évaluant les organismes et ministères fédéraux.

On n'a pas à avoir honte à cause du travail qu'accomplit le vérificateur général. Les Canadiens ne s'étonnent pas qu'il fasse état du rendement médiocre de l'appareil gouvernemental et qu'il recommande des mesures correctives. Les entreprises canadiennes, grandes et petites, effectuent des vérifications de leurs activités et de leur rendement. Ces vérifications montrent souvent qu'elles sont sur la bonne voie de réaliser leurs objectifs. Elles doivent quelquefois avaler la pilule et prendre des mesures radicales pour enrayer la progression du mal que leurs vérifications ont diagnostiqué. La vie est ainsi faite. Les Canadiens s'attendent aussi à ce que leur gouvernement observe les bonnes pratiques des affaires.

On ne peut pas nier que les vérificateurs généraux ont fait du bon travail ces dernières années. Des progrès ont été accomplis.

Le vérificateur général est désormais habilité à assurer le suivi de ses recommandations. C'est ainsi que, dans bien des cas, les Canadiens en ont davantage pour leur argent, grâce aux efforts que déploie le bureau du vérificateur général.

En mai 1994, les députés à la Chambre ont fait un pas de plus vers une plus grande responsabilisation en autorisant le bureau du vérificateur à se prononcer sur des questions que le vérificateur juge urgentes. Ils sont déjà allés dans le sens du projet de loi C–263 en dotant le vérificateur général d'un certain pouvoir discrétionnaire. Un assez large consensus s'était fait à ce sujet. Nous y avons vu un bon moyen d'accroître la capacité du vérificateur général de faire le travail qu'on attend de lui.

Les Canadiens veulent que leur chien de garde ait assez long de corde. Le printemps dernier, nous voulions tous lui conférer encore plus de pouvoirs, et je suis persuadé que je parle au nom de tous quand je dis que nous étions fiers de le faire.

Depuis les réformes engagées en 1984, la plupart des sociétés d'État fonctionnent dans le cadre de responsabilisation établi conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Ainsi, la partie X de la loi exige trois choses de toutes les sociétés d'État.

Premièrement, produire un rapport annuel. Le rapport annuel qui vient s'ajouter aux états financiers dans le rapport du vérificateur contient notamment un énoncé de la mesure dans laquelle la société a réalisé ses objectifs pour l'exercice en question. Deuxièmement, soumettre un plan d'entreprise. Troisièmement, soumettre des sommaires budgétaires devant être déposés au Parlement.

Selon moi, ce sont là des exigences fondamentales et simples. Elles ne sont pas déraisonnables et, pourtant, nous avons un système où les sociétés ne sont pas toutes tenues d'y accéder.

Les Canadiens s'attendent à ce que leurs impôts soient dépensés en fonction de ce cadre de responsabilisation. Je le répète, lorsqu'ils entendent dire que le gouvernement dépense leur argent sans respecter les critères ci–dessus, ils deviennent méfiants et ils ont bien raison de l'être. Il serait facile d'appliquer la Loi sur la gestion des finances publiques aux sociétés d'État énumérées dans le projet de loi C–263.

Cependant, sur les 49 sociétés d'État, sept sont exemptées de l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il s'agit de la Banque du Canada, de la Société Radio–Canada, du Conseil des Arts du Canada, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, mieux connue sous le nom de Téléfilm Canada, de la Commission canadienne du blé, du Centre de recherches pour le développement international et de la Société du Centre national des Arts. Le projet de loi C–263 placerait ces sociétés d'État sous la surveillance du vérificateur général, à l'exception de la Banque du Canada et de la Société Radio–Canada.

Pour ce qui est de la Banque du Canada, l'indépendance de la banque centrale est essentielle à la bonne administration de la politique monétaire. L'ultime responsable de la politique monétaire est le gouvernement fédéral, plus précisément le ministre des Finances et la direction de la Banque du Canada. Par ailleurs, le Gouverneur de la Banque du Canada est aussi tenu de rendre des comptes à d'autres niveaux.

• (1740)

Pour ce qui est de la Société Radio–Canada, des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques ont été incorporées dans la Loi sur la radiodiffusion en 1991. En deux mots, la SRC est déjà assujettie aux responsabilités ministérielles prévues dans le projet de loi C–263 et la Loi sur la gestion des finances publiques.

Ce dernier point est important et tous les députés à la Chambre devraient en prendre note. La SRC reçoit environ 70 p. 100 de tout le financement gouvernemental versé aux sociétés d'État exemptées de l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela signifie que le projet de loi C–263 vient parachever le travail déjà accompli par le Parlement. Depuis 1991, la SRC s'est adaptée aux obligations de rendre des comptes prévues à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Les députés reconnaîtront avec moi que la SRC est, de toutes les sociétés d'État qui sont visées par une exemption dans le projet de loi C–263, celle qui a le plus insisté sur l'idée et l'importance critique d'une relation d'autonomie par rapport au gouvernement. Pourtant, elle n'a pas connu les problèmes qu'elle craignait de connaître quand elle a dû s'adapter à cette obligation de rendre des comptes. La SRC fonctionne ainsi depuis quatre ans.

Je rappelle à mes collègues que le vérificateur général vérifie déjà les comptes des cinq sociétés d'État dont il est question dans ce projet de loi. Cependant, ces vérifications ne lui permettent pas de se prononcer sur la pertinence des activités de ces sociétés, pas plus qu'elles ne lui permettent de commenter la mesure dans laquelle chacune d'elles remplit son mandat. À l'heure actuelle, ces vérifications ne nous disent pas si nous en avons pour notre argent.

On ne vérifie l'optimisation des ressources que tous les cinq ans. Ces vérifications sont différentes des vérifications annuelles car elles portent sur la gestion, les buts et les objectifs généraux. On a raison de penser que les conseils des sociétés exemptées devraient réserver un bon accueil aux vérifications sur l'optimisation des ressources. Il est possible que les membres du conseil voient ces vérifications comme un outil pouvant les aider dans leur travail et comme un bon moyen de savoir si leur société respecte bien ses responsabilités.

Au cours des recherches et des travaux que j'ai faits dans le cadre de ce projet de loi, j'ai appris des choses très intéressantes. Par exemple, peu de temps après avoir commencé à préparer ce projet de loi, j'ai reçu une lettre de Tommy Banks, un membre du comité de vérification et d'évaluation du Conseil des Arts du Canada.

Dans sa lettre, M. Banks faisait valoir les avantages des examens spéciaux que le vérificateur est invité à faire pour le Conseil des Arts du Canada tous les cinq ans, depuis 1986. Il disait que l'on considère l'examen très minutieux du vérificateur général comme un processus permanent. Pourtant, ce processus n'a toujours pas de caractère officiel. Le problème qui se pose maintenant, c'est que rien ne garantit que ces vérifications de l'optimisation des ressources seront effectuées dans un délai

donné et obtiendront les résultats de vérifications régulières effectuées périodiquement. Il est évident que cette exigence doit être prévue dans la loi.

Cela fait maintenant 10 ans qu'on a établi le cadre de responsabilisation des sociétés d'État. Les sociétés exemptées ont eu une décennie pour examiner les répercussions que la Loi sur la gestion des finances publiques a sur l'indépendance des sociétés d'État non exemptées. Il est maintenant très probable que les sociétés d'État qui ne sont pas visées par la loi en soient venues à la conclusion que la Loi sur la gestion des finances publiques ne les menace pas vraiment. La Société Radio–Canada en est un exemple. Des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques ont été incluses dans la nouvelle Loi sur la radiodiffusion de 1991.

Les sept sociétés d'État exemptées ne sont pas assujetties à certaines dispositions qui favorisent la bonne gestion et forcent les sociétés à rendre des comptes. En tant que telle, cette exemption est difficile à justifier en ces temps d'austérité financière. Les sociétés d'État exemptées dépendent deux fois plus, sinon davantage, des crédits budgétaires du gouvernement, du point de vue du pourcentage de l'actif total, que les sociétés non exemptées et en dépendent quatre fois plus du point de vue de l'employé.

Je crois qu'il est raisonnable de demander aux cinq sociétés d'État en question de préparer un plan d'entreprise pour que les Canadiens puissent, grâce aux rapports annuels, surveiller et évaluer leur rendement. Il arrive parfois que les objectifs des sociétés d'État énoncés dans le rapport annuel diffèrent des objectifs figurant dans le plan d'entreprise.

• (1745)

Ainsi, en 1991–1992, Téléfilm Canada a consacré 90 p. 100 de son budget de films à des projets venant de Toronto et Montréal. Sur les 24 films financés en partie par Téléfilm Canada, un seul venait de l'Ouest du pays. De plus, cette année–là, Téléfilm a consacré 41 p. 100 de son budget à des films de langue française et seulement 2 p. 100 à des films de langue anglaise en provenance de l'Ouest. Nous savons que Téléfilm a des objectifs linguistiques bien stricts. Cela dit, je pense que les députés seront d'accord pour dire que cette société n'a pas réalisé ses objectifs dans le cadre de ses activités en 1991–1992.

Même si des dispositions permettent aux sociétés d'État exemptées d'inviter le vérificateur général à effectuer une étude spéciale, la vérification n'est communiquée qu'à leur conseil d'administration, et non à la Chambre. L'ennui lorsqu'on prend des dispositions administratives plutôt que législatives à l'égard des vérifications volontaires, c'est que ces ententes risquent de s'effondrer en cas de changement de l'administration ou de la politique administrative. Offrir aux sociétés l'option d'inviter le vérificateur général à procéder à une étude n'est tout simplement pas suffisant.

Par exemple, comme le Centre national des Arts demeure une des sociétés d'État canadiennes les plus entourées de secret, en 1990, le Comité des communications et de la culture de la Chambre des communes a recommandé que le vérificateur général procède à une étude spéciale de cet organisme. Les dirigeants du conseil ont sauté sur l'occasion. Pourtant, le processus était truqué. Le conseil a eu du mal à rendre le rapport public, même s'il avait promis de le faire au départ.

Trois cents jours après avoir reçu le rapport qu'il avait nié avoir reçu au départ, le conseil y a finalement répondu. Le *Ottawa Citizen* a qualifié cette réponse d'hilarante. Le vérificateur général avait dépeint le Centre national des Arts comme une institution incapable de bien définir ses objectifs, de préparer son avenir, de surveiller ses dépenses et de communiquer avec son conseil.

À cet égard, nous pouvons bien voir qu'inviter le vérificateur général à procéder à une étude spéciale ou à une vérification d'optimisation ne suffit pas. Si le bureau du vérificateur général entretenait régulièrement des contacts avec cette société, les objectifs de son programme ne s'éloigneraient pas de ceux qui sont énoncés dans ses rapports annuels.

Les avantages de la vérification en vaudraient le coût. L'établissement de rapports n'est pas une tâche si lourde. C'est une question de saine gestion. Des vérifications d'optimisation des ressources en valent la peine.

Un autre exemple: en 1992, le vérificateur général rapportait que les arrangements fiscaux pour les sociétés étrangères affiliées coûtaient aux Canadiens des centaines de dollars en manque à gagner. À la suite de ce rapport, les règles concernant l'imposition des sociétés étrangères affiliées ont été modifiées de sorte à veiller à ce qu'elles paient leur part.

En 1993, une autre étude a fait ressortir des versements excédentaires au titre du RPC et de la sécurité de la vieillesse d'un montant de l'ordre de 120 à 220 millions de dollars par an. À la suite de ce rapport, un plan d'action a été déposé au Comité des comptes publics pour mettre fin au problème. Le gouvernement a été en mesure d'intervenir et de présenter un plan d'action.

Vous vous demandez peut–être si les 42 autres sociétés d'État non exemptées visées par la Loi sur la gestion des finances publiques font preuve d'une plus grande responsabilité depuis l'introduction de la loi en 1984. En 1993, le vérificateur général rapportait que la gestion des sociétés d'État s'était améliorée du fait des exigences en matière de planification, de stratégie et de coûts, bref des bonnes pratiques de gestion auxquelles elles étaient tenues.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'en période de restriction, les personnes qui dépensent l'argent des contribuables doivent être plus que jamais conscientes de leur comptabilité devant le public. Puisque la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques a été si efficace dans le cas d'autres sociétés d'État, il semble raisonnable que les sociétés d'État citées dans le projet de loi C–263 y soient également assujetties.

Pour terminer, je voudrais répéter ce qu'a dit le directeur de la Société du Centre national des Arts, qui reconnait que ces améliorations étaient nécessaires pour la gestion financière de la société. Il a dit: «Étant donné les ressources limitées dont dispo-

se la direction, arriver à changer la mentalité de cette institution qui depuis deux décennies manque totalement de responsabilité a été une tâche monumentale.»

Je demande à tous les députés de la Chambre d'appuyer le projet de loi C–263.

• (1750)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

L'objet du projet de loi est de supprimer l'exemption de l'application des sections I à IV de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques pour cinq sociétés d'État. Il s'agit du Conseil des Arts du Canada, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de la Commission canadienne du blé, du Centre de recherches pour le développement international et de la Société du Centre national des Arts.

[*Français*]

Ces sociétés, de même que la Banque du Canada et la Société Radio–Canada, sont exemptées en vertu de l'article 85 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Toutes les autres sociétés d'État, soit près de 41 au total, sont assujetties à la partie X de la LGFP.

À l'étude de la partie X, on conclut à juste titre que l'objectif visé était d'appliquer, à l'égard de toutes nos sociétés d'État, un cadre de responsabilisation et de contrôle plus ou moins uniforme.

Le rôle du Parlement devait consister à tenir le gouvernement et la société d'État responsables par l'entremise du ministre compétent des deniers publics mis à la disposition de cette société.

[*Traduction*]

Le rôle du gouvernement semble être de fournir la coordination, la direction nécessaire et le contrôle, avec comme objectif la protection de l'investissement public et la vérification du respect de la politique.

La partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques représente un système complet de responsabilité comptable qui permet aux sociétés d'État d'adopter les systèmes et les pratiques comptables du secteur privé, tout en laissant au gouvernement et au Parlement certaines approbations majeures.

Par exemple, les plans d'entreprise des sociétés d'État sujettes à la partie X doivent être approuvés par le gouverneur en conseil. De même, le rapport annuel de ces sociétés doit être déposé au Parlement et la partie X exige qu'il contienne des indications de la façon dont la société a atteint ses objectifs.

[*Français*]

À la fin de chaque année civile, le président du Conseil du Trésor doit présenter au Parlement son rapport annuel sur les sociétés d'État et les autres sociétés en coparticipation du Canada. Ce rapport renferme une section qui est vérifiée par le vérificateur général et qui démontre la mesure dans laquelle les résumés des activités et les rapports annuels sont présentés conformément aux critères établis, et ce, pour chaque ministre responsable.

[*Traduction*]

On peut voir par cet exemple que la partie X est conçue de façon à ce que non seulement le gouvernement, mais aussi le Parlement, fassent partie intégrante de la bonne gestion financière et du système de contrôle des sociétés d'État.

Comme on l'a dit précédemment, certaines sociétés d'État sont exemptées de la partie X. La raison, même si elle ne figure nulle part de façon formelle, reflète la sensibilité particulière des relations entre le gouvernement et ces sociétés.

Par exemple, on considère que l'indépendance par rapport au gouvernement est essentielle pour le Conseil des Arts du Canada, qui doit accorder des subventions à des personnes qu'il sélectionne. Le gouvernement ne doit pas être vu comme capable d'imposer sa conception du mérite artistique. De la même façon, la liberté dont doit jouir la SRC pour la programmation et le contenu journalistique justifie l'exemption de cette société de la partie X.

Les autres sociétés exemptées, dont cinq sont mentionnées dans le projet de loi dont nous sommes saisis, sont assujetties aux dispositions relatives à l'obligation de rendre compte de leur propre loi habilitante. Par exemple, toutes ces sociétés sont tenues de déposer un rapport annuel, et celles qui comptent sur des subventions gouvernementales doivent se conformer annuellement à la procédure en vigueur pour l'affectation des crédits parlementaires.

Le projet de loi C–263 comporte deux autres éléments qui me préoccupent.

Il y a d'abord la disposition qui veut que les employés du Centre national des Arts, du Conseil des Arts du Canada et du Centre de recherches pour le développement international soient intégrés à la fonction publique. Je crois que ce serait une mauvaise décision.

La plupart des employés des sociétés d'État ne sont pas des fonctionnaires. En fait, la mesure qui établit les quatre sociétés d'État responsables des musées précise que les employés de musée ne sont pas des fonctionnaires. Nous ne voulons pas augmenter sans raison valable la taille de la fonction publique.

• (1755)

Je m'inquiète aussi du fait que le projet de loi confère à ces trois sociétés le statut de mandataire de Sa Majesté. Il s'agit là d'un changement complexe sur le plan juridique, qui mérite réflexion.

Je crois qu'on a établi pour des raisons évidentes que le Centre de recherches pour le développement international n'était pas mandataire, compte tenu de son mandat et de la liberté qu'il lui faut pour choisir des domaines de recherches d'importance internationale. On ne devrait pas invoquer arbitrairement cette disposition sous prétexte de diminuer leur degré d'autonomie.

L'expérience acquise au cours des 10 dernières années donne à penser qu'il serait généralement avantageux de soumettre d'autres sociétés exemptées à un cadre de responsabilisation modifié,

semblable au régime actuellement en vigueur à la SRC, qui diffère de certains autres. Je souscris à ce principe général.

Cependant, même s'il ramène ces sociétés dans la bonne direction, le projet de loi C–263 comporte des lacunes graves qui m'interdisent de l'appuyer aujourd'hui, et j'exhorte les députés à ne pas l'appuyer.

[*Français*]

La plus importante de ces lacunes est la suivante: on ne reconnaît pas qu'il y a lieu d'étudier en profondeur les mandats propres aux sociétés visées, en vue de l'élaboration d'un cadre de responsabilisation qui convienne, sans toutefois faire croire à une ingérence politique injustifiée dans des secteurs d'activité où il est dans l'intérêt public de conserver un certain niveau d'indépendance vis–à–vis du gouvernement.

[*Traduction*]

Par exemple, la partie X renferme des articles qui donnent au gouvernement le pouvoir de passer outre aux décisions prises par le conseil d'administration des sociétés d'État. Cela pourrait être interprété comme une modification fondamentale de l'approche traditionnelle à laquelle ont été fidèles les gouvernements successifs qui ont accordé aux sociétés d'État à vocation culturelle la liberté de prendre des décisions dans le domaine des arts ou de la recherche. La question a fait l'objet d'un examen approfondi lors des débats et des audiences du comité portant sur le projet de loi C–24, en mai et juin 1984.

Il y a tout lieu, à l'avenir, de chercher comment rendre plus responsables les sociétés d'État citées dans le projet de loi. Les sujets tels que la vérification, la régie des sociétés, la gestion et le contrôle financiers, la planification d'entreprise, la responsabilité parlementaire et le opérations d'emprunt sont très bien couverts dans la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, donnant lieu à un système qui, selon le vérificateur général, fonctionne bien. Le député l'a reconnu dans son discours.

Ce système peut probablement être modifié pour tenir compte des conditions spéciales de la majorité des sociétés d'État exemptées. Quant à savoir si la meilleure façon de procéder consiste en une série de mesures législatives modifiant la loi constitutive de chacune des sociétés d'État en question, cela reste à voir.

On m'a dit que des discussions sur la meilleure façon de parvenir à ce résultat étaient déjà en cours avec certaines de ces sociétés.

[*Français*]

Je ne doute pas que des efforts supplémentaires continueront d'être déployés en vue d'arriver à améliorer le cadre de responsabilisation tout en accordant le degré d'indépendance voulu à ces sociétés d'État exemptées, que les Canadiens continueront de considérer comme étant dans l'intérêt public.

[*Traduction*]

Je ne peux appuyer ce projet de loi tel qu'il nous est présenté et je ne peux en recommander l'adoption à la Chambre.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–263 vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence.

Ces cinq sociétés d'État sont actuellement exemptées de cette loi, comme vous le savez bien. La Loi sur la gestion des finances publiques est une loi dont la portée est très vaste et qui touche, entre autres, à l'organisation du Conseil du Trésor, aux fonds publics, aux dépenses publiques et à la dette publique.

Cette loi a déjà été amendée 58 fois entre 1985 et 1994, soit une moyenne d'environ une fois tous les deux mois. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a eu un manque de constance dans la législation sur la gestion des finances publiques au cours de la dernière décennie, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu un torrent de modifications législatives pour s'adapter à un environnement qu'on dit en évolution.

Il y a près de 50 sociétés d'État au Canada, actuellement. Le budget global de ces sociétés approche les 5 milliards de dollars et elles emploient 115 000 personnes. Leur impact économique est donc très substantiel.

• (1800)

Bien que relativement autonomes dans leur gestion, ces sociétés d'État sont responsables, en dernier ressort, devant le Parlement, par l'intermédiaire de leur ministre de tutelle. Le cadre de gestion de ces société d'État établi en 1984 est régi par la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Ces sociétés d'État doivent rendre des comptes, elles doivent établir annuellement un plan d'entreprise qu'elles doivent remettre au ministre de tutelle. Les sociétés doivent aussi établir un budget de fonctionnement qui est approuvé par le Conseil du Trésor. Elles doivent également produire un rapport annuel, c'est–à–dire des états financiers et des données statistiques requises qui précisent l'atteinte de leurs objectifs.

Enfin, chaque société doit procéder à des vérifications internes. Un examen spécial de portée plus étendue est également fait tous les cinq ans, soit un examen de vérification par le vérificateur de la société. Sept sociétés sont cependant exemptées de ces obligations prévues dans la loi.

Le projet de loi C–263 maintient l'exemption accordée à la Banque du Canada qui demeure indépendante au plan de la gestion et peut, par exemple, poursuivre sa politique monétaire quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Le projet de loi C–263 maintient également l'exemption déjà attribuée à la Société Radio–Canada. Celle–ci est déjà soumise, de toute façon, à la reddition de comptes, c'est–à–dire vérification interne et spéciale, rapport annuel et plan d'entreprise, par le biais de la loi de la SRC qui recoupe les dispositions de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le projet de loi C–263 a donc pour portée finalement de supprimer l'exemption de l'imputabilité et de la reddition de comptes pour les cinq sociétés suivantes: le Centre de recherche pour le développement international, la Commission canadienne du blé et trois autres sociétés oeuvrant dans le domaine des arts, soit le Conseil des arts du Canada, la Société du Centre national des arts et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Si ce projet de loi était adopté par cette Chambre, ces cinq sociétés seraient soumises à l'application des obligations prévues dans la loi. La principale raison de leur exemption est la nature spécifique de leur rapport avec le gouvernement. Le législateur a voulu maintenir, jusqu'à maintenant, l'indépendance de ces sociétés face au gouvernement.

En 1991, le vérificateur général observa que plusieurs sociétés exemptées s'étaient volontairement conformées aux dispositions de la loi. La moitié des sociétés exemptées s'étaient soumises d'elles–mêmes à une vérification portant sur l'optimisation des ressources. Plusieurs sociétés exemptées avaient également créé des fonctions de vérification interne et des comités de vérification au sein de leur organisation.

Une plus grande latitude au plan du contrôle de gestion peut être accordée à ces sociétés. Étendre certaines dispositions de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques aux cinq sociétés mentionnées ne signifie pas nécessairement que leur autonomie, ou leur indépendance, par rapport au contrôle administratif leur serait également enlevé.

Selon le vérificateur général, l'on peut uniformiser de plusieurs façons les règles afin de mieux responsabiliser les sociétés exemptées. L'une des ces façons est d'incorporer les articles de la partie X de la loi à la loi habilitante de chacune des sociétés exemptées, comme dans le cas de la Société Radio–Canada qui demeure imputable devant le Parlement, mais qui conserve une grande autonomie de gestion, n'étant pas soumise à un contrôle de gestion de la part du gouvernement.

On peut également inscrire ces sociétés à l'annexe de la Loi sur la gestion des finances publiques, mais exempter ces dernières de certaines dispositions de la même loi. Plusieurs sociétés exemptées se conforment déjà d'elles–mêmes à plusieurs règles prévues dans la loi, ce qui démontre que la crainte de contrôles administratifs trop poussés qui nuiraient à la vocation de ces cinq sociétés apparaissent surestimées.

D'autre part, nous voterons contre le projet de loi C–263 car celui–ci va trop loin au plan du contrôle de gestion de ces sociétés. Ce projet de loi veut assujettir les cinq sociétés d'État mentionnées à un encadrement serré qui touche autant à leur responsabilisation qu'au contrôle sur leur gestion.

Nous préférons pour notre part une approche plus souple, comme celle prônée par le vérificateur général qui suggère d'incorporer les obligations retenues par le législateur dans la loi habilitante de chacune de ces cinq sociétés exemptées, comme cela s'applique déjà à la Société Radio–Canada, et que nous avons déjà mentionné.

Il faudrait voir dans le cas de chaque société, après analyse, la meilleure façon de les responsabiliser et d'établir un niveau de contrôle qui respecte leur vocation et leur mission particulières. Nous voterons donc contre ce projet de loi car il octroie un même statut à toutes les sociétés gouvernementales, à l'exception de Radio–Canada et de la Banque du Canada.

• (1805)

Nous favorisons, pour notre part, une reddition de comptes de la part de ces sociétés en les responsabilisant plutôt qu'en les contrôlant, comme le propose le projet de loi C–263. Nous voulons accroître cette responsabilisation, les rendre imputables devant le Parlement et permettre ainsi une meilleure évaluation de leur rendement. Nous nous opposons cependant à un contrôle tous azimuts sur la gestion de ces sociétés, dont trois exercent une action sur le développement des arts, la quatrième, comme on l'a mentionné, sur le développement agricole et la cinquième sur le développement international.

Bien encadrer l'exercice de leurs responsabilités et maintenir une latitude importante dans le contrôle de leur gestion peuvent aller de pair et favoriser la performance et le rendement de ces sociétés.

Nous nous opposons également au projet de loi tel que formulé, parce qu'il donne le pouvoir au ministre de tutelle de s'ingérer dans les orientations des sociétés à vocation culturelle. Il faut laisser une marge de manoeuvre plus étendue aux sociétés intervenant auprès de ces milieux.

Le projet de loi C–263 ne règle pas la question de l'imputabilité des sociétés d'État car, selon le vérificateur général lui–même, plusieurs sociétés non exemptées ne respectent pas ce principe de l'imputabilité, même si elles y sont assujetties. Elles ne rendent pas tous les comptes requis par la loi.

Ce projet de loi n'augmente que faiblement l'obligation de rendre des comptes de la part des sociétés de la Couronne. Il nous apparaît possible d'obliger ces sociétés d'État à mieux rendre compte de leur rendement par d'autres moyens. Pour cela, il n'est pas nécessaire de voter des lois. Les interventions du vérificateur général peuvent aider grandement à l'évaluation de ce rendement. De même, la comparution des dirigeants des sociétés devant les comités permanent de la Chambre, comme le Comité des comptes publics, afin de rendre compte de leur gestion, est un incitatif puissant à produire les rapports requis et à présenter des documents de meilleure qualité.

Nous privilégions plutôt ce type d'approche, qui nous paraît plus efficace, à une nouvelle législation.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que le député ne fasse son intervention, étant donné que le motionnaire a présenté sa motion et que les deux intervenants qui l'ont suivi se sont

opposés à celle–ci, je vais me tourner vers le parti du motionnaire pour voir si quelqu'un veut parler en faveur de la motion.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du ministériel qui s'est exprimé au nom du gouvernement, ainsi que ceux du représentant du Bloc qui vient de prendre la parole.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire vise à imposer une plus grande responsabilité comptable aux sociétés d'État. Il ne s'agit pas d'entreprises publiques mais bien de sociétés d'État. Nous avons une structure quelque peu hybride. Ces sociétés ne se servent pas de leurs propres fonds. Elles se servent de notre argent.

Comment un député qui est censé représenter les intérêts des Canadiens, en particulier le député de Kingston et les Îles, qui est le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, peut–il dire qu'il ne peut appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle?

La solution serait peut–être de ne pas appuyer cette mesure mais plutôt de privatiser ces sociétés. Monsieur le Président, s'il s'agissait de votre argent ou de mon argent, s'il s'agissait non pas de deniers publics mais plutôt de dollars provenant directement des poches d'un contribuable, je me demande si la perception que nous avons de nos responsabilités de député ne serait pas quelque peu différente?

Une société d'État a la chance d'être financée avec des deniers publics. Elle n'a pas à tirer du produit de son activité les fonds dont elle a besoin. Lorsque les choses vont mal, qu'une société d'État est mal administrée ou qu'elle n'a pas de plan opérationnel, celle–ci s'adresse–t–elle à des actionnaires? Non. Elle se tourne vers le gouvernement fédéral, tend la main et dit: «Nous avons besoin d'argent.»

Le problème c'est que notre pays s'appauvrit au rythme de 110 millions de dollars par jour. Comment faire comprendre aux députés d'en face qu'il faut commencer par faire des petits pas et que, si nous faisons assez de petits pas, nous finirons par arriver quelque part? Nous pouvons commencer par adopter ce projet de loi qui veut qu'on oblige cinq sociétés d'État à rendre davantage de comptes.

• (1810)

Afin d'obtenir une certaine unanimité à la Chambre, l'auteur de ce projet de loi a délibérément laissé de côté certaines des sociétés d'État les plus controversées comme la SRC. Si nous réduisions le budget de la SRC d'environ 50 p. 100 demain, ce qui voudrait dire que nous pourrions consacrer beaucoup plus d'argent à la recherche sur le cancer et sur le SIDA ou, mieux encore, que nous pourrions ne pas emprunter cet argent afin de pouvoir donner plus d'emplois à nos enfants, je puis vous assurer que la SRC se concentrerait vraiment sur ce qu'elle doit faire, sur ce que nous avons les moyens de payer et sur ce que nous n'avons pas les moyens de payer. Toutefois, l'auteur de la motion a choisi de ne pas inclure la SRC parce que c'est une question controversée.

Alors, que trouvons–nous dans ce projet de loi? Le Conseil des Arts du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Centre de recherches pour le développement international, la Commission canadienne du blé et le Centre national des Arts.

Quoi? Le Centre national des Arts? Comment le Centre national des Arts s'est–il retrouvé là? Quand le CNA est–il devenu une société d'État? Serait–ce parce qu'il est situé à Ottawa et que c'est un organisme de plus que les Canadiens doivent subventionner?

Il serait intéressant de faire la tournée des centres des arts du pays tout entier pour voir si ce sont des sociétés d'État et s'ils puisent dans les poches des contribuables de tout le pays. Voyez–vous, j'en doute.

Qu'y a–t–il de spécial à Ottawa pour qu'on y pense que l'argent pousse dans les arbres? Ce sont des fonds publics; il n'y a donc pas de comptes à rendre.

Quiconque a été en affaires sait bien que la discipline d'une vérification comptable n'a rien de négatif ou de mauvais. Elle permet d'améliorer le fonctionnement. C'est pourquoi ces sociétés d'État devraient elles–mêmes dire: «Un instant, nous réclamons une vérification. Nous reconnaissons que nous utilisons des fonds publics.»

Pourquoi refuseraient–elles de participer? Parce qu'elles ne sont pas efficaces? Parce que ce sont des chasses gardées et qu'elles veulent faire ce qui leur chante, de la manière qui leur convient? Est–ce parce que la Commission canadienne du blé n'est pas tant une commission du blé qu'une coopérative? Parce que le Conseil des Arts du Canada est un groupe de personnes intéressées qui reçoivent des fonds publics et les distribuent à ceux à qui elles jugent bon de les donner?

Je ne veux aucunement laisser entendre que le Conseil des Arts du Canada et ceux qui en font partie agissent de façon malicieuse. Je suis sûr que, dans tout ce qu'ils font, ils ont le coeur à la bonne place. Mais, mesdames et messieurs, monsieur le Président, ce n'est pas leur argent, c'est le nôtre. Pourquoi ne surveillerions–nous pas leurs dépenses au cent près?

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a fait l'objet de débats à la Chambre ces derniers mois. Certains estiment qu'elle fait du bon travail et d'autres sont d'avis contraire. Il y en a qui disent que nous devons appuyer son action, car il y va de la culture canadienne. La plupart d'entre nous, je pense, aimons aller au cinéma de temps à autre pour voir un film qui parle de nous, pour voir quelque chose qui nous ressemble. Il se peut que certaines subventions de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne soient payantes; il se peut même qu'elle réalise un bénéfice de temps à autre.

• (1815)

Ne serait–il pas intéressant que les cinéastes se servent de leur propre argent et qu'ils soutiennent la concurrence sur le marché mondial grâce à la qualité de leur produit? Au lieu de se reposer sur le marché national protégé par des barrières tarifaires, ils pourraient décider de faire des films que les gens partout dans le monde demanderont à voir à grands cris à cause de la qualité du scénario, de la qualité du jeu des comédiens et de la qualité de la distribution.

Voilà ce que nous devrions chercher à faire au Canada. Nous pouvons soutenir la concurrence des meilleurs dans le monde dans tous les domaines, que ce soit dans les affaires, les arts ou le cinéma. Si nous voulons conserver des sociétés d'État qui ont pour mission d'octroyer des fonds publics à des fins privées, il serait certainement logique de les garder sous surveillance.

Je voudrais conclure mes propos sur ce projet de loi, qui peut faire l'objet d'un vote, en invitant encore les députés à revenir sur leur décision initiale de ne pas appuyer le projet de loi.

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a présenté ce projet de loi à la Chambre avec l'intention expresse de s'assurer qu'il soit assez inoffensif pour être appuyé par les députés libéraux comme ceux du Bloc. Il voulait aussi montrer, ce serait un début, que les députés peuvent s'entendre pour les bonnes raisons et faire ce qui doit être fait.

C'est une tragédie que toutes les fois qu'ils prennent la parole, présentent une motion ou font autre chose à la Chambre, les députés le fassent toujours en opposition aux députés des autres partis. Les choses pourraient se passer autrement. Le bon sens, c'est le bon sens qu'on soit député libéral, réformiste ou bloquiste.

Quand nous avons l'occasion à la Chambre de nous rallier autour d'une mesure juste qui pourrait avoir pour effet d'utiliser les deniers publics plus efficacement, nous devrions saisir cette occasion et faire ce qui doit être fait pour les bonnes raisons.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques minutes pour parler du projet de loi C–263 dont la Chambre est saisie.

Je tiens à signaler au député qui vient de prendre la parole que je ne fais pas mes observations dans un esprit de confrontation; je veux simplement parler des répercussions que ce projet de loi aurait sur la Commission canadienne du blé. Je sais que cette société d'État présente un certain intérêt pour le Parti réformiste, comme pour tous les députés d'ailleurs, notamment ceux qui portent un intérêt particulier à l'industrie de l'agroalimentaire.

Dans les prochaines minutes, j'expliquerai pourquoi ce projet de loi est parfaitement inutile et pourquoi il aurait le même effet que d'autres mesures que le Parti réformiste a reproché à des gouvernements du Canada d'avoir prises dans le passé, parce qu'elles entraînaient des chevauchements et des doubles emplois et qu'elles occasionnaient des dépenses inutiles.

La Commission canadienne du blé a été créée en 1935, à titre d'organisme de commercialisation pour les céréaliculteurs de l'Ouest. À l'époque, les agriculteurs de l'ouest du Canada voulaient un système permettant de contrôler les fluctuations de prix, de répartir équitablement les possibilités d'acheminement et de transporter les plus grands volumes de grain aux meilleurs coûts possibles.

Ce mandat n'a pas changé. La Commission canadienne du blé a toujours le même mandat qu'en 1935, c'est–à–dire celui de procurer aux agriculteurs les meilleurs bénéfices possibles pour leur blé et leur orge. C'est exactement ce que la commission fait depuis 60 ans. Elle a fait de l'excellent travail pour ce qui est de vendre le grain canadien aux meilleurs prix possibles et de remettre ensuite le plus d'argent possible aux utilisateurs de la commission, c'est–à–dire les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Même si la Commission canadienne du blé est une société d'État, ses activités sont financées par 130 000 céréaliculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des régions de la Colombie–Britannique où l'on cultive le grain.

• (1820)

C'est ce qui distingue cette société d'État de bien d'autres. Certaines sociétés d'État, dont la Commission canadienne du blé, ne sont pas assujetties aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle figure parmi les sociétés exemptées que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a mentionnées cet après–midi.

Ce projet de loi aurait pour effet de supprimer cette exemption et les sociétés d'État visées par ce projet de loi seraient désormais assujetties à un tout autre système de déclarations, obéissant à des exigences nouvelles.

Ainsi, en vertu de ce projet de loi, la Commission canadienne du blé serait tenue de soumettre un plan d'entreprise au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour le faire approuver par le gouverneur en conseil. La commission devrait également soumettre un budget annuel de fonctionnement et des immobilisations à l'approbation du Conseil du Trésor. Ce rapport serait ensuite inclus dans une étude effectuée par le comité parlementaire.

Enfin, un vérificateur de l'extérieur et peut–être le vérificateur général du Canada procéderaient à une vérification touchant la Commission canadienne du blé.

Les objectifs visés par ce projet de loi sont sans aucun doute louables. Je peux garantir à tout le monde que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le gouvernement veulent s'assurer qu'on responsabilise la commission. À l'heure actuelle, elle rend des comptes aux agriculteurs, au gouvernement et aux contribuables.

Il est essentiel de se rappeler que les opérations de la commission sont financées par les agriculteurs, plutôt que le gouvernement, et que son capital de base ne lui vient pas non plus du gouvernement. Ainsi, il convient que la commission ait une certaine responsabilité à l'égard du gouvernement, mais c'est d'abord et avant tout aux producteurs d'orge et de blé de l'Ouest qu'elle doit rendre des comptes.

Je tiens également à souligner que la commission est déjà comptable envers le gouvernement du fait de tout un éventail de dispositions dans la Loi sur la Commission canadienne du blé, une loi distincte. En fait, les garanties établies en vertu de la loi sont pratiquement les mêmes que celles contenues dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Je voudrais donc savoir à nouveau pourquoi on devrait les répéter.

Même si elles sont là, elles sont légèrement modifiées pour tenir compte de la nature unique des activités de la commission. Ainsi, la commission doit soumettre un rapport annuel au ministre le 31 mars au plus tard. Ce rapport annuel est déposé au Parlement.

Aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé, la commission doit, chaque année, faire l'objet d'une vérification de la part d'une firme de l'extérieur, ainsi que tenir ses livres à jour. La Loi sur la Commission canadienne du blé accorde également des pouvoirs d'emprunt sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Dans tous ces exemples, les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques sont pratiquement identiques.

Je pourrais continuer mais ce que je veux dire, essentiellement, c'est que ce n'est pas avec le projet de loi C–263 que nous examinons aujourd'hui que l'on rendra la Commission canadienne du blé plus responsable. La principale préoccupation du gouvernement pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes et du processus de présentation de rapports qui s'y rattache devrait tenir à la nécessité d'être informé des dépenses qu'il pourrait être appelé à faire.

Le gouvernement n'aura à faire de dépenses que s'il y a un déficit dans le compte de mise en commun, et il n'y aura de déficit dans le compte de mise en commun que si les acomptes à la livraison que la Commission canadienne du blé verse aux agriculteurs sont fixés ou portés à des niveaux supérieurs aux niveaux des ventes de blé et d'orge. Comme le gouvernement doit approuver le niveau des acomptes à la livraison, il dispose donc déjà d'une très bonne méthode de responsabilisation dans ce secteur également.

Le projet de loi est aussi inquiétant pour une autre raison: les activités de commercialisation de la Commission canadienne du blé sont de nature extrêmement confidentielle. À l'heure actuelle, la Commission canadienne du blé est tenue de rendre des comptes au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé, ce qui assure la confidentialité requise.

Le choix du moment nous inquiète aussi, parce que le ministre a déjà annoncé son intention d'amorcer un processus d'examen rigoureux de tous les aspects de la mise en marché du grain de l'Ouest et de la Commission canadienne du blé. Chacun sait que les opinions sont diamétralement opposées à ce sujet et dans les deux dossiers. Les défenseurs des positions adverses ont déjà organisé des réunions, des rassemblements et des manifestations pour faire valoir leurs points.

Avant que le gouvernement ne prenne une décision au sujet de la commission, les agriculteurs ont le droit d'étudier attentivement la situation et ils doivent ensemble déterminer quelle est la meilleure solution pour leur industrie. Le projet de loi C–263 constitue une décision importante à cet égard. Son incidence sur la Commission canadienne du blé et les céréaliculteurs de l'Ouest pourrait être retentissante.

• (1825)

Il est de notre devoir d'agir équitablement dans un forum ouvert et de consulter les agriculteurs avant de prendre une décision majeure concernant l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Nous savons ce que veut la majorité des agriculteurs. Le gouvernement ne sera disposé à approuver des modifications à la loi actuelle que lorsqu'il aura acquis la certitude que la procédure utilisée pour obtenir le point de vue des agriculteurs est juste, impartiale et équitable et que les résultats obtenus correspondent à la volonté de la majorité.

En attendant, je demande aux députés de répondre clairement et énergiquement, au sujet du projet de loi C–263, que nous ne sommes pas prêts à apporter des changements majeurs sans en comprendre les conséquences, mais surtout sans avoir consulté ceux qui sont directement touchés, les agriculteurs des Prairies.

Il reste encore beaucoup de travail à faire et beaucoup de consultations à tenir avant de prendre une décision définitive au sujet de l'avenir de la commission.

C'est pourquoi je demande aux députés de ne pas appuyer les dispositions du projet de loi C–263 relatives à la Commission canadienne du blé.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, ce dont je veux parler, à propos du projet de loi C–263, c'est de la transparence et de la responsabilité financière qui devraient caractériser ces organismes. Je voudrais parler en particulier du CRDI. On confond souvent cet organisme avec l'ACDI, ce qui est une erreur.

Dans beaucoup de discussions auxquelles j'ai participé, les Canadiens ont parlé de l'ACDI. Ils critiquent son manque d'efficacité et veulent qu'elle ait davantage à rendre compte de ses actions. Toutefois, ils mettent le CRDI dans le même sac. C'est assez injuste.

Le projet de loi réclame la responsabilité financière. Je pense que cela ne peut que servir ces organismes, car les Canadiens veulent savoir s'ils obtiennent un bon rendement de leur argent.

En vertu du système actuel, le CRDI ne fait pas l'objet de vérifications comme les autres organes de gouvernement. Il ne suit pas toutes les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Par suite, il arrive que les Canadiens ne sachent pas s'ils obtiennent un bon rendement de leur argent.

En ces temps de compressions et d'austérité budgétaires, il est facile d'être convaincu de l'utilité de mettre en place un système

de vérification régulière et fiable. À cet égard, je sais que cette année le CRDI a établi un budget. J'ai parlé à cet organisme et j'en ai conclu qu'il était très bien géré. Je connais un député en face qui serait d'accord avec moi là–dessus.

Si ce projet de loi était approuvé, il faudrait que le CRDI et l'ACDI soient traités séparément. Si je relis mes notes, je constate que dans la plupart des cas, les gens du CRDI à qui j'ai parlé seraient totalement d'accord. C'est ce qu'ils m'ont dit en privé. C'est une société d'État qui n'est pas obligée de faire une vérification, mais qui le fait quand même parce que cela fait partie d'une bonne gestion et qu'elle veut être responsable.

Par ailleurs, nous avons aussi le public qui dit: «Cet organisme n'est pas différent. Il s'occupe d'aide ou quelque chose du genre. Comment allez–vous le traiter? Nous devrions peut–être lui imposer les mêmes règles qu'à l'ACDI.»

Comme je le disais, ce serait une erreur totale. C'est pourquoi je recommande vivement aux députés de lire cette mesure législative d'initiative parlementaire, de se pencher sur l'objet du projet de loi C–263 et sur le fait qu'il permettrait à cet organisme d'ouvrir ses livres, de les rendre publics, et de faire ainsi preuve de responsabilité et de transparence, conformément aux attentes des Canadiens.

• (1830)

Évidemment, j'aurais voulu traiter de bien d'autres aspects encore, mais le temps me manque; je conclus donc en demandant aux députés de revoir leur position à l'égard du projet de loi C–263. En ce qui concerne le CRDI, je pense que tous les députés seraient disposés à appuyer une telle mesure.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, il suffit de regarder les diverses émissions d'actualité à la télévision et d'être un tant soit peu au courant de ce qui se passe au pays pour se rendre compte qu'il y a un genre de révolte fiscale qui gronde.

Les contribuables ont été littéralement acculés au pied du mur par notre régime fiscal actuel qui ne mérite certes pas d'être qualifié de juste, équitable, équilibré et non discriminatoire. En effet, il établit une distinction injuste entre la petite et la grosse entreprise. Il a un préjugé contre le travailleur moyen, au profit de celui des paliers supérieurs de revenu ou du contribuable extrêmement riche.

La forme que cette révolte fiscale a prise est celle de l'économie clandestine, ou parallèle. Il n'y a probablement pas une seule personne au Canada qui ne contribue pas d'une façon ou d'une autre à l'économie clandestine, sauf vous peut–être, monsieur le Président, ainsi que certains de mes collègues qui se trouvent actuellement à la Chambre.

Qui ne fait jamais d'opérations «sous la table» ni de troc? C'est de plus en plus répandu. La valeur des opérations commerciales effectuées sur le marché parallèle serait de l'ordre de 40 à 120 millions de dollars par année. Cela rend, à toutes fins utiles, impossible le remboursement de la dette nationale, tant que la confiance dans notre système n'aura pas été rétablie.

Comment arrive–t–on à ces chiffres? Pour commencer, si l'on additionne toutes les exemptions fiscales, cela fait à peu près 36 millions de dollars par année. C'était dans les journaux hier. Le Trésor accuse donc un manque à gagner de 36 milliards par année à ce chapitre. Beaucoup d'exemptions sont légitimes, mais beaucoup d'autres se classent dans la catégorie des échappatoires fiscales. Je lève mon chapeau à mon ami, le ministre des Finances pour avoir reconnu publiquement il y a quelques jours que notre régime fiscal est criblé de brèches de ce genre qu'il faut colmater. Il a également déclaré que les échappatoires ne profitent pas aux pauvres. Il est évident qu'il veut dire par là qu'elles profitent aux riches.

Quand on visite les marinas de certaines villes portuaires canadiennes, tous ces gros yachts que l'on voit, ce sont, pour ainsi dire, des déductions fiscales flottantes. Je connais des gens qui déduisent le prix d'achat de leur bateau comme frais d'affaires à des fins de représentation. Les loges dans les stades de baseball et autres grands stades sont également déductibles de l'impôt. On apprend aujourd'hui dans les nouvelles que même les services d'accompagnement peuvent aussi l'être, si l'on change le nom du métier pour celui de guide touristique ou de garde du corps.

J'ai l'impression que nous allons recevoir un tas de demandes de déductions de la part de contribuables soucieux de divertir leurs clients. Nous constaterons également qu'il y a beaucoup de visites qui se font ou beaucoup de gardes du corps qui sont embauchés. Tout cela deviendra des déductions légitimes.

Revenu Canada diffusera bientôt une circulaire où il fera le point sur cette question et où il précisera que, tant que les accompagnateurs seront des guides touristiques ou des gardes du corps, leurs services pourront être déduits. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples, mais j'imagine que nous connaissons tous les diverses formes que peuvent prendre les déductions d'impôt.

Je voudrais poser un ou deux questions sérieuses. Le Canada est l'un des rares pays de l'OCDE qui ne prélève pas de droits de succession. Lorsque mon collègue d'en face hérite deux ou trois millions de dollars, son héritage n'est pas imposable au Canada. Nous sommes presque le seul pays occidental qui ne prélève pas ce genre d'impôt.

• (1835)

Même les Américains doivent payer des droits de succession. Ils considèrent aussi les gains en capital comme n'importe quel autre revenu. Autrement dit, un dollar de gains en capital est imposé aux États–Unis comme un dollar de revenu ordinaire. Mais pas au Canada. Au Canada, un dollar de gains en capital ne vaut que 75c. aux fins de l'impôt sur le revenu.

Encore une fois, le Canada est l'un des rares pays de l'OCDE à accorder automatiquement un allégement fiscal de 25 p. 100 sur tout revenu de gains en capital.

Je le répète, pourquoi accorder un allégement fiscal aux contribuables qui tirent leur revenu de gains en capital et non à ceux qui travaillent dans une station de radio, une manufacture ou une usine? Pourquoi distinguer entre ces deux genres de revenu? Pourquoi laisser des gens hériter d'énormes sommes d'argent sans même leur faire payer un sou d'impôt là–dessus? Je le répète, le Canada est un des rares pays au monde à faire cela.

Je pourrais aussi poser des questions au sujet de la disposition relative aux fiducies familiales. La pire des échappatoires fiscales. Je crois que tout le monde s'entend maintenant pour dire que s'il y a une disposition fiscale qui devrait être supprimée dans le prochain budget, c'est cette histoire de fiducies familiales. D'après les fiscalistes, cette disposition visait juste à protéger les familles canadiennes les plus riches. Faut–il que nous ayons une disposition fiscale spéciale, nous coûtant des centaines de millions de dollars, pour rendre la vie plus facile aux plus riches des Canadiens? Je crois que non.

Nous allons surveiller de très près le budget que le ministre des Finances va présenter dans quelques jours pour voir s'il supprimera du système la plus grande des échappatoires, la pire des échappatoires. S'il fait cela, alors, je crois que nous pourrons légitimement dire qu'il y a un certain équilibre dans son budget.

Par exemple, pourquoi n'imposerait–il pas les successions? Et je ne parle pas des fermes, des petites entreprises ou des maisons qui constituent un patrimoine familial, mais des legs de un, deux, trois, cinq ou 10 millions de dollars? Ces patrimoines sont imposés dans presque tous les autres pays occidentaux, mais pas au Canada.

Il y a toute une série de questions à poser sur les échappatoires. Je suis très heureux de constater que le ministre des Finances en a enfin pris conscience. Nous examinerons de très près les mesures qu'il prendra pour éliminer certaines de ces échappatoires et tenter de rendre le régime fiscal un peu plus juste.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'essayer de répondre aux propos très verbeux du député de Kamloops. Le député, qui affectionne particulièrement l'hyperbole, a décrit de façon très exagérée les failles du régime fiscal canadien. Je suis certain qu'il l'a fait pour impressionner ses téléspectateurs à Kamloops.

On aurait cru entendre le premier ministre de l'Ontario lorsqu'il était dans l'opposition. Et nous avons tous remarqué comment ce dernier a changé de ton depuis qu'il fait partie du gouvernement. Évidemment, il a fait les pires ravages que nous ayons jamais vus de la part d'un gouvernement provincial. Je crois bien que le député de Kamloops serait d'accord avec moi s'il habitait en Ontario. Comme ce n'est pas le cas, il a raté certains des pires aspects du règne néo–démocrate dans notre province.

Les contribuables ontariens se plaignent des impôts élevés qu'ils doivent payer. Ce dont ils ne se rendent pas tout à fait compte, c'est que le gouvernement provincial les a taxés sans vergogne, en dépit d'un déficit massif et de son incapacité totale à gérer l'économie de la province.

Je suis d'accord avec mon collègue lorsqu'il affirme qu'un régime fiscal ne peut être équitable que si chacun paie sa juste part. Lorsqu'une minorité de contribuables parvient à échapper à cette obligation, c'est toute la légitimité du système qui est remise en cause.

Comme le député de Kamloops, le ministre des Finances et, bien entendu, tous les députés de son caucus tiennent à rétablir l'équité du régime fiscal. Le gouvernement a déjà pris des mesures en ce sens. Il l'a fait dans le dernier budget.

Je n'ai pas vu le député de Kamloops applaudir le ministre des Finances le jour où il a déposé le dernier budget. Je suis désolé qu'il ne l'ait pas fait. Je puis vous dire sans me tromper, monsieur le Président, et je sais que vous serez d'accord avec moi, qu'aucun de nous n'a jamais vu le député de Kamloops applaudir un budget à la Chambre.

Il y a de bonnes raisons à cela. Aucun des budgets n'a jamais été un budget du NPD. S'il y en avait eu, il les aurait sans nul doute applaudis, mais quel que soit l'autre parti qui présente le budget, même un budget irréprochable, le député dira que ce budget n'est pas équitable. Il ne parle pas des budgets de Bob Rae. S'il le faisait, il se plaindrait probablement de leur manque d'équité. Je suis désolé de ne pas pouvoir connaître ses pensées là–dessus ce soir.

Je veux rappeler, à titre d'exemple, certains éléments du budget de l'an dernier.

Le ministre des Finances a éliminé l'exonération cumulative de 100 000 $ des gains en capital, que le gouvernement précédent avait adoptée et qui profitait presque exclusivement aux contribuables à revenu élevé. La déduction pour repas d'affaires et frais de représentation a été réduite de 80 à 50 p. 100. C'est un autre élément qui était à l'avantage des contribuables à l'aise. Les grandes sociétés privées détenues par des intérêts canadiens ne sont plus admissibles aux déductions accordées aux petites entreprises, ce qui est avantageux pour ces dernières et que le député de Kamloops a oublié de souligner. Je pense que c'est important.

On reconnaît que le régime fiscal doit être plus simple et plus équitable. Le ministre des Finances a dit à plusieurs reprises que son budget sera juste et qu'il tâchera de réduire les injustices de notre régime fiscal.

Je suis sûr que le député de Kamloops applaudira le ministre, après l'exposé budgétaire, et qu'il le remerciera pour le grand service qu'il rend aux Canadiens.

Le président suppléant (M. Kilger): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Roy MacLaren (au nom du ministre des Finances, Lib.) propose: Que le projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir engager le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Les députés se rappelleront que le projet de loi C–59 donnera force de loi à plusieurs mesures annoncées dans le budget de 1994.

Il s'agissait d'une première étape d'un processus historique à deux volets qui vise à assainir les finances gouvernementales. La réalisation de cet objectif est primordiale, si nous voulons maintenir les conditions d'une croissance économique durable, en atténuant, notamment, une source importante de pressions qui s'exercent sur les taux d'intérêt. L'exercice a débouché sur un budget intérimaire comportant des mesures concrètes destinées à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Notre objectif ultime est de toute évidence de supprimer complètement le déficit.

Le budget de février dernier a fait bien davantage que d'établir un objectif. Le précédent gouvernement ne manquait certes pas d'objectifs sur le chapitre du déficit. Ce budget table sur des mesures financières rigoureuses pour mettre en branle un authentique processus de réduction du déficit, grâce à des compressions de dépenses sans précédent, si l'on compare aux budgets qui se sont succédé ces 10 dernières années.

• (1005)

Néanmoins, compte tenu de l'ampleur du dilemme du déficit et de la dette, cette réduction des dépenses n'aurait pas suffi à elle seule à réaliser notre objectif et à rétablir la confiance de la population dans l'engagement du gouvernement sur le plan financier. Il fallait donc en même temps accroître les recettes.

Ainsi, je rappelle à mes collègues que, pour chaque dollar de recettes, nous en avons affecté cinq à la réduction des dépenses gouvernementales. Nous n'avons pas adopté la position d'accroître les revenus à la légère. Il ne se trouve pas un ministériel qui soit insensible au ras–le–bol de bon nombre de Canadiens face aux impôts. C'est pourquoi le gouvernement a refusé de hausser les impôts.

Nous avons jugé préférable d'accroître les recettes en élargissant l'assiette fiscale et en rendant le régime fiscal plus équitable. C'est ce que fait le projet de loi C–59. Il rend notamment l'impôt des sociétés plus juste et il cible mieux les entreprises admissibles à l'aide fiscale.

J'estime que le projet de loi mérite l'appui de tous les députés, puisqu'il rend le régime fiscal canadien plus juste à plusieurs égards. Je voudrais aborder brièvement certaines mesures que renferme le projet de loi.

Le projet de loi C–59 abolit l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $. Cette mesure fait suite aux critiques de plus en plus nombreuses dont cette exemption a fait l'objet. On affirmait qu'elle faussait le régime fiscal, puisque certains gains étaient complètement exonérés, alors que d'autres étaient imposés, qu'elle avantageait surtout les personnes à revenu élevé et qu'elle compliquait le régime fiscal.

En 1992, quelque 12 000 Canadiens ayant un revenu de 50 000 $ et plus ont réussi à ne pas payer d'impôt sur le revenu en utilisant des déductions et des crédits d'impôt. Dans ce groupe, plus de 4 700 contribuables ont utilisé l'exonération cumulative des gains en capital pour ne pas avoir à payer d'impôt. Ces personnes n'ont rien fait d'illégal, mais, au moment où la plupart des Canadiens trouvent leur fardeau fiscal trop lourd, ils tolèrent mal des mesures qui permettent aux mieux nantis de se soustraire complètement à l'impôt.

L'abolition de l'exemption rendra l'impôt sur les gains en capital plus juste, plus simple et plus viable. Je rappelle que l'abolition de l'exemption vise seulement les gains réalisés après le 22 février 1994, soit le jour du dépôt du dernier budget.

Une autre disposition du projet de loi C–59 qui rend le système plus équitable est celle qui ajoute aux avantages pleinement imposables la pleine valeur des primes d'assurance–vie payées par l'employeur. Rien ne justifie qu'un employé profitant d'une assurance sur la vie payée par l'employeur reçoive un avantage fiscal, alors que les travailleurs indépendants, qui doivent payer leur propre assurance, sont obligés de le faire en dollars nets d'impôt.

À l'heure actuelle, seule la portion d'assurance excédant 25 000 $ constitue un avantage imposable. Si l'on impose le montant en entier, le régime fiscal sera plus juste, car tous les Canadiens seront alors traités équitablement. L'incidence de cette mesure sur les membres des régimes collectifs sera très

limitée. En moyenne, le fait que les employeurs payent les primes sur la première tranche de 25 000 $ d'assurance représente un avantage de 125 $ par année pour les employés participant à un régime collectif. En vertu de la présente proposition, les impôts fédéral et provincial réunis augmenteront de 30 $ à 50 $ par année et l'augmentation pour l'année 1994 équivaudra à la moitié de cette somme.

Parmi les autres mesures fiscales visant les particuliers, le projet de loi C–59 propose aussi d'assortir le crédit d'impôt en raison de l'âge d'une échelle des revenus. La dette du Canada, et le fardeau des impôts et des taux d'intérêt élevés qu'elle impose à tous les Canadiens, y compris les aînés, commande que les dépenses publiques soient équitables et efficaces. Cette mesure est conforme à ces objectifs. Elle assure de l'aide aux aînés qui en ont véritablement besoin, mais ne l'accorde pas à ceux dont le revenu annuel atteint 50 000 $.

• (1010)

En vertu du régime fiscal actuel, tous les Canadiens de 65 ans ou plus ont droit au crédit d'impôt en raison de l'âge. Le crédit réuni des niveaux fédéral et provincial s'élève à environ 950 $ par année. Le projet de loi maintiendrait ce crédit d'impôt pour toutes les personnes ayant un revenu net inférieur à 25 921 $ par année. Pour ceux dont le revenu dépasse ce seuil, le crédit serait réduit de 15 p. 100 du revenu net excédant 25 921 $ et ce seuil serait indexé.

Permettez–moi de préciser que 75 p. 100 des aînés, soit 2,6 millions de personnes, ne seront pas touchés par cette mesure. De plus, la plupart des personnes qui seront touchées continueront de recevoir des prestations partielles. Seulement 6 p. 100 des personnes âgées cesseront de recevoir des prestations parce que leur revenu est supérieur à 49 134 $, seuil à partir duquel les prestations disparaissent.

Je voudrais aussi faire remarquer que la réduction sera échelonnée sur deux ans. Pour 1994, elle correspondra à la moitié du montant établi. De même, le crédit pour personnes âgées demeurera transférable au conjoint.

Le projet de loi C–59 proroge aussi indéfiniment un programme qui est devenu un élément important de notre infrastructure sociale, le régime d'accession à la propriété grâce au REER. Les personnes qui achètent leur première maison peuvent retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER sans payer d'impôt et ont 15 ans pour rembourser ce montant. Jusqu'en février dernier, environ 234 000 personnes avaient profité de ce régime, et on s'attend à ce que 30 000 autres en profitent chaque année.

Ensuite, étant donné que le projet de loi C–59 favorise le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, cela encouragera les Canadiens à faire plus de dons de bienfaisance. Dans le passé, les contribuables obtenaient 17 p. 100 sur les 250 premiers dollars de dons de bienfaisance et 29 p. 100 sur les autres dons. Désormais, le seuil à partir duquel le crédit est calculé au taux le plus élevé applicable sera de 200 $, et non de 250 $. Comme ils bénéficieront d'un plus grand avantage en faisant des dons supérieurs à 200 $ par année, les contribuables seront portés à se montrer plus généreux.

Je voudrais maintenant parler à la Chambre des mesures que prévoit le projet de loi C–59 à l'égard des sociétés. Bon nombre de Canadiens ont l'impression que les entreprises reçoivent un traitement fiscal préférentiel, comparativement aux particuliers.

On oublie souvent que les entreprises, en plus de payer l'impôt sur les sociétés, doivent aussi payer de nombreux autres impôts comme l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le capital, l'impôt sur les primes, les charges sociales et les taxes foncières municipales. En fait, l'année dernière, les sociétés ont payé des impôts totalisant environ 44 milliards de dollars. Cependant, le projet de loi C–59 prévoit effectivement des mesures visant à réduire les déductions et à supprimer certaines échappatoires actuelles.

Par exemple, la déduction fiscale des entreprises est ramenée de 80 à 50 p. 100 des dépenses admissibles de repas et de représentation. Toutes les entreprises, grandes et petites, paieront désormais leur juste part d'impôts, ce qui rendra le régime fiscal équitable.

En outre, ce nouveau taux tiendra mieux compte de l'élément de consommation personnelle. Cette mesure est conforme aux déductions des dépenses admissibles de repas et de représentation qui sont permises en Ontario, au Québec et aux États–Unis. Elle visera les dépenses engagées après le 21 février 1994.

Une autre mesure prévue dans le projet de loi C–59 limite le recours à certains abris fiscaux; en effet, des investisseurs dans des sociétés pouvaient demander à déduire des pertes ou recevoir des contributions en espèces dépassant effectivement le montant de leur investissement. Le montant des pertes que l'investisseur pourra déduire sera désormais limité. Cette mesure aidera à contenir l'érosion de l'assiette fiscale en faisant en sorte que les entreprises fassent leur juste part dans la bataille nationale contre le déficit. En outre, pour éviter une érosion encore plus grande de l'assiette fiscale, on limitera le recours à la technique d'évitement fiscal que représentent les transactions papillon.

• (1015)

La Loi de l'impôt sur le revenu permet actuellement de diviser l'actif d'une société au prorata entre ses actionnaires et de reporter les impôts. Ainsi, les actionnaires peuvent diriger séparément les activités de la société.

Malheureusement, on a utilisé ces règles pour éviter ou reporter l'impôt sur la vente de l'actif d'une société. En mai 1993, le gouvernement a donc adopté des règles limitant les transactions papillon frontalières. Ce que fait le projet de loi C–59, c'est d'étendre ces règles à toutes les transactions papillon. Il n'y aura plus d'avantage sur le plan fiscal à structurer la vente de l'actif d'une société de cette façon.

La prochaine mesure dont je veux parler, c'est l'élimination ou la réduction des crédits d'impôt à l'investissement régionaux. Il est devenu évident que ces crédits d'impôt ne constituent pas une façon rentable d'attirer de nouveaux investissements et qu'ils n'aident pas non plus à réduire les disparités économiques. Le projet de loi C–59 élimine un crédit d'impôt à l'investissement spécial et plus exactement la composante régionale du crédit relatif aux activités de recherche scientifique et de développement expérimental. Le taux du crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique passera de 15 p. 100 à 10 p. 100.

Ces modifications entreront en vigueur après 1994, mais elles ne s'appliqueront pas aux biens acquis après 1994 et qui touchent un projet en cours avant la présentation du dernier budget, ni aux biens acquis à n'importe quel moment en vertu d'une entente écrite conclue avant cette date.

Une autre mesure fiscale équitable figurant dans le projet de loi C–59 fait que les grosses sociétés ne seront plus admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises. L'aide sera mieux ciblée pour s'adresser simplement aux petites entreprises. Cette déduction réduit le taux d'imposition et donne ainsi aux petites entreprises un revenu après impôt supérieur qu'elles peuvent utiliser pour investir et prendre de l'expansion.

Cependant, en vertu des règles actuelles, certaines grosses sociétés profitent de cet avantage. Celles qui auront un capital imposable de 15 millions de dollars ou plus n'auront plus droit à cette déduction. En outre, les nouvelles règles réduiront la déduction accordée aux sociétés ayant un capital imposable variant entre 10 et 15 millions de dollars.

La dernière disposition dont je veux parler prévoit une déduction pour les contributions aux fonds de restauration minière autorisées par le gouvernement, l'année où elles sont faites. En vertu des règles actuelles de l'impôt sur le revenu, les dépenses de restauration minière ne sont déductibles que durant l'année où elles sont effectuées. On répond ainsi aux préoccupations du secteur minier canadien.

En conclusion, dans le projet de loi C–59, on prend des mesures progressistes pour élargir l'assiette fiscale, ainsi que pour améliorer l'équité et l'efficience du régime fiscal. Ce sont des objectifs que nous pouvons tous accepter et le projet de loi mérite l'appui de toute la Chambre.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au nom du Bloc québécois sur le projet de loi de l'impôt sur le revenu, qui est à l'étude ce matin. C'est une loi qui met en oeuvre des mesures qui ont été annoncées dans le budget du ministre Martin, le 22 février 1994, il y a presque un an.

Le Bloc québécois, en deuxième lecture, en comité, et maintenant, s'oppose à l'adoption de ce projet de loi. Nous avons constaté que des mesures positives y étaient contenues, comme celle, par exemple, qui permet la reconduction des dispositions pour utiliser les REER pour financer l'achat d'une première maison. Il y aussi les mesures visant à augmenter la valeur des crédits d'impôt pour les dons de charité. De plus, il y a les mesures qui permettent aux entreprises minières de restaurer l'environnement, quoiqu'à ce niveau–là, on ne peut pas dire que le principe «les pollueurs seront les payeurs» soit appliqué.

• (1020)

Le Bloc a aussi bien reçu la proposition de réduction de la déducion des frais de repas, le passage de 80 à 50 p. 100 des dépenses admissibles. On sait que les entreprises peuvent déduire des repas qui sont offerts dans le cadre de leurs activités, et c'est au moins un premier pas que de diminuer ces possibilités de réduction de 80 à 50 p. 100. Ce sont certains aspects positifs que nous voyons dans le projet de loi, mais nous voyons aussi des aspects négatifs qui font que le Bloc s'y oppose.

Je vais surtout traiter de trois points ce matin. Le premier concerne la réduction de la valeur des crédits d'impôt en raison de l'âge, le deuxième porte sur la diminution ou la disparition de crédits d'impôt à l'investissement régional et le troisième vise à dénoncer l'insuffisance des mesures visant à contrecarrer certaines stratégies d'évitement fiscal.

Pour ce qui est des crédits d'impôt aux personnes âgées, on sait que le Bloc québécois avait présenté un amendement qui a été défait par la Chambre. Cet amendement visait à dénoncer une mesure du projet de loi qui diminue la valeur du crédit d'impôt en raison de l'âge pour les personnes qui ont 65 ans et plus. On vise les personnes qui ont un revenu net entre 25 000 $ et 50 000 $. La réduction du crédit d'impôt pour ces personnes–là sera diminuée. Ce sont quand même des montants importants; pour certaines catégories de personnes, il s'agit de 610 $ de réduction d'impôt au fédéral, et au provincial, cela fait 950 $. C'est une réduction importante.

Nos amis d'en face nous disaient que cela ne vise pas les personnes âgées qui sont les moins favorisées, celles qui gagnent 25 000 $ et moins ou qui ont un revenu de 25 000 $ et moins. En fait, cela touche la classe moyenne. Encore une fois, on touche la classe moyenne et c'est pour cela que le Bloc québécois l'a dénoncé.

On touche qui? On touche des gens qui ont travaillé toute leur vie, qui ont ramassé un fonds de pension, qui ont quand même fait en sorte d'avoir des revenus moyens pour leur retraite. Ces gens–là bénéficiaient d'une déduction. C'était un peu comme une reconnaissance des efforts passés. Puisque ce sont des personnes qui ont construit le Canada ou le Québec, des gens qui ont travaillé toute leur vie pour avoir des revenus intéressants à leur retraite, on leur donnait un crédit d'impôt de 3 482 $ précisément; 17 p. 100 de cela représente environ les montants dont je vous faisais part tout à l'heure. Avec la mesure qui est devant nous ce matin, on abolit ce crédit d'impôt.

Pour les personnes qui ont un revenu de peut–être 60 000 $, 70 000 $, 80 000 $, on peut accepter, on pourrait comprendre que le crédit d'impôt soit aboli. Mais pour les personnes qui gagnent 28 000 $, 30 000 $, 35 000 $, on pense que ce n'est pas correct de diminuer les avantages qui étaient les leurs dans l'ancienne loi. Le gouvernement économise avec cette mesure. Pour 1995–1996, il s'agit de 170 millions de dollars, mais ce sont 170 milions de dollars qui sont économisés, encore une fois, sur le dos de la classe moyenne. À un moment donné, la classe moyenne au Canada va en avoir assez de toujours payer des impôts et de ne pas toujours recevoir les bénéfices nécessaires ou la reconnaissance nécessaire de la société.

Comme on est déjà intervenu pas mal sur ce point–là, je vais surtout aborder, maintenant, en deuxième partie, la disparition des crédits d'impôt en investissement régional. Vous savez que le Canada offrait des avantages sous forme de crédits d'impôt pour les investisseurs qui investissaient dans certaines parties du pays. Il est surtout ici question des provinces de l'Atlantique, de la Gaspésie et de certaines régions du Nord.

Il y avait notamment un crédit d'impôt spécial à l'investissement. C'était un crédit d'impôt de 30 p. 100 pour les investissements admissibles sur la machinerie, les bâtiments, l'outillage neuf en vue de la fabrication et la production. Ce crédit d'impôt est éliminé. Il y a aussi un autre crédit d'impôt qui est touché, c'est le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique et de la Gaspésie. C'était un crédit d'impôt de 15 p. 100, encore sur le bâtiment, la machinerie, l'outillage qui servait à l'exploitation de ressources naturelles. Ce crédit d'impôt est ramené de 15 à 10 p. 100. Le troisième crédit d'impôt qui est touché, c'est un crédit d'impôt à l'investissement en recherche scientifique et au développement expérimental. C'est un crédit d'impôt de 30 p. 100, encore dans la région de l'Atlantique et de la Gaspésie, et ce crédit d'impôt est ramené au niveau de 20 p. 100, comme il l'est dans toutes les autres régions, c'est–à–dire que la région de l'Atlantique, à cet égard, et la Gaspésie n'ont plus les avantages qui étaient les leurs dans l'ancien budget.

• (1025)

Ces mesures qui touchent les crédits d'impôt vont permettre au gouvernement d'économiser 90 millions de dollars en 1995–1996 et 95 millions de dollars en 1996–1997. Le plus ironique dans tout cela, c'est la justification du ministre des Finances dans son plan budgétaire de février dernier et aussi dans le document intitulé: «Mesures fiscales et renseigements supplémentaires». On dit dans le plan budgétaire et je cite: «L'inefficacité de ces crédits, s'agissant d'attirer de nouveaux investissements dans la région désignée ou d'atténuer la disparité économique, a été faible.» On dit dans le document intitulé «Renseignements supplémentaires», en ce qui concerne le budget, que «les crédits d'impôt à l'investissement régional ne sont généralement pas considérés comme étant des moyens économiquement efficaces.»

Dans le fond, on dit que l'efficacité a été faible et que ce n'est pas un moyen efficace de susciter des investissements. Alors, on se serait attendu que le ministre abolisse carrément ces crédits d'impôt, parce qu'ils sont inefficaces, mais ce n'est pas le cas. Il y a un crédit d'impôt qui est aboli, soit le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique et l'autre, le crédit d'impôt à l'investissement de la recherche scientifique, est simplement diminué. Le ministre admet donc qu'il va encore accorder des crédits d'impôt dans certaines régions du Canada, et même s'il en reconnaît l'inefficacité, il le fait quand même.

Le Bloc québécois a dénoncé cette mesure et a demandé que les montants consacrés à l'investissement régional soient plutôt redistribués aux provinces sous forme de pourcentage d'impôt. Pourquoi? Nous, du Québec, pensons qu'il doit y avoir une décentralisation des capacités de décisions et des sommes investies au niveau des régions où les décideurs locaux, les gens des régions, pourront identifier leurs besoins et prendre les mesures qui s'appliquent à leurs régions.

Le gouvernement du Canada ne fait pas cela. Il a refusé de redistribuer ces montants aux provinces et a gardé la norme nationale, c'est–à–dire le saupoudrage, en décidant d'accorder le crédit à tout le monde, même s'il reconnaît lui–même que tout ceci est inefficace. Il s'agit encore une fois d'une illustration du mal canadien, c'est–à–dire que l'on considère tout le monde, tous les citoyens et toutes les provinces sur le même pied et on distribue uniformément à tout le monde pour s'apercevoir que ça coûte très cher et que c'est inefficace. Toutefois, on continue de le faire quand même. C'est pour cela que le Canada ne fonctionne pas. Il ne faut pas chercher plus longtemps.

Le troisième type de mesures qui fait que nous rejetons ce projet de loi vise à contrecarrer certaines stratégies d'évitements fiscaux. Dans ce projet de loi, il y a des mesures qui sont proposées pour faire en sorte que certains citoyens ou certaines entreprises ne puissent plus faire de l'évitement fiscal, ne puissent plus échapper à l'impôt. Ces mesures sont bien timides. Il y a une mesure qui concerne l'élimination des taux préférentiels d'imposition dans le cas des grandes sociétés, mais c'est timide. Il y a des mesures qui touchent l'impôt des entreprises prétendant les rendre plus équitables; il y a également des mesures qui prévoient des règles spéciales pour l'imposition des actionnaires de sociétés étrangères.

En examinant tout cela, on se demande s'ils ne sont pas en train d'essayer de coincer ceux qui ne paient pas d'impôt au Canada, qui instituent des sociétés bidon à l'étranger et qui, par divers stratagèmes fiscaux, réussissent à ne pas payer d'impôt. On peut peut–être penser que oui, mais dans le fond, c'est faux. Ces mesures ne touchent en rien les fiducies familiales, l'utilisation des paradis fiscaux et ne visent aucunement à établir un impôt minimum sur les entreprises.

Concernant les fiducies familiales, est–ce qu'on en a assez parlé? Qu'est–ce que c'est, enfin? Il s'agit d'une mesure fiscale qui permet à de grandes familles riches de mettre des actifs à l'abri de l'impôt sur les gains en capital.

• (1030)

C'est de l'argent sur lequel on ne perçoit pas d'impôt parce qu'il a été mis en fiducie. C'est pour longtemps. L'amendement à cette mesure avait été proposé par les conservateurs en 1992. Ils avaient adopté une loi qui faisait que cet argent était à l'abri de l'impôt jusqu'au décès du dernier bénéficiaire de la fiducie. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à 80 ans.

Le Bloc québécois s'est engagé devant ses électeurs à demander la disparition de cette mesure qui permet l'évasion fiscale. Nous en avons parlé abondamment en Chambre. On ne voit pas dans le budget actuel de mesure qui fasse que cette échappatoire fiscale pourrait être abolie.

Ce sont des centaines de millions de dollars par année. On ne sait pas exactement combien, parce qu'il faudrait une loi spéciale autorisant les gens de l'impôt à nous dire quels montants sont en jeu. Qu'attend le gouvernement pour adopter cette loi et qu'attend le gouvernement pour abolir cette disposition dans la Loi de l'impôt sur le revenu?

Parlons maintenant des paradis fiscaux. On sait un peu en quoi cela consiste. Le vérificateur général en avait parlé en 1992. Ce n'est pas une lubie d'un parti de l'opposition qui veut faire de la démagogie, c'est le vérificateur général qui nous apprenait que plusieurs grandes compagnies parviennent à échapper au fisc canadien. Il est question de centaines de millions de dollars.

On connaît le procédé. Des compagnies créent ou utilisent des filiales basées dans des pays où les taux d'imposition sont de beaucoup inférieurs aux taux d'imposition canadiens. Notons que ces compagnies peuvent agir ainsi parce que le Canada a signé des conventions fiscales ayant pour objet d'éviter la double imposition des entreprises et des individus qui y font affaire.

Le vérificateur général dénonce de telles conventions fiscales. Actuellement, il y aurait des conventions fiscales avec 16 pays. Ce sont des pays honorables, mais on se demande un peu quel intérêt le Canada avait à signer ce genre de conventions, si ce n'est l'intérêt personnel de gens qui veulent échapper à l'impôt. On parle ici de pays comme Chypre, Malte, la Papouasie–Nouvelle–Guinée. Ce n'est pas évident que le commerce du Canada avec ces pays soit si fort qu'il faille signer des conventions particulières, mais elles ont été signées.

Plus subtil encore, le vérificateur général dénonçait un autre procédé. Des compagnies peuvent déduire de l'impôt des intérêts d'emprunts contractés au Canada en vue d'investissements à l'étranger. En fait, le fisc canadien finance des investissements à l'étranger. C'est incroyable.

Une autre disposition qu'il faudrait revoir en ce qui concerne les paradis fiscaux est l'évitement fiscal. Encore en 1992, le vérificateur demandait au gouvernement d'amender la loi pour empêcher les sociétés canadiennes exploitant des filiales dans des pays étrangers d'utiliser les pertes fiscales de ces filiales pour réduire leur revenu imposable au Canada. On perd de l'argent à l'étranger et on peut déduire ces pertes au Canada.

Comment une compagnie, une multinationale ou une compagnie canadienne un peu brillante peut–elle s'empêcher de créer des sociétés bidon à l'étranger? Comment ces entreprises peuvent–elles résister à la tentation de diminuer leur impôt au Canada, d'investir à l'étranger, de déduire l'intérêt sur les investissements? C'est une porte ouverte que le Bloc québécois a dénoncée. Le Bloc dénonce ces choses–là et voudrait que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité.

Pour le Bloc québécois, c'est fini les pavillons de complaisance, c'est fini les cadeaux donnés aux grandes entreprises qui font qu'elles peuvent échapper à l'impôt. Il y a beaucoup de grandes entreprises qui échappent à l'impôt. Il y a justement un député du Parti libéral, le député de Gander—Grand Falls, qui nous disait au mois d'octobre dernier que, d'après les recherches qu'il avait effectuées, il y avait 77 compagnies ayant fait des profits de plus de 25 millions de dollars qui n'ont pas payé d'impôt au Canada.

On ne paie pas d'impôt parce qu'on peut faire des déductions, on peut déduire des choses, on peut aller chercher de l'argent à l'étranger, on peut aller chercher des déductions. La personne qui gagne 30 000 $, qui a 65 ans et plus et à qui on enlève son crédit d'impôt en raison de l'âge, qui voit cela, qui voit les grandes multinationales, qui regarde les compagnies prospères qui ont fait des profits et ne paient pas d'impôt, que se dit–elle?

• (1035)

Elle se dit qu'on tape encore sur l'honnête citoyen, que ceux qui ont les moyens, ceux qui sont riches, ceux qui peuvent faire des représentations, qui peuvent faire du lobbying peuvent avoir recours à des dispositions dans les lois de l'impôt qui leur permettent d'échapper à une juste imposition. Alors, le Bloc l'a dénoncé.

J'ajoute en terminant, pour ne pas abuser de votre gentillesse, que d'autres mesures auraient dû aussi être ajoutées au budget et peut–être dans ce projet de loi, dont toute la question des subventions aux entreprises.

Tout le monde nous dit que la rentabilité économique est discutable. Le Bloc québécois a demandé le réduction d'une bonne portion de ces subventions aux entreprises qui totalisent environ 3,3 milliards de dollars au Canada. On a demandé une réduction des dépenses militaires d'un montant de 3,2 milliards sur deux ans. On a demandé la fin des investissements au groupe financier Hibernia à Terre–Neuve. On a demandé de mettre en place un impôt réel minimum sur les profits des grandes sociétés, parce qu'on sait que le stratagème des grandes sociétés est de diminuer leurs profits de l'année d'imposition courante, si cette année suit des années où elles ont déclaré des pertes, en prenant en compte les pertes des années précédentes pour ne pas payer d'impôt.

En fait, on a demandé que le ministère du Revenu du Canada prenne les moyens nécessaires pour aller chercher les 6,6 milliards qui sont dus au fisc canadien. Le vérificateur général nous a appris, dans son rapport, qu'une bonne partie de cet argent pourrait être récupérée. Alors, avant de diminuer les revenus des personnes âgées, avant de couper dans les programmes sociaux, on demande d'aller chercher l'argent dû au fisc canadien. Ce n'est pas compliqué, c'est dans la mission du ministre du Revenu.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois s'opposera à l'adoption du projet de loi C–59 parce que les mesures y contenues sont insuffisantes et qu'elles ne mettent pas le doigt sur les véritables problèmes de perception d'impôt au Canada.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C–59.

Le projet de loi C–59 est une sorte de vestige, un mauvais souvenir du dernier budget à avoir été présenté à la Chambre, le budget 1994–1995, le document le plus choquant qui ait jamais été soumis aux Canadiens. C'est un document qui n'avait pas été préparé, qui n'était pas réfléchi et qui ne répondait en rien aux véritables besoins économiques de notre pays. C'est l'une des choses qui me choquent ce matin.

L'autre chose qui me choque, c'est que les députés libéraux, même si un bon nombre de ceux qui siègent maintenant dans la rangée d'en avant ont occupé un siège de ce côté–ci de la Chambre durant huit ans, ne se sont jamais préparés à gouverner le pays. Quand un parti représente l'opposition officielle, il doit en profiter pour se préparer à assumer le gouvernement. Ce n'est pas ce que les députés libéraux ont fait. Pendant huit ans, ils ont fait de la politique superficielle. Ils essayaient de trouver des moyens de jouir du pouvoir qu'ils avaient ou de manipuler le gouvernement, de façon à revenir à la tête du pays et à s'asseoir enfin au premier rang des banquettes d'en face.

Il se trouve, par hasard, que les libéraux forment le gouvernement. Toutefois, en arrivant au pouvoir, ils n'avaient aucun plan

à proposer. Ils ne savaient pas pourquoi ils formaient le gouvernement. Ils étaient comme le chien qui a réussi à attraper la voiture et qui ne sait pas quoi en faire—même si c'est un cliché un peu usé.

Les libéraux se targuaient d'avoir présenté un livre rouge. Cependant, ce livre rouge comporte tellement de généralités et d'énoncés politiques dépassés et insignifiants que leur programme équivaut à l'attitude de l'autruche qui se cache la tête dans le sable pour ne pas voir la réalité telle qu'elle est à cet instant précis. Ils prennent régulièrement la parole pour dire aux Canadiens que leur plan d'action est indiqué dans le livre rouge. Ils ne parviennent pas à aller plus loin que le livre rouge pour apporter des idées nouvelles, ou pour reconnaître que l'économie du Canada est différente de ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans, à l'époque où le livre rouge a été écrit.

Le ministre de la Défense nationale devrait réfléchir à ces choses et prendre ses responsabilités lorsque les affaires de ce genre sont portées à la connaissance de la Chambre.

● (1040)

Nous avons devant nous le projet de loi C–59 qui parle d'augmentations d'impôts. Ces mesures étaient fort probablement prévues dans le livre rouge. En fait, trois ou quatre ans avant leur introduction, personne ne s'est demandé si elles étaient ou non d'actualité dans les circonstances. Elles ne le sont pas.

Il n'aurait dû y avoir, dans le budget 1994–1995, aucune augmentation d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés comme le prévoit ce projet de loi. Je n'ai jamais rien vu de plus dégoûtant.

Aujourd'hui, la Chambre est saisie de ce fantôme du budget 1994–1995, un fantôme qui va hanter les Canadiens.

À quoi ont abouti toute cette planification et toute cette responsabilité préconisées par le Parti libéral? La réponse? Les Canadiens l'ont eue hier. C'est Moody's, de New York, qui nous l'a donnée de l'étranger, qui s'est ingéré dans la politique et dans l'économie du Canada en faisant bien comprendre aux Canadiens, au ministre des Finances et au premier ministre que si le budget 1995–1996 n'était pas satisfaisant, il allait ramener la cote de crédit de notre pays d'un triple A à un double A.

Pourquoi? Parce que le gouvernement fait aujourd'hui ce que son prédécesseur faisait il y a cinq ans. Parce que ce gouvernement n'a pas compris qu'on ne peut taxer davantage les gens de ce pays. Il ne comprend pas que la cible de 3 p. 100 qu'il s'est fixée dans le livre rouge n'est pas réaliste compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Il s'agit d'une cible fixée pour des raisons politiques il y a trois ou quatre ans en vue des élections. Le gouvernement ne comprend pas que cette projection était stupide à l'époque et qu'elle l'est encore plus aujourd'hui. Elle est irréaliste compte tenu de l'économie et des besoins actuels.

Le gouvernement ne comprend pas. Le Parti libéral ne comprend pas. Le premier ministre et le ministre des Finances, qui détiennent la clé de l'avenir du Canada, la clé de notre stabilité économique, la clé de la croissance des emplois, la clé de la croissance économique, refusent de voir la réalité de la situation actuelle. Ils ne voient pas qu'ils doivent réunir leurs collègues du caucus et dire que la façon dont ils gouvernent, leur libéralisme avec un petit *l*, leur attitude molle et incertaine face aux décisions, tout cela doit cesser. Ils doivent comprendre enfin que le déficit doit être éliminé au cours des trois ou quatre prochaines années. Ils doivent le dire dans le budget 1995–1996 qui doit nous être présenté dans environ un mois.

Ils doivent le dire aux Canadiens. Ils doivent le dire aux investisseurs. Sinon, qu'arrivera–t–il? Nous avons eu hier le meilleur signal que le gouvernement pouvait espérer. Le gouvernement a le temps de revoir ses plans. L'avertissement lui a été lancé. S'il ne présente pas de plan pour équilibrer son budget, pour ramener le déficit à zéro avant la fin de son mandat, le dollar va continuer de chuter, comme il l'a fait hier, de quelque 47 points. Il a encore baissé ce matin. Les obligations ont été sérieusement touchées. Les taux d'intérêt vont se mettre à grimper, ou plutôt à continuer de grimper. Nous savons ce que la montée des taux d'intérêt coûte au gouvernement.

Beaucoup d'entre nous l'ont dit à la Chambre et je pense que c'est un chiffre fiable, pour chaque point d'augmentation des taux d'intérêt il en coûte sept milliards de plus par an au gouvernement et donc aux Canadiens. Si l'on compte les intérêts composés jusqu'à la deuxième année, on atteint quelque 2,3 milliards pour chaque point de pourcentage. La troisième année, cette augmentation de 1 p. 100 du taux d'intérêt représente environ 3,5 milliards de dollars. Ce gouvernement ne semble pas le comprendre. Hier, il a reçu un choc qui aurait dû le réveiller et lui faire le plus grand bien. Mais quelle a été sa réaction? Il fait l'autruche.

● (1045)

Aujourd'hui, pendant la période des questions, le ministre des Finances et le premier ministre vont se lever et répéter: «Nous allons atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, et nous allons le faire en deux ans.» Qu'est–ce que ça peut bien faire? Cet objectif est stupide. Cet objectif est dépassé. Il n'est même pas réaliste. C'est la chose la moins réaliste que j'aie jamais entendue dans le climat économique d'aujourd'hui.

La société Moody's signifie au gouvernement que son objectif est dépassé est inadéquat. C'est ce qu'on peut lire dans la presse. Si le gouvernement avait lu le *Financial Post* ou le *Globe and Mail* ce matin, il y aurait trouvé de bons conseils sur les conséquences de ses actions et de son comportement.

J'espère que ce gouvernement va enfin prêter l'oreille. J'espère qu'il va revoir les vagues compressions budgétaires, typiquement libérales, qu'il doit nous proposer à la fin du mois. J'espère qu'il va revenir sur sa décision en ce qui concerne certaines des taxes qu'il veut imposer.

Si j'en crois les déclarations des députés libéraux, non seulement à la Chambre mais aussi lors d'entrevues dans les médias, le gouvernement s'apprête à imposer les loteries. Il va imposer encore davantage les sociétés. Je suis persuadé qu'il va imposer une surtaxe à tous les Canadiens et leur faire payer sa mauvaise gestion et le fait qu'il n'arrive pas à réduire ses dépenses assez rapidement.

Le gouvernement tend un piège aux Canadiens en ce sens qu'il les renseigne mal. Il leur dit que s'il faut réduire la taille du gouvernement, mettre des tas de fonctionnaires en disponibilité et verser à ces derniers des indemnités de départ et d'autres indemnités, il n'aura pas les moyens de réduire le budget rapidement. Il colporte cette idée. Il dit donc aux Canadiens: «Comme on ne peut pas couper aussi vite qu'on le voudrait au cours des deux premières années, on va vous imposer une surtaxe.» Désolé, mais ce n'est pas comme ça que ça marche.

Si l'on s'y prend correctement pour réduire les dépenses et que l'on coupe les fonds à certains ministères au chapitre des programmes de subvention et des frais généraux et procède à des mises à pied dans les plus brefs délais, les dépenses vont diminuer.

Il suffit de regarder comment les choses se sont passées en Alberta. La réduction de la taille du gouvernement a eu un effet direct sur la réduction des dépenses. Cette idée erronée selon laquelle il va falloir imposer une surtaxe temporaire est de la foutaise, et j'espère que les Canadiens ne vont pas avaler ça. Ils vont réagir.

Les libéraux parlent également d'autres taxes, comme les droits successoraux. Il y a des gens au Canada qui ont travaillé fort et mis de l'argent de côté, mais le gouvernement veut leur faire les poches à eux aussi. Les libéraux parlent aussi des REER. Le public n'est pas sans savoir que le Régime de pensions du Canada a peu de chances de survivre dans la conjoncture actuelle. Que va–t–il arriver aux REER? Je suis certain qu'il en sera question dans le prochain budget. Le gouvernement va probablement réduire le montant et le nombre de REER dans lesquels les personnes à revenu moyen peuvent investir en prévision de leur retraite.

Le gouvernement libéral continue de jouer à l'autruche. Il continue de vivre à l'heure de son livre rouge; il accuse donc un retard d'à peu près cinq ans et refuse de se remettre à l'heure. Il persiste dans sa vieille vision traditionnelle de la politique. C'est l'argent des contribuables qu'on dépense. Alors, n'allez pas imposer des mesures d'austérité et dépenser des tas d'argent pour financer des programmes sociaux inefficaces, non rentables et qui ont été un fiasco.

J'ai eu le bonheur de faire carrière en politique depuis près de 30 ans. J'ai constaté que les gens étaient plus autonomes du temps de mes débuts en politique. Je reconnais que cette mentalité des libéraux nous a fait engloutir des milliards de dollars dans des programmes sociaux qui allaient, du moins c'est ce qu'on croyait, rendre tous les Canadiens parfaitement autonomes. Or, il n'en a rien été. Le chômage a augmenté. Il y a plus de bénéficiaires des programmes sociaux, chômeurs et assistés sociaux, aujourd'hui qu'autrefois. On compte trois millions d'assistés sociaux au Canada aujourd'hui. S'il s'agit là d'une réussite, nous devrions dépenser davantage pour améliorer encore la situation, mais ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder. Ces programmes sociaux ont échoué, mais le gouvernement actuel entend les maintenir, parce que les ministériels pensent ainsi donner le meilleur des mondes aux Canadiens.

• (1050)

Ils appuient Radio–Canada. J'ai entendu certains d'entre eux le dire. Ils veulent préserver Radio–Canada, et le niveau de ses dépenses, sous prétexte que la culture canadienne y prend sa source. C'est la pire bêtise que j'aie entendue.

Le projet de loi C–59 trahit l'inaptitude du gouvernement actuel. Il donne un aperçu de ce qui s'en vient, soit la hausse des impôts que prescrira le budget de 1995–1996. En effet, le gouvernement entend enlever aux nantis pour donner aux pauvres. De nos jours, il est d'ailleurs difficile de faire la distinction. Voilà la philosophie qui sous–tend le projet de loi.

Si le gouvernement adopte cette approche timide pour comprimer les dépenses, comme un grand nombre de mes collègues l'ont maintes fois répété à la Chambre, que fera–t–il dans deux ans, quand nous serons toujours aux prises avec un déficit de 25 milliards de dollars? Notre économie subira vraisemblablement un recul, de sorte que le gouvernement devra immédiatement emprunter, ce qui fera à nouveau grimper le déficit au niveau des 40 ou 50 milliards de dollars. La situation ne pourra plus être redressée. Une occasion se présente aujourd'hui, mais le gouvernement ne la voit pas.

Le gouvernement actuel blâme celui qui l'a précédé. Les ministériels soutiennent que les conservateurs sont responsables de la situation. Ils doivent penser que ce sont notamment MM. Chrétien et Trudeau qui ont laissé une dette de 170 milliards de dollars et que, par la suite, les conservateurs l'ont fait grimper à 500 milliards de dollars. La dette atteint aujourd'hui 550 milliards de dollars. Dans deux ans, elle s'élèvera à 600 milliards de dollars et le paiement des intérêts coûtera 50 milliards de dollars. Où en serons–nous alors avec nos programmes sociaux?

Nous sommes opposés au projet de loi C–59 et les ministériels doivent se réveiller et regarder en face leur responsabilité. Malheureusement, nous devons rester de ce côté–ci de la Chambre pendant encore trois ans, puisqu'ils forment un gouvernement majoritaire. Les Canadiens devront faire face à une situation regrettable.

J'invite tous les députés à rejeter le projet de loi C–59.

Le vice–président: La présidence demanderait au député de Lethbridge de ne pas nommer les députés ou les ministres en exercice. Le député n'est pas sans savoir que nous sommes censés les désigner par leur circonscription ou leur portefeuille.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue, le porte–parole du Parti réformiste pour le projet de loi C–59. Je dois dire que je lui suis toujours reconnaissant chaque fois qu'il nous fait part de ses observations. Je partage rarement son avis, mais je lui suis quand même reconnaissant de nous en faire part. Il expose toujours sa position de façon claire et réfléchie.

Article 31 du Règlement

Il y a cependant une de ses déclarations qui me rend perplexe. Le Canada est l'un des rares pays de l'OCDE qui n'impose pas de droits de succession. Par conséquent, les gens qui héritent de 10 millions ou de 20 millions de dollars n'ont aucun impôt à payer sur ces sommes.

Une voix: Heureusement.

M. Riis: J'entends mes collègues réformistes qui disent: «Heureusement.» Ils se réjouissent que les gens puissent hériter d'une fortune sans payer d'impôt.

Les réformistes sont d'avis que les contribuables qui tirent leur revenu de gains de capital devraient payer de l'impôt non pas sur la totalité mais sur seulement 75 p. 100 de leurs gains de capital. Ce serait bien, disent–ils, que certaines personnes, et notamment les mieux nantis, jouissent le plus possible de leur argent, parce qu'ils travaillent fort pour le gagner. Ils laissent ainsi entendre que les autres contribuables ne travaillent pas tellement fort pour gagner leur vie. Ils ne travaillent pas dur.

Pourquoi le Parti réformiste croit–il qu'il faille pousser les petits travailleurs à produire davantage, réduire leur salaire et les acculer à la misère? Pourquoi pense–t–il qu'il faille leur verser un maigre salaire pour les inciter à travailler encore plus fort. La meilleure façon d'encourager les gens à travailler serait donc de les payer le moins possible. Par contre, pour encourager les gens riches à travailler, il faut les payer le plus possible.

Ce raisonnement ne vous semble–t–il pas incohérent: récompensons les riches pour les encourager à travailler, mais continuons de payer le moins possible les pauvres et les petits travailleurs afin de les inciter à travailler? À mon avis, il y a quelque chose qui cloche dans le raisonnement des députés réformistes.

• (1055)

Nous parlons aujourd'hui du projet de loi C–59. Le porte–parole du gouvernement s'est donné du mal pour nous présenter cela comme un effort visant à rendre la fiscalité plus juste, alors que ce ne sera peut–être qu'un bien petit pas dans ce sens.

Voyons la question des services d'escorte. Personne ici ne sait de quoi il s'agit mais, si l'on regarde dans le bottin téléphonique, on voit qu'un certain nombre de pages sont consacrées aux agences d'escorte. C'est intéressant de constater que notre régime fiscal permet la déduction des services d'escorte. Je suppose que, pour certaines personnes, cela fait partie des frais généraux d'une entreprise. Je ne sais pas trop combien coûtent des services d'escorte mais, quoi qu'il en soit, on peut réclamer une déduction pour cela dans sa déclaration de revenus. Cela rentre dans les frais généraux d'une entreprise.

Lorsqu'on a posé récemment la question aux fonctionnaires du Revenu national, ils ont répondu qu'il fallait changer cela, que cette déduction fiscale était plutôt contestable. Toutefois, si l'on appelle son escorte un garde du corps, il n'y a pas de problème, pas plus qu'il n'y en a si on l'appelle un guide touristique. Il sera intéressant de voir ce que fait au juste le garde du corps ou le guide touristique en question.

Néanmoins, le fait est que si l'on fait preuve d'un peu d'imagination en remplissant sa déclaration de revenus, on peut obtenir une déduction pour les services d'escorte et les divertissements. Est–ce bien raisonnable? Est–ce acceptable pour les Canadiens? Je soupçonne que non.

Mon collègue a parlé de la question de ramener la déduction pour frais généraux de 80 à 50 p. 100. Ne devrait–on pas distinguer entre les divers genres de frais généraux? Je ne crois pas que personne ici ne contesterait le fait qu'un repas entre gens d'affaires qui discutent d'une transaction est une dépense légitime pour frais généraux.

Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, le coût des services offerts par une agence d'escorte est–il une dépense légitime pour frais généraux? Le coût annuel d'une loge dans un grand complexe sportif est–il une dépense légitime pour frais généraux? L'achat d'un yacht pour y emmener les clients est–il une dépense légitime pour frais généraux? Le choix du Bali Hilton ou du Waikiki Hilton pour la tenue d'une assemblée annuelle est–il une dépense légitime pour frais généraux?

Je connais personnellement un certain nombre de gens qui possèdent des yachts, des voiliers, des vedettes ou des bateaux de course auxquels ils appliquent la déduction pour frais généraux de l'entreprise parce qu'ils y divertissent leurs clients.

Un camp de chasse ou de pêche est–il une dépense légitime pour frais généraux? Je suppose que nous pouvons dire que c'en est une dans certains cas, mais il ne faut pas pousser trop loin. Lorsque mon collègue dit à la Chambre qu'une partie des changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu rendront notre régime fiscal plus juste en éliminant la déduction. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME CANADIEN

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, les trois élections partielles de lundi ont confirmé que nos concitoyens canadiens continuent d'avoir espoir en notre système gouvernemental fédéral et en sa capacité de s'adapter aux nouveaux problèmes de la société canadienne, problèmes à peine conçus, ni prévus, par les fondateurs de notre Constitution.

Le fédéralisme canadien n'a jamais été une charte abstraite et rigide, codifiée une fois pour toutes en 1867. Il se veut un processus dynamique de création constitutionnelle. Il implique un équilibre des intérêts sociaux concurrents, dans un esprit pragmatique et coopératif. C'est un nouveau fédéralisme, vivant, hautement fonctionnel et coopératif.

* * *

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, le 13 mars 1865, une majorité du Parlement du Canada–Uni rejetait la tenue d'un référendum sur le projet confédératif. La proposition de référendum fut battue par 83 voix contre 35.

Le Canada est donc né d'un projet de loi adopté à la majorité simple.

Dans ce processus, la population du Canada n'a pas eu son mot à dire parce qu'on prétendait qu'un simple vote en Chambre suffisait pour rendre la démarche légitime.

Contrairement à la loi qui a créé le Canada, l'avant-projet de loi déclarant la souveraineté du Québec n'entrera pas en vigueur sans l'appui de la population québécoise exprimé lors d'un référendum.

À tous les grands démocrates canadiens qui considèrent qu'un vote à 50 p. 100 plus 1 n'est pas suffisant pour que le choix des Québécoises et Québécois soit jugé légitime, je leur recommande de relire leur Histoire canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, depuis le 1er janvier dernier, j'ai reçu plus de 700 lettres et 60 pétitions d'électeurs de Cariboo—Chilcotin qui protestent avec raison contre l'intention du gouvernement de faire adopter une nouvelle loi sur les armes à feu. Je cite une lettre:

> L'ignorance est la cause de la peur et la peur des armes à feu provient d'une méconnaissance répandue de ce qu'est une arme à feu, de son fonctionnement et du caractère restrictif de nos lois actuelles sur le contrôle des armes à feu. Si la population connaissait toutes les formalités que doit remplir un honnête citoyen pour acquérir une arme à feu, elle comprendrait que le nouveau projet de loi n'est qu'une campagne de publicité coûteuse visant à donner l'impression que le gouvernement lutte contre le crime. Le peuple a besoin d'information sur les armes à feu, pas de lois qui s'en prennent aux honnêtes propriétaires d'armes sans rien faire contre les criminels.

Je suis d'accord avec mes électeurs. Nous n'avons pas besoin d'une loi supplémentaire sur le contrôle des armes à feu.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE LONGUEUIL

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, mardi dernier, le député de Longueuil a affirmé dans cette Chambre qu'il est ridicule de penser que le Canada se place au premier rang des pays du monde au chapitre du niveau de vie, parce que selon lui, le Canada est considéré comme un pays du tiers monde relativement à sa dette. Il a même prétendu qu'on essaie de tricher les gens.

La comparaison du député du Bloc québécois est grossière et son raisonnement est très boiteux. Il est important de noter les faits. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de l'ONU pour les années 1992 et 1994, le Canada s'est classé au premier rang et est donc le pays où il fait le mieux vivre.

Article 31 du Règlement

Les seules personnes qui essaient de tricher les gens, et en particulier la population québécoise, sont les députés du Bloc québécois. Il est très facile d'être un séparatiste lorsque le pire scénario qu'ils peuvent envisager, c'est-à-dire un échec référendaire, aura pour effet qu'ils continueront de vivre dans le meilleur pays du monde.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, le 2 février, les autorités américaines ont officiellement notifié au gouvernement fédéral qu'elles considèrent que notre décision d'appliquer des droits de douane pour réguler l'offre des produits viole l'ALENA.

Je tiens à dire bien clairement que le principe de l'application des droits de douane pour réguler l'offre a été accepté aux négociations du GATT, y compris par les Américains. En réalité, nos bons voisins du sud jouent les durs au mépris des principes mêmes sur lesquels tout le monde s'est entendu au GATT.

Le 14 février, le ministre du Commerce international a clairement déclaré qu'il ne ferait aucune concession aux Américains sur ce point. J'appuie cette position. Notre gouvernement ne peut faire aucune concession touchant les produits soumis à la régulation de l'offre. Notre position est solide sur le plan juridique et le GATT a préséance sur l'ALENA.

J'espère donc que les consultations avec les Américains seront brèves et que le message sera clair: pas de concession sur la question tarifaire.

* * *

LE PROJET *READ*

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, voici déjà cinq ans que les Nations Unies ont désigné 1990 année internationale de l'alphabétisation. L'ONU s'était donné pour objectif de libérer près du quart de la population mondiale des chaînes de l'analphabétisme d'ici l'an 2000. Une bonne part de ce travail doit se faire au foyer.

On calcule que 1,2 million d'adultes en Ontario sont analphabètes. Dans ma circonscription, Parkdale—High Park, la bibliothécaire Rita Cox et le projet *Read* de Parkdale remportent des succès inespérés. On n'a qu'à en parler à deux ex-participants, Jerry Lee Miller et Ed Anable, qui ont récemment atteint les objectifs du programme. Ce sont deux modèles à suivre et deux exemples éclatants qui montrent bien qu'ensemble, nous pouvons vaincre l'analphabétisme.

Je félicite la ministre responsable de l'alphabétisation d'avoir accompli un excellent travail dans ce domaine.

Article 31 du Règlement

• (1105)

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, dans une étude rendue publique hier, le commissaire aux langues officielles déclarait que les communautés francophones et acadienne du Canada ont bien raison de se plaindre.

Le bilinguisme dans les institutions fédérales s'avère en effet un échec cuisant, et ce, malgré l'adoption, il y a 25 ans, de la Loi sur les langues officielles.

Comment peut–on expliquer que malgré le nombre déjà très restreint de bureaux fédéraux désignés bilingues à l'extérieur du Québec, 28 p. 100 d'entre eux ne fournissent toujours pas de services en français? Dans tous les autres bureaux désignés bilingues, les francophones sont même obligés d'insister avec acharnement pour obtenir des services dans leur langue.

Alors que le taux d'assimilation chez les francophones hors Québec progresse de façon inquiétante, qu'attend donc le gouvernement pour assumer ses responsabilités et respecter les droits les plus élémentaires de la minorité francophone?

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, comme tous les députés, j'ai reçu la semaine dernière une carte du Conseil des arts du Canada me demandant d'essayer d'imaginer le Canada sans musiciens, peintres, écrivains ni autres artistes. Ce message laisse entendre que, sans cet organisme, le Canada n'aurait ni culture ni imagination.

J'ai des nouvelles pour le Conseil des arts du Canada: les Canadiens ont de la culture et de l'imagination malgré lui. Des tableaux comme ceux du Groupe des Sept qui se trouvent au Musée des beaux–arts du Canada sont autant d'oeuvres de culture et d'imagination qui sont nées avant même l'apparition du Conseil des arts du Canada. Ces peintres n'ont pas eu besoin de subventions pour concevoir ces chefs–d'oeuvre, et beaucoup d'artistes travaillent aujourd'hui sans aucune subvention.

Pourquoi ne pas imaginer un pays au budget équilibré et à l'économie saine et un milieu de travail libre de toute ingérence du gouvernement? À propos d'équilibre budgétaire, la dette a franchi cette semaine le cap des 550 milliards de dollars. C'est scandaleux.

* * *

LA BONTÉ SPONTANÉE

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, saviez–vous que c'est aujourd'hui la dernière journée de la Semaine des actes de bonté spontanés?

Il y a 10 ans, l'auteure Anne Herbert a griffonné une phrase sur un napperon de papier: «Soyez bons au gré du hasard et faites des actes d'une inconcevable beauté.» Depuis, son message est devenu le slogan de ceux qui croient en la possibilité de rendre le monde meilleur.

Cette semaine donne aux Canadiens l'occasion d'étonner leurs concitoyens par des actes d'altruisme splendides.

Il est important, face aux disparités économiques, d'attirer l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens sur le fait que ce mouvement de la bonté spontanée gagne toute l'Amérique du Nord. Comme le disent les organisateurs du mouvement, cette semaine sert de point de ralliement à tous les Canadiens qui croient qu'un peu de bonté peut faire beaucoup et que le plus grand cadeau que nous puissions nous faire les uns aux autres, c'est l'espoir et l'optimisme.

La semaine tire à sa fin, et je voudrais souhaiter à tous mes collègues, une journée, une session, une année remplies d'actes de bonté gratuits, d'actes d'une beauté inouïe.

* * *

LE CENTRE CANADIEN POUR LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, en janvier, le Centre canadien pour la sécurité internationale a annoncé qu'il fermerait ses portes à la suite de la décision du gouvernement fédéral de mettre un terme à son financement.

Pendant 12 ans, ce centre a fourni des conseils indépendants et objectifs sur une vaste gamme de questions stratégiques. Il a notamment travaillé sur le traité de non–prolifération des armes nucléaires et sur la réforme du maintien de la paix.

En mettant un terme à son financement, le gouvernement a fermé l'un des derniers centres indépendants de ce genre au Canada. C'est d'autant plus inquiétant que nous célébrons cette année le 50e anniversaire des Nations Unies et que le monde est encore ravagé par la guerre, l'instabilité et l'injustice.

Dans l'opposition, nous nous sommes indignés quand, en 1992, le gouvernement précédent a fermé l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Je crains fort que cette décision n'envoie un message négatif quant à l'engagement du Canada envers l'établissement et le maintien de la paix ainsi que le contrôle des armements. Je demande au gouvernement de reconsidérer sa décision.

* * *

LES STORM DE GUELPH

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, le 2 février, les Storm de Guelph ont été la première équipe de la Ligue de hockey de l'Ontario à se qualifier pour les séries éliminatoires.

Les Storm ont connu beaucoup de succès cette année, ils disputent maintenant la première position à Sudbury dans la division centrale et sont engagés dans une lutte serrée avec six autres équipes pour la première place au classement général.

L'entraîneur Craig Hartsburg mérite d'être crédité d'une bonne partie des succès de l'équipe, tout comme chacun de ses joueurs. L'entraîneur préconise le travail d'équipe tant sur la patinoire qu'à l'extérieur de celle-ci.

Les partisans de Guelph—Wellington attendent avec impatience le reste de la saison et la course pour l'obtention de la Coupe Memorial. Fidèle à notre tradition d'excellence, notre équipe de hockey a prouvé que la circonscription de Guelph—Wellington pouvait remporter des succès fulgurants.

* * *

● (1110)

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1980

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, le sens de l'humour particulier du premier ministre a atteint hier un cynisme insoupçonné en Chambre alors qu'il affirmait que les Québécois avaient tellement aimé le discours de M. Trudeau qu'ils avaient voté non au référendum de 1980.

Comment le premier ministre a-t-il pu faire une affirmation comme celle-là et vraiment y croire? Entre nous, le premier ministre n'était sans doute pas sérieux. Il a certainement oublié la fameuse promesse: «Nous mettons nos sièges en jeu pour qu'il y ait du changement. Un non au référendum sera un oui au fédéralisme renouvelé.»

Les Québécois se rappellent, eux, que cette promesse-là n'a jamais été tenue, et c'est pourquoi les Québécois n'ont pas élu beaucoup de députés libéraux depuis 1984. Le premier ministre a démontré encore une fois en Chambre qu'il ne comprend absolument rien aux aspirations et aux motivations du peuple québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES SIMPLES DÉPUTÉS MINISTÉRIELS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, tous les jours, à la Chambre des communes, nous assistons de force au spectacle humiliant où les simples députés ministériels posent des questions faciles aux ministres.

Je plains ces députés qui doivent exercer cette odieuse fonction. Je me demande quelles appréhensions leur traversent l'esprit. Et s'ils refusaient? Et s'ils se trompaient? Et si le ministre, dans sa hâte de répondre à la question arrangée, égarait ses notes?

Il est bon de savoir qu'un simple député, en l'occurrence le député de York-Sud—Weston, refuse d'informer à l'avance les ministres des questions qu'il leur posera. Il est déplorable que si peu de députés libéraux placent l'intérêt de leurs électeurs devant la ligne du parti.

Ayez pitié des pauvres simples députés quand ils tendent la perche à leurs chefs politiques; pardonnez les ministres qui font de la période des questions une mascarade en prononçant des discours déguisés en réponses; mais, plus que toute chose, ayez pitié du public à l'écoute qui tolère gracieusement l'humiliation quotidienne de députés souhaitant seulement pouvoir dire non.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons la semaine de l'alphabétisation au Canada.

L'aptitude à lire et à écrire accroît le pouvoir des gens. Elle leur permet d'améliorer leur situation dans une économie de plus en plus complexe, de se prévaloir de leurs droits, de jouir de leurs privilèges et de s'acquitter de leurs responsabilités, en tant que citoyens d'une démocratie. Elle leur permet aussi de mieux se comprendre et de mieux comprendre le monde qui les entoure.

[*Français*]

L'alphabétisation est un élément essentiel de toute société moderne, et nous pouvons être fiers du fait que ce gouvernement ait nommé un ministre responsable pour l'alphabétisation et ait établi un secrétariat qui poursuit le but d'éliminer l'analphabétisation partout dans ce pays.

[*Traduction*]

Je suis très fier du leadership qu'exerce le collège Frontier situé dans ma circonscription torontoise, notamment dans le domaine de l'alphabétisation. Le collège, comme d'autres établissements semblables et des milliers de bénévoles, participe à des programmes d'alphabétisation dont notre société bénéficie considérablement.

L'analphabétisme, si on ne le combat pas, finit par coûter très cher au Canada et aux personnes qui restent aux prises avec ce problème toute leur vie.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour exprimer mon intense indignation à l'annonce que l'agence d'évaluation Moody's met sous surveillance la cote de crédit du Canada, à moins de deux semaines de la présentation du budget fédéral. Pourquoi ne s'est-on pas contenté de déposer une tête de cheval dans le lit du ministre des Finances?

Nous reconnaissons qu'un sérieux coup de barre s'impose sur le chapitre des finances. Nous sommes résolus à réaliser les objectifs budgétaires que nous avons énoncés dans le livre rouge. Notre objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB n'est qu'un objectif intérimaire, puisque notre objectif à long terme est d'éliminer complètement le déficit.

Le taux d'inflation du Canada est le plus bas des pays du G-7. La croissance de nos exportations se maintient sans coup férir. L'indicateur avancé composite de Statistique Canada s'est accru de 0,6 p. 100 en janvier, tandis que les règlements salariaux n'ont affiché qu'une augmentation de 0,3 p. 100 en 1994.

À mon avis, c'est Moody's qu'il faudrait mettre sous surveillance!

Questions orales

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, le troisième gala annuel au profit des enfants pauvres aura lieu dans la capitale demain.

Les profits de cette activité servent à aider les enfants dans le besoin de la région d'Ottawa–Carleton. Le gala est parrainé par un groupe de jeunes gens actifs, le Fonds de l'avenir, qui représentent tous les partis à la Chambre des communes, de même que les secteurs public et privé et le milieu universitaire. Ces jeunes croient fermement à la valeur du soutien communautaire assuré par les gens de la base.

• (1115)

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous les commerçants locaux, les marchands détaillants et les commanditaires nationaux, comme Sun Life du Canada, Ryder Travel et Merck Frosst. Le Musée canadien de la nature, le *Ottawa Sun*, KOOL–FM et le *Hill Times* ont aussi apporté leur appui à l'organisation du gala.

La mairesse d'Ottawa, M^me^ Holtzman, et le Président de la Chambre des communes sont présidents honoraires. Leur participation a contribué à la tenue de cet événement, mais ils ne peuvent tout faire. Je demande donc aux députés et à tous les citoyens de la région d'Ottawa–Hull de se rendre, demain, à 20 heures, au Musée canadien de la nature.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA COTE DE CRÉDIT DU CANADA

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, après la tourmente qui a secoué le dollar le mois dernier et la récente hausse des taux d'intérêt, voilà qu'hier, la réputée firme de courtiers Moody's mettait sous surveillance la cote de crédit du Canada.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu que Moody's explique son avertissement par les niveaux inacceptables des déficits fédéral et provinciaux, le ministre des Finances reconnaît–il que sa stratégie visant à pelleter son déficit aux provinces contribue à inquiéter davantage les marchés financiers?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, au contraire. Nous avons indiqué très clairement aux provinces que notre intention n'était pas de pelleter quoi que ce soit dans leur cour, mais de travailler étroitement avec elles pour vraiment résoudre nos problèmes communs, c'est–à–dire assainir les finances publiques aux paliers fédéral et provinciaux. Je dois dire que, lors de notre rencontre avec les ministres des Finances provinciaux, ils ont très bien compris cela.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances annonçait l'an dernier, à peu près au même moment, qu'il montrerait ses vraies couleurs dans son budget de 1995. On apprenait cette semaine que le vrai budget Martin serait celui de 1996.

Le ministre reconnaît–il que l'avertissement de Moody's s'explique par la crainte des marchés financiers de devoir repousser encore d'une année les vraies décisions?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lors de notre dernier budget, nous avons pris plus de mesures pour résoudre la question financière du Canada que tout autre budget des dix dernières années ne l'avait fait.

Maintenant, dans ce budget, nous avons dit que c'était la première étape et que la deuxième étape serait le budget à présenter cette année. Et c'est encore notre plan d'attaque.

Maintenant, dois–je comprendre des propos du député qu'il est contre notre intention de donner un avis aux provinces afin de ne pas leur faire de surprise et qu'il est en train de vouloir promouvoir la thèse conservatrice où il y avait des surprises et où on pelletait dans la cour des provinces? Nous, ce n'est pas notre intention.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, vous savez, les intentions, l'enfer en est pavé.

Compte tenu que la mise en scène à laquelle se livre le ministre des Finances pour préparer l'opinion publique a trop duré, en plus de coûter des centaines de millions de dollars en raison de la hausse des taux d'intérêt, le ministre peut–il enfin agir de manière responsable et annoncer aujourd'hui la date de son prochain budget pour mettre fin aux spéculations coûteuses pour l'économie canadienne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, encore là, j'ai indiqué très clairement que nous poursuivions un échéancier qui a été planifié longtemps d'avance. Il y a un budget chaque année et nous avons l'intention de présenter notre budget en temps et lieu. Et en temps et lieu, ce sera un plaisir pour moi de répondre à la question du député en ce qui concerne la date.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances.

En mettant sous surveillance la cote de crédit du Canada, la firme new–yorkaise Moody's justifie sa décision notamment par la crainte de voir le prochain budget augmenter les impôts.

Le ministre reconnaît–il que son incapacité à s'attaquer aux iniquités fiscales et son refus de s'engager à ne pas hausser les impôts dans son prochain budget contribuent à inquiéter davantage les marchés financiers?

• (1120)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, cela me fait beaucoup de peine de contredire le député, mais si vous avez entendu les déclarations des gens de Moody's, ils ont dit que cela n'avait vraiment rien à voir avec le budget ni avec quoi que ce soit en fait d'hypothèses en ce qui concerne les impôts, mais qu'il s'agissait

plutôt d'un regard sur les finances au niveau fédéral et au niveau provincial.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Lorsque celui–ci dit vouloir s'attaquer aux abris fiscaux des riches, et on l'a déjà entendu dans cette Chambre, faut–il comprendre qu'il vise les personnes gagnant 26 000 $ par année, comme c'était le cas dans son budget en 1994 pour les personnes âgées, lorsqu'il s'est attaqué à leur crédit d'impôt? Est–ce que ce sont eux les riches Canadiens dont parle le ministre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde le dernier budget, on a éliminé énormément d'échappatoires, les achats papillon, l'exemption de gains en capital de 100 000 $, les bénéfices dont jouissaient les corporations en ce qui concerne leurs subsidiaires, leurs affiliations à l'extérieur du pays.

Je ne sais pas comment le député va définir les riches, mais je dois vous dire qu'une personne ayant un revenu de 26 000 $, pour nous du Parti libéral, ce n'est pas une personne riche.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Même si les gens accueillent en général favorablement ses assurances que le gouvernement va atteindre ses objectifs à court terme, il n'est pas sans savoir qu'il semble maintenant inévitable que la cote de crédit du Canada sera rajustée à la baisse. Cela va entraîner une montée des taux d'intérêt, des taux d'emprunt et des taux d'hypothèque pour tous les Canadiens. Or, ces taux ont déjà augmenté de façon considérable depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Le ministre va–t–il reconnaître que ses objectifs, qu'ils soient atteints ou non, sont tout à fait insuffisants? C'est ce que disent les marchés.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je suis persuadé que, après réflexion, le député voudra reconsidérer ses propos.

Je suis sûr qu'il ne veut pas dire à la Chambre et au monde entier que la cote de crédit du Canada va être réduite. J'espère qu'il profitera de sa question complémentaire pour revenir sur le sujet.

Il est très clair que la lecture du communiqué de presse de l'agence Moody's ne permet pas d'en arriver à la conclusion que le député vient de tirer. Permettez–moi de répéter également que nous avons dit que l'objectif de 3 p. 100 était provisoire, que nous allions l'atteindre, qu'il s'agissait d'une réalisation extrêmement importante, mais que notre but ultime était d'éliminer le déficit.

Je voudrais garantir à mon collègue que nous allons réaliser notre objectif provisoire et atteindre également notre but ultime.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les marchés financiers ne jugent pas le bilan du gouvernement très favorablement.

Le ministre doit reconnaître que l'objectif de 3 p. 100 ajoutera au moins 100 milliards de dollars à notre dette à court terme et, au mieux, avec les taux de croissance et les taux d'intérêt actuels, les marchés découvrent que cela signifie probablement que notre ratio d'endettement par rapport au PIB va continuer de s'accroître.

Une fois de plus, le ministre va–t–il reconnaître que l'objectif de 3 p. 100 est insuffisant et doit être révisé en fonction de bases économiques plus solides?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député lui–même va admettre que l'augmentation de notre dette ne s'explique pas par l'objectif que nous avons établi, mais par la dette accumulée dont nous avons hérité.

Qu'il s'agisse de cet objectif ou d'un objectif fixé par le Parti réformiste, en fait, il demeurera toujours une dette. Nous avons précisé que l'objectif de 3 p. 100 n'était que provisoire.

On ne pourrait être plus clair. Cela signifie également que nous avons établi une série d'objectifs à court terme pour nous assurer de ne pas répéter l'erreur du gouvernement précédent qui s'était fixé des objectifs à long terme et a laissé ainsi aux gens intéressés la possibilité de reporter à plus tard les décisions qui devaient être prises.

Nous avons posé des jalons à court terme. Nous allons poursuivre la réalisation de ces objectifs à court terme, tant que nous n'aurons pas redressé les finances publiques.

• (1125)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui a décidé de faire fi de ce conseil et de perdre ainsi sa précieuse première année au pouvoir. Les marchés financiers se fichent de savoir si le gouvernement atteint un objectif de près de 40 milliards de dollars.

Le ministre va–t–il redonner une certaine crédibilité à sa politique financière en établissant dans son budget des objectifs bien définis au–delà de 1996–1997 et en précisant les mesures difficiles qui doivent être prises pour les réaliser?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons bien précisé que nous allions agir en fonction d'objectifs revus tous les deux ans et que nous entendions apporter les profondes modifications d'ordre structurel qui s'imposent pour notre économie et les dépenses gouvernementales.

Il est tout à fait clair que, à la suite des mesures prises dans ce budget et, en fait, dans le dernier budget, qui était le plus substantiel des 10 dernières années, nous allons faire ce que nous avons toujours dit que nous allions faire, c'est–à–dire redresser les finances publiques.

Je comprends le conseil du député. Je l'ai bien pris en note. J'ai beaucoup de respect pour la question. Tout ce que je me demande, c'est pourquoi il n'a pas donné le même conseil, lorsqu'il travaillait pour le gouvernement conservateur qui a accumulé cette dette.

* * *

[*Français*]

LES TARIFS DOUANIERS

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, le Canada défend actuellement ses tarifs douaniers sur les produits agricoles. À plusieurs reprises, les ministres de l'Agriculture et du Commerce international ont insinué que le Canada n'aurait pas une position juridique suffisamment solide pour sauver ses tarifs sur le yogourt et la crème glacée, une production majoritairement québécoise qui pourrait perdre plus de 100 millions si le gouvernement la laissait tomber.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Alors que les accords du GATT permettent la tarification de toutes les mesures de protection aux frontières pour les produits agricoles, comment le ministre peut–il se montrer si peu convaincu de la justesse et de la solidité de la position canadienne sur le yogourt et la crème glacée?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. Comme je l'ai dit l'autre jour, le gouvernement canadien a l'intention de défendre avec vigueur l'industrie laitière et l'industrie de la volaille. Cela comprend, bien entendu, le yogourt et la crème glacée.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, le ministre a beau nous répondre ce qu'on vient d'entendre, il n'en reste pas moins que la position juridique du Canada est relativement bien protégée par le GATT et l'ALENA. Alors, pourquoi le ministre est–il en train de négocier une autre entente, à côté du GATT et de l'ALENA, en ce qui concerne la crème glacée et le yogourt?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question de négocier une autre entente. Nous voulons essentiellement nous assurer que l'industrie laitière et l'industrie de la volaille soient protégées en vertu de la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

Les États–Unis estiment, pour leur part, qu'il y a, en vertu de l'ALENA, un engagement à assujettir ces produits à un taux zéro. Nous ne sommes pas de cet avis. Les Américains sont peut–être de cet avis, mais pas nous. Notre position est claire et peut très bien se défendre. Comme on nous l'a demandé, nous allons la faire valoir avec vigueur dans nos consultations avec les États–Unis, qui se dérouleront d'ailleurs à leur demande.

LA POLITIQUE SOCIALE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au ministre des Finances.

Tout le monde sait que les programmes sociaux, pris dans un sens large, accaparent environ 70 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programme. Par conséquent, pour équilibrer le budget, il faut réduire les dépenses d'ordre social. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de simple arithmétique, pour reprendre les mots du ministre des Finances.

Le ministre des Finances admet–il que l'annonce faite hier par la firme Moody's est attribuable à l'absence d'un engagement clair à réduire substantiellement les dépenses d'ordre social?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non.

• (1130)

Si l'on se donne la peine de lire le communiqué de presse de Moody's, on constate qu'il ne jette absolument pas le blâme sur les dépenses d'ordre social. La firme s'est plutôt intéressée à la situation financière globale du gouvernement fédéral et des provinces.

Il n'y a pas de doute, en cette fin d'exercice, que nous devrons absolument réduire les dépenses du gouvernement. Il faudra réduire ses dépenses à tous les postes de fonctionnement.

Je rappelle au député que la plupart des études effectuées sur cette question ont aussi montré qu'en réalité, les compressions à court terme dans les programmes sociaux portaient atteinte à la santé des gens, à leurs possibilités de formation et à leurs chances de trouver du travail à long terme. Étant lui–même un économiste reconnu, je suis sûr que le député admettra que de telles conséquences aggraveraient le déficit. Nous devrons donc tâcher d'établir un équilibre pour éviter cela au cours de l'exercice budgétaire qui vient.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je suis vraiment désolé d'avoir reçu une telle réponse, parce que je pense que les marchés financiers vont mal réagir.

Si le prochain budget prévoit une augmentation des recettes au moyen de hausses d'impôts, les Canadiens investiront davantage à l'étranger. De la façon dont il parle, le ministre des Finances est bien parti pour être nommé homme de l'année pour ses réalisations au chapitre de la création d'emplois aux États–Unis.

Le ministre ne croit–il pas qu'il soit temps de mettre un terme au discours éculé des libéraux sur l'équité du régime fiscal, de faire ce qu'il faut pour le Canada et de rejeter la possibilité d'augmenter les impôts dans le prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, dans le prochain budget, nous allons prendre des mesures à tous les postes de dépenses, dans tous les domaines. Le gouvernement est déterminé à dompter le déficit, et personne ne devrait en douter. Nous allons nous en occuper, et nous allons le faire équitablement, parce que l'équité est essentielle si l'on veut que les Canadiens appuient le gouvernement dans ses efforts pour assumer un tel fardeau. C'est ainsi

que nous procéderons, et notre démarche peut ou non nécessiter des hausses d'impôts.

L'argument des députés d'en face que je continue de réfuter est l'idée que le système actuel est parfait, qu'il n'est pas nécessaire de le rendre plus équitable ou plus efficace. Cette idée est évidemment fausse. Le régime fiscal doit évoluer. Il doit être amélioré, et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

Sur le plan de la création d'emplois, quelque 460 000 emplois ont été créés au Canada. De tous les pays du G–7, nous avons le meilleur bilan au chapitre de la création d'emplois. Je suis terriblement fier de nos résultats.

* * *

[*Français*]

LES TARIFS DOUANIERS

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les producteurs de lait du Canada devraient pouvoir se fier sur le gouvernement pour défendre leurs intérêts face à la contestation des tarifs douaniers canadiens par les États–Unis. Si le passé est garant de l'avenir, on peut craindre que le gouvernement, sous la pression, plie et cède encore une fois.

Doit–on comprendre des propos de son collègue du Commerce international que le Canada s'apprête à laisser tomber le yogourt et la crème glacée, ouvrant ainsi une brèche importante dans le système de gestion de l'offre?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Non, monsieur le Président. La réponse que vient de donner le ministre du Commerce international était très claire. Depuis les 16 mois où le gouvernement est au pouvoir, la position du Canada est catégorique et sans équivoque. Nous souscrivons au régime canadien de gestion de l'offre et sommes déterminés à le défendre contre tous. Si les États–Unis diffèrent d'opinion et veulent nous donner du fil à retordre, nous ne pourrons manifestement pas les en empêcher, mais si cela se produit, nous nous défendrons avec tous les moyens à notre disposition.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je désire poser une question additionnelle. Étant donné que la position juridique dans ce litige est limpide et clairement établie par l'Uruguay Round et qu'il n'y a rien à négocier, doit–on comprendre que la faiblesse dont fait preuve le gouvernement dans ce dossier, qui intéresse particulièrement le Québec, est le prix à payer aux Américains pour avoir réglé le conflit du blé de l'Ouest l'été dernier?

● (1135)

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, absolument pas. Dans toutes ces questions commerciales très compliquées que nous négocions avec les États–Unis, la position du gouvernement canadien est d'abord et avant tout de défendre entièrement les intérêts des Canadiens et de n'accepter aucune forme de compromis entre les régions du pays ou différents groupes d'agriculteurs ou de producteurs.

Chacune de ces questions est distincte et doit être examinée séparément en toute objectivité. Nous n'accepterons aucune forme de compromis.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les réponses du ministre des Finances à mes collègues de Calgary–Ouest et de Capilano—Howe Sound.

Le ministre a confirmé à la Chambre que le gouvernement ne s'est fixé qu'un objectif provisoire et rien d'autre. Moody's a envoyé un message et le monde des affaires a renchéri en disant qu'il fallait faire plus.

Le ministre confirmera–t–il que l'objectif du gouvernement n'est qu'un objectif politique et non pas un objectif adapté aux besoins économiques actuels?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est fixé 3 p. 100 du PIB comme objectif et c'est à peu près à ce niveau que la croissance de l'économie dépasse la croissance de la dette. Le ratio de la dette exprimée en pourcentage du PIB commencera à se stabiliser, puis déclinera.

C'est un objectif très important pour un pays. Ce n'est pas un objectif politique, mais économique. Je suis convaincu que le député comprend cela. Je suis également convaincu que le député comprend que, lorsque je parle d'objectif provisoire, je laisse entendre que notre objectif ultime est l'élimination du déficit.

Je suis également convaincu que le député comprendra qu'un pays ne vit pas uniquement en fonction d'objectifs, mais que ses réussites sont déterminantes. Je me permets d'ajouter que le Canada connaît jusqu'à ce jour une année record sur le plan des échanges commerciaux. Je tiens à féliciter mes collègues. Les exportations, les importations et l'excédent commercial ont atteint des niveaux records. J'en félicite le ministre.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement peut se vanter de ces réalisations autant qu'il voudra, mais il reste à voir si elles sont attribuables au gouvernement ou si elles se sont faites en dépit de lui.

Moody's et le monde des affaires disent très clairement au gouvernement qu'il doit essayer d'équilibrer son budget pour que nous conservions une cote triple A. Mais ce n'est pas ce qui se passe.

Dans le contexte actuel, le ministre est–il prêt à envisager d'arrêter les planches à billets, de revoir son budget, de réduire davantage les dépenses et de présenter un budget plus crédible à

la fin du mois, un budget meilleur que celui qu'il a annoncé au monde des affaires?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le printemps dernier, ici à la Chambre, les députés d'en face nous disaient constamment que nous n'atteindrions pas notre objectif. Ils réclamaient un nouveau budget parce qu'ils étaient pris de panique et ils voulaient que nous fassions quelque chose. Pratiquement tous les deux jours, quelqu'un se levait du côté des partis d'opposition pour nous annoncer la fin du monde.

Nous leur répondions alors qu'il n'était pas nécessaire de présenter un nouveau budget parce que nous allions atteindre notre objectif. Voilà aujourd'hui que nous allons dépasser cet objectif, et de beaucoup.

Je crois savoir que le député présentera son propre budget mardi prochain. Nous l'attendons tous avec impatience. Par ailleurs, je trouve un peu difficile à accepter qu'il réclame un budget modifié et crédible avant même de l'avoir vu.

Je comprends qu'il lui soit nécessaire de répéter ses répliques en prévision du débat sur le vrai budget. Toutefois, il ne devrait pas le faire publiquement.

* * *

● (1140)

[*Français*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

La Commission fédérale d'évaluation environnementale, qui étudie une proposition d'augmenter le nombre de vols à basse altitude au Labrador, n'a pas encore soumis son rapport au gouvernement.

La ministre de l'Environnement est–elle au courant des négociations en cours entre le Canada et l'Italie, la Belgique et les États–Unis en vue de permettre de nouveaux vols d'entraînement militaire, avant même que l'impact sur l'environnement, la faune et les être humains ne soit connu et la ministre a–t–elle donné son aval à ces négociations?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Non, monsieur le Président.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre explique–t–elle que son gouvernement méprise le processus démocratique de consultations établi en négociant dès maintenant de nouveaux vols à basse altitude et ce, avant même le dépôt du rapport d'évaluation?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, on rejette l'accusation de la députée sur les évaluations environnementales qui sont présentement en cours. On respecte le résultat de ces évaluations dont le rapport n'a pas encore été soumis au Cabinet.

* * *

[*Traduction*]

CAMP IPPERWASH

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

L'an dernier, le gouvernement a annoncé qu'il s'était engagé à restituer le site de Camp Ipperwash à la bande de Kettle et Stony Point. Je crois comprendre que le MDN et la bande ont eu des entretiens concernant une évaluation environnementale conjointe des terres avant restitution.

Le ministre pourrait–il nous dire où ça en est?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question. Je sais qu'elle s'inquiète beaucoup de ce qui va arriver à ces terres.

Comme elle le sait, nous avons décidé de fermer Camp Ipperwash lors des compressions budgétaires annoncées l'an dernier dans le budget de la Défense parce que nous estimions que nous pouvions nous acquitter de nos obligations dans d'autres installations en Ontario et parce que cela facilitait la restitution des terres à la population autochtone.

Nous sommes prêts à procéder avec la population autochtone à une étude du site pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour son assainissement. La population autochtone participera à égalité à toute étude à ce sujet.

Malheureusement, nous attendons toujours avec impatience que les autorités autochtones locales nous donnent leur accord.

* * *

LES SYNDICATS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

En avril dernier, le ministre a chargé Paul Fraser de faire rapport sur les problèmes ouvriers actuels dans le secteur ferroviaire touchant le CN, le CP et VIA Rail. Le dépôt du rapport a été repoussé à un certain nombre de reprises.

Je voudrais savoir où en est le rapport et pourquoi il n'a pas réussi à empêcher une grève qui paraît maintenant inévitable.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais commencer par clarifier les affirmations du député. C'est Allan Hope que nous avons nommé commissaire–concilia-

teur, et non Paul Fraser. M. Hope a déjà présenté son rapport de conciliation, que j'ai reçu la semaine dernière.

Nous sommes en train de l'examiner. Nous allons le faire traduire. J'espère que je pourrai le déposer au cours de la semaine prochaine et qu'il servira de base pour un bon règlement négocié entre les parties. Je me garderai bien de prophétiser une grève, comme le député semble enclin à le faire. Je crois que le rapport peut fournir la base d'un règlement.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous espérons certes que le rapport de M. Hope apporte de l'espoir dans la situation.

En 1950, 1966, 1973 et 1987, le gouvernement a fait adopter une loi de retour au travail quelques jours à peine après le déclenchement d'une grève du rail et a dû nommer un arbitre. L'année dernière, une grève des manutentionnaires de céréales a connu le même processus.

Étant donné les répercussions désastreuses qu'une autre grève pourrait avoir pour l'industrie canadienne, maintenant que le ministre prévoit recevoir ce. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Le député aurait–il l'obligeance de poser sa question?

M. McClelland: Le ministre présentera–t–il une mesure visant à prévenir une grève avant que s'impose une loi de retour au travail?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons jamais été heureux d'avoir à présenter une mesure ordonnant le retour au travail. Le Code canadien du travail est fondé sur le principe fondamental de la négociation collective, ce qui veut dire que les parties à un conflit peuvent en arriver à un règlement qui réponde à leurs intérêts mutuels. C'est sur ce principe qu'ont été édifiées les relations de travail au Canada, et elles nous ont bien servis.

• (1145)

Nous connaissons depuis environ un an une remarquable période de paix ouvrière au Canada et nous souhaitons la voir durer. Je pense bien que le dépôt du rapport fournira un bon espoir de règlement.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Depuis plusieurs semaines, la population québécoise et canadienne vit sous la menace du prochain budget. Les personnes démunies craignent qu'il soit pire que celui de l'an dernier au niveau de la construction de nouveaux logements sociaux et coopératifs.

Compte tenu que le Québec n'a obtenu que 19 p. 100 du total canadien consacré au logement social depuis 1991, alors qu'il représente le quart de la population, provoquant ainsi un manque à gagner de l'ordre de 100 millions de dollars par année, le ministre s'engage–t–il à redresser cette situation inéquitable pour la population québécoise la plus démunie?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de soulever cette question. Il sait sûrement que tous les ministres doivent participer aux efforts de compression des dépenses dans chacun des ministères.

Le ministre des Finances s'est montré extrêmement vigilant avec ses collègues du Cabinet, pour s'assurer que toutes les dépenses soient examinées comme il se doit.

Aujourd'hui et dans les semaines qui vont venir, j'aimerais pouvoir prendre la parole à la Chambre et donner toutes sortes de garanties que le gouvernement du Canada prodiguera ses largesses au chapitre du logement. Mais en toute honnêteté, ce serait induire la Chambre en erreur.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Cette réponse, monsieur le Président, vient d'un ministre qui est bien connu pour les faveurs politiques qu'il dispense dans les Maritimes et qui distribue près de 400 millions de dollars par année. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'inviterais le député à formuler sa question.

M. Marchand: La somme de 100 millions de dollars que le Québec a perdue ces dernières années pourrait être encore plus élevée si les calculs étaient fondés sur une norme canadienne. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Veuillez poser votre question.

M. Marchand: Voici ma question. Le ministre sait–il que, si elle était calculée en fonction d'une norme canadienne relative aux besoins, cette somme fondée sur la population serait bien supérieure à 100 millions de dollars par année?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je comprends parfaitement les préoccupations du député, mais celui–ci devrait savoir que notre situation financière est très précaire, comme le ministre des Finances l'a répété à maintes reprises aux Canadiens.

À mon avis, le député ne devrait pas laisser entendre à la Chambre ou laisser supposer par ses questions que nous agissons injustement envers le Québec.

Je tiens à rappeler au député que, malgré sa capacité financière limitée, le gouvernement a versé sur quatre ans cinq millions de dollars pour les logements destinés aux personnes à faible revenu, par l'entremise du CREESOM. Il a aussi versé cinq millions de dollars dans le cadre du programme RéparAction, et cinq autres millions de dollars aux propriétaires de logements locatifs et de maisons de chambres, à des fins de rénovation. Nous avons

aussi aidé les propriétaires de maisons dont les fondations étaient fissurées.

Compte tenu du fait que le ministre des Finances et les autres membres du Cabinet ont une marge de manoeuvre limitée, je crois que nous nous sommes montrés raisonnablement équitables par rapport à l'aide que nous avons fournie au Québec.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, depuis des mois maintenant nous entendons le gouvernement libéral protester contre l'assurance–maladie à deux niveaux et l'imposition à deux niveaux.

Imaginez ma surprise lorsque les libéraux ont lancé l'idée d'un système à deux niveaux pour les pensions des députés, une pension réduite pour les nouveaux députés et la grasse pension actuelle pour les libéraux des bancs d'en avant.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre: Pourquoi les discours des libéraux sur l'égalité ne s'appliqueraient–ils pas aux pensions des députés et pourquoi tant de députés libéraux hésitent–ils à renoncer à leurs pensions dorées?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de la question du député est fausse.

• (1150)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, il y a un prix à payer lorsque l'on lance des ballons d'essai. Celui–ci va probablement exploser en vol.

Ma question complémentaire est la suivante: Pourquoi le gouvernement refuse–t–il d'aligner les pensions des députés sur celles du secteur privé, et cela pour tous et tout de suite?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, la vice–première ministre a tout dit dans sa réponse, mais j'ajouterais que le gouvernement s'acquittera de ses obligations en ce qui concerne la réforme des pensions des députés, et que ce sera fait très bientôt.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens en général et mes électeurs en particulier s'inquiètent de ce que les chevauchements et le double emploi entre tous les paliers de gouvernement coûtent très cher et trouvent qu'ils pourraient être évités.

Dans le discours qu'il a prononcé mercredi, le ministre des Affaires étrangères, reconnaissant que les chevauchements et le double emploi sont devenus un problème grave, a annoncé que désormais le gouvernement fédéral concentrerait ses efforts dans les domaines relevant strictement de sa compétence.

Que fait le gouvernement pour réduire le coûteux problème du chevauchement et du double emploi entre tous les paliers de gouvernement, particulièrement ici en Ontario?

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue et le député d'en face pour dire que les chevauchements et le double emploi constituent une sérieuse entrave au bon fonctionnement de notre fédération. Heureusement, nous faisons de véritables progrès.

Nous avons conclu avec le gouvernement provincial des ententes portant sur 60 cas précis. Dans ces 60 cas, nous éliminons les chevauchements et le double emploi qui font augmenter les coûts pour le gouvernement dans des domaines tels que l'inspection des aliments, les poursuites pour infractions relatives aux drogues, la gestion de l'environnement et, le député de Simcoe–Centre sera heureux de l'apprendre, le Centre de service aux entreprises Canada–Ontario. Le Canada fonctionne lorsqu'il y a collaboration.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, dans sa quête d'équité fiscale, ne s'est peut–être pas rendu compte que les services d'escorte peuvent être déduits de l'impôt comme frais de représentation, pourvu qu'on les appelle des services de garde du corps ou de guide touristique.

Dans le cadre des efforts visant à assainir notre fiscalité, le ministre pourrait–il dire à la Chambre et à la population canadienne en général s'il juge légitime une telle déduction pour frais de représentation?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les services d'escorte auxquels il fait allusion ne sont pas admissibles.

Toutefois, dans les cas où les services d'un garde du corps ou d'un guide touristique sont nécessaires, cela peut constituer une dépense d'entreprise légitime, au même titre que des services d'interprétation, lorsque l'on reçoit un client venant de l'étranger par exemple.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, voilà qui pourrait donner un sens nouveau à des expressions comme «garde du corps» et «visite guidée autour du monde».

Toujours dans un esprit d'équité fiscale, le ministre des Finances se rappellera qu'il y a quelques années, au terme des travaux de la commission d'enquête Carter sur la fiscalité canadienne, il a lui–même déclaré qu'une piastre, c'est une piastre lorsqu'on a mentionné le fait qu'un dollar qui était le fruit d'un investissement n'avait vraiment pas la même valeur qu'un dollar qui était le fruit d'un travail.

Le ministre des Finances reconnaît–il que cette politique mérite d'être examinée à ce stade–ci, d'autant qu'il est généralement admis que cette disposition fiscale fait perdre un milliard de dollars par année au Trésor?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député ainsi que ceux de mes collègues qui poursuivent cette quête d'équité fiscale. Leur contribution au débat est précieuse.

Je comprends parfaitement où le député veut en venir, et je crois qu'il est important de jouer cartes sur table. Il convient d'être exhaustifs, bien sûr, mais il faudrait quand même faire une distinction, surtout en cette époque où l'on compte sur la petite et la moyenne entreprise et sur les entrepreneurs pour créer des emplois. N'oublions pas que le revenu auquel se rattache un certain risque pourrait bien être traité différemment, si nous voulons générer au Canada le capital nécessaire pour stimuler la création d'emplois.

* * *

• (1155)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Après avoir pris d'importants engagements en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre au cours de la dernière campagne électorale, on constate l'inertie du gouvernement fédéral depuis 15 mois dans ce dossier. Pire, le Cabinet fédéral est divisé à savoir si des mesures contraignantes ou seulement incitatives doivent être mises en place.

La ministre de l'Environnement partage–t–elle l'avis de sa collègue des Ressources naturelles et du premier ministre à l'effet que le seul moyen de réaliser l'engagement du livre rouge en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre passe simplement par des mesures incitatives et volontaires auprès de l'industrie?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est peut–être malheureux que le député n'ait pas encore eu la chance de lire l'engagement du gouvernement libéral en ce qui concerne le livre rouge, parce que dans le livre rouge, nous avons promis de prendre des mesures, et nous continuons de travailler avec tous les intervenants pour un programme d'action national que nous allons déposer à Berlin.

Je suis malheureusement déçue de voir qu'à la réunion qui aura lieu lundi prochain, à Toronto, lors de laquelle on déposera tous les plans d'action, il n'y a qu'un gouvernement qui ne sera pas présent. Et, malheureusement, le gouvernement qui sera absent pour traiter de ce dossier très important, celui des émissions de gaz à effet de serre pour toute la population canadienne, c'est le gouvernement du Québec. Nous voulons travailler avec le gouvernement du Québec, et j'espère que le député d'en face fera de son mieux pour que le Québec soit présent aux négociations, lundi, à Toronto.

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de la piètre performance au sujet de la protection de l'environnement de l'industrie du pétrole, la ministre ne convient–elle pas que c'est rêver en couleur de croire que l'on pourrait réduire les émissions des gaz à effet de serre par de simples mesures incitatives?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est évident que nous avons besoin de mesures plus fortes que seulement des mesures incitatives. C'est ce que nous avons adopté comme politique, à Bathurst, avec tous les ministres de l'Environnement et de l'Énergie.

Malheureusement, je le répète, le Parti québécois et le Bloc québécois seront les premiers à nous accuser d'empiéter sur le domaine provincial si, nous, du fédéral faisions des réglementations pour les émissions qui relèvent actuellement du domaine provincial. Ce que nous avons promis dans le livre rouge, c'est d'abord de mettre notre maison en ordre et de travailler avec toutes les provinces pour qu'elles adoptent plus que des mesures incitatives. Et on attend du gouvernement du Québec sa participation à cette question qui dépasse la politique. C'est pour la santé des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Initiative pour le renouvellement de la fonction publique.

Hier, le gouvernement a rendu publique une partie de sa revue de programmes, qu'il avait mis près d'un an à réaliser. Bien sûr, le nombre de postes pouvant faire l'objet de nominations partisanes est réduit, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan. Le bon vieux système de favoritisme reste intact.

Les Canadiens demandent que le processus de nomination soit modifié, sans quoi, nous serons toujours confrontés au même problème.

Pourquoi le ministre n'a–t–il pas profité de l'occasion hier pour annoncer une modification au processus de nomination?

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

L'examen des offices fédéraux annoncé hier a effectivement réduit sensiblement le nombre des nominations par décret. Plus précisément, je dirai qu'entre novembre 1993 et le début de février cette année, le gouvernement du Canada a effectué environ 700 nominations par décret, en fait, une centaine de moins, puisque ce nombre inclut 600 nouvelles nominations. Le gouvernement précédent avait fait 1 819 nominations au cours d'une

période comparable. Nous avons donc réduit des deux tiers le nombre des nominations.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, le processus de favoritisme remonte à une centaine d'années au Canada. L'annonce d'hier n'y changeait absolument rien.

Il nous faut un processus plus ordonné, plus objectif et plus équitable pour que les Canadiens aient confiance dans les nominations faites par le gouvernement.

● (1200)

Pourquoi le ministre n'a–t–il pas annoncé hier une modification au processus, afin d'éviter que des centaines de nominations continuent de se faire à huis clos, par décret?

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je répète d'abord que nous avons modifié le processus, puisque le nombre des nominations ne représente que le tiers de ce qu'il était auparavant.

Nous proposons des mesures législatives visant à rendre le processus plus équitable. Nous faisons paraître toutes les nominations dans la *Gazette du Canada*. Nous tenons compte de la compétence et du mérite des candidats.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le nouveau projet de loi sur les armes à feu prévoit l'enregistrement universel des armes à feu, mesure que plusieurs considèrent comme une punition imposée aux propriétaires d'armes à feu responsables, aux sportifs, aux agriculteurs, aux chasseurs et aux collectionneurs. Le ministre peut–il dire à la Chambre en quoi sera utile cette mesure qui obligera les propriétaires responsables à enregistrer leurs armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai eu l'honneur de lancer le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–68. Je renvoie le député au hansard, et en particulier aux pages 9707 à 9710, où j'explique les raisons qui me portent à croire que l'enregistrement des armes à feu permettra de mieux protéger la population.

Permettez–moi de rappeler brièvement trois de ces raisons. Incidemment, j'ai rencontré des propriétaires et des amateurs d'armes à feu au Nouveau–Brunswick. Je connais fort bien leurs préoccupations.

Premièrement, l'enregistrement permettra aux policiers d'identifier les armes à feu de collection et de grande valeur perdues ou volées et de les rendre à leur propriétaire. L'enregistrement est donc très utile à cette fin.

Deuxièmement, les policiers, qui sont appelés à intervenir dans des cas de violence conjugale, réclament l'enregistrement des armes à feu afin de savoir, avant même d'arriver sur les lieux, si les protagonistes possèdent des armes à feu.

Troisièmement, les policiers se disent incapables de faire respecter les ordonnances judiciaires interdisant à une personne de posséder des armes à feu, car, sans l'enregistrement des armes à feu, ils n'ont aucun moyen de savoir si la personne visée leur a remis toutes ses armes.

Je signale au député que, dans une lettre qu'elle m'a fait parvenir, la Catholic Women's League of Canada, qui a une importante section provinciale à Oromocto, au Nouveau–Brunswick, appuie l'enregistrement universel des armes à feu et les autres mesures de contrôle que nous proposons.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des notes explicatives et un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

Cette motion fait partie de l'intention du gouvernement d'augmenter les taxes d'accise imposées sur les cigarettes destinées à la vente au détail en Ontario et au Québec à compter de minuit.

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LES BOÎTES VOCALES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer officiellement, au nom des électeurs et électrices de Beauport—Montmorency—Orléans, une pétition comprenant 253 noms demandant au Parlement d'amener le gouvernement à renoncer au projet d'implantation d'un système de boîtes vocales pour les services aux personnes âgées.

Je partage leur avis et je considère que les personnes âgées ont droit à un service personnalisé et conforme à leurs besoins.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je veux déposer trois pétitions signées par les électeurs de Lambton—Middlesex et certifiées correctes par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de

ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

• (1205)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter ici aujourd'hui une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription qui demandent au Parlement de laisser à la Commission canadienne du blé son pouvoir de monopole dans la commercialisation du blé et de l'orge destinés à l'exportation.

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, au nom de notre collègue, la députée de Calgary-Sud-Est, je tiens à présenter en ce dixième jour les pétitions suivantes.

Les pétitionnaires demandent qu'on ne libère pas Robert Paul Thompson avant qu'il n'ait purgé toute sa peine. L'audience de libération conditionnelle est fixée au 11 avril 1995.

Les pétitionnaires que je représente veulent s'assurer que nos rues soient sûres pour tout le monde. Ils contestent la pratique actuelle voulant qu'on libère des criminels violents avant qu'ils n'aient purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent qu'on veille à ce que les rues soient sûres pour les citoyens respectueux de la loi et pour les familles des victimes de meurtriers reconnus.

L'INDUSTRIE DE LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, la première d'une série de pétitions concernant le secteur de la câblodistribution.

Les 114 signataires de cette pétition, qui viennent de tous les coins du sud de l'Ontario, demandent que le gouvernement fédéral commande immédiatement une enquête au CRTC sur la façon inéquitable dont les entreprises de câblodistribution haussent leurs prix.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Beaverton, Fenelon Falls, Woodville et Cannington dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte des droits et libertés visant à y insérer l'expression «orientation sexuelle».

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement. La première pétition est signée par 150 électeurs qui prient instamment le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

La deuxième pétition porte sur le même sujet. Près de 100 électeurs demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte des droits et libertés visant à y insérer l'expression «orientation sexuelle».

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): La dernière pétition, monsieur le Président, vient d'électeurs qui sont très inquiets de l'augmentation de la criminalité chez les jeunes dans notre pays.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réviser nos lois concernant les jeunes contrevenants en permettant aux tribunaux de poursuivre et de punir les jeunes criminels qui terrorisent notre société, en autorisant la divulgation des noms de ces jeunes contrevenants et en abaissant l'âge limite afin que les peines imposées soient proportionnelles à la gravité des crimes commis.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement.

Les signataires de la première pétition attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le climat d'investissement qui règne chez nous force l'industrie minière canadienne à chercher de nouveaux débouchés à l'étranger.

La Canadian Mineral Industry Federation a dressé un plan d'action en 10 points qu'elle communiquera à l'industrie minière et au gouvernement central en vue de maintenir les activités minières au Canada. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre des mesures pour accroître l'emploi dans ce secteur, promouvoir la prospection, reconstituer les réserves minières du Canada, soutenir l'exploitation minière et préserver ce secteur chez nous.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement et de n'apporter aucune modification qui autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide ou quelque autre activité visant à mettre fin à la vie d'une personne.

L'AVORTEMENT

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente quatre pétitions au nom de mes électeurs de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe.

La première pétition porte 29 signatures et demande au gouvernement de modifier le Code criminel pour que les enfants non encore nés aient droit à la même protection que les autres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par 32 personnes et demande au gouvernement de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour reconnaître les relations homosexuelles.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition renferme 42 signatures. Ces pétitionnaires demandent que les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et que le Parlement n'apporte aucune modification législative qui tendrait à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

• (1210)

LES GARDERIES

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, dans la quatrième et dernière pétition, qui renferme 100 signatures, les pétitionnaires demandent à la Chambre de s'opposer à toute loi visant à augmenter les dépenses des garderies ou à imposer des normes de garderie au niveau fédéral.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions au nom de mes électeurs de Simcoe–Centre.

La première porte sur l'euthanasie. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les signataires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne par l'inclusion de l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires craignent que cela ne donne l'impression que la société approuve les comportements homosexuels. Ils estiment que le gouvernement ne devrait pas légitimer ce genre de comportement à l'encontre du souhait clairement exprimé de la majorité de la population.

LE CODE CRIMINEL

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition porte sur l'article 745 du Code criminel.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger l'article 745 du Code criminel pour que les personnes reconnues coupables d'un meurtre au premier degré purgent la totalité de la peine d'emprisonnement de 25 ans.

LE PROJET DE LOI C–41

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais présenter quatre pétitions à la Chambre aujourd'hui.

C'est avec grand plaisir que je présente la première pétition signée par 1 556 de mes électeurs. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–31 avec l'article 718.2 dans sa version actuelle et ne pas y insérer l'expression non définie «orientation sexuelle», puisque cela ne justifie pas de traitement particulier dans le droit canadien.

LES POMPIERS VOLONTAIRES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition. Les signataires prient le Parlement de reconnaître l'engagement social et le dévouement de tous les pompiers volontaires en faisant passer l'exonération fiscale de 500 $ à 1 000 $.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition provient de 275 de mes électeurs. Ils demandent au Parlement de modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ainsi que le Code criminel de façon à ce que des demandes relatives aux délinquants dangereux puissent être traitées immédiatement avant l'expiration de leur sentence. Ainsi, s'il accepte la demande, le tribunal pourra promulguer une ordonnance de maintien de la détention ou de la surveillance du délinquant.

LE BUDGET

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente aujourd'hui, au nom de mes électeurs, prie le Parlement de réduire les dépenses publiques, au lieu d'augmenter les impôts, et d'adopter une loi sur la protection des contribuables qui limiterait la capacité de dépenser du gouvernement fédéral.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des questions posées à la Chambre des communes.

J'interviens pour la troisième fois pour signaler que j'ai posé une question à la Chambre le 19 octobre dernier, la question n° 93, et que je n'ai toujours pas reçu de réponse. Habituellement, le gouvernement doit répondre aux questions dans les 45 jours qui suivent. Nous en sommes maintenant à la 122e journée.

Il me semble que cela témoigne d'un grand manque de respect à l'égard des règles de la Chambre. Par trois fois, j'ai pris la

parole dans cette enceinte pour me faire dire que j'obtiendrais peut–être une réponse à la question nº 93 la semaine suivante.

Y a–t–il une façon d'obtenir que le Président de la Chambre oblige, ou du moins incite, le gouvernement à respecter nos règles parlementaires et à donner à la question nº 93 une réponse qui tarde depuis déjà trop longtemps?

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire pourra répondre à la demande du député dans le contexte de sa déclaration.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je compte faire. C'est la troisième fois en sept ou huit jours que le député soulève cette question.

La première fois, je lui ai souligné qu'il demandait une liste qui risquait d'être très longue, et il le sait pertinemment, puisque c'est lui qui a rédigé cette question.

Il demandait quels ont été les marchés de services, d'approvisionnement et de location accordés par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux depuis le 25 octobre 1993 dans tous les comtés fédéraux du Québec et quelles sont les propriétés du gouvernement fédéral situées dans ces mêmes comtés. La liste sera extrêmement longue.

• (1215)

Le gouvernement veut s'assurer de donner une réponse exacte au député. Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'on se donne beaucoup de mal pour faire en sorte que le député reçoive une réponse complète et précise.

Le député a demandé une réponse dans les 45 jours. Or, il sait qu'il est impossible d'en préparer une aussi longue dans ce délai. Nous faisons de notre mieux pour l'obtenir. Je lui assure que je m'efforce de trouver une réponse à sa question et que je continuerai de le faire. J'espère être en mesure de déposer cette réponse sous peu.

Entre–temps, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Le vice–président: Les questions sont–elles réservées? L'honorable député de Québec–Est ne sera sans doute pas d'accord.

M. Marchand: Monsieur le Président, non, je ne suis pas d'accord. Le secrétaire parlementaire a parlé du délai de 45 jours, mais il ne s'agit plus de 45 jours là, on en est maintenant à 122 jours.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le vice–président: Je crois que le député de Kamloops désire présenter un pétition. Je présume que personne ne s'opposera à ce que nous revenions à la présentation de pétitions.

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de résidents de Logan Lake, Kamloops et Ashcroft, en Colombie–Britannique, qui attirent l'attention du Parlement sur l'importance de l'industrie minière au Canada.

Les pétitionnaires soulèvent de nombreux points très convaincants, que je ne répéterai pas ici. Ils demandent au Parlement de prendre des mesures pour accroître l'emploi dans le secteur minier, y promouvoir l'exploration, reconstituer les réserves minières au Canada, soutenir les communautés minières et conserver l'industrie minière au Canada.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture de cette mesure législative sur l'impôt. Il s'agit essentiellement d'une réforme fiscale.

Comme le député de Vancouver–Sud l'a souligné au cours de son intervention, on fait ici un effort pour simplifier également le régime fiscal. Il reste beaucoup à faire. Ce document volumineux vise à simplifier le régime fiscal. Imaginez la somme de documents que représenteraient la Loi de l'impôt sur le revenu et les règles et interprétations qui s'y rattachent. Cela ferait bien deux ou trois pieds.

Je voudrais simplement vous lire un court passage du projet de loi et vous demander si, à votre avis, cela simplifie réellement notre régime fiscal. Je voudrais vous lire le paragraphe 7, à la page 46:

> Les paragraphes (1), (3) et (4) s'appliquent aux dividendes reçus après le 21 février 1994, sauf s'ils sont reçus avant 1995 dans le cadre d'une réorganisation qui, au 22 février 1994, devait être effectuée en conformité avec une convention écrite conclue antérieurement. Toutefois, pour l'application de la même loi aux dividendes reçus avant le 23 juin 1994 et auxquels s'appliquent les paragraphes (1), (3) et (4):
>
> *a)* l'alinéa 55(3.1)*b)* de la même loi, édicté par le paragraphe (4), est remplacé par ce qui suit:
>
> On lit encore:
>
> *b)* il n'est pas tenu compte des alinéas 55(3.1)*c)* et *d)* et (3.2)*c)* et *e)*, édictés par le paragraphe (4).

Au paragraphe (8), à la page 48, on dit:

Les paragraphes (2), (5) et (6) s'appliquent aux dividendes reçus après le 21 février 1994, sauf s'ils sont reçus dans le cadre d'une opération ou d'un événement, ou d'une série d'opérations ou d'événements, qui, au 22 février 1994, devait être effectué en conformité avec une convention écrite conclue antérieurement.

17.(1) La mention «80 p. 100», au paragraphe 67.1(1) de la même loi, est remplacée par «50 p. 100».

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux dépenses engagées après le 21 février 1994 relativement à des aliments, des boissons ou des divertissements pris après février 1994.

18.(1) Le passage de l'alinéa 70(5.1)*d)* de la même loi précédant la formule est remplacé [. . .].

Et je pourrais continuer encore longtemps comme ça. Et on appelle ça un effort de simplification. Je ne peux imaginer qu'on puisse même prétendre y comprendre quoi que ce soit si l'on n'est pas doué d'un cerveau surhumain et bardé de diplômes en logique.

• (1220)

Est–ce étonnant que notre système fiscal soit la cible de tant d'abus? Tant de personnes ont complètement perdu confiance dans le système fiscal qui n'a plus rien de juste ni d'équitable, qu'ils interprètent chaque article à leur avantage, espérant que leur déclaration ne sera pas vérifiée, comptant sur les compressions de personnel à Revenu Canada. De toute évidence, il n'y a plus beaucoup de vérificateurs. Et en cas de vérification, on peut toujours en appeler de la décision.

Lorsque mon ami de Vancouver–Sud dit que le gouvernement a pris d'importantes mesures pour clarifier et simplifier le système fiscal, je me demande quels articles il a lus, certainement pas les mêmes que moi.

Le député se félicite de ce que cette mesure législative fasse passer la déduction pour frais de représentation de 80 à 50 p. 100. C'est avec intérêt que j'ai écouté mon ami, le ministre du Revenu national, confirmer aujourd'hui que les services des agences d'escorte ont toujours été acceptés comme frais professionnels légitimes, ce qui en soi soulève quelques questions, mais qu'ils ne pourront plus être déduits qu'à 50 p. 100 au lieu de 80 p. 100.

Le tollé général suscité par cette question a poussé le ministère de l'Impôt à redéfinir cette règle et à ne plus accepter les agences d'escorte qu'on trouve dans les pages jaunes. Toutefois, le ministre du Revenu national a confirmé aujourd'hui que ce serait une déduction légitime si le service d'escorte fournit un garde du corps ou encore un guide ou un interprète.

Je peux voir que les comptables deviennent très créatifs dans l'utilisation de ces termes, ceci pour permettre aux entreprises de continuer de déduire leurs frais. Autrement dit, toutes sortes de choses illégitimes—pas illégales—sont permises dès lors, encore une fois, que le service d'escorte peut être considéré comme offrant des services d'interprétation ou de garde du corps et donc une dépense légitime.

Si nous voulons être équitables, nous devons sans aucun doute faire une distinction en ce qui concerne les frais de représentation. Il y a une différence entre un déjeuner ou un dîner auquel sont conviés un ou plusieurs individus pour discuter d'une transaction ou d'une autre question concernant l'entreprise, et une réception somptueuse dans un club chic où les gens dépensent un argent fou. Encore une fois, ce sont les contribuables qui paient une partie de la facture. Cet exemple est seulement un des problèmes posés par un article de ce projet de loi.

Le député de Vancouver–Sud veut nous donner l'impression que d'importantes mesures ont été prises pour rendre le système plus équitable. Personnellement, je pense qu'aucune mesure n'a été prise, si ce n'est de pénaliser les gens d'affaires qui négocient en toute légitimité une transaction pendant un repas.

À propos du projet de loi C–59 toujours, je constate que plusieurs députés ont parlé de révolte fiscale dans leur intervention, rapportant que d'aucuns prédisent ou prétendent qu'elle va sûrement éclater si le ministre augmente les impôts. Certains la souhaitent. Laissez–moi vous dire que cette révolte fiscale, elle a déjà commencé.

Cela fait des mois, voire des années qu'elle dure. Elle a pour nom économie souterraine ou parallèle. Il y a des gens qui se sont tout simplement dit: «Comme j'ai perdu confiance dans le système, je vais faire tout ce que je peux au noir, sous la table, pour n'avoir rien à déclarer et, par conséquent, ne pas payer d'impôt sur ces montants.»

Combien importante est cette économie souterraine? On ne le sait pas exactement, mais dans mes recherches sur la question, le chiffre le plus bas que j'ai rencontré est 40 milliards de dollars en opérations commerciales, tandis que le plus élevé est de l'ordre de 120 milliards. Je ne viendrai pas vous dire que l'une ou l'autre de ces extrêmes correspond à la réalité. Il reste que c'est beaucoup d'argent, et je soupçonne même que les sommes en jeu sont encore plus considérables que ne le donnent à penser ces estimations.

Qui au Canada ne contribue pas d'une façon ou d'une autre à l'économie souterraine de nos jours? Je ne veux pas insinuer par là que l'on enfreint délibérément la loi. Prenons l'exemple de nos voisins du sud. Chaque fois que le président Clinton propose de nommer quelqu'un à une charge officielle, l'examen du Congrès révèle finalement ou inévitablement que le candidat a contribué à l'économie souterraine, en payant comptant la bonne d'enfants ou le bois de foyer, ou en participant à une quelconque opération de troc. C'est presque devenu un mode de vie au Canada.

• (1225)

Je remarque qu'aujourd'hui, à l'entrée de pratiquement toutes les librairies au Canada, il y a partout des succès d'édition sur l'évasion fiscale. Dans un livre, j'ai même relevé l'autre jour le conseil suivant: «Oubliez l'impôt. Quittez le Canada, allez vivre aux îles Cayman et transférez tous vos biens à l'étranger.» Il a pour ainsi dire renoncé à seulement tenter de trouver une approche réaliste au régime fiscal.

Dans la chronique «Nation's Business» du *Financial Post* d'aujourd'hui, on lit un article de Neville Nankivell qui souligne qu'il y a actuellement 6,6 milliards de dollars d'impôt en souffrance. Il s'agit de particuliers ou d'entreprises qui ont reconnu devoir de l'argent au fisc, mais qui ne le paieront qu'au moment opportun. En attendant, ils paient des pénalités. Il y aurait également 2,7 milliards de dollars d'impôt en jeu dans des appels qui sont actuellement devant les tribunaux.

Il y a donc là 9,3 milliards de dollars qui finiront probablement un jour dans les coffres de l'État, mais cela n'inclut pas ce que devraient payer tous les contribuables qui fraudent l'impôt. Malheureusement, il y a de plus en plus de ces fraudeurs.

Dans le cas des contribuables qui négligent de déclarer des revenus, soit ceux qui participent à l'économie souterraine, nous pouvons parler de sommes variant entre 10 et 30 milliards de dollars si ces revenus étaient imposés à un taux nominal.

Autrement dit, ce que je déduis de cela—mais peut–être est–ce naïveté de ma part—c'est que si notre fiscalité était convenable, juste et équitable et que l'économie était mise en pleine lumière et imposée de façon réaliste, on arriverait à éponger complètement notre déficit grâce aux seules recettes additionnelles tirées de l'imposition d'une économie légitime.

C'est un peu illusoire, mais cela fait ressortir l'incroyable expansion qu'a prise l'économie parallèle et ce qu'elle représente pour l'avenir de notre pays et plus particulièrement pour la réduction de notre dette et de notre déficit.

Dans les quelques minutes qui restent, je tiens à signaler un aspect qui inquiète beaucoup la population en général, je crois, à savoir la possibilité que soient imposés les régimes d'assurance dentaire et d'assurance médicale auxquels les employeurs contribuent, et autres choses du genre.

Je sais que cela rapporterait gros au gouvernement. Un grand nombre de gens ont maintenant accès à des soins médicaux convenables, notamment des soins à caractère préventif, de même qu'à des soins dentaires convenables, et c'est uniquement grâce aux régimes d'assurance offerts par leur entreprise qu'ils peuvent s'en prévaloir. Imposer ces régimes d'assurance, comme tant de gens l'ont souligné, aurait évidemment pour effet que bon nombre de gens, et malheureusement un grand nombre, n'auraient plus que des soins médicaux et dentaires insuffisants.

Je ne peux pas concevoir qu'un député intervienne pour recommander d'assujettir à l'impôt ce genre de régimes d'assurance–soins médicaux et dentaires.

Je tiens également à signaler à la Chambre un article publié l'autre jour dans le journal, qui exposait le cas de gens qui vendent des biens aux États–Unis et qui bénéficient d'un crédit d'impôt ici au Canada. J'ai soulevé ce cas–là à la Chambre auprès du ministre des Finances. J'ai demandé si une personne qui vend des actifs de plus de 600 000 $ US aux États–Unis devrait avoir droit à des crédits d'impôt ici, au Canada. Autrement dit, devrions–nous encourager les gens à acheter et à vendre des biens aux États–Unis?

Je sais que le ministre des Finances a une explication pour cela. Je suppose qu'il a même une explication pour justifier la déduction des frais versés aux agences d'escorte et ainsi de suite. En cette période où nous essayons tant bien que mal de doter notre pays d'un régime fiscal raisonnable, j'ai remarqué dans la presse hier qu'un grand nombre de gens que j'appellerais des fiscalistes sont d'avis que cette disposition est tout simplement insensée.

Je ne parle pas ici des députés de la plupart des partis politiques qui ont critiqué ouvertement cette disposition, mais bien de gens qui connaissent les questions fiscales et qui disent qu'un arrangement fiscal entre le Canada et les États–Unis permettant aux Canadiens de vendre des actifs de plus de 600 000 $ aux États–Unis et d'avoir droit à des crédits d'impôt ici, au Canada, est tout simplement insensé.

Je partage leur avis et je voulais soulever cette question aujourd'hui pour que le ministre des Finances en tienne compte lorsqu'il présentera son budget dans quelques jours.

Même si les modifications contenues dans le projet de loi à l'étude rendent le régime fiscal un peu plus équitable, nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour simplifier celui–ci de sorte que les gens puissent espérer y comprendre quelque chose. J'inviterais les députés à choisir n'importe quelle page de cette tentative de simplification et à l'examiner durant cinq minutes afin de déterminer s'ils y comprennent quelque chose. Si c'est le cas, je devrai admettre qu'ils sont meilleurs que moi pour comprendre des questions fiscales dans le menu détail.

En conclusion, il y a encore beaucoup à faire. Je reconnais que c'est là un petit pas dans l'amélioration du régime fiscal, mais je le répète, c'est un bien petit pas. Voilà pourquoi mon parti s'opposera à l'adoption du projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'à lundi le 20 février 1995 à 18 h 30.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je pense que vous constateriez qu'il y a consentement unanime à reporter le vote sur cette question à 17 h 30 mardi.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que vous constateriez qu'il y a consentement unanime à dire que c'est l'heure de l'ajournement.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Comme il est 12 h 33, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi.

(La séance est levée à 12 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 février 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

CUBA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait condamner le plus vigoureusement possible la décision inhumaine des États–Unis de frapper Cuba d'embargo; que cette condamnation soit proclamée aux Nations Unies, à l'Organisation des États américains et directement à l'administration des États–Unis; et que le Canada rétablisse des liens d'aide et de commerce bilatéraux complets avec Cuba.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour soulever une question fondamentale qui concerne les relations entre les Canadiens et les Cubains et plus particulièrement, comme ma motion le souligne, les conséquences pour les Cubains de l'embargo que leur imposent les États–Unis.

La motion dont la Chambre est saisie ce matin comporte essentiellement trois éléments. Elle demande d'abord au gouvernement du Canada de condamner le plus vigoureusement possible la décision inhumaine des États–Unis de frapper Cuba d'embargo. Elle demande ensuite que cette condamnation soit proclamée aux Nations Unies, à l'Organisation des États américains et directement à l'administration des États–Unis chaque fois que l'occasion se présente, lors de discussions tant bilatérales que multilatérales. Finalement, elle demande que le Canada rétablisse des liens d'aide et de commerce bilatéraux complets avec Cuba. Nous avons déjà des relations commerciales avec ce pays, mais il faut encourager, renforcer et soutenir ces relations.

Nous arrivons à un moment important dans les relations entre le Canada et Cuba, car 1995 marque le 50e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. Nous avons maintenu ces relations de façon constante depuis 1945, ce dont je suis très fier en tant que Canadien. Le Canada est l'un des deux pays, avec le Mexique, qui n'ont pas rompu leurs relations diplomatiques avec Cuba à la suite de la révolution de 1959, ce que nous célébrerons cette année. En fait, un certain nombre de célébrations se tiendront au Canada et à Cuba, le mois prochain.

• (1105)

L'année 1995 marque aussi le centenaire du décès du grand héros révolutionnaire cubain José Marti, qui est mort le 19 mai 1895.

Cette semaine est également bien choisie pour le débat sur cette motion à la Chambre. Le secrétaire général de l'Organisation des États américains, l'OEA, M. Gavaria, est au Canada aujourd'hui. Plus tard cette semaine, le président des États–Unis, M. Bill Clinton, nous visitera également. Je suis sûr que notre gouvernement, et particulièrement le premier ministre, profiteront de l'occasion pour discuter directement avec le président Clinton des conséquences très néfastes qu'a l'embargo américain sur Cuba. J'espère sincèrement que le premier ministre en profitera pour le faire.

[*Français*]

Je regrette aussi le fait qu'apparemment le Bloc québécois se prononcera contre cette motion, et cela m'étonne. Je trouve étonnant le fait que le Bloc québécois, dont plusieurs députés sont membres actifs du Groupe parlementaire Canada–Cuba, se prononceront contre une motion qui vise à lever le blocus contre Cuba, qui vise à promouvoir le libre–échange et l'aide bilatérale à Cuba. Je dois présumer que c'est encore une fois la priorité des relations avec les États–Unis qui est la motivation pour cette prise de position étonnante du Bloc québécois.

Le Bloc a appuyé les essais des missiles de croisière; le Bloc a appuyé le traité de libre–échange; le Bloc appuie maintenant les États–Unis dans son blocus immoral et illégal. Je trouve cela incroyable et inacceptable, surtout parce qu'il y a beaucoup de groupes au Québec, comme par exemple le Carrefour culturel de l'amitié Québec–Cuba et beaucoup d'autres, entre autres Oxfam Québec, qui exigent que le gouvernement libéral inscrive comme une des priorités à l'ordre du jour, lors de la rencontre avec le président américain, la demande du peuple canadien de lever immédiatement le blocus inhumain et cruel contre Cuba.

Encore une fois, dans ce cas–ci, ce n'est pas le Bloc québécois qui parle pour les Québécois et Québécoises sur cette question de fond d'humanité des droits des Cubains et du peuple cubain, et c'est dommage que ça nous revienne de faire cela.

[*Traduction*]

J'ajouterais également que, lors d'une grande réunion de solidarité internationale en novembre dernier, à La Havane, 1995 a été déclarée l'année internationale José Marti et l'année de la lutte contre le blocus. C'est donc une motion particulièrement pertinente cette année.

Le mois dernier, j'ai eu l'honneur d'être membre de la première délégation parlementaire canadienne invitée par l'Assemblée nationale de Cuba. Je vois ici des collègues de tous les partis qui étaient de cette délégation.

[*Français*]

Je regrette que malheureusement la députée de Laval–Est n'ait pu participer, mais elle nous a appuyés. Elle a appuyé les revendications, et beaucoup d'autres députés du Bloc québécois ont appuyé aussi les mêmes revendications. Le député de Bourassa, par exemple, serait étonné de voir la prise de position du Bloc aujourd'hui.

[*Traduction*]

Nous avons rencontré de nombreux groupes. Nous avons rencontré des organismes, des particuliers et des ministres cubains. Nous avons eu l'occasion de rencontrer Fidel Castro. Nous avons visité des écoles, des hôpitaux et des centres de recherche. Pendant cette visite historique, notre groupe a été l'hôte du président du groupe cubain correspondant au nôtre, le ministre de l'Éducation, Luis Gomes. Pendant cette période, un grand nombre d'ONG ont visité Cuba sous les auspices du Cuba–Canada Inter–Agency Project constitué de 36 ONG et églises du Canada et de 25 organisations communautaires de Cuba.

• (1110)

Ces ONG ont joué un rôle extraordinaire pour aider à faire prendre conscience de la situation de la population de Cuba et faire preuve de solidarité avec elle. Parmi ces groupes, je citerais Oxfam Canada, le Saskatchewan Council for International Co–operation, CUSO, l'Église unie du Canada, l'Église anglicane du Canada ainsi que de nombreux groupes basés au Québec.

Je voudrais profiter de cette occasion pour parler des ONG et rendre hommage aux nombreux ONG, églises, groupes et particuliers qui ont fait preuve de solidarité à l'égard de la population de Cuba en cette période très difficile pour elle. En août dernier, un groupe de Canadiens de tout le pays, appelés brigadistas, s'est rendu à Cuba pour démontrer sa solidarité et travailler directement avec la population. Les groupes d'amitié, basés au Canada, ont aidé à apporter à la population cubaine une aide, en particulier humanitaire, désespérément nécessaire.

De nombreux éléments du monde syndical ont fait preuve d'une solidarité très concrète. Je rends hommage ici en particulier au Congrès du Travail du Canada pour le leadership dont il a récemment fait preuve à ce sujet, au Groupe d'amitié Canada–Cuba de Colombie–Britannique, dans ma région, ainsi qu'à de nombreux autres groupes. Tous ces organismes, sans exception, ont lancé un appel aux États–Unis afin qu'ils lèvent l'embargo illégal et immoral instauré en 1963.

Lors d'un vote récent aux Nations Unies, 101 pays ont voté en faveur de la levée de cet embargo. Seuls deux pays—les États–Unis et Israël—ont voté contre cette résolution. Au lieu de répondre à l'appel qui leur était lancé par le monde entier, qu'ont fait les dirigeants du Congrès américain? Le nouveau président du comité sénatorial des relations étrangères, Jesse Helms, a déclaré vouloir renforcer l'embargo. Absolument incroyable! Il veut en fait étouffer l'économie cubaine. On verra quelle va être la réponse du président des États–Unis.

Il est temps que le président Clinton arrête d'écouter les forces réactionnaires de l'aile droite, basées à Miami, la Cuban American National Foundation, les Mas Canosas, et qu'il commence à écouter les voix des progressistes américains, y compris un certain nombre d'Américains d'origine cubaine. Il est temps qu'il commence à écouter la voix de ses voisins les plus proches, le gouvernement canadien et le gouvernement mexicain, qui ont demandé la levée de l'embargo.

Il est temps qu'il commence à écouter certains de ses législateurs, des sénateurs démocrates, des membres de la Chambre des représentants comme Clairborne Pell, Charles Rangel, José Seranno et d'autres. Même le *Wall Street Journal* demande à l'administration américaine de lever cet embargo.

L'impact de cet embargo a été dévastateur. Combiné à l'effondrement du commerce avec la Russie et l'Europe de l'Est et à certaines inefficacités reconnues au sein de l'économie cubaine, cet embargo a eu des effets dévastateurs. À son retour de Cuba, en 1993, le Dr Benjamin Spock a écrit ceci: «À Cuba, j'ai vu des pédiatres dans des hôpitaux, splendides par ailleurs, passer leur matinée à compter les médicaments destinés aux enfants. La directrice d'une garderie craignait que ses élèves d'âge préscolaire ne reçoivent plus de lait, comme c'est maintenant le cas de tous les petits Cubains de plus de sept ans. Que penser d'un embargo qui prive les enfants de médicaments et de nourriture?» Pour ma part, j'ai honte.

Cet embargo est la source de nombreuses difficultés et, ironie du sort, ces difficultés touchent également les Américains. Mes collègues et moi avons visité un laboratoire de recherche à La Havane où l'on fabrique un médicament à base de streptokinase recombinant utilisé dans le traitement des crises cardiaques massives accompagnées de traumatismes graves. Ce médicament pourrait sauver de nombreuses vies aux États–Unis. Les Américains sont–ils autorisés par leur gouvernement à se procurer ce médicament? Non. Il en est de même d'un vaccin contre la méningite B qui a été mis au point à Cuba. Il ne peut pas être distribué, ce qui cause du tort aux États–Unis.

• (1115)

En dépit de toutes les difficultés créées par l'embargo, le gouvernement cubain et la population restent fidèles aux valeurs humaines socialistes fondamentales. Par exemple, le taux de mortalité infantile à Cuba est le plus bas de toute l'Amérique latine; il est inférieur à celui de bien des grandes villes américaines. Selon les dernières statistiques de l'UNICEF, ce taux est de 9,9 p. 100 environ. C'est quasiment un record mondial. Il est quelque peu ironique que les États–Unis se permettent de faire la morale à Cuba en ce qui concerne les droits de la personne.

Nous reconnaissons qu'il y a toujours des questions qui nous préoccupent sur ce plan, particulièrement en ce qui a trait à la liberté d'expression, à la liberté d'association, au traitement des homosexuels et à celui des lesbiennes. La situation s'améliore, mais les antécédents de ce pays en la matière n'ont rien de glorieux, c'est vrai.

Mais que les États–Unis se permettent de faire la morale à Cuba sur la question des droits de la personne alors qu'un nombre record d'enfants américains vivent dans la pauvreté, que les sans–abri sont légion, que 37 millions d'Américains n'ont pas d'assurance médicale, que les sidatiques en sont réduits à mendier pour survivre sans même un toit sur la tête et que la criminalité atteint des niveaux encore jamais vus, est d'une hypocrisie flagrante. Il est illogique de dénoncer Cuba pour non–respect des droits de la personne et de ne rien dire contre le Guatemala, le Timor oriental et les autres pays qui violent impunément les droits de la personne. C'est tout simplement illogique.

Même s'ils sont confrontés aux pires difficultés économiques de leur histoire, les Cubains réussissent à rester solidaires du monde entier. Par exemple, le gouvernement de Cuba est venu en aide à plus de 13 000 enfants victimes de la catastrophe de Tchernobyl en 1986. Sur une plage près de La Havane, j'ai moi–même vu certains de ces enfants qui étaient traités au centre de réadaptation de Tarara. Ce fait en dit peut–être plus long que tout autre sur la solidarité internationale des Cubains. Les temps sont durs à Cuba, mais le pays n'hésite pas à tendre la main aux plus démunis, aux plus vulnérables de la planète.

Le Canada peut aujourd'hui jouer un rôle de rapprochement important pour promouvoir enfin le dialogue direct entre le gouvernement de Cuba et celui des États–Unis. Si le gouvernement américain peut maintenir le statut de la nation la plus favorisée avec la Chine, lever son embargo contre le Viet Nam et commencer à négocier avec la Corée du Nord, comment peut–il justifier cette obsession absurde et destructive face à Cuba?

Que pouvons–nous faire? Au cours des deux ou trois minutes qui me restent, je vais proposer quelques solutions. Le Canada peut effectivement jouer un rôle important en étendant et en renforçant les échanges commerciaux. Je félicite l'ambassadeur du Canada à Cuba, Mark Entwistle, pour l'esprit de leadership et l'énergie qu'il a manifestés jusqu'à maintenant.

Nous pouvons améliorer le financement de la SEE, garantir que nous répondons aux normes fixées par d'autres pays et promouvoir le soutien de projets environnementaux. Cuba peut devenir un leader en matière d'environnement dans le monde. En fait, il faut noter que M^me^ Patricia Lane de l'Université Dalhousie a fait preuve d'initiative à cet égard. Par exemple, on tente actuellement de dépolluer la rivière Almandares, entre autres. Le Canada peut jouer ce genre de rôle, comme il le fait déjà efficacement.

Nous pouvons accroître notre aide bilatérale, aller au–delà des simples partenariats et établir un point central de coordination au sein du ministère des Affaires étrangères afin de répondre aux besoins de Cuba.

Dans le secteur commercial, l'une des priorités devrait peut–être consister à négocier dès maintenant un accord de protection des investissements étrangers. D'autres pays ont pris beaucoup d'avance sur le Canada dans ce domaine. L'Espagne, le Mexique, l'Italie, la Russie et le Royaume–Uni ont déjà négocié des accords de ce genre. Les gens d'affaires du Canada nous lancent clairement le message suivant: «Concluons, nous aussi, une entente similaire.» Nos diplomates nous disent la même chose. J'espère que le gouvernement satisfera bientôt à leurs attentes.

Enfin, nous devrions montrer que Cuba est complètement réintégré dans toutes les organisations multilatérales, comme l'OEA, la Banque mondiale et le FMI. C'est une honte d'avoir exclu Cuba du sommet de Miami. J'ai été très heureux d'entendre le premier ministre dénoncer cette situation.

• (1120)

En terminant, j'espère que nous, en tant que Canadiens, profiterons, cette année, du cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Canada et Cuba pour transmettre clairement à nos amis de l'administration des États–Unis le message suivant: il est temps de mettre un terme à cet embargo illégal et immoral.

Nous accueillerons très bientôt le ministre des Affaires étrangères, Roberto Robaino. Nous accueillerons le président de l'Assemblée nationale, Ricardo Alarcon, de même, nous l'espérons, que le ministre de l'Éducation, M. Gomes. J'espère que le ministre canadien du Commerce international se rendra à Cuba.

Le Canada devrait profiter de cette occasion historique qui lui est offerte. J'exhorte les députés à s'unir pour signaler dès aujourd'hui à l'administration des États–Unis et à notre gouvernement que le temps est venu de lever l'embargo, de respecter le peuple fort, fier et digne de Cuba et de le réintégrer pleinement dans la communauté internationale.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion proposée par le député de Burnaby—Kingsway concernant l'embargo américain contre Cuba et la politique canadienne.

À la fin de sa motion, le député demande:

. . .que le Canada rétablisse des liens d'aide et de commerce bilatéraux complets avec Cuba.

Je ne sais pas où le député était ces dix ou vingt dernières années, mais nous avons des relations commerciales pleines et entières avec Cuba. Je puis en témoigner et je le ferai tout à l'heure.

Je crois que le Canada et les États–Unis partagent les mêmes buts à long terme à Cuba, y compris favoriser une réforme politique et économique pacifique qui permettra une multiplication des mesures économiques libérales, l'établissement d'institutions démocratiques et le respect intégral des droits de la personne. Toutefois, le Canada a clairement des réserves sur la façon avec laquelle les Américains s'y prennent pour atteindre ces buts. Je m'expliquerai tout à l'heure là–dessus.

Je tiens à signaler tout d'abord que le Canada et Cuba entretiennent des relations officielles depuis—comme le dit le député—plus de 50 ans. Même lorsque différaient considérablement nos points de vue respectifs sur l'Afrique, les relations Est–Ouest, la nature des changements politiques en Amérique latine et, plus récemment, les droits de la personne et le bon gouverne-

ment, nous avons maintenu nos liens et notre discours. J'ai personnellement rencontré l'ancien et l'actuel ambassadeurs de Cuba. Nous entretenons des liens très étroits et une communication constante entre nos deux pays.

Il y a aussi tout un réseau de liens privés non officiels que beaucoup d'organisations, d'entreprises et de citoyens canadiens ont établi au fil des années avec leurs homologues cubains. Lorsque notre comité d'examen était en Saskatchewan, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu le groupe Friends of Cuba présenter un exposé au comité d'examen de la politique étrangère.

Quelques–uns de ces liens non officiels sont concrets et mesurables. Cuba est le deuxième plus grand partenaire commercial du Canada dans la région des Antilles et de l'Amérique centrale, immédiatement après Porto Rico. Notre commerce bilatéral a dépassé les 300 millions de dollars en 1993. Par ailleurs, des entreprises canadiennes investissent à Cuba.

Chaque année, plus de 120 000 Canadiens visitent Cuba. Des 600 000 touristes que reçoit le pays, 120 000 proviennent du Canada. J'étais là–bas récemment pour ouvrir un bureau de consul honoraire à Varadero afin d'aider les Canadiens en difficulté. Des universités, des instituts de recherche et des organismes non gouvernementaux canadiens entretiennent des rapports depuis longtemps avec Cuba, ce qui profite aux Cubains et aux Canadiens.

En juin 1994, lorsque nous avons annoncé plusieurs modifications à nos politiques, nous avons énoncé les objectifs du Canada dans ses rapports avec Cuba. Tout d'abord, nous sommes à Cuba pour faire la promotion des intérêts normaux du Canada, y compris des intérêts commerciaux et culturels. Je souligne la culture parce que, lors de mon séjour à Cuba, l'automne dernier, un musicien de jazz réputé partout dans le monde, Vic Vogel, a donné un spectacle avec Noche Habanera. Ils ont donné une performance que ni les Cubains ni les Canadiens présents n'oublieront.

Deuxièmement, nous voulons appuyer des changements positifs et pacifiques à Cuba, tant au niveau politique qu'économique. Nous sommes d'accord avec Cuba sur certaines questions, notamment dans le domaine des droits de la personne et du développement démocratique. Cependant, nous continuerons les discussions aux niveaux appropriés.

Troisièmement, nous voulons encourager la participation entière et constructive de Cuba aux affaires internationales.

Enfin, nous tenons à appuyer les organisations canadiennes et les Canadiens qui mènent des activités de développement à Cuba.

• (1125)

Le gouvernement du Canada appuie les entreprises canadiennes qui recherchent des occasions d'affaires à Cuba. À la foire internationale de la Havane, l'automne dernier, nous avons été heureux de voir un nombre record d'entreprises canadiennes, et la participation du gouvernement a été plus visible qu'auparavant. J'ai vu 26 entreprises canadiennes à cette foire. Quatorze provenaient du Québec et aucune n'affichait le fleurdelisé. Toutes affichaient l'unifolié. Elles étaient là en tant qu'entreprises canadiennes.

J'avais parcouru Cuba avant de rencontrer les représentants de ces entreprises et je n'oublierai jamais l'accueil chaleureux du gouvernement de Cuba et du peuple cubain. À cause des conditions économiques difficiles régnant à Cuba, nos échanges commerciaux y ont diminué l'année dernière, mais, comme je l'ai déjà dit, le rang de Cuba se maintient.

Nous désirons également favoriser et soutenir l'évolution politique de ce pays. Cuba a fait des progrès en matière de droits de la personne, sur les plans des droits économiques et sociaux notamment. Les systèmes cubains de soins médicaux et d'éducation ont servi de modèles pour d'autres pays. À titre d'ex–enseignant, j'ai été impressionné par le niveau des services d'enseignement et de santé qui y sont offerts.

Nous éprouvons cependant de très réelles préoccupations à l'égard du respect des droits civils et politiques par le gouvernement cubain, dont les droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association et celui de ne pas être détenu arbitrairement. Nous avons également exprimé notre préoccupation devant son peu d'empressement à coopérer avec la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et notamment avec le rapporteur spécial que celle–ci avait nommé. Nous nous sommes réjouis de la visite effectuée à Cuba par le haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et nous espérons que cette visite pourra susciter une coopération accrue de la part des autorités cubaines.

Le Canada continuera donc à faire du progrès démocratique et des droits de la personne un sujet de discussion permanente avec Cuba afin que les progrès cubains sur les plans que j'ai mentionnés puissent se traduire par un respect complet des droits politiques et civils.

En matière de coopération pour le développement, le gouvernement a mis à la disposition des ONG canadiennes et autres organismes du secteur non gouvernemental tout l'éventail des programmes de partenariat offerts par l'Agence canadienne de développement international pour leur venir en aide dans leur travail à Cuba, notamment aux institutions d'enseignement et aux entreprises canadiennes poursuivant des objectifs de développement.

Au terme de l'exercice financier en cours, Cuba aura reçu plus d'un million de dollars en aide canadienne au développement par le truchement des divers programmes que nous soutenons, ce qui démontre encore une fois l'inutilité de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Les exemples que j'ai énumérés montrent bien clairement que le Canada poursuit ses objectifs à Cuba dans le cadre d'une politique d'engagement et de dialogue. J'ajouterai que cela s'inscrit tout à fait dans la tradition de la politique canadienne concernant Cuba. Comme notre gouvernement l'a fait remarquer en juin dernier, nous apportons des rajustements à notre politique au lieu de la modifier radicalement.

Les États–Unis poursuivent clairement leurs objectifs de façon différente, par la confrontation. Nous avons fait clairement et publiquement savoir aux États–Unis que nous n'adhérons pas à leur approche. Par exemple, lors du débat parlementaire du 15

mars 1994 sur l'examen de la politique étrangère, le ministre des Affaires étrangères a dit que notre gouvernement espérait voir la levée de l'embargo commercial américain contre Cuba.

Le vote du Canada, l'an dernier, appuyant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui critiquait l'embargo, a réaffirmé ce point. Nous avons alors dit que, maintenant que la guerre froide est terminée, l'isolement n'est pas le moyen le plus efficace pour favoriser les réformes économiques, politiques et culturelles à Cuba.

Ce qui préoccupe le plus le Canada dans cet embargo, c'est sa portée extraterritoriale. La manière dont les États–Unis tentent, par leurs lois et leurs règlements sur l'embargo, d'imposer des contraintes au commerce de pays tiers comme le Canada est inacceptable. Le Canada s'est toujours opposé énergiquement à ces mesures et, en 1992, il a pris un décret pour veiller à ce que les sociétés canadiennes ne soient pas soumises à des lois étrangères dans leurs échanges avec Cuba.

Nous allons demeurer aux aguets, au cas où d'autres efforts seraient tentés pour assujettir des Canadiens à des lois ou à des règlements des États–Unis. Je dirai donc, pour répondre aux préoccupations du député de Burnaby—Kingsway, que le Canada a adopté à l'égard de Cuba une politique fidèle aux intérêts et au point de vue du Canada. La motion ne me semble donc pas nécessaire, et je n'approuve pas l'esprit dans lequel elle a été formulée.

Je suis très heureux que le groupe parlementaire Canada–Cuba ait été mis sur pied et qu'une visite ait déjà eu lieu. J'espère que les échanges parlementaires s'intensifieront. Je sais que notre ministre des Affaires étrangères entend rencontrer son homologue cubain.

Lorsque je me suis rendu à Cuba, en octobre, j'y ai rencontré cinq ministres. Les Canadiens sont bien accueillis à Cuba, et leurs investissements aussi. Il faut se rendre sur place, monsieur le Président, pour constater l'affection et le respect que les Cubains éprouvent pour les Canadiens. J'exhorte les Canadiens qui veulent investir à l'étranger à placer leurs capitaux à Cuba.

• (1130)

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui, au nom du Bloc québécois, sur la motion M–281 présentée par le député de Burnaby—Kingsway.

Cette motion vise essentiellement à amener le gouvernement canadien à condamner le plus vigoureusement possible l'embargo américain sur Cuba aux Nations Unies, à l'OEA et directement auprès de l'administration américaine. Elle soutient également le rétablissement des liens d'aide et de commerce bilatéral complets avec Cuba.

C'est une chose d'être solidaires du peuple cubain, mais c'est autre chose de faire de l'ingérence dans les affaires étrangères des États–Unis et de cautionner une dictature. Le député de Burnaby—Kingsway, dans une analyse qui ne dépasse guère le niveau émotif, et avant même d'entendre nos arguments, dénonce la position du Bloc québécois. Je lui demande donc de prendre note de la base de notre position. Peut–être a–t–il défoncé une porte beaucoup plus ouverte qu'il ne le croit.

Le Bloc québécois votera contre cette motion. Permettez–moi de vous exposer maintenant les motifs qui ont inspiré notre position. Deux points spécifiques justifient notre désaccord.

Premièrement, nous ne croyons pas qu'il soit de notre ressort de forcer les États–Unis à modifier leur politique étrangère pour satisfaire aux objectifs de la politique étrangère canadienne, d'autant plus que nous sommes nous–mêmes assez jaloux de notre propre souveraineté.

En second lieu, nous ne croyons pas que la situation des droits humains à Cuba permette le rétablissement de l'aide bilatérale avec ce pays.

En ce qui a trait à notre première objection, nous ne comprenons pas comment le gouvernement canadien pourrait dicter des règles de conduite au gouvernement américain. Le Canada a toujours refusé de pratiquer l'ingérence dans la politique intérieure et dans la conduite diplomatique d'États étrangers. Nous voyons mal pourquoi le Canada changerait maintenant cette règle et croyons même que cela irait contre ses propres intérêts.

Si le Canada entreprenait la démarche proposée par notre collègue du NPD, il faudrait alors être conséquents et adopter une attitude semblable face à une multitude d'autres pays dont les objectifs de la politique étrangère ne correspondraient pas aux nôtres.

De toute façon, le gouvernement canadien a déjà suffisamment à faire avec la conduite de ses propres affaires étrangères, sans se charger de conseiller ses partenaires.

À cet effet, soulignons que de nombreux dossiers dorment actuellement sur les bureaux du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, comme en témoigne le cas de M. Tran Trieu Quan, dont j'ai eu l'occasion, à quelques reprises, de vous parler en cette Chambre. Le ministre aurait avantage à tout faire pour obtenir la libération de ce Canadien prisonnier au Vietnam, plutôt que de tenter, sans espoir de succès, d'influer sur la politique étrangère américaine.

D'autre part, s'il est certain que l'embargo américain sur Cuba donne de durs coups à l'économie de ce pays, il est clair que le régime castriste est aussi responsable de la crise économique cubaine du moment. Ne serait–il pas plus pertinent alors que le Canada tente de convaincre les autorités cubaines de libéraliser de façon réelle leur économie, plutôt que de tenter de convaincre les autorités américaines de lever leur embargo. Le dirigisme économique cubain coûte très cher et ce ne sont pas les quelques mesures de libéralisation récemment mises en oeuvre, comme la convertibilité du peso, qui pourront empêcher l'économie cubaine de couler à pic.

Cuba a besoin d'aide pour amorcer l'inévitable transition vers une économie de marché. Le mieux que puisse faire le Canada dans ce contexte, c'est d'appuyer ces réformes par le dialogue et par des échanges commerciaux. À cet égard, le Canada serait le

bienvenu, étant donné la nouvelle orientation de sa politique étrangère.

Il ne faut cependant pas oublier que les réformes économiques doivent être accompagnées de réformes politiques. La dictature et la culture de la peur doivent disparaître de Cuba. Comme le Bloc québécois s'insurge contre la philosophie du commerce à tout prix, la question des droits humains à Cuba doit être considérée dans l'orientation de nos relations avec ce pays. J'y reviendrai un peu plus tard.

• (1135)

Cela dit, nous serions contre une éventuelle participation du Canada à l'embargo contre Cuba. Aussi, le Bloc québécois a marqué son approbation lorsque le gouvernement canadien a fait part de sa décision d'octroyer à nouveau de l'aide à cet État des Caraïbes en juin dernier.

Il faut se rappeler que, à la suite de l'implication de Cuba dans le conflit angolais en 1978, le Canada, tout en maintenant des relations diplomatiques avec cet État, avait décidé de suspendre son aide. Maintenant que la guerre froide est bel et bien terminée, la nouvelle conjoncture internationale commande une nouvelle orientation des rapports qu'entretient le Canada avec Cuba. Il est temps de mettre fin à l'isolement diplomatique et commercial de ce pays; il en va de la survie même de son peuple, qui souffre atrocement de la crise économique sévère que subit Cuba. Aussi est–il actuellement tout à fait à propos que nous lui attribuions à nouveau de l'assistance humanitaire.

Cette nouvelle décision du ministère des Affaires étrangères ne comprend pas toutefois la restauration d'aide bilatérale. Là–dessus, le Bloc québécois appuie le gouvernement. La motion de notre Collègue de Burnaby—Kingsway, quant à elle, demande le rétablissement d'un tel programme d'aide. Aussi, voilà une raison supplémentaire pour que nous ne lui donnions pas notre appui.

Le Bloc québécois est d'avis que le Canada devrait privilégier prioritairement les programmes d'aide faisant appel au partenariat, et que la coopération internationale, via les ONG, est de loin la façon la plus sûre et la plus efficace de faire parvenir de l'aide aux pays qui en ont besoin. Ce principe devrait surtout être mis en pratique dans les cas où des violations des droits de la personne annulent tout effort de développement humain durable.

Dans notre rapport dissident sur la révision de la politique étrangère, nous avons été très clairs sur ce point. À ce titre, la majorité des témoins que nous avons entendus aux séances du comité mixte spécial abondaient dans ce sens.

Dans ce rapport, donc, nous avons marqué la nécessité que le Canada, et je cite: «cesse toute aide bilatérale aux États dont la violation systématique et flagrante des droits humains a été signalée par des organismes des Nations Unies, ou par des organismes reconnus par eux.»

Rien, à l'heure actuelle, ne peut nous amener à penser que Cuba s'est engagé sur les voies de la démocratie et de la formation d'un État de droit. Bien sûr, à plusieurs égards, le gouvernement cubain a fait de nets progrès, notamment dans le domaine des droits économiques et sociaux.

Mais du point de vue des droits civils et politiques, qui sont systématiquement violés par le régime cubain, la situation demeure très inquiétante dans ce pays des Caraïbes. En témoignent d'ailleurs les résolutions des Nations Unies sur la question et les interpellations dont fait régulièrement l'objet Cuba aux séances de la Commission des droits de l'homme de Genève.

À ce propos, j'aimerais rappeler au gouvernement canadien que Cuba n'est pas le seul pays d'Amérique latine à violer les droits humains, et que la situation dans d'autres États de la région est considérée comme étant encore plus sérieuse. Le gouvernement canadien a entendu, en janvier dernier, un ensemble d'ONG lui faire part de leurs inquiétudes par rapport à la situation prévalant au Guatemala, au Mexique, en Colombie et au Pérou.

Il a ainsi été demandé au gouvernement canadien de dénoncer les violations des droits humains qui sont faites dans ces pays à la 51e session de la Commission des droits de l'homme à Genève. Il importe davantage au Bloc québécois que le gouvernement canadien pose des actions de ce type, dans le cas de Cuba, plutôt que de dénoncer la conduite de la politique étrangère américaine.

Bref, il serait sans doute plus profitable que l'aide canadienne soit de nature technique ou qu'elle transite par des ONG, car le peuple cubain, souffrant actuellement d'une grave pénurie alimentaire, a besoin de cette assistance humanitaire. L'aide qui serait directement versée au gouvernement cubain n'atteindrait sans doute pas aussi bien les objectifs d'aide publique canadienne que si elle était versée aux organismes humanitaires et non gouvernementaux.

Voilà donc l'essentiel des objections que le Bloc québécois pose à la motion 281 et les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette motion.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Pour tenter de faciliter le débat en faveur de la motion et contre celle–ci, j'accorderai maintenant la parole au député de Thunder Bay—Atikokan pour un maximum de dix minutes. Évidemment, je donnerai ensuite la parole à un député du Parti réformiste, si l'un d'eux veut s'exprimer. Il semble que le député de Red Deer veuille le faire.

• (1140)

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler à la Chambre de la motion M–281, qui condamne l'embargo américain contre Cuba et qui a été proposée par le député de Burnaby—Kingsway. Il me fait également plaisir de pouvoir appuyer cette motion.

Voici ce qu'on lit dans le livre rouge: « Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent un gouvernement central plus volontariste, indépendant et internationaliste dans ce monde en effervescence. Ils ne veulent pas d'une politique étrangère dictée par des relations personnelles privilégiées. Il veulent une politique

étrangère qui incarne leur tolérance, leur ouverture d'esprit, leur bon sens ainsi que leur respect des autres et de la diversité. »

À titre de membre du Groupe interparlementaire d'amitié Canada–Cuba, je reconnais volontiers être fier de la tolérance dont les Canadiens font preuve lorsqu'ils essaient de comprendre les différences entre les pays du monde entier et du sens commun qu'ils montrent en résistant aux pressions de groupes d'intérêts spéciaux, lorsqu'ils encouragent, favorisent, enrichissent et améliorent leurs relations avec Cuba et d'autres sociétés pacifiques.

Il convient aussi de signaler que, peu de temps après que ce défenseur de la liberté qu'est Fidel Castro eut renversé le régime diabolique de Batista, la majorité des représentants diplomatiques ont quitté l'île. De leur côté, les gouvernements du Mexique et du Canada ont reconnu le nouveau gouvernement de Cuba et ont continué de faire affaire avec lui. Ils ont donc pu poursuivre leurs activités à partir de leur ambassade initiale et continuent de le faire encore aujourd'hui.

Depuis la révolution, les relations que le Canada a entretenues avec Cuba se sont resserrées, même si les autorités cubaines ont dû se tourner vers l'URSS pour obtenir une aide importante. Le réseau d'embargos commerciaux des États–Unis s'est élargi à mesure que l'influence de ces derniers dans d'autres pays s'est intensifiée et renforcée.

En raison de la baisse des approvisionnements, les Cubains ont été forcés de recourir au rationnement au début des années 60, ce qu'ils font encore aujourd'hui.

Même si l'embargo commercial américain a toujours nui au développement économique de Cuba, ce n'est qu'après la suppression de l'aide de 5 milliards de dollars par année de l'Union soviétique il y a cinq ans que l'embargo a commencé à avoir un effet très marqué sur la vie des Cubains. On manque de tout, et il n'y aucune garantie que les biens réapparaîtront dans un proche avenir dans cette économie strictement contrôlée. Il y a une grave pénurie de matériel didactique dans les établissements d'enseignement. Certaines pratiques médicales doivent être réduites ou discontinuées en raison de la pénurie de fournitures médicales. Plus les gens perdent espoir, plus ils sombrent dans le désespoir et plus le taux de criminalité augmente.

Des priorités sont établies et strictement respectées dans cette lutte pour la survie. Comme les guerres attisent l'esprit du nationalisme, l'esprit du bien commun l'emporte sur l'esprit du mal.

Bien qu'il soit classé comme un pays du tiers monde, Cuba ne s'est jamais dérobé à sa responsabilité envers les autres en tant que membre de la communauté des nations. Chernobyl en est un bon exemple. Plus de 35 000 victimes du désastre de Chernobyl ont été transportées à Cuba pour y être traitées dans un des centres de traitement des radiations les plus avancés du monde. Plus de 13 000 de ces victimes étaient des enfants qui étaient accompagnés par leurs père et mère au cours du traitement.

Il y a trois ans, une économie fondée sur le dollar américain a fait son apparition à Cuba afin de drainer le plus possible de dollars américains pour le commerce extérieur. Cela a été fait principalement grâce à l'introduction et à l'amélioration de l'industrie touristique.

L'économie de marché commence à être florissante à Cuba. Nous avons appris récemment que la privatisation de la terre était possible. Les entreprises peuvent acheter des terrains. D'autres possibilités s'ouvrent également. Les investissements s'accroissent. Les Canadiens investissent.

La situation s'est encore aggravée il y a deux ans par suite de l'adoption de la Cuban Democracy Act, que le Congrès appelle aussi loi Torricelli. Cette loi vise principalement à étendre l'embargo aux filiales américaines à l'étranger. Cela s'applique évidemment aux multinationales américaines établies au Canada.

• (1145)

Si on levait l'embargo maintenant, des produits cubains pourraient être exportés aux États–Unis et des investissements étrangers pourraient être faits à Cuba, ce qui aurait des répercussions importantes sur l'économie cubaine.

Cependant, étant donné la composition du nouveau Congrès américain, il semble que l'on pourrait maintenir la ligne dure envers Cuba. C'est dommage, car les États–Unis risquent de faire cavalier seul sur ce plan.

Pendant trois ans, les Nations Unies ont voté massivement en faveur d'une levée de l'embargo. Elles l'ont fait, pour la dernière fois, en 1994. Le résultat a été passablement inégal: 101 voix pour, 2 voix contre et 48 abstentions.

De plus, le Canada, l'Espagne, la Grande–Bretagne, la Suède, l'Allemagne, l'Italie et d'autres pays élargissent actuellement leurs liens avec Cuba. Lors de notre visite à Cuba, nous avons pu rencontrer quelques représentants de ces pays. Il s'agissait de gens d'affaires qui étaient rendus à diverses étapes dans la négociation d'ententes avec le gouvernement cubain.

Il n'y avait aucun représentant américain aux tables de négociation. Par ailleurs, des groupes privés de tous les coins des États–Unis envoient à Cuba une aide humanitaire de plus en plus importante dans le but exprès de contester la politique officielle des États–Unis.

La guerre froide est terminée depuis cinq ans. La situation de Cuba, dans le contexte mondial actuel, est complètement différente de ce qu'elle était dans les années 50 et 60. Cuba est ruinée, elle est paralysée, mais elle n'est pas finie. Elle ne représente une menace pour personne, et la levée de l'interdiction concernant les échanges commerciaux ne pose aucun danger.

Cependant, certains refusent encore de se défaire de cette mentalité des années 50 à laquelle la guerre froide a donné lieu. Il est temps que l'on cesse de s'en prendre aux Cubains dans le but de détruire Fidel Castro. Le principal problème de la politique des États–Unis vis–à–vis de Cuba, c'est qu'elle vient de Miami, et non de Washington. Les expatriés cubains sont extrêmement puissants. On estime qu'ils déterminent en grande partie si l'État de la Floride penche en faveur du gouvernement lors d'élections présidentielles. Ils ont donc énormément d'influence sur la politique étrangère des États–Unis à l'égard de Cuba.

Dans toute nation ou société où certains groupes d'intérêts spéciaux tiennent pour acquis que la forme la plus authentique d'amour est l'amour de soi–même, il est évident que ce senti-

ment constitue la principale source d'énergie puisque l'avarice et l'avidité sont alors considérées comme des objectifs personnels respectables et que, lorsque d'autres personnes entrent en relation avec les membres de groupes semblables, elles sont généralement considérés comme des victimes.

Je crois que les embargos imposés à Cuba et à d'autres sociétés résultent de l'influence de groupes d'intérêts spéciaux de la sorte. Cet embargo est un exemple patent de cas où des autorités centrales se plient aux volontés de forces politiques axées sur des intérêts provinciaux. On le maintient sans songer aux souffrances des innocents.

La position de notre gouvernement, quant à la politique étrangère à l'égard de Cuba, est très claire. Notre ambassadeur aux Nations Unies a déclaré que, pour atteindre nos objectifs, nous devions maintenir des liens avec Cuba, et non l'isoler.

En outre, notre ministère des Affaires étrangères et notre secrétaire d'État pour l'Amérique latine ont clairement soutenu que nous devions mettre fin à l'isolement de Cuba. Je félicite notre gouvernement à cet égard.

Toutefois, en notre qualité de Canadiens responsables, nous devons consentir davantage d'efforts à l'abolition de l'embargo et favoriser des pratiques fondées sur les relations humaines et des valeurs justes et réalistes.

Les États–Unis ont levé leur embargo sur le Viet Nam. Pourquoi pas celui sur Cuba? Il est temps de changer d'attitude. Nous devons joindre nos efforts afin d'encourager M. Clinton à lever, sur tous les produits non militaires, cet embargo qui dure depuis trente ans déjà.

Nous devons faire comprendre aux défenseurs de l'embargo que toute personne qui intensifie ses relations avec ses semblables améliore aussi ses relations avec Dieu.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion no M–281. Je m'intéresse depuis longtemps aux affaires étrangères et désire ardemment que Cuba se joigne au monde moderne et fasse partie de l'OEA.

J'ai visité Cuba, j'ai voyagé un peu partout dans ce pays et me suis rendu compte de l'énorme potentiel qu'il offre.

• (1150)

Cette motion nous demande de faire une déclaration vigoureuse contre la politique américaine à l'égard de Cuba. Cela m'ennuie de faire une déclaration vigoureuse qui porte directement sur la politique étrangère d'un autre pays.

Les États–Unis sont un de nos partenaires commerciaux les plus importants. Et même s'ils ne l'étaient pas, aimerions–nous qu'un autre pays, encore moins notre plus proche voisin, nous menace et exige que nous changions notre politique étrangère? La préservation de la souveraineté d'un pays a toujours été et demeure une partie importante de sa politique étrangère.

Examinons le cas de Cuba. Le député désire appuyer et louanger les actions de M. Castro et de son pays. À mon avis, si nous voulons essayer d'amener les États–Unis à changer d'opinion, cela devrait se faire au moyen de négociations, et non par des menaces ou des sous–entendus de la part des députés du Parlement canadien. Menacer les États–Unis garantira assurément une réaction négative et fermera la porte à toute autre possibilité.

Examinons maintenant quelques–uns des faits concernant Cuba. Pourquoi les Américains se sentent–ils si menacés par ce pays? Il y a, bien sûr, les événements passés, la crise des missiles sous le gouvernement Kennedy, le fait que Cuba se trouve à 90 milles de la frontière américaine et que la mafia a utilisé ce pays comme quartier général du jeu, de la prostitution et du blanchiment d'argent. Cependant, lorsqu'il s'agit du présent, nous devons reconnaître que Cuba est dirigé par un dictateur et que ce pays n'a pas participé au Sommet des Amériques qui s'est tenu à Miami, en décembre, parce que c'est le seul pays des Amériques qui ne se dirige pas vers la démocratie.

Les violations des droits de la personne sont nombreuses dans ce pays. D'après ce que j'y ai vu, la liberté d'expression y était totalement inexistante, sauf lorsqu'elle était contrôlée par le gouvernement. Dans ce pays, on constate de nombreuses atteintes aux droits de la personne. J'ai remarqué qu'il n'y existe aucune liberté d'expression: c'est le gouvernement qui dicte ce qu'il faut dire. Les gens aiment parler. Ils sont amicaux. Ce sont des gens formidables. Or, ils ont dû parler au large, loin du rivage, pour être sûrs que les services secrets n'entendraient pas la conversation.

J'ai pu me rendre dans une prison. J'ai observé les détenus qui travaillaient dans un champ de canne à sucre et devaient ensuite retourner dans leur prison surpeuplée. L'ambiance n'a rien à voir avec celle du club social qu'on retrouve dans les prisons au Canada.

J'ai assisté à un discours de trois heures qu'a prononcé M. Fidel Castro à Veradero. Fait intéressant, pendant toute la durée du discours, on disait aux gens quand ils devaient applaudir, garder le silence et quoi encore. Ce n'est pas exactement ce que j'appelle la liberté d'expression.

Les Cubains sont prêts à sacrifier à peu près n'importe quoi pour pouvoir s'embarquer et fuir Cuba à travers 90 milles d'eaux infestées de requins. Si les droits de la personne et la liberté d'expression étaient le moindrement respectés à Cuba, je doute que les choses se passeraient comme elles se passent actuellement.

Il y a de graves pénuries, parce que la Russie a suspendu son aide à cause de l'effondrement de son économie. La production de canne à sucre a chuté, passant de sept millions de tonnes, en 1991, à quatre millions, en 1994. J'ai déjà mentionné que l'infrastructure est dans un état lamentable. Le marché noir est omniprésent.

J'ai eu la chance d'assister au spectacle du Tropicana et j'ai pu y voir les gens s'exprimer par la musique et la culture. Ils étaient cependant vêtus de costumes des années 40 et 50. Ils ont au moins le mérite d'essayer de s'exprimer. Le dimanche, les gens font des promenades dans des voitures des années 50 qui servent beaucoup plus à ménager les apparences que comme véritable moyen de transport. Quant aux enfants qui aiment jouer au baseball, ils se rendent bien compte que, s'ils veulent pratiquer ce sport, ils devront quitter leur île. On voit des comptoirs de crème glacée à tous les coins de rue. Les gens vous diront que c'est du lait

provenant de vaches Holstein canadiennes dont on s'est servi pour fabriquer la crème glacée.

L'amitié que l'on voue au Canada est on ne peut plus manifeste dans tout le pays. Quiconque voyage dans ce pays peut constater les conditions de vie primitives de sa population. Le dernier orateur a dit qu'on y vivait encore comme dans les années 50. J'irais même encore plus loin.

Les vols sont irréguliers. Rien ne semble fonctionner normalement. Les hôtels sont acceptables, mais manquent généralement de papier hygiénique, blanc et stérile.

• (1155)

Évidemment, la style de gestion est typique d'un pays communiste orthodoxe. On dénote l'absence d'incitatifs. Il n'y a aucun sentiment de fierté à l'idée de posséder quoi que ce soit. Le socialisme a laissé le pays sans dynamisme.

Les sanctions font moins mal au peuple cubain qu'au dictateur qui le tient captif en usant de la force militaire. S'il cherche à s'ingérer dans les affaires étrangères d'un autre pays, le député devrait proposer une motion condamnant le dictateur Castro et exigeant sa destitution.

Certes, les États–Unis et le Canada ont des intérêts à Cuba. Ce pays pourrait être prospère. Pour les touristes canadiens, américains et sud–américains, c'est l'endroit rêvé. Si on prenait l'affaire en main, les emplois et l'argent seraient de nouveau au rendez–vous. Les gens seraient de nouveau motivés à travailler. Comme je l'ai déjà dit, c'est un pays de rêve.

Ce genre de motion n'envoie pas le bon message. Plutôt que d'intervenir par la voie diplomatique, on préfère recourir à la tactique du moustique pour résoudre le véritable problème qui est de taille. Nous pouvons collaborer avec les Américains sans abandonner pour autant notre position. J'y vois pas de problème, mais nous devons toutefois aider les autres pays de l'OEA à régler ce délicat contentieux avec les États–Unis.

Cette motion nous donne une allure d'enfants gâtés qui piquent une crise de colère. Elle est pleine de lacunes, et seuls peuvent l'accepter ceux qui croient que le socialisme est là pour y rester, partout dans le monde. Nous devons nous efforcer d'obtenir le respect et la reconnaissance politiques des Américains. Nous devons jouer un rôle moteur, et l'OEA est certainement une excellente tribune à cet égard.

La plupart des pays d'Amérique du Sud comptent sur nous pour leur montrer l'exemple à suivre dans les relations avec la puissance américaine. Dans le cadre de l'ALENA, nous avons assumé un rôle qui ira grandissant. De la même façon, l'OMC accroîtra encore davantage nos échanges commerciaux. Il faut espérer que Cuba y adhérera un jour.

Il serait bon que Cuba se joigne aux 34 autres membres de l'OEA et entre dans le XXI^{e} siècle en participant à une réforme en profondeur des Nations Unies et en faisant partie de la toute nouvelle communauté mondiale que nous allons créer. Cuba demeurera dans les ténèbres, si les Cubains ne modifient pas leur infrastructure et ne changent pas leur gouvernement.

Comme nous en avons parlé à de nombreuses reprises, il existe trois grandes régions dans le monde sur le plan commercial: la Communauté européenne, les Amériques et la région Asie–Pacifique. Cuba est située dans les Amériques, et nous devrions faire en sorte qu'elle en fasse partie. Cuba fait partie de notre monde, et il nous incombe donc d'aider les Cubains à sortir des ténèbres que constitue le socialisme. À l'heure actuelle, nous n'imposons pas de sanctions à Cuba et il n'en sera jamais question.

Il ne faut pas oublier que Castro est un dictateur. Il tient sa population en otage. Les socialistes ont des oeillères et ne voient qu'un côté de la question. Ils ne parviendront jamais à une solution en cherchant constamment la confrontation comme ils le font. Une des choses qui devrait encourager le député, c'est que les sanctions ne donnent pas vraiment les résultats escomptés de toute façon. Elles ne sont probablement pas aussi efficaces qu'il pourrait le penser.

Enfin, il est tout à fait insensé de s'attaquer à un voisin, notre principal partenaire commercial, et de mettre ainsi à rude épreuve nos relations avec lui pour un dictateur vieillissant qui persécute son peuple au nom de l'utopie socialiste. Je m'attends à ce que, la prochaine fois, le député propose une journée spéciale en l'honneur de Che Guevara.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais dire que j'appuie la motion de notre collègue de Burnaby—Kingsway concernant Cuba. Il est évident que le député du Parti réformiste qui m'a précédé, lorsqu'il est allé à Cuba, portait des oeillères et il est évident aussi qu'il a changé de paysage, mais pas d'idée.

À mon avis, il a donné une description exagérée et les gens à Cuba ne sont pas esclaves d'un dictateur. J'ai vu un peuple qui se tient debout, qui essaie de se créer un avenir, mais plus à genoux, comme il l'était auparavant. Cuba a démontré beaucoup de courage et je voudrais dire que les gouvernements qui se sont succédé ici, au Canada, ont eu la sagesse de toujours garder le contact et de poursuivre leurs relations diplomatiques et commerciales avec Cuba.

• (1200)

On l'a fait parce que le Canada est un peuple qui prône la justice et qui fait preuve d'humanisme. Bien sûr, quand on a eu l'occasion de visiter Cuba et de rencontrer des hommes politiques cubains, ils n'ont pas essayé de nous faire croire qu'ils habitaient un paradis. Ils savent qu'ils ont des problèmes, ils savent que leur peuple fait des sacrifices, mais ils veulent se tenir debout.

L'embargo que les États–Unis ont imposé à Cuba est inhumain et on espère que les États–Unis reprendront leur esprit bientôt et qu'ils réaliseront qu'il est insensé de faire souffrir tout un peuple. Le peuple cubain essaie de sauvegarder ses acquis, il sait qu'il ne vit pas dans un paradis, mais il se tient debout et tient à ses valeurs.

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de cette

motion. Tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Burnaby—Kingsway de nous avoir donné la possibilité de donner notre avis à ce sujet. Je m'attaquerai directement aux principaux points car nous avons peu de temps.

J'ai eu la grande chance de me rendre à Cuba en janvier, en compagnie d'un certain nombre de parlementaires. Nous avons passé une semaine à Cuba où nous avons rencontré les principaux dirigeants, dont le président, Fidel Castro.

Le 5 décembre, j'avais écrit au président Bill Clinton afin de lui demander de lever l'embargo. L'embargo imposé par les Américains sur Cuba n'a vraiment aucun sens en ces années 90. Quelles sont les raisons de cet embargo?

À l'origine, c'était une question de sécurité. C'est ce que les Américains avaient déclaré. Cette raison est–elle toujours pertinente de nos jours? La superpuissance du monde, l'Amérique, a–t–elle peur de Cuba? A–t–elle quelque chose à craindre? Je ne crois pas. Cuba ne pose aucune menace à la sécurité des Américains. Il n'y a pas de raison d'avoir cet embargo.

L'embargo existe–t–il pour des raisons ayant trait aux droits de la personne? Les Américains sont–ils préoccupés par la situation des droits de la personne à Cuba? Si c'est le cas, il y a certes d'autres pays qui se rendent coupables de graves violations des droits de la personne; pourtant, les États–Unis ont commercé et continuent de commercer avec ces pays. Cet embargo n'a donc aucune raison d'être.

Rien, logiquement, ne justifie le maintien de l'embargo américain contre Cuba. Le reste du monde l'a dit. Aux Nations Unies, 102 pays ont voté en faveur de la levée de l'embargo. Les États–Unis n'ont pas écouté.

Pour terminer, j'espère que la Chambre fera clairement comprendre aux Américains que cet embargo est injuste et inutile, et qu'il devrait être levé dès que possible de sorte à venir en aide au peuple cubain.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour parler du système de justice canadien qui s'applique aux jeunes. C'est un système en évolution, un système qui a besoin de la compréhension des Canadiens.

Au cours des années j'ai souvent eu l'impression que la population est très peu au courant de la loi et de la façon dont les jeunes sont traités quotidiennement par les tribunaux du Canada. Cette loi touche les jeunes de 12 à 17 ans, dont le nombre représente à peu près 8 p. 100 de notre population de 28 millions.

Il doit être très difficile de grandir dans la société canadienne de nos jours. C'est très différent de l'époque où j'étais enfant. Très différent de l'époque où les membres de cette assemblée étaient enfants. La culture est toujours plus violente, et je pense que de plus en plus de Canadiens voudraient pouvoir modifier cette culture de la violence.

• (1205)

La plupart des jeunes d'aujourd'hui, au Canada, ont un bon fond. Je pense que l'on doit partir de là. Même s'ils sont exposés à la drogue, à l'alcool, à la violence et à la crainte de l'avenir, la plupart s'en sortent très bien. Ils s'en tirent. Les parents tiennent le coup.

Néanmoins, il est difficile d'élever des enfants aujourd'hui. J'ai moi–même trois jeunes enfants. L'aîné est devenu adolescent il y a quelques mois, et déjà, je discerne un changement. Il remet beaucoup en question. Il n'accepte pas les choses comme lorsqu'il avait cinq ans.

Aider les enfants à traverser cette période difficile sera un défi pour notre société, un défi pour l'enfant, un défi pour l'école et un défi pour les tribunaux.

Nous parlons de violence dans la société, mais elle est aussi dans le monde imaginaire de nos enfants. Elle est dans leurs jeux vidéo, elle est à la télévision, elle est aux informations, tous les jours. Ce n'est d'ailleurs pas uniquement imaginaire; ils ont été exposés, par exemple, aux horreurs du Rwanda. Ils sont témoins des guerres qui se déroulent en Europe et ne voient la paix nulle part. Leur réalité est très consciente de la violence, à une période juvénile de leur développement. Nous devons, dans un tel contexte, envoyer d'autres messages qui contrebalancent toute cette violence.

Les adultes comme les jeunes sont inquiets. Ils ont peur de la criminalité. Ils ont peur des jeunes contrevenants. Cela vient en grande partie du fait que le crime fait vendre des journaux. On entend beaucoup parler de criminalité dans les médias et dans la presse écrite. Soixante–dix pour cent des gens croient ce qu'ils lisent dans les journaux. Pour ma part, je ne crois pas tout ce que je lis dans les journaux et je suis sûre que les députés de cette Chambre savent que la vérité y est souvent déformée.

C'est bien là l'un des problèmes, la peur de la violence, particulièrement celle perpétrée par les jeunes, est bien réelle, mais nous devons la mettre en perspective. Cette mesure législative et la deuxième phase qui suivra devraient nous donner les moyens d'apaiser les craintes des Canadiens.

La question des jeunes contrevenants est un sujet d'actualité. Où que j'aille, on me dit: «Nous n'aimons pas la Loi sur les

jeunes contrevenants. Nos jeunes sont un véritable problème.» Nous pouvons faire beaucoup mieux que cela.

Mais il ne faut pas perdre de vue que 86 p. 100 des crimes violents commis au Canada, en 1993, l'ont été par des adultes, pas par des jeunes. Seuls 14 p. 100 des crimes ont été commis par des jeunes, et 50 p. 100 de ces crimes n'étaient que des bagarres dans la cour de l'école. Ce pourcentage s'explique en grande partie par la mise en place dans les écoles d'un nouveau système de déclaration des incidents et d'une nouvelle politique de tolérance zéro.

Il y a effectivement une légère hausse. L'augmentation est plus marquée en ce qui concerne les crimes violents commis par des jeunes. Selon la façon dont on interprète les statistiques et la période sur laquelle elles portent, l'augmentation est plus ou moins importante. Le fait demeure qu'il y a augmentation et qu'il faut faire quelque chose.

Cette loi prévoit un système beaucoup plus dur pour les crimes violents, et à juste titre. Il y a dans ce pays, un groupe d'incorrigibles à qui l'on doit faire comprendre clairement quelles sont les conséquences, et c'est en partie ce que fait cette loi.

Elle couvre également l'autre extrême et reconnaît que les jeunes sont traduits devant les tribunaux pour des délits beaucoup moins graves. En fait, dans 60 p. 100 des cas, il s'agit d'infractions contre les biens, souvent pour la première fois.

On parle de violence dans les journaux; en moyenne, au cours des dix dernières années, il y a eu environ 40 meurtres par an pour lesquels des jeunes ont été inculpés. L'an dernier, il y en a eu 22. Bon an mal an, le système de justice pénale pour les jeunes contrevenants traite chaque année entre 115 000 et 130 000 dossiers. Nous devons reconnaître que notre système permet de sauver beaucoup de ces jeunes.

• (1210)

Nous avons une loi nationale, la Loi sur les jeunes contrevenants, que les provinces et les territoires interprètent dans des contextes différents.

Le comité de la justice a siégé de septembre à la fin de novembre, l'an dernier, tenant jusqu'à quatre séances par semaine, ce qui nous a permis d'entendre beaucoup de témoins différents. Nous avons entendu des associations scolaires, des parents, des juges, des avocats et des gens qui doivent composer dans leurs fonctions avec les services de probation et les organismes correctionnels.

Nous avons même entendu des jeunes contrevenants. Certains d'entre eux avaient déjà eu affaire au système et avaient été soit sauvés soit lésés par les mesures prises à leur endroit. Leur témoignage a été très instructif et très révélateur pour les membres du comité. Nous avons entendu des groupes de victimes. Dorénavant, la mesure législative tiendra davantage compte des besoins de ces groupes. Elle permettra aux victimes de faire part des conséquences qu'a eues l'acte criminel dans leur vie.

Cette tâche a été délicate pour le comité tripartite. Je pense que tous les députés cherchaient à trouver des solutions qui conviennent. Personnellement, je crois que nous devrions passer très peu de temps à dénoncer les mauvais côtés de la loi et beaucoup de temps à nous demander comment faire pour l'améliorer. Nous devons reconnaître les avantages qu'elle présente.

Si j'étais aujourd'hui un jeune en difficulté avec la loi, je préférerais de loin être au Québec que dans toute autre province. Le Québec fait une interprétation beaucoup plus progressiste de la Loi sur les jeunes contrevenants et obtient de bien meilleurs résultats. On y emploie plus de tactiques de diversion pour éviter que les jeunes aient à subir un procès. Je crois que nous pouvons nous inspirer de cet exemple. C'est même essentiel que nous suivions cet exemple.

Quand j'ai commencé ma carrière d'avocate en 1979, la Loi sur les jeunes délinquants était en vigueur. J'ai passé bien des journées en cour à titre d'avocate de service. J'ai vu des enfants de sept ans passer en cour. Je crois que l'âge maintenant établi dans la loi est plus approprié. Nous réexaminerons la question de l'âge au cours de la deuxième phase de notre étude, puisque les Canadiens nous le demandent. Nous avons tenu un débat à la Chambre sur cette question, et la proposition a été rejetée. Bien des gens pensent que nous devrions abaisser l'âge des jeunes contrevenants. Je ne le crois pas. Je pense que les limites d'âge établies dans la loi sont adéquates.

Nous devons tenir compte du niveau de maturité et de compréhension des jeunes d'aujourd'hui. Les jeunes qui sont visés par la Loi sur les jeunes contrevenants sont à un âge où ils sont très influençables et très impressionnables, ce qui a des avantages et des inconvénients. Le défaut, c'est que les jeunes sont impulsifs. Ils ne réfléchissent pas assez aux conséquences de leurs actes. Ils croient tout savoir. Ils ne prennent pas au sérieux la Loi sur les jeunes contrevenants et sont convaincus qu'il ne peut rien leur arriver.

Ils jugent notre système impuissant à sévir. Or, notre système sévit autant contre les jeunes que contre les adultes. Il est très important que les jeunes le comprennent. Il faut que les Canadiens sachent que les jeunes n'ont pas droit à la clémence que nous manifestons en déterminant les peines des adultes.

Les gens d'en face répètent souvent: «Un crime entraîne un châtiment.» Pour les jeunes, il n'y a ni supervision obligatoire ni libération conditionnelle anticipée. La plupart du temps, le jeune qui est condamné à trois ans de prison purge vraiment sa peine de trois ans. Il est important de comprendre que le temps est une notion différente pour un enfant en développement. L'adulte considère qu'un an est vite passé, alors que, pour l'enfant, une semaine est interminable.

Parmi les jeunes que les tribunaux jugent coupables de nos jours, au Canada, environ le tiers doivent finalement purger une peine en milieu surveillé. À l'instar d'un grand nombre de mes collègues, je crois qu'une peine en milieu surveillé, qui consiste détenir quelqu'un à l'écart de la société, n'est pas une bonne solution à court terme et ce n'est certes pas la meilleure à longue échéance.

• (1215)

Il est important que, dans les établissements de détention, les jeunes bénéficient d'un traitement. Ces établissements ne sont pas de simples entrepôts. Le temps, l'argent et les efforts que nous y consacrons doivent miser sur le changement. Le changement durable du comportement des jeunes et de leur mode de vie sera beaucoup plus efficace pour permettre l'évolution et la

sécurité de la société ainsi que la protection des Canadiens. Nous devons absolument faire en sorte que le temps que nous enlevons à ces jeunes soit utilisé à bon escient. Pour moi, cela signifie qu'il faut changer leur comportement.

Cette approche soulèvera certainement des difficultés, parce que bien des gens la considèrent trop tolérante, pas assez dure. Il est beaucoup plus dur de faire face à ses problèmes et de s'astreindre à un programme pour y remédier que de s'asseoir à regarder la télé ou simplement à compter les jours jusqu'à sa mise en liberté. Il est plus difficile de collaborer avec les membres de sa collectivité et de sa famille, ainsi que de travailler avec des professionnels qui sont chargés de vous aider à changer de comportement.

Ma collectivité de London, en Ontario, fait de l'excellent travail auprès de jeunes qui lui sont confiés soit au moyen d'ordonnances de la cour ou de mesures de rechange. Je voudrais notamment féliciter la Société Saint Léonard de London qui crée des programmes visant à aider les jeunes en difficulté à réintégrer la société et à la dédommager en participant à des activités où ils se sentent intégrés à la société et non isolés de celle-ci, souvent d'ailleurs, sans que la collectivité ne s'en rende compte. Ainsi, à la fin d'un projet ou d'une activité, les jeunes ont retrouvé confiance en leurs moyens et redécouvert la discipline et le sens des responsabilités. Je vais donner un exemple de projet qui a été organisé à l'intention des jeunes de ma région et qui a remporté beaucoup de succès.

Au printemps, à l'été et à l'automne, un groupe de jeunes ayant eu des démêlés avec la justice cultive des légumes dans certains lopins de terre à London. Les jeunes s'occupent des jardins. Ils font du sarclage. Cela leur fait faire de l'exercice physique. Ils planifient les activités et veillent à l'entretien des jardins. Ils aident les gens à prendre soin de leur potager. À la fin, ils remettent leurs récoltes à la banque d'alimentation.

L'un des jeunes qui a participé au projet l'été dernier m'a avoué avoir déclaré au conseiller chargé de surveiller les activités qu'il était très content de son travail, car sa famille avait déjà eu recours aux services de la banque d'alimentation.

Bon nombre des jeunes en difficulté ne sont pas nécessairement pauvres. On retrouve des criminels dans toutes les couches de la société et dans toutes les catégories de jeunes. Il faut comprendre que le processus de socialisation influe sur les jeunes.

Je voudrais signaler un aspect de la question qui me préoccupe. Le problème m'apparaît évident, mais peut-être que les arbres nous cachent la forêt. À mon avis, le plus grand dénominateur commun entre les personnes qui ont des démêlés avec la justice au Canada est le fait d'être un homme. La grande majorité des détenus incarcérés dans nos pénitenciers fédéraux, et même dans tous nos pénitenciers, sont des hommes.

Il n'y a pas longtemps, les garçons représentaient 80 p. 100 des jeunes contrevenants, les filles, 20 p. 100. De nos jours, de plus en plus de filles se retrouvent devant les tribunaux. Il s'agit d'une tendance à la fois importante et inquiétante.

Au cours de la deuxième phase, c'est-à-dire une fois les modifications apportées, lorsque le comité sera appelé à se déplacer pour étudier les améliorations à apporter et à revoir la loi au bout de dix ans, nous pourrions analyser les différences culturelles dans notre société entre les garçons et les filles, car les résultats sont différents.

Il s'agit là d'un aspect mineur de la question, mais cet aspect devient très important lorsqu'on analyse le nombre de gens traduits en justice. De l'aveu de tous, les filles ont de plus en plus maille à partir avec la justice, mais encore beaucoup moins que les garçons. Comme nous naissons égaux, il doit se passer quelque chose au niveau de la société pour qu'il en soit ainsi.

• (1220)

Cela ne se produit pas comme par magie lorsque les garçons atteignent 12 ans. Il faut que quelque chose ait cloché bien avant cela, et nous avons au Canada les moyens de comprendre ce que c'est. On peut déceler chez les très jeunes enfants lesquels poseront des problèmes, lesquels ont un comportement agressif à corriger.

Les psychologues, les enseignants, les institutrices de maternelle, les voisins et les parents peuvent faire cela. Ils peuvent le faire. Ce qui est criminel, à mon avis, c'est qu'ils décèlent ces enfants, mais que rien n'est ensuite fait. On laisse souvent au système de justice pénale le soin de corriger la situation.

Mais référer de très jeunes enfants au système de justice pénale n'est pas sans problèmes sur le plan de la compréhension et de la démarche. Le système de justice pénale adopte une démarche très formelle à l'égard des contrevenants qui ont commis des infractions graves. Il le faut. Il le faut parce que les personnes, les jeunes ont des droits. C'est ce qui fait l'une des plus grandes différences entre l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants et la Loi sur les jeunes contrevenants, à savoir la reconnaissance des droits des enfants.

Je reviens à l'analogie du parent. Si mon enfant ne respecte pas la règle établie dans ma maison, je ne vais pas lui dire que je le verrai la semaine prochaine pour lui en parler une première fois, sans vider la question, puis que je lui en reparlerai un mois plus tard et que nous prendrons alors des mesures. Je veux régler le problème maintenant. Je veux agir vite. Je veux m'en occuper le mieux possible et le plus rapidement possible, et c'est ce qu'il faudrait faire aussi dans nos tribunaux pour adolescents.

Ceux-ci ont une tâche énorme à accomplir et, considérant toutes les personnes qui sont canalisées vers cette démarche très formelle et très stricte, il faut s'assurer qu'il s'agit des bonnes personnes, des bons jeunes, et que leurs droits sont protégés.

Quand aux jeunes qui ont commis des délits légers, qui ont porté un moindre préjudice à la société, il faudrait s'efforcer, avec ce projet de loi, de les renvoyer dans la collectivité et de faire en sorte que toute la collectivité prenne la responsabilité de régler le problème.

Il ne faut pas chasser ces enfants loin de nous ni les oublier en souhaitant qu'ils ne reviennent jamais. Si l'on veut un programme de réhabilitation, dans notre système fédéral, c'est notamment parce que 80 p. 100 des personnes qui sont condamnées à une peine d'emprisonnement réintègrent la société. La plupart des jeunes sont réintégrés à la société, sauf dans les cas inhabituels où un jeune ayant commis un meurtre voit son dossier renvoyé devant un tribunal pour adultes et doit passer la majeure partie de sa vie dans le système des adultes. Dans un tel cas, le jeune est soumis à des sanctions plus sévères qu'un adulte ayant commis le même crime.

Nous devons comprendre que les jeunes sont ouverts au changement et qu'il est très difficile de changer un comportement. Les interventions doivent être fondées sur une certaine somme de connaissances. Parmi elles, il faut inclure des mots comme «respect» et «responsabilisation», mais d'autres aussi, comme «compassion» et «compréhension».

La justice vengeresse est une chose, mais la réadaptation est mieux. Si on veut, à long terme, avoir une meilleure société, on doit accorder une certaine attention aux détails et changer des éléments de base du système pour adopter une méthode interdisciplinaire qui permet de découvrir pourquoi quelque chose a mal tourné. Il ne suffit pas de dire qu'un crime mérite un châtiment et que rien d'autre que cela ne sera pris en considération.

Notre société doit de plus en plus faire de la prévention du crime, ce qui est maintenant dans le préambule. Nous devons aussi nous occuper de la réinsertion sociale à long terme, ce qui est aussi dans le préambule. Au moment de l'examen en comité, nous avons entendu dire que tout cela était contre-productif.

À mon avis, ça ne l'est pas. Ce sont des éléments sur lesquels les changements de notre système de justice pour les jeunes pourront s'articuler avec le temps.

• (1225)

Des gens diront que nous ne sommes pas assez durs. Au cours du débat d'aujourd'hui, beaucoup de gens parleront des mesures rigoureuses contenues dans le projet de loi. J'en parlerai brièvement parce qu'il importe que les gens comprennent que nous avons réagi aux préoccupations de la population. Nous avons fait passer de cinq à sept le nombre d'années imposées pour certaines infractions. C'est un allongement assez important, surtout si l'on tient compte du fait que, partout au Canada, des juges n'imposaient même pas les peines maximales prévues dans les anciennes dispositions.

Il nous faut parler des personnes qui doivent être informées de l'identité des jeunes contrevenants. Cela aussi préoccupe la population. Les gens veulent savoir qui commet des infractions et pourquoi cela se produit dans leur collectivité.

Encore là, je crois que nous avons adopté une approche responsable et sensée. On a également apporté des améliorations dans le domaine de la divulgation des renseignements au sujet des contrevenants. Les professionnels, les responsables du milieu scolaire et ceux du domaine de l'aide sociale, tous les gens qui veillent aux intérêts du contrevenant pourront obtenir les renseignements nécessaires.

Cela n'a rien à voir avec le fait d'étiqueter un enfant, de divulguer au grand public des renseignements à son sujet et de lui faire assez honte pour qu'il reprenne le droit chemin, ce que j'ai entendu certains députés préconiser à la Chambre. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous allons faire une utilisation judicieuse de l'information. S'il faut protéger le public, il sera possible, grâce à la loi et au système judiciaire, de divulguer l'information sur une plus grande échelle. C'est nécessaire dans certaines circonstances.

Je veux prendre une minute pour parler d'une autre disposition du projet de loi. Nous avons toujours eu, depuis 1908, la possibilité de renvoyer les jeunes contrevenants devant les tribunaux pour adultes. Dans ce projet de loi, nous sommes allés un peu plus loin. Nous avons inversé le fardeau de la preuve pour certains contrevenants de seize et dix-sept ans. Cela veut dire que les jeunes qui sont accusés de certaines infractions très graves, soit le meurtre, la tentative de meurtre, l'homicide involontaire, l'agression sexuelle grave et une autre infraction qui figure sur la liste, seront renvoyés d'office au tribunal pour adultes.

Essentiellement, dans ce cas, le jeune contrevenant devra prouver au juge qu'il serait préférable qu'il soit jugé par le tribunal pour adolescents, autrement il sera renvoyé automatiquement au tribunal pour adultes. Cette disposition est très sévère, mais il s'agit d'infractions très graves. Les gens doivent comprendre que les possibilités seront là.

Durant l'étude en comité, nous avons entendu beaucoup de témoignages à ce sujet. L'inversion du fardeau de la preuve n'est pas un concept qui me met très à l'aise. Je crois qu'il devrait être utilisé avec modération, et c'est effectivement ce qui s'est fait jusqu'à maintenant dans notre système. C'est un concept qui coûte cher, qui prend beaucoup de temps et qui crée des retards.

Son utilisation est nécessaire dans certains cas, mais, encore une fois, ce qui est important, c'est le fait que nous ayons réussi dans ce projet de loi à mettre deux options différentes à la disposition des juges. Ils pourront choisir d'être sévères ou de faire preuve de compassion. Lorsqu'il ne s'agira pas d'une des infractions très graves que j'ai mentionnées plus tôt, les juges devront dire pourquoi ils n'ont pas choisi d'imposer une sentence sans placement sous garde.

Il ne faut cependant pas tenir compte uniquement de l'infraction. Il faut toujours tenir compte de la personne. Si je dis qu'un vol d'une valeur inférieure à 200 $ est une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, ce n'est peut-être pas très grave aux termes du Code criminel. Mais si c'est le quinzième vol de moins de 200 $, une intervention plus musclée et des moyens différents se justifient tant pour punir le crime que pour modifier le comportement.

• (1230)

La loi laisse au juge la latitude nécessaire pour tenir compte de l'ensemble des circonstances et non de la seule accusation. Des modifications sont apportées au sujet du consentement aux traitements, et il sera également possible de proposer davantage de programmes.

À propos de la deuxième étape, je ne peux que répéter que ce sera un processus permanent. D'ici au printemps, le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques fera une tournée et s'entretiendra avec des groupes qui connaissent la question et s'y intéressent. Nous chercherons à établir des partenariats plus solides avec les personnes en cause et l'ensemble de la société. Il y a toutefois des personnes qui ont des compétences spéciales dans ces domaines.

La clinique du tribunal de la famille de London, dans ma circonscription, a rédigé un manuel grâce à l'aide financière du ministère de la Santé, manuel qui a été distribué à tous les directeurs de conseil scolaire au Canada. Il y est question de l'intégration de messages anti–violence dans les programmes d'étude depuis les premières classes jusqu'au secondaire. On a constaté que le contact quotidien avec ces messages, dans l'ensemble de la population, pouvait avoir des effets étonnants sur les attitudes de violence. Il se fait sans cesse des études. Il y a des cas où des précautions s'imposent, sans quoi des jeunes se retrouveront plus tard dans nos prisons.

Les témoignages nous donnent l'occasion d'entendre le point de vue de personnes profondément préoccupées qui abordent différemment leurs problèmes. Je songe entre autres à certains témoins des premières nations qui ont comparu devant le comité. Ils ont parlé de groupes de détermination de la peine et de moyens correctionnels adaptés à leur population. C'est très différent.

Ils ne veulent pas voir leurs jeunes dans nos prisons. Ils peuvent recourir à d'autres méthodes. Il est peut–être temps d'envisager des solutions de rechange. Dans le cas des groupes de détermination de la peine des jeunes autochtones, par exemple, il y a la responsabilité envers les anciens qui intervient, ainsi que la responsabilité envers la communauté et la réparation. De plus, les jeunes doivent rendre compte à leurs pairs et au groupe familial immédiat.

À la deuxième étape, nous devrons trouver le moyen de faire intervenir de nouveau les parents dans la vie de leurs enfants, mais de façon significative, pour restaurer l'harmonie qui a été perdue dans le foyer. Nous devons savoir que la justice ne se résume pas aux sanctions et que la justice, pour les jeunes, c'est un réengagement, une réadaptation et une réinsertion dans une collectivité qui se soucie d'eux et veut qu'ils deviennent des adultes responsables qui travailleront fort et paieront des impôts. Nous voulons avoir plus de réussites que d'échecs.

Tout comme mes collègues, j'ai hâte de consacrer du temps à la recherche de meilleures formules pour nos jeunes. Le projet de loi C–37 me semble faire beaucoup pour calmer les inquiétudes du public et faire échec avec plus de fermeté aux crimes de violence, mais il laisse aussi la porte ouverte pour que nos collectivités puissent collaborer de façon plus significative avec le système de justice pour les jeunes.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous débattons, en troisième lecture, du projet de loi C–37, la Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

Ce projet de loi fut déposé par le ministre de la Justice le 2 juin de l'an dernier. Le Bloc québécois n'y est pas allé par quatre chemins. À l'occasion du premier débat, j'ai affirmé que je ne voterais pas pour un projet de loi qui cherche à punir le crime en fabriquant des criminels. J'ai proposé que la Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C–37 dont le principe est répressif. Mon amendement fut malheureusement rejeté.

• (1235)

Le projet de loi C–37 s'inscrit dans une politique du gouvernement libéral sur la criminalité chez les jeunes. Cette stratégie comporte deux volets. Le projet de loi C–37 constitue la première étape de la réforme proposée. La seconde étape consistera en une évaluation complète du système par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le ministre de la Justice annonçait le 6 juin 1994 et je cite: «J'ai demandé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques un examen complet de la Loi sur les jeunes contrevenants et de tout le système de justice pour les jeunes au Canada en général.» Il continuait en invitant les Canadiens à participer à des discussions sur le sujet.

Le ministre de la Justice aurait mieux fait de faire cette demande avant de déposer son projet de loi. J'ai déjà dit du ministre de la Justice qu'il était un ministre de la consultation et, dans le cas présent, ministre de la consultation sans distinction, c'est–à–dire avant ou après la prise de décision, ça n'a pas d'importance, de toute façon, il n'en tiendra pas compte.

Il propose donc de changer des aspects importants d'une loi qui, par la suite, fera l'objet d'une étude en profondeur par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le ministre de la Justice a mis la «charrue devant les boeufs». À ce rythme–là, la stratégie du gouvernement libéral résultera en une loi qui perdra ce qui lui reste de cohérent.

Le ministre de la Justice était tellement pressé de déposer un projet de loi pour répondre aux demandes de plus en plus pressantes de certains membres de son caucus et des réformistes, qu'il en a oublié la logique la plus élémentaire, celle qui exige que des changements soient effectués en pleine connaissance de cause. Pris de panique, le ministre de la Justice ne sait vraiment plus où donner de la tête. Il a décidé de remanier une loi dont il ne connaît pas les tenants et aboutissants.

La Loi sur les jeunes contrevenants a déjà été remaniée. En effet, le 15 mai 1992 est entrée en vigueur une modification importante des sentences. Cette modification a fait passer de trois à cinq ans la peine maximale pouvant être infligée, par les tribunaux de la jeunesse, à un adolescent déclaré coupable de meurtre. Aujourd'hui, le ministre de la Justice veut augmenter les peines. Elles seraient portées à sept ans pour un meurtre au deuxième degré et à dix ans pour un meurtre au premier degré. De plus, le ministre s'attaque à une tranche bien précise de jeunes contrevenants, soit celle des 16 et 17 ans.

Ceux–ci, s'ils sont accusés de crimes violents, devront dorénavant démontrer qu'ils devraient être jugés par un tribunal pour adolescents, sinon, ils seront renvoyés devant le tribunal normalement compétent, soit le tribunal pour adultes. Ce renversement

du fardeau de la preuve signifie, en d'autres mots, qu'un adolescent ne l'est plus selon le type d'infraction qu'il commet. De plus, sa responsabilité criminelle deviendra plus importante, non plus en fonction de son âge, mais en fonction du crime commis.

Pourtant, le préambule de la Loi sur les jeunes contrevenants semble clair et celui du projet de loi C–37 l'est plus encore. Cet article édicte que les adolescents ne sauraient, dans tous les cas, être assimilés aux adultes quant à leur degré de responsabilités et aux conséquences de leurs actes. Comment expliquer ce non–sens? D'une part, on convient que le degré de responsabilité doit être mesuré en fonction de l'âge et, d'autre part, on assimile les 16 et 17 ans à des adultes.

Le ministre a–t–il des statistiques obscures auxquelles lui seul a accès? Ces chiffres démontrent–ils une augmentation inquiétante du nombre de crimes violents chez les 16 et 17 ans? Dans l'affirmative, qu'il nous les montre, car il a besoin de beaucoup de justifications pour proposer un projet de loi pareil.

L'approche du ministre de la Justice est similaire à celle des réformistes. Il donne raison au député de New Wesminster—Burnaby lorsque celui–ci affirmait en Chambre et je le cite: «Le fonctionnement du système judiciaire pour les jeunes devrait ressembler le plus possible à celui du système pour adultes, si on veut qu'il soit compris par la collectivité et qu'il ait un pouvoir de dissuasion.»

• (1240)

À quoi bon avoir une loi sur les jeunes contrevenants quand le tiers de ceux qu'elle vise pourraient être traités comme des adultes? Aussi bien proposer de carrément l'abroger. Au rythme où vont les choses, ceci risque de se produire dans un avenir très rapproché.

Je frémis à l'idée d'un système unique, colportée par le Parti réformiste. Aux dires du député de New Westminster—Burnaby, l'on devrait étiqueter dès la maternelle les jeunes contrevenants. Il affirmait, le 6 juin dernier, et je le cite: «On peut déceler des comportements violents dès la maternelle. En repérant ces jeunes contrevenants avant qu'ils n'accèdent au monde de la criminalité des adolescents qui s'offre à eux, nous réduisons radicalement le nombre de jeunes adultes dont nous sommes obligés de nous occuper six ans plus tard. C'est de la sociologie appliquée à son meilleur.» Je me demande où il a bien pu suivre ses cours de sociologie appliquée.

Le ministre ne s'est pas soucié de vérifier l'impact des modifications de 1992. Il ne s'est pas préoccupé de vérifier les statistiques sur la criminalité chez les jeunes. Il n'a pas pris soin d'étudier comment les intervenants appliquaient la Loi sur les jeunes contrevenants. Il aurait pu comprendre que nombre de problèmes proviennent de l'application de la loi et non pas de la législation elle–même. Non. Le ministre a une fois de plus cédé aux pressions. Le vent d'hystérie aura fait plier le roseau libéral.

Le projet de loi C–37 est prématuré. Il ne peut être la réponse à des questions qui n'ont jamais été posées. Suite à l'étude en comité, quelques modifications ont été proposées. La majorité des 28 modifications adoptées par le Comité permanent de la justice sont mineures. Celles–ci touchent le style, la terminologie et la concordance des deux versions officielles. Cependant, certaines modifications sont plus substantielles. Je n'ai pas l'intention de m'y attarder outre mesure, mais ne serait–ce que pour savoir de quoi nous débattons aujourd'hui, il est bon de les mentionner.

Tout d'abord, une première modification élimine les voies de fait graves de la nomenclature des infractions qui impliquent le renvoi présomptif devant le tribunal pour adulte. De cette façon, on élimine le danger que des procureurs autorisent des plaintes plus fortes que ne leur démontre la preuve disponible au moment de l'autorisation. Cette situation risquait en effet de transférer presque automatiquement l'adolescent devant le tribunal pour adultes et ensuite être trouvé coupable d'une infraction moindre qui elle, n'impliquait pas de renvoi. Ce n'est qu'un moindre mal car le renvoi présomptif demeure intact dans ses principes.

Une deuxième modification au niveau du renvoi permet aux parents de se faire entendre lors de la procédure de renvoi devant le tribunal pour adultes. C'est donc un élément de plus que le juge aura à soupeser. Le comité a également convenu qu'en matière de poursuites intentées devant juge et jury, la Loi sur les jeunes contrevenants est applicable à l'adolescent. Des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants auront donc préséance sur les dispositions du Code criminel, relativement à la protection de la vie privée. La modification souligne le droit de l'adolescent à être représenté par avocat lorsqu'il n'est pas présent lors des procédures, suite à son mauvais comportement ou lorsqu'on juge son aptitude à subir son procès.

Ce sont là des modifications dignes de mention que proposait le comité. Étant donné que ces modifications ne changent en rien le caractère répressif du projet de loi, qu'elles ne changent pas non plus la procédure de renvoi devant les tribunaux pour adultes et maintiennent la sévérité des sentences, il m'est impossible de croire que nous débattons ici, aujourd'hui, d'une version améliorée de ce qui nous a été servi au mois de juin dernier.

Le gouvernement libéral a tenté d'arrondir les coins en proposant quelques amendements à l'étape du rapport. Nous avons maintes fois souligné en comité et ici en Chambre les problèmes de procédure que crée le projet de loi C–37.

• (1245)

En augmentant les peines pour meurtre, le ministre ne s'est pas soucié de l'embrouillamini qu'il créait. En effet, en vertu de l'article 11.f) de la Charte canadienne des droits et libertés, et je cite: «Tout inculpé a le droit de bénéficier d'un procès avec jury, lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est un emprisonnement de cinq ans, ou une peine plus grave.»

Or, le ministre de la Justice augmente les peines pour meurtre au premier et au second degré sans songer un instant qu'un adolescent qui devrait normalement se retrouver sous la juridiction de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui ne permet pas un

procès devant juge et jury, aura effectivement le droit à un procès devant juge et jury selon la Constitution canadienne.

Aucune procédure n'a été prévue pour faire le pont entre la Loi sur les jeunes contrevenants qui régit la procédure en matière de comparution et de requête en cautionnement, par exemple, et le Code criminel qui régit la procédure concernant les actes criminels où le prévenu peut opter pour un procès devant juge seul ou devant juge et jury, alors qu'un magistrat au sens du Code criminel entendra l'enquête préliminaire si elle a lieu.

Réagissant faiblement à ce non–sens et à ce vide juridique, le ministre propose à la sauvette un amendement à l'étape du rapport. Cet amendement servira à préciser les dispositions du code qui s'appliqueront dans le cas d'enquêtes préliminaires. Il s'agit des cas où le jeune accusé de meurtre est renvoyé devant un tribunal pour adolescents.

Personne au ministère de la Justice n'a été frappé par un éclair de génie. L'amendement voulait bonifier un projet de loi boiteux mais crée plus de problèmes qu'il n'en résout. En effet, lorsque l'adolescent a choisi, ou est réputé avoir choisi être jugé par juge et jury, l'enquête préliminaire aura lieu devant le tribunal pour adolescents. C'est bien, mais qu'en est–il du moment de l'option elle–même? A–t–elle lieu lors de la comparution devant le tribunal pour adolescents ou après l'enquête préliminaire, quand l'adolescent aura encore le loisir d'opter devant un juge siégeant seul?

Qu'en est–il de l'adolescent qui est renvoyé devant un tribunal pour adultes? Est–ce que l'enquête préliminaire aura quand même lieu devant le tribunal pour adolescents, et par la suite sera–t–il cité devant le tribunal pour adultes?

Étant donné la gravité objective des infractions mentionnées à l'article traitant du renvoi devant un tribunal pour adultes, l'adolescent se verra détenu de façon préventive en attendant son procès. Cependant, ce dernier a droit à une enquête sur cautionnement qui lui permettrait d'être en liberté jusqu'à ce que les procédures se terminent.

Devant quelle juridiction et à quel moment se tiendra l'enquête sur cautionnement? Si l'option a eu lieu au moment de la comparution, comme c'est souvent le cas, l'enquête sur cautionnement aura–t–elle lieu devant une cour de juridiction supérieure? Comme on peut le deviner, le jeune risque de se retrouver dans plusieurs juridictions avant même d'être cité à procès. Il pourrait comparaître devant le tribunal pour adolescents, subir son enquête sur cautionnement devant le tribunal pour adultes, revenir pour son enquête préliminaire devant le tribunal pour adolescents, opter devant juge et jury et être cité à procès devant une cour supérieure de juridiction criminelle.

Si vous m'avez suivie jusqu'à présent, vous comprendrez pourquoi le projet de loi et ses amendements ne sont que de la bouillie pour les chats destinée à créer un imbroglio qui ne pourra être réglé que par les juges qui ne devraient pas avoir cette responsabilité qui incombe au législateur.

Mais quand le législateur ne fait pas ses devoirs, nous n'avons d'autre choix que de nous en remettre au pouvoir judiciaire, avec le risque que cela comporte. Ce n'est plus le législateur qui détermine la procédure et le droit substantif, mais la jurisprudence.

Le projet de loi C–37 est un exemple type d'un projet de loi d'un gouvernement réactionnaire et répressif. C'est une politique de coercition que le gouvernement actuel a choisie pour répondre aux pressions d'un public mal informé et d'une faction de droite qui le manipule.

Le projet de loi C–37 ne se justifie ni par sa substance, ni par les buts qu'il entend soutenir. Loin d'être le correctif approprié, il est au contraire une source majeure de problèmes de procédure. Il impose des coûts supplémentaires aux provinces. Il modifie substantiellement le mandat des centres de réadaptation au Québec.

• (1250)

Nous reconnaissons, de ce côté–ci de la Chambre, le caractère préoccupant de l'incidence de la criminalité chez les jeunes. La criminalité suscite de la crainte et menace la qualité de vie de nos quartiers et de nos villes. Cependant, la perception que nous pouvons avoir de la criminalité juvénile nous semble très éloignée de la réalité qui nous entoure.

Les réformistes et certains libéraux sont aveugles à cette réalité. Ils justifient leur position répressive en citant des cas d'exception qui ne reflètent en rien les tendances actuelles.

Les déclarations incendiaires du député de New Westminster—Burnaby en auront fait sursauter plus d'un le 6 juin dernier quand il déclarait, et je cite: «Nous jouerons le rôle de la loyale et constructive opposition de Sa Majesté pour proposer des améliorations au projet de loi C–37 en fonction de ce que les citoyens réclament.» Et plus tard il ajoutait, et je cite: «Les réformistes forment la véritable opposition. Laissons les gens s'exprimer et les réformistes se feront leur porte–parole à la Chambre.»

En plus de ne pas savoir compter le nombre de sièges qu'ils occupent en Chambre, les réformistes se gargarisent de l'idée qu'ils sont les seuls représentants sensés de l'électorat.

Au lieu de céder aux pressions de ses collègues et de leurs acolytes du Parti réformiste, le ministre de la Justice aurait avantage à étudier de plus près le rapport du criminologue Julian Roberts que son propre ministère a commandé.

L'étude du professeur Roberts portait sur la perception et les connaissances du public en matière de criminalité et de justice. Le criminologue conclut entre autres, et je cite: «La criminalité est un problème grave dans la société canadienne qui suscite beaucoup d'inquiétudes et de controverses quant à la nature des politiques préventives qu'il convient d'adopter. Mais avant de déterminer si le public est favorable à ses politiques, on doit établir ce que le public sait réellement au sujet de la criminalité et de la justice pénale.»

Dans cet ordre d'idées, le professeur Roberts s'est interrogé à savoir comment le public en général percevait la Loi sur les jeunes contrevants. Ses observations sont révélatrices, et ce sont les suivantes: «Les Canadiens ont une opinion très négative de la loi, mais ils sont peu familiarisés avec ses dispositions et ses

effets. Ils ne comprennent pas les principes sous–jacents ni les dispositions précises de la loi et y voient probablement une autre manifestation de la clémence dont fait preuve le système de justice pénale. Le public et certains professionnels de la justice pénale croient à tort que l'on peut réduire le taux de criminalité en imposant des peines plus sévères.»

L'un des objectifs avoués du projet de loi C–37 est justement d'offrir une meilleure protection au public, et le moyen choisi pour ce faire a été un allongement des peines imposées aux contrevenants. Le ministre de la Justice propose donc exactement l'inverse de ce que suggèrent toutes les études effectuées sur le sujet, études que son propre ministère a effectuées. On ne peut que s'étonner de voir que le ministre tienne la voie des mesures répressives pour répondre à la criminalité si ce n'est que pour faire du tape–à–l'oeil et épater la galerie. Il n'épate personne au Québec.

Les solutions à la criminalité ne se retrouvent pas seulement dans les sanctions ou dans le processus juridique. Le projet de loi C–37 n'est qu'un coup d'épée dans l'eau. Il ne se fonde sur aucune statistique justifiant une intervention législative de ce genre. Au contraire, le projet de loi s'attaque particulièrement aux jeunes de 16 et 17 ans qui ont commis des crimes graves. Bien, l'on serait porté à croire que les statistiques démontrent une croissance inquiétante de cette clientèle.

C'est tout le contraire. L'examen des données des tribunaux de la jeunesse, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants, révèle que la proportion des causes entendues par les tribunaux relatives à cette clientèle est restée rigoureusement stable.

• (1255)

Un autre exemple de statistique que le ministre de la Justice semble ignorer se retrouve dans un document du Centre canadien de la statistique juridique sur l'homicide au Canada. On y mentionne qu'en 1993, 35 jeunes de 12 à 17 ans ont été accusés d'homicide. Cela comprend les meurtres au premier et deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Ce nombre représente une diminution de 40 p. 100 par rapport à 1992. Les jeunes n'ont représenté que 6 p. 100 des personnes accusées d'homicide en 1993, contre 9 p. 100 en 1992.

Comment peut–on justifier une augmentation des peines pour les meurtres au premier et second degré lorsque la tendance est à la baisse, et ce, de façon draconienne? Comment justifier une approche aussi répressive? Est–ce pour lancer de la poudre aux yeux?

Nulle part dans la littérature peut–on trouver une quelconque incidence de l'augmentation des peines sur la dissuasion et la lutte contre la criminalité. Par exemple, le vol qualifié est passible de l'emprisonnement à perpétuité, mais les statistiques démontrent que le pourcentage de vols qualifiés reste stable. Pourtant, le ministre fait passer de cinq à dix ans la peine maximale pour le meurtre au premier degré et de trois à sept ans la peine maximale pour le meurtre au deuxième degré. Cette augmentation et les nouvelles dispositions sur l'éligibilité à une libération créent des situations pour le moins inusitées.

Il faut tout de suite noter que la computation de la durée de détention comporte deux dates de départ différentes selon que l'adolescent est jugé par un tribunal pour adultes ou par le tribunal de la jeunesse, ajoutant ainsi à la confusion.

La situation la plus saugrenue est la suivante: Un adolescent de 15 ans trouvé coupable de meurtre au premier degré sera éligible à une libération conditionnelle après cinq ans de détention s'il est jugé par un tribunal pour adultes. Cependant, le même adolescent de 15 ans, s'il est jugé par un tribunal pour adolescents, devra purger six ans de mise sous garde avant d'obtenir sa libération conditionnelle.

En dépit des nouvelles dispositions sur le renvoi, l'adolescent se trouvant dans cette situation aura avantage à se taire et espérer qu'il sera transféré devant un tribunal pour adultes. Il pourrait donc, paradoxalement, obtenir plus rapidement sa liberté.

Au chapitre du renvoi, le ministre de la Justice a dressé une liste d'infractions donnant lieu au transfert possible du contrevenant devant le tribunal pour adultes. Curieusement, le ministre de la Justice n'a pas haussé les peines pour ces infractions qu'il qualifie lui–même de graves. Le choix de ces infractions me semble tout à fait arbitraire et comporte le danger évident que les procureurs de la Couronne soient tentés d'accroître le degré de gravité de l'accusation simplement pour que s'opère le renversement du fardeau de la preuve.

Comme je l'ai dit précédemment, le Comité permanent de la justice a retranché les voies de fait graves de cette liste. Il n'en reste pas moins que le danger subsiste pour d'autres infractions, comme dans les cas d'agressions sexuelles graves.

Je souligne ici l'incohérence du projet de loi dans les cas d'infractions multiples. Ces situations surviennent malheureusement très fréquemment. Prenons l'exemple d'un jeune qui est accusé à la fois de meurtre et de vol qualifié. Le fardeau de la preuve relatif au renvoi incombera au jeune dans le cas du chef d'accusation de meurtre, et à la Couronne dans l'autre cas. Comment le ministre de la Justice prévoit–il la procédure applicable? Nulle part dans ce projet de loi trouve–t–on de solution.

Y aura–t–il enquête commune quant à la seule question des renvois? Dans l'affirmative, qui débutera sa preuve? Le jeune de l'exemple précédent pourrait se retrouver devant deux juridictions distinctes pour les mêmes événements. Ce scénario pourrait nous amener à des décisions contradictoires. Imaginez un instant qu'il soit acquitté dans une juridiction et trouvé coupable dans l'autre.

Si le ministre avait pris la peine d'analyser correctement les modifications qu'il propose, il aurait constaté que le simple renversement du fardeau de la preuve, jumelé à la hausse des peines, aura pour effet de bouleverser tout le système.

• (1300)

Le projet de loi C–37 ignore les différences fondamentales qui existent au Québec par rapport au reste du Canada. Une fois de plus, le fédéral tente d'imposer une législation pancanadienne, sans tenir compte des différences régionales et des systèmes déjà en place. Passe encore que le ministre de la Justice ignore notre système distinct, mais il ajoute l'insulte à l'injure lorsqu'il propose un projet de loi dont l'administration est de juridiction

provinciale et où les provinces assumeront les coûts d'une telle réforme.

Si le ministre de la Justice avait fait les choses comme il se doit et entrepris l'étude générale du système pénal chez les jeunes avant de modifier la loi, il aurait constaté qu'au Québec, on fait les choses différemment. Il aurait pu prendre exemple sur la «belle province» et ainsi améliorer sa réforme. Dans le cadre de ses représentations devant le Comité permanent de la justice, le Barreau du Québec présentait un mémoire étoffé qui résumait bien la situation québécoise.

Je me permets de citer un passage éloquent: «Les jeunes contrevenants québécois peuvent bénéficier de l'application d'une mesure de rechange impliquant une référence du dossier à la Direction de la protection de la jeunesse, la proposition d'une entente et l'imposition de mesures de rechange, comme le remboursement à la victime ou des travaux communautaires. En fait, près de 47 p. 100 des dossiers suivent cette voie. Dans les cas contraires, toute cause sera, au Québec, entendue par un tribunal spécialisé en matière de jeunesse. L'ordonnance du tribunal prononcée, c'est le réseau de la santé et des services sociaux qui verra à l'exécution de la sentence. Ce choix qu'a effectué le Québec de confier ces jeunes contrevenants aux établissements relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux illustre la philosophie adoptée en cette matière, l'objectif ultime en étant un de réadaptation et de réhabilitation à moyen et à long terme, plutôt que d'une panacée priorisant la répression et qui, vraisemblablement, n'aurait protégé la société qu'à court terme.»

Voilà comment cela se passe au Québec. J'entends déjà les réformistes clamer que notre approche est laxiste et encourage la criminalité juvénile. Vous saurez qu'au Québec, le taux de criminalité chez les adolescents est l'un des plus bas au pays. Il se classe à l'avant–dernier rang dans tout le Canada. L'adoption du projet de loi C–37 viendra bouleverser toutes nos institutions québécoises dont la vocation, jusqu'à maintenant, en était une visant la réhabilitation et la réadaptation.

L'allongement des peines imposées pour meurtre mobilisera les ressources de réadaptation pour une période plus longue. Le mandat des institutions québécoises sera orienté davantage vers la protection de la société, c'est–à–dire la mise à l'écart du jeune plutôt que vers la réadaptation du contrevenant. D'autre part, les requêtes des jeunes de 16 et 17 ans qui ont commis des crimes violents visant à être jugés par le tribunal pour adolescents et les appels des rejets de ces requêtes vont entraîner des délais additionnels, où l'adolescent sera détenu provisoirement dans un centre de réadaptation. À cela, il faut ajouter les délais supplémentaires occasionnés par la tenue de procès devant juge et jury.

Le ministre de la Justice s'est–il soucié de savoir si les ressources institutionnelles sont prêtes à recevoir cette nouvelle clientèle? Je lui rappelle que le Québec a fait le choix de confier ces jeunes au système de protection et de réadaptation. La Loi sur la protection de la jeunesse est un modèle législatif qui reflète une philosophie avant–gardiste et devrait être imitée dans les autres provinces. Cette approche était favorisée bien avant la mise en vigueur de la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants. Le réseau de centres de réadaptation a depuis longtemps intégré les installations qui servaient de centres correctionnels pour enfants.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice demande carrément au Québec de changer sa vocation. Il demande au Québec de faire marche arrière et de transformer ces centres de réadaptation en prisons communes.

• (1305)

Le Québec se distingue par son approche et ses méthodes. Les résultats probants démontrent que nous sommes sur la bonne voie et devrions servir d'exemple. Face à un problème complexe, nous avons choisi une approche multidisciplinaire et des méthodes efficaces qui ont fait leurs preuves. Somme toute, le ministre de la Justice aurait dû regarder davantage du côté du Québec avant de proposer sa réforme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour adopter la motion suivante:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 16 février 1995, lors des travaux de la Chambre le 23 février 1995, deux caméras de télévision, l'une appartenant aux réseaux américains et l'autre appartenant aux réseaux canadiens, soient autorisées à fonctionner sur le parquet de la Chambre à des endroits situés en–deçà de la barre de la Chambre, conformément aux directives du sergent d'armes.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu une troisième fois et adopté.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de troisième lecture sur le projet de loi C–37.

Je commencerai par exprimer mon opposition sans équivoque au projet de loi parce qu'il ne fait absolument rien pour s'attaquer aux causes de la criminalité croissante chez les jeunes Canadiens. Il ne fait rien pour protéger nos fils et nos filles des agressions brutales commises par leurs pairs dans les cours d'école et dans les rues. Il n'élargit pas le champ d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants pour l'appliquer aux jeunes de 10 et 11 ans. Il ne permet pas de traduire les jeunes de 16 et 17 ans devant les tribunaux pour adultes, sauf par le truchement de la disposition portant inversion du fardeau de la preuve, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Sa disposition sur la révélation de renseignements n'est pas suffisante pour fournir au public l'information dont il a besoin pour se protéger des jeunes délinquants dangereux, notamment des délinquants sexuels qui habitent dans nos collectivités.

Les jeunes visages que l'on voit dans les tribunaux et dans les prisons du Canada sont comme des masques. Ils dissimulent les cicatrices les plus laides de la société: la pauvreté, l'alcoolisme et la toxicomanie, la violence sexuelle, la violence physique, la négligence, les difficultés d'apprentissage, le syndrome d'alcoolisme foetal ainsi que la discrimination raciale et sexuelle.

Je suis sensible aux nombreux problèmes sociaux auxquels font face les jeunes Canadiens. Il n'appartient cependant pas au système judiciaire de soigner les maux sous–jacents aux affaires dont il est saisi. Il n'est pas de son domaine de remédier aux problèmes sociaux qui sont à l'origine de la criminalité.

Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont tenté de façonner le système judiciaire pour qu'il s'attaque aux causes de la criminalité. Ils ont tâché d'en faire un instrument capable de remédier à des facteurs auxquels il n'avait jamais été conçu pour remédier et ils ont tenté de faire croire aux Canadiens qu'il pourrait y réussir.

Le système judiciaire ne peut pas prévenir les familles perturbées. Il ne peut pas renverser le niveau d'imposition de plus en plus élevé. Il ne peut changer le fait que les différents paliers de gouvernement prélèvent 50 cents sur chaque dollar que gagne une mère ou un père. Il ne peut enrayer le taux de chômage inacceptable. Le système de justice ne peut pas non plus supprimer les facteurs négatifs de la société qui mènent à la criminalité.

Il faut enrayer ces facteurs en s'en prenant à leurs causes: la pauvreté et le manque d'argent pour assurer sa subsistance. Cette situation est le lot des personnes sans emploi ou sous–employées et elle relève du ministre du Développement des ressources humaines. C'est en offrant aux Canadiens de meilleures perspectives d'emploi que l'on pourra réduire le problème de la pauvreté. Or, nous connaissons tous les succès que le ministre a remportés à ce chapitre avec sa réforme des programmes sociaux.

L'impôt, le facteur financier le plus débilitant qui existe au Canada, relève carrément du ministre du Revenu national, tandis que les facteurs économiques comme les taux d'intérêt, le dollar à la baisse et l'augmentation du déficit qui continuent de malmener le Canada, sont la responsabilité du ministre des Finances.

• (1310)

La plus grande menace contre la stabilité économique de la famille, c'est le pouvoir illimité des gouvernements d'imposer la richesse des particuliers, pouvoir dont ils se sont prévalus à un rythme effréné depuis 25 ans.

Pour sa part, la ministre de la Santé a la responsabilité de s'attaquer aux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie qui détruisent les familles et portent grandement préjudice à notre jeunesse. La mise en oeuvre de programmes et de services sociaux visant à conseiller les familles et les jeunes reste la responsabilité des provinces.

Les ministères visés doivent venir à bout des aspects négatifs de la société, des causes de la criminalité. L'objectif du système de justice est d'assurer la protection de la société. Le système de justice a été conçu dans un but et un seul, celui de protéger la société contre les individus qui ont opté pour la criminalité.

Il vise à protéger les Canadiens contre les individus qui ne s'autodisciplinent pas et qui ne respectent pas autrui. La seule façon d'atteindre cet objectif, c'est en adoptant des mesures dissuasives et en infligeant des peines justes. Pour être dissuasif, il faut veiller à ce que les peines ou les conséquences d'un comportement criminel soient suffisantes pour contrer l'activité criminelle. Quand un crime est perpétré, le système de justice doit prévoir des peines qui sont proportionnelles à l'infraction et qui protégeront les personnes innocentes au sein de la société.

Depuis 20 ans, à vouloir faire du système de justice une sorte de système à deux niveaux, les spécialistes de la sociologie appliquée en ont fait une passoire. Ils ont altéré le système de justice au point où les droits du criminel ont préséance sur ceux de la victime, où les peines sont ridiculement légères, où les juges sont déphasés, où la libération conditionnelle s'obtient facilement, où les ordonnances d'expulsion sont une plaisanterie pure et simple et où l'on a l'impression tout à fait ridicule que les criminels ne devraient pas purger entièrement leur peine d'emprisonnement à perpétuité.

Ce système à deux paliers inspiré par une mentalité de bonne âme sensible a sonné le glas du système de justice traditionnel, car il ne protège plus la vie et les biens des Canadiens

Il est bien évident que le projet de loi C–37 n'apporte aucune solution au problème. En fait, il renforce ses origines qui se trouvent dans la loi cadre, la Loi sur les jeunes contrevenants. L'article premier du projet de loi C–37 se lit comme suit:

> a) la prévention du crime est essentielle pour protéger la société à long terme et exige que l'on s'attaque aux causes sous–jacentes de la criminalité des adolescents et que l'on élabore un cadre d'action multidisciplinaire permettant à la fois de déterminer quels sont les adolescents et les enfants susceptibles de commettre des actes délictueux et d'agir en conséquence;

Le projet de loi C–37, tout comme la Loi sur les jeunes contrevenants, est le produit d'une attitude selon laquelle les criminels ne sont pas mauvais, mais seulement des victimes de la pauvreté et d'une société compétitive impitoyable, et selon laquelle il faut non pas les punir, mais les faire bénéficier d'une mystérieuse panacée qui n'a jamais été découverte ni définie.

Les remèdes ne sont pas définis dans le projet de loi C–37, tout comme ils ne le sont pas dans d'autres lois en matière de justice. Tant les causes que le traitement des comportements criminels dépassent la portée de la justice.

Un conseiller et délégué à la jeunesse dans le système correctionnel du Québec et de l'Alberta a donné le profil des jeunes contrevenants dont il est responsable. Il a dit que les jeunes venaient de familles où l'un des parents naturels, voire les deux, ne voulaient pas d'eux. Nombre d'entre eux venaient de familles monoparentales; leur mère, vivant d'aide sociale ou travaillant à bas salaire, n'avaient plus aucune autorité sur eux. Bon nombre d'entre eux ont été élevés par leurs grands–parents, oncles, tantes ou parents adoptifs.

Le dénominateur commun de ces histoires était l'impression que ces jeunes détenus avaient grandi dans des foyers déchirés dominés par les disputes, les cris, l'ivrognerie ou l'abus de

drogues, la violence et l'indifférence. Selon l'auteur, il ne s'agissait sûrement pas d'un endroit chaleureux et stimulant.

Ces enfants–là ont grandi en colère. Que la Loi sur les jeunes contrevenants et le projet de loi C–37 soient sévères ou cléments et quels que soient les efforts de réadaptation, ils ne peuvent modifier en rien le climat hostile dans lequel nombre de ces jeunes contrevenants ont grandi. Ce climat ne peut être modifié que de l'extérieur du système judiciaire.

Le gouvernement peut lutter contre les influences qui s'attaquent à la fibre morale de notre jeunesse et de la société: des influences comme la pornographie. Dans notre pays, on peut aller voir ce qu'on appelle des «peep shows», soit un spectacle où le client, moyennant un tarif donné, peut voir, sans être vu, une femme nue danser et se contorsionner. On peut aussi aller voir des danseuses nues dans des bars où l'on entraîne nos filles à exercer ces activités qui contribuent au déclin moral de notre société.

Un de mes électeurs m'a écrit la lettre suivante. «Hier soir, dit–il, le 15 octobre 1994, en allant chercher ma fille, j'ai allumé la radio de Radio–Canada. C'est généralement l'heure de l'émission «Ideas». Il y était question d'éjaculation chez les femmes. Pendant les cinq minutes où j'ai écouté l'émission, en attendant de prendre ma fille, une femme décrivait l'autostimulation devant un miroir et combien il était excitant d'éjaculer devant un miroir.»

• (1315)

Le gouvernement peut faire quelque chose à ce propos. Il peut faire cesser ce genre de choses. Je demande au gouvernement d'agir dans ce dossier. Je demande notamment au ministre de la Justice et peut–être à la ministre de la Culture d'examiner cette émission à la loupe. Si ces faits sont véridiques, comme on me l'a assuré, les responsables devraient se voir imposer des mesures disciplinaires et ce type d'émissions devrait être retiré de la grille de la SRC, un organisme financé par les contribuables de ce pays.

Ce sont des domaines où le gouvernement peut intervenir. Or, les députés d'en face refusent d'agir dans ces domaines qui menacent la moralité de notre société, notamment chez les jeunes.

Tant que les phénomènes négatifs de notre société qui engendrent la délinquance n'auront pas été maîtrisés, le ministre de la Justice aura du mal à nous convaincre qu'il s'attaque vraiment à la criminalité. À mes yeux, c'est pure prétention de sa part. Tant que le ministre ne supprimera pas du Code criminel tout ce qui contribue à promouvoir la violence, ce ne sera rien d'autre qu'une prétention.

S'il veut vraiment combattre la criminalité, pourquoi le ministre ne modifie–t–il pas la loi qui autorise la libération d'office de délinquants violents, tels que M. Auger qui est le principal suspect dans le meurtre de Melanie Carpenter, lorsqu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine? Pourquoi ne pas intervenir pour qu'on cesse de remettre des délinquants violents dans les rues de nos villes? Les responsables du régime de libération conditionnelle ont informé les décideurs que M. Auger était encore dangereux et risquait de récidiver.

Pourquoi le ministre n'agit–il pas? Il pourrait faire bouger les choses plus rapidement pour mettre fin à cette échappatoire. Nul doute qu'il bénéficierait alors de l'appui des députés réformistes de ce côté–ci de la Chambre. Pourquoi le ministre de la Justice a–t–il voté contre le projet de loi d'initiative parlementaire qui visait à supprimer l'article 745 du Code criminel autorisant la libération conditionnelle anticipée dans le cas de meurtriers? Pour quelle raison?

Et pourquoi vote–t–il en faveur du criminel et contre ce qui pourrait contribuer à la sécurité au sein de notre société? Le ministre de la Justice va–t–il voter autrement, dans le cas de ce projet de loi, s'il est vraiment sérieux quand il dit qu'il veut s'attaquer à la criminalité? Je demande à tous les députés ce qu'est, selon eux, une punition juste et équitable pour le meurtre prémédité d'une innocente victime, comme Melanie Carpenter.

Je peux appuyer certaines parties de ce projet de loi. Le ministre a, de toute évidence, prêté l'oreille, quoique partiellement, aux milliers de Canadiens qui ont demandé un resserrement de la Loi sur les jeunes contrevenants. Cependant, je crois que les Canadiens, comme le Parti réformiste, espéraient vraiment des changements d'envergure, pas ce que nous estimons n'être qu'une farce.

Les modifications proposées dans le projet de loi C–37 ne sont pas capitales. Elles ne sont rien d'autre qu'une illusion voulant nous faire croire que le ministre s'attaque au problème. Je crois que des gens comme Stu Garrioch, le père d'un garçon frappé à l'estomac à coups de couteau de chasse par un adolescent de 15 ans, de même que les 195 000 signataires de sa pétition veulent une véritable réforme en profondeur, pas des bricoles et des petits changements.

On pourrait en dire autant de Donna Cadman, dont le fils de 16 ans a aussi été poignardé à mort par un jeune, en 1992, dans la rue à Surrey. Elle demande que toutes les causes de criminels violents soient instruites devant un tribunal pour adultes. Nous le demandons aussi.

Yvette Steck, maîtresse de maison de 27 ans, de Fort St. John, en Colombie–Britannique, a fait des démarches au sein de sa collectivité pour exiger que l'on enregistre obligatoirement tous les agresseurs sexuels, après avoir appris qu'elle laissait sa fillette de sept ans en garderie chez une voisine où demeurait un agresseur d'enfants reconnu coupable. M^me^ Steck a fait circuler une pétition demandant que les agresseurs perdent leur droit à la confidentialité, dès qu'ils ont agressé un enfant et elle a recueilli 6 500 signatures.

Environ 10 000 personnes ont manifesté sur la colline du Parlement le 24 septembre 1994 pour demander le contrôle de la criminalité et non le contrôle des armes. Le 25 septembre 1994, 3 000 personnes se sont jointes à Bob Niven, dont le fils de 31 ans a été battu à mort par deux adolescents, pour participer à une marche et demander une réforme en profondeur de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1320)

En novembre l'année dernière, 1 500 personnes se sont réunies sur la colline du Parlement pour rendre hommage à Anne–Marie Bloskie, de Barry's Bay, qu'un adolescent de 17 ans a assassinée en lui écrasant le crane après l'avoir agressée sexuellement, à Melaine Desroches, tuée à Kemptville par un compagnon de classe de 14 ans qui l'a battue à mort avec une clé

anglaise, à Marwan Harb, l'adolescent de Hull poignardé à sa sortie de l'école durant une bagarre avec trois adolescents, et à Nicholas Battersby, abattu d'un coup de feu dans la rue Elgin.

Les gens se sont réunis aussi pour marquer le cinquième anniversaire du décès de Joshua Baillie, jeune victime d'un accident causé par un adolescent circulant illégalement dans une camionnette volée. Ils sont venus nous dire que c'en était assez. Ils voulaient des changements en profondeur et non de simples modifications superficielles.

Le garçon qui a agressé sexuellement et assassiné Ann–Marie a été condamné à trois ans de prison. Le tueur de Mélanie s'est vu imposer une peine de trois ans dans un établissement pour adolescents. Après avoir plaidé coupable à une accusation de négligence criminelle, l'assassin du jeune et innocent Joshua a été condamné à un an de détention, plus une année de probation.

Il y a une quinzaine de jours, 3 000 personnes de la Colombie–Britannique ont pleuré la mort de Mélanie Carpenter et des milliers d'autres personnes ont participé à une campagne organisée par la famille Carpenter pour exiger une réforme du système de justice pénale.

En présentant le projet de loi C–37, le gouvernement essaie timidement d'apaiser les craintes des Canadiens. Même s'il vient de la base, et non des gens qui vivent dans des tours d'ivoire au Canada, ce projet de loi ne répond pas aux besoins des Canadiens. Le ministre pourrait–il nous dire pourquoi il n'est pas conséquent dans sa façon de tenir compte des souhaits des Canadiens? Où sont donc toutes les pétitions signées par des milliers de Canadiens?

Où ont eu lieu les manifestations pour réclamer l'enregistrement des fusils de chasse et des carabines? Combien de personnes sont venues défiler sur la colline du Parlement pour exiger une interdiction complète des armes de poing? Eh bien, je ne les ai pas vues.

J'ai parcouru tout l'Ouest et le nord de l'Ontario. Mes collègues se sont rendus dans l'Est. Nous avons été témoins de nombreuses manifestations de milliers de gens qui protestaient contre la décision du ministre de forcer les citoyens respectueux des lois à enregistrer leurs fusils de chasse et leurs carabines. Nous avons des pétitions venant de toutes les régions du pays, des pétitions portant des milliers de signatures de gens qui s'opposent également à cette décision. Pourtant, le ministre a décidé d'aller de l'avant.

Il est inconséquent, lorsqu'il s'agit de respecter les souhaits des Canadiens. Il en va de même dans sa façon d'aborder la justice pénale. En effet, il a décidé d'accroître les peines pour les crimes commis à l'aide d'armes à feu, mais il a hésité à faire de même pour les crimes perpétrés par de jeunes contrevenants.

Je le félicite de faire passer de cinq à dix ans la peine maximale prévue pour les jeunes contrevenants coupables de meurtre. Cependant, comment peut–il imposer la même peine de dix ans aux gens qui, délibérément, n'enregistrent pas leurs carabines ou leurs fusils de chasse? Est–ce sensé? Est–ce équitable et raisonnable? Les incohérences que renferme ce type de mesure législative ne minent–elles pas davantage la crédibilité de l'actuel système de justice?

Durant la campagne électorale de 1993, certains de mes électeurs m'ont dit être inquiets des proportions que prenait la criminalité au Canada. C'est particulièrement vrai dans le cas des crimes commis par les jeunes. Tous les jours, je reçois des lettres qui me demandent de redonner un certain sens à notre système de justice dont le contrôle semble nous échapper.

On me parle du déficit et de la dette, puis des impôts abusifs établis par les gouvernements précédents. Il est question aussi du cynisme grandissant des gens à l'égard des politiciens, surtout au niveau fédéral.

Durant la campagne électorale, les gens de ma circonscription m'ont dit qu'ils se sentaient trahis. L'imposition de la TPS si détestée et la gabegie du gouvernement étaient la principale cause de leur cynisme durant la campagne de 1993. De nos jours, c'est le manque de mesures concrètes de la part du gouvernement libéral qui explique, en grande partie, ce sentiment.

Durant la campagne, je n'ai entendu personne se plaindre d'un manque de contrôle sur les armes à feu et il en va de même, à l'heure actuelle. En fait, selon le sondage effectué par la firme Decima pour le compte du magazine *Maclean's*, à peine 5 p. 100 des Canadiens jugeaient que les crimes violents étaient attribuables à un manque de mesures de contrôle suffisantes sur les armes. Cependant, j'ai constaté que les gens s'inquiétaient pour leur sécurité, ce qui est toujours vrai. Ils sont préoccupés du taux alarmant de crimes commis par des jeunes, particulièrement les crimes violents.

Le projet de loi C–37 n'est pas la solution à l'accroissement de la criminalité chez nos jeunes. Il faut plutôt réexaminer et modifier en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants en ayant pour objectif de rétablir le rôle traditionnel de notre système de justice.

Le Parti réformiste réclame un certain nombre de modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, des modifications qui, en l'absence d'un réexamen complet, constitueront la seule façon de nous convaincre qu'on peut bien protéger notre société. Nous avons demandé que la Loi sur les jeunes contrevenants vise les jeunes de 10 à 15 ans plutôt que les jeunes de 12 à 17 ans, comme c'est le cas actuellement.

• (1325)

Les députés savent probablement que notre système de justice pénale ne tient pas les jeunes de 10 et de 11 ans responsables des crimes qu'ils pourraient commettre. C'est inacceptable. Il y a trop de jeunes de 10 et de 11 ans qui commettent des crimes pour lesquels ils ne peuvent être accusés ou poursuivis. En ce qui concerne les contrevenants plus âgés, nous croyons que les jeunes de 16 et de 17 ans sont assez vieux pour assumer l'entière responsabilité de leurs actes et qu'ils devraient donc dans tous les cas, et en particulier dans le cas des crimes avec violence, être jugés par un tribunal pour adultes.

Dans le projet de loi C–37, le ministre de la Justice a proposé que les jeunes de 16 et de 17 ans qui sont accusés de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable, d'agression sexuelle grave et de voies de fait graves soient jugés par un tribunal pour adultes à moins que l'on n'accède à la demande de traduire le jeune contrevenant devant un tribunal pour adolescents. Le jeune contrevenant doit alors expliquer pourquoi il ne devrait pas être jugé par un tribunal pour adultes. Le tribunal acceptera ou rejettera la demande, à sa discrétion.

Cette modification a pour effet de créer une audition à l'intérieur d'une audition, ce qui occasionnera des retards, repoussera d'autant les autres cas actuellement devant les tribunaux et entraînera des coûts supplémentaires. Nous rejetons tout simplement cette suggestion et cette modification.

Le Parti réformiste avait demandé que l'on impose des peines plus sévères. J'appuie donc les dispositions du projet de loi C–37 qui prévoient que l'on fasse passer de cinq à dix ans la durée de la peine imposée à une personne coupable de meurtre au premier degré. Nous avions aussi recommandé que l'on modifie notamment la Loi sur les jeunes contrevenants pour permettre la publication des noms des jeunes contrevenants qui ont été déclarés coupables d'une infraction où il y a eu usage de violence ou qui contrevient aux dispositions de la Loi sur les stupéfiants ou de la Loi sur les aliments et drogues, ou des jeunes contrevenants qui ont déjà été déclarés coupables d'infractions à deux reprises.

Le projet de loi C–37 n'a pas tenu compte de cette proposition. C'est peut–être sa plus grande lacune. Je suis convaincu qu'il est nécessaire de publier les noms des jeunes contrevenants si l'on veut protéger nos enfants.

Par exemple, un directeur d'école peut ne pas savoir que l'un des élèves de son école a déjà été déclaré coupable, à plusieurs reprises, de trafic de drogues. Un parent peut ne pas savoir que son enfant fréquente un contrevenant qui a été trouvé coupable d'une série de viols. Le jeune homme d'à côté à qui vous avez confié le soin de garder vos enfants pourrait être un autre Jason Gamache.

Qui devrions–nous protéger: la vaste majorité des Canadiens, des gens honnêtes, travailleurs et pleins de sollicitude, qui continueront d'être les artisans d'une société productive, ou le trafiquant de drogue de l'école secondaire de la localité et le violeur inconnu qui hante le quartier? Je ne crois pas que la réponse à cette question soit difficile. Il ne fait aucun doute que ce sont ces contrevenants dont la société devrait connaître l'identité.

Nous ne parlons pas ici de l'adolescent qui commet une erreur minime et qui a des démêlés une seule fois avec la justice; dans un tel cas, la publication des détails de l'infraction n'est peut–être pas dans l'intérêt du public. Nous croyons fermement que, pour que la protection de la population devienne la toute première priorité, la loi ne devrait pas empêcher, comme elle le fait actuellement et continue de le faire dans le projet de loi C–37, de publier les noms des jeunes contrevenants qui sont violents.

Un système de justice ne peut pas être efficace s'il repose sur la non–divulgation et la dissimulation de la vérité. Les noms des victimes et les horribles détails des crimes perpétrés contre elles sont accessibles au public, mais les noms des contrevenants demeurent un secret d'État. Les jeunes visages dans les tribunaux et les prisons du Canada sont les masques qui cachent les cicatrices les plus hideuses de la société, des cicatrices qui suppureront si on ne les expose pas au grand jour.

Au nom de leurs nombreux électeurs, le Parti réformiste a demandé au gouvernement de constituer un registre des agresseurs sexuels d'enfants. Le gouvernement a donné sa réponse typique à une demande de ce genre. Il sait qu'il existe un problème. Il sait que les Canadiens veulent qu'on s'y attaque, et il a promis d'étudier la question et de consulter les autorités compétentes. Autrement dit, le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté et, entre–temps, des enfants continueront d'être victimes d'abus sexuels et d'attaques violentes de la part de récidivistes que le gouvernement se rend coupable de protéger parce qu'il refuse de communiquer à la population les renseignements dont elle a besoin pour protéger nos enfants et notre société en général contre ces criminels.

Dans leur effort pour comprendre la nécessité d'établir un registre, les ministères de la Santé, de la Justice et du Solliciteur général ont commandé une étude. Le groupe de travail spécial interministériel du gouvernement fédéral chargé des systèmes d'information sur les agresseurs sexuels d'enfants a préparé un document de travail.

Savez–vous quelle a été la conclusion de cette étude? Nous avons besoin d'une autre étude et d'autres consultations. Cependant, ce document renfermait également des renseignements qui soulignent clairement la nécessité à la fois de constituer un registre et de publier les noms des jeunes contrevenants.

• (1330)

Selon le rapport, les statistiques portant sur tous les crimes violents commis contre des enfants au Canada montrent que les jeunes contrevenants de 12 à 17 ans représentent environ 23 p. 100 de tous les délinquants contre qui des accusations sont portées. En outre, entre 17 p. 100 et 29 p. 100 de ceux qui sont accusés d'exploitation sexuelle des enfants ont moins de 18 ans.

Il faut mentionner que ce groupe d'âge représente seulement 7,9 p. 100 de la population canadienne. Selon le rapport, des études répétées ont montré que les délinquants sexuels affichent l'un des taux de récidive les plus élevés parmi toutes les catégories de criminels, 40 p. 100 d'entre eux récidivant dans les cinq ans de leur remise en liberté. D'autre part, la recherche portant sur l'efficacité des programmes de traitement des délinquants révèle que ces programmes donnent des résultats mitigés.

Le ministre de la Justice a–t–il pris connaissance du rapport du groupe spécial? S'il l'avait fait, il saurait que les délinquants sexuels récidivent. Il lui suffirait de faire de simples calculs statistiques pour voir qu'entre 17 p. 100 et 29 p. 100 des crimes sexuels commis au Canada sont perpétrés par des jeunes. Si 40 p. 100 d'entre eux récidivent, ils commettront d'autres actes de sadisme contre les plus innocents et les plus vulnérables de notre société, des actes que le gouvernement pourrait prévenir en publiant les noms des délinquants en cause. Si le gouvernement avait lu son propre rapport et avait donné suite à ses conclusions, il aurait pu empêcher que des actes indescriptibles soient perpétrés contre des enfants.

Le projet de loi C–37 ne protégera pas nos enfants contre les Jason Gamache du monde. Il ne nous protégera pas contre ces individus anonymes qui se cachent derrière le masque de l'adolescence.

Aussi, la présomption continue de peser en faveur des jeunes délinquants au Canada. Les droits des jeunes délinquants vio-

lents l'emportent encore sur la protection de la société et sur celle de nos enfants.

Nous demandons seulement de rétablir l'équilibre, c'est-à-dire d'accorder la priorité aux droits des victimes et des enfants et de faire en sorte que la protection de la société l'emporte sur celle des jeunes délinquants qui n'ont aucun respect pour la vie et les droits d'autrui.

Nous demandons simplement au ministre de la Justice d'écouter la population, notamment les parents à qui on a ravi un enfant si jeune. Nous lui demandons d'écouter les Canadiens ordinaires et pas ceux qui vivent dans des tours d'ivoire et ignorent ce qui se passe dans la vraie vie.

Je ne peux donner mon appui qu'à une loi qui réponde aux préoccupations des gens ou qui repose sur des faits, pas sur les priorités de certaines personnes. En terminant, je répète ce que j'ai dit au début: je ne peux appuyer le projet de loi C-37. Je donnerai mon appui à une loi qui servira la justice et protégera la société.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous passons maintenant à l'étape suivante du débat. Pendant les cinq prochaines heures, les députés pourront prononcer des discours de vingt minutes chacun, sous réserve d'une période de dix minutes de questions et observations.

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants proposées par le ministre de la Justice et confirmées par le rapport du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques déposé à la Chambre le 8 décembre.

Je peux dire au départ que je considère que la stratégie en deux volets employée par le ministre aux fins de la réforme du système de justice pénale pour les jeunes est une mesure appropriée pour contrer problème de la criminalité juvénile.

En tant qu'avocat, compte tenu que j'ai travaillé auprès des jeunes pendant de nombreuses années et considérant aussi mon expérience de père, je n'approuve pas l'argument impitoyable selon lequel la Loi sur les jeunes contrevenants serait trop généreuse et inciterait les jeunes d'aujourd'hui à commettre de plus en plus d'actes criminels. Je reconnais que la loi a ses faiblesses. Je suis sûr que les modifications proposées dans le projet de loi C-37 permettront de les corriger, de hausser le taux de réadaptation et d'accroître la sécurité publique.

Cependant, même si je suis d'accord pour dire que la Loi sur les jeunes contrevenants doit être améliorée, je trouve essentiel que les changements qu'on y apportera soient fondés sur les observations les plus fiables plutôt que sur les craintes ou la colère du public ou encore sur la perception largement répandue que des punitions plus dures permettraient de maîtriser une bonne partie du phénomène de la criminalité et de la violence juvéniles.

Je crois personnellement que la plupart des comportements criminels sont attribuables à des facteurs sociologiques. C'est pourquoi j'apprécie que la deuxième phase de cette entreprise, l'examen de la Loi sur les jeunes contrevenants par un comité parlementaire, prévoie l'étude de nouveaux genres de mesures législatives pour régler le problème de la criminalité juvénile. Si nous pouvons contrer le problème de la criminalité chez les jeunes en approfondissant notre compréhension des causes profondes de leur comportement et en nous attaquant à ces causes, je pense que nous aurons prouvé que la Loi sur les jeunes contrevenants est un élément efficace du système de justice pénale.

Je considère la réadaptation comme le but ultime de toute mesure législative sur la criminalité juvénile. La loi actuelle présente certaines faiblesses sur ce plan, mais je crois que les changements proposés dans le projet de loi C-37 amorceront le redressement de la situation. Cette mesure législative montre que les besoins des jeunes en matière de réadaptation et la nécessité d'assurer la sécurité publique sont envisagés de concert. Je veux maintenant m'arrêter sur des éléments particuliers du projet de loi C-37. Cette mesure propose deux changements importants à la déclaration de principe de la loi.

• (1335)

À mon avis, ces changements permettront aux tribunaux de faire une interprétation beaucoup plus adéquate de la loi. Ces changements reconnaissent deux vérités: premièrement, qu'il est essentiel de prévenir la criminalité pour assurer la protection à long terme de la société; deuxièmement, qu'il existe un lien entre la protection de la société et la réadaptation des contrevenants.

Le projet de loi C-37 propose de porter la peine maximale pour les meurtres au premier et deuxième degrés à 10 et 7 ans respectivement. C'est un changement important. En fait, je serais en faveur de peines encore plus sévères pour de terribles crimes comme ceux-ci.

Le changement qu'il est proposé d'apporter à la loi, à savoir que les jeunes de 16 et 17 ans accusés de certains crimes graves avec violence soient jugés par les tribunaux pour adultes, s'écarte de façon substantielle du système actuel qui veut que tous les jeunes âgés de 14 à 17 ans soient traités de la même façon. Cette modification permettra de mieux tenir compte des circonstances propres à chaque cas et, aux jeunes qui doivent démontrer au juge les raisons pour lesquelles ils devraient être jugés par un tribunal pour adolescents, de mieux mesurer la gravité de l'accusation et les conséquences de leur acte violent.

L'article 16 de la loi précise les critères dont le tribunal pour adolescents doit tenir compte dans ses décisions concernant le renvoi à la juridiction compétente. Je voudrais les citer car ils sont importants. Ces critères incluent: la gravité de l'infraction, l'âge, le caractère et les antécédents de l'adolescent, l'existence de moyens de traitement et, ce qui est très important, tous les autres éléments que le tribunal considère pertinents.

Lorsqu'il prend ces décisions, le tribunal pour adolescents doit prendre en considération la protection du public et la réadaptation de l'adolescent. Si les deux objectifs sont inconciliables, la priorité sera donnée à la protection du public. L'adolescent doit alors être traduit devant le tribunal pour adultes.

Ce changement a fait l'objet de nombreux débats. Certains ont affirmé que ce changement allait finir par être rejeté en vertu de la charte. Je suppose que nous verrons, en temps utile. Il est certain que le fardeau de la preuve est inversé. Nous en sommes conscients.

Certains ont peut–être du mal à l'admettre, mais je suis d'accord. D'aucuns disent que cela sous–entend que le jeune contrevenant est présumé coupable. Je rejette cet argument. Je ne suis pas d'avis que l'article contienne une présomption de culpabilité.

Dans l'ensemble, je pense que le changement est bon. Il est approprié. N'oublions pas qu'il s'applique seulement à quatre des crimes les plus graves: le meurtre, la tentative de meurtre, l'homicide involontaire coupable et l'agression sexuelle grave.

La modification qui autorise les déclarations des victimes devant le tribunal répond au désir des victimes d'être entendues.

Deux autres modifications importantes touchent les dossiers et l'amélioration de la circulation des renseignements à l'intérieur du système de justice pour les jeunes. Le grand public et les jeunes contrevenants bénéficieront d'une amélioration de la collaboration entre les divers professionnels qui travaillent avec les jeunes au sein de la collectivité.

La proposition qui permet à un juge d'imposer une probation conditionnelle, chaque fois que c'est nécessaire pour le bien du mineur ou la protection du public, est une autre modification qui devrait satisfaire ceux qui s'inquiètent de la sécurité publique et ceux qui sont en faveur de la réadaptation des jeunes délinquants. On peut dire la même chose de la modification qui autorisera les tribunaux à demander une évaluation psychologique et médicale des jeunes délinquants chroniques et sérieux.

Étant en faveur des mesures visant à améliorer les chances de réadaptation, je trouve que cette proposition, qui encourage les solutions autres que la garde pour les délits moins graves, est importante. De nombreux spécialistes nous ont dit que la garde en milieu fermé était la solution la plus coûteuse et la moins efficace pour les formes moins violentes de délinquance. Ce changement répond à la recherche qui a montré que les jeunes délinquants non violents ont plus de chances d'être réadaptés dans la collectivité, loin des jeunes délinquants les plus endurcis et les plus violents. Je suis aussi de l'avis de ceux qui pensent que la garde va souvent à l'encontre de la réadaptation.

• (1340)

Maintenant que sera permise la considération d'un certain nombre de solutions, le système judiciaire pourra déterminer la façon la plus efficace de traiter chacun des jeunes délinquants. Par ailleurs, cela forcera également le jeune délinquant à assumer une responsabilité active pour ses actes. C'est important car, en fin de compte, la réadaptation améliore la sécurité publique.

Comme je le disais plus tôt, je trouve que les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants sont appropriées. La plupart révèlent un souci de protection du public tout en prévoyant les conditions nécessaires pour encourager la réadaptation.

La Loi sur les jeunes contrevenants est basée sur le principe que les jeunes doivent être tenus responsables de leurs actes illégaux mais que les jeunes ont des besoins spéciaux pour les aider à grandir et à mûrir. C'est donc un équilibre entre la nécessité de protéger le public et la nécessité d'aider les jeunes qui ont des démêlés avec la loi à devenir des adultes productifs et respectueux de la loi. Les modifications proposées maintiennent cet équilibre essentiel.

Outre les modifications dont j'ai parlé, je pense que les conclusions de l'examen d'envergure entrepris par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques contribueront à élaborer une stratégie d'ensemble à long terme pour lutter contre le problème général de la criminalité au Canada.

Les mesures législatives ne représentent qu'une partie de la solution. Il est de plus en plus évident que tant que nous n'aurons pas réglé, entre autres, les problèmes de la pauvreté, de l'alcoolisme, de la violence familiale, des mauvais traitements, du racisme et de l'analphabétisme, nos efforts législatifs en vue de réduire la criminalité chez les jeunes continueront à être jugés insuffisants.

Dans son exposé devant le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques, le Dr Alan Leschied, directeur adjoint de la clinique du tribunal de la famille de London, a confirmé ce fait en citant les quatre principaux facteurs qui font que les jeunes commettent des crimes. Premièrement, a–t–il dit, cela a quelque chose à voir avec la nature de la famille et la façon dont les familles fonctionnent dans notre société. Deuxièmement, c'est fonction de la nature et de l'influence des amis et des pairs. Troisièmement, cela a quelque chose à voir avec la façon dont nous acquérons certaines attitudes qui justifient des actes anti–sociaux. Quatrièmement, cela peut également avoir beaucoup à voir avec la consommation de substances intoxicantes.

Les recherches prouvent qu'il existe un lien très net entre la prévention criminelle et la qualité des soins prodigués aux enfants. Les jeunes qui se tournent vers les activités criminelles viennent souvent d'un milieu où la pauvreté, la négligence, la toxicomanie, la violence physique et le chômage font partie de la vie courante. Il va sans dire que plus le nombre d'influences positives augmente, plus plus le comportement des jeunes s'améliore.

M. Leschied a déclaré qu'il n'y avait aucun remède au crime, mais il a fait remarquer qu'il existait des solutions capables de réduire la criminalité chez les jeunes.

Par exemple, il est prouvé que les enfants qui entretiennent des relations saines avec des adultes qui veulent leur bien ne développent pas de comportement antisocial. En tant que société, nous devons donc, quand c'est possible, faire en sorte que les jeunes grandissent dans un milieu favorable. Quand c'est impossible, nous devons faire en sorte qu'il y ait en place des réseaux capables de venir en aide aux jeunes et à leurs familles.

L'existence de garderies de qualité et un niveau d'éducation approprié peuvent aussi exercer une grande influence sur le comportement. En plus d'assurer une base solide pour l'avenir, l'école peut aussi jouer un rôle important pour prévenir le crime, entre autres, en renseignant les jeunes sur le système judiciaire, en encourageant le perfectionnement d'aptitudes sociales, y compris le sens des responsabilités, la tolérance et le respect des autres, en enseignant diverses stratégies de résolution de conflits, notamment au moyen de programmes de lutte contre le racisme inscrits dans le programme d'études, et en repérant

rapidement les jeunes en difficulté et en intervenant auprès d'eux.

• (1345)

De plus, il serait peut–être plus approprié que les enfants qui grandissent dans des foyers où dominent la violence, l'abus de stupéfiants ou d'alcool, ou encore les problèmes d'ordre émotif ou mental, soient pris en charge par les services de santé mentale plutôt que par le système judiciaire. Il m'apparaît clairement que, dans la plupart des cas, ce n'est que lorsque tous les services d'aide ne suffisent plus que le système judiciaire doit s'occuper des jeunes qui ont commis une infraction criminelle.

Nous devrions donc centrer nos efforts de manière à améliorer l'efficacité des services d'aide. J'espère que les résultats des travaux de la deuxième phase viendront appuyer cet argument.

Pour ceux qui jugent que les modifications proposées dans le projet de loi C–37 ne vont pas assez loin, je voudrais citer un article paru récemment dans le *Chronicle Herald*, journal local de Halifax, en Nouvelle–Écosse. L'éditorialiste affirmait: «Il ne faudrait pas mettre sur le même pied d'une part notre désir de voir les adolescents respecter davantage les personnes et les biens, et d'autre part les lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants ou du système de justice pénale. La réforme de la loi n'est pas la solution universelle à l'indiscipline manifeste de nos jeunes. Les enfants se retrouvent devant les tribunaux à cause de graves problèmes sociaux et familiaux.»

Avant de conclure, je dirai qu'on semble mal comprendre l'objet de la Loi sur les jeunes contrevenants et le but des modifications proposées. Dans les quelques minutes qu'il me reste, permettez–moi de rappeler les grands éléments du projet de loi.

Les principales modifications apportées par le texte sont les suivantes. Les jeunes de 16 et 17 ans accusés de certains crimes graves comportant de la violence sont jugés par les tribunaux pour adultes, à moins que le tribunal pour adolescents n'ordonne qu'ils soient renvoyés devant lui. Les peines que le tribunal pour adolescents peut imposer aux adolescents reconnus coupables de meurtre sont plus sévères. La période d'admissibilité à la libération conditionnelle est augmentée pour les adolescents de 16 et 17 ans reconnus coupables de meurtre par un tribunal pour adultes.

Les jeunes contrevenants doivent assumer la responsabilité de leurs actes à l'égard des victimes et de la société dans le cadre de décisions ne comportant pas de placement sous garde lorsque cela convient. Les dossiers d'adolescents reconnus coupables de certaines infractions graves sont conservés plus longtemps tandis que ceux d'adolescents reconnus coupables d'infractions moins graves le sont pour de plus courtes périodes. Certaines personnes qui ont besoin d'obtenir des renseignements sur les jeunes contrevenants pour des raisons de sécurité y ont maintenant accès.

Il est toujours très délicat d'assurer un équilibre entre ce qui est le mieux pour la société et ce qui est le mieux pour la personne. On n'y arrive pas avec tous les projets de loi. Cette loi évolue, comme toutes celles qui ont trait à la justice criminelle. Elle est réexaminée régulièrement, comme il se doit.

J'estime que ces modifications règlent quelques–uns des problèmes bien réels auxquels la population est aujourd'hui confrontée. Les Canadiens en général demandent des changements, et voici que le gouvernement leur en donne, je crois. Il a réagi de façon raisonnable et a écouté les gens qui s'occupent de nos jeunes.

J'ai assisté à un certain nombre d'audiences du comité. Celui–ci a entendu des spécialistes et il a entendu régulièrement des personnes qui travaillent auprès des jeunes. Ces gens–là comprennent comment fonctionne le système de justice pour la jeunesse et savent comment réhabiliter les jeunes contrevenants. Je crois que ce projet de loi reflète dans une large mesure, quoique pas complètement, ce que les spécialistes ont dit devant le comité.

• (1350)

La citation que j'ai lue tout à l'heure rend parfaitement compte de ma position et de celle du gouvernement. Nous ne devrions pas condamner la Loi sur les jeunes contrevenants ou le système de justice pénale chaque fois que des adolescents n'ont pas, pour autrui ou pour le bien d'autrui, tout le respect que nous souhaiterions qu'ils aient. C'est un truisme, je crois. J'y crois fermement. J'appuie entièrement les modifications proposées dans le projet de loi C–37.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté la dissertation du député de South Shore. J'ai été frappé par ceci: il y a une contradiction entre les dispositions du projet de loi C–37 qui ont trait aux sentences et celles du projet de loi C–41, un autre projet de loi gouvernemental, qui ont trait aux conseils autochtones de détermination de la peine.

L'idée maîtresse de la Loi sur les jeunes contrevenants, c'est l'anonymat du jeune contrevenant. Lorsqu'un jeune commet une erreur, ou sans commettre d'erreur, agit délibérément, et que son geste constitue une infraction grave contre une personne, nous devons, semble–t–il, prendre des mesures pour que ce jeune contrevenant ne soit pas tenté de récidiver en le remettant sur la bonne voie.

C'est magnifique. C'est une bonne idée. Personne ne peut s'opposer à cela. Le problème, c'est que l'on impose l'anonymat presque complet. On ne peut pas informer les voisins de ce jeune contrevenant de l'infraction. On ne peut pas non plus en informer les journaux.

Parallèlement, le principe des conseils autochtones de détermination de la peine repose sur les pressions positives exercées par les pairs. Ainsi, le jeune contrevenant serait remis dans sa collectivité pour que la sentence lui soit imposée par les anciens. Le contrevenant devrait affronter les membres de la collectivité à qui il a porté préjudice ou à qui il a fait honte.

Article 31 du Règlement

Ici, tout le principe de la motivation des actions humaines entre en jeu. S'agit–il d'une question de reconnaissance et de réputation ou de honte et de disgrâce? Le projet de loi C–37 impose l'anonymat complet. L'autre repose sur les pressions exercées par les pairs, tout le contraire de l'anonymat. Je me demande si le député de South Shore peut dire quelques mots sur cette contradiction et expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi les conseils de détermination de la peine, qui reposent sur les pressions exercées par les pairs, pourraient fonctionner dans les collectivités autochtones tandis que, ailleurs, il faudrait imposer un strict anonymat?

M. Wells: Monsieur le Président, je ne veux pas parler du projet de loi C–41. Mes remarques porteront sur les dispositions du projet de loi C–37.

Ce que j'ai dit plus tôt tient toujours. Nous devons trouver un équilibre. Il est question ici de jeunes contrevenants, de personnes d'âge tendre, si je peux utiliser cette vieille expression. Je vois un certain avantage lorsqu'il s'agit des quatre infractions les plus graves qui sont maintenant traitées différemment pour les jeunes de seize et dix–sept ans.

Je serais prêt à examiner la possibilité de publier les noms des jeunes de cet âge qui commettent ces genres d'infractions même si le tribunal pour adolescents a décidé qu'ils devaient être jugés par lui. Le député a également parlé de la pression du groupe. Ce serait peut–être une idée à examiner. Il y a certains avantages à ce que les directeurs d'école et d'autres personnes sachent qui sont ces jeunes contrevenants. Je crois que c'est le point que vous essayez de faire ressortir.

Je ne veux pas dire que certains des points que vous soulevez ne sont pas valables. Tout ce que je veux dire, c'est que certaines des failles que renfermait la Loi sur les jeunes contrevenants ont été corrigées dans ce projet de loi.

Comme vous le savez, il y aura une deuxième étape. Nous allons procéder à une autre révision de la loi. Je crois que vos suggestions méritent d'être examinées. Je n'hésiterais pas à discuter du pour et du contre de toutes ces suggestions, mais je sais qu'il est peu probable que nous obtenions tout ce que vous voulez et tout ce que je veux. . .

• (1355)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'hésite à interrompre le député de South Shore, mais nous ne devons pas oublier qu'il faut éviter les dialogues entre deux députés puisque nous participons tous au débat. Toutes les interventions doivent être faites par l'intermédiaire de la présidence.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a deux observations que je voudrais faire à propos de ce que le député a dit. J'aimerais qu'il me dise ce qu'il en pense.

Le gouvernement semble être très heureux de l'idée que les jeunes de 16 et 17 ans seront mis en accusation devant un tribunal pour adultes. Il a cependant ajouté une petite disposition supplémentaire précisant que cela se fera à moins que l'accusé ne puisse prouver qu'il serait plus avantageux pour lui d'être jugé devant un tribunal pour adolescents.

À mon avis, cela veut dire que tous les adolescents qui sont mis en accusation en tant qu'adultes feront appel et voudront être mis en accusation en tant qu'adolescents. Je ne les blâmerais pas de vouloir le faire. Cela veut dire plus de temps d'audience devant les tribunaux et plus de juteux petits contrats pour les avocats qui pourront se remplir un peu plus les poches, sans que cela ne change quoi que ce soit. À l'heure actuelle, nous mettons les jeunes en accusation et, s'ils estiment qu'ils devraient être entendus par un tribunal pour adultes, il existe un processus judiciaire pour y veiller. Je ne vois pas en quoi cette disposition change quoi que ce soit. Dans le cas d'un accusé de 16 ou 17 ans, ou bien il est traduit devant un tribunal pour adultes ou bien il ne l'est pas. Je ne peux pas croire que le gouvernement puisse proposer ce genre de disposition insipide.

Je me demande vraiment pourquoi tant de fonctionnaires du ministère de la Justice se soucient constamment de l'aspect social des problèmes. C'est plutôt un ministère des affaires sociales que nous avons là. Croyez–moi, monsieur le Président, je tiens à ce que nous ayons de bons programmes de prévention et de réhabilitation. Je tiens à voir tous les bienfaits que souhaitent ces fonctionnaires, mais le ministère de la justice ne veut pas s'occuper de l'élément appelé justice. Il veut constamment parler des familles à faible revenu, des pauvres enfants maltraités, des victimes de la société, mais sans se préoccuper de la justice. Les victimes d'actes criminels au Canada attendent pourtant impatiemment de voir ce que nous allons faire pour assurer la justice. Je n'ai encore rien vu à cet égard.

Le Président: Avant de donner la parole au député de South Shore, je trouve qu'il est maintenant si près de 14 heures que nous pourrions passer aux déclarations de députés. Le député de South Shore pourrait peut–être réfléchir à sa réponse, car je lui donnerai la parole dès la fin de la période des questions.

Comme il est maintenant 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

STEPHANIE RICKARD

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter une jeune fille de ma circonscription, Stephanie Rickard, de Bracebridge. Elle est au nombre des 25 jeunes Ontariens choisis pour participer au programme de Jeunesse Canada Monde en 1995–1996.

Jeunesse Canada Monde est un organisme canadien sans but lucratif qui organise des échanges de jeunes entre le Canada et des pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique lati-

ne et des Antilles. Depuis la création de l'organisme, en 1971, plus de 42 pays ont ainsi eu des échanges avec le Canada, échanges dont ont pu profiter plus de 15 000 jeunes de chez nous et de l'étranger.

Le programme auquel participera Stephanie s'étalera sur sept mois, et les échanges se feront avec l'Égypte. Pour la première partie du programme, Stephanie se rendra en Nouvelle–Écosse, où elle séjournera avec 20 autres Canadiens et 21 jeunes Égyptiens. Pour la deuxième partie, le groupe ira en Égypte, où il sera accueilli dans des familles égyptiennes.

Mes meilleurs voeux accompagnent Stephanie et les autres jeunes qui participent au programme de Jeunesse Canada Monde, au moment où ils se lancent dans une expérience dont ils se rappelleront toute leur vie.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, après avoir commis une injustice flagrante à l'égard du Québec en fermant le Collège de Saint–Jean, le seul collège militaire francophone, voilà que le ministre des Affaires intergouvernementales récidive en commettant une nouvelle injustice.

Comment le ministre peut–il se targuer de faire une fleur à Saint–Jean lorsqu'il verse une compensation identique à celle accordée au collège Royal Roads de Victoria, soit 25 millions de dollars sur cinq ans, alors que le Collège de Saint–Jean accueillait deux fois plus d'étudiants avec un budget de fonctionnement de même qu'un parc immobilier deux fois plus important.

Alors que le ministre se gargarise de quelques emplois sauvés, il oublie du même coup les 175 qu'il a éliminés dans le dernier budget. C'est le cas de le dire, on a sauvé les meubles dans le cas de Saint–Jean.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, selon certaines sources, le Cabinet libéral serait prêt à réformer les pensions des députés.

Bien que les modifications envisagées n'aillent pas aussi loin que le souhaiteraient les réformistes, elles constituent néanmoins un petit pas dans la bonne direction. Les députés de cette Chambre doivent songer à la colère que cette question suscite chez les Canadiens.

Dans une de ses chroniques, Barbara Yaffe, la chroniqueuse du *Vancouver Sun*, a invité ses lecteurs à s'exprimer sur ce sujet. En 10 jours, elle a reçu 12 000 lettres de lecteurs qui ont dit en avoir assez des politiciens qui haussent les impôts des simples citoyens et qui réduisent les services tout en gardant intacts leurs avantages et leurs pensions.

En cette période de restrictions financières et de compressions budgétaires, les Canadiens s'attendent, à juste titre d'ailleurs, à ce que leurs élus donnent l'exemple sur le plan budgétaire et qu'ils se serrent la ceinture eux aussi.

J'invite tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, à accepter et à apporter les changements nécessaires pour rendre les régimes de retraite des députés comparables à ceux des autres Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES CONTRATS DE SOUS–TRAITANCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, le Comité des opérations gouvernementales dont je suis vice–président étudie la sous–traitance depuis plus de six mois.

[*Traduction*]

À cause du préjugé favorable que le gouvernement précédent avait à l'égard de la sous–traitance sur une vaste échelle dans la fonction publique, il n'y a que peu de données sur l'ampleur ou la qualité de la fonction publique fantôme. Le comité continue de déplorer le manque de données et de détails sur les coûts.

Au titre des services de sous–traitance pour 1993, les coûts de 5,2 milliards de dollars ne sont qu'une estimation et pourraient fort bien être deux fois plus élevés. Je crois que le gouvernement devrait restreindre cette façon de procéder, de sorte que des fonctionnaires ne perdent pas leurs emplois pendant que la fonction publique fantôme continue de croître et de prospérer démesurément.

* * *

LES PROCÈS

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le quotidien le *Standard*, de St. Catharines, dans ma circonscription, de son éditorial dans lequel il pressait les médias d'examiner le problème moral lié à l'utilisation de preuves visuelles au procès de Paul Bernardo.

L'éditorial dit ceci:

> Le public a–t–il le droit de connaître tous les détails des preuves présentées durant le procès? En principe, au nom de la liberté de la presse, la réponse doit être oui. Mais le public doit–il connaître tous les détails les plus horribles? La réponse est sûrement non, à condition qu'il ait l'assurance que pareilles preuves ont été vues et soupesées par le juge et le jury de 12 personnes qui nous représenteront tous en rendant leur décision.
>
> Les médias ont certes l'obligation d'informer le public, mais ils ont aussi le devoir de respecter la dignité des victimes et celle de la famille, des amis et des voisins de ces dernières.

Les Canadiens doivent s'assurer que la couverture des médias soit faite d'une manière respectueuse et appropriée, bref, d'une manière digne des Canadiens.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ville de North York de la démarche dynamique qu'elle a adoptée dans l'établissement du North York Small Business Centre.

Les Canadiens savent que le secteur de la petite entreprise compte maintenant plus de la moitié des emplois du secteur privé. Ils savent, à l'instar du gouvernement, que la petite entreprise a un effet marqué sur l'économie canadienne. Nous pou-

Article 31 du Règlement

vons compter sur la petite entreprise pour la croissance économique et la création d'emplois.

Le gouvernement a promis de s'atteler à la tâche de créer des emplois et de relancer l'économie. Dans son plan, le ministre de l'Industrie invite tous les Canadiens et toutes leurs institutions, qu'il s'agisse d'entreprises, de syndicats, d'associations professionnelles, de groupes d'intérêts et de paliers de gouvernement, à participer à des projets ayant pour effet de stimuler la croissance et la création d'emplois dans le secteur privé.

Au North York Small Business Centre, on se rend compte de l'importance de la croissance des nouvelles entreprises, du fait que celles-ci ont besoin d'aide pour commercialiser leurs produits, voire d'encouragements.

Je tiens à rendre hommage à M. Lincoln Allen, le directeur exécutif, et à tout le personnel du centre, et à leur souhaiter beaucoup de succès à tous.

* * *

[*Français*]

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, cherchant à redorer son image à la veille des Fêtes, le ministre du Patrimone a annoncé en grande pompe, le 22 décembre dernier, l'intention du gouvernement de procéder le printemps prochain à la révision de la Loi sur le droit d'auteur.

Or, la semaine dernière, les 50 groupes réunis au sommet culturel organisé par la Conférence canadienne des Arts ont rejeté le projet du gouvernement de procéder par étapes dans ce dossier en réclamant une réforme immédiate.

L'annonce faite par le ministre ne met aucunement fin à la désuétude de la Loi sur le droit d'auteur. Il est temps que le gouvernement précise ses intentions à l'égard du contenu de ce projet de loi.

• (1405)

En refusant d'entreprendre une révision globale de cette loi, il est clair que le ministre du Patrimoine s'est désisté de la partie de bras de fer qu'il devait livrer à son collègue de l'Industrie. On voit bien qui parraine véritablement cette loi.

* * *

[*Traduction*]

M. PATRICK KELLY

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour demander au ministre de la Justice de s'engager à intervenir dans le dossier de Patrick Kelly, ancien agent de la GRC.

Comme je l'ai déclaré l'année dernière, M. Kelly a été reconnu coupable du meurtre de sa femme il y a onze ans. Le principal témoin à charge dans cette affaire, Dawn Taber, a admis, en 1993, qu'elle n'avait pas été témoin du meurtre, contrairement à ce qu'elle avait affirmé près de dix ans auparavant. M^me^ Taber a déclaré, mercredi dernier, que personne ne pouvait imaginer ce qu'elle avait ressenti en réalisant que sa déclaration avait fait emprisonner un homme.

Je sais que le ministre de la Justice a beaucoup de pain sur la planche: les modifications au Code criminel, les électeurs en rébellion contre l'enregistrement des armes à feu et les nombreuses autres inquiétudes des électeurs. Cependant, lorsqu'il quittera son bureau à la fin de la journée, une femme attendra impatiemment chez elle qu'on lui donne la possibilité de se libérer la conscience et un homme attendra impatiemment en prison qu'on lui accorde un nouveau procès. Je demande donc au ministre d'intervenir avant qu'une autre journée ne se termine et de donner à M. Kelly l'occasion de défendre adéquatement sa cause devant un tribunal.

* * *

LES INSTITUTS FÉMININS

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, hier, le 19 février, marquait une date fort importante pour les femmes du milieu rural au Canada et de partout dans le monde. Il y a 98 ans, le 19 février, M^me^ Adelaide Hoodless, M. et M^me^ Erland Lee et 101 autres membres ont fondé le premier institut féminin en Ontario.

Il existe maintenant des instituts féminins dans tous les coins du globe. Grâce à eux, neuf millions de femmes des régions rurales de 70 pays ont la chance de participer à des services communautaires et à des activités de croissance personnelle et de promotion de l'égalité.

En ma qualité d'ancienne présidente nationale du secteur agricole de la Fédération des instituts féminins du Canada, je connais très bien le travail important qu'accomplissent les instituts féminins. C'est donc avec grand plaisir que je rends hommage à l'esprit visionnaire de la fondatrice, M^me^ Adelaide Hoodless, et aux innombrables femmes qui, au cours des ans, ont travaillé sans relâche, dans le cadre des instituts féminins, à leur propre progrès et au progrès de leurs familles, de leurs collectivités, de leurs pays et du monde entier.

* * *

LES CLUBS KIN DU CANADA

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux clubs Kin du Canada à l'occasion de leur 75^e^ anniversaire.

On ne saurait chiffrer les nombreuses contributions directes et indirectes que les Kinsmen et les Kinettes ont apportées à leurs collectivités, aux provinces et au Canada tout entier, depuis 1920. Néanmoins, nous savons que, au cours des dix dernières années, les membres des clubs Kin ont réuni plus de 220 millions de dollars, pour les services communautaires, en consacrant des heures et des heures à des projets de collecte de fonds et autres services. Plus de 600 collectivités du pays ont ainsi bénéficié des initiatives des Kinsmen et des Kinettes.

De plus, ils affichent un impressionnant bilan sur le chapitre de la réalisation de projets de développement international dans le tiers monde, puisque les Kins se sont en effet engagés à venir en aide aux plus démunis, y compris au niveau international.

Le 75e anniversaire des clubs Kin est l'occasion rêvée de remercier ces hommes et ces femmes pour tout le bien qu'ils ont accompli.

* * *

LA CHAMBRE IMMOBILIÈRE DE LONDON—ST. THOMAS

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre immobilière de London—St. Thomas a pris une initiative qui mérite d'être signalée et encouragée.

Chacun des 1 450 courtiers en immeubles versera chaque année un montant de 5 $ jusqu'en l'an 2000. Cet argent sera déposé dans un fonds en fiducie spécial pour accumuler et faire courir les intérêts. L'argent ainsi investi, dont le montant devrait être supérieur à 50 000 $, sera ensuite remis au gouvernement fédéral pour alléger la dette nationale.

D'après Mme Debbie Collins, la présidente de cette chambre, c'est la première fois qu'un organisme du secteur privé pose un tel geste. Elle met ses confrères et consoeurs du pays au défi d'en faire autant. Ces gens veulent vraiment faire quelque chose pour réduire le déficit et la dette du Canada, car c'est pour eux un problème très urgent.

Les particuliers et les organismes commencent à prendre la chose au sérieux et, en collaboration avec le gouvernement, ils élaborent des stratégies de nature à améliorer notre situation financière.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, par la voix de leur association réunie en conférence de presse ce matin, les 26 000 producteurs laitiers du Canada ont fait savoir très clairement qu'ils n'accepteraient aucune concession de la part du gouvernement fédéral, dans le cadre du présent litige commercial qui oppose le Canada et les États–Unis sur les produits agricoles. Leur position juridique est solide et respectueuse des nouveaux accords du GATT, ainsi que des obligations du Canada à l'égard de l'ALENA.

L'opposition officielle est solidaire des producteurs agricoles du Canada et du Québec et demande au gouvernement de cesser immédiatement toute discussion avec le gouvernement américain sur cette question.

• (1410)

Le Canada n'a rien à négocier et doit immédiatement porter ce litige devant un panel du GATT ou de l'ALENA qui donnera manifestement raison au Canada. S'il ne le fait pas, ce gouvernement devra tôt ou tard expliquer pourquoi il s'évertue à marchander les intérêts des agriculteurs du Québec et du Canada.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais montrer à quel point notre système de justice est inefficace, puisqu'il a permis au délinquant dont il est ici question d'obtenir une libération conditionnelle et trois mises en liberté d'office. L'histoire commence en 1963:

Six condamnations pour vol, une pour introduction par effraction, une pour possession d'armes, une pour tentative de cambriolage, une pour évasion, deux pour vol d'auto, une pour possession d'arme dangereuse, une pour agression et une pour vol, puis une autre pour évasion, une pour vol d'auto, une pour possession d'arme dangereuse; violation des conditions de la liberté conditionnelle; une condamnation pour contribution à la délinquance juvénile, une pour vol, une pour évasion, une pour introduction par effraction, une pour vol de plus de 200 $; mise en liberté d'office et violation des conditions de la mise en liberté d'office; une condamnation pour voies de fait simples; mise en liberté d'office et violation des conditions de la mise en liberté d'office; une condamnation pour voies de fait, une pour vol de moins de 200 $, une pour attentat aux moeurs et une pour défaut de comparution, une pour séquestration, deux pour sodomie; mise en liberté d'office et violation des conditions de la mise en liberté d'office.

Cette liste de crimes se termine par deux condamnations pour agression sexuelle.

Je me demande si la Commission des libérations conditionnelles peut envisager d'ordonner encore une fois une mise en liberté d'office de ce repris de justice. M. Gibbs a promis de mettre de l'ordre dans les affaires de la Commission des libérations conditionnelles.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre l'observent et lui souhaitent bonne chance!

* * *

LA FÊTE DU PATRIMOINE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, à l'occasion de la Fête du patrimoine, nous célébrons notre culture, nos valeurs et nos institutions uniques, ainsi que notre identité commune.

Que nous soyons nés au Canada ou venus de l'étranger, que nous soyons arrivés plus tôt ou plus tard, c'est ensemble que nous avons bâti ce magnifique pays.

De temps à autre, les forces tentaculaires de la désunion ont menacé les valeurs de la cohésion nationale. Aujourd'hui, les Canadiens sont fiers d'habiter dans un pays où la qualité de vie est la meilleure au monde. C'est que nous favorisons l'accommodement et non l'assimilation. Nous sommes idéalistes et non farouchement individualistes.

Nous poursuivons les plaisirs pour enrichir notre vie, et non pour acquérir simplement des richesses matérielles. Nous travaillons au maintien de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement. Nous rejetons la violence.

Aujourd'hui, exploitons la force de notre nation exceptionnelle. Préservons une seule géographie et une seule âme, et réalisons un seul rêve national pour le bien des jeunes d'aujourd'hui et de ceux de demain.

Questions orales

LA CROATIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, l'association interparlementaire Canada–Croatie et Bosnie–Herzégovine est heureuse d'être l'hôte d'une délégation parlementaire de la République de Croatie.

Les membres de la délégation comprennent M. Zarko Domljan, vice–président de la Chambre des représentants de la Croatie, M. Franjo Greguric, ancien premier ministre et membre de la Chambre des représentants, ainsi que M. Ivica Racan, chef du Parti social–démocrate et membre de la Chambre des représentants.

Depuis quelques années, les Canadiens apprennent beaucoup sur la Croatie. Le printemps dernier, trois de nos collègues à la Chambre se sont rendus en Croatie pour évaluer les progrès réalisés dans ce pays sur les plans économique, administratif et politique.

Nous sommes heureux que MM. Domljan, Greguric et Racan puissent être parmi nous cette semaine. C'est grâce à ces échanges que les législateurs peuvent mieux se renseigner et partager les réflexions et les idées qui guideront nos démocraties dans la réalisation des objectifs mondiaux communs de paix, de sécurité et de prospérité.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, le moment est peut–être venu de présenter nos trois collègues parlementaires de Croatie qui sont parmi nous aujourd'hui à la tribune.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral essaie, par toutes sortes de belles paroles, de nous faire croire que les augmentations d'impôts vont rendre le régime fiscal plus équitable ou que chacun va payer sa juste part. Les Canadiens dénoncent cette tactique. L'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $, dont il a été question dans le budget de l'an dernier, en est un exemple classique.

Le ministère des Finances et Revenu Canada désavantagent actuellement des milliers, voire des centaines de milliers de personnes âgées qui comptent sur la sécurité de la vieillesse et sur les suppléments de revenu garanti.

Revenu Canada a structuré la déclaration de revenus de manière à désavantager les pensionnés les moins fortunés. On empêche les Canadiens à faible revenu de transmettre des biens à leurs héritiers et à leurs successeurs comme peuvent le faire les pensionnés qui ont un revenu moyen ou plus élevé.

Le gouvernement libéral a beau dire que chacun va payer sa juste part, mais encore une fois, il ne fait que créer des injustices flagrantes dans le régime fiscal.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le porte–parole du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, Me Michel Robert, celui–là même qui avait nié l'existence d'un dossier secret portant le nom de Preston Manning, a affirmé que Grant Bristow n'avait rien commis de répréhensible. Or, un récent vidéo contredit Me Robert et nous permet de constater que M. Bristow a commis des actes illégaux et inacceptables dans une société démocratique comme la nôtre.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Le solliciteur général admettra–t–il enfin que M. Bristow a eu un comportement répréhensible et illégal, alors qu'il était informateur du SCRS, en se livrant à une campagne d'incitation à la violence, notamment à l'égard du Congrès juif canadien?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le CSARS a fait une enquête approfondie de toutes ces questions, il a livré un rapport complet qui a été déposé devant cette Chambre, et je pense que l'honorable député doit attirer l'attention du CSARS s'il a encore des soucis à ce sujet.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il y a un vidéo qui a été porté à l'attention de bien des gens qui démontre que M. Bristow faisait, à ce moment–là, des discours incitant à la violence et à la commission d'actes illégaux.

Comment le solliciteur général veut–il que l'on ait confiance dans le Comité de surveillance des activités du SCRS, alors que c'est la deuxième fois que ce Comité est contredit? Après avoir nié l'existence d'un dossier Preston Manning, on apprend maintenant que M. Bristow a commis des actes—cela a été vu sur vidéo—tout à fait répréhensibles, alors qu'il était informateur du SCRS et qu'on nous avait assurés du contraire?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité n'a pas dit qu'il y avait un dossier sur Preston Manning, mais qu'un dossier avait été intitulé par erreur Preston Manning alors qu'il portait seulement sur une enquête concernant d'éventuelles contributions d'un gouvernement étranger à une caisse électorale.

Nous avons passé au peigne fin les activités de la source en question. Par la suite, le Comité de surveillance des activités du

renseignement de sécurité s'est interrogé sur la nature des activités en question et a demandé au SCRS de revoir la manière dont il contrôle ses sources, ce qui a été fait. Je pense que le SCRS s'est conduit de façon tout à fait satisfaisante dans cette affaire.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vous admettrez que le solliciteur général se satisfait de peu.

Est-ce que le solliciteur général reconnaîtra que la seule façon d'aller au fond des choses relativement aux allégations concernant M. Bristow, agent du SCRS, au sein du groupe raciste Heritage Front, est de mettre sur pied une véritable commission d'enquête publique pour savoir ce qui se passe là-dedans, étant donné que manifestement, le Comité de surveillance est très mal informé et a de très mauvaises méthodes d'enquête?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le CSARS est comme une commission royale d'enquête permanente avec mandat de superviser de façon constante les activités du SCRS, et il fait ce travail. Cependant, je me demande pourquoi le leader de l'opposition officielle à la Chambre accorde une telle crédibilité au Heritage Front? Pourquoi parle-t-il ainsi?

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Les intentions du gouvernement commencent à se préciser relativement au régime de pensions des députés. En principe, le gouvernement doit déposer un projet de loi à ce sujet cette semaine.

Le solliciteur général peut-il nous assurer qu'il ne s'agira pas d'une demi-réforme qui aura pour effet d'instaurer un double standard pour les anciens et les nouveaux députés?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement tiendra ses promesses basées sur le livre rouge.

• (1420)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, le solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous donner l'assurance, tout en respectant les droits acquis des députés, que, à compter de la date de l'application du nouveau régime, tous les députés, anciens et nouveaux, cotiseront de la même façon et accumuleront les mêmes avantages?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, une fois que le projet de loi sera déposé, l'honorable députée aura sa réponse.

[*Traduction*]

LE DÉFICIT

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Finances a dit que son objectif de 3 p. 100 du PIB n'est que provisoire et que son objectif ultime est l'élimination du déficit. Un objectif sans détails précis ne vaut absolument rien. Ce ne sont que des discours politiques et des châteaux en Espagne.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État (Institutions financières internationales). Dans son prochain budget, le gouvernement précisera-t-il clairement comment et quand il atteindra son objectif ultime?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer au député que nous présenterons effectivement un budget qui montrera clairement que nous atteindrons notre objectif provisoire, qui consiste à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, et notre objectif ultime, qui est d'éliminer le déficit.

M. Williams: Quand?

M. Peters: Nous ne savons pas exactement quand. Nous établissons des objectifs pour deux ans afin de pouvoir les atteindre. Il ne servirait à rien de faire comme nos prédécesseurs, qui promettaient d'éliminer le déficit en tant d'années alors qu'ils n'avaient aucunement l'intention de le faire.

Nous allons atteindre nos objectifs qui seront fixés pour des périodes de deux ans, comme le ministre des Finances l'a dit.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous savons tous que Moody's menace d'abaisser la cote de crédit du Canada. Ce qui inquiète surtout Moody's, ce n'est pas le déficit de cette année ou de l'an prochain, mais bien des facteurs à moyen terme. On sait très bien que l'objectif de 3 p. 100 laissera la porte ouverte au gouvernement. Le ralentissement inévitable de l'économie américaine entraînera une hausse du ratio de la dette en pourcentage du PIB. Le ministre le sait fort bien.

Encore une fois, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il sait comment le gouvernement s'y prendra pour atteindre son objectif ultime et pour assurer aux investisseurs que le ratio de la dette en pourcentage du PIB ne se remettra pas à grimper en flèche lorsque l'économie américaine subira un ralentissement?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le député a une certaine formation et des connaissances en économie. Il devrait examiner la structure du déficit.

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Mes collègues semblent ne pas être de mon avis. Le député devrait regarder la structure du déficit. Nous y avons apporté des modifications majeures.

Notre déficit structurel est beaucoup plus bas qu'ils ne l'a jamais été grâce aux changements que nous avons faits dans le dernier budget et à ceux que nous ferons dans le prochain budget et qui nous permettront d'atteindre notre objectif à court terme en matière de réduction du déficit.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre, qui a des connaissances en économie, saura qu'un objectif de 3 p. 100 du PIB au début d'un cycle est un déficit structurel très élevé.

Encore une fois, vendredi dernier, le ministre des Finances a rejeté le blâme sur le gouvernement conservateur précédent, disant que ce dernier a laissé une énorme dette accumulée. La Chambre se souviendra que le gouvernement conservateur précédent rejetait également le blâme sur les libéraux pour l'importante dette accumulée.

Quand le gouvernement cessera–t–il de nous servir ce genre d'excuses, quand cessera–t–il de dire qu'il vient de découvrir l'intérêt composé et quand se décidera–t–il enfin à abandonner ces politiques inefficaces qui ont poussé des millions de Canadiens à rejeter les conservateurs?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, les millions de Canadiens qui ont rejeté les conservateurs ont donné au député la chance de se faire élire au Parlement.

Permettez–moi de dire au député que les changements que nous avons faits dans le dernier budget sur le plan des réductions de dépenses étaient les plus importants jamais vus depuis une décennie. Nous allons continuer nos efforts en vue de réduire le déficit.

* * *

• (1425)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Selon le *Ottawa Sun*, trois généraux seraient intervenus directement auprès de la police militaire en pleine enquête sur les incidents survenus en Somalie impliquant des soldats et des officiers du Régiment aéroporté de Petawawa.

Le ministre de la Défense confirme–t–il que trois généraux sont intervenus directement auprès de la police militaire pendant son enquête pour protester contre la façon dont la police militaire a fait son travail dans le cas du lieutenant–colonel Carol Mathieu en dénonçant le zèle des enquêteurs?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député doit savoir qu'il serait inapproprié de ma part de faire quelque commentaire que ce soit sur toute question se rapportant à l'enquête entourant le déploiement du Régiment aéroporté canadien en Somalie en 1992 et 1993.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, cela fait quelques fois que le ministre nous répond. Je pense que cette chose est en relation justement avec les questions que je lui pose, et j'aimerais qu'il me réponde.

Le ministre reconnaît–il que cette intervention tout à fait inappropriée de trois généraux en faveur du lieutenant–colonel Mathieu jette un discrédit et un doute très sérieux sur l'enquête de la police militaire au terme de laquelle la cour martiale a acquitté le lieutenant–colonel Mathieu?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question.

Une enquête sera ouverte. Elle sera placée sous la direction d'un civil et sera publique. Elle fournira la réponse à toutes les questions concernant le déploiement en Somalie. Le député devrait attendre la tenue de cette enquête.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens ont dit très clairement qu'ils ne veulent pas d'augmentation d'impôts.

Ce midi, des représentants de l'association des contribuables canadiens se sont rendus au Parlement pour présenter 230 000 pétitions contre les hausses d'impôts. Notre parti a reçu plus de 15 sacs de courrier d'électeurs qui pressent le ministre des Finances de ne pas augmenter les impôts.

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Transmettra–t–il le message au ministre des Finances? Plus important encore, votera–t–il contre toute augmentation nette d'impôts que pourrait présenter le prochain budget?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer au député que, comme d'autres ministériels, le ministre des Finances est à l'écoute de la population sur beaucoup de questions qui touchent les impôts. Nous écoutons attentivement, mais je peux dire au député que cela ne nous dissuadera pas de mettre en oeuvre notre plan de réduction du déficit annoncé dans le budget de l'an dernier, comme le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le disait il y a un instant.

Quel que soit le tollé de protestations que cela soulèvera, nous atteindrons ces objectifs.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je m'attendais tout à fait à cette réponse. Il y a environ dix jours, on pouvait lire dans le journal que le ministre avait affirmé que les manifestations contre les hausses d'impôts ne faisaient aucune différence pour lui ou pour son gouvernement.

Le ministre peut–il venir me rencontrer dans le salon, après la période des questions, où je me ferai un plaisir de lui remettre ces

15 sacs pleins du courrier que nous a adressé la population? Peut–il venir me rencontrer dans le salon?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député parlait d'une déclaration que j'ai faite à Vancouver. Pour corriger les faits à l'intention de tous, je tiens à vous lire ce passage de l'article, parce que j'ai l'impression que le député ne me comprend pas. Voici ce que j'ai dit: «Bien sûr que nous allons écouter la population et bien sûr que j'ai assisté à beaucoup de discussions sur des questions fiscales avec des groupes de Canadiens, mais ce ne sont pas quelques manifestations qui pourront modifier le budget de M. Martin. Le ministre a des objectifs à respecter.»

Il faut arrêter de branler dans le manche. Le député peut demander qu'on réduise les dépenses et qu'on respecte nos objectifs de réduction du déficit, ou réclamer le contraire. Il ne peut pas continuer à affirmer que nous devons céder devant chaque manifestation à l'appui d'une thèse ou de l'autre.

Le Président: Nos expressions deviennent de plus en plus colorées.

* * *

[*Français*]

LA TAXE D'ACCISE SUR LES CIGARETTES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le gouvernement fédéral, en décrétant une baisse des taxes sur les cigarettes l'an passé, voulait mettre fin à la contrebande. D'ailleurs, le solliciteur général avait promis à l'époque de mettre sur pied un plan complet de lutte à la contrebande.

• (1430)

Puisque le gouvernement a décidé de hausser la taxe sur les cigarettes, doit–on comprendre que le plan de lutte à la contrebande du solliciteur général a permis dans les faits de démanteler l'ensemble des réseaux de contrebande.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit il y a un an que cela prendrait du temps pour démanteler les réseaux de contrebande. Nous avons eu beaucoup de succès jusqu'à maintenant et c'est la raison pour laquelle il a été possible de hausser les taxes sur le tabac de façon appropriée.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je voudrais bien croire le ministre, mais je voudrais lui rappeler une chose également, c'est qu'il n'a jamais fait rapport à cette Chambre de façon concrète des résultats de la lutte à la contrebande.

Comment le solliciteur général peut–il nous donner l'assurance que la hausse de taxes ne contribuera pas à restaurer les réseaux de contrebande de cigarettes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous agissons suivant les conseils de la GRC et d'autres forces policières. Selon ces conseils, il a été possible de hausser les taxes, tel que proposé la semaine dernière lors du dépôt d'une motion de voies et moyens, afin d'augmenter les revenus du gouvernement sans nuire au succès de notre plan pour lutter fermement contre toutes sortes de contrebande.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est incroyable comme les points de vue d'un parti changent vite lorsqu'il forme le gouvernement.

Dans l'opposition, le rat pack—la meute de rats—n'arrêtait pas de hurler contre les nominations politiques du gouvernement Mulroney. Aujourd'hui, la meute de rats est devenue la meute de gras. Ils se sont battus contre toute modification de leur régime de pension doré et ils semblent avoir gagné. Le gouvernement libéral a annulé son projet de réformer le régime de pension de ces anciens protestataires et de tous les députés ayant plus de 10 ans de service.

Ma question au président du Conseil du Trésor est celle–ci: Pourquoi ne présenterait–il pas une réforme qui s'appliquerait uniformément à tout le monde?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement ne fait marche arrière sur rien. Nous avons dit clairement que nous allions nous attaquer à la question des pensions. Nous respecterons les promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale.

Le premier ministre a dit à la Chambre, il y a moins d'une semaine, que ce serait fait soit avant le budget ou lors du budget, et ce sera fait.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, vendredi, le président du Conseil du Trésor disait que le gouvernement s'acquitterait de ses obligations en ce qui concerne la réforme des pensions des députés, et que ce serait très bientôt. Les seules obligations contenues dans le livre rouge concernent le cumul et l'âge d'admissibilité.

Est–que le président du Conseil du Trésor pourrait confirmer aujourd'hui que des réductions substantielles seront effectuées pour aligner les pensions des députés sur celles du secteur privé, et qu'on ne s'en tiendra pas aux maigres engagements du livre rouge?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait enfin lu le livre rouge et compris ce que sont les engagements du gouvernement.

La question sera réglée très bientôt.

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, déposé par le ministre de la Justice la semaine dernière devra, pour atteindre son objectif, être accompagné d'une intensification de la lutte au trafic d'armes en provenance des États–Unis.

Le ministre de la Justice peut–il nous dire s'il a fait lui–même des démarches auprès de ses collègues, le solliciteur général et le ministre du Revenu, afin que les autorités policières et douanières intensifient leur lutte au trafic d'armes?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ces dix derniers mois, j'ai travaillé de concert avec le ministre du Revenu national et le solliciteur général justement sur cette question.

En plus d'élaborer les propositions législatives qui sont aujourd'hui inscrites dans le projet de loi C–68, nous avons imposé des modifications administratives et fondamentales à la manière dont nous appliquons les contrôles à la frontière. Nous croyons que, grâce à ces modifications, les contrôles que nous exerçons à la frontière se révéleront encore plus efficaces dans les mois et les années qui viennent.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Justice peut–il nous donner l'assurance que les mesures proposées dans son projet de loi seront appliquées sur tout le territoire canadien, sans exception, y compris sur les territoires autochtones?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Je le peux certainement, monsieur le Président. Comme le premier ministre a pris la peine de le faire remarquer à ce moment–ci l'an dernier, mais dans un autre contexte, il y a seulement une loi au Canada et elle s'applique partout de façon uniforme.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, à une réunion portant sur le contrôle des armes à feu qui a eu lieu dans ma circonscription, certains de mes électeurs ont exprimé au ministre de la Justice leurs craintes en ce qui concerne les armes à balle BB et les armes à plomb. Des enfants se sont grièvement blessés en jouant avec ces armes. La ville de St. John's les a interdites et les membres de la Fédération des municipalités de Terre–Neuve et du Labrador ont demandé à l'unanimité que les armes à balles BB et les armes à air comprimé soient considérées comme des armes à feu.

• (1435)

Comment le ministre apaisera–t–il les craintes de mes électeurs en ce qui a trait au danger que constituent les armes à balles BB et les armes à air comprimé?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je me souviens très bien de la réunion de St. John's dont parle la députée. J'ai rencontré à cette occasion deux mères dont un enfant a perdu un oeil à la suite d'un accident attribuable à la mauvaise manipulation d'armes à balles BB ou d'armes à air comprimé.

À l'issue de cette rencontre, j'ai étudié la façon dont les armes à air comprimé et les armes à balles BB sont réglementées au Canada. J'ai découvert que, à l'heure actuelle, certaines de ces armes sont considérées comme des armes à feu et, partant, régies comme toutes les autres armes à feu, la distinction ne tenant qu'à la vitesse initiale du projectile. Si la vitesse initiale dépasse un certain niveau, l'acquisition et la possession de ces armes sont alors réglementées, comme dans le cas des autres armes à feu. La question est de savoir s'il faut baisser ce niveau pour obliger les Canadiens à enregistrer leurs armes à balles BB, en vente un peu partout, et ainsi protéger la vue des enfants.

Selon une étude récemment menée à l'Université d'Ottawa, la mauvaise manipulation des armes à balles BB est la principale cause de cécité chez les enfants canadiens. Ce renseignement a de quoi nous inquiéter.

En terminant, permettez–moi de mentionner à la députée que je suis extrêmement sensible au problème. Nous étudions la question et je ferai rapport à la Chambre dès que nous aurons terminé notre analyse.

* * *

L'EX–YOUGOSLAVIE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nos casques bleus en poste en Croatie risquent d'être bientôt confrontés à la situation tactique la plus difficile qu'il soit donné à un soldat de vivre, soit une retraite sous le feu de l'ennemi. Et pourtant, on a annoncé il y a deux semaines le repli de l'équipe chirurgicale des Forces armées canadiennes.

Voici que l'état–major de la Défense nationale aurait encore une fois refusé de fournir à nos casques bleus l'engin blindé du génie qu'ils demandent pour déminer les lieux et faciliter leur retraite au besoin.

Le ministre de la Défense nationale dira–t–il à la Chambre pourquoi nos troupes, qui sont menacées depuis trois ans par les mines et les balles et qui risquent de courir bientôt un danger encore plus grand, se voient constamment refuser des installations et du matériel que nous possédons pourtant?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, l'article publié samedi par le *Globe and Mail* comporte un certain nombre d'inexactitudes.

L'engin blindé du génie n'est pas un véhicule de déminage. Le groupe slovaque qui fait partie de la FORPRONU est équipé pour remplir cette tâche, non seulement pour les Canadiens, mais pour tous les autres effectifs. Si une retraite de Croatie et de Bosnie s'imposait, l'OTAN s'en occuperait et les alliés de l'OTAN fourniraient évidemment tout le matériel nécessaire.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, si un seul militaire canadien devait perdre la vie ou être blessé à cause de ce manque d'appui, j'espère que le ministre s'en souviendra.

Nos troupes en poste dans l'ex-Yougoslavie se sont bien débrouillées jusqu'à maintenant, en dépit du fait qu'elles disposent d'un matériel désuet et peu sûr. Et même si la situation devient beaucoup plus dangereuse, l'état-major refuse de bien les équiper.

Que fera le ministre de la Défense nationale pour s'assurer que nos casques bleus obtiennent tout l'appui dont ils ont besoin pour tenir le coup?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question et la menace contenue dans la réponse du député me déplaît au plus haut point. Cela n'est pas correct. Monsieur le Président, je suis étonné que vous n'ayez pas dit au député que c'est antiréglementaire. Le député devrait avoir honte de dire des choses pareilles à la Chambre des communes.

Le Président: Chers collègues, je suis persuadé qu'une question aussi grave suscite beaucoup d'émotion des deux côtés de la Chambre. Encore une fois, je prie tous les députés de faire preuve de jugement, dans leurs questions comme dans leurs réponses.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES DE SOINS DENTAIRES PRIVÉS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Dernièrement, l'Association dentaire canadienne lançait une nouvelle campagne pour freiner la volonté du gouvernement fédéral de taxer les régimes de soins dentaires privés au Canada. Or, la ministre nous répète depuis un an qu'elle s'est donnée comme mission de préserver la gratuité des soins de santé au Canada.

La ministre réalise-t-elle que si on impose les régimes de soins dentaires privés, cela contribuera à diminuer directement l'accessibilité aux soins de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député que la Loi canadienne sur la santé prévoit des critères pour définir les services qui sont nécessaires du point de vue médical. Il est vrai que nous avons à faire des choix budgétaires extrêmement difficiles, mais nous devons les faire de manière à pouvoir offrir, avec équité et compassion, les programmes sur lesquels les Canadiens comptent et que, au fond, ils méritent.

• (1440)

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, à la veille du prochain budget fédéral, la ministre peut-elle nous assurer qu'elle préservera la gratuité de notre système de santé et qu'elle s'opposera énergiquement à l'imposition des régimes de soins dentaires privés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, non seulement moi-même, en tant que ministre de la Santé, mais le premier ministre du Canada aussi a dit que la Loi canadienne sur la santé est là pour y rester. Nous allons préserver les principes qui gèrent notre système de soins de santé. C'est une promesse du livre rouge, c'est ce qui est à la base de notre parti. Nous allons continuer de faire exactement ce que nous avons dit.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, en mai dernier, les agents de l'immigration ont accordé le statut de réfugié à un jeune Polonais de 25 ans. Cet homme avait allégué qu'il était victime de discrimination parce qu'il était infecté par le VIH. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié lui a accordé le statut de réfugié.

Ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné que cet homme imposera un fardeau au système de santé du Canada, qu'il constitue une menace possible pour la santé de Canadiens et qu'il a été admis au Canada en contravention flagrante de l'article 19 de la Loi sur l'immigration, est-ce que le ministre renversera la décision de la CISR et l'expulsera immédiatement?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député ne fait pas la distinction entre les réfugiés et les immigrants.

Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une demande dont l'issue est déterminée par l'infection ou l'absence d'infection au VIH. La demande était fondée sur l'appartenance à un groupe social, déterminé en l'occurrence par l'orientation sexuelle, et sur les craintes fondées de persécution.

Il y a trois ans, la Cour suprême du Canada a déclaré que l'orientation sexuelle déterminait l'appartenance à un groupe social. La Convention de Genève prévoit le cas des demandes fondées sur la persécution contre un groupe social. Seulement deux cas du genre ont été traités au Canada. Le premier a été rejeté et, dans le cas soulevé par le député, la demande avait initialement été rejetée par la CISR, mais la cause a été portée en appel devant la Cour fédérale, qui a ordonné à la CISR de l'étudier à nouveau.

Il ne s'agit donc pas d'un cas d'infection au VIH. Il s'agit ici de la peur justifiée d'être victime de persécution en raison de l'appartenance à un groupe social donné.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, après avoir obtenu le statut de réfugié, cet homme infecté au VIH a prétendu à la radio nationale être venu au Canada expressément pour profiter de notre système de santé déjà surchargé. Entre-temps, des milliers de Canadiens sont inscrits sur des listes d'attente dans l'espoir de recevoir les soins pour lesquels ils paient depuis des années.

Puisque la CISR a agréé une autre demande loufoque de statut de réfugié, établissant ainsi un précédent dont pourraient abuser de faux réfugiés de partout dans le monde, est–ce que le ministre suivra le conseil du Parti réformiste et abolira cette commission pour confier la détermination du statut de réfugié à des agents d'immigration compétents qui se serviraient de lignes directrices claires?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce cas n'établit pas de précédent. C'est pourquoi je dis que le député ne comprend pas comment fonctionne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement. En outre, elle rend ses décisions en se fondant sur le bien–fondé de chaque cas.

J'ai dit que seulement deux demandes du genre avaient été traitées par le système. L'une d'elles a été rejetée parce que la personne ne pouvait pas prouver qu'elle avait raison de craindre la persécution en raison de son appartenance à un groupe social précis.

De plus, les demandes d'immigration peuvent être refusées en raison du coût que les candidats imposeraient à notre système de santé ou du danger qu'ils représenteraient pour le public. La plupart du temps, les demandes d'immigration des personnes infectées au VIH sont refusées.

* * *

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Il existe dans le monde 48 000 espèces et sous–espèces de faune sauvage menacées d'extinction. Le commerce illégal des espèces fauniques menacées d'extinction met en péril la biodiversité mondiale.

• (1445)

La ministre pourrait–elle dire à la Chambre ce que le gouvernement fait tant au Canada qu'à l'étranger pour mettre un frein à ce commerce illégal?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le Canada veille de trois façons à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Nous le faisons, premièrement, par la formation. Nous organisons actuellement dans l'ouest du Canada des ateliers à l'intention des agents de la GRC et des douanes, des fonctionnaires d'Agriculture Canada de même que des agents des ministères provinciaux des ressources naturelles pour leur faire connaître la convention, son champ d'application et les engagements que le Canada a pris à cet égard, et pour identifier les espèces menacées d'extinction qui sont au nombre de 48 000, comme l'a mentionné mon collègue.

Deuxièmement, nous menons une campagne d'information axée sur les voyageurs pour leur faire connaître les espèces menacées, de sorte qu'ils fassent leurs achats en conséquence. Faute de débouchés pour les espèces menacées, les braconniers et les trafiquants n'y trouveront plus d'intérêt.

Enfin, au printemps. . .

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

En 1994, le ministre des Pêches et des Océans a engagé 1,9 milliard de dollars dans la stratégie pour le poisson de fond de l'Atlantique. Le ministre prétendait alors que cette somme serait suffisante pour restructurer en cinq ans l'industrie de la pêche de l'Atlantique. Aujourd'hui, avec 80 p. 100 de plus de prestations que prévu, nous constatons que la stratégie n'atteint pas ses objectifs et que les fonds risquent d'être épuisés en 1996.

Le ministre reconnaît–il que sa stratégie est un échec et que les fonds engagés seront épuisés bien avant l'échéancier prévu?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député semble préconiser, au nom du Bloc québécois, que les pêcheurs du Québec soient privés de tout soutien du revenu de la part du gouvernement fédéral.

Je sais que le Bloc québécois essaie sérieusement de priver les Canadiens qui vivent au Québec des avantages provenant du Canada, mais c'est une proposition tout à fait ridicule.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise–t–il qu'en procédant comme il le fait, les fonds destinés à restructurer l'industrie seront complètement épuisés lorsque viendra le temps de transférer les responsabilités aux provinces, tel qu'elles le demandent?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le programme d'aide pour le poisson de fond offert aux pêcheurs du Canada atlantique est effectivement mis à rude épreuve, car un plus grand nombre de pêcheurs et de travailleurs d'usine que ce qui avait été prévu à l'origine ont demandé de l'aide dans le cadre de ce programme.

S'il y a plus de pêcheurs et de travailleurs d'usine qui ont demandé de l'aide, c'est que nous avons dû interdire d'autres pêches il y a quelques mois, pour des raisons écologiques.

À cause de l'interdiction de la pêche du sébaste qui est une activité importante pour les Madelinots, il a fallu aider d'autres pêcheurs et travailleurs d'usine.

Nous examinons actuellement le programme. Nous cherchons des façons de le rationaliser afin de respecter notre budget, par

exemple en réduisant les programmes de formation à l'intention de travailleurs âgés qui ne s'en prévaudront vraisemblablement pas. Ce programme a l'appui des pêcheurs et des travailleurs d'usine du Canada atlantique, y compris du Québec.

Franchement, les bloquistes devraient célébrer les vertus de la fédération et se réjouir que les nantis partagent avec ceux qui sont dans le besoin. C'est cela qui fait la force de l'union canadienne.

* * *

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Le CRTC a retiré la chaîne de musique country américaine des ondes de la télévision canadienne. Les artistes country du Canada pouvaient être vus dans plus de 32 millions de foyers partout dans le monde, mais, par mesure de rétorsion pour cette décision, la chaîne CMT refuse maintenant de faire jouer les vidéo–clips d'artistes canadiens, ce qui réduit leur auditoire à 2 millions de foyers.

Faire la promotion de la culture canadienne en fermant notre frontière, c'est comme alimenter un feu avec une couverture mouillée. Les artistes canadiens eux–mêmes dénoncent cette décision.

• (1450)

Au lieu d'étouffer la culture canadienne, comment le ministre entend–il faire la promotion de l'exportation des produits culturels canadiens et élargir les choix s'offrant au consommateur?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pour politique de favoriser, de toutes les manières possibles, la croissance et l'expansion de la culture canadienne.

Cette politique vise en partie à garantir que, tout en remplissant nos obligations commerciales internationales, nous soyons en mesure d'offrir un choix d'émissions de radio–télévision aux Canadiens, un choix qui comprend non seulement des émissions étrangères, mais également des émissions canadiennes.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, en dépit de ces belles paroles, le gouvernement s'oriente vers une politique protectionniste dans le secteur de la culture.

Les industries culturelles figureront en tête de liste des questions qu'abordera le président américain quand il nous visitera cette semaine. En fermant notre frontière, le gouvernement risque de déclencher une guerre commerciale avec les États–Unis. Mickey Kantor annoncera le 6 mars la forme que prendront les mesures de rétorsion des Américains.

Quand le porte–parole du gouvernement rencontrera M. Clinton, fera–t–il connaître les secteurs commerciaux canadiens qu'il est prêt à sacrifier pour maintenir ce simulacre de préservation de la culture canadienne?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous ne sommes prêts à sacrifier aucun secteur commercial canadien. La députée a posé une question que je soulèverai effectivement au cours de mon entretien avec M. Kantor. À ce moment–là, comme nous l'avons fait par le passé, je vais encore assurer à M. Kantor que nos mesures de promotion de la culture canadienne sont tout à fait conformes à nos obligations commerciales internationales.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les Canadiens veulent que le gouvernement prennent les décisions difficiles qui s'imposent pour atteindre nos objectifs en ce qui concerne le déficit. Beaucoup se demandent s'il est possible également de réduire le déficit en percevant simplement les impôts en souffrance.

Que fait le ministre pour s'assurer que le gouvernement perçoit les impôts qu'on lui doit?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui me permet de signaler que, dans le cas des comptes débiteurs, nous percevons, avec intérêts, la grande majorité de l'argent dû.

Bien entendu, il y aura toujours des dettes irrécouvrables. L'année dernière, elles ne représentaient que 0,5 p. 100 des recettes brutes. Cette année, nous prévoyons un montant légèrement supérieur à cela, mais la proportion sera encore bien inférieure à 1 p. 100.

Il est très important de noter que nous percevons les comptes débiteurs. Le ministre des Finances en tient compte dans ses projections budgétaires. Il n'existe pas de montant important en impôts dûs qu'on pourrait utiliser pour réduire le déficit. On prend en considération tous les impôts impayés.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État (Institutions financières internationales).

En ce qui concerne le débat plutôt faussé sur la cause réelle de notre dette accumulée, je voudrais poser la question suivante au secrétaire d'État: Peut–il nous confirmer que nous consacrons actuellement à nos programmes sociaux environ la même proportion de notre PIB qu'au milieu des années 70?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député a vérifié les chiffres, car il ne poserait pas la question.

Je n'ai pas ces chiffres en main maintenant et je ne peux donc pas confirmer ses affirmations. Je suis persuadé que, dans sa question complémentaire, le député donnera la bonne réponse.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, c'est ce que je vais faire. C'est maintenant devenu une période des réponses. S'il s'était renseigné comme il se doit, le ministre saurait que les sommes. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis persuadé que le député a une question.

M. Riis: Monsieur le Président, j'en avais une. Et je vais la poser.

Étant donné que le ministre sait pertinemment que les sommes actuellement consacrées aux programmes sociaux sont à peu près les mêmes, toutes proportions gardées, que dans les années 70, va–t–il confirmer que la croissance de notre dette accumulée depuis 1984 s'explique presque exclusivement par la politique du gouvernement précédent qui consistait à maintenir les taux d'intérêt à un niveau que le gouvernement actuel semble vouloir poursuivre, ainsi que par tout l'éventail d'échappatoires fiscales accordées en particulier aux sociétés et aux nantis?

• (1455)

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue se rappelle sûrement que, au début des années 90, j'ai parlé des taux d'intérêt élevés et de la politique du gouvernement précédent. Notre gouvernement a modifié cette politique et nous prenons des mesures non seulement pour nous attaquer à notre déficit, mais également pour améliorer nos programmes sociaux.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, dans sa brochure d'information sur le système d'enregistrement canadien des armes à feu, le ministre de la Justice dit aux Canadiens que son nouveau système d'enregistrement va contribuer à l'élimination de la contrebande et du vol, comme sources d'approvisionnement en armes.

Pas plus tard que jeudi dernier, le ministre a dit officiellement que la nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu serait de peu d'utilité dans la prévention de la contrebande d'armes. Le ministre pourrait–il préciser laquelle des deux déclarations il faut croire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les propositions que nous avons soumises à la Chambre vont grandement contribuer à réduire la contrebande d'armes. Nous l'avons dit maintes et maintes fois. Le hansard abonde en réponses détaillées aux questions que les mêmes députés posent quotidiennement à la Chambre.

Je vais répondre directement à la question précise que vient de me poser le député. Tout comme le gouvernement, je crois que les propositions vont être d'un grand secours. La semaine dernière, un homologue provincial, le solliciteur général de l'Ontario, m'a fait observer que notre rôle pourrait être encore plus grand dans ce dossier. C'est aussi mon avis. En effet, nous pouvons et devons faire davantage. Je crois que, avec la collaboration des solliciteurs généraux provinciaux, nous pouvons faire et ferons davantage.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a eu 16 mois pour s'attaquer au trafic d'armes, mais n'a rien fait qui vaille. Il s'est contenté de déposer un plan en vue d'enregistrer les armes des Canadiens respectueux des lois. Nulle part dans les pays démocratiques, l'enregistrement des armes ne s'est révélé un moyen efficace pour combattre la criminalité.

Pourquoi le ministre ne consacre–t–il pas, à la défense de nos frontières contre la contrebande d'armes, les 85 millions de dollars destinés à l'enregistrement des armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, dans une large mesure, le système d'enregistrement que nous proposons visera à réduire la contrebande à nos frontières. Nous sommes persuadés qu'il donnera les résultats escomptés.

* * *

[*Français*]

LES SUBVENTIONS AGRICOLES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

À la veille du budget, le ministre fédéral de l'Agriculture veut réformer l'ensemble des subventions agricoles, en particulier celles reliées au transport des céréales. Il se propose de remplacer les subventions actuelles aux transporteurs ferroviaires par une aide directe aux producteurs céréaliers de l'Ouest.

Le ministre de l'Agriculture confirme–t–il l'intention de son gouvernement de mettre fin aux subventions aux transporteurs ferroviaires de céréales pour financer directement les producteurs céréaliers de l'Ouest? Et, le cas échéant, peut–il s'engager, devant cette Chambre à. . .

Le Président: Peut–être que le député peut poser une autre petite question, mais trois, c'est un peu trop.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la réforme du transport des grains a été très souvent débattue au cours des 25 dernières années.

Nous comptons mettre en oeuvre une partie de cette réforme. À cette fin, la Chambre est déjà saisie d'un certain nombre de projets de loi.

Ces derniers mois, le ministre des Transports et moi avons mené, avec des agriculteurs, des groupements agricoles et d'autres intéressés du secteur, d'intenses discussions concernant tous les aspects de la manutention et du transport des grains partout au pays. Les détails de ces discussons pourront être communiqués au moment du dépôt du budget ou peu après.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture, à ce stade–ci, peut–il nous donner l'assurance que tous les agriculteurs du pays seront traités sur un pied d'égalité, c'est–à–dire que les mesures qu'il mettra de l'avant ne permettront pas à l'agriculteur de l'Ouest de concurrencer l'agriculteur de l'Est à partir des subventions du gouvernement fédéral?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la justice, l'équité et l'équilibre sont la marque distinctive du gouvernement et le resteront.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui en Chambre, dans les deux langues officielles, les décrets annonçant les nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.) demande à présenter le projet de loi C–304, Loi modifiant le Code criminel (prostitution).

—Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Crowfoot qui a appuyé la présentation de ce projet de loi à l'étape de la première lecture. J'ai donc l'honneur de présenter mon projet de loi à la Chambre.

Ce projet de loi augmentera la peine pour toute personne se prêtant publiquement à l'achat ou à la vente de services sexuels. Ce geste ne sera plus une infraction punissable par procédure sommaire sur déclaration de culpabilité, mais plutôt une infraction punissable sur acte d'accusation. En vertu de ce projet de loi, la peine pour l'infraction traitée à l'article 213 du Code criminel, soit la tentative de retenir des services sexuels dans un endroit public, serait dorénavant égale à la peine attribuée pour l'infraction décrite à l'article 212, soit le proxénétisme.

Dans le cas d'une déclaration sommaire de culpabilité, la peine maximale est de six mois seulement. Cela suffit peut–être pour certains crimes au Canada, mais ce n'est certes pas suffisant dans le cas du commerce public des services sexuels. Si l'on traite ce commerce comme une infraction punissable sur acte d'accusation, les tribunaux disposeront d'une plus grande marge de manoeuvre et pourront attribuer des peines variant jusqu'à la peine maximale, soit dix ans d'emprisonnement. Une telle désignation placerait ce genre d'infraction dans une autre catégorie et influerait sur la répartition des ressources policières. Elle donnerait aux policiers des outils plus efficaces. Ils ne seraient plus limités aux contraventions, mais pourraient, au besoin, procéder à des arrestations.

Les Canadiens sont frustrés de voir la prostitution dans les rues. Ils s'inquiètent, car l'usage criminel des drogues accompagne souvent la prostitution. J'ai remarqué que de nombreux Canadiens souhaitaient des peines plus sévères pour ce genre de comportement, et c'est exactement l'objectif de mon projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.) demande à présenter le projet de loi C–305, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un second projet de loi. Le député de Crowfoot seconde encore une fois le dépôt de ce projet de loi à l'étape de la première lecture.

Le projet de loi crée une peine distincte pour les personnes qui commettent un acte interdit pendant qu'elles sont dans un état d'intoxication qu'elles ont elle–mêmes provoqué par l'absorption d'alcool ou d'une drogue.

Le projet de loi donne une définition claire d'un acte interdit, et je crois que tous les Canadiens l'approuveront.

La récente décision de la Cour suprême est à l'origine des protestations. Il est intéressant de rappeler que la Cour suprême a elle–même recommandé que le Parlement apporte les correctifs voulus à ce qui semble être une faille du système.

Dans son opinion minoritaire, le juge John Sopinka a déclaré:

> On a suggéré que le Parlement crée une nouvelle infraction d'intoxication dangereuse [. . .]Il appartient au Parlement, et non pas à cette cour, de le faire.

J'invite donc tous les députés à appuyer un projet de loi qui supprimerait les contradictions contenues dans le Code criminel.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1505)

PÉTITIONS

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter, en ce jour 11, la pétition nº 11. Les pétitions sont présentées au nom d'électeurs qui désirent empêcher la mise en liberté anticipée de Robert Paul Thompson, qui est prévue pour le 11 avril 1995.

Soucieux d'accroître la sécurité dans nos rues, les pétitionnaires que je représente s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à rendre leur liberté à des criminels violents avant qu'ils n'aient purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent d'accroître la sécurité dans nos rues pour les honnêtes citoyens et les familles des victimes de meurtriers condamnés.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de plus de 3 000 habitants de ma circonscription, Saanich—Les Îles–du–Golfe, et de la région voisine, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative qui modifiera la Loi sur les jeunes contrevenants comme suit: Tout adolescent de 14 ans ou plus qui commet un crime de violence, notamment un meurtre, un homicide involontaire coupable, des voies de fait graves, une agression sexuelle ou un vol à main armée, sera automatiquement jugé par un tribunal pour adultes, aura un casier judiciaire et sera passible des mêmes peines qu'un adulte, compte tenu de sa maturité. Les pétitionnaires demandent également que l'on publie le nom des jeunes contrevenants qui sont dangereux.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre deux pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires font remarquer à la Chambre que la mesure législative sur le contrôle des armes à feu ne fera rien, à toutes fins utiles, pour réduire les crimes violents, mais qu'elle limitera considérablement les droits et libertés de millions de propriétaires d'armes à feu innocents, ce qui contrevient aux principes mêmes de justice qui existent dans notre pays.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de rejeter les propositions du ministre de la Justice concernant le contrôle des armes à feu et d'insister auprès de lui pour qu'il présente une mesure législative qui condamnera et punira les criminels au lieu de persécuter les innocents.

Je pense que c'est clair.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des habitants de ma circonscription et des environs. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

C'est avec plaisir que je présente cette pétition.

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, les 1 000 signataires de cette pétition attirent l'attention de la Chambre sur ce qui suit: que la Société Radio–Canada est le service national de radiodiffusion publique du Canada et un mandataire de Sa Majesté; que la SRC est financée par le gouvernement fédéral à l'aide de l'argent des contribuables; que la SRC joue un rôle important pour répondre à l'objectif législatif fixé à l'égard du système de radiodiffusion, à savoir sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada; que la SRC a demandé à télédiffuser le procès de Paul Bernardo et que cette demande ne contribue pas au rôle de la SRC et ne fait rien pour sauvegarder, enrichir et renforcer la structure du Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de condamner les actions de la Société Radio–Canada et de faire en sorte que, conformément à ses responsabilités de radiodiffuseur national, la SRC retire sa demande de télédiffusion du procès de Paul Bernardo.

LE CRTC

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 400 habitants du comté de Peterborough, dont je connais personnellement un bon nombre.

Les pétitionnaires soulignent que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, a autorisé Bell Canada à augmenter ses tarifs d'appel local de 2 $ par mois pour chacune des années 1995, 1996 et 1977, ce qui représente une hausse d'environ 50 p. 100 sur trois ans. Ils ajoutent que les augmentations proposées dépassent de loin l'indice du coût de la vie et que les économies proposées dans les tarifs d'appel interurbain seront peu avantageuses pour la majorité des personnes âgées qui touchent le supplément de revenu garanti et pour les autres Canadiens à faible revenu.

• (1510)

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'insister auprès du CRTC pour qu'il exige que Bell Canada présente un plan qui portera sur l'accessibilité du service téléphonique local et le prix abordable des tarifs d'appel local pour les personnes âgées qui touchent le supplément de revenu garanti et pour les autres Canadiens à faible revenu.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions différentes à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par des Canadiens très inquiets qui demandent que nos lois sur les jeunes contrevenants soient révisées pour qu'elles permettent la publication des noms des contrevenants et abaissent l'âge limite, afin que les tribunaux puissent prendre les moyens de poursuivre et de punir les jeunes qui terrorisent la société et que les peines imposées correspondent à la gravité des crimes.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition me vient aussi d'un groupe de Canadiens inquiets qui demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les

individus contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à rejeter l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin et de veiller à ce que l'article 241 du Code criminel, qui interdit l'encouragement ou l'aide au suicide, soit rigoureusement appliqué.

Dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire respecter activement les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté, et de ne pas présenter de modifications à la loi susceptibles de sanctionner l'euthanasie sous quelque forme que ce soit.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, ma troisième pétition déclare que les pétitionnaires estiment que les homosexuels et les bisexuels des deux sexes sont l'objet de discrimination au Canada et demandent que la Charte des droits et libertés garantisse à tous le droit d'être protégés de la discrimination.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les individus de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

L'EUTHANASIE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui quatre pétitions conformes à l'article 36 du Règlement. Les troisième et quatrième pétitions visent à attirer l'attention du Parlement sur les conséquences d'une légalisation de l'euthanasie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à rejeter l'euthanasie et toute forme de suicide avec l'aide d'un médecin.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, les 400 signataires de la première pétition et de la deuxième demandent que le Parlement ne s'en prenne pas aux propriétaires d'armes à feu utilisées à des fins récréatives.

Les pétitionnaires appuient une mesure législative, dont il aura été prouvé qu'elle améliore la sécurité publique à moindre frais, ayant pour but de punir sévèrement tous ceux qui utilisent des armes quelles qu'elles soient, de protéger le droit des honnêtes citoyens à posséder et à utiliser des armes à feu usagées à des fins récréatives et de façon responsable, et d'abroger la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu dont le libellé est tellement tortueux que les tribunaux l'ont décrite comme étant le pire exemple de charabia juridique.

Je me fais un plaisir de présenter ces pétitions auxquelles je souscris.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de localités minières de la Colombie-Britannique, qui demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour stimuler l'emploi dans le secteur minier, pour promouvoir l'exploration minière, pour reconstituer les réserves de minerais du Canada, pour assurer la survie des localités minières et pour que le Canada demeure un pays minier.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, dans une autre pétition, les signataires demandent simplement au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification pouvant donner l'impression que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément à l'article 39 du Règlement, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* le 30 septembre 1994. Cela fait 143 jours.

Comme cette question exigeait une réponse détaillée, je n'ai pas exigé une réponse dans les 45 jours comme m'y autorise le Règlement.

Je désire obtenir des renseignements sur les subventions versées par le Conseil des arts du Canada. Le gouvernement ne m'a pas fourni ces renseignements et le Conseil des arts du Canada est déjà exempté de répondre aux demandes de renseignements présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Il semble à présent qu'il soit également exempté de la procédure parlementaire habituelle et qu'il ne soit pas tenu de répondre aux attentes de votre humble servante.

• (1515)

En ces temps de restrictions, les contribuables exigent que les fonds publics soit utilisés de façon responsable. C'est donc mon rôle de poser des questions pour veiller à ce qu'il en soit ainsi. Toutefois, quelqu'un a décidé de ne pas répondre à ma question. Pourquoi cache-t-on ces renseignements aux Canadiens?

Devoir attendre 143 jours pour obtenir une réponse, c'est inacceptable. Je repose ma question:

> Pour les années 1992 et 1993, à combien s'élèvent les fonds versés par le Conseil des arts du Canada à des particuliers et à des groupes, qui étaient ces particuliers, à quels projets ces fonds ont-ils été affectés, et combien d'argent ont-ils reçu?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir soulevé ce point. J'espère que je serai en mesure de fournir à la Chambre une réponse à sa question dans le courant de la semaine.

Je ferai remarquer que la réponse sera très longue étant donné le grand nombre de subventions que verse le Conseil des Arts du Canada à de nombreux particuliers et organismes dans tout le Canada. On a reçu la réponse à sa première question. Cependant, comme elle ne contenait pas certains renseignements demandés par la députée, elle a été renvoyée afin de pouvoir être complétée. J'espère que nous aurons la réponse complète dans le courant de la semaine.

Si la députée avait tellement à coeur d'épargner l'argent des contribuables, elle serait allée consulter à la Bibliothèque du Parlement les rapports annuels du Conseil des arts du Canada qui contiennent la liste des subventions. Elle aurait ainsi la réponse à sa question sans avoir à faire inscrire au *Feuilleton* une question dont la réponse va coûter plusieurs milliers de dollars supplémentaires pour la fournir à la Chambre dans le nombre d'exemplaires et selon la présentation qu'elle désire.

Ceci dit, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, c'est la quatrième fois que je me lève en cette Chambre justement pour souligner au gouvernement que j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* le 19 octobre dernier. Cela dépasse les 120 jours. Normalement, cela prend 45 jours pour obtenir une réponse. Maintenant, cela fait presque quatre mois, et je n'ai pas de réponse à ma question, contrairement à la députée de Calgary–Sud–Est.

Le ministre des Travaux publics fait tout pour nous empêcher d'avoir accès aux informations que je recherche. Je me demande si le gouvernement ne jouerait pas le jeu d'empêcher les députés d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin. J'implore le Président de bien vouloir exhorter le gouvernement à respecter les règles de cette Chambre. Je trouve que c'est un abus, un mépris flagrant du Règlement de cette Chambre. Est–ce que je peux avoir de l'honorable député un engagement, une date précise pour avoir l'information que j'ai demandée il y a maintenant déjà quatre mois?

M. Milliken: Monsieur le Président, la réponse donnée à l'honorable député vendredi est la même aujourd'hui. Il n'y a pas une réponse différente d'un jour à l'autre avec ce gouvernement. La réponse est toujours la même. Nous aurons une réponse bientôt, et quand je recevrai la réponse, je la déposerai ici à la Chambre.

[*Traduction*]

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice–président: Je crois que, juste avant la période des questions, la présidence a déclaré qu'à la reprise du débat, le député de South Shore pourrait répondre à la question ou à l'observation du député de Wild Rose.

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il restait environ deux minutes. Je serai donc bref.

Je ne surprendrai personne en disant que je suis presque totalement en désaccord avec l'hypothèse que le député de Wild Rose a fait valoir. Nous prenons des risques en ne tenant pas compte des facteurs sociologiques.

Je souscris davantage à l'opinion exprimée par M. Alan Leschied qu'à celle du député de Wild Rose. Si ma mémoire est bonne, ce dernier était présent et se souvient peut–être que, lorsque M. Leschied a comparu devant le comité, il a défini les facteurs dont il fallait tenir compte. Il serait bon de se reporter au compte rendu qui est très long, mais qui établit clairement les opinions que j'ai formulées plus tôt dans mon discours.

Le vice–président: Il reste à peu près une minutes. S'il le veut, le député de Wild Rose peut intervenir pendant 30 secondes.

• (1520)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je reconnais qu'il faut s'arrêter à ces facteurs. Cependant, cela ne devrait pas être par l'intermédiaire du ministère de la Justice. J'essaie de faire la différence.

Je voudrais aussi savoir comment le député peut voir la différence en ce qui concerne les jeunes de 16 et de 17 ans, car je ne vois pas du tout qu'il y en ait une. Je voudrais entendre son explication.

M. Wells: Monsieur le Président, les nouvelles dispositions visant les jeunes de 16 et de 17 ans ne sont pas encore adoptées. Elles font simplement l'objet d'une étude par la Chambre. J'invite le député à un peu de patience. Il constatera sûrement que ces dispositions feront une différence.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, la Loi sur les jeunes contrevenants dont nous discutons aujourd'hui et certains amendements touchent à des fibres très profondes de notre société. Lorsqu'on décide de réviser cette loi, nous devons chercher à mieux traduire les idéaux, les valeurs et

les orientations de notre société à l'égard des adolescents qui ont commis des délits.

Nous devons tenir compte du fait que l'existence même d'une loi sur les jeunes contrevenants exprime déjà la volonté de la société canadienne d'offrir aux jeunes une réponse distincte de celle du Code criminel applicable aux adultes. Notre société vise non seulement à arrêter et à sanctionner l'agissement délictueux des jeunes, mais à leur offrir aussi un encadrement susceptible d'assurer leur rééducation et leur réadaptation. C'est pourquoi l'administration de la Loi sur les jeunes contrevenants ne relève pas uniquement du système judiciaire, mais relève aussi des services sociaux mis en place par les différentes provinces.

Au Québec, l'organisation des services orientés vers les jeunes en difficulté et les jeunes contrevenants remonte à la création des premières écoles d'industrie et des écoles de réforme durant la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, soit avant même l'adoption par le Parlement fédéral, en 1908, de la première Loi sur les jeunes délinquants.

Actuellement, plus de 8 000 intervenants sociaux de diverses professions travaillent dans les centres jeunesse du Québec. Ils interviennent, annuellement, auprès de 85 000 jeunes et de leurs familles, dont près de 22 000 adolescents leur sont référés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Tous ces experts représentent un bassin extraordinaire dont nous aurions tort de nous priver.

Or, on se retrouve aujourd'hui, en cette Chambre, devant la curieuse situation de discuter en troisième lecture d'un projet de loi qui vise à amender la Loi sur les jeunes contrevenants, alors que la presque totalité des intervenants entendus devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques ont demandé de reporter l'adoption de ces amendements.

Ces intervenants demandent tous au ministre de la Justice de procéder immédiatement à la deuxième étape de son plan d'action, soit l'évaluation en profondeur de la loi actuelle et de son application, avant d'apporter des modifications aussi importantes à la loi.

À la lumière de cette évaluation, les amendements proposés par le ministre de la Justice pourraient alors être revus et l'ensemble des députés pourraient voter avec la conviction profonde d'apporter un appui législatif adéquat aux intervenants qui doivent lutter contre la criminalité juvénile, tout en favorisant la dissuasion et la réhabilitation des jeunes contrevenants.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse–t–il cette démarche logique? Est–ce que le ministre peut nous convaincre de l'urgence de procéder immédiatement à l'adoption des amendements qu'il propose?

En préparant mon intervention, j'ai été frappé de constater qu'aucun des intervenants rencontrés ne se sentira mieux équipé pour contrer la criminalité juvénile au lendemain de l'adoption des amendements proposés par le ministre. Ils ont au contraire la conviction que leur tâche sera plus difficile tant auprès du public qu'auprès des jeunes eux–mêmes.

À titre d'exemple, l'augmentation des peines pour des crimes graves risque d'engendrer une fausse sécurité dans l'opinion publique, alors que les expériences passées ne laissent espérer aucun effet positif d'une telle mesure ni sur le niveau de criminalité ni sur la récidive des jeunes.

• (1525)

D'autre part, en limitant les ordonnances de mise sous garde essentiellement aux infractions comportant des sévices graves à la personne, la loi priverait le système judiciaire et les intervenants sociaux d'une mesure parfois nécessaire pour entreprendre la réhabilitation de certains adolescents dont la récidive, la situation scolaire, familiale et personnelle ou d'autres circonstances aggravantes doivent être prises en considération. En somme, une décision de mise sous garde peut, dans certains cas, être appropriée même si les infractions commises n'ont pas entraîné de sévices graves à la personne.

En d'autres termes, nous pouvons affirmer à la lumière des connaissances disponibles que la société ne sera pas mieux protégée par l'adoption de cette loi et que l'encadrement de certains jeunes contrevenants sera moins approprié. La question qui nous vient tout naturellement à l'esprit est alors la suivante: Pourquoi le ministre de la Justice tient–il à faire adopter si rapidement une loi dont tous les intervenants doutent ouvertement de l'efficacité?

Pour beaucoup d'intervenants, le ministre de la Justice a cédé à une opinion publique minoritaire mais virulente qui a tendance à réclamer un retour à la loi du talion, «oeil pour oeil, dent pour dent». Cette opinion publique réagit à une perception fragmentaire de la criminalité juvénile et à partir d'une connaissance médiatisée de certaines manifestations extrêmes mais très rares de cette criminalité comme des crimes contre la personne. Laissée à elle–même et aux animateurs de lignes ouvertes, cette fraction de l'opinion publique réclame des actions draconiennes pour contrer la criminalité juvénile.

En cédant à de telles pressions, le ministre de la Justice se montre davantage à l'écoute des animateurs de lignes ouvertes que des intervenants du milieu. A–t–il oublié que sa mission essentielle est de proposer aux Canadiens et aux Canadiennes des lois efficaces qui traduisent un idéal de justice?

Nous sommes profondément déçus de constater que le ministre de la Justice abdique cette responsabilité première en proposant l'adoption d'amendements répressifs et inefficaces, inspirés des orientations ultraconservatrices sur le plan social véhiculées initialement par le Parti réformiste, mais que le Parti libéral du Canada semble maintenant faire siennes.

Nous, du Bloc québécois, croyons que les inquiétudes légitimes de la population peuvent et doivent être canalisées vers une meilleure compréhension de la criminalité juvénile et une mobilisation pour appliquer des mesures adéquates de prévention et de répression de cette criminalité, mais aussi des mesures efficaces de réhabilitation des jeunes contrevenants.

Le ministre nous promet cette démarche pour plus tard tout en nous forçant à voter aujourd'hui des amendements qui sont contre l'esprit de la démarche qu'il propose. Les députés de cette Chambre doivent comprendre que les amendements proposés par le ministre de la Justice relèvent d'une orientation et traduisent

des valeurs fondamentalement différentes de celles qui ont présidé à l'adoption de la loi elle–même.

En liant de plus en plus directement la détermination des peines uniquement à la gravité des infractions commises, ces amendements viennent rompre la recherche de mesures appropriées à la fois à la gravité des infractions et aux besoins des jeunes. Or, cette recherche est le fondement même de l'existence d'une Loi sur les jeunes contrevenants distincte du Code criminel.

Comment peut–on nous demander de renier aujourd'hui les fondements d'une loi que l'on prétend vouloir évaluer en profondeur dans les mois qui viennent?

Nous ne sommes pas dupes de l'incohérence que comporte la démarche proposée par le ministre de la Justice et nous voterons contre ces amendements. Nous savons cependant que le projet de loi est à l'étape de la troisième lecture et que s'il n'est pas retiré par le ministre de la Justice, il sera adopté par la majorité gouvernementale, sans doute avec l'appui des députés réformistes.

Je demande donc, sans détour, au ministre de la Justice de réévaluer sa position et d'entreprendre maintenant, avant l'adoption de ce projet de loi, la démarche d'évaluation de la Loi sur les jeunes contrevenants dont il s'est fait lui–même le proposeur.

• (1530)

Une telle décision, j'en suis convaincu, recevrait un large appui dans l'ensemble du Canada et elle nous apparaît la seule acceptable du point de vue du Québec. En effet, dans le cas du Québec, l'opposition à ce projet de loi ne s'est pas manifestée uniquement de la part des intervenants qui oeuvrent auprès des jeunes. Elle a été très clairement exprimée par le gouvernement du Québec, par la voix de son ministre de la Justice et du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique.

Dès le 14 juin 1994, le ministre d'alors, M. Roger Lefebvre, en sa qualité de ministre de la Justice, et au nom de ses collègues de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Sécurité publique, a fait part au ministre fédéral de ses vives inquiétudes quant au projet de loi C–37. La position du Québec et une analyse très détaillée du projet de loi ont été transmises au sous–ministre fédéral dès le 12 septembre dernier et ont été déposées au Comité de la justice de la Chambre des communes.

Permettez–moi de vous lire les principales conclusion de cette analyse: Le projet de loi C–37 n'est pas la solution pertinente au problème; le projet de loi C–37 n'est pas fondé; le projet de loi C–37 est rempli d'incohérences et d'ambiguïtés; le projet de loi C–37 entraîne des effets indésirables et injustifiés au plan des principes, au plan de l'organisation des services, au plan clinique et au plan financier.

La position du gouvernement du Québec peut difficilement être plus claire et plus dévastatrice pour ce projet de loi. Je tiens à vous faire remarquer que cette position a été élaborée par les ministres du précédent gouvernement du Québec et ceux du Parti libéral et qu'elle est pleinement endossée par les ministres de l'actuel gouvernement issus du Parti québécois. Il ne fait donc aucun doute que cette position reflète un très large consensus de la société québécoise.

Le ministre fédéral de la Justice doit comprendre que si les amendements contenus dans ce projet de loi devaient être adoptés, le ministère de la Justice, celui de la Santé et des Services sociaux et les principaux intervenants qui sont chargés de leur application au Québec se verraient dans l'obligation d'appliquer des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants qu'ils ont unanimement dénoncées et contre lesquelles la vaste majorité des députés québécois élus à la Chambre des communes se seraient prononcés.

Cette situation met en lumière un cas grave où la majorité canadienne imposerait à la société québécoise des valeurs et des orientations auxquelles elle s'oppose.

Cette situation apparaît d'autant plus inacceptable que la plupart des témoins entendus en provenance du reste du Canada et les analystes du ministère fédéral de la Justice eux–mêmes conviennent que le Québec serait plutôt l'exemple à suivre dans le domaine de la lutte contre la criminalité juvénile et la réhabilitation des jeunes contrevenants.

En effet, alors que le niveau de criminalité juvénile du Québec se compare avantageusement à celui des autres provinces, le nombre de causes référées devant les tribunaux est très largement inférieur à ce qu'on peut observer dans les autres provinces. Le Québec ne compte que 9,4 p. 100 des causes référées devant les tribunaux alors qu'il compte pour 25,4 p. 100 des jeunes de 12 à 17 ans.

Cette réalité tient en grande partie aux mesures d'application de cette loi mise en place au Québec et à l'utilisation plus extensive du programme des mesures de rechange. D'autre part, l'importance accordée au Québec à la Loi sur la protection de la jeunesse et à son application permet de traiter certaines situations familiales difficiles sans avoir recours à la Loi sur les jeunes contrevenants. En somme, le Québec a développé une approche intégrée et efficace qui devrait être imitée par les autres provinces.

Comment alors expliquer à nos concitoyens et à nos concitoyennes du Québec que si le projet de loi est adopté nous devrons nous soumettre à la volonté du Parlement fédéral même si ces amendements ont été unanimement rejetés par les ministères et les intervenants québécois qui sont chargés de les appliquer?

• (1535)

Nous allons bien sûr devoir leur parler de Constitution, même si le député de Shawinigan et premier ministre du Canada n'aime pas que nous en parlions. Eh bien oui, c'est la Constitution canadienne qui détermine que la Loi sur les jeunes contrevenants relève du Parlement fédéral, alors que son application relève des gouvernements provinciaux.

Le Québec devra donc se soumettre à la volonté du Parlement fédéral à cet égard, tant et aussi longtemps que nous ne changerons pas la Constitution canadienne ou que nous ne déciderons pas de nous donner notre propre constitution, celle d'un pays souverain.

Certains députés ou observateurs pourraient croire que je cherche inutilement ici à opposer le Québec et le gouvernement fédéral pour favoriser l'option souverainiste. Eh bien non, ce n'est pas le cas, puisque j'implore le ministre de la Justice de retarder l'adoption de ce projet de loi et de procéder à une évaluation qui bénéficierait à toutes les provinces du Canada.

Par ailleurs, si le ministre de la Justice refuse, je serai bien forcé de conclure que nous sommes en présence de deux visions de société à l'égard de la criminalité juvénile et que le reste du Canada, en utilisant les pouvoirs que confère la Constitution canadienne au Parlement fédéral, impose au Québec une orientation qu'il rejette. Je crois que la jeunesse québécoise en difficulté mérite une réponse plus adéquate que celle proposée par le ministre de la Justice qui s'inspire des tendances répressives et ultraconservatrices venues de l'Ouest canadien.

Je peux vous dire que le Bloc québécois fera tout en son pouvoir pour que ces tendances s'arrêtent à la frontière du Québec, d'abord, en votant contre ce projet de loi, puis en continuant de favoriser pour le Québec un statut d'État souverain qui lui conférera le pouvoir de faire toutes ses lois.

[*Traduction*]

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le Québec suit une approche différente à l'égard des jeunes contrevenants et que cette approche produit d'excellents résultats. Je me demande si le projet de loi accorde assez de latitude aux juges pour rendre leurs décisions, de sorte qu'il n'y aurait aucune contradiction avec la situation au Québec.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Écoutez, monsieur le Président, le gouvernement du Québec a soumis une analyse que je peux remettre à mon collègue. Elle a été déposée au Comité de la justice de la Chambre des communes. En termes très clairs, on dit premièrement que ce projet de loi n'est pas fondé. On invoque des raisons pour augmenter les peines. On vient de les augmenter en 1992, alors que M^me^ Kim Campbell était ministre de la Justice. En 1992, elle a augmenté les peines pour les jeunes contrevenants.

On n'a encore pas vu les résultats donnés. Maintenant, on cède à nouveau. On veut être comme les Californiens, à peu près, où l'élément le plus important du budget est les prisons et la police. Ici on aimerait que ce soit la santé et l'éducation qui demeurent les dépenses les plus importantes de l'État, et non pas les prisons et la police.

Là–dedans on met une augmentation des peines. Qu'est–ce qu'il y a dans cette loi–là qui est encore plus grave du point de vue des jeunes? Un élément très important est que, dorénavant, la mise sous garde sera à peu près impossible pour les jeunes qui n'ont pas commis de crime grave contre la personne.

Par exemple, des jeunes qui se retrouvent dans des réseaux de voleurs d'automobiles, même dans des réseaux de trafiquants de cigarettes ou de drogue, qui n'ont pas été pris en délit de commettre des actes contre la personne, mais qui ont besoin d'être retirés de leur milieu, doivent être mis sous garde pour être réhabilités. Le projet de loi vient restreindre la capacité des intervenants qui dans ces cas–là doivent intervenir et retirer le jeune de ce milieu si on ne veut pas qu'il devienne un criminel endurci.

● (1540)

Malheureusement, d'un côté, on dit qu'on augmente les peines, de l'autre, qu'on limite les actes pour lesquels ces peines–là doivent être appliquées. Mais au fond, la mise sous garde permet, si on a un système adéquat—malheureusement, ce n'est pas le cas dans toutes les provinces—de sortir le jeune d'un milieu criminel et de faire sa rééducation lorsqu'il en est encore temps. L'autre élément qui nous semble aberrant est celui du jeune de 16 ou 17 ans à qui on va demander de faire la preuve qu'il doit être traité par un tribunal de la jeunesse.

D'abord, il y a une fausse conception que j'entends régulièrement de la part des députés du Parti réformiste. Dans certains cas, en étant au tribunal pour adultes, les jeunes vont pouvoir s'en tirer à meilleur compte que s'ils demeuraient sous la tutelle de la Loi sur les jeunes contrevenants, très clairement. Cela parce que dans la Loi sur les jeunes contrevenants, on tient aussi compte du fait que, dans certains cas, la peine peut être allongée pour permettre leur réhabilitation. Dans beaucoup de cas, on sort ces jeunes d'un ensemble de mesures mises en place non seulement pour les aider, mais aussi pour les encadrer.

J'écoutais certaines interventions et c'est ahurissant. La mise sous garde des jeunes, dans le système actuel, ce n'est pas un cadeau pour les jeunes, mais c'est un encadrement solide et c'est une chance de s'en sortir. Dans le projet de loi, on parle de réhabilitation, on a changé le préambule. Rien, dans les mesures d'amendements qui sont là, ne permet d'améliorer la réhabilitation. Ce n'est pas en changeant le préambule et en ayant des mesures qui font l'affaire du Parti réformiste qu'on va améliorer la loi.

Au Québec, on s'y oppose de façon systématique. Toutes les institutions, tous les ministères et les intervenants concernés savent que cela nous mène dans la mauvaise direction.

[*Traduction*]

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, me rappelle le début de ma carrière professionnelle, l'époque où j'agissais tantôt comme procureur de la Couronne, tantôt comme avocat de la défense. Par la suite, je me suis spécialisé dans l'enseignement du droit soviétique et de certains aspects du droit pénal de l'Union soviétique. Je parle naturellement de crimes non politiques où la question de la détermination de la peine était abordée de façon plus sociologique que conventionnelle.

Le projet de loi est intéressant puisqu'il est présenté à une époque où notre société et l'ensemble de la communauté internationale traversent une période de transition, marquée par les tensions sociales qui se produisent toujours lorsque les processus sociaux n'arrivent plus à s'adapter aux changements très rapides qui surviennent.

Même si j'utilise beaucoup de statistiques, j'ai quelques réserves, puisque les statistiques ne montrent aucune augmentation considérable du nombre de crimes perpétrés dans notre société. Il ne fait toutefois aucun doute que la gravité et la violence des crimes s'intensifient nettement. Cela explique pourquoi la population, et de ce fait l'un des partis de l'opposition, réclament le resserrement des lois pénales, si je peux m'exprimer ainsi.

Le droit pénal, tout comme les autres secteurs du droit public, résulte de la tentative d'établir un équilibre entre les intérêts plus larges de la population et les intérêts des particuliers. On a parfois utilisé la métaphore du pendule. Le pendule, qui a plus souvent oscillé vers les droits des accusés par le passé, oscille davantage vers la défense des intérêts de la société ces dernières années. Nous en rendons tous compte.

• (1545)

Cela ressort des pétitions qui sont présentées aujourd'hui à la Chambre. C'est avec intérêt que j'ai remarqué à quel point nous, députés de tous les partis représentés à la Chambre qui présentons ces pétitions, recevons de lettres de nos électeurs à ce sujet.

Le plus triste dans toute cette affaire, c'est évidemment que, depuis que Geramy Benthem a le premier formulé ces projets de réforme des délinquants, on a le sentiment terrible que cette discipline scientifique n'a pas fait autant de progrès qu'elle aurait dû. Par conséquent, nous revenons à la charge avec ce projet de loi, dans lequel le ministre a tenté d'assurer un équilibre en répondant aux demandes de modification de l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants et du Code criminel. Un équilibre entre des intérêts sociaux contradictoires.

À suivre le débat, on est frappé par la différence d'attitudes entre les deux partis d'opposition. L'opinion de l'opposition officielle—que représentent, je suppose, les critiques du député de Rosemont—est que la mesure est trop sévère et qu'elle ne reflète pas suffisamment l'intérêt que la société a à protéger les jeunes contrevenants. Quant à l'autre parti d'opposition, ses critiques semblent laisser entendre que la mesure ne va pas assez loin.

Si le ministre réussit à s'attirer des critiques aussi extrêmes, c'est peut–être qu'il a trouvé le juste milieu entre les deux, comme beaucoup le remarqueront. Voyons voir ce qu'il a fait au juste.

Le fait que la peine maximale pour les adolescents reconnus coupables de meurtre au premier degré est portée à dix ans d'emprisonnement et que celle pour les adolescents reconnus coupables de meurtre au deuxième degré passe à sept ans d'emprisonnement reflète très nettement le désir de la population que les jeunes délinquants ne puissent pas commettre impunément des meurtres.

Dans son allocution, le député de Rosemont laisse entendre que c'est là une approche simpliste qui ne tient pas suffisamment compte du taux de récidive qu'il juge encore élevé parmi les jeunes contrevenants qui ont fait de la prison. Peut–être pourrons–nous y revenir tout à l'heure, lorsque nous examinerons d'autres parties du projet de loi.

La seconde partie du projet de loi, qui est très importante, prévoit que les jeunes contrevenants de 16 ou 17 ans puissent être reconnus coupables de délits graves définis dans la loi, tels que le meurtre, la tentative de meurtre, l'homicide involontaire coupable, les voies de fait graves et l'agression sexuelle grave. Ces personnes seront jugées par un tribunal pour adultes à moins qu'il puisse être démontré à un juge qu'un procès devant un tribunal de la jeunesse permettra de protéger le public et de réhabiliter le contrevenant. Cela représente un changement majeur par rapport à la loi actuelle où c'est l'inverse qui prévaut.

Le projet de loi traduit la volonté de la population de connaître les faits entourant les infractions, son droit de savoir. Certains critères devront être établis à cet égard.

Ces derniers jours, à la Chambre, nous avons entendu beaucoup de députés exprimer des craintes devant les demandes de certains médias, jugées indécentes par beaucoup, qui voudraient assurer une couverture plus large des procès de jeunes récemment accusés d'infractions à caractère sexuel et de meurtres. Les députés savent de quels cas je parle sans qu'il me soit nécessaire de donner de noms.

Cependant, l'intérêt public, le droit de savoir de la population, exige que les tribunaux ouvrent de plus en plus leurs salles. Cette tendance se reflète même dans l'architecture, comme en témoigne la conception audacieuse de la nouvelle Cour suprême de la Colombie–Britannique, où Arthur Ericson a voulu que des portes donnent directement sur la rue et que la population puisse traverser les salles d'audience.

Auparavant, les salles de tribunal étaient complètement fermées. Lorsque j'étais un jeune avocat, elles étaient ainsi. C'était très difficile de s'y retrouver. Les fonctionnaires de la cour semblaient faire de leur mieux pour tenir les gens à l'écart. Il y a donc certainement une amélioration sur ce plan. Dans la mesure où les procédures judiciaires font partie du processus d'apprentissage du public en matière de droit pénal, je crois que c'est là un pas en avant, sans inconvénients apparents.

• (1550)

L'augmentation de la période d'admissibilité à la libération conditionnelle pour les adolescents de seize et dix–sept ans reconnus coupables de meurtre par un tribunal pour adultes est une réaction à l'opinion très répandue selon laquelle le système de libération conditionnelle aujourd'hui ne fonctionne pas comme il le devrait. C'est un problème sur lequel se penchent de façon plus générale d'autres services au sein du ministère de la Justice.

Il suffit de dire que, pour l'infraction la plus grave de toutes, l'augmentation de la période d'admissibilité pour les jeunes contrevenants répond aux désirs que les Canadiens ont exprimés très clairement à tous les députés dans des lettres ou des pétitions.

Les dispositions relatives aux échanges de renseignements entre les professionnels, les représentants du milieu scolaire, les policiers et certains autres groupes lorsque la sécurité publique est menacée ont été critiquées par certains comme pouvant couvrir les jeunes d'opprobre. Par contre, de l'avis de l'un des partis de l'opposition, ces dispositions ne vont pas assez loin. Il y a deux choses qu'il ne faut pas oublier.

Nous sommes bien loin du XVIIIe siècle, de l'époque où l'on exposait publiquement les gens qui étaient reconnus coupables de certains crimes. On les exposait sur les quais, sur la place du village, ou encore on leur faisait porter une lettre sur la poitrine. Les nouvelles dispositions montrent qu'on est loin de tout cela,

mais elles montrent aussi qu'on est bien sensibilisé à la Charte des droits. La Charte des droits et libertés, ainsi que l'ont interprétée les tribunaux, définit de façon très stricte les limites du droit du public à l'information et la protection de la vie privée.

En ce sens, il me semble que le ministre est allé aussi loin qu'il pouvait raisonnablement le faire. À titre de réformateur de la loi. il veut que ses réformes tiennent au lieu d'être constamment contestées devant les tribunaux, au risque d'être annulées à cause de l'interprétation rationnelle de la jurisprudence que tous, comme spécialistes du domaine, nous savons faire.

De la même manière, à propos des dispositions sur la réadaptation et le traitement des jeunes contrevenants, j'ai été frappé par les observations du député de Rosemont, de l'opposition officielle. Nous sommes certainement tous disposés à profiter de l'expérience d'autres pays et des provinces de notre fédération. J'ai également été frappé par la question très bien sentie qu'un député de mon parti a posée au député de Rosemont.

Cet échange d'information est important et, en ce qui concerne la loi fédérale, il marque un progrès important par rapport aux dispositions actuelles.

Un élément très intéressant est la disposition que le ministre propose au sujet de la responsabilité des contrevenants en droit privé, des jeunes contrevenants dans le cas présent, lorsque sont en cause des crimes contre la propriété ou des infractions moins graves. Le principe, ici, est celui de la réparation. Le contrevenant doit non seulement purger une peine, mais aussi assumer la charge de remettre en état ce qu'il a si brutalement détruit.

Si des jeunes détruisent sans raison des biens matériels, on peut adopter la méthode de Singapour et les faire fouetter en public. On peut aussi les obliger à réparer le dommage causé. On peut leur faire porter la responsabilité de leurs actes. Je crois que c'est une excellente approche. J'espère qu'elle sera appliquée plus largement dans notre droit pénal.

• (1555)

Contrairement à l'impression qu'on a dans l'opinion, impression que partagent des responsables publics, il y a toujours place dans notre droit pour des actions en droit privé afin d'obliger le contrevenant à réparer. Elles sont fort courantes dans le droit des pays du continent européen, tant contre les parents des jeunes contrevenants que contre ces derniers, pour lesquels les parents doivent assumer la responsabilité.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une innovation. Elle témoigne de la volonté du ministre de rédiger une loi cohérente qui, en une période d'évolution rapide, fait la part des anciens impératifs sociaux et des nouveaux. Dans la recherche de compromis, la loi trouve un équilibre qui transcende le problème social tel qu'il était perçu.

Il s'agit donc d'une mesure importante. Il ne faut pas oublier, dans le cas des jeunes contrevenants, que les longues périodes d'incarcération favorisent la récidive et sont peut-être les moyens de contrôle social les moins efficaces de tous.

Néanmoins, le ministre a proposé d'alourdir les peines pour les crimes les plus graves, soit les meurtres au premier et au deuxième degrés. Dans d'autres domaines, il a tenu compte de la volonté du public de participer, mais a bien précisé qu'il n'avait pas l'intention d'encourager une curiosité malsaine en publiant des enregistrements vidéo que les criminels ont faits de leurs victimes. Nous reconnaissons le droit du public à l'information.

Nous allons faire intervenir les services sociaux pour faciliter la réadaptation des jeunes. Nous allons accepter le principe voulant que, pour assurer la protection du public, il faut donner de l'information aux responsables des écoles et d'autres services, mais cette information devra être donnée dans le respect de la Charte des droits et libertés telle que les tribunaux l'interprètent et comme elle peut prévisiblement s'appliquer dans des cas comme celui-ci.

Compte tenu de tout ce que j'ai dit, je suis heureux d'exhorter la Chambre à adopter le projet de loi C-37.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a une chose que j'ai beaucoup de mal à comprendre. Un jeune de 17 ans tue quelqu'un, comme cette mère d'Edmonton. Un autre, d'un an son aîné, commet le même crime. Ce dernier encourt automatiquement une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au premier degré parce qu'il a un an de plus que le premier.

Pourquoi devrait-il y avoir une différence entre un jeune de 17 ans et un autre de 18 ans? Pourquoi le jeune de 17 ans qui commet ce genre de crime est-il condamné à trois ans de prison, comme cela est bien possible, tandis que le jeune de 18 ans qui commet ce genre de crime abominable se voit condamné à 25 ans de prison?

J'ai du mal à accepter cet écart. Pourquoi ne pas stipuler purement et simplement que les jeunes de 16 et 17 ans seront jugés devant un tribunal pour adultes? Pourquoi ajouter «à moins qu'on puisse démontrer qu'il serait plus avantageux pour eux d'être traduits devant un tribunal pour adultes?» Essaie-t-on de créer plus de travail pour les avocats? C'est probablement un des motifs, mais je n'oserais pas le prétendre.

M. McWhinney: Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir posé cette intéressante question. J'aurais cru que le projet de loi, tel que présenté par le ministre, permettait de résoudre les problèmes qu'il soulève. Le projet de loi prévoit que les jeunes de 16 et 17 ans seront jugés devant un tribunal pour adultes. La peine maximale prévue est de dix ans de prison pour un meurtre au premier degré.

Nous parlons de cas limites. Où doit-on fixer la limite? Devrait-on la fixer à 16 ans ou à 15 ans? Pourquoi pas à 14 ans? La criminologie nous apprend qu'autrefois, on condamnait couramment de jeunes enfants à des peines d'emprisonnement à perpétuité et même de mort. Nous avons manifestement dépassé cette époque.

• (1600)

Nous avons tâché d'établir une nouvelle limite qui reflète les attentes et les réalités actuelles de la société. Il est toujours possible de modifier cette disposition, mais j'aurais cru que le fait de prévoir une peine minimale de dix ans de prison pour meurtre au premier degré représentait un changement important. Sur ce point, j'estime que la mesure à l'étude constitue un progrès. Si l'expérience révélait cependant que des changements s'imposent, on pourrait la modifier de nouveau.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer encore une fois au débat sur le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette question me tient à coeur, car j'ai été confronté aux problèmes des jeunes contrevenants et à leurs conséquences depuis bien avant l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai participé aux consultations et aux disputes qui ont duré plus de dix ans, qui ont finalement été à l'origine du projet de loi C–61 en 1981 et qui ont imposé aux Canadiens cette expérience tragique au chapitre des sciences sociales.

J'ai un message non équivoque pour le ministre de la Justice et ses collègues du Cabinet. Je veux aussi réveiller les responsables du ministère de la Justice qui sont chargés de l'élaboration des politiques et qui ont poussé le ministre de la Justice à faire l'erreur de présenter le projet de loi C–37.

Je comprends que le ministre de la Justice doive accepter ce qu'il considère être les meilleures recommandations qu'il puisse obtenir de ses conseillers. Je dis toutefois aux quelques personnes du ministère qui ont induit le ministre en erreur qu'elles sont la honte de notre pays.

L'approche prescriptive condescendante du projet de loi C–37 va fondamentalement à l'encontre des valeurs dominantes des Canadiens, et c'est déplorable. Je ne sais ce que je pourrais dire pour amener les députés d'en face dans la réalité des années 90, pour qu'ils soient lucides et pour qu'ils écoutent ce que j'ai à dire. Ils ne devraient pas rejeter ce que je dis en raison de la place que j'occupe à la Chambre. J'ai une crédibilité certaine lorsqu'il est question de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Notre pays n'a pas besoin du projet de loi C–37. Il a plutôt besoin d'une Loi sur les jeunes contrevenants qui soit renouvelée, qui améliore la sécurité dans nos rues, qui rassure les Canadiens et qui reflète ce qu'ils veulent.

J'invite les députés et le ministre à écouter ce que j'ai à dire et à apporter les correctifs qui s'imposent. Le projet de loi C–37 est une mauvaise mesure. Espérons que nous pourrons la rectifier lors de l'examen après dix ans.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai participé à presque toutes les séances du Comité de la justice qui ont porté sur le projet de loi C–37. J'ai organisé des assemblées municipales et j'ai effectué de vastes sondages dans ma circonscription, celle de New Westminster—Burnaby. J'ai aussi consulté des Canadiens d'un océan à l'autre. La conclusion est toujours la même: la Loi sur les jeunes contrevenants et les modifications qui y sont proposées dans le projet de loi C–37 sont loin de résoudre les problèmes actuellement associés aux jeunes contrevenants.

Dans un sondage figurant dans un bulletin parlementaire que j'ai envoyé récemment, j'ai posé une question directe à mes électeurs: L'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants doit–elle être modifiée? Mes électeurs ont répondu par l'affirmative dans une proportion renversante de 96,3 p. 100. Le consensus qui est ressorti des assemblées municipales qui se sont tenues dans ma circonscription, c'est qu'il faut abaisser l'âge et modifier d'autres éléments essentiels.

Cette impression est généralisée partout au Canada. Les libéraux au grand coeur ne veulent toutefois pas le reconnaître. Il est clair que la Loi sur les jeunes contrevenants laisse fondamentalement à désirer et qu'elle n'est pas acceptée comme on pourrait s'y attendre si elle fonctionnait convenablement.

Les Canadiens en ont assez des lourds impôts ainsi que d'un déficit et d'une dette dont on a perdu la maîtrise. Ils en ont assez des mesures de contrôle des armes à feu qui ne découragent pas les criminels. Par–dessus tout, ils en ont assez de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui ne protège pas les innocents et ne respecte pas les principes de la dissuasion générale ou particulière. Au contraire, celle loi semble protéger les droits des contrevenants d'une manière déséquilibrée par rapport à ceux des victimes.

La Loi sur les jeunes contrevenants garantit que l'identité des jeunes contrevenants ne soit pas connue même si cela fait courir des risques graves au public en général. En outre, la Loi sur les jeunes contrevenants ne reconnaît pas les droits de la victime à titre de composante nécessaire du système de justice, puisqu'il n'y a aucune reconnaissance juridique de leur participation au procès.

Le ministre de la Justice a demandé la tenue de consultations, comme dans son document de discussion publié en 1993 et intitulé *Objectif: sécurité communautaire*. Le public pense que le ministre s'intéresse vraiment à ce qu'ils ont à dire. Ce que les gens ne savent pas, toutefois, c'est que le ministre avait déjà fini de rédiger le projet de loi lorsqu'il a reçu les dernières réponses.

Le Parti libéral ne sait pas encore ce que c'est qu'une véritable consultation. Il devrait peut–être imiter ce que nous faisons de ce côté–ci de la Chambre. Consulter implique que l'on ne fait pas qu'écouter, mais que l'on met en oeuvre ce que la majorité veut. Il faut encore rappeler aux Canadiens que, pour les libéraux, consulter, c'est faire semblant d'écouter, puis de faire ce qu'on avait prévu de faire initialement.

• (1605)

Avant la rédaction du projet de loi C–37, plusieurs manifestations se sont tenues dans tout le pays en faveur d'une refonte complète de la Loi sur les jeunes contrevenants. Qu'est–il arrivé? Pas de refonte. Maintenant, à la veille de la présentation du budget de 1995, les Canadiens manifestent de Victoria à St. John's contre toute nouvelle hausse d'impôt. Qu'arrivera–t–il? Le ministre des Finances relèvera les impôts et augmentera le déficit du même coup. Les libéraux auront toujours l'audace de prétendre que c'est ce que les gens voulaient, ou aurait dû vouloir.

Le Parti réformiste respecte les gens de la base et les écoute très attentivement. Notre plan de réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants est un plan communautaire, qui suit une démarche ascendante et non la démarche descendante traditionnelle dans laquelle on ne consulte pas la base. Par conséquent, les propositions réformistes que je voudrais présenter correspondent à ce que réclament les Canadiens et à ce qu'ils méritent.

Premièrement, fixer à 10–15 ans inclusivement l'âge des jeunes contrevenants dans la définition, au lieu de 12–17 ans inclusivement. Deuxièment, faire en sorte que tout jeune contrevenant qui commet une infraction punissable puisse être jugé par un tribunal pour adultes. Troisièmement, éliminer de la Loi sur les jeunes contrevenants les dispositions exceptionnelles qui portent sur la confidentialité et le secret ainsi que traiter tous les dossiers des jeunes contrevenants, l'accès à l'information et la capacité de publier leur nom comme on le fait pour les adultes.

Quatrièmement, déterminer la peine en mettant l'accent sur l'indemnisation des victimes, le service communautaire, l'acquisition de nouvelles compétences, l'éducation et la dissuasion. Dans l'établissement de détention, favoriser la réadaptation en instaurant un climat de discipline. Il ne faudrait pas exiger le consentement du jeune contrevenant pour les ordonnances de traitement médical ou psychologique.

Cinquièmement, tenir les parents des jeunes contrevenants responsables de l'indemnisation des victimes, dans les cas d'infraction contre les biens, s'il est prouvé qu'ils n'ont pas fait un effort raisonnable pour exercer une surveillance. Sixièmement, accorder aux victimes une capacité juridique au tribunal pour adolescents et les inviter à participer aux différentes étapes du procès.

Nos électeurs nous demandent souvent pourquoi le gouvernement ne fait qu'apporter des retouches à la Loi sur les jeunes contrevenants au lieu d'y apporter, d'un seul coup, tous les changements nécessaires. Je pense que nous savons pourquoi. En y apportant de légères modifications tout au long de son mandat, le gouvernement donne l'impression de travailler réellement fort pour les gens tandis qu'en réalité, il ne fait que conserver le statu quo et ne change pas ce qu'il nous a donné, au départ.

Bon nombre de députés ont pris la parole sur le projet de loi C–37 à l'étape de la deuxième lecture, et bon nombre d'autres députés vont le faire à cette étape–ci. Cependant, très peu de ceux qui vont parler de ce projet de loi ont connu directement les frustrations qu'engendre la Loi sur les jeunes contrevenants. Je sais que bon nombre de mes collègues sont avocats, mais je sais aussi que très peu d'entre eux ont eu à s'occuper de la défense ou de la poursuite d'un jeune contrevenant.

À titre d'ancien agent de probation du tribunal pour adolescents de la Colombie–Britannique, j'ai eu à travailler chaque jour avec la Loi sur les jeunes contrevenants. Pendant des années, j'ai dû vivre avec les problèmes qu'engendrait la Loi sur les jeunes contrevenants. À titre d'officiel de la cour, j'ai fait de mon mieux pour appliquer, dans le grand public, la Loi sur les jeunes contrevenants et la loi qui la précédait, la Loi sur les jeunes délinquants, qui avait été adoptée en 1908.

Il y avait bien sûr les avocats qui étaient appelés à défendre des jeunes devant les tribunaux. Pour ma part, j'ai rendu visite régulièrement à des jeunes contrevenants, chez eux, pour connaître le milieu dans lequel ils vivaient. J'ai défendu avec vigueur des solutions novatrices à différents problèmes de gestion des cas, des solutions où l'on faisait intervenir la santé publique, le travail social et la psychiatrie en milieu scolaire pour répondre aux différents besoins. Cet effort déployé avant et après les audiences du tribunal date de bien avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants. La réalité touchant l'administration des peines et les incidences de la Loi sur les jeunes contrevenants ont peu de choses à voir avec la procédure judiciaire. Les rédacteurs de lois et les technocrates saisissent mal ce monde qui leur échappe.

Je le mentionne parce que cela a trait non seulement aux modifications qui devraient être apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants, mais également à la crédibilité du messager. Le Bloc m'a accusé d'être un partisan du «fascisme nostalgique», lorsque je me suis prononcé sur la Loi sur les jeunes contrevenants le 12 mai 1994.

Je tiens simplement à rappeler à mes détracteurs à la Chambre et à ces rares avocats qui pensent bien connaître les jeunes contrevenants— il semble que tout le monde à la Chambre ait quelque chose à dire à propos de la criminalité chez les jeunes— que mes recommandations sont le fruit de nombreuses années d'efforts concrets pour faire fonctionner le système à la base.

Loin d'être réactionnaires de droite, les propositions du Parti réformiste sont profondément enracinées dans l'expérience directe et une recherche soutenue de l'équilibre à atteindre entre les désirs de la société et les préoccupations particulières des contrevenants.

Quant au député de Notre–Dame–de–Grâce, il est réputé dans tout le pays pour ses opinions erronées sur les contrevenants. À l'étape du rapport, ce qu'il a dit au sujet de la position du Parti réformiste sur le projet de loi C–37 visait davantage à dissimuler son sentiment de culpabilité vis–à–vis le mal que lui–même et ses collègues ont fait à ce pays, lorsqu'un précédent gouvernement libéral, dont faisait partie l'actuel premier ministre, a dit aux Canadiens ce qui était bon pour eux et nous a donné la Loi sur les jeunes délinquants.

J'ai participé aux premières consultations au cours desquelles la Loi sur les jeunes délinquants est devenue la première mouture de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les théories ont changé. J'ai vu des adolescents violents libérés en raison de points de détail mineurs et de vices de forme dans la loi. Qu'on me comprenne bien lorsque je dis que la Loi sur les jeunes contrevenants est terriblement déficiente et ne fera que nuire encore davantage aux Canadiens si on la maintient dans sa forme actuelle, notamment si les modifications apportées au projet de loi C–37 reçoivent la sanction royale.

• (1610)

Dans l'exercice de ma profession, j'ai tenté de défendre le système avec l'ensemble des règles et des ressources que j'avais à ma disposition. J'ai parfois trouvé que la loi était très lourde: un énoncé libéral où des espoirs irréalistes l'emportaient sur la réalité et où des règles inflexibles l'emportaient sur le bon sens, un sentiment que le gouvernement trahissait beaucoup de victimes, et carte blanche donnée au prédateur égocentrique.

J'ai souvent rencontré des parents mécontents dans les deux camps. Certains voulaient que la loi punisse leur fils ou leur fille qui l'avait enfreinte, mais les autorités, y compris moi–même, en tant qu'officiel de la cour, avions les mains liées. Les victimes posaient systématiquement la même question: «Pourquoi ne peut–on pas tenir responsables les parents des jeunes contrevenants? Pourquoi les tuteurs qui sont censés accomplir leur devoir et qui ne le font pas ne peuvent–ils pas être tenus responsables des actes qu'ils ont laissé commettre?» Lorsqu'un jeune contrevenant a été appréhendé par la justice, combien de fois avons–nous tous entendu des gens se demander où étaient ses parents?

Le gouvernement a donné sa réponse au Canada, et elle était claire et sans équivoque. Cela l'indiffère complètement. En décembre 1994, ce projet de loi en était à l'étape de l'étude en comité. À ce moment–là, les partis libéral et réformiste ont proposé des modifications au projet de loi C–37. Chaque modification présentée par le Parti réformiste a été rejetée par les libéraux, non pas parce qu'ils n'y étaient pas favorables, mais parce que certains craignaient de briser les rangs du parti. En fait, ils avaient peur de faire la chose honorable pour le Canada.

Une de nos modifications aurait inséré dans la Loi sur les jeunes contrevenants une responsabilité parentale limitée. La modification proposée portait sur l'article 13 du projet de loi et demandait aux tribunaux d'ordonner à la personne chargée de la garde et de la surveillance de l'adolescent et ayant négligé d'accomplir raisonnablement son devoir prévisible de parent, de verser, au moment et aux conditions fixés par le tribunal, un montant visant à compenser la perte de biens, de revenu ou de soutien financier, ainsi que des dommages spéciaux ou une blessure découlant de la commission de l'infraction lorsque la valeur de ceux–ci était facilement vérifiable, mais aucune ordonnance ne devait être prise en cas de dommages généraux.

Tout le pays connaît maintenant la position du gouvernement. Il est déterminé à agir à sa guise, à défendre le statu quo et à continuer d'utiliser l'ancienne façon de gouverner le pays. Les libéraux n'ont écouté la population que lorsqu'ils préparaient le livre rouge. Les libéraux ont mis dans le livre rouge ce que les gens voulaient entendre, mais ils se sont empressés ensuite d'oublier ce que les Canadiens leur avaient dit.

Dans ce livre, les libéraux ont promis de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et même d'apaiser les craintes des Canadiens. Ce n'était qu'un miroir aux alouettes, selon moi. On n'a absolument pas tenu compte de la position des Canadiens.

Voyons ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant. Les libéraux ont été portés au pouvoir et les Canadiens sont encore les victimes d'une malencontreuse Loi sur les jeunes contrevenants. Le gouvernement ne respecte pas ses engagements et nous laisse carrément tomber en ne prenant pas des mesures audacieuses pour corriger un système bien imparfait et en se contentant de présenter un projet de loi qui n'a d'autre but que d'apaiser la population dont il a sollicité la confiance durant la campagne électorale et de faire semblant de tenir une promesse électorale.

Les initiatives libérales viennent tout simplement d'en haut et non de la base. Elles dénotent une attitude paternaliste envers la population qui est de plus en plus consciente des problèmes et de plus en plus exigeante, à juste titre. Je suis très pessimiste à l'égard des résultats de tout examen que l'on pourrait faire de la loi au bout de dix ans, comme on l'a annoncé.

Les députés ne sont pas encore confrontés à une réaction brutale de la part des électeurs, mais soyez certains que, lorsqu'ils chercheront à se faire réélire, les électeurs de tout le pays demanderont aux libéraux ce qu'ils ont fait pour améliorer la Loi sur les jeunes contrevenants. Lorsque les ministériels devront défendre, façe à leurs électeurs, certaines améliorations insuffisantes, les Canadiens se tourneront alors vers le parti représentant vraiment le peuple, c'est–à–dire le Parti réformiste.

Nous avons une idéologie sociale fondée sur la transparence et les responsabilités à l'égard de la collectivité que les libéraux, avec leur idéologie dépassée, ne peuvent pas comprendre. Une nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants doit être sensée sur le plan social et refléter clairement les valeurs ainsi que les principes de la société canadienne. Il lui faut non seulement porter sur la réinsertion sociale et le traitement des individus en cause, mais également avoir un effet dissuasif et prévoir des peines exemplaires. Ce doit être le reflet des valeurs du Canadien moyen.

Les parents s'inquiètent de la sécurité de leurs enfants. Ils veulent que le système de justice ait des comptes à rendre à la collectivité et ils souhaitent avoir le sentiment de pouvoir jouer un rôle de premier plan dans le processus judiciaire. Ils sont exaspérés de constater que le système actuel semble centré seulement autour d'un groupe choisi, un groupe formé par les professionnels de la justice, les criminologues, la communauté juridique, les agents de correction, les organismes d'aide aux délinquants et la police.

Neuf pages de ce projet de loi renferment des modifications partant d'une fausse hypothèse. J'invite clairement le ministre à laisser tomber ces notions anciennes et toutes ces complications bureaucratiques, alors qu'une seule ligne dans la loi suffirait pour dire simplement qu'il n'y a aucune différence entre le casier judiciaire d'un jeune traduit devant un tribunal pour adolescents et celui d'un jeune jugé par un tribunal pour adultes, que ces deux casiers doivent être contenus dans le même ordinateur et traités comme tous les autres casiers judiciaires.

La société a horreur des crimes violents, et il faut donc prévoir des peines exemplaires, ainsi que des initiatives sensées pour assurer la protection de la société.

• (1615)

Si un jeune contrevenant violent de 16 ou 17 ans demeure assujetti à la Loi sur les jeunes contrevenants, la peine maximale qui peut lui être attribuée pour un meurtre au premier degré est de dix ans d'emprisonnement. Si la cause du même jeune contrevenant violent est instruite devant un tribunal pour adultes, la peine pour un meurtre au premier degré est l'emprisonnement à perpétuité. La période de dix ans stipulée dans la nouvelle proposition peut sembler suffisamment sévère, mais, en réalité, il est probable que les coupables resteront tout au plus six ans en détention et profiteront du programme de surveillance communautaire pendant les quatre autres années.

À l'autre extrémité du spectre se trouvent les jeunes de 10 et 11 ans qui aiguisent leur ego et veulent défier la société. Selon les dispositions du projet de loi C–37, ces jeunes demeurent intouchables. Lorsqu'ils atteignent 12 ans, les plus endurcis sont déjà aguerris aux moeurs de la rue et défient le système en commettant des infractions de plus en plus graves. Lorsqu'ils comparaissent devant un tribunal, en tant que jeunes contrevenants, ils ne sont déjà plus du tout intimidés par le système. Les avertissements et les chances successives qu'on leur donne alors ne servent plus à rien.

Ils sont souvent trop enracinés dans leur jeu pour vouloir en sortir ou pour imaginer comment ils pourraient changer. Cependant, si on plaçait ces jeunes de 10 ou 11 ans sous l'égide du système juridique, si on les dénonçait publiquement et si on leur imposait des programmes d'éducation et de réadaptation, ils

réagiraient beaucoup plus favorablement aux efforts visant à les ramener dans le droit chemin.

Nous disposerions ainsi des outils juridiques nécessaires pour interrompre la spirale des infractions et exiger que les services de santé publique, les services sociaux et le système d'éducation unissent leurs efforts pour traiter résolument ces cas.

Le Parti réformiste ne peut appuyer ce projet de loi. Ce dernier ne répond pas aux attentes de mes électeurs. En fait, je sais que certains députés d'en face représentent des circonscriptions voisines de la mienne. Je reçois de la correspondance de leurs électeurs, et ceux–ci n'appuient pas le projet de loi C–37. Par conséquent, ces députés du gouvernement devraient, eux aussi, refuser de l'appuyer.

Il y a tout de même un espoir pour ce projet de loi, c'est–à–dire la deuxième phase, qui devrait avoir lieu au cours de l'année. Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques entendra alors des témoins de toutes les régions du Canada dans le cadre de l'examen décennal qui portera non seulement sur les amendements au projet de loi C–37, mais sur toute la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je crois savoir que le comité traversera le pays et donnera à tous les Canadiens l'occasion de faire valoir leurs points. Je tiens à encourager le président du comité à solliciter les témoignages de membres de tous les groupes intéressés et à ne pas laisser les audiences aux mains de coeurs sensibles comme ce fut le cas durant l'étude du projet de loi en comité.

De même, je prie le ministre de la Justice de respecter les volontés de tous ceux qui participeront à cet examen décennal car ils sont les premiers touchés par les modifications. Le ministre aura donc une deuxième occasion de prendre les mesures qui s'imposent, c'est–à–dire abaisser les âges limites, amener les contrevenants commettant des infractions graves devant les tribunaux pour adultes, éliminer les interdictions de publier, tenir compte des victimes et obliger les parents à assumer la responsabilité des crimes contre la propriété commis par leurs enfants.

Il faut que la Loi sur les jeunes contrevenants devienne un énoncé de principe, au lieu de cet enchevêtrement de dispositions qui prend de plus en plus l'allure d'un régime de retraite pour avocats. Le projet de loi C–37 fait fausse route, et je demande au gouvernement de remédier à cela au cours de l'examen décennal.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son excellent discours et les belles paroles qu'il contenait.

J'ai moi aussi acquis beaucoup d'expérience auprès des jeunes depuis trente–cinq ans. Mon collègue pourrait–il expliquer à la Chambre ce qu'était un jeune contrevenant de moins de douze ans à cette époque? À quel point était–ce réaliste? À quel point un enfant entre sept et onze ans était–il informé et responsable de ses actes, alors que cette idée n'a plus cours aujourd'hui?

J'aimerais connaître son point de vue au sujet des jeunes de moins de douze ans.

M. Forseth: Monsieur le Président, nous savons que traditionnellement, en vertu de la common law, les jeunes de moins de sept ans n'étaient pas traduits devant une cour criminelle. La pratique administrative provinciale qui s'est établie faisait en sorte que, aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants, un enfant de moins de dix ans n'était jamais traduit devant une cour criminelle.

Notre proposition de modifier l'âge limite vise à assurer un meilleur contexte à l'intérieur duquel les services sociaux puissent intervenir directement auprès de ceux qui sont le plus susceptibles de bénéficier de leur aide.

On a fait valoir qu'à une époque de prise de conscience et de changements sociologiques, nous continuons de traiter comme des enfants mal orientés des jeunes de 16 ans qui ont pourtant le privilège de conduire une automobile et de conduire avec des facultés affaiblies.

Si on abaissait à dix ans l'âge limite de la Loi sur les jeunes contrevenants, la plupart des jeunes de dix et onze ans ne seraient jamais traduits en justice. On aurait recours à d'autres moyens. Cette mesure donnerait cependant une marge de manoeuvre à la police, qui pourrait rapidement réorienter les cas exceptionnels et éviter ainsi des tragédies dans le système par la suite. Selon nous, le changement de l'âge limite est justifié par la criminologie et par l'expérience des services sociaux. Il n'est pas le fruit d'une attitude réactionnaire.

• (1620)

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'espérais que le député allait s'attarder un peu plus longtemps sur les autres moyens dont il avait commencé à parler.

Je me demande si le député a devant lui le même projet de loi C–37 que moi. Je me permets d'attirer son attention sur le sommaire:

> Le texte modifie la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.
>
> Les principales modifications apportées par le texte sont les suivantes.
>
> Les jeunes de seize et dix–sept ans accusés de certains crimes graves comportant de la violence sont jugés par les tribunaux pour adultes[. . .]
>
> La période d'admissibilité à la libération conditionnelle est augmentée pour les adolescents de seize et dix–sept ans reconnus coupables de meurtre par un tribunal pour adultes.
>
> Les jeunes contrevenants doivent assumer la responsabilité de leurs actes à l'égard de la victime[. . .]

C'est ce que réclament ses électeurs. Par esprit d'équité, il devrait attirer leur attention sur ce fait.

> Certaines personnes qui ont besoin d'obtenir des renseignements sur les jeunes contrevenants pour des raisons de sécurité y ont maintenant accès.

Ça aussi, c'est quelque chose que réclament ses électeurs. Parfois, je me dis que les députés ne servent pas leurs électeurs comme ils le devraient s'ils ne leur disent pas exactement ce qu'il y a dans ce projet de loi.

M. Forseth: Monsieur le Président, j'ai essayé de leur dire ce qu'il y avait dans ce projet de loi. La timide tentative d'ouverture du système, notamment le partage de renseignements, va résulter

en une disposition tellement tordue qu'elle va être extrêmement difficile à appliquer.

Selon les arguments très convaincants qui nous ont été présentés, avec la charte, nous n'avons pas besoin de loi sur les jeunes contrevenants. C'est ce que nous ont expliqué des personnes très savantes.

À mon avis, le projet de loi C–37 ne va pas assez loin en ce qui concerne les déclarations en particulier et la transparence en général. Afin que les peines aient l'effet dissuasif voulu, il faut que les médias soient au courant. Nous avons tout un système de règles qui régit l'utilisation du casier judiciaire. Je sais combien il est difficile de ne pas mélanger les dossiers, de ne pas révéler ce qui ne doit pas l'être à une date ultérieure devant les tribunaux, et de savoir ce que j'ai le droit de dire au juge et ce que je n'ai pas le droit de lui dire aux termes des dispositions tordues de la Loi sur les jeunes contrevenants. Parce qu'elle se veut un outil de réinsertion sociale, la loi permet qu'on trompe le juge.

À mon avis, cet idéal ne peut être atteint et il n'y a pas un seul cas qui puisse justifier cette démarche. Par contre, je peux vous citer plus d'un cas où la loi a eu l'effet inverse et a fait beaucoup de mal.

Quant aux jeunes de 16 et 17 ans, nous sommes d'avis qu'ils devraient être jugés par un tribunal pour adultes.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour examiner la Loi sur les jeunes contrevenant à la lumière de certains commentaires qui ont été faits, notamment les commentaires fondés sur le principe voulant que la criminalité parmi les jeunes soit un phénomène croissant dans notre société.

Ce n'est simplement pas vrai. En disant que la criminalité parmi les jeunes augmente, le Parti réformiste induit les gens en erreur. Ce n'est pas vrai. C'est ça le problème. Leurs arguments sont fondés sur un principe qui est faux.

Quand nous traitons de questions comme celle d'abaisser l'âge, qu'est–ce que l'âge de dix ans a de si magique? Si nous ramenons l'âge de 12 à 10, pourquoi ne pas le ramener à 8? Pourquoi ne pas le ramener à l'âge où l'enfant commence à marcher? Y a–t–il un problème à cela?

C'est là qu'est l'autre problème. On ne s'appuie sur rien pour expliquer les raisons pour lesquelles l'âge devrait être ramené à 10 ans. J'ai un enfant de douze ans. Je ne peux absolument pas m'imaginer cet enfant devant un tribunal pour adolescents. Les adolescents sont jeunes et ne sont pas mûrs. Ils sont peut–être développés physiquement, mais ils ne sont pas mûrs mentalement. Confier le sort de tels adolescents au système de justice pénale n'est pas la chose à faire.

• (1625)

Le projet de loi veut que de jeunes adolescents puissent être renvoyés devant un tribunal pour adultes. Selon les changements proposés en ce qui concerne les infractions graves, les jeunes de 16 et 17 ans doivent être traduits devant un tribunal pour adultes, à moins qu'ils n'arrivent à convaincre le tribunal qu'ils doivent être jugés par un tribunal pour adolescents. Il n'est pas nécessaire d'apporter des changements à cet égard.

On a également mentionné la question de la suppression de la confidentialité. À quoi sert–il à la société de révéler le nom d'un jeune contrevenant? Cela va avoir pour résultat de mettre l'enfant au ban de la société et de lui ôter toute possibilité de réadaptation. Ce n'est pas ce que veut le Parti réformiste. Il veut savoir et faire savoir que tel adolescent a été jugé par un tribunal pour jeunes.

Il n'y a rien à gagner à révéler cette information. Nous réglons cette question dans les amendements proposés, afin que les renseignements aillent aux parties réellement intéressées. Ce peut être des enseignants ou des groupes scolaires qui peuvent tirer profit de cette information.

L'imposition des peines est l'autre question soulevée. On insiste sur la réadaptation. Le Parti réformiste doit se rendre compte que c'est une question de compétence provinciale. Les jeunes contrevenants condamnés sont envoyés dans des établissements qui sont sous le contrôle des provinces. Les gouvernements provinciaux sont tous différents.

Certaines provinces mettent les jeunes contrevenants dans une prison, bouclent la porte et les libèrent quatre, cinq ou dix mois plus tard. Une fois la porte ouverte, il en sort un adolescent qui est non pas réadapté, mais simplement mieux formé par son stage en prison pour commettre des crimes. Voilà le problème que nous avons.

Si l'adolescent sort mieux formé pour commettre des crimes, nous avons un problème sérieux, car il ne tardera pas à être un adulte bien équipé pour une vie de crime. Cette personne ne cessera pas de revenir dans le système.

La réadaptation peut fonctionner très bien, et les gouvernements devraient y avoir recours, mais je répète, c'est une question de compétence provinciale. Les provinces devront y travailler plus sérieusement que par le passé.

Les députés réformistes veulent que les parents des jeunes contrevenants indemnisent les victimes. Lorsqu'on traite de ces questions, il faut distinguer entre droit civil et droit criminel. Lorsqu'on mélange les deux, cela ne va pas nécessairement très bien. C'est certainement quelque chose qu'il faut éviter.

Si l'on donne le droit d'action en justice aux victimes, il faut se demander si le crime reste une infraction contre l'État, comme c'est traditionnellement le cas en droit pénal, ou si tout le monde pourra se présenter et demander à être partie lorsque l'affaire sera devant le tribunal? Cela irait à l'encontre de centaines d'années de tradition.

Certaines perceptions ont été soulevées par les députés du Parti réformiste. Selon eux, la quantité d'infractions commises par de jeunes contrevenants serait en augmentation, alors qu'il n'en est rien. Le seul type de criminalité qui ait augmenté est le crime avec violence. Cependant, quand on parle de crime avec violence, on parle d'agressions, de coups et d'autres méfaits de cet ordre.

Le problème, c'est que les gens rapportent davantage ce genre d'incidents. Quand deux jeunes se battent à l'école, on ne se contente pas de les envoyer au bureau du directeur ou d'appeler leurs parents. On appelle la police et on porte des accusations. C'est ainsi que les chiffres sont gonflés et que les statistiques en viennent à montrer une fausse augmentation de cette forme de criminalité. Voilà le problème.

• (1630)

On utilise les statistiques pour déformer les faits. En réalité, les jeunes de 16 et 17 ans sont traités plus durement que les adultes, dans notre système de justice pénale. Quand ces jeunes sont condamnés à six mois de garde en milieu fermé par le tribunal pour adolescents, ils doivent servir les six mois, jour pour jour. Ils n'ont pas droit à la libération conditionnelle; ils ne sont pas libérés avant terme. Ils n'ont pas droit au traitement que notre système réserve aux adultes.

L'autre problème qui se pose est l'impression que la police est incapable de faire appliquer la loi dans le cas des jeunes contrevenants, mais ce n'est évidemment pas le cas. Elle a absolument les mêmes droits envers eux qu'envers les adultes. Si, en appliquant les mêmes règles, la police est en mesure de traiter avec les criminels adultes, elle l'est certainement aussi avec les jeunes contrevenants.

La Loi sur les jeunes contrevenants donne plus de pouvoir à la police, comparativement à l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants. La police peut ficher les empreintes digitales des jeunes et conserver leur dossier judiciaire. Les jeunes sont ainsi traités davantage comme des adultes, ce qui simplifie aussi les choses pour la police quand vient le temps d'appliquer la loi dans le cas de jeunes contrevenants.

Les jeunes peuvent aussi être jugés par des tribunaux pour adultes. En vertu des mesures et des modifications proposées, les jeunes de 16 et 17 ans accusés de crimes graves sont automatiquement jugés par des tribunaux pour adultes. La peine prévue pour meurtre au premier degré est passée de cinq à dix ans. C'est la peine maximale. Évidemment, le juge a entière discrétion dans la détermination des peines.

On doit se demander à quoi servirait d'augmenter encore les peines prévues. À quoi bon condamner un jeune de 16 ans à la prison à vie? À quoi cela peut-il servir? Les jeunes qui causent des ennuis viennent souvent de familles perturbées. Dans bien des cas, leurs parents sont alcooliques. Ils grandissent sans la moindre discipline. Ils entrent dans le monde sans savoir comment s'y comporter.

La solution des réformistes consiste simplement à se débarrasser de ces jeunes, à les enfermer et à les faire vivre toute leur vie; ils veulent reproduire le modèle du système californien, où les prisons accaparent plus d'argent que l'éducation. Si c'est notre but, nous avons vraiment un problème. Nous ne pouvons faire cela aux jeunes Canadiens en difficulté. Nous devons faciliter leur réhabilitation. Il faut continuer de croire en nos jeunes.

Voici un autre problème auquel nous sommes confrontés: dès qu'on tente de prouver qu'un système fonctionne bien depuis un bon bout de temps, on est immédiatement accusé d'avoir un coeur sensible.

Les avocats de la poursuite dans les causes ayant trait à la Loi sur les jeunes contrevenants soutiennent que cette loi fonctionne bien. Ce sont des avocats canadiens. Ils travaillent continuellement au sein du système. Il faut vraiment être mal renseigné pour soutenir que la loi fonctionne mal. Quand on est bien renseigné, on convient qu'au fond, la Loi sur les jeunes contrevenants fonctionne bien.

Les infractions qui comportent le plus de violence ne sont pas le fait de jeunes. Ce sont des adultes qui commettent 86 p. 100 des crimes violents au Canada. Des quelque 14 p. 100 de ces crimes commis par des jeunes, la moitié sont classés comme étant des voies de fait simples, par exemple, une gifle ou un coup de poing. Ce sont les faits dont nous disposons. Plus de 57 p. 100 des infractions contre les biens qui sont commises par des jeunes sont des vols, dont la plupart représente une valeur de moins de 1 000 $. En d'autres termes, la plupart du temps, il s'agit de vol à l'étalage.

• (1635)

Ne déformons pas les faits. C'est précisément en nous basant sur ces faits que nous devons étudier la Loi sur les jeunes contrevenants pour voir si elle fonctionne bien. Je le crois.

Jusqu'à maintenant, les policiers jugent souvent qu'il n'y pas lieu d'intenter des poursuites, surtout dans le cas de premières infractions par de jeunes contrevenants. Ils ramènent ces jeunes chez eux, auprès de leurs parents. Les jeunes sont souvent plus embarrassés qu'autre chose, et l'affaire ne va pas plus loin. De nos jours, on ne traite plus les jeunes de la même façon. Lorsqu'un jeune est arrêté, une accusation est portée, le contrevenant est traduit en justice et le tribunal tranche la question.

Je ne dis pas qu'il ne devrait pas en être ainsi, mais j'explique comment les statistiques sont gonflées. Les statistiques sont gonflées dans des domaines où elles ne devraient pas l'être. De plus, les gens ont de plus en plus tendance à rapporter les incidents qui se produisent à l'école, au lieu de les régler eux-mêmes, comme ils le faisaient par le passé.

Lorsque nous étions jeunes et qu'une bataille éclatait dans la cour d'école, le directeur intervenait et réglait lui-même l'affaire, du moins à mon école. Il conduisait les jeunes à son bureau. Certains recevaient des coups de martinet; d'autres écopaient de retenues. Personne ne faisait appel aux policiers. De nos jours, les policiers sont appelés à porter des accusions, ce qui fausse les chiffres dont nous disposons.

Toutefois, la proportion d'inculpés depuis 1986 n'a presque pas changé. Il n'y a pas eu de grande escalade de la criminalité chez les jeunes. Cela ne s'est tout simplement pas produit. On a juste l'impression que la violence s'est intensifiée lorsque des faits dénaturés sont présentés à la population. Cela ne s'est pas produit. Par conséquent, il faut en informer la population.

En 1992, 14 p. 100 des jeunes contrevenants ont été accusés de crimes comportant de la violence. Presque la moitié de ces infractions équivalaient à des voies de fait simples, où les contrevenants n'avaient pas utilisé d'armes. Dans environ 2,4 p. 100 des cas, les victimes ont subi des lésions corporelles très graves. On parle du grand mécontentement que suscite la façon dont ces questions sont réglées ou devraient l'être. En fait, le nombre de jeunes accusés d'introduction par effraction a diminué. En 1992, il était inférieur au nombre atteint en 1986. Les chiffres se passent d'explication.

La Loi sur les jeunes contrevenants doit avoir du bon. Il y a sûrement quelque chose qui fonctionne bien. Certains passages restent à peaufiner, et c'est ce que nous avons essayé de faire en portant à dix et sept ans d'emprisonnement respectivement les peines pour les adolescents reconnus coupables, par un tribunal pour la jeunesse, de meurtre au premier degré ou au second degré. Nous espérons avoir réglé la question en assouplissant le système.

Le député réformiste parle de réadaptation. La réadaptation constitue un élément important. Toutefois, elle commence très souvent en prison parce que les jeunes qui y sont condamnés n'ont jamais eu la chance de se réadapter avant. Ils n'ont jamais appris à se lever le matin et à aller travailler. Ils n'ont jamais appris à faire le ménage de leur chambre. On ne leur a jamais parlé d'hygiène personnelle. Ils n'ont jamais appris des choses aussi élémentaires que travailler. Ils n'ont jamais appris à rien nettoyer. Ils n'ont jamais reçu de formation professionnelle de base. Ce sont là des choses qui doivent être apprises et qui font partie du programme de réadaptation nécessaire. On ne peut pas faire cela en jetant simplement les jeunes contrevenants en prison et en les oubliant là jusqu'à ce qu'ils aient purgé leur peine.

Je dois admettre qu'il vaudrait parfois la peine de faire subir le même traitement aux parents, car beaucoup n'ont pas non plus appris à se lever le matin et n'ont donc pas pu l'enseigner à leurs enfants. C'est un cercle vicieux. Cela se transmet de génération en génération et il faut que cela cesse. La Loi sur les jeunes contrevenants va aussi loin que faire se peut à cet égard. À un moment donné, c'est aux provinces d'agir.

• (1640)

Ce n'est pas faire du sentiment que de voir les choses de cette façon. Mais alors là, pas du tout. Cela relève du simple bon sens. Je voudrais bien qu'on le dise parfois lorsqu'on parle des jeunes contrevenants. Le bon sens est pour quelque chose là-dedans et contribue certes beaucoup à régler les problèmes.

Les jeunes contrevenants qui sont violents doivent être emprisonnés plus longtemps. C'est ce que prévoit la Loi sur les jeunes contrevenants, afin qu'ils puissent se réadapter dans les établissements où ils sont placés. Une fois cela fait, il appartient aux provinces et au personnel qui travaille auprès des jeunes dans ces institutions de prendre la relève plutôt que garder ces jeunes en détention pendant de longues périodes.

Dans les propositions formulées au sujet des transferts devant les tribunaux pour adultes, nous avons fait ce que beaucoup de Canadiens préconisaient, c'est-à-dire que les jeunes contrevenants accusés d'infractions graves seront jugés par des tribunaux pour adultes. Si, et seulement si, ces jeunes peuvent convaincre un juge qu'un procès devant un tribunal de la jeunesse suffira à garantir la sécurité de la population et permettra leur réadaptation, alors, leur cas ne sera pas transféré. Le jeune contrevenant qui a fait 10 ou 15 entrées par effraction ne sera pas jugé par un tribunal de la jeunesse, mais par un tribunal pour adultes. Les jeunes récidivistes seront jugés par des tribunaux pour adultes.

Ce sont là des facteurs importants. Nous avons pris des mesures responsables en présentant ces modifications au Parlement, car elles donneront plus de souplesse aux tribunaux et accroîtront leur efficacité.

La communication de l'information et des dossiers aussi est importante. Nous ne divulguerons pas les noms des jeunes contrevenants. Il n'y a pas lieu de le faire. Cependant, nous communiquerons les renseignements à ceux à qui il est nécessaire de le faire pour protéger la société, soit les écoles et les agences d'aide à l'enfance. Il est important qu'elles possèdent l'information. Celle-ci prend une grande importance lorsqu'elle est divulguée. Nous avons fait la part des choses entre les intérêts de l'enfant et ceux de la société en prenant notre décision.

Les modifications que nous proposons à la loi satisfont beaucoup des exigences exprimées par la population canadienne. Les Canadiens réclamaient des changements, et nous les avons proposés. Ce sont des propositions responsables qui amélioreront certaines dispositions de la loi. Nous les avons faites.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours que le député vient de faire. Je suis absolument étonné de voir que, au moment où des centaines de milliers de Canadiens sont unanimes à dire que la Loi sur les jeunes contrevenants nécessite une réforme en profondeur, un député vient dire à la Chambre que la Loi sur les jeunes contrevenants fonctionne très bien. C'est exactement ce que le député a dit.

Le député s'est moqué de ceux qui se servent des statistiques, mais il a lui-même cité des statistiques tout au long de son discours pour essayer de prouver son idée, soit que la Loi sur les jeunes contrevenants fonctionne très bien.

Je voudrais demander au député de me dire, le plus brièvement possible, s'il est d'avis que ces jeunes contrevenants qui récidivent ne devraient pas avoir à assumer la responsabilité de leurs actes. Il a dit que, s'ils commettent des crimes et n'ont aucun respect à l'égard de la loi, c'est à cause de leurs antécédents, de leur milieu, du fait qu'ils viennent d'une famille perturbée et de toutes sortes d'autres raisons à caractère social. Si c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre, comment alors pouvons-nous tenir ces jeunes responsables de leurs actes?

• (1645)

M. Bodnar: Monsieur le Président, très souvent, les récidivistes ne représentent qu'une faible proportion des jeunes contrevenants.

Évidemment, il existe un besoin de réadaptation. Très souvent, si ces jeunes récidivent, c'est qu'il n'y a pas de programme de réadaptation dans les établissements de leur province, rien qui les empêche de recommencer. S'ils récidivent et se font prendre, c'est qu'ils n'ont pas été assez bien entraînés la deuxième fois. Ils sortent, récidivent, se font prendre, retournent en prison, ressortent et récidivent de nouveau. Voilà le problème que nous avons.

Évidemment, les gens ne veulent pas être en prison juste pour être en prison. Ce n'est pas ce qu'ils veulent, mais ils ne connaissent pas d'autre mode de vie. Nous devons nous rendre compte de cela et adopter une attitude réaliste à cet égard.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député. Je voudrais d'abord revenir sur l'affirmation que, 14 p. 100 des crimes étant commis par les jeunes et les jeunes de 12 à 17 ans représentant, sauf erreur, 14 p. 100 de la population, cela s'équilibre très bien.

J'ai récemment accompagné des policiers en auto–patrouille dans plusieurs localités partout dans le pays, pas seulement dans une ou deux localités. J'ai vu les policiers avoir quelques fois affaire à des jeunes. En plusieurs occasions, aucune accusation n'a été portée. Les policiers ont plutôt tâché de résoudre le problème; ils ont communiqué avec les parents et des accusations n'ont pas eu à être portées.

Si l'on portait des accusations à un rythme ridicule pour les moindres bagarres à l'école et ainsi de suite, j'aurais cru, à en juger par ce dont j'ai été témoin les soirs où j'ai accompagné les policiers, que la criminalité avait vraiment augmenté. Or, des accusations n'ont pas été portées. Je me demande sur quoi il peut se baser pour affirmer à la Chambre que cela se produit, que les bagarres d'école sont signalées. D'où tient–il son information?

Je sais qu'à mon école, dans un arrondissement scolaire qui en compte beaucoup, on n'a jamais eu à appeler la police. C'est–à–dire jusqu'en 1992. Les policiers n'ont jamais été appelés pour mettre fin à une bagarre d'école. Autant que je sache, il ne s'en est jamais produit jusqu'à présent.

Il a dit que, dans certaines provinces, des jeunes étaient jetés en prison pour une période de quatre à dix mois, puis relâchés tout simplement. J'aimerais savoir dans quelles provinces cela se produit, et où il a obtenu son information.

M. Bodnar: Monsieur le Président, je peux parler d'après mon expérience personnelle. La réhabilitation ne fonctionne pas vraiment dans la province de Saskatchewan. C'est parce qu'on n'investit pas les fonds nécessaires dans le système pour bien réhabiliter les intéressés.

Le député de Wild Rose dit que les jeunes représentent 12 à 14 p. 100 de la population; comme ils commettent 12 à 14 p. 100 des infractions, cela démontre bien que nous n'avons pas affaire à une explosion de la criminalité chez les jeunes contrevenants. Une telle explosion ne s'est pas produite et n'est pas en train de se produire. Je suis très heureux que le député de Wild Rose vienne de confirmer ce fait pour moi.

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député d'où il tire ses statistiques. J'ai des données du Centre canadien de la statistique juridique qui révèlent que, depuis 1962, le pourcentage d'infractions commises par des jeunes contrevenants a augmenté de plus de 300 p. 100.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants en 1982, l'incidence des infractions commises par les jeunes contrevenants a augmenté de quelque 117 p. 100. Il y a eu une légère baisse de 3 p. 100 entre 1992 et 1993. Par ailleurs, on a constaté une baisse de 14 p. 100 de la proportion de jeunes hommes ayant entre 15 et 25 ans dans notre population.

Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres. Il y a une explosion de la criminalité chez les jeunes depuis trente ans. La Loi sur les jeunes contrevenants ne fonctionne tout simplement pas. D'où tirez–vous ces chiffres?

Le vice–président: Je prierais les députés d'adresser leurs questions ou leurs observations à la présidence.

M. Bodnar: Monsieur le Président, je m'en remets à la très peu fiable Société John Howard, qui révèle que, parmi toutes les personnes inculpées, le pourcentage de jeunes n'a pas augmenté de 1986 à 1992.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, lorsqu'il parlait du traitement réservé aux jeunes contrevenants placés en détention en Saskatchewan, le député a dit qu'on ouvrait la porte de la cellule, qu'on les y enfermait et qu'on les remettait ensuite en liberté.

• (1650)

Je vais communiquer avec le procureur général de cette province et je vais obtenir des renseignements sur les millions de dollars que cette province dépense pour des programmes sociaux à l'intention des jeunes contrevenants en détention. Il y a des millions de dollars qui sont dépensés à ce titre dans chaque province canadienne. Le gouvernement fédéral assume une part importante des coûts de ces programmes cofinancés.

Nous faisons beaucoup pour offrir des services sociaux et des ressources communautaires aux détenus. C'est terrible de dire que, dans une province canadienne, on traiterait les jeunes contrevenants de la manière que décrit le député.

M. Bodnar: Monsieur le Président, je puis faciliter la tâche au député puisque je vis à trois pâtés de maisons du centre de détention pour les jeunes de Saskatoon. S'il veut s'y rendre, il n'a qu'à communiquer avec moi et je prendrai les dispositions nécessaires pour lui. S'il veut le numéro de téléphone du procu-

reur général, il est inscrit dans l'annuaire de Saskatoon, sous le nom de sa femme.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: l'honorable député de Frontenac—Les tarifs douaniers; l'honorable député de Québec–Est—Le logement social; l'honorable député de Cariboo—Chilcotin—La citoyenneté et l'immigration.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je vais donner la position du Bloc québécois sur le projet de loi C–37. Ce projet de loi est répressif et il oublie la finalité de toute loi pénale, c'est–à–dire la prévention du crime, la réhabilitation et la réinsertion sociale du contrevenant.

Le projet de loi ne fournit aucun apport pour juguler le problème de la criminalité chez les jeunes. Ottawa s'aventure dans une voie qui, pour le Québec, est sans issue. Or, c'est Québec qui sera chargé d'administrer le système. Les recommandations du Québec ont une nouvelle fois été oubliées. Il s'agit encore une fois d'un bel exemple de tiraillement entre les aspirations légitimes du Québec et celles d'autres régions du Canada. Encore une fois, ce projet de loi démontre l'échec du régime fédéral.

Je l'ai déjà dit en cette Chambre lors de mon intervention sur le même sujet en juin dernier, la situation de notre jeunesse me préoccupe beaucoup. Je suis certain que c'est également une préoccupation pour un grand nombre d'entre nous, mais là où j'en suis moins sûr, c'est sur la façon dont nous sommes prêts à aider cette jeunesse.

J'ai travaillé avec les jeunes pendant plus de 34 ans comme enseignant dans une polyvalente. J'en ai côtoyé je ne sais plus combien de milliers, et je peux vous affirmer que le portrait qu'on se fait de nos jeunes n'est pas toujours conforme à la réalité.

Bien sûr, quelques–uns se distinguent des autres en s'habillant de façon voyante ou en arborant une coiffure qui nous rappelle que le monde est beau en couleur, mais aussi, parmi toute notre jeunesse, il y en a qui, malheureusement, commettent des actes répréhensibles.

Je pense qu'il devrait être important de ne pas oublier que l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants possède une philosophie toute particulière. En effet, cette philosophie est d'aider et d'encadrer les jeunes qui ont des problèmes avec la justice, non pas comme le veut le projet de loi C–37 qui, lui, nous répond qu'il faut punir les jeunes. C'est un projet de loi qui répond à des émotions que soulèvent des cas extrêmes. Cependant, on oublie totalement la notion de l'éducation, de l'aide aux jeunes et de leur encadrement.

• (1655)

La déclaration de principe de cette loi nous parle de réhabilitation, de réinsertion sociale, mais quand parlerons–nous de prévention? Où, dans la loi, voyons–nous le mot prévention? Nous nous retrouvons donc face à un projet de loi de nature répressive. Une des particularités qui me frappent le plus est que les jeunes de 16 et 17 ans qui commettront un acte criminel grave auront maintenant le fardeau de la preuve, c'est–à–dire à savoir s'ils seront jugés devant un tribunal adulte ou un tribunal de jeunesse. C'est toute la différence.

Je me demande réellement pour quelle raison nous devrions en arriver à une solution si extrême et si c'est vraiment nécessaire. Avec la loi actuelle, la justice peut demander qu'un jeune qui commet un acte criminel grave soit traité devant le tribunal adulte. C'est d'ailleurs un mécanisme dont se servent les procureurs de la Couronne, si après l'étude approfondie du dossier par plusieurs personnes, on démontre que le jeune en question doit faire face au système de justice adulte.

A–t–on vraiment besoin de modifier la loi actuelle, puisqu'elle fournit déjà les outils nécessaires au transfert des dossiers de la cour juvénile à une cour pour adultes? Nous ne pouvons pas nous permettre de nous diriger vers l'automatisme. En raison de son âge et uniquement pour cette raison, un jeune risquera désormais de se voir juger en adulte. Ce projet de loi soulève bien des questions. À ce stade–ci, l'une d'elles est: Est–ce qu'un jeune homme de 17 ans qui blesse une personne lors de la commission d'un vol qualifié, mais qui en est à ses premiers déboires avec la justice, est plus criminalisé qu'un autre de 15 ans qui a commis une centaine de vols par effraction? C'est une question.

Je vous en prie, soyons un peu réalistes. Ce n'est pas une question d'âge, je le répète. C'est une question de prévention et d'éducation. Je vous dirai, à titre d'exemple, que dans mon comté, en janvier dernier, un jeune homme a été sentencé à la prison pour inceste. Auparavant, son père avait lui–même pris le chemin des cellules pour le même acte. Aussi incroyable que cela puisse paraître, pour ce jeune homme, l'inceste était normal. Ne croyez–vous pas, monsieur le Président, qu'il serait grand temps que nous prenions nos responsabilités en tant qu'adultes et en tant que société?

Arrêtons de jouer à l'autruche et de nous faire croire qu'en transférant nos responsabilités au système judiciaire, nous allons régler le problème de la criminalité chez nos jeunes. Quand je dis prendre nos responsabilités, je veux dire qu'il faut donner à nos jeunes des raisons de croire en l'avenir, car nous savons très bien que la criminalité chez les jeunes est liée à plusieurs facteurs.

L'exemple que je vous ai donné tout à l'heure en est un parmi tant d'autres. On peut également penser à la drogue et aux films où la violence est omniprésente. Je le dis encore une fois, prenons nos responsabilités, faisons bloc contre la pauvreté et le décrochage scolaire. Oui, faisons bloc contre la pauvreté et le décrochage scolaire. Plus encore, donnons des moyens aux parents et s'ils sont absents, pour quelque raison que ce soit, donnons des moyens aux différents intervenants de démontrer à la jeunesse que ce n'est pas un défaut d'être jeune.

• (1700)

À ce jeune qui aura le malheur de commettre un acte criminel, notre réponse ne devra certes pas être celle de l'envoyer dans une prison, parce que tous et toutes nous savons et ça, personne ne peut le nier, que la prison peut être une école de criminels. De plus, la détention n'a clairement pas d'effet dissuasif.

Notre jeunesse devrait avoir des droits et, entre autres, celui d'être mieux nantie. Mieux nantie de spécialistes et mieux nantie de centres d'hébergement si c'est nécessaire, mais certainement pas la prison des adultes comme seul remède.

L'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants comporte des règles très strictes concernant la tenue des dossiers sur des adolescents. L'accès à ces dossiers est restreint. Voilà qu'avec ce projet

de loi, l'aspect de confidentialité est complètement mis de côté. Quel but recherchons–nous par cette mesure? Je ne suis malheureusement pas capable de répondre.

Avec le projet de loi C–37, on propose de divulguer les renseignements concernant un jeune contrevenant aux représentants du système scolaire et aux autres personnes concernées que nous n'identifions pas. Cette partie du projet de loi me cause également une grande source d'inquiétude.

La semaine dernière, le magazine *Newsweek* rapportait que la justice américaine utilisait la honte comme moyen de dissuasion à la délinquance. Des jeunes qui avaient commis un acte criminel, devaient, devant des caméras, demander pardon à leurs parents et aux victimes afin de démontrer ainsi un remords certain. Plus encore, on pouvait aussi se servir, comme mesures de divulgation, des actes commis ainsi que de l'identité des jeunes et ce, à l'église.

Avec le projet de loi C–37, on parle de dévoiler l'identité des jeunes. On propose de divulguer les renseignements concernant un jeune contrevenant aux représentants du sytème scolaire et aux autres personnes concernées.

Encore une fois et, je le répète, qui sont ces autres personnes? Suivrons–nous également le modèle américain? À quand l'annonce durant la grand–messe? Une telle mesure n'a pas de bon sens.

Il est difficile de croire à la réhabilitation d'un jeune qui a commis un acte criminel, quand ce jeune sait très bien qu'il risque d'être pointé du doigt à tout bout de champ, parce que plusieurs personnes sont au courant de son problème.

Quelle sera la réaction des jeunes quand ils verront leur vie privée et leur dossier étalés sur la place publique? Cessons de punir et de montrer du doigt et essayons plutôt d'aider notre jeunesse qui, dois–je vous le répéter, est le futur de notre société. Donnons–leur du travail, car c'est dans le travail qu'ils retrouveront leur fierté.

Le 5 mai dernier, le Parti libéral du Québec—je dis bien le Parti libéral du Québec—et le Parti Québécois sont arrivés à un consensus pour permettre l'adoption, à l'Assemblée nationale du Québec, d'une proposition réclamant que la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants respecte les lois et politiques du Québec en matière de protection de la jeunesse.

Cette entente a pu être établie parce qu'il est certain que les Québécois et les Québécoises connaissent la nécessité de sauvegarder les droits de l'enfant.

Au Québec, l'expérience des quinze dernières années nous démontre que, mettre l'accent sur la prévention, la réhabilitation et la réadaptation au lieu de la répression, est sûrement plus efficace.

• (1705)

On essaie le plus possible de voir quelles sont les causes de la délinquance plutôt que d'enfermer les délinquants comme seule mesure de dissuasion. Bien entendu, cela ne règle pas tous les problèmes. Il y a des difficultés. Le système n'est pas parfait. Quelquefois, la prévention et la réhabilitation ne suffisent pas. Mais dans l'ensemble, la tendance choisie par le Québec réussit mieux à protéger les jeunes. Comment un projet de loi comme celui dont on parle aujourd'hui peut–il ignorer cette réalité? Le ministre ne devrait–il pas se servir de l'expérience québécoise pour démontrer au reste du Canada que la répression et l'intolérance aggraveront sans doute les problèmes au lieu de les résoudre. Je le répète, les jeunes sont notre avenir, et c'est à nous de les aider.

Je terminerai en rappelant que nous avons, nous, les adultes, des responsabilités. Un poète de chez nous, Paul Piché, nous fait mesurer notre importance face à la jeunesse qui est notre relève. Si vous me le permettez, je vais citer quelques paroles d'une de ses chansons: «Et les enfants, c'est pas vraiment, vraiment méchant. Ça peut mal faire ou faire mal de temps en temps. Ça peut cracher, ça peut mentir, ça peut voler, mais au fond, ça peut faire tout ce qu'on leur apprend.»

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Dans une de ses observations, le député a dit que nous devrions examiner les causes plutôt que de renfermer les contrevenants. Il y a tellement de cas de nos jours où de jeunes contrevenants récidivent. Je voudrais qu'il nous dise s'il croit logique de finir par emprisonner ces jeunes contrevenants. Quant à savoir si ces derniers seront enfermés dans une prison pour criminels adultes, c'est une autre histoire. Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il en pense.

Je voudrais aussi qu'il nous parle de son idée de considérer les causes du crime chez les jeunes. Je voudrais savoir s'il croit que la publication du nom des jeunes contrevenants est pertinente dans le cas d'un contrevenant ou s'il estime plus important d'examiner les causes, par opposition à certaines des solutions que nous avons pour régler les problèmes des jeunes contrevenants.

[*Français*]

M. Fillion: Monsieur le Président, dans mon exposé, je pense avoir été assez clair. Il faut d'abord et avant tout rechercher les causes de la criminalité. Tout se passe dans notre environnement. Lorsque l'environnement est sain, nous mettons toutes les chances du côté de nos jeunes. C'est bien sûr que si le jeune n'a pas toutes ces chances–là, il risque à un moment donné de sa vie de commettre des actes répréhensibles. Mais par contre, est–ce qu'on doit le blâmer continuellement pour ces actes–là? L'absence des parents au foyer, le manque d'argent, le manque de travail sont tous des facteurs qui entrent en ligne de compte.

Quant à la deuxième question qui est celle d'identifier, de dire publiquement les noms des contrevenants, je m'y oppose totalement. Ce n'est pas de cette façon que nous allons corriger certains faits. Donnons aux jeunes des gens qui sont capables de s'occuper d'eux, des spécialistes dans les domaines, des centres d'hébergement où on pourra les écouter, où ils pourront venir raconter leurs problèmes.

• (1710)

Prêtons une oreille attentive à leurs demandes et vous verrez que le taux de criminalité, quoique descendant en ce moment—il était à 2 p. 100 en 1992 comparativement à 5 p. 100 dans les années précédentes—continuera de diminuer. Mais nous devons continuer de les écouter et tâcher de leur donner du travail et, par le fait même, ils deviendront fiers de leur travail et nous réussirons à diminuer encore une fois le taux de criminalité au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations en tant que président du Comité de la justice, qui a fait une étude approfondie du projet de loi.

Comme chacun sait, le projet de loi a été renvoyé au Comité de la justice le 23 juin 1994 et a fait l'objet d'audiences jusqu'au 8 décembre 1994. Pendant cette période, nous avons entendu 42 témoins, groupes et particuliers de tous les horizons. Nous avons entendu des groupes de victimes, des groupes de contrevenants et d'ex–contrevenants, des experts des services correctionnels, des témoins de sociétés d'aide à l'enfance, des témoins des forces policières, des juges, des associations d'avocats, des psychologues, des sociologues, des cadres de conseil scolaire et des représentants des provinces. Nous avons entendu un très large éventail de points de vue. Je voudrais féliciter et remercier les membres du comité de leur collaboration pendant les mois qu'ont duré les audiences sur ce projet de loi.

Le projet de loi traitait d'un nombre limité de questions. Pour commencer, il apportait un ajout à la déclaration de principes de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il soulignait, à l'article 3, que la prévention du crime était essentielle pour la protection de la société à long terme et faisait de la protection de la société le principal objectif de la loi. Il affirmait aussi que les jeunes devaient assumer la responsabilité de leurs actes et de leurs délits, quoique d'une manière différente par rapport aux adultes. C'est là, évidemment, l'une des raisons d'être de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le projet de loi traitait aussi du transfert vers les tribunaux pour adultes. Aux termes de la loi en vigueur, qui s'applique aux jeunes de 12 à 17 ans inclusivement, un jeune de 14 à 17 ans peut être jugé devant un tribunal adulte à la demande de la Couronne pour certaines infractions graves. C'est le tribunal pour adolescents qui décide si le jeune contrevenant sera jugé par lui ou par un tribunal pour adultes. Voilà ce que prévoit la loi en vigueur.

Dans le projet de loi C–37, on propose une modification selon laquelle les jeunes de 16 et 17 ans accusés de certains crimes graves comportant de la violence contre la personne seraient jugés d'office par un tribunal pour adultes, à moins qu'ils ne demandent au tribunal pour adolescents de ne pas être jugés par un tribunal pour adultes. Contrairement à la loi actuelle, ce projet de loi propose en quelque sorte de renverser le fardeau de la preuve.

Le projet de loi traite également de la peine infligée en cas de meurtre. Les jeunes contrevenants jugés par un tribunal pour adolescents recevraient une peine de dix ans pour un meurtre au premier degré et de sept ans pour un meurtre au deuxième degré. À l'heure actuelle, la peine maximale s'élève à cinq ans.

Le projet de loi prévoit également des déclarations de la victime au moment de la détermination de la peine d'un jeune contrevenant.

En outre, il prévoit d'obtenir le consentement du jeune contrevenant avant qu'il ne subisse des traitements. Selon la loi actuelle, un traitement peut être ordonné sans son consentement.

• (1715)

Une autre modification importante qu'apporte le projet de loi, c'est qu'il laisse aux provinces le soin de décider de la garde en milieu ouvert ou en milieu fermé lorsqu'elles mettent sur pied des bureaux chargés de traiter ces questions.

Enfin, le projet de loi prévoit une plus large publication des dossiers sur les infractions commises par des adolescents, notamment la publication des noms des jeunes contrevenants qui ont commis certains types d'infractions. Aux termes de la loi actuelle, cette diffusion de renseignements est très restreinte.

Le projet de loi C–37 permettrait de communiquer largement ces renseignements à des personnes occupant des postes de confiance ou d'administration dans des écoles et d'autres endroits où des adolescents étudient ou travaillent, de sorte que la population serait mieux protégée.

Voilà, en gros, les modifications que le projet de loi C–37 apporterait à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Comme je l'ai mentionné, au cours des audiences sur ce projet de loi, nous avons entendu les témoignages de nombreuses personnes, environ 42 groupes et particuliers. Je dois dire à la Chambre que la grande majorité d'entre eux ne voulaient pas que nous donnions suite au projet de loi C–37 avant d'avoir fait l'examen général de la loi que nous nous proposions de faire comme deuxième étape de nos travaux.

La Chambre se rappellera que, lorsqu'il a présenté ce projet de loi à la Chambre et au comité, le ministre de la Justice a déclaré qu'il voulait aussi que le comité fasse un examen complet de la Loi sur les jeunes contrevenants étant donné que cette loi était en vigueur depuis dix ans. Il voulait qu'on étudie non seulement les différents éléments de la loi, mais aussi les ressources disponibles pour l'appliquer et la situation de la criminalité chez les jeunes, dans notre pays.

La plupart des témoins nous ont demandé pourquoi nous voulions prendre des mesures tout de suite dans ces secteurs puisque nous allions procéder à une étude générale et exhaustive. Ils nous ont demandé s'il ne vaudrait pas mieux que nous terminions notre étude avant de décider quoi que ce soit à ce sujet.

Bon nombre des membres du comité ont trouvé ce raisonnement logique. Cependant, la plupart n'étaient pas de cet avis. Le comité a décidé qu'il allait, malgré tout, procéder à l'examen du projet de loi C–37, surtout parce que le gouvernement s'était engagé, pendant la campagne électorale, à apporter ces modifications très précises. Il a jugé bon de légiférer tout de suite sur ces modifications même s'il s'apprêtait à entreprendre une étude générale de la loi dans la deuxième étape de ses travaux.

Le comité a donc donné suite au projet de loi C–37 et l'a renvoyé à la Chambre pour que nous en soyons saisis. Je dois dire qu'à la fin de nos audiences, nous y avons apporté 28 modifications. Il s'agissait, dans la plupart des cas, de modifications de

forme, de corrections et d'améliorations apportées au libellé et à la traduction française. Cependant, il y avait deux amendements de fond parmi les 28 que le comité a apportés.

Le premier consistait à modifier dans une certaine mesure les nouvelles dispositions sur le transfert devant les tribunaux pour adultes. J'ai signalé que le projet de loi C–37 prévoit le transfert automatique des jeunes âgés de 16 et 17 ans, à moins que ces derniers puissent présenter au tribunal des arguments valables contre cette mesure.

Les membres du comité ont apporté une modification, jugeant inutile d'obtenir une audience de ce genre qui exigeait de dépenser beaucoup de temps et d'argent, lorsque le substitut du procureur général s'entendait avec l'avocat de la défense pour que le jeune en cause soit jugé par un tribunal pour adolescents, même s'il était âgé de 16 ou 17 ans et avait commis un des crimes graves dont il est question dans la loi.

L'autre amendement de fond consistait à restreindre quelque peu la divulgation de renseignements prévue dans le projet de loi C–37. Ainsi, même si ce projet de loi donnera à la population la possibilité d'être mieux informée au sujet du casier judiciaire de jeunes contrevenants, il ne va quand même pas aussi loin sur ce chapitre que le projet de loi C–37 dans sa forme originale.

• (1720)

Au cours des dernières heures de ce débat, lorsque la Chambre a étudié le projet de loi à l'étape du rapport, certains députés, surtout du Parti réformiste, ont prétendu que la Loi sur les jeunes contrevenants était un échec. Selon eux, la criminalité chez les jeunes n'est pas contrôlée et la Loi sur les jeunes contrevenants est responsable de cette augmentation des crimes chez les jeunes.

En fait, à titre de l'un des auteurs initiaux de la Loi sur les jeunes contrevenants, certains m'ont reproché cette situation, cette prétendue augmentation du nombre de crimes commis par les jeunes, ainsi que l'échec de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je tiens à répondre à cela.

Tout d'abord, il est faux de prétendre que la criminalité chez les jeunes est tout à fait incontrôlée et en hausse au Canada. Comme je l'ai signalé l'autre jour, à l'étape du rapport de ce projet de loi, c'est en 1975 que les jeunes âgés de 12 à 17 ans ont commis le plus d'homicides, soit 68. C'était avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est en 1987 que ce chiffre a été le plus bas, soit 35 à peine. En ce qui concerne les homicides commis par les jeunes âgés de 12 à 17 ans, le nombre a été nettement plus élevé avant l'entrée en vigueur de la loi et on a enregistré le chiffre le plus bas après sa mise en oeuvre.

On pourrait donner aux députés des statistiques encore plus précises. Ainsi, durant la période de 1974 à 1978, soit quatre ans avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants, 60 jeunes ont été inculpés de meurtre au Canada. Durant la période de 1984 à 1989, donc après l'adoption de la loi, 40 accusations ont été portées en cinq ans. Et on pourrait s'attarder encore longtemps sur le sujet.

Or, il s'est produit un phénomène qui a eu peur effet de donner au monde l'impression que les chiffres ont grossi. Ainsi, dans de nombreuses commissions scolaires, on a adopté l'approche dite de la «tolérance zéro». Elle consiste en ceci: les autorités scolaires appellent maintenant la police, dès qu'il y a une bagarre ou un autre incident du genre dans la cour de récréation. Autrefois, quand ce genre de choses se produisait, on convoquait les jeunes qui y avaient été mêlés, on les punissait, on convoquait leurs parents et on corrigeait la situation, sans porter d'accusations au criminel.

Aujourd'hui, dans bien des administrations, on porte des accusations quand il se produit ces cas ordinaires de voies de fait dans les cours de récréation. C'est ce qui explique que les données sur les accusations portées sont à la hausse, car le nombre d'incidents, lui, n'a pas augmenté. En fait, en ce qui concerne ces types de voies de fait, la tendance s'est sensiblement maintenue au fil des ans, que ce soit avant ou après l'entrée en vigueur de la loi.

Soyons clairs! Je peux citer de nombreux documents. J'ai ici des renseignements de la Société John Howard concernant la criminalité chez les jeunes. Ce feuillet, qui est une mine de renseignements sur les faits et la fiction entourant la criminalité chez les jeunes, fait l'historique de la criminalité avec violence chez les jeunes. On note qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible ou importante de la criminalité chez les jeunes. Comme je l'ai mentionné, les taux d'homicides chez les jeunes étaient bien plus élevés avant qu'après l'entrée en vigueur de la loi.

La loi n'a pas failli à la tâche. C'est la même loi qui est appliquée de Terre–Neuve à la Colombie–Britannique. On a affaire à la même loi, que l'on soit à Windsor, en Ontario, ou à Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord–Ouest. C'est seulement qu'elle est administrée très différemment d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre. La loi ne pose aucun problème dans certains territoires et provinces, alors qu'il y en a dans d'autres.

• (1725)

Je voudrais savoir si les problèmes sont attribuables aux dispositions de la loi même ou à la façon dont elles sont appliquées? Certaines provinces, notamment le Québec, ma province, consacrent beaucoup de plus de ressources que d'autres provinces à l'application de la loi et aux causes de la criminalité juvénile. La loi apporte beaucoup plus de satisfaction au Québec que dans certaines autres provinces. Pourtant, la même loi s'applique au Québec qu'en Alberta, au Manitoba ou au Nouveau–Brunswick.

La loi n'est pas la cause de la criminalité juvénile là où il y en a. Je reconnais qu'il y a encore des crimes horribles qui sont commis par des jeunes au Canada. L'impression créée par ces crimes est disproportionnée, compte tenu du nombre réel de crimes qui sont commis.

De toute façon, la loi n'est pas la cause des crimes commis et nous devons justement nous attaquer à la cause. Nous devons également reconnaître que la loi est appliquée de façon très inégale au Canada et que les ressources humaines et financières consacrées aux jeunes contrevenants et à la délinquance juvénile sont aussi affectées de façon très inégale.

Si c'est le cas, si la criminalité n'est pas imputable à la loi, de simples changements ne réussiront pas à réduire le taux de criminalité. Ce serait induire le public en erreur que de lui faire croire qu'il suffit de modifier l'article 5, l'article 8 ou l'article 25 pour régler tous nos problèmes et faire reculer la criminalité.

Si nous voulons vraiment réduire la criminalité parmi les jeunes dans ce pays, nous devons nous attaquer aux causes de la criminalité, qu'il s'agisse de foyers brisés, d'alcoolisme, de violence familiale, de toxicomanie, de trafic de drogue, de chômage, d'absence de loisirs ou de négligence de la part des parents qui ne sont pas là lorsque l'enfant rentre de l'école. Si l'on veut vraiment réduire le taux de criminalité parmi les jeunes, ce n'est pas simplement en changeant la loi qu'on y arrivera.

Nous devons nous attaquer sérieusement aux causes au niveau de la collectivité. Peut–être qu'alors nous obtiendrons des résultats. Là où l'on s'est attaqué aux causes de la criminalité, cela a donné de bons résultats et a permis de réduire la criminalité parmi les jeunes. Nous ne faisons que nous leurrer et leurrer le public en insinuant que quelques changements apportés ici et là à la loi vont permettre de modifier substantiellement la situation.

Je veux absolument réfuter de telles insinuations. Je suis sûr qu'on va nous dire encore une fois, notamment le Parti réformiste, que la criminalité parmi les jeunes est hors de contrôle, qu'elle a substantiellement augmenté et que c'est la Loi sur les jeunes contrevenants qui est la cause de la criminalité parmi les jeunes parce que c'est un échec. Ce n'est pas un échec. La criminalité parmi les jeunes n'est pas hors de contrôle. Il y a encore de sérieux cas de criminalité parmi les jeunes dans ce pays. Si nous voulons sérieusement nous attaquer à la criminalité, nous devons nous attaquer à ces causes.

Pour terminer, ce projet de loi contient certains changements valables que nous devrions appuyer. Il contient aussi des changements sur lesquels j'ai mes doutes. Néanmoins, j'appuie ce projet de loi, mais il est bien entendu que, quand nous l'examinerons à la phase deux, nous réexaminerons tout ce que nous avons fait dans le cadre de cette mesure législative ainsi que l'entière Loi sur les jeunes contrevenants.

En tant que président du Comité de la justice, c'est avec certaines réserves que j'appuie ce projet de loi à mon avis inégal. Il contient certains articles valables. Il contient d'autres articles sur lesquels j'ai mes doutes. Cependant, on va avoir la possibilité de procéder d'ici quelques mois à un examen complet.

Cet examen portera non seulement sur la loi mais aussi sur l'administration des établissements de correction pour jeunes contrevenants, les systèmes de probation, les systèmes de garde en milieu fermé, ainsi que sur la nature, le niveau et le statut de la criminalité parmi les jeunes dans ce pays. Je vais donc réserver mon jugement jusque là.

• (1730)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas la Loi sur les jeunes contrevenants qui est la cause de la criminalité. Je pense que personne n'a de doute là–dessus. Je sais qu'on nous a accusés de dire que c'était la loi qui causait la criminalité, mais ce n'est pas le cas. Les causes sont multiples. Je suis d'accord avec le député pour dire que les causes sont identifiables et qu'il faut s'en occuper. Nous devons traiter les causes par tous les moyens possibles. Nous devons amener les provinces et les services sociaux à s'en occuper, et utiliser toute l'aide que nous pouvons trouver.

Quand on fait tout pour éliminer les causes et qu'on fait du bon travail et qu'il y a encore quelqu'un pour franchir les interdits, enfreindre la loi et commettre un meurtre, alors nous disons que la loi ne remplit pas son rôle de faire régner la justice. À bien des égards, la notion de justice est absente de notre système.

En une seule journée, j'ai reçu 15 000 lettres que je vais faire suivre au ministre de la Justice. J'ai encore 5 000 ou 6 000 lettres que j'ai reçues à mon bureau de circonscription et à Ottawa. Je suis sûr que tous les députés ont reçu des lettres leur demandant de faire quelque chose au sujet des jeunes contrevenants. Le gouvernement persiste à nous dire que tout va bien, que les Canadiens aiment ce qu'il fait et que cette loi est une bonne loi. C'est de la foutaise.

Quand le gouvernement entendra–t–il enfin ce que disent les gens? Le gouvernement devrait être à l'écoute. Les Canadiens ne sont pas satisfaits de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pourquoi le gouvernement persiste–t–il à le nier? Je sais que le député reçoit les mêmes lettres que moi.

M. Allmand: Monsieur le Président, au début de son intervention, j'ai cru que mon bon ami de Wild Rose était plus ou moins du même avis que moi, mais je vois maintenant que ce n'est pas le cas.

La question qu'il pose est tout à fait légitime: Que faire de l'individu qui, après qu'on a tout fait pour l'empêcher de commettre un crime et qu'on s'est attaqué aux causes de la criminalité, commet quand même un crime grave accompagné de violence? On l'enferme en lieu sûr. Si le cas est suffisamment grave, on l'envoie devant un tribunal pour adulte et on le met dans une prison pour adulte. C'est ce que prévoit la loi, et je souscris à cette disposition.

Toutefois, il ne faut pas oublier ceci. Pour moi, la justice consiste à protéger le public, pas à se venger. Ce n'est pas oeil pour oeil, dent pour dent.

Dans notre système, la vaste majorité des contrevenants reconnus coupables, que ce soient des jeunes ou des adultes, finissent par retourner vivre dans la société. Si nous voulons vraiment protéger le public, ce qui, à mon avis, est l'objectif premier du système judiciaire, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pendant que cet individu est placé sous notre contrôle pour le corriger, pour l'aider à se réadapter et pour nous assurer que, lorsqu'il retournera vivre dans la société, il sera un risque moindre pour cette dernière. Nous n'allons pas le garder en prison jusqu'à la fin de ses jours. La peine capitale n'existe plus.

Cet individu sera relâché un jour ou l'autre, que ce soit dans cinq, sept ou dix ans.

À la question du député voulant savoir quoi faire, je réponds que oui, il faut placer ce jeune contrevenant en milieu fermé s'il est violent, mais il faut oeuvrer avec lui pour lui redonner confiance en lui, pour lui donner un métier ou une formation, pour lui apprendre à faire face aux problèmes de tous les jours lorsqu'il sera relâché, pour qu'il reste en contact avec sa famille, si famille il y a, etc. Nous devons faire en sorte que, lorsqu'il retournera vivre dans la société, il représente un risque moindre pour la société que lors de son arrivée en prison.

C'est ce que je crois. Je crois qu'on doit protéger la société et consacrer nos ressources, quand ce jeune est dans le système carcéral, que ce soit en milieu ouvert ou en milieu fermé, pour le corriger et l'aider à se réadapter afin qu'il soit plus à même de prendre sa place dans la société.

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que, pendant la période de questions et d'observations, vous alterniez entre les partis présents à la Chambre. Je me demandais si c'était toujours la pratique.

Le vice–président: J'ai pour habitude de donner la parole à un député d'un autre parti que celui de l'intervenant, à moins que personne ne se lève. Selon mon expérience, lorsque les questions sont posées par un député du même parti que l'intervenant, elles ont tendance à être pipées.

• (1735)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. Nous en avons eues aujourd'hui des questions pipées.

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'invoque encore le Règlement. Je n'aime pas dire cela, mais je m'oppose à la déclaration du député qui laisse entendre que je pose des questions pipées. J'avais une observation à faire sur ce projet de loi. Le député doit retirer ce qu'il a dit.

Le vice–président: Ce qu'il a dit ne s'appliquait pas au député. Cela s'appliquait aux députés de tous les partis, dans toutes les situations.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ce n'est certes pas une question pipée que je vais poser au député.

Le député a déclaré qu'il ne fallait pas blâmer le Parti réformiste ni lui. Je ne suis pas du tout d'accord. Après tout, il y a 176 autres responsables du problème.

Il n'est pas question d'induire la population en erreur. On s'inquiète vraiment pour les Canadiens respectueux des lois. Le député cite des données et des statistiques de diverses sources, notamment celles de la Société John Howard, mais je voudrais également citer quelques chiffres de Victimes de violence, organisme qui s'intéresse de près à ce projet de loi.

Selon Victimes de violence, la criminalité chez les jeunes a fait un bond de 117 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants, en 1984. En 1990, par exemple, des jeunes ont commis 25 meurtres au premier degré, 23 meurtres au deuxième degré et 6 homicides involontaires coupables.

J'entends déjà le député répliquer: «Il s'agit d'un petit nombre de jeunes.» La réalité, c'est qu'il y a toute une multitude de victimes qui suivent nos travaux. Comme le député de Wild Rose l'a déclaré, il doit y avoir une loi en place pour s'occuper vraiment de ceux qui dépassent les limites.

Je voudrais poser au député la question suivante: Compte tenu des statistiques de Victimes de violence que je viens de citer, ne convient–il pas, que pour régler le problème de façon efficace, il est préférable de prendre des mesures proportionnellement plus rigoureuses à l'endroit de ceux qui franchissent les limites, au lieu de maquiller la situation, comme il le fait?

M. Allmand: Monsieur le Président, les statistiques que j'ai mentionnées proviennent du Centre canadien de la statistique juridique. Nous avons entendu, en comité, le témoignage de Victimes de la violence. Je ne sais pas d'où ce groupe tire ses statistiques.

Il ne fait aucun doute que des crimes graves sont encore commis au Canada. Je refuse cependant d'admettre que le nombre de crimes violents perpétrés par des jeunes a augmenté au fil des ans, parce que les statistiques des services policiers et du Centre canadien de la statistique juridique ne le confirment pas.

Je comprends, malgré tout, les Canadiens de s'inquiéter vivement de la criminalité chez les jeunes, peu importe son taux. Le député demande: «Lorsque les jeunes commettent de graves infractions, n'est–il pas préférable d'appliquer des mesures plus sévères?»

Je ne suis pas d'accord et je vais expliquer au député pourquoi je ne partage pas son avis. Je ne souscris pas à sa proposition, parce qu'elle ne fonctionne pas. Cette méthode est appliquée dans le sud des États–Unis. Trois écarts de conduite et vous êtes mis hors la loi. Ces États américains ont un taux de criminalité de beaucoup supérieur à celui du Canada.

Certains États du sud–est des États–Unis ont rétabli la peine de mort. Des peines obligatoires sont prévues pour certaines infractions. On exécute un criminel le matin, mais il y a trois ou quatre meurtres l'après–midi. Les États qui appliquent les mesures que nous propose le député ont le pire taux de crimes violents de tous les pays occidentaux.

Les mesures proposées par le député n'ont aucunement amélioré la situation. Voilà pourquoi je les rejette. Certains pays de l'Europe de l'Ouest, comme la Hollande, la Suède, le Danemark, la Norvège, la France, l'Allemagne, l'Italie, et dans une certaine mesure le Canada, ont adopté une bien meilleure solution. Ils se concentrent sur les causes de la criminalité, la réadaptation et les mesures correctionnelles au lieu de se contenter d'imposer des peines longues et sévères qui ne font rien pour protéger la popu-

lation. Si ces peines parvenaient à protéger la population, on pourrait marcher en toute sécurité dans les rues de Miami, de Dallas ou de la Nouvelle–Orléans ou d'autres graves villes. Ce n'est toutefois pas le cas, justement parce que les autorités de ces endroits appliquent les mesures proposées par le député.

• (1740)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'exprimer ici aujourd'hui mes idées et mes préoccupations au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et du projet de loi C–37.

Je voudrais tout d'abord vous faire part d'une lettre qu'un électeur m'a adressée, et je cite:

> La semaine dernière, le fils de mon voisin a été agressé dans les couloirs de son école secondaire, non pas par un enseignant ni même par un camarade, mais par un membre d'une bande de jeunes venue de la rue. Les enfants l'appellent «l'exécuteur». Apparemment, le fils de mon voisin se serait adressé au mauvais gars en le priant de cesser de faire lever des pierres avec sa voiture en quittant le terrain de stationnement. Cet automobiliste peu courtois s'était acoquiné avec une bande et avait demandé à «l'exécuteur» de battre le fils de mon voisin.
>
> Je comprends que ce n'est pas en modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants qu'on va résoudre tous nos problèmes, mais ce serait un excellent début. La société dans son ensemble doit prendre la responsabilité de mettre fin à la violence en faisant qu'un enseignement à long terme soit dispensé par notre système d'éducation. Il faut commencer à faire passer le message que les droits des victimes seront davantage protégés que ceux des criminels. Les jeunes contrevenants d'aujourd'hui se moquent de notre système judiciaire.
>
> La GRC a conseillé à mon voisin d'engager des poursuites, même s'il faudrait jusqu'à 18 mois avant que le jeune contrevenant ne soit traduit devant un tribunal et même s'il s'en sortirait probablement avec une mise en liberté surveillée. Les jeunes de cet acabit ont tendance à se vanter d'être en liberté surveillée. Il ne suffit plus de leur taper sur les doigts. Il faut mettre fin à cette violence inutile.
>
> Certes, le gouvernement peut modifier notre système judiciaire. Une réforme approfondie s'impose depuis longtemps. Il faut protéger maintenant les droits du Canadien moyen respectueux des lois.
>
> Quant au fils de mon voisin, il attend de subir une tomographie axiale, car on craint que des fragments d'os ne causent des dommages permanents. D'après le médecin, ce n'était pas une bataille d'élèves, mais une sérieuse tentative de causer des dommages permanents. Combien de jeunes dirigeants de l'avenir devront encore être estropiés ou assassinés avant que des modifications soient apportées à nos lois?

Cette question revient dans bien des lettres. Je suis persuadé que je ne suis pas le seul député à recevoir des lettres de ce genre.

À lui seul, cet incident de cour d'école illustre tellement ce qui fait défaut aujourd'hui dans le traitement des jeunes contrevenants par le système judiciaire: bandes de jeunes, agression, peur des élèves, mauvais système de valeurs, violence accrue parmi les jeunes, longs séjours dans les centres de détention pour jeunes avant le procès, tribunaux débordés, irrespect des jeunes à l'égard du système judiciaire et peines insuffisantes pour les jeunes récidivistes ou les jeunes contrevenants violents.

Je comprends ce que veut dire la violence dans les cours d'école. En grandissant, nous avons tous été confrontés à des petits durs, moi comme les autres. Mon père me disait qu'il faut parfois se défendre, que les petits durs ne comprennent que le langage de la violence et qu'il fallait répliquer par la force si je ne voulais pas me faire bousculer sans cesse.

J'ai un fils qui aura bientôt douze ans. Lorsque j'entends parler aux nouvelles de jeunes enfants qui se font poignarder à l'école, qui se font ruer de coups—je vois que certains députés d'en face rient de cela. Je ne sais pas ce qu'ils trouvent drôle dans ces propos. Lorsque mon fils vient me demander ce qu'il doit faire au sujet des enfants qui terrorisent leurs camarades à l'école, je suis très inquiet. Je ne sais pas si je dois lui dire de tenir tête à un garçon qui risque d'apporter un couteau à l'école le lendemain et de le poignarder ou encore de le battre à mort.

Il faut que les choses changent, et le projet de loi C–37 apporte une amorce de solution à certains de ces problèmes, mais il ne va vraiment pas assez loin. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer avec notre système de justice. Nous devons examiner ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous devons avoir le courage et la confiance de changer ce qui doit être changé.

Un jeune contrevenant sur deux qui passe par le système commettra une autre infraction. C'est beaucoup trop. Il est évident que le système actuel ne fonctionne pas.

Un grand problème qui doit être réglé est l'énorme retard entre la perpétration d'un crime et la date de comparution. Dans certains secteurs de compétence, ce retard peut aller de six mois à un an. À Prince George, il peut aller jusqu'à dix–huit mois, ce qui est inacceptable. Comment les jeunes contrevenants peuvent–ils penser que nous prenons leurs crimes ou leur réadaptation au sérieux lorsqu'ils attendent si longtemps avant d'avoir leur procès? Trop souvent, si on les laisse en liberté, les jeunes vont récidiver pendant qu'ils attendent de comparaître en cour.

• (1745)

Selon les statistiques, en 1993–1994, 9 p. 100 des causes entendues par les tribunaux pour adolescents concernaient des jeunes contrevenants qui ne s'étaient pas présentés au tribunal au moment où ils devaient comparaître. Toutefois, si ces jeunes sont envoyés dans un centre de détention en attendant leur procès, ils sont exposés à de la violence physique, mentale et émotive de la part d'autres jeunes contrevenants plus violents. Ce n'est pas juste non plus pour ces jeunes.

Un long séjour dans un tel milieu n'est pas propice à l'apprentissage de comportements sociaux plus acceptables. Il faut prioritairement éviter que les procès soient retardés de manière que les jeunes contrevenants puissent participer le plus rapidement possible aux programmes qui conviennent à leur cas, que ce soit du service communautaire ou des programmes où la discipline est stricte.

Une autre grave lacune du projet de loi, c'est qu'il ne s'applique pas aux jeunes de 10 et 11 ans. Les services de protection de l'enfance de la plupart des provinces ne disposent pas des ressources voulues pour combler les besoins de tous les enfants qu'ils savent susceptibles de se livrer à des activités criminelles. Ils savent que ces jeunes se feront arrêter à 12 ans. Les programmes destinés aux jeunes contrevenants devraient recevoir des ressources supplémentaires.

Selon une étude préliminaire sur les activités des gangs de jeunes effectuée pour le compte du solliciteur général, ces gangs recrutent des enfants pour transporter de la drogue, cambrioler des maisons privées et des commerces. Les enfants de moins de 12 ans reproduisent le comportement violent des délinquants juvéniles plus âgés qu'ils voient dans les cours d'école. À 12 ans, il est de toute évidence trop tard.

Nous devons nous occuper sérieusement de ces jeunes plus tôt, leur donner l'orientation qui convient, mettre en place les structures nécessaires et leur inculquer de bonnes valeurs avant qu'ils deviennent des criminels d'habitude. Ils doivent apprendre le plus jeune possible que leurs actions ont toujours des conséquences. «Si vous êtes assez grands pour commettre un crime, vous êtes assez grands pour purger une peine d'emprisonnement.»

Il faut, dans notre système de justice, faire la distinction entre les jeunes contrevenants qui en sont à leurs premières infractions mineures et ceux qui récidivent ou adoptent un comportement criminel violent. Tout le monde doit avoir une chance de s'amender, d'acquérir le sens des responsabilités et de trouver une place utile dans la société.

Beaucoup des jeunes contrevenants qui commettent leur première infraction sont victimes de familles perturbées ou violentes. Certains vivent dans la pauvreté ou sont frappés de difficultés d'apprentissage. Ils ont une piètre estime d'eux-mêmes et cherchent le moyen de se sortir d'un milieu étouffant. Certains vont rechercher la sécurité des gangs de jeunes. Ils volent quelque chose pour gagner en confiance, pour impressionner leurs camarades ou simplement pour trouver de l'aide.

Notre système judiciaire pour adolescents doit reconnaître ces jeunes et leur infliger une sentence appropriée à leurs besoins pour les ramener dans le droit chemin. Cela ne veut pas dire les laisser imputer la faute de leurs actions à leurs antécédents ou à la société. Cela ne veut pas dire leur prescrire des séances de counselling et fermer les yeux sur leur délit.

Le premier pas à faire pour devenir un citoyen responsable consiste à accepter la responsabilité de ses actes. Les jeunes doivent être tenus responsables. Si on leur inflige une sentence de garde en milieu ouvert, une partie de la sentence devrait consister à réparer les dommages qu'ils ont causés. Dans certains cas, il pourrait s'agir de ramasser les ordures; dans d'autres, un travail plus difficile comme planter des arbres.

Si l'on veut qu'ils soient fructueux, les programmes communautaires doivent être adaptés aux besoins et au châtiment du jeune contrevenant. Nous devons faire une distinction entre ceux qui méritent d'avoir une chance en recevant une peine plus légère et les autres qui ont montré à maintes reprises qu'ils n'ont aucun respect pour nos lois.

Malgré ce que certains voudraient nous faire croire, tous les jeunes contrevenants qui commettent des infractions non violentes contre les biens ne sont pas inoffensifs. Beaucoup sont déjà des récidivistes sans aucune conscience morale, et dont le système de valeurs est tordu. Ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient respecter la vie et les biens des autres Canadiens.

Ces jeunes doivent savoir qu'ils ne s'en tireront pas avec une peine légère comme ratisser les feuilles dans le parc local en fin de semaine. Ils ont besoin d'une incitation plus sévère à y réfléchir à deux fois avant de voler une autre voiture. Il faut établir un équilibre entre les mesures dissuasives et la responsabilité, entre le châtiment et la réadaptation.

Les peines prévues pour les jeunes délinquants dans le projet de loi C-37 sont inadéquates et aléatoires. Il laisse beaucoup à désirer dans le cas des récidivistes. Pour les infractions contre les biens, le projet de loi C-37 préconise la garde en milieu ouvert. Si un jeune est jugé coupable d'une telle infraction, il incombe maintenant aux juges de justifier la garde en milieu fermé plutôt que la remise en liberté dans la collectivité.

À l'heure actuelle, les programmes communautaires ne suffisent pas à absorber ces jeunes. L'infrastructure n'est pas encore en place. Dans le cas des infractions contre les biens, il faut accorder plus d'importance au fait que le jeune délinquant est un récidiviste ou non. Je ne pense pas que le jeune qui défie ouvertement et régulièrement les lois prendra bien au sérieux l'obligation d'exécuter quelques travaux communautaires. Il faudrait leur infliger un traitement très différent de celui qu'on réserve à celui qui commet pour la première fois une infraction contre les biens.

• (1750)

Pour les crimes avec violence, le projet de loi C-37 prévoit généralement des maximums et non des minimums. Dans le cas des meurtres au premier degré avec préméditation, le jeune contrevenant est passible d'un maximum de six ans de garde en milieu fermé et d'un maximum absolu de dix ans, ce qui comprend la garde en milieu ouvert.

C'est un progrès appréciable sur l'ancien maximum de cinq ans, mais ce n'est pas encore assez. S'il n'y a pas de minimum, le jeune contrevenant peut toujours croire que la peine pour meurtre ne sera que de quelques brèves années. Certains ne croient pas que les peines plus longues aient un effet dissuasif sur les jeunes. Tout ce que je puis répondre, c'est que des peines ridiculement faibles n'en ont pas non plus.

Il nous faut des peines minimums plus longues pour les jeunes qui commettent des crimes de violence, afin qu'ils sachent exactement à quoi ils s'exposent s'ils se rendent coupables de viol, d'agression ou de meurtre.

Lorsque nous incarcérons des jeunes, de nos jours, la loi dit que nous devons les loger, assurer leur sécurité et leur dispenser un enseignement scolaire. Il y a également des services de counselling, mais, le reste du temps, ils sont fréquemment oisifs, sans structure constructive dans leur vie.

L'été dernier, à un regroupement pour la justice dans ma circonscription, une adolescente nous a dit qu'elle avait des amis qui ne demandaient pas mieux que d'aller en détention. C'est comme des vacances, avec les trois repas par jour, et aucune inquiétude. Comment réadapter un jeune contrevenant violent s'il ne saisit pas que ses actes ont des conséquences graves? Comment peuvent-ils acquérir un système de valeurs acceptable s'ils prennent la détention pour des vacances?

Les centres de détention des jeunes coûtent cher. En Alberta, on estime que la garde d'un contrevenant peut coûter jusqu'à 45 000 $ par année. En Ontario, il en coûte 100 000 $ par jeune aux contribuables. Au moins la moitié des contrevenants récidivent à l'heure actuelle. Pour 100 000 $ par année, les Canadiens ont le droit de s'attendre à de meilleurs résultats.

Pour ma part, je suis partisan du concept de camps de type militaire. Nous n'avons pas encore assez de données sur les divers modèles de camps pour prouver qu'ils sont tous efficaces, mais nous savons néanmoins que le taux de récidive est plus faible chez nombre de jeunes contrevenants qui sont allés dans des camps de pleine nature, ou quelque chose du genre.

Pour nombre de jeunes envoyés dans ces camps, c'est la première fois de leur vie qu'ils sont placés dans un environnement très structuré avec des tâches, des responsabilités et des attentes particulières. Ils n'ont pas de temps libre pour comploter contre d'autres jeunes ni les intimider.

Nous avons un de ces camps tout juste au sud de Prince George. Il existe depuis 23 ans et a un taux de succès relativement élevé. Les jeunes contrevenants de ce camp font des exercices d'assouplissement et une course de quatre milles le matin avant le petit déjeuner. On leur assigne des tâches; ils ont un régime scolaire et d'études strict et n'ont presque pas de temps libre.

Ils ne font pas des travaux forcés, comme le prétendent les gens qui critiquent certains camps. Ils sont dans un cadre structuré et discipliné conçu pour favoriser le développement d'un comportement plus responsable.

L'an dernier, le Manitoba a également opté pour ce régime de détention pour les jeunes. En Ontario, il en coûte la moitié moins d'envoyer un jeune au camp DARE, sans compter que les jeunes envoyés dans ces camps sont moins susceptibles de récidiver que s'ils étaient enfermés dans un centre de détention juvénile.

Je vois un autre problème dans ce projet de loi. C'est que ce ne sont que les jeunes de 16 ou 17 ans qui ont commis un crime grave comportant de la violence qui sont jugés par les tribunaux pour adultes. Il ne traite pas des jeunes multirécidivistes de 16 ou 17 ans qui n'ont évidemment que mépris pour le système judiciaire.

En Colombie–Britannique, entre les mois d'avril et de septembre 1994, 199 des 1 819 jeunes condamnés ou maintenus en détention avaient 16 ou plus. Ils sont responsables de plus de la moitié des crimes perpétrés par des jeunes. Lorsqu'il est question des jeunes de 16 ou 17 ans qui commettent des crimes, je m'oppose farouchement au projet de loi à l'étude.

À mon avis, tous les jeunes de 16 ou 17 ans savent la différence entre le bien et le mal. Ils savent ce qu'ils font quand ils commettent un crime, et j'estime qu'ils devraient être traités comme des adultes. Ils ne doivent pas être assujettis au même système que les jeunes de 12 ans et ils ne devraient pas s'attendre au même traitement pour leur crime. Ce projet de loi comporte une faille qui permet aux contrevenants plus âgés même les plus violents de continuer de relever du système mis en place pour les jeunes contrevenants. Des jeunes de 16 ou 17 ans qui commettent des meurtres ou des voies de fait graves peuvent demander de relever du système visant les jeunes. Ce projet de loi a créé un tout nouveau secteur d'activité pour les avocats et il mobilisera encore plus le temps précieux des tribunaux. À mon avis, c'est déplorable.

Je lisais récemment dans le *Readers' Digest* un article de Mike Royko, publié à l'origine dans le *Chicago Tribune*. Cet article traduit bien les sentiments qu'éprouvent de nombreux Canadiens à l'égard des criminels violents qui commettent des viols ou des meurtres, quel que soit leur âge. Je vais lire un passage de cet article:

> Le juge McKay entend des causes criminelles dans le comté de Trumball, en Ohio. Récemment, une bête sur deux jambes a comparu devant lui; elle avait enlevé, volé et violé à maintes reprises une jeune fille de 12 ans. Au moment de prononcer sa sentence contre le vaurien de 22 ans, le juge McKay a dit ceci:
>
> «Lorsque vous vous êtes glissé hors de votre antre ce jour–là et que vous avez vomi votre venin sur cette fillette sans défense, vous vous êtes taillé une place au palmarès des dix ordures les plus méprisables qui existent dans ce pays, selon cette cour. En un sens, la meilleure peine que ce tribunal pourrait vous infliger serait de ne vous en imposer aucune, car si vous pouviez quitter cette salle librement, je ne crois pas que vous resteriez en vie 10 minutes. Vous n'êtes que de l'ivraie parmi le bon grain. Quand je rencontre une mauvais herbe, j'ai le devoir de la supprimer, car si je ne le fais pas, elle étouffera le blé. Je vais donc vous retirer de la circulation le plus longtemps possible.»
>
> Le juge a alors énuméré une à une les longues peines infligées pour chacun des crimes perpétrés contre la fillette. «Vous ne pourrez bénéficier d'une libération conditionnelle avant d'avoir 92 ans», a–t–ajouté. «Il ne reste qu'un chef d'accusation, celui de vol avec circonstances aggravantes. Vous avez volé le soutien–gorge de cette jeune fille en souvenir, probablement pour vous en glorifier auprès de vos amis. Je vais vous laisser un souvenir impérissable de la cour de justice du comté de Trumball, soit une peine maximale de 10 à 25 ans, pour le vol avec circonstances aggravantes de ce soutien–gorge. J'espère que, durant vos 25 dernières années d'incarcération, vous vous en souviendrez. Sortez–moi cette ordure.»

• (1755)

Il y a des millions de Canadiens un peu partout au pays qui exigent ce genre de justice à l'égard de ce type de criminels. Au Canada, lorsqu'il commet un meurtre ou un viol, un jeune de 17 ans doit savoir qu'il devra en subir les lourdes conséquences. Ce n'est pas ce qui se passe quand on prend trois repas par jour dans un centre de détention pour jeunes et qu'on a tout le temps pour apprendre d'autres de vieux trucs du métier.

Je suis d'avis que, dans les prisons pour adultes, les détenus ne doivent pas rester à rien faire. Ce projet de loi ne vise pas la réforme de tout le système carcéral.

Bref, les jeunes contrevenants doivent savoir que, tôt ou tard, ils seront pris, condamnés et punis. Il faut que les jeunes contrevenants sachent que justice sera bel et bien rendue. Ils doivent savoir ce qui leur pend au bout du nez.

Le projet de loi C–37 est un commencement. Tout notre système de justice pour les jeunes a besoin d'être réformé. Il faudrait songer au cas des jeunes de 10 et 11 ans qui sont négligés par les agences de protection de l'enfance à court de ressources et qui deviennent des repris de justice avant d'avoir atteint l'âge de 12 ans. Il faut reconnaître que les jeunes de 16 et 17 ans sont tous responsables de leurs actes, non pas la société. S'ils veulent violer la loi, c'est leur affaire.

Nous devons consacrer les ressources nécessaires à la mise en place et à la surveillance de programmes destinés aux contrevenants qui en sont à leur première infraction. Nous devons créer des installations de détention pour jeunes contrevenants qui soient fortement structurées et où, par la discipline, on apprenne aux jeunes criminels violents à respecter nos valeurs et nos lois, ou encore améliorer ceux qui existent déjà.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt l'exposé du député d'en face au sujet du projet de loi C–37.

De toute évidence, un des aspects dont nous devrions nous souvenir dans ce projet de loi, c'est que les jeunes de 16 et 17 ans seront jugés par un tribunal pour adultes et que, si je saisis bien le

projet de loi, ils n'ont qu'un seul moyen à leur disposition pour être jugés par un tribunal pour adolescents. Ils doivent fournir la preuve irréfutable qu'ils doivent être jugés par un tribunal pour adolescents, et le système judiciaire doit accepter cette preuve.

Cela se produirait très rarement, dans des circonstances atténuantes. Comme nous le savons également, ce nouveau projet de loi doublerait essentiellement la durée de la peine.

Je voudrais également traiter d'un exposé que j'ai récemment eu l'occasion d'entendre et qu'a prononcé M. Fraser Mustard. Il y mentionnait des travaux de recherche qu'il avait effectués pendant de nombreuses années. Beaucoup de députés reconnaîtraient que, il y a quelques années à peine, lorsque nous nous penchions sur l'intervention précoce auprès des enfants, nous songions à ceux des écoles maternelles. Aujourd'hui, selon M. Mustard, nous devons songer aux enfants encore plus jeunes que ceux–là. Nous devons reculer jusqu'aux enfants de six mois pour déterminer s'ils sont bien nourris et bien soignés et s'ils reçoivent une aide appropriée.

• (1800)

La question que je voudrais poser au député d'en face est celle–ci: Ne croit–il pas que, en plus des modifications prévues dans le projet de loi C–37 pour rendre les peines plus sévères, nous devrions tous songer à des services d'aide communautaire afin de prévenir ces crimes et d'éviter de devoir punir nos jeunes à l'avenir?

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de ses commentaires sur ma présentation et de sa question.

J'essaierai de répondre dans l'ordre des points soulevés. Il a raison en ce qui concerne le renvoi des jeunes contrevenants de 16 et 17 ans aux tribunaux pour adultes. Il incombe à la personne intéressée, c'est–à–dire le jeune contrevenant, de demander que sa cause soit instruite devant le tribunal pour adolescents et d'expliquer pourquoi il y a droit.

Comme l'orateur précédent l'a souligné, un amendement a aussi été proposé, à l'étape de l'étude en comité, qui autoriserait l'avocat de la défense et l'avocat de la poursuite à se rencontrer pour prendre une décision à cet égard avant que le tribunal ne soit saisi de la cause. Cette façon de procéder donnerait lieu à des démarches identiques aux négociations de plaidoyers. Cela nous inquiète énormément.

Je l'ai dit durant mon discours, les contrevenants de 16 et 17 ans ne devraient pas avoir le choix. À 16 ans, ces jeunes savent très bien ce qu'ils font et devraient savoir aussi quelles sont les conséquences de leurs crimes. Par conséquent, le renvoi devrait être automatique et leurs causes ne devraient jamais être instruites devant le tribunal pour adolescents qui juge les jeunes de 12 ans.

Quant au commentaire sur les dispositions du projet de loi C–37 qui doublent la peine, si j'ai bien compris, celles–ci ne s'appliquent qu'en cas de meurtre.

Je l'ai dit aussi durant mon discours, la peine passe de cinq à dix ans. À mon avis, dans le cas d'un meurtre au premier degré, une peine de dix ans ne suffit pas, surtout si l'on songe que la période maximale de détention pourrait se limiter à six ans, le coupable étant libéré sous condition pour les quatre dernières années de sa peine.

En ce qui concerne le service communautaire, j'appuie définitivement ce concept. Je crois que je l'ai aussi mentionné durant mon discours. Nous devons faire appel à toutes les ressources, mais ce n'est pas la solution dans tous les cas.

Les camps de pleine nature ne sont pas davantage une solution. La détention en milieu fermé ne sied pas à tous les cas. Nous devons songer à toute une gamme de solutions. Les réformistes de ce côté de la Chambre s'inquiètent surtout parce qu'il y a toujours certaines personnes qui se moquent sans cesse de la loi.

Monsieur le Président, je suis convaincu que vous avez entendu parler du cas de ces trois jeunes contrevenants qui, le printemps dernier, sont entrés par effraction dans la maison d'une jeune famille à Edmonton. Ils savaient très bien que la famille était à la maison. La jeune mère s'est éveillée et les a surpris durant leur vol. Ils auraient pu se sauver, car elle n'était pas une menace pour eux, mais ils n'ont eu aucun respect pour la loi, ni même pour la vie humaine. Ils l'on assassinée de sang froid. Ils l'ont poignardée à mort.

Voilà le genre de cas qui fait dire aux réformistes qu'il faut être plus sévères avec les gens de la sorte. Nous devons montrer clairement que notre société n'approuvera jamais ce genre de comportement.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je ne voulais pas intervenir dans ce débat, particulièrement sur le discours que vient de faire le député. Cependant, compte tenu de la différence notoire qui existe entre sa façon de penser et ce qui existe au Québec, je me fais un devoir d'intervenir.

Moi, personnellement, je me sens à cent lieues de la façon de penser des réformistes à cet égard. À entendre le député parler, on dirait que les jeunes sont vraiment le fléau le plus important de toute la société. On dirait que ce sont vraiment les jeunes de 18 ans et moins qui occasionnent le plus de crimes ou que la criminalité est à la hausse à cause des jeunes de 18 ans. Pourtant, on n'a qu'à regarder les statistiques. Je suis un député bloquiste et je vais prendre les statistiques de Justice Canada, qui dit qu'au cours des dernières années, le nombre moyen de personnes de moins de 18 ans soupçonnées d'avoir commis un homicide a été considérablement plus bas que dans les années 1970.

• (1805)

Je pense que, depuis les années 1970, le nombre de jeunes contrevenants, comme on les appelle, a diminué, et les crimes graves et répugnants ont également diminué. Il est certain que dans les journaux à potins, et c'est probablement le style de journaux que les réformistes lisent, on fait état de ces crimes graves et même, on les mousse. Pourtant, ce n'est pas cela, la base de ce qui se passe dans la société canadienne et surtout dans la société québécoise.

J'aimerais que le député me réponde si, au moins, dans sa propre province, on applique l'objectif de l'actuelle Loi sur les

jeunes contrevenants qui dit que «la protection de la société constitue l'un des objectifs primordiaux du système de justice pour les jeunes, objectif qui est atteint par la réinsertion sociale des jeunes lorsqu'elle est possible.» Est–ce que dans sa propre province, on applique au moins cet objectif? Y a–t–il un système de réhabilitation et de réinsertion sociale pour ces jeunes? C'est beau de les critiquer, mais offre–t–on les outils minimaux à ces jeunes afin qu'ils réintègrent la société? Je pense que non.

[*Traduction*]

M. Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'espère que je vais pouvoir parler aussi longtemps que le député qui a pris la parole avant moi.

Je voudrais faire un ou deux commentaires. Le député du Bloc, du Québec, a dit qu'il se sentait à cent lieux de la façon de penser des réformistes à cet égard. Cela paraît, et j'avoue que j'en suis bien heureux.

Le député aime donner des statistiques. J'ai constaté que la plupart des députés recourent à des statistiques pour étayer leurs dires. Je suppose qu'il va en être ainsi jusqu'à la fin du débat.

Le Centre canadien de la statistique juridique a dit que, depuis 1992–1993, le nombre d'infractions contre les biens a diminué de 5 p. 100. Ces statistiques valent pour les jeunes contrevenants. Même si le nombre d'infractions, dans les autres catégories, a augmenté ou est demeuré à peu près le même, le nombre de délits où il y a usage de violence a augmenté de 8 p. 100.

Nous pouvons tous donner des statistiques. Nous pouvons tous dire que le problème s'aggrave ou s'améliore, selon le côté de la Chambre où nous siégeons et la position que nous prenons sur la question.

Je voudrais dire au député que ce sont les enfants eux–mêmes, les bons enfants, qui, le plus fort, réclament que justice soit faite. Nous avons tendance à oublier cela. Certains semblent penser que, parce que nous disons qu'il ne faut plus badiner avec les jeunes contrevenants, nous nous en prenons aux jeunes.

Au contraire, nous essayons de défendre les jeunes qui sont de bons citoyens, des citoyens modèles, ceux qui ont peur d'aller à l'école, qui ont peur de marcher dans les rues, le soir, parce qu'ils pourraient se faire attaquer par des gangs, parce que le système ne traite pas les gangs comme il le devrait. Le système ne répond pas aux besoins de ces jeunes.

M. John Cannis (Scarborough–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire à quel point je suis heureux de pouvoir participer au débat sur un sujet aussi important que les modifications réfléchies et opportunes que le ministre de la Justice propose d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants.

La criminalité juvénile et les jeunes en général font partie de l'actualité politique canadienne depuis l'adoption de la Loi sur les jeunes délinquants en 1908. Cette loi a été révisée en profondeur au milieu des années 80, puis remplacée par la Loi sur les jeunes contrevenants, qui est demeurée inchangée depuis son adoption.

Le gouvernement a pris des engagements et fait des promesses pendant la campagne électorale, notamment au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je signale que cette question a grandement contribué à mon élection. Une fois de plus, nous avons tenu promesse, comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises. Les médias mêmes nous ont félicités et ont toute mon admiration.

Le journaliste Sean Dirkan écrivait dans le *Sun* d'Ottawa que les conservateurs avaient tenu un discours sévère sur la loi et l'ordre, mais que les libéraux, eux, avaient agi. Selon ce même journaliste, la brigade du livre rouge de Jean Chrétien a donné en moins de neuf mois plus de mordant à la législation sur l'ordre et la loi que ne l'ont fait les conservateurs pendant leurs neuf années de gouvernement.

• (1810)

Le journaliste mentionnait les mesures présentées par le ministre de la Justice et le solliciteur général, par exemple la Loi sur les jeunes contrevenants, la réforme sur la détermination de la peine, la répression des agresseurs sexuels d'enfants ainsi que la réforme du système correctionnel et du système de libération cnditionnelle.

La mesure dont nous sommes saisis n'est pas une mesure isolée. Elle fera sans aucun doute sentir ses effets dans d'autres ministères. La situation est un peu comparable à celle d'un moteur d'auto dont tous les cylindres doivent fonctionner en harmonie. Les provinces, les divers niveaux de gouvernement et les partis politiques doivent collaborer pour pouvoir atteindre cet objectif très important.

C'est l'unité familiale qui a le rôle le plus important à jouer. C'est là où tout commence.

Il y a plusieurs mois, ma famille a été terrifiée par un groupe de jeunes au parc des expositions de Toronto. Depuis, j'exhorte le ministre de la Justice à apporter rapidement des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour que nos rues soient à nouveau sûres pour nous et nos enfants.

Depuis mon élection, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec beaucoup de mes électeurs au sujet de cette mesure législative et une des choses qui revient constamment dans les conversations, c'est que la criminalité en général est devenue incontrôlée, surtout parmi les jeunes.

Même si, selon Statistique Canada, le taux de criminalité n'a pas augmenté, la gravité des crimes commis par les jeunes est amplifiée par les médias et, chose certaine, par le Parti réformiste en particulier.

Dans un article paru récemment dans le *Globe and Mail*, on disait:

> Les étudiants ne se contentent plus de briser des vitres et de voler les magasins de quartier. Ils rentrent plutôt par effraction dans des automobiles et amènent avec eux des armes à l'école.

À Scarborough, le conseil scolaire a récemment noté que, avant la mise en oeuvre de sa politique de tolérance zéro, on trouvait 25 armes par mois, la moitié servant strictement à se

défendre et l'autre moitié étant utilisée pour intimider, effrayer et agresser quelqu'un. Je trouve cela tout à fait terrible. Nos enfants vont à l'école pour s'instruire et stimuler leur intelligence, pas pour intimider ou agresser qui que ce soit. Ils devraient apporter avec eux des crayons, des stylos, des livres et des calculatrices, plutôt que des armes à feu et des couteaux.

Notre gouvernement souhaite surtout s'attaquer aux racines de la criminalité chez les jeunes, aux causes de cette criminalité, en apprenant pourquoi les jeunes commettent ces crimes et en s'assurant que cela ne se reproduise plus pour qu'il n'y ait pas une prochaine génération de criminels en puissance. Les circonstances en cause comprennent la pauvreté chez les enfants, le chômage chez les jeunes ainsi que l'insuffisance des services de garderie et de counseling offerts aux familles et aux enfants à risque élevé, avant que les jeunes intéressés ne tombent dans la criminalité. Nous devons agir sur ces racines et prévenir la criminalité avant qu'elle ne commence.

Dans son douzième rapport, publié en 1993, le comité permanent de la justice déclarait qu'il fallait s'attaquer aux racines du crime, notamment le chômage, les agressions physiques et sexuelles, ainsi que la négligence, l'analphabétisme, la faible estime de soi, l'abus d'intoxicants, la glorification de la violence dans les films, dans les vidéocassettes et à la télévision, l'échec scolaire, les familles perturbées et l'inégalité.

Cela ne veut pas dire que nous devions passer sous silence, ou simplement pardonner les crimes commis par des adolescents qui, parfois, ont malheureusement agi en raison de circonstances indépendantes de leur volonté. Ils doivent apprendre à être responsables de leurs actes. S'ils violent les règles de la société, ils doivent être punis. Ils doivent apprendre très jeunes à être respectueux, responsables et comptables. C'est à cette étape que la famille joue un rôle crucial.

Cependant, nous devons aller au–delà de la punition. Nous devons réadapter ceux qui enfreignent la loi, et c'est ce que permet cette mesure législative. Elle prévoit la punition des jeunes délinquants, mais reconnaît que le traitement le plus efficace est l'association de la punition et de la réadaptation, afin que les jeunes apprennent que le crime ne saurait être toléré, et pourquoi il en est ainsi et ne recommencent pas.

Pour réduire la criminalité, il ne suffit pas que le gouvernement présente des mesures législatives, il faut aussi que l'ensemble de la société fasse quelque chose. La famille a un rôle de premier plan à jouer pour réduire la criminalité juvénile. C'est la première ligne de défense. C'est là que les enfants reçoivent leur premier niveau de socialisation et là où ils apprennent la différence entre le bien et le mal.

L'école et les enseignants ont aussi un rôle. Ils doivent faire preuve de leadership et agir en guides éclairés. Ils doivent redevenir des modèles pour leurs élèves. Ils doivent les motiver et les encourager pour qu'ils ne visent rien de moins que le maximum. Par ailleurs, les enseignants et les élèves doivent fonctionner dans un milieu où ne règne pas la peur.

• (1815)

Il appartient aussi à nos forces policières d'appliquer la loi correctemnt. Si nous voulons qu'elles améliorent leur performance, qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la prévention de la criminalité sans sérieusement compromettre leur sécurité, nous nous devons de mettre à leur disposition les ressources dont elles ont besoin pour servir et protéger le public.

Le CRTC a aussi une grande responsabilité au niveau du type d'émissions facilement accessibles qui influencent tellement les jeunes d'aujourd'hui. J'ai ici un article paru dans le *Toronto Sun* au sujet de Jamie Taylor et de Mark Williams, qui sont devenus des meurtriers à l'âge de 17 ans.

On dit dans cet article que Jamie Taylor était un enfant maltraité et négligé. À l'âge de trois ans, Jamie a dû être amené d'urgence à l'hôpital parce que son beau–père l'avait sauvagement battu avec une tringle à rideau. Il a été laissé sans surveillance et a fait tout ce qu'il voulait à partir de l'âge de 12 ans. Il arrivait souvent que sa mère disparaisse pendant un mois sans même vérifier s'il allait bien. Jamie a grandi en regardant des films de brutes machos, en jouant à des jeux guerriers et en s'identifiant aux durs de durs. C'était sa façon de se distinguer.

On a aussi entendu parler d'un cas en Grande–Bretagne où un jeune qui regardait un film vidéo a gravement blessé, avec une hache, l'enfant qu'il gardait. On voit bien qu'un bombardement continu d'images de cet ordre peut effectivement influencer les pensées et le comportement des gens.

Quand on parvient à arrêter, à condamner et à incarcérer ces jeunes, le problème est–il réglé? Je ne le crois pas. Je m'explique. Mark Williams n'a eu pratiquement aucun traitement en six ans. Il a rencontré son travailleur social quatre fois, soit moins d'une fois par année. Mark raconte aussi ce qu'il a dû faire pour se corriger. Le système fait–il vraiment quelque chose pour aider cette personne à réintégrer la société? Je ne le pense pas. Je suis très inquiet parce qu'il pourra faire une demande de libération conditionnelle en 1998.

J'ai déjà dit que la condition préalable à toute demande de libération conditionnelle devrait être d'avoir suivi avec succès un programme de réadaptation afin de réduire au minimum, les risques de récidive, si on ne peut les éliminer.

Bien des gens l'on dit à maintes reprises avant moi, mais cela vaut la peine d'être répété: les jeunes sont l'avenir du Canada. Toutefois, on l'a dit récemment, cette génération est la première dont le niveau de vie ne sera pas supérieur à celui de la génération précédente. À mes yeux, c'est une véritable tragédie.

La jeunesse devrait être une période d'optimisme. Les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à des problèmes qu'ils n'ont pas causés. Le chômage chez les jeunes bat tous les records. Notre économie s'est affaiblie par suite d'un constant rafistolage; d'aucuns jugent que notre situation politique défie toute solution et que notre économie se détériore du fait qu'il est toujours question de séparation, ce qui ne fait que générer de l'instabilité. Il semble qu'on hésite à investir dans nos entreprises sous prétexte qu'on ignore si demain le Québec fera toujours partie du Canada.

Le perpétuel pessimisme de nos jeunes ne surprend guère. Je pense qu'il est temps d'abandonner les discours politiques et de se concentrer sur le renouveau économique, le développement et la création d'emplois pour nos jeunes.

Nous devons travailler ensemble à chasser ce sentiment de désespoir. Nous devons encourager nos jeunes à étudier plus longtemps, à obtenir des diplômes et à devenir des membres précieux de notre collectivité. En tant que gouvernement, nous avons mis en oeuvre des programmes précisément dans ce but. Cependant, un gouvernement ne peut rester seul à déployer des efforts.

Dans le cadre de partenariats avec d'autres intéressés dans la société—les entreprises, les éducateurs, les groupes communautaires ainsi que les membres des partis d'opposition—nous devons travailler ensemble à la poursuite du but qui consiste à éliminer la criminalité chez les jeunes.

Certaines des modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants, par exemple celle qui vise à doubler la peine imposée à celui qui est déclaré coupable de meurtre au premier ou deuxième degré, font beaucoup en ce sens. De plus, si elle le désire, la victime pourra présenter une déclaration décrivant la manière dont le crime commis par un jeune contrevenant l'a touchée. À mon avis, cette disposition aidera beaucoup le tribunal à brosser le tableau complet afin d'imposer une peine appropriée.

Grâce à ces modifications, le tribunal pourra demander que des évaluations médicales et psychologiques soient effectuées en cas de récidive ou de crime grave, sans avoir à demander le consentement au jeune contrevenant.

Par le biais de ce projet de loi, nous avons aussi établi un système de mise en commun de l'information, qui est très important, à mon avis. Les dossiers et les renseignements seront partagés. Des renseignements sur les jeunes contrevenants seront également remis à certaines personnes qui pourraient se sentir menacées par la présence de ces jeunes dans leur collectivité. Ces renseignements seraient diffusés à certains professionnels, comme les policiers, les autorités scolaires, les agences de protection de l'enfance, les responsables de garderies, etc.

• (1820)

Il est évident que cette mesure contribuera à minimiser les risques et à accroître la protection de nos citoyens. Fait encore plus important à noter, aux termes de ces nouvelles modifications, les jeunes contrevenants accusés de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable, de voies de fait graves ou d'agression sexuelle se retrouveront directement devant des tribunaux pour adultes.

Il s'agit d'une mesure très importante, puisqu'il incombera désormais aux jeunes contrevenants de prouver qu'ils devraient être jugés par un tribunal pour adolescents et non par un tribunal pour adultes. Nous constatons par conséquent que toutes ces modifications nous permettent de transmettre clairement le message suivant: la criminalité à tous les niveaux ne peut plus être tolérée et ne le sera plus.

En terminant, il est sûr que ces changements, notamment ceux que je viens de vous décrire, constituent un pas dans la bonne direction. Tout d'abord, ils aideront nos jeunes à partir dans la vie sur le bon pied, mais ils leur feront surtout comprendre clairement que la violence ne sera plus tolérée.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, il me fait toujours plaisir d'entendre le discours d'un député du gouvernement sur un projet de loi comme le projet de loi C–37.

On sait que le projet de loi sur les jeunes contrevenants a suscité des arguments et des commentaires assez percutants de la part de certains Québécois et Québécoises. Je voudrais savoir du député si le projet de loi C–37 reflète la pensée des Québécois et des Québécoises qui ont témoigné au Comité permanent de la justice, à savoir que leur message, si je le résume assez clairement, était «ne touchez pas à la Loi sur les jeunes contrevenants». La loi est bonne si on l'applique dans chaque province et, à notre connaissance, la province qui l'applique le plus est le Québec. Les provinces qui disent que la Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas bonne sont celles qui ne l'appliquent pas.

Est–ce que le député du côté du gouvernement est conscient de cela et est–ce qu'il pourrait me dire si les modifications proposées par le gouvernement au projet de loi C–37 respectent les revendications du Québec? Nous assistons peut–être ici à un exemple du caractère distinct du Québec face à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Est–ce que le député pourrait me dire si, parmi les modifications au projet de loi, il y en a qui respectent les revendications du Québec?

[*Traduction*]

M. Cannis: Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. L'engagement que nous avons pris à cet égard dans le livre rouge ne visait pas l'intérêt de la Colombie–Britannique, ni celui du Québec ou de l'Ontario. C'est l'intérêt du Canada tout entier qui nous tenait à coeur parce qu'il s'agit de la jeunesse canadienne et non de la jeunesse québécoise, ontarienne ou britanno–colombienne.

C'est l'ensemble qui nous intéresse ici. Tous, députés du Bloc québécois, députés réformistes et nous–mêmes, du Parti libéral, devrions oublier un instant nos différends pour bien agencer ces modifications afin de bien faire passer ensemble le message que la violence ne sera plus tolérée chez les jeunes du Québec, de l'Ontario ou de toute autre province.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député à quel point j'apprécie ses valeurs familiales et l'importance qu'il accorde à l'école ainsi qu'au rôle qu'il voudrait lui voir jouer. Je le félicite pour ce qu'il a dit à ce sujet. C'était très bien.

J'aimerais connaître son opinion sur quelque chose qui me vient à l'esprit lorsque nous parlons des solutions que nous préconisons aux problèmes mentionnés, que leurs causes remontent à 20 ou à 25 ans. Nous n'avons pas fini de rechercher les causes de ces problèmes.

Je me souviens de l'époque où l'âge légal pour consommer de l'alcool était de 21 ans. Cet âge a été abaissé. Cela veut tout simplement dire que l'on a abaissé l'âge illégal pour consommer de l'alcool. Maintenant, ce ne sont plus les jeunes de 18 et de 19 ans qui boivent illégalement, mais les jeunes de 14, 15 et 13 ans.

Je pense aussi à la pornographie. À une époque, il n'y en avait pas. Aujourd'hui, elle est partout. Il y a une femme en Alberta qui se bat très fort pour nous débarrasser de la pornographie, des peep shows, des stripteaseuses et de toutes ces choses qui, nous le savons, ont une mauvaise influence sur nos jeunes. C'est là une cause des problèmes.

• (1825)

Si, lorsque vous étiez jeunes, vous aviez traité un policier de chien, que se serait–il passé? Si vous ne le faisiez pas, ce n'est pas parce que vous aviez peur, mais plutôt parce que vous respectiez les policiers. Maintenant, ces insultes sont monnaie courante. Pourtant, il n'existe aucun recours pour les policiers. Ils ne sont pas sensés réagir à ces insultes. Nous ne controns pas la violence par la violence. Nous écoutons toutes ces grossièretés. Ce sont là d'autres causes.

Il semble que, chaque fois que j'aborde ce sujet, je me heurte à un mur. Si nous voulons éliminer ces causes, nous devons composer avec la Charte des droits et libertés. Nous nous heurtons souvent à la Charte. Lorsque nous décidons de faire quelque chose au sujet d'un problème, nous devons nous souvenir des droits. Je crois que la Charte est un boulet pour notre système judiciaire lorsqu'il s'agit des jeunes contrevenants.

Le député pourrait–il nous donner ses impressions à ce sujet?

M. Cannis: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je voudrais bien être d'accord avec lui, mais je ne peux pas. Dans toute société civilisée, nous avons besoin d'une base pour fonctionner. Nous avons besoin d'une charte. Nous avons besoin de règles et de règlements. Il se peut parfois que nous ne les approuvions pas, mais il n'en reste pas moins que nous avons besoin de règles et de règlements pour nous protéger.

Il arrive que les gens abusent de leurs droits. Je ne le nie pas. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre de la Justice prend l'initiative d'apporter des changements. Je ne dis pas que ces changements vont régler notre problème. Comme nous le savons, des consultations sont toujours en cours. Le Comité de la justice n'a pas terminé son travail et il poursuivra ses efforts.

Nous avons souvent entendu dire que Paris ne s'est pas fait en un jour. Le ministre ne peut pas présenter des modifications qui régleront tous nos problèmes. Ce projet de loi représente cependant un pas dans la bonne direction.

J'espère que le comité de la justice continuera d'examiner la situation et de faire des recommandations et que, avec le temps, nous serons en mesure d'apporter de nouveaux changements qui amélioreront le système et le rendront plus sûr pour nous–mêmes et pour nos enfants.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter moi aussi le député de son intervention. Je l'ai beaucoup appréciée. Voilà le genre d'attitude qui peut certainement susciter notre collaboration de ce côté–ci.

Il y a certaines choses qu'un gouvernement peut faire et certaines autres qu'il ne peut pas faire pour venir en aide aux gens. Mon collègue de Wild Rose en a parlé. Nous nous élevons contre la pornographie et ces autres phénomènes qui corrompent la fibre morale de notre société, notamment celle des jeunes.

Je voudrais savoir si le député est disposé à appuyer l'élimination de la pornographie, à adopter des lois visant à faire disparaître les peep shows, cette forme de spectacle où le voyeur occupe une cabine et paie pour regarder des femmes nues onduler voluptueusement de l'autre côté d'une fenêtre? Serait–il disposé à adopter des lois visant à supprimer les spectacles de danseuses et danseurs nus dans les bars ainsi que les danses plus intimes en isoloir? Le député serait–il disposé à appuyer et même à prendre l'initiative de telles mesures législatives, du côté ministériel, pour éliminer ce genre de conduite qui a un impact négatif si terrible. . .

Le vice–président: Il reste environ une minute au député de Scarborough–Centre.

M. Cannis: Monsieur le Président, je remercie le député des chaleureuses observations qu'il a faites sur mon discours. J'ai fait campagne pour les valeurs familiales. J'ai voulu que cela paraisse dans mon discours.

Personnellement, je n'approuve pas la pornographie, notamment celle qui exploite des enfants. Je voudrais certainement voir l'élimination de cette forme de pornographie et que les gens qui s'y livrent soient sévèrement punis.

Ce projet de loi ne règle pas le problème. Je sais que des propositions ont été faites pour le régler. Plus vite on les acceptera, plus notre société deviendra plus sûre et plus propre.

Il y a tellement de problèmes judiciaires à régler qu'il serait injuste de trop éparpiller nos efforts. Nous devons nous attaquer à un problème en particulier, dans ce cas–ci, la Loi sur les jeunes contrevenants.

J'espère sûrement que les autres questions auxquelles le député a fait allusion seront présentées le plus tôt possible pour que nous puissions y remédier avec la même détermination que dans le cas de la Loi sur les jeunes contrevenants. Comme je l'ai dit plus tôt, je pense que c'est un pas dans la bonne direction. J'estime qu'on aura le temps dans l'avenir. Mais, je le répète, ne condamnons pas d'avance notre jeunesse. Donnons–lui le bénéfice du doute.

• (1830)

Dans l'avenir, je serai très heureux de participer à l'élimination de la pornographie.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES TARIFS DOUANIERS

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, inquiet de l'inertie du gouvernement fédéral face à la contestation des tarifs douaniers canadiens par les États–Unis, j'ai questionné le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimen-

taire vendredi dernier. Ce que je demandais au ministre, c'était d'enfiler ses culottes et d'y ajuster ses bretelles et sa ceinture et d'affronter les Américains en ce qui concerne le yogourt et la crème glacée.

Je vous rappelle brièvement le problème à l'origine de mon inquiétude. Selon le secrétaire américain au Commerce, M. Mickey Kantor, le Canada violerait l'Accord de libre–échange nord–américain en imposant des tarifs variant entre 100 et 300 p. 100 sur la crème glacée, le yogourt, les oeufs et le poulet importés aux États–Unis. Par contre, selon le GATT, les tarifs douaniers devraient diminuer graduellement d'ici six ans.

C'est là que je commence à avoir des problèmes avec l'inaction du gouvernement libéral. Le ministre a affirmé que le gouvernement canadien est décidé à défendre les producteurs laitiers et de volaille. Je ne demande pas mieux que de les croire, mais avec le sort que ce gouvernement a réservé à l'article XI du GATT, si le passé est garant de l'avenir, j'avoue que je doute de la bonne volonté, de la volonté réelle du ministre et de son gouvernement.

Dans la réponse à la question que j'ai posée, le ministre a, par ailleurs, réitéré l'appui du gouvernement canadien au système de gestion de l'offre. À mon avis, rien n'est moins sûr que la volonté du fédéral de vouloir se battre pour notre système de gestion de l'offre. Je ne serais pas surpris que la mollesse du gouvernement dans le dossier de la crème glacée et du yogourt soit le prix à payer aux Américains pour avoir réglé le conflit du blé de l'Ouest l'été dernier.

Ce qui pourrait peut–être régler ce litige qui risque fortement, à mon avis, de dégénérer en guerre commerciale, c'est de cesser de faire l'autruche et de trancher pour faire reconnaître la préséance du GATT sur l'ALENA. Jusqu'à présent, tout ce qu'on dit, c'est que oui, le GATT devrait l'emporter, mais on ne le dit pas trop fort pour éviter que nos partenaires américains nous entendent.

Il y a trois jours, le ministre me répondait ceci: «Si les États–Unis diffèrent d'opinion et veulent nous donner du fil à retordre, nous ne pourrons manifestement pas les en empêcher, mais si cela se produit, nous nous défendrons avec tous les moyens à notre disposition.» Justement, quels sont–ils ces moyens à la disposition du ministre pour défendre nos agriculteurs?

Je doute qu'il possède des moyens efficaces parce qu'il ne consulte pas un panel du GATT qui pourrait trancher le litige Canada–USA. Ici, je cite l'Association des producteurs laitiers du Canada: «La polémique d'origine américaine sur les règles du GATT et de l'ALENA s'appliquant à la tarification des quotas d'importation n'a malheureusement cessé de prendre de plus en plus d'ampleur, si bien que nos producteurs laitiers doutent de plus en plus que le Canada réussisse à négocier un accord bilatéral avantageux pour eux. Or, ce n'est pas moi qui le cite.

• (1835)

Tout à l'heure, au bulletin de nouvelles, je voyais Claude Rivard, le vice–président de la Fédération des producteurs laitiers du Québec, en conférence de presse, ici à Ottawa, supplier le gouvernement de mettre ses culottes et d'intervenir.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre ce soir aux observations du député.

Le 2 février, le délégué commercial des États–unis, l'ambassadeur au Canada, M. Kantor, a demandé des consultations officielles en vertu de l'ALENA, concernant l'accès des Américains au marché canadien de la volaille et des produits laitiers.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi que le ministre du Commerce international ont dit à maintes reprises et continuent de penser que les équivalents tarifaires que nous appliquons dans le cadre du commerce bilatéral de la volaille et des produits laitiers, dont la crème glacée et le yaourt, sont parfaitement compatibles avec les droits que nous reconnaissent le GATT et l'ALENA. En fait, le 2 février dernier, les ministres ont publié un communiqué expliquant cette position et dissipant tout malentendu à ce sujet. La position du Canada n'a pas changé; elle reste la même. De plus, les deux ministres ont réaffirmé cette position à la Chambre vendredi dernier.

La demande de consultation des États–Unis ne doit pas être prise pour autre chose. C'est simplement une demande de rencontre pour discuter de la question. Le fait que les États–Unis demandent cette consultation en vertu des dispositions de l'ALENA sur le règlement des différends donne à la démarche un caractère plus officiel, j'en conviens, mais il n'en modifie pas la nature fondamentale.

Les demandes de consultations officielles sont fréquentes entre partenaires commerciaux. Parfois, il y a formation d'un groupe d'experts avant qu'elles ne se terminent. Dans certains cas, les consultations suffisent à résoudre le problème; dans d'autres, les discussions se prolongent.

Ces consultations devraient commencer aux environs de la semaine prochaine. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes certains de la solidité de notre position juridique, et nous allons tenir notre bout. Notre préférence va vers une solution négociée.

Il n'est pas impossible que la question soit soulevée à la prochaine visite de M. Clinton à Ottawa. Si cela se produit, la position canadienne ne bougera pas. Nous agissons conformément aux droits que nous confèrent les accords commerciaux, et nous allons défendre ces droits.

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre responsable du logement concernant une injustice qui existe envers le Québec dans le domaine du logement social.

Je voulais lui demander s'il était au courant du fait que le Québec accuse un manque à gagner de 100 millions de dollars par année et ce, depuis plusieurs années. Si on calcule selon la population, le Québec devrait recevoir au moins 25 p. 100 des dépenses de la SCHL, alors qu'à l'heure actuelle, il ne reçoit que

20 p. 100. Cent millions de dollars par année est une somme considérable. Même si on utilisait, non pas le standard de la population, mais le besoin en matière de logement social, on serait obligés de calculer que le Québec devrait recevoir jusqu'à 29 p. 100 du budget de la SCHL.

Donc, le manque à gagner, pour le Québec, de 100 millions de dollars par année est un montant important et c'est seulement minimal. D'ailleurs, ceci s'inscrit dans une tentative de la part du gouvernement d'aller chercher un autre 25 ou 26 millions dans la poche des personnes qui demeurent dans les logements dits sociaux. Le gouvernement a l'intention d'augmenter les loyers de ces gens de 20 p. 100. C'est comme si le gouvernement n'avait pas actuellement de politique de logement social.

• (1840)

On a gelé les contributions dans le domaine du logement social depuis que le Parti libéral est au pouvoir. On n'accorde pas la juste part au Québec et là, maintenant, on veut aller augmenter les loyers des plus démunis dans la province de Québec. Est–ce que je pourrais avoir un éclaircissement, de la part du gouvernement, qu'il reconnaisse au moins cette injustice, dans un premier temps, et dans un deuxième temps, j'aimerais leur demander ce qu'ils font au point de vue du logement social. Est–ce que ce gouvernement a une politique de logement social?

M. Réginald Bélair (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à l'énoncé de mon collègue.

[*Traduction*]

Je voudrais qu'on me comprenne bien sur un point particulier. Le présent gouvernement s'engage, dans le climat financier actuel, à fournir des logements sociaux à tous les Canadiens nécessiteux, dont les Canadiens vivant au Québec.

Pour comprendre pleinement comment les fonds alloués au logement sont répartis, le député doit reconnaître que, au moment où a été lancé le programme de logements publics, le Québec a décidé de ne pas y participer. Ainsi, dans le cadre de l'ancien programme de supplément au loyer, l'Ontario a participé dès 1971, tandis que le Québec a attendu 1978. Au cours de cette période, l'Ontario a fourni 9 500 unités pour lesquelles la province continue de toucher des subventions, tandis que le Québec, qui n'a fourni aucune unité, n'a donc touché aucune subvention.

Peu importe ce qui s'est passé, notre ami d'en face doit comprendre que les sommes qui sont allouées à la construction des logements au Canada sont réparties selon une formule qui repose sur un besoin fondamental et non plus sur la population. C'est là une importante distinction qui mérite d'être rappelée. Selon ce critère, chaque région touche sa part de nouveaux engagements dans le domaine du logement.

[*Français*]

En 1993–1994, environ 350 millions de dollars ont été dépensés au Québec, ce qui a permis de fournir de l'aide visant plus de 140 000 logements sociaux. Le Québec a aussi reçu, outre cette aide, des fonds additionnels tenant compte de circonstances spéciales. Je fais référence aux 4 millions de dollars du programme RESO, établi afin d'améliorer les conditions de vie dans le sud–ouest de Montréal et de contribuer au développement de cette région.

Je fais aussi référence aux 5 millions de dollars accordés aux propriétaires occupants de Montréal dont le logement a été endommagé par la sécheresse.

[*Traduction*]

Enfin, pour ce qui est du montant de 100 millions de dollars qui n'irait pas au Québec, mon collègue sait que ce chiffre est faux. Il le sait pertinemment. Il est très regrettable que le député et le Bloc québécois cherchent à se livrer à des manoeuvres séparatistes au détriment des gens du Québec qui sont le plus dans le besoin. Il devrait faire preuve de plus d'honnêteté envers les Canadiens et les Québécois.

L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déclaré, plus tôt aujourd'hui, que je ne comprenais ni la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ni le processus d'admission des réfugiés.

Pour ce qui est de mon incapacité à comprendre la Loi sur l'immigration, permettez–moi de préciser que les sous–alinéas 19.1 a) (i) et (ii), de même que l'alinéa b) de cette loi énoncent clairement les motifs pour lesquels on peut déclarer une personne non admissible au Canada. Ils stipulent que les personnes suivantes appartiennent à une catégorie non admissible: premièrement, celles qui constitueraient vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques; deuxièmement, celles dont l'admission entraînerait un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé; troisièmement, celles qui n'ont pas la capacité de subvenir à leurs besoins.

Étant donné que M. Arthur Lasha appartient à ces trois catégories, il n'aurait jamais dû être admis au Canada; il devrait être dépouillé de son statut et renvoyé vers son pays d'origine, la Pologne. Dans ce cas précis, selon de nombreux comptes rendus, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a accepté cet individu comme réfugié en tenant compte à la fois du fait qu'il est séropositif et de la réaction que la population polonaise à eue à son égard.

Les motifs invoqués par M. Lasha sont ridicules, et la Commission aurait dû connaître les faits suivants. Premièrement, le Parlement polonais examine actuellement un projet de loi, appuyé par une forte majorité, qui permettra le mariage entre personnes de même sexe; deuxièmement, une modification constitutionnelle reconnaissant l'égalité des homosexuels et des hétérosexuels va prochainement être adoptée en Pologne. Il est donc injustifié de prétendre que les homosexuels, et les séropositifs comme M. Lasha, font l'objet d'une discrimination systématique en Pologne.

M. Lasha n'a, de toute évidence, pas dressé un tableau entièrement fidèle de la situation dans son pays. Le ministre n'a pas bien décrit la situation actuelle en ce qui concerne la demande de statut de réfugié basée sur l'homosexualité. Le ministre a déclaré que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié n'avait été saisie que de deux cas semblables.

Dans la seule province de Terre–Neuve, 90 p. 100 des demandes sont acceptées. Selon un représentant des services d'aide

juridique de cette province, c'est devenu une façon populaire de demeurer au Canada.

Le ministre a parlé beaucoup du fait que M. Lasha était un membre d'un groupe social défini par son orientation sexuelle et il déclaré que c'était la Cour suprême du Canada qui avait pris cette décision.

Or, dans l'affaire de 1993, *Canada c. Ward*, la Cour suprême a établi des lignes directrices pour évaluer si une personne était un membre d'un groupe social ou non. Il y avait trois possibilités: premièrement, les groupes définis par une caractéristique innée ou immuable; deuxièmement, les membres dont les groupes s'associent volontairement pour des raisons si essentielles à leur dignité humaine qu'ils ne devraient pas être contraints à renoncer à cette association; enfin, troisièmement, les groupes associés par un ancien statut volontaire immuable en raison de sa permanence historique.

La cour a également parlé d'autres groupes pouvant être examinés, notamment les homosexuels, mais elle a ajouté qu'il incombait au législateur, et non aux tribunaux, de décider si l'homosexualité pouvait être considérée comme un groupe social.

Étant donné que la question de savoir si l'homosexualité a des origines génétiques ou sociales est loin d'être tranchée, le ministre ne peut dire si M. Lasha était membre d'un groupe social.

La CISR a eu donc tout à fait tort de prendre cette décision en partant de l'hypothèse que cette personne avait une caractéristique innée ou immuable.

Pour terminer, dans cette affaire, la commission était dans l'erreur pour un certain nombre de raisons. Elle n'a tenu aucun compte de plusieurs paragraphes de l'article 19 de la Loi sur l'immigration et fait ainsi supporter un fardeau injuste au système canadien de soins de santé dans son ensemble.

Deuxièmement, elle a omis de considérer la société polonaise et la tolérance que le gouvernement préconise à l'endroit de la communauté homosexuelle.

Troisièmement, elle a omis d'utiliser la définition de «groupe social» correctement, au sens où l'entend la Cour suprême du Canada.

Pour toutes ces raisons, il est clair que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a manqué à son devoir face aux personnes qui demandaient légitimement d'être admises au Canada parce qu'elles fuyaient une situation où elles étaient persécutées et elle a manqué à son devoir face à la société canadienne en accordant le droit d'entrer dans notre pays à des personnes auxquelles elle aurait dû refuser ce droit.

Maintenant qu'il connaît bien tous les faits entourant cette affaire, le ministre ne va–t–il nous dire exactement ce qu'il en est des demandes d'immigration et des critères sur lesquels on se base pour accepter ces demandes? Deuxièmement, va–t–il ordonner immédiatement l'expulsion de cet individu? Troisièmement, va–t–il démanteler la CISR? Quatrièmement, va–t–il remplacer cette commission par des agents d'immigration compétents, qui disposeront de lignes directrices claires pour aider les personnes du monde entier qui ont réellement besoin d'une protection immédiate?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la décision a été prise par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui est un organisme décisionnel indépendant et quasi–judiciaire.

Pour ce qui est de la question générale de l'orientation sexuelle, il existe deux faits convaincants qui peuvent aider à éclaircir cette question. En juin 1993, la Cour suprême a statué que l'orientation sexuelle constituait l'adhésion à un groupe social en particulier.

En outre, la Convention de Genève reconnaît que, dans certains pays, les membres de groupes sociaux en particulier ont des motifs de craindre la persécution. Ce sont pour ces motifs que des personnes peuvent demander le statut de réfugié, non seulement au Canada, mais également dans d'autres pays signataires de la Convention de Genève.

Ce cas ne crée pas un précédent. Jusqu'ici, seulement deux revendications étaient fondées sur l'orientation sexuelle. L'une d'elles a été rejetée. L'autre, que le député a soulevée, a été acceptée à la suite d'un appel interjeté devant la Cour fédérale.

Permettez–moi d'informer le député que le Canada n'est pas le seul pays à accepter des réfugiés en raison de leur orientation sexuelle. En fait, les États–Unis, l'Allemagne et la Nouvelle–Zélande ont tous accepté des revendications fondées sur l'orientation sexuelle.

En terminant, lorsque des revendications sont évaluées, c'est pour protéger les demandeurs contre la persécution et les abus systémiques. Je rappelle au député que le Canada est reconnu dans le monde entier pour sa compassion et sa position ferme sur les droits de la personne lorsqu'il s'agit de déterminer le statut de réfugié au Canada.

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain en application du paragraphe 24(1)du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PRISON POUR FEMMES

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, conformément au Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport spécial que l'enquêteur correctionnel a dressé, aux termes de l'article 193 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, concernant le traitement de détenues et l'enquête qui a fait suite à certains incidents survenus à la prison pour femmes à partir d'avril 1994.

Monsieur le Président, par la même occasion, je dépose aussi la réponse du Service correctionnel du Canada aux recommandations formulées par l'enquêteur correctionnel dans le rapport auquel je viens de faire allusion. Ce document est également présenté dans les deux langues officielles, conformément au Règlement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–306, Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique (pension payable après une perte d'emploi).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique (pension payable après une perte d'emploi).

Cette mesure législative a pour objet de venir en aide aux fonctionnaires qui perdent leur emploi depuis le 1er janvier 1995, dans le cadre d'un programme de rationalisation de la fonction publique.

Cette mesure permettrait aux fonctionnaires âgés de 50 ans qui ont au moins dix ans de service ouvrant droit à pension de recevoir une allocation annuelle égale au montant de la rente différée sans encourir de pénalité, dès le moment de la perte d'emploi.

Compte tenu du programme de rationalisation qui s'annonce, de nombreux fonctionnaires devront envisager d'élever leur famille avec 50 p. 100 de leur crédit de pension accumulé. Ce projet de loi permettrait aux fonctionnaires qui doivent quitter la fonction publique, sans que ce soit de leur faute, de recevoir la pleine pension qu'ils méritent et qu'ils ont accumulée.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition que m'a fait parvenir une organisation de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter l'euthanasie, le suicide assisté par médecin, et d'envisager la possibilité d'accroître le nombre de centres de soins palliatifs afin que ces soins puissent être prodigués à tous les Canadiens qui vivent leurs derniers jours.

• (1010)

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je désire déposer une deuxième pétition, et celle–ci porte sur la violence et l'abus dans la société.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires signalent que la violence dans notre société est un sujet qui préoccupe tous les Canadiens. Ils veulent que la violence diffusée par les médias, que ce soit à la radio ou à la télévision, fasse l'objet d'une étude approfondie. Ils demandent en particulier au gouvernement de veiller à ce que le CRTC fasse l'impossible pour régler cette question. Ils reconnaissent que certaines des initiatives prises ont connu du succès. Ils affirment que la violence n'est pas nécessaire pour informer ou pour

divertir. Ils soulignent que la représentation de la violence va à l'encontre des efforts des parents qui élèvent des enfants.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 236 habitants de l'Ontario.

Les pétitionnaires reconnaissent l'importance de l'industrie minière au Canada et des problèmes que pose l'assèchement des réserves pétrolifères. Ils appuient le plan d'action en dix points établi dans le cadre d'une campagne visant à maintenir les activités minières au Canada. Ils demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître l'emploi dans ce secteur, promouvoir la prospection, reconstituer les réserves minières du Canada, soutenir l'exploitation minière et préserver ce secteur chez nous. J'appuie pleinement la démarche de ces pétitionnaires.

LA BFC MOOSE JAW

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter ce matin.

D'abord, c'est avec beaucoup de plaisir que je présente une pétition signée par 3 615 habitants de Moose Jaw et de la région environnante. Ces nombreux pétitionnaires inquiets demandent au Parlement de ne pas dissoudre ni réduire la 15e escadre, de ne pas concentrer toute l'instruction en vol à Southport, au Manitoba, et de ne pas dissoudre la formation des Snow Birds, qui est célèbre dans le monde entier.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 40 électeurs de Moose Jaw—Lake Centre qui demandent qu'on modifie le Code criminel pour étendre la protection à l'enfant à naître.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par 40 électeurs de Moose Jaw—Lake Centre qui demandent qu'on ne modifie pas la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, la quatrième pétition est signée par 39 électeurs de Moose Jaw—Lake Centre qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aujourd'hui quatre pétitions signées par des électeurs de ma circonscription.

La première porte sur l'usage des armes à feu. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas apporter de nouvelles modifications aux lois actuelles sur le contrôle des armes à feu et d'ordonner au système judiciaire d'appliquer de façon plus rigoureuse les pénalités déjà prévues, ce qui pourrait constituer une mesure dissuasive efficace contre le crime.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le caractère sacré de la vie. Les pétitionnaires prient le gouvernement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté et ils exhortent le Parlement à ne pas modifier les lois de manière à sanctionner, à tolérer ou à encourager le suicide ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition a trait aux enfants à naître. Les pétitionnaires prient le Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel de manière à accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux êtres humains déjà nés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième pétition a trait à l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires demandent qu'on ne modifie ni la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les rapports sexuels entre personnes du même sexe, ou l'homosexualité, et notamment qu'on ne modifie pas la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'expression vague «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

J'appuie ces pétitions.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les question restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à informer la Chambre que le tirage au sort qui devait avoir lieu aujourd'hui à 13 h 15 pour établir l'ordre de priorité des initiatives parlementaires a été reporté au vendredi 24 février 1995, à 14 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1015)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE DÉFICIT

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.) propose:

Que la Chambre rejette l'objectif totalement inadéquat du gouvernement de réduire le déficit pour le ramener à 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans, ce qui laissera au Canada à la fin de cette période un déficit fédéral d'environ 25 milliards de dollars, une dette fédérale de plus de 600 milliards de dollars, des paiements d'intérêt annuels de 50 milliards de dollars et des impôts plus élevés.

—Monsieur le Président, je m'estime privilégié de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler de cette motion, surtout parce que le Parti réformiste a rompu avec la tradition. C'est une journée historique. Nous avons présenté au gouvernement du Canada une proposition de budget avant même qu'il ait déposé le sien.

C'est une journée historique parce que les partis de l'opposition se sont généralement toujours contentés de faire des critiques négatives, de se plaindre des problèmes créés par les divers gouvernements. Ils n'ont jamais eu le courage, la conviction ou la sagesse peut–être de proposer une solution de rechange pour que non seulement le Parlement mais tous les Canadiens puissent voir qu'il existe une autre démarche financière que celle suivie par le Canada au cours des quinze dernières années. Je suis exceptionnellement fier que le Parti réformiste ait pris cette initiative et je suis fier d'y avoir participé.

Je vais vous lire un extrait de notre document qui est directement lié à ce que je viens de dire:

«Les réformistes connaissent les nombreuses raisons qui nous obligent à éliminer le déficit fédéral rapidement et fermement. Il s'agit notamment du fait que la politique financière actuelle du gouvernement Chrétien ne peut être maintenue, des dangers conjugés que représentent l'augmentation des taux d'intérêt et l'affaissement du dollar ainsi que de la nécessité de se préparer de façon responsable au prochain ralentissement cyclique de l'économie.

Deux autres raisons inquiètent particulièrement les réformistes: le risque que présente la situation financière désespérée du Canada pour son tissu social et la nécessité de redonner confiance aux Canadiens et aux investisseurs pour qu'ils jugent le gouvernement capable de gérer ses finances.

Les plus gros risques que court le tissu social du Canada sont les dangers de déficit annuel et d'augmentation de la dette nationale, qui, au cours des 30 dernières années, ont forcé le gouvernement à renoncer à des dépenses légitimes.

Comme l'a clairement montré la dernière récession, la capacité du gouvernement d'offrir une certaine stabilité pendant les périodes de détérioration économique est gravement affectée.»

À la conférence de presse de ce matin où le Parti réformiste a révélé tous les chiffres et tous le processus de réflexion qui sous–tend notre budget, un journaliste a posé au chef du Parti réformiste une question plutôt perspicace: «Je ne comprends pas, a–t–il dit. La dernière fois que vous avez élaboré un budget, vous parliez d'une réduction des dépenses non sociales de 9 à 10 milliards de dollars et d'une autre réduction de 9 milliards de dollars au chapitre des dépenses sociales. Pourquoi avez–vous accru la réduction des dépenses sociales? Pourquoi avez–vous porté de 9 à 16 milliards de dollars les réductions à ce chapitre?»

Notre chef a exposé très fidèlement le fait que, depuis que nous avons établi ces chiffres en 1992, les dépenses directes du gouvernement actuel et du gouvernement précédent nous ont maintenant endettés de 100 milliards de dollars de plus. Cela a pour conséquence que les fonds publics disponibles pour les programmes sociaux s'en trouvent maintenant réduits de 7 milliards de plus.

Par exemple, le député de Beaches—Woodbine a affirmé hier devant la Tribune de la presse: «Nous ne sommes pas surchargés d'impôts et de taxes, et les sociétés pas davantage. Nous semblons avoir avalé ce genre de sophisme, mais ce n'est pas vrai.»

Les députés qui soutiennent pareille chose sont plutôt décollés de la réalité. La réalité, c'est que le revenu familial moyen se chiffre à 46 488 $, dont 17 000 $ sont dépensés en nourriture, vêtements et logement tandis que 21 000 $ le sont en taxes et impôts. Depuis 12 ans, les sociétés ont vu augmenter leur fardeau fiscal de 69 p. 100 tandis que leurs bénéfices diminuaient de 10 p. 100. Le député ne comprend apparemment pas le concept de transfert du fardeau fiscal.

• (1020)

Lorsque le gouvernement se décharge sur les provinces, les municipalités, les districts hospitaliers et les bibliothèques, nous devons payer des taxes d'eau, des frais postaux plus élevés, des taxes pour le réseau d'égout et le ramassage des déchets et acquitter toute une série de frais d'utilisation parce que le gouvernement se décharge de ses fonctions, et les Canadiens se retrouvent imposés au–delà de toute limite raisonnable.

Cependant, l'observation qui a le plus attiré mon attention est celle du député de Notre–Dame–de–Grâce, élu pour la première fois en 1965. Il aurait déclaré, selon le *Ottawa Citizen*: «J'ai contribué à mettre en place beaucoup de ces programmes sociaux, et je n'entends pas participer à leur élimination.»

Tant que le gouvernement refusera d'admettre que, en nous enfonçant de plus en plus dans les dettes, ce qui fait augmenter les taux d'intérêt, c'est lui qui privera le Canada des moyens nécessaires pour financer les programmes sociaux. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Toute la question tient là.

Chose curieuse, le député de Notre–Dame–de–Grâce, en rappelant son rôle dans l'implantation de ces programmes, a sans doute oublié que l'un des principaux architectes de l'assurance–maladie au Canada, Tommy Douglas, a retardé la mise en oeuvre de ce régime en Saskatchewan, sachant que, à cette époque, son gouvernement n'avait pas les moyens voulus. Or, les artisans de ces programmes, dont le député de Notre–Dame–de–Grâce, peut–être, ont implanté ces nouveaux régimes à une époque où le Canada n'avait pas une dette comme celle d'aujourd'hui.

Nous allons voir que l'effritement des programmes sociaux sera l'une des conséquences de l'échec du gouvernement dans le contrôle de ses dépenses. L'effritement de ces programmes se produira parce que nous allons continuer de nous endetter en empruntant pour payer les intérêts sur les sommes que nous avons déjà empruntées. Au cours de la dernière année, notre dette a augmenté de 10,3 p. 100. Quant à nos recettes fiscales, elles ont augmenté de 3,3 p. 100, l'écart étant donc de 7 p. 100.

Je remarque que l'un des députés d'en face, qui connaît bien ces questions, secoue la tête. S'il consulte un document préparé à l'intention du Council for Economic Education à partir de données fournies par son ministère, il trouvera l'équivalent des chiffres que je viens de citer à la Chambre. Notre dette augmente à raison de 10,3 p. 100, et nos recettes fiscales, à raison de 3,3 p. 100. La hausse de ces recettes sert entièrement à payer l'intérêt sur les emprunts que nous avons déjà contractés.

Pour que la Chambre comprenne bien à quel point les députés d'en face sont déphasés, je trouve très intéressante l'intervention que le député de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe a faite vendredi dernier lorsqu'il a déclaré ceci: «Je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour exprimer mon intense indignation à l'annonce que l'agence d'évaluation Moody's met sous surveillance la cote de crédit du Canada, à moins de deux semaines de la présentation du budget fédéral. Pourquoi ne s'est–on pas contenté de déposer une tête de cheval dans le lit du ministre des Finances?» C'est peut–être ce qu'il faudrait faire pour avoir l'attention de l'autre côté de la Chambre.

La réalité, c'est que, lorsque le premier ministre a pris la parole devant les Canadiens et, en fait, devant le monde entier le 16 janvier dernier pour dire que son gouvernement faisait tout ce qu'il pouvait au chapitre des dépenses et qu'il lui fallait maintenant se tourner vers les impôts, les taux d'intérêt ont grimpé pas moins d'un point de pourcentage. Ce qui s'est produit, en fait, c'est que le dollar a encore accusé une baisse d'un tiers de point.

Pour montrer à quel point la situation est précaire, je signale que le dollar canadien a augmenté d'un cent et a baissé d'un cent en l'espace de 12 heures au cours de la nuit dernière. Nous sommes littéralement au bord du gouffre. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la peur s'empare de l'agence Moody's, d'autres autorités comme le *Wall Street Journal* et de toutes les autres publications qui donnent des conseils sur les décisions d'achat concernant notre dette et notre devise. Elles ont peur parce que le gouvernement refuse de voir la réalité en face et de reconnaître que nous ne pouvons plus nous endetter davantage.

• (1025)

J'ai une dernière remarque à faire, monsieur le Président, et je vous présente mes excuses ainsi qu'à la Chambre, car je ne vous ai pas informé que je partagerais mon temps de parole avec un autre député. Voici donc ma dernière observation.

Le Mexique, qui donne des signes précurseurs du sort qui attend le Canada, est aujourd'hui aux prises avec des taux d'intérêt de 50 p. 100. Ses recettes pétrolières sont confisquées par les États–Unis pour compenser leur aide. Est–ce vraiment ce que souhaite le gouvernement? Si c'est ce qu'il veut, je ne saurais en dire autant.

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de voir le budget de rechange auquel le député a fait allusion dans ses observations.

J'ai bien vu celui que le Centre canadien de recherche en politiques de rechange a présenté la semaine dernière et qui comprend, notamment des mesures relatives aux dépenses, aux échappatoires fiscales et aux allégements d'impôt accordés aux biens nantis.

Hier, j'ai parcouru un document qui est publié par le Conseil des Canadiens et dans lequel celui–ci se demande si les programmes sociaux sont responsables de la dette fédérale. Le Conseil souligne clairement que les dépenses de programmes ont toujours représenté à peu près le même pourcentage du PIB au fil des ans.

Vous laissez entendre que les programmes sociaux seront la cible des compressions. Je me demande si, dans votre budget, vous. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Comme nous en sommes au début du débat sur la motion de l'opposition, je voudrais rappeler aux députés qu'ils doivent s'adresser la parole par l'entremise de la présidence et non directement.

M. Easter: Monsieur le Président, je me demande si le député de Kootenay–Est a des propositions à faire en ce qui concerne la suppression de certaines des échappatoires fiscales ainsi que les spéculations pratiquées sur les marchés financiers internationaux.

Je reconnais certes que des investisseurs spéculent sur les devises, dont le dollar canadien, mais le député pense–t–il qu'il faudrait intervenir à l'échelle mondiale pour que les pays conservent une certaine souveraineté sur leurs propres finances?

M. Abbott: Monsieur le Président, je remercie le député de ses deux questions.

En tant que membre du Comité permanent des finances—et j'ai vu un autre député ici qui siège aussi à ce comité—,le député sera sans doute d'accord avec moi pour dire que le comité s'est penché, entre autres choses, sur la question des fiducies familiales. En fait, ces supposées échappatoires sont tout simplement des mythes.

Il y a des cas où il va falloir resserrer les choses. J'ai assisté à une séance d'information du ministère du Revenu pas plus tard qu'hier où il a été question de propositions de resserrement des dispositions pertinentes. Ce gouffre béant que représenteraient les échappatoires n'existe tout simplement pas.

En ce qui concerne la lutte contre les spéculateurs, le problème, c'est que depuis 10 ans le pourcentage des titres de créance négociables du gouvernement fédéral, c'est-à-dire nos obligations et autres titres de créance, détenus par des étrangers est passé de 10 p. 100 à 28 p. 100 de l'ensemble des titres de créance négociables du gouvernement fédéral.

Autrement dit, 28 p. 100 de nos titres de créance négociables en circulation sont maintenant entre les mains d'investisseurs étrangers contre seulement 10 p. 100 il y a 10 ans. Cette situation est attribuable aux gouvernements précédent et actuel qui ont refusé de maîtriser les dépenses, avec le résultat que nous sommes maintenant à la merci des spéculateurs étrangers.

Il est tout à fait illusoire de penser qu'on peut maîtriser les spéculateurs de Honk Kong, de Londres ou de New York. C'est impossible. Ce sont des mythes dont je suis heureux de parler.

• (1030)

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler de cette question extrêmement sérieuse, le problème le plus grave qui menace la situation actuelle du Canada: notre dette et notre déficit.

Je peux affirmer que c'est officiellement le principal problème qui assaille notre pays et que les Canadiens exigent des mesures concrètes pour le régler. Au moment où j'interviens, notre dette fédérale à elle seule est de plus de 550 milliards de dollars et elle augmente de près de 40 milliards de dollars par année.

Nous vivons une véritable crise financière. Nous devons cesser de nous faire des illusions et commencer à faire face à la réalité. Les chiffres sont tellement énormes que la plupart des Canadiens, votre serviteur y compris, ont du mal à vraiment comprendre ce qu'ils signifient pour nous. Lorsqu'on les ramène à la réalité quotidienne, on constate à quel point ce problème est grave.

L'intérêt sur notre dette représente la somme incroyable de 80 000 $ la minute. Tout cet argent s'envole en fumée, la plus grande partie venant enrichir des investisseurs étrangers. Si le gouvernement pouvait dépenser cet argent de façon plus productive en le consacrant aux services nécessaires, à tous les emplois qui risquent d'être supprimés et aux programmes sociaux maintenant menacés par cette perte, si nous pouvions simplement affecter tout cet argent à tout cela, notre pays pourrait alors accroître considérablement sa productivité.

Pour présenter les choses en termes simples, si nous donnions tous les jours 288 000 téléviseurs couleurs, au bout d'un mois, tous les foyers du pays en auraient un. Dans le cas des mois de 31 jours, au lieu de 30, le gouvernement pourrait, avec l'argent de ce jour supplémentaire, acheter 4 431 millions de caisses de bière et ce chiffre serait encore plus élevé s'il s'agissait de bières sans alcool. Le pauvre contribuable pourrait boire quelques bières fraîches en regardant La Soirée du Hockey sur son nouveau téléviseur couleur.

Les chiffres sont tout simplement incroyables. Quand j'aurai terminé mon discours de dix minutes, l'argent qu'on aura consacré pendant ce temps à l'intérêt sur notre dette suffirait à payer les frais de scolarité à l'université pendant un an de 270 étudiants canadiens.

Que fait le gouvernement pour remédier à cette situation ridicule? Quel est son plan? Si l'on en croit le livre rouge, le gouvernement veut ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici à la fin de son mandat. Le ministre des Finances dit avec fierté que son gouvernement va respecter ses objectifs en dépit de tout. Qu'est-ce que cela signifie, à vrai dire, pour les Canadiens?

Cela représente une dette indiciblement élevée de plus de 600 milliards de dollars et des dépenses qui seront encore chaque année supérieures à nos recettes de 25 milliards de dollars. Il condamne les Canadiens à devoir assumer des augmentations d'impôts et implore leur pardon pour avoir créer une crise financière sans précédent. Je crois ne pas me tromper en disant que le gouvernement n'a pas été élu pour faire tout cela. S'il veut éviter une crise, il devrait d'abord fixer des objectifs réalistes.

Le gouvernement va sûrement prétendre qu'il a hérité du bilan négatif des neuf années de mauvaise gestion du gouvernement conservateur. Refiler la responsabilité aux autres, c'est non seulement inacceptable, mais également tout à fait hors de propos. Le gouvernement doit s'accommoder de son mieux de la situation dont il a hérité. Les Canadiens exigent que le gouvernement passe à l'action.

Il est honteux que notre dette, qui s'établissait à environ 489 milliards de dollars le jour des élections, s'élève aujourd'hui à plus de 550 milliards de dollars, soit 61 milliards de plus que le jour où a commencé la présente législature. C'est une honte!

Comment le gouvernement devrait-il s'attaquer au déficit? Parce que la situation préoccupe le Parti réformiste, nous avons interrogé la population canadienne, que ce soit dans les téléréunions tenues à l'échelon national, dans de nombreuses réunions populaires organisées dans l'ensemble du pays, sur les pistes de curling, dans les clubs sociaux, dans les chambres de commerce ou dans la rue. Les gens nous ont dit clairement ce qu'il fallait faire. Ils sont prêts à avaler la pilule. Ils y consentent parce qu'ils savent que les sacrifices qu'ils doivent faire aujourd'hui seront beaucoup moins douloureux que s'ils s'enfoncent de plus en plus dans le trou.

Si seulement le ministre des Finances avait tenu ce discours, il y a un an. L'an dernier, à cause de son budget trop pusillanime, le dollar n'a cessé de chuter et nos taux d'intérêt ont monté en flèche. Voilà maintenant que notre cote de crédit est sous surveillance.

• (1035)

L'an dernier, le ministre des Finances a refusé de prendre le taureau par les cornes, et cette décision a coûté très cher à tous les Canadiens. J'espère que ce ne sera pas encore le cas cette fois-ci. Sur le chapitre du budget, il faut prendre les décisions difficiles maintenant.

Au cours du processus préalable à l'établissement du budget, le Parti réformiste a déclaré que les objectifs du gouvernement étaient non seulement ridicules, mais aussi ridiculement bas et insuffisants. Nous avons dit où il fallait, selon nous, effectuer les compressions. C'est que nous voulions faire preuve d'un esprit constructif et ne pas nous cantonner dans la position traditionnelle de l'opposition qui consiste à critiquer le gouvernement après coup.

Voilà pourquoi, ce matin, nous avons publié le budget des contribuables. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Certes, tous les députés peuvent citer des documents et des textes de toute nature, mais ils n'ont pas le droit de les brandir. Je le dis pour prévenir tous ceux et toutes celles qui prendront part à ce débat.

M. Walker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime qu'il s'agit ici d'un point important car, si le parti d'opposition se fonde sur un document qu'il est disposé à présenter aux Canadiens, il aurait dû le distribuer. Je souligne qu'il n'est pas accessible au gouvernement.

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai déjà tranché la question. Le député a voulu soulever un point, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Cependant, je préviens encore une fois les députés des deux côtés de la Chambre qu'ils ne peuvent pas brandir des objets dans ce débat–ci ni dans tout autre débat.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, tous ceux qui en désirent un exemplaire peuvent se le procurer en se rendant à la salle 200 de l'Édifice de l'Ouest. Ce matin, nous avons publié ce budget qui décrit un cheminement permettant d'éliminer le déficit en trois ans sans augmenter les impôts. Aucun autre parti d'opposition n'a jamais réalisé un tel exploit, et nous en sommes très fiers. En tant que porte–parole et membres de ce parti, nous avons travaillé fort pour l'accomplir.

Je suis convaincu que les doreurs d'image du gouvernement et certains membres de la presse y trouveront une occasion rêvée pour montrer notre parti sous un mauvais jour. Ils vont parcourir notre budget de 60 pages à la recherche de la phrase qui, à leurs yeux, ternira notre réputation.

Mais ce sera peine perdue, parce que les Canadiens sont intelligents, assez intelligents pour savoir à quel point le Parti réformiste se démène pour leur offrir une solution de rechange, assez intelligents pour savoir que nous sommes honnêtes envers eux quant à l'ampleur de notre problème économique et assez intelligents, enfin, pour ne pas se laisser prendre au jeu des doreurs d'image qui pensent pouvoir manipuler les gens à leur guise.

L'époque où un parti pouvait manipuler les gens à sa guise est révolue. Les Canadiens veulent contrôler leur destinée. Ils l'ont montré lors du référendum et lors des dernières élections.

Les objectifs que nous avons établis dans notre budget sont réalistes et réalisables. Ils sont durs, mais justes. Ils sont clairs et accompagnés d'explications. J'exhorte tous les Canadiens à se procurer un exemplaire du budget, ou le résumé du budget, et à en prendre connaissance. Contrairement aux doreurs d'image, le Parti réformiste est prêt à accepter le verdict des Canadiens.

Nous voulons que l'on compare notre budget à celui que le ministre des Finances présentera la semaine prochaine. Les Canadiens reconnaissent que l'objectif gouvernemental de faire correspondre le déficit à 3 p. 100 du PIB n'est pas suffisant. Quand ils liront notre document, les Canadiens verront que nous y proposons toute une série de réductions des dépenses. Je voudrais parler de celles qui concernent le secteur qui m'intéresse plus particulièrement, les affaires étrangères.

Au cours de la dernière année, le comité permanent des Affaires étrangères a effectué une étude exhaustive et proposé diverses réductions possibles. Même si nous n'avons pas réussi à le convaincre de la nécessité de faire ces réductions, nous lui avons parlé des trois secteurs où nous estimons qu'il faut faire des réductions. Premièrement, l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement. Deuxièmement, les subventions internationales et les cotisations non obligatoires. Troisièmement, l'adhésion à diverses organisations internationales non essentielles.

Nous sommes membres de centaines d'organisations. Certaines d'entre elles ne sont même plus fonctionnelles. Nous voulons que le ministre et le premier ministre cessent d'utiliser ces mesures d'aide comme une caisse noire chaque fois qu'ils se rendent à l'étranger. Nous croyons aussi qu'il faut réduire considérablement les dépenses de fonctionnement des affaires étrangères à l'ACDI. En tout, le Parti réformiste propose de réduire les engagements internationaux du Canada de 1,3 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. Nous proposons non seulement de réduire les dépenses, mais aussi d'insister beaucoup plus sur les comptes à rendre, la transparence et l'efficience dans la prestation des services.

• (1040)

Ces réductions sont sévères, mais nous pensons qu'elles reflètent la volonté de la population canadienne. Nous croyons qu'il est possible de les mettre en oeuvre tout en préservant ce que ces programmes ont de plus important.

Enfin, les Canadiens envoient un message clair: il faut supprimer complètement le déficit d'ici trois ans sans hausser les impôts. Le gouvernement devra écouter et faire son travail, sinon il se retrouvera sur la même route que les conservateurs et disparaîtra. C'est la dernière chance du gouvernement. J'espère qu'il choisira la bonne voie dans l'intérêt du Canada.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole pour quelques instants. Depuis un peu plus d'un an que je siège ici à la Chambre des communes, j'en ai vu de toutes sortes et j'ai essayé bien honnêtement de comprendre nos amis du Parti réformiste. Ce n'est pas facile. J'ai parfois l'impression qu'ils ont des cailloux sous le traîneau, il y a quelque chose qui ne va pas. Ils ont peut–être des araignées dans le plafond. Mais il y a des choses qui ne tournent pas rond.

Il est sûr que tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir. On comprend tous cela. Quand ces gens–là parlent de réduire les dépenses du gouvernement, je suis d'accord, il faut les réduire. On a prouvé, dans le passé, qu'on a fait des dépenses somptuaires, par exemple si l'on pense aux ambassades. Parfois, certaines choses échappent à l'administration. Le gros des dépenses faites par le gouvernement qui ont fait que notre dette atteindra bientôt 600 milliards, selon les prévisions du Parti réformiste, c'est parce que le gouvernement a voulu aider les Canadiens, a voulu se bâtir des politiques sociales. Il a voulu mettre le Canada sur la carte mondiale avec toutes sortes de projets sociaux.

Si aujourd'hui on coupait cela de façon draconienne, comme le suggère le Parti réformiste, on enverrait carrément 33 ou 40 p. 100 de la population à la famine. C'est inacceptable de la part d'un parti politique. Toutefois, je dois admettre qu'ils ont du culot par exemple. Ils ont le courage de présenter leur budget de l'an I, je les en félicite. Mais je les félicite moins sur la teneur du document, par exemple. D'accord, ils s'en prennent au multiculturalisme, au bilinguisme canadien, aux subventions canadiennes. Savent–ils qu'un montant de 900 millions est attribué annuellement aux producteurs de l'Ouest, à des gens de chez eux?

Si on coupait cela demain matin, qu'arriverait–il chez eux? On envoie tous les agriculteurs de l'Ouest à la famine pure et simple, à la disette, à une mort lente et certaine. Voyons, la politique, ce n'est pas cela. Il faut savoir où et quand couper et où cela fait le moins mal. C'est bien amusant de couper 30 p. 100 des effectifs fédéraux au Canada, mais si vous les sortez de A pour les envoyer à B qui est le bien–être social, si vous n'avez pas d'argent pour payer le bien–être social par voie de transfert fédéral–provincial, j'ai bien peur que les électeurs du Parti réformiste seront obligés de faire ce que certains ont déjà commencé à faire, attacher leur portefeuille avec une chaîne. Ce sera le pillage dans ce pays.

Nos programmes sociaux sont également une façon d'acheter une certaine paix sociale. Si on enlève tout cela, eux qui veulent grossir les prisons, c'est peut–être la résultante de leur politique budgétaire, je ne sais pas, mais j'essaie de comprendre.

Cela ne semble pas sérieux ce budget de l'an I du Parti réformiste. Je les inviterais à faire leurs devoirs et à nous pondre quelque chose de réaliste, pas *prima facie* démagogique, mais qui s'adresse au bon sens.

[*Traduction*]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, il y avait certainement quelques questions dans cette intervention.

La première vient sans doute du fait que l'utopie socialiste dont parlent souvent les autres partis ne correspond tout simplement plus à la réalité. Dans notre budget, nous tentons d'habiliter les aînés, les étudiants et les autochtones afin qu'ils commencent à se prendre davantage en mains.

Le RESP que nous proposons, le Régime enregistré de sécurité personnelle, assurerait très efficacement une aide aux gens dans le besoin, mais nous devons cibler les gens qui en ont le plus besoin. Voilà l'aspect primordial de ce programme.

• (1045)

Il faut aussi préciser que les compressions doivent être justes et équitables pour tous. Le député a parlé des agriculteurs de l'Ouest. La plupart d'entre eux sont prêts à dire: «Que le gouvernement me fiche la paix, et je m'occuperai de mes propres affaires. Je suis parfaitement capable de le faire.» Lorsqu'il mentionne les compressions dans ce domaine, le député doit donc savoir que nous préconisons ces coupes depuis des années. Cela n'est donc pas nouveau. Les agriculteurs veulent que le gouvernement cesse d'intervenir dans leur vie.

En fait, nous voulons simplement que l'argent soit remis dans la poche des gens. Aucune personne ne sera laissée dans la rue sans ressources ou sans moyen de subvenir à ses besoins, car le système viendra en aide aux démunis. Voilà la véritable nature de notre programme.

Tous les députés de mon parti et moi serions heureux de discuter plus amplement de cette question avec le député. Je l'invite à lire attentivement tout le document. Il nous fera plaisir d'en parler par la suite.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le troisième parti d'avoir proposé cette motion à la Chambre, après avoir commencé par une conférence de presse à 9 heures ce matin.

Je vais tenter de donner une réponse mesurée. En tant que parlementaire, il est rare que la présentation de ses arguments par un parti d'opposition me mette tellement en colère. Cependant, lorsqu'on coupe suffisamment les coins pour tromper les Canadiens au sujet de ce qui les attend, je pense qu'il est temps pour tous les parlementaires de prendre les choses au sérieux et de les envisager attentivement.

C'est une occasion pour le Canada de changer de direction. Je ne pense pas qu'il y en ait ici qui prennent à la légère la colère des contribuables et des Canadiens en général devant la nature de la dette que nous avons. En tant que gouvernement, nous avons entrepris, avec beaucoup de fierté et après maintes consultations, de contrôler le déficit. Nous sommes le premier gouvernement à fixer des objectifs. Nous sommes le premier gouvernement à les respecter et nous nous attaquons au problème avec la volonté de réussir. Nous sommes convaincus que les Canadiens veulent le succès de cette réduction du déficit plus que n'importe quoi.

Je ne surprendrai personne ici en disant que cette dette nuit considérablement à notre capacité de réussite en tant que gouvernement. Au nom du gouvernement, du premier ministre et du ministre des Finances, je peux dire que nous atteindrons nos objectifs.

C'est dans ce contexte qu'un des partis d'opposition a choisi de jouer avec le feu. Tous ceux qui sont au Parlement depuis quelque temps savent ce qui se produit lorsque les parlementai-

res jouent avec le feu. On crée des scénarios et des perceptions, délibérément ou non, qui sont faux. On donne aux gens l'impression qu'il y a une solution facile, puisqu'il suffit d'éliminer certaines choses d'un trait de plume.

Je représente une circonscription très pauvre. J'y vois des familles qui ont des difficultés financières. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de devoir leur dire que les choses ne s'amélioreront probablement pas avant un an ou deux et que, s'ils s'accrochent à leur emploi peu payant et que leurs enfants font des études, les choses finiront par aller mieux. Or, c'est l'espoir d'un avenir meilleur qui amène les Canadiens à travailler main dans la main.

On ne peut pas dire à une famille qui croule sous les dettes que tout ira bien d'ici deux ou trois mois. On ne peut pas dire aux Canadiens que tout ira bien d'ici un an ou deux, parce que je ne crois pas que les choses s'amélioreront dans ce laps de temps. Je crois cependant que les choses s'amélioreront à court terme et c'est aussi ce que croit le gouvernement, qui prend les moyens pour y arriver.

Je m'arrête maintenant à quelques éléments précis. La motion dont nous sommes saisis et qui ne sera pas mise aux voix, prend le gouvernement à partie pour ses objectifs de réduction du déficit d'ici deux ans. Le Budget des contribuables mis de l'avant par le Parti réformiste présente un programme sur trois ans. Nous avons établi notre programme sur deux ans. Nous ne disons rien de la troisième année sauf pour affirmer résolument que nous atteindrons nos objectifs à mesure que nous les fixerons, et que ces objectifs seront de plus en plus compatibles avec un budget équilibré.

Par un tour de passe–passe, le chef du troisième parti compare son plan établi sur trois ans avec notre plan sur deux ans qui prévoit ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. C'est ce qui est injuste dans son document.

• (1050)

J'ai une autre objection. Nous sommes saisis de cette motion ce matin, mais le chef du troisième parti a fait bien attention de ne pas être au Parlement au moment où on aurait pu le critiquer et passer ses plans au crible, comme ce sera le cas pour le ministre des Finances la semaine prochaine ou la semaine d'après—ou au moment du dépôt du budget, quelle que soit la date. Par contre, il ne s'est pas gêné pour affirmer publiquement que nous ne devrions pas avoir à assumer cet emprunt de 40 milliards de dollars que nous faisons chaque année à l'étranger.

Nous n'avons pas emprunté 40 milliards. Le porte–parole de l'opposition, et ses recherchistes qu'il a si gentiment félicités durant son intervention, savent bien que, aux termes du projet de loi C–14, nos emprunts sont bien inférieurs à 40 milliards et que nous n'avons pas présenté d'amendement à cette fin. Nous n'avons jamais dit cette année que nous emprunterions 40 milliards. Le fait est que si le dernier mois les choses vont au même train qu'au cours des onze premiers mois de l'année financière, nous allons probablement être plus près de 30 milliards de dollars, en deçà de la limite prévue au projet de loi C–14. Il s'agit ou bien de recherches mal faites ou bien d'efforts délibérés pour faire croire des choses absolument fausses aux Canadiens.

Les députés du parti de l'opposition prennent à la légère la tragédie qu'a connue l'économie mexicaine et les sévères remarques de Moody's la semaine dernière. Ils nous disent en jubilant: «Nous l'avions bien dit, nous sommes un cas désespéré.»

Se rendent–ils compte du coût que ça représente pour les propriétaires canadiens? Se rendent–ils compte du coût pour le marché du logement et le prix que nous avons tous à payer du fait de ces facteurs internationaux? L'effondrement de l'économie mexicaine n'est pas une chose qui devrait nous réjouir. Nous ne devrions pas reprendre le refrain du *Wall Street Journal* et d'un certain éditorialiste qui dit qu'à son avis le Canada est comme le Mexique.

Quand le parti de l'opposition se lève et le clame publiquement, les recherchistes à Wall Street ou à Londres qui voient ça se disent: «Mince alors! Des parlementaires canadiens pensent que le Canada est comme le Mexique.» Et en plus de ça, c'est le porte–parole pour les finances. Une telle déclaration fait monter les taux d'intérêt d'un demi point ou d'un point de pourcentage. Le marché du logement se retrouve en difficulté. Les familles ont des problèmes. Les taux d'intérêt sur les achats effectués sur carte de crédit augmentent et on nous facture des prix plus élevés. Ils reviennent alors en avril, mai ou juin pour nous dire: «Vous voyez, je vous l'avais dit qu'on allait avoir des problèmes.» C'est tout à fait irresponsable.

Le parti de l'opposition a présenté son budget des contribuables et expliqué comment il s'y prendrait pour faire des compressions de dix milliards de dollars dans les programmes du gouvernement. Je les remercie, comme je l'ai fait au Comité des finances, pour leur franchise et leur collaboration sur ce point. Le ministre des Finances et le gouvernement attendent de l'examen des programmes qu'il révèle comment réduire de beaucoup les dépenses fédérales. Je l'ai dit au début de mon intervention, nous n'avons nullement l'intention de dévier des objectifs que nous nous sommes fixés.

Toutefois, il y a plusieurs façons d'y parvenir et elles ne sont pas toutes honnêtes. Permettez–moi de vous dire ceci. De ce côté–ci, nous sommes d'accord pour dire que la première priorité est la réforme du régime de pension des députés, l'élimination des déplacements excessifs des fonctionnaires fédéraux, la réduction du nombre de ministres d'État et de secrétaires parlementaires, ce qui représenterait une économie de 10 millions de dollars. Ce n'est pas rien. Tout le monde sait que la réforme du régime de pension ne produira aucune économie dans les trois premières années. Il y a environ 20 secrétaires parlementaires; nous recevons chacun une allocation de 10 000 $, ce qui fait une économie de 200 000 $. Les secrétaires d'État touchent un peu plus. Disons donc que nous économisons 500 000 $ au total.

Cela laisse 9,5 millions de dollars au chapitre des déplacements excessifs. À 1 000 $ par déplacement, cela représente 9 500 déplacements par an. Ça fait beaucoup de voyages inutiles. Sur une base hebdomadaire, cela représente 190 départs de l'aéroport international d'Ottawa. C'est vraiment excessif. Si un ministre ou un sous–ministre soupçonnait que ce genre d'excès existait, les fonctionnaires et les politiciens en cause seraient rapidement rappelés à l'ordre. Or, je suis d'avis que, simpliste à outrance, ce document fait ressortir la colère de nos concitoyens en pleine assemblée du Parlement et ne fait pas honnêtement la part, comme les parlementaires qui agissent pas de façon respon-

sable devraient le faire, entre ce qui va et ce qui ne va pas dans le système.

Aussi longtemps que nous laisserons la population croire que cet endroit est corrompu, que c'est un endroit où les gens ne travaillent pas et essaient de profiter du système, les Canadiens n'auront pas confiance en eux.

• (1055)

Le principal changement que nous devons réaliser, et dont le gouvernement actuel a avant tout confié la responsabilité au premier ministre, consiste à rebâtir la confiance des Canadiens dans leur gouvernement, de sorte qu'ils croient en la façon dont il dépense leur argent et qu'ils sachent qu'il a un plan d'avenir pour eux. Le gouvernement est en train de réaliser chacun de ces objectifs. Nous n'allons certes pas laisser des critiques malveillantes, sous quelque forme que ce soit, nous décourager dans notre détermination à atteindre le but.

Les réformistes veulent donner du pouvoir aux particuliers, aux familles et aux collectivités—c'est toute une solution. En lisant chacun de ces points, on voit bien que ce qu'ils promettent, c'est des allégements fiscaux.

Revenons en arrière. Nous voulons équilibrer le budget. Un des principaux obstacles à surmonter au niveau fédéral consiste à protéger l'intégrité de l'assiette fiscale du gouvernement central. Nous faisons face à beaucoup de pression. On ne s'entend pas sur l'importance de notre économie souterraine. Des milliers de Canadiens expriment leurs inquiétudes. Des journaux et l'association canadienne des contribuables m'ont fait parvenir des pétitions.

Des centaines de milliers de Canadiens s'inquiètent des niveaux de l'imposition. Nous aurions tort de ne pas en tenir compte en élaborant le budget.

Pourtant, les réformistes veulent donner du pouvoir aux personnes âgées; ils parlent d'allégement fiscal à long terme ou de réforme fiscale. Que visent-ils? Ils ont annoncé que les paiements versés aux personnes âgées diminueraient de trois milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Toutefois, et cela intéressera sûrement mon collègue de Kingston et les Îles, ils vont d'abord procéder à une consultation. Autrement dit, ce n'est pas pour cette année. Ils ne veulent pas reconnaître non plus que la population des personnes âgées augmente. Si le gouvernement ne fait rien, il y aura une hausse des niveaux actuels des dépenses, puisque la population augmente.

Ils ne font pas une coupe de trois milliards, mais de cinq milliards. C'est raisonnable, mais il faut dire que c'est cinq milliards et non trois milliards de dollars. Il faut faire la recherche pour comprendre en quoi cela aidera ou n'aidera pas les gens.

Ils veulent donner du pouvoir aux familles et mieux leur permettre de se débrouiller grâce à des allégements fiscaux.

M. Milliken: Combien cela représente-t-il?

M. Walker: Combien cela coûtera-t-il? Eh bien, personne ne le sait.

Ils veulent donner du pouvoir aux chômeurs et aux créateurs d'emplois, toujours grâce à des allégements fiscaux. Ils veulent donner aux citoyens le pouvoir de combler les besoins liés à l'éducation, après nous avoir exhorté pourtant à nous retirer du domaine de l'éducation.

Que proposent-ils au juste? Des conférences fédérales-provinciales annuelles pour établir les normes nationales. Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui a déjà assisté à une rencontre fédérale-provinciale où il n'a rien contribué et où il n'avait aucune autorité? Les gens se demandent alors qui a invité cette personne et ce qu'elle fait assise à la table. Personne ne se soucie de votre présence si vous ne contribuez en rien au débat. C'est pourtant ce que les réformistes nous proposent de faire.

Ils veulent donner le pouvoir à ceux qui ne peuvent se débrouiller—la réduction des taxes et des impôts. Ils le donnent à ceux qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'une telle réduction. Si je disais aux assistés sociaux de Winnipeg-Nord-Centre que je m'apprête à les aider en réduisant les taxes et les impôts, ils seraient très curieux de savoir de quelles taxes et de quels impôts je parle, car avec environ 400 $ de prestations par mois, ils n'ont pas les moyens de faire grand-chose.

Ils veulent donner le pouvoir aux autochtones. L'administration des questions autochtones et l'accession à l'autonomie gouvernementale agacent bien des Canadiens. On aurait tort de le nier. Le Parti réformiste veut réaliser d'énormes économies aux dépens des autochtones. Il pense pouvoir économiser environ 500 millions de dollars, mais je n'ai pas le chiffre devant moi.

Mais que faire lorsque cette population augmente d'environ 6 p. 100 par année? L'explosion démographique au sein de la collectivité autochtone est le problème démographique le plus aigu auquel fait face le Canada. S'il fallait appliquer cette mesure, on ne ferait pas que geler les fonds. Dans les domaines du logement, de l'éducation et de l'aide aux jeunes autochtones, ces compressions par habitant représenteraient des sommes astronomiques pour les autochtones.

Le Parti réformiste propose un grand plan de réduction pour Radio-Canada, qui devrait faire économiser au gouvernement 375 millions de dollars. Ceux d'entre nous qui suivent de près la situation à Radio-Canada savent que beaucoup de critiques ont été formulées à l'endroit de cette société. Je suis sûr que la Société Radio-Canada se rend bien compte de la situation. Toutefois, une réduction de 375 millions de dollars entraînerait probablement la disparition de la Société Radio-Canada.

• (1100)

Ce matin, lorsque le chef du troisième parti s'est présenté à la pièce 200, qu'avait-il prévu? La télédiffusion à l'échelle nationale de son exposé par, vous l'aurez deviné, la Société Radio-Canada. Que veut-il faire? Utiliser le réseau de télévision national pour promouvoir la disparition de la société qui diffuse cette campagne de promotion nationale. En parle-t-il dans son discours? Bien sûr que non, il omet de le mentionner et élude la question. Cela est représentatif de ce projet.

On entend tous les jours la même rengaine. Les réformistes parlent de la péréquation. La première mesure législative que notre gouvernement a fait adopter, le projet de loi C-3, visait à stabiliser les paiements de péréquation pour aider les provinces pauvres du Canada. C'est très important car, comme le montre le compte rendu de la réunion fédérale-provinciale qui a eu lieu la semaine dernière, maintenant que nous nous tournons vers d'autres sources de financement et que nous commençons à traiter

avec les provinces, les temps s'annoncent durs pour nombre d'entre elles qui ont le mérite d'avoir fait preuve d'autorité en équilibrant leur budget ou presque.

Dans l'Ouest, ma région, pratiquement toutes les provinces sont près d'équilibrer leur budget. Elles emploient différentes stratégies qui permettent de stabiliser leur budget de façon graduelle ou très abrupte. Grâce à la péréquation, le gouvernement fédéral s'assure que les autres provinces, qui connaissent des temps plus difficiles, bénéficient d'une certaine stabilité.

Les réformistes proposent une réduction de 500 millions de dollars sur le plan de la stabilisation. Toutefois, cette stabilisation coûte quelque 500 millions de dollars de plus chaque année. En plafonnant la péréquation comme ils le font, les réformistes imposent des réductions beaucoup plus grandes qu'ils ne le disent. Au Canada, 60 p. 100 des paiements de péréquation vont à la province de Québec. C'est là une très importante contribution du gouvernement fédéral.

En cette année très difficile où il faudra combattre le référendum, j'estime que tous les partis devraient reconnaître à quel point le gouvernement fédéral appuie l'économie du Québec et qu'il ne faudrait pas prendre des mesures budgétaires risquant de déstabiliser cette économie en ce moment crucial de notre histoire.

Il n'est pas dit dans leur document s'ils comprennent ou pas le lien entre la péréquation et l'économie québécoise, ou s'ils ne veulent tout simplement pas en tenir compte. C'est une question à laquelle on voudra répondre tout à l'heure, j'en suis sûr.

Toutefois, lorsque le gouvernement fédéral établit en mars un programme d'une durée d'un an, il a la responsabilité de maintenir ce programme et de poursuivre la stabilisation.

Les réformistes parlent en outre de la réforme de la structure de la sécurité sociale. Ils ont comme projet d'éliminer les REÉR, à toutes fins utiles. L'un des programmes les plus coûteux dont le gouvernement fédéral se sert pour venir en aide aux familles et aux individus est celui des régimes de pensions. Il appuie les REÉR, les régimes enregistrés d'épargne–retraite. Selon la plupart des statistiques, 15 milliards de dollars de contributions non imposées sont investis dans ces régimes. C'est l'une de nos principales dépenses fiscales.

Si l'on veut équilibrer son budget en moins de trois ans, on ferait bien de cesser de prévoir de nouveaux programmes et de laisser entendre aux Canadiens qu'ils vont bénéficier d'un allégement fiscal, qu'il y aura bel et bien une réforme fiscale, qu'on va s'assurer que les choses leur seront plus faciles à l'avenir. Car c'est un message subtil qui n'est étayé par aucune argumentation logique.

La dernière chose dont parlent les réformistes est le régime de protection des contribuables. D'autres pays ont essayé cela. Le dernier gouvernement du Canada l'avait aussi envisagé. Nous sommes en régime parlementaire et, dans un régime parlementaire, il est très difficile d'empêcher un gouvernement de faire ce qu'il veut. Cela remonte à Walter Bagehot, dans la constitution anglaise.

Que cela nous plaise ou non, un système parlementaire donne beaucoup de pouvoir au gouvernement. Il est faux de prétendre que, par la loi, on peut changer le comportement d'un gouvernement. En réalité, le gouvernement doit changer son état d'esprit et agir au niveau de l'engagement moral qu'il prend d'utiliser raisonnablement l'argent des contribuables.

Cet engagement moral, cet engagement financier, c'est le gouvernement qui le prend. La proposition de loi de protection des contribuables donne faussement l'impression que l'on est sur le point de trouver la solution «si seulement le gouvernement acceptait notre proposition».

C'est un cas où le silence n'est pas d'or. Les réformistes parlent des contribuables, sans définir ce qu'est un contribuable. C'est quoi le contribuable type? Les sociétés et les banques? Disent–ils que l'assiette fiscale ne devrait jamais être modifiée? Qu'il ne devrait jamais y avoir de nouvelles taxes? Que les Canadiens sont satisfaits de la structure fiscale des entreprises et des banques? Que personne d'entre nous n'a jamais entendu de gens demander ce que nous allions faire au sujet de la taxe sur ceci et de la taxe sur cela? Et qu'en est–il de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne? Devons–nous garder le silence à ce sujet? Est–ce là une question concernant les contribuables à inclure dans la Constitution?

• (1105)

Je ne dispose pas de beaucoup de temps et j'en aurais beaucoup à dire. Je me suis efforcé de contenir mon exaspération devant un parti d'opposition qui abuse d'une occasion qui lui est offerte, juste avant la présentation d'un budget fédéral, en donnant aux Canadiens le faux espoir qu'il existe une solution simple, que nous pouvons comme par magie éliminer tous les problèmes et toutes les conséquences des mauvaises décisions prises par les gouvernements des deux dernières décennies. Oui, j'inclus le gouvernement de mon propre parti dans le lot.

Nous avons accumulé une lourde dette. Reconnaître l'ampleur de la dette, c'est également admettre que nous avons un sérieux problème à régler. Il y aura des Canadiens qui souffriront dans toutes nos circonscriptions. Si un député croit que sa circonscription sera épargnée, que son mode de vie est à l'abri et que nous ne sentirons pas les effets du budget, il se trompe. Notre tâche consiste à maintenir le consensus au Canada, non pas à alimenter des luttes sociales ou à rendre certaines classes amères, mais à comprendre que nous sommes tous dans le même bateau.

Je remercie la Chambre de m'avoir donné la possibilité de participer au débat et j'attends les observations d'autres députés.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suppose que, d'un côté, je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que l'esprit du débat à la Chambre exige qu'on contrôle ses émotions.

J'ai trouvé cela particulièrement difficile de l'entendre faire des commentaires très sélectifs sur ce que nous avons dit au sujet de la capacité des Canadiens de s'aider eux–mêmes. Au lieu de repasser tous les points de un à cinq, il a choisi de ne parler que d'un seul point. Je trouve cela très malheureux et je ne crois pas que cela puisse améliorer la qualité du débat à la Chambre.

Le député ne comprend pas du tout la rage que ressentent les Canadiens à ce moment–ci. Si on réclame une loi sur la protection des contribuables, c'est parce que nous avons actuellement

au Canada un gouvernement dont le chef a promis aux contribuables qu'il n'y aurait aucune hausse d'impôts pendant deux ans. Les élections ont eu lieu en octobre 1993. Cela fait moins de deux ans, et le gouvernement compte déjà hausser les impôts. Les Canadiens veulent être capables de tenir les politiciens responsables de leurs actes.

Durant sa campagne électorale, le premier ministre a dit qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts sauf en cas de guerre. La dernière fois que j'ai regardé, la seule guerre que j'ai vue était celle que le gouvernement fait aux programmes sociaux en continuant de dépenser de façon excessive.

Le député a laissé entendre que le Parti réformiste ne rend pas service au Canada, que les investisseurs ou les analystes vont critiquer le fait qu'un député a dit à la Chambre des choses qu'on peut lire dans la revue *Maclean's* cette semaine, des choses comme ceci:

> Néanmoins, même les gouvernements et les sociétés les mieux administrés au Canada se préparent maintenant à une baisse de leur cote de crédit. La cote de crédit du gouvernement fédéral représente un plafond qui ne peut pas être dépassé et, si la cote de crédit d'Ottawa baisse, Moody's a déjà prévenu qu'elle abaissera aussi celle des provinces, y compris la Colombie-Britannique, ainsi que celle de huit municipalités cotées triple A d'un bout à l'autre du pays. L'une de ces municipalités est London, en Ontario, qui a actuellement une dette de 83 millions de dollars. «Une baisse de notre cote de crédit aurait un impact important sur nos coûts d'emprunt. . .»

Cela aurait aussi des répercussions sur la Sun Life, Imperial Oil et d'autres entreprises.

Je ne comprends pas comment ce député ou n'importe quel autre député puisse reprocher au Parti réformiste de dire les choses telles qu'elles sont. S'il est un endroit où nous sommes censés dire la vérité, c'est bien ici.

Vendredi dernier, le *Financial Post* rapportait les commentaires suivants faits par l'agence de cotation Moody's:

> «Nous avons abaissé la cote de l'Italie en 1993, décision qui a été très controversée», rappelle Vincent Truglia, analyste principal à l'agence de cotation Moody's qui est responsable de l'examen de la cote de crédit du Canada hier, examen qui pourrait donner lieu à une baisse de cette cote.
>
> Dans le cas de l'Italie, Truglia a conclu que, même si la situation économique du pays s'améliorait, étant donné la nature de la société italienne, il serait très difficile pour le gouvernement de maintenir l'austérité financière à moyen terme.
>
> «Tout le monde nous croyait fous à l'époque, dit Truglia, mais l'analyse de Moody's s'est révélée tout à fait exacte».

• (1110)

Ce sont là des avertissements. Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Finances pourquoi le gouvernement ne veut pas au moins reconnaître ces avertissements. On pouvait même lire à la une du *Vancouver Sun* vendredi dernier que le ministre des Finances a dit qu'il était surpris, bouleversé, outré. Ce sont là des avertissements. Le gouvernement ne devrait-il pas prendre ces avertissements au sérieux au lieu de critiquer le Parti réformiste parce qu'il soulève ces terribles questions à la Chambre?

M. Walker: Monsieur le Président, je constate que le député de Kootenay-Est a des lectures sérieuses: il a commencé par le magazine *Maclean's*, puis il est passé au *Financial Post*, et enfin au *Vancouver Sun*. Je suis heureux de voir que sa liste de lectures s'arrête là.

Il y a des façons plus sérieuses d'examiner ce que font les agences de cotation. Il ne fait aucun doute que tout le monde se préoccupe de la question. Le ministre des Finances a exprimé ses propres inquiétudes en répondant à des questions à la Chambre des communes la semaine dernière.

Je ne minimise pas la gravité des préoccupations que nous inspirent l'image que le monde se fait de nous et la volatilité des marchés monétaires depuis 12 mois à propos de problèmes comme le référendum et la dette nationale, qui englobe aussi les dettes provinciales. Toutes ces questions tracassent beaucoup le gouvernement. Ce serait s'aveugler que d'en minimiser l'importance.

Il faut plutôt se demander quelle idée nous nous faisons du pays. Le concevons-nous comme un pauvre hère? Le considérons-nous à l'article de la mort? Ou bien nous disons-nous que c'est un pays solide, doté d'un formidable potentiel économique? Selon l'OCDE, nous allons continuer, au cours des deux prochaines années, à occuper le premier rang dans le monde industrialisé au chapitre de la croissance économique, avec le taux de croissance le plus rapide, s'établissant à environ 4,5 p. 100. Cela illustre bien la vigueur de notre économie, une vigueur attribuable aux entreprises et aux particuliers qui prennent des initiatives.

Nos marchés d'exportation affichent des taux d'expansion supérieurs à ceux des autres pays du monde. Nous avons des points forts. Nous, les parlementaires, devrions insister sur nos points forts au lieu de retenir le côté négatif.

Oui, le rapport de la société Moody's était très négatif. Cela ne signifie pas nécessairement que ses analystes ont raison. Cela ne veut pas dire que nous devrions tous en quelque sorte nous avouer vaincus et nous lamenter: «Nous vivons dans un pays épouvantable. Je me demande pourquoi des familles veulent encore y rester. Je me demande pourquoi nous devrions nous donner la peine de faire quoi que ce soit ici.» En tant que parlementaires, il nous incombe de dire que nous vivons dans un pays formidable. Nous devrions bâtir sur ce fondement au lieu d'essayer de le démolir.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la dernière phrase du secrétaire parlementaire du ministre des Finances: nous ne sommes pas ici uniquement pour parler de discipline en matière financière, mais aussi pour parler de la mise en place des conditions propices à la croissance et donc à la création d'emplois.

En examinant le budget des contribuables proposé aujourd'hui par les réformistes, j'ai eu l'impression que les données concrètes sur la création d'emplois étaient fort minces.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous donne l'assurance que le gouvernement n'a pas renié son engagement de redonner du travail aux Canadiens. En fin de compte, je crois que les deux millions de Canadiens et plus qui n'ont pas de travail se soucient bien plus de cet engagement.

Tout ce débat sur le déficit et la discipline en matière financière qui a pris tant de place appelle aussi des commentaires. Le secrétaire parlementaire pourrait–il me donner les assurances que je demande?

M. Walker: Monsieur le Président, le gouvernement s'est fait élire en promettant des emplois. Nous en avons créé plus de 400 000 ou plutôt, et c'est ce qui compte, l'économie en a créé plus de 400 000.

Nous encourageons chaleureusement les sociétés qui prennent de l'expansion, particulièrement les petites entreprises qui recherchent la croissance. Nous allons déposer un budget qui soutient la création d'emplois dans les PME et même dans les grandes entreprises. Notre rôle est de soutenir ceux qui créent des emplois.

• (1115)

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie s'intéresse vivement au tourisme parce qu'il est convaincu, tout comme le gouvernement, qu'une façon de créer des emplois, c'est d'aider notre secteur touristique. C'est sans scrupule aucun que je dis à la Chambre que nous ferons tout notre possible pour soutenir le tourisme.

Pour ce qui est des compressions, il y a un seul secteur où le tiers parti n'en ferait aucune. Ce secteur, ce n'est pas le tourisme ni le développement régional. Quel est le seul secteur qui échapperait aux compressions? Celui des prisons. C'est la seule chose qu'il voit d'un oeil favorable. Si on y réfléchit un instant, on se demande par quelle logique tordue on en arrive là. Dans l'étude des dépenses de l'État, le seul poste que les réformistes considèrent favorablement est celui des prisons.

J'ajoute, et c'est tout à leur crédit, qu'ils appuient aussi le ministère de la Justice et sa réglementation des armes à feu en lui accordant l'argent nécessaire. Nous leur en savons gré. Nous ne pouvons pas nous préoccuper uniquement des prisons. Nous devons chercher à créer des emplois, à en créer encore 40 000, à susciter l'enthousiasme pour le Canada et à soutenir les entrepreneurs et les sociétés qui essaient de rebâtir notre économie.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui on a un bel exemple de la difficulté dans laquelle nous sommes avec nos finances publiques: un gouvernement qui ne fait rien, qui ne réalise pas l'ampleur du problème et une opposition d'extrême droite prête à appliquer un remède de cheval à n'importe quel citoyen.

Je reviens à la motion du Parti réformiste, même si je crois que ça ne vaut pas la peine d'y consacrer beaucoup de temps. Il nous arrive de faire beaucoup de choses pas toujours utiles en ce Parlement, donc on continuera ce matin.

Si on jette un coup d'oeil rapide sur les finances publiques, on voit premièrement que le déficit de cette année sera encore aux environs de 38 milliards de dollars. Pour une vingt–quatrième année consécutive, nous continuerons à nous endetter. Notre dette dépassera les 545 milliards de dollars, et les taux d'intérêt occasionneront une augmentation de notre dette de 85 000 $/minute.

Notre déficit structurel est de 28 milliards de dollars. Cela signifie que même avec une croissance phénoménale et l'économie à son plein potentiel, ce déficit persisterait. Il y a donc beaucoup de problèmes structurels reliés à l'économie canadienne. On ne trouve pas grand–chose à ce sujet dans le document de travail du Parti réformiste. L'an passé, 38 milliards de dollars ont été versés en intérêt sur la dette et cette année se sera 45 milliards de dollars.

Notre endettement extérieur constitue 44 p. 100 de notre endettement. Quand on parle d'endettement extérieur, il faut tenir compte des gouvernements provinciaux, municipaux, les entreprises. Donc, il y a 44 p. 100 de notre activité économique entre des mains étrangères. Le problème vis–à–vis l'endettement étranger est que notre taux d'épargne est insuffisant et que notre économie est loin de fonctionner à son plein potentiel.

Je parlerai aussi un peu de ce que nos amis réformistes nous suggèrent ce matin. J'ai de la difficulté à les appeler «amis» quand je lis leur document. Ce document est une charge à fond de train contre le Québec. Voyons à quels secteurs des dépenses ils s'en prennent. On le sait, à cause de l'histoire, à cause d'un bon nombre de facteurs, le Québec reçoit du gouvernement fédéral des paiements de péréquation, de l'assistance sociale et de l'assurance–chômage.

Ce sont les seuls secteurs où les fédéralistes peuvent dire qu'ils envoient plus d'argent que ce qu'ils touchent du Québec. Il n'y a pas de fierté à envoyer au Québec des sommes d'argent plus importantes dans ces secteurs, que ce soit l'aide sociale, l'assurance–chômage ou la péréquation.

On compense de cette façon le fait que le Québec ne reçoit pas sa juste part en dépenses, permettant de mieux structurer l'économie, comme la recherche et développement et autres secteurs du même genre. On équilibre avec des transferts, une espèce d'aide sociale pour les provinces.

Aujourd'hui, les réformistes nous disent: «On va faire le ménage là–dedans. Non seulement on va laisser les secteurs qui désavantagent le Québec tels qu'ils sont, mais en plus on va couper ce qu'on vous donne au niveau de l'assurance–chômage, de l'aide sociale et de la péréquation.» Les chiffres sont là pour le prouver.

• (1120)

Dans leur vision des choses, ils veulent couper un total de 15 milliards de dollars dans notre système de sécurité sociale. Et de ces 15 milliards de dollars, 3 milliards de dollars font partie de la péréquation. Tout le monde le sait, la péréquation est un secteur pour lequel Québec reçoit un montant assez élevé. Per capita, ce n'est pas très élevé, mais étant donné qu'il y a plus de citoyens que dans les autres provinces, il s'agit quand même d'un bon montant.

On veut couper dans ce secteur. On veut aussi couper 2,5 milliards de dollars à l'aide sociale et on veut couper 3,4 milliards de dollars à l'assurance–chômage. Ce sont certainement les trois plus gros postes dans lesquels ils veulent couper, mais ils veulent aussi couper 6,6 milliards de dollars de paiements de

transfert en espèces aux provinces. C'est assez incroyable. Il est assez incroyable de voir à quel point on n'a pas envisagé l'impact régional de ce supposé budget.

J'aimerais aussi que le Parti réformiste s'attarde une seconde sur les conséquences et l'impact qu'un tel budget aurait pour les Maritimes. On prévoirait couper aussi dans d'autres secteurs, tel l'aide au bilinguisme officiel, le multiculturalisme et tout le reste.

Cela me fait dire que le Parti réformiste continue de se comporter en parti régional; un parti qui est incapable de voir au–delà des quelques régions qu'il représente, incapable de regarder l'ensemble canadien, et c'est symptomatique de la réalité canadienne d'aujourd'hui. Cela en dit long aussi sur l'avenir de ce parti–là qui aspire à vouloir gouverner le Canada. Je ne souhaite à aucun Canadien de voir ce parti accéder au pouvoir. De toute façon, nous, nous ne serons peut–être plus là, mais, quand même, par souci pour autrui, je ne leur souhaite pas d'être gouvernés par un parti comme celui–là. De toute façon, il ne serait pas dans l'intérêt des Québécois de voir les Canadiens affectés sur le plan social par des gens qui ont un manque de vision.

Regardons d'autres coupures qu'ils feraient. Trois milliards de dollars de coupures chez les personnes retraitées. Trois milliards de dollars, si je fais un calcul mathématique rapide, représentent une coupure de 15 p. 100 dans le système de sécurité du revenu pour les personnes âgées. Est–ce qu'ils appliquent ces coupures en ligne droite, 15 p. 100 du chèque de pension pour tout le monde? Est–ce ce qu'ils veulent faire? Difficile à dire. On fait de petits calculs simplistes et on arrive à un chiffre, comme ça, de 3 milliards.

Ils feraient des coupures additionnelles de 3,4 milliards de dollars dans le secteur de l'assurance–chômage, alors qu'on sait très bien que, cette année, la Caisse d'assurance–chômage va générer un surplus très élevé. On veut probablement continuer à laisser augmenter les surplus d'assurance–chômage ou diminuer les cotisations. Il faudrait regarder de quelle façon ils envisagent faire cela.

Ils feraient, en outre, des coupures de 200 millions dans le système d'éducation. On sait que, depuis le début, ils appuient le ministre Axworthy dans sa démarche voulant faire hausser les frais de scolarité et faire payer davantage le système d'éducation par les étudiants. Donc, il n'est pas surprenant de voir les réformistes proposer cela. Je ne sais trop comment qualifier ce document–là pour refléter la juste valeur d'un tel papier. Peut–être qu'on pourrait le qualifier d'un essai qui aurait de la difficulté à obtenir une note de passage.

Il y a aussi 10 milliards de dollars de coupures qui mériteraient d'être regardées de plus près, mais l'essentiel est une attaque en règle contre les programmes sociaux, et particulièrement ceux dont bénéficie le Québec.

Qu'est–ce qui alimente cette pensée réformiste? Cette pensée est générée par une certaine idéologie de droite qui fait en sorte qu'on croit que ce sont les riches qui font rouler l'économie, que ce sont les programmes sociaux qui nous ont endettés et mis dans la situation actuelle et qu'il n'y a pas d'autres solutions que de toucher de façon sévère ces programmes sociaux pour remettre les finances publiques sur les rails.

Leur document ne parle pas d'équité dans le domaine fiscal. Non, pas du tout. On ne parle pas beaucoup de lutter contre l'économie souterraine. On ne parle pas du tout de la fiscalité des corporations ou des entreprises parce que, pour eux, ce sont ces gens–là qui génèrent l'activité économique et il faut les louanger. Leur dieu, c'est la main invisible d'Adam Smith à son meilleur. Le gouvernement, loin de l'économie et loin du secteur social aussi de plus en plus, parce que si on pouvait privatiser complètement le secteur social, on le ferait. Mais évidemment, on émet des réserves un peu dans ce secteur.

• (1125)

Je les entendais dire, dans leur introduction, qu'ils étaient fiers de ce qu'ils avaient fait, fiers de ce document–là. Mais si ce document–là s'appliquait dans la réalité, je ne suis pas assuré qu'ils seraient aussi fiers d'aller se promener dans les rues pour côtoyer les citoyens qui se retrouvent de plus en plus dans la pauvreté.

Évidemment, ils se sont inspirés un peu du modèle albertain qui va remettre sur la «track» ses finances publiques et qui va réussir à se sortir du déficit, sauf qu'il faut comprendre le modèle albertain. Hier, on voyait un très bon reportage au journal télévisé *Le Point*. Si je me rappelle bien les statistiques, ce sont 30 000 assistés sociaux qui ont quitté l'Alberta. Où sont–ils rendus maintenant? De qui sont–ils à la charge? Il est facile de poser un geste isolé, mais il y en a d'autres qui devront supporter cela. Où sont–ils rendus maintenant? En Colombie–Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et sûrement à la charge d'une autre province.

Un certain nombre va certainement réintégrer le marché du travail, mais quand même. Donc, c'est facile de faire quelque chose de façon isolée quand on pousse les problèmes ou les dépenses vers les autres. Appliquer le remède ou la solution albertaine à l'ensemble du Canada, c'est pratiquement impossible. Les revenus additionnels qui ont été générés par l'industrie du pétrole en Alberta cette année ne peuvent pas se produire à l'échelle canadienne. C'est une situation très particulière.

Il faut aussi voir l'impact que tout ceci a eu sur le système de santé et sur les hôpitaux. Je veux citer quelques passages du document réformiste qui parle de décentralisation et qui rejoint les libéraux dans le discours du nouveau fédéralisme, du fédéralisme décentralisé, du fédéralisme mobile, en mouvement, évolutif et tout le reste, qu'on essaie de nous faire croire, mais toujours en conservant la même conception.

Ils suggèrent de transférer les problèmes financiers aux provinces, donc c'est cela, la décentralisation, mais garder les standards nationaux. On retrouve cela à la page 24 de leur document où on dit: «Le rôle du gouvernement fédéral, c'est que, avec la péréquation, on va permettre d'atteindre ces standards nationaux.» Mais plus loin, dans les chiffres, on voit qu'ils coupent la péréquation. Donc, ils coupent les moyens à ceux qui doivent utiliser cet argent pour atteindre les standards nationaux. Non seulement on garde les standards nationaux élevés, mais on leur donne moins d'argent et on leur dit: «Écoutez, vous devez respecter ça.» De quelle façon les provinces, qui sont bénéficiaires de la péréquation, pourraient–elles atteindre ces standards? Ce serait la pire décentralisation qu'on pourrait faire, si elle était

effectuée de cette façon. Évidemment, on continuerait à maintenir tous les ministères qui sont en service de chevauchement.

Plus loin dans le document, on dit qu'au niveau du système de santé, il faudrait maintenir les services essentiels afin qu'ils soient couverts. C'est quoi les services essentiels? Qu'est–ce que ça veut dire? Ça veut dire quoi un système de santé qui n'offrirait que des services essentiels où on pourrait aller, demain matin, se présenter dans un centre hospitalier pour recevoir les services. Sont–ils concients de l'impact que tout ceci produirait? On dit qu'un des gros problèmes de notre système de santé et de notre société en général, c'est de manquer de prévention. Mais je serais curieux de voir l'impact que cela aurait, le fait de couvrir seulement les services essentiels.

Donc, les gens qui auraient des problèmes de santé qu'ils considéreraient secondaires resteraient chez eux et n'iraient pas se faire soigner. Quelle sorte de problèmes cela risquerait–il d'engendrer? Eh bien, non, évidemment, on n'en parle pas. C'est une approche très simpliste. Si j'avais à évaluer un travail comme cela, étant un professeur de cégep—j'imagine qu'on ne peut pas produire des travaux comme cela à l'université—j'aurais de la difficulté à leur donner l'équivalent d'une note de passage.

Je veux revenir sur des choses qui pourraient être faites. Il y a des choses qu'on devrait faire pour améliorer nos finances publiques, parce qu'on en a suggéré. Entre ne rien faire—comme le fait le gouvernement actuel, depuis sa première année, avec un déficit inchangé depuis l'an passé où on a décidé d'attendre une année et où on est effrayés de bouger à la veille d'un référendum au Québec—et mettre des gens encore plus en difficulté, comme le suggère les réformistes, il y a encore de l'espace et de la marge de manoeuvre.

Il ne faut pas penser qu'on va régler 24 années consécutives d'endettement en 15 ou 20 minutes, en quelques coups de crayon sur un papier, comme le suggèrent les réformistes. C'est beaucoup plus complexe que cela. Il y a une certaine progressivité à y apporter, tout comme il faudrait l'apporter davantage dans notre système fiscal.

J'ai la chance, par les temps qui courent, de me promener à travers le Québec avec la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec et on entend beaucoup d'idées par rapport au futur ainsi que de la façon et les principes selon lesquels on veut bâtir cette société. Peu importe quelle serait cette société, que ce soit le Québec ou le Canada, les valeurs et les principes dont on nous fait part sont qu'il y ait plus d'équité et plus de justice.

• (1130)

Personne ne nous suggère des solutions, d'après ce qu'on peut voir. On nous dit de mettre l'accent sur un certain nombre de choses. On ne parle pas beaucoup de recouvrer les impôts et les taxes impayés. On parle de 6 à 7 milliards de dollars qu'il y aurait à récupérer là. Il est certain qu'on ne peut pas tout récupérer, mais au moins une partie, ne serait–ce que deux ou trois milliards de dollars par année durant les deux prochaines années.

Pour ce qui est des chevauchements et du gaspillage au niveau de l'administration du gouvernement fédéral en particulier, il y a là beaucoup d'argent qui pourrait être épargné; on parle encore de quelques milliards de dollars. Le seul point sur lequel on peut s'entendre avec les réformistes, c'est celui des subventions aux entreprises. On peut effectivement éliminer les subventions qui sont de toute façon inefficaces et qui biaisent le marché. Dans le domaine de la défense, il y a encore moyen de couper et on parle facilement de 1,5, 1,6 milliard de dollars en coupures additionnelles qu'on pourrait faire.

Il faudrait aussi regarder un certain nombre de règles fiscales. Depuis qu'on est ici, on parle des fiducies familiales, et je suis quasiment «tanné» moi–même de m'entendre parler de ce sujet. On en parle, on en parle, mais ça ne bouge jamais. Il faut réviser l'approche aussi qu'on a d'investir dans des mégaprojets. Une politique fiscale restrictive permettrait d'assouplir très légèrement la politique monétaire, particulièrement sur les taux d'intérêt à court terme. L'impact que cela aurait sur notre économie n'est pas négligeable.

Il y a là un certain nombre d'éléments qui permettraient, dans les deux prochaines années, de ramener les finances publiques à un niveau où les investisseurs étrangers pourraient avoir confiance, diminuant la pression sur les taux d'intérêt et améliorant la situation économique du Canada dans l'ensemble.

Je vais conclure sur les choix qui s'offrent aux gens. L'année 1995 est l'année des choix pour un bon nombre de Québécois. C'est l'année des choix aussi pour l'ensemble des Canadiens sur le plan financier et plus le moment approche, plus je vois des éléments comme la proposition des réformistes, proposition que je n'entends pas au Québec. Les réformistes ont juste à regarder les résultats des élections partielles dans Brome—Missisquoi et même dans Saint–Henri—Westmount pour voir jusqu'à quel point leur vision de l'avenir de la société, leur vision des choses ne lève pas du tout au Québec et ne lèvera probablement jamais, parce qu'elle ne correspond pas à une réalité.

Si cette vision est de plus en plus croissante au Canada, il ne faut pas se surprendre de voir que c'est une autre raison du mauvais mariage entre le Québec et le Canada. Il ne faudrait pas se surprendre que les choix, si c'est leur vision des choses, soient faits différemment au Québec et que cela ait un impact. Donc, je souhaite fortement qu'on arrête de vouloir couper dans l'aide financière au Québec parce qu'on lui donne de l'argent supplémentaire en aide sociale, en assurance–chômage et en péréquation. Je souhaite que les Québécois aient leurs propres taxes, leurs propres impôts, qu'ils les perçoivent et qu'ils les dépensent efficacement, pour éviter, justement, d'être bénéficiaires de tels programmes, pour avoir de moins en moins de gens dans cette situation.

Mais, pour cela, il ne faut pas laisser la moitié des leviers économiques à quelqu'un d'autre qui, de toute façon, se fout éperdument du développement économique de l'ensemble des gens et pour cela, il y a une solution qui est mise de l'avant et suggérée présentement par le gouvernement du Québec, appuyé par les gens du Bloc québécois, peut–être même par un autre parti politique qui est l'Action démocratique, qui, de plus en plus, démontre clairement sa volonté de voir le Québec posséder la pleine souveraineté.

Donc, il y a un appui croissant au Québec pour que l'on règle nous–mêmes nos problèmes et on laissera aux autres le soin de définir leur solution. Mais je ne suis pas convaincu non plus que cette vision des réformistes est partagée par l'ensemble des Canadiens. Je ne le leur souhaite pas, parce que ce n'est certainement pas un modèle d'avenir, un modèle souhaitable.

Donc, pour conclure, il y a une marge de manoeuvre entre ne rien faire, comme le gouvernement libéral, et entre vouloir sabrer dans tout et foutre tout le monde dans la rue, comme le suggère le Parti réformiste. Mais tant mieux pour eux, cela les a occupés depuis quelques jours, de préparer ce budget, sauf que je ne pense pas que ce sera d'une grande utilité, dans la suite des travaux et de l'évolution de tout le monde, pour améliorer les finances publiques.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le député bloquiste a abondamment critiqué notre budget, mais j'aimerais lui demander ce qu'il en est des chiffres du Bloc. Si vous critiquez un plan solide comme celui que nous avons présenté aujourd'hui, vous devriez avoir quelque chose à proposer en. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Puisque ce débat, comme tous les autres d'ailleurs, permettra à certains d'exprimer vigoureusement leurs opinions, je profite de l'occasion pour rappeler aux députés de s'adresser à la présidence, de sorte que nous puissions continuer ce débat dans la plus pure tradition parlementaire.

• (1135)

M. Benoit: Monsieur le Président, je le répète, si le député veut critiquer, c'est très bien, mais il doit proposer une solution de rechange constructive comme nous l'avons fait avec ce budget. Je lui demande des détails sur ce que lui et le Bloc auraient à proposer comme solution de rechange.

Je suis notamment très surpris que le député bloquiste s'inquiète de ce que nous avons mentionné et proposé dans ce budget au sujet des paiements de transfert. En fait, nous avons proposé de donner davantage de pouvoirs aux provinces. Je croyais que c'était ce que souhaitaient les Québécois.

Je vais simplement revenir sur le principe de la décentralisation qui est mentionné dans notre budget et dont le député a parlé. «En règle générale, les services gouvernementaux devraient être fournis par les paliers de gouvernement qui sont le plus près de la population. Le gouvernement fédéral devrait respecter, en fait et en droit, la compétence des provinces en ce qui concerne les ressources naturelles et l'exécution des programmes sociaux.»

Le député nous a reproché cela. Cela signifie toutefois donner beaucoup plus de pouvoirs au Québec et à toutes les autres provinces. J'aimerais que le député m'explique pourquoi cette question l'inquiète. J'aimerais qu'il m'explique les solutions de rechange qu'il propose, outre la séparation, qui semble en voie d'être rejetée par les Québécois.

[*Français*]

M. Brien: Monsieur le Président, il me fait plaisir de reprendre une seconde fois toute cette approche de décentralisation sur laquelle libéraux et réformistes s'entendent très bien de toute façon. C'est leur concept de décentralisation. Ils nous disent: Regardez, on va laisser les provinces gérer les programmes sociaux.

Ils nous parlent des ressources naturelles. Je voudrais rappeler à mon collègue que les ressources naturelles, un certain nombre d'entre elles, et je dirais même la plupart, comme la santé et l'éducation dans la Constitution actuelle, devraient relever des provinces. C'est tout un cadeau de nous dire qu'il va nous laisser gérer cela dans l'avenir.

Il nous dit qu'on devrait être contents, qu'ils vont s'en occuper. On aimerait s'en occuper avec les revenus aussi. On ne peut pas nous transférer des dépenses sans les revenus. Pendant que le gouvernement fédéral va continuer d'aller chercher des taxes et des impôts comme par le passé, il va transférer les responsabilités avec moins d'argent. Il va nous dire: C'est flexible, notre fédéralisme; notre flexibilité nous a cassés, eh bien on va vous casser à votre tour; vous êtes en difficulté, on va empirer cela.

Non seulement on va vous laisser gérer, on va vous laisser la compétence, mais on va vous en imposer une par–dessus tout cela qui a des standards nationaux. C'est dit dans leur document, à la page 24, le troisième paragraphe. Ils disent «en coopération». Oui, oui, la coopération fédérale–provinciale, on sait toujours qui finit par la déterminer et établir des standards nationaux.

Dans le même paragraphe, la phrase suivante dit «que la péréquation va permettre à tout le monde de pouvoir atteindre ces standards nationaux». Dans leurs chiffres, ils disent le contraire: On vous coupe dans les transferts, on vous coupe dans la péréquation, mais on vous impose les mêmes standards. Allez comprendre l'erreur de logique qui se trouve dans ce document.

Un peu plus loin, on se prononce sur les services de santé. On semble dire que les standards nationaux ne seraient peut–être pas les mêmes. Ce serait seulement pour les services médicaux essentiels. On ne définit pas ce que cela veut dire.

C'est une drôle de décentralisation. Une vraie décentralisation implique des ressources financières équivalentes, suffisantes, justes. Ils prennent les qualificatifs qu'ils veulent dans la liste.

Dans ce document il manque un autre élément. En économie, il est très difficile d'évaluer avec justesse les impacts mathématiques d'une mesure. Je vous donne souvent un exemple d'une prévision économique. Les gens prennent l'économie pour une science exacte. Faire une prévision économique, c'est comme prévoir que lorsque je vais sortir de la Chambre, je vais aller tout droit, au centre ou à gauche. Sachant que normalement, vers midi, je vais dîner à la cafétéria de l'Ouest, les probabilités que je me dirige vers la droite sont plus élevées. À partir d'un certain nombre d'hypothèses fixes, on dit que, oui, il va aller vers la droite. Sauf qu'il y a toujours plein d'imprévus.

• (1140)

Dans leur document, il y en a qui sont prévisibles et dont ils n'ont pas tenu compte. On parle de couper dans l'aide sociale,

dans l'assurance–chômage; mais cet argent–là est aussi souvent dépensé dans l'économie. Les gens qui reçoivent de l'aide sociale ne gardent pas cet argent, ils le dépensent; et même s'ils l'épargnaient, cela aurait un impact. Alors si on coupe ça, il y a ce qu'on appelle la spirale négative pour l'économie et le document ne chiffre pas les impacts négatifs de ces coupures.

Il ne faut pas croire qu'on peut couper 15 milliards dans les programmes sociaux sans que cela ait un effet sur les revenus de l'État. C'est illogique. Ces gens–là font des achats et le commerçant qui reçoit cet argent à son tour achète. Il y a là tout l'impact positif d'un dollar en circulation. Le dollar qui ne circule plus, que le gouvernement garde pour réduire son déficit a des impacts négatifs. On ne semble pas avoir étudié cet aspect de la question.

Je ne dis pas qu'il faut continuer à s'endetter. Je dis simplement qu'on n'a pas évalué les impacts négatifs des coupures proposées. Je suis convaincu que leur budget ne mènerait pas à l'équilibre.

Quant aux suggestions du Bloc, je suis certain qu'il y en a une sur laquelle on s'entendait, celle concernant les subventions aux entreprises. Nous parlons de réduire les dépenses administratives de l'État dans les domaines où il y a des chevauchements, des dépenses inutiles—ils pourraient abolir le Sénat complètement, cela ne nous ferait pas de peine. Mais ce débat, ils le feront lorsque nous ne serons plus là—la récupération des taxes et des impôts impayés, le ministère de la Défense. . .

Nous, nous sommes prêts à considérer les dépenses fiscales, eux ne croient pas à ça les dépenses fiscales. Ils croient qu'il n'y a que des dépenses budgétaires. Il y a des dépenses qui sont des dépenses fiscales. Est–ce qu'une loge qui permet d'aller voir les Maples Leafs de Toronto ou les Canadiens de Montréal est une dépense qui génère des revenus et qui devrait être utilisée comme déduction d'impôt? J'ai des doutes à ce sujet. On pourrait resserrer la fiscalité.

On ne parle pas de réviser rien, de toucher à rien au niveau de la fiscalité parce qu'on a peur—ce sont des gens qui aiment bien ces gadgets et ça leur permet de réduire la progressivité de l'impôt. Notre système d'impôt progressif est diminué par toutes ces mesures fiscales. À compter d'un certain revenu, il devient difficile d'avoir encore de la progressivité parce que les gens utilisent la fiscalité pour la contourner.

On ne peut pas toucher à ça, ce sont les mêmes gens qui prônent une taxation uniforme pour tout le monde. C'est leur idée, cela fait partie de ce qu'ils revendiquent. Derrière tout ça, se trouve une drôle de vision de la société qui ne prévoit aucune redistribution, et c'est l'erreur la plus grande.

Qu'ils me prouvent comment ils feront la redistribution des revenus, comment ils mettront fin à l'écart de plus en plus grand, depuis 15 ans, entre les revenus élevés et les revenus faibles. Comment se fait–il qu'on n'en parle pas dans ce document? On ne fait même pas un objectif du reserrement de la redistribution. La redistribution ne fait pas partie des priorités du Parti réformiste, donc on n'en parle pas.

C'est clair, net et précis qu'on n'embarquera jamais dans un programme comme celui–là. Il y a moyen de faire les choses différemment. Il s'agit seulement d'avoir un peu d'imagination et de cesser d'être les perroquets des économistes de droite.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, le député du Bloc a raison. Ses collègues du Comité des finances et lui parlent sans cesse des échappatoires fiscales. Ils ont eu l'occasion à maintes reprises de dire quelles étaient ces échappatoires et de les quantifier, mais ils ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant.

Cependant, pour comprendre tout le concept des points d'impôt et ses effets, il n'a qu'à ouvrir notre document, s'il en a un exemplaire.

À la page 57, il constatera les effets de la diminution des transferts pécuniaires de 200 millions de dollars, selon notre proposition, sur l'éducation postsecondaire. Si nous cédons des points d'impôt et accordons au Québec, à la Colombie–Britannique et à l'Île–du–Prince–Édouard le pouvoir de percevoir des impôts à cette fin à la place du gouvernement fédéral, le député constatera, sur le graphique, une augmentation très nette du financement de l'éducation postsecondaire d'ici l'an 2014.

Je reconnais que nous n'avons rendu public ce document que ce matin. Le député et certains de ses collègues n'ont peut–être pas eu le temps de l'étudier.

Autre exemple, à la page 52, il est question d'une diminution d'environ 15 p. 100 des paiements versés aux personnes âgées. À la toute première ligne, on lit «Réserver la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti à ceux qui en ont le plus besoin.»

• (1145)

Le député veut savoir si cela signifie que toutes les personnes âgées seront touchées. La réponse est non. Cependant, je m'intéresse vraiment à l'idée que nous proposons et qui consiste à céder au palier de gouvernement qui convient, que ce soit les provinces ou les municipalités, la capacité de fournir les services à ceux qui en ont besoin ainsi que celle de percevoir les impôts à cette fin.

Sauf pour pouvoir crier «Vive le Québec libre», n'est–ce pas exactement ce qu'ils veulent? Je ne comprends vraiment pas pourquoi il y a mésentente entre le député et moi à ce sujet.

[*Français*]

M. Brien: Monsieur le Président, c'est faire preuve d'une grande générosité que de nous dire que pour 200 millions de dollars on va nous donner les points d'impôt équivalents et que, d'un autre côté, on va nous couper probablement quelque chose comme 1 ou 1,5 milliard de dollars de péréquation, près de cette proportion–là.

À ce que je sache, on ne parle là pas de récupération équivalente de points d'impôt. Donc, la façon dont les paiements de transfert seront alloués va affecter le Québec de façon négative. C'est l'évidence même, après deux minutes d'analyse de ce

document. De toute façon, je n'ai pas l'intention de passer toute la journée à le regarder, j'ai des choses plus importantes à faire.

Le député a rectifié les propos sur les personnes âgées en disant que ce ne serait pas tout le monde qui serait affecté de 15 p. 100. C'est vrai que ce n'est pas cela, on dit que l'accent sera mis sur ceux qui en ont le plus besoin mais encore là, on ne le définit pas plus, de la même façon qu'on ne définit pas vraiment plus qui va être affecté par les coupures d'assurance–chômage. On ne précise pas qui serait affecté par ces choses–là.

C'est ça, l'exercice. Lorsqu'ils n'ont pas tous les renseignements pour pouvoir livrer l'information de façon plus détaillée, ils se limitent à des principes simples qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des impacts et c'est facile à dire de couper 1, 2 ou 3 milliards de dollars. Lorsqu'on se met à regarder la mécanique ou le détail, on s'aperçoit que ça peut être très déficient et que des beaux principes énoncés dans une phrase c'est facile, mais de les appliquer de façon concrète, c'est très difficile et les réformistes n'échappent pas à cela. Ce document ne vaut pas plus que la valeur du papier sur lequel il est écrit.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste continueront à partager leur temps de parole.

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour parler de la motion d'opposition du Parti réformiste. Je suis aussi heureux d'appartenir à une équipe qui a le bon sens, le courage et l'imagination de présenter un budget de rechange avant que le gouvernement ne présente le sien. Cela montre bien aux Canadiens et à la Chambre qu'il existe de meilleures façons de faire les choses et d'éviter la crise qui nous menace de plus en plus.

Permettez–moi, pour ceux qui viennent tout juste de se joindre à nous, de relire la motion d'aujourd'hui: «Que la Chambre rejette l'objectif totalement inadéquat du gouvernement de réduire le déficit pour le ramener à 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans, ce qui laissera au Canada à la fin de cette période un déficit fédéral d'environ 25 milliards de dollars, une dette fédérale de plus de 600 milliards de dollars, des paiements d'intérêt annuels de 50 milliards de dollars et des impôts plus élevés.»

Les mots importants dans ce texte sont: «Que la Chambre rejette l'objectif du gouvernement.» Certains députés se demanderont quel est l'objectif de notre motion. S'agit–il simplement de sectarisme politique? J'admets que notre motion comporte une certaine couleur politique, mais son objectif n'est imprégné d'aucun esprit de parti.

Si cette motion est adoptée, elle servira à montrer aux Canadiens et aux marchés financiers internationaux que le gouvernement veut sérieusement contrôler sa dette. Cet objectif est de première importance, car les Canadiens doivent savoir que tout sacrifice qu'ils devront consentir, à la suite du prochain budget, servira à régler une bonne partie de notre dette et de notre déficit qui atteignent des niveaux effarants. Il est aussi important de montrer aux marchés financiers internationaux que le gouvernement comprend la gravité de notre situation financière et qu'il est prêt à prendre des mesures concrètes pour y faire face.

Les crédits

• (1150)

En novembre, le prestigieux Institut C.D. Howe a publié un rapport qui demandait au gouvernement d'agir plus rapidement sur le chapitre de la réduction du déficit. Il disait dit que l'objectif de 3 p. 100 du PIB était inacceptable aux yeux des marchés monétaires. Nous constatons maintenant que d'autres membres influents des milieux financiers partagent ce sentiment. La semaine dernière, l'agence de cotation Moody's a annoncé qu'elle révisait la cote de crédit triple A du Canada, ce qui a jeté la consternation dans les rangs des députés d'en face. En fait, tous les Canadiens ont probablement été consternés en entendant cette nouvelle. Celle–ci a fait chuter la valeur du dollar et grimper les taux d'intérêt. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre ce genre de réaction devant l'inaction relative du gouvernement.

Nous devons renoncer au plan que le gouvernement a établi pour réduire le déficit, car il est tout à fait inadéquat et à courte vue. Nous devons adopter la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Pourquoi est–ce que je dis que nous ne pouvons plus nous permettre de suivre le plan de réduction du gouvernement? Parce que notre problème a atteint des proportions telles que nous ne pouvons plus l'ignorer. Nous le faisons à nos risques et périls.

Notre problème est un déficit annuel prévu d'environ 40 milliards de dollars, ce qui équivaut, entre parenthèses, à peu près au financement de la dette que nous devons assumer. Songez seulement aux possibilités qui s'offriraient à nous si nous avions 40 milliards de dollars à consacrer aux programmes. Nous devons absolument parvenir à contrôler le déficit. Ce déficit de 40 milliards de dollars s'ajoutera à la dette nationale qui s'élève maintenant à plus de 550 milliards de dollars et qui croît, tous les jours, au rythme de plus de 1 400 $ la seconde.

Le gouvernement se propose de ramener le déficit de 40 milliards de dollars à 25 milliards de dollars. Ce n'est pas assez!

À l'heure actuelle, la dette de chaque contribuable canadien s'établit à 39 000 $ et celle de chaque homme, femme et enfant de ce pays, à plus de 19 000 $. Il faut leur accorder un répit tout de suite. Il ne saurait être question d'attendre encore plus longtemps que le gouvernement songe sérieusement à réduire et, je dirais même, à éliminer le déficit.

J'espère avoir bien fait comprendre la nécessité d'agir immédiatement. Je voudrais maintenant suggérer au gouvernement quelques idées sur la façon de réduire le déficit. S'il ne veut pas prendre le temps qu'il faut pour parcourir le budget des contribuables, je vais lui donner quelques conseils de mon cru.

Il faut savoir, tout d'abord, que notre maîtrise du déficit passe par des réductions de dépenses, pas par des augmentations d'impôts. Nous l'avons déjà répété à maintes et maintes reprises et je pense que nous devons encore insister là–dessus. Les Canadiens paient déjà trop d'impôts et ne toléreraient aucune augmentation sur ce chapitre. Or, il y a bien des secteurs où le gouvernement peut comprimer ses dépenses. J'aimerais signaler un domaine dont je suis le critique pour mon parti: les langues officielles.

Mes collègues libéraux frémiront sans doute rien qu'à la pensée de sabrer le moindrement dans le domaine des langues officielles. Toutefois, notre situation financière étant ce qu'elle est, nous n'avons plus les moyens de nourrir cette vache sacrée aussi abondamment que nous l'avons fait pendant près de 26 ans.

• (1155)

Avant de préciser les compressions que je propose, je tiens à répéter, pour que tout le monde comprenne, que le Parti réformiste souscrit à l'utilisation des deux langues officielles au Canada. Nous croyons que les Canadiens ont le droit de recevoir des services dans leur langue auprès des grands organismes fédéraux, là où la demande le justifie. C'est précisément pour cette raison que, un peu plus tard dans la journée, je demanderai au Comité permanent mixte des langues officielles d'appuyer ma motion qui garantirait aux citoyens appartenant à des groupes linguistiques minoritaires que le gouvernement fédéral leur donnera les services auxquels ils ont droit dans la langue de leur choix.

Les gens ont droit à ces services, mais tous les contribuables canadiens ont aussi le droit de voir leur argent dépensé sagement. C'est pourquoi je crois qu'il est possible de réduire les dépenses dans ce domaine, sans pour autant sacrifier les droits linguistiques des minorités, comme les services au public.

J'ai examiné les dépenses annuelles officielles concernant les langues officielles. Je parle de dépenses officielles parce que la documentation officielle ne révèle apparemment pas toutes les dépenses effectuées sur ce chapitre. Les 600 millions de dollars qui y figurent correspondent seulement à la valeur comptable nominale. Je m'intéresse à la question depuis plus d'un an et, bien que je n'aie pas réussi à les obtenir, je sais que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés.

Mes recherches m'ont appris qu'il serait possible d'économiser 300 millions de dollars en une année en apportant les changements suivants aux habitudes de dépenses du gouvernement. C'est seulement 300 millions, mais, en réduisant de 300 millions ici, 300 millions là et 300 millions ailleurs, nous économiserons un milliard. Si nous persistons sur cette voie, nous pourrons nous tirer d'affaire.

Je propose, premièrement, que le gouvernement réduise de 80 millions de dollars le montant qu'il verse aux provinces pour la formation en langue seconde. Nous savons tous que l'éducation est une compétence provinciale, et le gouvernement fédéral devrait cesser de s'ingérer dans ce domaine. L'argent sert en grande partie aux programmes d'immersion en français. Or, plusieurs éminents universitaires, dont le professeur Hammerly qui enseigne à l'Université Simon Fraser, ont remis l'immersion en question. Le financement de l'immersion par le gouvernement fédéral a également conduit à la création d'un double système d'enseignement dans de nombreuses régions. Ce fait constitue à lui seul une bonne raison de mettre fin au financement de l'immersion.

Toutefois, si l'on tient compte de l'urgence désespérée où nous sommes de mettre de l'ordre dans les finances publiques, ce poste de dépenses devrait être supprimé. La mesure que je propose ferait économiser aux contribuables canadiens plus de 240 millions de dollars dans ce seul secteur au cours des trois prochaines années.

Des économies pourraient aussi être réalisées dans le secteur de la promotion des langues officielles. Ce programme va nous coûter plus de 41 millions de dollars au cours de l'exercice actuel. Il est possible d'aider les groupes de langue officielle dans les communautés sans dépenser autant d'argent.

Je terminerai en disant que la politique de réduction du déficit du gouvernement est inadéquate. Il ne suffit pas de s'attaquer au grave problème de la dette et d'inspirer confiance aux Canadiens ainsi qu'aux marchés financiers internationaux.

J'exhorte le gouvernement à traiter la situation avec le plus grand sérieux. Nous essaierons d'être utiles en proposant, comme je viens de le faire, des réductions de dépenses là où elles sont possibles.

J'appuie la motion et j'invite les députés de même que le gouvernement à en faire autant.

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'oeil au budget présenté par le Parti réformiste. Ce budget n'était disponible que tard ce matin.

L'un des points qui me préoccupent, c'est que les réformistes parlent de la dette comme d'un problème important. Le gouvernement le sait, lui aussi. Je m'inquiète des répercussions que leurs actions pourraient avoir sur les taux d'intérêt. Je pense qu'ils peuvent être fiers d'eux, parce qu'ils ont réussi à faire monter les taux d'intérêt. Je suis allé à Calgary en fin de semaine. Il y avait un article à ce sujet vendredi dernier, en page couverture du *Calgary Herald.*

• (1200)

Il est important de réfléchir aux chiffres dont parlent les réformistes parce que les victimes sont des gens bien réels. Cet article disait que le ministère des services sociaux allait couper les prestations d'aide sociale d'une mère de 60 ans qui prenait soin de sa fille handicapée de 29 ans. Étant donné ses problèmes de santé, la fille en question fait régulièrement des crises d'épilepsie. On disait, dans l'article, qu'elle avait eu 210 crises depuis le 17 janvier.

Si l'on avait permis que l'on coupe les prestations d'aide sociale versées à cette mère de 60 ans qui a travaillé toute sa vie, l'État aurait eu à payer 100 000 $ par an pour prendre soin de sa fille de 29 ans. Il semble très peu logique d'adopter des politiques qui permettent que de telles situations se produisent.

Je vous parle de ce cas pour montrer que l'on peut économiser un dollar pour en dépenser mille. Je trouve que le Parti réformiste fait preuve de légèreté dans son analyse des choses et qu'il ne tient pas suffisamment compte du fait que l'on a affaire, ici, à des personnes.

Le député pourrait-il me dire ce qui est plus valable, à son avis: verser 600 $ en aide sociale à une mère de 60 ans pour qu'elle puisse prendre soin de sa fille de 29 ans qui est vraiment handicapée ou obliger cette mère de 60 ans à se recycler et demander à l'État de subvenir aux besoins de sa fille de 29 ans en la plaçant dans une institution, à grands frais?

M. Ringma: Monsieur le Président, je ne peux pas croire qu'il s'agisse là d'une question sérieuse.

Tout d'abord, je ne suis pas porte–parole du premier ministre Klein de l'Alberta. Ensuite, bien qu'elle soit très intéressante, l'observation du député n'a absolument rien à voir avec l'exposé que je viens de présenter à la Chambre. Elle est totalement hors de propos. Elle porte peut–être sur certains détails du budget mais, en toute honnêteté, je ne peux pas prendre la question en sérieux.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget du Parti réformiste, on fait référence à des compressions précises dans les dépenses au chapitre de la sécurité sociale. On parle notamment de réduire de 15 p. 100 les prestations versées aux personnes âgées. Dans un pays où le nombre des personnes âgées augmente, on ne recommande pas un financement stable de ce secteur, mais une réduction de 15 p. 100.

Le député pourrait–il expliquer de quelle manière ces compressions seraient faites dans les prestations des personnes âgées du pays?

M. Ringma: Monsieur le Président, encore une fois, cette question n'a pas directement rapport avec l'exposé que j'ai présenté, mais je serais tout de même heureux d'y répondre, puisqu'elle me paraît sincère.

Nous viserions les personnes âgées, comme moi–même, qui n'ont pas besoin de la pension de vieillesse. C'est là où nous ferions les compressions. Il faut bien cibler les choses. Les personnes qui en ont besoin continueraient d'en bénéficier ou, dans certains cas, devraient peut–être en obtenir davantage. Les personnes âgées qui n'ont pas besoin d'un soutien de ce genre ne devraient pas en bénéficier. Je crois que la majorité d'entre elles approuveraient cette analyse et diraient: «Accordez la pension à ceux qui en ont besoin, pas aux autres.»

• (1205)

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais intervenir aujourd'hui, en tant que porte–parole de notre parti pour les questions de développement des ressources humaines et de politique sociale et, plus particulièrement, m'arrêter sur notre motion qui affirme que l'objectif du gouvernement de réduire le déficit pour le ramener à 3 p. 100 du PIB est tout à fait inadéquat. Je souhaiterais aborder cette question du point de vue des répercussions de cette politique sur nos programmes sociaux.

C'est le gouvernement libéral de M. Trudeau, au sein duquel l'actuel premier ministre a déjà été un ministre de premier plan et le ministre des Finances, qui a été le premier à faire croire aux Canadiens que d'imposants appareils gouvernementaux pouvaient résoudre la plupart de nos problèmes. Le gouvernement a ensuite élaboré toute une série de programmes pour assumer certaines de nos responsabilités personnelles et répondre à nos besoins fondamentaux.

On considère maintenant l'aide du gouvernement comme un droit. À vrai dire, de nos jours, lorsqu'une personne réclame un droit quelconque, elle exige probablement de recevoir l'appui financier ou autre du gouvernement. J'ai pu constater à quel point cette attitude était répandue en décembre dernier, lorsque, à titre de membre du Comité permanent du développement des ressources humaines, j'ai assisté aux audiences du comité sur la réforme sociale que le ministre a proposée.

Même si très peu de Canadiens ont pu s'adresser au comité, 159 porte–parole de groupes d'intérêts ont reçu près de quatre millions de dollars de deniers publics pour venir dire qu'il fallait continuer de leur verser des fonds publics et même accroître ces sommes. C'est de l'argent que nous devrons venir prendre dans les poches de leurs concitoyens actuels et futurs, dans vos poches à vous, ainsi que dans les miennes et celles de nos enfants, ce qui entraînera alors une augmentation des impôts ou de notre dette.

Malheureusement, les élucubrations de ceux qui préconisent qu'un imposant appareil gouvernemental est la solution à tous nos problèmes nous conduisent tout droit à la faillite et amènent également les gens à se décharger de leurs responsabilités personnelles, en plus de monter les Canadiens les uns contre les autres. Les Canadiens laborieux s'offusquent de plus en plus de voir qu'on confisque le fruit de leur travail pour financer un nombre toujours croissant de programmes non essentiels. On dit aux Canadiens dans le besoin qu'ils ont droit à une aide accrue de la part de leurs concitoyens et qu'ils ont tout à fait raison d'éprouver du ressentiment envers tous ceux qui, grâce à leur travail acharné, aux risques qu'ils prennent ou à la chance tout simplement, s'enrichissent quelque peu.

Les problèmes qui nous tiraillent actuellement ne découlent pas simplement d'un manque d'argent, mais sont directement reliés au rôle que nous souhaiterions que le gouvernement joue dans notre vie. Nous commençons maintenant à nous rendre compte que de nombreux services gouvernementaux sont dysfonctionnels et inabordables, outre qu'ils ont des répercussions négatives sur notre autosuffisance, notre indépendance, notre sens des responsabilités, notre dignité personnelle et le tissu social de notre société.

Depuis un quart de siècle, on encourage les Canadiens à compter toujours davantage sur le gouvernement, et c'est ce qu'ils ont fait. Une grande partie de notre richesse nationale est consacrée à des mesures de sécurité du revenu. Les programmes sociaux représentent la moitié de toutes les dépenses fédérales. Les deux tiers de toutes les dépenses du gouvernement fédéral, après versement des intérêts, vont aux programmes sociaux. Les fonds consacrés aux programmes sociaux se chiffrent, pour les divers paliers de gouvernement, à environ 155 milliards de dollars par an—plus de 20 p. 100 du revenu national qui s'élève à 750 milliards de dollars.

En plus de ça, les Canadiens consacrent un montant important de leurs ressources personnelles à la prise de mesures en vue d'assurer leur sécurité, par exemple contracter une assurance maladie supplémentaire, épargner pour leurs vieux jours, faire des études postsecondaires ou recevoir de la formation, contracter une assurance pour toutes sortes d'imprévus et se constituer une épargne personnelle.

Même si nous arrêtons de financer ces dépenses sociales par des emprunts, nous devrons dépenser plus qu'une partie adéquate de notre revenu national si nous voulons parvenir au niveau de sécurité dont nous avons besoin. Les programmes de l'État providence non seulement coûtent cher aux contribuables mais hypothèquent l'avenir des générations futures.

La politique du gouvernement fédéral a des conséquences désastreuses qui menacent maintenant les programmes mêmes

sur lesquels on a encouragé les Canadiens à compter pour satisfaire à leurs besoins. J'explique pourquoi.

Pour que nous puissions emprunter de l'argent, quelqu'un doit nous en prêter. Quand quelqu'un prête de l'argent au gouvernement Canada, il s'attend à quelque chose en retour. Ce quelque chose, ce sont les intérêts. Les intérêts sont payables chaque année jusqu'à ce que le prêt soit remboursé. Le gouvernement n'a rien remboursé. Loin de là. Pendant 25 ans d'affilée, il a fait chaque année emprunt après emprunt sur lesquels il doit payer maintenant de plus en plus d'intérêts. Non seulement les intérêts augmentent, mais ils sont composés.

• (1210)

Réfléchissez un peu à la logique de ce que nous avons fait. Nous avons emprunté de l'argent pour maintenir un État providence coûteux. Chaque dollar qui sert à payer l'intérêt sur l'emprunt est un dollar de moins que nous pouvons consacrer à l'aide aux personnes démunies.

Cette année, le gouvernement canadien a payé 42,7 milliards de dollars d'intérêts. Pensez à la sécurité que ces 42,7 milliards de dollars auraient permis d'assurer aux gens de ce pays. L'an prochain, nous allons avoir à payer environ 47 milliards d'intérêts, ce qui fait que nous aurons 4 milliards de moins à consacrer à la sécurité sociale et encore moins que cela l'année suivante, puis celle d'après, jusqu'à ce que la presque totalité de notre richesse nationale soit consacrée au service de la dette que nos dirigeants politiques, insouciants et incompétents—pour la plupart des libéraux avec l'aide des conservateurs—,nous ont mise sur les bras.

Ce qu'il y a de tragique dans tout cela, c'est que ce n'est pas seulement à nous de faire face aujourd'hui à la saignée considérable de fonds que constituent les intérêts et qui met en danger notre sécurité future. Malheureusement, nos enfants et leurs enfants auront à assumer les conséquences du manque de discipline de notre gouvernement. Leur avenir est lourdement hypothéqué parce que les gouvernements ne sont pas prêts à faire leur part.

Pendant 15 mois, le gouvernement a laissé cet incroyable désastre financier s'aggraver. Il a emprunté 61 milliards de dollars de plus. Cela signifie que, tous les mois, ce gouvernement, cette équipe qui se dit si compétente, dépense 4 milliards de dollars de plus qu'il n'a dans ses coffres. Chaque mois, ce gouvernement met 4 milliards de dollars de plus sur notre carte de crédit, la vôtre et la mienne, monsieur le Président. Cela représente 137,93 $ par Canadien et par mois. Cette dette est l'héritage que nous allons transmettre à nos enfants. Et maintenant le ministre des Finances veut même imposer ça.

Dans ce climat de folie financière, on pourrait croire que le gouvernement libéral serait sur le point d'annoncer qu'il a remis de l'ordre dans ses affaires, qu'il va vivre selon ses moyens et qu'il a gelé les taux d'intérêt. Au lieu de cela, ce que le gouvernement nous annonce est tellement incroyable que nos concitoyens d'un bout à l'autre du pays sont remplis d'indignation.

Le premier ministre et le ministre des Finances nous annoncent qu'ils ont l'intention de confisquer une part encore plus importante de notre revenu pour leurs propres dépenses; ils sont aussi très fiers de nous annoncer qu'ils ont l'intention de continuer à nous enfoncer plus profondément dans le trou, à raison de 25 milliards de dollars par an, aussi longtemps que nous les laisserons s'occuper de nos affaires. Pour eux, cette gestion incompétente, c'est ce qui s'appelle un gouvernement honnête, un bon gouvernement.

Nos enfants auront à payer aux environs de 8 milliards de dollars par an pour éponger la folie dépensière de ce gouvernement, sans mentionner les quelque 40 milliards de dollars par an qu'ils devront payer, résultats de la folie dépensière des gouvernements libéraux et conservateurs précédents. Je ne serais pas étonnée si nos enfants employaient un terme différent pour désigner ce genre de gestion.

Il n'est pas difficile de se rendre compte que chaque dollar consacré au service de la dette est un dollar qui ne peut être consacré aux programmes sociaux ou qui ne peut servir à aider les pauvres et les plus démunis. Un dollar consacré au service de la dette est un dollar que les entreprises ne peuvent consacrer à leur expansion, à l'amélioration de leurs produits, à la recherche de nouveaux débouchés, et qui plus est, à la création des emplois à long terme pour les Canadiens.

Les ministériels font tout un plat de leur engagement à aider leurs concitoyens. Ils se gargarisent des vertus que sont la justice, l'équité et la compassion. Je suis prête à parier qu'au cours de leur mandat tous ces bons et généreux libéraux voteront pour nous enfoncer, nous et nos enfants, dans un trou de plus de 100 milliards de dollars.

Pendant la durée de leur mandat, chacun de ces libéraux regardera impassible plus de 100 milliards de dollars être siphonnés de nos programmes sociaux, du secteur de l'emploi et de notre sécurité future.

• (1215)

À quel point est–ce juste pour les Canadiens qui luttent pour assurer leur subsistance et celle de leur famille? À quel point est–ce juste de dépenser aujourd'hui et de refiler la facture aux citoyens de demain? Comment peut–on dire que l'on fait preuve de compassion en ne touchant pas aux programmes sociaux si le gouvernement ne peut se retenir d'emprunter de l'argent?

Durant 15 mois, les députés réformistes ont constamment réclamé un changement d'orientation et ramené sur le tapis la question de nos emprunts, de notre dette et de nos intérêts faramineux qui drainent notre économie. Les députés réformistes disent au gouvernement libéral qu'il est temps de changer d'orientation. Les Canadiens méritent mieux que d'aboutir à l'impasse où les libéraux les conduisent.

Nous devons réduire la taille du gouvernement, réexaminer et restreindre ses opérations et cesser de compter sur des emprunts. Nous devons trouver de meilleurs moyens d'aider efficacement ceux qui sont dans le besoin—des moyens qui soient à la mesure de notre capacité financière et qui encouragent les gens à se prendre en main, à assurer la subsistance de leur famille et à former des réseaux d'entraide dans les collectivités, par l'intermédiaire des Églises, des écoles, des organismes de charité et d'autres groupes sociaux. L'aide sociale devrait être réservée à ceux qui en ont le plus besoin.

Mes collègues du Parti réformiste et moi faisons tout ce que nous pouvons pour amener les gens d'en face à comprendre cette notion de responsabilité financière. Malheureusement, en tant que parti d'opposition, nous ne pouvons pas obtenir de véritables changements, ce qui est très frustrant, pour beaucoup de

Canadiens comme pour moi. Cela ne nous empêchera pas de faire tout ce que nous pouvons pour influencer le gouvernement.

Aujourd'hui, le Parti réformiste a pris des mesures sans précédent en montrant au gouvernement comment il faut faire pour équilibrer un budget pendant un seul mandat, c'est-à-dire en trois ans. Je ne crois pas que les députés d'en face auront le droit d'appuyer une proposition aussi pleine de bon sens, mais j'invite les Canadiens à continuer à demander que notre pays revienne à une saine gestion financière.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le deuxième parti d'opposition d'avoir déposé ce que l'on pourrait appeler un budget fantôme. Ce budget s'inscrit dans le cadre du processus de discussion que le ministre des Finances à lancé il y a quelques mois et qui a donné lieu à des discussions parmi les citoyens, dans les foyers, dans les sociétés savantes, etc. et a conduit à des idées et à des suggestions transmises au gouvernement pour aider le ministre des Finances à préparer le budget qu'il présentera d'ici une semaine.

Les députés me pardonneront si je dis—et ce n'est pas une critique—que l'on constate dans les propositions des divers groupes consultés, de même que dans le budget fantôme du deuxième parti d'opposition, un haut degré de généralisation et d'abstraction. Il y manque les détails de l'examen de cas concrets en fonction de données empiriques, alors que c'est la responsabilité du gouvernement.

Cela rappelle la fameuse critique des Albanais par le secrétaire général Khrouchtchev. Je ne vais pas traduire exactement ce qu'il disait en russe, mais dans notre langue, on pourrait dire qu'il appelait cela du baragouinage populaire. Cela veut dire, en gros: «C'est une chose de parler sans responsabilités, mais c'en est une autre que de prendre des décisions car, alors, il faut dire concrètement ce que les propositions signifient.»

Autrement dit, si quelqu'un a des suggestions à faire et ne veut pas qu'il y ait de coupures dans sa cour, où voudrait-il en faire? Comment justifie-t-il ses choix?

Il est très facile de dire, lorsqu'on n'a pas la responsabilité de gouverner, qu'on réduirait les dépenses de l'État de 40 ou 50 milliards en trois ans. Le gouvernement, par contre, doit justifier cela et examiner, d'abord, ce que les réductions de budget dans un secteur signifieront pour les autres secteurs du budget et, ensuite, quelles seront les conséquences pour les relations fédérales-provinciales qui, même sans action autre que celle des forces historiques, seront de nouveau avec nous pendant quelques années. Il suffit de penser à la question québécoise, par exemple.

Nous avons été avertis pendant les dernières élections générales, par les analystes financiers et le Fonds monétaire international, que toute restructuration radicale et téméraire, sans souci des détails empiriques, pourrait avoir des effets imprévisibles sur le chômage et l'économie.

● (1220)

C'est pourquoi le gouvernement, en abordant la question du budget, reconnaît la vérité fondamentale selon laquelle un budget est toujours une mesure d'équilibre. Il faut établir un équilibre entre des intérêts opposés—des intérêts sociaux et économiques—, faire un choix entre ces intérêts et justifier ce choix.

En tant que gouvernement, nous sommes chargés de maintenir l'unité canadienne. Nous devons admettre qu'au Canada, nous avons souvent des attitudes contraires face à l'économie. Dans les provinces de l'Ouest, où l'économie est dynamique et où se trouve d'ailleurs ma circonscription, on est d'avis qu'il faut avant tout réduire le déficit. Au Québec et dans les provinces atlantiques, on soutient que les emplois passent peut-être avant la réduction du déficit. Il faut équilibrer tous ces intérêts.

Le gouvernement précédent, soit le gouvernement Mulroney qui fait maintenant partie de l'histoire, tenait à tout prix à effectuer des coupes sans vraiment se préoccuper du côté du bilan réservé aux recettes. Par exemple, selon certains économistes, chaque emploi dans le secteur public fait apparaître sept emplois dans le secteur privé. Pour le meilleur ou pour le pire, de nombreuses entreprises ont aujourd'hui pour principal client le secteur public. Elles doivent apprendre à ne plus compter sur les dépenses publiques. Il faut éliminer les emplois du secteur public à un rythme qui permet au secteur privé d'absorber ces emplois.

En ce qui concerne le budget et l'équilibre entre les intérêts, le deuxième parti d'opposition propose un programme économique un peu vaudou. Le président Bush. . .

Une voix: Un peu?

M. McWhinney: Le terme est faible, comme le secrétaire parlementaire qui vient d'intervenir le sait fort bien. La discrétion, cela nous connaît.

Certaines des propositions économiques du deuxième parti d'opposition ont un caractère un peu vaudou. Par exemple, quand on réduit les paiements de transfert aux provinces tout en effectuant un transfert de points d'impôt correspondant, on ne réduit pas le total de la dette publique. On ne fait que passer les problèmes du fédéral aux provinces.

L'Alberta et la Saskatchewan ont déjà mis de l'ordre dans leurs affaires, mais ce n'est pas le cas ailleurs. Je doute que les provinces apprécient que le gouvernement fédéral se décharge de sa responsabilité.

Voici un autre exemple: il paraît très simple d'effectuer des coupes sans discrimination. On a proposé d'automatiser quelques phares sur la côte ouest. La question retient beaucoup l'attention sur la côte ouest. De nombreuses personnes sincères et respectables en ont discuté avec moi. Dans mon bureau, j'ai une pétition signée par 25 000 personnes qui protestent contre cette coupe seulement. J'accepte la sincérité des propositions et la logique des arguments, mais je reconnais aussi que des coupes s'imposent.

Je dois poser la question: «À qui imposeriez-vous des restrictions et pourquoi? Les restrictions visant à réduire le déficit doivent-elles toujours être imposées à d'autres que soi-même?» Ce sont là les problèmes difficiles avec lesquels le ministre des Finances est aux prises.

Il a été question du ministère des Affaires indiennes. Celui-ci est la cible préférée de bien des gens qui ne se donnent même pas la peine d'examiner les faits. Il est en train de procéder à un

transfert de pouvoirs aux bandes, transfert qui s'opère surtout au Manitoba. Ces dernières années, le ministère a réduit ses effectifs de 45 p. 100. Il y a des bandes qui sont prêtes pour l'autonomie gouvernementale, quoique que cette notion reste à définir précisément. Il y a des bandes qui sont davantage prêtes que d'autres pour l'autonomie gouvernementale.

Toute autre réduction au ministère des Affaires indiennes doit tenir compte de la réalisation de l'autonomie gouvernementale et de la notion de progression par étapes que le gouvernement a adoptée à juste titre comme la meilleure avenue vers l'autonomie gouvernementale en se fondant sur une longue expérience empirique et politique.

Transférer la responsabilité à ce qu'on appelle la famille, c'est ne pas tenir compte des structures sociales qui existent à l'heure actuelle au Canada. J'estime que le deuxième parti d'opposition a une définition plutôt restreinte et particulière de la famille. C'est à se demander—et pas seulement pour la forme—ce qu'il adviendra des Canadiens qui n'ont pas une famille aisée sur laquelle compter.

Il y a trop de contradictions—antinomies est le terme technique—qui ne sont tout simplement pas résolues dans le budget fantôme du deuxième partie d'opposition. Il est à la mode de parler de remettre les pouvoirs aux individus, mais c'est en fait une expression codée qui signifie qu'on abandonnera les personnes dans le besoin. On s'attend fondamentalement à ce que les gens se débrouillent tout seuls, qu'ils soient en mesure de le faire ou non.

• (1225)

Cela vient en contradiction avec une autre partie de cette proposition, de ce budget fantôme du deuxième parti d'opposition, à savoir la péréquation. Encore une fois, on parle de normes nationales, mais cela vient à l'encontre du principe voulant qu'on réduise les paiements de transfert. Si l'on veut imposer des normes nationales en tant que gouvernement fédéral dans un domaine où les pouvoirs constitutionnels du fédéral sont étirés au possible, comment le fera–t–on sans recourir à l'outil que constituent les paiements de transfert? La contradiction est là, dans le budget fantôme du deuxième parti d'opposition. Celui–ci ne s'est même pas donné la peine de la résoudre ou de proposer des façons de le faire. Encore là, cela témoigne d'un manque de responsabilités à l'égard des décisions difficiles qu'un gouvernement doit prendre.

Un autre élément vient contredire cette contradiction, puisque le principe de péréquation est en soi contraire à tout projet de réduction des paiements de transfert versés aux provinces. Il y a, dans tout cela, un fait véridique que nous devrions tous reconnaître, soit que le budget que le ministre des Finances doit déposer d'ici une semaine sera le budget le plus sévère que les Canadiens auront vu depuis 127 ans. C'est un fait. Nous déposerons un budget très sévère. C'est notre devoir de le faire.

Je ne suis pas au courant des projets du ministre des Finances. D'ailleurs, sur le plan constitutionnel, je ne suis pas en droit de les connaître avant qu'il ne les annonce à la Chambre. Donc, je ne sais pas encore ce que le budget contiendra, mais je tiens à rappeler que, à l'instar d'un bon nombre de mes collègues, j'appuie la réforme en profondeur des pensions des députés. Je tiens à préciser que, à l'instar de certains de mes collègues, j'exhorte le Parlement à ramener les pensions des députés au niveau des pensions du secteur privé.

Certains ont parlé des voyages à l'étranger. Personnellement, je n'ai fait aucun voyage à l'étranger aux dépens des contribuables depuis mon élection, comme bon nombre de députés ministériels d'ailleurs.

J'appuie la réforme de l'assurance–chômage. En fait, la partie la plus novatrice du livre vert sur la réforme sociale, présenté par le ministre responsable de la sécurité sociale, portait sur la réforme de l'assurance–chômage. Beaucoup de Canadiens paient 1 200 $ en cotisations chaque année sans jamais présenter de demande de prestation. On devrait inciter les entreprises saisonnières et manufacturières qui incluent l'assurance–chômage dans leur plan d'entreprise à devenir plus autonomes, en augmentant les cotisations, en réduisant le nombre de semaines de prestations, en allongeant la période de référence et en obligeant les prestataires à se recycler.

Le ministre des Finances est saisi de ces propositions, qui ont été étudiées en détail par les comités, les groupes de travail et d'autres groupes. C'est le genre de décisions qu'un gouvernement doit prendre. Ce sont des décisions importantes et difficiles. Il faut parvenir à équilibrer les intérêts divergents, à concilier les différences.

Comme beaucoup de députés du côté ministériel, j'appuie la privatisation du plus grand nombre possible de sociétés d'État et la rationalisation de celles qui resteront. Le gouvernement accepte cette responsabilité. Cela se reflètera dans les choix qu'il fera dans le prochain budget.

Nous appuyons tous l'élimination des chevauchements entre les différents services gouvernementaux. Nous appuyons le transfert de pouvoirs aux provinces dans les domaines des ressources naturelles, de la pêche et de l'administration des systèmes de santé, par exemple, mais sans sacrifier les normes nationales en matière de santé. Cela fait partie du débat historique qui a commencé il y a 30 ans, au moment de la révolution tranquille.

Nous nous réjouissons des suggestions d'études sur la question faites par les gouvernements du Québec successifs dont le gouvernement Bourassa et le gouvernement actuel, mais nous pesons les répercussions budgétaires de leur adoption.

Ce que je dis, c'est que le budget fantôme du deuxième parti d'opposition n'apporte pas de solutions concrètes au problème des choix difficiles qu'il y a à faire. Il me semble que ce budget, comme la vision économique du gouvernement Mulroney, traduit une philosophie d'abandon.

• (1230)

Il ne suffit pas de sabrer dans les dépenses du gouvernement. Nous devons—c'est ce que nous proposions dans le livre rouge et pendant la campagne électorale—adopter une politique dynamique de création d'emplois. Nous avons besoin de nouvelles industries exportatrices. Nous avons besoin d'élargir nos marchés extérieurs. Nous devons être concurrentiels sur les marchés mondiaux.

Le premier ministre est allé en Asie et en Amérique du Sud avec nos principaux experts commerciaux. Cela fait partie de la nouvelle politique. Nous devons mettre la science et la technologie au service de la croissance économique et cela nécessite une présence sentie du gouvernement fédéral. C'est là la clef du programme d'infrastructure que le gouvernement a mis en oeuvre après son élection. C'est la clef de programmes comme celui de la diversification économique de l'Ouest. Sabrer radicalement dans les dépenses, sans autres mesures, c'est sombrer dans le pessimisme économique. Cela rappelle les politiques des économistes qui ont lamentablement échoué en Allemagne à la fin des années 1920 et aux États–Unis à l'époque de Hoover.

Le pays est fort. Pour reprendre les paroles du successeur du président Hoover: «Ne craignez rien que la peur elle–même.» Ce qu'il nous faut, ce sont de nouveaux emplois, de nouveaux marchés et de nouvelles rentrées fiscales. C'est là un moyen positif et dynamique de juguler le déficit et de réduire la dette extérieure. La création de nouveaux emplois fait accroître les recettes fiscales. C'est là une stratégie nouvelle, dynamique et optimiste pour le Canada du XXI^{e} siècle. Cela se retrouvera au coeur du budget qui sera présenté la semaine prochaine, j'en suis sûr.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je trouve choquant et navrant d'entendre une intervention comme celle–là. Elle illustre bien ce qui ne tourne pas rond chez le gouvernement actuel.

J'ai écouté le député parler pour ne rien dire en donnant des excuses à l'inaction de son gouvernement. Il a continué à expliquer pourquoi il ne pouvait rien faire à propos de ceci ou cela. Le comble de l'irresponsabilité, à mes yeux, c'est de ne rien faire. C'est presque de la négligence criminelle.

Pourquoi n'avez–vous pas de plan après avoir passé près de dix années dans l'opposition ainsi qu'une année au pouvoir et après avoir mené une campagne électorale? Vous étiez au courant du problème. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je tiens à rappeler encore une fois aux députés à la Chambre qu'ils doivent faire toutes leurs interventions en s'adressant à la présidence. Les députés ne doivent pas s'en prendre les uns aux autres; il s'agit plutôt pour la Chambre de veiller collectivement à ce que nos délibérations se déroulent dans le respect des règles parlementaires.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Je suis désolé, monsieur le Président. L'intervention du député m'a énervé. Je suis si fermement convaincu qu'il s'agit là d'un problème crucial auquel nous devons nous attaquer.

Je crois que les Canadiens en ont assez d'entendre les ministériels dire que la tâche est titanesque et tellement difficile. Les députés d'en face forment le gouvernement et, en tant que tel, ils ne peuvent pas continuer à critiquer les mesures proposées par le Parti réformiste à moins de pouvoir en suggérer de meilleures. Il faut résoudre le problème. Le nageur qui est en train de se noyer et qui va s'enfoncer pour la troisième fois aimerait bien qu'on lui lance une bouée de sauvetage, non un autre poids. Laisser augmenter les dépenses, et donc la dette et les déficits, c'est tout simplement lancer un autre poids. Je trouve inexcusable que les députés d'en face continuent de débiter ce genre de discours.

Je voudrais savoir quel est le plan du gouvernement. Qu'a–t–il de positif à proposer pour donner aux Canadiens l'espoir qu'il verront bientôt le bout du tunnel et qu'on ne continuera pas de leur lancer encore d'autres poids, comme le député le propose?

M. McWhinney: Monsieur le Président, j'ai attendu patiemment pour trouver une idée générale ou une question au milieu de ce flot de clichés rebattus. Quand une question a fini par en émerger, la seule réponse à laquelle j'ai pu songer, c'est de lui recommander de prêter attention aux données empiriques. Qu'il lise mon intervention quand elle sera publiée dans le hansard; il y trouvera les réponses. Qu'il ne se cantonne pas au domaine des clichés. Il nous faut des données empiriques. Qu'il ne soit pas comme les Albanais selon les termes de M. Khrouchtchhev.

• (1235)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, pour donner suite à ce qu'a dit mon collègue réformiste, je dois dire que les propos lénifiants du gouvernement, du genre: «Faites nous confiance, tout ira bien,» sont difficiles à gober quand on sait que, en ce moment même, le gouvernement fait la tournée des marchés financiers du monde entier pour mendier 110 millions de dollars.

Je dirai, si on me permet de lever le voile sur un détail de ma vie personnelle, que je m'attends à devenir grand–père pour la première fois cette semaine. C'est donc de façon très sincère et personnelle que je déplore que le gouvernement en place soit disposé à faire porter le fardeau de ses dépenses d'aujourd'hui par mon petit–fils ou ma petite–fille.

En 1992, le Parti réformiste a proposé son programme de déficit nul en trois ans. Les trois ans ont passé. Il y a des limites à ce qu'on peut retrancher dans les dépenses autres que sociales. Par conséquent, pour ramener le déficit à zéro, ce que nous devons faire en trois ans, comme le rappelle cette motion, nous avons dû presser le pas et, au lieu d'amputer les dépenses sociales de 9 milliards, il faut maintenant retirer 7 milliards de plus. Il a suffi de deux ans et demi pour en arriver là.

Je demande au député, qui reconnaîtra certainement la profonde sincérité qui m'anime, si, en toute conscience, il n'admet pas que c'est immoral que le Parlement transfère les dépenses d'aujourd'hui sur les petits–enfants de mon petit–fils ou de ma petite–fille qui va naître. N'y a–t–il pas quelque chose qui cloche dans la réflexion du député, et peut–être aussi du gouvernement, s'il pense que nous devons le faire?

M. McWhinney: Monsieur le Président, je comprends bien la question du député d'en face. Nous nous félicitons de sa collaboration et de celle de son parti dans la recherche de moyens pour éliminer le gaspillage et comprimer les dépenses. Nous acceptons le fardeau de la réduction du déficit national et de la dette extérieure, mais nous croyons que la solution constructive consiste à stimuler la croissance économique en créant des emplois. S'il n'y a pas plus d'emplois, nous n'allons jamais venir à

bout du déficit. C'est pourquoi nous disons que les deux objectifs vont de pair. L'un ne va pas sans l'autre.

Je me félicite de sa collaboration et de celle de son parti dans le règlement du problème de déficit.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion présentée par mon collègue réformiste, le député de Kootenay–Est.

Aujourd'hui, le chiffre trois est vraiment à l'honneur. Après avoir écouté l'intervention de mon collègue de Kootenay–Est, j'en ai ajouté un troisième à ma liste. Le premier que j'ai relevé, c'est l'objectif de 3 p. 100 du PIB dont nous discutons aujourd'hui et qui ne suffit pas à régler nos problèmes actuels. L'autre, c'est le plan qui vise à ramener le déficit à zéro en trois ans et que nous avons présenté durant la campagne électorale de 1993. Le troisième que j'ai ajouté à ma liste concerne mon petit–fils de trois ans, Nicholas. À bien des égards, c'est là l'enjeu de tout ce débat. C'est en effet de l'avenir de nos enfants et de nos petits–enfants qu'il est question.

Voyons tout d'abord ce dernier trois. Nous tous, ici à la Chambre, faisons partie de la génération qui a accumulé cette énorme dette sous laquelle nous croulons. Nous ne serons toutefois pas là pour payer la note. Nous avons accumulé cette dette et nous la transférons aux générations futures; nous les imposons sans les représenter.

• (1240)

J'ai participé à ces excès de dépenses et je n'en suis pas très fier. Je suis heureux d'avoir été élu à cet endroit afin de faire tout mon possible pour amener le gouvernement à reconnaître que nous devons commencer à vivre selon nos moyens.

Examinons l'objectif de 3 p. 100 du PIB que le gouvernement s'est fixé. Que signifient ces 3 p. 100 du PIB? Ils signifient qu'une fois atteint cet objectif, nos excès de dépenses annuelles continueront d'être de l'ordre de 25 milliards de dollars. Au niveau fédéral, nous serons alors toujours aux prises avec une dette de 650 milliards de dollars, et les intérêts à payer sur cette dette auront atteint les 50 milliards de dollars. Le pire, c'est qu'aucun plan n'est prévu pour enrayer ces excès de dépenses. C'est quelque chose qu'on envisage à plus ou moins long terme, mais il n'y a pas de plan défini à cette fin.

À mon avis, sans plan pour nous attaquer à ce problème, nous échouerons. L'objectif de 3 p. 100 du PIB est trop modeste et arrive trop tard. Nous avons déjà perdu une année. Il y a un an, la dette était de 490 milliards de dollars et, cet après–midi, elle atteint 550 milliards de dollars. Notre fardeau s'est alourdi de 60 milliards de dollars.

Examinons un instant le plan «zéro en trois» sur lequel se fondait notre campagne de l'an dernier. Nous avons été honnêtes avec les Canadiens durant la campagne électorale. Nous avons dit expressément quels secteurs et ministères feraient l'objet de compressions et précisé l'ampleur de ces dernières.

Je tiens à rappeler aux députés que notre parti est le seul à avoir agi ainsi. Nous avons couché des chiffres sur papier et nous les avons présentés aux électeurs canadiens. Deux millions et demi d'électeurs nous ont appuyés en connaissance de cause. Le déficit s'élevait alors à 30 milliards de dollars. Or, cet après–midi, nous savons que le déficit pourrait atteindre les 40 milliards de dollars.

Nous sommes d'avis que le déficit peut être éliminé dans un délai bien précis, soit trois ans. En épongeant le déficit, nous créerons des emplois. Nous rétablirons la confiance des investisseurs dans notre économie. Ces derniers viendront investir chez nous et créer des emplois à temps plein et intéressants pour nos enfants et nos petits–enfants.

En maîtrisant nos dépenses, nous pourrons pour la première fois alléger les impôts. Les électeurs pourront s'attendre à des allégements fiscaux dans l'avenir et cesser d'être victimes de ponctions d'impôts toujours plus élevées.

On parle beaucoup du filet de sécurité. La maîtrise des dépenses et la suppression du déficit constituent la clé du maintien du filet de la sécurité sociale. Nous ne voulons pas le détruire. Cependant, nous devons tenir compte de la réalité et maintenir le filet de sécurité pour ceux qui en ont besoin.

Le budget qui sera déposé la semaine prochaine sera, à mon avis, le plus important de l'histoire du Canada. Si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent dans ce budget, nous en subirons de très lourdes conséquences. Les contribuables s'inquiètent. Les marchés financiers aussi. La sonnette d'alarme retentit, les feux sont tous au rouge, mais le gouvernement n'en tient pas compte. En fait, il se trompe de cible. Nos créanciers nous avertissent de ne pas nous endetter davantage et nous demandent de réduire nos dépenses. Les investisseurs qui achètent nos obligations et qui nous ont laissés nous endetter jusqu'au cou, nous ont servi un avertissement.

Nous aimons bien qu'ils achètent nos obligations, mais nous ne supportons pas qu'ils nous avertissent de ne pas nous placer dans une situation telle que nous ne pourrons pas rembourser notre dette et que nous risquons de toucher le fond du baril.

Comme je l'ai dit, des milliers de contribuables inquiets ont donné leur point de vue. Leur message est toujours le même: «Nous ne voulons pas de nouveaux impôts. Nous voulons que le gouvernement réduise ses dépenses. Nous sommes déjà assez imposés.»

La Fédération des contribuables canadiens a sillonné le pays, organisant des ralliements anti–impôts auxquels des milliers de contribuables ont participé.

• (1245)

Hier, nous avons présenté des pétitions signées par 230 000 contribuables préoccupés et, comme je l'ai dit, leur message est le même partout: n'augmentez pas les impôts et réduisez les dépenses de l'État.

Les petites entreprises nous ont fait parvenir le même message. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a réalisé, auprès des petites entreprises, un sondage dans lequel 80

p. 100 des répondants ont dit que la meilleure chose que le gouvernement puisse faire pour les aider, c'est de réduire les dépenses. Qu'il cesse de les harceler et de puiser dans leurs poches.

Des compressions des dépenses ont lieu partout au Canada. Dans nos foyers et dans nos entreprises, nous effectuons des réductions pour pouvoir nous en sortir. Le gouvernement ne doit pas faire moins que ce que font les contribuables et les entreprises.

Lorsque j'étais jeune, on m'a dit que seulement deux choses étaient sûres dans la vie, les impôts et la mort. Ce que nous constatons actuellement, c'est que l'une entraînent l'autre. Le contribuable est imposé à mort. Le contribuable canadien est juste, plein de compassion et raisonnable, mais il a atteint sa limite. Son message: nous n'avons plus rien à donner, mais le gouvernement peut encore réduire ses dépenses.

Des protestations ont lieu un peu partout dans le pays et des animateurs d'émissions de radio encouragent les auditeurs à téléphoner à leur député. Je suis sûr que tous les députés ont reçu des appels à cause de ces rassemblements ou de ces émissions d'alerte contre les impôts.

Je voudrais juste vous faire part de l'un des nombreux appels que j'ai reçus dans ma circonscription. Celui-ci venait d'une jeune femme. Elle m'a dit: «J'ai 24 ans. J'ai trois jeunes enfants. Mon mari a un bon emploi. Il gagne un bon salaire, mais nous nous en sortons à peine. S'il vous plaît, faites votre possible pour que les impôts ne soient pas augmentés. Nous n'avons tout simplement pas de marge de manoeuvre.»

Je lui ai répondu: «Je comprends votre situation. Je ferai de mon mieux pour faire en sorte que votre fardeau fiscal ne s'alourdisse pas.» Juste avant de raccrocher, elle a ajouté: «Il y a une autre chose qui m'agace vraiment. Je sais que les programmes sociaux sont importants, mais j'ai un voisin qui en bénéficie et, à bien des égards, il s'en tire beaucoup mieux que nous.»

Le message, c'est que des gens qui bénéficient des avantages auxquels elle et son mari contribuent s'en sortent mieux qu'eux. Il faut que ça cesse.

Augmenter les impôts va à l'encontre du but recherché. Depuis maintenant 25 ans, nous disons aux Canadiens que nous devons hausser les impôts et que nous allons réduire le déficit et la dette. En fait, c'est exactement le contraire qui s'est produit au cours de ces 25 années. Nous avons haussé les impôts et le déficit a augmenté. Par conséquent, la dette a augmenté elle aussi.

Absolument rien ne justifie des augmentations d'impôts. Ces augmentations donnent des résultats tout à fait contraires à ceux escomptés. L'économie parallèle a déjà pris une importance considérable parce que les contribuables canadiens se rendent compte que, même s'ils paient plus d'impôts, ils reçoivent moins de services. Ils cherchent donc un moyen d'alléger leur fardeau fiscal.

Il est très difficile de connaître la valeur réelle de l'économie parallèle. J'ai entendu dire qu'elle se situerait entre cinq et trente milliards de dollars. Chose certaine, le montant est énorme. Si nous alourdissons le fardeau fiscal, l'économie parallèle grossira.

Nous avons présenté aujourd'hui le budget des contribuables. À ma connaissance, c'est la première fois que cela se produit au Parlement. Aucun parti d'opposition ou tiers parti n'a proposé de budget de rechange.

Pendant la campagne électorale, nous avions promis de faire une critique constructive et c'est ce que nous avons fait. Nous avons demandé de réduire les dépenses. Le budget que nous proposons précise où et dans quels ministères il faut le faire.

Une réduction de vingt-cinq milliards de dollars en trois ans n'est pas un objectif draconien. Cela représenterait une réduction des dépenses de huit à neuf milliards par année, soit seulement 1 p. 100 d'un PIB de 750 milliards. Nous pouvons et nous devons y arriver.

Nous n'y arriverons sûrement pas sans peine, mais nous en retirerons un avantage durable. Les réductions doivent toucher non seulement les services sociaux, mais aussi les secteurs public et privé.

Je m'inquiète quand j'entends dire que nous avons l'intention de supprimer les programmes sociaux. Ce n'est pas le cas. On a consacré 80 millions de dollars à ces programmes; nous parlons plutôt de 65 milliards. Ce n'est pas détruire les programmes sociaux.

• (1250)

Si ceux d'en face voulaient vraiment protéger les personnes qui sont véritablement dans le besoin, ils nous aideraient à mettre les réductions en oeuvre, car il est encore possible d'améliorer considérablement l'efficience des programmes sociaux, surtout de les administrer plus efficacement et à un coût beaucoup moindre pour les contribuables.

Lorsqu'on prétend que les contribuables ne comprennent pas ce qu'ils demandent, lorsqu'ils exigent une réduction des dépenses, on insulte leur intelligence. Les contribuables comprennent et sont, à bien des égards, beaucoup plus lucides que les politiciens. Ceux qui disent aux contribuables que leurs protestations sont futiles oublient qui est au service de qui.

Les électeurs sont éveillés et bien informés. Ils comprennent la situation et n'acceptent plus de se laisser berner. Ils disent ce qu'ils pensent. Les gens ont pu se rendre compte, lorsqu'ils ont protesté contre les services de câblodistribution, qu'ils pouvaient s'exprimer et changer les choses. Le gouvernement peut ignorer les messages qui nous sont envoyés, mais ce sera à ses risques et périls.

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais que le député de Simcoe-Centre précise s'il partage son temps de parole avec un autre.

M. Harper (Simcoe-Centre): En effet, je partagerai mon temps avec un autre député, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Simcoe-Centre disposera donc de cinq minutes, suivies de cinq minutes consacrées à des questions ou observations.

Les crédits

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis très fier de prendre la parole aujourd'hui, en ma qualité de député réformiste ayant fait partie de l'équipe du groupe du Parti réformiste qui a élaboré le budget des contribuables présenté aujourd'hui à tous les Canadiens. J'en suis fier, c'est vrai, mais nos propos d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec la politicaillerie.

Il s'agit d'un problème qui constitue une réelle menace pour ce pays. C'est un problème qui découle de la série d'hypothèses erronées qu'ont avancées les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années. J'y reviendrai un peu plus tard.

Je tiens d'abord à parler des avertissements découlant de diverses sources, des avertissements que le gouvernement ne doit pas prendre à la légère, des avertissements lancés par divers groupes et particuliers d'ici et d'ailleurs. Le sens de ces avertissements se réduit à ceci: l'objectif du gouvernement de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans est insuffisant.

Comme je l'ai mentionné, ces avertissements viennent de diverses sources. Le plus récent est venu de la société d'évaluation de crédit Moody's. Avant, il y a eu ceux de l'Institut C.D. Howe et de l'Institut Fraser. Il y a à peine quelques semaines, le *Wall Street Journal* et le *Washington Post* ont également prévenu le gouvernement que son objectif était insuffisant.

À une conférence intitulée «Frapper un mur», tenue à Toronto en novembre, j'ai entendu des avertissements venant de nombreux orateurs de toutes formations et de toutes origines qui avaient déjà fait partie de gouvernements ayant connu un effondrement de leur économie, ou encore de partis, du gouvernement ou de l'opposition, ayant participé à la restauration de l'économie après un effondrement. Les avertissements étaient très clairs. Ils ont tous dit que le scénario de ce qui se produit actuellement au Canada était tellement semblable à ce qu'ils avaient vécu dans leur pays que le Canada devait tenir compte de l'avertissement.

Toujours à cette conférence, un organisme japonais d'achat d'obligations a déclaré que le Canada payait déjà des primes de risque inutilement élevées pour l'argent qu'il empruntait à l'extérieur. Je dit que les primes de risque sont inutilement élevées parce que, si les gouvernements antérieurs avaient été plus sérieux et avaient fixé des objectifs beaucoup plus exigeants que 3 p. 100 du PIB en trois ans, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à payer des taux d'intérêt aussi élevés. Un actuaire du secteur public a aussi lancé un avertissement en expliquant que le Régime de pensions du Canada n'était pas viable. D'un point de vue actuariel, ce régime n'est pas logique et ne peut être maintenu en vertu des règles actuelles.

• (1255)

Des avertissements du genre ont aussi été formulés par d'autres participants, mais plusieurs messages ont systématiquement été répétés par chacun des orateurs à cette conférence. Je sais que le gouvernement a déjà entendu ces messages, mais je crois qu'il faut les répéter à nouveau. Les voici donc.

Premièrement, le Canada est aux prises avec un grave problème de dépenses excessives. Le message est simple et direct, mais le gouvernement doit l'entendre.

Deuxièment, il faut régler ce problème rapidement. Je le répète, ce message est transmis par les gens de tout le pays et du monde entier, mais on ne semble pas l'entendre.

Troisièmement, le budget du ministre des Finances est celui de la dernière chance. Les orateurs à cette conférence intitulée «Frapper un mur» ont déclaré que c'était notre dernière chance. Si le gouvernement se contente de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB sur trois ans, l'effondrement économique de notre pays est tout à fait possible.

C'est le budget de la dernière chance, car il sera beaucoup plus difficile pour le gouvernement de résoudre ce problème l'année prochaine que cette année et cela ne se produira pas. La volonté politique n'existera plus pour procéder aux compressions extrêmement dures qui s'imposent et pour prendre les mesures difficiles qui seront nécessaires alors.

L'intérêt composé, l'accroissement rapide de la dette, la proportion toujours croissante des dépenses de l'État allant au service de la dette feront qu'il sera beaucoup plus difficile l'année prochaine d'agir. Les orateurs ont déclaré qu'il n'y avait aucun précédent dans le monde où un gouvernement avait réussi à prendre les mesures difficiles voulues sans entraîner un effondrement économique.

Les avertissements sont là. Je pense que les libéraux devraient considérer ce budget réformiste comme un autre avertissement. Il renferme beaucoup de mesures recommandées par les gens de ma circonscription et d'autres régions du pays avec lesquels je me suis entretenu au cours des derniers mois et, en fait, dans les deux dernières années. Ce ne sont pas simplement des mesures auxquelles ont pensé tout à coup un groupe de députés réformistes. Elles découlent des propositions venant de Canadiens de toutes les régions du pays.

Je voudrais m'arrêter sur ce qui est présenté dans nos documents budgétaires et parler des fausses hypothèses qui nous ont conduits à la situation catastrophique actuelle et sur lesquelles le gouvernement libéral continuera de se fonder pour agir. Je vous signalerai ensuite les résultats constructifs qui pourraient découler d'une nouvelle série d'hypothèses, celles du Parti réformiste. Pour commencer, je voudrais vous lire la motion dont nous discutons aujourd'hui. Voici:

> La Chambre rejette l'objectif totalement inadéquat du gouvernement de réduire le déficit pour le ramener à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans, ce qui laissera au Canada à la fin de cette période un déficit fédéral d'environ 25 milliards de dollars, une dette fédérale de plus de 600 milliards de dollars, des paiements d'intérêt annuels de 50 milliards de dollars et des impôts plus élevés.

C'est la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. En fait, elle découle de l'une des fausses hypothèses qui sous–tendent les

actions du gouvernement libéral depuis son arrivée au pouvoir, il y a un an et demi. Je vais passer en revue ces hypothèses et parler brièvement des conséquences qui en découlent.

La première touche l'emploi. On part du principe que le gouvernement peut régler le problème du chômage grâce aux deniers publics. C'est l'hypothèse incorrecte que nous avons exposée dans notre budget aujourd'hui. En fait, elle a été présentée il y a une heure environ par un député libéral lorsqu'il a parlé de toutes les réalisations de son gouvernement. Le député a dit, entre autres, que son gouvernement avait créé des emplois. Il a parlé, je pense, de 40 000 emplois créés par son gouvernement.

• (1300)

Quand les réformistes lui ont fait remarquer que ce n'était probablement pas son gouvernement qui avait créé ces emplois, mais plutôt le secteur privé, il n'a pas insisté. Il s'est rendu compte de son erreur, du moins sur le moment. Il a compris que ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois, mais l'entreprise privée.

Étant donné cette hypothèse erronée et le fait que l'on agit en fonction de cette hypothèse erronée, le gouvernement dépense aujourd'hui plus que jamais et pourtant, il y a plus d'un million de chômeurs dans notre pays. Si les dépenses publiques créaient réellement de l'emploi, je pense que chaque Canadien aurait plus d'un emploi et plus d'emplois que nécessaire.

Les gouvernements ont fait des dépenses telles que la dette atteint aujourd'hui plus de 550 milliards de dollars. Les gouvernements dépensent de façon éhontée depuis trente ans. A–t–on pour autant réglé le problème du chômage? Non. Il y a aujourd'hui au Canada plus d'un million de chômeurs, un niveau de chômage inacceptable.

La deuxième hypothèse erronée concerne la sécurité sociale. Cette hypothèse veut que le gouvernement soit la meilleure source de sécurité sociale, grâce aux programmes universels financés par l'État. C'est sur cette fausse hypothèse que se fonde le Parti libéral et que se sont fondés les gouvernements précédents.

Étant donné que l'on se base, pour agir, sur cette hypothèse erronée, le tissu social du Canada se détériore et cela, malgré d'importants programmes gouvernementaux. L'assurance–maladie, les pensions et d'autres programmes connaissent des problèmes financiers. Des programmes comme l'assurance–chômage et le bien–être social ne motivent pas les gens à se chercher du travail.

La troisième hypothèse erronée, c'est qu'il n'y a rien à redire aux dépenses publiques, aux déficits et aux dettes tant que ces dépenses, ces déficits et ces dettes concernent la création d'emplois et la sécurité sociale. Pourtant aujourd'hui, ce sont les conséquences de ces dépenses qui menacent le plus les programmes sociaux offerts aux Canadiens.

J'invite les députés d'en face à lire notre budget en faisant preuve d'ouverture d'esprit, à en examiner sérieusement le contenu et à en tenir compte dans le budget qu'ils présenteront la semaine prochaine. Je répondrai volontiers à leurs questions.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été présent pour une bonne partie du débat d'aujourd'hui et je n'en reviens pas d'apprendre que, lors de leurs interventions, les députés réformistes ne parlent en fait pas de leur document budgétaire.

J'étais présent ce matin pour écouter les deux premiers discours des réformistes et, tout comme celui que nous venons d'entendre, ils n'étaient qu'une litanie de dénonciations de la position du Parti libéral, position qui ne sera révélée que la semaine prochaine dans le budget.

Les réformistes se sont quand même arrangés pour que leur document leur serve de point de départ pour lancer une attaque en règle contre le budget encore inexistant du gouvernement. Ils s'en prennent toujours au budget de l'an dernier, et prétendent que les mesures proposées par le gouvernement sont insuffisantes alors qu'ils ne savent pas encore ce qu'elles seront.

À ma plus grande surprise, j'ai dû attendre longtemps avant de pouvoir obtenir des exemplaires du budget du Parti réformiste. J'ai finalement pu m'en procurer un et je suis très surpris que, contrairement à ce qui avait été dit ce matin aux informations, le budget réformiste n'a pas été annoncé à la Chambre et il n'en a pas beaucoup été question.

J'ai quelques questions auxquelles j'aimerais vraiment que le député réponde. Je sais qu'il ne lui reste plus que très peu de temps, ayant consacré une grande partie de son intervention à attaquer le gouvernement au lieu de parler des éléments positifs éventuels du budget réformiste.

Quels sont les éléments du document de son parti qui vont tellement plaire aux Canadiens, à moins que ce ne soit leur déplaire à tel point que les réformistes ne veulent pas en parler ici aujourd'hui? Ils préfèrent saisir cette occasion pour essayer de rejeter sur le gouvernement la responsabilité de tous les maux qui nous accablent au lieu d'étudier le document qu'ils ont produit et de dire la vérité aux Canadiens sur les terribles mesures qu'ils proposent dans leur document budgétaire.

• (1305)

Pourquoi ne veulent–ils pas en parler? Ils n'arrêtent pas d'y faire allusion, mais se refusent à donner le moindre détail. Le député pourrait–il nous donner des précisions et nous dire comment son parti se propose de sabrer dans les programmes sociaux afin que tous les Canadiens sachent à quoi s'en tenir sur les intentions du Parti réformiste telles que présentées dans son document budgétaire?

M. Benoît: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a dit qu'il n'y avait pas d'exemplaires de notre budget de disponibles. Bien sûr qu'il y en avait. Nous avions annoncé que ce budget serait dévoilé dans la pièce 200 de l'édifice de l'Ouest, à 9 heures ce matin. Les députés libéraux étaient plus que les bienvenus. J'ai eu le plaisir de constater que l'un d'entre eux a assisté au dévoilement de ce budget. On pouvait facilement se procurer des exemplaires. Comme le député le sait, on peut en trouver maintenant dans les salons.

Si quelqu'un doit savoir que, quand il y a un débat sur un certain sujet, on devrait s'en tenir autant que possible à ce débat, c'est bien le secrétaire parlementaire. Le débat d'aujourd'hui porte sur l'objectif totalement inadéquat de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans, objectif que s'est fixé le gouvernement libéral.

Nous parlerons de notre budget ainsi que nous l'avons fait aujourd'hui. Nous avons fourni aujourd'hui d'importantes précisions concernant le budget. Cependant, nous devons nous assurer qu'il cadre bien avec la question dont nous débattons aujourd'hui, avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui concernant l'objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

Pour ce qui est des détails, si le député avait lu ce document qui est disponible et qu'il reconnaît avoir maintenant, il saurait que nous y donnons beaucoup de détails. Nous avons présenté des chiffres détaillés en ce qui concerne la réduction des dépenses dans le domaine des programmes sociaux et dans d'autres domaines.

Nous ne pouvons pas seulement nous arrêter aux dépenses lorsqu'il est question de ce budget. Nous devons aussi examiner les mesures proposées par les réformistes en vue de donner plus de pouvoir aux citoyens. Les chiffres sont importants dans le budget et tout le monde peut les voir. Il est important d'équilibrer tout cela. Si nous parlons de réduire les dépenses dans le domaine des programmes sociaux, il est important que nous proposions des mesures afin de donner plus de pouvoir aux gens et de leur permettre de faire face à ces réductions.

Cette approche est de loin plus valable que l'approche des libéraux qui prétendent que le problème n'est pas sérieux. Par conséquent, ils ne produisent pas un budget permettant de faire face au sérieux problème que nous avons en réalité.

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je suis outré par ce que j'entends des réformistes aujourd'hui. Il est difficile de croire qu'un parti puisse être assez irresponsable pour jouer le jeu des agents de change internationaux et parler de problèmes qui n'existent même pas, faire de grands discours et ne rien dire de précis.

J'ai lu le document et il ne contient rien de précis. Je pense qu'on pourrait appeler le document des députés d'en face le «draconisme réformiste». Cela ferait un beau titre.

Les faits sont contraires à ce que dit la motion. Nous avons le premier des ministres des Finances depuis belle lurette à fixer des objectifs qu'il respectera. Il est prêt à prendre des mesures rigoureuses d'une façon raisonnée et planifiée.

Le député d'en face pourrait-il nous indiquer brièvement les endroits précis où vont se faire les coupes, pour que nous puissions savoir exactement de quoi il parle?

M. Benoit: Monsieur le Président, il y a une liste dans notre document budgétaire qui explique en détail où seront les coupes proposées et qui donne les renseignements expliquant pourquoi il est nécessaire de couper dans tel ou tel secteur. Au cours du débat d'aujourd'hui, nous présenterons les chiffres. Ils sont là, on peut les lire. Je suppose que les libéraux aussi savent lire.

Le député de Malpèque parle de draconisme réformiste. Justement, parlons-en. La réalité, c'est que, si nous continuons à suivre la voie actuelle, c'est-à-dire si nous continuons à avoir un déficit de 38 milliards cette année et une dette de 550 milliards, nous perdrons l'essentiel de nos programmes sociaux.

Qu'est-ce qui est le plus draconien, perdre l'essentiel de nos programmes sociaux ou réduire les dépenses sociales de 15 milliards sur un total de 155 milliards? C'est le total des dépenses fédérales et provinciales, et nous le ramènerions à 140 milliards environ. Qu'est-ce qui est le plus draconien, sauver les programmes sociaux en les ciblant sur les gens qui en ont besoin, ou les perdre?

• (1310)

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, les réformistes me font l'effet d'être des conservateurs, en plus pressé. Nous savons ce que les conservateurs ont fait à notre pays.

Tout le monde sait que nous devons mettre de l'ordre dans nos finances. Nous devons réduire les dépenses et éviter d'augmenter les impôts. Nous devons réduire les emprunts. Nous devons faire en sorte que les programmes gouvernementaux soient plus transparents et permettre aux contribuables de participer davantage aux décisions.

Mes collègues du Parti réformiste m'étonnent. Leur parti défend l'idée d'un impôt uniforme. Autant dire que la Terre est plate. Dans une déclaration, le chef du Parti réformiste a proposé un impôt uniforme dont les familles à faible revenu seraient exonérées. Fait intéressant, ceux dont le revenu moyen est supérieur à 94 000 $ paient actuellement 66 p. 100 de la totalité de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu au Canada. Si l'on adoptait un impôt uniforme, les contribuables de la classe moyenne devraient évidemment payer davantage.

Ça me fait un drôle d'effet de discuter avec les réformistes et les représentants de la Canadian Taxpayers Federation. Des gens nous demandent de ne pas hausser les impôts alors que les réformistes, pendant ce temps, ont un programme secret qui prévoit l'augmentation du fardeau relatif de la classe moyenne.

Le Parti réformiste parle du financement de groupes d'intérêts. Personnellement, je suis contre le financement de ces groupes. Demandons-nous toutefois quelle sorte de groupes d'intérêts sont représentés par le Parti réformiste. Je ne crois pas qu'il y ait de trop fortes pressions au sein de la population pour faire porter davantage le fardeau fiscal des riches à la classe moyenne. Au Canada, la classe moyenne est taxée sans bon sens. C'est 45 p. 100 du revenu d'une famille moyenne qui passe dans une forme ou une autre d'impôt. Aucune nation du monde, même parmi les plus régressives, n'applique ainsi à l'envers le principe de Robin des Bois.

Pour ma part, j'ai mis au point ce que j'aime à appeler la charte des droits des contribuables. Cette charte des droits comporte essentiellement trois éléments. C'est une mesure d'initiative parlementaire que j'ai conçue. Elle porte sur l'obligation de rendre compte liée aux programmes gouvernementaux. Nous devons calculer ce qu'il en coûte à l'ensemble des Canadiens et à

chaque contribuable, tant pour les programmes actuels que futurs. Je crois que, si une telle mesure avait existé, les contribuables, et les électeurs en général, auraient pu prendre de meilleures décisions, de sorte qu'aujourd'hui, nous ne serions pas dans le pétrin.

J'ai aussi proposé qu'il y ait un ombudsman entre les contribuables et les responsables de la perception des impôts, qui protégerait les Canadiens contre les coûts élevés souvent attribuables aux méthodes de perception. En tant que parlementaires, nous savons tous que ces méthodes ont vraiment lésé de nombreux Canadiens honnêtes et respectueux des lois.

Enfin, dans une autre partie, cette charte traite de l'immunité à l'égard des impôts exagérés. Elle plafonne à 55 p. 100 du total le revenu qui peut être assujetti à l'impôt et vise à réduire ce pourcentage de 1 p. 100 par année pendant les 15 prochaines années. On commence par un plafond de 55 p. 100, puis on réduit. C'est une solution claire à l'escalade des impôts à laquelle nous sommes confrontés.

La motion dont nous sommes saisis est un autre produit du monde merveilleux des réformistes. Ce doit être fantastique de s'éveiller le matin au son de la baguette magique. Hélas, ce n'est pas conforme à la réalité.

Il est aussi nuisible de procéder trop vite pour réduire le déficit que d'y aller trop lentement. La réduction des programmes entraînera une diminution de la part fédérale des impôts sur le revenu, ce qui rendra le problème encore plus aigu. Rappelons-nous l'expérience des conservateurs: ils comprimaient les dépenses, mais haussaient les impôts et les déficits montaient en flèche, de sorte qu'ils n'arrivaient jamais à s'en sortir. Les réformistes veulent faire la même chose, mais plus rapidement.

Nous devons mettre un terme au déficit et à la dette; toutefois, nous devons procéder aux réductions avec discernement, afin de permettre la croissance de l'économie. On aurait cru qu'un parti venant de l'Ouest aurait été au courant des politiques énergiques de R.B. Bennett et de la façon dont elles ont pratiquement ramené la désolation des années 30 dans l'Ouest.

Les gens en viennent à compter sur des aspects des programmes gouvernementaux, aussi bien dans le domaine social que dans celui des affaires où des amortissements rapides encouragent les dépenses d'investissement. Cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas être modifiés, et il le seront, en fait. Ce dont il est question ici, c'est de la rapidité du changement.

• (1315)

En créant l'incertitude dans le secteur des affaires comme dans d'autres secteurs de l'économie, on risque de faire fuir les capitaux. Si l'économie de notre pays se contracte, il deviendra plus prometteur d'investir ailleurs. Un exode des investissements entraînera une perte d'emplois, un accroissement de notre déficit et, au bout du compte, une récession ou pis encore. Je parle ici d'un renversement de l'économie. Certes, en retirant les fonds fédéraux et en rapetissant l'économie, on va se trouver avec un déficit encore plus grand que celui que nous accusons à l'heure actuelle.

Telle est la politique du Parti réformiste, qui veut tout couper. Nous avons mis une vingtaine d'années à créer la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle. Et il nous faut malheureusement y remédier maintenant. Toute la question est de savoir en combien de temps.

Une telle politique, où on coupe tout, ne présente aucun attrait. Il faut maintenir la trame du tissu social de notre pays. Plus important encore, nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des mesures qui risquent fondamentalement de provoquer une récession ou pis encore, une dépression. D'autres pays, qui ont réglé ce problème de façon similaire, ont vu s'accumuler quelques-uns des effets négatifs qui contribuent à aggraver la conjoncture économique.

La meilleure façon de régler un problème de déficit, c'est certes de relancer lentement l'économie. Une fois que l'économie est en croissance, les recettes gouvernementales augmentent. En allant trop rapidement, on risque de provoquer une contraction de l'économie. Et les problèmes n'en seraient alors que pires. Le Parti réformiste ne semble pas comprendre cela. Il serait capable de nous entraîner dans une récession ou une dépression en moins de trois ans. C'est inacceptable.

Quelle est la solution? Stimuler la croissance de l'économie. Réduire graduellement le déficit jusqu'à ce qu'il soit ramené à 3 p. 100 du PIB ou un peu moins. Accroître le commerce extérieur.

Un autre aspect très important du revenu national est notre déficit courant. C'est en attirant chez nous davantage de capitaux étrangers qu'on réduira plus agressivement le déficit. Je me réjouis de voir que, au cours de notre mandat, le déficit courant est passé de 30 à 15 milliards de dollars.

Des initiatives commerciales avec la Chine et l'Amérique du Sud, par exemple, et un élargissement du commerce avec les États-Unis dans le cadre de l'ALENA contribueront tous à sortir le Canada de son déficit et à contenir à l'avenir la dette et le déficit. Voilà ce qu'il faut manifestement faire, au lieu de provoquer une contraction terrible de l'économie.

Pour conclure, je dirai simplement que nous ne pouvons nous permettre de diriger l'économie canadienne vers une autre période de récession ou une situation encore pire. Nous ne pouvons laisser les mieux nantis imposer leur fardeau fiscal à la classe moyenne.

Je le répète, je n'arrive pas à croire les foules que le Parti réformiste a su rassembler ces deux ou trois dernières semaines, tous ces gens qui réclamaient des réductions de dépenses. L'autre jour, à Pickering, l'un des manifestants portait une affiche où l'on pouvait lire «Réduisez les dépenses». Après la manifestation, cet homme est venu me voir et m'a dit: «Je vis dans votre circonscription. Je suis chômeur et j'ai besoin d'une subvention pour me recycler.»

Il est évident que le Parti réformiste induit les Canadiens en erreur en insinuant que les compressions ne les toucheront pas. Il y a pire. L'impôt uniforme, une mesure que je trouve ridicule, fait payer aux contribuables à revenu moyen l'impôt que devraient verser les contribuables à revenu élevé. Les contribuables à revenu moyen se rendent-ils compte du but que vise la stratégie du Parti réformiste et qui consiste à leur faire payer proportionnellement plus de taxes et d'impôts?

Je ne connais aucun autre pays de l'OCDE ni aucun autre pays du monde qui appliquerait cette mesure. Le Parti réformiste prétendra qu'il s'agit d'une mesure incitative qui créera des emplois. Cette mesure permettra plutôt aux riches de se remplir les poches. Le Parti libéral n'appuie pas cette politique et ne l'a jamais appuyée.

• (1320)

La progressivité de l'impôt sur le revenu est un principe reconnu par tous les pays occidentaux. Je le répète, je ne crois pas que le Parti réformiste ait dit toute la vérité aux Canadiens et aux parlementaires. Je dirai, en terminant, que nous n'avons manifestement pas les moyens de nous permettre le Parti réformiste.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député, particulièrement lorsqu'il a dit qu'une réduction des dépenses publiques égale à 1 p. 100 du PIB causerait un ralentissement économique dans notre pays. L'économie canadienne n'est certainement pas aussi faible.

Le député nous propose cette vieille solution magique keynésienne qu'est l'amorçage de la pompe. Nous n'avons qu'à dépenser plus d'argent. Que le gouvernement intervienne le plus possible dans l'économie et tout ira bien.

Si cette solution était efficace, nous n'aurions pas de problèmes dans notre pays. Les gouvernements canadiens dépensent sans compter depuis trente ans. Si Keynes avait raison à 100 p. 100, il n'y aurait pas de chômage dans notre pays. Il n'y aurait pas de dette. Il n'y aurait pas de déficit.

Nous avons entendu tout cela. Les deux gouvernements précédents ont fait tout cela. Ils ont ruiné le pays à cause de leur confiance aveugle dans la merveilleuse solution de l'amorçage de la pompe. Le gouvernement actuel devrait avoir le bon sens de faire face à la réalité, de voir ce qui se passe dans notre pays et de commencer à se rendre compte que les Canadiens voient également ce qui se passe. C'est pourquoi ils participent aux manifestations. Les gens ordinaires n'ont pas peur de s'exprimer aujourd'hui dans notre pays et de dire aux parlementaires de changer leurs mauvaises habitudes.

M. Shepherd: Monsieur le Président, encore une fois, nous tenons à peu près les mêmes propos. Nous savons que nous allons devoir réduire les dépenses. Tous mes collègues libéraux ont parlé de réductions de dépenses. Ce n'est donc rien de nouveau.

Pour faire une petite incursion dans le domaine des sciences économiques, la philosophie keynésienne était fondamentalement bonne. Le problème, c'est que nous ne l'avons pas bien appliquée. Pendant les périodes d'expansion économique, nous aurions dû économiser, mais nous avons plutôt continué de dépenser, et c'est pourquoi nous payons la note aujourd'hui.

Cela étant dit, Keynes a également parlé de stabiliser les hauts et les bas du cycle économique. Ce sont là des choses que le Parti réformiste ne comprend pas. Autrement dit, nous ne pouvons pas créer une situation où nous provoquons un ralentissement de l'économie de façon à interrompre la croissance. En fait, si nous faisions cela, il y aurait une décroissance. Il y aurait une récession.

En prenant des mesures trop draconiennes pour réduire le déficit, c'est là que le Parti réformiste nous conduira. Nous ne ferons aucun progrès. La situation ne fera que s'aggraver parce que les recettes fiscales seront insuffisantes et nos déficits continueront d'augmenter. Il est très important que nous continuions de favoriser la croissance économique et de créer un climat de certitude et que nous maintenions et atteignions notre objectif en matière de réduction du déficit.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, cette question soulevée par le Parti réformiste concernant le déficit et la dette du gouvernement fédéral fera évidemment couler beaucoup d'encre parce que c'est un problème extrêmement grave, on le sait tous.

Je pense que les coupures qui seront proposées par le Parti réformiste ne seront pas suffisantes pour régler le problème monstrueux auquel fait face le Canada. Les réformistes vont déposer leur budget, un espèce de budget bidon dans lequel ils proposent des coupures de 15 milliards de dollars dans les programmes sociaux.

Ce n'est pas une nouvelle car ils ont une politique orientée vers l'élimination des programmes sociaux, même si les programmes sociaux ont été un des facteurs les plus importants du succès du Canada jusqu'ici.

• (1325)

Ils proposent un autre 10 milliards de coupures dans les opérations gouvernementales pour un total de 25 milliards, et ils pensent qu'à partir de ces coupures–là, l'économie canadienne va prendre un certain essor et qu'elle va d'elle–même générer des emplois.

Cette suggestion du Parti réformiste, même si dans le fond elle revêt les meilleures intentions—le problème du déficit et de la dette est très grave—il faut cependant souligner le fait que lorsqu'on regarde cela froidement, on s'aperçoit que le déficit et la dette du Canada sont très inquiétants. Moody's, la semaine dernière, a déjà fait un avertissement au Canada concernant son budget. Plusieurs investisseurs étrangers s'inquiètent aussi, d'autant plus que le gouvernement fédéral a déjà prévu, selon ses propres calculs, que la dette du Canada va atteindre 800 milliards en l'an 2000.

En d'autres mots, on prévoit qu'elle va augmenter d'environ 50 milliards par année pour les six prochaines années. Le gouvernement fédéral est comme pris dans cet engrenage d'augmentation de dette, et je dirais même de déficit parce que je n'ai pas vu à ce jour de preuve de la part du gouvernement de son intention de vouloir vraiment réduire le déficit et exercer un contrôle sur sa dette. Espérons que le prochain budget va manifester cette intention.

Jusqu'ici, aujourd'hui même, il faut dire qu'on fait face à une situation où la dette, où le déficit est hors de contrôle. On a un système fédéral qui, à toutes fins pratiques, est au bord de la banqueroute, un peu comme le gros bateau qui coule. C'est cela la situation actuelle du gouvernement fédéral. C'est une situation grave.

J'ose même avancer la thèse que ce problème dépasse les simples calculs économiques. C'est une question historique aussi. Cette dette et ce déficit ne datent pas d'hier, ce n'est pas uniquement le produit de mauvaise gérance. Un pays, comme un système politique, ce n'est pas une entreprise comme toutes les autres. Il y a des besoins, des politiques, on investit dans des programmes qui ne sont pas rentables, comme le voudrait une entreprise. C'est peut–être une des raisons parmi tant d'autres qui fait que le système fédéral canadien actuel crée une dette, crée un déficit, est mal géré.

Le système fédéral a dans son sein un problème. Au sein même de son système, le système fédéral canadien a un mécanisme qui fait en sorte qu'il gaspille de l'argent, qu'il oriente cet argent dans un sens où la dette ne fait qu'augmenter. Je vais essayer de vous donner quelques exemples. Je reprends un peu l'historique du système fédéral.

Il faut d'abord savoir que le Canada a été basé sur une thèse qui ne tient plus aujourd'hui. Vous savez qu'il a été fondé sur une thèse voulant unir l'Est à l'Ouest; c'est la grande thèse du Canada. Ce pays, on le sait bien, a été structuré sur une idéologie qui avait peut–être ses raisons à ce moment–là, mais qui, aujourd'hui, est totalement dépassée. On sait bien que les tendances économiques véritables, concrètes, profitables, sont du Nord au Sud alors que pendant des années, même pendant plus d'un siècle, le système fédéral a voulu installer un système économique contre nature, essentiellement entre l'Est et l'Ouest, aller contre la nature qui était, elle, dans la trajectoire Nord–Sud.

• (1330)

Pour atteindre ce but, le gouvernement fédéral a dû entreprendre plusieurs politiques qui elles, étaient extrêmement coûteuses. Il faut dire que ça n'allait pas de soi, cette tentative de maintenir l'Est et l'Ouest unifiés. Ça coûtait cher, ça a coûté cher. Cela a représenté des investissements considérables du système, à vouloir entretenir un système qui était, disons, artificiellement monté.

Sur le plan culturel, par exemple, imaginez les milliards de dollars qui ont été investis pour créer une culture canadienne et aujourd'hui, la plupart des Canadiens anglais se demandent ce qu'est cette culture et pourtant, si on pouvait se représenter les milliards de dollars qui ont été dépensés dans cette production culturelle pour créer l'image d'un pays uni, cela a été, pour ainsi dire, de l'argent gaspillé. Seulement dans le domaine culturel, on peut imaginer les industries culturelles qui ont été mises sur pied, après la Deuxième Guerre mondiale, après la Commission Massey, qui ont mis sur pied le Conseil des arts, le Conseil national du film, qui ont imposé toutes sortes d'exigences à Radio–Canada, à CBC.

On a pour ainsi dire mis sur pied, avec grand déploiement et beaucoup d'argent, une industrie pour essayer de créer une image d'unité culturelle canadienne. Ça n'a pas marché. Cela a coûté cher, cependant, mais ça n'a pas marché. Donc aujourd'hui, on demeure avec toutes les dettes de cette mauvaise entreprise, cette mauvaise politique. Maintenant, on les paie, ces dettes, et on les paie cher. D'ailleurs, ceux qui sont dans cette Chambre ne s'inquiètent pas outre mesure, parce que ce n'est pas nous qui allons payer vraiment, ce seront les générations futures, c'est bien sûr. D'ailleurs, on voit, à partir des politiques du gouvernement fédéral, comment ce sont les jeunes, notamment, qui vont payer.

Je voudrais donner un autre exemple, et je pourrais en présenter plusieurs de politique erronée d'un système fédéral qui a entrepris ses grandes politiques pour sa propre survie comme système. Le système fédéral a mis sur pied ses politiques pour survivre comme système. Pas pour protéger les intérêts des citoyens, pas pour protéger les intérêts des régions ni des communautés, mais pour protéger ses priorités à lui, système fédéral, situé ici, à Ottawa. Comme si ce système fédéral à Ottawa avait une vie propre à lui. Donc, par exemple, la politique de bilinguisme, qui elle a été instituée par Pierre Trudeau, qui a coûté cher, qui a été une politique qui n'avait pas été celle que recommandait nécessairement le Québec, qui est le gros joueur dans cette question.

Cela a coûté, bien sûr, des milliards de dollars et on sait très bien, si on regarde ça froidement, que ça n'a pas rapporté quoi que ce soit. Aucune retombée positive à la suite des milliards de dollars qui ont été investis là–dedans. On sait bien que n'importe qui au courant de la situation des francophones hors Québec sait que tous ces milliards qui ont été dépensés ont été, disons, de bonnes intentions, mais ils ont été des tentatives de respiration artificielle pour des communautés déjà en train de mourir. Pas de succès dans cette politique non plus.

La même chose s'est produite dans plusieurs autres domaines, dont par exemple la santé. Il faut voir comment le gouvernement fédéral s'est imposé sur les provinces dans des domaines qui étaient de juridiction exclusivement provinciale, soit la santé et l'éducation, depuis les années 1940. Le gouvernement fédéral s'est imposé afin de survivre comme système. Là, aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où on a un système, en faillite comme il est, incapable de payer, incapable de poursuivre ses politiques parce qu'elles étaient insensées au début et sont encore insensées aujourd'hui.

• (1335)

Je voudrais vous soumettre que c'est une des raisons pour lesquelles le Québec voudrait sa souveraineté, pour sortir de ce système qui est devenu absurde. Il est non seulement affaibli par une dette monstrueuse, mais il est absurde lorsqu'on parle de toutes les politiques qu'on tente d'appliquer à travers le Canada.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Québec–Est pour son discours. Après ce qu'il a dit sur les échanges du Canada qui se font toujours dans le sens nord–sud et sur l'arbitraire, le coût élevé et la non–rentabilité des échanges est–ouest, je voudrais lui poser une question.

Dois–je conclure de ce qu'il a dit qu'il recommanderait aux producteurs laitiers du Québec d'orienter tous leurs échanges selon l'axe nord–sud ainsi que d'abolir sur–le–champ les accords sur la commercialisation des produits laitiers entre le Québec et le reste du Canada, particulièrement l'Ontario, et que, en plus, le Québec s'en trouverait mieux s'il faisait la totalité de son commerce avec les États–Unis?

M. Marchand: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Elle est très intéressante. Cependant, je pense qu'il a mal compris ce que j'ai dit au sujet des liens économiques est–ouest au Canada.

Tout le monde sait—il ne faut pas un expert pour l'expliquer, et les économistes l'admettent—qu'au Canada, les liens est–ouest historiques ont été établis artificiellement et que le sens naturel de nos échanges est le sens nord–sud. Cependant, cela ne veut pas dire que le Québec, par exemple, en devenant souverain, ne voudra pas commercer avec l'ouest du Canada, l'Ontario et les autres provinces.

Les liens économiques établis entre le Québec et les autres provinces sont positifs et doivent être maintenus. Ces liens ne sont pas seulement profitables aux provinces de l'Ouest et à l'Ontario, mais au Québec aussi.

Évitons les discours économiques simplistes. Il n'est pas du tout question de détruire ce qui est bon dans le système en place. Il est plutôt question de nous libérer, ainsi que toutes les régions du Canada, pour être en mesure de saisir les occasions de développement économiques là où elles se présentent.

Prenons l'exemple de l'Alberta. C'est une province bien représentée par le Parti réformiste. Si nous étudions sa situation économique, nous constatons qu'elle fait 40 p. 100 de ses échanges avec la Colombie–Britannique, 40 p. 100 avec les pays d'Asie, l'Extrême–Orient, et seulement 20 p. 100 avec le reste du Canada.

Cette situation est tout à fait normale. La reconnaissance de cette situation n'est pas une déclaration politique. C'est une situation économique normale, rien de plus.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours plutôt passionné et quelque peu, enfin, très sérieusement erroné de notre collègue d'en face.

Je trouve curieux qu'on commence à parler de la fédération canadienne comme étant en faillite. À mon avis, c'est faux. Et c'est certain que si vous regardez autour de vous, et justement je vois le député d'en face. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que les débats peuvent être passionnés mais, quand même, je tiens à rappeler à la Chambre que toutes les interventions doivent être faites par l'entremise de la Présidence.

M. Gagnon: Merci, monsieur le Président. Il ne faut pas oublier non plus qu'on a un marché de près de 30 millions d'habitants, un marché sûr. Il est d'ailleurs important de souligner que ce marché est très important pour les produits québécois.

Cependant, cela dit, la fédération canadienne est quand même un système où on a priorisé, où on a surtout soutenu l'équilibre économique en venant en aide aux provinces qui ont toujours besoin soit d'un appui financier ou un d'appui pour leurs infrastructures.

Prenons le Québec, par exemple. Vous savez que, pour cette dernière année, le Québec va toucher plus de 3 milliards de dollars en péréquation. Le Québec s'en sort grand gagnant grâce à son affiliation et au fait qu'il fait partie de la fédération canadienne. Mais je trouve regrettable qu'on mette en doute tous les services du gouvernement fédéral, comme Téléfilm Canada, le Conseil des arts ou encore Radio–Canada. D'entendre le Bloc québécois nous dire que cela n'a jamais fonctionné pour le Québec, c'est faux, parce qu'on sait fort bien que, pour certains des services offerts par le gouvernement fédéral, le Québec retire tout près de 40 p. 100 des budgets fédéraux. Il ne faut pas oublier cela, monsieur le Président.

• (1340)

D'ailleurs on parle du marché international, on dit que ça ne va pas pour le Québec, mais il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs organismes fédéraux qui sont venus en aide à des entreprises québécoises bien connues comme Bombardier, Tembec et de nouvelles petites industries. Ils ont reçu de l'aide grâce au partenariat du gouvernement fédéral.

Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces fonctionnaires sont des fonctionnaires québécois, ce sont des gens de chez nous, des gens qui croient aux produits québécois à l'intérieur du Canada.

M. Marchand: Monsieur le Président, il y a bien des réponses possibles aux propos désorganisés de l'honorable député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine.

Il est en train de dire que le Québec a toujours été gagnant avec le fédéral. Certainement que le Québec a été gagnant sur certaines choses, mais sur les choses importantes il faut dire que le Québec n'a pas été le grand gagnant et j'en donne deux exemples.

Le premier exemple, le plus important dans le développement économique, a été l'industrie automobile. Les gens de l'Ouest le savent, cela a été concentré en Ontario. Vous savez à quel point cette industrie est importante, elle est le coeur du moteur économique. Si cela ne suffit pas, pensons au secteur de l'énergie au Canada.

Qu'est–ce qui est arrivé à l'énergie relativement aux ressources? Le gouvernement fédéral, depuis dix ans, a investi 12 milliards pour le développement de l'énergie atomique en Ontario. Il a encore investi tous les ans, 100 à 130 millions par année pour l'énergie atomique en Ontario. Combien de dollars le gouvernement fédéral a–t–il investis dans l'hydroélectricité du Québec? Zéro.

Ce n'est qu'un côté de la médaille parce qu'il faut se rappeler l'expérience des gens de l'Ouest, surtout ceux de l'Alberta. Il faut se rappeler comment ils se sont fait prendre avec les taxes imposées par le gouvernement fédéral sur le pétrole produit en Alberta. Eux ont raison de trouver que le système fédéral est injuste parce que ce sont des taxes, des investissements essentiellement orientés vers des intérêts mesquins du système fédéral.

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, je pense qu'en lisant la motion présentée par le Parti de la réforme beaucoup de Canadiens, de Québécois et d'investisseurs étrangers seraient d'accord.

Je pense que l'objectif de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB dans deux ans est un strict minimum. D'ailleurs on voit clairement que cet objectif ne sera pas si difficile à atteindre puisque cette année le déficit devrait être de deux à trois milliards inférieur aux prévisions.

Le problème avec la proposition du Parti de la réforme, c'est que derrière cette proposition vient une série de propositions de réorganisation du gouvernement. Nous sommes d'accord avec certaines, mais globalement c'est une vision idéologique, centrée uniquement sur le fonctionnement et les dépenses du gouvernement, et non pas centrée sur l'ensemble de l'économie.

Pour les réformistes, tout gouvernement est un problème, sauf pour les policiers et les prisons parce que d'après leurs propositions d'amendement au Code criminel, il y aura bientôt 10 p. 100 des Canadiens en prison et il faudra les loger. Prochainement, on sera comme en Californie où le budget principal n'est pas celui de la santé, mais celui des forces policières et des prisons. Au Canada et au Québec, on préfère encore voir les dépenses les plus importantes consacrées à la santé et à l'éducation, plutôt qu'aux prisons et aux forces policières.

Dans leur budget, ils ont oublié d'inclure un programme énorme de construction de prisons.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'apprécie que les députés dans leurs interventions veuillent se référer à certains textes, mais par contre on ne doit pas se servir d'accessoires ou, comme on dit en anglais, de *props*.

M. Tremblay: Monsieur le Président, je pense que les gens comprennent que j'ai fait référence à la proposition budgétaire du Parti de la réforme. Ce que je mentionnais c'est qu'ils ont oublié d'inclure un programme énorme de construction de prisons qui serait probablement le seul élément de création d'emplois que leur programme contiendrait.

Certainement on est inquiet, je crois qu'on a raison de l'être et on partage leurs inquiétudes comme on partage celles de beaucoup de Canadiens et de Canadiennes.

• (1345)

Aujourd'hui, l'économie canadienne fonctionne à peu près à 92 p. 100 de son potentiel, sans inflation. Cela veut dire qu'on pourrait ajouter 8 p. 100 de production sans avoir aucune inflation au Canada. Comment en est–on arrivé là? Il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va aller. C'est clair, on a eu deux récessions importantes dans les années 1980, dont l'objectif a été de briser l'inflation. L'économie canadienne, parce qu'il n'y a aucune concertation au Canada entre les différentes régions et entre les agents économiques, a laissé, au cours des années 1970 et au début des années 1980, monter l'inflation. Au début des années 1980, on avait une inflation moyenne aux alentours de 12 p. 100. Cela n'avait plus de sens, et c'est alors que la Banque du Canada a utilisé le bâton parce qu'il n'y avait pas ici de gens capables de gérer l'économie canadienne par la concertation, comme ils le font en Allemagne et dans plusieurs autres pays. Donc, on a dû utiliser le bâton des taux d'intérêt.

Ce qui fait que les taux d'intérêt ont augmenté énormément et on eu une récession très importante, qui a augmenté considérablement le chômage et, bien sûr, qui a réduit l'inflation en moyenne de 12 p. 100 à 5 p. 100. On a eu une reprise économique, mais on n'a jamais retrouvé les emplois qu'on avait perdus. En 1989, la Banque du Canada a décidé, encore une fois, de se donner un objectif d'inflation zéro, alors qu'on connaissait une inflation moyenne d'environ 5 p. 100. Ils ont atteint leur objectif. Mais, comment l'ont–ils atteint? En haussant les taux d'intérêt de façon à étouffer l'économie canadienne et l'économie québécoise et on est descendus à un potentiel de 90 p. 100 de notre production. On a fait cela de façon tellement draconienne, que les trois années suivantes ont été marginales. On n'a pas eu de reprise, alors que les États–Unis y étaient déjà.

Donc, c'est une politique délibérée, à cause du manque de concertation qui existe dans ce pays–là. Il faut le rappeler, même si on n'en parle plus beaucoup maintenant qu'il n'y a plus d'inflation. Il n'y a plus d'inflation pour un certain temps, mais le problème de la concertation, de l'incapacité de ce pays–là de se concerter, existe encore.

Souvenez–vous, dans les années 1980, le Conseil économique du Canada et plein d'autres organismes expliquaient l'urgence de se concerter sur le plan économique, si on voulait contrer l'inflation. D'ailleurs, certains s'en souviendront peut–être, au début de son premier mandat, Brian Mulroney avait convoqué un grand forum canadien pour entreprendre une concertation, qui a foiré. Mais il a atteint ses objectifs de lutter contre l'inflation en utilisant le bâton. Souvenons–nous–en, à l'époque, l'Ontario était très prospère; elle a augmenté ses dépenses de façon faramineuse et elle se retrouve, aujourd'hui, avec un déficit de 10 milliards par année. Mais on n'a jamais été capable d'amener les gens à un minimum de raison.

Donc, une partie de notre problème est de s'assurer qu'on va réaliser notre potentiel économique sans inflation le plus rapidement possible. Il faut donc de la croissance économique. Dans la dernière année, on voit que les revenus du gouvernement ont augmenté de 7 à 8 p. 100, parce qu'il y a plus de gens qui travaillent, donc, ils paient plus d'impôt. Les prestations d'assurance–chômage ont diminué, non seulement à cause des coupures, mais aussi parce qu'il y a plus de gens qui travaillent. Il y a donc encore une bonne partie de notre potentiel économique qu'on peut réaliser.

Par ailleurs, les agissements de la Banque du Canada, soit d'utiliser le bâton comme on l'a fait, ont amené une très grande volatilité du dollar canadien. Le dollar canadien est parti de 69c., est monté à 87c. et est maintenant rendu à 70c. On joue avec les nerfs des investisseurs étrangers, alors qu'on fait varier notre monnaie de 25 p. 100. Tout ceci n'a aucun sens. Il faut arriver à une concertation économique de telle sorte qu'on évite ces fluctuations.

Si, aujourd'hui, le Canada connaît de tels taux d'intérêts, c'est en partie à cause de l'endettement, mais c'est aussi parce que la confiance envers le dollar canadien a été largement ébranlée par la politique qui a été suivie pour combattre l'inflation.

• (1350)

Je ne dis pas qu'il aurait été préférable de laisser aller l'inflation. Le problème, c'est qu'il faut d'autres méthodes pour la combattre. Beaucoup de gens disent qu'on vit au–dessus de nos

moyens. C'est vrai en partie. Il y a un critère bien simple qui nous permet de le voir, il suffit de regarder notre balance extérieure. Eh bien, maintenant, avec un dollar à 70 c., on a rétabli, en très large partie, notre balance extérieure.

Le problème des investisseurs, comme des Canadiens, c'est de se demander si on peut tenir le coup pendant assez longtemps. Notre balance touristique est moins négative qu'elle l'était et on sait que cette année on va connaître un surplus très important dans notre balance commerciale, de l'ordre de 17 milliards, mais il reste la dette accumulée pour laquelle on paie environ 30 milliards d'intérêts par année à des étrangers.

Même si on commence à vivre selon nos moyens en relation avec les autres pays, on doit continuer de payer, parce qu'on a vécu au–dessus de nos moyens pendant un certain temps, et c'est le coût des intérêts qu'on paie à l'étranger. Cette situation aussi, il va falloir la rétablir.

Qu'est–ce qui fait que les gens sont inquiets et que Moody's, par exemple, était inquiet la semaine dernière? Est–ce que Moody's a dit: Écoutez, les programmes sociaux conjoncturels sont trop élevés? Pas du tout. Moody's a dit: Il faut une réorganisation des structures. La réorganisation structurelle du Canada ne va pas assez loin. En termes clairs, ce n'est pas difficile à voir, on n'a presque plus de pêcheurs, et le ministère des Pêches et des Océans a autant d'employés qu'avant. On a plus d'employés dans ce ministère qu'on a de morues. Cela ne tient pas debout.

Il s'est passé la même chose au ministère de l'Énergie. On a aboli la Politique énergétique, au début des années 1980, mais on a gardé le même nombre de fonctionnaires que lorsqu'on avait toute une politique énergétique à gérer.

Il est clair qu'on a laissé augmenter la place du gouvernement fédéral dans toute une série de secteurs, pas seulement dans les secteurs de juridiction provinciale, et ce n'est plus en relation avec l'économie. Il faut une réorganisation majeure et on attend le budget, c'est clair.

Il y a, bien sûr, les relations avec les provinces, parce que non seulement la structure est lourde, mais le problème, c'est qu'elle est inefficace dans certains secteurs. Il y a plusieurs années, on a diagnostiqué que la formation professionnelle était essentielle, et dans ce domaine en particulier, il y a une mésentente complète entre le gouvernement fédéral et les provinces, pas seulement avec le Québec. Et on est complètement inefficace.

Bien sûr, au Québec, la situation est encore plus grave. Pourquoi? Pour une raison très simple. Le Québec a été le berceau industriel du Canada. Donc, on avait plus de vieilles industries dans le domaine ferroviaire, dans le domaine de la construction maritime, etc., qu'ailleurs. Comme ces industries ont diminué, on a eu de nouvelles industries, on a eu une restructuration très importante de notre économie, mais la formation professionnelle n'était pas là pour faciliter le passage d'un machiniste dans l'industrie ferroviaire à un machiniste dans l'industrie aéronautique. Ces passages–là n'existaient pas. Ils sont plus graves au Québec. Ils ont été plus graves au Québec pour une raison très simple, c'est qu'on avait une plus grande partie de la vieille économie canadienne.

Le problème devient actuellement de plus en plus sérieux en Ontario, parce que l'économie québécoise s'est largement modernisée et maintenant l'Ontario est pris avec des industries matures, très matures comme dans le domaine de l'automobile, où la remontée est temporaire, et dans le domaine de l'acier. Ils vont faire face maintenant aux problèmes que le Québec a connus il y a 10, 15 ou 20 ans, et qu'on n'a jamais pu solutionner avec le gouvernement fédéral.

Il est clair qu'il faut faire une réorganisation, et là je parle d'un point de vue canadien, d'un point de vue fédéraliste. Il ne s'agit pas d'être capables aussi de développer nos aspirations à nous, comme société. J'en ai parlé cette semaine au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants, où la société québécoise a une perspective complètement différente de celle présentée par l'actuel ministre de la Justice. Et j'aurais pu élaborer là–dessus. Mais il y a un problème énorme, même si on voulait rester au Canada.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord que je suis d'accord avec le député de Rosemont pour dire que l'obsession de l'inflation zéro que nous avons connue pendant quatre ans a détruit notre économie, en fin de compte. Cette politique a brisé l'esprit d'entreprise de milliers de PME, ce qui a aggravé le chômage, problème que nous tentons encore de résoudre.

• (1355)

Ce qui me préoccupe, c'est que le député n'a proposé aucune mesure concrète pour relancer l'économie. Il a dit, il est vrai, qu'il y avait trop de fonctionnaires, alors que nous avons comprimé les effectifs au ministère de l'énergie et dans d'autres ministères. Le coût de ces fonctionnaires ou plutôt les économies réalisées en les remerciant ne suffisent pas pour stimuler l'activité économique.

Le député pourrait peut–être proposer une ou deux mesures concrètes pour ranimer l'économie et redonner du travail aux Canadiens. Je le répète, la discipline en matière financière compte beaucoup, mais je trouve inquiétant que nous ne passions pas plus de temps à la recherche de moyens constructifs et innovateurs pour redonner du travail à n^{os} 2,2 millions de chômeurs.

Le député n'aurait–il pas quelques idées précises à proposer?

[*Français*]

M. Tremblay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je vais le référer rapidement, si vous voulez, aux dix recommandations du Bloc québécois qu'il peut lire, plutôt que de les énumérer étant donné le peu de temps dont nous disposons.

Je pense qu'il est clair que si on veut que tout le monde mette l'épaule à la roue, et c'est ce qui inspire ces recommandations–là, il faut s'assurer que les gens partagent une même conception de l'équité. Or, c'est clair, on a dénoncé dans nos recommandations des situations fiscales complètement inacceptables. Je pense que l'équité est la première base sur laquelle on construit une concertation et une volonté de travailler ensemble. Je pense, par exemple, aux fiducies familiales, au retard qu'on a mis à revoir la Loi sur l'impôt sur la question des compagnies de ressources où on va leur donner peut–être jusqu'à 1,2 milliard maintenant. Donc, il y a une question d'équité.

Il y a une question d'efficacité, ça passe d'abord par la formation professionnelle. Même si on créait des emplois actuellement dans certains secteurs, on sait qu'il faut absolument accélérer la formation professionnelle pour que les gens soient capables de les utiliser.

Mon temps est terminé, monsieur le Président, comme vous avez pu le voir j'aurais pu encore continuer pour quelques minutes.

Le Président: Mon cher collègue, c'est vous qui avez toujours le pouvoir, et vous allez reprendre la parole, si vous voulez, après la période des questions orales.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, comme nous arrivons bientôt au jour de la présentation du budget, je voudrais transmettre les préoccupations de mes électeurs de Lambton—Middlesex.

Les contribuables de ma circonscription disent qu'ils ne peuvent tout simplement pas absorber d'autres hausses d'impôts et de taxes. Ils comprennent que le budget de cette année doit être austère, mais il ne faudrait pas que ce soit de nouveau au détriment des Canadiens de la classe moyenne.

Au nom de mes électeurs, je voudrais demander au ministre des Finances de ne pas hausser les taux d'impôt sur le revenu des particuliers. Il devrait également tenir compte du fait que le REÉR constituera pour des millions de Canadiens leur principale source de revenu de retraite. Le ministre devrait plutôt s'attacher à opérer des réductions de dépenses bien réfléchies et à assurer une prestation plus efficace des programmes et des services gouvernementaux.

Les habitants de ma circonscription sont très conscients de l'urgente nécessité de réduire et d'éliminer par la suite le déficit du Canada, mais il faut s'efforcer de réaliser cet objectif de façon équitable. Si les sacrifices sont également répartis, je suis convaincue que tous les Canadiens nous appuieront dans nos efforts pour remettre de l'ordre dans les finances du pays.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, de nombreux débats en cette Chambre nous permettent de constater le silence et la gêne des politiciens fédéraux qui refusent d'évoquer, chiffres à l'appui, le traitement honteux infligé à trop de francophones hors Québec.

En effet, les fédéralistes n'évoquent jamais le taux d'assimilation de 38 p. 100 des Franco–Ontariens, celui de 75 p. 100 des francophones de la Colombie–Britannique et même celui de 8 p. 100 des Acadiens. Ces malheureuses données contredisent clairement les prétentions des tenants du fédéralisme qui passent sous silence le fait que ces francophones se battent encore pour des écoles, des services de santé, des services gouvernementaux et des services culturels.

Le reste du Canada continue d'assister avec indifférence à l'assimilation de ces citoyens francophones pendant que des politiciens fédéraux s'emploient à discourir sans fondement sur les méfaits de la souveraineté du Québec pour ces communautés.

Voilà qui est honteux et lâche.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'allais ouvrir une assemblée publique à Sicamous, dans ma circonscription, quand une femme m'a remis un sac rempli de rubans jaunes. Elle m'a expliqué que les Canadiens devraient se rappeler, en arborant ou en exposant un ruban jaune, que Melanie Carpenter avait été enlevée de son lieu de travail en plein après–midi et avait par la suite été tuée.

J'ai alors parlé du projet de loi d'initiative parlementaire C–240 qui permettrait plus facilement de déclarer dangereux les délinquants trouvés coupables d'une infraction ayant causé des sévices graves. Si le projet de loi C–240 avait été en vigueur, Melanie Carpenter serait aujourd'hui parmi les siens.

La semaine dernière, j'ai reçu de Sicamous une lettre m'apprenant que la transcanadienne et la route 97A étaient bordés de centaines de rubans jaunes. Les gens souhaitent voir la route bordée de rubans jaunes jusqu'à Ottawa pour inciter les parlementaires à agir dès maintenant.

J'invite tous les députés à accélérer l'étude du projet de loi C–240 au Comité de la justice et à l'étape de la troisième lecture afin d'épargner aux autres Canadiens le sort tragique de Melanie Carpenter.

* * *

L'INSTITUT COLLÉGIAL W.A. PORTER

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les étudiants et le personnel de l'institut collégial W.A. Porter qui est situé dans ma circonscription, Scarborough–Ouest, pour le lancement de leur projet écologique. Dans le cadre de l'Initiative d'écocivisme, Environnement Canada, Nouveaux horizons et un groupe de partenaires en

Article 31 du Règlement

matière d'environnement et de développement ont conjugué leurs efforts pour mener à bien ce projet.

Ce projet prévoit la création d'un étang pour les grenouilles, l'aménagement naturel des terrains de l'institut, la collecte de semences d'arbres indigènes qui germeront dans la serre de l'institut avant d'être replantées dans la nature, ainsi que le nettoyage d'un cours d'eau.

Ce projet est possible grâce à l'appui de partenaires au niveau communautaire, dont «Les amis de l'environnement» du Canada Trust, la Fédération des enseignantes–enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et, bien entendu, les étudiants ainsi que le personnel de l'institut collégial W.A. Porter, qui traduisent en gestes concrets leurs préoccupations environnementales.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, il y a plus de 550 chauffeurs de taxi et de limousine titulaires de permis qui travaillent à l'Aéroport international Pearson.

À cause des hausses de 21 p. 100 des primes d'assurance, des augmentations de coûts de 6 p. 100 et d'une réduction des tarifs de 25 p. 100, il se pourrait que certains chauffeurs soient obligés de demander de l'assurance–chômage. La véritable menace au gagne–pain de ces chauffeurs vient toutefois des chauffeurs sans permis et non assurés qui s'approprient illégalement leur clientèle et leur travail.

J'exhorte donc le solliciteur général et le ministre des Transports à reformuler le Règlement sur l'exploitation de concessions aux aéroports du gouvernement, à l'appliquer rigoureusement et à enrayer l'appropriation illégale d'une activité légitime évaluée à quelque 6,5 millions de dollars.

* * *

M^ME GRACE PINE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les réalisations de Grace Pine, une de mes électrices. Grace Pine a récemment reçu le prix de la citoyenne de l'année de Saskatoon pour sa contribution à cette ville.

Grace Pine s'est distinguée dans sa vie professionnelle, ayant été notamment directrice du laboratoire du sanatorium de Fort Qu'Appelle et, par la suite, bénévole au sein de la ligue anti–tuberculose de la Saskatchewan. En 1967, M^me Pine a contribué à la fondation du chapitre de Saskatoon d'Aide à l'enfance—Canada.

Parmi les organismes de bénévoles qui ont pu compter sur ses services et son soutien, mentionnons le Saskatchewan Council for International Development, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, la Saskatchewan Environmental Society et le Saskatoon Native Theatre.

Un collègue de M^me Pine a dit d'elle qu'elle servait de modèle à bien des gens qui croient que nous vivons dans un village planétaire et que nous avons une responsabilité envers les moins bien nantis. C'est là une philosophie à laquelle nous devrions tous souscrire.

* * *

[*Français*]

LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la Fédération de l'âge d'or du Québec a apporté hier sa contribution au débat sur l'avant–projet de loi sur la souveraineté à la Commission des aînés sur l'avenir du Québec.

● (1405)

Je reprendrai à mon compte la mise en garde qu'a faite la Fédération à tous ceux qui agitent des épouvantails, et je cite: «Nous espérons que le débat sur l'avant–projet de loi se déroulera dans la plus grande franchise et la plus parfaite honnêteté et que l'exploitation de la peur, véritable cruauté mentale, sous quelque forme que ce soit, n'y tiendra aucune place.»

Les aînés se souviennent des campagnes de peur et des discours alarmistes qu'ils ont subis durant la campagne référendaire de 1980. Plus jamais nous ne serons victimes de ce chantage, dont la rançon est le chèque à la feuille d'érable. Ce chèque, ce sont tous les citoyens qui le paient par leurs impôts.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, après 25 ans d'expérience négative, le mouvement Action positive est battu en brèche partout aux États–Unis. Au mois de juin, la Cour suprême va peut–être abolir le mouvement en raison du faisceau de preuves qui pèsent contre lui. Or, au Canada, les libéraux, aveugles aux preuves qui s'accumulent et sourds à l'opinion publique, souhaitent toujours élargir la portée des mesures en faveur de l'équité en matière d'emploi en faisant adopter le projet de loi C–64.

Les mesures en faveur de l'équité en matière d'emploi favorisent le processus de victimisation chez les Canadiens. Elles sapent le moral de la fonction publique et dépouillent les groupes désignés de leur estime personnelle. Elles empoisonnent le climat des lieux de travail, lorsque les critères d'embauche deviennent le sexe ou la couleur de la peau. Les mesures en faveur de l'équité en matière d'emploi sont coûteuses et font double emploi avec les programmes provinciaux et municipaux.

Alors que le gouvernement devrait favoriser l'égalité des chances, et pas l'égalité des résultats, voilà que le gouvernement entend donner force de loi à des pratiques de discrimination abusives.

Le principe de l'équité en matière d'emploi est injuste. C'est une idée coûteuse qui ne fonctionne pas. C'est une mauvaise politique. Même si elles partent d'un bon sentiment, les mesures en faveur de l'équité en matière d'emploi font du tort au Canada, ce qui devrait amener le gouvernement à mettre au placard cette mesure législative discriminatoire. À bas le projet de loi C–64!

LA COURSE AUX MIRACLES

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, la course d'attelages de chiens, la course aux miracles, est une campagne communautaire à laquelle participent des conducteurs de l'Ontario, du Manitoba et même de l'Italie qui vont parcourir 1 200 kilomètres en passant par des collectivités du sud du Manitoba dans le but de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer et des camps destinés aux enfants atteints de cette maladie.

Je tiens à remercier Bob Draward et Doris Prefontaine, de Lorette, et tous les gens des collectivités participantes, comme Lac du Bonnet, Whitemouth, Hadashville, Richer, Steinbach, St. Pierre–Jolys, Morris, Altona et Lorette qui ont apporté une contribution financière pour que les jeunes victimes du cancer aient un fardeau moins lourd à supporter.

Je veux que ces enfants sachent qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat et que les gens de Provencher sont là pour les aider.

* * *

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre l'engagement du gouvernement à l'égard de l'efficacité énergétique. D'une part, les Canadiens veulent s'assurer de pouvoir compter sur des approvisionnements énergétiques pas trop chers et, d'autre part, ils s'inquiètent des répercussions environnementales de ces approvisionnements, du transport de ces ressources énergétiques, ainsi que de leur utilisation.

Pour parvenir au développement durable, il faut mener ces deux objectifs de front. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut contribuer énormément à la réalisation de nos objectifs environnementaux à long terme.

Nous avons entrepris d'accroître l'efficacité dans nos établissements dans le cadre de l'initiative touchant les bâtiments fédéraux. Les ministres attachent beaucoup d'importance à cette initiative et la ministre des Ressources naturelles s'est engagée à faire de son ministère le plus efficace sur le plan énergétique au sein du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Nous devons en même temps assurer un équilibre entre le développement économique et les améliorations, en ce qui concerne notre environnement. Avec la haute technologie et la bonne volonté de tous les secteurs, nous pouvons tracer un chemin pour le Canada et faire face à ce défi important.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE LOUIS P. CÉCILE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell est attristée par la perte d'un de ses plus éminents citoyens, l'honorable Louis P. Cécile. Natif de Tecumseh, en Ontario, et avocat de profession, M. Cécile a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Ontario, en 1948. Il a été réélu en 1951, 1955, 1959 et 1963. Il a été ministre de trois différents portefeuilles, pendant sa longue carrière politique.

Après cette illustre carrière, il est devenu juge à la Cour provinciale de l'Ontario, jusqu'à sa retraite, en 1980. Au nom de tous mes électeurs, j'offre mes profonds voeux de sympathie à ses enfants, son fils Pierre et ses filles, Louise et Anne–Marie. De par ses oeuvres, Louis Cécile aura marqué l'histoire de notre région. Son nom restera gravé dans notre mémoire à jamais.

* * *

LE CONSEIL SUR L'UNITÉ CANADIENNE

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je veux dénoncer le comportement du Conseil sur l'unité canadienne, un organisme grassement financé par le gouvernement fédéral, qui s'acharne actuellement à ficher systématiquement les participants aux Commissions régionales sur la souveraineté. On ne sait pas trop ce que cherche à accomplir le Conseil avec ce genre de méthodes, mais on constate que les organismes de défense de l'unité canadienne continuent de façon compulsive à s'intéresser à des listes de souverainistes.

• (1410)

Cette pratique tout à fait répréhensible dans une société démocratique est d'autant plus inquiétante qu'elle est appliquée dans le contexte de l'expression la plus pure de la démocratie des consultations préréférendaires.

Aucune société démocratique ne peut tolérer qu'on s'attaque au droit de parole de ses citoyens par des procédés visant l'intimidation. Ces procédés sont dignes de *Big Brother* et n'ont pas leur place au Québec et au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, un député rappelait récemment à la Chambre qu'il avait été ministre des Finances en 1977, 1978 et 1979. Les déficits budgétaires pour ces trois années se chiffraient alors respectivement à 10,4 milliards, 12,6 milliards et 11,5 milliards, soit 34,5 milliards en tout.

Si on additionne les déficits budgétaires enregistrés entre 1954, la première année d'après–guerre où on a enregistré un déficit, et 1976, les déficits accumulés atteignent seulement 25,9 milliards.

L'histoire nous apprend que deux ministres des Finances libéraux se sont lancés dans la folie des dépenses et ont aggravé davantage le déficit en trois ans que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs en 21 ans. En 1979, les Canadiens ont mis ce gouvernement irresponsable à la porte.

Savez–vous qui était le ministre des Finances responsable des budgets de 1978 et 1979? C'était, bien sûr, l'actuel premier ministre. Le Canada n'a pas les moyens de se payer le genre d'expérience dans laquelle l'actuel premier ministre nous a entraînés.

Questions orales

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la politique du Service correctionnel du Canada sur les fouilles à nu des femmes prisonnières et du comportement répréhensible que certains agents de correction ont eu à l'égard des femmes du pénitencier de Kingston le 22 avril 1994.

Une enquête menée par les fonctionnaires du SCC a conclu que des mesures appropriées avaient été prises, alors qu'on a demandé à l'escouade anti–émeute, composée en partie d'hommes, de dénuder et de fouiller à nu les femmes et leurs cellules.

La politique du SCC stipule que les fouilles à nu doivent être effectuées par des personnes du même sexe, sauf en cas d'urgence institutionnelle. Il a maintenant été prouvé que les prisonnières se sont conduites passivement et n'ont offert aucune résistance physique. Ceci est tout à fait contraire à la version officielle des faits, fournie par le SCC, qui n'est rien d'autre qu'une version partiale et épurée des incidents qui se sont produits.

Je suis heureux que le solliciteur général ait enfin agi aujourd'hui pour qu'une enquête soit instituée dans cette grave affaire. On doit toutefois se poser de sérieuses questions sur le peu d'énergie et la lenteur du commissaire du Service correctionnel du Canada et du solliciteur général dans ce dossier.

Le solliciteur général devrait observer de plus près les activités du Service correctionnel du Canada.

* * *

LA POLITIQUE DU PARTI RÉFORMISTE

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, après avoir eu l'occasion de lire ce que le Parti réformiste projette vraiment pour le Canada, je crois que les Canadiens doivent poser quelques sérieuses questions au sujet de son budget de rechange.

Quelles en seront les conséquences réelles pour les personnes âgées? À quel niveau de revenu les prestations commenceront–elles à être récupérées: 40 000 $, 30 000 $ ou 20 000 $? Comment les réformistes peuvent–ils parler de normes nationales, alors que de fortes compressions dans les paiements de péréquation limiteront la capacité de certaines provinces d'assurer à leurs citoyens des services comparables à ceux qu'offrent les autres?

Comment les 86 p. 100 de Canadiens dont le revenu est inférieur à 20 000 $ et qui ne cotisent pas déjà à des REÉR trouveront–ils les ressources pour faire des contributions qui suffiront à couvrir les frais d'assurance–chômage, de retraite, d'études postsecondaires et de catastrophes personnelles? Ces ressources seront–elles suffisantes pendant une conjoncture économique difficile?

Les Canadiens comprennent qu'il n'y a pas toujours de solutions faciles à des problèmes compliqués. J'espère qu'ils posent ces questions, et bien d'autres, afin de pouvoir comprendre les conséquences que ces propositions risquent d'avoir pour eux, pour leur famille et pour la société canadienne elle–même.

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, les femmes et les hommes qui ont servi notre pays au cours des deux dernières grandes guerres ont de quoi être inquiets aujourd'hui. Ils viennent en effet d'apprendre qu'un Québec indépendant cessera de leur verser la pension des anciens combattants.

Jean–Pierre Jolivet, député de Laviolette et whip du gouvernement péquiste, a déclaré dans le cadre des travaux de la Commission régionale Mauricie–Bois–Francs: «Le Québec ne paiera pas toutes les pensions. Par exemple, la pension des anciens combattants ne sera pas payée par le Québec.»

En plus de la pension des anciens combattants, le député de Laviolette peut–il dès maintenant indiquer à la population quels sont les autres régimes de pension que le gouvernement d'un Québec indépendant laisserait tomber?

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, à la suite de la mise sous surveillance de la cote de crédit du gouvernement canadien par la firme Moody's, les taux d'intérêt ont subi des pressions à la hausse. Aujourd'hui, la Banque du Canada vient tout juste d'augmenter le taux d'escompte de 8,07 à 8,38 p. 100.

Le ministre des Finances reconnaît–il que ces mêmes pressions des milieux financiers qui ont déjà provoqué une hausse des taux d'intérêt la semaine dernière s'amplifient et, à l'approche de son prochain budget, peut–il s'engager à couper dans les coûts de fonctionnement du système fédéral, notamment au chapitre des dédoublements et des chevauchements, avant qu'on assiste à une hausse très significative des taux d'intérêt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Oui, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances admettra–t–il que les pressions des milieux financiers sont un signal à l'effet qu'il doit s'attaquer au problème de déficit par une réduction massive des dépenses de l'État, mais ça doit surtout être cette approche qui est privilégiée plutôt que de recourir à une hausse d'impôts et de taxes de la classe moyenne, comme il l'a lui–même suggéré, ce qui nuirait grandement à la reprise de l'économie?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Oui, monsieur le Président.

Une voix: Il va voter oui!

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je note que le ministre des Finances est un partisan du oui.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'espère obtenir un oui pour la troisième question.

Tout en s'attaquant au déficit par une réduction importante des dépenses, le ministre des Finances entend-il suggérer à la Banque du Canada d'adopter une politique monétaire moins restrictive, moins centrée sur la lutte à l'inflation et davantage préoccupée par le développement de l'économie et de la création d'emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, nous avons établi avec la Banque du Canada des objectifs en ce qui concerne l'inflation. C'est une entente qui a très bien servi le Canada et nous avons l'intention de continuer avec cette politique.

Cela dit, j'aimerais féliciter le député pour ses questions très claires.

* * *

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, de son propre aveu hier sur les ondes de Radio-Canada, le ministre des Finances déclarait connaître très bien les échappatoires fiscales qu'il doit fermer, pour faire en sorte que les plus riches Canadiens participent équitablement à l'effort fiscal. Malheureusement, le ministre ciblait une fois de plus les programmes sociaux dans sa stratégie de lutte au déficit.

Le ministre des Finances peut-il nous indiquer la date du dépôt de son prochain budget, et peut-il nous dire si cette fois-ci il aura le courage de s'attaquer aux vraies échappatoires fiscales des riches Canadiens qu'il dit bien connaître, tout en laissant les chômeurs, les assistés sociaux et les personnes âgées tranquilles?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons attaqué primordialement les échappatoires dans le dernier budget. J'ai fait l'annonce, en ce qui concerne le budget à venir, que c'est certainement un chemin à suivre.

Cela dit, j'aimerais répondre à la deuxième question du député. Comme vous le savez, ce fut longtemps la tradition dans cette Chambre que le critique financier de l'opposition interroge le ministre des Finances sur la date du budget. Malheureusement, cette tradition s'est estompée sous l'ancien gouvernement et c'est un plaisir pour nous de la faire revivre.

Je répondrai à la question du député en disant que le budget sera présenté le lundi 27 février à 16 h 30.

[*Traduction*]

Une fois de plus, pour faire revivre une tradition qui a longtemps existé à la Chambre et que le gouvernement précédent avait laissée de côté, je suis heureux d'annoncer que le budget sera présenté le lundi 27 février, à 16 h 30.

• (1420)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je remercie le ministre des Finances pour sa seule vraie réponse depuis quelque temps. Je le remercie pour la date du budget.

J'aimerais lui demander si, à l'occasion du dépôt de son prochain budget, le 27 février à 16 h 30, il s'attaquera aux vraies échappatoires fiscales qui profitent aux riches canadiens, entre autres, les conventions fiscales signées avec des pays qui sont considérés comme de véritables passoires, de véritables paradis fiscaux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons beaucoup d'ententes avec beaucoup de pays. D'ailleurs, cela fait partie du commerce international. Mais je peux rassurer le député en ce qui concerne sa question spécifique concernant les paradis fiscaux. Nous les avons attaqués lors du dernier budget et nous avons l'intention de continuer à le faire.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste a présenté aujourd'hui le budget des contribuables, qui permettrait d'éliminer le déficit en trois ans uniquement au moyen de réductions de dépenses.

Si nous avons pris cette initiative, c'est parce que beaucoup de Canadiens ainsi que les marchés monétaires internationaux s'accordent à dire que l'objectif du gouvernement libéral en matière de réduction du déficit est trop modéré et que le gouvernement est en train de rater une occasion unique de réduire les dépenses de l'État.

Même s'il se fait tard et même si cela nécessiterait un additif au budget, le ministre des Finances révisera-t-il le prochain budget fédéral pour fixer une date ferme pour l'élimination du déficit et non seulement pour sa réduction?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, l'une des choses que nous voulions faire lorsque nous avons mis sur pied le processus de consultation, c'était d'encourager le plus grand nombre possible de Canadiens à participer à la formulation du budget et à exprimer leurs opinions à cet égard.

Je voudrais profiter de l'occasion, puisque le jour fatidique approche à grand pas, pour remercier tous ceux qui ont participé au processus de consultation, particulièrement les membres de mon caucus.

Il y a eu des débats très animés dans notre caucus. Toutes sortes de points de vue ont été exprimés. Je veux remercier aussi les gens de l'extérieur, que ce soit les sénateurs qui ont proposé des solutions de rechange ou un certain nombre de grandes organisations.

Je veux remercier également les députés du Parti réformiste pour le travail qu'ils ont fait ce matin. Je crois qu'ils ont essayé d'élever le débat. Je serai heureux de discuter des détails de la proposition du Parti réformiste dès que j'en aurai l'occasion.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse, mais la question portait sur la révision de l'objectif du gouvernement en matière de réduction du déficit. Le ministre a mentionné plusieurs fois l'établissement d'objectifs pour deux ans, mais écoute–t–il les marchés financiers?

Selon Avery Shenfeld, économiste principal à la firme Wood Gundy, l'établissement d'objectifs pour deux ans au début d'un cycle économique ne satisfera pas les créanciers. Pour sa part, le vice–président de la Banque de Nouvelle–Écosse dit que l'établissement d'objectifs modérés pour deux ans n'est pas vraiment ce dont on a besoin. Les investisseurs veulent voir une progression vers un budget équilibré.

Étant donné que nos créanciers—c'est–à–dire les gens qui nous prêtent 40 milliards de dollars pour combler notre déficit—n'ont aucune confiance dans le plan financier du gouvernement, le ministre abandonnera–t–il l'idée d'établir des objectifs pour deux ans et fixera–t–il enfin une date ferme pour l'élimination du déficit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait la même remarque vendredi. Le problème, c'est que les réformistes sont tellement désireux de répéter leurs répliques en prévision du budget qu'ils ne peuvent pas attendre que nous l'ayons présenté.

Je tiens à assurer à la Chambre que, lorsque nous déposerons notre budget, nous ferons des heureux parmi les gens qui veulent nous voir assainir les finances publiques d'une façon humanitaire qui permettra aux Canadiens de retourner au travail et qui veulent que nous respections les valeurs importantes dans notre pays, l'une de ces valeurs étant que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens. Ces gens seront très satisfaits de notre budget.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma dernière question complémentaire s'adresse au premier ministre.

Depuis le dernier budget présenté par son gouvernement, le taux de la Banque du Canada a augmenté de 4 p. 100; il a encore augmenté aujourd'hui. La valeur du dollar canadien a baissé de trois cents. Le Canada risque de perdre sa cote de crédit triple A, et son réseau de services sociaux est en train de s'effilocher. Ce ne sont là que quatre conséquences de la politique budgétaire du gouvernement.

Le premier ministre est–il prêt à accepter personnellement la responsabilité de ces conséquences? Veut–il passer à l'histoire comme étant le premier ministre qui a fait grimper la dette et chuter le dollar à des niveaux records ou ordonnera–t–il une révision de la politique budgétaire de son gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux qu'on se souvienne de moi comme ayant été à la tête d'un très bon gouvernement qui avait un très bon ministre des Finances. Sous notre gouvernement, la croissance a été de 4,3 p. 100 au lieu de 3 p. 100, l'inflation a été pratiquement nulle, et 450 000 nouveaux emplois ont été créés en un an.

Nous sommes le premier gouvernement depuis 1990 à avoir affiché un excédent de fonctionnement et à avoir prédit un déficit de 39,7 milliards de dollars. En fait, le déficit sera inférieur à ce montant.

Je veux qu'on se souvienne de moi pour toutes ces raisons.

* * *

[*Français*]

LES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les producteurs laitiers canadiens exhortent le gouvernement canadien à ne pas céder aux pressions de Washington qui demande au gouvernement d'amorcer des négociations concernant les tarifs sur les produits laitiers à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux accords du GATT.

Le premier ministre entend–il affirmer au président Clinton que le Canada entend défendre de manière non équivoque les producteurs agricoles et entend–il lui signifier clairement que le Canada n'a pas l'intention de négocier à la baisse ses grilles tarifaires approuvées par le GATT?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré des agriculteurs de ma région vendredi dans mon comté, puis j'ai eu le plaisir hier de recevoir le président de l'UPA et les autres dirigeants des organisations agricoles au Canada. Je les ai assurés que la position du Canada est bien claire, que nous avons le droit de maintenir ce niveau de tarification en vertu de l'accord approuvé dans le cadre du GATT au mois de décembre et que la position canadienne est absolument logique et défendable. Nous avons l'intention de le dire clairement au président des États–Unis lorsqu'ils sera ici, dans cette Chambre.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du premier ministre, est–ce qu'il peut nous assurer que le Canada n'hésitera pas à porter cette question devant un panel de l'OMC si les Américains persistent dans leur démarche?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, d'un «Chrétien» à un autre, oui.

[*Traduction*]

LES SERVICES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, cette année, le gouvernement a payé environ 43 milliards de dollars en intérêts. L'an prochain, nous devrons payer environ 47 milliards de dollars en intérêts. Cela signifie que nous aurons quatre milliards de dollars de moins que cette année à consacrer à la sécurité sociale.

Quelles dépenses le ministre des Finances a–t–il l'intention de réduire pour pouvoir payer les intérêts supplémentaires sur la dette qui ne cesse d'augmenter?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je déposerai le budget lundi. À ce moment–là, la députée de Calgary–Nord aura la réponse à sa question.

La députée vient de faire une estimation des taux d'intérêt. L'estimation qu'elle vient de faire cet après–midi n'est pas la même que celle que l'on a faite dans l'exposé de ce matin. J'aimerais bien savoir ce qui a pu se passer entre–temps.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait revoir l'exposé de ce matin.

Le gouvernement parle beaucoup de compassion.

• (1430)

En quoi le gouvernement fait–il preuve de compassion quand il mine la durabilité de nos programmes sociaux parce qu'il n'arrive pas à contrôler ses dépenses? Qu'arrivera–t–il à nos programmes sociaux si les taux d'intérêt continuent de monter?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la députée parle de compassion. En quoi les réformistes font–ils preuve de compassion quand ils proposent de réduire les paiements de péréquation versés aux provinces les plus pauvres de notre pays? En quoi font–ils preuve de compassion quand ils veulent décimer le système de santé? En quoi font–ils preuve de compassion quand ils parlent de réduire les prestations versées aux personnes âgées? Avec eux, la disposition de récupération, qui s'applique actuellement à partir de 53 000 $, s'appliquerait à partir de 11 000 $, pour les personnes âgées.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Dans son énoncé de politique étrangère, le gouvernement a clairement indiqué qu'il entend faire de la culture le fer de lance de cette politique. Or, le ministre des Affaires étrangères a coupé les fonds octroyés au Conseil des Arts pour le *Programme visites d'artistes étrangers*, afin de le remplacer par un programme d'échange, applicable seulement aux États–Unis et au Mexique.

Le ministre du Patrimoine reconnaît–il que la réaffectation de ce programme vers les États–Unis et le Mexique nuira directement aux artistes francophones, dont le marché se trouve principalement dans la francophonie mondiale?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, les décisions qui concernent le Conseil des Arts seront prises dans le cadre de son budget et par son conseil d'administration. Je pense que l'orientation qui a été prise par mon collègue pour renforcer notre activité d'exportation artistique en Amérique du Nord n'est pas du tout dessinée pour diminuer les efforts que nous allons faire sur l'Europe, et en particulier la France.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre que la décision prise par le gouvernement reflète le résultat concret de la politique étrangère, qui se fonde sur l'hypothétique unicité de la culture canadienne et que par le fait même, elle nie l'existence de la spécificité culturelle québécoise, principal foyer de la francophonie en Amérique du Nord?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer l'honorable députée que la prémisse de sa question est basée sur des informations erronées et qu'il n'a pas été question de couper. Il est vrai qu'il y a eu une information erronée qui a été distribuée, mais le programme n'est pas coupé tel qu'elle le pense.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le ministre des Finances s'en est pris à la proposition du Parti réformiste pour éliminer le déficit.

Quand le ministre aura présenté son budget, même s'il réussit à respecter ses piètres objectifs provisoires, il aura ajouté 100 milliards de dollars à la dette, soit environ 10 milliards en paiements d'intérêt annuels, et nous aurons toujours un déficit de 25 milliards.

• (1435)

Dira–t–il exactement aux Canadiens où il entend exercer des compressions supplémentaires pour trouver ces 25 milliards, ou est–ce que son parti continuera à essayer de cacher la vérité aux Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, notre parti a dit très clairement que les pratiques de l'ancien gouvernement ou celles que défend le troisième parti, c'est–à–dire l'établissement d'objec-

tifs lointains qui ressemblent davantage à des voeux pieux, n'est pas la bonne manière de réussir.

Le premier ministre et moi avons déjà annoncé à la Chambre que, cette année, nous allons non seulement atteindre notre objectif en ce qui a trait au déficit, mais faire encore mieux. C'est la première fois depuis longtemps qu'un gouvernement canadien peut en dire autant.

Les Canadiens et ceux qui analyseront le budget verront très clairement que nous allons respecter nos objectifs. Nous avons même fondé nos prévisions sur des calculs très prudents. Nous allons amorcer le mouvement qui permettra à notre pays de se rétablir financièrement. Que le député mette ça dans sa pipe.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne fume pas.

Le ministre des Finances a une manière bien à lui d'expliquer les échecs de l'ancien gouvernement. Il est bien le premier à dire que les conservateurs établissaient des objectifs trop élevés.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt ont augmenté et le taux d'escompte est passé à 8,38 p. 100, son plus haut niveau depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, malgré des avertissements redoublés de Moody's et maintenant de Wood Gundy, du Dominion Bond Rating Service et d'autres organismes, selon qui les objectifs ne seraient pas adéquats.

Le ministre n'admet–il pas que les marchés répètent sans cesse que les objectifs fixés par notre gouvernement obligeront les Canadiens à payer des millions de dollars de plus par année à cause des taux d'intérêt plus élevés, des emprunts plus importants et des coûts hypothécaires plus élevés?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai un peu de difficulté à accepter que les députés d'en face continuent à se faire prophètes de malheur et à dénoncer l'économie d'un pays qui s'en tire justement très bien.

Le député ne dit simplement pas toute la vérité. S'il avait lu le communiqué de Moody's, il saurait qu'il s'agissait d'une observation générale sur le niveau de la dette publique tant des provinces que du fédéral. On y signalait une continuité très marquée sur un certain nombre d'années dans les décisions des gouvernements précédents, qui n'avaient pas réussi à maîtriser leurs difficultés. On ne disait rien du gouvernement actuel, de nos objectifs ou même du prochain budget.

Si le député veut poser des questions, je le supplie de veiller à ce qu'elles soient fondées sur des faits.

* * *

[*Français*]

LA PRISON POUR FEMMES DE KINGSTON

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Des agents de l'escouade anti–émeute des services correctionnels de Kingston sont intervenus à la prison pour femmes du même endroit en avril 1994. Dans son rapport sur cette intervention, la directrice de la prison a menti en affirmant que seules les femmes gardiens étaient intervenues. Or, un vidéo prouve le contraire.

Comment le solliciteur général peut–il expliquer que de tels incidents dégradants soient survenus dans la prison pour femmes et que la directrice ait ensuite menti pour en cacher la véritable nature?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le 20 janvier, un rapport a été publié par une commission d'enquête établie à l'interne par le commissaire du Service correctionnel en vertu de la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Toutefois, la semaine dernière, j'ai reçu sur cette affaire un autre rapport venant de l'enquêteur correctionnel qui arrive à des conclusions tout à fait différentes tant en ce qui a trait aux faits qu'à leur interprétation.

À la vue de ces rapports contradictoires, le commissaire du Service correctionnel a recommandé—et je suis d'accord avec lui—la tenue d'une enquête indépendante et impartiale pour établir les faits. Une fois cette enquête terminée, j'examinerai et prendrai les mesures supplémentaires qui s'imposent.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, dans le cadre des initiatives nécessaires, afin de passer clairement le message qu'il n'approuve pas ce genre de comportement des autorités pénitentiaires, le solliciteur général entend–il demander sans délai la suspension de la directrice de la prison pour femmes de Kingston en Ontario?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les questions relatives à la discipline du personnel relèvent du commissaire du Service correctionnel.

Je pense que la première chose à faire est de procéder à l'enquête que j'ai annoncée aujourd'hui pour avoir une base sur laquelle déterminer les autres mesures qui s'imposent, vu les conclusions contradictoires des deux rapports produits en vertu de la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition.

C'est ce qu'il y a de plus sensé à faire, et je vais voir à ce que cela soit fait dès que possible.

L'AIDE SOCIALE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, ma question, qui est dans l'intérêt de la compassion, s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

À la suite de l'annonce faite aujourd'hui par le Parti réformiste, les Canadiennes se remettent de leur frayeur et soupirent de soulagement à la pensée que ce parti ne détient pas les rênes du gouvernement. Les femmes veulent que la réforme de la sécurité sociale tienne compte de leur situation et de celle de leurs enfants. Je sais que le ministre a rencontré de nombreuses organisations féminines et qu'il est très préoccupé par la pauvreté des enfants.

Quelles mesures a-t-il prises pour répondre aux besoins des Canadiennes et de leurs enfants?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, une des mesures les plus importantes découle des changements apportés l'an dernier à la Loi sur l'assurance-chômage. Près de 200 000 Canadiennes à faible revenu et ayant des enfants à charge reçoivent de l'assurance-chômage près de 1 000 $ de plus par année, du fait que nous faisons maintenant la différence entre les prestations de base et les prestations pour personnes à charge.

Cela prouve qu'on peut réformer le système de façon positive si on le fait correctement et vraiment aider les pauvres au lieu de les mettre au pilori, comme voudrait le faire le Parti réformiste.

* * *

LES TRANSFERTS AUX PROVINCES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, le budget des contribuables rendu public aujourd'hui par le Parti réformiste propose un processus à long terme de décentralisation, en vertu duquel le gouvernement fédéral remettrait des points d'impôt aux provinces, de sorte qu'elles puissent mieux assurer les services essentiels dans des domaines comme la santé, l'enseignement et l'assistance sociale.

Comment le ministre des Finances peut-il envisager le transfert du financement global aux provinces sans lignes directrices précises sur la meilleure façon de dépenser de la part du ministre responsable des programmes sociaux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas entrer dans les détails du budget qui sera présenté lundi.

La question que je me pose, après avoir pris connaissance de la chose qui a été publiée ce matin, c'est comment le troisième parti peut prétendre qu'il va réduire le déficit alors qu'il propose le transfert de points d'impôt à un moment où il faut des recettes pour, justement, réduire le déficit. Il y a là des choses qui doivent avoir été comptées deux fois. J'aimerais bien comprendre. Peut-être que le député va me l'expliquer dans sa question complémentaire.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Le ministre parle de compassion. Si vous avez un cancer, la meilleure chose est d'extirper la tumeur.

Le Président: Je demanderais au député de s'adresser à la présidence.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ce que j'essayais de dire au ministre des Finances, c'est que la chose la plus humaine à faire, si quelqu'un a un cancer, c'est d'opérer pour enlever la tumeur, au lieu de renvoyer le patient chez lui en lui recommandant de «continuer à vivre comme par le passé et que tout irait bien».

Ma question s'adresse au premier ministre. Puisque le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas réussi à soumettre une proposition de réforme des programmes sociaux, comment cette réforme se déroulera-t-elle, et qui la fera?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a proposé un plan très clair et un principe très clair également pour la réforme des programmes sociaux.

Le fait est que la réforme progresse comme prévu. Le comité de la Chambre sur la réforme sociale a présenté son rapport. Il y a eu un grand débat dans le pays, un débat essentiel pour parvenir à un consensus. Notre calendrier budgétaire est respecté. La réforme de la sécurité sociale sera un élément important du budget.

• (1445)

Les réformes constantes lancées par le ministre vont nous permettre de construire un Canada plus fort et bien meilleur.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le solliciteur général affirmait hier qu'une enquête complète avait été faite l'an dernier sur les activités de l'informateur Grant Bristow du Service canadien du renseignement de sécurité, enquête qui concluait à un comportement tout à fait acceptable de celui-ci.

Comment le solliciteur général peut-il affirmer qu'il y a eu une enquête complète dans l'affaire Bristow, alors que le directeur du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a déclaré que les membres du Comité n'avaient pas visionné le vidéo incriminant Grant Bristow, bien que disponible? De quelle sorte d'enquête s'agissait-il?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis content que le CSARS désire réviser le vidéo et que celui-ci va décider s'il aura besoin de faire des

travaux additionnels à la luminière de cette activité. Je pense que c'est ce que nous attendons d'une telle commission d'enquête permanente.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, hier c'était complet, aujourd'hui ce n'est pas complet il n'y a rien à comprendre dans ce Service–là.

Doit–on comprendre, qu'en refusant de décréter la réouverture de l'enquête, le solliciteur général ne veut pas faire toute la lumière sur les activités du Service canadien du renseignement et qu'il se satisfait de la décision de Grant Bristow d'avoir pris la clé des champs?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le CSARS est une commission indépendante du ministre et indépendante du Service du renseignement de sécurité. Je pense que la Commission a le plein pouvoir de faire des enquêtes additionnelles si elle pense qu'il y a un besoin de faire ce travail.

Je demande encore une fois, pourquoi le député et son parti essaient de donner une crédibilité au Heritage Front car cela m'intéresse beaucoup.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, l'Association des contribuables canadiens a présenté hier au gouvernement une pétition signée par un quart de million de contribuables qui disent non aux augmentations d'impôts. Le ministre sera heureux d'apprendre que je suis un de ceux qui ont transporté des sacs pleins de lettres jusqu'à son bureau.

A–t–il enfin compris qu'il ne doit pas augmenter les impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai vu la photo du député dans le journal.

Je dois dire qu'à la demande de leurs électeurs, les députés de ce côté–ci de la Chambre ont clairement fait comprendre au gouvernement et au ministre des Finances que les Canadiens ont vraiment le sentiment de payer trop d'impôts.

Le gouvernement en est bien conscient, et nous n'avons pas l'intention, dans notre prochain budget, de mettre l'accent sur les augmentations d'impôts. J'ai dit très clairement que nous allions chercher d'abord et avant tout à réduire les dépenses de l'État.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'encouragerais le ministre des Finances, une fois qu'il aura fini de lire les 30 000 lettres que nous lui avons livrées hier, à lire notre budget des contribuables parce que nous avons réussi à l'équilibrer sans la moindre augmentation d'impôts.

Comment le ministre des Finances arrivera–t–il à convaincre les Canadiens, qui versent déjà 120 milliards de dollars à son gouvernement, qu'ils devraient payer encore plus d'impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je me suis abstenu de participer au débat en cours à la Chambre sur ce budget, puisque le troisième parti ne l'a présenté que ce matin.

Soyons bien francs. Premièrement, ce budget ferait énormément de tort aux Canadiens très pauvres qui sont incapables de s'adapter. Deuxièmement, il ne contient aucun détail. Ce sont les détails qui font problème. S'ils veulent présenter un budget, qu'ils aient au moins le courage de dire ce qu'ils vont faire, au lieu de se contenter d'élaborer de vagues concepts. Troisièmement, ce qui est très surprenant, c'est que le budget n'élimine pas le déficit en trois ans, contrairement à ce que prétend le Parti réformiste.

* * *

• (1450)

LA JUSTICE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et elle ne porte pas sur le contrôle des armes à feu.

[*Français*]

Récemment, j'ai tenu dans mon comté deux forums publics sur la violence familiale. Il y avait unanimité sur les besoins de tenir de tels forums à l'échelle nationale afin de développer une stratégie compréhensive pour s'attaquer à ce très sérieux problème.

Est–ce que le ministre est prêt à endosser le principe de tenir de tels forums à l'échelle du pays et est–il prêt à détacher un membre de son personnel pour m'aider à les organiser?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de dire toute mon admiration pour l'esprit d'initiative que mon collègue a manifesté en organisant et en tenant les forums auxquels il a fait allusion.

Nous avons beaucoup appris au cours de ces rencontres qui ont eu lieu dans sa circonscription. Le député a communiqué au caucus des opinions qui y avaient été formulées. Il a ainsi donné un exemple des mesures que tout député peut prendre localement pour mieux sensibiliser les Canadiens aux difficultés auxquelles notre société est confrontée.

J'approuve totalement cette façon de faire et je suis prêt à travailler, de façon constructive et de concert avec le député, pour que de telles activités aient lieu partout au Canada.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, compte tenu du fait que le débat a dérapé lorsqu'on a blâmé les programmes sociaux d'avoir contribué à notre lourde dette, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre peut–il confirmer ici, cet après–midi, que la proportion du PIB représentée par les dépenses consacrées au financement des programmes sociaux n'a pas changé depuis le milieu des années 70?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député soulève un bon point.

Il est tout simplement ridicule de mettre le déficit sur le compte de nos programmes sociaux. Notre déficit très élevé est malheureusement attribuable au fléau des intérêts composés, au fait que des gouvernements successifs ont laissé la dette prendre de trop grandes proportions.

Le gouvernement est maintenant aux prises avec un terrible problème. C'est une affaire d'arithmétique et non d'idéologie. La question du député est très valable.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, nous nous efforçons de rééquilibrer le débat et le ministre reconnaît que les dépenses consacrées aux programmes sociaux ne sont pas responsables du déficit et de la dette énormes que notre pays a accumulés. Il mentionne les intérêts composés comme l'une des causes de cette situation.

Le ministre confirmera–t–il qu'une étude menée par son ministère en 1991 a révélé que 96 p. 100 de la dette accumulée depuis 1984 résultent des intérêts composés sur la dette et, plus important encore, de toutes une série d'échappatoires fiscales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les échappatoires fiscales et les dépenses fiscales privent le gouvernement de recettes précieuses.

Par contre, il faut admettre qu'un certain nombre de ces dépenses fiscales visaient des objectifs politiques très précis qu'il était très important d'atteindre.

La réponse à la question, c'est que le déficit n'est pas le résultat des échappatoires fiscales ni des programmes sociaux, mais du fléau des intérêts composés et du fait que le gouvernement précédent n'a tout simplement pas assumé ses responsabilités. Nous allons assumer les nôtres.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Les officiers supérieurs de l'armée habitent de somptueuses résidences du gouvernement pour lesquelles ils paient un loyer ridicule. Par exemple, le vice–amiral Larry Murray débourse 519 $ par mois pour une résidence évaluée à plus de 389 000 $, alors que le lieutenant–général Scott Clements débourse 581 $ par mois pour une résidence évaluée à plus de 657 000 $.

Comment le ministre de la Défense peut–il accepter que de simples soldats paient 569 $ pour un logement très modeste, alors que des officiers supérieurs paient le même montant pour des maisons quatre fois plus spacieuses et beaucoup plus luxueuses?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, certains de ces rapports sont trompeurs.

Les commandants des trois éléments vivent dans des maisons qui sont payées depuis longtemps. Il s'agit de maisons plutôt grandes, où l'on donne cependant des réceptions en l'honneur de certains dignitaires et autres personnalités ainsi que d'autres soirées du genre.

• (1455)

Nous voulons veiller à ce que les familles des commandants n'occupent qu'une partie de ces maisons, conformément à la pratique établie, et qu'il n'y ait aucune différence entre le loyer que paient les commandants et le loyer que doivent verser les simples soldats.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre de la Défense peut–il justifier, dans le contexte actuel des finances publiques, le maintien de tels privilèges financiers octroyés à des hauts gradés de l'armée, malgré les raisons qu'il vient de nous donner, alors que son gouvernement s'apprête à augmenter de 25 p. 100 le prix du loyer des bénéficiaires de logements sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je viens de répondre à cette question.

Nous voulons veiller à ce que le barème des loyers soit juste et équitable, qu'il s'agisse des loyers que doivent verser les officiers généraux, les sous–officiers ou les simples soldats.

Je tiens à signaler que notre gouvernement a augmenté le traitement de base accordé aux soldats il y a environ un an, soit avant le gel des salaires. Je m'inquiète constamment de la rumeur selon laquelle certains de nos soldats vivent de l'aide sociale. Nous examinons actuellement la situation afin de déterminer s'il s'agit d'un problème généralisé et d'en découvrir les causes.

Nous espérons régler le problème au moyen des procédures établies.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déclaré que le réfugié polonais Artu Lasia n'avait pas été admis au Canada parce qu'il était infecté au VIH, mais parce qu'il était victime de discrimination en raison de son orientation sexuelle.

Selon les documents mêmes de la CISR, le ministre avait tort. M. Lasia a été accepté comme réfugié seulement parce qu'il est porteur du virus qui cause le sida.

Puisque les budgets de nos services de santé sont étirés au maximum et puisque la CISR a établi un précédent en laissant une personne comme M. Lasia profiter des soins médicaux gratuits au Canada, comment le ministre garantira–t–il aux Canadiens qu'ils ne devront pas attendre encore plus longtemps avant de recevoir les soins médicaux essentiels?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le préambule de la question contient quelques inexactitudes.

Tout d'abord, la décision qui a été prise ne concernait qu'une seule personne et n'établit pas de précédent parce que la CISR rend ses décisions en examinant le bien–fondé de chaque cas. Certaines personnes seront admises, d'autres ne le seront pas.

Deuxièmement, le député sait très bien que, aux termes de la Loi sur l'immigration, tous les immigrants doivent subir deux vérifications: une enquête de sécurité et un examen de santé. Le député sait également que la majorité des personnes porteuses du VIH qui demandent à immigrer au Canada voient leur demande refusée.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Je trouve cela intéressant, monsieur le Président, que le ministre mentionne les deux vérifications, particulièrement l'examen de santé, et qu'il parle du VIH.

Le ministre s'est opposé au projet de loi présenté par le Parti réformiste pour que les immigrants subissent un test de dépistage du VIH. Le ministre est responsable des gens qui ont pris la ridicule décision que les étrangers porteurs du VIH méritent de se faire soigner au Canada et il vient prendre la parole à la Chambre. . .

Le Président: Cela suffit. Je demanderais au député de poser sa question.

M. Mayfield: Le ministre appuie–t–il vraiment la CISR, dont la réputation a été salie par les scandales, et la décision de celle–ci d'accepter les gens malades qui alourdiront inutilement le fardeau imposé à notre système de soins de santé?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment malheureux que, sur des questions aussi délicates, des députés n'hésitent pas à déformer les faits sans tenir compte des principes en cause dans ce débat.

Que dit le Parti réformiste? Dit–il que, si on fait partie d'un groupe politique et qu'on est persécuté, on peut présenter une demande, et que si on fait partie d'un groupe religieux et qu'on est persécuté, on peut présenter une demande, mais que, si on fait partie d'un groupe social et qu'on est persécuté, que ce soit à cause de son orientation sexuelle ou de son sexe, on ne peut pas présenter une demande?

Si c'est ce que les réformistes disent, il est certain que les députés de ce côté–ci de la Chambre ne veulent rien savoir du genre de monde dont rêve le Parti réformiste.

* * *

• (1500)

LE SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le mois prochain, le Sommet mondial sur le développement social aura lieu à Copenhague. Il sera consacré aux problèmes d'instabilité mondiale attribuables à la pauvreté et aux injustices sociales.

Le gouvernement canadien a–t–il décidé d'appuyer, au sommet, la proposition 20:20 et le plan d'action? Que fera–t–il pour garantir le succès de cette importante conférence mondiale?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer l'honorable député et cette Chambre que mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, dirigera la délégation canadienne à Copenhague. D'ailleurs, le ministre rencontrera, dans les prochains jours, les représentants des organisations non gouvernementales, qui doivent participer à cette conférence.

Finalement, je veux rappeler à l'honorable député que dans son énoncé de politique étrangère, le gouvernement, il y a quelques jours, a réaffirmé son engagement à dépenser 25 p. 100 de toute l'aide au développement dans des besoins essentiels qui sont l'éducation, la santé, l'habitation, ainsi que le planning familial et l'eau potable.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Josef Zieleniec, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et de la délégation qui l'accompagne.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE DÉFICIT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, un élément important du budget dit des contribuables présenté par le Parti réformiste tourne autour de ses propositions radicales visant à réduire les dépenses de sécurité sociale de 15 milliards de dollars. Il s'agit de propositions mal conçues que nous avons déjà entendues de la part des réformistes au cours du processus de réforme de la sécurité sociale.

La réforme des programmes sociaux du Canada est une entreprise nécessaire, précieuse et opportune. Elle devrait se traduire par de meilleurs programmes et services qui donneront les meilleurs résultats possible. Elle devrait se traduire également par des mesures qui nous permettront de respecter nos plus grandes priorités. Étant donné les résultats que nous en attendons, il s'agit donc d'un processus qui mérite réflexion, attention et créativité.

Jusqu'à maintenant, et mon appréciation tient compte du débat d'aujourd'hui, les réformistes n'ont pas apporté grand–chose à ce processus à part les clichés défraîchis et les slogans unidimensionnels. Ce regrettable état de chose a été illustré par leur contribution, si je puis employer ce terme, au rapport présenté récemment par le Comité permanent du développement des ressources humaines. Une bonne partie de la réflexion, ou de son absence, dont témoigne la position du Parti réformiste caractérise également leurs interventions d'aujourd'hui.

Les programmes sociaux semblent poser un problème aux députés du Parti réformiste: ils coûtent de l'argent. Selon leur vision du Canada, les familles s'occupent de leurs membres et les organismes de bienfaisance s'occupent du reste. Exactement comme dans les années 30.

Cette vision ne comporte qu'un gros problème pour les réformistes: les Canadiens ne la partagent pas, car ils comprennent la valeur des programmes sociaux. Ils se rendent bien compte que la politique sociale actuelle comporte de nombreuses lacunes et ils souhaitent y voir apporter des modifications. Ils n'acceptent cependant pas une vision sociale fondée sur du déjà–vu comme réponse à tous les problèmes.

Le budget que le Parti réformiste propose aujourd'hui comporte un principe d'égalité des contributions, d'après lequel le fardeau des compressions budgétaires doit épargner, dans la mesure du possible, les membres les plus vulnérables de notre société. Pourtant, leurs propositions auraient l'effet diamétralement opposé.

• (1505)

Au lieu d'aider les plus nécessiteux, le Parti réformiste réduirait de trois milliards de dollars les pensions des personnes âgées. En quoi cela aiderait–il les plus vulnérables de notre société? Les réformistes supprimeraient toute différenciation selon les régions et tous les éléments non financés par l'assurance–chômage. En quoi cela aiderait–il les régions les plus pauvres de notre pays, les travailleurs qui ont besoin de formation ou les femmes qui veulent des congés de maternité? Ils réduiraient de 24 p. 100 les programmes à l'intention des autochtones. En quoi cela aiderait–il l'un des groupes de Canadiens figurant parmi les plus pauvres et, pourrait–on dire, le groupe le plus défavorisé? Ils réduiraient les paiements de péréquation de trois milliards de dollars ou 35 p. 100. En quoi cela aiderait–il les régions les plus pauvres de notre pays et les Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide?

Ces propositions accableraient les membres les plus vulnérables de notre société au lieu de les aider. Dans la même veine, le rapport minoritaire des réformistes n'était qu'un triste ramassis d'opinions qu'ils ont désespérément tenté de faire passer pour des faits. Il a montré le manque de profondeur de leur pensée et prouvé qu'ils n'ont tenu aucun compte de nombreuses questions importantes qui influent sur notre économie actuelle, des questions qui sont clairement exposées dans le livre vert rendu public l'automne dernier.

Les Canadiens méritent mieux, et le gouvernement est déterminé à satisfaire leurs besoins. Je veux saisir cette occasion pour parler de l'optique dans laquelle le gouvernement envisage la réforme des programmes sociaux. Je veux examiner les problèmes auxquels le Canada est confronté et qui visent ses programmes sociaux, des problèmes à l'égard desquels le gouvernement a proposé de véritables solutions. Je les comparerai ensuite au silence ou aux opinions simplistes, pour ne pas dire carrément contradictoires, de l'opposition réformiste.

Le rapport minoritaire des réformistes comportait–il des faiblesses? La Chambre pourrait ne pas me croire, mais elle doit prêter foi aux propos de la députée de Calgary–Nord. Selon le *Citizen* du 8 février, elle aurait dit que certains éléments du rapport de son parti n'avaient pas fait l'objet d'une réflexion assez approfondie lorsqu'ils ont été envoyés à la hâte pour être imprimés.

Les Canadiens s'attendent à bien plus des députés. Je suis tout à fait d'accord et je ne vois aucune amélioration dans la position adoptée dans le débat d'aujourd'hui. Pour une question de cette importance, les Canadiens n'ont–ils par le droit de s'attendre à des analyses et à des points de vue réfléchis? Le gouvernement a fait sa part. Pourquoi les députés d'en face n'ont–ils pas fait la leur?

En fait, le gouvernement est déterminé à aller encore plus loin. La réforme de la sécurité sociale demeure une composante intégrale du programme du gouvernement qui consiste à reconstruire le système de manière à ce qu'il réponde aux priorités d'aujourd'hui et de demain.

Ce sont des questions importantes et ces solutions nous permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le livre vert. Quels étaient ces objectifs? Aider les Canadiens à trouver un emploi et les maintenir au travail. Aider les plus démunis de la société grâce au programme de lutte contre la pauvreté chez les enfants. Et le faire d'une manière abordable.

Le rapport du comité constitue une importante contribution servant à déterminer comment ces changements seront apportés, mais, évidemment, ce n'est la seule, ce qui m'amène au premier point que je veux soulever dans l'analyse du rapport minoritaire du Parti réformiste.

La première question que ce parti a soulevée avait trait à la consultation. Quand on lit le rapport de ce parti, on a l'impression que le rapport était à la fois le début et l'aboutissement du processus de consultation, que quelque gouvernement à l'idéologie étroite avait décidé d'instituer un processus bidon pour tromper les Canadiens.

J'ai quelques questions à poser. S'agirait–il du même gouvernement qui a déjà reçu plus de 40 000 mémoires sur la réforme de la sécurité sociale de la part des Canadiens? S'agirait–il du même gouvernement qui a aidé plus de 200 députés à tenir des assemblées publiques sur la réforme de la sécurité sociale, qui ont attiré plus de 20 000 personnes? S'agirait–il du même gouvernement qui a communiqué avec 7 000 personnes par le réseau Internet ainsi que 35 000 personnes par téléphone sur les lignes 800 et qui a reçu 3 000 lettres adressées directement au ministre?

• (1510)

Le gouvernement consulte. Dans sa tournée du Canada, le Parti réformiste n'a peut–être pas aimé que des groupes tout ce qu'il y a de plus représentatif expriment des points de vue valables. Les réformistes auraient peut–être aimé entendre plus de Canadiens ordinaires. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour tenter de faire croire que les Canadiens n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre. La réalité est tout autre. Le gouvernement a procédé à la plus vaste consultation sur un sujet donné de toute l'histoire du Parlement.

Plus de 100 000 Canadiens se sont prononcés d'une façon ou d'une autre sur la question. La plupart des Canadiens ne partagent pas les vues extrémistes qu'exprime le Parti réformiste. Ils n'ajoutent pas foi aux boniments que le Parti réformiste débite à propos des programmes sociaux.

Les Canadiens l'ont clairement fait savoir, ce qu'ils souhaitent, c'est un changement, pas la fin du monde. Et ils ont raison. Ils croient que les gouvernements doivent investir dans les ressources humaines, atténuer la pauvreté chez les enfants et venir en aide aux personnes à faible revenu. Et ils ont raison. Ils croient que nous pouvons faire plus et mieux. Et ils ont raison. Ils veulent que les gouvernements collaborent entre eux. Et, encore une fois, les Canadiens ont raison. Tel est le message qui se dégage du processus de consultation et voilà ce que le gouvernement libéral est prêt à accomplir pour la population canadienne.

Le deuxième point que soulève le rapport minoritaire, c'est le prétendu peu de portée qu'aurait eu cet exercice. Aux yeux des réformistes, tous les programmes sociaux se valent. Ils coûtent cher aux contribuables et on devrait donc agir en conséquence. Bien entendu, cela n'a pas de quoi étonner.

Voilà plus d'une année que les réformistes siègent à la Chambre et ils nous chantent toujours la même rengaine: le déficit, c'est tout ce qui compte. Bien sûr que le déficit est important. Le gouvernement a été on ne plus clair à ce sujet. Nos programmes doivent être abordables. Le déficit est l'un des éléments dont il faut tenir compte lorsqu'on élabore un nouveau programme de sécurité sociale. Ce n'est ni la seule base à notre action, ni le seul critère d'évaluation des diverses options.

L'engagement du Parti réformiste à retirer 15 milliards de dollars des programmes sociaux soulève de très nombreuses questions qui demeurent sans réponse. Je n'ai pas le temps de les énumérer, même en partie. Je laisserai aux Canadiens le soin d'interroger les réformistes à ce sujet. Voilà quelle est la vision du Parti réformiste.

Le gouvernement, dans le cadre de cet exercice, s'est surtout penché sur les dépenses de programmes liées au travail, à la formation et à la sécurité du revenu. L'accent est mis sur les programmes destinés aux gens déjà actifs sur le marché du travail ou à ceux qui pourraient éventuellement le devenir.

Les soins de santé ne font pas partie de cet exercice, ils font l'objet d'une étude distincte. Les besoins des aînés ne s'insèrent pas davantage dans ce processus; ils seront examinés dans un autre contexte. Les Canadiens le comprennent. Ils comprennent que nous voulons des programmes sociaux qui préparent les gens à occuper de véritables emplois.

Selon ce que le Parti réformiste appelle sa logique, nous aurions dû inclure les examens de la politique de défense et de la politique étrangère dans cet exercice. Après tout, le déficit a tout autant d'incidence sur ces dossiers n'est–ce pas? Non. La portée de cet exercice est logique, intelligente et cohérente.

Cela m'amène au troisième point du rapport minoritaire des réformistes, la division dans le rapport du comité et le livre vert. La position du Parti réformiste, tant dans le rapport minoritaire que dans le débat d'aujourd'hui, repose sur certaines allégations concernant la vision du gouvernement à l'égard des programmes sociaux et sur tout un fouillis d'idées que ce parti prétend être siennes.

On peut examiner les comptes rendus; on y découvrira maints détails sur la façon dont le Parti réformiste entend s'y prendre pour réduire les programmes. Cependant, on n'y trouve aucune justification des réductions qu'il propose. Les réformistes invoquent certains principes, comme l'autonomie et la décentralisation, mais ils n'ont jamais fourni une analyse cohérente et logique des problèmes sociaux et économiques auxquels sont confrontées les familles canadiennes.

• (1515)

Il n'est nulle part question d'un examen réfléchi de l'utilité des programmes sociaux pour aider les gens et stimuler notre économie. On se contente de reprendre une série d'idées venant d'autres personnes au sujet des programmes que des pays, comme le Chili et Singapour, mettent à l'essai. Cependant, où est donc la vision socio–économique nécessaire pour les lier? Il n'y en a aucune.

Il faut lire entre les lignes pour peut–être trouver une vision quelconque. Ainsi, les députés réformistes continuent de nous reprocher d'augmenter le nombre de bonnes places en garderie au Canada. En fait, il n'y a pas très longtemps, ils ont trouvé une étude non publiée qui disait que les services de garde allaient créer toute une génération de criminels déprimés et tendus. Il s'agit de gens qui ont lu un rapport ayant très peu de liens avec la réalité.

Étant donné que, dans le monde réel, les parents doivent travailler pour répondre aux besoins de leur famille, comment les réformistes osent–ils affirmer des choses comme celles–là? Comment arrivent–ils à faire fi de toutes les preuves accumulées qui montrent que de bons services de garde peuvent aider les enfants, surtout ceux qui sont beaucoup moins privilégiés que le réformiste moyen?

Je ne crois pas que le fait de forcer des femmes à quitter le marché du travail, en faisant disparaître les bons services de garde, constitue une politique socio–économique judicieuse. Cependant, ce sont des positions comme celle–là qui reflètent bien la vision des réformistes pour le Canada.

Les réformistes affirmeront peut–être que ce n'est pas juste. Permettez–moi donc de leur demander de préciser les problèmes qu'éprouvent les Canadiens. Quelles sont les priorités en ce qui concerne nos programmes sociaux? Comment faisons–nous la part des choses entre les divers besoins des gens, qui sont tous légitimes dans une certaine mesure?

Je pose cette question, car je me rends compte que, dans le monde des réformistes, il n'y a qu'une seule question, le déficit et aucun autre défi à relever. Le gouvernement devrait mettre de côté toutes les autres priorités et sabrer jusqu'à ce que la dette ait disparu. C'est à cela que se limite leur vision sur n'importe quelle question.

Il est évident que le déficit est une priorité pour le gouvernement. Il est essentiel d'équilibrer nos dépenses et nos recettes. Nous prenons des mesures pour parvenir à atteindre cet objectif, comme nous l'avons promis aux Canadiens. Cependant, les Canadiens s'attendent à ce que les gouvernements réalisent de nombreux objectifs de façon intelligente et coordonnée et avec le sens des priorités. La réduction du déficit est un objectif important, même essentiel, mais ce n'est pas le seul.

Les familles, le monde du travail et toute notre société ont beaucoup changé dans les décennies qui se sont écoulées depuis qu'une bonne partie de nos programmes sociaux ont été mis en oeuvre pour la première fois. L'assurance–chômage, l'assistance sociale et tous les programmes de formation ont été conçus à une époque où la situation était bien différente de celle d'aujourd'hui. De nos jours, on voit sur le marché du travail un grand nombre de personnes qui doivent assumer, en même temps, leurs responsabilités professionnelles et familiales, souvent en tant que parents seuls. Ils suivent des cours à temps partiel pour acquérir de nouvelles compétences. Ils sont confrontés à des perspectives de carrière incertaines. Par–dessus tout, ils sont forcés d'être plus souples que jamais dans toutes les facettes de leur vie. Ils sont conscients de leurs responsabilités, mais ils ont également besoin d'aide.

Nous pouvons améliorer nos programmes sociaux afin de les aider. Il est possible d'établir des priorités pour les fonds limités que nous avons à notre disposition. C'est ce qu'on appelle l'art de gouverner. C'est ce que les citoyens sont en droit d'attendre de leur gouvernement.

Les propositions dont le gouvernement discute avec les provinces, les entreprises, les syndicats, les groupes d'action sociale et tous les Canadiens reflètent cette vision. Elles prennent toutes leurs racines dans le programme de création d'emplois et de croissance que le premier ministre a établi dans son discours devant la Chambre de commerce de Québec, en septembre dernier. Comme il l'a fait remarquer, nos priorités sociales et économiques sont étroitement liées. Sans une économie forte, nous ne pouvons pas répondre aux besoins des Canadiens. On ne peut pas bâtir une économie forte sur une société divisée entre les nantis et les démunis. Nous savons que des programmes sociaux qui répondent aux besoins les plus importants peuvent bâtir notre économie, même si le Parti réformiste se refuse à le croire.

Permettez–moi de traiter d'un aspect de notre économie en changement, à savoir l'apprentissage. Nous vivons dans un monde où les besoins de compétences évoluent plus rapidement que nous ne pouvons les cerner, où les gens doivent relever les défis que posent les nouvelles techniques et les nouvelles perspectives. La vision qu'a le gouvernement des programmes sociaux permettra à ces changements de se concrétiser et aidera les Canadiens à exploiter les possibilités qu'ils offrent.

Comparons cette vision à celle des réformistes.

• (1520)

Je leur demande: Où est leur point de vue sur les questions de formation que doivent affronter les travailleurs âgés? Où est leur point de vue sur l'aide aux jeunes pour qu'ils puissent acquérir les vraies compétences professionnelles dont les employeurs ont besoin dans les secteurs de pointe? Où est leur analyse sur les moyens d'utiliser à profit l'apprentissage de toute une vie dans une économie où les gens changeront d'emplois et d'employeurs plus souvent que jamais auparavant?

Le Parti réformiste ne mentionne aucunement l'apprentissage et la nouvelle économie dans ses observations. Le gouvernement croit à la collaboration avec les employeurs et les employés pour répondre aux besoins des industries. Nos travaux de concert avec les conseils sectoriels nous ont permis de cerner des besoins et de lancer un plan d'action.

Que feraient les réformistes de ces besoins dans le monde réel? Laisseraient–ils s'étioler les secteurs de croissance de notre économie? Pensent–ils qu'une réduction d'impôt va leur permettre, comme par magie, de régler tous leurs problèmes? Le gouvernement a fait mieux que cela.

Par exemple, nous avons commencé à répondre aux besoins des industries et à régler les problèmes de chômage des jeunes en instaurant des programmes de partenariats novateurs. Dans le cadre de notre programme d'apprentissage, nous avons conclu des ententes avec des employeurs, des travailleurs et des enseignants dans des domaines tels que l'horticulture, le tourisme et la réparation d'automobiles. Nous cherchons, avec eux, à préparer la formation dont les jeunes ont besoin pour occuper les emplois spécialisés qui sont disponibles. Nous cherchons, avec eux, à créer un climat qui fera en sorte qu'il y aura encore plus de perspectives d'emploi dans notre pays.

Comparez cela à l'immobilisme du Parti réformiste. Nous cherchons, en collaboration avec les provinces et les territoires, à étudier des moyens, nouveaux et meilleurs, de répondre aux besoins des gens par l'entremise de notre programme d'initiatives stratégiques.

Cet exemple de coopération fédérale–provinciale se porte très bien dans bon nombre de provinces. Nous travaillons en collaboration avec les provinces pour mettre au point des centres de formation intégrée à l'intention des jeunes. Nous voulons aider les jeunes.

Pour terminer, je voudrais dire que la réforme de la sécurité sociale est l'occasion, pour nous, de reconnaître les besoins réels auxquels on ne peut répondre en maintenant le statu quo. C'est l'occasion de nous mettre à la page pour répondre aux besoins actuels, et personne ne veut des solutions éculées du Parti réformiste.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, une fois de plus, les propos d'un député libéral me laissent perplexe.

C'est à croire qu'aucun réformiste n'a de parents ayant besoin de la sécurité de la vieillesse. On dirait qu'ancun réformiste ne sait ce que c'est que d'avoir une personne de 80 ans à sa charge ou n'a d'amis ou de connaissances oubliés par le système économique.

On dirait que nous vivons dans le vide et que les libéraux sont les seuls à comprendre les choses. Je regrette, mais nous avons aussi des parents âgés qui dépendent de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Nous avons des parents et des connaissances qui ont besoin de services de garde d'enfants. C'est pourquoi je ne comprends pas qu'on dise des réformistes qu'ils ne sont pas au courant et ne comprennent pas les choses.

Si je pouvais aider le député à comprendre pourquoi des gens se retrouvent aux dépens de l'aide sociale et du filet de sécurité sociale et comment le gouvernement est en train de compromettre, par ses dépenses, notre capacité de subvenir aux besoins de ces gens, mon collègue comprendrait peut–être pourquoi nous avons présenté ce plan aujourd'hui.

Il est vraiment malheureux que mon collègue et de nombreux autres députés interprètent le document du Parti réformiste comme s'il avait été pondu par des extra–terrestres. Il se trouve que nous représentons nos électeurs. Nous représentons aussi des électeurs de la circonscription du député, où j'ai pu me rendre afin de tenir des réunions publiques et recueillir l'opinion des gens. Bon nombre de ses électeurs et moi avons des valeurs en commun.

Pour ce qui est de s'informer, je voudrais savoir si le député a pu jeter un coup d'oeil à la page 47 de notre document, où nous expliquons comment nous entendons réduire les transferts pécuniaires et céder en contrepartie des points de crédit aux provinces. En fait, nous proposons d'accroître la participation financière à la santé et à l'éducation.

Notre budget ne propose pas des coupes sombres, mais des mesures réalistes. Je ne pourrais pas en dire autant des illusions que le gouvernement continue de proposer.

• (1525)

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, parlons des illusions du gouvernement libéral. Quand nous avons été élus le 25 octobre 1993, je vous dirai que certains réformistes. . .

Le vice–président: Monsieur le député, et cela s'adresse à tous les députés, c'est pour des raisons comme celle–ci qu'il est demandé aux députés d'adresser leurs observations à la présidence. Chaque fois qu'un député emploie le «vous», il est sensé s'adresser à la personne qui occupe le fauteuil.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais dire ceci au député qui a assisté à une réunion publique dans ma circonscription. Il y a des gens qui ont voté pour le Parti réformiste dans ma circonscription. Je crois qu'environ 15 000 ont voté pour lui et environ 72 000 ont voté pour moi. Je comprends que des gens puissent partager son opinion, mais nous allons voir si nous pouvons changer cela lors des prochaines élections.

Pour commencer, je voudrais répondre à ce qu'a dit le député au sujet des illusions des libéraux. Ce sont ces mêmes illusions qui ont permis de remettre l'économie sur la bonne voie. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons créé plus de 450 000 emplois en collaboration et en partenariat avec le secteur privé. Nous avons accru le nombre d'emplois pour les jeunes. Notre pays est celui du G7 qui a la croissance la plus rapide.

Ces statistiques sont pour moi la preuve, en tant que témoin objectif de ce qui ce passe au Canada, que les choses vont mieux avec le gouvernement libéral à la barre. J'ajouterai aussi que, partout au Canada, beaucoup de gens sont de mon avis. La semaine dernière, j'étais en Alberta où les gens sont généralement satisfaits de la direction prise par le gouvernement.

Pour ce qui est du déficit, notre avons adopté ce que je considère une approche plus rationnelle. Nous nous sommes fixé pour objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997. C'est raisonnable. C'est une double approche. Elle fera moins de mal aux gens que celle proposée par les réformistes.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux que nous tenions ce débat aujourd'hui. Le gouvernement libéral a son point de vue et les réformistes ont le leur sur la façon de traiter les finances de notre société. J'espère que les Canadiens nous écoutent très attentivement, parce que leur avenir en dépend littéralement.

J'ai fait une petite extrapolation mathématique. J'ai commencé cet exercice en 1992. La dette fédérale était alors de 420 milliards de dollars. Elle se chiffre maintenant à quelque 550 milliards, ce qui représente une augmentation moyenne d'environ 9 p. 100 par année. À ce rythme, la dette représentera plus de 600 milliards d'ici l'an 2000.

Nos paiements d'intérêt passeraient de quelque 33 ou 34 milliards qu'ils étaient en 1992 à plus de 50 milliards en l'an 2000. Ce serait 50 milliards qui ne seraient pas disponibles pour l'éducation, pour la santé, ni pour aucun des programmes sociaux ou pour quoi que ce soit.

Je veux poser une question au député qui vient de prendre la parole. Si nous ne réduisons pas les dépenses, la dette continuera à croître. En fait, il faut réduire le déficit à zéro pour que nous puissions commencer à réduire la dette, qui augmente de 110 millions de dollars chaque jour.

Selon moi, nous devons faire quelque chose. J'aimerais savoir si le gouvernement a des plans. Si oui, où compte–t–il prendre l'argent? Le déficit de 40 milliards de dollars est à peu près égal à nos paiements d'intérêts qui représentent aussi 40 milliards. Allons–nous rogner sur nos paiements d'intérêt? Je suis sûr que le député dira non.

Allons–nous prendre les 40 milliards environ qui servent à faire fonctionner le gouvernement? Cela voudrait dire mettre fin complètement aux opérations du gouvernement fédéral du Canada. On pourrait ainsi équilibrer le budget. Je suis sûr que le député ne serait pas d'accord. Il voudrait au moins tâcher d'en garder une partie.

La seule chose qui reste, par conséquent, ce sont les transferts aux provinces. Quand le gouvernement dit qu'il peut équilibrer le budget et maîtriser la situation financière sans rien faire de tout cela, je considère qu'il ne regarde pas la situation bien en face. C'est être très irréaliste. Je considère en outre qu'on donne ainsi aux Canadiens un faux sentiment de sécurité.

• (1530)

Le député peut–il me dire où il choisirait d'exercer des compressions?

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député. Comme il l'a probablement constaté, il a répondu à la plupart de ses questions. Cela me donne donc la possibilité de parler de véritables questions présentes à l'esprit des Canadiens.

Je dirais d'abord au député que nous continuerons à faire ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Je pense qu'il a déjà constaté que nous avions fait des réductions de dépenses. Nous avons un gouvernement plus efficace qu'il l'était. Je me rappelle des années que j'ai passées dans l'opposition à voir les conservateurs jeter de l'argent à droite et à gauche. Nous ne faisons pas cela. Nous sommes financièrement responsables.

En même temps, nous investissons dans notre population, car nous estimons qu'un des rôles essentiels du gouvernement est d'aider les gens à conserver leur emploi, d'aider les plus vulnérables de notre société, en particulier les enfants, et cela d'une manière qui soit durable.

Les résultats, à ce jour, semblent indiquer que nous sommes sur la bonne voie. Nous créons des emplois. Notre économie est en pleine croissance, et les Canadiens sont généralement satisfaits de la façon dont nous gouvernons.

En fin de compte, la vraie mesure de notre succès sera le degré de satisfaction des Canadiens face à la façon dont nous gérons le pays. Je dirais au député qu'ils sont heureux du gouvernement libéral.

M. Epp: Monsieur le Président, les gens sont heureux, mais savent–ils vraiment à quoi s'en tenir? Savent–ils dans quel bourbier nous sommes? Ils sont peut–être convaincus par l'attitude joviale du gouvernement qui pourtant leur cache l'amère réalité de ce qui s'en vient.

Le gouvernement a déclaré que son objectif était de ramener le déficit à 25 milliards de dollars, soit une diminution de 15 milliards par rapport au déficit actuel qui s'élève à 40 milliards. Où va–t–il trouver ces 15 milliards? Je me le demande bien. Il se propose de supprimer un million par–ci, un million par–là, ce qui est déjà bien, mais ça ne change pas grand–chose au problème global.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je n'ai vraiment rien entendu d'intéressant dans les propos du député. Mais je pense que, si nous voulons voir les choses telles qu'elles sont, il suffit de prendre le pouls de la nation. Les Canadiens ne sont pas des imbéciles heureux, contrairement à ce que le député voudrait nous faire croire. Ils sont heureux parce qu'ils constatent que tous les indicateurs économiques sont favorables aux Canadiens et que l'espoir et les emplois font à nouveau partie du paysage canadien.

Je suis indigné que le député puisse penser que les Canadiens sont des imbéciles. C'est faux. Ils savent ce qui se passe. Ils étudient la situation. Ils constatent que l'économie reprend et ça leur redonne confiance.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir discuter de la question de savoir si réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans est un objectif valable pour le gouvernement et si cela va redonner confiance aux investisseurs et les inciter à continuer d'investir dans notre pays. Cela entraîne évidemment toutes sortes de répercussions.

Je voudrais parler un peu de ce que les Canadiens veulent. Je crois que, quand nous concevons un programme et créons un gouvernement, nous devons tenir compte des désirs et des besoins des Canadiens. Ce qu'ils nous disent relève du gros bon sens.

En tant que contribuables, les Canadiens veulent garder une grande partie de leur revenu. Ils travaillent fort tous les jours pour gagner leur vie, faire vivre leur famille et pouvoir prendre leur retraite à un moment donné. Ils veulent mettre un peu d'argent de côté en cas d'urgence. C'est ce qu'ils veulent.

En tant qu'investisseurs, ils veulent que leur capital offre un bon rendement et qu'il soit protégé. Ils ne veulent pas mettre leur capital en danger. Comme ils auront peut–être besoin un jour du filet de sécurité sociale, ils veulent s'assurer qu'ils pourront compter sur des programmes sociaux adéquats dans l'avenir.

• (1535)

En tant que parents, les Canadiens veulent savoir qu'il y aura toujours une université où ils pourront envoyer leurs enfants. Ils veulent s'assurer qu'il y aura un filet de sécurité en place pour eux lorsqu'ils seront vieux. Ils veulent s'assurer qu'il y aura des services de santé pour leurs enfants. Ce sont là quelques–uns des désirs et des besoins auxquels le gouvernement se doit de répondre, à mon avis.

Les objectifs du gouvernement ne sont pas nécessairement incompatibles avec ces désirs et ces besoins. Un gouvernement responsable doit tenir compte de ces désirs et de ces besoins et trouver des moyens d'y répondre. Il me semble évident qu'il existe des moyens d'y arriver.

Le Parti réformiste en a donné la preuve ce matin. Je ne crois pas que le gouvernement ait tenu compte des besoins et désirs des Canadiens. En fait, j'avancerais que les Canadiens et le gouvernement vont dans des directions opposées.

Le fait que le gouvernement, malgré tous ses efforts, ajoutera 100 milliards de dollars à la dette et nous laissera un déficit de 25 milliards lorsque les affaires seront à leur mieux dans deux ans, combiné aux désirs que je viens de mentionner, crée, à mon avis, une situation très explosive. D'un côté, nous avons les désirs des Canadiens et, de l'autre côté, nous avons un gouvernement qui, à mon avis, a créé un milieu des affaires totalement incompatible avec ces désirs.

Permettez–moi de revenir aux divers rôles que nous jouons au cours de notre vie et à la façon dont nos aspirations et nos volontés entrent vraiment en contradiction avec les mesures de dissuasion qu'impose le gouvernement pour nous empêcher d'atteindre certains objectifs et d'obtenir le type de gouvernement que non seulement nous voulons, mais que nous méritons.

En tant que contribuables, les Canadiens déploient quotidiennement de grands efforts pour faire vivre leurs familles. Or, à cause de cette dette faramineuse, le gouvernement leur impose un fardeau fiscal épouvantable.

En 1963, si ma mémoire est bonne, les Canadiens versaient à l'impôt environ 20 p. 100 ou un peu plus de leur revenu. Ils travaillaient fort et leurs efforts énergiques permettaient de créer des emplois et de stimuler la prospérité du Canada. Puis, il y a eu cette hausse des impôts de 20 p. 100 qui a mis de la pression sur les Canadiens, mais ce n'était pas encore assez pour les empêcher d'aspirer à la prospérité pour eux et leurs familles.

Au fil des ans, nous avons vu la hausse des impôts exercer de plus en plus de pression sur la force positive des Canadiens, de sorte qu'aujourd'hui on pourrait difficilement augmenter la pression. Voilà pourquoi beaucoup cessent de croire au Canada et quittent même le marché du travail. C'est aussi pour cela que d'autres s'en vont aux États–Unis ou ailleurs, où les impôts sont moins élevés, ce qui est surtout le cas de ceux qui sont hautement qualifiés.

Parmi les autres mesures de dissuasion, il y a surtout le grand nombre de programmes sociaux qui existent aujourd'hui, de sorte que des gens sont vraiment payés pour ne rien faire. Des personnes responsables, qui ne craignent pas l'ouvrage, qui tiennent à faire vivre leurs familles et qui travaillent de longues heures chaque semaine sont témoins de cette situation et se demandent: «Pourquoi m'exténuer à travailler quand mon voisin compte tout simplement sur le système?» Ce système est vraiment injuste. Il y a toutes ces mesures de dissuasion qui s'empilent et étouffent les aspirations des Canadiens. Ces derniers subissent la pression et commencent à manquer d'endurance.

Les investisseurs s'attendent à ce que leur argent leur donne un bon rendement, mais aussi à ce que leur capital soient protégé. Au cours des sept derniers jours, nous avons laissé entendre que les investissements au Canada seraient menacés dans une certaine mesure, du fait que le gouvernement ne soit pas parvenu à réprimer ses dépenses excessives.

Aujourd'hui, la communauté internationale se demande si elle devrait investir au Canada. La même question se pose pour les investisseurs canadiens, qui ont bien d'autres occasions d'investir ailleurs.

• (1540)

L'autre jour, dans le *Globe and Mail*, j'ai relevé un tableau terrifiant qui décrivait à quel point le Canada était endetté à l'égard des investisseurs étrangers en comparaison des autres pays. Cela faisait peur. Notre dette extérieure est deux fois supérieure à celle du pays qui nous suit sur la liste. À mon avis, il est effrayant de savoir que le Canada est tellement à la merci des investisseurs étrangers, parce que, l'un après l'autre, nos gouvernements n'arrivent pas à freiner leurs dépenses.

Aujourd'hui, notre situation est telle que le gouvernement propose d'alourdir encore de 100 milliards de dollars le fardeau de notre dette totale, avant de la réduire pour l'amener au niveau de 25 milliards de dollars. C'est l'objectif fixé et il est ridicule.

Tout comme les investisseurs canadiens, les investisseurs internationaux sont confrontés à cette situation. Ils veulent investir ici, mais un tas de mesures et de pressions en sens contraire les en dissuadent.

Comme ils veulent investir ici et croire dans nos programmes sociaux, ils sont aussi très préoccupés. Même si, au Canada, nous consacrons 150 millions de dollars chaque année aux programmes sociaux, le chômage demeure élevé. En fait, les études mêmes qu'a menées le ministère du Développement des ressources humaines montrent que les programmes sociaux, y compris le régime d'assurance–chômage, contribuent au chômage. Dans bien des cas, des personnes vivent sans espoir au bas de l'échelle sociale, non pas parce qu'il n'y a pas de filet de sécurité sociale, mais parce qu'elles sont prises au piège dans ce filet.

C'est incroyable que, dans un pays aussi prospère que le nôtre, où l'on consacre 150 millions de dollars par année aux programmes sociaux, des gens soient pris au piège dans nos programmes sociaux, sans espoir d'en sortir. Il faut faire quelque chose pour les aider à en sortir.

Ce matin, le Parti réformiste a proposé des solutions de rechange visant à sortir les gens de cette situation, à leur donner de l'espoir et à leur fournir quelques–uns des stimulants dont ils ont si désespérément besoin pour se prendre en main, comme le souhaitent les Canadiens.

Les gens qui sont au bas de l'échelle sociale veulent autant que les autres voir leurs rêves et leurs espoirs se concrétiser. Toutefois, le gouvernement actuel et les gouvernements successifs ont tout fait pour que cela n'arrive pas.

Le gouvernement n'a fixé aucune date pour la suppression du déficit. Le mieux qu'il puisse faire, c'est dire qu'il ramènera le déficit à 25 milliards de dollars d'ici à deux ans. Il parle d'un redressement graduel d'ici deux ans, pour ce que cela veut dire. Peut–être s'agit–il d'un objectif changeant, d'un objectif qu'il ne veut pas atteindre et qu'il pourra repousser constamment.

Très souvent, le gouvernement dit que, comme nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, il ne sert à rien de fixer une date limite pour supprimer le déficit ou équilibrer le budget. Effectivement, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais il est ridicule qu'un gouvernement du Canada refuse de se fixer un délai pour éliminer le déficit, simplement parce qu'il ne sait pas ce que l'avenir lui réserve. C'est fou. On peut presque parler de négligence criminelle étant donné que le sort de bien des gens reposent sur les décisions du gouvernement.

C'est un peu comme si le gouvernement disait aux gens qui épargnent en vue de leur retraite: «Oui, vous devriez mettre de l'argent de côté, mais la somme que vous épargnerez n'a aucune importance, puisque nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Vous pourriez un jour gagner le gros lot ou hériter d'une fortune. Alors, ne vous faites pas de souci.» Cela illustre la mentalité du gouvernement actuel.

Le sort des Canadiens m'inquiète vivement, surtout si nous prenons la situation trop à la légère et si le gouvernement, malgré les avertissements que nous ont donnés les investisseurs étrangers encore cette semaine, nous dit de ne pas nous faire de souci. Le gouvernement ne sait pas ce que lui réserve l'avenir; par conséquent, il ne se fixera pas d'objectifs. C'est tout à fait ridicule. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, le gouvernement doit s'ouvrir les yeux et se rendre compte qu'il doit se fixer un objectif élevé et prendre sur-le-champ les mesures qui s'imposent pour atteindre son but.

Ce que les Canadiens veulent, c'est un gouvernement à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins. Ils veulent des programmes qui leur permettent de réaliser leur rêve de devenir indépendants financièrement et non des programmes qui leur nuisent. Ils veulent une économie où le travail est récompensé et non une économie qui les pénalise. Ils veulent un gouvernement qui les laisse tranquilles et non un gouvernement qui intervient dans chacun des aspects de leur vie. Aucune des mesures prises par le gouvernement pour aider les gens à long terme n'a connu de succès, mais j'y reviendrai plus en détail dans quelques instants.

• (1545)

Les Canadiens veulent un gouvernement fédéral qui reconnaît ses limites. Dans un pays vaste comme le nôtre, un gouvernement qui est aussi loin des préoccupations des simples citoyens est extrêmement limité. Les libéraux doivent reconnaître ce fait. Ils doivent permettre aux autres niveaux de gouvernement, aux familles, aux organismes de charité, aux collectivités et évidemment aux particuliers de se prendre plus en main et donner aux gens le pouvoir de s'aider eux-mêmes et de retrouver l'espoir dont ils ont grandement besoin.

Je voudrais parler brièvement des domaines où le gouvernement a lamentablement échoué et des domaines où les contribuables ont connu un vif succès.

Le premier exemple que je veux donner est celui du Régime de pensions du Canada. J'ajouterai aussi la Sécurité de la vieillesse pour faire bonne mesure. Je comparerai le rendement de ces deux programmes à celui des REÉR, que les Canadiens financent eux-mêmes et auxquels ils souscrivent en nombre croissant. En fait, j'ai lu dans le journal d'aujourd'hui que le nombre de Canadiens qui ont emprunté pour acheter leur REÉR a augmenté en flèche.

Lorsque le Régime de pensions du Canada a été créé, on croyait qu'il permettrait de subvenir aux besoins des personnes arrivées à un âge avancé. Je ne pense pas qu'il y ait un Canadien, pas même à la Chambre—tous partis confondus—qui croie sincèrement que cela se fera. Tout le monde sait que le Régime de pensions du Canada est misérablement sous-financé. Il a un déficit d'environ 510 milliards de dollars. Il faut comparer ce régime aux autres régimes de pensions réputés sains selon des analyses actuarielles fiables.

Au départ, la Sécurité de la vieillesse était un programme financé. Cependant, cette formule a été abandonnée, et les fonds proviennent maintenant des recettes générales. Les Canadiens comprennent que plus la dette s'accroît, moins il y a d'argent à consacrer à des programmes sociaux comme la Sécurité de la vieillesse. La plupart des gens se rendent maintenant compte—s'ils ne s'en sont pas rendu compte il y a un an—qu'ils ne peuvent pas compter sur les programmes du gouvernement.

De plus en plus de gens mettent de l'argent de côté pour leurs vieux jours. C'est pourquoi les fonds investis dans les REÉR augmentent de façon si marquée. Pour moi, il n'est pas étonnant que les gens croient qu'ils peuvent mieux que le gouvernement faire des économies pour leur avenir. Je crois que les contribuables ont toujours compté davantage sur eux-mêmes que sur les programmes du gouvernement pour assurer leurs vieux jours. Cependant, c'est seulement maintenant que la situation financière est si précaire, que les gens prennent les choses vraiment au sérieux et regardent de très près comment le gouvernement dépense l'argent et quelles structures prennent les programmes sociaux.

Si nous demandons aux gens ce qui leur procure une plus grande sécurité, le Régime de pensions du Canada ou les REÉR, ils répondront certainement que ce sont les REÉR. Ils savent qu'ils pourront toujours compter sur leur REÉR, mais pas sur le Régime de pensions du Canada, qu'ils ont vu s'éroder au fil des ans.

Je vais laisser de côté les questions financières pendant un moment pour aborder un autre domaine qui est lié, mais pas directement, au programme sociaux, domaine dans lequel le même principe s'applique.

L'autre jour, la secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme a dit que le Canada n'avait pas de patrimoine national. J'ai trouvé cela curieux mais, après réflexion, je crois que j'ai compris ce qu'elle voulait dire. Pendant une vingtaine d'années, ou peut-être un peu plus, le gouvernement a essayé de concocter un patrimoine officiel pour le Canada, un genre de culture officielle. Il a échoué lamentablement. Je crois que la secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme s'en est rendu compte.

On a observé en même temps une augmentation énorme du nombre de Canadiens qui cherchent leurs racines. Ils fouillent dans les livres d'histoire pour essayer de découvrir de quels pays venaient leurs ancêtres et où ils se sont installés au Canada.

Les gens s'intéressent beaucoup à notre patrimoine national, mais il y a une grande différence entre la façon dont le gouvernement définit ce patrimoine national et la façon dont la population le définit. Les gens sont très fiers de leurs antécédents. Tout cela nous donne un patrimoine dont nous pouvons être très fiers.

• (1550)

On pourrait même aller plus loin et dire que, dans bien des cas, les gens sont très fiers de leur ville ou de leur village. Je viens d'une petite localité en Alberta. Les gens là-bas sont très fiers de certains des sites historiques locaux. Par contre, ils ne s'intéressent vraiment pas aux programmes comme le multiculturalisme officiel, qu'ils voient comme quelque chose que le gouvernement a créé il y a longtemps non pas en réponse aux préoccupations de la population, mais bien parce qu'il se sentait obligé de le faire et qu'il croyait savoir mieux que les Canadiens ce qui constituait la véritable culture.

Les remarques qu'a faites la secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme il y a quelques jours montrent que ces programmes imposés par le gouvernement ont échoué lamentablement et que les victimes ont été les contribuables qui ont dû payer des millions et même des milliards de dollars pour assurer le fonctionnement de ces programmes.

Ne continuons pas à faire les mêmes erreurs. Ne laissons plus le gouvernement imposer des programmes sociaux quand nous avons pu constater à maintes reprises que les Canadiens sont plus que capables de se débrouiller seuls si on leur donne le pouvoir de le faire et les outils dont ils ont besoin.

Je veux parler un peu de ce que le Parti réformiste propose pour ce qui est de donner aux Canadiens le pouvoir de s'aider eux–mêmes. Nous avons parlé ce matin d'une nouvelle approche en ce qui concerne les programmes sociaux. La députée de Calgary–Nord, qui siège à côté de moi, et son comité méritent mes félicitations pour l'énorme travail qu'ils ont accompli afin d'écouter vraiment le point de vue des Canadiens et de proposer une solution de rechange aux programmes sociaux du Canada, une solution qui corresponde vraiment aux besoins et aux aspirations des Canadiens.

Le Parti réformiste a expliqué un peu aujourd'hui comment nous pouvions responsabiliser les divers groupes qui composent notre société. Nous avons parlé de la responsabilisation des personnes âgées, de la nécessité de cibler les prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti vers ceux qui en ont le plus besoin.

Notre pays est plongé dans d'énormes difficultés financières. Notre dette dépasse les 550 milliards de dollars. Tous ceux qui ont le moindre réalisme reconnaîtront que nous devons réserver nos programmes sociaux à ceux qui en ont vraiment besoin. C'est ce que nous avons proposé dans notre document de ce matin.

Nous allons éliminer la retraite obligatoire pour que ceux qui veulent travailler après 65 ans puissent le faire. Un article du *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui parle du haut taux de suicide chez les personnes âgées, lorsqu'elles doivent quitter le travail, à 65 ans.

Nous ne disons pas qu'il faudra continuer à travailler. Pas du tout. Nous disons plutôt que, si certaines personnes veulent continuer de travailler, elles pourront le faire. Bien des personnes ont un potentiel et des capacités qui sortent de l'ordinaire et peuvent encore contribuer à la société après l'âge de 65 ans. Il est vrai qu'on vit plus longtemps, de nos jours. Nous pouvons voir des députés âgés, à la Chambre, qui font une excellente contribution à nos travaux. Il ne faut pas écarter les gens parce qu'ils sont arrivés à l'âge arbitraire fixé il y a quelques années. Nous devons faire en sorte que ceux qui le veulent continuent de travailler selon leurs aspirations.

Ce que nous proposons, c'est de soulager à long terme les contribuables de leur charge fiscale, ce qui aidera les personnes âgées et l'ensemble des Canadiens. Les personnes âgées sont aussi durement frappées que les autres contribuables par les impôts élevés, et nous devons nous défaire d'une forme de gouvernement, d'un système qui favorise l'augmentation des impôts. Pour parvenir à ces fins, il faut exiger des comptes, à l'intérieur de notre système. Il vaudrait peut–être mieux discuter de cela un autre jour.

Nous avons aussi parlé, bien sûr, de nos régimes personnels de sécurité. Nous pourrions entrer davantage dans les détails lorsque nous en aurons le temps.

Nous avons parlé de la responsabilisation des familles, de la possibilité de leur donner plus de moyens, par des allégements d'impôt et une réforme fiscale, pour qu'elles se prennent en charge, elles et les personnes à leur charge. Nous souhaiterions que l'aide aux services de garde n'oriente pas le choix des services, de façon que les parents puissent eux–mêmes décider de la formule qu'ils préfèrent.

J'en arrive à un point sur lequel je tiens à insister vigoureusement. Nous réclamons un registre national pour que ceux qui se sont soustraits à leurs obligations envers leur famille, ceux qui sont censés faire des versements pour subvenir aux besoins de leurs enfants et ne l'ont pas fait, soient retrouvés et forcés à payer.

• (1555)

Je suis fier de dire que mon bureau a contribué à retracer beaucoup de ces conjoints parasites qui ont finalement été forcés de payer l'argent qu'ils devaient à leurs enfants par l'intermédiaire de leur ex–conjoint.

C'est un domaine dans lequel le gouvernement actuel n'a pas vraiment agi avec suffisamment de célérité, bien qu'il ait été au pouvoir depuis 16 mois. Nous préconisons résolument la tenue d'une réunion avec les autorités provinciales pour travailler avec elles à instituer ce registre. Cela me paraît absolument essentiel. Il y a des centaines de millions de dollars qui ne parviennent pas aux enfants qui en ont réellement besoin. Nous allons donc insister beaucoup pour que cela se réalise.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons notre Régime enregistré de sécurité personnelle sur lequel nous allons consulter les Canadiens et que nous espérons voir un jour mis en oeuvre. Ce serait un moyen de redonner un certain pouvoir aux familles pour leur permettre de pourvoir à leurs propres besoins.

Nous voulons donner du pouvoir aux chômeurs et aux créateurs d'emplois. Je voudrais parler brièvement du plan d'emploi en 5 R que le Parti réformiste a élaboré. Il est radicalement différent de ce que le gouvernement a proposé dans son programme d'infrastructure.

Nous proposons de réduire et éliminer la dette et le déficit fédéraux. Nous proposons de remédier au fardeau fiscal oppressant les Canadiens. Nous proposons de rétablir l'efficience du marché du travail et de réduire la dépendance envers les programmes sociaux. Nous désirons rompre les barrières au commerce intérieur et extérieur. Et enfin, nous voulons renouveler les infrastructures matérielle et intellectuelle du Canada. Voilà les cinq mesures que nous prendrions pour remettre les Canadiens au travail.

Nous pourrions parler longuement de ces questions, mais je sais que mon temps de parole est écoulé. J'encourage le gouvernement à agir rapidement pour en arriver à ramener le déficit à zéro et à équilibrer le budget.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du député. Il n'a fait que présenter les choses sous leurs jours les plus sombres. Il a passé sous silence les réalisations du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir.

Il a passé sous silence le fait que, pour la première fois en dix ans, le Canada a mené le monde industrialisé en ce qui touche la croissance économique. Il a passé sous silence le fait qu'en un an et quatre mois le gouvernement a créé plus d'emplois que le gouvernement précédent sur une période de dix ans.

Il a passé sous silence toutes les initiatives progressistes que le gouvernement a prises, qu'il s'agisse de réformes majeures: réforme de la politique étrangère, réforme des programmes sociaux, réforme fiscale, bref tous les grands projets que le gouvernement a entrepris pour déterminer quels programmes le gouvernement fédéral était mieux placé que les provinces pour offrir aux Canadiens.

Il a passé sous silence le programme d'infrastructures que le gouvernement a mis en oeuvre, que les municipalités d'un océan à l'autre ont appuyé et vanté et qui a été bénéfique selon la population.

Il a également omis de féliciter le gouvernement d'être sur le point, pour la première fois en dix ans, d'atteindre ses objectifs de réduction du déficit.

Les gens d'affaires en ont assez du négativisme. Ils nous répètent sans cesse d'être positifs. Ils veulent que nous cessions d'être négatifs. Quand le députés réformistes cesseront–ils de peindre tout en noir?

Voici une citation tirée d'un journal de l'Alberta, où certains de mes collègues ont été élus. C'est tiré du *Edmonton Journal* du 7 février. Il y est question de la révolte fiscale dirigée par le Parti réformiste. «C'est pourquoi la révolte fiscale fomentée par Preston Manning et menée par la Fédération des contribuables canadiens sent la manipulation à plein nez. C'est l'exemple classique qui consiste à créer un homme de paille, à le détruire et à savourer la victoire au lieu de. . .

Le vice–président: La parole est au député de Medicine Hat.

• (1600)

M. Solberg: Monsieur le Président, je regrette que le député souscrive à la théorie de la conspiration, selon laquelle le Parti réformiste aurait orchestré la révolte des contribuables. Il devrait reconnaître plus de mérite aux Canadiens.

Il y a bien des gens qui sont extrêmement préoccupés par la situation économique de notre pays. Ils sont vivement préoccupés parce qu'ils sont étouffés par les impôts. Il n'a pas été nécessaire que nous invitions les gens à parler de ce problème. Lorsque le gouvernement a lancé des ballons d'essai au sujet des REÉR, de nombreux Canadiens ont écrit au ministre des Finances pour prévenir le gouvernement de ne pas toucher à leurs portefeuilles. Nous n'avons rien eu à voir là–dedans.

Le secrétaire parlementaire a dit que notre pays est le fer de lance de la croissance économique dans le monde. Il a toutefois omis de dire que c'est grâce à la population de ce pays, pas au gouvernement. Il a parlé des réalisations de ce dernier. Il a dit que le gouvernement a créé des emplois. Le gouvernement ne crée pas d'emplois. Ce sont les petites entreprises qui en créent, non pas grâce au gouvernement, mais en dépit de celui–ci.

Le secrétaire parlementaire a parlé un peu des nouvelles mesures que le gouvernement prend, de la réforme des programmes sociaux. C'est une farce. Même le ministre du Développement des ressources humaines a reconnu sur les ondes de la télé nationale que ce projet était mort, tout ce qu'il y a de plus mort. C'était quelques jours avant que le comité chargé d'examiner la réforme des programmes sociaux n'ait à déposer son rapport. Pour l'amour de Dieu, le fait que le gouvernement prenne une initiative ne garantit nullement qu'elle aboutira à quelque chose, l'exemple de la réforme des programmes sociaux en étant certainement la preuve flagrante.

Le programme d'infrastructure dont il a parlé a donné au Canada des terrains pour jouer aux boules à Toronto, un musée du canoë dans la circonscription du premier ministre et six milliards de dollars supplémentaires de dette. Il n'y a pas de doute là–dessus.

Le gouvernement a effectivement fait bien des choses, mais n'allez pas croire un instant qu'elles ont été positives. Elles nous ont endettés davantage. Elles ont contribué à inquiéter les contribuables et les investisseurs étrangers. Voilà pourquoi le gouvernement a été la cible des contribuables et des investisseurs ces dernières semaines. Si le député en doute, il n'a qu'à prendre le journal et à y jeter un coup d'oeil.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas passer sous silence le fait que le député a tenté de comparer le Régime enregistré d'épargne–retraite, qui est essentiellement un programme gouvernemental destiné à un petit nombre de Canadiens, au Régime de pensions du Canada auquel peuvent participer tous les Canadiens. Il n'y a probablement que 40 p. 100 des Canadiens qui sont en mesure de contribuer à un REÉR.

Je me permets d'attirer l'attention du député sur un programme du gouvernement dont je suis particulièrement fier. Il s'agit du multiculturalisme. Je crois fermement que le multiculturalisme est l'un des joyaux de notre pays et, à cause de gens à très courte vue, nous risquons de perdre cette valeur.

Pendant plus de vingt ans, soit depuis 1971, nous avons investi, fait de la promotion et prodigué des encouragements aux Canadiens pour qu'ils défendent leur langue et leur culture d'origine. De nos jours, grâce aux investissements consentis par les contribuables canadiens, nous comptons parmi les plus grands pays commerçants de la planète. Et une des raisons qui expliquent notre position commerciale enviable, c'est qu'il y a chez

nous des gens qui ont su protéger leur langue, leur culture et leur patrimoine et qui nous ont valu un accès très particulier aux marchés lucratifs du monde. De plus, le multiculturalisme nous a conféré un atout touristique qui pourrait encore faire l'envie du monde entier, si nous mettions de l'ordre dans nos efforts de commercialisation.

Selon moi, le Parti réformiste devrait faire bien attention quand il critique ces programmes et parle de les supprimer. Soit, je suis d'accord pour qu'on les renouvelle, qu'on élimine les dépenses superflues et qu'on pratique une saine gestion financière. Par contre, nous aurions tort de nous en prendre à notre politique de multiculturalisme que le monde nous envie, à l'heure actuelle. Voyez les États–Unis, ils sont en train de dépenser des milliards de dollars pour faire éclore une réalité multiculturelle, après avoir abandonné leur théorie du creuset. Nous les devancions de beaucoup, et cela a absolument échappé au Parti réformiste.

• (1605)

M. Solberg: Monsieur le Président, je crois que le secrétaire parlementaire a dû être bien découragé, lorsque la secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme a déclaré publiquement que nous n'avions pas de patrimoine canadien.

Permettez–moi de reprendre certaines affirmations du secrétaire parlementaire. Il dit que le multiculturalisme est essentiel si l'on veut que les gens préservent leur langue et qu'ils l'utilisent ensuite dans un contexte commercial. Je fais davantage confiance aux gens. Je crois qu'ils ont toujours conservé leur langue pour pouvoir voyager et faire du commerce.

Il est fou d'affirmer que, depuis 1971, le nombre de personnes qui tiennent à garder leur langue pour commercer dans toutes les régions du globe a grimpé en flèche. Je ne connais pas les statistiques à ce sujet, mais j'aimerais beaucoup les voir. Je crois que je pourrais facilement convaincre le député d'en face que nous n'avions pas à dépenser 25 millions de dollars par année, comme nous l'avons fait pendant de nombreuses années, pour inciter les gens à conserver leur langue.

À mon avis, les gens sont assez fiers de leur héritage culturel pour pouvoir le préserver à leurs frais, sans l'aide d'un programme gouvernemental administré par des agents qui croient savoir mieux qu'eux comment ils doivent mener leur vie. C'est tout à fait idiot! Il est temps de reconnaître que les gens sont capables de mener leur propre vie.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Ce matin, j'ai pu recueillir un exemplaire du budget des contribuables, du plan pour équilibrer le budget fédéral, que le Parti réformiste a présenté.

J'ai pensé qu'il était fort à propos que, aujourd'hui, pendant la période de questions, après n'avoir eu que très peu de temps pour examiner ce budget, le ministre des Finances ait pu informer le Parti réformiste que ce plan n'équilibrerait pas le budget fédéral. Il en a ensuite expliqué les raisons.

Je voudrais faire quelques observations sur la signification réelle de ce document. Il est important que le Parti réformiste ait maintenant présenté les détails qu'ils avaient vraiment à l'esprit et qu'il avait omis lorsqu'il avait présenté son programme de budget équilibré au Comité des finances, l'automne dernier. Il avait proposé des compressions de 10 milliards de dollars dans les dépenses de programmes autres que sociaux, des compressions qui ne totalisaient en fait que 9 milliards de dollars, ce qui témoigne de l'inexactitude des renseignements qu'on lui avait fournis.

Les réformistes n'avaient pas parlé des programmes sociaux aux Canadiens. Il n'est que juste qu'ils les en informent maintenant. Je leur sais gré de faire connaître maintenant aux Canadiens leur vrai programme. Les Canadiens devraient savoir le programme réformiste.

Si quelqu'un touche un supplément de revenu garanti, les réformistes entendent bien l'attraper. Si quelqu'un touche la pension de sécurité de la vieillesse, ils l'attraperont. Si quelqu'un reçoit des prestations de santé, ils vont l'attraper. C'est la même chose pour les bénéficiaires de logements sociaux. Avec les réductions dans la SCHL, les réformistes vont les attraper. Les prestataires de l'assurance–chômage—qu'on lise le document—,les réformistes vont maintenant les attraper.

J'ai eu l'occasion de revoir le document ce matin. Il est tout simplement incomplet. Il ne dit rien des conséquences économiques des compressions proposées. On ne sait pas au juste quels programmes seront supprimés et on ne trouve tout simplement pas le nombre d'emplois qui seront éliminés dans plusieurs des programmes gouvernementaux.

Le chef du troisième parti l'a admis ce matin, pendant la conférence de presse. Il n'avait pas les chiffres et les détails voulus pour appuyer ses affirmations. Il s'agissait simplement d'un exercice d'arithmétique de la part du Parti réformiste pour dire qu'il pouvait épargner 25 milliards de dollars.

Les réformistes n'ont pas tenu compte du coût des répercussions de ces compressions. Ils n'ont même pas pris en considération les nombreuses hypothèses fondamentales nécessaires à la préparation d'un budget. Ils ne sont pas honnêtes envers les Canadiens. Ils ne leur signalent pas les véritables répercussions de ces propositions sur les personnes âgées. Ils cachent la vérité aux Canadiens.

Ils oublient que nous avons un nombre croissant de personnes âgées. Ils font abstraction du fait que les compressions proposées de trois milliards de dollars toucheront ces personnes. Si on privatise la SCHL, les loyers des aînés vont augmenter. Les réformistes n'ont pas chiffré les répercussions de cette décision. Ils se sont fichés éperdument des personnes âgées, lorsqu'ils ont élaboré ce document.

Durant la période de questions, il y a eu tout un débat sur le mot «compassion». Je tiens à dire, en toute sincérité, qu'il n'y en a aucune dans ce document. Il devrait s'intituler «Tout démolir». Le budget réformiste est basé sur une idéologie préconisant que les familles et les organismes de charité devraient supporter le fardeau des programmes sociaux. Le Parti réformiste veut simplement se décharger de la responsabilité de ces programmes

importants sur les familles et ces organismes qui ont déjà bien du mal à arriver.

● (1610)

Combien de familles peuvent se permettre d'avoir des régimes enregistrés de sécurité personnelle? Les réformistes proposent que les Canadiens établissent une sorte de REÉR pour assurer leurs prestations d'assurance–chômage, leur éducation, leur retraite et leurs soins de santé non essentiels.

À l'heure actuelle, la plupart des Canadiens n'ont même pas les moyens de contribuer à des REÉR et, pourtant, le Parti réformiste dit qu'on peut supprimer la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada ainsi que tous les autres programmes offerts par le gouvernement, et qu'il suffit de laisser les gens contribuer à des REÉR. C'est tout à fait insensé. Les réformistes sont tout simplement coupés de la réalité dans laquelle vivent les Canadiens et les collectivités.

Le budget réformiste comprend un système de soins de santé à deux volets qui consiste à détruire complètement le système de soins de santé actuel. C'est incroyable! Il est question d'une réduction de 25 p. 100 des transferts aux provinces. On propose une réduction de l'aide internationale. On peut, sans aucun doute, réaliser certaines économies dans ce domaine, mais le Parti réformiste ne comprend pas l'importance de cette aide internationale qui est liée à la promotion de notre commerce international qui joue un rôle important dans toute nouvelle croissance économique.

Le Parti réformiste n'a pas tenu compte des effets cumulatifs sur les régions, entre autres les réductions des paiements de péréquation qu'il propose et les répercussions sur les programmes de développement régional et d'aide aux industries. Il ne mentionne aucun des effets qu'auraient ces réductions. Les réformistes veulent réduire les dépenses sans supprimer aucun programme, de sorte que les réductions n'auront aucune répercussion. Cette conception est fondamentalement erronée.

Quels sont les principaux éléments du plan proposé? Le Parti réformiste propose de réduire de dix milliards de dollars les dépenses des opérations gouvernementales et les dépenses des programmes autres que sociaux. On retrouve essentiellement la même chose dans le rapport du Comité des finances de la Chambre. Nous nous sommes penchés sur les mêmes choses, c'est–à–dire les subventions aux entreprises, etc. Je ne crois pas qu'on puisse le nier. Toutefois, le principal élément qui fait défaut est le volet des programmes sociaux. Les réformistes vont retrancher 15 milliards de la sécurité sociale, dont trois milliards provenant des prestations aux personnes âgées, 3,4 milliards de l'assurance–chômage et 6,6 milliards des transferts aux provinces.

Je dirai quelques mots seulement au sujet des prestations aux personnes âgées. Les réformistes proposent de les réduire de trois milliards, mais, si l'on tient compte de la croissance démographique et de l'indexation, les réductions devraient atteindre les cinq milliards. Ils n'ont pas tenu compte du fait que la population vieillit et que le nombre de prestataires va augmenter. Les réformistes n'ont pas tenu compte de ces faits, et c'est la principale faille du document.

En outre, les programmes comportent des seuils de revenu et des exigences relatives à l'âge. Le ministre des Finances a dit aujourd'hui, au cours de la période des questions, que, selon les économies que les réformistes proposent dans leur plan, si une personne recevait des prestations de la sécurité de la vieillesse, la disposition de récupération commencerait à s'appliquer à partir de 11 000 $. Cela signifie que les personnes qui reçoivent un supplément de revenu garanti cesseraient de recevoir, tout à coup, les prestations de la sécurité de la vieillesse.

C'est le genre de mesure radicale que le Parti réformiste préconise et dont les Canadiens doivent être conscients. Le Parti réformiste veut avoir notre peau. C'est ce qu'il faut déduire de ce document.

Je voulais parler très brièvement de la réforme de l'assurance–chômage. Les réformistes ont dit qu'ils élimineraient les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, qu'ils augmenteraient les exigences relatives au travail, qu'ils raccourciraient la période d'admissibilité aux prestations et qu'ils verseraient des prestations moindres aux utilisateurs fréquents, chaque fois que ceux–ci présenteraient une nouvelle demande. Les réformistes appliqueraient au déficit les 3,4 milliards de dollars ainsi épargnés et, comme ils ne voudraient pas que les taux de cotisation diminuent, ils laisseraient s'accumuler dans le compte d'assurance–chômage un surplus énorme, d'environ 12 milliards de dollars, jusqu'à ce que tout le déficit budgétaire soit éliminé.

C'est là leur genre de calcul. Ce ne sont que des chiffres. Il n'y a pas de substance, pas de vision, pas d'explications et pas de détails concernant les répercussions. Il n'y a aucune compassion dans ce document.

Qu'en est–il des transferts aux provinces? Les réformistes vont diminuer les transferts de fonds faits dans le cadre du FEP et du RAPC, mais ils vont aussi transférer d'autres points d'impôt.

● (1615)

Durant la période des questions aujourd'hui, le ministre des Finances s'est levé pour dire de façon très succincte qu'on ne pouvait tout avoir. Le revenu de chacun va être réduit simplement à cause du transfert. Sûr, c'est là. Ça montre que les calculs sont bons à condition de ne pas tenir compte de tous les éléments. C'est pourquoi le budget ne sera pas déficitaire. Le Parti réformiste n'a pas bien réfléchi au flux de revenu dont il va avoir besoin.

Réduire les paiements de péréquation de 3 milliards de dollars serait s'attaquer également de façon massive aux provinces les plus pauvres. Les disparités régionales, cela n'a pas d'importance. Le Parti réformiste est ici et représente l'Alberta. Il se moque pas mal des Maritimes. Il se fiche pas mal de Terre–Neuve. Il n'a rien à faire du Québec. Voici ce qui l'intéresse: nous pouvons le faire, pourquoi pas vous?

À la Chambre des commune, nous devons parler au nom de tous les Canadiens. Nous devons avoir une vision nationale, une vision canadienne. Nous devons parler au nom de tous les Canadiens, pas seulement défendre les intérêts de nos régions respectives.

En lisant ce document, j'en ai conclu qu'il était terriblement vague, mais qu'il faisait ressortir certains points très impor-

tants. Le plus important est l'attaque portée contre les personnes âgées, les personnes du troisième âge, celles qui, dans notre société, sont le plus dans le besoin. Pour moi, c'est ce que représente le document qui, au dire du Parti réformiste, va permettre d'équilibrer le budget. Examinons les faits. Examinons certains faits.

L'an dernier, le Canada a enregistré un taux de croissance de 4,25 p. 100, le taux le plus élevé de tous les pays du G7. Selon les prévisions de l'OCDE, le Canada va continuer d'être à la tête du monde industriel ces deux prochaines années. Les recettes réelles d'exportation augmentent. Le Conference Board a conclu à une relance des investissements—81 p. 100 des sociétés envisagent d'investir davantage.

Plus de 450 000 nouveaux emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Le budget de 1994 a été à la base de la création d'emplois. Aujourd'hui, le ministre des Finances a annoncé que lundi prochain, le 27 février, il présentera le prochain budget aux Canadiens.

Nous verrons alors comment un gouvernement, tout en faisant preuve de compassion, peut atteindre les objectifs financiers qu'il s'est fixés—ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de la troisième année—et poser les bases nécessaires pour équilibrer le budget à la fin du prochain cycle de deux ans.

C'est ce que veut le Parti libéral, il ne veut pas s'attaquer aux Canadiens, notamment aux personnes âgées et à ceux qui sont le plus dans le besoin.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, pour faire des déclarations de la sorte, les libéraux doivent avoir vraiment peur du Parti réformiste. Ces propos ne tiennent pas debout.

Comme je le disais à un autre député du sud de l'Ontario, il y a dans ma famille et dans celle des membres de notre parti des personnes âgées qui s'inquiètent de ce que ce gouvernement est en train de miner la capacité de l'État de financer les programmes sociaux sur lesquels elles comptent.

Le député nous accuse de vouloir sabrer sans discernement sur le dos des personnes âgées. J'imagine la crainte qui doit étreindre le Parti libéral à l'idée qu'il y a enfin un parti prêt à lui tenir tête et à révéler les excès de son gouvernement et son incapacité à réduire ses dépenses. Le gouvernement libéral menace les programmes sociaux.

Je ne vois rien de constructif à venir à la Chambre accuser les députés réformistes d'être insensibles et de se moquer des programmes sociaux. En fait, rien n'est plus éloigné de la vérité. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui et que nous avons pris cette initiative. Nous voulons offrir aux Canadiens une solution de rechange à la bêtise actuelle.

Le député, dont je sais qu'il a une formation de comptable, doit être capable de lire un bilan. Il doit savoir que nos recettes augmentent de 3,3 p. 100 et la dette, de 10,3 p. 100. Cet écart de 7 p. 100 ne cesse de croître. Les 110 millions de dollars que nous empruntons aujourd'hui serviront jusqu'au dernier sou à payer les intérêts sur l'argent que nous avons déjà emprunté. Nous nous enfonçons de plus en plus profondément dans le trou.

• (1620)

Le député, en sa qualité de comptable professionnel, pourrait sans doute nous expliquer comment équilibrer un budget lorsqu'on s'endette deux fois plus vite que n'entrent les recettes.

M. Szabo: Monsieur le Président, le député parle toujours comme si le Parti réformiste n'allait pas augmenter la dette pendant la période qu'il mentionne. Il ne dit pas de combien il augmenterait la dette en mettant son plan en oeuvre.

Laissez–moi vous lire ce que dit le document du Parti réformiste. Voici ce qu'il envisage de faire aux personnes âgées. Pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le parti propose un réduction de 24 p. 100. Le Parti réformiste pense–t–il que les personnes âgées peuvent se passer de logements subventionnés? Si l'on regarde les prestations aux personnes âgées, on voit qu'elles sont toutes réduites de 15 p. 100. Bien entendu, ces réductions seraient à l'extrémité inférieure, là où les gens peuvent le moins les supporter. Pour l'assurance–chômage, on propose un réduction de 22 p. 100 et pour l'aide sociale, de 34 p. 100.

Je n'ai pas besoin de continuer. Il suffit de regarder les chiffres et l'on voit que ce document, préparé par le troisième parti, représente une attaque en règle contre les Canadiens les plus nécessiteux.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans la vie, quand quelqu'un ne se décide pas à choisir, quelqu'un d'autre finit par le faire à sa place. C'est ce qui est en train de se produire avec cette bande d'hurluberlus en face de nous.

Les ministériels parlent comme s'ils représentaient l'opposition plutôt qu'un parti au pouvoir. Mon collègue n'a rien fait d'autre que de critiquer les propositions du Parti réformiste. Ce que je me demande, c'est ce que fait le Parti libéral.

Voici la question que je veux poser au député: Quelle proportion de la dette sera attribuable aux libéraux, à partir de leur arrivée au pouvoir jusqu'à la fin de leur mandat?

Ma question comporte un deuxième volet. À la fin de son mandat, le gouvernement du Parti libéral fonctionnera avec un déficit d'environ 26 milliards de dollars par année. Nous visons un déficit zéro. Qu'est–ce qui est le mieux pour les Canadiens, à long terme?

M. Szabo: Monsieur le Président, le gouvernement a mené sa campagne électorale d'octobre 1993 en mettant de l'avant un programme qui prévoyait ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB avant la fin de la troisième année de son mandat. Le ministre des Finances a préparé un budget, et nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Si les députés ont bien écouté, ils auront remarqué que le ministre des Finances a même dit aujourd'hui que non seulement on respecterait l'objectif de cette année, mais qu'on ferait considérablement mieux. Je pense que c'est important à retenir.

Le député a posé une question très importante. Il a demandé ce qui était le mieux entre zéro et 25. C'est la même vieille question dont la réponse est essentiellement que l'intervention chirurgicale a été un succès même si le patient est mort. Voilà ce que le Parti réformiste nous propose. Il nous propose une intervention qui nous ramènera à zéro, mais qui tuera en même temps les programmes sociaux du Canada.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord. . .

M. Abbott: Nous allons maintenant entendre des propos intelligents.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Vous ne serez pas de cet avis lorsque j'aurai. . .

Le vice-président: Le député n'était pas à la Chambre tout à l'heure, quand j'ai demandé d'adresser les observations au fauteuil. Chaque fois qu'on vouvoie, on s'adresse à la présidence.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vous présente mes excuses. Je ferai très attention pendant ce qui me reste des dix minutes.

Ayant lu ce document presque au complet aujourd'hui, je vais maintenant donner ma réaction initiale. Je crois que le Parti réformiste a fait preuve d'un grand courage en présentant un document aussi exhaustif juste avant le budget. C'est un formidable instrument de débat. Le Parti réformiste devra sans doute faire face à de nombreuses critiques pour les lacunes de son document.

• (1625)

Cependant, le rôle fondamental des députés à la Chambre consiste à échanger des idées et à les débattre. Nous venons ici avec des antécédents et des principes différents. Bien sûr, ce document présente une multitude d'arguments auxquels je ne souscris nullement. Il me sera toutefois utile lorsque mes électeurs reprendront vos propositions. Je pourrai relever les bons points de votre document tout en indiquant ses faiblesses.

Le vice-président: Le député a dit qu'il ferait attention, mais il a utilisé deux fois le vouvoiement.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Trois prises et c'est un retrait. Je suis trop près des réformistes, monsieur le Président.

Si j'ai été profondément déçu de ce document, c'est notamment parce que les réformistes ont misé leur campagne électorale sur une réforme fiscale complète. Ils ont fait campagne sur la restructuration des lois fiscales. Tous les députés savent que j'ai été ravi de constater qu'une quarantaine des candidats élus, en plus d'un grand nombre de mes collègues, partageaient mon point de vue, du moins je le croyais, selon lequel il est temps de revoir entièrement la structure de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Les Canadiens devraient savoir que, dans ce document, il n'est question qu'une seule fois de propositions pour une loi de protection du contribuable, soit aux pages 47 et 48. Les Canadiens pensaient que les réformistes étaient vraiment engagés à l'égard d'une réforme fiscale. Dans un document de 49 pages, consacrer à peine plus d'une page à la réforme fiscale, ce n'est pas sérieux.

C'est une lacune grave de ce document puisque, à l'instar de bien des réformistes, je crois que les lois fiscales actuelles exaspèrent les Canadiens. Je crois que la complexité de notre régime fiscal est l'une des raisons pour lesquelles les gens investissent à l'étranger. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons une grande économie souterraine et pour lesquelles un grand nombre d'entrepreneurs n'investissent pas dans la création d'emplois. Voilà pourquoi j'estime que le document annoncé aujourd'hui, le budget des contribuables, est trompeur et ne répond pas aux attentes.

Un autre aspect du débat d'aujourd'hui qui me préoccupe, c'est cette obsession de résorber le déficit. À l'instar de tous les députés, je crois que le Canada doit chercher à réduire son déficit. Je ne pense pas qu'un député oserait se lever pour dire que le déficit ne pose pas un problème grave.

Nous avons tenu assez de discussions sur le déficit fédéral et les mesures fiscales qui s'imposent. Nous ne parlons pas de la croissance qui est nécessaire. Comment allons-nous redonner du travail à 2,2 millions de Canadiens? J'aimerais que la Chambre consacre plus de temps à cette question. Je crois que les Canadiens aimeraient que les députés discutent davantage de la façon de redonner du travail aux gens.

Je voudrais être très explicite sur ce point. Mon collègue de Waterloo m'a remis un document qu'il a reçu aujourd'hui. Il s'agit d'un document de travail intitulé *The Working Nation*, dans lequel le gouvernement australien décrit sa politique et ses programmes.

Les Australiens ont fait une trouvaille dont je voudrais faire part aujourd'hui aux députés et à tous les Canadiens. Il s'agit d'un contrat concernant la réintégration sur le marché du travail. Les députés australiens débattent actuellement de cette idée. Le contrat s'appliquerait à tous ceux qui, depuis 18 mois ou plus, se cherchent un emploi ou touchent des prestations pour se recycler. Dans le cadre de ce programme, on veillera à gérer de près tous les cas et à offrir de la formation et du soutien aux personnes inactives afin qu'elles deviennent aptes à occuper un emploi. On parle ici d'un emploi de 6 à 12 mois dans le secteur privé, rémunéré au tarif réservé aux stagiaires, qui permettra à l'employé d'allier travail et formation ainsi que d'acquérir des compétences reconnues et polyvalentes. De nouvelles occasions d'emplois favoriseront la création d'emploi dans les localités, surtout dans les régions où les perspectives d'emploi sont limitées. À la fin du contrat suivra une période de recherche intensive d'emploi où le gouvernement offrira de l'aide aux travailleurs potentiels et les présentera aux employeurs. Ainsi, le gouvernement maximisera les débouchés pour les participants aux programmes et pourra pénaliser sévèrement les chercheurs d'emploi qui n'auront pas respecté leurs obligations aux termes du

contrat. Le document décrit également comment les candidats obtiendront les emplois et comment les employeurs seront encouragés à tenir compte des compétences des personnes en chômage depuis longtemps, etc.

• (1630)

Voilà une mesure précise qu'envisage actuellement le gouvernement de l'Australie afin de redonner du travail à tous les chômeurs australiens. C'est sur ce genre d'initiatives que la Chambre des communes devrait tenir des débats. Nous avons suffisamment parlé du déficit et de la dette.

Au bout du compte, le budget sera présenté la semaine prochaine et je suis persuadé qu'il reflétera tout ce qui se trouve dans le livre rouge. Mais il nous faudra encore relever immédiatement le défi de redonner du travail à ces gens–là. On n'en a malheureusement pas parlé au cours du présent débat.

Toute la notion de déficit humain est très importante. Le déficit humain de notre pays ne cesse de croître et nous en souffrirons ultérieurement beaucoup. À l'heure actuelle, 700 000 jeunes Canadiens ayant une formation universitaire n'arrivent pas à trouver du travail. C'est incroyable. C'est à cela que nous devrions nous intéresser.

J'insiste sur ce problème de déficit humain. C'est une des principales raisons pour lesquelles notre fiscalité n'est pas très saine en ce moment, compte tenu non seulement du coût de l'assurance–chômage et des soins de santé, mais de tout ce potentiel perdu.

Les partis d'opposition ont bien fait valoir leur point de vue sur le déficit fédéral et la dette nationale. Tous les députés le comprennent bien, je crois. J'ai bon espoir, je le répète, que le ministre des Finances en témoignera la semaine prochaine.

J'estime que, dans les 60 ou 90 prochains jours, nous devrions chercher à cerner les priorités que le gouvernement pourrait viser et les instruments qu'il pourrait utiliser pour stimuler l'esprit d'entreprise, commercialiser notre pays et contenir le déficit humain. Cessons de parler de «déficit fédéral» pour parler de «déficit humain». Attaquons–nous à ce dernier désormais.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je félicite le secrétaire parlementaire pour son discours. Il a très bien mis les choses en perspective.

Nous parlons ici de la population du Canada. J'imagine que la réaction à l'intervention du secrétaire parlementaire ne consiste pas à demander si nous voulons nous occuper des Canadiens, mais plutôt comment nous voulons le faire. La question se pose d'elle–même: Lorsque le gouvernement dépense 50 p. 100 de notre argent, la situation de l'emploi s'améliore–t–elle?

Pour moi, la réponse est évidemment non. Il serait nettement préférable que le gouvernement dépense moins et laisse les gens améliorer leur sort en trouvant un emploi puisque le secteur privé est beaucoup plus efficace que le gouvernement. C'est l'un des grands thèmes du débat.

J'ai une question très difficile à poser au secrétaire parlementaire. Il peut, bien sûr, décider de l'éluder plutôt que d'y répondre. Si c'est ce qu'il fait, je présumerai que c'est parce qu'il ne veut pas y répondre et qu'il trouve embarrassant de faire partie du gouvernement. Il se pourrait aussi qu'il use de faux–fuyants et ignore la réponse. Je serais très heureux qu'il y réponde.

• (1635)

On discute aujourd'hui de savoir si l'objectif de 3 p. 100 du PIB est acceptable. Je suis absolument convaincu qu'il serait nettement préférable d'éliminer complètement les dépenses qui créent le déficit et de cesser d'endetter toujours plus le gouvernement et les contribuables.

L'objectif de 3 p. 100 du PIB est–il acceptable, oui ou non?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit là une question si compliquée que cela. Tous les députés souhaiteraient que nous allions bien au–delà de ces 3 p. 100 et que nous éliminions complètement le déficit. Si le député pouvait m'indiquer quel tour de magie permettrait d'éliminer le déficit instantanément, pensez–vous vraiment, monsieur le Président, que nous refuserions son truc?

Il y a autre chose que je tiens à dire au député. En ce moment, nous discutons de priorités et il y a une priorité qui me tient tout particulièrement à coeur. Le gouvernement du Canada investit actuellement 50 millions de dollars dans la promotion touristique pour l'ensemble du Canada. Nous dépensons 50 millions de dollars pour attirer des touristes de partout dans le monde au Canada. La compagnie de chaussures Nike dépense 200 millions de dollars en publicité aux États–Unis seulement.

Je crois que le gouvernement ne devrait pas se contenter de consacrer 50 millions de dollars de deniers publics à une campagne de promotion visant à remplir nos hôtels, nos théâtres et nos restaurants. Je crois que cinq fois cette somme serait une dépense fiscale judicieuse puisque nous récupérerions cet argent en 90 à 120 jours. La création d'emplois que produirait cet argent serait incalculable à court terme.

Le Parti réformiste et nous avons des vues diamétralement opposées sur ce genre de dépenses. Je ne crois pas que le secteur privé puisse tout bien faire s'il est seul. Parfois, il faut que le gouvernement intervienne.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, remercier le secrétaire parlementaire pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui. Nous en sommes maintenant à discuter de nos divergences d'opinions plutôt que d'essayer de déterminer qui aime le plus sa mère. Je crois que c'est très utile.

Je suis également d'accord avec lui pour dire qu'une importante réforme fiscale s'impose. Lorsque nous avons examiné ce processus, il y avait une telle différence entre la façon dont les libéraux perçoivent le gouvernement et la façon dont les Canadiens veulent, selon nous, percevoir le gouvernement que nous avons dû faire un revirement total avant de pouvoir mettre des chiffres sur papier.

Je voudrais parler de l'emploi au secrétaire parlementaire. Je crois que les libéraux pensent, à tort, que les dépenses publiques peuvent régler le problème du chômage. Les conséquences de

cela, c'est que les dépenses publiques atteignent maintenant un niveau record et, pourtant, plus d'un million de Canadiens sont encore sans emploi ou sous–employés.

Pour sa part, le Parti réformiste croit que c'est le secteur privé, et non le gouvernement, qui est le moteur de la création d'emplois au Canada. Le rôle du gouvernement est de créer un climat économique sain en éliminant le déficit, en stabilisant et en baissant les impôts ainsi qu'en réduisant la réglementation et les barrières commerciales. Tout cela entraînera une augmentation importante de la création d'emplois dans le secteur privé. Le député est–il d'accord avec moi sur ce point?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je serai bref. Tout d'abord, nous avons dit que le gouvernement ne crée pas d'emplois. Il crée un climat propice à la création d'emplois.

Le point que je veux faire ressortir, c'est que nous sommes d'accord avec le député sur tout ce qu'il a dit. Personne n'a accéléré la privatisation des organismes gouvernementaux qui n'avaient plus aucune utilité du point de vue de la politique publique autant que le ministre des Transports.

Ne croyez pas que nous essayons de bâtir des empires. À bien des égards, nous travaillons avec acharnement pour essayer de faire certaines des choses dont le député a parlé.

• (1640)

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens pour discuter de la question de savoir si l'objectif que s'est fixé le gouvernement de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB est acceptable. J'estime que non, et cela pour un certain nombre de raisons. Avant de les exposer, je voudrais commencer par féliciter le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. Il a montré encore une fois qu'il y a au moins un député en face qui lit vraiment certains des documents que nous présentons.

Vous êtes le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, non celui du ministre des Transports. Je suis tellement heureux de voir que le ministre. . .

Le vice–président: Le député, comme celui qui a parlé avant lui, est très expérimenté. Je l'invite à faire attention à l'utilisation du pronom «vous».

M. Schmidt: Je m'excuse, monsieur le Président. Je voulais qu'il soit absolument clair que je m'adressais au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, et non à celui du ministre des Transports. Je suis d'ailleurs très honoré de voir le ministre des Transports à sa place ici cet après–midi.

Il y a deux raisons pour lesquelles j'estime inacceptable l'objectif visant à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Tout d'abord, j'ai été absolument étonné d'apprendre d'où venait ce chiffre. On a demandé à la Chambre pourquoi cela représentait un objectif aussi raisonnable. Le premier ministre a alors répondu, je crois que c'était le 11 avril 1994, de la façon suivante: «Nous avons fixé un objectif qu'il nous est possible d'atteindre, à savoir ramener le déficit à l'équivalent de 3 p. 100 du PIB. Cet objectif est très raisonnable parce qu'il correspond à ce qui est exigé en Europe des pays qui veulent être autorisés à adopter la nouvelle unité monétaire, l'ECU. Si cela suffit à tous les pays européens, cela devrait aussi suffire au Canada.»

Pourquoi y trouvons–nous à redire? C'est parce que l'Europe a une géographie totalement différente. L'économie des pays formant la Communauté européenne est très différente. La répartition démographique de la population y est aussi très différente. Leur base de ressources naturelles est très différente également. Pourquoi cet objectif devrait–il donc s'appliquer à notre pays?

Si cela est bon pour eux, ça devrait l'être pour nous uniquement si tout le reste était égal. Est–ce vraiment pertinent en l'occurrence? Je n'ai pu m'empêcher de songer à une analogie inspirée de nos forces armées. Cela m'a fait penser aux uniformes que portent certains de nos généraux. C'est un peu comme si on allait chez le tailleur en lui disant: «Si vous voulez confectionner un bon costume pour le premier ministre, assurez–vous de bien prendre ses mesures. Si le costume va bien au premier ministre, il en ira automatiquement de même pour le ministre des Finances.» Rien ne semble plus ridicule que de reprendre tel quel au Canada un objectif qui a été fixé ailleurs. À moins que la situation ne soit en tous points comparable, c'est inacceptable de le faire.

Pourquoi n'aurions–nous pas un objectif qui serait défini au Canada, pour les Canadiens et par le gouvernement canadien? Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Deuxièmement, cet objectif est inacceptable parce qu'il est insatisfaisant sur le plan financier. Il y a un principe que tous les gouvernements devraient respecter: ils ne devraient pas dépenser pour des choses que les contribuables ne sont pas prêts à payer. C'est parce que ce principe a été bafoué que nous sommes aujourd'hui dans le pétrin. Depuis 30 ans, les dépenses de l'État dépassent ses recettes. Ces dernières années, la dette du Canada a connu une croissance exponentielle.

Troisièmement, les investisseurs étrangers, qui détiennent environ 40 p. 100 de notre dette, commencent à craindre que le Canada ne puisse plus assurer le service de cette dette. Ce n'est pas qu'ils craignent tellement à propos du principal; ce qui les inquiète, c'est notre capacité de payer les intérêts.

Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que le déficit annuel, en ce moment, correspond aux frais d'intérêt sur notre dette.

• (1645)

Certains, à la Chambre, avancent que le problème de la dette est partagé par plus d'un niveau de gouvernement. C'est certain.

J'en reviens à l'ECU. Le chiffre de 3 p. 100 du PIB vaut pour l'ensemble de la dette d'un pays, pas seulement la dette fédérale. Au Canada, il s'agit de 3 p. 100 de la dette fédérale, et ce n'est pas suffisant.

On laisse aussi entendre que les milieux économiques et le monde des affaires approuvent en quelque sorte cet objectif. Ainsi, le 18 octobre 1994, le premier ministre a déclaré ceci: «Nous avons pris nos responsabilités. Nous avons été le seul

parti politique qui ait mis par écrit dans un livre rouge quels étaient précisément les moyens pour parvenir à notre objectif. Les milieux financiers trouvent que c'est un objectif réaliste. Un déficit de 3 p. 100 du produit intérieur brut, c'est le niveau requis en Europe pour tous les pays de la Communauté européenne afin de pouvoir utiliser la nouvelle monnaie européenne, l'écu.»

La justification, c'est que nos milieux financiers appuient cet objectif. J'ai simplement évoqué, la semaine dernière, la possibilité que notre cote de crédit soit abaissée. Il y a eu depuis une dévaluation du dollar canadien et une augmentation de nos taux d'intérêt. Je signale aussi aux députés le fait que les étrangers ont sorti de notre pays la somme nette de 2,2 milliards de dollars en novembre 1994. Les investisseurs étrangers ont réduit leurs portefeuilles d'obligations canadiennes de 4,9 milliards de dollars, ce qui constitue un record pour un seul mois.

Parmi les autres points à signaler, mentionnons le fait qu'en septembre 1994, la société Nemura Securities Canada Inc. a dit que huit des plus importantes compagnies d'assurance–vie japonaises avaient, par rapport à l'année précédente, réduit de 60 p. 100 leur risque–devise concernant le dollar canadien, ce qui traduisait surtout leurs craintes de voir chuter notre devise. La valeur du dollar canadien a baissé, tandis que celle du yen a augmenté.

M. Tom Berger, directeur de la société Warburg Asset Management qui a son siège social à Londres, dit que les obligations canadiennes, à cause de l'endettement de notre pays, ne constituent plus l'essentiel de son portefeuille, mais qu'elles peuvent être achetées à court terme, dans une stratégie opportuniste.

Michel Doucet, économiste à la Banque nationale, nous fournit d'autres preuves à l'appui. Selon lui, le simple fait que les étrangers aient vendu 3,4 milliards de dollars d'obligations canadiennes sur le marché secondaire en novembre 1994 témoigne d'une perte de confiance dans les obligations de notre pays.

L'une des raisons pour lesquelles les investisseurs s'inquiètent, c'est que la dette croît plus rapidement que l'économie. Ils craignent notamment que le gouvernement soit moins rigoureux à l'égard de ses objectifs concernant l'inflation et qu'il s'ensuive une dévaluation de notre devise.

La décision de la firme Moody's a de graves répercussions. Il y a deux jours, je crois, le président de la Sun Life a dit que cette situation crée un malaise suffisant pour qu'on recommence à s'interroger sur la capacité du surintendant des institutions financières, par l'entremise du Bureau du surintendant des institutions financières, de bien contrôler et de surveiller ces institutions canadiennes.

Il suffit d'examiner en l'occurrence le livre blanc spécial que le secrétaire d'État responsable des Institutions financières internationales a déposé la semaine dernière. Il convient aussi de souligner que rien n'a été dit des répercussions de cet objectif et de cet abaissement de cote sur nos banques à charte et autres institutions de dépôt.

N'oublions pas les milliards de dollars qui sont placés dans des REÉR, des CPG et d'autres titres de créance. D'un trait de plume pour dévaluer le dollar canadien, bien des dommages peuvent être causés aux épargnes des Canadiens.

Il y a une troisième raison pour laquelle c'est une cible qui ne convient pas. C'est qu'elle garantit la poursuite de l'endettement. Au rythme de 25 milliards de dollars par année, la dette augmentera de 100 milliards de dollars tous les quatre ans.

La dette croît déjà maintenant plus vite que le PIB. Tout se passe comme si la valeur de sa maison diminuait pendant que le coût de l'hypothèque montait, ce qui mène tout droit au désastre.

Passons maintenant en revue quelques expériences récentes en matière de réduction du déficit proportionnelle au PIB. En 1991, le déficit représentait 6,6 p. 100 du déficit, en 1992, 9,1 p. 100, en 1993, 7,1 p. 100, et en 1994, 6,5 p. 100.

Compte tenu de ces données, il me semble un peu exagéré de prétendre que, soudainement, le déficit descendra à 3 p. 100 du PIB. La vigueur de l'économie canadienne s'explique par celle de l'économie américaine.

• (1650)

Selon toute vraisemblance, l'économie américaine ne continuera pas de croître au même rythme et elle va même ralentir. Il est probable que le cycle économique nord–américain actuel touche à sa fin. Si c'est le cas, le ministre des Finances aura de plus en plus de difficulté à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Trois ans ont été gaspillés. Il ne faut guère s'étonner que les principaux gens d'affaires et les agences d'évaluation du crédit aient de la difficulté à croire que le ministre est vraiment déterminé à éponger le déficit.

L'autre élément du problème est la composition de l'État–providence contemporain. Notre État–providence fonctionne actuellement de telle façon que le déficit augmente pendant les récessions et qu'il diminue pendant les périodes d'expansion. Examinons cela plus en détail.

Le déficit du Canada est passé à presque 7 p. 100 du PIB après la récession de 1981–1982, mais est redescendu sous les 3 p. 100 du PIB en 1988–1989, à la faveur de quelques années de forte croissance.

En ce qui touche la présente augmentation, l'économie croît depuis 1991, mais à cause de l'inaction d'Ottawa, nous n'avons fait aucun progrès dans la lutte contre le déficit. Tel est le problème. Tous les niveaux de gouvernement sont touchés lorsqu'ils empruntent pour la construction d'infrastructures comme les routes, les écoles et ainsi de suite. Ils devront toujours emprunter. Si notre cote de crédit baisse, notre capacité d'emprunt en souffrira.

Si nous utilisons notre crédit pour financer nos dépenses actuelles en matière d'éducation, de santé et d'aide sociale, nous serons incapables de financer les projets qui produisent des recettes. La situation ne fait que se détériorer et empirer.

J'estime que cet objectif est trompeur. Il semble si bon de pouvoir dire que le déficit représente 3 p. 100 du PIB. Il suscite la confiance. On a fixé un chiffre. Mieux vaudrait que ce soit le bon. L'ennui, c'est que, comme nous l'avons déjà mentionné, ce chiffre ne saura pas améliorer indéfiniment la santé de nos finances parce qu'il aura pour effet d'accroître l'endettement du pays.

C'est illusoire! On ne parviendra jamais à éliminer le déficit en fixant un objectif qui soit au prorata du PIB. Cela signifie un déficit perpétuel et une dette qui ne cesse de gonfler.

On se décharge de plus en plus de notre responsabilité sur les générations à venir, notamment celles de nos enfants et de nos petits–enfants. Au lieu de leur offrir de meilleures perspectives d'avenir, nous leur tenons à peu près ce langage: «Vous allez payer de plus en plus pour avoir le mode de vie dont nous n'étions pas prêts à payer le prix.»

On atténue ainsi l'attrait que le Canada pourrait exercer sur les investisseurs. Une autre raison pour laquelle je crois que cet objectif est inadéquat, c'est son caractère manipulateur. Il crée l'illusion que les choses bougent, pendant qu'on fait très peu pour susciter la confiance des investisseurs et des sociétés d'évaluation de crédit.

Alors même qu'on recommande aux Canadiens de préparer leur retraite, de se préoccuper de l'éducation de leurs enfants et quoi encore, le ministre des Finances sait très bien que l'immobilisme du gouvernement va contribuer, par le truchement de l'inflation et de l'augmentation des impôts, à l'érosion du pouvoir d'achat des épargnants.

Ainsi, ce qui semblait être un REÉR très bien planifié s'est révélé bien peu avantageux dans la nouvelle conjoncture économique. On disait que les personnes qui participaient au Régime de pensions du Canada se préparaient des jours sans souci à la retraite, mais c'était sans compter les mesures législatives régissant les modalités de placement de ces fonds. Le rendement d'un bon nombre de ces investissements se révèle peu concurrenciel.

Pour toutes ces raisons, je crois que cet objectif est inadéquat. Il est inadéquat parce qu'il n'a pas été choisi pour le Canada, mais à partir de critères applicables à une autre gamme de pays. Le fait est qu'il s'étend sur deux ans, ce qui est inacceptable, comme cela a été clairement démontré cet après–midi. Cet objectif repose sur l'hypothèse que le Canada sera en mesure de grandir et de se développer encore, alors que rien, jusqu'ici, dans notre histoire ne laisse entrevoir une telle perspective. Il est insatisfaisant parce qu'il ne nous permet pas honnêtement de donner aux générations à venir. Il ne fait que leur imposer la responsabilité de payer pour un mode de vie dont nous avons joui, mais pas elles.

• (1655)

Il s'agit également d'une question morale. À mon avis, je devrais être tenu responsable des choses dont je bénéficie et de celles que je désire faire. Je ne devrais pas dire à mes enfants: «Je veux m'offrir une nouvelle voiture. Je veux pouvoir faire toutes sortes de choses et c'est vous qui allez payer la note.»

J'estime que ce projet de loi a un effet dissuasif, non seulement pour nous si nos impôts augmenteront, et si je comprends bien le ministre, c'est ce qui se produira, pas directement, mais indirectement, mais aussi parce qu'il n'offre pratiquement aucun espoir à nos jeunes, qui verront le fardeau de la dette s'alourdir. Est–ce là le legs que nous voulons leur laisser? Non, ce n'est pas ce que nous voulons leur laisser.

On a beaucoup parlé de compassion cet après–midi. La plus grande compassion dont nous puissions faire preuve, c'est de donner à nos jeunes l'espoir d'une vie meilleure que celle que nous avons vécue et de leur remettre un fardeau fiscal inférieur, et non supérieur au nôtre, où ils pourront développer leur propre ingéniosité, leur propre esprit d'entreprise et leur propre dynamisme, afin de pouvoir se construire un avenir satisfaisant et enrichissant, meilleur que celui que nous avons pu leur donner.

Nous ne leur avons pas montré comment gérer l'argent avec succès et efficacité. Nous leur avons donné l'impression que le gouvernement a réponse à toutes les questions, qu'il peut tout faire et leur offrir des emplois. Le fait est que le gouvernement ne peut rien faire de tout cela. Comme le secrétaire parlementaire l'a dit si clairement, il crée un environnement propice à cela. Or, ce projet de loi détruit cet environnement. Nous devons changer cela. Nous devons mettre un terme à cela et tenter de supprimer le déficit en trois ans. Voilà notre plan. Voilà la position de notre parti. Voilà de la véritable compassion.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera, ce soir, à l'heure de l'ajournement: l'honorable député de Burnaby—Kingsway—La Chine; l'honorable député de Frontenac—Les subventions agricoles.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi de citer la section des documents présentés aujourd'hui par le Parti réformiste qui porte sur la retraite: «Plusieurs personnes âgées se disent frustrées à l'idée d'une retraite obligatoire. En dépit du fait que les aînés vivent plus longtemps et soient en meilleure santé qu'auparavant, plusieurs d'entre eux sont légalement obligés de cesser d'agir comme membres productifs de l'économie à l'âge de 65 ans. Pour compliquer les choses davantage, les régimes de retraite fédéraux commencent à verser des prestations aux personnes dès qu'elles sont âgées de 65 ans.»

Je voudrais demander au député si ces phrases signifient que son parti propose de hausser l'âge d'admissibilité au Régime de pensions du Canada et s'il propose de le faire instantanément ou progressivement sur un certain nombre d'années.

Les crédits

M. Schmidt: Monsieur le Président, la réponse à cette question comporte deux volets. Le problème ne vient pas du fait que les aînés veulent ou non prendre leur retraite à 65 ans, mais plutôt du fait que la retraite est obligatoire.

Le point important à retenir, c'est que nous proposons un système plus souple, qui n'imposerait pas, en vertu de la loi, la retraite à 65 ans. Ceux qui sont en santé et désirent travailler après 65 ans devraient pouvoir le faire, mais on devrait aussi avoir le loisir de cesser de travailler à 65 ans, si tel est notre choix.

Le deuxième volet de la réponse concerne la hausse de l'âge de la retraite obligatoire ou de l'âge d'admissibilité aux prestations. Il me semble que cette idée a surgi à une réunion, quelque part en Ontario, alors qu'un libéral a fait une déclaration à ce sujet. Rien dans ce document ne laisse croire que nous allons augmenter l'âge de la retraite obligatoire.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, le député d'Okanagan–Centre a commencé son intervention en remettant en question notre objectif de 3 p. 100 du PIB et il a passé presque 70 p. 100 de son temps à se demander si nous pourrions réaliser cet objectif.

• (1700)

Dans son introduction, le député a affirmé qu'on avait établi cet objectif de 3 p. 100 du PIB en examinant une région choisie sur la carte du monde, en fonction de sa géographie, de sa démographie et de ses ressources naturelles. Il me semble que ces mêmes critères s'appliquent encore davantage au Canada.

En 1993, un parti offrait aux Canadiens de supprimer le déficit en cinq ans, un autre s'engageait à le faire en trois ans et un autre enfin promettait de réduire le déficit pour le ramener à 3 p. 100 du PIB sur trois ans. Les Canadiens se sont prononcés. Ils considéraient que cet objectif était acceptable.

Je remets en question toute l'approche réformiste aujourd'hui, alors que nous parlons de déficit, parce que, lorsqu'il est question de compressions, il y a toujours un aspect dont on doit tenir compte, en tant que parlementaires. Je veux parler du fait que nos décisions vont toucher tous les Canadiens.

Il est vrai qu'un objectif de 3 p. 100 du PIB peut ne pas paraître très ambitieux aux institutions financières et à d'autres, mais ce n'est qu'un objectif provisoire. C'est là une chose à laquelle les Canadiens peuvent beaucoup s'attacher. Même si ce but est atteint, le ministre des Finances, dans son discours devant le Comité des finances, a même reconnu publiquement que nous devrions nous efforcer de parvenir un jour à un budget équilibré.

Mon collègue pourrait–il me dire où, dans le programme de son parti, il est question de cette compassion, de cette compréhension de l'aspect humain de toute cette question. Les propositions réformistes s'en prennent aux provinces les plus faibles, aux assistés sociaux, aux chômeurs et aux personnes âgées. Comme le député l'a déclaré, nous devons nous montrer compatissants.

M. Schmidt: Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir aborder la question de la compassion. La plus grande compassion dont nous pouvons faire preuve, c'est de donner aux gens des raisons d'espérer un avenir meilleur. Or, pour y parvenir, le plus sûr moyen est de donner aux Canadiens un budget équilibré grâce auquel ils pourront espérer une réduction des impôts dans le futur. C'est cela, la véritable compassion!

L'autre façon de nous montrer compatissants, c'est de donner à ceux qui ne peuvent répondre eux–mêmes à leurs besoins les moyens d'y parvenir. En analysant le budget de rechange présenté ce matin, on s'aperçoit très clairement qu'un des principaux principes à la base des programmes sociaux réside dans le fait que les plus démunis seront les premiers à profiter de ces programmes. On s'occupera de ceux qui en ont besoin. C'est cela, la vraie compassion!

Si nous nous en prenions aux gens sans défense, nous n'aurions alors aucune compassion. Par contre, nous laissons aux gens qui peuvent se débrouiller seuls la possibilité de développer leurs points forts et nous leur donnons les pouvoirs voulus pour s'occuper de leurs besoins. Nous montrons également notre compassion en leur faisant comprendre ce qu'ils peuvent devenir. Nous nous occupons ensuite de ceux qui ne peuvent se débrouiller tout seuls. C'est cela, la vraie compassion et l'aspect humain de toute cette question.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, notre livre rouge, qui est devenu le plan d'action du Parti libéral, au cours de la campagne électorale de 1993, proposait une conception holistique du gouvernement.

Nous avons fait valoir à la population canadienne que les services et les programmes doivent être financés en fonction de l'argent disponible et que les considérations budgétaires doivent avoir la priorité. Par ailleurs, nous avons admis que le gouvernement avait des responsabilités sociales incontournables.

Nous reconnaissons que les gouvernements précédents, dont les gouvernements libéraux, ont accumulé une dette gigantesque que nous devons maintenant gérer. Nous devons nous attaquer à la dette et à nos déficits énormes pour les réduire. Nous avons cependant fait valoir que le gouvernement ne devait pas le faire au mépris des responsabilités qu'il a à l'égard des programmes sociaux et des divers services que lui seul peut fournir.

• (1705)

Nous avons proposé la formule qu'a retenue la Communauté européenne et qui consiste à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans, c'est–à–dire 25 milliards. Ce ne serait là, comme nous l'avons déjà dit, que la première étape et nous devrons aller encore plus loin. Je crois que nous en sommes tous conscients. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas le faire au mépris des responsabilités fondamentales du gouvernement.

Le député de Vaudreuil l'a très bien exprimé. Toute équation, toute formule de réduction du déficit et de la dette doit d'abord tenir compte de l'élément humain.

Nous ne nions pas qu'il faille réduire le déficit et la dette, mais nous contestons la manière et les délais que les réformistes proposent pour y arriver. Ils proposent une formule instantanée qui effacerait complètement le déficit en deux ans. Nous proposons plutôt une approche graduelle qui nous fera atteindre un objectif important. Les Canadiens devront accepter des sacrifices énormes, comme le démontrera le budget de la semaine prochaine. Nous croyons cependant que c'est la seule façon d'éviter d'avoir à sacrifier les services et le filet de sécurité sociale sur lesquels les Canadiens comptent le plus.

J'ai été étonné de constater que le budget proposé par les réformistes contient toutes sortes de références et de renvois à des économistes, à des chambres de commerce et à des instituts d'actuariat au Canada. Tous les renvois, sauf peut–être un, sont de nature économique. Je n'y ai trouvé aucune référence à des activistes et réformistes sociaux ou à des groupes communautaires qui auraient pu soumettre des idées, ni aucun renvoi à des ouvrages. Nulle part a–t–on fait référence à des groupes environnementaux qui pourraient avoir leur mot à dire dans la façon dont on dirige les affaires du pays. C'est un budget où il n'est question que de dollars et de cents, d'additions et de soustractions, comme si les gens ne savaient pas compter, comme si les gens n'existaient pas.

Par exemple, dans son budget, le Parti réformiste fait allusion à l'économie américaine qui, depuis les années 70, crée moins de chômage que l'économie canadienne. Une chose dont il ne parle pas et qui me semble assez évidente, c'est qu'il y a, aux États–Unis, 260 millions d'habitants. C'est un marché interne énorme comparativement au nôtre, où il y a à peine 30 millions d'habitants. Le marché et l'économie des États–Unis sont gigantesques par rapport aux nôtres. Ils sont dix fois plus importants que les nôtres.

Ce que le fameux budget des réformistes ne dit pas non plus, c'est que, si les États–Unis ont un taux de chômage plus bas que le nôtre, ils ont aussi un taux d'intérêt inférieur au nôtre. Ce qu'il ne dit pas, c'est que chaque année, 30 millions d'Américains ne reçoivent pas de soins de santé adéquats parce qu'il n'y a pas de régime d'assurance–maladie universel aux États–Unis.

Nous pouvons comparer des pays, mais si nous voulons que notre comparaison soit juste, il faut que nous la fassions sur une base globale, pas seulement en choisissant les aspects qui nous conviennent.

En fait, dans son budget, le Parti réformiste parle de l'Irlande et du Danemark. J'ai remarqué cependant qu'il ne parlait pas de la Nouvelle–Zélande, où l'on a tenté, récemment, de régler rapidement les problèmes du déficit et de la dette. Les Néo–Zélandais ont décidé, du jour au lendemain, que le ministre Douglas allait éliminer le déficit. Ils ont donc déréglementé le marché des capitaux. Ils ont réduit de moitié l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers ayant de gros revenus.

• (1710)

Ils ont radicalement réduit les services publics. En une seule journée, ils ont fermé 75 bureaux de poste, parce que cela coûtait trop cher. Ils ont considérablement réduit les fonds qu'ils devaient verser aux villes et aux municipalités pour l'entretien des égouts, les travaux routiers et autres travaux d'infrastructure.

Le chômage est passé de 4 p. 100 à 16 p. 100. Cette société, où régnaient la paix et la sécurité, connaît aujourd'hui beaucoup de crimes de violence. Le nombre de personnes sous le seuil de la pauvreté a augmenté de 40 p. 100. Les Néo–Zélandais doivent maintenant payer des frais énormes pour recevoir des services médicaux. Ils n'ont plus de soins de santé universels.

Le plus surprenant dans tout ça, c'est que le fait de réduire à ce point le déficit n'a pas aidé. Cela n'a fait que compliquer la vie et la rendre plus pénible.

Ce que nous sommes en train de dire, c'est oui, réduisons le déficit et la dette, mais faisons–le progressivement, de façon responsable et intelligente.

Ce qui me frappe, c'est l'approche simpliste selon laquelle nous pouvons arriver à cette formule magique, atteindre ce royaume enchanté, en trois ans au dire du Parti réformiste. Le royaume enchanté décrit dans son rapport est rempli de petites conditions. J'en citerai seulement quelques–unes.

En ce qui concerne les programmes sociaux, les détails des réformes à long terme des programmes sociaux doivent être mis au point. Effectivement, les réformistes n'ont pas mis au point les programmes.

En ce qui concerne les personnes âgées et la fameuse formule pour imposer les pensions de vieillesse, les détails précis d'un tel programme feront l'objet de discussions ultérieures avec la population canadienne et particulièrement avec les personnes âgées. J'ose espérer que, s'ils imposaient les pensions de vieillesse, ils discuteraient des détails avec les Canadiens et surtout avec les personnes âgées. Manifestement, ils ne l'ont pas fait, sinon ils ne l'écriraient pas noir sur blanc.

En ce qui concerne les personnes âgées, le Parti réformiste dit que nous devrions abolir la retraite obligatoire à 65 ans. Alors que je siégeais en tant que député de l'opposition au sein d'une commission quand je faisais partie du gouvernement du Québec, un ministre a soudainement présenté un projet de loi visant à abolir la retraite obligatoire à 65 ans. Je me souviens lui avoir demandé s'il avait des données actuarielles permettant de calculer l'impact que cela allait avoir. Je lui ai demandé s'il avait des données montrant l'impact que cela allait avoir sur les jeunes qui n'auraient pas la possibilité de se trouver un emploi si les personnes âgées ne prenaient pas leur retraite.

Pourtant, dans le royaume enchanté des réformistes, l'âge de la retraite n'est plus 65 ans, indépendamment des conséquences que cela peut avoir pour les jeunes qui désirent se faire une place. J'ai une fille qui est enseignante. Au début, elle a eu du mal à trouver un emploi parce que les personnes au haut de l'échelle ne prenaient pas leur retraite. Cependant, les réformistes veulent abolir la retraite obligatoire et, soudain, comme par enchantement, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Avant de proposer quoi que ce soit, il faut connaître les faits et les chiffres.

À la page 41 de son plan, le Parti réformiste dit qu'il «étudierait également la possibilité d'égaliser les primes d'A.–C. ver-

sées par les employés et les employeurs, plutôt que d'obliger les employeurs à épauler une portion croissante du fardeau des contributions». Il nous dit qu'il va étudier la question, mais que ses chiffres sont garantis.

À long terme, le Parti réformiste va étudier un certain nombre d'options de réforme du régime canadien d'assurance–chômage. Il doit encore étudier les options, mais il nous annonce avec une grande fierté et une grande assurance qu'il va ramener le déficit à zéro d'un grand coup de baguette magique. «Vous ne pouvez pas le faire, mais nous le pouvons», affirme–t–il.

Il parle des principes de la réforme sociale. Son grand principe, c'est de s'assurer que les familles s'occupent des leurs. Le Parti réformiste veut mettre l'accent sur la famille. Je suis entièrement d'accord avec cela, car je suis chef de famille. Il veut également «habiliter les individus» et les collectivités, et je suis d'accord aussi.

Toutefois, avec sa façon simpliste de regarder les choses, le Parti réformiste nous dit qu'une fois qu'il aura pris soin des familles, une fois qu'il aura habilité et une fois qu'il aura décidé de ne s'occuper que des nécessiteux—il ne dit pas qui sont les nécessiteux, et je me le demande bien—tout rentrera dans l'ordre.

• (1715)

Je vais vous faire part de mon expérience personnelle. J'ai un fils qui est arriéré mental. Depuis 20 ans peut–être, je travaille avec des groupes communautaires qui s'occupent des enfants handicapés intellectuellement. Nous construisons des écoles et des garderies. Nous avons commencé avec des groupes de bénévoles essayant de se constituer, essayant de récolter des fonds en vendant des briques pour la construction d'écoles, et organisant des loteries ou des manifestations pour recueillir des fonds. Finalement, c'est seulement grâce à l'aide du gouvernement que nous avons pu mettre sur pied un réseau qui fournit les services et permet enfin aux handicapés de trouver leur place au soleil, de s'intégrer à la société.

Ce que le Parti réformiste ne semble pas capable d'accepter, c'est que nous vivons dans une société en évolution: il y a 20 ou 30 ans, nous aurions gardé quelqu'un comme mon fils à l'abri des regards indiscrets. Aujourd'hui les choses changent. Il y a des enfants autistes ou gravement handicapés qui vont à l'école, parce que nous leur en avons donné les moyens, grâce à des spécialistes qui les aident à s'améliorer ainsi qu'à découvrir leur propre personnalité et leur propre identité.

Le Parti réformiste ne voit pas que la société évolue. Il pense qu'elle est statique. Il parle des personnes âgées comme s'il s'agissait d'un groupe statique, alors que le vieillissement suit une courbe exponentielle. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 12 p. 100 dans certaines régions, demain elles seront 18 ou 20 p. 100. Il ne prévoit pas cela. Tous les chiffres sont statiques. Il va les faire travailler au–delà de 65 ans. Il va récupérer la pension de sécurité de la vieillesse, et les 17 milliards économisés vont être distribués équitablement entre ceux qui en ont besoin, sans qu'on dise en fonction de quels critères.

Il ne parle pas de ce qui va arriver dans une société qui évolue très rapidement et où les problèmes sont considérables. Il y a 20 ans, nous ne connaissions pas la maladie d'Alzheimer. Nous n'avions pas ces énormes taux de cancer dans la société, ni le sida, ni tous ces problèmes alarmants que nous connaissons aujourd'hui et qui sont si complexes, qui exigent tellement d'argent et qui exigent les services de spécialistes que les institutions privées ne sont pas en mesure d'offrir. Seul le gouvernement peut offrir ces services parce qu'il est le seul à assumer cette responsabilité face aux gens qui en ont le plus besoin. Que cela nous plaise ou non, l'entreprise privée est essentiellement motivée par l'appât du gain.

Ce que les Réformistes ne disent pas dans leur document et que nous disons dans notre livre rouge, c'est que tous ces problèmes de la société, qu'ils soient d'ordre financier ou qu'ils aient trait à l'éducation, qu'ils s'agisse d'analphabétisme ou encore de troubles familiaux, tous ces problèmes ont des causes profondes. Nous devons en traiter les causes profondes.

Je ne vois rien dans le budget des réformistes qui s'attaque aux causes profondes, parce que c'est un document strictement économique qui s'exprime en signes de dollars, qui équilibre des colonnes, qui additionne et qui soustrait, pour arriver au chiffre de 25 milliards. Les réformistes puiseront 15 milliards sur le régime de sécurité sociale et 10 milliards sur le budget de fonctionnement du gouvernement, et le problème sera réglé.

Ils croient que les libéraux sont détraqués et incapables de comprendre les solutions magiques qu'ils leur proposent, mais je vais leur lire ce qu'en disent certains critiques de l'extérieur qui ne sont pas tout à fait d'accord: «En réduisant ainsi de 25 milliards de dollars les dépenses fédérales annuelles, le déficit sera bien sûr très vite réduit à néant, mais le pays pourrait très bien connaître le même sort. C'est la faiblesse de la proposition du Parti réformiste. C'est une chose que de présenter des solutions spécifiques, mais c'est autre chose que d'exposer les conséquences de ces solutions, ce que le parti n'a pas fait.» Je tire cette citation du *Edmonton Journal*, un quotidien de cette province d'où viennent bon nombre d'entre eux.

On pouvait lire dans le *Ottawa Citizen* du 29 novembre 1994: «Le Parti réformiste ne sait pas quelles seront les conséquences des compressions radicales qu'il propose pour l'économie ou les personnes, a concédé lundi le porte–parole du parti pour les questions financières, M. Ray Speaker.»

Un autre éditorial affirme: «Imaginez–vous les dépenses du gouvernement comme une bicyclette que l'on voudrait arrêter. Pour y arriver, le Parti réformiste planterait son bâton dans la roue d'en avant. Ça marche, mais il y a bien des chances que vous ne reconnaissiez plus la physionomie de la nation, si tant est que vous vouliez savoir de quoi elle aurait l'air.» Ainsi s'exprime le *Ottawa Citizen.*

• (1720)

«Le refus aigu de toute augmentation d'impôts préconisé par le réformiste Preston Manning est à la fois simpliste et irresponsable. Les libéraux semblent prêts à suivre la voie réaliste qui sortira le pays de l'endettement et le conduira sur le chemin du redressement économique. C'est de loin préférable aux raccourcis et aux coupes sombres proposés par le Parti réformiste, qui ne mèneraient à rien.» C'est tiré de la *Gazette* de Montréal.

Selon le *Calgary Herald*, «Pour sa part, le Parti réformiste réduirait rapidement les dépenses fédérales afin d'équilibrer le budget mais provoquerait un énorme déficit social qui se traduirait par une augmentation du chômage et de la polarisation sociale.»

Je mets au défi les réformistes de démontrer comment ils entendent réduire le déficit à zéro en trois ans sans augmenter les impôts. C'est ce qu'ils prétendent pouvoir faire par magie, réduire le déficit à zéro, sans augmenter les impôts et en sabrant absolument partout. Dans leur royaume enchanté, tout sera réglé d'un seul coup de baguette lorsqu'on aura donné aux collectivités la responsabilité d'administrer leurs propres affaires et aux familles celle de s'occuper des leurs.

Le plus étonnant, c'est que rien n'est prévu pour venir en aide aux pêcheurs de Terre–Neuve qui sont au chômage. Ça se voit que les réformistes viennent quasiment tous de l'Ouest. J'ignore si certains se sont rendus jusqu'à Terre–Neuve, à l'Île–du–Prince–Édouard ou en Nouvelle–Écosse, ou encore au Nouveau–Brunswick ou au Québec, en Gaspésie où des milliers de personnes sont au chômage, où les gens ne vivent pas de l'assurance–chômage parce qu'ils aiment ça mais parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement pour préserver encore un peu de dignité dans leur vie, et pour essayer de se recycler.

Malheureusement, ces responsabilités ne peuvent être confiées à personne d'autre. C'est le rôle du gouvernement. Le gouvernement doit continuer à prendre ses responsabilités, à s'occuper du sort des gens.

J'estime que notre objectif budgétaire, qui consiste à ramener progressivement le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici le prochain budget, est une approche responsable. Ensuite, on le réduira encore davantage.

D'ici là, les temps vont être durs et les obstacles, formidables. On demande déjà aux Canadiens de faire d'énormes sacrifices. Je suis convaincu que ces sacrifices porteront leurs fruits, mais nous ne pouvons pas leur en demander beaucoup plus, et le royaume enchanté des réformistes n'existe que dans leur imagination.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour ce que je viens d'entendre, surtout sur le plan personnel.

J'aimerais seulement préciser que ce dont il est question ici, pour bien situer le débat, c'est une façon différente d'envisager les choses afin d'arriver au même résultat. En fait, le Parti réformiste ne s'en prend pas aux programmes sociaux. Il constate plutôt, à voir faire le gouvernement libéral, que celui–ci est en train de détruire toute possibilité de financer les programmes sociaux.

J'ose espérer que le député et moi pourrons nous entendre pour dire que nous poursuivons le même but, mais que nous tentons d'y arriver par des chemins différents. C'est une question de points de vue. Je suis certain que le député n'insinue pas par là que nous ne sommes absolument pas intéressés non seulement à voir les programmes sociaux continuer d'exister, mais aussi à voir l'accès à ces programmes facilité.

Cela dit, je voudrais attirer votre attention sur le point suivant. Nous recevons à la Chambre une publication intitulée «Quorum». À la page 17 de cette publication figure un extrait du *Edmonton Journal* qu'il a cité.

D'après cette citation, tirée de l'édition du 18 février du journal, la ministre de l'Énergie, qui vient de l'Alberta, aurait qualifié d'irresponsable la décote accordée par Moody's.

• (1725)

«Cela me fâche d'entendre des choses pareilles alors que l'on fait tant d'efforts pour assainir nos finances publiques.» À son avis, l'agence de cotation Moody's aurait dû attendre que le budget soit déposé avant de porter le grand coup, si elle jugeait alors que le gouvernement n'avait pas été à la hauteur.

«Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que, tant que nous n'aurons pas nos finances bien en main, nous continuerons d'être à la merci de Moody's et des autres. Ces sont les fondements de notre souveraineté que ces gens–là sont en train de saper petit à petit.»

Voilà qui en dit long sur les libéraux. Ils ne comprennent pas que la chose à faire quand, en jetant un coup d'oeil dans le miroir ils s'aperçoivent qu'ils ont des morceaux de brocoli sur les dents, n'est pas de fracasser le miroir. Le problème, c'est le brocoli. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement libéral a fait un effort particulier pour faire savoir que Moody's se trompait. Il se trouve qu'elle conseille bien des gens. Le *Wall Street Journal* se trompe. Son influence a certes joué. Tous ces gens se trompent, mais les libéraux détiennent la vérité.

Je me demande si la secrétaire parlementaire ne serait pas d'accord pour dire que le Dominion Bond Rating Service, Moody's et toutes ces publications cherchent à nous transmettre un message, à nous faire voir que le niveau de 3 p. 100 que le gouvernement a fixé va en fait empêcher le Canada de financer les programmes que lui et moi souhaitons préserver.

M. Lincoln: Monsieur le Président, cela fait plusieurs fois que j'écoute le ministre des Finances. Nous avons eu plusieurs rencontres avec lui et je l'ai écouté ici à la Chambre.

Durant les dernières élections, nous avons communiqué très clairement notre programme électoral aux Canadiens. Nous avons expliqué exactement ce que nous allions faire. Nous allons ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans, et nous sommes sur la bonne voie.

Nous avons précisé quels programmes sociaux nous voulions garder et ceux que nous voulions améliorer en langage très clair, avec chiffres à l'appui.

Toutes les sociétés financières ont été informées de nos objectifs. Le budget sera déposé d'ici une semaine. Nous devrions tous attendre de voir ce qu'il contient, ce qu'il propose, quelles orientations il préconise, s'il va dans la même direction que le premier budget—ce qui sera certainement le cas—et si nous sommes sur la bonne voie.

Je suis convaincu qu'une fois le budget présenté, une fois que nous connaîtrons les faits, tous les pessimistes conviendront que le Canada se dirige dans la bonne voie et que nous honorons nos engagements de façon très crédible.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je présenterai seulement deux ou trois observations, puis je poserai quelques questions rapides au secrétaire parlementaire de la vice–première ministre.

Tout d'abord, je veux dire quelques mots au sujet de la Nouvelle–Zélande. Le secrétaire parlementaire a dit que la Nouvelle–Zélande est un exemple de ce qu'une réduction sévère du déficit peut donner. Le secrétaire parlementaire de la vice–première ministre devrait savoir que, en fait, la Nouvelle–Zélande a décidé de ne pas prendre de mesures strictes de réduction du déficit et que c'est à cause de cela que son économie s'est effondrée. Il est arrivé là–bas exactement ce qui risque de se produire ici.

Un jour, plus personne n'a voulu acheter des obligations de la Nouvelle–Zélande, et la même chose risque d'arriver très bientôt au Canada, comme nous en préviennent Moody's et les autres. Le secrétaire parlementaire aurait dû se renseigner sur ce qui s'est effectivement passé en Nouvelle–Zélande avant de citer le cas de ce pays. J'ai cru devoir le corriger là–dessus.

Je voudrais parler aussi de l'objectif consistant à ramener le déficit à 3 p. 100 en trois ans, qu'il qualifie d'objectif établi dans le traité de Maastricht. Cet objectif visait la dette gouvernementale dans son ensemble et pas seulement la dette fédérale, alors que l'objectif du gouvernement libéral intéresse seulement la dette fédérale. L'objectif des libéraux n'a rien à voir avec celui du traité de Maastricht.

Le vice–président: Il ne semble pas y avoir de question là–dedans. Il est 17 h 30. Il n'est peut–être pas nécessaire que le secrétaire parlementaire réponde.

Comme il est 17 h 30, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 février, de la motion: Que le projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 17 février 1995, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–59.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 163)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Barnes
Bellemare
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Cannis
Cauchon
Chan
Clancy
Collenette
Cowling
DeVillers
Discepola
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Godfrey
Graham
Grose
Hickey
Iftody
Jackson
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Phinney
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Wappel
Wood
Zed—129

Allmand
Arseneault
Augustine
Beaumier
Bertrand
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Culbert
Dhaliwal
Duhamel
Easter
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Goodale
Gray (Windsor West)
Harvard
Ianno
Irwin
Karygiannis
Lastewka
Lee
Loney
MacLaren
Malhi
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Regan
Rideout
Robichaud
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Walker
Whelan
Young

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Bélisle	Caron
Chatters	Chrétien (Frontenac)
Cummins	Daviault
de Jong	Deshaies
Duceppe	Duncan
Epp	Fillion
Forseth	Frazer
Gauthier (Roberval)	Gilmour
Godin	Hanrahan
Harper (Calgary West)	Harper (Simcoe Centre)
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Jacob
Lalonde	Landry
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Manning
Marchand	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)	Morrison
Nunez	Paré
Ramsay	Ringma
Robinson	Schmidt
Solberg	St–Laurent
Stinson	Strahl
Taylor	Thompson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	White (Fraser Valley West)—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Alcock	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand
Bakopanos	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bouchard
Canuel	Clancy
Comuzzi	Crawford
Crête	Dalphond–Guiral
Debien	Dingwall
Dubé	Dumas
Fontana	Gagnon (Québec)
Gerrard	Guay
Guimond	Harb
Hopkins	Jordan
Keyes	Langlois
Laurin	Leblanc (Longueuil)
Loubier	MacDonald
Nault	Rompkey
Terrana	Wells

.[Traduction]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 décembre, de la motion: Que le projet de loi C–216, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (fonctions de juré), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je voudrais parler en faveur de ce projet de loi déposé par mon collègue de Restigouche—Chaleur et lui dire que nous, de l'opposition officielle, souhaitons vivement que ce projet de loi d'initiative parlementaire devienne loi.

C'est en effet une injustice flagrante, lorsqu'ils acceptent d'être jurés, que les chômeurs perdent leur droit aux prestations. C'est une injustice qui est de nature à nuire à la justice dans toutes les provinces et dans l'ensemble du Canada.

Certains ont dit que cette disposition devrait être couverte par les lois provinciales. Je soutiens le contraire. En fait, ce que nous avons devant nous est un amendement à la Loi sur l'assurance–chômage qui prévoit, quand quelqu'un est juré, qu'il soit admissible à l'assurance–chômage. Je dois rappeler que pour que la loi s'applique, il faut que la personne qui réclame d'être payée en vertu de la Loi sur l'assurance–chômage soit déjà admissible et qu'elle continue de l'être en vertu de ce projet de loi.

Les jurés vivent une situation bien difficile, et sûrement plus difficile que celle d'un député qui essaie de faire un discours quand tout le monde parle. Ils vivent une situation qui mérite au moins qu'on leur en facilite l'exercice. En effet, les jurés sont ceux qui permettent à une justice reposant sur le jugement libre des citoyens de se. . .

Le vice–président: Chers collègues, pourrait–on avoir un peu de silence et montrer un peu de respect pour la députée qui a la parole?

Mme Lalonde: Je vous remercie, monsieur le Président. Il me semble que cette question est suffisamment importante pour que, de la même manière que les jurés ont droit à leurs prestations quand ils sont chômeurs, les députés aient droit à un minimum d'attention.

Les dispositions actuelles de la Loi sur l'assurance–chômage ne permettent pas à un chômeur d'accepter d'être juré. Il me semble qu'il y a un élément extrêmement important dans la décision qui doit être prise par cette Chambre et ensuite par le gouvernement, c'est que bon an mal an, bien sûr avec des différences pour le Québec, il y a environ 30 p. 100 de citoyens qui sont aptes au travail ou qui ont travaillé qui bénéficient de l'assurance–chômage. Ce n'est pas tout le monde qui épuise toutes les prestations auxquelles ils ont droit. Plus encore avec

les coupures que nous connaissons, ce n'est pas tout le monde qui a droit à l'assurance–chômage pour plusieurs mois.

Il y a donc un nombre important de citoyens qui, chaque année, sont bénéficiaires de l'assurance–chômage. Or, si le système judiciaire doit se priver de ces citoyens qui, par ailleurs, sont en disponibilité, pour s'adresser aux autres citoyens, il y a là quelque chose qui, à sa face même, n'a pas beaucoup de bon sens.

Par ailleurs, qu'on exige des citoyens et citoyennes qu'ils soient jurés et qu'ils ne reçoivent que la mince allocation de 25 $ par jour n'a guère de bon sens non plus.

• (1805)

Il ne s'agit que d'amender la Loi sur l'assurance–chômage pour s'assurer que les citoyens et citoyennes qui sont choisis comme juré puissent exercer leur droit—tout en reconnaissant qu'ils ne reçoivent pas une grosse rémunération, puisqu'on sait que quiconque reçoit de l'assurance–chômage ne devient riche de toute manière, comme on le dit dans le langage populaire—et continuer de recevoir au moins le minimum auquel ils avaient déjà droit en vertu de la Loi sur l'assurance–chômage pour exercer cette fonction éminemment essentielle à un système démocratique qui est celui des jurés choisis au hasard et libres dans la population.

J'invite le ministre à se laisser convaincre, non seulement qu'il s'agit d'une réforme qui mérite d'être faite, mais qu'elle aurait dû être faite il y a longtemps parce qu'elle cause aux citoyens ordinaires bien des inconvénients. De cette manière, on pourrait être assuré au moins que les personnes bénéficiant de prestations d'assurance–chômage ne chercheraient pas à éviter cette tâche qui est importante, qui exige une responsabilité et qui est aussi, sur les plans physique et moral, exigeante pour les citoyens.

Comme on leur impose déjà des responsabilités, faisons en sorte qu'ils conservent au moins une certaine tranquillité, puisqu'elle est extrêmement réduite du fait que l'assurance–chômage est loin d'être le pactole.

Alors, j'invite la présente Chambre à voter en faveur de l'amendement du collègue de Restigouche—Chaleur et je l'assure que les députés du Bloc québécois appuieront son amendement.

[*Traduction*]

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour exprimer mon appui au projet de loi de mon collègue, qui vise à permettre aux prestataires d'assurance–chômage de continuer de recevoir leurs prestations régulières lorsqu'ils sont appelés à servir comme jurés.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Restigouche—Chaleur pour le sérieux et la rigueur dont il a fait preuve en soulevant à nouveau ce problème lié à la Loi sur l'assurance–chômage. Grâce à lui, les députés ont appris qu'il est difficile, sinon impossible, pour les Canadiens sans emploi de s'acquitter de leurs responsabilités de citoyens lorsqu'ils sont appelés à servir comme jurés.

Toutefois, ce qui est le plus impressionnant, c'est que, grâce aux efforts de mon collègue, le gouvernement du Canada est maintenant en mesure de corriger une situation injuste. Voilà un excellent exemple de la façon dont les gens peuvent utiliser le système pour apporter des changements dont peuvent profiter tous les Canadiens. Un électeur a exprimé une importante préoccupation et, grâce au travail de mon collègue, nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui corrigera une injustice dont beaucoup de Canadiens sont victimes.

Je suis certain que nous sommes tous d'accord pour dire que des mesures d'initiative parlementaire comme celle–ci établissent un lien direct et précieux entre les préoccupations de nos électeurs et des changements législatifs positifs. De plus, l'enthousiasme de notre gouvernement à cet égard ne peut que renforcer le processus parlementaire et démocratique dans notre pays.

L'appui du gouvernement à l'égard de ce projet de loi montre clairement que nous sommes prêts à examiner tous les aspects de nos programmes sociaux et à en corriger les failles. Nous savons que nos programmes sociaux actuels sont loin d'être parfaits. Certains ont peut–être perdu leur utilité avec le temps et d'autres n'ont pas été mis à jour de façon à refléter la réalité.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, nous devons nous assurer que le système ne pénalise pas les personnes qui ne font que s'acquitter de leurs responsabilités en tant que Canadiens. En votant en faveur de ce projet de loi, on ne fait que reconnaître que les prestataires d'assurance–chômage ne devraient pas être pénalisés lorsqu'ils sont appelés à exercer les fonctions de juré. Après tout, ils ne font que servir leur pays en faisant ce travail stressant dont nous profitons tous.

Il n'est pas logique que, d'une part, on force une personne à fournir un service alors que, d'autre part, on la punit pour avoir fourni ce service. Comme ils n'ont pas de solution de rechange, de plus en plus de juges n'ont d'autre choix que de dispenser les prestataires d'assurance–chômage de l'exercice des fonctions de juré. Il ne s'agit pas là d'une solution, mais simplement d'une mesure de dépannage. Les juges ont critiqué le système actuel tant auprès du ministre du Développement des ressources humaines qu'auprès du ministre de la Justice. Dispenser les prestataires de leur devoir d'exercer les fonctions de juré ne fait que soustraire ces derniers à une situation injuste. Il y a lieu de de poser la question suivante: Pourquoi ne pas simplement cesser de créer cette situation injuste?

• (1810)

Les juges ont fait remarquer qu'en dispensant les prestataires de leur devoir de juré pour des motifs humanitaires, il devient plus difficile d'assurer que les accusés jouissent de leur droit à un procès devant un jury juste et équitable formé de leurs pairs.

Il y a deux raisons à cela. Dans les régions où sévit le chômage, l'exemption habituelle de candidats jurés parce qu'ils touchent des prestations d'assurance–chômage réduit arbitrairement le réservoir de candidats disponibles, souvent au point où il est difficile de veiller à ce que le jury soit constitué d'un vaste échantillon représentatif de la société.

De plus, comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Restigouche—Chaleur, dans les procès où l'accusé est chômeur, le fait que tous les prestataires sont dispensés automatiquement de faire partie du jury pourrait influer sérieusement sur le droit

de l'accusé à un procès devant un jury formé de pairs qui comprennent ses conditions de vie et sa situation. En vertu du système actuel, cependant, les juges n'ont d'autre choix que de dispenser les prestataires de l'exercice des fonctions de juré.

Il y a de bonnes raisons pour que les citoyens canadiens soient légalement obligés d'exercer les fonctions de juré quand ils sont appelés à le faire. Chacun de nous a le droit à un procès avec jury constitué parmi ses pairs. C'est un principe auquel nous ne pouvons nous permettre de toucher. Les principes en cause et les conséquences sociales justifient certainement une faible augmentation des dépenses en assurance–chômage.

Enfin, nous devons insister sur le fait que la plupart des employés continuent de toucher leur plein salaire lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations de jurés. Leurs conventions collectives les protègent de l'injustice que serait la perte de leur emploi ou de leur revenu lorsqu'ils rendent ce service. Il semble donc injuste que le gouvernement fédéral supprime les prestations d'assurance–chômage alors que de nombreux employeurs ne peuvent ni mettre à pied, ni congédier leurs employés pour cette raison.

Le projet de loi aidera nos concitoyens à s'acquitter de leurs obligations sans difficultés indues. Il aidera aussi à préserver le principe fondamental d'un procès juste avec jury. Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que tous mes collègues à la Chambre se prononceront en faveur de ce projet de loi.

Je tiens à remercier mon collègue d'avoir proposé cette importante mesure, que tous les députés devraient appuyer.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole pour m'opposer à ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme il prévoit que les prestataires de l'assurance–chômage continueront de toucher leurs prestations pendant qu'ils servent comme jurés, ce projet de loi montre clairement pourquoi le pays est aux prises avec une crise financière aussi grave. Au lieu de trouver des moyens d'économiser des millions de dollars, le gouvernement court à droite et à gauche pour trouver d'autres moyens de les dépenser.

Des voix: Oh, oh!

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): J'entends les sarcasmes qui fusent de l'autre côté de l'enceinte. J'implore tous les députés à écouter les débats sensés. Si tous les députés se penchaient sur les questions en cause dans ce projet de loi, j'estime que le résultat serait fort différent que s'ils se contentaient de voter selon la ligne de parti.

Il est essentiel que nous nous penchions sur les questions en jeu. J'ai entendu la description du problème, mais il existe des options que le gouvernement se refuse à envisager. C'est pourquoi je m'oppose à ce projet de loi. Je vais donc donner mon point de vue là–dessus et dire pourquoi je m'y oppose.

Je vais le dire tout de suite, et ouvertement: les libéraux n'arrivent tout simplement pas à comprendre. Les Canadiens en ont assez des gouvernements dont les dépenses sont supérieures aux recettes. Les contribuables canadiens en ont assez des députés qui se préoccupent plus de verser de l'assurance–chômage aux prestataires qui font partie de jurys que de les voir se mettre à la recherche d'un emploi.

• (1815)

J'ai écouté l'intervention du député. Il me fait penser à quelqu'un qui examine sa bicyclette et qui se rend compte qu'un des pneus est différent de l'autre. Un est à plat, l'autre ne l'est pas. Il décide alors de faire quelque chose pour les rendre tous les deux semblables et il perce un trou dans celui qui est en bon état. Ils sont ainsi tous les deux semblables. C'est de cette façon que les libéraux règlent certains de ces problèmes. Si le système de justice pose un problème, on n'a pas recours au régime d'assurance–chômage pour le régler. C'est aussi simple que cela. Nous créons des iniquités. Mais je m'écarte de mon propos. Permettez–moi de revenir à ce débat raisonné que les députés doivent suivre.

Le député de Restigouche—Chaleur a bien cerné le problème en parlant de la piètre rémunération versée aux jurés par les provinces. Au lieu d'agir pour régler ce problème, il tente de le contourner en donnant une obole aux jurés, à l'aide du programme d'assurance–chômage.

Croyez–vous qu'on parviendra à régler le problème si l'on procède ainsi? Non, évidemment. Une fois engagés dans cette voie, nous ne reviendrons jamais vers le système judiciaire, qui devrait pourtant fournir la solution.

Dans ce projet de loi, le député propose de mettre fin au principe fondamental de l'assurance–chômage qui préconise que tous les prestataires doivent être prêts à travailler pour être admissibles. Le gouvernement s'est tellement éloigné des règles d'un véritable programme d'assurance que bon nombre de Canadiens croient déjà que le régime d'assurance–chômage est un programme social. C'est là une erreur fondamentale.

Je tiens à rappeler au député, au gouvernement libéral et à tous les contribuables canadiens que l'assurance–chômage est un régime d'assurance, pas un programme social.

Lorsque le Parti réformiste formera le prochain gouvernement, il mettra fin à ces pratiques sociales insensées et rétablira la nature originale du régime d'assurance–chômage, celle d'un programme financé et administré par les employés et les employeurs afin d'assurer un revenu temporaire en cas de perte d'emploi imprévue. Voilà quelle était l'intention au départ.

Le député affirme que cette mesure, qui ne tient pas lieu d'assurance, ne coûtera que deux ou trois millions de dollars. Pense–t–il vraiment que les électeurs veulent que le gouvernement verse ainsi deux ou trois millions de plus aux prestataires de l'assurance–chômage? A–t–il demandé aux électeurs de sa circonscription si cette mesure serait prioritaire à leurs yeux s'ils avaient deux ou trois millions à dépenser?

Je ne crois pas que le député aurait obtenu l'appui de ses électeurs s'il leur avait posé la question. Je ne crois pas qu'ils souscriraient à l'orientation prise par son gouvernement, ni à ce que ce projet de loi sous–tend.

Il reçoit bon nombre de doléances. Je lui ai parlé. Les commentaires fusent en face, mais toujours est–il que je lui ai parlé. Il m'a dit avoir reçu plusieurs doléances. Croyez–moi, on n'assiste pas à un grand élan dans l'ensemble du pays.

Face à une des plus sérieuses crises financières de notre histoire, le député ne trouve rien de mieux à proposer qu'un projet de loi qui entraînerait encore une dépense de deux ou trois millions de dollars. Si nous supprimons toutes les subventions spéciales, comme celle que propose le député et que le gouvernement libéral s'est plu à ajouter au programme d'assurance–chômage depuis 1971, nous économiserions des milliards de dollars.

Pourquoi le gouvernement a–t–il confondu à ce point ses priorités? Je le répète, ça n'a aucun sens. Les contribuables ne veulent pas qu'on dépense davantage. Ils souhaitent qu'on dépense moins. Les travailleurs et les employeurs ne veulent pas payer des cotisations d'assurance–chômage plus élevées. Ils veulent une réduction de leurs cotisations. Ce projet de loi les fera augmenter.

Quel genre de pétitions le député a–t–il reçues à son bureau? En a–t–il reçu? Combien de centaines de lettres de protestation a–t–il reçues à ce sujet? Y a–t–il un député qui ait reçu une pétition à ce sujet? Je reçois des pétitions et des lettres de gens qui se plaignent des mesures proposées par le gouvernement pour contrôler les armes à feu. J'ai reçu de nombreuses lettres et pétitions de la part de personnes qui s'opposent à ce que le gouvernemnt inclue l'orientation sexuelle dans la Charte canadienne des droits, ou qui demandent que le gouvernement équilibre le budget et évite de hausser les impôts. Mon collègue affirme–t–il qu'il a reçu des pétitions en ce sens? J'en doute.

Si c'est ce qu'il affirme, je me vois obligé de lui demander quelles sont les priorités qui l'ont amené à déposer ce projet de loi. Qui appuie ce projet de loi, mis à part quelques libéraux nostalgiques des années 70?

• (1820)

Les hauts fonctionnaires de l'assurance–chômage ne voient certainement pas la proposition d'un bon oeil. Allez leur parler. Ils savent que cela va à l'encontre de leur directive concernant l'assurance–chômage et ils s'y sont opposés jusqu'à l'étape de l'étude en comité permanent.

La directive sur le règlement des demandes de prestations porte que:

> Un prestataire qui fait du service en tant que juré n'est généralement pas considéré comme en position de pouvoir travailler pendant la durée du procès. Le régime d'assurance–chômage n'a pas été conçu pour indemniser les personnes qui subissent une perte de revenu dans ce cas.

Les experts de l'assurance–chômage ajoutent que le problème ne tient pas aux règles établies par l'assurance–chômage à propos de la disponibilité, mais à la faible indemnité accordée aux jurés. Les réformistes sont d'accord là–dessus.

C'est là le problème. C'est cet aspect qu'il faudrait régler. Cela n'a rien à voir avec le régime d'assurance–chômage. La Division de la recherche de la Bibliothèque du Parlement partage notre avis. Voici ce qu'elle en pense:

> Le problème premier, à cet égard, semble être que la rémunération adéquate des fonctions de juré est la responsabilité des provinces, plutôt que des employeurs et des employés qui versent des cotisations au régime d'assurance–chômage.

C'est ce qu'en pensent les experts de la Bibliothèque du Parlement.

Si le gouvernement permettait aux employeurs et aux employés qui cotisent au programme d'assurance–chômage de dire ce qu'ils pensent de la façon dont les fonds sont dépensés, je ne pense pas qu'ils voudraient que l'on accorde des prestations aux prestataires pendant qu'ils remplissent des fonctions de jurés.

Puisque les électeurs ne réclament pas ce changement, qui, de l'avis des experts de l'assurance–chômage, va contre les principes de l'assurance–chômage, qui, selon l'attaché de recherche à la bibliothèque, relève des provinces et que les travailleurs et les employeurs qui paient les cotisations d'assurance–chômage ne réclament pas, qui donc le réclame? Seuls le député de Restigouche—Chaleur et ses partisans malavisés du Parti libéral peuvent répondre à cela.

La loi est simple. Si un prestataire d'assurance–chômage fait partie d'un jury, il n'est pas disponible pour travailler. S'il n'est pas disponible pour travailler, il n'a pas droit à l'assurance–chômage. Il faut réparer le système là où il fait défaut.

Les prestataires d'assurance–chômage sont censés chercher du travail pendant qu'ils reçoivent des prestations. S'ils font partie d'un jury, ils ne peuvent pas chercher activement un emploi. L'assurance–chômage n'est pas un revenu annuel garanti et ne devrait pas être traitée comme tel.

Toutes les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance–chômage devraient chercher activement un emploi, être prêtes et disposées à travailler et être capables de le faire immédiatement. Si les libéraux mettent en péril le principe de la disponibilité pour permettre à des jurés de toucher leurs prestations d'assurance–chômage, quel prochain groupe désigneront–ils comme celui qui mérite un traitement et un statut particuliers? Maintenant qu'ils ont ouvert la porte, ils devront accepter d'autres personnes qui auront des excuses semblables.

Les réformistes disent que le programme d'assurance–chômage doit revenir à sa vocation première de vrai programme d'assurance. Pour ce faire, il faut supprimer tous les programmes spéciaux ainsi que toutes les exemptions et les exceptions, y compris des éléments discriminatoires comme les normes variables d'admissibilité et les prestations complémentaires régionales.

Si l'assurance–chômage fonctionnait comme un vrai programme d'assurance, tous ceux qui touchent des prestations à plusieurs reprises, de même que tous les employeurs qui mettent régulièrement des employés à pied, devraient verser des cotisations plus élevées. Or, ce projet de loi d'initiative parlementaire fait exactement le contraire de ce que veulent les réformistes au sujet de l'assurance–chômage. C'est la principale raison, mais non la seule, pour laquelle nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi.

J'espère que tout le monde écoute attentivement le prochain point, car le gouvernement prétend être le champion de l'égalité, mais cette mesure va à l'encontre de ce principe fondamental. Si ce projet de loi était adopté, même le principe de l'égalité serait

menacé. Une personne qui travaille doit s'absenter de son travail pour assumer les fonctions de juré. Souvent, elle n'est pas indemnisée pour la perte de rémunération.

Prenons la situation d'un travailleur membre d'un jury qui perd de l'argent, alors que, à côté de lui, un prestataire de l'assurance–chômage est payé par le gouvernement pour accomplir le même travail.

Aucun de nos vis–à–vis, ni même un député du Bloc, ne s'est penché sur ces deux problèmes. Il s'agit de combler les lacunes du système de justice. Que vont faire les libéraux au sujet des inégalités qu'ils créent ainsi?

• (1825)

On n'a pas encore répondu à cette question, et mon collègue ne devrait pas appuyer ce projet de loi, tant que ce ne sera pas chose faite. Le député affirme que les employeurs paient souvent leurs employés qui font fonction de jurés et qu'il est donc injuste que les prestataires de l'assurance–chômage ne touchent pas leurs prestations.

Si cette modification était adoptée, que se passerait–il alors, selon le député? Si un travailleur devait faire partie d'un jury, son employeur le licencierait pour qu'il puisse toucher des prestations d'assurance–chômage. En d'autres termes, on risque fort que de nombreuses personnes, qui ne pourraient normalement le faire, reçoivent des prestations, car elles seront licenciées par leur employeur lorsqu'elles doivent faire office de jurés.

Les députés créent un problème au lieu d'en résoudre un. Ils détruisent la machine plutôt que de l'améliorer. Les demandes de prestations d'assurance–chômage de la part des gens appelés à faire partie d'un jury augmenteraient sans aucun doute, ce qui hausserait le coût du programme d'assurance–chômage, qui compose déjà avec des milliards de dollars de dette.

La juste indemnisation de toutes les personnes convoquées comme jurés sans égard à leur situation d'emploi pose peut–être un problème, mais nous ne croyons pas que la solution consiste à modifier la Loi sur l'assurance–chômage et à faire ingérence dans ce domaine de compétence provinciale.

Nous avons une solution plus simple à proposer. Les juges devraient pouvoir, à leur discrétion, dispenser les prestataires d'assurance–chômage de leurs fonctions de juré, comme cela s'est déjà fait dans le passé, ou confier le problème aux provinces. C'est leur problème.

J'ajoute en terminant qu'il est évident que les jurés ne sont pas indemnisés équitablement. Là–dessus, mon collègue et moi sommes d'accord. Il est inexcusable que des jurés doivent travailler des jours, des semaines et parfois même des mois pour 15 $ ou 20 $ par jour.

Le Parti réformiste a été fondé sur des principes d'égalité, de justice et de bon sens. Ces vertus sont absentes du projet de loi. Nous croyons qu'il faut voir à régler ce problème, mais qu'il est de compétence provinciale. Les réformistes croient que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire d'ingérence dans des domaines qui sont nettement de nature provinciale.

C'est ce genre d'erreur de raisonnement qui a attiré des dettes de 550 milliards de dollars à notre pays. Chaque fois qu'un problème se pose, on n'essaie pas de le régler. On se contente plutôt de compenser en dépensant davantage. C'est ce genre de raisonnement qui nous coûte annuellement 40 milliards de dollars en paiements d'intérêts. C'est ce genre de raisonnement, cette dette et ces paiements d'intérêts qui sont les plus grandes menaces à l'avenir de la plupart de nos programmes sociaux.

Le Canada ne peut pas se permettre de prendre ce genre de décisions avec son coeur plutôt qu'avec sa tête. Les réformistes voteront contre ce projet de loi.

Le vice–président: Comme aucun autre député ne demande à prendre la parole, je demande à l'auteur du projet de loi de clore le débat.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je ne vais pas prendre beaucoup de votre temps. Voilà déjà quatre ans que cette question a été soumise au Parlement. Beaucoup a déjà été dit, en comité et ici, à la Chambre. Plutôt que de passer tout cela en revue, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier mes collègues du Parti libéral de leur appui.

[*Français*]

Je veux profiter de cette occasion pour souligner l'appui du Bloc québécois.

[*Traduction*]

Je voudrais remercier aussi mes collègues du Parti réformiste qui nous ont certainement fait valoir leur point de vue dans ce débat. J'en suis heureux. Ils ont leur point, et je les comprends, mais nous avons le nôtre.

Je voudrais remercier tous mes collègues, mais je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas aussi les fonctionnaires de la Chambre qui m'ont énormément aidé. Ils m'ont guidé chaque fois que j'en avais besoin pour préparer ce projet de loi, tout comme mon personnel d'ailleurs qui a été extrêmement efficace, et les greffiers et employés des initiatives parlementaires qui ont été extraordinaires chaque fois que j'avais besoin de renseignements et de conseils. Je les remercie sincèrement et j'espère avoir leur appui pour ce projet de loi.

• (1830)

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES SUBVENTIONS AGRICOLES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, hier, je questionnais le ministre de l'Agriculture sur les subventions agricoles et plus spécifiquement celles allouées au transport des céréales dans l'Ouest canadien. À la veille du budget, ma préoccupation était de tenter d'en connaître un peu plus sur les intentions du ministre qui veut réformer l'ensemble des subventions agricoles.

Le ministre des Finances a mis fin au suspens cet après–midi. Eh oui, le budget sera enfin déposé à 16 h 30, lundi prochain, soit dans une semaine. Nous connaîtrons donc le sort réservé aux subventions agricoles. Nous saurons enfin si les subventions actuelles aux transporteurs ferroviaires seront remplacées par une aide directe aux producteurs céréaliers de l'Ouest.

Alors, à ma question, le ministre avait répondu bien vaguement. Il avait affirmé que son collègue des Transports et lui–même avaient discuté avec les principaux intervenants et que tous les détails nous seront communiqués aussitôt que le budget sera déposé ici en cette Chambre.

Or, le message est limpide. Nous n'aurons aucune information supplémentaire avant la semaine prochaine donc. Ce que le représentant répondra à ce sujet, dans quelques minutes, j'imagine qu'il passera deux bonnes minutes à tenir un beau discours, mais ce sera un discours vide de sens. Pourquoi est–ce que je me donne la peine d'intervenir, me demanderez–vous, monsieur le Président? C'est pour dénoncer l'attitude du gouvernement dans ce dossier.

Hier, le ministre soulignait que la réforme du transport du grain a été débattue très souvent au cours des 25 dernières années. À ce que je sache, son parti, le Parti libéral, a été au pouvoir durant les 25 dernières années, plus longtemps qu'à son tour, et jamais il n'a eu le courage d'agir dans ce dossier. Ce que nous voyons, ces derniers temps, semble être la répétition du passé et c'est ce qui m'embête.

Voyez–vous, l'été dernier, le ministre des Transports annonçait que la subvention du Nid–de–Corbeau serait abolie. Son collègue de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'est tout de suite empressé d'affirmer que son ministère prendrait la relève avec des modifications de rigueur, bien sûr. Le Comité de paiement aux producteurs s'est donc penché sur la question et a émis un certain nombre de recommandations. Une des recommandations était de transférer la subvention directement aux producteurs, pour leur permettre de s'adapter à la nouvelle situation.

• (1835)

Nous nous serions attendu à ce que le ministre nous laisse au moins savoir s'il appuyait cette façon de procéder. Motus et bouche cousue.

Depuis ce temps, il semble donc que le ministre ait beaucoup parlé et beaucoup consulté. C'est pourquoi je suis bien impatient de voir quelles mesures mettra en oeuvre le ministre pour rendre la subvention efficace et satisfaisante pour les producteurs, tout en étant conforme aux normes du commerce international.

Le danger qui guette les producteurs agricoles de tout ce pays, c'est que, bon an mal an, les 566 millions de dollars qui sont versés aux transporteurs ferroviaires de l'Ouest soient octroyés directement aux seuls producteurs de l'Ouest qui pourraient éventuellement diversifier leur agriculture, leur élevage et, de ce fait, venir concurrencer les autres producteurs agricoles du reste du Canada, ce qui les placerait dans une meilleure position de concurrence.

Imaginons par exemple qu'à l'aide de la subvention, les producteurs de l'Ouest pourraient élever des porcs à meilleur coût que les producteurs du Québec ou de l'Ontario. À ce moment, ils pourraient créer une concurrence nettement déloyale à l'aide des deniers publics. Verriez–vous les producteurs agricoles québécois et ontariens payer des agriculteurs de l'Ouest pour venir concurrencer d'une façon déloyale le marché du porc? Je prends l'exemple du porc, mais il pourrait s'agir de bien d'autres élevages qui pourraient venir concurrencer les producteurs agricoles québécois ou ontariens ou encore les provinces maritimes.

Le vice–président: Je m'excuse, je n'avais pas remarqué que votre temps de parole était écoulé. Nous passons maintenant à la réponse de la secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire rencontre régulièrement les dirigeants de l'industrie, y compris l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Ces entretiens ont mené au dépôt en décembre d'une mesure législative visant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les changements proposés permettront de veiller à une meilleure utilisation de l'argent des contribuables et de mieux protéger nos producteurs de toute mesure commerciale pouvant leur nuire.

Toutefois, même s'il est important, le projet de loi C–66 ne suffit pas à lui seul à régler tous les problèmes de notre système de manutention et de transport du grain. Des réformes plus vastes sont nécessaires pour quatre bonnes raisons.

Premièrement, nous devons faire face à la pénible réalité que sont les contraintes budgétaires et la bataille que nous devons mener contre la dette et le déficit. Deuxièmement, nous devons nous conformer aux exigences du nouvel accord du GATT en ce qui a trait aux sanctions applicables aux subventions qui faussent

le commerce. Troisièmement, nous devons, en ce qui concerne la manutention et le transport du grain, trouver de nouvelles efficacités qui permettent de réduire les coûts et d'accélérer le système. Quatrièmement, nous devons encourager une plus grande diversification de l'industrie agricole et la tendance à la transformation à valeur ajoutée.

Afin de parvenir à ces objectifs, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de même que le ministre des Transports, ont tenu, à l'intention de tous les intervenants dans le système de manutention et de transport du grain canadien, deux séries de consultations approfondies qui contribueront grandement à résoudre le problème.

LA CHINE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'avoir l'occasion de demander où en est la question que j'ai soulevée pour la première fois à la Chambre le 1er novembre, puis une deuxième fois le 16 novembre. Ces questions ont un rapport avec la visite en Chine et en Asie du premier ministre et de plusieurs de ses ministres, y compris le secrétaire d'État pour l'Asie–Pacifique.

J'avais alors exprimé des réserves, plus particulièrement le 16 novembre, à l'égard du fait que le Canada, en la personne du premier ministre, appuyait le barrage des Trois–Gorges, en Chine. Je suis profondément choqué que le gouvernement puisse donner son appui à un projet de ce genre qui aura des effets catastrophiques, non seulement sur l'environnement mais aussi sur la population chinoise. Ce projet entraînerait le déplacement de plus d'un million de Chinois qui habitent le long du fleuve Yang Tsé Kiang.

● (1840)

Lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, leur position était très différente. La secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), par exemple, avait déclaré: «Je comprends que la construction de ce barrage représente des débouchés substantiels pour le Canada, mais cela en vaut–il la peine? Le barrage va appauvrir et déplacer des millions de gens.»

Je note également que les autorités chinoises ont réprimé sans merci toute opposition à ce barrage. Le livre *Yangtze Yangtze*, publié en 1989 par un groupe d'éminentes autorités scientifiques et techniques chinoises, a été frappé d'interdit. Un des auteurs a été emprisonné et licencié, tandis que d'autres ont été détenus.

Je le répète, il est extrêmement regrettable que le gouvernement puisse sanctionner de telles actions. Je suis heureux que le premier ministre de la Colombie–Britannique ait indiqué que sa province ne participerait d'aucune façon aux contrats liés au barrage des Trois–Gorges.

Maintenant que siège la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, je profite de l'occasion pour exhorter le gouvernement du Canada à appuyer le plus vigoureusement possible la résolution concernant la Chine qui sera présentée sous peu à la commission. La résolution provisoire fait spécifiquement état du Tibet et des préoccupations relatives aux très graves violations des droits de la personne dans cette région. J'espère qu'aucun pays n'essaiera pas de diluer cette résolution et de refuser de mentionner le Tibet.

Enfin, j'ajoute que les préoccupations relatives aux droits de la personne demeurent une priorité importante. J'ai été déçu de voir que le premier ministre du Canada n'a pas insisté, semble–t–il, sur ces préoccupations durant sa visite en Chine. Le premier ministre de la Nouvelle–Écosse n'a même pas remarqué que son homologue fédéral en avait parlé. On lui a rafraîchi la mémoire par la suite, mais nous avons quand même appris en décembre dernier que les tribunaux chinois avaient condamné des dissidents chinois pacifiques à des peines d'emprisonnement de 15, 17 et même 20 ans. Cela est totalement inacceptable.

Je m'attends à ce que notre gouvernement dénonce les actions du gouvernement chinois ainsi que la situation au Timor oriental devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et qu'il appuie une résolution vigoureuse en ce sens.

Le secrétaire d'État (Asie–Pacifique) peut–il m'assurer que son gouvernement finira par entendre raison et retirera son appui au barrage des Trois–Gorges et à la vente de réacteurs CANDU?

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face pour son intervention. Il a soulevé un bon nombre de points. Je voudrais cependant profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour répondre à ses inquiétudes au sujet du barrage des Trois–Gorges.

Il faut bien se rendre compte que l'appui du Canada n'est pas un facteur déterminant dans la décision que prendra le gouvernement chinois au sujet du projet hydroélectrique des Trois–Gorges. Le député a invoqué une foule d'arguments contre ce projet. Je voudrais maintenant attirer l'attention de la Chambre sur les aspects positifs du projet.

Les Chinois ont débuté les travaux pour plusieurs raisons. Premièrement, il est devenu urgent de protéger quelque dix millions de personnes contre les inondations en aval du barrage. La Chine mise actuellement beaucoup sur le charbon comme source d'énergie. Or, nous sommes tous d'accord pour dire que le charbon est très préjudiciable à l'environnement, tandis que l'hydroélectricité constitue une solution de rechange plus propre. La Chine est aux prises avec une grave pénurie d'énergie électrique, ce qui nuit à la création d'emplois dans une région défavorisée du pays. Il s'impose d'améliorer la navigation sur le Yangtsé, pour que les navires puissent se rendre jusqu'à Chongqing, l'une des plus grandes villes de Chine.

Dans le contexte national, le gouvernement chinois juge que la solution qu'il a adoptée a non seulement de bonnes chances de réussir, mais qu'elle était la meilleure pour répondre aux besoins urgents de la région. Il a donné le feu vert au projet. Cette décision n'a rien à voir avec ce que le Canada a décidé de faire.

Somme toute, le concours des sociétés canadiennes est considéré comme une bonne chose. Le Canada est un leader mondial dans le domaine des écotechnologies et le secteur des services. Par conséquent, les sociétés canadiennes ont un rôle important à jouer auprès de la Chine au moment où celle–ci s'attaque aux aspects du projet qui touchent l'environnement. Elles pourront,

en participant au projet, en limiter les effets négatifs grâce à certains éléments techniques et de gestion. C'est pour cette raison que notre gouvernement prêtera son appui aux entreprises canadiennes: parce que leurs pratiques écologiques ainsi que leur compétence dans le domaine auraient un effet positif sur le projet.

Il convient en outre de noter que l'industrie canadienne de l'énergie considère la Chine comme un marché prometteur pour compenser le déclin de la consommation intérieure et assurer sa survie au cours des dix prochaines années. Elle a adopté une méthode du type Équipe Canada, et sa participation au projet des Trois–Gorges pourrait créer 35 000 emplois au Canada, dont bon nombre dans l'industrie à forte valeur ajoutée et en difficulté qu'est l'industrie électrique, ainsi que dans le secteur des fournisseurs, c'est–à–dire des PME.

Dans les domaines de l'hydroélectricité et de l'environnement, les entreprises canadiennes sont parmi les meilleures du monde; elles ont par conséquent de bonnes chances d'obtenir des contrats. La concurrence internationale est très vive, cependant. Les marchés et les avantages qui en découlent en matière de création d'emplois au Canada ne seront assurés qu'au prix d'un fort appui gouvernemental.

Le vice–président: Je regrette de devoir informer le député que son temps est écoulé.

Aux termes de l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 février 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

Le Président: Mes collègues, aujourd'hui est une journée très spéciale à la Chambre des communes. Je voudrais vous expliquer comment nous allons procéder.

Les chefs des divers partis feront des déclarations. Ensuite, les nouveaux députés qui se joignent à nous aujourd'hui seront présentés. Après, nous passerons aux déclarations.

[*Français*]

Ensuite, nous poursuivrons avec la période des questions orales. Je cède donc la parole au très honorable premier ministre.

* * *

HOMMAGE À L'HONORABLE LUCIEN BOUCHARD

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au nom de tous les députés de cette Chambre, je voudrais souhaiter la plus cordiale bienvenue au chef de l'opposition. Tous les députés de cette Chambre et tous les Canadiens veulent saluer le courage et la détermination dont le chef de l'opposition a fait preuve au cours de cette terrible épreuve qu'il vient de traverser.

Je voudrais aussi offrir mes hommages à M^me^ Audrey Bouchard et à ses enfants qui l'ont soutenu durant cette période très difficile et qui ont certainement énormément aidé le chef de l'opposition à recouvrer la santé dans des délais aussi courts.

[*Traduction*]

Je voudrais remercier tous les Canadiens qui, malgré les divergences d'opinions qui peuvent nous séparer, ont témoigné de la compassion au chef de l'opposition et lui ont offert un appui moral en priant pour qu'il se rétablisse le plus rapidement possible.

[*Français*]

Puisque c'est l'un des voeux les plus chers du chef de l'opposition, je lui souhaite, au nom de tous les députés de cette Chambre, un très bon retour à «l'usine».

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au nom des députés du caucus réformiste et à titre personnel, j'aimerais souhaiter de nouveau la bienvenue à l'honorable député de Lac–Saint–Jean.

Nous, les parlementaires, sommes tous des politiciens professionnels. Nous avons une vie publique qui fait souvent ressortir nos opinions senties et variées en matière de politiques publiques; mais nous demeurons des êtres humains unis par notre amour partagé de la santé et de la vie et par notre vulnérabilité devant la maladie et les tragédies.

Lorsque l'honorable député est tombé malade, tous les députés de la Chambre ont ressenti une solidarité en raison de leur préoccupation commune à son endroit.

Ceux d'entre nous qui croient que le secret ultime de la vie et de la mort repose entre les mains de l'Être suprême ont prié pour qu'il recouvre la santé.

Lorsque nous avons appris que l'honorable député était enfin hors de danger, nous avons éprouvé un sentiment partagé de soulagement et de gratitude.

• (1405)

C'est en hommage au courage et à la détermination de l'honorable député que les députés de la Chambre, si souvent dissidents, ont manifesté leur solidarité par leur préoccupation à l'égard de sa guérison et de son bien–être.

Je tiens donc à exprimer ces sentiments aujourd'hui, à accueillir de nouveau l'honorable député et à lui souhaiter une excellente santé pour l'avenir.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, à l'occasion du retour à la chambre des communes du chef du Bloc québécois, j'aimerais lui souhaiter, au nom du Nouveau Parti démocratique, un bon retour parmi nous et lui exprimer notre joie de le voir en bonne forme.

L'annonce de la maladie brutale qui a frappé le chef du Bloc québécois nous a bouleversés profondément. Au–delà de toutes les différences qui peuvent nous séparer, nous sommes unis dans la compassion par notre appartenance à la condition humaine.

[*Traduction*]

Tous mes voeux au chef du Bloc québécois et aux membres de sa famille qui ont fait preuve de courage.

Le Président: Le député de Lac–Saint–Jean.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le Président: Bienvenue, Lucien.

Des voix: Bravo! Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, les deux mois qui viennent de s'écouler m'ont appris quelque chose au sujet de cette Chambre et de ceux et celles qui y siègent. J'ai appris en effet qu'on peut s'en ennuyer.

Je reviens donc ici avec reconnaissance, fierté et confiance. Reconnaissant, je vous le suis d'abord, monsieur le Président, pour votre constante sollicitude dans l'épreuve que j'ai traversée. Je dois souligner aussi la courtoisie et la compréhension manifestées par le premier ministre à mon endroit. J'ai reconnu chez lui d'indubitables qualités de coeur. Toute ma gratitude est acquise aux ministres, aux autres chefs de parti et aux collègues députés de toutes les formations qui m'ont soutenu de leurs voeux. En plus de me prodiguer un encouragement précieux, ils ont perpétué une tradition de compassion qui honore cette Chambre. Je salue cette capacité de s'élever au–dessus des différences d'opinions, même au coeur d'un débat qui met en cause rien de moins que l'avenir du Canada.

Aussi, monsieur le Président, ne serez–vous pas étonné d'apprendre que, durant ces journées d'inquiétude, qui m'apportaient ces témoignages de sympathie, je me suis senti proche de vous tous.

Vous me permettrez de remercier du fond du coeur mes amis et compagnons de la députation du Bloc québécois. Leur attitude a été celle d'une famille qui, blessée dans l'un des siens, resserre les rangs avec courage et dignité. Je veux leur dire ici tout le bien que je pense de leur belle solidarité et du magnifique travail qu'ils ont abattu en mon absence.

C'est également avec une profonde reconnaissance que je songe à ces milliers d'encouragements qui me sont venus de concitoyens et de concitoyennes. Qu'il me suffise de dire qu'aux heures où se jouait mon sort, j'ai senti la force de la prière et le réconfort qu'elle m'a apporté.

Ma maladie m'a fait voir d'aussi près qu'il est possible le fonctionnement de notre régime de soins de santé. J'en tire la plus grande admiration et la plus vive gratitude pour les médecins et autres intervenants de l'hôpital Saint–Luc de Montréal qui m'on sauvé la vie, et pour ceux de l'Institut de réadaptation de Montréal qui m'on réappris à marcher. Ce que j'ai vu là–bas de dévouement et de compétence a renouvelé mon engagement envers la sauvergarde et l'amélioration des programmes sociaux.

• (1410)

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous répondons à l'appel du devoir et assumons de nouveau le mandat que le peuple nous a confié.

Oui, j'attendais avec impatience ce moment depuis un certain jour de décembre où la technologie et le destin se sont conjugués pour me donner une autre chance. Si la démocratie nous appelle à nous tenir debout et à assumer nos responsabilités, je revendique respectueusement le droit de répondre à cet appel.

Tant de souvenirs se pressent en moi. La sympathie et la compassion de ce côté–ci de la Chambre et des députés d'en face, celle du Québec et de l'ensemble du Canada, celle, enfin, d'amis et d'étrangers. Mais, en pareilles circonstances, qui est vraiment étranger? Je me souviens d'une rose jaune, attention gracieuse d'une dame qui ne l'est pas moins.

Dans nos moments d'angoisse, ma famille et moi n'étions pas seuls. Nous ne l'oublierons jamais. Notre gratitude est acquise à tous ceux qui nous ont accompagnés de leurs pensées et de leurs prières.

Nous revenons à la Chambre avec une nouvelle soif de vivre. Le temps est si précieux, et il y a encore tellement à faire. Nos efforts porteront donc sur les choses les plus importantes, et nous y mettrons le meilleur de nous–mêmes. Les Québécois et les Canadiens peuvent compter sur votre loyal serviteur pour rester fidèle à ses convictions et à ses valeurs. Nos convictions peuvent se heurter, comme elles le font d'ailleurs et le feront encore, mais nous avons en commun la tolérance et le respect de la démocratie, valeurs qui font si cruellement défaut dans une grande partie du monde. Alors que d'autres se battent avec des fusils, nos armes sont le scrutin populaire, les arguments, les faits ainsi que les émotions, et notre combat sera mené dans le respect de ceux qui ne partagent pas nos convictions.

N'oublions jamais notre commune humanité. Ne nions jamais ce besoin de contact avec l'autre que nous éprouvons tous pour que, à nos heures de souffrance, de solitude et même de désespoir, nous puissions trouver le réconfort à l'idée que, malgré nos divergences, nous partageons la même compassion.

Des échanges enflammés nous attendent au cours des semaines et des mois à venir. À l'issue de la mêlée, nous retiendrons l'intensité de nos débats et la passion qui les a animés. Mon voeu le plus cher est que nous puissions nous rappeler que la civilité a régné et que, à l'extérieur de la Chambre, des hommes et des femmes de toutes les allégeances puissent proclamer avec fierté que, en dépit de profonds désaccords, ils ont été, tous, hommes et femmes de paix et d'honneur.

[*Français*]

J'ai aussi évoqué la fierté tout à l'heure. Fier, je le suis tout simplement d'être ici parmi vous, debout, en cette enceinte où nous ont envoyés nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Quant à la confiance dont j'ai parlé aussi, elle me vient de l'assurance que j'ai de la résolution démocratique et responsable des questions qui nous interpellent.

J'ai été à même de constater la compassion et la générosité dont sont capables nos concitoyens du Canada anglais. Comment ne pas avoir été touché par la sympathie qu'ils viennent de manifester à mon endroit. Bien sûr, il ne s'ensuit pas que le Canada anglais se convertisse pour autant au projet souverainiste québécois, pas plus que je renonce moi–même à mon engagement politique. Au contraire même, la réflexion que j'ai eu le loisir de faire durant ces dernières semaines m'a ancré dans mes convictions souverainistes. Mais j'ai confiance qu'il soit possible pour souverainistes et fédéralistes de débattre de leurs options avec respect, sans faire de mauvais procès à leurs motivations respectives.

En terminant, sachez, monsieur le Président, que je vous sais gré de m'avoir donné, avec l'accord du gouvernement et des autres partis, ces quelques minutes pour m'adresser à la Chambre. Mais après l'expression de ces bons sentiments, la vigueur parlementaire devra reprendre ses droits. Aussi, ai–je été un peu inquiété par la gentillesse des propos du premier ministre tout à l'heure craignant qu'elle ne me désarme. Car je n'oublie pas que je devrai retrouver le ton robuste dans les premières questions que j'aurai à lui poser tout à l'heure.

• (1415)

[*Traduction*]

NOUVEAUX DÉPUTÉS

Le Président: J'ai l'honneur d'annoncer aux députés que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection de M. Mauril Bélanger, député de la circonscription électorale d'Ottawa—Vanier.

* * *

[*Français*]

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉ

Mauril Bélanger, député de la circonscription électorale d'Ottawa—Vanier, est présenté par le très honorable Jean Chrétien et l'honorable Herb Gray.

* * *

NOUVEAU DÉPUTÉ

Le Président: Mes collègues, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection de M. Denis Paradis, député de la circonscription électorale de Brome—Missisquoi.

* * *

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉ

Denis Paradis, député de la circonscription de Brome—Missisquoi, est présenté par le très honorable Jean Chrétien et l'honorable Alphonso Gagliano.

* * *

• (1420)

NOUVEAU DÉPUTÉ

Le Président: Chers collègues, j'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat d'élection de M^me^ Lucienne Robillard, députée de la circonscription électorale de Saint–Henri—Westmount.

* * *

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉ

Lucienne Robillard, députée de la circonscription électorale de Saint–Henri—Westmount, est présentée par le très honorable Jean Chrétien et l'honorable André Ouellet.

Le Président: Comme il est 14 h 24, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

J'aimerais porter à l'attention des honorables députés que nous allons prendre le temps prévu pour les déclarations de députés et ensuite, nous passerons à la période des questions orales pour tout le temps qu'il nous faut, soit 45 minutes, et d'ici une heure, nous aurons terminé la période des questions. Nous poursuivrons ensuite avec les travaux de la journée et nous prendrons un peu plus de temps pour les débats, s'il le faut.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'HONORABLE LUCIEN BOUCHARD

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, je désire saluer le retour de M. Lucien Bouchard. Nous sommes ravis de le retrouver parmi nous, heureux de constater que la terrible épreuve qu'il a traversée est maintenant chose du passé et qu'il reprend sa place au sein de la Chambre des communes. Le chef de l'opposition est bien placé pour savoir que la vie ne nous offre aucune certitude. Pourtant, il soutient qu'on ne doit déclencher le référendum qu'en ayant la certitude d'une victoire pour l'option souverainiste. C'est, dit–il, dans l'intérêt des Québécois.

Il est en effet dans l'intérêt de tout le pays qu'il y ait un référendum, et le plus vite possible, non pas pour que l'une ou l'autre des options soit gagnante, mais plutôt pour connaître la position des Québécois et régler la question une fois pour toutes. C'est cela la démocratie. Tout autre chose n'est qu'une honteuse manipulation. Les Québécois et les Québécoises méritent tout de même mieux que cela.

Quant à moi, je dis oui à une question claire. Je dis oui à un Québec fort, je dis oui à un Canada uni.

* * *

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je suis encore ému par le retour et le discours de mon chef.

Hier, la Fédération des travailleurs du Québec, regroupant 450 000 membres, adoptait un manifeste et un plan d'action destinés à mobiliser les travailleurs pour la cause de la souveraineté du Québec. J'ai eu l'honneur de m'adresser à ce congrès spécial qui rassemblait 1 600 délégués.

Les députés du Bloc québécois tiennent à rendre hommage à Bob White, président du Congrès du Travail du Canada, qui est intervenu en faveur du droit démocratique des Québécois à l'autodétermination. Il a fait valoir qu'un oui au référendum devra être respecté par le reste du Canada.

Nous félicitons la FTQ pour son engagement à un moment décisif de l'histoire du peuple québécois.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a fait imprimé plus de 10 000 cartes jaune fluo pour faire valoir l'important argument qui veut que, lorsque les impôts augmentent, les emplois diminuent.

Le secteur de la restauration et des services alimentaires emploie plus de 667 000 personnes au Canada et subit directement les effets dévastateurs que les impôts peuvent avoir sur les entreprises qui en font partie et sur les emplois au Canada.

La dernière fois que le gouvernement a effectué une ponction fiscale en introduisant la TPS, cette industrie a perdu 46 000 emplois presque du jour au lendemain. Selon un rapport de la firme Ernst & Young, cette nouvelle taxe a contribué directement à la perte de 66 p. 100 de ces emplois, soit deux sur trois.

Le secteur de la restauration et des services alimentaires emploie quantité d'étudiants, d'immigrants récents et de mères seules. On a estimé qu'au moins 30 p. 100 des Canadiens qui travaillent aujourd'hui ont commencé dans la restauration. De plus, c'est un secteur qui dépend du revenu disponible des particuliers et qui est à forte concentration de main–d'oeuvre.

Si les impôts augmentent, les emplois diminuent. C'est aussi simple que cela. Les impôts tuent les emplois.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, la population canadienne se prépare à subir, le jour du dépôt du budget, une nouvelle hausse de la taxe sur l'essence.

Le gouvernement libéral devra justifier ces taxes auprès de la population. Les consommateurs ont déjà encaissé de nombreuses hausses du prix de l'essence lorsque les pétrolières augmentent les prix à la pompe sans raison. Ces augmentations sont des taxes invisibles que les pétrolières multinationales imposent sans justification aux consommateurs.

Non seulement le gouvernement ferme les yeux sur cette escroquerie, mais il l'encourage. Dans un récent rapport, le Bureau de la politique de la concurrence révélait que les compagnies pétrolières pouvaient exiger le prix qu'elles voulaient pour l'essence.

Il faudrait créer des commissions d'examen du prix de l'énergie qui auraient le pouvoir d'enquêter sur le prix de l'essence et de le réduire, au besoin. Je défie le gouvernement libéral de renoncer, dans le prochain budget, à sa complicité avec les pétrolières et de faire justice aux consommateurs en créant immédiatement des commissions d'examen du prix de l'énergie.

LE MOIS DU COEUR

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle aux députés que février est le Mois du coeur.

Les maladies du coeur et les accidents cérébrovasculaires constituent la première cause de décès au Canada, chez les hommes autant que chez les femmes. Chaque année, 75 000 Canadiens sont emportés par ces affections. En fait, au Canada, 40 p. 100 de tous les décès sont attribuables à des troubles cardiovasculaires.

La Fondation des maladies du coeur du Canada nous a déjà appris que les principaux facteurs de risque des maladies du coeur étaient l'hypertension, la cholestérolémie élevée, le tabagisme et la sédentarité. La fondation tente de sensibiliser les Canadiens aux facteurs de risque et joue un rôle important dans la lutte contre les maladies du coeur.

Durant le mois de février, plus de 100 000 bénévoles parcourront nos collectivités afin de renseigner les Canadiens et de recueillir des fonds pour la recherche et l'éducation.

Je vous demande donc de vous joindre à moi pour rendre hommage à l'excellent travail qu'accomplissent la Fondation des maladies du coeur du Canada et ses nombreux bénévoles. S'ils viennent frapper à votre porte, ouvrez–leur votre coeur!

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter de bonnes nouvelles au sujet du port de Halifax. En 1994, les recettes du port ont augmenté de 4,7 p. 100.

• (1430)

Il y a également d'autres bonnes nouvelles. Au cours du quatrième trimestre de l'année dernière, le trafic des conteneurs s'est accru de 23 p. 100 à Halifax. Six cents navires ont y fait escale l'année dernière, ce qui représente une forte augmentation. Parmi eux, 39 navires de croisière ont amené 38 000 touristes à Halifax, qui sera l'hôte, cette année, de la rencontre du Groupe des Sept. Cela représente une hausse de 22 p. 100 par rapport à 1993.

L'avenir est prometteur pour le port de Halifax. Les autorités du port prévoient que le trafic des conteneurs y progressera de 15 à 25 p. 100 cette année.

Le port de Halifax constitue la clé de la relance économique dans cette région. Il y assure 2 500 emplois directs et 4 500 emplois indirects.

Les députés se joindront sûrement à moi pour féliciter les autorités du port de Halifax pour une année remplie de succès!

LES PÊCHES

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais, aujourd'hui, offrir mon appui très ferme au ministre des Pêches et des Océans dans ses efforts pour conserver le flétan du Groenland.

L'Union européenne a décidé de contester officiellement la décision que l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest a prise au sujet des quotas. C'est parce que l'Union européenne a eu recours à cette procédure de contestation à la fin des années 80 qu'ont été imposés les moratoires sur la pêche au poisson plat et à la morue dans la zone qu'on appelle la queue des Grands Bancs de Terre–Neuve.

Malgré les données scientifiques montrant une baisse des stocks, les Espagnols n'ont pas tenu compte des avertissements et ont, au contraire, accru leurs efforts de pêche.

La décision de l'OPANO découle d'un vote adopté par les principaux pays pêcheurs: le Japon, la Russie, la Norvège, l'Islande, Cuba et le Canada. Ses conclusions reposent sur des mesures de conservation, des données scientifiques et les quotas traditionnels.

Il est irréfléchi de la part de l'Union européenne de ne se plier aux règles que lorsqu'elles sont en sa faveur. Nous ne pouvons permettre que les ressources halieutiques du Canada soient détruites encore davantage, alors que les collectivités, comme celles de ma circonscription de St. John's–Ouest, éprouvent de très graves problèmes économiques au nom de la conservation des ressources.

* * *

[*Français*]

LA PRISON POUR FEMMES DE KINGSTON

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, nous avons vu hier, au réseau anglais de Radio–Canada des images profondément choquantes sur l'intervention des agents de l'escouade anti–émeute à la prison pour femmes de Kingston, en avril dernier. On doit s'interroger sur le traitement humiliant qu'ont subi les six femmes détenues aux mains des hommes de l'équipe d'intervention.

L'enquêteur correctionnel, dans son rapport d'hier, a dénoncé l'usage de la force excessive contre les détenues. Ce même rapport contredit brutalement l'enquête interne du service correctionnel qui avait cautionné l'intervention de l'équipe d'urgence avec une complaisance qu'a dénoncée la Société Elizabeth Fry.

Le solliciteur général doit assurer cette Chambre que la directrice de la prison pour femmes qui était responsable de l'enquête interne soit suspendue de ses fonctions dès maintenant pour avoir caché les faits.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, la menace d'une grève ou d'un lock–out plane sur les chemins de fer de notre pays. Les parties à la négociation ont eu treize mois pour en arriver à une convention collective, mais n'y sont pas parvenues.

Si une grève ou un lock–out devait se produire, le réseau de transport de notre pays serait paralysé en quelques jours. Cela porterait un coup terrible aux expéditeurs de charbon, de potasse et de papier journal, paralyserait l'industrie de l'automobile et, comme toujours, les céréaliers de l'Ouest devraient payer pour l'irresponsabilité des autres.

Dans la situation économique actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre une telle grève, et le gouvernement le sait. C'est pourquoi, pour la quatorzième fois en vingt–neuf ans, nous n'aurons d'autre choix que de suspendre l'application des règles de la Chambre pour adopter d'urgence une mesure de retour au travail. Si jamais on procède ainsi, ce sera la deuxième fois en deux ans. J'espère que nous n'avons pas déjà oublié la grève du port de Vancouver.

Le projet de loi d'initiative parlementaire que je présente, le projet de loi C–262, propose une solution permanente à ce problème chronique. Adoptons–le pour éviter que l'on ne se retrouve dans la même situation cette année.

* * *

LES BANQUES

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, ce matin quatre grandes banques canadiennes ont augmenté leurs taux d'intérêt débiteur en réaction à l'augmentation hier du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui est passé à 8,38 p. 100, le taux le plus élevé depuis un an.

La semaine dernière, Moody's a mis sous surveillance les titres du gouvernement fédéral, libellés en dollars canadiens, qui sont actuellement cotés Triple A. À présent, voilà que nos propres établissements financiers font preuve d'un manque total de compréhension de notre problème de déficit. Il est extrêmement choquant et attristant de voir que nos propres établissements financiers n'ont pas la patience et la présence d'esprit d'attendre le budget.

Peut–être le ministre des Finances va–t–il procéder à des coupes radicales dans le budget afin de contrôler le déficit. Je ne comprends pas pourquoi l'on fait ressurgir la bête noire de l'inflation créée par le gouvernement précédent.

• (1435)

Avec le faible taux d'inflation que connaît aujourd'hui notre pays, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'intérêts. Une augmentation des taux d'intérêt nuira à la création d'emplois, aux petites entreprises et aux milliers de Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque cette année.

Il est temps que la Banque du Canada mette en place des politiques. . .

Article 31 du Règlement

LA SÉCURITÉ DES CAMIONS

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, au cours d'un contrôle d'une journée à Toronto, la police a arrêté un certain nombre de camions, et 73 p. 100 d'entre eux ont été jugés hors d'état de rouler. Ces camions ont été immédiatement mis hors service.

Le niveau de sécurité déplorable des camions constitue un véritable danger pour les Canadiens. Je demande au ministre des Transports de presser ses collègues provinciaux d'appliquer rigoureusement la réglementation et, au besoin, d'imposer des amendes plus élevées aux entreprises de camionnage pour éviter des décès et des blessures.

Ce problème montre bien l'importance d'appliquer très fermement la réglementation en vigueur pour protéger tous les Canadiens.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, le 10 mars 1994, j'ai porté à l'attention du ministre des Finances un rapport où l'on mentionnait que 20 millionnaires canadiens avaient payé moins de 100 $ d'impôt chacun pour l'exercice 1991.

Je crois que ce genre de cas a augmenté en nombre chaque année depuis lors. Tous les Canadiens doivent payer leur juste part d'impôt. Comment pouvons–nous, en tant que députés, dire à nos électeurs de payer leurs impôts quand ceux–ci voient leurs plus riches compatriotes profiter des échappatoires fiscales?

Suivant le principe que nous voulons attaquer le déficit sur tous les fronts, j'espère que le ministre des Finances profitera de l'occasion qui lui est offerte d'annuler les échappatoires fiscales dont les riches peuvent profiter. Nous devons faire savoir aux Canadiens que le fait de posséder une fortune personnelle ne donne aucun privilège fiscal.

* * *

MISSISSAUGA

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour annoncer avec fierté que la ville de Mississauga, la neuvième ville du pays avec un demi–million d'habitants et celle qui croît le plus vite, vient d'établir un nouveau record.

En 1994, Mississauga a été la ville canadienne la plus active dans le secteur de la construction. Elle a émis des permis de construire pour 4 400 unités de logement et 2,2 millions de pieds carrés d'espace industriel ou commercial représentant une valeur d'environ un milliard de dollars.

Les sociétés continuent de trouver que Mississauga est l'endroit idéal pour leur siège social, en raison de tarifs intéressants pour l'électricité, d'impôts fonciers raisonnables et de la proximité de l'aéroport international Pearson. Nous avons maintenant le siège de Sunbeam Corporation, de Siemens Electric et de Mary Kay Cosmetics.

La valeur de ces permis de construire représente une augmentation de 37 p. 100 par rapport à l'an passé et de 30 p. 100 dans le secteur industriel et commercial.

La prospérité et la croissance phénoménale de Mississauga sont un signe de plus que les habitants de cette ville et tous les Canadiens ont confiance dans le premier ministre et le gouvernement libéral.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, hier, le professeur de sciences politiques Daniel Latouche a remis les pendules à l'heure, lors d'une séance de la Commission de l'Estrie sur l'avenir du Québec. Il a affirmé sans équivoque, et je cite: «Il y a des coûts à demeurer une province, surtout à l'heure de la globalisation. De cela aussi, il faudra parler.»

Un non au référendum signifierait que le Québec ne pourrait pas bénéficier d'un statut particulier et dictinct de celui des autres provinces. Le reste du Canada continuerait ainsi de nier le caractère distinct du peuple québécois, quels que soient les arrangements qu'il pourrait proposer.

Il faut se rappeler qu'en échange d'un non au référendum de 1980, Pierre Elliott Trudeau avait promis un fédéralisme renouvelé. Son gouvernement a toutefois saisi cette occasion pour bafouer les aspirations légitimes du peuple québécois. Voilà ce qui constitue le véritable coût de la non–souveraineté.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement semble avoir un problème d'ouïe. Alors que, d'un océan à l'autre, les Canadiens lui demandent de ne pas prélever de nouveaux impôts, le gouvernement a choisi d'entendre qu'il pouvait continuer à dépenser.

Cela expliquerait le fait que le ministre libéral du revenu ait déclaré que son gouvernement n'écouterait pas les manifestants qui protestent contre le système fiscal. «De telles manifestations ne changeront pas la position du gouvernement sur le budget», a–t–il dit.

Depuis un mois, je fais circuler une pétition contre les impôts. À en juger par l'enthousiasme qu'elle suscite, la révolte des contribuables ne fait que commencer. Il ne m'a fallu qu'un mois pour recueillir 20 000 signatures sur les pétitions que je vais déposer aujourd'hui.

Ce sont 20 000 Canadiens de plus qui, de Victoria à Halifax, se révoltent contre un gouvernement qui n'a pas encore compris que son problème est dû à ses dépenses excessives et non pas à un manque de recettes.

• (1440)

La bataille du budget ne fait que commencer. Au cas où les députés des premiers bancs auraient baissé le volume de leur appareil, je vais répéter le message à pleins poumons: «Pas d'impôts nouveaux.»

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'assister, lundi dernier, à l'ouverture de la douzième conférence annuelle des opérateurs miniers qui se tenait à Timmins, en Ontario, dans ma circonscription.

Je signale aujourd'hui à la Chambre que la conférence de Timmins est maintenant terminée et qu'elle a été couronnée de succès. Directeurs, opérateurs et techniciens de mines ont présenté des communications, échangé des biens et des services entre eux et contribué à accroître l'efficacité de l'exploitation minière moderne.

Plus de 350 délégués venus d'un peu partout au Canada, des États–Unis, de l'Australie, de la Suède, de la Finlande et du Pakistan ont participé à la conférence—où ils pouvaient notamment visiter quelque 160 stands—qui avait pour but l'échange d'idées sur les moyens de rendre l'exploitation minière plus efficace.

L'industrie minière est une industrie importante pour les Canadiens. En décembre dernier, le comité des ressources naturelles a déposé un rapport unanime dans lequel il demandait au gouvernement de prendre des mesures en vue de soutenir l'industrie minière canadienne et de faire en sorte qu'elle reste au Canada.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à la conférence et les inviter à revenir nous voir dans le nord de l'Ontario pour échanger des idées et faire du Canada un endroit plus propice aux mineurs ainsi qu'aux millions de Canadiens et aux centaines de localités qui comptent sur eux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, depuis la Conférence fédérale–provinciale des ministres des Finances, on sait qu'Ottawa réduira de façon draconienne les paiements de transfert aux provinces en repoussant à l'an prochain, cependant, l'effet de ces réductions. Le gouvernement fédéral tente de faire passer pour un renouvellement du fédéralisme ce qui ne sera en fait qu'une opération de délestage financier.

Ma question s'adresse au premier ministre. Faut–il comprendre que son gouvernement a délibérément choisi de reporter après la tenue du référendum québécois les coupures substantielles des paiements de transfert de façon à cacher aux Québécois, à la veille du référendum, les coûts de son désengagement financier dans l'éducation et la santé? Qu'autrement dit, le fédéral retient son coup, mais frappera aussitôt après le référendum?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer le chef de l'opposition que, lorsque nous avons formé le gouvernement l'an passé, nous avons convenu avec les provinces que nous ne ferions pas des coupures sans les aviser au préalable. Dans le gouvernement précédent, le ministre se levait la journée du Budget et décrétait des compressions qui entraient en vigueur le lendemain. Nous avons dit, et nous l'avons d'ailleurs promis dans le livre rouge, que cette méthode brusque d'agir n'allait pas être répétée.

C'est pourquoi, si le ministre des Finances doit procéder à des coupures en matière de transferts aux provinces, nous allons respecter la règle que nous avons promis de suivre, c'est–à–dire donner un avis raisonnable aux provinces avant d'agir.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il ne reconnaît pas que le projet de «block funding» que son gouvernement envisage, c'est–à–dire la fusion en une seule des contributions fédérales aux programmes de santé et d'éducation n'est surtout pas un transfert de compétences, mais un transfert de factures aux provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit prendre ses responsabilités et nous avons l'intention de faire des coupures importantes dans tous les secteurs de l'administration publique. Il ne s'agit pas de punir qui que ce soit, au contraire, nous voulons traiter tout le monde sur un pied d'égalité. De toute façon, on ne sait pas si on aura un référendum en 1995. J'espère que le chef de l'opposition pourra s'entendre avec M. Parizeau. Lorsqu'on connaîtra la date du référendum, on pourra savoir si, oui ou non, on a agi en fonction du référendum.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il prétendre offrir un fédéralisme flexible alors que, dans les faits, tout en poursuivant son retrait du financement des programmes de services de santé et d'éducation, il tente de passer une camisole de force aux provinces en les forçant à respecter les normes nationales pour des services auxquels le fédéral va cesser de contribuer?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand nous avons adopté la loi créant le régime national de soins de santé à l'intention de tous les Canadiens, c'était l'approbation générale. Tout le monde était d'accord.

• (1445)

Nous n'avons aucun contrôle sur son application parce que cela relève de la compétence des provinces. Au moment de la création des programmes, nous avons averti les provinces qu'elles pouvaient compter sur notre aide pour quelques années, mais qu'une fois les programmes bien rodés, cette aide cesserait. C'est la politique qui était discutée à l'époque.

Pour ce qui est du système national de soins de santé, il est très important qu'il continue d'exister parce qu'il est le meilleur. Le chef de l'opposition vient d'ailleurs de faire allusion à l'excellent système que nous avons au Canada.

[*Français*]

LES CHEVAUCHEMENTS ET LES DÉDOUBLEMENTS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, les choses se précisent de plus en plus. La semaine dernière en cette Chambre, le premier ministre, pour la première fois, présentait la version fédérale du Canada qu'il souhaite.

En effet, il déclarait, en parlant de l'élimination des dédoublements, et je le cite: «Le dédoublement est au Québec, où ils ont décidé d'avoir leur ministère du Revenu sur le revenu personnel, alors qu'il n'y en a pas dans les autres provinces. Le dédoublement vient souvent de l'autre côté.»

Ma question s'adresse au premier ministre. Doit–on comprendre de l'exemple révélateur qu'a choisi de nous donner le premier ministre que sa vision du fédéralisme vise à faire du Québec une province tout à fait comme les autres et qu'il souhaite notamment percevoir, à la place du Québec, l'impôt des particuliers?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer à l'honorable député qu'au contraire, au sujet de la taxe de vente, la TPS, nous avons donné la responsabilité à la province de percevoir la taxe fédérale. Pourquoi le provincial ne pourrait–il pas faire de même pour le fédéral au sujet de l'impôt sur le revenu?

Quant à l'impôt sur le revenu, en Ontario ici, il n'y a qu'une ligne ajoutée à la déclaration d'impôt et il n'y a pas d'inspecteur d'impôt provincial sur le revenu pour les gens de l'Ontario. Si le Québec veut continuer à avoir deux systèmes, je n'y vois pas d'inconvénient. Je leur fais une offre pour les aider à économiser de l'argent. Le ministre responsable d'harmoniser les programmes au Canada réussit, dans bien des domaines, à conclure des accords avec les provinces. La seule province qui ne veut pas discuter de l'élimination des dédoublements, c'est la province de Québec.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre ne convient–il pas que son pseudo–projet de décentralisation vers les provinces ne contribue en rien à éliminer les dédoublements, puisque le fédéral n'a jamais eu l'intention de se retirer des champs de compétence des provinces et que dans chacune d'elles, il y aura toujours deux ministères de la Santé, deux ministères des Ressources humaines financés à même l'argent des contribuables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous faisons des offres aux provinces, à ce moment–ci. Je parlais, il y a quelques minutes, avec le premier ministre de la Colombie–Britannique. Nous discutions de la possibilité d'harmonisation de certains programmes en vigueur présentement.

Il y a une collaboration qui vient des autres provinces pour essayer d'éliminer les dédoublements. Ce qui est dommage, c'est qu'il n'y a que le Québec qui veut systématiquement maintenir les dédoublements.

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a attaqué le plan du Parti réformiste, qui permettrait d'équilibrer le budget en trois ans.

Dans une tentative futile pour détourner l'attention du public des lacunes de ses propres objectifs budgétaires, le ministre a fait des remarques non fondées sur les répercussions de notre plan. Selon le plan financier libéral, plus de 100 milliards de dollars seront ajoutés à la dette fédérale, et les intérêts sur cette dette s'élèveront à environ le tiers du budget fédéral à la fin de la présente législature.

Le premier ministre expliquera–t–il aux personnes âgées et aux autres Canadiens quelles seront, pour les programmes sociaux sur lesquels ils comptent, les conséquences du paiement de 50 milliards de dollars par année en intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que le chef du troisième parti mentionne les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse. Son document indique qu'il voulait amputer ce programme de trois milliards de dollars. Le Parti réformiste doit se rendre compte que le nombre de bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse augmente chaque année en raison du plus grand nombre de Canadiens arrivant à 65 ans. Le chef du Parti réformiste ne peut rien faire contre cela.

• (1450)

Ce programme coûte près d'un milliard de dollars de plus chaque année. Donc, s'il veut réduire le budget actuel de ce programme de trois milliards de dollars, il devra en exclure les personnes qui arriveront à 65 ans au cours des deux prochaines années. Il devra soit payer deux milliards de dollars de plus, soit retirer encore deux milliards de dollars aux retraités. Donc, en une journée, il a fait une petite erreur de deux milliards de dollars.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre évite de répondre à la question difficile: Comment le gouvernement fera–t–il pour payer 50 milliards de dollars par année en intérêts? Au bout du compte, selon le plan du Parti libéral fédéral, le déficit sera encore de 25 milliards de dollars par année, la dette sera de plus de 600 milliards de dollars et le gouvernement aura encore moins d'argent qu'aujourd'hui pour financer les programmes sociaux.

Pourquoi le gouvernement ne ramasse–t–il pas son courage et ne dit–il pas tout simplement aux Canadiens que la véritable menace pour les programmes sociaux, c'est qu'il est incapable de lutter contre le déficit et la dette?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est la première fois depuis longtemps—et j'ai beaucoup de témoins de ce côté–ci de la Chambre—qu'un gouvernement a présenté un budget comme celui de février dernier et respecté tous les objectifs qu'il contient.

Il est très facile de faire des promesses que l'on sait ne pas pouvoir tenir. Lorsque j'ai vu le budget préparé par les réformis-

tes cette semaine, quelqu'un a dit: «C'est le retour vers le futur.» Ce budget ne colle pas du tout à la réalité. Le Parti réformiste a fait une erreur de deux milliards de dollars au seul chapitre de la Sécurité de la vieillesse.

Nous atteindrons notre objectif. Nous atteindrons les 3 p. 100 du PIB l'an prochain. C'est la première fois qu'un gouvernement du Canada atteint son objectif budgétaire, et nous le ferons à nouveau. N'en doutez pas.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a un livre rouge qui symbolise bien le rouge dans lequel nous plongent ses politiques.

L'automne dernier, le ministre des Finances a présenté un livre gris qui symbolise bien les zones grises entre la réduction des dépenses et la hausse des impôts. Il est maintenant très clair que, tout comme les Mulroney et Wilson, en 1984, le gouvernement n'a pas les qualités qu'il faut pour équilibrer un budget.

Le premier ministre confirmera–t–il que la couleur du budget que présentera le ministre lundi prochain sera jaune pâle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, que le député attende jusqu'à lundi. J'espère qu'il appuiera toutes les compressions que nous proposerons.

Je voudrais qu'il s'engage sur–le–champ, au nom de son parti, à appuyer toutes les compressions que nous allons imposer. Sans cela, ils nous diront de ne pas faire ceci et de ne pas faire cela. Ce sera un budget douloureux. J'espère que le Parti réformiste sera capable de faire à la Chambre ce qu'il prêche à l'extérieur.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement projette de réduire les effectifs de la fonction publique fédérale de 45 000 personnes sur trois ans et entend proposer, à cette fin, un projet de loi qui vise à enlever aux fonctionnaires leur sécurité d'emploi, sans discussion d'aucune sorte.

Comment le ministre responsable de la fonction publique peut–il expliquer que son gouvernement ait choisi de balayer du revers de la main les propositions du plus gros syndicat représentant près de 70 p. 100 des fonctionnaires fédéraux, sans avoir au préalable épuisé tous les recours possibles de la libre négociation?

• (1455)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a fait un excellent travail dans ce dossier. Il a des discussions avec tous les syndicats visés depuis des semaines. Seize des 17 syndicats ont trouvé ces propositions raisonnables. Même le syndicat qui refuse, selon les informations qu'on a obtenues, était très divisé. Les gens comprennent très bien que ce que le président du Conseil du Trésor a offert comme solution était tout à fait raisonnable et tout à fait logique dans les circonstances difficiles auxquelles le gouvernement fait face à ce moment–ci.

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, quelle garantie le ministre peut–il fournir aux citoyens que la mise à pied de milliers de fonctionnaires ne s'accompagnera pas, comme ce fut le cas dans le passé, d'une augmentation substantielle de la sous–traitance, ce qui ne représente pas nécessairement des économies, mais qui favorise par ailleurs largement le patronage gouvernemental?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que nous réduisons les effectifs de la fonction publique. À cause des coupes que nous devrons faire dans les programmes et les services pour atteindre nos objectifs de réduction du déficit, des employés devront être invités à partir.

Nous leur donnerons amplement l'occasion de trouver un autre emploi au sein de la fonction publique avant qu'ils soient considérés comme mis en disponibilité. Quant à la sous–traitance, je puis assurer au député que nous allons certes explorer cette possibilité ainsi que le travail temporaire et d'autres mesures pour garder les employés qui veulent demeurer dans la fonction publique, avant d'autoriser une augmentation de la sous–traitance et d'autres dispositions.

Nous apprécions la fonction publique. Nous apprécions le genre de service qui est assuré aux Canadiens par les employés de l'État.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, si l'annonce d'hier sur les compressions dans la fonction publique devait apaiser les craintes et les rumeurs, elle a échoué lamentablement. Le gouvernement tourne aujourd'hui le fer dans la plaie en augmentant la taille du Cabinet et ce, à peine une journée après avoir annoncé l'élimination de 45 000 postes de fonctionnaires.

Le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique a constitué une équipe de gestionnaires de haut niveau qui vont lui dire où effectuer des coupes. Aurait–il aussi formé une équipe de travailleurs de première ligne pour lui dire quels postes de direction éliminer?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le tiers parti n'hésite pas à se contredire. D'une part, il nous demande de réduire nos dépenses et, d'autre part, il se plaint quand c'est précisément ce que nous faisons en réduisant la taille de la fonction publique.

La façon dont nous traitons nos fonctionnaires est vraiment la meilleure dans les circonstances puisque nous leur offrons l'occasion de prendre une retraite anticipée ou une indemnité d'excédentaire. Nous avons donc aidé généreusement ceux que nous ne pouvons plus garder à quitter la fonction publique.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, il est clair qu'il y a un problème quand on augmente la taille du Cabinet dans un gouvernement qui regorge de postes de

haut niveau, alors qu'au même moment, on effectue des compressions au bas de l'échelle et sur la première ligne.

Par exemple, il y a 20 p. 100 de tous les fonctionnaires qui gagnent plus de 50 000 $ par année. En effet, 48 000 gestionnaires supervisent ceux qui fournissent vraiment les services aux Canadiens.

Je voudrais que le gouvernement nous dise quelle sera la proportion des postes de gestionnaires, par rapport aux postes de première ligne, qui seront touchés par le prochain budget pour que nous soyons certains qu'il s'en prend aussi à la direction et non seulement aux subalternes de première ligne qui fournissent les services aux Canadiens.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, la personne qui se joint à nos rangs de ce côté de la Chambre vaut toutes celles qui sont en face et même plus.

Au sujet de la réduction des effectifs, je ferai remarquer que nous allons surveiller attentivement la situation aux divers niveaux. S'il y a des coupes excessives à un niveau, nous allons certainement y remédier. Nous mettons l'accent sur les programmes et les services, et non sur les gens. Des employés de tous les niveaux seront donc touchés par la réduction des effectifs.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le Conseil privé a publié un document obtenu par le *Financial Post* qui lance un appel aux entreprises afin qu'elles utilisent les symboles de l'unité canadienne dans leur publicité. Le document suggère plusieurs lignes directrices que les entreprises doivent véhiculer pour défendre le régime fédéral.

• (1500)

Doit-on comprendre que le gouvernement, qui subventionne le Conseil pour l'unité canadienne afin de constituer un fichier des personnes qui participent aux commissions régionales sur la souveraineté, conscrit maintenant, par les soins du Conseil privé, des entreprises dans une campagne de peur digne de celle qu'on a servie aux Québécois en 1980?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas comment l'opposition peut nous critiquer pour laisser les groupes sociaux s'exprimer comme ils le veulent, alors qu'eux gaspillent 5 millions de dollars de leurs contribuables et de nos contribuables pour payer pour des commissions régionales dont le seul but est de faire de la propagande pour la souveraineté.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je parlais d'entreprises qui ont des contrats avec le gouvernement. Les cinq millions, c'est cinq à six fois moins que le cirque à Spicer auquel on a eu droit il y a deux ou trois ans.

Quelles assurances le ministre peut-il donner à cette Chambre que le gouvernement n'est pas en train d'établir un fichier des entreprises qui coopéreront à cette opération, et cela pour certaines considérations futures?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je trouve que les questions de l'opposition sont très mal placées. Nous aidons des groupes sociaux et des groupes économiques au Québec qui désirent avoir de l'information sur les coûts de la séparation, et nous, nous n'intimidons pas les banques et les institutions financières qui ne sont pas de notre côté.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Ressources humaines.

Le Canada est mûr pour un arrêt de travail massif dans le secteur du transport ferroviaire, un arrêt de travail qui risque de nuire à d'importants secteurs de l'économie. Je remarque que le ministre se tourne vers sa collègue. On ne sait plus très bien qui est le ministre responsable en ce moment.

Le ministre nous donnera-t-il l'assurance que le gouvernement ne présentera pas à la Chambre une loi qui empêchera le recours à des travailleurs suppléants au cours d'une grève et qu'on n'interdira pas aux gestionnaires, où qu'ils soient, de remplacer les travailleurs en grève?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) Monsieur le Président, concernant les difficultés qu'il y a présentement au niveau du CN, du CP et de VIA, un rapport du commissaire conciliateur a été remis aux parties ce matin. Nous espérons fortement que les parties vont se rasseoir et discuter entre elles des différends. Nous souhaitons vraiment que les deux parties trouvent elles-mêmes des solutions à leurs problèmes, elles qui connaissent très bien l'industrie.

Quant à toute la problématique des travailleurs de remplacement, nous sommes présentement en train d'étudier la situation, et nous pourrons faire rapport le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis ravi de voir que l'initiation de la nouvelle ministre à la Chambre ait été de répondre à une question, mais sa réponse n'en est pas une. C'est une autre démarche.

Depuis les années 50, le gouvernement fédéral a toujours présenté une loi de retour au travail comme mesure de dernier recours pour mettre fin aux conflits de travail dans les transports.

Chaque fois, cela a coûté cher à l'économie canadienne dans son ensemble.

Quand la ministre reconnaîtra–t–elle que ni les lois de retour au travail ni les lois interdisant le recours aux briseurs de grève ne protègent l'économie contre des grèves pénibles dans le secteur des transports, et quand adoptera–t–elle des solutions de rechange efficaces et impartiales, tel l'arbitrage définitif exécutoire?

• (1505)

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, à des question précises, nous apportons des réponses précises et il est nettement prématuré, à l'heure actuelle, de penser à une législation en cette matière.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En Chambre la semaine dernière, le ministre des Finances et responsable du développement régional au Québec nous a confirmé que sa stratégie d'intervention en développement régional reposerait sur l'aide à la petite et moyenne entreprise. Après avoir coupé dans les budgets du Bureau fédéral de développement régional du Québec, le ministre a indiqué que la nouvelle approche, en matière d'aide à la PME, consistera en des services–conseils aux entreprises.

Étant donné que le BFDRQ ne dispose plus d'un budget pour soutenir financièrement les PME, le premier ministre reconnaît–il que c'est le ministère de l'Industrie, c'est–à–dire le ministre responsable du développement économique régional de l'Ontario, qui aura dorénavant la responsabilité de la stratégie fédérale de développement régional au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a un ministre responsable du développement régional au Québec et c'est le ministre des Finances. Évidemment, le ministre des Finances a de très bonnes relations avec le ministre de l'Industrie.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît–il qu'en matière de développement régional, le BFDRQ, devenu une coquille vide sans budget, ne servira qu'à assurer la visibilité du gouvernement fédéral en régions et, du même coup, à imposer au développement économique des régions des normes nationales, sans se soucier des priorités du gouvernement du Québec en cette matière?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans toutes les parties du Québec, les gens sont très heureux de la présence d'organismes fédéraux qui sont là pour les aider.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le ministre a dit qu'il nous laisserait savoir avant le dépôt du budget ou le jour de sa présentation les mesures qu'il a envisagées pour réformer le régime de retraite des députés. Le budget sera présenté lundi prochain. Le ministre peut–il dire à la Chambre s'il a accompli des progrès en vue d'honorer son engagement à réformer les pensions des députés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que j'en parlerais sous peu, et c'est maintenant le moment de le faire. Le gouvernement a convenu d'un ensemble de mesures visant à réformer le régime de retraite des députés, et un projet de loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires sera présenté d'ici la fin d'avril. De plus amples renseignements seront communiqués aux députés cet après–midi.

Le gouvernement respectera ses engagements du livre rouge. Il mettra un terme au cumul de pension et de traitement par les députés et les sénateurs. Il fixera à 55 ans l'âge minimal, conformément à la recommandation de la Commission Lapointe. Il donnera aux députés une seule occasion de se prévaloir de l'option de retrait. . .

Des voix: Bravo!

Le Président: Si j'étais vous, je m'arrêterais pendant que j'ai cette avance.

* * *

LE SYSTÈME CARCÉRAL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, l'an dernier, mes électeurs m'ont demandé de chercher à savoir si les gardiens de prison de sexe masculin déshabillaient les femmes détenues pendant les fouilles, comme c'est arrivé récemment dans une prison pour femmes au cours d'une intervention abusive et déplacée. On m'avait assuré alors qu'aucun gardien masculin ne prenait part au déshabillage des détenues et que seules des gardiennes étaient présentes.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Maintenant qu'un enregistrement vidéo montre clairement que des gardiens masculins étaient présents, le ministre dira–t–il pourquoi des fonctionnaires de son ministère ont menti à un député?

• (1510)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons reçu deux rapports contradictoires, l'un provenant de l'enquête interne du Service correctionnel et l'autre de l'enquêteur correctionnel.

Étant donné que ces rapports divergent sur les faits et l'interprétation de ceux–ci, nous avons demandé la tenue d'une enquête indépendante. Cela permettra de faire la lumière sur cette affaire délicate.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, on m'avait alors donné l'assurance qu'aucun gardien masculin ne participait à ces séances de déshabillage.

Le ministre a déclaré que son gouvernement ramènerait l'honnêteté et l'intégrité dans les relations entre l'État et les Canadiens.

Comment les Canadiens peuvent–ils avoir la certitude que les résultats de toute enquête réalisée par ce ministère ne seront pas un tissu de mensonges au lieu de ce à quoi ils s'attendent?

Le Président: Chers collègues, il arrive souvent que nous soyons saisis à la Chambre de questions qui nous poussent à utiliser des mots dépassant un peu notre pensée.

Je me demande si le député de Wild Rose voudrait bien retirer le mot «mensonges» et le remplacer par un autre en reformulant sa question.

M. Thompson: Monsieur le Président, je ferai de mon mieux, mais ce sera difficile parce que je ne connais pas d'autres mots pour qualifier cela.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Si difficile que ce soit, le député aurait–il l'obligeance de retirer le mot «mensonges»?

M. Thompson: Oui, monsieur le Président, je retire le mot «mensonges».

Le ministre peut–il donner l'assurance à la Chambre que, lorsque les fonctionnaires de son ministère auront à répondre à l'avenir à des questions posées par des députés, ils s'en tiendront aux faits plutôt que de verser dans la fiction?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je vais me renseigner davantage pour savoir qui a dit quoi au député.

J'espère qu'à l'avenir il s'abstiendra aussi de recourir à la «fiction» dans ses questions.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

La rencontre fédérale–provinciale de lundi dernier sur la réduction des gaz à effet de serre s'est soldée par un échec retentissant. Le Canada, contrairement à ses engagements contractés au Sommet de Rio en 1992 et contrairement aux promesses électorales du livre rouge, avoue ouvertement son incapacité à faire sa part dans l'effort planétaire de réduction des gaz à effet de serre.

Alors que le Québec a déjà atteint ses objectifs de stabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre, comment la ministre justifie–t–elle que le Canada s'apprête à abandonner ses engagements internationaux en raison du manque de volonté politique du gouvernement fédéral et du reste du Canada?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit la semaine dernière. En effet, le Québec a fait exactement la même chose que les autres provinces. Le Québec, par l'entremise de son ministre de l'Environnement, a promis, le jour même de notre recontre à Toronto, qu'il réunirait son Cabinet afin de nous présenter un plan d'action d'ici au mois de mars.

Je n'ai pas vu ce plan d'action car on ne l'a pas encore produit. J'attends que le Québec nous fasse part de ses objectifs de stabilisation. Le gouvernement du Canada a ses propres juridictions, et je peux vous assurer que nous allons atteindre et excéder les objectifs de notre plan d'action.

Voici où sont nos difficultés. Notre pays compte plusieurs juridictions sur lesquelles on ne peut empiéter. On ne peut forcer un gouvernement provincial, tel celui de l'Alberta, d'en faire plus qu'il ne le veut.

• (1515)

Mais nous faisons notre part et on attend avec impatience le plan d'action du Québec qui n'a pas encore été divulgué, ni passé au Cabinet, selon le communiqué de presse émis par M. Brassard cette semaine.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la ministre de l'Environnement que le Québec a fait ses devoirs. Alors, faites les vôtres.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demanderais à l'honorable députée de toujours s'adresser à la Présidence.

Mme Guay: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Plutôt que de céder aux pressions des lobbies de l'industrie pétrolière, peut–être acceptera–t–elle de s'inspirer de l'exemple du Québec pour s'assurer que le reste du Canada respecte ses engagements internationaux en matière de lutte à l'effet de serre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la députée n'a peut–être pas reçu le communiqué de presse émis par le Parti québécois. Je vais donc lui en faire part. Je cite: «Émis cette semaine, le 20 février à 14 h 42, de Québec, le plan d'action québécois sera bientôt soumis au Conseil des ministres pour approbation.» Il n'a pas été approuvé et on l'attend avec impatience, car cela ne représente pas que la stabilisation, mais encore plus.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, les cas d'infection par le VIH ont récemment grimpé en flèche dans la région d'Ottawa, surtout chez les femmes et principalement les femmes immigrées depuis peu au Canada. La ministre de la Santé ne croit–elle pas qu'il serait sensé de faire subir aux immigrants un test de dépistage du VIH?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons mentionné à maintes reprises à la Chambre des communes au cours des derniers jours, tous les candidats voulant immigrer au Canada doivent satisfaire, d'une part, aux contrôles de sécurité et de santé et, d'autre part, aux critères du système de points d'appréciation.

Dans la majorité des cas, si une personne est porteuse du VIH, on lui refuse l'entrée au Canada.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, le VIH cause une maladie invisible. On ne peut le voir. Nous effectuons des tests pour la tuberculose, l'hépatite et même les parasites. Pourquoi ne pas imposer un test de dépistage du sida?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement n'a probablement pas révisé sa politique sur les contrôles sanitaires depuis environ 30 ans.

À la fin de l'année dernière, le gouvernement a déclaré que l'un des examens les plus importants que l'on ferait bientôt au service d'immigration serait la mise à jour des méthodes employées pour les contrôles sanitaires et la révision de la liste des maladies devant obligatoirement faire l'objet d'un test.

Toutefois, malgré tout le respect que je porte au député, je crois que nous devons procéder à cet examen d'une manière sensée et avec égards. Nous ne devons pas nous engager dans ce dossier sans réfléchir et avec irresponsabilité.

L'examen est déjà en cours et il sera fait sérieusement. On fera les choses de la bonne façon, au lieu d'exploiter les maladies à des fins politiques, simplement pour en tirer profit.

* * *

LES PÊCHES

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des pêches.

L'Union européenne s'oppose officiellement à l'imposition, par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest, de quotas de pêche du flétan noir dans l'Atlantique Nord. L'Union européenne encouragera peut–être les pays qui en sont membres à faire fi des limites imposées par l'OPANO.

Des voix: Oh, oh!

M. McWhinney: Les députés peuvent écouter, car cela touche également la côte ouest.

L'année dernière, lorsqu'un problème semblable a surgi sur la côte du Pacifique, le ministre a pris des mesures contre les navires américains de pêche du saumon, obligeant ainsi les États–Unis à retourner à la table des négociations.

Le ministre songera–t–il à prendre des mesures analogues de persuasion en douceur sur la côte de l'Atlantique?

• (1520)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois que tous les députés reconnaissent les compétences du député dans le domaine du droit international.

Le député a effectivement raison de dire que, l'année dernière, nous avons eu certaines difficultés, tant sur la côte ouest que sur la côte est, au sujet des pétoncles d'Islande sur la côte est et du saumon sur la côte ouest. Le Canada avait alors pris directement des mesures et engagé des négociations pour tenter de régler les différends.

Cette année, les États–Unis reconnaissent les droits de compétence du Canada sur les pétoncles d'Islande et ne les contestent pas. Également cette année, à la suite des mesures vigoureuses prises l'année dernière, nous avons terminé la négociation d'une entente efficace qui régit le passage du saumon du Yukon. Nous avons aussi repris les négociations au sujet du saumon du Pacifique.

Nous préférons de loin les pourparlers et les négociations. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour régler nos différends au moyen d'ententes. Cependant, nous prévenons tous ceux qui nous écoutent que nous ne nous contenterons pas de discuter pendant qu'on pêche le dernier poisson.

* * *

[*Français*]

L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Justice déclarait lundi qu'il avait la certitude que la Loi concernant l'enregistrement des armes à feu s'appliquerait aux territoires autochtones comme partout ailleurs au Canada.

Compte tenu que même les recenseurs de Statistique Canada se disent dans l'impossibilité de compléter leur travail en territoire autochtone, comment le ministre peut–il nous affirmer qu'il sera si facile d'enregistrer toutes les armes à feu au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début, nous avons des discussions avec les dirigeants autochtones, et ces discussions se poursuivent.

Je suis sûr que le système d'enregistrement des armes à feu qu'adoptera la Chambre contribuera à accroître la sécurité dans toutes les collectivités, y compris les collectivités autochtones.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, à cause d'une fuite de renseignements concernant la revendication territoriale des Nishga dans le nord–ouest de la Colombie–Britannique, laquelle revendication a entraîné une offre de règlement de 125 millions de dollars et porte sur une superficie de 1 900 kilomètres carrés, je crois comprendre que les négociations incluent également une offre du gouvernement fédéral ayant trait à la pêche commerciale protégée par traité. Cette mesure créerait une industrie garantie à perpétuité par le gouvernement, au lieu d'une industrie de pêche commerciale.

Le ministre peut–il donner l'assurance qu'aucune industrie de pêche commerciale ne sera reconnue en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, les Nishga sont probablement la plus patiente des premières nations du Canada.

En 1903, ils ont présenté une revendication, n'ont pas réussi à trouver les fonds nécessaires et ont utilisé leur propre argent. Ils ont gagné leur cause en 1973 et ont attendu vingt–deux ans avant d'obtenir un règlement. Tout ce qui est sur la table est négocié, mais rien n'en est retiré pour ne pas déplaire à mon collègue.

Je crois que le député utiliserait mieux son temps s'il se rangeait aux côtés des Nishga qui habitent dans la circonscription de l'un des porte–parole du Parti réformiste et les aidait à traverser leur épreuve.

* * *

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Il est clair que le gouvernement est disposé à violer les conventions collectives signées avec les fonctionnaires et à sabrer dans les paiements de transfert, ce qui aura pour effet de miner les programmes sociaux et de santé au Canada. Il est vrai que nous pourrions nous débarrasser d'un grand nombre de fonctionnaires et effectuer des compressions dans les programmes sociaux ainsi que dans les organisations gouvernementales connues, mais une augmentation de 1 ou 2 p. 100 des taux d'intérêt ferait disparaître toutes les économies ainsi réalisées.

La vice–première ministre pourrait–elle nous préciser les mesures que son gouvernement est prêt à prendre pour s'attaquer enfin à la politique monétaire du Canada et pour faire en sorte que la Banque du Canada cherche vraiment à contrôler les taux d'intérêt et à les maintenir au–dessous de leur niveau actuel?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous entendons le faire lundi.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Des chauffeurs privés qui ne sont titulaires d'aucun permis viennent prendre des clients à des centaines de chauffeurs de taxi et de limousine ayant un permis leur donnant le droit d'offrir leurs services à l'aéroport international Pearson.

• (1525)

Le solliciteur général va–t–il prendre des mesures pour contrôler ce vol, qui représenterait une somme de 6,5 millions de dollars, et mettre un terme à cette forme de piraterie?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cette situation délicate est une question d'interprétation juridique. Je crois comprendre que les ministres de la Justice et des Transports, ainsi que leurs fonctionnaires, cherchent actuellement à trouver une solution. J'espère qu'ils y parviendront assez rapidement.

Je serais très heureux de collaborer avec eux à cet égard. Je sais à quel point la situation que décrit mon collègue est difficile pour les gens touchés.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, de nous faire état des travaux législatifs pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à cette question aujourd'hui parce que, comme les députés le savent, nos travaux de demain consisteront uniquement à recevoir le président des États–Unis, qui s'adressera aux deux Chambres réunies ici, dans l'enceinte de la Chambre des communes, à 15 heures.

Je précise que le débat d'aujourd'hui porte sur le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, à l'étape de la troisième lecture. Je viens d'annoncer notre programme pour demain.

Vendredi, nous discuterons du projet de loi C–69 concernant la révision des limites des circonscriptions électorales, à l'étape de la deuxième lecture. Au besoin, nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C–37, puis à celle du projet de loi C–68 sur les armes à feu, à l'étape de la deuxième lecture.

Lundi prochain, la Chambre poursuivra ses travaux là où elle les aura laissés vendredi. Cependant, comme nous le savons déjà, à 16 h 30, le ministre des Finances présentera son exposé budgétaire annuel.

Le débat sur le budget aura lieu mardi et mercredi.

Jeudi et vendredi de la semaine prochaine, la Chambre étudiera un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, à l'étape de la deuxième lecture.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, les députés se souviendront que j'ai invoqué le Règlement jeudi dernier pour demander à la Chambre d'autoriser l'impression d'exemplaires supplémentaires du projet de loi C–68, Loi sur les armes à feu. La Chambre sera de nouveau saisie de ce projet de loi vendredi prochain.

On m'a dit au moment de mon intervention qu'une décision serait prise mardi, c'est–à–dire hier, sur la possibilité d'imprimer de nouveaux exemplaires du projet de loi C–68 afin que les députés soient en mesure d'informer correctement leurs électeurs.

J'ai appris par des voies non officielles qu'une décision avait été prise et qu'elle permettrait à peine à chaque député d'obtenir une dizaine d'exemplaires supplémentaires de ce projet de loi.

Je me demandais si un ministériel pourrait me confirmer cette décision et si c'est vrai que l'impression supplémentaire ne représenterait qu'une dizaine d'exemplaires par député. J'espère avoir la possibilité de faire savoir à la Chambre que je n'approuve pas cette décision.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, en tant que porte-parole pour le Bureau de régie interne, je voudrais faire savoir aux députés de la Chambre que le bureau a décidé de fournir à tous les députés 10 exemplaires du projet de loi—un nombre limité, j'en conviens—et de la documentation qui l'accompagne.

Je dois aussi informer la Chambre que chaque trousse revient à une vingtaine de dollars et que, même en petite quantité, cela représente donc une dépense considérable qui pourrait aller chercher aux alentours de 400 $ par député. Cela représente, comme je l'ai dit, une très grosse dépense pour la Chambre.

• (1530)

Enfin, je crois comprendre que la Bibliothèque du Parlement a coutume, pour chaque mesure législative introduite à la Chambre, de publier des notes appelées sommaires. Ces notes sont à la disposition des députés qui peuvent en faire des photocopies à peu de frais pour les distribuer à qui ils veulent.

M. Taylor: Monsieur le Président, vu que nous avons maintenant confirmation, je désire déposer une plainte au nom, j'en suis sûr, de beaucoup de députés.

Rien n'est plus important pour le grand public que la possibilité de voir par eux-mêmes ce qui figure dans les projets de loi débattus à la Chambre des communes. Je ne demande pas le projet de loi et les documents annexes, je demande la possibilité de faire imprimer, par le service d'impression de la Chambre des communes, un certain nombre d'exemplaires du projet de loi. Ce ne serait pas 22 dollars par exemplaire comme l'a déterminé la régie.

Je pense qu'il est impératif que tous les Canadiens aient accès aux projets de loi de la Chambre et, en tant que député, je voudrais être en mesure de fournir à mes électeurs un exemplaire des projets de loi qui les intéressent.

M. Boudria: Brièvement, monsieur le Président, les députés peuvent commander autant d'exemplaires qu'ils le veulent, s'ils sont prêts à les payer avec leur budget de fonctionnement. Je reconnais qu'il y a des limites et que cela suppose des dépenses pour les députés.

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que, maintenant, la question doit être claire pour tout le monde.

Je remercie le whip du gouvernement de sa réponse et je remercie le député de The Battlefords—Meadow Lake d'avoir soulevé à nouveau ce point à la Chambre, après son intervention d'il y a quelques jours.

Je voudrais dire que, si le député de The Battlefords—Meadow Lake désire poursuivre cette question, je sais que, vu son expérience, il trouvera un autre moyen de l'aborder. Pour l'instant, la question est close à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre relatif à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 29 novembre 1994 au sujet de la question des meubles, fournitures et pièces d'équipement qui se trouvent dans le bureau de circonscription et le bureau de la Chambre des communes de chaque député.

[*Traduction*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 63e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la composition des comités.

Ce rapport est en partie motivé par l'arrivée aujourd'hui à la Chambre des communes de nouveaux députés.

Avec l'assentiment de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 63e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-307, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le droit d'auteur (fruits d'une oeuvre liée à la perpétration d'un acte criminel).

• (1535)

—Monsieur le Président, mon projet de loi modifierait le Code criminel et la Loi sur le droit d'auteur afin d'empêcher les criminels de profiter de leur crime en en écrivant le récit, en le vendant ou en autorisant une tierce personne à le faire.

Si un individu est reconnu coupable d'un acte criminel aux termes du Code criminel, tout revenu que lui procurera ou que lui

a procuré la création d'une oeuvre inspirée de son crime serait considéré comme un produit de la criminalité susceptible d'être saisi par l'État.

Serait inclues toute somme versée à un tel criminel, à titre de droit à son histoire en vue d'écrire un livre, un article, un scénario, un document sonore ou autre. Entrerait également dans cette catégorie, toute somme versée au criminel pour participer à la création d'une telle oeuvre comme, par exemple, un livre écrit en collaboration avec quelqu'un d'autre, ou pour apparaître à une émission d'actualités.

En outre, le projet de loi modifie la Loi sur le droit d'auteur afin que les droits sur toute oeuvre inspirée principalement d'un crime et qui est créée, réalisée ou publiée par l'auteur de ce crime ou en collaboration avec ce dernier deviennent la propriété de l'État.

Dans les pays signataires de la convention de Berne sur le droit d'auteur, le Canada pourrait faire respecter son droit sur une telle oeuvre, en empêcher la vente et la distribution et faire une demande de saisie des bénéfices, sur la base du principe qu'une crime ne devrait pas rapporter un sou à son auteur.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES OPÉRATIONS DE ADM AGRI–INDUSTRIES LTD

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–308, intitulé Loi portant reprise des activités de production à ADM Agri–Industries Ltd.

—Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre aujourd'hui, afin de déposer un projet de loi intitulé Loi portant reprise des activités de production à ADM Agri–Industries Ltd. Ce projet de loi a pour objet la résolution du conflit de travail opposant ADM, anciennement les Minoteries Ogilvie Limitée et le Syndicat national des employés des Minoteries Ogilvie Limitée.

La compagnie et le syndicat négocient présentement le renouvellement de la convention collective ayant expiré le 31 janvier 1992, affectant environ 150 employés de minoteries. Les parties se sont retrouvées en position de grève ou lock–out lorsqu'elles se sont vues dans l'impossibilité de conclure une entente avec l'aide d'un conciliateur nommé par le ministre du Développement des ressources humaines.

Les membres du syndicat ont déclenché la grève le 6 juin 1994. Un médiateur fédéral a rencontré les parties à plusieurs reprises afin de les aider mais, malheureusement, peu de progrès ont été réalisés. Pendant ce temps, la compagnie a continué ses activités en utilisant des travailleurs de remplacement pour accomplir le travail des membres de l'unité de négociation.

Aujourd'hui, en déposant ce projet de loi, je veux mettre un terme à ce différend et à ce conflit.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je m'apprêtais à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire au nom du député de Red Deer. J'aimerais le faire maintenant, si c'est possible.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre consent–elle unanimement à ce que le député de Lethbridge présente le projet de loi au nom du député de Red Deer?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Ray Speaker (au nom de M. Thompson) demande à présenter le projet de loi C–309, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information (divulgation des résultats des sondages d'opinion).

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter le projet de loi au nom du député de Red Deer. Le projet de loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information en ce qui concerne la divulgation des résultats des sondages d'opinion est très important. Il est important parce qu'il sert à prouver la volonté du Parlement de veiller à l'ouverture du gouvernement en se fondant sur des principes de responsabilité et de transparence.

• (1540)

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Milliken: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je ne trouve pas le projet de loi en question dans le *Feuilleton*. Avait–on donné avis de l'intention de présenter ce projet de loi?

Le président suppléant (M. Kilger): Le bureau me signale qu'il pourrait s'agir de la motion nº 28.

* * *

[*Français*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs motions, aujourd'hui, que je proposerai avec le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais proposer que le soixante–troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre un peu plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI C–69

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que, monobstant l'article 68(7)a) du Règlement, lorsque la Chambre passera à l'étude de la deuxième lecture du projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, un représentant de chaque parti ou groupe de la Chambre puisse faire à ce sujet une déclaration d'une durée maximale de vingt minutes avant que la question ne soit mise aux voix, pourvu que, une fois la question mise aux voix, elle soit réputée avoir été adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

[*Français*]

Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à se rendre à Washington, D.C., du 15 au 17 mars 1995, afin de rencontrer des hauts fonctionnaires des institutions financières internationales et d'autres personnes compétentes dans le cadre de son examen du programme de la Conférence du Sommet du Groupe des Sept, en particulier, la réforme des institutions financières internationales et que le personnel nécessaire soit autorisé à l'accompagner.

(La motion adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les affaires émanant des députés figurant au *Feuilleton* nous posent quelques petits problèmes, puisqu'il n'y aura pas de séance régulière de la Chambre demain et, par conséquent, pas d'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires.

Le député de St–Albert a gracieusement accepté de reporter sa motion, l'article nº 2, au bas de la liste de priorité. Par conséquent, aujourd'hui, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires aura lieu comme prévu et, vendredi, l'article nº 3 au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la motion inscrite au nom de député de Skeena, sera abordée à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je voudrais remercier le député de St–Albert d'avoir accepté de reporter l'étude de sa motion. Nous lui en sommes très reconnaissants. Je crois que la Chambre consentirait à ce que l'article nº 2 retombe au bas de la liste de priorité, selon le souhait exprimé par le député, et que l'ordre de priorité des autres initiatives parlementaires établi pour les deux prochaines semaines soit respecté.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1545)

[*Français*]

PÉTITIONS

L'EUTHANASIE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, au nom d'un groupe de concitoyens, j'aimerais déposer une pétition en Chambre au sujet de l'euthanasie. Ils voudraient que le Parlement demande aux médecins au Canada de continuer à préserver des vies et non d'y mettre fin.

On demande aussi au Parlement de mettre en vigueur la loi empêchant que les suicides assistés se produisent au Canada. On demande aussi à ce qu'il n'y ait aucun changement dans cette loi qui pourrait permettre l'euthanasie active ou passive.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter plusieurs pétitions. La première est au nom de la ministre des Ressources naturelles. Les pétitionnaires d'Edmonton demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, voici une pétition venant de mes électeurs de Moncton, qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et à ce qu'aucune modification ne soit apportée à la loi.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, dans une autre pétition, des habitants de ma circonscription demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne aucune modification concernant l'orientation sexuelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition concerne la modification du Code criminel pour interdire le suicide assisté. Les pétitionnaires s'y opposent.

LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition mettant au premier plan la sécurité de nos enfants. Les pétitionnaires demandent que l'on apporte des modifications à la Charte des droits, de telle sorte

que la population soit informée de la libération des délinquants sexuels récidivistes.

LA JUSTICE

Mme Colleen Beaumier (Brampton, Lib.): Monsieur le Président, je veux déposer une pétition signée par plus d'un millier de personnes qui demandent au gouvernement de présenter une loi garantissant qu'on ne puisse plus invoquer l'état d'ivresse avancé pour échapper à des poursuites lors de la commission d'un crime.

Mes électeurs envoient là un message on ne peut plus clair. Il est temps de modifier la loi. Je suis entièrement d'accord avec mes électeurs.

LE RÉSEAU ROUTIER

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par des habitants d'Ottawa, de Nepean, de Gloucester et de Bristol, au Québec, qui rappellent à la Chambre que 38 p. 100 du réseau routier national est dans un état de dégradation inacceptable. Le Mexique et les États–Unis procèdent actuellement à la réfection de leur réseau routier. L'étude de la politique sur le réseau routier national a cerné les avantages suivants du programme des routes nationales: la création d'emplois, le développement économique, l'unité nationale, des vies humaines épargnées, des blessures évitées, un nombre réduit d'embouteillages, des coûts moindres et une meilleure compétitivité au plan international.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à appuyer tout mesure apte à améliorer le réseau routier national.

[*Français*]

LE MOTIF D'INTOXICATION INVOQUÉ DANS LES CAS DE VIOLS

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions ici aujourd'hui qui demandent au gouvernement de vérifier le motif d'intoxication invoqué dans les cas de viols.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires des régions de Pickering, Ajax et Whitby demandent au Parlement du Canada, de modifier le Code criminel de telle sorte que l'état d'ivresse avancé ne puisse plus jamais être invoqué comme excuse pour commettre un crime.

J'approuve cette pétition.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. La première, venant d'habitants de la région de Toronto, demande au Parlement de modifier le Code criminel du Canada et la Loi sur les jeunes contrevenants pour prévoir des peines plus lourdes pour les délinquants jugés coupables de crime avec violence dans le cas notamment des jeunes contrevenants.

Je me réjouis de voir que notre gouvernement prend des mesures en ce sens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

La pétition est signée par un grand nombre de personnes habitant la circonscription de Scarborough ou les environs.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition vient elle aussi d'habitants de la circonscription de Scarborough et des environs, qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou encore de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Il va sans dire que je suis d'accord avec les trois pétitions.

• (1550)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, au nom de 171 électeurs de la circonscription de Saanich—Les Îles–du–Golfe, et plus particulièrement des îles North et South Pender.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de réduire les dépenses de l'État au lieu de hausser les impôts et d'adopter une loi de protection des contribuables qui limiterait les dépenses fédérales.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions au nom des électeurs de ma circonscription, celle de New Westminster— Burnaby, et d'autres habitants du grand Vancouver.

Les 80 signataires de la première pétition veulent souligner qu'il faut, au Canada, que les médecins continuent de s'employer à sauver des vies et non pas à y mettre un terme. Ils prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie passive ou active.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement d'ajouter immédiatement l'orientation sexuelle à la liste des motifs prévus en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de modifier cette loi afin de garantir que nos amis et nos familles soient protégés par la loi.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente deux pétitions signées par 193 électeurs de ma circonscription, Prince George—Peace River.

Les pétitionnaires font valoir qu'aucune mesure de contrôle des armes à feu n'a jamais empêché des criminels de se procurer des armes à feu pour en faire une utilisation illégale. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'appuyer des lois qui punissent les criminels faisant usage d'armes à feu, ainsi que d'appuyer, de reconnaître et de protéger le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu pour des motifs récréatifs et d'abolir toutes les lois de contrôle des armes à feu qui se sont révélées inefficaces.

Je donne mon appui entier à ces pétitions.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter quelques pétitions. La première est signée par M^me^ Helene Windship, de North Vancouver, et par 115 autres personnes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses du gouvernement, au lieu de hausser les impôts, et d'adopter une loi de protection des contribuables.

La deuxième pétition est signée par M. Rene Kosak, de North Vancouver, et par 25 autres personnes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses du gouvernement, au lieu de hausser les impôts, et de limiter les dépenses fédérales en adoptant une loi de protection des contribuables.

La troisième pétition est signée par D.A. Reece, de North Vancouver, et 30 autres personnes qui demandent que le gouvernement réduise les dépenses au lieu d'augmenter les impôts.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, la quatrième pétition est signée par Sheila Thompson, de North Vancouver, et 25 autres personnes qui demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger des Canadiens contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La cinquième pétition est signée par Margaret Dale, de North Vancouver, et 60 autres personnes qui demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 avec l'article 718.2 dans sa version actuelle, notamment de ne pas y insérer l'expression non définie «orientation sexuelle», car la conduite de certaines personnes ne justifie pas que la loi canadienne leur accorde des égards particuliers.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition compte 198 signatures, à commencer par celle de Ronald Wells, de Burnaby; la plupart des autres signataires sont également de Burnaby. Ils demandent au gouvernement de ne pas augmenter les impôts, mais de réduire les dépenses et d'adopter une loi de protection des contribuables afin de limiter les dépenses du gouvernement.

En outre, la vice–première ministre avait promis de démissionner si la TPS n'était pas abolie dans un délai d'un an, mais elle ne l'a pas encore fait.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer des pétitions signées par des concitoyens de quatre paroisses de ma circonscription. Les pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation des boîtes vocales pour les personnes âgées, sachant que les personnes âgées sont naturellement plus démunies face à la technologie des boîtes vocales.

Ces municipalités sont Saint–Mathieu, Saint–Cyprien, Trois–Pistoles et Saint–Jean–de–Dieu. J'offre aussi mes sympathies aux citoyens de Saint–Jean–de–Dieu qui ont perdu leur mairesse, M^me^ Rioux, décédée cette semaine, ainsi qu'à sa famille.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais soumettre deux pétitions aujourd'hui. La première découle de mon initiative de présenter en ce jour 13, la pétition n^o^ 13. Ces pétitions viennent d'électeurs qui désirent empêcher la mise en liberté anticipée de Robert Paul Thompson, qui est prévue pour le 11 avril 1995.

Soucieux d'accroître la sécurité dans nos rues, les pétitionnaires que je représente s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à rendre la liberté à des criminels violents avant qu'ils n'aient purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent d'accroître la sécurité dans nos rues pour les honnêtes citoyens et les familles des victimes de meurtriers condamnés.

• (1555)

LA FISCALITÉ

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma seconde pétition est signée par 106 Albertains. Les pétitionnaires s'opposent à l'imposition des sommes versées dans le cadre des régimes de soins dentaires.

Selon eux, cette mesure va décourager la prévention dans ce domaine. Ils invitent le Parlement à ne pas trahir leur confiance en imposant les soins de santé.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui deux pétitions que j'appuie.

La première exhorte le Parlement à s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés prévoyant l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle».

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition demande au Parlement de réduire

les dépenses du gouvernement au lieu d'accroître les impôts, ainsi que de mettre en oeuvre une loi sur la protection du contribuable dans le but de limiter les dépenses fédérales.

LA FISCALITÉ

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, permettez-moi de présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première vient de la région de Lesser Slave Lake—Westlock, dans ma circonscription. Les pétitionnaires demandent simplement que le ministre des Finances n'accroisse pas nos impôts nets dans son budget de cette année.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent que le Parlement appuie les lois qui punissent sévèrement tous les criminels utilisant des armes à feu pour commettre un crime; appuie de nouvelles dispositions du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois à posséder et à utiliser des armes à feu à des fins récréatives; appuie une mesure législative qui abroge ou modifie la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu qui ne s'est pas révélée efficace ou qui s'est révélée trop complexe pour être applicable.

Je partage l'avis des pétitionnaires.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui trois pétitions à présenter qui ont toutes trait à la loi sur le contrôle des armes à feu.

Les électeurs d'Okanagan—Similkamee—Merritt que je représente exhortent le Parlement à s'opposer à la nouvelle mesure législative sur l'acquisition et la possession d'armes à feu ainsi qu'à proposer des lignes directrices rigoureuses concernant la peine obligatoire dans les cas d'utilisation ou de possession d'armes à feu dans la perpétration d'un crime violent. Avec les 309 signatures que voici, cela fait en tout 1 839 de mes électeurs qui ont signé cette pétition jusqu'à maintenant.

L'IMMIGRATION

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions à la Chambre aujourd'hui. Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant les signatures d'électeurs de Lincoln et qui dit ceci: «Les tribunaux du Canada ont jugé que la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à l'ensemble des Canadiens, indépendamment de leur statut. Nous demandons que la Charte canadienne des droits et libertés ne s'applique qu'aux citoyens canadiens et aux personnes possédant le statut d'immigrant reçu.»

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une deuxième pétition demandant au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): En dernier lieu, monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de s'abstenir d'apporter toute modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

LA FISCALITÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, car j'ai eu l'occasion de faire énormément d'exercice au cours de cette période. Ça a été très vivifiant d'avoir à me lever autant.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu le plaisir de distribuer cette pétition que plus de 20 000 personnes, de Victoria à Halifax, ont déjà signée, dont 9 000 électeurs de ma circonscription, Fraser Valley-Est.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réaliser qu'ils supportent déjà un très lourd fardeau fiscal à cause des dépenses excessives de l'État. Alors que le gouvernement songe à augmenter les impôts dans le prochain budget fédéral, les pétitionnaires prient le Parlement de réduire les dépenses publiques, au lieu d'augmenter les impôts, et d'adopter une mesure législative afin de protéger les contribuables.

De toute évidence, les gens acceptent facilement de signer cette pétition, car il arrive continuellement de nouvelles listes de signatures à mon bureau. J'ai donc l'honneur de présenter cette pétition au nom des Canadiens.

Le président suppléant (M. Kilger): La bonne nouvelle pour le député de Fraser Valley-Est, c'est qu'il doit apposer sa signature au verso de chaque pétition.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

• (1600)

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, j'ai fait incrire la question nº 93 au *Feuilleton* le 19 octobre dernier. C'est une question qui n'exige pas des efforts considérables pour avoir une réponse puisqu'elle a été déposée le 19 octobre. Aujourd'hui, cela dépasse les quatre mois. Normalement, comme vous le savez, on exige 45 jours pour avoir des réponses à ces questions-là. Je sais pertinemment, malgré les commentaires de l'honorable député, que la question n'est pas volumineuse. Elle n'est pas compliquée. Elle existe déjà sur des dossiers bien inscrits.

Je vous dis, monsieur le Président, que connaissant le ministre responsable de ce ministère, le fait de retarder les réponses à

cette question fait partie de ce scénario du silence que joue le ministre. On empêche l'accès à l'information. On rend l'accès à l'information de plus en plus difficile. Ça a été mon expérience avec ce ministre et je suis persuadé. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je ne crois pas qu'il y ait matière à un recours au Règlement comme tel.

M. Milliken: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué à l'honorable député, je crois que c'était lundi, et aussi vendredi dernier, le gouvernement a considéré ses représentations. Nous sommes en train de préparer la réponse à cette question. Je suis certain qu'en ce moment, il y a des personnes qui travaillent à cette réponse.

M. Marchand: C'est pas sûr!

M. Milliken: Oui, j'en suis sûr parce que j'ai posé des questions à ce sujet lundi avant le recours au Règlement de l'honorable député, et je suis certain que bientôt, nous aurons une réponse pour lui, réponse que je déposerai ici à la Chambre.

[*Traduction*]

Je remercie à nouveau le député qui soulève cette question pour la énième fois. Je suis ravi de voir qu'il persiste à ce point. J'espère pouvoir lui répondre très bientôt, comme je l'ai dit l'autre jour.

Je demande donc que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que la motion portant production de documents soit reportée.

Le président suppléant (M. Kilger): La motion portant production de documents est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion: Que le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de parler du projet de loi C-37 qui porte sur les jeunes contrevenants. Cela me fait plaisir parce que ce projet de loi est très important et révélateur. Il faut dire que dans le fond, si on regarde tous les éléments que comporte ce projet de loi, on retrouve tous les éléments d'un véritable débat de société.

Vous savez comme moi que le Québec est impliqué dans un processus vers la souveraineté et souvent on se demande pourquoi on fait la souveraineté au Québec. Parfois il y en a plusieurs qui posent la question au sujet du genre de projet de société que nous voulons développer au Québec. Voilà bien un exemple du genre de législation qu'on voudrait éviter au Québec, le genre de législation qui ne représente pas du tout la tendance du Québec. Tant et aussi longtemps que le Québec demeurera au sein du Canada, on ne pourra pas mettre sur pied la législation qui, d'après moi, va être plus juste et plus équitable que ce projet de loi C-37.

La raison pour laquelle je dis que cela va nous engager dans un véritable débat de société, c'est parce que lorsqu'on parle des jeunes contrevenants, on parle de jeunes d'abord, on parle de la jeunesse de la société, on parle aussi de violence. Deux sujets qui sont au fond même d'une société, qui sont symptomatiques du malaise d'une société. On sait bien que lorsque des jeunes commettent des crimes violents ou se suicident ou font des gestes extrêmes c'est parce qu'il y a une maladie dans l'âme, dans la société.

• (1605)

C'est symptomatique et cela reflète aussi, si l'on peut dire, tous les problèmes dont souffre une société. D'ailleurs, on ne peut pas isoler la question des jeunes contrevenants. On ne peut pas isoler les problèmes de jeunesse comme on peut isoler les problèmes de transport, ou des problèmes plus techniques. Là, on parle strictement de valeurs humaines et fondamentales dans une société. Impossible d'isoler cela du fait par exemple qu'il y a de la pauvreté ou du chômage, éléments qui définissent la société. Impossible d'isoler le problème. On ne peut pas trouver les causes parce qu'il n'y a pas de cause unique.

Un problème comme celui des jeunes contrevenants doit être abordé avec un esprit ouvert qui se reflète sur la façon dont on aborde la société, et la façon dont on aborde la justice à l'intérieur de cette société. On ne peut pas non plus aborder cette question avec une vision à court terme.

Pour régler vraiment la question des jeunes contrevenants, il faut avoir une vision totale de la société, il faut avoir une vision à long terme. Le problème des jeunes contrevenants est un problème très grave qui va au fond même de cette société.

Le Québec, une fois souverain, sera une petite société bien intégrée, je pense. Il va pouvoir arriver à une solution véritable. D'ailleurs, les lois qui existent actuellement au Québec pour répondre aux besoins des jeunes contrevenants sont plus avancées que celle que propose le gouvernement fédéral. J'ai l'impression qu'un Québec souverain va pouvoir poursuivre dans cette lignée pour régler ce problème, comme d'autres, et avoir un sens de justice plus évolué que ce que nous propose ce projet de loi C-37.

J'ose d'ailleurs dire que tant et aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada, on ne pourra jamais arriver à trouver une solution constructive au problème des jeunes contrevenants, justement parce que le projet de loi C-37 tente de répondre aux souhaits de gens qui viennent de l'autre extrême du pays, de

l'Ouest, qui ont une autre opinion du problème, une autre façon de l'aborder.

Le projet de loi C–37 essaie de répondre à leurs soucis, à leur façon de régler le problème. Par conséquent, cela pose des problèmes pour le Québec. Cela nous retarde dans notre développement sur ce plan–là.

Il est sûr que tant et aussi longtemps que le Québec demeure au sein du Canada, il va y avoir un tiraillement administratif, sur cette question comme sur d'autres, à cause de la différence de vision. Il y a une différence de vision qui est évidente ici entre l'Ouest canadien et le Québec. Ce sont deux approches totalement différentes qui s'opposent complètement.

Ce projet de loi qui est présenté pour essayer de trouver une balance, pour répondre aux revendications des gens de l'Ouest, cause un retard dans le système québécois, arrive à gaspiller des efforts, ne solutionne pas le problème, comme je vais essayer de vous le démontrer, et ne corrige pas du tout le problème des jeunes contrevenants. C'est un peu un coup d'épée dans l'eau. C'est un gaspillage de temps, d'efforts et d'argent. Je ne vois rien de constructif dans le projet de loi C–37.

• (1610)

En fait, le projet de loi lui–même s'adresse particulièrement aux jeunes de 16 et 17 ans qui sont accusés de crimes graves avec violence, comme des meurtres. Il fera en sorte que ces jeunes pourraient être traduits devant les tribunaux pour adultes. Ils peuvent être renvoyés aux tribunaux pour adolescents, mais avec ce projet de loi ils pourront être jugés devant les tribunaux pour adultes.

Si ces jeunes comparaissent devant les tribunaux pour adolescents les peines seront plus sévères. D'ailleurs dans le cas de meurtre, la peine maximale passera de cinq à dix ans. Les périodes d'admissibilité à la libération conditionnelle augmenteront, il sera plus difficile d'obtenir une libération conditionnelle et les dossiers des jeunes contrevenants seront conservés plus longtemps.

En somme, ce projet de loi impose des peines plus sévères aux jeunes contrevenants, notamment ceux de 16 et 17 ans. C'est cela l'esprit de cette loi: imposer des peines plus sévères aux jeunes contrevenants. Il faut dire que la violence chez les jeunes représente des cas exceptionnels, ce ne sont pas des cas qui révèlent une tendance particulière de la société. C'est un nombre très limité de jeunes, on parle de quelques douzaines.

On présente un projet de loi pour régler ces cas d'exception qui n'indiquent aucune tendance dans la société. On ne parle pas d'augmentation inquiétante des actes violents commis par les jeunes de 16 et 17 ans. D'ailleurs, à ce sujet, quand on regarde toutes les données, depuis une quizaine d'années, on ne voit aucune sorte d'augmentation.

Jusqu'en 1992, on pourrait parler d'une augmentation de 5 p. 100 des crimes commis par les jeunes, mais depuis 1992, cette augmentation est plutôt de 2 p. 100. Cela représente le taux de criminalité générale chez les jeunes. Cette augmentation comparée à l'augmentation de la population n'indique aucun changement dramatique.

Tous les experts s'entendent pour dire que quand on parle du nombre de crimes graves chez les jeunes comme les meurtres, les homicides involontaires, les voies de fait graves, ces phénomènes sont demeurés stables ou ont diminué au cours de la dernière décennie. C'est ce que les statistiques nous révèlent concernant le nombre de crimes violents chez les jeunes.

On ne peut même pas prétendre qu'il y a eu une augmentation des crimes avec violence chez les jeunes, mais on peut dire qu'il y a eu des cas exceptionnels. Par exemple, les deux jeunes en Angleterre qui ont tué un enfant de cinq, six ans et d'autres cas qu'on pourrait souligner comme étant des cas de sensationnalisme qui ont paru très importants à la télévision et dans les journaux.

C'est à ce sensationnalisme ou à cette perception que ce projet de loi C–37 essaie de répondre. On n'aborde pas un problème critique pour la société. Ce n'est pas une crise, il n'y a pas d'augmentation véritable de la violence chez les jeunes. On présente un projet de loi qui essaie de régler des cas très exceptionnels.

• (1615)

C'est la nature du problème avec ce projet de loi. Je veux maintenant parler des conséquences d'exiger des peines plus sévères pour les jeunes. Les conséquences, il faut l'admettre, sont les mêmes que pour les criminels plus âgés, c'est–à–dire ceux qui sont dans les pénitenciers pour adultes. Ce sont les mêmes conséquences et toutes les études de tous les experts confirment, sans l'ombre d'un doute, que la peine imposée aux criminels n'a aucune espèce d'impact sur la criminalité.

Ce n'est pas en exigeant des peines de 10, 15 ou 20 ans qu'on va réduire la criminalité. Les études le confirment de façon claire et précise. D'ailleurs, il faut même dire que lorsqu'on regarde la situation, plus on augmente les peines, plus il y a de criminels. Allez dans les pénitenciers du Canada. J'ai eu l'occasion de visiter tous les pénitenciers du Canada, de Dorchester à B.C. Max, en passant par Saskatchewan Max. J'ai travaillé pour le Service canadien des pénitenciers et j'ai visité tous les pénitenciers canadiens. Quand on regarde ce qui se passe à l'intérieur de ceux–ci et quand on examine les études et les statistiques qui sont établies, on s'aperçoit qu'une fois qu'une personne est envoyée dans un pénitencier canadien fédéral, elle a quatre chances sur cinq d'y retourner une deuxième fois et les chances augmentent.

Les institutions pénitentiaires au Canada sont des institutions de formation de criminels ni plus ni moins, et ça se comprend très facilement. Que vous alliez à Dorchester ou dans n'importe quel pénitencier, vous voyez à quel point la loi de la violence règne dans ces lieux. Quand on en sort, on est déjà formé pour la violence, d'autant plus que dans les pénitenciers canadiens, tels que je les ai connus dans mon temps, il n'y avait aucune espèce de formation, pas de programme de réhabilitation ou s'il y en avait, ils étaient niaiseux, comme des programmes pour fabriquer des sacs postaux.

Il y avait bien quelques petits programmes de formation par–ci, par–là, et d'éducation, mais généralement, aucune formation, aucun programme de réhabilitation. Les prisonniers étaient laissés à eux–mêmes et quand ils sortaient de prison, on sait bien que la situation était désastreuse. Une fois qu'ils quittaient le pénitencier, certains organismes tentaient de les aider, comme la Société Elizabeth–Fry pour les femmes et un autre organisme dont j'oublie le nom. Mais il y avait très très peu d'organismes qui tentaient d'aider les gens sortant des pénitenciers.

À cette époque, le système était ainsi fait qu'on pouvait prévoir le nombre de criminels que la société allait produire. On avait un plan de construction de pénitenciers pour cinq ans et dix ans d'avance. D'ailleurs, mon emploi, quand j'étais là, était d'essayer de trouver des villes dans lesquelles on pourrait construire un pénitencier. Le système des pénitenciers était une véritable industrie à l'intérieur du gouvernement.

• (1620)

On pouvait donc prévoir qu'en telle année on pourrait remplir tant de pénitenciers. Évidemment, c'était peut–être bon sur le plan politique. En effet, certains politiciens trouvaient qu'il était bon d'avoir un pénitencier dans leur comté parce qu'il créait des emplois.

Disons que d'augmenter les peines d'incarcération en étant plus sévères, ce n'est pas la solution. Personne ne reconnaît qu'il s'agit de la solution pour aider des gens qui ont commis des délits graves, et certainement pas lorsqu'il s'agit de jeunes contrevenants. Il y a de l'espoir à mettre sur pied des programmes de réhabilitation et de formation qui s'adressent surtout aux jeunes. Eux ont la possibilité d'être réhabilités. Ce n'est pas en augmentant la peine qu'on va pouvoir espérer faire de la réhabilitation.

De la façon dont ce projet de loi s'annonce, on va pouvoir envoyer des jeunes de 16 ou 17 ans dans des pénitenciers. À 27 ans, après 10 ans d'incarcération, ils seront devenus des criminels endurcis. On ne règle rien.

En fait, ce projet de loi C–37 existe vraiment pour répondre à une certaine soif de vengeance. C'est aussi pour plaire aux politiciens de droite qui pensent que la criminalité va diminuer en imposant des peines plus sèveres. On ne règle rien. On n'améliore pas le sort des jeunes.

Le projet de loi lui–même est incohérent. Au Québec, où on est déjà embarqué sur la voie de la réhabilitation, le projet de loi C–37 va causer des ennuis administratifs et des retards. Alors que nous, au Québec, on aide déjà les jeunes contrevenants, ce projet de loi C–37 nous oblige à ralentir alors qu'on avance déjà dans la bonne voie.

Il me semble que n'importe qui qui a le coeur à la bonne place reconnaîtra que les jeunes n'ont pas besoin d'emprisonnement entre quatre murs mais bien d'encadrement. Il me semble que c'est la meilleure voie. Voyez–vous, le Québec est déjà sur la bonne voie, et un Québec souverain va pouvoir continuer dans cette voie–là, non seulement en ce qui concerne l'aide à apporter aux jeunes contrevenants mais pour toute la question de la justice et de la violence. On va pouvoir, je pense, en tant que pays, amener de véritables solutions plutôt que ce genre de projet de loi C–37 qui n'apporte absolument aucune solution concrète à un problème très, très grave.

[*Traduction*]

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, au début de son intervention, le député a parlé d'une politique juste et équitable. Juste envers qui: les contrevenants ou les victimes? Les personnes qui respectent les lois ou celles qui ne les respectent pas?

Il a parlé de valeurs qu'il faudrait maintenir. Il a ensuite dit que la criminalité ne tenait pas à une cause unique. Il a essayé de dire ensuite que nous avons besoin d'une vision globale à long terme qui tienne compte des problèmes fondamentaux de la société. Il est en faveur d'un Québec plus fermé et plus cohésif, où les rapports avec le reste du monde sont moins nombreux. Il pense que cela pourrait régler en partie le problème des jeunes contrevenants. Je tiens à dire au député que cela fait partie des histoires que se racontent les séparatistes.

• (1625)

Il a ensuite parlé du projet de loi C–37 et dit que ce projet de loi n'avait peut–être été présenté que pour répondre aux revendications des gens de l'Ouest. Je voudrais dire au député que le coeur humain est le même partout. La tendance des jeunes contrevenants à commettre des délits est la même dans tout le pays.

On dirait que les interventions du Bloc se ramènent toujours à une question de territoire, pour déterminer qui a le contrôle, et qu'ils mettent toujours l'accent sur l'aspect sociologique des choses. Cela ne contribue pas à construire une meilleure société canadienne. Le député nie la réalité de la criminalité chez les jeunes dans sa propre province. Il préconise l'idéologie séparatiste d'un ordre social débordant et une réponse inadéquate au problème de la criminalité chez les jeunes.

Les Canadiens de partout au pays ont soutenu les efforts de réadaptation des contrevenants au Québec. Nous le faisons par l'intermédiaire des paiements de transfert. Pourtant, il veut que nous laissions tomber cela. Il prétend que le Québec, s'il était souverain, pourrait faire bien mieux. Je pense qu'il rêve. La plupart des Québécois sont aussi de cet avis, à en juger par les sondages.

M. Marchand: Monsieur le Président, oui je rêve, Dieu merci .Je rêve d'améliorer la société; je rêve que mes propos auront cet effet.

Notre système judiciaire protège qui? Certains députés de cette Chambre ne parlent que des victimes. En ce qui me concerne et d'après ce que j'ai lu, le système judiciaire a été conçu pour protéger et améliorer la société. Ceux qui pensent que pendre les meurtriers va consoler la famille de la victime n'ont pas réfléchi très longtemps à la question. Ils ne saisissent pas bien le problème.

Il nous faut des lois qui essaient d'améliorer la société dans son ensemble et ce n'est pas en imposant des peines plus sévères aux jeunes contrevenants que nous allons améliorer le sort de la société.

En réponse au député, je dirai qu'au Québec nous avons la capacité d'améliorer le système. En fait, nous l'avons déjà fait parce qu'au Québec nous comprenons. Nous avons l'humanité et le sens du respect à l'égard des jeunes contrevenants qui nous permettent de penser en fonction de la réadaptation de ces derniers au lieu de penser uniquement à les mettre en prison et à augmenter les peines, ce qui s'est révélé totalement inefficace, non seulement chez les jeunes mais aussi chez les criminels plus âgés.

Nous sommes déjà engagés sur une voie progressiste dans ce domaine. Le projet de loi C–37 est rétrograde, coercitif et répressif. Il nous replonge dans le Moyen Âge. C'est pour ça que je dis

qu'au Québec, particulièrement dans un Québec souverain, j'espère que nous pourrons faire un peu mieux. J'espère qu'ailleurs aussi on fera mieux.

Ce n'est pas seulement une question de contrôle du territoire. C'est également une question de justice, une question de souveraineté culturelle. C'est une façon d'interpréter la justice. Je suis convaincu que la manière dont, au Québec, nous interprétons la façon dont les jeunes contrevenants doivent être jugés est plus équitable et plus bénéfique à long terme pour la société que leur infliger de longues peines de prison, ce qui est un gaspillage total de vies humaines.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je comprends les observations du député.

Il dit que ceux qui sont en faveur de peines plus sévères pour les criminels ou de la peine capitale n'ont pas les idées claires, et qu'ils ont l'esprit de travers.

Ne sait–il pas que la majorité des Canadiens, et également une majorité d'habitants de sa province, sont d'avis que nous devrions avoir des peines plus sévères pour les criminels, que l'on devrait combattre le crime plus vigoureusement et que l'on devrait rétablir la peine capitale au Canada?

• (1630)

Est–ce qu'il va se lever et dire que la majorité des gens de sa province ont l'esprit de travers, parce que c'est ce que sous–entendent ses déclarations.

M. Marchand: Monsieur le Président, ce n'est absolument pas ce que je voulais laisser entendre. Je ne sais pas sur quelles statistiques le député s'est fondé, mais au Québec, les gens ne réclament pas des sanctions plus sévères. Je ne crois pas que nous soyons d'accord en ce qui concerne la peine capitale. Nous avons fait des progrès et nous nous sommes rendu compte que condamner les criminels à la peine capitale ou à d'autres peines sévères n'était pas la bonne solution.

Je crois que nous avons compris cela. Aucune statistique au Québec n'indique que c'est ce que la majorité des gens de la province réclament. Peut–être est–ce ce que veulent les gens dans l'Ouest, mais pas au Québec.

[*Français*]

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je dois être en désaccord presque total avec tous les commentaires du député du Bloc québécois.

Le projet de loi C–37 a des provisions qui mettent l'accent sur la réhabilitation. Comment voulez–vous réhabiliter un jeune qui est encore dans la rue avec son groupe d'amis, avec lesquels il perpètre des crimes? Je me souviens toujours, lorsque j'étais petit, à l'école ce n'était pas le martinet de la maîtresse qui me faisait peur, c'est la volée que j'avais à la maison lorsque mes frères disaient cela à mon père.

Je me souviens d'une occasion où un de mes frères était allé au magasin et avait volé une petite chose de 10c. Quand mon père s'en est aperçu il l'a obligé à retourner au magasin, à confronter la victime, à lui restituer l'objet volé. Ensuite il l'a discipliné physiquement. Je pense que cela a bien tourné. Mon frère n'a jamais eu de problème avec la loi après cela.

Dans tout ce débat, on s'inquiète beaucoup des criminels, mais on s'inquiète très peu des victimes. Je connais des gens qui commettent un crime l'automne pour passer l'hiver en prison parce qu'ils sont mieux nourris que beaucoup de personnes qui sont dans la rue.

J'ai parlé de cela avec plusieurs policiers qui, eux, doivent arrêter ces jeunes criminels. Ils disent presque tous la même chose: «Les jeunes criminels rient de nous, on les arrête pour un crime, ils disent: «Ça ne me fait rien, fais ce que tu voudras, demain matin je vais être encore à la rue.»» Ils savent qu'ils vont aller devant un juge, ils vont avoir une petite tape sur la main et se faire dire: «Ne fais plus cela mon petit garçon.» C'est pour cela qu'il y a tant de récidivistes.

Encore une fois, je pense qu'il faut avant tout s'inquiéter de la protection de la société. Comme on le dit en anglais, *if you cannot do the time do not do the crime*. Il faut que les jeunes réalisent ceci.

Le but des sentences n'est pas de pénaliser le jeune. Premièrement, cela doit servir de dissuasion. Si les sentences sont assez fortes, il y aura dissuasion et moins de crimes.

M. Marchand: Monsieur le Président, il est évident que les preuves sont faites. Les études montrent bien qu'il n'y a pas d'effet de dissuasion. Augmenter la peine ne diminue pas la criminalité. Les études le confirment.

Il est bien sûr que lorsqu'on est jeune, qu'on se fait taper sur les fesses par son père, peut–être que cela peut aider. Quand on parle d'emprisonner des gens, des jeunes surtout, dans des institutions qui renforcent la criminalité, c'est autre chose. Bien sûr qu'il faut faire le partage, bien sûr qu'on peut dire qu'on se préoccupe plus du criminel que de la victime.

Il faut aussi se préoccuper de la victime, bien sûr qu'il faut s'en préoccuper, mais il me semble qu'il faut être progressifs dans la façon dont on traite les jeunes contrevenants. C'est révélateur de toute la société, c'est révélateur du coeur même d'une société. Quand on parle des jeunes contrevenants, il s'agit d'un petit nombre de gens, mais il faut toutes sortes d'éléments pour venir en aide à ces jeunes afin de réduire les causes qui conduisent les jeunes à la violence.

Permettez–moi d'ajouter, quand on parle des jeunes contrevenants, ce projet de loi veut appliquer des peines plus sévères pour les jeunes qui ont commis des meurtres,mais c'est le même problème pour les jeunes qui se suicident. C'est essentiellement le même problème, c'est que la société a un malaise, les jeunes le disent par leurs gestes extrêmes.

• (1635)

Ce n'est donc pas en punissant ces jeunes qui sont victimes du système qu'on va régler le problème. Il faut améliorer l'équilibre et les éléments de la société. Il faut faire en faire en sorte que son père et sa mère aient un job et qu'ils ne soient pas violents. On sait que si le jeune est violent, c'est parce que son père a peut–être été violent, comme sa mère. C'est pour cela que je dis qu'au

Québec on va pouvoir, je pense, plus facilement régler les vraies causes de ces problèmes. On va pouvoir tenir compte de tous les autres éléments et pas juste de voir. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais la période de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Frontenac—Les producteurs laitiers; le député de Timiskaming—French River—La justice.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse, moi aussi, de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–37 visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le Comité de la justice a tenu des audiences au sujet de ce projet de loi du 23 juin 1994 au 8 décembre 1994. Au cours de ces séances, les groupes de victimes, les groupes de contrevenants, les témoins de la Société d'aide à l'enfance ainsi que les représentants d'associations de juges, de barreaux et de commissions scolaires ont tous fait les mêmes recommandations au comité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes et tous les groupes qui ont pris le temps et la peine d'exposer leurs positions au comité. Je tiens aussi à féliciter les membres du comité pour le travail qu'ils ont accompli durant les audiences.

Le projet de loi n'est pas parfait. Aucune mesure législative ne l'est. Cependant, pour comprendre l'objet du projet de loi, il faut d'abord comprendre l'objet de la Loi sur les jeunes contrevenants en général.

Le Code criminel du Canada précise les buts que doit viser le Parlement et les initiatives qu'il doit prendre en ce qui concerne la détermination de la peine imposée aux adultes reconnus coupables d'un acte criminel. Par ailleurs, nous avons adopté une autre loi, la Loi sur les jeunes contrevenants, pour régir le processus de détermination des peines imposées aux jeunes contrevenants. Nous l'avons fait parce que les jeunes contrevenants enfreignent souvent la loi pour des raisons très différentes des motifs qui poussent les adultes à commettre des infractions.

On parvient souvent à atteindre les buts que visent les peines, les méthodes de dissuasion et les programmes de réadaptation en appliquant, dans le cas des jeunes contrevenants, des méthodes différentes de celles prévues pour les délinquants adultes. Selon la plupart des spécialistes, la grande différence tient au fait que beaucoup de jeunes contrevenants ont de bien meilleures chances de se réadapter et de devenir des membres productifs de la société que les délinquants adultes. À cela s'ajoute l'idée que, pour beaucoup de jeunes contrevenants, une infraction n'est qu'un incident isolé dans leur vie tandis que, dans le cas des adultes, une infraction s'inscrit plus souvent dans le cadre général des habitudes de vie.

Malheureusement, des événements survenus ces dernières années au Canada ont démontré que les jeunes qui commettent une infraction ne correspondent pas tous à cette image du jeune contrevenant qui fait une erreur qu'il ne répétera pas. L'exemple le plus frappant nous est peut–être donné par le décès tragique de Nicholas Battersby le printemps dernier à Ottawa. M. Battersby est tombé sous les balles de jeunes qui tiraient d'une voiture en mouvement en plein jour, à quelques pâtés de maison du Parlement. Quatre jeunes ont été accusés de ce crime. Je crois que l'un d'eux a déjà plaidé coupable.

Nous entendons parler d'attaques en bandes à Toronto. Il s'agit de groupes de jeunes qui harcèlent et battent une personne seule, souvent dans le seul but de lui voler ses vêtements.

Ces incidents tragiques et bien d'autres encore montrent une chose aux Canadiens: quelques jeunes contrevenants deviennent des criminels endurcis bien avant l'âge de 18 ans, et la Loi sur les jeunes contrevenants ne peut tout simplement pas garantir leur réinsertion sociale ou protéger les Canadiens contre eux.

Nous entendons parler de jeunes qui déclarent commettre des crimes sans craindre d'être punis pour leurs actes. Nous entendons des jeunes Canadiens dire ouvertement qu'ils continueront de commettre des crimes parce que les châtiments auxquels ils s'exposent avant l'âge de 18 ans, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, ne les effraient pas.

C'est dans un tel contexte que le ministre de la Justice a présenté le projet de loi C–37. Je tiens à parler maintenant de mesures spécifiques du projet de loi.

• (1640)

À mon avis, les premières dispositions sont les modifications les plus importantes de ce projet de loi visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Les modifications que l'on propose d'apporter au paragraphe 3(1) de la loi actuelle constituent un message clair pour les membres du pouvoir judiciaire chargés d'exécuter la loi. L'un des premiers objectifs de la Loi sur les jeunes contrevenants est de protéger la société. Ce préambule est très important.

Souvent, les divers objectifs du droit criminel sont contradictoires. Des mesures qui favorisent la réadaptation des contrevenants peuvent mettre la sécurité de la population en danger. Je tiens à dire ici aujourd'hui que le Parlement, le pouvoir judiciaire et d'autres intervenants dans ce débat ne doivent jamais oublier qu'on ne peut pas mettre en péril la sécurité de la population.

Il faut s'assurer que des mesures qui semblent favoriser la réadaptation des contrevenants ne constituent pas une menace pour la sécurité publique. C'est là le dilemme fondamental de tout système de justice pénale Et il n'est nulle part plus marqué que dans le cas des jeunes contrevenants.

Le bons sens veut—et des études le prouvent—que, dans l'ensemble, les jeunes contrevenants soient plus faciles à réadapter que les contrevenants adultes, mais nous avons appris à nos dépens que les jeunes contrevenants peuvent aussi présenter une menace sérieuse pour la sécurité publique. La Loi sur les jeunes contrevenants doit donc reconnaître le rôle double et contradictoire qu'elle doit jouer. Les modifications proposées à l'alinéa

3(1)*a)* montrent clairement aux magistrats que le Parlement attend d'eux qu'ils tiennent compte de la sécurité du public et de la réinsertion sociale lorsqu'il est question de la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'autre modification que le projet de loi propose d'apporter au paragraphe 3(1) vise à affirmer que les jeunes doivent assumer la responsabilité de leurs actes et délits. Je le répète, la Loi sur les jeunes contrevenants vise essentiellement à reconnaître que les jeunes assument cette responsabilité différemment des adultes. Ils doivent toutefois assumer la responsabilité de leurs actes et de leur réinsertion sociale.

Puisqu'il est question de la sécurité du public, j'aimerais parler des modifications proposées à l'article 16 de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ces modifications prévoient qu'un jeune contrevenant de 16 ou 17 ans inculpé de meurtre, de tentative de meurtre ou d'homicide involontaire serait jugé comme un adulte, à moins que le tribunal pour adolescents n'ordonne qu'il soit jugé à titre de jeune contrevenant. En vertu de l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants, un contrevenant peut être jugé par un tribunal pour adultes, mais seulement si la Couronne demande au tribunal pour adolescents un tel transfert, avec succès.

Actuellement, un jeune contrevenant inculpé de n'importe quel crime sera automatiquement jugé devant un tribunal pour adolescents, à moins que la Couronne ne réussisse à convaincre un juge que les circonstances justifient une autre façon de procéder. Aux termes du projet de loi à l'étude, un jeune de 16 ou 17 ans inculpé de meurtre, de tentative de meurtre ou d'homicide involontaire serait automatiquement jugé par un tribunal pour adultes, à moins que le juge ne reçoive une demande le convainquant de la nécessité d'agir autrement.

Je sais que je me répète, mais je crois que cela mérite d'être répété. Il s'agit d'une étape très importante. Le fardeau de la preuve est effectivement inversé, et c'est au jeune contrevenant inculpé de ces crimes qu'il incombera d'expliquer au juge les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être jugé devant un tribunal pour adultes.

Ces modifications auront pour effet d'accroître la sécurité publique, mais je reconnais aussi que, dans certains cas, il est peut–être préférable qu'un adolescent accusé d'infractions de ce genre soit puni aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette modification, qui revêt une importance fondamentale, est également conforme au principe que les jeunes doivent assumer la responsabilité de leurs actes.

La peine maximale que prévoit actuellement la loi, soit cinq ans pour un adolescent de 16 ou 17 ans qui commet un meurtre, est insuffisante. Comme beaucoup d'entre nous le savent, certains jeunes qui ont commis des meurtres se moquent ouvertement d'une peine de ce genre.

Cette modification envoie à tous les Canadiens et à tous les jeunes contrevenants le message suivant: s'il existe des raisons valables pour donner une seconde chance à un jeune contrevenant accusé d'un crime grave comme le meurtre, ce contrevenant doit convaincre le tribunal de ces raisons.

Par conséquent, ces modifications répondent aux intérêts divergents entre la sécurité publique et la réinsertion sociale, surtout lorsqu'il s'agit de crimes graves comme des meurtres.

Je voudrais notamment attirer l'attention de la Chambre sur le paragraphe 8(1) du projet de loi C–37 qui modifie l'alinéa 16(1.1)*b)* de la loi. On y dit que la protection du public a la priorité lorsqu'on doit décider si un jeune contrevenant devrait être traduit devant un tribunal pour adultes ou un tribunal pour adolescents. Si le juge n'est pas capable de concilier cet objectif de protection du public et d'autres objectifs, le jeune contrevenant sera alors jugé par un tribunal pour adultes. Selon moi, c'est une méthode idéale pour faire face à ce dilemme qui consiste à concilier la protection du public et d'autres objectifs du système de justice pénale.

• (1645)

À l'instar de tous les autres crimes, ceux que commettent les jeunes exigent une réponse réfléchie pour pouvoir réaliser tous les objectifs du système de justice pénale, comme la dissuasion, de façon générale ou plus spécifique, la réinsertion sociale et la sécurité du public. Cependant, lorsque les autres objectifs vont à l'encontre de l'objectif de sécurité publique, cette dernière doit prendre le pas sur toutes les autres considérations.

J'appuie donc la modification voulant que les jeunes âgés de 16 et 17 ans soient tenus de prouver au tribunal qu'ils devraient être jugés par un tribunal pour adolescents. En fait, il est regrettable, selon moi, que cette disposition ne s'applique qu'aux jeunes de 16 et 17 ans. On aurait pu facilement l'étendre à tous les jeunes contrevenants, l'âge du délinquant devenant un facteur clé dans la décision du juge de faire comparaître cet individu devant un tribunal pour adolescents ou non. C'est peut–être là une chose sur laquelle on pourra se pencher plus tard, dans la phase deux de l'étude de la Loi sur les jeunes contrevenants.

En ce qui concerne les dispositions du projet de loi C–37 touchant le transfert des jeunes âgés de 16 et 17 ans qui sont accusés de meurtre ou de tentative de meurtre, on porte également de cinq à dix ans la peine maximale prévue en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants pour les meurtres au premier degré. De plus, la peine maximale pour tout contrevenant condamné pour meurtre au deuxième degré passera de cinq à sept ans. Encore une fois, je trouve que ces dispositions reposent sur la prise de conscience de ce que nous vivons dans une société où une peine de cinq ans de prison ne suffit pas toujours lorsqu'il s'agit de décourager la criminalité, de protéger la société ou encore de réadapter le jeune contrevenant.

Le projet de loi C–37 autorise les victimes de jeunes contrevenants à faire des déclarations sur les répercussions du crime au moment de la détermination de la peine à imposer à un jeune contrevenant. Dans notre système de justice pénale actuel, il arrive trop souvent que les victimes se plaignent d'être deux fois victimes, une fois au moment du crime et une autre fois au moment du procès. On a tous entendu dire que certaines victimes ne sont même pas informées de la date où le contrevenant recevra sa sentence. Les victimes se plaignent de ne pas avoir leur mot à dire dans la procédure judiciaire.

Certes, le juge demeure l'arbitre ultime, mais, pour qu'il puisse juger en tout état de cause, il doit obtenir l'avis de toutes

les personnes intéressées. Il faut notamment que les victimes puissent exposer les répercussions que le crime a eues sur leur vie. Ce n'est qu'ainsi que les juges pourront vraiment rendre une sentence qui correspondra à la gravité du crime.

Bref, j'encourage tous les députés à souscrire au projet de loi C–37. Selon moi, il renferme des dispositions qui reconnaissent que la Loi sur les jeunes contrevenants doit assurer un certain équilibre entre la réadaptation du contrevenant, la sécurité publique et la dissuasion. Malheureusement, dans certains cas, l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants n'assure pas cet équilibre.

Cette mesure législative constitue un très bon pas vers la réduction de la criminalité puisqu'il prévoit des mesures qui visent la sécurité publique. J'invite donc tous les députés à bien se rendre compte que tout système de justice pénale doit avoir pour objectif d'assurer l'équilibre entre la sécurité publique et la réhabilitation. C'est particulièrement vrai de tout système de justice pénale qui s'adresse aux jeunes.

Même s'il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de réhabiliter des jeunes, il faut que le public soit protégé adéquatement contre tous les crimes, peu importe qui les commet. Les modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants par l'intermédiaire du projet de loi C–37 favorisent l'atteinte d'un équilibre entre ces objectifs. À l'heure actuelle, on ne retrouve pas cet équilibre dans la loi.

Pour terminer, je voudrais, comme d'autres l'ont fait avant moi, mentionner à la Chambre que ce projet de loi ne suffira pas pour réduire la criminalité chez les jeunes. La Loi sur les jeunes contrevenants, par définition, traite surtout d'infractions qui ont été commises. L'autre moitié de l'équation est, bien entendu, la prévention du crime.

Pour qu'une initiative de réduction de la criminalité soit couronnée de succès, il faut considérer l'équation au complet. D'ailleurs, le douzième rapport du Comité permanent de la justice, publié en 1993, signalait déjà que, pour lutter contre la criminalité, il fallait nous attaquer à la racine du problème, c'est–à–dire le chômage, l'analphabétisme, les mauvais traitements faits aux enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, la glorification de la violence et les familles dysfonctionnelles.

• (1650)

Des études ont montré que le crime diminue radicalement dans les quartiers où l'on met en oeuvre des programmes d'activités pour les jeunes. De même, les programmes qui visent à sortir les jeunes Canadiens de la rue contribuent aussi à la prévention de la criminalité.

Il est vital de régler le problème à la source si l'on veut assurer la sécurité de la population. À mon avis, les mesures proposées dans ce projet de loi correspondent à un sage investissement dans l'avenir du pays. Je félicite donc le ministre de la Justice et le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques d'avoir fait les premiers pas vers la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants en présentant le projet de loi C–37.

J'encourage le gouvernement à poursuivre la lutte contre le crime en prenant les initiatives de rigueur pour prévenir les crimes avant même qu'ils ne soient commis.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, la députée a terminé en félicitant le ministre d'avoir fait les premiers pas, qu'on pourrait qualifier de bien petits pas. Pourquoi ne pas présenter un projet de loi qui traite en détail des difficultés que pose la Loi sur les jeunes contrevenants?

La députée a commencé par parler de l'importance de la réadaptation. Le problème, avec la criminalité juvénile, c'est que beaucoup de jeunes contrevenants ne sont pas adaptés au départ. La société doit prendre les moyens de se protéger elle–même tout en respectant la nécessité d'appliquer la loi de façon régulière à leur égard.

Durant tout son discours, la députée a très clairement expliqué les difficultés en question. Cependant, croit–elle que le projet de loi C–37 permettra de régler ces difficultés? Je ne le crois pas.

Elle a longuement discuté de la disposition sur l'inversion du fardeau de la preuve, toute cette procédure de transfert qui vise particulièrement les jeunes de 16 et 17 ans. Elle aurait dû penser que la simple existence de cette mesure est déjà une preuve que la Loi sur les jeunes contrevenants est fondamentalement inadéquate pour les jeunes de cet âge.

C'est ce qui nous fait dire que, si nous devons passer tellement de temps à traiter des difficultés particulières que pose le cas des jeunes de 16 et 17 ans, la loi comporte des lacunes fondamentales et que, en fait, elle n'est pas conçue pour eux. On peut en conclure que les jeunes de 16 et 17 ans devraient être jugés par un tribunal pour adultes.

La députée a mentionné à maintes reprises les différents problèmes et dilemmes qui se posent, mais elle a ensuite sauté à la conclusion déraisonnable que le projet de loi C–37 répond aux besoins et qu'il règle les problèmes qu'elle soulignait.

Cependant, j'ai apprécié que la députée fasse état de la notion de victimes du processus. Serait–elle prête à défendre ou à appuyer l'idée de reconnaître légalement les droits des victimes devant le tribunal pour adolescents?

Mme Payne: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour ses observations. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce projet de loi n'est pas parfait. C'est un premier pas.

Pour en revenir à ce qu'a dit le député à propos des victimes, ces faits seront examinés au fur et à mesure que nous examinerons ce projet de loi et les amendements qui découleront de celui–ci. C'est sans aucun doute un problème sur lequel, j'en suis sûre, va se pencher le comité.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, dans son dernier rapport, le vérificateur général du Canada a fait, à mon avis, un grand pas en avant dans l'exercice de ses fonctions.

Outre les éternels problèmes de gaspillage et de comptabilité douteuse, cette fois, il a faire remarquer que les fonctionnaires trop grassement payés, la décoration à neuf de bureaux et l'achat

d'agrafes et de trombones n'étaient pas une cause majeure de gaspillage. Le problème, à ses yeux—et c'est là le plus gros problème à mon avis—, c'est que nous versons des milliards de dollars dans des programmes sans jamais préciser à quoi ces programmes sont censés servir ni la façon de mesurer l'atteinte des objectifs de ces programmes.

Les exemples de programmes gouvernementaux auxquels pareille critique s'applique ne sont pas difficiles à trouver. En fait, c'est plutôt l'inverse qui est vrai. Nous avons des programmes sociaux qui nuisent à la société. Nous avons des programmes à l'intention des familles qui détruisent les familles et des programmes à l'intention des autochtones qui empêchent les Indiens du Canada d'accéder un jour à l'autonomie. Nous avons des programmes de commerce qui découragent le libre échange. Nous avons une loi sur le contrôle des dépenses qui n'empêche pas les dépenses d'augmenter irrésistiblement. Ce n'est pas joli joli.

• (1655)

Chaque fois qu'un de ces programmes échoue, que fait–on? On injecte plus de fonds. On ne s'arrête jamais à se demander ce qu'on essaie d'accomplir, comment on va vérifier si le programme est un succès ou un échec et quand il convient de l'abandonner s'il ne donne pas les résultats escomptés.

La Loi sur les jeunes intervenants, qu'est–elle censée faire? Le fait–elle? Comment le savoir? Si elle ne fait pas l'affaire, quand convient–il de changer d'approche?

L'objet de la Loi sur les jeunes contrevenants est très clair. Cette loi vise à établir une distinction entre les criminels endurcis adultes, d'une part, et les jeunes, d'autre part. Elle vise également à distinguer les jeunes incorrigibles de ceux qui ont eu de mauvaises fréquentations et ont fait des bêtises. La plupart d'entre nous sont d'accord pour dire que seuls les jeunes qui ont fait une bêtise, et seulement eux, méritent une deuxième chance.

En ce moment, nombre de députés doivent être en train de se dire: «Arrive en ville, Mike. Au Canada, on ne sévit pas contre les criminels endurcis même adultes», et c'est malheureusement la vérité. On peut compter les fois, de nos jours, où on lit dans le journal l'horrible histoire d'une victime innocente qui a été agressée ou abattue par un criminel qui était censé être en train de purger sa peine derrière les barreaux. Nos gouvernements ne prennent peut–être pas au sérieux les crimes, même ceux commis par des adultes, mais le public, lui, veut qu'il en soit autrement, mais les libéraux feignent de l'ignorer, à leurs risques et périls.

La dernière fois que les libéraux ont formé le gouvernement, ils ont tellement exaspéré la population par leur arrogance que leur nombre de députés est tombé à une quarantaine aux élections de 1984. Je les avertis maintenant que, si le premier ministre et le Cabinet ne tiennent pas compte des sentiments de la population face à la criminalité, les beaux jours du Parti libéral sont comptés.

Pour éviter la débâcle, les libéraux sont mieux de commencer par ne pas hausser les impôts. Ensuite, ils seraient bien avisés d'arrêter de dépenser plus d'argent qu'ils n'en reçoivent. Ils feraient mieux de tenir compte des observations du vérificateur général dans toute leur politique sur la criminalité. Est–ce qu'on prévient le crime? Comment mesure–t–on la criminalité? Si nous ne le faisons pas, quelles modifications législatives nous permettraient de le faire?

Pour aider les libéraux à réaliser cet exercice auquel ils ne sont pas habitués et qui consiste à vérifier si leurs mesures sont efficaces, je vais d'abord appliquer les critères établis par le vérificateur général à la Loi sur les jeunes contrevenants et à ces modifications qui y sont proposées.

La Loi sur les jeunes contrevenants est censée donner une seconde chance à ceux qui le méritent. Est–ce qu'elle le fait? Est–ce qu'elle n'autorise pas simplement ceux qui ont moins de 18 ans à commettre des crimes? Comment pouvons–nous en juger? Cela m'apparaît très simple.

Si la Loi sur les jeunes contrevenants fonctionne pour ces jeunes qui bénéficient de légères sentences, dont les dossiers restent secrets jusqu'à qu'ils atteignent la majorité et dont tout les méfaits restent impunis, ces jeunes devraient, arrivés à l'âge adulte, se révéler de meilleurs citoyens que ceux qui subissent un châtiment plus sévère. Les jeunes qui ont des difficultés avec la loi devraient être moins enclins à poursuivre leur carrière criminelle à l'âge adulte que ce n'était le cas avant l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Bref, si cette loi fonctionne, la criminalité chez les jeunes ne devrait pas être plus importante qu'auparavant ou peut–être un peu plus, mais il devrait y avoir beaucoup moins de jeunes délinquants qui deviennent des criminels à l'âge adulte. Sinon, si la criminalité juvénile monte en flèche et si les jeunes contrevenants qui n'ont reçu qu'un léger châtiment pour des actes graves comme le vol à main armée, l'agression, voire le viol et le meurtre continuent de commettre des délits graves une fois devenus adultes, la Loi sur les jeunes contrevenants est insuffisante.

Ce qui m'effraie le plus, personnellement, c'est que les jeunes voyous se rendent de plus en plus compte que la justice ne peut pas les atteindre à cause de la Loi sur les jeunes contrevenants; qu'ils réagissent de façon rationnelle aux stimulants que le gouvernement a prévus dans sa politique. Ce serait facile à déterminer. On sait quand la Loi sur les jeunes contrevenants est entrée en vigueur. On peut voir si la criminalité juvénile est montée en flèche dans les années qui ont suivi et au cours desquelles les adolescents ont compris ses dispositions.

Je me demande si le gouvernement se donne la peine de tenir des statistiques là–dessus et, dans l'affirmative, s'il les publiera. Je me demande s'il y avait moins ou plus de criminalité juvénile avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je me demande quelle proportion des jeunes qui ont obtenu des peines clémentes ou dont le dossier a été scellé lorsqu'ils ont atteint 18 ans ont, par la suite, commis des infractions plus graves, comparativement à ceux qui ont purgé des peines sévères pour avoir commis un acte répréhensible.

• (1700)

Je fais inscrire ces questions au *Feuilleton*, car nous avons le droit, en tant que Canadiens, de savoir ce qui se passe. J'entends par là découvrir notamment si le ministre de la Justice sait si la Loi sur les jeunes contrevenants est utile et si la question l'intéresse. Si l'on constate, après avoir bien évalué l'efficacité de la Loi sur les jeunes contrevenants au moyen de critères clairs, que cette mesure législative est véritablement un échec, je me pose-

rai alors une autre question. Je me demanderai ce que les priorités du gouvernement peuvent bien être.

Le ministre de la Justice estime–t–il que son principal devoir et sa première responsabilité consistent à protéger la vie, les libertés et les biens des citoyens canadiens et évalue–t–il ses initiatives en fonction de ce critère? Ou tente–t–il de faire de nous des gens conscientisés et tolérants, des gens parfaitement trilingues et tout occupés à boire leur cappuccino, bref de parfaits habitants du village planétaire du XXI^{e} siècle? Ou est–il trop obnubilé par son projet de société pour protéger les Canadiens d'aujourd'hui?

Certains croient sûrement que je suis injuste envers le ministre. Certains pensent sûrement que le ministre de la Justice sait parfaitement ce que la Loi sur les jeunes contrevenants et les modifications qui y sont proposées sont censées accomplir et sait comment évaluer le succès de ces mesures législatives.

La Loi sur les jeunes contrevenants, certains me diront, fait partie du grand projet de sociologie pratique du gouvernement actuel et des gouvernements libéraux qui sont venus avant lui et qui vise à abolir la responsabilité individuelle. Ils me diront aussi que le ministre de la Justice sait exactement quels objectifs visent les modifications. Elles visent à tromper les paysans de l'arrière–pays en leur faisant croire que le crime est puni et l'innocence, récompensée, de telle sorte que le projet de déresponsabilisation des citoyens puisse être mené rondement.

Certains me diront aussi que le ministre de la Justice sait très bien comment il pourra évaluer le succès de ce projet. Ils me diront que si le ministre peut faire dire aux sondages que les Canadiens pensent qu'il agit contre la criminalité chez les jeunes, il ne lui sera pas vraiment nécessaire de tenir les jeunes brutes assassines responsables de leurs actes malveillants. Je vois les choses autrement.

Je préfère être généreux et supposer que le ministre de la Justice et les libéraux sont tellement convaincus de détenir le droit divin de régner sur les Canadiens et de les transformer, pour leur propre bien, qu'ils ne s'embarrassent pas de se demander s'ils prennent des mesures efficaces.

J'ai donc pris la parole aujourd'hui pour dire au ministre de la Justice le plus clairement et le plus vigoureusement qu'il m'est possible que, lorsque son parti a été élu sur la promesse de jours meilleurs, les électeurs pensaient à une époque où les emplois étaient assurés, la dette nationale, beaucoup plus modeste et les rues, beaucoup plus sûres. C'est à cela qu'ils veulent revenir. Ils ne veulent plus des folles expériences et des extravagances des années Trudeau.

J'espère que le ministre de la Justice, le premier ministre et tout le gouvernement comprennent que les Canadiens croient en la responsabilité individuelle et y tiennent. Une proportion écrasante de Canadiens sont en faveur du droit de propriété. Ils sont très majoritairement en faveur de représentants politiques qui écoutent leurs électeurs, en faveur du droit des citoyens respectueux des lois à vivre en liberté et en sécurité, en faveur de mesures plus musclées contre la criminalité et contre les criminels de tous âges.

J'exhorte le ministre de la Justice, le premier ministre et le gouvernement à retirer cette proposition et à rejeter toute l'approche qu'elle suppose. Je leur demande d'admettre que le premier devoir du gouvernement est de protéger la vie, la liberté et les biens de ses administrés contre la force et la fraude.

Je les prie aussi d'élaborer et de publier une série de normes permettant de juger de la réussite ou de l'échec de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je leur demande enfin de modifier la loi pour la rendre efficace et, si cela s'avère impossible, de l'abroger.

Fini le temps de la mollesse devant le crime, du dorlotement. On a assez puni les innocents et pardonné aux coupables. Ou bien le gouvernement agit dès maintenant, ou bien le gouvernement réformiste le fera après 1997, pendant que les gens d'en face toucheront des pensions qu'ils n'auront pas méritées et rédigeront avec nostalgie leurs mémoires.

Ce serait une justice simple. Une justice simple, voilà ce que les Canadiens réclament, et c'est ce que le Parti réformiste va leur donner.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, j'ai bien écouté l'intervention du député. Il reconnaît que nous prenons beaucoup de mesures positives et que nous consacrons plusieurs millions de dollars au système judiciaire pour les jeunes afin de réprimer la criminalité juvénile. Nous n'en entendons pas souvent parler, mais on prend un tas d'initiatives merveilleuses et on fait de grands efforts partout dans le pays dans le cadre du système judiciaire pour les jeunes. Ce n'est pas une question de décision dichotomique, mais on y consacre beaucoup de ressources.

• (1705)

Le député a fait remarquer que nous devons toujours évaluer nos programmes sociaux d'après les services qui sont effectivement rendus. C'est un critère qu'il ne faut pas oublier, et il a évoqué le rôle du vérificateur général à cet égard.

Il a parlé de l'expérience de la collectivité et de la perception que cette dernière se fait des résultats de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il a signalé que cette loi est maintenant en vigueur depuis dix ans, et que si elle avait donné de bons résultats, elle aurait bien acceptée dans la collectivité. Or, c'est tout le contraire. L'expérience que la collectivité en a faite a mené à la répudiation de cette loi et à l'absence de la confiance qu'elle aurait suscitée si elle avait donné de bons résultats.

Le député a également fait remarquer que la Loi sur les jeunes contrevenants reflète une philosophie sociale libérale qui ne correspond vraiment pas aux valeurs de la majorité des Canadiens. Il a également abordé la question de la responsabilité envers la collectivité. Que désire la population? Voilà le critère d'après lequel on devrait juger en dernière analyse du sort à réserver à la Loi sur les jeunes contrevenants.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et je voudrais répéter ce que j'ai dit dans mon intervention, relativement à la nécessité d'évaluer le succès de nos programmes en fonction de critères clairs. Nous devons évaluer si la loi actuellement en vigueur ou les proposi-

tions législatives dont la Chambre est saisie fonctionnent réellement.

Dans son rapport, le vérificateur général a dit que le gouvernement manque souvent le but qu'il vise. Il manque à son obligation de rendre compte. Il n'atteint pas les nobles objectifs qu'il se fixe. La Loi sur les jeunes contrevenants est un autre exemple de ce profond malaise qui mine le gouvernemental fédéral depuis longtemps.

Nous devons évaluer en fonction de critères limpides les programmes que nous proposons à la Chambre ou qui existent actuellement et démontrer qu'ils fonctionnent et qu'il sont vraiment à la satisfaction des Canadiens.

Il est évident que les Canadiens d'un océan à l'autre ne sont pas satisfaits de la Loi sur les jeunes contrevenants et qu'ils ne le seront pas non plus des modifications proposées.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir la possibilité de prendre la parole sur ce projet de loi cet après–midi.

[*Traduction*]

Ce que nous essayons de faire ici, c'est réconcilier deux points de vue. D'une part, il y a ceux qui pensent qu'il faut incarcérer et traiter sévèrement, voire presque brutalement les jeunes contrevenants qui ont commis des actes inacceptables pour la société.

D'autre part, il y a ceux qui pensent que, si on est patient, compréhensif et indulgent envers les jeunes contrevenants, ces derniers se détourneront du crime. La réponse se trouve sûrement entre ces deux extrêmes. Un équilibre doit sûrement être trouvé.

J'estime que c'est justement ce que fait ce projet de loi, soit tenter de réconcilier deux points de vue. Il tente d'établir ce qu'on pourrait appeler un équilibre correct, lequel varierait évidemment en fonction des valeurs de chacun.

On nous demande de déterminer ce que serait une réponse juste. Qu'est–ce qui serait juste? Qu'est–ce qu'une peine juste pour un crime commis par un jeune? C'est très difficile à dire. Je ne prétends pas avoir réponse à tout. Ce serait d'ailleurs fort présomptueux de ma part de dire le contraire.

Je voudrais lancer quelques idées dans ce débat sur cette très grave situation. C'est un problème qui ne disparaîtra pas de lui–même. Je ne pense pas non plus que l'incarcération et un traitement sévère soient la solution.

• (1710)

Le gouvernement doit agir. Il doit protéger la société. Par ailleurs, le fait d'incarcérer des gens ne règle pas le problème. Tant s'en faut.

D'aucuns préconisent un traitement sévère ou direct ou encore l'incarcération. Ils disent qu'il ne faut pas se plier aux exigences des criminels. Tiennent–ils compte du taux de succès de pareille réaction. Qu'arrive–t–il lorsqu'on emprisonne des gens? Quels coûts est–ce que cela entraîne? On n'en parle pas. Mais il y a des coûts. Emprisonner des gens coûte cher de nos jours. Évidemment, nous sommes forcés de le faire pour protéger la société en certaines circonstances. Cependant, c'est une solution non seulement coûteuse, mais encore extrêmement dysfonctionnelle.

Considérons le cas de ceux qu'on emprisonne. Étant donné qu'ils sont très jeunes, ils seront tôt ou tard remis en liberté. Une fois sortis de prison, combien d'entre eux vont réintégrer la société et mener la vie d'un honnête citoyen? Quel est le taux de réussite de ce genre d'approche?

Ce n'est pas en prétendant qu'il n'y a pas de problème que les choses vont s'arranger. Il nous faut reconnaître qu'il y a dans notre société des problèmes qui ont des causes précises. Le vrai défi qui se pose à nous, parlementaires et membres de la société canadienne, c'est de découvrir pourquoi certaines personnes commettent des crimes.

Certains prétendent qu'il y a, d'un côté, les bons et, de l'autre, les méchants. Je trouve que c'est une vision trop simpliste des choses. Il y a des gens qui, pour diverses raisons que nous ne comprenons pas toujours comme il faut, se livrent à des actes criminels totalement inacceptables aux yeux de la société. C'est là qu'est le défi. Si nous pouvions comprendre cela, nous serions en mesure d'y faire face. Et ainsi donc, nous pourrions réduire la criminalité qui sévit dans la société. Si nous pouvions nous comporter avec notre semblable sans nous préoccuper de la question de savoir si c'est un criminel ou non, il nous en coûterait beaucoup moins cher et nos rapports seraient beaucoup plus harmonieux, satisfaisants, et, en un mot, humains.

[*Français*]

On essaie d'établir un équilibre entre ceux et celles qui pensent que l'incarcération est la solution et ceux et celles qui croient que si on est patient, si on essaie d'éduquer, qu'on arrivera éventuellement à éliminer ce genre de violence, ce genre d'abus, ce genre de comportement criminel.

[*Traduction*]

Ce projet de loi propose bon nombre de mesures rigoureuses. Je ne suis pas déçu quand j'entends des gens proposer des mesures différentes ou complémentaires. Cela ne me dérange pas. Ce qui me dérange, par contre, c'est qu'on déprécie les efforts déployés par un éminent Canadien, un ministre de la Justice qui possède une très bonne connaissance du droit et du comportement criminel et qui a pris le temps de procéder à une vaste consultation. Après, on s'érige en experts et on déprécie ce que le ministre a accompli. Voilà ce que j'appelle de l'arrogance!

Monsieur le Président, je sais que vous conviendrez avec moi que, lorsque des députés d'en face laissent entendre que des députés de notre parti sont arrogants, il n'y a pas pire arrogance que de prétendre qu'on est des spécialistes et qu'on possède toutes les solutions à tous les problèmes complexes de la société, alors qu'il n'en est absolument rien. Ceux qui proposent des

solutions simples, superficielles et séduisantes, prétendant tout résoudre et voulant donner l'impression qu'ils sont à l'écoute des gens, qu'ils appliquent ces solutions et qu'ils vont corriger les maux de la société, font preuve de la plus grande arrogance.

C'est malheureusement le cas de nombreux députés. Certains lèvent la main. Je voudrais que la caméra puisse les prendre sur le fait pour que leurs électeurs puissent les voir, mais ce n'est malheureusement pas possible. Peut–être ces députés auront–ils le courage de se lever et de poser une question. Cela alimenterait la discussion, et je pourrais leur dire une ou deux choses encore.

Le projet de loi propose des peines plus lourdes. Quelqu'un a–t–il parlé de cet aspect? Il propose le renvoi devant un tribunal pour adultes lorsque la gravité du crime le justifie, et la prolongation de la période d'admissibilité à la libération conditionnelle. Quelqu'un en a–t–il parlé de l'autre côté? Le projet de loi facilite l'échange de renseignements entre ceux qui s'occupent des jeunes et de la criminalité juvénile.

• (1715)

Le projet de loi prévoit ausi des mesures de réadaptation et de traitement. C'est là toute l'idée. Nous voulons réhabiliter et traiter les jeunes délinquants parce que nous voulons les garder hors des établissements carcéraux. La vie en institution coûte cher, elle est perturbante et ne fait rien pour aider ceux qui s'y trouvent. Elle permet de protéger la société et, comme je le disais plus tôt, lorsqu'il faut se protéger, nous y avons recours.

Le projet de loi prévoit également la possibilité d'une déclaration de la victime au moment de la détermination de peine. Cette mesure n'est actuellement permise que dans les cas impliquant des adultes. La surveillance conditionnelle, qui est rarement utilisée, à l'heure actuelle, deviendrait plus fréquente.

Le projet de loi prévoit également des évaluations médicales et psychologiques, sans avoir à obtenir de consentement, pour rendre des jugements qui répondent mieux aux véritables problèmes. Un aspect très important est le dédommagement de la victime. Le projet de loi comporte de nombreux éléments dont les députés d'en face n'ont pas parlé.

Nous devons relever un double défi. D'abord, il faut éviter d'étudier le projet de loi avec un parti pris. Ne faisons pas preuve de négativisme, mais démontrons plutôt l'ouverture d'esprit qui nous aidera à reconnaître les éléments du projet de loi qui méritent notre appui. Ayons une attitude qui nous permette de voir où des améliorations peuvent être apportées. Les députés de l'autre côté trouveront certainement des aspects positifs au projet de loi. Je suis sûr qu'ils peuvent y proposer des améliorations. Voilà le premier défi.

Le second défi consiste à mieux comprendre ce qui a amené ces jeunes à tomber dans la criminalité. Si nous y parvenions, nous pourrions prévenir la criminalité et faire en sorte que le nombre d'incarcérations diminue, qu'il en coûte moins cher à la société et que ces jeunes aient une existence plus productive.

[*Français*]

Je crois que j'arrive vers la fin de mon discours. Je m'arrête et j'attends, avec anticipation, les questions de mes collègues d'en face.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, nous écoutons de ce côté–ci de la Chambre. On peut espérer que nos électeurs en font autant chez eux.

Je remercie le député de sa déclaration au sujet du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants. Je remarque qu'il a déclaré qu'il accueillerait avec plaisir toutes nos propositions et que nous devrions les soumettre au gouvernement. C'est ce que nous avons essayé de faire à toutes les occasions dans le cadre du débat sur la Loi sur les jeunes contrevenants et ce projet de loi en particulier.

Il est plus que temps que les jeunes récidivistes qui commettent plusieurs crimes violents aient des comptes à rendre. Nous en parlons souvent. Il faut cesser d'imputer leurs crimes à la société, à la famille ou à la pression des pairs. Ils ont leur part de responsabilité.

Le député a notamment déclaré qu'il ne croyait pas que l'incarcération et un traitement dur constituaient une solution. D'aucuns ne seraient pas d'accord avec lui lorsqu'il s'agit de récidivistes et de jeunes contrevenants coupables de crimes violents terribles.

Je voudrais vous lire un article de journal et demander ensuite au député s'il souscrit à ce type de traitement et s'il a un certain avenir au Canada. Cet article porte sur le camp de type militaire de Toulson, dans l'État du Maryland, aux États–Unis. Voici ce qu'on y dit:

> Les contrevenants âgés de 17 à 25 ans condamnés à des peines de cinq ans ou moins peuvent s'inscrire à ce programme de six mois dans ce camp de type militaire à Toulson. Par la suite, ils profitent d'une libération conditionnelle.
>
> Le programme de Toulson est bâti sur le modèle des camps militaires des marines américains, et environ la moitié des instructeurs sont d'anciens marines. Il met l'accent sur la discipline et la responsabilité.
>
> Ainsi, lorsqu'il s'agit de lever une bille de bois, on veut encourager le travail d'équipe et accroître la capacité de ces personnes de surmonter les difficultés.
>
> De même, lorsqu'on demande à ces jeunes de déplacer un tas de pierres, ce n'est pas simplement pour le plaisir, mais pour les rendre responsables de leurs actions et les inciter à travailler avec acharnement.
>
> Cependant, le camp de Toulson est quelque peu différent des autres camps de type militaire qu'on retrouve aux États–Unis.
>
> Ainsi, en plus du strict régime militaire et de la formation physique qu'on leur impose, les détenus profitent aussi d'une formation professionnelle et s'instruisent, plus de 70 p. 100 recevant un diplôme équivalent à un diplôme de fin d'études secondaires avant leur départ. De plus, ils peuvent compter sur une probation strictement supervisée.
>
> Les autres camps qui n'offrent pas des mesures de ce genre constatent que de 50 à 70 p. 100 de leurs anciens détenus finissent par récidiver. C'est le même taux que les prisons conventionnelles américaines où les détenus peuvent faire ce qu'ils veulent toute la journée.
>
> Selon les statistiques établies par les autorités de Toulson, à peine 20 p. 100 des détenus libérés de leur camp récidivent.

• (1720)

Mon collègue nous a demandé de soumettre des propositions. Étant donné ce type de statistiques, n'est–ce pas là la solution que le Canada devrait envisager pour certains récidivistes violents? On pourrait les insérer dans une structure comme celle–là et espérer obtenir un meilleur taux de réussite que nos programmes de réinsertion sociale jusqu'à maintenant. Qu'en pense–t–il?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Je vais tenter d'y répondre de manière responsable.

Tout à l'heure, un député réformiste a dit que notre parti avait tendance à essayer toutes sortes de programmes sans faire d'évaluations appropriées. Puis, le député réformiste qui vient de prendre la parole a parlé d'un camp d'entraînement, un camp qui, semblerait–il, aurait eu un certain succès.

Il n'est pas prudent de prendre un exemple seulement et de l'appliquer à tout le phénomène de la criminalité chez les jeunes ou à l'ensemble du Canada. Cependant, qu'il s'agisse d'un camp d'entraînement ou d'un autre moyen de purger une peine ou d'être intégré à la société, il vaut sûrement la peine d'examiner la chose, et nous devrions le faire. Je sais que cela se fait dans certaines régions du Canada.

Ce que je déplore cependant, et le député n'a pas rien laissé entendre de tel mais d'autres l'ont fait, c'est que l'on ne propose des camps d'entraînement que parce que cela a l'air sévère. Cela donne l'impression que l'on fait quelque chose même s'il n'en est rien, même si ce n'est que purement symbolique. Je trouve ça hypocrite. Le député n'a pas laissé entendre cela, mais je pense que, dans certains cas, on agit par hypocrisie et à des fins politiques, sans autre but que de plaire aux gens que croient que c'est la solution au problème de la criminalité chez les jeunes.

Il y a autre chose que je voudrais dire. Je ne suis pas d'accord avec le député sur cette question, du moins pas tout à fait. Je n'ai pas dit que l'incarcération n'était pas la solution. J'ai dit que l'incarcération était nécessaire, dans certains cas, pour protéger la société. Le député peut consulter les «bleus». C'est ce que j'ai dit.

J'espère que les députés vont m'écouter très attentivement, car ce que j'ai à dire est très important. Certains pensent qu'il suffit de mettre les gens dans des établissements et de les oublier là. Il y a des gens qui font ça parce qu'ils ne savent pas quoi faire d'autre. Ils ne comprennent pas la situation et continuent d'espérer des solutions simplistes. Je tiens à dire à ces personnes que cette approche face à l'incarcération, avec ce genre de motivation, n'est pas la solution.

Nous avons une responsabilité plus grande envers nos concitoyens, que nous les aimions ou non, qu'ils soient des contrevenants ou non, et cette responsabilité nous oblige à trouver ce que nous pouvons faire, de manière responsable, pour qu'ils puissent devenir des membres à part entière de la société canadienne.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C–37, car il touche un domaine qui me tient à coeur et intéresse certainement mes électeurs.

Le ministre de la Justice a réagi très rapidement aux soucis que la Loi sur les jeunes contrevenants semblait susciter, en présentant les modifications qu'il propose dans le projet de loi C–37. Comme il l'a fait pour d'autres mesures législatives importantes, le gouvernement a abondamment consulté le public au sujet des changements et des améliorations possibles, tant avant la rédaction et la présentation du projet de loi que par la suite, durant l'étude au comité.

• (1725)

Les modifications proposées sont donc le fruit d'une consultation publique et elles devraient apaiser les inquiétudes de la population. Cela ne signifie pas qu'elles plairont à tous. En fait, certains les ont déjà critiquées en arguant qu'elles étaient trop sévères ou pas assez. Une telle réaction signifie généralement que les mesures sont relativement adéquates.

Dès sa création, la Loi sur les jeunes contrevenants avait deux objectifs: protéger la société et tuer dans l'oeuf toute carrière criminelle naissante. Nous devions faire de notre mieux pour assurer la réinsertion sociale des jeunes contrevenants afin qu'ils ne deviennent pas des criminels à vie, des récidivistes endurcis.

Pour rassurer la population, le ministre a modifié la déclaration de principe contenue dans la loi afin d'affirmer clairement que l'objectif premier du droit pénal applicable aux jeunes devait être la protection de la société.

Pour atteindre cet objectif, nous devons assurer aussi la réinsertion sociale des jeunes et la prévention de la criminalité. C'est pourquoi, dans le cas des contrevenants chroniques coupables de crimes graves, ce projet de loi autorise les juges à ordonner des évaluations psychologiques ou médicales adéquates.

Ce serait tragique, par exemple, de simplement punir un jeune, qui, par ailleurs, grâce à une aide thérapeutique ou médicale adéquate, pourrait facilement être traité, réhabilité et ramené dans le droit chemin, et de le libérer ensuite sans savoir s'il ne commettra pas des crimes de plus en plus graves à l'âge adulte et s'il ne deviendra pas un récidiviste endurci avec le temps.

Je crois que la population est très favorable à l'augmentation de la peine maximale qui serait portée à dix ans pour un meurtre au premier degré et à sept ans pour un meurtre au deuxième degré. En apportant ces modifications, le ministre répond à la nécessité d'infliger, dans les cas de crimes avec violence, des peines qui correspondent à la fois à la perception qu'a le public de la gravité de ces crimes et au besoin de tenir les jeunes contrevenants responsables des dommages que ces crimes ont causés.

Je ne parle pas uniquement d'une peine plus sévère, mais également, par une combinaison des deux objectifs du projet de loi, d'une période de temps plus raisonnable pour la réinsertion sociale et le counselling. Lorsqu'il était dans l'opposition, notre parti avait préconisé ces peines plus longues, tout simplement parce que nous savons que certains contrevenants, même ceux

qui commettent des crimes avec violence, peuvent être réadaptés. Mais cette réadaptation ne se fait pas forcément pendant les cinq années que prévoit actuellement la loi.

En outre, en traduisant devant des tribunaux pour adultes des jeunes de 16 et 17 ans accusés de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide ou d'agression sexuelle grave, nous envoyons le message à ces contrevenants violents qu'ils seront tenus responsables, peu importe leur âge.

Néanmoins, le jeune contrevenant a toujours la possibilité de demander à être jugé par un tribunal pour adolescents si ce dernier est le mieux en mesure de répondre aux objectifs de la protection du public et de la réinsertion sociale. Il incombe au jeune contrevenant de prouver qu'il mérite un traitement exceptionnel, au lieu d'être traduit devant un tribunal pour adultes.

Les députés peuvent constater que ces modifications constituent des améliorations par rapport au régime actuel, qui permet de faire preuve de souplesse uniquement dans des cas exceptionnels. Ces modifications permettront également aux agents de police, aux autorités scolaires et aux bureaux d'aide sociale d'échanger des renseignements sur des jeunes contrevenants dans le souci de mieux protéger la sécurité publique. On dit ainsi aux Canadiens que, s'il faut tenir compte des intérêts du jeune contrevenant, il faut également reconnaître l'importance d'autres intérêts et d'autres préoccupations.

Pour ce qui est des jeunes qui ont commis des crimes moins graves, il faudrait envisager des mesures de rechange à la détention, et ce projet de loi prévoit de telles mesures. Je reviens encore une fois au deuxième objectif de la Loi sur les jeunes contrevenants, à savoir qu'il faut s'assurer autant que possible de donner aux jeunes contrevenants la possibilité d'améliorer leur mode de vie au lieu de continuer à se livrer au crime.

Il faut faire correspondre le châtiment au crime. Ce projet de loi prévoit toutes sortes de solutions en remplacement de la garde comme moyen de réparer les torts causés à la victime, ou un type quelconque de services à la collectivité qui peut se révéler nettement plus efficace que la méthode classique d'incarcération.

• (1730)

Les modifications proposées dans le projet de loi C–37 ne constituent pas des solutions parfaites et ne mettent pas fin au processus. Ce sont des améliorations. Elles sont pour les Canadiens la preuve que le gouvernement veut sérieusement veiller à leur sécurité personnelle et à leurs biens. En même temps, elles offrent la possibilité d'une réadaptation dans les cas où c'est possible et faisable et des perspectives en ce qui concerne la prévention du crime.

De plus, comme la Chambre le sait, le ministre a demandé au comité parlementaire de la justice d'examiner en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous nous rendons compte que ce n'est là qu'un premier pas. Le comité servira de forum où proposer des changements et des améliorations supplémentaires afin de satisfaire aux deux objectifs de la loi: la protection de la société et la réadaptation de jeunes contrevenants dans la mesure du possible.

Ce sont des questions auxquelles on doit s'attaquer. Nous devons savoir pourquoi certains jeunes tombent dans la criminalité. Nous devons examiner la relation entre les services aux jeunes et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Selon une étude récente, un enfant qui est violent à six ans sera violent à l'adolescence et à l'âge adulte. À l'heure actuelle, il n'existe à l'échelon national ou à celui des collectivités aucun service suffisamment adéquat pour changer la vie de cet enfant de six ans au lieu d'attendre qu'il ait 16 ans et se fasse beaucoup plus de tort à lui–même et aux autres.

Il faut voir comment le gouvernement peut s'attaquer à certaines des causes sous–jacentes de la criminalité, de la pauvreté, de la violence familiale et de l'abus des drogues. Les députés d'en face ne veulent peut–être pas admettre que, parfois, c'est quelqu'un d'autre qui est responsable du comportement criminel d'un adolescent. Dans beaucoup de cas, plus qu'ils ne sont prêts à l'admettre, le comportement criminel est directement lié à des agressions sexuelles pendant l'enfance. Alors qu'ils voudraient imposer le fardeau de la preuve à des jeunes de 12, 13 ou 14 ans, nous devons, en tant que société, assumer une part de responsabilité pour ceux qui ont été victimisés dans une société qui n'a pas su les protéger.

Les députés d'en face ont mentionné diverses façon de traiter les jeunes contrevenants. Je pense que nous devons être plus ouverts, et c'est pour cela qu'un examen plus fondamental pourrait conduire à envisager d'autres méthodes pour traiter les jeunes contrevenants pendant qu'ils sont sous garde ou surveillance quelconque. C'est seulement en considérant ces questions plus fondamentales que nous ferons des progrès, que nous éviterons de garder les jeunes dans le système judiciaire et que nous modifierons leur comportement pour le mieux après qu'ils seront venus en conflit avec la loi.

Il faut envisager tous les investissements possibles pour faire de notre société un milieu sain où les enfants puissent grandir, de sorte que les futures générations ne voient pas la jeunesse comme un problème, une source de violence et une source de crainte pour les particuliers et la société en général.

Comme je l'ai dit, c'est la première étape d'un processus. Ce n'est pas la fin. J'espère que le Parti réformiste va appuyer les progrès que nous faisons avec ce projet de loi et qu'il va participer pleinement au débat qui se poursuivra sur de nouvelles améliorations.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je pense qu'une des préoccupations du Parti réformiste qui a été exprimée particulièrement clairement concerne l'insuccès de la loi actuelle sur les jeunes contrevenants.

Je me demande si la députée peut m'éclairer un peu. Par exemple, 47 p. 100 des accusations portées en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants le sont pour des cas de récidive, et dans 19 p. 100 de ces cas, il s'agit de la cinquième infraction commise en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1735)

À son avis, que feront les modifications pour changer cet état de fait? Qu'y a–t–il dans les modifications proposées qui permet-

tront vraiment de régler ce problème? Dois–je penser que ces modifications ne font rien à cet égard?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je ne sais pas à quel point ces chiffres se comparent aux statistiques sur la criminalité adulte. Cependant, ce que le député vient de dire, c'est que 53 p. 100 des accusations portées contre les jeunes contrevenants visent des jeunes qui viennent de commettre leur première infraction. Le fait que seulement 20 p. 100 d'entre eux aient commis plus de deux infractions me semble être un bon indice que le taux de réadaptation est passablement élevé grâce à la loi et à l'effet qu'elle a eu depuis son entrée en vigueur.

Cependant, pour les cas qui préoccupent davantage la population, les modifications qui, selon moi, feront une différence importante ont trait aux crimes graves et aux crimes avec violence, aux meurtres, aux voies de fait, aux voies de fait graves, aux agressions sexuelles et aux choses de ce genre. Les modifications à cet égard prévoient que les jeunes seront jugés par un tribunal pour adultes suivant les règles qui s'appliquent aux adultes et qu'ils pourront être condamnés à des peines plus longues, pouvant aller jusqu'à deux fois la durée actuellement prévue dans leur cas.

Je crois par ailleurs qu'il arrive souvent qu'en mettant nos jeunes en prison, nous les envoyions en réalité à l'école du crime. Nous les mettons alors en contact avec des gens qui ont eu affaire peut–être plus d'une fois au système de justice pénale, qui en savent beaucoup plus long au sujet de la criminalité et qui vivent des profits de la criminalité. Je ne crois pas que ce soit souhaitable.

Je crois certainement qu'il faut envisager d'autres solutions que la détention, surtout le genre de solution qui amène le jeune à assumer la responsabilité de son acte en indemnisant directement la victime du tort qu'il a fait ou en accomplissant des heures de service communautaire. Ces méthodes permettent de dédommager directement la collectivité lésée. C'est ce genre de mesures, entre autres, qui établissent à mon avis une relation directe entre l'infraction et ses répercussions. C'est ce que je considère comme une mesure disciplinaire utile.

Le président suppléant (M. Kilger): Voici qui conclut la période des questions et des observations ainsi que cette étape du débat. Pour la suite de l'étape de la troisième lecture de cette mesure législative, les députés auront le droit de faire des interventions d'un maximum de dix minutes sans période de questions ou d'observations.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, depuis le 2 juin 1994, date du dépôt du projet de loi C–37 modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, je ne peux me faire à l'idée que le gouvernement fédéral tente sérieusement de faire croire, à nous, parlementaires, et aux citoyens et citoyennes du Québec et du reste du Canada, que la réforme qu'il propose va accroître la protection du public.

Comme vous le savez, j'ai oeuvré pendant plus de 21 années dans le domaine de l'enseignement et j'ai appris à faire confiance, j'ai appris que dans la vie, il faut donner une deuxième chance. J'ai appris cela tout au cours de ces années–là. Le débat, ce débat, n'est ni plus ni moins qu'un simple exercice de relations publiques que le gouvernement fédéral a entrepris pour réconforter une certaine portion de la population vis–à–vis de ses institutions publiques.

La réalité, c'est que la loi actuelle comprend toutes les dispositions nécessaires aux tribunaux et aux substituts du procureur général pour permettre d'assurer adéquatement la protection de la société. Le problème en est un d'application des dispositions contenues dans la Loi sur les jeunes contrevenants, et non une révision en profondeur de celle–ci. À mon sens, il ne suffit pas de changer les points et les virgules à un texte pour qu'il devienne subitement plus efficace.

Est–ce que le ministre de la Justice s'est d'abord assuré que l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants ne correspondait plus aux besoins des citoyens et de la société avant de la modifier? Est–ce que le ministre de la Justice a d'abord pris en considération les multiples recommandations des principaux intervenants du milieu?

• (1740)

Considérant que la majorité des autorités concernées préférerait une latitude plus grande dans l'application de la loi actuelle, contrairement à une réforme répressive et coercitive de la loi, pourquoi le gouvernement libéral continue–t–il cette croisade contre la jeunesse?

Il faut donc se demander quels sont les motifs réels qui incitent le gouvernement fédéral à enfourcher ce cheval de bataille. La réponse se trouve dans le livre rouge des libéraux fédéraux. En fait, le ministre de la Justice se sert de sa fonction au sein du gouvernement pour remplir tout simplement une promesse électorale strictement partisane et cela sans aucune considération pour son impact économique, social et moral.

Ce sont des actes semblables qui, à mon avis, désillusionnent les contribuables du fait politique. C'est ce type d'action irrespectueuse des institutions et du devoir des élus qui révolte les contribuables du Québec et du reste du Canada.

De plus, je ne crois pas que le fait que 30 p. 100 de la population croient qu'il y a plus de crimes et que ceux–ci paraissent plus violents que l'on doive nécessairement modifier une loi, surtout lorsque les statistiques à jour prouvent le contraire. Combien de fois encore aurons–nous besoin de le dire? Ce n'est pas en emprisonnant les citoyens de plus en plus jeunes que l'on va régler le problème de la violence dans notre société.

Des peines plus longues et plus sévères, l'abaissement de l'âge minimal de la responsabilité pénale et l'élargissement des mesures de répression envers les jeunes ne régleront pas le problème de violence, au contraire. L'objectif visé par les modifications proposées au projet de loi est contre–productif au but recherché, soit la protection de la société et de la jeunesse.

Lors de ma dernière campagne électorale, j'ai eu le privilège—et je dis le privilège—de visiter une maison de transition où il y avait une vingtaine de jeunes garçons. J'ai discuté avec eux pendant plus d'une heure, parlant de leur avenir, et je dois vous dire que je suis sorti de là avec un sens qu'il fallait donner une seconde chance, que souvent ces jeunes–là ont commis des actes répréhensibles, mais qu'il faut leur donner une chance.

Le gouvernement devrait, à mon avis, se concentrer sur des programmes de prévention du crime. C'est là que l'emphase doit

être mise. Ce sont les programmes de prévention du crime qui présentent le plus gros défi que nous devons relever. C'est ce que nous faisons au Québec actuellement, et je dois le dire, avec beaucoup de succès.

La réinsertion sociale des jeunes contrevenants devrait, par conséquent, constituer l'objectif principal de cette loi. Il s'agit de mettre en place une forme de prévention du crime, à long terme, visant à empêcher les jeunes contrevenants de continuer à se conduire de manière répréhensible.

À ce sujet, le Québec envoie à Ottawa un message très clair: «Laissez–nous continuer à résoudre nos problèmes comme nous l'entendons sans nous imposer des règles à suivre ou des modifications qui satisfont peut–être les autres provinces, mais qui ne conviennent pas du tout à l'expérience québécoise.» C'est un autre domaine, dans lequel je pense le Québec est distinct.

L'expérience québécoise est riche d'exemples. Pour ceux et celles qui voudraient s'en inspirer, vous n'avez qu'à consulter la Loi sur la protection de la jeunesse du Québec. De plus, les travaux et rapports du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sont autant de sources d'information. Finalement, des études récentes ont été faites au sein du Québec. Ces études, la protection sur mesure, un projet collectif et la protection de la jeunesse, plus qu'une loi, font ressortir l'expérience précieuse et les acquis importants du système québécois en même temps qu'une série de problèmes à résoudre pour que l'application de la loi soit plus efficace.

• (1745)

Au Québec, il existe un consensus bien établi. Le consensus québécois porte sur la nécessité de sauvegarder les principes et les droits de l'enfant, tel que prévu par la loi québécoise, tout en précisant les modalités de mise en oeuvre ainsi que les ajustements requis par l'évolution de la société et les réformes législatives récentes.

Concernant les jeunes contrevenants, le point de vue et l'expérience du Québec sont diamétralement opposés aux réformes proposées par le gouvernement fédéral. Le Québec met l'accent sur la réhabilitation et la réadaptation, tandis que le gouvernement fédéral impose une répression pure et dure. En d'autres termes, au Québec, on ne croit pas que la prison à vie avec des récidivistes est la solution pour des adolescents, des adolescentes très souvent aux prises avec de graves problèmes familiaux et sociaux.

En conclusion, le ministre de la Justice serait conciliant s'il accordait au Québec un statut particulier afin que l'on conserve chez nous cette expérience crédible en matière de protection de la jeunesse et ce devoir moral et social envers notre jeunesse québécoise.

[*Traduction*]

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de ces modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Comme la plupart des localités, Guelph—Wellington craint la criminalité et désire assurer la sécurité de ses habitants. Ces derniers sont en faveur de toute initiative encourageant la protection du public et la prévention criminelle.

Le problème des jeunes contrevenants n'est pas nouveau. En 1908, la Chambre des communes adoptait la Loi sur les délinquants juvéniles. Le gouvernement d'alors pensait que les jeunes ne devaient pas être traités comme des criminels. Bien au contraire, la loi précisait qu'ils devaient être traités comme des enfants égarés qui avaient besoin d'aide, d'encouragement et d'assistance. Elle prônait l'action sociale pour les sauver. Presque 90 ans plus tard, nous cherchons toujours à leur procurer aide, encouragement et assistance.

Dans ma localité de Guelph—Wellington, on connaît l'importance des enfants. Nous sommes fiers de l'éducation de qualité que nous leur donnons afin de les préparer pour l'avenir. Notre secteur industriel est l'un des plus avancés au pays, capable de s'adapter aux changements les plus radicaux de l'économie et conçu pour demeurer à la fine pointe de la technologie afin que nos enfants puissent rester chez nous et devenir des membres actifs de la société.

Les gens veulent voir un budget équilibré, non pas pour eux, mais pour que leurs enfants et leurs petits–enfants n'aient pas à porter le fardeau de nos excès. Comme presque toutes les localités du Canada, nous sommes préoccupés par la criminalité. Nous savons que la majorité de nos enfants sont honnêtes et qu'ils mènent une vie probe.

Cependant, il y en a qui exigent notre attention. Nous nous en occupons. Nous avons des programmes, tels que Guelph Change Now, qui offre un service de counselling aux jeunes, et START, du service de counselling professionnel Second Chance, qui donnent aux jeunes, dont certains sont de jeunes contrevenants, les connaissances de base pour affronter la vie quotidienne sous tous ses aspects, y compris la recherche d'un logement.

Dans ma localité, les gens savent que la criminalité chez les jeunes a de nombreuses causes. Ils veulent que le gouvernement s'attaque sans plus attendre aux problèmes de la violence familiale, de la pauvreté et de l'analphabétisme. Ils ne sont pas satisfaits de la façon dont sont traités les jeunes contrevenants et ils veulent que ça change.

Le 16 juin, j'ai assisté à un forum organisé par le groupe Guelph Mercury, qui portait sur la Loi sur les jeunes contrevenant. La discussion a révélé que la prévention criminelle préoccupait les résidents de Guelph—Wellington. Ils veulent que la loi soit plus largement respectée et que davantage de prévention se fasse dans les foyers et les écoles pour empêcher les jeunes de devenir criminels. Ils veulent également qu'on consacre plus d'argent à la réadaptation. C'est le message très clair que j'ai entendu.

• (1750)

Après le forum, j'ai écrit au ministre de la Justice pour lui dire que ces gens–là trouvent que ce n'est pas la loi qui fait défaut, mais son application par les tribunaux. Ils considèrent ceux–ci trop indulgents, tant et si bien que la sentence n'a plus d'effet dissuasif sur nos jeunes gens. Ils me demandent, comme députée du gouvernement, de rendre le processus de détermination de la

peine plus strict, pour que les jeunes se rendent compte qu'ils seront punis pour leurs délits.

La mesure législative à l'étude aujourd'hui répond à leurs préoccupations. Les gens de ma circonscription nous ont demandé d'imposer des peines plus longues aux adolescents reconnus coupables de meurtre au premier ou au deuxième degré. Ils trouvent que cinq ans, ce n'est pas assez.

Ils veulent voir un plus grand nombre de jeunes contrevenants être traduits devant des tribunaux pour adultes quand ils sont accusés d'avoir infligé des lésions corporelles graves. Ils veulent aussi de meilleures mesures de communication des renseignements entre professionnels. Ils savent qu'il n'est souvent que trop facile pour le jeune contrevenant de profiter des failles du système parce que l'information ne circule pas tout le temps entre les autorités scolaires, la police et les agences de protection de l'enfance, alors que la sécurité du public est peut–être en cause.

À l'occasion de ce forum, comme dans leurs lettres et appels téléphoniques, mes électeurs se sont dits conscients de la nécessité de services de réadaptation. Ils communiquent avec moi parce qu'ils cherchent des moyens d'améliorer le système judiciaire. J'ai même des parents qui me disent que leurs enfants font fi de leur autorité parce qu'ils croient pouvoir facilement se réfugier derrière des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce n'est pas correct.

Parce qu'ils considèrent notre système trop indulgent, ces enfants risquent de perdre tout respect pour l'autorité. Il y a des mères qui s'inquiètent de voir leurs enfants apprendre très jeunes à ne pas respecter la loi. Ces parents et, indirectement, leurs enfants nous ont demandé de réagir. Ils nous ont clairement lancé un appel à l'aide.

Les résidents de la circonscription de Guelph—Wellington veulent que des peines plus sévères soient imposées aux jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves. Ils veulent que les victimes qui le désirent puissent faire une déclaration sur les effets qu'a eu sur elles le crime commis contre elles. Ils veulent aussi qu'un contrôle plus strict soit exercé sur les jeunes contrevenants en liberté sous condition dans la collectivité et que l'on réagisse plus rapidement lorsque ceux–ci violent les conditions de leur mise en liberté.

Ils veulent que les tribunaux disposent d'autant d'information que possible au moment du prononcé de la sentence d'un jeune contrevenant. À l'heure actuelle, cela prend le consentement du jeune pour le faire traiter. La mesure à l'étude répond aux attentes de mes électeurs en matière d'intervention efficace en ce qui concerne les jeunes contrevenants qui récidivent ou qui commettent des infractions graves.

J'ai dit à maintes reprises dans mes allocutions que les gens de ma circonscription n'exigent rien de moins que la perfection. Ils veulent que les mesures législatives que nous adoptons répondent bien à leurs préoccupations et qu'elles améliorent leur qualité de vie et celle de leurs familles.

Ce projet de loi améliore la Loi sur les jeunes contrevenants et fait en srote qu'elle soit plus efficace à l'égard des cas graves de criminalité juvénile. Les modifications que propose ce projet de loi aideront à mieux protéger nos collectivités. Elles visent à responsabiliser davantage les jeunes tout en reconnaissant les circonstances spéciales qu'ils vivent.

Elles répondent aux préoccupations de la population de Guelph—Wellington et d'ailleurs, et vont améliorer nos collectivités. Comme le sergent Brent Eden, de la division des jeunes contrevenants du service de police de Guelph, l'a déclaré au forum sur la Loi sur les jeunes contrevenants: «Nous devons nous décider à améliorer la situation et cesser de blâmer uniquement le système, la police et le gouvernement.»

Ces gens savent que le projet de loi améliorera les choses et ils m'ont dit que la police l'appuyait. C'est ce qu'ils demandent au gouvernement, ce qu'ils exigent de lui.

Ces modifications sont conformes à nos buts qui consistent à offrir de l'aide, de l'encouragement et de l'assistance à nos enfants. Ces buts sont simples. Il faut punir les jeunes qui commettent des crimes et faciliter leur réhabilitation, afin qu'ils puissent contribuer à notre société.

Nous voulons une loi rigoureuse qui envoie un message clair. Nous ne tolérons pas les meurtres, les agressions et les autres actes criminels. Nous voulons aider nos jeunes, mais il y a un comportement que nous refusons. Ce comportement sera puni.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai promis à la population de Guelph—Wellington que j'appuierais les réformes à la Loi sur les jeunes contrevenants. On me l'a demandé maintes fois. On veut qu'il y ait des mesures pour dissuader les jeunes de commettre des crimes, appliquer une véritable justice ainsi que réhabiliter nos jeunes et les aider à se bâtir une vie meilleure. C'est précisément ce que feront ce projet de loi et la vaste révision que doit entreprendre le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Nous devons appuyer ces mesures, car elles donnent suite aux préoccupations exprimées par mes électeurs et par tous les Canadiens.

Dans son programme, le Parti réformiste a promis aux Canadiens que les jeunes contrevenants seraient punis comme il se doit. Ils seront certainement favorables à cette mesure puisqu'elle leur permettra de tenir promesse.

La majorité de nos jeunes savent que les efforts et l'éducation seront les clés de leur réussite. Ils veulent contribuer à l'amélioration de notre pays et participer au rêve canadien. Ils veulent avoir des enfants.

Pour eux et pour nous, j'appuie le projet de loi C–37 et je demande à tous les députés de se prononcer en sa faveur, parce que c'est une mesure qui aide et encourage nos enfants et notre avenir.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 55, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'assurer un avenir meilleur aux provinces de l'Atlantique en adoptant des politiques et des programmes de création d'emplois prévoyant l'octroi de stimulants financiers aux coopératives, l'encouragement des petites entreprises, l'amélioration des infrastructures municipales et la diversification de l'économie des collectivités à industrie unique.

—Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le député de Moncton d'appuyer ma motion. Essentiellement, comme le dit la motion, j'exhorte le gouvernement à étudier l'opportunité d'assurer un avenir meilleur aux provinces de l'Atlantique en adoptant des politiques et des programmes de création d'emplois prévoyant l'octroi de stimulants financiers aux coopératives, l'encouragement des petites entreprises, l'amélioration des infrastructures municipales et la diversification de l'économie des collectivités à industrie unique.

Au fond, je propose la motion pour inciter le gouvernement à réévaluer en profondeur sa politique à l'égard du Canada atlantique, afin de déterminer si les mesures prises ont connu du succès et de songer peut-être à faire les choses différemment.

Au lieu d'insister sur les problèmes, je proposerai certaines solutions en me fondant sur des expériences vécues récemment en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, où l'on a utilisé de nouvelles méthodes pour réunir divers groupes de notre société dans le but d'élaborer un plan d'avenir auquel tous les citoyens pourraient se rallier et en fonction duquel le gouvernement adopterait des mesures et des règlements.

Pendant longtemps, les provinces de l'Atlantique n'ont compté que sur l'exploitation des ressources naturelles et l'intervention du secteur public, deux activités qui ont diminué à mesure que les politiques du gouvernement et les décisions du secteur privé ont concouru à créer un climat nuisible au développement à long terme et à la viabilité d'un grand nombre de collectivités et d'économies dans cette région.

Les mesures économiques et les décisions politiques qui ont mené au sous-développement des provinces de l'Atlantique doivent être remises en question. Il faut cesser de promouvoir l'exportation de matières premières et de produits semi-finis qui favorise la création à l'étranger d'emplois associés à la fabrication de produits à valeur ajoutée et faciliter la production au Canada de biens à valeur ajoutée et la création des emplois spécialisés qui y sont associés.

Pour atteindre cet objectif, il faudra que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent beaucoup plus avec les localités. En outre, il faudra reconnaître l'incidence que les réductions fédérales ont eue, ces dix dernières années, sur la structure de soutien des régions rurales et urbaines du Canada atlantique et être disposé à résoudre ces problèmes additionnels.

À l'avenir, le développement économique doit commencer par la participation de la population à la vie communautaire avec l'aide des gouvernements. Cela nécessitera un nouveau partenariat entre le gouvernement fédéral, la population, les localités et les établissements, un partenariat qui n'a rien à voir avec ce qui existe déjà dans la région canadienne de l'Atlantique.

Pour que cette relation fonctionne, il faut s'engager à atteindre des objectifs réels et raisonnables. Il ne devrait pas être déraisonnable de viser le plein emploi dans le Canada atlantique, de rechercher une économie pleine de possibilités fondée sur la diversité de la région et de prévoir la participation pleine et entière des femmes, des jeunes, des autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées.

• (1800)

Il devrait être possible de capitaliser sur la participation communautaire et de s'attendre à ce que les décisions à caractère économique soient prises par la collectivité. Il faudrait fonder l'économie sur des principes de développement durable. S'il y a un endroit où l'on voit les résultats d'une politique économique ne tenant pas compte du développement durable, c'est bien dans les provinces de l'Atlantique.

Nous devrions être capables de maintenir et d'améliorer nos programmes sociaux de manière à aider les Canadiens des provinces atlantiques qui traversent des périodes difficiles entre leurs emplois, surtout maintenant, puisqu'une ressource majeure sur laquelle la population comptait pour assurer sa subsistance a été épuisée.

Nous devons miser davantage sur le développement coopératif en faisant passer les gens et leurs collectivités devant les profits des entreprises. Nous avons aussi besoin de systèmes de transport adaptés aux besoins des régions pour que les produits qui y sont fabriqués puissent parvenir sur les marchés.

Le développement de la région atlantique n'est pas uniquement une question d'accroissement des revenus. Le développement est un processus où les compétences des travailleurs se conjuguent aux ressources naturelles pour combler des besoins sociaux, culturels, politiques, psychologiques et matériels. C'est un processus qui accroît l'autonomie des individus, des collectivités et des régions, et qui s'appuie sur les atouts et l'indépendance de la population.

J'ai vécu pendant plus de dix ans dans le Canada atlantique et je crois qu'il n'y a pas, au Canada, population plus indépendante que celle de cette région. Les gens veulent y travailler ensemble dans l'intérêt de tous et non pas céder aux tiraillements qui ne profitent qu'à un petit groupe.

Le développement ne saurait être que durable s'il renforce le tissu social, s'il part d'objectifs, de valeurs et de moyens communs, et s'il tend à accroître la productivité, à combler les besoins et à tirer parti du potentiel des membres de la société, particulièrement des plus défavorisés. Parmi les éléments d'une

vraie stratégie de développement économique pour le Canada atlantique, on retrouvera la réduction des inégalités de revenus et des remèdes aux maux de la pauvreté qui frappent tant de nos citoyens. Il est clair, selon de nombreux ouvrages d'économie, que l'inégalité des revenus est un frein majeur à la croissance économique.

On ne pourra bâtir tous ensemble qu'à la condition que la population ait son mot à dire dans toutes les décisions qui la touchent. Les membres des collectivités doivent sentir qu'ils assument une partie de la responsabilité à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en oeuvre du processus de développement. Il faut encourager cette capacité et cette responsabilité grâce au processus de planification et au rôle que joue le gouvernement.

Les politiques de développement régional des gouvernements précédents ont toujours été contrôlées d'en haut. Nous croyons sûrement tous que les membres de la collectivité ont à coeur les intérêts supérieurs de leur collectivité. Les gens qui sont enracinés dans une collectivité ont le plus à perdre ou à gagner en évaluant et en favorisant le développement durable. Il est essentiel que nous utilisions cette ressource, cette compréhension et cet engagement envers la collectivité. Nous devrions favoriser le développement économique communautaire qui donne à la collectivité un véritable sentiment de propriété et qui accroît le contrôle local sur l'économie.

Il est devenu très clair qu'inciter des gens de l'extérieur à venir dans une région, y récolter des bénéfices et puis en partir constitue une stratégie dévastatrice qui a des répercussions négatives et non pas bénéfiques à long terme. Dans toute la mesure du possible, les projets de développement devraient appartenir à des habitants de la localité qui les gèrent localement, être établis dans la localité, procurer du travail à ses habitants, utiliser des matériaux locaux et répondre aux besoins locaux en produits et en services. Le meilleur genre d'activité économique est celle qui est axée sur la collectivité.

Je me permettrai de faire encore une autre observation générale à cet égard. Si l'on veut que le développement économique soit fructueux dans la région de l'Atlantique, il doit sûrement appliquer le principe de l'autonomie économique. Il n'est plus possible dans notre pays, si jamais ce le fût, de maintenir des entreprises et des unités économiques qui ne sont plus rentables. Il faut mettre en application un principe d'autonomie économique, en harnachant toutes les ressources pour établir les besoins des habitants de la région de l'Atlantique et y répondre. Je le répète, il faut pour cela que le contrôle des ressources et des institutions économiques réside plus fermement entre les mains des habitants de la région.

• (1805)

Pour assurer la réalisation des objectifs de développement économique communautaire, il faudrait encourager la création d'organismes de développement communautaire établis localement. Ces organismes pourraient représenter tous les secteurs de la collectivité. Ils pourraient avoir pour rôle de superviser les discussions, les décisions et la mise en oeuvre des projets de développement.

Cela permettrait aux collectivités de contribuer, en coopération avec les secteurs privé et public, à la prise de décision au sujet du genre de développement qui se produirait et de veiller à ce que la collectivité bénéficie le plus de ce développement.

Il pourrait s'agir de coalitions d'organismes locaux, sociaux, commerciaux, financiers et syndicaux, de même que de coopératives et de gouvernements. Ils pourraient exercer une fonction de coordination du développement à l'intérieur des diverses régions. Ils pourraient assumer la responsabilité de la répartition des fonds publics débloqués dans ces régions pour en assurer l'utilisation la plus judicieuse possible.

Un excellent exemple de cette formule serait le Cap–Breton. Un organisme appelé New Dawn Enterprises, auquel j'ai rendu visite par le passé, a contribué à la mise en place d'un réseau d'entreprises et d'installations partout au Cap–Breton. Cette société de développement a des actifs de quelque 10 millions de dollars et s'occupe d'une foule d'activités, depuis la construction jusqu'à l'immobilier en passant par les services aux personnes âgées. On trouve partout dans le Canada atlantique des exemples instructifs qui pourraient avoir des applications dans l'ensemble de la région.

Il existe dans tout le Canada atlantique un réseau important et efficace de coopératives qui peut servir de point de départ au développement. Les habitants de la région se sont dotés d'un mouvement coopératif qui témoigne de leur résistance et de leur créativité face à l'adversité. Ces coopératives préservent des emplois dans les localités, fournissent des services aux collectivités et permettent le contrôle local nécessaire pour qu'on réponde aux besoins locaux. Les citoyens ont partie prenante dans ces coopératives, qui, par conséquent, sont souvent plus productives.

Il importe de veiller, aux niveaux tant fédéral que provincial, à supprimer tous les obstacles au développement des coopératives dans toute la région.

Il s'agit clairement là d'une partie intégrante du développement du Canada atlantique. Au cours de la dernière décennie, de 1980 à 1989, les petites entreprises ont créé 90 p. 100 des nouveaux emplois dans le Canada atlantique, tandis que les grandes sociétés ont réduit leur capacité d'embauche.

Selon un rapport d'Entreprise Cap–Breton, ce sont les entreprises locales qui ont le plus de succès. Les projets qui ont reçu un soutien de 100 000 $ ou moins ont connu un taux de succès de 72 p. 100, et le coût moyen de l'emploi créé a été de 23 000 $, tandis que ceux dont le soutien a été de 1 million de dollars ou plus ont eu un taux d'échec de 71 p. 100, et les emplois créés ont coûté en moyenne 154 000 $. On constate donc que, dans le Canada atlantique, ce sont les petites entreprises qui vont créer les emplois, et que c'est de ce côté qu'il faut faire porter nos efforts.

Il nous faut aussi réexaminer les organismes qui existent déjà dans le Canada atlantique. Je le répète, ils n'ont pas été très efficaces. Le soutien généreux qu'ils ont accordé à de grandes

entreprises n'a pas eu toutes les retombées espérées sur la collectivité. Par contre, les montants modestes accordés à de petites entreprises ont eu plus d'effet. Nous devons nous assurer que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique devienne vraiment un agent de création d'emplois et de développement économique dans la région et qu'elle ne serve pas, comme cela s'est fait dans le passé, de caisse noire. Nous devons réexaminer et réévaluer les organismes que le gouvernement utilise pour assurer le développement du Canada atlantique.

J'ai parlé de coopératives, mais les coopératives de crédit ont également un rôle important à jouer dans le Canada atlantique, et nous devons aussi les encourager. Je vais vous donner un exemple d'une véritable réussite montrant à quel point les coopératives de crédit peuvent vraiment contribuer au développement économique des régions.

En 1984, à Eagle River, au Labrador, la Banque de Montréal a fermé sa succursale parce que, disait–elle, elle n'était plus rentable; c'est là une situation assez courante d'un océan à l'autre. Avec l'aide de la Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, la collectivité a pu créer sa propre coopérative de crédit. En réalité, elle a aussi bénéficié de l'aide de la caisse populaire de la localité québécoise voisine. La coopérative de crédit a réussi à fournir aux gens de ce secteur les services financiers essentiels.

• (1810)

En moins de quatre années d'existence, cette institution financière a consenti aux habitants de cette localité plus de trois millions de dollars de prêts. Cette entreprise viable et rentable qui appartient à la collectivité est la preuve que les coopératives de crédit peuvent jouer un rôle de premier plan dans le développement du Canada atlantique et de toutes les régions du pays.

Nous devrions nous efforcer d'épauler et d'encourager ces coopératives de crédit, notamment celles qui sont petites, qui commencent à peine et qui ont besoin d'aide. Il y a bien des choses que nous pouvons faire. Les gouvernements pourraient, par exemple, confier leurs fonds et leurs comptes courants aux coopératives de crédit beaucoup plus qu'ils ne le font actuellement.

La plupart des villes du Canada atlantique sont des collectivités à industrie unique. Ces sont des collectivités, des entités économiques vulnérables. Le Canada atlantique et nous avons de la chance de pouvoir compter sur pareilles ressources dans nos collectivités, mais ces ressources doivent être administrées par ceux qui ont le plus intérêt à assurer leur viabilité à long terme au niveau de la collectivité, soit la population elle–même.

Plusieurs industries fondées sur les ressources sont en difficulté, et nous ne devrions plus tolérer cette situation. Le secteur où la crise est la plus flagrante est celui des pêches. Aujourd'hui, on a fait savoir à bon nombre d'entre nous qu'un stock qui n'était pas tellement exploité dans le passé, le stock de turbot, est maintenant sérieusement menacé, encore une fois à cause de la surpêche. Il est important que le Canada exerce ses pouvoirs pour éviter que cette ressource ne connaisse le sort tristement célèbre de la morue.

Il est important pour les petites villes n'ayant qu'une seule industrie exploitant une ressource naturelle et non renouvelable de pouvoir compter sur un programme d'amélioration bien plus efficace dans l'intérêt de la collectivité.

Je n'en dirai pas plus sur les pêches. Nous savons tous quel désastre a frappé ce secteur en raison, principalement, de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral au cours des dernières années. Certes, nous n'y pouvons rien, mais nous devons nous en souvenir et en tirer des enseignements pour l'avenir.

On peut exprimer les mêmes craintes pour le secteur forestier. Comparativement aux industries forestières des autres pays, une grande partie des entreprises forestières de la région de l'Atlantique appartiennent à des intérêts privés: au Nouveau–Brunswick, la proportion est de 49 p. 100, et en Nouvelle–Écosse, de 70 p. 100 environ. Les entreprises ont exploité cette ressource non pas pour en faire bénéficier la population de la région de l'Atlantique, mais pour leur propre profit. Soit dit en passant, ces entreprises préconisent des pratiques forestières qui sont interdites dans leurs pays d'origine.

Par conséquent, nous devons garantir que l'exploitation de cette ressource profite également aux collectivités en cause et à la région de l'Atlantique. La ressource doit être exploitée d'une manière durable pour fournir des emplois et des perspectives d'avenir aux Canadiens de la région de l'Atlantique et garantir que les jeunes n'aient pas à quitter leur région pour trouver du travail.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais parler brièvement de deux provinces comptant sur un important secteur des ressources naturelles et où sont survenus des événements qui pourraient être utiles au développement de la région de l'Atlantique. Je voudrais d'abord parler de la Colombie–Britannique et des ententes qui sont intervenues là–bas pour le développement de l'industrie forestière.

Nous savons que, dans le passé, il y a eu d'énormes tensions entre les compagnies forestières et les écologistes, entre la population et les écologistes, entre les travailleurs forestiers et les écologistes. Nous savons de plus que ces différends doivent être réglés.

En Colombie–Britannique, on a adopté une démarche originale qui consiste à amener ces intérêts divergents à une même table et à les inviter à trouver une vision pour l'avenir de la région. Tous ont fait des sacrifices et tous ont été gagnants, de sorte qu'à la fin, les intervenants ont adopté une vision commune à laquelle ils pouvaient tous souscrire et qu'ils pouvaient tous commencer à mettre en oeuvre. J'estime que c'est un objectif clair. Nous devons changer notre conception du développement économique. Nous devons veiller à ce que tous travaillent de concert pour le bien commun.

• (1815)

Je recommande sûrement aux Canadiens de la région de l'Atlantique, aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux syndicats de la province, aux gens d'affaires, aux collectivités elles–mêmes et aux écologistes de la région de l'Atlantique d'adopter la démarche de la Colombie–Britannique pour créer des perspectives d'avenir dans la région.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me pencher sur ce projet de loi, parce que, en tant que Canadien de la région de l'Atlantique, la motion de mon collègue néo–démocrate touche au coeur même de ce dont nous parlons dans la région de l'Atlantique, alors que nous essayons d'améliorer notre sort et de devenir une région nantie.

Je voudrais m'arrêter sur le programme d'infrastructure et sur ma propre collectivité, le Grand Moncton, qui partage certains des problèmes dont il est question dans la motion, surtout du fait qu'une seule industrie, le CN, employait 5 000 personnes et plus jusqu'à ce qu'elle mette un terme à ses activités. Je vais vous dire ce que cela signifie pour une collectivité comme Moncton et vous faire part de ce que nous avons été en mesure de faire par nous–mêmes, ainsi qu'avec l'aide que nous avons reçue. Je vais parler rapidement du programme d'infrastructure pour passer ensuite à mes propres expériences.

J'attache beaucoup d'importance au programme d'infrastructure. Lorsque j'ai été maire et conseiller municipal de la ville de Moncton, j'ai eu la chance de faire partie du groupe de travail de la Fédération canadienne des municipalités qui s'est penchée sur la question de l'infrastructure. Ce programme a été réclamé pendant un grand nombre d'années, et il a fallu l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral pour qu'il soit mis en oeuvre. Il joue un rôle extrêmement utile dans tout le pays, mais surtout dans la région de l'Atlantique.

Dans ma propre circonscription, Moncton, nous avons reçu près de 4 millions de crédits fédéraux dans le cadre du programme d'infrastructure. Les projets déjà en cours dans notre collectivité vont entraîner des investissements de 30 millions de dollars environ.

Lorsqu'on peut transformer, grâce à un programme fédéral, les crédits de 4 millions de dollars en des investissements de 30 millions de dollars, ce n'est plus une dépense, mais bien un investissement. C'est pourquoi le programme d'infrastructure donne d'excellents résultats dans la région de l'Atlantique et est utile.

Je voudrais parler à la Chambre de certaines choses qui arrivent actuellement dans le Canada atlantique grâce au programme d'infrastructure. Ces accords représentent un investissement fédéral total de 181 millions de dollars dans la région de l'Atlantique. Ces investissements, en retour, généreront des investissements égaux de la part des provinces et des municipalités. Au total, on investira 540 millions de dollars dans l'économie de l'Atlantique, dans le cadre du programme d'infrastructure du Canada.

On estime que l'on créera des emplois pour plus 9 500 années–personnes tant sur les lieux qu'à l'extérieur des lieux des projets, dans tout le Canada atlantique. Au 31 décembre 1994, plus de 575 projets avaient déjà été approuvés dans le Canada atlantique, ce qui représente un investissement total de 450 millions de dollars dans l'économie de cette région et créera plus de 7 300 emplois.

Les projets qui ont été entrepris dans le cadre des accords d'infrastructure conclus dans la région de l'Atlantique vont de l'installation et de l'amélioration des systèmes d'égouts au raccord des écoles publiques à l'autoroute électronique, en passant par la réfection des routes.

Plus de 60 p. 100 des fonds que le gouvernement fédéral a investis dans la région de l'Atlantique sont destinés à des projets d'aqueduc et d'égouts. Près de 12 p. 100 des investissements fédéraux doivent servir à la construction et à la réfection de routes municipales, 16 p. 100, à des projets communautaires, et 4 p. 100, à des projets de haute technologie.

Ce sont tous d'excellents projets, des projets qui contribuent réellement au développement du Canada atlantique. C'est ce qui fait le succès du programme d'infrastructure.

Nous cherchons à créer des partenariats et à obtenir des retombées dans le cadre de ce programme particulier. C'est ce que nous faisons dans ma circonscription, Moncton, et dans tout le Canada atlantique.

Lorsque nous voyons, dans les provinces de l'Atlantique, un investissement d'environ 200 millions de dollars produire des retombées telles que le total a grimpé à 600 millions, puis à 800 et à 900 millions de dollars, il s'agit d'un investissement, pas d'une dépense.

En écoutant les propos des réformistes sur le programme d'infrastructure, on constate que, même s'ils acceptent volontiers les sommes versées à leurs circonscriptions, la seule solution qu'ils peuvent proposer aux provinces de l'Atlantique est de déménager. Il faut quitter la région de l'Atlantique. Voilà la solution du Parti réformiste!

• (1820)

Le porte–parole du Parti réformiste pour les questions de finances l'a bien dit lorsqu'il a déclaré que le reste du Canada n'était pas prêt à assumer le coût des provinces de l'Atlantique. Nous ne coûtons rien et nous apportons une contribution au pays. Nous faisons bouger les choses, et le Parti réformiste nous dit que nous devons déménager. C'est scandaleux!

Le Parti réformiste déclare, à la page 28 de son budget «[. . .] on reconnaît qu'il y aurait certains coûts à court terme associés à un repli financier. Ces coûts prendraient essentiellement la forme de rajustements auxquels devraient procéder les secteurs et les régions économiques qui dépendent le plus des transferts gouvernementaux.» En d'autres mots, les provinces de l'Atlantique.

À la page 36, on peut lire que les mesures de réduction des dépenses et du déficit proposées dans le budget réformiste auraient sur l'emploi, à court terme, des répercussions négatives mais gérables. La situation ne sera pas gérable si les réformistes donnent suite à leur projet d'éliminer l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. L'agence a créé 42 000 emplois pendant les cinq premières années de son existence et elle a

facilité d'importants investissements du secteur privé d'une valeur de 2,4 milliards de dollars. L'APECA s'autofinance et assure des revenus de 4,2 dollars pour chaque dollar de participation de l'État.

Nous ne sommes pas prêts à adhérer à ce budget du Parti réformiste qui priverait de travail quelque 65 000 Canadiens des provinces atlantiques au cours des cinq prochaines années. Nous ne souscrivons pas au principe voulant qu'on aille s'établir ailleurs car je crois, en toute modestie, que le Canada atlantique est l'endroit où il fait le mieux vivre au Canada.

Je voudrais parler d'une communauté qui s'est tirée d'affaire toute seule; je fais référence de ma communauté du Grand Moncton. Nous avons subi les conséquences de la conception du Canada central et de l'Ouest qui voulait qu'on ferme le Canada atlantique. Nous avons perdu le catalogue de Eaton, la société Swift et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Ils étaient nos gros employeurs.

Nous avons alors retroussé nos manches et nous avons commencé à investir chez nous. Nous avons investi dans notre centre–ville et dans de nouvelles technologies. Grâce à tous ces investissements, c'est la collectivité qui connaît la croissance la plus rapide du Canada atlantique. Pour l'édification du Parti réformiste, voici ce que le *Wall Street Journal* a écrit au sujet du Grand Moncton, et je cite: «C'est le point de mire de l'Amérique du Nord. Il donne l'exemple et montre la voie à suivre dans la nouvelle économie au reste du Canada et à l'Amérique du Nord.»

Une voix: Ce ne sont pas de vrais emplois.

M. Rideout: Ce sont de vrais emplois. Nous faisons travailler les gens. Et, par–dessus tout, nous avons reconnu le double fait que nous étions une communauté bilingue et que c'était un atout. Nous avons construit l'Université de Moncton sur le caractère bilingue de notre collectivité. Nous faisons travailler les gens et bouger les choses.

Les gens de chez nous ne veulent pas partir. Ils veulent rester à Moncton. Ils veulent demeurer au Canada atlantique. Il y a même des habitants de la Colombie–Britannique qui souhaitent s'établir chez nous. Nous assistons à un mouvement migratoire vers Moncton, pas dans le sens contraire.

Aux réformistes, je conseille de revoir leur budget et leur approche du développement régional. Qu'ils reconnaissent que le Canada atlantique est un beau coin de pays. Dans un avenir pas si lointain, nous serons la région riche du Canada parce que nous tirons parti des investissements du gouvernement libéral. Voilà pourquoi nous souscrivons à cette motion.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de développement régional, je prends la parole dans ce débat sur la motion du député de Saskatoon—Clark's Crossing.

D'abord, je voudrais dire que je sens que la préoccupation du développement économique est très partagée par les élus représentant tous les parties du Canada. Elle est extrêmement importante dans les conditions économiques que nous vivons, surtout lorsqu'on sait qu'il est primordial de créer des emplois afin de sortir de cette espèce de stagnation dans laquelle on vit, pour faire place à du développement économique mais structurel.

• (1825)

Je suis un peu surpris de la motion. Je dirais que cette motion présentée par mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing à propos de l'aide fédérale au développement économique de la région Atlantique m'amène à une préoccupation concernant entre autres l'importance d'un meilleur avenir pour les Maritimes. Et je qualifie cette préoccupation de tout à fait louable.

Avec tout le respect que je dois à mon collègue, je dénote tout de même dans cette motion une certaine méconnaissance des politiques de développement régional du gouvernement fédéral et également une méconnaissance des revendications traditionnelles du Québec en matière de développement régional.

Je veux établir en cette Chambre une position relativement à cette motion qui concerne l'équité dans l'investissement du Canada dans ces régions en termes de développement régional. C'est sûr que le Bloc québécois doit manifester une certaine opposition devant une telle proposition.

Qu'il me soit permis dans les minutes qui vont suivre d'élaborer sur quelques–uns des éléments qui font en sorte que le Québec pense à son propre développement régional avant de penser à celui des autres régions.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA est le principal organisme d'intervention du gouvernement fédéral dans les provinces Maritimes en matière de développement régional. L'APECA intervient principalement auprès des PME, création de nouvelles entreprises et modernisation des entreprises existantes. Au 30 novembre 1993, la quote–part du fédéral atteignait 865 milions de dollars du budget total prévu de un milliard de dollars, soit 431 $ par habitant.

Au Québec, jusqu'à tout dernièrement c'était le Bureau fédéral de développement régional, le BFDRQ, qui apparaissait comme l'organisme principal d'intervention en matière de développement régional. Le BFDRQ, depuis sa fondation en 1991, avait comme mandat de mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois.

Cependant, compte tenu de ses ressources financières limitées, le Bureau fédéral de développement au Québec interviendra davantage auprès des PME en offrant un service d'information et d'analyse et favorisera l'entreprise d'exportations. Alors, nous sommes loin des principes de base de développement local.

Comment voulez–vous que le Québec soit enclin, dans ces circonstances, à investir des fonds publics supplémentaires dans les provinces Maritimes? Au 20 juillet 1994, la quote–part fédérale de près de 350 millions de dollars n'avait toujours pas été engagée au Québec. Le budget total de l'entente de développement économique régional est de 1,6 milliard, soit—et il faut le reconnaître—64 $ par habitant au Québec.

Dans l'Ouest, Colombie–Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, c'est principalement avec l'Agence de diversification économique de l'Ouest que le gouvernement canadien intervient en matière de développement régional.

Au 30 novembre 1993, les dépenses engagées en vertu de ces programmes atteignaient 936 millions de dollars. L'EDER prévoit un budget de 1,2 milliard, soit 160 $ par habitant. Voilà de façon très sommaire ce qu'est le développement régional au Canada. Je voudrais que mon collègue entende ces chiffres et cette répartition du développement régional faite par le Canada.

Cette politique est gérée différemment, qu'elle soit à l'Ouest, dans les Maritimes ou au Québec. Ainsi, la contribution fédérale à ces ententes s'élève à 64 $ par habitant au Québec, comparativement à 160 $ dans les provinces de l'Ouest et 431 $ dans les provinces Atlantiques.

Alors, pourquoi diable le Québec appuierait–il une telle motion qui prévoit l'augmentation de l'aide financière du gouvernement fédéral dans les provinces de l'Atlantique, alors que l'équité est loin d'être faite.

Les budgets de dépenses de 1993 et 1994 du gouvernement fédéral indiquent que c'est au Québec que le fédéral consacre le moins d'argent pour le développement régional. En effet, le budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est de 314 millions, celui du ministère de la Diversification économique de l'Ouest est de 238 millions et celui du BFDR du Québec, 232 millions.

Il faut reconnaître que la somme de la population globale de toutes ces provinces n'arrive pas à la somme totale de la population du Québec.

• (1830)

Donc, le ministre des Finances, dans son dernier budget, annonçait une réduction de 70 millions de dollars dans les budgets de subventions et contributions du BFDRQ au Québec. Les régions du Québec sont les grandes perdantes au plan de l'équité dans les fonds distribués par le gouvernement fédéral. Depuis 1983, les fonds fédéraux annuels au titre du développement régional n'ont augmenté, au Québec, que de 50 p. 100, alors que dans les Maritimes, la progression a été de 250 p. 100 et dans l'Ouest, de 300 p. 100.

Donc, le Québec finance, par le biais du fédéral, des programmes et des politiques de développement régional qu'il n'a même pas les moyens d'accorder à ses propres régions. Le budget de 1993–1994, au Québec, du Secrétariat aux affaires régionales est de 71 millions de dollars, alors que la participation du Québec aux ententes conclues avec l'Ouest et les Maritimes s'élève à 550 millions de dollars, c'est–à–dire 25 p. 100, la participation du Québec au budget fédéral, de 2,2 milliards de dollars.

Les politiques d'Ottawa en matière de développement régional sont discriminatoires envers le Québec, il faut le dire. Si le Québec reçoit du fédéral en paiements de transfert et programmes nationaux de toutes sortes une part à peu près équivalente à l'impôt qu'il paie au gouvernement central, c'est grâce, entre autres, aux paiements de transfert destinés à la sécurité du revenu et au programme d'assurance–chômage. Autrement dit, faute d'avoir une véritable politique de développement régional au Québec, le gouvernement fédéral y entretient la pauvreté et le chômage. Voilà pourquoi le Québec réclame, et cela depuis des années, le rapatriement de toutes les juridictions en matière de développement régional. Le Bloc québécois ne peut donc que s'opposer à une motion qui propose une augmentation des fonds pour le développement régional des Maritimes.

Il faut rappeler que le développement régional n'est pas une sphère de compétence distincte dans la Constitution canadienne, ce qui contraint le Québec à d'interminables négociations en vue de conclure des ententes. Ces ententes finissent immanquablement par autoriser les intrusions multiples et malhabiles du gouvernement fédéral dans le développement régional. Ce sont des intrusions. Les régions du Québec souffrent de la multiplication des interventions en matière de développement régional et du manque de cohérence des politiques gouvernementales.

On revient encore avec la même reconnaissance de ce que le gouvernement libéral actuel fait, dédoublement de structures qui entraîne des coûts de fonctionnement considérables par rapport aux investissements véritables consacrés au développement, multiplicité des intervenants gouvernementaux, d'où une confusion fréquente des intervenants régionaux. Le Québec s'est doté d'un plan global de développement régional, un plan global pour chacune de ses 16 régions administratives. Voilà pourquoi il veut récupérer du fédéral, avec équité, les avoirs qu'il doit recevoir pour son développement régional. Établissons d'abord l'équité dans la redistribution des fonds fédéraux au développement régional avant de parler, dans le contexte canadien, d'accentuer l'écart entre ce que reçoit le Québec par rapport aux autres régions du Canada.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de traiter de cette motion. Je ne savais pas au juste si on proposait dans la motion originale d'investir plus d'argent dans le Canada atlantique. Si tel est le cas, nous nous y opposons.

On parle abondamment des besoins du Canada atlantique. L'auteur de la motion a proposé le plein emploi dans cette région. Je soutiens que, si le plein emploi serait avantageux pour le Canada atlantique, il le serait également partout ailleurs au Canada. Cependant, le plein emploi n'est pas un objectif réalisable. Peu importe les sommes qui sont dépensées dans le pays ou les possibilités qui sont offertes, le plein emploi est impossible à réaliser.

L'auteur de cette motion a dit aussi que les orientations et les programmes de développement régional font l'objet d'une gestion descendante. C'est exact. L'APECA en est un très bon exemple. L'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest, tout comme le Bureau fédéral de développement régional (Québec) en sont d'autres exemples.

Il est très bien que les syndicats et les collectivités participent à l'amélioration de l'économie dans le Canada atlantique, mais il faudrait également que cela se fasse dans tout le reste du Canada. Il existe des coopératives dans certaines régions. Par conséquent, quand on veut quelque chose, c'est possible. On n'a pas besoin de l'intervention du gouvernement pour ça.

• (1835)

Le député qui a proposé la motion laisse entendre que les problèmes des pêches dans le Canada atlantique sont dus à l'incompétence du gouvernement. Nous savons tous que c'est vrai sur la côte est et sur la côte ouest. C'est regrettable. À mon avis, plus la taille du gouvernement est réduite, mieux nous nous portons dans ce pays. Essayer d'augmenter la taille du gouvernement n'est pas la solution.

Le député qui a proposé la motion suggère également que les jeunes ne devraient pas avoir à quitter la maison. Encore une fois, c'est très beau, mais la réalité est que les jeunes quittent la maison. Les jeunes vont chercher du travail là où il y en a. Les jeunes quittent la maison pour diverses raisons. S'attendre à ce que les jeunes restent dans le Canada atlantique, dans certaines villes de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba ou d'ailleurs n'est pas réaliste.

Je suis très impressionné par la compétence des gouvernements des provinces du Canada atlantique. Frank McKenna au Nouveau–Brunswick impressionne vraiment le pays par les mesures qu'il prend pour attirer les entreprises au Nouveau–Brunswick. Clyde Wells à Terre–Neuve fait également preuve d'innovation dans ses efforts en vue d'améliorer l'économie de cette région. C'est ainsi que les choses doivent se passer. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral joue un rôle important là–dedans.

L'une des réelles possibilités que je vois dans le Canada atlantique, c'est le prix des terres et le coût du logement. Je crois que les jeunes qui sont élevés dans la région d'où je viens, dans le Lower Mainland, n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Ils n'ont pas moyen d'acheter des terres. C'est simplement trop cher. Je vois venir le jour où ces jeunes vont se tourner vers l'Est. Ce sont ces jeunes qui vont chercher où ils peuvent se loger à des prix raisonnables, où ils peuvent acheter des terres et où ils vont pouvoir s'installer et créer une famille. Je peux vraiment voir le potentiel du Canada atlantique augmenter simplement du fait de l'évolution naturelle de ce pays. Avec le déplacement de ces jeunes, avec l'arrivée de cette jeune génération, je suis sûr que nous allons voir des emplois se créer. Je suis sûr que, dans les régions comme le Lower Mainland, nous allons pour cette raison assister à un départ des jeunes.

Il n'y a pas de succès sans échecs. Il suffit de se pencher sur certaines activités de l'APECA pour constater les échecs de notre pays dans les domaines du développement régional et de la diversification de l'économie de l'Ouest. Je pense qu'il est présomptueux de la part du gouvernement de dire qu'il sait mieux que quiconque comment dépenser l'argent des contribuables.

Le ministre responsable de l'APECA a dit récemment qu'il n'y aurait pas de subventions. Je pense que c'est en grande partie dû aux pressions que nous exerçons sur le gouvernement. Par conséquent, l'APECA accorde maintenant des prêts qui devraient l'être par la BFD. Il est difficile de comprendre pourquoi on ne supprime pas l'APECA alors qu'il existe dans ce pays des organismes qui peuvent s'occuper des affaires dont s'occupait l'APECA et même prendre en charge les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées. Nous n'avons pas besoin de cette bureaucratie.

L'APECA, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien et le Bureau fédéral de développement régional (Québec), j'ai hâte de voir lundi quel sort leur réserve le ministre des Finances dans son budget s'il veut vraiment apporter des changements positifs dans ce pays.

Ce qu'il faut au Canada atlantique c'est moins d'ingérence de la part du gouvernement, pas davantage.

• (1840)

Certains entrepreneurs, la minorité, qui reçoivent des subventions ne seront pas de cet avis. Mais les gens qui paient les impôts qui servent à subventionner ces entreprises vous diront: «Nous préférerions avoir cet argent dans nos poches. Nous préférerions lancer de nouvelles entreprises et générer de la richesse nous–mêmes. Ne donnez pas notre argent aux amis du gouvernement.»

Le député de Moncton a parlé d'infrastructure. Il prétend que c'est vraiment un investissement et pas un coût. J'ai de la difficulté à comprendre cet argument. Le programme d'infrastructure a été lancé par les libéraux quand ils sont arrivés au pouvoir après avoir promis des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.

Les libéraux ont dit: «Nous allons dépenser 2 milliards au niveau fédéral, si les provinces contribuent 2 milliards elles aussi et les municipalités, 2 milliards également.» Ce que le gouvernement refuse de reconnaître, c'est qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Alors qu'il fait un déficit de 40 milliards, qu'il dépense 40 milliards de plus qu'il ne gagne, il nous dit: «Nous allons dépenser encore plus. Nous allons emprunter 6 milliards de plus et lancer un programme d'infrastructure, pour montrer au pays que nous pouvons créer des emplois.»

Oui, il a créé des emplois à court terme. C'est tout. À long terme, ce n'est pas sain pour le pays. Cela ne nous aide pas. C'est seulement si la construction d'infrastructure est continue qu'elle peut être salutaire. Mais c'est impossible, car on y travaille avec de l'argent emprunté. Notre dette est trop élevée.

Lorsque le député de Moncton laisse entendre que les mauvais réformistes traitent mal les gens de l'Est, ou les traitent avec indifférence, parce qu'ils sont contre le programme d'infrastructure, il se trompe lourdement. Le fait est que ce programme est mauvais pour les contribuables de tout le pays, indépendamment de leur province.

J'espère que cette motion ne demande pas d'autre argent. J'espère qu'elle parle simplement du fait que les Canadiens de la région atlantique, comme les autres, peuvent s'aider eux–mêmes. Je les en félicite.

Si l'on veut constater l'ingéniosité de ce pays, il suffit de regarder la région atlantique dont les provinces ont eu moins d'argent que les autres depuis des années. Elles ont appris à creuser, à chercher et à innover. Elles ont trouvé des réponses que nous devrions tous envisager pour appliquer certaines des initia-

tives. Je tire mon chapeau au premier ministre Frank McKenna. Son gouvernement est sur la bonne voie.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour appuyer la motion présentée par le député de Saskatoon—Clark's Crossing, qui a vécu une partie de sa vie dans ma circonscription, Halifax, avant de devenir député.

Je le remercie de présenter cette motion, parce que ça fait du bien de voir qu'enfin un député d'en face montre un peu de compréhension à l'égard du Canada atlantique. Cette motion soulève aussi un enjeu qu'il est utile de rappeler aux ministériels, dans les jours qui précèdent la présentation de notre budget.

La motion exprime la conviction que partagent une grande majorité des Canadiens, ainsi que notre gouvernement: le Canada atlantique a un brillant avenir devant lui et il peut apporter une précieuse contribution à l'épanouissement futur du Canada, comme il l'a fait par le passé. Le gouvernement a un rôle à jouer pour assurer un avenir plus juste et plus équitable au Canada atlantique. Il peut le faire en favorisant la mise en oeuvre de politiques et de programmes de création d'emplois grâce au financement de coopératives, en encourageant les petites entreprises, en améliorant l'infrastructure municipale et en diversifiant les activités des collectivités qui dépendent d'une seule industrie.

Jamais dans le passé, il n'a été aussi essentiel que le gouvernement donne cet encouragement et fournisse un cadre d'autarcie économique. Compte tenu de la situation financière actuelle, le gouvernement doit faire davantage pour les Canadiens avec des ressources de plus en plus rares. Les Canadiens s'attendent que leur gouvernement considère le développement économique avec un meilleur sens des affaires, de sorte qu'ils obtiennent un meilleur rendement de leur investissement.

Voilà pourquoi cette motion est importante. Elle met en valeur des moyens innovateurs et efficaces pour que le gouvernement fédéral conclut des partenariats avec les provinces, le secteur privé, les collectivités et surtout avec tous ceux qui peuvent stimuler et encourager l'esprit d'entreprise au Canada atlantique.

• (1845)

De plus, la motion vient au bon moment, étant donné l'attaque légèrement voilée que les réformistes ont lancée au Canada atlantique dans leur manifeste d'hier. La culture, le mode de vie et le vif esprit d'entreprise dans la région doivent être stimulés, encouragés et reconnus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire solides, fiers et indépendants. Nos politiques nationales doivent tenir compte de cette réalité.

Contrairement au Parti réformiste, le gouvernement ne peut se permettre de fonder ses politiques sur des stéréotypes offensants. Que ce soit par l'entremise de ses députés et dans le plan de réduction du déficit qu'il a diffusé hier, le Parti réformiste tente de propager un stéréotype qui trahit son ignorance. Ainsi, il laisse entendre que le Canada atlantique est une région à l'abandon où ne vivent que des gens réduits à l'aide sociale et de pauvres petits ouvriers qui constituent un véritable fardeau pour l'État et l'économie canadienne.

Je vis au Canada atlantique et je peux vous dire que ces grossières généralisations m'ont profondément choquée, mais à quoi d'autre devrais-je m'attendre? Les réformistes nous proposent des politiques concernant les femmes, la famille et les races, qui prouvent bien qu'ils préfèrent ajouter foi à de fausses hypothèses fondées sur leur propre idéologie. Évidemment, si les stéréotypes étaient justes, les problèmes de ce monde seraient beaucoup plus faciles à régler, mais les faits viennent toujours contredire les stéréotypes.

Lorsqu'un parti régional de l'Ouest recommande des solutions fondées sur de faux stéréotypes qui s'appliquent à un groupe de personnes vivant dans une autre région du pays, cela peut donner lieu à un débat dangereux, destructif et susceptible de semer la discorde.

Ceux d'entre nous qui viennent de cette région savent que ces stéréotypes ne sont nullement fondés. Mais en les propageant, le Parti réformiste s'attaque à l'essence même du Canada atlantique. Il calomnie les braves travailleurs et travailleuses de cette région. Nous devons reconnaître que le développement économique du Canada atlantique repose sur ses habitants, sur les gens qui ont vécu, travaillé et non seulement survécu mais prospéré dans cette région du pays au cours des cinq cents dernières années et depuis même plus longtemps dans le cas des autochtones.

En tant que représentants élus, nous avons le devoir aujourd'hui plus que jamais d'intervenir ici, à Ottawa, pour promouvoir et défendre les intérêts réels des Canadiens de la région atlantique et non leurs intérêts fictifs vus à travers des stéréotypes destructeurs.

Pour les réformistes, la solution aux problèmes du Canada atlantique est simple: un programme de migration parrainé et exécuté par le gouvernement. Encore une fois, c'est ce que confirment le document qui a été publié hier et les déclarations des membres du caucus réformiste. Les réformistes veulent que le versement de prestations d'assurance-chômage, par exemple, soit conditionnel à la volonté de s'installer ailleurs.

Le député réformiste de Capilano—Howe Sound aurait dit que les gens devraient aller là où sont les emplois et que le reste du Canada n'est pas disposé à faire les frais de la dépendance supposée de la région de l'Atlantique.

Dans ce cas, le gouvernement deviendrait une force de destruction dans la vie des Canadiens de l'Atlantique au lieu d'être un catalyseur de développement économique et social.

C'est pourquoi je veux parler aujourd'hui de la diversité économique de la région de l'Atlantique, des aspirations de ses habitants et de l'avenir que le Canada atlantique veut se bâtir.

Les réformistes feraient bien d'écouter, car ils apprendront peut-être quelque chose sur la région, quoique cela est peu probable. Le gouvernement joue un rôle là-bas, et je voudrais citer des secteurs où nous avons réussi à faire quelque chose.

Nous, du gouvernement, reconnaissons que la solution réside dans les Canadiens de l'Atlantique. Je ne saurais trouver de meilleur exemple de programme populaire de développement communautaire que le mouvement coopératif qui a été fondé dans la région canadienne de l'Atlantique. En dépit de ses débuts modestes, celui-ci est considéré comme l'un des principaux intervenants économiques de la région. Aujourd'hui, il y a des coopératives dans bien des domaines: services financiers, assurances, produits de consommation, fabrication, transformation, projets domiciliaires et diverses coopératives de travailleurs.

Leur force, en quelques mots, c'est la connaissance des gens et de la collectivité. Leur caractère novateur se reflète dans des complexes domiciliaires de construction récente pour personnes âgées et dans l'offre, il y a quatre ans, d'un instrument de financement à risque par le mouvement des caisses populaires au Nouveau-Brunswick, pour ne citer que ceux-là.

L'expérience européenne, notamment, montre le potentiel incroyable de ce genre d'initiative en matière de développement économique.

Quelque 750 000 personnes, soit 30 p. 100 de la population de la région canadienne de l'Atlantique, sont membres ou clientes de coopératives. Cinq cent mille Canadiens de l'Atlantique font partie de coopératives de crédit et de caisses populaires qui administrent dans la région des biens d'une valeur de 2,4 milliards de dollars et qui emploient 2 000 personnes. Les coopératives d'assurances comptent, pour leur part, 477 employés et les coopératives de consommateurs, 2 400. Cependant, la coopérative qui emploient le plus de monde est celle des producteurs, avec près de 6 000 employés.

• (1850)

J'insiste sur le fait qu'une coopérative, c'est plus qu'une entreprise. Son but premier est d'améliorer la condition économique et sociale de ses membres et de la collectivité. Le facteur humain occupe une place centrale dans le mouvement coopératif et il constitue un véritable actif. Environ 11 000 habitants des provinces atlantiques travaillent dans le mouvement coopératif, ce qui en fait indéniablement un grand employeur.

Les petites entreprises connaissent un grand succès dans le Canada atlantique. Elles sont le moteur de la croissance économique dans tout le Canada, mais tout particulièrement dans la région atlantique. Le secteur de la petite entreprise et la création de nouvelles entreprises se portent très bien dans cette région. Le taux de création de petites entreprises continue d'augmenter. De 1981 à 1991, le nombre de petites entreprises, c'est-à-dire celles qui comptent moins de 100 employés, est passé de 53 000 à 83 000. Le nombre de grandes entreprises de plus de 500 employés a connu une légère diminution. Dans le Canada atlantique un nombre sans précédent de petites entreprises voient le jour, et un nombre record d'emplois sont créés.

La création d'emplois, priorité première du gouvernement, a très bien été dans les Maritimes avec la mise en oeuvre du programme d'infrastructure, programme que nos vis-à-vis semblent avoir tant de difficulté à comprendre.

Depuis le 31 décembre, plus de 575 projets ont été approuvés pour le Canada atlantique. Ils vont de l'installation et de l'amélioration de réseaux d'égouts jusqu'à la réfection de routes. Les investissements totalisent 450 millions de dollars et plus de 7 300 emplois seront créés dans la région.

Le gouvernement s'est fixé comme priorité numéro un de redonner leur dignité aux Canadiens en les remettant sur le marché du travail. Le gouvernement a obtenu des Canadiens de toutes les régions un mandat on ne peut plus clair pour s'engager dans cette voie.

Le ministre chargé de l'APECA a dit récemment: si c'est bon pour le Canada atlantique, c'est bon pour l'ensemble du Canada. Je sais que les réformistes ont du mal à l'admettre. C'est qu'ils n'ont pas une perspective nationale; ils ne partagent pas la conviction canadienne que nous devons continuer à travailler ensemble dans toutes les régions pour assurer le développement économique et social.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre la parole pour appuyer cette motion et d'avoir pu dénoncer certains des mythes que des députés d'en face répandent à propos des Canadiens de l'Atlantique. C'est avec un plaisir particulier que j'ai parlé des coopératives, car je viens de la Nouvelle-Écosse, patrie de Mgr. Moses Coady et du père James Tompkins, fondateurs du mouvement coopératif dans le monde entier.

Il y a de quoi être fière d'être une Canadienne de l'Atlantique. C'est extraordinaire de représenter les habitants de cette région à la Chambre. J'invite les députés d'en face qui ne semblent pas comprendre cette fierté, ce patrimoine, cette culture et l'avenir qui est le nôtre à venir nous rendre visite. Nous leur montrerons où se trouve le vrai monde.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme aucun autre député ne désire intervenir dans le débat et puisque la motion ne doit pas faire l'objet d'un vote, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, les États-Unis s'apprêtent à gruger dans un domaine que nos producteurs agricoles n'apprécient pas du tout. Au Québec, les agriculteurs savent ce qu'est la gestion de l'offre.

En décembre 1993, j'ai participé à une séance d'information offerte par l'UPA de la Beauce, et cette réunion se déroulait à Saint-Georges. À cette occasion, on nous avait expliqué, avec l'aide de M. Yvon Proulx, économiste senior à l'UPA, qu'en vertu de l'accord du GATT, on devait laisser tomber les quotas laitiers, mais qu'ils seraient remplacés par des tarifs d'importation. Ces tarifs d'importation seraient tellement élevés, qu'on

éliminerait, à toutes fins utiles, l'entrée de produits liés à la gestion de l'offre, comme les produits laitiers, les oeufs et la volaille.

• (1855)

Les agriculteurs, tout comme moi, étaient sceptiques. Toutefois, l'UPA répétait et répétait encore qu'on avait des garanties du gouvernement libéral fraîchement élu.

Cependant, le Canada et les États–Unis ont chacun leur propre interprétation de l'ALE et de l'ALENA. Le Canada, de son côté, affirme que la conversion des quotas d'importation en équivalents tarifaires pour les produits laitiers, telle que la prévoient les accords du GATT, a préséance, alors que nos amis américains croient pour leur part que ces dispositions de l'ALENA empêchent l'adoption des équivalents tarifaires.

Hier, le premir ministre m'a affirmé, de «Chrétien à Chrétien», disait–il, qu'il irait devant un panel de l'OMC si les Américains persistent à constamment gêner les Québécois et les Canadiens. Ici, je désire rappeler au gouvernement que selon l'entente du GATT, les tarifs agricoles du Canada devront être réduits de 36 p. 100 sur 6 ans, avec un minimum de 15 p. 100 pour chacun des produits. C'est la garantie qu'on a donnée aux producteurs agricoles pour faire passer, entre guillemets, le GATT en décembre 1993.

Ainsi, dès juillet 1995, donc dans quelques mois, ces tarifs devront être les suivants, et j'en cite quelques–uns: le beurre, 351 p. 100; le fromage, 290 p. 100; le lait en poudre, 250 p. 100; le poulet, 280 p. 100; les oeufs—c'est le plus bas—192 p. 100; le lait, 283 p. 100; et la crème glacée, 326 p. 100.

Ces tarifs élevés protégeront les producteurs québécois et canadiens pour plusieurs années à venir et ce, en dépit des diminutions de tarifs de 15 p. 100 à 36 p. 100 sur les six prochaines années.

L'important pour nos agriculteurs, ce n'est pas de produire, mais bien de produire en toute sécurité. Et pour ce faire, il faut que ce gouvernement se tienne debout et qu'il démontre, une fois pour toutes, que l'article 309 de l'ALENA reconnaît au Canada le droit d'invoquer l'Article XI du GATT pour protéger son industrie agricole. Je souhaite donc que ce gouvernement ait plus de force de caractère qu'il en a eue dans le dossier du blé dur l'été dernier.

La gestion de l'offre au Canada ne s'est pas produite subitement. En fait, depuis 1972, les agriculteurs laitiers peuvent jouir de la gestion de l'offre. À ce moment–là, les troupeaux laitiers au Québec n'étaient, en moyenne, que de 17 vaches. Aujourd'hui, la moyenne est de 48 vaches.

Il faut se rappeler qu'en 1971 et avant, les producteurs agricoles étaient un peu comme dans une école polyvalente. On gardait trois, quatre porcs, un cheval ou deux, des vaches à boeuf, des vaches à lait, des moutons, des poules, enfin, c'était presque un zoo.

Aujourd'hui, nos agriculteurs se sont spécialisés. Vous êtes dans l'industrie porcine, vous êtes dans l'industrie laitière, vous êtes dans l'industrie avicole ou autre. On a demandé à nos producteurs agricoles de se spécialiser, d'être concurrentiels et ils ont relevé le défi. Pour relever ce défi, ils ont droit à un salaire décent. Et pour avoir un salaire décent, il faut que l'agriculteur sache combien il recevra en revenu en 1995, combien il peut espérer recevoir en revenu en 1996, et non avoir un revenu très fluctuant. La gestion de l'offre garantit aux producteurs laitiers une certaine stabilité dans ses revenus.

• (1900)

Je sais très bien que ce sera le député de Prince Edward—Hastings qui me répondra ici, en tant que représentant du premier ministre, mais j'espère qu'il prendra en considération ces revendications. Je sais que le député de Prince Edward—Hasting est quelqu'un qui connaît très, très bien tous les domaines de l'agriculture et il y est très sensible, lui aussi. Je peux vous dire que les agriculteurs ne l'auraient jamais accepté, en décembre 1993, s'ils avaient su que cet accord sur la tarification à l'importation allait être chambranlant.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député des observations qu'il a faites ce soir. Je puis l'assurer que nous avons bien entendu ce qu'il a dit. Nous avons entendu ce que ses électeurs ont dit et nous avons entendu ce que les représentants du secteur des produits soumis à la gestion de l'offre nous ont dit.

Hier, le député a demandé au premier ministre s'il comptait dire au président Clinton que le Canada n'avait pas l'intention de négocier bilatéralement la réduction des équivalents tarifaires qui avaient été négociés lors de l'Uruguay Round et mis par la suite en application par le Canada.

Comme le premier ministre l'a affirmé très clairement dans sa réponse au député, l'application des équivalents tarifaires aux produits soumis à la gestion de l'offre qui ont été négociés lors de l'Uruguay Round est tout à fait conforme aux droits qui nous sont reconnus dans le cadre tant du GATT que de l'ALENA.

Nous sommes convaincus que notre position juridique est solide, et nous continuerons de défendre fermement notre position. Le premier ministre transmettra ce message au président Clinton au cours de la visite que ce dernier effectuera au Canada et à la Chambre, devant laquelle il prendra demain la parole. Le premier ministre, nous le savons, aura des entretiens avec le président Clinton au cours des deux prochains jours.

Lors des négociations sur l'accord de libre–échange et sur l'ALENA de même que lors des négociations commerciales multilatérales, le Canada a pris pour position qu'il ne ferait aucune concession qui aurait pour effet de saper notre système de gestion de l'offre. Cette position s'est traduite dans tous ces accords.

La tarification a été au coeur des débats durant l'Uruguay Round. Il était clair que ces équivalents tarifaires s'appliqueraient à toutes les importations, y compris celles en provenance des États–Unis.

Les États–Unis ont demandé la tenue de consultations, c'est tout: ils voulaient que les parties se réunissent pour discuter des différentes questions. C'est la première étape d'un processus de règlement des différends. S'ils le veulent, les États–Unis peu-

vent demander que la question soit examinée par un groupe d'experts aux termes de l'ALENA ou de l'OMC, qu'on appelle aussi le GATT. Toutefois, cela n'empêche pas le Canada, s'il le souhaite, de demander qu'un groupe d'experts se penche sur la question, en vertu également de l'ALENA ou de l'OMC.

Je voudrais souligner encore une fois que le premier ministre a rencontré les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, y compris les représentants des organismes de gestion de l'offre et le président de l'UPA, qui était présent à la réunion de lundi, cette semaine.

Ce dernier a dit clairement que le Canada avait un plaidoyer solide et qu'il défendrait ardemment ses droits en matière d'établissement de droits de douane sur les importations de produits soumis à la gestion de l'offre.

LA JUSTICE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir aujourd'hui aborder de nouveau avec le ministre de la Justice la question de la violence familiale.

Lorsque je parle de violence familiale, je ne parle pas uniquement de la violence faite aux femmes. Je parle aussi de la violence dont sont victimes les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et, oui, parfois les hommes. Je ne parle pas uniquement de violence physique. Je parle aussi de cruauté mentale, de violence psychologique, d'abus sexuel et parfois d'exploitation financière sous forme de dépendance.

J'ai organisé dans ma circonscription deux forums sur la violence familiale. Environ 80 personnes de toutes conditions sociales y ont participé, dont des représentants du domaine de la santé mentale et du droit de la famille, des procureurs de la Couronne, des chefs de police, des conseillers, des éducateurs et des victimes de cette violence.

Ce qui est ressorti très clairement pendant toute la durée de ces forums, c'est que notre société n'est pas du tout sensibilisée au problème de la violence familiale. Il y a certainement eu un consensus sur le fait que le gouvernement doit prendre des mesures pour amener les Canadiens à réaliser que la violence dans notre société est un problème grave et fréquent.

• (1905)

Bien des questions ont été soulevées. Par exemple, comment se fait-il que, dans une situation de violence familiale, ce sont les victimes et les enfants qu'on retire de leur milieu et qu'on place dans des foyers, alors que les personnes violentes, elles, restent en liberté?

Je crois, et en cela je rejoins le consensus qui s'est dégagé lors de ces forums, qu'il faut vraiment organiser des forums nationaux sur la violence familiale. Leur objectif premier serait de sensibiliser les gens. Dans mon prochain bulletin parlementaire, je compte indiquer certains numéros de téléphone à composer pour obtenir de l'aide. Bien des victimes ne savent pas vers qui se tourner, notamment dans les régions rurales du Canada.

Les médias, la radio, la télévision et les journaux ont parlé des forums que j'ai organisés au moment où ils se déroulaient. Bien des victimes ont décidé de sortir de l'ombre pour demander de l'aide. Si, grâce à ces forums, nous réussissions à sensibiliser les gens, nous aurions au moins réalisé une partie de notre objectif.

La tenue de forums de ce genre aurait aussi pour objectif d'élaborer, après consultation avec toutes les parties en cause, un ensemble de recommandations portant notamment sur les modifications à apporter au Code criminel pour prévenir la violence familiale, sur l'amélioration possible de l'administration de la justice et sur les programmes de soutien pouvant être mis en oeuvre non seulement pour les victimes de violence familiale, mais également pour les délinquants.

Je peux déjà entendre mes collègues réformistes affirmer que cela va de nouveau coûter de l'argent. Tout ce que je peux dire, c'est que ces forums peuvent être organisés à très peu de frais. Tout ce que nous avons besoin, en fait, c'est de deux coprésidents, probablement un homme et une femme, du personnel de soutien du ministère de la Justice et du personnel de soutien venant peut-être du secrétariat d'État à la Situation de la femme. On pourrait demander aux députés de chaque circonscription de s'occuper de la logistique nécessaire à l'organisation de ces forums, de faire la publicité voulue et de trouver un endroit où les tenir.

Nous aurions, en fait, besoin d'un très petit budget de déplacement pour trois ou quatre personnes, et il serait possible d'organiser de 20 à 25 de ces forums dans tout le pays. Ce petit montant constituerait une excellente façon d'utiliser notre argent pour protéger nos enfants, nos personnes âgées et la vie des femmes au Canada.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice partage les désirs du député de s'attaquer au grave problème de la violence familiale.

Parmi les exemples récents de l'engagement que le ministre de la Justice a pris en ce sens, on trouve le projet de loi C-42, qui a été promulgué le 15 février 1995 et qui modifiait les dispositions du Code criminel relatives à la promesse faite à un juge, afin d'aider à prévenir les actes de violence familiale. Ces modifications permettront aux agents de police et à d'autres personnes de demander, au nom des personnes qui risquent d'être victimes de violence, une promesse de bonne conduite. Elles permettront également aux tribunaux de préciser les conditions qui pourront être imposées dans le cadre d'une ordonnance de bonne conduite, notamment interdire à un mari de se rendre au domicile familial ou à proximité ou d'entrer en communication avec sa femme.

Ces modifications aggravent également le fait de ne pas respecter sa promesse en en faisant une infraction punissable par mise en accusation et comportant une possibilité de deux ans de prison au maximum au lieu des six mois que comportait la déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Un autre exemple est le projet de loi C-41, déposé le 13 juin 1994, qui propose de modifier la détermination de la peine et de faire de l'utilisation abusive d'une position de confiance ou d'autorité dans la perpétration d'une infraction, une circonstance aggravante.

Le 14 février 1995, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-68 qui propose des modifications importantes au systè-

me de contrôle des armes à feu. Un sondage de Statistique Canada sur les homicides de personnes mariées commis entre 1974 et 1992 nous a appris, par exemple, qu'une femme mariée courait neuf fois plus de risques d'être tuée par son conjoint que par un étranger et que 42 p. 100 des femmes tuées par leur conjoint pendant cette période ont été tuées par balle. Les propositions sur les armes à feu nous donneront les moyens de prévenir l'utilisation d'armes à ces fins.

Le ministre de la Justice reconnaît aussi l'importance et la valeur de la consultation. Les consultations publiques sont une source d'information inestimable sur différentes questions d'intérêt pour le gouvernement.

On en a eu un exemple en juin 1994 avec la consultation nationale menée auprès des organisations féminines sur la question de la violence faite aux femmes et la violence familiale. Cette consultation nationale a été menée conjointement par le ministre de la Justice, la ministre de la Santé et la secrétaire d'État chargée de la Situation de la femme.

Ces efforts que fait le gouvernement fédéral pour contrer la violence familiale aidera à protéger les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui sont les premières victimes de la violence familiale. Les efforts individuels de tous les députés, notamment les tribunes publiques organisées par mon collègue, permettront certainement aux intéressés de tout le Canada de mieux comprendre la violence familiale et de réagir plus efficacement à ce problème.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. Par conséquent, aux termes de l'ordre adopté le jeudi 16 février, la Chambre s'ajourne au vendredi 24 février, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 11.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour appuyer la motion de deuxième lecture de ce projet de loi.

En vertu de la procédure que la Chambre a adoptée il y a un peu plus d'un an, nous avons modifié les règles concernant la rédaction des projets de loi. Comme je l'ai indiqué le 9 février dans mon intervention au sujet de l'adoption du rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, ce projet de loi a été préparé par le comité et est maintenant présenté par le gouvernement en réponse à la recommandation du comité qui a été adoptée par la Chambre.

Ce faisant, la Chambre a en fait donné instruction au gouvernement de présenter ce projet de loi. Celui–ci se présente sous une forme qui est substantiellement la même que celle qui avait été recommandée par le comité. Il y a eu certains changements mineurs apportés aux aspects techniques de la terminologie utilisée et un changement stupéfiant qui fait que ce projet de loi entre en vigueur à la date de la sanction royale et non à la date de la proclamation. Je suis sûr que personne n'en est contrarié. Il s'agit d'un changement mineur, un changement de forme que le comité avait examiné avant d'opter pour une solution qu'il jugeait plus pratique. Il se trouve que le gouvernement estimait le contraire et a fait le changement approprié dans le projet de loi.

J'attends avec impatience que ce projet de loi soit étudié par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

[*Français*]

Lors de notre réunion de cette semaine, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a indiqué que le Bloc québécois désirait obtenir l'opportunité de prononcer un discours au moment de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous sommes d'accord avec eux et peut–être voudront–ils prononcer un discours pour sauver du temps plus tard dans l'étude de ce projet de loi.

C'est pour cette raison que nous tenons ce débat aujourd'hui, parce que généralement, selon le Règlement, il n'est pas possible de débattre d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

[*Traduction*]

Je suis ravi d'avoir donné mon accord pour que ce débat ait lieu aujourd'hui. J'attends avec impatience l'intervention que doit faire le député du Bloc sur cette question. Je recommande ce projet de loi à la Chambre, ainsi que je l'avais fait le 9 février. Comme je crois avoir dit à cette date tout ce qu'il y avait à dire au sujet de cet excellent projet de loi, je ne vois pas la nécessité de prolonger mon intervention. J'appuie ce projet de loi et j'invite la Chambre à en faire autant.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'être le porte–parole de l'opposition officielle du Bloc québécois, un parti souverainiste à Ottawa, sur une question aussi importante que le projet de loi C–69, intitulé Loi portant création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et pourvoyant à la révision des limites des circonscriptions électorales.

Pourquoi est–ce un honneur pour moi d'intervenir à cette étape–ci? Parce que, encore une fois et j'invite le gouvernement à écouter attentivement, je peux défendre les intérêts du Québec, le grand oublié de ce système.

• (1010)

De plus, encore une fois, je peux faire valoir en cette Chambre une demande traditionnelle du Québec. À nouveau, je peux dénoncer les ténors du régime, dénoncer les prises de position des gens d'en face, pour qui semble–t–il le rapport de Lord Durham est encore le livre de chevet. Bien sûr, la stratégie a changé. Le fédéral s'est raffiné. On est plus subtil, on ne cherche pas des coups d'éclat comme à la belle époque, pour parvenir à l'assimilation des Québécois et des Québécoises.

On préfère gruger, à chaque occasion qui se présente, dans les acquis et dans le poids politique du Québec, pour mieux les

diluer dans la masse anglaise du Canada. Le projet de loi C–69 en est un exemple révélateur. Il faut dire que ce projet de loi n'a pas que des mauvais côtés, au contraire.

Je me réjouis des modifications proposées afin d'améliorer la mécanique de la redistribution électorale dont les principales sont les suivantes: Les modifications à la carte électorale après un recensement décennal seront suivies d'un ajustement cinq ans plus tard, afin d'éviter de trop grands bouleversements des circonscriptions électorales; les circonscriptions pourront avoir une variation de plus ou moins 25 p. 100 du quotient provincial. C'est bien.

Les commissions provinciales seront tenues de recevoir l'avis du public avant de débuter leurs travaux. C'est encore bien. Les commissions provinciales devront tenir compte, dans l'établissement des circonscriptions électorales, de la communauté d'intérêts, de la taille de chaque circonscription et des changements géographiques prévisibles. Enfin, les commissions provinciales devront produire trois projets de cartes et tenir de nouvelles audiences si la demande le justifie.

Ce sont là des propositions acceptables, voire même nécessaires si nous ne voulons pas nous retrouver avec des aberrations, comme le démontrait le projet des nouvelles circonscriptions électorales. Sans m'attarder plus qu'il ne le faut, je voudrais donner en exemple le comté de Berthier—Montcalm, que j'ai l'honneur de représenter. Au cours des trente dernières années, ce comté a été nommé successivement Berthier—Maskinongé, Berthier—Maskinongé—Lanaudière, pour se retrouver avec l'appellation actuelle de Berthier—Montcalm. Advenant que le projet de redécoupage ou de redistribution électorale proposé ait été mis de l'avant, je ne sais de quelle nouvelle appellation les grands penseurs du régime auraient pu l'affubler. Si l'on s'y fiait, le comté était méconnaissable.

On divisait des MRC, on scindait des milieux naturels d'affaires et de services, on accrochait une municipalité dans un comté voisin n'ayant aucune affinité avec celle–ci, en plus de faire fi de l'histoire régionale, tout cela pour l'amour d'une conformité numérique, pour une représentation uniforme. En fait, ça respirait le fédéralisme canadien à plein nez.

À juste titre, plusieurs députés en cette Chambre se sont opposés à cette redistribution électorale. Ce ne sont pas des pommes et des oranges qu'il fallait se séparer. Bien au contraire, c'est de l'âme du comté et de son bagage historique dont il était question ici. Il fallait donc agir avec réalisme, être pratique, tout en s'assurant de l'efficacité du travail du député. Malheureusement, les règles de droit applicable à ce moment ne permettaient pas de faire cette redistribution rationnelle.

Le rapport produit par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre discutait d'une série d'éléments et de propositions pour améliorer la représentativité et la délimitation des circonscriptions électorales. C'est pour ces raisons que le Bloc québécois a appuyé la production de ce rapport. Beaucoup d'idées étaient sur la table, notamment la proposition de l'opposition officielle de créer à même cette loi un mécanisme permettant au Québec de conserver 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Nous ne pouvions donc pas, en toute bonne foi, voter à l'encontre d'une demande traditionnelle du Québec. C'était un élément fondamental dans ce rapport pour le Bloc québécois, et c'est pour cela que nous avons appuyé ce rapport.

Cependant, comme à son habitude, le gouvernement refuse systématiquement de regarder la dualité du Canada. Il remet à plus tard l'étude d'une autre demande traditionnelle du peuple québécois et ne fait strictement rien pour tenter de trouver une solution à la demande formulée. Le projet de loi découlant de ce rapport ne traite que d'une infime partie des propositions qui y sont incluses. En effet, le projet de loi C–69 ne donne aucun mandat à un comité parlementaire quelconque de trouver une solution au problème de l'érosion de la représentation du Québec à la Chambre des communes. Pire encore, le projet de loi C–69 n'offre aucune garantie permettant de freiner la diminution continue du nombre de députés québécois à la Chambre des communes. Au contraire, ce projet de loi maintient la formule prévue à l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a comme conséquence d'affaiblir l'influence québécoise dans les institutions fédérales.

• (1015)

Vous comprendrez que tant et aussi longtemps que le peuple du Québec n'aura pas tranché la question de son avenir, décision qui se fera sans conteste en faveur de la souveraineté du Québec, il est d'une très grande importance que celui–ci conserve une représentation adéquate au sein des institutions fédérales.

L'histoire nous a démontré que malgré l'application de la clause sénatoriale et de la clause des droits acquis, le Québec a été et est toujours la seule province à avoir une proportion de députés inférieure à sa part de la population canadienne, et ce depuis les 127 ans de son existence.

L'Ontario, quant à elle, a eu droit à plusieurs députés supplémentaires au début du siècle. Cela démontre, encore une fois, de manière éloquente la politique de deux poids, deux mesures appliquée par le fédéral en faveur du Canada anglais. Quoi de surprenant, la tour de Pise penche elle aussi toujours du même côté.

La Chambre, par ce projet de loi, ne reconnaît pas qu'il y a deux peuples fondateurs. Ça fait également 127 ans qu'on s'efforce au gouvernement central de l'oublier. Est–ce que je dois le rappeler, le Québec est l'un des deux peuples fondateurs; le Québec est le point d'ancrage de la francophonie en terre d'Amérique; le Québec a une culture qui lui est propre; le Québec est la seule société française dans une mer anglaise; le Québec mérite et a un droit légitime de réclamer le quart des sièges à la Chambre des communes.

M. Boudria: C'est ça votre opinion au sujet des francophones hors Québec?

M. Bellehumeur: En fait, cette dernière demande n'a rien de neuf. Je sais que cela peut frustrer les gens d'en face que je dise des vérités ce matin. . .

M. Boudria: Oui, les francophones hors Québec sont frustrés de vos propos.

M. Bellehumeur: Cependant, je demanderais au député qu'il m'écoute un peu.

M. Boudria: Vous abandonnez encore une fois.

M. Bellehumeur: Écoutez, monsieur le whip.

En fait, cette demande n'a rien de neuf, il s'agit simplement d'une demande traditionnelle. Mais encore une fois, je ne fais que répéter aux députés de la Chambre des communes ce que le Bloc québécois a maintes et maintes fois fait valoir en ces lieux, et que les politiciens du Québec, même certains libéraux que vous avez dans vos rangs, les plus timides, ont réclamé à hauts cris depuis de trop nombreuses années.

Le gouvernement voudrait que l'opposition officielle vote pour ce projet de loi alors que l'on élimine d'emblée la demande du Québec.

Non, la députation du Bloc québécois ne se fera pas le complice de la répudiation d'une demande légitime du Québec. Nous sommes ici pour défendre les intérêts du Québec et les intérêts du Québec exigent que l'on vote contre ce projet de loi.

M. Boudria: Vous avez voté pour en comité!

M. Milliken: C'est incroyable!

M. Bellehumeur: J'entends déjà les députés du gouvernement mentionner à cette Chambre que l'on ne peut garantir au Québec le plancher de 25 p. 100 des sièges de la Chambre des communes que par la modification de la Constitution. Celle-ci, dans la meilleure des hypothèses, serait soumise à la règle de 7 provinces ou de 50 p. 100 de la population, ou pire encore, dans la pire des éventualités, à la règle de l'unanimité.

Poudre aux yeux et désinformation constitutionnelle.

En 1985, et j'inviterais les gens d'en face à écouter, on a changé indirectement et très subtilement le principe de la proportionnalité des sièges à la Chambre des communes énoncé à l'article 42(1)*a*) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par une simple loi.

Une voix: Ah non! On n'a pas fait cela! Cela n'a pas de bon sens.

M. Bellehumeur: Par une simple loi.

En garantissant un plancher à des provinces par le biais du principe qu'une province ne peut perdre de siège, en 1985, par l'adoption de cette simple loi, on procédait à un changement dans la proportionnalité. A-t-on contesté cette loi? Oui, monsieur le Président. A-t-on invalidé cette loi? Non, monsieur le Président.

Dans la cause Campbell c. Canada (1988) 49 D.L.R., 4e édition, page 321,—ils peuvent prendre cela en note pour faire de la bonne lecture—la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a mentionné que la protection de la représentation malgré le déclin d'une province n'affecte pas le principe de la proportionalité et ne requiert donc pas un amendement à l'article 41(1)*a*) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. Boudria: C'est clair.

M. Bellehumeur: Deux poids, deux mesures, monsieur le Président. Cela aussi c'est clair. Une législation pour le Canada anglais, pour les revendications du Canada anglais et une autre pour le Québec. Cela aussi c'est clair. Mais on ne le dit pas, en face.

• (1020)

Selon ce précédent, le gouvernement va encore dire qu'il ne pouvait pas garantir au Québec un plafond de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes en vertu du projet de loi C-69. Non, le peuple du Québec n'est pas dupe et portera son jugement incessamment.

Par conséquent, plaise au Président de reconnaître que l'opposition officielle, fier défenseur du Québec, ne peut accepter un projet de loi qui ne prévoit aucun mécanisme permettant d'endiguer la perte de poids politique du Québec en cette Chambre.

La députation du Bloc québécois refuse d'accepter l'effritement graduel du pouvoir des représentants de l'un des deux peuples fondateurs du pacte confédératif.

Monsieur le Président, ne nous demandez pas d'aller à l'encontre de nos revendications, ne nous demandez pas de voter contre les intérêts de la nation québécoise. Vous aurez compris que nous allons voter contre ce projet de loi. Ceux qui disent que le projet respecte le rapport, je les invite à lire ce rapport et à lire le projet de loi et ils verront qu'il y a une différence.

Je comprends qu'ils veulent se fermer les yeux et qu'ils ne veulent pas donner au Québec sa juste part de représentation dans ce Parlement. Leur seul objectif, c'est l'assimilation pure et simple du Québec. Quoi de mieux que de commencer par la Chambre des communes pour ne pas que les francophones et le Québec puissent se faire valoir en cette Chambre. C'est pour cela que nous allons voter contre ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, il est un peu surprenant que l'on discute du projet de loi C-69 ce matin, mais cela me donne une autre occasion de mentionner certains des problèmes et des dangers de ce projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Ce projet de loi est la justification que le gouvernement donne pour avoir gaspillé 5 milliards en annulant le travail de délimitation qui avait été fait antérieurement et qui devra être refait selon les nouvelles directives. Le gouvernement estime que les modifications qu'apporte cette mesure justifient que l'on ait gaspillé 5 milliards en refusant 11 mois de travail des commissions de délimitation.

Le gouvernement cherche à faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible, pour que les nouvelles délimitations soient en place pour les prochaines élections. Il devrait en être ainsi. Il se rend compte que cette suspension sans précédent du processus démocratique pourrait entraîner une contestation des

prochaines élections si elles se tenaient avec les anciennes limites basées sur le recensement de 1981. Cela placerait le gouvernement dans une position constitutionnelle difficile, et il se couvrirait de honte.

La débâcle, qui a commencé avec le projet de loi C–28 et se continue avec le projet de loi C–69, a placé les libéraux dans une position très critiquable, car le processus électoral est censé être politiquement neutre. De toute évidence, le gouvernement considère que le projet de loi C–69 excuse son intervention dans le processus électoral. Ce n'est cependant pas ce que le projet de loi démontre.

Ce qui est également très intéressant, c'est que mes collègues du Bloc ont enfin compris que le projet de loi C–69 présente quelques problèmes. Je dis bien «enfin», parce que durant toutes les réunions du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, les membres du Bloc ont semblé satisfaits de l'orientation que prenait l'avant–projet de loi recommandé par le comité. Le gouvernement a présenté cet avant–projet de loi qui est devenu le projet de loi C–69. Le Bloc n'a présenté aucun avis dissident au rapport libéral présenté à la Chambre.

Le 22 novembre, quand les députés réformistes ont signalé qu'ils ajouteraient un rapport minoritaire ou un avis dissident, le Bloc québécois n'a pas profité de l'occasion pour s'opposer à ce que le gouvernement voulait imposer et a voté en faveur de toutes les dispositions de l'avant–projet de loi qui constitue maintenant le projet de loi C–69. Ce parti a défendu la nécessité de prévoir une marge de 25 p. 100. Il me semble curieux qu'il réclame soudainement un débat inhabituel, à cette étape du processus. Je me demande pourquoi il s'est prononcé en faveur du rapport et de tout ce qu'il contenait au comité et qu'il se manifeste maintenant contre ce projet de loi. Le Bloc semble adopter une bien curieuse position.

C'est clair que la principale préoccupation du Bloc au sujet du projet de loi C–69, c'est la question de garantir 25 p. 100 des sièges de la Chambre des communes au Québec, sans égard à la répartition de la population. Cette position est évidemment antidémocratique. La constitution de la Chambre a toujours été fondée sur le principe que tous les Canadiens sont égaux. Il est essentiel pour la démocratie canadienne que tous les Canadiens conservent un pouvoir de vote égal. Je ne comprends pas comment un parti quelconque peut défendre l'idée de donner plus de pouvoir politique à certains Canadiens qu'à d'autres. Les discours et les réactions du Bloc au projet de loi C–69 trahissent ses véritables intentions et les valeurs qu'il cultive.

• (1025)

Pour voir à quel point ce concept n'est pas viable, il suffit de voir ce qui est arrivé dans ma propre province, la Saskatchewan. Au début des années vingt, la Saskatchewan était la troisième province du Canada pour sa population. À cette époque, la Saskatchewan détenait 21 des 225 sièges de la Chambre des communes. Si nous devions reprendre la proportion de sièges que nous avions à cette époque, la révision de la carte électorale devrait aujourd'hui accorder à la Saskatchewan 28 sièges au Parlement au lieu des 14 auxquels nous avons droit actuellement.

Pour que la Saskatchewan ait plus que sa juste part de sièges aux Communes, il faudrait que d'autres provinces acceptent d'avoir moins que leur juste part. Je me demande quelle province serait prête à renoncer à plusieurs sièges en faveur de la Saskatchewan. Pour nous donner 14 circonscriptions de plus, il faudrait que plus d'une province se sacrifie.

Les sièges additionnels viendraient–ils de l'Ontario qui a déjà beaucoup de circonscriptions ayant une population de plus de 100 000 habitants? Où encore de la Colombie–Britannique, la province qui a le taux de croissance démographique le plus élevé et qui a le plus besoin d'une plus grande proportion de sièges dans cette Chambre? Et pourquoi pas du Québec? Les bloquistes seraient–ils disposés à renoncer à quelques sièges au Parlement afin que la Saskatchewan puisse retrouver la proportion de sièges qu'elle avait jadis? Je ne le pense pas.

Le Québec est–il plus spécial que la Saskatchewan? Je ne le pense pas. Le Québec est–il supérieur à la Saskatchewan? Je ne le pense pas. Le Québec est–il inférieur à la Saskatchewan? A–t–il besoin d'un plus grand nombre de sièges pour être correctement représenté à cette Chambre? Je ne le pense pas. Le Québec est l'égal de toutes les autres provinces qui forment ce partenariat qu'est la confédération, et les lois du pays doivent refléter ce principe.

La raison pour laquelle la Saskatchewan n'a plus 28 sièges, c'est que la répartition démographique a changé. C'est un aspect fondamental de la réalité canadienne. La croissance a été plus rapide dans d'autres régions qu'en Saskatchewan. C'est pourquoi notre part des sièges à la Chambre a diminué. Les habitants de la Saskatchewan acceptent cet état de faits qu'ils trouvent juste et raisonnable. Si la répartition démographique change à nouveau, notre part des sièges pourrait augmenter.

Pourquoi le Bloc demande–t–il que la répartition des sièges à la Chambre des communes se fasse sur une base autre que démographique? Il serait dangereux d'inscrire un tel principe dans la loi. De plus, cela créerait un climat empreint de mauvaise volonté et de ressentiment ainsi que toutes sortes de problèmes de représentation dont nous sommes déjà témoins. Certaines dispositions comme la clause sénatoriale et l'instauration d'un minimum provincial sont à l'origine de certains des dilemmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui à la Chambre, sans parler des problèmes que cela entraîne au Sénat.

Comme nous pouvons le voir, l'idée de réclamer une certaine proportion des sièges, indépendamment de la population, crée de nombreuses injustices. Elles est inéquitable, discriminatoire et sans aucun bon sens. Je n'accepte pas l'argument selon lequel le Québec a besoin d'un plus grand nombre de sièges au Parlement pour défendre sa langue et sa culture. Le Québec est une province qui est riche en histoire et qui a ses propres valeurs et traditions culturelles. Je suis heureux qu'il fasse partie du Canada. Ceux qui sont le plus à même de faire le maximum pour promouvoir la langue et la culture françaises au Québec sont les dirigeants de cette province.

Si le gouvernement québécois était assuré d'avoir les pleins pouvoirs et la responsabilité totale en ce qui concerne sa langue et sa culture, sans aucune ingérence d'Ottawa, il ne serait plus question de menace, réelle ou perçue, contre cette culture. Ce serait une façon beaucoup plus constructive de résoudre la question culturelle. Réduire la représentation des autres provin-

ces canadiennes, et donc leur pouvoir politique, inciterait ces dernières au ressentiment et à la mauvaise volonté, sans compter qu'en soi, l'augmentation du nombre de députés n'influerait pas beaucoup sur les questions d'ordre culturel.

Garantir au Québec ou à une autre province une certaine proportion des sièges ne ferait qu'empirer le problème que pose la taille de la Chambre des communes. Qu'il n'y ait aucune disposition sur le nombre des députés ni sur sa croissance est une grave lacune du projet de loi C–69. Mes collègues réformistes et moi avons souvent déclaré qu'il fallait réduire ou plafonner le nombre des députés, et nous avons indiqué comment cela pourrait se faire. Il est clair que les libéraux n'ont aucun intérêt à limiter la taille et les coûts de la Chambre.

Une toute petite année s'est écoulée et les libéraux se sont montrés sous leur vrai jour. Ils ont un faible pour les gouvernements omniprésents, les cabinets nombreux et les dépenses faramineuses. Je ne m'oppose pas à la nomination d'une nouvelle ministre du Travail. C'est sûrement une personne respectable et très compétente, mais il n'y a eu aucun départ correspondant au sein du Cabinet quand elle a été nommée. Le gouvernement laisse de plus en plus tomber le voile de la frugalité. Il a d'abord accru la taille du Cabinet avec la nomination du secrétaire d'État chargé des Affaires parlementaires, puis avec celle d'une nouvelle ministre du Travail.

• (1030)

Les libéraux font cela tout en comprimant la fonction publique. Ils augmentent la taille de la Chambre des communes, mais n'appliquent pas les coupes appropriées dans le régime de pension des députés. Ils s'apprêtent à hausser les impôts tout en réduisant les services de première ligne aux Canadiens.

Les vieux spectres de l'élitisme et de l'intérêt personnel des libéraux règnent en maîtres aux dépens des Canadiens ordinaires. L'élitisme et le favoritisme des libéraux peuvent continuer à dominer grâce à l'inclusion dans le projet de loi d'une annexe donnant une liste des circonscriptions spéciales.

Le projet de loi renvoie à l'annexe, mais ne fournit pas de lignes directrices ni de règles sur la façon de les déterminer. Il y est simplement indiqué que des circonscriptions pourront être désignées à l'annexe au moyen d'une loi du Parlement. Autrement dit, le gouvernement seul peut décider quelles circonscriptions figurent sur la liste. Les libéraux peuvent pratiquement inscrire presque toutes leurs circonscription à l'annexe. Tous les députés qui siègent et toutes les organisateurs des partis voudront que les élections se déroulent selon les limites électorales en place au moment de leur dernière victoire.

En incluant une annexe de circonscriptions mal définies sans fournir des règles de délimitation qui garantiraient l'équité et la neutralité, on ouvre la porte à un constant remaniement arbitraire des circonscriptions. Le libellé des dispositions concernant l'annexe de ce projet de loi permet au gouvernement de faire de la politique avec la délimitation des limites électorales.

Imaginez ce que le premier ministre Brian Mulroney aurait pu faire avec une disposition pareille? Des circonscriptions de partout seraient mentionnées à l'annexe. Notre système de délimitation des circonscriptions électorales serait considéré avec aussi peu de sérieux que les nominations au Sénat.

Le premier ministre actuel pourra faire la même chose si jamais ce projet de loi est adopté sans les modifications qui s'imposent. Il pourra créer partout au Canada des circonscriptions spéciales où les candidats libéraux ont de fortes chances de gagner. En peu de temps, le nom de certaines circonscriptions comme celle du Labrador, ou peut–être celle de Prince Albert—Churchill, en Saskatchewan, pourrait se retrouver à l'annexe. Ce qu'il y a d'ironique dans tout cela, c'est que si le premier ministre pousse l'arrogance de son gouvernement libéral jusque–là, il n'y aura plus de circonscriptions électorales où la victoire du candidat libéral est assurée.

Le projet de loi C–69 ne limite d'aucune façon le nombre de circonscriptions pouvant figurer à l'annexe. Lorsque les libéraux, emballés des nouveaux pouvoirs qui leur sont confiés aux termes de ce projet de loi, ajouteront à l'annexe le nom d'un trop grand nombre de circonscriptions d'une même province, ils s'apercevront que leurs décisions auront créé de nombreux maux de tête aux membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Dans bien des cas, à cause des circonscriptions figurant à l'annexe, il sera impossible de remanier efficacement les circonscriptions, puisque la multiplication des limites fixes réduira grandement les options offertes aux cartographes.

J'imagine que le Parlement aura le pouvoir légal de rayer de l'annexe le nom d'une circonscription, mais au point de vue politique, il serait très mal vu si un gouvernement, surtout le gouvernement fédéral, le ferait.

Qu'adviendrait–il si on observait dans une circonscription du Nord figurant à l'annexe une explosion démographique? La population des diverses régions du Canada change énormément au fil des ans. Qui aurait prévu, au moment de la Confédération, l'accroissement considérable que connaîtrait la population dans l'ouest? Sûrement pas les dirigeants politiques de l'époque, comme le prouve la façon dont ils ont réparti les sièges au Sénat.

Il pourrait y avoir des mouvements de population aujourd'hui, même dans les circonscriptions figurant à l'annexe. Prenons l'exemple de la circonscription de Skeena, en Colombie–Britannique. Il s'agit d'une grande circonscription du Nord qui pourrait fort bien figurer à l'annexe si elle était représentée par un député libéral et si les libéraux étaient maîtres du processus.

Dans la circonscription de Skeena, on retrouve la réserve minérale Windy Craggy dont la valeur se situerait entre 10 milliards et 40 milliards de dollars. L'exploitation de cette réserve entraînerait des dizaines de milliers d'emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. Toutefois, le gouvernement provincial a décidé qu'il n'était pas souhaitable de créer des emplois et a préféré faire un parc de cette région.

Cependant, si cette regrettable décision était renversée et si des emplois étaient créés, la population de la circonscription de Skeena pourrait dépasser 200 000 habitants. Si la circonscription figurait à l'annexe, elle ne pourrait pas être remaniée. Le député de Skeena serait alors l'homme le plus occupé au Parlement, car il serait appelé à représenter le plus grand nombre d'électeurs et l'une des plus vastes régions du pays. Le concept de l'établissement d'une annexe n'a pas été longuement réfléchi et devrait être retiré du projet de loi.

De toute façon, avec l'écart très généreux de 25 p. 100 qui est prévu, on ne devrait pas avoir besoin d'une annexe. J'ai entendu certains députés libéraux faire la même observation. Cependant, lorsque vient le temps d'agir, ils se défilent. Ils adoptent la position qui leur convient le mieux sur le plan politique. Ils s'accommodent des inégalités et d'un écart de plus ou moins 25 p. 100.

À cause de cet écart, il peut y avoir une différence de 50 p. 100 entre la population de deux circonscriptions, et ce, dès le début du processus de remaniement. S'il survient une modification démographique entre deux périodes de remaniement, l'écart peut s'accentuer encore davantage.

• (1035)

Certes, cette différence de 25 p. 100 assure suffisamment de souplesse pour accommoder tout présumé cas spécial. Une annexe n'est pas nécessaire. Évidemment, sans l'annexe, le gouvernement ne pourra pas manipuler la carte électorale à sa guise.

L'histoire des cas spéciaux fait ressortir une autre lacune du projet de loi. En rédigeant ce projet de loi, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a entendu un grand nombre de députés de circonscriptions rurales se plaindre de la trop grande superficie de celles–ci. Même le député de Kingston et les Îles n'ignore pas que plusieurs de ses collègues craignent que ce processus de réaménagement ne dérape et que leurs circonscriptions deviennent tellement grandes qu'ils n'arrivent plus à bien s'en occuper. Ces députés ont demandé que les circonscriptions rurales gardent des dimensions raisonnables, même si elles restent en–deçà du quotient provincial.

Par ailleurs, la députée de Mississauga–Ouest a signalé que beaucoup de circonscriptions urbaines connaissent une croissance tellement rapide qu'elles devraient rester aussi en–deçà du quotient provincial afin de tenir compte de cette croissance. La contradiction inhérente à ce projet de loi est claire. Comment les circonscriptions rurales et urbaines d'une province peuvent–elles toutes se situer en–deçà de la moyenne? Cela ne fonctionnera tout simplement pas.

La députée de Mississauga–Ouest m'a dit ceci, au cours du débat sur la motion d'approbation: «Je dois remercier le député d'en face d'avoir signalé un point qui, je l'espérais, ne serait pas remarqué par les députés des circonscriptions rurales.» Ce sont les mots mêmes que la députée a employés: «ne serait pas remarqué par les députés des circonscriptions rurales. Il sait que j'espérais que cette disposition passe inaperçue.» C'est ce qu'on peut lire à la page 9396 du hansard.

Les libéraux cherchent encore à ménager la chèvre et le chou. Ils ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux, mais ils s'y essaient dans le projet de loi C–69.

Le gouvernement ne se rend–il pas compte que, si toutes les circonscriptions rurales et toutes les circonscriptions urbaines restent en–deçà du quotient, il ne restera aucune circonscription pour équilibrer les choses en dépassant le quotient? Il n'en restera plus. C'est impossible.

Avec le temps, tous les députés trouveront une raison pour laquelle leur circonscription devrait bénéficier d'un traitement spécial. Notre comité en a entendu beaucoup. La seule chose raisonnable à faire, c'est d'appliquer les mêmes règles à tout le monde. Autrement, nous allons rester avec un ensemble de règles complètement dénuées de sens et inutiles.

La suspension du processus de remaniement qui avait été entrepris avec le projet de loi C–18 constituait une grave violation du principe de non–ingérence par le pouvoir politique. Le gouvernement a tenté de se couvrir en qualifiant son geste d'examen du système. Le projet de loi C–69 n'apporte aucune amélioration de fond au processus de remaniement.

J'exhorte les députés de tous les partis à repenser à leur appui au projet de loi. Je sais que le Bloc a changé sa position sur le projet de loi pour les mauvaises raisons. J'insiste, c'était pour de mauvaises raisons. Mais il existe de bonnes raisons de s'opposer au projet de loi.

Je sais que beaucoup de députés tiennent à la justice et à l'égalité de notre système électoral. Le projet de loi crée ou maintient de graves injustices. Je demande aux députés de défaire le projet de loi ou, du moins, d'aider à y apporter des amendements constructifs pour le sauver.

Pour en faire un bon projet de loi, il faut clarifier la question des annexes. Nous devons limiter l'écart admis pour protéger le poids du vote de chaque Canadien. Nous avons désespérément besoin de régler le problème de la croissance de la Chambre des communes.

La visite que le président des États–Unis a faite hier était intéressante. Nous avons pu nous faire une idée de ce qui se passerait si nous laissions le nombre de députés augmenter sans limites. Ces rideaux devraient être enlevés et des sièges devraient être installés dans l'allée centrale. Nous en serons là dans quelques décennies seulement.

Je suis convaincu qu'il n'est pas nécessaire d'attendre de devoir abattre les murs de la Chambre des communes parce que nous n'aurons pas trouvé de solution au problème du nombre de députés lorsque le pays comptera 30 millions d'habitants. Nous devrions respecter la volonté exprimée par les Canadiens qui veulent un gouvernement moins envahissant et plus petit plutôt qu'une Chambre des communes où le nombre de députés croît sans retenue.

Sans ces améliorations, aucun député soucieux de justice ou doué de sens commun ne devrait appuyer le projet de loi C–69.

[*Français*]

Le vice–président: En vertu de l'article 68(7) du Règlement et conformément à l'ordre adopté le mercredi 22 février 1995, la motion est réputée adoptée avec dissidence.

En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

• (1040)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 février, de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler, au nom de mes électeurs, des changements qu'on propose d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants dans le projet de loi C–37.

Dans ma circonscription, celle de Port Moody—Coquitlam, plus de 5 000 Canadiens ont participé à une manifestation le 25 septembre 1994 pour réclamer publiquement des modifications à cette loi. Cette manifestation reflète l'opinion de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui réclament une réforme de notre système judiciaire qui, selon eux, fait passer les droits des criminels, jeunes et vieux, avant la sécurité publique. Il y a à peine quelques semaines, près de ma région, plus de 2 000 Canadiens ont participé à une marche pour réclamer des changements à notre système judiciaire au nom de Melanie Carpenter.

Le ministre de la Justice a dit que de telles manifestations publiques ne sont qu'une réaction émotive aux manchettes. Il a tout à fait tort. Ces manifestations sont plutôt la réaction de gens qui en ont assez et qui se rendent maintenant compte qu'ils ne sont pas les seuls à ressentir de la peine et de la colère.

Oui, il existe ce sentiment de colère à l'égard du système. Le cri de ralliement des Jesse Cadman, Graham Niven et Melanie Carpenter, victimes tragiques de ce système, a servi de catalyseur pour la majorité depuis trop longtemps silencieuse et menacée. Les préoccupations des Canadiens sont réelles et très répandues. La population doit se faire entendre.

Aujourd'hui, je veux parler directement au nom de mes électeurs. Je ne peux pas faire autrement. En août dernier, mon bureau a parrainé une réunion après avoir été inondé de demandes pour organiser une manifestation publique à la suite de la mort tragique de Graham Niven. Nous avions d'abord prévu tenir la réunion dans une salle pouvant contenir 20 personnes, puis nous avons changé pour une plus grande salle pouvant en contenir 50. Ce soir–là, plus de 300 personnes sont venues offrir leurs services bénévolement.

Dirigé par un comité composé d'une douzaine de personnes dévouées, des centaines de bénévoles ont organisé la manifestation qui a eu lieu un mois plus tard et qui a été couronnée de succès. Leur message se fait l'écho des préoccupations des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Les jeunes contrevenants devraient être tenus individuellement responsables de leurs actes. Ils devraient savoir qu'ils auront à subir certaines conséquences pour avoir enfreint les lois de notre pays. On doit redonner aux policiers le mandat de faire respecter les lois conçues pour protéger nos collectivités, et on doit laisser les parents exercer leur autorité sur leurs enfants et assumer la responsabilité en conséquence. Ce n'est qu'à ce moment–là qu'on pourra apaiser les craintes très réelles que ressentent les jeunes, les femmes, les parents, les personnes âgées et tous les citoyens face à l'attitude de plus en plus violente dont ils sont témoins dans nos rues et dans nos écoles.

Sous sa forme actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants contient un énoncé de principe qui reconnaît que les jeunes ont des droits et libertés assortis d'une garantie spéciale. Cela a été interprété par les tribunaux comme voulant dire que le traitement d'un jeune contrevenant nécessite leur consentement. Cette mauvaise interprétation continuera de s'appliquer si aucune précision à cet égard n'est apportée dans le nouveau projet de loi. Permettez–moi de vous donner quelques exemples de problèmes vécus.

Un employé des tribunaux, à Richmond, qui se trouve donc en première ligne, a écrit que le projet de loi C–37 n'allait pas assez loin: «Les jeunes contrevenants se moquent de nous et nous font durement sentir les lacunes d'un système qui ne les oblige pas à répondre de leurs actes.» Il n'est pas rare de voir des jeunes contrevenants rire de la peine qui leur est infligée et faire des clins d'oeil à leurs copains dans la salle du tribunal. Il est temps d'arrêter de leur donner motif à fanfaronnades. Il est temps de leur donner à réfléchir.

Le système n'est pas assez rigoureux, ce qui ne fait qu'encourager la récidive. Les statistiques sont éloquentes. Environ 75 p. 100 des contrevenants de 12 et 13 ans en sont à leur première infraction. La proportion n'est que de 58 p. 100 chez les 14 et 15 ans et de 50 p. 100 chez les 16 et 17 ans. L'étude dit que les jeunes récidivistes avaient derrière eux plus d'une condamnation. Il est clair qu'on ne dissuade pas ces jeunes contrevenants de violer la loi. De toute évidence, le système d'exécution de la loi et le judiciaire ne servent ni le contrevenant, ni la société. Ce sont les familles canadiennes qui font les frais de cet échec.

Imaginez un instant le chagrin d'un couple de Langley, en Colombie–Britannique, dont le fils de 17 ans est tombé sous les balles d'un jeune de 16 ans qui venait de sortir de détention. Ils m'ont écrit dans leur lettre: «Nous avons perdu pour toujours un jeune homme promis à un brillant avenir. Nous ne l'oublierons jamais, ni lui, ni sa mort atroce.»

À l'occasion d'une assemblée, Diane Sowden, mère d'une contrevenante de 14 ans, dans ma circonscription, a fait part de son exaspération devant le système judiciaire. Sa fille s'est enfuie de chez elle parce qu'elle ne pouvait pas accepter l'heure de rentrée, fixée à 9 h 30. La police a informé les parents qu'on ne pouvait rien faire.

La jeune fille a été confiée à deux foyers collectifs et à trois foyers nourriciers, mais elle a refusé d'y rester parce qu'il y avait, là aussi, des règles. Diane Sowden signale que, contrairement à la demande faite par les parents, il n'y a ni heure de rentrée, ni obligation d'aller à l'école, ni obligation de demeurer avec ceux qui ont sa garde. Le cas suit un parcours semé de proxénètes, de drogues, de racolage dans les cours d'école pour inciter à la prostitution juvénile et de violations des conditions de la libération conditionnelle qui restent impunies. Personne ne pouvait rien faire contre cela.

• (1045)

«Nous voulions que ses actes encourent des conséquences plus rigoureuses plutôt qu'aucune conséquence», disait Diane. «En tant que parents, nous voulons avoir notre mot à dire à propos de ce qui arrive à notre fille.» Cette jeune fille de 14 ans fait maintenant le trottoir, et la Loi sur les jeunes contrevenants respectera son droit de poursuivre dans la voie de l'auto–destruction.

Nous n'avons rien accompli de bon en donnant aux jeunes tellement de droits que les conséquences de leurs actes n'ont plus d'importance. On ne sert pas bien les intérêts des jeunes contre-

venants quand on ne peut exiger d'eux qu'ils respectent l'autorité de la loi ou même celle de leurs propres parents.

À moins d'une raison indubitable, on devrait informer les parents du traitement accordé à leurs enfants et leur donner un mot à dire à cet égard, et ces enfants ne devraient avoir d'autre choix que de subir les conséquences de leurs actes illégaux sous forme de traitement, de réparation et de châtiment.

Je voudrais relater à la Chambre l'expérience d'Erma et Dennis Vietorisz. Erma a pris la parole au rassemblement à titre d'enseignante et de mère de famille qui a observé les conséquences de la montée de la violence dans son école et dans sa ville. Elle m'a écrit de nouveau le 29 décembre 1994 à propos d'une agression dont son fils et un de ses amis avaient été victimes le mois précédent, c'est–à–dire après le rassemblement: «Aucune provocation, aucune dispute, ni aucune raison ne motivaient cette agression brutale contre ces deux jeunes gens. Conduit à l'hôpital, notre fils y a appris qu'il avait la mâchoire fracturée, qu'il devait subir une opération chirurgicale d'urgence et qu'il lui faudrait passer six semaines avec la mâchoire ligaturée. Son ami a nécessité six points de suture à l'oeil. Entre temps, les agresseurs s'en étaient tirés sans conséquence. Comment cela? Les policiers ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire grand–chose pour protéger notre fils contre des représailles si des accusations étaient portées. Ils ne pouvaient pas détenir l'agresseur après l'avoir arrêté puisque le tribunal le remettrait en liberté en attendant son procès même s'il avait un comportement très violent. Tout ce qu'ils pouvaient faire pour protéger notre fils, c'est de faire prononcer une injonction contre l'agresseur, ce qui n'aiderait notre fils que s'il était agressé de nouveau.»

Après y avoir bien réfléchi, les parents ont décidé de ne pas porter d'accusations parce que le système judiciaire ne pouvait pas protéger leur fils. Ils ont décidé de ne pas l'exposer au risque très réel de plus de violence. L'agresseur n'avait rien à craindre d'un système qui est impuissant à l'empêcher de semer la crainte et la violence chez les autres.

Erma a récemment reçu une lettre du premier ministre Harcourt, de la Colombie–Britannique, qui lui reprochait de ne pas avoir donné une chance au système judiciaire. C'est grotesque. D'un côté, nous avons un agresseur effronté qui a un dossier d'actes de violence qui continuera vraisemblablement de s'alourdir. D'autre part, en raison du mandat que lui confère le gouvernement, notre système de justice fait peur à la victime et non pas au contrevenant.

Le projet de loi C–37 renforce davantage cette regrettable tendance. Selon les dernières études publiées en janvier 1995 par le Forum–Recherche sur l'actualité correctionnelle, la criminalité chez les jeunes est en hausse. En 1986, 179 000 jeunes ont été arrêtés par la police, et des accusations ont été portées contre 113 000 d'entre eux. En 1992, quelque 211 000 jeunes ont été arrêtés par la police, et 140 000 ont fait l'objet d'accusations. Les infractions avec violence sont passées de 9 275 en 1986 à 20 033 en 1991. Il s'agit là d'une augmentation supérieure à 100 p. 100 en à peine cinq ans.

Examinons ces statistiques en tenant compte du fait que les victimes et leur famille, comme les Vietorisz, craignent même de porter plainte. Examinons–les en tenant compte de la petite tape sur la main que reçoivent les auteurs d'une première, deuxième ou troisième infraction, de l'absence totale de conséquences ou de l'incidence de la criminalité chez les moins de 12 ans, dans le cadre du système actuel. Il y a là une épidémie que nos spécialistes de la justice refusent de reconnaître.

J'ai reçu plus de 13 000 lettres et fax ainsi que des pétitions réunissant plus de 15 000 signatures de Canadiens préoccupés qui demandent de véritables modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Comme le dit M^me^ Sandy Mahoney de Maple Ridge, en Colombie–Britannique, dont la fille de 14 ans a dû aller vivre avec sa grand–mère en Ontario parce qu'elle se faisait constamment battre et harceler à l'école par ce que les autorités et les représentants scolaires appellent les membres d'un gang, il est très clair que les jeunes criminels ne craignent aucune autorité.

Une autre femme de Coquitlam, Marian Jutila, dit ceci: «Notre collectivité exige que vous preniez immédiatement des mesures et que vous commenciez à remanier la Loi sur les jeunes contrevenants.»

J'ai reçu des lettres de nombreuses personnes âgées qui craignent de sortir de chez elles et qui ont également peur d'être victimes de violence dans leur foyer. Le message le plus pathétique est sans doute celui qui était inscrit sur une note manuscrite, à la fin d'une lettre, et qui disait ceci: «Vous devez nous aider!»

• (1050)

En conclusion, permettez–moi de lire les paroles d'un jeune de 17 ans, Jamie Lipp, un bon ami de Jessie Cadman qui a été assassiné par un jeune contrevenant. Jamie a pris la parole lors de la manifestation et a fait la déclaration suivante: «Dans quelle genre de société vivons–nous si les jeunes ne sont pas tenus responsables des crimes qu'ils commettent? Dans quel genre de société vivons–nous si nous devons craindre pour nos vies à quelques pâtés de maisons de chez nous? Dans quel genre de société vivons–nous si l'on n'a plus aucun respect pour la vie?»

Le projet de loi C–37 ne tient absolument pas compte des préoccupations de ceux qui se sont exprimés aussi clairement et sincèrement. Je ne peux, en mon âme et conscience, appuyer pareil projet de loi. Pour le bien de notre société et des jeunes contrevenants, il nous faut remanier la loi de manière à exiger des comptes des responsables, à enseigner le respect de l'autorité ainsi que des droits et de la vie d'autrui et à enrayer la peur et l'intimidation au sein de nos collectivités.

Aujourd'hui, j'exhorte le ministre de la Justice à écouter ces Canadiens. Ils ont à lui communiquer un message qu'il doit écouter.

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée d'en face.

Elle vient de la Colombie–Britannique, et elle devrait trouver d'un océan à l'autre, et même sur la côte atlantique, que bien des gens ont un point de vue semblable en ce qui concerne la sécurité dans leur voisinage ainsi que le souhait que la législation, y

compris la Loi sur les jeunes contrevenants, soit équilibrée. Cet équilibre doit être périodiquement examiné.

Cela constituera, à tout le moins, un pas dans la bonne direction. Dans ma région, les gens disent que c'est une préoccupation légitime. Ils veulent se sentir en sécurité. Cependant, les Canadiens sont très tolérants et ne traitent pas durement les personnes qui enfreignent la loi et l'ordre.

En ma qualité de député, j'ai pu constater ces dernières années un net changement du point de vue des Canadiens sur le système de justice criminelle, sur l'équité de ce dernier et sur la question de savoir si les droits de l'accusé ont maintenant la priorité sur ceux des victimes. J'estime que c'est bien souvent le cas.

En ce qui touche plus particulièrement la Loi sur les jeunes contrevenants, ce projet de loi prévoit quelques mesures que la plupart des gens raisonnables au Canada jugeraient acceptables. Certes, la disposition visant à ce que les jeunes de 16 ou 17 ans accusés de crimes très graves, comme un meurtre au premier ou au second degré, une tentative de meurtre, un homicide involontaire, des voies de fait graves et une agression sexuelle grave, soient jugés par un tribunal pour adultes, est une mesure très positive.

Les gens que je représente comprennent qu'il faut, le plus possible, aider les jeunes contrevenants qui se trouvent du mauvais côté de la loi à se réadapter. Car, ce qu'il faut viser dans leur cas n'est pas seulement l'incarcération, mais plus encore la réadaptation des jeunes contrevenants

Il faut reconnaître que, dans certains cas—et je souligne qu'il s'agit d'une minorité de cas—, où de jeunes contrevenants de 16 ou 17 ans sont des criminels dangereux, des récidivistes ayant commis des crimes des plus ignobles et affreux, les contrevenants en cause sont encore protégés par la loi. Ils sont protégés même s'ils ont commis un crime assez grave pour que être traités plus sévèrement par le système de justice pénale.

C'est une bonne chose que certains jeunes contrevenants soient jugés par un tribunal pour adultes et que le contrevenant, le procureur ou l'avocat de la défense puisse débattre devant le tribunal de ne pas le faire.

Je souscris également à l'imposition de peines plus sévères pour les meurtres aux premier et deuxième degrés. Les Canadiens veulent avoir la certitude que les individus condamnés pour des crimes extrêmement graves ne pourront pas, après avoir purgé quelques années de prison, se retrouver en liberté et commettre à nouveau des crimes de ce genre.

J'appuie aussi, avec certaines réserves, les dispositions de ce projet de loi portant sur l'accès aux casiers judiciaires des jeunes, surtout les récidivistes, et plus particulièrement les jeunes contrevenants qui semblent avoir pour but dans la vie de causer des ravages dans leur collectivité.

Il est essentiel, dans certaines conditions qu'on décrit fort bien dans ce projet de loi, que les agents de la paix aient accès à ces dossiers dans le cadre de leurs enquêtes, quand il s'agit de crimes graves. Cela doit s'appliquer aussi aux tribunaux, dans le cas de gens qui ont un long passé criminel, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, et qui sont à nouveau traduits en justice après avoir commis un autre acte criminel. Cependant, je ne pense pas que cet article aille assez loin. Je dois être d'accord avec ma vis–à–vis là–dessus.

• (1055)

Je vis dans une collectivité d'environ 70 000 habitants qui, pour la plupart, sont respectueux des lois. Les gens se sentent relativement en sécurité dans les rues. J'ai trois enfants et la plus âgée est âgée de presque 11 ans. Elle fêtera son onzième anniversaire dans quelques semaines. Mes deux autres enfants ont respectivement huit ans et trois ans. Je veux m'assurer que mes enfants puissent grandir dans une collectivité sûre. Même si je ne peux jamais savoir s'il s'agit simplement de rumeurs, je suis inquiet, lorsque j'entends dans la rue que certains jeunes délinquants violents passent par le système, abusent du système et profitent des protections qu'offre la loi pour demeurer anonymes.

À l'école que ma fille fréquente, s'il y a des jeunes de 14, 15 ou 16 ans qui ont été condamnés, en vertu de la loi, pour un crime grave, comme une agression sexuelle grave, et qui ont la réputation de porter une arme, le droit des habitants de la collectivité de vivre en toute sécurité dans la collectivité est nettement plus important que le droit à l'anonymat de ces jeunes délinquants qui ont commis des crimes.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald: Je suis inquiet, monsieur le Président. Les réformistes m'applaudissent. Je vais peut–être devoir repenser ma position.

Les Canadiens, qui sont généreux et justes, doivent comprendre que les accusés ont bel et bien des droits, mais qu'on doit reconnaître dans la loi le droit des gens de vivre en toute sécurité dans leur collectivité.

J'invite le gouvernement à se pencher sur cette disposition. Lorsque ce projet de loi sera examiné plus longuement, le gouvernement consentira peut–être à tenir compte de circonstances exceptionnelles, c'est–à–dire lorsque le droit à la sécurité des habitants d'une collectivité l'emporte sur le droit à l'anonymat d'un jeune contrevenant reconnu coupable d'un crime odieux ou violent.

Il y a un autre aspect qui ne figure pas dans ce projet de loi et que je dois soulever, parce qu'il porte essentiellement sur les jeunes et sur les infractions commises contre des jeunes. J'en ai déjà parlé à la Chambre. Dans notre pays, on assiste actuellement à une prolifération de criminels qui commettent peut–être le pire crime qui puisse exister dans notre société actuelle. En effet, il y a des adultes qui attirent dans la prostitution des adolescentes et, dans certains cas, des adolescents.

Article 31 du Règlement

À mon avis, il s'agit là d'une épidémie dont on ne parle pas assez fortement ou longuement au Parlement ou dans les assemblées législatives provinciales. Des jeunes sont littéralement enlevés de la rue et forcés de se prostituer.

Quand on parle de crimes commis par des jeunes, le gouvernement devrait également se pencher en priorité sur les crimes visant des jeunes. J'exhorte le ministre de la Justice à présenter rapidement de nouvelles lois et de nouveaux règlements visant à lutter contre ce genre de crimes des plus graves. Nous devons prévoir un châtiment rigoureux et des peines maximales contre les personnes reconnues coupables de vivre de la prostitution juvénile.

Le vice–président: Si le député de Dartmouth désire poursuivre, il aura deux autres minutes lorsque nous reviendrons aux initiatives ministérielles.

Comme il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PARLEMENT MODÈLE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de rendre hommage aux jeunes étudiants de l'Université Queen's qui ont siégé dans cette enceinte, du 19 au 21 janvier, dans le cadre du Parlement modèle.

Je voudrais féliciter tout spécialement M. Sacha Bhatia, étudiant à l'Université Queen's et citoyen de ma circonscription, qui a occupé ce fauteuil à titre de député de Victoria—Haliburton dans le Parlement modèle.

Il importe aussi de remercier les députés qui ont participé à cet événement: le Président de la Chambre, le député de Kingston et les Îles, le député de York–Sud et le député de Lanark—Carleton, pour n'en nommer que quelques–uns, de même que les greffiers au Bureau, les agents de la sécurité et tous les autres à qui l'on doit la réussite de cette activité.

Je sais que les étudiants ont trouvé la fin de semaine très enrichissante, qu'ils ont entendu un excellent discours du Trône, qu'ils ont débattu de divers projets de loi et qu'ils ont participé aux travaux de comités.

Étant donné que j'étais dans ma circonscription à cette date, j'ai suivi les travaux, grâce à la diffusion de la CPAC, comme de nombreux autres électeurs, et j'ai eu l'occasion de voir l'excellent travail de ces étudiants.

[*Français*]

LES CONSEILS SCOLAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, le quotidien *Le Droit* nous apprend ce matin que le ministre de l'Éducation de l'Ontario est sur le point d'annoncer la création de 15 nouveaux conseils scolaires de langue française.

Bien qu'il faille se réjouir d'une telle annonce, nous sommes en droit d'espérer que les francophones de l'Ontario pourront bientôt non seulement bénéficier de la création de tous les conseils scolaires requis, mais également de moyens de financement adéquats afin que les pratiques discriminatoires actuelles soient corrigées.

Le Groupe pour le développement de l'Ontario français soulignait, à juste titre, que le taux d'analphabétisme chez les Franco–Ontariens est honteusement élevé; situé à 31 p. 100, il se compare à celui des pays du tiers monde. Voilà le résultat concret de plus de 100 ans d'oppression linguistique et scolaire.

Il est temps que ça change. Il s'agit d'un droit et non d'un privilège.

* * *

[*Traduction*]

CHEMAINUS

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, en 1980, la petite municipalité de Chemainus, sur l'île Vancouver, était dans une situation économique des plus difficiles. La principale industrie de cette collectivité avait subi les contrecoups de la baisse du commerce du bois d'oeuvre et de la fermeture, après 120 ans, de la scierie de MacMillan–Bloedel.

Depuis ces jours noirs, la ville est dorénavant une source d'inspiration pour toutes les collectivités canadiennes, grâce à son projet touristique fort stimulant. Chemainus est devenue la «petite ville qui a réussi à s'en sortir», grâce à ses murales extérieures qui ont créé une industrie touristique de plusieurs millions de dollars. Quatre cent mille touristes de tous les coins de la planète se sont rendus à Chemainus l'année dernière pour voir ses 32 murales.

L'architecte des murales de Chemainus, Karl Schutz, a récemment reçu, à Londres, le prestigieux prix du tourisme de demain pour les Amériques qui est décerné par British Airways, devançant ainsi 120 autres concurrents.

Je félicite M. Schutz et tous les citoyens qui ont l'esprit d'entreprise à Chemainus, cette ville qui est maintenant la capitale de la murale au Canada, sinon au monde.

* * *

LES CARIBOUS

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, les gouvernements des États–Unis et du Canada appuient depuis de nombreuses années la protection de la réserve Arctic National Wildlife Refuge, située en Alaska.

Or, la motion que l'Assemblée législative de l'Alaska a récemment adoptée pour autoriser l'exploration pétrolière et gazière sur le territoire connu sous le nom de terres 1002 représente une menace pour cette réserve. Le gouvernement canadien et le premier ministre se sont ouvertement prononcés contre l'exploration pétrolière et gazière dans la réserve.

Le Wildlife Refuge, qui est fréquenté par la harde de caribous de la Porcupine, constitue une source de nourriture pour les habitants du nord du Yukon et des États–Unis. La harde est un trésor national important. Elle représente un trésor international. J'ai encouragé le premier ministre à soulever la question auprès du président Clinton pendant son séjour à Ottawa.

Le premier ministre et le président se sont tous deux déclarés contre l'exploration sur les terres 1002. Je les exhorte de nouveau à confirmer cette politique pendant la visite présidentielle.

* * *

LA SANTÉ

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la menace croissante que représentent les maladies infectieuses et les nouvelles infections.

Notre civilisation se retrouve de nouveau devant des maladies qu'on avait cru éliminées et qui menacent la santé des gens.

L'apparition de maladies, comme la tuberculose, menace la santé publique. C'est pourquoi le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux doivent se tenir prêts à combattre cette menace.

Le Canada fait également face à une dette et à un déficit, mais nous devons néanmoins conserver le Laboratoire de lutte contre la maladie et encourager les provinces à accroître la surveillance de la santé publique.

Si nous voulons être en mesure d'évaluer et de contrôler adéquatement les questions concernant notamment les vaccins, les demandes de nouveaux vaccins, leur sécurité et leur efficacité, nous devons nous assurer que la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé du Canada dispose du personnel qualifié et des connaissances médicales nécessaires.

Il en va de même des réserves de sang au Canada. Nous devons demeurer vigilants si nous voulons détecter les problèmes concernant les réserves de notre ressource la plus précieuse.

J'exhorte le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux à poursuivre la lutte contre les maladies infectieuses et les nouvelles infections.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques jours, les contradictions et les dissensions se multiplient à un rythme effarant au sein des troupes séparatistes du Québec.

• (1105)

Le seul point qui semble faire l'unanimité chez les porte–parole séparatistes est que leur stratégie ne marche pas. L'astucieuse démarche référendaire qui devait mener les Québécois et les Québécoises à se mobiliser et à faire front commun en faveur de la souveraineté ne donne pas les résultats escomptés.

Plutôt que de continuer à chercher des astuces, le premier ministre Parizeau devrait, sans plus tarder, ordonner la tenue d'un référendum avec une question claire portant sur la séparation du Québec et laisser la population faire son choix.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCOLE SECONDAIRE JOHN OLIVER

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les élèves de l'école secondaire John Oliver, une école qui a déjà été la mienne et qui se trouve dans ma circonscription.

Les élèves de l'école John Oliver ont fait preuve d'un sens de l'initiative et d'un leadership exceptionnels en participant activement au programme Échec au crime du Grand Vancouver. Ces élèves ont trouvé une façon responsable et constructive d'appliquer une méthode progressiste de lutte contre l'intimidation et le harcèlement qui règnent dans nos écoles. En adoptant des mesures préventives, ils réduisent l'incidence de la criminalité dans leur environnement et contribuent à rendre les écoles plus sûres.

Je félicite les élèves de l'école John Oliver et j'encourage les élèves de la Colombie–Britannique à suivre leur exemple. Je crois que les jeunes ont des choses à nous apprendre. Y a–t–il plus belle preuve que l'apport de ces élèves à la prévention de la criminalité?

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le président américain et le premier ministre signeront le traité Open Sky. Ce traité modifiera substantiellement les règles du jeu dans le transport aérien entre le Canada et les États–Unis. Ce traité ouvrira un marché important pour nos transporteurs aériens qui devront toutefois faire face à une concurrence accrue.

Air Canada verra la concurrence augmenter sur un marché dont il est actuellement le seul transporteur canadien à exploiter. Open Sky permettra à Canadien International d'intégrer davantage des opérations avec American Airlines et de livrer une concurrence acharnée à Air Canada.

Par souci d'équité, le ministre des Transports doit revenir sur sa décision et permettre à Air Canada d'obtenir le plein accès sur Hong Kong, le principal point de chute en Asie. Le Bloc québécois ne restera pas inactif devant des décisions politiques douteuses qui nuisent au seul transporteur aérien de calibre mondial installé au Québec.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ HIRAM WALKER

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis au regret de signaler à la Chambre une autre victime des impôts excessifs. La distillerie Hiram Walker, une entreprise de ma circonscription qui s'est lancée en affaires en 1970 et qui emploie 137 personnes, fermera définitivement ses portes le 16 juin prochain, après 24 ans d'existence.

La société explique son geste par la baisse de son chiffre d'affaires à cause de ce qu'elle qualifie d'impôts fédéraux et provinciaux exagérément élevés et punitifs. C'est aussi mon avis.

Hiram Walker produit et commercialise Canadian Club, le whisky canadien de qualité supérieure le plus vendu au monde. La Hiram Walker and Sons Ltd. est l'entité commerciale canadienne du deuxième fabricant d'alcool de bouche au monde. Lorsque des entreprises sont forcées de fermer leurs installations à cause du trop lourd fardeau fiscal qu'on leur impose, il y a assurément un problème.

La surimposition empêche nos distillateurs de rivaliser avec les concurrents américains, et cela se traduit par des pertes d'emplois. Quand est–ce que cette. . .

Le vice–président: Je donne la parole au député de Lincoln.

* * *

LE BUDGET

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, lundi, le gouvernement déposera son deuxième budget. Ce sera l'occasion de redonner à notre économie son intégrité et sa stabilité financières. Cependant, il est important que cela ne se fasse pas au détriment de la classe moyenne qui paie déjà une part disproportionnée d'impôts et qui assume déjà une très grande partie de la dette canadienne.

Depuis toujours, notre parti cherche à donner de l'espoir aux Canadiens et à leur offrir des perspectives d'avenir. Si nous ne contrôlons pas la dette et le déficit, tous les espoirs seront perdus. Les députés ne peuvent accepter cela.

Notre but ultime est d'éliminer complètement le déficit. Notre objectif de le ramener à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997 est provisoire, mais extrêmement important. Nous nous sommes engagés à le respecter, dans le livre rouge, et nous le respecterons. En redonnant une stabilité à notre économie, nous pourrons maintenir l'un des programmes dont le Parti libéral est le plus fier, le système de sécurité sociale, un système qui fait l'envie du monde entier. . .

Le vice–président: La députée de Hamilton Mountain.

* * *

LE BUDGET

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, à la veille de la présentation du budget, je voudrais vous faire part des préoccupations des habitants de Hamilton Mountain. Même si les habitants de ma circonscription savent que le budget de cette année doit être rigoureux, ils ne voudraient pas que les réductions se fassent au détriment des plus vulnérables de notre société.

• (1110)

Il ne faut pas que l'élimination du déficit se fasse aux dépens des personnes âgées qui ont des revenus fixes, des chômeurs et des Canadiens à faible revenu. Il est temps que tous les Canadiens paient leur part.

Au nom des habitants de ma circonscription, je demande au ministre des Finances d'éliminer les échappatoires fiscales avant de réduire les programmes sociaux. Mes électeurs comprennent très bien qu'il est urgent de réduire le déficit et de finir par l'éliminer.
Cependant, il faut faire preuve d'équité dans la réalisation de cet objectif. Si le fardeau de la réduction du déficit est également réparti entre tous les Canadiens, je suis sûre que nos efforts pour remettre de l'ordre dans nos finances seront très bien acceptés.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION D'OTTAWA—VANIER

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, pour la première fois en cette auguste Chambre et ce, pour deux raisons.

Premièrement, je désire remercier les électeurs d'Ottawa—Vanier qui m'ont accordé leur confiance lors des élections complémentaires du 13 février dernier, ainsi que le privilège de les représenter à la Chambre des communes. Je leur en suis fort reconnaissant et je ferai de mon mieux pour satisfaire et même dépasser leurs attentes.

[*Traduction*]

Deuxièmement, pour encourager le ministère à envisager l'adoption d'une mesure supplémentaire qui aiderait les collectivités de tout le pays et surtout de la région de la capitale nationale, qui seront gravement touchées par la mise en oeuvre des résultats de l'examen des programmes.

On suggère simplement d'imposer pour condition que, lorsqu'un poste de la fonction publique passe au secteur privé, ce poste reste dans la même région pendant au moins cinq ans. Cela donnerait à la personne visée le temps de s'adapter à ses nouvelles fonctions sans craindre d'avoir à déménager dans une autre région du pays.

Je suis très heureux que le président du Conseil du Trésor ait accepté d'envisager sérieusement cette suggestion.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE–ÉCHANGE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, souvenons–nous de cette époque pas si lointaine où les libéraux pourfendaient l'Accord de libre–échange avec les États–Unis.

«I think you sold us out!», lançait leur chef au premier ministre Mulroney, lors du débat électoral de 1988. Les libéraux misaient alors sur leur opposition au libre-échange pour marquer des points dans le reste du Canada.

Que le premier ministre libéral en chante aujourd'hui les louanges devant le président américain, alors qu'il avait lui-même effectué un pèlerinage à Washington, en 1991, pour supplier nos voisins américains de le renégocier, constitue un sommet d'hypocrisie.

Rappelons que pendant que les libéraux cassaient du sucre sur le dos des Américains, les Québécoises et Québécois, eux, ouverts sur le monde, faisaient pencher la balance lors des élections fédérales de 1988 et permettaient la ratification de l'accord.

Nous pourrions rappeler au président Clinton que si on peut, aujourd'hui, rêver d'un grand marché commun de la Terre de Feu à la Terre de Baffin, c'est grâce surtout au Québec: c'est grâce surtout aux Québécoises et aux Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, mercredi, à la période des questions, le ministre des Affaires indiennes a fait savoir que la nation nisga'a, du nord-ouest de la Colombie-Britannique, avait eu gain de cause en 1973, la Cour suprême ayant reconnu ses droits ancestraux sur ses terres. La déclaration du ministre est inexacte, les Nisga'a ayant perdu leur appel en 1973.

La dernière décision de cet ordre avait trait à l'affaire de la nation delgamuukw, en 1991. Cette demande de reconnaissance de droits fonciers a été rejetée par la Cour suprême de la Colombie-Britannique, puis par la Cour d'appel. Le ministre s'appuie sur des données erronées.

Le but de l'offre faite aux Nisga'a était-il d'accorder à une entreprise de pêche commerciale la protection d'un traité? La population mérite d'avoir une réponse à la question que j'ai posée, et le ministre n'en a pas donné.

Du 3 au 13 mars, les députés réformistes de la Colombie-Britannique tiendront une série d'assemblées publiques aux quatre coins de la province pour sensibiliser la population et l'amener à mieux comprendre les conséquences des négociations relatives aux traités, qui sont en cours dans cette province.

* * *

MM. RICHARD WEBER ET MISHA MALAKHOV

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants aujourd'hui pour rendre hommage à deux hommes très courageux. Richard Weber, de Chelsea, Québec, qui se trouve dans ma circonscription, et Misha Malakhov, de Ryazan, en Russie. Voici des années que ces deux audacieux aventuriers se préparaient à la conquête de l'Arctique. Les voilà partis. Ils vont parcourir en ski une distance 1 500 km jusqu'au pôle nord et retour, sans aucune aide. Ils transportent avec eux toutes les provisions nécessaires pour leur permettre de survivre pendant quatre mois.

Ces deux explorateurs sont actuellement dans cette vaste étendue glaciale de l'Arctique. Ces deux hommes illustrent le défi constant de l'homme de se surpasser. J'envie réellement leur courage et leur quête d'aventure.

Le long voyage qu'ils sont en train d'accomplir est aussi un bel exemple de coopération internationale. Un Canadien et un Russe travaillant au même objectif est un grand événement.

J'adresse à M. Weber et à M. Malakhov tous mes voeux de succès.

* * *

• (1115)

LE CANADA ATLANTIQUE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement reconnaît que l'avenir du Canada atlantique dépend de son aptitude à diversifier et à élargir sa base économique. Notre gouvernement continue cette tradition par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

L'approche suivie par l'APECA en matière de développement régional consiste à travailler en collaboration avec les localités et les petites entreprises en vue de diversifier et de renforcer leur base économique. C'est ainsi qu'ont été créés 65 000 emplois au cours des sept dernières années. Chaque dollar investi par l'APECA dans les petites entreprises génère 4,20 $.

Dans ma circonscription d'Annapolis Valley—Hants, l'engagement de l'APECA a produit beaucoup d'excellents exemples de croissance dans le secteur de la petite entreprise, croissance qui se traduit par la création d'emplois à long terme.

Contrairement à ce prétend le Parti réformiste, les Canadiens de l'Atlantique n'ont pas sombré dans la dépression. Bien au contraire, nous saisissons toutes les occasions qui se présentent. Par l'intermédiaire de l'APECA, notre gouvernement joue un rôle important dans la promotion de la croissance économique de la région.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, en prévision du nouveau budget fédéral, les Canadiens en colère ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas de nouveaux impôts ni d'augmentations de ceux qui existent déjà. Ils tournent en dérision un gouvernement qui est incapable de prendre les décisions difficiles, mais nécessaires, qu'exige la réduction des dépenses.

Avec raison, les contribuables montrent du doigt les excès du gouvernement: les riches pensions des députés, le gaspillage, la fraude et les abus dans la bureaucratie, le financement des groupes d'intérêts particuliers, et le saint des saints, Radio-Canada, qui exige chaque année 1,1 milliard de subventions.

Les Canadiens de tout le pays demandent que ce gouvernement dépensier s'organise et mette un peu d'ordre dans une économie dont les impôts sont vraiment trop lourds. Les contri-

buables Canadiens estiment qu'il est temps qu'on leur donne un répit, vu qu'ils dépensent maintenant plus en taxes et impôts qu'en logement et nourriture.

Qu'avons–nous en retour? Personne ne le sait au juste. Nos impôts continuent de grimper, les services gouvernementaux sont en déclin et notre dette double tous les dix ans.

Le ciel préserve les politiciens timorés qui n'écoutent pas et pensent que les Canadiens sont trop passifs pour retrousser leurs manches et descendre dans la rue. Il n'y a personne de plus direct que les milliers de Canadiens qui ont envoyé le message suivant aux libéraux dépensiers: «Nous en avons assez. Nous n'avons plus rien à donner.»

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a fait preuve d'une arrogance extrême à l'endroit du plus grand syndicat de fonctionnaires fédéraux qui représente plus de 70 p. 100 des employés du gouvernement, et cela en rejetant très rapidement du revers de la main la contre–proposition qui lui avait été soumise pour réduire sur une base d'entente le nombre de fonctionnaires fédéraux.

Comment le président du Conseil du Trésor peut–il justifier un rejet aussi rapide du revers de la main, quelques heures seulement après les avoir reçues, des propositions syndicales, autrement que par le fait que sa décision était déjà prise, prise unilatéralement, et qu'il n'a jamais réellement voulu coopérer avec ce syndicat pour atteindre les objectifs de réduction du personnel?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous discutons et négocions avec les syndicats depuis plusieurs mois. Nous avons donc étudié diverses propositions, y compris celles que l'Alliance de la fonction publique a maintenant officiellement rédigées.

Or, ces propositions ne peuvent tout simplement pas nous permettre de réaliser notre but. Pour pouvoir réduire notre déficit au niveau de 3 p. 100 du PIB et effectuer la rationalisation que cela exige, nous devons miser sur des propositions fondées sur les programmes et les services à comprimer.

La proposition des syndicats ne fonctionnerait pas à cet égard, et c'est pourquoi je n'ai pu l'accepter.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, normalement il reste place à de la négociation quand l'approche n'est pas définie d'avance.

Puisqu'il faut réduire la taille de la fonction publique et que tout le monde s'entend là–dessus, le ministre ne croit–il pas que la démarche unilatérale qu'il privilégie va se traduire par des coupures sauvages d'emplois, et qu'en conséquence il sera ainsi directement responsable de la perturbation inévitable des services à la population qui découlera de son approche inqualifiable?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que les services à la population seront perturbés. Nous fournissons des services de qualité que nos fonctionnaires professionnels et compétents maintiendront.

Toutefois, nous devons réduire la taille du gouvernement. Nous devons procéder à une rationalisation pour vivre selon nos moyens. Nous ne pouvons nous payer tous ces postes.

Au cours de nos discussions, les syndicats ont bien accueilli les arguments que nous avons fait valoir. Sur les 16 syndicats, 15 ont accepté la proposition que nous avons faite. Seulement un syndicat, l'Alliance, s'y est opposé.

• (1120)

Je pense que c'est une bonne proposition parce qu'elle traite nos employés d'une façon équitable et raisonnable, mais elle dit aussi que, si nous n'avons pas de travail à leur confier, il est évident que nous ne pouvons pas les payer non plus.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en ne s'entendant pas avec le plus important de tous les syndicats représentant les employés du gouvernement—plus de 70 p. 100 de tous les employés sont représentés par ce syndicat avec lequel le gouvernement ne s'est pas entendu—le gouvernement privilégie une stratégie d'affrontement en rejetant du revers de la main, sans négociation—et c'est cela qui est grave—en rejetant sans négociation la proposition syndicale. Cela va donner lieu à une partie de bras de fer entre le gouvernement et ses employés.

Je demande au président du Conseil du Trésor si cette partie de bras de fer qui découle directement de son attitude intransigeante ne risque pas de provoquer un affrontement majeur dans lequel tous vont perdre, les fonctionnaires, leur emploi, les citoyens, des services et le gouvernement, toute crédibilité auprès de ses employés comme auprès de la population?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je doute qu'il y ait un affrontement majeur.

À mon avis, les fonctionnaires fédéraux, comme tous les Canadiens d'ailleurs, savent fort bien que le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires et que, pour y parvenir, nous devons comprimer les dépenses.

Cependant, nos fonctionnaires s'attendent aussi à être traités d'une façon équitable et raisonnable. Pendant les nombreux mois de négociations, nous avons examiné toutes les diverses propositions avec les syndicats et nous avons obtenu l'accord de leurs agents négociateurs, sauf ceux de l'Alliance.

Nous allons continuer de collaborer avec eux pour que l'exercice de rationalisation se fasse d'une manière efficace et efficiente, et pour que nous soyons justes à la fois envers ceux qui nous quittent et ceux qui restent afin de continuer de fournir d'excellents services à la population du Canada.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

La ministre se rappellera sûrement que son ex–collègue libéral provincial, M. André Bourbeau, avait, à de nombreuses reprises, demandé au gouvernement fédéral d'assouplir les critères du Programme d'adaptation des travailleurs âgés afin de réduire le nombre de travailleurs âgés montréalais qui sont injustement exclus de ce programme.

La ministre reconnaît–elle, comme l'a fait son ancien collègue, que les règles du programme PATA sont trop restrictives et que ce programme ne répond pas, de façon satisfaisante, aux besoins des travailleurs âgés mis à pied?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je n'ai pas encore été sensibilisée à cette question par mes collaborateurs. Alors, je demande qu'on me permette de prendre avis de la question.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la ministre a sûrement été sensibilisée à cette question lorsqu'elle était ministre au Québec cependant.

Compte tenu que depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec fait des pressions pour qu'on modifie les règles de ce programme, compte tenu qu'il y a au Québec un large consensus à ce sujet et compte tenu que la ministre est maintenant la première reponsable de ce programme, peut–elle s'engager à agir, aujourd'hui en cette Chambre et dans les prochains jours, à déposer des modifications au programme qui vont dans le sens des recommandations du gouvernement du Québec, recommandations que Québec fait depuis 1991, et cela, elle devrait savoir que c'est exact?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, c'est très clair que je vais examiner la question avec sérieux, comme toute question qui préoccupe les provinces, et le Québec, comme d'autres provinces canadiennes, j'imagine, doivent être préoccupées par cette question des travailleurs âgés. Je peux dire aux députés de cette Chambre que, oui, je vais examiner cette question de près et je pourrai revenir devant la Chambre pour donner l'orientation.

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la timide réforme des pensions des députés tentée par le gouvernement est une insulte à tous les contribuables.

Malgré tout ce que le gouvernement peut dire, il s'agit toujours d'une retraite en or pour les vieux routiers de la politique. Ainsi, l'ancien régime donnerait à la vice–première ministre une pension de base de 48 300 $, ce qui lui permettrait de toucher, si elle prenait sa retraite en 1997, 3,3 millions de dollars d'ici à l'âge de 75 ans. Le nouveau régime, lui assurerait une pension de base identique, et ses prestations de retraite totaliseraient 2,7 millions de dollars, à l'âge de 75 ans, si elle prenait sa retraite en 1997.

• (1125)

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comment le gouvernement peut–il prêcher l'austérité aux contribuables dans le budget de lundi soir alors que des ministres de premier rang continuent de s'empiffrer grâce au régime de pensions des députés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous réduisons le coût des pensions, pour les contribuables, de quelque 33 p. 100. Nous allons au–delà des engagements pris pendant la campagne électorale.

Nous avions dit que nous mettrions fin au cumul des rémunérations, et nous l'avons fait. Nous avions promis de fixer un âge minimum, et nous l'avons établi à 55 ans. De plus, nous avons réduit le niveau des prestations pour permettre aux contribuables de réaliser des économies de 33 p. 100 sur le coût du régime, économies qui seront de 3,3 millions environ par année.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le public ne sera pas impressionné par une réduction de 33 p. 100 dans un régime qui est de quatre à cinq fois plus généreux que tout autre régime au Canada.

La vérité, c'est que le ministre a dû renoncer à une véritable réforme des pensions des députés à cause des pressions des vieux routiers, qui tiennent à préserver la plupart des excès de l'ancien régime. Nous sommes maintenant en présence d'un régime à deux volets, l'un pour les plus choyés, l'autre pour le reste des députés: régime calorique pour les uns, allégé pour les autres.

Le ministre éliminera–t–il ce régime à deux volets en faveur d'un autre qui s'appliquerait également à tous les députés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, toute l'entrée en matière est fausse. En fait, la question l'est aussi. Il ne s'agit pas d'un régime à deux volets. C'est un régime uniforme et unique.

On ne peut pas dire non plus qu'il soit de quatre à cinq fois plus généreux. C'est absurde. Deuxièmement, il n'y a pas eu de

pressions de la part des collègues les plus anciens. Nous avons plutôt cherché à établir un régime qui réponde aux besoins des députés, tout en réduisant les coûts pour le contribuable, afin de donner l'exemple dans le prochain budget.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le seul aspect louable de ce nouveau régime est qu'il permet aux députés qui font passer les principes avant leurs intérêts de s'en retirer. Mes collègues et moi refuserons de participer à ce régime scandaleux. J'espère que le ministre des Finances, le ministre des Pêches et Océans, le ministre de l'Immigration, le ministre du Développement des ressources humaines et la vice–première ministre feront comme nous.

Qui sera le premier des ministres à suivre l'exemple du Parti réformiste et à renoncer à son régime de retraite en or? Que le ministre réponde à ma question.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas tellement de députés qui finissent par toucher une pension, car le nombre moyen d'années de service est inférieur aux six années nécessaires pour obtenir le droit à une pension. Je puis dire à la Chambre que, de toute manière, aucun des députés du tiers parti n'atteindra le nombre d'années voulu.

Je signale à ces députés que, dans le secteur privé, dont ils aiment bien parler, on n'a pas le choix entre participer au régime et s'en retirer. Les travailleurs doivent accepter tel quel le régime proposé, et leur participation est obligatoire pour garantir l'intégrité actuarielle. Le premier ministre a dit aux membres du tiers parti qu'ils pourront se retirer du régime, et effectivement, ils pourront le faire.

Nous réduisons le régime de rémunération global des députés. Nous donnons l'exemple en réduisant le coût du régime de pensions de 33 p. 100.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Les travailleurs de la minoterie Ogilvie de Montréal sont en grève depuis près de neuf mois maintenant, alors que de son côté, l'employeur s'amuse à utiliser des briseurs de grève, en toute impunité, d'ailleurs.

Considérant que la ministre a été élue au Québec, où l'interdiction d'embaucher des briseurs de grève a force de loi depuis près de 17 années maintenant, la ministre s'engage–t–elle à présenter un projet de loi antibriseurs de grève, et dans l'affirmative, dans quel délai?

• (1130)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je suis très sensible à la situation présente de la minoterie Ogilvie et de ses travailleurs. J'ose espérer qu'ils vont en arriver à une entente avec leur employeur.

Quant aux briseurs de grève, comme on le sait, mon prédécesseur l'a déjà dit en cette Chambre, nous étudions présentement la question. Nous regardons l'ensemble du Code canadien du travail et de quelle façon nous pouvons y apporter des améliorations. Entre autres, nous examinons présentement la question des travailleurs de remplacement. Nous sommes en consultation tant avec les organismes employeurs qu'avec les représentants des travailleurs sur la question.

Donc, il s'agit d'une question qui est présentement sous analyse et nous espérons pouvoir apporter une réponse satisfaisante aux préoccupations.

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, son collègue analyse le dossier depuis près de 15 mois et nous n'avons toujours rien aujourd'hui.

La ministre se rend–elle compte que les travailleurs de la minoterie Ogilvie ne peuvent se permettre qu'une nouvelle ministre reprenne le processus à zéro et qu'il lui faut procéder sans délai dans les prochains jours à régler ce dossier? Des délais, une date, c'est ce qu'on demande.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je vais demander au député du Bloc québécois d'être quand même assez réaliste quand on me demande de régler la question dans les prochains jours. Oui, il s'agit d'une situation complexe. Il l'a mentionné et c'est vrai. Il y a des impacts en ce qui touche le Code canadien du travail. La situation à la minoterie Ogilvie est une situation de travail, mais il y en a partout, dans tout le Canada. On doit regarder les impacts sur les entreprises et sur les employeurs. Il est vrai qu'il s'agit d'une question complexe, et dans toute question complexe, on doit prendre le temps nécessaire d'apporter des bonnes solutions au problème présenté.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Tout à l'heure, il a nié que le régime de pension des députés était beaucoup plus généreux qu'un régime de pension privé. Confirmera–t–il que ce régime contient les éléments suivants: un taux de prestations de 4 p. 100, soit le double du taux d'un très bon régime de pension privé; une protection totale contre l'inflation, ce qui n'existe pas dans le secteur privé; le versement de prestations complètes dès 55 ans, ce qui n'existe pas non plus dans le secteur privé; et, par–dessus tout cela, l'abaissement du taux des cotisations des députés qui passe de 11 à 9 p. 100, ce qui accroît le traitement réel des députés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de traitement réel comme si les députés obtenaient une augmentation de salaire. Pourtant, les réformistes auront un traitement réel nettement plus élevé puisqu'ils prévoient se retirer du régime.

Il faut examiner la question dans le contexte de l'ensemble du système de rémunération. L'expert–conseil dont le gouvernement précédent avait retenu les services pour faire rapport sur la question des indemnités a déclaré que ce que reçoivent les députés est inférieur à ce qui est accordé dans le secteur privé.

Si nous replaçons les choses dans leur contexte et que, en plus, nous tenons compte de la diminution des pensions, il faut admettre que les députés subissent une perte de rémunération. Le chef du parti du député parlait d'un régime de pension de quatre à cinq fois plus généreux, mais maintenant, il ne parle plus que d'un régime deux fois plus généreux. Dans le secteur privé, il est très courant que des régimes supplémentaires aillent au–delà de ce qui est prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour ce qui est de la protection contre l'inflation, les députés paient 1 p. 100 de leur traitement annuel pour l'obtenir et celle–ci ne joue même pas avant que les bénéficiaires soient arrivés vers la fin de la soixantaine.

Le régime n'est pas aussi généreux que voudraient le faire croire les réformistes. N'oublions pas que nous réduisons de 33 p. 100 les avantages offerts par le régime.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes subiront une réduction de leur revenu réel parce que nous, et les libéraux qui suivront notre exemple, nous occuperons nous–mêmes de notre revenu de retraite plutôt que de le faire payer par le gouvernement du Canada.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comment le ministre peut–il demander aux Canadiens et Canadiennes de faire des sacrifices quand le gouvernement libéral lui–même se dote d'un régime de pensions doré qui est au moins trois fois plus généreux que ceux que l'on retrouve dans le secteur privé? Comment peut–il le justifier?

• (1135)

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, les réformistes sont incapables de s'entendre sur les chiffres. Ils passent de quatre à cinq, puis de deux à trois. Ils ne peuvent pas donner de chiffres exacts parce qu'ils n'en ont pas.

M. Harper (Calgary–Ouest): Quel est–il ce chiffre?

M. Eggleton: Le chiffre juste qui importe ici, c'est que le régime va être réduit de 33 p. 100. Il donne une indication de l'ampleur des compressions qu'il faut faire pour atteindre notre objectif, soit un déficit équivalent à 3 p. 100 du PIB.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier, le ministre de la Justice déclarait qu'il avait la certitude que la Loi sur l'enregistrement des armes à feu s'appliquerait partout au Canada, y compris dans les territoires autochtones.

S'il veut être pris au sérieux quand il affirme que la Loi sur l'enregistrement des armes à feu sera appliquée en territoires autochtones comme ailleurs, le ministre peut–il nous donner des preuves concrètes qu'il y a entente avec les groupes autochtones et que ses affirmations reposent effectivement sur quelque chose de sérieux?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas besoin, en tant que gouvernement, de contrats spéciaux avec les groupes ou individus autochtones. Notre pays n'a qu'une seule loi, y compris la loi concernant les armes à feu.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre de la Justice peut–il faire preuve d'autant d'optimisme, quand on sait fort bien que même les recenseurs de Statistique Canada ne peuvent faire leur travail en territoires autochtones.

Comment le ministre peut–il faire croire qu'il sera plus facile de recenser les armes et leurs propriétaires que de recenser les citoyens, ce qu'on ne fait pas actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis optimiste de nature, je l'avoue, et j'ai découvert que c'est un atout dans le genre de travail que je fais.

Je puis assurer au député que le gouvernement a très bon espoir que, une fois promulguée, la Loi sur le contrôle des armes à feu sera non seulement efficace, mais encore respectée dans tout le pays.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais bien poursuivre avec les pensions, mais j'ai une question pour le ministre de l'Immigration. Elle découle d'une affaire traitée par son propre ministère.

Daljit Powar a agressé sa femme pendant des années. Il a fraudé le régime d'assurance–chômage et, depuis 1985, il s'est rendu coupable de deux voies de fait graves, dont une lorsqu'il était en liberté sous caution. Il a été frappé d'une ordonnance d'expulsion en 1986. Il a interjeté appel et a eu gain de cause. Il a violé les conditions. Il est accusé d'avoir trempé dans une affaire de drogue et d'avoir commis d'autres voies de fait, dont une fois sur son enfant. Enfin, il a été à nouveau frappé d'expulsion en 1989 et il a quitté le Canada, ce qui est bien.

Maintenant qu'on a finalement réussi à se débarrasser de cet individu, je voudrais savoir pourquoi la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a pris la décision de renverser l'ordonnance d'expulsion et de permettre à cet individu de rentrer au Canada.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà

signalé ici, il est difficile pour les parlementaires de parler de faits entourant une affaire dont des tribunaux sont saisis.

Il est ici question d'une affaire qui a été portée devant un tribunal quasi judiciaire indépendant. Nous ne discutons pas d'affaires dont des tribunaux sont saisis, et je ne crois pas que nous devrions entrer dans le détail d'une affaire qu'un tribunal instruit.

Qu'il me suffise de dire que je suis préoccupé, moi aussi, par un certain nombre d'affaires qui sont une cause de frustration et de consternation pour les Canadiens. C'est une des principales raisons pour lesquelles notre gouvernement a rapidement décidé d'essayer de corriger les caractéristiques systémiques qui sont source d'abus. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons présenté le projet de loi C–44.

Pourquoi les réformistes trouvent–ils un malin plaisir à parler de cas individuels, mais dénoncent un projet de loi qui vise à améliorer le système et à réduire le nombre même des cas qu'ils citent ici tous les jours?

• (1140)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre m'a déjà dit ici que ce sont des cas isolés. J'en ai cité trois qui ont eu lieu dans ma propre circonscription. Où allons–nous parler de ces questions si ce n'est ici?

On cherche où faire des compressions budgétaires. Eh bien, on a ordonné à cet individu de rembourser les 4 000 $ de prestations d'assurance–chômage qu'il avait touchées pendant qu'il était en prison. Et on se demande quelles dépenses on devrait sabrer?

Cet homme n'a pas respecté les conditions qui lui avaient été imposées la dernière fois qu'il a réussi à faire renverser une ordonnance d'expulsion émise contre lui. Qui sera responsable lorsqu'il reviendra? Le ministre? La Commission du statut de réfugié? Ne serait–il pas plus logique, vraiment, que le ministre renverse la dernière décision et qu'on ne laisse pas cet individu rentrer au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne dis pas que nous ne devrions pas débattre ici de ces questions. Il y a une marge entre discuter des responsabilités que nous avons en tant que législateurs et parlementaires et s'ingérer dans les affaires de tribunaux indépendants.

Parlons de responsabilité. Le projet de loi C–44 autoriserait le gouvernement à empêcher des individus du genre de celui dont parle le député de rentrer au Canada. Il ne serait pas nécessaire de suivre un processus d'enquête pour les expulser. Le gouvernement pourrait mettre fin à une audience de la Commission du statut de réfugié et commander une enquête de l'Immigration. Le projet de loi permettrait à notre gouvernement d'interdire tout de suite et pour des raisons de sécurité nationale à des individus de faire une demande à la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié.

Je renverse la question: Qui fait preuve d'un manque de responsabilité en rejetant le projet de loi C–44 tout en se plaisant à citer des cas individuels?

[*Français*]

L'HÉPATITE C

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre affirmait, au printemps dernier, qu'elle attendait des recommandations de la Croix–Rouge avant de décider s'il y aurait des mesures pour retracer systématiquement les personnes qui ont contracté l'hépatite C avant 1992 suite à la transfusion d'un produit sanguin. Or, la Croix–Rouge a déjà fait parvenir ses recommandations.

Étant donné que la Croix–Rouge a déjà soumis ses recommandations, la ministre de la Santé peut–elle enfin nous indiquer si elle retracera de façon systématique les personnes atteintes de l'hépatite C avant que d'autres personnes ne soient contaminées?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué, en cette Chambre, le processus à suivre pour contacter les personnes concernées, comme l'honorable députée le demande.

Comme vous le savez, il y a des systèmes à plusieurs paliers et les responsabilités sont divisées entre plusieurs partenaires, tels les gouvernements provinciaux et les hôpitaux. Il y a plusieurs étapes à suivre et nous allons certainement travailler avec tous ceux qui sont impliqués pour assurer la meilleure intervention possible.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, est–ce que la ministre réalise qu'elle est en train de répéter dans le problème de l'hépatite C les mêmes erreurs qui ont été faites dans le cas du sang contaminé et que son incapacité à prendre des décisions risque fort d'entraîner de graves conséquences pour les personnes atteintes et leurs proches?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je prends mes responsabilités de ministre extrêmement au sérieux.

Je travaille dur et collabore étroitement avec tous les intervenants afin de veiller à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du système d'approvisionnement en sang et des produits sanguins. Je collabore également avec mes homologues provinciaux et de nombreuses autres personnes pour veiller à ce que tous ces gens prennent leurs responsabilités très au sérieux, comme je sais qu'ils le font.

J'aimerais que ma collègue d'en face se montre, elle même, plus responsable et cesse de propager des renseignements erronés et d'alarmer la population canadienne.

Nous avons des décisions très difficiles à prendre, et nous avons pris des mesures très difficiles. J'aimerais que nos vis–à–vis nous félicitent pour les nombreuses initiatives que nous avons déjà prises.

• (1145)

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au porte–parole du Bureau de régie interne.

Tel que promis dans le budget de l'an dernier, le coût de fonctionnement de la colline du Parlement a été réduit de plusieurs millions de dollars. Le porte–parole peut–il nous dire quelles mesures le Bureau de régie interne compte prendre pour réduire le coût des services de restauration sur la colline du Parlement?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Bureau de régie interne a approuvé un plan opérationnel qui permettra à la Division des services de restauration d'économiser quelque 1,7 million de dollars par année.

On fermera trois cafétérias, qui seront remplacées par des services plus rentables. On réduira et redéploiera le personnel. On haussera les prix et on diversifiera les menus.

Cette initiative et les autres mesures prévues dans le plan Gagliano permettront aux contribuables canadiens d'économiser quelque 6 millions de dollars par année.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, 35 000 cheminots pourront déclencher une grève légale. Le pays aura déjà assez de difficulté à se remettre d'un budget inadéquat qu'il ne sera pas en mesure de faire face à une interruption massive des services ferroviaires essentiels. Le comité d'orientation du Cabinet pour les questions économiques a déjà approuvé un projet de mesure législative interdisant le recours aux briseurs de grève.

La ministre du Travail s'opposera–t–elle à cette proposition? Refusera–t–elle de se ranger d'un côté ou de l'autre et trouvera–t–elle un moyen efficace et impartial de régler ce conflit en ayant recours, par exemple, à un mécanisme qui lie les parties, tel que l'arbitrage de l'offre finale?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, suite au dépôt du rapport du commissaire conciliateur et aux déclarations des parties, j'ai cru comprendre que celles–ci étaient prêtes à reprendre les négociations. Je pense que le député du Parti réformiste devrait réaliser que la meilleure chose qui puisse arriver est que les parties s'entendent face à un règlement négocié entre eux. Les parties sont très bien placées ensemble pour trouver une solution à leurs problèmes. Donc, n'envisageons pas la catastrophe avant qu'elle n'arrive.

Présentement, les parties sont très bien situées pour s'asseoir ensemble et essayer de voir quelle est la meilleure solution à apporter à leurs différends. J'exhorte les parties à s'asseoir à la table de négociations et à trouver cette solution, et j'ose espérer que c'est ce qu'ils feront.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes tous d'accord pour dire que les parties doivent trouver une solution. La responsabilité de la ministre est de prévenir une catastrophe. La ministre a eu le temps de réfléchir pour voir si le gouvernement prendra des mesures afin d'empêcher l'interruption des services. L'heure fatidique approche.

La ministre affirmera–t–elle sans équivoque à la Chambre qu'il n'y aura pas de mesure législative interdisant le recours à des briseurs de grève, qu'elle n'appuiera pas une proposition qui causera des dommages irréparables à notre économie s'il y a effectivement une grève et qu'elle ne participera pas au lynchage qui aura lieu?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il est nettement prématuré de parler de quelque législation que ce soit. Laissons faire les parties, qui sont les mieux habilitées à régler leurs différends ensemble.

* * *

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le dernier rapport du ministère de la sécurité du revenu du Québec fait encore état d'une hausse des prestataires de l'aide sociale, qui sont maintenant plus de 797 000. Par ailleurs, des mises à pied massives sont annoncées dans plusieurs secteurs ailleurs au Canada et, de toute évidence, le gouvernement se contente de se laisser porter par la reprise économique en matière de création d'emplois.

Compte tenu des hausses importantes de la clientèle de l'aide sociale, considérant que les résultats de création d'emplois sont bien en deçà des chiffres véhiculés par le premier ministre, le gouvernement réalise–t–il qu'il ne peut pas assister passivement à l'évolution de l'économie et qu'il lui faut mettre en place une politique active de l'emploi, afin de fournir ces emplois qui manquent si terriblement aux Canadiens et aux Québécois?

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la députée que le gouvernement a bel et bien mis en place un programme très actif de création d'emplois dans son budget de l'an dernier. Cette initiative nous a permis d'afficher les meilleurs résultats à cet égard parmi les pays du G7, soit la création de plus de 433 000 emplois.

La députée devrait d'ailleurs le savoir, car le taux de chômage a diminué de près de 3 p. 100 depuis un an dans sa propre circonscription.

Je ne m'en estime nullement satisfait, car il reste encore beaucoup à faire. Voilà pourquoi nous aimerions bien qu'au lieu d'intervenir constamment pour défendre le statu quo, le Bloc québécois collabore à l'effort sérieux de réforme des programmes de formation et de création d'emplois que nous avons

entrepris afin d'aider les Canadiens à se remettre au travail, car c'est de là que naîtront les emplois.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, il est important de savoir que de 1985 à 1988, au moment où on se sortait de la crise, il y a eu systématiquement, en moyenne, plus de 60 000 emplois de plus que ce que le gouvernement a fait, sans tenir compte de l'augmentation de la population. J'en viens tout naturellement à la conclusion que le gouvernement se fiche de l'emploi.

Comment le ministre peut-il expliquer que son gouvernement se sorte beaucoup moins bien de la crise économique que le précédent gouvernement ne l'avait fait au milieu des années 1980? Et va-t-il enfin mettre fin à l'attitude attentiste qui ne suffit plus?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit plusieurs fois à la Chambre, nous présenterons lundi un budget qui constituera de la part de notre gouvernement une réponse très décisive à la crise en général.

Si la députée examine ce qui s'est fait auparavant, elle verra que nos prédécesseurs ont notamment commis une erreur d'omission en n'affrontant pas la réalité économique. Ils n'ont pas pris les décisions qui s'imposaient pour stabiliser ou restructurer l'économie afin de nous donner les moyens de soutenir réellement la concurrence et de créer des emplois dans le contexte de la mondialisation de l'économie.

Nous avons entrepris des initiatives en matière de commerce international. Nous prenons des initiatives en matière de réforme sociale, et nous faisons de même en élaborant des programmes axés sur la petite entreprise. Cela montre bien qu'il ne s'agit pas simplement de réagir aux beaux discours, mais de nous astreindre à prendre les décisions difficiles qui s'imposent.

J'invite encore une fois la députée à se joindre à nous dans cette entreprise très importante.

* * *

LA SANTÉ

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, le pénitencier de Kingston est frappé par une épidémie de tuberculose. On signale que 25 p. 100 des détenus et six gardiens ont subi des tests de détection de la tuberculose qui se sont révélés positifs.

La présidente du Syndicat des employés du Solliciteur général, Lynn Ray, a dit que pareille crise n'aurait jamais dû se produire et que les autorités du pénitencier de Kingston étaient au courant depuis des mois des risques de recrudescence de la tuberculose.

Le solliciteur général pourrait-il expliquer pourquoi aucune mesure n'a été prise plus tôt pour éviter cette situation?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Service correctionnel du Canada a adopté un train de mesures concrètes pour enrayer le problème. Il travaille en collaboration avec Santé Canada et d'autres autorités médicales et estime avoir la maîtrise de la situation à l'heure actuelle.

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, cette épidémie de tuberculose montre à quel point le système carcéral canadien est mal préparé pour faire face à des cas de contagion.

Le solliciteur général ne croit-il pas que le moment est peut-être venu d'envisager des tests de dépistage obligatoires, comme l'ont proposé des porte-parole des milieux correctionnels à Saskatoon?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce serait toujours envisageable. À Kingston, il y a eu un programme de dépistage actif. En fait, jusqu'à maintenant, ceux qui ont obtenu des résultats positifs dans leurs tests n'ont pas, à proprement parler, développé la tuberculose. Les autorités pénitentiaires travaillent en étroite collaboration avec les représentants de Santé Canada pour s'assurer que personne ne contracte de tuberculose évolutive.

Je remercie la députée de l'intérêt qu'elle porte à cette importante question.

* * *

L'EMPLOI

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Il y a un an, le ministre a amorcé avec les provinces une série d'initiatives stratégiques dans tout le Canada pour mettre à l'essai de nouveaux moyens visant à remettre les Canadiens au travail.

Compte tenu des contraintes financières, les gouvernements et les Canadiens en général se tourneront plus souvent vers des solutions créatives et voudront s'assurer qu'elles donnent des résultats.

Le ministre pourrait-il faire rapport aujourd'hui sur les effets de ces initiatives de création d'emplois au Canada?

• (1155)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, cette question recoupe la question posée par la députée de Mercier. Nous avons négocié avec les provinces plus de 15 initiatives stratégiques différentes qui ont fourni à plus de 30 000 Canadiens des moyens innovateurs pour retourner au travail.

Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, 2 000 personnes ayant un handicap mental sont maintenant réintégrées dans la collectivité et la population active. Dans la province du député, le Nouveau-Brunswick, nous avons pu fournir, par l'entremise d'un programme de création d'emplois du Nouveau-Brunswick, plus de 1 000 emplois à des travailleurs âgés.

Je voudrais citer une lettre que m'a fait parvenir un homme travaillant dans un club de jeunes: «J'ai attendu 50 ans pour un emploi comme celui–ci. J'aime vraiment travailler avec les enfants. C'est la meilleure chose qui me soit arrivée. C'est un don du ciel.» Voilà le genre d'innovation qu'il nous faut pour remettre les gens au travail.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Je suis sûre que le ministre de la Justice partage mes préoccupations au sujet de la violence faite aux femmes. Ce dont je suis moins sûre, toutefois, c'est si le ministre considère que le règlement de ce problème par la voie législative ou le financement de programmes est primordial et ne doit pas simplement être à la remorque d'autres considérations.

Certes, le ministre va proposer des modifications au Code criminel en ce qui concerne l'utilisation de l'état d'ébriété à titre de défense, mais je voudrais lui demander s'il reconnaîtra que ce n'est pas cet argument ni la consommation de drogues qui devraient être invoqués en guise de défense dans les procès de personnes accusées de violence envers les femmes, mais la violence elle–même.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la députée pour dire que la défense fondée sur l'état d'ébriété n'est qu'un aspect du défi que doivent relever le gouvernement et les Canadiens, à savoir traiter plus efficacement le problème de la violence faite aux femmes par les hommes.

En réponse à la question de la députée, je dirai que cette préoccupation touche presque tout ce que fait le ministère de la Justice relativement au système de justice pénale. Essayer d'évaluer et de prévoir les effets sur les femmes des lois que nous proposons, essayer de coordonner les efforts déployés avec les autres ministères et paliers de gouvernement pour fournir des services aux victimes de violence, essayer, par l'éducation et d'autres moyens sociaux proactifs, d'éliminer les causes de ces comportements violents, essayer d'améliorer l'éducation des jeunes adolescents et des garçons, pour qu'ils aient une meilleure opinion d'eux–mêmes et des membres de l'autre sexe. . .

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, la Conférence canadienne des Arts a affirmé avoir obtenu un document confidentiel qui émanerait de l'administration américaine et qui décrit une stratégie susceptible de nuire à la souveraineté culturelle du Canada et de certains autres pays.

La secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien peut–elle nous dire si le ministre a communiqué avec les autorités américaines et peut–elle nous indiquer l'origine de ce document?

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre cette question en note.

[*Français*]

On vous donnera une réponse le plus tôt possible.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je me demande si le ministre de la Justice assume bien ses responsabilités. La semaine dernière, lorsqu'on lui a demandé en quoi un système national d'enregistrement des armes à feu réduirait la criminalité, il n'a pas pu ou n'a pas voulu répondre. Il s'est contenté de parler des bureaucrates et des organisations qui, selon lui, appuyaient ses mesures.

Ne lui incombe–t–il pas d'expliquer comment l'enregistrement des armes à feu va améliorer la sécurité publique et réduire le nombre de crimes violents? N'est–ce pas là sa responsabilité?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir dû répondre à une question sur la violence faite aux femmes tout juste avant qu'on m'interroge sur l'utilité d'un système d'enregistrement des armes à feu, car ces deux questions sont liées.

Le député n'a qu'à se reporter aux discours que j'ai prononcés sur la question à la Chambre, pas plus tard que la semaine dernière, pour voir le lien direct et démontrable qui existe entre l'enregistrement des armes à feu et la réduction de la violence, surtout la violence faite aux femmes.

* * *

LE TOURISME

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

Il y a des comités actifs du tourisme dans la circonscription de South Shore que je représente, en Nouvelle–Écosse. Ils souhaitent être mis au courant des progrès réalisés dans les travaux de la Commission canadienne du tourisme. Ils veulent savoir comment la commission va les aider à promouvoir le tourisme.

• (1200)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question extrêmement importante.

Les députés ne sont pas sans savoir que c'est là un secteur où nous n'avons pas seulement maintenu notre budget, mais où nous

l'avons accru, parce que nous croyons que, en encourageant le tourisme, nous pourrons donner rapidement de l'emploi à beaucoup de Canadiens.

Pour faciliter les choses, le premier ministre a annoncé, au début du mois de janvier, la création de la Commission canadienne du tourisme. Pour sa part, le ministre de l'Industrie a fait connaître, le 1er février, le nom de toutes les personnes nommées à cette commission qui reçoit maintenant des propositions de sociétés de tourisme du secteur privé.

La commission va examiner les plans de commercialisation que proposera le secteur privé et voir les sommes qu'on entend y consacrer. Elle contribuera ensuite à la réalisation de ces projets en versant une somme équivalente. On peut espérer que, grâce à cette forme de coentreprise et de promotion de l'investissement, nous pourrons. . .

Le Président: Je donne la parole au député de Nanaïmo—Cowichan pour une question.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, chaque année, le gouvernement fédéral accorde aux ministères provinciaux de l'éducation des millions de dollars pour subventionner des cours de français.

Or, des conseils scolaires utilisent une bonne partie de cet argent comme source de recettes générales au lieu de le consacrer aux études en langue française. Par exemple, selon un récent rapport du conseil scolaire de Carleton, le revenu provenant de ces subventions soutient l'ensemble du régime et n'est pas directement affecté au programme d'immersion.

Est-ce que le ministre du Patrimoine canadien ou sa secrétaire d'État peut expliquer pourquoi son gouvernement permet que des conseils scolaires d'un peu partout au Canada utilisent des fonds destinés à des programmes d'immersion en français pour payer leurs frais généraux d'administration?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il faudra que je prenne cette question en délibéré.

* * *

[*Français*]

LES SERVICES DE GARDERIE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le livre rouge du gouvernement libéral promettait la création de 150 nouvelles places en garderie dès que la croissance économique aurait dépassé 3 p. 100, soit 50 000 places en garderie par année, engagement réitéré par le ministre du Développement des ressources humaines dans sa réforme. En février dernier, le ministre des Finances prévoyait une enveloppe de 120 millions de dollars pour 1995-1996 et une autre de 240 millions pour 1996 et 1997 afin de financer ces nouvelles places en garderie.

Compte tenu que tout indique que le taux de croissance économique est supérieur à 3 p. 100 cette année, le gouvernement a-t-il toujours l'intention de donner suite à son engagement, tout en respectant la responsabilité actuelle des provinces en matière de garderie?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà entrepris des discussions avec les provinces.

Mon sous-ministre a rencontré ses homologues en janvier. Nous espérons tenir une réunion de rappel au printemps. Nous avons également entamé des négociations directement avec les représentants des peuples des premières nations pour leur offrir 6 000 places.

Il s'agit simplement de travailler avec la collaboration tant des autochtones que des autorités provinciales.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada établi par le juge Horace Krever.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le vice-président: Conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le compte rendu de la réunion du Comité permanent de la conférence des présidents de séance du Commonwealth, qui s'est tenue du 5 au 7 janvier 1995 à Kuala Lumpur, en Malaisie.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mercredi dernier, j'ai indiqué en cette Chambre que le Bureau de régie interne avait approuvé l'achat de dix trousses concernant le projet de loi C-68 pour les parlementaires. En réalité, la quantité est de cinq copies par parlementaire, tel qu'approuvé par la Régie interne.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, au nom des députés de tous les partis qui ont participé activement aux travaux du Comité des finances, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport de ce comité.

[*Français*]

Il s'agit des fiducies familiales.

• (1205)

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, permettez–moi de mentionner que certains de mes collègues du Comité des finances ont participé aux séances du Comité et tiennent à remercier tous les groupes et experts qui sont venus témoigner lors des séances de ce Comité. Mais, comme ils sont absents aujourd'hui pour des raisons professionnelles dans leur comté, je présenterai donc l'opinion dissidente de notre parti.

Après plusieurs essais pour tenter d'obtenir un consensus, le Bloc québécois s'est vu obligé de rejeter le rapport majoritaire déposé par le Comité des finances.

L'opposition officielle n'est pas contre le principe même des fiducies familiales. Toutefois, le Bloc québécois ne peut endosser les conclusions du Comité qui prône le maintien du projet de loi C–92 permettant l'utilisation des fiducies familiales à des fins d'évitement fiscal par les grandes familles canadiennes. Selon des experts qui sont venus témoigner devant le Comité, le manque à gagner en impôt à cause du projet de loi C–92 se chiffrerait à plusieurs centaines de millions de dollars.

Le Bloc québécois se surprend aussi de la volte–face complète du Parti libéral du Canada qui dénonçait vivement le projet de loi C–92 lorsqu'il était dans l'opposition. Aujourd'hui, par le dépôt de ce rapport, les libéraux sanctionnent le report, pour des décennies, de l'impôt sur le gain en capital, refusant ainsi de mettre fin aux privilèges fiscaux des mieux nantis.

Je terminerai en disant que pour ces raisons, le Bloc québécois, dans son opinion dissidente, réclame que soit modifié le régime des fiducies familiales pour que soient imposés les gains en capital de ces fiducies familiales.

* * *

LA LOI SUR LES EXPLOSIFS

L'hon. Allan Rock (au nom de la ministre des Ressources naturelles, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–71, intitulé Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire).

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS DE ADM AGRI–INDUSTRIES LTD.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–310, intitulé Loi portant reprise des opérations de Archer Daniel Midland Ltd.

—Monsieur le Président, j'aurais voulu donner quelques brefs détails sur ce projet de loi.

Il y a un conflit de travail entre ADM Agri–Industries Ltd. et le Syndicat national des employés des minoteries Ogilvie Limitée affectant environ 150 employés de production. Les parties négocient le renouvellement de la convention collective qui a expiré le 31 janvier 1992.

Un conciliateur puis par la suite un médiateur ont été nommés afin d'aider les parties à régler leur différend. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés jusqu'à ce jour. Le syndicat a déclenché une grève générale légale le 6 juin 1994. La grève, commencée il y a huit mois, perdure. L'employeur a continué ses activités avec l'aide de travailleurs de remplacement.

• (1210)

Je propose donc un projet de loi prévoyant la nomination d'un arbitre pour régler le différend, et dans les trente jours ou dans un délai supérieur accordé par la ministre, l'arbitre devrait déterminer les questions sur lesquelles les parties en viennent à un accord, rendre une décision arbitrale sur les questions en litige et déterminer un mémoire d'entente de retour au travail.

Le projet de loi contient des dispositions obligeant les parties à se soumettre au mémoire d'entente de retour au travail et à la reprise des opérations. Il prévoit également des sanctions sous forme d'amendes, en cas de contravention à la loi. La loi entrera en vigueur le lendemain de sa sanction.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu une première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES MESURES DE RÉTORSION AUX RESTRICTIONS DES ÉTATS–UNIS À L'IMPORTATION DU SUCRE

M. Paul Zed (Fundy—Royal, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–311, Loi obligeant le ministre du Commerce international à prendre des mesures de rétorsion aux restrictions imposées par les États–Unis d'Amérique à l'importation de sucre raffiné et de produits composés de sucre.

—Monsieur le Président, le titre abrégé de cette loi est Loi sur les mesures de rétorsion aux restrictions des États–Unis à l'importation du sucre.

En 1994, le Canada, les États–Unis et plus d'une centaine de pays ont ratifié le nouvel accord du GATT qui vise à réduire les barrières tarifaires et à accroître graduellement les échanges commerciaux. Or, en dépit de la libéralisation du commerce mondial, les États–Unis ont conservé leur programme protectionniste de prix élevés du sucre et ont restreint encore davantage l'accès du Canada au marché américain du sucre et des produits composés de sucre.

Le 1er janvier 1995, les exportations canadiennes de sucre raffiné et de produits composés de sucre ont été réduites de force à presque rien. L'industrie du sucre estime que cette mesure fera diminuer ses exportations de 90 millions de dollars et entraînera la perte de nombreux emplois dans les industries canadiennes du raffinement du sucre et de la transformation alimentaire.

Les importations canadiennes en provenance des États–Unis ne sont assujetties à aucune restriction et continuent d'augmenter à mesure que diminuent, conformément à l'ALENA, les tarifs canadiens sur le sucre et les produits composés de sucre en provenance de ce pays.

Ce libre–échange à sens unique entraînera la perte de millions de dollars en revenus et d'innombrables emplois ainsi que le déménagement aux États–Unis d'usines de fabrication de produits composés de sucre.

En terminant, je signale que le premier ministre a déclaré hier que les États–Unis sont notre meilleur ami, que cela nous plaise ou non. Réglons donc rapidement ce problème à l'amiable.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS DE ADM AGRI–INDUSTRIES LTD.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–312, intitulé Loi portant reprise des opérations à la compagnie ADM Agri–Industries Ltd.

—Monsieur le Président, j'aimerais également déposer un projet de loi devant cette Chambre portant sur la reprise des opérations de la compagnie ADM Agri–Industries Ltd. Comme on l'a déjà dit, les employés de la compagnie sont en renégociation de leur convention collective, laquelle a expiré le 31 janvier 1992. Une grève perdure depuis déjà huit mois.

Malgré le fait que même des conciliateurs et des médiateurs aient tenté de régler cette grève, celle–ci perdure et l'employeur continue ses activités avec l'aide de travailleurs indépendants de remplacement. Alors, je propose ce projet de loi qui prévoit la nomination d'un médiateur arbitre pour régler ce conlit et les employés retourneront au travail selon les dispositions d'un mémoire d'entente, déterminé par ce même médiateur arbitre.

Le projet de loi contient des dispositions obligeant les deux parties à se soumettre au mémoire d'entente et à essayer de régler le conflit qui existe. Il prévoit aussi des sanctions sous forme d'amendes en cas de contravention à la loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1215)

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS DE ADM AGRI–INDUSTRIES LTD.

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–313 intitulé Loi prévoyant la reprise et le maintien des opérations à ADM Agri–Industries Ltd.

—Monsieur le Président, je veux présenter un projet de loi prévoyant la reprise et le maintien des opérations à ADM Agri–Industries Ltd. communément appelé les minoteries Ogilvie.

Comme vous le savez, il y a quand même 150 employés en grève depuis 8 mois. Nous voulons, par ce projet de loi, obliger les deux parties à négocier et à retourner au travail. Une des deux parties aurait à choisir les conditions de travail à l'intérieur de ce plan. De nombreuses personnes ayant des enfants à leur charge sont en grève présentement, alors qu'ils doivent gagner leur pain. Ce projet de loi devrait régler ces problèmes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais déposer en cette Chambre une pétition d'une quarantaine de signatures qui s'ajoute à une autre d'environ 15 500 noms que j'ai fait acheminer directement au bureau du ministre responsable du logement social ce matin.

Les pétitions sont signées par des locataires de logements sociaux venant d'un peu partout au Québec. Elles m'ont été remises par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec et par le Comité des citoyens de Saint–Sauveur, au Québec. Cette pétition englobe 500 signatures de citoyens de Saint–Hyacinthe qui m'ont été référés par mon collègue, le député de Saint–Hyacinthe—Bagot.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention du Parlement sur la situation précaire dans laquelle ils vivent présentement et leur impossibilité d'assumer une hausse de loyer de 20 p. 100, telle qu'envisagée par le gouvernement. L'augmentation touchera 110 000 ménages québécois habitant des logements sociaux, dont le revenu annuel moyen est de 10 000 $. Cela signifie pour eux une hausse de loyer de 500 $ par année, ce qui est tout à fait inacceptable.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de renoncer à toute mesure d'économie qui aurait pour effet d'appauvrir les locataires.

J'appuie entièrement et sans réserve cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais maintenant présenter à la Chambre la pétition nº 15 au nom d'habitants de ma circonscription qui ne veulent pas que Robert Paul Thompson obtienne une libération anticipée.

L'audience de libération conditionnelle doit avoir lieu le 11 avril. Ma collègue, la députée de Surrey—White Rock—South Langley, assistera avec moi à cette audience.

Les pétitionnaires que je représente veulent que l'on rende les rues plus sûres. Ils s'opposent à la pratique actuelle qui veut qu'on libère par anticipation des délinquants violents qui n'ont pas fini de purger leur peine.

Les pétitionnaires demandent que l'on rende les rues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtre.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre trois pétitions.

La première pétition est signée par 150 habitants de ma circonscription qui demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les impôts.

La deuxième pétition est signée par 55 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une loi sur la protection des contribuables pour limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

● (1220)

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des électeurs de ma circonscription qui prient le Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés pour y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle».

[*Français*]

LES DÉLITS D'ORDRE SEXUEL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cinq pétitions au nom des résidants de Carleton—Gloucester.

[*Traduction*]

La première pétition est signée par 60 électeurs de ma circonscription et a trait à la décision de la Cour suprême du Canada de libérer un alcoolique ayant violé une vieille dame handicapée.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi portant révision de la décision de la Cour suprême, nº du greffe 23435, rendue le 30 septembre 1994, et d'adopter une loi qui soit de nature à remédier à la situation qui découle de cette décision.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par 40 électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la protection dont jouissent les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition porte 149 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne, ni la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées par 71 électeurs. Les pétitionnaires prient le Parlement de faire appliquer les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou d'autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Finalement, monsieur le Président, la dernière pétition a été signée par 25 de mes commettants et demande que le Parlement révise la Loi sur les jeunes contrevenants afin de permettre que les cours agissent plus sévèrement envers ceux trouvés coupables de crimes commis avec violence.

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt.

La première comporte 73 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute tentative en vue de modifier notre capacité de nous assurer une retraite sûre au moyen de l'imposition de biens ou de revenus provenant de REER et de régimes de pension.

La deuxième et la troisième pétitions, qui comportent un total de 225 signatures, portent sur le même sujet. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire le déficit fédéral en réduisant les dépenses publiques et de s'abstenir d'augmenter les impôts.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

Affaires courantes

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, au nom de 120 habitants de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région avoisinante, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de réduire les dépenses plutôt que d'augmenter les impôts et de mettre en oeuvre une mesure législative afin de protéger les contribuables et de limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de certains habitants de Simcoe–Centre. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression «orientation sexuelle».

Les pétitionnaires craignent qu'une telle insertion ne donne l'impression que la société approuve le comportement homosexuel. Ils sont d'avis que le gouvernement ne devrait pas légitimer ce type de comportement contre la volonté de la majorité.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 104 et 110.

[*Texte*]

Question no 104—**M. Hermanson:**

Fait–on ou a–t–on déjà fait la vérification des comptes de la Commission canadienne du blé et, dans l'affirmative, *a*) par qui cette vérification a–t–elle été faite, *b*) le public a–t–il accès à ces vérifications, *c*) combien d'argent les gouvernements étrangers doivent–ils à la Commission canadienne du blé et *d*) quelle partie de cette dette a été radiée parce que jugée impossible à percevoir?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): a) Les comptes de la Commission canadienne du blé (CCB) sont vérifiés par un vérificateur externe indépendant, la firme de comptables agréés Deloitte & Touche. De plus, la direction de la CCB est chargée d'appliquer des contrôles internes rigoureux et de suivre des politiques et des procédures officielles pour assurer l'intégrité ainsi que la fiabilité des rapports comptables et financiers, Elle ne cesse d'évaluer les politiques et les procédures pour s'assurer qu'elles répondent au besoins de la CCB et se conforment aux normes comptables canadiennes actuelles. Une division de vérification interne indépendante évalue l'efficacité des contrôles internes et recommande des améliorations au besoin.

b) Les résultats de la vérification sont publiés chaque année dans le rapport annuel de la CCB qui est déposé au Parlement et accessible au public.

c) Au 30 septembre 1994, les comptes débiteurs des clients étrangers envers la CCB totalisaient 6,901 milliards de dollars.

d) La CCB n'a pas radié les comptes débiteurs des gouvernements étrangers. Le gouvernement canadien a toutefois consenti, avec d'autres pays créanciers, à mettre en oeuvre des projets multilatéraux d'allégement de la dette (Club de Paris) à l'intention de la Pologne et de l'Égypte. Les projets d'allégement à l'égard de la Zambie et de l'Éthiopie ont été beaucoup moins généreux. Le projet à l'intention de la Pologne visait à l'aider à faire la transition vers un État démocratique en quête de réformes adaptées aux marchés. L'entente signée avec l'Égypte visait à lui permettre de se remettre des séquelles de la guerre du Golfe. En aucun cas l'allégement a–t–il été consenti parce que la créance était jugée irrécouvrable.

Près de 522 millions de dollars seront puisés, au cours du présent exercice financier, sur les provisions du gouvernement du Canada pour les éventualités, créées en 1990. D'autres prélèvements seront effectués au cours de l'exercice 1995–1996 pour compléter les projets d'allégement à l'égard de la Pologne et de l'Égypte.

La dette de la Pologne envers les organismes gouvernementaux canadiens a été réduite d'environ 216 millions de dollars. Cet exercice permettra de réduire la dette de l'Égypte de 279 millions de dollars. Ces deux pays remboursent ponctuellement le reste de leur dette.

Question no 110—**Mme Beaumier:**

Concernant les rapports fournis par certaines organisations non gouvernementales voulant que les réfugiés vietnamiens internés dans des camps de l'Asie du Sud–Est sont soumis à un traitement inhumain par les pays d'accueil, *a*) est–ce que le gouvernement fait enquête sur ces rapports et *b*) quelles mesures le gouvernement entend–il prendre au sujet de ces violations présumées des droits de la personne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Le rapport d'ONG cité par la députée dans cette question est celui d'Aministie internationale sur la protection des demandeurs d'asile (AI Index ASA 19/WU 03/94).

Le gouvernement était au fait des accusations concernant les violations des droits de la personne dans les camps de réfugiés de Hong Kong, mais il ne connaissait pas le rapport en question avant que la députée ne formule sa question.

Le Canada, défenseur enthousiaste du Plan d'action global pour les réfugiés indochinois, reconnaît que les non–réfugiés devraient retourner dans leur pays d'origine. En outre, le groupe dont il est question ne s'est pas vu reconnaître le statut de réfugié. En revanche, le gouvernement du Canada préconise que ces personnes soient rapatriées par des moyens aussi sûrs et humains que possible.

Le Canada reconnaît que la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile relève du Haut–Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et continuera de collaborer avec ce dernier en vue d'assurer l'application fructueuse du Plan d'action global.

[*Traduction*]

Le vice–président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance d'appeler la question nº 86 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*Question nº 86—**M. Deshaies:**

En ce qui concerne les marchés de services, d'approvisionnement et de locations accordés par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, *a*) combien y en a–t–il eu d'accordés depuis le 25 octobre 1993 à ce jour, en Abitibi, *b*) pour quels montants, *c*) et à qui?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Les renseignements requis ne sont pas disponibles dans un document existant et ils ne peuvent être produits dans le cadre des opérations quotidiennes du ministère. Les banques de données, manuelles et électroniques, des quatre organisations distinctes qui existaient avant la fusion et qui ont donné lieu au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, n'ont pas encore été intégrées ou mises à jour. Pour compiler toutes les informations disponibles sur les activités contractuelles de tout le ministère, il nous faudrait procéder à une recherche approfondie dans les nombreux secteurs du ministère et dans ses multiples banques de données.

Le ministère ne dispose pas, à l'heure actuelle, des moyens nécessaires pour produire, dans le cadre de ses activités quotidiennes, des données statistiques précises sur toutes ses activités contractuelles en fonction du découpage de la carte électorale.

Le ministère étudie, toutefois, diverses options qui lui permettraient de regrouper ses banques de données.

Dans la recherche d'une méthode alternative pour fournir aux députés des données sur les marchés, nous avons entrepris de leur faciliter l'accès au Service des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS). Le SIOS, un babillard électronique dont l'utilisation est défrayée par les usagers, affiche les projets de marchés publics, les préavis d'adjudication de marchés à un fournisseur unique, de même que les avis d'attribution de marchés. Le SIOS offre également à ses abonnés une base de données sur les marchés adjugés, leur permettant de se renseigner sur les marchés attribués et de savoir qui a obtenu un contrat et à quel prix.

De plus, le périodique Marchés publics, qui est publié trois fois par semaine par TPSGC, contient la même information sur les marchés publics fédéraux. Le périodique Marchés publics est mis gratuitement à la disposition des députés en vertu du Programme du service de dépôt.

Veuillez noter que les renseignements demandés pour toute la province du Québec sont disponibles dans la réponse à la question Q–93 déposée aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Milliken: Étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions nºs 21, 85, 93 et 124 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de document, ces documents seraient déposés immédiatement.

En ce qui concerne la question nº 21, je voudrais dire que cela fait très longtemps qu'elle est au *Feuilleton*. Je suis heureux d'annoncer que la réponse est prête. Je sais que le député la trouvera certainement merveilleuse.

• (1225)

En ce qui concerne la question nº 93, cela fait plusieurs jours que le député de Québec–Est nous rebat les oreilles avec ses pleurnicheries. Je suis heureux de déposer la réponse à cette question. Il s'agit de la version française. La version anglaise est tout aussi épaisse. Je ne dépose qu'une version à la Chambre pour éviter d'avoir six caisses avec moi, ici.

Le député dit qu'il attend depuis longtemps. Il a raison. Cependant, il a fallu que le ministère réunisse méticuleusement plus de 1 000 pages de documents. Lorsque je lui ai dit, l'autre jour, que des fonctionnaires travaillaient là–dessus, j'avais raison, et il verra que c'était vrai. Je lui souhaite une bonne fin de semaine de lecture.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que les questions nos 21, 85, 93 et 124 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 21—**M. Harper:**

Sur quelles directives ministérielles le ministre des Transports s'appuie–t–il pour accorder une route aérienne spécifique à un transporteur aérien canadien spécifique?

(Le document est déposé.)

Question nº 85—**M. Cummins:**

Concernant MM. Paul LeBlond, Joe Scimger, Dick Routledge et David Brander–Smith (membres d'une commission chargée de mener un examen indépendant des mesures de gestion et d'application des règlements pour le fleuve Fraser), *a*) de quels comités consultatifs ministériels (y compris la Commission du saumon du Pacifique) ces personnes font–elles partie, ou ont–elles fait partie, depuis 1980, *b*) à quels travaux, études, rapports ou autres ces personnes, leur entreprise ou leurs départements universitaires ont–ils participé ou participent–ils actuellement depuis 1980, au nom de ministères et d'organismes fédéraux (y compris la Commission du saumon du Pacifique), *c*) quelles présentations ou propositions ces personnes, leur entreprise ou leurs départements universitaires ont–ils soumis en 1993 ou en 1994 à des ministères et organismes fédéraux (y compris la Commission du saumon du Pacifique), et quelles sont–celles qui ont été approuvées, rejetées, reportées ou non encore examinées, *d*) à combien s'élèvent les sommes que ces personnes, leur entre-

prise ou leurs départements universitaires ont reçues, depuis 1980, des ministères et organismes fédéraux (y compris la Commission du saumon du Pacifique), *e)* quelle rémunération ces personnes recevront–elles pour leur participation à la Commission indépendante d'examen?

(Le document est déposé.)

Question nº 93—**M. Marchand:**

Quels ont été les marchés de services, d'approvisionnement et de location accordés par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux depuis le 25 octobre 1993 dans tous les comtés fédéraux du Québec et quelles sont les propriétés du gouvernement fédéral situées dans ces mêmes comtés?

(Le document est déposé.)

Question nº 124—**M. Hermanson:**

En ce qui concerne les bureaux régionaux des ministres, pour chaque année depuis 1988, *a)* quel est le nombre de bureaux régionaux, *b)* où sont–ils situés et *c)* pour chaque bureau i) quelle en était la date d'ouverture, ii) la date de fermeture (le cas échéant), iii) combien de personnes sont/étaient employées par chaque bureau, iv) quel est/était le budget de chaque bureau, v) quel pourcentage de ce budget a été dépensé, vi) dans quel pourcentage ces fonds ont–ils été dépensés pour l'administration, les salaires, les coûts d'immobilisations, les contrats de service et l'accueil, et vii) en application de quelles directives ces dépenses ont–elles été faites?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à nouveau pour contester le projet de loi à l'étude, le projet de loi C–37.

C'est avec regret que je constate que le gouvernement s'entête à vouloir faire adopter un autre projet de loi porteur d'une politique sociale à l'encontre des désirs et de la réalité des Québécoises et Québécois et à l'encontre des intérêts de la population canadienne.

Dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, au Québec, on ne voit pas et on ne vit pas la problématique de la délinquance juvénile du même oeil que le Canada anglais. Au Québec, comme je l'avais d'ailleurs déjà mentionné il y a huit mois, le taux de délinquance est le deuxième plus faible au Canada après l'Île–du–Prince–Édouard. Au Québec, le taux d'utilisation des mesures de garde pour les jeunes contrevenants est le plus bas au Canada.

Quand on fait le lien entre ces deux états de fait, on en conclut qu'il n'existe donc aucune corrélation entre une utilisation plus systématique et plus prolongée de la mise sous garde, comme le propose le projet de loi, et le taux de criminalité juvénile. Voilà ce qu'on a constaté au Québec.

Au Québec, on croit que les véritables problèmes inhérents au traitement judiciaire des jeunes contrevenants proviennent des délais trop longs avant les sentences et aussi du fait que le taux de résolution des problèmes de criminalité plafonne à 29 p. 100. Dans 71 p. 100 des cas, les jeunes peuvent donc penser qu'ils peuvent recommencer en toute impunité.

Au Québec, on croit aussi qu'il faut d'abord et avant tout s'attaquer aux causes sociales de la violence. On croit qu'il faut éliminer la pauvreté des femmes et de leurs enfants. Au Québec, on croit qu'il faut faciliter aux femmes et à leurs enfants l'accès à des maisons d'hébergement pour échapper à la violence familiale. Au Québec, on croit qu'il faut améliorer l'accès aux logements sociaux, afin de fournir aux jeunes un milieu sain. Au Québec, c'est ça la solution qui fait consensus.

De ces observations, il découle fort naturellement que la société québécoise s'oppose à tout changement à la loi actuelle, puisque cette dernière considère que la loi actuelle permet, en l'appliquant avec intelligence, de parvenir à des résultats variables et adaptés à la situation. Ce n'est malheureusement pas la solution québécoise que le gouvernement fédéral veut nous imposer. La solution miracle qu'on veut nous faire accepter, c'est la méthode dure.

Ce gouvernement n'a aucune uniformité d'action ou de direction. D'un côté, on ne se gêne pas pour renier certaines promesses électorales, comme celle de ne pas réduire les transferts aux provinces, transferts qui, on s'en rappellera, contribuent à améliorer les conditions de vie des plus démunis, dont les femmes et les enfants. D'un autre côté, on s'entête à tenir d'autres promesses électorales, les plus démagogues.

Comment concilier les déclarations du ministre à l'effet qu'il n'y a pas eu au Canada de hausse dans les crimes violents et le projet de loi C–37? La réponse est simple: ce projet de loi entre aisément dans la deuxième catégorie de promesses électorales, celles qu'on se doit de tenir si on veut garder son niveau de popularité dans les sondages.

C'est une honte et il faut que cette soi–disant politique sociale soit dénoncée pour ce qu'elle est: une promesse électorale fondée, non pas sur la réalité, mais sur des mythes, une promesse électorale éminemment nocive pour ceux et celles qu'elle affectera et enfin, une promesse électorale à saveur d'extrême droite.

• (1230)

Nous dénonçons cette tentative malhabile du gouvernement de se faire du capital politique sur le dos des mineurs. Ce n'est pas là la méthode québécoise. Il faut dénoncer l'objectif visé, il faut dénoncer l'approche adoptée, il faut dénoncer les résultats probables.

En effet, on sait que l'augmentation des peines et l'incarcération des contrevenants dans les prisons pour adultes sont des solutions de facilité qui donnent plus de chance à l'exploitation homosexuelle des jeunes qu'à la réhabilitation et à la formation des citoyens responsables. On sait également que le temps de mise sous garde n'est pas un facteur de traitement et de réinsertion sociale, et que cinq ans sont simplement suffisants, le temps ne s'écoulant pas de la même façon pour un jeune que pour une personne d'âge mûr.

Deux expériences tentées aux États–Unis, et qui étaient semblables à celles proposées par le ministre de la Justice, se sont d'ailleurs révélées négatives.

J'aimerais maintenant parler de la position des victimes qu'on dit vouloir aider grâce aux modifications à la loi: les femmes. J'ai déjà souligné que plusieurs groupes de femmes n'appuient pas les amendements proposés.

Dans les six mois qui se sont écoulés, depuis la deuxième lecture de ce projet de loi, on n'a toujours pas réussi à convaincre les femmes que les changements proposés contribueront à réduire la violence contre les femmes. Ces dernières savent bien que les jeunes garçons, qui constituent la vaste majorité des accusés touchés par la loi, ne posent aucune menace aux femmes, alors que la législation est présentée en partie comme un moyen de réduire la violence envers elles. On se rappellera des résultats de la vaste enquête de Statistique Canada sur la violence envers les femmes, publiée en novembre 1993. On y apprenait qu'une femme sur deux est victime de violence et que, dans les très grande majorité des cas, l'agresseur était une personne connue de la victime.

Quand on parle de l'agresseur, on parle du conjoint ou de l'ex–conjoint. On ne parle pas d'un adolescent étranger. Il faut quand même être sérieux et replacer les choses. Les femmes victimes de violence sont les victimes d'une personne avec laquelle elles entretiennent ou ont entretenu des liens amoureux. L'image du jeune délinquant ne nous vient même pas à l'esprit quand on discute de la problématique de la violence envers les femmes.

D'autres intervenants, privilégiés de par leur position au sein de la société, se sont également élevés contre ce projet de loi du gouvernement. Pensons aux communautés religieuses, dont le mandat apostolique leur permet d'évaluer, à travers un prisme global, les politiques sociales. D'ailleurs, le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie est d'opinion que ces présumées mesures draconiennes n'offrent pas une solution valable à la délinquance juvénile. L'approche «loi et ordre public» semble calmer l'anxiété publique aujourd'hui, mais elle ne confronte pas les vrais problèmes de la criminalité juvénile. Pire encore, elle donne de faux espoirs basés sur une législation ad hoc et simpliste.

Je tiens à préciser que cette position est appuyée par la Conférence des évêques catholiques du Canada, les Quakers, le Comité central mennonite du Canada, l'Église Unie du Canada et la communauté des Oblats du Manitoba.

Pensons également à la communauté scientifique, dont les résultats de recherche sur la question du traitement de la délinquance juvénile n'appuient aucunement les conclusions auxquelles en arrive le ministre de la Justice.

Voilà à quoi on en arrivera avec les modifications proposées. On n'aide ni les victimes, ni les jeunes. On ne solutionne d'aucune manière que ce soit les problèmes avec lesquels nos jeunes sont aux prises.

En prime, on ne tient nullement compte de la spécificité québécoise. Beau fédéralisme que voilà, belles politiques sociales libérales. Ce projet de loi, à saveur purement électoraliste, nuira malheureusement à ceux qui auraient par ailleurs besoin d'aide de la part de leur gouvernement, les victimes et les jeunes. Au lieu de donner aux organismes de femmes, qui aident à contrer les effets de la violence, les fonds nécessaires, on veut emprisonner ceux qui sont les plus fragiles de notre société, nos jeunes. On manque encore le bateau.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

C'est une question qui préoccupe grandement mes électeurs, et je pense qu'il en est de même dans l'ensemble du Canada. Pas un jour ne passe sans que mon bureau ne reçoive de lettre à ce sujet. Il y a quinze jours, j'ai présenté à la Chambre une pétition signée par 16 300 personnes demandant au Parlement de revoir cette loi de façon plus significative.

• (1235)

L'organisateur de cette pétition, M. Bernard Castet, est un de mes électeurs. Il s'est intéressé à la question après que son jeune fils, André, fut battu à mort, sans aucune raison, par deux autres jeunes.

Il est déjà très pénible pour des parents de perdre un enfant, mais dans le cas de M. Castet, son chagrin était d'autant plus vif que les deux jeunes contrevenants allaient devoir répondre de ce crime brutal et parfaitement gratuit devant un tribunal pour enfants.

La triste réalité, aux termes de la loi actuelle, est que M. Castet a dû intenter une action en justice pour obtenir que ces deux jeunes soient jugés par un tribunal pour adultes afin que, s'ils étaient reconnus coupables, ils soient condamnés à une peine proportionnelle à leur crime. Après des mois d'audiences, le tribunal a décidé que ces deux jeunes accusés de meurtre seront jugés comme des adultes. Toutefois, si ce gouvernement avait accepté les amendements proposés par le Parti réformiste, personne dans la même situation de M. Castet n'aurait à subir la même épreuve que lui.

L'un de ces amendements proposait que tout jeune contrevenant accusé de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable, d'agression sexuelle grave et de voies de fait graves soit jugé par un tribunal pour adulte. C'est d'ailleurs ce que réclame la pétition de M. Castet.

Le Parti réformiste, tout comme M. Castet et les 16 300 personnes qui ont signé sa pétition, estime qu'un tel amendement serait très positif non seulement parce qu'il permettrait de faire en sorte que le châtiment soir proportionnel au crime, mais aussi en raison de son effet dissuasif. Il faut admettre que le Comité de la justice a présenté un amendement qui constitue un compromis mais qui n'est pas encore aussi radical que ce que le public souhaite et réclame.

Les réformistes ont aussi demandé qu'on baisse de deux ans les âges fixés dans la définition. Le groupe d'âge de 12 à 17 ans deviendrait donc de 10 à 15 ans. La plupart des gens, sauf les ministériels, semblent d'accord pour dire que, si une personne est assez âgée pour obtenir un permis de conduire et assumer beaucoup d'autres responsabilités sociales, elle est assez âgée pour être responsable de ses actes et en répondre devant un tribunal pour adultes. Une telle modification des limites d'âge empêcherait aussi les jeunes contrevenants de contourner la loi, comme ils le font actuellement.

M. Castet et ses 16 300 pétitionnaires sont aussi d'accord avec le Parti réformiste pour dire que les dispositions sur la protection de la vie privée qui doivent s'ajouter à la Loi sur les jeunes contrevenants sont également inappropriées dans le cas des récidivistes ou des jeunes qui ont commis des crimes violents. Dans ces cas, on donnerait la priorité absolue à la protection de la collectivité en publiant leurs noms.

Le Parti réformiste appuie aussi les modifications qui tiendraient les parents davantage responsables des actes de leurs enfants. Cette responsabilité se manifesterait par l'indemnisation des victimes, dans le cas des crimes contre la propriété, si l'on peut démontrer que ces parents n'ont pas fait un effort raisonnable pour exercer leur autorité parentale.

Le Parti réformiste approuve l'idée d'imposer des peines plus sévères en cas de crimes graves, mais il ne cherche pas à faire enfermer tous les jeunes contrevenants et ne croit pas non plus que ces jeunes soient irrécupérables, pas même les plus durs d'entre eux. Un autre amendement du Parti réformiste proposait justement que les techniques de réadaptation soient appuyées par une ferme discipline.

Je vais prendre une minute pour traiter d'une autre question que j'ai déjà soulevée à la Chambre et qui, à mon avis, doit être examinée très sérieusement par tous les députés. Il s'agit de tout l'aspect des peines imposées aux jeunes contrevenants.

Dans l'état actuel des choses, les jeunes contrevenants sont mis à l'écart, mais ne perdent aucun de leurs droits. Ils peuvent garder leurs cheveux aussi longs qu'ils le veulent. Ils ont la télévision en couleur. Ils ont tous les droits du monde, et n'ont pas l'impression d'être punis ou d'être soumis à une dure discipline. Une nouvelle tendance se dessine aux États–Unis, soit le recours aux camps d'entraînement. J'approuve le principe fondamental de ces camps à cause de la discipline qu'ils inculquent aux jeunes contrevenants. Ces camps ne leur permettent pas d'organiser leur horaire à leur manière, comme ils le font dans les institutions où ils sont placés. Si un jeune est envoyé à un camp d'entraînement, après avoir été trouvé coupable de quelque chose, il doit se conformer au programme prévu.

• (1240)

J'ai déjà pris la parole à la Chambre pour parler de mon expérience passée, non pas en tant que détenu d'un établissement disciplinaire de l'armée canadienne, mais en tant qu'observateur dans un tel établissement. Je dois dire que la première chose qu'on remarquait à cet endroit, c'était que les détenus obéissaient sur–le–champ à toutes les règles qu'on leur imposait. Après leur libération, ils juraient qu'ils n'y retourneraient jamais. Aucun mauvais traitement ne leur est infligé. On ne les bat pas. On leur apprend simplement le respect des règles. Les résultats sont probants.

En disciplinant ainsi un détenu et en l'obligeant à suivre les règles établies au lieu d'agir à son propre gré, cette méthode présente aussi l'avantage d'être rentable. Un jeune contrevenant, ou même un contrevenant adulte, qui passe 30 jours dans une installation de ce genre respecte ensuite les règles de la société. Il ne faut que 30 jours pour y parvenir, alors qu'une détention de 60 ou de 90 jours dans une installation où on les laisse agir à leur guise n'a aucun effet.

Je conclus cette partie de mon discours en invitant tous les députés à se pencher sur l'efficacité d'une telle discipline, notamment à l'endroit de jeunes contrevenants.

Enfin, étudiant attentivement le projet de loi, je reconnais les efforts que le ministre de la Justice a déployés en vue de donner satisfaction aux divers groupes d'intérêts spéciaux que comprend le Parti libéral. La tâche était vraiment de taille. Cependant, le ministre a présenté une autre mesure susceptible de plaire à tout le monde, ce qui devient typique de tout gouvernement libéral.

Malheureusement, la grande majorité des Canadiens veulent une solution décisive à cette question et non ce genre de libéralisme dilué. Au nom de M. Castet et de son fils, le regretté André, j'invite le gouvernement à faire preuve d'audace et à apporter à ce projet de loi les modifications qui s'imposent.

S'il me reste deux minutes, je voudrais revenir à mon discours pour demander aux Canadiens et aux députés de réfléchir aux camps d'entraînement de type militaire qui, au bout d'une période de détention minimale, ont un effet de discipline durable sur les gens qui y sont envoyés. Aucune souffrance physique ne leur est infligée. On leur dit simplement qu'ils doivent obéir aux règles de l'établissement, parce que leurs règles ne tiennent pas. On les amène ainsi à conclure qu'ils ont peut–être avantage à faire attention et à écouter ce que la société leur dit.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, il me fait bien sûr plaisir de prendre la parole, à mon tour, sur le projet de loi C–37. Ce projet de loi, comme mes collègues l'ont déjà répété avant moi à de nombreuses occasions, est complètement inacceptable pour le Bloc québécois, et ceci, pour plusieurs raisons. J'aimerais profiter des quelques minutes qui me sont accordées pour en aborder quatre

en priorité. J'en parlerai de façon superficielle, mais je veux quand même les aborder.

Il y a quatre raisons majeures qui font que l'on n'accepte pas ce projet de loi. Premièrement, c'est un projet de loi incohérent dans sa démarche; deuxièmement, c'est, à bien des égards, un projet de loi boiteux dans sa construction et rempli d'ambiguïté; troisièmement, cette loi impose une législation pancanadienne au Québec qui a déjà le meilleur système dans ce domaine à travers tout le Canada. Enfin, quatrièmement, c'est un projet de loi dont on peut absolument douter de l'efficacité.

• (1245)

C'est un projet de loi incohérent. J'espère que mon honorable collègue pourra écouter et il va savoir pourquoi il l'est. Le ministre propose de changer des aspects importants d'une loi qui, par la suite, fera l'objet d'une étude en profondeur par le comité. Il est évident que lorsqu'on veut faire des changements, on fait les études avant, et non après. On se retrouve devant un cas typique où on met la charrue devant les boeufs. D'ailleurs, le mémoire présenté par le Barreau du Québec, dont je vais lire quelques extraits, s'accorde exactement avec cette analyse.

Je cite le Barreau, qui nous dit ceci: «À ce sujet, d'ailleurs, le Barreau ne peut que déplorer la décision de procéder d'abord aux amendements pour, par la suite, réviser la loi en profondeur et examiner la situation de la criminalité chez les jeunes. Procéder à l'inverse aurait justement facilité, bien au–delà de la simple reconnaissance de la réussite du Québec en cette matière, l'identification précise des mécanismes sur lesquels repose le bon fonctionnement du système, sans compter que l'examen, de façon préliminaire, de la criminalité chez les jeunes, aurait permis de colliger les résultats des modifications apportées en 1992.» On a déjà apporté des modifications à ce projet de loi. On n'a pas analysé les conséquences, et déjà on se prépare, encore une fois, à changer le projet de loi et à faire les études après.

Et, le Barreau continue, en conclusion: «Le Barreau du Québec en arrive irrémédiablement à la conclusion que le projet de loi C–37 sous étude devrait être retiré.» Cela dit, dans l'impossibilité politique de le faire, le Barreau reconnaît que le ministre s'est déjà engagé sans doute devant la population. «Le ministre, disait–il, devrait à tout le moins susprendre son étude pour procéder d'abord à l'examen de la situation de la criminalité chez les jeunes et de l'économie générale de la Loi sur les jeunes contrevenants pour ne revenir que par la suite aux modifications législatives.»

Il y a une autre raison pour laquelle ce projet de loi nous semble inacceptable, boiteux et rempli d'ambiguïtés. On en a cité de nombreuses, ici à la Chambre, depuis quelques jours, depuis qu'on discute de ce projet de loi. J'aimerais en relever quelques–unes tout simplement, de façon superficielle, en passant, avant d'aborder les autres points.

L'article 1 du projet de loi C–37 fait en sorte d'introduire dans la loi des déclarations de principe à l'effet que la prévention du crime est essentielle pour la protection de la société et qu'une approche multidisciplinaire s'impose pour juguler ce problème.

D'autre part, l'article 15 du même projet de loi souligne que le placement sous garde n'est pas une solution de rechange à des services de santé ou d'aide à la jeunesse. De plus, cette disposition prévoit que le tribunal, avant d'opter pour un placement sous garde, envisage des solutions de rechange. Pareils énoncés sont tout à fait conformes sur le fond avec le discours du Bloc, bien sûr. Cependant, le projet de loi est totalement silencieux quant aux mesures concrètes qui pourraient venir appuyer ces intentions. Donc, on parle d'intentions, mais il n'y a pas de mesures effectives prévues pour les réaliser.

Autre argument: l'un des points majeurs de ce projet de loi consiste dans les modifications au régime de renvoi devant les tribunaux pour adultes. Le régime actuellement en place veut que le tribunal pour adolescents tienne compte de l'intérêt de la société, notamment de la protection du public et la réinsertion sociale de l'adolescent et détermine s'il est possible de concilier ces deux objectifs en maintenant l'adolescent sous sa compétence. Autrement, il doit renvoyer l'adolescent devant le tribunal pour adultes.

Les articles 3 et 8 du projet de loi C–37 introduisent des amendements faisant en sorte que les adolescents de 16 et 17 ans, qui se voient inculpés d'infractions criminelles relatives à des blessures corporelles graves, soient automatiquement renvoyés devant un tribunal pour adultes. Les infractions criminelles sont les suivantes: meutre au premier degré, second degré, tentative de meurtre, homicide involontaire coupable, agression sexuelle grave et voies de fait. Le projet de loi C–37 prévoit que l'adolescent renvoyé automatiquement devant le tribunal pour adultes pourra, cependant, demander à un juge d'un tribunal pour adolescents qu'il entende sa cause.

• (1250)

Par conséquent, dans les cas de blessures corporelles graves pour lesquelles sont inculpés des adolescents de 16 et 17 ans, on assiste à un renversement du fardeau de la preuve relativement au renvoi devant un tribunal pour adultes. En effet, cet adolescent devra convaincre le tribunal pour adolescents que celui–ci est apte à le juger. Actuellement, la Couronne doit convaincre un juge qu'il faut renvoyer un adolescent devant un tribunal pour adultes.

On assiste donc à la hiérarchisation des groupes d'âge vis–à–vis des tribunaux. En effet, sans que la loi établisse une distinction entre, d'une part, les adolescents de 12–15 ans et, d'autre part, ceux de 16–17 ans, ces modifications feront en sorte qu'ils n'auront pas le même traitement dans le cas des infractions impliquant des blessures corporelles graves. Certains avocats plaideront qu'il s'agit là d'un manquement au droit à l'égalité de tous devant la loi, prévu à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

D'un autre côté, l'alinéa 13(3) du même projet de loi fait passer des peines maximales prévues pour meurtre aux premier et second degrés de cinq ans à respectivement dix ans et sept ans. Dans les cas de meurtre au premier degré, la période maximale de placement sous garde serait de six ans continus et en ce qui concerne le meurtre au second degré, sept ans. Cette période est de quatre ans continus.

Ce durcissement ne se justifie pas, puisque les taux de meurtres ont baissé depuis les années 1970. De plus, il appert que les 16–17 ans sont responsables de la grande majorité des meurtres commis par les adolescents, soit environ 60 p. 100. Or, le projet

de loi prévoit lui–même que ces derniers seront différés au tribunal pour adultes et jugés selon les règles des adultes. La portée de ces argumentations de peine sera plus restreinte qu'on ne pourrait y croire à première vue. Tout porte à croire que le fardeau sera surtout supporté par les 12–15 ans, ce qui ne se justifie pas, selon les statistiques sur la criminalité.

Enfin, le projet de loi a déjà été modifié en 1992, comme on le soulignait tout à l'heure, pour renforcer les peines à cinq ans dans les cas de meurtre. Or, étant donné le décalage des statistiques, on ne peut pas vérifier actuellement les effets de cette modification. Comment justifier un tel amendement à ce stade, pourquoi ne pas attendre de reconnaître les effets de cette modification avant d'aller plus loin dans la répression? C'est ce que le Barreau se demande.

Enfin, c'est une législation pancanadienne qui veut imposer au Québec des façons de procéder que le Québec a déjà de façon assez remarquable. Et j'aimerais encore une fois souligner les commentaires du Barreau, dans son rapport, qui nous dit ceci: «Il importe de préciser que le Québec ne connaît pas la même solution que le reste du Canada, face à la problématique soulevée. Il s'ensuit donc que les problèmes ne sont à peu près pas vécus au Québec et qu'en conséquence, il serait plus approprié de conserver un statu quo général que de modifier un système qui a fait ses preuves. En revanche, force est de constater que le même résultat pourrait être atteint dans le reste du Canada, si les ressources matérielles étaient mises en place.»

Le Barreau reconnaît donc que l'une des carences majeures de ce projet de loi est le manque de ressources qu'on veut vraiment mettre dans la réinsertion sociale de nos jeunes. J'aimerais souligner également ce qu'a dit une collègue du Parti libéral, la collègue de London–Ouest, qui récemment disait ceci, et je pense qu'elle avait tout à fait raison, et je la cite: «Si j'étais aujourd'hui un jeune en difficulté avec la loi, je préférerais de loin être au Québec que dans toute autre province. Le Québec fait une interprétation beaucoup plus progressiste des résultats de la Loi sur les jeunes contrevenants. On y emploie plus de tactiques de diversion pour éviter que les jeunes aient à subir un procès. Je crois que nous pouvons nous inspirer de cet exemple, c'est même essentiel que nous suivions cet exemple.»

Alors, ce n'est pas le cas ici, on ne suit pas l'exemple du Québec, on veut imposer au Québec un durcissement de la loi qui n'est pas du tout nécessaire dans les circonstances, puisqu'on le sait, au Québec, et mon honorable collègue de Québec vient d'en parler, les résultats sont parmi les meilleurs au Canada et c'est là que les mesures répressives sont au minimum.

Finalement, on peut douter très sérieusement de l'efficacité de cette loi, puisque rien, actuellement, ne permet de croire qu'une augmentation des peines entraîne une diminution du crime. Je terminerai avec cela, on reconnaît également, actuellement dans la société, et beaucoup de nos collègues en ont parlé ici, qu'il y a par contre une hausse énorme de la sensibilité du public au crime.

• (1255)

Quand on regarde la situation aux États–Unis, on a le plus bel exemple, un endroit où effectivement les mesures répressives sont à leur maximum et le taux de criminalité est à son maximum aussi. Nous ne croyons pas, dans les circonstances, qu'un durcissement des lois règle finalement un problème qui est beaucoup plus un problème social profond, qui demande des mesures multidisciplinaires. Et le Québec là–dessus devrait être pris en exemple.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'aborder une question aussi importante que le projet de loi C–37 visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

Ce projet de loi vise à contrer l'augmentation des crimes violents et surtout à répondre non seulement aux appels à la justice lancés par une population qui n'en peut plus d'être terrorisée tant par les jeunes contrevenants que les délinquants adultes et de constater les lacunes de notre système juridique qui ne parvient pas à protéger les citoyens et leurs biens, mais aussi aux appels lancés par les policiers qui jugent tout à fait inadéquat le système qui a été créé pour s'occuper des contrevenants reconnus coupables.

La population est tellement exaspérée que certains électeurs de ma circonscription harcelés par des jeunes contrevenants ont même proposé d'infliger à ces contrevenants des châtiments corporels pour les dissuader de récidiver. Étant donné les situations qu'ont vécues ces gens, je ne peux pas dire que je suis contre leur proposition.

Comme j'approuve l'objectif visé, j'appuierai le projet de loi. Cependant, mon parti et moi trouvons que la mesure législative ne va pas assez loin. Je voudrais aujourd'hui discuter des principes du projet de loi, formuler certaines critiques positives et proposer certains ajouts dont le ministre, j'espère, tiendra compte.

Je suis d'accord pour imposer des peines plus sévères notamment dans les cas d'infractions violentes, comme le meurtre au premier degré et le meurtre au deuxième degré, et également pour faire comparaître des jeunes de 16 et 17 ans ayant commis des infractions violentes devant des tribunaux pour adultes, à la discrétion des juges.

Je souscris au principe visant à décourager l'incarcération prolongée en milieu fermé des contrevenants ayant commis des infractions sans violence, car ce genre de peine n'apporte rien au contrevenant ou à la société. Il faut cependant se demander ce qui remplacera ces peines d'incarcération. La question n'est pas abordée dans le projet de loi.

Les crimes violents commis par les jeunes constituent un problème grave, mais les crimes non violents, qui sont beaucoup plus variés, constituent aussi un problème. Beaucoup de jeunes commettent à plusieurs reprises des crimes sans violence comme des vols par effraction et des vols de voitures. Ils sont reconnus coupables, condamnés, incarcérés puis remis en liberté, mais, malheureusement, ils récidivent. On peut comprendre que la population et les corps policiers éprouvent une certaine frustration.

La justice doit servir plusieurs fins. La première, c'est la protection de la société, la deuxième, c'est la réinsertion sociale des criminels et la troisième, c'est le dédommagement de la société et de la victime. Il devrait exister des mesures dissuasives contre le crime. Je crois qu'à bien des égards, le système de

justice a échoué et, comme je le disais, il suffit de parler avec les intervenants pour en avoir confirmation.

Nous, du Parti réformiste, avons suggéré que les criminels reconnus coupables soient tenus de verser un dédommagement substantiel à leur victime ou à la société, que ce soit en argent ou par le travail. De plus, pour faciliter la réinsertion sociale, les jeunes contrevenants devraient être tenus, ce qui ferait partie de leur peine, de s'inscrire dans une école ou à un programme de formation pour acquérir des compétences qui leur permettraient de devenir des membres productifs de la société. Des services d'orientation ou des services psychiatriques pourraient aussi leur être imposés au besoin par les tribunaux. Les jeunes devraient participer activement et de plein gré à ces programmes, sinon, ce serait aller à l'encontre des objectifs de la réinsertion sociale.

Beaucoup de jeunes contrevenants récidivent en raison du manque de programmes de réinsertion sociale. Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi. Cela est attribuable en partie au fait que beaucoup d'entre eux préfèrent rester en milieu fermé plutôt que de retourner d'où ils viennent.

C'est une triste réalité que j'ai pu moi-même constater il y a quelques années. J'avais devant moi un jeune patient de 15 ans qui allait être libéré du centre de détention à sécurité maximale pour jeunes où il était détenu. Il m'a dit d'un ton suppliant: «Dr Martin, si vous me laissez sortir, je vais récidiver.» Cela m'a brisé le coeur. C'était tragique. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose qui faisait désespérément défaut dans notre système pour qu'un jeune contrevenant en vienne à dire cela. À mon avis, ces jeunes devraient être éloignés du milieu où ils vivent et où ils se retrouvent après avoir été libérés. On pourraient par exemple les envoyer faire un séjour en milieu rural, loin de la ville, de la drogue, de l'alcool, de l'abus sexuel et de la violence.

• (1300)

Ce changement de milieu est absolument essentiel à leur réadaptation. La durée du séjour dans ce nouveau milieu est également importante. Ils doivent être éloignés de ces milieux malsains et violents pendant de longues périodes. Je n'insisterai jamais assez sur ce point. Une longue période de temps sera également nécessaire pour opérer un changement de comportement et réparer les dommages causés par les influences destructrices qu'ils ont subies pendant plusieurs années, au cours de leurs années de formation. Les jeunes récidivistes ont besoin d'un environnement stable, discipliné et constructif, non pas durant quelques mois, mais durant un an ou plus, de préférence.

La proposition paraîtra peut-être sévère à certains, mais il s'agit de les placer dans un environnement normal, sûr et sain où ils pourront commencer à s'attaquer aux raisons psychologiques et aux problèmes de comportement qui les ont amenés à commettre leurs crimes. Cela ne peut pas se faire dans l'environnement destructif dans lequel vivent beaucoup de contrevenants, malgré tout l'argent investi en travailleurs sociaux et en counselling. Cela ne marche pas.

Placer ces délinquants dans des maisons de transition ou dans des centres de rééducation pendant quelques mois ne changera pas grand-chose, car ils se trouveront tout près de l'environnement dans lequel ils trempaient auparavant et seront par conséquent soumis au même stress qui a engendré leur comportement criminel et qui se rencontre dans notre société.

Le Parti réformiste a par ailleurs soutenu que les parents qui abandonnent consciemment leur responsabilité envers leurs enfants devraient eux aussi être tenus responsables, en leur imposant par exemple des amendes à payer.

Enfin, je voudrais aborder la question des peines pour les crimes avec violence. Je suis d'accord pour qu'on prolonge les peines d'emprisonnement. Je tiens cependant à signaler au ministre un autre aspect dont le projet de loi ne tient pas compte. Les jeunes et les adultes qui ont commis des crimes de violence et qui sont susceptibles de récidiver au terme de leur peine de prison, devraient être gardés en détention jusqu'à ce qu'ils ne posent plus de danger pour les citoyens innocents.

Nous le pensons parce que nous croyons que les droits des victimes dans la société et leur protection devraient primer en toute justice. Dans le passé, je crois que les droits de la victime ont été enfreints et qu'on a accordé plus d'importance à ceux du coupable.

En vertu de ce projet de loi, la déclaration de la victime pourrait être considérée avant la détermination de la peine. Cela devrait être, non pas une possibilité, mais une obligation, et la victime devrait avoir le droit de présenter pareille déclaration au moment de la détermination de la peine.

J'aimerais parler de la prévention de la criminalité. Je n'ai pas de solution au problème, mais je voudrais faire part de certaines idées étant donné que j'ai travaillé au sein du système, à titre de gardien et aussi de médecin. Nous nous entendons tous pour dire que la criminalité a effectivement de multiples causes. Comme je l'ai déjà mentionné, de nombreux jeunes qui commettent ces crimes ont malheureusement vécu d'horribles situations familiales, sont souvent issus de foyers désunis, ont des parents qui ne s'occupent pas adéquatement ou suffisamment d'eux, sont victimes d'abus sexuels ou de violence physique et sont souvent aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogue. Bon nombre de ces enfants vivent ces situations tragiques et développent des traits de personnalité, des profils psychologiques et des comportements pouvant mener à la criminalité.

Je tiens aussi à dire que le nombre de personnes qui évoluent dans ce genre d'environnement tragique est en hausse. Par conséquent, le nombre de personnes qui subissent ces perturbations psychologiques durant leur enfance et qui manifesteront des comportements criminels à l'âge adulte augmentera aussi et occasionnera des coûts sociaux plus élevés à bien des égards.

Je propose que nous nous employions à enrayer les facteurs à l'origine du comportement criminel. Les enfants doivent apprendre tôt, au début de leurs années d'école, à l'âge de cinq ou six ans, à bien se comporter, à se respecter et à respecter les autres, à assumer leurs responsabilités et à comprendre en quoi consistent les problèmes de drogue et d'alcool ainsi que les abus sexuels et ce, en même temps qu'ils apprennent leur alphabet. Ils doivent apprendre cela très tôt, dès l'âge de cinq ou six ans.

• (1305)

Il serait également bon d'amener les parents dans la salle de classe pour leur faire comprendre l'importance d'être de bons

parents et leur expliquer certaines choses qu'ils n'ont peut–être pas apprises étant enfants. Il nous faut apprendre cela individuellement si nous voulons collectivement vivre dans une société sûre, responsable et respectueuse de la loi.

En nous attaquant aux problèmes à l'origine de la criminalité chez les jeunes, on aidera non seulement les jeunes contrevenants actuels, mais aussi ceux qui suivraient normalement cette voie, les empêchant, espérons–le, de devenir des criminels. Ce sera donc avantageux pour eux, mais cela protégera aussi l'ensemble de la société.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, en juin 1994, le ministre de la Justice proposait la seconde lecture du projet de loi C–37 et son renvoi en comité pour fin d'étude.

Le Comité permanent de la justice a récemment adopté 28 amendements qui ne changent guère les attributs et caractéristiques du projet de loi initial. Force est de constater que le caractère répressif du projet de loi est toujours présent et que la version actuelle oublie encore une fois la dynamique de la réhabilitation et de la réinsertion sociale du jeune contrevenant.

Aujourd'hui comme hier, le projet de loi C–37 ne répond qu'à un seul impératif: faire taire les ténors de la ligne dure du Parti libéral et tenter d'amadouer ceux du Parti réformiste.

Le projet de loi est fort simple. Pourtant, sa portée modifiera en profondeur la vision gouvernementale du problème de la délinquance juvénile et du traitement à y apporter.

En effet, ce projet de loi modifie substantiellement la déclaration de principe de la loi actuelle en précisant, et je cite, «que la protection de la société constitue l'un des objectifs primordiaux du système de justice pour les jeunes, objectif qui est atteint par la réinsertion sociale des jeunes lorsqu'elle est possible».

En second lieu, le projet de loi C–37 entraîne des peines plus sévères pour les jeunes contrevenants et un renvoi automatique au tribunal pour adultes des adolescents âgés de 16 et 17 ans qui commettent des crimes graves.

Finalement, le projet de loi C–37 propose une modification importante à la loi actuelle en indiquant que les professionnels impliqués pourront s'échanger des renseignements concernant les jeunes contrevenants et que les dossiers de ceux–ci pourront être conservés par les autorités policières pendant une période de dix ans pour les crimes graves et de trois ans pour les autres.

Depuis 1984, la Loi sur les jeunes délinquants a fait place à celle sur les jeunes contrevenants: elle s'appliquait alors aux jeunes de 12 à 17 ans exclusivement.

Son objectif était d'inciter les jeunes à faire face à leur comportement criminel même si leur degré de responsabilité peut différer largement de celui des adultes. On responsabilisait également la société: si la population a le droit d'être protégée des actes menaçant sa sécurité, la prévention de la criminalité n'en reste pas moins une responsabilité sociale importante.

En conséquence, les jeunes contrevenants avaient le droit d'être traités équitablement, puisque leur jeune âge et leur degré de maturité nécessitait une assistance particulière, absente du système de justice pour adultes.

Dans cet esprit, la loi de 1984 interdisait aux médias de divulguer l'identité du jeune accusé ou celle des témoins appelés à comparaître. L'interdiction n'a pas tenu longtemps. En effet, dès 1986, la loi était amendée pour permettre la divulgation de l'identité du jeune, recherché, inculpé ou reconnu coupable de crime et qui constituait une menace à la sécurité publique.

En 1992, le gouvernement conservateur modifiera à nouveau la Loi sur les jeunes contrevenants en alourdissant de 3 à 5 ans les peines d'emprisonnement pour les cas de meurtre. On introduit alors le principe selon lequel un jeune contrevenant pourra être jugé devant un tribunal pour adulte si les mesures pour assurer la sécurité publique ne sont pas adéquates.

Il ne fait aucun doute que ce projet de loi entraîne un durcissement des peines prévues pour les jeunes délinquants et un changement de cap important en ce qui a trait à la déclaration de principe de la loi.

• (1310)

Dans les faits, la sévérité des peines encourues pour crimes ou délits graves se traduira par une augmentation du nombre d'années de détention. Ainsi, dans le cas de meurtre au premier degré, la peine passera de 5 à 10 ans et dans le cas de meurtre au second degré, elle passera de 5 à 7 ans, période durant laquelle ces adolescents ne seront pas éligibles à la libération conditionnelle.

Plusieurs spécialistes et intervenants dans le domaine de la délinquance juvénile ont observé que la sévérité des peines encourues pour crimes graves a très peu d'effets dissuasifs chez les jeunes contrevenants.

Plusieurs études, doit–on le rappeler, ont démontré de façon éloquente que les individus qui se retrouvent dans une situation de délinquance grave ne sont pas en mesure de réfléchir sur les conséquences des gestes qu'ils ont commis ou qu'ils s'apprêtent à commettre. Règle générale, en matière de crimes graves, on reconnaît trois catégories de jeunes délinquants: la première catégorie regroupe ceux dont l'état psychologique ou la santé mentale est fragile. Ces jeunes, grâce à des programmes adéquats de réhabilitation ont toutes les chances de s'en sortir et de réintégrer la société.

Une seconde catégorie regroupe les jeunes délinquants qui commettent de petits délits et qui, dans une situation imprévisible, commettent l'irréparable, un meurtre ou un autre crime sérieux.

Enfin, la dernière catégorie touche les adolescents de 16 et 17 ans coupables de crimes sévères parce que leur passé délinquant leur a tracé la voie à suivre: c'est la délinquance juvénile que l'on peut qualifier de lourde. Dans ces cas, ces jeunes contrevenants sont référés aux tribunaux pour adultes, puisque la prévention et la réhabilitation se sont avérées impuissantes.

Or, on doit mentionner que la majorité des crimes octroyés aux jeunes contrevenants se retrouvent dans les deux premières catégories mentionnées.

Plusieurs études tendent à démontrer que le taux d'homicides chez les jeunes a très peu augmenté au cours des dernières années. Dans un document du ministère de la Justice du Canada publié en mai 1994, on peut lire ce qui suit: «Au cours des dernières années, le nombre moyen de personnes de moins de 18 ans soupçonnées d'avoir commis un homicide a été considérablement plus bas que dans les années 1970. En effet, de 1974 à 1979, les policiers ont, chaque année, en moyenne, soupçonné d'homicides 60 personnes âgées de moins de 18 ans. De 1986 à 1992, cette moyenne n'était que de 46.»

On remarque pourtant dans la population, une sensibilisation plus grande à l'égard de la violence chez les jeunes. Il semble bien que la population surestime les actes de violence grave. À preuve, un sondage effectué en 1992 nous révèle que les «Canadiens croyaient que les crimes violents représentaient 30 p. 100 de tous les crimes commis.»

La réalité est tout autre: 10 p. 100 des crimes sont violents. La réalité est souvent déformée sous le prisme des médias qui, pour des raisons évidentes, exploitent souvent des crimes spectaculaires et ainsi laissent croire à la population que les crimes violents ont connu une recrudescence majeure.

L'opposition officielle considère que les mesures répressives envisagées dans l'actuel projet de loi sont bien loin d'être justifiables dans tous les cas de délinquance juvénile, d'autant qu'il existe déjà, dans la loi actuelle, des dispositions qui visent à pénaliser les contrevenants qui commettent des délits graves.

La déclaration de principe proposée par le ministre de la Justice dans le projet de loi C–37 ouvre toute grande la porte à la répression du crime plutôt qu'à sa prévention. Comment expliquer autrement qu'aucune nouvelle disposition concernant la prévention, la réhabilitation et la réinsertion sociale ne soit prévue dans ce projet de loi.

Le Québec et certaines provinces canadiennes, comme l'Ontario, axent leurs actions à l'égard des jeunes contrevenants au niveau de la prévention, de la réhabilitation et de la réinsertion sociale. Plusieurs études, dont celle de Boscoville, ont démontré les effets positifs de cette approche.

Il est vrai que plusieurs provinces canadiennes ne disposent pas de structures et de ressources suffisantes pour adopter une telle approche. Dès lors, on peut penser qu'il est peut–être plus facile d'opter pour la répression.

• (1315)

Au cours des derniers mois, ce projet de loi a fait l'objet d'une large dénonciation par tous les intervenants du milieu judiciaire, parce qu'il oublie toute la problématique de la réhabilitation et de la réinsertion. La criminalité juvénile dépasse le strict contexte judiciaire et englobe des causes beaucoup plus profondes qui entraînent les comportements délinquants chez les jeunes.

L'actuelle délinquance de notre jeunesse est peut–être le négatif de notre société. Ingorer cette réalité, c'est refuser de s'attaquer aux causes profondes de la délinquance.

Monsieur le Président, je vous pose la question suivante: La société canadienne a–t–elle le droit de choisir la voie simpliste de la punition en faisant croire qu'elle fait ainsi face à ses responsabilités?

L'opposition officielle ne le croit pas, et je suis sûre que le Canada ne le souhaite pas.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. J'ai reçu de nombreux échos de ma circonscription qui m'indiquent que la population est très mécontente de l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants et trouve que le projet de loi dont nous sommes saisis ne va pas assez loin.

L'an dernier, j'ai effectué un sondage électronique, sans aucun doute le premier du genre en Amérique du Nord, au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je parlerai de quelques–uns des résultats de ce sondage qui renforcent l'opinion selon laquelle le projet de loi laisse à désirer.

Je voudrais fournir quelques données générales au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants, pour mieux la situer. La Loi sur les jeunes contrevenants, adoptée en 1984, en tant que projet de loi C–61, a remplacé la Loi sur les jeunes délinquants de 1908, qui était en vigueur depuis 76 ans, était devenue désuète et était perçue comme trop rigide.

Peu après l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants, on a constaté qu'elle était également trop rigide à certains égards. Le Parlement a donc adopté, en 1986, le projet de loi C–106 qui modifiait les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants concernant l'incarcération provisoire de jeunes délinquants en attente de l'audition préliminaire, la compilation et la communication du dossier judiciaire d'un jeune contrevenant et certains autres aspects de la loi. En 1992, le projet de loi C–12 a renforcé les règles de détermination de la peine pour les meurtres aux premier et au second degrés.

En 1990, le gouvernement avait tenu un sondage au sujet des modifications qu'il avait proposé d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants au début de 1990. La question posée était la suivante: «Le gouvernement fédéral a récemment présenté un projet de loi qui alourdit les peines imposées aux jeunes contrevenants de 18 ans et moins reconnus coupables de crimes comme le meurtre. Êtes–vous en accord ou en désaccord avec le projet de loi?» Quatre–vingt huit à 90 p. 100 des répondants ont estimé que les peines étaient loin d'être assez sévères.

Aujourd'hui, je constate encore que les mêmes résultats ressortent du référendum que j'ai tenu dans ma circonscription. À la question: «Un jeune qui commet un crime grave comme un meurtre devrait–il être traduit d'office devant un tribunal pour adultes?», plus de 96 p. 100 des 5 500 répondants ont dit oui. À la question: «La Loi sur les jeunes contrevenants devrait–elle placer dans une catégorie à part les contrevenants qui récidivent

ou qui sont dangereux?», 97 p. 100 ont répondu par l'affirmative. Les gens ont le sentiment que l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants ne permet pas de les protéger.

Au rez–de–chaussée de l'immeuble qui abrite mon bureau se trouve un restaurant McDonald; une bande de jeunes s'y rassemble souvent les week–ends. Malheureusement, en rentrant après le week–end, on voit parfois des graffiti, de l'urine et d'autres objets sur les murs. J'en ai parlé à la GRC, et beaucoup de résidants du quartier en ont fait autant. Les forces policières semblent pratiquement incapables de régler la situation.

Les habitants du quartier sont très mécontents qu'aucune mesure ne soit prise. Ils voient des agents de police arriver et tenter de mettre fin à des escarmouches et entendent ces jeunes contrevenants dire aux policiers d'aller se faire voir. La situation est à un point tel que, si une personne ordinaire qui se trouve dans la rue est témoin d'un crime commis par un adolescent et tente de faire quelque chose en appelant la police, ses efforts n'aboutiront absolument à rien pour tous les intéressés: la personne qui a signalé l'infraction, les forces policières et les gens dont les biens ont été endommagés. La seule personne à s'en tirer à bon compte est le jeune contrevenant qui est libéré immédiatement et qui ne semble pas avoir de pénalité à payer pour ce qu'il a fait.

• (1320)

La mère d'un jeune contrevenant est venue me voir récemment, à mon bureau, dans le cadre d'une affaire plus ou moins connue dont il a été question dans le journal de ma localité. Peu de temps après son arrivée, elle a éclaté en sanglots. Elle avait du mal à me raconter son histoire. Son fils est un jeune contrevenant, un récidiviste. Elle avait supplié les juges et les gens d'être durs envers lui et de lui faire purger une peine.

Malheureusement, il semble que l'on donnait toujours une autre chance à son fils. Il s'est mis à commettre des crimes de plus en plus graves. Un jour, il a été arrêté pour avoir commis une série d'introductions par effraction et des voies de fait mineures. Cette fois–là, sa mère a décidé de ne pas verser de caution. Elle ne voulait rien faire pour le libérer. Elle a demandé qu'on le mette en prison. L'avocat qui avait été engagé pour défendre le jeune homme a réussi à le faire libérer. Il a été relâché sur–le–champ.

Son premier réflexe a été d'aller mettre le feu à la maison de ses parents. C'est ce qu'il s'est empressé de faire, dès le premier soir, parce que sa mère avait dit qu'il fallait faire quelque chose à son sujet. Le lendemain, il était de retour dans le quartier et servait des pizzas, comme il avait coutume de le faire.

La situation qui existe dans notre société est très grave. Les habitants de ma circonscription estiment que ce projet de loi ne va pas régler ce genre de problèmes.

Je reviens au référendum qui a été organisé dans ma circonscription. Ce fut l'un des plus meilleurs indicateurs que nous ayons eus sur la question. Plus de 7 000 personnes y ont participé. Nous avions préparé un bulletin très complet à ce sujet. Je sais que je ne peux pas utiliser d'accessoires à la Chambre. Je ne peux donc pas tendre le bras pour le montrer à tout le monde.

Dans ce bulletin, nous avions donné des renseignements généraux concernant la Loi sur les jeunes contrevenants et avions présenté les avantages et les inconvénients. Nous avions cité un extrait d'un discours que le ministre de la Justice avait prononcé à la Chambre des communes le 17 mars 1994. Cet extrait se lit comme suit:

> La loi a été dans une large mesure un succès et, en principe, elle constitue la bonne approche. Je suis certain que des améliorations s'imposent, mais je crois aussi que cet exercice confirmera le bien–fondé de la ligne de conduite éclairée proposée par la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'Association canadienne des chefs de police n'est pas de cet avis. Dans la réponse qu'elle a donnée, en 1994, au rapport du ministère de la Justice intitulé «Objectif: sécurité communautaire—Lutte contre la violence et la récidive des jeunes», elle a dit qu'à son avis, il fallait modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en profondeur et qu'il ne servait à rien de n'y apporter que quelques modifications, ici et là. On ajoute qu'une approche globale, qui comprend non seulement des modifications législatives, mais également des changements fonctionnels, est essentielle pour s'occuper du cas des jeunes à problème.

Je vais également vous citer un passage d'un document de travail sur les victimes de violence en ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai d'ailleurs reproduit ce passage dans mon bulletin parlementaire. On y disait que, au lieu de devenir plus responsables de leur comportement, les jeunes contrevenants profitaient des largesses de la loi. On ajoutait que le droit de la société à se protéger contre les activités illégales avait diminué au point que, pour rétablir la confiance des Canadiens, il fallait absolument modifier en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est tout à fait vrai.

J'ai déjà mentionné à la Chambre que, lorsque je me rends dans les écoles de ma région pour y discuter de la Loi sur les jeunes contrevenants et que je demande aux jeunes ce qu'ils pensent de cette loi, ils me disent que c'est de la frime. Beaucoup de jeunes en ont peur eux–mêmes, car elle ne les protège pas contre la violence perpétrée par les gangs dans notre société.

J'ai demandé à une classe de jeunes étudiants s'ils étaient sûrs que leur jugement au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants n'était pas basé simplement sur l'hystérie de la collectivité face au mauvais fonctionnement de la loi et s'ils n'ignoraient pas tout du contenu de la loi et ne se laissaient pas guider par leurs émotions. Leurs mains se sont levées de nouveau. Environ 35 sur 37 des étudiants présents m'ont dit que leur réaction n'était absolument pas émotive. Ils ont ajouté qu'ils connaissaient bien les effets de la Loi sur les jeunes contrevenants, qu'ils savaient comment les membres de gangs s'en sortaient et qu'ils souhaitaient qu'on remédie à la situation.

Dans le cadre du référendum tenu dans ma circonscription, nous avons organisé un référendum électronique distinct pour les étudiants. Eux aussi ont affirmé, dans une proportion de plus de 95 p. 100, qu'ils voulaient une réforme en profondeur de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1325)

Ainsi, il ne fait pas de doute que, depuis 1986, le taux de jeunes accusés de crimes violents a augmenté de façon marquée. En fait, cette augmentation a été en moyenne de 14 p. 100 par année.

Durant cette période, le taux d'adultes accusés de crimes violents ne s'est accru en moyenne que de 7 p. 100. Ainsi, le nombre de crimes violents commis par des jeunes a augmenté beaucoup plus rapidement que le taux s'appliquant aux adultes. Cela doit s'expliquer par l'absence de mesures de dissuasion dans la version actuelle de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les jeunes peuvent faire pratiquement tout ce qu'ils veulent.

Je suis extrêmement déçu de constater que ce projet de loi ne nous donne pas ce dont nous avons vraiment besoin pour remédier à la situation. J'espère que le ministre finira par comprendre le problème, qu'il changera d'idée et qu'il présentera des dispositions plus strictes.

La vice–première ministre a promis de démissionner si la TPS n'avait pas disparu après un an. Nous attendons encore qu'elle respecte son engagement.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai reçu récemment une lettre de Brian Gregory, un électeur de Enderby, en Colombie–Britannique. Je n'ai jamais rencontré M. Gregory, mais j'aimerais lire ici une partie de sa lettre. Il dit ceci:

> Avec le temps, il semble que de plus en plus de gens manquent de respect envers la loi et montrent même de l'indignation. Si les lois sont injustes ou inéquitables, il appartient aux législateurs de les modifier. Cela m'amène à l'objectif premier de cette lettre: je veux parler du système de justice pénale.
>
> Les terribles tragédies survenues récemment à Rodney Bell, Mindy Tran et Melanie Carpenter ont fait ressortir les faiblesses et les lacunes de notre système de justice pénale.
>
> Hier soir, mon épouse et moi avons fait un peu de remue–méninges et avons établi une liste des modifications qui pourraient améliorer ce système.
>
> Voici donc la liste des changements que nous vous demandons de porter à l'attention du Parlement:
>
> Premièrement, les citoyens respectueux des lois doivent être protégés à tout prix.
>
> Deuxièmement, il faut créer un environnement propice au rétablissement de la confiance et du respect envers la loi. La justice doit régner.
>
> Troisièmement, la Charte canadienne des droits et libertés ne devrait pas s'appliquer aux criminels incarcérés, y compris les cols blancs reconnus coupables de crimes. Il faudrait promulguer un ensemble distinct de droits minimums pour les criminels.
>
> Quatrièmement, les jeunes contrevenants devraient être jugés par les tribunaux pour adultes et leur identité ne devrait pas être gardée secrète. Les adolescents qui ont l'âge de commettre des gestes criminels ont aussi l'âge de défendre leur cause devant les tribunaux pour adultes et de purger des peines d'adultes. Je crois toutefois qu'ils devraient être incarcérés dans des prisons différentes, à l'écart des adultes. Ces enfants sont assez vieux pour connaître la différence entre le bien et le mal.
>
> Cinquièmement, les prisons devraient être situées dans des régions isolées.
>
> Sixièmement, les peines pour les crimes violents devraient être plus sévères et ne devraient jamais être assorties de libération anticipée pour bonne conduite.
>
> Septièmement, les peines d'emprisonnement à perpétuité devraient être purgées jusqu'au bout, sans libération conditionnelle possible.
>
> Huitièmement, il faut abroger les dispositions prévoyant la libération obligatoire pour bonne conduite, une fois que les deux tiers de la peine ont été purgés.
>
> Neuvièmement, on ne devrait pas libérer un détenu qui refuse toute réhabilitation ou orientation, même s'il a purgé la totalité de sa peine.
>
> Dixièmement, la population a le droit de savoir s'il se trouve un contrevenant violent dans le voisinage.
>
> Onzièmement, il faudrait établir des camps de travail pour que les criminels puissent se rendre quelque peu utiles à la société.
>
> Douzièmement, même si je ne suis pas partisan de la peine de mort, je suis d'avis que ce châtiment est peut–être nécessaire dans le cas de récidivistes violents ou de meurtriers en série. Une solution de rechange serait des peines d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle.
>
> Comme nous l'avons vu récemment, l'élément humain que comporte le système de justice présente le risque trop grand qu'une innocente personne soit tuée.

M. Gregory souligne que c'est là l'opinion d'un citoyen ordinaire, d'un Canadien de la classe moyenne. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que la plupart des Canadiens partagent ses points de vue.

> Ne vous laissez pas influencer par une poignée d'experts isolés dans leur tour d'ivoire qui prétendent que la taux de la criminalité est à la baisse. Un meurtre qui aurait pu être prévenu est un meurtre de trop. Faisons en sorte que notre système de justice revienne au bon sens et au principe de la justice.

Ce matin, mes collaborateurs ont appelé M. Gregory à 7 heures, heure de la Colombie–Britannique, pour lui demander si je pouvais citer sa lettre aujourd'hui. Sa femme s'est dit persuadée que son mari en serait très heureux. Moi aussi, j'étais heureux de recevoir une lettre si sensée à propos du complexe dossier des réformes que les Canadiens ordinaires souhaitent que le Parlement mette en branle afin que les Canadiens respectueux des lois puissent se sentir de nouveau en sécurité chez eux et dans leur milieu.

Or, les mesures édulcorées proposées dans le projet de loi C–37 ne satisfont en rien le besoin que la population ressent pour un plus grand respect de la loi chez les jeunes.

La Loi sur les jeunes contrevenants a exactement l'effet inverse. Elle fait que les jeunes ne prennent pas la loi au sérieux.

Par exemple, le 3 novembre dernier, nous étions nombreux à participer au rallye Justice pour Joshua. Ce jour–là, Joshua aurait eu 5 ans s'il n'était pas mort, le 15 septembre, des suites de blessures à la tête causées par un jeune de 16 ans qui fuyait la police, à vive allure, dans une voiture volée qui est entrée en collision avec la camionnette conduite par la grand–mère de Joshua. Le jeune contrevenant a été condamné à un an de garde en milieu fermé pour homicide involontaire par négligence criminelle, à un an de garde en milieu fermé à purger simultanément, à un an de probation et à cinq ans d'interdiction de conduire.

Dans la région d'Ottawa–Hull, 10 000 véhicules automobiles sont volés chaque année par des jeunes contrevenants. Un grand nombre d'entre eux essayeront d'échapper à la police, mettant la sécurité du public en danger. Même dans ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, où les gens sont relativement respectueux des lois, il y a eu, l'an dernier, 200 vols de véhicules automobiles dans la région de Vernon et plus de 50 à Salmon Arm.

Selon l'animateur d'émission–débat d'Ottawa, Steve Madely, qui a pris la parole au rallye Justice pour Joshua, 20 p. 100 des jeunes contrevenants en sont au moins à leur cinquième récidive. Mais pour les jeunes victimes comme Joshua, il n'y a pas de seconde chance.

Les Canadiens en ont assez de voir que les jeunes contrevenants et les contrevenants très violents s'en tirent à si bon compte. Ils ne cessent de nous demander à nous législateurs de faire en sorte que le système judiciaire soit plus juste. Au lieu de cela, le projet de loi C–37 interdit de traduire en justice les jeunes contrevenants de 10 et 11 ans alors qu'ils sont à un âge où on a encore l'espoir de les remettre sur le droit chemin.

Le vice–président: Toutes mes excuses au député. Mais comme il est 13 h 30, nous devons passer à la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Mike Scott (Skeena, Réf.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait apporter une modification à l'article 7 de la Loi constitutionnelle de 1982, afin de reconnaître le droit de chacun de jouir de la propriété, et qu'il ne puisse être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de la justice fondamentale.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour proposer cette motion que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait apporter une modification à l'article 7 de la Loi constitutionnelle de 1982, afin de reconnaître le droit de chacun de jouir de la propriété, et qu'il ne puisse être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de la justice fondamentale. Il n'y a rien de plus important que cela dans un système de gouvernement.

En prenant la parole aujourd'hui, à la Chambre des communes, je fais suite à de nombreuses personnes de plus grande stature et de plus grande compétence que moi, qui se sont battues pour ce droit des plus fondamentaux. Je fais suite, disais–je, à ceux qui ont lancé cette glorieuse révolution. Je fais suite à ceux qui ont confronté le roi Jean et l'ont forcé à signer la Grande Charte. Je fais suite à ceux qui, depuis plus de 1000 ans, travaillent et, si nécessaire, se battent et meurent pour que les gouvernements servent les droits de leurs citoyens plutôt que de les opprimer.

J'ai l'intention de poursuivre la lutte pour la reconnaissance du droit à la propriété, laquelle est au centre de nos anciennes libertés. Vu que ce n'est pas ainsi que la plupart des gens comprennent la notion de droit à la propriété, j'ai trois objectifs précis, aujourd'hui. D'abord, je voudrais expliquer ce qu'est le droit à la propriété. Deuxièmement, j'indiquerai pour quelles raisons il est au centre de la question du bon gouvernement. Ensuite, j'expliquerai comment ma motion résout le problème.

Les droits à la propriété reposent sur la notion des droits personnels de l'individu. Il est important de le souligner car lorsque les gens entendent propriété, ils pensent généralement à des biens concrets: maisons, bateaux, demeures et yachts. Ils ne pensent pas seulement à des biens concrets, mais à des biens de luxe. Ils voient dans les droits à la propriété une façon de protéger les riches ou l'ordre existant des choses. C'est fondamentalement faux et entièrement faux.

Les droits à la propriété reposent essentiellement sur la notion que les droits personnels de l'individu, sa conscience et son jugement, sont inviolables, voire sacrés. Les gens ont le droit de prendre leurs propres décisions. J'en suis fondamentalement convaincu.

• (1335)

Notre propriété, c'est nous–mêmes, notre travail, notre imagination et notre courage. Le droit à la propriété c'est le droit de chacun de contrôler ses propres actions. Ce n'est que par extension que cela s'applique aux biens matériels.

Dans ce monde de choses matérielles, dans ce monde où le temps passe, le respect des biens des autres doit signifier le respect des choses ou des changements qu'ils ont accomplis. Propriété s'applique donc aussi aux choses. Le droit à la propriété personnelle est fondamentalement le droit de «posséder» ce qui fait ce que nous sommes. C'est le droit pour l'individu de prendre ses propres décisions, de commercer volontairement avec d'autres, de travailler librement et pour lui–même, non pour les autres comme un esclave.

Il est donc profondément erroné de croire que les droits à la propriété se limitent aux riches. Ôtez à un homme riche la moitié de ce qu'il possède, il sera encore riche. Ôtez par contre à un homme pauvre ou de la classe moyenne la moitié de ce qu'il possède, quel espoir a–t–il d'être aisé un jour?

Il n'est pas juste de dire que l'individu peut être libre sans posséder les choses qu'il doit à son labeur. Il n'est pas juste d'opposer les simples choses matérielles aux choses plus importantes comme l'amour. Aussi brillant puisse être le regard d'un enfant bien–aimé, il ne faut pas moins à cet enfant de la nourriture, des vêtements et un abri. Toutefois, les besoins matériels de l'enfant ne s'arrêtent pas là. Il ne s'agit pas de satisfaire les besoins matériels puis de s'élever. Les jouets, les jeux, les livres et les bras mêmes d'un parent qui bercent l'enfant sont tous matériels. Un parent qui ne peut faire une chose, la garder ou l'échanger pour une autre, que ce soit de la nourriture ou un livre de poésie, ne peut pas exprimer son amour de façon efficace et libre.

Le droit d'être son propre maître est donc fondamental et doit supposer le droit de regard sur les biens matériels qu'on possède, fabrique ou modifie. Mais, au départ, il faut être maître de soi–même, de son travail et de son imagination.

Les gens qui dénonce le droit de propriété, dénonce non seulement le droit de l'exploiteur d'amasser des richesses, mais encore celui du citoyen ordinaire de vivre comme il l'entend. C'est un droit fondamental à la dignité humaine.

Cela m'amène à mon second point, à savoir le problème du bon gouvernement. Car, aussi valable que puisse être en théorie le droit d'être maître de soi–même, il est doublement menacé dans la pratique.

Les gens peuvent être victimes de la force et de la fraude au sein de leur propre collectivité. Leurs droits ne seront pas assurés en théorie ni en pratique si le vol est légal ou s'il reste impuni. Rien de ce que l'on peut faire pour améliorer comme on l'entend le monde dans lequel on vit ne peut persister. Toute réalisation est dérobée. Et les rêves ne se concrétisent jamais. Ils restent à l'état de rêves.

Les gens peuvent être victimes de la force et de la fraude aux mains d'agents extérieurs à leur collectivité. Quels que soient leurs droits, une attaque de l'extérieur peut anéantir ces droits et faire qu'ils soient violés et assassinés dans leur maison en flammes. Toute réalisation peut aussi être dérobée de cette manière.

Par conséquent, les gens se regroupent en sociétés et créent des gouvernements dans l'espoir d'établir un ensemble de droits qui soient respectés au sein de ces sociétés et qui soient aussi protégés contre toute menace de l'extérieur. Ils échouent parfois. Et, dans ce cas, les résultats sont absolument catastrophiques. Un gouvernement qui est trop faible pour défendre la vie, la liberté et la propriété de ses administrés est intolérable. Mais, habituellement, c'est le contraire qui arrive.

Pour la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, le problème est venu du fait que les gouvernements ont exercé un pouvoir excessif. En général, un gouvernement trop faible pour protéger les droits des citoyens est remplacé par un gouvernement qui est assez fort pour le faire, mais peu disposé à agir.

Par le passé, le problème a toujours été lié au fait que les gouvernements avaient le pouvoir de protéger les citoyens, mais n'avaient pas la volonté d'agir. Ils ont plutôt préféré retirer des droits à la population. Ils ont agi comme si les gens ne constituaient que les moyens pour arriver à leurs fins. Ils se fixaient des objectifs nobles et forçaient ensuite la population à les aider à les atteindre.

Certaines régions du monde n'ont jamais réussi à régler ce problème. Les Romains se sont penchés sur la question. «Quis custodiet custodientes?», demandaient–ils. «Qui gardera ceux qui nous gardent?» Ils n'ont jamais trouvé réponse à cette question.

Dans la tradition anglo–américaine, le problème a été réglé, bien que de façon imparfaite. La solution trouvée tenait en partie à la théorie et en partie à la pratique. Toutefois, cette théorie a acquis de l'importance, à mesure que les sociétés et les gouvernements devenaient plus grands et impersonnels. En Grande–Bretagne, les conseils anglo–saxons semblaient avoir réglé leur problème de gouvernement, en donnant à leurs chefs et à leurs dirigeants certains pouvoirs, sans toutefois tomber dans l'exagération. Leurs chefs étaient en mesure de défendre les droits de la population, mais pas de les supprimer.

• (1340)

Après la conquête normande, il semblait que le gouvernement avait triomphé sur la société, mais ce n'était pas le cas. À la pointe de l'épée, à Runnymede, la société civile a ordonné au roi Jean de signer et de respecter la Grande Charte sinon il mourrait.

Lorsque les Stuart ont cherché à s'en défaire, le peuple s'est révolté. Charles 1er a littéralement perdu la tête à cause d'elle. Lorsqu'Oliver Cromwell a cherché à se servir du pouvoir pour faire de la sociologie appliquée, le peuple a retiré son consentement à être gouverné. Peu de temps après la mort de Cromwell, le Commonwealth a été aboli.

Toutefois, la monarchie a été ramenée selon des termes strictement limités et, après que Jacques II eut montré qu'il respecterait les conditions fixées, la révolution glorieuse a porté Guillaume et Marie sur le trône, mais a également apporté la Charte des droits de 1689. Encore une fois, le droit du citoyen d'être libre de son gouvernement a triomphé.

Les gouvernements ont cependant tendance à empiéter. Les gardiens doivent être gardés. C'est ce qui a conduit à la révolte dans les 13 colonies dans les années 1770 et c'est la menace d'une autre révolte qui a mené à la rédaction du rapport Durham sur la responsabilité ministérielle dans notre pays. Pendant la majeure partie de notre histoire, la common law et sa protection du droit de chacun de jouir de la propriété ont résisté à toute tentative en vue de miner ce droit.

Malheureusement, un homme astucieux peut détruire ce qu'un homme sage peut bâtir. Et c'est ce qui s'est passé ici. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau ne comprenait pas la notion selon laquelle le citoyen est une fin et non un moyen, et ne s'en souciait guère, pas plus qu'il ne comprenait la tradition parlementaire britannique et la suprématie de la common law.

En 1982, il ne s'est pas gêné pour renoncer à notre droit le plus fondamental dans une manoeuvre politique brillante et astucieuse, mais il n'aurait jamais dû le faire. Depuis 1982, les choses se sont détériorées très rapidement dans notre pays. Depuis 1982, nous avons l'impression que le gouvernement est roi et maître, et le citoyen, son serviteur.

M. Trudeau s'est senti très intelligent parce qu'il en était venu à une entente avec les premiers ministres provinciaux pour rapatrier la Constitution. Toutefois, lorsqu'un niveau de gouvernement s'entend avec un autre niveau de gouvernement pour abolir la protection des citoyens contre le gouvernement, une protection qui date de 1 000 ans ou plus, ce n'est pas bien et ce n'est pas sage. Par conséquent, je veux que la Chambre prenne les mesures nécessaires pour rétablir cette protection dans la Constitution.

Les Canadiens n'ont pas eu la chance de voter sur les droits de propriété en 1982 lors du rapatriement de la Constitution. Personne ne leur a demandé leur avis. Ce fut la même chose en 1992 lorsque les droits de propriété ont été délibérément omis de l'Accord de Charlottetown, et j'ajouterais que c'était contre la volonté des Canadiens. On leur refuse encore la chance de se prononcer ici parce que les députés d'en face ont refusé à la Chambre la chance de voter sur cette motion, de se ranger du côté du peuple ou du côté du roi Jean. Le temps est venu de corriger la situation.

Ma proposition est très précise. Je propose que la Charte canadienne des droits et libertés soit modifiée par l'inclusion de ce qui suit:

Le gouvernement fédéral ne saurait saisir la totalité ou une partie des biens d'un citoyen en invoquant le droit souverain de l'État, un règlement ou tout autre moyen, à moins que l'expropriation vise un usage public, qu'elle se fasse par l'application régulière de la loi et qu'une juste indemnisation soit accordée en temps opportun au citoyen exproprié.

Cela n'empiète pas sur les domaines de compétence provinciale et ne lie que le gouvernement fédéral. Cela ne nuit pas aux politiques gouvernementales, mais oblige tout simplement le gouvernement à respecter des normes raisonnables dans ses rapports avec la population en l'empêchant de commettre certains abus. Ma proposition n'interdit pas les expropriations, mais oblige le gouvernement à y recourir uniquement si elles sont légitimes et en suivant un processus légitime.

Cette proposition reconnaît l'existence du paradoxe du gouvernement et se veut une solution sage aux problèmes créés par ceux qui sont trop astucieux. Elle vise à ramener le gouvernement à sa fonction première, qui est de protéger les droits des citoyens et non pas de les usurper.

Le plus important de ces droits est le droit de propriété. Ce droit est le droit d'être maître de soi–même, d'être libre et non pas esclave. J'exhorte donc la Chambre à se prononcer en faveur de l'inclusion du droit de propriété dans la Constitution.

Beaucoup de députés auront la possibilité de se prononcer sur la question aujourd'hui, mais beaucoup d'autres ne pourront pas le faire. En plus de ne pas pouvoir soumettre ma motion aux voix, le temps dont nous disposons pour en débattre est malheureusement très limité.

• (1345)

Par conséquent, mes collègues qui aimeraient avoir la parole, mais ne l'auront pas, m'ont demandé de lire une déclaration d'appui en leur nom. Au nom de mes collègues de Calgary–Nord–Est, Lethbridge, Mission—Coquitlam, Prince George—Peace River, Port Moody—Coquitlam, Prince George—Bulkley Valley, Végréville et Wetaskiwin, je conclus sur cette déclaration:

«Monsieur le Président, honorables collègues et concitoyens Canadiens, nous croyons que le droit de propriété, ce qui inclut le droit de ne pas en être privé sauf pour un usage public et après application régulière de la loi et versement d'une indemnisation juste, se retrouve au coeur des libertés anciennes dont jouissent les Canadiens, qui forment un peuple libre. Nous aimerions tous prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour exprimer notre appui à l'inclusion de ce droit dans la Constitution. Au cas ou cela nous serait impossible, nous avons demandé à notre collègue, député de Skeena, de lire la présente déclaration d'appui en notre nom.»

J'espère que tous les députés de tous les partis pensent comme nous. J'insiste sur le fait que la question transcende tous les partis politiques et constitue une question de justice fondamentale et de droits de la personne.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat de cette motion. Je tiens à remercier le député d'en face de nous avoir saisis de cette question.

Il cherche à faire apporter à l'article 7 de la fameuse Charte canadienne des droits et libertés une modification visant à reconnaître le droit de chacun de jouir de la propriété, afin qu'il ne puisse être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de la justice fondamentale.

J'invite le député, qui semble bien connaître son histoire, à réfléchir à une autre grande révolution contre la Couronne britannique, la révolution américaine. Les Américains se sont dotés eux aussi d'une constitution à l'issue de cette révolution, mais cette constitution a créé un énorme problème pour les tribunaux en constitutionnalisant le droit de propriété.

Nous avons reçu cette semaine l'agréable visite du président des États–Unis. Il est peut–être opportun de soulever cette question aujourd'hui, même au moment où il quitte notre pays.

Il est probablement judicieux d'examiner ce qui est arrivé chez nos voisins du sud en étudiant la possibilité de consacrer le droit de propriété dans notre constitution. D'après ce que je comprends, les tribunaux américains ont élargi le droit de propriété au–delà des formes traditionnelles de propriété comme celle d'un terrain ou d'une maison pour y englober des éléments comme les prestations de sécurité sociale, le permis de conduire et l'emploi dans la fonction publique. Il s'agit notamment de droits à des prestations. Aux États–Unis, on les considère comme des formes de propriété protégées par la constitution.

Voilà un concept intéressant, surtout quand on le considère au regard de la pensée traditionnelle du Parti réformiste. Si le Parti réformiste, qui existe depuis peu, a une tradition, c'est bien son opposition à la Charte des droits et libertés et son opposition à ce qu'il considère comme une ingérence du gouvernement dans les activités des simples citoyens.

Selon moi, une modification de l'article 7 irait à l'encontre des convictions fondamentales dont les réformistes se réclament. Chose certaine, l'expérience américaine soulève des questions sur l'interprétation que les tribunaux canadiens donneraient d'une modification qui ajouterait à la charte la protection du droit de propriété.

On peut s'interroger sur les conséquences. Le résultat d'une semblable modification serait une ingérence injustifiée dans le droit de propriété des Canadiens. Nos voisins américains ont connu une expérience regrettable pendant la première moitié du siècle en garantissant dans leur constitution le droit de propriété. Cela s'explique par une doctrine particulière sur l'application régulière du droit. En vertu de cette interprétation, les tribunaux américains, y compris la Cour suprême des États–Unis, ont rejeté des lois sociales importantes comme celles qui réglementaient le nombre maximum d'heures de travail et le salaire minimum, ainsi que les lois sur le travail des enfants.

• (1350)

Ces dernières été déclarées inconstitutionnelles parce qu'elles étaient perçues comme un atteinte au droit de propriété de l'employeur, ou plutôt du propriétaire d'esclaves.

La Cour suprême des États–Unis a fini par rejeter cette approche dans les années 30. Néanmoins, les tribunaux américains ont continué d'appliquer dans divers domaines les protections prévues par la constitution américaine.

Les tribunaux canadiens seraient libres d'adopter leur approche propre des questions de droits constitutionnels, comme ils l'ont d'ailleurs fait jusqu'ici, même lorsque les dispositions de notre constitution et de notre charte sont semblables à celles de la constitution américaine.

J'aimerais dire aux députés d'en face que, puisque nos principes juridiques ont tellement en commun avec ceux des États–Unis, il serait très utile d'examiner l'expérience américaine.

Il ne fait aucun doute que cet effort sera récompensé, car il nous permettra de mieux comprendre la signification des droits de propriété et les répercussions qu'ils pourraient avoir sur notre système.

Plus on fouille cette question, plus on se rend compte qu'elle n'est ni facile, ni limpide. Quoi qu'il en soit, comme d'habitude, les réformistes proposent une solution miracle, une solution simpliste à un problème qui existe essentiellement dans leur esprit.

Nous devrions commencer par examiner le principe simple et fondamental de la propriété et de sa jouissance. On ne devrait pas entraver arbitrairement le droit d'être propriétaire d'une maison ou d'un bien. Comment pourrait–on s'opposer à cela?

Quand on commence à examiner le principe de la propriété et sa portée réelle et possible, quand on commence à comprendre la portée et l'étendue des lois qui régissent et affectent la propriété, quand on commence à comprendre tous ces principes, il faut prendre du recul et faire un examen de la question dans son ensemble.

C'est une chose de parler de cette question en termes généraux et abstraits, mais c'en est une autre d'envisager l'inclusion de ce genre de droits dans notre Constitution, ce qui permettrait aux tribunaux d'examiner toute une série de lois pouvant, d'une certaine manière, avoir des répercussions sur la propriété ou sa jouissance.

Pour inclure les droits relatifs à la propriété dans la Constitution, il faut l'approbation de la majorité des provinces. Étant donné que la Constitution accorde déjà aux provinces la compétence sur les droits civils et le droit de propriété sur leur territoire, je suppose qu'elles auraient un intérêt plutôt marqué dans cette question, un intérêt qui serait d'ailleurs réel et valable. Compte tenu que leur accord serait un préalable nécessaire à toute modification de la Constitution à cet égard, je suis d'avis que ce n'est pas le genre de mesure pouvant faire l'objet d'une décision unilatérale.

Ceux qui étudient la Constitution diront aux députés que ce pourrait être le genre de mesure à laquelle une province pourrait se soustraire, aux termes des formules de modification énoncées à l'article 38 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le compte rendu des débats avant et après le rapatriement de la Constitution montre que certaines provinces ont eu des préoccupations au sujet des modifications constitutionnelles qui pourraient restreindre leur capacité de réglementer la propriété.

J'ignore quel est le point de vue des provinces sur cette question à l'heure actuelle, mais j'ai la presque certitude que ce n'est pas une priorité pour elles. Le parti d'en face devrait fort bien savoir que la réouverture de la Constitution n'est pas une priorité pour la vaste majorité des Canadiens à l'heure actuelle.

Nous avons adopté des lois complexes pour réglementer et protéger le droit de propriété et la jouissance de ce dernier. Les lois sur les biens personnels et immobiliers régissent l'acquisition et l'aliénation de tous les types de biens; elles prévoient aussi comment, dans certains cas, les biens doivent être gérés et à quel usage ils doivent servir.

Contrairement à ce que prétend le député d'en face, ces lois ne visent pas à imposer un fardeau aux particuliers, mais plutôt à garantir que ces transactions aient lieu d'une manière ordonnée et équitable et protègent les parties contre des erreurs ou la fraude dans l'achat, la vente et la gestion des biens.

Au Québec, le Code civil régit la cession des biens personnels et immobiliers, alors que, dans les autres provinces, cette question est régie à la fois par les lois écrites et la common law.

Les règles de la common law remontent à des centaines d'années dans l'histoire du droit britannique. En fait, elles remontent bien plus loin que la Grande Charte.

• (1355)

Je ne puis, de ce côté–ci de la Chambre, passer sous silence l'argument du député au sujet de la glorieuse révolution. Je suis d'avis que la glorieuse révolution et le Parti réformiste ne sont guère synonymes. La Grande Charte, qui est vraiment le modèle dont nous nous sommes directement inspirés pour la conception de notre propre charte, créait des droits fondamentaux.

Le Parti réformiste tente aujourd'hui, par cette proposition de modification, de limiter ces droits. J'estime que l'actuelle Charte canadienne des droits et libertés est en fait l'aboutissement de notre glorieuse révolution, soit la révolution par laquelle nous avons enchâssé à jamais dans une charte les libertés civiles et les droits de la personne fondamentaux. Le député dit que le droit le plus important est le droit de propriété.

Je suis d'avis qu'il y a d'autres points de vue quant aux droits qui sont les plus importants. L'un d'eux, à mon sens, est clairement le droit de tout citoyen de vivre librement dans notre pays.

La glorieuse révolution consiste–t–elle à adopter une modification pour insérer le droit de propriété dans la Constitution? J'estime que c'est là une tentative faite par ceux qui veulent

limiter les droits des Canadiens et empêcher ces derniers de se protéger eux–mêmes par l'entremise de leur gouvernement.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on veut modifier la Charte canadienne des droits et libertés de manière à y garantir le droit à la propriété. L'enchâssement du droit de propriété était un objectif pour l'ancien gouvernement libéral de 1968, alors que le premier ministre de l'époque, M. Pierre Elliott Trudeau, qui fut aussi ministre de la Justice, proposait l'adoption d'une charte qui assurerait la protection constitutionnelle de certains droits dont, évidemment, celui de la jouissance de la propriété.

On se rappellera, naturellement, que cette motion fut rejetée. En 1978, dans le projet de loi sur la réforme constitutionnelle, on se souvient que c'est le projet de loi C–60, des provinces se sont carrément opposées à une telle proposition. On parle entre autres des provinces du Manitoba et de l'Île–du–Prince–Édouard, si je me souviens bien.

En 1980, le gouvernement fédéral a proposé un nouveau projet de garantie de droit de la propriété. Encore là, les provinces se sont opposées avec acharnement à cette garantie. Je dois donc aviser mon collègue que s'il espère modifier l'article 7 de la Loi constitutionnelle de 1982 afin de faire reconnaître un tel droit, ce sera, je vous le dis, très difficile. Afin de mieux conceptualiser un petit peu la difficulté qui nous attend, juste dans l'éventualité de la possibilité, je pense qu'il est important d'être technique pour quelques minutes, afin de bien cibler la problématique.

Tout d'abord, la charte faisant partie de la Constitution ne peut être modifiée qu'au moyen d'une modification dans la Constitution elle–même, il va sans dire. Pour qu'une telle mesure puisse être appuyée, il faut premièrement des résolutions émanant du Sénat et de la Chambre des communes, ce qui n'est pas fait et n'est pas chose facile non plus, et deuxièmement, des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces, ces dernières devant représenter au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Ça non plus, ce n'est pas fait.

Cette dernière obligation sous–entend que parmi les provinces souscrivant à un tel projet de modification, on retrouvera obligatoirement ou l'Ontario ou le Québec, puisqu'ensemble, ces deux provinces regroupent plus de 50 p. 100 de la population. Ensuite, la Loi constitutionnelle de 1982 exige, en son article 38(2) je crois, que la résolution doit recevoir l'appui de la majorité des députés siégeant au sein d'une assemblée législative, plutôt que la majorité des députés présents au moment du vote et cela, si la modification proposée est dérogatoire à la compétence législative, au droit de propriété et à tout autre droit ou privilège d'une législature ou d'un gouvernement provincial. Ce serait le cas ici si l'on modifiait la Charte pour y inclure le droit à la propriété. Mon collègue peut donc constater que sa proposition risque de mourir dans l'oeuf.

• (1400)

De plus, jusqu'ici, aucune décision, même au niveau de la Cour suprême, n'a établi que le droit de propriété devait être protégé par la Charte de 1982. On l'a même écarté dans l'arrêt Irwing Toys Ltd., une décision importante où la Cour suprême a statué à la majorité, et je cite: «. . .l'exclusion intentionnelle de la propriété de l'article 7 et son remplacement par la «sécurité de sa personne» a un double effet. Premièrement, cela permet d'en déduire globalement que les droits économiques, généralement désignés par le terme «propriété», ne relèvent pas de la garantie de l'article 7. Cela ne signifie cependant pas qu'aucun droit comportant un élément économique ne peut être visé par l'expression «sécurité de sa personne».»

On est donc à même de constater qu'il existe de sérieuses réserves quant aux contrecoups défavorables d'une telle démarche. Plusieurs groupes ont fait reconnaître leurs préoccupations quant à un enchâssement possible du droit de la propriété dans la Constitution. On va en citer quelques–unes et quelques–unes aussi de leur priorité.

Les autochtones, entre autres, en appréhendent les répercussions éventuelles sur leurs revendications territoriales et leurs droits fonciers. Par les temps qui courent, c'est un secteur sensible au niveau des revendications territoriales et on sait à quel point ils y tiennent. Du côté des syndicats, ils sont inquiets des conflits susceptibles de surgir entre les droits des travailleurs et les droits de ceux qui possèdent les biens. Au niveau des groupes environnementaux, on se demande quelle sorte de loi il serait possible d'adopter si le droit à la propriété était inclus dans la Constitution, droit tout à fait légitime d'ailleurs.

De plus, les provinces devraient craindre que la constitutionnalisation du droit à la propriété n'habilite les tribunaux à entraver l'application des lois qui protègent d'importants intérêts sociétaux. À titre d'exemple, on peut citer les lois qui touchent la planification de l'utilisation des terres à celles qui touchent la propriété des biens mobiliers et immobiliers, et même celles qui touchent la santé et la sécurité.

Dans le domaine des règlements municipaux de zonage, les règlements relatifs à l'environnement, à la pollution, et le droit du conjoint à la propriété en cas de dissolution du mariage, l'enchâssement d'un tel droit aurait des conséquences totalement imprévisibles et même farfelues.

Prenons par exemple un homme et une femme qui mettent fin à leur union et qui se séparent ou qui divorcent. La Loi sur le patrimoine familial, qui est une loi provinciale, prévoit qu'en cas de dissolution du mariage, la maison sera vendue et le produit de la vente sera divisé entre les ex–conjoints. Advenant que l'on amende la Constitution pour y inclure le droit à la propriété, comme le propose mon collègue réformiste, cela voudrait dire que l'ex–époux qui a acheté la maison pourrait contester la loi provinciale en plaidant la Charte canadienne, en disant tout simplement que c'est le droit de jouir de sa propriété qui est brimé. Ainsi, l'autre époux serait complètement déchu de ses droits issus de la loi provinciale. Il y a imbroglio et il est impossible de régler ce problème. On peut donc voir facilement le non–sens d'un tel amendement.

L'enchâssement du droit à la propriété dans la Charte canadienne est aussi un danger et une intrusion du fédéral dans une compétence législative réservée exclusivement aux provinces en vertu de l'article 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867 qui

dit que: «seules les provinces sont habilitées à légiférer pour la propriété et les droits civils dans la province.»

De plus, comment les tribunaux interpréteront–ils le droit de propriété puisqu'au Québec, le droit civil régit le droit de propriété et que les tribunaux l'interprètent selon la conception civiliste, alors que dans les autres provinces, on l'interprète en vertu de la common law.

• (1405)

Pour conclure, j'aimerais préciser que personne ne peut suggérer que ce droit est moins bien respecté au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il est clair que, pour l'opposition officielle, l'intérêt véritable d'une telle démarche tient probablement à des considérations d'un tout autre ordre. Il est clair que l'ajout d'un tel droit dans une loi fondamentale transcendant les pouvoirs du fédéral et des provinces, comme la Charte des droits, et réunissant des valeurs constantes pour régir la vie en société constitue pour le fédéral un instrument puissant pour à nouveau s'ingérer une fois de plus dans une compétence relevant uniquement des provinces.

Le président suppléant (M. Bellemare): Comme aucun député du gouvernement ne désire prendre la parole, je passe maintenant au Parti réformiste.

Les députés du Parti réformiste m'ont demandé s'il y avait consentement pour séparer la période d'intervention de dix minutes entre le député de Yorkton—Melville et le député de Nanaïmo—Cowichan, chacun pour une période de cinq minutes.

Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, on trouve rarement des champions des droits de propriété en politique active.

Face au Parti réformiste, bien des gens ont réagi en manifestant de l'étonnement et le sentiment que nous ne pratiquions pas la politique fédérale. Tout laisse croire que ces gens ont raison, même si ce n'est pas au sens où ils l'entendent. En effet, nous ne sommes pas des politiciens typiques. C'est que nous sommes contre l'État omniprésent. C'est pour cette raison que nous sommes ici. Ce n'est pas simplement parce que nous souhaitons y être.

J'ai cherché à comprendre pourquoi les Canadiens étaient de si mauvais poil ces temps–ci et pourquoi le gouvernement semble être l'objet de toutes leurs doléances. Je crois que c'est à cause du dossier dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le droit de posséder quelque chose en propre, c'est le droit d'être laissé en paix par le gouvernement. J'ai prêté une oreille très attentive aux arguments qu'a invoqués le député de Windsor, mais ce sont là les objections typiques du Parti libéral qui croit que l'État n'est jamais trop omniprésent. J'ai aussi prêté une oreille attention aux arguments du Bloc qui consistent à affirmer qu'il s'agit d'un domaine relevant de la compétence des provinces.

Qui protégera la population canadienne d'un gouvernement fédéral de plus en plus tentaculaire? Les provinces? Je dénote une contradiction réelle entre les propos que tient le Bloc et ses convictions profondes. En démocratie, le gouvernement, ce n'est pas eux, c'est nous. Ce n'est pas le gouvernement qui s'attaque à nous. C'est l'un l'autre par le truchement du gouvernement.

Nous avons jugé qu'il était possible d'obtenir de l'argent par un vote, et c'est effectivement le cas. Plus on essaie de se soutirer de l'argent l'un l'autre, plus on invoque la tolérance et toutes les autres vertu, plus on est furieux, non seulement contre le gouvernement, mais l'un contre l'autre. Pour les autorités publiques, la démocratie équivaut à voter. C'est un moyen d'exercer un contrôle sur le gouvernement, et non pas un processus visant à légitimer toute mesure prise par le gouvernement.

Le droit de posséder un bien et d'en user à sa guise, c'est le droit d'être laissé en paix par le gouvernement. En réalité, ce n'est pas le gouvernement qui prend nos dollars d'impôt durement gagnés et nos biens, c'est nous qui nous prenons nos biens les uns aux autres, par l'intermédiaire du gouvernement.

Le gouvernement n'est pas bienveillant. Il représente la force. Plus nous essayons de prendre les richesses les uns aux autres par l'entremise du gouvernement, plus nous devenons en colère, non seulement contre ce dernier, mais aussi les uns contre les autres. Nous avons du mal à voir les effets que produit l'absence de droits de propriété sur nous et sur notre société. Un trop grand nombre d'entre nous croient que la démocratie confère au gouvernement le pouvoir ultime de nous priver de nos droits fondamentaux et de nos biens. La démocratie ne sert alors que de prétexte. Nous n'avons pas une vraie démocratie au Canada. Nous votons tous les quatre ou cinq ans simplement pour élire une autre bande d'experts en impôts et en dépenses qui méprisent notre droit fondamental de posséder des biens et de les utiliser.

• (1410)

Ce n'est pas de la démocratie. La démocratie est censée être un moyen d'exercer un certain contrôle sur le gouvernement, et non de légitimer la confiscation de biens privés sans l'application régulière de la loi et sans dédommagement juste et opportun. Voter devrait constituer simplement un moyen d'empêcher le gouvernement de prendre nos biens. Au lieu de cela, nous nous sommes habitués à nous en servir comme moyen de prendre les richesses les uns aux autres. C'est du socialisme.

À mon avis, c'est ce qui ne va pas au Canada, et tous les votes possibles ne pourront pas régler le problème. Par exemple, si les droits de propriété privée étaient inscrits dans notre constitution, le ministre de la Justice ne pourrait pas appliquer ses lois de contrôle des armes à feu et nous nous en porterions tous beaucoup mieux. À moins de tenir un référendum sur l'insertion du droit de propriété privée dans la constitution, nous avons peu d'espoir d'instaurer une vraie démocratie au Canada. Nous en avons désespérément besoin.

Nous, à la Chambre, devons modifier notre Constitution ou tenir un référendum sur l'insertion du droit de propriété dans la constitution.

Le député de Skeena m'a demandé de faire consigner au compte rendu une déclaration appuyant cette motion. Mais il faut savoir que ce principe fait partie de la politique énoncée dans notre livre bleu et que, par conséquent, tous les députés réformistes y souscrivent. Nous espérons que le gouvernement examinera

attentivement ce que nous avons présenté dans notre argument sérieux.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, j'aime à croire que les Canadiens vivent dans une société juste et démocratique. J'aime à croire que le Canada est un pays où l'on respecte la règle de droit.

Cependant, quand j'examine notre Constitution, et notamment la Charte canadienne des droits et libertés, je m'inquiète. Le droit de propriété est le plus fondamental de tous. Nous avons le droit de conserver ce que nous gagnons, le droit d'acquérir ce dont nous avons besoin en faisant des échanges équitables et le droit de jouir de ces libertés tout en respectant les droits des autres.

Comme l'a écrit Thomas Bethell dans *Property and Justice*, il existe un lien étroit entre le fonctionnement d'un système fondé sur la propriété privée et la notion de justice même. À titre de Canadiens, nous croyons avoir un droit inhérent à la justice. Si un criminel vole un bien quelconque, nous nous attendons à ce que la victime reçoive une compensation et à ce que le criminel soit puni. Nous sommes indignés lorsque rien de tel ne se produit.

C'est leur foi profonde en la justice qui a incité de nombreux Canadiens à exiger des peines plus sévères pour les criminels, une obligation accrue pour le gouvernement de rendre compte des dépenses faites avec leurs impôts, ainsi que la constitutionnalisation de leur droit de propriété.

Dans une société juste, les faibles n'ont pas à craindre les forts ou les corrompus car ils savent que leurs droits seront respectés et que la règle de droit saura les protéger. Dans une société juste, l'État protège le droit de propriété de chacun contre ceux qui voudraient le violer. C'est l'une des raisons d'être des forces policières: les États veulent empêcher les criminels de violer les droits des autres citoyens.

De même, lorsque l'État confisque arbitrairement des biens privés sans tenir compte de la règle de droit, c'est une injustice. Notre système de justice est basé sur la notion de propriété privée. On part de l'hypothèse selon laquelle, lorsqu'une personne prend quoi que ce soit à une autre, elle viole alors une loi fondamentale de notre société. En effet, nos biens sont une propriété privée et non commune. Les biens peuvent généralement appartenir à l'État ou être une propriété privée ou commune. Au Canada, nous aimons à penser que nous pouvons compter sur la propriété privée. Cependant, comment pouvons-nous garantir cela sans protection constitutionnelle?

De par sa nature même, un système de propriété commune est injuste. N'importe qui peut s'emparer du fruit du travail d'une personne sans qu'on considère que c'est du vol. On appelle cela de la redistribution, car tout le monde dans la collectivité possède ce qui est produit. Cela finit par conduire à une société où la justice veut dire que chacun contribue selon sa capacité et chacun reçoit selon ses besoins. Avez-vous déjà entendu cela auparavant? Inévitablement, dans le cadre de ce système, les gens dans le besoin deviennent cupides et les travailleurs honnêtes finissent par être pauvres.

● (1415)

Lorsque, dans une société, l'État s'assure la propriété ou le contrôle de biens et nie arbitrairement à ses citoyens le droit de jouir de leurs biens comme bon leur semble, il viole la convention qui le lie aux gens.

Il n'est plus alors question de liberté individuelle et, lorsque l'État ne respecte pas la règle de droit, on peut parler de tyrannie. Parfois, les Canadiens ont du mal à se définir, mais je ne pense pas que la notion de propriété commune ou d'État aille bien avec cette définition.

Il est tout à fait répréhensible que les Canadiens croient fondamentalement dans le droit à la propriété, mais que ce droit ne soit protégé de façon formelle nulle part. Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas ce droit?

Il est parfaitement inadmissible qu'un ministre puisse imposer arbitrairement ses croyances personnelles à la société et promulguer une loi qui prive les citoyens respectueux des lois de leurs biens parce qu'il n'aime pas les armes à feu. Cela signifie que les Canadiens sont régis par des gens qui ne croient pas dans le droit fondamental à la propriété. Ce n'est pas rassurant.

Pour appuyer la motion M-301, je tiens à dire que je dormirais mieux la nuit si je savais que mon droit à la propriété est protégé. Je souscris donc de tout coeur à cette motion.

Le vice-président: Normalement, nous donnerions la parole aux députés siégeant de l'autre côté, mais le député que je vois se lever est déjà intervenu et ne peut le faire à nouveau. Ainsi, avec le consentement unanime de la Chambre, le député de Kindersley—Lloydminster divisera son temps de parole avec deux de ses collègues.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de North Vancouver et le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la demande du député?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Le député dispose de trois minutes et un tiers.

M. Hermanson: Monsieur le Président, vous me ferez signe quand je devrai m'arrêter.

Je suis heureux de dire que je suis en faveur du droit de propriété au Canada. La question du droit de propriété est importante pour tous les Canadiens. Elle ne concerne pas seulement les riches ou les personnes qui ont des intérêts commerciaux.

Ce n'est pas une question que l'on peut qualifier de droite ou de gauche. Elle concerne la liberté personnelle, qui est fondamentale dans les sociétés libres. Il est tragique qu'une démocratie développée comme la nôtre ait exclu le droit de propriété de ses traditions constitutionnelles et juridiques. Je vais expliquer en quoi la question du droit de propriété, ou plutôt de l'absence de ce droit, nuit aux agriculteurs des Prairies.

Étant donné que nous n'avons pas, dans notre système judiciaire, de dispositions adéquates sur la propriété, les agriculteurs ne possèdent pas réellement les biens qu'ils produisent. Quand on possède quelque chose, on peut décider de l'utilisation que l'on veut en faire, en autant que cela ne nuit pas aux autres.

Le blé n'est pas une substance dangereuse. L'agriculteur devrait donc pouvoir le vendre à qui bon lui semble, en respectant les mécanismes de commercialisation que ses collègues et lui ont établis, au prix auquel il s'entend avec l'acheteur.

De plus, l'agriculteur devrait pouvoir choisir le moyen de transport utilisé et l'itinéraire suivi pour expédier le blé. Après tout, c'est bien son blé, n'est–ce pas? Dans les Prairies, le blé n'appartient pas à l'agriculteur. Il ne lui appartient pas, parce qu'il n'est pas libre de le vendre comme il le voudrait. On lui dit à qui vendre son grain, à quel prix et comment l'expédier. L'absence du droit de propriété au Canada fait en sorte que l'agriculteur n'est pas propriétaire du grain qu'il produit par son propre labeur. Il s'ensuit que l'agriculteur ne possède pas son propre travail et n'est pas son propre maître.

L'agriculteur est réduit à être un agent de l'État et il reçoit pour son produit le montant que le gouvernement veut bien lui donner. Si le droit à la propriété était respecté, tous les agriculteurs pourraient choisir de commercialiser leurs produits collectivement ou pas. Je suis convaincu que de nombreux agriculteurs feraient un choix, ce qui est louable, pourvu que ce choix soit exercé librement, et non dicté par le gouvernement.

On dit que l'homme est seulement maître de lui–même et de son travail. Par conséquent, il est également maître du fruit de son travail. La reconnaissance du droit à la propriété dans le système juridique canadien donnerait aux agriculteurs la possibilité de choisir librement la manière de combler leurs besoins en utilisant leurs propres ressources et le fruit de leur travail. Une loi concernant le droit à la propriété donnerait à chaque agriculteur le choix de décider de la manière de combler ses besoins.

J'exhorte tous les députés, en particulier ceux des régions éloignées, à appuyer le principe du droit à la propriété au Canada.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, les députés savent que je prends souvent la Nouvelle–Zélande à titre d'exemple dans mes discours sur des questions économiques.

Ce n'est pas que je croie que tout ce qu'a fait la Nouvelle–Zélande était bien, mais plutôt que je trouve que nous avons beaucoup à apprendre de l'expérience d'autres pays qui ont connu des problèmes semblables aux nôtres.

• (1420)

Nous pouvons tirer des leçons de l'histoire en ce qui a trait aux droits à la propriété. Nous devons examiner l'expérience des autres avant de décider si ces droits doivent être inscrits dans notre charte.

L'histoire a mis une grande variété de précédents à notre disposition. Par exemple, nous connaissons l'histoire de la Rome antique, de la Grèce, de la Chine, de l'Égypte et de la Mésopotamie. Nous savons ce qui s'est produit à l'époque classique, à l'époque médiévale, durant la révolution industrielle et même dans les temps modernes. Tout est documenté. Nous en savons beaucoup au sujet de la Grande–Bretagne, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle–Zélande, de la Russie, des États–Unis et du Cambodge. L'étude des réalisations historiques de ces lieux et de ces époques nous permettrait de découvrir rapidement quels gouvernements n'ont pas respecté les droits à la propriété et lesquels l'ont fait. On apprend ainsi que, dans les pays qui n'ont pas respecté ces droits, la population a été réduite à la misère et à la pauvreté.

Les choses semblent souvent sans conséquences au début. Un gouvernement promet de réglementer l'économie pour le bien de tous, de redistribuer la richesse plus équitablement, de faire payer aux riches leur juste part d'impôts et d'éliminer les échappatoires. J'ai l'impression d'avoir déjà entendu tout cela. On présume alors naïvement que le gouvernement sait ce qu'il fait et que les citoyens moyens doivent être protégés contre eux–mêmes.

L'histoire regorge d'exemples pour illustrer cela. Que ces réformes soient dirigées par des détraqués comme Staline ou Hitler ou par des rêveurs bien intentionnés comme Nehru et Nyerere, elles sont invariablement vouées à l'échec. Elles créent des conflits plutôt que d'instaurer la paix, engendrent la famine plutôt que l'abondance et favorisent la pauvreté plutôt que la prospérité. Au lieu de conférer des droits plus nombreux et mieux adaptés aux besoins, par rapport aux droits que nous avons hérités de la Grande Charte, ces réformes réduisent et amoindrissent nos droits. Elles finissent par créer une cage qui n'a même rien à voir avec la cage dorée promise.

Je défie les députés de me nommer une société où le gouvernement a respecté les droits à la propriété et où la population n'en a pas profité. Je les mets aussi au défi de me nommer une société où le gouvernement n'a pas respecté les droits de propriété et où la population n'en a pas souffert. Plus le droit à la propriété est protégé, plus les gens profitent de meilleures conditions de vie et d'un meilleur ordre social.

L'histoire nous apprend également que là où les droits à la propriété sont protégés, les droits de la personne le sont également. La perte des droits à la propriété s'accompagne de la perte des droits de la personne, de la perte de la liberté d'expression et de la perte de tout respect pour les personnes. Les droits à la propriété constituent le fondement même d'une société respectueuse. Ils sont les plus importants droits de la personne.

Je suis stupéfait de constater que notre Constitution et notre Charte des droits et liberté protègent contre l'expulsion des criminels notoires qui viennent s'établir au Canada en se faisant passer pour des réfugiés, mais ne garantissent pas aux citoyens respectueux de la loi le droit à la propriété.

Je trouve stupéfiant de voir que notre Constitution et notre Charte des droits et libertés permettent de commettre des crimes en invoquant l'ivresse, mais ne protègent pas le droit de proprié-

té des citoyens respectueux des lois. Les Canadiens devraient être fiers de leur Constitution, mais je ne m'étonne plus qu'ils en soient dégoûtés.

Le député réformiste de Skeena a proposé une excellente motion que le gouvernement ferait bien d'approuver et de mettre en application.

En plus de tout ça, la vice–première ministre a promis de démissionner si la TPS n'était pas supprimée dans l'année suivant l'accession de son parti au pouvoir, mais elle ne l'a toujours pas fait.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet de la motion no 301, que propose mon collègue, le député de Skeena.

Il s'agit de déterminer si le droit de propriété doit être constitutionnalisé. Au cours des trois années où j'ai travaillé en Tanzanie, j'ai vu passer ce pays d'un régime socialiste convaincu, où tout le monde possède tout et où personne ne possède rien, à une société qui reconnaît qu'il est humain de vouloir posséder son propre lopin de terre, sa propre pièce d'équipement ou sa propre entreprise.

Ce désir existait déjà, mais il était écrasé par le gouvernement, et ce n'est que lorsque les choses ont changé que la fierté et la productivité ont commencé à s'améliorer.

• (1425)

Comme Canadiens, nous jouissons du droit de propriété, mais l'exercice de ce droit est laissé à la discrétion du gouvernement. Nos seuls droits à cet égard résident dans la jurisprudence qui s'est accumulée au fil des siècles et que nos tribunaux reconnaissent.

À l'heure actuelle, les tribunaux fédéraux et provinciaux peuvent arbitrairement enlever ce droit, imposant leur propre évaluation et s'élevant au–dessus du droit du particulier d'établir ce qui lui semble être une indemnisation juste et équitable.

Nous n'avons que trop tardé à établir le droit de propriété, et les gouvernements fédéral et provinciaux devraient agir sans tarder pour le constitutionnaliser.

Traditionnellement, les démocraties se sont inspirées de quatre droits fondamentaux: le droit à la vie, le droit à la liberté, le droit à la sécurité et le droit de propriété. Le droit de propriété remonte à la Grande Charte. Il est reconnu dans la déclaration des Nations Unies de 1948 sur les droits de la personne.

Le droit de propriété était mentionné au paragraphe 1a) de la Déclaration canadienne des droits de 1960. Dans son libellé original de 1981, la Charte canadienne des droits et libertés faisait mention du droit de propriété. Ce droit a cependant été exclu par la suite, à cause de tractations politiques.

Il est peut–être particulièrement utile de rappeler, pour l'édification de mes collègues libéraux d'en face, ce qu'écrivait à ce sujet le très honorable premier ministre Pierre Elliott Trudeau en 1983: «Je répète que mon gouvernement appuie sans réserve l'adoption d'une résolution parlementaire visant à constitutionnaliser le droit de propriété.»

Au moins 24 pays, dont les États–Unis, l'Australie, l'Italie, l'Allemagne, la Suède et la Finlande, ont protégé le droit de propriété en le constitutionnalisant.

Aucun citoyen raisonnable ne remettrait en question le droit d'un gouvernement d'exproprier des terrains nécessaires au bien commun de la société; cependant, les droits à l'indemnisation des personnes touchées par l'expropriation doivent évidemment être clairement énoncés et protégés. L'insertion des droits de propriété dans la Constitution obligerait les autorités chargées de l'expropriation à rendre des comptes à la population. En tant que droit fondamental, le droit de propriété devrait jouir de la même garantie constitutionnelle que le droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne.

Le gouvernement devrait fournir cette protection et, lorsque les besoins du bien commun ont préséance sur ce droit personnel, des dispositions devraient être adoptées pour garantir le respect de la justice fondamentale.

Il est à espérer qu'il ne manquerait pas de volonté politique pour accorder ce droit fondamental à nos concitoyens.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre afin que cette motion importante soit mise aux voix.

Des voix: Non.

Le vice–président: Le député a posé la question, et la réponse est négative. Je crois que le député veut invoquer le Règlement à nouveau.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je demande alors le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit renvoyée au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées afin qu'elle y soit étudiée plus à fond.

Des voix: Non.

Le vice–président: La Chambre a refusé d'accorder son consentement à la deuxième requête du député.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je ferai seulement quelques observations. Je suis la discussion depuis quelques minutes et je n'ai jamais entendu autant de sornettes et d'arguments tortueux, ni un tel manque de compréhension à l'égard d'une communauté autonome qui croit que, en restant ensemble, nous nous en tirerons mieux qu'en vivant selon la règle du chacun pour soi et la loi du plus fort.

Quelqu'un a dit que la non–reconnaissance du droit à la propriété dans la Constitution conduit à la misère et à la pauvreté. Je n'ai toutefois pas entendu citer un seul exemple de pays, que je pourrais d'ailleurs contester, où la reconnaissance de ce droit ait engendré la richesse et le bonheur.

Au contraire, les Nations Unies ont désigné à deux reprises le Canada, dont la Constitution n'a jamais reconnu le droit à la propriété, comme le pays où il fait le mieux vivre, compte tenu de

la qualité et du niveau de vie de sa population. Je crois que ce seul fait constitue un démenti de certains arguments que j'ai entendus à la Chambre aujourd'hui.

Lorsque nous utilisons le temps de la Chambre, nous devons au moins à la population canadienne d'être logiques, rationnels et francs. Je constate toutefois que cela a souvent fait défaut dans la discussion actuelle.

Le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Par conséquent, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne au lundi 27 février, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

Allocution

prononcée par

M. William J. Clinton,

Président des États–Unis d'Amérique

devant

les deux Chambres du Parlement

en l'enceinte de

la Chambre des communes, à Ottawa

le jeudi 23 février 1995

ANNEXE

Allocution
prononcée par
M. William J. Clinton,
Président des États–Unis d'Amérique
devant
les deux Chambres du Parlement
en l'enceinte de
la Chambre des communes, à Ottawa
le jeudi 23 février 1995

• (1505)

[*Traduction*]

M. et M^me^ William J. Clinton sont accueillis par le très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada, l'honorable Gildas Molgat, Président du Sénat, et l'honorable Gilbert Parent, Président de la Chambre des communes.

L'hon. Gilbert Parent (Président de la Chambre des communes): Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président, vous faites un grand honneur aux Canadiens en prenant la parole devant nous à l'occasion de cette séance conjointe du Sénat et de la Chambre des communes. Votre présence parmi nous aujourd'hui nous honore.

J'inviterais maintenant le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, à présenter nos distingués invités.

• (1505)

Le très hon. Jean Chrétien (Premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue au Parlement au nom de tous les Canadiens et Canadiennes. Je dois d'abord dire qu'avant même d'avoir prononcé un seul mot devant cette assemblée, vous avez déjà fourni une preuve éloquente de l'amitié qui lie nos deux pays en acceptant de venir à Ottawa en février.

Je tiens à vous signaler, monsieur le Président, qu'il s'est passé une chose fort inhabituelle à la Chambre hier. Il a été résolu à l'unanimité que nous aurions aujourd'hui, ce qui est très rare en février, une belle journée de printemps en l'honneur de votre visite.

Monsieur le Président, le temps froid qui sévit à l'extérieur est peut–être typiquement canadien, mais il en est de même de l'accueil chaleureux que nous vous réservons à l'intérieur. Cette chaleur, nous la réservons à nos amis les plus chers.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il s'est dit et écrit beaucoup de choses au sujet de l'amitié qui lie nos deux pays. Cette amitié n'a pas toujours été facile à vivre, ce qui est normal, étant donné que l'un est un pays relativement petit et que l'autre est la plus puissante nation du monde. Comme l'a déjà dit un député, il y a une trentaine d'années, les Américains sont nos meilleurs amis, que cela nous plaise ou non.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Mais notre relation s'est épanouie et a évolué au fil des ans. Aujourd'hui, comme dans toute amitié saine et solide, notre relation se déroule d'égal à égal. En tant qu'amis et voisins, nous sommes capables de faire la distinction entre les affaires et l'amitié lorsque cela s'impose. Et, dans la grande majorité des cas, nous sommes en mesure de collaborer, comme depuis toujours, à la réalisation d'objectifs communs.

Le fait est, monsieur le Président, que nos deux gouvernements ont été élus en fonction de leurs programmes d'emploi et de croissance. Et tous deux ont mis l'accent sur ces programmes depuis leur arrivée au pouvoir. Le Canada et les États–Unis connaissent tous deux une relance économique forte, solide et durable.

[*Français*]

Vous pouvez maintenant écouter l'interprétation, monsieur le président.

[*Traduction*]

Vous savez, c'est ainsi qe les choses se passent au Canada.

Des voix: Oh, oh!

• (1515)

[*Français*]

M. Chrétien: Nos économies sont étroitement liées. Il se fait plus de commerce entre nos deux pays qu'entre n'importe quels autres pays dans le monde, soit près de un milliard de dollars canadiens par jour, tous les jours. Lorsqu'un des deux pays va bien, l'autre en profite; et lorsque nos deux économies sont fortes, rien ne peut nous arrêter. Des emplois en Colombie–Britannique signifient des emplois dans l'État de Washington; des emplois au Michigan se traduisent par des emplois en Ontario; des emplois au Québec entraînent des emplois dans l'État de New York.

Nos objectifs communs vont au–delà de notre relation immédiate. Nos deux administrations comprennent que l'accroissement et la libéralisation du commerce sont garants de la création d'emplois et de la croissance dans nos pays respectifs.

Nous étions ensemble, à Djakarta, en novembre dernier, lorsque les pays de l'Asie du Pacifique se sont engagés à créer une zone de libre–échange d'ici l'an 2010. Aussi, à la conférence que vous avez présidée à Miami, en décembre, au cours de laquelle tous les pays de l'hémisphère se sont entendus sur une zone de libre–échange des Amériques pour l'an 2005.

Je tiens à souligner, monsieur le président, le rôle que vous avez joué à l'égard de la concrétisation de cette vision nouvelle. D'ailleurs, vous n'avez pas limité cette vision aux questions économiques, vous avez agi de façon décisive à l'égard du rétablissement de la démocratie en Haïti et vous avez joué un rôle de premier plan en ce qui a trait aux progrès remarquables qui ont été réalisés dans le processus de paix au Moyen–Orient.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous avez compris les forces qui régissent l'économie de la planète. Vous vous êtes employé à établir une nouvelle unité et un nouvel optimisme dans l'hémisphère. Vous vous êtes efforcé d'unir les populations et les pays. Ce sont là des objectifs que cette Chambre et la population du Canada ont en commun avec vous. Et nous sommes déterminés à travailler avec les États–Unis et les autres pays en vue de les réaliser.

Mes récentes visites en Asie et en Amérique latine m'ont rappelé qu'il est plus important que jamais de pouvoir compter sur une présence forte des États–Unis dans le monde. Les bouleversements survenus depuis la fin de la guerre froide indiquent que les États–Unis peuvent et doivent jouer un plus grand rôle sur la scène internationale.

Notre propre gouvernement a tracé les nouvelles orientations de notre politique étrangère. Nous voulons maintenir la tradition canadienne qui consiste à promouvoir la paix et la sécurité. Nous savons tous depuis longtemps que l'isolationnisme est assorti d'un prix et d'un danger beaucoup plus lourds que la collaboration internationale.

Monsieur le Président, vous ne le savez peut–être pas, mais parmi vos prédécesseurs qui ont pris la parole au Parlement du Canada au cours de votre vie, il y a MM. Harry Truman, Dwight Eisenhower, Richard Nixon et Ronald Reagan, qui ont tous une chose en commun: ils ont été élus pour un deuxième mandat.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Cette coïncidence ne semble peut–être pas si remarquable. Mais si l'on considère les présidents récents qui n'ont pas pris la parole devant le Parlement canadien, on trouve MM. Gerald Ford, Jimmy Carter et George Bush.

[*Français*]

Mais je me garde bien de tirer quelque conclusion que ce soit, monsieur le président.

Comme vous le savez, le Canada applique une politique stricte de non–ingérence et de non–interférence.

[*Traduction*]

De toute façon, monsieur le Président, nous sommes enchantés que vous ayez accepté notre invitation.

Monsieur le Président de la Chambre, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs et chers invités, je cède la parole à notre ami et voisin, le Président des États–Unis, William J. Clinton.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. William J. Clinton (Président des États–Unis): Monsieur le premier ministre, madame Chrétien, monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, honorables sénateurs et messieurs les députés, distingués membres du corps diplomatique, mesdames et messieurs, depuis quelque temps déjà, je me demande ce qui différencie les systèmes politiques canadien et américain. Quand le premier ministre a parlé de la motion qui avait été adoptée à l'unanimité ici hier, j'ai compris que votre système était supérieur au nôtre sur un point. Nous n'avons aucun ascendant sur le temps qu'il fait à Washington, D.C., mais je suis reconnaissant que vous en ayez.

Des voix: Oh, oh!

M. Clinton: Je remercie également le premier ministre pour sa leçon d'histoire. Je n'ai jamais cru aux lois implacables de l'histoire autant que maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Clinton: Je vous remercie, monsieur le premier ministre et vous tous, de m'accueillir dans votre magnifique capitale. Quand le premier ministre a commencé de représenter les Canadiens dans cette Chambre, le Président Kennedy résidait à la Maison–Blanche. Cela m'ennuie parce que j'en étais alors au premier cycle de l'école secondaire. Pourtant, le premier ministre a maintenant moins de cheveux blancs que moi. Sans compter que, depuis ce temps–là, il a occupé pratiquement tous les postes au Cabinet canadien. La première fois que je l'ai rencontré, je me suis d'ailleurs demandé pourquoi il n'arrivait pas à garder un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Je peux vous dire ceci: aux États–Unis, nous savons que le service que le premier ministre rend à son pays depuis tant d'années lui a valu la gratitude et le respect de la population canadienne. Il lui a également valu la gratitude et le respect de la population américaine.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: La tradition veut que, lorsqu'ils prennent la parole devant ce Parlement, les présidents des États–Unis expriment leur affection pour les liens qui les unissent aux Canadiens. Au nom de tous les Américains, permettez–moi de suivre cette tradition pour vous parler de l'amitié solide qui occupe une grande place dans nos vies.

Je me souviens très clairement d'être venu au Canada, il y a plus de dix ans, avec Hillary et notre fille qui était toute petite, pour célébrer le Jour de l'an. De Montréal, nous avions fait la route jusqu'au Château–Montebello. Nous étions passés par Ottawa et nous avions vu tout ce monde sympathique qui patinait sur le canal. Originaire d'un État du Sud, je n'avais jamais imaginé qu'il était possible d'enfiler des patins pour se promener sur un plan d'eau pendant bien longtemps. Des années ont passé, mais Hillary n'a jamais oublié à quel point elle aimerait patiner sur ce canal. Il semble que M^me^ Chrétien ait l'intention d'exaucer ce voeu demain. Nous avons très hâte de vivre cette expérience.

Ma femme a déjà visité Toronto et, en 1990, nous avons passé de merveilleuses vacances en famille dans l'ouest du Canada, notamment à Victoria et à Vancouver. Ces vacances ont été parmi les plus belles que nous ayons passées tous ensemble.

Nous devons beaucoup à votre culture. Le nom de notre fille nous a été inspiré par la magnifique chanson *Chelsea Morning*, de la chanteuse canadienne Joni Mitchell.

Vous savez tous que, au printemps de 1993, la première fois que j'ai quitté les États–Unis en qualité de président, je suis venu à Vancouver pour le sommet avec le Président Eltsine. À l'époque, nous subissions tous les deux un grand stress, car nous tentions de réaffirmer les rapports entre nos pays et nous voulions solidifier la démocratie en Russie. Je peux affirmer que l'accueil reçu de la population du Canada ainsi que du gouvernement et du premier ministre ont contribué dans une large part au succès de notre rencontre. De cela, nous sommes très reconnaissants au Canada.

• (1525)

Je viens aujourd'hui pour réaffirmer les liens qui unissent les États–Unis et le Canada à l'aube d'une nouvelle ère remplie de promesses et de défis: nous sommes à une époque de changements rapides faite à la fois d'occasions à saisir et d'incertitude, tant dans mon pays que dans le vôtre, à une époque où, dans le monde entier, les gens s'enthousiasment pour les nouvelles possibilités qui s'offrent, mais sont retenus par les vieux démons.

Je suis venu ici parce que je crois que nos nations doivent saisir ensemble les possibilités qui se présentent et relever les défis de cette nouvelle ère. Je le répète, nous devons avancer ensemble.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Que ce soit le pétrole de l'Alberta qui fait fonctionner des usines aux États–Unis ou les puces de silicium de la Californie qui font fonctionner vos ordinateurs, nos rapports démontrent hors de tout doute la valeur du partenariat et de la collaboration.

Les technologies produites dans votre pays sauvent des vies dans nos hôpitaux tandis que nos produits agricoles se retrouvent sur les tablettes de vos supermarchés. Nos horizons se sont élargis depuis que nous pouvons écouter Radio–Canada aux États–Unis.

Notre culture s'est enrichie des contributions d'écrivains comme Margaret Atwood et Robertson Davies, que Hillary, qui l'a lu pendant des années, a eu le plaisir de rencontrer la semaine dernière. Je mentionne aussi les superbes photographies de Yousuf Karsh, dont je viens de voir le fameux portrait de Churchill. Il a pris quelques photographies de Hillary et moi qui ne sont pas aussi distinguées, mais que j'adore tout de même.

En tant que musicien, je me dois de vous remercier tout spécialement pour Oscar Peterson, un homme que je tiens pour le plus grand pianiste de jazz de notre époque.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: La relation entre nos deux pays est la plus remarquable qu'il y ait sur la terre. Le premier ministre a dit «que cela nous plaise ou non». Je peux vous dire que la plupart du temps, cela me plaît beaucoup.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Nous devons renforcer cette relation. Nous devons la renforcer, pour notre bien à tous, au moyen des échanges commerciaux et des voyages. Nous devons la renforcer parce qu'il nous incombe de propager les bienfaits de la démocratie, de la liberté, de la prospérité et de la paix au–delà de nos frontières.

C'est par la grâce de la nature que nous sommes voisins, mais c'est par choix que nous sommes des alliés et des amis. Il y a, dans nos deux pays, des gens qui disent que nous ne pouvons plus nous permettre—et que nous n'avons peut–être même plus besoin—d'exercer notre leadership dans le monde. À un moment où un si grand nombre de nos gens éprouvent des difficultés, il est facile d'accepter cette affirmation, mais elle est fausse.

Nous sommes deux pays riches en ressources et en histoire. Nous avons de grandes responsabilités. Après tout, nos pays ont été bâtis par des hommes et des femmes qui ont fui la tyrannie et l'intolérance des vieux pays pour venir s'installer dans le nouveau monde.

Nous sommes des nations de pionniers, de gens qui avaient la confiance nécessaire pour se débrouiller seuls et pour se servir de leurs talents afin de venir façonner leurs rêves sur une terre nouvelle.

Il est certain que la culture et la tradition distinguent nos deux peuples de bien des façons que nous apprenons tous encore à connaître chaque jour, mais nous partageons des valeurs essentielles, et c'est ce qui compte avant tout. Ces valeurs sont un grand dévouement au travail, une foi inébranlable en la démocratie, la détermination de donner à chaque citoyen le droit de réaliser son plein potentiel et la reconnaissance pour les dons que nous avons reçus.

Ces valeurs que nous partageons font de nous un modèle pour toutes les nouvelles démocraties du monde. En nous regardant, ces nouvelles démocraties peuvent voir à quel point les liens qui unissent deux nations sont renforcés lorsque leurs gouvernements répondent à la soif de liberté, de démocratie et de libre entreprise de leurs citoyens et lorsqu'ils conjuguent leurs efforts pour s'entraider au lieu d'essayer de se détruire.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Évidemment, nous avons nos différences, dont certaines sont extrêmement complexes. Par contre, nous les avons abordées directement et de bonne foi, comme de vrais amis doivent le faire. Chaque jour, nous, Américains, apprenons à comprendre et à respecter ce qui est différent chez vous et chez vos nombreux peuples, et à nous en inspirer.

• (1530)

Le Canada a montré au monde comment trouver un juste équilibre entre la liberté et la compassion ainsi qu'entre la tradition et l'innovation en donnant l'assurance–maladie à tous ses habitants, en traitant ses personnes âgées avec la dignité et le

respect qu'elles méritent et en s'attaquant à des questions épineuses comme en témoigne le projet de loi visant à interdire les armes automatiques qui sont conçues pour tuer et non pour chasser.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Compte tenu de vos chaleureux applaudissements, j'ajouterai que vous l'avez fait dans un pays où les gens respectent le droit de chasser et font la différence entre la loi et l'ordre, et le sport.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Ceux d'entre nous qui viennent ici admirent tout particulièrement le respect que vous témoignez à l'environnement magnifique que Dieu vous a donné, des Laurentides aux Rocheuses. Dans un monde assombri par les conflits ethniques, qui déchirent littéralement des pays, le Canada constitue pour nous tous un pays modèle, où des gens de cultures diverses vivent et travaillent ensemble dans la paix, la prospérité et la compréhension.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Comme l'ont dit beaucoup de mes prédécesseurs, les États–Unis ont la chance d'entretenir d'excellentes relations avec un Canada uni et fort, mais nous reconnaissons, comme l'a signalé le premier ministre tout à l'heure en parlant des relations que votre pays entretient avec le nôtre, qu'il vous incombe entièrement de décider de votre avenir politique. C'est cela la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Je vais vous parler maintenant de notre système politique. Si mon discours sur l'État de l'Union a été aussi long, c'est que j'ai réussi, par mes propos, à contenter également les démocrates et les républicains; grâce à leur enthousiasme, mon discours a duré deux fois plus longtemps.

Je vous demande à tous de vous rappeler que nous avons le plus grand respect pour vous et que notre grand Président de l'après–guerre, Harry Truman, a dit ceci, lorsqu'il est venu ici, en 1947: «L'éminente situation du Canada, à l'heure actuelle, est un hommage à la patience, à la tolérance et à la force de caractère du peuple canadien. Les pays frères ont intérêt à s'inspirer de la façon remarquable dont le Canada a progressé dans l'unité, à la faveur de compromis, de modération et de tolérance.» Ces paroles sont tout aussi vraies aujourd'hui qu'alors.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Depuis des générations déjà, nos deux pays unissent leurs efforts pour faire que le monde soit plus sûr et plus prospère. Ensemble, nous avons défendu nos valeurs et nos intérêts au cours de la Première Guerre mondiale, sur les plages de Normandie et en Corée. Ensemble, nous avons contribué à fonder les Nations Unies. Ensemble, nous avons combattu la tyrannie communiste et tenu bon au cours de la guerre froide. Ensemble, nous avons repoussé l'agression durant la Guerre du Golfe. Voici maintenant que nos deux pays ont décidé d'aider Haïti à sortir de la répression et à rétablir la démocratie. Je remercie le premier ministre pour ce qu'il a dit à cet égard. Au moment où il n'était à la mode nulle part dans le monde de se préoccuper du peuple pauvre, assiégé et abandonné de Haïti, le Canada a été un véritable ami pour ce pays.

● (1535)

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Sur toutes les tribunes internationales, qu'il s'agisse de la Conférence mondiale de la population ou de notre volonté commune de prolonger indéfiniment le Traité de non–prolifération des armes nucléaires, nous cherchons côte à côte à réaliser un monde meilleur et plus sûr, et nous collaborons de bien des façons.

Nous savons que, pour le Canada, l'action est une question de tradition et de conviction. La tradition, qui se perpétue depuis Lester Pearson jusqu'à Jean Chrétien, veut que nous participions aux affaires internationales.

Vous avez toujours eu la sagesse de tendre la main au lieu de tourner le dos, et d'assumer de nouvelles responsabilités au lieu de vous y soustraire. Votre tradition continue encore aujourd'hui, croyez–moi, de vous valoir le respect du monde entier, de toutes les races, de tous les groupes ethniques et de tous les régimes politiques.

Les troupes canadiennes ont joué un rôle inestimable pour contenir la violence dans des régions névralgiques, notamment à Chypre et au Sinaï. À l'heure actuelle, vos 2 000 casques bleus en mission dans l'ancienne Yougoslavie jouent avec courage le rôle qui leur a été confié, au milieu d'un des plus grands et irrémédiables conflits à éclater de notre vivant.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Depuis un demi–siècle, les États–Unis partagent l'idéologie et le sens du devoir qui vous ont constamment incités à faire preuve de leadership à l'étranger. Malgré tous les contre–courants observés dans notre pays, je suis déterminé à poursuivre dans la même veine.

Nous vivons peut–être à une époque agitée, mais nous avons l'occasion unique d'assurer une meilleure sécurité et une plus grande prospérité à nos propres citoyens et aux habitants du monde entier. Je tiens à vous dire que je ferai l'impossible pour que notre pays contribue de façon constructive à régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés afin de pouvoir léguer à nos enfants un monde libre où règnent la paix et la raison.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Imaginez ce que serait aujourd'hui la région du golfe Persique si nous n'avions pas réagi à l'offensive irakienne. Imaginez les tarifs et les obstacles qui gêneraient les échanges commerciaux internationaux si nous n'avions pas collaboré étroitement pendant toutes ces années, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux événements qu'a décrits le premier ministre, la ratification de l'ALENA, les négociations du GATT, la création de l'Organisation de coopération Asie–Pacifique et le Sommet des Amériques tenu à Miami, en décembre dernier. Imaginez quelle différence cela aurait fait. Imaginez

dans quelle mesure l'horrible tragédie du Rwanda aurait été pire encore si nous n'avions pas été là pour tenter de fournir une aide essentielle aux réfugiés dans les camps pour les maintenir en vie.

Nous ne pouvons pas permettre à quiconque ni à quoi que ce soit de rompre cette grande tradition de nos deux pays. Dans notre partenariat, nous trouverons la clé pour protéger nos peuples ainsi que pour accroître leur prospérité et leur capacité d'aller à l'étranger défendre la démocratie et la liberté, non seulement parce que c'est une cause juste, mais encore parce qu'il y va de notre intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Avant de venir à la Chambre, le premier ministre et moi sommes encore convenus que pour relever ces nouveaux défis du XXIe siècle nous devons adapter les institutions qui nous ont aidés à sortir vainqueurs de la guerre froide, afin qu'elles continuent de nous aider au cours du prochain siècle. Nous devons le faire.

Certaines de ces institutions ont changé. D'autres ont clairement rejeté leurs anciennes missions et assumé de nouveaux rôles. Nous avons également été témoins, à la fin du conflit Est–Ouest, de l'avènement de marchés financiers ouverts 24 heures sur 24, de désastres écologiques soudains, de la montée du terrorisme international et de la résurgence d'anciennes haines ethniques. Ces faits nouveaux ont exercé sur ces institutions des pressions que les hommes d'État d'il y a 50 ans ne pouvaient tout simplement pas imaginer.

● (1540)

Le XXIe siècle laissera derrière lui tous ceux qui attendront sans rien faire que les problèmes se règlent tout seuls. Nous devons faire face à ces défis et nous demander ce que nous devons changer et comment le faire.

Par exemple, pour répondre aux besoins futurs en matière de sécurité, nous devons travailler ensemble afin de veiller à ce que l'OTAN, l'alliance militaire la plus fructueuse de l'histoire de l'humanité, s'adapte à la nouvelle donne. En d'autres termes, nous devons garantir que l'inévitable processus d'expansion de l'OTAN se fasse en douceur, graduellement et ouvertement. Personne ne devrait avoir de surprises quant à ce que nous voulons. Nous ferons en sorte que les conditions, le choix du moment opportun et les répercussions militaires de l'expansion de l'OTAN soient largement et clairement connus à l'avance.

Parallèlement à l'extension du rôle de l'OTAN, nous devons tisser des liens étroits et solides avec la Russie. J'ai beaucoup travaillé dans ce sens, à l'instar du premier ministre. Nous devons continuer de travailler ensemble aux Nations Unies où nos deux pays ont pris les devants dans les efforts visant à réformer nos activités de maintien de la paix, à maîtriser les coûts, à améliorer les services d'information ainsi qu'à garantir que nous disposions d'un bon système de commandement et de contrôle avant que nos jeunes militaires ne soient placés dans des situations dangereuses.

Nous devons également continuer de travailler à la réforme des institutions économiques internationales. Nous avons déjà fait de grands progrès dans la réorganisation de l'économie mondiale avec l'adoption du GATT, qui est l'entente commerciale la plus complète de l'histoire. Le travail ne fait que commencer.

Lors du prochain sommet du G7 qui se tiendra à Halifax et que nous attendons avec une vive impatience, nous nous emploierons à ce que nos institutions commerciales internationales fassent progresser la cause de la libéralisation des échanges commerciaux de diverses façons afin de procurer des avantages concrets aux populations des pays visés.

Nous devons aussi réexaminer les institutions qui ont été créées lors de la signature des accords de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale, afin de nous assurer qu'elles pourront venir à bout de la nouvelle génération de problèmes transnationaux de plus en plus complexes auxquels nous nous heurtons, des problèmes comme l'explosion démographique et la détérioration de l'environnement, des problèmes comme ceux auxquels nous avons tous été confrontés au Mexique et à l'échelle de l'Amérique latine, lors de la récente crise financière.

L'accomplissement de véritables progrès dans tous ces domaines dépendra non seulement de notre volonté de déployer des efforts en ce sens, mais aussi de notre volonté de faire figure de chefs de file à titre de partenaires. Ensemble, le Canada et les États–Unis s'efforcent de saisir tous les avantages que la nouvelle économie mondiale a à offrir.

Nous savons que le secteur commercial crée des emplois rémunérateurs, qu'il crée le genre d'emplois permettant à nos concitoyens de subvenir aux besoins de leur famille, de faire instruire leurs enfants et de laisser dans une meilleure situation qu'eux la génération suivante. Cette aspiration a toutefois été compromise dans bien des économies industrialisées ces dernières années.

Le succès de l'ALENA, qui crée de nouveaux emplois et de nouveaux marchés de Monterey à Medicine Hat, en est la preuve. Comme le premier ministre l'a si bien dit, nous, les parties à l'ALENA, sommes sur le point de devenir les quatre amigos. Cette expression passera à l'histoire; j'aurais aimé y avoir pensé.

Des voix: Bravo!

M. Clinton: Bientôt, nous amorcerons avec le Chili nos consultations sur l'adhésion de ce pays à l'ALENA. Ce sera un excellent partenaire. L'ajout de cette économie florissante viendra simplement accroître les avantages dont nous bénéficions tous.

Je veux prendre encore quelques instants pour remercier le Canada de son appui et de son aide lors de la récente crise financière survenue au Mexique. Vous avez compris ce qui était en jeu. Vous avez compris que le Mexique n'était pas le seul concerné et que des emplois, nos relations commerciales, notre avenir ainsi que notre appui à la démocratie et à la stabilité dans toute l'Amérique latine étaient en jeu. Vous l'avez compris, et nous vous en sommes reconnaissants. Parce que nous avons su nous épauler, nous avons une chance de préserver ce remarquable triomphe de la démocratie dont nous avons été témoins lors du sommet des Amériques. Nous devrions continuer dans cette voie.

Des voix: Bravo.

M. Clinton: Si vous me le permettez, j'aimerais toucher un mot de l'environnement. Alors que nous multiplions nos échanges commerciaux, nous devons nous rappeler qu'il nous faut défendre ce dont nous avons hérité et l'améliorer si c'est possible.

• (1545)

Notre continent recèle des richesses naturelles considérables. Nos deux pays ont toujours fait preuve d'un sens poussé de la coopération: l'Accord sur la qualité de l'air apporte la solution au problème des pluies acides, les Grands Lacs sont sur la voie de l'assainissement et les aigles volent de nouveau sur le lac Érié. Il ne nous reste plus qu'à donner suite aux progrès réalisés.

Grâce à la Commission environnementale créée dans le cadre de l'ALENA, dont le siège se trouve à Montréal, le Canada jouera un rôle primordial dans la protection de l'extraordinaire abondance que nous avons reçue pour le bien de nos enfants et de nos petits–enfants. L'ALENA n'est qu'un des cadres dont nous disposons pour travailler ensemble à accroître notre prospérité et, en même temps, à protéger l'environnement. Mais ces deux objectifs doivent aller de pair

Nos deux pays bénéficient également des progrès réalisés l'an dernier au sommet des Amériques. Cette initiative donnera lieu à la création d'une zone de libre–échange englobant tout l'hémisphère. Nous avons posé les jalons, comme le disait le premier ministre, de nouveaux marchés et du libre–échange au sein des économies dynamiques des pays de l'Asie et du Pacifique. Il était très important que nous le fassions, parce que ces économies connaissent une croissance très rapide, et nous voulions éviter que le monde ne se morcelle en blocs commerciaux qui auraient limité les débouchés du Canada et des États–Unis pendant des décennies.

Ces efforts ne feront que renforcer les relations commerciales entre nos deux pays, ces relations qui sont déjà les plus importantes au monde. Chaque jour, des gens, des idées et des biens traversent notre frontière. Les échanges bilatéraux se chiffrent quotidiennement à un milliard de dollars canadiens—j'ai appris à faire la différence—et ils s'élevaient à quelque 270 milliards de dollars américains l'an dernier. Nos échanges bilatéraux, qui sont de loin les plus importants au monde, sont devenus un pilier essentiel de l'architecture de nos deux pays.

À l'heure actuelle, quelque 4,5 millions d'Américains vivent du commerce entre nos deux pays. Ce sont là les résultats concrets de notre association. Entre 1988 et 1994, les échanges commerciaux entre le Canada et les États–Unis ont augmenté d'environ 60 p. 100. Seulement l'an dernier, ils ont enregistré une hausse de 15 p. 100. Les statistiques ne tiennent cependant pas compte de la réalité humaine qui se cache derrière les échanges florissants de biens et d'idées. Les échanges commerciaux créent des emplois réels pour du vrai monde.

À Boscawen, au New–Hampshire, une petite entreprise du nom de Secure Care Products fabrique des systèmes de surveillance pour les patients des maisons de soins infirmiers. L'entreprise a récemment commencé à exporter ses produits au Canada. Ses ventes augmentent rapidement, et on prévoit qu'elles tripleront cette année. C'est ainsi que M^me^ Susan Southwick, petite–fille d'une Québécoise et mère de deux enfants, est devenue la 26^e^ employée de cette société. Elle et son époux peuvent maintenant participer au rêve que les Canadiens et les Américains ont en commun. Voilà ce que nous apporte notre association!

Beaucoup plus loin de chez vous, à Greensboro, en Caroline du Nord, une autre petite entreprise, Createc Forestry Systems, illustre bien comment, grâce aux échanges commerciaux entre nos deux pays, les gens peuvent réaliser leurs rêves. Createc, créée dans la cuisine familiale par Albert Jenks, fabrique des ordinateurs de poche qui servent à faire l'inventaire dans les scieries. Les gestionnaires utilisent ces ordinateurs pour mieux évaluer leurs besoins et ne pas abattre d'arbres inutilement.

Il y a quelques années, Createc a commencé à exporter vers le Canada. Ses ventes chez vous représentent maintenant près de 20 p. 100 de la totalité de son chiffre d'affaires. Cela assure la sécurité d'avenir à l'entreprise, à M. Jenks et à son fils Patrick, qui travaille avec son père dans cette affaire familiale. Voilà comment notre commerce peut tout à la fois favoriser notre prospérité et protéger l'environnement.

Vos entreprises font aussi leur marque sur nos marchés et apportent des avantages concrets aux Canadiens. Qu'il s'agisse de réparer les moteurs des plus grands avions de l'aviation américaine, de fabriquer des logiciels qui gèrent nos ressources naturelles ou de construire un village olympique pour les Jeux de 1996, à Atlanta, les entreprises canadiennes sont très présentes aux États–Unis. Leur réussite aide vos gens à matérialiser leurs espoirs et à réaliser leurs rêves.

Notre principale industrie illustre une autre facette de cette histoire remarquable. Les entreprises canadiennes et américaines ont travaillé en collaboration à l'intégration de l'industrie automobile de l'Amérique du Nord et ont réalisé l'une des reprises les plus extraordinaires de toute l'histoire de la révolution industrielle. Nous avons puisé à même nos forces réciproques et, aujourd'hui, nos entreprises collaborent si étroitement que nous ne parlons plus du contenu américain ou canadien, mais du contenu nord–américain des véhicules, qu'il s'agisse d'une fourgonnette Chrysler faite à Windsor ou d'une jeep Chrysler fabriquée à Détroit. Je crois que c'est l'ambassadeur du Michigan, je veux dire des États–Unis, que j'ai entendu applaudir là–bas.

• (1550)

La productivité et l'emploi ont atteint un tel niveau que, lorsque j'ai visité Détroit l'automne dernier, la chose dont se plaignaient le plus les travailleurs de l'automobile de cet État considéré comme économiquement perdu à peine une décennie auparavant, c'était de devoir faire trop de temps supplémentaire. Dans mon coin de pays, on appelle cela un problème de riches. L'industrie automobile offre maintenant plus d'un million d'emplois dans nos deux pays.

Pour renforcer notre attachement à l'ALENA et donner une expansion considérable à un important marché, nos deux nations signeront demain une entente d'ouverture de nos espaces aériens. Cette entente, qui permettra une expansion importante des services aériens américains et canadiens à destination de l'autre pays, créera des milliers de nouveaux emplois et des milliards de dollars d'activité économique dans nos villes, les vôtres et les miennes.

Nous sommes parvenus à une solution équitable qui facilitera la vie des voyageurs des deux côtés de la frontière, qui profitera aux transporteurs aériens canadiens et américains et qui augmentera les voyages entre nos deux pays et les interconnexions entre nos deux populations. Le fait d'avoir pu nous entendre aussi

amicalement sera un modèle de plus de façons de régler les différends entre nations voisines.

Amitié et engagement. Le Canada et les États–Unis montrent au monde ce qu'il y a de mieux en matière de partenariat entre nations et tout le potentiel dont pourraient disposer les peuples libres de cette planète s'ils faisaient cause commune. Comme on peut le lire sur le monument érigé près de la Voie maritime du Saint–Laurent, nous sommes deux nations dont les frontières sont un lien d'amitié, dont les habitudes sont celles de liberté et dont le travail est la recherche de la paix.

Chaque jour, nous voyons les avantages énormes de ce partenariat dans les domaines des emplois, de la prospérité et de l'énergie créatrice qu'apportent nos échanges. Cependant, ce n'est encore que le début. Que ce soit pour des particuliers comme Susan Southwick, qui a obtenu la chance de se bâtir une vie meilleure, ou pour des sociétés comme Createc, qui essaient de construire des entreprises qui durent, notre partenariat ouvre de vastes horizons, des horizons à la taille de notre continent.

Ensemble, nous avons dirigé nos énergies vers l'amélioration du monde qui nous entoure, depuis maintenant près d'un siècle. Aujourd'hui, plus que jamais, réaffirmons et ravivons cette grande tradition. Attaquons–nous aux grands défis de cette fin de siècle et du nouveau qui approche rapidement. Nous devons maintenir nos efforts. Nous devons accroître nos efforts. Nous devons maintenir notre partenariat et le renforcer encore.

C'est notre tâche et notre mission. Ensemble, nous y parviendrons. Une frontière sépare nos populations, mais il n'y a pas de limite à nos rêves communs.

Merci et que Dieu vous bénisse.

Des voix: Bravo!

L'hon. Gildas Molgat (Président du Sénat): Monsieur le Président et madame Clinton, monsieur le premier ministre et madame Chrétien, monsieur le Président de la Chambre des communes, Excellences, distingués membres du Sénat et de la Chambre des communes, mesdames et messieurs.

• (1555)

Monsieur le Président, j'ai la tâche agréable de vous remercier, mais rien de ce que je pourrais dire ne saurait mieux vous remercier que les applaudissements et les ovations que vous avez reçus cet après–midi.

Nous sommes tous honorés de votre présence, monsieur le Président et madame Clinton, et nous souhaitons la bienvenue aux nombreux amis américains qui vous accompagnent en cette visite au Canada.

Nous apprécions vos chaleureux témoignages d'amitié, et vous pouvez être assuré que nous vous tenons, vous et votre grand pays, en haute estime, vous qui êtes nos précieux voisins.

De nombreux hommes d'État de tous les coins du monde ont déjà pris la parole devant les deux Chambres du Parlement réunies, mais aucun n'a reçu meilleur accueil que les présidents américains, qui ont tous parlé avec éloquence, comme vous l'avez fait aujourd'hui, des liens étroits d'amitié existant entre nos deux pays.

Monsieur le Président, vous avez rappelé plus tôt aujourd'hui, au déjeuner, les paroles prononcées par le président Kennedy lorsqu'il s'est adressé à notre Parlement en mai 1961. Je vais répéter un extrait des paroles que vous avez citées. Il a dit: «La géographie a fait de nous des voisins; l'histoire a fait de nous des amis; les questions économiques ont fait de nous des associés; et la nécessité a fait de nous des alliés. Que personne ne vienne séparer deux peuples que la nature a ainsi réunis. Ce qui nous unit est beaucoup plus important que ce qui nous divise.»

[*Français*]

Monsieur le président, le monde a beaucoup changé depuis 1961, mais le temps n'a en rien altéré la justesse de ses observations.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, même si notre histoire et notre situation géographique nous unissent de bien des façons, nos deux pays n'en sont pas moins très différents. Il est donc très important qu'ils ne se tiennent pas pour acquis.

Ce qu'il faut, c'est que nos dirigeants et les membres de nos cabinets respectifs se réunissent régulièrement pour coordonner notre politique et, on peut l'espérer, pour aplanir les difficultés et prévenir les désaccords avant qu'ils ne surgissent.

Monsieur le Président, nous sommes très heureux de votre présence parmi nous. Nous vous sommes reconnaissants pour vos paroles fort inspirantes. Nous espérons sincèrement que vous reviendrez parmi nous.

Des voix: Bravo!

Le Président Parent: Monsieur le Président et chers collègues. Monsieur le Président, lorsque vous étiez dans mes appartements, un peu plus tôt, je vous ai expliqué l'origine de mon titre. Eh bien, même si je porte ce titre depuis maintenant près d'un an, j'attends encore qu'il me soit permis de me prononcer sur les grandes questions de l'heure.

Monsieur le Président, vos paroles et votre présence dans cette enceinte témoignent de l'amitié profonde qui a grandi entre nos deux peuples au fil de nombreuses générations. Les liens qui nous unissent viennent de ce que nous sommes voisins, il est vrai, mais la force de ces liens, monsieur le Président, réside dans le fait que nous partageons plus d'une frontière commune. En fait, le 49^{e} parallèle n'est pas tant une ligne qui nous divise que le lieu de rencontre de deux grandes nations.

Le Canada et les États–Unis ont été bâtis par des immigrants, des hommes et des femmes qui partageaient les mêmes aspirations et qui avaient l'esprit d'aventure, de braves gens qui avaient soif de liberté, d'égalité et de démocratie. Lorsque ces immigrants sont venus s'établir ici, ils ont été reçus par des peuples autochtones que nous ne devrons jamais oublier.

Des voix: Bravo!

Le Président Parent: Même si nos institutions partagent des valeurs communes, et même si le Congrès et le Parlement présentent beaucoup de similitudes, ils sont aussi très différents parce qu'ils sont le reflet de nos traditions et de nos caractéristiques distinctes. Malgré tout, monsieur le Président, ils sont taillés

dans la même pierre et reflètent notre héritage commun caractérisé par des valeurs démocratiques et libérales.

● (1600)

Notre proximité est aussi un avantage. Comme beaucoup de Canadiens, j'ai eu la chance d'étudier dans des universités américaines, et de nombreux Américains ont étudié ici au Canada. Monsieur le Président, vous ne savez peut-être pas que cinq de nos parlementaires sont nés aux États-Unis.

[*Français*]

Notre entente ne repose pas tellement sur notre intérêt personnel, mais elle s'est plutôt construite sur des valeurs et des idées communes à nos deux pays. Au cours de ce siècle, nous avons travaillé ensemble pour promouvoir ces valeurs. Côte à côte, nos soldats ont combattu et beaucoup sont morts en les défendant.

Il y a cinquante ans, nous avons contribué à l'instauration de la paix en Europe au prix d'énormes pertes humaines. Des Canadiens et des Américains, ensemble, ont contribué à la création des Nations Unies, à la mise en place d'un ordre international voué à la paix et à la démocratie.

[*Traduction*]

Notre collaboration, sur le plan international, a pris beaucoup de formes différentes. Ensemble, nous avons libéré certains pays et assuré le maintien de la paix dans d'autres. Nous avons libéralisé le commerce international, fait la promotion des droits de la personne et contribué à faire régner la primauté du droit.

Monsieur le Président, je tiens à vous rappeler, avec beaucoup d'égards, qu'il y a 15 ans, un diplomate canadien a accueilli des citoyens américains en danger, et leur a permis de conserver leur liberté. Cet événement nous a rappelé à tous que nous pouvons compter les uns sur les autres dans les situations critiques et que nous le ferons parce que notre amitié est un principe sacré.

Des voix: Bravo!

Le Président Parent: Monsieur le Président, les hommes et les femmes réunis ici pour vous écouter représentent le Canada et sont l'expression de notre démocratie. Oui, monsieur le Président, c'est un grand honneur que vous nous avez fait en prenant la parole à la Chambre des communes pour vous adresser aux Canadiens.

En tant que Président de la Chambre des communes, je tiens à vous assurer encore une fois du respect et de la grande affection que nous vous portons, à vous, à M^me^ Clinton et à tous nos amis américains.

Merci, monsieur le Président.

Je déclare maintenant que la séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 février 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA MÉDAILLE POUR SERVICE VOLONTAIRE CANADIEN DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.) propose: Que le projet de loi C-258, Loi régissant la création d'une médaille et d'une agrafe du service volontaire canadien de maintien de la paix des Nations Unies et leur attribution aux Canadiens ayant servi dans une mission de paix des Nations Unies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, les Canadiens sont très fiers des services de maintien de la paix que leurs soldats ont rendus partout dans le monde. Ces services leur ont valu des louanges un peu partout dans le monde et ils ont placé le Canada au premier rang des pays qui favorisent la venue d'un monde pacifique, où les valeurs et les besoins de l'être humain seront non seulement respectés, mais aussi appuyés.

Le projet de loi C-258 a pour objet de créer une médaille du service volontaire canadien de maintien de la paix des Nations Unies, à l'intention des Canadiens qui ont servi dans une mission de paix onusienne. Il crée aussi une agrafe qui s'attache au ruban de la médaille si son titulaire a droit au prix Nobel de la paix qui a été décerné aux soldats de la paix canadiens en 1988.

Le projet de loi vise à rendre hommage non seulement aux membres des Forces canadiennes, mais aussi à ceux de la Gendarmerie royale du Canada et aux citoyens canadiens qui y ont droit.

Pour l'instant, il n'existe aucune reconnaissance distincte pour les risques que des Canadiens ont pris et pour la contribution qu'ils ont faite. Il y a donc une lacune à combler dans notre système de distinctions honorifiques.

Les soldats de la paix reçoivent des médailles des Nations Unies pour leurs services. Une telle médaille, lorsqu'elle est décernée aux Canadiens, est proclamée en tant que médaille canadienne par Son Excellence le gouverneur général en conseil sur la recommandation du premier ministre et, par conséquent, selon l'ordre de préséance du système canadien de distinctions honorifiques.

Le Canada possède sa propre médaille de maintien de la paix. Notre comité des distinctions honorifiques est d'avis que la médaille des Nations Unies permet de satisfaire correctement l'obligation des Canadiens de reconnaître la contribution de ses soldats de la paix à notre pays.

Ce n'est toutefois pas l'opinion de l'Association canadienne des anciens membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies et, après avoir consulté un grand nombre d'individus et d'organismes, je ne suis pas d'accord moi non plus.

Compte tenu de ce sentiment d'opposition, le président de l'association a présenté au comité canadien des distinctions honorifiques une demande visant une reconnaissance distincte. Cette demande a été approuvée par de nombreux députés, dont un bon nombre occupent aujourd'hui des banquettes ministérielles. Cependant, le comité a rejeté la proposition selon laquelle les médailles des Nations Unies représentent une reconnaissance suffisante.

La directive sur les distinctions honorifiques énonce ce qui suit: «Au Canada, les distinctions honorifiques sont une expression gracieuse, concrète et durable des hommages que nous rendons à des personnes aux réalisations extraordinaires ou encore qui ont accompli des actes de bravoure exceptionnels ou rendu des services insignes au Canada ou à l'humanité en général.» Pour être franc, je dois ajouter que la directive précise également qu'une seule décoration peut être accordée pour chaque haut fait réalisé, mission accomplie ou service rendu.

Je vous assure que je ne cherche pas à diminuer la justification, l'importance ou la signification d'une médaille canadienne, mais il faut signaler qu'il y a déjà eu un précédent au Canada. Les militaires canadiens ayant servi à l'étranger pendant la Seconde Guerre mondiale ont reçu, outre la Médaille de la Guerre 1939-1945, et l'étoile de la Guerre 1939-1945 attribuée à ceux d'entre eux envoyés en mission dans des régions de combat, la Médaille canadienne du volontaire de même que les médailles commémoratives des campagnes auxquelles ils avaient droit.

En juin 1991, quelque 40 ans plus tard, le Conseil privé de la Reine a approuvé l'attribution d'une médaille canadienne du volontaire de la Guerre de Corée, remise à tous les militaires canadiens ayant participé à la Guerre de Corée, qui ont également reçu la médaille des Nations Unies conférée à tous les anciens combattants ayant participé à ce conflit.

C'est ce genre de reconnaissance que je réclame pour nos casques bleus. D'autres pays, comme la Belgique, le Ghana, l'Irlande, les Pays-Bas et les États-Unis, remettent déjà des

médailles nationales distinctes à leurs militaires ayant participé à des missions de paix de l'ONU.

Je présente le projet de loi C–248, en sachant fort bien que d'autres projets de loi d'initiative parlementaire du même genre ont été proposés au cours de législatures précédentes, mais n'ont malheureusement jamais fait l'objet de débats.

Au cours de la dernière législature, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a recommandé qu'une médaille canadienne du volontaire aux missions de paix de l'ONU soit frappée et remise dans le but de reconnaître les services du personnel militaire et non militaire du Canada ayant participé à des missions de paix. Le Parlement a été dissous avant que le gouvernement ne puisse donner suite à cette recommandation.

Il existe des décorations canadiennes pour la bravoure et la vaillance manifestées au Canada en temps de paix; il existe des décorations pour la bravoure, la vaillance et les services en temps de guerre; mais malgré les désagréments et les bouleversements que connaissent nos Casques bleus, la perturbation de leur vie familiale, les dangers qu'ils courent et les sacrifices qu'ils font, il n'existe pas de médaille canadienne pour les militaires canadiens ayant participé à des missions de paix. Selon les dossiers tenus par l'Association des anciens membres canadiens des forces de maintien de la paix, 147 soldats canadiens ont fait le sacrifice de leur vie dans des missions de maintien de la paix.

• (1110)

Le 11 juin 1984, une médaille pour service spécial a été créée pour reconnaître le service dans des conditions anormalement difficiles pendant une période prolongée. Cette médaille est toujours attribuée avec une barrette—il y en a quatre—où est gravée la nature du service spécial. Une de ces barrettes est appelée «paix et humanité». Les autres soulignent le service au Pakistan, en 1989 et 1990, le service auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique–Nord, depuis 1951, et le service à la Station des Forces canadiennes Alert, dans les Territoires du Nord–Ouest.

La barrette de la paix de la médaille pour service spécial est une distinction accordée à ceux qui ont participé à des activités de maintien de la paix ou à des missions humanitaires, mais qui, pour diverses raisons, normalement la durée de leur service, ne pouvaient pas recevoir la médaille des Nations Unies. Selon les critères d'attribution de cette médaille, elle ne peut pas être accordée pour des états de service déjà reconnus par une autre décoration, notamment par la médaille des Nations Unies.

La médaille pour service spécial comble fort bien un vide dans notre système de reconnaissance des états de service, mais elle ne peut pas servir de distinction proprement canadienne pour les personnes ayant été décorées par les Nations Unies pour une participation à des missions de maintien de la paix. C'est dire que notre pays ne reconnaît pas comme il se doit le service à l'étranger de personnes qui ont fait rejaillir honneur et prestige sur le Canada.

Pourtant, comme je le disais en commençant, les Canadiens sont très fiers de l'importante contribution de notre pays aux missions de maintien de la paix partout dans le monde. Il ne fait aucun doute que la plupart des Canadiens connaissent les efforts qui ont ajouté à notre prestige au sein de la communauté mondiale et ils en sont fiers.

En septembre 1988, les Canadiens étaient fiers de voir leurs casques bleus recevoir le prix Nobel de la paix. L'agrafe proposée en plus de la médaille pour service volontaire canadien de maintien de la paix constituerait un moyen de rendre hommage aux personnes qui ont remporté cet honneur pour le Canada.

Un monument au maintien de la paix a été érigé ici, à Ottawa, pour honorer les participants canadiens aux missions de maintien de la paix et c'est important, mais un monument n'apporte pas la reconnaissance individuelle.

Nous, les Canadiens, devrions être plus fiers de nous–mêmes, de nos institutions, de notre histoire et de nos héros. Dans cet ordre d'idées, la création d'une distinction purement canadienne pour nos membres des forces de maintien de la paix reçoit un large appui. Nous demandons à ces militaires de quitter leurs amis et leurs familles pour aller vivre dans de rudes conditions et s'exposer à des situations difficiles, et nous sommes toujours récompensés de leur grande capacité de relever les défis.

Nous avons tendance à être lents à reconnaître nos citoyens méritants. Cela semble être une caractéristique du Canada. Nous avons attendu 40 ans avant de reconnaître les anciens combattants de la guerre de Corée, 50 ans avant de reconnaître les anciens combattants de Dieppe et, après 55 ans, nous n'avons pas encore reconnu les anciens combattants de Hong Kong. La médaille du service volontaire canadien de maintien de la paix et l'agrafe du prix Nobel de la paix pourraient compter parmi nos symboles unificateurs. Les récipiendaires viendraient de tous les milieux et de toutes les provinces et représenteraient diverses origines ethniques, le dénominateur commun étant leur loyauté et leur désir de servir leur pays.

Je veux citer un extrait d'une directive émise en 1943 par le général Guy Simonds à ses commandants de la Première division canadienne. Il y disait ceci:

> Le critère définitif qui détermine si une récompense est bonne ou mauvaise est la réaction des troupes. Si les troupes estiment que c'est une bonne récompense, alors c'est une bonne récompense. Si la récompense est critiquée par les troupes, alors c'est une mauvaise récompense. Avant de faire une recommandation, à chaque niveau, le commandant devrait se demander si le soldat de première ligne considérerait que cette récompense est bien méritée s'il était au courant des faits.

Le projet de loi C–258 bénéficie de l'appui de la Canadian Peacekeeping Veterans Association, de la Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping, des membres actifs et retraités des Forces canadiennes, de nombreux députés de la Chambre et de nombreux Canadiens qui ont écrit ou téléphoné à mon bureau.

Il suffit de penser aux remarques faites par Son Excellence le très honorable Roméo LeBlanc, gouverneur général du Canada, lors de son assermentation le 8 février dernier.

• (1115)

S'adressant aux médias, il a dit ceci: «Il y a des nouvelles merveilleuses dans le monde, dont certaines ont été rapportées de façon magnifique par vous. Je me souviens de l'histoire des gardiens de la paix canadiens dans l'ancienne Yougoslavie qui ont déposé leurs armes pour prendre et réconforter des orphelins abandonnés, la peur ayant fait fuir les gens qui en avaient soin.

C'est la compassion des Canadiens personnifiée par nos soldats en uniforme. Nous avons cette compassion souvent et à bien des endroits, que ce soit dans la bande de Gaza, à Chypre ou au Rwanda.»

Il a poursuivi en ces termes: «C'est pour cette raison que j'ai demandé que des anciens gardiens de la paix canadiens fassent partie de la garde d'honneur aujourd'hui, la première garde d'honneur que j'inspecterai en tant que gouverneur général et commandant en chef.»

Même si notre comité des décorations et récompenses hésite à l'adopter, si on l'évalue à l'aune du critère établi par le général Simonds dans sa directive, une médaille pour service volontaire canadien de maintien de la paix pourrait donc être considérée comme une bonne récompense. Il paraît évident, d'après ce qu'a dit notre gouverneur général, qu'il estime lui aussi nécessaire que les Canadiens reconnaissent le travail de nos casques bleus.

En tant que député du Parti réformiste, il serait incongru de ma part de recommander l'attribution d'une récompense sans en prendre le coût en considération. La médaille devrait coûter entre 5 $ et 7 $ l'unité, à quoi il faut ajouter les frais administratifs et postaux. Au 31 janvier, 40 594 membres des Forces armées avaient servi ou servaient comme casques bleus et avaient effectué un total de 52 577 périodes de service.

En outre, puisque cette reconnaissance serait également attribuée aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et aux civils canadiens qui en remplissent les conditions, il faut également tenir compte du nombre qu'ils représentent. Je ne suis pas en mesure à l'heure actuelle d'en établir le nombre, mais il me paraît raisonnable de prévoir que le nombre total des récipiendaires qualifiés ne devrait probablement pas dépasser 50 000.

En doublant le prix maximum auquel nous estimons le coût des médailles pour prendre en compte les frais administratifs et postaux, nous en arrivons à une dépense maximale probable de 700 000 $. C'est beaucoup d'argent, mais cela semble être un prix relativement modeste à payer de la part des Canadiens pour reconnaître comme il convient ceux de nos concitoyens dont l'intervention a sauvé tant de vies, a apporté de la compassion et de l'aide à tant de gens, et a valu un si grand honneur et un si grand mérite au Canada.

Je crois comprendre que, lorsque le sous-comité des affaires émanant des députés a évalué le statut du projet de loi, il a peut-être reçu une information erronée qui l'aurait amené à décider que cette mesure ne ferait pas l'objet d'un vote.

Nous avons l'obligation de conserver ce qu'il y a de plus noble dans notre passé, de respecter les voeux des anciens combattants qui ont consenti un si lourd sacrifice et de maintenir un système de distinctions honorifiques qui tienne compte à la fois de nos traditions du Commonwealth et établisse des symboles propres au Canada.

Je tiens à répéter la directive sur les distinctions honorifiques que j'ai citée tout à l'heure: «Au Canada, les distinctions honorifiques sont une expression gracieuse, concrète et durable des hommages que nous rendons à des personnes aux réalisations extraordinaires ou encore qui ont accompli des actes de bravoure exceptionnels ou rendu des services insignes au Canada ou à l'humanité en général.»

Trop souvent, dans la société contemporaine, la reconnaissance du mérite ne vient que lentement, pour peu qu'elle vienne. Si, à titre de parlementaires, nous prenons des mesures pour que nos soldats de la paix reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent, il est important que le projet de loi à l'étude ait le statut nécessaire pour exercer le maximum d'influence. C'est pourquoi je demande le consentement unanime pour que le projet de loi C-258 puisse faire l'objet d'un vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Pourrais-je obtenir des éclaircissements du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe qui a présenté cette motion à la Chambre?

Dans sa conclusion, il a demandé le consentement unanime de la Chambre. Je veux m'assurer que le député a bien fait cette demande.

M. Frazer: Monsieur le Président, si je puis, je voudrais présenter cette motion.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe demande le consentement unanime pour que sa motion puisse faire l'objet d'un vote. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1120)

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire part de mes observations sur le projet de loi C-258, mesure législative qui créerait une médaille du service volontaire canadien de maintien de la paix.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons féliciter sincèrement le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe de la diligence dont il a fait preuve en saisissant la Chambre de cette importante question. Comme lui, nous souhaitons vivement reconnaître le travail des Canadiens qui participent à ces opérations essentielles et souvent dangereuses.

[*Français*]

Cependant, je regrette de ne pouvoir appuyer cette initiative. Je tiens à consacrer le temps qui m'est alloué aujourd'hui à expliquer ma position à mes honorables collègues.

[*Traduction*]

La première et principale raison de mon opposition, c'est qu'en créant une décoration de cette manière, on contreviendrait à l'usage, à la tradition et au mode d'attribution des distinctions au Canada.

Comme les députés le savent, dans notre pays, les pouvoirs de la Couronne se classent dans deux catégories. La première comprend les pouvoirs que la Couronne exerce en vertu d'une loi, sous réserve de l'approbation du Parlement. La deuxième catégorie comprend les pouvoirs visés par ce que l'on appelle la prérogative royale.

Ces pouvoirs qui trouvent leurs origines anciennes dans l'histoire ne sont pas exercés avec consultation du Parlement. Cela ne

veut pas dire qu'ils sont appliqués arbitrairement. Normalement, la Couronne les exerce sur la recommandation du gouverneur général en conseil. C'est ainsi que l'on procède dans notre pays.

Ce projet de loi pose des problèmes à cause de sa teneur et de son application, pas de son esprit. Il propose la création d'une médaille du service volontaire. Cette terminologie renvoie à la Seconde Guerre mondiale. Une médaille spéciale avait alors été créée à l'intention des volontaires, par opposition aux conscrits. De nos jours, tous les membres du personnel militaire canadien sont des volontaires.

Le projet de loi est également rétroactif à la première mission des Nations Unies en 1947. Cela signifie que plus de 150 000 personnes seraient admissibles, mais il y a un problème plus fondamental. Cette approche visant la création de distinctions nous confinerait à une vision étroite des besoins et possibilités. Concrètement, ce serait un grave inconvénient.

Pour que les médailles, les décorations et autres distinctions aient une signification, il faut que les décisions et les critères régissant leur création soient établis dans un certain contexte. Voilà pourquoi de nombreux pays ont soigneusement élaboré des régimes pour la création et l'attribution de distinctions. Le Canada a fait de même.

Nous avons un régime canadien des distinctions. Ce régime a été mis en place en 1967. Il comprend un comité qui conseille le gouvernement sur la façon dont devrait fonctionner le régime. Le comité chargé de la politique des décorations a un mandat large. Il se penche sur toute la gamme des occasions, y compris les opérations de maintien de la paix, donnant droit aux honneurs et aux décorations.

Le comité tient un suivi de la population susceptible de recevoir des décorations. Il fait des recommandations en fonction de certains principes clairs. L'un d'eux est l'exigence que les gens soient justement récompensés et que personne ne soit oublié. Une autre fonction du système est de veiller à éviter que les honneurs soient dévalorisés par le double emploi ou par leur distribution au hasard.

Le comité chargé de la politique des décorations peut respecter ces principes parce qu'il est en mesure de voir le problème dans son ensemble. C'est un organisme proactif. Il tente de déceler les iniquités et de les éliminer. Périodiquement, il examine la question au Canada pour s'assurer que tous les Canadiens ayant contribué au maintien de la paix soient traités sur un pied d'égalité et reconnus publiquement.

Le comité consulte les anciens combattants et d'autres groupes. Il se penche sur ces questions dans le contexte international. Il importe que nous nous intéressions à ces questions pour nous rappeler que les casques bleus, les nôtres comme ceux des autres pays, sont honorés non seulement par leur pays, mais encore par la communauté internationale.

Un exemple évident, mais non unique, nous est donné par les Nations Unies, qui ont créé 28 médailles pour reconnaître les services d'hommes et de femmes de nombre de pays qui prennent part aux missions des Nations Unies. Des organisations autres que les Nations Unies ont également créé des médailles que portent fièrement bien des Canadiens.

[*Français*]

Dans un sens, et à mon avis, ces décorations sont les plus éloquentes. En effet, tôt ou tard, après avoir servi côte à côte dans des opérations de maintien de la paix, ces hommes et ces femmes rentrent dans leur pays respectif et rejoignent leurs unités.

Mais en portant ces décorations sur leur uniforme, ils célèbrent une camaraderie des armes qui transcende les différences qui existent entre nations, car ces décorations proclament que nous sommes tous au service d'une cause commune, celle de la paix.

Aucun système de décorations n'est parfait, qu'il soit national ou international.

• (1125)

Il est donc fort possible que, pour des raisons techniques, certains gardiens de la paix canadiens ne répondent pas aux critères voulus et qu'en conséquence, aucune décoration ne vienne célébrer leur contribution.

[*Traduction*]

Un exemple typique de cela nous est donné par les équipages d'avion qui participent à des missions liées aux activités de maintien de la paix des Nations Unies sans y être officiellement rattachés. Les responsables du système de décorations du Canada reconnaissent l'existence de ce genre d'anomalies. C'est justement pour cette raison que nous avons la médaille canadienne du service spécial pour activités de maintien de la paix.

En résumé, même si l'objectif de ce projet de loi est louable, il ne réussira pas, à mon avis, à honorer équitablement les Canadiens. En fait, c'est le contraire qui se produira. C'est pourquoi, malgré tout le respect que j'ai pour le député, je ne peux pas appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–258 présenté par le député de Saanich—Gulf Islands, Loi régissant la création d'une médaille et d'une agrafe du service volontaire canadien de maintien de la paix des Nations Unies est un symbole de reconnaissance pour les efforts déployés par nos militaires volontaires pour les missions de paix dans le monde.

Je voudrais ici saluer le courage et la dignité avec lesquels nos militaires s'acquittent de la tâche difficile qui leur a été confiée outre–mer lors des missions de paix. Ils méritent notre admiration et notre soutien le plus entier. J'ai aussi une pensée pour leurs proches qui vivent, eux aussi, par leurs inquiétudes, des moments difficiles.

Nos militaires n'en sont pas à leur première participation à des opérations de maintien de la paix. Pionnier dans ce genre de mission, le Canada a acquis dans ce domaine une expérience et une expertise respectées de par le monde. Il est à noter que depuis la fin de la guerre froide les conflits régionaux, et conséquemment, les besoins en matière de rétablissement et de maintien de la paix vont en se multipliant.

Même si les tendances actuelles rendent très improbable un conflit d'ordre mondial, force est de reconnaître cependant qu'un conflit de grande envergure pourrait résulter de l'escalade de tel ou tel différend régional.

La fin de la guerre froide a amené un nouvel ordre mondial marqué par une certaine part d'incertitude, d'instabilité et de tensions nouvelles. Par exemple, le processus de démocratisation en cours dans les pays de l'Europe de l'Est illustre bien les changements qui s'opèrent. Cette période d'instabilité que nous traversons entraîne une recrudescence des vitalités nationales à la faveur de la redécouverte des identités collectives.

Ainsi, dans l'optique d'une politique de sécurité nous devons assister les pays qui empruntent la voie de la démocratisation notamment dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex–Union soviétique. Il est à noter que la naissance de nouveaux États ne s'est pas traduite partout par le désordre. Les mouvements d'émancipation nationale qui se sont exprimés par l'entremise d'institutions légitimes ont évolué, eux, de façon pacifique.

Par exemple, les républiques tchèques et slovaques ont mis fin pacifiquement à leur lien fédératif. De la même façon, les pays baltes et la Slovénie ont accédé à l'indépendance dans l'ordre et le respect des règles démocratiques. C'est ce cheminement qui leur a permis d'obtenir facilement la reconnaissance de leur souveraineté par la communauté internationale.

Un autre exemple éloquent est celui de l'Ukraine, dont Ottawa a été la première capitale à reconnaître l'indépendance au lendemain du référendum remporté par les souverainistes.

Nous n'avons pas l'intention de jouer à l'autruche et d'ignorer les contraintes et les défis posés par le nouveau contexte mondial.

• (1130)

Ainsi, le Canada, tout comme un éventuel Québec souverain, doit continuer de jouer son rôle en faveur de l'avancement de la démocratie. Tout d'abord, rappelons qu'avant d'être perçues comme c'est le cas aujourd'hui, comme une épine dans le pied de notre diplomatie et de notre engagement à l'étranger—je fais référence ici bien sûr aux événements malheureux de Somalie—les missions de paix ont été un grand sujet de fierté canadienne et québécoise.

Ce qui s'est passé en ex–Yougoslavie, en Bosnie, au Rwanda et en Somalie est sans précédent, et j'explique. L'apparente inutilité de nos efforts, le danger couru par nos soldats, les chiffres astronomiques qui ont circulé sur les coûts de ces opérations et la complexité de la situation politique et militaire qui prévaut là–bas ont ébranlé l'appui que l'opinion publique a donné jusqu'ici à ce genre d'engagement. Bien que s'inscrivant dans une continuité, notre engagement dans l'ancienne Yougoslavie a donc très vite présenté des aspects qui l'ont radicalement distingué des précédents.

L'opération en Slovénie et en Croatie en est véritablement une de maintien de la paix. En ce sens, nos troupes avaient la responsabilité d'assurer le respect d'ententes de paix déjà conclues. Mais les cas de la Bosnie, du Rwanda et de la Somalie se démarquent nettement du modèle traditionnel d'intervention. Nous étions là en pleine zone d'hostilité, coincés entre parties belligérantes. Comment faire régner la paix dans une contrée où elle n'existe pas, où aucun règlement politique n'a encore été conclu, où tous les cessez–le–feu sont violés? C'est là que les choses se sont détériorées, d'autant plus que le monde entier a pu assister, par les images insoutenables retransmises par la télévision, à des atrocités qu'on ne croyait plus possibles aujourd'hui, mais elles existent.

Nous devons tirer des leçons de ces opérations. Le Canada devra soumettre ses interventions futures à des critères plus précis. Ainsi, les coûts et la complexité des interventions nouvelles requièrent l'émergence d'une nouvelle culture de la part de nos stratèges et de nos militaires qui seront envoyés dans des futures missions de paix. De plus, le cas récent d'Haïti nous a aussi rappelé la nécessité d'appuyer nos interventions sur une légitimité démocratique et une planification rigoureuse.

Il importe de définir clairement, avec la collaboration des Nations Unies, des objectifs et des ordres de mission précis. Le Bloc québécois considère présentement qu'un des rôles primordiaux des Forces canadiennes sur la scène internationale doit être de soutenir, par sa participation, les opérations de maintien de la paix. Pour les opérations futures de maintien de la paix, nos militaires devront être disciplinés, entraînés aux rigueurs des conflits armés, adéquatement équipés, professionnels et bien commandés.

J'appuierai le projet de loi C–258, tout en précisant que les candidats ayant servi dans une mission de paix des Nations Unies et qui reçoivent la médaille ou l'agrafe doivent remplir les critères, conformément aux conditions d'attribution qui, somme toute, ne sont pas encore connues et qui devront être clairement déterminées.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C–258, je dois poser les deux questions fondamentales suivantes: pourquoi une médaille et pourquoi une médaille du Canada? J'aimerais traiter la question en essayant de dégager la signification de cette médaille pour notre pays.

• (1135)

Les médailles sont ordinairement un reflet et un bilan de notre histoire collective, de notre indépendance et de nos alliances. Le mot–clé est, en l'occurrence, indépendance. Si nous nous penchons sur l'histoire des cent dernières années de notre pays, nous constatons que nos liens se sont maintenus avec le Royaume–Uni et que, en temps de guerre, ces liens n'ont fait que se renforcer davantage. Cela n'a pas nécessairement changé au fil des ans, mais, dans une certaine mesure, cela a évolué. Certes, cette loyauté demeure, mais elle s'étend maintenant à d'autres.

Nous pouvons donc examiner ce qu'il est advenu du service en temps de guerre. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il y a eu la création d'une armée canadienne, la création de la troisième marine en importance au monde et l'essor de l'Aviation royale canadienne. Cela nous révèle jusqu'à quel point nous sommes

devenus un pays, sans pour autant renier le passé, indépendamment de nos liens avec le Royaume–Uni.

Notre histoire est fondée sur la loyauté. Nous avons, bien sûr, été loyaux envers la Grande–Bretagne. Nous avons été loyaux envers nos autres alliés, qu'il s'agisse des États–Unis ou de la France, et, au fil des ans, nous avons développé une plus grande loyauté ou une nouvelle loyauté envers les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique–Nord. Pourtant, au–delà de ces liens et de ces alliances, notre loyauté doit d'abord aller au Canada. Il nous faut d'abord être loyaux envers nous–mêmes, si nous voulons continuer de croître en tant que pays.

Je voudrais revenir sur les propos de l'auteur du projet de loi. Il dit que ce projet de loi ne vise aucunement à usurper la prérogative royale du Conseil privé de la Reine au Canada, du premier ministre ou du Comité de la politique en matière d'ordres et de décorations de créer ces ordres et ces décorations. Bien au contraire, il donne au gouvernement l'occasion de donner suite au rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants qui recommandait qu'une telle médaille soit créée et attribuée aux militaires canadiens ayant servi dans une mission de paix. C'est essentiellement de quoi il s'agit.

La Chambre, par le truchement d'un de ses comités, dit que nous sommes des Canadiens et qu'il nous faut quelque chose en reconnaissance de ce que des Canadiens ont accompli. J'ai entendu la députée de Halifax dire qu'il fallait se garder de toucher à cette prérogative royale. Certes, je ne peux qu'être d'accord avec elle, dans une certaine mesure, mais je répète que notre plus grande loyauté doit d'abord aller à nous–mêmes.

Nous exerçons nos propres pouvoirs depuis l'adoption du Statut de Westminster, en 1933.

Pour ce qui est des médailles, nous reconnaissons tardivement le service rendu dans des conflits comme celui de la Corée. À mon retour de Corée en 1952, j'ai reçu une médaille des Nations Unies et une autre du Commonwealth britannique pour le service que j'avais rendu à ce pays.

• (1140)

Quarante ans plus tard, le Canada a décidé d'attribuer sa propre médaille pour ce service; il a donc créé, il y a plusieurs années, la médaille du service volontaire canadien en Corée. En fait, il a également créé d'autres marques de reconnaissance du service canadien: la médaille du service spécial, en 1983, l'agrafe de Dieppe—cette bataille s'est déroulée il y a 55 ans, mais nous venons tout juste de reconnaître le service rendu dans cette dernière—; quant aux marins marchands, il nous a fallu 50 ans pour reconnaître leur service.

Nous avons accordé une reconnaissance tardive et, parfois, aucune reconnaissance pour certains services. On a mentionné Hong Kong. Notre pays n'a pas encore reconnu le service que nos concitoyens ont rendu à Hong Kong il y a 55 ans. Il n'a pas non plus reconnu le service du commandement des transbordeurs; ce commandement composé de civils et de militaires était chargé de transborder des aéronefs du Canada et des États–Unis vers la zone de guerre, au Royaume–Uni.

Nous commençons à reconnaître le service rendu dans ces conflits, mais très lentement. Je pourrais vous donner un autre exemple de cette reconnaissance qui se fait peu à peu. En 1973, j'ai participé à une mission de maintien de la paix qui n'était pas sous l'égide des Nations Unies. Nous sommes allés au Viêt–nam pour remplacer l'ancienne et presque inutile Commission internationale pour la surveillance et le contrôle. Je ne devrais pas dire inutile, mais plutôt impuissante à agir.

Quoi qu'il en soit, en 1973, le Canada, avec l'Indonésie, qui agissait comme autre représentant du monde occidental, ainsi que la Pologne et la Hongrie, ont dépêché au Viêt–nam une commission non onusienne, quadripartite, chargée de surveiller le processus de paix qui pourrait se dégager de ce triste pays. À la suite de cette commission, on m'a demandé de diriger un comité ayant pour mandat de créer une médaille. Cette expérience s'est révélée fort intéressante.

Un comité de quatre personnes représentant chacun des quatre pays s'est réuni et a conçu une médaille. Nous avons conçu un ruban incorporant les couleurs des quatre pays concernés, c'est–à–dire le rouge et le blanc, le rouge et blanc, le rouge et le blanc ainsi que le rouge, le blanc et le vert, et avons produit une médaille à l'aspect vraiment unique. Elle est sûrement unique dans la manière dont elle a été fabriquée, car elle a été faite à la main dans une ruelle de Saigon. Néanmoins, nous en sommes arrivés à une médaille de notre cru que nous avons frappée pour les 1 000 membres et plus de cette commission.

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est qu'on peut faire les choses à notre façon ou de concert avec les autres. Nous avons procédé rapidement, à peu de frais. Nous avons produit une médaille unique tenant compte de cette entreprise particulière.

Je constate que d'autres pays ont frappé leur propre médaille. Le Ghana, la Belgique, les Pays–Bas, les États–Unis et l'Irlande frappent tous leur propre médaille des Nations Unies. Le Canada est sûrement sur le même pied qu'eux, pour ce qui est de servir les Nations Unies. S'il y a un pays dans le monde qui doit avoir sa propre médaille de service des Nations Unies, c'est bien le Canada.

Pour terminer, comme mon collègue n'a pas réussi à faire approuver à l'unanimité que le projet de loi C–258 fasse l'objet d'un vote, je demanderais au moins une chose: que nous votions à l'unanimité pour renvoyer le projet de loi au comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Je voudrais que nous nous mettions d'accord là–dessus et que nous fassions au moins cela, renvoyer le projet de loi à ce comité pour qu'il puisse en évaluer les mérites, en temps utile. Par conséquent, je propose:

> Que le projet de loi C–258, Loi régissant la création d'une médaille et d'une agrafe du service volontaire canadien de maintien de la paix des Nations Unies et leur attribution aux Canadiens ayant servi dans une mission de paix des Nations unies, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que son objet soit renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

• (1145)

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion. Consent–elle à l'unanimité à l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi qu'a présenté mon collègue de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

Partout où nous allons, nous entendons les gens louanger nos Casques bleus. Leur travail fait partie des traditions canadiennes. Chaque élève au Canada apprend à l'école secondaire que l'honorable Lester B. Pearson a inventé le maintien de la paix dans les années 50 pour désamorcer la crise du Canal de Suez. Malgré cela, il me semble parfois que les gouvernements des dernières années ont eu honte de cette tradition. Nous n'avons jamais cru bon d'attribuer des médailles aux Casques bleus canadiens, comme l'a mentionné si éloquemment le député de Nanaïmo—Cowichan, il y a quelques instants.

J'ai suivi le débat à la Chambre au cours des cinq dernières années. Nous avons renvoyé la question au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, mais il me semble qu'il doit exister un meilleur moyen de reconnaître le travail de nos militaires. Les Canadiens ont participé à presque toutes les missions de maintien de la paix depuis la crise de Suez: de Chypre au Cambodge, du Pakistan au retrait d'Israël de l'Égypte.

Nos soldats de la paix ont bien servi le Canada et les Nations Unies. Ils ont fait honneur à notre pays et méritent une reconnaissance appropriée. Dans un pays où règne une telle tradition, le gouvernement devrait créer une médaille du service volontaire pour tous les Canadiens qui ont servi dans une mission de paix.

Nous ne parlons pas ici de traitement spécial ou de privilèges. Nous parlons d'honneur. Plusieurs députés l'ont déjà dit à la Chambre. Nos Casques bleus reçoivent, en reconnaissance de leurs services, une médaille des Nations Unies et leur propre pays ne leur décerne aucune distinction. C'est une honte!

Certains ont déclaré qu'une telle action était sans précédent. Ce n'est pas le cas. D'autres députés l'ont déjà dit aujourd'hui. Les volontaires de Corée ont reçu une médaille canadienne, en reconnaissance des efforts qu'ils avaient consacrés à la défense de la paix. Il est vrai qu'ils ont dû attendre 40 ans et qu'ils n'auraient probablement jamais reçu cette médaille, si nous n'avions pas engagé des troupes dans la guerre du Golfe, en 1991. À l'époque, on a considéré que c'était une zone spéciale et que cela méritait la création d'une médaille honorant ces militaires. Il a été alors très difficile pour le gouvernement de ne pas décerner une médaille aux Canadiens ayant servi en Corée.

Nous avons tendance à minimiser l'importance que représente l'attribution des médailles à nos troupes qui ont servi dans diverses régions. Parfois, c'est peut-être une bonne chose. En effet, on entend parler de pays qui accordent, selon certains, trop de médailles. Je connais beaucoup de gens qui ont participé à des missions de maintien de la paix dans le monde entier, ces dernières années. Nous avons trouvé notre propre vocation, en tant que pays, et nous avons participé à tous les conflits qui se sont déroulés au cours de notre siècle. Je crois que le moment est venu de modifier les règles, si cela s'impose.

• (1150)

Personne ne dit qu'on doit toucher la prérogative royale, mais il faut peut-être maintenant réexaminer la façon dont les choses se passent. Nous avons assez de gens remarquables à la Chambre et ce, dans tous les partis politiques, pour affirmer qu'il est temps de changer les choses. Je me suis aperçu, l'été dernier, lorsque nous avons parcouru le pays pour consulter les gens sur notre politique de défense, que c'était parfois très difficile à faire. Il n'est pas toujours facile d'amener les gens à changer d'idée, même si nous proposons tous de grandioses réformes.

Ce serait une honte si nous étions incapables d'honorer nos anciens gardiens de la paix, comme nous l'avons fait pour les militaires qui ont servi en Corée et durant les Première et Seconde Guerres mondiales. Selon moi, ces gens ne devraient pas avoir à attendre 40 ou 50 ans pour que notre gouvernement reconnaisse enfin leurs mérites.

Le Canada est un pays fort sollicité. Il y a bien des années que nous n'avons pas participé à autant de missions. Nous sommes toujours prêts à faire notre part, malgré nos ressources en diminution constante et même si nos militaires ne peuvent pas toujours compter sur le meilleur matériel possible. Ils ne s'en plaignent pas. Nous recevons des lettres d'organisations de tout le pays qui nous exhortent à appuyer ce projet de loi, cette motion, et à créer cette médaille et cette agrafe afin d'honorer nos gardiens de la paix.

Je crois que nous n'allons pas assez loin. Je le répète, nous en avons parlé, en 1990, au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants. Comme certains l'ont proposé, c'est là qu'on devrait étudier cette question pour que ce comité propose une façon de faire qui ne soulèvera pas la colère du gouvernement et qui ne se heurtera pas à l'opposition de ceux qui, au sein du Parlement, ne trouvent pas que ces choses sont nobles ou nécessaires.

En tant que gouvernement et Parlement, nous devrions avoir honte de ne pas avoir agi plus tôt à ce sujet. Il a fallu la guerre du Golfe pour que les anciens combattants de la guerre de Corée aient enfin droit à leur médaille. Je ne vois rien de mal à ce que, en plus de celle des Nations Unies, nos soldats reçoivent une médaille de notre pays.

J'espère que, en fin de compte, nous aurons la volonté voulue pour renvoyer cette mesure au comité, afin qu'il puisse nous soumettre des recommandations. Je ne crois pas un instant que nous fassions quoi que ce soit de mal en recommandant de créer cette médaille et de la décerner à nos gardiens de la paix. Ce sera un grand jour pour notre pays si nous le faisons. Nous pouvons nous asseoir ici et parler de toutes les règles qui nous empêchent d'aller de l'avant, mais je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas trouver une façon de changer les choses et de faire de cette médaille une réalité.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi qu'a présenté le député de Saanich—Les Îes-du-Golfe.

Le projet de loi, que j'appuie sans réserves, porte essentiellement sur la création d'une médaille du service volontaire pour les membres des Forces canadiennes ayant servi dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Je crois, comme beaucoup d'autres, qu'il s'agit là d'une mesure qui aurait dû être envisagée il y a longtemps déjà, et que la Chambre et le gouvernement canadien devraient examiner très sérieusement.

On sait que le Canada participe aux opérations des Nations Unies depuis les années 40 et que les troupes canadiennes ont toujours été les plus fidèles participants aux missions des Nations Unies. La participation canadienne, entre autres au Liban, à Chypre, au Salvador et au Cambodge, a été une source de fierté pour tous les Canadiens.

• (1155)

Nous avons retiré une fierté de cette tradition de service à l'étranger, mais nous n'avons pas reconnu à leur juste valeur le courage et les efforts des milliers d'hommes et de femmes des forces armées qui ont toujours répondu sans hésitation à l'appel du gouvernement canadien.

À l'heure actuelle, les gardiens de la paix canadiens n'ont pas droit à une médaille canadienne à proprement parler. Depuis la toute première mission d'observation militaire des Nations Unies, en Inde et au Pakistan, le gouvernement canadien n'a jamais honoré officiellement les membres des Forces canadiennes. Les médailles accordées jusqu'à maintenant ont été un témoignage de reconaissance des Nations Unies et représentent donc des décorations étrangères. Nous devons réparer cet oubli qui, espérons–le, n'est pas attribuable à un manque de reconnaissance.

Un ancien gardien de la paix, maintenant membre de l'Association canadienne des anciens gardiens de la paix, croit que l'adoption du projet de loi C–258 réparera un tort. Le Canada a acquis sa réputation de défenseur de la paix dans le monde en grande partie grâce au professionnalisme et au courage des gardiens de la paix d'hier et d'aujourd'hui. Le rôle que les Canadiens ont joué dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies est reconnu partout dans le monde. Il est temps que le gouvernement canadien en fasse autant.

Aujourd'hui, je veux essayer d'expliquer pourquoi cette mesure tombe tellement à point, à mon avis. L'idée de créer une médaille du service volontaire canadien de maintien de la paix des Nations Unies est très méritoire en soi. D'abord, elle a le mérite non négligeable de créer au Canada une forme de reconnaissance qui existe déjà dans d'autres pays contribuant au maintien de la paix, tels que la Belgique, les Pays–Bas, la France, le Royaume–Uni et la République d'Irlande. Ces pays décernent en effet une médaille de maintien de la paix, en plus de celle qui est remise par les Nations Unies.

Cette nouvelle médaille permettrait aussi à nos militaires qui ont partagé l'honneur de recevoir le prix Nobel, lorsqu'il a été décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies en septembre 1988, de porter un signe reconnaissable de cette distinction. L'idée a certainement beaucoup de mérite. Cependant, elle me semble encore plus pertinente quand on pense à certains changements récents, tant au Canada que dans le monde, qui nous ont forcés à nous interroger sérieusement sur le sens que doit prendre le maintien de la paix pour nous, et sur le niveau d'engagement que nous sommes prêts à assumer.

Au fil du débat sur ces questions, qui se poursuit chez nous depuis quelques années, il est devenu de plus en plus clair que l'engagement du Canada dans les opérations de maintien de la paix est le reflet de son attitude internationaliste face aux grands enjeux mondiaux.

Dans le récent Livre blanc sur la défense, on en arrivait à la conclusion que:

> La coopération multilatérale pour la sécurité n'est pas seulement une tradition pour le Canada, c'est aussi l'expression de ses valeurs à l'échelle internationale. Ce qui se passe à l'étranger ne nous est pas indifférent et nous sommes disposés à collaborer avec d'autres pays afin d'améliorer le sort des peuples, quels qu'ils soient.

Le Parti réformiste a lui–même souligné à maintes reprises cet engagement international. Nous croyons que la capacité du Canada de jouer un rôle sur la scène internationale repose en grande partie sur la fermeté de son engagement à l'égard des principes de coopération internationale et de sécurité collective.

En outre, les leçons de l'histoire n'échappent pas au Canada. Notre expérience a fait ressortir la nécessité de mettre au point et de maintenir des institutions multilatérales capables de faire face de façon aussi efficace que possible aux défis posés à la sécurité et à la stabilité internationales, et—si tous les autres moyens échouent—de réagir à l'agression avec détermination et en faisant preuve de leadership.

En reflétant les valeurs mondiales du Canada, les forces canadiennes ont sans cesse contribué à la sécurité internationale. Cependant, ces dernières années, le nombre d'interventions organisées sous l'égide des Nations Unies et requérant la participation du Canada a augmenté de façon spectaculaire. Il en est résulté que les ressources de maintien de la paix ont été étirées jusqu'à l'extrême.

La nature des opérations multilatérales a également évolué de façon considérable. La gamme des activités que supposent ces opérations a été étendue de façon à englober toute la série des activités militaires, depuis le déploiement de forces et les missions d'observation à des fins préventives jusqu'à l'action coercitive et la reconstruction.

Cette évolution de la nature des opérations multilatérales a suscité un débat à l'échelon international sur la nécessité de déterminer avec plus de précision la nature de toute opération multilatérale, qu'il s'agisse de maintien de la paix, de pacification ou de secours humanitaire, avant que des forces ne soient déployées.

• (1200)

Au Canada, nous sommes devenus plus sensibles à la nécessité de définir les conditions dans lesquelles nos forces seront déployées dans les régions de conflit.

Ces changements ont signifié pour les hommes et les femmes qui ont servi sous le commandement des Nations Unies et au nom desquels je parle aujourd'hui un entraînement plus intense, plus de stress et de plus vastes responsabilités. Si nous ignorons pour la plupart ce qu'est le métier de soldat, nous devons nous rendre

compte qu'étant donné le contexte politique et militaire des années 90, ce métier est plus difficile que jamais.

Jamais, depuis la guerre de Corée, les hommes et les femmes qui servent dans l'armée canadienne n'ont eu d'aussi vastes responsabilités au Canada et à l'étranger. On leur demande de plus en plus souvent d'aller au–delà de leur rôle traditionnel, qui est d'assurer la défense de la nation, et d'embrasser des rôles non traditionnels tels que l'aide humanitaire et la reconstruction de sociétés ravagées par la guerre.

La tension physique et psychologique qui accompagne l'immersion dans une culture étrangère et la nécessité de répondre à des critères de performance très stricts est nécessaire si on veut que les individus et le groupe se montrent à la hauteur du test ultime qu'est le combat. Les soldats des années 90, qui doivent être prêts à travailler dans les conditions les plus hostiles et les plus difficiles, doivent également être polyvalents. On leur demande d'être à la fois diplomates, travailleurs de l'aide humanitaire, agents de police, et soldats. On attend d'eux qu'ils s'adaptent en fonction d'une situation en constante évolution et qu'ils fassent preuve d'autodiscipline comme jamais auparavant.

En temps de guerre, les rôles et les objectifs sont clairement définis. Par contre, les soldats qui prennent part à des opérations autres que la guerre, sont appelés à changer de rôle d'un jour à l'autre, voire d'un moment à l'autre. En cas d'échange de coups de feu, les Casques bleus doivent mettre en pratique leur technique de combat d'infanterie, puis reprendre leur rôle de diplomate ou de travailleur de l'aide humanitaire. Les soldats des années 90 doivent être plus instruits que jamais. Ce n'est pas une mince tâche, surtout si l'on considère la nature quasiment insoluble de certains des conflits que le Canada a été appelé à surveiller.

Les problèmes complexes de sécurité auxquels la communauté internationale doit faire face de nos jours défient toutes solutions simples. Souvent ces solutions, dont on a jugé qu'elles requéraient une intervention multilatérale, sont aussi les plus compliquées. Certains de ces conflits, comme ceux qui déchirent l'ex–Yougoslavie ou la Somalie, sont du genre pour lequel il est extrêmement difficile de définir des objectifs clairs et précis.

De plus, on demande aux soldats de donner le meilleur d'eux–mêmes, même dans les situations les plus ambiguës et les plus incertaines. On s'attend à ce qu'ils soient sensibles à des réalités politiques, sociales et culturelles au sujet desquelles leurs supérieurs sont incapables de fournir des renseignements ou un leadership.

Il est également important que le gouvernement canadien reconnaisse cela. Les troupes de maintien de la paix ont bien servi les intérêts du Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette contribution de nos soldats devient de plus en plus lourde en ce qui a trait à l'engagement personnel et aux pertes de vies.

Une médaille du service volontaire canadien ne saurait compenser les sacrifices et les privations, qu'elles soient physiques ou affectives, et elle ne saurait non plus être une forme de restitution pour les familles de ceux qui ont donné leur vie pour la paix. La médaille du service volontaire canadien n'est qu'un symbole de notre estime collective, une reconnaissance formelle, par la population et le gouvernement du Canada, du travail toujours plus difficile et périlleux que l'on demande aux troupes du maintien de la paix et, comme mon collègue le disait, de leur courage et de leur dévouement, quelque chose qui a toujours caractérisé les soldats canadiens affectés au maintien de la paix.

J'appuie certainement ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 février, de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Je vais d'abord rappeler les principales modifications dont nous sommes saisis et je m'arrêterai ensuite sur la partie qui porte sur la réinsertion sociale.

• (1205)

À l'intention de ceux qui participent au débat depuis peu, je signale que le ministre a annoncé le dépôt de cette mesure le 2 juin, en précisant qu'elle comprendrait des sentences plus rigoureuses, selon lesquelles un jeune reconnu coupable devant un tribunal pour adolescents d'un meurtre de premier ou de deuxième degré serait passible d'une peine de dix ou de sept ans, selon le cas. Les jeunes de 16 ou 17 ans accusés de lésions corporelles graves seraient jugés par les tribunaux pour adultes, à moins de pouvoir démontrer à un juge que le tribunal pour adolescents garantirait à la fois la protection de la société et la réinsertion sociale. De plus, les jeunes de 16 ou 17 ans reconnus coupables de meurtre par un tribunal pour adultes devront purger une plus longue période d'emprisonnement avant d'être considérés admissibles à la libération conditionnelle.

Le projet de loi inclut également de meilleures dispositions prévoyant l'échange de renseignements entre des professionnels, tels que les responsables de maisons d'enseignement ou de la police, et certains membres du public lorsque la sécurité publique est menacée, ainsi que la garde prolongée des dossiers de jeunes contrevenants. Enfin, certaines dispositions favoriseront l'insertion sociale et le traitement de jeunes contrevenants au sein de la collectivité quand cela s'avérera approprié.

Je m'arrête sur ce dernier point en disant que je constate avec satisfaction que la toute première disposition du projet de loi traite justement des causes sous–jacentes et de la réinsertion sociale, et, aux fins du compte rendu, je cite directement le paragraphe 1(1) qui est le suivant:

> a) La prévention du crime est essentielle pour protéger la société à long terme et exige que l'on s'attaque aux causes sous–jacentes de la criminalité des adolescents et que l'on élabore un cadre d'action multidisciplinaire permettant à la fois de déterminer quels sont les adolescents et les enfants susceptibles de commettre des actes délictueux et d'agir en conséquence;
>
> a.1) les adolescents ne sauraient, dans tous les cas, être assimilés aux adultes quant à leur degré de responsabilité et les conséquences de leurs actes; toutefois, les jeunes contrevenants doivent assumer la responsabilité de leurs délits;

Le paragraphe 1(2) dit ceci:

> La protection de la société, qui est l'un des buts premiers du droit pénal applicable aux jeunes, est mieux servie par la réinsertion sociale du jeune contrevenant, chaque fois que cela est possible, et le meilleur moyen d'y parvenir est de tenir compte des besoins et des circonstances pouvant expliquer son comportement;

Je voudrais traiter de cette partie du projet de loi, car elle aborde une question à laquelle nous, les membres de la société canadienne, n'accordons pas assez d'importance.

Je voudrais vous parler d'un livre que j'ai eu la chance de parcourir ce matin, avant de me présenter à la Chambre. Il s'agit d'un ouvrage intitulé *Father Flanagan at Boys Town*. Boys Town est une localité située à environ 10 milles d'Omaha, dans l'État du Nebraska.

Je me souviens d'une discussion que j'ai eue avec mon collègue de la Saskatchewan un soir, à bord d'un avion qui nous ramenait de Toronto. Tout en discutant de la situation de Notre–Dame, en Saskatchewan, nous en sommes arrivés à parler de Boys Town. En tant que législateurs, nous devrions réexaminer ce qui se passe depuis de très nombreuses années à l'institution que dirige le père Flanagan aux États–Unis d'Amérique.

Pour ceux qui ne le savent pas, je signale que, il y a déjà de nombreuses années, le père Flanagan a ouvert un centre pour les jeunes sans abri, les jeunes garçons sans parents, où il accueillait également des jeunes contrevenants qui représentaient environ 20 p. 100 des garçons qui trouvaient refuge à cette institution.

• (1210)

Le taux de réinsertions sociales à Boys Town a été qualifié par certains des meilleurs psychiatres et médecins de phénomène tout à fait mystérieux. Le père Flanagan formait le caractère de ces jeunes hommes. Ils suivaient des cours d'apprentissage et d'athlétisme. Leurs croyances religieuses importaient peu. Ils pouvaient être juifs, protestants ou catholiques, mais le père Flanagan réservait chaque semaine au moins une période où il y avait une forme ou une autre de formation religieuse.

Je raconte cette histoire parce que la situation qui régnait lorsque Boys Town a vu le jour, il y a bien des années, est presque la même aujourd'hui et l'exemple de cette institution pourrait s'appliquer à notre collectivité. Aujourd'hui, il y a autant de jeunes à qui la vie familiale impose un grand stress. Je crois que beaucoup des foyers que nous avons dans nos collectivités n'atteignent pas le même degré de raffinement que Boys Town.

Puisque nous nous penchons sur la possibilité de mettre davantage l'accent sur la réinsertion sociale, nous devrions examiner nos programmes de réinsertion sociale pour nous assurer qu'ils peuvent remplir leur mission et qu'ils sont aussi efficaces qu'ils le devraient.

Aujourd'hui il arrive souvent que l'on mette des jeunes contrevenants dans des établissements où on ne retrouve pas des valeurs telles le souci de l'autre et le partage, comme on le voyait à Boys Town, et où on se s'occupe pas de former le caractère de ces jeunes. Ces établissements restent insensibles. Je ne dis pas qu'il faut complètement réformer ces établissements, mais plutôt qu'il faudrait les réexaminer.

Dans son communiqué de presse, le ministre de la Justice a déclaré que cette mesure législative n'était qu'un élément des mesures visant à contrer la violence chez les jeunes. Il a ajouté que la pauvreté, l'alcoolisme, la violence en milieu familial, le racisme, l'analphabétisme et bien d'autres facteurs pouvaient pousser des jeunes et des adultes à commettre des actes criminels et qu'il fallait s'attaquer à l'ensemble de ces problèmes. C'est ce que le ministre déclarait dans son communiqué de presse. Ces mots sont très importants.

J'espère que l'on pourra procéder à un examen très sérieux de l'ensemble des programmes de réinsertion sociale. Nous devrions étudier les programmes de certains centres de réinsertion sociale de partout en Amérique du Nord. Je fais notamment référence à l'exemple de Boys Town, aux États–Unis, où le taux de réussite n'a apparemment été dépassé nulle part dans le monde. Si un Boys Town peut fonctionner aux États–Unis, pourquoi des institutions semblables ne le pourraient–elles pas au Canada?

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, l'honorable collègue qui vient de me précéder aurait pu également s'intéresser au système qui existe au Québec parce que ce système, mis en place depuis maintenant plusieurs années, quant à nous, a fait ses preuves. Contrairement au projet de loi sur lequel l'honorable collègue parlait, il ne repose pas sur la proposition que la répression permet la réhabilitation des jeunes.

Ce projet de loi, malheureusement, va dans le sens de la répression. Il donne l'illusion à la population qu'elle sera mieux protégée parce que les jeunes criminels de 16 ou 17 ans qui seront jugés devant des tribunaux ordinaires recevront des peines plus élevées.

• (1215)

C'est leurrer la population. Nulle part dans la littérature, il est établi qu'augmenter les peines va diminuer le fait de commettre ces crimes. J'adhère à plusieurs des propos tenus par mon honorable collègue. Oui, il faut se préoccuper de ce qui cause la criminalité. Oui, et à plus forte raison, il faut s'occuper de ce que les jeunes, une fois qu'ils ont commis ces crimes aient, à l'âge qu'ils ont, toutes les chances pour eux, mais aussi pour la société, de se sortir de cette voie dans laquelle ils se sont engagés, dans

laquelle ils ont été conduits, et on peut dire, d'une façon à peu près certaine, sans leur pleine volonté, car il l'ont été souvent, par leur vie et par les problèmes qu'ils ont eus.

Ce projet de loi est d'autant plus odieux que, dans le cas du Québec, on a mis sur pied un système que j'invite l'honorable collègue à venir voir en opération, et non seulement dans les grandes villes. Il a fallu y mettre des efforts, il a fallu faire appel à la contribution multidisciplinaire des personnes, à une approche plus communautaire, axée davantage sur la compensation de la perte ou alors vraiment sur la réhabilitation du jeune aidé.

En ce système, on se retrouvera bouleversés, pour une large part par cette loi fédérale, qui va devoir être administrée par le Québec. C'est vrai pour les autres provinces, c'est vrai pour le Québec. Alors, sans tenir compte de ce qui est en place, de ce qui marche, on impose, un juxtapose un système qui, lui, est basé sur la répression et qui ne s'accorde pas du tout avec ce qu'on a déjà mis en place et qui donne des résultats.

C'est choquant, et plus que choquant, c'est troublant pour l'avenir. Et ça devrait être une raison supplémentaire pour dire qu'en matière d'orientation, de justice sociale, d'équité, nous n'avons besoin de personne d'autre pour nous guider.

Le Barreau du Québec a présenté, devant le Comité permanent de la justice, un mémoire étoffé qui résumait bien la situation québécoise, et j'en cite un passage: «Les jeunes contrevenants québécois peuvent bénéficier de l'application d'une mesure de rechange impliquant une référence du dossier à la Direction de la protection de la jeunesse, la proposition d'une entente et l'imposition de mesures de rechange, comme le remboursement à la victime ou des travaux communautaires. En fait, près de 47 p. 100 des dossiers suivent cette voie. Dans les cas contraires, toute cause sera, au Québec, entendue par un tribunal spécialisé en matière de jeunesse. L'ordonnance du tribunal prononcée, c'est le réseau de la santé et des services sociaux qui verra à l'exécution de la sentence.»

Ce choix qu'a effectué le Québec de confier ces jeunes contrevenants aux établissements relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux illustre la philosophie adoptée en cette matière, l'objectif ultime en étant un de réadaptation et de réhabilitation, à moyen et à long terme, plutôt qu'une panacée priorisant la répression et qui, vraisemblablement, n'aurait protégé la société qu'à court terme.

Le taux de criminalité chez les adolescents au Québec est l'un des plus bas au pays, en fait, le deuxième. Or, l'adoption du projet de loi C–37 va venir bouleverser toutes nos institutions dont la vocation, jusqu'à maintenant, en était une visant la réhabilitation et la réadaptation.

• (1220)

J'aimerais ajouter que l'emprisonnement pur et simple, qui vise à protéger la population et qui, même dans le projet de loi, a une durée limitée, a souvent comme vocation de fabriquer des criminels là où, au point de départ, il n'y avait qu'un jeune malheureux et malchanceux. Si vous voulez la certitude de transformer en criminels des jeunes de 16 et 17 ans, envoyez–les en prison et plus longue sera la peine, plus vos garanties seront fortes d'arriver à ce résultat.

Nous nous opposons vivement à ce projet de loi. Nous pensons que le ministre qui, de toute façon, avait dit vouloir revoir l'ensemble de la législation affectant les jeunes aurait dû, avant de déposer un tel projet de loi, étudier l'ensemble de la situation. Cela fait, il aurait pu proposer aux Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises non pas un système rassurant à court terme, mais un système qui, à moyen et long terme, s'avérerait infiniment moins coûteux et permettrait de bâtir une société où les gens se sentiraient vraiment en sécurité, parce qu'on aura donné aux jeunes contrevenants la chance de réintégrer la société et non parce qu'on les aura emprisonnés de nouveau.

Nous nous opposerons vivement à ce projet de loi et nous espérons que les Canadiens seront sensibles à nos arguments. Pendant toute la tournée sur la réforme des programmes sociaux, j'ai entendu, à travers tout le Canada, à l'exception du Québec, qu'on compte sur Ottawa pour donner une orientation et pour assurer la justice sociale sous la forme de standards nationaux forts.

Il me semble que lorsqu'on adopte une telle loi, on fait douter de la capacité d'Ottawa d'indiquer la voie de la justice sociale, de l'équité et de l'espoir pour tous les Canadiens et Québécois et surtout pour les jeunes.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a une chose qui est vraie au sujet de l'initiative du ministre de la Justice relativement au traitement des jeunes contrevenants. Il suit aveuglément un programme politique qui n'existe plus depuis la dernière fois que son parti a formé le gouvernement.

Le ministre de la Justice essaie de convaincre les Canadiens que la mesure législative qu'il propose, le projet de loi C–37, concerne la justice, mais ce n'est qu'une autre tentative de manipulation sociale de la part de son gouvernement.

Le ministre de la Justice devrait prendre au sérieux le traitement des gens qui ont enfreint les lois établies. Il devrait proposer une mesure législative qui force les jeunes contrevenants à comprendre que les citoyens respectueux des lois ne toléreront pas que leur comportement criminel reste impuni.

Je sais que le verbe «punir» choque les députés d'en face, mais c'est ce à quoi les Canadiens s'attendent. Nous avons ici une mesure législative qui donne aux jeunes contrevenants encore plus de raisons de croire qu'ils ne devraient pas être punis pour les crimes qu'ils commettent contre les citoyens respectueux des lois. Ce projet de loi donne aux jeunes contrevenants encore plus de raisons de croire que le système judiciaire trouvera des excuses pour justifier leur comportement criminel.

Pour le ministre, la justice passe avant tout par la prévention du crime. Aussi bon que cela puisse sembler, ce projet de loi était censé porter sur les crimes déjà commis par les jeunes contrevenants. Au lieu de cela, le ministre veut rejeter le blâme sur les agences de services sociaux, laissant entendre que, si les jeunes ont un comportement violent et antisocial, c'est parce que ces

agences ne s'acquittent pas de leur mandat qui est de donner aux jeunes une solution de rechange à la criminalité.

Les Canadiens veulent et exigent que le ministre s'attaque au problème de la violence croissante chez les jeunes. Il y a une épidémie de crimes commis par des jeunes qui se moquent de l'incapacité du système de leur montrer que le crime ne paie pas. Au lieu de rendre notre système de justice pénale plus sévère, le ministre persiste dans la voie que son gouvernement a suivie jusqu'ici: il fait sonner de beaux mots qui ne changent absolument rien.

• (1225)

Les Canadiens veulent des changements. Ils veulent qu'on réponde à leurs inquiétudes. Une fois de plus, le gouvernement se retranche derrière des prétextes pour prétendre qu'on ne peut rien changer.

Le texte actuel de la Loi sur les jeunes contrevenants place le bon principe en tête des priorités. La déclaration de principes dit en effet: «Les adolescents ne sauraient, dans tous les cas, être assimilés aux adultes quant à leur degré de responsabilité et aux conséquences de leurs actes; toutefois, les jeunes contrevenants doivent assumer la responsabilité de leurs délits.»

Que propose le ministre? Il avance comme excuse que, si des jeunes ont commis des délits, c'est à cause de l'échec des politiques de prévention de la criminalité appliquées par les organismes provinciaux. Le ministre ne saisit pas bien. Il ne comprend pas que, tant que son ministère ne s'intéressera pas à la justice, au lieu de refiler aux organismes provinciaux la responsabilité de son échec, les jeunes violents n'auront pas à assumer la responsabilité de leur comportement antisocial.

Les Canadiens ne demandent pas d'excuses au ministre de la Justice, mais une justice qui condamne le comportement violent des jeunes antisociaux. Ils exigent que le ministre de la Justice comble les lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants qui permettent à des jeunes de tuer ou d'estropier des gens sans avoir à en subir les conséquences. Au lieu de cela, que nous propose-t-on? Une loi qui dit que les méthodes de prévention du crime ont échoué. C'est donc aux services de prévention du crime qu'il faut s'en prendre.

Je me permets de rappeler au ministre que les conséquences de la mort ou de la mutilation sont irréversibles. Les Canadiens estiment que la justice doit faire en sorte que les auteurs de crimes avec violence soient rapidement châtiés. Or, ils ne trouvent que des prétextes de la part du ministre actuel de la Justice qui préférerait trouver des causes à la criminalité violente plutôt que rendre justice aux victimes de crimes avec violence.

Avant que le ministre ne monte sur ses grands chevaux et n'accuse les députés de notre parti d'avoir pour toute solution que mettre sous les verrous tous ceux qui violent la loi, je lui rappellerai que je ne parle en l'occurrence que des jeunes qui sont violents. Nous, de notre parti, sommes tout à fait en faveur de mesures de rechange pour les jeunes contrevenants non violents qui en sont à leur première infraction.

Autre question, d'où viennent les fonds pour ces établissements? Il est très noble de la part du ministre de parler de prévention de la criminalité. Son parti tient ce langage depuis la dernière fois qu'il formait la majorité à la Chambre. Mais au lieu d'investir des fonds publics dans la prévention de la criminalité, il a alors préféré, comme il le fait maintenant, gaspiller les fonds publics et engager des dépenses douteuses qui bénéficiaient à des intérêts particuliers amicaux comme les fabricants de gelée de bleuet ou les groupes étudiant les lumières de Noël ou les effets des berceuses sur les enfants.

Les recommandations touchant les dépenses en services sociaux de la part des provinces, que le ministre fait passer pour de la justice, ne coûteront rien à son gouvernement. Mais les citoyens des provinces que le ministre contraindra à accepter ces propositions fallacieuses ne s'en tireront pas aussi bien.

Le ministre de la Justice a pris connaissance des études révélant que les services sociaux provinciaux existant actuellement pour venir en aide aux jeunes risquant de basculer dans la criminalité manquent de ressources et de personnel. Le ministre sait bien que les travailleurs sociaux provinciaux qui tâchent de prévenir la criminalité juvénile comptent sur la Loi sur les jeunes contrevenants pour fournir les services qu'ils n'ont pas les moyens d'offrir. Le ministre sait bien que les efforts provinciaux de prévention de la criminalité ne seront pas étayés de fonds fédéraux parce que son gouvernement gaspille bêtement les deniers publics à des programmes d'intérêt limité pour tous les Canadiens plutôt qu'à la prévention de la criminalité pour les jeunes.

Malheureusement, le gouvernement et le ministre font de nouveau étalage de bons sentiments pour tâcher de convaincre les Canadiens que les mesures qu'ils préconisent sont bonnes. Mais, comme nous le savons tous, non seulement leurs mesures sont vaines, mais ils manquent aussi d'idées nouvelles. Les Canadiens refuseront de croire le gouvernement qui prétend avoir toujours raison tandis que les Canadiens ne savent pas ce qui vaut mieux pour eux.

Le président du Comité de la justice a demandé, à la Chambre, pourquoi notre parti s'oppose aux dépenses pour les programmes sociaux susceptibles de réduire la criminalité. Nous croyons que la prévention de la criminalité est efficace et économique, et bénéfique à long terme aussi bien pour le criminel que pour la victime. Mais ce projet de loi est censé porter sur le traitement que le système de justice doit réserver à ceux qui ont déjà commis des crimes violents contre la société, pas souligner les défauts des services sociaux provinciaux.

Il est évident que nous touchons là le point névralgique de la capacité du gouvernement actuel de gouverner. Les Canadiens ne seront pas dupes de ces belles paroles et de ces solutions factices et ils réaliseront que le gouvernement actuel ne comprend même pas le rôle que doit jouer le ministère de la Justice pour faire en sorte que la justice ait une signification pour les jeunes coupables de violence.

• (1230)

Au lieu d'assurer la justice, le gouvernement propose un examen des services sociaux. Comme nous le savons, le gouvernement a déjà dit que la réforme des programmes sociaux est impossible, tout comme les modifications permettant de rendre justice aux victimes de crimes commis par des jeunes.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général s'est montré audacieux. Il a dit que le moment est venu pour le gouvernement d'examiner la loi qui a été adoptée afin de déterminer si elle atteint ses objectifs, compte tenu des deniers publics investis.

Nous avons des programmes sociaux qui nuisent à la société, des programmes familiaux qui empêchent les autochtones du pays de devenir autosuffisants et des lois sur le contrôle des dépenses ayant permis aux dépenses d'augmenter sans cesse. Toutes les fois que l'un de ces programmes échoue, nous dépensons plus d'argent. Ces modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants ne vont pas dissuader les jeunes contrevenants violents de commettre des crimes, mais elles vont nous faire dépenser encore de l'argent.

Le ministre de la Justice a omis de répondre à plusieurs questions importantes relativement à cette loi: Quelle fonction la Loi sur les jeunes contrevenants est–elle censée avoir? Ce projet de loi sera–t–il conforme à cette fonction? Enfin, comment pourrons–nous savoir la différence? Nul à la Chambre ne s'opposera au fait que la Loi sur les jeunes contrevenants est censée séparer les jeunes des criminels violents et endurcis adultes. Elle vise aussi à séparer les jeunes criminels violents et endurcis des jeunes non violents qui se sont retrouvés en mauvaise compagnie et ont fait une erreur stupide.

Personne ne contestera le fait que les jeunes ayant fait une erreur non violente méritent une seconde chance. Le problème avec ce projet de loi, c'est qu'il répète les erreurs faites dans le système de justice pour adultes. Personne n'est tenu responsable de ses crimes violents. Il ne se passe guère une journée sans qu'on découvre qu'un adulte ou un jeune violent qui aurait dû être maintenu à l'écart de la société a été remis en liberté et a fait une autre victime.

Le gouvernement actuel n'a pas pris la justice au sérieux dans le passé. Ce projet de loi montre clairement que les libéraux ne la prennent pas encore au sérieux aujourd'hui. La société canadienne veut que les jeunes violents soient séparés des victimes en puissance et ne veut pas se faire dire par le gouvernement pourquoi la prévention du crime a échoué.

Que le gouvernement se le tienne pour dit. Si le premier ministre et le ministre de la Justice font fi de la demande du public, qui exige une solution au problème des crimes violents commis par des jeunes, la faveur dont jouit le Parti libéral ne durera pas. Le gouvernement fédéral doit mettre en oeuvre la recommandation du vérificateur général qui porte sur la Loi sur les jeunes contrevenants. Il doit se servir des deniers publics pour protéger la société contre les jeunes violents et non consacrer encore plus d'argent à sa politique de sociologie appliquée qui a été un échec. Le gouvernement doit faire en sorte que les jeunes violents soient tenus responsables de leurs crimes violents.

En conclusion, je tiens à souligner que je suis très déçu qu'après avoir reçu autant d'avis de la part des Canadiens et d'une foule d'organismes d'un bout à l'autre du pays le gouvernement n'ait pas trouvé mieux que ce qu'on trouve dans le projet de loi C–37. À long terme, rien ne changera. Or, les Canadiens veulent que la situation change. Mais rien ne changera parce que ce projet de loi ne s'attaque pas sérieusement au problème des crimes violents.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre à nouveau la parole en cette Chambre pour vous faire part de mes réflexions sur le projet de loi C–37 visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous, du Bloc québécois, convenons que la criminalité juvénile est un problème très grave. Les médias nous font part régulièrement de cas précis de crimes commis avec une telle violence qu'ils ne laissent personne indifférent.

Les exemples s'accumulent et nous rappellent constamment que la violence est présente à tous les niveaux et dans tous les aspects de notre société. C'est notre rôle de veiller à ce que nos lois mettent fin à ces crimes odieux et qu'elles indiquent clairement notre intolérance face à la criminalité.

Malheureusement, les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants qui sont soumises par le ministre de la Justice vont, à mon avis, empirer la situation actuelle en mettant de l'avant une approche répressive.

Il faut savoir que le projet de loi C–37 propose trois modifications fondamentales à la Loi sur les jeunes contrevenants. Premièrement, le projet de loi propose une prolongation des peines. Deuxièmement, il propose le renvoi devant les tribunaux pour adultes de jeunes âgés de 16 ou 17 ans accusés d'une infraction ayant causé des lésions corporelles graves.

• (1235)

Troisièmement, le projet de loi propose une amélioration des méthodes de partage de l'information entre le milieu policier et judiciaire et certains représentants du public. Ces trois changements de la loi sont fondamentaux et viennent altérer certains principes de base de la loi présentement en vigueur. Ainsi, le premier point, la prolongation des peines, vient clairement établir que le principe de la prévention et de la réhabilitation, pourtant énoncé dans l'article premier du nouveau projet de loi, n'est plus un objectif de ce gouvernement.

La proposition de rendre l'information plus accessible penche dans le même sens. Ce que le ministre propose, c'est que le délinquant doit savoir qu'il est un criminel. Pour bien le lui rappeler, les autorités auront le mandat d'en informer son entourage, les membres et le personnel de son école et ses voisins. Loin de favoriser une quelconque réhabilitation du jeune, procéder de cette façon va, bien au contraire, ancrer en lui l'idée qu'il est dorénavant un criminel, un ennemi de la société. Cette procédure va marquer au fer rouge le jeune délinquant et hypothéquer dangereusement toutes ses chances de réhabilitation.

Enfin, le renvoi devant un tribunal pour adultes des jeunes âgés de 16 et 17 ans accusés d'une infraction dite violente suscite beaucoup d'inquiétude. Premièrement, cette modification est inutile puisque, en ce moment, les cas violents sont habituellement, à la demande des procureurs de la Couronne, dirigés vers un tribunal pour adultes. De plus, ces amendements vont à l'encontre du système québécois.

Ainsi, le Québec a, en ce domaine, développé au fil des ans toute une structure permettant d'atteindre le juste équilibre entre

la protection publique et la réhabilitation du délinquant. Cette structure permet d'assurer la prise en charge du jeune, dès la manifestation de troubles de comportement ou de situations compromettant sa santé ou sa sécurité. Cette structure confie également le jeune à des établissements qui relèvent, non pas du ministère de la Justice, mais plutôt du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce choix démontre bien l'emphase mise sur la réhabilitation. En ce sens, le projet de loi C–37 vient miner l'esprit même de la structure mise en place au Québec.

Ce projet de loi est un projet de loi répressif. Comme je le faisais remarquer en cette Chambre lors de la première lecture de ce projet de loi, il existe deux écoles contradictoires sur l'approche la plus efficace à adopter face à la criminalité chez les jeunes: la méthode axée sur le jeune criminel qui met l'accent sur l'arrestation, la judiciarisation, la condamnation et la punition ou la méthode axée sur la réinsertion sociale qui s'attarde sur les causes motivant la délinquance et qui se propose de replacer le jeune délinquant sur le droit chemin, sans le criminaliser davantage.

Il m'apparaît donc évident que la seconde école, celle prônant la prévention et la réhabilitation est celle que l'on doit privilégier. Les criminologues reconnaissent qu'il n'existe pas une seule cause à la criminalité. Celle–ci serait plutôt le résultat de l'interaction d'un ensemble de facteurs connexes tels l'éducation, le milieu familial, la pauvreté, la toxicomanie, la promotion de la violence, le chômage, les inégalités, etc. Lors du dépôt du projet de loi, le ministre de la Justice nous disait que les aspects de la réinsertion, de la prévention et de la réhabilitation seraient intégrés dans sa réforme.

Pourtant, après plusieurs lectures du projet de loi, je ne vois pas une seule mesure concernant cette préoccupation. Bien sûr, l'article premier du projet de loi y fait référence comme énoncé de principe, mais dans les articles de fond, pas un mot. L'article premier n'est donc qu'un simple écran de fumée atténuant l'aspect répressif de ce projet de loi. Il devient donc évident que l'approche fédérale face à la criminalité juvénile doit être revue. Il faut une révision plus réaliste qui tiendrait compte en premier lieu du contexte social et économique à l'origine de la criminalité et qui mettrait en oeuvre des programmes et des mesures de développement social axés sur la réhabilitation et sur la prévention.

• (1240)

Le dépôt de ce projet de loi a soulevé de vives inquiétudes au Québec, et ce autant de la part des intervenants du milieu social et carcéral que des milieux politiques et universitaires. Ainsi, suite au dépôt du projet de loi C–37, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, de façon quasi unanime une motion qui envoyait un message très clair au ministre de la Justice du Canada: «Laissez–nous continuer à résoudre nos problèmes à notre façon.» De plus, on a assisté à une vague de protestations de la part des spécialistes de la question: psychoéducateurs, criminologues, avocats spécialisés, travailleurs sociaux, etc.

Le Québec a souvent fait figure de proue en matière de traitement des jeunes contrevenants. Dès 1942, le Québec portait le seuil d'âge limite à la responsabilité à 18 ans, mouvement que ne suivraient certaines autres provinces qu'en 1982. Au fil des ans, le Québec a développé toute une structure, un système permettant d'atteindre le juste équilibre entre, d'une part, l'objectif de protection publique, et d'autre part, celui non moins louable de la réhabilitation de ces jeunes contrevenants.

Il faut reconnaître que le Québec s'est doté d'un système pénal et social innovateur pour traiter la délinquance chez les jeunes. Depuis bientôt 15 ans, le Québec a choisi de mettre l'accent sur la réhabilitation et la réadaptation, plutôt que sur la répression pure et simple. Notre système s'efforce d'identifier les causes profondes de la délinquance, plutôt que d'en rester aux simples apparences visibles et flagrantes, et rejette l'idée que la prison à vie soit l'unique solution pour les délinquants aux prises avec de graves problèmes familiaux et sociaux.

Le délinquant est rapidement pris en charge par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par la Direction de la protection de la jeunesse, et les résultats sont surprenants. Selon diverses études tout aussi sérieuses les unes que les autres, l'investissement financier de la société pour la réadaptation d'un jeune accusé d'homicide se rembourse en moins de cinq ans par la productivité du jeune adulte, par son travail, ses impôts et son pouvoir d'achat.

En conclusion, nous, du Bloc, croyons fermement que la réhabilitation et la prévention sont la seule approche acceptable dans le domaine de la délinquance juvénile. C'est pourquoi nous n'appuyons pas le projet de loi C–37.

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir à nouveau sur ce projet de loi, modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, promulguée en 1984, qui a remplacé la Loi sur les jeunes délinquants et la loi fédérale qui régit actuellement les questions relatives à la criminalité et à la justice chez les jeunes au Canada.

Cette loi a créé un nouveau cadre juridique pour orienter la réaction de la société face aux jeunes qui contreviennent au droit pénal, essentiellement. Bon nombre de ces dispositions se fondent sur une démarche légaliste qui insiste sur l'application équitable de la loi et l'obligation pour les jeunes d'assumer la responsabilité de leurs actes. Cependant, étant donné leur âge et leur degré de maturité, il va de soi que les jeunes contrevenants ont des besoins spéciaux qui exigent une assistance qui n'existe pas dans le système pour adultes. Le projet de loi, précisément, ne renforce pas cet aspect de l'assistance aux jeunes contrevenants.

Dans ce projet de loi, la notion d'adolescent, passe des personnes âgées de 12 à 18 ans à celles de 10 à 15 ans, ce qui implique désormais le renvoi devant les tribunaux d'adultes de jeunes de 16 ans et plus et le renvoi toujours possible d'adolescents de moins de 16 ans devant les tribunaux d'adultes.

Ce projet de loi, donc, est mû par un courant de répression injustifié et arbitraire. On favorise une judiciarisation plus sévère pour les jeunes contrevenants, plutôt que l'établissement de mesures efficaces de prévention et de réhabilitation.

À cet égard, je me permettrai, comme mes collègues, de citer un extrait des conclusions du Barreau du Québec, dans son mémoire présenté au Comité permanent de la justice. Le Barreau dit: «Nous percevons très clairement que le projet de loi C–37

constitue une réponse aux pressions de certains citoyens réclamant, afin d'accroître leur protection, une lutte plus efficace contre les crimes graves. La répression ne nous apparaît pas cependant, et pour cause, la solution la plus adéquate. Le Québec, ayant trouvé sa voie, a exploité et tient à continuer à exploiter les filons de la réhabilitation, la rééducation. En fait, nous ne demandons que l'opportunité de maintenir les bons résultats atteints jusqu'ici au chapitre de la criminalité juvénile.»

• (1245)

Depuis 1984, la Loi sur les jeunes contrevenants a été modifiée à deux reprises, soit en 1986 et en 1992.

En 1986, des modifications ont été apportées à la loi afin de permettre la divulgation publique de l'identité d'un jeune accusé ou reconnu coupable d'un crime lorsque le jeune en question constituait une menace pour le public et que la divulgation en question était nécessaire pour faciliter son arrestation.

En 1992, la loi a été amendée pour alourdir les peines dans les cas de meurtre, peine maximale de trois à cinq ans, dont trois en réclusion et deux ans en liberté surveillée. Si le jeune est considéré comme une menace pour la sécurité publique, il peut toutefois être gardé en détention plus longtemps que les trois ans.

En 1992 également, la loi clarifie les dispositions relatives au renvoi à un tribunal pour adulte dans le cas d'un acte criminel grave. Le jeune contrevenant âgé de 14 ans et plus doit être renvoyé à un tribunal pour adultes lorsque les peines à la disposition du tribunal pour adolescents ne permettent plus d'assurer la protection du public et la réinsertion sociale du contrevenant.

Depuis 1984, on observe donc un durcissement des dispositions de la loi.

Mais puisque l'augmentation des taux de criminalité de 1992 a été moindre, soit 2 p. 100 contre 5 p. 100 en moyenne pour les années précédentes, ne peut–on pas affirmer que la loi actuelle est suffisamment coercitive sans qu'on ait besoin de l'amender dans le sens d'une plus grande répression?

Pourquoi ne pas attendre les effets des dernières modifications de 1992? Étant donné le manque de recul et en raison du décalage des statistiques, il est difficile d'évaluer actuellement les effets de ces dernières modifications.

À cet égard, le Barreau du Québec écrivait encore: «On ne peut que déplorer la décision de procéder d'abord aux amendements pour, par la suite, réviser la loi en profondeur et examiner la situation de la criminalité chez les jeunes. Procéder à l'inverse aurait justement facilité, bien au–delà de la simple réussiste du Québec en cette matière, l'identification précise des mécanismes sur lesquels repose le bon fonctionnement du système. Sans compter que l'examen, de façon préliminaire, de la criminalité chez les jeunes aurait permis de colliger les résultats des modifications apportées en 1992 et de vérifier si l'objectif avait été atteint tel que semblaient le laisser croire les plus récents jugements de la Cour d'appel.»

Ainsi, le Barreau en arrive à la conclusion irrémédiable que le projet de loi C–37 devrait être retiré. Le Barreau conclut ainsi : «Cela dit, dans l'impossibilité politique de ce faire, le ministre devrait–il à tout le moins, suspendre son étude pour procéder d'abord à l'examen de la situation de la criminalité chez les jeunes. . .»

Le projet de loi C–37 ne fournit aucun apport pour endiguer le problème de la criminalité chez les jeunes. À mon avis, c'est là le coeur de ce débat. Car tant qu'on ne mettra pas en place des mesures efficaces pour prévenir la criminalité, nous nous exposons toujours à durcir les lois, à les amender et à réprimer sans cesse. Il faut donc aborder la criminalité dans son ensemble. Bien sûr, les loi pénales sont nécessaires, mais l'effet punitif des luttes contre la criminalité est impuissant à reconnaître les facteurs à l'origine des crimes contre la personne et contre les biens.

Les solutions à la criminalité ne se trouvent pas seulement dans les sanctions mais surtout dans la prévention et dans les mesures efficaces de réinsertion sociale.

Dans une étude pour le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, M^me^ Patricia Bégin écrit notamment: «Il devient de plus en plus évident que les mesures traditionnellement adoptées pour freiner la criminalité ne suffisent pas à enrayer la criminalité et la crainte inspirée par celle–ci. L'idée de tenir compte du contexte social et économique à l'origine de la criminalité et de mettre en oeuvre des programmes et des mesures de développement social axés sur la réduction des situations propices au crime, fait de plus en plus d'adeptes. . .»

En fait, c'est l'administration de la justice et l'application des dispositions de la loi qui posent problème, car il appert que les mesures actuelles permettent de traiter efficacement la plupart des crimes avec violence assujettis à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Tout est là: les dispositions et les mécanismes d'application. Mais ce sont les intervenants en charge qui refusent de les utiliser, ou encore qui s'embourbent dans des délais administratifs inacceptables.

Dans un article de *La Presse* du 8 juin dernier, Me Normand Bastien, de la division jeunesse du Centre communautaire juridique de Montréal, déclarait ceci: «Les véritables problèmes viennent des délais moyens trop longs avant que des sentences ne soient rendues, soit 266 jours en moyenne à Valleyfield, 180 jours à Montréal, 163 jours à Joliette, et aussi du fait que seulement 29 p. 100 des problèmes sont résolus.»

M. Doob, de l'Université de Toronto, dans son rapport intitulé *Beyond the Red Book*, document publié à la suite d'un atelier visant à recommander des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, affirmait ceci: «Il n'y a pas de crise chez les jeunes qui exige des changements fondamentaux et immédiats à la Loi sur les jeunes contrevenants. Des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants n'auraient probablement aucun effet notable sur la criminalité.»

• (1250)

En outre, ce qu'il laisse entendre c'est que «. . .si les gouvernements fédéral et provinciaux veulent sérieusement protéger le public, ils devraient investir davantage dans la prévention et la sensibilisation du public au sujet de la criminalité chez les jeunes. C'est moins cher, dit–il, et plus efficace de prévenir la criminalité que de garder en détention les jeunes qui ont commis une infraction.»

Enfin, j'aimerais commenter une autre disposition du projet de loi qui a trait à la communication des dossiers des jeunes contrevenants. Un des principes qui sous–tend la Loi sur les jeunes contrevenants est celui qui veut qu'on ne diffuse pas les informations relativement à l'implication d'un adolescent quant à une infraction.

On veut ainsi éviter qu'à un âge où un individu ne possède pas le jugement d'un adulte, il soit catégorisé comme un délinquant d'habitude. Les accrocs répétés à la confidentialité du dossier d'un jeune contrevenant auront pour effet de rendre plus difficiles sa réhabilitation et sa résinsertion sociale.

En terminant, j'aimerais rappeler que l'ancien ministre de la Justice du Québec aurait préféré le statu quo et s'est dit inquiété et déçu du projet de loi C–37. Cette réaction démontre bien que les chevauchements en matière de justice sont coûteux tant en termes administratifs qu'en termes d'efficacité du régime.

En effet, Ottawa s'aventure dans une voie qui pour le Québec est sans issue, or, c'est le Québec qui sera chargé d'administrer le système. Les recommandations du Québec et celles du Barreau dans leur ensemble ont été oubliées une nouvelle fois.

Quelques statistiques récentes dans la publication Juristat de Statistique Canada, concernant les comptes quotidiens moyens des jeunes contrevenants selon le statut de détention en 1992, indiquent un taux d'incarcération au Québec de 10,4 par 10 000 jeunes. Ce taux est très inférieur à la moyenne canadienne qui est de 21,3. La Saskatchewan avec 32 par 10 000 jeunes se retrouve avec le taux le plus important. Que veulent dirent ces disparités?

Également dans le Juristat de mars 1994, relativement aux causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse qui se sont soldées par une déclaration de culpabilité selon le genre de garde en 1992–1993, pour une population de près de sept millions, on parle d'un total de causes au Québec de 10 259, et pourtant pour une population six fois moindre en Alberta on parle d'un total de 19 882. Qu'est–ce qui explice ce ratio du simple au double?

Une chose sur laquelle il faudrait également réfléchir au plan de la justice avant d'adopter des lois sans queue ni tête, Juristat de janvier 1994 parle des causes devant les tribunaux de la jeunesse comportant un verdict de culpabilité selon la province et le territoire; ce taux au Québec est de 83,1 p. 100. Au Yukon, il est de 53 p. 100; au Manitoba, de 54; et en Ontario de 61,2. Est–ce que nous «judiciarisons» à outrance dans ces provinces? Je pense qu'avant d'adopter de nouveaux amendements à la loi il faudrait y réfléchir. Nous voterons contre ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous poursuivons le débat. La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Kilger): En conséquence, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 17 h 30, demain. Le timbre ne sonnera pas plus de quinze minutes.

* * *

• (1255)

[*Français*]

LA LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 février, de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C–68. Si seulement les gens de l'Ouest pouvaient comprendre un peu plus le français, ils écouteraient les propos d'un député du Bloc sur un sujet qui les concerne beaucoup, c'est–à–dire l'enregistrement des armes à feu et d'autres mesures. C'est un projet de loi excessivement complexe, il contient beaucoup d'éléments.

En étudiant le projet de loi, ma première réaction a été de dire que je ne voulais absolument pas que le Québec devienne comme la Floride ou le Texas. Ce n'est pas une question de température, mais bien une question de port d'arme. Je ne veux pas qu'on fasse comme en Floride, comme au Texas, où les gens, le samedi soir, se promènent avec des pistolets dans leurs poches et souvent, ont la malchance de régler des comptes avec des pistolets et autres armes à feu.

Je trouve que cet état de fait encourage la violence. Ce n'est pas pour rien qu'aux États–Unis, les statistiques indiquent des taux d'homicides et de crimes violents beaucoup plus élevés qu'au Canada et cela, même en tenant compte de la différence de population. Je pense que c'est un des aspects de la différence de culture qu'il faut encourager au Québec, peut–être aussi au Canada. Cela fait partie, disons, de mon projet de société, avec un Québec souverain, de vouloir réduire les raisons et les causes de la violence. Moi, je rêve d'un pays tolérant, je rêve d'un pays respectueux des valeurs humaines. Je rêve d'un pays dans lequel les gens peuvent discuter librement, démocratiquement, où ils n'auraient pas besoin d'utiliser des armes à feu pour régler leurs comptes.

C'est la culture de la différence qui m'encourage, d'ailleurs pour plusieurs raisons, à vouloir appuyer la souveraineté du Québec. C'est une raison parmi tant d'autres, parce qu'il y a une très grande différence, quand on parle des armes à feu, entre la position prise par l'ensemble des Canadiens et celle de l'ensemble des Américains. Mais il y a une similitude qui semble vouloir

apparaître maintenant entre les deux nations, depuis que nous avons la représentation du Parti réformiste. Ces derniers préconisent certains arguments qui sont américains pour appuyer le libre port d'armes à feu, comme celui de la liberté, à savoir qu'enregistrer des armes à feu ou même en limiter l'accès serait une atteinte à la liberté personnelle, ce qui est un argument totalement farfelu, à l'extrême.

Dans le cas des Américains, ça se comprend très facilement, parce que le port d'arme à feu fait pour ainsi dire partie de la culture américaine. «The West was won» avec des fusils et des armes à feu. Le port d'arme à feu se fait beaucoup plus qu'au Canada et si je ne m'abuse, l'utilisation des armes à feu est un droit aux États–Unis. Je me demande même si ce n'est pas inscrit dans la Constitution américaine et donc, les Américains vont être obligés de vivre avec un accès beaucoup plus grand aux armes à feu qu'ici, au Canada.

Ce n'est pas peu dire qu'effectivement, quand on compare les statistiques sur les homicides et les cas de violence entre le Canada et les États–Unis, on s'aperçoit que ces cas sont beaucoup plus nombreux aux États–Unis.

• (1300)

En 1991, il y a eu 753 cas d'homicide au Canada, comparativement aux États–Unis où il y en a eu 24 000. C'est hallucinant lorsqu'on compare ces statistiques. Elles ont fait dire au Comité judiciaire du Sénat américain que les États–Unis étaient, et ce sont eux qui le disent, le pays le plus violent et le plus autodestructeur du monde.

Étant une personne raisonnable, je ne peux pas exclure le fait que le très grand nombre d'armes aux États–Unis contribue, jusqu'à un certain point, à cet écart, à ce très haut niveau de violence et de meurtres qui se manifeste aux États–Unis. Quand on voit, par exemple en Floride ou ailleurs, des gens qui utilisent des carabines pour tirer sur les conducteurs sur les autoroutes, je préfère faire tout ce qui est en mon pouvoir pour encourager le développement d'un pays dans lequel on n'aura pas à vivre ce genre d'expression violente, extrémiste, absurde. Je préfère encourager le développement d'une société dans laquelle on diminue l'atmosphère violente. Je sais que ce n'est pas facile. Dans le fond, il faut développer une atmosphère dans laquelle les gens se sentent à l'aise, se sentent en sécurité.

Les gens qui sont en faveur de la libre circulation des armes, ou le libre accès aux armes à feu, prétendent que si on a un pistolet ou un fusil, on sera en meilleure position pour se protéger de la violence. C'est un argument courant aux États–Unis, là où les statistiques montrent que le nombre de meurtres est extrêmement élevé. Il y a trois fois plus d'homicides aux États–Unis qu'au Canada, toujours en tenant compte du nombre d'Américains par rapport à la population canadienne. Je ne crois pas, encore une fois, que s'armer soit une façon de se protéger. Je crois au contraire qu'une personne qui s'arme est une personne qui invite à la violence. Toute la sagesse humaine, depuis le début de la civilisation occidentale, nous fait dire que la violence porte à la violence. Toutes les preuves sont là pour dire qu'une personne qui s'arme se prépare pour la violence.

Pour diminuer la violence dans la société, il serait tout à fait raisonnable de vouloir réduire l'accès aux armes à feu. Après tout, une arme à feu est faite pourquoi au juste, si ce n'est pour tuer? Une arme à feu est faite pour tirer et tuer. Une arme à feu est une arme extrêmement dangereuse et l'accès à ces armes devrait être limité. C'est normal et raisonnable, dans un pays qui se respecte, de vouloir une société de moins en moins violente.

Bien sûr que les sportifs, ceux qui utilisent les armes pour la chasse, les fermiers qui les utilisent pour abattre des animaux malades ou pour d'autres raisons, tous les gens qui ont un but précis lors de l'utilisation d'armes à feu devraient avoir accès à ces armes. Je ne remets pas cela en question. Mais de façon générale, les armes à feu devraient être abolies ou tout au moins l'accès devrait en être restreint. Les armes de poing n'ont pas leur utilité dans les villes. Il devrait y avoir d'excellentes raisons pour avoir accès à une arme à feu.

• (1305)

Il faut dire que le projet de loi C–68 s'inscrit très peu dans cette optique. C'est une approche qui va peut–être dans la bonne direction, mais qui n'atteint pas le but voulu par la population.

Des sondages ont été faits concernant l'enregistrement et le port d'armes à feu. On peut constater très clairement qu'au–delà de 80 p. 100 des Canadiens et 91 p. 100 des Québécois ont dit souhaiter que les armes à feu soient plus difficiles d'accès, que leur acquisition soit plus difficile, que les armes d'assaut militaires et les armes de poing soient interdites, que la vente d'armes à feu soit contrôlée plus sévèrement. Voilà ce que révèlent les sondages faits à maintes reprises auprès de la population.

La très grande majorité des Canadiens et des Québécois s'opposent à l'accès libre des armes à feu au Canada. Le gouvernement ne semble pas représenter ce point de vue dans le projet de loi C–68. On sait qu'il y a des forces en jeu dans ce projet de loi.

Il n'y a pas que l'opinion générale de la population, mais aussi les fabricants, les associations en faveur des armes à feu, un certain nombre de personnes qui ont un attachement particulier pour les armes à feu et qui croient qu'elles représentent la force et la puissance semblent avoir un pouvoir assez considérable auprès du gouvernement. Toutes ces personnes sont nettement minoritaires, mais ce sont leurs pressions qui ont fait que ce projet de loi ne soit pas aussi sévère que ce qu'il aurait pu être.

Si on avait voulu présenter un projet de loi sérieux, avant–gardiste, progressiste, qui aurait eu comme but de protéger les intérêts de la majorité, on aurait présenté un projet de loi avec plus de mordant. Cela dit, il faut ajouter que le C–68 n'est pas un mauvais projet de loi. Il a de bons éléments et d'autres carrément mauvais.

Je pense que c'est quand même une amélioration à la loi existante. L'intention du projet de loi est bonne. Si on prétend qu'enregistrer les armes à feu en diminuera l'accès, si là est la logique du projet de loi, cela se défend bien et est souhaitable. Mais de là à dire que cela atteint le but, c'est une autre question.

C'est une amélioration de l'ancien système parce qu'il était absurde. Autrefois, n'importe qui pouvait acheter une arme à feu. Il fallait l'inscrire dans un livre où on indiquait son adresse, cet inventaire était vérifié par la Sûreté du Québec au Québec, la police ontarienne en Ontario et la GRC ailleurs au Canada. C'était une vérification sommaire à savoir si tous les noms et

adresses étaient complets, le numéro de série indiqué, mais si jamais ce livre est brûlé ou est égaré, l'enregistrement est perdu à jamais.

● (1310)

Vraiment, c'était un enregistrement bidon, si l'on peut dire, un enregistrement qui était plus une formalité qu'autre chose. Il n'avait pas vraiment d'impact, peut–on dire. Il n'est d'aucune utilité non plus pour surveiller ceux qui auraient accès à des armes.

Il faut dire aussi que l'ancien projet de loi avait non seulement un certain contrôle très minime sur l'achat des armes, mais qu'un permis de port d'arme était émis, ainsi que pour le transport et l'entreposage. Mais, dans le fond, la loi existante est largement inefficace.

Le projet de loi C–68 comporte de bonnes et de moins bonnes propositions. Si le temps me le permet, j'aurais peut–être quelques suggestions d'améliorations à offrir.

D'abord, le projet de loi C–68 propose d'établir un cadre législatif pour la délivrance de permis aux personnes qui désirent posséder une arme à feu. En d'autres mots, il établit un système d'enregistrement de toutes les armes à feu. Il prescrit une série de mesures de contrôle, notamment pour s'assurer qu'il n'y ait aucun danger pour la sécurité publique avant d'autoriser la cession, le transport, l'importation ou l'exportation d'une arme à feu. Il impose des restrictions sur d'autres objets dangereux, tels que les arbalètes, certains couteaux et les silencieux pour les pistolets. Il révise le Code criminel pour imposer des peines plus sévères, et il prévoit des mécanismes visant à interdire aux personnes ayant un comportement criminel d'avoir en leur possession des armes à feu.

On peut même conclure tout de suite sur cet aspect qui veut limiter l'accès aux armes à feu par les criminels. Il me semble que c'est normal et souhaitable.

Il me semble que toute législation qui empêche un criminel d'avoir accès à une arme à feu est bonne et souhaitable pour la société en général.

Maintenant, en ce qui concerne l'imposition de peines plus sévères, on peut en parler un peu plus. C'est sûr qu'il y a des aspects positifs. Je n'aurai pas le temps de parler du mécanisme lui–même d'enregistrement des armes à feu. Il y a bien des questions à se poser juste au sujet du système lui–même d'enregistrement et de stockage de l'information et de dire que le système qu'on propose est meilleur que ce vieux livre–ci. Il y aurait bien des choses à dire, mais le temps ne me le permettrait pas.

Il y a quand même de bons éléments; par exemple, en ce qui concerne l'enregistrement de toutes les armes à feu. S'il était possible d'enregistrer toutes les armes à feu, cela permettrait au moins à la police de faire respecter une ordonnance de la cour interdisant à un agresseur de posséder des armes à feu. Non seulement cela pourrait exclure les criminels, mais, par exemple, le bonhomme qui a tendance à battre sa femme le samedi soir, il n'est peut–être pas inscrit, lui, comme un criminel qui a volé une banque ou tué Untel, mais il me semble qu'il ne devrait pas posséder d'arme, au moins d'arme à feu dans la maison. Il devrait suivre des traitements s'il bat sa femme, c'est sûr, et, au moins, il ne devrait pas avoir accès à une arme à feu. Donc, ce projet de loi permet à la police d'interdire la possession d'arme à feu à des gens. . .

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole s'achève, alors que je pensais que je disposais de 20 minutes. Êtes–vous sûr qu'il ne me reste qu'une minute? Je pensais qu'il me restait encore 5 ou 10 minutes.

Le président suppléant (M. Kilger): Si je peux venir en aide au député, il a commencé son intervention à 12 h 55, il y aura bientôt 20 minutes.

● (1315)

M. Marchand: Monsieur le Président, je vous remercie de cette précision. Je dois donc conclure très rapidement en disant qu'il y a de bonnes choses dans ce projet de loi, comme il y en a de mauvaises. C'est un système qui, à mon avis, sera coûteux. Encore une fois, ce n'est pas mauvais d'enregistrer les armes, mais quand j'aborde ce projet de loi, les questions que je me pose sont les suivantes: Est–ce que cela va empêcher quelqu'un d'enregistrer son arme? Est–ce que ça va l'empêcher de tuer son voisin, s'il le veut? Est–ce que ça va empêcher un jeune d'utiliser une arme pour se suicider? L'enregistrement sera–t–il vraiment bénéfique, à long terme, pour la société? Est–ce que ça va réduire la criminalité? J'en doute, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et je l'ai entendu dire que la violence engendrait la violence, que les armes à feu servaient à tuer et qu'il fallait en limiter l'accès.

Je ne sais pas dans quelle mesure l'intervention du député convient à l'objet dont il s'agit dans le projet de loi C–68, c'est–à–dire un train de mesures visant à rendre nos collectivités, nos maisons et notre société plus sûres.

Si le député croit que l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse va vraiment contribuer à réduire l'utilisation criminelle de ces armes, aurait–il l'obligeance de nous expliquer comment?

M. Marchand: Comment le fait d'enregistrer les armes à feu va–t–il contribuer à réduire le taux de criminalité? Je ne crois pas que ce sera nécessairement le cas. Je trouve que le projet de loi C–68 comporte beaucoup de lacunes. Je ne crois pas que cette mesure va forcément réduire la criminalité.

L'enregistrement n'est pas une chose mauvaise en soi. On enregistre presque tout. Nos voitures sont enregistrées. Notre nom est inscrit dans un registre à la naissance. Même chose pour le mariage. Tout élément ou instrument important de notre vie est enregistré. C'est un fait normal. Ne pas enregistrer les armes à feu serait anormal. Voilà le hic! Il est quelque peu anormal de ne pas enregistrer des armes à feu du fait que ce sont des instruments très dangereux. Ce sont des armes.

Quand on les utilise, c'est généralement pour blesser ou tuer des gens. Voilà ce à quoi servent généralement les armes à feu. Bien sûr, je ne parle pas du sportif qui va à la chasse ou de l'agriculteur qui veut se protéger des prédateurs. Ce sont là des cas très particuliers. Par ailleurs, on peut en faire d'autres utilisa-

tions. Je parle de ce qu'il est convenu d'appeler le «Saturday Night Special», de l'AK–47 et de ces autres armes qui sont mêlées à tout ce qui touche la violence, la protection, les droits, la liberté et ainsi de suite. Leur utilisation devrait assurément être limitée. Si l'enregistrement des armes à feu contribuait à réduire le nombre d'armes en circulation au Canada, je pense que ce serait une mesure positive. Selon moi, ça ne fait de tort à personne, pas même aux collectionneurs qui possèdent des armes à feu ou qui les adorent, que de vouloir enregistrer leurs armes.

Je le répète, ce projet de loi comporte bien des lacunes, mais l'aspect positif, c'est que le gouvernement essaie de faire un pas dans la bonne direction.

• (1320)

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député dit n'être pas convaincu que l'enregistrement des armes à feu fera diminuer la criminalité au Canada. Je voudrais lui faire part d'une situation et lui demander, compte tenu de cette réalité, s'il croit toujours que l'enregistrement des armes à feu n'aurait aucun impact sur la criminalité.

Les statistiques démontrent que, depuis 1974, les Canadiens ont signalé la perte, la disparition ou le vol d'environ 16 000 armes à feu. On peut facilement imaginer combien d'armes à feu ont été perdues ou volées sans que personne ne le signale. Ces armes ne sont plus en la possession de leurs propriétaires, elles sont en circulation, très probablement entre les mains des criminels de notre société.

Il est concevable que l'enregistrement des armes à feu obligera les propriétaires sérieux à être plus responsables et les incitera à une plus grande prudence.

Le député sera sans doute heureux d'apprendre que les clubs de tir signalent que de nombreux propriétaires se débarrassent maintenant de leurs armes à feu. Selon les divers clubs, 60 p. 100 environ des propriétaires d'armes à feu ne les ont pas utilisées depuis un an et 40 p. 100 d'entre eux ne les ont pas utilisées au cours des cinq dernières années.

Puisque les criminels auraient accès à moins d'armes à feu, le député n'est–il pas d'accord pour dire que l'enregistrement contribuerait à la réduction de la criminalité au Canada?

M. Marchand: Monsieur le Président, je ne m'oppose pas à l'utilisation légitime des armes à feu par les personnes qui ont une bonne raison d'utiliser ces armes comme les sportifs et les agriculteurs, pour ne donner que deux exemples. Cependant, je me demande si l'enregistrement va réellement contribuer à réduire la criminalité.

J'ai ici un exemple tout à fait hypothétique. Si le système fonctionnait parfaitement, autrement dit s'il existait, quelque part à Ottawa, un système de contrôle en vertu duquel toutes les armes seraient enregistrées dans un petit ordinateur et grâce auquel nous disposerions d'une liste complète de toutes les armes en circulation au Canada, le député ne pense–t–il pas que les personnes qui envisagent de commettre des actes illégaux pourraient mettre la main sur cette liste et ainsi apprendre que Jos Bleau, qui habite sur telle ou telle rue, possède une assez belle collection de telle ou telle sorte d'armes à feu? Cela inciterait un certain nombre de personnes à se rendre chez lui pour lui voler toutes ses armes à feu. Cela risque d'encourager l'utilisation illégale des armes à feu. Le fait d'enregistrer les armes à feu ne contribue pas nécessairement à réduire la criminalité.

Cette mesure législative comporte une autre lacune. Nous enregistrons nos armes à feu, soit, mais cela ne va pas empêcher Jos Bleau d'abattre son voisin, un samedi soir. Le fait que son arme à feu soit enregistrée ne va pas l'empêcher de tuer son voisin ou ne va pas empêcher son fils ou sa fille de se suicider. Cela ne va rien empêcher du tout.

Cependant, si le ministre avait été consciencieux et s'il avait fait ce qu'il aurait dû faire, il aurait exigé qu'un mécanisme de contrôle soit utilisé dès qu'une arme à feu est vendue au Canada. Autrement dit, qu'il soit nécessaire d'avoir une clé pour utiliser cette arme. C'est possible. Techniquement, il est possible de contrôler l'utilisation des armes à feu en ce sens où toute personne qui voudrait utiliser une arme devrait avoir une clé pour le faire. Tant que l'arme serait fermée à clé, qu'elle se trouve sur le siège arrière de la voiture ou dans le salon, on ne pourrait pas s'en servir. Il faudrait avoir une clé pour le faire. Au moins, cela limiterait la mauvaise utilisation que l'on fait des armes à feu.

Nous pourrions faire beaucoup d'autres suggestions, mais je ne pense pas que l'enregistrement des armes à feu aura nécessairement pour effet de réduire la criminalité au Canada. J'admets cependant que cette mesure est un pas dans la bonne direction. Même si le Bloc va proposer qu'on y apporte certaines améliorations, nous allons probablement l'appuyer.

• (1325)

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je veux vous parler aujourd'hui du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes. Ce débat est complexe et soulève les passions au sein de tous les groupes intéressés.

Les autochtones, par exemple, craignent qu'on viole ainsi les droits issus de traités. Les amateurs de tir s'inquiètent des restrictions imposées à leur sport et les pourvoyeurs se préoccupent des répercussions de ce projet de loi sur leurs affaires. Ce sont toutes des craintes très légitimes et, si on n'y répond pas, cela risque d'entraîner de graves difficultés dans le Nord et, bien entendu, dans d'autres régions.

Les répercussions possibles de ce projet de loi sur les droits issus de traités, ainsi que sur le mode de vie traditionnel des autochtones, constituent une menace que les autochtones essaient de prévenir depuis la signature de ces traités. Ils ont été signés pour assurer la protection des droits ancestraux, qui ont été incorporés par la suite dans la Constitution, à l'article 35 de la charte.

Dans le monde autochtone, on considère que ces droits sont absolus. Or, dans le vrai monde politique et au nom des concessions, des compromis et d'un souci de bonne volonté, on s'accommode parfois de demi–mesures.

Selon la décision Sparrow de 1990, le gouvernement canadien reconnaît les droits de chasse et de pêche. Si ce projet de loi portait atteinte à ces droits, il semblerait que cela puisse empêcher que les liens fragiles tissés entre les autochtones et le gouvernement fédéral ne deviennent encore plus forts.

D'aucuns expriment cette préoccupation. Cependant, on m'a garanti que ce projet de loi ne violerait pas ces droits. Des dispositions particulières ont été prévues pour les gens qui vivent de la chasse, notamment pour les autochtones, qui composent une grande partie de ces gens.

Permettez-moi, par exemple, de vous faire part des préoccupations qu'a exprimées M. Sam Gargan, député de Detcha à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Il dit ceci:

> J'ai un oncle qui ne sait ni lire ni écrire. Il ne sait pas ce que signifie vitesse initiale. Il ne sait pas comment on détermine les calibres. Cependant, il peut vous dire qu'il faut une .303 pour tuer un orignal et qu'il est préférable d'utiliser un fusil de chasse pour tuer des canards et une .22 pour tuer des lapins et des oiseaux des hautes terres. Il peut vous dire qu'il ne faut pas transporter un fusil chargé. Il peut vous dire comment transporter sans danger un fusil dans un camion ou un bateau.

C'est la même chose pour une motoneige. Il continue ainsi:

> Posséder une arme à feu n'est pas compliqué; il suffit de faire preuve de bon sens. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la grande majorité des propriétaires d'armes à feu ont appris à un très jeune âge comment utiliser des armes en toute sécurité. J'estime sincèrement qu'il faudrait modifier tous les programmes sur la sécurité des armes à feu qui sont susceptibles d'être offerts dans les Territoires du Nord-Ouest pour qu'ils tiennent compte de la réalité financière et morale.

Il ajoute:

> À mon avis, dans sa forme actuelle, le projet de loi viole les droits issus de traités qui ont été garantis dans la Charte des droits et risque fort d'aller à l'encontre du jugement Sparrow[. . .] Je suis presque certain que, si cette mesure législative est adoptée, la collectivité autochtone du Canada la contestera devant les tribunaux.

Ce sont là les propos d'un député de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dont la majeure partie des électeurs sont autochtones.

Dans le Nord, les autochtones chassent pour se nourrir, et non pour causer du tort à d'autres personnes. Beaucoup d'habitants du Nord qui vivent dans des localités isolées et éloignées n'ont pas les moyens d'acheter de la viande, car les prix y sont gonflés. Ils ne peuvent pas aller tout simplement commander la moitié d'un quartier de boeuf aux prix en vigueur dans le Sud. Le coût de la vie est de 40 p. 100 plus élevé dans le Nord.

À l'heure actuelle, dans les magasins du Sud, comme Loeb, un kilogramme de boeuf haché coûte 3,95 $.

• (1330)

Le même kilogramme de boeuf haché dans une localité du Nord, à Deline, par exemple, coûte 6,80 $. Cela veut dire que la possession d'un fusil est non seulement un droit, mais une nécessité économique. Chez les autochtones, la chasse est également un événement communautaire. La nourriture qui a été pêchée ou chassée est partagée avec tout le monde. Les chasseurs donnent de la viande à ceux qui ne sont pas capables de chasser, comme les vieillards, les veuves et les handicapés. S'ils n'avaient pas de fusil, beaucoup, dans le Nord, ne pourraient pas se permettre de manger.

Mon expérience des armes à feu remonte à ma plus tendre enfance, aussi loin que je puisse me rappeler. Dans ma famille, nous apprenions à manipuler les armes à feu de façon sécuritaire. C'était primordial. La région où mes parents ont leur camp d'été se trouve dans l'aire de répartition du grizzly. Lorsque l'on habite une zone fréquentée par les grizzlys, on ne se contente pas d'une .22. On se munit d'un fusil puissant. Je dois dire que s'il doit y avoir un système de verrouillage de sécurité, il serait préférable qu'on ne l'utilise pas en territoire grizzly, si l'on veut survivre.

Les réalités sont très différentes selon les régions du pays. Je comprends l'intention du projet de loi, je comprends sa complexité. Je comprends la difficulté à laquelle était confronté le ministre.

Je ne pense pas que j'aurais le courage de rencontrer des masses d'opposants au sujet d'un projet de loi aussi complexe et qui suscite tant d'émotions. Je dois dire que j'admire le ministre de l'avoir fait. Cependant, le débat se poursuit et le projet de loi ira au comité. Bien sûr, nous en parlons aujourd'hui et un certain nombre de choses particulières vont se passer.

Mon collègue du Bloc québécois disait que la plupart du temps les armes à feu sont destinées à blesser ou à tuer quelqu'un. Ce n'est pas mon expérience. Elles nous ont permis de vivre, elles nous ont permis de surmonter les difficultés.

Pendant la guerre, pendant la dépression et pendant les récessions, les autochtones ont pu survivre parce qu'ils avaient les instruments qui leur permettaient d'exercer le droit de se nourrir et de se défendre. Ces instruments, à notre époque, ne sont plus l'arc et les flèches, ce sont les armes à feu. C'est un des instruments que nous utilisons pour exercer notre droit.

Le ministre de la Justice a promis de ne pas porter atteinte aux droits découlant des traités et, dans ce but, il a constitué une équipe de fonctionnaires qui iront rencontrer les groupes autochtones de tout le pays pour discuter de la façon de mettre le projet de loi en oeuvre, sans que cela ait d'effets sur les droits découlant de traités et sur le mode de vie traditionnel.

Ces consultations sont spécifiquement prévues dans la mesure législative. L'article 110 permet au gouverneur en conseil de prendre des règlements concernant les peuples autochtones et d'adapter la réglementation à leur cas.

Le ministère de la Justice a récemment engagé Michell Atkins, avocate haida, pour consulter les autochtones. Avec d'autres fonctionnaires du ministère, elle visitera les collectivités autochtones pour expliquer la loi et prendre connaissance de leurs préoccupations, afin de formuler des recommandations au ministre sur les amendements à présenter à cette mesure afin de tenir compte des traités et du mode de vie traditionnel des intéressés.

Ces consultations devront porter sur plusieurs questions. Le ministre de la Justice a laissé entendre qu'il fallait arriver à une

meilleure définition de la chasse de subsistance, qui corresponde davantage au mode de vie autochtone.

Les fonctionnaires du ministère m'ont aussi fait savoir que le ministre avait à coeur de décentraliser le rôle des préposés aux armes à feu et de confier aux collectivités la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie, afin d'assurer la participation des autochtones.

J'encourage toutes les premières nations ainsi que les peuples métis et inuit, à profiter pleinement de ces consultations pour que l'enregistrement des armes à feu se fasse dans le respect de leurs droits découlant des traités, notamment en ce qui a trait à la décision Sparrow et à l'article 35 de la charte.

Entre autres questions qui ont déjà été portées à l'attention du ministre et dont les consultations doivent faire l'objet, on note d'abord le coût de l'enregistrement. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C–68 n'impose aucuns frais de délivrance de permis à ceux qui chassent pour assurer leur subsistance, mais il ne prévoit rien de précis pour ce qui est des frais d'enregistrement et de cession.

• (1335)

J'espère que nous pourrons, grâce aux consultations des premières nations, des Métis et des Inuit, en arriver à un amendement en vue d'éliminer les frais de cession et d'enregistrement des armes à feu pour les chasseurs qui s'en servent afin d'assurer leur propre subsistance et celle de la collectivité, et d'épargner ainsi des frais à ces gens qui n'ont pas les moyens de s'acheter de quoi manger.

En fait, ce serait mettre dans une situation financière encore plus difficile une collectivité qui compte déjà un important nombre de chômeurs dépendant d'autres sources pour leur subsistance et leur survie.

L'emprunt et le prêt d'armes à feu constituent une autre question très très importante pour les collectivités autochtones et du Nord au Canada. En vertu du projet de loi C–68, le propriétaire d'une arme à feu peut prêter son arme dans la mesure où il prête également à l'emprunteur le certificat d'enregistrement correspondant. On espère encore, à l'aide de consultations, arriver à d'autres options que celle–ci. Dans de nombreuses collectivités, les armes à feu sont considérées comme un outil de chasse collectif que l'on prête aux personnes qui en ont besoin.

Il est courant, dans les collectivités autochtones, de prêter sa carabine à des parents ou à des amis. J'espère que nous pourrons à l'aide de consultations faire en sorte que le programme d'enregistrement soit assez souple pour permettre le maintien de cette pratique sans que cela pose de problème.

Dans les collectivités isolées et reculées, il est très difficile de se procurer une autorisation d'acquisition d'armes à feu aux fins de la chasse ou de les enregistrer. Quand vous êtes en bateau et que vous voyez un caribou, il est très difficile de résister à la possibilité de le tuer pour nourrir la collectivité, la famille, les parents ou les personnes âgées. Les gens ont l'habitude de prêter leurs armes à feu. C'est un point très important pour les collectivités en ce qui concerne les droits traditionnels de chasse et d'exploitation des ressources fauniques.

La cession d'armes à feu est un autre sujet qui suscite beaucoup d'inquiétude. Dans le Nord, il est très courant d'offrir une arme à feu. Aux termes du projet de loi C–68, une arme à feu ne peut être offerte qu'après que tous les formulaires ont été remplis, que le donneur et le récipiendaire ont obtenu un permis et qu'il a été prouvé que ni l'un ni l'autre ne représente un danger pour la sécurité publique. Je le répète, après une vaste consultation, on devrait adopter des dispositions tenant compte de la culture des premières nations, des Métis et des Inuit pour lesquels c'est un grand honneur de recevoir une arme à feu, spécialement pour les jeunes à l'occasion de leur première chasse. C'est un honneur et une coutume qui doit être protégée sans perdre de vue que devenir propriétaire d'une arme à feu doit entraîner des responsabilités et un souci de la sécurité, la sienne et celle des autres.

Au sujet des sanctions pénales pour ceux qui contreviennent accidentellement à la loi, j'espère également que de telles consultations permettront de trouver des solutions de rechange à certaines des sanctions pénales dont sont passibles les contrevenants qui commettent une infraction par ignorance. Aux termes du projet de loi C–68, une première infraction peut donner lieu à une déclaration sommaire de culpabilité sans qu'il y ait constitution d'un casier judiciaire.

Je suis également encouragée par les dispositions du projet de loi concernant la levée de l'interdiction. Tout contrevenant accusé d'une infraction relative à une arme à feu et qui en a besoin pour assurer sa subsistance peut demander à l'autorité compétente l'autorisation de se servir de cette dernière à cette fin à condition de la remettre aux autorités dès son retour de chasse, l'autorité pouvant être le chef. Dans de telles conditions, il faudra qu'il y ait beaucoup de confiance et de respect entre les personnes et, bien sûr, un grand sens de la responsabilité.

Il y a aussi l'achat de munitions. Je suis surprise de ne pas avoir déjà épuisé mon temps de parole parce que c'est un sujet très compliqué, très important et chargé d'émotions. Je ne pourrai jamais insister suffisamment sur l'importance de cette mesure législative aux yeux de nos concitoyens, non seulement dans ma propre circonscription, mais aussi ailleurs dans les provinces et les territoires.

• (1340)

Dans nombre de collectivités, les membres qui ne peuvent chasser fournissent des munitions aux chasseurs en espérant que ces derniers leur rapportent de la viande ou du gibier à leur retour. Cela se produit couramment. J'espère que, par suite de consultations avec des groupes autochtones, des modifications pourront être apportées afin de permettre aux autochtones qui ne possèdent pas de permis d'acheter des munitions pour en faire des dons.

Il n'est pas rare qu'une personne âgée ou à la retraite, qui ne peut chasser, ne possède pas de motoneige ou n'a plus la force physique pour aller à la chasse, donne des munitions à un chasseur moins âgé en échange d'un produit de sa chasse. Les membres de la collectivité considèrent ce don très raisonnable et correct financièrement.

Ce ne sont là que certaines préoccupations concernant l'incidence du projet de loi C–68 sur le mode de vie des autochtones.

Le ministre m'a encouragée en disant que les consultations avec les peuples autochtones porteront notamment sur ces préoccupations.

Des gens du Nord m'ont fait part de plusieurs questions qui ont été traitées dans le projet de loi C–68 ou confiées à l'étude du Comité permanent de la Justice et des questions juridiques. Permettez–moi de décrire leurs préoccupations.

D'abord, il y a toujours des gens qui demandent pourquoi le gouvernement s'en prend aux propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux des lois. C'est la réaction d'un grand nombre de ces gens face à cette mesure. Or, le projet de loi C–68 établit une nouvelle loi sur les armes à feu. Cette nouvelle loi sur les armes à feu soustrait du Code criminel les propriétaires d'armes à feu légitimes. Il est donc évident que le gouvernement n'entend pas les considérer comme des criminels. Le projet de loi vise à créer un système de permis autorisant la possession et l'utilisation des armes à feu de même qu'un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu. Je le répète, il renferme des dispositions spéciales s'appliquant aux délinquants primaires qui n'ont pas utilisé une arme à feu non enregistrée pour commettre leur infraction.

Il faut aussi parler de l'interdiction frappant certaines pièces d'équipement utilisées par l'équipe olympique canadienne de tir. Certains ont demandé pourquoi le matériel utilisé par l'équipe olympique canadienne de tir est interdit. Le ministre a reconnu qu'il faudrait apporter des modifications ou prévoir des exceptions qui s'appliqueraient à certaines armes de poing prohibées utilisées au cours de compétitions de tir sur cibles reconnues. Il a demandé expressément au Comité permanent de la justice de se pencher sur cette question pour trouver des solutions possibles.

Les gens se préoccupent également des restrictions visant les non–résidents. Un grand nombre de clubs de chasse, de pourvoiries et d'entreprises touristiques du Nord et d'autres régions du Canada vivent des voyages qu'effectuent les chasseurs étrangers au Canada. Ils s'inquiètent du fait que le projet de loi C–68 imposera de nouvelles restrictions à l'entrée au pays de ces chasseurs étrangers et craignent que leurs clients préfèrent alors se rendre dans un autre pays où les lois sont moins sévères.

J'ai examiné les conditions d'entrée au Canada des chasseurs étrangers et je ne vois aucun problème comme tel. Tous les étrangers doivent, à leur arrivée au Canada, déclarer leurs armes à feu à l'agent des douanes. Ils devront remplir une demande de permis et de certificat d'enregistrement temporaires pour pouvoir importer leurs armes à feu au Canada.

La déclaration faite par écrit aura valeur de permis de possession et de certificat d'enregistrement pour une période de 60 jours et sera attestée par l'agent de douanes à la frontière. Le ministre de la Justice et ses fonctionnaires m'assurent que ces formules seront aussi simples que possible. Les visiteurs pourront facilement se procurer ces déclarations aux bureaux canadiens du tourisme à l'étranger, auprès des pourvoyeurs, des clubs de tir et des associations de chasseurs. Les non–résidents pourront présenter leurs demandes à l'avance afin d'accélérer les formalités aux frontières.

Dans le cas des clubs sportifs, comme cela s'est toujours fait, les exigences peuvent être satisfaites avant de traverser la frontière, par l'intermédiaire des clubs et des associations canadiennes. Des permis de transport seront délivrés. Si un chasseur perdait ses munitions, il pourrait présenter sa déclaration douanière de transport d'arme à feu en guise de permis temporaire pour en acheter.

J'imagine que je pourrais continuer, mais il ne doit pas me rester beaucoup de temps. Je m'efforcerai en moins de deux minutes de couvrir une question très importante.

Je veux parler des préoccupations exprimées au sujet des collections d'armes anciennes. On demande souvent comment une collection d'armes anciennes pourra être transmise à des héritiers ou vendue. Les personnes qui, en vertu des dispositions relatives aux droits acquis, seront autorisées à posséder une arme à feu prohibée pourront acheter et vendre des armes à feu de la même catégorie à d'autres personnes autorisées à posséder ces armes.

• (1345)

Par ailleurs, le ministre a demandé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques de délibérer sur l'importance que peuvent revêtir les armes à feu en tant qu'objets de famille et sur les possibilités que les propriétaires auront de laisser ces armes à feu en héritage à leurs enfants.

En conclusion, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les nombreux membres des clubs de tir, comme Barry Taylor de ma circonscription, qui ont consacré des milliers d'heures à enseigner le maniement et l'usage sécuritaires des armes à feu. Leur travail est très utile dans le Nord.

Je veux aussi remercier tous les gens qui m'ont exprimé leurs préoccupations à l'égard du contrôle des armes à feu. Le ministre nous a assurés qu'il examinera ces préoccupations. J'encourage tous les autochtones et les habitants du Nord à participer aux consultations afin d'assurer la protection de leurs droits. J'espère que, grâce à ces consultations, les représentants du gouvernement et les autochtones arriveront à s'entendre et à se respecter mutuellement.

J'encourage aussi tous les habitants du Nord à participer aux délibérations du Comité permanent de la justice et des questions juridiques et à écrire au président du comité, le député de Notre–Dame–de–Grâce, ou à moi–même pour nous faire part de leurs opinions sur les améliorations qu'on pourrait apporter à cette mesure législative.

Je remercie la Chambre et vous–même, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de parler de ce projet de loi C–68 très spécial et très compliqué qui suscite de vives émotions.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de la députée au sujet du projet de loi C–68. Je partage certaines de ses préoccupations concernant les habitants du Nord, à propos de leurs réactions devant une réglementation accrue et l'enregistrement universel, et ce qu'elle a dit plus particulièrement à propos

de la réaction des chasseurs autochtones devant les règles et les restrictions additionnelles qui leur seront imposées.

La question que je veux poser à la députée a trait au projet de loi C–34, sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon, qui a été adopté à la Chambre en juin dernier. Je croyais que la loi C–34 confiait aux nouveaux paliers de gouvernement autochtone au Yukon le pouvoir de réglementation et d'interdiction touchant les armes à feu et les explosifs.

La députée a–t–elle fait une recherche à cet égard? Dans l'affirmative, cela veut–il dire que les autochtones seront soustraits à l'application de la nouvelle réglementation imposée par le projet de loi C–68 une fois adopté? S'ils y sont soustraits en raison des dispositions de la loi C–34 qui donnent aux gouvernements autochtones le pouvoir de réglementation touchant les armes à feu, trouve–t–elle juste que certains Canadiens soient soustraits à l'application des lois canadiennes pour des raisons strictement raciales?

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, les droits juridiques et constitutionnels des autochtones n'ont rien à voir avec la race. Ils découlent d'ententes qui, légalement et constitutionnellement, lient le gouvernement du Canada et les peuples autochtones.

Quant à la loi du Yukon, je ne suis ni juriste, ni spécialiste de l'autonomie gouvernementale, mais j'ai soulevé aujourd'hui un certain nombre de questions au sujet des droits, et je ne pense pas qu'il y ait nulle part des connotations raciales. Ce qui est en cause, très expressément, c'est un mode de vie traditionnel qui remonte à des centaines d'années. Les moyens d'exercer ces droits ont peut–être changé. En ce moment, nous parlons d'armes à feu.

Je réprouve les insinuations du député d'en face. Il laisse entendre que les autochtones ont droit à des exemptions, qu'ils ont droit à des privilèges spéciaux. Il n'en est rien. C'est quelque chose qui est tout à fait propre aux peuples autochtones.

Je suis au courant de la position que le Conseil des Indiens du Yukon a adoptée. Il est en mesure de défendre lui–même son point de vue. Je ne peux pas me faire le porte–parole des autochtones du Yukon, mais je sais qu'ils ont de graves inquiétudes. Ils auront la possibilité de s'entretenir avec Michell Adkins et de faire part de leurs préoccupations au comité permanent. Ils peuvent parfaitement défendre eux–mêmes leur point de vue. Il est probable que je n'arriverais pas à présenter adéquatement leurs préoccupations.

• (1350)

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, une bonne partie des préoccupations de la députée s'appliquent non seulement aux peuples autochtones, mais encore à la population rurale en général.

Par exemple, elle a parlé de ce premier fusil. L'un des plus beaux jours de ma vie a été celui où, à l'occasion de mon 11e anniversaire de naissance, j'ai reçu mon premier fusil. À l'instar de la députée, j'ai chassé pour ma survie pendant un certain temps. Nous avions la vie dure. Nous mangions la viande des bêtes que nous tuions.

Cette loi qui va être adoptée sera tout aussi restrictive, tout aussi oppressive pour les non–autochtones vivant en milieu rural que pour les habitants, par exemple, des Territoires du Nord–Ouest. J'ose espérer qu'au lieu de prendre fait et cause contre ceux d'entre nous qui s'opposent au projet de loi, elle se joindra à nous au nom de la population du Nord, des peuples autochtones et reconnaîtra que nous sommes tous dans le même bateau, que nous seront tous touchés par les restrictions déraisonnables que prévoit ce projet de loi. Ce ne sont pas que les autochtones qui seront touchés.

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je voudrais faire la même offre aux députés réformistes. Au lieu de réclamer le respect de leurs propres droits et de se plaindre de la situation, les députés réformistes devraient, pour changer, défendre la cause et les droits des autochtones parce qu'ils savent qu'ils sont légitimes et exécutoires du point de vue juridique et constitutionnel.

C'est une offre que je leur fais parce que jamais, depuis que je suis députée, je ne les ai entendus appuyer les autochtones en matière de revendications territoriales, de services ou de programmes pour les autochtones. Je leur demande d'appuyer les peuples autochtones.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la secrétaire d'État de son excellent exposé visant à expliquer la situation de son peuple. Ma circonscription, Bruce—Grey, abrite aussi deux réserves autochtones où vivent les bandes indiennes de Saugeen et de Cape Croker. Je crois que la députée a très bien expliqué leur situation.

À titre de député représentant une circonscription rurale, je dois aussi exprimer les préoccupations des chasseurs, des trappeurs, des agriculteurs et d'autres habitants des localités rurales dont l'existence diffère de celle de la plupart des gens. Ils ont des besoins eux aussi, mais ils forment une minorité en l'occurrence. Il est certain que si l'on faisait un sondage, la majorité des gens s'opposerait sans doute aux armes à feu. Les gens des localités rurales ont toutefois des orientations et des passés différents; ils ont de véritables besoins. Dans sa forme actuelle, le projet de loi pourrait leur être préjudiciable.

Je dois féliciter le ministre des peines prévues relativement à la contrebande et à l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime. J'espère toutefois que les besoins des gens des milieux ruraux pourront être pris en considération dans ce projet de loi.

La députée ne croit–elle pas que les gens des localités rurales ont des besoins semblables à ceux des autochtones, notamment dans des circonscriptions comme celle de Bruce—Grey?

Article 31 du Règlement

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je n'ai jamais nié le fait que les députés d'en face ou mon collègue de ce côté–ci ont des préoccupations légitimes à exprimer au nom de leurs électeurs qui vivent en milieu rural ou qui chassent pour assurer leur subsistance et qui ne sont pas autochtones. Je n'ai jamais nié cela.

Cependant, quand je parle, je parle d'une situation que je connais très bien, intimement, dans ses moindres détails. Je comprends la situation, l'expérience personnelle et le combat de ces êtres humains pour subsister. C'est de ce point de vue que je parle. Je ne puis parler aussi bien des autres groupes, mais je peux exprimer leurs préoccupations s'ils me le demandent.

Il s'agit toutefois de problèmes très particuliers à un certain nombre d'électeurs du Nord. Il peut être question des provinces du Nord ou de tous les autochtones à l'échelle du Canada. Ce dont je puis parler le mieux, cependant, c'est de ce que je connais. C'est de cela dont je parle, pas des torts que subissent les autres groupes.

• (1355)

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la députée a parlé avec beaucoup d'éloquence du changement que l'on espère apporter à ce projet de loi. Je l'espère aussi, mais j'ai entendu le ministre de la Justice formuler une observation très précise à ce sujet lorsqu'il a présenté ce projet de loi. Il a dit alors que la consultation était bel et bien terminée.

La députée sait–elle quelque chose que j'ignore au sujet du processus de consultation. Est–il ouvert? Va–t–il être possible, en fait, de modifier cette loi en profondeur? Je voudrais bien le savoir.

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je souhaiterais que le député ne soit pas aussi méfiant et cynique. Cela ne favorise en rien toute la question de l'unité nationale ni quoi que ce soit d'autre d'ailleurs.

Il serait utile que le député sache, à l'instar de tous ses collègues, qu'il existe un comité permanent. Comme il peut très bien le constater, le président est parmi nous. Il y a également Michell Adkins et un groupe de fonctionnaires qui visitent tout le pays. Les députés réformistes vont peut–être s'assurer eux–mêmes que les groupes de leur circonscription ont accès au comité permanent, ainsi qu'au groupe spécial de fonctionnaires qui parcourt le pays.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, la députée soulève des questions intéressantes que je voudrais aborder très brièvement.

Tout d'abord, j'ai deux groupes d'autochtones dans ma circonscription et je collabore très étroitement avec eux. Ainsi, la dernière fois que j'ai consulté ces gens, c'était jeudi soir, lorsque j'ai rencontré le chef. Je m'offusque de ce genre d'insinuations qui veulent que nous ne collaborions pas avec ces gens et que nous ne les considérions pas comme nos égaux. Je suis indigné par ce genre de propos.

Au chapitre de la consultation, lorsque j'ai invité le ministre à venir dans ma circonscription pour consulter davantage les gens et rencontrer alors des milliers de personnes, il m'a écrit pour me dire que c'était, bien entendu, impossible, car le processus de consultation était terminé.

Vous parlez également dans votre discours de droits. . .

Le Président: Je suis persuadé que le député s'adressait à moi, même si je n'ai pas prononcé ce discours. Je l'invite donc à passer par la présidence pour parler à sa collègue. Chers collègues, je vais donner la parole au député de Red Deer juste après la période des questions. Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, selon des scientifiques, la température du globe pourrait augmenter de 1,5 à 4,5 degrés Celsius ou cours du siècle prochain. Les gaz à effet de serre qui proviennent d'activités humaines en sont en partie responsables, de même que l'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone. Les gaz à effet de serre sont à l'origine de changements de climat, de végétation forestière et de production agricole.

À cause de l'Alberta, le Canada figure parmi les plus importants producteurs d'émissions de dioxyde de carbone par habitant. Refusant de tenir compte des importants problèmes que les provinces côtières pourraient connaître en raison de la hausse du niveau de la mer et de la perturbation encore plus grande des pêches, l'Alberta continue de s'opposer catégoriquement à des réductions générales des émissions de dioxyde de carbone.

Le gouvernement fédéral a demandé à maintes reprises la collaboration des provinces et a imposé des réductions obligatoires des émissions de dioxyde de carbone mais jusqu'à maintenant, l'Alberta ne veut rien entendre de cela, ce qui nous empêche de faire des réductions valables et ternit notre réputation, à l'échelle mondiale.

* * *

[*Français*]

LES CONSEILS SCOLAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, au lieu d'annoncer la création des conseils scolaires homogènes de langue française en Ontario, le ministre de l'Éducation de cette province a choisi une fois de plus de reporter cette décision. En effet, il a créé un comité chargé de rationaliser la gestion scolaire en Ontario. Ce comité devra faire rapport en décembre prochain, soit après les élections ontariennes. De plus, ce comité à majorité anglophone s'est vu confier l'avenir des conseils scolaires de langue française.

Plutôt que d'agir, l'Ontario continue de violer la Charte canadienne, qu'elle a pourtant signée, Charte qui donne aux francophones le droit de gérer leurs écoles.

Plutôt que d'agir, l'Ontario laisse pourrir la situation qui fait en sorte que l'Ontario français a un taux d'analphabétisme de 31 p. 100 et un taux d'assimilation de 38 p. 100.

Au prochain référendum, les Québécois et les Québécoises sauront se rappeler que ceux et celles qui parlent de renouveau du fédéralisme ne sont que des illusionnistes.

* * *

[*Traduction*]

LE QUÉBEC

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, les élus gouvernementaux de tous les paliers—municipal, provincial ou fédéral—sont précisément élus pour représenter leurs électeurs. Or, le Parti québécois et le Bloc québécois ne semblent pas partager ce principe. Pour ces partis, le référendum n'est pas un moyen de savoir ce que les Québécois souhaitent, mais plutôt de les forcer à accepter la séparation.

Voilà maintenant que le Parti québécois et le Bloc québécois cherchent à édulcorer la question de façon que le problème ne soit pas réglé une fois pour toutes. Cela pose problème pour l'ensemble des Canadiens, dont les Québécois. L'incertitude qui en découle contribue à faire augmenter les taux d'intérêt, à faire chuter notre dollar et à mettre notre crédit international sous surveillance. Elle va également empêcher les libéraux, qui craignent de s'aliéner le Québec, de s'attaquer vraiment au déficit.

Si le Parti québécois ne tient pas son référendum dans les délais qu'il s'est fixés, soit en 1995, et qu'il ne pose pas une question claire portant sur la séparation, j'exhorte le premier ministre à tenir un référendum au Québec pour régler le différend d'ici la fin de l'année. Il faut mettre un terme à cette incertitude!

* * *

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de la Justice d'avoir fait diligence dans la présentation d'un projet de loi sur l'intoxication comme motif de défense.

Tous les Canadiens ont été scandalisés, l'automne dernier, lorsque la Cour suprême a cassé le jugement de culpabilité rendu contre un homme condamné pour viol, en donnant comme motif l'intoxication extrême de ce dernier. Plusieurs habitants de ma circonscription ont craint que cette décision ne soit considérée par plusieurs comme une autorisation à commettre des crimes lorsqu'ils étaient sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue quelconque.

En autorisant les personnes à invoquer l'intoxication pour justifier leur violence, on aurait nui à la lutte contre la violence dans notre société et contribué à l'augmentation de la victimisation.

Je suis convaincue que tous les députés à la Chambre se joindront à moi pour appuyer les efforts du ministre de la Justice en vue d'éliminer cette échappatoire de notre système de justice pénale.

[*Français*]

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.): Monsieur le Président, le 31 mars 1993, le chef du Bloc québécois déclarait à *La Presse*, et je cite: «sont Québécois tous ceux qui vivent au Québec.»

Les belles paroles du chef de l'opposition officielle ne semblent pas avoir été entendues par ses pairs puisque depuis quelques semaines les déclarations à caractère raciste se multiplient chez les séparatistes du Québec.

Cette fin de semaine, Pierre Bourgault a accusé les anglophones du Québec de vouloir exercer un vote à caractère carrément raciste, tandis que le député bloquiste de Louis–Hébert a souhaité que les communautés ethnoculturelles se retirent du débat référendaire et laissent les Québécois de souche décider entre eux de leur avenir.

De telles déclarations sont inacceptables dans une société démocratique comme la nôtre et nous invitons l'ensemble des Québécois et Québécoises à refuser de prendre part à un projet souverainiste basé sur l'intolérance et le racisme.

* * *

[*Traduction*]

L'IRLANDE DU NORD

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, comme bien des gens le savent, la quête de paix de l'Irlande du Nord progresse.

Au cours des derniers mois, les dirigeants irlandais et britanniques ont négocié la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble qui reléguera à l'histoire la violence en Ulster. De nombreux Canadiens, surtout ceux d'origine irlandaise, sont de tout coeur avec les habitants de l'Irlande du Nord en cette période cruciale de transition.

Il y a bien des années, lorsque mes ancêtres ont quitté ce merveilleux pays, ils ont, comme les autres immigrants au Canada, laissé derrière eux les querelles ancestrales pour s'installer dans un pays plus paisible.

Nous espérons tous que, bientôt, dans l'île émeraude, la paix et la tranquillité du peuple refléteront la beauté du paysage.

* * *

[*Français*]

MICHEL BÉLANGER

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Décidément, monsieur le Président, il y a deux Michel Bélanger.

Le Michel Bélanger, homme d'État intègre, d'une prestance et d'un rayonnement certains, capable d'inspirer aux Québécois une saine confiance en eux–mêmes.

À l'époque où il coprésidait la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, il était imperméable au charriage et aux arguments de peur que brandissaient encore quelques fédéralistes en mal de beaux discours d'épouvante, spécialité du premier ministre du Canada.

Article 31 du Règlement

Puis, il y a l'autre. Celui qui est président du camp du NON. Celui dont la prestance rétrécit comme une peau de chagrin dans cette camisole de force idéologique que les fédéralistes lui ont passée. Aujourd'hui, Michel Bélanger s'est recyclé en Bonhomme Sept Heures.

Cet homme, qui avait élevé le débat sur la question nationale au niveau du pragmatisme et de la confiance d'un peuple en lui–même, en est réduit à faire la tournée des foyers pour personnes âgées et leur dire qu'un Québec souverain n'aurait plus les moyens de payer leur pension.

Voilà qui démontre combien l'homme est maintenant à court d'arguments.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DE RETRAITE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement vient d'apporter des modifications au régime de retraite des députés, mais, en réalité, il n'a fait qu'en changer l'apparence.

• (1405)

Le nouveau régime est encore beaucoup plus généreux que ceux qui sont offerts dans le secteur privé; il n'est essentiellement que de la frime.

Le nouveau programme est encore pleinement indexé en fonction de l'inflation, avantage dont sont privés 78 p. 100 des autres Canadiens. Le taux d'accumulation est deux fois supérieur à celui qui est permis dans la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc illégal.

Comment le gouvernement peut–il en toute bonne conscience demander aux Canadiens qui sont écrasés sous les impôts de se serrer la ceinture alors qu'il fait exactement le contraire?

Je demande à tous les députés de la Chambre de se joindre aux autres Canadiens et de faire un sacrifice en se retirant de cet abominable régime de retraite des députés, qui signifie encore: «Nous allons nous remplir les poches; tant pis pour les autres.» Je félicite également tous les députés qui s'en retirent, notamment mes collègues du Parti réformiste.

Lorsque le budget sera déposé aujourd'hui, les Canadiens n'oublieront pas que, il y a moins d'une semaine, le gouvernement a décidé de choyer les siens.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, il est devenu évident que le gouvernement libéral fait des pieds et des mains pour empêcher la discussion sur le projet de loi concernant le contrôle des armes à feu.

Le projet de loi C–68 suscite énormément d'intérêt et des tas de gens souhaitent en avoir un exemplaire. Au début, le ministre de la Justice a limité à quinze le nombre des exemplaires distribués à chaque député et, comme si cela ne suffisait pas, le whip en chef du gouvernement a ordonné au centre de distribution de la Chambre de ramener ce nombre à cinq. Cinq exemplaires pour 75 000 ou 100 000 personnes, ce n'est pas ce que j'appelle l'ouverture et l'honnêteté promises par le gouvernement dans son livre rouge.

Le Canadiens sont privés de leur droit démocratique le plus important, celui de comprendre les lois du pays et d'en discuter.

La dernière décision antidémocratique de ce genre avait été prise par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Elle concernait, vous l'aurez deviné, le projet de loi C–17 sur le contrôle des armes à feu.

Je tiens à féliciter l'association des propriétaires responsables d'armes à feu de la Saskatchewan qui vend des exemplaires du projet de loi actuel à cinq dollars l'exemplaire. Les questions importantes doivent faire l'objet d'un débat ouvert et éclairé et les Canadiens ont le droit de connaître le contenu des lois qui les concernent. Pourquoi le gouvernement libéral veut–il les priver de ce droit?

* * *

ONTARIO SPECIAL OLYMPICS

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, Kitchener—Waterloo a été l'hôte des jeux d'hiver 1995, Ontario Special Olympics.

Les Jeux olympiques spéciaux de l'Ontario font partie d'une oeuvre de bienfaisance mondiale qui aide à l'entraînement sportif, à des fins de compétition, de 300 000 enfants et adultes handicapés par un retard de développement. Ont participé à ces jeux quelque 295 athlètes, fidèles à leur code des jeux olympiques: que je gagne, mais si je ne peux gagner, que je fasse mon maximum.

Grâce à des dons généreux totalisant plus de 156 000 $ et aux efforts de plus de 700 bénévoles, les jeux d'hiver de cette année ont été un franc succès.

Ma localité et les 107 membres du choeur de l'école publique de Westvale qui ont chanté «Keep the Spirit Alive»— un chant que leur professeur, Lorna Beam, a composé spécialement pour les cérémonies d'ouverture—ont fait preuve d'altruisme et d'un esprit de compassion et de partage.

Les athlètes très spéciaux des Jeux olympiques spéciaux de l'Ontario ont relevé le défi et montré à tous les Canadiens comment entretenir la flamme.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment assisté à un rassemblement anti–taxes, dans ma circonscription, où 2 000 personnes annonçaient au gouvernement qu'elles ne voulaient pas d'augmentation de taxes et d'impôts dans le budget.

Les Canadiens ont le droit de se faire entendre et le ministre des Finances leur a facilité les choses en instituant un processus de consultations budgétaires transparent.

Ce qui est anormal, par contre, c'est de voir le Parti réformiste, en concertation avec les responsables d'organisations comme la fédération des contribuables canadiens, essayer de se faire passer pour l'instigateur du message anti–taxes au Canada.

La FCC et ses homologues provinciales, en Ontario et en Alberta par exemple, organisent des rassemblements anti–taxes partout au pays. Malheureusement, ce n'est pas la seule chose qu'elles organisent. La FCC se prétend indépendante de toute formation politique. Cependant, M. Andrew Crooks, membre du conseil d'administration de la FCC et dirigeant de la fédération albertaine, s'est présenté comme candidat à l'investiture réformiste à Calgary, et il a versé 3 000 $ au Parti réformiste en 1993. M. Paul Pagnuelo, directeur exécutif de la fédération des contribuables de l'Ontario, était pour sa part candidat à l'investiture réformiste dans la circonscription de Durham.

Les Canadiens ont raison de s'inquiéter du budget et de vouloir que leur point de vue soit pris en considération. Cependant, ils ne veulent pas être exploités par ces gens qui tentent de mousser ainsi leur carrière politique.

* * *

[*Français*]

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, je me fais la porte–parole de tous les membres des communautés linguistiques et culturelles du Québec, afin de condamner les commentaires racistes et intolérants du député bloquiste de Louis–Hébert. Ce dernier croit que les communautés ethnoculturelles devraient se retirer du débat référendaire et laisser «les Québécois de souche» décider entre eux de notre avenir.

Il a confié aux journalistes avoir volontairement utilisé l'expression «Québécois de souche» parce que, selon lui, les anglophones et les allophones, systématiquement, ont toujours voté pour le Parti libéral et je cite: «On sait qu'ils vont voter contre le projet de souveraineté.»

• (1410)

S'il fallait priver du droit de vote tous les députés qui siègent en cette Chambre et qui ne sont pas «de souche», il faudrait que le député de Louis–Hébert élimine plusieurs dizaines d'entre nous, y compris son collègue bloquiste de Bourassa qui, lui aussi, est issu d'une des communautés culturelles du Québec.

Les commentaires du député bloquiste sont une véritable honte, et j'invite tous les membres de cette Chambre à condamner ouvertement de tels propos haineux.

* * *

LES DÉPENSES MILITAIRES

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, dans une étude réalisée par un fonctionnaire du ministère de la Défense, on apprend que le Québec se fait littéralement rouler de 650 millions de dollars par année dans la répartition géographique des dépenses militaires.

C'est tout simplement scandaleux de voir que le Québec a reçu, pendant les 15 dernières années, 27 p. 100 de moins que sa part des dépenses de la défense nationale. Comme si ce n'était pas assez, l'étude confirme la sous–représentation des francophones chez les hauts gradés de l'armée. On y trouve par exemple un seul lieutenant–général sur neuf et trois majors–généraux sur 31, et la situation stagne depuis au moins dix ans.

On comprend mieux pourquoi le gouvernement a décidé de fermer le seul collège militaire francophone. Nous sommes fatigués de voir qu'année après année, les Québécois sont toujours aussi mal servis par le système fédéral canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit à maintes reprises qu'il allait rendre le système fiscal plus équitable en imposant davantage les riches. Je vais vous conter une histoire bien canadienne qui vient le contredire. Il était une fois deux élèves qui ont réussi aussi bien l'un que l'autre au secondaire. L'un d'eux commence à travailler à 18 ans. Il s'amuse, manifeste en faveur de la paix comme beaucoup de sa génération et dépense tout ce qu'il gagne. L'autre va à l'université et fait des études supérieures. Il travaille l'été, vit frugalement et investit prudemment. À 28 ans, il occupe son premier emploi de professionnel à temps plein.

Aujourd'hui, ils ont tous les deux 50 ans. Le premier gagne 30 000 $ et paie 14 p. 100 d'impôts. Le second gagne plus de 51 000 $. Il fait partie de ces 10 p. 100 de Canadiens qui paient 50 p. 100 de tous les impôts perçus.

Ce soi–disant riche prétend qu'au nom de l'équité, il devrait payer moins d'impôts et non plus, comme le ministre le suggère. Je suis d'accord avec lui.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, un tragique accident est survenu samedi en Nouvelle–Écosse, quand un hélicoptère de la garde côtière qui survolait la rivière Margaree s'est écrasé avec quatre personnes à son bord. L'hélicoptère était sur le chemin du retour après une patrouille de surveillance des pêches le long de la rivière.

Le pilote de Transports Canada, Stephen Hemphill, de Dartmouth, a été tué dans l'écrasement. Sa fille Lindsay a été blessée, ainsi que Wes Barrington et Adrian Tousenard, des observateurs du ministère des Pêches et des Océans.

M. Hemphill était un pilote d'expérience. Ce fut l'un des premiers Nord–Américains à survoler le pôle Nord, au cours de la mission du *Louis–Saint–Laurent*, en 1994. En plus de sa remarquable carrière au service du Canada, on peut aussi souligner le dévouement de M. Hemphill, qui consacrait beaucoup de temps au service de son prochain. La reine lui a décerné une médaille de bravoure, en 1979, quand il a sauvé trois jeunes garçons en détresse en mer. Il a été très actif au sein de sa collectivité durant plusieurs années. Il s'occupait d'une équipe de natation, les Crusaders de Dartmouth, et consacrait d'innom-

brables heures à ses fonctions d'arbitre dans une ligue de baseball mineur.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour offrir nos plus sincères condoléances à l'épouse de M. Hemphill et à ses deux enfants, et nos meilleurs voeux de rétablissement aux personnes qui ont été blessées dans cet écrasement.

* * *

LE CANCER DU SEIN

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, une Canadienne sur neuf risque d'être atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie.

En fait, le Canada connaît l'un des taux de cancer du sein les plus élevés dans le monde. Chaque année, 16 000 femmes reçoivent un diagnostic de cancer du sein et, tragiquement, 5 000 meurent chaque année de cette maladie.

En novembre 1993, en collaboration avec divers organismes, Santé Canada a tenu une conférence nationale sur le cancer du sein. Une des principales recommandations visaient à insister sur l'urgence de s'attaquer à cette maladie.

Plus précisément, on a souligné le besoin de mieux financer la recherche et celui de donner aux femmes un meilleur accès aux programmes d'information, de dépistage efficace et de traitement.

Nous pouvons et nous devons faire davantage pour nous attaquer à ces besoins urgents et pressants. Nous pouvons et devons lutter contre le cancer du sein, au nom de toutes les Canadiennes.

* * *

• (1415)

LA SEMAINE DE LA VISION

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais saluer l'Association canadienne des optométristes à l'occasion de la Semaine de la vision, qui aura lieu du 5 au 11 mars.

Pour une deuxième année d'affilée, l'ACO a choisi comme thème le lien évident entre une bonne vision et l'alphabétisation. Même si une bonne vision est l'un des éléments essentiels à l'apprentissage de la lecture, le lien entre les deux n'a pas encore été clairement établi. Par exemple, un enfant sur six éprouve des problèmes de la vue et a donc du mal à apprendre à lire.

Grâce aux activités organisées par l'ACO au cours de cette semaine spéciale, les Canadiens se rendront compte que, pour exploiter à fond leurs capacités de lecture, ils ont besoin non seulement d'une bonne éducation, mais aussi d'une bonne vue. Une étude a prouvé que 75 p. 100 des adultes ayant du mal à lire et à écrire ont des troubles de la vue.

Au nom des habitants de la circonscription de Lambton—Middlesex, je souhaite bonne chance à l'Association canadienne des optométristes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES CASQUES BLEUS EN EX–YOUGOSLAVIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, selon un porte–parole de la Maison–Blanche, le président Clinton envisage d'envoyer des soldats américains en Croatie et en Bosnie afin de protéger les Casques bleus lors de leur retrait, si celui–ci devait avoir lieu à la suite du refus du président de la Croatie de prolonger la mission de paix au–delà de la date prévue du 31 mars prochain.

Le premier ministre peut–il nous indiquer s'il a discuté avec le président américain lors de son séjour à Ottawa, du projet d'envoi massif de troupes américaines pour permettre le retrait des Casques bleus de la Bosnie et de la Croatie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est oui nous avons discuté de ce problème parce que je crois qu'il est dans les obligations de l'OTAN de s'assurer que les troupes qui travaillent présentement au maintien de la paix en Croatie et en Bosnie puissent revenir saines et sauves. Les Américains ont déjà pris l'engagement d'assurer ce retrait et nous espérons bien qu'ils le feront si la Croatie demande aux Forces de protection des Nations Unies de se retirer du territoire croate et que cette intervention devient nécessaire.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais savoir du premier ministre s'il entend faire pression auprès du président croate pour le convaincre de reconsidérer sa position actuelle qui est, comme l'a rappelé le premier ministre, d'exiger le retrait des Casques bleus de Croatie à l'expiration du délai prévu?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le souhait du Canada et nous l'avons exprimé clairement il y a deux semaines lorsqu'une délégation de députés du Parlement de la Croatie est venue au Canada. J'ai eu le plaisir de les recevoir et leur ai dit clairement qu'à mon avis c'était une erreur de demander le retrait des troupes à ce moment parce qu'il y avait danger d'une guerre imminente s'il n'y avait pas de soldats de l'ONU sur les lieux.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre des éclaircissements qu'il nous donne sur sa position concernant la poursuite de la mission de paix en Croatie.

Cependant, pour la Bosnie, j'aimerais lui demander s'il ne croit pas devoir prolonger également au–delà du 31 mars la mission des Casques bleus canadiens, attendu qu'un retrait des Casques bleus actuellement ne pourrait mener qu'à l'intensification des combats, au détriment des populations civiles et des réfugiés qui seraient totalement privés d'aide humanitaire?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, une décision sera prise très bientôt au sujet du maintien de nos troupes en Bosnie et en Croatie. Nous devons

prendre une décision ce mois–ci et nous en informerons sans tarder la Chambre des communes.

Selon nous, les Croates commettent une erreur en demandant le retrait des troupes de la FORPRONU, mais ils nous ont expliqué qu'ils craignent que la présence des soldats des Nations Unies crée une division de fait en Croatie et ils ont peur qu'il se passe la même chose qu'à Chypre. Cela semble être la raison politique qui les pousse à faire une telle demande. Le danger, c'est qu'il risque d'y avoir une confrontation directe avec les Serbes si les troupes se retirent de la Croatie avant la fin du mois, et nous croyons que cela causera beaucoup de morts.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, selon une étude réalisée par un chercheur du ministère de la Défense, le Québec et l'Ouest canadien sont largement défavorisés dans la répartition des dépenses du ministère de la Défense. Dans le cas du Québec, le manque à gagner s'élève à au moins 650 millions de dollars par année.

Comment le ministre de la Défense peut–il expliquer que la Nouvelle–Écosse, avec seulement 3 p. 100 de la population canadienne, compte à elle seule plus de personnel militaire et autant de personnel civil que le Québec n'en compte, lui qui est huit fois plus populeux?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les installations militaires n'ont pas été construites dans le cadre d'un quelconque programme d'infrastructure pour aider diverses régions du pays. Elles ont été construites pour répondre aux besoins réels des Forces armées canadiennes durant deux guerres mondiales. Comme nous avons participé à deux guerres en Europe et comme la plupart de nos troupes ont été envoyées là–bas par bateau, il est tout à fait normal que la présence militaire soit plus forte en Nouvelle–Écosse, le quartier général de la marine étant situé à Halifax.

Pour ce qui est du Québec, il est évident que, si le port le plus près de l'Europe est Halifax, les troupes n'allaient pas être envoyées en Europe depuis Montréal ou un autre endroit plus à l'ouest.

Je signalerai toutefois que, cette année, nous ouvrirons le quartier général de la réserve navale à Québec. Nous avons également ouvert un certain nombre de petites installations navales le long du Saint–Laurent et du golfe du Saint–Laurent. Il y a donc une certaine présence navale au Québec.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, toutes les explications peuvent être bonnes pour justifier l'iniquité. La position stratégique de l'Ontario, par exemple, est tout à fait différente de celle de la Nouvelle–Écosse et pourtant, l'Ontario a sa juste part des investissements militaires.

Si le ministre de la Défense avait respecté la proposition de l'opposition officielle, l'an dernier, de ne pas fermer le Collège militaire de Saint–Jean, ne croit–il pas qu'il aurait ainsi contribué, par une sage décision, à diminuer l'iniquité qui caractérise le traitement que reçoit le Québec par rapport à l'armée canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà eu cette discussion plusieurs fois.

Nous avons jugé que, étant donné la réduction de la taille des forces armées, nous n'avions besoin que d'un seul collège militaire au Canada et que ce serait celui de Kingston.

Le gouvernement tient vraiment à ce que le Royal Roads Military College, en Colombie–Britannique, et le Collège militaire de Saint–Jean, au Québec, puissent profiter aux habitants de ces régions. C'est pourquoi mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, a négocié une entente très intéressante avec les autorités locales dans la région de Saint–Jean, malgré les objections du Bloc québécois et du gouvernement du Québec.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui, le jour du budget, que sonnera l'heure de vérité pour le gouvernement. Nous verrons aujourd'hui si le gouvernement a le courage de réduire les dépenses sans augmenter les impôts. Plus encore, nous verrons s'il a le courage de prêcher par l'exemple.

Si le budget prévoit de fortes réductions des dépenses, il est évident pour les Canadiens que ces dernières doivent d'abord frapper au sommet, soit les pensions des députés.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Quels ministres donneront l'exemple en renonçant à l'indécent régime de retraite des députés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit assez clairement que tous les députés, y compris ceux du tiers parti, auront 60 jours pour discuter de cette question lorsque le projet de loi sur le régime de retraite sera approuvé par le Parlement.

Nous avons déjà donné l'exemple en réduisant du tiers, soit de 3,3 millions de dollars, la part versée par les contribuables au financement du régime. Nous donnons aussi l'exemple dans la réduction des dépenses.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en définitive, ce ne sera pas à nous, mais aux électeurs de décider si le gouvernement a vraiment fait preuve de courage.

Le fonds du Régime de pensions du Canada, de l'aveu même du gouvernement, sera épuisé d'ici 20 ans si les cotisations ne sont pas relevées d'une façon marquée. Alors que les Canadiens risquent de ne pas toucher de pensions à leur retraite, la sécurité financière des principaux ministres et des députés est assurée par leur régime de retraite. La situation ne change pas à l'auge du régime de retraite des députés.

Sachant que bon nombre de Canadiens moyens risquent de ne pas avoir de pensions du tout à leur retraite, comment le ministre ose–t–il venir à la Chambre et se porter quand même à la défense des dispositions du régime de retraite applicables à des ministres importants comme la vice–première ministre, qui toucheront des millions de dollars à leur retraite?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, comme il a été souligné dans le rapport de l'expert–conseil déposé à la commission Lapointe l'an dernier, le niveau global de la rémunération—c'est dans cette optique–là qu'il faut voir les choses—des députés est inférieur à celui des travailleurs d'une catégorie équivalente du secteur privé.

• (1425)

Par suite de cette réduction du régime de pensions des députés, la rémunération de ces derniers accusera un recul encore plus grand par rapport à celle des travailleurs du secteur privé. Qui plus est, les députés versent à leur régime de retraite des cotisations deux fois plus élevées dans bien des cas que ne le font les travailleurs du secteur privé.

Le député a toujours son REER et son allocation de vêtements, qu'il peut. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, au moins 48 députés réformistes sur 52 ont confirmé qu'ils renonceront au régime de retraite des députés.

S'il ne peut dire à la Chambre quels ministres renonceront au régime de retraite des députés, le ministre peut–il à tout le moins nous donner une idée du nombre de députés libéraux qui renonceront audit régime?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est un choix personnel que les députés pourront faire au cours de la période de 60 jours après l'adoption du projet de loi par le Parlement.

Je voudrais réitérer que des réductions ont été apportées au régime. Les mesures ne sont pas rétroactives, mais je souligne que le président de la National Citizens' Coalition considère que ce n'est pas une bonne chose. Il est juste que les députés conservent ce qu'ils avaient acquis avant l'adoption du projet de loi.

Dans l'ensemble, tous les députés, qu'ils soient ministres ou non, seront touchés par la réduction globale des avantages du régime de retraite. Voilà qui montre, à mon avis, que nous donnons l'exemple en cette journée du dépôt du budget.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Une étude rédigée pour le compte du ministère de la Défense nationale confirme que les francophones sont très largement sous–représentés chez les hauts gradés de l'armée. L'étude révèle que les officiers francophones sont concentrés dans les soins infirmiers et l'aumônerie.

Comment le ministre peut–il expliquer qu'au haut de l'échelle militaire, seulement 1 lieutenant–général sur 9 et 3 majors généraux sur 31 soient francophones, alors que son gouvernement a fermé le seul collège d'élèves officiers francophones au Canada?

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je dois d'abord souligner que les forces canadiennes reflètent mieux la réalité canadienne à l'égard des deux langues officielles.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les forces armées sont probablement l'institution canadienne qui reflète le plus la dualité linguistique reconnue dans la Constitution du Canada. Trente pour cent des membres des forces armées sont francophones, dont environ 25 p. 100 des officiers. On peut faire mieux et c'est pourquoi, lorsque les affectations et les promotions au rang de général seront annoncées dans peu de temps, nous verrons des francophones accéder à de hauts grades au sein des forces armées.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je pense que le ministre vient de confirmer que les francophones sont sur–représentés au bas de l'échelle et sous–représentés en haut de l'échelle.

Comment le ministre de la Défense peut–il justifier pareille sous–représentation des francophones dans une armée où les officiers francophones sont presque totalement absents de la sélection du personnel, de la sécurité et du renseignement?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait aller se promener dans les environs du quartier général de la Défense un de ces jours. Je crois qu'il serait étonné du nombre de discussions dans les deux langues et du nombre de militaires bilingues qu'il pourrait y entendre. Vingt–cinq pour cent de tous les officiers supérieurs des forces armées

sont francophones. La situation s'améliorera, comme je l'ai dit, lorsque les affectations seront annoncées dans peu de temps.

* * *

• (1430)

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la réforme libérale du régime de retraite des députés a donné un régime à deux volets qui est insatisfaisant et inéquitable et qui serait même illégal dans le secteur privé. Le taux d'accumulation de 4 p. 100 des prestations de retraite des députés est le double de la limite légale autorisée pour le reste des Canadiens aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Comment le président du Conseil du Trésor peut–il justifier ce cas flagrant de deux poids, deux mesures au regard des pertes d'emploi qu'il faudra annoncer cet après–midi dans le budget?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le taux d'accumulation pour le régime de retraite de base prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu est de 2 p. 100. Comme c'est le cas dans le secteur privé, il existe de nombreux régimes complémentaires permettant de mettre de côté des montants additionnels. Cela se fait très couramment dans notre milieu.

Je ferai par ailleurs remarquer que ce qui n'est pas courant, c'est que les députés paient en l'occurrence des cotisations deux fois plus élevées que ce qui se fait normalement dans le secteur privé. Malgré tout ça, nous réduisons d'un tiers, de 33 p. 100, le montant de la contribution des contribuables à la caisse de retraite des députés.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la solution pour avoir un régime de retraite équitable est bien simple. Il suffirait d'adopter à la Chambre une mesure qui assujettirait les députés aux mêmes lois que tous les autres Canadiens. De cette façon, le régime de retraite des députés ne serait pas meilleur que celui de n'importe quel autre Canadien, ou aussi bon que n'importe quel régime existant dans le monde réel.

Pourquoi le ministre refuse–t–il d'abolir ce malheureux régime de retraite à deux volets, insatisfaisant et toujours doré, pour le rendre semblable à ceux qui existent dans le secteur privé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je puis comprendre que les députés du Parti réformiste visent la cible la plus facile qu'ils puissent trouver. Les députés sont terriblement mal payés dans notre pays. Les réformistes tentent de saper notre institution.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Quand on songe qu'un député gagne moins que le pire joueur de hockey de la LNH, la moitié de ce que gagne un joueur de hockey, je comprends le problème des députés du Parti réformiste. Ils savent qu'ils ne sont pas très bons et ils savent également qu'ils ne bénéficieront pas du régime de retraite puisqu'ils seront battus aux prochaines élections.

* * *

[*Français*]

LE SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT SANGUIN

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre de la Santé affirmait devant les médias, vendredi dernier, qu'elle n'avait pas encore lu attentivement le rapport provisoire de la Commission Krever, et cela, dix jours après son dépôt au Conseil des ministres.

Comment la ministre de la Santé, qui a affirmé à plusieurs reprises en cette Chambre qu'elle attendait avec impatience le rapport Krever pour agir dans le dossier du sang contaminé, peut–elle justifier que, vendredi dernier, soit dix jours après son dépôt, elle n'avait pas encore lu attentivement ce rapport, alors que la santé et la vie de milliers de personnes sont en cause?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que nous étudiions à fond le rapport intérimaire du juge Krever et que nous allions donner une réponse détaillée aussitôt que possible.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la ministre peut–elle au moins nous assurer qu'elle a fait les représentations nécessaires auprès de son collègue des Finances pour qu'il ne coupe pas les fonds aux organismes fédéraux chargés de la sécurité du système d'approvisionnement sanguin, étant donné les ressources financières déjà insuffisantes dont ces organismes disposent pour accomplir leur mandat?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris très au sérieux ma responsabilité de ministre de la Santé. Le ministère de la Santé et moi–même n'avons pas attendu les recommandations du juge Krever. Nous avons doublé les ressources du Bureau de biologie au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Nous continuerons de veiller à ce que Santé Canada dispose de toutes les ressources nécessaires pour exercer ses pouvoirs en matière de réglementation.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, il est certain que, en présentant son budget cet après–midi, le ministre des Finances nous demandera de faire des sacrifices pour le bien du pays. Il parlera aux Canadiens de la nécessité de faire des choix déchirants, mais, pendant ce temps, les libéraux s'accordent des régimes de pensions deux fois plus généreux que ceux du secteur privé. Ils recevront leur pension de retraite à 55 ans, tandis qu'ils veulent porter de 65 à 67 ans l'âge limite d'admissibilité au Régime de pensions du Canada.

• (1435)

Le premier ministre est–il en train de dire aux Canadiens: «Faites ce que je dis et pas ce que je fais»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, chacun sait, au Canada, que la profession de député est tout à fait singulière. Personne n'occupe un poste pendant 50 ans au Parlement, du moins c'est très rare. Nous ne sommes que deux à être ici depuis longtemps, le solliciteur général et moi–même. En moyenne, les députés siègent à la Chambre pendant moins de six ans. La population comprend bien cette réalité.

Dans le livre rouge, nous avons dit très clairement aux Canadiens ce que nous avions l'intention de faire et nous avons fait bien davantage. Nous avons axé notre campagne électorale sur ces objectifs.

Je sais que le Parti réformiste a tenté de présenter un budget la semaine dernière et qu'il a entièrement raté son coup, parce qu'il n'a tout simplement pas la compétence qu'il faut pour préparer un budget efficace. Vu ce manque de compétence, les députés réformistes savent qu'ils ne valent pas grand–chose et ils ne veulent pas être surpayés.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, les députés d'en face, qui sont tous gens très compétents, font de beaux discours sur la justice et l'équité.

Le premier ministre voudrait–il bien expliquer aux Canadiens pourquoi il y a une norme d'équité à l'usage des députés libéraux et une autre à l'usage des autres Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les parlementaires qui n'en sont pas à leur premier mandat ont acquis certains droits. En démocratie, il existe une règle qui déconseille l'adoption de lois rétroactives. Lorsque des gens ont acquis des droits, nous les respectons.

Je sais que le Parti réformiste est au désespoir. N'ayant pour toute politique que son sempiternel discours, il fait preuve de mesquinerie. Il connaît les gens qui manquent de générosité, mais les Canadiens comprennent que nous avons de bons députés qui travaillent sans relâche, qui sont sous–payés et qui méritent chaque sou que leur versent les contribuables canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le 21 février dernier, la Cour d'appel du Québec a déclaré inconstitutionnelle la réglementation fédérale sur les BPC. Cette décision met une fin abrupte à la double réglementation sur les BPC, laissant le champ entier à Québec, dont les normes sont d'ailleurs beaucoup plus strictes que celles d'Ottawa.

La ministre convient–elle que cette reconnaissance par les tribunaux de la compétence provinciale dans le domaine des produits toxiques invalide une partie importante de la Loi fédérale sur l'environnement relative au contrôle des produits toxiques?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est vrai que la Cour d'appel a rejeté l'arrêté d'urgence émis par le ministre de l'Environnement, le député de Lac–Saint–Jean.

La cour a décidé que l'arrêté d'urgence qu'il a émis suite à l'accident de Saint–Basile–le–Grand n'était pas en bon ordre. La cour a décidé de ne pas rendre jugement sur des sections spécifiques de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'arrêté d'urgence mis de l'avant par le député de Lac–Saint–Jean a été déclaré inconstitutionnel.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, même si ce jugement met fin à la double réglementation en matière de produits toxiques, la ministre confirme–t–elle les propos de son secrétaire parlementaire à l'Environnement à l'effet que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'en appeler devant la Cour suprême de ce jugement?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour clarifier les choses, je dis que la Cour d'appel a déclaré inconstitutionnel l'arrêté provisoire pris par le ministre de l'Environnement de l'époque, le député de Lac–Saint–Jean.

Elle a statué sur l'arrêté provisoire sur les BPC, qui a été remplacé par la suite par le règlement sur les chlorobiphéryles et, effectivement, elle n'a pas statué expressément sur la constitutionnalité de l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Elle a protégé l'intégrité de cette loi.

• (1440)

À mon avis, la majorité des Canadiens appuient la notion que le gouvernement fédéral a un rôle très précis à jouer dans le mouvement transfrontière de produits toxiques. La cour a toutefois jugé inconstitutionnel l'arrêté pris par le ministre de l'Environnement de l'époque.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, le réchauffement du climat menace la survie même de la planète. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Restigouche—Chaleur.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je crois que j'ai des admirateurs chez les réformistes. Ces derniers ne prennent peut–être pas au sérieux la question du réchauffement, mais mon parti estime que le problème est sérieux. Nous savons que ce réchauffement menace l'environnement et que le gaspillage d'énergie contribue au phénomène.

La ministre des Ressources naturelles peut–elle informer la Chambre au sujet de l'«Initiative en matière de bâtiments fédéraux», lui dire en quoi cette mesure contribue à réduire les dépenses et nous aide à mettre de l'ordre dans la gestion de l'environnement?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, le gouvernement fédéral a créé un programme qui s'appelle «Initiative en matière de bâtiments fédéraux» et qui s'applique à tous les ministères fédéraux. Le programme, qui est pleinement en vigueur, vise à accroître l'efficacité énergétique en rénovant tous les immeubles et installations du gouvernement fédéral.

Je voudrais mettre la Chambre au courant du succès que connaît ce programme.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLellan: Comme le disait le député de Restigouche—Chaleur, même si les députés réformistes ne semblent pas se préoccuper de l'efficacité énergétique et du changement climatique, la question intéresse le parti ministériel.

Je signale brièvement que le gouvernement a lancé quelque 80 projets touchant plus de 2 400 bâtiments fédéraux.

Le Président: Je n'aime pas intervenir au sujet d'une question ou d'une réponse, mais je crois que deux fois suffisent.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, vous faites du bon travail. Le surintendant des institutions financières signalait que le Régime de pensions du Canada n'aurait plus d'argent dans 20 ans et que les cotisations des travailleurs et des employeurs devront plus que doubler pour que le régime reste solvable. Le passif éventuel du régime est évalué à 500 milliards, soit presque autant que la dette nationale.

Monsieur le Président, je ne vous ai pas fait de compliment afin de pouvoir poser une question longue. Est-ce que le ministre du Développement des ressources humaines. . .

Le Président: Je suis toujours flatté par ces commentaires et je sais que le député voudra lui aussi faire du bon travail en posant sa question.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): C'est ce que je faisais, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Mille excuses. Est-ce que le ministre du Développement des ressources humaines pourrait nous dire pourquoi son examen des programmes de sécurité sociale n'abordait pas cette crise en perspective?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait pu poser sa question, même si elle n'a pas beaucoup de sens.

Il devrait savoir que le Régime de pensions du Canada est sujet à un examen quinquennal des ministres des Finances du Canada et des provinces, comme le prévoit la loi. Cet examen aura lieu à l'automne.

Je voudrais faire remarquer une chose qui nous inquiète. Depuis un an ou deux il y a eu une hausse substantielle, non pas dans la partie sécurité du revenu, mais dans la partie invalidité du régime, et c'est une des raisons essentielles pour l'augmentation des versements au cours des 18 derniers mois.

• (1445)

C'est un aspect que nous devrons étudier, car c'est en raison de décisions d'autres compétences, comme les commissions des accidents du travail, que des personnes relèvent soudainement du RPC. C'est quelque chose que nous étudierons. Cela fera partie de l'examen. Je peux garantir au ministre que le gouvernement est entre bonnes mains.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Merci, monsieur le Président. Je ne suis pas encore tout à fait ministre.

Le Parti libéral s'occupe de la pension de retraite de ses membres. Je souhaiterais qu'il fasse preuve du même enthousiasme à l'égard de celle des autres Canadiens. Non seulement une telle augmentation entraînera une hausse des charges sociales qui fera disparaître des emplois, mais en outre les jeunes Canadiens vont se demander si le RPC est un bon investissement.

Les députés pourront choisir de ne pas cotiser au régime de pension des parlementaires. Est-ce que les jeunes Canadiens auront la même option en ce qui concerne ce régime de pension qui est au bord de la faillite?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très curieuse et plutôt bizarre venant d'un parti qui voici tout juste une semaine a déposé ses propres propositions budgétaires.

Il recommandait, par exemple, l'abolition de toutes les prestations parentales, ce qui aurait pour effet de priver près de 200 000 mères de famille de notre pays de toute aide financière. Il abolirait les prestations d'invalidité dont bénéficient près de 200 000 Canadiens et amputerait la SV de plus de 3 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre québécois des Affaires municipales et responsable de l'habitation rejetait la position du gouvernement fédéral visant à augmenter de 25 à 30 p. 100 la part des revenus que doivent payer pour se loger les bénéficiaires de logements sociaux.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Compte tenu que le gouvernement du Québec a décidé de ne pas

accroître la contribution des bénéficiaires de logements sociaux, le ministre peut–il nous informer s'il entend faire marche arrière et maintenir au niveau actuel la contribution financière des personnes bénéficiaires de logements sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je suggère au député d'être patient. Le ministre des Finances a pris note de ces doléances il y a quelque temps.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, j'aurais souhaité une meilleure réponse du ministre, lui qui a cependant trouvé 600 000 $ pour faire construire un mur de brique dans son comté en son honneur.

Doit–on comprendre que, par cette mesure qui a pour effet d'augmenter l'effort des personnes profitant des logements sociaux, le gouvernement fédéral veut régler une fois de plus le fardeau de son déficit sur le dos des plus démunis, et que les 110 000 ménages concernés au Québec n'ont plus rien à attendre de ce gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord sur le principe sur lequel le député fonde sa question. Comme je l'ai dit plus tôt, encore un peu de patience, il aura la réponse plus tard cet après–midi.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la commission d'enquête Krever vient de déposer son rapport intérimaire. Ce rapport contient des recommandations très précises quant à la façon de réduire le nombre de cas de sida dans notre pays. Étant donné les vies humaines qui pourraient être sauvées, la ministre de la Santé va–t–elle se hâter de donner suite à ces recommandations?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre que nous avons rendu ce rapport public. Nous finançons la commission Krever. Nous désirons ardemment prendre toutes les mesures nécessaires. Le député ne doit toutefois pas oublier qu'il y a dans cette affaire de sang d'autres protagonistes, entre autres les gouvernements provinciaux et la Croix–Rouge canadienne, qui prennent aussi cette question très au sérieux.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, il y a un manque de logique dans la réponse de la ministre. La ministre dit non pour ce qui est de faire subir aux immigrants un test de dépistage du sida. Il s'agit de sauver des vies et donc ma question est simple: La ministre va–t–elle se hâter de donner suite à ces recommandations?

• (1450)

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, non seulement nous nous sommes hâtés de prendre des mesures, nous n'avons pas attendu les recommandations de la commission pour le faire. Il a déjà été donné suite à plusieurs de ces recommandations. Nous donnerons suite à celles qui sont de notre ressort.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État responsable de l'Amérique latine et de l'Afrique.

Au Pakistan, Salam Masih, 14 ans, et son oncle, Riehmat, ont été condamnés à mort pour avoir écrit des slogans anti–islamistes sur le mur d'une mosquée. J'ai appris avec soulagement que la décision de les condamner à mort avait été annulée par une cour supérieure.

Quelles mesures la secrétaire d'État a–t–elle prises au nom du gouvernement du Canada pour faire en sorte que les droits des minorités soient protégés au Pakistan?

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, tout comme le député, le gouvernement du Canada est très heureux d'apprendre que la cour d'appel a annulé la décision d'exécuter Salam Masih et son oncle, au Pakistan. Nous croyons que cela tient en partie aux interventions que notre gouvernement et d'autres membres de la communauté internationale ont faites auprès du gouvernement du Pakistan.

Cependant, nous demeurons très inquiets quant aux violations des droits de la personne, surtout quand cela vise des minorités religieuses au Pakistan, et nous continuerons, de concert avec les ONG, d'intervenir auprès du gouvernement du Pakistan pour corriger cette situation.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Compte tenu de la promesse qu'il a faite à la Chambre le 14 février, le premier ministre pourrait–il mettre le Parlement au courant du résultat des discussions qu'il a eues avec le président Clinton au sujet des restrictions imposées par les Américains sur le sucre canadien et les produits canadiens contenant du sucre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux députés de ce côté–ci m'avaient demandé de soulever cette question auprès du président des États–Unis, ce que j'ai fait. J'ai expliqué très clairement au président des États–Unis que nous ne voyions pas où était le problème. C'est un secteur dans lequel notre balance commerciale est équilibrée, il n'y a d'excédents ni d'un côté ni de l'autre et nous ne comprenons pas pourquoi les Américains veulent s'en prendre à quelque chose qui fonctionne très bien pour le moment.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire chargé des affaires du Nord.

Aujourd'hui, jour de l'exposé budgétaire, nous nous attendons à ce que tous les Canadiens subissent leur part de compressions. Je veux signaler que le gouvernement néglige une source de recettes, parce qu'il est incapable de prendre des mesures quant aux droits de coupe, au Yukon, de façon à assurer la préservation de la ressource tout en permettant une entrée de fonds.

Actuellement, au Yukon, les droits de coupe sont fixés à 20c., contre 60 $ dans le nord de la Colombie–Britannique, ce qui veut dire un tiers pour cent des droits de cette province. Le gouvernement fédéral pourrait tirer 19 millions de dollars par année de ces droits de coupe. Pourquoi n'agit–il pas dès maintenant?

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le ministre s'intéresse de près à la question des droits de coupe au Yukon. Le ministère s'est réservé du temps pour y voir. Comme la députée le disait, ces droits s'élèvent à seulement 20c. le mètre cube au Yukon, contre 30 $ le mètre cube ailleurs. Le ministère des Affaires indiennes examine donc maintenant toute la question des droits de coupe pour garantir que la population du Yukon puisse bénéficier de ces droits et que des mesures de préservation de l'environnement soient prises, pour éviter que la forêt du Yukon ne soit décimée.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

L'Union européenne n'accepte pas la décision de l'OPANO concernant la répartition des quotas de turbot entre les pays membres de l'OPANO. À défaut d'entente, les stocks de turbot risquent d'être décimés comme l'ont été les autres ressources qui ont été surexploitées par le passé.

• (1455)

Le ministre des Pêches et Océans reconnaît–il l'urgence de protéger les ressources halieutiques dans l'Atlantique et entend–il faire tout en son pouvoir pour que le ministre des Affaires extérieures intervienne auprès de la communauté européenne pour que celle–ci comprenne le bon sens de protéger les ressources? Qu'entend–il faire?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je veux souhaiter au député un bon retour à la Chambre et je le remercie de son excellente question. Je sais que les audiences tenues aux quatre coins du Québec l'ont tenu occupé et qu'il a beaucoup écouté ce que les gens avaient à dire. De toute évidence, c'est pour cette raison qu'il a de la difficulté à parler. Il en est venu à la conclusion que l'avenir est ici, dans une fédération unie, et que c'est ici que nous réglons nos problèmes. Nous sommes très heureux qu'il soit de nouveau parmi nous.

Nous avons pris une très bonne décision.

[*Français*]

Au congrès de l'OPANO, à Bruxelles, nous avons pris de bonnes décisions pour les pêcheurs de la province de Québec et du Canada. Nous avons créé de nouvelles opportunités pour les pêcheurs du Québec.

[*Traduction*]

Je tiens à assurer au député que nous n'allons pas laisser passer cette occasion. Nous allons préserver les stocks, parce que tous les pêcheurs du Canada sont unis dans une même volonté d'aider le gouvernement à régler ce problème.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au plus jeune ministre admissible à une pleine pension.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Normalement, il faut poser les questions en s'adressant à un ministre par son titre exact. Le député voudra certainement respecter la coutume en posant sa question à l'instant.

M. Hanger: Monsieur le Président, vendredi dernier, nous avons appris par communiqué que le ministre de l'Immigration entendait signer un traité avec les États–Unis permettant aux deux pays de partager des responsabilités à l'égard des demandeurs de statut de réfugié.

Ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Quels seront au juste les termes du traité, et pourquoi a–t–il refusé de signer ce traité il y a un an?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Je ne savais pas que le député s'adressait à moi, monsieur le Président.

Il faut voir ce que le premier ministre du Canada et le président des États–Unis ont accompli en deux jours. Ils ont fait beaucoup. Un excellent climat régnait entre les Américains et les Canadiens, vu le type de relations que nous entretenons.

Quant à la possibilité d'un protocole d'entente, le président et le premier ministre ont ordonné à leurs ministres respectifs de faire rapport dans six mois de la négociation d'un protocole d'entente sur les demandeurs d'asile. Il s'agit non seulement de préserver l'intégrité du système pour que les demandeurs de statut de réfugiés aient une vraie chance à la fois au Canada et aux États–Unis, mais aussi de mieux protéger ces demandeurs.

C'est une initiative constructive. Les Américains n'étaient pas prêts, il y a un an. J'ai bon espoir que, au bout de six mois de discussions, non seulement nous serons parvenus à une entente qui protégera l'Amérique du Nord, mais aussi que cette entente donnera l'exemple pour conclure d'autres bonnes ententes fondées sur les principes de l'intégrité et de la protection.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Récemment, le gouvernement a annoncé que l'effectif de la Section des crimes de guerre du ministère de la Justice passerait de 24 à 11 employés. En janvier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et celui de la Justice ont annoncé une stratégie visant à expulser les criminels de guerre actuellement au Canada, le ministre ayant déclaré que notre pays ne deviendrait pas un refuge sûr pour de tels criminels.

Le ministre peut–il expliquer comment le gouvernement peut atteindre ces objectifs alors que la Section des crimes de guerre verra son effectif réduit d'une manière aussi draconienne?

• (1500)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous pouvons atteindre ces objectifs en agissant. C'est exactement ce que nous avons fait à l'égard de personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre.

Mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et moi–même avons travaillé en étroite collaboration et nous avons relevé un certain nombre de cas datant de la Seconde Guerre mondiale et impliquant des personnes à l'égard desquelles nous avons intenté ou nous intenterons des poursuites au civil pour qu'elles soient dénaturalisées et expulsées.

Relativement à des guerres et à des conflits plus récents, nous avons déjà intenté des poursuites à l'égard d'un suspect dans le conflit ayant déchiré le Rwanda.

Nous tenons à ce que le Canada ne devienne jamais un refuge pour ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre à l'étranger. Au ministère de la Justice et à celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, nous maintenons suffisamment de ressources pour pouvoir atteindre cet objectif.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales sur le projet de loi C–58, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, sans propositions d'amendement.

PÉTITIONS

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens une fois de plus à la Chambre pour présenter la seizième pétition dans le cadre de l'initiative entreprise au nom de certains de mes électeurs qui ne veulent pas que Robert Paul Thompson obtienne une libération anticipée. L'audience de libération conditionnelle doit avoir lieu le 11 avril.

Les pétitionnaires que je représente veulent que l'on rende les rues plus sûres. Ils s'opposent à la pratique actuelle qui veut qu'on libère par anticipation des délinquants violents n'ayant pas fini de purger leur peine.

Les pétitionnaires demandent que l'on rende les rues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtre.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter aujourd'hui une pétition signée par 30 personnes, dont neuf sont de la circonscription de Wild Rose. Les 21 autres viennent d'un peu partout en Alberta.

La pétition dit ceci: «Vos pétitionnaires demandent au Parlement de modifier rapidement la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour que les lois fédérales reconnaissent pleinement l'égalité des relations entre personnes du même sexe.»

Je présente cette pétition en leur nom, mais je m'oppose à cette proposition.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais aujourd'hui présenter plusieurs pétitions, dont deux concernant la hausse des impôts et faisant valoir l'opposition de mes électeurs à toute mesure que pourrait prendre le gouvernement en ce sens.

Au total, j'ai 48 feuilles de signatures venant de gens qui sont opposés à une hausse des impôts. Je suis entièrement d'accord avec eux.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs qui s'opposent à l'extension des avantages aux couples de même sexe. Je suis heureux d'ajouter que j'appuie cette pétition sans la moindre réserve.

• (1505)

[*Français*]

L'ÂGE DE LA RETRAITE

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je voudrais présenter une première pétition que m'ont fait parvenir 262 citoyens et citoyennes de mon comté de Bourassa et de la

grande région de Montréal s'opposant à l'idée d'augmenter l'âge de la retraite de 65 à 67 ans.

Cette pétition a été signée par beaucoup d'aînés de Montréal–Nord et par un nombre important de travailleurs de la FTQ. Ils affirment que chaque Canadien et Canadienne contribue à sa pension, et par conséquent, qu'ils ont un droit légitime à leur pension à l'âge de 65 ans, et c'est déjà beaucoup.

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter une deuxième pétition qui porte sur le régime enregistré d'épargne–retraite. Les 126 pétitionnaires s'opposent à l'intention d'imposer une nouvelle taxe aux REER, seule façon pour les Canadiens d'atteindre une pension confortable. À quelques heures du dépôt du budget par le ministre des Finances, cet impôt éventuel pourrait menacer la sécurité financière de milliers de Canadiens et de Québécois. Il va sans dire que j'appuie vigoureusement ces deux pétitions.

[*Traduction*]

LA FAMILLE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente plusieurs pétitions aujourd'hui au nom de mes électeurs de Prince George—Peace River.

La première vise à demander au Parlement de rejeter toute mesure législative visant à redéfinir, directement ou indirectement, la famille, y compris toute disposition étendant les avantages liés au mariage ou à la famille à ceux qui ne font pas partie de la famille telle que définie dans la pétition.

LA JUSTICE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition vise à demander au Parlement de prendre des mesures pour élaborer et établir à l'échelle nationale un registre public des délinquants sexuels passés et actuels, afin de mieux protéger les enfants de nos collectivités.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, des électeurs prient le Parlement de modifier le Code criminel afin d'étendre à l'enfant à naître la protection qui est accordée aux autres être humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dans laquelle des Canadiens demandent que les lois actuelles sur le suicide assisté soient appliquées et qu'aucune modification ne soit apportée qui aurait pour effet d'approuver ou d'autoriser le suicide ou l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente aujourd'hui vise à demander au Parlement de ne pas donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité en modifiant les lois pour y insérer l'expression non définie «orientation sexuelle».

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions signées par des habitants de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire preuve de leadership et de déclarer en 1995 un gel des taxes et des impôts, de ne pas augmenter le fardeau fiscal des travailleurs canadiens à revenu faible et moyen et de réduire le déficit en éliminant le gaspillage et en réduisant d'au moins 5 p. 100 les dépenses totales de chacun des ministères fédéraux.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Deux d'entre elles portent sur le même sujet, les signataires demandant au gouvernement de ne pas étendre aux conjoints de même sexe les privilèges que notre société accorde aux couples hétérosexuels.

J'appuie la démarche de ces pétitionnaires.

LA JUSTICE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition pourra sembler un peu redondante, mais le ministre pourra peut–être l'interpréter comme un signe d'encouragement. Les pétitionnaires s'inquiètent d'une récente décision judiciaire autorisant la défense à invoquer l'état d'ivresse avancé comme excuse pour avoir commis un crime grave.

J'appuie les pétitionnaires ainsi que le ministre qui tente actuellement de régler ce grave problème juridique.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par 50 électeurs de Saanich—Les Îles–du–Golfe et des environs.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'opposer à toute proposition de modification visant à inclure l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne des droits de la personne ou dans la Charte canadienne des droits et libertés.

LES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions identiques à présenter. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer des lois punissant sévèrement tous les auteurs de crimes violents utilisant des armes pour commettre leur crime.

De plus, les pétitionnaires appuient l'ajout au Code criminel de nouvelles dispositions reconnaissant et protégeant le droit des

citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives.

Enfin, ils appuient l'adoption de mesures législatives abrogeant ou modifiant les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu, car elles n'ont pas amélioré la sécurité du public, leurs avantages économiques n'ont pas été prouvés et il a été démontré que leur trop grande complexité les rendait inefficaces ou impossibles à appliquer.

• (1510)

J'appuie ces pétitions.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Elles ont été signées par 436 électeurs de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à réduire les dépenses du gouvernement plutôt que d'augmenter les impôts et à adopter une loi sur la protection du contribuable pour limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

J'appuie ces pétitionnaires.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, New Westminster—Burnaby.

Les pétitionnaires veulent informer le gouvernement qu'ils sont déjà surimposés à cause des dépenses publiques excessives. Ils croient que le gouvernement haussera les impôts dans le budget qui sera déposé cet après-midi.

Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu de hausser les impôts et d'adopter une loi sur la protection des contribuables pour limiter les dépenses fédérales.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux autres pétitions à présenter au nom d'habitants de ma circonscription et des environs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite et de reconnaître pleinement les relations fondées sur la dépendance financière et émotive et les relations entre personnes du même sexe.

LES IMPÔTS

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par plus de 2 500 citoyens qui se plaignent d'être surchargés d'impôts et de taxes à cause des fortes dépenses publiques et qui craignent que le gouvernement ne songe à hausser les impôts dans le prochain budget fédéral.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de contraindre le gouvernement à réduire ses dépenses au lieu de hausser les impôts.

LES ARMES À FEU

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 4 888 habitants de ma circonscription.

Les pétitionnaires font valoir que le contrôle exercé par les citoyens respectueux des lois et les propriétaires d'armes à feu responsables est plus que suffisant pour assurer la sécurité publique, et que la loi actuelle et le projet de loi criminalisant certaines activités liées aux armes à feu ne sont pas nécessaires.

Ils demandent donc humblement au Parlement d'approuver des lois qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes à feu pour perpétrer un crime, et d'appuyer de nouvelles dispositions au Code criminel en matière de contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives.

Ils demandent enfin au Parlement d'adopter une mesure législative visant à abroger et à modifier les lois actuelles en matière de contrôle des armes à feu qui n'ont pas permis d'améliorer la sécurité publique ou dont l'application ne s'est pas révélée efficace et économique.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 20 février 1995, j'ai fait un rappel au Règlement, en m'appuyant sur l'article 39 du Règlement, au sujet d'une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 30 septembre 1994.

Le député de Kingston et les Îles a eu l'obligeance de répondre à ma demande, me disant que j'aurais la réponse à mes questions à la fin de la semaine dernière. Il y a aujourd'hui 150 jours que j'ai fait inscrire ma question au *Feuilleton*, et je n'ai toujours aucun résultat.

Le député de Kingston et les Îles m'a reproché de ne pas aller à la Bibliothèque du Parlement pour trouver cette information. Je lui répondrai en toute déférence que le rapport annuel auquel il a fait allusion est presque inutile tellement il est vague.

Je voudrais une fois de plus faire inscrire ces questions au *Feuilleton* pour obtenir les mêmes données sur 1992 et 1993. Quel a été le montant total des fonds versés à des particuliers et à des groupes par le Conseil des arts du Canada? Qui sont ces personnes? Pour quels projets au juste ont-elles reçu des fonds? Combien ont-ils reçu?

[*Français*]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, j'ai un problème grave. J'ai également fait inscrire une question le 19 octobre dernier, donc depuis 130 jours. Cette question contenait deux parties, *a*) et *b*) et, vendredi finalement, après une centaine de jours de délai, j'ai reçu la réponse à la première moitié de la question. Vous voyez où se situe mon problème.

Je me demande donc si je peux espérer obtenir une réponse à la deuxième moitié de cette question. Je trouve cela un peu regrettable, parce que vraiment, cette deuxième moitié est plus simple, plus courte, mais plus importante pour moi. Puis-je plaider mon

cas quelque part pour obtenir un peu de justice dans l'obtention de cette réponse?

• (1515)

Je demanderais au député de bien vouloir répondre à la question qui concerne les propriétés du gouvernement fédéral situées au Québec.

Le vice–président: J'accorde la parole à l'honorable secrétaire parlementaire tout d'abord sur les deux recours au Règlement puis sur les questions inscrites au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le premier recours au Règlement soulevé par la députée de Calgary–Sud–Est, j'ai dit la semaine dernière espérer avoir une réponse avant la fin de la semaine et je reste optimiste. De toute évidence, cette réponse n'est pas venue la semaine dernière, mais dès qu'elle sera disponible, je la communiquerai à la députée.

Quant à l'allégation de la députée selon laquelle les rapports du Conseil des arts du Canada sont vagues, je dois dire que j'ai eu l'occasion d'examiner et de lire ces rapports de temps à autre. Le souvenir que j'en garde, c'est qu'ils contiennent de longues listes qui n'ont rien de vague. Ils indiquent ceux qui ont reçu des subventions. La députée considère peut–être qu'ils sont vagues, mais elle a demandé qui a reçu des subventions. J'aurais pensé que ces rapports annuels seraient une excellente source d'information. Je l'invite à les réexaminer.

Quoi qu'il en soit, je ferai de mon mieux pour lui fournir une réponse sous peu.

Quant au député de Québec–Est, je lui recommande d'examiner à fond la boîte de documents que j'ai déposée à la Chambre vendredi, en réponse à sa question.

Je ne peux pas dire que j'ai épluché les 1 200 pages de documents avant de les déposer, mais je crois qu'il trouvera là sa réponse. Sinon, je transmettrai sa demande au ministre visé. Je verrai si d'autres informations peuvent être fournies au député.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire fera–t–il aussi l'observation qu'il fait habituellement à cette occasion?

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai été tellement déconcerté par tous ces recours au Règlement que j'ai oublié que j'avais la réponse à une question aujourd'hui. Nous répondons aujourd'hui à la question nº 115.

[*Texte*]

Question nº 115—**M. Hermanson:**

En ce qui concerne la subvention de 4,8 millions de dollars pour construire un musée de l'industrie dans la circonscription de Saint–Maurice, a) de quel programme provient cette subvention, b) quelles lignes directrices ont été suivies pour accorder pareille subvention, c) combien d'emplois permanents et à temps partiel ont été créés et d) combien de contrats ont été accordés et à quelles sociétés et/ou personnes?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Le ministère du Développement des ressources humaines et le Bureau fédéral de développement régional (Québec) m'informent comme suit:

En ce qui concerne Développement des ressources humaines Canada (DRHC):

a) b) et c) Un conseil de travailleurs de la collectivité, composé de plusieurs citoyens, gère le Centre de l'interprétation de l'industrie de Shawinigan Inc. Hydro–Québec possède l'immeuble où se trouve ce centre. Actuellement, cinq groupes financent cet immeuble, il s'agit de ALCAN, Stone Console—Division Belgo (pâtes et papier), Hydro–Québec, la ville de Shawinigan et la ville de Shawinigan–Sud.

Au cours des quatre dernières années, le DRHC a fourni au Centre des projets de développement des emplois locaux (financement indirect). Le Centre agit comme promoteur des programmes de formation.

Jusqu'à maintenant, Développement des ressources humaines Canada a engagé un total de 1 212 359 $ au Centre de l'interprétation de l'industrie de Shawinigan Inc.

Programme	Année financière	Participants	Montant
Défi	1992–1993	4	10 152 $
	1993–1994	4	10 152 $
	1994–1995	5	16 086 $
Développement de l'emploi	1991–1992	4	44 206 $
	1992–1993	4	52 489 $
	1993–1994	4	42 900 $
Article 25	1992–1993	2	10 874 $
	1994–1995	2	25 500 $
Développement des collectivités	1994–1995	*	1 000 000 $
	1995–1996		
	1996–1997		

*Comme le programme débute en ce moment, il est trop tôt pour déterminer le nombre de personnes qui seront engagées pendant les trois prochaines années d'exploitation.

Les lignes directrices suivies se trouvent dans la Partie intégrante ED du Guide de l'emploi qui est composé de plusieurs volumes. Des copies du Guide se trouvent dans tous les Centres d'emploi du Canada.

En ce qui concerne le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a) b) et c) BFDR(Q) a contribué un montant de 3,5 millions de dollars au Centre d'interprétation de l'industrie de Shawinigan Inc. en vertu du programme de développement régional.

Le projet du CII est admissible à titre d'équipement de soutien au développement économique régional et devrait créer 300 emplois au cours de la construction.

De plus, il permettra de créer 40 emplois directs dans l'entreprise et 200 emplois indirects chez les concessionnaires, sous–traitants et autres entreprises de la région lorsqu'il sera opérationnel.

À court terme, l'implantation du CII entraînera plusieurs autres investissements touristiques, notamment au niveau de l'hébergement commercial et aidera en plus à consolider l'infra-

structure économique régionale. Il contribuera de plus à la préservation du patrimoine industriel régional.

d) La responsabilité des différents contrats relève du CII.

[*Traduction*]

Le vice–président: Une réponse a été fournie à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je croyais qu'on allait revenir aux questions posées avant la période des questions? Est–ce bien cela?

Le vice–président: Je suis désolé, je n'ai pas compris la question parce que je m'entretenais avec le greffier.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je faisais allusion à la procédure qui consiste à revenir aux questions soulevées avant la période des questions, avant la fin du débat. Allons–nous poursuivre le débat?

Le vice–président: Le débat se poursuit parce que la secrétaire d'État n'est pas revenue à la Chambre.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, plusieurs journaux rapportaient que le ministre de la Justice était d'avis que seuls les policiers et les militaires devaient posséder des armes à feu.

Nous avons épluché le projet de loi C–68 et je constate, et tous les Canadiens ne tarderont pas à constater, que le ministre a accompli le premier pas vers la réalisation de son objectif personnel.

À la lecture de cette mesure législative, il apparaît clairement que le ministre de la Justice et ses collègues du Cabinet confondent le contrôle des armes à feu et le contrôle de la criminalité. Quiconque consacre quelques heures d'étude à cette question a tôt fait de se rendre à l'évidence qu'il n'existe aucun lien entre le contrôle de l'utilisation licite des armes par des citoyens respectueux de la loi et la réduction de la criminalité.

Le ministre de la Justice ne peut pas nous dire concrètement comment le contrôle des armes à feu et leur enregistrement vont contribuer à réduire la criminalité, et le Bloc n'est pas plus précis sur le sujet.

Le ministre continue d'affirmer que les chefs de police ont demandé cette mesure. Il ne peut pas se retrancher constamment derrière cet argument. Tôt ou tard il devra répondre à ses propres questions. Il doit défendre sa mesure législative en invoquant des raisonnements convaincants et ne pas attendre que des gens de l'extérieur de la Chambre viennent à sa rescousse.

• (1520)

Si la colère transparaît dans ma voix, c'est que je n'exprime pas seulement ma déception, mon mécontentement et ma révolte à l'égard des mesures législatives onéreuses, inopportunes, bureaucratiques et inefficaces du gouvernement libéral. J'exprime aussi l'intense indignation manifestée par mes électeurs dans les mille lettres et plus que j'ai reçues, dans les centaines de conversations téléphoniques que j'ai eues, dans les rencontres que j'ai faites dans les rues des localités de ma circonscription, de même que l'indignation de tous ces gens croisés dans des rassemblements de citoyens responsables et respectueux des lois, que ce soit en Saskatchewan, à Terre–Neuve, en Alberta ou en Nouvelle–Écosse. Le gouvernement doit tenir compte de l'indignation de ces gens que je rencontre dans toutes les régions du pays.

J'appuie les dispositions du projet de loi du gouvernement qui prévoient des peines plus sévères pour les criminels violents et qui visent à contrôler la contrebande d'armes à feu. J'appuie ces mesures parce qu'elles vont vraiment faciliter le contrôle de la criminalité. Les lois ne rendent pas les gens meilleurs, mais elles aident à contenir le mal.

Par ailleurs, étant donné qu'aucune preuve, aucun argument convaincant ne révèle que la population sera plus en sécurité, grâce à l'enregistrement des armes à feu, je m'opposerai aux propositions inefficaces d'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, à l'interdiction des armes à feu ou à toute autre mesure qui restreindrait davantage la propriété des armes de poing, des armes à feu d'allure effrayante, des pistolets semi–automatiques, des arbalètes et même des armes jouets imitant les vraies.

Si le Parti libéral peut démontrer que l'enregistrement de toutes les armes à feu constitue le moyen le plus économique d'améliorer la sécurité publique, de réduire les crimes avec violence et de sauver le plus grand nombre de vies possible, la plupart des Canadiens et moi–même appuierons ses propositions. Or, il n'a pas démontré qu'il s'agissait de la méthode la plus économique. Puisqu'il est incapable de relever ce défi, nous devons nous opposer à cette mesure législative.

Je répète mon opinion personnelle. Je suis favorable à des mesures économiques de contrôle des armes à feu qui améliorent la sécurité publique et réduisent l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel. Et si mon parti forme le gouvernement, je travaillerai à l'abolition de mesures inefficaces de contrôle des armes à feu qui n'atteignent pas ces objectifs.

Un autre principe énoncé dans la constitution du Parti réformiste dit que le devoir qu'ont tous les députés envers leurs électeurs l'emporte sur l'obligation qu'ils ont envers leur parti politique. Les députés réformistes ont le devoir de défendre les désirs de leurs électeurs sur cette question. J'espère seulement

que le gouvernement libéral aura le courage de laisser ses députés en faire autant.

Si le Parti libéral autorisait un vote libre sur ce projet de loi, je pense que nous saurions réellement si la population appuie largement cette mesure. Nous saurions si cela est vrai, comme le ministre le prétend.

Cela prouverait que le Parti libéral croit à une vraie démocratie autant entre les élections que pendant ces dernières. Je souhaiterais qu'il soit transparent sur cette question et qu'il autorise un vote libre.

Qu'une personne soit propriétaire ou non d'une arme à feu, voici quelques principes sur lesquels elle devrait juger ce projet de loi. J'encourage tous les électeurs à s'informer et à juger ce projet de loi selon leurs convictions personnelles, et non pas selon ce qu'en disent le gouvernement, les médias et les politiciens. C'est vraiment une mesure législative horrible. Elle touche non seulement notre vie, mais également celle de nos enfants et de nos petits–enfants.

Le ministre de la Justice a raison. Le projet de loi est à l'image du pays dans lequel nous voulons vivre. Les Canadiens se doivent à eux–mêmes et à la prochaine génération de ne pas faire d'erreur. Ce qui est en jeu, c'est leur sécurité, ainsi que celle de leur famille, de leurs amis, de leur maison et de leurs biens.

Les Canadiens n'appuieront pas ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, s'ils pensent qu'il faut réduire la taille de l'appareil gouvernemental et bureaucratique. Il en ira de même, s'ils sont en faveur d'une réduction des dépenses gouvernementales et des impôts. Ce sera également vrai, s'ils croient à la liberté et à la responsabilité personnelles, ainsi qu'au droit de tout citoyen à la propriété privée.

• (1525)

Les Canadiens n'aimeront pas ce qu'ils vont lire dans ce projet de loi, s'ils pensent que tous les citoyens sont égaux et que la loi devrait s'appliquer de la même façon à tous les Canadiens, peu importe leur race ou l'endroit où ils vivent. Ils s'opposeront avec toute leur énergie à cette mesure si, selon eux, comme on le précise dans la Constitution, chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Ils rejetteront les dispositions de ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, s'ils jugent que tout le monde a le droit et la responsabilité de se défendre, ainsi que sa famille, ses biens et sa maison, comme le prévoit le Code criminel du Canada. Enfin, ils ne pourront appuyer cette mesure s'ils sont persuadés que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans les domaines de compétence provinciale.

Une enquête réalisée récemment par l'Université Simon Fraser nous a appris que le soutien accordé au système d'enregistrement des armes à feu que propose le Parti libéral baissait de façon marquée—lorsque les répondants connaissaient mieux la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu, ainsi que le coût total des mesures envisagées.

Pour essayer de confondre la question du contrôle des armes à feu avec celle du contrôle de la criminalité, le ministre a inclus certaines dispositions auxquelles je souscris. Je maintiens que, s'il veut vraiment assurer la sécurité de la population, il devra diviser son projet de loi en deux parties. La première porterait sur le contrôle de la criminalité et la seconde, sur le contrôle des armes à feu. Même s'il y a d'énormes lacunes dans les dispositions sur le contrôle de la criminalité, je pense que nous pourrions les corriger et adopter ainsi facilement ce projet de loi à la Chambre pour que la police soit en mesure d'utiliser ces outils dans le but de mettre les criminels où ils devraient être, c'est–à–dire derrière les barreaux.

Voici une liste de mesures prévues dans ce projet de loi qu'on pourrait, selon moi, modifier et que je serais en mesure d'appuyer, car elles s'attaquent vraiment à la criminalité. Je serais en faveur de l'imposition d'une peine obligatoire d'emprisonnement minimale de quatre ans pour les dix infractions violentes perpétrées au moyen d'une arme à feu, à condition de remplacer l'expression «arme à feu» par le mot «arme». On compte davantage de meurtres commis avec des armes blanches qu'avec des armes à feu. Je crois que toute personne qui utilise une arme pour commettre un crime devrait être condamnée à une peine d'emprisonnement obligatoire de quatre ans.

Je suis d'accord pour qu'on fasse une utilisation efficace de l'article 85 du Code criminel, mais la peine d'emprisonnement obligatoire devrait s'appliquer non seulement aux crimes commis à l'aide d'armes à feu, mais aussi aux crimes perpétrés au moyen d'armes blanches.

Je suis d'accord pour que les personnes reconnues coupables de crimes violents se voient interdire à vie la possession d'armes à feu à utilisation restreinte et pour que les répliques ou imitations d'armes à feu tombent sous le coup de l'article 85 du Code criminel. J'appuie les nouvelles infractions relatives à la contrebande et au trafic à grande échelle d'armes à feu. Je suis en faveur de l'imposition d'une peine d'emprisonnement minimale obligatoire d'un an pour possession d'armes à feu volées ou obtenues en contrebande. J'appuie la disposition qui ajoute le trafic d'armes à feu à la liste des infractions du crime organisé.

Je m'oppose à l'interdiction de quelque 553 000 armes de poing et des 19 000 armes à utilisation restreinte, mais je donne mon accord de principe au certificat de possession d'arme à feu. J'appuie l'infraction relative à l'omission de déclarer la perte ou le vol d'une arme à feu. Je suis en accord avec l'imposition d'une interdiction de possession d'arme à feu d'une durée de dix ans aux personnes reconnues coupables d'avoir perpétré une infraction grave à l'aide d'une arme à feu. J'appuie l'interdiction de posséder une arme à feu aux personnes reconnues coupables de harcèlement ou d'une infraction relative aux drogues. Je suis également en faveur d'un resserrement des mesures de contrôle à la frontière et des méthodes d'inspection de Douanes Canada. J'approuve également la confiscation des véhicules utilisés à des fins de contrebande et du produit de la contrebande. Je suis en faveur de l'obligation de posséder un permis d'importation et d'exportation pour pouvoir traverser la frontière avec des armes à feu dans le but d'en faire le commerce.

Je suis d'accord aussi pour que l'on exige des touristes et des sportifs qui entrent des armes à feu au Canada ou qui sortent des armes à feu du Canada qu'ils enregistrent ces armes. Je tiens toutefois à préciser que ces personnes apportent des centaines de millions de dollars dans notre pays et créent des milliers d'emplois, et qu'il ne faudrait pas harceler inutilement les touristes à nos frontières.

J'approuve la disposition obligeant les personnes mineures de 12 à 18 ans à posséder un permis pour acquérir une arme à feu. Je suis d'accord pour que l'on étende aux provinces le pouvoir d'approuver des cours sur les règles de sécurité relatives aux armes à feu.

J'appuie aussi la création d'un cours distinct à l'intention des utilisateurs d'armes de poing et j'appuie également l'idée d'utiliser le temps précieux de la police et les recettes fiscales limitées pour prendre des mesures rentables de lutte contre la criminalité.

• (1530)

Voilà la liste de choses que j'appuie. Étant donné que les mesures de contrôle des armes à feu ne feront pas grand–chose pour dissuader les vrais criminels de se procurer ou d'utiliser des armes à feu et étant donné que ces mesures ne constituent pas un moyen rentable d'accroître la sécurité du public, je vais voter contre ce projet de loi, à moins que des changements n'y soient apportés.

Voici une liste des raisons pour lesquelles je m'oppose à cette mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Je suis contre l'enregistrement obligatoire de toutes les carabines et de tous les fusils de chasse et je suis contre la disposition qui dit que le fait de ne pas enregistrer une arme constitue une infraction criminelle. Cela ne donnera absolument rien si ce n'est de faire des criminels de personnes qui respectent les lois.

Voici quelques–unes des raisons qui font que je m'oppose à l'enregistrement obligatoire de toutes les carabines et de tous les fusils de chasse. Cela coûtera des centaines de millions de dollars. Ce n'est pas un moyen rentable d'accroître la sécurité des gens ou de sauver des vies. Cela n'aidera pas les policiers à faire des enquêtes et à poursuivre les criminels violents. Cela ne changera pas la façon de procéder de la police dans les cas de querelles de ménage. Cela ne réduira pas l'utilisation d'armes à feu dans la perpétration de crimes de violence.

On ne trouvera plus de policiers dans les rues mais dans les bureaux, alors que ce n'est pas là qu'ils devraient se trouver. Cela exigera plus de bureaucratie du gouvernement. Cela entraînera une augmentation de taxes sous forme de frais d'enregistrement, et cela obligera d'autres membres de la société à payer ces taxes parce qu'on n'exigera pas de frais d'enregistrement initiaux. Cela visera des propriétaires d'armes à feu responsables, qui respectent les lois, et non les vrais criminels. Cela aidera à retracer les armes à feu, mais qu'est–ce que cela donnera, en réalité?

On peut déjà connaître les trafiquants d'armes à feu sans recourir à un système d'enregistrement. L'enregistrement des armes de poing existe depuis 1934, et cela n'a pas contribué à réduire les crimes commis avec ce type d'armes. L'Australie et la Nouvelle–Zélande ont essayé de faire enregistrer les armes à feu, mais cela n'a rien donné. Ces centaines de millions pourraient sauver un plus grand nombre de vies s'ils étaient dépensés à d'autres fins.

Cette mesure va avoir un impact négatif sur une économie qui se chiffre en milliards de dollars. Elle va nuire au respect de la loi. Je ne saurais trop le souligner. Des tas de plaisanteries courent à ce sujet. Dans ma province, des annonces sont publiées dans la presse pour indiquer aux gens comment dissimuler leurs armes. Selon ces annonces, la loi ne sera pas respectée.

Mettre en oeuvre une loi que tout le monde estime inutile est un gros problème. Cela nuit au respect de la loi. Nous devons en tenir compte. Nous devons veiller à ce que la loi soit respectée et à ce que les gens sachent que cette mesure ne va en rien contribuer à faire de notre société une société plus sûre, bien au contraire. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de me lancer dans les détails, mais il existe de solides raisons de s'opposer à cette mesure qui en fait va accroître les risques pour la plupart des gens.

Je suis opposé notamment aux sanctions extrêmes dont peuvent faire l'objet les personnes qui n'enregistrent pas leurs carabines et leurs fusils de chasse. Une peine obligatoire d'un an d'emprisonnement et jusqu'à dix ans de prison si vous ne remplissez pas cette petite carte si facile à remplir d'après le ministre. Denis Lortie a tué trois personnes et n'a fait que dix ans de prison. Où est la justice dans cette mesure législative? Cette mesure législative défie toute logique.

Je suis également opposé à l'idée de faire payer une taxe aux citoyens respectueux des lois, aux propriétaires d'armes à feu responsables, tout comme je suis opposé aux frais d'enregistrement, aux frais d'obtention de permis et aux frais de renouvellement. Comme je l'ai déjà dit, je suis opposé à l'interdiction d'armes obtenues légalement comme les armes de poing, les fusils semi–automatiques à l'allure effrayante et ainsi de suite, de même qu'à l'interdiction de tous les fusils–jouets. Je suis opposé à ce type de mesures.

Je suis opposé aux restrictions concernant les arbalètes, à l'interdiction d'arbalètes que l'on peut tirer d'une seule main et à toute restriction supplémentaire concernant les armes à air comprimé. Je suis contre l'interdiction et la confiscation d'armes à feu sans indemnisation équitable, juste et opportune. Je suis contre la confiscation de milliers d'armes à feu sans indemnisation à la mort du propriétaire.

Je m'oppose à la disposition qui exige que des propriétaires d'armes de poing, respectueux de la loi, déclarent tous les cinq ans leur raison de posséder une arme de poing. Je m'oppose aux contrôles que l'on propose sur les munitions et aux contrôles supplémentaires et inutiles imposés aux collectionneurs légitimes d'armes. Je m'oppose à ce que l'on interdise toute arme dans un foyer en raison des actes d'un seul membre de ce foyer.

• (1535)

Je m'oppose au fait que certains citoyens canadiens soient exemptés des ordonnances d'interdiction. Tous les Canadiens devraient être traités de la même façon. Je m'oppose à la nécessité d'avoir une licence d'importation et d'exportation pour entrer au Canada une arme qui sera utilisée à des fins personnelles.

Je m'oppose à l'utilisation accrue des décrets pour restreindre ou interdire les armes à feu et je m'oppose à la différence qui est faite pour les localités autochtones ou éloignées. Tous les Canadiens devraient être traités de la même façon, indépendamment de leur lieu de résidence, de leur race et de leur profession. Je m'oppose au gaspillage de temps des policiers et de précieuses ressources financières, pour un contrôle inefficace et inutile.

J'ai proposé 28 amendements. Je ne vais pas les lire tous maintenant. J'en ai déjà abordé beaucoup. Je pense qu'un débat

est nécessaire. Trop de questions restent en suspens. Je vais m'en tenir là pour le moment, j'y reviendrai plus tard.

Pour terminer, j'aimerais faire cinq recommandations au gouvernement. Je recommande de tenir un scrutin séparé pour les dispositions concernant la répression criminelle et le contrôle des armes à feu qui devraient faire l'objet de deux votes distincts.

Je recommande que les dispositions sur la répression criminelle soient adoptées rapidement et que les amendements proposés par le Parti réformiste soient pris en considération afin de sévir contre les criminels violents.

Je recommande un vote libre sur toutes les dispositions concernant le contrôle des armes à feu, particulièrement les articles portant sur la mise en place d'un système universel d'enregistrement.

Je recommande que l'on retarde l'implantation du système universel d'enregistrement pour voir si l'instauration de peines plus sévères et la création de nouvelles infractions criminelles—soit les mesures de répression criminelle proposées par le gouvernement libéral et les réformistes—auront pour effet de faire diminuer le nombre de crimes violents.

Je recommande l'ajout d'une clause d'extinction aux termes de laquelle serait automatiquement abrogée toute disposition visant à contrôler les armes à feu qui ne réduirait pas le nombre de crimes violents ou qui n'améliorerait pas la sécurité publique.

En guise de conclusion, j'ai un message pour les 7 millions de Canadiens qui sont propriétaires d'une arme à feu. Ne désespérez pas! Ce n'est que le début du combat pour faire du Canada le genre de pays dans lequel nous voulons vivre. Je vous encourage à écrire aux politiciens fédéraux et provinciaux. Envoyez des pétitions à vos députés. Écrivez au courrier des lecteurs. Appelez les tribunes radiophoniques ou télévisées. Militez pour le parti qui représente le mieux vos vues, aidez à organiser des manifestations, participez à des rallyes. Quoi que vous fassiez. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député oublie qu'il doit adresser toutes ses remarques à la personne qui occupe le fauteuil. Je l'invite à le faire pendant le reste de son intervention.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je m'excuse. Je me suis laissé emporter. J'ai oublié.

Mon conseil aux gens est de ne pas violer la loi et d'essayer de la modifier par tous les moyens possibles. Les mauvaises lois peuvent être abrogées si le parti au pouvoir est véritablement démocratique. Avec l'appui de la majorité des Canadiens, nous aurons gain de cause.

Je crains un gouvernement qui n'écoute pas la population beaucoup plus que je ne crains les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. En conclusion, j'aimerais présenter la motion suivante:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Que la Chambre refuse de lire une deuxième fois le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, parce que le principe de l'instauration d'un système de permis et d'enregistrement de toutes les armes à feu et le principe de la création d'une variété d'infractions nouvelles sont deux sujets distincts qui devraient être traités séparément.

Je présente cette motion à la Chambre.

Le vice–président: La présidence réserve sa décision sur la motion en attendant qu'elle soit déposée. Passons aux questions et observations pendant qu'on examine la motion.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):

[Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.]

[*Traduction*]

Je veux formuler quelques observations avant de poser une question au député qui vient de prendre la parole. Le député a laissé entendre à quelques reprises que les autochtones devraient être traités exactement de la même façon que les autres Canadiens. Je suis d'accord là–dessus pour certaines choses. Le député doit toutefois comprendre que les peuples autochtones de notre pays sont les seuls pour qui la chasse est un mode de vie. Les autochtones ont toujours chassé.

● (1540)

Voltaire a dit: «Les préjugés sont la raison des sots.» À mon avis, cela décrit bien l'attitude du député, quand il refuse de reconnaître que nous sommes ici depuis plus longtemps que n'importe quel autre groupe, que nous avons toujours chassé et que nous chassons encore aujourd'hui. Quand d'autres nations sont arrivées, c'est nous qui les avons aidées à s'installer.

En tant qu'autochtone, j'ai des idées bien arrêtées sur les questions de la chasse et du contrôle des armes à feu. Je pense que, dans l'ensemble, les Canadiens sont d'accord pour qu'on adopte une certaine forme de contrôle des armes à feu. Contrairement au député, je crois que la majorité des Canadiens approuvent les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le ministre de la Justice.

En tant qu'autochtone, je considère que les fusils et les carabines peuvent servir à autre chose que la défense ou le maintien de l'ordre. Ces armes servent à chasser. Personne ne pourra me convaincre que nous avons besoin d'armes de poing, qui servent essentiellement à tuer nos semblables. Personne ne pourra me convaincre que les armes automatiques ont leur utilité. Nous n'utilisons pas d'armes automatiques pour chasser. Il arrive que des armes semi–automatiques servent pour la chasse, mais la plupart des modèles de ce genre ne devraient pas servir à ces fins. Le chasseur qui a besoin d'une arme semi–automatique n'a tout simplement pas assez confiance en lui pour utiliser un fusil à culasse, qui tire une seule balle à la fois.

Divers sondages ont prouvé que la plupart des Canadiens approuvaient l'idée qu'on exerce un certain contrôle des armes à feu. Il y a quelque temps, j'ai lu dans les journaux qu'un député du Parti réformiste avait mené un sondage et constaté que 67 p. 100 de ses électeurs étaient en faveur des mesures de contrôle dont nous sommes saisis aujourd'hui. Or, ce député votera néanmoins contre le contrôle des armes à feu.

Les réformistes crient sur tous les toits qu'ils constituent un mouvement populaire. Même si la majorité des gens sont en faveur du contrôle des armes à feu, les réformistes ne les écouteront pas, préférant voter selon leur conscience. Cela s'apparente à de l'hypocrisie, quand il est question de démocratie et de base. La majorité des gens se disent en faveur des mesures de contrôle

des armes à feu proposées, mais les réformistes ne sont pas de cet avis.

Selon moi, les réformistes devraient faire preuve d'honnêteté et décider s'ils voteront dans le sens de la majorité des Canadiens ou en fonction de leur intérêt propre et non en fonction de l'intérêt collectif de la population canadienne.

• (1545)

En tant qu'autochtone, j'ai des réserves. En tant que député représentant probablement le plus grand nombre de propriétaires d'armes à feu au prorata, j'ai des réserves. Je les communiquerai au ministre de la Justice pour qu'il les comprenne bien.

Je pense que les électeurs de ma circonscription, les habitants de Nunatsiaq, sont prêts à appuyer le ministre de la Justice pour que le Canada soit encore plus sûr. Le Canada peut devenir un lieu où l'on puisse vivre en toute sécurité.

J'invite les députés à prêter une oreille attentive à leurs électeurs. Si la majorité des gens se disent en faveur des mesures de contrôle des armes à feu, qu'ils les écoutent!

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je conteste vivement ce que le député a dit au sujet des préjugés. Je demande qu'il retire ses propos. Selon moi, il n'y a pas l'ombre d'un préjugé à dire que les Canadiens devraient tous être traités également. Je lui demande de se retracter.

Le vice–président: Le député peut intervenir. Qu'a–t–il à répondre?

M Anawak: Monsieur le Président, je n'ai pas accusé le député d'avoir des préjugés. J'ai plutôt affirmé que l'attitude de certains députés était préjudiciable. J'ai cité Voltaire qui a écrit que «. . .les préjugés sont la raison des sots». Ces mots peuvent recouvrir une foule de notions. Je n'ai jamais dit que le député était plein de préjugés. Ainsi, je ne vois pas pourquoi je devrais retirer mes paroles.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je vais en rester là.

Je me demande si le député va se prononcer pour ou contre ce projet de loi. A–t–il consulté ses électeurs, comme nous l'avons fait? Nous avons effectué des enquêtes et nous nous sommes aperçus que, au départ, plus de 80 p. 100 des gens interrogés ne connaissaient pratiquement rien de cette mesure. Cependant, une fois mieux informés, les gens se sont opposés à ce projet de loi dans une proportion pouvant atteindre 90 p. 100.

Ils ont compris alors comment cela allait menacer davantage notre société, donner aux criminels la possibilité d'avoir accès aux armes à feu qui leur échappaient auparavant et nuire au travail des policiers en leur imposant toute une paperasserie inutile. Ils se sont rendu compte qu'on allait alourdir leur fardeau fiscal, et supprimer encore plus d'emplois et laisser dans les rues davantage de jeunes qui allaient probablement se livrer à d'autres actes criminels, ce qui se traduirait par un accroissement des risques pour nous.

Ils ont commencé à comprendre qu'il s'agissait d'une manoeuvre politique et bureaucratique inutile pour faire accepter une mesure aux Canadiens en leur faisant croire qu'elle allait rendre la société plus sûre, alors qu'il n'en était rien.

Quand mon collègue cite ces sondages, il vaudrait mieux qu'il sache ce qu'il fait au juste. Dans le cas présent, on exprime un point de vue très étroit.

Le député vient de dire que seulement certaines personnes d'une certaine race se livraient à la chasse de subsistance. C'est tout à fait faux. Il y a beaucoup de gens au Canada qui apprécient la nature. Ils utilisent des armes de poing de bien des façons sans pour autant tuer des gens. L'affirmation voulant que les armes à feu ne servent qu'à tuer est tout à fait ridicule! J'ignore sur quelle planète vit le député. Les armes à feu peuvent servir à bien d'autres choses. Je n'accepte pas cet argument.

À vrai dire, le député a formulé beaucoup d'autres observations qui n'avaient rien de vrai. J'invite les Canadiens à vraiment approfondir cette question et à examiner de plus près ce que le gouvernement propose. C'est un projet de loi alambiqué et complexe qu'on ne peut appuyer dans sa forme actuelle.

Le vice–président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le député attend encore une décision sur la recevabilité de sa motion. On la lui fournira aussi rapidement que possible, mais il faut auparavant étudier très attentivement la question.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris.

• (1550)

Je voudrais aujourd'hui parler du projet de loi C–68 qui porte sur le droit fondamental de tous les Canadiens à une société sûre, non violente et non menaçante. Je suis en faveur des réformes législatives que le ministre de la Justice a soigneusement élaborées et présentées et qui concernent des modifications au Code criminel et la création d'une nouvelle loi sur les armes à feu.

Depuis de nombreuses années, les Canadiens voient augmenter, avec horreur, l'utilisation d'armes de poing et d'armes et de fusils d'assaut dans la perpétration de crimes. Ces dernières années, la société nord–américaine est devenue chaque jour plus insensible face à la violence, à la mort et aux blessures. Les bulletins de nouvelles et les vidéos nous montrent constamment des scènes de carnage. Certains d'entre nous sont scandalisés tandis que d'autres ne réagissent plus devant les attaques dont nous sommes témoins chaque jour.

Aux États–Unis, des milliers de personnes sont abattues chaque année à l'aide d'armes de poing, des centaines de milliers d'autres sont blessées et bon nombre restent handicapées à tout jamais. Pourtant, les Américains demeurent étrangement attachés à l'esprit de frontière et au droit d'utiliser une arme pour régler les différends. Aux États–Unis, pour répondre à la très grande demande, on fabrique une nouvelle arme de poing toutes les vingt secondes.

Notre société est inondée d'images et d'attitudes américaines. Les médias américains ont lentement changé notre tradition d'ordre public et de tolérance pacifique. Les portes barricadées et les fenêtres grillagées des États–Unis ont fait leur chemin jusqu'à nous, tout comme la fascination qu'exercent, là–bas, les armes de poing.

Il y a trente ans, il était rare qu'on utilise une arme de poing dans une querelle de ménage, à Toronto. Aujourd'hui, la police considère qu'il y a des risques de mort dans chaque situation. Il y a trente ans, les agents de police n'avaient pas besoin d'équipes d'armes spéciales et tactiques, de gilets pare–balles ou de revolvers d'ordonnance de plus en plus puissants pour maîtriser des suspects qui sont souvent mieux équipés qu'eux, avec les armes les plus modernes. Ce n'est que la semaine dernière que les policiers du Grand Toronto ont reçu la permission de garder des fusils dans l'habitacle plutôt que dans le coffre de leurs voitures de patrouille.

Il ne fait absolument aucun doute que notre société atteint un niveau de violence que les Canadiens ne peuvent plus tolérer. Mais en quoi sommes–nous différents de nos voisins du Sud? Qu'est–ce qui fait que nous voulons prendre la situation en main et rétablir l'ordre dans les rues du Canada?

Heureusement, la vaste majorité des Canadiens continuent d'abhorrer la violence sous toutes ses formes. Nous sommes encore capables d'être choqués, de nous émouvoir. Nous sommes encore disposés à nous défendre. Nous ne sommes pas prêts à installer des détecteurs de métal dans nos écoles ou à nous blottir derrière des barrières cadenassées et des fenêtres à barreaux lorsque la nuit tombe. De partout au Canada, le gouvernement et tous les députés de la Chambre ont entendu le message: «Nous ne voulons plus d'armes dans les rues.»

Quatre–vingt–seize pour cent des Canadiens sont favorables à l'imposition de peines plus sévères pour ceux qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime. Ce projet de loi répond à ces Canadiens. Quatre–vingt–dix pour cent sont en faveur de l'enregistrement de toutes les armes à feu. Ce projet de loi répond à ces Canadiens. Au moins 70 p. 100 veulent des lois plus rigoureuses sur le contrôle des armes à feu, un accès restreint aux munitions et une interdiction totale de la propriété d'armes de poing par des civils. Ce projet de loi répond à ces Canadiens.

La violence nous touche tous profondément. Mon regretté père, Ed Janozeski, était tireur d'élite, instructeur de tir et, pendant 37 ans, agent dévoué auprès de la force policière du Grand Toronto. Il a vu l'utilisation des armes à feu augmenter, surtout pendant les dernières années de sa carrière. Il est devenu de plus en plus frustré, car les législateurs semblaient réfractaires à tout changement de ce côté–là.

Tous les députés de la Chambre sont au courant de cas où une mauvaise utilisation d'armes à feu a porté un coup terrible à des amis, des familles ou des connaissances. Chaque année, 1 400 Canadiens meurent de blessures causées par des armes à feu et 1 200 autres subissent des blessures. Dans la majorité des cas, il s'agit de suicides, d'actes commis de façon impulsive par des personnes qui avaient accès à des armes à feu. Cinquante femmes sont tuées chaque année par un membre de leur famille dans leur propre maison.

Étonnamment, au Canada, le taux d'homicides est de 50 p. 100 plus élevé dans les régions rurales et, chaque année, une centaine de personnes succombent à des blessures subies à la chasse ou dans d'autres activités de maniement d'armes à feu. Certaines des victimes sont des enfants.

Trois millions de Canadiens possèdent sept millions d'armes à feu, dont 1,2 million dans la catégorie des armes à utilisation restreinte. Un nombre considérable d'armes à feu illégales, obtenues par contrebande ou non enregistrées, viennent grossir cet arsenal. Entre 1974 et 1993, quelque 65 000 armes à feu dont on a rapporté la disparition, la perte ou le vol n'ont jamais été retrouvées.

Même si toutes les armes légales étaient enregistrées, les criminels parviendraient à se procurer des armes de poing. Des accidents et des suicides se produiront toujours. Sont–ce là des raisons valables pour ne rien faire?

Accepter la situation actuelle, c'est accepter la défaite. L'énormité de la tâche ne doit pas nous empêcher d'agir. Si nous agissons immédiatement, le nombre de particuliers en possession d'armes à feu finira par diminuer et ces armes se retrouveront entre les mains plus sûres des sportifs, chasseurs et collectionneurs.

• (1555)

L'utilisation d'un système informatique hautement efficace permettra de distinguer les armes légales des armes illégales et de retracer ces dernières. Les policiers appelés à intervenir dans un conflit familial sauront s'il y a des armes dans la maison. Les propriétaires d'armes à feu enregistrées devront les entreposer dans un lieu sûr.

Les crimes violents cesseront–ils aussitôt? Personne n'est assez naïf pour le croire. Les criminels ne feront pas enregistrer leurs armes à feu et ne produiront pas de permis d'achat de munitions. Toutefois, le marché des armes à feu illégales, alimenté en grande partie par la contrebande et le vol, commencera à tarir. L'enregistrement permettra de retracer les armes importées et de saisir celles qui ne sont pas enregistrées. Il contribuera aussi à encourager l'entreposage des armes en lieu sûr et réduira l'accès aux armes volées.

Grâce à une série de nouvelles peines très sévères, le gouvernement nous dit clairement: «Utilisez une arme et vous serez passibles des peines les plus sévères en Occident.» Pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration de l'une des dix infractions précises, la peine minimale est de quatre ans d'emprisonnement.

Les policiers disposeront enfin d'une loi musclée, qui les autorisera à incarcérer des criminels ayant des armes à feu volées en leur possession, avant même qu'ils ne commettent un crime. Ceux qui tenteront d'utiliser des répliques d'armes pour faire peur ou terroriser quelqu'un devront purger une peine minimale d'un an.

Notre frontière, la plus longue frontière non protégée au monde, ne sera plus aussi facile d'accès pour les trafiquants d'armes à feu. Ils seront maintenant passibles de dix ans d'emprisonnement et tous les véhicules utilisés dans la perpétration de leur crime seront confisqués.

En vertu de la nouvelle loi, 60 p. 100 de toutes les armes de poing maintenant vendues au Canada seront hors la loi, de même que toutes les armes militaires et paramilitaires d'assaut, dont bon nombre sont conçues pour la dissimulation et les activités de terrorisme. Elles n'ont donc aucune place dans la société canadienne.

Pour se procurer et garder des armes de poing, les propriétaires ne pourront invoquer que deux motifs: l'arme sera ajoutée à une collection légitime ou elle servira au tir sportif ou au tir sur cibles. En outre, les propriétaires devront justifier leurs motifs à nouveau tous les cinq ans. L'exigence la plus inadmissible

d'après le lobby des armes à feu est très simple; toutes les armes et tous les propriétaires d'armes à feu devront être enregistrés. Contrairement à la croyance populaire, l'enregistrement des armes n'est pas un phénomène nouveau au Canada. Le premier système national de permis a été mis en place en 1892. L'enregistrement des armes de poing est entré en vigueur en 1932.

Sur les 560 000 Canadiens qui possèdent 1,2 million d'armes de poing, 10 p. 100 seulement ont demandé un permis de port d'arme pour pouvoir se rendre à un club de tir. Il semble que les Canadiens veulent davantage posséder une arme à feu que l'utiliser.

L'enregistrement des 5,8 millions d'armes à feu se fera progressivement sur une période de sept ans. Franchement, l'argument éculé de l'échec du système d'enregistrement en Nouvelle–Zélande ne tient plus. Grâce à la technologie informatique moderne, cette tâche sera simple, efficace et peu coûteuse. Nous enregistrons déjà couramment les automobiles, les hypothèques, les permis de conduire, les permis de construction et les chiens. Il faut mal connaître les progrès électroniques de notre temps pour prétendre qu'il sera très coûteux d'établir un système national d'enregistrement des armes à feu.

Les propriétaires d'armes à feu honnêtes et responsables ne devraient pas se sentir menacés par un système d'enregistrement. En fait, ils devraient en être heureux. Seuls les plus paranoïaques ont dit craindre la surveillance à l'extrême.

En réalité, un système d'enregistrement bien organisé réduira le vol et la contrebande et facilitera la tâche de la police. En bout de ligne, l'enregistrement amènera les propriétaires d'armes à feu responsables à collaborer avec l'organisme chargé de l'application du système. Cette collaboration devrait s'appuyer sur la confiance, sur la compétence des mesures d'accès à l'information et sur l'obligation de rendre des comptes.

Je sais qu'on a beaucoup parlé du mouvement d'opposition à cette mesure. Ce n'est pas toujours facile d'accepter le changement. Notre société est de plus en plus hostile et violente, et nous ne pouvons pas la laisser sombrer dans un cercle vicieux qui risque de changer profondément le Canada pour des générations à venir. Nous devons réagir le plus fermement et le plus efficacement possible pour rassurer ceux d'entre nous qui veulent vivre dans une société pacifique, sûre et tolérante.

Mon collègue d'en face, le député de Calgary–Centre, a dit récemment à la Chambre que si l'on cernait correctement le problème, on l'avait déjà réglé à 60 p. 100. Je crois que les Canadiens ont bien cerné le problème. Cette mesure législative est un premier pas efficace et nécessaire, qui nous rapproche beaucoup d'une solution complète.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui. Ma carrière politique a été des plus variées, car on m'a toujours considérée comme une idéaliste. Parfois, en politique, on choisit une formule parce qu'elle est faisable, et non parce que c'est la chose à faire. Je suis très fière de notre ministre, et je suis fière d'être membre de notre gouvernement libéral, parce qu'aujourd'hui, je crois que nous faisons ce qu'il faut faire.

• (1600)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques instants, la Chambre a été saisie d'une motion demandant que ce projet de loi ne soit pas lu pour la deuxième fois.

Très brièvement, j'ai l'impression—partagée, j'en suis sûr, par nombre de mes collègues—que cette motion est irrecevable parce qu'elle ne stipule ni qu'elle est contre le principe du projet de loi, ni que celui–ci est défectueux. Elle ne s'attaque pas à la question.

Elle dit seulement qu'étant donné que le projet de loi porte sur deux questions distinctes, nous ne devrions pas l'examiner à ce stade. Si en fait le projet de loi portait sur deux questions distinctes, on pourrait arguer que le projet de loi est un projet de loi omnibus ou quelque chose du genre et que le Président a toujours déclaré une telle mesure législative recevable. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi ne serait pas un projet de loi omnibus même si on avançait cet argument.

L'argument ici est que ce projet de loi repose sur deux principes contradictoires, ce qui justifierait la motion de fond portée à l'attention du Président. À mon avis, il n'y a pas là motif à présenter le genre de motion que le député a proposée.

Je demande donc au Président de déclarer cette motion irrecevable dans les meilleurs délais.

Le vice–président: La présidence aimerait entendre tous les arguments concernant la validité de cette motion. J'invite le leader du Parti réformiste à nous faire part de ses arguments à ce sujet.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, après y avoir pensé longuement et après avoir consulté le conseiller juridique de la Chambre, nous avons décidé de proposer l'amendement suivant à la motion dont nous parlons aujourd'hui. Le libellé de cet amendement est le suivant:

> Qu'on supprime tous les mots après le mot «Que» et qu'on leur substitue ce qui suit:
>
> le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, ne soit pas lu une deuxième fois car le principe de l'établissement d'un système de permis pour les utilisateurs et d'enregistrement de toutes les armes à feu, et le principe de la création d'une série d'infractions sont deux sujets distincts qui devraient être considérés séparément.

C'est un amendement motivé et le conseiller juridique de la Chambre nous a dit qu'il était recevable. Comme c'est un amendement motivé, je demande donc, monsieur le Président, qu'il soit versé au *Feuilleton*.

[*Français*]

Le vice–président: Y a–t–il quelqu'un de l'opposition officielle qui désire prendre la parole sur le sujet? On m'indique qu'il n'y a personne, alors ceci met un terme au débat.

[*Traduction*]

La présidence va prendre la question en délibéré et donnera sa décision à la Chambre dès qu'elle aura pu parvenir à une conclusion motivée.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, la députée de Mississauga–Ouest a fait certaines observations qui m'intéressent. Le fait d'avoir grandi dans une famille où le père était agent de police lui donne certainement une bonne idée des préoccupations que peuvent exprimer les policiers au sujet des activités criminelles. L'effondrement de nos lois et le peu de latitude laissé aux agents de police sont déjà tout un problème.

Je suis également intéressé par ses observations au sujet des armes de contrebande et de l'utilisation d'armes illégales. Elle a dit que le marché des armes illégales disparaîtra lorsque nous posséderons un bon système d'enregistrement des armes à feu et que certains articles du Code criminel traiteront vraisemblablement de cette question.

Je ne crois pas que la députée se soit déjà rendue au passage frontalier de Fort Erie pour y examiner les moyens de sécurité qui y sont en place. Il y a une blague que racontent les douaniers et les habitants de cette région: si un bateau qui arrive des États–Unis est très bas sur l'eau, c'est qu'il est rempli d'alcool. S'il est normal, il est plein d'armes à feu. S'il est très haut, il y a de la drogue à son bord. Lorsqu'il atteint la côte canadienne, il n'y a personne pour l'arrêter et examiner son contenu, car nos moyens de surveillance sont minimaux.

• (1605)

Les ressources sur la ligne de front ont été réduites pratiquement à néant, et les forces policières d'un peu partout dans le pays ont du mal à faire leur travail, car elles ne peuvent pas embaucher un nombre suffisant d'agents pour assurer la sécurité à la frontière.

Comment le marché des armes illégales disparaîtra–t–il grâce à un système d'enregistrement des armes à feu, alors que les agents qui se trouvent sur la ligne de front ne peuvent même pas enrayer le problème de la contrebande au Canada, un problème qui est devenu incontrôlable et que nos services policiers ne peuvent même pas effleurer? Même s'ils le faisaient, ils ne pourraient rien y faire.

Mme Parrish: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face. Je suis désolée d'apprendre que les douaniers plaisantent sur des choses aussi sérieuses que le trafic d'armes, le trafic de drogues et la contrebande de l'alcool.

Selon moi, la contrebande n'est pas un sujet de plaisanterie et, soit dit sans vouloir offenser le député, je n'ai pas déclaré que le marché illicite des armes à feu allait s'effondrer irrémédiablement du jour au lendemain. Seulement, j'estime que c'est un pas dans la bonne direction.

Je pense que, si nous ne commençons pas quelque part, nous n'avons qu'à baisser les bras en disant: «Ouvrons les frontières et laissons entrer n'importe qui, apportant n'importe quoi.»

Jeudi, lors de sa visite, le président des États–Unis nous a félicités d'avoir déjà très bien engagé le processus visant à éliminer les armes à feu illégales du paysage canadien. Je suis très fière de faire partie de l'équipe qui accomplit ce travail.

Mon père m'a parlé des armes à feu sur son lit de mort. Il a parlé du danger qu'elles présentaient. Un soir, il est rentré très triste. Un policier tout frais émoulu, arrivé sur les lieux pour régler une dispute conjugale, l'avait précédé dans l'escalier et une balle avait traversé la porte. Il n'a pas été tué, mais il a perdu un oeil. Mon père a toujours pensé que, si les armes à feu étaient enregistrées, il serait au moins possible de mettre la main au collet de ceux qui les ont perdues ou qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour qu'elles soient en lieu sûr, bien à l'abri des voleurs.

Encore une fois, c'est un début. Personne n'a la solution idéale! Je le répète. On ne peut rester à rien faire, paralysés par l'ampleur du problème.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été impressionné par les propos de la députée et par ses préoccupations face à l'obtention d'une société plus sûre. Je pense que c'est ce que nous voulons tous. Cependant, je me demande si la députée voudrait envisager la possibilité de modifier les lois existantes qui permettent aux délinquants violents de réintégrer la société après n'avoir purgé que les deux tiers de leur peine. C'est une chose que nous pourrions faire dès maintenant.

Melanie Carpenter, en définitive, a été assassinée par quelqu'un qui avait été libéré en raison d'une obligation prévue dans la loi, une loi que le Parlement avait adoptée. Nous pouvons changer cela.

La députée serait–elle prête à appuyer ici ce genre d'initiative législative qui empêcherait les délinquants violents d'être automatiquement remis en liberté avant d'avoir purgé la totalité de leur peine d'emprisonnement et à contribuer, ainsi, à protéger la société?

Mme Parrish: Monsieur le Président, je trouve toujours amusant de voir les députés réformistes essayer de détourner la conversation et la ramener sur leur terrain favori.

Je pense que le ministre va traiter le problème des délinquants violents dans la société de façon réfléchie et ordonnée, comme il l'a fait avec la mesure législative sur le contrôle des armes à feu. On ne peut pas regarder un incident ou une mesure législative isolément, séparément des autres.

Je suis convaincue que le ministre Rock réglera toutes vos préoccupations et toutes les miennes au cours de son mandat.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie les députés d'en face pour leurs chaleureux applaudissements. Mon collègue et ami, le député de Crowfoot, était policier lorsque j'étais jeune et que je vivais encore dans la région où il travaillait. Je le respectais beaucoup alors et je le respecte tout autant aujourd'hui.

Je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi qui, je l'espère, assurera une utilisation raisonnable et équitable des armes à feu.

• (1610)

Cela dit, je crois que le projet de loi présenté par le ministre aidera beaucoup la société à atteindre ses objectifs sociaux. C'est pourquoi je suis honoré de prendre la parole au sujet de ce projet de loi sur l'utilisation des armes à feu et d'autres types d'armes.

Les discussions et débats ont connu des hauts et des bas un peu partout au Canada et l'Ouest n'a certainement pas fait exception. La première rencontre à laquelle j'ai assisté, à Winnipeg en juillet 1994, regroupait le ministre et les dirigeants de la plupart des associations de propriétaires d'armes à feu du Manitoba.

Peu de temps après, j'ai vécu une expérience que je ne qualifierais pas de très agréable. Ça a été une expérience unique, car je ne m'étais encore jamais trouvé devant 2 000 personnes qui hurlaient en même temps. Au cours d'un rassemblement organisé au centre Keystone, à Brandon, les organisations qui s'opposaient à un contrôle accru des armes à feu y avaient réuni de nombreuses personnes et elles nous ont évidemment fait part de leurs préoccupations. Il y avait là des amateurs de tir au pigeon d'argile, des tireurs au pistolet, mais surtout des chasseurs ordinaires comme certains d'entre nous ici.

Après avoir assisté à ces forums, je me suis rendu dans plusieurs clubs et champs de tir. J'ai continué de rencontrer les gens, à titre personnel ou en petits groupes. Toute nouvelle réglementation concernant les armes à feu a des répercussions culturelles profondes. Elle est perçue différemment selon les sexes et reçoit un appui différent selon les régions, rurales ou urbaines. En outre, de nombreuses personnes ne voulaient pas qu'on se retrouve dans une situation où les gens se sentiraient obligés d'avoir une arme à feu pour se sentir en sécurité.

Je signale que nous avons reçu de l'information. Permettez-moi de citer quelques extraits. Le premier, tiré du *Western Producer* du 26 janvier, était intitulé: «Selon un sondage, la plupart des femmes sont en faveur du contrôle des armes à feu.»

Le réseau des femmes agricultrices de la Saskatchewan a tenu une réunion annuelle le 21 janvier et a débattu d'une résolution d'opposition au contrôle des armes à feu. La résolution a été rejetée. La directrice, Elaine Kasmar, a déclaré que son groupe n'était pas totalement opposé à l'enregistrement des armes à feu, mais qu'il était plutôt contre les frais considérables rattachés à l'enregistrement.

Le deuxième élément dont je voudrais parler est le sondage, maintenant célèbre, qui a été effectué par le gouvernement actuel de l'Alberta, dont l'opposition au contrôle des armes à feu est connu. Par contre, il n'a pas voulu croire le sondage fédéral réalisé dans sa province. Je suis convaincu que le député de Yorkton—Melville pensait aux résultats de ce sondage, lorsqu'il a fait ses commentaires un peu plus tôt.

Le 2 février, les données semblaient refléter l'existence de divers secteurs et régions en Alberta, mais dans certaines régions rurales, les gens penchaient à 72 p. 100 en faveur de l'enregistrement. Dans le centre de la province, ce pourcentage s'élevait à 50, ou au moins à 48 p. 100. Dans le Nord, 56 p. 100 des gens étaient en faveur. Globalement, les données, bien que ponctuelles et reflétant la situation à une date précise, révélaient que plus de 65 p. 100 de la population était favorable à l'enregistrement.

J'ai participé à de nombreuses discussions ouvertes et franches avec le ministre Rock et mes collègues du caucus sur toute la question du projet de loi concernant les armes à feu. Durant ces discussions au caucus, certaines plus officielles que les autres, jamais personne ne m'a ordonné ou commandé de voter pour ou contre le projet de loi et jamais personne ne m'a menacé à cet égard.

Je voterai sans aucun doute en faveur du projet de loi, car il me semble correspondre à une position de juste milieu pour l'ensemble des citoyens de notre société.

• (1615)

Je crois que nos caucus, régionaux et national, ont permis à chaque député de notre côté de la Chambre de contribuer à mettre au point les éléments qui les intéressaient.

Le projet de loi C-68 reflète le plan d'action du 30 novembre mais a été modifié de manière à tenir compte de certaines préoccupations légitimes des propriétaires d'armes de poing. Comme tous les autres propriétaires d'armes à feu prohibées, les personnes qui possédaient des armes de poing le 14 février 1995 ou avant cette date pourront acheter et vendre ces armes qui font maintenant partie de la liste des armes prohibées.

Les propriétaires pourront utiliser les armes de poing aux fins pour lesquelles ils en ont fait l'acquisition à l'origine, que ce soit à des fins de tir à la cible ou de collection. J'ajouterai que, pour les amateurs de tir à la cible de ma circonscription, ce sport a la même importance que le golf pour moi. Ils vont tirer 300 coups dans un milieu contrôlé et très sécuritaire, après quoi ils rentrent chez eux satisfaits. Je leur souhaite que ça continue. Je suis sûr que ça va continuer.

Ce projet de loi est le résultat de consultations menées auprès de nombreux groupes et organisations à travers le Canada et d'un travail intensif auquel ont participé entre autres le ministère de la Justice, Revenu Canada, et le ministère du Solliciteur général.

Posséder une arme à feu est un privilège. Ce n'est pas un droit. Ainsi donc, la possession d'une arme à feu est assujettie à la réglementation gouvernementale parce que les armes à feu peuvent être dangereuses et qu'il n'est donc que sensé de les réglementer dans une certaine mesure. On peut perdre un privilège. En fait, on me dit qu'actuellement, au moment où nous parlons, 40 000 Canadiens—environ 700 au Manitoba et à peu près le même nombre en Saskatchewan—ont, pour toutes sortes de raisons, perdu le droit de posséder des armes à feu. Cela varie bien sûr selon le niveau de population d'un océan à l'autre.

J'ai voulu veiller à ce que soient mises en place des lignes directrices raisonnables qui permettront aux chasseurs de continuer de chasser, aux gens qui pratiquent le tir à des fins de loisir de continuer de le faire, aux clubs sportifs de continuer de produire des compétiteurs de calibre mondial, aux collection-

neurs de continuer d'échanger, d'acheter ou de vendre des armes à feu.

L'idée de ce projet de loi est ultimement de veiller à la sécurité de la société canadienne. J'espère que mes collègues voudront bien faire preuve de patience tandis que je leur explique les raisons sur lesquelles je base ce que j'ai à dire aujourd'hui.

Mon frère jumeau, dont, j'en suis sûr, mes collègues d'en face se souviennent, et moi avons été élevés dans une ferme, dans le centre du Manitoba. Pour une raison ou une autre, mes parents ne voyaient pas la nécessité d'avoir une arme à feu chez eux.

Malgré tout, un jour, en fouillant dans le grenier, nous avons trouvé deux vieilles armes à feu—bien sûr, c'était toujours mon jumeau qui faisait tous ces mauvais coups. La détente de l'une de ces armes ne fonctionnait plus du tout. Quant à l'autre, c'était un de ces vieux fusils Snyder qui ont déjà servi à des fins militaires, au cours de la Première Guerre mondiale ou même avant.

Nous avons joué avec ces armes durant plusieurs années. Je ne sais pas ce qu'elles sont devenues, mais c'étaient manifestement des antiquités. Si nous avions eu à cette époque les règles que nous nous préparons à adopter, nous aurions certainement été légalement en faute.

Je me rappelle cependant que mes amis s'achetaient des armes de calibre .22, à utiliser «lorsqu'ils seraient en âge de le faire». J'allais à la chasse avec eux. La seule recommandation que me faisaient alors mes parents, c'était «sois prudent».

Ce que je veux dire, c'est que c'était suffisant, la plupart du temps. La plupart d'entre nous étions prudents. Je dois dire que dans les années 40 et 50, on pouvait commander une arme à feu par la poste, l'utiliser sans formation et la céder à quelqu'un d'autre sans que rien ni personne nous en empêche.

Ceux d'entre nous qui ont survécu sans que leur usage des armes à feu soit assujetti à des règlements ont l'impression d'avoir perdu un peu de leur liberté et de leurs privilèges, parce que nos problèmes sociaux ont entraîné l'adoption de règles exigeant une formation au maniement des armes à feu et régissant l'acquisition, la vente et l'entreposage de ces armes.

En conclusion, je signale que les gens de mon âge se souviennent de temps plus heureux où l'on croyait que les propriétaires d'armes à feu avaient le sens des responsabilités et où l'on présumait qu'ils seraient prudents et prendraient les précautions voulues. C'est parce qu'ils se rappellent tout cela que les propriétaires d'armes à feu réagissent mal aujourd'hui.

• (1620)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député plusieurs raisons expliquant pourquoi, d'un bout à l'autre du pays, il y a une opposition grandissante à toute nouvelle réglementation visant les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

La première raison est que cela revient cher. D'après le ministre, la mise en oeuvre de cette mesure législative va coûter 85 millions de dollars. D'autres estiment qu'il en coûtera des centaines de millions de dollars. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous demandons pourquoi consacrer tant d'argent à l'enregistrement des armes à feu, surtout en période d'austérité budgétaire. Cet argent devrait plutôt aller aux soins de santé et aux autres programmes sociaux.

La deuxième raison est que ce système n'est pas protégé. Si n'importe quel pirate peut avoir accès aux listes informatisées du Pentagone, ce système deviendra une précieuse source de renseignements pour les criminels.

La troisième raison—et les députés d'en face vont dire qu'il n'y a que les paranoïaques pour prétendre ça—c'est que c'est un pas de plus vers la confiscation. Le ministre a répété à maintes reprises qu'à son avis seuls les agents de la paix et les membres des forces armées devraient posséder des armes. Après de telles déclarations, faut-il s'étonner que les Canadiens deviennent paranoïaques et craignent qu'on leur confisque les armes à feu qu'ils ont acquises de façon tout à fait légale?

M. McKinnon: Monsieur le Président, je ne vois pas là de questions, aussi vais-je commenter les observations du député.

Il est vrai que nous avons déjà un système d'enregistrement. Nous pouvons suivre une arme à feu à la trace, du fabricant à l'acheteur, en passant par le distributeur, le grossiste et le détaillant, mais pour ce faire, à l'heure actuelle, il faudrait passer des centaines d'heures à éplucher les livres de plusieurs organismes.

Avec le système que j'imagine, ce serait presque la même chose qu'avec une carte de crédit. Toutes les carabines seraient énumérées. On obtiendrait automatiquement tous les renseignements concernant une arme donnée. Grâce à un système informatisé, on serait en mesure de repérer instantanément une carabine, et de réduire le coût et le temps requis pour le faire.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que le député était très raisonnable.

A-t-il fait un sondage dans sa circonscription? Sinon, a-t-il l'intention de le faire et de suivre les conseils de ses électeurs en la matière?

M. McKinnon: Monsieur le Président, non, je n'en ai pas fait. Oui, je suis raisonnable. Je vais me prévaloir du même privilège que le député d'Edmonton et je vais suivre ma conscience.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens sur le projet de loi C-68, Loi sur les armes à feu. Je suis un peu surpris du débat, que j'ai suivi depuis le début, concernant ce projet de loi. J'ai remarqué des positions antagonistes, j'ai remarqué, peut-être un peu plus de la part de nos collègues du Parti réformiste, des arguments qui me paraissent disproportionnés et très discutables. J'en ferai état au cours de mon intervention.

Je vous dirai d'entrée de jeu que je suis favorable au principe du projet de loi présenté par le ministre de la Justice. Je ferai d'abord une courte présentation du projet de loi, j'en donnerai les grandes lignes, par la suite je vous dirai sur quels principes je m'appuie pour lui donner mon adhésion.

Le projet de loi C-68 instaure un système de permis de possession et d'utilisation d'armes à feu.

Le projet veut aussi mettre sur pied un vaste système d'enregistrement pancanadien des armes à feu. Je mentionne ces deux mesures d'entrée de jeu parce que d'après ce que j'ai pu voir des

débats actuellement, ce sont deux aspects du projet de loi qui portent certaines personnes à s'y opposer, souvent avec passion.

Il faut dire aussi que le projet de loi propose un contrôle plus sévère en matière d'importation d'armes à feu, de trafic d'armes, d'entrée illégale d'armes au Canada. Il prévoit aussi des peines plus importantes en ce qui concerne l'emprisonnement pour les personnes qui seraient responsables de crimes graves commis avec des armes à feu. L'article 85 du Code criminel prévoit actuellement une peine minimale d'un an et celle–ci serait haussée à quatre ans dans le présent projet de loi.

Finalement, certaines armes de poing seraient maintenant interdites au Canada. Selon le projet de loi, il serait interdit d'importer ou de vendre des armes de poing de calibre .25 à .32 ainsi que des armes de poing munies d'un canon de moins de quatre pouces. Cette disposition vise à peu près 85 p. 100 des armes de poing au Canada.

Enfin, le projet de loi prévoit que la violation des dispositions sur les permis et l'enregistrement devient une infraction criminelle.

Au Canada, il y aurait actuellement peut–être sept millions d'armes à feu. C'est un chiffre approximatif comme tout chiffre rond parce qu'on ne sait pas trop. Il y a des gens qui ont des armes à feu depuis des années et des années. C'est dans leur garde–robe, c'est dans leur sous–sol. Je possède moi–même deux armes à feu, une petite carabine .22 et un fusil de calibre .12. C'est dans un garde–robe, je ne les ai pas utilisées depuis une dizaine d'années, et je pense que je suis propriétaire de ces armes depuis 20 ans. Personne ne sait que je les possède et comme beaucoup de Canadiens, j'entre dans les statistiques qui sont là.

Un autre fait c'est que les Canadiens sont favorables à un contrôle des armes à feu. Monsieur le Président, je continuerai la prochaine fois.

Le Président: Mon cher collègue, vous avez encore beaucoup de temps.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le Président: Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

(La séance est suspendue à 16 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 16 h 30, conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude de la motion des voies et moyens no 20 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents.

• (1635)

Conformément à un ordre adopté par la Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi portant autorisation d'emprunter pour l'exercice financier 1995–1996. Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, beaucoup de gens pensent que je devrais me rasseoir tout de suite.

Il y a des époques dans l'évolution d'une société où elle doit relever des défis fondamentaux, prendre un nouveau cap. Le Canada traverse actuellement l'une de ces époques. Notre détermination, nos valeurs, les fondements mêmes de notre vie au Canada sont mis à l'épreuve.

Le choix est clair. Nous pouvons choisir la voie trop souvent empruntée du changement minimal, de la plus faible résistance, du conservatisme, ou alors, nous pouvons tracer une nouvelle voie qui mènera à une réforme fondamentale, au renouveau, au retour de l'espoir. Aujourd'hui, nous avons fait notre choix. Aujourd'hui, nous agissons.

[*Français*]

Une occasion extraordinaire nous est offerte. Grâce au travail acharné de millions et de millions de Canadiens et Canadiennes, notre économie est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis bien longtemps.

L'année dernière, la reprise économique a été plus vigoureuse au Canada que dans tous les autres pays du G–7. Nous devrions, cette année encore, occuper la position de tête. Au cours de la dernière année, 433 000 emplois ont été créés et le Canada n'a jamais autant exporté. Le résultat représente une progression spectaculaire de notre balance des paiements.

La productivité a considérablement augmenté. Sur le plan des coûts, notre compétitivité n'a jamais été aussi bonne depuis plus de 40 ans. Le Canada reste l'un des pays où l'inflation est la plus faible au monde.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que cela continue, tout comme le gouvernement. Les objectifs que nous avons fixés avec la Banque du Canada nous permettront d'y parvenir.

Ces chiffres témoignent de façon éloquente d'une économie en pleine expansion, une économie de croissance et de création d'emplois. Cependant, il y a deux nuages sombres à l'horizon.

Le premier est l'incertitude dont certains se plaisent à entourer l'avenir du Québec. Soyons clairs, ce défi sera relevé. Les Québécoises et les Québécois ne veulent pas que le Canada, leur pays, soit déchiré. Le deuxième nuage, c'est celui de la dette et du déficit. C'est ce défi qu'il nous faut aborder aujourd'hui.

[*Traduction*]

Notre gouvernement est entré en fonction parce qu'il est persuadé que la nation doit se consacrer en priorité à l'emploi et à la croissance. Et c'est à cause de cela, et non en dépit de cela, que nous devons agir maintenant pour assainir les finances de la nation.

Ainsi que l'a déclaré le premier ministre: «C'est quand l'économie est en expansion qu'il faut réduire le déficit. Il faut donc agir maintenant.» Ne pas remettre de l'ordre dans nos finances maintenant, ce serait renoncer aux valeurs qui justifient l'existence de notre parti et de notre gouvernement: la compétence, la compassion, la réforme et l'espoir.

• (1640)

La dette et le déficit ne sont pas nés dans le cerveau des idéologues. Ce sont des réalités arithmétiques. Les sables mouvants de l'intérêt composé sont bien réels. La dernière chose dont les Canadiens ont besoin est d'un autre exposé magistral sur les dangers que présente maintenant le déficit. La seule chose que les Canadiens veulent maintenant, c'est que le gouvernement agisse. Je passe donc directement aux résultats finals du budget.

L'an dernier, dans notre premier budget, nous avons établi une ligne d'action nette. Nous avions déclaré que nous ramènerions le déficit à pas plus de 39,7 milliards de dollars au cours du présent exercice, 1994–1995. Nous estimons que le déficit fondamental pour l'exercice en cours sera d'environ 35,3 milliards de dollars, soit 4,4 milliards de dollars de mieux que notre objectif.

[*Français*]

Même après avoir comptabilisé certains frais ponctuels liés aux importantes réformes présentées dans ce Budget, nous serons bien en deçà de la cible que nous nous étions fixée.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous étions engagés dans notre dernier Budget à ne pas dépasser, en 1995–1996, un déficit de 32,7 milliards de dollars et à ramener, d'ici 1996–1997, le déficit à 3 p. 100 du PIB, soit 24,3 milliards de dollars, selon les estimations d'aujourd'hui. Il est maintenant évident que si nous ne prenons pas d'autres mesures directes, ces objectifs ne seront pas atteints.

[*Traduction*]

Cela est dû au fait que les taux d'intérêt sont maintenant beaucoup plus élevés que tout le monde l'avait prévu. Par conséquent, en faisant des hypothèses prudentes et en établissant des réserves pour éventualités très substantielles, nous estimons que nous pourrions manquer notre objectif de réduction du déficit de cinq milliards de dollars en 1995–1996 et de 10,6 milliards de dollars l'année suivante. Ces écarts doivent être comblés et c'est ce que nous faisons dans le présent budget.

Nous atteindrons notre objectif en 1995–1996. Nous atteindrons notre objectif en 1996–1997 et, chose tout aussi importante, l'élan imprimé par les mesures de ce budget se maintiendra les années suivantes.

Si l'on prend les deux prochains exercices ensemble, ce budget annonce des économies cumulatives de 15,6 milliards de dollars dont 13,4 milliards proviendront de réductions de dépenses. En 1997–1998, les réformes que nous présentons aujourd'hui continueront de rapporter des dividendes sous la forme de nouvelles économies de 13,3 milliards de dollars.

Le budget

Sur l'ensemble des trois prochains exercices, les mesures présentées dans le budget prévoient près de sept dollars de réduction des dépenses pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales. Le budget permettra de réaliser des économies cumulatives de 29 milliards de dollars, dont 25,3 milliards grâce à des réductions de dépenses. Il s'agit, et de loin, de l'ensemble de mesures le plus ambitieux à être présenté dans un budget depuis la démobilisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

Ces mesures auront un effet extrêmement important sur le niveau futur des dépenses fédérales.

En 1996–1997, nous aurons ramené les dépenses au titre des programmes de 120 milliards de dollars qu'elles étaient en 1993–1994 à 108 milliards de dollars. Par rapport à la taille de l'économie, ces dépenses seront plus faibles en 1996–1997 qu'à toute époque depuis 1951. Les mesures auront un effet important et sensible sur la situation des finances nationales.

Nos besoins financiers, c'est–à–dire l'argent frais que nous devons emprunter sur les marchés financiers, qui étaient de 30 milliards de dollars l'an dernier, auront été ramenés, en 1996–1997, à 13,7 milliards de dollars, soit à 1,7 p. 100 de notre PIB. Ce pourcentage est plus bas que ce qui est prévu pour les États–Unis, l'Allemagne ou le Japon—plus bas, en fait, que dans tous les pays du G–7.

• (1645)

Le fait le plus important, peut–être, est que, la même année, la dette publique cessera d'augmenter plus vite que l'économie. Le ratio de la dette au PIB commencera à diminuer, et nous sommes déterminés à tenir ce ratio en permanence sur une trajectoire descendante.

Nous sommes confrontés à un défi de dimension historique, et les mesures présentées dans ce budget relèvent ce défi. Nous avons toujours affirmé qu'atteindre notre objectif était le moindre, et non pas le mieux, que nous puissions faire. C'est pourquoi il est si important d'avoir largement dépassé nos objectifs en matière de réduction du déficit cette année. Pour les prochaines années, par suite des conseils du Comité des finances de cette Chambre, que je tiens à remercier, nous avons délibérément choisi des hypothèses économiques qui sont de nouveau plus prudentes que celles de la plupart des prévisionnaires du secteur privé. Et, de nouveau, nos hypothèses sont renforcées par la constitution de substantielles réserves pour éventualités, soit 2,5 milliards de dollars en 1995–1996 et 3 milliards de dollars l'année suivante.

Cela signifie que, même si les taux d'intérêt, l'an prochain, dépassent d'un point et demi notre hypothèse déjà prudente, notre situation financière sera entièrement protégée. Mais cela a également une autre conséquence qui est extrêmement importante. Si nous n'avons pas besoin de notre réserve pour éventualités, elle ne sera pas dépensée. Elle contribuera à la réduction du déficit. C'est ce qui s'est passé en 1994–1995 et, en raison de la prudence de nos hypothèses économiques, il ne faudrait pas s'étonner que la même chose se produise aussi en 1995–1996 et en 1996–1997.

Si les taux d'intérêt et la croissance économique évoluent comme prévu par la moyenne du secteur privé, le déficit pourrait être ramené à moins de 19 milliards de dollars en 1996–1997, c'est–à–dire à environ 5,5 milliards de dollars de moins que ce que le budget prévoit.

Nous avons toujours affirmé que notre objectif intermédiaire de 3 p. 100 était une étape et non notre but final. C'est ce qu'il faut comprendre quand nous parlons d'objectif intermédiaire. Les Canadiens veulent plus qu'un simple répit dans la détérioration des finances publiques. Ils veulent des finances publiques en bonne santé. Il est absolument essentiel que, après avoir atteint notre objectif intermédiaire, nous ne fassions pas du surplace. Nous continuerons de fixer des objectifs fermes de réduction du déficit à court terme, des objectifs mobiles sur deux ans, jusqu'à ce que le déficit soit éliminé.

Le premier ministre a dit il y a deux jours que notre but est d'arriver à équilibrer le budget. Des objectifs à court terme représentent le plus sûr moyen de ramener le déficit à zéro. C'est le moyen le plus efficace d'obliger un gouvernement à contrôler ses dépenses. Ils vous tiennent sur la sellette. Ils ne permettent pas de remettre à plus tard les mesures nécessaires et ils empêchent de faire des prévisions fantaisistes ou farfelues, de se réfugier derrière des objectifs irréalistes.

Le gouvernement veut que les Canadiens puissent le juger non sur son discours, mais sur ses résultats.

[*Français*]

Les objectifs que nous fixons sont essentiels, mais la manière dont nous les atteindrons est tout aussi importante. Cela est dû au fait que pour assainir de façon durable les finances publiques, pour parvenir à l'équilibre budgétaire, nous devons absolument repenser le rôle et la structure même de l'État.

Avec cette réforme, nous continuerons d'apercevoir les dividendes en 1997–1998 et par la suite. En fait, en ce qui nous concerne, cette réforme de la structure des dépenses publiques, une redéfinition fondamentale des activités de l'État, constitue la principale réalisation de ce budget.

• (1650)

[*Traduction*]

À la suite d'un examen approfondi, ce budget réforme non seulement la manière dont l'État fonctionne, mais aussi la nature de ses activités. Nous présentons une nouvelle vision du rôle de l'État dans l'économie. Dans bien des cas, cela signifie un secteur public plus petit. Dans tous les cas, cela signifie un secteur public travaillant plus intelligemment.

Nous réduisons considérablement les subventions aux entreprises. Nous modifions nos systèmes de soutien à l'agriculture. Nous commercialiserons les activités gouvernementales lorsque cela est pratique et rentable.

[*Français*]

Nous allons restructurer le régime d'assurance–chômage, dans le cadre de notre réforme de la sécurité sociale et nous reformons le système de transfert aux provinces en le rendant plus conforme aux responsabilités effectives des deux paliers de gouvernement.

[*Traduction*]

Il est essentiel que notre effort s'inspire de valeurs et de principes clairs. Premièrement, nous estimons essentiel que le gouvernement commence par mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Notre budget doit mettre l'accent sur la réduction des dépenses, non sur l'augmentation des impôts.

Deuxièmement, nos priorités nationales doivent se refléter dans la manière dont le gouvernement définit son rôle. Les réductions faites aveuglément sont mauvaises. Les Canadiens ont besoin d'un budget qui assure la promotion de la croissance et de l'emploi.

Le troisième principe est celui de la frugalité. Les gouvernements n'ont pas d'argent à eux. On leur confie de l'argent, celui qui sort des poches des Canadiens d'un océan à l'autre. Les gouvernements doivent donc utiliser chaque dollar à bon escient, parce que chaque dollar compte.

Enfin, nous ne devons jamais, au grand jamais, perdre de vue le sens de la justice. Justice entre les régions et justice entre les Canadiens.

[*Français*]

Si notre objectif est de remettre l'économie sur pied, nous devons remodeler le rôle du gouvernement dans cette économie, le remodeler aux dimensions de notre portefeuille et des priorités de nos citoyens et citoyennes. Quel est ce rôle? Il consiste à mettre en place un cadre qui permette au secteur privé de créer des emplois, à intégrer activement la promotion du commerce international au coeur de la stratégie industrielle du Canada. Par exemple, des initiatives comme celles du premier ministre en Asie et en Amérique latine créeront des occasions d'emplois pour des milliers de Canadiens et Canadiennes, ici même au pays.

[*Traduction*]

Quel est le rôle de l'État dans l'économie? Il est d'assainir les finances du pays. Il est d'accomplir uniquement ce que l'État est le mieux placé pour faire, et de laisser le reste à ceux qui sont mieux placés pour s'en occuper, qu'il s'agisse des entreprises, des travailleurs ou du secteur bénévole.

Ce budget traduit nos priorités en mesures concrètes, qui font suite à un examen exhaustif de tous les ministères du gouvernement, mené sous l'autorité du ministre responsable du Renouveau de la fonction publique. Grâce à cet examen, nous parviendrons à réduire considérablement les dépenses des ministères au cours des trois prochaines années, tout en maintenant les services dont les Canadiens ont vraiment besoin.

[*Français*]

Par exemple, entre la présente année financière et 1997–1998, les dépenses annuelles seront diminuées de 1,6 milliard à la défense, 550 millions à l'aide internationale, 1,4 milliard aux transports.

[*Traduction*]

Au cours des trois prochaines années, les dépenses seront réduites de plus de 600 millions de dollars aux Ressources naturelles, de près de 900 millions à Développement des ressources humaines, de plus de 200 millions aux Pêches, de près de 900 millions dans le portefeuille de l'Industrie, de plus de 550 millions dans les organismes régionaux, et de près de 450 millions à l'Agriculture. En un mot, les dépenses globales des ministères seront réduites de près de 19 p. 100 en trois ans seulement.

Je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas d'un ralentissement de la croissance des dépenses, mais bien de réductions. Il ne s'agit pas des fausses réductions que nous avons connues dans le passé, mais de réductions bien réelles.

• (1655)

Au cours de la dernière récession, chaque ménage, chaque entreprise, chaque groupe bénévole au pays a été obligé de faire des choix difficiles et de procéder à des changements bien réels. Le gouvernement du Canada, lui, ne l'a pas fait. Dans ce budget, nous ramenons la taille et la structure du gouvernement à un niveau conforme à nos moyens.

[*Français*]

À la suite des réductions et de la réforme des programmes, le président du Conseil du Trésor a annoncé que la fonction publique sera diminuée d'environ 45 000 postes en trois ans dont 20 000 d'ici l'été de l'année prochaine.

Comme un grand nombre des personnes touchées par ces mesures ont rendu des années et des années de bons et loyaux services à la population canadienne, nous sommes déterminés à réduire la taille de la fonction publique aussi équitablement que possible.

Tout cela étant dit, les possibilités d'économie sont moins importantes dans certains ministères que dans d'autres. Par exemple, nous tenons compte de la préoccupation des Canadiens et des Canadiennes en matière de sécurité dans leur milieu de vie. Pour ce faire, nous renforçons le contrôle des armes à feu et nous maintenons les budgets consacrés actuellement à l'application de la loi, au système judiciaire et au service correctionnel.

[*Traduction*]

Deuxième exemple, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté a clairement affirmé notre engagement d'adopter une politique de l'immigration qui soit juste, abordable et appliquée avec rigueur. Un mécanisme de garantie financière sera donc mis en place pour s'assurer que les personnes qui parrainent des immigrants honorent leurs obligations.

De plus, des droits de 975 $ seront imposés à partir de maintenant à tous les adultes qui font une demande d'immigration au Canada afin de contribuer à payer les coûts des services de l'immigration.

[*Français*]

Les mesures de ce Budget s'appuient sur une philosophie et des fondements communs. Par exemple, à travers tout le gouvernement, nous prenons des mesures importantes pour réduire substantiellement les subventions aux entreprises. Ces subventions ne créent pas d'emplois durables. Nul ne l'a affirmé avec plus de force que les entreprises elles-mêmes. Dans ce Budget, les dépenses totales consacrées aux subventions aux entreprises passeront de 3,8 milliards pour la présente année fiscale à 1,5 milliard en 1997-1998. Il s'agit là d'une réduction de 60 p. 100 en trois ans. L'aide à l'industrie qui sera maintenue sera orientée en faveur des principaux moteurs de la croissance économique, l'expansion du commerce international, les sciences et la technologie, la petite et la moyenne entreprise.

[*Traduction*]

Les subventions aux transports et les subventions directes à l'agriculture sont éliminées ou sensiblement réduites. Il s'agit là d'un changement historique. Il y a des dizaines d'années, et même au siècle dernier, ces subventions ont été instituées pour répondre aux besoins qu'avaient alors les transports et l'agriculture au Canada. Avec les temps, ces besoins ont changé, mais pas la structure des subventions. Cela fait des années que les gouvernements sont conscients de la nécessité d'un changement, mais ils hésitent à agir. Nous ne pouvons plus attendre davantage.

C'est pourquoi les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sont éliminées en 1995-1996, ce qui produira des économies de 2,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cette subvention découle du tarif du Pas du Nid-de-corbeau établi en 1897. Elle a joué un rôle essentiel dans le développement de l'économie des Prairies, mais elle en est venue ces dernières années à limiter la capacité d'adaptation et de concurrence des agriculteurs et des industries des Prairies.

• (1700)

Pour faciliter ce changement, nous procéderons à un paiement ponctuel de 1,6 milliard de dollars aux propriétaires de terres agricoles dans les Prairies, qui sera imputé au présent exercice, 1994-1995.

Nous investirons 300 millions de dollars de plus sur plusieurs années de manière à favoriser un système plus efficient de manutention et de transport du grain. Nous offrirons de nouvelles garanties de crédit pour aider les agriculteurs canadiens à vendre à des acheteurs non souverains à l'étranger.

Ensuite, les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique sont également éliminées à compter du prochain exercice. Cela permettra d'économiser 500 millions de dollars rien qu'au cours des cinq prochaines années.

L'élimination de cette subvention contribuera à l'amélioration du système de transport. À cette fin, le gouvernement établira un programme quinquennal d'adaptation des transports, doté de 326 millions de dollars, qui aidera, entre autres choses, à moderniser le réseau routier dans la région de l'Atlantique et l'est du Québec.

[*Français*]

Conformément à la décision prise récemment par les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture, un programme national de base de stabilisation, fondé sur la totalité des exploitations agricoles, sera élaboré parallèlement à des régimes d'assurance-récolte et à des programmes propres à chaque province.

Le coût de ces initiatives sera partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les agriculteurs eux-mêmes. Ce système remplacera les systèmes actuels qui sont basés sur les différentes productions agricoles. Il encouragera donc l'innovation et la diversification, tout en permettant de réduire de 30 p. 100 les contributions fédérales au filet de sécurité dans l'agriculture. Ensuite, la subvention versée aux producteurs de lait industriel sera réduite de 15 p. 100 en 1995-1996, et encore de 15 p. 100 l'année suivante. L'avenir de ce programme sera réexaminé en consultation avec l'industrie.

Enfin, les subventions d'aide au transport des céréales fourragères prendront fin, et le Bureau des provendes du Canada sera dissous. Une partie des économies ainsi réalisées sera réaffectée temporairement pour faciliter l'adaptation de l'industrie de l'élevage.

[*Traduction*]

Une aide financière ne devrait être fournie aux entreprises que s'il n'existe aucune autre solution et que si cela répond nettement à un besoin national. C'est pourquoi nous nous sommes engagés clairement, en public, à ne pas fournir de nouveaux fonds aux mégaprojets.

J'ai reçu de nombreuses demandes de financement de projets l'an dernier, et elles ont toutes été rejetées.

De plus, nous éliminons dans ce budget le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Celui–ci ne peut plus être justifié dans la situation financière actuelle.

Étant donné que les petites entreprises sont la principale source de création d'emplois au Canada, il est absolument prioritaire d'éliminer les obstacles à leur réussite, et de leur fournir une aide concrète pour qu'elles puissent survivre et prospérer.

L'an dernier, nous avions annoncé que nous examinerions l'exonération cumulative de 500 000 $ de gains en capital pour les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises. À l'issue de cet examen, nous annonçons qu'aucun changement n'y sera apporté.

Nous considérons que les organismes régionaux jouent un rôle important dans la promotion économique et la création d'emplois durables. Cependant, nous ne croyons pas que c'est en faisant des cadeaux aux entreprises que nous atteindrons ces objectifs. Par conséquent, conformément à notre nouvelle politique de réduction considérable des subventions à l'entreprise, l'aide aux entreprises prendra la forme de prêts remboursables, à des conditions adaptées à la promotion des véritables possibilités d'expansion.

• (1705)

Le gouvernement est déterminé à permettre aux petites entreprises d'avoir accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la première source de création d'emplois au Canada. Certains progrès ont été accomplis, mais le système présente encore d'importantes lacunes. Nous estimons que les banques au Canada ont une responsabilité particulière afin de corriger ces lacunes. C'est pourquoi, d'ici l'automne, nous allons coopérer avec les banques afin d'élaborer des points de référence applicables au financement de la petite entreprise.

[*Français*]

Ce sont les idées d'aujourd'hui qui créeront les produits et les emplois de demain. Voilà pourquoi les sciences et la technologie deviendront un axe majeur du soutien aux entreprises. À l'avenir, notre effort en sciences et technologie sera dirigé plus stratégiquement vers des activités qui favorisent l'innovation, la commercialisation rapide et la production à valeur ajoutée.

Pour ne citer qu'un exemple, le Conseil de recherches médicales a conçu une initiative prometteuse pour établir une alliance entre les efforts de pointe dans la recherche universitaire et les capitaux du secteur privé. Voilà le genre de créativité que nous encourageons comme gouvernement afin d'utiliser plus efficacement les dollars que nous consacrons aux sciences, que nous leur accordons, pour faire fleurir la nouvelle économie au Canada.

[*Traduction*]

Le gouvernement est déterminé à privatiser et à commercialiser ses activités lorsque cela est possible et souhaitable. Notre principe est simple: s'il n'est pas nécessaire que le gouvernement fasse quelque chose, il ne devrait pas le faire et, à l'avenir, il ne le fera pas.

Nous annonçons aujourd'hui que le ministre des Transports entreprendra des démarches cette année pour vendre le CN. Il commercialisera aussi le système de navigation aérienne. Lorsque le marché sera favorable, la ministre des Ressources naturelles se départira de la participation de 70 p. 100 qu'il nous reste dans Petro–Canada. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera la possibilité de se départir de la totalité ou d'une partie du Groupe Communication Canada.

Soyons bien clairs. Nous ne nous en tiendrons pas là. Nos efforts de recherche d'autres candidats à la privatisation se poursuivront. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de simple bon sens.

J'aimerais ajouter une chose au sujet de l'examen des programmes, et c'est que nous avons le sentiment d'avoir accompli beaucoup de travail depuis un an. Mais nous avons aussi vérifié une chose. Cet effort de redéfinition du rôle de l'État ne prendra pas fin avec le budget, ni avec aucun autre budget, car l'essence d'un bon gouvernement est de soumettre les programmes à un examen permanent. Et nous allons assurer un bon gouvernement.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes bouclent leur budget en surveillant chaque jour leurs dépenses. Il est temps que le gouvernement fasse de même. Par exemple, c'est pour cela qu'il y a un mois, le gouvernement a institué un nouveau système de gestion des dépenses qui est beaucoup plus rigoureux. Les ministères devront dorénavant trouver les ressources nécessaires pour leurs nouvelles initiatives à même leurs budgets existants.

[*Traduction*]

Autre exemple de gestion nouvelle et supérieure, les ministères seront tenus pour la première fois d'établir des plans d'activités pour trois ans. Ces plans seront soumis à l'examen du Parlement, et donc du public.

Nous modifierons notre approche du financement des groupes d'intérêts. Certains continueront de recevoir les mêmes fonds que maintenant. Dans le cas d'autres groupes, qui sont en mesure d'obtenir une aide financière ailleurs qu'au gouvernement, nous passerons à un système de financement de contrepartie. Pour d'autres groupes encore, notre situation financière ne nous permettra pas de maintenir notre aide.

• (1710)

[*Français*]

Rien n'est plus important que de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les Canadiens et Canadiennes à obtenir un emploi, à le garder ou à en trouver un meilleur. Le fait est, cependant, que la structure actuelle des programmes d'emploi n'est pas vraiment compatible avec cet objectif. C'est la raison pour laquelle le ministre du Développement des ressources humaines fournira des détails sur un nouveau fonds d'investisse-

ment dans ce secteur. Un grand nombre des programmes actuellement en place pour favoriser l'employabilité seront combinés sous l'égide de ce nouveau fonds. Un meilleur ciblage des priorités, une plus grande efficience et la rationalisation des services permettront d'obtenir en permanence des économies substantielles.

[*Traduction*]

Nous devons également continuer d'améliorer le régime d'assurance–chômage, en nous appuyant sur les réformes substantielles découlant du budget de l'an dernier.

Ainsi que le ministre chargé du Développement des ressources humaines l'a souligné si souvent, nous devons passer d'un système de soutient passif—favorisant la dépendance—à des mesures d'aide actives—à l'indépendance. En un mot, l'un des rôles essentiels de l'assurance–chômage à l'avenir sera d'aider les Canadiens à ne pas dépendre de l'assurance–chômage.

Le ministre se propose de déposer dans le courant de l'année un projet de loi qui s'appuiera sur les meilleurs éléments de l'assurance–chômage pour mettre en place un programme de réforme en profondeur, répondant aux besoins de notre population. Ce sont les travailleurs et les entreprises, au Canada, qui paient l'assurance–chômage. Il faut que l'assurance–chômage de demain soit un régime qu'ils aient les moyens de payer.

La vigueur de l'économie canadienne et la réforme de l'assurance–chômage que le gouvernement entend mettre en place au plus tard le 1er juillet 1996, réduiront la taille globale du programme *d'au minimum* 10 p. 100.

Cette réforme globale, combinée à l'amélioration de l'administration du régime, permettra aux contribuables d'économiser 700 millions de dollars en 1996–1997.

[*Français*]

L'amélioration de la situation de l'emploi est en train d'éliminer rapidement le déficit du Compte de l'assurance–chômage qui atteignait presque 6 milliards de dollars en 1993. Sans majoration du taux de cotisation, l'excédent du Compte passera à plus de 5 milliards de dollars d'ici la fin de 1996. Cet excédent sera maintenu de manière à fournir un coussin de sécurité qui permettra de limiter les variations des taux de cotisation en période de ralentissement de l'économie. Ces mesures auront pour résultat un régime d'assurance–chômage qui contribuera beaucoup plus à investir dans les ressources humaines et qui aboutira à des taux de cotisation plus bas et plus stables, ce qui favorisera la création d'emplois.

[*Traduction*]

Nous n'obtiendrons jamais le genre de changement structurel dont nous avons besoin sans réformer le système de transferts aux provinces.

Ce budget présente quelques paramètres essentiels, mais que ce soit bien clair. Nous voulons ensuite travailler vraiment dans un esprit de coopération. C'est la raison pour laquelle, pour que les ressources des provinces soient prévisibles, nous avons déclaré dans le budget de l'an dernier que nous ne modifierions pas le système de transferts avant 1996–1997. Nous tenons cet engagement dans le présent budget.

C'est aussi la raison pour laquelle, en mars de l'an dernier, l'une des premières décisions de notre gouvernement a été de renouveler le programme de péréquation pour cinq ans. Et nous n'apportons pas de changement à ce chapitre en l'occurence.

• (1715)

Par contre, d'autres transferts doivent recevoir certains changements, des changements répondant à deux exigences fondamentales. Il faut d'abord mettre en place un système de transferts qui réponde plus efficacement aux besoins d'aujourd'hui. Il faut ensuite que le système puisse être financé sur une longue période.

[*Français*]

En ce qui concerne la première exigence, nous estimons que les conditions auxquelles le gouvernement fédéral soumet les paiements de transfert dans les domaines qui sont clairement de la compétence des provinces devraient être réduites au minimum.

À l'heure actuelle, les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada s'accompagnent d'un grand nombre de conditions inutiles. Les provinces sont clairement responsables de la conception et de la prestation des programmes d'assistance sociale. La méthode actuelle du partage des coûts ne les aide plus à mettre en oeuvre ces programmes de manière aussi efficace que possible et en accord avec les besoins de la communauté.

Nous sommes donc disposés à régler cette situation en finançant le Régime d'assistance publique du Canada d'une façon analogue au financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Il en résulte que la séparation actuelle des trois transferts n'a plus de justification fondamentale. C'est pourquoi nous les combinons en un seul programme de transferts global appelé Transfert social canadien, à partir de 1996–1997.

Les provinces seront désormais libres de concevoir des programmes sociaux innovateurs, des programmes qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, plutôt que des règles inflexibles.

[*Traduction*]

Cependant, la souplesse ne veut pas dire que tout est permis.

Il existe des objectifs et des principes nationaux qui, à notre avis, doivent continuer de s'appliquer et qui recueillent l'appui d'une grande majorité de Canadiens. Notre but doit être d'accroître la souplesse tout en demeurant fidèle à ces principes.

Les conditions prévues dans la Loi canadienne sur la santé seront maintenues. Il s'agit des principes d'universalité, d'intégralité, d'accessibilité, de transférabilité et de gestion publique.

Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.

Nous maintiendrons également le principe selon lequel les provinces doivent fournir des services d'aide sociale sans exiger de durée minimale de résidence.

De plus, le ministre chargé du Développement des ressources humaines invitera tous les gouvernements provinciaux à élaborer en collaboration, par accord mutuel, un ensemble de principes et d'objectifs communs qui pourraient régir le nouveau transfert social canadien.

Cette réforme vise à répondre aux besoins d'un système de transferts qui fonctionne mieux. Il est tout aussi important que nous puissions assurer le financement de ce système.

Nos principaux transferts aux provinces s'élèvent actuellement à 37 milliards de dollars sous forme d'espèces et de points d'impôt. La partie en espèces représente à elle seule environ 21 p. 100 du total de nos dépenses de programmes.

Nous ne pouvons tout simplement par relever le défi des finances publiques en laissant de côté ce secteur de dépenses. Nous devons établir les paramètres financiers applicables à un nouveau système. Cependant, par souci de justice et d'équilibre, nous pensons que les pronvinces ne devraient pas supporter un fardeau plus lourd que celui que nous nous imposons nous–mêmes. Le budget satisfait à ce critère.

Comme nous l'avons indiqué, aucun changement ne sera apporté aux principaux transferts l'an prochain, en 1995–1996, même si nous prenons, cette année–là, d'importantes mesures pour réduire nos propres dépenses.

• (1720)

L'année suivante, le nouveau transfert social canadien s'élèvera à 26,9 milliards de dollars en espèces et en points d'impôt combinés. Ce montant sera d'environ 2,5 milliards de dollares inférieur au niveau projeté des transferts dans le cadre du système actuel.

Cela signifie que l'ensemble des principaux transferts fédéraux aux provinces sera réduit de 4,4 p. 100 en 1996–1997 par rapport à leur niveau actuel. Cette réduction est plus favorable que celle qui touche nos propres dépenses, puisque ces dernières, à l'exception des transferts aux provinces, diminueront de 7,3 p. 100 la même année.

En 1997–1998, le transfert social canadien s'élèvera à 25,1 milliards de dollars soit environ $4,5 milliards de moins que le chiffre produit par le système existant. Pour donner un ordre de grandeur, notons qu'une telle réduction des transferts représenterait environ 3 p. 100 de l'ensemble des recettes provinciales.

Puisque tout le monde doit faire sa part dans les efforts de restrictions financières, il faudra également assujettir le financement des territoires à de nouveaux plafonds.

[*Français*]

Nous estimons que ces mesures répondent à la nécessité de mettre en place un système de transferts plus abordable et efficace. Cependant, le défi et notre engagement ne s'arrêtent pas là. Dans ce Budget, nous répondons positivement au désir des provinces de réévaluer du bas vers le haut le financement de chaque palier de gouvernement. Si quelqu'un a de bonnes idées pour rendre le fédéralisme fiscal plus efficient, nous sommes prêts à l'écouter. S'il existe des moyens de mieux faire fonctionner la fédération, nous sommes bien prêts à les écouter.

L'une des plus grandes réformes qu'ait jamais présentées un gouvernement canadien a été d'assurer un soutien décent aux Canadiens et Canadiennes âgés, ces personnes qui ont tellement donné et continuent de le faire à leurs familles et à leur pays.

Au cours des derniers mois et semaines, il n'y a probablement aucun député dans cette Chambre qui n'ait pas reçu des lettres envoyées par des personnes âgées qui s'inquiètent de la possibilité que la protection dont elles bénéficient soit grugée.

Ainsi, nous tenons à affirmer aujourd'hui sans équivoque que notre gouvernement est absolument déterminé à fournir un système de protection équitable et soutenable à nos aînés.

[*Traduction*]

Le système de pensions public repose sur deux piliers: le Régime de pensions du Canada d'une part, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti d'autre part.

Les aînés du Canada sont en droit de savoir si ces régimes de pensions publics seront maintenus. Cela exige une réforme de manière que le système de pensions reste soutenable à long terme.

Pour ce qui est du RPC, le plus récent rapport actuariel a été publié la semaine dernière; il en ressort très clairement que nous devrons prendre des mesures pour que ce régime demeure soutenable. C'est ce que nous ferons lorsque nous rencontrerons nos homologues des provinces l'automne prochain pour examiner ce régime.

Je voudrais maintenant parler du deuxième pilier, c'est–à–dire la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. De toute évidence, il faut également faire en sorte que ces pensions demeurent soutenables.

Pour que notre approche de tous les dossiers des pensions publiques soit exhaustive, le ministre chargé du Développement des ressources humaines et moi–même publierons plus tard cette année un document sur les changements qui doivent être apportés aux deux piliers du système public de pension pour que le régime soit à la portée de nos moyens. L'accent sera mis sur l'équité et le maintien de la capacité financière. Des consultations auront lieu une fois le document publié. Nous nous proposons de faire adopter les réformes que nous présenterons de manière qu'elles entrent en vigueur en 1997.

• (1725)

Entre–temps, nous annonçons aujourd'hui un changement du mode de versement de la SV aux aînés à revenu supérieur qui sont soumis aux règles dites de «récupération fiscale».

À compter de juillet 1996, les paiements mensuels de la SV seront calculés et versés après soustraction de la récupération fiscale, en fonction de la déclaration de revenus de l'année précédente. Cela permettra d'économiser, cette année–là, environ 300 millions de dollars.

Enfin, par souci de justice, nous exigerons que les Canadiens qui ne résident pas au pays déclarent leurs revenus de toute provenance pour continuer d'avoir droit à la SV.

Je voudrais maintenant aborder la question des recettes. Il n'y a pas une personne dans notre pays qui aime les impôts. Toutefois, à l'heure où je vous parle, des millions de Canadiens paient leur juste part d'impôt—et ils le font à temps. Cependant, il y en a d'autres qui ne le font pas.

[*Français*]

Pour ceux–là, le ministre du Revenu national prendra des mesures rigoureuses pour renforcer ses activités à l'égard des impôts ou taxes dus. Par exemple, le taux d'intérêt exigé sur les impôts en souffrance sera majoré de deux points.

[*Traduction*]

Nous annonçons également aujourd'hui des mesures visant à rendre le régime fiscal plus équitable.

Les avantages dont bénéficient les revenus de placement réalisés par des sociétés de portefeuille privées, sous forme de report de l'impôt, seront éliminés.

L'encouragement actuel à l'industrie cinématographique sera modifié. Au lieu d'être un abri fiscal pour les investisseurs à revenu supérieur, un nouveau crédit remboursable sera offert directement aux producteurs de cinéma canadiens.

Ceux qui tirent un revenu d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession bénéficient d'un avantage fiscal par rapport aux autres Canadiens. En raison de règles spéciales qui leur permettent de choisir la fin de leur année d'imposition, ces personnes bénéficient d'un report permanent de l'impôt. Cet avantage est éliminé, mais une période de transition de dix ans est prévue.

Nous craignons que les règles applicables à la déduction relative aux ressources, dans les industries minière et pétrolière, ne donnent pas les résultats prévus initialement. Nous consulterons donc les provinces et ces deux industries pour déterminer les améliorations ou les modifications qui pourraient être apportées à cette déduction.

Nous procéderons à une évaluation complète du programme d'encouragements fiscaux à la recherche et au développement pour veiller à son efficacité.

Tant que cet examen ne sera pas terminé, aucune banque ni aucune institution financière n'aura droit à ces encouragements fiscaux à l'égard des technologies de l'information.

[*Français*]

Des préoccupations ont été exprimées au sujet des avantages fiscaux qui pourraient résulter de l'établissement de fiducies en faveur, en grande partie, des Canadiens à revenus élevés.

Par conséquent, dans le cas des fiducies étrangères—et en fait de tous les contribuables qui investissent dans des avoirs à l'étranger de façon générale—nous instaurons des règles de déclaration plus rigoureuses.

Ensuite, le Budget élimine tous les avantages fiscaux qui résultent de l'établissement de fiducies familiales. Cela comprend l'élimination des avantages prenant la forme d'un fractionnement du revenu. Nous abrogeons également la modification apportée par le gouvernement précédent, qui permettait de reporter la règle des 21 ans.

[*Traduction*]

L'aide fiscale à l'épargne constitue un élément essentiel de notre système de sécurité du revenu à la retraite. Nous ne sommes pas prêts à compromettre l'intégrité ou la finalité de ce système. Par ailleurs, nous devons veiller à ce que le coût de l'aide fiscale soit équitablement partagé en cette période de restrictions, tout en respectant le but et les principes fondamentaux de la réforme des pensions.

• (1730)

L'un de ces principes est qu'une aide fiscale devrait être accordée au titre des cotisations aux régimes d'épargne agréés à concurrence du montant requis pour assurer une pension complète sur des gains représentant deux fois et demie le salaire moyen, et pas plus. Par conséquent, nous ramènerons le plafond de déductibilité des cotisations à un REER à 13 500 $ pour 1996 et 1997. Ce plafond pourra ensuite remonter progressivement à 15 500 $ d'ici 1999. La pension maximale dans le cas des régimes agréés à prestations déterminées sera bloquée au niveau actuel jusqu'en 1998.

Nous présentons également des mesures afin de rendre le système plus équitable dans son ensemble, en resserrant certaines des dispositions existantes. Par exemple, à partir de 1996, la possibilité du surcotisation aux REER sera ramenée du niveau actuel de 8 000 $ à 2 000 $.

[*Français*]

Les efforts que nous déployons pour assurer l'efficacité et l'équité du régime fiscal ne commencent pas, pas plus qu'ils ne se terminent, avec ce budget.

Nous tenons à exprimer très clairement notre engagement de réformer le régime fiscal.

Si nous devons examiner en permanence les dépenses du gouvernement, comme c'est le cas, nous devons évaluer de façon tout aussi serrée l'équité et l'efficacité de notre système de taxation.

[*Traduction*]

Malgré l'ampleur des économies que nous devons réaliser, ce budget est axé presque exclusivement sur la réduction des dépenses gouvernementales plutôt que sur l'augmentation des impôts des Canadiens. Cela dit, les réductions des dépenses nous rapprochent considérablement de nos objectifs, mais il reste un petit écart à combler. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de prendre quatre mesures.

Premièrement, l'impôt actuel des grandes sociétés sera majoré de 12,5 p. 100—dès aujourd'hui—de façon que les grandes entreprises contribuent davantage à la réduction du déficit.

Deuxièmement, nous portons le taux de la surtaxe sur les bénéfices des sociétés de 3 à 4 p. 100.

Troisièmement, à compter de minuit aujourd'hui, la taxe d'accise fédérale sur l'essence augmentera de 1,5 cent le litre, ce qui rapportera 500 millions de dollars par année. Grâce à ces mesures, les recettes tirées de la taxe d'accise fédérale seront à peu près au même niveau qu'en 1993–1994.

Enfin, nous annonçons aujourd'hui un impôt temporaire sur le capital des grandes institutions de dépôts, y compris les banques. Cet impôt, qui sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 1996, rapportera environ 100 millions de dollars.

Prises dans leur ensemble, les mesures d'accroissement des recettes présentées dans ce budget sont de beaucoup inférieures, par leur ampleur, aux réductions de dépenses auxquelles nous avons procédé. Pour chaque dollar de nouvelle recette fiscale au cours des trois prochaines années, on compte près de 7 $ de réduction de dépenses. Il faut noter aussi que, dans ce budget

comme dans celui de l'an dernier, nous n'augmentons pas d'un cent les impôts sur le revenu des particuliers.

• (1735)

Ce budget met le pays sur la voie de la responsabilité financière et du renouveau de l'État. Cependant, notre tâche n'est pas terminée et nous ne relâcherons pas nos efforts. Ceux qui croient que les gouvernements relâcheront inévitablement leurs efforts de réduction des dépenses à l'approche des élections à venir ne comprennent tout simplement pas la conviction de la population canadienne, selon laquelle la détérioration du bilan national n'est tout simplement plus acceptable.

[*Français*]

Le renouveau constant est au coeur même de notre pays. C'est en fait l'ingrédient essentiel du fédéralisme dynamique que nous vivons.

Il y en a qui prétendent que ce pays, que cette fédération est incapable d'évoluer, que le Canada incarne le statu quo. C'est absurde.

Nous ne sommes pas ici pour défendre le statu quo. Nous sommes ici pour le changer, et c'est ce que nous faisons avec ce Budget.

Prendre un nouveau cap dans la gestion des finances publiques, réduire les dédoublements et les chevauchements, permettre aux provinces de concevoir et de fournir plus librement les services, voilà autant de changements qui répondent aux demandes qui sont exprimées d'un bout à l'autre du pays.

Dans ce monde difficile, de vive concurrence, malgré toutes nos différences, nous avons beaucoup plus à gagner à travailler ensemble de manière productive, qu'à faire bande à part, de façon destructive.

Ce budget s'attaque aux choix difficiles qui confrontent tous les Canadiens et Canadiennes. Mais cette année, au Québec, on demande en plus à certains d'entre nous de choisir de rester des partenaires dignes et fiers d'un grand pays capable de réforme ou de devenir quelque chose d'autre, quelque chose de plus petit et d'isolé, choisir la voie de l'amélioration et du changement réel ou se joindre à ceux et celles qui prétendent que la voie d'un avenir meilleur passe par la rupture.

Le séparatisme a toujours symbolisé, à sa manière, une forme de statu quo. Il n'a jamais pu reconnaître les réformes qui avaient eu lieu, il a nié les réformes qui se produisaient et il a refusé les réformes qui étaient offertes.

Telle n'est pas notre position. Par définition, le fédéralisme canadien ne peut être que changement, en constante amélioration, en continuelle progression, et aujourd'hui, avec ce budget, il est en voie d'atteindre une nouvelle phase dans son renouvellement perpétuel.

[*Traduction*]

Il est de coutume, à la fin de la présentation du budget du gouvernement, de prétendre que les mesures proposées ont réglé tous les problèmes, répondu à toutes les attentes, satisfait à tous les besoins. Ce n'est pas ce que nous dirons aujourd'hui.

Nous ne le dirons pas parce qu'il y a tellement d'autres choses que nous aimerions pouvoir faire pour les millions de Canadiens et de Canadiennes qui se soucient bien peu des dividendes et des produits dérivés—et dont la seule préoccupation est de joindre les deux bouts. Si nous pensions qu'en nous attaquant au déficit nous ne contriburions pas à protéger les valeurs auxquelles nous sommes attachés—ou à redonner de l'espoir aux Canadiens ordinaires—nous n'agirions pas aujourd'hui. En effet, ce sont tous ceux–là qui souffrent lorsque le gouvernement doit consacrer ses précieuses ressources à satisfaire les prêteurs étrangers plutôt que les besoins réels de nos concitoyens.

• (1740)

Pour tous ceux d'entre nous qui se préoccupent du tissu social au Canada, qui veulent un avenir meilleur pour leurs enfants, qui sont déterminés à protéger nos aînés et l'indépendance du Canada, il est devenu indispensable d'assainir les finances de la nation.

[*Français*]

Le choix nous appartient. Nous pouvons nous lamenter sur nos imperfections ou travailler tous ensemble à les améliorer.

Nous pouvons laisser le terrain libre à ceux et celles qui ne croient plus dans le Canada, ou démontrer notre confiance.

[*Traduction*]

Nous croyons que c'est maintenant ou jamais qu'il faut régler les problèmes et tourner la page. La route paraît peut–être bien longue, mais la lumière au bout du tunnel est beaucoup plus proche que certains d'entre nous l'imaginent peut–être.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur un pays qui est sorti de l'ère des budgets insignifiants.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur des programmes sociaux qui seront là pour ceux et celles qui en ont besoin.

Les Canadiens peuvent compter maintenant sur les chances du Canada de devenir l'un des pays les plus attrayants au monde pour investir et créer des emplois.

Cela fait trop longtemps que les gouvernements sont conscients de la nécessité d'une réforme et d'un renouveau—qu'ils en sont conscients mais qu'ils n'ont pas la volonté d'agir. Cela a été le problème des gouvernements de ce pays, mais nous avons fait notre choix—contre le statu quo et en faveur d'un pays fort.

J'aimerais, en conclusion, citer un autre Canadien qui a vécu avant nous, un membre d'un gouvernement précédent qui n'avait pas une affection particulière pour les ministres des Finances:

> Le gouvernement ne doit pas vivre dans le passé... Chaque jour apporte son lot de besoins nouveaux. S'il faut combattre l'inflation, contrer le chômage et faire quelque chose dès maintenant pour ramener la prospérité au Canada, le gouvernement doit commencer à planifier en fonction de l'avenir—sans timidité ni hésitation, mais avec audace, imagination et courage.

Ces paroles, monsieur le Président, c'est mon père qui les a prononcées en 1957. Elles correspondaient à son époque, mais je crois que nous les avons mises en application pour la nôtre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.) demande à présenter le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1745)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, la seule chose que le ministre des Finances décentralise dans ce Budget, auprès des provinces, c'est le déficit, et pas autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Il décentralise le déficit, comme on a l'habitude de le voir depuis l'année dernière, tout en coupant sur le dos des plus démunis, c'est–à–dire dans les programmes sociaux, dans l'assurance–chômage et partout, sauf là où on devrait normalement couper.

Après un pelletage de nuages en règle du ministre des Finances depuis le dépôt de son Budget en février 1994, nous avons droit maintenant à une vaste opération de pelletage du déficit, de ses responsabilités, dans la cour des provinces.

Les coupures concernant les transferts fédéraux aux provinces, c'est–à–dire les transferts à l'enseignement postsecondaire, à la santé et au Régime d'assistance publique du Canada ne se feront pas tout de suite cette année. C'est demander bien trop de courage de la part de ce gouvernement en année référendaire. Mais elles vont se faire. Le couperet va tomber dès 1996–1997 par une coupure de 2,5 milliards dans les transferts effectués par le gouvernement fédéral aux termes de l'enseignement postsecondaire, de la santé et du Régime d'assistance publique du Canada.

Non content de laisser tomber le couperet sur les programmes sociaux et sur les transferts aux provinces, en 1997–1998 le gouvernement fédéral privera les provinces de 4,5 milliards de transferts, et tout cela sous le couvert d'une décentralisation factice, d'une décentralisation maquillée qui n'est en fait qu'un pelletage des responsabilités du ministre des Finances.

Bien entendu, ces coupures de 4,5 milliards aux programmes sociaux en 1997–1998 resteront à négocier après le référendum. C'est cela le souci de clarté, d'honnêteté et le souci de compassion du gouvernement pour l'éducation, la santé et la pauvreté. Non seulement ce gouvernement manque–t–il de courage en pelletant ses problèmes dans la cour des provinces, mais il a aussi l'odieux de le faire sur le dos des plus démunis de la société.

Pour ce qui est du Fonds d'assurance–chômage déjà amputé de 300 millions de dollars l'année dernière, le ministre propose cette année des coupures de 2,4 milliards, et l'année prochaine une autre coupure de 2,4 milliards de dollars, en plus de reluquer du côté d'une diminution de 10 p. 100 qui s'additionne à ce fonds d'assurance–chômage. Le ministre des Finances a l'odieux, a l'arrogance de présenter ces objectifs déficitaires, ces résultats de décifit pour 1994–1995 en disant qu'il a réduit son objectif de 41 milliards à 39 milliards. Je vous dirais qu'il a réussi ce tour de passe–passe en prenant le surplus de deux milliards à la Caisse de l'assurance–chômage et en le déduisant des prévisions qu'il avait faites. C'est cela sa belle performance. Il n'a réduit d'aucune façon le déficit pour l'année courante, mais il a tout simplement pris le surplus à la Caisse d'assurance–chômage pour s'en imputer la belle performance comme gestionnaire d'État.

Cette façon de procéder est odieuse. Alors qu'on aura coupé 7,5 milliards déjà au cours des deux ou trois prochaines années dans les programmes sociaux et dans l'assurance–chômage, dans ce Budget, le ministre des Finances nous présente une coupure de 60 p. 100 sur trois ans des subventions aux entreprises. Soixante pour cent sur trois ans, alors que le Bloc québécois et même le Conseil du patronat du Québec suggéraient qu'au cours des prochaines années, ces subventions aux entreprises, qui sont plus souvent des sources de patronage, d'inefficacité et de concurrence déloyale, disparaissent. Le ministre des Finances nous apprend que non seulement les 3,8 milliards de subventions ne seront diminués que de 60 p. 100 sur trois ans, mais qu'en 1997 il restera encore des subventions aux entreprises, de 1,5 milliard, alors qu'on aura coupé, par ailleurs, plus de 300 millions à la SCHL pour les logements sociaux. C'est cela la justice sociale de ce gouvernement.

• (1750)

Où est la réforme de la fiscalité? Où est–elle, cette réforme que nous attendons depuis belle lurette? Où est–elle? Le ministre l'annonce en grande pompe depuis qu'il est ministre des Finances; mais jamais elle n'a eu cours. Jamais il n'a eu l'intention de réformer cette fiscalité.

Que fait–il avec la fiscalité des entreprises? Que fait–il pour empêcher ce qui s'est produit dans un passé récent, alors qu'au–delà de 70 000 entreprises canadiennes, rentables, ne payaient pas un sou d'impôt au fisc fédéral? Comment a–t–il, par ce Budget, colmaté cette brèche dans la fiscalité? Avec rien! Il n'a pris aucune mesure pour aller chercher cet argent dû aux coffres fédéraux par des entreprises rentables. Il augmente quelque peu l'impôt des sociétés d'environ 1,5 p. 100 sur trois ans.

Que fait–il avec les conventions fiscales, les conventions signées avec des pays considérés comme des paradis fiscaux? Rien. De l'avis même du vérificateur général, il se transite des centaines de millions de dollars, par l'entremise de filiales de sociétés canadiennes, des filiales bidon, à l'étranger, dans des pays considérés comme des paradis fiscaux. Que fait–il pour cela? Rien non plus!

Que fait le ministre des Finances dans ce Budget pour éliminer les avantages fiscaux des très riches familles canadiennes qui sont réalisés à partir des fiducies familiales? En passant, je remercie le ministre d'avoir éliminé ces privilèges fiscaux, mais il fallait les éliminer tout de suite, pas en 1999 comme il le prévoit dans son budget. En 1999! Mais c'est nous rire en pleine face!

D'ici ce temps–là, les très riches familles canadiennes auront eu le temps de démanteler leurs fiducies familiales, de transférer leurs centaines de millions dans d'autres véhicules pour sauver

de l'impôt, année après année, sur les gains en capital qu'elles auront réalisés. Et on ose nous dire qu'on a rencontré les demandes de l'opposition officielle. Le ministre des Finances n'est pas sérieux.

Que fait le ministre des Finances dans ce Budget pour s'attaquer aux dédoublements et au gaspillage? De l'avis même du ministre des Affaires intergouvernementales, ministre responsable de la Restructuration, préposé au fédéralisme flexible, au statu quo à reculons, progressif, de son avis même, le gouvernement fédéral va demeurer dans des champs de juridiction provinciale. Il l'a dit en parlant des forêts et aussi en parlant de la santé.

Dans le Budget comme tel, il y a effectivement un désir de pelleter les problèmes de déficit, tout en gardant un contrôle très centralisé dans des champs de juridiction provinciale. Qu'on appelle ça des normes pancanadiennes, des principes directeurs, des standards pancanadiens, il reste que le ministre des Finances dit dans son Budget qu'au cours des prochaines années, il n'y aura pas de diminution des dédoublements, des duplications, des gaspillages dans la gestion des fonds publics. Ces dédoublements et ces gaspillages se poursuivront, car le fédéral ne se retirera pas des domaines relevant des provinces, nous en avons la certitude.

Dans ce Budget, on parle de hausse de taxe sur l'essence, mais il n'y a aucune mesure concrète pour qu'on récupère véritablement les 6,6 milliards de dollars d'impôts impayés et dus au gouvernement fédéral. On n'y retrouve que des voeux pieux.

Si vous comparez la formulation du Budget de l'année dernière avec la formulation du Budget de cette année, il n'y a rien comme mesure concrète pour aller récolter ces recettes fiscales impayées. Le ministre crée de nouvelles taxes, de nouveaux besoins, imposent des coupures aux plus démunis, mais il ne va pas récupérer les 6,6 milliards d'impôts impayés.

J'entendais le ministre parler d'agriculture. C'est odieux ce qui se passe dans l'agriculture. Pour compenser les provinces des Prairies qui devront faire face à l'élimination du fameux Nid–de–Corbeau et la subvention pour le transport des céréales, le Budget prévoit, premièrement, 1,6 milliard de compensations auprès des producteurs de l'Ouest pour remédier à la réduction du prix des terres dans l'Ouest. S'ajoute à cela un milliard en garanties de prêt.

À cela s'ajoute également un montant de 300 millions de dollars pour la transition. Tout près de trois milliards de dollars seront investis dans l'Ouest, à partir de l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau, tant qu'il n'y a aucune part pour le Québec. Au contraire, le Budget prévoit une réduction de 30 p. 100 du subside dans le secteur laitier, et cela touche de plein fouet le Québec, puisque 50 p. 100 de la production laitière s'y effectue.

Alors que l'on accorde 3 milliards à l'Ouest, on enlève 30 p. 100 du subside laitier des producteurs agricoles du Québec qui totalise entre 30 et 40 millions de dollars, en plus de les couper au niveau de la sécurité du revenu. C'est odieux, cela! On perpétue tout ce qui a été dénoncé, depuis 30 ans, car ce régime–là est inéquitable pour l'Ouest et pour l'Est, à divers égards et, en particulier, dans le secteur agricole.

J'aurais pu parler de coupures aveugles aux institutions culturelles, dont Radio–Canada. J'aurais pu parler de coupures aveugles aussi au niveau du développement régional. Mais, je m'en tiendrai–là, puisque nous aurons l'occasion, au cours des prochains jours, de discuter davantage de ce Budget, de cette fumisterie qui visait, supposément, à rétablir une certaine confiance auprès des contribuables canadiens.

Le Budget qui nous est présenté aujourd'hui ne s'attaque pas aux vrais problèmes. En somme, le ministre des Finances n'est pas crédible lorsqu'il dit vouloir éliminer le déficit, puisqu'il ne s'attaque pas à notre profond problème de chômage structurel et au fait qu'il y a trop de gouvernements dans ce pays. Enfin, il dit vouloir éliminer le déficit sans dire quand et comment il va le faire, notamment en omettant d'indiquer les prévisions budgétaires pour 1997–1998. Après 1997–1998, on ne sait plus où on s'en va. On ne sait plus où nous mène cette réforme odieuse sur le dos des plus démunis et sur le dos des provinces aussi.

Pour qu'il puisse s'attaquer à la fois aux dédoublements et au chômage, le gouvernement fédéral aurait dû proposer, dans son Budget, de se retirer dès maintenant de tous les domaines relevant des provinces en échange d'une partie équivalente des impôts que nous payons au fédéral. C'est cela, une vraie réforme et c'est celle–là qu'on attendait. Lorsqu'on parle de restructuration, c'est ce à quoi on s'attendait de ce côté–ci de la Chambre.

En conclusion, le ministre disait, d'entrée de jeu, en présentant son Budget, qu'il y avait deux nuages sombres à l'horizon. Les nationalistes québécois crient qu'ils veulent avoir plus de pouvoirs, les souverainistes en particulier, et le deuxième, la dette et le déficit. Le ministre cherche délibérément un bouc émissaire pour son laxisme, laxisme dont il a fait preuve depuis un an et pour lequel tous les Canadiens ont payé, à peine un mois après le dépôt de son premier Budget, sous forme de taux d'intérêt majorés sur les hypothèques ou ailleurs.

On paie pour ce laxisme–là et s'il y a un nuage sombre à l'horizon, le ministre aurait dû en ajouter deux autres pour remplacer le nuage constitutionnel, car son gouvernement est le nuage sombre, ce gouvernement qui n'a pas pris les bonnes décisions depuis un an et demi et qui fait en sorte que cette année, on est confrontés à des coupures magistrales qui se poursuivront au cours des prochaines années. À cause du laxisme du gouvernement fédéral, on se retrouvera avec un problème gigantesque de dette fédérale. Un dernier nuage sombre à ajouter aux perspectives canadiennes est le chômage.

On aurait dû dire que l'on voulait s'attaquer au chômage, mais on ne l'a pas fait, parce que ce n'est pas important pour le ministre. Cela ne constitue pas un nuage sombre pour ce gouvernement–là, alors qu'il y a 1,2 million de chômeurs au Canada, qu'il y a des gens qui attendent d'avoir de la formation et qui n'en ont pas à cause de l'inertie de ces gens.

Je propose donc:

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le Président: Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(La motion est adoptée.)

Par conséquent, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 17 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 février 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1995–1996

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais également déposer, à l'appui des prévisions budgétaires, la partie I, le Plan de dépenses du gouvernement.

En outre, je remets au greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la partie III du Budget des dépenses principal, comprenant 78 plans de dépenses ministériels. Nous avons remis ces documents aux membres des comités permanents pour les aider dans leur examen des autorisations de dépenses demandées dans la partie II du budget des dépenses.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le plan de dépenses de la Chambre des communes dans le cadre des prévisions budgétaires de 1995–1996.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1995–1996

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui le Budget des dépenses principal de 1995–1996 du gouvernement du Canada.

[*Français*]

Il s'agit du deuxième Budget des dépenses principal de cette 35e législature. Il contient les plans de dépenses du gouvernement pour le prochain exercice financier.

[*Traduction*]

Comme le ministre des Finances le dit dans son budget, ce document est conforme à l'engagement pris par le gouvernement de réduire les dépenses, de rationaliser ses activités et de modifier fondamentalement les programmes et les services de l'État ainsi que leur mode de prestation.

• (1010)

Le Budget des dépenses principal expose en détail les dépenses budgétaires prévues pour le prochain exercice, qui s'élèvent à 164,2 milliards de dollars. Ce montant comprend 116,2 milliards de dollars découlant de mesures législatives actuelles et 48 milliards de dollars de dépenses pour lesquelles nous demandons l'autorisation du Parlement.

Le Budget des dépenses principal constitue la première étape de l'application du plan de dépenses présenté dans le budget.

Hier, nous avons entendu le ministre des Finances annoncer un plan de dépenses s'élevant à 163,5 milliards de dollars pour 1995–1996. Comme je l'ai dit, le Budget des dépenses principal déposé aujourd'hui s'élève au total à 164,2 milliards de dollars pour la même période.

La différence entre les deux chiffres tient au fait que le Budget des dépenses principal ne comprend pas les répercussions des lois proposées pour mettre en oeuvre certaines réductions de dépenses annoncées dans le budget. Il ne tient pas compte non plus d'ajustements techniques présentés dans la partie I du Budget des dépenses.

Les dépenses de programmes prévues dans le budget, qui ne comprennent pas les frais de service de la dette publique, seront ramenées à 114 milliards de dollars en 1995–1996, puis à 107,9 milliards de dollars en 1996–1997. La diminution est donc de 10,8 p. 100. Cela est le résultat de l'examen des programmes et des mesures budgétaires antérieures.

[*Français*]

Le budget prévoit des réductions des dépenses. Il démontre notre volonté de continuer de diminuer le déficit et d'atteindre nos objectifs financiers.

[*Traduction*]

Le budget insiste sur la nécessité de réduire les dépenses de l'État et d'améliorer le climat économique pour relancer la création d'emplois. L'examen des programmes est au coeur du budget et constitue un élément clé de notre programme de création d'emplois et de croissance économique. Le gouvernement a effectué cet examen pour relever les programmes et les services qui ne sont plus utiles ou qui pourraient être administrés avec plus d'efficience ou d'efficacité par d'autres instances.

Nous avons constaté les résultats dans le budget, qui limite le rôle du gouvernement fédéral dans certains secteurs et détermine les programmes et les services dont la prestation pourrait être avantageusement confiée à d'autres niveaux de gouvernement ou au secteur privé.

D'ici 1997–1998, il importe de le souligner, les dépenses ministérielles assujetties à l'examen des programmes diminueront de quelque 19 p. 100 par rapport à 1994–1995, ce qui est crucial si nous voulons atteindre notre objectif, ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans, et, bien entendu, poursuivre ces efforts de réduction par la suite.

Permettez–moi de vous donner quelques exemples de la façon dont le gouvernement met en application l'examen des programmes avec des ressources qui se font de plus en plus rares. Premièrement, le gouvernement concentrera ses efforts sur ses responsabilités essentielles. Ainsi, Transports Canada investira ses efforts dans la formulation de politiques et de mesures législatives ainsi que dans l'élaboration et la mise en application de normes de sûreté et de sécurité. En conséquence, un certain nombre d'activités du ministère, dont ses services de navigation aérienne, seront commercialisées. Les subventions au transport seront aussi réduites sinon supprimées, et les opérations restantes seront rendues plus efficientes.

Deuxièmement, le gouvernement réduit les chevauchements entre les niveaux fédéral et provincial. Par exemple, Pêches et Océans Canada négociera avec les provinces le transfert de ses programmes relatifs aux eaux douces pour concentrer ses efforts sur la conservation et l'exploitation durable des pêcheries et autres ressources des océans.

Troisièmement, le gouvernement utilisera les technologies nouvelles pour améliorer son efficacité. Par exemple, Environnement Canada automatisera ses services d'environnement atmosphérique. Le ministère tentera également de trouver des façons de fournir ses services météorologiques avec plus d'efficacité.

Quatrièmement, nous allons promouvoir l'autonomie en mettant un terme aux subventions directes aux entreprises. Les organismes régionaux consentiront désormais des prêts et s'intéresseront davantage aux besoins des PME.

Cinquièmement, le gouvernement recouvrera ses coûts en faisant payer certains de ses services à leurs bénéficiaires directs ou en augmentant les frais de service, mesure équitable pour les contribuables en général. Il en sera ainsi pour les frais d'immigration, les frais d'inspection agricole, les frais de mise à l'essai des médicaments et les frais d'homologation des médicaments.

Sixièmement, les programmes de même nature seront fusionnés pour faire des gains d'efficacité. Par exemple, Pêches et Océans et Transports Canada fusionneront leurs flottes de surveillance de la Garde côtière et des pêches.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas eu peur de prendre des décisions difficiles. Nous avons ainsi tenté d'améliorer l'efficacité des fonctions principales du gouvernement et nous y parviendrons.

● (1015)

Évidemment, la transition d'un système où on essaie de faire tout pour tous à un système où on offre à la population un nombre plus limité de programmes et de services de grande qualité entraînera une réduction de l'effectif de la fonction publique fédérale. Par suite de sa restructuration et du transfert de certaines fonctions à d'autres secteurs, le gouvernement réduira son effectif d'au plus 45 000 postes au cours des trois prochaines années. Il s'agit de la plus importante réduction d'effectif jamais effectuée depuis la Seconde Guerre mondiale.

[*Français*]

J'ai annoncé une série de mesures qui aideront les employés à poursuivre leur cheminement à l'extérieur de la fonction publique. Ce programme, qui se compare à ceux du secteur privé, sera juste, tant pour les employés que pour les contribuables.

[*Traduction*]

Il nous permettra d'apporter les changements nécessaires en matière de programmes et d'atteindre les objectifs financiers fixés dans le budget. Quant aux programmes et aux services qui subsisteront, le gouvernement en améliorera la qualité afin d'atteindre un juste équilibre entre les intérêts des contribuables et ceux des prestataires de services. Il adoptera des modes économiques de prestation de programmes et de services de qualité et en améliorera la qualité et l'efficacité dans toute la mesure du possible.

Dans tout le gouvernement, les ministères et les organismes relèvent le défi en innovant. Les résultats de l'examen des programmes et des initiatives que je viens d'exposer démontrent hors de tout doute que le gouvernement a la ferme intention d'être plus efficace, de concentrer ses énergies et ses ressources là où elles sont le plus nécessaires, et de ne pas vivre au–dessus de ses moyens, c'est–à–dire au–dessus des moyens des Canadiens. Nous avons une fonction publique très dévouée, d'un grand professionnalisme, et je sais qu'elle peut assurer ces services.

Le gouvernement est déterminé à faire preuve de responsabilité financière. Nous continuerons de gérer les nouvelles priorités en réaffectant les ressources nécessaires. La refonte du système de gestion des dépenses que j'ai récemment annoncée aidera les ministères à adapter leurs programmes à la réduction de leurs ressources. Ce système permettra également aux comités parlementaires d'avoir accès aux renseignements dont ils ont besoin pour exercer leur mandat d'examiner les plans et les priorités de dépenses des ministères et des organismes publics.

[*Français*]

Notre but premier est de fournir des programmes et des services de grande qualité dans les limites de nos moyens financiers. Ce Budget des dépenses nous permet de penser que nous sommes sur la bonne voie.

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, le ministre vient de déposer devant cette Chambre le Budget des dépenses principal pour l'année 1995–1996. Ce Budget s'élève à 164,2 milliards de dollars. Le ministre nous précise que les dépenses de programmes prévues dans le Budget passeront de 120,9 milliards de dollars en 1994–1995 à 114 milliards en 1995–1996, puis à 107,9 milliards en 1996–1997, c'est–à–dire une diminution de 10,8 p. 100.

À quoi servira cette baisse de 13 milliards en deux ans dans les dépenses de programmes? Cette baisse servira surtout à financer l'augmentation des frais de la dette publique qui, durant ces mêmes deux ans, augmentera de près de 9 milliards de dollars, et ce, dans un contexte de reprise économique où l'inflation est quasi nulle et les taux d'intérêt demeurent à un niveau raisonnable. Il s'agit en fait d'une augmentation de 20,7 p. 100 du service de la dette au cours des deux prochaines années, soit près du double de la diminution des dépenses de programmes prévue par le ministre.

Près des trois quarts de tous ces efforts, de toutes ces coupures dans les programmes ne serviront, en fait, qu'à supporter le service de la dette qui dépassera les 50 milliards de dollars en 1996–1997.

En 1994–1995, les frais de la dette représentent 33,6 p. 100 des recettes budgétaires. En 1996–1997, ces frais de la dette représenteront 36,6 p. 100 des revenus budgétaires. Il ne faut pas se leurrer, malgré l'exercice de l'examen des programmes et des mesures budgétaires antérieures, l'endettement se poursuit de plus belle.

L'examen des programmes ne fait que transférer des milliards de dollars des mains des citoyens canadiens aux mains des investisseurs qui financent une dette toujours croissante.

• (1020)

Le ministre nous disait encore que, d'ici 1997–1998, les dépenses assujetties à l'examen des programmes diminueront de 19 p. 100 par rapport à 1994–1995. Mais ce que le gouvernement nous passe en catimini, c'est que la majeure partie de cette diminution ne servira qu'à financer les frais de la dette publique, comme je le disais antérieurement.

On nous répète que le gouvernement réduit les chevauchements entre les paliers fédéral et provincial. En réalité, on ne transfère que la dette et les factures sans transférer les pouvoirs et les points d'impôt correspondants.

Par exemple, le ministère des Pêches et des Océans se départira des programmes relatifs aux eaux douces. Ceci se fait déjà, de toute façon, depuis longtemps dans l'Est. Pourquoi n'avoir pas plutôt transféré la gestion complète des pêches, tel que demandé par les provinces concernées?

Le gouvernement ne se retire pas des domaines relevant des provinces avec pleine compensation fiscale. Il y a toujours deux ministères de la Santé, deux ministères du Développement des ressources humaines s'occupant des programmes sociaux dans chacune des provinces.

Si le gouvernement s'était retiré des champs de compétence provinciale, il aurait pu réduire de plusieurs milliards supplémentaires ses dépenses de fonctionnement et, du même coup, éliminer les chevauchements coûteux de l'appareil fédéral.

Le gouvernement veut promouvoir l'autonomie en mettant un terme aux subventions directes aux entreprises. Ces subventions aux entreprises, de 3,8 milliards de dollars actuellement, seront encore de 1,5 milliard dans trois ans. Pourquoi ne pas y mettre fin complètement dès maintenant, alors que les regroupements d'entreprises et de gens d'affaires, dont le Conseil du patronat du Québec, demandent au gouvernement de les abolir complètement?

Le gouvernement entend également tarifer plusieurs services gouvernementaux. Cette mesure est louable en fait, mais est–ce en exigeant des droits de 975 $ à chaque adulte qui fait une demande d'immigration au Canada que l'on réduira réellement le déficit? Exiger cette somme de gens qui viennent ici pour améliorer leur situation économique relève, à notre avis, d'un mercantilisme de mauvais aloi.

Le budget prévoit réduire les subventions laitières de 30 p. 100 au cours des deux prochaines années. Le Québec, qui reçoit 50 p. 100 de ces subventions directes, sera touché de plein fouet par cette mesure. On coupe les subventions agricoles avec compensation dans l'Ouest, mais sans compensation au Québec.

On nous dit également que l'on sabrera 45 000 postes dans la fonction publique au cours des trois prochaines années, et tout ça suffit à peine à ralentir le rythme de l'endettement. Le gouvernement se dit déterminé à faire preuve de responsabilité financière, mais l'endettement se poursuit comme sous Wilson et Mazankowski.

Pourquoi n'a–t–on pas ciblé les coupures de postes dans les ministères et organismes où il y a des chevauchements avec les provinces? Au contraire, une partie importante des coupures de personnel sera réalisée dans des ministères comme la Défense nationale, les Transports où il n'y a pas de chevauchements avec les provinces.

Si le gouvernement avait voulu parler d'un fédéralisme flexible, il aurait dû amorcer, dès le dépôt du budget, son intention de se retirer des champs de compétence provinciale; en maintenant sa présence dans ces champs, il se laisse le droit d'imposer ses normes et sa réglementation.

Il aurait fallu couper beaucoup plus maintenant, mais de façon plus judicieuse, pour pouvoir couper moins dans l'avenir et éliminer complètement le déficit en 1997–1998, et faire en sorte que les frais de la dette publique ne représentent pas près de 50 p. 100 des dépenses de programmes, comme ce sera le cas dès 1996–1997. Les coupures prévues pour l'an prochain dans les transferts aux provinces et les coupures nécessaires dans les programmes dans deux ans feront mal, mais, malheureusement, elles ne serviront qu'à maintenir les frais de la dette publique sous les 50 ou 55 milliards de dollars à ce moment–là. On reporte toujours les décisions difficiles à plus tard.

Le budget des dépenses principal du Bureau du vérificateur général est en baisse de 5,2 millions de dollars, soit un peu plus de 10 p. 100. Le gros de cette diminution, soit 4,4 millions de dollars est attribuable à l'examen des programmes gouverne-

mentaux, alors que l'examen de ces programmes est l'une des pierres angulaires de la démarche gouvernementale. N'est–ce pas paradoxal?

On baisse le budget du vérificateur général, alors que sa mission prend de l'ampleur et que le gouvernement nous dit que le vérificateur général publiera jusqu'à cinq rapports annuellement. Il faudra de toute façon amender la loi actuelle, qui prévoit que le vérificateur général peut publier un rapport annuel et trois rapports supplémentaires. Donnons au vérificateur général les moyens de sa mission au lieu de diminuer son budget, alors que sa mission s'élargit.

● (1025)

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai pris bonne note que le président du Conseil du Trésor a formulé, dans sa déclaration, ces deux observations: «Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas eu peur de prendre des décisions difficiles.» et «Le gouvernement est déterminé à faire preuve de responsabilité financière».

Le gouvernement pense que la solution est d'augmenter les impôts, encore et toujours, et il dit ensuite: «Nous allons effectuer des compressions partout.» Or, à la lecture de ce budget, on constate que les dépenses gouvernementales vont encore augmenter pour une deuxième année consécutive. Bien sûr, le précédent gouvernement en faisait autant tous les ans.

Chaque année, les dépenses augmentent, alors que le gouvernement parle de les réduire. Il réduit les programmes destinés à la population canadienne, parce que le montant de l'intérêt qu'il nous faut payer à cause de la dette échappe à tout contrôle. Voilà pourquoi, compte tenu de l'intérêt de la dette, le total des dépenses ne cesse d'augmenter.

Prenons le taureau par les cornes! Équilibrons le budget et freinons la croissance de l'intérêt au cours des trois premières années du gouvernement libéral. Pendant que le gouvernement fera passer le montant des dépenses liées aux services qui sont offerts aux Canadiens de 120 milliards de dollars à 108 milliards de dollars, l'intérêt de la dette, de 38 milliards de dollars qu'il était, va s'élever à 51 milliards de dollars, ce qui est loin de compenser toutes les compressions effectuées au détriment des Canadiens. Les choses ne vont pas changer. Les dépenses vont augmenter, tandis que les services offerts aux Canadiens vont être réduits.

M. Silye: Au cours de sa dernière année, le gouvernement dépensera davantage qu'au cours de sa première année, soit 158,7 contre 158.

M. Williams: Monsieur le Président, nous voyons également le grand engagement que le gouvernement a pris envers nos programmes sociaux. Il s'apprête à réduire les dépenses sociales de 7,3 p. 100. Au chapitre des programmes culturels, le gouvernement va réduire ses dépenses de 6,9 p. 100.

Établissons clairement nos priorités. Bien sûr, nous devons protéger les programmes sociaux, l'essentiel des programmes sociaux et des programmes culturels devrait rester intact, tant que notre déficit ne sera pas maîtrisé. Bien sûr, c'est ce que ferait un gestionnaire prudent dans un gouvernement qui s'attelle à la difficile tâche d'équilibrer le budget.

J'ai observé que le budget du vérificateur général subira une baisse de 10 p. 100. Pourtant, il gère son ministère avec responsabilité. Il dit qu'il peut joindre les deux bouts avec 10 p. 100 de moins. C'est lui qui révèle le gaspillage et la mauvaise gestion qui règnent au sein du gouvernement. Bien sûr, s'il peut s'accommoder d'une réduction de 10 p. 100, il faudrait retrancher 10 p. 100 du budget de tous les autres ministères.

Voilà pourquoi le Parti réformiste dit depuis fort longtemps qu'il y a des compressions à effectuer, du gaspillage, de la mauvaise gestion dans les ministères, mais qu'il ne faut pas réduire les programmes sociaux.

Or, nous constatons des augmentations. On est loin des compressions tous azimuts. Ainsi, l'Entreprise du Cap–Breton, dans l'est du Canada, bénéficiera d'une augmentation de 69 p. 100, soit de 10 à 17 millions de dollars. Il semble difficile d'expliquer pourquoi un secteur en particulier ou un ministère en particulier peut bénéficier d'une augmentation de 69 p. 100, alors que tous les autres doivent se contenter d'un peu moins.

Le ministre nous dit qu'il va céder la gestion des poissons d'eau douce aux provinces. Nous pensions: «C'est formidable! Nous allons enfin assister au dégraissage de ce ministère.» Eh bien, les dépenses du ministère des Pêches et des Océans vont passer de 775 à 896 millions de dollars, soit une augmentation de 121 millions de dollars, à mesure que le gouvernement se décharge de ses responsabilités.

M. Hermanson: Il n'y a plus de poisson.

M. Williams: Et il n'y a plus de poisson. Il y a toutefois 123 cadres dans ce ministère. La proposition parle de transfert et de réduction des responsabilités, mais aucunement de diminution du nombre de cadres. Il faudrait mettre de l'ordre dans tout cela. Nous devons couper d'abord aux échelons supérieurs de la pyramide avant de passer aux échelons inférieurs.

Nous avons parlé de l'autre endroit qui coûte très cher au pays. Je constate que, selon le Budget des dépenses principal, les sommes accordées au Sénat augmenteront cette année. L'augmentation est minime, mais on propose tout de même de dépenser davantage à l'autre endroit durant l'année qui vient. Nous l'avons dit, il faut commencer par le haut, par les pensions des députés, la Chambre des communes, le Sénat, etc.

● (1030)

Les chômeurs sont nombreux au pays. Nous devons aider les gens à créer des emplois. Nous constatons que le gouvernement consacrera 427 millions de dollars à l'identité canadienne, alors qu'il vaudrait mieux consacrer cette somme à la création d'emplois dans le secteur privé et à la réduction des impôts, au lieu de dépenser des montants semblables pour protéger notre identité canadienne qui se perd, dans bien des cas, dans la foulée des programmes de multiculturalisme auxquels nous consacrons des centaines de millions de dollars.

L'automne dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré que nous devions attendre l'annonce du budget avant qu'il nous fasse part des dépenses consacrées aux groupes d'intérêts spéciaux. Toutefois, je n'ai rien vu à ce sujet dans le budget présenté hier. Voilà un autre poste où le gouvernement gaspille un demi-milliard de dollars. Nous aurions pu couper là, au lieu de viser la base même des programmes sociaux.

Notre dossier des mégaprojets n'est pas très reluisant. Le projet de l'usine de valorisation du pétrole lourd de Lloydminster a coûté plus de 500 millions de dollars et c'était un projet très prometteur. Nous avons dû l'abandonner, il y a deux mois environ, en vendant notre participation de 500 millions de dollars pour la somme de 42 millions de dollars. Ça n'a certes pas été une bonne affaire. Nous avons aussi abandonné notre garantie de prêt pour le projet de l'usine de valorisation de Regina, ce qui nous a coûté 125 millions de dollars. Il semble maintenant que le plus grand projet de tous, Hibernia, nous coûtera 5,8 milliards de dollars. Le gouvernement devra assumer 62 p. 100 des coûts, soit 3,6 milliards de dollars, et nous conserverons 8,5 p. 100 de l'avoir.

La gestion des finances du pays, telle que pratiquée par le gouvernement, laisse beaucoup à désirer. En examinant le Budget des dépenses principal, nous trouverons de nombreux autres points et nous révélerons aux Canadiens tous les cas de gaspillage, de mauvaise gestion, de protection des postes de hauts niveaux et d'élimination des emplois à la base. Nous devons tenir les Canadiens informés de ce que fait le gouvernement. Au cours des prochains mois, nous soulèverons ces questions devant les comités.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, conformément aux paragraphes 81(4) et 81(6) du Règlement, je propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996, déposé le 28 février 1995, soit renvoyé aux divers comités permanents suivants de la Chambre des communes:

Étant donné que la liste est assez longue, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard sans être lue.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord canadien
Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, L30, 35, 40, 45, 50 et 55

Au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Agriculture et Agroalimentaire, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent du patrimoine canadien
Patrimoine canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 145 et 150

Au Comité permanent des opérations gouvernementales
Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10 et 15
Conseil privé, crédits 1, 5, 10 et 35
Gouverneur général, crédit 1
Parlement, crédit 1
Patrimoine canadien, crédit 140
Travaux publics et Services gouvernementaux, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Au Comité permanent des ressources naturelles
Ressources naturelles, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent de l'environnement et du développement durable
Environnement, crédits 1, 5 et 10
Conseil privé, crédit 30

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
Affaires étrangères, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, L30, 35, 40 et 45
Travaux publics et Services gouvernementaux, crédit 45

Au Comité permanent des finances
Finances, crédits 1, 5, L10, L15, L20, 25, L30, 40 et 55
Revenu national, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent des pêches et des océans
Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent de la santé
Santé, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées
Justice, crédit 15

Au Comité permanent de l'industrie
Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5 et 10
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5
Finances, crédits 45 et 50
Industrie, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100 et 105

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques
Conseil privé, crédit 40
Justice, crédits 1, 5, 10, 20, 25, 30, 35, 40 et 45
Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent du développement des ressources humaines
Développement des ressources humaines, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
Conseil privé, crédit 20
Parlement, crédit 5

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20
Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent des comptes publics
Finances, crédit 35

Au Comité permanent des transports
Conseil privé, crédit 15
Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent des langues officielles
Conseil privé, crédit 25

Au Comité mixte permanent de la citoyenneté et de l'immigration
Citoyenneté et Immigration, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement
Parlement, crédit 10

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau aujourd'hui pour présenter la pétition nº 17 au nom de certains de mes électeurs qui veulent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson. L'audience de libération conditionnelle de M. Thompson doit avoir lieu le 11 avril 1995.

Les pétitionnaires que je représente veulent assurer la sécurité de nos citoyens dans nos rues. Ils s'opposent à la pratique courante de libération anticipée des criminels violents avant que ceux–ci n'aient purgé la totalité de leur peine.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement d'assurer une meilleure sécurité aux citoyens respectueux des lois et aux familles des victimes de criminels condamnés pour meurtre.

• (1035)

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter, au nom d'électeurs de Lambton—Middlesex, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code criminel, comme on le propose dans le projet de loi C–41, ni le Code des droits de la personne ni la Loi canadienne sur les droits de la personne ni, enfin, la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle».

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'électeurs de Végréville, j'ai l'honneur de présenter, aujourd'hui, trois pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires demandent que le Parlement appuie les lois qui punissent sévèrement tous les criminels violents utilisant des armes pour commettre un crime, ainsi que de nouvelles dispositions du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à souscrire à une mesure législative abrogeant ou modifiant la législation actuelle sur le contrôle des armes à feu, législation qui n'améliore pas la sécurité publique et qui ne s'est pas révélée efficace, mais plutôt trop complexe pour être applicable.

Je présente cette pétition au nom de mon électeur, Stan Chevraux, ainsi que des autres signataires.

LA FAMILLE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, dans la seconde pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute mesure législative qui redéfinirait directement ou indirectement la notion de famille et prévoirait notamment le versement de prestations familiales, ainsi que l'octroi d'avantages reliés au mariage, aux gens qui ne peuvent être considérés comme des membres de la famille, la famille étant définie comme des personnes apparentées par les liens du sang, le mariage ou l'adoption et le mariage étant l'union légale d'un homme et d'une femme.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne des droits de la personne en insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par 30 personnes dont 21 de mes électeurs.

Même si les pétitionnaires et moi–même ne partageons pas la même opinion, je soumets aujourd'hui, en leur nom, une pétition qui exhorte le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

Je crois à l'égalité de tous les Canadiens et je pense qu'on ne peut accorder aucun statut spécial à un groupe donné.

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, aujourd'hui, à la Chambre, une pétition portant environ 3 900 signatures.

Cette pétition vient presque trop tard, car les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales au lieu d'accroitre les impôts et de mettre en oeuvre une loi sur la protection du contribuable pour limiter les dépenses fédérales.

Chose intéressante, dans la ville de Golden où on ne retrouve que 2 371 foyers, quatre femmes ont réussi à recueillir 2 500 de ces 3 900 signatures. Il faut reconnaître que le gouvernement était soumis à d'énormes pressions. Je dis que cette pétition vient presque trop tard parce que, malheureusement, même si les augmentations d'impôt sont limitées, elles sont quand même là dans le budget.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règle-

ment, je suis heureux de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première que Mme Barbara Gobbi, de ma circonscription, Prince–George—Bulkley Valley, a fait circuler, est signée par un certain nombre de personnes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de s'abstenir d'apporter toute modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie passive ou active.

Je suis heureux de préciser que j'appuie cette pétition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition a aussi été recueillie par Mme Barbara Gobbi, de Prince George, en Colombie–Britannique. Elle est signée par un certain nombre de personnes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'édicter une loi protégeant les enfants à naître. Ils prient humblement le Parlement d'agir en ce sens.

Là encore, j'appuie cette pétition.

• (1040)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions qui portent sur le contrôle des armes à feu.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer des lois qui punissent sévèrement tous les criminels violents faisant usage d'armes à feu pour commettre un crime. Ils lui demandent également d'appuyer de nouvelles lois qui reconnaissent et protègent les droits des honnêtes citoyens. Enfin, ils lui demandent de souscrire à des lois abrogeant ou modifiant les mesures actuelles de contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique ou qui se sont révélées inefficaces.

Dans la deuxième pétition, qui porte sur le même sujet général, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter d'autres lois, règlements ou décrets portant sur le contrôle des armes à feu.

LA FISCALITÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quatre pétitions au nom des habitants de la circonscription de Calgary–Nord.

La première pétition demande au gouvernement de ne pas augmenter les impôts. Les pétitionnaires, qui estiment être déjà écrasés sous les impôts, demandent que leur fardeau fiscal ne soit pas alourdi.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des habitants de Calgary–Nord qui demandent au gouvernement de ne pas modifier le Code criminel afin d'autoriser le suicide assisté.

LES PRESTATIONS DE CONJOINT

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des citoyens qui s'opposent à ce que les prestations de conjoint soient versées aux couples de même sexe.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, dans la dernière pétition, 105 habitants de Calgary–Nord protestent contre l'insertion de l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite prévus dans la charte des droits.

Je suis heureuse de déclarer que je défendrai le point de vue de mes électeurs sur ces questions, à la Chambre, au cours des prochains mois.

LA FISCALITÉ

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de 72 électeurs de la Nouvelle–Écosse et du Nouveau–Brunswick, je désire déposer une pétition concernant la TPS et l'impôt sur le revenu.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 26 électeurs du comté de Digby, en Nouvelle–Écosse.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou toute activité visant à mettre fin à la vie humaine.

Je souscris à cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition renferme 107 signatures. Vingt–cinq signataires viennent d'Edmonton, en Alberta, et les 82 autres, de la Nouvelle–Écosse, y compris du comté de Digby.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne modifier ni la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Je suis d'accord avec ces pétitionnaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis très heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par 1 025 personnes de Minden, Haliburton, Eagle Lake, Wilberforce et Bobcaygeon, dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre des communes sur le contrôle des armes à feu et demandent au Parlement de ne donner force de loi à aucun des plans d'action du gouvernement qui traitent de l'enregistrement et de l'interdiction des armes à feu, mais de trouver de meilleurs moyens de réduire le nombre de crimes avec violence qui sont commis au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la question nº 93 que j'ai soumise à cette Chambre le 19 octobre dernier. Il y avait deux éléments à cette question. Non seulement y a–t–il eu un retard de trois mois dans l'obtention de la réponse, mais quand je l'ai finalement obtenue, vendredi dernier, on ne répondait qu'à la moitié de la question. Il y a une moitié de la question à laquelle je n'ai toujours pas de réponse.

Ce que j'ai reçu, c'est un petit paragraphe de deux lignes qui me conseillait d'aller le chercher moi–même. «Look it up yourself», m'a–t–on dit dans la réponse. J'ai été voir, effectivement, et c'est un genre de bouillie qu'on peut trouver à la Bibliothèque, et ce n'est même pas à jour. Ma question était relative aux propriétés du gouvernement fédéral au Québec, en 1994, et les informations que j'ai dû aller chercher remontent à plusieurs années.

• (1045)

Je me demande comment on peut tolérer ce genre de mépris flagrant des règlements de cette Chambre. Comment peut–on permettre des délais aussi longs? Comment peut–on donner des réponses incomplètes et abuser des privilèges des députés? À quoi est–ce dû? Est–ce que c'est le résultat des coupures au Budget ou est–ce qu'on veut encore une fois nous empêcher d'avoir accès à l'information? Est–ce que c'est le culte du silence?

Je veux avoir de l'information et je ne parviens pas à l'obtenir.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député de Québec–Est a soulevé souvent, et même trop souvent je dois dire, cette question.

Il a obtenu une bonne réponse. Vendredi, j'ai déposé en Chambre une réponse de 1 450 pages sur cette question. Évidemment, il n'a pas lu tout cela.

Quant à la deuxième partie de sa question, la réponse se trouvait dans les 1 450 pages. La réponse est la suivante: «Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux n'a identifié aucune circonscription spécifique. Cependant, nous avions une copie de l'annuaire des biens immobiliers de 1992, dans lequel se trouve une liste des biens immobiliers fédéraux dans la province de Québec et dans le reste du Canada, qui peut être obtenue à la Bibliothèque du Parlement ou encore par l'intermédiaire d'un député.»

Tous ces renseignements sont à la disposition de tout le monde. Ils sont disponibles à la Bibliothèque. Il n'est pas nécessaire de préparer une réponse pour la déposer ici en Chambre quand il y a une copie de la même chose à la Bibliothèque, au bout du corridor.

L'honorable député peut y aller, il n'est pas nécessaire de déposer un tel document ici en Chambre, avec tout le coût que cela représente au niveau de la préparation des copies.

M. Loubier: Oh, oh!

M. Milliken: À titre de critique de l'opposition pour les questions financières, l'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot devrait prendre en considération les coûts. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai bien entendu la réponse du secrétaire parlementaire. J'aimerais maintenant qu'on poursuive avec les autres questions.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je voulais répondre d'abord au rappel au Règlement.

Nous répondrons aujourd'hui à la question nº 116.

[*Texte*]

Question nº 116—**M. Cummins:**

En ce qui concerne MM. Paul LeBlond, Joe Scrimger et David Brander–Smith (membres de la Commission d'examen du saumon sockeye de la rivière Fraser qui enquête sur la gestion gouvernementale de la rivière Fraser et sur l'application des lois à cet endroit), *a*) quel avantage ou rémunération M. Paul LeBlond a–t–il reçu des ministères des Pêches et des Océans, de l'Environnement et des Transports, relativement aux contrats de plus de un million de dollars accordés à Seaconsult Marine Research Limited depuis 1984, *b*) quel avantage ou rémunération Paul LeBlond a–t–il reçu à titre de membre du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques de Pêches et Océans Canada, *c*) quels rapports Paul LeBlond a–t–il produits au nom du gouvernement en plus des rapports sur l'automatisation des phares et la suppression des navires–stations météorologiques, *d*) quelles soumissions ou propositions Joe Scrimger a–t–il présentées au ministère des Pêches et des Océans et à son Institut des sciences de la mer en 1993 ou 1994 et *e*) quelle a été la rémunération de David Brander–Smith en tant que directeur du Conseil consultatif de l'Institut des sciences de la mer et quelles recommandations et quels avis le Conseil a–t–il donnés pendant son mandat au sein du Conseil?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): On m'informe comme suit:

a) Les ministères des Pêches et des Océans, de l'Environnement et des Transports n'ont pas de renseignements sur ce sujet.

Les renseignements financiers demandés sur la compagnie Seaconsult Marine Research Limited et ses sous–traitants sont de nature personnelle. Par conséquent, il faut s'adresser directement à la compagnie ou à M. LeBlond pour plus de précisions à ce sujet.

b), c) et d) Les renseignements demandés se trouvent dans la réponse à la question nº 85 déposée le 24 février 1995.

Veuillez noter que M. LeBlond a également fourni son assistance au personnel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour alimenter une étude du ministère des Pêches et des Océans portant sur l'utilisation de plates–formes de recherche, en coordonnant les renseignements

recueillis auprès de la communauté de recherche universitaire. M. LeBlond n'a pas été rémunéré pour ces activités; il s'est porté volontaire pour ces services.

e) Le Conseil consultatif du directeur pour l'Institut des sciences de la mer a été créé en 1991, et M. David Brander–Smith a alors été nommé président. Le Conseil a réalisé un examen complet des programmes de l'Institut, a défini les programmes de base et a aidé le directeur à déterminer les priorités des programmes et à établir des mécanismes pour échanger de l'information avec les intervenants. Dernièrement, le Conseil a fourni beaucoup d'avis sur les façons de faire face aux stratégies de réduction des programmes et aux compressions budgétaires. Le Conseil se compose de membres provenant de différents milieux: affaires, loisirs, pêche autochtone, universités, autres paliers de gouvernement, secteur du pétrole et du gaz naturel. L'objectif du Conseil est de permettre aux intervenants de contribuer à l'élaboration et à l'orientation du programme ministériel des sciences de la mer. Pendant la présidence de M. Brander–Smith, de novembre 1991 à novembre 1994, le Conseil a donné des avis dans les domaines clés suivants:

—L'établissement des priorités des programmes de l'Institut. Le Conseil a alors souligné l'excellence et le nombre des travaux scientifiques réalisés, a séparé les activités principales des autres activités et a indiqué dans quelle mesure les programmes permettent de respecter les priorités.

—L'élaboration d'une stratégie sur les programmes de l'Institut (examens internes et par les clients) et la mise en oeuvre d'un examen essentiel à cet égard.

—La nécessité d'un examen des programmes par des scientifiques de l'extérieur.

—L'établissement des clients clés et des personnes–ressources de l'Institut et la tenue de consultations intensives avec ces clients afin de connaître leurs perceptions et leurs besoins; la détermination de façons d'améliorer les services et d'élaborer des mécanismes plus formels pour échanger l'information.

—L'élaboration d'un programme de communication visant à échanger l'information sur les activités des programmes avec les clients, le public, les services au sein du ministère et les autres ministères.

—L'utilisation plus marquée des partenariats et des réseaux à des fins de collaboration, de communication et d'échange de l'information.

—L'accentuation des initiatives qui favorisent l'efficacité et l'établissement de sources de financement novatrices.

Quant au volet de la question portant sur la rémunération, se reporter à la réponse donnée à la question nº 85 déposée le 24 février 1995.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à signaler à la Chambre que, conformément à l'article 33 du Règlement, par suite de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 22 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, en cette journée suivant le dépôt du Budget, d'intervenir à nouveau et de préciser la pensée de l'opposition officielle face au Budget déposé hier par le ministre des Finances du Canada.

Le Budget que nous avons devant nous constitue un pelletage en règle du déficit fédéral dans la cour des provinces, en plus de faire mal aux plus démunis, aux assistés sociaux, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes du troisième âge. Il fera mal aussi, à partir de l'année prochaine, à l'ensemble des contribuables québécois et canadiens, tout en épargnant, et c'est là l'odieux de la chose, les grandes entreprises, les banques qui bénéficient encore une fois d'un sursis, malgré une petite hausse minime des impôts qu'elles auront à payer cette année.

Les entreprises et les banques bénéficient des largesses fiscales du gouvernement fédéral et des largesses, sous forme de subventions, alors que tout le monde, partout, les provinces, les personnes les plus démunies, les contribuables, à partir de 1996, paient et paieront davantage et toujours davantage pour le laxisme et pour l'incompétence de ce gouvernement.

• (1050)

Ce Budget constitue d'abord une décentralisation du déficit fédéral, une décentralisation de la facture fédérale qui commence avec les coupures dans les transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire, de la santé et de l'aide sociale.

Bien sûr, en 1995, ce gouvernement agit de façon sournoise, de façon pernicieuse. En 1995, il n'y aura pas de coupures. On comprend cela, c'est l'année référendaire. Il n'y en aura pas de coupures, pour donner l'illusion aux Québécoises et aux Québécois que ce régime va bien. On ne donne pas le vrai dessin, le vrai design de la faillite de ce régime en 1995 parce qu'on est en année référendaire. Mais attention, à partir de 1996, là, ça fait mal, là, ça commence à faire mal. Et non seulement le ministre des

Finances nous demande de nous serrer la ceinture, mais il nous demande de nous serrer la ceinture à double tour et de porter des bretelles.

Dès 1995, le couperet fédéral s'abat en coupant 2,5 milliards en transferts fédéraux aux provinces; et seulement au Québec, en 1995, le gouvernement du Québec sera privé de plus de 700 millions de dollars de transferts. En 1997, pire encore, on est encore plus loin de la campagne référendaire. En 1997, c'est 4,5 milliards qu'on vole aux provinces, et seulement pour le Québec, à peu près un milliard de dollars.

Où va–t–on prendre l'argent pour compenser cela? Il n'y a qu'un seul contribuable canadien et un seul contribuable québécois. C'est eux qui paieront. Alors qu'on nous dit qu'il n'y a pas de hausse d'impôt de prévue dans ce Budget, il y a des hausses d'impôt, mais elles sont cachées, elles sont reportées, elles sont détournées. Et on fait supporter l'odieux par les provinces.

Après 1997–1998, le ministre des Finances reste muet. Mais on sait, nous, ce qu'il nous prépare après cela parce que, année après année—et ça il le cache aux Québécois en année référendaire—ce régime sera aussi vorace, sera autant «dollargivore» qu'il l'est à l'heure actuelle dans le gaspillage des fonds publics dans une structure qui est non conforme aux réalités socio–économiques du Québec et du Canada. Année après année, en ce qui concerne les contribuables, ce sont eux qui vont payer d'une façon ou d'une autre pour le laxisme et pour le pelletage en règle effectués par le ministre des Finances.

Ce sont les Québécoises et les Québécois en ce qui concerne le Québec qui vont toujours payer, qui vont continuer de payer parce que ce qu'on ne dit pas, ce qu'on ne crie pas sur les toits, c'est que, malgré le pelletage de sept milliards au chapitre des transferts—ça, c'est le premier pelletage—la machine fédérale demeure la même.

Est–ce qu'il y a abolition de ministères? Non. Le ministère de la Santé demeure, le ministère responsable des ressources humaines demeure et tous les ministères qui sont responsables du dédoublement et des chevauchements dans les secteurs où le ministre des Finances propose de pelleter sa facture aux provinces demeurent en poste. Et lorsqu'on regarde l'évolution des impôts que les Québécois et les Canadiens devront payer au cours des prochaines années, malgré ce pelletage d'une partie du déficit, les Québécois et les Canadiens vont toujours continuer à payer, toujours plus, au gouvernement fédéral. Ils vont payer plus aussi au Québec, en Ontario et partout, puisque le gouvernement fédéral a fait du délestage de ses responsabilités financières.

Alors, cela veut dire, en gros, qu'à partir de l'année prochaine, les contribuables québécois—parce que je m'adresse particulièrement à eux aujourd'hui—paieront cher. L'année prochaine sera l'année postréférendaire. Ils paieront cher s'ils refusent de se donner un vrai pays, un pays normal, un pays qui va prendre le contrôle à 100 p. 100 de ses finances publiques et qui va imprégner le redressement dont on a besoin, mais en ayant un plan vers lequel on se dirigera à 100 p. 100, et non pas un plan qui sera démoli année après année par l'arbitraire de ce gouvernement–là, par l'arbitraire des coupures qu'il fait au chapitre des transferts.

Si les Québécois cette année ne font pas un choix en leur faveur, un choix en faveur de la souveraineté, un choix en faveur de l'efficacité budgétaire et de l'efficacité dans l'allocation des ressources, bien, ils paieront. On leur cache cette situation.

• (1055)

On leur cache aussi le fait qu'en 1997–1998, malgré tous les sacrifices qu'il auront faits, malgré les hausses d'impôts auxquelles ils font face, que ce soit par l'entremise de Québec ou du fédéral, on leur cache que malgré tous ces sacrifices la dette fédérale sera encore de 625 milliards de dollars. C'est pourquoi l'agence Moody's tenait sous observation le gouvernement fédéral. C'est l'importance de la dette à moyen terme et l'incapacité du gouvernement à maîtriser cette évolution qui ont amené cette situation.

Les Québécois doivent faire un choix qui est de plus en plus clair, et encore plus depuis hier, ils doivent faire un choix. Demeurer au sein du régime fédéral au cours des prochaines années signifie à peu près ceci: de moins en moins de services et de bénéfices venant du fédéral; de plus en plus de pelletage des problèmes de déficit dans la cour des provinces qui se solde, au bout du compte, par une augmentation des impôts puisque c'est le même contribuable; de plus en plus de mauvaises nouvelles, année après année; de moins en moins de capacité pour le gouvernement du Québec de contrôler la création d'emplois, de pouvoir mettre en place un plan de match pour relancer l'économie, relancer l'emploi et la croissance dans toutes les régions du Québec, parce qu'on ignore ce qui va nous tomber sur la tête avec les décisions fédérales. C'est ce que signifie le statu quo et rester dans le régime fédéral à partir de 1996.

Les Québécoises et les Québécois ont un choix à faire et un choix qui sera décisif en faveur de la croissance économique, en faveur de l'emploi et d'une sortie du marasme occasionné par le régime fédéral.

Non seulement le ministre des Finances pellette ses responsabilités dans la cour des provinces, mais il conserve encore ses cibles favorites pour tenter d'améliorer légèrement la situation des finances publiques au Canada. Et ces cibles sont les étudiants, les assistés sociaux, les personnes malades et les chômeurs. Encore les chômeurs, comme si les chômeurs n'avaient pas assez payé depuis que ce gouvernement est en place, depuis que ce gouvernement a trahi sa promesse de les aider et de créer des emplois.

Déjà cette année, le ministre des Finances prévoyait couper dans le fonds de l'assurance–chômage 2,4 milliards de dollars. L'année prochaine, il prévoyait couper un autre 2,4 milliards, et maintenant il vient d'ajouter, comme si cela n'était pas assez, une autre coupure de 10 p. 100 pour un montant d'environ 1,5 milliards de dollars qui s'ajoute aux millards de coupures déjà prévus. Est–ce cela la prise de position en faveur de l'emploi, est–ce cela la prise de position en faveur des plus démunis, contenue dans le livre rouge? Ce red book qu'on a brandi pendant des mois et des mois et qu'on ne respecte même pas.

Les prises de position en faveur de l'emploi sont dénuées de sens lorsqu'on regarde ce budget. En ce qui concerne l'emploi comme tel, le seul programme mis en place et qui donnait des résultats très parcimonieux en termes de création d'emplois, on parlait de 45 000 emplois temporaires, ce programme dans

lequel il restait 200 millions, le ministre des Finances a décidé hier de couper ces 200 millions. Est–ce cela jobs, jobs, jobs? C'est cela, jobs, jobs, jobs.

Mon collègue de Rosemont me faisait remarquer avec justesse ce matin que lorsqu'il est question de l'évolution du chômage au cours des prochaines années dans les prévisions du plan budgétaire du gouvernement, on voit que le chômage restera autour de 9,5 p. 100 au Canada. Consciemment, le gouvernement, puisque c'est lui qui établit ces prévisions, ne se sera pas soucié de la création d'emplois. Il ose même prévoir une stabilité du taux de chômage au cours des prochaines années autour de 9,5 p. 100. Savez–vous ce que cela veut dire pour le Québec? Cela signifie un taux de chômage d'environ 11 p. 100 et qui restera à 11 p. 100 si on demeure à l'intérieur de ce régime.

Il y a quelque chose d'encore plus spectaculaire là–dedans. En lisant et relisant ce document, on trouve beaucoup de choses. Ce qui est plus spectaculaire encore, c'est que ce taux de chômage record et son maintien sont obtenus sans augmentation de la productivité. C'est une chance et une malchance. S'il y avait eu une augmentation de la productivité prévue pour les prochaines années, le taux de chômage grimperait probablement à 13 ou 14 p. 100 au Québec et au Canada.

• (1100)

En même temps, il faut être productif, de plus en plus productif, puisque dans le nouveau cadre que nous impose l'internationalisation des échanges, le nouvel accord du GATT et l'Organisation mondiale du commerce, il faut être de plus en plus performant et de plus en plus productif, si on veut se maintenir et même performer sur les marchés internationaux. Mais le ministre des Finances ne prévoit pas de gains de productivité.

Alors, ce Budget est déjà, au niveau de l'emploi, d'une morosité terrible, d'autant plus que le ministre des Finances, en établissant ses prévisions, nous dit qu'au cours des trois prochaines années—et peut–être plus tard, parce qu'il arrête, à un moment donné, de faire des prévisions, car il est certain qu'on va s'apercevoir que ça va mal au Canada—il prévoit que le différentiel entre le taux de chômage du Canada et celui des États–Unis va être de 4 p. 100 et que cela va se maintenir.

C'est catastrophique de baser les prévisions du ministre sur des données conscientes, parce qu'il est conscient de ces données, et de ne pas prendre parti en faveur de mesures qui favorisent l'emploi et des emplois durables. Pendant ce temps, pendant que le ministre des Finances s'acharne sur les provinces et qu'il fait supporter l'odieux des grandes réformes fiscales aux provinces, pendant qu'il s'acharne sur les étudiants et les assistés sociaux, les personnes malades et peut–être les personnes du troisième âge, parce qu'il met en place un comité d'examen de l'ensemble de la sécurité de la vieillesse, ce gouvernement maintient des privilèges indus pour les grandes entreprises et pour les très hauts revenus.

Pour ce qui est des entreprises, le ministre des Finances prend la peine, dans un paragraphe, de dénoncer les subventions aux entreprises disant que ces subventions faussent la concurrence, qu'elles sont dépassées, étant donné la nouvelle donne internationale, que ces subventions causent une concurrence déloyale entre des entreprises voisines, entre des entreprises canadiennes. Il dénonce à tour de bras ces subventions, mais par contre, que fait–il? Il réduit ces subventions, sur une période de trois ans, de 60 p. 100, alors qu'il aurait dû, de l'avis même du Conseil du patronat du Québec, de Ghislain Dufour, qui n'est sûrement pas quelqu'un de la gauche, éliminer ces subventions, totalement et rapidement. Le ministre des Finances, malgré le fait qu'il soit d'accord avec l'analyse, maintient 1,5 milliard de dollars en 1997. Il restera encore 1,5 milliard de dollars de subventions directes aux entrepises.

À ce moment–là, on aura coupé plus de 307 millions de dollars dans le logement social. Vous voyez la compassion, vous voyez la conscience sociale de ce gouvernement, qui parle de job, job, job, qui parle des plus démunis, qui a un discours, je vous dirais, digne du NPD dans ses belles années, mais qui, dans les faits, est pire que les conservateurs, sinon tout près du Parti réformiste.

Si au moins le ministre des Finances avait eu l'intelligence, tout comme son gouvernement, de sabrer la moitié des 3,8 milliards de dollars de subventions offertes aux entreprises à l'heure actuelle, de prendre au moins cette moitié et de la distribuer équitablement entre les efforts de recherche et de développement au Canada pour améliorer la compétitivité des entreprises et par ailleurs le logement social, on aurait compris qu'il veuille faire une meilleure allocation et on aurait applaudi cette meilleure allocation. Mais au lieu de ce faire, non seulement il maintient un montant considérable de subsides directs, mais il sabre dans les logements sociaux et il poursuit sa basse oeuvre qu'il a débutée l'année dernière.

C'est la même chose pour la réforme de la fiscalité. Le traitement préférentiel reste là. Les grandes entreprises, on en comptait plusieurs milliers en 1991 qui n'avaient pas payé un cent d'impôt au gouvernement fédéral et qui faisaient perdre des centaines de millions, sinon quelques milliards de dollars au fisc fédéral, ces milliers de grosses entreprises qui font des profits, qui continuent à faire des profits, malgré les ralentissements qu'on a connus depuis 1990, vont pouvoir, encore et toujours, éviter de payer leur dû au fisc. Il n'y a rien là–dedans qui ressemble à un impôt minimum pour éviter que ces grosses entreprises prennent toutes sortes de moyens détournés pour éviter de payer leur dû.

Pour ce qui est des conventions fiscales, le vérificateur général lui–même en parle. Nous en parlons depuis un an et demi. Il y a 16 pays, à l'heure actuelle, qui sont considérés comme des paradis fiscaux, qui aident des entreprises et qui refusent de faire leur devoir corporatif auprès du fisc fédéral. Ces paradis fiscaux aident ces entreprises à dévier des centaines de millions de dollars, à déclarer des pertes fictives d'entreprises fictives, d'entreprises bidon dans des paradis fiscaux, de rapatrier ici et de déduire là leurs revenus, afin de détourner ainsi le fisc fédéral.

• (1105)

On n'a rien changé dans ces paradis fiscaux. On demande aux Québécois et aux Canadiens de se serrer la ceinture à double tour, et on laisse passer des choses scandaleuses comme celles–là. Monsieur le Président, trouvez–vous cela normal? Je sais que vous ne pouvez pas me répondre, mais c'est anormal.

Bien sûr, le ministre des Finances, hier,—je ne sais pas s'il avait des bretelles, mais j'ai l'impression qu'il aurait dû en avoir—disait: «Les entreprises font un effort supplémentaire au

niveau de la taxation, surtout les grosses entreprises, et les banques vont payer enfin un impôt au fisc fédéral.»

S'agissant des banques, des pauvres banques, le ministre prévoit au cours des deux prochaines années, un impôt provisoire—non pas permanent—pour satisfaire les pressions populaires, les pressions populaires qui disaient: Mais nous, on paie. On paie depuis 1984, on ne cesse pas de payer, on se fait couper à tour de bras et les banques font des profits et ne paient pas d'impôt.

Pour répondre justement aux pressions populaires, pour avoir l'impression d'avoir un souci de justice sociale, le ministre des Finances prévoit, au cours des deux prochaines années, aller chercher un gros cent millions dans leurs poches. Un gros cent millions, pour l'ensemble des banques au Canada—juste pour vous illustrer ce que ça représente—la Banque royale, la petite Banque royale a fait un profit record, cette année, de 1,2 milliards de dollars. Que va–t–on aller chercher de ces gens–là? Ça dure deux ans. Pas étonnant que, aujourd'hui, les taux d'intérêt ont diminué un peu. C'est du donnant donnant.

Quand il s'agit des entreprises en général, le ministre des Finances dit: «Les entreprises vont contribuer à améliorer la situation des finances publiques». Regardez de quelle façon ces entreprises le faisaient. Elles le font en augmentant à peu près de 1,5 p. 100 de ce qu'elles paient aujourd'hui en termes d'impôts. Sur 18 milliards de dollars de taxes et d'impôts que les entreprises paient au fisc fédéral, cela correspond à peu près à 17 ou 18 p. 100 de l'assiette fiscale. Ce sont les vrais contribuables qui remplissent les coffres fédéraux.

Ces entreprises vont payer, en 1995–1996, 260 milllions de dollars de plus. En 1996–1997, 270 millions de dollars. En 1997–1998, 280 millions. Il fallait indexer pour avoir l'impression que l'effort qui était demandé était très grand. Savez–vous que cet effort–là, en plus de représenter 1,5 p. cent d'augmentation du fardeau fiscal, parce qu'ils peuvent éviter de le payer, savez–vous que c'est dix fois moins de sacrifices qu'on leur demande, que ce qu'on demande aux chômeurs cette année? Dix fois moins de sacrifices, et on dit que c'est équitable? Il y a quelque chose qui cloche dans ce gouvernement. Ce n'est pas la première fois que je le dis, mais je trouve qu'il y a quelque chose de profondément malheureux. Je suis mal à l'aise devant ça.

Les conventions fiscales, la même supercherie ou à peu près. Le ministre des Finances dit: «J'ai répondu à une demande de l'opposition officielle.» Littéralement, hier, le ministre des Finances nous a ri à la face. Il nous a ri à la face puisqu'il prévoit éliminer les privilèges indus des très riches familles canadiennes dans les fiducies familiales, uniquement en 1999.

Cela me fait penser un peu à l'histoire du policier qui avertit le voleur deux heures à l'avance qu'il va arriver sur les lieux pour l'arrêter. En 1999, les fiducies, pas toutes les fiducies familiales, parce qu'on n'a jamais dit que toutes les fiducies familiales étaient mauvaises, mais les fiducies familiales qui servent d'instrument de planification fiscale puissant pour les très riches familles canadiennes, les avoirs de ces fiducies–là des très riches familles canadiennes auront été transférés dans d'autres véhicules qui, eux, sont maintenus intégralement par le ministre des Finances dans ce budget. On aura perdu toute récupération fiscale qu'on aurait dû faire sur les gains en capital annuels que ces fiducies réalisaient. C'est rire de nous, que de nous présenter de telles choses.

• (1110)

Quant aux dédoublements et au gaspillage, cela va se poursuivre parce que le fédéral ne se retire pas, et de l'opinion même du ministre des Affaires intergouvernementales, le fédéral va continuer à avoir son mot à dire dans tous les domaines de juridiction provinciale. Même s'il paie de moins en moins, il va mettre son nez là–dedans.

Les dédoublements et les chevauchements vont continuer puisque, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les ministères fédéraux dans lesquels on observe ces dédoublements vont demeurer en place. Quand a–t–on entendu parler d'abolition d'un ministère? Jamais. Comment peut–on dire que les dédoublements et les chevauchements de juridiction sont réduits et qu'on fait face à une immense réforme structurelle du régime fédéral, alors que rien n'a changé?

Cela m'amène à parler des mises à pieds sauvages dans la fonction publique. Il y a deux façons de réorganiser une machine qui est trop grosse, et de l'avis de l'opposition officielle, cette machine est trop grosse. Il y a deux façons de la réorganiser: la bonne et la mauvaise.

Ce gouvernement a pris la mauvaise façon. L'image que j'ai en tête—et j'avais envie de pleurer lorsque je l'ai vu—c'est celle du ministre des Affaires intergouvernementales, assis confortablement à son bureau, en train de pitonner sur un écran cathodique et de choisir combien il couperait d'effectifs dans chacun des ministères fédéraux et dans les sociétés d'État. Il n'a pas pensé deux minutes à aller s'asseoir avec les gens. Il n'a pas pensé deux minutes qu'il y avait des êtres humains derrière son écran cathodique. Il n'a pas pensé deux minutes qu'il y avait des représentants dûment élus des syndicats de la fonction publique, de l'Alliance de la fonction publique avec qui il aurait pu aller s'asseoir et discuter de la réorganisation.

Il est évident qu'il faut réorganiser la fonction publique. Il est évident que la machine est trop grosse. Il est évident qu'il faut une réduction d'effectifs quelque part, mais pas de manière sauvage, de manière inhumaine, comme le ministre des Affaires intergouvernementales y a pensé, et sans aucune garantie. Il n'y a aucune garantie.

Qu'est–ce qui nous assure qu'il va y avoir, de cette mise à pied de 45 000 personnes, des gains d'efficacité? Qu'est–ce qui nous garantit que la morosité de la fonction publique ne fera pas en sorte que le service public va diminuer? Qu'est–ce qui nous garantit, et c'est un point important, que les «patroneux» en face de nous, que les amis du régime, les amis du Parti libéral ne seront pas embauchés à côté, en sous–traitance? Cela s'est vu par le passé. Il n'y a aucune garantie à cet effet. La seule garantie, c'est qu'il y a un risque quelque part pour que les mises à pied sauvages que l'on fait à l'heure actuelle soient compensées en sous–traitance et qu'au lieu de réaliser des économies, le gouver-

nement fédéral nous coûte plus cher encore qu'il ne nous a jamais coûté. Cela aussi s'est vu.

On oublie toujours que dans la fonction publique, il y a des gens compétents, des gens d'expérience, des gens qui savent travailler et qu'en allant en sous–traitance, souvent, cela nous coûte plus cher parce qu'on fait face à des entreprises qui n'ont d'autre objectif que de réaliser rapidement un profit sur le dos des contribuables canadiens. Il faut penser à cela aussi.

Je l'ai dit et je le répète, l'opposition officielle, lorsqu'elle parle de dégraissage de l'appareil, lorsqu'elle dit que le Canada est un pays surgouverné, cela veut dire que l'appareil est trop gros, qu'il y a des fonctionnaires en trop, cela est certain, mais il y a une façon de le faire. La façon sauvage, on ne l'adopte pas. Même l'Alliance de la fonction publique est venue nous dire qu'elle était prête à parler de réorganisation, mais de réorganisation intelligente, pas de coupures latérales, pas de coupures qui vont se solder par des surplus de coûts pour les contribuables, qui seront de moins en moins bien servis et qui seront servis avec morosité. C'est une situation difficile à vivre.

Je souhaite que le gouvernement aille s'asseoir de nouveau avec les gens de l'Alliance de la fonction publique, qu'il discute, chose qu'il n'a pas faite depuis qu'il est là. La première chose qu'il a faite depuis qu'il est là, c'est d'arrêter de discuter, alors qu'il dénonçait l'arrêt des discussions entre le gouvernement conservateur et les travailleurs de la fonction publique. Il devrait le faire. Ces gens ont des idées pour réaliser des économies. Ils ont des idées pour faire en sorte que l'appareil bureaucratique s'amaigrisse, mais de façon intelligente. Il faut se fier à leur expertise.

En agriculture, le ministre hier s'est détourné des vraies questions. Le ministre, hier, n'a pas voulu ressortir les vieux conflits.

• (1115)

J'en ai vécu un en 1982, lorsqu'il était question de réformer l'accord du Nid–de–Corbeau, le Crow's Nest Pass Agreement. J'ai remarqué à ce moment qu'il y avait une dualité à souhait, qu'il y avait des intérêts des «cattlemen» de l'Ouest, des producteurs de boeuf, qui divergeaient même des intérêts des céréaliculteurs de l'Ouest. Mais, en gros, il y avait vraiment des divergences entre l'Ouest et l'Est, en particulier le Québec.

On observe dans le Budget que le ministre a décidé d'abolir la subvention de 560 millions accordée pour le transport des céréales aux sociétés ferroviaires dans les provinces des Prairies. Mais pour compenser cette disparition, il va donner aux producteurs de l'Ouest, sur la base des superficies cultivées, 1,6 milliard de dollars pour compenser la supposée perte de la valeur des terres dans l'Ouest. Ce à quoi le ministre des Finances n'a pas pensé, ni son collègue de l'Agriculture, c'est que la subvention du Nid–de–Corbeau a développé un équilibre à souhait dans la production agricole au Canada. L'Ouest était voué à la production de céréales et bénéficiait d'un transport subventionné et, à l'Est, la production animale s'est développée, en particulier dans le secteur laitier et dans le secteur du porc.

Si vous brisez cet équilibre par la disparition du Nid–de–Corbeau, si vous compensez la valeur des terres dans l'Ouest, vous en arrivez à oublier une partie du casse–tête qui est l'impact de ce bris de l'équilibre sur l'est du Canada.

Nulle part dans le discours sur le Budget on ne parle d'une partie de la compensation qui pourrait aller aux producteurs de l'est du Canada et en particulier au Québec qui vont subir aussi un préjudice. Ce préjudice est double, parce que non seulement les producteurs de l'Ouest auront une subvention de 1,6 milliard pour s'adapter, mais ils pourront aussi utiliser ces 1,6 milliard de deniers fédéraux auxquels contribue le Québec à 25 p. 100 pour venir concurrencer les producteurs d'animaux du Québec. Est–ce cela, l'équité du fédéral? Est–ce cela, le bel équilibre Est–Ouest? Ce n'est pas comme cela que ça marche.

En plus, les producteurs de l'Ouest recevront une garantie de prêt de un milliard, plus 300 millions pour leur permettre de s'adapter à leur nouvelle situation. Les producteurs de l'Ouest recevront trois milliards pour la disparition de la subvention du Nid–de–Corbeau de 560 millions. Déjà, en partant, il y a quelque chose de très odieux là–dedans. Il y a quelque chose d'inéquitable d'utiliser des fonds fédéraux, subventionnés à 25 p. 100 par le Québec, pour soutenir nos concurrents de l'Ouest qui vont venir aussi sur nos propres marchés.

En plus de donner 3 milliards dans l'Ouest, on coupe 30 millions au Québec, car le Budget prévoit une diminution de 30 p. 100 du subside laitier versé aux producteurs de l'Est, ce qui touche le lait voué à la transformation, la fabrication du fromage, du yogourt, de la crème glacée et le reste. Cinquante pour cent des produits laitiers qu'on consomme sont produits au Québec. Alors, on donne trois milliards dans l'Ouest et on coupe 30 millions aux producteurs laitiers du Québec. Est–ce cela, l'équité? Est–ce cela, faire preuve de «fair play» dans l'allocation et dans la répartition des efforts Est–Ouest chez des agriculteurs pour qu'ils contribuent à l'amélioration des finances publiques?

Monsieur le Président, ce n'est pas bien équitable comme traitement. Et en même temps, pour les producteurs de lait, cela ajoute à la pression déjà forte qui est sur eux parce que n'oublions pas que, depuis deux ans, avec les nouveaux accords du GATT, ceux de l'Organisation mondiale du commerce, les producteurs de lait, au Canada comme au Québec, ont à faire face à une concurrence accrue. Ils ont perdu un de leurs piliers fondamentaux du système de production laitière qu'on a appelé l'article XI. Et depuis ce temps–là, la concurrence augmente année après année, puisque les tarifs qui remplacent la protection frontière, avec l'article XI diminuent année après année et qu'on permet sur leurs marchés l'entrée de produits étrangers, qui viennent concurrencer les produits laitiers québécois et canadiens.

Alors, en plus de leur demander de faire face à cette nouvelle réalité, on leur demande aussi de se serrer encore la ceinture. Cela faisait dire hier à M. Laurent Pellerin, président de l'UPA, que les producteurs agricoles étaient prêts à faire un effort équitable, mais que c'était rendu trop, que cela n'avait plus de bon sens.

On peut parler aussi, et je vais le faire rapidement, du budget à l'aide internationale.

Le Budget

• (1120)

Combien de fois les députés de ce gouvernement, lorsqu'ils étaient dans l'opposition officielle, ont-ils dénoncé l'attitude des conservateurs face à l'aide internationale? Combien de chemises, le ministre des Finances—qui n'était pas ministre des Finances à ce moment-là—et l'actuel premier ministre aussi ont-ils déchirées parce que les conservateurs coupaient dans l'aide internationale? Ils font pire.

Le Budget présenté hier par le ministre des Finances prévoit des coupures de 532 millions de dollars à l'aide internationale qui exacerbent une situation de désaffection du Canada face à ses devoirs auprès des communautés internationales les plus démunies. Quand on parle des plus démunis parmi les communautés internationales, on parle de millions d'enfants qui meurent à tous les jours. C'est de cela dont on parle.

On exacerbe une situation qu'on avait décriée chez les conservateurs et on poursuit les coupures à l'aide internationale. Non seulement ce gouvernement manque de compassion envers les plus démunis du Canada et du Québec, mais il en manque doublement lorsqu'il est question d'enfants qui meurent quotidiennement à l'échelle internationale.

Parlons maintenant de la défense nationale. Tout le monde doit faire un effort équitable. Alors le ministre dit qu'on fermera la base de Saint-Hubert, au Québec, et qu'on réduira les effectifs et la valeur des infrastructures à Bagotville, au Québec. De l'avis de son propre analyste au ministère de la Défense nationale, bon an mal an, au Québec, il manque environ 650 millions de dollars dans les dépenses effectuées par le ministère de la Défense nationale. Six cent cinquante millions, et c'est un minimum.

Année après année, étant donné l'importance de la population au Québec et l'importance des contributions fiscales—les Québécois payent 30 milliards de taxes et d'impôts dans les coffres fédéraux, ce ne sont pas des cadeaux que nous recevons—malgré tout ça, il manque annuellement, au minimum, 650 millions de dépenses du ministère de la Défense nationale en territoire québécois.

En plus, même si le Québec correspond grosso modo à 24 p. 100 de la population, même si on contribue à 23,5 ou 24 p. 100 de l'assiette fédérale, on ne dispose que de 15 p. 100 des infrastructures de la défense nationale en territoire québécois, donc, bien en deçà du poids démographique ou du poids de la contribution fiscale des Québécoises et des Québécois.

Malgré cela, on nous dit que tout le monde doit faire un effort. Il y a des années que l'on fait de la rationalisation, que l'on paie pour cette rationalisation. On en a assez au Québec de payer pour cette rationalisation. Quand on dit que tout le monde doit payer, il faudrait voir ce que nous avons déjà payé en n'obtenant pas notre part des dépenses et des investissements effectués annuellement par le ministère de la Défense nationale en territoire québécois. Je pense qu'il aurait fallu y penser à deux fois avant de faire cela. Les Québécois vont s'en rappeler, parce qu'on va le leur rappeler constamment.

Ce budget est hypocrite, je l'ai déjà mentionné, parce qu'on cache la vérité aux personnes du troisième âge. On leur dit que ça va bien et que ça continuera à l'intérieur du régime fédéral, alors qu'on met en place—et le chef de l'opposition a soulevé le problème hier—un comité pour examiner l'ensemble de la problématique des pensions et de la sécurité de la vieillesse, dès l'année prochaine. Comme le disait si bien le chef de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean hier, on ne met pas en place des comités pour augmenter les pensions.

Mais 1995 étant une année référendaire, les fédéralistes, le Parti libéral en particulier, perdaient un argument majeur s'ils s'attaquaient aux personnes du troisième âge, celui de pouvoir dire que les pensions vont diminuer s'ils changent de régime. Ils n'ont pas voulu faire cela avant le référendum. Ils cachent la vérité aux Québécoises et Québécois du troisième âge, comme ils cachent la vérité à l'ensemble de la population du Québec, le vrai visage de ce régime en faillite.

Le ministre des Finances a trouvé le moyen de trahir la promesse du premier ministre de ne pas hausser les taxes pendant les deux premières années de son mandat. L'année dernière, c'est en coupant le crédit d'impôt en raison de l'âge pour les personnes du troisième âge, qu'il est allé cherché 500 millions de recettes supplémentaires. Cette année, c'est en taxant l'essence et le tabac pour un montant global d'environ 800 à 900 millions.

• (1125)

Ce Budget ne s'attaque pas aux vrais problèmes et ne répond pas aux vrais besoins de la population. Peut-être que le gouvernement fédéral va s'en sortir cette fois-ci. Peut-être que l'apparence de contrôle des finances publiques va faire en sorte que les agences de cotation vont maintenir sa cote de crédit. Par contre, il est à peu près certain que les agences de cotation vont reluquer du côté des provinces, parce que le gouvernement fédéral a transféré tous ses problèmes financiers du côté des gouvernements provinciaux. Alors, décote pour décote, au bout de la décote, il y a des taux d'intérêt plus élevés pour refinancer la dette et que ce soit au fédéral ou auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Québec, c'est toujours le même contribuable qui va payer.

C'est du maquillage, cette situation, cette observation. Mes collègues réformistes gagneraient à bien se tenir. Ce Budget n'imprègne en rien non plus une direction très solide, très forte, au niveau de la dette publique cumulative à moyen terme, et cela, l'agence de cotation Moody's l'a bien soulevé. Ce qui inquiète les investisseurs et ce qui a un impact important sur les taux d'intérêt, l'absence d'investissements, l'absence de création d'emplois significative pour nous sortir d'un taux de chômage qui gravite autour du 10 p. 100, c'est justement le poids de la dette publique. À la fin de 1997 et dès 1997, et je le dis à mes concitoyens et concitoyennes du Québec, on va continuer à leur imposer des sacrifices. Le gouvernement fédéral va continuer à couper et à faire du pelletage, laissant au gouvernement du Québec l'odieux des augmentations de taxes ou des coupures de dépenses dans des services essentiels.

Ce ne sera pas fini, puisqu'on n'a rien réglé avec ce Budget. On va toujours se retrouver avec une dette immense si on ne fait pas un choix en faveur d'un renouveau quelque part, d'un renouveau vraiment structurel, qui consiste à faire un nouveau pays, à se donner un nouveau souffle au Québec. Si on ne le fait pas, on va payer et on n'a pas fini de payer.

On a le choix, au Québec, de repartir sur des bases nouvelles, de se faire un véritable projet de société, de ne pas être à la merci de l'arbitraire de ce gouvernement, année après année, de ne pas être à la merci de l'arbitraire qui se traduit par des hausses d'impôt, aussi, d'un côté comme de l'autre. On a le choix de sortir de cela ou de rester et de continuer à couler avec ce grand véhicule.

Je pense que les Québécoises et les Québécois vont faire le choix de sortir du régime, vont faire le choix du renouveau, vont faire le choix de vivre autre chose que la morosité, année après année, sans projet de société, sans perspective de création d'emplois, sans perspective d'enrichissement, sauf l'enrichissement de la dette fédérale.

J'aimerais proposer un amendement au discours sur le Budget du ministre des Finances. Je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre des communes rejette le Budget du gouvernement qui constitue un pelletage systématique du problème financier du gouvernement fédéral dans la cour des provinces; n'allège en rien le fardeau fiscal de la classe moyenne tout en maintenant des échappatoires fiscales pour les très hauts revenus et les grandes entreprises canadiennes; et fait fi des besoins criants des sans–emploi et des plus démunis, lesquels sont frappés de plein fouet par des coupures additionnelles aux programmes sociaux.»

• (1130)

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais parler de la politique budgétaire du gouvernement qui se dégage du budget déposé hier à la Chambre. Je n'en parlerai pas tant du point de vue d'un parti d'opposition que de celui des personnes dont les intérêts personnels et collectifs sont touchés par le budget.

Au nom des Canadiens, le Parti réformiste analysera le budget à la lumière de quatre critères. Premièrement, l'emploi. Le budget répond–il aux besoins des chômeurs et des personnes frappées par le sous–emploi? Deuxièmement, la sécurité sociale. Le budget comble–t–il les besoins des bénéficiaires des services gouvernementaux, en particulier les services sociaux? Troisièmement, l'aspect financier. Le budget répond–il aux attentes de ceux qui avancent l'argent, les prêteurs à qui le gouvernement demande plus de 30 milliards de dollars pour combler son déficit, et les pauvres contribuables qui doivent débourser 120 milliards par année? Enfin, l'aspect des valeurs. Le budget exprime–t–il l'honnêteté, le courage, l'équité, le leadership et l'intégrité que les Canadiens sont en droit d'attendre du gouvernement?

Mes collègues analyseront le budget en fonction de ces critères de façon plus détaillée que moi, mais je voudrais néanmoins résumer les résultats de cet exercice.

Le ministre des Finances affirme que le budget atteint les objectifs sectaires énoncés dans le livre rouge des libéraux, dont une timide réduction du déficit qui sera ramené à 25 milliards d'ici 1997. Certains observateurs et critiques seront peut–être assez crédules pour croire au livre rouge et considérer que l'objectif de 3 p. 100 est acceptable, mais, en définitive, la grande majorité des Canadiens ne l'accepteront pas.

Si nous analysons le budget en fonction des intérêts des chômeurs, de ceux qui sont frappés par le sous–emploi et qui veulent de vrais emplois, le budget trahit les attentes de ces personnes puisqu'il ne contient aucune véritable mesure à long terme pour faciliter la création d'emplois dans le secteur privé.

Si nous examinons le budget à la lumière des intérêts des bénéficiaires des services gouvernementaux, qui veulent une véritable sécurité sociale à long terme, là encore le budget déçoit parce qu'il ne fait rien pour freiner le détournement de fonds des programmes sociaux au profit du paiement de l'intérêt massif sur la dette fédérale qui s'alourdit.

Évalué en regard des intérêts des Canadiens qui attendent un plan efficace d'élimination du déficit, ce budget trahit leurs attentes puisqu'il prévoit seulement de ramener le déficit à 24 milliards d'ici 1997.

Du point de vue des pauvres contribuables, qui ne veulent pas une hausse des impôts, mais une réduction des dépenses menant à un allégement de leur fardeau fiscal, le budget est une trahison parce qu'il va chercher un milliard de dollars de plus chaque année dans les poches des contribuables et qu'il ouvre la voie à de nouvelles hausses d'impôts.

En somme, si on évalue le budget à l'aune des intérêts du public, des travailleurs, des bénéficiaires des services sociaux, des investisseurs, des prêteurs et des contribuables, on constate que ce budget trahit leurs intérêts à tous les points de vue. Ce budget est un abus de confiance, au même titre que le budget Mulroney–Wilson de 1984–1985. Les libéraux ont raté la rare chance qui leur était donnée d'équilibrer le budget, une chance qui n'est offerte qu'une fois à un nouveau gouvernement.

Je ne veux pas, par ce triste bilan, être injuste envers le ministre des Finances ni déprécier exagérément ses efforts pour présenter un budget meilleur et plus juste. Le ministre et son ministère auraient pu, si le premier ministre leur avait accordé plus de liberté et d'appui, montrer clairement aux Canadiens à quel point le déficit contribue à détruire les programmes sociaux. Ils se seraient fixé comme objectif d'éliminer, pas seulement de réduire, le déficit. Le premier ministre s'est cependant opposé à autant de franchise et le ministre s'est plié à sa volonté.

Je crois que si le projet de réforme des programmes sociaux présenté par le ministre du Développement des ressources hu-

maines n'avait pas été un échec total, le ministre des Finances aurait pu présenter un projet combinant de vraies réformes sociales et une vraie réduction des dépenses. Le ministre du Développement des ressources humaines a ébranlé le ministre des Finances et l'a laissé tomber.

• (1135)

Je crois que si le caucus libéral ne comptait pas autant de députés qui s'accrochent à des valeurs dépassées, par exemple l'idée que les dépenses gouvernementales ont un effet stimulant, ou encore que le Canada a un problème de recettes, et non de dépenses, et si le ministre des Finances ne traînait pas ces boulets vivants, il aurait pu faire mieux.

En toute équité, le ministre des Finances n'est pas le seul responsable de cette trahison des intérêts du public que représente le budget. Nous croyons que le ministre du Développement des ressources humaines, les faibles d'esprit du caucus libéral, mais surtout le premier ministre lui–même, sont encore plus à blâmer.

En tant que contribution constructive au débat, mes collègues vont examiner le budget à la lumière des autres critères dont j'ai déjà parlés. Par exemple, ils vont l'examiner du point de vue de l'emploi, pour montrer à quel point il nuit à un million de chômeurs et à plus de deux millions de travailleurs sous–employés dans notre pays. Comme solution de rechange constructive, ils offriront aussi le plan d'emploi en 5 R du Parti réformiste, qui se base sur l'élimination du déficit et l'allégement du fardeau fiscal pour stimuler la création d'emplois à long terme dans le secteur privé.

Le plan d'emploi en 5 R se fonde sur l'hypothèse qui veut qu'un dollar laissé entre les mains d'un contribuable, d'un consommateur, d'un investisseur ou encore d'un homme ou d'une femme d'affaires crée plus d'emplois qu'un dollar laissé entre les mains d'un bureaucrate, d'un lobbyiste ou d'un politicien.

Mes collègues examineront ce budget sous l'angle de la sécurité sociale pour montrer les dommages qu'il cause, surtout à long terme, aux personnes qui dépendent des grands programmes de sécurité sociale du gouvernement fédéral que sont la sécurité de la vieillesse, l'assurance–chômage, le financement des programmes établis et le régime d'assistance publique du Canada. Comme solution de rechange constructive, nous offrirons la vision réformiste d'une société moins inquiète grâce à l'augmentation des pouvoirs des particuliers et des collectivités et à la décentralisation de la prestation des programmes sociaux aux paliers d'administration les plus près des gens.

Mes collègues montreront comment, en appliquant ces principes, nous pourrons obtenir, sur le plan de la sécurité sociale et pour plus de Canadiens, un meilleur rendement de 140 milliards de dollars en dépenses fédérales et provinciales combinées que de 155 milliards de dollars de dépenses combinées. La solution de rechange à l'État providence que le Parti réformiste propose se base sur l'hypothèse qui veut qu'un dollar laissé entre les mains d'une mère, d'un père, d'une famille, d'un étudiant, d'une personne âgée, d'un travailleur de première ligne, dans le domaine de la santé, rapporte plus, pour la sécurité sociale, qu'un dollar laissé entre les mains d'un gouvernement fédéral loin des gens.

Pour terminer, mes collègues examineront ce budget du point de vue financier, pour montrer combien il mine la confiance des contribuables et des prêteurs. Comme solution de rechange constructive, ils exposeront les solutions et les calculs que nous avons présentés dans notre Budget des contribuables, le 21 février, pour éliminer le déficit en trois ans grâce à des réductions de dépenses seulement, sans augmenter les taxes et les impôts.

Même si nous trouvons énormément à redire des valeurs qui se dégagent de ce budget et de son contenu, au nom des travailleurs, des bénéficiaires de services, des contribuables et des citoyens, contrairement au Bloc et aux autres, nous avons une solution de rechange constructive à proposer. Tous les éléments de cette solution de rechange figurent dans le Budget des contribuables, et nous invitons les médias, le public et les députés à comparer ce budget au budget libéral.

Aujourd'hui, je tiens à rappeler au premier ministre et au ministre des Finances le défi que nous leur lançons. Nous voulons un débat juste, où tous les coups sont permis, un débat opposant le budget du gouvernement au Budget des contribuables. Choisissons un soir, la semaine prochaine ou d'ici dix jours—et pour que cela coûte moins cher, tenons ce débat ici, à la Chambre—mais laissons nos partisans à la maison, pour qu'il n'y ait, à la Chambre, que cinq personnes: le premier ministre, le ministre des Finances, moi, un de nos porte–parole en matière de finances et vous, monsieur le Président. Faisons en sorte qu'il n'y ait que deux documents sur la table: le budget libéral et le Budget des contribuables. Laissons les caméras de télévision filmer nos échanges pour que les députés, les médias et le public puissent en prendre connaissance. Organisons un débat réel et faisons un examen approfondi des hypothèses fondamentales qui soutiennent ces deux budgets et des directions où ils nous mènent. À l'issue du débat, il faudra choisir rien de moins que le plan d'action à adopter pour remettre de l'ordre dans les finances du gouvernement fédéral en vue du XXI^{e} siècle.

• (1140)

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, il y a un critère suprême à la lumière duquel il faut examiner ce budget: celui des vertus du budget. Le budget exprime–t–il l'honnêteté, le courage, l'équité, le leadership et l'intégrité auxquels les Canadiens sont en droit de s'attendre de la part de leur gouvernement? Encore une fois, et c'est triste à dire, ce budget échoue sur ce plan–là.

Dans le livre rouge, le gouvernement a passé sous silence et minimisé l'importance des dommages que le déficit et la dette font à la création d'emplois dans le secteur privé et pendant des mois, il a continué de dire que les dépenses publiques importantes, par l'intermédiaire du programme d'infrastructure, par exemple, étaient la clé de la création d'emplois. Il n'a pas eu le courage et l'honnêteté de dire aux Canadiens que c'était le déficit, la dette et les niveaux d'imposition élevés qui nuisaient à la capacité du secteur privé de créer des emplois pour des centaines de milliers de chômeurs canadiens.

Dans ce budget, le gouvernement persiste dans la même voie. Il réduit, méconnaît, essaie même de nier ou de dissimuler l'importance du tort irréparable que ses dépenses excessives causent aux programmes de sécurité sociale dont dépendent tant de Canadiens.

Ce plan budgétaire du gouvernement va augmenter la dette fédérale de plus de 100 milliards de dollars. Les paiements d'intérêts sur la dette fédérale vont passer à plus de 50 milliards

de dollars par an, soit près du tiers du budget fédéral d'ici à la fin de la présente législature.

Le gouvernement va se servir de l'argent des contribuables pour payer 50 milliards de dollars par an en intérêts et réduire d'autant les fonds consacrés à tous les autres programmes, notamment les dépenses sociales qui constituent la majeure partie des dépenses du fédéral.

Autrement dit, la menace la plus importante et la plus réelle posée aux programmes sociaux au Canada, ce ne sont pas des attaques imaginaires au titre de la réforme fiscale, c'est l'incapacité chronique, implacable et systématique du gouvernement libéral de ramener le déficit à zéro dans les meilleurs délais.

À moins d'y annexer un addendum qui décrive clairement l'impact de l'accroissement de la dette et du service de la dette sur les programmes sociaux, les personnes âgées, les assistés sociaux, les personnes qui dépendent du gouvernement fédéral pour les soins de santé, ce budget manque d'honnêteté et de courage. C'est un budget lâche et malhonnête qui échoue au test de caractère à ce stade où il est très important d'en faire preuve.

Ceci m'amène au trait de caractère également important de la justice et de l'esprit de leadership. Le ministre des Finances demande aux Canadiens de faire des sacrifices afin que l'on puisse réduire les dépenses et le déficit. Le budget annonce de futures compressions, par exemple au niveau des prestations d'assurance–chômage, des prestations aux personnes âgées et des transferts aux provinces pour les programmes sociaux. Le ministre prétend être guidé par un esprit de justice quand il annonce des compressions au niveau des dépenses et des augmentations d'impôt.

Comme le ministre l'a dit, le diable se cache dans les détails. Si l'on veut faire preuve de justice et de leadership, c'est en haut qu'il faut commencer et faire le sacrifice le plus visible. Pour les députés et le gouvernement, cela signifie renoncer au régime de pension doré des députés que tant de Canadiens trouvent obscène et qui est à leurs yeux l'exemple même des dépenses excessives en haut de l'échelle.

Que fait le gouvernement au lieu de cela? Quelques jours avant le budget, il présente un régime de pension des députés légèrement modifié—nous appelons cela le régime allégé—qui assure encore aux députés le régime de pension le plus généreux du pays. Il contient une disposition de désengagement à l'intention des députés dont c'est le premier mandat, mais il offre aux ministres de premier plan et aux principaux députés de l'arrière–ban des millions et des millions de dollars de prestations de retraite qui dépassent tout ce à quoi pourraient rêver les Canadiens ordinaires. Il appelle cela une réforme du régime de pension. Il dit que c'est faire preuve d'équité et de justice. Il déclare réduire vraiment les coûts quand en fait il n'en est rien.

Ce manque de respect dans sa façon de procéder en ce qui concerne le régime de retraite des députés, les principes que le gouvernement épouse dans le budget dénotent un défaut de caractère de sa part.

• (1145)

Il est impossible qu'un ministériel puisse voter en faveur de ce budget avec les réductions de dépenses et les augmentations d'impôt qu'il comporte et voter en même temps en faveur du régime de retraite doré des députés sans compromettre l'intégrité du gouvernement. Qu'en sera–t–il?

Les députés réformistes ont l'intention de renoncer au régime de retraite des députés. Nous demandons à tous les autres députés de la Chambre d'en faire autant. Leurs électeurs vont leur dire de le faire sinon ils les botteront dehors. Cet appel que nous lançons doit être respecté si l'on veut rendre, par l'exemple, justice, leadership et intégrité au Parlement et à tout budget qu'il appuie.

En conclusion, certains observateurs de ce budget diront qu'il fait faire au Canada un pas de plus vers le mur qu'il frappera bientôt, un pas de plus vers la crise de confiance de la part des créanciers qui va faire s'effondrer le dollar et grimper les taux d'intérêt, qui va freiner soudainement la reprise économique et qui va commencer à faire s'effilocher le filet de sécurité sociale.

Certains diront que le fait que le gouvernement n'élimine pas le déficit maintenant, alors que l'économie est dans une situation relativement bonne, va laisser les Canadiens sans défense s'il survient un ralentissement économique.

Certains diront que les coupes nécessaires pour équilibrer le budget, lorqu'elles seront faites enfin, seront beaucoup plus sévères et beaucoup plus destructrices, car le gouvernement n'a pas eu le courage de les faire maintenant. Seul l'avenir nous dira qui a raison.

Cependant, au nom des Canadiens de tout le pays, au nom des contribuables, des employeurs, des employés, des consommateurs, des prestataires de services et des citoyens en général, je dis au premier ministre, au ministre des Finances, à tous les membres du Cabinet libéral, à tous les membres du caucus libéral et à tous les hauts fonctionnaires qui ont travaillé à la préparation du budget: «Si ce pays frappe un mur, si les programmes sociaux de ce pays frappent un mur en raison de ce que le budget n'a pas fait, vous serez tenus personnellement, professionnellement et politiquement responsables des conséquences, quoi qu'il arrive.»

Je propose:

Qu'on modifie l'amendement en retranchant tous les mots suivant les mots «budget du gouvernement» et en les remplaçant par ce qui suit:

«parce qu'il ne réussit pas à éliminer le déficit de façon rapide et décisive d'ici la fin de la présente législature et demande aux générations à venir de faire les frais d'une irresponsabilité financière.»

Des voix: Bravo!

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup de plaisir le discours de notre chef, le député de Calgary–Sud–Ouest. Jusqu'à présent, c'est le seul discours sur le budget, entendu à la Chambre, qui ait du sens.

• (1150)

Le budget présenté hier avait quelques augmentations de taxes et quelques réductions de dépenses. Cependant, le problème, c'est que le rapport de la dette nationale au PIB reste inchangé. Il

se situe encore aux environs de 73 ou 75 p. 100, ce qui signifie que nous ne faisons pas de progrès.

Oui, en tant que contribuables nous allons en souffrir un peu. Nous allons payer davantage pour l'essence que nous mettons dans notre voiture. Nous allons payer plus de taxes et, naturellement, nous allons constater une certaine réduction des services. Nous allons voir 45 000 fonctionnaires perdre leur emploi, mais au sommet pas beaucoup de mouvement. Cela signifie que les services dont bénéficient les Canadiens vont être réduits.

Nous allons souffrir un peu. Nous allons avoir des frais supplémentaires, mais pas le moindre gain. Il n'y a rien qui améliorera la situation que connaîtront nos enfants dans un avenir à plus long terme.

Est–ce que le député pourrait nous parler de l'aspect positif du budget des contribuables du Parti réformiste à cet égard, surtout à la lumière du budget présenté hier par le ministre?

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Il a mis le doigt sur le problème essentiel qui doit être résolu par cette Chambre, et au cours de ce débat, j'espère.

Après les réductions de dépenses proposées par le ministre, la triste vérité est que nous aurons encore un déficit de 25 milliards à la fin de 1997. La dette fédérale est de plus de 600 milliards et les paiements d'intérêts sur cette dette dépassent 50 milliards par année.

Si les députés étudiaient les conséquences du coût de financement de la dette pour les dépenses sociales, les programmes sociaux en particulier, ils constateraient que les dommages causés par la dette sont pires que tout ce qui a été proposé par quiconque en réductions de dépenses.

Ce que tentait de faire le budget des contribuables que nous avons présenté, c'était de réduire le déficit beaucoup plus rapidement, de sorte que la dette cesse d'augmenter et que l'on puisse enrayer l'hémorragie d'argent en paiement d'intérêts qui se fait au détriment des programmes sociaux.

Je dis honnêtement à la Chambre que si les gens comparaient les deux budgets, s'ils comparaient les difficultés créées par des coupes plus profondes, afin de s'attaquer plus rapidement au déficit, aux difficultés qui résulteront de l'inaction, et donc de l'augmentation des paiements d'intérêts avec les conséquences que l'on sait sur les programmes sociaux, ils verraient qu'il serait préférable, plus acceptable pour les électeurs et les Canadiens, d'adopter l'objectif réformiste d'éliminer le déficit en trois ans plutôt que celui du ministre qui est de «réduire le déficit de moitié d'ici 1997».

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le député de Calgary–Sud–Ouest a pris la parole, aujourd'hui, il a commencé par dire qu'il n'aborderait pas ce débat de façon partisane. J'ai donc été surpris que le chef du Parti réformiste ne reconnaisse pas qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers.

Une des choses que j'ai lues dans le budget du Parti réformiste—je ne peux pas vous le montrer, cela ne se fait pas ici—c'est que l'on y propose un impôt uniforme, une chose à laquelle je croyais, comme les députés le savent, encore que je l'appelais un impôt unique et qu'il était de conception plus progressiste que ce que propose le député.

En vertu de la proposition d'impôt uniforme du chef du Parti réformiste, inévitablement certains Canadiens paieraient davantage. Comment le chef du Parti réformiste concilie–t–il son impôt uniforme avec sa déclaration que l'on ne devrait pas prendre davantage d'argent dans l'enveloppe des impôts sur le revenu des particuliers?

• (1155)

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ma réponse se divise en deux volets.

D'abord, le député a laissé entendre que nous devrions remercier le ministre de n'avoir pas augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers. Je lui rappelle—et il le sait très bien—que l'on puise toujours dans la poche du même contribuable. Ce ne sont pas les automobiles qui paieront la hausse du prix de l'essence d'un cent et demi le litre. Ce sont les gens. C'est l'ensemble des Canadiens qui assumera ces hausses de taxe de plus de un milliard de dollars par année, qui sont prévues dans le budget. Il importe peu, pour les simples contribuables, de savoir comment on trouvera les fonds supplémentaires. En bout de ligne, ce sont eux qui paient.

Le député parle ensuite des conséquences d'un impôt uniforme pour la planification budgétaire et les contribuables. Selon moi, c'est toujours la charge fiscale totale qui pose un problème. Si l'on peut plafonner les dépenses au point d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, ce qui était l'objectif de notre Budget des contribuables, la charge totale que devraient assumer les Canadiens dans le cadre d'un régime d'impôt uniforme ou de n'importe quel autre régime serait moins élevée qu'elle l'est actuellement.

Notre objectif est d'alléger vraiment le fardeau fiscal des contribuables, au moyen d'une réforme fiscale, mais d'abord et avant tout par une réduction des dépenses, qui sont la cause première des impôts trop élevés.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, j'ai seulement un petit commentaire et une question pour mon honorable collègue, le chef du Parti réformiste. Dans le Budget, on s'aperçoit qu'au niveau des mesures qui sont prises en agriculture dans l'est du pays, on va couper 32 millions de dollars au Québec. On va couper également bien sûr des mesures, celle du Nid–de–Corbeau, dans l'Ouest, mais par contre, on va compenser les agriculteurs dans ce coin–là avec une somme globale de 2,9 milliards de dollars.

On voit là, dans cette mesure, ce qui justement au Québec pose un problème, dans ce pays. C'est–à–dire qu'on prend de l'argent et qu'on le met ailleurs et que nous, on n'en a pas. Et je prends, à titre d'exemple, avant de poser ma question, tout le domaine de l'énergie au Canada et au Québec. On a trois sortes d'énergie: pétrochimique, nucléaire et électrique. On a investi massivement dans l'énergie pétrochimique, on le voit avec Hibernia, des milliards de dollars. On a investi massivement, et je parle de

fonds fédéraux, dans l'énergie des CANDU. Ce sont 12 milliards de dollars qu'on a investis dans cela depuis le début, toujours des fonds fédéraux auxquels le Québec participe à 25 p. 100, et on n'a jamais rien investi dans l'électricité du Québec.

C'est ce qu'on dit. Je pense que ce que mon honorable collègue est en train de nous dire quand il nous dit: «We are going to hit the wall quite soon», et je suis tout à fait d'accord avec lui, ce qu'il nous promet, c'est l'apocalypse et nous, ce que nous disons au Québec, c'est que notre apocalypse à nous, c'est de rester dans ce système.

Est-ce que mon honorable collègue pourrait nous expliquer comment il voit les différences de ce qui se passe entre l'ouest du pays et le Québec?

[*Traduction*]

M. Manning: Monsieur le Président, je peux répondre à un certain nombre de points de l'intervention du député, que je remercie par ailleurs d'avoir soulevé ces questions. Je lui rappelle qu'Hydro-Québec n'a jamais payé d'impôts et que cette société n'a jamais non plus été victime d'une attaque du gouvernement fédéral, comme l'a été le Programme énergétique national par exemple. C'est l'une des différences entre les traitements qu'on a réservés à ce secteur dans l'Ouest et au Québec.

Pour ce qui est des conséquences de ce budget pour l'agriculture, j'ai entendu des députés formuler d'autres commentaires insinuant que le gouvernement avait été injuste en annulant le tarif du Nid-de-Corbeau et en prévoyant des indemnisations de l'ordre de 1,6 milliard de dollars pour les agriculteurs de l'Ouest, alors que les subventions à l'industrie laitière, qui est québécoise pour une bonne part, sont réduites de 30 p. 100.

Je rappelle au député que l'industrie laitière bénéficie de deux sources de subventions. Le gouvernement lui verse une subvention directe, mais la gestion de l'offre lui assure aussi une protection considérable. Cette subvention est versée directement par le contribuable, et non par le gouvernement. Si l'on additionne ces niveaux de subvention, on constate que l'aide aux industries québécoises assujetties à la gestion de l'offre est aussi élevée ou sinon plus que celle dont jouit le commerce du grain et du bétail, dans l'Ouest, qui se pratique davantage selon les principes du marché libre.

Les députés du Québec devraient penser que, si le Québec devient indépendant, son gouvernement ne pourra plus subventionner et protéger ses industries comme il l'a fait par le passé. Les conséquences pour ses agriculteurs seront donc infiniment plus graves qu'elles ne peuvent l'être à la suite de ce budget.

• (1200)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je veux dire au chef du troisième parti—sur un ton humoristique, rien d'autre—que s'il prétend parler sans accessoires, je l'invite à regarder ce que nous faisons, puis à jeter un coup d'oeil autour de lui; il verra bien qu'il est arrivé bien préparé pour son intervention.

Je suis très heureux d'intervenir dans ce débat aujourd'hui. C'est peut-être le moment le plus important que nous vivrons jamais à la Chambre—le débat sur le budget des dépenses de l'exercice 1995, que le ministre des Finances a présenté hier à la Chambre.

Je n'ai pas besoin de préciser que le débat porte non seulement sur la question des compressions, mais aussi sur des questions de fond et sur l'examen des programmes. Le ministre des Finances a pris des décisions fondamentales quant à la façon dont notre gouvernement et notre population allaient devoir agir pour redéfinir le rôle de l'État.

L'idée générale est claire: pour atteindre les objectifs du gouvernement et, j'espère, de tous les députés, nous devions créer un contexte favorisant la croissance économique, la création d'emplois pour les Canadiens et l'émergence d'une nouvelle période d'abondance qui bénéficiera à tous les Canadiens. Dans ce contexte, la première mesure que nous avons proposée était de corriger le tir et de veiller à ce que le gouvernement fasse bien les choses, ici, à Ottawa.

[*Français*]

Ce Budget réalise des économies considérables de manière à tenir l'engagement de réduction du déficit pris dans notre livre rouge. De plus, si l'économie évolue de manière plus favorable que prévu dans nos hypothèses extrêmement prudentes, le déficit pourrait diminuer encore plus vite.

[*Traduction*]

Nous en récolterons les fruits non seulement cette année ou l'année prochaine, mais comme nous avons bien fait les choses cette fois-ci, dans les années à venir.

J'aimerais faire un aparté pour dire que tout le monde dans cette Chambre devrait être encouragé par les nombreuses réactions extrêmement positives. Ce budget a été accepté par les Canadiens d'un océan à l'autre, par les gens que notre déficit inquiète mais qui, par ailleurs, voulaient être rassurés que le gouvernement n'allait pas bouleverser leur vie inutilement. Il est vrai que beaucoup de gens, de tous les milieux, en paient le prix de bien des façons. Par ailleurs, il est gratifiant de voir que les Canadiens ont évolué au point où ils peuvent dire: «Nous sommes sur la bonne voie. Nous prenons les mesures nécessaires pour le bien du Canada.» Les observateurs étrangers, dont dépend en partie notre succès, ont bien vu eux aussi que le ministre des Finances avait pris les mesures qui s'imposaient pour assainir les finances publiques.

Ce budget est très différent des budgets conservateurs précédents. C'est une question qu'on me pose souvent. Tout d'abord, nous ne nous contentons pas de nous gargariser de mots. Nous faisons en fait des choses bien précises. Nous allons réussir. Ce budget ne contient pas de vagues promesses, mais bien des engagements fermes. Nous avons fait la preuve, l'an dernier, que nous étions capables de tenir nos engagements. Nous le prouverons encore l'an prochain et toutes les années à venir.

Chose la plus importante pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, en essence, ce n'est pas un budget conservateur. Il s'inscrit dans la tradition des libéraux, bâtisseurs de la nation. Il prend clairement ses racines dans les principes qui leur sont

chers, à savoir le leadership économique, la compassion et la recherche de l'équité. Nous ne laisserons pas en héritage aux Canadiens une autre décennie de déception à l'égard du budget et du gouvernement.

Le budget d'aujourd'hui est un cri de ralliement. Le moment est venu de saisir les occasions et de relever les défis qui se présentent à nous. Comme notre premier ministre se plaît à le répéter, si nous devons réduire le gouvernement, autant le faire pendant que l'économie est en expansion. L'économie est maintenant en pleine croissance; le moment est venu de passer à l'action.

Au cours de cette dernière année, nous avons été témoins de la création de plus de 443 000 emplois permanents, non pas du fait de notre intervention, mais grâce à la sagesse collective des Canadiens qui ont repris confiance dans l'économie. Nous avons enregistré un taux de croissance bien supérieur à celui de tous nos partenaires du G–7. Nous avons montré aux nations industrielles du monde occidental comment relancer l'économie.

Nous ne prétendons pas être responsables d'une telle réussite. Nous savons que nous n'en sommes pas les auteurs, mais nous espérons contribuer à créer, pour les particuliers et les entreprises, un climat de confiance en l'avenir propice à une expansion économique continue.

• (1205)

[*Français*]

Une occasion s'offre aussi sur le plan politique. Les Canadiens ont clairement indiqué qu'ils voulaient des mesures énergiques pour réduire la dette publique pour que nous puissions nous débarrasser de l'écrasant fardeau des impôts élevés et des taux d'intérêt qui en résultent.

Le défi à relever est tout aussi clair. Des risques bien réels pèsent sur l'avenir économique du Canada en raison d'une dette de 500 milliards de dollars qui nous rend extrêmement vulnérables à l'effet brutal des taux d'intérêt.

Et ces taux d'intérêt ont continué d'augmenter en raison de pressions originant des États–Unis et du Canada. Rien que depuis octobre, les taux à court terme ont augmenté d'environ 2,5 points.

[*Traduction*]

Il est très important de le souligner. Je tiens à dire à tous les parlementaires assemblés ici aujourd'hui que parfois au comité nous nous demandons si ce dernier a une influence, si les ministres écoutent, si le premier ministre écoute, si les députés de l'opposition ont de l'influence. Je crois que les délibérations du Comité des finances sont un parfait exemple de participation des parlementaires à l'élaboration de la politique.

Nous avons tenu de longues audiences. À l'automne, nous avons entendu plus de 650 témoins. Nous sommes parvenus à la conclusion que le gouvernement se devait d'être prudent, qu'il devait faire attention à l'augmentation des taux d'intérêt, que nous devions prendre des mesures draconiennes et délibérées pour réduire le déficit. Le ministre des Finances a tenu compte de notre avertissement.

Bien que nous semblions un peu extrêmes dans nos recommandations, la réalité nous a donné raison. Les taux d'intérêt ont augmenté, rendant la tâche du gouvernement encore plus ardue.

Il est tout à l'honneur du premier ministre, du ministre des Finances et autres collègues du Cabinet qu'ils aient réagi et produit un budget traduisant notre détermination à atteindre nos objectifs. C'est cette prudence qui poussera le gouvernement à prendre les mesures appropriées dans les années à venir.

Arrêtons–nous un moment. Que se serait–il passé si nous avions décidé de ne rien faire? Il y a dans ce pays et devant le Parlement des voix qui clament: «La situation n'est pas si catastrophique que ça. Toute cette histoire de déficit n'est qu'un complot de la droite qui veut détruire nos programmes sociaux.» Si nous n'avions rien fait, le déficit aurait augmenté de 5 milliards de dollars cette année et de 10,6 milliards l'an prochain. Autrement dit, nous serions moins avancés qu'au moment où nous avons formé le gouvernement en promettant de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Ces mesures sont indispensables et nous suivons les démarches nécessaires pour rectifier la situation.

Pour atteindre nos objectifs budgétaires, comme le ministre des Finances l'a expliqué hier, nous allons réaliser des économies cumulatives de 15,6 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices. De ce montant, 13,4 milliards de dollars résulteront de réductions des dépenses; il n'y aura aucune hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Comme le chef du troisième parti vient de le déclarer, ce sont d'excellentes nouvelles pour le Canada. En fait, nous réglons le problème de la dette publique en reconnaissant le caractère légitime des familles de classe moyenne et le fait que le fardeau fiscal leur échoit de plus en plus depuis quinze ans et pèse donc sur leurs enfants qui peuvent difficilement compter sur la sécurité financière.

Le gouvernement a écouté ce message très attentivement et il y a répondu prudemment, de telle sorte que les Canadiens comprennent que nous mettons de l'ordre dans les affaires gouvernementales et que c'est en dernier ressort que nous demandons leur aide.

[*Français*]

Nous prenons également des mesures déterminées pour rendre le régime fiscal plus équitable, éliminer les échappatoires et veiller à ce que la grande entreprise contribue davantage à la lutte contre le déficit.

[*Traduction*]

Pour l'ensemble des trois prochains exercices, les mesures budgétaires prévoient près de sept dollars de réduction des dépenses pour chaque dollar de recettes. Ces mesures modifient la taille et la forme du gouvernement en imposant des choix difficiles parmi les priorités. En 1996–1997, les dépenses des programmes auront diminué, passant de 120 milliards à 108 milliards de dollars. Depuis des décennies, aucun gouvernement n'a pris une mesure aussi énergique.

• (1210)

Le fait le plus important, c'est qu'en 1996–1997, la dette cessera d'augmenter plus vite que l'économie. Quand le ministre des Finances déclare publiquement que nous allons venir à bout du problème, que nous allons sortir de ces ornières, il met le doigt sur le point capital. Le ratio de la dette au PIB commencera à diminuer. Voilà la clé d'une situation financière soutenable et nous sommes déterminés à adopter en permanence la trajectoire descendante.

Il y aura des dividendes. Nous tenons à ce que les Canadiens le sachent. C'est la première étape. Il n'est pas question de dresser ou d'abandonner un budget le soir même de l'annonce; il faut permettre aux Canadiens et aux ministères de s'adapter. Il y aura un dividende. Ce dividende découle de la prudence de nos hypothèses et c'est ce qui nous permettra d'atteindre notre objectif.

Nous constituons de substantielles réserves pour éventualités: 2,5 milliards de dollars en 1995–1996 et 3 milliards de dollars l'année suivante. Même si les taux d'intérêt dépassent d'un point et demi nos hypothèses, nous pourrons atteindre nos objectifs.

C'est cette prudence qui nous a permis d'atteindre notre objectif et de faire encore mieux que nous l'avions prévu, et c'est ce qui contribue à renforcer la confiance des Canadiens dans leur gouvernement national. Nous prenons des engagements que nous pouvons tenir. Nous évitons de fixer des objectifs à atteindre cinq ou dix ans plus tard, de sorte que si jamais une crise survient, comme c'est le cas au Mexique, on dira: «Ne vous inquiétez pas de ce problème à court terme. Oublions cela pour l'instant, nous y reviendrons plus tard.»

À la Chambre des communes, nous disons que, si nous sommes confrontés à une crise, nous devons nous adapter, réduire nos dépenses et atteindre notre objectif une année après l'autre. C'est comme cela qu'on bâtit la confiance; ce n'est pas en fixant un vague objectif pour l'avenir et en disant: «Nous pouvons ramener le déficit à zéro en trois ou quatre ans.» Un tel comportement n'aide pas, il ne fait qu'engendrer de la frustration. Les politiciens qui passent leur temps à semer des promesses récoltent l'amertume.

Il est très important que chaque député saisisse bien la responsabilité qui lui incombe dans ce débat de faire comprendre aux Canadiens que nous allons atteindre nos objectifs en agissant de façon équitable et uniforme, de sorte qu'ils garderont du milieu des années 1990 un meilleur souvenir que de celui des années 1980, car il y aura une véritable réalisation de leur gouvernement national.

[*Français*]

Pour l'avenir, nos réserves pour éventualités peuvent jouer un double rôle. Non seulement elles assurent la réalisation de nos objectifs, mais, si elles ne sont pas nécessaires, elles ne seront pas dépensées. Cela permettra de réduire encore plus le déficit.

Voilà qui souligne un autre dividende que procure nos hypothèses économiques prudentes.

[*Traduction*]

Si les taux d'intérêt et la croissance dépassent nos prévisions et évoluent selon la moyenne du secteur privé, en 1996–1997, le déficit pourrait chuter de façon marquée. Il pourrait correspondre à moins de 2,5 p. 100 au lieu de 3 p. 100 du PIB.

Le gouvernement se montre très prudent à cet égard. Nous voulons que les Canadiens comprennent que nos objectifs sont réalistes; si nous obtenons de meilleurs résultats, c'est que nous avons de la chance. Nous établissons des prévisions avec prudence parce que nous voulons réussir. Nous sommes d'avis que la crédibilité, non pas du gouvernement, mais du pays est fondée sur l'atteinte d'objectifs une année après l'autre.

L'essentiel du processus qui permettra d'atteindre ces objectifs n'est pas le fruit d'une rapide rencontre autour d'une table entre le ministre des Finances et quelques fonctionnaires. Au cours de la première année où j'ai collaboré avec le ministre, il m'appelait de temps à autre à son bureau pour tenter de déterminer les mesures à prendre. Nous n'étions au pouvoir que depuis quelques mois et nous traversions une grande période d'apprentissage.

Le ministre a alors décidé, à juste titre, d'effectuer un examen des programmes, décision qu'ont d'ailleurs approuvée ses collègues au Cabinet. Cela peut paraître, à bien des égards, ésotérique, mais un examen des programmes donne à un groupe de ministres l'occasion de discuter de la façon dont ils veulent remanier le gouvernement et d'élaborer une nouvelle stratégie gouvernementale. Le but n'était pas de critiquer les programmes et de dire: «Réduisons ceci et cela.» Le but était de dire: «Dans chacun des ministères, quel programme pouvons–nous abandonner et sur quoi devons–nous mettre l'accent? Comment devons–nous nous y prendre pour élaborer une stratégie industrielle?» Mon collègue de Don Mills participe à cet exercice. Comment nous y prendre pour élaborer une stratégie dans le domaine des sciences? Comment nous y prendre pour réduire les subventions agricoles? Que faire pour rendre le réseau de transport plus efficace? Ce ne sont pas des questions en l'air; ce sont de graves questions auxquelles il est difficile de répondre. D'ailleurs, les réponses que nous donnons cette année ne sont pas des réponses définitives.

• (1215)

Nous constaterons une progression constante. Nous reviendrons à la charge avec de nouvelles solutions. Ce budget stimulera les députés de ce côté–ci de la Chambre et les incitera à prendre les mesures qui s'imposent et à modifier les opérations gouvernementales. J'espère que les partis d'opposition feront des suggestions que nous pourrons appliquer afin de créer un gouvernement national de plus en plus fort.

[*Français*]

Bien entendu, nous n'avons pas attendu le Budget pour prendre des mesures concrètes. Notre examen des agences, offices, conseils et commissions, terminé au début du mois, entraînera la disparition de 73 de ces organismes sur 120. Les 47 organismes restant seront restructurés et rationalisés. Cela permettra d'éliminer 665 postes dont les titulaires sont nommés par le gouverneur en conseil et d'économiser 10 millions de dollars par an.

[*Traduction*]

Je pourrais donner de nombreux exemples de projets qui ont connu un énorme succès. Au ministère des Pêches et des Océans, nous réduirons les dépenses de 210 millions de dollars en trois ans, car nous avons constaté qu'il y avait plus de fonctionnaires que de pêcheurs actifs. Le ministère des Transports cessera d'agir en exploitant pour se concentrer sur son rôle d'organisme de réglementation et de décideur.

La population se pose de grandes questions sur les subventions aux entreprises.

[*Français*]

En fait, la réduction des subventions aux entreprises sera mise en oeuvre dans tous les ministères. La réduction touche les subventions à l'agriculture et au transport qui ont été instituées il y a des dizaines d'années.

[*Traduction*]

En tout, le budget réduira de moitié les subventions, qui passeront de 3,8 milliards de dollars à 1,5 milliard en 1997–1998.

Nous prendrons également d'autres mesures pour recouvrer les frais, notamment dans le domaine de l'immigration.

En ce qui concerne les transferts aux provinces, nous annonçons la réforme du régime des transferts fédéraux aux provinces. Nous croyons que nos solutions innovatrices nous permettront de mettre sur pied un régime plus durable qui répondra aux besoins de la population.

Dans le dernier budget, pour prouver notre appui à chacune des provinces, nous avons renouvelé le programme de péréquation pour cinq ans. Nous tenons cet engagement dans le budget déposé hier.

À compter de 1996–1997, à l'instar d'autres programmes importants, notamment le Financement des programmes établis au titre de la santé et de l'éducation, le Régime d'assistance publique du Canada sera transformé en un mécanisme de financement global appelé le transfert social canadien.

[*Français*]

Il s'agit au fond de convertir le Régime d'assistance publique du Canada au mode de financement global qui s'applique déjà au FPE, ce qui permettra aux provinces d'innover en fonction de leurs priorités.

Cependant, il est bien clair aussi, dans le Budget, que les principes de la Loi canadienne sur la santé devront être respectés. Et aucun changement n'est apporté au principe selon lequel les provinces doivent fournir des services d'assistance sociale sans exiger de durée minimale de résidence.

[*Traduction*]

Sous le régime du TSC, les transferts versés aux provinces seront amputés de 2,5 millions l'an prochain et de 4,5 millions l'année suivante. Cela signifie que, l'an prochain, l'ensemble de tous les principaux transferts aux provinces, en espèces et en points d'impôt, sera réduit de 4,4 p. 100 par rapport à leur niveau actuel.

Par opposition, les dépenses fédérales diminueront de 7,3 p. 100. Pour donner un ordre de grandeur, notons que les réductions au cours de la deuxième année ne représenteront que 3 p. 100 de l'ensemble des recettes provinciales. Nous avons donc pris des mesures qui nous frappent, nous, plus durement que les autres.

Il reste deux questions à aborder: l'assurance–chômage et la protection des aînés. Permettez–moi d'en parler brièvement.

[*Français*]

Dans le courant de l'année, le ministre du Développement des ressources humaines présentera des propositions législatives afin de mettre en place, à partir des meilleurs éléments de l'assurance–chômage, un régime réformé qui mettra l'accent sur l'aide plutôt que sur la dépendance.

• (1220)

[*Traduction*]

Cette réforme aura lieu en 1996 et permettra de réduire d'au moins 10 p. 100 la taille du programme. Cela signifie que la réforme nous permettra d'économiser 700 millions de dollars en 1996–1997. Je reviendrai, à un moment plus propice, à la question de la protection des aînés.

J'ajouterai que ce budget peut paraître dur à bien des égards, mais l'optimisme dont ont fait preuve les Canadiens hier soir et encore aujourd'hui prouve que nous sommes sur la bonne voie et que nous jouissons de l'appui de la population.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon honorable collègue qui vante les mérites de ce nouveau Budget, disant que c'était peut–être l'occasion d'agir avec fermeté pour redresser les finances publiques. Est–ce qu'il est d'accord avec moi pour dire qu'il semble que ce Budget a été plutôt souple pour les banques et les fiducies familiales?

On exige des banques, pour les deux prochaines années, à peu près 100 millions de dollars seulement, pour une seule fois pendant ces deux années, ce qui ne représente vraiment pas beaucoup, quand on pense que les banques sont les entreprises qui ont fait le plus de profits, depuis les cinq à dix dernières années. La Banque royale, seulement l'année dernière, a réalisé 1,2 milliard de profits nets. Et ce n'est qu'une seule banque.

Ensuite, le fait que les changements aux fiducies familiales soient reportés à l'année 1999, dans cinq ans, cela donne toute la latitude à ces fiducies, aux plus riches gens du pays, d'utiliser un autre véhicule pour camoufler ces fonds, pour éviter toute forme de taxation. Alors que le gouvernement aurait eu, seulement avec eux, l'occasion d'aller chercher peut–être un milliard de dollars, est–ce que lui, le député, pense vraiment que ce gouvernement a agi avec fermeté et justice, par rapport aux fiducies familiales et aux banques?

M. Walker: Madame la Présidente, le député a noté deux mesures et je voudrais en discuter. Premièrement, concernant la question des fiducies familiales, nous avons éliminé tous les avantages fiscaux découlant de ces fiducies et nous avons abrégé le report de la règle des 21 ans. Nous commençons immédiatement à nous occuper de l'impôt sur les fiducies familiales.

[*Traduction*]

Il y avait deux questions à régler dans le cas des fiducies familiales et nous avons pris deux mesures pour ce faire: la première vise à modifier immédiatement les avantages prenant la forme d'un fractionnement du revenu et la deuxième porte sur l'impôt sur le capital, la règle des 21 ans. Cette deuxième mesure ne pourra s'appliquer qu'en 1999. À cause d'une décision prise par le gouvernement précédent, il faut prévoir une période de transition de quelques années. En ce qui concerne le revenu, nous prendrons immédiatement des mesures, en ce qui concerne le capital, nous commençons.

[*Français*]

Pour ce qui est de l'autre question concernant les banques, nous avons augmenté une taxe spéciale pour les banques, qui rapportera 60 millions de dollars pour l'année courante.

[*Traduction*]

À notre avis, il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction. Cela incitera les banques à se pencher sur plusieurs questions qu'elles doivent régler immédiatement.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, le député a fait allusion aux transferts aux provinces et au fait que selon lui, elles seraient peu affectées ou moins affectées que les autres en comparant des pourcentages de coupures et là, il y a tout un débat qui est soulevé autour des normes, les normes nationales. Que va–t–il arriver avec les standards?

On peut voir plusieurs phrases dans les documents, quant à ces références, et ce n'est pas tellement clair. J'aimerais qu'il nous précise sa vision à lui de cela et je vais citer un passage du discours du ministre des Finances, qui disait: «Les provinces seront désormais libres de concevoir des programmes sociaux innovateurs, des programmes qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, plutôt qu'à des règles inflexibles.»

Alors, il confirme que par le passé, il y avait des règles inflexibles, ce qui est déjà une bonne étape. Mais c'est la phrase suivante que j'aimerais qu'il m'explique: «Cependant, la souplesse ne veut pas dire que tout est permis.». C'est écrit en italique, en caractères différents. Qu'est–ce que ça veut dire: «la souplesse ne veut pas dire que tout est permis»?

Ça veut dire que le gouvernement fédéral va continuer à exercer un contrôle. Hier, le ministre du Développement des ressources humaines, qui participait à une émission de radio en même temps que moi, disait: «Avant, on n'avait pas de contrôle sur les fonds. Maintenant, on va en avoir, parce qu'on va s'entendre avec les provinces sur des normes qu'on va définir conjointement.»

• (1225)

On sait très bien ce que cela veut dire, des normes conjointes. J'aimerais donc que le député m'explique ce que cela veut dire que «la souplesse ne veut pas dire que tout est permis».

[*Traduction*]

M. Walker: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Les transferts aux provinces et la façon de faire ces transferts occupent depuis toujours une place importante dans la politique canadienne.

Essentiellement, la stratégie du gouvernement fédéral depuis le début des années 60 a pris la forme d'un programme qui porte le nom de Régime d'assistance publique du Canada. Ce programme permet aux provinces d'accéder librement à des fonds fédéraux si elles remplissent certaines conditions établies par Ottawa. En 1977, lors de la mise sur pied du financement des programmes établis, nous avons mis des fonds globaux à la disposition des provinces pour l'éducation postsecondaire et la santé à condition qu'elles se conforment à la Loi canadienne sur la santé.

Ce que les provinces réclament dans les discussions depuis le début des années 80, c'est une plus grande flexibilité du Régime d'assistance publique du Canada pour pouvoir concevoir des programmes sociaux plus innovateurs. Par contre, beaucoup de groupes d'intérêts nationaux estiment que l'appui à l'égard de l'éducation postsecondaire varie réellement d'une région à l'autre du pays. De plus, les types de services offerts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada varient également beaucoup.

Nous avons décidé de retourner aux principes de base, de trouver une façon de donner aux provinces une plus grande flexibilité dans les transferts au titre des programmes sociaux. En même temps, en tant que gouvernement national, nous devons nous assurer que nous respectons les principes qu'appuie le Parti libéral. Dans le cadre des consultations budgétaires qui ont lieu normalement lorsque les mesures législatives découlant du budget seront présentées, nous aurons l'occasion de discuter de cette question. Je suis certain que les ministres responsables des finances et de la politique sociale et les premiers ministres des provinces voudront en parler également.

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Madame la Présidente, je veux féliciter le secrétaire parlementaire pour son discours et lui dire à quel point j'ai aimé travailler avec lui au Comité permanent des finances.

Il a mentionné que le travail du comité a eu un impact important sur le ministre et sur son budget. Je suis d'accord avec lui sur ce point, car j'ai pu constater que le budget reflétait les recommandations formulées par le comité et les suggestions faites par les Canadiens. Nous avons donné aux Canadiens la chance de participer au débat sur le budget, ce qui est très important pour eux.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il s'attend à ce que le ministre des Finances continue son processus de consultation auprès des Canadiens et demande encore une fois au comité de participer à ce processus en vue de la préparation du prochain budget.

M. Walker: Madame la Présidente, le processus sera beaucoup mieux rodé l'an prochain. Je crois que nous avons tous appris quelque chose l'an dernier. Nous aimerions commencer un peu plus tôt.

Le Comité des finances doit tenir des consultations en vertu d'un ordre de la Chambre et il continuera donc de le faire.

Je tiens à signaler aussi que le gouvernement a changé la façon dont les ministères produisent leurs budgets. Selon la nouvelle façon de procéder, chaque comité participera à la préparation du budget. Nous allons nous servir de l'expérience de l'an dernier pour améliorer le processus afin de le rendre le plus efficace possible. Le Comité des finances sera au centre de ce processus mais, contrairement à l'an dernier, nous ne serons pas les seuls participants. Le travail des autres comités nous aidera désormais à améliorer le budget chaque année.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Madame la Présidente, je voudrais demander au secrétaire parlementaire si son impression n'est pas la même que la mienne. Pour ce qui est des programmes de création d'emplois, j'ai l'impression qu'il n'y a pas grand–chose là–dedans. Le ministre des Finances fait un peu comme le chômeur découragé qui vendrait son coffre à outils. Cela sous–entendrait qu'il n'a plus d'espoir de retourner sur le marché du travail.

Je ne vois aucune mesure pour la création d'emplois dans ce Budget. J'ai plutôt l'impression que le ministre vend son bois pour payer son poêle. Il y a quelque chose qui ne va pas dans cette affaire.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il nous dire ce qu'il a vu de miraculeux dans cela pour la création d'emplois?

M. Walker: Madame la Présidente, nous avons annoncé l'an passé notre programme des infrastructures. Nous avons créé beaucoup de postes et beaucoup de projets avec ce programme.

• (1230)

Ce Budget nous permettra de continuer notre travail de création d'emplois à la grandeur du Canada. Je suis assuré que cette stratégie nous réussira.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue, une fois de plus, à notre chef de l'opposition, à qui je cède la parole.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Madame la Présidente, seize mois après l'élection d'octobre 1993, le gouvernement vient d'effectuer tout un virage. Finie la prétention affichée pendant une bonne partie de l'année 1994 à l'effet qu'il n'y avait pas à Ottawa de véritable crise budgétaire, et que l'on pouvait se contenter de faire du «surf» sur la vague de la reprise économique, vague qui nous est venue de nos voisins du Sud, pour une bonne part.

Quand un pays aussi endetté que le Canada prévoit, comme ce fut le cas dans le Budget de février 1994, une réduction dans ses déficits fondée sur des hypothèses de taux d'intérêt totalement invraisemblables, cela ne rassure personne, et encore moins les créanciers, canadiens ou étrangers. Ces derniers sont devenus, à force d'irresponsabilité fiscale du gouvernement fédéral, les véritables maîtres de la situation et les juges de la rectitude fiscale. Le gouvernement canadien, ne pouvant se passer des prêteurs extérieurs, ceux–ci ont eu tout le loisir, au cours des derniers mois, de siffler la fin de la récréation. Crise du dollar et hausses des taux d'intérêt sont devenues les deux faces d'une même médaille. En ce moment même, les taux d'intérêt réels sont parmi les plus élevés qu'on n'ait jamais connus. On le doit à une réalité aussi simple que brutale: au 31 mars 1995, la dette fédérale atteindra 546 milliards de dollars, soit 73,2 p. 100 du Produit intérieur brut. Lorsqu'on superpose cette dette et celle des provinces, 210 milliards à la même date, on obtient une dette globale équivalant à 102 p. 100 du Produit intérieur brut.

Un pays aussi riche que le Canada a pratiquement ainsi perdu son indépendance monétaire et budgétaire. Le tiers des recettes fédérales, 42 milliards de dollars, aura été consacré cette année au service de sa dette.

J'ouvre ici une petite parenthèse. On n'est peut–être pas à deux milliards près, mais je m'étonne de voir que le ministre des Finances a, dans son exposé du 18 octobre 1994 devant le Comité permanent des finances, évalué le service de la dette pour l'année fiscale 1994–1995 à 44,3 milliards, pour ensuite le ramener à 42 milliards dans son Budget d'hier, alors que les taux d'intérêt ont beaucoup augmenté après octobre 1994, ce que personne ne pouvait soupçonner. C'est tout de même curieux, et je ne puis m'empêcher de penser que le ministre des Finances fait parfois de la politique—avec un petit «p»—avec ses estimations financières. Le Budget d'hier n'est pas, comme on le verra, exempt de cette pratique. Fermons la parenthèse.

Les créanciers ont donc claqué des doigts, et le petit livre rouge, écrit par le même ministre des Finances, s'est envolé en fumée. Les coupures dans les programmes sociaux, la constitution d'une caisse excédentaire de l'assurance–chômage, dont la cagnotte s'élèvera à pas moins de cinq milliards de dollars, la miniaturisation brutale des tranferts en espèces aux provinces, rien de tout cela ne figurait au sommaire du fameux petit livre rouge.

Nous, de notre côté, parlions du gras dans la machine fédérale, de la réduction possible du budget de la Défense, de la rationalisation des abris fiscaux, des nombreux dédoublements entre le fédéral et les provinces. Mais, de l'autre côté de la Chambre, on affichait un sourire un peu narquois, on disait, un tantinet condescendant: «On sait bien, vous du Bloc, vous voulez éviscérer le gouvernement fédéral. Vous voulez couper six milliards dans les budgets de fonctionnement du gouvernement, plus deux milliards à la Défense, alors que le Canada est le pays de l'OTAN qui dépense le moins à ce poste: allons, soyez sérieux, messieurs du Bloc!» Voilà ce que l'on nous disait, il n'y a pas si longtemps.

Hier, le ministre des Finances nous a dit: «Vous aviez raison! Dans trois ans, les dépenses non statutaires des ministères fédéraux seront réduites, en valeur absolue, de 9,8 milliards.» Mieux vaut tard que jamais, même si chacune des nombreuses cibles de «l'Examen des programmes» ne mérite pas forcément le sort qui lui est réservé. C'est ailleurs que le Budget pèche par dureté sociale ou sombre dans la manipulation.

[*Traduction*]

Le discours du ministre des Finances hier m'a rappelé une chanson que chantait Dinah Washington à la fin des années 50. Certains d'entre vous se souviendront peut–être de cette jolie ballade intitulée *What a Difference a Day Makes* (Que de changements en un jour). Le budget d'hier aurait pu avoir comme sous–titre «Que de changements en une année».

• (1235)

Pensez à l'an dernier. Qui parlait de la crise de la dette, du gras dans la fonction publique fédérale, des dédoublements coûteux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et ainsi de suite? Étaient–ce les libéraux? Évidemment pas. Ils étaient tous, ou presque tous, beaucoup trop occupés à citer des passages de leur bible, le livre rouge. Le premier ministre disait: «Quelle crise de la dette? Le Canada va très bien.» Un an plus tard, obligé à voir la réalité en face par les marchés monétaires qui tiennent maintenant le gros bout du bâton, il ne chante plus la même chanson. Ces mêmes libéraux ne se gênent pas aujourd'hui pour faire des réductions.

L'objectif qui consiste à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, la clé de la discipline budgétaire dans le livre rouge, est devenu un simple objectif intermédiaire qui doit nous conduire à un budget équilibré. Aucune date n'a été fixée pour l'atteinte du nouvel objectif. Cependant, on a l'impression que le ministre des Finances aimerait bien l'atteindre le plus tôt possible, et j'ajouterais, pratiquement à tout prix.

Par exemple, il parle avec lyrisme de la possibilité que le déficit se situe sous la barre des 19 milliards de dollars pour l'exercice financier 1996–1997. Là–dessus je mettrais un bémol pour deux raisons.

La première, c'est cette chose insondable que l'on appelle l'avenir. L'avenir peut apporter bien des surprises désagréables. Le ministre des Finances en sait quelque chose. Tout juste l'an dernier, ses prévisions des taux d'intérêt sont apparues complètement dépassées seulement deux mois après la présentation du budget à la Chambre. Qui avait prédit la crise mexicaine qui a commencé le 21 décembre dernier? Personne, en tout cas, pas publiquement. Si l'on se fie aux experts, tout allait bien au Mexique le 20 décembre.

On me dit que les économistes, comme bien d'autres professionnels respectés, ont tendance à suivre le troupeau. Cela explique en partie pourquoi leurs prévisions sont souvent interchangeables de l'un à l'autre et passent à côté des faits déterminants avec une belle constance. Toutes les récessions ont été prédites après coup. Dans le cas particulier qui nous occupe, on peut éprouver un certain malaise devant l'hypothèse budgétaire sur la croissance du PIB. L'an dernier, on prévoyait pour 1994 et pour 1995 des taux de croissance du PIB de 3 et de 3,8 p. 100 respectivement. Le premier chiffre était nettement en–deça de la réalité puisque la croissance a finalement été de 4,3 p. 100, grâce, en partie, à la vigueur de l'économie américaine.

Cette année, la prévision du taux de croissance pour 1995 est la même que celle de l'an dernier, 3,8 p. 100. Cela paraît un peu étrange puisque l'on prévoit que les taux d'intérêt seront beaucoup plus élevés que ce que l'on attendait l'an dernier. Selon certains signes, on sent déjà que les taux d'intérêt élevés font reculer la demande de biens de consommation. Nous ne pouvons certainement pas exclure la possibilité que le taux de croissance réelle soit de 2,5 p. 100 cette année. Dans une telle éventualité, le plan du ministre des Finances en subirait le contrecoup.

Un autre facteur toutefois, invite à la prudence. Les compressions réelles de dépenses sont une chose, et elles devraient faire suite à l'examen des programmes. Toutefois, le budget contient d'autres compressions de dépenses que l'on pourrait inclure dans la catégorie des écrans de fumée.

[*Français*]

Le Budget accorde beaucoup d'importance à un deuxième bloc de réduction, celui qui touche les transferts aux provinces. Les paiements de transfert comprennent essentiellement trois programmes différents: le Régime d'assistance publique du Canada, le Financement des programmes établis qui regroupe la santé et l'enseignement postsecondaire, et la péréquation. Ils n'évoluent pas forcément tous dans le même sens. Et la comptabilisation de ces paiements par le fédéral inclut non seulement les paiements en espèces, mais aussi le rendement des points d'impôt transférés aux provinces, au moment des ententes sur les programmes à frais partagés. C'est une manière pour le fédéral de mieux paraître. Mais il n'a aucun contrôle sur le rendement des points d'impôt, et surtout il ne peut récupérer ces points: il n'en a jamais été question. Ce que le fédéral contrôle, ce sont les transferts en espèces dont l'évolution constitue le véritable test de l'équité fédérale.

Or, voilà que le fédéral frappe un grand coup. Jugeant que, et je cite le discours du Budget: «À l'heure actuelle, les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada s'accompagnent d'un grand nombre de conditions inutiles, qui limitent la capacité d'innovation des provinces,», le fédéral a décidé de fusionner avec le Financement des programmes établis et d'avoir ainsi, à compter de 1996–1997, un seul programme de transferts, appelé Transfert social canadien.

• (1240)

Ce programme continue d'inclure, dans la comptabilité fédérale, des points d'impôt et des transferts en espèces. Et, du point de vue fédéral, c'est la beauté de la chose. Pour trois raisons différentes.

La première est que cela permet de réduire substantiellement les transferts en espèces, qui constituent la seule véritable dépense pour le fédéral, et donc d'afficher pour les marchés financiers une feuille de route plus impressionnante au chapitre du déficit, tout en présentant à l'opinion publique canadienne, et c'est le deuxième avantage, une image différente à l'aide du calcul intégrant le transfert des points d'impôt.

On peut ainsi lire dans le discours du Budget, et je cite: «L'ensemble des principaux transferts fédéraux aux provinces sera réduit de 4,4 p. 100 en 1996–1997 par rapport à leur niveau actuel de 1994–1995. Cette réduction est plus favorable que celle qui touche nos propres dépenses, puisque ces dernières, à l'exception des transferts aux provinces, diminueront de 7,3 p. 100 au cours de la même période.»

Le troisième avantage de ce démarrage du Transfert social canadien réside dans la date d'allumage: pas cette année, mais au début de 1996–1997, donc après le référendum québécois. Il y a là quelque chose de révélateur, involontairement sans doute, mais indubitablement révélateur. Si ce nouveau programme était si bénéfique pour les provinces, dont le Québec, et s'il démontrait vraiment la «flexibilité» du fédéralisme canadien, ne devrait–il pas être opérationnel dès le début de la prochaine année fiscale, c'est–à–dire le 1er avril prochain? Comme ça, tous les Québécois verraient de leurs propres yeux la qualité de la marchandise avant d'apposer leur croix historique au référendum. En réalité, il n'y a aucune chance au monde pour que cela se produise ainsi. On va comprendre pourquoi. Toutes les provinces sont d'ailleurs concernées.

[*Traduction*]

Toutes les provinces s'inquiètent des répercussions du nouveau transfert social canadien. Si on regarde à la page 37 du discours du budget, la vérité apparaît toute nue.

De 1994–1995 à 1996–1997, les transferts en espèces passeront de 17,3 milliards de dollars à 12,9 milliards, soit une chute de 4,4 milliards. Il faut tenir compte des versements de péréquation qui augmentent d'une année à l'autre pour se faire une image globale des paiements de transfert aux provinces. Mais même en tenant compte de ces versements, il y aura une baisse de 3,6 milliards de dollars dans les transferts fédéraux aux provinces en deux ans. Nous parlons ici d'une réduction réelle de 14 p. 100, non pas d'une réduction théorique de 4,4 p. 100 comme aimerait nous le faire croire le ministre des Finances. Il s'agit donc de compressions plus radicales que celles qui frappent les dépenses fédérales au titre des programmes.

Donc, qui se laissera tromper par les affirmations voulant que ce programme vise à définir un système fédéral plus décentralisé quand sa seule raison d'être, c'est de réduire les dépenses fédérales? À moins de prouver, au besoin, qu'il ne s'agit pas là d'un programme qui ne sera pas renouvelé, mais bien d'un programme qui disparaît graduellement, la somme globale, transferts fiscaux et en espèces, est donnée pour le programme de transfert en 1997–1998, mais le montant des transferts en espèces n'est pas donné séparément.

Cependant, puisque nous avons les données séparées pour les transferts fiscaux et les transferts en espèces pour chaque année de 1994–1995 à 1996–1997, il est assez facile de donner une bonne estimation des transferts en espèces pour 1997–1998. Ce chiffre serait d'environ 10,3 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de moins qu'en 1996–1997. Fédéralisme flexible? Peut–être bien, mais pour qui?

Cette compression dans le transfert social canadien aux provinces représente plus de 40 p. 100 de la réduction des dépenses fédérales au titre des programmes entre 1994–1995 et 1996–1997. Cela permet au gouvernement fédéral de se targuer d'avoir un déficit inférieur à 25 milliards de dollars pour la dernière année. Peu importe l'effet que cela produit sur les marchés monétaires, il reste presque certain que beaucoup de provinces devront accepter d'augmenter leurs propres déficits pour affronter les vents froids venus d'Ottawa.

• (1245)

[*Français*]

Pour le Québec, il y a plus et il y a pire. Les données relatives aux transferts en espèces avant et au moment de l'implantation du Transfert social canadien indiquent pour lui une perte sèche de près de 700 millions de dollars en 1996–1997 seulement. Pour 1997–1998, la perte se chiffrera à près de deux milliards de dollars. Dans ces conditions, le discours sur le Budget recèle des accents presque comiques, sinon un peu grotesques. Je me suis demandé comment le ministre des Finances a pu s'empêcher de rire en lisant, devant cette Chambre, le passage de son discours où il exalte l'innovation dont les provinces pourront dorénavant faire preuve dans la gestion des programmes sociaux.

Son flegme et sa maîtrise de soi ont certainement été soumis à rude épreuve lorsqu'il a lu le passage suivant, et je cite: «Avec le Transfert social canadien, les provinces seront désormais libres de concevoir des programmes sociaux innovateurs, des programmes qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, plutôt qu'à des règles inflexibles.» Et, toujours pince–sans–rire, il continue, et je cite encore: «Cependant, la souplesse ne veut pas dire que tout est permis.» Le fédéral crée un programme qui enlèvera au Québec plus de 2,5 milliards de dollars sur trois ans mais attention! il y a encore des normes à respecter. Le grand frère coupe, et coupe encore, mais il édicte toujours. Est–ce de la bêtise, ou de la simple arrogance?

Il faut une bonne dose d'impudence pour s'adresser sur ce ton aux provinces, à la vieille de les ligoter dans une camisole de force financière. Bonne nouvelle, leur annonce le ministre, je vous coupe sept milliards de dollars, mais je vous permets en même temps de faire preuve d'imagination. Le Budget et le ministre ne le disent pas, mais on sait bien à quoi les dirigeants des provinces devront employer leur créativité. Ils devront l'employer à imaginer de nouvelles coupures de services et se creuser la cervelle pour empêcher un irrépressible gonflement de leurs déficits.

Dans ce jeu impitoyable, les dominos tomberont les uns après les autres, d'un palier de gouvernement à l'autre. Mais au bout du compte, c'est le contribuable qui recevra tout sur le dos. Pour le chômeur, pour le démuni, pour la personne malade, la savante construction de chiffres et l'évasion de responsabilité du ministre se traduiront par des réalités terriblement concrètes: une réduction de bénéfices de chômage, des programmes d'aide abolis, une couverture d'assurance–maladie de plus en plus réduite. Sans compter les gens du troisième âge, qui seront informés, l'an prochain après le référendum, des résultats de la réflexion amorcée par le ministre sur le sort de leur pension de vieillesse. Le moins qu'ils puissent se dire maintenant, les gens du troisième âge, c'est que, lorsqu'un ministre des Finances se met à examiner un programme social, ce n'est pas pour l'enrichir.

Puis, il y a aussi la question plus spécifique de l'équité envers le Québec concernant certains programmes. Je pense en particulier au monde de l'agriculture. Les producteurs laitiers du Québec sont frappés durement par une réduction de coupures de 30 p. 100 des subsides laitiers. Aucune compensation.

Dans l'Ouest canadien, les fermiers devront faire face à une suppression des subventions au transport du grain: l'abolition du Nid–de–Corbeau. Par contre, ils sont très généreusement compensés par des versements en capital non taxables. Deux poids, deux mesures. Je regrette de le dire, un autre dossier, et on reparlera plus des autres dossiers au cours des journées qui viendront. Dans la Défense, par exemple, nous apprenons récemment par une étude, que le Québec perd 600 millions de dollars par année par rapport à la part qu'il devrait recevoir de la démographie de son poids dans la Confédération dans l'allocation des contrats militaires et des dépenses militaires.

Six cents millions de dollars par année, et en plus, le Québec n'a pas son quota des bases militaires canadiennes. Déjà, il est en déficit par rapport à l'équité qu'on devrait respecter dans l'établissement des bases militaires. Qu'est–ce qu'on apprend dans le Budget? Que l'on va fermer une autre base québécoise, l'une des seules qui reste: Saint–Hubert, et qu'on va réduire les effectifs à Bagotville. Vous me direz, oui, que l'on va couper aussi dans le reste du Canada. Non. Je comprends que l'on va couper ailleurs, parce que déjà la balance est inéquitable. On ne fait qu'accroître l'inéquité par les décisions qui sont prises actuellement. Et même si on intègre la péréquation dans la comparaison de la situation actuelle, par rapport à celle qui prévaudra après l'application des nouvelles mesures de transferts de paiements, la conclusion demeure semblable.

• (1250)

Les transferts fédéraux en espèces vont ressembler, au Québec, à une peau de chagrin: 7,4 milliards de dollars aujourd'hui, 6 milliards dans trois ans. Un autre paragraphe du discours du Budget laisse même présager des jours encore plus sombres: «Nous sommes disposés à financer le Régime d'assistance publique du Canada d'une façon analogue au financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire.» Cette formulation véhicule une ambiguïté certaine. Québec reçoit environ 35 p. 100 de l'enveloppe de la RAPC et quelque 25 p. 100 du FPE. Mais, si le simple critère démographique prévaut à l'avenir sur le critère des besoins réels dans le calcul du Transfert social canadien, cela signifiera, bien sûr, un manque à gagner supplémentaire de plusieurs centaines de millions de dollars pour le Québec.

Un paragraphe du Plan budgétaire incite à penser qu'une telle réorientation n'a rien d'impossible. En effet, voici l'une des justifications données au nouveau Transfert social canadien, et je cite: «Les dépenses fédérales ne seront plus déterminées par les décisions prises par les provinces, quant aux bénéficiaires et au mode de prestation de l'assistance sociale et des services sociaux.» Voilà qui ressemble fort à une volonté de désengagement d'une optique plus sociale.

Et comment ne pas souligner ici l'asymétrie bien concrète du fédéralisme canadien? Si le fédéral n'aime pas que les provinces lui forcent la main, il peut, lui, se dégager en tirant un trait. Mais, pendant des décennies, les provinces, et notamment le Québec, ont du se plier aux desiderata du fédéral, sans aucun pouvoir de le faire reculer. C'est probablement dans le domaine de la santé que cette impuissance relative des provinces ressort le plus. Le Budget indique noir sur blanc que le fédéral paiera de moins en moins pour les coûts de santé, tout en intimant aux provinces, qui assument déjà la majeure partie du fardeau financier, l'ordre de respecter les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé.

Moins pour la santé, moins pour l'assistance sociale, moins pour les chômeurs. Quand on sait que les personnes âgées consomment aujourd'hui 40 p. 100 de tous les soins de santé, proportion en croissance continue, force est de conclure que ce budget marque un virage social qui n'est pas exempt, tant s'en faut, de dureté et d'insensibilité. Le Canada est–il tellement pauvre, les solidarités sociales sont–elles si fragiles que les couches sociales les plus pauvres et les plus désemparées doivent faire à ce point les frais de la nécessaire lutte au gaspillage public?

Mais ce virage social ne prendra pas effet demain matin, seulement dans un an. Le gouvernement joue non seulement d'une stratégie pour impressionner les milieux financiers, mais également d'une stratégie référendaire, qui lui commande de reporter au–delà du référendum québécois tous les projets où il s'apprête à user et abuser du sabre. La coupe à blanc dans les transferts monétaires aux provinces? Dans un an. De nouvelles restrictions à l'assurance–chômage? On en discute à l'automne et en juillet 1996, c'est parti. Le débat sur la sécurité du revenu des personnes âgées? À l'automne, avec des changements très importants déjà suggérés pour le début de 1997, particulièrement pour la Pension de la sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

Pas besoin d'avoir la tête à Papineau pour comprendre que le gouvernement fédéral attend. Il aimerait sincèrement que le référendum ait lieu demain matin. Comment quelqu'un peut–il choisir entre deux options fondamentales si le gouvernement fédéral ne veut pas clarifier sa position sur tous les dossiers qu'il serre sur son sein. Croit–il que les Québécois ont oublié mai 1980? Le piège était bon la première fois, mais il ne le sera pas autant la deuxième. À mes vis–à–vis, je dis: «Clarifiez votre position, montrez–nous ce que vous cachez dans vos manches. Les gens veulent savoir ce que vous allez leur offrir».

Il y a au moins une chose de clair. Tout le tapage qui a entouré le budget en avait amené certains à penser qu'il pourrait raviver la flamme du fédéralisme renouvelé où on aurait vu le gouvernement fédéral se retirer des champs de compétence des provinces en leur cédant les ressources financières correspondantes. Beaucoup de gens doivent être amèrement déçus. L'idée d'un gouvernement central dominateur et de dix provinces vassales est plus vive que jamais.

• (1255)

[*Français*]

Dans le fédéralisme canadien, il y a le pouvoir de l'argent et il y a le pouvoir réglementaire. Pendant longtemps, le gouvernement fédéral a disposé des deux. Aujourd'hui par son ingérence,

le premier lui fait défaut. Aussi s'accroche–t–il au deuxième au nom d'une certaine idée de la «nation» canadienne qu'a toujours rejetée le peuple québécois. Si le fédéral réussit à refiler une partie importante de son déficit aux provinces, il se remettra en selle financièrement, sur le dos des autres, bien sûr. Il y a déjà pensé d'ailleurs, cela transparaît partout dans le Budget. Plusieurs commentateurs croient qu'il y a une relation mécanique entre la dette fédérale et le partage des pouvoirs. Les choses ne sont pas si simples. La réduction de la taille du gouvernement fédéral est une chose, une authentique décentralisation en est une autre. Manifestement, la stratégie fédérale consiste à réaliser la première sans s'engager sérieusement dans la voie de la décentralisation, et donc sans vision cohérente des rapports futurs entre le Québec et le reste du Canada. Telle est la grande leçon de ce Budget. Historique, il l'est sans doute, mais pour des raisons opposées à celles avancées par son auteur.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la présidente, il me fait plaisir aujourd'hui d'avoir l'occasion de prendre la parole concernant le Budget.

Notre position est très claire. Les marchés mondiaux ont réagi favorablement à ce Budget. Le Parti réformiste évidemment croit que les coupures sont insuffisantes. Ils auraient voulu croire que le gouvernement aurait sabré davantage. Si on se rappelle du budget qu'ils viennent de présenter, il y a quelques jours, je dis budget—entre guillemets—parce que ce fameux document n'a reçu aucun commentaire favorable. Ce document qu'ils ont présenté pour faire croire aux Canadiens et Canadiennes qu'ils avaient la compétence pour présenter un budget, ce budget—entre guillemets—ne faisait que sabrer davantage à travers le pays.

Et puis nous avons ce matin, le Bloc, l'opposition officielle qui croit que nous avons trop coupé, pas assez coupé. J'ai écouté très attentivement leurs discours et je ne suis pas certain de savoir ce qu'ils veulent. Veulent–ils plus de coupures, moins de coupures, des coupures différentes? Je ne sais pas.

Je viens d'entendre le commentaire suivant qui disait que supposément, les libéraux avaient ridiculisé les propos du Bloc quant au gras dans l'appareil gouvernemental, et maintenant on nous dit que finalement nous avons réalisé qu'il y avait du gras et nous l'avons coupé. Est–ce qu'il n'y a pas une contradiction flagrante dans ces positions?

Il me semble qu'il s'agit d'une contradiction flagrante. Si je n'ai pas raison, mes collègues me poseront des questions et clarifieront sans doute leur position. Cela me ferait grandement plaisir. Nous nous trouvons aujourd'hui entre l'extrême droite et la gauche, et, je crois, quelquefois l'extrême gauche. Ce n'est pas du tout une mauvaise position.

Que disent les Manitobains et les Manitobaines au sujet de ce Budget? J'ai pensé que cela pourrait intéresser mes collègues des deux partis de l'opposition. Voilà un journal qui dit: «Grits axe spending». Un autre article qui dit: «Western diversification to get new look», c'est un article positif. Un autre qui dit: «Social safety net rescued», une citation du ministre du Développement des ressources humaines.

• (1300)

Et puis je continue: «Tough plan boosts buck, raises hopes». Ce ne sont pas des libéraux qui ont écrit ces articles–là, je vous assure. Finalement, «Federal Budget turning the corner». Je continue: «Budget draws applause». Cela vient du Manitoba. Donc, la réaction du Manitoba, en général, est une réaction positive. Je vois mes collègues du Bloc qui sont tellement heureux que ce soit une réaction positive. Je vais leur parler d'autres réactions tout à l'heure.

Je sais à quel point mes collègues du Bloc apprécient, lorsque je fais un discours, que lorsque je les implique, lorsque je parle de leurs contradictions flagrantes, lorsque je leur démontre que partout au pays, sauf dans le parti de l'opposition officielle on voit du bon dans le Budget qui vient d'être présenté, non seulement du bon, on va au–delà du bon.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce Budget est dur, mais il est équitable. Il n'y a aucune région, aucun groupe d'individus qui est touché injustement, pas injustement. Il y a beaucoup de gens qui sont touchés, mais est–ce qu'ils sont touchés injustement? Dans l'affirmative, voulez–vous le souligner, s'il vous plaît.

Le ministre des Finances était forcé de répartir équitablement les compressions budgétaires dans toutes les régions. Je dois ajouter que ce Budget pose des gestes nécessaires, et je souligne «nécessaires», pour maîtriser le déficit. Ce sont les mesures gouvernementales du gouvernement fédéral les plus sévères au point de vue du Budget depuis 50 ans. Cela nous assure de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997.

De ce fait, le Budget a surpassé, il a dépassé les attentes des marchés internationaux. Je vais ajouter que ce n'est pas un budget d'un gouvernement conservateur. Ce Budget ne coupe pas aveuglément, il redéfinit le rôle du gouvernement, de sorte que tous les ministères concentreront leurs efforts sur les priorités des Canadiennes et des Canadiens. C'est important à noter. Nous allons faire ce que nous devons faire.

J'ose croire que les députés du Bloc seront très heureux de voir que, suite à l'implantation de ce Budget, il y aura moins de chevauchements. Sûrement que cela va leur plaire. Sûrement, puisqu'ils en parlent tellement.

De plus, contrairement aux budgets conservateurs précédents, nous ne nous en sommes pas pris aux plus démunis de la société canadienne, pas du tout. Nous, le Parti libéral du Canada, avons un engagement envers les programmes sociaux.

Plus tard cette année, le ministre du Développement des ressources humaines déposera un projet de loi sur la mise en place d'un programme d'assurance–chômage revu en profondeur qui répondra mieux aux besoins des Canadiens et des Canadiennes partout au pays.

Par–dessus le marché, notre gouvernement est absolument déterminé à offrir un système de protection équitable et financièrement viable aux aînés qui ont tellement contribué au développement de ce pays.

Je vais continuer à citer des faits au sujet de ce Budget. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un Budget qui est dur mais qui,

selon la majorité des commentateurs, est équitable. Pour faciliter l'atteinte des objectifs de réduction du déficit, le Budget prévoit que les mesures suivantes prennent effet sur–le–champ. C'est très important.

Par exemple, en premier lieu, le taux d'impôt des grandes sociétés passe de 0,2 p. 100 à 0,225 p. 100. Le taux de la surtaxe des sociétés est porté de 3 à 4 p. 100. Jumelées, ces deux mesures entraîneront des recettes supplémentaires de 260 millions par année. Toutes les grandes sociétés dont le capital est supérieur à 10 millions seront visées par la hausse du taux de l'impôt.

Le Budget prévoit aussi l'augmentation temporaire de l'impôt sur le capital des banques et d'autres grandes institutions de dépôt visées à la partie VI de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce supplément rapportera 100 millions sur une période de 20 mois.

• (1305)

À part cela, nous avons parlé souvent ici à la Chambre des communes des fiducies familiales. On les a attaquées, mais on s'occupe de ce problème, car elles seront éliminées à compter du 1er janvier 1999. Le choix permettant de différer l'imposition des gains en capital en vertu de la règle des 21 ans sera aboli.

L'abolition du choix offert aux bénéficiaires privilégiés permet d'éviter qu'une fiducie ne serve à des fins de fractionnement de revenu, ce qui donne un grand avantage.

Mes amis d'en face se réjouiront sûrement de ces mesures fort progressistes et surtout équitables. Je le vois dans leur sourire. Voilà une des mesures qu'ils vont applaudir et louanger.

Dans ce Budget, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôt sur le revenu. Je suis surpris que mes collègues ne l'aient pas louangé. Je suis surpris du fait qu'ils ne font qu'identifier des questions qui servent, selon leur point de vue, à essayer d'embarrasser le gouvernement.

Je suis aussi surpris que mes collègues d'en face n'aient pas mentionné que, pour chaque dollar d'impôt, il y aura 7 $ de réduction dans les programmes gouvernementaux. Je suis énormément surpris qu'on n'ait pas mentionné ce fait saillant et important, qui est quand même un principe de base fondamental à ce que le gouvernement est en train de faire, soit de s'assurer qu'on a quand même un financement raisonnable, simple, qui répond aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, mais qui, en même temps, coupe dans les programmes qui ne sont pas absolument essentiels.

Je suis aussi surpris qu'on n'ait pas mentionné les REER qui représentent une solution raisonnable. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y avait des gens des deux côtés: ceux qui voulaient qu'on ne coupe rien et ceux qui voulaient qu'on les élimine presque. Qu'a–t–on fait? On a coupé un petit peu; ils seront gelés et augmentés de 1 000 $ par année. L'effet est de toucher surtout aux mieux nantis. J'aurais cru que mes amis du Bloc auraient quand même indiqué qu'il s'agissait d'un pas en avant. Peut–être qu'ils le feront tout à l'heure.

Pas d'imposition des programmes de soins dentaires et médicaux. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons tous reçu des lettres de citoyens et citoyennes de tout le pays qui ne voulaient pas que ces programmes soient imposés, et ils ne l'ont pas été. J'aurais cru que mes collègues d'en face auraient eu quelque chose de bien à dire à cet égard. Ils l'ont peut–être oublié. Il est fort possible qu'ils le mentionneront sous peu.

J'ai lu ce matin diverses coupures de presse de tout le pays. Je veux en citer quelques–unes pour faire part aux Canadiens et aux Canadiennes de l'impression des gens qui ne sont pas en politique, de l'impression des gens qui ne font pas partie d'une formation politique d'opposition, de l'impression des gens qui regardent cela de façon rationnelle dans le but de conseiller les Canadiens et Canadiennes.

Dans le journal *The Gazette*, on lisait ceci: «Belt–tightening impresses markets». C'est intéressant. Ici, «Ottawa aims to shrink deficit. Big spending cuts, modest tax hikes will be used to save $13.6 billion.»

Il y en a d'autres, et je sais que mes collègues apprécient beaucoup le fait que je partage avec eux un point de vue rationnel. Dans le *Globe and Mail*: «Family trust to lose deferment»; et ça continue, monsieur le Président. Dans *Le Devoir* du 28 février, on y lit: «Les dépenses des ministères réduites de 19 p. 100». C'est intéressant.

Le quotidien *The Globe and Mail* titre: «Ottawa axes business handouts. Subsidies being cut by nearly $2.3 billion over three years».

• (1310)

Ici, sur la même page, on peut lire: «Women's programs dodge cuts.» Mes collègues vont sûrement se lever et applaudir cette mesure. Je poursuis les citations. Dans le *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui: «Environment groups offer rare praise to government. Activists find reasons for hope amid bad news». C'est intéressant.

Je continue: «Average consumer escapes brunt of budget». C'est ce que dit *The Gazette* aujourd'hui. Le *Toronto Star* va dans le même sens: «Liberals cut what Tories didn't dare». C'est intéressant, monsieur le Président!

Je continue. Dans *The Globe and Mail*, sous la plume de Jeffrey Simpson, on y lit: «A fine start in attempting to escape the deficit/debt trap».

De l'autre côté de la page, encore dans *The Gazette*: «Historic budget slays the herd of sacred cows». Et dans *La Presse* d'aujourd'hui, on peut lire: «L'économie peut de nouveau respirer.» «Martin budget good first step, but Canada still faces tough decisions»; oui, c'est vrai. Mais, c'est un bon premier pas.

Finalement, ma dernière preuve est très intéressante car il s'agit d'un communiqué de presse des comptables agréés qui donnent une note de 4 sur 5 au Budget fédéral; 4 sur 5!

Les députés des partis de l'opposition, ce matin, ne nous donnaient pas tellement; peut–être 1 ou 2 sur 5. Ce qui me surprend, c'est qu'ils n'ont rien trouvé de bon. Cela me dépasse. Je peux comprendre qu'on veuille identifier certaines questions qui leur tiennent à coeur et ils voudraient peut–être faire des recommandations pour essayer de les améliorer. Je comprends et j'accepte. C'est le rôle de l'opposition. Mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne puisse absolument rien trouver de positif à l'intérieur de tout le Budget. Cela me dépasse.

Ce qui me dépasse aussi en ce qui concerne le Bloc, c'est que derrière chaque coupure, chaque manoeuvre, il y a un fédéraliste caché. Il y a sans doute une stratégie préréférendaire. Mais oui, il y a quelque chose là, il faut qu'il y ait quelque chose. Même s'il n'y a rien, il y a quelque chose. On est en train de s'imaginer qu'il y a un fédéraliste caché derrière chaque virgule, chaque point, chaque mot, chaque phrase.

C'est un Budget raisonnable, c'est un Budget équitable, c'est un Budget qui est dur, mais c'est un Budget qui est sensible aux régions et aux différents groupes. On peut prendre la position de l'extrême droite. . .

[*Traduction*]

C'est–à–dire le Parti réformiste. Je veux parler de l'extrême–droite, que représente le Parti réformiste. Les réformistes ont proposé «un budget». Je n'ai évidemment pas vu un seul commentaire positif à ce propos de la part d'un journaliste responsable dans tout le pays. Les critiques qu'ils vont maintenant adresser à notre budget n'auront probablement pas toute la crédibilité qu'ils auraient souhaitée.

Encore une fois, je les invite à me corriger si je me trompe. Je les invite également à nous dire comment on pourrait améliorer ce document. Voilà le défi que je lance à mes collègues des deux partis d'opposition, à l'opposition officielle aussi bien qu'au tiers parti.

Qu'ils ne se contentent pas de tirer sur le budget. Qu'ils fassent plutôt des recommandations judicieuses afin qu'on puisse l'améliorer pour le bien du pays et celui de tous les Canadiens. Voilà le vrai défi.

J'ai siégé un certain temps dans l'opposition. J'ai trouvé cela plutôt agréable, je dois l'avouer, car on y a évidemment pour tâche de critiquer ce que propose le gouvernement. Cependant, la tâche de l'opposition ne se résume sûrement pas à s'attaquer à des points particuliers sur lesquels on croit le gouvernement vulnérable ou sur lesquels on pense pouvoir exploiter un avantage politique. J'accepte cela, mais la responsabilité de l'opposition ne s'arrête pas là, car elle doit aussi faire des suggestions concrètes.

• (1315)

[*Français*]

À mes chers amis, des deux partis d'en face, j'offre le défi suivant: On a un nombre de jours où on pourra débattre ce débat et aller de l'avant. Critiquez, si vous le voulez, de façon positive, mais amenez–nous, s'il vous plaît, des suggestions qui vont améliorer ce qui a été présenté, des suggestions qui vont répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes d'un bout à l'autre du pays, des suggestions qui vont nous permettre d'être beaucoup plus sensibles qu'on le serait peut–être sans avoir eu l'occasion de partager vos pensées, votre sagesse politique, si vous décidiez de l'utiliser pour autre chose que d'attaquer ce Budget, qui a été bien reçu d'un bout à l'autre du pays, et peut–être surtout, jusqu'à présent, par les marchés mondiaux.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais dire au député de Saint–Boniface que, si on souriait de ce côté, c'est tout simplement parce qu'on est toujours surpris de voir comment un député du gouvernement peut faire la sourde oreille pour faire de la politique avec un petit «p», comme le disait tantôt le chef de l'opposition officielle.

Lorsque le député dit que l'on n'a rien vu de positif dans ce Budget, c'est faux. J'aurais aimé qu'il comprenne ou qu'il entende complètement le discours qui a été prononcé tout à l'heure par le chef de l'opposition. Il aurait vu que le député de Lac–Saint–Jean a soulevé certaines choses positives dans le dossier. Cependant, il ne va pas assez loin. Il y a des injustices dans ce Budget et je vais n'en soulever que trois au député de Saint–Boniface, parce que le temps est limité.

Le député de Saint–Boniface dit qu'il n'a rien vu d'inéquitable, rien d'injuste dans ce Budget. Premièrement, trouve–t–il ça équitable que l'on coupe environ 32 millions de dollars aux agriculteurs et producteurs laitiers du Québec, et qu'on compense les producteurs de l'Ouest de 2,9 milliards de dollars pour des coupures à peu près identiques, toute proportion gardée? Pense–t–il que c'est juste cette coupure–là? Il parle également de fiducies familiales. Est–ce que c'est juste d'attendre jusqu'en 1999 avant de faire quelque chose dans un dossier semblable?

D'ici 1999, il n'y aura plus d'argent dans les fiducies familiales. Ces personnes vont avoir trouvé d'autres abris fiscaux pour se protéger. C'est immédiatement que le Budget aurait dû fesser dans ce dossier–là.

Quant au dernier, trouve–t–il cela normal, que les banques entre autres, on leur impose de modestes cent millions de dollars, alors qu'une seule des banques, la Banque royale, a empoché plus de 1,2 milliard de profits l'an dernier? Est–ce normal? Est–ce équitable dans le Budget? J'aimerais entendre le député de Saint–Boniface sur ces questions–là.

Soit dit en passant, le député de Saint–Boniface a cité des grands titres de certains journaux de son comté. J'imagine qu'il aurait dû, pour un député francophone, citer certains grands titres au moins en français de sa circonscription. Je ne sais pas, probablement, que les francophones sont un peu moins bien servis dans sa province qu'au Québec.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je vais commencer par le dernier commentaire. Il n'y avait pas de journaux en français ayant été publiés hier soir ou ce matin. C'est pour ça que je ne les ai pas cités.

En ce qui concerne les francophones de ma province, oui, il y a des améliorations, il y a beaucoup de choses qui ont été faites et qui sont très positives. J'ose croire que les commettants et commettantes de ma circonscription sont bien servis par leurs députés au fédéral et au provincial, ainsi que leur conseillère, car nous sommes tous de langue française, au municipal. Écoutez, on verra. On aura à se représenter. Je me suis présenté en 1988, en 1993 et peut–être, en 1997 et 1998. On verra. Je vais leur permettre de se prononcer plutôt que de laisser mon ami du Bloc faire un tel jugement.

Je veux simplement ajouter, par exemple, que j'ai trouvé un peu méchant de sa part de dire que je n'avais cité que des journaux en anglais du Manitoba. Je veux simplement souligner, qu'il n'y en avait pas en français qui ont été publiés ce matin.

Lorsque j'ai lu les coupures de journaux, j'en ai cité quelques–unes qui étaient en français et qui louangeaient le Budget du gouvernement. Voilà, j'ai pris ce que j'ai pu trouver. Franchement, je vais en trouver d'autres et je vais vous les faire passer, afin que vous puissiez les lire et ça va peut–être changer votre opinion.

• (1320)

Le président suppléant (M. Kilger): J'hésite à interrompre le député de Saint–Boniface, mais je veux m'assurer que toutes les interventions soient faites par l'entremise de la Présidence, et non pas en disant «vous» comme en anglais on dit «you». Les députés doivent toujours s'adresser à la Présidence.

M. Duhamel: En ce qui concerne les trois questions précises des coupures dans l'Ouest versus les coupures dans l'Est, les gens de l'Ouest, voyez–vous, c'est cela monsieur le Président... monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir rappelé que je dois vous impliquer, parce que j'ai l'intention de le faire.

C'est cela le problème du Bloc, ils sont comme cela quelquefois et c'est dommage parce qu'il y a des gens, des hommes et des femmes qui ont une grande ouverture d'esprit, s'ils se le permettent. . . Mais voilà ce que les gens de l'Ouest se disent: Nous avons été coupés de 100 p. 100, vous dans l'Est avez été coupés de 30 p. 100.

C'est ce que les gens se disent. Un des députés a dit: Oui, mais ils vont quand même avoir une compensation. Oui, mais s'ils ont subi 100 p. 100 de coupures, peut–être qu'il y a une raison pour avoir une compensation.

Monsieur le Président, vous m'entendez, monsieur le Président, ils ne veulent pas regarder cela: 100 p. 100, écoutez, une compensation, 30 p. 100, non c'est injuste, c'est injuste. Prenez le temps de le regarder, s'il vous plaît.

En ce qui concerne les fiducies familiales, nous sommes le premier gouvernement qui a décidé de faire quelque chose.

M. Bellehumeur: Vous êtes le premier gouvernement à le faire?

M. Duhamel: Attendons, attendons! Voyez–vous, monsieur le Président, ils veulent tout faire aujourd'hui, même s'ils ne sont pas prêts. Nous, ce que nous allons faire, c'est que nous allons nous assurer que ce sera fait. On veut quand même être raisonnable. Lorsqu'on a diminué les transferts, on n'a pas dit: c'est pour tout de suite, aujourd'hui, à minuit. On a dit qu'ils avaient le temps afin de pouvoir s'ajuster. C'est une façon sensible d'agir. On ne prend pas le gros marteau du gouvernement et crac, ça y est, c'est fini. Nous sommes sensibles, et nous leur donnons le temps de s'ajuster.

En ce qui concerne les banques, 100 millions c'est beaucoup plus que ce que j'ai dans mon compte en banque aujourd'hui. Sans doute que c'est un pourcentage assez important de leurs recettes. Est–ce que ce pourrait être plus? Bien sûr que ce pourrait être plus. Quel sera l'impact? Est–ce qu'il y aurait un impact négatif sur la création d'emplois si c'était augmenté beaucoup plus? Voilà, ils ne veulent pas regarder les deux, trois ou quatre côtés de la médaille. Ils ne font que regarder un côté, ils ne font qu'utiliser quelque chose que les gens n'aiment pas, les gros profits des banques, et ils essaient d'exploiter cela. Je trouve que ce n'est pas tout à fait honnête.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, le député de Saint–Boniface a cité des extraits d'un certain nombre d'articles de journaux et cité une variété de sources qui faisaient un certain éloge du budget, mais pas de façon concluante. D'après un des commentaires, il s'agissait d'un bon premier pas, mais le Canada avait encore des défis à relever.

Un des grands défis auxquels le Canada et les simples citoyens font face tient au fait que le gouvernement actuel, durant son premier mandat et d'ici 1996–1997, aura ajouté 100 milliards de dollars à la dette des Canadiens, sans aucun plan ni aucune indication qu'il prévoit une fin, un moment déterminé où cette dette cessera de s'accumuler et de s'accroître. Il n'est dit nulle part aux Canadiens que cette dette va cesser de croître.

Après toutes les belles déclarations qu'il a faites à la Chambre, le député a–t–il la réponse à la question de savoir quand les déficits cesseront de s'accumuler et de faire grossir la dette? Les Canadiens connaîtront alors le montant réel de la dette canadienne, et nous devrons à ce moment–là nous y attaquer.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je suis ravi de voir que mon collègue reconnaît que de nombreux articles de journaux—je dois me rappeler que je ne suis pas censé les brandir à la Chambre—ont porté sur le budget un jugement plutôt favorable. On a dit non seulement que le budget représente un bon premier pas, mais aussi qu'il s'engage dans la bonne direction et que nous parviendrons au but.

Il n'y aurait apparemment pas de plan. C'est inexact. Je sais que mon collègue est un homme estimable et qu'il n'essaie pas de nous prêter des intentions machiavéliques. Il existe cependant un plan. Nous avons affirmé dans notre livre rouge que nous nous étions fixé pour objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Il est clair qu'une fois cet objectif atteint, nous allons tâcher d'éliminer le déficit pour ensuite nous attaquer à la dette. Mon collègue le sait bien.

• (1325)

Monsieur le Président, vous savez que M. Speaker est bien conscient de ce que je dis. Il existe un plan. Cela me paraît aussi évident que le nez au milieu du visage, et particulièrement évident quand c'est moi qui utilise cette image. Un plan existe bel et bien. Nous allons atteindre notre objectif, après quoi nous allons éliminer le déficit et puis nous attaquer à la dette, et le pays se trouvera alors dans une position solide.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais faire un court commentaire. Je considère ce Budget un peu comme du venin dans lequel on met un peu de sucre pour nous le faire avaler. Comment se fait–il qu'on reporte à 1999 les mesures concernant les fiducies familiales et qu'on ne parle pas de délai au sujet des mesures concernant les personnes âgées?

Si on réduit les transferts aux provinces—et c'est la question que j'adresse à mon collègue de Saint–Boniface—comment voulez–vous que cela n'affecte pas les plus démunis, les plus pauvres? Chez nous, cela fera extrêmement mal aux agriculteurs. Les 15 p. 100 de réduction de cette année et les 15 p. 100 de l'an prochain leur feront très mal. Il y en a qui m'ont dit, ce matin, qu'ils pouvaient à peine arriver et qu'avec ces coupures, c'est presque la fin. Comment peut–on croire qu'il ne s'agit pas de venin?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Évidemment, le Budget fera mal à certaines personnes. Je l'ai dit, c'est un budget dur, mais équitable. Je ne crois pas qu'il défavorise un groupe particulier au niveau des coupures.

Il y a un autre point à prendre en considération. Si je n'ai pas raison, que peut–on faire de façon collective afin d'essayer de contrecarrer cela? Maintenant qu'une décision a été prise, que peut–on faire? En ce qui concerne les questions de savoir pourquoi une chose a été retardée, etc. vous savez fort bien que dans beaucoup de cas, il faut quand même consulter. On ne peut pas simplement dire: «Voilà, c'est fait.» Dans d'autres cas, il faut donner le temps de s'ajuster à de nouvelles mesures. Je crois que c'est tout à fait sensé et raisonnable d'agir ainsi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que le député ne commence son intervention, je signale que, dans l'intervention précédente, nous avons entendu le secrétaire parlementaire faire allusion au député de Lethbridge en le nommant par son nom. Nous savons évidement que cette pratique n'est pas la coutume ici. Je sais bien, cependant, que lorsque j'occupe le fauteuil et qu'il s'adresse en anglais à «Mr. Speaker», ce n'est pas à lui–même qu'il s'adresse.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, dans ma carrière antérieure à l'Assemblée législative de l'Alberta, j'ai connu le même genre de situation. Je suis heureux d'avoir la parole à la Chambre et d'avoir ainsi l'occasion de participer aujourd'hui au débat sur le budget.

J'ai écouté très attentivement hier et j'ai examiné ce que le ministre des Finances a présenté aux Canadiens comme le plan que le gouvernement avait à leur proposer. Nous en avons entendu parler, lors de la dernière campagne électorale, de ce plan qui devait tout changer pour les Canadiens et résoudre tous les problèmes. Pendant la campagne électorale, les libéraux nous ont présenté le livre rouge qui était censé contenir toutes les réponses aux questions. Le hic, c'est que le livre rouge est maintenant devenu désuet et ne répond pas aux questions. Les principes énoncés dans le livre rouge ont été appliqués au plan budgétaire actuel qui nous a été présenté hier. C'est insatisfaisant pour les Canadiens.

Pourquoi est–ce insatisfaisant? Tout d'abord, si j'avais à qualifier et à décrire ce budget, je dirais qu'il n'offre aucune conclusion, aucune orientation ni aucune solution véritable au principal problème auquel les Canadiens sont confrontés, un grave problème que le gouvernement actuel ne fait qu'aggraver et exacerber.

• (1330)

À propos d'absence de conclusion, je songe aux responsabilités que le ministre des Finances assumait dans le secteur privé, lorsqu'il possédait une flotte de navires sur les Grands Lacs. Il ne lui serait jamais venu à l'esprit de mettre un navire sur l'eau en disant: «Sa place est là. J'ignore où il va et je ne peux tirer aucune conclusion quant à la destinée de ce navire.» Il n'agirait pas ainsi. Et personne ne raconterait une histoire sans conclusion, car nous devons comprendre où l'histoire où nous mène pendant qu'on nous la raconte. Or, ce budget est sans conclusion.

Quelle était la conclusion que les Canadiens attendaient? Les médias me l'ont apprise. Quand il a cité un certain nombre d'articles concernant le budget, le député de Saint–Boniface nous a dit quelle était la réaction des gens.

Au cours des dix derniers jours, les Canadiens, les investisseurs, les médias avaient des questions d'une suprême importance à l'esprit. Ces questions étaient les suivantes: Quand le déficit sera–t–il éliminé? Quand le déficit sera–t–il ramené à zéro? Quand cela arrivera–t–il?

Il ne faut pas chercher de réponse à ces questions dans le budget. Selon moi, tout cela a eu un effet dévastateur sur la confiance des Canadiens désireux d'investir chez nous. Nous ne savons pas jusqu'où les taux d'intérêt vont aller ou quelle sera la valeur de notre dollar. À cause de ce manque de confiance, nous ignorons quelle croissance connaîtront nos revenus. Le gouvernement n'a pas eu la volonté ou le courage nécessaire pour se pencher sur son administration et établir un plan qui aurait conduit à sa propre conclusion, celle qui convient à ce pays.

Or, que se dégage–t–il de ce budget? Comme je l'ai dit, au moment de poser une question à la Chambre, notre pays se retrouve avec une dette grossie de 100 milliards de dollars.

Au cours des trois années d'administration du gouvernement actuel qui prendront fin en 1996–1997, la dette augmentera de 100 milliards de dollars. Entre 1994–1995 et 1995–1996, le montant payé au titre de l'intérêt aura passé de 42 à 49,7 milliards de dollars, si bien que les frais d'intérêt se seront accrus de plus de six milliards de dollars.

L'année suivante, soit en 1996–1997, les frais d'intérêt vont–ils baisser? Pas le moindrement du monde! Leur montant s'élèvera à 50,7 milliards de dollars. On peut imaginer les effets de ce budget sur les programmes sociaux, sur les autres priorités, sur les décisions que le gouvernement doit prendre quant à la réduction des dépenses, à la réduction des services que le gouvernement fédéral offre à la population canadienne.

Les frais d'intérêt échappent à tout contrôle et la situation ne va pas s'améliorer parce que ce budget ne comporte ni plan ni conclusion. Que va–t–il se passer après 1996–1997? La question est grave! Le gouvernement ignore ce qui va se produire.

Il dit que, en 1996–1997, le déficit passera peut–être de 25 à 19 milliards de dollars, ce qui correspond à l'objectif de 3 p. 100. Si on y parvient, le Canada sera sauvé. Or, c'est faux. Il suffira d'une récession pour que notre déficit se remette à augmenter rapidement, atteignant 25, 30, 40, 50 milliards de dollars. Quelle en serait la conséquence?

Eh bien, nous pourrions très rapidement nous retrouver avec une dette accumulée de 100 milliards de dollars de plus. Non seulement le montant s'élèvera à 603 milliards de dollars en 1996–1997, comme le ministre des Finances nous l'a dit hier, mais il se peut très bien que, en 1999 ou en 1998–1999, il atteigne les 700 milliards de dollars. Qu'en est–il de nos coûts d'intérêt et de l'économie du Canada? Nous sommes dans une situation désastreuse.

• (1335)

Le gouvernement nous dit de ne pas nous inquiéter, que tout va bien aller, qu'il va proposer un plan pour venir à bout du problème et qu'il a deux ans pour faire quelque chose. Il n'a rien fait. À la Chambre, nous avons gaspillé l'exercice financier 1994–1995 à cause d'un budget sans effet. Le budget actuel n'est guère mieux si l'on fait fi des beaux discours qui l'entourent. Savons–nous en quoi consistent les véritables réductions de dépenses? Elles représentent 4,1 milliards de dollars. Le gouvernement nous annonce cela comme un grand exploit.

À la fin de la présente législature ou de l'exercice financier 1996–1997, nous n'aurons guère commencé à nous attaquer au problème du déficit. Nous allons en subir les conséquences. Si nous ne nous montrons pas rigoureux et que nous nous contentons de l'approche libérale facile et assez peu efficace, les Canadiens en paieront le prix.

Je voudrais faire une autre observation durant les deux dernières minutes à ma disposition. Qui paie pour cela? Nous accablons nos enfants et la future génération de Canadiens d'une dette supplémentaire d'au moins 100 milliards de dollars. C'est scandaleux!

Le gouvernement dit qu'il n'a pas augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers dans ce budget, mais songez à la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers de la prochaine génération de contribuables. Dans quelques années seulement, ils auront à payer la dette que nous avons accumulée. Pensez aux impôts que le gouvernement leur a réservés. Ces 100 milliards de dollars supplémentaires sont la responsabilité, non pas de l'ancien gouvernement conservateur, mais bien du gouvernement actuel.

Songez aux hausses d'impôt sur le revenu des particuliers qui s'ensuivront. Songez aux sociétés qui devront peut–être quitter ce pays parce qu'elles ne pourront payer les impôts exigés par le prochain gouvernement qui sera peut–être libéral ou autre et qui devra s'attaquer aux problèmes.

C'est là toute l'horreur de ce budget. Plus que jamais auparavant, nous avons tout d'abord besoin d'un budget réformiste, le Budget des contribuables qui dit très clairement aux Canadiens, premièrement, que les impôts n'augmenteront pas cette fois–ci et, deuxièmement, que nous devons réduire les dépenses de manière que le déficit soit supprimé en trois ans.

Voilà ce que la Chambre devrait faire au lieu de se contenter de l'approche doucereuse qui a été utilisée et qui réserve un avenir terrible aux futures générations de Canadiens.

Je crois qu'il faut prendre cela en considération. Si le gouvernement ne le fait pas, il devra en assumer l'odieux. Le gouvernement a fait preuve de lâcheté en ne réglant pas le problème auquel il est confronté, et les générations futures le tiendront responsable de ne pas avoir pris les moyens nécessaires pour nous sortir de cette situation très difficile.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, je suis très curieux de savoir dans quel genre de boule de cristal particulière mon collègue regarde pour prévoir ce qui se produira dans quatre ou cinq ans.

J'imagine qu'il a prédit la chute du peso mexicain. Je suppose qu'il y a quatre ans, il a prévu que l'inflation appréhendée aux États–Unis entraînerait une hausse des taux d'intérêt.

Il doit sûrement savoir quand le budget sera finalement équilibré. À tort ou à raison, notre ministre a décidé de prévoir des mesures sur deux ans, pour la simple et bonne raison qu'il a ainsi plus de chance de prévoir ce qui se produira durant cet intervalle.

Comme nous le savons, les événements n'ont pas tous tourné comme on l'avait prévu à l'origine. Quelle curieuse vision mon collègue a–t–il eue pour pouvoir dire au gouvernement ou le mettre au défi de dire que, dans tant de mois ou d'années, le budget devrait finalement être équilibré? Mon collègue constatera peut–être avec surprise que le budget sera équilibré avant ce que lui et moi avions prévu.

• (1340)

J'aimerais savoir comment il fait pour prévoir l'avenir ainsi?

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, lorsque nous présentons nos orientations ou que nous faisons nos déclarations à la Chambre, notre objectif global est toujours de nous tourner vers l'avenir et non pas vers le passé. C'est peut–être ce qui différencie les réformistes des libéraux.

Nous savons tous que l'établissement de prévisions comporte une certaine part de risque. Quand on a la responsabilité de gouverner, il faut faire les meilleures projections possibles.

Il est évident que le gouvernement actuel va atteindre son objectif de 3 p. 100 du PIB et qu'il va nous laisser un déficit de 25 milliards de dollars en 1996–1997. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. À mon avis, il va atteindre cet objectif, même s'il faut tout d'abord dire qu'il n'est pas très difficile à atteindre.

Deuxièmement, comme je l'ai dit, nous aurons alors ajouté 100 milliards de dollars supplémentaires à la dette que nous aurons accumulée. C'est évident et facile à prévoir.

Troisièmement, il convient de se demander si, après cela, le gouvernement a prévu des mesures pour supprimer le déficit. A–t–il la certitude qu'il pourra ramener le déficit de 25 milliards de dollars en 1996–1997 à zéro d'ici deux ans? Si le gouvernement estime pouvoir y parvenir, pourquoi ne le dit–il pas?

Le président suppléant (M. Kilger): Le député partage son temps de parole avec son collègue, le député de Capilano—Howe Sound. Je m'engage envers le député de l'opposition officielle qui demande la parole pour poser une question ou faire une observation à lui donner la parole, s'il le veut, lors de la prochaine intervention.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, sans malice, j'estime qu'il serait utile, à l'occasion de la présentation du budget, de rappeler ce que les libéraux ont coutume de dire en des moments pareils: «Les compressions budgétaires de 6 milliards de dollars frappant les programmes gouvernementaux en général s'inspirent de la politique de la terre brûlée. Elles vont avoir pour effet une diminution de la qualité des services de l'État à laquelle les Canadiens s'attendent comme leur dépôt sacré. Le licenciement de 42 000 fonctionnaires est une décision sans coeur et sans merci.» Les libéraux auraient dit: «Il détruit à jamais le caractère sacré des conventions collectives. Ce n'est rien d'autre qu'une attaque en règle contre les syndicats.»

Évidemment, s'ils étaient dans l'opposition, les libéraux auraient réservé leur plus grande indignation aux compressions de 4 milliards de dollars touchant les paiements de transfert. Ils auraient dit: «Ces réductions nous empêcheront d'appliquer les normes nationales en matière de santé, d'éducation supérieure et d'aide sociale. Le gouvernement sans coeur et sans merci s'engage sur la pente savonneuse où les protecteurs des normes perdront prise. Le pays s'écroulera. Ce sera comme aux États–Unis. Oh mon Dieu! Il y aura des mendiants dans les rues. Les pauvres devront s'en remettre au crime. Les gens ne se sentiront plus comme des Canadiens parce qu'en passant d'une province à l'autre ils toucheront des prestations d'aide sociale d'un montant différent. Pouvez–vous imaginer cela, des universités de qualité inférieure et des normes en matière de santé qui varient d'une province à l'autre?»

Les libéraux diraient ceci: «Le problème du déficit est réglé sur le dos des pauvres, de ceux qui sont le moins en mesure de se défendre.» Dans l'opposition, ils auraient dit: «La taxe sur l'essence est une ponction fiscale dégressive parce que tous les contribuables à revenus faibles et moyens sont forcés de se servir de leur voiture pour aller travailler. Pis encore, les mesures fiscales n'ont pas touché les bénéfices soi–disant indécents des banques. Le gouvernement n'a pas relevé l'impôt sur la fortune ni créé d'impôt sur les successions.»

Quand il était dans l'opposition, le ministre des Finances demandait tous les jours au gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt. Il refuse maintenant de le faire. Il n'a pas ordonné au gouverneur de la Banque du Canada d'abaisser le loyer de l'argent et d'alléger le fardeau de la dette. Qu'est–ce qui ne va pas?

• (1345)

Je suis sûr que s'ils avaient été dans l'opposition, les libéraux auraient profité de cette occasion pour rappeler au gouvernement ses promesses d'élection brisées. La TPS, cette taxe dégressive, coûteuse, compliquée au point d'en être agaçante existe toujours et servira même à une autre ponction de 2 milliards de dollars auprès des Canadiens, dont bon nombre sont pauvres. Il n'y a toujours pas de nouvelles garderies. L'ALENA est responsable de l'exode des emplois vers le Mexique.

La meute aurait hurlé la suprême insulte à l'opposition. Elle aurait dit: «Ils sont en train de manger lentement leur livre rouge.» Bref, les libéraux auraient conclu en ces termes: «Ce budget s'inspire de l'idéologie de la droite et ressemble, comble de l'horreur, au programme du Parti réformiste.» Nous sommes fiers de dire que c'est le cas.

Je ne suis pas libéral et je n'utiliserai pas ces slogans pour critiquer le budget. Ses lacunes sont fondamentales et effrayantes pour quiconque connaît le principe des intérêts composés.

Durant les années 80, mes collègues économistes et moi avions coutume de nous asseoir à la table de la salle à manger de l'Université Simon Fraser. Nous discutions des budgets successifs de Michael Wilson, qui ressemblait à Paul Martin, le ministre des Finances actuel. Mes excuses, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais rappeler aux députés qu'ils ne peuvent s'adresser la parole par leur nom et qu'ils doivent utiliser le nom de la circonscription ou du ministère du député en cause.

M. Grubel: M. Wilson avait coutume de dire: « Nous avons dû faire face à la réalité financière. Nous avons pris des mesures sévères qui transformeront le mode de fonctionnement du gouvernement. Nous avons franchi un tournant. Nous avons stabilisé la dette par rapport au PIB. Dans le prochain budget, nous diminuerons le ratio de la dette par rapport au PIB. Nous sommes bien engagés sur la voie de la viabilité financière à long terme.»

Je n'oublierai jamais que nous étions tous d'accord pour dire que la stabilisation de ce ratio en période de prospérité économique ne suffisait pas. La prise de mesures fiscales et l'engagement de dépenses pendant les périodes de prospérité se traduiront par des déficits lorsque la récession frappera. Nous avions raison à ce moment–là. Ce n'était pas une question idéologique, mais une simple question de principe économique.

Ce budget est du déjà–vu, sauf que, cette fois–ci, les compressions sont réelles, contrairement aux réductions magiques de Wilson par rapport à des prévisions précédemment gonflées. Ces compressions représentent un réel progrès et tout le crédit en revient au ministre des Finances et à certains de ses collègues.

La tragédie, c'est que ces réductions arrivent trop tard et qu'elles ne vont pas assez loin. La dette s'élevant maintenant à 550 milliards de dollars, ces compressions absolues ne sont pas plus efficaces que les coupes fantômes effectuées par le ministre Wilson à une époque où la dette atteignait la moitié de cette somme.

Les compressions de dix milliards de dollars dans les dépenses de programmes équivalent à peu près à l'augmentation de neuf milliards de dollars en frais de service de la dette pour la durée du présent budget, selon la dette prévue. Grâce à la prospérité et aux mesures fiscales, les recettes devraient augmenter de 12,7 milliards de dollars, ce qui est considérable. Toutefois, cela suffira à peine à maintenir le rapport actuel entre la dette et le PIB.

Il suffit de connaître ces données pour comprendre ma réaction négative à l'égard du budget. Permettez–moi de les répéter.

Les compressions de 10 milliards de dollars, quelque déchirantes qu'elles soient, suffiront à peine à compenser l'augmentation du coût de la dette pour la période, soit 9 milliards de dollars selon la dette prévue. Les augmentations de recettes prévues, à cause de la prospérité et des mesures fiscales, devraient atteindre le chiffre effarant de 12,7 milliards de dollars. Toutefois, elles permettront uniquement de maintenir à son niveau actuel le rapport entre la dette et le PIB.

• (1350)

Il en est ainsi parce que le poste budgétaire le plus important ne sera pas modifié, soit les transferts aux personnes, qui s'élèvent à 37 milliards de dollars. Le rapport entre la dette et le PIB ne baissera jamais, malgré la prospérité, à moins que cette catégorie de dépenses ne soit aussi mise à contribution et qu'elle ne participe à la résolution de la crise de notre pays.

Les investisseurs ont fixé le destin du dollar et du taux d'intérêt canadien et ils sauront voir les véritables chiffres derrière la façade et les compressions, pourtant audacieuses et bien réelles. Ils demanderont pourquoi nous n'avons pas modifié les transferts aux personnes. Ils se souviendront des slogans libéraux traditionnels, que nous appelons du trompe–l'oeil, et ils feront le lien entre les deux. Ils ne seront certes pas rassurés.

Monsieur le Président, j'espère, pour le Canada, mes enfants et les vôtres, que mon diagnostic est faux et que le Parti réformiste ne pourra jamais déclarer: «Nous vous l'avions bien dit.»

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, lorsque j'écoute mon collègue, je me demande s'il avance ou s'il recule. J'ai l'impression qu'il avance décidément vers l'arrière.

Malheureusement, je dois être d'accord avec lui sur certains points, car il a déploré, avec raison, le manque de fermeté du gouvernement dans la lutte au déficit, qui atteint déjà des sommets faramineux. Il n'est pas nécessaire d'être savant pour comprendre que, plus on tarde à résoudre la question, plus le fardeau des prochaines générations augmente.

Ce sont les jeunes du pays qui devront payer. Il est vrai que nous nous facilitons la tâche en n'étant pas plus fermes, mais là s'arrête mon accord avec le député. Je ne partage pas son manque de compassion envers les gens touchés par les compressions, alors que le gouvernement n'a pas exigé davantage de la part des banques, par exemple.

Mon collègue ne croit–il pas qu'il est injuste de demander aux banques du Canada de contribuer 100 millions de dollars au cours des deux prochaines années, alors que nous savons qu'elles ont réalisé des profits considérables depuis quelques années? La Banque Royale à elle seule a réalisé des profits nets de 1,2 milliard de dollars l'année dernière. Nous demandons à ces banques de contribuer seulement 100 millions de dollars alors que nous sabrons les programmes sociaux. Le député considère–t–il que cela est juste?

M. Grubel: Monsieur le Président, je crois que dans le domaine de la politique économique, il faut voir loin. Il est inacceptable de pénaliser ceux qui réussissent bien, comme les banques le font depuis maintenant un an environ, après avoir subi d'énormes pertes. Si nous agissons ainsi, nous nuirons aux investissements au Canada.

Les investissements sont la source de notre prospérité. Ce sont les seuls qui accroîtront notre niveau de vie en augmentant notre productivité. Sans eux, c'est tout à fait impossible. Même la nouvelle technologie ne peut voir le jour sans les investissements.

Je ne partage pas l'opinion que, pour assurer à long terme un bel avenir à notre pays, il est sage de dire à des particuliers ou à des sociétés, qu'il s'agisse d'une banque, d'une entreprise, d'un professionnel, d'un joueur ou de n'importe qui d'autre qui a du succès, qu'ils ne peuvent garder cet argent, car il y a des gens qui n'ont pas investi, qui n'ont pas eu de chance, qui n'ont pas travaillé aussi dur et qui comptent sur cet argent.

Ce n'est pas ce qui a fait la grandeur de notre pays. Ce n'est pas ainsi que le Canada demeurera prospère. Le Parti réformiste et, chose certaine, votre serviteur, défendront à jamais le système qui nous a permis d'obtenir le niveau de vie dont nous sommes si fiers.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député et j'ai remarqué qu'il a réclamé des coupes sombres dans les dépenses des programmes de sécurité sociale.

• (1355)

J'ai toujours cru que, en tant que députés, il nous incombait non pas de consacrer tout notre temps aux nantis, mais bien de nous assurer surtout que le gouvernement se préoccupe toujours du sort des plus défavorisés dans notre société.

Je voudrais signaler que, dans le sommaire du Budget des contribuables, à la rubrique de l'assurance–chômage, qui coûte actuellement 15,6 milliards de dollars, le député propose des compressions de 3,4 milliards de dollars d'ici la fin de la troisième année.

Lorsque des gens sont placés dans une situation extrêmement difficile faute d'avoir un emploi, le député croit–il honnêtement que c'est une bonne politique gouvernementale que de réduire de près de 22 p. 100, selon ses propres calculs, les sommes qu'on va leur consacrer. Le député pourrait–il me dire s'il considère que c'est une bonne politique?

M. Grubel: Monsieur le Président, je remercie le député de soulever ce point important. L'OCDE a publié un rapport dans lequel elle a dit que le régime d'assurance–chômage du Canada est un exemple remarquable de générosité excessive. Le vérificateur général a un graphique que je recommande au député d'examiner et qui illustre et documente cette générosité.

Un Américain qui gagne 100 $ et se retrouve au chômage touchera des prestations de 20 $. Un Européen qui gagne le même montant touchera un montant de 30 $. Le député sait–il combien reçoit un Canadien, selon le vérificateur général? Il reçoit 60 $, deux fois le montant versé en Europe. Est–ce faire preuve d'insensibilité que de tenir compte des suggestions de l'OCDE et du vérificateur général pour limiter quelque peu cette générosité excessive?

Article 31 du Règlement

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui marque le dernier jour du Mois de l'histoire des Noirs.

En tant que député de Dartmouth, je suis fier de représenter les plus vastes collectivités noires autochtones du Canada, celles de Preston, de Preston–Nord, de Cherrybrook et de Lake Loon. Les collectivités de Preston possèdent une histoire riche et fascinante qui a largement contribué à la culture de la Nouvelle–Écosse et de partout ailleurs au Canada. Malheureusement pour les autres régions du pays, une grande partie de ce patrimoine culturel n'a pas été transcrite, ayant plutôt été transmise oralement d'une génération à l'autre.

Les élèves de l'école secondaire Cole Harbour ont voulu changer cela en recourant à des techniques de communication modernes. Dans le cadre d'un projet consacré au Mois de l'histoire des Noirs, des élèves ont créé une adresse sur le réseau mondial d'Internet afin d'offrir un aperçu de ce riche patrimoine à des millions d'usagers d'ordinateur d'un peu partout au Canada et ailleurs dans le monde.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter les participants à ce projet des énormes efforts qu'ils ont déployés afin de faire connaître au monde entier l'histoire des Noirs de la Nouvelle–Écosse.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, il est inacceptable que le ministre des Finances, dans son Budget, se soit encore attaqué aux plus démunis et ait complètement épargné les privilèges fiscaux des mieux nantis de notre société.

Cette approche perpétue les iniquités fiscales en ne proposant aucune réforme de la fiscalité. On ne retrouve rien dans ce Budget pour éliminer les conventions fiscales signées avec des pays considérés comme des paradis fiscaux, permettant ainsi aux grandes sociétés d'éviter de payer de l'impôt. Rien non plus, sur les pavillons de complaisance utilisés par les armateurs canadiens et le gouvernement lui–même, pour employer des marins étrangers qui ne paient pas d'impôt au Canada.

Le comble, c'est que le ministre ne propose de s'attaquer aux fiducies familiales qu'en 1999, alors que les familles riches utilisent cette échappatoire fiscale pour ne pas payer leur juste contribution à l'État. Comme le disait l'animateur de radio, Joël le Bigot, si vous frappez sur les petits, c'est que vous êtes mûr pour le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a livré son budget mais, en ce faisant, il a raté une occasion en or.

Les Canadiens veulent de l'espoir, ils veulent la vérité et ils veulent du leadership. Mais où se trouve l'espoir lorsque nous découvrons que l'intérêt composé sur les déficits prévus par le ministre des Finances, en plus de notre dette déjà colossale, annulera les économies réalisées à la suite des compressions qu'a annoncées le ministre? Le ministre n'a même pas eu le courage de nous dire quand nous aurons un budget équilibré.

Les Canadiens veulent la vérité. Ils veulent savoir ce qu'il adviendra de nos programmes sociaux à mesure que l'intérêt composé continuera d'engloutir une partie encore plus grande de nos dollars d'impôt, et ce, tout simplement parce que le gouvernement n'a pas pu prendre dans ce budget les décisions difficiles qui s'imposaient. Sur cette question, le ministre demeure silencieux.

Enfin, les Canadiens veulent du leadership. Ils veulent un gouvernement qui fait lui–même des sacrifices. Les Canadiens n'apprécient pas un gouvernement qui fait des compressions dans la fonction publique, qui augmente les impôts et qui permet que des dépenses excessives mettent en péril la sécurité de la vieillesse, mais en même temps, qui n'a pas assez de volonté pour renoncer au régime de retraite le plus généreux et le plus extravagant que l'argent des contribuables puisse acheter.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, le titre principal du numéro du *Regina Leader Post* de ce matin résume tout en un mot: la dévastation. Les agriculteurs. . .

Le Président: Je rappelle au député qu'il ne doit pas brandir d'objets à la Chambre.

M. Solomon: Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest sont encore sous le coup du budget d'hier, qui a eu l'effet d'un ouragan sur l'agriculture. Il sème la destruction et la désolation à la grandeur du Canada rural.

Les familles d'agriculteurs y perdront le tiers de leur revenu net et de la valeur de leurs terres. Les agriculteurs travaillent dur pour nourrir la population et ils ne demandent qu'à être traités équitablement. Le gouvernement libéral leur a répondu en leur imposant des réductions impitoyables.

Le ministre de l'Agriculture a trahi les Canadiens des régions rurales en supprimant la subvention du Nid–de–Corbeau, en réduisant de 30 p. 100 les subventions aux producteurs laitiers et en abandonnant d'autres voies ferrées.

Les agriculteurs sont maintenant pris entre un revenu qui va en diminuant et de minces chances de pouvoir vendre leur ferme. Le gouvernement a traité les agriculteurs d'une manière impardonnable et a ainsi causé des dommages irréparables à ce que nous considérions jadis avec fierté comme le grenier de notre pays. Ce budget est une catastrophe pour les Canadiens de l'Ouest. C'est

une honte pour le gouvernement libéral qui promet encore d'autres calamités.

* * *

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que le système de santé canadien se trouvait à une étape cruciale de son existence, le premier ministre a eu la sagesse de créer le Forum national sur la santé dans le but de définir une vision pour le système de santé à l'aube du XX^{e} siècle. Cette vision fera l'équilibre entre la promotion des soins et de la santé, la prévention et la protection.

Venant de divers milieux et régions, les membres du Forum sur la santé tentent de définir les priorités nationales et d'encourager le dialogue entre les Canadiens sur les questions de santé à moyen et à long terme. Au cours des mois qui viennent, ils dirigeront la discussion et aideront à élaborer des stratégies qui amélioreront la santé de la population canadienne.

Je suis content qu'un membre de la communauté de London ait été nommé pour siéger au Forum sur la santé. M^{me} Shanti Radcliffe y apporte son expérience dans le domaine des soins de santé communautaires pour les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les immigrants. Je félicite M^{me} Radcliffe et tous les membres du forum, qui contribuent à faire en sorte que le Canada ait le meilleur système de soins de santé au monde.

* * *

LE BUDGET

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de Guelph—Wellington voulaient que l'on réduise le déficit et que l'on diminue les dépenses avec responsabilité et le ministère des Finances a exaucé leurs souhaits.

Ils savent qu'il n'est pas facile de faire des compressions, mais qu'il est encore plus difficile d'être juste et équitable dans la façon de procéder pour réduire le déficit. Notre budget fait preuve d'équité. Ils savent qu'il est facile de critiquer, mais qu'il est encore plus difficile de prendre de bonnes décisions, les décisions qui s'imposent, comme l'a fait le gouvernement. Ils savent qu'il est facile de publier des chiffres et de proposer des idées qui se fondent sur des principes, plutôt que sur la réalité. Hier, on a reconnu, dans le budget, que la réduction du déficit allait toucher la vie des gens.

Les habitants de Guelph—Wellington ne s'attendent pas à des solutions faciles, comme celles que l'on trouve aux numéros 1–900 et dans les émissions du canal communautaire. Ils croient en notre pays et en notre capacité de régler nos problèmes. Ils veulent que le Canada réussisse. Ils voulaient un budget sévère. Ils voulaient que l'on réduise les dépenses. Ils voulaient des mesures équitables. Nous leur avons donné tout cela.

* * *

[*Français*]

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, le Québec, version souverainiste, est un pays où règne l'intolérance, où la démocratie est bafouée, où la dissidence idéologique est perçue comme un crime de lèse–majesté évalué au pourcentage des votes exprimés.

● (1405)

Quand un Bourgault accuse de racisme les anglophones qui voteraient démocratiquement contre leur projet, passe encore. Quand un Landry déclare que le multiculturalisme n'a pas sa place dans la société québécoise, c'est encore discutable, mais quand un membre de cette Chambre démocratiquement élu, soutient que les néo–Québécois ne devraient pas avoir le droit de s'exprimer ni de voter sur une question aussi cruciale que l'avenir de leur pays, c'est inadmissible.

Au nom de tous les Québécois anglophones et les néo–Québécois qui ont fait du Canada et du Québec leur patrie, où ils ont bâti leur vie et élevé leurs enfants, j'exige des excuses publiques du député de Louis–Hébert.

Je tiens à rappeler aux Bourgault et Paré de ce monde, qu'ils sont eux aussi des fils. . .

Le Président: Chers collègues, quand nous avons des déclarations comme ça, si nous parlons des idées ça va, mais il ne faut pas attaquer un député ou un autre. Je vous demanderais tous de ne pas utiliser le nom d'un député, mais le nom de son comté.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement de Jean Chrétien a annoncé hier dans le Budget, son intention de couper dans les pensions. . .

Le Président: Ma chère collègue, ne pas utiliser le nom du député, s'il–vous–plaît.

Mme Dalphond–Guiral: Le gouvernement libéral a annoncé hier dans son Budget l'intention de couper dans les pensions de vieillesse dès 1997. Le Budget d'hier nous démontre bien que la principale menace aux pensions de vieillesse et aux programmes sociaux vient du gouvernement fédéral, pas du gouvernement du Québec.

À voir le gouvernement aller, l'assaut en règle du fédéral sur les aînés, les chômeurs et les bénéficiaires des programmes sociaux ne fait que commencer. C'est le président du camp du non, M. Michel Bélanger, qui doit être bien découragé, lui qui tente de semer l'épouvante en racontant l'histoire des méchants séparatistes qui veulent couper dans les pensions de vieillesse.

Nous attendons avec impatience sa critique pointue du Budget fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, récemment, le vérificateur général a dit qu'une partie des dépenses de programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne répondait pas aux objectifs stratégiques, comportait des lacunes sur le plan de la gestion, ne donnait pas suffisamment de renseignements en ma-

Article 31 du Règlement

tière d'évaluation et de rendement et qu'on ne pouvait donc pas en rendre compte comme on le devrait.

De plus, ce ministère n'a pas publié de rapport annuel depuis 1992, ce qui nous empêche de voir si les programmes sont exécutés avec efficacité.

Le budget fédéral a dit que l'on réduirait les dépenses dans tous les ministères fédéraux, à l'exception du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement demande aux Canadiens de faire leur part pour la réduction du déficit. Pourtant, il augmente les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de 12 p. 100 au cours des trois prochaines années. Une grande partie des dépenses de programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien va au–delà des engagements constitutionnels, juridiques ou politiques.

Étant donné ces préoccupations, il est inacceptable et injuste d'augmenter les fonds prévus dans le budget pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* * *

LE BUDGET

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déposé hier le budget du gouvernement. Par ce budget, et celui déposé en 1994, le gouvernement s'est fixé un défi et un objectif, celui de contrôler le déficit et la dette.

Les Canadiens ont demandé et appuyé une combinaison de coupes au niveau des dépenses publiques et la poursuite de notre programme de création d'emplois et de croissance, la croissance la plus forte des pays du G–7 l'année dernière et une croissance qui va se poursuivre grâce à ce budget vigoureux.

Les mesures prises dans ce budget permettent de veiller à ce que nous atteignions l'objectif que nous nous étions fixé l'an dernier, de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

Le ministre a produit un budget juste et équitable qui répond aux attentes des Canadiens en ce qui concerne les programmes sociaux et la réduction des dépenses.

Toutes nos félicitations au ministre des Finances pour le dévouement dont il fait preuve afin de contrôler le déficit et la dette de notre pays et de redonner confiance à tous les Canadiens.

* * *

• (1410)

L'AGRICULTURE

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, ce budget est dur, mais les mesures qui ont été prises devaient l'être et l'ont été de façon équitable, conformément à notre engagement.

Le meilleur moment de réduire les dépenses est de le faire en période de croissance. Dans le secteur agricole, les prix sont en hausse, nos marchés d'exportation sont en train de s'étendre et les producteurs sont dans une excellente position pour s'adapter aux changements.

L'élimination des subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest combinée aux avantages fiscaux va permettre aux agriculteurs des Prairies de recevoir 2,2 milliards de dollars cette année. Nous veillerons à ce que l'argent soit versé de façon juste et équitable.

Je suis sûre que les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur agricole continueront, comme ils l'ont toujours fait, de s'adapter aux changements constants qui s'opèrent dans cette industrie de façon à veiller à ce que le Canada reste un leader mondial dans le domaine de la production agricole.

* * *

[*Français*]

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre des Finances pour l'excellent budget qu'il nous a présenté hier. La vigueur avec laquelle le ministre des Finances a décidé de s'attaquer au problème du déficit sans hausser l'impôt des particuliers a semblé plaire aux marchés financiers qui n'ont pas tardé à réagir.

Ainsi, la Banque de Montréal, la Laurentienne et le Mouvement des caisses populaires Desjardins ont déjà annoncé une réduction de leur taux préférentiel. Cette première réaction laisse entrevoir à court terme une baisse probable des taux hypothécaires, ce qui favorisera une indispensable relance dans l'industrie de la construction.

Ces bonnes nouvelles sont de nature à rassurer les consommateurs canadiens et à favoriser la poursuite de notre croissance économique. Bravo à notre ministre des Finances et à notre gouvernement qui respecte ses engagements.

* * *

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises savent maintenant à quoi il faut s'attendre d'Ottawa en cette année référendaire au Québec.

Loin de proposer une décentralisation des pouvoirs, le Budget fédéral d'hier démontre qu'Ottawa refuse toujours de se retirer des domaines de compétence provinciale. Ottawa s'entête même à étendre ses interventions, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Tout ce que ce gouvernement libéral réussit à transférer aux provinces, c'est le déficit. Le Budget d'hier cherche à pelleter le déficit fédéral dans la cour des provinces: 2,5 milliards de dollars l'an prochain et 4,5 milliards l'année suivante.

Le gouvernement fédéral veut ainsi reporter après l'échéance référendaire québécoise l'essentiel des coupures dans les transferts aux provinces et dans les services fédéraux aux citoyens. Voilà le véritable coût d'un non au référendum, voilà le coût du statu quo.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes ont déjà reconnu la nécessité de réduire les dépenses publiques et de permettre aux gens de se débrouiller seuls quand ils en sont capables. Les réformistes croient aussi qu'avant de réduire les dépenses, il faudrait réduire les barrières et accroître la flexibilité de façon à permettre aux gens de bien s'en sortir dans un marché plus libre. Les agriculteurs partagent ce point de vue.

Hier, les dépenses du ministère de l'Agriculture ont été substantiellement réduites. Les agriculteurs et les chefs de l'industrie disent que ces compressions seront dures, mais qu'elles sont nécessaires.

Ce qui me préoccupe toutefois c'est qu'en s'orientant vers un système plus axé sur le marché, le gouvernement n'a pas éliminé les barrières réglementaires et n'a pas tenu compte des efficacités accrues. Faute de tels changements, ces réductions au niveau du financement risquent de paralyser les agriculteurs et l'industrie plutôt que d'améliorer leur situation.

Les agriculteurs ont besoin d'un climat de stabilité, de prévisibilité et de certitude pour s'adapter aux nouvelles réalités financières. Ils ont besoin de la liberté voulue pour récupérer ce qu'ils ont perdu dans ce budget. Ce gouvernement ne leur en a pas donné.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE BROME—MISSISQUOI

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je m'adresse pour la première fois en cette Chambre, pour remercier d'abord la population de Brome—Missisquoi qui m'a témoigné de sa confiance à l'occasion de l'élection partielle du 13 février dernier.

Je réitère mon engagement à ne ménager aucun effort pour être à la hauteur des attentes d'excellence de mes concitoyens.

[*Traduction*]

Je suis fier de me joindre aux forces du Parti libéral du Canada à la Chambre des communes. J'ai demandé à mes électeurs d'avoir confiance dans le gouvernement. Après moins d'une semaine sur la colline du Parlement, je vois que le gouvernement ne décevra pas les Canadiens.

La délicate situation financière du pays exigeait une intervention ferme, mais humaine. On nous a présenté un budget qui est courageux et juste. Le pays est maintenant sur la bonne voie.

• (1415)

[*Français*]

Les personnes âgées sont protégées, le fardeau fiscal des familles à revenus modeste et moyen n'a pas augmenté et l'État sera moins lourd et mieux géré. Je m'engage maintenant à participer activement à la création d'emplois et à renouveler l'économie dans Brome—Missisquoi. Je remercie d'ailleurs les députés du caucus libéral qui m'ont déjà assuré de leur appui pour atteindre ces objectifs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, dans son opération de marketing prébudgétaire, le gouvernement annonçait le Budget d'un nouveau Canada. Le ministre des Affaires étrangères prophétisait même, avec un zèle réformiste qu'on ne lui connaissait pas, que l'on ne pourrait plus parler du statu quo après le Budget. Or, la décentralisation promise n'est rien d'autre, dans les faits, que la poursuite du désengagement financier d'Ottawa en matière de santé, d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale.

Ma question s'adresse au premier ministre. Où est donc ce fameux Canada renouvelé qui a été annoncé à grands coups de trompette, alors que nous n'avons eu droit, hier, qu'à un balayage additionnel de quelque 7 milliards de dollars de factures dans la cour des provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons décidé, dans le Budget d'hier, d'offrir beaucoup plus de flexibilité aux provinces dans l'administration de leurs programmes et nous essayons d'améliorer la situation de tout le monde. Les provinces auront plus de facilité pour établir elles–mêmes leurs programmes, en autant qu'elles respectent les aspirations de tous les Canadiens, c'est–à–dire d'avoir des programmes minimum pour tous les Canadiens, de sorte que la dignité des personnes soit respectée d'un bout à l'autre du Canada. Je pense que ce Budget reflète la volonté et la capacité de ce gouvernement de proposer des changements.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il avoir l'audace de prétendre qu'en privant les provinces de 7 milliards de dollars, il leur offre davantage de souplesse, de flexibilité, de capacité d'innovation pour les programmes sociaux, alors que les provinces ont déjà toutes les difficultés à faire face à la croissance de leurs dépenses dans le domaine de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis très longtemps, les provinces nous demandaient d'enlever certaines conditions qui existaient dans l'administration des programmes d'aide sociale et c'est ce que nous proposons à ce moment–ci.

Quant aux services de santé, les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, tout le monde au Canada s'entend pour dire qu'ils doivent être maintenus, parce qu'ils sont l'essence même de notre société et ce sont eux qui permettent aux gens d'avoir accès à des services de santé égaux pour tout le monde, peu importe les conditions financières des gens.

De toute façon, il fallait être juste et équitable dans notre Budget. On ne pouvait pas couper systématiquement le budget de fonctionnement du gouvernement fédéral et ne pas couper les transferts aux provinces. C'est juste une question d'équité entre tous les programmes du gouvernement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, j'ai entendu le premier ministre dire qu'il a cherché à être équitable par son Budget. Je ne sais pas s'il a pensé au Québec quand il a dit cela, quand on sait qu'en 1997, selon les critères qui apparaissent déjà dans les documents du ministère du Développement des ressources humaines, Québec devra supporter 41,7 p. 100 des diminutions de paiements de transfert. Est–ce qu'on appelle cela de l'équité? C'est le Québec qui «passe au cash» là–dedans!

M. Loubier: Oui, 41 p. 100. C'est équitable, ça. Bravo pour l'équité!

M. Bouchard: Comment le gouvernement peut–il afficher une pareille assurance, avec la duplicité qu'on connaît à son attitude présentement, puisqu'il claironne sa détermination de respecter les principes d'universalité et d'accessibilité en même temps qu'il annonce qu'il va réduire brutalement sa contribution à leur financement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question de réduction des dépenses dans tous les programmes des gouvernements a lieu à tous les niveaux. Les membres du présent gouvernement du Québec, les amis du chef de l'opposition, ont coupé 600 millions de dollars, si je ne m'abuse, dans les programmes de santé au mois de décembre. Alors, nous aussi, nous faisons la même chose, parce qu'il faut qu'il y ait des compressions, il faut que chaque niveau du gouvernement puisse en profiter.

• (1420)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le Budget du ministre des Finances annonce la fusion de tous les paiements de transfert aux provinces en un seul programme global de transfert appelé le Transfert social canadien. Il fixe à 7 milliards de dollars le montant des coupures additionnelles dans les paiements de transfert aux provinces au cours des trois prochaines années sans préciser les modalités de répartition des paiements à partir de 1997.

Comment le ministre des Finances peut–il décréter des coupures d'une telle ampleur aux transferts auprès des provinces et reporter candidement à plus tard toute discussion avec celles–ci?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question de reporter ces discussions. Nous sommes prêts à les amorcer demain si les provinces sont prêtes. C'est très clair. D'ailleurs, on l'a dit lors de notre rencontre avec les ministres des Finances. J'ai invité les ministres des Finances provinciaux à se joindre à moi immédiatement après le discours sur le Budget, et je suis prêt à les rencontrer n'importe quand. Il n'est pas question d'un retard.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, en reportant à plus tard, tel qu'il est précisé dans son Budget, les négociations avec les provinces sur la répartition des transferts, doit–on comprendre que le ministre des Finances veut cacher aux Québécois avant le référendum l'impact négatif du Transfert social canadien, justement parce que c'est le Québec qui sera le plus grand perdant en assumant plus de 41 p. 100 des coupures aux paiements de transfert, aux provinces, en 1997?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, d'abord, les chiffres que le député mentionne ne sont carrément pas vrais.

Deuxièmement, si vous voulez le savoir, les coupures au Québec, en 1994–1995 et 1996–1997, seront de 350 millions de dollars. Ce ne sont pas des montants farfelus comme ceux que le député vient de mentionner.

En ce qui concerne les discussions et le fait qu'il nous dit qu'on va les reporter après le référendum, d'abord, on a dit lors du dernier discours sur le Budget qu'on était pour les aviser et non leur faire une surprise comme celle que le gouvernement précédent leur a faite.

Est–ce que le député est en train de nous dire qu'on devrait le faire immédiatement? Je pense que M. Campeau ne sera pas tellement satisfait.

Troisièmement, dites–nous à quel moment le référendum aura lieu, on va le tenir et après on réglera les problèmes.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans son budget d'hier, le ministre des Finances s'engageait à ramener le déficit à 24,3 milliards en 1997.

Pendant ce temps, les fonctionnaires du ministère des Finances prédisent aux journalistes et aux marchés financiers que le déficit sera ramené à zéro d'ici l'an 2000.

Pourtant, dans le discours du budget d'hier, on ne disait rien de la façon dont le déficit passerait de 24 milliards à zéro en trois ans.

Le ministre dira–t–il aux Canadiennes et aux Canadiens, et veut–il dire à la Chambre aujourd'hui, comment il compte ramener le déficit de 24 milliards à zéro en trois ans? Est–ce que ce sera au moyen d'augmentations d'impôts, de coupes dans les programmes sociaux, ou d'une combinaison des deux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai répété maintes fois à la Chambre que, pour un gouvernement, la meilleure façon d'atteindre ses objectifs est de se donner une série d'objectifs à court terme qui le maintiennent en alerte.

C'est de loin la meilleure méthode de contrôle des dépenses qu'un gouvernement puisse avoir. C'est la raison pour laquelle nous allons atteindre notre objectif de l'an prochain et aussi celui de l'année d'après.

Je peux dire aux députés que ce que le gouvernement ne veut pas faire, c'est présenter un budget comme celui du Parti réformiste qui est basé sur de fausses hypothèses et de fausses données, et qui n'atteint pas ses objectifs.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le défaut principal de la réponse du ministre est aussi le défaut fondamental du budget d'hier.

On cache la vérité en ce qui concerne la menace qui plane sur les programmes sociaux du fait de l'ampleur des paiements d'intérêts. En vertu du plan budgétaire du ministre, les dépenses de programmes vont être réduites de 12 milliards sur trois ans, alors que d'ici 1997 l'intérêt sur la dette va augmenter de 13 milliards pour atteindre 51 milliards par année. La réalité, c'est que les paiements d'intérêts augmentent plus vite que notre capacité de réduire les dépenses ou d'accroître les recettes.

• (1425)

Ma question au ministre des Finances est celle–ci, et tout ce que je demande, c'est un chiffre: Peut–il dire aux Canadiens combien de milliards de dollars ils paieront en intérêts l'année où le budget sera enfin valable?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait très bien que sa question est insensée. Nous avons dit que nous parviendrions à un budget équilibré en établissant une série d'objectifs à court terme. Cela va de soi qu'il y a un objectif ultime.

Je ne peux pas croire que des députés de ce parti puissent encore prendre la parole pour réclamer qu'on épargne les programmes sociaux alors qu'ils ont présenté la semaine dernière un budget dont le but ultime était de garantir que tous les Canadiens pauvres restent pauvres et que ceux de la classe moyenne le deviennent.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre prétend que son budget a épargné les programmes sociaux de compressions injustes ou pas nécessaires. En fait, les véritables compressions d'ordre social se cachent dans les énormes paiements d'intérêts qui ne sont pas nécessaires et que le gouvernement laisse croître de façon irresponsable en ne s'attaquant pas plus rapidement au déficit.

Cela signifie que, quand les libéraux imposeront des compressions d'ordre social, car ils le feront, ces compressions seront plus importantes, plus désespérées et plus destructrices que les Canadiens ne peuvent l'imaginer.

Le ministre des Finances peut–il honnêtement avouer aux Canadiens qu'il fait courir le plus grand des dangers aux programmes sociaux en ayant négligé d'équilibrer le budget plus rapidement, alors qu'il avait une chance de le faire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la meilleure façon de remettre de l'ordre dans les finances de notre pays, c'est de présenter un budget qui fasse chuter les dépenses fédérales de 120 milliards de dollars en 1993–1994 à 108 milliards en 1996–1997.

La meilleure façon de traiter les finances du Canada, c'est de limiter les dépenses de programmes à 13 p. 100 du total, ce qui est la proportion la plus faible depuis 1951. La meilleure façon d'épargner les programmes sociaux est de faire en sorte qu'un parti qui a dit qu'il récupérerait la pension de vieillesse des gens qui reçoivent le supplément de revenu garanti ne prenne jamais le pouvoir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Budget déposé hier implique des coupures additionnelles de 7 milliards de dollars pour les provinces au cours des trois prochaines années. En transférant une facture additionnelle de 7 milliards de dollars aux provinces, Ottawa pellette une fois de plus une partie de son déficit dans la cour des provinces.

Le ministre des Finances admettra–t–il que les coupures additionnelles décrétées par son gouvernement dans les paiements de transfert aux provinces vont se traduire inévitablement dans les faits par une réduction des services aux citoyens, une augmentation des impôts provinciaux ou un mélange des deux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pas du tout. Lorsqu'on a rencontré les ministres des Finances, ils nous ont demandé d'abord pour ne pas avoir de surprise de leur donner au moins une année d'avis. Ce qu'on a fait.

Deuxièmement, ils nous ont demandé de couper chez nous d'abord et de couper chez nous beaucoup plus fort qu'on ne coupait chez elles. Si l'on regarde, on a fait des coupures chez nous, par exemple, en 1996, de 7,3 p. 100 et seulement de 4,3 à 4 p. 100 en ce qui concerne les provinces. Lorsqu'on regarde la province de Québec, c'est seulement 350 millions de dollars en comparaison avec cette année. Alors, il faut le dire, c'est inférieur à 3 p. 100 des revenus des provinces. Je crois que c'est abordable.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, les chiffres du ministre des Finances sont faux. Il regarde l'ensemble des transferts et c'est seulement les transferts en espèces qu'il coupe. Il le sait très bien.

Le ministre des Finances confirme–t–il que les coupures dans les paiements de transfert aux provinces qu'il a décrétées hier se traduiront par un manque à gagner pour les Québécois de plus de 2,5 milliards de dollars d'ici trois ans?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, en comparaison avec cette année, c'est 350 millions de dollars.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, au cours des années 80, Michael Wilson nous présentait des budgets fondés sur les mêmes principes et les mêmes projections de stabilisation du rapport entre la dette et le PIB que le budget d'hier. Comme les analystes le disaient à l'époque et le

disent maintenant, il ne suffit pas de planifier en fonction d'une stabilisation du rapport entre la dette et le PIB en période de prospérité.

Pourquoi la prochaine récession, qui arrivera inévitablement, ne ferait–elle pas encore augmenter le déficit et ne ramènerait–elle pas le pays dans une situation incontrôlable où la dette grandit par rapport au PIB?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la prémisse du député est erronée. Premièrement, quand Michael Wilson présentait son budget, il ne faisait pas de vraies compressions. Comme le député le sait bien, il n'a fait que hausser les niveaux de référence.

Deuxièmement, Michael Wilson n'agissait pas suivant une perspective ordonnée des affaires du pays ou un ordre de priorité. Il faisait simplement des coupes dans tous les domaines.

Troisièmement, Michael Wilson n'a jamais atteint ses objectifs, et nous avons atteint les nôtres.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, Michael Wilson était aussi dans la position très avantageuse d'avoir une dette de 250 milliards de dollars au lieu de 550.

Les compressions absolues des dépenses de 10 milliards de dollars prévues dans le budget équivalent presque à l'augmentation du service de la dette qui est évaluée à 9 milliards pour la période couverte par le budget. L'augmentation prévue des recettes due à la prospérité et aux augmentations d'impôts s'élève à la somme astronomique de 12,7 milliards de dollars.

Est–ce que, dans son prochain budget, le ministre pense pouvoir maintenir le rapport entre la dette et le PIB en se contentant de pareilles compressions et d'une augmentation similaire des recettes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, non seulement le rapport entre la dette et le PIB se stabilisera en 1996–1997, mais en outre il commencera à s'améliorer, tendance dont je puis assurer le député qu'elle sera permanente.

Le député a soulevé une question très importante. Réduire le rapport entre la dette et le PIB est un objectif extrêmement important. Nous en sommes très conscients et nous nous y employons.

Le député a mentionné l'ampleur de la dette que je dois éponger par rapport à celle dont Michael Wilson avait hérité. Il existe une autre différence entre Michael Wilson et moi–même. Il a eu la bonne fortune de succéder à un gouvernement libéral alors que j'ai pris la succession des conservateurs.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas osé dévoiler dans son Budget ses véritables intentions sur la réforme des pensions de vieillesse, préférant reporter encore une fois une étude qui devait normalement être publiée l'an dernier.

Le ministre des Finances confirme–t–il que les intentions de son gouvernement sont de réduire les bénéfices du régime de pensions de vieillesse pour des milliers de citoyens canadiens, voire restreindre l'accessibilité au régime pour des milliers de personnnes âgées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pas du tout. La réponse est carrément non. Ce que nous avons l'intention de faire, c'est d'étudier avec les provinces le Fonds de pensions du Canada, et en même temps, j'en suis sûr, ils étudieront le Fonds de pensions du Québec, parce que c'est cet automne qu'il faudra faire les révisions nécessaires. C'est tout à fait naturel de les étudier tous ensemble, avec les provinces.

• (1435)

Je peux vous assurer, et je peux assurer le député, qu'on a l'intention de protéger les plus vulnérables de notre société, les aînés du Canada.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il serait étonnant que le ministre des Finances crée un comité de travail pour augmenter les pensions de vieillesse. Cela m'étonnerait beaucoup.

Est–ce que le ministre des Finances admettra que s'il ne divulgue pas immédiatement les modalités de son projet de réforme de la sécurité de la vieillesse, c'est qu'il souhaite que ses intentions ne soient connues des personnes âgées qu'uniquement après la période référendaire au Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, on a un échéancier qui a été établi par la loi depuis bien longtemps pour étudier le Fonds de pension du Canada tous les cinq ans, et le Fonds de pension du Québec. Ce n'est pas nous qui avons établi l'échéancier. Je le répète encore, dites–nous quand vous aurez le courage de tenir le référendum, on va régler le problème, et après cela on pourra continuer de bâtir le pays.

Vous savez, nous avons beaucoup de questions à régler au Canada. On a une économie à gérer, et peut–être que je devrais poser la question encore une fois. Le grand penseur économique du mouvement séparatiste, Richard Le Hir, a dit qu'il n'était pas prêt à rencontrer les obligations du Québec en ce qui concerne la dette. Est–ce que c'est la position du Bloc québécois? Est–ce qu'il y a encore une différence d'opinion?

[*Traduction*]

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, ce gouvernement avait promis aux Canadiens un plan visant à préserver et à protéger notre sécurité sociale tout en tenant compte de la réalité financière. Ils l'attendent toujours. Dans son budget d'hier, le gouvernement nous promet encore un autre document de travail de la part du ministre du Développement des ressources humaines.

Ma question s'adresse au ministre des Finances: Pourquoi les Canadiens devraient–ils, pour la deuxième fois, confier la réforme des programmes sociaux à un processus et à un ministre qui jusqu'ici n'a jamais tenu parole?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, et ce dans le seul intérêt de la discussion, la députée pose une question sans savoir de quoi elle parle, ce qui est regrettable étant donné la gravité du sujet.

Comme nous l'avons clairement indiqué dans le budget d'hier, nous avons une idée très précise des initiatives que nous allons prendre pour réformer les programmes sociaux. À l'automne, nous présenterons une mesure législative d'envergure concernant l'assurance–chômage. Dans le budget d'hier, nous avons prévu la création d'un nouveau fonds d'investissement en ressources humaines qui va nous permettre de mettre en oeuvre dès maintenant certaines des réformes proposées.

Nous avons déjà commencé à réorganiser le ministère du Développement des ressources humaines afin de décentraliser la prestation des programmes et de mettre fin au double emploi et aux chevauchements. Nous avons lancé un nouveau programme de transfert, là encore dans le but d'éliminer les chevauchements et le double emploi avec les provinces.

Il me semble que ce n'est pas mal comme début de réforme sociale et de loin supérieur à tout ce que le Parti réformiste a proposé jusqu'à maintenant.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Je ne m'étais pas rendu compte que le ministre s'attendait que le Parti réformiste fasse le travail à sa place.

Plus sérieusement, le ministre sait que, pour chaque dollar emprunté aujourd'hui, il y aura deux dollars de réductions demain. Des Canadiens s'inquiètent et demandent: «Qu'est–ce que cela signifie pour nos programmes sociaux?» Quelle réponse le ministre des Finances peut–il leur fournir?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réponse saute aux yeux. La principale différence entre le Parti réformiste et le nôtre, c'est que nous croyons profondément au tissu social du Canada.

• (1440)

Pour certains députés, les compressions ne sont que des opérations comptables; il suffit d'équilibrer les livres et non les besoins d'un pays. Ce n'est pas l'avis de notre gouvernement.

Si notre gouvernement s'attaque au déficit, ce n'est pas parce que nous pensons que les Canadiens ne devraient pas avoir de programmes sociaux, mais bien parce que nous voulons les préserver ainsi que l'héritage du Parti libéral.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, après avoir coupé sur trois ans 5,5 milliards de dollars dans l'assurance–chômage dans son premier Budget, coupure dont les chômeurs n'ont pas encore fini de subir pleinement les effets, voilà que le ministre des Finances s'acharne à nouveau sur les chômeurs en annonçant une coupure additionnelle de 10 p. 100 du budget d'assurance–chômage pour l'an prochain.

Le ministre des Finances reconnaît–il que les coupures additionnelles qu'il annonce en matière d'assurance–chômage priveront les chômeurs d'au moins 700 millions de dollars additionnels en 1996–1997?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'invite la députée à examiner attentivement le document budgétaire et les initiatives que nous avons envisagées dans le cadre de la réforme de l'assurance–chômage.

Cette réforme vise à modifier le système pour faciliter le retour sur le marché du travail, éliminer du système de nombreux obstacles et fournir aux Canadiens de vraies ressources leur permettant d'obtenir une solide formation, de bons services d'orientation et des programmes de qualité. Pour cela, nous pouvons utiliser les économies réalisées dans le cadre de la mesure législative.

La députée est donc complètement dans l'erreur. En réalité, nous voulons convertir le régime en un fonds d'assurance–chômage et donner aux Canadiens de nouveaux espoirs, de nouveaux emplois, de nouvelles possibilités. Voilà ce que signifie la réforme.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, pendant la tournée du Comité du développement des ressources humaines, nous nous sommes fait dire à répétition que le problème, beaucoup plus que la formation, c'était des emplois, des vrais emplois. Or, il n'y a rien dans ce Budget pour les emplois.

Comment le ministre des Finances peut–il oser exiger un effort supplémentaire d'au moins 700 millions de dollars aux chômeurs alors qu'il s'est contenté d'un impôt temporaire de 100 millions de dollars sur deux ans aux banques et aux institutions financières quand on sait que la Banque royale, à elle seule, a réalisé des profits de 1,2 milliard de dollars l'an passé?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la meilleure façon de garantir des emplois au Canada c'est exactement ce que le ministre vient de dire, c'est–à–dire de passer d'une aide passive à une aide active pour apporter ce dont les travailleurs ont besoin.

La meilleure façon de le faire c'est de réduire les cotisations d'assurance–chômage pour que les PME puissent engager du monde. Et troisièmement, la meilleure façon c'est de maintenir la reprise économique. L'année dernière, on a créé 433 000 emplois et l'an prochain, on fera la même chose.

[*Traduction*]

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

Le budget d'hier a tracé la voie menant à une solide croissance économique. Il est conforme aux engagements pris pendant la campagne électorale. Un de ces engagements portait sur la création d'emplois dans le secteur de la petite et moyenne entreprise.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie peut–il expliquer quelle réponse ce budget donne aux préoccupations des petites et moyennes entreprises?

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le meilleur espoir que nous avons pour remettre les Canadiens au travail réside dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, c'est–à–dire le million d'entreprises qui emploient près de 70 p. 100 des Canadiens.

Dans son budget, le ministre des Finances a pris trois mesures précises à l'endroit de la petite entreprise. Premièrement, aucun changement n'est apporté au taux de l'impôt des sociétés dans le cas d'une petite entreprise. Deuxièmement, l'exonération de 500 000 $ en gains de capital est maintenue. Troisièmement, et il s'agit de la mesure la plus importante, le ministre des Finances a annoncé hier soir que les banques à charte du Canada devront répondre de leurs relations avec les petites et moyennes entreprises.

● (1445)

Aujourd'hui, le président du Comité permanent de l'industrie a annoncé que, d'ici deux semaines et demie, les présidents de toutes les institutions financières du Canada pourront venir témoigner devant le comité et expliquer l'appui qu'ils offrent aux petites entreprises.

Voilà comment des emplois seront créés.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, enfouis dans les tréfonds du budget libéral se trouvent une augmentation de la taxe sur l'essence, une hausse de 2 points du taux d'intérêt exigé sur les impôts en souffrance, un excédent du compte d'assurance–chômage et l'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, pour ne nommer que quelques–unes des mesures annoncées hier. Le ministre admettra–t–il qu'il s'attaque encore et toujours aux Canadiens à revenu moyen?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, au bout d'un an, nous avons finalement réglé, et de façon très satisfaisante, la question des combustibles de remplacement avec l'utilisation de l'éthanol.

Des voix: Oh, oh!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je n'aurais jamais dû m'aventurer sur ce terrain. Je flaire des embûches.

Le Président: Décidément, les députés débordent d'imagination.

Des voix: Oh, oh!

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, sur une note plus sérieuse, le ministre se targue d'être transparent et il parle effectivement d'une hausse de la taxe sur l'essence de 1,5c. le litre. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a une taxe sur cette taxe, la TPS. Le ministre ne pense–t–il pas que certains Canadiens pourraient voir dans cette mesure une tactique visant à les tromper?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Non, monsieur le Président, jamais de la vie. Les Canadiens connaissent très bien les produits et services auxquels s'applique la TPS. Maintenant que le budget a été déposé, nous avons hâte de nous attaquer, un peu plus tard au cours de l'année, à la question de la TPS.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le cadre des nouvelles compressions budgétaires au sein du ministère de la Défense, le ministre de la Défense a annoncé hier la fermeture du quartier général de l'armée de terre et des installations de Saint–Hubert. Selon le journal *La Presse*, cette décision entraînera l'abolition de 400 postes, dont la moitié sont occupés par des civils.

Comment le ministre des Finances peut–il justifier, après la fermeture, l'année dernière, du Collège militaire de Saint–Jean, la décision de fermer complètement les installations et la base de Saint–Hubert, alors que la sous–représentation du Québec au chapitre des infrastructures et des dépenses de l'armée canadienne privent déjà le Québec d'un minimum de 650 millions de dollars par année?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le Comité mixte spécial de la défense de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé d'économiser de l'argent en éliminant une structure de commandement dans les Forces armées canadiennes. Dans le budget déposé hier, nous avons respecté cette recommandation en abolissant le commandement aérien à Winnipeg, le commandement maritime à Halifax et le commandement de la force terrestre à Saint–Hubert.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances prend–il l'engagement que des mesures d'adaptation seront rapidement mises en place pour permettre aux employés civils de se trouver un nouvel emploi?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget de l'an dernier, nous avons annoncé l'abolition de 16 500 postes à la défense nationale. Hier, nous avons annoncé l'élimination d'un peu moins de 12 000 postes. En tout, cela fait près de 30 000 postes. Toutes les personnes visées seront admissibles au programme de réduction des troupes à l'intention des militaires ou du programme de réduction des effectifs civils à l'intention des fonctionnaires.

J'aimerais ajouter que 73 p. 100 des personnes visées par les réductions annoncées l'an dernier ont accepté notre offre et ont touché en moyenne une indemnité de 53 000 $. Nous pensons que les personnes visées cette année seront traitées équitablement et humainement et qu'elles accepteront l'offre de départ.

• (1450)

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, selon les prévisions budgétaires déposées ce matin, la Société d'expansion du Cap–Breton verra son budget augmenter de 69,3 p. 100. C'est exact, monsieur le Président, une augmentation de 69,3 p. 100 par rapport à l'an dernier. J'avais cru entendre le ministre des Finances déclarer hier qu'il allait réduire les dépenses.

Comment le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux peut–il justifier une telle augmentation des dépenses dans sa propre circonscription? Comment peut–il se justifier aux yeux des Canadiens du reste du pays?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Il devrait savoir que la réduction des fonds accordés à l'APECA et à la Société d'expansion du Cap–Breton totalise 173,5 millions de dollars sur une période de trois ans. Dans le cas de la Société d'expansion du Cap–Breton, les compressions sont de plus de 2,5 millions de dollars et le personnel y sera réduit de 24 p. 100.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): J'avais cru dire qu'il y avait eu une augmentation de 69 p. 100, monsieur le Président.

Je constate également que, dans les prévisions budgétaires du ministère du Patrimoine canadien, une enveloppe de 1,8 million de dollars est prévue pour la construction d'un terrain de golf au Cap–Breton.

Hier, le ministre des Finances a dit de réduire les dépenses. Il a également déclaré que le deuxième principe voulait que les priorités nationales reflètent les besoins de la population et que le troisième principe était celui de la frugalité parce que chaque dollar compte.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux comprend–il le sens de ce qu'a dit le ministre des Finances ou bien refuse–t–il tout simplement de renoncer à l'assiette au beurre?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je remercie le député pour sa question.

Il devrait savoir que le ministre des Finances a imposé aux agences de développement régional des compressions de plus de 550 millions de dollars. L'examen des programmes a porté sur tous les ministères et sur toutes les agences du gouvernement du Canada et tous ont subi des compressions.

L'APECA perdra 173,5 millions de dollars en trois ans et elle devra perdre 50 personnes employées.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des Sciences, de la Recherche et du Développement.

Le budget d'hier reflète la situation financière très sérieuse à laquelle le gouvernement et la nation sont confrontés. En nous efforçant de juguler notre déficit, il importe de continuer à jeter les bases sur lesquelles s'appuiera notre croissance économique future.

Gardant cela à l'esprit, le secrétaire d'État peut–il dire à la Chambre comment le budget se répercutera sur le financement des sciences et de la technologie?

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, le budget donne une priorité aux sciences et à la technologie.

Par exemple, le budget du ministère de l'Industrie a été amputé de 43 p. 100, mais les compressions imposées aux deux conseils subventionnaires qui relèvent du portefeuille d'Industrie Canada, le CRSNG et le CRSH, ne seront que de 14 p. 100 pour les trois prochaines années et les compressions imposées au Conseil national de recherches du Canada ne seront que de 15 p. 100 pour la même période au cours des trois prochaines années.

Donc, le budget est dur, mais juste et on y a donné la priorité aux sciences et à la technologie, ce qui est important pour notre avenir.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre a dit que la justice entre les régions constituait un des principes fondamentaux de son budget. Or, aujourd'hui, pour l'agriculteur, le pêcheur, le chef de petite entreprise dans une localité rurale ou le mineur, le budget n'est pas seulement austère, il est dévastateur.

Le ministre n'est–il pas d'accord pour dire que ce sont les Canadiens des petites localités et des régions rurales que les financiers de Wall Street ont tenus en otage dans ce budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Non, pas du tout, monsieur le Président.

La députée le sait, nous avons un problème de dette et de déficit. Les Canadiens voulaient que nous y fassions face, car cela faisait près d'une décennie que cette mesure était sans cesse reportée à plus tard. D'ailleurs, ce sont les secteurs de l'économie, les petites localités et le Canada rural dont elle parle qui souffraient du fait que le niveau de vie canadien diminuait, non pas à cause du budget actuel, mais parce que les gouvernements antérieurs avaient refusé de s'attaquer au problème.

En nous confrontant au problème, nous avons donné aux Canadiens des petites localités et des régions rurales un énorme espoir, l'espoir que nos programmes sociaux seront maintenant préservés, que les secteurs industriels de base seront préservés et que les Canadiens continueront de créer des emplois. Voilà vraiment ce que nous avons fait dans ce budget, un budget pour les Canadiens.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est à propos de la proposition. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1455)

Le Président: La parole est au député de Sherbrooke.

M. Charest: Monsieur le Président, c'est la plus longue question que j'aie eue à poser depuis longtemps. Ma question au premier ministre a trait à une disposition du Plan budgétaire, à la page 65, qui prévoit une mesure fiscale pour les grands–mères.

À propos des changements qu'il compte apporter dans le cadre de la réforme des pensions, le gouvernement annonce qu'il songe à offrir les prestations de sécurité de la vieillesse en fonction du revenu familial. Cela voudrait dire que les femmes âgées de plus de 65 ans qui bénéficient des prestations de SV pourraient les perdre en raison du revenu de leur conjoint. Le premier ministre confirmera–t–il cette éventualité à la Chambre des communes?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Ma réponse, monsieur le Président, c'est que la prétention du député ne se réalisera pas. Ce que nous voulons faire à ce moment–ci c'est de nous assurer que le Régime des pensions soit réétudié et on est obligé, en vertu des lois de ce Parlement, de rencontrer les provinces tous les cinq ans. Nous devons les rencontrer cette année à ce sujet. Il faut s'assurer que le système de pensions au Canada puisse continuer dans les générations à venir, et c'est ce que le ministre des Finances a indiqué dans son budget hier.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances annonçait hier la fin des subventions aux transporteurs de grain tout en annonçant une généreuse compensation de près de 3 milliards de dollars versée notamment sous forme de subventions directes aux producteurs de l'Ouest. Le ministre a aussi réduit de 30 p. 100 les subventions aux producteurs laitiers. Moins chanceux, ceux–ci n'ont pas droit à des compensations.

Comment le ministre des Finances peut–il justifier une telle politique de deux poids, deux mesures tout à fait inéquitable pour les producteurs laitiers, situés pricipalement au Québec et qui sont privés de toute forme de compensation financière, contrairement aux producteurs céréaliers de l'Ouest?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il y a une différence fondamentale entre les deux. En ce qui concerne le Pas du Nid–de–Corbeau, c'était très clair que l'on vient de terminer la subvention. Tandis qu'en ce qui concerne les subventions à l'industrie laitière, le ministre de l'Agriculture, aujourd'hui, est à Québec en train de rencontrer l'association. D'ailleurs, on ne l'a pas abolie, tout ce qu'on a fait c'est qu'on l'a coupée de 30 p. 100. Cela étant dit, j'ai un peu de difficulté à comprendre, mais je comprends. Il faut être consistant. Nous, il faut le dire, on l'a coupée de 30 p. 100. Est–ce que je peux citer le chef de l'opposition dans un débat avec Joe Clark? M. Clark a dit, et je le cite en anglais:

[*Traduction*]

«Nous versons des subventions importantes aux producteurs de lait industriel. En tâchant de rendre un Québec indépendant plus compétitif, allez–vous supprimer ces subventions, Lucien?»

[*Français*]

Et le chef de l'opposition a dit, et je le cite en anglais:

[*Traduction*]

«Si vous me le demandez, oui, nous devrions effectivement abandonner cette pratique.»

Des voix: Oh, oh!

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Alors que les Canadiens ordinaires se voient frappés par les dispositions du budget, les prévisions budgétaires de cette année révèlent que les budgets de fonctionnement du Sénat et des cabinets ministériels ont augmenté.

Comment se fait–il que les sénateurs et les politiciens continuent de profiter de l'assiette au beurre à Ottawa, alors que les Canadiens surchargés d'impôts doivent se serrer la ceinture?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'on peut voir une augmentation de 1 000 $ pour le Sénat dans le Budget des dépenses principal.

Je crois comprendre que les membres de l'autre endroit cherchent encore à faire des réductions, tout comme la Chambre des communes. Le whip en chef du gouvernement vient d'annoncer, la semaine dernière, que le budget de la Chambre des communes sera réduit, sans parler des réductions de 19 p. 100 sur trois ans annoncées hier par le ministre des Finances. Jamais les dépenses publiques n'ont été réduites de façon aussi massive dans les temps modernes. En plus de ces réductions de 19 p. 100, le régime de pensions des députés a été réduit de 33 p. 100 en un an.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune d'une personne qui connaît bien cette Chambre. Il s'agit de l'honorable Alan A. Macnaughton, ancien Président de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Madame la Présidente, je veux tout d'abord féliciter le ministre des Finances pour le budget qu'il a présenté hier, budget qui, à mon avis, est juste et équitable. Je crois que cela répond au premier critère établi par la population: le budget devait être juste et équitable pour tous les Canadiens et toutes les régions. Le ministre des Finances a réussi cet exploit, tout en faisant un effort magistral pour réduire le déficit et la dette et mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement pour la première fois depuis de nombreuses années.

Je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler non seulement du budget déposé hier, mais aussi d'une maladie qui est en train d'envahir le Canada, une maladie qui devient plus visible et plus répandue à l'occasion d'événements comme ce débat sur le budget. C'est une maladie causée par un manque de compréhension, de compassion et d'acceptation. Cette maladie, axée sur l'égocentrisme, est propagée par les individus, les entreprises, les médias et les députés. Je veux parler ici de ce que j'appelle la culture de la victimisation.

Cette culture est dépeinte et exacerbée presque exclusivement par la droite. Je crois que, au cours des dix dernières années, l'idée que chacun de nous est une victime s'est répandue de façon alarmante. Les Canadiens sont des victimes. Nous vivons dans la crainte d'être victimisés davantage. En réalité, je crois que cette paranoïa a créé une société dans laquelle nous sommes tous victimes de quelque chose par nécessité.

Nous sommes victimes de la criminalité. Nous sommes victimes des impôts. Nous sommes victimes du gouvernement. Nous sommes victimes des grandes sociétés. Nous sommes victimes des groupes d'intérêts. Les habitants de l'Ouest sont des victimes. Les Québécois sont des victimes. Les habitants de la région atlantique sont des victimes. Nous sommes victimes si nous parlons anglais. Nous sommes victimes si nous parlons français. Nous sommes rarement des gens unis par un lien commun. Pourtant, ce lien commun existe. Nous sommes tous des Canadiens. On ne peut pas nier le fait que nous sommes tous des Canadiens et que nous formons la population sur laquelle le ministre des Finances s'est basé pour établir son budget.

• (1505)

La réduction de dépenses de 7$ pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales n'est pas un fardeau attribuable à un type de Canadien, mais à tous les Canadiens. Si nous sommes tous touchés, comment pouvons–nous tous être des victimes? J'entendais des députés d'en face renforcer la notion selon laquelle nous sommes tous des victimes.

Certains groupes d'intérêts et même certaines provinces qui n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient dans ce budget ont dit que le gouvernement n'a pas été honnête. Comme des enfants gâtés, nos critiques exigent plus pour eux–mêmes sans trop se soucier des autres. Du même souffle, ils exigent des mesures d'austérité plus rigoureuses, mais ils comptent le plus souvent qu'elles seront au détriment de quelqu'un d'autre.

Ils demandent aux Canadiens de croire, ou plutôt de compter que le gouvernement est là pour les dorloter. Que c'est le rôle du gouvernement de leur rendre la vie plus facile. «Si les choses ne se passent pas comme elles le devraient, c'est parce que ce gros méchant gouvernement ne me laisse pas réussir. Je suis une victime.» Nous avons tous jusqu'à un certain point contribué à créer cette mentalité d'impuissantes victimes.

Ainsi, les indicateurs économiques montrent que les Canadiens se remettent de la récession du début des années 90. Mais un traumatisme subsiste. Le ministre des Finances a surpassé ses objectifs de 1994 de compression des coûts, mais l'opposition continue de hurler. Les dépenses au titre des programmes seront réduites d'environ 10 milliards de dollars, et c'est à l'avantage de tous les Canadiens. Mais l'opposition hurle encore et demande: «Et moi?»

À bien des égards, et grâce aux critiques, les Canadiens sont devenus plus dépendants du gouvernement. Celui–ci doit veiller à ce que nous ayons tous des emplois et satisfaire notre moindre caprice. Il doit panser nos moindres blessures. Nous comptons moins sur nous–mêmes, sur nos propres compétences. Nous sommes devenus des victimes. Mais nous ne pouvons pas penser qu'à nous. Nous ne pouvons pas accepter non plus de vivre dans une culture de victimisation.

Kennedy avait raison de dire: «Nos privilèges ne sauraient dépasser nos obligations. Nos droits ne seront protégés qu'aussi longtemps que nous remplirons nos responsabilités.»

Les réformistes voudraient que nous fassions disparaître tous les programmes et services offerts à tous les Canadiens. Selon eux, il faut tailler aveuglément dans le vif. Notre droite politique n'aurait jamais pu concevoir la compassion et la compréhension humaine que traduit la mise en place du nouveau transfert social canadien pour les provinces.

Il est vrai qu'il y aura réduction des versements aux provinces; c'est nécessaire pour rétablir notre situation financière. Cette mesure ne peut pas et ne doit pas être vue comme un moyen indirect de s'attaquer aux simples citoyens. Elle témoigne plutôt de notre attachement à bien gouverner en réduisant les chevauchements et le double emploi.

Il est donné aux Canadiens l'occasion d'aider à créer et à développer un fédéralisme plus mûr sur le plan financier. Par des initiatives comme le transfert social canadien, le gouvernement a mis en place les conditions nécessaires pour répondre aux

préoccupations des citoyens, qui souhaitent des programmes durables, et des provinces, qui réclament plus de souplesse.

Il ne faut pas oublier que le ministre des Finances a tenu compte du fait que le changement nécessite une période d'adaptation. Le gouvernement n'a pas oublié les personnes en chair et en os qui subiront les effets de ce budget. Le gouvernement n'entend pas perpétuer l'idée que nous vivons dans une culture qui fait de nous des victimes.

Dans leur budget, les réformistes ont misé sur les craintes de ceux qui se considèrent comme des victimes. Certains députés d'en face voudraient en effet nous faire croire qu'il suffit de procéder à des compressions pour que tout aille mieux. En même temps, les réformistes refusent toutefois de dire clairement comment ils procéderaient. En fait, si nos compressions ne leur plaisent pas, la solution est toute simple: ils n'ont qu'à proposer les leurs, mais elles ont intérêt à produire les résultats escomptés en bout de ligne. Une approche aussi indolente et simpliste laisse supposer qu'il suffit de réduire ce qui constitue le plus lourd fardeau d'après les critères qu'on s'est fixés. Les réformistes devraient s'assurer des résultats en bout de ligne.

C'est ce genre d'analyse naïve qui perpétue la victimisation culturelle. Ce serait merveilleux si l'on pouvait examiner son budget personnel et en supprimer les éléments qui semblent les plus coûteux. Pourquoi se préoccuper de la nourriture, des vêtements et du logement? À en croire certains députés, il n'y a que le résultat final qui compte. Pourquoi se montrer humain? Il suffit d'équilibrer le budget, quels qu'en soient les coûts sociaux.

● (1510)

Pareilles compressions visant la nourriture, les vêtements et le logement sont irréalistes sur le plan personnel et sont inacceptables au niveau fédéral. Nous devons évaluer nos priorités et, à partir de là, déterminer où nous pouvons réduire les dépenses. C'est là l'approche que le gouvernement actuel et son ministre des Finances ont adoptée.

Nous serions encore plus victimes si nous pratiquions simplement des compressions pour arriver à un résultat final. Nous avons eu recours à une méthodologie et à un raisonnement sûrs pour déterminer les secteurs où il y avait du gaspillage et des chevauchements et ceux qui n'étaient pas suffisamment rentables. Grâce à cette évaluation réaliste de la situation économique du Canada, le ministre des Finances a proposé, au regard de la responsabilité budgétaire, une approche qui reconnaît la notion de réussite culturelle. Le gouvernement ne contribue pas au malaise de la victimisation culturelle.

Fondamentalement, le troisième parti propose une vision égoïste: comme je vis dans l'Ouest, je vais réduire les services dans l'Est. Soyons honnêtes. Notre société ne pourra survivre si nous sommes ethnocentriques. En adoptant ce genre d'attitude régionaliste égocentrique dangereuse et préjudiciable aux composantes culturelles du tissu canadien, on fait un effort futile pour tenir le coup.

Le tissu finit pas s'user et se déchirer. Il faut cesser de penser que nous sommes victimes de l'environnement culturel dans lequel nous vivons. Nous ne devons pas accepter l'idée que, pour survivre, nous devons être les plus forts ou avoir les ressources les plus abondantes.

Les réformistes voudraient que nous adhérions tous à cette logique, une logique qui détruirait irrémédiablement le tissu social. Si le recours à ce genre de logique vise simplement la suppression de la dette, cette approche ne tient alors pas compte du fait que nous tous, quel que soit notre province ou pays d'origine, qu'il s'agisse du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon ou du Nunavut et que nous soyons néo-canadiens ou canadiens de souche, nous faisons encore tous partie d'une collectivité.

Nous ne pouvons survivre en nous préoccupant uniquement de nos besoins ou désirs particuliers. Parce que les êtres humains ont un esprit grégaire et que nous sommes des créatures sociales, nous devons voir plus loin que le bout de notre nez.

Les Canadiens voulaient et méritaient un budget respectant les principes de la justice et de l'équité. Le ministre a atteint cet objectif. Les sociétés autant que les contribuables sont des partenaires égaux dans la lutte pour la survie du Canada.

Nous savons que le ministre des Finances est sérieux. C'est pourquoi les sociétés et les particuliers ont été mis sur le même pied. Par des améliorations du régime fiscal, par exemple, les entreprises indépendantes et non constituées en société devront dorénavant payer l'impôt sur leur revenu l'année où elles le touchent, tout comme les salariés doivent le faire. Dans ce budget, nous avons donc supprimé des obstacles contribuant à la culture de la victimisation.

Nous avons la chance de vivre dans une société qui nous permet d'exister en tant qu'entité synergique où le tout est plus grand que l'ensemble de ses parties. Je ne nierai pas que nous avons tous nos problèmes, dont certains sont propres à certaines personnes ou à une région donnée et certains nous concernent tous.

Nous devons être en mesure de nous étirer davantage et de courir plus vite afin de ne être constamment ramenés dans le passé. Nous devons accepter nos responsabilités d'abord en tant que Canadiens. Nous devons nous rendre compte que le changement n'est pas en soi une mauvaise chose. Nous devons nous rendre compte que nous ne sommes pas des victimes, mais des vainqueurs.

Avant d'aller plus loin, je voudrais féliciter le ministre du Développement des ressources humaines et nos collègues manitobains au sein de notre caucus de leur dur travail et de leur détermination à l'égard de ce budget.

Il y a deux mois, la perspective de perdre le commandement aérien est devenue une horrible possibilité. Cependant, après le budget d'hier, la réalité pour les Manitobains est moins grave. Seulement de 350 à 375 emplois seront supprimés par suite de la fermeture du quartier général du commandement aérien. C'est une différence marquée par rapport au nombre d'emplois qui auraient été perdus selon les prévisions. Bien que la perte du commandement aérien sera difficile pour les Manitobains, j'ai la certitude qu'une fois que les raisons du gouvernement seront comprises, les Manitobains accepteront ce changement.

• (1515)

Ils l'accepteront d'autant plus facilement que ce n'est pas seulement le commandement aérien qui sera touché; en effet, le quartier général du commandement maritime de la région de l'Atlantique et le quartier général du commandement de la force terrestre au Québec seront également fermés.

Je puis dire aux députés qu'il y a des gens à Winnipeg qui pensaient que le commandement aérien pourrait être fermé, mais que le commandement de la force terrestre serait épargné. Nous avons agi ainsi parce que le ministre et notre gouvernement croient en l'équité.

Les Manitobains pourront se rendre compte qu'ils ne sont pas les seuls à subir des réductions. En fait, toutes les régions seront touchées. Certes, ces fermetures seront durement ressenties dans les régions en cause, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que l'ensemble du niveau de gestion sera supprimé et que cela fera économiser beaucoup d'argent aux contribuables canadiens.

Le budget présenté hier redéfinit le Canada et ses relations avec les provinces. Les Canadiens entrent dans une nouvelle ère. Une étape importante a été franchie pour en finir avec la culture de la victimisation. Enfin, le gouvernement a décidé de préserver les valeurs fondamentales tout en reconnaissant les différences intrinsèques entre les provinces. Pensons par exemple à la décentralisation de la gestion des aéroports au Canada. Le gouvernement conserve son rôle de gardien, mais accepte que des gens de Winnipeg, de Toronto et de Barrie, en Ontario, puissent se charger, avec succès, de l'exploitation de leurs aéroports locaux.

Non seulement ces efforts permettent de supprimer des niveaux bureaucratiques, mais ils constitueront une motivation positive pour tous les Canadiens qui se sentent à l'aise au sein d'une fédération et ne sont pas victimes de nos identités régionales.

C'est ce qui s'appelle gouverner, et pas simplement faire des compressions. Ça prend un gouvernement intelligent pour reconnaître qu'il a des obligations sociales, culturelles et morales. Nous pouvons peut-être maintenant dépasser l'attitude qui nous amène à nous demander ce que l'on peut espérer dans un pays de régions? On va évidemment se plaindre. Le leader de l'opposition va peut-être finir par saisir ce que c'est que le franc-jeu et comprendre que, si le Québec touche deux milliards de dollars de moins au titre des paiements de transfert, cette réduction s'appliquera à l'ensemble des provinces.

Les députés d'en face finiront peut-être par comprendre ce qu'est le franc-jeu et par cesser de manipuler la vérité pour l'accommoder à un projet restreint. Je fais allusion à l'idée que défendent certains et qui veut que les immigrants vivant au Québec ne devraient pas pouvoir voter à l'occasion d'un référendum, ce qui nous amène à nous demander qui est un vrai Québécois et qui ne l'est pas. Nous devons tabler sur notre dénominateur commun: nous sommes tous des Canadiens, et cela, pour le meilleur et pour le pire.

L'ironie, c'est que, le plus souvent, leadership et performance économique vont de pair. Le président Clinton fait chez lui ce que nous faisons ici. Il fait des dégraissages et réduit la dette. Malgré les efforts déployés par le président Clinton, les perspectives économiques là-bas sont loin d'être aussi positives qu'elles ne le sont chez nous. Pourtant, les Américains semblent avoir confiance en eux-mêmes et dans leur capacité de surmonter tous les obstacles qui se dressent devant eux.

Or, au Canada, on veut nous convaincre que tout va mal. C'est le cas, par exemple, du chef du troisième parti qui, quand il s'adresse aux médias, n'a que les mots «malhonnête», «lâche» et «hypocrite» à la bouche. Je me demande comment nous pouvons oublier cette très inquiétante menace qu'il faudra bien payer la note. Je suppose que c'est la population qui sera le dindon de la farce. La droite politique voudrait que les sondages décident des questions. Ce serait une sorte de démocratie par téléphone. Il n'y aurait pas de consultation, pas de recherche, ni de compromis ou de leadership. L'opinion publique serait le juge suprême.

Je suis persuadé que le chef réformiste s'apercevrait rapidement que le fait d'imposer à tous les Canadiens le fardeau de prendre toutes les décisions aurait un certain nombre de répercussions catastrophiques. Ce serait une aventure extrêmement dangereuse.

Cela surprendra peut-être mes vis-à-vis, mais ce sont les notions d'efficience et de leadership qui sont à la base de la démocratie et de l'élection de représentants. Gouverner, c'est choisir.

• (1520)

Si nous voulons survivre, nous devons apprendre à croire en nous-mêmes et dans notre merveilleux pays. Il faut accepter nos réalités socio-économiques et lutter pour nous assurer un meilleur avenir. D'aucuns prétendent que la situation ne peut que s'améliorer, mais je tiens à dire à la Chambre que c'est un objectif subjectif.

Aux yeux des Nations Unies, les Canadiens vivent dans le meilleur pays du monde. Selon une récente étude suisse, quatre villes canadiennes étaient considérées parmi les douze endroits où il faisait le mieux vivre dans le monde. D'autres pays et cultures croient au Canada et nous envient notre situation. On peut alors se demander pourquoi les Canadiens sont si insatisfaits. Pour quelle raison la majorité d'entre eux se croient-ils des victimes d'une façon comme de l'autre?

Notre défi est donc celui-ci: Nous devons créer une mentalité de vainqueurs, pas de victimes. Il faut favoriser l'émergence d'une culture qui nous incite à agir par compassion envers les autres et pas nécessairement pour des motifs pécuniaires. On doit mesurer le succès en fonction des résultats, et non de l'argent dépensé. Je tiens à le souligner. Il s'agit d'évaluer ces résultats à partir de critères socio-économiques. C'est ce que nos vis-à-vis n'ont pas compris au sujet du budget que le ministre a présenté hier.

Quand un réformiste nous a-t-il demandé de penser aux autres avant de nous préoccuper de nos propres intérêts? Quand le chef de l'opposition a-t-il tenu compte des souhaits des Québécois lorsqu'il laisse planer la possibilité de reporter la date du référendum pour pouvoir mieux manipuler les résultats? Ce n'est pas de la démocratie. Quand les Canadiens pourront-ils avoir davan-

tage d'estime d'eux–mêmes et de satisfaction en sachant qu'il y a plus de plaisir à donner qu'à recevoir?

Il s'agit du débat sur le budget, mais un budget ne se limite pas à des chiffres. Des gens sont touchés par le changement.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Madame la Présidente, mon honorable collègue vient de nous parler à quelques occasions de manipulations: manipulation de la réalité, manipulation des chiffres dans notre analyse du Budget qui vient d'être déposé, manipulation politique concernant le référendum. J'aimerais faire un petit rappel à mon honorable collègue et lui dire que s'il y a eu manipulation politique au Canada, c'est en 1982 qu'elle a eu lieu avec le rapatriement de la Constitution canadienne contre l'Assemblée nationale du Québec unanimement. Et on a changé les termes du contrat qui nous unit. C'est ça de la manipulation politique.

J'aimerais demander à mon honorable collègue, puisqu'on est perdant dans cette Confédération et qu'on va tenir éventuellement un référendum, s'il croit que le Budget qui a été déposé hier est de nature à aider les choses?

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, il y a au Québec un courant d'opinion selon lequel nous voudrions le statu quo, selon lequel le choix lors du prochain référendum se fera entre le statu quo et la souveraineté.

Je crois qu'il y a un autre choix. C'est celui d'un fédéralisme progressiste et vivant, qui se développe et évolue. En étudiant le budget, nous pouvons voir à quel point le fédéralisme canadien est souple et peut se développer. Si nous examinons les changements recommandés en vertu du programme de transferts canadien, nous constatons que les provinces ont plus de latitude, ce qu'elles souhaitaient depuis longtemps.

Nous, au gouvernement fédéral, nous voulons des normes et des principes nationaux et nous les aurons. Ce budget montre que le fédéralisme, tel que nous le connaissons, est bien vivant. C'est un organe bien en vie. Il évolue avec le temps. Il s'adapte aux nouvelles circonstances et aux nouvelles conditions.

• (1525)

Je sais que cela décevra terriblement les souverainistes qui se plaisent à dire à leurs amis que notre fédéralisme est coulé dans le béton ou pris dans la glace. Rien ne saurait être plus loin de la vérité.

[*Français*]

M. Pomerleau: Madame la Présidente, on nous parle beaucoup de fédéralisme évolutif. En 1980, les Québécois ont dit non à la souveraineté du Québec, et l'une des raisons fondamentales invoquée était que si nous faisions la souveraineté du Québec à ce moment–là, nous connaîtrions énormément de problèmes de dette, de chômage, de déficit et de taxes. On a dit non, bien sûr.

En 1980, la dette canadienne était de 80 milliards de dollars et 15 ans plus tard, elle est rendue à 550 milliards. Est–ce cela, le fédéralisme évolutif, le fédéralisme flexible? Est–ce que mon honorable collègue n'admet pas que le fédéralisme flexible dont on nous vante les mérites est en réalité un fédéralisme «cassé»?

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, lorsque nous avons été portés au pouvoir à l'automne 1993, après neuf années de régime conservateur, notre situation budgétaire était sens dessus dessous. Elle n'était pas en ordre. Il nous a fallu un certain nombre de mois pour arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Cependant, le budget dont nous sommes saisis redressera notre situation financière.

S'il y un désenchantement au Québec ou ailleurs au Canada, c'est parce que, avant notre élection à l'automne 1993, il y a eu dans notre pays un gouvernement fédéral qui, pendant neuf ans, ne s'est pas préoccupé de nos finances et de nos problèmes nationaux.

Notre gouvernement va maintenant s'en occuper. À mon avis, nous avons de bonnes raisons de croire que le déficit et la dette seront réduits systématiquement et méthodiquement. Dans un avenir pas trop éloigné, nous aurons éliminé le déficit.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens concernant l'exposé budgétaire qui a été présenté hier par le ministre des Finances. C'est avec d'autant plus de plaisir que je peux faire remarquer à la population que les promesses qui avaient été faites par le ministre des Finances concernant certains aspects reliés au Budget, c'est–à–dire la dette et une réforme de la fiscalité, n'ont pas été tenues.

D'entrée de jeu, hier, le ministre des Finances a débuté son discours sur le Budget en identifiant les deux grands problèmes du Canada. Le premier, le problème du référendum québécois, et le deuxième, le problème de la dette. Je remarque, à la lecture du Budget et aux conséquences que j'en tire, que le ministre des Finances en est simplement à contempler les problèmes du Canada. Le Québec, il faut bien le dire, semble un problème pour le Canada. Et que fait le ministre des Finances, qu'a fait le gouvernement fédéral depuis les derniers 20, 25 ans? Le gouvernement fédéral a contemplé le problème, l'a regardé, l'a étudié, a réfléchi au problème, mais n'a rien fait pour le régler.

Sur la question de la dette, c'est un peu la même chose. Tous les ministres des Finances du Canada depuis 25 ans ont regardé la dette, que ce soit les ministres libéraux ou les ministres conservateurs, comme M. Lalonde, M. Wilson, M. McEachen, tout le monde a dit: «C'est un peu dommage, on dépense trop au Canada par rapport à ce que l'on gagne. C'est dommage, il faudrait réduire le déficit et il faudrait réduire la dette.» Et si on regarde les tableaux, on s'aperçoit que la dette du Canada, depuis 20–25 ans, augmente toujours. On regardait les tableaux qui ont été produits par le ministre des Finances à la suite de son Budget, et la dette augmente encore.

• (1530)

Le Canada regarde son problème de dette, comme il regarde le problème québécois, ce qui pour lui est le problème québécois. Je pense qu'un des grands maux du Canada c'est qu'il regarde ses problèmes mais qu'il ne les règle jamais.

Il y a un autre problème au Canada aussi qui n'a pas été identifié par le ministre des Finances, il y a un problème qu'il a soulevé dans plusieurs discours pendant la campagne électorale, c'est le problème de l'emploi, le problème du chômage. Pendant la campagne électorale on voyait de la publicité du Parti libéral qui parlait de jobs, jobs, jobs. Aujourd'hui on ne parle plus de jobs, on parle de dette, dette, dette, on parle de couper, couper, couper. Le problème des chômeurs est très loin de la pensée du ministre des Finances.

Si je regarde dans ma région, dans ma ville, dans mon comté, je vois un milieu industriel qui a subi de plein fouet, depuis une dizaine d'années, la reconversion, la modernisation des entreprises, l'arrivée des nouvelles technologies. On constate que des personnes qui travaillaient pour de grandes entreprises depuis des années, qui gagnaient des salaires moyens, même moyens supérieurs, se sont retrouvées au chômage. Ces gens ont été au chômage un an parce qu'il n'y avait pas de politiques particulières pour les aider à se reclasser. Maintenant ils frappent à la porte de l'aide sociale.

Dans ce Budget il n'y a rien pour ces chômeurs. Il n'y a absolument rien qui leur permettrait de regarder l'avenir avec espoir. On parle bien sûr d'une réforme possible de l'assurance–chômage qu'on accompagne d'une coupure de 10 p. 100 des montants alloués. On parle d'une réforme où les chômeurs se verraient donner une formation en vue d'emplois nouveaux.

Je pense qu'on nous présente par la bande la fameuse réforme de l'assurance–chômage du ministre Axworthy, l'assurance–chômage à deux niveaux, ce que quelqu'un dans ma région appelait le gros chômage et le petit chômage. Il y aura des gens au Canada qui vont devoir se contenter du petit chômage. En regardant le Budget du ministre des Finances, c'est à ces gens–là que je pense. Qu'y a–t–il de neuf dans ce Budget pour les chômeurs, pour les assistés sociaux, pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, qui sont pleinement formés?

Pour les jeunes ce n'est pas une question de formation. Pour les jeunes c'est une question de fait, ils sont formés dans les techniques de pointe. Je regarde les jeunes qui sont formés dans le domaine de la technologie au cégep de Jonquière, ils sont formés à toutes les techniques nouvelles. Ces gens ne devraient pas avoir de difficulté à se placer sur le marché du travail parce qu'ils sont compétents et ils ont toute la formation nécessaire. Mais ils ne se placent pas. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas d'emploi.

Il n'y a pas d'emploi pour les gens qui en cherchent un. Simplement pour aller au niveau où on se trouvait au début de la crise économique, il faudrait créer 400 000 emplois au Canada. C'est 400 000 pour se retrouver là où on était il y a trois ans, et en plus on ne parle pas des gens qui sont arrivés et qui sont nouveaux sur le marché du travail.

J'ai été étonné d'entendre le ministre des Finances dire que les deux grands problèmes du Canada étaient le Québec et la dette, et qu'il laisse de côté toute la question du chômage.

Maintenant, la question du Budget: quel jugement peut–on porter sur ce Budget? Si on lit les journaux de ce matin on remarque qu'il y a des gens qui sont contents. Il y a des gens qui sont heureux. Des gens disent que l'économie va enfin respirer. C'était un des titres d'un éditorial de *La Presse*. On nous disait qu'avant le Budget c'était difficile, que le Canada s'en allait à la faillite, que la décote était en vue. Maintenant, après le Budget, cela va beaucoup mieux, les associations de comptables attribuent une cote de 80 p. 100, 4 sur 5 au ministre des Finances. Alors tout va très bien. Mais qui nous dit que cela va très bien à partir de ce Budget?

• (1535)

Les grandes entreprises, les banques, les maisons de courtage qui vendent des obligations du Canada, en fait, tous les gens qui actuellement profitent du système. Les gens qui sont bien rémunérés, qui travaillent dans des secteurs où l'économie s'est bien développée, des secteurs financiers. Souvent des secteurs qui ne produisent pas beaucoup de richesses, mais qui jouent avec la richesse, en prenant un pourcentage au passage. Ces gens–là sont heureux.

Deux choses à partir de cette constatation. Premièrement, on remarque que ces gens sont heureux parce qu'ils voient dans le Budget qui nous est présenté une certaine solution au problème de la dette. C'est curieux, il suffit d'un budget qui a l'air de colmater certaines brèches au sujet de la dette pour que l'autre problème, celui qui consiste à dire que le Québec serait l'un des grands problèmes du Canada, celui du Québec, semble disparaître. On ne dit pas que le Canada a réglé le problème du Québec, le Québec n'est simplement plus un problème. C'est une chose que je peux constater.

Le contribuable ordinaire, que dit–il au sujet du budget? J'ai l'impression qu'il dit simplement «ouf! on a évité le couperet cette fois–ci». Bien sûr, il paiera son essence un peu plus cher. S'il est agriculteur au Québec et qu'il produit du lait, il aura moins de subventions, on parle de 2 000 ou 3 000 $ dans certains cas, c'est quand même appréciable. Certains contribuables vont payer peut–être un peu plus d'impôts, mais de façon générale, le contribuable a l'impression de l'avoir échappé belle.

Mais tous les autres, les oubliés, ceux dont je parlais tout à l'heure qui sont en quête d'emploi, en quête d'un meilleur statut socio–économique au Canada, ces gens–là on ne les voit pas se féliciter du Budget dans les grands titres des journaux. On ne les entend pas. Ils sont silencieux.

Assurément, depuis quelques années, on voit que la grande presse du Canada, que ce soit celle du Québec ou du Canada anglais, est passablement moins attentive à ces gens qu'elle ne l'était dans les années 1970. Probablement que ceux à qui appartient la presse ont réussi à vendre un peu plus leur idéologie, c'est–à–dire l'idéologie qui prétend que l'État doit intervenir de moins en moins et laisser les démunis et les moins privilégiés de la société se débrouiller par eux–mêmes.

Cette idéologie est omniprésente dans les journaux et tout le monde regarde ça, regarde le Budget et dit «c'est tant mieux». Où sont–ils les budgets où sans exagérer les dépenses on se préoccupait des plus démunis? On ne fait cela nulle part dans ce Budget.

De plus, il y a un certain nombre de choses qu'il ne faut pas oublier. Il ne faut pas oublier que ce Budget voulait d'une certaine façon, selon l'annonce du ministre des Finances, restructurer le Canada en décentralisant. On disait que le Canada était trop centralisé, que cela coûtait trop cher, qu'il y avait des responsabilités dont on ne voulait plus et qu'on remettrait aux provinces.

On envoie des choses aux provinces, on envoie des engagements pour sept milliards de dollars vers les provinces d'ici deux ans; un transfert au titre de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale. Mais on constate que ce n'est pas une vraie décentralisation, c'est un transfert des problèmes. Ce n'est pas un transfert comme celui qui se ferait suite à d'honnêtes négociations où on voudrait restructurer le fédéralisme canadien.

Bien plus, ce Budget ne nous amène pas une réforme de la fiscalité. Il y a quelques dispositions au sujet des REER, on resserre un peu. Au niveau des grandes sociétés, on majore un peu le taux d'imposition. On passe de 0,2 à 0,225, c'est très peu, cela représente 145 millions. On parle d'une surtaxe sur les bénéfices. Cette surtaxe passe de 3 à 4 p. 100. En trois ans, cela représente 350 millions. On parle d'un impôt temporaire pour les banques.

• (1540)

Un impôt qui, pour l'ensemble des banques, sera à peu près de l'ordre de 100 millions. On voit que la Banque royale du Canada, à elle seule cette année, a fait des profits de 1,2 milliard. Si on additionne l'ensemble des profits des banques, que représentent 100 millions? Ce n'est rien.

Pour quelle raison le ministre des Finances nous arrive–t–il avec une proposition comme celle–là qui, à la limite, est insultante pour ceux qui paient des taxes? Réflexion faite, je pense que la réponse serait du côté du scandale que certaines personnes ont vu dans cette faiblesse de l'imposition. L'an prochain, les banques vont encore faire d'énormes profits parce que les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont, les rationalisations que les banques ont faites pendant les trois ou quatre dernières années étant ce qu'elles sont, les banques vont faire d'énormes profits. Ce sera encore le scandale dans les journaux. Qu'est–ce que le ministre des Finances pourra dire? «Oui, mais nous leur avons imposé une taxe provisoire, temporaire, une taxe spéciale de 100 millions.» On parlera peut–être de profits d'une dizaine de milliards et ils auront une taxe de 100 millions.

C'est 1 p. 100. C'est un peu insultant pour ceux qui doivent payer souvent jusqu'à 40 ou 50 p. 100 de leur revenu en impôt. Il est sûr que ce sont peut–être les gens les plus fortunés

Le ménage de la fiscalité n'a pas été fait dans le Budget qui est devant nous. Les problèmes des abris fiscaux restent là, de même que ceux de l'ordre de ce dont on parlait au *Téléjournal*, la semaine dernière, où on comparait deux personnes qui gagnent 100 000 $. Ce n'est pas rien, 100 000 $. Ce sont des gens fortunés. La personne qui était à salaire payait 40 000 $ à 43 000 $ d'impôt par année, alors que celle qui gagnait le même montant mais qui était à son compte, grâce à toutes sortes de stratagèmes fiscaux, à un salaire un petit peu plus faible qu'elle avait, aux enfants qu'on considérait, en fin de parcours, payait 22 000 $ d'impôt.

Quand les Canadiens regardent ça, même s'ils ne sont souvent pas très très sympathiques aux gens qui gagnent 100 000 $, ils comparent les deux, ils se disent que quelque chose ne fonctionne pas dans le régime fiscal.

Ce Budget, pour nous, n'est pas acceptable parce qu'il ne fait pas le ménage dans la fiscalité.

Maintenant, en ce qui concerne la dette. Si, encore là, il y avait des résultats, mais les résultats ne sont pas évidents. Actuellement, le ministre des Finances évalue cette année la dette autour de 500 milliards de dollars, et il ne fait pas de prévisions fantaisistes, il prévoit qu'elle aura augmenté autour de 603 milliards dans trois ans. La dette, peu importe ce que le ministre a fait, augmentera encore de 100 milliards. Le coût en intérêt passera de 42 milliards à 50 milliards. Et le déficit budgétaire restera à la hauteur de 24 milliards de dollars en 1996–1997.

On parle de dette, mais le citoyen qui regarde ça dans son salon et qui est peut–être prêt à faire des sacrifices se dit: «Oui, mais la dette est encore là. La croissance de la dette est encore là. Les intérêts mirobolants qu'on va payer sont encore là.» Qu'a–t–il gagné?

Le contribuable sera d'autant plus interrogateur s'il voit quelles sont les hypothèses sur lesquelles reposent ces prévisions. Ces hypothèses reposent sur une prévision de croissance économique qui se poursuivra au–delà de 1997. Alors, la dette va continuer de monter même si l'économie va bien ou qu'elle continuera à bien aller pendant les trois prochaines années.

Considérons les prévisions de taux d'intérêt. Je suis un peu surpris de voir le ministre des Finances qui prévoit les taux d'intérêt deux ans d'avance quand souvent il ne peut pas les prévoir deux mois d'avance. Il faut quand même avoir des chiffres dans le Budget pour que ça fasse scientifique et que ça fasse sérieux.

Mais il y a une chose qui est probablement scandaleuse et que la personne qui regarde ça de son salon va trouver stupéfiante, à mon sens, c'est qu'on prévoit que le taux de création d'emplois va reculer. Cette année, il serait de l'ordre de 3 p. 100; il reculerait l'an prochain autour de 2 p. 100.

On prévoit encore un taux de chômage de l'ordre de 9,4 p. 100. Ce n'est pas un taux de chômage faible. En fait, 9,4 p. 100 ne représente que les chômeurs recensés, mais plusieurs ne sont pas recensés. Cela veut dire qu'on va encore se retrouver, dans des régions comme la mienne, avec un taux de chômage réel de 15, 16 ou 17 p. 100.

• (1545)

Ces gens–là, les gens qui ont à coeur de travailler pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, ne voient pas de support dans le Budget du ministre des Finances.

Je vais conclure sur deux points. Le Budget qui nous est présenté ne nous apporte pas de solutions sur la question de la dette. Pour quelles raisons? C'est peut–être justement que le Budget repose sur un certain nombre de présuppositions qui ne tiennent pas compte de l'influence que peut avoir la Banque du Canada sur la politique monétaire.

Il y a plusieurs intervenants en économie qui disent qu'un assouplissement de la politique monétaire aurait l'avantage de stimuler l'économie, en ce sens qu'il y aurait une réduction des taux d'intérêt et les gens pourraient investir et relancer les entreprises. Mais par une approche, que je qualifierais de doctrinaire, le ministre des Finances ne veut pas toucher à la politique monétaire même si, actuellement, à toutes fins pratiques au Canada, il n'y a pas d'inflation. Alors, il serait temps de relâcher ou d'assouplir de ce côté–là pour donner une chance à l'économie.

Je conclus sur cette note. À mon avis, il y aurait une autre solution qu'on pourrait nous, souverainistes québécois, amener. Nous croyons qu'il devrait y avoir une restructuration du Canada. Je pense que la souveraineté du Québec qui va se faire, à mon avis, dans les années qui viennent, va nous donner la chance de restructurer l'économie et de partir avec de nouveaux présupposés, de regarder nos politiques et nous donner aussi l'opportunité de partir sur une base nouvelle.

Alors, je m'opposerai à l'adoption du Budget du ministre, lors du vote, pour toutes les considérations que je viens de vous exposer.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et j'aimerais faire une observation au sujet d'un dossier particulier que le député a invoqué.

Il s'est interrogé sur ce que le budget réservait aux jeunes et sur l'absence d'emplois. Certes, il va de soi qu'il y a encore beaucoup trop de Canadiens sans emploi, notamment des jeunes.

Ce ne sont pas les gouvernements qui créent des emplois. Ce sont les entreprises, surtout la petite et la moyenne. Au Canada, plus d'un million de petites entreprises procurent du travail à plus 70 p. 100 des Canadiens. Ce sont elles le vrai moteur de notre économie. Ce sont elles qui créent véritablement des emplois. Le député n'est pas sans savoir que, au cours de l'année écoulée, le gouvernement a contribué à la création de plus de 433 000 emplois.

J'ai consulté les données économiques de l'année dernière. En fait, au cours de la dernière année, notre taux de croissance a atteint 4,25 p. 100, soit le taux le plus élevé de tous les pays du G–7. Selon l'OCDE, pour ce qui est de la croissance, le Canada se maintiendra à la tête des pays industrialisés pendant deux ans encore. Le taux de chômage a baissé sous la barre des 10 p. 100 et l'inflation est presque nulle au pays.

Le député a terminé sa présentation en parlant de la raison profonde de sa présence ici. Il s'agit de la souveraineté, de l'indépendance, de la séparation du Québec.

Le député est–il prêt à admettre que la capacité du Canada de progresser, de parvenir à une meilleure croissance économique et de créer plus d'emplois est liée en grande partie à la confiance des investisseurs et à la certitude des gens par rapport aux affaires du pays? N'est–il pas d'avis que, une fois le référendum passé, une fois enfin réglée la question qui coûte si cher au Canada depuis tant d'années, le Canada retrouvera une position économique beaucoup plus solide?

[*Français*]

M. Caron: Madame la Présidente, je remercie le député de son commentaire et de sa question.

Au sujet du commentaire, je voudrais simplement dire que lorsque le ministre des Finances nous parle de création d'emplois ou lorsque le Parti libéral nous parlait de création d'emplois pendant la campagne électorale, on ne disait pas: «Nous allons aider à créer 400 000 emplois.» Le Parti libéral disait: «Nous allons créer des emplois». Le ministre des Finances nous dit: «Nous avons créé, au Canada, 450 000 emplois.» Je pense qu'il devrait ajouter «nous avons aidé à créer», si on suit l'argumentation de mon aimable collègue.

• (1550)

Pour ce qui est de la question de la confiance et du Québec, je ne crois pas que c'est en mettant les problèmes sous le tapis qu'on va les régler. La question du Québec, c'est une question de peuple qui veut arriver à sa souveraineté. Je pourrais faire une longue histoire, ce serait l'histoire du Québec, pour dire que pour nous, il y a comme un aboutissement. Et je pense que ce n'est pas en niant cette réalité que le Canada va faire que le problème du Québec disparaîtra. Ce serait plutôt en l'acceptant et en regardant les conséquences possibles pour le Canada et le Québec d'une souveraineté du Québec.

J'ai bien l'impression que le Canada est capable de survivre à la sécession du Québec. Pourquoi pas? Je pense qu'on agite actuellement des épouvantails en disant que parce que le Québec veut sa souveraineté, les gens hésitent à investir. Mais, c'est curieux, après la défaite de 1980 et le rapatriement de la Constitution qui devait consacrer un nouvel ordre au Canada, on n'a pas eu de boom économique. En 1982, il y a eu une crise économique grave et c'était deux ans après la défaite du référendum au Québec. Je ne pense pas qu'il y ait de lien.

Mais, par exemple, il y a une chose que je voudrais dire au député en terminant, c'est que tant que la question du Québec ne sera pas réglée, le Canada va toujours identifier cette question comme un problème. Je pense que la seule façon de la régler, ce n'est pas en retenant les gens malgré eux, en leur faisant peur ou en les retenant sous le coup de la menace, qu'on va régler le problème. Le problème va rester. Que ce soit un oui, que ce soit un non au référendum, il va y avoir encore avant et après le référendum, peu importe le résultat, des souverainistes au Québec et des souverainistes qui vont continuer à défendre leur point

de vue, parce que c'est une question de coeur et c'est aussi une question d'intérêt pour le Québec.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Madame la Présidente, depuis de nombreux mois, pour ne pas dire depuis quelques années, nous entendons les fédéralistes prétendre que tous les maux économiques qui surviennent au Canada sont la conséquence de l'instabilité politique. Lorsqu'on a assisté dans les derniers mois à la hausse des taux d'intérêt, lorsqu'on a assisté à la chute assez dramatique du dollar canadien, on a dit: Voilà, c'est la faute des méchants séparatistes.

Je demande à mon collègue comment expliquer simplement qu'au lendemain d'un Budget plutôt bien accueilli par les milieux financiers, comment expliquer que les taux d'intérêt dès le lendemain ont tendance à être à la baisse et que le dollar a tendance à remonter. Pourtant, le problème québécois n'existe–t–il pas toujours? Comment expliquer cela?

M. Caron: Je remercie mon collègue. Madame la Présidente, je l'explique en disant que la relation est très faible et, à mon sens, inexistante. On nous a fait le même coup après le résultat du référendum de Charlottetown en 1992. Si on se souvient bien, on avait vu des études, même une de la Banque royale qui disait qu'advenant que le Canada réponde non ou que le Québec réponde non, cela allait être l'apocalypse au Canada, qu'il allait y avoir, peut–être même—je me souviens dans l'étude, ou c'est peut–être une caricature que les journaux en faisaient—des trains remplis de Canadiens pour aller vers la frontière américaine pour se mettre à l'abri dans le paradis économique du pays voisin. Dans le fond, il n'y a pas de lien. Si vous regardez la courbe de l'économie et toute la question de l'aspiration du Québec à la souveraineté, il n'y a pas de lien entre les deux. Souvent, le niveau d'aspiration à la souveraineté au Québec est fort, l'économie est faible, et souvent c'est le contraire.

• (1555)

Je pense qu'il y a malheureusement des hommes politiques qui font de la politique avec un petit «p» sur cette question. Je trouve ça dommage, parce que l'art de la politique, la science de la politique, la profession de politicien est une profession noble. C'est l'art ou la science du gouvernement. C'est l'art ou la science de voir à l'orientation et à la direction des sociétés. Quand on prend toutes sortes de moyens ou de subterfuges pour essayer de miner l'adversaire en faisant du chantage sur ces questions, je pense qu'en plus de réduire la vigueur de l'argumentation, on réduit aussi la qualité de la prestation de l'homme politique.

Je remercie le député de Louis–Hébert de m'avoir donné la chance de dire qu'à mon sens la question de l'économie est reliée à celle du Québec. Je suis d'accord, mais je ne suis pas d'accord pour dire que cela affaiblit l'économie canadienne. Je dirais plutôt qu'actuellement, on est en attente. Il y a des gens qui sont en attente et si on réussit à prendre une décision, je suis sûr que l'économie va se relancer, au Canada ou au Québec, et on va avoir, à ce moment–là, les moyens nécessaires pour restructurer nos économies et faire en sorte que sur le territoire du Canada actuel, on ait deux pays qui soient à l'aise financièrement et dont les populations vont pouvoir collaborer avec bonheur.

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Madame la Présidente, je m'adresse aujourd'hui à cette Chambre dans le but d'appuyer un Budget innovateur qui lance l'économie canadienne et le fédéralisme canadien dans une nouvelle direction. Je désire également appuyer ce Budget car, en même temps, il demeure fidèle aux principes libéraux les plus fondamentaux. Je félicite le ministre des Finances d'avoir présenté un Budget qui équilibre la nécessité d'un retour rapide à la responsabilité fiscale au niveau fédéral et la nécessité de maintenir ce qui nous définit comme peuple, la compassion de nos programmes sociaux.

Depuis le début des consultations prébudgétaires, le message de mes commettants et commettantes est clair: il faut s'occuper du problème du déficit, mais en agissant ainsi, il faut être juste et équitable.

[*Traduction*]

Mes électeurs m'ont fait savoir très clairement que, comme chaque foyer, le gouvernement devait apprendre à vivre selon ses moyens. Il devait s'efforcer de réduire le déficit en coupant dans les dépenses publiques et non en augmentant le fardeau de la classe moyenne.

Ils m'ont dit aussi qu'ils souhaitaient un régime fiscal plus juste et la protection des plus faibles de notre société, grâce à des programmes sociaux modernes et efficaces. Les mêmes électeurs m'ont dit être convaincus que nos programmes sociaux devaient être revus et modernisés afin qu'ils soient plus efficaces et conformes aux réalités des années 90.

Je suis heureux d'affirmer que, selon moi, ce budget pourrait représenter le premier pas vers cet équilibre délicat que souhaitent mes électeurs. Cependant, je dois dire qu'on ne pourrait parvenir à cet équilibre si les Canadiens n'étaient pas prêts à appuyer un changement réel, de nouvelles orientations et une nouvelle façon de gouverner. C'est ce qu'ils souhaitent.

Notre premier défi consiste à faire en sorte que le gouvernement vive selon ses moyens. Un peu comme un foyer, le gouvernement qui vit au–dessus de ces moyens finit par éprouver des difficultés.

Les réalisations des Canadiens et du Canada, un pays qui a une petite population, sont sans aucun doute sans précédent. Les Canadiens ont uni leurs efforts pour bâtir le meilleur pays du monde. Nos ressources sont abondantes. Notre population est bien instruite et laborieuse, notre secteur privé est dynamique et les Canadiens ont l'esprit d'entreprise.

L'année dernière, parmi les pays membres du G–7, nous avons été celui qui a eu la plus forte croissance. Notre taux d'inflation est peu élevé, nos exportations sont en pleine expansion et des emplois se créent. Notre économie est sur la bonne voie. Nous pouvons compter sur les éléments essentiels à la réussite économique.

Cependant, les taux d'intérêt et notre devise sont à la merci des marchés financiers internationaux qui spéculent sur notre capacité de contrôler la dette publique et le déficit. Ces marchés nous surveillent de très près et n'importe quelle rumeur peut entraîner une hausse des taux d'intérêt et la chute du dollar canadien. Dans ces conditions, nous vivons sous un nuage perpétuel d'incertitude économique qui a des répercussions sur les décisions financières des particuliers et des entreprises.

• (1600)

Année après année, les dépenses des gouvernements ont été supérieures à leurs recettes. Nous avons emprunté au point où notre capacité de rembourser est mise en doute. Nous sommes maintenant à la merci de nos prêteurs qui contrôlent tous nos mouvements. On peut affirmer qu'on juge maintenant la gestion des affaires publiques sur ses répercussions sur les Canadiens et nos créanciers, ces derniers s'inquiétant davantage de notre capacité de rembourser que de nos aspirations, en tant que peuple. En réalité, à cause de notre dette croissante et de notre déficit persistant, nous perdons le contrôle de notre politique gouvernementale.

On n'a jamais vu un budget d'une aussi grande portée. Il poursuit les initiatives entreprises l'année dernière et prépare le terrain pour que nous puissions contrôler à nouveau nos finances publiques et notre politique gouvernementale, ce qui nous donnera, en fin de compte, la possibilité de mettre à nouveau l'accent sur la construction d'une société juste et équitable.

Ce budget réduit notre déficit de façon marquée. En trois ans, le gouvernement aura épargné 29 milliards de dollars. En 1996–1997, nous aurons atteint notre objectif de réduction du déficit, soit 3 p. 10 du PIB. Si les prévisions du secteur privé se révèlent exactes, nous le dépasserons même. Comme le ministre des Finances l'a déclaré à de nombreuses reprises, nous devons atteindre notre objectif de réduction du déficit ou risquer de demeurer vulnérables à la spéculation sur les marchés financiers internationaux.

Le budget ne se contente pas d'établir un plan de réduction du déficit. Il définit également une nouvelle façon de gouverner, une nouvelle approche correspondant davantage aux besoins et aux défis des années 90.

Lorsque le gouvernement a accepté de relever le défi que constituait la réduction du déficit, il a rejeté la solution draconienne qui consistait à tout sabrer. Des réductions générales de 20 à 30 p. 100 ne contribuent pas à réduire le déficit pour la simple raison que, même si on réduit un mauvais programme de 30 p. 100, il reste encore 70 p. 100 de gaspillage. Par ailleurs, il est insensé de réduire un bon programme de 30 p. 100.

Des mesures radicales de réduction du déficit peuvent donner des résultats, mais ce sont le plus souvent les plus faibles qui en font les frais. Ce n'est pas notre façon de faire. Nous avons le sens de la responsabilité financière et nous croyons en l'équité. Le gouvernement est conscient qu'il faut réduire le déficit, mais il doit aussi renouveler l'appareil gouvernemental pour mieux servir les Canadiens dans une économie nouvelle.

Tout en réduisant l'appareil gouvernemental fédéral, le budget jette les fondements d'un gouvernement plus avisé, plus efficient, plus responsable et plus sensible aux nouvelles priorités. Voilà en quoi consiste essentiellement la révision des programmes. Les ministères ont entrepris l'exercice en posant une simple question: Dans les années 90, que doit faire le gouvernement pour la population? Nous avons analysé les choses que doit faire le gouvernement fédéral afin de trouver la meilleure façon de leur donner corps.

Les choses qu'il n'appartient pas au gouvernement fédéral de faire ont été écartées, parce qu'on a jugé qu'aucun niveau de gouvernement ne devait s'en charger, ou considérées comme relevant davantage de la compétence d'un niveau de gouvernement plus près de la population. Il en est résulté des ministères plus modestes, une réduction de 16,9 milliards de dollars des dépenses consécutive à la révision des programmes, des ministères plus efficaces et dotés de nouveaux mandats, des objectifs plus précis et de nouvelles priorités qui serviront mieux les contribuables et favoriseront une économie innovatrice.

La refonte du rôle et du fonctionnement du gouvernement montre clairement que le fédéralisme canadien est flexible et qu'il continue d'évoluer pour répondre aux besoins de la population et de la nouvelle économie. Nous savons tous que des conférences constitutionnelles dont on parle beaucoup mais qui ne donnent que peu de résultats, sauf des désaccords et des divisions, ne sont pas porteuses de changements.

Dans notre fédération, le changement se produit surtout à force de discussion, de dialogue et de négociation de questions pratiques qui intéressent les Canadiens ordinaires. C'est à ce niveau que le fédéralisme canadien est flexible et qu'il répond aux besoins de tous les citoyens.

[*Français*]

À titre de francophone originaire du nord de l'Ontario, je suis témoin de cette évolution. C'est en raison du fédéralisme canadien, un fédéralisme flexible, que je peux me lever en cette Chambre aujourd'hui et m'adresser à vous dans ma langue maternelle, parler de mon patrimoine que j'ai pu maintenir et enrichir et de ma fierté d'être canadien–français.

• (1605)

L'acheminement n'a pas toujours été facile et on a dû se débattre à plusieurs reprises. Mais en l'absence du Canada, de son fédéralisme, la bataille aurait été perdue dès le début.

[*Traduction*]

Un aspect de l'examen des programmes qui a toujours été crucial, c'est que le palier de gouvernement qui est le mieux placé pour assurer un service devrait se charger de le faire. Une déclaration aussi audacieuse démontre clairement que le gouvernement fédéral désire promouvoir activement l'évolution du fédéralisme, car il y va de l'intérêt des Canadiens. Le fédéralisme au Canada ne signifie pas le statu quo.

Ce désir du gouvernement fédéral s'inscrit dans le nouveau régime de transfert aux provinces. Le régime de financement global écarte les fonctions de partage des coûts pour accorder aux provinces une plus grande souplesse dans la prestation des programmes financés en partie par le gouvernement fédéral. Cette mesure reconnaît la nécessité d'adapter les programmes sociaux pour qu'ils répondent aux besoins précis des Canadiens des différentes régions. La réduction de 4,4 p. 100 dans les transferts aux provinces est une mesure nécessaire pour aider le gouvernement fédéral à atteindre son objectif de réduction du déficit.

Cependant, il faut dire qu'en 1996–1997, le gouvernement fédéral transférera 35,3 milliards de dollars aux provinces. La plupart des Canadiens reconnaîtront que des transferts de 35,3 milliards de dollars par an confirment l'engagement du gouvernement face aux paiements de péréquation et son appui des

programmes sociaux dirigés par les provinces. De plus, le gouvernement est toujours prêt à rencontrer les provinces pour établir les principes qui doivent régir la répartition et l'utilisation de ces transferts.

Je sais qu'au niveau local, l'administration mange une grande partie des fonds destinés aux programmes sociaux. Les pauvres ne reçoivent pas les fonds qui leur sont destinés, à cause des frais administratifs élevés. Grâce à la flexibilité qui leur est offerte, les provinces pourront réduire les frais administratifs et faire en sorte que les gens qui ont besoin d'argent en reçoivent plus. Si les fonds sont bien gérés, les économies pourraient même atteindre l'objectif de 4,4 p. 100 des réductions dans les transferts.

Certaines provinces ou certains gouvernements provinciaux pourraient essayer de voir, dans les réductions et les transferts, une attaque personnelle ou un moyen, pour le gouvernement fédéral, de se décharger de ses responsabilités. Je tiens à rappeler à ces personnes qu'il y a, au Canada, trois paliers de gouvernement, y compris les municipalités, mais que les contribuables sont toujours les mêmes. En fin de compte, un budget provincial qui est équilibré au moyen de transferts d'un gouvernement fédéral accablé par la dette ne présente aucun avantage pour les contribuables.

Les déficits et les dettes accumulées sont des problèmes courants dans notre pays, à tous les paliers de gouvernement. Nous devons apprendre à chercher, ensemble, à les régler dans l'intérêt des contribuables.

Comme nombre de mes collègues l'ont déjà mentionné, ce budget est sans précédent. C'est le premier budget qui soit aussi complet et d'une telle portée. Grâce à lui, nous sommes en bonne voie de réduire le déficit. Pour chaque dollar de recettes nouvelles que permettra de générer ce budget, les dépenses seront réduites de sept dollars.

Aucun gouvernement n'aime réduire les dépenses, mais nous n'avons guère le choix. Nous avons procédé d'une manière qui nous a semblé rationnelle et juste. Nous n'avons pas réduit les dépenses aveuglément. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons commencé par les secteurs non prioritaires et avons aussi cherché à renouveler le rôle de l'appareil gouvernemental afin d'épargner la somme importante de 16,9 milliards de dollars. Nous avons appliqué le principe de la responsabilité partagée au concept de la réduction du déficit. Pour protéger les plus vulnérables, nous avons demandé à ceux qui en avaient les moyens d'assumer une plus grande part du fardeau.

Par exemple, le budget prévoit des réductions massives au niveau des programmes industriels, des subventions aux entreprises, des organismes d'expansion régionale et des subventions au transport. Il prévoit aussi d'importantes compressions dans les secteurs de la défense, des ressources naturelles et du patrimoine canadien. Somme toute, d'importantes compressions ont été effectuées à divers degrés dans la vaste majorité des ministères.

Pour ce qui est des recettes, nous n'avons pas hésité à prendre des mesures pour que le système fiscal soit plus juste. Nous avons clairement fait savoir à ceux qui ont les moyens de payer qu'ils devront assumer une part de responsabilité accrue en ce qui concerne la réduction du déficit. Par exemple, nous avons ramené temporairement à 13 500 $ le plafond des cotisations aux REER, mesure qui touche seulement les personnes qui gagnent plus de 75 000 $. Il va y avoir un nouvel impôt sur les revenus de placement de sociétés privées. Nous allons éliminer les avantages de report pour les revenus tirés d'une entreprise ou d'une profession. Nous allons restreindre certains encouragements fiscaux. Nous allons imposer les fiducies familiales. Nous avons augmenté le taux d'imposition des grandes sociétés. Une nouvelle surtaxe des sociétés a été instituée, de même qu'un nouvel impôt sur le capital des banques. Enfin, il y a la taxe sur l'essence.

● (1610)

S'ils regardent l'ensemble des recettes générées, je suis sûr que la majorité des Canadiens conviendront que nous avons satisfait aux critères d'équité. Je suis sûr qu'à l'avenir, nous allons prendre de nouvelles mesures pour éliminer encore certaines échappatoires fiscales.

Si vous me permettez quelques secondes, je voudrais dire à la Chambre ce dont il n'est pas question dans le budget. Le gouvernement a fait preuve de courage en ouvrant le processus budgétaire et en accueillant les suggestions des Canadiens. Pendant tout le processus nous avons répété que notre attitude serait juste et équilibrée.

L'opposition a utilisé le processus de consultation pour faire croire, à tort, que le gouvernement imposerait de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts à la classe moyenne. Elle a prétendu que nous allions surcharger la classe moyenne, il n'en est rien. Elle a prétendu qu'il y aurait une taxe sur la santé, il n'y en a pas. Elle a dit que l'on imposerait les prestations dentaires, nous ne l'avons pas fait. Elle a dit que l'on imposerait les REER, ce n'est pas le cas. Que nous imposerions les gains aux loteries, ils sont toujours nets. Enfin, elle a dit qu'il y aurait des augmentations d'impôt et il n'y en a pas. J'ajouterais qu'il n'y a pas non plus d'augmentation des cotisations à l'assurance-chômage.

En fin de compte, je pense que nous sommes parvenus à une bonne répartition des sacrifices sur tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

[*Français*]

Madame la Présidente, certains individus et groupes nous disent que nous sommes allés trop loin, tandis que d'autres nous disent que nous ne sommes pas allés assez loin. Je leur réponds que nous avons fait ce que nous avons promis de faire: développer un Budget qui rencontrera nos objectifs et nos cibles pour la réduction du déficit.

La voie que nous avons choisie est la meilleure. Notre Budget est un budget équilibré qui balance la nécessité de contrôler nos dépenses gouvernementales et le besoin de continuer à offrir à nos plus vulnérables la protection de nos programmes sociaux. Couper trop vite pour satisfaire les financiers entraînerait un coût trop élevé pour nos démunis et nuirait à la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans notre économie; tandis que ne pas couper assez mettrait notre capacité de payer nos dépenses en péril et nous rendrait susceptibles davantage au contrôle des marchés étrangers.

Pendant les temps difficiles, les provinces se tournent vers le gouvernement fédéral pour du leadership. Malheureusement, pendant les neufs années écoulées, les provinces se sont tournées vers le gouvernement fédéral pour ce leadership et le gouvernement Mulroney ne l'a pas donné.

J'aimerais répéter la citation faite par le ministre des Finances pendant son discours: «Le gouvernement ne doit pas vivre dans

le passé, chaque jour apporte son lot de besoins nouveaux. S'il faut combattre l'inflation, contrer le chômage et faire quelque chose dès maintenant pour ramener la prospérité au Canada, le gouvernement doit commencer à planifier en fonction de l'avenir sans timidité ni hésitation, mais avec audace, imagination et courage.»

Ce n'est pas par coïncidence, que l'individu en compagnie du ministre soit le fils de la personne qui a fait cette déclaration. C'est cette personne, le fils, de M. Paul Martin senior, qui ramènera la stabilité, la confiance et la prospérité au pays.

En plus, les Canadiens et les Canadiennes peuvent être confiants que leur gouvernement fédéral fournira le leadership voulu par les provinces. Si en cette Chambre on fait face à une opposition nouvelle de deux partis, les réformistes et les bloquistes, c'est parce que le gouvernement Mulroney n'a pas répondu à l'appel au leadership des provinces.

Par ce fait même, l'équipe libérale répondra à cet appel des provinces et la disparition de ces nouveaux partis sera inévitable.

• (1615)

[*Traduction*]

En conclusion, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un autre aspect du budget. Je voudrais offrir au ministre des Finances les services de ma circonscription et de ma région pour l'aider à remplir ses engagements. Dans la région de Nickel Belt et Sudbury, nous avons de riches mines, des travailleurs spécialisés, ainsi que les compétences et les institutions pour fournir au gouvernement du Canada la nouvelle pièce de 2 dollars que prévoit le budget. Nous serions heureux de fournir ce service au reste du Canada.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, le député et d'autres avant lui ont déclaré qu'avec ce budget les dépenses étaient maintenant mieux ciblées.

Les mesures les plus importantes en matière de dépenses sont le résultat de ce qui n'a pas été fait plutôt que de ce qui a été fait, car c'est cela qui a augmenté le service de la dette.

Est–ce que cela signifie que l'intention délibérée du gouvernement est de cibler les dépenses plus sur les paiements d'intérêts que par le passé?

M. Bonin: Madame la Présidente, c'est une question qu'on a posée tellement souvent à la Chambre. Je vais tenter de donner une réponse différente de celle qu'on donne généralement, parce qu'il semble que les députés du Parti réformiste ne comprennent pas.

Quand on est aux prises avec un problème de l'importance de celui qui se pose au Canada, il faut adopter une attitude équilibrée. Nous avons hérité du problème.

J'aime le comparer à ce que j'ai appris à la télévision au sujet de la ville de New York où l'infrastructure souterraine du réseau d'égout est tellement vieille et rouillée qu'il est impossible d'aller vérifier si la soupape fonctionne car, à cause de la rouille, il suffirait de l'actionner pour qu'elle se casse. J'aime cette comparaison.

Les gens à qui je raconte cela, mes électeurs et d'autres Canadiens, des membres de mon parti et d'autres partis, mais pas du Parti réformiste, semblent en conclure qu'il est dangereux de trop vouloir économiser.

Les Canadiens et le gouvernement libéral aimeraient certainement mettre le couperet dans tout cela et en finir une fois pour toutes avec la dette. La seule grande difficulté, c'est que des êtres humains en souffriraient. J'ai bien peur que ce soit là où les réformistes décrochent. Nous le leur disons et nous essayons de leur expliquer qu'il faut faire preuve d'un peu de compassion. C'est un mot que bon nombre d'entre nous avons utilisé à maintes reprises, mais qu'on n'entend jamais dans la bouche d'un réformiste.

On évalue souvent le sens de la compassion d'une société à la façon dont elle traite ses personnes âgées. L'idée d'enlever 3 milliards de dollars de revenus aux personnes âgées ne correspond pas à ma définition de la compassion. J'ai répondu pour ceux qui comprennent déjà. Je me sens comme le pasteur ou le prêtre qui prêche à l'intention de ceux qui ne pratiquent pas. Ils ont très souvent entendu cette réponse et ils ne comprennent toujours pas.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Madame la Présidente, je voudrais principalement réagir aux propos du député de Nickel Belt au début de son intervention. Il semble décrire comme un fait d'armes que grâce au fédéralisme canadien, il puisse encore se lever et prendre la parole en français dans cette Chambre.

J'avoue avoir beaucoup de difficulté à comprendre qu'on puisse aussi facilement l'accepter, car l'inverse de cela aurait été l'assimilation. Donc, il reconnaît comme exceptionnel le fait qu'il ne soit pas assimilé.

Comme représentant d'une communauté francophone, j'ai un peu de mal à le comprendre, lui qui est témoin des taux d'assimilation absolument exorbitants que l'on retrouve au Canada. Alors que le taux d'assimilation pour l'ensemble des provinces anglophones était de 27 p. 100 en 1971, il est passé à 37 p. 100 en 1991.

• (1620)

Lui aussi est membre d'un gouvernement pour lequel le commissaire aux langues, dernièrement, déposait un rapport tout à fait scandaleux par rapport à l'incapacité de ce gouvernement de permettre aux francophones des autres provinces, dans des taux beaucoup trop élevés, de recevoir des services en français. Il est membre aussi de ce gouvernement qui va encore couper dans les budgets de Radio–Canada d'une façon sans doute équilibrée dans le réseau français et dans le réseau anglais, sans se rendre compte que le réseau français est victime de discrimination depuis 20 ans, alors que les cotes d'écoute sont identiques et que les budgets sont un tiers plus élevés dans le réseau anglais pour des cotes d'écoute identiques et pour des grilles horaires identiques, à moins qu'on me convainque que Radio–Canada anglais a un horaire quotidien de 36 heures par jour, ce que j'aurais beaucoup de difficulté à comprendre.

J'ai de la difficulté à comprendre ces propos–là, et j'aimerais qu'il m'explique comment il peut se lever à la Chambre et faire l'éloge du fédéralisme qui a produit ces choses quand même pas très intéressantes et pas très élogieuses non plus.

M. Bonin: Madame la Présidente, je suis surpris de la connaissance qu'a développée mon collègue de l'autre côté sur la situation des francophones hors Québec, au Canada. Lorsque je suis arrivé ici, à Ottawa, en même temps qu'eux, lorsqu'ils m'ont entendu parler français, ils ont pris pour acquis que j'étais un membre du Bloc.

La plupart de ces individus n'étaient jamais sortis du Québec. La plupart de ces séparatistes n'étaient même pas conscients qu'il y avait des francophones en dehors du Québec. Je viens d'un comté francophone à 40 p. 100. Je représente un comté francophone à 40 p. 100 et nos collègues séparatistes du Québec ne savent même pas que nous existons. C'est à la fin de l'année 1978 que René Lévesque est venu à Sudbury, dans mon comté, à l'Université Laurentienne et qu'il nous a dit: Les francophones hors Québec, on a assez de problèmes, on n'a pas de temps pour vous. C'est ce qu'il a dit.

Mes collègues du Bloc québécois sont surpris, sont émus qu'il y ait des francophones hors Québec. Je vais leur parler un peu de l'histoire du nord de l'Ontario. Je viens d'une famille de neuf enfants, tous francophones. J'organise des pique–niques de famille dans mon comté, la famille Lefebvre, et on part des descendants de ma grand–mère et mon grand–père. Je me souviens qu'une année nous étions 750 inscrits, des francophones. Alors, sortez de votre coquille! Pardon, madame la Présidente, par votre intermédiaire, je veux leur dire qu'ils sortent de leur coquille.

On ne propose jamais de se séparer de ce qu'on ne connaît pas. Allez voir le reste du Canada. Allez voir s'il existe, goûtez–y et vous allez voir que le Canada vaut la peine d'être tenu ensemble. Oui, si je me lève en cette Chambre et que je vous adresse la parole dans ma langue maternelle, le français, avec autant de fierté, c'est parce que j'ai pu vivre, j'ai pu grandir et je suis allé à l'université en français. Mon fils est dans un programme de médecine familiale en français dans le nord de l'Ontario, ma femme enseigne dans une école française.

Avant d'être élu, j'étais professeur dans un collège en français dans la division française et le nouveau collège est en train de se faire construire. J'ai été président d'un conseil scolaire français–anglais où la majorité des conseillers scolaires étaient francophones. Alors, ne venez pas prétendre que les francophones hors Québec n'ont pas de droits et qu'on nous enlève tous nos droits tous les jours. On a eu de la difficulté dans le passé. On a appris à se connaître parce qu'on n'a pas dit: On se sépare. Ce que nous avons dit: Nous nous assoyons ensemble et nous apprenons à travailler ensemble.

J'ai joué au hockey avec les anglophones et j'ai aimé jouer au hockey avec les anglophones. C'est du bon monde. J'ai aussi joué dans une autre ligue où tout le monde était français et on parlait français sur la glace et dans les vestiaires. On a appris à travailler à surmonter des problèmes, à se respecter. Le respect d'une personne envers une autre, c'est très important pour une fédération.

Le message n'est pas compliqué. Pour les séparatistes, si vous voulez vous séparer, au moins sachez de quoi vous vous séparez parce que vous prenez des risques extraordinaires de faire souffrir les personnes que vous représentez. Ce n'est pas juste de faire cela parce que les députés du Bloc québécois dans cette Chambre ne représentent pas la majorité des Québécois et des Québécoises. C'est dangereux, le jeu qu'ils jouent et nous, du nord de l'Ontario, on le sait.

• (1625)

Lorsqu'on parle de Radio–Canada, un des problèmes que nous avons dans le nord de l'Ontario, et je vais le dire, car je pense qu'il faut que ce soit dit, c'est que la programmation nous vient en majorité de la province de Québec. On veut plus de programmation locale. La propagande qui nous vient de la télévision et de la radio nous incite à changer à nos autres postes francophones du nord de l'Ontario.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, le député de Red Deer.

Le sujet de mon intervention devant cette Chambre est le budget qui nous a été présenté hier et, plus précisément, la partie de ce budget qui porte sur la science et la technologie. Le ministre des Finances a dit que l'objectif général des dépenses du fédéral dans ce domaine était de renforcer les capacités scientifiques et techniques du Canada.

Une grande partie des fonds est distribuée par deux conseils subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines. Tous les deux ont pour rôle primordial de promouvoir la recherche universitaire et les études avancées. Leur budget a été réduit proportionnellement moins que celui des autres organismes, comme l'a dit le ministre, en raison de l'importance qu'attache ce gouvernement à la R–D.

Il en va de même du Conseil national de recherches du Canada qui voit son budget réduit, mais pas autant que d'autres organismes. Le CNRC va devoir éliminer les activités les moins prioritaires.

Ce qui précède prouve que pour le gouvernement la science et la technologie constituent un atout stratégique.

Permettez–moi de citer directement le ministre des Finances tel qu'il s'est exprimé dans le plan budgétaire: «Une dette et des déficits importants entraînent une hausse des taux d'intérêt, un relèvement des impôts et taxes et une baisse de la confiance, ce qui freine l'investissement et la croissance. Les besoins financiers découlant de déficits chroniques, lorsqu'ils ne sont pas compensés par une augmentation de l'épargne dans le secteur privé, rendent le Canada plus dépendant des emprunts à l'étranger, dont le service constitue une ponction permanente sur le revenu national et le niveau de vie futur. L'obligation de financer le déficit réduit également les ressources dont dispose le gouvernement pour assurer d'importants services publics et investir suffisamment dans les domaines d'intérêt stratégique pour la nation, comme les sciences et la technologie. . .»

Il devrait être évident pour tout le monde que ce budget, du fait qu'il ne s'attaque pas adéquatement aux problèmes fiscaux du gouvernement, ralentira l'évolution justement dans les domaines dont dépend le développement futur de l'économie canadienne, alors que cette évolution doit avoir lieu pour que le Canada livre une concurrence à l'échelle mondiale.

On s'est interrogé aussi sur le traitement des dépenses de R–D en général et, en particulier, de celles qui sont engagées par des institutions financières. Encore une fois, je cite le ministre qui a déclaré ce qui suit: «En attendant d'avoir tranché la question, tous les travaux de R–D applicables aux technologies de l'information que mèneront les institutions financières après la date du budget seront exclus de la définition de 'recherches scientifiques et de développement expérimental' jusqu'à ce que soit terminé l'examen concernant les travaux de R–D applicables aux technologies de l'information.»

On se demande s'il s'agit d'une mesure discriminatoire à l'endroit des principaux intéressés au développement scientifique et technologique ou si, comme l'a déclaré Peter Cook dans son article paru hier dans le *Globe and Mail*: «Pour un politicien, l'équité ne signifie pas qu'il faut partager le fardeau, mais bien en charger de rares colosses.» Comme les institutions financières ne sont pas légion et que les banques à charte sont de loin les moins nombreuses et les plus robustes, il y aura effectivement bien peu de colosses qui seront visés par les règlements.

• (1630)

La question est toutefois importante. Cette mesure peut–elle décourager des innovateurs dans le domaine des technologies de l'information? La question est problématique si l'on pense que, selon le vérificateur général, il faut reconnaître que l'économie mondiale est de plus en plus dirigée par les industries basées sur la connaissance et que l'innovation est indispensable.

Il a continué en décrivant les caractéristiques d'un pays innovateur. Il a dit notamment que, premièrement, l'innovation est devenue une question essentielle à notre survie. On ne peut pas la considérer comme une option. Deuxièmement, les tendances à l'innovation n'apparaissent pas d'elles–mêmes. Elles surviennent grâce aux efforts des gens. L'innovation découle de l'esprit d'innovation et ne peut être ni légiférée ni ordonnée par décret. L'innovation provient du travail des particuliers et des collectivités créatrices et interactives et se développe bien dans un climat qui la favorise.

Troisièmement, il dit que le gouvernement doit créer un climat propice à l'innovation. Sinon, les innovateurs n'innoveront pas ou iront travailler là où l'innovation est encouragée. Quatrièmement, une société innovatrice aura comme partenaires tous les segments de nos collectivités, l'ensemble des gouvernements, des localités, des particuliers, des entreprises et des familles. Cinquièmement, il dit que la société canadienne a le potentiel nécessaire pour être particulièrement innovatrice, étant donné sa diversité culturelle. Le Canada pourrait être reconnu comme un pays innovateur.

Le vérificateur général a également signalé l'absence d'un ferme leadership au ministère des Sciences et de la Technologie: «Le gouvernement n'a pas une idée précise de ce qu'il cherche à accomplir dans le domaine des sciences et de la technologie.»

En réponse à cette observation du vérificateur général, voici ce que le ministre des Finances affirme dans son plan budgétaire:

> Industrie Canada met au point une stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie. Le ministère tente d'établir une vision nationale des sciences et de la technologie grâce à des consultations avec des organismes de l'extérieur, à un examen interne et à une évaluation indépendante effectuée par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie.
>
> De concert avec d'autres ministères concernés, Industrie Canada prend également des mesures afin d'accroître la pertinence et l'incidence économique des dépenses de l'État en matière de sciences et de technologie. On tente d'adopter une approche qui s'apparente davantage aux pratiques en vigueur dans le secteur privé.

Voilà une déclaration fort éloquente. Elle reste vague, mais précise bien que la connaissance est la clé de l'avenir. Combien d'argent un investisseur privé serait–il disposé à placer dans une vision aussi vague et insipide?

Dans ce cas, comme dans tout autre projet du reste, il est essentiel d'établir clairement l'objectif poursuivi, de sorte que l'on puisse déterminer les coûts et savoir quand l'objectif est atteint. Actuellement, je crains qu'on oriente bien des fonds et des activités vers l'atteinte d'un objectif donné, mais qu'on rende peu de comptes à ce sujet. Or, quand les ressources se font rares, on ne peut se permettre qu'il y ait pareils manquements à l'obligation de rendre compte et que les fonds publics soient dépensés d'une manière aussi irresponsable.

J'aurais quelques suggestions qui pourraient peut–être aider à respecter les recommandations du vérificateur général. Premièrement, dans notre pays, il n'y a pas suffisamment de liens entre la politique en matière de science et technologie, d'une part, et les indicateurs économiques, d'autre part. Ceux qui élaborent les politiques gouvernementales se demandent–ils quels sont les indicateurs économiques visant la science et la technologie?

Deuxièmement, la science et la technologie restent intériorisées. Alors qu'elles veulent être novatrices, qu'elles veulent être un instrument important de la reprise économique, elles semblent ne pas avoir la moindre idée des mesures à prendre pour devenir cet instrument. À mon avis, cela s'explique par le fait qu'on n'a jamais relié au ministère des Finances les études issues du ministère des Sciences et de la Technologie.

À bien des égards, le ministère canadien de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie vit une crise d'identité. Il sait ce qu'il veut être, soit un instrument de relance économique, mais il ne sait pas le moins du monde comment y parvenir.

On entend beaucoup parler de la création de partenariats plus solides entre le gouvernement et les universités, le gouvernement et l'industrie, ainsi que l'industrie et les universités, mais on n'a pas entendu un mot des relations qu'il faut absolument établir entre les scientifiques universitaires et les économistes.

• (1635)

Bon nombre de ceux qui composent la structure des sciences et de la technologie sont passés de la tour d'ivoire de l'université à la tour d'ivoire du gouvernement. Ni à un endroit ni à l'autre, la valeur marchande n'a beaucoup d'importance dans le fonctionnement quotidien des institutions.

À l'abri de la dure réalité et n'ayant pas à recueillir des recettes pour poursuivre leur travail, ils ont des objectifs qui découlent de leur volonté de maintenir le statu quo. Ils préfèrent croire que le régime de subventions est sacré et indispensable, que la production de recettes n'est pas du ressort de la science.

Pourtant, la production de recettes est un élément central, lorsqu'il s'agit de stimuler la reprise économique. Nous comptons sur les sciences et la technologie pour créer des produits et des emplois et pour ménager un créneau au Canada sur le marché mondial. Lorsqu'on nous dit que les sciences et la technologie peuvent le faire, nous le croyons parce que c'est ce que nous souhaitons. Mais nous voulons que cela se fasse tout de suite.

Faudra–t–il attendre encore 30 ans, depuis que le dernier examen de la question des sciences et de la technologie a eu lieu, sans que rien ne se produise? Il est temps de quitter les tours d'ivoire et de se mettre à l'oeuvre.

Il nous faut une structure différente, une nouvelle configuration, qui placerait l'accent davantage sur chaque travailleur du savoir et moins sur la concentration et la centralisation des services, une structure qui réunisse Terre–Neuve à la Colombie–Britannique grâce à une inforoute permettant la transmission des idées, la création en coopération, la constitution d'équipes de production armées de compétences et non limitées à des institutions, à des secteurs, à des régions ou à des gouvernements. C'est ça l'innovation. C'est ce qui garantira l'avenir du Canada. C'est dans cette voie que nous devons nous engager, et tout de suite.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour faire un discours que j'espérais sincèrement ne pas avoir à faire. L'automne dernier, le ministre des Finances a promis qu'il allait prendre des mesures sérieuses au sujet de la dette et du déficit dans son budget et il a affirmé qu'il savait que les Canadiens n'accepteraient pas de hausses d'impôts.

Le ministre a ensuite tenu des consultations prébudgétaires dont on a beaucoup entendu parler. Le ministre a dit maintes et maintes fois qu'il écouterait les Canadiens. Les espoirs et les désirs des Canadiens ont été trahis, et c'est absolument inacceptable.

Je veux parler de la razzia fiscale du gouvernement. Depuis que j'ai été élu, un des plus grands désirs exprimés par mes électeurs et par l'ensemble des Canadiens, c'est que le gouvernement cesse de hausser les impôts. Les Canadiens sont déjà imposés à mort. Ils sont saignés à blanc par le gouvernement.

Même si le gouvernement était au courant de la situation terrible dans laquelle nous sommes, il a décidé encore une fois d'aller vider les poches des Canadiens. Mais cette fois, comme la poche où sont les billets est déjà vide—à cause du gouvernement—le fisc a décidé de fouiller dans la poche où se trouve la monnaie pour aller y chercher les dernières pièces qui restent.

Nous avons une taxe sur l'essence, une taxe sur les services publics en Alberta et une augmentation de l'impôt des sociétés qui aura évidemment des répercussions sur le public. On n'a pas éliminé les échappatoires. On n'a pas taxé les riches. Ce sont là des taxes qui touchent tous les Canadiens qui utilisent des ampoules électriques, qui chauffent leurs maisons, qui conduisent une voiture, les agriculteurs et les consommateurs en général.

C'est tout à fait inacceptable. On a dit et répété au gouvernement qu'il n'a pas de problème sur le plan des recettes, mais bien sur le plan des dépenses. L'an dernier, les dépenses du gouvernement ont fait grimper le déficit à un niveau record. Nous avons accumulé une dette de plus de 550 milliards de dollars qui coûte aux contribuables près de 80 000 $ la minute en frais d'intérêts.

C'est incroyable, mais c'est ce que nous laissons aux générations à venir. C'est le genre de compassion dont nous avons entendu certains députés parler. Il faudrait faire preuve d'un peu de compassion pour ceux qui viendront dans l'avenir. Le gouvernement semble croire qu'en arrivant à des dépenses excessives totalisant environ 24 milliards de dollars en 1997–1998, il aura accompli la plus grande réalisation de tous les temps. Il m'est tout à fait impossible de voir où sont les priorités du gouvernement.

Comment se fait–il qu'il n'ait pas compris que les Canadiens demandaient qu'il n'augmente pas les impôts et qu'il s'occupe du déficit?

• (1640)

Même les inconditionnels du Parti libéral comme le *Toronto Star* et bien d'autres rapportaient dans leurs gros titres à la une que les contribuables exhortaient le gouvernement à lutter contre le déficit en réduisant les dépenses et non pas en augmentant les impôts.

Le gouvernement s'est fait dire la même chose à d'innombrables reprises, mais il n'a pas écouté. Je sais que le gouvernement peut probablement donner un million d'excuses pour augmenter les impôts et je suis convaincu que les doreurs d'image pensent réussir à faire croire à la population canadienne que les impôts sont dans le meilleur intérêt de tout le monde, mais ils se trompent.

Nous croyons que l'élimination du déficit et l'adoption d'un régime fiscal réformé assorti d'un plan à long terme de réduction de la dette constituent les seuls moyens de sauver les programmes que les Canadiens chérissent.

En 1984, notre dette était de 190 milliards de dollars. Un type s'est présenté en prétendant arranger cela. En 1988, il a à nouveau déclaré qu'il allait arranger cela et, à ce moment–là, la dette était passée à 370 milliards de dollars. En 1993, on nous a dit que

nous avions eu un très mauvais gouvernement et qu'il avait fait augmenter la dette jusqu'à 489 milliards de dollars au moment des élections. Quelqu'un nous a à nouveau dit que cela allait être corrigé.

En 1997, au moment des prochaines élections, la dette sera de plus de 600 milliards de dollars. Pourtant, le gouvernement croit qu'un déficit de 32 milliards de dollars l'an prochain est une grande réalisation. Je regrette, mais je ne suis pas de cet avis.

Dans le passé, le gouvernement a toujours cru qu'il pouvait élaborer des politiques dans les hautes sphères du pouvoir, puis les imposer à la base. Le gouvernement croyait savoir ce qui était meilleur pour les Canadiens, et il le leur imposait.

Le gouvernement précédent avait cette habitude, mais nous savons ce qu'il en est advenu. Le gouvernement a beau ne pas vouloir entendre cela, mais l'époque où Ottawa disait aux Canadiens quoi faire et comment vivre est révolue. Il est temps que les Canadiens de la base disent quoi faire aux politiciens ici à Ottawa, et ils font mieux d'écouter.

Depuis maintenant plusieurs mois, le gouvernement a empiré le problème, car il a dit aux Canadiens qu'il était à l'écoute. Ils croyaient avec optimisme qu'un jour nouveau s'était levé, mais ils se rendent compte maintenant que le gouvernement n'en fera qu'à sa tête, sans se soucier de ce qu'il a entendu au cours des consultations pré–budgétaires.

L'art de la politique n'a pas changé à Ottawa. Le gouvernement prétend écouter pour se donner bonne apparence et il assure aux Canadiens qu'il a changé de conduite, mais l'illusion ne dure jamais. Ce budget fera aux Canadiens l'effet de la douche froide dont ils avaient besoin pour comprendre ce que pense vraiment le gouvernement.

Taxer et accaparer, tel est le mot d'ordre, et les souhaits du public importent peu. Honte à vous, monsieur le ministre des Finances. Vous vous assoyez sur votre pension dorée tandis que les générations à venir de Canadiens sont sacrifiées. Non seulement il est immensément honteux que le gouvernement ait décidé d'imposer des taxes, mais quand je me demande si le budget s'attaque au moins comme il le faut au problème de la dette et du déficit, ma réponse est non.

La dette fédérale s'élève à environ 550 milliards de dollars et augmente de 10 milliards tous les deux ou trois mois. Les intérêts sur cette dette sont énormes, et s'accumulent au rythme de 80 000 $ la minute. Chaque fois que les taux d'intérêt augmentent d'un pour cent, le déficit augmente de près de 2 milliards de dollars. D'ici aux prochaines élections, nos paiements d'intérêts annuels s'élèveront à plus de 50 milliards de dollars. C'est cela, et rien d'autre, qui menace vraiment notre filet de sécurité sociale.

Les cambistes internationaux sont heureux aujourd'hui parce qu'on leur a garanti une source toujours plus abondante d'argent. Autrement dit, même s'il n'y avait plus un cent d'intérêt à payer sur la dette, si un seul contribuable canadien remboursait la dette à raison de 10 000 $ par année, celle–ci ne serait pas complètement épongée avant l'an 5 500 0000 après J.–C.

Face à ce problème d'endettement, quelle est la réponse du gouvernement? Quelles mesures sérieuses prendra–t–il pour sauver le pays de ce péril économique? Il a promis de ramener ses dépenses excessives à 25 milliards de dollars environ par année au–delà de ce que nous pouvons nous permettre d'ici aux prochaines élections.

Pour les Canadiens, cela se traduira par l'ajout de 100 milliards de dollars à la dette nationale, qui atteindra la marque de 600 milliards de dollars. Quel engagement et quelle mesure responsable. Avec ce genre de connaissances budgétaires, les ministres pourraient peut–être se faire engager comme consultants financiers quand ils seront à la recherche d'un emploi après les prochaines élections. Nul doute que des génies financiers comme eux n'auront aucun problème à se faire engager. Peut–être que les caisses de crédit et d'épargne américaines sont à la recherche de cadres supérieurs.

• (1645)

Sur une note plus sérieuse, je n'en reviens pas que le gouvernement estime en avoir fait assez. Depuis des mois, les Canadiens disent au gouvernement qu'ils sont prêts à faire des sacrifices pour éponger le déficit, mais le gouvernement continue de croire qu'il peut faire comme d'habitude. Le gouvernement veut avoir le beurre et l'argent du beurre. D'une part, il dépense sans compter au point d'acculer le pays à la faillite, de l'autre, il prétend lutter contre le déficit.

Je regrette, mais cela ne peut pas continuer comme ça. Les Canadiens veulent que cela change. Ils veulent des changements véritables, des vraies réformes, des vraies réductions des dépenses et ils ne veulent plus de nouveaux impôts. Le message est simple, mais le gouvernement n'écoute pas. Il est facile de voir quelles mesures sont nécessaires, mais le gouvernement a peur d'agir.

Au cours de l'année qui vient, le Canada s'endettera de plus en plus, le dollar aura de la misère et les taux d'intérêt seront généralement à la hausse. À mesure que les taux d'intérêt monteront, notre croissance ralentira et les chômeurs du Canada continueront à chercher du travail sans succès. Par le passé, le gouvernement aimait à rejeter la responsabilité de ces problèmes sur le dos du gouvernement précédent, mais ce temps est révolu. Le gouvernement a maintenant pris la situation en main et n'a plus qu'à assumer la responsabilité de ses actes. Les Canadiens sont assez brillants pour le savoir. Ils se souviennent de ce qu'on leur a promis, et ils n'oublieront pas.

Les provinces et la population du Canada ne seront pas dupes de la façon qu'a Ottawa de camoufler la vérité. Assez, c'est assez. Commençons par le haut de la pyramide. Réduisons les pensions des députés. Réduisons le nombre de députés. Réformons et réduisons le Sénat. Réduisons le nombre de cadres supérieurs et intermédiaires et cessons d'exercer les compressions toujours à la base de la pyramide.

Notre gouvernement a poussé les choses à la limite et la situation ne peut plus qu'empirer. Le Parti réformiste ne restera pas à rien faire. Les réformistes ont un message à faire passer: cessons de hausser les impôts et finissons–en avec le déficit. Il est maintenant temps de tenir tête au gouvernement et de le forcer à écouter. Nous lui répéterons notre message sans relâche, aussi souvent qu'il le faudra, pour le faire passer. Nous avons un problème grave et nous devons nous en occuper.

Le Budget

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt mon collègue d'en face. Il a dit que le gouvernement n'avait pas écouté, pas discuté et pas fait participer les Canadiens au processus de planification et de réforme budgétaires, en essayant de concevoir un budget qui réglerait la crise financière sans pour autant créer de récession.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils ne voulaient pas de hausse d'impôt sur le revenu et que nous ne devions ni toucher aux REER ni imposer les régimes de soins dentaires. Ils nous ont demandé de réduire considérablement la taille du gouvernement afin de le rendre plus efficace. Le gouvernement a écouté et a fait exactement ce qu'on attendait de lui.

Quand les réformistes nous ont présenté leur proposition de budget, je les ai entendus s'en prendre aux petits en disant qu'ils pouvaient se serrer la ceinture. Ce budget prévoyait des hausses d'impôt directes dans la région de l'Atlantique. Il s'en prenait à l'APECA et attaquait toutes ces institutions qui assurent le bon fonctionnement de cette région. Le budget proposé par le Parti réformiste s'en prendrait aux personnes âgées qui verraient leurs impôts sur le revenu augmenter.

Est–ce que le Parti réformiste a écouté les gens avant de mettre son budget de l'avant?

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, ce que nous avons fait justement, c'est écouter les gens. Ils nous ont dit qu'ils en avaient plus qu'assez du gouvernement, du premier au dernier palier. Ils nous ont dit: «Donnez–nous des programmes qui nous permettent de nous occuper de nos propres affaires au niveau local.»

Si le député avait lu le Budget des contribuables, il aurait vu que c'est exactement ce que nous proposons. Nous recommandons des mesures telles que les REER, qui permettent aux gens de se débrouiller tout seuls, de ne pas dépendre de la bureaucratie ni d'un gouvernement qui au bout de 35 ans les trahit et cesse de garantir les programmes sociaux et les services dont ils ont besoin. C'est ce que les gens nous ont dit.

• (1650)

La menace, ce sont ces 600 milliards de dollars et ces 50 milliards en intérêt à payer. C'est la menace qui pèse sur tous les programmes sociaux et tout le monde va en pâtir alors que le budget que nous avons présenté aurait été juste et égalitaire et aurait apporté une solution. Lorsque le gouvernement se réveillera, il sera trop tard.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, moi aussi je dois commenter la brève intervention du député.

Le Parti réformiste a mis à profit la période prébudgétaire pour faire le tour du pays et inciter à ce qu'il appelle la révolte fiscale, semant la panique parmi les Canadiens en leur disant que le gouvernement aller faire ceci ou encore cela. Comme l'a fait remarquer le député tout à l'heure, le gouvernement ne va pas imposer les REER ni les prestations d'assurance dentaire et médicale. Le gouvernement a écouté.

Le gouvernement a réduit ses dépenses. Pour chaque dollar d'augmentation de ses recettes, il a comprimé ses dépenses de sept dollars. Le député essaye de sauver la face devant le ridicule de cette incitation à la révolte fiscale en prenant comme bouc émissaire la nouvelle taxe d'accise de 1,5c. le litre.

J'ai une question très simple à lui poser afin que tous les Canadiens comprennent exactement de quoi il s'agit. Le député pourrait–il dire à la Chambre ce que cette augmentation représente pour le Canadien moyen qui fait le plein à sa station service? Combien cette nouvelle taxe va–t–elle coûter aux Canadiens?

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, la réponse à cette question est, évidemment, 500 millions de dollars, mais les choses ne sont pas aussi simples. Bien d'autres domaines sont visés.

Il y a naturellement l'augmentation de 12,5 p. 100 de l'impôt des grandes sociétés qui sera refilée aux consommateurs. Il y a tous les changements apportés aux transferts aux provinces, qui font que les provinces auront moins d'argent, même si elles devront fournir plus de services.

On parle des mesures à long terme. Je viens de l'Alberta et un de nos ex–premiers ministres, M. Getty, a déposé un budget similaire, où il cherchait à rendre les gens heureux, à ne pas faire de vagues, à contenter tout le monde.

Pour ce qui est des consultations auprès de la population, du nombre de réunions publiques et de tout le reste, je serais ravi de comparer notre travail à ce que le député a pu faire.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, contrairement à l'orateur précédent, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui pour approuver le budget. Je suis très fière du nouveau concept de gestion financière que nous propose le gouvernement, car il est audacieux et futuriste.

Dans ce budget, le ministre des Finances a courageusement redéfini le système de gouvernement du Canada, tout en préservant les principes fondamentaux que sont l'équité et la justice.

Je voudrais aujourd'hui aborder certaines parties du budget qui touchent plus particulièrement les habitants de la Colombie–Britannique et mes électeurs.

Je tiens à préciser que ce budget permet au gouvernement de tenir toutes les promesses qu'il a faites. Le budget était dur mais juste. Le gouvernement a veillé à ce que le fardeau financier imposé à tous les Canadiens soit réparti de façon équitable. Il a commencé en faisant le ménage à la Chambre des communes, en donnant un exemple de modération et de prudence financière venant d'en haut.

Le budget échappe au syndrome du «n'importe où mais pas dans ma cour». Nous avons commencé en mettant de l'ordre dans nos propres affaires. Nous avons redéfini le gouvernement lui-même en rationalisant, en dégraissant et en accroissant l'efficience, en énonçant un rôle convenant mieux au gouvernement et où celui-ci stimule la croissance plus qu'il ne la gère.

Nous nous sommes retirés des mégaprojets, en sabrant les subventions aux entreprises, à l'agriculture, aux transports et aux mines. Nous croyons que ces secteurs peuvent s'occuper d'eux-mêmes et être concurrentiels si nous ne nous mêlons pas de leurs affaires. C'est ce que leurs représentants nous ont souvent dit et c'est ce que nous faisons maintenant.

Nous privatiserons les agences viables, notamment dans les transports, pour qu'elles s'autosuffisent et que ce soient les usagers qui paient les services et pas l'ensemble des contribuables. Nous continuerons de veiller sur la sécurité de la population et sur le maintien de normes nationales.

• (1655)

Le budget annonce un véritable virage dans notre histoire économique. Depuis quelques années, nous avons étiré nos ressources à la limite pour gouverner. Nous avons déployé de grands efforts pour survivre sans être étouffés par le poids de la dette et de dangereux déficits.

La récession que nous venons de traverser, conjuguée aux répercussions négatives du déficit et de la dette, a nui à notre crédibilité sur les marchés mondiaux. Notre survie économique était à la merci des courtiers des banques d'affaires de New York et des éditorialistes de Washington.

Nous avions deux possibilités: nous pouvions continuer de nous laisser entraîner par la spirale de l'endettement, risquant même de devenir un membre du tiers monde, ou nous pouvions prendre des mesures pour amorcer un virage. Il nous fallait une révolution et le budget que nous avons présenté en est une.

Au cours des deux prochaines années, ce budget générera des économies cumulatives de 13,3 milliards de dollars dont 11,9 milliards proviendront de réduction des dépenses gouvernementales. Cela représente 7 $ de réduction des dépenses pour chaque dollar de recettes fiscales. Par conséquent, en 1996-1997, notre croissance économique dépassera enfin le taux de croissance de la dette.

C'est là un élément clé. Ce sera un point tournant pour notre nation: pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, nos recettes dépasseront nos emprunts. Nous aurons finalement renversé la vapeur.

Contrairement aux discours ronflants qui caractérisent la réaction furieuse et déchaînée des partis d'opposition et d'autres groupes, le budget n'amoindrit en rien notre engagement en faveur des programmes sociaux. Je crois plutôt qu'il le confirme une fois pour toutes. En prenant en main nos finances, nous avons regagné notre souveraineté et notre capacité de prendre nos propres décisions au sujet du genre de démocratie sociale dans laquelle nous voulons vivre. Nous nous sommes mis dans une position où nous pouvons prendre des décisions fondées sur nos valeurs en tant que peuple, des valeurs comme la compassion et la justice sociale, des valeurs selon lesquelles le rôle du gouvernement consiste à créer des possibilités pour tous les Canadiens, à aplanir les obstacles et à protéger les plus vulnérables dans notre société.

Ce budget nous permettra de protéger nos programmes sociaux des banques d'affaires et des éditorialistes du monde entier. En atteignant nos objectifs en matière de réduction du déficit, nous prenons des mesures pour empêcher New York ou Tokyo de faire la loi dans notre pays et de détruire nos programmes sociaux. Un gouvernement libéral ne permettrait jamais que cela se produise.

Je suis heureuse de voir que ce budget, aussi austère qu'il puisse être, ne touche pas de façon néfaste les pauvres, les malades et les personnes âgées. À titre de secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, je suis heureuse de signaler que, en ce qui concerne l'assurance-maladie, ce budget n'a aucune incidence sur les normes et les principes qui nous sont chers et qui sont consacrés dans la Loi canadienne sur la santé. En fait, d'un bout à l'autre du pays, les régimes d'assurance-maladie continueront de respecter les principes établis, soit l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique. Nous nous sommes engagés, dans le livre rouge, à voir à ce que ces principes soient respectés et nous tenons cette promesse.

Hier, réagissant de façon typique au discours du ministre des Finances, le chef de l'opposition et son porte-parole en matière de finances ont déclaré que le budget ne faisait que confirmer le statu quo. Il est clair que le chef de l'opposition n'a pas lu le document ou, s'il l'a fait, qu'il ne l'a pas compris.

Le budget fait tout le contraire. Il marque clairement le début d'une ère nouvelle en ce qui concerne le fédéralisme et les relations fédérales-provinciales. C'est un pas dans la direction d'un système plus maigre, plus efficace et plus responsable qui reconnaît les compétences provinciales et la capacité de redéfinir et d'offrir des services efficaces au niveau local, soit la démarche ascendante dont les partis d'opposition parlent si souvent, mais qu'ils sont si peu disposés à mettre en oeuvre.

En lisant les journaux ce matin, j'ai constaté qu'une bonne partie des médias se sont concentrés sur le nouveau système de financement global, appelé Transfert social canadien, qui aura pour résultat, selon eux, que les provinces fourniront moins de services. Au contraire, grâce au nouveau système de paiement de transfert forfaitaire, notre gouvernement se trouve à donner aux provinces une plus grande souplesse et une plus grande latitude dans l'administration de leurs programmes sociaux.

Le rôle du gouvernement fédéral se trouve redéfini, mais de façon positive. Je crois fermement que ces changements nous permettront d'établir des normes nationales bien claires pour tous les programmes sociaux. Voilà une mesure que mes électeurs et des groupes de partout au Canada préconisaient depuis des années.

Au lieu de balkaniser le pays, cette mesure nous permettra d'établir des objectifs nationaux en matière d'éducation et de sécurité sociale comme nous l'avons fait avec tant de succès en matière de santé.

• (1700)

Depuis son début, le régime d'assurance-maladie a confié aux provinces la gestion et l'administration des soins de santé, régies par un ensemble de principes consacrés dans la Loi canadienne sur la santé. Cela a permis de créer un système de santé qui nous unit tous en tant que Canadiens, un système dont nous sommes

fiers à juste titre, un système qui a libéré le ministère fédéral de la Santé qui a ainsi pu se concentrer sur des questions plus vastes touchant la santé et la sécurité de tous les Canadiens. Voilà ce que nous entendons faire grâce à cette décentralisation en faveur des provinces.

Je suis convaincue qu'à la suite de ses consultations avec les provinces, le ministre du Développement des ressources humaines agira rapidement en vue de proposer des normes et des principes qui nous permettront d'agir selon les principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé et selon les normes d'administration et de souci national que nous connaissons en tant que nation.

Le transfert social canadien va faire exactement ce que nous souhaitons. Le gouvernement fédéral a montré qu'il était possible de gouverner mieux et plus efficacement avec des ressources moindres. Je crois que les provinces vont relever le défi qui leur est ainsi lancé et nous montreront qu'elles peuvent faire aussi bien que nous.

Je voudrais également dire un mot des modifications apportées à la Loi sur l'assurance–chômage, car elles me semblent très importantes. L'une des questions clés à cet égard est liée au mandat des libéraux, qui est de redonner des emplois durables aux Canadiens. C'est exactement ce qui se produira si nous pouvons faire porter nos efforts sur les services d'emploi et la formation.

Les Canadiens qui se sentent très vulnérables en ce moment parce qu'ils sont au chômage et craignent que cela ne compromette leur avenir devraient se rassurer, car nous efforçons de leur donner les moyens et les compétences afin qu'ils retrouvent du travail, gardent leur emploi et contribuent ainsi à la compétitivité de notre pays. Nous retirons le filet de sécurité, mais nous donnons un tremplin. C'est ce que préfèrent la plupart des Canadiens, selon moi.

Nous réduisons aussi le financement consacré aux programmes d'assurance–chômage. D'ici l'automne de l'an prochain, le financement diminuera de 10 p. 100. Ces compressions seront possibles grâce à l'allégement de l'appareil administratif et à un taux de chômage plus faible. Comme la Chambre le sait, nous avons créé des emplois et fait baisser le taux de chômage de deux points, ce qui ne s'était pas vu depuis 10 ou 15 ans.

Nous prenons des mesures pour réprimer les abus qui, selon ce qu'on entend dans tout le pays, sont endémiques dans le régime. Cela se traduira par des économies de 200 millions de dollars.

En outre, nous voulons prendre des mesures innovatrices et originales. Nous voulons constituer une réserve de 5 milliards dans la caisse de l'assurance–chômage pour que les erreurs commises par le passé ne se renouvellent pas. Si l'économie connaît des périodes de récession et de ralentissement, nous aurons en partant un coussin, de sorte que nous n'aurons pas à augmenter les cotisations d'assurance–chômage et, par conséquent, à paralyser les entreprises qui doivent connaître une expansion pour nous aider à soutenir l'économie dans les moments difficiles. C'est là le simple bon sens.

En maintenant un surplus, nous pourrons réduire les taux et compter sur cette aide dans les périodes de faible croissance économique. Cela nous aidera aussi à favoriser la création d'emplois à un moment crucial, lorsque nous nous remettons du ralentissement de l'économie.

De plus, je suis très heureuse de souligner que, partout dans ce budget, le gouvernement a maintenu totalement et fermement son engagement à l'égard d'un système de protection des aînés qui soit juste et durable. Il reconnaît ainsi l'apport important des personnes âgées à l'infrastructure sociale et gouvernementale du Canada.

Il y a beaucoup de personnes âgées dans ma circonscription. Elles craignaient beaucoup que leurs pensions ne soient sacrifiées dans ce budget. Je suis heureuse de pouvoir leur dire que les deux principaux piliers du système de pensions public, soit le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti seront maintenus et améliorés.

Dans ce budget, le ministre des Finances a promis de rencontrer les représentants des provinces à l'automne et d'examiner notre très chancelant Régime de pensions du Canada. Le ministre des Finances s'est engagé à publier, en collaboration avec le ministre du Développement des ressources humaines, un document recommandant les changements à apporter au système pour qu'il soit abordable, juste et durable, alors que beaucoup d'entre nous, baby–boomers, sommes en voie de devenir des personnes âgées.

Enfin, le ministre a annoncé un changement au mode de versement de la Sécurité de la vieillesse aux aînés à revenu supérieur qui ont été soumis aux règles de la récupération fiscale. Il s'agit simplement d'une mesure administrative sensée. Si on déduit les montants à recouvrer de ces versements chaque mois au lieu d'attendre à la fin de l'année pour les récupérer, on évite ainsi beaucoup de paperasserie.

• (1705)

Le budget fait également suite à notre promesse du livre rouge quant au maintien de l'équité dans le régime fiscal. Le ministre des Finances a refusé d'équilibrer le budget au détriment des pauvres. Il a plutôt essayé de frapper ceux qui ne font habituellement pas leur juste part.

La réforme des fiducies familiales en est un bon exemple. Je crois fermement que dans les périodes d'austérité tous les Canadiens devraient payer leur juste part d'impôts et ne pas échapper au fisc grâce à des échappatoires.

Le budget élimine le plafond—ce qui est juste—, modifie la gestion des fiducies familiales et supprime le mécanisme de sélection d'un bénéficiaire privilégié pour les années d'imposition d'une fiducie qui commencent après 1995, sauf lorsque ce choix concerne une personne souffrant de déficience mentale ou physique. Le gouvernement a encore une fois fait preuve de compassion en ne s'attaquant pas aux plus démunis.

Je reconnais que les fiducies familiales ont de nombreux objectifs non fiscaux valables, comme faciliter la planification successorale, mais ces modifications garantissent que lesdites fiducies ne serviront pas à reporter le paiement de l'impôt sur les gains en capital à l'aide du fractionnement du revenu. C'est cette

échappatoire que nous voulions supprimer. Encore une fois, le budget montre que nous sommes déterminés à apporter des réductions à condition qu'elles soient justes.

Le budget renferme d'autres bonnes nouvelles pour mes électeurs, à savoir la réorientation du rôle du gouvernement dans les transports. Le gouvernement fédéral cessera d'exploiter le système et se contentera de légiférer, de prendre des règlements, bref d'en être le simple gardien avec des responsabilités limitées en ce qui touche son exploitation. Les subventions seront réduites et dans bien cas éliminées. Les principaux éléments seront davantage commercialisés; quant au reste des activités, leur efficacité sera améliorée par le recours accru aux usagers plutôt qu'aux contribuables pour absorber les coûts du système de transport.

Ainsi, le budget réduira les dépenses nettes de Transports Canada et des organismes qui lui sont rattachés de plus de 50 p. 100 en 1997–1998, les faisant passer de 2,8 milliards de dollars à 1,4 milliard de dollars. En conséquence, le port de Vancouver, dans ma circonscription, et d'autres ports du pays pourront obtenir l'autonomie qu'ils recherchaient depuis tellement longtemps pour prospérer et puis devenir enfin concurrentiels.

Des modifications apportées au secteur minier influeront favorablement à long terme sur la Colombie–Britannique. Dans ce budget, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas renouveler les ententes sur l'exploitation minière, tout en insistant sur le fait qu'il n'abandonne pas le secteur minier. L'affaire est que le secteur ne bénéficie pas d'un régime fiscal équitable, qui lui soit favorable aux diverses étapes de l'exploitation minière, puisque, entre autres, on ne fait pas de distinction entre les mines reprises et les mines nouvelles. Nous allons nous pencher sur ces questions pour accorder à ce secteur ce dont il a besoin et éliminer ce qui l'empêche d'être aussi rentable que possible, en Ontario et en Colombie–Britannique.

Je voudrais maintenant faire quelques observations à propos du Parti réformiste qui attaque notre budget. Les réformistes ont attaqué notre budget en disant que nous n'avions pas fait ce que nous devions faire, tout cela sans tenir compte de nos chiffres. Ils nous ont même traités d'hypocrites.

Le budget que le troisième parti a déposé était un train de mesures punitives et loin d'être créatives. Depuis que notre pays existe, le Parti libéral a toujours été fidèle au poste en période de changement. Chaque fois que notre pays a voulu pénétrer de nouveaux secteurs, se développer davantage, modifier sa façon de faire les choses, il s'est toujours trouvé un gouvernement libéral qui mette le processus en branle.

Nous sommes à l'aube du XXIe siècle. Bien des défis nous attendent. Nous avons vu qu'il nous fallait être compétitifs. Nous avons vu que nous devions nous préoccuper de formation, d'emplois, de création d'emplois, de croissance économique. Nous mettons l'accent sur la croissance économique, sur les moteurs de cette croissance que sont la petite et la moyenne entreprises, les sciences et la technologie. Nous allons faire avancer ce pays.

Il y a toujours eu un gouvernement libéral pour aider le Canada à traverser les temps difficiles. Une fois de plus, nous sommes au rendez–vous pour faire entrer le Canada dans le XXIe siècle. Je sais que le monde entier a les yeux tournés vers le Canada, un modèle à imiter.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient de dire ma collègue. Il me semble que c'est tissé au fil rouge.

• (1710)

C'est rempli de sophismes. Je vais faire un commentaire et je poserai ensuite la question à ma collègue. Comment peut–on donner des soins de santé de qualité quand, dès l'an prochain, le transfert aux provinces sera coupé de 700 millions? Comment arriver à donner de meilleurs soins de santé? Vous en avez parlé longuement tantôt.

Si j'étais un jeune diplômé, ce soir, je serais très inquiet. Si j'étais sur la sécurité du revenu, je le serais encore davantage, chômeur, pas mieux. Je serais extrêmement inquiet. On parle de 45 000 fonctionnaires, on parle de la base de Saint–Hubert et des autres, ce sont quand même des personnes extrêmement compétentes qui perdent leur job et qui vont sûrement se retrouver du travail. Mais si j'ai 24 ans, des diplômes et que je veux me placer, c'est autre chose. Un emploi c'est un emploi, ce n'est pas deux emplois. C'est la ruée.

Ce soir, je serais très heureux si j'étais une fiducie familiale, jusqu'en 1999, ça va bien, j'ai le temps de me faufiler facilement. Ne vous inquiétez pas. Si j'étais la Banque royale, je serais très heureux aussi. Je vous enverrais des douzaines de roses et on chanterait ensemble. Les riches, les bien–nantis se réjouissent, les plus démunis s'attristent.

J'aimerais que ma collègue donne une vraie réponse à ces jeunes universitaires, ces chômeurs et ces sans–emploi. Comment et où votre Budget contribue–t–il à créer des emplois rapidement, quand on sait qu'on enlève 200 millions dans les infrastructures?

[*Traduction*]

Mme Fry: Madame la Présidente, je voudrais, tout d'abord, répondre à la déclaration de mon collègue au sujet de la santé. De nombreuses études ont maintenant démontré que le régime de soins de santé était suffisamment financé mais qu'il fallait tout simplement l'administrer de façon plus efficiente. C'est ce que nous devrions essayer de faire.

Il est inutile de continuer d'y consacrer toujours plus d'argent. Grâce à une meilleure gestion, notre système pourra offrir aux Canadiens les meilleurs soins de santé du monde. À l'heure actuelle, on n'applique pas de bons principes de gestion. Nous n'étudions pas le résultat des mesures que nous prenons pour voir si elles ont des répercussions sur l'état de santé de la population.

Il y a maintenant suffisamment d'études pour montrer que nous pouvons le faire et épargner des sommes importantes qu'on pourra alors consacrer à des aspects importants, comme la prévention et l'amélioration de l'état de santé de la population, pour que nos enfants puissent sortir de la pauvreté et vivre en bonne santé. Nous savons que la pauvreté est responsable, en grande partie, de la mauvaise santé de certains au Canada. Il faut affecter nos ressources là où elles sont le plus utiles et peuvent améliorer la situation. C'est ce que nous serons en mesure de réaliser, si nous administrons mieux notre système.

Je ne vois pas comment des compressions dans le financement de notre régime de santé pourraient le rendre encore pire. C'est un défi pour les provinces d'apprendre comment administrer notre système comme il se doit en appliquant de bons principes et d'excellentes lignes directrices. Je pense que c'est possible et que les provinces sont tout à fait capables de relever ce défi.

En ce qui concerne les Canadiens, notamment les jeunes, qui cherchent du travail, le régime d'assurance–chômage actuel nous apprend que 25 p. 100 des Canadiens sont des analphabètes fonctionnels. Dans les Maritimes, la proportion est de 40 p. 100. Il n'est plus question de l'étudiant type, mais d'une population adulte qui a besoin d'acquérir des compétences et des outils pour retourner sur le marché du travail.

D'une part, le gouvernement essaie de stimuler les petites et moyennes entreprises qui vont créer 80 p. 100 des emplois et, d'autre part, nous voyons l'assurance–chômage comme une façon d'aider les gens à obtenir les outils et les compétences dont ils ont besoin pour réintégrer la population active, devenir indépendants, ainsi que contribuer à l'essor et à la compétitivité de notre pays. C'est ce que nous voulons faire, créer des possibilités, un tremplin et non un filet de sécurité.

• (1715)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, quand j'entends délirer ainsi les libéraux, je ne peux m'empêcher de penser aux paroles d'une chanson qu'interprétait la célèbre chanteuse Dalida et qui disait ceci: «Paroles, paroles, paroles. Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots, rien que des mots.»

La députée a parlé du programme de transfert social que le gouvernement a l'intention de faire et dans le cadre duquel il envisage de combiner les dépenses ou les transferts aux provinces au titre de la santé et du bien–être social et au titre de l'enseignement postsecondaire, et où nous nous trouvons, comme par magie, à faire disparaître 4,5 milliards de dollars.

Les députés devraient savoir que nous avons fait une proposition semblable mais que nous parlions alors de transférer des points d'impôt, de transférer la capacité des provinces de pouvoir financer cela. Le gouvernement ne fait que se décharger de ses responsabilités.

Ce qui est embêtant avec ce plan, c'est que la Loi canadienne sur la santé et le Régime d'assistance publique du Canada sont tous deux gravés dans la pierre en ce qui concerne ce que les provinces doivent faire. Par conséquent, c'est l'enseignement postsecondaire qui écope le plus ici, avec la disparition de ces 4,5 milliards de dollars. C'est l'enseignement postsecondaire qui écope.

Étant donné la très grande importance que l'on accorde, en Colombie–Britannique, à la question des pensions des députés, la députée pourrait–elle me dire—car je sais que les habitants de sa circonscription, et sûrement tous les habitants de la Colombie–Britannique seraient désireux de le savoir—si elle a l'intention d'exercer son droit de se retirer du régime de retraite des députés et de montrer ainsi le leadership que recherchent les Canadiens?

Mme Fry: Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques observations à propos du joli petit discours que nous a fait le député avant sa question, mais je voudrais d'abord répondre à cette dernière.

Le député me demande si je vais renoncer au régime de retraite car ce serait à ses yeux faire preuve de responsabilité. Il y a beaucoup de façons de faire preuve de responsabilité. Je voudrais étudier la question. Je voudrais voir si c'est faisable ou si je devrais le faire.

La réforme des pensions est une question essentielle, une question fondamentale. On l'a examinée. Le premier ministre a été très clair lorsqu'il a parlé de réformer la pension de retraite des députés. Un troisième parti à la Chambre nous a présenté un rapport dans lequel il est beaucoup question de la réforme des pensions et du revenu des députés. Le député ne parle pas de tout ce que contient ce rapport.

Il est facile d'être sélectif, de prendre une petite partie d'un rapport et de le commenter. Le député doit tenir compte de l'ensemble du rapport. Un défaut fondamental de toutes les politiques du troisième parti est que ses membres n'examinent les choses que partiellement. Ils n'examinent jamais l'ensemble pour voir quel sera l'impact, s'il va y avoir ou non une réaction en chaîne.

Le député devrait peut–être examiner les choses de façon globale de temps en temps.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, je suis, depuis l'élection, critique officielle du ministre du Développement des ressources humaines et je me retrouve aujourd'hui devant le Budget du ministre Martin. Cela représente un long parcours, un parcours à obstacles.

C'est un parcours qui m'a permis de comprendre, malgré les propos tenus par le ministre, la lecture même de son budget et l'écoute de son discours que, loin d'avoir abandonné l'idée de coupures importantes dans les programmes sociaux et l'idée de centralisation, le Budget qui est devant nous, au contraire, confirme que le gouvernement central n'a rien de plus cher que de se désengager de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale, des autres services sociaux, mais de conserver les secteurs, même s'ils ne relèvent pas de son champ de compétence, où il estime qu'il doit oeuvrer.

• (1720)

Et là, sans crier gare, sans même se soucier de l'efficacité, il va multiplier les dédoublements, les chevauchements, sans vergogne. Pendant la récente tournée du Comité du développement des ressources humaines, les nombreux groupes et personnes qui sont venus nous rencontrer, plus de 1 000, sont venus nous dire

essentiellement que leur problème principal, ce n'était pas d'avoir plus de formation—oh oui, souvent ils en veulent—mais plutôt d'avoir un emploi et un emploi décent.

Or, à cet égard, le Budget est complètement muet. Il est muet et d'une façon incompréhensible. Il est muet, alors que la voie des seules coupures budgétaires est une voie qui ne mène nulle part, pour ce qui est de s'attaquer sérieusement aux problèmes du déficit et de la dette. Oui, le ministre a franchi une étape, mais il n'y a qu'à regarder comme il faut pour savoir que la dette ne diminuera pas cette année, au contraire, et que le déficit a été ramené au prix de très lourds sacrifices, de très durs sacrifices. Et quand on sait que seulement un point de pourcentage fait augmenter de 1,7 milliard l'intérêt, on se dit qu'on ne peut pas regarder seulement du côté des coupures.

On ne le peut pas pour la dette, mais on ne le peut pas surtout pour les personnes dont la vie, en ce moment, tient au fait d'avoir un emploi ou d'espérer en avoir un. À travers le Canada, les gens nous ont dit qu'ils étaient désireux de discuter des programmes sociaux, de leur réforme, mais pas dans le contexte de coupures accrues. Ils nous ont dit également que le Canada n'était pas un modèle en ce qui concerne les programmes sociaux. Des chiffres récents de l'OCDE montrent bien que pour ce qui est des dépenses sociales, le Canada est en bas de la moyenne de l'OCDE, au même niveau que la Nouvelle–Zélande, pour les admirateurs de la Nouvelle–Zélande.

Dans ce Budget, qu'est–ce que nous voyons? Nous voyons qu'il y aura 7,5 milliards de dollars de plus de coupés dans les programmes sociaux, d'ici 1998. Je dis «de plus», parce qu'il faut bien rappeler que le précédent Budget adopté ici même prévoyait une autre coupure de 7,5 milliards dans les programmes sociaux. Alors, ça fait deux fois 7,5 milliards, oui, ça fait 15 milliards de dollars de coupures dans les programmes sociaux, échelonnées sur une période de quatre ans. C'est ce qu'une fuite avait annoncé, quand le ministre du Développement des ressources humaines avait fait connaître son projet. Et au bout de la course, après cette tournée, après les luttes entre libéraux, on s'aperçoit que finalement, ce qui était le plan au mois d'octobre, c'est ce qui est dans le Budget du ministre des Finances, malgré la consultation.

Les gens ont dit: «On ne peut plus couper dans les programmes sociaux.» La coupure prévue se passe malgré les problèmes engendrés. Qu'est–ce qu'on constate dans ce Budget également? On constate qu'il y a un désengagement du gouvernement fédéral à l'endroit de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale.

• (1725)

Je dis «désengagement» parce que la diminution du financement est telle que les provinces vont se retrouver avec des problèmes de plus en plus graves. On a appelé Transfert social canadien ce regroupement des anciens programmes de financement, d'éducation et de santé d'un côté et, de l'autre, de l'aide sociale. Mais ce Transfert social canadien cache deux réalités auxquelles on fait allusion dans le Budget et ce sont les suivantes: désormais, avec ce Transfert social canadien, quand il y aura une récession, les provinces seront celles qui assumeront en entier les coûts additionnels liés aux personnes qui viendront gonfler les rangs de l'aide sociale. C'est un désengagement, madame la Présidente.

Alors que le régime d'assistance publique du Canada, qui comportait bien des défauts, avait été bâti sur le financement par le fédéral des programmes des provinces venant en aide à leurs personnes démunies, désormais on fait disparaître cela en disant que ça donne plus de liberté. Mais quelle liberté donne–t–on aux provinces? On leur transfère, non pas des responsabilités, elles les avaient; on leur transfère des coûts et, en réalité, on leur laisse assumer les problèmes, comme si ce n'était pas, au bout du compte, les citoyens et citoyennes qui allaient en payer le prix et de façon dramatique.

Je vais reprendre en français une phrase prononcée par mon honorable collègue de la Colombie–Britannique qui m'a précédée. Elle a dit: «On remet la liberté de dépenser aux provinces parce que ce sont elles qui peuvent le mieux gérer.» Comment se fait–il qu'on remette aux provinces les sommes qui sont en diminution, qui sont sur le point de disparaître? On dit aux provinces: «Ayez de l'imagination», alors qu'on leur emplit les bras de problèmes et de problèmes graves.

Mais il y a de l'argent. Il y en a, même si cela vous surprend. Il y a un lieu caché dans ce Budget qui est responsable d'ailleurs que la face du Budget ait été bien améliorée. Ce lieu, c'est la Caisse d'assurance–chômage, les programmes payés par la Caisse d'assurance–chômage. Le Québec a demandé d'obtenir le contrôle sur l'ensemble du secteur de la main–d'oeuvre ou au moins sur la formation professionnelle. Il y a de l'argent dans ce secteur. Qu'en fait–on? C'est dommage, mais là où il y a de l'argent, on ne pense plus que les provinces sont les mieux placées pour avoir de l'imagination, pour connaître les besoins des citoyens et pour les aider. Non. On reconnaît l'habileté des provinces quand elles seront obligées de faire face aux coupures, de faire des choix dramatiques et d'avoir l'air d'être celles qui sont responsables des problèmes.

Mais là où les provinces pourraient détenir des moyens qui les aideraient à développer l'emploi, à se définir des stratégies avec des moyens, ah, là, cela relève du fédéral; il garde ces moyens–là.

Grâce à la Caisse d'assurance–chômage, le gouvernement fédéral se trouve, dans le présent Budget, à nous faire des propositions qui passent en douce. Une première proposition est celle d'un nouveau fonds d'investissement en ressources humaines.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre l'honorable députée de Mercier, mais vous disposerez encore de 10 minutes après le vote.

Le Budget

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que le projet de loi C–37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–37.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 164)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Calder
Cannis
Cauchon
Chan
Cohen
Collins
Crawford
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Fontana
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Hopkins
Iftody
Jackson
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
Loney
MacDonald
Malhi
Marchi
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Parrish
Payne
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Alcock
Arseneault
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Caccia
Campbell
Catterall
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gerrard
Graham
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Irwin
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap–Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap–Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Paradis
Patry
Peric
Phinney
Proud
Reed
Richardson
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wells
Young
Regan
Rideout
Rompkey
Serré
Skoke
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—146

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Canuel
Chatters
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Guimond
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Lalonde
Laurin
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mills (Red Deer)
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ringma
Sauvageau
Silye
Solomon
St–Laurent
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Williams—79
Ablonczy
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Daviault
Duceppe
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grubel
Hanger
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Jacob
Johnston
Landry
Lebel
Leroux (Shefford)
Manning
McLaughlin
Morrison
Paré
Plamondon
Ramsay
Robinson
Schmidt
Solberg
Speaker
Stinson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Bergeron
Brushett
Dubé
Flis
Guay
Irwin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Mercier
Peters
Robichaud
Wood
Asselin
Bouchard
Deshaies
Dumas
Goodale
Hickey
Langlois
MacLaren
Ménard
Pillitteri
Vanclief
de Savoye

• (1800)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, il est toujours difficile de reprendre l'élan qu'on s'était donné dans une première partie de discours. Je suis certaine que les auditeurs ou les téléspectateurs ont dû abandonner pour cette période de vote.

Je voudrais dire brièvement que dans ce Budget, il y a une chose qui me surprend et c'est le rôle joué par la Caisse d'assurance–chômage. Le gouvernement fédéral, comme on l'a vu, se désengage de ses responsabilités de financement dans la santé, l'éducation et l'aide sociale. Par le biais d'une loi adoptée ce printemps, le projet de loi C–17, on a réduit les conditions d'admissibilité à l'assurance–chômage, ce qui a fait en sorte qu'il y a eu moins de personnes qui ont pu avoir accès à l'assurance–chômage, pour moins longtemps et avec des prestations réduites.

La Caisse d'assurance–chômage a permis au gouvernement fédéral de se rembourser du prêt qu'il avait dû contracter pendant la récession et présenter ainsi un portrait plus favorable. Mais, ce n'est pas tout. Du fait qu'il n'a pas réduit les cotisations, du fait qu'il avait réduit l'accessibilité, il s'est retrouvé à pouvoir faire des prévisions étonnantes. Cette année et l'année prochaine, il y aura une différence de cinq millards de dollars entre les dépenses et les recettes.

À quoi servira cet argent? Le gouvernement fédéral propose d'abord, bien sûr, de finir de rembourser le déficit. Est–ce qu'il propose de réduire les cotisations, d'aider les petites et moyennes entreprises? Non. Ce qu'il propose, c'est de laisser s'accumuler un surplus de cinq milliards de dollars. Ce qu'il propose également, pour financer la création du Fonds d'investissement en ressources humaines, comme on dit dans le Budget, grâce d'ailleurs à une nouvelle réforme de l'assurance–chômage qu'il annonce, c'est de divertir des sommes pour gonfler le Fonds d'investissement en ressources humaines.

• (1805)

Alors en fait, la Caisse d'assurance–chômage sert de vache à lait. Elle sert de vache à lait parce qu'elle permettra au gouvernement fédéral d'être à l'abri lors de la prochaine récession. Alors que lui se retire du financement ou de tout autre espèce de choses ressemblant au RAPC et qu'il laisse les provinces avec les conséquences d'une éventuelle récession et du gonflement du rang des pauvres, lui, il se met à l'abri pour la prochaine récession. Et comment? Avec les surplus de la Caisse d'assurance–chômage.

Ces surplus à l'assurance–chômage, qui les fournit? Bien sûr, les entreprises. C'est important de savoir que ce sont surtout les entreprises qu'on dit à haute intensité de main–d'oeuvre, c'est–à–dire les entreprises où il y a le moins de technologie, celles qui font le plus de choses à la main, les entreprises, généralement, où les salaires sont les plus bas. Ce sont ces entreprises et ces travailleurs qui contribuent pour une large part à la Caisse d'assurance–chômage, alors que les entreprises qui ont davantage de technologie, des hauts salaires, à cause des plafonds, sont exemptées. Ce qui fait que cette caisse est financée par des travailleurs et des entreprises qui ne sont pas ceux et celles qui en profitent le plus. Non seulement ils servent à donner une sécurité relativement à la prochaine récession, ils permettront également au gouvernement fédéral de présenter un déficit diminué parce que ces sommes sont comptabilisées dans le Budget fédéral. On a d'ailleurs recommandé que cela ne soit plus le cas.

Finalement, non seulement on constate davantage de coupures dans les programmes sociaux, non seulement on constate qu'il n'y a rien pour l'emploi, non seulement on constate que le gouvernement fédéral ne se retire pas là où il y a de l'argent et en conséquence là où il peut imposer sa volonté, il ne parle plus dans la formation de la main–d'oeuvre du fait que les provinces sont celles qui savent le mieux faire. Ce n'est pas ce que dit le gouvernement. Il conserve le contrôle de la formation professionnelle et de toute la main–d'oeuvre. Comme je disais, il ne se retire pas là où il y a de l'argent.

Mais cet argent fourni par la Caisse d'assurance–chômage est fourni par les entreprises à forte intensité de main–d'oeuvre où il y a beaucoup de monde à relativement bas salaire et par ces travailleurs. Et je termine en disant que ce sont surtout les travailleurs qui paient parce que finalement les entreprises refilent ces coûts aux consommateurs.

C'est particulièrement odieux que le gouvernement fédéral se fasse une beauté grâce à ce fonds, se prémunisse pour l'avenir, alors que les travailleurs se retrouveront dans l'obligation de payer plus d'impôts ou d'avoir plus de problèmes pour ce qui est de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale.

Il y a un autre élément important dont je veux parler, c'est celui des nouvelles normes nationales auxquelles nous prépare le Transfert social canadien. Tout le discours du Budget est de dire: «Nous entrons dans une nouvelle ère canadienne. Nous avons enfin compris que ce sont les provinces qui savent le mieux faire,» j'ajoute, dans les moments difficiles. Mais ce n'est pas tout.

Ce nouveau Transfert social canadien qui permet au gouvernement fédéral de se désengager lors d'une prochaine récession, ce Transfert social canadien permet aussi au gouvernement fédéral de se donner les moyens de développer de nouvelles normes.

• (1810)

En effet, que dit–on? On dit que ce Transfert social canadien, pendant deux ans, va être financé suivant la moyenne du Régime d'assistance publique du Canada et du FPE et que, pendant deux ans, les normes en santé vont s'appliquer, au point que le gouvernement fédéral pourrait retirer des sommes si une province ne les

acceptait pas. Par contre, on dit que le RAPC, lui, le Régime d'assistance publique du Canada, qui finance à 50 p. 100 les dépenses sociales, n'existe pas. Il ne reste que l'obligation de donner une aide sociale et de ne pas poser de condition pour les résidants.

Dans le fond, par rapport à cet abandon du RAPC, le gouvernement se dit: «Ah! Je suis libéral, je reconnais enfin le rôle des provinces.» Mais en réalité, c'est un repli, parce que le gouvernement fédéral n'était plus capable de maintenir le RAPC et qu'il ne voulait pas faire l'investissement nécessaire pour que l'Ontario, qui a payé cher la dernière crise, puisse avoir sa part. Alors pris en sandwich, devant ajouter de l'argent ou pénaliser le Québec, le gouvernement central a décidé de se donner l'allure d'être ouvert, mais de préparer avec les provinces de nouvelles normes qui, tel que l'a dit le ministre Martin, pourraient régir le nouveau Transfert social canadien.

Plus de coupures, plus de centralisation, les problèmes et les dettes aux provinces et aux citoyens; le gouvernement fédéral, oui, se prépare, en se donnant, à lui, une marge de manoeuvre en se servant de l'argent des travailleurs et des PME.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je trouve curieux qu'un critique de l'opposition s'objecte à ce transfert de certaines compétences auprès des provinces. Même si c'est le rôle de l'opposition de faire le procès du gouvernement, dans ce cas–ci, on refait toujours le procès du fédéralisme.

On parlait des surplus de la Caisse de l'assurance–chômage. Il est certain que, depuis quelques années, on est dans l'obligation de revoir nos programmes, de faire une évaluation sérieuse pour savoir où nous sommes rendus dans ce programme qui est en existence depuis plus d'une cinquantaine d'années. Il est certain qu'on doit faire des ajustements. On doit faire face aux nouvelles obligations de la mondialisation des marchés, et je crois que le gouvernement fédéral est tout à fait conscient de l'importance d'y apporter certains correctifs.

J'aimerais que la critique de l'opposition nous dise ce qu'elle pense du gouvernement qui décide d'en faire plus dans les services d'orientation, de formation, de compétence de base ainsi qu'en formation et en expérience en milieu de travail. Il a aussi l'intention d'en faire plus dans les services de garde pour enfants. Il étudie même des possibilités au niveau du Supplément du revenu. Je voudrais savoir si, à son avis, ce ne sont pas de nouvelles façons de faire ou de voir qui sont fort honorables et qui seront sûrement pour le mieux–être de la population au Québec?

Mme Lalonde: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question.

Tout d'abord, je voudrais dire que si j'ai parlé des surplus d'assurance–chômage, c'est que ces surplus sont dus aux coupures qu'on a faites. Mais mon honorable collègue me donne l'occasion de dire que ce que le gouvernement fédéral s'apprête à faire avec son Fonds d'investissement en ressources humaines, c'est de se donner un fonds gras, parce qu'il sera alimenté à la fois par les programmes relevant actuellement du Trésor, plus—et c'est très clair dans le Budget—la réallocation des sommes qui seront dégagées par une nouvelle réforme de l'assurance–chômage.

Cela signifie que le gouvernement va se donner une grosse caisse pour agir dans les domaines de compétence provinciale. Il ne se donnera même plus la peine d'essayer de négocier ou d'imposer ses normes, il va agir.

• (1815)

La dernière étape est la centralisation au Canada des programmes sociaux depuis le transfert des juridictions, parce qu'à ce moment–là, on demandait la permission au moins au Parlement. La dernière étape est l'étape de l'intervention directe en services de garde, en suppléments de revenus, parce que l'objectif du ministre, c'était de pouvoir assumer, de par les fonds fédéraux, l'aide, les services d'employabilité, le développement de l'emploi, oui, mais pour les aptes au travail, qui désormais ne seraient plus de la compétence des provinces, mais deviendraient, par la magie des chômeurs de longue durée, des ressortissants du gouvernement central.

Alors, oui, il y a une grande réforme qui est en cours, mais cette réforme, au lieu d'aller dans le sens de reconnaître les compétences des provinces, elle va dans le sens de donner le pouvoir direct, par le biais de l'argent, au gouvernement central. Il se fiche des chevauchements, des dédoublements. Il se fiche de se coordonner, d'avoir une stratégie avec les provinces, ce qui va faire que dans les faits, le gouvernement central va se trouver à aspirer complètement le champ de la main–d'oeuvre. On comprend alors, dans ces conditions, pourquoi il ne veut pas céder la formation professionnelle au Québec.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais avant tout préciser que je ne crois pas une seconde que le peuple du Québec, si on lui donne la possibilité de voter sur une question référendaire nette et précise, votera en faveur de la séparation. La députée et moi ne sommes donc pas du tout d'accord là–dessus.

Je veux qu'on en prenne note car je voudrais poser à la députée une question en supposant que son rêve de voir le Québec se réalise ou ne se réalise pas. Il est question d'accorder le même traitement à l'éducation, à l'assurance–maladie et au Régime d'assistance publique du Canada, et de s'en décharger, comme les libéraux tentent de le faire, en retirant 4,5 milliards de dollars. Qu'il soit nécessaire ou non de maintenir le même niveau des services, si on le fait, il faudra inévitablement que les provinces haussent les impôts.

Cette hypothèse simplement mise à part, je voudrais poser une question de principe, étant donné que la députée a soulevé la question des normes nationales. J'ai déjà dit que j'étais catégoriquement opposé à l'idée de la séparation du Québec, mais si elle se réalisait, comment peut–on prétendre que les Québécois seraient en meilleure position puisqu'il n'y aurait absolument

aucune norme nationale ou, en d'autres termes, il n'y aurait aucune compétence conjointe entre le Québec et le Canada?

Ensuite, si, comme je le crois, les Québécois décident qu'il est préférable de rester dans le Canada, la province ainsi que les autres ne seraient–elles pas mieux d'être en mesure de hausser les impôts? En d'autres termes, le gouvernement fédéral transfère la capacité d'imposer les points d'impôt aux provinces. Si ces dernières géraient les programmes, est–ce que cela ne solutionnerait pas le problème du Bloc et du PQ qui cherchent à étendre la compétence provinciale en matière de santé, d'assistance sociale et d'enseignement postsecondaire?

[*Français*]

Mme Lalonde: Madame la Présidente, si je comprends bien la question de mon collègue, c'est qu'il se demande si au fond, ce qu'on ne veut pas, ce sont des transferts de points d'impôt. C'est la position que l'on a prise et le rapport minoritaire du Comité du développement des ressources humaines fait, en effet, état de revendications de transferts de points d'impôt.

Mais sur la question des normes, il est tout d'abord important d'établir un fait. À travers le Canada, que nous, membres du comité, avons visité, il a été clair partout en dehors du Québec qu'on tenait à des normes nationales fortes, «strong national standards». Par contre, au Québec dans l'ensemble, généralement, avec quelques exceptions, on tient à faire ses propres normes.

• (1820)

Le peuple québécois est un peuple, même quand il ne se nomme pas, et à ce moment–là il tient à être celui qui fait ses normes. Et il arrive souvent, d'ailleurs, que les normes au Québec soient plus élevées que celles qu'on constate ailleurs, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'expliquer, mais c'est un fait. C'est vrai pour les services de garde, c'est vrai pour la loi qu'on a sur les handicapés et je pourrais en nommer comme ça.

Mais, du fait que le Québec est un peuple, un peuple avec des différences régionales, et c'est normal, il tient à définir lui–même ses propres normes. Alors, c'est ce que j'ai à dire là–dessus, parce qu'au fond, d'un point de vue philosophique, l'organisation économique, l'organisation sociale des peuples est différente et on n'a qu'à regarder et qu'à étudier l'ensemble des peuples, et même à un niveau de dépenses sociales équivalent, on fait des choix différents dans les différents peuples, à cause de l'histoire, à cause des priorités qu'on a, justement parce qu'on est différents.

Alors, c'est sur cette base, sans l'avoir exprimé de façon rationnelle, que l'on peut comprendre et défendre l'idée que le peuple québécois tient à ses propres normes.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je dois vous dire qu'hier, j'ai écouté le discours du ministre des Finances avec intérêt. J'attendais, dans ce discours, clairement des réponses aux nombreux messages que m'ont livrés les citoyens du comté de Saint–Léonard au cours des derniers mois, au cours des dernières semaines.

En effet, dans tous mes déplacements, dans toutes mes rencontres, dans tous mes appels téléphoniques, mes concitoyens m'ont donné à peu près les mêmes conseils. Ils me disaient: «Décidez–vous, faites quelque chose, il en est grand temps.» Ils me disaient: «Mettez de l'ordre dans vos finances, on s'en va à notre perte.» Ils me disaient: «Dégraissez le gouvernement, ça coûte trop cher.» Surtout, ils m'imploraient de ne pas hausser les impôts. Ils me disaient aussi: «Ne touchez pas aux personnes âgées.» Ils me disaient: «Laissez–nous investir dans nos REER, on en a besoin.» Ils me disaient: «Coupez les subventions aux entreprises et encouragez les petites et moyennes entreprises.» Et ils me disaient: «Taxez les grandes corporations et taxez les banques.»

La population de Saint–Léonard est réaliste. Elle est raisonnable et pragmatique. Elle sait que notre avenir dépend des choix que nous faisons aujourd'hui, dans ce Budget que le ministre des Finances nous a présenté hier après–midi. Elle sait aussi qu'il faut prendre le taureau par les cornes et apprendre à vivre selon nos moyens. Elle sait surtout que sans un coup de barre radical cette année, notre niveau de vie et nos perspectives de prospérité sont menacés.

D'entrée, le ministre des Finances a déclaré solennellement: «Nous avons fait notre choix. Aujourd'hui, nous agissons.» Oui. Notre gouvernement a choisi de prendre les mesures budgétaires les plus vigoureuses jamais vues depuis 50 ans, pour maîtriser la bête noire, la bête monstrueuse qu'est devenu notre déficit. Le gouvernement fédéral va se serrer la ceinture et comprimer ses dépenses, toutes ses dépenses, à tous les niveaux.

Toutefois, nous le faisons dans le plus grand respect des valeurs chères aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous allons promouvoir la relance de l'emploi et de l'économie. Nous allons protéger les plus vulnérables de notre société. Nous allons couper dans le train de vie de l'État. Nous allons faire tout cela sans hausse d'impôts, sans coupure aux allocations pour personnes âgées et sans taxer les régimes d'épargne–retraite.

• (1825)

À Saint–Léonard, comme dans tous les coins du pays, les Canadiens et Canadiennes applaudissent le ministre des Finances aujourd'hui. Il a eu le courage de faire ce que d'autres ont promis pendant presque dix ans. Pendant trop longtemps, on nous a servi des mirages. Ce que la population canadienne veut, ce sont des résultats, des résultats tangibles et mesurables. Et des résultats, nous en avons déjà.

L'an dernier, lors de notre premier Budget, nous avons promis de ramener le déficit sous les 40 milliards de dollars. Une fois tous les calculs faits, notre déficit fondamental devait être autour de 4,4 milliards de moins que prévu. Voilà des résultats tangibles, voilà quelque chose de nouveau. Depuis dix ans, on nous promettait de réduire le déficit et on n'a jamais réussi. Et voilà qu'on réussit et qu'on fait même mieux que ce qu'on avait planifié de faire.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu un gouvernement dépasser sa prévision du déficit à la baisse plutôt qu'à la hausse. Nous avons aussi obtenu des résultats très encourageants ici même, à la Chambre des communes. Vous vous souviendrez,

madame la Présidente, il y a tout juste un an, que le Bureau de la régie interne adoptait un plan de rationalisation des dépenses de la Chambre. Ce plan, que plusieurs ont baptisé, avec une pointe d'ironie, le «plan Gagliano», visait à réduire nos dépenses de cinq millions de dollars par année.

Le grand défi était de réaliser ces économies tout en fournissant aux députés et à leur personnel les outils nécessaires pour remplir adéquatement le mandat que leur ont confié les électeurs. Mais les temps changent, la technologie se développe et en conséquence, les outils de travail des députés, comme de la population en général, doivent s'adapter aux besoins nouveaux.

Par exemple, l'arrivée des télécopieurs et des transmissions électroniques a radicalement modifié le besoin en messagers que nous avions sur la colline parlementaire. Nous avons donc analysé nos besoins méthodiquement. Nous avons proposé de nouvelles avenues et nous avons appliqué nos recommandations avec diligence et discipline.

Nous avons tendu la main à nos employés, leur proposant des conditions généreuses de départ volontaire, dont un grand nombre se sont prévalu. Nous avons redéfini les tâches et mis le reste du personnel à contribution, demandant à chacun de nos employés de faire un peu plus avec un peu moins.

Ce matin, le président du Conseil du Trésor a fait rapport sur les résultats de ce plan de rationalisation. À ce jour, la Chambre des communes a épargné pas moins de 5 719 500 $ comparativement à son budget de l'année dernière. Nous avons donc non seulement atteint notre objectif, mais nous l'avons déjà dépassé.

Mais ce n'est pas tout. L'exercice se poursuit, car la veille, notre Président annonçait une réduction de un million de dollars dans l'administration des Services de restauration de la Chambre. Appliquée sur trois ans, cette initiative nous permettra donc de réduire les dépenses d'opération de la Chambre des communes de près de sept millions de dollars par année.

Voilà des résultats! Ce sont des résultats concrets qui démontrent clairement que nous sommes sérieux quand nous disons que nous allons mettre de l'ordre dans nos affaires.

Nous sommes les premiers à nous serrer la ceinture et nous ne demandons rien aux autres que nous ne sommes pas près à subir nous-mêmes.

● (1830)

La recette est simple et connue de tous. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens et Canadiennes bouclent leur budget en surveillant chaque jour leurs dépenses. Le temps est venu pour tous les gouvernement, incluant le nôtre, de faire de même.

Le ministre des Finances a clairement énoncé notre plan global. Pour chaque dollar de revenu supplémentaire, le gouvernement canadien va diminuer ses dépenses de 7 $. Il s'agit là du coup de barre le plus audacieux, le plus rentable jamais vu dans ce pays depuis 50 ans.

Pour assainir de façon durable les finances publiques, nous devons absolument repenser le rôle et la structure de l'État. Nous devons centrer les activités du gouvernement autour des priorités des Canadiens et des Canadiennes. Dans ce Budget, nous ramenons la taille et la structure du gouvernement à un niveau conforme à nos moyens.

Comme l'a si bien dit le ministre des Finances, et je cite: «Notre philosophie est simple. S'il n'est pas nécessaire que le gouvernement fasse quelque chose, il ne devrait pas le faire. Et, à l'avenir, il ne le fera pas.»

Le gouvernement va donc privatiser et commercialiser ses activités lorsque cela est possible et souhaitable. Nous allons progressivement nous départir de nos intérêts dans des sociétés comme Cameco, une entreprise d'uranium, le CN, Petro-Canada, le système de navigation aérienne et le Groupe Communication Canada.

Nous allons réduire de 60 p. 100—je dis bien de 60 p. 100—en trois ans nos dépenses consacrées aux subventions aux entreprises. L'aide à l'industrie que nous allons maintenir sera orientée vers les principaux moteurs de la croissance économique, soit l'expansion du commerce, les sciences et la technologie ainsi que la petite et moyenne entreprise.

Presque chaque fois que je me lève en cette Chambre, je rappelle à mes collègues le rôle principal que jouent les petites et moyennes entreprises dans notre économie.

Je dis toujours avec grande fierté que nos petites et moyennes entreprises sont la principale source de création d'emplois dans notre pays. Elles sont dynamiques, pleines d'enthousiasme et d'innovation. Elles nous aident à sortir plus rapidement des cycles économiques difficiles et elles contribuent largement au développement de nos collectivités. Il est donc prioritaire de leur fournir une aide concrète pour qu'elles puissent survivre et prospérer. Mieux encore, nous devons éliminer les obstacles à leur réussite, car leurs succès sont les nôtres.

L'an dernier, nous avions annoncé notre intention d'examiner l'exonération cumulative de 500 000 $ de gains en capital pour les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises. Nous avons procédé à cet examen et nous en sommes venus à la conclusion que cette exemption doit demeurer.

Je voudrais ouvrir une petite parenthèse à ce sujet. Hier soir, le chef de l'opposition a tenté de semer la peur et la confusion au Québec en reprochant au gouvernement de vouloir étudier certains problèmes auxquels nous devrons faire face au cours des prochaines années.

C'est vrai que le gouvernement veut étudier et discuter avec les provinces des moyens à prendre pour préserver notre régime de pensions de vieillesse, pour moderniser notre régime d'assurance-chômage et pour maintenir nos programmes d'aide aux démunis.

«Quand le gouvernement étudie, c'est toujours pour couper», a déclaré le chef de l'opposition. Je dis non à mon honorable collègue. Attention, il ne faut pas tout généraliser. Il ne faut pas semer la peur et la confusion sans aucune raison valable. Étudier veut dire analyser, examiner. Consulter veut dire chercher des solutions.

• (1835)

Vous en avez la preuve avec l'exemption de 500 000 $ de gains en capital pour les petites entreprises et les agriculteurs.

L'année dernière, on avait dit: « On va l'étudier. » On l'a étudié et puis on dit non, on va le garder. C'est important de le garder. Donc, il ne faut pas faire peur au monde. Ce n'est pas parce que le ministre des Finances a annoncé hier qu'il va étudier le Régime de pensions, qu'on va tout changer et qu'on va enlever les pensions à nos gens.

Ces organismes, comme le Bureau fédéral de développement régional du Québec, ont un rôle important à jouer dans l'expansion économique et la création d'emplois durables. Toutefois, ce n'est pas en faisant des cadeaux aux entreprises que nous atteindrons cet objectif. Tout le monde est d'accord sur ce point. Nous allons donc réduire radicalement nos subventions aux entreprises. Désormais, notre aide prendra principalement la forme de prêts aux entreprises, des prêts remboursables.

Les conditions de remboursement de ces prêts seront adaptées à la promotion de véritables possibilités d'expansion. Ils continueront ainsi d'aider nos PME de façon tangible, tout en rentabilisant l'argent des contribuables.

Enfin, nous sommes déterminés à permettre à nos petites et moyennes entreprises d'avoir accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la source première de création d'emplois au Canada. J'ai souvent répété ma profonde conviction que les banques canadiennes ont une responsabilité particulière dans ce domaine.

Nous avons déjà pris l'initiative de travailler avec les banques afin de corriger les lacunes actuelles. D'ici l'automne, nous allons poursuivre cette opération afin d'élaborer des points de référence applicables au financement des petites entreprises. Là commme ailleurs, nous voulons voir des débouchés concrets. Ce processus sera donc évalué l'année suivante, et nous avons toutes les raisons de croire que cette collaboration débouchera sur des résultats valables pour nos petites entreprises.

Le budget déposé devant vous, hier, par le ministre des Finances marque le début d'une nouvelle ère. Il propose une nouvelle façon de gérer la Confédération canadienne. Il met en évidence une approche plus simple, plus efficace et respectueuse des compétences des gouvernements provinciaux. C'est pour ça que nous pouvons dire, sans l'ombre d'un doute, que ce budget est un exemple du fédéralisme évolutif, dynamique, coopératif et pragmatique qui est le nôtre.

Plus personne ne pourra dire que le gouvernement canadien prône ou propose le statu quo. Désormais, les provinces auront une plus grande marge de manoeuvre et moins de contraintes dans la gestion de leurs compétences. Le Transfert social canadien, qui réunit en un seul transfert global les trois enveloppes distinctes que les provinces recevaient du gouvernement fédéral, facilitera grandement le travail. Cette nouvelle approche allégera les obstacles administratifs pour les provinces, tout en les assurant d'une souplesse maximale dans la conception des programmes adaptés aux besoins de leurs usagers. Les gouvernements provinciaux n'auront plus à se demander si telle ou telle dépense est admissible. Ils seront maîtres de leur budget et maîtres de leurs décisions.

Grâce à cette initiative, la bureaucratie fédérale et celle des provinces seront toutes simplifiées. Nous aurons moins de paperasse, moins de réglementation et plus de résultats. C'est ce que les Canadiens de toutes les régions du pays attendent de leur gouvernement, qu'il soit un gouvernement fédéral ou qu'il soit un gouvernement provincial. J'admets que notre budget est dur. Les coupures annoncées sont sans précédent.

• (1840)

Mais nous n'avions plus le choix. Le maintien de notre niveau de vie et l'avenir de nos enfants exigent que le gouvernement prenne des mesures fermes et qu'il les applique avec détermination.

Néanmoins, tous reconnaîtront que le Budget est aussi équitable. Nous avons fait en sorte que l'effort de redressement soit partagé par tous. Je dis que la population de Saint–Léonard comprend cela et la population canadienne aussi. Notre Budget est exigeant. Toutefois, il maintient l'essentiel, il respecte les principes fondamentaux qui animent la population canadienne, soit l'équité entre les individus et les régions. Ces principes sont à la base même de notre fédération et ils font du Canada un des meilleurs pays au monde. Si vous me le permettez, madame la Présidente, j'adresserai quelques mots à mes électeurs de langue anglaise.

[*Traduction*]

Le budget que le ministre des Finances a déposé hier soir est sans contredit une mesure énergique. Aujourd'hui, nous devons nous demander si nous avions le choix. Il est indiscutable que, ces derniers mois, les marchés financiers et nos propres institutions financières ont tenté de nous faire comprendre qu'il fallait mettre de l'ordre dans nos finances.

Le ministre des Finances, qui devait trouver l'équilibre entre rétablir la confiance dans le marché et éviter les compressions trop radicales, a pu faire en sorte que notre croissance économique se poursuive. En même temps, il y avait les marchés financiers qui demandaient un engagement sérieux de notre gouvernement à remettre de l'ordre dans ses finances.

Le ministre des Finances a fait un excellent travail en déposant un budget très équilibré. Ce matin, les marchés financiers, les médias et tous les gens ont réagi. Je suis député fédéral depuis plus de dix ans, et c'est la première fois que, le lendemain du dépôt du budget, je vois autant d'annonces et de commentaires positifs dans les médias et ailleurs. Nous devons féliciter notre ministre des Finances et notre gouvernement de leur excellent travail.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Madame la Présidente, j'aimerais pouvoir dire qu'après avoir entendu les paroles rassurantes du ministre, je vais bien dormir ce soir. J'aimerais pouvoir le dire, mais c'est impossible.

Dans son discours, le ministre a parlé d'illusions. Il dit que le gouvernement actuel n'essaie pas de nous bercer d'illusions. Depuis 25 ans, on nous a bercés d'illusions et servi de beaux discours, on nous a dit qu'on s'attaquerait rigoureusement au déficit, qu'on allait vraiment s'employer à résoudre le problème cette année, l'année prochaine ou l'autre après.

Ce que le ministre oublie, c'est qu'il était beaucoup plus facile pour ses prédécesseurs de nous bercer d'illusions que ce ne l'est pour lui. Les anciens ministres des Finances pouvaient faire des compressions illusoires et nous les faire avaler, mais le ministre actuel doit pratiquer de véritables compressions. Le problème, c'est que ces compressions restent illusoires parce qu'elles ne sont pas suffisamment importantes.

Tout ce qui se produit en l'occurrence, c'est que le gouvernement comprime les dépenses qu'il prévoit pour les trois prochaines années juste assez pour qu'elles équivalent à l'intérêt supplémentaire qu'il devra payer sur ce qu'il doit déjà. Le gouvernement ne bouge pas.

Il me fait penser à un marin dont le navire a sombré et qui fait frénétiquement du surplace. Il voit un canot de sauvetage à une centaine de verges de lui et au lieu d'essayer de l'atteindre, il se dit que c'est trop difficile et qu'il va continuer de faire du surplace. C'est ce qu'il fait et il finit par se noyer. Le gouvernement marche sur l'eau, et le Canada s'enfonce dans ses dettes.

• (1845)

Le ministre peut–il nous dire quel plan d'urgence son gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre si jamais le service de la dette devenait si lourd qu'il ne restait plus d'argent pour les programmes sociaux ou même les services gouvernementaux les plus élémentaires? Car c'est là où nous nous dirigeons.

Nous nous dirigeons vers un point où il n'y aura plus de filet de sécurité sociale, plus de pensions, plus d'aide sociale, plus d'assurance–chômage. Il ne restera plus rien si tout s'écroule comme un château de cartes. Quel plan d'urgence le gouvernement a–t–il conçu?

M. Gagliano: Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier le député de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon point de vue à ce sujet.

Je comprends le député et j'ai les mêmes insatisfactions que lui. Je suis à la Chambre depuis 10 ans. Tous les ans, le ministre des Finances prenait la parole et promettait de réduire le déficit. Mais il ne l'a jamais fait. Pour la première fois depuis 10 ou 11 ans, un ministre des Finances s'est levé à la Chambre l'an dernier et a prédit un déficit.

L'exercice prendra fin le 31 mars, et nous sommes le 28 février, un mois avant la fin de l'exercice et nous prévoyons, après avoir tenu compte de tous les facteurs, que le déficit sera diminué de 4 milliards de dollars de plus que prévu. Tel est l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens au cours des dernières élections et que le premier ministre a pris quand il a été élu. Nos prévisions vont se réaliser parce que nous avons pris cet engagement, et nous voulons faire en sorte que les Canadiens le sachent.

C'est pourquoi ce matin les marchés financiers ainsi que tous les analystes financiers et économiques étaient très satisfaits de notre budget. Ils se sont rendu compte que nous sommes sérieux quand nous disons que nous allons ramener le déficit à 24 milliards de dollars l'an prochain, ce à quoi nous nous sommes engagés dans le livre rouge, soit 3 p. 100 du PIB. Par conséquent, il est important pour les marchés financiers, pour notre système financier et économique que, lorsque nous nous fixons des objectifs, que nous établissons des prévisions, que nous faisons des estimations, il importe, dis–je, que nous sachions de quoi il retourne et que nous nous assurions d'atteindre nos objectifs.

C'est la première chose que le ministre des Finances a faite dans son premier budget et qu'il continue de faire dans son deuxième, soit maintenir l'objectif de 3 p. 100 et même aller un peu plus loin.

Un jour viendra où nous n'aurons plus de déficit et où nous pourrons commencer à éponger la dette nationale. Et ce jour viendra, durant le mandat de notre gouvernement et de l'actuel ministre des Finances.

En outre, le député ne devrait pas oublier qu'au déficit financier s'ajoute un déficit humain. Le gouvernement n'est pas une entreprise qui peut fermer ses portes en disant: «Tant pis!» Nous sommes un gouvernement, nous devons gérer un pays. Au–delà du déficit financier, nous devons tenir compte des êtres humains.

Voilà ce que font le ministre des Finances et le gouvernement. Ils veulent respecter l'engagement qu'ils ont pris de réduire le déficit pour parvenir à régler le problème de la dette, pour mener le pays vers la prospérité économique, pour pouvoir aider les plus démunis et créer des emplois pour les jeunes afin qu'ils aient un avenir.

Aux yeux du Parti réformiste, tout est noir et la fin du monde est pour bientôt.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais dire au secrétaire d'État que j'ai remarqué, à la page 14 du document intitulé *Budget en bref* et qui a été déposé hier par le gouvernement, la citation suivante: «Notre gouvernement est absolument déterminé à offrir un système de protection équitable et soutenable à nos aînés.»

Je me demande s'il pourrait nous aider à comprendre quelque chose. Vu que le gouvernement vient de faire de véritables compressions de 10 milliards de dollars et vu que le paiement des intérêts sur la dette a augmenté de 10 milliards de dollars depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, nous faisons du surplace. Vu que les frais d'intérêts augmentent à un taux de 17,3 p. 100, vu que les gouvernements ont laissé le Régime de pensions du Canada atteindre un tel état de sous–financement qu'il manque maintenant des fonds à hauteur de quelque 487,5 milliards de dollars et vu que ceci s'ajoute aux 545 milliards de dollars de notre dette nationale, le total atteint plus d'un billion de dollars.

Je me demande si le secrétaire d'État ne pense pas, comme moi, que les mots relevés dans le *Budget en bref*, ceux qui promettent, comme l'a affirmé le ministre des Finances, que le gouvernement subviendra aux besoins des aînés, advienne que pourra, ne sont pas justement que des mots, que des belles paroles.

Si nous sommes aussi rapidement entraînés dans le trou par les frais d'intérêts supplémentaires, c'est-à-dire l'intérêt de la dette que nous avons déjà contractée, si nous ne rebroussons pas chemin aussi rapidement, quoi qu'en dise le gouvernement, nous ne pourrons plus nous occuper des personnes âgées.

M. Gagliano: Madame la Présidente, permettez-moi d'assurer au député et à tous les Canadiens qui nous regardent en ce moment qu'il y aura bel et bien de l'argent. Le gouvernement du Canada sera en mesure de respecter ses engagements et de verser une retraite aux personnes âgées.

La différence entre eux et nous, c'est que les réformistes voient tout en noir. C'est la fin du monde! Le député a reconnu que nous avions effectué de vraies compressions. Notre budget est équilibré dans la mesure où nous avons effectué les compressions qui s'imposaient et pris des mesures visant à favoriser la croissance économique. Le déficit sera résorbé. On réduira le déficit en créant des emplois.

Ce que le Parti réformiste n'arrive pas à comprendre, c'est que, grâce à la création d'emplois, les gens travailleront, paieront des impôts et augmenteront les revenus de l'État, ce qui fera que le gouvernement pourra payer la dette.

Le problème que nous avons connu ces dix dernières années, c'est que le précédent gouvernement se fixait des objectifs qui n'étaient jamais atteints et que les dépenses étaient supérieures aux recettes. Pour la première fois de notre histoire, notre budget de fonctionnement est excédentaire. Voilà ce que le Parti réformiste ne veut pas comprendre.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 52 et qu'il n'y a aucun député pour prendre part aux délibérations sur la motion d'ajournement, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er mars 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA VISION

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la vision au Canada a lieu du 5 au 11 mars. Il s'agit d'une campagne annuelle de sensibilisation publique parrainée par l'Association canadienne des optométristes.

Le thème de cette année est le suivant: «L'espoir est en vue. Une bonne vision et l'alphabétisation. Le lien est clair.»

Beaucoup de Canadiens et Canadiennes ne peuvent lire tout simplement parce qu'ils ne peuvent bien voir. Les enfants n'apprennent pas à lire s'ils ne peuvent focaliser sur le tableau noir ou sur les mots dans un livre. Un enfant sur six a un problème de vision qui lui rend difficile l'apprentissage et la lecture. La prévention est la clé. La détection précoce des problèmes de vision contribue beaucoup à l'amélioration de l'alphabétisation. Il est établi que les trois quarts des adultes ayant des problèmes d'alphabétisation éprouvent aussi des problèmes de vision.

Je me joins donc aux 2 800 optométristes du Canada pour rappeler aux Canadiens et Canadiennes qu'il faut une bonne vision pour devenir un bon lecteur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, le président de l'Alliance de la fonction publique appelait ses membres à se prononcer sur une grève du zèle et sur d'autres moyens de pression pour protester contre les coupures dans la fonction publique.

Or, le gouvernement libéral refuse de s'engager dans un dialogue constructif avec l'Alliance de la fonction publique. L'Alliance s'est pourtant dite prête à s'associer au gouvernement afin de mieux gérer la réduction des effectifs et d'assurer aux citoyens le maintien des services publics. En reniant la voie de la négociation et du partenariat, le gouvernement libéral est réduit à désavouer le principe même de la négociation collective.

Avec une grève du zèle des employés publics sur les bras, le gouvernement récolte ce qu'il a semé sur son passage. Ce sont tous les Canadiens et les Québécois qui vont payer le prix du mépris qu'affiche le gouvernement libéral.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de rendre hommage au maire de Dauphin, au Manitoba, M. Inky Mark.

Ce monsieur a pris sur lui de recueillir des résolutions auprès d'environ 200 gouvernements municipaux dans l'ensemble des provinces et des territoires. Ces résolutions appuient le principe selon lequel tous les Canadiens doivent continuer aujourd'hui et à l'avenir d'avoir le droit de faire de toutes les armes à feu une utilisation légale, responsable et sans danger.

Il a pris sur lui de le faire parce qu'il estime que l'on prête rarement attention à la voix des contribuables respectueux des lois. Il a toujours demandé la création d'un conseil national consultatif sur les armes à feu dont les membres seraient des gens impartiaux recrutés parmi les divers segments de la population.

Je voudrais faire entendre clairement son message et rendre hommage aux efforts inlassables qu'il fait pour le compte de personnes qui utilisent des armes à feu de façon responsable et à des fins récréatives.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre a finalement admis que, avec son budget, son gouvernement n'a aucunement l'intention de maintenir les normes nationales qui s'appliquent à notre régime de soins de santé. Aujourd'hui, on rapporte que le premier ministre aurait dit que les programmes sociaux comme l'assurance-maladie prendront un caractère plus élémentaire pour combler les besoins fondamentaux, comme c'était le cas quand on les a créés, il y a 50 ans.

Il y a 50 ans, un membre de ma famille a été victime d'une maladie grave. Nous avons eu de la chance, parce que nous avons réussi à payer la note en 10 ans. À la même époque, d'autres ont perdu leur ferme ou leur entreprise à cause de problèmes de santé. À cause du coût des soins, ils ont aussi perdu toute confiance en l'avenir.

Il est maintenant évident que le gouvernement a l'intention d'abolir les normes nationales qui s'appliquent au régime canadien de soins de santé. En fait, le premier ministre nous a confir-

Article 31 du Règlement

mé aujourd'hui que, au lieu de bâtir le Canada, le gouvernement empruntait une voie menant à la destruction de notre pays.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL SCOLAIRE DU COMTÉ DE SIMCOE

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'annoncer à la Chambre que le Programme intensif de français du Conseil scolaire du comté de Simcoe sera offert à l'école primaire Bradford West Gwillimbury dès septembre prochain.

Nous avons maintenant cinq des six grands centres du comté de Simcoe qui offrent un programme d'éducation bilingue à leurs étudiants et étudiantes de langue anglaise. Ce programme est maintenant dans sa sixième année et compte aujourd'hui plus de 500 étudiants et étudiantes des niveaux primaire et secondaire. Je tiens à féliciter le conseil, son personnel et surtout les parents du comté de Simcoe de leur participation à ce programme, et, par le fait même, de leur contribution au bilinguisme canadien.

Le Programme intensif de français est un autre exemple de la place importante que détient la langue française en Ontario et partout au Canada.

* * *

[*Traduction*]

M. MICHAEL BARNES

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui devant cette Chambre pour féliciter un électeur de ma circonscription de Timiskaming—French River, M. Michael Barnes.

Historien et enseignant, M. Barnes a retracé l'histoire du nord de l'Ontario, région dont le passé est aussi riche que n'importe quelle autre au Canada, mais qui est souvent négligée par la majorité des Canadiens.

M. Barnes a étudié notre passé, des débuts de la ruée vers l'or et de la construction du chemin de fer. Tout au long de son oeuvre, il rend hommage à la force de caractère et à la résistance des colons venus de tout le Canada et du monde entier exploiter cette riche région de notre grand pays, et y prospérer.

Le nord de l'Ontario et le Canada tout entier devraient être fiers de Michael Barnes et je prie tous les députés de se joindre à moi pour lui offrir nos félicitations en ce jour alors qu'il devient, et à juste titre, membre de l'Ordre du Canada.

* * *

• (1405)

LES GARDIENS DE PHARE

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une longue et prestigieuse tradition canadienne, celle des gardiens de phare. Récemment, Transports Canada a annoncé que les derniers gardiens de phare du Canada seraient remplacés par des systèmes automatiques.

Je voudrais parler de deux stations historiques qui nous sont chères, celle du cap Spear, et celle du cap Race dans ma circonscription.

Le cap Spear, à Terre–Neuve, est le point le plus à l'est de l'Amérique du Nord. C'est là que la terre s'évanouit dans l'océan. Le phare du cap Spear, en service depuis 1835, est toujours commandé par un gardien. Pourtant, alors que l'on célèbre son 160e anniversaire, Transports Canada veut mettre une machine à cet endroit historique.

Le deuxième phare, celui du cap Race, est situé au sud–est de Terre–Neuve. Depuis des décennies, c'est le point de référence pour les navires européens qui approchent du continent américain. Depuis 1856, les navires européens se repèrent sur un phare commandé par un homme.

Je prie Transports Canada de réexaminer sa décision concernant l'automatisation de ces phares. Cent soixante ans d'histoire et de tradition. . .

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un cynisme hors du commun que le gouvernement libéral a décidé d'imposer, ni plus ni moins, une taxe à l'immigration. Les députés du Bloc québécois déplorent qu'on triple pratiquement les droits exigibles lors de la présentation d'une demande d'immigration. En plus du 500 $ de base, un immigrant adulte devra payer une taxe de 975 $ pour qu'on examine sa demande.

Ce gouvernement, qui s'est targué d'être le plus ouvert à l'immigration, qui veut redorer le blason de la citoyenneté, qui multiplie les discours à l'emporte–pièce sur le Canada comme terre d'accueil privilégiée aux immigrants, applique complètement le contraire de ce qu'il prêche.

Le message envoyé par cette hausse de tarif est on ne peut plus limpide: le Canada ne veut plus accueillir d'immigrants et surtout pas ceux qui ont des revenus modestes. Il a adopté l'approche de la fermeture et de l'exclusion de ceux et celles dont l'apport a été et est toujours aussi important pour la société québécoise et canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA VISION

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, la semaine prochaine est la Semaine de la vision au Canada. À cette occasion, se déroulera la campagne annuelle de sensibilisation du public subventionnée par les optométristes canadiens. Le thème de cette année est le suivant: «L'espoir est en vue. Une bonne vision et l'alphabétisation. Le lien est clair.»

Peut-on imaginer ce qui se passerait si tous les députés qui ont besoin de verres correcteurs ne les portaient pas pendant une journée ou même une journée et demie? Nous comprendrions mieux la situation que vivent ceux dont je parle aujourd'hui.

Bon nombre de Canadiens lisent mal parce qu'ils voient mal. Un enfant ne peut apprendre à lire s'il doit fixer son regard sur le tableau ou sur les mots d'un livre. Un enfant sur six a une mauvaise vue.

Les troubles de la vue ne sont pas toujours faciles à détecter, mais plus la détection et la correction sont précoces, mieux cela vaut. La prévention est la clé. La réalité, c'est que trois quarts des adultes qui éprouvent des difficultés à lire et à écrire ont aussi des problèmes de vision.

À titre de critique en matière d'alphabétisation pour le Parti réformiste, je me joins aux 2 800 optométristes qui veulent rappeler aux Canadiens qu'une bonne vue est essentielle à l'apprentissage de la lecture.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, maintenant que le gouvernement fédéral a déposé son budget de 1995, qui devrait plaire aux investisseurs étrangers, le temps est venu de prendre en mains notre sort économique.

Le gouvernement fédéral doit ordonner à la Banque du Canada de diminuer le taux d'intérêt réel, qui atteint à l'heure actuelle un niveau artificiellement élevé. La baisse du taux d'intérêt stimulera la création d'emplois pour les Canadiens et favorisera grandement les petites et moyennes entreprises.

Les taux d'intérêt devraient baisser d'au moins 2 points de pourcentage. Les versements d'intérêts aux investisseurs étrangers s'en trouveraient à leur tour diminués. De plus, les petites et moyennes entreprises auraient alors les moyens de contracter des emprunts pour prendre de l'expansion et ainsi créer des emplois.

Nous avons besoin d'un taux d'intérêt «authentiquement canadien». Nous devons maîtriser les taux d'intérêt si nous voulons équilibrer à long terme notre budget.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, cette année, la Journée internationale des femmes tombe durant notre semaine de relâche. C'est pourquoi je voudrais rendre hommage, aujourd'hui, à toutes les Canadiennes d'un océan à l'autre.

Jetons un coup d'oeil autour de nous. On compte maintenant 54 femmes députées. Que de chemin a été parcouru depuis qu'Agnes McPhail fut la première femme à être élue à la Chambre des communes en 1921; depuis qu'en 1929, le Comité judiciaire du Conseil privé reconnaissait enfin que les femmes étaient des personnes aux yeux de la loi; depuis qu'en 1930, Cairine Wilson devint la première femme à être nommée au Sénat.

Quel que soit leur champ d'action, les femmes ont fait leur marque malgré les obstacles qui surgissent sur leur chemin, simplement parce que notre société est encore empreinte d'un sexisme tentaculaire et odieux.

À nos mères, nos soeurs, nos conjointes, nos filles, nos collègues, nos amies, à toutes les femmes du Canada, je dis merci.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

M. RODGER DUSKY

M. Joe Fontana (London-Est, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage ici aujourd'hui à l'un de mes électeurs, M. Rodger Dusky, de London, en Ontario.

Le 16 février dernier, M. Dusky a reçu le Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques. Ce prix vise à honorer les enseignants de tout le pays qui ont contribué de façon remarquable à accroître l'intérêt et le rendement des élèves dans ces disciplines. C'est un ancien élève de M. Dusky qui a proposé que celui-ci reçoive la récompense en question.

M. Dusky compte 32 années d'expérience dans l'enseignement et il enseigne les sciences et la chimie à la London Central Secondary School depuis 1987. La plus exceptionnelle de ses réalisations réside dans un programme intitulé «The Mentor Connection», dans le cadre duquel des élèves du secondaire sont jumelés à des professionnels de la collectivité qui appuient et rehaussent leur formation.

Ce programme a connu un énorme succès dans la région et M. Dusky est en train d'essayer de lui donner de l'expansion afin que davantage d'élèves puissent profiter de cette occasion unique. C'est grâce à des initiatives de ce genre et à des enseignants comme M. Dusky que nos enfants acquièrent les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour être compétitifs dans un milieu de travail en mutation constante.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, le député bloquiste de Louis-Hébert et son collègue de Chicoutimi ont, depuis deux jours, raté l'occasion de réparer leurs propos racistes et discriminatoires envers les communautés culturelles du Québec.

Après s'être fait rabrouer par leur chef, les deux députés bloquistes n'ont rien trouvé de mieux que d'émettre des communiqués dans lesquels ils disent, et je les cite: «. . .regretter que leurs propos aient mis dans l'embarras le chef de l'opposition officielle et d'avoir causé préjudice à leurs collègues du Bloc québécois et à tous ceux et celles qui militent en faveur de l'édification d'un Québec souverain, ouvert et profondément démocratique.»

Article 31 du Règlement

En vérité, nous pouvons conclure que ces deux députés bloquistes ne regrettent pas leurs propos carrément racistes et discriminatoires à l'égard de nos communautés culturelles, car ils regrettent seulement que leurs déclarations aient pu nuire à leur parti et à la cause séparatiste.

Comment les Québécois peuvent–ils croire au projet d'un Québec indépendant, soi–disant ouvert et profondément démocratique, alors que ceux qui sont censés le promouvoir, comme les deux députés d'en face, sont en réalité ceux qui en méprisent les principes les plus fondamentaux.

Nous n'exigeons pas moins que des excuses formelles, ici en cette Chambre, auprès de nos concitoyens nouvellement arrivés dans la belle province de Québec.

* * *

LE FÉDÉRALISME

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances affirmait, lors de la présentation de son Budget, avec un sourire en plus, que l'ère du fédéralisme flexible était maintenant réalité. Il fallait toutefois se méfier de ce sourire qui ressemblait davantage au baiser de Judas.

Comment le ministre peut–il parler sérieusement de fédéralisme flexible, alors même qu'il réduit considérablement la marge de manoeuvre financière des provinces en diminuant leurs transferts et qu'il conserve, en même temps, des normes nationales pour l'aide sociale, la santé et l'éducation postsecondaire.

Celui qui promettait de réduire les dédoublements et les chevauchements entre les niveaux de gouvernement décide, envers et contre tous, de garder la main haute dans un domaine aussi névralgique que la formation de la main–d'oeuvre.

L'éditorialiste du quotidien *Le Devoir* affirme aujourd'hui que le fédéralisme actuel, et je cite: «se passe de nous et se déclare clairement impérial.»

Voilà ce qu'est devenu le fédéralisme.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter la troisième édition du prix de la copie libérale d'une idée réformiste.

Le gagnant d'aujourd'hui est le député de Vancouver Quadra dont les propositions personnelles de réforme des pensions sont étrangement semblables à celles du livre bleu des réformistes. Peu après que le Cabinet eut approuvé un régime de pensions à deux niveaux qui rendra millionnaires des politiciens défaits, il est remarquable de voir un simple député du côté ministériel proposer que les cotisations du gouvernement et des députés au régime de retraite en or des parlementaires soient égales.

Imaginez un peu un libéral qui nous dit que les députés devraient obéir aux mêmes règles que les autres Canadiens, qui touchent leur pension à 65 ans, et qu'ils doivent se serrer la ceinture comme tous ceux qui n'ont pas la chance de vivre sur la planète Ottawa. Les réformistes réclament de tels changements depuis des années.

Je félicite le député de Vancouver Quadra d'avoir adopté notre cause. J'exhorte le premier ministre à cesser de comparer son traitement et sa pension à ceux des joueurs de hockey professionnels pour les comparer plutôt à ceux des gens qui les lui paient, c'est–à–dire les contribuables canadiens.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député bloquiste de Roberval s'inquiétait de la mise sous surveillance de la cote de crédit du Canada par l'agence américaine Moody's.

• (1415)

Le député de l'opposition déclarait à cette Chambre, et je le cite: «Les pressions des milieux financiers sont un signal à l'effet que le ministre des Finances doit s'attaquer au problème du déficit par une réduction massive des dépenses de l'État, mais ce doit surtout être cette approche qui est privilégiée plutôt que de recourir à une hausse d'impôts et de taxes de la classe moyenne.»

Je suis heureux de voir que les attentes du député de Roberval ont été largement comblées par le Budget présenté lundi en ce qui a trait aux exigences des marchés financiers.

Afin de le rassurer davantage, je me permets de lui citer les propos de son collègue, critique de l'opposition officielle aux Finances, qui déclarait, hier matin, sur les ondes de la radio de Radio–Canada: «Les économistes et les milieux financiers, parce qu'eux semblent, jusqu'à aujourd'hui, assez satisfaits de ce Budget–là. . . et avec raison, parce que sur le plan strictement financier, M. Martin semble vouloir ou pouvoir atteindre ses objectifs». . .

Le Président: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député. L'honorable député de Scarborough–Centre a maintenant la parole.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. John Cannis (Scarborough–Centre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déposé lundi dernier un budget crédible qui fera entrer notre pays dans une ère nouvelle de responsabilité financière.

Nous ne sommes pas les seuls à penser qu'il s'agit d'un bon budget pour le Canada, car même la communauté internationale l'a approuvé. Moins de deux heures après l'exposé budgétaire, en effet, le cours du dollar a commencé à monter et les taux d'intérêt à baisser. Voilà des indices révélant que nous sommes engagés dans la bonne voie. Je suis heureux de pouvoir dire que la plupart des citoyens raisonnables en sont arrivés à le comprendre et ont accepté le budget en le jugeant vraiment progressiste.

Un de ces citoyens raisonnables, je me réjouis de le signaler, est le porte–parole du Parti réformiste en matière financière, qui l'approuvait tellement qu'il a été le premier à applaudir à la Chambre. Il est même allé jusqu'à ovationner le ministre des Finances à un moment donné, ce qui lui a valu des reproches de la part de ses collègues du Parti réformiste.

Les réformistes nous ont accusés de nous livrer à une vaste mise en scène durant nos consultations prébudgétaires, alors qu'ils répandaient de la fausse information partout dans le pays. Or, ce budget montre bien aux citoyens canadiens que nous écoutions ce qu'ils avaient à dire.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, par son Budget, le gouvernement fédéral pellette directement une partie de son déficit dans la cour des provinces, en coupant les paiements de transfert de 7 milliards de dollars pour les programmes sociaux. À lui seul, par l'effet escompté du Budget, le Québec se voit privé de 650 millions de dollars l'an prochain, et de 1,9 milliard en 1997–1998. Le ministre des Finances du Québec a vivement dénoncé l'impact négatif de ce Budget qui va obliger le gouvernement du Québec à réduire les services ou à hausser les impôts, ou même à faire les deux.

Le ministre des Finances aura–t–il la franchise élémentaire de reconnaître que les coupures dans les paiements de transfert se traduiront, au Québec, par un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars d'ici trois ans, dont 1,9 milliard pour le seul exercice de la troisième année, en 1997, soit l'équivalent de 41,7 p. 100 du total des coupures de transfert pour cette seule année?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'intention de nous asseoir avec les provinces pour discuter de la façon dont nous allons aborder le changement dans les transferts. Mais il n'y a qu'un chiffre valable, c'est qu'en 1996–1997, comparativement à cette année, il y aura une coupure de 350 millions de dollars.

Il faut dire que lorsqu'on regarde la capacité de couper dans les dédoublements et les chevauchements, je pense que c'est tout à fait «absorbable».

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, vous me permettrez de différer respectueusement d'opinion avec le ministre sur une chose fondamentale et aussi simple que l'arithmétique. S'il n'y avait pas eu d'intervention, dans le Budget, sur les paiements de transfert cette année, le Québec aurait reçu 300 millions de dollars de plus, d'après les prévisions, au titre des paiements de transfert. Non seulement le ministre annule cette hausse de 300 millions, mais il ajoute une diminution de 350 millions. J'ai appris à la petite école que 300 plus 350, ça fait 650 millions.

M. Loubier: On a un ministre des Finances qui ne sait pas compter!

M. Bouchard: Le ministre nous dit, pour ce qui est des 2,5 milliards sur une période de trois ans, qu'il y a une incertitude, puisque le coût de 4,5 milliards qui viendra lors de la troisième année devra être réparti entre les provinces, suite à une négociation entre les provinces et le fédéral.

S'il y a un doute sur la question, d'ailleurs il n'y en a pas parce que le document technique du ministère du Développement des ressources humaines nous dit que c'est la population qui sera le critère de répartition, alors que le ministre, à la page 20 du discours du Budget, nous dit qu'il utilisera le même critère. Mais, s'il y a un doute, qu'on le dissipe.

• (1420)

Et le ministre l'a dit hier et a répété aujourd'hui qu'il est prêt, dès demain, à rencontrer les provinces. Je demande au ministre de nous dire s'il est consentant, s'il ne croit pas nécessaire de convoquer immédiatement les provinces à une conférence fédérale–provinciale pour clarifier la question et nous dire ce qu'il en est de la répercussion pour le Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai rencontré les ministres des Finances des provinces, avant le Budget, et lorsque j'ai discuté avec eux des changements dans les transferts, je leur ai dit que j'allais être prêt, aussitôt que le Budget serait déposé, à les rencontrer.

Alors, la réponse à votre question est oui. D'ailleurs, je l'ai déjà indiqué aux ministres des Finances. Le chef de l'opposition parle d'arithmétique. Je dois vous dire qu'il y a un écart d'au moins un milliard de dollars entre les chiffres cités par le chef du Bloc québécois et les chiffres cités par le ministre des Finances du Québec. Alors il va falloir que vous vous entendiez avec la maison–mère.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je voudrais que la réponse soit claire. Je voudrais que le ministre nous dise si oui ou non il va convoquer immédiatement une conférence fédérale–provinciale formelle pour discuter des modalités de répartition des coupures de transfert?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai certainement l'intention de convoquer une réunion avec les ministres des Finances. Ils m'ont demandé d'attendre qu'ils aient tous déposé leur propre budget. Alors dites–moi quand M. Campeau va déposer son budget, et moi je vais vous dire quand on va se rencontrer.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a–t–il des problèmes? Je pense que c'est ma question et non la sienne. Si le ministre des Transports s'ennuie de l'opposition, ça va venir. Dans le discours sur le Budget, le ministre des Finances propose que les sommes versées pour le Régime d'assistance. . .

Une voix: Donnez–lui ses valiums.

Le Président: À l'ordre. Je reconnais que c'est mercredi aujourd'hui, mais en tout cas, c'est au tour du député de Roberval de poser sa question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans le discours sur le Budget, le ministre des Finances propose que les sommes versées pour le Régime d'assistance publique destinées au financement de l'aide sociale soient désormais réparties entre les provinces sur la même base que celle des programmes établis de la santé et de l'enseignement postsecondaire, en refondant, en 1997, tous les transferts en un seul, soit le Transfert social canadien.

Le ministre des Finances reconnaît–il que l'intention de son gouvernement de verser les sommes du Régime d'assistance publique du Canada sur la base des critères des programmes établis privera le Québec, en 1997, de plusieurs centaines de millions de dollars au chapitre de l'aide sociale et cela, au profit de l'Ontario?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Le ministre, dans son Budget, nous annonce qu'il va changer les bases, les critères de répartition de l'argent du Régime d'assistance publique du Canada. Il dit lui–même qu'il va le faire sur la même base que les autres programmes, qu'il se sert de la population comme critère de répartition.

Si le ministre des Finances utilise la population comme critère de répartition du Régime d'assistance publique du Canada pour transférer cela globalement au Québec, admettra–t–il que cette technique enlèvera des centaines de millions de dollars par année au Québec, au profit d'une province comme l'Ontario? Et s'il n'admet pas cela, qu'il nous dise sur quelle base il s'appuie.

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai indiqué très clairement que nous avions l'intention de nous asseoir avec les provinces pour négocier et que nous sommes en train de faire évoluer le fédéralisme. Je pense que ça va prendre une discussion face à face. J'ai de la difficulté à comprendre les questions. Je pense que le député s'est fait «briefer» par Bob Rae.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, les fonctionnaires du ministère des Finances disaient aux investisseurs que le Canada aurait un budget équilibré d'ici l'an 2000. Aujourd'hui, ils assurent à ces investisseurs que même un ralentissement économique aux États–Unis n'empêchera pas le gouvernement d'équilibrer son budget parce que les effets de ce ralentissement seront neutralisés par des coupes dans les programmes sociaux et dans les transferts aux provinces.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi n'a–t–il pas donné aux Canadiens plus de détails sur ces réductions imminentes des dépenses sociales dans le budget qu'il a présenté lundi? Le ministre révélera–t–il ses véritables intentions en ce qui concerne les réductions des dépenses sociales, car il a certainement des intentions cachées si nous devons arriver à un budget équilibré d'ici l'an 2000?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est le deuxième jour d'affilée que le chef du troisième parti fait allusion à des informations ou à des déclarations qu'il attribue à des fonctionnaires du ministère des Finances, sans toutefois les nommer.

Je crois que nous devrions tirer les choses au clair une fois pour toutes. Je ne sais pas de quoi parle le chef du Parti réformiste. Cela me met dans la même situation que la grande majorité des Canadiens.

Le fait est que je suis vraiment incapable de répondre à la question du chef du troisième parti. J'aimerais bien pouvoir le faire, mais je ne suis pas au courant des propos auxquels il a fait allusion hier et encore tout à l'heure.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je fais allusion aux articles publiés dans certains journaux financiers au sujet des garanties. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Manning: Monsieur le Président, certains passages du budget lui–même nous amènent à conclure que le ministre envisage de réduire davantage les dépenses sociales et les transferts pour arriver à équilibrer le budget.

Si le ministre est en train de préparer de telles réductions, il le fait à l'insu des Canadiens. Nous nous demandons même si le ministre du Développement des ressources humaines est au courant. Le ministère des Finances prévoit d'importantes réductions. Pourtant, le ministre du Développement des ressources humaines a dit hier que le gouvernement ne faisait que réaffecter des fonds existants à son ministère.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre est–il personnellement au courant des changements que le ministère des Finances envisage d'apporter aux programmes sociaux? S'il est au courant de ces changements, peut–il en informer la Chambre et les Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai lu très attentivement le document déposé à la Chambre lundi et je suis prêt à informer le député de Calgary–Sud–Ouest de son contenu parce qu'il ne l'a manifestement pas lu.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, si le chef des services financiers d'une société avec actions émises dans le public avait publié un prospectus lundi et qu'on avait découvert mercredi que cette société avait des intentions cachées qui auraient une incidence sur tous les actionnaires, cette personne pourrait se retrouver en prison en vertu des lois ontariennes sur les valeurs mobilières.

Aucun d'entre nous ne voudrait voir le ministre des Finances se retrouver derrière les barreaux. Ma question est la suivante: Le ministre dira–t–il aux Canadiens une fois pour toutes quelles coupes le gouvernement prévoit faire dans les programmes sociaux afin d'équilibrer le budget après 1997?

• (1430)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): C'est assez étrange de voir le Parti réformiste essayer de défendre les programmes sociaux. C'est comme regarder un éléphant faire de la danse à claquettes.

Les réformistes doivent être vraiment désespérés. Ils sont manifestement très déconcertés par la réaction favorable des marchés financiers à ce budget parce qu'ils ont perdu leur principal argument et ils essaient maintenant d'en fabriquer un autre.

Nous n'avons pas d'intentions cachées. Les seules intentions que les Canadiens cherchent à connaître aujourd'hui sont celles du Parti réformiste, mais ils n'y arrivent pas.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, dans son Budget, le ministre des Finances a annoncé son intention de s'attaquer aux pensions de vieillesse. Dans un des documents accompagnant le Budget, on peut lire que la réforme de la sécurité de la vieillesse s'appuiera notamment sur le principe suivant, et je cite: «Le calcul des prestations de sécurité de la vieillesse sera fait en fonction du revenu familial, comme c'est le cas en vertu du supplément de revenu garanti.»

Le ministre des Finances peut–il confirmer que le calcul des prestations de la sécurité de vieillesse en fonction du revenu familial signifie que, désormais, les pensions de vieillesse ne seront plus les mêmes pour tout le monde et que plusieurs milliers de personnes âgées verront leur pension diminuer?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pour répondre directement à la question, c'est exactement le contraire.

Cela étant dit, le gouvernement fédéral et, il faut le dire, les gouvernements provinciaux, ont l'obligation de protéger les pensions de vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de retraite du Québec. Il est de notre intention de s'asseoir dès l'automne et de développer un système soutenable. Vous avez d'ailleurs vu le rapport des actuaires à ce sujet.

Alors, je ne comprends pas la position du député qui ne veut pas protéger les pensions de vieillesse des aînés du Canada.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, si le ministre des Finances protège les pensions de vieillesse comme il a protégé l'assurance–chômage, on n'est pas sorti du bois.

Le ministre des Finances admettra–t–il que le calcul des pensions de vieillesse en fonction du revenu familial aura pour conséquence directe de pénaliser principalement les femmes qui verront ainsi leur autonomie financière compromise?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de décision ferme de prise là–dessus. Il est de notre intention de consulter et c'est d'ailleurs notre obligation, mais laissez–moi quand même répondre directement à la question.

D'après l'étude de la Caledon Institute of Social Policy, non seulement les femmes sont protégées, mais leur pension est augmentée. C'est une bonne chose pour les femmes.

Je pose la question suivante: Le député est contre les aînés, est–il aussi contre les femmes? Le député devrait commencer par apprendre ses chiffres avant de poser des questions.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, un élément central du budget du gouvernement est la création de ce qu'il appelle le transfert social canadien.

Si le gouvernement propose ce transfert, c'est qu'il entend faire, dans ce budget et peut–être aussi dans des budgets ultérieurs, des compressions dans des programmes qui sont de vraies vaches sacrées comme la santé, l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale.

Ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, vise à clarifier la situation et à préciser les réponses qu'il vient de donner. Ce nouveau transfert fera–t–il l'objet d'autres compressions, au–delà de ce qui est prévu dans le budget de 1995–1996?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons proposé un plan très clair visant à maintenir nos programmes sociaux. Le transfert social canadien nous permettra de le faire. Il nous donne les moyens de le faire dans ces circonstances très contraignantes.

• (1435)

J'ai toujours du mal à comprendre la nature de la question. J'éprouve un grand respect pour le député, mais il ne doit pas oublier qu'il appartient à un parti qui recommandait, il y a deux semaines, d'amputer les budgets des programmes sociaux de 15 milliards, ce qui viderait ces programmes de toute substance. Nous avons certainement droit à un peu de cohérence dans la politique économique d'au moins un des deux partis d'opposition.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Le Parti réformiste a fait preuve de franchise. Il a expliqué qu'il réduirait de 15 milliards les dépenses au titre des programmes sociaux.

Ce que je demande au ministre et au gouvernement, c'est de ne rien cacher aux Canadiens, de leur dire la vérité sur ce qui va se produire. C'est ce que nous réclamons.

En examinant le budget de 1995–1996, on remarque que les propositions de transfert ne comportent pas de points fiscaux supplémentaires et qu'il y a en fait une réduction de 20 à 25 p. 100 des transferts financiers aux provinces. À quoi d'autre faut–il s'attendre?

Est–ce là un des moyens que le gouvernement prévoit prendre pour décentraliser le déficit, mais en ayant des objectifs cachés que les provinces ne saisissent pas?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu de nombreuses rencontres avec les ministres des Finances des provinces. Le ministre du Développement des ressources humaines a rencontré à maintes reprises ses homologues provinciaux. Les provinces comprennent parfaitement les difficultés financières du gouvernement fédéral. Elles comprennent qu'il est crucial que le gouvernement fédéral mette de l'ordre dans ses affaires, car cela présente des avantages énormes pour elles.

Les provinces nous ont demandé de leur éviter les surprises, et il n'y en a pas eu. Elles ont dit de faire des compressions d'abord chez nous, et nous l'avons fait. Nous avons respecté tous nos engagements. Il n'y a pas d'objectifs cachés. Il y a un objectif connu de tous, et c'est que nous devons préserver les programmes sociaux et faire le ménage dans les finances nationales.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le discours du Budget nous a appris que le gouvernement fédéral mettra en place un Fonds d'investissement en ressources humaines de plusieurs centaines de millions de dollars qui permettra au fédéral d'intervenir dans la formation de la main–d'oeuvre.

Le ministre reconnaît–il que l'orientation qu'il donne à ce fonds heurte de front les compétences des provinces, ne décentralise en rien l'intervention d'Ottawa, et, bien au contraire, augmente encore davantage les chevauchements et les dédoublements avec les gouvernements des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas comment le député a pu en arriver à pareille conclusion puisque ce que nous proposons, c'est de supprimer un bon nombre d'anciens programmes qui existaient dans le cadre de la Planification de l'emploi et qui ne sont plus adaptés à la situation actuelle.

En regroupant nos ressources existantes dans un fonds d'investissement en ressources humaines, nous pouvons alors négocier avec les provinces, comme nous le faisons actuellement à propos des garderies, et établir de nouveaux partenariats et accords avec les provinces, les municipalités et des entreprises privées. Cela nous donne la souplesse nécessaire pour nous engager maintenant dans une nouvelle série de programmes sociaux vraiment adaptés aux nouvelles réalités.

C'est le même genre de souplesse que nous obtenons grâce au nouveau Transfert social canadien. Nous atteignons aussi cet objectif en mettant en place, au sein de notre ministère, de nouvelles ressources de financement nous permettant de mettre en oeuvre les partenariats dont je viens de parler.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il ainsi que la création de ce Fonds d'investissement en ressources humaines va tout à fait dans le sens contraire des revendications du Québec sur la formation de la main–d'oeuvre, puisque, loin de se retirer de ce secteur, le fédéral désormais va empiéter encore plus dans les compétences du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député ne semble pas avoir les idées trop claires aujourd'hui. Il tire une conclusion qui n'a ni fondement, ni justification. Je viens de dire au député qu'en créant un fonds d'investissement d'un nouveau genre, nous pouvons recommencer sur une bonne base à négocier avec les provinces et les autres intéressés et à élaborer de nouveaux accords de partenariat.

Je rappelle au député que nous avons déjà présenté aux provinces, et notamment au Québec, des offres concernant le transfert d'importantes responsabilités en manière de formation, mais que le Québec n'y a pas répondu positivement. D'autres provinces ont certainement réagi favorablement, et je réitère mon invitation. Nous sommes prêts à discuter du transfert de responsabilités concernant la gestion de la formation en établissement. J'espère que le député offrira ses bons offices et convaincra ses collègues du Québec de nous faire une proposition acceptable.

* * *

• (1440)

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Hier, M. Tony Manera, président de la SRC, a démissionné parce que les libéraux ont manqué à leur promesse dans le livre rouge de garantir un financement pluriannuel stable à la SRC. M. Manera a dit qu'au cours des trois prochaines années le gouvernement prévoit retrancher au financement de la SRC 120 millions de dollars de plus que les 45 millions de dollars annoncés dans le budget.

Le ministre a des plans secrets pour l'avenir de la SRC qu'il s'est bien gardé de dévoiler. Pourquoi le ministre n'a–t–il pas communiqué cette information aux Canadiens?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue manque de chance. Son adjoint n'est pas meilleur comme attaché de recherche qu'il ne l'était comme candidat dans Ottawa—Vanier.

L'information en cause est fausse. Le gouvernement a dit clairement ce qu'il voulait faire dans le budget, soit établir le budget de la SRC pour l'an prochain. Tout le reste n'est que pure invention. M. Manera a démissionné pour des raisons personnelles.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je dois au ministre, ses remarques bassement partisanes à l'endroit d'un candidat honorable et professionnel dans une élection sont tout à fait déplacées dans cette enceinte.

Le ministère du Patrimoine canadien a bien adressé au président de la SRC un document secret dans lequel il confirme son intention de réduire le financement de la SRC au cours des trois prochaines années. Ces réductions comprennent les 120 millions de dollars dont le ministre n'a pas parlé.

Comment le ministre peut–il justifier ce gaspillage supplémentaire de deniers publics en faisant une autre étude, comme le prévoit le plan budgétaire, quand on sait que, selon le président de la SRC, le gouvernement a déjà arrêté sa décision?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, parlant de coups bas, permettez–moi de citer la députée: «M. Manera ne reste pas pour se battre. En abdiquant ainsi, il admet ne pas être à la hauteur pour relever le défi qui consiste à mettre au point un plan de réforme de la radiodiffusion.»

Les seuls chiffres que mes collaborateurs ont transmis à M. Manera et à la SRC sont ceux qui figurent dans l'examen des programmes. Le gouvernement a établi le budget de la SRC pour le prochain exercice. Les autres données s'élèvent à 10 à 15 p. 100 pour les trois prochaines années. Elles figuraient dans l'examen des programmes du mois d'août dernier.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Patrimoine. M. Manera avait accepté la présidence de Radio–Canada avec l'assurance du ministre qu'il n'y aurait pas de coupures dans le budget de Radio–Canada.

• (1445)

Au lieu de prétendre que M. Manera a démissionné pour des raisons personnelles, le ministre aurait–il l'honnêteté de reconnaître. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Chers collègues, il faut prendre pour acquis que les questions et les réponses seront honnêtes. Je demanderais donc à la députée de retirer l'expression utilisée.

Mme Tremblay: Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'honnêteté.

Le ministre pourrait–il reconnaître que cette démission est directement reliée. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question, s'il vous plaît.

Mme Tremblay: Au lieu de prétendre que M. Manera a démissionné pour des raisons personnelles, le ministre reconnaît–il que cette démission est directement attribuable au non–respect de l'engagement qu'il avait pris comme ministre du Patrimoine de ne plus couper dans les budgets de Radio–Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a une belle parole de l'Évangile. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dupuy: . . .qui parle de «sépulcre blanchi». C'est notre collègue qui se levait, il y a quelques semaines, pour demander, à grands cris, la démission de M. Manera. Est–ce qu'elle s'est convertie? Elle le défend maintenant. Est–ce qu'elle s'est convertie, pour défendre Radio–Canada, cette grande institution fédéraliste et nationale?

Des voix: Bravo!

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine reconnaît–il que non seulement il n'est plus l'ami de la maison, comme il le prétendait lui–même, mais il n'est pas davantage, comme ministre du Patrimoine, l'ami des artistes, des organismes culturels, dont il n'a même pas su protéger les intérêts, puisque la culture est un des secteurs les plus durement touchés dans le Budget fédéral?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition faisait allusion au fait qu'on apprend l'arithmétique à la petite école. Je suis surpris qu'une ancienne professeure ne soit même pas capable de lire l'arithmétique, car s'il y a un secteur qui n'a pas été frappé violemment, c'est bien le secteur culturel.

Donc, je rejette catégoriquement les allégations de notre collègue et je peux répéter que M. Manera n'a pas démissionné à cause du Budget. Il l'a dit lui–même, il l'a écrit, et ce qu'elle fait, c'est mettre en doute la bonne foi de l'ancien président de Radio–Canada.

[*Traduction*]

* * *

LE BUDGET

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis la présentation, lundi, d'un budget équitable et frappé au coin de la responsabilité financière, nous avons droit à toutes sortes d'hypothèses sur les répercussions possibles du budget sur l'Ontario. Après avoir été au pouvoir pendant quatre années et demie, l'actuel premier ministre de l'Ontario devra bientôt rendre des comptes aux Ontariens.

Le ministre des Finances pourrait–il nous préciser dans quelle mesure le budget touche l'Ontario, une province qui représente 37,5 p. 100 de la population canadienne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier la

députée de London–Ouest de sa question, car elle me donne l'occasion de corriger les affirmations exagérées du gouvernement de l'Ontario.

Nous avons vraiment pris la peine de nous assurer que ce budget était juste et équitable et qu'il ne touchait pas d'une façon disproportionnée une région du pays en particulier.

Au chapitre de la réduction de la taille de la fonction publique, les compressions effectuées en Ontario sont proportionnées au pourcentage de la population nationale que représente cette province. Par ailleurs, près de 161 000 emplois ont été créés en Ontario l'année dernière. Nous avons voulu soutenir cette relance en présentant un bon budget qui nous donnera la possibilité de créer, l'année prochaine, autant d'emplois dans cette province. C'est pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait.

• (1450)

La députée m'a demandé de me concentrer sur les faits. L'effort qu'on exige de l'Ontario dans le budget est comparable à sa part actuelle des dépenses fédérales et inférieur, en fait, au pourcentage de la population que cette province représente. Si Bob Rae veut marquer des points sur le plan politique, il peut le faire. Cependant, il ne devrait pas, pour cela, dénaturer les faits, car il ne sera jamais réélu de cette façon.

Le Président: Chers collègues, permettez–moi de vous demander à nouveau d'être plus réservés. Toutes les questions posées à la Chambre sont considérées comme raisonnables. Je crois que tous les députés devraient avoir la chance d'entendre des réponses raisonnables. Je vous prie de laisser aux personnes interrogées suffisamment de temps pour répondre aux questions qui leur sont posées.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, en parlant des changements apportés par son budget, le premier ministre a dit ceci: «Les programmes sociaux, comme le régime d'assurance–maladie, devront à nouveau répondre à des besoins plus fondamentaux comme c'était le cas au moment de leur mise en oeuvre, il y a un demi–siècle.»

Qu'est–ce que le premier ministre entend précisément par des services de base?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, par les propos qu'il a tenus ce matin et qu'il a répétés, le premier ministre exprime son intention d'appuyer et de maintenir un système universel de soins de santé qui soit acceptable et applicable à l'ensemble du pays, un système qui garantisse à chacun qu'il sera traité non pas en fonction du contenu de son portefeuille, mais bien de la gravité de la maladie qui le frappe.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste a dit maintes et maintes fois qu'il fallait de la flexibilité dans les soins de santé. Nous n'avons que faire de solutions qui datent de 50 ans. Nous n'avons que faire de piètres technologies. Nous n'avons que faire d'innovations à rabais.

Le premier ministre reconnaîtra–t–il publiquement que son budget va vider le régime de soins de santé de sa substance?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la suprême hypocrisie des réformistes n'apparaît jamais aussi manifeste que lorsqu'ils prennent la parole pour faire valoir les avantages du régime universel des soins de santé. C'est le même parti qui mettrait volontiers le régime des soins de santé à feu et à sang.

Nous n'allons pas les laisser faire puisqu'ils ne formeront jamais le gouvernement.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances a décrété lundi dans son Budget que toute personne désirant immigrer au Canada devra désormais débourser une somme de 975 $. Cette somme importante s'ajoute au montant de 500 $ que paient déjà tous les immigrants pour faire étudier leur dossier.

Le ministre réalise–t–il que cette somme de 975 $ n'a aucun sens puisqu'elle peut représenter pour les personnes qui doivent la payer jusqu'à un an de salaire ou même davantage dans leur pays?

[*Traduction*]

Pourquoi les futurs immigrants devraient–ils payer pour le déficit du gouvernement?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député ait qualité pour reprocher au gouvernement sa façon de traiter les immigrants, alors que son propre parti au Québec, le PQ, refuse d'accorder les droits démocratiques élémentaires aux immigrants du Québec.

Le ministre des Finances a déclaré lundi que tous les Canadiens, les pêcheurs, les agriculteurs, les fonctionnaires, les gens d'affaires et les familles devraient consentir des sacrifices pour l'édification de la nation et la prospérité du Canada. Nous avons choisi de demander aussi un effort semblable à ceux qui veulent se joindre à la grande famille canadienne. Effectivement, nous avons décidé de recouvrer une partie des coûts liés à l'établissement des immigrants au Canada.

• (1455)

Il y a deux possibilités. Ils partagent les coûts de leur établissement avec nous, ou nous procédons comme aux États–Unis où il n'y a aucun service d'accueil des immigrants. Comme ils le disent dans la publicité: «Payez ce montant maintenant ou payez un montant beaucoup plus élevé si vous attendez.» Nous préférons offrir des services d'accueil et d'établissement, car c'est la meilleure façon d'assurer l'intégration des immigrants. Nous croyons aussi que les droits d'établissement valent bien leur prix puisqu'ils donnent accès au meilleur pays au monde.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise–t–il que le message d'ouverture que le Canada veut présenter aux personnes souhaitant immigrer chez nous est grandement compromis par cette taxe à l'immigration qui peut représenter plus de 3 000 $, par exemple, pour une famille de quatre personnes?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député omet de dire que le ministre des Finances a créé un programme de prêts et que tous ceux qui ne pourront absolument pas trouver la somme de 975 $ pourront faire une demande de prêt.

Tout comme les réfugiés, depuis 1951, parviennent à rembourser un prêt pour leur transport, nous croyons que les immigrants réussiront à payer ces droits d'établissement sans trop de difficulté. En outre, nous sommes en mesure de mettre en oeuvre le programme de prêts dès maintenant.

Comparativement à tous les autres pays où les immigrants doivent payer une partie du coût de leur établissement, le Canada se situe au milieu de la gamme et cette position lui convient tout à fait.

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Dans son budget, le gouvernement a annoncé l'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Puisque 88 p. 100 de la ponction fiscale de 250 millions de dollars frappe l'Alberta, l'élimination de ce transfert constitue une hausse d'impôt discriminatoire qui vise directement les Albertains et qui leur coûtera au moins 170 millions de dollars.

En tant que principale ministre fédérale qui représente l'Alberta, la ministre appuie–t–elle cette mesure?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le fait est que notre pays a un déficit énorme et une dette très élevée. Il revenait certainement au gouvernement de s'y attaquer de la manière la plus juste et la plus rapide possible. C'est ce que nous avons fait.

Dans ce cas en particulier, nous n'avons fait que suivre l'exemple de certains gouvernements provinciaux, dont celui de l'Alberta. Je crois que le député de Lethbridge était membre du gouvernement albertain, lorsque ce dernier a supprimé l'exonération d'impôt équivalente dont bénéficiaient les entreprises d'utilité publique de cette province.

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, étant donné la nature discriminatoire de cette ponction fiscale et le fait que les sociétés d'électricité socialistes de l'Ontario et du Québec s'en tirent à bon compte, le ministre des Finances juge–t–il cette situation juste et équitable?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je demanderais simplement au député de se reporter à la déclaration du premier ministre de l'Alberta lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral devait faire face à ses responsabilités. C'est ce que nous avons fait. Il s'agit là essentiellement d'un bon budget.

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le programme d'infrastructures donne d'excellents résultats et favorise la collaboration entre les divers paliers de gouvernement. Dans ma circonscription, Vancouver–Est, les projets ont été accueillis avec enthousiasme et ont donné du travail à bon nombre de personnes.

Le ministre responsable de l'Infrastructure peut–il nous dire ce qui va arriver au programme d'infrastructures, par suite du budget de lundi?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, on a prolongé la durée du programme d'infrastructures de trois à cinq ans. On a pris cette décision pour deux raisons. Premièrement, bon nombre de municipalités ont demandé du temps supplémentaire pour pouvoir terminer les importants projets qu'elles avaient entrepris et, deuxièmement, il fallait tenir compte des besoins financiers dont le ministre des Finances a parlé dans le budget.

• (1500)

Je suis heureux de vous annoncer que la prochaine saison sera la plus importante, et de loin, en ce qui concerne le programme d'infrastructures, que 60 p. 100 de tous les fonds de ce programme seront accordés d'ici deux ans et que les deux milliards de dollars du gouvernement fédéral, six milliards de dollars au total, resteront intacts au cours de cette période de cinq ans. Cela créera plus de 100 000 emplois, ce qui est encore plus que prévu.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais qu'il dise clairement quelles sont les intentions de son gouvernement en ce qui concerne une question qui a été posée hier à la Chambre.

Est–ce que les femmes âgées de 65 ans et plus perdront la pension de sécurité de la vieillesse à cause du niveau de revenu de leur conjoint, comme le suggère le Plan budgétaire, à la page 65?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, l'incidence la plus dommageable du budget fédéral déposé cette semaine se fera sentir sur l'économie des Prairies, entre autres à cause de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau, de la dévaluation foncière et du manque d'investissement dans la production à valeur ajoutée.

Le ministre a–t–il réfléchi un tant soit peu aux conséquences à long terme qu'aura pour l'économie des Prairies la décision de ne plus subventionner le transport? Dans l'affirmative, pourrait–il exposer les raisons qui l'ont amené à si mal fonder son optimisme?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je signale qu'un certain nombre d'agriculteurs de l'Ouest, qui ont commenté le budget ces deux derniers jours, ont affirmé que la modification concernant les tarifs–marchandises dans l'Ouest pourrait, en fait, stimuler la diversification et la production à valeur ajoutée dans l'Ouest.

Puisque le député vient de la Saskatchewan, il devrait sans doute savoir que, sur le paiement à titre gracieux de 1,6 milliard, la province recevra au moins 800 millions de dollars en raison du rôle qu'elle a toujours joué dans le transport du grain.

Ce montant ne comprend pas la part de 300 millions du fonds de rajustement qui revient à la Saskatchewan, ni les avantages liés à l'impôt sur les gains de capital. Ce montant n'inclut pas non plus les intérêts sur les sommes qui seront versées aux bénéficiaires de ces paiements, et non au gouvernement, et il ne tient pas compte de l'amélioration de l'efficience du réseau de transport.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire attirer l'attention des députés sur la présence à notre tribune du Dr Christos Lazaris, gouverneur de Leucade, en Grèce.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS ATTRIBUÉS À UN MINISTRE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, en réponse à un rappel au Règlement soulevé par le député de Skeena, le 9 février, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que j'avais tenu dans ma circonscription de Prince George—Bulkley Valley une réunion ayant pour thème «La parole est aux gens» sans adresser d'invitations aux autochtones et sans en inviter à faire partie de la tribune.

Je n'ai jamais tenu de réunion de ce genre dans ma circonscription. Le ministre a confondu avec une autre circonscription et je lui demanderais de retirer ses propos.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole en tant que ministre, mais je parle aussi à titre de député qui ne choisit pas les électeurs au nom desquels il parle.

Un des objectifs de cette Chambre est de faire connaître au Parlement le point de vue de ceux qui ont le moins de voix, ceux qui sont les plus opprimés et exigent le plus d'aide. Le silence du Parti réformiste sur les questions autochtones est tellement profond qu'il mérite le respect.

Il y a quatre critiques. J'ai subi les quatre. Ils restent assis là comme un choeur grec.

Des voix: Règlement.

• (1505)

Le Président: Chers collègues, j'ai l'impression que ce rappel au Règlement est une querelle de faits. Il arrive que dans le cours d'un débat—je ne dis pas que c'est le cas ici—on fasse des erreurs. Je souhaiterais que les députés s'accordent suffisamment de latitude pour que les erreurs commises par inadvertance soient acceptées comme telles.

M. Irwin: Monsieur le Président, j'accepte l'explication du député, mais parmi les deux critiques, l'un représente les Nishgas. . .

Des voix: Règlement.

Le Président: Je déduis de cette acceptation qu'une erreur a peut-être été faite. J'espère que cela va clore la question. Je voudrais que l'on en termine avec cela.

Le recours au Règlement est terminé. Si le député en a un autre, je vais l'entendre. Est-ce pour le même recours?

Une précision, le député de Kindersley—Lloydminster.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, pourriez-vous indiquer, pour l'information de tous les députés, s'il est acceptable ou non qu'un député demande une rétractation. Le député visé peut se rétracter ou refuser, mais ensuite c'est à vous, monsieur le Président, si je comprends bien le Règlement, de décider quel député avait raison.

Le Président: Chers collègues, il arrive que la présidence se trouve devant des situations où les deux positions sont correctes.

Dans ce cas particulier, un député disait que l'on avait prétendu qu'une certaine réunion s'était tenue dans sa circonscription et le ministre en cause dit qu'il accepte que c'était une erreur.

J'accepte la déclaration du ministre et je considère l'affaire classée.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à un autre sujet. Vous admettrez avec moi, monsieur le Président, que l'un des enjeux les plus controversés que la Chambre ait à étudier actuellement est la mesure législative sur le contrôle des armes à feu.

Comme la discussion ne permet pas d'avoir beaucoup de précisions, beaucoup de mes électeurs veulent avoir accès au projet de loi. On m'a dit que je n'avais droit qu'à dix exemplaires du projet de loi. Pouvez-vous me confirmer que c'est faux et où mes électeurs peuvent-ils obtenir un exemplaire du projet de loi?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, en tant que porte-parole du Bureau de régie interne, j'ai dit vendredi dernier à la Chambre que, outre les exemplaires que le ministre met à la disposition de la Chambre, nous avons pris l'initiative d'en acheter cinq pour chaque député. C'est une décision que le Bureau de régie interne a adoptée à l'unanimité la semaine dernière.

Le Président: Le député a sa réponse. Je ne veux pas m'engager dans un débat sur cette question. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne cherche pas à m'engager dans un débat sur cette question. Je comprends qu'une décision a été prise, mais je veux en obtenir la confirmation.

D'après le député qui vient de prendre la parole, il s'agissait d'une décision unanime. Cela veut-il dire que tous les partis politiques représentés au Bureau de régie interne se sont enten-

dus pour limiter l'information fournie à nos électeurs sur cet enjeu critique?

• (1510)

M. Boudria: On sait bien qui sont les membres du Bureau. Les députés nommés au Bureau sont bien connus et la décision a été prise à l'unanimité par tous les membres, comme c'est toujours le cas.

Le député a déjà été membre du Bureau. Je pense qu'il connaît la procédure.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je voudrais revenir brièvement sur la réponse que le député, parlant au nom du Bureau, m'a faite à la question que j'ai soulevée à la Chambre la semaine dernière à ce sujet. Il a dit que des exemplaires supplémentaires étaient disponibles au cas où je voudrais en acheter aux frais de mon bureau.

Voulant me renseigner sur les prix, j'ai découvert que même si je voulais acheter ces exemplaires pour mon bureau, il n'y en avait pas assez. Non seulement ça, le prix était exorbitant pour mon budget.

Je me suis informé auprès des services d'imprimerie ici, sur la colline du Parlement, du prix pour faire imprimer recto verso ce nombre de pages et de les relier en haut par une agrafe. On m'a dit que cela coûterait à peu près le tiers de ce que demande le gouvernement,

Je peux faire imprimer ces exemplaires par les services de la Chambre des communes. Le prix d'environ 400 $ que m'ont coté les services d'imprimerie de la Chambre me permet de faire imprimer un nombre suffisant d'exemplaires pour satisfaire à la demande dans ma circonscription. Je suis prêt à payer ce prix si la Chambre m'autorise à demander aux services d'imprimerie de produire ces exemplaires.

Le Président: Les exemplaires destinés aux députés sont disponibles aux services de distribution. Ils sont réservés à des fins législatives, non à des fins de distribution générale.

Toutefois, le point soulevé par le député en ce qui concerne les coûts pourrait intéresser tous les députés. Je demanderai au porte-parole de la Chambre auprès du Bureau de régie interne de voir s'il serait possible d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau.

M. Boudria: Monsieur le Président, nous pourrions attirer l'attention du Bureau sur cette question. Si le député veut adresser une note au Bureau, nous en serons heureux.

Je voudrais invoquer le Règlement à propos d'une autre question.

Le Président: La question sera soulevée à la prochaine réunion du Bureau de régie interne.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, pendant la période des questions, un député a posé une question à une ministre en sa qualité de représentante d'une province.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur le commentaire 412 de Beauchesne qui se lit comme suit:

> Il n'est pas permis de poser une question à un ministre en sa qualité de représentant d'une province ou d'une partie de province, ni de porte-parole d'un groupe racial ou religieux.

Cette décision date de 1968, monsieur le Président. À mon avis la question du député était irrecevable. Certains députés d'en face se sont indignés de ce que le ministre concerné n'ait pas répondu à une question qui était clairement irrecevable.

Le Président: Il est également clair, chers collègues, que toutes les questions posées s'adressent à l'ensemble du gouvernement. Par conséquent, depuis des années, la coutume dans cette Chambre veut que n'importe quel ministre puisse y répondre. C'est ce que j'ai toujours compris.

Bien que les questions puissent s'adresser à un ministre en particulier, n'importe quel autre ministre peut y répondre s'il le désire.

• (1515)

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, pour la gouverne de la présidence, j'aimerais préciser que la question s'adressait à la ministre des Ressources naturelles et qu'elle portait, au sens large, sur les ressources naturelles.

Le Président: Chers collègues, j'aimerais rappeler à nouveau qu'il a toujours été d'usage dans cette Chambre que n'importe quel ministre puisse répondre à toute question posée au gouvernement. J'aimerais qu'on en reste là pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, concernant la réunion du bureau de l'AIPLF, à Porto-Novo au Bénin, les 19 et 20 janvier 1995.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 64e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres associés du Comité permanent des opéra-

tions gouvernementales. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines chargé d'étudier le projet de loi C-54, qui a été adopté avec des propositions d'amendement.

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales chargé d'étudier le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, avec des propositions d'amendement.

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD) demande à présenter le projet de loi C-314, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (autre revenu sous forme de pension).

—Monsieur le Président, je présente aujourd'hui le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (autre revenu sous forme de pension), qui exigera que toutes les pensions et allocations de retraite payées à un parlementaire à même les fonds publics soient déduites de l'indemnité parlementaire du député.

Ce projet de loi s'attaque au cumul de pension et de traitement. La mesure touchera tout parlementaire qui reçoit à la fois une pension financée publiquement et un traitement complet de député. En vertu de ce projet de loi, la Chambre des communes déduirait de son traitement, le revenu de pension d'un député qui siège, empêchant ainsi le cumul de pension et de traitement ou la perception de deux revenus auprès d'un seul contribuable. La mesure exigerait que tous les députés déclarent tous les revenus qu'ils reçoivent sous forme de pensions payées par la population, pendant qu'ils siègent au Parlement en tant que représentants élus.

Les députés qui reçoivent des pensions financées publiquement d'assemblées législatives, de gouvernements municipaux, de la fonction publique fédérale, provinciale ou municipale; les anciens juges; les membres des Forces canadiennes, les anciens agents de la paix; les employés de sociétés d'État, les anciens employés de commissions scolaires, d'administrations hospitalières ou d'autres organismes financés à même les deniers publics ne pourront plus toucher deux revenus s'ils siègent au Parlement.

Les contribuables canadiens jugent inéquitable qu'un parlementaire reçoive un traitement complet tout en bénéficiant d'une pension financée publiquement.

Le projet de loi traite les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral. . .

Le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Je crains qu'un député ne soit autorisé qu'à fournir une brève explication du projet de loi qu'il présente.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS PAR CERTAINES PERSONNES MORALES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-315, Loi visant à compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels recueillis par certaines personnes morales.

—Monsieur le Président, cette mesure législative, intitulée Loi visant à compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels recueillis par certaines personnes morales, est le premier projet de loi d'initiative parlementaire que je présente.

Depuis un bon nombre d'années déjà, les Canadiens jouissent de la protection accordée par la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui leur permet notamment d'avoir plus facilement accès aux renseignements personnels détenus par des établissements financiers. Néanmoins, le secteur privé continue de commettre des abus en ce qui a trait à l'utilisation de ces renseignements.

En 1994, le Québec adoptait une mesure législative historique en matière de protection des renseignements personnels. En effet, la loi 68 accorde aux Québécois un plus grand contrôle sur les renseignements qui les touchent personnellement. Mon projet de loi d'initiative parlementaire vise non pas à faire concurrence à la loi québécoise, mais plutôt à compléter celle-ci en élargissant sa portée aux renseignements personnels détenus par les entreprises assujetties aux lois fédérales. Ailleurs au Canada, les citoyens disposeraient pour la première fois du contrôle nécessaire sur les renseignements personnels, ce qui est important dans le contexte de l'autoroute de l'information.

Je serai heureux de discuter de cette mesure avec les autres députés au cours des prochains mois.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le 64e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

SANTÉ

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que les membres du Comité permanent de la santé soient autorisés à voyager, dans le cadre de son examen de la santé mentale chez les peuples autochtones du Canada, pour tenir des audiences publiques et se rendre effectuer des visites communautaires à Kuujjuaq, Povungnituk, Rigolet, Northwest River, Eskasoni, Halifax, Rexton, Big Cove, Pikangikum, Winnipeg, Fort Alexander, Edmonton, Hobbema, Buffalo Lake, Vancouver and Gwasala–Nakwaxda–xw du 19 au 24 mars 1995, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES BOÎTES VOCALES

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition que je dépose auprès du gouvernement afin d'obtenir une réponse favorable, évidemment. Cette pétition provient de résidants de mon comté et plus spécialement de la ville de Saint–Hubert.

Ils demandent au gouvernement de renoncer à l'implantation des boîtes vocales pour les personnes âgées. En effet, les pétitionnaires nous mentionnent que les personnes âgées sont naturellement plus démunies face à la technologie des boîtes vocales. C'est pourquoi j'ose espérer que le gouvernement tiendra compte des revendications des personnes âgées qui ont droit à un service approprié.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de mes électeurs, qui demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 avec l'article 718 tel que celui–ci est actuellement rédigé, et en particulier de ne pas inclure l'allusion à l'orientation sexuelle.

LA JUSTICE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toute une série de pétitions à présenter. Je me contenterai d'en mentionner l'objet. La première pétition vise à inciter le gouvernement à interdire le motif d'intoxication dans les cas d'agressions sexuelles.

• (1525)

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est contre le suicide assisté ou l'euthanasie.

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens qui appuient l'interdiction de la somatotrophine bovine.

LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens qui réclament des frais de garde d'enfants pour les mères au foyer.

LE «LAP–DANCING»

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition contre le «lap–dancing».

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition pour la protection des enfants à naître.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une dernière pétition signée par des gens qui sont contre les relations homosexuelles.

LES SALLES DE SPECTACLES POUR ADULTES

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai à présenter au nom de mes électeurs une pétition dans laquelle ils prient le Parlement de modifier le Code criminel et d'autres lois si nécessaire afin que les municipalités puissent définir elles–mêmes leurs normes et partant, adopter un règlement interdisant l'ouverture de salles de spectacles pour adultes sur leur territoire.

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je dépose encore une fois ici des centaines de pétitions concernant la Société Radio–Canada.

Les pétitionnaires font valoir que la Société Radio–Canada est un service public national de radiodiffusion et un agent de Sa Majesté, que la SRC est financée par le gouvernement fédéral à même l'argent des contribuables et que la SRC a demandé à télédiffuser le procès de Paul Bernardo. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de condamner les démarches de la SRC et de demander que, en conformité avec ses responsabilités en tant que diffuseur national, la SRC renonce à télédiffuser le procès de Paul Bernardo.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter au nom de la ministre des Ressources naturelles une pétition concernant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter.

La première est signée par des hommes et des femmes de la Saskatchewan qui désirent attirer l'attention de la Chambre des communes sur l'importance vitale de la Commission canadienne du blé pour les céréaliculteurs de l'ouest du Canada, dont la grande majorité tiennent à son maintien en dépit de l'opposition d'une minorité bruyante. Ils demandent donc au Parlement de maintenir le monopole de la Commission canadienne du blé dans la commercialisation et l'exportation du blé et de l'orge.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée elle aussi par des habitants de la Saskatchewan et des environs. Ils demandent au Parlement de faire respecter rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté, et de ne pas modifier les lois de manière à sanctionner l'euthanasie active ou passive ou à permettre ou à encourager le suicide assisté.

J'appuie ces pétitionnaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, pour terminer, j'ai un lot important de pétitions à présenter. Je crois qu'il y en a 44 ou 45, toutes assez semblables. Elles proviennent d'habitants du sud de l'Ontario, de la région de Toronto et des environs d'Ottawa.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des lois qui punissent sévèrement tous les auteurs d'actes criminels violents qui utilisent des armes pour commettre leurs crimes. Ils se disent favorables à de nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaîtraient et protégeraient le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, et, finalement, ils appuieraient une mesure législative abrogeant ou modifiant les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité du public, qui ne sont pas économiques et qui sont excessivement complexes.

J'appuie ces pétitionnaires.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par les membres des clubs de l'âge d'or, l'AFEAS et certains des commettants des municipalités de Saint–Ambroise–de–Kildare, Sainte–Julienne, Saint–Jacques, Saint–Jean–de–Matha, Maskinongé, Rawdon, Saint–Barthélemy, Saint–Édouard, Berthierville, Saint–Esprit–de–Montcalm, Saint–Thomas–de–Joliette et Lanoraie, dans laquelle les pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer à l'utilisation des boîtes vocales.

Considérant que les personnes âgées sont naturellement plus démunies face à la technologie de ces boîtes vocales et qu'il est impensable de leur imposer une telle méthode de communication, vous comprendrez, monsieur le Président, que j'appuie inconditionnellement leurs revendications et qu'il me fait plaisir de déposer cette pétition.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un certain nombre de pétitions cet après–midi, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première concerne l'homosexualité. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

• (1530)

La prochaine pétition porte également sur les relations entre personnes du même sexe. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne à cet égard.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, la pétition suivante est signée par des Canadiens qui prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

L'AVORTEMENT

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, dans une autre pétition, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux autres êtres humains.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, cette pétition porte sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'abstenir d'apporter d'autres modifications à la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu et d'inciter le système judiciaire à appliquer plus rigoureusement les peines prévues afin d'exercer un véritable effet dissuasif contre la criminalité.

J'appuie ces pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dont les signataires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les individus contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LA CIRCONCISION FÉMININE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour présenter cinq pétitions venant de la région de Vancouver. La première, signée par 288 habitants de la région, porte sur la pratique de la circoncision féminine.

Les pétitionnaires estiment que l'éducation constitue une priorité pour ceux qui recourent à une telle pratique et pour ceux qui ne savent pas qu'elle est si répandue. Ils demandent donc qu'on modifie le Code criminel du Canada pour pénaliser ceux qui perpétuent cette pratique.

[*Français*]

L'EUTHANASIE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, le sujet de la deuxième pétition, signée par 54 personnes, est l'euthanasie. Dans la pétition on dit que la majorité des Canadiens et Canadiennes respectent les lois et la sanctité de la vie humaine et que la majorité des Canadiens et Canadiennes croient que les docteurs canadiens doivent essayer de sauver les vies et non de les terminer.

Ensuite, on demande au Parlement d'assurer que les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté soient vigoureusement défendues et que le Parlement n'apporte pas de changement à la loi en vigueur, et de ne pas permettre l'assistance au suicide et à l'euthanasie tant active que passive.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, la troisième, la quatrième et la cinquième pétitions, réunissant 72, 25 et 462 signatures respectivement, portent sur la question de l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires font valoir que la ferme croyance en l'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de la société canadienne et que l'égalité pour tous les Canadiens englobe le droit à la protection contre la haine, le harcèlement et la discrimination; ils affirment que tous les Canadiens, sans distinction de race, de religion, de sexe ou d'orientation sexuelle, doivent être traités équitablement dans les mêmes conditions; et ils déplorent que de grands malentendus subsistent au Canada et suscitent de la discrimination.

Monsieur le Président, la dernière pétition demande également que le Parlement modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre de nouveau aujourd'hui pour présenter la pétition nº 18. Cette pétition est présentée au nom d'électeurs qui s'opposent à la libération hâtive de Robert Paul Thompson.

Les pétitionnaires que je représente veulent que les rues deviennent plus sûres et ils s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à relâcher hâtivement les contrevenants violents avant qu'ils n'aient purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent qu'on rende nos rues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtriers reconnus.

J'ai l'honneur de présenter une autre pétition au nom de mes concitoyens albertains. Je crois savoir que plusieurs pétitions seront présentées, totalisant environ 64 000 signatures.

Les pétitionnaires demandent que le Code criminel et la Loi de 1992 sur les jeunes contrevenants soient modifiés pour permettre l'imposition de peines plus sévères qui aient un effet dissuasif, des peines assez sévères pour que justice soit vraiment faite.

J'ajoute avec plaisir que j'appuie cette pétition.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 2 359 Albertains. Je crois comprendre que plusieurs pétitions regroupant quelque 64 000 noms sont présentées à ce sujet.

Les pétitionnaires demandent que le Code criminel du Canada et la Loi sur les jeunes contrevenants de 1992 soient modifiés de manière à prévoir des peines plus sévères qui dissuaderont les gens de perpétrer des crimes et qui seront suffisamment sévères pour assurer une véritable justice.

Je suis heureux de dire que je souscris au contenu de cette pétition.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par environ 3 400 personnes vivant pour la plupart dans la circonscription d'Elk Island.

Je crois savoir que c'est là une pétition parmi de nombreuses autres qui regroupent un total d'environ 64 000 noms.

• (1535)

Les pétitionnaires se disent très préoccupés et demandent que le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants soient sérieusement modifiés de manière à dissuader les jeunes de commettre des crimes et à prévoir des peines suffisamment sévères pour assurer une véritable justice.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter cet après–midi. Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants non encore nés en modifiant le Code criminel afin d'accorder à ces derniers la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

Cette pétition renferme quelque 150 noms d'habitants de la région de Toronto.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'électeurs de ma circonscription, Scarborough–Ouest, et des environs.

Ces pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de n'apporter à la loi aucune modification ayant pour effet d'approuver ou d'autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, une autre pétition vient d'électeurs de ma circonscription qui prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi sur les

droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Je souscris à ces trois pétitions.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de député, j'ai le devoir de présenter aujourd'hui trois pétitions dont les signataires s'opposent à l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle» dans diverses lois fédérales.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter treize pétitions portant sur sept sujets différents. Elles sont toutes signées par des électeurs de ma circonscription et dûment certifiées par le greffier des pétitions.

Je présente d'abord trois pétitions signées par plus de 700 personnes qui demandent au gouvernement de prendre les mesures requises pour sauvegarder l'industrie minière au Canada en augmentant l'emploi dans ce secteur, en favorisant l'exploration et en reconstituant les réserves de minerais.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je présente deux pétitions signées par 100 personnes qui prient le Parlement de continuer à rejeter l'euthanasie et le suicide assisté et de songer plutôt à développer les soins palliatifs pour les personnes parvenues à la phase terminale d'une maladie quelconque.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées par 66 électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent qu'un père ou une mère ne puissent, sans motif valable, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands–parents et que le grand–parent autorisé à voir son petit–fils ou sa petite–fille ait le droit d'être renseigné sur la santé, les études et le bien–être de l'enfant en question.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant 346 signatures. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'occuper de la criminalité, plutôt que du contrôle des armes à feu.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition portant 35 signatures. Les pétitionnaires demandent que l'enfant à naître soit protégé.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions renfermant 332 signatures. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe et de ne pas y insérer l'expression «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, enfin, je présente une pétition signée par 37 habitants de ma circonscription qui demandent au Parlement d'envisager la tenue d'un référendum sur l'acceptation ou le rejet de deux langues officielles.

Je suis heureux de pouvoir présenter le point de vue de mes électeurs par l'entremise de ces pétitions.

LA JUSTICE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 260 personnes et fait partie d'une pétition qu'ont signée 64 000 personnes.

Les pétitionnaires demandent que la Loi sur les jeunes contrevenants soit modifiée et soit assez sévère pour dissuader des jeunes de commettre des crimes. Ils estiment que la loi actuelle n'atteint pas de façon satisfaisante les objectifs qui y sont énoncés.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, soit ma deuxième cette semaine à porter sur le contrôle des armes à feu, totalise maintenant 5 000 signatures.

Les pétitionnaires font valoir que le contrôle exercé par les citoyens respectueux des lois et les propriétaires d'armes à feu responsables est plus que suffisant pour assurer la sécurité publique, et que la loi actuelle et le projet de loi criminalisant certaines activités liées aux armes à feu ne sont pas nécessaires.

Ils demandent donc humblement au Parlement d'approuver des lois qui puniront sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes à feu pour perpétrer un crime, et d'appuyer une mesure législative visant à abroger ou à modifier les lois actuelles en matière de contrôle des armes à feu qui n'ont pas permis d'améliorer la sécurité publique ou dont l'application ne s'est pas révélée efficace et économique.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par environ 400 membres de la section locale 5890 des Métallurgistes unis d'Amérique, qui travaillent à la société IPSCO Inc. dans ma circonscription. Cette pétition porte sur la Loi de l'impôt sur le revenu qui précise qu'un participant à un régime de retraite ne peut accumuler plus d'une année de service ouvrant droit à pension en une année, ce qui élimine toute possibilité de rattraper du temps accumulé pour ce qui est du service ouvrant droit à pension.

• (1540)

Cette pétition demande au Parlement d'inviter le gouvernement à modifier les règlements pertinents pour permettre d'accumuler du temps de service ouvrant droit à pension après 1 800 heures régulières de travail.

C'est avec plaisir que je présente cette pétition à la Chambre.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, je présente ma seconde pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de collectivités minières de l'Ouest qui demandent au Parlement de prendre des mesures pour favoriser la croissance de l'emploi dans le secteur minier, encourager la prospection minière, rebâtir les réserves minérales du Canada, soutenir les collectivités minières et assurer la survie du secteur minier au Canada.

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter trois pétitions. La première vient s'ajouter aux quelque 64 000 pétitionnaires de la circonscription de Wild Rose qui ont déjà demandé au Parlement de donner suffisamment de mordant à la Loi sur les jeunes contrevenants pour dissuader les jeunes de commettre des crimes et pour assurer une véritable justice.

Je désire présenter une pétition signée par 200 habitants des localités de Crossfield, Cremona et Cochrane qui sont situées dans ma circonscription. Les pétitionnaires mentionnent sept importants aspects du système judiciaire qui devraient, à leur avis, être révisés en profondeur. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le système judiciaire canadien pour que celui-ci donne la priorité à la protection des droits des victimes plutôt que de ceux des criminels.

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition renferme 5 364 noms d'habitants du centre de l'Alberta, principalement de la ville d'Edmonton. Les pétitionnaires demandent respectueusement que leurs représentants élus modifient le Code criminel pour interdire tout spectacle, y compris les spectacles pour voyeurs, qui montrent en public des organes génitaux, des fesses ou des seins de femmes.

J'appuie toutes ces pétitions.

Le vice-président: Malheureusement, la période réservée à la présentation de pétitions est terminée. Je tiens à dire aux députés qui n'ont pas pu présenter leurs pétitions aujourd'hui que je suis sincèrement désolé qu'ils n'aient pu le faire. Nous devons passer aux motions.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 129.

[*Texte*]

Question nº 129—**M. Mitchell:**

Comme la circonscription de Parry Sound—Muskoka compte déjà un établissement à sécurité minimale et qu'une prison à sécurité moyenne doit commencer à accueillir des détenus d'ici à 1997, quelles mesures prend-on pour faire en sorte que le niveau de sécurité des détenus de ces installations soit bien évalué?

Affaires courantes

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada, la réponse est la suivante:

Tous les détenus sous responsabilité fédérale qui sont pris en charge par le Service correctionnel du Canada, y compris ceux qui viennent d'être jugés et ceux qui ont enfreint les conditions de leur mise en liberté et qui ont vu leur liberté suspendue, sont d'abord admis dans un établissement à sécurité maximale aux fins d'évaluation. En Ontario, tous les nouveaux détenus sous responsabilité fédérale sont admis à l'unité d'évaluation de l'établissement à sécurité maximale de Millhaven.

Chaque détenu nouvellement admis fait l'objet d'une évaluation approfondie au cours de laquelle on relève les problèmes qui ont amené l'individu à adopter un comportement criminel et qui doivent être réglés. Les délinquants violents subissent une évaluation psychologique, et les délinquants sexuels se voient offrir une évaluation complète, destinée à établir les traitements appropriés et le niveau de risque qu'ils présentent pour la sécurité du public. On examine et on analyse les résultats de ces évaluations et les renseignements particuliers au cas, tels que des documents de la police, des tribunaux et de la famille, afin de déterminer le niveau de sécurité nécessaire pour assurer la gestion du cas. De plus, on élabore le plan correctionnel du détenu qui sera le point de référence tout au long de la peine pour mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs correctionnels. À la fin du processus, qui peut durer jusqu'à huit semaines, on prend une décision quant au placement en tenant compte des besoins du délinquant en matière de sécurité et de programmes.

Les détenus se voient attribuer une cote de sécurité minimale, moyenne ou maximale. L'échelle de classement par niveau de sécurité fait partie de l'évaluation globale; c'est un outil conçu pour que l'opinion quant au placement du détenu soit fondée sur des statistiques; il se compose d'éléments jugés efficaces pour prévoir le comportement futur du détenu. À la lumière de l'évaluation complète, y compris des résultats de l'échelle de classement par niveau de sécurité, le personnel responsable de l'évaluation prend une décision quant au placement, et le détenu est envoyé dans un établissement d'accueil au niveau de sécurité qui lui est assigné.

Pour déterminer la cote de sécurité d'un détenu, on tient compte de trois facteurs essentiels, soit l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion et le risque pour la sécurité du public. On accorde à chaque facteur une cote faible, modérée ou élevée. Chacun des facteurs est important dans l'évaluation globale du détenu.

Une fois qu'un détenu a été placé dans un établissement, sa cote de sécurité est révisée au moins une fois par année. Tout nouveau renseignement qui n'avait pas été pris en compte lors du placement antérieur peut entraîner une modification du classement de sécurité du détenu. Parmi ces nouveaux facteurs, mentionnons l'attitude du détenu, son comportement, sa motivation et les progrès réalisés dans les programmes de traitement. En prévision de toute décision critique concernant un transfère-

ment, une permission de sortir ou un placement à l'extérieur, la politique du SCC exige que le classement du détenu soit révisé afin que sa cote soit confirmée ou modifiée. Les agents de gestion des cas doivent faire preuve de jugement professionnel et utiliser les outils d'évaluation disponibles pour en arriver à des conclusions finales quant au classement de sécurité approprié.

Tout comme les détenus, les établissements sont eux aussi classés selon un niveau de sécurité. L'établissement de Beaver Creek, qui se trouve dans la circonscription de Parry Sound—Muskoka, est classé au niveau de sécurité minimale. Le nouvel établissement, qui sera situé dans la réserve de Beaver Creek, près de Gravenhurst, en Ontario, devrait être terminé en 1997 et sera classé au niveau de sécurité moyenne.

Les critères de placement de tous les détenus sous responsabilité fédérale sont prévus à l'article 28.i.(e) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui se lit comme suit: «Le Service doit s'assurer, dans la mesure du possible, que le pénitencier dans lequel est incarcéré le détenu constitue le milieu le moins restrictif possible, compte tenu des éléments suivants: a) le degré de garde et de surveillance nécessaire à la sécurité du public, à celle du pénitencier, des personnes qui s'y trouvent et du détenu; b) la facilité d'accès à la collectivité à laquelle il appartient, à sa famille et à un milieu culturel et linguistique compatible; c) l'existence de programmes et services qui lui conviennent et sa volonté d'y participer.»

Lorsque le nouvel établissement ouvrira ses portes, seuls les détenus qui auront fait l'objet d'une évaluation approfondie et qui répondront aux critères d'incarcération dans un établissement à sécurité moyenne pourront y être transférés.

La sécurité du public est le facteur prépondérant dans toute décision portant sur la gestion des détenus.

[*Traduction*]

Le vice–président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice–président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, avant de commencer, je signale que les réformistes partagent leur temps de parole aujourd'hui.

Je ne peux pas dire que ce soit un honneur, mais bien une responsabilité que d'intervenir dans ce débat pour protester à la fois contre le budget et contre la motion dont nous sommes saisis. Je voudrais aussi rappeler aux députés qu'il y a à peine un an, en tant que députés du Parti réformiste, nous faisions plusieurs observations sur un budget qu'on venait de déposer.

Nous avons dit notamment que les objectifs contenus dans le budget—par exemple, la baisse du déficit au niveau de 3 p. 100 du PIB—étaient insuffisants. L'atteinte de ces objectifs exigerait des milliards de dollars de coupes additionnelles pour faire face aux paiements des intérêts accumulés par suite de l'augmentation de la dette nationale. À maintes reprises, on nous a assurés que les mesures et les objectifs énoncés dans ce budget étaient suffisants et qu'on pourrait les réaliser sans devoir prendre d'autres mesures budgétaires.

Le budget qu'on nous présente cette semaine prévoit des compressions de dépenses de 12 milliards de dollars et des hausses d'impôts de 1,5 milliard de dollars tandis que nous traversons une période de croissance économique exceptionnelle, voire supérieure à celle qui était prévue dans le budget précédent.

• (1545)

On vise les objectifs mêmes que nous avions d'abord proposés, des objectifs qui ne conviennent pas et que nous étions censés atteindre sans la moindre coupe. Pourquoi? Parce que ce budget doit s'attaquer en plus à des paiements d'intérêts de 12 milliards de dollars.

Le coût des intérêts sur la dette du gouvernement grimpera durant la période prévue pour passer de 38 à 50 milliards de dollars. Est–ce pour cela que nous allons réduire les dépenses de 12 milliards de dollars? On veut atteindre un ratio dette–PIB stable au sommet d'un cycle économique; la situation ne pourra qu'empirer dès que se produira l'inévitable ralentissement. On appelle cela une réalisation. Le gouvernement croit avoir ainsi garanti sa réélection.

Tout cela me rappelle que les progressistes conservateurs ont fait exactement la même chose en 1988. Les conservateurs avaient atteint exactement le même point, sauf que la dette était alors bien moins élevée, puis ils ont dit que tout allait bien.

Que faut–il penser? Ces mesures ne sont pas adéquates. Cette façon de procéder continuera de faire augmenter les frais d'inté-

rêt, qui devront être payés avec des fonds destinés aux programmes. Que dit le gouvernement? Il nous dit qu'il n'effectuera pas d'autres compressions, surtout pas dans le secteur des programmes sociaux, mais que nous allons quand même atteindre les objectifs visés.

Le ministre des Finances sait pertinemment que ce n'est pas vrai. Il existe un écart incroyable entre ce que le gouvernement libéral a dit et ce qu'il a fait. Cette situation explique pourquoi le ministre des Finances doit constamment s'employer à ridiculiser la politique prônée par le Parti réformiste, de façon à camoufler ses véritables intentions.

Tout à l'heure, au cours de la période des questions, des députés du Bloc n'ont pas hésité à parler de démagogie. Je pense que c'est la seule façon de décrire les tentatives désespérées faites par le ministre des Finances pour défendre l'orientation choisie.

Le budget prévoit des compressions qui auraient dû être faites il y a longtemps et avec lesquelles je suis certainement d'accord. Cela dit, il importe de comparer les mesures prises aux promesses faites par le gouvernement libéral. Voyons un peu ce que les libéraux font et ce qu'ils avaient promis de faire encore tout récemment.

Il y a un an et demi à peine, le Parti libéral s'était dit opposé au libre-échange, ajoutant qu'il mettrait fin à l'accord. En fait, ce que les libéraux voulaient dire, c'est qu'ils allaient renforcer le libre-échange, maintenir les ententes conclues et les élargir d'une façon encore jamais vue.

Lorsque les libéraux se sont engagés à garder Petro-Canada et à ne pas privatiser cette société, ils annonçaient en réalité qu'ils allaient achever le processus de privatisation.

Lorsque les libéraux ont dit qu'ils garantiraient le financement de la Société Radio-Canada, ils voulaient dire qu'ils garantissaient en fait des réductions continues de ce financement.

Le Parti libéral avait promis qu'un gouvernement libéral ne réduirait jamais la fonction publique, mais que voyons-nous aujourd'hui? Non seulement il y a des compressions qui sont appliquées rétroactivement, mais le gouvernement libéral voulait dire au fond qu'il réduirait les effectifs de la fonction publique comme jamais auparavant et qu'il le ferait de façon rétroactive en rouvrant les conventions collectives.

Le Parti libéral avait promis qu'un gouvernement libéral ne réduirait jamais les paiements de transfert versés aux provinces. Il est vrai qu'il n'accordera aucun nouveau pouvoir ni aucun point d'impôt supplémentaire aux provinces, mais il réduira les paiements de transfert aux provinces comme jamais auparavant.

Le gouvernement libéral avait promis de ne jamais alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne. Apparemment, cela ne devait pas l'empêcher d'augmenter la taxe sur l'essence que doivent payer les membres de toutes les classes sociales. Cela ne devait pas l'empêcher non plus de plafonner les contributions aux REER, mesure qui frappe les membres de la classe moyenne supérieure, classe que je distingue de celle des riches. Le gouvernement augmente la taxe sur les services d'utilité publique que doivent payer les consommateurs, pour autant qu'ils vivent en Alberta ou dans certaines autres régions privilégiées du pays. Le gouvernement est maintenant disposé à augmenter la taxe sur les produits du tabac qui est payée en général par les contribuables dont le revenu est inférieur à la moyenne. Encore là, il avait promis de ne jamais accroître les taxes et l'impôt de la classe moyenne, mais en fait la plupart des hausses d'impôt frappent la classe moyenne.

• (1550)

Le premier ministre a affirmé qu'il ne tolérerait jamais une société où des clochards seraient réduits à mendier dans la rue. En fait, ce qu'il voulait dire, c'est qu'il ne se rendrait jamais à pied au bureau, puisqu'il se promène en limousine, et qu'il ne verrait donc jamais les clochards que nous croisons tous les jours sur notre chemin en venant au Parlement.

Aujourd'hui, le Parti libéral s'engage à ne jamais réduire les soins de santé, l'assurance-chômage, le régime de la sécurité de la vieillesse, le régime de pensions du Canada, les garderies et les autres programmes du genre. Il ne les réduira jamais de la façon dont le Parti réformiste entend le faire. Ce que le gouvernement libéral entend par cela, c'est qu'il ne dévoilera pas aux Canadiens la nature des compressions qu'il envisage tant que le moment ne sera pas venu de les appliquer. Il ne se résignera à réduire les programmes que lorsque la dette et les intérêts de la dette auront siphonné jusqu'au dernier sou les coffres de l'État et qu'il ne restera plus rien pour financer quoi que ce soit.

Le gouvernement libéral a aussi déclaré que, dans l'ensemble, il ne touchera jamais au régime de sécurité sociale des Canadiens. Que veulent dire vraiment les libéraux lorsqu'ils parlent de compassion et de sacrifices? Ils veulent dire que jamais ils ne toucheront aux régimes de pension en or des députés et que jamais ils ne réduiront les députés à la mendicité.

La semaine dernière, le chef du Parti réformiste a proposé un plan pour équilibrer le budget et offrir des programmes sociaux nettement réduits et décentralisés par rapport aux programmes actuels. Ces mesures ne sont pas populaires et nous en sommes conscients. Nos programmes sont fondés sur des objectifs clairs, en fonction des ressources dont nous disposons réellement.

Le ministre des Finances peut bien les critiquer, mais nos programmes sembleront nettement préférables lorsque nous découvrirons ce que le gouvernement libéral a vraiment l'intention de faire aux programmes sociaux.

Le choix est fort simple. S'ils veulent que l'économie canadienne retrouve son élan, les Canadiens et les députés devront ou bien accepter d'avaler la pilule amère que nous leur offrons ou bien prendre le remède de charlatan qui leur est proposé à un prix qui ne cessera jamais de grimper.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les propos du député me semblent refléter uniquement une attitude négative et une mauvaise information.

Le député fait preuve d'une attitude négative en insistant sur la suppression de 45 000 postes dans la fonction publique alors que, s'il y a des fonctionnaires excédentaires, c'est, en fait, parce que le gouvernement revoit et rationalise ses programmes. Certes, le député ne peut pas contester que l'on se défasse avec compassion des fonctionnaires excédentaires.

Le député se plaint de la réduction des paiements de transfert aux provinces, mais le budget réformiste frappe beaucoup plus dur les personnes âgées, les défavorisés et les malades. Il parle de solutions de rechange aux REER comme si quelque chose clochait à cet égard. En fait, la contribution limite aux REER va passer cette année de 13 500 $ à 15 500 $.

Une voix: Vous allez revenir sur votre décision là–dessus aussi.

M. Szabo: Non pas. Le député prétend que le Parti réformiste a toutes les réponses.

S'il qualifie de draconien le budget du 27 février qui prévoit une réduction de sept milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces, comment faut–il qualifier le projet réformiste qui prévoit des réductions de 15 milliards de dollars dans les programmes sociaux offerts aux Canadiens?

• (1555)

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, le député soulève la question des réductions dans la fonction publique. Il demande comment je peux condamner un programme qui vise à réduire la taille de la fonction publique et qui essaie de le faire d'une façon humanitaire.

Les réformistes n'essaieraient pas de faire cela. En fait, les réformistes ont dit aux fonctionnaires de cette ville durant la dernière campagne électorale que de telles réductions seraient nécessaires. Nous leur avons dit que nous essaierions de les faire de façon humanitaire, et nous avons perdu ces élections.

Les candidats du Parti libéral qui ont gagné les élections ont dit exactement le contraire aux fonctionnaires. Ils ont garanti des conventions collectives qu'ils décident maintenant de ne pas respecter. Ils ont garanti des emplois qu'ils décident maintenant d'éliminer. Ils ont garanti des salaires qu'ils décident maintenant de supprimer.

Les libéraux nous disent maintenant qu'ils ne réduiront pas les dépenses sociales de 15 milliards de dollars. Lorsque le gouvernement libéral aura fait son oeuvre, les Canadiens verront que les réductions que le Parti réformiste a proposées dans son budget la semaine dernière semblent très mineures et que les programmes qu'il a proposés semblent très sensés.

Rien ne m'étonne de la part de gens qui font des promesses durant une campagne électorale et qui, un an et demi plus tard, font exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis dans tous les secteurs de la politique.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé de remèdes de charlatan. Toutefois, il n'a pas parlé des remèdes de charlatan contenus dans le budget que son parti a présenté la semaine dernière.

Mon collègue de Mississauga–Sud, qui a pris la parole avant moi, a posé une question. Bien sûr, le député a éludé cette question, comme tous les députés de son parti interrogés à ce sujet. Le député ne proposait–il pas, dans le budget de la semaine dernière, quelques mesures propres à vider les programmes sociaux du Canada de leur substance? Parlez de ces propositions aux Canadiens. Pas une fois, nous n'avons entendu à la Chambre des communes un discours contenant une référence claire aux attaques contre les programmes sociaux contenues dans le budget réformiste. . .

Le vice–président: Le député de Calgary–Ouest dispose du même temps, environ une minute.

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, les propositions budgétaires présentées par le Parti réformiste la semaine dernière ont été élaborées publiquement, dans le cadre d'un processus ouvert, contrairement aux plans du gouvernement. Tout Canadien peut communiquer avec le bureau de n'importe quel député réformiste pour obtenir copie de notre proposition de budget.

Il y a eu des compressions de 15 milliards de dollars dans les programmes sociaux, ce qui laisse une enveloppe de 65 milliards pour ces programmes, mais cet argent ne sera pas disponible lorsque nous saurons comment le gouvernement s'y prendra vraiment pour éliminer un déficit de 25 milliards de dollars.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, ce processus budgétaire a été absolument fascinant. Pour la première fois dans l'histoire du pays, les Canadiens se sont engagés dans ce processus. Un député, qui est présent à la Chambre, a dit hier que les réformistes avaient encouragé ou essayé de monter une révolte des contribuables.

Pour ma part—et je puis parler au nom de mes collègues—j'ai été invité à ces événements, tout comme l'ont été de nombreux députés libéraux qui ont préféré ne pas s'y présenter parce qu'ils avaient peur. Il est vraiment intéressant de constater que dans une petite localité de ma circonscription, Golden, comptant 2 371 ménages, quatre femmes, Gert Shewchuk, Stephanie Braul, Cheryl Kofluk et Merle McKnight, ont fait circuler une pétition qui a recueilli en une semaine 2 500 signatures auprès de ces 2 371 ménages.

Il s'agit de quatre Canadiennes bien ordinaires qui se préoccupent des problèmes du pays. Voilà le genre d'activité qu'on a pu observer. Voilà le genre d'engagement dont les Canadiens ont fait preuve dans ce processus.

Or, quand nous examinons ce budget où le gouvernement, avec son cynisme habituel, va chercher—sur une période de trois ans—plus de 3,5 milliards de dollars dans les poches des contribuables sans hausser le taux d'impôt sur le revenu des particuliers, nous avons l'impression que le travail acharné de ces femmes, et de beaucoup d'autres Canadiens qui ont participé au mouvement de protestation des contribuables, a été couronné de succès. Lorsque je me suis levé l'autre matin, le lendemain du dépôt du budget, j'ai allumé la radio. On y faisait jouer une chanson que certains députés connaissent peut–être. En voici les paroles:

> Bye, bye Miss American pie
> Drove my Chevy to the levee but the levee was dry
> and good old boys were drinking whiskey and rye
> saying this will be the day that I die
> This will be the day that I die.

• (1600)

C'est ainsi que je me sentais après avoir eu l'occasion d'examiner le budget.

C'est un budget du désespoir. C'est un budget qui n'est absolument pas honnête. C'est un budget qui fera passer les frais de la dette publique de 38 à 51 milliards de dollars.

Le gouvernement a le culot de dire qu'il va protéger les programmes sociaux, alors que les dépenses engagées pour financer la dette publique connaissent la plus forte augmentation, une augmentation de 17,3 p. 100. Comment peut–il prétendre protéger les programmes sociaux alors qu'il augmente les dépenses au titre de la dette publique de 17,3 p. 100?

J'ai examiné les documents du gouvernement. Il dit toujours qu'on ne connaît pas vraiment les faits. J'ai le discours du budget du ministre et, à la page 36, je constate que, sur quatre ans, l'impôt sur le revenu des particuliers passera de 51,1 à 56,8 milliards de dollars, puis à 60,4 et à 64,5 milliards de dollars. Quant à l'impôt des sociétés, il passera de 9,8 à 13 milliards de dollars, puis à 15,5 et à 16,3 milliards de dollars. En fait, durant la même période, les recettes budgétaires brutes passeront de 116 à 137,4 milliards de dollars. Ce sont là les chiffres fournis par le ministre des Finances.

Nous n'avons pas de problème en ce qui concerne les recettes. Nous avons un problème de dépenses. C'est tellement évident que c'en est absolument renversant.

Autre chose qui ne manque d'être intéressante, du point de vue des dépenses, c'est que mon collègue vient tout juste de faire allusion au fait que 45 000 fonctionnaires seront licenciés au cours des trois prochaines années. Il a très clairement souligné que le gouvernement n'avait pas été élu pour supprimer 45 000 postes dans la fonction publique. Il a été élu sur la promesse de ne pas supprimer ces postes. Il a manqué à sa promesse.

En outre, les entreprises ont également été touchées par le budget. Les subventions aux entreprises passeront de 3,7 milliards de dollars à 1,9 milliard de dollars. Alors que les cotisations d'assurance–chômage demeurent inchangées, les prestations vont diminuer, passant de 17,6 milliards de dollars à 15,3 milliards de dollars, puis à 14,3 milliards de dollars et à 13,7 milliards de dollars.

La ponction sera de plus en plus grande parce que le montant demandé aux sans–emploi ne va pas diminuer. Le gouvernement ne va que réduire les prestations tout en versant 5 milliards de dollars dans une caisse occulte pour lui–même. Voilà. Il y a les compressions des dépenses et les inévitables réductions des programmes sociaux.

Pourquoi est–ce que je dis que c'est un budget du désespoir? Parce qu'en dépit de tous les remèdes de cheval, d'une réduction du montant total, nous nous endetterons de 10 milliards de dollars. En fait, dans la même période, le gouvernement a laissé le service de la dette augmenter de 10 milliards de dollars.

Autrement dit, nous faisons du surplace. Plutôt que de nager et d'avancer, nous faisons du surplace. Cela me fait penser à un autre couplet de la chanson:

> It's been 10 years
> I have been on my own
> and moss grows fat
> on a rolling stone.

C'est une chanson du désespoir. C'est un budget du désespoir.

Il faut nous demander: Compte tenu des compressions déjà annoncées, où peut–on faire d'autres compressions d'une manière responsable qui épargne les personnes les plus désavantagées ailleurs que dans les programmes sociaux? Où peut–on encore faire des compressions? Nulle part ailleurs. À cet égard, ce budget n'est pas seulement un budget du désespoir, mais un budget malhonnête.

• (1605)

La vérité est cachée dans ces documents. On cache le délestage financier. C'est cela qui est caché, car on va combiner le financement au titre de la Loi canadienne sur la santé, du Régime d'assistance publique du Canada et de l'enseignement postsecondaire. On va regrouper tout cela sous ce qu'on appellera dorénavant le transfert social canadien et on va réduire de 4,5 milliards de dollars les sommes versées.

À la suite de la réduction de 4,5 milliards de dollars dans les transferts aux provinces, les Canadiens auront un choix. Ou nous réduirons la qualité des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, ainsi que les montants consacrés au Régime d'assistance publique du Canada, ou nous augmenterons les impôts au niveau provincial. On ne peut gagner sur les deux tableaux. C'est aussi simple que cela.

En écoutant ce débat sur le budget, je me demande où réside le problème. A–t–on du mal à comprendre l'anglais ou le français courant, ordinaire? En réponse à une question que je lui ai posée, hier soir, le secrétaire parlementaire m'a donné une réponse plutôt intéressante. Ma question portait exactement sur ce dont je parle maintenant. Si nous consacrons au service de la dette 51 milliards de dollars, plutôt que 38 milliards de dollars, où allons–nous prendre cet argent? Voilà une question tout à fait légitime.

Lorsque j'ai déclaré que je ne voyais pas comment le gouvernement pouvait continuer à financer les programmes sociaux, contrairement à ce que les ministériels ne cessent d'affirmer, le secrétaire parlementaire m'a répondu ce qui suit, comme en témoigne la page 10181 du hansard d'hier:

> Le gouvernement du Canada sera en mesure de respecter ses engagements et de verser une retraite aux personnes âgées.
>
> La différence entre eux et nous, c'est que les réformistes voient tout en noir. C'est la fin du monde!

Non, ce n'est qu'un peu de désespoir, à ce stade–ci.

> Le député a reconnu que nous avions effectué de vraies compressions. Notre budget est équilibré dans la mesure où nous avons effectué les compressions qui s'imposaient et pris des mesures visant à favoriser la croissance économique.

Étant donné que les documents budgétaires précisent que nos dépenses seront supérieures de 32,7 milliards de dollars à nos recettes, comment le secrétaire parlementaire peut–il affirmer: «Notre budget est équilibré»? Il est évident qu'il ne comprend pas l'anglais courant. Il a déclaré: «Le déficit sera résorbé.» Par magie? Il a aussi déclaré: «On réduira le déficit en créant des emplois.» Voilà une promesse à laquelle nous avons eu droit au cours des dernières élections. Il est évident que c'est là un autre engagement que les libéraux envisagent de ne pas tenir.

En terminant, en désespoir de cause, je vais citer le couplet suivant:

> I still remembered how I cried
> When I read about his widowed bride
> But something touched me deep inside
> The day the music died.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, le Parti réformiste a pris un grand risque lorsqu'il a planifié sa stratégie à l'égard de ce budget. Ses membres ont tenté de rallier les Canadiens pour qu'ils rejettent de nouveaux impôts et exigent des compressions des dépenses. C'est exactement ce que

le ministre des Finances a fait. Il a prévu une réduction des dépenses de 7 $ pour chaque dollar d'augmentation des recettes fiscales, et ces augmentations ne comprennent aucune hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le Parti réformiste a présenté à la Chambre un budget qui disait que nous devions maintenir les démunis dans la pauvreté et réduire à la pauvreté les Canadiens à revenu moyen. C'est le genre de budget qui disait aux Canadiens: «Tout ira bien si vous cessez simplement de manger pendant un an et si vous utilisez l'argent ainsi économisé pour rembourser votre hypothèque.» C'est comme si on disait: «L'opération est réussie, mais le malade est décédé.»

La question que je voudrais poser au député porte sur le transfert social canadien. Ce transfert social combine le RAPC et le FPE. Le député sait pertinemment que, à mesure que l'économie s'améliorera et que la valeur des points d'impôt augmentera, le montant des espèces transférées aux provinces diminuera. Dans certains cas, ce montant sera nul. Comment le gouvernement fédéral pourra-t-il alors faire respecter les normes nationales dans les provinces?

• (1610)

Le député n'est-il pas d'accord pour dire que le regroupement de ces programmes de transfert en un seul permettra au gouvernement fédéral de continuer de faire respecter les normes nationales, dans les domaines de la santé, de l'environnement et d'autres, dans le meilleur pays qui soit au monde?

M. Abbott: Monsieur le Président, les propos du député me rappellent ceux que l'on a entendus au cours des dernières élections. Les seules personnes vertueuses au Canada, les seuls politiciens vertueux au Canada sont les politiciens libéraux fédéraux. Les politiciens provinciaux sont épouvantables comme, d'ailleurs, toutes les personnes qui ne sont pas libérales.

Mais qu'est-ce que cette histoire? Je ne comprends pas. Ce parti est au pouvoir depuis si longtemps, il accumule la dette depuis si longtemps et il est aux commandes du gouvernement depuis si longtemps, alors que nous courons vers la ruine, que cela lui est peut-être monté à la tête.

Pour répondre au député, très simplement, si, en fait, le gouvernement ne diminue pas le montant consacré aux programmes sociaux, il diminue toutefois de 4,5 milliards de dollars les transferts de fonds, et s'il ne transfère par les points d'impôt aux provinces, comment peut-il espérer convaincre les Canadiens qu'il n'est pas simplement en train de se décharger du fardeau des programmes sociaux alors qu'il leur avait promis de s'occuper de ces programmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, après avoir écouté pendant une demi-heure environ les exposés de deux députés réformistes, je me suis souvenu d'un film que j'ai vu récemment et qui s'intitule «La folie du roi Georges». La vision paranoïaque de l'économie qu'ils nous ont fait partager et où ils tentaient de déceler un lutin derrière chaque buisson et un nuage menaçant au-dessus de chaque budget s'apparente beaucoup à la maladie dont souffrait le roi Georges. Il se sentirait très à l'aise au sein du groupe réformiste.

Le film comporte une scène très intéressante et qui mérite, je crois, qu'on la décrive. On y voit James Fox, qui était le chef de l'opposition à l'époque, se promenant sur les pelouses de Westminster en compagnie de M. Pitt, le premier ministre d'alors, un monsieur passablement collet monté et austère, s'il faut en croire l'histoire, ce qu'il est à n'en pas douter dans le film. Tout en marchant, James Fox demande au premier ministre: «Monsieur Pitt, y a-t-il seulement quelque chose que vous admirez?» Et M. Pitt de répondre: «Un bilan, Monsieur Fox. J'aime voir un bon bilan.»

M. Pitt serait en admiration devant notre ministre des Finances aujourd'hui. Il a pu échapper à la maladie et aux problèmes des gouvernements qui, au cours des dix dernières années, ont promis beaucoup et tenu peu. Nous avons, en effet, abouti à un bilan qui, selon les marchés financiers d'ici et d'ailleurs, répond aux attentes et redonne à notre régime économico-budgétaire toute son intégrité.

Il y a quelques jours à peine, le chef du Parti réformiste, le petit froussard de la politique canadienne, prétendait que le ciel allait nous tomber sur la tête et que la fin du monde était proche. Eh bien, le budget a été déposé; les taux d'intérêt commencent à baisser, le dollar se stabilise et les marchés financiers estiment que le gouvernement s'est montré à la hauteur.

Persistant dans cette illusion, il doit maintenant se trouver un nouveau cheval de bataille. Il prétend donc maintenant qu'il y a anguille sous roche, que le ministre a des intentions cachées. La seule anguille du moment, nous l'avons dénichée dans le livre du Parti réformiste où il apparaît clairement que l'intention cachée du député de Calgary-Sud-Ouest, c'est de diriger le monde.

Comme on nous l'a dit cet après-midi, ce budget va au-delà de l'immédiat et du superficiel. Nous devons nous en tenir aux aspects précis, rester sourds aux déclarations indignées de certains premiers ministres provinciaux qui se perdent en «Pauvre de moi! C'est la fin du monde!» et, à l'instar du gouvernement, se mettre au travail.

• (1615)

Le budget pose le premier jalon important de la restructuration de l'économie nationale et nous permet ainsi de doter le Canada d'un système économico-budgétaire qui nous prépare et nous donne les bases nécessaires pour entreprendre une nouvelle réforme sociale, créer un nouveau système de programmes culturels qui assurera certitude et stabilité au Canada et nous donnera la possibilité de renouveler le Canada et l'économie. C'est l'objectif du budget.

Il est très important de rappeler que la modernisation, la réorganisation et la restructuration de l'économie ne sont pas l'affaire d'un jour ou d'une semaine. Ce sont des tâches que nous devons entreprendre et poursuivre. Cette entreprise mettra cer-

tainement à contribution les députés de mon parti et, je l'espère, ceux de tous les partis à la Chambre.

Les Canadiens le veulent et l'exigent. Ils ne veulent pas des analyses de sorciers qu'on nous sert constamment. Les Canadiens veulent simplement que nous cessions de jouer à la magie noire et que nous revenions à la réalité, aux vraies questions, c'est–à–dire comment assurer des programmes équilibrés et commencer à faire face aux transformations dans le monde du travail et dans l'économie mondiale. Comment allons–nous préserver l'intégrité socio–économique et notre souveraineté pour prendre nous–mêmes nos décisions?

Nous l'avons dit clairement. Les réformistes dans leur fureur auraient voulu qu'il en soit autrement. Ils auraient voulu que le ciel nous tombe sur la tête, comme leur chef l'avait prédit. Ils espéraient qu'un cataclysme s'abatte sur le Canada et que nous soyons victimes d'une catastrophe! Même s'ils ont espéré et souhaité que le ciel nous tombe sur la tête, ce n'est pas ce qui s'est produit.

Les Canadiens en général, de même que la communauté internationale, ont constaté que le gouvernement était le meilleur gestionnaire économique que ce pays ait eu depuis longtemps.

Voilà pourquoi les enjeux de ce budget sont énormes pour chaque Canadien. Le gouvernement a posé des gestes décisifs afin de restaurer l'intégrité de la nation et il commence maintenant à nous donner les moyens de réaliser le mandat pour lequel nous avons été élus, c'est–à–dire procéder au travail de reconstruction. Nous devions absolument rétablir l'ordre économique et c'est ce que le ministre des Finances a fait.

[*Français*]

On veut maintenir les filets de sécurité sociale, comme par exemple, les pensions pour les personnes âgées, les allocations familiales et l'aide sociale. Il faut mettre de l'ordre dans nos finances. C'est absolument essentiel. Nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger les programmes sociaux d'aujourd'hui et de demain.

[*Traduction*]

Je voudrais expliquer, pour les députés à la Chambre et les gens qui écoutent, exactement comment le budget a servi de catalyseur à cette étape de reconstitution, d'élaboration de nouveaux programmes et de développement du pays.

D'abord, nous avons annoncé dans le budget que nous allions restructurer en profondeur le financement des programmes de l'énorme ministère du Développement des ressources humaines afin de constituer un nouveau fonds d'investissement dans les ressources humaines, comme il en avait été question durant les audiences du comité. Ce fonds nous permettra de regrouper un certain nombre de programmes qui ont peut–être été valables à une certaine époque, mais qui n'ont plus la même pertinence ou le même impact. Nous voulions réunir ces programmes dans un bloc commun pour pouvoir commencer à élaborer un nouveau plan de réforme sociale.

Lorsque les députés d'en face demandent: «Où est la réforme sociale?», je peux leur répondre qu'elle a déjà commencé. Lorsqu'elle a fait la présentation au nom de son parti, la députée de Calgary s'est excusée en affirmant qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps pour préparer ses commentaires.

Quant à nous, nous avons un plan, dont la première étape est le fonds d'investissement dans les ressources humaines. Ce fonds nous assure la souplesse nécessaire à diverses interventions: instaurer un bon programme de garde d'enfants, aborder la question de l'alphabétisation avec nos partenaires provinciaux, examiner de nouvelles approches favorisant le réemploi et collaborer avec le secteur privé, comme nous le faisons déjà dans le cadre de quelque 16 conseils sur les ressources humaines, dans divers secteurs comme l'électronique, le tourisme, l'horticulture, la logistique, la réparation automobile et les pièces d'automobiles.

Nous sommes en train de créer des partenariats avec les gens d'affaires et les travailleurs dans tous ces secteurs, afin de mettre en place de nouveaux programmes de formation pour les jeunes. Depuis l'été, près de 10 000 jeunes se sont inscrits à ces nouveaux programmes de stages où nous mettons nos ressources en commun avec celles du secteur privé pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et de formation.

• (1620)

Il ne s'agit plus pour le fédéral et les provinces de se livrer bataille pour savoir de qui relève cette question. Nous nous écartons de ces anciennes querelles. À présent, nous nous réunissons avec les membres du secteur privé, des services communautaires, des centres d'information pour la femme, de la YWCA et des collectivités locales pour savoir ce que nous devons faire pour devenir leur partenaire.

Je viens d'entendre un député réformiste dire «trop peu trop tard». Cette remarque vient d'un parti qui a déclaré son intention d'éliminer tous les volets du programme d'assurance–chômage destinés aux femmes qui ont des enfants. Le député dit que nous faisions trop peu trop tard. Parlant d'enfoncer un poignard dans le coeur du vampire, c'est le vampire qui enfonce le poignard dans le coeur des Canadiens. C'est ça qui se passe.

Ce type de partenariat va être facilité d'ici le moment de la réorganisation. Le guichet unique que nous avions promis d'établir lorsque j'ai pris la parole à la Chambre au sujet de la réforme sociale est maintenant en place. Il s'agissait pour le ministère fédéral d'adopter des mesures de financement pour mettre en route de nouveaux partenariats. Voilà qui est fait dans ce budget. La réforme sociale est bien engagée.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du transfert social. On a émis des tas d'hypothèses au sujet de ce qui est proposé. En gros, ce que nous proposons dans ce domaine est la mise en place de nouveaux partenariats avec les provinces afin de maintenir une approche nationale efficace en ce qui concerne le financement et le soutien des initiatives sociales.

Nous proposons de faire exactement ce que les provinces nous ont demandé de faire, à savoir leur donner la possibilité d'innover et d'essayer de nouvelles approches, bref, de devenir les incubateurs d'une réforme sociale qui sera bonne pour tout le pays. Cette liberté faisait partie des priorités de chaque premier ministre provincial jusqu'au moment où nous la leur avons donnée. Et comment ont–ils réagi? En nous suppliant de faire

marche arrière sous prétexte que ce devait être le diable qui les avait poussés à réclamer une telle chose.

Est–ce qu'ils la veulent cette responsabilité, oui ou non? Nous la leur avons donnée et je dirai à ceux qui prétendent, pour une raison ou pour une autre, que le gouvernement fédéral cherche à se dégager de ses responsabilités, qu'il n'en est rien.

Tous les députés de cette Chambre savent pertinemment que c'est le programme actuellement en vigueur qui est la source des problèmes. Du fait qu'il ait été conçu il y a 30 ans, dans la plupart des cas, il n'est assorti d'aucune condition. Il ne contient ni principes communs ni normes. Nous nous contentons de signer les chèques et les provinces prennent les décisions.

Par conséquent, dans de nombreux cas, nous avons créé de vastes bureaucraties croqueuses d'argent qui ne sont pas au service de la population mais bien au leur propre.

Je suis très surpris des objections du Bloc québécois à ce sujet car, de tous les partis, je pensais bien qu'il serait le premier à approuver un nouveau système fédéral permettant aux provinces de prendre un plus grand nombre de décisions par elles–mêmes.

[*Français*]

Le Budget met en place les fondations d'un nouveau fédéralisme, d'un nouveau partenariat avec les provinces et les communautés. La structure du gouvernement date des années 1930 et 1940. Elle est trop centralisée, trop lourde, loin de répondre aux besoins des gens.

Les provinces, le Québec en particulier, demandent des changements depuis longtemps. Le nouveau Transfert social canadien va donner aux provinces la flexibilité, les pouvoirs de décision, moins de paperasse, plus de résultats.

[*Traduction*]

Ce que nous essayons de faire, c'est de maintenir très clairement notre engagement en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Nous disons explicitement dans les documents budgétaires que la mobilité totale demeure et, d'ailleurs, au cours de l'année nous allons négocier avec les provinces un nouveau cadre nous permettant d'améliorer la cohérence de nos programmes et d'assurer une meilleure coordination de ce que nous faisons conjointement, afin de pouvoir nous attaquer aux choses auxquelles les Canadiens attachent la plus haute importance, comme la pauvreté chez les enfants et les problèmes des familles.

• (1625)

Pour la première fois, en tant que gouvernement fédéral, nous disons aux provinces: Asseyons–nous en égaux et voyons comment nous pouvons mettre toutes nos ressources en commun pour réformer le système social de notre pays.

Je répète que lorsque les députés d'en face et d'autres affirment que la réforme sociale est sur la glace, ils n'ont pas lu le budget. Elle a commencé lundi soir avec la promesse d'une façon toute nouvelle de travailler avec les provinces afin de parvenir à une réforme sociale qui soit collective, coordonnée, coopérative et communautaire et soit ce que les Canadiens désirent. C'est cela le transfert social canadien.

Je lance une invitation à tous les députés. Il sera absolument primordial que tous, dans toutes les régions, soient prêts à présenter des propositions et des idées sur la façon dont ils voient ce nouveau cadre pour les programmes sociaux du Canada, ses principaux objectifs et la répartition des fonds. Les députés devront ensuite encourager leur province et leur région à collaborer de bonne foi avec le gouvernement fédéral.

J'ai trouvé encourageant d'entendre, ce matin, M. Roy Romanow, premier ministre de la Saskatchewan, dire que le gouvernement fédéral allait négocier avec les provinces. J'ai aussi vu M. Clyde Wells, premier ministre de Terre–Neuve, faire preuve de courage, hier soir, à la télévision, en déclarant: «Bien sûr que nous sommes la province la plus pauvre du Canada, mais nous sommes conscients que le gouvernement fédéral devait prendre des mesures radicales. Nous sommes prêts à négocier et à collaborer.»

Je peux citer en exemple la proposition formulée par Terre–Neuve au sujet d'une nouvelle formule de sécurité du revenu. Il s'agit d'un nouveau moyen d'assurer un supplément de revenu s'ajoutant aux prestations de base pour encourager les gens à retourner au travail. C'est le genre d'idée qu'on peut élaborer ensemble, que ce soit avec Terre–Neuve ou avec d'autres provinces désireuses de s'engager dans cette sorte d'entreprise conjointe. Cela créerait des emplois et motiverait les gens à travailler, leur rendant du même coup leur dignité et leur confiance en l'avenir. Je félicite le premier ministre Wells d'avoir pris cette initiative.

Il importe que nous fassions bien les choses et que nous ne reprenions pas le langage de ceux qui nous ont précédés, que nous n'en restions pas à l'ancien ordre des choses, comme le font trop de gens. Il faut réaliser la réforme sociale en fonction de l'argent que nous avons. J'ai entendu aujourd'hui des députés de l'opposition dire à la Chambre que nous allions prendre aux provinces de l'argent qu'elles n'ont pas.

N'ont–ils jamais entendu dire, n'ont–ils jamais pensé qu'en changeant ce programme, nous mettrons en place un régime entièrement nouveau qui nous permettra d'éliminer les chevauchements administratifs, de ne pas dépenser inutilement de l'argent pour payer des fonctionnaires à créer de la paperasse, d'éviter que plusieurs personnes se battent pour administrer le même programme. Par contre, ce que nous pouvons commencer à faire, c'est économiser de l'argent que nous pouvons recycler et retourner directement à la population en nous débarrassant des infrastructures édifiées au fil des ans. C'est là le principal argument.

Il ne s'agit pas seulement de réduire les dépenses du gouvernement mais aussi de le rendre plus efficient, plus efficace, plus compétent et plus pertinent pour ceux qui ont vraiment besoin d'aide. C'est la raison d'être du budget.

Je voudrais, durant le temps qui me reste, parler d'une troisième initiative qui découle directement du budget, en ce sens qu'elle marque le début de notre réforme des programmes sociaux. Nous proposons notamment d'examiner le régime d'assurance–chômage ou, pour reprendre le terme employé par le premier ministre, le programme d'assurance–chômage, de le remanier de façon à permettre aux chômeurs de retourner au travail, ce qui est le mandat fondamental confié au gouvernement.

Cela signifie un programme qui, au fil des ans, a offert un certain nombre de contre–incitations au travail en présentant d'autres solutions, qui n'offre pas les ressources nécessaires pour que les gens puissent acquérir les compétences et la formation requises pour répondre aux nouveaux défis de notre économie.

Les gens ont beaucoup de bonnes idées. Le pays est plein de gens qui ont de bonnes idées innovatrices. Il nous appartient de les encourager, de fournir le cadre qui leur permettra de mettre leurs idées en pratique.

Je voudrais parler un moment de la Compagnie des travailleurs du Nouveau–Brunswick, un projet conjoint du gouvernement fédéral et de la province du Nouveau–Brunswick pour les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi dans le secteur forestier. Ce secteur était en perte de vitesse. Nous nous sommes réunis dans le cadre de notre plan des initiatives stratégiques et nous avons créé ce programme à l'intention des travailleurs âgés.

Beaucoup d'entre eux sont retournés dans la forêt pour y planter des arbres, pour faire du reboisement, pour restaurer cette ressource, tandis que d'autres ont travaillé dans divers autres secteurs. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre très encourageante d'un monsieur de Moncton, au Nouveau–Brunswick, qui, dans le cadre de ce programme, a travaillé avec des clubs de jeunes de Moncton. Fort de ses nombreuses années d'expérience dans le secteur forestier, il a transmis ses vastes connaissances et compétences à ces jeunes gens.

• (1630)

Il m'a écrit que c'était le meilleur emploi qu'il ait jamais eu, qu'il travaillait de nouveau avec les jeunes et leur transmettait les compétences dont ils avaient besoin. Plutôt que dire à un homme de 55 ans qu'il est vieux et inutile et de lui verser simplement des prestations pendant un an ou deux pendant qu'il se demande: «À quoi puis–je servir? Est–ce que je suis utile?», nous lui avons redonné espoir, grâce à la Compagnie des travailleurs du Nouveau–Brunswick. Il occupe de nouveau un emploi qui lui procure énormément de satisfaction.

Nous pourrions faire la même chose, non pas pour un, mais pour des milliers de Canadiens, si nous prenions l'argent qui est strictement consacré aux prestations d'assurance–chômage pour l'affecter à des programmes tels que la Compagnie de travailleurs du Nouveau–Brunswick.

Nous pourrions verser un supplément de salaire à ceux qui retournent travailler dans le secteur privé. Nous pourrions offrir un supplément de revenu gagné à des assistés sociaux pour les remettre au travail. Nous pourrions établir de meilleurs programmes de formation en collaboration avec le secteur privé. Nous pourrions fournir d'excellents services d'orientation qui permettraient aux Canadiens de savoir quels sont leurs possibilités et leurs choix.

Nous pourrions mettre en place un système de renseignements sur le marché du travail d'un bout à l'autre du Canada, afin que les gens sachent exactement où sont les emplois. Les chercheurs d'emploi pourront introduire leur CV dans ce système et les employeurs éventuels dans tout le Canada sauraient exactement quels travailleurs sont disponibles.

Voilà ce que signifie pour nous la réforme des programmes sociaux, soit la transformation de notre système d'assurance–chômage en un système d'assurance–emploi. Nous pourrons utiliser les ressources de l'assurance–chômage pour offrir le genre d'incitatif, d'appui et d'encouragement dont les Canadiens ont besoin pour recommencer à travailler. À notre avis, c'est ce que veulent les Canadiens. Ils veulent retourner sur le marché du travail. La meilleure sécurité sociale, c'est celle qui leur permet de travailler à nouveau.

Compte tenu des changements qui se produisent en milieu de travail, notamment les répercussions incroyables des progrès technologiques, nous devons savoir nous adapter. Nous ne pouvons plus compter sur les anciens programmes et les anciennes méthodes. Il est essentiel de procéder à une réforme, de façon à ce que les travailleurs aient de nouveau le sentiment d'avoir un rôle véritable à jouer dans ce nouveau milieu de travail.

Par conséquent, je dis: Servons–nous de ce budget comme d'une base qui nous permettra de créer un nouveau système d'emploi, un nouveau régime de travail au Canada. Créons de nouvelles perspectives d'emploi en utilisant nos ressources limitées et en collaborant étroitement avec les provinces, le secteur privé et les organismes communautaires. Créons de nouvelles associations qui nous permettront de regrouper nos compétences et nos aptitudes de façon à donner de véritables espoirs aux Canadiens. Il importe tout particulièrement d'utiliser nos ressources de telle sorte que les Canadiens, pris individuellement, aient des possibilités de choix quant au genre d'emploi, de formation, d'école et de communauté qu'ils souhaitent.

La réforme sociale amorcée par le biais d'une consultation publique a pris une dimension concrète avec le dépôt du budget lundi soir. Son objectif est de redonner aux Canadiens des possibilités de choix quant au genre de travail qu'ils effectuent, au genre de communauté qu'ils bâtissent et au genre de pays dans lequel ils vivent.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, quiconque n'est pas informé de la vraie situation, des chiffres, quiconque n'est pas informé des intentions réelles et du bourbier dans lequel ce gouvernement est, serait tenté de voter pour un ministre avec autant d'empressement à parler de création d'emplois, de formation, serait tenté de voter pour un discours aussi enthousiaste que le discours du ministre du Développement des ressources humaines.

Quel enthousiasme! Quel homme, qui veut remettre les jeunes au travail. Quel homme! Celui qui veut de la formation postsecondaire pour les étudiants. Quel homme! Celui qui veut que par

un transfert de fonds, les provinces décident, les provinces puissent avoir le choix de leurs propres décisions.

Les gens ne prennent pas ces discours politiques pour du *cash*. Les gens savent fort bien que dans ce Budget, c'est un transfert de dettes qui s'opère. On sait très bien que dans le transfert aux provinces, c'est un manque à gagner pour les trois prochaines années. Pour le Québec, ce manque sera d'au–delà de 2 milliards de dollars.

Alors que le ministre du Développement des ressources humaines parle de remettre les jeunes au travail, parle de donner la possibilité aux jeunes d'obtenir de la formation, comment explique–t–il que dans les intentions de sa réforme, il oriente les jeunes directement dans l'endettement? Parce qu'il n'y a plus d'argent, les prêts et bourses, nécessairement, seront gelés. Mais on facilite le crédit. Et en même temps, pour transférer les responsabilités, on diminue les paiements de transfert. C'est forcer les provinces, elles aussi, à faire des budgets extrêmement difficiles.

• (1635)

Ce dynamique ministre qui nous appelle à une belle formation, à avoir une formation en lien avec les emplois, avec les employeurs, avec les milieux du travail, sait–il qu'au Québec, ce virage est prévu depuis longtemps? Sait–il qu'au Québec, l'Université de Sherbrooke a un système de formation coopératif dans lequel tous les étudiants ont, non seulement une formation, mais des stages réguliers, directement chez des employeurs potentiels? Le sait–il que ce virage a été pris par des écoles qu'on appelle des écoles–usines où on forme des étudiants et cela, bien avant que le ministre annonce ses projets, bien avant que le ministre dise que cela devrait exister? Non, monsieur le Président.

Comment le ministre peut–il, lui, soutenir dans un discours aussi enflammé cet espoir pour la jeunesse, alors que l'impact de son Budget n'est qu'une réduction de transferts et un pelletage de dette fédérale sur le dos des budgets des provinces?

[*Traduction*]

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'aime assez les premières observations du député. Je vais certes m'efforcer de répondre de mon mieux à sa question.

D'abord, il importe de rectifier les faits. Je sais que le député est un parlementaire honorable et respecté qui ne voudra jamais se laisser influencer par une mauvaise information. Comme on l'a signalé ici aujourd'hui, les paiements de transfert à la province de Québec en 1996–1997 ne sont réduits que de 3,1 p. 100 et non des sommes faramineuses dont il a été question. Il s'agit tout au plus d'une réduction de 350 millions de dollars.

Je tiens à revenir sur le point que j'ai déjà fait valoir, car je sais que le député prend cela très au sérieux. C'est moins—beaucoup moins—que les réductions que nous nous imposons nous–mêmes en tant que gouvernement fédéral, qui sont en moyenne de 7 ou 8 p. 100. La réduction nationale moyenne des paiements de transfert est de 4,4 p. 100 et au Québec, elle est de 3,1 p. 100. Je me ferai un plaisir de fournir les détails de cette information. Il serait fort utile que le député reconnaisse que tels sont les faits par opposition aux statistiques venant d'autres sources.

Cela signifie que, comme l'a si bien dit lui–même le député, il faut supprimer beaucoup de doubles emplois entre les ordres de gouvernement. Il faut se débarrasser de la bureaucratie et de l'administration inutiles qui nuisent à la prestation directe des programmes. J'ai toujours dit que l'un des objectifs principaux de la réforme sociale est de supprimer nombre de ces barrières et obstacles qui se sont installés au fil des années.

Il incombe vraiment aux provinces de trouver le moyen de le faire. Elles disposent désormais d'une plus grande marge de manoeuvre pour réorganiser leurs programmes en conséquence, car nous levons les contraintes.

Le député n'ignore pas que le Régime d'assistance publique du Canada était assujetti à tout un ensemble de règles. Par exemple, ces règles ne permettaient pas que le gouvernement fédéral finance l'excellent programme québécois APPORT qui vise à encourager les assistés sociaux à retourner au travail. Les anciennes règles du Régime d'assistance publique du Canada ne nous permettraient jamais de financer un tel programme. Conformément à la nouvelle proposition concernant les paiements de transfert, le Québec peut désormais utiliser les fonds fédéraux pour financer ce programme et partant, bénéficier d'une plus grande souplesse.

Il semble contradictoire que le Bloc québécois conteste cela, puisqu'il est dans l'intérêt du Québec d'utiliser ces fonds dans le cadre de ses propres programmes innovateurs.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre, je peux comprendre pourquoi certains l'appellent le plus grand dinosaure parmi les libéraux qui croient que le gouvernement détient toutes les solutions aux problèmes socio–économiques du Canada.

• (1640)

Le problème, avec ce budget, est lié à un manque de crédibilité. La dernière fois, il y a un an, le ministre des Finances a déclaré: «Nous avons effectué toutes les compressions qui s'imposaient.» Il y a un manque de crédibilité qui n'a rien à voir avec les mesures que nous avons proposées. Je crois que nous nous sommes montrés honnêtes. Le problème, ce sont les faussetés qui ont été insérées dans le dernier budget, la poudre que le gouvernement a voulu nous jeter aux yeux. Le gouvernement disait qu'il ne réduirait aucun programme, surtout pas les programmes sociaux qui étaient sacrés.

Le discours du budget énumère les réductions selon les catégories de dépenses. Peut–on croire que le gouvernement impose des réductions au domaine de la santé, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui s'occupe des pauvres et aux services offerts aux anciens combattants? Le gouvernement libé-

ral, celui–là même qui avait promis de ne rien réduire, demandera désormais à ceux qui ont servi notre pays de faire des sacrifices. Les programmes les plus durement touchés par les compressions sont liés au patrimoine et à la culture. L'aide internationale est aussi touchée. Le gouvernement avait pourtant dit que ces programmes étaient sacrés.

Le problème est donc un problème de crédibilité. Je me suis levé à la Chambre et j'ai applaudi aux compressions qui étaient proposées; à l'époque, le gouvernement avait bien dit qu'il ne prévoyait pas d'autres réductions à l'avenir. Aujourd'hui, nous entendons toutes sortes de belles histoires. Pourquoi devrions–nous croire les libéraux cette fois–ci?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, en passant, je voudrais faire une annonce officielle. Il est notoire que, la semaine prochaine, la salle du caucus réformiste sera rebaptisée le parc Jurassique. J'espère que nous serons tous invités à l'inauguration.

Le député parle de crédibilité, mais les Canadiens voient les efforts sincères déployés par le gouvernement pour équilibrer ses priorités en prenant des mesures pour que le Canada commence à vivre selon ses moyens et pour remettre l'économie sur les rails tout en respectant ses valeurs de justice et de compassion.

À mon avis, la crédibilité du parti du député en a pris un coup lorsque, dans le budget réformiste parallèle, il était question d'aller chercher trois milliards de dollars dans le programme de sécurité de la vieillesse. Les réformistes parlaient d'abolir les prestations de maternité et, à toutes fins utiles, d'éliminer le Régime d'assistance publique du Canada pour le transformer en une sorte de programme d'investissement. On peut facilement imaginer une personne du centre–ville de Toronto vivant seule avec trois enfants dire «d'accord, j'ai quelques milliers de dollars et je vais les investir dans mon propre régime enregistré de sécurité du revenu en vue de ma retraite». Cela est tout à fait farfelu.

De notre côté, nous essayons d'instaurer un juste équilibre. Nous savons qu'il faut faire des compressions, mais nous croyons aussi à la réforme sociale que nous avons entreprise. Nous consulterons les provinces et le secteur privé pour établir des partenariats en vue d'offrir de nouveaux programmes de formation et de nouveaux programmes d'emploi à frais partagés et pour éliminer la bureaucratie inutile et les chevauchements. C'est grâce à de telles initiatives que nous pourrons en venir à utiliser beaucoup plus efficacement nos précieuses ressources.

Il me semble que le Parti réformiste a complètement oublié qu'une bonne gestion peut donner de meilleurs résultats. Peut–être est–ce parce que les réformistes savent qu'ils n'auront jamais l'occasion de gérer quoi que ce soit au sein du gouvernement fédéral du Canada qu'ils ne se sentent pas tenus de réfléchir au moyen de mieux faire les choses.

Le Parti réformiste a réussi à donner un sens péjoratif au mot réformiste. Le véritable réformiste, c'est celui qui réussit à changer les choses sans renier ses propres valeurs. Sans trahir nos valeurs libérales, nous allons changer les choses.

[*Français*]

Le vice–président: À l'ordre. Excusez–moi, chers collègues, mais je dois faire l'annonce qui suit avant 17 heures. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir lors de l'ajournement: l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce—Le contrôle des armes à feu; l'honorable député de South Shore—Le tourisme; l'honorable député de Frontenac—Le Budget.

• (1645)

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, à titre de député de Richmond—Wolfe et porte–parole officiel en matière de développement régional, de prendre la parole à l'occasion du dépôt de ce Budget.

Qu'il me soit permis, dans un premier temps, de rappeler à cette Chambre l'une des causes majeures du déficit canadien, puisqu'il s'agit dans ce Budget de résoudre le problème du déficit pour attaquer celui de la dette. Prenons connaissance de l'une des causes à l'origine de cette grande catastrophe de l'économie canadienne: la dette.

C'est avec une vision nationale qui ne recule pas face à l'accumulation des interventions dans le domaine des juridictions provinciales que le libéral Pierre Trudeau accède au poste de premier ministre. Cette folie des grandeurs nationales d'un parti politique entraînera ce pays, au cours des années 1970, vers une dette nationale aujourd'hui incontrôlable.

Ce nationalisme canadien des libéraux allait constituer le ciment idéologique de l'intervention de l'État, faute d'une véritable politique sociale démocrate. L'unité du pays face à la montée des provincialistes sera l'une des raisons d'être de ce parti et de son chef; l'autre étant l'indépendance du Canada face aux États–Unis. Ainsi, l'implication du gouvernement central à vouloir assurer la présence canadienne dans toutes les régions de ce vaste pays aura permis l'émergence d'un appareil d'État monstrueux dont les coûts se répercutent aujourd'hui à travers la dette nationale.

La dette canadienne est à la face cachée de ce libéralisme national. Elle est la manifestation de la faillite libérale et des systèmes économiques et politiques canadiens. Oui, monsieur le Président, c'est le Parti libéral du Canada qui est responsable de cette dette nationale.

Cela dit, la dette actuelle du Canada est de 550 milliards, et elle sera de 650 milliards en 1997–1998. La dette fédérale continuera de croître à un rythme plus rapide que l'économie. La dette nette passera de 546 milliards en 1994–1995 à 578 milliards en 1995–1996, puis à 603 milliards en 1996–1997. En pourcentage du Produit intérieur brut, la dette atteint un sommet de 73,5 p. 100 en 1995–1996, avant de reculer légèrement à 73,4 p. 100 en 1996–1997.

Ce problème canadien est structurel. Il dépend directement de cette volonté libérale à tout centraliser à Ottawa et à assurer sa

présence en grande pompe sur tout le territoire. Pour le Québec, il est plus que temps de se retirer de ce bourbier.

Le Budget 1995–1996 présenté par le ministre des Finances est un budget de désengagement de l'État de la vie économique de ce pays en faillite. Cependant, la même volonté, la même folie de grandeur demeure: le syndrome libéral fédéral d'une seule nation au sein d'un des plus grands pays capitalistes de l'Occident est le même que celui des années 1970.

Ainsi, le gouvernement retranchera 650 millions au Québec en 1996–1997 en paiements de transfert destinés à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale, mais il n'a nullement l'intention d'amorcer quelque retrait de ses champs de compétence. Ce grand désengagement du gouvernement central s'amorce par la fusion du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada en un seul programme de transfert global rebaptisé le Transfert social canadien.

Malgré les contraintes budgétaires et le spectre de la faillite nationale, Ottawa réaffirme très clairement son intention de maintenir des normes nationales. Fermeté de principes fédéraux, voilà le créneau défendu dans le Budget à l'aube d'un référendum du Québec. Notons–le clairement, ce Budget constitue d'abord et avant tout une décentralisation du déficit accumulé par les libéraux Trudeau, Chrétien, Lalonde et Turner, une décentralisation de la facture libérale qui commence avec les coupures dans les transferts fédéraux au titre de l'éducation postsecondaire, de la santé et de l'aide sociale.

Le fédéral se retire financièrement, mais les ministères dans lesquels on observe des dédoublements demeurent en place. Quand a–t–on entendu parler de la disparition du ministère de la Santé nationale, par exemple? À quand la grande réforme structurelle du régime fédéral? Malgré les prétentions décentralisatrices de ce gouvernement annoncées depuis le début de l'année, les couleurs nationales du libéralisme demeurent. La centralisation via les normes nationales demeure plus que jamais.

• (1650)

Tout en se retirant de son implication financière dans les provinces, le gouvernement central y laisse des structures administratives. Même si elles deviennent de plus en plus symboliques, elles sont toujours coûteuses et nuisent encore plus à la dynamique des États provinciaux. Il faut le dire, le retrait fédéral crée un vide. L'absence de mesures véritables pour relancer l'emploi, la colère contre les coupures sauvages, l'absence systématique de politique en matière de développement régional en sont les symptômes. Par exemple, les réductions générales des transferts aux provinces auront un impact sur l'accès aux études universitaires. Un coup dur pour nos jeunes.

On peut se demander si certaines régions ne se retrouveront pas en position difficile pour soutenir leurs universités. Cette phrase vient de Claude Lajeunesse, président de l'Association des universités et des collèges du Canada. S'il en est un conscient de la situation, c'est bien lui. L'Estrie, d'où j'ai l'honneur de venir, de représenter un comté, Richmond—Wolfe, sera l'une des régions les plus affectées par cette nouvelle politique fédérale de Transfert social canadien, c'est–à–dire par les coupures dans les paiements de transfert. Cette région qui regroupe deux universités et cinq hôpitaux sera nécessairement en difficulté à la suite de ces coupures. Que le fédéral se retire, qu'il disparaisse et que disparaissent les ministères de la Santé et du Développement des ressources humaines, que la responsabilité en revienne entièrement aux régions et que les fonds publics constitués à même les impôts leur reviennent également.

Le Canada est le pays du G–7 qui investit le moins dans la recherche et le développement, et le ministre des Finances dans son Budget coupe dans le budget de recherche et de développement. Dans le seul secteur agricole au Québec, par exemple, 10 millions par année, pour les trois prochaines années. Cette situation est particulièrement dramatique pour le développement des régions du Québec où l'industrie laitière est florissante. La situation se répétera d'ailleurs puisque le budget du Conseil national de recherches du Canada sera réduit de 76 millions au cours des trois prochaines années. C'est à rien y comprendre. Le Parti libéral qui, tout au long de la campagne électorale, par son livre rouge, n'a parlé que de *jobs* et d'industrie de pointe, de développement technologique et de compétitivité, est en train d'évacuer la recherche et le développement au Québec et d'appauvrir les régions.

Autre exemple de désastre régional, la Gaspésie et les Maritimes seront, quant à elles, particulièrement touchées avec l'abrogation de la Loi sur les subventions des transports des marchandises dans la région atlantique puisque l'on s'apprête à y faire des coupures de 99 millions.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à mes collègues libéraux qui sortent de derrière les rideaux pour venir m'entendre puisqu'ils sont très intéressés par ce que je dis.

Le retrait du gouvernement fédéral annoncé dans le Budget de lundi dernier peut être qualifié d'un État en déroute, trop imposant, qui n'est plus en mesure de planifier autre chose que la réduction du déficit dont il est lui–même responsable sur le dos des autres, c'est–à–dire des provinces et du Québec. À titre d'exemple, Henri Massé, secrétaire général de la FTQ, nous rappelle que la masse salariale du personnel de la fonction publique ne représente que 8 p. 100 du déficit. Alors il conclut que c'est un budget très cruel pour le petit peuple. On frappe ainsi les moins riches de la société, les salariés, tout en protégeant les amis du régime, les grands capitalistes du monde financier libéral canadien. Il faut penser à la caisse du Parti libéral.

Au Bloc québécois, nous disons aux gens de la fonction publique fédérale: Vos emplois ne seront–ils pas mieux protégés dans une fonction publique québécoise appelée à grandir dans un pays, dans un Québec souverain que dans une fonction publique fédérale en décroissance? Qu'est–ce qui nous assure qu'il va y avoir de cette mise à pied de 45 000 personnes des gains d'efficacité? Qu'est–ce qui nous garantit, pour employer l'expression de mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot, que les «patroneux» en face de nous, que les amis du régime, que les amis du Parti libéral ne seront pas en sous–traitance ceux qui vont remplacer ces fonctionnaires de carrière mis à pied?

• (1655)

Encore une fois, c'est une des régions du Québec qui va devoir faire les frais des coupures aveugles du gouvernement fédéral, car c'est bien l'Outaouais qui devra écoper de la perte de 12 000 emplois.

Toujours à l'encontre de ses politiques d'emploi annoncées durant la campagne électorale, le Parti libéral s'apprête à réduire le budget de son ministère de l'Industrie de 560 millions de dollars. Cette mesure est d'autant plus néfaste, qu'elle atteint les régions périphériques.

Dans les régions, tout en maintenant sa présence, le gouvernement libéral s'apprête à réduire le budget des organismes de développement régional de la modique somme de 0,6 milliard de dollars sur une période de trois ans.

Le Bureau fédéral de développement régional du Québec, le BFDRQ, devient une coquille vide qui, éventuellement, devra se fusionner avec la Banque fédérale de développement, tel que pressenti dans le Budget, et jouer le rôle d'une institution financière.

L'énoncé d'intention dans le Budget est sans équivoque: les organismes de développement régional canaliseront leur aide vers la petite et moyenne entreprise; les subventions seront systématiquement remplacées par des contributions remboursables et des prêts. Le Parti libéral du Canada semble confondre la petite entreprise régionale et la grande entreprise multinationale, puisqu'en coupant 60 p. 100 de ses subventions aux entreprises, il se croit dans l'obligation d'inclure dans les coupures, les PME régionales. Rappelons qu'ils ont coupé les subventions à 60 p. 100, alors que tout le monde de l'opposition officielle, y compris le patronat au Québec, voulait couper à 100 p. 100.

Une telle approche va considérablement nuire au développement des régions au Québec. Dans ces conditions, le BFDRQ vidé, le gouvernement fédéral doit se retirer du développement régional avec pleine compensation pour le Québec. Le BFDRQ est un exemple de dédoublement et de chevauchement pour le développement régional au Québec. Des programmes d'aide à la PME existent déjà au sein de l'État québécois dans toutes les régions administratives, incluant un secrétariat aux Affaires internationales pour les petites et moyennes entreprises.

Le Québec ne peut demeurer dans un régime où on confirme dédoublements et chevauchements. De toute façon, le Québec est généralement sorti perdant des politiques de développement régionales du fédéral et le dernier Budget du ministre des Finances ne fait que le confirmer. En effet, nous sommes avisés, par ce dernier, que les budgets de fonctionnement des organismes de développement régionaux seront réduits et c'est le Québec qui, avec des coupures de 40,3 millions de dollars, écope encore.

Le Budget de lundi dernier est caractéristique du libéralisme de la haute finance canadienne. Ce Budget n'allège en rien le fardeau fiscal de la classe moyenne, tout en maintenant des échappatoires fiscales pour les très hauts revenus et les grandes entreprises canadiennes. Il s'attaque encore et toujours aux plus démunis. Ainsi, pour l'exercice financier 1995–1996, les programmes sociaux se voient amputés de 7,3 p. 100 de leur budget; celui du soutien industriel régional et scientifique, 1,8 p. 100; celui du patrimoine et de la culture, 6,9 p. 100; celui des transports, 11,4 p. 100. Pendant ce temps, ce même exercice financier prévoit que les frais de la dette vont augmenter de 20,7 p. 100.

On voit bien là que ce n'est pas la haute finance canadienne qui supporte la dette canadienne. Le paiement des intérêts de la dette se fait au détriment du marché de l'emploi et sur le dos des plus démunis de cette société. Les chiffres sont là pour le prouver; plus de 27 p. 100 des coupures dans le domaine de la création d'emplois et dans les programmes sociaux servent à payer une augmentation des frais de la dette de 20,7 p. 100.

La part de la lutte au déficit et à la dette, dans le Budget, revenant aux grandes industries et aux sociétés est dramatiquement basse. Des taux de surtaxe qui passent de 3 à 4 p. 100 pour des revenus d'environ de 115 millions de dollars, le taux d'impôt des grandes sociétés passant de 0,2 à 0,225 de l'excédent sur 10 millions de dollars du chiffre d'affaires du capital utilisé.

N'oublions pas non plus les banques. Une taxe temporaire pour les banques; non permanente mais temporaire, minimum et insignifiante. Rappelons que la Banque royale du Canada a empoché l'an dernier des profits de 1,2 milliard de dollars. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres qui démontrent le ridicule des mesures entreprises par le Budget fédéral libéral pour puiser dans la poche des grands capitalistes canadiens, plutôt que dans celle de la classe moyenne, les fonds nécessaires à la réduction du déficit.

• (1700)

C'est là qu'on va chercher l'argent pour réduire le déficit fédéral. Il n'y a rien pour la création d'emplois dans ce Budget. Un état de fait est particulièrement dramatique pour les régions du Québec. Les libéraux osent même prévoir une stabilité du taux de chômage au cours des prochaines années autour de 9,5 p. 100, ce qui veut dire pour le Québec et ses régions, un taux de chômage d'environ 11 p. 100. Il faut le dire aux Québécois, c'est le temps de dire oui à un Québec souverain, plus que jamais nous devons prendre en main nos pouvoirs et nos décisions, ne plus les laisser aux autres, aux fédéraux libéraux.

Les Québécois paieront cher s'ils refusent de se donner un vrai pays, un pays qui va prendre le contrôle de ses finances publiques et insuffler à l'État québécois le redressement dont il a besoin. Si les Québécois ne font pas, cette année, un choix en faveur de la souveraineté, un choix en faveur de l'efficacité budgétaire, un choix en faveur d'un changement structurel, ils se dirigeront, en tant que société, vers une situation où l'État québécois aura de moins en moins la capacité de contrôler la création d'emplois, de mettre en place un plan de relance économique efficace des régions.

Un vote négatif au prochain référendum sera le signal du recul du développement des régions du Québec, car le gouvernement fédéral actuel, c'est–à–dire le Parti libéral, annonce ses couleurs à travers ce Budget désastreux pour les régions. Ce que deviendra le Bureau fédéral de développement régional, une entreprise capitaliste de prêts à la PME, n'est qu'une parodie du développement régional. En tant que porte–parole du développement régional pour le Bloc québécois, j'appuie entièrement l'amende-

ment de mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot qui propose le rejet de ce Budget.

En terminant, qu'est–ce que ce Budget? Que veut–il dire? C'est un budget préréférendaire ne permettant même pas, maintenant, de mesurer concrètement qu'une fois de plus le gouvernement fédéral fait au Québec un mal toujours de plus en plus difficile à supporter. Un mal, comme une blessure, une blessure inguérissable dans ce système fédéral. Pour guérir, il faut décider nous–mêmes. Il faut que le Québec décide lui–même des remèdes et des moyens pour guérir et recouvrer sa santé économique.

C'est par le peuple du Québec que la solution positive et responsable de la guérison va passer. Demeurer dans ce régime fédéral, c'est continuer à laisser notre sort culturel et économique, déjà lourdement atteint dans leur intégrité, entre les mains de ceux qui protègent et défendent d'autres intérêts que ceux des citoyens ordinaires du Québec. Chômeurs, démunis, malades, personnes âgées, jeunes, voilà ceux et celles pour qui ces gens du système fédéral ne travaillent jamais.

Non! Ils travaillent pour l'élite financière: grandes entreprises, banques, fiducies familiales qui ne seront sujettes à l'impôt qu'en 1999, qui sont tous des amis proches de ce régime, qui représentent en majorité le Canada anglais et l'élite économique. Voilà ce qu'a toujours été le Canada.

Il faut que le peuple du Québec prenne sa santé en main, bâtisse son avenir avec confiance et ouverture. Confiance en lui, en ses moyens, en son pouvoir, en son savoir–faire; ouvert aux autres, lui qui l'a toujours prouvé, dans ses échanges commerciaux et culturels avec le Canada, les États–Unis, l'Amérique du Sud, l'Europe et tous les continents.

Confiance et ouverture, voilà les grandes qualités de l'avenir du Québec, essentielles à sa guérison, à cette nouvelle guérison d'une blessure inguérissable, celle du système fédéral. L'avenir du Québec, si le peuple le veut véritablement, passe par la fierté, la fierté d'une décision de se donner un pays, d'accepter tous ensemble dans la solidarité de prendre en main notre situation économique, sociale et culturelle, nos propres orientations sur l'avenir, c'est–à–dire l'avenir des générations qui nous suivent, nos filles, nos fils, ceux en qui nous mettons notre confiance. Notre confiance, c'est d'abord et avant tout dans nos enfants que nous la mettons. Ces enfants qui nous sont chers et pour qui nous devons tout faire pour tracer les voies du futur, faire en sorte que notre contribution à leur endroit soit exceptionnelle, soit digne de la responsabilité que nous nous reconnaissons d'être leurs parents, d'être leurs aînés.

• (1705)

C'est le moment précis où l'histoire nous convie et il faut être hautement fiers d'être présents à ce moment de l'histoire, à ce moment historique pour contribuer d'une façon—et je le répète—exceptionnelle à notre avenir collectif. Nous dirons oui à notre avenir collectif, d'abord pour nos enfants, et nous désirons et voulons la santé, la force et la vitalité pour le peuple du Québec, pour notre pays, le Québec.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très intéressé par le discours de l'honorable député de Richmond—Wolfe. Je sais qu'il a lui–même écouté avec intérêt les propos du ministre du Développement des ressources humaines qui parlait tout à l'heure de la restructuration du système de sécurité sociale des provinces, telle que décrite partiellement dans le Budget, et d'autres initiatives prises par ce gouvernement pour s'engager et travailler avec les provinces dans un esprit de partenariat, pour se donner ensemble un nouveau système de sécurité sociale qui répondra aux besoins de tous nos citoyens.

Compte tenu de ces initiatives et de la position que le député vient d'énoncer sur la souveraineté du Québec, j'aimerais savoir si, selon lui, il existe un juste milieu. Y a–t–il une possibilité de travailler, en partenariat avec le gouvernement du Québec, au développement d'une nouvelle génération de programmes sociaux ou autres, qui pourraient permettre, selon lui, à la population québécoise ou au gouvernement québécois de vraiment participer à ces programmes avec le reste du Canada?

Étant donné que le référendum, si jamais le gouvernement du Québec le déclenche, n'est pas gagné d'avance et qu'il y a de bonnes chances, sinon de fortes possibilités, que les Québécois disent oui au Canada, comme ils l'ont toujours fait, et non au projet de séparation de son gouvernement provincial, est–ce qu'il y a moyen, selon lui, tout en étant consistant avec son option, de travailler de concert avec le gouvernement du Canada, les autres gouvernements provinciaux, les autres partenaires impliqués, à l'amélioration et au renouvellement du système de sécurité sociale au Canada?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais remercier mon collègue de poser cette très longue question qui comprend énormément d'éléments. D'abord, il faut dire d'entrée de jeu que les mots concertation, partenariat et coopération sont non seulement des mots, mais des pratiques profondes au Québec, des pratiques profondes, portées par des individus élus, portées par des milieux. Nous travaillons en concertation, en partenariat, en coopération depuis toujours, au Québec.

• (1710)

Je pense que c'est une caractéristique très nette qui décrit le Québec et, dans cet exemple, monsieur le député, vous avez dû voir depuis les années 1980 l'ensemble des sommets socio–économiques s'installer dans toutes les régions, la concertation et le partenariat se développer entre les milieux universitaires et les milieux économiques. Vous avez dû voir évoluer, depuis ce temps, des plans stratégiques région par région pour répondre au contexte économique difficile et pour répondre au développement.

Donc, ces qualités profondes, nous les avons, monsieur le député, et nous avons aussi travaillé en partenariat, en coopération, en ouverture avec plein de partenaires du Canada, des États–Unis et d'autres pays.

Cependant, monsieur le député, sans vouloir faire un cours d'histoire, nous avons beaucoup beaucoup de patience. Le Québec a prouvé qu'il avait beaucoup de patience. Le Québec a prouvé qu'il était un peuple très pacifique. Nous avons eu des discussions très longtemps sur ce partenariat canadien. Nous avons eu des discussions à maintes reprises sur plusieurs champs de juridiction. Il faut considérer des grandes blessures à travers ces discussions. Vous vous souviendrez que la plus grande et la plus grave blessure que le Québec ait jamais subie, c'est le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982.

Ce rapatriement unilatéral de la Constitution, il faut vous en souvenir, s'est fait à la suite d'un large débat au Québec où des gens de bonne foi ont cru dans des discours où on leur disait qu'un non voulait dire un oui à un changement profond de ce régime dit de partenariat, d'échange et de coopération, où on leur a dit qu'un non voulait dire un oui à des réformes profondes et à un rattachement profond des liens avec le Québec. Le Québec s'est fait passer la Constitution dans la gorge, même si son Assemblée nationale a voté presque à l'unanimité contre ce rapatriement. Il y a des limites.

Cependant, le Québec a cru au beau risque. Il a tenté de revenir, de reprendre le dialogue, de refaire le débat avec un partenaire qui s'appelle Canada et les autres provinces. Il a vécu différentes étapes. Il a vécu Charlottetown, il a vécu Meech. Il a vécu plein de blessures.

Les qualités de partenariat, d'ouverture et d'association avec ses voisins ne sont pas effacées dans les qualités des Québécoises et des Québécois, mais l'expérience d'association, elle, est difficilement envisageable sur le plan du renouvellement.

Le Québec, qui se donnera les qualités d'un pays souverain, sera, oui, monsieur le député, très, mais très intéressé dans l'association économique. Souvenez-vous d'une chose très importante: de toutes les balances commerciales que le Québec a avec les autres provinces, les chiffres de 1989 indiquent qu'il y a 26 milliards de vente de produits et services de l'Ontario vers le Québec, 2,2 milliards des provinces de l'Atlantique vers le Québec, 5 milliards de l'Outaouais vers le Québec. Nous avons des associations et des échanges commerciaux.

Monsieur le député, oui, nous sommes prêts à travailler en partenariat, ouverture, coopération, concertation avec des pays amis, sur une base d'association économique après que nous aurons entièrement consacré notre souveraineté.

Le vice-président: Cher collègue, je vous demanderais d'adresser vos remarques à la Présidence la prochaine fois. Nous procédons ainsi afin de dépersonnaliser le débat.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

Le budget

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ai-je bien compris que nous avons passé dix minutes sur une seule question?

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a bien compris. Nous avons effectivement passé environ neuf minutes et quart sur une question et une réponse, ce qui est peut-être un record.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à vous aviser que je vais partager mon temps de parole avec le député de Cap-Breton Highlands—Canso.

Je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur le budget. Je félicite le ministre des Finances pour un budget magistral qui répond aux préoccupations des gens d'affaires, des marchés internationaux et des contribuables canadiens. Il a fait d'immenses efforts pour réduire notre déficit et atteindre les objectifs que nous avions fixés durant la campagne électorale. En 1996-1997, nous atteindrons notre premier objectif, qui est de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

• (1715)

Au cours des derniers jours, toutes les spéculations concernant le budget ont cédé la place à des commentaires plutôt optimistes concernant l'économie canadienne. Ces commentaires optimistes découlent de toutes les mesures positives que nous avons vues dans le budget présenté cette semaine.

M. John Bullock, président de la Fédération canadiennne de l'entreprise indépendante, a dit que c'était un budget très réaliste. La puissante Association des manufacturiers canadiens a salué dans le budget le premier effort sérieux en vue de résoudre les problèmes financiers du Canada et équilibrer ses comptes. Un établissement montréalais, la Banque Laurentienne du Canada, a pris l'initiative de réduire son taux d'intérêt préférentiel d'un quart de point le soir du budget. Depuis ce moment-là et tout au long de la semaine, nous avons vu le cours du dollar dépasser résolument les 72 cents. En même temps, la plupart de nos établissements de crédit ont annoncé qu'ils réduisaient leurs taux d'intérêt débiteur d'un quart à un demi de un pour cent. Les taux d'intérêt hypothécaires diminueront eux aussi.

Qu'est-ce que cela signifie pour le contribuable canadien moyen? Que nous aurons plus d'argent dans nos poches. Les contribuables canadiens ont des emprunts et des hypothèques à rembourser. Quand viendra le moment de les renouveler, ils paieront moins pour leurs emprunts. Voilà un aspect positif pour l'économie canadienne. C'est l'aspect qui relancera les dépenses de consommation, qui rétablira la confiance des consommateurs et qui nous permettra de créer plus d'emplois.

Au cours des dix dernières années, les Canadiens ont entendu les ministres des Finances Wilson et Mazankowski prononcer des exposés budgétaires qui promettaient de réduire la dette et le déficit. Leurs hypothèses et leurs objectifs étaient si erronés que nous avons, année après année, raté de beaucoup les cibles fixées. Ils ont bien mal géré l'économie. Lorsque les conserva-

teurs ont été élus en 1984, la dette du pays se chiffrait à 168 milliards de dollars. En l'espace de neuf brèves années, de 1984 à 1993, ils ont fait tripler la dette, qui est passée de 168 à 500 milliards de dollars.

En même temps, le gouvernement canadien, sous la houlette des ministres Wilson et Mazankowski, devait maintenir des taux d'intérêt élevés pour répondre à la demande croissante de capitaux étrangers. Nous sommes donc devenus de plus en plus à la merci des investisseurs étrangers, tandis que notre dette extérieure augmentait de plus en plus. Un important changement s'imposait donc, et les Canadiens en étaient bien conscients. Lorsqu'il a été élu en 1993, le gouvernement libéral s'est fixé des objectifs réalistes et réalisables.

Le budget de cette année, prévoyant des économies totales de 29 milliards de dollars sur trois ans, est réaliste. L'objectif peut être atteint. Par conséquent, comme le budget repose sur des objectifs simples et réalistes que nous pouvons atteindre, le gouvernement va susciter un climat favorable dans notre pays, qui va accomplir de grands progrès. Je prévois que, non pas dans trois ans, mais dans cinq, en l'an 2000, nous allons avoir un budget équilibré. Nous pourrons alors nous attaquer à la dette et la réduire.

Quelles seront les conséquences de ce budget sur le contribuable moyen? Je le répète, il va se retrouver avec plus d'argent dans ses poches parce que ses emprunts lui coûteront moins cher en frais d'intérêt.

L'opposition se plaint amèrement de l'imposition d'une taxe d'accise sur l'essence. C'est vrai, nous avons augmenté cette taxe de 1,5c. le litre. Cela ne fait aucun doute. Le contribuable moyen doit faire le plein une fois par semaine, je dirais, et il doit mettre une cinquantaine de litres dans le réservoir. La taxe équivaut donc à 75c. par semaine, le prix d'une tasse de café. N'est-il pas préférable de payer le prix de ce café et de voir diminuer son taux d'intérêt hypothécaire que, comme le diraient les réformistes, de n'avoir absolument aucune dépense? Leur logique m'échappe. Je ne suis pas leur raisonnement. J'ai parlé avec beaucoup de contribuables, et ils ne s'indignent pas de cette augmentation de 1,5c. le litre.

• (1720)

Il y a toutefois d'autres contribuables dont il faut aussi tenir compte. Depuis plusieurs mois, les grandes sociétés et les banques ont annoncé des bénéfices records au Canada. Nous faisons appel à eux, et c'est normal, pour aider à réduire le déficit. Au cours des trois prochaines années, nous prévoyons que cette hausse, qui touche des institutions très prospères, rapportera 910 millions de dollars. Collectivement, ces sociétés ont demandé au gouvernement de contrôler ses dépenses. Ce sont elles qui ont la responsabilité de nous aider à le faire.

Ma circonscription, dans la région d'Essex—Kent, dans le sud-ouest de l'Ontario, dépend largement de l'agriculture. Dans les deux comtés que je représente, Kent et Essex, ce secteur d'activité a un chiffre d'affaires de plus de un demi-milliard de dollars. Nous tenons au partenariat entre le gouvernement et le secteur agroalimentaire, et nous voulons collaborer avec ce dernier.

Le gouvernement, en rationalisant les activités de recherche, a désigné certaines régions comme centres d'excellence agricole. Dans le sud-ouest de l'Ontario, le centre de recherche de Harrow deviendra un centre d'excellence national pour la recherche sur les produits de serre et l'industrie de la transformation des aliments. La rationalisation de ces services à Harrow permettra de centrer la recherche là où sont fortement concentrées les cultures de serre et de conserve. Les activités à valeur ajoutée et les mesures fiscales qui sont très utiles à la circonscription d'Essex—Kent aideront grandement notre économie.

Dans la région de Chatham, la création d'une usine d'éthanol aura d'importantes répercussions sur l'économie. Cette usine résulte de la volonté réelle du gouvernement actuel d'améliorer notre production à valeur ajoutée au Canada. Les avantages découlant de ce projet pourraient être énormes pour l'ensemble du pays. Le MMT qui est actuellement utilisé pour améliorer l'indice d'octane de la plupart des essences au Canada suscite de vives inquiétudes. L'éthanol est beaucoup moins nocif pour l'environnement et sera le choix des Canadiens dans l'avenir.

Les libéraux peuvent être fiers d'avoir été fidèles à leur tradition de se préoccuper des gens et d'avoir garanti la sécurité financière de nos personnes âgées dans ce budget. Des mesures ont été prévues afin de garantir leur revenu et de veiller à ce que, dans l'avenir, elles puissent compter sur le soutien financier de régimes de pension bien définis. Elles peuvent avoir l'assurance qu'avec les études et les discussions actuellement en cours, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti demeureront. Le gouvernement actuel continuera de se montrer juste, raisonnable et équitable à leur égard.

Les transferts en espèces aux provinces sont un aspect du présent budget dont il a été abondamment question. Ce matin, j'ai d'ailleurs été consterné de voir à la télévision Bob Rae se plaindre de l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux provinces. C'est Bob Rae, le premier ministre de l'Ontario, qui a vraiment mal administré l'économie de cette province. Entre 1990 et 1994, le gouvernement fédéral a accru son financement pour les hôpitaux, les collèges et les universités de l'Ontario de 26 p. 100, tandis que Bob Rae n'a augmenté son financement des hôpitaux, collèges et universités que de 17 p. 100.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que Bob Rae n'a pas soutenu ces services comme le gouvernement fédéral l'a fait et qu'il n'en a pas assumé sa juste part. Il a mal administré l'économie et a détérioré ces services, acceptant entièrement les transferts du gouvernement fédéral sans engager de fonds équivalents à ce titre dans la province.

• (1725)

Il doit être bien clair que, lorsque nous examinons les services, nous essayons de nous assurer d'abord et avant tout que les Canadiens d'un océan à l'autre obtiennent un traitement juste et équitable.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'ai des questions à poser aux députés ministériels. Ils affirment vouloir traiter équitablement toutes les régions du pays. Or, je voudrais qu'ils examinent de nouveau le budget et qu'ils voient ce qu'ils ont fait en réalité à la région de l'Atlantique.

Dans le budget précédent, la région de l'Atlantique a subi 27 p. 100 des compressions alors qu'elle ne représente que 8 p. 100 de la population du pays. Cette fois–ci, je voudrais bien que quelqu'un m'explique comment ils peuvent justifier la suppression de la subvention au transport de nos produits sur le marché. Quand le gouvernement a présenté ce budget, 15 000 emplois ont été menacés dans la région de l'Atlantique. Je sais que les députés l'ignorent, que les simples députés l'ignorent. Cependant, le ministre des Transports le sait et il a fait des promesses à la population de la région de l'Atlantique. Lors d'audiences publiques, la population a dit qu'elle renoncerait à la LSTMRA, la loi sur la subvention interprovinciale, mais qu'elle devait conserver le tarif de l'Ouest pour maintenir les gens au travail. On lui a fait croire que le ministre des Transports était d'accord là–dessus.

Savez–vous comment les habitants de la région de l'Atlantique ont appris qu'on leur enlevait la LSTMRA et la LTTMPM? Par la bouche de Peter Gzowski à la SRC qui s'entretenait avec le ministre des Transports. J'ai une liste d'entreprises qui sont touchées par cette mesure dans la région de l'Atlantique. L'Association des manufacturiers canadiens a écrit au premier ministre pour se plaindre du fait que le ministre des Transports ne l'avait pas informée.

Nous voulons être justes et équitables envers la région de l'Atlantique. J'en ai assez d'entendre les gens dire que nous sommes des provinces pauvres. Nos gens croient en la famille et au travail. Ils veulent travailler.

J'ai demandé au gouvernement ce qu'il ferait pour tous les travailleurs d'usines de fabrication et ce qu'il fera aujourd'hui. Je représente une ville possédant une centrale nucléaire et la plus grande raffinerie de pétrole privée du Canada. Or, le gouvernement nous enlève le bureau de la météo. Le gouvernement ne sait–il pas ce qu'il fait? Je pense qu'il ne le sait pas. La situation est grave.

Je demande aux députés de revoir ce qu'ils ont fait. Je vous le dis, monsieur le Président, ce qui s'est produit dans la région de l'Atlantique est dévastateur pour nos gens. Ils attendent chez eux aujourd'hui en se demandant ce qui surviendra demain, car ils n'ont pas encore reçu toutes les mauvaises nouvelles. La dernière fois, ils ont accepté leur sort en disant qu'ils étaient de bons Canadiens, qu'ils se résignaient pour cette fois, mais qu'ils avaient vraiment atteint la limite.

Je demande à ces députés d'examiner à nouveau les mesures. Où sont donc les 31 députés de ce gouvernement qui représentent la région de l'Atlantique? Pourquoi ne prennent–ils pas la défense de ces honnêtes citoyens qui veulent simplement travailler? Voilà tout ce qu'ils demandent. Les ministériels disent qu'ils vont créer des emplois, mais nous les attendons encore. Ils savent qu'ils ont augmenté nos coûts de transport de 40 p. 100 en abolissant les subventions pour le transport des marchandises. Les gens de cette région ne peuvent plus faire face à la concurrence. Ils sont foutus.

Je prie donc instamment les députés de revoir les décisions qui ont été prises à l'égard de toute une partie du pays, la région de l'Atlantique. Ils ne sont pas intervenus pour dire qu'ils renonçaient à briser la glace dans la voie maritime du Saint–Laurent. Pourtant, la réalisation de ce projet a eu des répercussions sur le port international de ma région. Alors, que comptez–vous faire pour la région de l'Atlantique?

Le vice–président: Je rappelle aux députés qu'ils ne doivent pas utiliser le «vous».

• (1730)

M. Pickard: Monsieur le Président, la question était un peu longue pour une réponse courte.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il faut insister sur le fait que ce budget traite toutes les régions également. Le ministère des Finances, son ministre et le gouvernement ont veillé à ce que chaque région soit traitée équitablement.

Ce qui est intéressant, c'est que la députée a constaté la fin des subventions au transport. Elle en a été toute bouleversée. Je me souviens du gouvernement Mulroney qui, avec le projet de loi concernant le tarif de l'Est, a tout bousillé le transport en Ontario et dans tout l'est du Canada. J'ai vraiment assisté alors à la destruction de l'économie de notre pays.

Jeffrey Simpson, qui n'est certes pas un ami du Parti libéral et qui a appuyé le gouvernement conservateur, a déclaré en termes on ne peut plus clairs que, si Wilson et Mazankowski du gouvernement Mulroney avaient pris l'économie de ce pays au sérieux dans les années 80, nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est une honte de se trouver dans un pareil pétrin. Les conservateurs en sont les responsables et la population canadienne leur a servi un châtiment exemplaire.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Saint John s'est demandé quand les 31 autres députés représentant la région de l'Atlantique allaient se prononcer sur ce budget. Je suis l'un de ceux–là et je suis fier d'appuyer ce budget.

Il est tout à fait équitable. Il répond aux besoins du Canada et, notamment, de la région de l'Atlantique. Il va établir de solides bases pour la croissance future de la région. C'est un budget qui réussit là où les conservateurs ont échoué pendant neuf ans, ce qui explique qu'ils n'aient fait élire qu'une seule députée dans la région de l'Atlantique et qu'un seul autre dans tout le Canada.

Je suis heureux de parler du budget déposé lundi. Je vais aborder la question de deux points de vue. Tout d'abord, à titre de président du comité de la Chambre des communes qui a récemment tenu des audiences publiques très larges, dans tout le pays, sur l'avenir des programmes sociaux au Canada et, ensuite, en tant qu'habitant de la région de l'Atlantique.

Une bonne partie, sinon la plupart, des centaines de Canadiens qui ont témoigné devant notre comité, l'automne dernier, se préoccupaient beaucoup de ce budget, ainsi que de l'avenir des programmes sociaux et de l'engagement historique du gouvernement fédéral à l'égard de ces programmes, du fait de l'importance croissante accordée au déficit.

En fait, même s'ils reconnaissaient que cela s'imposait, beaucoup de témoins ont dit craindre que l'examen en profondeur du système de sécurité sociale au Canada ne serve néanmoins d'écran de fumée pour sabrer les sommes consacrées aux programmes sociaux et donner ainsi au gouvernement la possibilité d'atteindre ses objectifs en matière de déficit.

Ils se sont posés des questions sur le choix des programmes visés par cet examen. Ils se sont demandés pourquoi le gouvernement ne s'arrêtait pas davantage sur les dépenses fiscales et, en particulier, les avantages fiscaux accordés aux nantis et aux sociétés. Selon eux, il s'agissait de savoir pourquoi ils ne pourraient pas supporter leur juste part de la réduction du déficit.

Le rapport du Comité du développement des ressources humaines que j'ai déposé à la Chambre le 6 février portait une attention particulière à ces préoccupations et renfermait des recommandations précises à l'intention du ministre des Finances pour l'aider à préparer son budget.

En particulier, nous l'avons exhorté à veiller à ce que les mesures de réduction du déficit prévues dans son budget tiennent compte de la question de l'équité du régime fiscal au Canada. De plus, nous avons invité le gouvernement à procéder à la réforme des programmes sociaux dans le cadre de son programme de création d'emplois et de croissance.

La situation difficile de notre pays fait qu'il est encore plus urgent, et non moins, de s'attaquer aux problèmes accumulés dans le système de sécurité sociale. Nous n'avons pas affirmé qu'on ne devrait jamais réduire les dépenses sociales au Canada. Cela aurait été irréaliste, étant donné la conjoncture financière actuelle. Ce que nous avons dit, c'est que, dans ce domaine, des économies devraient être réalisées dans le cadre d'une réforme fondamentale et complète du régime de sécurité sociale au Canada.

• (1735)

Ce régime répondrait aux besoins actuels en matière de sécurité sociale, par exemple, en s'attaquant au problème pressant de la pauvreté chez les enfants ou en favorisant l'épanouissement d'une culture d'apprentissage de toute une vie, qui permettra de créer des emplois et d'aider les Canadiens à trouver des emplois rémunérateurs et prometteurs. Surtout, en stabilisant les finances globales du gouvernement fédéral, en supprimant les distorsions et les contre-incitations qui ont surgi autour de programmes gouvernementaux bien intentionnés, mais qui ont été conçus pour une autre époque, et en orientant les ressources et les énergies du gouvernement vers les domaines où il est le mieux placé pour être efficace. Bref, en ayant un bon gouvernement.

Le gouvernement du Canada peut assurer le leadership et le cadre financier nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration, pour les générations à venir, du régime de sécurité sociale et des programmes dont des Canadiens de toutes les régions qui ont comparu devant le comité ont dit qu'ils étaient très fiers et qu'ils avaient grandement besoin, des programmes qui, à leur avis, distinguaient si bien notre pays des autres.

Le budget qui a été déposé lundi répond-il aux préoccupations que des Canadiens ont exprimées à un comité? Je crois que oui, dans une grande mesure. Le comité a exhorté le gouvernement à équilibrer ses efforts de réduction du déficit par des mesures favorisant l'équité du régime fiscal. C'est ce que fait ce budget. Il n'y a, par exemple, aucune hausse de l'impôt sur le revenu en général, mais des mesures sont prises pour que les impôts dus soient payés.

L'impôt des grandes sociétés augmente de 12,5 p. 100 et la surtaxe des sociétés passe de 3 à 4 p. 100. En outre, les banques et autres grandes institutions de dépôt paieront un impôt sur le capital qui rapportera 100 millions de dollars d'ici octobre 1996.

Le budget frappe de plein fouet le système des fiducies familiales. Tous les avantages fiscaux liés aux fiducies familiales seront éliminés. La modification scandaleuse que le gouvernement précédent avait apportée à la règle des vingt et un ans pour que les riches puissent éluder le paiement de l'impôt par le truchement des fiducies familiales sera abrogée.

Le budget applique également une recommandation du comité qui visait à soumettre les dépenses fiscales et les dépenses directes du gouvernement à l'examen du Parlement à intervalles réguliers.

Grâce au budget, le gouvernement tient sa promesse de réformer la sécurité sociale au Canada, non pas en sabrant aveuglément les programmes, mais en les renouvelant de façon ordonnée et réfléchie avec la totale collaboration des provinces et après avoir consulté les Canadiens.

Le budget actuel n'impose pas de réductions immédiates aux principaux éléments du filet de sécurité sociale. De nouvelles réductions ne seront pas apportées avant 1996-1997 et seulement après que le cadre de renouvellement et de réforme du système d'assurance-chômage et de mise en oeuvre des transfert sociaux du Canada sera en place. Ces réductions sont moindres que celles imposées dans d'autres secteurs gouvernementaux. En fait, il y aura plus de place pour les programmes sociaux dans un gouvernement plus rationalisé, dont les finances sont mieux structurées.

Le transfert en bloc, aux provinces, des fonds destinés au Régime d'assistance publique du Canada et au Financement des programmes établis respecte l'esprit du rapport du comité, qui a recommandé que l'on transfère en bloc le Régime d'assistance publique du Canada pour que les provinces aient plus de souplesse, que l'on conçoive de nouveaux moyens d'aider les personnes qui dépendent de l'aide sociale à subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille et qu'on améliore leurs possibilités d'accès au marché du travail.

Le comité a aussi recommandé que l'on travaille davantage en collaboration avec les provinces pour améliorer le crédit d'impôt pour enfants et le supplément de revenu et pour prendre d'autres mesures afin d'aider davantage les familles pauvres ayant des enfants.

• (1740)

Le remaniement du programme d'assurance-chômage que l'on a annoncé dans le budget est aussi une mesure qui s'imposait. Notre comité a recommandé des moyens de remanier le programme d'assurance-chômage et de le reformuler de manière à favoriser l'employabilité et l'éducation permanente et à per-

mettre aux Canadiens d'avoir accès à l'aide dont ils ont besoin pour obtenir les emplois de l'avenir.

En tant que Canadien de l'Atlantique, venant d'une région où l'assurance–chômage et les autres programmes sociaux sont extrêmement importants et constituent une préoccupation constante, je sais que les Canadiens de l'Atlantique sont conscients de la nécessité de modifier ce programme pour aider les gens à s'intégrer à la population active et à se défaire de la dépendance qu'ils ont développée face à l'assurance–chômage.

Si nous, Canadiens de l'Atlantique, pouvions participer au renouvellement du système d'assurance–chômage ou à un système d'assurance–emploi, car c'est réellement de cela dont il s'agit, nous pourrions contribuer à jeter les fondements d'une économie plus prospère dans notre région et à créer le genre d'emplois dont nous avons besoin pour nous assurer un bon avenir.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai fait la tournée, moi aussi, avec le Comité sur la réforme des programmes sociaux avec le député de Cap–Breton Highlands—Canso et il y a certains éléments, dans sa présentation, qu'il ne soulève pas. La question que tout le monde soulevait, partout, et qu'on ne retrouve pas dans ce Budget, c'est la création d'emplois.

Ce que j'aimerais lui demander, c'est pourquoi il n'y a pas d'objectifs de création d'emplois dans ce Budget, alors qu'il y a des critères pour le déficit? On a dit qu'il fallait atteindre 3 p. 100 du PIB pour pouvoir contrôler le déficit. Alors, pourquoi le gouvernement ne s'est–il pas donné des objectifs en termes de création d'emplois? Cela n'apparaît nulle part dans le Budget.

En même temps, il nous dit qu'on va imposer les banques pour une somme de 100 millions de dollars. Mais où, pendant la tournée du Comité sur la réforme des programmes sociaux nous a–t–on dit qu'il faudrait couper encore 700 millions de dollars dans le régime d'assurance–chômage? Pour ce qui est du transfert en bloc, oui, ce fut recommandé, dans la mesure du possible, au niveau des programmes sociaux, mais est–ce qu'il y a une recommandation du comité pour qu'on coupe 7 milliards de dollars, au cours des deux prochaines années, dans ce domaine? Il y a une différence entre transférer en bloc et transférer après avoir fait les coupures. Il y a une différence significative entre les deux et ça m'apparaît important.

L'autre question que je veux soulever et en ce sens, je suis sympathique à la cause de la députée conservatrice qui a parlé tout à l'heure de la question des subventions aux transports et des citoyens qui vivent dans l'Est. On nous a effectivement dit qu'il fallait faire disparaître notre dépendance à l'égard de l'assurance–chômage. Tous les Canadiens le savent; les gens ne sont pas sur le chômage par plaisir, ils sont là à cause du type d'économie qui prévaut, mais en même temps, ils nous ont dit de leur accorder des périodes de transfert.

Pourquoi le gouvernement, dans le programme de subventions aux transports pour l'Atlantique, n'a–t–il pas suivi les recommandations qui ont été faites par les commissaires industriels, par des gens du milieu, des agents de développement économique, en accordant, plutôt, une diminution graduelle de ces types d'impôt, de telle façon que sur trois ou cinq ans, on puisse effectivement en venir à une situation économique différente, sur laquelle les gens du milieu auraient un contrôle total?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour ses questions.

Tout d'abord, je dois dire qu'il y a effectivement eu beaucoup de création d'emplois depuis que le gouvernement est au pouvoir. Au–delà de 433 000 emplois ont été créés. Ces emplois ont été créés grâce au climat de confiance que le gouvernement a créé à travers le Canada, surtout dans le secteur privé. Le Budget que le ministre des Finances a déposé lundi soir va augmenter la confiance du secteur privé, du milieu des affaires, parce que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour affronter directement le déficit du Canada, ce qui aura pour effet de créer des emplois et de faire baisser le taux de chômage au Canada.

• (1745)

Les cibles que le gouvernement vise sont nécessaires pour stabiliser les finances de l'État afin de créer des emplois. On en voit déjà les effets car le chômage diminue et il continuera de diminuer avec la rationalisation des activités gouvernementales. Notre programme a en vue la création d'emplois.

Parmi les réformes proposées, nous aurons la chance de travailler sur celles qui touchent l'assurance–chômage. Le nouveau Transfert social canadien donnera l'occasion au gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces, de créer un nouveau système de sécurité sociale favorisant davantage l'employabilité.

Une fois de plus, nous créons les bases nécessaires à une économie canadienne forte qui se traduira par la création d'emplois à la grandeur du pays.

Voilà la stratégie du gouvernement. Nous l'avons mise de l'avant, elle fonctionne et elle va continuer de fonctionner.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, en entendant les députés libéraux qui ont pris la parole aujourd'hui au sujet de leur merveilleux budget, une seule pensée me vient à l'esprit—ils ne comprennent rien à rien aux premiers éléments de l'arithmétique.

La réalité est que les Canadiens, les contribuables de ce pays qui ont cotisé à tous ces programmes que les gouvernements précédents ont mis en place en fonction de leurs promesses électorales et du financement à crédit, ont dit que ces dépenses excessives devaient prendre fin et qu'ils voulaient voir un budget équilibré à la fin. Ils s'attendent à un allégement fiscal.

En fait, ce budget à l'encre rouge que les libéraux nous ont livré va encore, d'ici 1997, augmenter notre dette de 100 milliards de dollars et faire passer le service de la dette à quelque 51 ou 52 milliards de dollars. N'arrivent–ils pas à comprendre? C'est la dette massive de notre pays et les intérêts considérables

que nous payons sur la dette qui sont en train de détruire notre filet de sécurité sociale.

Il n'est pas suffisant de grignoter sur les bords. Il faut un programme concret et progressif pour équilibrer le budget. C'est ça que les Canadiens réclament. Ils ne vont pas l'avoir avec ce gouvernement. Ce gouvernement ne les écoute pas.

M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas commencer à éliminer la dette tant que nous n'avons pas réduit le déficit et c'est ce à quoi s'emploie le gouvernement.

Est–ce que le député croit vraiment qu'en sabrant les programmes sociaux sans aucune discrimination on éliminera le déficit plus rapidement?

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je pense que, dans cette Chambre, nous devrions faire preuve de compassion à l'égard des Canadiens qui, pour une raison que j'ignore, sont en train de suivre ce débat sur leur écran de télévision. Nos collègues d'en face prétendent que ce budget est merveilleux, que c'est un budget visionnaire parfait pour notre pays. Les députés de notre parti, eux, trouvent ce budget alarmant, inquiétant. Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi ce budget nous inquiète tellement.

Il est vrai qu'il réduit le déficit. Malheureusement, ce budget et les cibles mouvantes qu'il contient augmentent de façon substantielle le fardeau que représentent les intérêts. Voilà la véritable menace pour nos programmes sociaux.

Je pense que le ministre des Finances n'a pas beaucoup de mérite à avoir réduit le déficit. En fait, il n'avait absolument pas le choix. Non seulement les Canadiens déclaraient à leurs dirigeants politiques que leur préoccupation première était la dette et le déficit, mais en plus nos créanciers nous faisaient savoir, haut et fort, que nous serions aussi bien de mettre de l'ordre dans nos affaires. Selon le *Wall Street Journal*, le Canada serait maintenant un membre honoraire du tiers monde, vu l'impossibilité dans laquelle il est de gérer sa dette.

• (1750)

Notre dette est de quelque 550 milliards et d'ici à ce que ce gouvernement ait terminé son mandat, elle sera de 650 milliards. Où peut aller un pays comme le Canada avec une dette de cette ampleur, accrochée comme un boulet à l'avenir de ses enfants? Moody's a menacé de retirer la cote AAA à nos obligations. Les bailleurs de fonds internationaux veulent l'assurance du gouvernement qu'un déficit de 25 milliards n'est qu'un objectif intérimaire. En fait, 25 milliards est l'objectif du budget et on se contente de quelques déclarations de bonnes intentions pour l'avenir. Au cours des 30 dernières années, les bonnes intentions des libéraux ont asphalté de nombreuses routes et nous ont conduits dans le trou où nous nous trouvons actuellement.

La véritable inquiétude que nous avons, de ce côté de la Chambre, une inquiétude que partagent les Canadiens, c'est que ce budget aura des conséquences sérieuses sur l'avenir de notre sécurité sociale. Contrairement à ce que l'on pense, les réformistes vont vieillir. Beaucoup d'entre nous sont déjà dangereusement près. Des réformistes vont tomber malades. Des réformistes seront victimes de tragédie. Des réformistes perdront leur emploi. Nous nous préoccupons de la sécurité de chaque Canadien. C'est exactement pour cela que nous avons présenté un plan propre à arrêter l'hémorragie de nos ressources en matière de sécurité sociale qu'occasionne le service de notre énorme dette.

En refusant de régler la situation financière désastreuse de nos programmes sociaux causée par des paiements d'intérêts sans cesse croissants, le ministre des Finances a raté une occasion et créé une situation qui coûtera cher à tous les Canadiens. Une grande partie de nos dépenses d'ordre social est, depuis des années, financée avec des emprunts. Chaque année, nous empruntons de l'argent; incroyable mais vrai, ce fut le cas tous les ans depuis au moins 25 ans. Nous faisons donc augmenter nos paiements d'intérêts.

Toute hausse de ces paiements diminue la somme qui reste pour financer les programmes que nous offrons aux Canadiens. Notre seul moyen de briser ce cercle vicieux, c'est–à–dire des paiements d'intérêts élevés qui mangent l'argent de nos programmes, c'est de cesser d'emprunter. C'est exactement ce que les réformistes ont proposé—cesser d'emprunter aussi vite que possible, plus précisément en trois ans.

Pour cesser d'emprunter, nous devons réduire les dépenses d'ordre social, puisqu'elles représentent pas moins des deux tiers des dépenses fédérales autres que les paiements d'intérêts. Même si nous allions jusqu'à pratiquement éliminer tous les autres programmes et fonctions du gouvernement, nous arriverions à peine.

Évidemment, il y a beaucoup de programmes gouvernementaux essentiels qu'on ne peut pas éliminer. Il y a du gras à couper dans les programmes qui ne sont pas entièrement essentiels—et notre budget des contribuables commence par réduire de 25 p. 100 les opérations du gouvernement, ce qui permet d'épargner 10 milliards de dollars—mais un calcul rapide montre qu'il faut aussi réduire un peu les dépenses d'ordre social.

Fait intéressant, même notre ministre du Développement des ressources humaines s'en est aperçu. À la page 8 de son document de travail qui, comme on le sait, n'a abouti à rien, on peut lire:

> Étouffés par l'intérêt qu'ils doivent payer sur cette dette, les gouvernements ont énormément de mal à offrir les services dont la population a besoin et auxquels elle se fie. [. . .]Plus la dette augmente, plus les frais d'intérêt sont élevés et moins il reste d'argent pour les services. [. . .]Le statu quo n'est pas possible.

C'est bien un ministre de notre gouvernement qui s'exprimait ainsi. On est donc en droit de se demander pourquoi le ministre des Finances se vante justement d'avoir maintenu le statu quo pour les dépenses d'ordre social, quand son propre collègue du Cabinet affirme que ce n'est pas possible. Ce qui nous met la puce à l'oreille, ce sont les belles paroles qu'il a employées pour traiter de cette délicate question.

• (1755)

Au lieu de fournir un plan, le ministre des Finances, à l'instar du ministre du Développement des ressources humaines, a choisi encore une fois de retarder la réforme des programmes sociaux mal en point du Canada et de laisser le cancer s'étendre. Pourquoi a–t–il choisi de laisser l'état du patient se détériorer? Parce que le gouvernement libéral n'a pas le courage politique de

contrôler les sommes affectées aux programmes sociaux afin que nous puissions préserver ces programmes pour l'avenir.

En fait, le gouvernement libéral, qui sait très bien que la sécurité future des Canadiens est menacée, n'a pas le courage politique de prendre des mesures vigoureuses et décisives pour régler cette question de façon efficace. Pis encore, non seulement les libéraux craignent de s'attaquer aux problèmes dans ce secteur critique, mais ils font de grands efforts pour que les Canadiens aient peur qu'on y touche.

Comment s'y prennent–ils? En continuant de dire aux Canadiens que toute mesure visant à protéger notre capacité d'offrir une sécurité à long terme en réduisant nos dépenses sociales dès aujourd'hui serait trop cruelle, trop sans coeur, trop préjudiciable pour qu'on puisse même l'envisager. Quiconque suggère une telle ligne de conduite est immédiatement accusé de manquer de compassion et de ne pas se soucier des pauvres et des gens dans le besoin.

De toute évidence, les libéraux n'y croient pas vraiment, puisqu'ils disent eux–mêmes dans le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines: «Étouffés par l'intérêt qu'ils doivent payer sur cette dette, les gouvernements ont énormément de mal à offrir les services dont la population a besoin et auxquels elle se fie.» Ils le savent très bien. On ne peut que conclure que le gouvernement tient à faire passer pour une vertu ce qu'on ne peut qu'appeler son incapacité honteuse à freiner son habitude de financement par déficit.

Les députés d'en face protestent avec véhémence. En fait, on les entend jacasser en ce moment. En réponse à toute proposition de réduire les dépenses sociales, même s'ils savent parfaitement bien que le gouvernement doit réduire ses dépenses dans tous les secteurs si nous voulons mettre un frein aux frais d'intérêt qui drainent le Trésor national, ils essaient de camoufler leur inaction en parlant de leur souci de compassion, d'équité et de justice. Les Canadiens commencent néanmoins à se rendre compte du manque de substance derrière tous ces beaux discours.

La meilleure preuve, c'est l'annonce, la semaine dernière, de la prétendue réforme libérale des pensions des députés. Les Canadiens ont assisté au désolant spectacle de ministres qui refusent carrément de perdre un cent de leurs pensions incroyablement généreuses.

Cette année, le gouvernement canadien a payé 42 milliards de dollars d'intérêts. Pensez un instant à ce qu'il aurait pu faire pour les Canadiens avec ces 42 milliards de dollars. Il aurait pu doubler tous les paiements de supplément du revenu garanti versés aux personnes âgées dans le besoin. Il aurait pu diminuer les impôts de 20 p. 100. Il aurait pu payer les frais de scolarité pour 100 000 étudiants. Il aurait pu remettre 10 000 $ à 100 000 couples récemment mariés pour qu'ils puissent faire un premier versement sur une maison. Il aurait pu éliminer complètement la TPS, ce que les libéraux ont promis de faire. Pour couronner le tout, il aurait pu faire construire un stade de 500 millions de dollars dans chaque province, y compris l'Île–du–Prince–Édouard.

Eh bien, nous ne disposions pas de ces 42 milliards de dollars, qui ont servi à payer les intérêts sur la dette accumulée par les libéraux.

Ce qui menace vraiment les dépenses sociales, ce sont les emprunts et le déficit des libéraux. Ce budget n'y change rien. Si le budget n'est pas éliminé cette année, quand le sera–t–il? Les Canadiens et leurs enfants se rappelleront que le budget fédéral de 1995 aurait pu et aurait dû proposer un plan visant à assurer la sécurité personnelle dans les années à venir, mais qu'il ne l'a pas fait. Cet échec sera considéré comme l'une des plus grandes tragédies de la 35e législature.

• (1800)

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires de ma collègue. Ce qu'elle semble passer sous silence, c'est la réaction de tous les experts financiers au Canada et à l'étranger.

Le budget a été bien accueilli par à peu près tout le monde, sauf les membres du Parti réformiste. En fait, on dit en termes très élogieux que le ministre des Finances s'est finalement attaqué au problème de la dette et du déficit dans notre pays. La députée affirme pourtant que le ministre des Finances n'a aucun mérite. Je rappelle à la députée que, pendant neuf ans, l'ancien gouvernement a été incapable d'atteindre ses objectifs, ce que notre ministre des Finances a fait deux années de suite.

C'est carrément faux de dire que l'objectif ultime du ministre des Finances était de ramener le déficit à 25 milliards de dollars. C'est tout à fait injuste de faire une telle déclaration ici en cette Chambre. Le ministre a annoncé publiquement à plusieurs reprises que son but ultime était l'élimination totale du déficit et de la dette. C'est le but ultime, comme le ministre l'a expliqué très clairement, et les recherches effectuées par le Parti réformiste semblent très sélectives sur ce point.

Ma question à la députée du Parti réformiste et à ses collègues qui jacassent au moment où je vous parle est la suivante. Si le Parti réformiste se préoccupe tant de la sécurité sociale au Canada, pourquoi le plan budgétaire bleu, le prétendu budget des contribuables—un titre on ne peut plus inapproprié—préparé par le Parti réformiste, sabre–t–il aussi vigoureusement le Régime de pensions du Canada? Comment ces députés peuvent–ils prétendre que leur budget reflète une certaine préoccupation à l'égard de la population canadienne?

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je remercie mon vis–à–vis d'avoir soulevé ces questions, parce qu'il est important qu'on s'y arrête. Ce sont justement les questions que les gens d'en face utilisent toujours pour justifier leur position. Il importe que les Canadiens sachent que cela ne fonctionne pas.

Tout d'abord, les marchés financiers ont réagi de façon positive. N'est–ce pas un peu regrettable que nos marchés financiers se soient tant habitués à des gouvernements inactifs qu'ils soupirent de soulagement quand ils voient que nous allons réduire nos emprunts?

De plus, des amis qui travaillent dans l'industrie financière me disent que les marchés financiers ne tiennent pas compte des mesures gouvernementales. Ils devancent de loin le gouvernement. Ils ont des semaines d'avance, de sorte qu'il y a déjà longtemps que ce budget ne leur dit rien. Ils ne réagissent pas le lendemain du budget, mais des semaines avant. Les marchés

financiers sont comme cela. Tous ceux qui les connaissent le savent.

Le député se vante que le gouvernement a atteint ses objectifs, même si ses prédécesseurs n'y arrivaient pas. Quand on place la barre bien bas, il est évident qu'on la franchit. C'est comme le fumeur qui passe de deux paquets de cigarettes à un et demi et qui déclare: «J'arrête de fumer.» Il lui reste un bon bout de chemin à faire et c'est vraiment ce qui se passe ici.

Le budget ne prévoit aucune échéance pour ramener le déficit à zéro. Bien sûr, le ministre des Finances prononce de belles paroles et déclare en passant que c'est l'objectif ultime. Si c'est un objectif, il devrait y avoir un plan, mais, à la place, le gouvernement renvoie toujours à l'objectif de son livre rouge, qui est un déficit de 25 milliards de dollars, et qui est énorme.

Notre plan vise à réduire les dépenses des programmes sociaux de 15 milliards de dollars pour une raison bien simple. De telles coupes permettent d'éliminer les emprunts. Si on élimine les emprunts, on stabilise les intérêts à payer. Les intérêts deviennent fixes. Si l'on ne réduit pas les emprunts, la hausse des intérêts se poursuit. Quand le niveau des intérêts s'arrête, on sait qu'on peut utiliser le reste de son argent pour fonctionner. Toutefois, si les intérêts montent toujours, on doit se débrouiller avec de moins en moins d'argent chaque année.

C'est précisément ce qui va se produire avec ce plan. Si le député d'en face pense qu'il est mauvais de réduire les dépenses maintenant pour arriver à éliminer le déficit, attendons qu'il voie les coupes qu'il va falloir effectuer lorsque les intérêts à payer atteindront 50, 55 ou 60 milliards de dollars, parce que le gouvernement refuse de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le budget. De l'avis de ceux qui poussent leur analyse un peu plus loin que les médias, les groupes d'intérêts et les libéraux qui se congratulent, ce budget est malhonnête et n'est pas aussi bon qu'on le pense. En fait, ce budget ne va pas assez loin; c'est une mesure hypocrite qui ne fait rien pour corriger l'inefficacité et le gaspillage au sein du gouvernement fédéral.

• (1805)

Ce budget ne mérite pas d'éloges. Il témoigne d'un manque de volonté et d'une absence de solutions. Il ne constitue pas une réponse. Il ne fait que prolonger l'agonie de nos programmes sociaux, de notre sécurité financière et de notre style de vie, ce qui a pour effet de toucher aussi nos enfants.

Le budget du ministre des Finances s'inscrit tout à fait dans la logique des libéraux. Le ministre a effectué certaines compressions pour la forme, en espérant que celles–ci apaiseront les électeurs. Il a augmenté les taxes d'une façon telle que les contribuables ne sauront pas qu'ils sont durement touchés. Le ministre des Finances a pris des mesures qui, si elles avaient été proposées par un autre parti lorsque les libéraux siégeaient sur les banquettes de l'opposition, auraient provoqué un tollé de leur part. C'est dans ce sens que le budget est hypocrite.

Dans son budget des contribuables, le Parti réformiste a proposé une série de réductions raisonnables et réalisables qui s'appliqueraient aux paiements de transfert et aux programmes établis. Il s'agit de compressions susceptibles de remettre à long terme de l'ordre dans nos finances et de nous permettre de préserver les programmes. Les libéraux nous ont laissé tomber, comme le fait actuellement le député. Ils ont dit que nous étions sans coeur, que nous étions incapables de compassion et que nous nous attaquions aux pauvres. Que proposent les libéraux comme solution à l'insensibilité des réformistes?

Les libéraux proposent, par exemple, de doubler les frais imposés aux revendicateurs du statut de réfugié. Ce n'est pas rien! C'est sans aucun doute le plus bel exemple d'hypocrisie révoltante que nous a donné jusqu'à maintenant le gouvernement ou le Parti libéral. Il n'a rien fait de ce qu'il avait promis.

Songez à ce qui se passe au ministère de l'Immigration. Songez à l'augmentation des frais qui sera imposée. Prenez quelques instants pour songer à cette hausse de frais et à celui qui recueillera cet argent, le ministère de l'Immigration. Si l'on y regarde bien, on aura une toute autre impression du sérieux du gouvernement, de la volonté du gouvernement et du parti d'en face de vraiment changer les choses. On aura une toute autre impression de la volonté de ce parti, du courage du ministre des Finances et, surtout, du ministre de l'Immigration.

Il y a deux raisons pour lesquelles le ministre des Finances et le ministre de l'Immigration ont décidé d'accroître ces droits. Il y a une raison avouée et une raison non avouée.

La raison avouée est de hausser les recettes pour compenser les compressions budgétaires. Autrement dit, ils veulent encaisser davantage d'argent. En demandant davantage au départ, ils veulent recouvrer une plus grande part du coût de traitement des demandes et de réinstallation des immigrants, comme l'a signalé le ministre. Très bien. Pourquoi les personnes qui demandent le statut d'immigrant ne devraient–elles pas payer pour l'obtenir? Nous ne voyons aucune objection à cela.

Il n'y a aucune raison pour que les contribuables subventionnent le traitement des demandes du statut d'immigrant. N'oubliez pas que si un autre parti avait fait la même chose, les libéraux seraient tombés dessus à bras raccourcis en se lamentant sur le sort des pauvres, des plus démunis, qui auront plus d'impôts à payer.

L'autre raison qui justifie le quasi–doublement du tarif, cette raison cachée, mais reconnue par les observateurs des deux camps du débat sur l'immigration, c'est la volonté de réduire discrètement le nombre de candidats à l'immigration. Certes, la transformation de la composition des contingents d'immigrants est une bonne idée. L'Institut C.D. Howe et l'Institut Fraser sont tous deux d'accord avec le Parti réformiste là–dessus. Cependant, en s'y prenant ainsi, les libéraux montrent leur couardise et leur esprit retors.

Une voix: Comment cela?

M. Hanger: Parce qu'ils ne disent pas leurs vraies raisons.

Le ministre de l'Immigration a eu bien des occasions d'apporter des changements sensés et honnêtes à la politique de l'immigration, mais il ne l'a pas fait. Il a eu bien des occasions d'économiser énormément d'argent aux contribuables en réformant cette politique. Il ne l'a pas fait. Il ne voulait pas. Il n'a pas les qualités qu'il faut pour agir. Si le ministre avait voulu économiser des millions de dollars aux contribuables, il n'avait qu'à s'inspirer

de quelques conseils du Parti réformiste sur la détermination du statut de réfugié au Canada.

Il y a un mois, nous avons rendu publiques des propositions proactives sur la détermination du statut de réfugié. Si elles étaient adoptées, le système d'examen du statut de réfugié serait plus juste pour les vrais réfugiés. C'était là notre principal objectif. Notre proposition aurait rendu le système plus juste pour les contribuables en réduisant l'aide juridique et les services sociaux pour les revendicateurs du statut de réfugié dont la demande a été refusée et qui en appellent de cette décision.

• (1810)

Nous avons proposé l'abolition de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce foyer de favoritisme et de décisions ridicules qui coûte 80 millions de dollars par année. Nous avons proposé que le système de détermination du statut de réfugié, qui coûte actuellement un milliard de dollars ou plus par année pour traiter une poignée de demandes, soit fondamentalement restructuré afin de réduire le nombre de demandes non fondées et d'accepter un plus grand nombre de véritables réfugiés de l'étranger, ce qui permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des millions de dollars, mais le ministre n'a rien voulu entendre.

Voici une courte liste de certains autres problèmes auxquels le ministre de l'Immigration a eu peur de s'attaquer. Le coût total de son ministère est passé de 581 millions de dollars à 592 millions de dollars. Est–ce là ce qu'on peut appeler une réduction des coûts? Le budget des services ministériels est passé de 33 millions de dollars au chiffre incroyable de 78 millions. Doubler un budget en un an, est–ce là ce que le ministre entend par une efficience accrue?

Les échecs du programme de parrainage coûtent 700 millions de dollars; selon des estimations publiées par le *Vancouver Sun* il y a quelques jours, l'aide sociale pour les réfugiés coûte 600 millions de dollars; l'enseignement de l'anglais ou du français et les autres services d'établissement offerts aux nouveaux immigrants coûtent 450 millions de dollars; le programme en or du Québec pour l'établissement des immigrants coûte 90 millions de dollars. On ne fait aucun rajustement à cet égard. C'est toujours la même chose, année après année.

En plus de tout cela, le ministère de la Justice dépensera aussi 11,6 millions de dollars pour les affaires liées aux immigrants et aux réfugiés. La Cour fédérale dépensera également 11,9 millions de dollars pour les affaires liées aux réfugiés. La GRC devra aussi dépenser 2,3 millions de dollars pour réparer les dégâts causés par nos mauvaises politiques en matière d'immigration. Il y a 60 millions de dollars au titre de l'aide juridique.

Et puis il y a bien sûr les dépenses stupides de l'année dernière: 2 000 $ pour une réception à la pizza offerte par le ministre; 2 000 $ pour des signets portant la photo du ministre; 100 000 $ pour un ameublement de bureau pour un membre de la CISR; et une généreuse indemnité de départ de 100 000 $ pour se débarrasser de ce dernier.

Au regard de tous ces chiffres, les droits accrus imposés au candidat à l'immigration ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Tant que le gouvernement actuel et le ministre de l'Immigration ne s'attaqueront pas au fait que les programmes d'immigration à l'intention des réfugiés sont si laxistes, si libéraux, si inefficaces et si ridiculement généreux qu'il en coûte jusqu'à 3 milliards de dollars par année aux Canadiens pour accepter des réfugiés et les aider à s'établir, nous ne ferons que perdre notre temps.

Le gouvernement se bat contre les moulins à vent. S'il tenait vraiment à mettre de l'ordre dans le budget de l'immigration, il ne devrait pas hausser les droits avant de s'être attaqué au véritable problème: la politique libérale d'immigration. Voilà le problème.

Je le dis aux Canadiens, aux médias, aux observateurs intéressés par le système canadien d'immigration partout dans le monde, avant de féliciter le ministre des Finances et le ministre de l'Immigration d'avoir pris une mesure sévère pour résoudre un problème difficile, avant que leurs félicitations ne deviennent trop chaleureuses, qu'ils me disent ce qui ne va pas dans le tableau suivant.

Un demandeur de statut de réfugié vient de recevoir 1 000 $. Il comparaît maintenant devant un membre de la Commission nommé par favoritisme politique et payé 85 000 $ par année. Chaque heure d'audience et de temps de préparation s'accumule comme autant de bénéfice pour son avocat de l'aide juridique. Il est pratiquement assuré d'obtenir le statut de réfugié puisque la CISR n'est ni plus ni moins qu'une chambre d'enregistrement qui nous coûte 80 millions de dollars par année. S'il est malade, il n'a pas à s'en faire puisqu'il a une carte santé.

Dans le cas extrêmement improbable où on lui refusait le statut de réfugié, il n'a pas à s'en faire non plus. Il va tout simplement donner quelques heures de plus de travail à son avocat de l'aide juridique qui interjettera appel auprès de tribunaux financés par les contribuables, et obtiendra une autre audience devant un autre membre de la Commission payé 85 000 $ par année. Après que cette farce aura duré pendant trois ans, le ministre lui accordera une amnistie d'office. Ce n'est pas une mauvaise affaire pour 975 $. La plupart d'entre nous ne pourraient même pas passer la porte du tribunal pour 975 $. Le revendicateur du statut de réfugié et son avocat peuvent accaparer nos tribunaux pendant trois ans.

Ce n'est pas là une exagération. Les députés n'aiment peut–être pas mon exemple, mais c'est parce qu'ils savent que c'est vrai. L'aspect le plus tragique de ce scénario, c'est que, pendant tout le temps où ce processus se déroule aux frais des contribuables, l'ONU nous dit que les véritables réfugiés à l'étranger sont systématiquement oubliés par les pays comme le Canada. Les réfugiés dont les demandes pourraient être traitées plus facilement et à un coût beaucoup moins élevé sont oubliés. Pourtant, ce sont de véritables réfugiés.

Les gens commenceront peut–être à se rendre compte que nous avions la chance, en 1995, de repenser vraiment le gouvernement et de faire des changements fondamentaux. Ils se rendront compte que nous avions une chance unique d'améliorer le système et seront profondément déçus que nous ayons raté cette chance.

Le vice–président: Comme il est 18 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix le sous–amendement dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 165)

POUR

Députés

Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Johnston
Mayfield
Mills (Red Deer)
Ramsay
Schmidt
Solberg
Strahl
Wayne
Williams—41

Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Cummins
Forseth
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Jennings
Manning
Meredith
Morrison
Ringma
Silye
Stinson
Thompson
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Assadourian
Augustine
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Bergeron
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Bélisle
Calder
Cannis
Caron
Cauchon

Alcock
Arseneault
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Caccia
Campbell
Canuel
Catterall
Chamberlain

Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
Dhaliwal
Dromisky
Duhamel
Easter
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Hubbard
Irwin
Jacob
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Landry
Laurin
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Parrish
Payne
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Robillard
Rompkey
Serré
Skoke
Speller
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Wells
Young

Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Copps
Crawford
Culbert
Daviault
DeVillers
Discepola
Duceppe
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Fontana
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Harvard
Iftody
Jackson
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Ouellet
Paradis
Patry
Peric
Picard (Drummond)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Robinson
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Simmons
Solomon
St-Laurent
Steckle
Szabo
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—186

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Bouchard
Deshaies
Flis
Langlois
MacLaren
Peters
Rock
Wood

Bergeron
Brien
Dumas
Lalonde
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
McKinnon
Pillitteri
Stewart (Brant)
de Savoye

• (1845)

Le vice–président: Je déclare le sous–amendement rejeté.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le 10 février, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il interdirait deux nouvelles balles hyperdestructives mises au point aux États–Unis. L'une cause le maximum de dommage dans les tissus humains tandis que l'autre peut pénétrer un gilet pare–balles. On nous dit que ce type de munition est censé éclater en milliers de fragments tranchants comme un rasoir au contact de la chair. Le concepteur de ces balles affirme: «Ces fragments sont mortels lorsqu'ils s'enfoncent dans des organes vitaux comme les poumons, d'autres organes de l'appareil respiratoire, le coeur et d'autres tissus. L'étendue de la blessure est catastrophique et la mort est presque instantanée.»

• (1850)

J'ai été satisfait de la réponse que le ministre de la Justice m'a donnée, car il a dit que ces deux types de munitions avaient été interdites au Canada. Cet incident nous a toutefois rappelé que, si nous tenons à contrôler les armes à feu, nous devons aussi contrôler les munitions. Sans munitions, les armes à feu sont plutôt inoffensives.

C'est particulièrement important quand on songe que 65 000 fusils ont été perdus ou volés depuis 1974 et que, selon le rapport de la GRC, quelque 3 000 armes à feu sont perdues ou volées chaque année. Dans le cas d'un vol, si on ne peut se procurer les munitions qui correspondent à l'arme, il est possible d'empêcher la perpétration d'un crime, d'où l'importance du contrôle des munitions.

Ce soir, j'aimerais demander au gouvernement si, dans la nouvelle mesure législative dont la Chambre est saisie—je l'ai examinée—on prévoit que, pour acheter des munitions, il faudra désormais avoir une autorisation de possession d'armes à feu ou un certificat d'enregistrement d'armes à feu.

Je pose la question parce que, dans la documentation qui accompagne le projet de loi, il était question que l'on puisse acheter des munitions en exhibant un simple permis de conduire. Je ne saurais l'accepter, mais, puisqu'il faut avoir une autorisation de possession, d'utilisation ou d'acquisition d'armes à feu, je ne vois pas pourquoi il ne faudrait pas exhiber ce document au moment de l'achat des munitions.

J'aimerais avoir des précisions là–dessus.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en décembre dernier, les journaux rapportaient qu'une entreprise américaine avait mis au point deux balles à très grande puissance de destruction. La première, appelée Black Rhino, est une balle de plastique qu'on a dit perforante. La seconde, la Rhino Ammo, est une balle à fragmentation élevée conçue pour causer le maximum de dommages aux tissus humains.

Les fonctionnaires du gouvernement ont communiqué avec leurs homologues américains et ont appris que la Black Rhino n'existe pas et que les experts techniques doutent fort qu'une balle de plastique perforante puisse être fabriquée.

Quant à la balle Rhino Ammo, sa puissance de destruction a été grandement exagérée. Ce projectile ressemble, en fait, à la balle à pointe creuse qui est déjà disponible aux États–Unis et qu'on peut se procurer au Canada à certaines conditions.

Les balles perforantes et les balles à fragmentation sont actuellement interdites au Canada depuis le 1er octobre 1992, en vertu de l'arrêté nº 10. Le Code criminel prévoit une peine maximale de dix ans en cas de possession, de vente ou d'importation de ces munitions.

Je voudrais aborder la question qu'a soulevée le député au sujet de l'achat de munitions. Pour acheter des munitions, il faudra être muni d'un certificat d'enregistrement, une fois que la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2003 sera écoulée.

Jusqu'à cette date, tous les gens n'auront peut–être pas un certificat d'enregistrement. Entre–temps, ils devront, si possible, présenter un autre certificat, un permis de conduire ou peut–être un certificat d'acquisition d'armes à feu. Des conditions seront prévues, mais elles restent encore à déterminer.

Ces conditions seront stipulées dans le règlement.

LE TOURISME

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir reparler de la question que j'ai posée le 24 février au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, au sujet du tourisme.

Ajournement

Le tourisme joue un rôle capital dans la vie des habitants de ma circonscription de South Shore, en Nouvelle–Écosse. Il est important que l'on continue de promouvoir le tourisme car il sert à revitaliser les collectivités qui ont été durement touchées par le ralentissement dans le secteur des pêches.

• (1855)

Dans ma circonscription, le tourisme génère 100 millions de dollars par an et donne de l'emploi à des milliers de personnes. C'est une industrie qui peut et qui doit jouer un rôle de premier plan dans la relance de l'économie de la région.

Par exemple, en 1994, la région a connu une augmentation de 20 p. 100 dans les locations, la plus importante augmentation enregistrée en Nouvelle–Écosse. Plus de 127 000 personnes ont signé le livre d'or aux bureaux de tourisme. Cela représentait une augmentation de 19 p. 100 par rapport à 1993. La côte sud de la Nouvelle–Écosse est populaire, mais pourrait l'être encore plus. Je dis cela, parce que 30 p. 100 des visiteurs venaient de la Nouvelle–Écosse, 29 p. 100, d'autres régions du Canada, 28 p. 100, des États–Unis et 5 p. 100, d'autres pays.

Il y a tant à faire et à voir sur la côte sud. J'ai un faible pour les charmes de Chester puisque j'ai choisi de m'y installer, il y a plus de vingt ans déjà. On peut nommer aussi Lunenburg, localité pittoresque où est amarré le *Bluenose* et site du Musée des pêches de l'Atlantique, pour lequel on a demandé la désignation d'élément du patrimoine mondial. Il y a Oak Island et son trésor caché, qui célèbre cette année son 200e anniversaire.

Dans le comté de Queens, on peut voir des plages de sable blanc spectaculaires et plusieurs sites d'écotourisme, dont l'annexe côtière du Parc national Kejimkujik et le sanctuaire d'oiseaux de Port Joli. Ces trésors ont été préservés et le public peut profiter de ces lieux pratiquement sauvages. À l'extrémité ouest de ma circonscription, le rivage historique de Shelburne se taille une réputation enviable auprès des réalisateurs de films.

En ma qualité de représentant de la région, je suis certain que les députés comprennent à quel point j'ai été heureux d'entendre le premier ministre annoncer, l'automne dernier, qu'il avait accepté les recommandations de son conseiller spécial sur le tourisme. La création de la Commission canadienne du tourisme et l'établissement d'un fonds initial de 50 millions de dollars pourraient certes favoriser la commercialisation efficace du Canada chez nous et à l'étranger. J'ai cependant certaines réserves sur le fonctionnement de tout cela.

Tout d'abord, en plus de l'association touristique de South Shore qui réalise d'excellentes choses, on a créé de nombreux comités locaux du tourisme pour élaborer des stratégies en vue d'accroître le tourisme à l'échelle locale. Les gens me demandent constamment comment ils peuvent avoir accès à ces crédits de promotion du tourisme. J'ai du mal à répondre à ces questions, car on ne l'a jamais précisé très clairement. Selon les médias, il y a beaucoup d'argent disponible pour cela. Pourtant, les documents que j'ai reçus sont très vagues sur la façon dont l'argent sera réparti.

De plus, je voudrais savoir comment la Commission canadienne du tourisme profitera aux régions rurales, comme la mienne, car, jusqu'à maintenant, les efforts semblent plutôt tournés vers les régions métropolitaines. Les intérêts des petites entreprises, qui forment une large proportion du secteur du tourisme, seront–ils bien représentés?

Enfin, je crains un chevauchement d'efforts. La Commission canadienne du tourisme semble n'être qu'une version à plus large échelle de l'association touristique de la région de l'Atlantique qu'on a créée à la fin de 1993. J'espère que ces groupes collaboreront plutôt que de se marcher sur les pieds.

En terminant, je tiens à rappeler que je souscris à l'objectif visé par la création de cette commission. Étant donné que j'ai pu constater les répercussions positives que le tourisme peut avoir dans une région donnée, je veux que le Canada favorise le secteur du tourisme. Cependant, je tiens, d'abord, à obtenir des précisions sur la façon dont on va procéder.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de South Shore pour sa question et pour l'intérêt qu'il porte à un secteur de notre économie qui a malheureusement été négligé ces 10 ou 15 dernières années.

Le tourisme est—après celui de l'automobile—le secteur qui emploie le plus de Canadiens. Le gouvernement s'est fermement engagé non seulement à maintenir mais à pratiquement quadrupler le budget affecté au tourisme.

Non seulement cela, nous avons établi des lignes directrices et avons dit à la Commission de l'industrie touristique du Canada que nous voulions que ces fonds servent à des investissements ou à des coentreprises. Autrement dit, il ne s'agit pas pour Industrie Canada et l'industrie touristique de faire le travail seuls, mais de le faire avec l'aide de cette commission qui regroupe des spécialistes de l'industrie touristique recrutés au sein du secteur privé et venant de toutes les régions du Canada. Le ministre de l'Industrie a nommé les membres de la commission le 1er février.

Je dois dire au député de South Shore que cette commission est nouvelle et qu'il faut donc s'attendre à quelques problèmes avant qu'elle ne fonctionne parfaitement. Si le député a, dans sa circonscription, du mal à établir des partenariats ou des liens entre les exploitants d'entreprises touristiques et la commission, je l'invite à comparaître devant le Comité de l'industrie de la Chambre des communes. La direction de la Commission canadienne du tourisme comparaîtra devant le comité dans environ deux semaines. Nous examinerons d'abord son plan d'ensemble et ses objectifs. Plus important encore, nous examinerons les questions que le député de South Shore a soulevées ce soir, ces éléments particuliers qui peuvent poser des difficultés.

• (1900)

Je ne veux pas dire que la commission a des réponses précises à offrir à l'heure actuelle. C'est une nouvelle commission. C'est une expérience nouvelle qui amène le gouvernement à travailler avec le secteur privé.

J'invite le député à participer à cette séance du comité, et nous discuterons des questions qui le préoccupent. Ce secteur peut faire beaucoup pour redonner du travail aux Canadiens, ce qui constitue la responsabilité première du gouvernement.

[*Français*]

LE BUDGET

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, j'interviens en cette fin de journée pour démontrer que lors de ma question posée le 28 février dernier, j'ai parlé de l'iniquité qui existait dans le Budget de l'honorable ministre des Finances, Budget qui a été présenté lundi dernier.

Pour bien cerner cette iniquité, j'aimerais reprendre une partie de la question que je posais cette semaine à l'honorable ministre des Finances. Ma question était formulée à peu près comme ceci: «Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances annonçait hier la fin des subventions aux transporteurs de grain, tout en annonçant une généreuse compensation de près de 3 milliards de dollars versée notamment sous forme de subventions directes aux producteurs de l'Ouest.»

J'ai fouillé, depuis cette journée, et j'ai été à même de constater que les producteurs céréaliers de l'Ouest, et uniquement de l'Ouest, se verront offrir entre 15 $ et 18 $ l'acre, ce qui représente de 15 000 $ à 18 000 $, en moyenne, par producteur céréalier.

Évidemment, le Pas du Nid–de–Corbeau était destiné à transporter les céréales du point A au point B situé près de la mer, la plupart du temps, bien sûr, à Vancouver. En fouillant également dans ce dossier de la LTGO, on s'est rendu compte que plusieurs agriculteurs faisaient stocker leur grain dans les wagons, les trémies. Les wagons descendaient et faisaient un tour de passe à Thunder Bay et, pour obtenir la subvention, retournaient à Vancouver, si bien que c'était beaucoup plus onéreux pour le gouvernement canadien de procéder ainsi.

Mais là où je veux en venir, c'est à l'injustice, à l'iniquité à laquelle font face, dans ce dossier, les producteurs de l'est du pays. D'une main, le gouvernement enlève 560 millions de dollars aux producteurs de l'Ouest et, pour avoir bonne conscience, il s'engage à verser près de trois milliards de dollars pour dédommager, pour compenser, pour trouver une diversification à l'agriculture de l'Ouest, alors que dans le même Budget, il coupe de 30 p. 100 les subventions au lait industriel.

J'ai fait des calculs et, pour le Québec et l'Ontario où, on le sait très bien, on produit environ 80 p. 100 du lait industriel au Canada, 30 p. 100 de coupures représentent des pertes de 3 000 $ à 5 000 $. Qu'est–ce que le gouvernement libéral donne aux agriculteurs de l'Est pour les dédommager? Zéro. Il ne donne rien.

Donc, l'iniquité, dans ce Budget, est à souligner, et j'attends ici non pas une réponse toute faite, mais des éclaircissements.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion de répondre aux commentaires du député de Frontenac.

Il est vrai que la subvention annuelle de 560 millions de dollars au transport du grain de l'Ouest sera totalement éliminée d'ici le 1er août. Je dois toutefois rappeler au député—qui ne l'ignore pas j'en suis sûr—que la subvention aux producteurs de lait n'est réduite que de 15 p. 100 cette année et de 15 p. 100 l'an prochain. Le 1er août, 85 p. 100 de cette subvention existera encore.

L'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau redresse une inégalité dont les agriculteurs de l'Est se plaignent depuis longtemps. Les mesures de transition tiennent compte des effets possibles sur les producteurs de grain de l'Ouest de l'élimination d'une entente vieille de 96 ans.

Outre un versement unique de 1,6 milliard de dollars, il est prévu de mettre en place un programme pluriannuel de 300 millions pour faciliter la transition à un système de transport plus efficace. Ce montant n'est pas excessif; il est nécessaire pour aider les producteurs de grain à s'adapter au changement et à tenir tête aux producteurs subventionnés qui leur font concurrence sur les marchés internationaux.

Fait important, l'industrie laitière est protégée de la concurrence par le système de la gestion de l'offre auquel est soumise 90 p. 100 de sa production. Tout aussi important est le fait que ce train de mesures prises par le gouvernement pour réformer le transport du grain correspond en tous points à la position de la coalition québécoise sur la LTGO.

Ce train de mesures est juste et adapté aux différentes situations des divers secteurs dans les différentes régions. Chacun est appelé à faire sa part pour contribuer à la réduction du déficit. Ce gouvernement n'applique pas deux poids deux mesures, contrairement à ce que prétend à tort le député de Frontenac.

Bien au contraire, dans ce budget nous offrons à tous les Canadiens une norme unique à atteindre, une norme qui assurera la croissance future du secteur agricole et qui nous permettra de demeurer compétitifs sur les marchés internationaux.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 19 h 10, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1994–1995

Le Président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (D) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, aux termes des paragraphes 81(5) et 81(6) du Règlement, je présente une motion visant le renvoi des prévisions du budget supplémentaire aux divers comités permanents de la Chambre.

Une longue liste accompagne la motion. Si la Chambre en convient, je demande que cette liste soit imprimée dans le hansard sans être lue.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y consent–on?

Des voix: D'accord.

M. Eggleton: Madame la Présidente, je voudrais proposer:

Que les prévisions du budget supplémentaire (D) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995 déposé aujourd'hui soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre selon l'attribution détaillée qui y est jointe.

Le Président: Y consent–on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord
Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1d, 6d, 7d, 8d, 10d, 15d, L21d, L25d, 35d, 36d, 40d, 45d, et 50d.

Au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Agriculture et Agroalimentaire, crédits 1d, 5d, 6d, 10d et 15d.

Au Comité permanent du patrimoine canadien
Patrimoine canadien, crédits 1d, 5d, 10d, 15d, 30d, 35d, 40d, 50d, L61d, 75d, 85d, 100d, 115d, 121d, 125d, 145d et 150d.

Au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
Citoyenneté et Immigration, crédits 5d et 10d.

Au Comité permanent de l'environnement et du développement durable
Environnement, crédits 1d et 10d.
Conseil privé, crédit 28d.

Au Comité permanent des finances
Finances, crédits 1d, L5d, 27d, 30d et 40d.
Revenu national, crédits 1d, 5d, 10d, 15d et 20d.

Au Comité permanent des pêches et des océans
Pêches et Océans, crédits 10d et 15d.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
Affaires étrangères, crédits 1d, 2d, 5d, 10d, 20d, 25d et 26d.

Au Comité permanent des opérations gouvernementales
Conseil du Trésor, crédit 6d.
Gouverneur général, crédit 1d.
Travaux publics et Services gouvernementaux, crédits 15d, 20d, 21d, 22d, 23d, 24d et 25d.

Au Comité permanent de la santé
Santé, crédits 5d, 10d et 20d.

Au Comité permanent du développement des ressources humaines
Développement des ressources humaines, crédits 1d, 5d, 10d, 15d, 20d, 30d, 35d, 40d et 45d.

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées
Justice, crédit 15d.

Au Comité permanent de l'industrie
Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédit 1d.
Finances, crédit 45d.
Industrie, crédits 1d, 45d, 60d, 70d, 75d, 80d, 85d et 95d.

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques
Justice, crédits 1d, 10d, 20d, 25d, 35d et 45d.
Solliciteur général, crédits 1d, 15d, 20d, 25d, 35d, 40d et 45d.

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.
Anciens combattants, crédits 10d et 15d.
Défense nationale, crédit 1d.

Au Comité permanent des ressources naturelles
Ressources naturelles, crédits 1d, 2d, 3d, 10d, 30d et 40d.

Au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
Conseil privé, crédit 20d.
Parlement, crédit 5d.

Au Comité permanent des transports
Conseil privé, crédit 15d.
Transports, crédits 1d, 10d, 38d, 40d et 45d.

Au Comité permanent de la Bibliothèque du Parlement
Parlement, crédit 10d.

Au Comité mixte permanent des langues officielles
Conseil privé, crédit 25d.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions aujourd'hui.

La première est signée par 184 membres de l'industrie minière qui prient le Parlement de prendre des mesures susceptibles de favoriser l'expansion de leur industrie, ce qui améliorera l'emploi dans ce secteur, de promouvoir l'exploration, de reconstituer les réserves minérales du Canada, d'assurer la subsistance des collectivités minières et de préserver l'industrie minière canadienne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, la pétition suivante porte 32 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne modifier ni le Code des droits de la personne, ni la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, la troisième pétition est signée par 37 personnes qui demandent au Parlement de maintenir le monopole de la Commission canadienne du blé dans la commercialisation et l'exportation du blé et de l'orge.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter, au nom de 213 habitants de Calgary, une pétition qui vient s'ajouter, si je ne m'abuse, à plusieurs autres qui regroupent un total d'environ 64 000 noms.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à resserrer la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils sont d'avis que la loi n'atteint pas son objectif premier qui est de dissuader les jeunes de commettre des crimes.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition demandant au Parlement de ne pas abroger l'article 241 du Code criminel et de continuer à interdire le suicide assisté et l'euthanasie.

La pétition est signée par 223 personnes et n'est qu'une parmi de nombreuses autres qui regroupent en tout jusqu'à maintenant 23 186 noms.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENTANTS

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre des pétitions au nom d'habitants de Végréville et de l'Alberta.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants afin de dissuader les jeunes de commettre des crimes et de rendre la Loi sur les jeunes contrevenants suffisamment sévère pour assurer une véritable justice. Je crois comprendre que plusieurs pétitions portent sur ce sujet et regroupent en tout environ 64 000 noms.

• (1010)

Je voudrais signaler le travail accompli par Caroline Balisky, du groupe Concerned Citizens, qui compile ces pétitions.

LE PROJET DE LOI C-41

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui une pétition au nom de 62 habitants du Yukon.

Les pétitionnaires, estimant que l'article 718.2 accorde trop d'attention et une importance indue à l'orientation sexuelle, demandent que cet article soit rayé du projet de loi C-41.

J'ajouterai respectueusement que je n'approuve pas moi-même cette pétition. En fait, le Code des droits de la personne du Yukon accorde encore plus de droits aux particuliers.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter.

La première est signée par des électeurs de Capilano—Howe Sound, qui demandent que la Chambre s'assure que soient appliquées les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté par un médecin et que le Parlement n'adopte aucune modification législative favorisant l'euthanasie.

LE PROJET DE LOI C-41

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent que la Chambre raye du projet de loi C-41 la mention de l'orientation sexuelle.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition réunit un ensemble imposant de documents. Les pétitionnaires exhortent vivement la Chambre à réduire les dépenses publiques au lieu de hausser les impôts.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 31 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter ici une pétition de quelque 55 pages.

Les pétitionnaires rappellent que les Canadiens de tout le pays veulent que l'on apporte des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants et demandent que cette loi devienne suffisamment sévère pour dissuader les jeunes de commettre des délits et pour que justice soit vraiment rendue.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de modifier le Code criminel et la Loi de 1992 sur les jeunes contrevenants dans le sens de leur pétition.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par près de 2 500 Albertains, dont la majorité habitent Yellowhead.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rendre la Loi sur les jeunes contrevenants assez stricte pour véritablement dissuader les jeunes de commettre des crimes.

Cette pétition porte à environ 64 000 le nombre total de personnes qui ont signé des pétitions semblables en Alberta.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

L'hon. Sergio Marchi (au nom du ministre des Finances) propose: que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur un budget historique, et plus précisément sur le projet de loi C–73, qui autorisera les emprunts nécessaires et mettra en oeuvre les mesures annoncées par le gouvernement et le ministre des Finances lundi soir.

Je commence en rendant hommage à mon collègue et ami, le ministre des Finances, dont le budget est marqué du sceau des grandes valeurs et des grands principes traditionnels canadiens que sont le libéralisme, la compassion et l'intégrité. Son exposé budgétaire nous donne un exemple patent de la différence entre la simple gestion et le leadership. Le gestionnaire ne fait qu'imiter, tandis que le leader prend des initiatives.

• (1015)

Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont leur rôle dans le plan économique proposé. Nous faisons tous des sacrifices: ceux qui travaillent dans la fonction publique; ceux qui travaillent la terre; ceux qui pêchent dans les mers; ceux qui font des affaires et administrent nos magasins et nos usines; et l'ensemble des familles canadiennes qui font toutes des sacrifices à chaque jour. C'est là un important principe de justice et d'équité, qui constitue une assise solide du budget présenté à la Chambre par le gouvernement libéral.

Ceux et celles qui viendront s'unir à la famille canadienne devront aussi faire leur part dans le processus d'édification de la nation en payant un droit d'immigration—qui n'est pas une taxe d'entrée—devant servir à financer les services d'aide à l'intégration dans la société canadienne.

Ce droit n'est pas une barrière dressée à nos frontières, mais un simple droit qui n'est que juste. Il ne vise pas à sélectionner les nouveaux arrivants, mais bien à raffermir la valeur et la tradition des programmes d'intégration au Canada. Notre système est purement canadien et très différent de ce qui se fait ailleurs, notamment aux États–Unis, où il n'y a aucun programme d'établissement, d'intégration ou de formation linguistique.

Je demande aux députés ce qu'il en coûterait à la société si elle ne finançait pas un système qui, non seulement accueille les nouveaux arrivants, mais les aide à s'intégrer à la famille canadienne pour qu'ils puissent prospérer, faire leur chemin et devenir, s'ils le veulent, des gens d'affaires, des capitaines d'entreprises, des députés, des travailleurs, des professeurs, bref, des Canadiens comme nous tous. C'est là quelque chose d'unique à notre pays. Le gouvernement estime qu'un système qui est utile non seulement aux nouveaux venus mais au pays tout entier vaut la peine d'être préservé.

La façon dont les services sont offerts fera l'objet de discussions avec nos partenaires dans les provinces, les municipalités et les organisations non gouvernementales qui nous aident à offrir ces services d'établissement, et aussi avec les personnes qui ont besoin de ces services.

C'est donc dans le contexte de l'équité, de la compassion, de l'intégrité et de la nécessité d'améliorer le système tout en assumant ses responsabilités financières que le gouvernement propose des changements. Aujourd'hui, le gouvernement annonce un plan de rationalisation du processus d'identification des réfugiés qui ont besoin de la protection du Canada. Ces changements rendront notre système de détermination du statut de réfugié plus juste, plus rapide et plus économique. Le Canada a besoin de ces changements.

La question de l'immigration et du statut de réfugié est généralement l'une des plus difficiles et controversées dont on ait l'occasion de discuter à la Chambre et d'un bout à l'autre du pays. Nous en entendons tous parler. Nous en discutons tous dans nos bureaux de circonscription, dans les restaurants ou à la sortie de nos églises.

La planète fourmille de gens qui se déplacent. Oui, je sais que, dans le monde déshumanisé de la statistique, il est très facile de citer des chiffres tirés de tableaux et de graphiques. Cependant, lorsque

les Nations Unies suivent les déplacements de plus de 125 millions de personnes dans une année et nous font remarquer que, de ce nombre, 23 millions sont des réfugiés, les chiffres prennent une tout autre signification. Plus le nombre est élevé, plus nous avons de la difficulté à en saisir la portée.

Permettez–moi de vous donner une idée concrète de ce que cela représente. Nous parlons ici d'un nombre de réfugiés équivalant à environ cinq fois la population du Grand Toronto ou à dix fois celle de Vancouver. On pourrait dire aussi plus simplement que le nombre de personnes qui se déplacent dans le monde chaque année équivaut à plus de trois fois la population du Canada. Évidemment, ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des hommes, des femmes et des enfants. En fait, la grande majorité des réfugiés sont des femmes et des jeunes enfants.

• (1020)

Les réfugiés sont la conséquence malheureuse mais logique d'un monde aux prises avec des problèmes comme la surpopulation, le sous–développement et des leaders qui imposent leurs politiques à coup de machette ou de fusil.

Il y a dans cette Chambre des gens qui, par leurs paroles ou leurs actions ou par voie d'insinuation, ont essayé de salir le mot «réfugié». Notre gouvernement et, je crois, le peuple canadien tout entier ne toléreront pas cela. Pourquoi? Parce que cela touche le coeur même de notre nation. Nous nous demandons alors: qui est ce réfugié? Qui est cet étranger parmi nous?

Ne vous méprenez pas. Le Canada a accueilli des réfugiés qui étaient à deux pas des escadrons de la mort. Ce sont des gens comme les braves femmes qui ont témoigné contre les criminels de guerre dans les États balkaniques. Otto Jelinek, qui a servi le Canada avec honneur à titre de ministre sous des gouvernements précédents, était un réfugié. Je vois en face le porte–parole de l'opposition officielle, un réfugié du Chili.

Les réfugiés cherchent à venir au Canada parce qu'ils ont besoin de protection et non de charité. Le Canada affiche, à ce chapitre, un bilan dont nous pouvons tous être fiers, mais ne nous vantons quand même pas trop de notre altruisme parce que les réfugiés que nous avons accueillis ont rendu de grands services au Canada. Nous ne devrions pas oublier que c'est une situation où les deux côtés, soit les réfugiés et le pays d'accueil, sortent gagnants. Le Canada est bon pour les immigrants et les réfugiés en quête d'une terre d'accueil, mais par ailleurs ces nouveaux–venus et éventuels citoyens canadiens venus de tous les horizons sont également loyaux et défendent avec acharnement notre pays d'un océan à l'autre.

Oui, nous voulons continuer de nous montrer humanitaires, mais nous refusons quand même qu'on nous tienne pour acquis. Notre politique était axée sur l'établissement, comme elle l'est encore et le restera. Nous rejetons catégoriquement les normes de certains pays où l'origine ethnique, et elle seule, donne accès à la citoyenneté. Ce ne sera jamais le cas au Canada.

Aujourd'hui, quand nous voyons ce qui se passe dans le monde autour de nous, il y a de quoi nous inquiéter. Nous sommes vulnérables à des pressions échappant à notre contrôle, qui peuvent submerger sans grand préavis nos systèmes de traitement des demandes d'immigration et du statut de réfugié.

Le Canada n'est pas le seul dans ce cas–là. À l'heure actuelle, l'Europe occidentale grouille de personnes déplacées. Les chiffres sont époustouflants. En 1993, par exemple, l'Allemagne a accueilli 425 000 réfugiés en quête d'une terre d'asile. L'année dernière, les Pays–Bas en ont reçu 55 000. Les États–Unis comptent des millions de résidents non autorisés et leurs services d'immigration ont un arriéré de travail de 425 000 demandes de statut de réfugié.

Les divers pays du monde doivent travailler ensemble et, je le dis bien franchement, travailler mieux, en communiquant davantage entre eux, afin que nous puissions faire face à cet énorme mouvement de migration, pas exclusivement vers un seul pays ou quelques–uns, mais dans tous les coins du globe.

• (1025)

Voilà une des raisons pour lesquelles le Canada s'efforce d'en arriver avec les États–Unis et d'autres pays à une entente visant à dissuader les demandeurs d'asile de faire la tournée des pays d'accueil, tout en assurant la protection de ceux qui en ont besoin.

Nous avons fait de grands progrès à cet égard la semaine dernière quand notre premier ministre et le président des États–Unis ont annoncé la conclusion d'un accord visant à améliorer la gestion des frontières et à poursuivre au cours d'une période de six mois des négociations sur un protocole d'entente entre nos deux pays, fondé sur les principes de l'intégrité de notre système et de la protection de ceux qui méritent notre protection.

La Commission d'immigration et du statut de réfugié constitue bien sûr un élément intégral de notre politique et de nos programmes à l'intention des réfugiés. Cet organisme a évolué et mûri depuis sa création en 1989. Il a pour objectifs de repérer ceux qui ont besoin de la protection du Canada en tant que réfugiés au sens de la Convention et de rendre également des décisions sur tous les appels et les enquêtes en matière d'immigration.

Le défi de la Commission a consisté à s'acquitter de son travail équitablement et efficacement malgré la situation mondiale en pleine évolution. Le processus de prise de décisions de la CISR fonctionne en toute indépendance du gouvernement, et nous entendons maintenir les choses comme elles sont.

La Commission a fait l'objet de critiques. Je n'essaierai pas ici aujourd'hui de minimiser l'importance des inquiétudes de nos concitoyens.

[*Français*]

Le gouvernement auquel nous appartenons a apporté des modifications à la politique concernant les réfugiés au Canada. Nous avons récemment amélioré le Programme d'aide à l'adaptation.

Vous savez sans doute également qu'à une certaine époque, les demandeurs de statut de réfugié n'étaient pas autorisés à travailler en attendant que leur revendication soit examinée. Notre gouvernement a fait changer cet état de chose l'année dernière afin de réduire le fardeau assumé par les services sociaux.

Nous collaborons, par ailleurs, avec un certain nombre de municipalités à prévenir le dédoublement de services et les revendications multiples. Aussi, cette Chambre a récemment procédé à la troisième lecture du projet de loi C–44 qui nous donnera les moyens de régler le cas des criminels, peu nombreux, susceptibles de saper notre système canadien.

[*Traduction*]

Les Canadiens doivent avoir confiance en leur système. Notre gouvernement a écouté leurs préoccupations et a agi promptement. Mais ces changements ne suffisent pas.

D'abord, le rapport du professeur James Hathaway a été le signal d'une volonté de changement, d'un engagement à améliorer les choses. Pour répondre aux attentes des Canadiens, la présidente de la CISR annoncera demain une série de changements administratifs puisqu'elle est, à bon droit, responsable de la gestion et du fonctionnement au jour le jour de ladite commission.

Compte tenu de l'importance de toute cette question, il pourrait être opportun de proposer au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qu'il invite la présidente de la CISR à le rencontrer non seulement pour discuter des modifications que la présidente et la CISR annonceront demain, mais encore pour examiner les travaux de cette dernière en profondeur.

En deuxième lieu, le gouvernement proposera un certain nombre de modifications législatives et de changements d'orientation à la CISR. C'est une simple question d'administration gouvernementale. Nous avons procédé à l'examen des programmes, et la CISR en a fait partie. Mon travail consiste notamment à donner, à la CISR, des détails sur les modifications législatives et les changements d'orientation qui, à notre avis, sont nécessaires pour accroître son efficacité et faire en sorte qu'elle fasse un meilleur usage des deniers publics tout en maintenant l'intégrité des frontières canadiennes.

• (1030)

Le gouvernement s'est rendu compte que d'aucuns se préoccupaient du mode de nomination des membres de la commission ainsi que, dans une certaine mesure, de la qualité et de la pertinence des décisions. Nous savions aussi que le système de détermination au Canada du statut de réfugié devait être simplifié en raison des contraintes budgétaires et de l'évolution de la situation dans le monde. Nous estimons qu'une solution est à notre portée et qu'elle consiste en des modifications législatives et en des changements d'orientation.

Ainsi, le gouvernement a décidé de réduire le nombre de personnes chargées d'entendre les revendicateurs du statut de réfugié lors des audiences, le faisant passer de deux à une. La réduction des membres de la Section du statut de réfugié, qui passeront de 175 à 112, entraînera des économies annuelles de quelque 6 millions de dollars. Conformément au plan stratégique que j'ai annoncé en novembre à la Chambre, les économies serviront à aider les réfugiés.

D'aucuns ont exprimé des réserves au sujet du mode de nomination des membres de la commission. Le gouvernement le reconnaît et a décidé, par conséquent, d'instituer un comité consultatif indépendant chargé d'examiner les qualités de tous les candidats à un poste au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ce comité consultatif garantira que seuls les candidats qualifiés feront l'objet d'une nomination. Il devra veiller à maintenir un équilibre entre les normes de la commission et la demande croissante du public en faveur d'une plus grande imputabilité politique.

Nous voulons les meilleurs candidats pour ces fonctions. Il est essentiel que les meilleurs candidats soient nommés à la commission parce que la diminution du nombre de membres exige que ceux–ci aient une compétence indiscutable et inébranlable. Ce nouveau processus sera appliqué aux futures nominations.

Je suis également heureux d'annoncer que M. Gordon Fairweather a accepté de présider le comité consultatif. Nous estimons que, à titre d'ancien député conservateur et parce qu'il a déjà été président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et défenseur des droits de la personne à l'échelle internationale, il est le candidat idéal pour assumer ces fonctions.

Aujourd'hui, le gouvernement dote aussi deux postes clés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, celui de vice–président et celui de directeur exécutif. Le nouveau vice–président sera M. John Frecker, tandis que les fonctions de directeur exécutif seront assumées par M. Jean–Guy Fleury.

Comme je l'ai dit plus tôt, cette nouvelle procédure permet des économies. Notre date cible pour la mise en oeuvre complète est janvier 1996. Nous nous attendons à réaliser des économies annuelles de 5,7 millions de dollars d'ici 1997. Dans le budget des dépenses dont la Chambre et ses comités sont saisis, la CISR a aussi prévu des économies de quelque six millions de dollars qui viennent s'ajouter aux économies que j'ai annoncées aujourd'hui.

La Commission participe non seulement au processus d'examen des programmes et du budget, mais elle sait aussi qu'elle doit également faire sa part pour accorder priorité aux finances de notre pays et à l'intégrité du système. La plupart des fonds serviront à l'établissement des réfugiés de l'étranger. On peut voir qu'il ne s'agit pas d'un projet visant simplement à camoufler des coûts et permettant au gouvernement de s'enrichir.

J'ai vraiment l'impression que certaines personnes, même si elles sont bien intentionnées, voudraient dresser des obstacles qui auraient pour effet de ne laisser venir dans notre pays que des réfugiés triés sur le volet. Nous avons l'obligation, en vertu de la Convention de Genève, de ne pas refouler des réfugiés légitimes. Notre pays et notre gouvernement honorent leurs obligations. Nous sommes de bons citoyens du monde et des chefs de file à l'échelle internationale. Ce n'est pas votre humble serviteur qui dit avec fierté que nous sommes des chefs de file à l'échelle mondiale, ce sont les gens du monde entier, ainsi que le haut–commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

• (1035)

Il y a à peine trois jours, j'ai rencontré M. Chefeke, le directeur du Bureau du HCR pour toutes les Amériques et je l'ai informé des intentions de notre gouvernement. Je suis heureux de confirmer qu'il s'est montré très favorable aux modifications que nous présentons ce matin. Le Canada et le HCR sont des partenaires et des amis de longue date. Il en a toujours été ainsi, et cela ne changera pas.

En terminant, j'aimerais revenir sur le message inaugural du gouverneur général, qui nous a demandé d'avoir une attitude positive. Son Excellence a souligné que nous sommes tous des immigrants dans ce pays. Certains sont tout simplement arrivés plus tôt que d'autres. Il a rendu un hommage particulier aux réfugiés des dernières années ainsi qu'aux collectivités qui leur ont ouvert leur coeur et leurs bras et qui les ont adoptés. Il nous a dit comment ils

étaient arrivés les mains vides et sans rien d'autre que leur espoir et comment ils ont prospéré grâce à leurs efforts et à leur travail acharné.

D'autres gens comme eux viendront. Nous avons la volonté et les moyens de les accueillir.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, parce que le ministre a utilisé son discours—et je ne l'ai pas interrompu, parce que je suis poli—cependant, il a utilisé son discours sur le projet de loi C–73, Loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1995–1996, pour faire des annonces. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Bellehumeur: Mais laissez–moi au moins terminer, madame la Présidente!

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux tout simplement aviser le député que lors de l'étude d'un projet de loi comme celui sur le pouvoir d'emprunt, le gouvernement peut parler de presque n'importe quoi qui touche, de près ou de loin, les finances de notre pays.

Je reconnais maintenant le député de Kindersley—Lloydminster.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le Règlement comporte des dispositions sur les déclarations de ministre. Ce que nous venons d'entendre correspond davantage à ce qui est décrit aux commentaires 348 et 349.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'occasion d'une mesure comme le projet de loi C–73 sur le pouvoir d'emprunt, le gouvernement peut traiter de n'importe lequel de ses dossiers.

M. Boudria: Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement au rappel au Règlement.

J'estime que la présidence a parfaitement raison de dire que, tout comme le gouvernement ne tente pas, par des recours au Règlement, de censurer l'opposition ou les critiques qu'il pourrait avoir au sujet d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, d'un projet visant à accroître ou à réduire les dépenses, à modifier ou à mettre sur pied un programme ou encore à l'abolir, par exemple, ainsi, lorsqu'un député ministériel, un membre du Cabinet ou un autre député parle d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, il a exactement la même latitude qu'un député de l'opposition.

J'estime que la présidence fait une évaluation tout à fait juste de la situation. C'est assurément de cette manière que ces projets de loi ont été étudiés par le passé.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de reconnaître l'honorable député, je veux rappeler à la Chambre que le projet de loi qui a trait au pouvoir d'emprunt est effectivement une continuation de notre débat sur le Budget.

[*Traduction*]

À moins que le député de Kindersley—Lloydminster ne veuille faire un autre rappel au Règlement, nous allons poursuivre le débat.

• (1040)

M. Hermanson: Madame la Présidente, j'accepte votre décision, mais je voudrais demander le consentement unanime pour qu'il y ait une période de questions et d'observations de 10 minutes, étant donné que l'intervention tenait plus de la déclaration ministérielle, et que ces déclarations sont normalement suivies d'une réponse des partis d'opposition.

Je crois que le gouvernement aura assez d'ouverture d'esprit pour permettre une période de questions et d'observations. Je demande donc le consentement unanime.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la requête du député de Kindersley—Lloyminster. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Duceppe: J'ai le droit d'avoir le droit de parole pour poser des questions.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. La Présidence a annoncé la décision sur ce rappel au Règlement. L'honorable whip de l'opposition, avez–vous un rappel au Règlement sur un autre sujet?

M. Duceppe: Madame la Présidente, je voudrais faire un simple commentaire. Je pense que vous avez raison, le ministre pouvait agir de la sorte, mais tout simplement, ça manque de classe. Je vous remercie.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. René Laurin (Joliette, BQ): Madame la Présidente, vous m'excuserez ce matin d'avoir à m'exprimer avec une voix qui est un peu handicapée par la maladie.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je reconnais l'honorable député de Joliette.

M. Laurin: Madame la Présidente, je vous remercie de m'aider, parce que compte tenu de la qualité de ma voix ce matin, j'aurai besoin de l'appui de mes collègues pour qu'ils ne fassent pas trop de bruit, s'ils veulent m'entendre.

Chaque année, lorsqu'arrive la période du Budget, elle suscite toujours soit des craintes, soit des espoirs au sein de la population, de certains groupes d'intérêt ou d'autres milieux financiers ou de toutes les classes sociales, dépendamment de ce que l'on croit être une amélioration pour son sort particulier ou dépendamment du fait que les individus ou les organismes croient que ce nouveau Budget viendra alourdir leur fardeau financier ou leur situation personnelle.

Et à chaque année, depuis que le Parlement existe, je pense bien, cette période de préparation du Budget fait l'objet de beaucoup de questions de la part de l'opposition, pour essayer d'orienter le gouvernement, d'essayer de leur faire voir là où on ne voudrait pas que nos contribuables les plus démunis soient touchés. Alors, on fait toujours des représentations et cela, depuis que les gouvernements existent.

Mais depuis 30 ans, cette période de préparation du Budget a pris, au Canada, de même que dans la plupart des provinces, mais particulièrement au Québec, une allure beaucoup plus angoissante, parce qu'on attend beaucoup, on s'attend toujours que le gouvernement fédéral profitera de l'occasion pour décentraliser certains pouvoirs, non seulement décentraliser des pouvoirs, mais accorder aussi des points d'impôt aux provinces, pour leur permettre de faire un meilleur choix des priorités qu'elles veulent se donner, soit en matière d'éducation, de formation professionnelle, de santé publique, de programmes sociaux.

Enfin, toute cette période laisse présager qu'on pourrait espérer un meilleur sort. Malheureusement, il est rare que l'ensemble des citoyens soient satisfaits et ce Budget–ci n'a pas dérogé à la règle, puisque dans le présent Budget, bien que certaines gens, dans la société, ou certains groupes, se sont dit satisfaits des mesures budgétaires, d'autres n'y ont pas trouvé leur compte.

• (1045)

De toute façon, si j'avais à résumer le Budget dans son degré de satisfaction, en ce qui me concerne, je dirais que le Budget fédéral, dans un premier volet, coupe aux mauvais endroits. Il s'attaque de façon draconienne aux plus démunis, il coupe dans les programmes sociaux, dans l'assurance–chômage, dans la fonction publique. Il touche trop timidement aux plus riches, par exemple en ce qui concerne les abris fiscaux, aux revenus des banques et aux grandes corporations. Il ne coupe pas suffisamment où il reste du gras, par exemple dans la Défense nationale, dans les subventions aux entreprises, là où il y a des dédoublements.

Un deuxième volet: on peut facilement se rendre compte qu'il n'y a rien, mais rien de rien pour le développement de l'emploi dans ce Budget. Il n'y a aucune mesure de redressement, il n'y a rien pour la formation professionnelle. Au contraire, on utilise le programme d'infrastructures mis en place l'an dernier par ce même gouvernement libéral pour, cette fois–ci, faire marche arrière et diminuer les montants de subventions qui étaient accordés aux municipalités.

Enfin, pour résumer, de façon générale on pourrait dire que ce Budget est inéquitable, surtout pour les Québécois, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la Défense nationale, de la décentralisation du déficit et son impact sur l'économie québécoise.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je vais essayer de développer chacun de ces points et y revenir pour tâcher de faire comprendre comment on peut en arriver à une telle conclusion.

Je disais que le gouvernement s'attaquait aux plus démunis. J'en veux comme exemple les programmes sociaux. Le gouvernement fédéral participe aux programmes sociaux en versant de l'argent aux provinces. Pour l'aide sociale, la santé et l'éducation postsecondaire, de 1994–1995 à 1997–1998, les transferts diminueront de 17,3 milliards à 10,3 milliards. Il s'agit donc d'une coupure de 40 p. 100 entraînant des effets dévastateurs pour la classe des plus démunis.

Dès l'an prochain, le Québec perdra 350 millions et les coupures dans les transferts pour l'éducation postsecondaire pourraient entraîner des hausses de frais de scolarité de plus de 60 p. 100 et mettre en péril la gratuité au niveau collégial au Québec, puisqu'en fin de compte c'est toujours dans la poche du dernier contribuable que la facture se répercute. À court terme, ces hausses restreindraient l'accessibilité et entraîneraient une sous–scolarisation des plus pauvres qui ne pourront payer ces prix exorbitants.

En ce qui concerne l'assurance–chômage, encore cette année, le gouvernement impose une coupure de 10 p. 100 au régime d'assurance–chômage. Ainsi, une nouvelle législation à l'automne viendra une fois de plus amputer le régime en baissant l'admissibilité et en diminuant les montants assurables.

Ces mesures que je qualifierais de sauvages toucheront encore une couche de la population qui a de la difficulté à se trouver un emploi et qui risque fort de se retrouver à l'aide sociale aux frais des provinces si elle n'a plus accès à l'assurance–chômage.

• (1050)

Il s'agit d'une autre forme de pelletage dans la cour du voisin, parce qu'on enlève un contribuable de la liste de ceux qui bénéficient de l'assurance–chômage pour l'envoyer sur la liste des assistés sociaux. Évidemment, en faisant cela, on change de juridiction, puisque l'une appartient au gouvernement fédéral, alors que l'autre est de juridiction provinciale.

Dans sa logique, je dirais, perverse, le gouvernement libéral nous dit qu'il considère les chômeurs comme des tricheurs. Les Québécois refusent de reconnaître cette vision du fédéral. De plus, fait encore plus révoltant, pendant qu'on coupe dans la Caisse de l'assurance–chômage, cette dernière fait des surplus de 2 milliards de dollars, et on prévoit que d'ici 1996, le surplus s'élèvera à plus de 5 milliards. Pourtant, le gouvernement fédéral, au lieu d'utiliser ces montants pour aider les chômeurs à se trouver un emploi, utilise ce surplus pour éponger son déficit. Voilà ce que nous croyons être une preuve supplémentaire que le gouvernement règle son déficit sur le dos des plus démunis.

Pour ce qui est de la fonction publique, le gouvernement a l'intention d'abolir 45 000 postes de fonctionnaires dans les trois prochaines années. Ces coupures doivent se faire de façon équitable, croyons–nous, selon une répartition proportionnelle entre les catégories de fonctionnaires, et de façon proportionnelle entre le nombre de fonctionnaires dans chacune des provinces du Canada.

De plus, le grand illogisme des coupures annoncées est qu'on veut couper à fond de train—40 000 à 45 000 emplois—alors qu'on continue de maintenir à un niveau, que je qualifierais presque d'inacceptable, la sous–traitance dans la fonction publique, que l'Alliance elle–même évalue à 7,7 milliards par année.

Donc, ce que l'on économise en effectif, on le dépasse en sous–traitance. Or, vous savez comme moi que la sous–traitance est une occasion prochaine de patronage et une occasion de récompenser des amis du parti.

Enfin, nous sommes d'accord qu'il doit y avoir dégraissage de l'appareil gouvernemental, mais il ne doit pas se faire uniquement au détriment des fonctionnaires. Il n'y a pas que dans les effectifs de la fonction publique qu'il y a du gras; il y en a dans beaucoup d'autres services. J'ai déjà donné comme exemple le service de transport qui sert à voyager les députés de cette Chambre et les sénateur de l'autre Chambre. Pourquoi deux systèmes de transport, alors que les deux Chambres pourraient très bien utiliser le même système de transport? On économiserait. Je ne veux pas faire aujourd'hui le débat de tous les comptes publics, mais il s'agit d'un exemple frappant. On pourrait en donner beaucoup d'autres.

Enfin, les chefs, autant que les indiens, doivent tomber si on veut réduire les effectifs. Une juste répartition des coupures devrait exister entre les cadres et les employés de bureau. C'est essentiel pour maintenir l'équité prônée par le gouvernement libéral.

Selon le journal *Le Droit*, 114 postes de cadres sur 12 642 doivent être coupés, c'est–à–dire 0,9 p. 100 des coupures, contre 2 508 postes d'employés de bureau, sur 40 145, qui doivent aussi être coupés, c'est–à–dire 6,2 p. 100 des coupures. On voit ici clairement que ces coupures toucheront sept fois plus d'employés de bureau que de cadres, désavantageant encore une fois les plus bas salariés.

• (1055)

Il y aura aussi des coupures, beaucoup trop timides, chez les riches. Je veux d'abord parler des abris fiscaux. Aucune mesure n'est prévue pour les milliers d'entreprises qui ne paient pas d'impôts. Il y a quelque 60 000 entreprises qui, depuis quelques années, font des profits et ne paient pas d'impôts sur ces profits. Ce n'est pas parce que ces entreprises fraudent ou parce que ces compagnies ont tenté de manipuler les fonctionnaires de l'impôt, mais simplement parce que la loi existante permet à ces compagnies de bénéficier d'échappatoires fiscales et de réaliser des profits sans obligation de payer de l'impôt sur ces profits.

Le gouvernement ne fait absolument rien pour changer les 16 conventions fiscales que le fédéral a signées avec des pays considérés comme des paradis fiscaux. Mais ce sont les fameuses fiducies familiales qui nous démontrent le réel traitement de faveur que les libéraux accordent aux plus riches de ce pays. En effet, le gouvernement reporte à 1999 l'imposition des gains en capital des fiducies familiales. Le ministre des Finances refuse donc de donner suite aux recommandations du Bloc québécois de s'attaquer immédiatement à ces échappatoires fiscales qui privent le fédéral de centaines de millions de revenus chaque année provenant principalement des grandes familles riches du Canada.

À cet effet, je pense qu'il est important de rappeler certaines déclarations de députés de la Chambre, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Je veux, par exemple, parler de l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell qui, sur la question des fiducies familiales, en 1992–1993, déclarait ceci: «La règle des 21 ans est une mesure à la Robin des bois inversée. Elle vise précisément à aider ceux qui en ont le moins besoin. Pourquoi voudrait–on donner des allègements fiscaux supplémentaires aux milliardaires?» Je cite toujours le député de Glengarry—Prescott—Russell: «C'est comme s'il y avait deux gardiens devant les filets. Au cas où la rondelle raterait la cible une première fois, les riches ont un autre bâton, beaucoup plus gros, qui leur permet de faire dévier ce qui n'a pas été arrêté la première fois. La règle des 21 ans pour les fiducies n'est pas bonne et nous ne devrions pas prolonger ces dispositions.» Ces propos furent tenus le 29 mars 1993. Je suis heureux de voir que le député de Glengarry—Prescott–Russell soit venu entendre cet extrait, qu'il reconnaîtra j'espère.

Il y a un de vos collègues, Madame la Présidente, qui, parfois, occupe votre siège et pour qui j'ai beaucoup de respect, l'honorable député d'Edmonton–Sud–Est, qui déclarait sur le même sujet: «On devrait peut–être l'appeler le projet de loi réconfort pour les détenteurs de fiducies familiales de Forrest Hill Village, de Rosedale, d'Upper Westmount, de Park Lake Circle et peut–être de certains secteurs de Shaughnessy, à Vancouver. Il n'y a aucune raison pour que les très rares Canadiens qui ont la chance d'avoir des fiducies familiales bénéficient d'un traitement préférentiel. Il n'y a aucune raison de prolonger ce qui constitue une période plus que généreuse.» Cela a été dit la même journée, le 29 mars 1993.

• (1100)

Un autre honorable député du gouvernement qui, le 4 mai 1993, était dans l'opposition, l'honorable député de Broadview—Greenwood, pour qui j'ai également beaucoup d'admiration, disait ceci: «On conçoit qu'une telle injustice est de nature à miner les esprits et à démotiver les travailleurs de telle sorte que, prise à la grandeur du Canada, elle a une incidence catastrophique sur la productivité, sur la rentabilité, et tout le reste. Nous avons prolongé indéfiniment la période d'exonération, ce qui nous fait perdre des milliards de dollars de recettes fiscales. Je trouve tout à fait écoeurant que nous ayons adopté ce projet de loi. Je ne parle pas de confiscation mais seulement d'équité, de contribuables qui font leur juste part.» Ceci a donc été dit par l'honorable député de Broadview—Greenwood, le 10 mai 1993.

Je pourrais continuer, mais il y en avait une autre qui avait été donnée par l'honorable député de Gatineau—La Lièvre. Je ne veux pas le laisser de côté et je veux le nommer, lui aussi. Il disait, le 2 avril 1993, et je cite: «Le gouvernement leur donne encore l'occasion d'accumuler des richesses aux dépens de la classe moyenne et des moins fortunés du pays. Ce qui est arrivé, hier, en cette Chambre, c'est strictement une honte et le jour viendra où les gens vont répondre de certaines injustices sociales.» Je citerai enfin un dernier député de cette Chambre, qui est aujourd'hui ministre, le député d'Ottawa–Sud, quand il disait, le 30 mars 1993, à propos des fiducies familiales, et je cite: «La solution consiste à dire que 21 ans, c'est assez long pour une fiducie, et qu'au bout de 21 ans, que vous ayiez cédé le bien ou non, on considérera que vous l'avez vendu. Et même si ce n'est pas le cas, vous aurez à payer votre impôt sur les gains en capital. Je ne crois pas qu'il soit possible de savoir combien d'impôt pourrait générer d'argent avec cette réalisation après 21 ans, mais quant à moi, je me contenterais de dire qu'il s'agit d'une somme considérable.»

Ces gens–là existent encore. Ce sont des gens qui siègent au sein de notre parlement, et je me demande comment il se fait que ces gens–là, à peine un an ou deux après avoir fait une telle déclaration, ne semblent plus en mesure d'y donner suite et de reconnaître ce qu'ils avaient dit à ce moment–là.

Bien que toutes ces déclarations aient été faites, le ministre des Finances refuse de donner suite aux recommandations du Bloc québécois et de s'attaquer immédiatement à ces échappatoires fiscales qui privent le fédéral de centaines de millions de revenus à chaque année, provenant principalement des grandes familles riches du Canada, et je pense les avoir assez bien illustrées.

Cependant, pour calmer l'indignation généralisée des contribuables face à l'énorme profit des institutions bancaires, le ministre des Finances leur impose une petite taxe symbolique, petite taxe supplémentaire provisoire. Ainsi, pendant qu'on coupe à chaque année des milliards dans l'assurance–chômage—on a dit tantôt que ça donnerait quelque chose comme cinq milliards l'an prochain—les banques, elles, devront verser 60 millions de plus cette année et 40 millions de plus en 1996–1997. Imaginez–vous si ça va faire mal aux banques, de se voir imposer un tel montant. Cent millions sur deux ans; 60 millions la première année et 40 millions la deuxième année.

Je vous rappelle toutefois que les six plus grandes institutions financières au Canada ont fait plus de 4,28 milliards de profits en 1994. La Banque royale, à elle seule, a fait plus de 1,2 milliard de profits.

• (1105)

C'est ridicule de dire que par ce Budget, tout le monde est touché. On vient prendre un petit 100 millions de dollars sur une capacité de 4 ou 5 milliards, en pensant ou en laissant voir ou entendre qu'il s'agit là d'une somme équivalente à ce qu'on demande aux autres catégories de la société. C'est d'un ridicule consommé. On pourrait même qualifier cette hausse d'hypocrite, car elle risque, d'ailleurs, d'être refilée aux consommateurs, comme les banques ont l'habitude de le faire ou comme les grandes compagnies ont l'habitude de le faire aussi, parce que ces augmentations se retrouvent toujours dans le produit fini de ces compagnies.

C'est, en bout de ligne, le consommateur qui doit payer la note. Les grandes sociétés se voient imposer, par le Budget, une hausse du taux d'impôt de 12,5 p. 100 qui entraînera des revenus supplémentaires de seulement 460 millions de dollars pour les trois prochaines années. Cette mesure est bien mince, en comparaison des 1,5 milliard de dollars récupérés par la hausse des taxes sur l'essence. Encore là, le gouvernement, par le biais de son ministre des Finances, essaie de laisser entendre à la population que chacun fait sa part.

Alors, chacun faisant sa part, on semble dire, ici dans cet exemple, que l'un obtiendra un cheval, alors que l'autre aura un lapin. Alors, si c'est cela, la société juste, je pense qu'on n'est pas sur la bonne voie. On demande 12,5 p. 100 d'augmentation d'impôt aux très grandes compagnies, alors qu'un seul petit prélèvement sur le prix de l'essence va aller chercher, en même temps, trois fois plus, soit 1,5 milliard.

Le gouvernement se vante de ne pas augmenter les impôts. Cependant, seulement le tiers des nouveaux revenus, c'est–à–dire 900 millions de dollars, que le ministre a l'intention d'aller chercher, viendra des corporations. Le reste, soit 2,8 milliards de dollars, proviendra de la poche des contribuables. Où est le Budget équitable que l'on nous avait promis? Où en sont rendues les promesses du ministre, soutenant qu'il allait principalement taxer les riches? Là–dessus, madame la Présidente, j'aimerais vous citer quelques chiffres concernant l'impôt qu'on exige des individus par rapport à ce qui est demandé aux compagnies.

De 1980 à 1994, l'impôt des individus a augmenté de 70 p. 100, et c'est un taux ajusté selon l'inflation. La source de cette information—elle devrait être bonne et j'espère qu'elle ne sera pas contestée—vient du ministère des Finances. Alors, seuls les pays scandinaves et la Belgique obtiennent une proportion plus élevée des revenus gouvernementaux directs des individus. Pendant ce temps, quel a été le comportement des impôts sur les compagnies? Eh bien, de 1955 à 1992, les compagnies payaient, en 1955, 25 p. 100 du revenu fédéral. En 1975, les taxes des compagnies comptaient pour 17 p. 100 du revenu fédéral et en 1992, les taxes des corporations comptent pour 7 p. 100 du revenu fédéral.

Donc, on voit que le taux des corporations est en chute libre. Le taux de taxe des corporations, en 1980, était de 46 p. 100 et celui des petites entreprises, 25 p. 100. De 1988 à 1995, le taux de taxe des corporations était de 28 p. 100, celui des petites entreprises, 12 p. 100. On voit bien que la tendance est renversée et que désormais, ce sont les individus qui paient le plus de taxes au gouvernement et non pas les compagnies.

• (1110)

Dans le club des millionnaires on voit ici les nouveaux profits de la Banque royale, 1,2 milliard, Bell Téléphone a fait presque la même chose, 1,178 milliard de profit, la General Motors of Canada, 1,3 de profit. Combien ont–ils payé en taxes? Si on pouvait avoir ce renseignement de l'impôt, ce serait très intéressant de voir la proportion. Cela nous donne une idée de la société juste que le gouvernement veut implanter.

D'un autre côté, en poursuivant mon énoncé, le gouvernement fédéral ne coupe pas suffisamment dans le gras. Tout à l'heure j'ai fait allusion au gras, j'ai dit que le gras ce n'était pas seulement la fonction publique. Il y a dans ce gras la Défense nationale. Sur trois ans, ce ministère subira des coupures de 1,9 milliard. Le Bloc québécois, depuis deux ans, dans ses solutions pour éviter des coupures dans les programmes sociaux suggère des coupures de 4,8 milliards pour la même période.

D'autres bases pourraient être fermées et d'autres dépenses pourraient être coupées. Le vérificateur général soulève que le nombre de bases pourrait diminuer à 12 sans entraver le fonctionnement de l'armée. De plus, il en coûterait plus de 125 millions en transport pour les seuls militaires à l'intérieur du Canada. Cela a été dit au Comité de la défense. Cela a également été répété au Comité des comptes publics: 125 à 130 millions par année, rien que pour le transport, pas le transport des effectifs qui se rendent à une mission de paix, seulement pour le transport des employés affectés d'un lieu de travail à un autre. Ils sont transportés par l'armée et il en coûte 125 millions. Ça c'est du gras, madame la Présidente.

Les logements familiaux dans l'armée: on construit des logements pour certains officiers, pour certains membres de l'armée et ces logements familiaux sont déficitaires d'environ 30 millions par année. Depuis 1978, cela fait 2,3 milliards qui ont été dépensés en déficit sur les logements familiaux pour l'armée.

Pendant ce temps–là, certains officiers ne paient que des prix dérisoires comme loyer. Le loyer que l'on charge n'est pas équivalent à ce qui devrait être payé pour un loyer semblable sur le marché.

Concernant les subventions aux entreprises, le Bloc québécois est satisfait de voir que le ministre Martin coupe dans les subventions aux entreprises. Dans ce cas–là il a pris une bonne voie. Je l'en félicite, on est content. Toutefois, même si ce dernier annonce des réductions de 60 p. 100, de l'avis du Bloc québécois, c'est nettement insuffisant.

Même le Conseil du patronat disait que ces subventions devraient disparaître au complet. Il y a au moins 1,6 milliard supplémentaire qui devrait être coupé sur trois ans. Même les entreprises et le Conseil du patronat demandent que ces sommes soient coupées, car plus souvent qu'autrement, ces subventions sont des primes à la concurrence pour les amis du gouvernement.

L'argent ainsi économisé pourrait servir à financer les logements sociaux qui ont été coupés de 307 millions pour les trois prochaines années.

On a parlé des dédoublements aussi, les dédoublements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui s'élèvent à plusieurs milliards. Dans le Budget, le gouvernement libéral ne fait strictement rien pour abolir, ou même réduire ces coûteux dédoublements. Le fédéral ne se retire pas des domaines de compétences provinciales. Ainsi, tous les ministères qui se dédoublent avec les provinces ne sont pas abolis: par exemple, la santé, le développement des ressources humaines, les ressources naturelles, et on pourrait en ajouter d'autres.

Il ne se retire pas non plus des secteurs de juridiction provinciale comme les forêts, les mines, le tourisme, le logement, les loisirs et les affaires municipales.

● (1115)

Dans le deuxième volet de mon exposé, j'ai dit qu'on ne trouvait rien, et même moins que rien dans ce Budget, pour l'emploi. Pour revenir au niveau d'emploi d'avant la récession, il faudrait créer plus de 800 000 emplois au Canada. Durant la dernière campagne électorale, le Parti libéral criait haut et fort qu'il ne vivait que pour la création d'emplois.

Or, dans le présent Budget, on ne retrouve aucune mesure, soit générale ou spécifique, de relance de l'emploi. Aucun plan global n'est adopté ou même présenté par le gouvernement. Il ne semble pas non plus que le gouvernement ait l'intention de faire quoi que ce soit, à moyen terme, pour aider les chômeurs à se trouver du travail. Même les surplus de l'assurance–chômage qui sont supposés servir à des mesures de relance de l'emploi seront utilisés pour diminuer le déficit.

Par ce Budget, le ministre des Finances nous démontre qu'il vient de brûler le livre rouge et qu'il démissionne face au taux de chômage actuel. Les prévisions du Budget établissent le taux de chômage à 9,5 p. 100 pour 1995 et à 9,4 p. 100 pour 1996. La vision du gouvernement libéral est d'une cruelle insensibilité envers les millions de chômeurs canadiens. J'espère que dans ce domaine, les prévisions du gouvernement fédéral sont plus exactes que celles qu'il a faites depuis les dernières années au sujet du taux de croissance de l'économie, car s'il devait faire les mêmes erreurs, ce n'est pas à 9,5 p. 100, mais à 10,5, 11 ou 12 p. 100 que se situerait le taux de chômage.

Quant à la formation professionnelle, depuis de nombreuses années, le Québec, même sous un gouvernement libéral, demande le rapatriement unilatéral de ce champ de juridiction. Dans le présent Budget, le fédéral crée des dédoublements supplémentaires au lieu de les réduire. Le gouvernement nous annonce la création d'un Fonds d'investissement en ressources humaines. Pour l'instant, on nous dit que cela devrait être une relance de l'emploi solide et durable, mais on ne connaît pas beaucoup de détails pour l'instant. La mise en place d'un plan de formation professionnelle provinciale, pourtant, est essentielle.

Aussi longtemps que le fédéral continuera d'exercer cette compétence en se dédoublant avec le gouvernement du Québec, de nombreuses ressources et un précieux temps seront perdus à jamais entraînant ainsi des conséquences désastreuses sur la situation de l'emploi au Québec.

Par son inaction et son entêtement, le gouvernement fédéral contribue à nuire au développement économique du Québec en refusant, encore une fois, dans ce Budget, de laisser au Québec le soin de s'occuper de sa formation professionnelle.

J'aimerais dire un mot au sujet du programme d'infrastructures. Ce programme de 2 milliards, annoncé en grande pompe lors des élections de 1993, devait créer 45 000 emplois temporaires sur trois ans. Il faut croire que le programme a dû aller très bien, puisque le gouvernement a décidé d'y mettre fin prématurément. C'était là la seule mesure concrète pour remplir leur promesse de création d'emplois. Le gouvernement n'est pas capable de remplir cette promesse jusqu'au bout. En effet, le Budget coupe les 200 millions qui restaient à dépenser dans ce programme.

On a dit aux gouvernements provinciaux et municipaux qu'on ne leur donnerait pas les 200 millions restant, qu'on avait créé des espoirs, des attentes, mais aujourd'hui, qu'ils ne pouvaient plus compter sur la subvention de 200 millions du gouvernement fédéral. Il s'agit donc de 200 millions au fédéral, 200 millions au provincial, 200 millions dans chacune des provinces.

● (1120)

Si je prends le cas du Québec, il y a donc 600 millions de moins qui seront injectés dans l'économie pour des travaux d'infrastructure. C'est énorme. Pour un gouvernement qui voulait créer des emplois, on considère qu'il se retire de ses projets et, ce faisant, retire des mains de plusieurs municipalités l'argent qui leur avait été promis. Comme réalisation de promesse électorale, le ministre des Finances aurait facilement gagné le prix citron.

Je parlerai brièvement de ce Budget qui est inéquitable, surtout pour les Québécois. En agriculture, le Budget Martin est carrément révoltant puisque, pour les agriculteurs, on coupe de 560 millions les subventions du Nid–de–Corbeau. Par contre, au Québec. . .

Madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, alors que je croyais qu'il me restait encore cinq minutes. Je verrai donc à passer les messages qu'il me restait à l'occasion d'un autre discours.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler non seulement du projet de loi d'emprunt du gouvernement, le C–73, mais également pour formuler quelques observations sur le budget.

Le plus grave problème qui assaille le Canada, à l'heure actuelle, est la dette nationale de plus de 550 milliards de dollars et les frais d'intérêt qu'on doit payer sur cette dette. Il n'est que trop facile de penser que c'est un problème gouvernemental, car il n'en est rien. La dette ne coûte rien aux gouvernements. C'est le contribuable canadien qui paie la note tous les jours en paiements d'intérêts prélevés sur nos impôts.

Quel que soit le parti, le premier ministre ou le ministre des Finances, le gouvernement du Canada n'a jamais eu un budget équilibré en 25 ans. C'est pourquoi chaque Parlement a dû adopter un projet de loi comme le C–73 pour donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter de l'argent qu'il consacre au service de la dette.

Ces deux dernières décennies, les gouvernements ont vécu au–dessus de leurs moyens et ont créé l'illusion que nous pouvions vivre indéfiniment avec de l'argent emprunté.

Comment peuvent–ils s'en tirer? Comment réussissent–ils à éviter une révolte des contribuables, alors que les fondements mêmes de notre société, comme les soins de santé, sont menacés, car nous sommes forcés d'emprunter 89 millions de dollars par jour et 625 millions de dollars par semaine pour financer la dette. Ils ont recours à des sophismes, c'est–à–dire des arguments intelligents, mais trompeurs, pour justifier leurs actions.

S'il y a une chose que j'ai remarquée pendant ma première année à la Chambre, c'est qu'un ministre d'expérience peut transformer la mesure la plus illogique possible en ce qui semble être une politique gouvernementale largement acceptée par la population. Le ministre des Finances ne fait pas exception à la règle. C'est un homme politique extrêmement intelligent, et je me demande souvent comment il traite vraiment le contribuable canadien.

En tant qu'entrepreneur et contribuable, je me suis enfin rendu compte que nous nous faisions tous avoir. En parlant avec éloquence de la nécessité de juguler le déficit et en faisant planer la menace d'une augmentation des impôts sur le revenu, le ministre des Finances a amené de nombreux Canadiens à croire qu'il était bon de s'endetter, même s'il ne fallait pas aller aussi loin que nous l'avons fait dans le passé.

Je voudrais passer en revue le budget pour montrer à quel point le gouvernement manie bien l'art du sophisme, ce qui nous amène à être saisis de ce projet de loi d'emprunt aujourd'hui. Le sophisme est un faux raisonnement ou un argument intelligent, mais trompeur. Une bonne partie du budget pour 1995–1996 est brillant sur le plan politique, mais trompeur sur le plan économique. Est–ce vraiment un bon budget, comme le ministre des Finances le prétend, ou un mauvais budget fondé sur un faux raisonnement?

Si ces murs pouvaient parler de l'histoire de la lutte contre le déficit à la Chambre, que nous apprendraient–ils? Ils parleraient d'un ancien ministre des Finances, qui est maintenant premier ministre et qui, en 1978, a déclaré qu'on pouvait s'attendre à des réductions importantes du déficit. Le déficit s'élevait alors à 13 milliards de dollars. Il est à nouveau au pouvoir et le déficit est maintenant de 39 milliards de dollars. Dix–sept ans plus tard, il reprend le même refrain. Quand comprendra–t–il que les temps ont changé?

• (1125)

Ces murs nous parleraient également du ministre des Finances libéral Allan MacEachen qui, en 1982, a dit: «Honnêtement, le gouvernement ne peut pas accroître davantage le déficit.» Le déficit s'élevait alors à 28,7 milliards de dollars. Aujourd'hui, les libéraux continuent d'alourdir le déficit.

Ces murs nous parleraient de Michael Wilson qui, en 1990, a dit: «Nous ramènerons le déficit à 28,5 milliards de dollars l'année prochaine. D'ici trois ans, nous le réduirons de moitié pour le faire passer à dix milliards. Nous le réduirons même à moins de dix milliards de dollars l'année d'après.» Cela n'évoque–t–il pas le discours de l'actuel ministre des Finances? N'est–ce pas à peu près ce qu'il a dit l'autre jour en présentant son budget? Ce déficit a atteint 32 milliards de dollars.

Enfin, s'ils pouvaient parler, ces murs nous enverraient l'écho de la voix de l'actuel ministre des Finances qui, il y a un an, a promis de s'attaquer au déficit et de le supprimer. Il avait prévu un déficit de 42 milliards de dollars et, selon ses dires, le déficit se situera aux environs de 38 milliards de dollars.

Le déficit nous préoccupe depuis 1975. Pendant ce temps, le vrai problème, celui de la dette et des intérêts de la dette, continue de s'amplifier. Accroître la dette—et donc les frais d'intérêt, quels que soient les taux d'intérêt en vigueur, quel que soit le taux de croissance de notre économie—ne pourra avoir que des effets néfastes sur les dépenses de programmes et sur l'argent à consacrer aux programmes sociaux et à la création d'emplois.

C'est précisément ce qui ne va pas dans l'orientation qu'adopte le gouvernement. Avant qu'un dollar de recettes ne soit redistribué, avant que dix cents ne soient affectés aux programmes sociaux, avant qu'un cent ne serve à financer un autre programme gouvernemental quelconque, un montant de 2 200 $ devra être versé chaque année en intérêts pour chaque Canadien. La part de la dette directe des gouvernements fédéral et provinciaux, par habitant, est passée de 4 500 $, en 1981, à 25 000 $ aujourd'hui.

Notre habile ministre des Finances parle du déficit et de la réduction des dépenses. Il cherche vraiment à tromper les Canadiens, lorsqu'il prétend qu'il est en train de résoudre notre problème de la dette en réduisant le déficit, grâce à des paiements échelonnés. Il n'est pas en train de résoudre le problème. Il nous faut parvenir à un déficit nul. Il nous faut cesser d'alourdir notre déficit. Nous devons nous fixer l'objectif immédiat d'équilibrer notre budget, et ce, non pas à un moment donné, dans à peu près deux ans.

Dans leur réponse au budget de notre habile ministre, les comptables agréés du Canada ont dit ceci: «Le gouvernement n'a pas réussi à se donner de fermes objectifs de réduction du déficit après 1997. Réaliser un déficit de 25 milliards de dollars en 1997, qui sera peut–être l'apogée de l'actuel cycle économique, ce n'est assez. Il faut profiter de l'occasion pour briser le cycle du déficit et ne pas courir le risque de devoir affronter des niveaux de déficit intolérables à la prochaine récession. Il nous faut un plan à long terme qui nous permette de recouvrer le contrôle des dépenses gouvernementales.»

Voici ce que les réformistes ont fait. Nous avons présenté un plan très clair de réduction des dépenses dans notre Budget des contribuables afin d'éliminer complètement le déficit en trois ans. Comme notre chef l'a souligné, en ne réduisant pas plus rapidement les dépenses de programmes, le ministre des Finances va augmenter les sommes consacrées au paiement des intérêts et ceux–ci, qui s'élevaient à 39 milliards de dollars au moment de l'élection des libéraux, vont s'élever à 51 milliards de dollars au moment de leur défaite, en 1997 ou 1998.

Quand ils ont été élus, en 1994, les libéraux estimaient que leurs dépenses publiques totales se chiffreraient à 158 milliards de dollars. D'ici 1997, ils dépenseront au total, selon leurs prévisions, 158,6 milliards de dollars, malgré toutes les réductions de dépenses. Au chapitre des dépenses, ils seront de retour à la case départ. Ils ont omis de prendre les mesures nécessaires pour régler la grave crise financière que nous connaissons et sont en train de mener le Canada à la ruine. Quel est l'avantage pour les personnes qui ont été touchées par les réductions dans la fonction publique, les réductions dans les programmes et les réductions des paiements de transfert? Le service de la dette, qui ne cesse d'augmenter, semble être le seul but de ces réductions. Tout va au paiement des intérêts.

Le problème, c'est la dette. Le déficit n'est qu'un facteur contributif. C'est une ruse politique que de vouloir faire croire aux gens qu'en creusant le trou un peu moins vite, nous finirons par le remplir.

Un autre exemple de l'art du sophisme ou de la fourberie que pratique le ministre des Finances ou des ruses auxquelles il recourt ressort clairement dans le budget, quand il dit que les libéraux ne vont pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est certain qu'ils ne vont pas le faire. Cela nuirait trop à leur popularité, et le ministre le sait très bien. Le défi consistait donc à aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables sans qu'ils en soient conscients. Le ministre a relevé ce défi avec succès.

Je voudrais donner quatre exemples à la Chambre. On a augmenté le taux d'imposition des grandes sociétés de 12,5 p. 100 et la surtaxe sur les sociétés de 1 p. 100, la faisant passer de 3 p. 100 à 4 p. 100. Ces augmentations seront refilées aux consommateurs et finiront par retomber sur la classe moyenne, où se retrouve le plus grand nombre de partisans des libéraux, sous la forme d'une augmentation des prix.

• (1130)

Les libéraux ont décidé de soumettre les grandes institutions de dépôt à un impôt temporaire sur le capital. Quel bel oxymoron que l'impôt temporaire! C'est comme si l'on parlait d'un important député de l'arrière–ban. L'impôt sur le revenu avait d'abord été instauré comme une mesure temporaire en 1917.

Exiger un impôt des banques équivaut à augmenter le coût des services bancaires pour les Canadiens. Surveillez bien à quelle vitesse les frais vont augmenter au cours de la prochaine année.

Un troisième exemple est la taxe sur l'essence, que les libéraux ont haussée de 1,5 cent. Cette mesure alourdit le fardeau du Canadien moyen, tout comme l'augmentation des taxes sur les cigarettes que le ministre a présentée en douce, par le truchement d'une motion des voies et moyens, il y a quelques semaines.

Les libéraux ont éliminé les transferts aux provinces de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cela signifie que, si vos services sont fournis par une entreprise privée, vous verrez vos taux augmenter de près de 25 p. 100, car elles ne reçoivent plus le même traitement, j'oserais dire le même traitement de faveur, que les entreprises d'utilité publique dont le contrôle est gouvernemental.

Voilà une autre technique ingénieuse que le ministre des Finances utilise pour punir les députés de l'Alberta. Ils punissent la ville de Calgary parce qu'elle a élu six réformistes et récompensent Edmonton qui a élu quatre libéraux. Le Parti libéral devra un jour assumer les conséquences de cet exercice marqué au coin d'un esprit de parti évident. Il s'agit d'une mesure fiscale dirigée précisément contre l'Alberta. Le ministre des Ressources naturelles n'a pas eu le courage, hier, de répondre aux questions de l'une de mes collègues, au sujet de son appui pour les transferts aux provinces aux termes de la LTIREUP. Éventuellement, les provinces qui envisagent de privatiser leurs entreprises d'utilité publique ne le feront pas à cause des coûts supplémentaires.

Il est clair que ce budget n'est rien d'autre qu'une augmentation des taxes à la consommation. C'est un budget qui cible le consommateur. Il augmente d'environ 1,5 milliard de dollars le montant réel que les consommateurs auront à payer, non en impôt sur le revenu des particuliers, ce dont ils sont tous très satisfaits, mais en taxes cachées, en taxes à la consommation. C'est une sorte de TPS déguisée!

Les automobiles ne paient pas de taxes. Ce sont les acheteurs d'automobiles qui en paient. Le ministre des Finances pratique à nouveau l'art du sophisme lorsqu'il utilise un argument astucieux, mais trompeur, pour faire croire aux contribuables qu'il leur fait une faveur en n'augmentant pas leur fardeau fiscal, alors que, en réalité, il l'augmente de 1,5 milliard de dollars.

Le troisième exemple de sophisme vient du fait que le ministre fonde ses prévisions budgétaires sur des cibles floues. La seule façon de déterminer s'il y a vraiment compression des dépenses est de vérifier si, au cours d'une année, on dépense moins que durant l'année précédente. Pour la deuxième fois en deux ans, le gouvernement augmente ses dépenses. Elles s'élèvent maintenant à 163,9 milliards de dollars, comparativement au montant prévu l'année dernière de 163,5 milliards de dollars.

Si les libéraux voulaient réellement dépenser moins, ce montant serait inférieur à 163 milliards de dollars. Encore une fois, le ministre ne présente pas les choses sous cet angle. Il dit qu'il va réduire les dépenses, abaisser le déficit et que son objectif de 3 p. 100 du PIB réglera tous nos problèmes. Or, cet objectif ne sera

atteint que si le cycle de l'économie est favorable pendant trois autres années, ce qui est fort peu probable. C'est la raison pour laquelle on parle de cycle.

Les libéraux continuent de faire croire aux contribuables que les choses s'amélioreront. Ils croient fermement en des prévisions de croissance économique exagérément optimistes. Leurs espoirs d'amélioration graduelle de l'économie les poussent à remettre à plus tard et à sous–estimer la nécessité de prendre immédiatement des mesures rigoureuses.

Ils pensent pouvoir graduellement régler le problème. Il semble que le gradualisme soit devenu une politique des libéraux. Selon eux, il ne faudrait pas trop brusquer les choses. Pour éviter de bouleverser le système, il faudrait instaurer graduellement les réformes.

Dans un article que j'ai lu récemment, l'auteur laissait entendre que c'est comme si nous recourions au gradualisme pour adopter de nouvelles lois sur la circulation routière. Les automobilistes, qui roulent sur la voie de droite, se mettraient graduellement à rouler sur celle de gauche. Les choses se feraient graduellement: cette année, les autobus et les camions, l'année prochaine, les voitures. Le gradualisme ne fonctionnera pas.

Tout ce que font les belles paroles des libéraux au sujet des objectifs étalés sur deux ans, c'est de nous éloigner du vrai problème de la dette. Là encore, le gradualisme semble alléchant, mais il est trompeur. Les frais d'intérêt continuent d'augmenter. À la fin de leur mandat, les libéraux auront ajouté 10 milliards de dollars aux frais d'intérêt du pays. C'est ce qu'ils font. C'est ce à quoi servent les réductions des dépenses. Tout le monde fait des sacrifices uniquement pour payer les satanés frais d'intérêt sur la dette, au lieu de ramener le déficit à zéro pour que ces frais n'augmentent pas.

Quand il s'agit de faire preuve de responsabilité financière, pourquoi les ministres des finances réagissent–ils toujours en disant: «Nous équilibrerons le budget plus tard. Nous nous y attaquerons en priorité l'année prochaine. Nous tenterons d'obtenir un budget équilibré. Entre–temps, nous devons réduire le déficit»? Madame la Présidente, comment réagiriez–vous si une personne atteinte d'un cancer vous disait qu'elle a décidé d'attendre d'aller mieux avant de demander à subir un traitement? Le ministre des Finances nous offre encore là un autre exemple d'argument astucieux, mais trompeur.

Le ministre des Finances a dit que les petites entreprises sont le moteur de notre économie. Elles créent 85 p. 100 des emplois au Canada. Pourtant, dans son budget, il a tenté de s'attribuer le mérite de la création de 400 000 emplois au cours de l'année qui vient de s'écouler, alors que, en fait, tout ce dont le gouvernement peut s'attribuer le mérite, c'est de la création de 60 000 emplois dans le cadre de son programme d'infrastructure, ce qui n'a fait qu'accroître la dette.

• (1135)

Je ne saurais préciser le nombre de fois où on a dit que le programme d'infrastructure était un énorme succès, qu'il a créé de l'emploi pour des années et qu'il ne s'agit pas seulement d'un programme à court terme. Par contre, le budget annonce une réduction des fonds affectés au programme.

Si le programme d'infrastructure était une telle réussite, pourquoi en réduit–on le financement? N'a–t–il pas répondu aux attentes? En créant des programmes d'assiette au beurre comme celui–ci, les libéraux ont fait preuve d'astuce politique, mais, comme en témoigne le dernier budget, ils ont aussi fait preuve de duperie économique.

Les critiques du ministre des Finances à l'endroit de la politique réformiste sur la pension de la sécurité de la vieillesse offrent un autre exemple de sophisme. Le ministre a affirmé que le Budget des contribuables proposé par le Parti réformiste frapperait durement les personnes âgées qui se trouvent au bas de l'échelle de revenu, ce qui n'est tout simplement pas le cas.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont prétendu que notre budget aurait des effets nuisibles sur les personnes âgées ayant un revenu annuel de 17 000 $. Le ministre des Finances a maintenant le culot de dire, ici à la Chambre, aux Canadiens que notre proposition frapperait les personnes âgées qui ont un revenu de 11 000 $ par année. C'est pitoyable!

M. Mills (Broadview—Greenwood): D'où viennent les réductions?

M. Silye: J'y viens. Je vais démontrer de façon précise pourquoi le ministre des Finances devrait finalement se rétracter.

Les tactiques de la peur sont une bonne trouvaille, mais elles sont trompeuses. Parmi les principales modifications aux prestations de sécurité de la vieillesse qui sont proposées dans le budget des contribuables, les réformistes veulent que les prestations soient calculées en fonction du revenu familial. Et c'est justement ce que les libéraux vont faire. Nous disons qui cette mesure va toucher et à partir de quel niveau de revenu elle s'appliquera, mais les libéraux, eux, n'ont pas le courage de dire ce qu'ils vont faire des programmes sociaux.

Les projections établies sur deux ans montrent que les fonds affectés aux programmes sociaux restent inchangés, soit 39 000 dollars. Le gouvernement réduit les transferts aux provinces d'environ deux milliards de dollars, mais il ne cède aucun point d'impôt aux provinces. Il ne joue pas franc jeu, et c'est là le problème. Ce budget est celui des promesses non tenues et des tours de passe–passe.

Notre budget protégerait les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti, mais retirerait les prestations aux ménages à revenu élevé. Voilà ce qu'est notre politique de sécurité de la vieillesse et ce que les libéraux ont proposé dans leur budget.

Je vais maintenant donner un exemple précis, puisque les députés l'attendent. Je suis sûr que c'est la partie qui est très intéressante. Ils veulent savoir de quelle source nous avons obtenu nos chiffres. Il s'agit des propres chiffres du gouvernement. Ces chiffres viennent d'un document qu'ils ont produit. Un livre. Je crois qu'il a une couleur. Le gouvernement est fort pour ce qui est des couleurs. Ils ont le livre rouge, le livre gris, le livre vert, le livre mauve, le livre blanc.

Le titre est *Instaurer un climat financier sain*. C'est à la page 78, tableau 26, «Répartition des prestations fédérales nettes aux personnes âgées selon le revenu du ménage—1994.»

On voit que 800 000 ménages ont un revenu inférieur à 15 000 $. Les prestations versées à ces ménages au titre de la sécurité de la vieillesse, de l'allocation au conjoint et du supplément du revenu garanti s'élèvent à 7 milliards de dollars. Ces prestations ne

seraient nullement touchées par le budget des contribuables que nous avons présenté.

D'où le ministre des Finances a–t–il sorti le chiffre de 11 000 $? La fourchette suivante va de 15 000 à 20 000 $. Le nombre de ménages qui touchent un revenu entre ces deux chiffres est de 390 000, pour des prestations totales de 2,6 milliards de dollars. Aucun des ménages à l'intérieur de cette fourchette n'a un revenu de 20 000 $. Même si on divise ça par deux, on arrive à 11 000.

On passe ensuite à une fourchette de 20 000 à 25 000 $ qui s'applique à 380 000 ménages pour lesquels le total des prestations est de 3 milliards de dollars, puis à une autre fourchette de 25 000 à 30 000 $ qui s'applique, elle, à 250 000 ménages. Les prestations allant à ces ménages sont de 1,7 milliard de dollars. La fourchette suivante va de 30 000 à 40 000 $. Elle regroupe 280 000 ménages qui reçoivent en tout 1,8 milliard de prestations.

Même en prenant le chiffre de 40 000, on arriverait à 20 000. D'où le ministre des Finances tire–t–il ce chiffre de 11 000 $? Le ministre ferait bien, s'il tient à sa crédibilité, de s'assurer que ses chiffres sont exacts, et d'une.

Si ces chiffres sont exacts, le fait de retirer 3 milliards de dollars à la SV, autrement dit de ramener à 17 milliards de dollars le budget de cette enveloppe de 20 milliards de dollars, ne va pas pénaliser une seule personne âgée qui a un revenu inférieur à 20 000 $. En fait, le chiffre que nous visons est environ 40 000 $.

Si le ministre des Finances a vent de ce que j'ai dit ici aujourd'hui—je vois que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est présent—nous méritons une explication à ce sujet. Nous méritons des précisions.

Nous jouons avec la vie des gens. Nous ne voulons pas les effrayer. Nous voulons arriver à éliminer le déficit complètement. Nous voulons faire un plus grand nombre de réductions que ne l'a fait le gouvernement. Nous réduirions les dépenses plus rapidement que le gouvernement libéral et vous pouvez dire que nous sabrons aveuglément les dépenses, nous savons que nos projections sont justes et que la façon dont nous voulons procéder est la bonne, que c'est la bonne façon de procéder et que c'est ainsi que ça devrait être fait.

• (1140)

Le gouvernement nous accuse à tort, aucun parti ne devrait faire cela. Les deux partis et tous les députés devraient s'efforcer d'être exacts. Ils ont la responsabilité d'être exacts lorsqu'ils citent des chiffres qui touchent les gens de près. Nous pouvons ne pas être d'accord sur des questions philosophiques, mais nous ne devrions pas être en désaccord sur des chiffres. Je pense en avoir dit assez.

Passons maintenant à la sécurité du revenu des députés. Est–ce que le ministre des Finances a demandé des sacrifices là? La réponse est non. Les Canadiens doivent faire des sacrifices, mais pas les députés. Ils ne sont pas suffisamment payés et la pension est une forme de dédommagement. En vertu d'un régime à deux vitesses, les vieux politiciens vont profiter du régime initial, qui va en rendre plusieurs millionnaires, tandis que les futurs politiciens devront accepter la version réformée.

C'est vraiment extraordinaire que de siéger dans cette Chambre et d'écouter le premier ministre comparer son salaire à celui des joueurs de hockey professionnels chaque fois que nous lui posons une question sur les pensions. Pourquoi ne compare–t–il pas sa pension à celle des joueurs de hockey? Pourquoi ne compare–t–il pas sa pension à celles que l'on trouve dans le secteur privé?

Ce que nous disons, c'est que l'indemnisation est exagérée. L'indemnisation des députés n'est plus conforme à la réalité de l'heure. L'indemnisation doit être revue et il faut tout revoir. La pension en or des députés est trop généreuse. Les 64 000 $ sont insuffisants. Toutefois, le gouvernement n'a ni le coeur ni le courage de s'attaquer directement à la question. Il veut protéger ses vieux copains et ne veut pas aborder correctement ce qui devrait être abordé.

Il n'est pas normal qu'un député reçoive beaucoup plus que ce qu'il met dans son fonds de pension. Il devrait recevoir autant qu'il met, mais pas plus, peu importe que la contribution soit de 5, 6 ou 8 p. 100.

En outre, le premier ministre nous a dit qu'il ne pouvait pas modifier rétroactivement le régime de pension des députés car, disait–il, en démocratie, il existe un règle qui interdit l'adoption de lois rétroactives.

Si l'on considère que les libéraux ont pris des décisions à effet rétroactif pour le contrat de l'aéroport Pearson, le contrat des hélicoptères EH–101, les contrats de la fonction publique et les contribuables canadiens travaillant à l'étranger, comment se fait–il qu'il ne soumette pas les politiciens libéraux aux mêmes règles que ces autres Canadiens? Comment le premier ministre peut–il se conduire de cette façon? C'est une justification adroite, mais c'est trompeur lorsque la réalité contredit ses déclarations. C'est deux poids deux mesures. Ce pourrait même être du sophisme.

Une fois de plus, les libéraux essaient de faire croire aux contribuables qu'ils réforment le système alors qu'ils se contentent de rendre le système moins généreux, mais très généreux tout de même, pour les jeunes députés. Je ne peux pas croire que tous ces nouveaux députés aient été forcés de se taire. Ils sont les plus nombreux au caucus, mais ils ne disent rien, ils laissent les vieux les manipuler. Ils sont même obligés de retourner dans leur circonscription, en Ontario surtout, et de dire à leurs électeurs: «Je suis désolé, mais nous avons dû accepter un régime à deux vitesses. Nous ne pouvions pas nous sacrifier, le premier ministre et le Cabinet ne nous l'ont pas permis.» C'est incroyable.

Les nouveaux députés libéraux ont une chance de donner l'exemple. Les nouveaux ont une chance de faire preuve d'austérité et de montrer à leur caucus en quoi consistent leurs fonctions de député: intégrité, honnêteté et leadership, dans le vrai sens des termes. Il ne s'agit plus de suivre la ligne de parti et de protéger les siens comme on l'a fait au cours des 25 dernières années.

Qu'y a–t–il de changé? Nous avons un premier ministre qui fréquente encore des soirées à 1 000 $ le billet, où 99,999 p. 100 des Canadiens ne sont pas invités. On fait toujours des nominations manifestement partisanes. Je ne parle pas des libéraux qui ont la compétence qu'il faut pour occuper leurs fonctions, mais de ceux dont seule l'allégeance peut expliquer la nomination injustifiée. Les libéraux dépensent toujours annuellement 40 milliards de dollars

de plus qu'ils n'en perçoivent. Ils n'admettent pas le véritable problème.

Le ministre des Finances parle de réduire la taille et les coûts du gouvernement. Pourtant, c'est un fait que les Canadiens ont toujours, à Ottawa, un gros gouvernement qui dépense beaucoup. Les réformistes croient que le meilleur gouvernement est un petit gouvernement qui gouverne le moins possible.

Comment se fait–il que l'État de la Californie compte, pour représenter au palier fédéral sa population de 29 millions d'habitants, sur 52 membres de la Chambre des Représentants, deux sénateurs, un gouverneur et le président lui–même?

• (1145)

Disons, pour les fins de cet exemple, que la population du Canada frôle les 29 millions. Pour le même nombre d'électeurs, nous avons 295 députés, 104 sénateurs et un gouverneur général pour nous représenter. Ne sommes–nous pas aussi compétents que les représentants au Congrès? Ces derniers peuvent représenter chacun 500 000 personnes, mais nous ne pourrions pas en représenter plus de 100 000? Nous ne sommes pas assez intelligents? N'avons–nous pas la technologie qui nous permet de représenter une population plus nombreuse? Je pense que nous pourrions le faire.

On parle de réduire la fonction publique de 45 000 employés en trois ans. Pourquoi ne pas réduire la Chambre des communes? Qu'allons–nous faire à la place? Nous n'allons pas réduire la taille de cette institution. Tandis qu'il mettra 45 000 employés à pied, le gouvernement augmentera ses rangs de six nouveaux députés. Après les prochaines élections fédérales, il y aura six députés de plus.

Une fois encore, les libéraux veulent augmenter la taille du gouvernement. Laissons–le croître. Ne mécontentons pas les simples députés. Mettons le pouvoir entre les mains d'un cabinet restreint. Les libéraux refusent d'envisager d'autres moyens plus efficaces de tenir compte des fluctuations démographiques.

Les réformistes estiment que cette Chambre devrait compter 265 députés. Mais on dit qu'étant donné la nature fluctuante de la population et les nombreuses ententes conclues depuis le début de la Confédération, il est impossible d'imposer un plafond. Et pourtant, la Chambre aurait alors une taille raisonnable. Les députés représenteraient un plus grand nombre de citoyens. Leur apport serait utile et ils auraient de l'influence. La qualité remplacerait la quantité. À part les 20 personnes qui entourent le premier ministre, le reste des députés ne sont là que pour le décor.

Je le répète, nous croyons que le nombre des députés devrait être fixe et qu'il devrait être inférieur à ce qu'il est à l'heure actuelle. S'il augmente continuellement en fonction de la population, cette Chambre va atteindre des proportions telles qu'elle ne sera plus viable et que les frais d'administration seront écrasants. La solution à la croissance démographique n'est pas l'augmentation du nombre des députés mais la révision périodique des limites des circonscriptions électorales, la redistribution des sièges en fonction des variations démographiques—le rajustement de la représentation—et l'instauration d'un Sénat élu, efficace et égal qui représenterait les régions.

Le moment est venu pour le gouvernement de redevenir financièrement responsable, pas de gonfler ses rangs. Pour que les Canadiens soient disposés à confier leur argent aux politiciens, il faut qu'ils soient certains que ces derniers leur en rendront compte. Ajouter des députés n'améliorera pas le système. Quelqu'un a dit quelque chose à propos de l'Alberta?

M. Calder: Je voudrais savoir combien de sièges a l'Alberta?

M. Silye: Vingt–sept.

Une voix: Non, vingt–six.

M. Silye: Par exemple, Calgary est représentée par six députés. J'en supprimerais deux. Il suffirait de quatre députés pour représenter Calgary.

M. Calder: Quelles sont les deux circonscriptions que le député retrancherait?

M. Silye: La mienne, entre autres. Si, pour des raisons personnelles, quelqu'un décidait de se présenter dans une autre circonscription que la sienne, sa décision devrait être respectée.

Le gouvernement dit qu'il veut se mettre au régime minceur, mais il ne cesse d'augmenter sa taille même s'il en coûte des millions de dollars aux contribuables. C'est du sophisme. C'est habile, mais trompeur.

Malgré tout le bruit qu'il provoque, le budget des libéraux n'est pas impressionnant. Il ne va ni assez loin ni assez vite et il manque de compassion. Les libéraux ne disent pas toute la vérité aux Canadiens. Pour préserver leur taux de popularité, ils jouent avec les chiffres.

Le budget est seulement acceptable en comparaison de ce que nous avons déjà vu. On n'arrête pas l'hémorragie assez vite. Comme le trésorier de l'Alberta Jim Dinning le disait l'autre jour à propos de ce budget, c'est comme si l'on s'excitait parce qu'un élève qui avait toujours eu des F dans son bulletin arrivait tout à coup à la maison avec un C–.

Allons–nous tenir compte de ce budget pour poursuivre des objectifs mollasses? D'abord, bien qu'ils soient mollasses, ces objectifs vont dans la bonne direction. Les libéraux ont effectué des coupes, mais ils n'en ont pas effectué assez. Le gouvernement n'a pas fait assez de compressions.

Il n'y a pas de budget équilibré en vue. Or, c'est précisément l'objectif à établir, mais les libéraux s'y refusent. Voilà pourquoi le chef du Parti réformiste sera le prochain premier ministre du Canada. Les Canadiens vont reconnaître que nous devrions former le gouvernement et que ce serait le meilleur moyen de sauver notre pays.

Le transfert social canadien que le gouvernement entend établir en douce est un autre exemple de sophisme. Les provinces n'y comprendront plus rien. Les bloquistes dénoncent haut et fort, et avec raison, l'effet que cela produira sur le Québec. Les libéraux ne peuvent répondre et n'entendent même pas le faire.

Il y a aussi que les finances ne sont tout simplement pas en ordre. Ensemble, les compressions de dépenses du budget et les hausses des recettes produiront 29 milliards de dollars au cours des deux années à venir. Cependant, à la fin du mandat des libéraux, les dépenses totales auront encore augmenté et seront même plus élevées qu'au moment de leur arrivée au pouvoir. Après quatre ans

d'un gouvernement libéral, les dépenses auront augmenté d'environ un demi à un milliard de dollars. Malgré ces compressions, le budget ne sera pas équilibré. Malgré ces compressions, la dette s'accroîtra. Malgré ces compressions, notre pays ne progressera pas. Nous ferons tous ces sacrifices seulement pour pouvoir payer l'intérêt sur la dette. Pourquoi le gouvernement n'arrive–t–il pas à comprendre que nous devons éliminer complètement le déficit?

• (1150)

Je propose que le Parlement rejette ce budget qui ne permettra pas de résorber de façon rapide et définitive le déficit au cours de la présente législature et qui imposera aux prochaines générations le fardeau de nos responsabilités financières.

Je propose que le ministre des Finances dépose un autre budget à l'automne qui reprendra les propositions des réformistes en vue d'équilibrer le budget en trois ans.

Nous faisons encore du surplace, mais viendra le jour où nous n'aurons plus la force de continuer. Lorsque nous atteindrons nos limites, nous coulerons aussi vite que le *Titanic*. Nous atteindrons inévitablement nos limites si nous n'éliminons pas le déficit. Aucun pays ne peut laisser sa dette s'accroître et espérer survivre, c'est pourtant ce que fait le Canada.

Voilà pourquoi nous avons présenté notre Budget des contribuables. Notre budget redonne réellement espoir aux Canadiens. Il propose un plan d'action au gouvernement libéral. Il lui montre la vision qui lui fait défaut.

Une voix: Avez–vous joué au golf?

M. Silye: Je n'aime pas qu'on fasse de commentaires sur mon bronzage. Mon épouse a dû être hospitalisée en Californie. Elle a dû se rendre à l'urgence. Voilà pourquoi je suis bronzé. Je n'apprécie guère que les députés me fassent des commentaires à ce sujet pendant que je tente de prononcer un discours sérieux sur le budget. Ils peuvent bien faire des blagues au sujet de mon bronzage, mais maintenant qu'ils sont au courant de la situation, j'aimerais avoir un peu plus de respect.

Notre budget des contribuables donne espoir aux Canadiens. Il leur donne une vision et définit le véritablement problème, celui de la dette et des frais d'intérêt sur la dette. Il offre une solution, celle d'éliminer complètement le déficit afin que nous puissions gérer notre économie et mettre de l'ordre dans nos finances. Nous pourrons ensuite examiner la dette et chercher des façons de la résorber afin que nos enfants et nos petits–enfants n'aient pas à porter le très lourd fardeau que nous leur aurons imposé.

Je le répète encore une fois. Notre budget des contribuables donne au gouvernement libéral l'occasion d'adopter une stratégie pour éliminer complètement le déficit au cours de son mandat. S'il ne le fait pas, nous serons élus et nous nous en occuperons.

La dette et l'augmentation des frais d'intérêt sur la dette sont à l'origine du problème. J'ai tenté de le signaler. J'ai proposé des solutions. Notre parti a signalé le problème. Notre parti a proposé des solutions. Malgré toutes les remarques désobligeantes qu'a pu faire le ministre des Finances, malgré toutes les critiques formulées à l'endroit du Parti réformiste, les libéraux adoptent certaines de nos suggestions. Ils devraient toutes les accepter et mettre un terme à l'hémorragie.

[*Français*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je me réjouis de prendre la parole dans le débat en deuxième lecture du projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Avant de commenter les clauses du projet de loi, permettez–moi de situer ce dernier dans son contexte. Le niveau du pouvoir d'emprunt demandé est directement lié aux besoins financiers exposés dans le Budget et les renseignements nécessaires pour traiter des aspects financiers du projet figurent également dans le Budget.

Il est très important que le projet de loi soit adopté sans délai. En effet, si le pouvoir d'emprunt n'est pas en place au tout début du nouvel exercice, le programme de financement du gouvernement en souffrira sérieusement. Le pouvoir d'emprunt résiduel aux termes de la Loi de 1994–1995 sur le pouvoir d'emprunt sera annulé à la fin de l'exercice, à l'exception d'un montant permanent de 3 milliards de dollars.

Une fois ce montant épuisé, le gouvernement n'aurait, comme seul recours, que l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui restreint le financement aux emprunts à court terme.

• (1155)

En pareille situation, aucune obligation ne pourrait être émise autrement que pour financer des obligations arrivées à échéance, ce qui sera le cas à deux reprises au cours du premier trimestre de l'année 1995–1996. Ainsi, si l'adoption de cet important projet de loi était repoussée après la clôture de l'exercice en cours, il en coûterait cher au gouvernement et aux contribuables du Canada, et le gouvernement s'exposerait à des taux d'intérêt plus élevés qu'entraînent les emprunts à court terme.

Vu l'ampleur du programme de financement du gouvernement, différer le financement des obligations pourrait avoir des effets perturbateurs sur les marchés financiers et les frais de service de la dette pourraient s'en trouver accrus. Il est donc impérieux de garantir ce pouvoir d'emprunt le plus vite possible.

Le Budget a fait beaucoup parler, et pas seulement à la Chambre, durant cette semaine. Et c'est normal. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le ministre des Finances, à l'occasion du dépôt du Budget, lundi dernier: «Nous sommes confrontés à un défi de dimension historique. Les mesures présentées dans ce Budget relèvent ce défi.»

Les discussions que provoque ce projet de loi font certes ressortir le défi à relever. L'avenir économique du pays est compromis par la dette de 500 milliards de dollars que nous avons accumulée, une dette qui nous rend vulnérables face aux taux d'intérêt.

Il est vrai que ce projet de loi, dont l'objet est d'accroître notre pouvoir d'emprunt, ajoute à la dette. Mais en demandant aux députés d'appuyer ce projet de loi, j'attire leur attention sur la réforme fondamentale des dépenses publiques dont il est question dans le Budget et sur la volonté du gouvernement d'atteindre ses cibles concernant le déficit.

Ce que vise le gouvernement, en fin de compte, c'est équilibrer le Budget. Il ne devrait faire aucun doute que nous y parviendrons.

Mais ce n'est pas en faisant des projections à long terme, comme on a tenté de le faire dans le passé, que nous atteindrons notre but. Ce n'est pas non plus en prévoyant une croissance de l'économie trop optimiste et des taux d'intérêt dont on peut se réjouir.

[*Traduction*]

Et notre approche a porté fruit, car non seulement nous avons atteint notre cible pour 1994–1995, mais nous avons fait mieux. L'année dernière, l'année de notre premier budget, nous avions prévu un déficit de 39,7 milliards de dollars. Nous évaluons maintenant le déficit à environ 37,9 milliards de dollars, soit 1,8 milliard de dollars de moins.

Le déficit fondamental, toutefois, c'est–à–dire le déficit sans compter les frais ponctuels de restructuration, est inférieur de 4,4 milliards de dollars à notre cible. Nos recettes ont été supérieures de 1,2 milliard de dollars à nos projections prudentes et les dépenses de programmes ont été inférieures de trois milliards de dollars à celles–ci.

L'incidence positive de ces résultats sur le déficit n'a été que partiellement annulée par des frais d'intérêt supérieurs de un milliard de dollars à ce que nous avions prévu, de telle sorte que nous n'avons pas eu à puiser dans le fonds pour éventualités de 2,4 milliards de dollars.

Je veux passer tout de suite à certains aspects du projet de loi, car je dispose de peu de temps pour m'assurer que mes collègues députés comprennent bien la nature de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

• (1200)

Grâce aux mesures budgétaires qui ont été annoncées lundi, il ne fait aucun doute que nous atteindrons notre cible de 32,7 milliards de dollars pour le prochain exercice, et de 24,3 milliards de dollars, soit 3 p. 100 du PIB, en 1996–1997.

Nous allions nos hypothèses économiques très prudentes à d'importantes réserves pour éventualités—deux milliards et demi de dollars en 1995–1996 et trois milliards l'année suivante. Considérant l'avenir, nos réserves pour éventualités peuvent faire plus que protéger nos cibles. Si nous n'en avons pas besoin, elles ne seront pas utilisées. Elles serviront alors à réduire encore plus le déficit.

Cela met en évidence un autre bienfait de notre planification prudente. Si les taux d'intérêt et de croissance vont au–delà de nos prévisions—qui, je le rappelle, sont très prudentes—et si les résultats correspondent à la moyenne des prévisions du secteur privé, le déficit pourrait tomber sous les 19 milliards de dollars en 1996–1997. C'est cinq milliards et demi de moins que ne le prévoit le budget.

À ce moment–là, nos besoins financiers—les fonds nouveaux que nous empruntons sur les marchés—passeront à 13,7 milliards de dollars, ce qui représente une chute de plus de 11 milliards de dollars par rapport au montant demandé dans ce projet de loi. Cela constitue un progrès considérable dont tous les Canadiens devraient être fiers. Nos besoins financiers représenteront alors 1,7 p. 100 du PIB, soit une baisse par rapport aux 3,5 p. 100 de 1994–1995 et aux 5 p. 100 de 1992–1993. En fait, à en juger par les plans budgétaires de divers pays pour 1996–1997, le Canada devrait s'en sortir mieux que les États–Unis, l'Allemagne, le Japon et tous les autres grands pays industrialisés.

Le projet de loi C–73 comporte trois éléments fondamentaux: le pouvoir d'emprunt couvrant les besoins financiers pour 1995–1996, les bénéfices du Compte du Fonds des changes, et un montant permanent. En tout, le gouvernement demande à emprunter 28,9 milliards de dollars pour l'exercice 1995–1996.

Premièrement, le projet de loi permet d'emprunter 24,9 milliards de dollars pour couvrir les emprunts nécessaires afin de répondre aux besoins financiers nets exposés dans le budget.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit un milliard de dollars au titre des gains du Compte du Fonds des changes, qui donnent lieu à des besoins d'emprunt supplémentaires en dollars canadiens. Ces gains, bien que consignés comme recettes budgétaires, sont conservés dans le Compte du Fonds des changes. On ne peut s'en servir pour financer les activités courantes de l'État.

Troisièmement, le projet de loi prévoit le montant permanent habituel de trois milliards de dollars, soit le même montant demandé dans les projets de loi sur le pouvoir d'emprunt au cours des sept dernières années. Le montant permanent peut être soit utilisé au cours de l'année pour des éventualités comme celles liées aux opérations de change, soit reporté à l'exercice suivant.

Il y a quelques dispositions techniques mineures qui permettent d'établir un lien plus direct entre le pouvoir d'emprunt de l'exercice financier et les besoins d'emprunt du même exercice. Une disposition du projet de loi précise que le pouvoir d'emprunt pour 1995–1996 ne peut être exercé que lorsque le nouvel exercice a débuté. Une autre disposition prévoit que, à des fins de calculs, la date d'entrée en vigueur de l'autorisation est le 1er avril.

Tant que le projet de loi n'aura pas été adopté, le gouvernement peut continuer de recourir au montant permanent de trois milliards de dollars prévu par la Loi sur le pouvoir d'emprunt de l'an dernier. Toute fraction utilisée de ce montant sera déduite du montant de base du pouvoir d'emprunt que nous cherchons maintenant à obtenir. Cette pratique vise à empêcher que le montant permanent ne s'ajoute au pouvoir d'emprunt de l'année suivante. De plus, une fois adopté, le projet de loi annulera le pouvoir d'emprunt pour le reste de l'exercice 1994–1995.

À titre d'information, j'aimerais passer en revue les opérations du gouvernement qui sont liées à la dette pour l'exercice en cours jusqu'à la fin de janvier. Pour l'exercice 1994–1995, la valeur des titres émis jusqu'à maintenant dans le cadre du programme de la dette nationale s'élève à quelque 21,4 milliards de dollars en obligations négociables, à un milliard et demi de dollars en OEC et à 1,4 milliard de dollars en obligations à rendement réel. Les rachats nets de bons du Trésor, pour leur part, se sont élevés à 7,8 milliards de dollars, pour un total de 16 milliards et demi de dollars en nouveaux titres de créance.

Je voudrais aussi mettre la Chambre au fait de la campagne des obligations d'épargne de l'automne dernier. Pour revitaliser le programme des OEC, le gouvernement a apporté deux innovations. Tout d'abord, il a instauré un nouveau mécanisme de cotation triennal pour rendre les OEC plus intéressantes pour les investisseurs en titres au détail. Ensuite, il a prolongé la période de

vente afin d'offrir les OEC sur une plus longue période. Les OEC ont été cotées de façon concurrentielle par rapport aux autres produits offerts sur le marché et de manière rentable par rapport à d'autres sources de financement, et on en a vendu pour sept milliards et demi de dollars, soit une hausse de 40 p. 100 par rapport à 1993. Si l'on tient compte des rachats effectués au cours de l'année, l'augmentation nette de l'encours des OEC était de un milliard et demi de dollars.

• (1205)

Pour ce qui est des titres de créance libellés en devises étrangères, l'encours des bons du Trésor canadiens a augmenté, passant de 2,2 à 6,3 milliards de dollars américains à la fin de janvier. Il s'agit de titres de créance à court terme libellés en dollars américains qui sont émis de temps à autre sur le marché des États–Unis pour financer nos réserves en devises étrangères.

En juillet 1994, le gouvernement a procédé à une émission d'euro–obligations de cinq ans, d'une valeur de deux milliards de dollars américains. Elle a servi à accroître les réserves et à diversifier les sources de financement de notre réserve en devises américaines.

Bref, ce projet de loi est tout ce qu'il y a de plus simple et ne contient aucune disposition inhabituelle. Toutes les données essentielles sont à la disposition de la Chambre: le budget, le budget des dépenses principal et les documents connexes.

[*Français*]

J'exhorte donc la Chambre à procéder sans tarder afin qu'un nouveau pouvoir d'emprunt puisse être mis en place au début du nouvel exercice, tout comme le programme régulier d'emprunt du gouvernement.

[*Traduction*]

L'autorisation d'emprunter fait partie intégrante du fonctionnement du gouvernement. Je recommande vivement à tous les députés d'appuyer cette mesure législative.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Winnipeg–Nord–Centre.

En parlant des mesures budgétaires, le député s'exprimait au conditionnel dans son intervention. Ce n'est pas satisfaisant dans la situation actuelle. Il affirme également que son gouvernement est déterminé à atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en ramenant le déficit à 25 milliards de dollars au bout de deux autres années. Nous soutenons que cela ne fera qu'aggraver le problème. Nous proposons plutôt de le ramener à zéro, non à 25 milliards. Nous croyons que cela contribuera à résoudre le problème au lieu de l'aggraver.

Le député pourrait–il expliquer pourquoi il est préférable de ramener le déficit à 25 milliards plutôt qu'à zéro?

M. Walker: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question et de son intervention. J'ai écouté attentivement ce qu'il disait. Je sais qu'il se préoccupe beaucoup de ces questions. Il met beaucoup de passion dans son plaidoyer en faveur de la réduction de notre dette.

Je puis assurer au député que tous les députés ministériels sont tout aussi résolus à équilibrer le budget et à faire en sorte que les générations à venir de Canadiens n'aient pas sur les bras la dette que nous connaissons actuellement.

La principale différence entre le gouvernement et le tiers parti tient à la rapidité avec laquelle on peut vraiment réaliser les économies qui sont nécessaires pour réussir à équilibrer le budget.

Si le député révise son discours, je lui déconseille de s'attacher aux dépenses totales pour s'attacher plutôt aux dépenses de programmes. Depuis notre arrivée aux commandes, nous nous sommes efforcés de ramener ces dépenses de 120 à 108 milliards de dollars. Voilà un progrès important.

Nous aimerions être optimistes et dire que l'économie continuera d'afficher une croissance de 4,5 p. 100 comme l'année dernière, mais nous savons que plusieurs gouvernements ont déçu les Canadiens dans le passé en prédisant une forte croissance et des recettes élevées, pour finir par aboutir à une dette accrue. Nous refusons de faire ça.

Nous savons aussi que les politiciens ne changent pas. Si nous fixons des objectifs à long terme en disant que nous aurons un budget équilibré d'ici cinq ou six ans, mais qu'une crise survient comme celle du peso mexicain que nous avons connue en janvier, les gens disent: «Ne vous en faites pas trop à ce sujet, car nous pouvons faire des ajustements un peu plus tard.» Nous pouvons les garder en alerte et dire: «Nous avons pour objectif de ramener la dette à *x* milliards de dollars cette année, et nous allons l'atteindre. Nous ne ferons pas de compensation dans deux ou trois ans, nous allons faire ce qu'il faut tout de suite.»

Le ministre des Finances et le premier ministre ont très bien réussi à imposer de la discipline dans le gouvernement. Grâce aux mesures que nous prenons, nous donnons l'exemple à plusieurs autres gouvernements d'un bout à l'autre du pays. Au tournant du siècle, nous nous trouverons dans une excellente position, dont nous pourrons tous être fiers.

• (1210)

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, le député du tiers parti qui a pris la parole tout à l'heure a fait un discours qui tient presque de la catharsis.

J'espérais que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances commente une question cruciale, celle des recettes. Le député du tiers parti a dit du budget du gouvernement qu'il comportait des prévisions de recettes trop optimistes.

Je crois me souvenir que le budget fictif proposé par le tiers parti comportait des prévisions de recettes de 16 milliards pour ramener le déficit à 25 milliards, ce qui est l'objectif du gouvernement. Ce que cela veut dire, au fond, me semble–t–il, c'est que toutes les compressions que le gouvernement propose s'ajoutent, en principe, à ce que le budget du tiers parti avait prévu.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il faire une mise au point, vu cette allégation d'optimisme excessif?

M. Walker: Si les prévisions de recettes méritent un qualificatif, c'est celui de prudentes. Nous abordons l'année 1996 avec grande circonspection. L'économie américaine a connu une croissance très rapide, et les taux d'intérêt se sont comportés en conséquence. Nous craignons que nos marchés d'exportation ne souffrent du ralentissement de l'économie américaine. Des économistes et observateurs américains surveillent les taux d'intérêt avec inquiétude et se demandent s'ils n'ont pas trop augmenté aux États–Unis.

Comme une grande partie des revenus de nos sociétés proviennent des exportations—sans oublier les emplois sur des marchés comme celui de l'automobile—si nous ne faisons pas des prévisions de recettes prudentes, nous serons coincés parce que l'assurance–chômage coûtera plus cher, les bénéfices des sociétés seront plus faibles, et nous nous retrouverons à court de recettes.

Comme je l'ai dit en répondant à une autre question, la dernière chose que nous voulions faire—et toute la Chambre devrait être d'accord là–dessus—c'est de nous mettre en situation, comme parlementaires, de décevoir les Canadiens une fois de plus. Je préférerais pouvoir les étonner par une bonne nouvelle plutôt que de me retrouver une fois de plus avec un budget à revoir parce qu'il était fondé sur des prévisions exagérément optimistes.

Le ministère des Finances, agissant sur les indications du ministre, a fait des prévisions extrêmement prudentes. Nous avons insisté pour rester en–deça des prévisions optimistes du secteur privé. Nous avons été très modérés dans le calcul des recettes qui seront à notre disposition dans les deux prochaines années.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, j'aurais un commentaire à formuler et une question à poser au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Mon commentaire et ma question se rapportent à la campagne référendaire au Québec. Est–il possible que le vrai Budget du gouvernement fédéral soit annoncé en 1996, après le référendum?

Le Budget du gouvernement a augmenté de 3 milliards de dollars, malgré des coupures de 5 milliards de dollars dans les programmes. On se rappelle que le ministre Axworthy devait couper environ 15 milliards de dollars sur cinq ans dans les programmes sociaux, ce qui n'a pas encore été approuvé dans cette Chambre. Encore une fois, le gouvernement fédéral a coupé dans les transferts aux provinces, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le taux de déficit des provinces.

Les provinces n'auront d'autres choix que de transférer leurs responsabilités aux municipalités, sans leur envoyer les ressources financières, et c'est encore le petit citoyen qui va payer.

• (1215)

Qu'on paie de la main gauche ou qu'on paie de la main droite, le petit citoyen, contribuable à faible revenu ou à revenu moyen, devra payer la facture du gouvernement. Dans le système de privatisation en ce qui concerne le transport aérien ou portuaire, le gouvernement fédéral a coupé toutes les subventions aux aéroports régionaux. Cela a un impact important pour toutes les régions du Québec, que ce soit au niveau économique, touristique ou industriel.

J'aimerais poser une question simple au secrétaire parlementaire. Est–il d'accord pour admettre que le vrai budget sera déposé après la campagne référendaire au Québec?

M. Walker: Madame la Présidente, le ministre des Finances a présenté notre Budget pour cette année, il n'y aura pas d'autre budget après le référendum. Les nouvelles sont très claires pour les provinces. Il y aura beaucoup de changements, c'est vrai, mais nous avons annoncé notre stratégie aux ministres des Finances provinciaux, incluant le ministre des Finances du Québec. Nous avons un accord avec les provinces pour reporter à l'année prochaine les changements. . .

[*Traduction*]

. . .de sorte que tous les gouvernements au Canada puissent s'adapter. Le gouvernement fédéral perd 45 000 fonctionnaires. C'est avec un profond regret que nous faisons des modifications et que nous réaménageons de nombreux programmes. Quand nous modifions des programmes, toutes les provinces, par définition, sont également touchées. Cela ne fait aucun doute.

Les provinces, en se mettant à l'oeuvre, devront adopter chacune leurs décisions sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer leur situation propre. Ce n'est pas à moi de dire si leurs mesures devront comporter des réaménagements de programmes, des compressions ou quoi que ce soit d'autre. Nous devrons attendre que chaque ministre des Finances, avec le Cabinet de sa province, prenne ses propres décisions et les explique aux administrés.

M. Silye: Madame la Présidente, dans sa réponse à la question de son collègue sur le budget de fonctionnement du gouvernement, le député a demandé que l'on examine uniquement les dépenses de fonctionnement et les réductions, mais non les frais d'intérêt.

Je reconnais que les réductions des dépenses de fonctionnement du gouvernement sont moindres. Mais il y a des réductions. Cependant, le député ne reconnaît pas que le service de la dette croît plus vite ou aussi rapidement que les réductions. C'est pourquoi je répète encore que l'objectif doit être de ramener le déficit à zéro plutôt qu'à 25 milliards de dollars.

Dans le budget familial du député, qu'il ait une hypothèque maintenant ou en ait déjà eu une, les intérêts versés pour le remboursement de l'hypothèque ne font–ils pas partie de ses dépenses? A–t–il un budget séparé pour ses revenus et ses dépenses de nourriture et de vêtements? Ne tient–il pas compte aussi du logement ou croit–il pouvoir emprunter cet argent indéfiniment?

Non. Et les entreprises ne peuvent pas le faire non plus. Le service de la dette doit être compris dans leurs dépenses.

Le député devrait considérer que les frais d'intérêt font partie des dépenses de fonctionnement du gouvernement. Que le gouvernement ne fasse pas la même erreur que les ministres des Finances précédents, soit séparer les deux et nous servir des sophismes. Qu'il s'attaque à l'ensemble des dépenses et les ramène à zéro. N'est–ce pas la chose sensée à faire?

M. Walker: Madame la Présidente, le député tient des propos très sensés. S'il avait tenu ces propos dans son discours, mes observations auraient sans doute été différentes. Je dirai de nouveau qu'il nous incombe à tous de veiller à ce que la population comprenne que des progrès ont été faits dans la restructuration du gouvernement.

Nous déplorons autant que quiconque le lourd fardeau que représente la dette pour chacun des Canadiens. Quand je prends la parole à la Chambre pour demander la permission d'emprunter 28,9 milliards de dollars, ce n'est pas avec beaucoup d'allégresse que je le fais. C'est un très lourd fardeau que nous imposons aux Canadiens. Nous en sommes conscients.

L'an dernier, si je ne m'abuse, c'est 32,3 milliards de dollars que nous avons demandés. Nos demandes sur les marchés internationaux diminuent chaque année. De ce point de vue, nous faisons des progrès réels sans causer beaucoup de dommages et de difficultés.

• (1220)

Je ne sais pas si les députés ont eu l'occasion de lire le journal aujourd'hui, mais si on examine les sondages, on se rend compte que les Canadiens sont prêts à accepter un budget dur. Nous leur avons présenté un budget dur, et ils l'ont très bien accueilli.

Les partis de l'opposition devraient comprendre et reconnaître que les Canadiens sont prêts à participer à un tel exercice, y compris les questions fiscales, entre autres. Je suis très fier que le gouvernement et la population du pays soient sur la même longueur d'onde.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, vous vous doutez bien que les mesures budgétaires qui me touchent le plus sont celles qui regardent particulièrement l'agriculture.

Cependant, je tiens d'abord à souligner brièvement le traitement sournois réservé aux provinces, l'absence de mesures créatrices d'emplois, l'injustice des mesures fiscales et l'iniquité de certaines coupures. Si je devais vous résumer en une seule phrase mon impression sur le Budget présenté par le ministre des Finances, je le qualifierais de Budget de l'an prochain.

Le vrai Budget, qu'on nous avait annoncé pour cette année, semble être reporté encore une fois à l'an prochain, c'est–à–dire après la période référendaire.

Ce Budget est une véritable bombe à retardement. Les secousses se feront sentir uniquement dans les années à venir. Prenons l'exemple des transferts aux provinces. Avec le Budget présenté lundi, les transferts pour la santé, l'éducation et l'aide sociale seront coupés de 2,5 milliards de dollars en 1996–1997 et de 4,5 miliards de dollars en 1997–1998. Il s'agit d'une coupure de 40 p. 100 sur trois ans.

Il y a fort à parier que cette mesure déstabilisera les budgets provinciaux et forcera les provinces à effectuer des coupures radicales, ou même à en refiler une partie aux municipalités comme l'avait si bien fait en 1992 le ministre libéral du Québec, Claude Ryan.

En plus, tout ça avec l'obligation de se conformer à des normes dites nationales, le fédéral réussit encore une fois à suspendre une épée de Damoclès au–dessus de la tête des provinces.

Lors des dernières élections fédérales, le gouvernement libéral s'est fait élire sur la promesse de créer des emplois. C'est vraiment désolant de voir qu'après à peine un an et demi au pouvoir, ce même gouvernement libéral relègue aux oubliettes l'engagement premier pour lequel la population l'avait élu, soit celui de créer des emplois. Il n'y a rien dans le Budget de lundi pour créer des emplois, des jobs. Il n'y a que des mises à pied. On parle de 45 000 mises à pied. Il n'y a rien pour les 800 000 chômeurs, personnes à la recherche d'emploi au Québec. Rien. Le seul programme qui a créé un peu d'emplois et des emplois dits temporaires, le programme d'infrastructures, sera amputé de 200 millions de dollars de son budget qu'on avait prévu à l'origine l'an passé.

Puisqu'il s'agit d'un programme tripartite, on se doute que cette coupure de 200 millions de dollars se soldera par 600 millions de dollars.

• (1225)

Ce Budget est inéquitable, parce qu'il maintient les privilèges des fiducies familiales pour encore cinq ans, ce qui donnera le temps aux principaux intéressés de trouver d'autres évasions fiscales, et veuillez me croire qu'ils sont débrouillards et qu'ils en trouveront. Ce Budget est inéquitable, parce qu'il est relativement dur, mais dur pour les mauvaises personnes. La population va sentir, à court terme, les hausses de taxes sur le tabac et l'essence.

En plus, le programme d'assurance–chômage sera réduit, encore une fois, de 10 p. 100. On va gratter les fonds de poches des sans–emploi pour renflouer nos dettes. C'est carrément indécent!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Frontenac): En revanche, le gouvernement ne prévoit aucune véritable réforme de la fiscalité. Il augmentera le taux d'impôt des grandes sociétés de 12,5 p. 100, soit une majoration de un huitième. Mais un huitième, lorsque j'étais enseignant de mathématiques, de peu de choses, ça donne encore très peu. Alors, ce que cela signifie concrètement pour les très grandes compagnies, c'est qu'on passera de 0,2 à 0,225 p. 100 du capital excédant les 10 millions de dollars d'une société. Laissez–moi vous dire qu'un tel taux personnel d'imposition rendrait heureux bien des gens de mon comté.

Cela étant dit, en tant que porte–parole pour l'opposition officielle en matière d'agriculture et en tant qu'agriculteur moi–même, c'est l'iniquité des mesures budgétaires concernant l'agriculture qui me surprend, pour ne pas dire me révolte le plus. La semaine dernière encore, le ministre de l'Agriculture affirmait

haut et fort que son gouvernement traiterait toutes les régions du Canada sur un pied d'égalité et plus encore, il soutenait, sans rire, qu'aucun secteur agricole ne serait jamais sacrifié pour un autre secteur. Et aujourd'hui, force nous est de constater que les propos du gouvernement et les actes qu'il pose sont contradictoires.

Dans ce Budget, le ministre des Finances coupe le budget du ministère de l'Agriculture de 19 p. 100, un cinquième de coupures. On se dit qu'en période de coupures, tout le monde doit faire sa part. Mais là où le bât blesse, c'est la façon dont sont réparties ces coupures. Que le domaine agricole soit très durement touché, c'est une chose, mais qu'il soit injustement touché en est une autre. L'iniquité d'une région à l'autre est tout simplement aberrante.

En bref, pour compenser l'abolition de la subvention du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement versera 2,9 milliards de dollars aux producteurs céréaliers. Les producteurs laitiers du Québec, eux, verront leurs subventions fédérales diminuées de 30 p. 100 sur deux ans. On parle d'une coupure de 32 millions de dollars, sans aucune compensation.

Le message est clair et inacceptable: on combat le déficit sur le dos des producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario. On peut même dire que si le prix cible du lait est augmenté pour tenir compte de ce retrait, ce sont les consommateurs et les industries de transformation qui subiront cette hausse. C'est l'équivalent d'une taxe à la consommation.

Certaines coupures sont inévitables, j'en conviens. Le ministre de l'Agriculture me disait, la semaine dernière, que la subvention du Nid-de-Corbeau avait fait couler beaucoup d'encre depuis les 25 dernières années. De l'avis même des agriculteurs, des transporteurs et des transformateurs, la façon de fonctionner pour le transport du grain de l'Ouest avait de grandes lacunes, comme par exemple faire un détour par Thunder Bay pour pouvoir bénéficier de la subvention.

• (1230)

Le gaspillage et l'inefficacité du transport du grain font l'unanimité depuis belle lurette. Depuis l'accession au pouvoir du Parti libéral, qui est en face de nous, la saga s'est continuée. On a consulté, tourné en rond, patiné en Chambre et tenté de parvenir à un consensus avec les gens du milieu. Rien n'y a fait.

Le ministre des Finances a finalement choisi de ne pas reconduire la subvention pour le transport conformément à la LTGO. Pour compenser cette perte pour les producteurs céréaliers de l'Ouest, une série de mesures transitoires a été annoncée par le ministre des Finances. Par exemple, effectuer un versement unique, et non imposable, de 1,6 milliard aux propriétaires de terres agricoles, uniquement dans les Prairies bien sûr.

S'ajoute à cela un programme de 300 millions sur cinq ans pour faciliter l'adaptation à la LTGO. On doit aussi ajouter des garanties de crédit de un milliard de dollars pour faciliter la vente à l'exportation de grains et autres produits alimentaires. Or, voyez-vous, si on additionne ces trois programmes, on arrive à 2,9 milliards de dollars. Pour dédommager nos producteurs céréaliers des trois provinces de l'Ouest, le fédéral investira donc près de trois milliards de dollars.

Aussi les buts avoués du ministre de l'Agriculture sont très clairs et même louables. Écoutez bien cela. Premièrement, réduire les coûts; deuxièmement—écoutez bien, les agriculteurs du Québec—favoriser la diversification de l'agriculture dans l'Ouest; et les activités à la valeur ajoutée. Par contre, les producteurs laitiers, eux, écopent. Le ministre des Finances a décidé de réduire de 30 p. 100 les subventions versées aux producteurs de lait industriel. C'est terrible.

Comme le Québec produit à toutes fins utiles près de 50 p. 100 du lait de transformation au Canada, n'allez pas croire et n'allez pas me dire que les producteurs québécois ne seront pas pénalisés plus que les autres. Ici, le fédéral ne donne pas de compensations. Cette coupure représente des pertes de près de 32 millions de dollars pour le Québec seulement. Le ministre des Finances cible bien mal ses coupures en réduisant les subventions laitières de 30 p. 100 sur les deux prochaines années.

Les producteurs de lait industriel québécois qui sont plus de 12 000 verront leur subside, qui est présentement de 1,50 $ par kilogramme de gras, diminué de 15 p. 100 en 1995 et d'un autre 15 p. 100 en 1996. Et pour un producteur de 10 000 kilos de gras—c'est une ferme moyenne au Québec—cela représente une perte de revenus de 2 250 $ pour l'année qui commencera et presque autant pour l'année suivante. On dépassera les 4 000 $ de perte.

Comme compensation, on nous dit que le gouvernement se penchera sur l'avenir des subventions en collaboration avec les provinces et l'industrie. C'est bien de discuter, mais cela n'apporte pas de pain ni de beurre sur la table. Les coupures pour le secteur laitier n'entraîneraient aucune mesure transitoire comme c'est le cas pour l'Ouest. Ici, je vous le précise, deux poids deux mesures.

• (1235)

Si on y réfléchit à deux fois, on se rend bien compte qu'à long terme, cette mesure est encore plus néfaste pour les producteurs laitiers qu'elle ne le paraît. Avec les nouvelles données internationales, tous les secteurs devront s'adapter. Pour les secteurs contingentés, comme la production laitière, ces modifications sont pratiquement déjà à l'oeuvre et, en juillet prochain, les quotas devront être remplacés par des tarifs.

Et j'ouvre une petite parenthèse sur les tarifs. Vous n'êtes pas sans savoir que les États-Unis, il y a deux semaines, ont commencé à vouloir tester les tarifs que les 120 pays membres de l'OMC avaient adoptés l'année dernière, c'est-à-dire en décembre 1993, au GATT, lors de l'Uruguay Round, et aujourd'hui, on les conteste. J'ai bien hâte de voir la vigueur de ce gouvernement, jusqu'où ils sont prêts à aller pour défendre la tarification sur les produits laitiers, sur les oeufs et la volaille.

Ces tarifs seront eux-mêmes graduellement appelés à disparaître. Au lieu de prévoir des coûts et d'investir pour soutenir les producteurs laitiers qui désirent développer de nouveaux créneaux ou devenir plus concurrentiels pour faire face à la musique

lorsque les barrières tarifaires seront moins strictes, on coupe, on coupe, et on coupe encore.

Un de mes amis—je peux le nommer, cela lui fera sûrement plaisir—Laurent Saint–Laurent, un producteur laitier, me disait, lorsqu'il a acquis la ferme de ses parents, en 1971, que les subsides représentaient le quart, 25 p. 100 de ses revenus. Aujourd'hui, cela représente à peine 6 p. 100.

Par contre, dans l'Ouest, on compense pour la perte de la subvention en permettant aux agriculteurs de diversifier leur économie pour venir, par la suite, concurrencer l'agriculture de l'est du Canada qui, elle, ne bénéficie en aucune façon de quelque aide financière que ce soit du fédéral.

On en rajoute en coupant plusieurs subventions. Il serait donc possible pour les producteurs de l'Ouest qui décideraient de se lancer, disons, dans l'industrie du boeuf ou dans l'industrie du porc, de concurrencer les producteurs de l'Est avec l'argent du fédéral. Si c'est ce qu'on appelle traiter tout le monde équitablement, je ne voudrais pas voir d'iniquité dans ce pays!

Une voix: C'est un mensonge.

M. Chrétien (Frontenac): Oui, mensonge, madame la Présidente.

D'autres mesures budgétaires auront aussi une forte répercussion, comme par exemple la coupure de 30 p. 100 touchant le filet de sécurité sociale des agriculteurs. Le ministre des Finances qui est là, en face, devrait écouter plus attentivement, car c'est lui qui coupera 250 millions sur trois ans. Cela aussi est un programme tripartite. Si le fédéral donne 70c., est–ce que la piastre que l'agriculteur et la province donnent sera portée à 1,15 $? Je pose la question.

Il y a un point qui m'intéresse aussi, c'est la fermeture de deux des sept installations de recherche au Canada. Au Québec, on en ferme deux, soit celle de La Pocatière et de L'Assomption. C'est épouvantable!

Vous savez, le Budget de cette année prévoit 164 milliards, et de ces 164 milliards, il y a 50 milliards rien que pour payer les frais en intérêts. Je vous donne un exemple de mauvaise gestion.

• (1240)

Après avoir investi plus de 7 millions de dollars à La Pocatière en moins de dix ans, Agriculture Canada fermera, le 1er avril 1997, la ferme expérimentale de La Pocatière, la plus ancienne au Québec, qui a été ouverte en 1910. Alors on a investi 7 millions et on ferme aujourd'hui. Où est la vision de ce gouvernement?

En terminant, j'invite les agriculteurs du Québec, que ce soit des producteurs laitiers, de bovin, de porc, des naisseurs ou des finisseurs à s'ouvrir les yeux et à regarder aller ce gouvernement libéral en face de nous qui les traite d'une façon aussi injuste et inéquitable.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai rarement entendu de la démagogie semblable. Le député d'en face tente de nous faire accroire à la fois qu'on ne coupe pas assez et qu'on coupe trop, qu'on coupe aux mauvais endroits, ainsi de suite. Pourtant, la grande proportion de la population nous disait encore hier dans un sondage qu'en fait le Budget du gouvernement était juste à point, comme dans à peu près toute chose que fait ce gouvernement.

Le député nous parlait que le Budget en était un de l'an prochain, voulant présumer qu'on n'avait pas coupé de façon suffisante cette année. Il a ensuite entamé des propos selon lesquels on avait trop coupé cette année, tout de suite après nous avoir dit qu'on était pour couper l'an prochain au lieu de le faire aujourd'hui.

Il dit que le gouvernement ne crée pas d'emplois. Pourtant, 432 000 jobs ont été créés depuis le début de l'an dernier. Ce matin, on entendait aux nouvelles que la plus haute croissance économique de tous les pays du G–7 se faisait où? Oui, vous l'avez deviné, ici même, au Canada. Voilà qui en dit long sur les propos du député d'en face.

Comme il s'agit d'une période de questions ou commentaires, j'aimerais demander au député d'en face—et je dois dire que je ne suis pas d'accord avec ses propos et que je ne veux pas utiliser des termes non parlementaires—lorsqu'il alléguait que les producteurs laitiers du Québec étaient traités de façon inéquitable vis–à–vis des producteurs céréaliers de l'Ouest, s'il savait de quoi il parlait.

Sait–il que les producteurs céréaliers de l'Ouest vont perdre 100 p. 100 des subventions qui représentent une grande partie de leur revenu, versus les producteurs laitiers—qui sont en grande partie dans mon comté puisque j'en ai 1 000 dans ma circonscription—qui vont perdre 15 p. 100 en subside ce qui représente 9 p. 100 de leur revenu? Quinze pour cent de neuf pour cent, le tout recouvrable avec la formule de coût de production qui est à l'intérieur du plan laitier canadien. Le sait–il déjà? Et s'il le sait, pourquoi a–t–il dit les choses qu'il vient de dire, sachant mieux?

M. Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, je remercie infiniment mon collègue d'en face, whip du Parti libéral et député de Glengarry—Prescott—Russell, de sa question.

Il est vrai que son comté compte plusieurs agriculteurs, cependant je lisais justement hier dans un journal ce qu'un de ses électeurs, M. Réjean Pommainville, de la FAO pour le comté de Russell, disait: «Le retrait du subside laitier représente 6 p. 100 des revenus agricoles de l'agriculteur laitier de l'Ontario.» Et il ajoutait: «Nous pouvons évaluer à 4 500 $. . .» Il s'agit d'un de vos électeurs, ce n'est pas un gars de Frontenac!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais vous devez vous adresser à la Présidence.

M. Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, Réjean Pommainville, ce n'est pas un gars de Saint–Laurent—Cartierville, c'est un gars de Russell, dans sa propre circonscription. Il disait: «Nous pouvons évaluer à 4 500 $ la perte par ferme laitière en Ontario.»

• (1245)

Donnera–t–il un dédommagement à ses électeurs, producteurs laitiers? Zéro! Que donne–t–il aux producteurs de l'Ouest? Deux milliards neuf cent millions de dollars. C'est ça l'iniquité. Les Québécois produisent du lait industriel à 47 p. 100 et de ce fait, les Québécois seront les plus durement touchés dans ce Budget. Les

producteurs laitiers le savent et j'espère qu'ils comprendront un jour.

Au mois d'août 1995, lorsque les producteurs agricoles se présenteront devant la Commission canadienne du lait pour obtenir une augmentation du prix de leur lait, on acceptera probablement et on refilera à tous les Canadiens l'augmentation que vous n'avez pas eu le courage d'imposer. Ce sera une taxe à la consommation sur le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée.

M. Boudria: Madame la Présidente, je remercie le député de Frontenac d'avoir parlé si élogieusement d'un de mes amis personnels, M. Réjean Pommainville.

Une voix: C'était un de vos amis.

M. Boudria: Je ne pense pas que le député d'en face soit en mesure de décider qui sont mes amis. M. Pommainville est capable de le faire lui-même, lui qui est un illustre citoyen de Limoges. Son père, M. Armand Pommainville, qui a maintenant au-delà de 80 ans, a d'ailleurs été président de l'association libérale du comté de Russell, cela me permet de le féliciter pour son grand travail au Parti libéral.

Le député d'en face a toujours négligé d'admettre ce qui est vrai pour tous les Canadiens et il n'est pas sans savoir qu'il existe, d'une part, la formule du coût de production en ce qui a trait aux ajustments de prix. Dans un deuxième temps, il n'a pas répondu aux propos. Pourquoi a-t-il allégué que la situation des producteurs laitiers était analogue à celle des producteurs céréaliers et que les producteurs laitiers étaient désavantagés quand ce n'est pas le cas?

On sait fort bien qu'il y a la formule du coût de production d'une part et que, d'autre part, il n'y a aucun parallèle pour les producteurs céréaliers de l'Ouest. De plus, les producteurs céréaliers de l'Ouest perdent 100 p. 100 de leurs subsides qui représentent une proportion beaucoup plus grande. Finalement, le député ne sait-il pas que les producteurs de maïs, par exemple, de sa région, et bien d'autres producteurs céréaliers de l'Est canadien n'aimaient pas beaucoup la politique du Pas du Nid-de-corbeau qui existait déjà?

M. Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, il n'y a pas de question dans ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell vient de dire. Le nom de son comté est tellement long, c'est pratiquement un journal. Ce que je voulais dire c'est que ça fait 98 ans que la LTGO existe. Cette loi nous a toujours coûté des milliards de dollars. Évidemment, le ministère des Transports la diminuait d'année en année.

Mais si vous regardez dans les livres, vous constaterez qu'on indique quand même 560 millions de dollars. Savez-vous qu'on stockait le grain dans des wagons-trémies, on venait faire un tour à Thunder Bay et on retournait à Vancouver. Cela était administré par nos gouvernements et les libéraux sont au pouvoir presque continuellement depuis 1960. Les libéraux regardaient les wagons-trémies se promener aux frais des contribuables, d'un océan à l'autre. Payons tous ensemble.

Aujourd'hui, 560 millions qu'on économisera dans le futur, mais il faudra dégager près de trois milliards de dollars. C'est honteux.

• (1250)

Qu'est-ce qu'on donne aux producteurs laitiers et agricoles du Québec? Rien, on en remet d'autres. Madame la Présidente, il y a un collègue en arrière qui aurait une question, si vous voulez lui donner une chance.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il reste à peine 40 secondes. J'accorde la parole au député de Lotbinière.

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie. J'ai écouté le discours de mon confrère et puis j'aimerais qu'il me dise comment il aurait réparti les 2,9 milliards de dollars par rapport à l'ensemble du Canada? Est-ce qu'il y aurait eu équité ou pas? J'aimerais qu'il m'explique cela un petit peu.

M. Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, c'est vrai que c'est très court pour me demander de répondre à une question qui nécessiterait un bon quinze minutes, hélas, mais je pourrais vous dire que ce Budget, pour plusieurs de mes commettants, plusieurs électeurs du Québec, notamment les producteurs agricoles, c'est une injustice totale et une mauvaise gestion.

Je vous rappelle encore, madame la Présidente, la fermeture à La Pocatière de la plus vieille station de recherche, après y avoir investi 7 millions de dollars. On ne l'a même pas inaugurée encore!

[*Traduction*]

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Madame la Présidente, j'informe la présidence que je partagerai mon temps de parole avec le député de Prince-Albert—Churchill River.

Je suis très heureuse d'exprimer aujourd'hui mon appui au projet de loi et, par le fait même, au budget présenté aux Canadiens le 27 février. Je félicite le ministre des Finances. Sa tâche n'était pas facile puisqu'il devait concilier les intérêts divergents qui existent au Canada. Il a produit un budget qui mérite l'appui de tous les Canadiens et de tous les députés.

Le premier ministre de l'Ontario a qualifié ce budget de budget le plus réactionnaire jamais présenté dans toute l'histoire du Canada. Nous avions le choix: nous pouvions soit nous plaindre, soit agir. Le budget n'est pas réactionnaire, mais constitue une réaction aux inquiétudes dont m'avaient fait part les électeurs de ma circonscription, Guelph—Wellington. Le ministre des Finances et le gouvernement ont entendu leurs préoccupations au sujet de l'équité du régime fiscal, des dépenses gouvernementales et du déficit.

La population de Guelph—Wellington m'avait clairement fait savoir qu'elle voulait un budget fédéral qui changerait les choses. Elle voulait l'assurance que nous allions tenir notre promesse et ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB et que son argent serait dépensé judicieusement. Elle voulait une réduction des dépenses fédérales et, par-dessus tout, elle réclamait la justice fiscale.

Le 1er décembre dernier, ici, à la Chambre des communes, j'ai rappelé aux députés que les électeurs de Guelph—Wellington croyaient que le seul moyen de montrer au monde que le Canada tenait sincèrement à réduire son déficit était de faire preuve de discipline dans la gestion de nos finances. Le 27 février, le gouvernement a présenté son budget aux Canadiens et au monde. La réaction a été très positive.

Chaque génération n'a que de rares occasions, si elle en a jamais, de modifier en profondeur et d'améliorer ses institutions publiques. Les électeurs de Guelph—Wellington m'ont demandé de leur proposer un meilleur moyen de fournir les services publics.

Lors des dernières élections, ils ont rejeté la politique, comme d'habitude, et ils ont rejeté les partis qui n'offraient qu'une vision négative de leur pays. Mes enfants et les enfants de tous mes électeurs m'ont demandé de venir à la Chambre des communes pour leur ouvrir à nouveau les portes de l'avenir, à eux, ainsi qu'aux enfants qu'ils auront. C'est ce que fait le budget, il leur offre des possibilités et nous met tous au défi de travailler à l'édification d'un Canada nouveau et meilleur.

À première vue, Guelph—Wellington s'en tire assez bien. Nous n'avons pas beaucoup de fonctionnaires et notre économie ne dépend pas de la présence d'une base militaire. Les électeurs de ma circonscription se réjouissent de savoir qu'il n'y aura pas de hausse de l'impôt des particuliers.

Dans un éditorial récent, le *Guelph Tribune* disait de ma collectivité qu'«elle est peuplée de ces Canadiens ordinaires qui en ont assez des taxes élevées, qui tiennent à sauvegarder leur tissu social et qui voient d'un oeil critique le gaspillage et les dépenses du gouvernement.» Dans l'intérêt de mes électeurs, les mesures qui nous sont présentées aujourd'hui, ainsi que l'ensemble du budget, doivent être approuvés le plus rapidement possible pour que nous puissions continuer d'améliorer nos vies et les vies de tous les Canadiens.

• (1255)

Les habitants de Guelph—Wellington sont inquiets de l'avenir et ils ne gaspillent pas leur argent. Ils appuient le gouvernement dans ses efforts non seulement pour réduire ses dépenses, mais aussi pour dépenser de façon plus judicieuse et efficiente. Comme le ministre des Finances l'a dit dans le discours du budget, le gouvernement veut que les Canadiens puissent le juger non sur son discours, mais sur ses résultats.

Même si la circonscription de Guelph—Wellington a peut-être été moins touchée que certaines autres régions du pays, mes électeurs savent que ce budget leur demande de porter leur part du fardeau. Ils savent que, lorsque le ministre des Finances a eu terminé son discours, notre pays avait changé. Ils savent que ce changement représente un défi pour eux.

Ce défi, qu'ils ont relevé, c'est d'attendre moins du gouvernement, de compter davantage sur d'autres ressources et de travailler avec le gouvernement pour l'aider à se redéfinir afin de faire du Canada un pays plus fort qu'il ne l'a jamais été. Mes électeurs sont bien conscients du fait que ce nouveau défi veut dire qu'ils devront faire encore plus de sacrifices pour assurer l'équité, la croissance économique et la création d'emplois.

Ils m'ont demandé de dépenser leur argent pour des programmes utiles. Guelph—Wellington est une circonscription fière, forte et indépendante, une circonscription dont les habitants veulent ce qu'il y a de mieux pour eux.

Nous avons toujours appuyé un gouvernement efficace. Nous avons rejeté la notion selon laquelle le gouvernement doit régler tous les problèmes. Mes électeurs savent que le gouvernement peut régler des problèmes, mais qu'il peut aussi en créer.

Ils veulent que leur gouvernement fédéral protègent leurs intérêts, qu'il agisse en leur nom et qu'il se concentre sur ce qu'il sait bien faire. Ils veulent de l'action, ils veulent du renouveau et ils veulent que nous agissions maintenant.

Au cours des 15 derniers mois, j'ai écouté ce que mes électeurs avaient à dire, et le ministre a tenu compte de leurs préoccupations dans son budget. Ils m'ont demandé de réduire les dépenses. Les dépenses seront réduites de 29 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et nous aurons les dépenses de programmes les moins élevées depuis 1951 par rapport à l'économie. Ils ne voulaient pas que les REER et les régimes collectifs d'assurance-maladie et de soins dentaires soient imposés. Pour la deuxième année d'affilée, il n'y aura pas de hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mes électeurs ont réclamé l'équité fiscale et ont exprimé certaines préoccupations à l'égard des profits réalisés par les banques, des fiducies familiales et de la fraude fiscale. Nous avons répondu à leurs préoccupations en voyant à ce que toutes les régions et tous les Canadiens paient leur juste part et contribuent à notre réussite.

Ce que mes électeurs voulaient par-dessus tout, c'est que nous réduisions le déficit. Ils en avaient assez de voir des gouvernements fixer des buts irréalistes et des objectifs impossibles à atteindre.

En faisant du porte-à-porte lors de la campagne électorale, j'ai constaté que les électeurs étaient cyniques et sceptiques. Ceux de la circonscription de Guelph—Wellington étaient las. Ils en avaient assez des élus qui ne tiennent pas leurs promesses et des gouvernements qui ne peuvent ou ne veulent pas relever le défi.

Ce budget est pour eux. Il propose des objectifs réalisables. Il prévoit des buts qui peuvent être atteints et des stratégies réalistes qui peuvent être évaluées. Pour la première fois depuis des années, les électeurs savent que nous parlons sérieusement et que nous faisons ce que nous promettons.

Confrontés à l'autre solution, celle des compressions irresponsables et de l'indifférence au bien-être des citoyens, les électeurs de Guelph—Wellington ont dit oui au Parti libéral et ils disent oui à ce budget.

Les députés n'ont pas souvent l'occasion de discuter d'un changement aussi fondamental, d'un changement tel que les futures générations les remercieront d'avoir pris une décision historique et de leur avoir donné un meilleur pays. Nous en avons la possibilité. On peut critiquer et faire de sombres déclarations à l'image de sa

politique désespérée, ou alors on peut transcender cette attitude négative et se tourner vers des horizons nouveaux et prometteurs.

Mes électeurs n'exigent rien de moins de leur députée et de leur gouvernement. Ce n'est pas un budget facile à accepter. Les changements ne sont jamais aisés. Les mesures annoncées le 27 février seront dures pour les Canadiens.

Voici un extrait d'un éditorial paru dans le *Guelph Mercury*, à la suite du budget. Je le cite à l'intention du Parti réformiste: «Le ministre des Finances n'a pas dit que le budget ne ferait pas mal. Il a dit que ce serait un budget rigoureux. Et que l'on ne s'y trompe pas: il a bel et bien présenté un budget rigoureux, certes, mais nécessaire.»

• (1300)

Aussi difficiles que soient ces mesures, il est facile d'imaginer ce qui nous serait arrivé à nous, à nos enfants et à nos petits-enfants, dans les années à venir, si nous n'avions rien fait.

Ce n'est pas nous qui jugerons les mesures qui seront prises dans les mois à venir, mais les gens que nous représentons et les générations futures. Nous devons agir, et ces mesures supposeront des sacrifices, des ajustements et des difficultés qui seront néanmoins répartis avec compassion. C'est en effet ainsi que les libéraux procèdent.

Notre pays, comme la collectivité de Guelph—Wellington, peut survivre. Les électeurs de Guelph—Wellington n'exigent rien de moins. C'est dans leur intérêt qu'il faut appuyer ce projet de loi et ce budget. Cela peut et doit se faire. Le meilleur pays du monde ne mérite rien de moins.

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de Guelph—Wellington pour son discours et lui poser une question.

Cette question concerne les frais d'intérêt sur la dette, que le Parti réformiste considère comme le grand problème qui assaille notre pays, le déficit étant un facteur qui contribue à ce problème. Pour l'année qui vient de s'écouler, les frais d'intérêt dépasseront 40 milliards de dollars. Dans deux ans, ils auront dépassé 50 milliards de dollars.

Comment la députée de Guelph—Wellington compte-t-elle se présenter devant ses électeurs et leur dire qu'elle réglera ce problème de hausse des frais d'intérêt en réduisant les dépenses de programmes d'un montant égal à cette hausse? Comment va-t-elle régler ces deux éléments d'une équation qui n'a rien à voir avec la compassion, mais beaucoup à voir avec un gouvernement responsable?

Il est totalement irresponsable de tenter d'aller dire à ses électeurs que le déficit est l'unique problème et qu'on peut régler ce problème en réduisant simplement le déficit. Comment va-t-elle expliquer que les frais d'intérêt, qui s'élèvent à 40 milliards de dollars aujourd'hui, auront grimpé à 51 milliards demain? Tous les sacrifices que ses électeurs devront faire serviront uniquement à payer les frais d'intérêt sur la dette.

Mme Chamberlain: Madame la Présidente, je n'aurai aucun problème à me présenter devant mes électeurs. Ce budget est déjà bien accueilli dans ma circonscription, et le député d'en face le sait.

Le Parti réformiste tente désespérément, d'une façon ou d'une autre, de porter atteinte à un bon budget. Ce budget lancera un processus de réduction honnête dans tous les secteurs gouvernementaux, ce que nos électeurs ont demandé. Je suis certaine que les électeurs du député ont aussi demandé la même chose.

Comment le député réagira-t-il lorsque ses électeurs lui demanderont pourquoi il n'appuie pas un budget qui est favorable à des compressions des dépenses et qui réduit le déficit?

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, si les électeurs de ma collègue reçoivent très bien le Budget, les électeurs de Matapétia—Matane le reçoivent très mal.

Ici, le ministre des Finances disait dans son discours, et il citait son père, qu'il fallait voir l'avenir avec beaucoup de courage, de détermination. Je pense que le ministre des Finances a eu beaucoup de courage et de détermination pour aller chercher de l'argent chez les plus pauvres, beaucoup de timidité et d'hésitation pour aller en chercher chez les riches.

Très souvent, de l'autre côté de la Chambre on dit que ce côté-ci est négatif. Madame ma collègue, je vais vous poser une question et je vais vous faire une suggestion. J'aimerais que vous répondiez, positivement j'espère, à cette suggestion. Je vais vous lire quelques lignes: «Le ministre des Finances a volontairement oublié dans son Budget de nous parler d'un grand aquarium où nagent en eau douce 104 êtres vieillots d'une même espèce qui sommeillent habituellement sans chloroforme et qui coûtent à l'État, annuellement, plus de 42 millions, en plus de payer un petit 349 millions en pensions aux anciens, ces non-élus qui coûtent une fortune à l'État.»

• (1305)

Le gouvernement ne se gênera pas, malgré tout, pour toucher, dès l'an prochain, les personnes âgées. Comment se fait-il que les sénateurs, qui coûtent 42 millions de dollars à la population, en plus des sénateurs retraités qui coûtent une fortune, comment se fait-il que dans ce Budget, ces sénateurs et sénatrices ne soient pas touchés?

[*Traduction*]

Mme Chamberlain: Madame la Présidente, comme je le disais dans mon discours, le budget touche tout le monde. Le député le sait bien.

Il est important de comprendre que tous les Canadiens en supportent le poids et nous devons tous faire preuve de solidarité. Notre pays n'en sera que mieux, comme le disait mon collègue, et j'ajoute que les Canadiens en sortiront plus unis.

M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.): Madame la Présidente, je suis très honoré de prendre la parole au sujet du projet de loi C-73, qui porte pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier commençant le 1er avril 1995. Le projet de loi autorise le ministre des Finances à faire des emprunts, avec

l'approbation du Cabinet, pour financer le déficit annuel qui diminue.

Je tiens, tout d'abord, à féliciter le ministre des Finances dont le budget a mérité la confiance des marchés internationaux, mais surtout celle des Canadiens. Ce budget est demeuré fidèle aux valeurs qui sont chères aux Canadiens puisqu'il favorise la création d'emplois et la croissance et protège les plus faibles en faisant d'abord appel à l'initiative gouvernementale. Le budget s'attaque au déficit, principalement en réduisant les dépenses dans une proportion de sept contre un, au cours des trois prochaines années. Autrement dit, les dépenses diminueront de sept dollars pour chaque dollar d'augmentation des recettes.

Le budget, marqué par un souci d'équité, met l'accent sur la réduction des dépenses, au lieu de faire appel aux contribuables, pour atteindre les objectifs fixés. Les Canadiens nous ont dit de ne pas hausser les impôts, et nous les avons écoutés. Ce budget est équitable. Il élimine les échappatoires et allégements fiscaux pour les riches et fait davantage appel à ceux qui ont les moyens de payer, comme les banques. Nous devons tous faire notre part, mais le budget n'augmente pas les impôts de la classe moyenne.

Le budget traite toutes les régions équitablement. Le ministre des Finances a fait en sorte que les compressions soient réparties équitablement entre toutes les régions du Canada. Nos problèmes financiers concernent toute la nation et les régions doivent toutes contribuer à résoudre ce problème. Nous devons travailler ensemble.

Certaines dispositions du budget, comme le Transfert social canadien, vont avoir pour effet d'accroître la flexibilité de notre régime fédéral puisque les provinces vont être en mesure de déterminer dans quelle mesure elles peuvent répondre le plus pleinement possible à leurs besoins particuliers, sans pour autant que le gouvernement national ne soit dépouillé du rôle qui est le sien.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire qui a bien défendu la cause des agriculteurs canadiens au cours de ce très difficile exercice budgétaire. Tout le monde le reconnaît. Chaque Canadien doit participer à l'effort de réduction de notre déficit. Les agriculteurs canadiens doivent eux aussi faire leur part. Ils ont déjà manifesté leur ferme intention de mettre l'épaule à la roue, et je suis persuadé qu'ils sont pleinement conscients de la nécessité d'apporter les changements annoncés.

Les dépenses ont été réduites. Par ailleurs, nos agriculteurs ont toujours dit que, dans de bonnes condititions, ils préféraient ne pas toucher de subventions. Nos agriculteurs sont prêts à s'adapter et à s'en sortir, une fois de plus. Les mesures énoncées dans le budget concernant le transport du grain, le soutien du revenu et les subventions de stabilisation, le commerce, la commercialisation, la recherche, l'adaptation et le développement rural vont également avoir pour effet d'accroître notre efficacité et notre compétitivité, deux facteurs favorables à la diversification économique, ainsi qu'à la production et au traitement à forte valeur ajoutée. Les agriculteurs pourront ainsi bénéficier des avantages qu'ils ont toujours recherchés.

En Saskatchewan, le programme de subventions au transport que l'on connaît sous le vocable de la subvention du Nid-de-corbeau avait certes le mérite d'assurer un transport des produits agricoles bruts à bas prix, mais il créait une économie axée sur la dépendance et l'inefficacité et, dans certains cas, c'était également néfaste pour l'environnement.

• (1310)

Il nous faut modifier notre façon de voir les subventions au transport, principalement dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce qui restreint l'usage des pratiques de distorsion, en l'occurrence, les subventions. Nos agriculteurs doivent donner l'exemple en respectant les principes de l'Organisation mondiale du commerce. Je crois savoir que les Européens et les Américains vont eux aussi mettre une sourdine au chapitre des subventions. J'estime que le Canada a beaucoup plus à gagner qu'à perdre en jouant franc-jeu, car leurs produits sont les meilleurs au monde et ils sont les plus efficaces de tous.

Priorité est donnée à l'optimisation des coûts dans la culture, le transport et la vente de notre grain. Nos agriculteurs en profiteront et seront de plus en plus capables d'assurer leur avenir financier. Étant donné que les agriculteurs dépendront moins des subventions, les gouvernements seront en mesure de se concentrer d'une façon efficiente et efficace sur ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire offrir de l'aide aux gens pour qu'ils puissent s'adapter à la nouvelle réalité, ainsi que les renseigner sur les nouveaux marchés et débouchés.

Nous ne laisserons pas les agriculteurs s'adapter seuls à ce changement. Ils toucheront une somme de 1,6 milliard de dollars pour les aider à traverser cette période de transition.

Il faut faire face à la réalité financière et le gouvernement relève ces défis équitablement dans tous les domaines. Une réduction des dépenses est une occasion en or de favoriser la croissance économique. On peut ainsi être mieux au courant des débouchés économiques locaux et laisser tomber les règlements et contrôles inutiles.

Permettez-moi de vous donner deux exemples dans ma circonscription, Prince-Albert—Churchill River, où un assouplissement de la réglementation gouvernementale favoriserait la croissance économique et la création d'emplois.

Tout d'abord, au niveau fédéral, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce détient, à l'heure actuelle, un monopole sur la commercialisation et la transformation du poisson d'eau douce. Dans le passé, il a très bien servi les pêcheurs, mais il n'est plus utile. Le gouvernement doit mettre un terme aux monopoles inefficients comme celui-là. Ainsi, une usine de transformation du poisson s'implantera dans la circonscription, amenant avec elle des emplois et de la croissance pour la région et une augmentation de revenu pour les pêcheurs du Nord qui pourront compter sur de meilleurs prix pour leur poisson.

Ensuite, au niveau provincial, la Saskatchewan Power Corporation détient le monopole sur la production d'énergie électrique dans cette province. Si on remet en question ce monopole de façon sensée, les entreprises locales pourront réagir plus rapidement et de façon plus efficiente, ainsi qu'offrir de l'énergie électrique à de meilleurs taux. La société Weyerhauser Canada sera

en mesure de bâtir une usine de cogénération d'électricité qui la rendra plus compétitive, tout en respectant les normes environnementales et en assurant une meilleure protection de l'environnement.

Cela pourrait ouvrir la porte à une expansion accrue des installations de pâtes et papiers de la Weyerhauser. Là encore, les retombées économiques sont énormes. Ces initiatives représentent des emplois et une certaine croissance, ainsi que la prospérité pour la circonscription de Prince–Albert—Churchill River.

Il faut parvenir à un bon équilibre en ce qui concerne le rôle du gouvernement dans le développement économique. Nous devons faciliter la croissance et laisser les entreprises locales prospérer. Il s'agit d'établir le climat nécessaire à une économie dynamique et novatrice dont la croissance ne sera pas entravée par les dinosaures qui ont monopolisé notre économie dans le passé.

Les gouvernements ne peuvent plus se permettre d'être des dictateurs économiques et sociaux. Ils peuvent toutefois se permettre d'être des promoteurs de la croissance et de la créativité socio–économique des personnes, des collectivités, des provinces et du pays tout entier, d'un océan à l'autre.

La trop grande générosité financière du gouvernement nous a donné l'impression qu'il pouvait tout régler. Il ne le peut pas. Il a créé une dépendance socio–économique. Ce budget et ce projet de loi ont lancé le Canada sur une voie où les gens seront libres de réussir et de développer leur esprit communautaire et leur sens de l'entraide et du partage, autant de qualités qui ont peu à peu disparu, remplacées par l'illusion que le gouvernement pouvait et devait tout faire. Nos gouvernements auront maintenant la liberté d'établir, entre eux et avec les gens, de véritables partenariats qui favoriseront la croissance économique et le développement de la compassion et de l'esprit communautaire.

Nous sommes effectivement tous responsables les uns des autres. Nous emprunterons moins d'argent et nous en utiliserons moins. Nous serons donc plus libres de prospérer ensemble et de nous aider les uns les autres.

Je tiens à féliciter à nouveau le ministre des Finances qui a fait un travail remarquable et qui nous a présenté un excellent budget.

• (1315)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, j'aurais deux questions à poser au député de Prince–Albert—Churchill River.

La première concerne l'agriculture. Au cours de la campagne électorale, le député et bon nombre de ses collègues de la Saskatchewan qui défendent les programmes agricoles, ont dit qu'ils allaient se porter à la défense des agriculteurs, que les choses ne changeraient pas et que les fonds continueraient de rentrer.

Comment explique–t–il alors la décision de son gouvernement de réduire radicalement les fonds destinés aux agriculteurs? Au cours de la campagne électorale, nous avons dit clairement que nous réduirions ces fonds, en précisant toutefois qu'ils iraient dans un compte pour aider les agriculteurs et les protéger contre les subventions d'autres pays. Aujourd'hui, les agriculteurs se retrouvent les mains vides. Comment le député peut–il concilier cette nouvelle position avec l'autre, tout à fait différente, que préconisait le Parti libéral au cours de la campagne électorale?

Ma deuxième question porte sur le régime de retraite des députés. Je me demande comment le député peut trouver correct le fait que l'on emprunte de l'argent pour lui payer, et payer à ses collègues, une pension aussi généreuse.

Pourquoi est–il important que nous nous retirions du régime de retraite des députés, un régime de retraite aussi généreux? Pour donner l'exemple. Nous pouvons toujours trouver des excuses pour dire que nous méritons plus et dans quelle mesure nous méritons plus. Cependant, si nous sommes conscients, en tant que parlementaires, du bourbier dans lequel notre pays est plongé, nous devrions commencer par donner l'exemple.

Quelqu'un m'a demandé récemment, après que l'on eut annoncé cela, si le fait de me retirer du régime de retraite des députés allait me pénaliser, personnellement. Bien sûr. Si je décide de me retirer de ce régime, c'est un peu comme si j'avais un billet gagnant, à la loto, et que je n'allais pas chercher mon million de dollars. Bien sûr que ça va faire mal. Je saurai toujours que j'aurais pu expliquer, à mes électeurs, que je méritais cet argent. Cependant, vient un temps où il faut appliquer des principes. Nous nous retirons de ce régime pour faire comprendre aux Canadiens toute la gravité des problèmes de notre pays. Je me demande comment le député peut trouver correct que l'on emprunte plus d'argent pour lui payer, et payer à ses collègues, une pension aussi généreuse.

M. Kirkby: Madame la Présidente, le député d'en face affirme qu'il m'a écouté, mais mes honorables collègues ne rapportent pas correctement les faits en ce qui a trait à la situation actuelle des subventions aux agriculteurs. Il est assez évident que le député n'a pas suivi attentivement ce qui s'est passé dans Prince Albert—Churchill River, si c'est ce qu'il croit.

J'ai toujours considéré que même si, d'une part, nous avons besoin de programmes de soutien aux agriculteurs, nous avons aussi besoin qu'ils soient proportionnés et prévisibles. Ils ne doivent pas changer de semaine en semaine, comme ce fut le cas en Saskatchewan, au cours des dernières années. Tout le monde doit en connaître les règles.

Plus précisément, au sujet de la subvention du Nid–de–Corbeau, on a dit au cours de la campagne électorale que le sort de cette subvention dépendait du dénouement des négociations du GATT, qui ont été conclues après les élections. On l'avait clairement laissé savoir à la population et aux agriculteurs. Le résultat des négociations du GATT nécessite des changements et nous allons les faire—et c'est exactement ce que nous avions dit au cours de la campagne électorale.

Mon collègue a aussi parlé des pensions des députés. Quand les députés du Parti réformiste déposeront à la Chambre une lettre du gouvernement d'Alberta disant que l'un de ses députés n'accepte plus d'encaisser sa grosse pension pendant qu'il siège ici, à la

Chambre des communes, et qu'il gagne un salaire; quand le Parti réformiste présentera des lettres du ministère de la Défense nationale et de la GRC disant que leurs membres retraités ne retirent pas de pension fédérale, alors là nous pourrons parler des régimes de pension fédéraux. Je pense qu'il y a beaucoup d'hypocrisie au sein du Parti réformiste sur la question des pensions.

Dans le livre rouge, le gouvernement a fait savoir exactement ce qu'il allait faire au sujet des pensions des députés, et il est allé encore plus loin que ce qu'il avait annoncé. Le gouvernement respecte ses engagements. Nous les respections auparavant et nous allons continuer à les respecter à l'avenir. Les marchés monétaires internationaux et tous les Canadiens ont montré par leurs réactions qu'ils considéraient que nos initiatives budgétaires avaient été un succès.

• (1320)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps avec d'autres réformistes.

Je commence à en avoir vraiment assez d'être ici chaque jour et d'entendre, chaque fois qu'un réformiste prend la parole au nom des Canadiens moyens, des rires, des sarcasmes et des commentaires désobligeants de la part des députés libéraux. Je commence à me demander pourquoi nous devrions tolérer qu'on nous ridiculise alors que nous avons le courage d'être francs et honnêtes avec les Canadiens.

Je ne suis pas ici par soif du pouvoir. Je suis ici pour résoudre des problèmes. Un des plus grands problèmes que nous avons est celui de la dette nationale, des déficits annuels et de la montée des paiements d'intérêts.

J'ai quatre enfants adolescents qui paieront plus de la moitié de leurs revenus en impôts pour le reste de leur vie, en raison des erreurs du Parti libéral depuis 25 ans. J'espère pouvoir obtenir, par mon travail à la Chambre, que mes petits–enfants voient leurs impôts baisser.

J'entends déjà les libéraux dire que ce n'est pas de leur faute, que les conservateurs ont été au pouvoir pendant neuf ans. C'est une piètre excuse, car pas une seule fois pendant ces neuf années les libéraux, qui formaient l'opposition officielle, ont demandé aux conservateurs de réduire leurs dépenses, d'équilibrer le budget et de plafonner les paiements d'intérêts. Pas une seule fois.

Les libéraux ont protesté chaque fois qu'il y avait des coupures et ils ont pleuré pour obtenir que le gouvernement dépense davantage pour des programmes sociaux qui ne fonctionnent pas. Les libéraux sont responsables de la situation financière déplorable dans laquelle nous nous trouvons et, alors même qu'ils sont au pouvoir, ils refusent de confronter la triste réalité.

Pendant les élections de 1993, les réformistes ont dit la vérité au sujet des finances de l'État et dans leur plan pour ramener le déficit à zéro en trois ans. Les libéraux, eux, ont publié un livre rouge qui était de la pure politique et refusait la vérité.

Dans le Budget des contribuables que nous avons présenté la semaine dernière, le Parti réformiste dit la vérité. Cette semaine les libéraux ont présenté un budget qui, une fois de plus, fait fi de la vérité et est strictement politique. En continuant de remettre l'inévitable à plus tard, le gouvernement détruit lentement le pays.

Les libéraux continuent de réduire les programmes et les services et d'augmenter les impôts. Du fait qu'il ne réduit pas suffisamment les dépenses pour équilibrer le budget, les intérêts continuent de grimper et le gouvernement de s'endetter davantage.

Les réformistes ont proposé deux plans pour se sortir de ce problème du déficit et de la dette. Cependant, les libéraux ne veulent pas reconnaître la vérité, même quand elle est claire et qu'ils ont les chiffres devant eux.

Le déficit est comme une tumeur maligne, qui s'attaque à la chair. Elle nous mine et nous empêche de vivre une vie saine. La meilleure action que nous puissions faire est de procéder à une intervention chirurgicale pour extraire cette tumeur qu'est le déficit. Au lieu de cela, les libéraux réduisent les dépenses un petit peu chaque année, permettant ainsi à la tumeur maligne qu'est le déficit de grossir. À mesure que le déficit grossit, il ronge de plus en plus les pensions, l'assistance sociale, les soins de santé et les programmes administrés par le gouvernement. Il ne faut pas être un génie pour comprendre que la meilleure chose à faire est d'éliminer le déficit, même si ça doit faire mal.

Le projet de loi C–73 est une honte. Ce projet de loi est de la part de ce gouvernement et des gouvernements qui l'ont précédé l'aveu qu'ils ont échoué. Ce projet de loi montre combien les déficits annuels bien enracinés en sont venus à alimenter la manie de dépenser du gouvernement. Il fournit la preuve que les gouvernements précédents et le gouvernement actuel ont été incapables et ont refusé de vivre selon leurs moyens.

Beaucoup de Canadiens vont penser que nous sommes aujourd'hui en train de débattre du budget. Je voudrais préciser que nous sommes en train de débattre d'un projet de loi qui prouve que ces 20 dernières années, les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas réussi à équilibrer une fois leurs budgets.

• (1325)

Chaque année, nous examinons un projet de loi comme celui–ci qui vise à donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'emprunter les milliards et milliards de dollars dont il dit avoir besoin pour assurer une vie meilleure aux Canadiens. Les contribuables attendent d'élire un gouvernement qui leur dira en quelle année le gouvernement n'aura plus besoin de présenter un projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Ce projet de loi demande au Parlement de donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter 28 900 000 000 $. Je crois qu'il serait très intéressant pour les Canadiens de savoir comment ça se passe. Il est devenu tellement courant, tellement habituel pour le gouvernement d'emprunter des milliards de dollars chaque année, année après année, qu'il existe à la Chambre des communes un règlement permanent qui limite le débat sur ce projet de loi à deux jours de séance à l'étape de la deuxième lecture. Non seulement le gouvernement veut que le Parlement lui donne l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars chaque année, mais il refuse de donner aux partis d'opposition, et encore moins

aux contribuables, suffisamment de temps pour avoir un débat digne de ce nom ou pour lui proposer des solutions de rechange.

Le Parti libéral dit: «Nous avons besoin de cet argent. Il nous le faut tout de suite. Ne faites pas traîner les choses. Deux jours de débat, ça suffit amplement. Et puis, emprunter 28,9 milliards de dollars, ça ne devrait pas soulever beaucoup de questions.» De toute façon, pourquoi tenir un débat puisque peu importe sa durée, peu importe le nombre de questions intelligentes, de séances de comité, de scrutins, d'amendements ou de motions, rien ne changera? Pourquoi un débat?

Les libéraux trouvent que débattre le budget ou ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt est une perte de temps totale, et ce, parce qu'ils savent pertinemment qu'en fin de compte, en dépit de tous les débats, de toutes les questions et de toutes les analyses, ils ne changeront pas un sou à leur budget. Tout ce que nous racontons ici quotidiennement n'a absolument aucune influence sur ce qui est décidé dans les coulisses. Aucune.

Ce budget est une honte parce qu'il dépense trop, ne réduit pas suffisamment les dépenses et ne donne pas le moindre espoir aux Canadiens que les libéraux seront un jour capables d'équilibrer le budget. Ce budget est une honte, mais le processus budgétaire est une bien plus grande honte. C'est une honte parce qu'il va à l'encontre du bon sens et des principes démocratiques.

Pourquoi les 295 députés ne peuvent–ils pas engager un débat intelligent? Si la majorité s'entend sur d'autres façons plus efficaces d'économiser l'argent des contribuables, pourquoi le gouvernement n'accepterait–il pas de mettre en oeuvre ces recommandations? Comment se fait–il que la mesure législative la plus importante que le gouvernement présente chaque année soit coulée dans le béton? Pourquoi le gouvernement libéral refuse–t–il que les Canadiens aient leur mot à dire, par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus, à ce moment crucial du processus budgétaire? Croit–il honnêtement que ce budget est le meilleur qui soit? Croit–il honnêtement que chaque dollar qui figure dans le budget des dépenses est indispensable?

De nouvelles idées surgissent tous les jours, mais le gouvernement soutient qu'il ne peut modifier le budget. Il dit devoir emprunter 28,9 milliards de dollars et ne changera jamais d'idée, peu importe ce que nous disons ou faisons. Est–ce comme cela qu'on dirige un pays?

Chaque fois que les réformistes proposent une modification, on s'en moque, même aux comités. De toutes les modifications que j'ai proposées, pas une seule n'a été appliquée. Certaines étaient modestes, mais aucune n'a été retenue au comité, qui assume une responsabilité financière plus lourde que n'importe quel autre comité.

Si nous avions un gouvernement réformiste aujourd'hui, nous aurions un budget équilibré d'ici 1998 et nous n'aurions plus besoin d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Avec un gouvernement réformiste, de telles mesures législatives ne seraient plus présentées automatiquement une année après l'autre. En fait, elles seraient rares. Ces projets de loi seraient tellement rares que les contribuables voudraient savoir quelle catastrophe financière ou naturelle les motive. Ils demanderaient à leurs députés d'intervenir pour obtenir des explications du gouvernement. Cela ferait la manchette partout au pays. Les médias ne parleront même pas de ce que nous faisons aujourd'hui. Je serais étonné du contraire.

Je tiens à souligner que, dans ce débat, il y deux extrêmes. D'un côté, les libéraux veulent limiter à deux jours le débat en deuxième lecture concernant l'emprunt de 28,9 milliards de dollars, afin de se soustraire au processus démocratique.

• (1330)

De l'autre côté, le Parti réformiste propose la mise en oeuvre d'une loi de protection du contribuable qui limiterait la capacité d'un gouvernement majoritaire d'engager des dépenses déficitaires, de hausser les impôts et de contracter des emprunts. Notre loi de protection du contribuable forcerait le gouvernement à équilibrer les dépenses et les impôts à l'intérieur de chaque cycle économique. Elle plafonnerait les dépenses gouvernementales et les impôts, et elle serait constitutionnalisée un jour, afin d'empêcher les gouvernements futurs de la modifier.

En terminant, je signale le principal défaut du budget présenté par le gouvernement. En effet, le gouvernement se trouve réellement à verser aux banques des intérêts plus élevés que les sommes qu'il dépense au chapitre des programmes sociaux.

Au cours de cet exercice, le gouvernement dépensera 49,5 milliards de dollars en intérêts et 49,2 milliards de dollars pour les programmes sociaux, qui comprennent les pensions et les prestations de la Sécurité de la vieillesse, les transferts pour la santé, l'éducation et l'aide sociale, et les paiements de péréquation aux provinces.

En 1996–1997, les libéraux prévoient que les paiements d'intérêts dépasseront 50 milliards de dollars par année. Non seulement les libéraux doivent réduire davantage les dépenses pour équilibrer le budget, mais chaque dollar versé pour acquitter les intérêts sera un dollar de moins à consacrer aux programmes sociaux.

C'est un échec. Ce projet de loi est une honte. Ce processus est non démocratique. La Chambre des communes et ses travaux me frustrent. Il faut qu'on nous prenne plus au sérieux.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais bien pouvoir remercier le député de Yorkton—Melville pour ses commentaires. Un bon nombre des députés de ce côté–ci de la Chambre écoutent ce que l'opposition a à dire. Je sais que, par le passé, lorsque l'opposition a exprimé de bonnes idées, les gouvernements précédents s'en sont emparés.

Je voudrais faire une ou deux observations avant de poser une question. Les réformistes parlent beaucoup du livre écrit à l'encre rouge. Je représente la circonscription de Bruce—Grey et je peux vous dire que le gouvernement utilisera le livre rouge pour remettre de l'ordre dans les finances du pays. Voilà ce que fera le gouvernement.

Il y a eu, dans les années 60, la crise du pétrole. Les vieux mécaniciens qui ont eu l'occasion de réparer de vielles voitures munies de carburateur s'aperçoivent, en ouvrant le capot des modèles récents—depuis 1993 peut–être—que les choses ont bien changé. Les automobiles n'ont plus de carburateur. Auparavant, les moteurs étaient munis de carburateur et lorsque le conducteur appuyait sur l'accélérateur, un certain volume d'air passait par le

carburateur, se mélangeait à l'essence, puis se retrouvait dans le système d'échappement.

Les voitures modernes sont munies d'un ordinateur, parfois même de quatre ordinateurs. Dans ces véhicules modernes, lorsque le conducteur met le contact, l'ordinateur réagit à la température à l'extérieur. S'il fait zéro degré, l'ordinateur calcule exactement l'essence nécessaire. Le compte–tours n'indique rien. Il n'y a pas d'air qui passe dans le manomètre de pression d'admission, et c'est cette donnée qu'enregistre l'ordinateur. La voiture démarre, l'ordinateur détecte une boucle ouverte et y réagit. Le détecteur d'oxygène enregistre le fait que de l'essence sort du carburateur. Il est en mesure d'analyser le mélange et d'envoyer un message à l'ordinateur si le mélange est trop riche. Le moteur se met à tourner et ainsi de suite.

Si j'emploie cette analogie, c'est que notre gouvernement ressemble aux mécanismes dont sont pourvues nos voitures modernes. Nous avons des gens talentueux et compétents, tels mes collègues le ministre des Finances, le premier ministre, les autres membres du Cabinet, les députés ministériels, y compris ceux des extrémités, pour nous aider à nous adapter à la nouvelle situation.

Si l'on veut doubler avec une voiture flambant neuve, il faut appuyer à fond sur l'accélérateur. Le système de climatisation de l'air et tout ce qui n'est pas utile alors cessent de fonctionner. C'est la première chose à se produire.

Le gouvernement s'est trouvé aux prises avec une dette qui a été accumulée sur plus de deux décennies par des gouvernements qui n'ont pas eu la volonté politique de faire ce que nous faisons aujourd'hui. Nous allons réduire les dépenses publiques de 29 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Nous avons des fonds pour éventualités. Nous avons des réserves d'or. Nous avons des dollars pour tenir le coup si les taux d'intérêt se mettent à grimper.

• (1335)

En outre, contrairement aux députés d'en face, nous ne sommes pas du genre à refermer le capot d'une voiture avant d'avoir trouvé et réglé le problème. Contrairement à eux, nous ne nous accrochons pas à de vieilles idées et nous ne nous entêtons pas à chercher le carburateur ou quelque autre mécanisme inexistant. Car là réside leur problème. S'ils ont des idées de génie à proposer à la Chambre, je puis leur assurer que nous y donnerons suite.

Comment le Parti réformiste s'y prendrait–il pour rapatrier notre dette extérieure?

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, c'est une question intéressante. J'ai écouté tout le préambule qui, finalement, n'avait rien à voir avec la question du député. Pour les libéraux, c'est une façon typique d'aborder les problèmes.

Nous avons un énorme problème au gouvernement. Les libéraux font quelques réductions mineures ici et là et se vantent ensuite d'avoir pris de telles mesures. Ils ne regardent pas la situation dans son ensemble.

J'aime bien l'exemple de la voiture et du carburateur. Le gouvernement actuel étouffe l'économie. Lorsqu'un gouvernement est trop gros et qu'il emprunte trop d'argent, il se trouve à étouffer l'économie, et c'est ce que fait le gouvernement actuel. Il ne sait vraiment pas comment fonctionne notre économie.

Le député a parlé de la couleur rouge et j'aime bien cette analogie parce que, très souvent, cette couleur représente le sang, et le gouvernement saigne à blanc les contribuables.

En conclusion, je tiens à dire encore une fois que c'est un processus antidémocratique. Lorsque je rentre dans ma circonscription, je suis ému de l'appui dont je jouis. C'est malhonnête de la part du gouvernement de se moquer de nous.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'exprimer aujourd'hui mon avis sur la demande du gouvernement d'emprunter 28,9 milliards de dollars. Emprunter est devenu une très mauvaise habitude dont le gouvernement devrait se corriger bientôt avant qu'elle ne détruise le pays.

Il importe de mettre ces 28,9 milliards dans une juste perspective. Comme le savent les députés—et peut–être la population ne le sait–elle pas—nous avons aujourd'hui une dette de 551 milliards de dollars. Nous avons un ratio de la dette au PIB parmi les plus élevés au monde. Les dépenses excessives des quelque 22 dernières années nous créent de graves problèmes. Je souligne que les libéraux ont été au pouvoir pendant la majeure partie de cette période.

Il est assez déconcertant de voir que le gouvernement actuel s'est fixé comme objectif de dépenser encore 100 milliards de dollars de plus que ses recettes pendant les quatre années de son mandat. Encore 100 milliards de dollars. La dette aura dépassé les 600 milliards de dollars avant la fin du mandat du gouvernement actuel. Je trouve cela odieux, alarmant. C'est pourtant bien ce que prévoit faire le gouvernement. Mais il soutient que c'est une bonne chose, que c'est une façon rationnelle de faire. Je ne l'accepte pas.

Parlons un peu de ce qui arrive à une économie lorsqu'un gouvernement continue de dépenser plus qu'il n'encaisse année après année. J'invite mes vis–à–vis à comparer la variation du taux de chômage à l'augmentation de la dette et du déficit. Les deux courbes sont parallèles, elles montent très rapidement. À mon avis, il y a là de quoi s'inquiéter.

J'invite également mes vis–à–vis à constater que la flambée des niveaux d'imposition au Canada a suivi la montée en flèche de la dette et du déficit. Cela empêche l'économie de créer des emplois. En passant, je souligne que ce ne sont pas les gouvernements qui créent les emplois, mais les entreprises. Lorsque le gouvernement se targue d'avoir créé 450 000 emplois au Canada, il insulte les entrepreneurs qui travaillent d'arrache–pied pour survivre et réaliser des profits afin de nourrir leurs familles.

Pour moi, un pays est comme une rivière. Une rivière a une puissance phénoménale lorsqu'elle descend une vallée. On peut en retirer beaucoup de bien en plaçant une roue hydraulique ou une turbine sur son cours. Grâce à la force de son courant, la rivière peut produire de l'énergie dont on peut tirer beaucoup de bien.

Dans cette image, les gouvernements sont des barrages. Les bons gouvernements sont de petits barrages. Ils laissent s'écouler la majeure partie de l'eau jusqu'à la mer, qui est la destination ultime de la rivière. Les mauvais gouvernements sont assimilables aux très

grands barrages. Ces grands barrages se construisent quand les gouvernements continuent de dépenser et de réglementer exagérément. Le barrage s'élève de plus en plus. Bientôt, la rivière cesse de couler. L'économie, par analogie, cesse de tourner.

● (1340)

Or, nous avons maintenant un énorme barrage sur la rivière, et beaucoup d'eau dormante derrière. J'assimile cela à tout le potentiel de productivité au Canada qui n'est pas réalisé. Puis il y a toute l'eau qui s'évapore du réservoir. J'assimile cela à tous les gens qui ont quitté le pays. Je parle des gens qui ont de grandes compétences et beaucoup de capitaux et qui peuvent aller les exploiter à l'étranger. Ils sont nombreux à l'avoir fait. Je songe notamment aux médecins qui passent outre–frontière. Nous voyons également des entreprises en faire autant. J'avoue que le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario n'a pas été d'un grand secours. Il a contribué à aggraver le problème.

Il y a aussi une bonne partie de cette eau qui finit en eau stagnante dans des marécages. J'assimile cela aux gens qui sont pris dans les programmes sociaux et qui ne voient venir aucun espoir car le gouvernement a créé des filets de sécurité du revenu qui ressemblent davantage à des filets de pêche. Les gens y restent pris et sont incapables d'en sortir.

Le ministre du Développement des ressources humaines a malheureusement échoué complètement à proposer une nouvelle façon d'assurer la sécurité sociale aux gens tout en ne supprimant pas les encouragements à travailler.

Le dernier phénomène qui se produit dans le cas d'un grand barrage, c'est que des filets d'eau commencent éventuellement à miner le barrage ou à le contourner parce qu'ils coulent sur les berges de la rivière. Je vois là un parallèle avec les gens qui se sont tournés vers l'économie souterraine et qui continuent de poursuivre leurs rêves en dépit du gouvernement et non pas grâce à lui. Leur nombre augmente sans cesse.

En dernier lieu, je veux parler de mes enfants et de tous les enfants en général. Lorsque je téléphone chez moi le soir, que je parle à mon benjamin de six ans et que j'entends sa petite voix à l'autre bout du fil, je trouve cela très enthousiasmant. Pendant quelques minutes, je peux demander à ce petit chenapan comment s'est passée sa journée et quel genre d'aspirations il a. Je parle aussi à mon enfant de dix ans, et nous avons ensemble le même genre de conversation. Je trouve cela très réjouissant, mais en même temps très triste.

À l'instar de tout le monde ici et des Canadiens d'un océan à l'autre qui ont des espoirs et des rêves pour leurs enfants et pour leurs petits–enfants, leurs nièces et leurs neveux, je deviens extrêmement découragé et furieux lorsque j'entends dire que le gouvernement prévoit ajouter encore 100 milliards de dollars au fardeau de ces enfants et que je vois les députés ministériels en rire. Ils sont là et ils en rient, comme s'ils faisaient ce qui s'impose. Cela me met hors de moi.

Je tiens à dire aux députés d'en face que s'ils continuent à agir ainsi, ils auront leur conduite sur la conscience. C'est une grande plaisanterie pour eux. Cela les fait rigoler. La population canadienne ne trouve pas cela amusant et ils en paieront le prix lors des prochaines élections, lorsqu'ils devront justifier l'ajout de 100 milliards de dollars à la dette, l'exode forcé de Canadiens, les pertes d'emplois au profit de l'étranger et la destruction du filet de sécurité sociale.

Quand auront–ils le cran de faire ce qu'il faut, de pratiquer des compressions, de remettre l'économie en selle et de maîtriser la dette et le déficit? Je suis impatient de les voir prendre la parole et me contredire lors de la période réservée aux questions et aux observations, car j'ai moi–même des questions à poser.

J'espère que les députés du parti ministériel qui s'apprêtent gaiement à emprunter 28,9 milliards de dollars supplémentaires pourront, au cours de la prochaine semaine, expliquer cela à leurs électeurs qui ont des enfants comme moi et comme la plupart des députés ici et qui se demandent comment diable ils peuvent payer la note après 22 ans de dépenses excessives.

Je suis heureux de pouvoir signaler cela au parti ministériel. J'espère vraiment qu'il saisira ce message qui vient non seulement de moi, mais aussi de contribuables de toutes les régions de notre pays qui en ont assez de ces 22 années de dépenses excessives.

● (1345)

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député avec un certain intérêt. Il n'a peut–être pas eu l'occasion de parcourir les journaux d'aujourd'hui, mais, en Ontario, 78 p. 100 de la population accepte le budget tel qu'il a été présenté. L'appui le plus faible est observé au Québec, où le pourcentage est de 55 p. 100. Toutes les autres provinces se situent entre ces deux extrêmes. Ce que nous avons présenté aux contribuables canadiens, c'est un budget équitable mais austère, ce qu'ils avaient demandé. C'est en tout cas ce qu'avaient réclamé mes électeurs.

Je lance un défi au député, car j'ai pu prendre connaissance du budget que son parti a proposé. Ce que j'ai lu m'a fait penser au médecin qui dit à la famille, en sortant du bloc opératoire, que l'opération a été un succès, mais que le patient est mort. Le Parti réformiste veut amputer le budget de la sécurité sociale de 15 milliards. Je voudrais que le député me dise où il pourrait couper 15 milliards, dans ce qui est le tissu même de notre société.

M. Solberg: Madame la Présidente, pour commencer, je rejette catégoriquement les prémisses du député, à savoir que le filet de sécurité sociale est en quelque sorte l'essence même du pays, comme si les Canadiens ne pouvaient pas créer leur propre culture en fonction de leurs propres rêves et aspirations ainsi que de leur contribution au pays.

Cela dit, je serais heureux de répondre à la question du député. Il a demandé où nous ferions des compressions, et nous avons clairement énoncé notre plan de réductions, contrairement au gouvernement. Pendant la campagne électorale, les députés ministériels disaient: «Non, ne craignez rien, nous ne toucherons pas aux programmes sociaux.» Toutefois, un an plus tard, ils ont

soudainement fait volte–face. Le député de Notre–Dame–de–Grâce a même déclaré que le gouvernement était revenu sur ses promesses du livre rouge. Je tiens à souligner que le gouvernement devra encore réduire les dépenses de 20 milliards de dollars pour ramener le déficit à zéro, et il s'agit de 20 milliards de dollars selon ses propres projections, mais il n'a pas dit comment il y parviendrait.

Le gouvernement dit–il toute la vérité à la population? Va–t–il y parvenir sans comprimer davantage les programmes sociaux, ainsi qu'il l'a promis, ou va–t–il ramener le déficit à zéro comme il l'a dit aux gens? Il doit choisir.

Nous avons été très clairs avec les gens. Nous avons dit que nous réduirions les dépenses de 15 milliards de dollars. Nous retrancherions 3 milliards de dollars au budget de la Sécurité de la vieillesse, qui passerait de 20 milliards de dollars à 17 milliards de dollars. Nous réduirions considérablement les transferts en matière d'aide sociale. Nous l'avons dit. Nous n'avons pas eu peur de le dire. En fait, nous savons que c'est ce qu'il faut faire pour empêcher, au bout du compte, la disparition des programmes sociaux. Nous devons faire ces compressions.

Je voudrais de nouveau souligner qu'il est ridicule de dire, comme le député, que le filet de sécurité sociale est l'essence même du Canada. Les gens qui travaillent tous les jours pour gagner leur vie examinent tout cela. Les gens qui contribuent à l'économie et à la culture du pays considèrent tout cela et disent: «Si le mieux qu'on puisse faire pour devenir un pays consiste à créer une énorme bureaucratie chargée de l'application d'une foule de programmes sociaux, ce n'est pas ça du tout un pays. Ce n'est pas un pays, c'est un État–providence.» Le député d'en face ne comprend pas du tout le pays.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt la nouvelle version de la théorie de la percolation que nous a expliquée mon collègue. Il en a tellement parlé qu'on aurait dit un véritable roman–fleuve!

J'ai toujours été étonné de voir que le Parti réformiste croyait vraiment—et je le dis respectueusement, car ils sont sérieux lorsqu'ils font ces propositions—que si nous récompensons les riches et les mieux nantis, les gens ordinaires profiteront nécessairement des effets du principe de la percolation. Je veux dire à mes collègues du Parti réformiste que les Canadiens en ont assez de cette théorie. Les gouvernements, d'abord les conservateurs, puis maintenant les libéraux, avec la bénédiction de mes amis du Parti réformiste, utilisent cette approche depuis trop longtemps.

J'ai bien écouté la présentation de mon collègue aujourd'hui. Il nous donne l'impression que là où le gouvernement est moins présent, mieux se porte le pays. Selon cette définition, les pays d'Afrique devraient être en pleine prospérité économique et leur situation devrait être enviable.

• (1350)

La principale raison pour laquelle le Canada a été choisi, parmi 192 pays du monde, comme le meilleur endroit où vivre et élever une famille, c'est sans doute grâce aux nombreux programmes gouvernementaux.

Je demande donc à mon collègue quel serait le meilleur modèle de l'approche qu'il prône. Autrement dit, peut–il nous donner un exemple de pays où le gouvernement est moins présent et où il y a moins de programmes sociaux?

M. Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pendant le débat, le député de Medicine Hat a parlé de sa relation avec ses enfants et son vis–à–vis de London—Middlesex a dit des choses à l'encontre des enfants du député.

Je crois que cette façon de faire est tout à fait répréhensible.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, le rappel au Règlement n'est pas fondé. Je donne très brièvement la parole au député de Medicine Hat.

M. Solberg: Madame la Présidente, je répondrai au député de Kamloops en disant que le pays que je serais prêt à défendre est le Canada, tel qu'il était auparavant, à l'époque où l'on savait que les gens comptaient largement sur leurs ressources pour se débrouiller dans la vie. Ils l'ont d'ailleurs fait admirablement et c'est pourquoi nous avons pu instaurer un régime de bien–être social pour aider ceux qui ne pouvaient pas subvenir à leurs propres. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Reprise du débat. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat et d'entretenir mes collègues des deux côtés de la Chambre des activités auxquelles mes ministères et mon agence se livreront au cours des douze prochains mois, même des trois prochaines années.

Je veux d'abord profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue, le ministre des Finances, qui a déposé son budget dans cette enceinte lundi de cette semaine et qui s'est attaqué à un certain nombre de problèmes fondamentaux à régler pour le gouvernement canadien, pas seulement au cours de l'année et demie écoulée, mais également au cours des neuf ou dix dernières années.

Je tiens à féliciter mon collègue, le ministre des Finances, en raison de certains faits incontestables. Ainsi, au cours de l'année écoulée, on a créé 433 000 emplois dans notre pays. Le taux de chômage a baissé de 1,7 p. 100. Certes, tout le monde doit se dire que, même si c'est encourageant, ce n'est pas suffisant. Mais c'est déjà un bon point.

Nos exportations atteignent des sommets inégalés, ce dont les Canadiens devraient être fiers, me semble–t–il. Quand nous exportons nos produits, cela signifie des investissements

supplémentaires pour les Canadiens et donc de nouveaux emplois pour les Canadiens, qu'ils habitent le Nouveau–Brunswick ou d'autres régions du Canada, dont l'Ontario et l'Ouest.

L'inflation n'a jamais été aussi faible en trente ans. C'est un autre facteur qui, à mon sens, mérite d'être souligné. Le Canada a connu, en 1994, la plus forte croissance de tous les pays industrialisés. Il devrait afficher le meilleur bilan au chapitre de la création d'emplois et connaître le plus fort taux de croissance des pays du G–7 en 1995.

Si ce n'est pas là un indice de l'appui accordé au ministre des Finances et au plan qu'il a soumis à la Chambre en 1994, comme ça a été encore le cas lundi soir, je me demande bien ce qu'il faudrait ajouter pour prouver que nous avons entièrement confiance dans le ministre des Finances et dans les mesures qu'il a présentées à la population canadienne.

• (1355)

De nombreux députés reconnaîtront sûrement que je n'aime pas faire preuve de parti pris dans les débats. Aussi, je citerai un journal qui signalait, si je ne me trompe, que 78 p. 100 de la population de l'Ontario, la province la plus peuplée, appuient sans équivoque le budget du ministre des Finances.

Ce budget, je l'ai déjà dit en privé et en public, est un budget dur, car il a une incidence sur la vie de nombreux Canadiens. Mon propre ministère et les organismes qui s'y rattachent subissent des compressions considérables, ce que j'avais d'ailleurs déjà annoncé. Au cours des trois prochaines années, mon ministère absorbera une réduction de 350 millions de dollars du déficit et mettra à pied 5 263 de ses employés. Ceux qui oseraient affirmer que cette mesure n'est pas dure auraient tort.

Je ne dispose que de quelques minutes, mais je voudrais parler de certaines mesures importantes du budget qui touchent le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La Société canadienne d'hypothèques et de logement contribuera à la réduction du déficit en dimuinuant ses dépenses. Au cours des trois prochaines années, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique réduira ses dépenses de 173 millions de dollars et procédera à la mutation d'une partie de ses années–personnes.

La Monnaie royale canadienne tentera aussi de faire sa part et d'accroître les recettes du gouvernement en frappant une pièce de monnaie de 2 $ et en réduisant la composition des diverses pièces de monnaie.

Je sais que les députés désirent. . .

Le Président: Nous sommes tous suspendus à vos lèvres et vous serez évidemment le premier à prendre la parole après la période des questions.

Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE SKI NORDIQUE

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer la Chambre que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le championnat mondial de ski nordique se déroulera à Thunder Bay, en Ontario, du 9 au 19 mars.

La ville pittoresque de Thunder Bay et ses gens hospitaliers accueilleront les représentants de plus de 40 pays à l'occasion de cet événement sportif qui durera 11 jours. Ils attendent plus de 800 skieurs, instructeurs et entraîneurs, plus de 500 membres de la presse internationale, plus de 200 officiels et 50 000 spectateurs. On prévoit que plus de 400 millions de téléspectateurs suivront les activités par satellite, et des réseaux européens y consacreront 31 heures d'antenne aux périodes de grande écoute.

Cet événement spectaculaire est rendu possible grâce au dévouement de milliers de bénévoles de la région et à l'appui constant du ministre du Patrimoine canadien et de ses collaborateurs.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le Budget du ministre des Finances, en plus de s'attaquer encore une fois aux plus démunis de notre société, ne propose aucune mesure pour relancer l'emploi. En fait, le ministre l'admet lui–même implicitement, puisque dans ses prévisions économiques, il ne prévoit aucune amélioration du taux de chômage qui est actuellement de 9,7 p. 100 au Canada et de 12 p. 100 au Québec.

Non seulement le Budget ne prévoit aucune nouvelle mesure de création d'emplois, mais il retarde le programme des infrastructures, la seule mesure de création d'emplois annoncée dans le Budget précédent. Ce programme, initialement conçu comme une mesure d'urgence pour stimuler l'emploi au sortir de la récession, se verra étalé sur cinq ans.

On se demande si le ministre vit sur une autre planète. Ignore–t–il que pour retrouver le niveau d'emploi d'avant la récession, c'est près de 800 000 emplois qu'il faut créer au Canada? Il est plus que temps que le ministre mette la main à la pâte.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, sans aviser ni la presse ni les partis d'opposition, le ministre de l'Immigration a annoncé que, à la CISR, un comité composé de plusieurs membres sera remplacé par un seul membre, qu'un traité est en cours avec les États–Unis afin de refouler à la frontière les demandeurs du statut de réfugié et que les économies réalisées, s'il y a en, serviront à choisir les réfugiés venant d'outre–mer. C'est stupéfiant!

Article 31 du Règlement

Dans notre document concernant la détermination du statut de réfugié, nous avions demandé qu'une seule personne entende les revendications, qu'on refuse d'entendre les demandeurs ayant passé par les États–Unis et que les économies réalisées soient consacrées aux réfugiés venant d'outre–mer. Je suis heureux que le ministre ait lu notre document. S'il voulait réellement réformer le processus, il résisterait aux groupes d'intérêts spéciaux, supprimerait la CISR et rendrait le système plus logique et plus responsable.

L'annonce d'aujourd'hui ne rendra pas le système plus responsable. Elle ne garantit pas que le taux d'acceptation de réfugiés le plus élevé au monde baissera. Elle ne donnera pas les résultats qui s'imposent. On reconnaît bien là le ministre de l'Immigration: un flot de belles paroles, mais pas de vraie réforme.

* * *

CUVÉE 1995

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, «Cuvée 1995», c'est une occasion de célébrer pendant trois jours l'excellence des vins ontariens. Ce week–end, du 3 au 5 mars, les producteurs et les amateurs de vins de toute la province viendront à Niagara pour participer à cette fête.

Les vins de l'Ontario continuent à se tailler une excellente réputation dans le monde entier. Ils ont reçu de nombreux prix internationaux. Ainsi, notre collègue, Gary Pillitteri, a remporté la médaille d'argent pour ce qui est du "meilleur achat" dans les Riesling, dans le cadre du championnat mondial des vins qui a eu lieu à Chicago.

L'année dernière, à l'occasion de «Cuvée 1994», les amateurs ont pu goûter un nombre record de vins venant de 30 maisons ontariennes. Cette année, on va poursuivre cette grande tradition qui en est maintenant à sa septième année.

J'invite tous les Canadiens à venir à Niagara goûter les excellents vins ontariens.

Le Président: Je suis sûr que c'est par inadvertance que le député a nommé un de ses collègues. Je voudrais simplement rappeler qu'il faut désigner les députés par leur circonscription.

* * *

LE BUDGET

M. John Cannis (Scarborough–Centre, Lib.): Monsieur le Président, l'une des réactions les plus désolantes à notre budget réside dans la malhonnêteté intellectuelle du premier ministre de l'Ontario et de son ministre des Finances. Ils ont informé les Ontariens que ce budget allait nuire aux soins de santé et hospitaliers, même si M. Laughren reconnaît qu'il n'est question que d'une réduction de 2 p. 100 des dépenses provinciales.

J'ai été consterné d'entendre cela, mais pas surpris. Cela reflète bien la mentalité des néo–démocrates dont la réaction instinctive est de punir les Ontariens pour avoir élu, au niveau fédéral, un gouvernement libéral, un gouvernement qui, après le budget, a encore l'appui de 63 p. 100 de la population, ce qui constitue un record.

Les choses n'ont pas à se passer ainsi. Nous donnons aux provinces le pouvoir d'élaborer et d'appliquer des solutions à leurs problèmes régionaux, comme bon leur semble. Si elles jugent que les montants qui leur sont transférés sont insuffisants, elles n'ont qu'à se serrer la ceinture, comme nous le faisons. Cependant, le premier ministre Rae veut plutôt que ce soient les autres qui paient la note. Il préfère réduire le nombre de lits dans les hôpitaux, mais ne pas mettre un terme à la gabegie de son gouvernement, surtout...

* * *

LE MATCH DE HOCKEY OPPOSANT LES DÉPUTÉS AUX PAGES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, mercredi dernier avait lieu le match de hockey annuel opposant les pages aux députés. À cette occasion, les députés ont repris le trophée qu'ils avaient perdu aux mains des pages en 1993. Certains réformistes ont laissé entendre que cela tenait au fait qu'il n'y avait plus de conservateurs dans l'équipe.

Le match est digne de mention, car c'est l'une des rares occasions où libéraux et réformistes ont travaillé en collaboration pour remporter une victoire. Il est aussi digne de mention en raison de la très bonne ambiance qui régnait entre les pages et les députés.

On a félicité les pages de leurs efforts remarquables et de la mixité de leur équipe. Plusieurs femmes en faisaient partie, tandis que l'équipe des députés ne comptait aucune femme, même si celles–ci avaient été invitées à y participer.

Nous tenons à remercier les députés de Kindersley, Prince George, Macleod, Nickel Belt, Prince–Albert, Halifax–Ouest et Algoma, qui ont tous joué un rôle déterminant dans la victoire.

* * *

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, les déclarations d'hier de certains champions du fédéralisme dans l'Outaouais québécois dépassent l'entendement.

• (1405)

Comment le maire de Hull, Yves Ducharme, peut–il affirmer sérieusement que la perte de 14 000 emplois dans l'Outaouais, annoncée dans le Budget de lundi dernier, va entraîner un nouveau dynamisme dans cette région, alors qu'il prédisait, devant la Commission sur l'avenir du Québec, que l'indépendance serait catastrophique parce qu'elle causerait des pertes d'emplois dans la fonction publique? Quelle ironie!

Quant au président de la Communauté urbaine de l'Outaouais, Marc Croteau, il renchérit en déclarant que le Budget Martin allait forcer la région à diversifier son économie. Ou bien MM. Ducharme et Croteau font preuve d'une incompréhension complète des enjeux économiques de leur région, ou bien ils cherchent tout simplement à

berner la population afin de promouvoir à leurs fins propres la cause du fédéralisme dans l'Outaouais.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, juste comme l'Alberta vient de remettre de l'ordre dans ses finances, le Parti libéral de l'est du Canada vient de nouveau fondre sur les contribuables de cette province et s'en prendre à eux.

L'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique n'est rien de plus qu'une mesure fiscale sélective contre le secteur privé de l'Alberta pour établir des factures de gaz et d'électricité pour tous les Albertains. La ministre des Ressources naturelles nous a réellement montré qu'Ottawa était devenu son lieu premier de résidence. Ce sont des entreprises partisanes comme celle–ci qui amènent aujourd'hui les habitants de Calgary à remettre en question la fermeture de la Base des Forces canadiennes, à Calgary.

Peut–on dire de cette décision qu'elle était une décision économique, dans l'intérêt du pays, ou qu'il s'agissait plutôt d'un coup bas à l'endroit d'une ville qui a envoyé six réformistes à Ottawa? Les habitants de Calgary veulent savoir. Montrez–nous qu'il s'agit réellement d'une mesure pour économiser de l'argent et non d'une leçon pour tous ceux qui n'ont pas voté libéral.

Comme tous les Albertains, les habitants de Calgary sont prêts à se serrer la ceinture, pourvu que ce soit équitable. Je tiens à rappeler au premier ministre que peu importe ce que les libéraux font à l'Ouest, l'Alberta continuera d'envoyer à Ottawa des réformistes qui sont responsables, sur le plan financier.

* * *

LE BUDGET

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, il est dit dans le livre rouge que: «La garde d'enfants est d'une importance capitale car il faut faciliter la réinsertion professionnelle des parents de jeunes enfants.»

C'est que dit le livre rouge. C'est ce que le gouvernement a promis aux Canadiens. Pourtant, la garde d'enfants a–t–elle jamais été mentionnée dans le budget? Non, pas un mot à ce sujet. À présent, en décidant de procéder à des transferts en bloc aux provinces, le gouvernement fédéral renonce au tant soit peu de pouvoir qu'il a d'encourager les provinces à investir dans les services de garde d'enfants.

Par ailleurs, en réduisant de plusieurs milliards de dollars les transferts aux provinces, le gouvernement réduit la capacité des provinces d'offrir des services de garde d'enfants de qualité. C'est tragique. Ce n'est pas à l'honneur d'un pays de tourner le dos à ses enfants qui sont son avenir.

Article 31 du Règlement

Les jeunes sont notre avenir. En a–t–il jamais été question dans le budget? Malheureusement pas. Les courtiers sur le marché obligataire à l'étranger et les spéculateurs sur les monnaies sont peut–être satisfaits du budget, mais qu'a fait le gouvernement pour nos enfants et pour nos jeunes, surtout ceux qui sont dans le besoin?

* * *

L'ORDRE DU CANADA

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, hier soir j'ai eu l'honneur d'être témoin, à Rideau Hall, de la nomination de John V. Basmajian à l'Ordre du Canada, ainsi que de la promotion de la très hon. Ellen Louks Fairclough au sein de l'Ordre du Canada.

Ellen Fairclough est très respectée et admirée pour son extraordinaire contribution politique, sociale et culturelle. Outre qu'elle ait représenté la circonscription de Hamilton–Ouest à la Chambre des communes de 1950 à 1962, elle est devenue secrétaire d'État en 1957, ce qui en faisait la première femme au Canada à siéger au Cabinet.

Professeur émérite à l'Université McMaster, John V. Basmajian a énormément influencé des générations de médecins en formation. Non seulement il a inventé plusieurs dispositifs médicaux, maintenant en usage généralisé, mais il a été un pionnier de l'électromyographie, laquelle a eu un impact important sur le développement des techniques de biorétroaction utilisées pour la réadaptation nécessaire après des lésions au système nerveux central.

Je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour saluer deux grands Canadiens, le professeur John V. Basmajian, O.C. et la très hon. Ellen Louks Fairclough, C.P., O.C.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je désire féliciter le ministre des Finances qui, dans son budget, à maintenu les excellentes normes nationales en matière de santé. Même si la députée du Yukon a dit hier, à la Chambre, que le gouvernement n'avait pas l'intention de maintenir des normes nationales dans le domaine des soins, rien n'est plus loin de la vérité.

La crainte d'une débâcle du Nouveau Parti démocratique aux prochaines élections provinciales ne devrait pas l'encourager à déformer la vérité au sujet de l'attachement de notre gouvernement au système canadien de santé. Le ministre des Finances l'a dit clairement dans son budget: «Les conditions prévues dans la Loi canadienne sur la santé seront maintenues. Il s'agit des principes d'universalité, d'intégralité, d'accessibilité, de transférabilité et de gestion publique. Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.»

Le programme national de soins médicaux a été créé par un gouvernement libéral et nous allons conserver la confiance des Canadiens en faisant en sorte que ce programme continue.

Article 31 du Règlement

• (1410)

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, j'ai d'autres bonnes nouvelles pour la circonscription d'Algoma.

Dernièrement, un groupe d'élèves de l'école secondaire d'Elliot Lake, sous la direction de Lindsay Killen, un professeur, a invité les élèves des écoles secondaires canadiennes à écrire au chef du Bloc québécois et au premier ministre du Québec pour leur faire part de leur désir d'avoir un Canada fort et uni. Jusqu'à maintenant, la réaction a été enthousiaste et le groupe a reçu des réponses très favorables d'élèves des quatre coins du Canada.

Hier, j'ai eu le plaisir d'accueillir une délégation d'Elliot Lake, qui m'apportait plus de 1 000 lettres d'élèves de la région. Les auteurs des lettres nous font part de leur point de vue sur l'importance de l'unité nationale, et de leur amour pour le Québec.

Je remercie du fond du coeur les députés bloquistes de Portneuf, Saint–Hyacinthe—Bagot et Québec–Est, qui ont gracieusement accepté de prendre livraison de ces lettres au nom de leur chef. Ils se sont montrés francs et respectueux, et j'ai assisté avec bonheur à un échange d'idées sur l'avenir de notre pays qui s'est déroulé dans une atmosphère ouverte, prévenante et honnête.

Cette démarche positive montre que les jeunes de notre pays s'intéressent vraiment à l'avenir du Canada. Je salue les efforts des élèves de l'école secondaire d'Elliot Lake pour promouvoir l'unité nationale.

* * *

[*Français*]

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois condamnent les propos tenus hier par le sénateur Jean–Louis Roux à l'émission *Le Point* à Radio–Canada.

Nous trouvons tout simplement odieux que ce sénateur québécois fasse un lien entre le pseudo–désintéressement de certains artistes du Québec envers la souveraineté et le silence des intellectuels allemands pendant le régime nazi des années 1930.

Ce parallèle complètement faux et absurde est une insulte cinglante envers les Québécois de toute allégeance qui participent au débat sur la souveraineté du Québec de façon libre et démocratique.

En déclarant qu'il quitterait le Québec, advenant un oui au référendum, le sénateur Jean–Louis Roux renie ses concitoyens et concitoyennes du Québec qui cherchent à se donner, démocratiquement, un pays. C'est triste et décevant.

[*Traduction*]

LES FINANCES DES PARTIS POLITIQUES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je suis fier d'annoncer à la Chambre que le Parti réformiste du Canada, le parti qui croit fermement à une gestion financière responsable, a terminé l'année 1994 avec un surplus de près de 400 000 $.

Je veux aussi souligner que le Parti réformiste a ajouté ces 400 000 $ à ses réserves financières de plus d'un million de dollars. Nous avons donc plus d'un million à la banque. Ce n'est pas comme le Parti libéral qui a terminé 1994 avec une dette de 2,5 millions de dollars.

À la fin de 1993, le Parti libéral, celui–là même qui prend maintenant des mesures inadéquates pour réduire le déficit fédéral, avait un déficit de fonctionnement de 789 400 $.

Malheureusement, les gens risquent d'être trompés par des comptes rendus dans les journaux qui ne montrent que des éléments choisis et biaisés du tableau financier du Parti réformiste.

Je puis assurer à tous les Canadiens que le Parti réformiste tient encore fermement à son objectif de réduction du déficit. Le résultat de notre bilan en est la preuve.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, avant le dépôt du budget, le Parti réformiste n'a cessé de fournir gratuitement des tas de conseils au gouvernement sur la façon de réduire la dette et le déficit du Canada. Je les entends encore: «Mettez un frein à vos dépenses. Éliminez le déficit.»

Nous venons d'apprendre que ce même Parti réformiste est dans le rouge. C'est la vérité. Parole de scout. Je le jure. Le Parti réformiste est déficitaire. Ce parti qui prêche la frugalité a dépensé plus qu'il n'avait gagné et ne parvient pas à équilibrer son budget. Les réformistes n'arrivent pas à réfréner leur envie de dépenser.

Attendez que leurs électeurs aient vent de la nouvelle. Que vont–ils penser lorsqu'ils vont se rendre compte que la devise du Parti réformiste est: «Faites ce que je prêche, et non ce que je fais.» Quelle hypocrisie! Quelle trahison!

Les députés réformistes devraient sans doute tenir une autre consultation publique par voie électronique. Attention, vous tous réformistes, vous risquez d'apprendre à vos dépens que la critique est aisée mais que l'art est difficile.

* * *

[*Français*]

LES JEUX DU CANADA

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, lors des Jeux du Canada qui se

déroulent à Grande Prairie en Alberta, l'équipe de judo du Nouveau–Brunswick a remporté un total de huit médailles tout en permettant à l'équipe masculine de se classer deuxième au pays.

Grâce à leur détermination à réussir et à se perfectionner dans ce sport, ils ont su démontrer leur talent avec beaucoup de finesse et d'agilité.

• (1415)

Je tiens à féliciter les judokas du Nord–Ouest, entre autres Bruno Volpé, médaillé d'or; Denis Cyr, Sylvain Collin, Marco Volpé, médaillés d'argent; Danny Beaulieu, Madeleine Bossé, Jérémie Lepage et Magalie Paquet, médaillés de bronze.

Félicitations! Votre persévérance à vous perfectionner dans ce sport vous a sûrement rapporté le fruit de votre labeur.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, il y a un autre exemple d'objectif mollasse dans le livre rouge des libéraux dont on a tant parlé, selon lequel il faut apporter de légères et indolores modifications au régime de retraite des députés.

Voilà maintenant que le gouvernement présente un régime à deux niveaux, afin d'assurer aux vieux copains du caucus libéral une protection comparable à celle des vieux copains du Parti conservateur.

Tout en annonçant un examen des pensions versées aux Canadiens âgés, ces gros chats veillent à préserver intactes leurs riches pensions, excessivement généreuses et surfinancées par les contribuables. On demande à tous les autres Canadiens d'accepter les compressions et les mises à pied, mais la vice–première ministre, entre autres, recevra jusqu'à 2,7 millions de dollars provenant d'un fonds d'assurance–chômage spécial.

Monsieur le Président, on remarquera que les libéraux ont même échoué dans leurs efforts pour atteindre les objectifs mollasses de leur livre rouge, parce que ces membres passent leur temps à geindre et à pleurer. Le qualificatif que je leur donnerais n'est probablement pas parlementaire.

Les Canadiens méritent mieux que cela. Il est temps de mettre un terme. . .

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, dans une entrevue à la radio de CBC, le premier ministre a tenté d'apaiser la colère des provinces en déclarant que celles–ci devaient prendre comme un compliment, voire un signe de confiance, la décision fédérale de leur refiler une facture additionnelle de 7 milliards de dollars pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Il faut le faire, monsieur le Président!

Comment le premier ministre peut–il avoir l'arrogance de demander aux provinces, en particulier au Québec et à l'Ontario, de prendre comme un compliment une coupure additionnelle de 7 milliards de dollars qui les place dans l'odieux dilemme de couper les services ou de hausser les impôts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis déja plusieurs années, les provinces ont commencé à couper leurs programmes dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation, et nous avons continué à envoyer des sommes d'argent aux provinces.

Toutefois, en vertu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons, à l'heure actuelle, nous étions obligés de faire des coupures. Ils en ont fait, nous en faisons; tout le monde a besoin, à ce moment–ci, de mettre de l'ordre dans ses finances, autant le gouvernement fédéral que les provinces.

Depuis des années, le chef de l'opposition nous demande d'être moins présents dans des secteurs comme ceux–là. Lorsque nous sommes moins présents, il dit: «Ah non, payez, mais ne dites rien.» En démocratie, celui qui paie est généralement celui qui doit décider.

Comme on a accédé à leur demande, il devrait se réjouir plutôt que nous blâmer.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre pense que le gouvernement fédéral est payeur; c'est un collecteur de fonds qui viennent toujours du même contribuable, et c'est lui qui va écoper, à la fin, de la facture des transferts.

[*Traduction*]

Le premier ministre ne se rend–il pas compte qu'il ne berne personne en refilant aux provinces le problème du déficit et que sa tactique a déjà eu des répercussions négatives, puisque le Dominion Bond Rating Service a décidé de réévaluer le crédit de l'Ontario à la suite du dépôt du budget fédéral dans lequel les paiements de transfert sont réduits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons élaboré notre budget pour pouvoir carrément faire face à la situation financière de notre pays. À l'heure actuelle, je sais que les Canadiens appuient les mesures draconiennes que notre gouvernement a prises, parce qu'elles s'imposaient.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre suivra–t–il l'exemple de franchise que lui donne son ministre des Affaires intergouvernementales qui a admis hier, à Québec, que les coupures du Budget se traduisent, pour le Québec, par un manque à gagner de 3,5 milliards de dollars d'ici trois ans, ce que son ministre des Finances a refusé de reconnaître, hier, en cette Chambre?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est sûr qu'il y a un manque à gagner dans certaines provinces. Comme c'est le cas dans le pays pour bien d'autres domaines où nous avons coupé, les gens auront moins d'argent. C'est cela administrer, et lorsqu'on n'a plus les moyens de payer il faut couper. C'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas refusé d'assumer nos responsabilités. Il y a des gens qui nous blâment et nous acceptons le blâme, mais d'un autre côté, je sais que la

population canadienne reconnaît clairement en ce moment que ce gouvernement ne s'est pas éloigné de ses responsabilités et a fait ce que la population voulait qu'il fasse.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a voulu faire passer la réduction de 7 milliards de dollars de paiements de transfert aux provinces pour l'éducation postsecondaire, la santé et l'aide sociale, comme étant une opération de décentralisation faisant la preuve de la flexibilité du fédéralisme. Or, une véritable décentralisation suppose que le transfert de responsabilités additionnelles s'accompagne des moyens de les assumer, c'est-à-dire de points d'impôt.

Comment le premier ministre peut-il avoir l'audace, comme l'a fait hier le ministre des Affaires intergouvernementales, de demander aux provinces de faire le ménage dans leurs finances alors qu'en leur refilant une facture additionnelle de 7 milliards de dollars, il leur demande de faire, à sa place, le ménage qu'il est absolument incapable de faire dans les dépenses de l'État fédéral?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons coupé effectivement 19 p. 100 des opérations du gouvernement fédéral. Les coupures dans les transferts aux provinces s'élèvent, je pense, à 14 p. 100. Nous avons été moins durs envers les provinces que nous ne l'avons été pour nous-mêmes. Je pense que l'honorable député devrait reconnaître cela. Entre les points d'impôt et les transferts pécuniaires, il n'y a pas de différence; c'est un transfert de ressources du fédéral au provincial.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, plus on questionne, plus on en apprend. Hier, le ministre des Finances admettait que les coupures aux provinces étaient de 4 p. 100, aujourd'hui, c'est 14. Peut-être que demain. . .

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est la vérité!

M. Gauthier: J'aime mieux croire le premier ministre, monsieur le Président.

M. Bouchard: Il est aussi franc que son ministre des Affaires intergouvernementales.

M. Gauthier: Le premier ministre admettra-t-il au moins que la réduction des paiements de transfert n'est aucunement une décentralisation puisque, comme l'a dit hier le ministre des Finances, le gouvernement fédéral refuse de transférer aux provinces les points d'impôt correspondants puisqu'il ne veut en rien céder ses leviers d'intervention dans l'éducation post-secondaire, la santé et l'aide sociale? Reconnaîtra-t-il cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances a parlé de 3 p. 100, il a parlé de 3 p. 100 du budget d'une province. La réduction des transferts représente 14 p. 100. C'est là qu'il faut faire la distinction.

Au sujet des transferts pécuniaires, c'est drôle, depuis des années on se fait dire par les députés de l'opposition: «Retirez-vous de ces champs de compétences.» Et lorsqu'on s'en retire ils nous disent de continuer à payer. Mais plus on reste dans ces champs de compétences, plus les payeurs de taxes fédérales ont le droit d'exiger qu'on intervienne. On dit aux provinces: «Avec le nouveau système, on va vous donner plus de flexibilité comme vous le demandez depuis si longtemps.»

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans une entrevue qu'il accordait hier à la SRC, le premier ministre a laissé entendre qu'il faudra réduire le coût de l'assurance-maladie en ne satisfaisant qu'aux besoins les plus fondamentaux.

Le budget libéral prévoit d'autres réductions dans les paiements fédéraux de transfert au chapitre des soins de santé et le ministre des Affaires intergouvernementales a dit au gouvernement québécois, semble-t-il, que la législation canadienne sur la santé devrait être révisée. Tout cela est absolument contraire aux promesses du livre rouge en ce qui a trait aux soins médicaux.

Le premier ministre nous dira-t-il si le gouvernement fédéral se propose effectivement de restructurer la prestation et le financement des soins médicaux? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement n'en fait-il pas mention dans le budget qui a été présenté lundi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je siégeais déjà à la Chambre des communes lorsque le régime d'assurance-maladie a été instauré au Canada. Et les cinq critères qui figurent dans la loi continueront d'y figurer. Je ne vais pas mettre en danger le régime canadien d'assurance-maladie.

C'est un excellent régime que nous tenons à garder. Mais nous sommes en pourparlers avec les provinces à l'heure actuelle pour voir ce qu'on pourrait faire pour réduire le coût de l'assurance-maladie tout en maintenant la qualité des services. C'est exactement ce que nous essayons de faire.

• (1425)

Les cinq critères de l'assurance-maladie figurent dans la loi. Ils figurent dans le livre rouge et, tant que je serai premier ministre, ils figureront dans la législation de notre pays.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, une des pierres angulaires de l'intégrité gouvernementale, c'est la transparence. Si le gouvernement fédéral projette de réduire à court terme les dépenses associées aux soins de santé afin de sauver à long terme l'assurance-maladie, qu'il le dise tout simplement. Le Parti réformiste l'a fait dans son Budget des contribuables et les Canadiens sont en droit de s'attendre à la même franchise de la part du gouvernement.

Le premier ministre nous dira-t-il si le gouvernement projette de réduire encore les dépenses associées aux soins médicaux, oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous ne consacrons pas d'argent aux soins médicaux.

Ce sont les gouvernements provinciaux qui le font, pas nous. Nous n'avons aucun droit de regard sur ces dépenses.

Nous aidons les gouvernements provinciaux à établir leur régime d'assurance–maladie et, en échange, nous leur demandons de respecter les cinq critères. Les Canadiens sont fiers que leur régime d'assurance–maladie soit gratuit pour tout le monde, que ce ne soit pas un régime dans lequel les riches bénéficient de meilleurs services que les pauvres. C'est exactement pourquoi nous consacrons encore de l'argent à l'assurance–maladie, à savoir pour que ces principes continuent d'être respectés.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre commence sa réponse en disant que le gouvernement fédéral ne consacre pas d'argent aux soins médicaux et la termine en disant exactement le contraire. Chaque fois que le premier ministre offre une réponse évasive ou à saveur politique à cette question, il ne fait qu'amener les gens à soupçonner encore davantage le gouvernement fédéral d'avoir un autre plan.

Je demande encore une fois, le premier ministre me donnera–t–il une réponse honnête, franche et claire?

Des voix: Règlement.

Le Président: Je suis persuadé que tous les députés tiennent pour acquis que les questions et les réponses sont honnêtes. Cela va sans dire. Il est inutile de réclamer une question ou une réponse honnête.

M. Manning: Je demande à nouveau au premier ministre de me donner une réponse directe et claire. Le gouvernement projette–t–il de réduire encore les paiements de transfert au titre des soins médicaux, oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le chef du Parti réformiste réclame que l'on protège l'assurance–maladie, c'est à se demander si le colonel Sanders est devenu végétarien.

Ce que nous comptons faire des paiements de transfert et de tout le reste figure clairement dans le budget. Que le député lise le budget et il trouvera réponse à sa question.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Hier, le ministre du Patrimoine a affirmé au Parlement et je cite: «Je n'ai jamais envoyé la moindre lettre et mon sous–ministre n'a jamais envoyé la moindre lettre à M. Manera concernant les chiffres autres que ceux contenus dans le Budget.» Pourtant, aujourd'hui, M. Manera affirme qu'une heure avant le dépôt du Budget, le sous–ministre du Patrimoine lui a transmis les décisions des coupures budgétaires de Radio–Canada pour les trois prochaines années, coupures qui s'élèvent à 266 millions de dollars.

Comment le ministre concilie–t–il ses déclarations faites hier avec celles faites aujourd'hui par M. Manera et qui sont tout à fait contraires aux siennes?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est très facile, car vous avez des décisions qui ont été prises par le gouvernement du Canada et qui sont contenues dans le Budget. Comme je l'ai expliqué hier, le budget de Radio–Canada a été établi pour l'année fiscale à venir. Le reste, ce sont des chiffres dérivés de la revue de programmes qui a commencé au mois d'août de l'année dernière.

• (1430)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut–il continuer d'affirmer que seuls les chiffres du Budget aient été transmis à M. Manera, alors que le document remis par son sous–ministre fait état d'une décision prise par le Cabinet pour les trois prochaines années?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue montre beaucoup de persévérance. Elle va à la pêche avec énergie, mais elle ne retire qu'une vieille bottine. Les décisions sont dans le Budget et les documents que peut avoir entre les mains M. Manera sont des documents qui représentent la revue de programmes.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le gouvernement sait que l'époque des budgets de milliards de dollars pour la SRC est révolue, mais il ne l'a pas encore admis devant les Canadiens. Le Parti réformiste a toujours été franc et honnête au sujet des réductions à la SRC.

Hier, le président du Comité permanent du patrimoine canadien a déclaré publiquement que le gouvernement aurait été plus honnête envers les Canadiens s'il avait inclus dans le budget les futures réductions à la SRC et s'il leur avait donné toutes les mauvaises nouvelles tout de suite.

Pourquoi le ministre ne reconnaît–il pas, comme l'a fait son collègue, que le gouvernement aurait dû informer les Canadiens des réductions qu'il prévoit faire à la SRC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement qu'un budget aussi rigoureux exige que tous les ministères et organismes du gouvernement canadien portent leur part du fardeau.

Ce sera le cas de la SRC. Nous avons annoncé des réductions pour l'an prochain et nous avons maintenu les réductions qui remontent au budget Mazankowski.

Il est clair que la SRC devra porter sa part du fardeau et nous croyons qu'elle sera capable de le faire.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, en dépit des promesses du premier ministre de ne pas imposer de réductions à la SRC, promesses qu'on pouvait lire dans

le livre rouge, et en dépit des propos du ministre, il faut que les Canadiens soient mis au courant des réductions qui doivent être faites à la SRC.

Le Parti réformiste a dit que la SRC ne peut pas continuer d'exister telle que nous la connaissons aujourd'hui, et les chiffres qui figurent dans ce document secret du ministre. . .

Le Président: À l'ordre. Je demanderais à la députée de ne pas brandir d'objet et de poser sa question sans plus tarder.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, au lieu de sonner le glas de la SRC en faisant des réductions à l'aveuglette, pourquoi le ministre ne se rend–il pas compte que la viabilité future de cette société réside dans le secteur privé?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que notre collègue aimerait voir disparaître la SRC comme radiodiffuseur public malgré la bonne réputation dont jouit cette société.

Cela ne me surprend pas. Il n'y a pas longtemps, lorsqu'il a fallu défendre un canal «country» canadien contre un canal américain, la députée s'est rangée du côté du canal américain, et ce, même si le canal canadien était situé dans sa propre circonscription.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans son plan budgétaire, le ministre des Finances affirme qu'il doit s'assurer que le programme de sécurité de la vieillesse soit soutenable sur le plan financier. Or, à une question sur les modifications prévues par le gouvernement au régime de pensions de vieillesse, le ministre a délibérément cherché à noyer le poisson en nous parlant du Régime de pensions du Canada, qui est tout à fait autre chose.

• (1435)

Puisque le ministre des Finances affirme que le régime actuel de pensions de vieillesse est devenu insoutenable, le premier ministre confirme–t–il l'intention de son gouvernement d'en réduire les bénéfices et l'accessibilité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de réduire l'accessibilité et les avantages de ce régime. Mais il faut faire un examen de tous nos programmes sociaux. C'est ce que le ministre du Développement des ressources humaines fait présentement.

Des études ont été faites dans d'autres domaines et la question du Régime de pensions du Canada, qui est la pension payée aux citoyens du Canada, a besoin d'être révisée. On doit le faire, de toute façon, puisqu'il y aura une réunion avec les gouvernements provinciaux et les programmes sont imbriqués les uns dans les autres jusqu'à un certain point.

Or, le ministre du Développement des ressources humaines a l'intention de faire l'examen de tout ce domaine très important pour l'avenir des aînés du Canada. Ce gouvernement n'est pas en faveur du statu quo. Il est capable de faire un examen de tous les éléments de la politique sociale.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, changer le statu quo, c'est peut–être changer les bénéfices et l'accessibilité aussi.

Étant donné que l'étude sur les pensions de vieillesse avait été annoncée pour l'an dernier et qu'encore une fois on la reporte, doit–on comprendre que le gouvernement ne veut pas débattre sur la place publique des coupures qu'il envisage pour les pensions de vieillesse avant la tenue du référendum québécois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais connaître la date de ce référendum et même savoir s'il y en aura un. À lire les journaux et à voir la chicane et les contradictions des gens de l'opposition à ce sujet, je serais bien mal pris de savoir à quelle date aura lieu le référendum! Nous ne sommes pas influencés par ça, car ils ne sont pas capables de s'entendre même sur une question.

S'ils veulent gagner le référendum, ce n'est pas compliqué, je vais leur suggérer une petite question très courte, très claire. S'ils veulent avoir un oui sûr, ils n'ont qu'à poser la question suivante: «Voulez–vous demeurer au Canada?» Et les Québécois vont dire oui.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le vérificateur général a sévèrement critiqué le ministère des Affaires indiennes pour son manque de responsabilité comptable et l'insuffisance des méthodes de surveillance et d'évaluation des programmes qu'il utilise. Pourtant, plutôt que d'imposer des compressions à ce ministère, comme à tous les autres ministères, le gouvernement a augmenté son budget de 447 millions de dollars.

Étant donné qu'il a été clairement démontré que le ministère des Affaires indiennes dépense de façon très irresponsable et sans vérification digne de ce nom, comment le ministre peut–il seulement tenter de justifier une hausse de son budget?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question. Le Parti réformiste essaie de répandre de fausses informations partout au Canada, mais il ne réussit pas très bien. La plupart des gens qui ont étudié le budget—et il est évident que les réformistes ne l'ont pas fait—savent que le taux de natalité chez les autochtones est deux fois et demie plus élevé que chez la population blanche. L'an prochain, les autochtones recevront moins d'argent par habitant que cette année.

Pour respecter les engagements que nous avons pris dans le livre rouge, 300 personnes seront mises à pied en plus des 442 qui l'ont déjà été. Le député sait également que les salaires des fonctionnaires seront gelés. Nous gèlerons aussi les salaires dans les collectivités autochtones et nous amputerons le budget du Programme de développement du Nord de 15 millions de dollars.

C'est cela la réalité, ce ne sont pas les mythes que le député et son parti répandent dans tout le Canada.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, soyons clairs. C'est la mauvaise gestion qui est à l'origine du problème, pas l'argent. Le vérificateur général et les propres vérificateurs du ministère des Affaires indiennes ont fait état de nombreux cas graves de mauvaise gestion, tant au sein du ministère qu'à l'échelle des bandes.

Comment le ministre des Affaires indiennes peut–il expliquer que son ministère recevra 447 millions de dollars de plus avant même d'avoir mis de l'ordre dans ses finances?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a 23 bandes indiennes dans la circonscription du député. Peut–être pourrait–il, pour une fois, en défendre une.

● (1440)

Le député parle de bandes qui ont des problèmes graves. Il est évident que certaines en ont. Cependant, plus de 80 p. 100 des 600 bandes indiennes du Canada administrent leurs affaires. Nous aidons les 152 bandes qui ont besoin d'aide. Depuis janvier, 85 p. 100 d'entre elles ont adopté des plans de redressement et, comme nous, elles réduisent leur personnel. Elles reportent des projets de logement. Elles revoient à la baisse leurs projets d'infrastructure et renoncent à certains programmes. C'est cela la réalité.

* * *

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait aucunement l'intention de céder ses leviers actuels dans le domaine de la santé. De son côté, le ministre des Affaires intergouvernementales invoquait pour la première fois la possibilité de rouvrir la Loi canadienne sur la santé.

Comment le premier ministre concilie–t–il les propos de son ministre des Affaires intergouvernementales qui invoquait clairement la possibilité de rouvrir la Loi canadienne sur la santé avec ses propres déclarations, lorsqu'il réaffirme la volonté du gouvernement de conserver tous ses leviers d'intervention actuels en matière de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est facile, tout le monde de ce côté de la Chambre le dit continuellement, et le ministre l'a mentionné aussi, les cinq conditions qui prévalent dans la Loi canadienne sur la santé vont demeurer en vigueur.

Il pourrait y avoir des circonstances où on pourrait apporter des modifications, mais nous ne dévierons pas des principes, ils sont là pour y rester. Il n'y a aucune contradiction entre cette position et la possibilité de discuter de certains changements qui pourraient bénéficier aussi bien au Trésor fédéral qu'aux Trésors provinciaux, mais les cinq conditions ne seront pas changées.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, puisqu'il n'est pas question, selon le premier ministre, d'ouvrir la Loi canadienne sur la santé, comment explique–t–il la déclaration de son ministre des Affaires intergouvernementales?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai indiqué très clairement à Québec, c'est, comme l'a mentionné le premier ministre, que les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé allaient demeurer en place.

Ce que j'ai indiqué sur le Transfert social canadien, c'est qu'il était possible, par consentement mutuel, de changer les conditions qui existaient pour l'assistance sociale. C'est tout à fait vrai, c'est tout à fait conforme à ce qui a été dit. Je répète, encore une fois, parce que je l'ai répété, lors de la conférence de presse hier, qu'il n'est pas question de toucher aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le Canada continue à soutenir que l'Union européenne doit respecter les quotas fixés par l'OPANO pour la pêche au turbot sur les Grands Bancs. Or, dans une campagne de désinformation, les Européens continuent de faire croire à qui veut bien les entendre que les pêcheurs canadiens n'ont pas besoin de pêcher leur quota de turbot, qu'ils ne le veulent pas et qu'ils n'en sont pas capables.

J'aimerais que le ministre nous dise si c'est un fait ou si c'est pure fiction. Les pêcheurs canadiens sont–ils prêts à pêcher le quota de turbot auquel ils ont droit et qui leur a été attribué par l'OPANO, le désirent–ils et en sont–ils capables?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je lui répondrai que les Canadiens ont effectivement démontré un immense intérêt cette année en capturant 60 p. 100 du quota que l'OPANO avait accordé au Canada.

J'apprends que de 200 à 500 bateaux de la catégorie des bateaux de 35 à 40 pieds se préparent maintenant à participer à cette pêche. Dans la catégorie des navires de 65 à 100 pieds, cinq se préparent à le faire, tandis que 40 s'y préparent dans la catégorie des bateaux de 55 à 65 pieds.

Pour la première fois depuis dix ans, des navires canadiens de haute–mer, des navires de Fishery Products International et de la Compagnie nationale des produits de la mer Ltée, iront pêcher le turbot en haute mer pour capturer la part attribuée au Canada. Un de ces navires est parti hier à midi. Un autre partira dans 45 minutes. Ils s'en vont pêcher sur le plateau continental, à l'extérieur de la zone de 200 milles, et ils prendront le quota de turbot qui revient au Canada.

• (1445)

LE BUDGET

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le budget libéral élimine la subvention de la LTGO à compter du 1er août prochain, réduit les subventions à la production laitière de 30 p. 100, ampute le budget des programmes de protection du revenu de 30 p. 100 et supprime l'aide au transport des aliments pour animaux.

Le gouvernement a fait disparaître le financement, mais il a laissé intacte une réglementation inutile, alors que ce serait là l'occasion pour les agriculteurs de réduire leurs coûts et de compenser ainsi en partie la perte qu'ils accusent.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire. Quand le ministre va-t-il alléger une réglementation inutile? Plus précisément, comment va-t-il faire fonctionner le système plus efficacement et à meilleur marché?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que, depuis environ un an, nous avons accompli des progrès appréciables sur le plan de la réglementation. Nous avons d'ailleurs adopté un projet relatif à la Loi sur les grains du Canada, mesure qui vise à améliorer la réglementation.

Un élément central de notre programme de réforme du transport du grain de l'Ouest est un train de mesures d'amélioration de l'efficacité auquel le ministre des Transports et moi travaillons en consultation avec tous les protagonistes du système de manutention et qui vise à mettre en place un système qui coûte beaucoup moins cher, qui soit certainement plus efficace qu'aujourd'hui et achemine plus rapidement notre grain sur les marchés.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je crois que les agriculteurs canadiens méritent une meilleure réponse que celle-là. N'importe quel agriculteur saura qu'il vaut mieux pour le ministre d'avoir un système en place avant d'interrompre les subventions de la LTGO.

Combien d'années faudra-t-il au ministre pour tenir ces discussions, selon ce qui est indiqué dans le document de travail, et pour élaborer un plan en vue de remplacer le système actuel?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les discussions sur l'amélioration de l'efficacité se poursuivent depuis plusieurs mois déjà, avec la participation active de 14 ou 15 organismes agricoles de l'Ouest et de divers autres protagonistes de ce secteur.

Nous avons dit à tous ceux qui ont pris part aux discussions que, dès que le cadre budgétaire, c'est-à-dire le budget, serait déposé à la Chambre, ce qui s'est fait lundi dernier, nous chercherions à arrêter les derniers détails sans tarder.

Quant aux mesures d'amélioration de l'efficacité, si elles nécessitent une intervention législative, le texte pourrait être préparé dans le mois qui vient. Le projet de loi pourra être soumis au Parlement ce printemps et adopté avant juin 1995.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On apprend dans le journal *La Presse* de ce matin que Libertina Rizzuto et Luca Giammarella, soupçonnés par les autorités suisses d'avoir tenté de blanchir 3 millions de dollars dans des banques suisses, ont été libérés, même si l'enquête qui les concerne se poursuit. Leur libération serait attribuable à l'aide mitigée accordée par la GRC aux autorités policières suisses.

Le premier ministre peut-il nous indiquer pourquoi la GRC n'a pas collaboré pleinement avec les autorités suisses dans le dossier de Mme Rizzuto et M. Giammarella en refusant de fournir des renseignements indispensables à la poursuite de procédures judiciaires en Suisse?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je viens tout juste de prendre connaissance du dossier en question, et je vais prendre note de la question qui a été posée par le critique de l'opposition.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comment le premier ministre explique-t-il que le seul agent au courant du dossier de Mme Rizzuto et de M. Giammarella ait été en vacances au moment où les autorités suisses se sont vues obligées de libérer ces deux personnes, faute de collaboration de la GRC?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne ferai aucun commentaire sur les opérations de la GRC. À mon avis, il est très clair qu'on va mener une enquête, et justement, le solliciteur général aura l'occasion de répondre au député de l'opposition en bonne et due forme.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Malgré les fanfaronnades du ministre des Pêches et des Océans, de 45 à 50 bateaux européens pêchent actuellement le turbot canadien juste à la limite des eaux territoriales de notre pays. Selon certaines sources, ils ont dépassé le quota que leur a attribué l'OPANO et ils ont unilatéralement fixé un quota de l'Union européenne qui représente 70 p. 100 du total des prises admissibles.

• (1450)

Quand le premier ministre reconnaîtra–t–il que le ministre des Pêches et des Océans n'a pas réussi à protéger les stocks de poisson du Canada, à intervenir et à négocier un règlement avec l'Union européenne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de l'avis de bien des Canadiens, le ministre des Pêches est le meilleur défenseur des pêcheries que nous ayons jamais eu.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je n'en dirai pas plus. Je ne veux pas qu'il s'enfle trop la tête.

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, les Européens ont dépassé le quota que leur a attribué l'OPANO, et le ministre joue du violon pendant que Rome brûle ou que le navire sombre.

Quand le premier ministre interviendra–t–il et prendra–t–il des mesures pour régler ce problème?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que mon collègue porte à cette question, car au cours de la dernière année, nous nous sommes employés avec diligence à mettre un terme à la surpêche.

L'an dernier, dans le cadre du processus visant à enrayer la surpêche, nous n'avons pas eu droit à ce genre d'attitude belliqueuse; nous avons plutôt bénéficié de la coopération du Parti réformiste et du Bloc québécois. Je l'ai d'ailleurs souligné alors. C'était l'une des rares occasions où la Chambre a adopté une mesure législative à l'unanimité, soit le projet de loi C–29 qui permettait de prendre les dispositions nécessaires pour éloigner des extrémités du Grand Banc les navires battant pavillon de complaisance. Ils sont partis en mai dernier et ne sont pas revenus.

Le Cabinet et tout le caucus national se sont rangés derrière la cause des pêcheurs du Canada atlantique. Nous demanderons à nouveau l'appui des députés d'en face dans les jours et les semaines à venir.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, la région de Montréal, comme nous le savons tous, a connu sa large part de difficultés économiques au cours des dix dernières années. Cependant, depuis quelque temps, la situation s'est grandement améliorée.

Est–ce que le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines peut informer cette Chambre sur l'état de la situation économique à Montréal et dans les régions depuis la mise en place des différents éléments des programmes de développement des ressources humaines?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier publiquement le député d'Outremont de l'excellent travail qu'il a fait durant les audiences du comité parlementaire chargé de l'examen de la sécurité sociale.

Dans la région de Montréal, l'économie fait des gains substantiels. Entre le mois de janvier 1994 et le mois de janvier 1995, le nombre d'emplois créés à Montréal a augmenté de 47 000, le nombre de sans–emploi a diminué de 18 000 et le taux de chômage a reculé de 1,3 p. 100.

Les promesses du livre rouge se concrétisent fort bien à Montréal.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE DE LA GARDE CÔTIÈRE DE SYDNEY

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 18 octobre dernier, je demandais au ministre des Transports comment il pouvait justifier des dépenses de près de 10 millions de dollars par année en maintenant le Collège de la Garde côtière à Sydney, alors que notamment, l'Institut de marine de Rimouski au Québec, le Pacific Maritime Training Institute de Vancouver et le Marine Institute de Saint–Jean, Terre–Neuve, pouvaient offrir les mêmes services. Je n'ai jamais reçu de suivi sur cette question.

Comment le ministre peut–il envisager imposer, dans le dernier Budget, une tarification plus agressive aux usagers des services de la Garde côtière, alors qu'il n'a même pas le courage de couper des dépenses inutiles comme le collège de Sydney, qui constitue un dédoublement qui coûte 10 millions de dollars par année?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, toutes les institutions auxquelles mon honorable collègue a fait référence apportent une contribution importante au système de la Garde côtière et d'autres éléments de Transports Canada et nous n'avons nullement l'intention de changer le statut du Collège de la Garde côtière à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

• (1455)

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'a–t–il pas profité du Budget pour annoncer la fermeture du Collège de la Garde côtière à Sydney, alors que les institutions provinciales d'enseignement sont en mesure d'accomplir la même fonction de façon moins coûteuse?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le Collège de la garde côtière à Sydney, en Nouvelle–Écosse, forme des gens très compétents et reconnus mondialement. Nous sommes conscients du rôle joué par les diverses institutions provinciales mentionnées par le député.

Cependant, je voudrais bien que le député comprenne que l'existence d'un collège comme celui de la garde côtière à Sydney est absolument essentielle si nous voulons maintenir nos normes, qui sont reconnues partout dans le monde, au niveau auquel la garde côtière a su les maintenir depuis un siècle au Canada.

Questions orales

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, selon les prévisions budgétaires déposées mardi, le secrétariat du Conseil du Trésor créera dix postes de gestion qui coûteront 3,5 millions de dollars aux contribuables. Cela représente 350 000 $ pour chaque haut fonctionnaire. Le président du Conseil du Trésor doit avoir des candidats remarquables à l'esprit pour envisager ce type de traitements.

Comment le président du Conseil du Trésor peut–il accroître sa suite de dix cadres supérieurs de plus, alors qu'il supprime 45 000 emplois de fonctionnaires?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux d'examiner en détail la question de mon collègue.

Permettez–moi de vous dire, monsieur le Président, que, dans l'ensemble, depuis quatre ans, on a réduit de quelque 26 p. 100 le nombre de cadres supérieurs au sein de la fonction publique.

Comme le ministre des Finances l'a annoncé l'autre jour dans notre Plan de dépenses, au cours des trois prochaines années, on va réduire de quelque 19 p. 100 les dépenses gouvernementales. Les compressions de personnel toucheront de façon proportionnée tous les niveaux, c'est–à–dire les cadres supérieurs, les cadres intermédiaires et les employés subalternes. En fait, la haute direction sera visée par le plan global de réduction des effectifs du gouvernement.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Je ne suis pas sûr si le ministre a compris ma question, monsieur le Président. J'ai déclaré qu'il allait accroître de dix le nombre de hauts fonctionnaires dans son ministère.

Il a dit, l'autre jour, que son gouvernement allait continuer de gérer les nouvelles priorités en y réaffectant les ressources. L'addition de cadres supérieurs n'est pas l'idée que je me fais d'une réaffectation des ressources. Il me semble que les ressources sont réaffectées non pas pour réduire le déficit, mais bien pour grossir son propre ministère.

Le président du Conseil du Trésor a–t–il besoin d'accroître le nombre de hauts fonctionnaires dans son ministère de 15 p. 100, alors qu'il réduit le nombre total de fonctionnaires de plus de 20 p. 100?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore où le député prend ces chiffres. Le personnel du Conseil du Trésor ne va pas augmenter.

En fait, à l'instar de tous les ministères, il subit une compression d'effectifs dans le cadre du plan global de réduction du déficit. Cela fait partie du programme gouvernemental que le ministre des Finances a annoncé.

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Comme la ministre le sait, quand les transferts en espèces aux provinces diminuent, la part de points d'impôt augmente.

Hier, le premier ministre a dit sans ambages: «Lorsqu'on transfert des points d'impôt, on y perd tous ses moyens de négociation parce qu'on ne perçoit pas l'argent. Dès qu'on n'a plus d'argent, on ne peut pas user de l'effet de levier.» Cela m'amène tout droit au dossier du régime des soins de santé.

Je voudrais poser la question suivante à la ministre qui est comptable à la population canadienne de la protection du régime national des soins de santé: Vu qu'elle a échoué dans l'exercice de sa principale fonction, va–t–elle faire ce qu'il lui reste à faire, c'est–à–dire démissionner?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué très clairement que c'est parce que nous voulons répondre aux cinq exigences de la loi sur la santé qu'il nous faut procéder à des transferts d'espèces. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en oeuvre un système de financement global de façon à pouvoir exercer quelque influence.

Fortes de points d'impôt, les provinces ne sont plus obligées de nous écouter. Tout au moins, je reconnais que nous devons détenir certains moyens de négociation parce que, si nous n'avions pas usé de l'effet de levier, certaines provinces auraient déjà fait fi des cinq exigences. Nous devons donc avoir les moyens de faire en sorte qu'elles n'usent pas du prétexte qu'elles touchent seulement des points d'impôt pour détruire le régime d'assurance–maladie.

Nous ferons le nécessaire pour assurer le maintien du régime d'assurance–maladie.

* * *

LE BUDGET

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Comme on l'a mentionné, dans le budget de lundi, on a annoncé la suppression de 45 000 postes dans la fonction publique au cours des trois prochaines années. Il y a beaucoup d'incertitude quant aux conséquences de ces suppressions.

• (1500)

Le ministre pourrait–il dire quelles mesures seront offertes aux employés touchés et assurer à la Chambre que tous les efforts seront faits pour les aider au moyen, entre autres, de programmes de retraite ou de départ anticipés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre brièvement, oui. Nous apprécions nos employés, ceux qui partiront et ceux qui resteront.

Nous voulons certes offrir à ceux qui partiront toutes les possibilités de réintégrer le secteur privé. Il y aura des mesures de retraite anticipée et des encouragements aux départs anticipés qui seront accompagnés d'une formation et de conseils d'orientation. Les employés auront à leur disposition une vaste gamme de services qui les aideront à se réadapter.

Ce sont des employés qui ont travaillé fort et avec dévouement au service de leurs concitoyens; nous voulons nous assurer de les traiter de façon équitable et raisonnable.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire souligner la présence à la tribune de Son Excellence Willy Claes, secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à une question du député de Prince George—Bulkley Valley, je crois avoir dit qu'il y avait 23 premières nations dans sa circonscription alors qu'il n'y en a que 11. C'est l'autre porte–parole, le député de Skeena, qui en a 23.

Le Président: La rectification est notée.

J'ai une question de privilège du député de Sherbrooke. Puis–je lui demander si cette question de privilège découle de la période des questions?

M. Charest: Non, monsieur le Président, elle ne découle pas de la période des questions.

Le Président: Dans ce cas, le député, qui est un parlementaire respecté, devrait savoir que la présidence doit recevoir un avis écrit au moins une heure avant que soit posée la question de privilège. Je suis sûr que le député ne désire pas passer outre au Règlement. Sa question de privilège sera entendue dès que possible.

M. Charest: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remercie la présidence de sa patience et de sa précision au sujet de la question de privilège.

Ma question de privilège découle d'un article paru aujourd'hui dans un journal bien connu sur la colline, le *Hill Times*, et je voulais aviser la Chambre sans tarder.

La présidence sait, comme tous les députés, que le devoir d'un député est d'informer la Chambre et ses collègues, dès qu'il est conscient qu'une question de privilège est en cause. C'est ce que j'ai choisi de faire. Il est question du secret du processus budgétaire.

Le Président: Le député a raison, avis doit être donné à la présidence dès que possible. Par conséquent, le député voudra bien suivre le Règlement et présenter sa question de privilège, intégralement, le plus tôt possible. Toutefois, vu qu'elle ne découle pas de la période des questions d'aujourd'hui, je reporte à plus tard la présentation de la question de privilège.

Je pensais que le député faisait un rappel au Règlement, avais–je tort?

M. Charest: Monsieur le Président, officiellement et pour respecter les règles et tous les députés, puis–je proposer que cette question de privilège soit soulevée demain, après la période des questions, afin que tous les députés sachent qu'elle sera soulevée?

Le Président: Le député sait qu'en vertu du Règlement la réponse ne peut être que oui.

[*Français*]

Le Président: Mes collègues, nous allons maintenant passer à la question habituelle du jeudi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, c'est une question difficile à poser, mais enfin, je vais demander à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires de nous faire part des travaux, non seulement pour les prochains jours, mais pour la semaine après le retour.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me permets de répondre à la question.

[*Traduction*]

Nous poursuivrons aujourd'hui l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Au moment de l'ajournement demain, la Chambre s'ajournera au lundi 13 mars 1995. À cette date, nous étudierons le projet de loi sur les armes à feu. Le mardi 14 mars et le mercredi 15 mars, nous terminerons le débat sur le budget.

• (1505)

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est notre intention de désigner comme journées d'opposition les 16 et 17 mars.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai commencé mon intervention, plus tôt aujourd'hui, je m'adressais à madame la Présidente. J'ai été interrompu par monsieur le Président et c'est maintenant un autre président qui occupe le fauteuil. J'aimerais m'assurer que monsieur le Président occupera le fauteuil au moins jusqu'à la fin de ma courte intervention dans le contexte de ce débat.

Je l'ai dit tout à l'heure à mes collègues de la Chambre, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a subi des compressions importantes. Je remarque que mon collègue du Parti réformiste aura sans doute de nombreuses questions à me poser durant les travaux du comité. Je pourrais ajouter qu'il pose habituellement des questions très pertinentes.

Je voudrais lui dire, ainsi qu'aux autres députés, que nous allons commercialiser un service du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le Groupe Communication Canada. Nous abolirons aussi le système d'approvisionnement en articles stockés. En outre, nous allons adopter le dépôt direct généralisé pour faire économiser des sommes importantes aux contribuables. Tous les services de production de chèques seront regroupés, ce qui contribuera à la réduction des coûts pour les contribuables et à la réalisation d'économies de l'ordre de 353 millions de dollars, en trois ans, qui serviront à réduire le déficit.

De plus, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en collaboration avec le Conseil du Trésor et tous les organismes du gouvernement du Canada, examine actuellement et continuera d'examiner, dans l'avenir, des moyens de réaliser d'autres économies en ce qui concerne la réduction des locaux qui abritent divers ministères fédéraux.

L'examen des programmes que mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, a fait, comportait différents aspects, dont l'examen vertical de toutes les dépenses de chaque ministère. Par suite de cet examen, on aura moins besoin de locaux supplémentaires.

Je veux être très consciencieux et très prudent. J'apprécierais les suggestions des députés d'en face sur la façon dont nous pouvons faire, à cet égard, un amalgame entre le secteur public et le secteur privé ou réaliser d'autres économies dans les locaux dont nous avons besoin, en tant que gouvernement national, dans tout le pays.

Comme je l'ai déjà dit, ces économies s'élèveront à 353 millions de dollars et feront perdre leur emploi à 5 263 fonctionnaires, en trois ans. Certaines décisions sont dures, et il n'est pas facile de les faire accepter. Je tiens à dire que même si certains postes seront supprimés, bon nombre d'entre eux réapparaîtront dans le secteur privé. Il ne faut pas minimiser l'importance du rôle que le secteur privé peut jouer pour ce qui est de s'occuper de certains des services et de certaines des activités dont s'occupaient des ministères fédéraux, avant le budget.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est un ministère de services communs. Nous donnons suite aux demandes que nous présentent d'autres ministères et d'autres organismes du gouvernement du Canada. Nous cherchons toujours, et c'est notre objectif et notre but, à obtenir un rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé. Nous nous appliquerons à atteindre ce but au cours des prochains moins et des prochaines années. J'invite encore une fois les députés d'en face à collaborer et à formuler, dans la mesure du possible, des suggestions utiles pour faire en sorte que nous atteignions notre objectif de rentabilité.

● (1510)

La Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui relève aussi de mon autorité, a acquis depuis longtemps une réputation nationale et internationale dans le secteur du logement. Toutefois, compte tenu des ressources financières limitées dont dispose le gouvernement, la société réduira ses dépenses de 300 millions de dollars.

Nous fermerons plus de vingt bureaux au Canada. Nous réduirons les dépenses de recherche de la société dans le domaine du logement et nous abolirons le programme de bourses qui fait partie intégrante de la SCHL depuis longtemps. Ceux qui oseraient dire que ce ne sont pas là des mesures austères se mentiraient à eux–mêmes et à la Chambre.

Je dois dire, cependant, que le ministre des Finances a su pondérer. Nous conservons 600 000 logements, soit une dépense de deux milliards de dollars par année, pour abriter un million de Canadiens, puis les aider à vivre dans la dignité et à trouver des débouchés pour leur famille et leur communauté. C'est une dépense importante.

Nous espérons être en mesure de réaliser d'autres économies dans trois ans et de prendre des mesures dans d'autres secteurs. Je ne veux toutefois pas donner une fausse impression à la Chambre, car je crois qu'il serait trompeur et très injuste de prétendre le contraire.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement réduira sa contribution financière à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Cet organisme a un mandat, et je voudrais prendre le temps qu'il me reste pour expliquer ce dernier. L'APECA est chargée de créer, là où elle le peut, des activités économiques.

Ceux d'entre nous qui sont originaires de la région atlantique, comme le député de Dartmouth, pourront confirmer que de nombreuses communautés n'ont pas le niveau d'activité économique que nous voudrions y voir. Nous cherchons constamment des moyens de stimuler la croissance économique. Nous nous étions fixé à l'origine un ensemble d'objectifs dans le cadre de notre programme de subventions à la petite et à la moyenne entreprises. Fini d'accorder des subventions aux petites et moyennes entreprises. Dorénavant, elles se verront consentir des prêts remboursables, ce qui signifie une obligation redditionnelle plus importante pour tous.

Il est encore de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons, en tant qu'organisme d'État, établir des partenariats avec les provinces, les universités et les organisations sans but lucratif—pas pour avoir le plaisir de l'annoncer, mais pour essayer d'amener les collectivités, les milieux intellectuels, les milieux d'affaires et les organismes sans but lucratif à former une coalition de façon à tenter ensemble de relever le défi de créer des activités économiques dans les régions plus pauvres du pays.

On a dit beaucoup de choses par le passé au sujet de l'expansion économique régionale et je suis sûr que ceux qui y sont opposés en auront encore beaucoup à dire. Toutefois, je tiens à préciser qu'en tant que ministre responsable d'un petit organisme, l'APECA, je suis personnellement convaincu que, comme le disent clairement le livre rouge et les budgets de 1994 et de 1995, les économies régionales sont l'épine dorsale de la nation.

Il n'y a pas de doute qu'il y a des différences entre l'économie du Canada atlantique et celle du Québec, entre l'économie de l'ouest du Canada par rapport à celle de la région atlantique ou encore entre l'économie de l'Ontario par rapport à celle des provinces de l'Ouest, qu'il s'agisse des Prairies ou de la Colombie–Britannique. Les économies sont différentes. Nous devons reconnaître un fait: une population peu nombreuse, largement dispersée sur une vaste étendue géographique. Il est de notre devoir de ne pas blâmer ceux qui nous ont précédés, mais au contraire de saisir le moment et l'occasion de créer des partenariats qui rendront leur espoir et leur dignité aux Canadiens, dans toutes les régions du pays.

• (1515)

Le gouvernement a demandé à tous ses organismes de faire des économies afin de réduire le déficit. Cinquante années–personnes vont être éliminées à l'APECA, 15 années–personnes à la Société d'expansion du Cap–Breton. On revoit chaque aspect des programmes.

J'accueillerai avec plaisir toute question ou toute suggestion que les députés d'en face pourraient—à l'instar de mes collègues de la région atlantique—m'adresser ou me faire en tant que ministre responsable afin d'améliorer les choses, qu'il s'agisse de réduire ici ou d'ajouter là.

Qu'une chose soit bien claire pour la Chambre et les députés. Je ne fais d'excuses à aucun député, à aucun parti politique, à aucun représentant de la presse pour avoir défendu une région qui a toujours eu beaucoup de problèmes économiques. Comme je le dis à mes amis et comme j'en ai fait part à mes collègues du caucus, le Canada atlantique ne demande pas l'aumône. Il veut de l'aide. Je crois que les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils habitent, ont le droit d'exiger que le gouvernement national leur accorde certaines possibilités.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais dire un mot au sujet de la Monnaie royale canadienne. Mon collègue d'en face sait que je suis responsable de plusieurs organismes différents. Je vais donc seulement faire part des éléments importants qui concernent certains d'entre eux.

Pour ce qui est de la Monnaie royale canadienne, je tiens à dissiper une rumeur qui est très répandue à Dartmouth, en Nouvelle–Écosse. La pièce de 2 $ que nous allons émettre ne sera pas à l'effigie du député de Dartmouth. Je tenais à ce que ce soit bien clair. Je précise que ce fut une décision difficile pour moi, mais étant donné le modèle, je pense que tout le monde comprend pourquoi je l'ai prise.

Je veux dire à la Chambre que la nouvelle pièce de 2 $ permettra aux contribuables d'économiser un quart de milliard de dollars sur 20 ans.

Nous avons fait un peu plus. Nous sommes en train d'examiner toutes les pièces et leur composition. Nous allons modifier la composition de ces pièces pour réduire leur coût, ce qui permettra d'augmenter les recettes de près de 12 millions de dollars par année, sur les quelque 20 ans que dure une pièce de monnaie. C'est, pour le gouvernement du Canada, une nouvelle source de recettes qui contribuera à réduire le déficit.

Je veux que les Canadiens sachent que nous avons pris ces mesures parce que nous avons été à l'écoute. En tant que ministre, je suis responsable des travaux publics, des services gouvernementaux et de multiples organismes. J'ai témoigné trois fois au comité permanent; je crois que c'est un record pour un ministre. Des députés de l'opposition m'ont posé de bonnes questions et m'ont fait des suggestions intéressantes. Des ministériels de ce comité m'ont aussi posé des questions et fait des suggestions qui n'étaient pas moins intéressantes. Je les remercie de leur aide et de leur collaboration.

• (1520)

Je lance maintenant le défi à tous les députés. Je tiens pour acquis qu'ils sont sincères quand ils parlent de réduire constamment le déficit dans les prochaines années. Si c'est vrai, qu'ils fassent part des solutions qu'ils envisagent. Qu'ils n'aient pas peur de critiquer, ça fait partie du processus politique. Comme je l'ai dit à mon personnel exonéré ainsi qu'à tous mes sous–ministres, c'est bien de cerner un problème, mais c'est bien plus important d'y trouver des solutions.

Je sais que mon temps est écoulé, mais je serai heureux d'essayer de répondre à toute question que mes collègues voudraient me poser maintenant.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a dit qu'il épargnerait environ 225 000 $ en émettant des pièces de 2 $. Je ne sais pas combien il en coûtera pour réparer nos poches, parce que ça va commencer à faire lourd dans nos poches que de supporter tout cela. C'est une question simple, qui va peut–être un peu avec l'humour dont il a fait preuve en ce qui concerne sa figure sur les nouveaux 2 $.

Une question plus sérieuse, c'est celle de fermer des bureaux de la SCHL. Je suis d'accord avec le gouvernement pour qu'il coupe les dépenses, bien sûr, mais j'ai de la difficulté à comprendre et à saisir pourquoi le ministre a décidé de fermer le bureau de la SCHL de Longueuil, dans mon comté, puisqu'il y a environ 1,2 million de personnes qui vivent dans cette région. Il me semble qu'il était justifié de garder un bureau pour gérer les affaires de la SCHL dans la Montérégie. Cette région est plus importante en population que la Nouvelle–Écosse. J'imagine qu'en Nouvelle–Écosse il y a plus qu'un bureau de la SCHL, il y en a au moins un, sûrement. Je demande au ministre pourquoi il le fait et, deuxièmement, à partir d'où va–t–il gérer tous ces immeubles qui se trouvent en Montérégie à l'heure actuelle?

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. C'est une question importante et il est tout à fait légitime de la poser à un ministre.

Mon collègue a parfaitement raison de me présenter ses revendications à ce sujet. Toutefois, je dois lui dire comme à tous les autres députés que le gouvernement a dû prendre de difficiles décisions quant à la réduction des dépenses.

Dans la circonscription voisine de la mienne, que les députés appellent souvent à tort mon district, nous avons aussi fermé le bureau de la SCHL. En tant que ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je ne prends aucun plaisir à fermer ces bureaux.

Administrativement, il est très important que la SCHL prenne ce genre de décisions afin de contribuer à réduire le déficit du gouvernement canadien. J'ai rencontré le ministre des Finances à maintes reprises et l'idée de fermer ces bureaux ne lui souriait guère.

Je tiens à dire à mon collègue d'en face que ses électeurs, qu'il représente avec grande compétence ici même et dans sa circonscription, pourront faire appel aux services des représentants de la SCHL dans les localités avoisinantes.

Bien que nous ayons annoncé des compressions à la SCHL, son parti a fait pas moins de sept ou huit interventions à ce sujet. Je pensais qu'il allait me féliciter au sujet des loyers en fonction du revenu dont il était question qu'ils passent de 25 à 30 p. 100. Le ministère des Finances et le Cabinet ont maintenu ce pourcentage à 25 p. 100.

Il est vrai qu'il a été difficile de fermer le bureau dans sa circonscription, mais par ailleurs, il va pouvoir continuer à compter sur un service de qualité dans les localités voisines. Il est également vrai que nous nous sommes montrés équitables à l'égard de nos concitoyens qui occupent des logements sociaux en n'augmentant pas la portion de leur revenu qu'ils versent en loyer.

• (1525)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'espérais que le ministre apaise la terrible rumeur voulant que la nouvelle pièce de deux dollars qui est proposée soit à son effigie. Il ne l'a pas fait et c'est regrettable.

Je voudrais traiter de sa responsabilité à l'égard de l'APECA. Nous savons que plusieurs organismes de développement régional dépendent du ministère fédéral. En plus de l'APECA, le ministère est responsable du Programme de développement de l'économie de l'Ouest, du BFDR–Q et de divers organismes de mise en valeur du Nord.

Il ne faut pas plus qu'une cinquième année de scolarité pour se rendre compte, après y avoir réfléchi, que le principe qui sous–tend tout le processus est mauvais. L'histoire l'a montré. Le processus n'a pas fonctionné au Canada atlantique, d'où vient le ministre. Il y a eu les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, celles de l'APECA et les programmes de prêts, non pas pendant des années, mais bien des décennies et cela n'a pas marché. Tout cela a contribué à maintenir l'économie au ralenti. Dans certaines des régions canadiennes, ces moyens se sont révélés inefficaces.

À bien y réfléchir, les raisons sautent aux yeux. Tout d'abord, le remboursement des deniers publics doit passer par l'administration en place à Ottawa avant d'être versé aux régions, ce qui coûte très cher. Les ministères ont des fenêtres dorées à remplacer ainsi qu'un personnel considérable. Les ministres en profitent aussi pour exercer une influence indue sur le processus d'appel d'offres. Le processus incite certains à s'adresser aux ministres pour obtenir des subventions ou des prêts.

Je sais que dernièrement le ministre responsable de l'APECA a éliminé le programme de subventions. Je crois que c'est en grande partie attribuable aux critiques des députés réformistes qui ont fait ressortir le favoritisme flagrant et les problèmes que causait tout ce programme.

Aujourd'hui, l'APECA se limite à consentir des prêts aux entreprises. En fait, on a réduit cette activité. Toutefois, les entreprises peuvent obtenir des prêts auprès d'autres institutions, telles que des banques et des coopératives de crédit. Avons–nous besoin de l'APECA seulement pour consentir des prêts? C'est une méthode fort coûteuse pour les contribuables d'aider les entreprises. Il convient de noter aussi que les montants des prêts ont diminué. Pourtant, le ministère et le ministre en sont toujours responsables, et il y a toujours les employés. On ne fait pas les coupes nécessaires en haut, parce qu'on fait moins avec plus.

Comment le ministre peut–il se lever à la Chambre pour justifier l'APECA, le Programme de développement de l'économie de l'Ouest et les divers organismes de développement régional alors qu'ils ont échoué lamentablement, empiré la pauvreté au Canada et permis le favoritisme et la mauvaise utilisation de fonds fédéraux?

M. Dingwall: Monsieur le Président, quelle question facile de la part d'un député inoffensif. L'allégation du député se fonde sur des faits incorrects.

M. Hermanson: Soyez logique pour une fois.

M. Dingwall: Je n'ai pas interrompu le député pendant son intervention. Il pourrait peut–être m'accorder la même politesse.

Rappelons au député quelques faits historiques. Il est vrai que les programmes de développement économique régional n'ont pas tous connu un succès éclatant. Il est cependant faux de prétendre qu'ils n'ont connu aucun succès. Il est faux de prétendre qu'ils n'ont pas profité à certaines régions. Le député ferait mieux de parcourir le pays avant de faire des allégations fausses et trompeuses.

Le député soutient aussi que nous avons modifié les programmes offerts par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à cause des interventions du Parti réformiste. C'est à la demande des représentants du milieu des affaires et du secteur privé du Canada atlantique que les programmes ont été modifiés et que le gouvernement n'offre plus des subventions, mais bien des prêts. J'ai très souvent l'occasion de parcourir le Canada atlantique et de rencontrer les gens de cette région. J'ai écouté ce que la population et le caucus libéral de la région de l'Atlantique avaient à me dire. C'est après avoir analysé leurs propos que nous avons décidé d'accorder des prêts remboursables et non plus des subventions.

Finalement, le député se demande à quelle effigie sera frappée la nouvelle pièce de 2 $.

• (1530)

Les étudiants de l'University College of Cape Breton appellent effectivement le mur qui a été construit dans le cadre d'un programme d'infrastructure le mur Dingwall.

L'autre jour, je circulais en voiture et je suis passé devant le mur Dingwall. Je peux dire au député que le mur Dingwall durera beaucoup plus longtemps que mon auto et que d'autres personnes. Le député sait à qui je pense.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier avant la présentation du Budget du ministre des Finances, j'étais un peu anxieux. Anxieux, car j'étais conscient que le Canada est en faillite.

Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais plutôt le *Wall Street Journal* de New York, dans son édition du 12 janvier dernier, sous le titre *Bankrupt Canada*. Je savais aussi que la firme new–yorkaise Moody's nous avait mis sous surveillance et n'attendait que le moment propice pour diminuer notre cote de crédit et, par le fait même, faire grimper le déficit et la dette du Canada.

Devant ces faits, j'étais persuadé que le ministre des Finances devait sans faute redresser la situation. Par contre, je croyais qu'il serait juste envers toutes les catégories de contribuables. J'aurais le goût de faire ressortir les principales coupures que le ministre des Finances a effectuées et qui ne sont pas toutes appropriées et transparentes. Mais étant donné qu'il s'agit de sujets différents du mien, je laisserai mes collègues le faire mieux que moi.

Par contre, en ma qualité de porte–parole de l'opposition officielle en matière de transports, je m'attendais à des coupures, mais je ne me doutais pas que le ministère des Transports était à vendre. C'est cela la surprise qui m'attendait lundi dernier.

Le Budget nous annonce des coupures résultant de l'examen des programmes de l'ordre de 1,1 milliard, soit 50,8 p. 100 du montant des dépenses prévues entre 1995 et 1998. Si on inclut les coupures du Budget précédent, les dépenses du ministère des Transports seront réduites de 1,4 milliard entre la même période. En fait, les mesures du Budget permettront au gouvernement d'économiser 2,6 milliards avec l'examen des programmes réparti sur trois ans aux transports.

Prenons par exemple, le transfert de la gestion des aéroports aux collectivités locales. Le problème, étant donné que le principe consiste à pelleter dans la cour des provinces son problème de déficit, est que le transfert se fera vers des collectivités locales ou provinciales, mais sans recevoir les points d'impôt correspondants. C'est là que le bât blesse.

On sait que Air Canada a été vendu et c'est maintenant au tour du Canadien National. Alors les moyens de transport que nos ancêtres ont mis en place sont maintenant liquidés pour permettre au gouvernement, non pas de ne pas perdre la face, mais de rendre l'échec moins cuisant. Que pouvons–nous dire de tout ceci? Est–ce une vente de printemps du gouvernement fédéral? Est–ce une vente de débarras ou plutôt une vente de panique?

Depuis l'arrivée en force du Bloc québécois à Ottawa, nous prônons de grands développements pour redémarrer l'économie et regarnir les coffres de l'État. À cet effet, j'ai prononcé plusieurs discours en cette Chambre pour inciter le gouvernement à mettre en place et à investir dans un moyen de transport rapide, soit le train à grande vitesse dans le corridor Québec—Windsor. Rien dans le présent Budget ne faisait état de ce projet, même on mentionnait que les mégaprojets étaient maintenant terminés.

Du début à la fin du discours du Budget, je voyais le ministère des Transports tomber en pièces détachées. Je voyais l'héritage d'un siècle s'effriter. J'attendais toujours cette annonce consolante, soit un projet moteur pour le développement de l'économie, le TGV, mais non.

Examinons maintenant la Garde côtière. On nous présente une fusion de la Garde côtière avec le ministère des Pêches et des Océans. À première vue, le mouvement peut sembler intéressant car on nous prédit de la rendre plus efficiente, mais attention, même si le Budget ne fait pas état de mesures concrètes, hormis celles touchant la flotte, le gouvernement fédéral entend modifier le fonctionnement et le niveau de service de la Garde côtière. Ces modifications se traduiront par des mesures de recouvrement de coûts et d'augmentation de droits.

● (1535)

Ces mesures risquent de mettre en péril la compétitivité des ports du Saint–Laurent et de l'industrie maritime dans son ensemble. Par ailleurs, on constate que pour la Garde côtière, la partie III du Budget des dépenses prévoit une fusion de la flotte avec Pêches et Océans, la délégation de certaines activités d'inspection de navires à des sociétés de classification, une dévolution de responsabilités aux provinces en ce qui concerne les eaux intérieures de moindre importance et une gestion commerciale plus saine des ports publics, avec possiblement la cession de certaines installations.

Ce Budget prévoit aussi une majoration de la tarification des services, ce qui équivaut à une taxe déguisée pour les citoyens les utilisant. Bien entendu, les services maritimes sont visés par cette mesure. Les services de la Garde côtière sont des services d'intérêt public et à ce titre, ils ne devraient pas subir de hausse de tarification. Une telle hausse sur ces services, qui diminuent la formation d'embâcles sur le Saint–Laurent, empêchera la Garde côtière de sauver la vie de Canadiens, d'assurer la sécurité de la navigation et augmentera le risque d'accidents écologiques sur le Saint–Laurent.

En résumé, une tarification semblable diminue la compétitivité des ports québécois par rapport aux concurrents américains et ceci, le ministre des Transports et le gouvernement fédéral le savaient depuis longtemps. Le Comité des transports, dont je suis le vice–président, est actuellement à effectuer une tournée des principaux ports du pays. Notamment, nous avons visité Montréal, Québec et Mont–Joli, au Québec. Il en ressort clairement que si une tarification plus élevée est imposée, c'est la mort du trafic sur le Saint–Laurent. Les armateurs préféreront décharger leurs cargaisons à Halifax ou continuer vers les ports de Boston, New York ou Baltimore.

Est–ce à cela que le ministre veut en venir? Tuer la navigation sur le Saint–Laurent? Détourner le trafic vers les ports des provinces Maritimes ou encore des États–Unis? Voudrait–il tenter de faire peur aux Québécois de ce qui pourrait leur arriver s'ils décident d'avoir leur propre pays? Ce n'est pas par la peur que les Québécois et les Québécoises auraient accepté de vivre dans cette confédération pendant tant d'années, mais plutôt par une équité, ce qu'auraient pu nous démontrer les décideurs.

Les Québécois et Québécoises sont assez intelligents pour voir les manoeuvres du gouvernement actuel, et plus particulièrement du Parti libéral du Canada, qui a toujours, de par le passé et encore aujourd'hui, tenté d'écraser le Québec et favoriser certaines autres provinces. Je cite un exemple, l'exemple de la fermeture du Collège de la Garde côtière de Sydney, alors que l'Institut de marine de Rimouski au Québec et d'autres instituts dans d'autres provinces pourraient fort bien occuper exactement les mêmes fonctions, et ceci nous coûte un dédoublement de 10 millions de dollars par année dans des institutions provinciales qui pourraient fort bien prendre la relève.

Parlons maintenant de la privatisation du CN. Le Canadien National est une compagnie de l'État qui dessert, depuis de longues années, les Canadiens. Elle a contribué à faire du Canada un pays où il est possible de communiquer de l'Atlantique au Pacifique. Si ce n'était du Rail, l'Ouest canadien ne se serait probablement pas développé de la même façon qu'il ne l'a fait dans le passé. Le gouvernement a maintenant l'intention de vendre le CN, sous prétexte de permettre à la société d'obtenir la marge de manoeuvre requise pour prendre rapidement des décisions stratégiques d'exploitation et d'investissement.

Est–ce à dire que le ministre des Finances admet que son gouvernement n'est pas en mesure de prendre des décisions stratégiques? La vente du CN pourrait causer plusieurs problèmes et avant de liquider nos outils économiques de développement, il faudra s'assurer de plusieurs choses. Selon le rapport Nault, un certain travail de préparation est à entreprendre avant que le CN puisse être mis en vente, soit la réduction de la dette, l'augmentation des profits et la rationalisation du réseau.

Au départ, il faudra s'assurer que les obligations d'un éventuel acheteur protègent les droits de la population canadienne. Le rapport Nault, rappelons–le, préconise aussi un processus de privatisation semblable à Air Canada. Ce sont des questions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir et nous aurons l'occasion de questionner le ministre des Transports, aussi bien à la Chambre qu'en comité. Au niveau de la politique nationale des aéroports, on nous informe qu'il y aura poursuite de l'opération de commercialisation des aéroports. Déjà, six aéroports du réseau national ont été transférés à des administrations locales.

En ce qui concerne les petites municipalités où des groupes locaux souhaitent entreprendre des négociations avec Ottawa, le gouvernement du Québec sera dans l'obligation de les appuyer dans leurs démarches. Vous comprendrez que c'est encore les contribuables québécois qui auront à payer cette orientation du fédéral.

● (1540)

En conclusion, d'après les propos que je viens de tenir, vous comprendrez que je suis loin d'être emballé par les orientations prises dans le Budget concernant les transports canadiens, qu'il s'agisse des transports aérien, maritime ou terrestre.

Le gouvernement actuel démontre qu'il n'a aucune imagination. Les grands financiers du monde lui ont dit de couper, mais il a coupé n'importe où et particulièrement chez les démunis et chez les aînés.

Depuis plus d'un an, nous demandons au ministre d'adopter une politique intégrée des transports au Canada, une politique qui déterminerait ce qui est préférable de transporter par chemin de fer, par bateau, par avion et par route, une politique qui, sans être autoritaire et rigide, pourrait contenir des incitatifs financiers permettant de favoriser le meilleur mode de transport.

La majorité des pays du monde sont à développer le transport ferroviaire parce qu'il est le moins coûteux. Ici, au Canada, on enlève les rails un peu partout et on en fait des pistes cyclables. On permet aux camions de se promener sur les routes avec des charges épouvantables. Le réseau routier est détruit et les provinces doivent investir des sommes énormes pour entretenir leurs réseaux.

Je lisais, hier, un éditorial d'une grande Québécoise et Canadienne qui s'intitulait: «Le fédéralisme impérial.» Quel beau titre choisi pour définir le gouvernement fédéral, qu'il soit conservateur ou libéral. On agit sans consulter, on dirige par la peur

et on répète toujours les mêmes erreurs. C'est ça, l'impérialisme canadien.

Le gouvernement actuel croit peut–être que c'est par erreur ou que ce n'est que par saute d'humeur que le Québec a rejeté l'entente de Charlottetown. Mais il se trompe. Les Québécois voient clair. Les Québécois exigent de faire partie de la solution et non du problème. Tant et aussi longtemps qu'ils seront dans cette Confédération impérialiste, le reste du Canada pensera que les Québécois sont le problème.

Le ministre des Finances a tenté de nous faire croire que son Budget était une nouvelle forme de fédéralisme en tentant de décentraliser certaines juridictions, sans transfert de points d'impôt, mais à condition que les partenaires de la Confédération se plient aux objectifs nationaux.

Le Québec est une nation, un peuple. Il a ses propres objectifs et n'acceptera jamais d'être dirigé par un gouvernement fédéraliste impérial.

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue pour l'excellence de son discours sur les transports. Je pense qu'il prend à coeur les intérêts du transport au Québec. À mon avis, il les présente très bien.

J'aimerais qu'il me parle un peu des effets que pourraient avoir justement ces coupures de transferts aux provinces, que le ministre des Finances a d'ailleurs faites, qui sont évaluées à environ 7 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Ces coupures de transferts représentent des sommes d'argent que le Québec va recevoir en moins. Il ne faut pas oublier, en même temps, que le gouvernement fédéral continue d'imposer le Québec au même niveau. En plus, il taxe davantage les Québécois, et cela représente environ 6,5 milliards de dollars de déficit, pour le Québec seulement, en taxes, et un retour d'environ 2,5 milliards de dollars de moins par année, pour cette même province. Cela correspond à une différence d'environ 9 milliards de dollars de moins, donc un manque à gagner pour les Québécois.

Il ne diminue pas les taxes et les impôts au Québec; ce qu'il fait, il diminue la part que le Québec recevait auparavant. Cela veut dire qu'il y a un manque à gagner assez important, même très important. Que vont faire les Québécois pour compenser tout cela? Le Québec devra, comme le ministre des Finances l'a dit, couper davantage dans les dépenses ou bien augmenter les impôts des Québécois qui voient déjà leurs impôts et leurs taxes, non pas diminués, mais augmentés. En plus, ils percevront environ 2,5 milliards de dollars de moins par année du fédéral, ce qui est une injustice épouvantable. Il faut le dire et le répéter aux Québécois.

• (1545)

Comment le critique aux transports voit–il que les transports au Québec seront affectés du fait que le Québec aura à subir une aussi grande différence de revenu globalement?

Le président suppléant (M. Kilger): Comme j'ai été généreux avec la période de 10 minutes envers le député de Beauport—Montmorency—Orléans, je demanderais de nous remettre sur la bonne voie dans les termes de transport peut–être, mais de nous mettre sur la bonne voie encore et que sa réplique soit brève, pas plus de deux minutes.

M. Guimond: Oui, monsieur le Président, je vous remercie de votre bonne compréhension.

Je répondrai au député de Longueuil, de toute façon, c'est une question non prévue même s'il s'agit d'un député du même parti que moi. On peut être en mesure de comparer. Je suis persuadé que les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois qui nous écoutent, lorsqu'ils voient pendant la période des questions une question d'un député libéral à un ministre libéral, la réponse est déjà écrite, mais je peux vous dire que la question du député de Longueuil n'est pas prévue. Je vais tenter d'y répondre au meilleur de ma connaissance.

Des voix: Ah, Ah!

M. Guimond: Oui, vous pouvez rire.

Je crois qu'il soulève un point intéressant parce que j'ai déjà eu l'occasion de dire au ministre des Transports, en comité, que si le fédéral se retire des aéroports et des ports, privatise ou commercialise la Voie maritime du Saint–Laurent, la question cruciale qu'il faudra poser aux Québécois et Québécoises lors du débat référendaire est la suivante: «Est–ce que vous considérez que vous en avez encore pour les 28 milliards d'impôt que vous payez chaque année à Ottawa?»

Quand le fédéral investit chez nous, il ne nous fait pas de cadeau. Quand un aîné reçoit son talon de chèque de pension avec la feuille d'érable, ce n'est pas un cadeau que le fédéral lui fait, c'est son argent, l'argent de son mari ou de sa femme qui a travaillé toute sa vie, ou l'argent de ses enfants qui paient des impôts. Donc la question est très pertinente et toute la question est de savoir comment les provinces seront en mesure de pouvoir assurer le financement.

Par exemple, on veut transférer des aéroports régionaux. Les provinces ont carrément indiqué qu'elles ne voulaient pas prendre les aéroports régionaux, et je pense que les provinces auraient été mal avisées de le faire, mais, par exemple, les collectivités locales pourraient le faire. J'ai eu des procès–verbaux confidentiels qui disaient: «L'aéroport de Sept–Îles fait 1,9 million de profit par année, si la corporation locale n'est pas capable de rentabiliser l'aéroport, qu'est–ce qui arrive de l'aéroport? On ferme l'aéroport fédéral de Sept–Îles.» Donc, est–ce qu'on va ajuster nos impôts fédéraux en conséquence? La question est pertinente.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie l'honorable député de sa coopération. L'honorable député de La Prairie a la parole.

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord attirer l'attention de cette Chambre sur l'importance de l'endettement du gouvernement fédéral et sur le peu d'effet des mesures gouvernementales sur l'évolution de cet endettement chronique. Le gouvernement devrait équilibrer son budget le plus rapidement possible car son pouvoir d'emprunt devient presque inexistant.

Le Budget des dépenses 1995–1996, déposé par le président du Conseil du Trésor cette semaine, démontre que les frais de la dette publique représentent maintenant 30 p. 100 des dépenses gouvernementales, alors que 22 p. 100 sont affectés aux paiements

aux particuliers et 16 p. 100 aux paiements de transferts aux autres paliers de gouvernement.

Ces deux types de paiements combinés représentent donc 38 p. 100 des dépenses totales et totalisent à peine plus que les frais de la dette publique dans l'ensemble du Budget. On voit la gravité de la situation lorsque la gestion de la dette est à peine de 8 p. 100 inférieure à tout ce que le fédéral transfère aux Canadiens et aux provinces sous forme de paiements de transferts.

Étant donné la baisse des dépenses de programmes au cours des prochaines années et l'augmentation appréhendée des frais de la dette publique, le moment n'est pas loin où seulement les frais de la dette dépasseront tout ce que le gouvernement transfère comme aide aux individus et aux provinces. À ce moment–là, les contribuables seront plus au service des investisseurs et des acheteurs d'obligations gouvernementales que de l'ensemble des citoyens de ce pays. Est–ce cela le fédéralisme flexible du ministre des Finances?

On voit que le Budget du ministre n'a rien réglé quant à la progression de l'endettement. Le déficit de l'année qui se termine le 31 mars prochain aurait été de 41 milliards et non pas de 39,7 milliards comme prévu dans le dernier Budget si le gouvernement n'avait pas utilisé le surplus des cotisations d'assurance–chômage pour éponger son déficit. Ce surplus aurait dû normalement être affecté à la relance de l'emploi et à la résolution du problème de chômage structurel qui affecte les sans–emploi.

• (1550)

Le gouvernement reporte encore à plus tard les vraies décisions. De 42 milliards qu'ils seront à la fin de cette année, les frais de la dette publique passeront à près de 51 milliards dans deux ans.

La conclusion qui s'impose est que l'incurie des libéraux a mené ce pays prospère au bord de la faillite. Dans la meilleure des hypothèses, le déficit ne serait pas éliminé avant la fin du siècle. Les frais de la dette publique dépasseraient alors les 60 milliards. Quel gaspillage et quelle richesse perdue. Imaginons ce que nous pourrions faire avec ces 60 milliards de plus annuellement dans les coffres de l'État.

Le gouvernement actuel ajoute l'insulte à l'injure. Il continue d'envahir les champs de juridiction des provinces, mais en ne payant plus pour des programmes dont il imposera les normes nationales aux provinces. Le Québec aura l'odieux de taxer pour se conformer aux standards fédéraux entourant le financement en bloc prévu par le présent gouvernement.

En fin de compte, Québec va payer, mais Ottawa va édicter les règles. On décentralise le financement, mais le pouvoir de décision restera à Ottawa. Le gouvernement fédéral ne transfère aucun point d'impôt en échange de la diminution des paiements de transfert aux provinces. Le gouvernement maquille la vérité et reporte les vraies décisions après le référendum québécois. La contribution fédérale à l'aide sociale, à la santé et à l'éducation diminuera de 7 milliards d'ici deux ans. C'est énorme pour la santé et l'éducation, mais c'est malheureusement trop peu pour venir à bout du déficit.

Les chevauchements avec les provinces ne disparaîtront pas. L'examen des programmes et l'effort de rationalisation ont fortement porté sur des ministères et des organismes de juridiction strictement fédérale où il n'y avait pas, en fin de compte, de chevauchement ou de dédoublement avec les provinces, tels les ministères des Affaires étrangères et Commerce international, de la Défense nationale et des Transports.

Le fédéral ne se retire pas des champs relevant des provinces où l'effort de rationalisation a finalement très peu porté. Alors qu'il met progressivement en pièces le Régime d'assurance–chômage, le gouvernement impose, d'autre part, un impôt provisoire sur le capital des banques qui rapportera 100 millions au cours des deux prochaines années.

Durant la même période, la contribution des chômeurs à la réduction du déficit sera de 3 milliards, donc 30 fois plus que ce qu'on exige des banques. Cet impôt provisoire ne représente qu'un peu plus de 1 p. 100 du profit annuel des banques, alors que la classe moyenne demeure surtaxée. Deux poids, deux mesures: un impôt provisoire sur le capital des banques et un impôt permanent qui va jusqu'à 50 p. 100 sur le revenu des familles de la classe moyenne.

Il y a également la taxe d'accise. Cette taxe d'accise fédérale sur l'essence est majorée sur–le–champ de 1,5c. le litre pour aider à réduire le déficit. Pourquoi alors attendre en 1999 pour remettre en vigueur la règle des 21 ans pour les fiducies familiales? Sans doute pour laisser le temps à ces familles de trouver un nouvel abri fiscal. C'est toujours deux poids, deux mesures: l'une pour les tenants du capital, l'autre pour les travailleurs, les chômeurs et la classe moyenne.

L'impact du Budget sur la Montérégie et le comté de La Prairie, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, est également dévastateur. Alors que le vérificateur général nous apprend qu'une meilleure gestion à la Défense nationale entraînerait des économies de près de 1 milliard, on ferme la base de Saint–Hubert, même si le Québec ne possède sur son territoire que 15 p. 100 des infrastructures militaires au pays.

Après la perte du Collègue militaire royal de Saint–Jean, le Québec et la Montérégie perdent donc la base de Saint–Hubert.

La ville de Brossard, qui forme 55 p. 100 du comté fédéral de La Prairie, est constituée de résidants dont près de 40 p. 100 sont d'origine autre que canadienne. Plusieurs sont des immigrants récents, d'autres, dans certains cas, des réfugiés politiques. Le Budget imposera aux futurs immigrants des frais de 975 $ par adulte pour une demande d'immigration. Ce montant dépasse le revenu annuel dans plusieurs pays, il faut bien se le dire. Le gouvernement n'ouvre–t–il la porte qu'aux immigrants riches? Il faut se poser la question. Pourquoi imposer un tarif à l'entrée à des gens qui veulent améliorer leur situation économique? Il y a quelque chose d'odieux à faire réduire le déficit par des gens qui n'ont même pas encore mis le pied sur le sol canadien et dont la condition financière est souvent précaire. Est–ce là l'image du Canada que l'on veut transmettre comme terre d'accueil?

Les Canadiens sont–ils à ce point incapables de régler leur problème de déficit qu'il faille taxer des gens qui pensent venir s'établir chez nous? Cette mesure est révoltante et devrait être rejetée par le Parlement.

En conclusion, j'aimerais ajouter que le pouvoir d'emprunt du gouvernement est limité et proche du point de saturation, lorsque l'on applique de telles mesures pour réduire le déficit gouvernemental. C'est dans cette perspective qu'il faut évaluer le projet de loi C–73 du ministre.

• (1555)

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les commentaires de mon collègue du Bloc québécois. Il est évident que lorsque des mesures prises par le parti gouvernemental sont bonnes—parce qu'elles rencontrent les intérêts du Québec et également les intérêts du Canada—il est évident que ces mesures ne peuvent qu'être décriées par le parti de l'opposition qui n'a que des vues séparatistes.

Vous savez, le Budget déposé par le ministre des Finances est un budget qui, comme nous le savons tous et toutes, a été très bien reçu par les gens du milieu des affaires et par la communauté internationale. C'est donc dire qu'il s'agit d'un budget on ne peut plus responsable.

Le gouvernement actuel avait dit qu'il contrôlerait la dette et le déficit, mais j'aimerais également attirer l'attention de cette Chambre sur des propos tenus lors de la dernière campagne électorale par le très honorable premier ministre du Canada qui disait qu'il fallait contrôler la dette et le déficit, mais qu'il fallait également trouver le juste compromis entre le rôle que le gouvernement doit jouer auprès de la population et les réalités budgétaires.

Je pense que le Budget du ministre des Finances rencontre en tous points cette philosophie libérale du juste équilibre. Nous allons réduire le déficit cette année. Nous avons même dépassé nos objectifs puisque le déficit est moindre que prévu. Pour ce qui est du rôle social que doit jouer le gouvernement, bien, avec ce Budget, nous avons essentiellement repensé le rôle de l'État.

Quand on entend dire que les transferts en bloc que l'on fait aux provinces sont néfastes, j'appelle cela de la haute démagogie. J'ai siégé au Comité parlementaire de réforme des programmes sociaux et je tiens à vous dire que partout au Canada, on demandait une plus grande marge de manoeuvre pour les provinces. Au Québec, partout, on nous a demandé des transferts en bloc. Et ce que fait le ministre des Finances lorsqu'il dit qu'il repense le rôle de l'État, c'est effectivement de redonner aux provinces une plus grande autonomie avec ces transferts en bloc.

Mais que veut–on de plus? Il est évident que le transfert en bloc est accompagné d'une réduction, mais il faut comprendre que la réduction que nous imposons dans ce transfert touchant le régime d'assistance publique du Canada, la santé et l'enseignement postsecondaire, est moindre que la médecine que nous nous sommes nous–mêmes appliquée. Il ne faut pas oublier qu'en effectuant un transfert en bloc aux provinces, on élimine un certain nombre de chevauchements, donc on diminue des coûts administratifs.

Il va sans dire que c'est un Budget qu'on pourrait qualifier d'exemplaire, et voilà pourquoi les gens de l'opposition essaient de le décrier, mais avec beaucoup de difficultés, parce que cela ne rencontre pas leurs vues. Le Québec et les autres provinces dans le cadre de ce Budget y retrouvent leur compte, y retrouvent une plus grande autonomie. C'est ça le Canada de demain et c'est le Parti libéral, et le gouvernement actuel, qui fera entrer le Canada dans le siècle à venir.

Cela étant dit, voici ma question. On dit au Québec, qu'on veut reprendre l'autonomie budgétaire, qu'on veut ramener le pouvoir de taxation dans la province de Québec et qu'avec la séparation on aurait une plus grande capacité budgétaire. Considérant le fait, que la péréquation favorise la province de Québec. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je dois quand même respecter le fait que le député bénéficiait d'une période de dix minutes avec cinq minutes de questions et commentaires. Le temps est presque écoulé.

M. Bélisle: Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député d'Outremont que lorsqu'on parle du financement en bloc, ce que le gouvernement fédéral transmettra aux provinces c'est une enveloppe réduite, c'est une enveloppe chétive.

• (1600)

Lorsque je disais dans mon exposé que le gouvernement fédéral ajoute l'insulte à la blessure, c'est que, historiquement, comme l'a dit le premier ministre aujourd'hui, «celui qui peut intervenir, c'est celui qui paie». Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral payait. Mais à l'avenir, non seulement le gouvernement fédéral ne paiera plus et ce sont les provinces qui auront l'odieux de couper dans le domaine social, mais, en plus le gouvernement veut continuer à édicter des normes, des standards nationaux. C'est là que le bât blesse.

M. Cauchon (Outremont, Lib.): C'est faux! C'est faux! Allez lire le Budget. Allez–y.

M. Bélisle (La Prairie, BQ): Si le député d'Outrement peut me laisser terminer. C'est sûr qu'il faut maintenir certains programmes sociaux, mais là où le bât blesse le plus c'est que, au rythme où vont les choses, certaines des coupures faites ont été mal ciblées, tellement que si on met en relation les frais de la dette publique avec les dépenses de programmes et que l'endettement se poursuive au même rythme au cours des prochaines années, on pourrait arriver, dans cinq ou six ans, à devoir réduire les dépenses de programmes de l'ordre de 75 milliards pendant que les frais de la dette

atteindraient également 75 milliards. À ce moment-là, le gouvernement fédéral paierait autant pour la dette que pour l'ensemble des programmes aux individus et aux provinces. On serait dans une situation de crise, et c'est vers ça que le gouvernement nous mène actuellement.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de participer aujourd'hui au débat. Nous vivons depuis trop longtemps au Canada sans nous soucier des répercussions de nos actes. Le gouvernement a fait beaucoup plus que se lamenter sur les graves problèmes économiques de notre pays.

Les Canadiens et les gouvernements qu'ils élisent, aux niveaux municipal, provincial et national, sont depuis longtemps conscients de l'incidence du déficit, du fait qu'il mine la confiance des consommateurs, qu'il diminue notre compétitivité sur le plan international et qu'il prive nos enfants d'un avenir économique viable.

Plus souvent qu'autrement, les gouvernements n'ont pas agi, ont refusé d'agir. Le 27 février 1995, le gouvernement a fait preuve de courage et de détermination en consentant les sacrifices nécessaires pour assurer un avenir meilleur aux Canadiens. Le gouvernement libéral a proposé à la Chambre un programme qui va rétablir au Canada la confiance et l'optimisme nécessaires pour créer l'économie forte et dynamique dont nous avons besoin dans le contexte de la mondialisation des marchés.

À en juger par ce que disent les députés d'en face, cela leur a échappé. En tant que membre du Comité du développement des ressources humaines, je suis en mesure de dire que les initiatives prises dans ce budget reflètent notre détermination à respecter notre engagement à l'égard des principes de la Loi canadienne sur la santé et à renforcer notre engagement à collaborer avec les provinces pour offrir des services meilleurs et plus abordables.

Les provinces ont toujours soutenu qu'elles étaient plus près de la population et que, selon la Constitution, c'est à elles qu'il incombait d'administrer économiquement les programmes sociaux. C'est justement ce que les provinces pourront faire avec le transfert social canadien, qui sera négocié par le ministre du Développement des ressources humaines.

Au bout du compte, les Canadiens veulent que les deux paliers de gouvernement collaborent pour mieux administrer les programmes sociaux. Le budget poursuit les réformes structurelles fondamentales qu'il faut faire pour atteindre cet objectif. Si nous n'agissons pas maintenant, nos programmes sociaux sont condamnés. Nous tenons à nos systèmes de santé et d'éducation. Nous tenons à protéger les personnes âgées et les membres les plus démunis de notre société.

Je veux partager avec les députés quelques expériences que j'ai vécues récemment dans Etobicoke—Lakeshore. Mon bureau de circonscription reçoit beaucoup d'appels chaque jour. Dans les jours qui ont précédé le budget, mon bureau a reçu plus de 800 appels d'électeurs qui me demandaient de dire au ministre qu'il ne fallait pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est un message que moi-même et d'autres députés avons transmis au ministre des Finances.

Le Comité des finances a parcouru le pays et il a entendu les Canadiens lui dire ce qu'il faudrait faire. Je peux vous dire que le processus a fonctionné. Le budget reflète les opinions exprimées par les Canadiens. Je vous donne quelques exemples.

• (1605)

M. Ted Morris, de ma circonscription, a dit:

> Dieu merci, l'impôt sur le revenu n'augmente pas. Ce budget a apparemment fait tomber le sentiment d'indignation.

M. Morris rapportait également le message d'un directeur de banque local qui se réjouissait de la remontée du dollar, celui d'un courtier en immeubles qui était heureux des répercussions que le budget aurait sur l'unité nationale et celui d'un employé de grand magasin à la retraite qui se demandait si le gouvernement provincial suivrait l'exemple.

Les gens qui discutaient entre eux dans une beignerie populaire d'Etobicoke hier matin semblaient comprendre que les gouvernements ont abusé de leur crédit et vécu au-delà de leurs moyens dans le passé et que le gouvernement actuel est prêt à commencer à changer ses habitudes de dépenses.

J'ai ici une lettre qu'un de mes électeurs, M. Michael Kern, m'a envoyée aujourd'hui par télécopieur. Il dit ceci:

> Je suis heureux qu'il n'y ait pas eu de hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pour le moment, j'estime que la nouvelle taxe sur l'essence est acceptable.

Il dit ensuite ceci:

> Au cours des derniers jours, les médias ont surveillé les réactions au nouveau budget. Je suis certain que vous avez vu des émissions d'information où l'on entendait les partis de l'opposition critiquer le budget. Cependant, ces mêmes émissions nous montraient généralement aussi les réactions du public. Mon opinion du budget semble correspondre à celle des Canadiens en général. Nous sommes satisfaits. Il semble qu'il n'y ait que les partis de l'opposition qui soient déçus.

Je pourrais mentionner bien d'autres choses qu'il a dites. Il parle de la nouvelle politique d'immigration. Il en dit ceci:

> Ce n'est pas aussi mauvais que certains groupes voudraient nous le faire croire.

Il dit encore ceci:

> Lorsqu'on devient membre d'un club social, on doit payer des frais d'initiation, et je crois que le privilège d'immigrer au Canada devrait avoir son prix également. M. Martin a pris l'initiative de réduire le déficit, quelque chose que les gouvernements fédéraux précédents n'avaient pas osé faire. De plus, M. Martin l'a fait au moyen de réductions sensées et d'impôts sur les sociétés. Je suis heureux de voir que le travailleur canadien n'aura pas à assumer seul toute la responsabilité. Madame Augustine, je félicite votre gouvernement pour un budget pratique qui, je crois, est acceptable pour tous les Canadiens.

Je ne sais pas exactement quel genre de messages les réformistes reçoivent.

Notre gouvernement est déterminé à offrir aux personnes âgées un système de protection juste et fiable. Je sais que plusieurs aînés de ma circonscription suivent aujourd'hui les débats à la télévision

et se préoccupent de la protection pour les personnes âgées, de l'égalité, de l'équilibre et de tous les éléments nécessaires pour veiller à ce que le régime de retraite soit maintenu à long terme.

Selon l'exposé budgétaire, le principe fondamental de la réforme en matière de protection des aînés consiste à veiller à ce que le régime demeure abordable et que nous ayons des objectifs de changement pour 1997. Le budget énonce les principes de base de la réforme: protection non réduite pour toutes les personnes âgées les moins bien nanties, dont ceux et celles qui reçoivent présentement le SRG; maintien de l'indexation intégrale des prestations pour protéger les bénéficiaires contre l'inflation; répartition des prestations de SV en fonction du revenu familial, comme c'est actuellement le cas pour le SRG; une meilleure progressivité des prestations selon le niveau de revenu; et la maîtrise des coûts du programme.

Il reste en fin de compte que le Canada demeure encore le meilleur pays au monde et un modèle pour tous les autres. Avec ce budget, le gouvernement a donné l'exemple. Les Canadiens savent que nous continuerons de bénéficier d'un certain nombre de programmes sociaux qui montrent bien que nous comprenons le concept de communauté. Ces programmes sont mis en application d'une façon qui permet aux gouvernements de tenir compte de l'évolution de la situation et des besoins.

C'est dans un esprit de coopération fédérale–provinciale et afin de coopérer le plus possible à la relance économique du pays que je prends part au débat et que j'appuie le budget.

À titre d'immigrante au Canada, je sais que ceux qui sont en voie de demander le statut de résident permanent éprouvent des inquiétudes. Comme le ministre de l'immigration l'a dit, nous sommes tous dans le même bateau: ceux qui se joignent à nous, ceux qui sont ici et ceux qui veulent y venir.

• (1610)

Le droit d'entrée est fixé d'une façon typiquement libérale. Dans un esprit de bienveillance et un souci humanitaire, notre gouvernement s'assure que personne ne sera refusé en conséquence. Le processus prévoit également un programme de prêts et d'autres mesures d'aide.

Il s'agit d'un excellent budget et je recommande à tous les députés à la Chambre de l'approuver.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention la députée d'Etobicoke—Lakeshore qui nous a parlé des choses intéressantes qu'il y a dans le Budget, selon elle. J'ai aussi eu l'occasion d'accompagner la députée dans la tournée que le Comité du développement des ressources humaines a faite au Canada. J'aimerais savoir si elle est aussi satisfaite des mesures qu'il y a dans le Budget que de l'absence de mesures qu'il contient.

Est-ce qu'elle ne s'attendait pas à que ce Budget permette des investissements dans le domaine du logement social, parce qu'on a clairement compris que la meilleure façon de combattre la pauvreté au Canada c'était d'assurer un logement à un prix raisonnable aux gens qui consacrent souvent 40, 50 , 60 p. 100 de leur budget au logement alors que les autres formes d'aide sont inadéquates? Est-ce qu'on n'aurait pas pu s'attendre à quelque chose dans ce sens-là dans le Budget?

Est-ce qu'elle a, au cours de la tournée aussi, entendu quelqu'un nous dire qu'il fallait couper 700 millions de dollars à l'assurance-chômage, comme c'est prévu dans le Budget? Est-ce que quelqu'un pendant cette tournée nous a dit qu'il fallait couper l'assurance-chômage? Est-ce que, lorsqu'elle a assisté aux audiences du comité à Rivière-du-Loup, on a dit au comité qu'il fallait couper toutes les subventions au transport demain matin, changer tout le système économique de la région, sans mesure de transition, sans période pour s'ajuster et en même temps couper l'assurance-chômage et ainsi organiser l'exode de la région? Est-ce que ce sont ces choses-là qu'elle a entendues en comité et est-ce qu'elle est satisfaite de ce qu'elle retrouve dans le Budget par rapport aux questions du logement social, des coupures à l'assurance-chômage et des coupures aux subventions au transport?

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me rappelle moi aussi notre tournée au Canada. Les mêmes messages nous ont partout été répétés. Nous les avons peut-être interprétés différemment, mais les citoyens nous ont dit sans arrêt que la meilleure sécurité sociale qui soit, c'est d'avoir un travail et de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille.

Il est important d'ajouter que les témoins, qui ont abordé une foule de sujets, ont fortement insisté sur certains faits: ils souhaitent la participation du gouvernement fédéral, ils souhaitent que certains principes et des normes nationales s'appliquent, que la protection et la sécurité soient assurées, et que le gouvernement fédéral fournisse le soutien nécessaire.

Ce qu'on attend de nous, législateurs fédéraux, c'est de créer les conditions propices pour que les travailleurs puissent trouver des emplois.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'un des budgets les plus durs de l'histoire canadienne. C'est un budget dur qui était nécessaire pour remettre notre pays en selle. C'est un budget que les Canadiens ont demandé au gouvernement de déposer, et je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour l'appuyer.

Nous avons satisfait aux demandes des Canadiens qui voulaient un budget dur, mais juste. Nous avons pris les mesures budgétaires nécessaires tout en demeurant sensibles aux priorités de l'ensemble des Canadiens. Il est certain que le tout n'est pas sans douleur. Mais la douleur n'est pas celle qu'on ressent après avoir reçu un coup de marteau. Un coup de marteau aurait tout endommagé autour de la cible. Nous avons préféré utiliser un arc et une flèche et nous avons atteint les cibles bien précisément, sans tout détruire autour.

• (1615)

Ce budget est la flèche qui nous permettra d'atteindre notre objectif concernant le déficit sans pour autant détruire les fondations que nous avons construites.

C'est là la différence entre le budget que le ministre des Finances a déposé lundi et celui que le Parti réformiste a présenté la semaine avant. On peut pratiquer des compressions, mais il y a des façons de le faire. Je répète que c'est là toute la différence entre la philosophie libérale et celle des députés d'en face.

Le budget fédéral de 1995–1996 a reçu un accueil généralement favorable. Il est vrai que certains reprochent au budget d'être trop dur, d'autres de ne pas aller assez loin et d'autres de sonner le glas de la société canadienne dans sa forme actuelle. Mais il est facile de répondre à ces critiques.

Le budget arrive à un moment crucial pour notre pays. Il doit être dur, pour que le Canada relève les défis économiques et budgétaires qui se présentent à lui à l'aube du XXIe siècle. Si le budget proposait des compressions et des réductions de dépenses inconsidérées et encore plus draconiennes, les Canadiens seraient abandonnés par le gouvernement.

Or, comme je l'ai déjà dit, les libéraux n'abandonnent pas les Canadiens. C'est justement en adoptant une approche sensée pour résoudre nos problèmes budgétaires que le gouvernement actuel garantira le maintien des programmes sociaux et des services essentiels dans notre pays.

C'est un budget décisif en ce qui concerne notre déficit. Nous ne devons pas entraver la reprise économique et le potentiel de croissance. En adoptant les mesures proposées dans le budget, nous nous employons directement à résoudre nos problèmes budgétaires, de sorte que le Canada peut préserver l'universalité des programmes sociaux qui est caractéristique de notre pays.

Le budget doit satisfaire les marchés internationaux, ce qui est une réalité incontournable en cette ère de mondialisation des échanges. Les milieux financiers n'ont pas tardé à donner de très bonnes notes à ce budget.

Les taux d'intérêt ont baissé et notre dollar s'est immédiatement apprécié sur les marchés des changes. Nous n'avons pas cédé à la panique. Nous avons écouté les contribuables canadiens, les marchés internationaux, des douzaines et des douzaines de groupes d'intérêts, après quoi nous avons pris des décisions sensées, intelligentes et compatissantes.

Comme le disent les ministres des Finances, nous avons franchi une étape déterminante dans la lutte au déficit. La communauté internationale a reconnu que nous étions sur la bonne voie. Nombre de mes électeurs m'ont dit qu'ils étaient impressionnés par le budget. Il est évident que les Canadiens approuvent nos efforts.

Dans le budget, nous prenons des mesures essentielles pour assainir les finances du pays. Le budget fédéral est juste assez dur.

Le ministre des Finances a trouvé le bon dosage de compressions des dépenses et d'augmentation des recettes pour mettre le pays sur la voie de la réduction du déficit. Nous devons mettre de l'ordre dans les finances du pays. Pour ce faire, tous les Canadiens, où qu'ils soient, doivent assumer leur part du prix à payer pour remettre le pays sur la voie de la responsabilité financière.

J'ajoute tout de suite que cela n'implique pas une augmentation des impôts. En fait, nous atteindrons, et même dépasserons, nos objectifs de réduction du déficit sans augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le gouvernement a décidé de relever le défi de la prudence sur le plan budgétaire tout en maintenant une croissance économique constante. Ce n'est pas une tâche facile. Notre choix est de transformer complètement la structure du gouvernement. L'accent sera mis sur la réduction des dépenses et l'avènement d'un gouvernement amaigri, mais plus intelligent.

Je suis un partisan de longue date de notre secteur public. Toutefois, en tant que Canadiens, nous devons faire face à la réalité que le gouvernement doit subir une cure d'amaigrissement, réalité que nos fonctionnaires doivent aussi accepter. Le secteur public doit trouver le moyen d'être plus efficient. Ce ne sera pas facile, mais j'ai la certitude que les fonctionnaires canadiens peuvent faire passer le gouvernement dans le XXIe siècle.

S'il est des gens capables de relever ce défi, ce sont bien nos fonctionnaires. Ces professionnels amorcent une transition difficile. J'exhorte nos fonctionnaires, dont je connais un bon nombre personnellement, à mettre leurs connaissances au service de l'avenir du pays.

Nous savons tous que le secteur public va être amputé de 45 000 postes. Toutefois, l'an dernier seulement, il s'est créé près d'un million d'emplois au Canada. L'objectif de ce budget délicat est de mettre de l'ordre dans les affaires du pays sans freiner la croissance économique. Une économie saine assurera des emplois aux gens qualifiés, comme ceux qui quitteront la fonction publique.

• (1620)

Le gouvernement appuie la création d'emplois, mais, dans la plupart des cas, ce sont les entreprises qui embauchent. Nous réaliserons des économies, grâce aux compressions des dépenses publiques, mais nos recettes augmenteront aussi, grâce aux emplois créés.

Ma circonscription se trouve dans le nord–ouest de l'Ontario. Elle peut servir d'exemple pour expliquer quel sera l'impact du budget sur les Canadiens. Le nord–ouest de l'Ontario souffrira des compressions de dépenses et des mesures modifiant les recettes. Nous perdrons le financement du développement des industries minière et forestière que se partageaient les gouvernements provincial et fédéral. La diminution des subventions aux producteurs laitiers aura des répercussions chez nous, de même que l'augmentation de la taxe sur l'essence.

Cependant, comme mes électeurs, je crois que nous survivrons. Je crois que chacun de nous réalise que nous devons partager le fardeau d'une façon ou d'une autre. La survie de ma circonscription n'a jamais été liée à l'aide gouvernementale. La majorité de mes électeurs aimeraient mieux voir le gouvernement mettre de l'ordre dans ses finances que de recevoir de l'aide financière.

Le nord–ouest de l'Ontario s'est forgé une base économique, grâce aux secteurs de ressources naturelles, comme la forêt, les

mines et le tourisme. La diversification globale de notre économie régionale progresse, mais c'est un objectif à long terme.

Je trouve le budget très encourageant, car, même s'il réduit ou élimine les subventions, il maintient les programmes d'appui aux entreprises. Les prêts aux petites entreprises, les services aux marchés et à l'exportation et l'appui à la technologie continueront de faire partie du mandat fédéral. Nous sommes aussi optimistes quant à l'avenir des initiatives touristiques qui sont devenues une priorité pour le gouvernement fédéral.

La relation entre le secteur bancaire et la petite entreprise est une question qui nous intéresse depuis toujours dans ma circonscription. A l'époque où j'étais dans l'opposition, nous en parlions souvent. En fait, les petites entreprises ne bénéficient toujours pas d'un traitement équitable de la part des institutions financières.

Ce budget nous montre que, pour les initiatives raisonnables, l'accès au capital, qui est absolument essentiel à la croissance économique dans ma région, redeviendra une priorité pour le ministre des Finances. J'espère encore que, tôt ou tard, les banques du pays réaliseront que, sans elles, nous ne pouvons faire rouler l'économie au rythme qu'elle peut atteindre, à notre avis.

Les augmentations récemment consenties dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont un bon signe. Toutefois, la situation est unique dans une région comme le nord–ouest de l'Ontario. Je crois aussi que la commercialisation des sociétés d'État sera bien accueillie, tant à la Chambre que dans la circonscription que je représente.

J'ai présidé un groupe de travail gouvernemental qui devait étudier l'avenir de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Dans notre rapport final, nous avions notamment recommandé la commercialisation du CN. Cette mesure et la commercialisation d'autres opérations gouvernementales, comme Petro–Canada, présentent des possibilités très intéressantes pour le secteur privé. On met les entreprises entre les mains de gens d'affaires et on laisse au gouvernement le soin de les réglementer, et non de les exploiter.

Je voudrais parler brièvement des peurs qui sont véhiculées à propos des programmes sociaux. La question du transfert social canadien ne plaît guère aux habitants de ma circonscription., En fait, si nous modifiions le système, ils en seraient ravis car ils ne sont pas satisfaits de la structure actuelle des programmes sociaux.

Comme beaucoup d'autres députés de la Chambre, j'ai fait un sondage sur la sécurité sociale. La très grande majorité des gens ont répondu qu'il fallait modifier la politique sociale. Ce budget met en marche des changements à cette politique, et j'en suis très heureux. Encore une fois, le gouvernement n'a pas paniqué.

Les députés d'en face ont tendance à paniquer pour inquiéter les gens et leur laisser entendre que nous ne prenons pas de mesures assez rapidement. Cependant, ceux qui siègent ici depuis un peu plus longtemps savent que si nous prenons notre temps et que nous instaurons les programmes qui s'imposent, ces programmes résisteront à l'épreuve du temps. Ce sont de tels programmes qui ont contribué à édifier notre pays et qui en ont fait ce lieu où il fait si bon vivre.

Avant d'apporter quelque changement que ce soit à notre système, nous devons nous assurer que ce soit un changement pour le mieux, et non pour le pire.

• (1625)

Ce budget dit clairement que notre parti est responsable de programmes sociaux universels au Canada. C'est notre parti qui mènera la politique sociale jusqu'au XXIe siècle. La seule façon d'y parvenir, c'est de nous assurer d'en avoir les moyens, et c'est précisément ce que fait le budget.

Je tiens à dire que ce budget est responsable. Nous nous attaquons au déficit, mais nous planifions notre attaque pour ne pas faire trop de victimes. Le tissu social de notre pays survivra. Enfin, nous établissons un rythme de réduction du déficit responsable pour préserver la stabilité et la croissance de l'économie.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai entendu le député dire que ses électeurs sont très satisfaits de ce budget, d'autant plus que le premier ministre et certains autres députés libéraux ont dit que ce budget n'est pas celui qu'ils voulaient présenter et qu'il s'agit là d'un budget anti–libéral.

Je me demande si cela signifie en fait que les gens du centre et de l'est du Canada ont voté pour le Parti libéral parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix, mais qu'ils ne veulent pas de budgets libéraux traditionnels ou de politiques libérales traditionnelles. Des sondages portant sur des questions comme la justice et le budget montrent que les Canadiens veulent plutôt des politiques et des budgets de type réformiste.

Le fait que le député reçoive des félicitations au sujet du budget signifie–t–il en réalité que les gens n'appuient pas les politiques des libéraux?

M. Nault: Monsieur le Président, comme je l'ai fait à de nombreuses reprises à la Chambre, permettez–moi tout d'abord de préciser très clairement au député d'en face que je ne viens pas du centre, mais bien de l'ouest du Canada. Il se trouve que je suis député de Kenora—Rainy River, une vaste circonscription du nord de l'Ontario qui fait partie du fuseau horaire du Centre, et qui est située tellement près de Winnipeg que nos idées rejoignent beaucoup celles des gens de l'Ouest. Les électeurs de cette circonscription votent pour le Parti libéral depuis longtemps, avant ma naissance, et j'admets qu'un candidat réformiste s'y est présenté. Le cher homme a eu la chance de récupérer son cautionnement.

Je peux assurer à la Chambre que les électeurs de ma circonscription, dont les idées se rapprochent beaucoup de celles des gens de l'Ouest, qui croient très fermement à la structure et aux programmes sociaux du Canada, n'auraient pas voté pour le Parti libéral depuis le début du siècle s'ils ne croyaient pas aux principes que défend ce parti.

Si ce budget n'était pas libéral, comme l'a laissé entendre le député, j'en aurais entendu parler d'abord et avant tout dans ma circonscription car, comme je l'ai dit, les électeurs de cette circonscription n'ont voté qu'une seule fois pour un autre parti, c'est–à–dire lorsqu'ils ont perdu leur route en 1984, que tout le monde a été assez stupide pour voter pour le Parti conservateur et qu'ils ont voté pour le Nouveau Parti démocratique. Je peux assurer

aux députés que mes électeurs ont appris leur leçon cette fois–là et sont retournés vers les libéraux.

À la suite du budget, j'ai reçu cinq appels téléphoniques d'électeurs qui s'inquiétaient au sujet des programmes sociaux. Les autres ont appelé pour dire que ce budget est excellent, car il nous remet sur la bonne voie. Il reconnaît également que nous ne sommes pas tombés dans ce pétrin en trois ans, comme le Parti réformiste semble le laisser entendre, et que nous n'en sortirons pas en trois ans, comme il le propose.

Il nous a fallu 20 ans pour y tomber et il nous faudra un certain temps pour en sortir. En ce faisant, au lieu de détruire la structure fondamentale du Canada, nous devrions faire preuve de bon sens et prendre le temps de restructurer l'économie comme il le convient.

[*Français*]

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, je serai bref. J'aimerais simplement joindre mes efforts à ceux de mon éloquent collègue qui, évidemment, a fait une analyse juste de la situation budgétaire. J'aimerais ajouter, concernant la question des standards nationaux, comme je l'ai souligné auparavant, que le ministre des Finances, dans le cadre du Budget, a créé un nouveau transfert qui s'appellera le Transfert social canadien.

Du côté de l'opposition, ce qu'on souligne, c'est que nous assujettissons ce Transfert social canadien encore à des standards nationaux. Eh bien, je ne vois pas du tout ce qu'il y a de mal à fixer des standards nationaux. Le problème avec les standards nationaux,—et encore une fois, du côté de l'opposition, on essaie de masquer la vérité—c'est qu'anciennement, les standards étaient fixés unilatéralement par l'appareil fédéral. Maintenant, ce que nous disons et c'est écrit noir sur blanc dans le Budget, c'est que nous invitons l'ensemble des provinces à travailler ensemble pour fixer, en coopération, en concertation, ces standards nationaux.

C'est ça, le nouveau fédéralisme canadien, le fédéralisme flexible, un fédéralisme coopératif. Donc, on n'essaie pas de masquer la vérité ou encore d'user ou d'utiliser une forme d'astuce pour enlever ce qui est effectivement dans le Budget et ce qui a été demandé par toutes les provinces.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Nault: Monsieur le Président, je voudrais dire rapidement à mon collègue et aux autres députés que le fédéralisme est de loin le meilleur système au monde. Et il y a une raison à cela. Si le fédéralisme fonctionne si bien et que d'autres pays nous envient, c'est parce que ce système est souple et pas statique. La réussite du fédéralisme tient à sa souplesse.

Ceux qui ont analysé l'évolution de notre système et les changements qu'il a subis depuis ses débuts, jusqu'à aujourd'hui, ont constaté que nous avons su nous adapter aux changements énormes qui sont survenus. Eh bien, c'est ce qui explique la grande réussite de notre pays.

Si le gouvernement reste dans la voie que le ministre des Finances a tracée, je prédis, comme je l'ai fait aux dernières élections, que notre déficit sera maîtrisé d'ici la fin de ce siècle. Nous rembourserons notre dette. Nous serons de nouveau sur la bonne voie et nous resterons le pays où il fait le mieux vivre. Nous serons revenus à la politique financière et monétaire à laquelle nous n'aurions jamais dérogé, sans les dix années de désordre du gouvernement conservateur.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour attirer l'attention de la Chambre sur un événement historique. Nous avons enfin assisté au dépôt d'un budget qui, bien que timide, tente au moins de réduire véritablement les dépenses fédérales.

Il y a belle lurette que nous n'avons pas vu pareil budget et c'est une grande victoire pour le Parti réformiste du Canada. Ce budget aurait été impensable, il y a quelques années à peine. Il témoigne d'une stupéfiante conversion au sein du Parti libéral.

Je me réjouis de ce que les marchés financiers aient réagi positivement, ce qui est à l'avantage de notre pays. Ce que je souhaite, d'abord et avant tout, c'est un Canada prospère et stable. Quand il s'agit de bonnes mesures, il m'importe peu de savoir qui dépose le budget.

Comme le léopard ne peut pas faire disparaître ses taches, les libéraux ne sauraient, à mon sens, être vraiment convertis. Ce budget est une mesure dictée par la nécessité, quelque chose de contraire à leurs convictions. Les libéraux ont fait le strict minimum pour éviter un désastre financier national. S'il avait pu agir à sa guise, le premier ministre aurait accru les dépenses et augmenté les impôts comme jamais il ne l'a encore fait. C'est ni plus ni moins ce qu'il a dit à l'émission *Morningside* du réseau CBC hier.

En l'occurrence, c'est indéniable que la présence du Parti réformiste du Canada à la Chambre constitue un rempart qui protège le contribuable, une forteresse qui assure la défense de l'intérêt public. C'est le Parti réformiste qui, de concert avec les contribuables canadiens, a amené ce changement de cap.

Pendant un an et demi, cinquante–deux députés de la Chambre ont exercé une pression insistante sur le gouvernement en faveur d'une réduction des dépenses et le gouvernement a enfin réagi et adopté un point du programme du Parti réformiste, tout comme il s'inspirait du programme du Nouveau Parti démocratique, lorsque celui–ci comptait à la Chambre.

Les libéraux forment peut–être le gouvernement, mais il y a un nouveau joueur sur la glace. Le gouvernement est maintenant forcé de répondre aux critiques formulées par une opposition responsable sur le plan financier, plutôt que par une gauche irresponsable. Les libéraux forment encore le gouvernement et sont encore assez nombreux à la Chambre pour adopter toutes les lois qu'ils veulent bien, mais ils n'ont plus le mandat moral ou politique pour poursuivre leur programme de gauche. C'est maintenant le Parti réformiste du Canada qui détient le mandat politique. C'est lui qui

force le gouvernement à adopter une nouvelle politique. Je m'en félicite.

Cependant, il reste tant de choses à faire. On a tellement fait fi de l'intérêt public dans ce budget. Le gouvernement a adopté des demi–mesures. Il n'a pu se résoudre à aller jusqu'au bout pour défendre notre économie, nos programmes sociaux et notre prospérité future. Plusieurs aspects de ce budget me consternent vraiment. On n'a pratiquement pas touché à tout ce qui découle d'une idéologie conforme.

Mes électeurs ont dit clairement, par exemple, qu'ils voulaient réduire de deux tiers la taille de la Société Radio–Canada. Au lieu de cela, le gouvernement s'est contenté d'une réduction de 4 p. 100. À la suite d'un processus très large de consultation, mes électeurs m'ont dit qu'ils souhaitaient des coupes sombres au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Or, le gouvernement a décidé plutôt d'accroître son budget de 12 p. 100. On ne touche pratiquement pas aux groupes d'intérêts. Le Conseil des arts du Canada subit des compressions d'à peine 2 p. 100. Dans le cas de l'Office national du film, la proportion n'est que de 5 p. 100.

Je trouve déplorable que le gouvernement sabre l'assurance-chômage, mais pas ces autres organismes. Il n'a pas été équitable envers les Canadiens en ne touchant pas à un si grand nombre d'institutions. Comment les libéraux peuvent–ils, d'une part, commencer à s'attaquer au filet de sécurité sociale et, d'autre part, refuser d'abolir leur propre régime de retraite extrêmement généreux?

• (1635)

De nombreuses dispositions du budget ne font que refléter le pouvoir de divers ministres. Comment se fait–il qu'on augmente de 69 p. 100 les crédits de la Société de développement du Cap–Breton? Le fait que cet organisme se trouve dans la circonscription du ministre des Travaux publics a peut–être quelque chose à voir avec cela. Pourquoi a–t–on décidé de ne supprimer que 30 postes à l'ACDI? Le ministère des Affaires étrangères a beaucoup de poids au Cabinet.

Je le répète, ce budget n'a rien d'équitable. Cela ne veut pas dire que je désapprouve toutes les décisions prises, mais l'hypocrisie de ce budget m'amène à douter de tout ce que dit le gouvernement. Ce budget n'est qu'une suite de promesses non tenues. Il y a une foule d'exemples.

Le gouvernement a promis de ne jamais changer la directive sur le réaménagement des effectifs sans le consentement du syndicat. Il a rompu sa promesse. Il a promis une réforme massive des programmes sociaux. Il n'y en a aucune, encore que d'importants changements vont se produire. Il a promis de ne pas augmenter les impôts pour la classe moyenne. Il les a augmentés. Il a promis de réformer la TPS, il n'en a rien fait. Le premier ministre allait dénoncer l'ALENA. Aujourd'hui, il n'a que des éloges à faire au sujet de cet accord. Il a promis de porter l'aide extérieure à 0,7 p. 100 du PIB. Lundi, il l'a réduite de 500 millions de dollars.

Il y a deux ans, le Parti réformiste avait proposé de réduire de 30 000 à 35 000 le nombre d'employés de la fonction publique. Ces réductions auraient déjà été faites et ce serait terminé. Les libéraux ont reproché aux réformistes d'être insensibles et sans pitié. Aujourd'hui, ils mettent joyeusement à pied 45 000 fonctionnaires. Le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique dit que d'autres réductions sont prévues. C'est être insensible et sans pitié.

Les agriculteurs se souviendront des promesses qui n'ont pas été tenues. Vous souvenez–vous quand les libéraux ne voulaient pas signer l'accord du GATT à moins que l'article XI(2)c) ne soit renforcé? Ils l'ont tout de même signé. Les producteurs de grain de l'Ouest se sont vu ôter la subvention du Nid–de–corbeau. Ajoutez à cela une nouvelle taxe sur l'essence et les importantes réductions qui vont être apportées aux programmes agricoles au ministère de l'Agriculture.

Ce gouvernement a attendu d'avoir gagné les élections pour matraquer joyeusement les agriculteurs. Ceux–ci veulent bien faire leur part. Cependant, si les réductions dans d'autres secteurs étaient aussi importantes qu'elles le sont dans le secteur agricole, nous aurions maintenant un budget équilibré en vue.

Ma circonscription fait face à présent à une grave situation économique à cause de ce budget. Le coup qu'elle va subir est hors de proportion. La station météorologique va être fermée le mois prochain. Pire, la Base des Forces canadiennes Chilliwack, dans ma circonscription, va être progressivement fermée au cours des quatre prochaines années. Cela veut dire une réduction de 7 p. 100—105 millions de dollars—de l'activité économique à Chilliwack.

Peut–être que le ministre des Finances n'a pas vu l'étude qui a été publiée lundi. Elle montrait qu'en regard de la répartition régionale, la Colombie–Britannique reçoit, par an, 700 millions de moins qu'elle devrait, vu sa population. Je répète que nous sommes prêts à faire des sacrifices, mais pourquoi le gouvernement devrait–il accroître les disparités régionales en enlevant 100 millions de plus à la Colombie–Britannique?

À l'exception peut–être de Cold Lake, en Alberta, aucune localité du Canada ne souffrira plus de ce budget que Chilliwack. Les libéraux appellent cela juste. J'appelle cela honteux et, un jour, les habitants de Colombie–Britannique rétribueront les libéraux pour leur politique.

Il n'y aura plus de forces terrestres à l'ouest des Rocheuses. En cas de catastrophe naturelle ou de troubles de l'ordre, il n'y aura plus de forces sur lesquelles la province puisse compter. C'est une vue à court terme. C'est une mauvaise politique, des points de vue civil, militaire et économique. La troisième province du Canada mérite mieux que cela.

Maintenant, je dois en venir au projet de loi. La faiblesse fatale de ce budget est que ce projet de loi va faire un tort considérable au Canada. Dans deux ans, le Canada paiera 51 milliards en intérêts seulement. Les dépenses de programmes vont baisser pour atteindre 108 milliards, mais nos paiements d'intérêts vont atteindre la moitié de nos dépenses de programmes. Ce pouvoir d'emprunt n'est rien d'autre qu'un gigantesque programme social pour les investisseurs étrangers.

Le ministre des Finances dénigre le Budget des contribuables du Parti réformiste, mais au moins nous regardons la vérité en face. À cause du coût du service de la dette nous nous trouvons devant l'effrayante possibilité de voir beaucoup de nos programmes

disparaître dans peu de temps. Nous les étouffons en continuant à avoir d'énormes déficits budgétaires.

Malgré tout le battage que font les libéraux, le déficit est toujours énorme. Il sera encore de 25 milliards dans deux ans. À ce moment–là nous pourrions fort bien être en récession. L'économie américaine donne déjà des signes de ralentissement et si cela continue, notre économie pourrait bien s'effondrer.

Le ministre des Finances critique les réformistes parce que nous voulons ajuster les programmes sociaux pendant qu'il est encore temps, mais la minute d'après le gouvernement admet qu'il procède à une étude sur la situation des fonds de pension. D'ici à ce qu'il rassemble le courage nécessaire pour passer à l'action, il devra réduire la pension de vieillesse à un point tel que les effets seront catastrophiques, condamnant de nombreuses personnes âgées à la pauvreté.

• (1640)

Les libéraux voient aussi bien les chiffres que n'importe qui. Ils savent ce qu'il faut faire pour protéger nos programmes sociaux à l'avenir, mais ils vont remettre toute décision à plus tard parce qu'ils n'ont pas le courage de prendre aujourd'hui les dispositions qui s'imposent. En fait, ils couvrent les réformistes d'insultes bien que les suggestions de ces derniers soient dans l'intérêt du public et bien qu'ils s'apprêtent eux–mêmes à faire en douce exactement ce que recommandent les réformistes.

La semaine dernière, j'ai présenté une pétition portant le nom de 20 000 personnes réclamant qu'il n'y ait pas de nouveaux impôts. Dans quelques jours, j'en déposerai une signée par plus de 13 000 autres de nos concitoyens. J'ai personnellement déposé au bureau du ministre des Finances 2 000 lettres de la part de mes électeurs lui demandant d'équilibrer le budget sans augmenter les impôts. Ils n'ont pas obtenu gain de cause. Les Canadiens voulaient que le gouvernement leur dise quand il allait équilibrer le budget, ce qu'il n'a pas fait.

Il existe des critères très simples de bon gouvernement: une gestion consciencieuse des deniers publics; une notion très claire de l'intérêt public et la détermination de le protéger quoi qu'il arrive à l'avenir; une prise de conscience de l'équité entre les régions et la réduction équitable des dépenses du gouvernement. Je suis déçu de voir que le gouvernement ne répond à aucun de ces critères.

Ce budget est une trahison pour les Canadiens et, peu importe si, à court terme, il est bien reçu par les marchés financiers, à long terme, ce sont les chiffres qui dicteront notre avenir. Lundi, le gouvernement avait l'occasion de réparer le filet de notre sécurité sociale. Le projet de loi C–73 et les intérêts vont le réduire en charpie dans les années à venir.

C'est une honte que ce gouvernement ait choisi de se terrer pendant un an et demi, rendant la tâche d'équilibrer le budget encore plus difficile qu'elle n'aurait dû l'être. C'est une honte qu'il s'apprête à ajouter 90 milliards de plus à la dette du Canada, dette qui sera l'arrêt de mort de nos programmes sociaux, la malédiction des taux d'imposition, un barreau dans les roues de la création d'emplois, et une pierre au cou de nos enfants et de nos petits–enfants, dans les siècles des siècles, amen.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu la chance, hier soir, de voir un sommaire des fermetures de base à la télévision. J'ai remarqué que la base de Chilliwack sera fermée. Si j'ai bien compris, cette base est dans la circonscription du député.

De ce côté–ci de la Chambre, il n'y a pas un député qui n'ait pas ressenti le déchirement qui était exprimé dans cette émission d'hier. C'est pourquoi bon nombre des ministériels ont tenté, au cours des derniers mois, de faire comprendre à l'opposition, au Parti réformiste, qu'on ne devrait pas parler seulement du déficit fédéral. On devrait aussi parler du déficit humain.

Ce qui m'inquiète, c'est que le débat n'a abordé aucune question qui déborde le cadre de la définition classique du déficit. Nous devons essayer de déterminer ce que nous allons faire à long terme. Notre pays, comme d'autres dans le monde, est aux prises avec des taux d'intérêt variables, les capitaux étant transigés sur les marchés par des gens qui concluent des contrats à terme sur leurs propres devises, qui jouent avec des produits dérivés et que sais–je encore. En tant que pays du G–7, nous sommes presque une victime de cette activité boursière à l'échelle internationale.

J'aimerais que nous puissions, avec le Parti réformiste, pousser le débat plus loin, ne pas penser seulement à ce budget et aux décisions difficiles que nous avons dû prendre, de ce côté–ci de la Chambre. Qu'on ne s'y trompe pas, nous souffrons tout autant des compressions, de notre côté. J'irai jusqu'à dire que nombre d'entre nous en souffrent encore plus. En tant que libéraux, nous avons dû aller à l'encontre de l'idéologie même qui nous a portés au pouvoir. De leur côté, les réformistes semblent beaucoup mieux préparés mentalement à supporter des compressions radicales, quelles que soient les conséquences pour la société.

• (1645)

Le député accepterait–il, avec les autres députés de son caucus, d'entamer, après la période des questions, un débat au cours duquel nous pourrions envisager de nouveaux accords de Bretton Woods améliorés? Nous pourrions nous demander ce qu'on peut faire pour changer les taux d'intérêt, non pas seulement au Canada, mais dans le monde entier. En fait, au rythme où nous allons, ce n'est pas seulement le Canada qui est en mauvaise posture, c'est le monde entier.

M. Strahl: Monsieur le Président, je remercie le député de son exposé. Je comprends son premier argument à propos des fermetures de bases. Je comprends que les fermetures de bases ont touché de nombreuses circonscriptions et qu'elles transcendent les politiques des partis. Des bases ont fermé dans les circonscriptions de certains députés du Bloc québécois. Il en va de même pour de nombreux députés libéraux.

Ce que je voulais dire au sujet de la fermeture de la BFC Chilliwack, c'est qu'il n'y aura plus de base de l'armée en Colombie–Britannique. Il y a 12 bases militaires dans tout le Canada, mais pas une seule en Colombie–Britannique. Cela me préoccupe. Les gens de là–bas s'inquiètent au sujet de la protection civile. Qui plus est, ils estiment que les Forces canadiennes devraient être présentes.

J'aimerais que les gens de la Colombie–Britannique puissent recevoir de la formation au Québec, et vice–versa. C'est une simple question d'équité. Je me rends compte que je ne suis pas le seul député touché, mais je crois que ce serait une erreur à long terme de

ne pas stationner de forces terrestres en Colombie–Britannique. Je sais que de nombreux députés des deux côtés de la Chambre partagent ma déception, mais je crois qu'il s'agit là d'une politique à courte vue.

Le député parle des compressions que nous voulons pratiquer sans tenir compte de leurs répercussions sur la population, et je lui répondrai que les réformistes ont toujours dit que c'est justement à cause de ces répercussions que nous préconisons le changement. Il n'y a rien de drôle à dire: «Je crois que nous devrons pratiquer des coupes profondes et que nous devrons même réduire nos attentes en ce qui concerne le régime de pensions.» Cela n'a rien de drôle. Mais la réalité, c'est que je veux préserver l'essentiel des programmes pour les gens qui en ont besoin.

En préservant les programmes à court terme, nous conserverons les éléments qui font du Canada un merveilleux pays. C'est justement parce que nous voulons protéger la population. En ce qui concerne son dernier argument au sujet des accords de Bretton Woods, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi d'initiative parlementaire concernant l'imputabilité des institutions financières internationales. . .

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Strahl: C'est à cause du temps que le député a pris.

Le Président: Avec tout le respect que je dois aux députés des deux côtés de la Chambre, je crois que la période totale accordée de cinq minutes est terminée.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, j'attends avec impatience le jour où je n'aurai pas à intervenir à la Chambre au sujet d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Les députés libéraux ont évidemment passé les derniers jours à répéter que le budget du ministre des Finances était la meilleure chose qui pouvait arriver au Canada. Ils ont déclaré que les marchés financiers en étaient ravis tout comme leurs électeurs, de sorte que la vie est belle. En fait, je remercie le député de Broadview—Greenwood d'avoir confirmé que ce budget si populaire ne reflétait pas la politique libérale. C'est tout simplement la preuve que les Canadiens ne veulent pas des politiques des libéraux.

Depuis deux jours, les gens d'en face soutiennent que le dollar monte et que les taux d'intérêt diminuent. «Ne vous inquiétez pas. Soyez heureux», disent–ils. Eh bien, je crois que la chute des taux d'intérêt a beaucoup plus à voir avec l'argent que les Canadiens ont investi ces derniers jours au chapitre des CPG pour leurs REER, ce qui a donné aux banques un excédent d'argent dont elles doivent se débarrasser.

Aujourd'hui, le dollar n'est plus en hausse, contrairement à ce qu'espéraient nos vis–à–vis. Il est tombé à 70,92 aujourd'hui, soit plus d'un cent et quart sous le sommet atteint le lendemain du budget.

Cela signifie peut–être que les marchés mondiaux ont eu le temps d'examiner plus attentivement le budget et de constater que la plupart des coupes sont reportées à l'an prochain, contrairement à toutes les grosses hausses d'impôt qui entrent en application cette année. Toutefois, je suis d'avis que nous devrons tous attendre quelques semaines avant de conclure que le dollar monte ou descend. Nous devons donner le temps qu'il faut aux marchés pour étudier vraiment ce document.

Le budget prévoit des hausses d'impôt qui vont faire très mal au Canadien moyen. Les députés libéraux doivent être les seuls au Canada à penser que la pénalité imposée aux banques n'aura aucun effet sur les taux de prêt ou les frais de service qu'elles imposent à leurs clients.

• (1650)

Les députés libéraux sont certainement les seuls au pays à croire qu'une augmentation d'un pour cent de la surtaxe des sociétés n'entraînera pas une hausse des prix ou des frais de service.

Ils sont certainement les seuls au pays à croire qu'une augmentation de 1,5 cent le litre de la taxe sur l'essence n'entraînera pas une hausse du prix pour les consommateurs.

Malgré toutes ces augmentations de taxes trompeuses imposées aux contribuables canadiens, le bateau continue de couler, bien qu'un peu plus lentement et avec un équipage plus réduit. Dans trois ans, les paiements d'intérêts sur la dette auront absorbé jusqu'au dernier dollar économisé par le ministre des Finances au moyen de son budget.

Selon le *Vancouver Province*, le ministre aurait dit: «La lumière au bout du tunnel est beaucoup plus proche qu'on ne le croit». En réalité, si cette lumière grossit, c'est parce qu'une locomotive fonce sur nous. Le ministre des Finances va peut–être dans la bonne direction, mais il est sur la mauvaise voie. Le fait de hausser les taxes ne va inspirer confiance à ceux qui créent des emplois au Canada, c'est–à–dire les entreprises.

Les députés d'en face croient que le gouvernement crée des emplois, mais en fait ce sont les entreprises qui créent les emplois véritables et durables. Or, si celles–ci n'ont pas confiance en l'économie, elles ne vont pas prendre de l'expansion et créer de nouveaux emplois.

Comparons un peu la performance du ministre des Finances à celle de certains gouverneurs aux États–Unis. Un résident de ma circonscription, M. John Dickenson, m'a fourni l'enregistrement d'un discours prononcé par le gouverneur du New Jersey, Carol Whitman.

Au cours d'une période de deux ans, le gouverneur Whitman a réduit les impôts des sociétés et des particuliers trois fois, soit de 30 p. 100, tout en réduisant les dépenses, conformément à un amendement l'obligeant à avoir un budget équilibré. Les opposants à ces mesures, ont réagi comme des libéraux et ont dit: «Tout le système va s'écrouler. L'économie va s'effondrer». En réalité, 60 000 emplois ont été créés dans le secteur privé et les recettes fiscales ont augmenté.

Le même scénario s'est reproduit dans d'autres États américains. Durant le premier mois où il a assumé ses fonctions de gouverneur du Massachusetts, Bill Weld a réduit les dépenses de 1,7 milliard de dollars. Il a aussi réduit les impôts cinq fois et le taux de chômage dans son État est maintenant le plus bas au pays.

Le même mois où le président Clinton autorisait la plus importante hausse d'impôt de l'histoire des États–Unis, le gouverneur John Ingler approuvait la plus grande réduction d'impôt de l'histoire du Michigan, ce qui a eu pour effet de faire baisser le taux de chômage de cet État à son plus bas niveau en 20 ans.

La Nouvelle–Zélande a également obtenu des résultats similaires en réduisant énormément les dépenses gouvernementales tout en révisant le régime fiscal et en diminuant les taxes et les impôts.

Les faits le prouvent, il est possible d'éliminer le déficit en trois ans. Comme le montrent ces exemples, la meilleure façon de veiller à ce que les familles pauvres, les entreprises et tout le monde disposent de plus d'argent, c'est de réduire les dépenses, les taxes et les impôts. Les gens ont alors les moyens de s'acheter une maison et d'améliorer leur niveau de vie. Les choses vont mieux lorsque les gens prennent leurs propres décisions en ce qui concerne leurs achats au lieu de s'en remettre à leur grand oncle, le gouvernement libéral, ici, à Ottawa.

L'augmentation des taxes et des impôts n'a rien de moral, de charitable ou de vertueux. Je vais répéter au cas où des députés d'en face dormaient. L'augmentation des taxes et des impôts n'a rien de moral, de charitable ou de vertueux. Elle ne fait que punir les membres les plus productifs de notre société. Elle est symptomatique de l'incompétence du gouvernement et de son incapacité à reconnaître les répercussions négatives que les taxes et les impôts élevés peuvent avoir sur la société.

Il y a même des libéraux qui se sont rendu compte que quelque chose clochait. Ils se sont rendu compte de l'escalade de la criminalité, de la violence familiale, de la pauvreté et de la dette. Certains commencent même à s'apercevoir que le plus grand programme social est celui qui verse chaque année tous ces intérêts aux créanciers qui détiennent la dette du Canada. Voilà un programme social qui croît sans cesse.

Le gouvernement n'a pas encore compris que les mesures prises par les libéraux sont à l'origine de ces problèmes et qu'il ne parviendra pas à régler ces programmes à coup d'argent et encore moins à coup d'argent emprunté.

Un peu plus tôt, j'ai entendu un député qui parlait de compassion. La compassion ne s'achète pas. Elle vient du coeur. On n'achète pas la compassion en tentant de régler un problème à coup d'argent.

• (1655)

Je voudrais présenter les choses sous un autre angle en parlant un peu de ce que j'ai vécu en Nouvelle–Zélande pendant le congé de Noël. Je suis allé en Nouvelle–Zélande rendre visite à des parents et j'ai eu l'occasion de m'entretenir pendant une heure et demie avec le très honorable David Lange, qui était premier ministre de la Nouvelle–Zélande à l'époque de la crise de la dette, en 1984.

Si l'on m'avait dit, il y a dix ans, que j'aurais un jour du plaisir à m'entretenir avec un ministre des Finances travailliste, cela m'aurait fait rire. Mais j'éprouve maintenant le plus grand respect pour cet homme qui a véritablement affronté le monstre de la dette et qui s'est rendu compte qu'une économie de libre marché constitue le meilleur moyen d'offrir de bons programmes sociaux.

D'après M. Lange, l'époque des gouvernements de droite et de gauche est révolue et il faut maintenant parler de gouvernements de maintien ou de réforme. Et ce sont là les termes qu'il faudrait employer aujourd'hui. Ces nouvelles étiquettes traduisent en mots une notion qui me travaille depuis quelque temps déjà, car, en dépit des accusations d'en face, je savais que le Parti réformiste n'était pas un parti d'extrême droite. Il n'y a ni droite ni gauche.

Illustrons cela d'un exemple. Les députés d'en face ont beau se moquer, je vais citer l'exemple du référendum sur l'Accord de Charlottetown, en 1992. Les trois partis traditionnels, soit le NPD, le Parti conservateur et le Parti libéral étaient ensemble du côté du oui, alors que le Parti réformiste était du côté du non. Cela faisait–il de nous des droitistes ou des gauchistes? Vraiment? Ni l'un ni l'autre. Cela faisait des trois partis traditionnels des partis de maintien du statu quo. Nous étions les réformistes, ceux qui voulaient en finir avec le statu quo et apporter les changements nécessaires.

Le gouvernement travailliste de gauche de M. Lange est devenu un gouvernement de style réformiste lorsqu'il a dû affronter le monstre de la dette. Pendant la période qui a suivi la crise de la dette, de 1984 à 1994, le Parti national et le Parti travailliste se sont relayés au pouvoir, mais leurs gouvernements ont toujours été réformistes. Ils ont continué à comprimer les dépenses et à réduire les impôts pour donner à l'économie le stimulant dont elle avait bien besoin.

Aujourd'hui, la Nouvelle–Zélande a un gouvernement que l'on pourrait dire d'intendance, formé par le Parti national. Il prévoit un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars pour cette année—2,5 milliards. L'an dernier, l'excédent a été de 900 millions de dollars, ce qui a permis de consacrer 800 millions de dollars de plus aux programmes sociaux.

M. Lange prédit que la Nouvelle–Zélande aura encore un gouvernement d'intendance pendant toute la prochaine décennie. Le taux de chômage a chuté à 6,5 p. 100 et l'économie connaît un taux de croissance annuel de 6 p. 100.

Je vois les regards étonnés des libéraux. Ils voudraient bien entendre dire que ce n'est pas vrai, que le secteur privé ne crée pas d'emplois, que les choses ne vont pas mieux lorsque le gouvernement est plus petit et comprime ses dépenses. M. Lange m'a dit que le Parti libéral du Canada était un parti d'intendance, qu'il avait l'habitude de faire fonctionner les choses lorsque tout allait déjà bien. Pour surmonter ses problèmes, le Canada a besoin d'un gouvernement de style réformiste.

M. Lange m'a aussi dit que, en rétrospective, il aurait aimé imposer les compressions plus tôt parce qu'elles avaient fortement stimulé l'économie. Dix ans plus tard, la Nouvelle–Zélande a une économie libre, diversifiée et concurrentielle sur les marchés mondiaux. Elle exporte maintenant des bouteilles de plastique au Japon, des boîtes en bois aux États–Unis, du fromage mozzarella et de la viande à hamburger au Canada, des meubles à Singapour, des pièces de fonte à Taïwan et elle fabrique des pièces d'avion pour Boeing, à Seattle. L'économie libre réglera nos problèmes. Nous ne devrions pas emprunter davantage. Nous devrions sabrer les dépenses.

Le président suppléant (M. Kilger): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Notre–Dame–de–Grâce—Le Sommet mondial pour le développement social; le député de The Battlefords—Meadow Lake—Le budget; le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup—Le budget.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les remarques que mon collègue a faites aujourd'hui. Je suppose que ce sont les mêmes remarques que nous entendons jour après jour de la part des députés réformistes, soit que les libéraux ne voient vraiment pas la situation de façon réaliste.

● (1700)

Je voudrais lui poser directement la question suivante: Comment se fait–il que John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ait déclaré que notre budget est très réaliste? Comment se fait–il que John Fund, auteur d'un éditorial dans lequel il critiquait sévèrement notre dette nationale de 540 milliards de dollars, ait félicité le gouvernement pour s'être engagé sur la bonne voie?

Le député peut–il m'expliquer comment il se fait que la très puissante Association des manufacturiers canadiens ait dit que notre budget est la première tentative sérieuse de la part d'un gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire dans notre pays? Comment se fait–il que les comptables agréés du Canada aient félicité les libéraux hier et nous aient donné une note de quatre sur cinq. Nous sommes au premier rang pour ce qui est de la façon dont nous nous sommes attaqués au problème de la dette et du déficit dans notre pays.

La Société canadienne d'évaluation du crédit a haussé la cote du Canada. Tous les groupes représentant les milieux des finances et des affaires se sont prononcés les uns après les autres. Ce ne sont pas des libéraux. Ce ne sont pas des amis des libéraux. Ce sont des gens qui représentent des intérêts bien précis dans les milieux des finances et des affaires au Canada, et ils ont tous applaudi aux mesures prises par le ministre.

M. White (North Vancouver): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'en face pour avoir confirmé encore une fois qu'un budget qui reçoit l'approbation des représentants de nombreux secteurs n'est pas un budget libéral. Cela confirme ce que j'ai dit plusieurs fois cet après–midi: le genre de budget que les gens voulaient n'était pas un budget libéral. Ils ont été agréablement surpris de la direction générale de ce budget, bien qu'il n'aille pas tout à fait assez loin. C'est ce que semblent nous dire les marchés internationaux.

Tout le monde voulait un budget qui n'avait rien d'un budget libéral. Tout ce que le député a fait, c'est confirmer encore une fois que les Canadiens ne veulent pas des politiques libérales. Ils ne veulent pas des solutions libérales aux problèmes financiers du Canada. Ils veulent des budgets réformistes, des politiques réformistes et un gouvernement réformiste.

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, il n'est jamais bon pour moi de prendre la parole après avoir écouté toutes les inepties et les discours creux qu'on entend de la part de nos vis–à–vis, notamment ceux du Parti réformiste.

Je siège à la Chambre depuis bon nombre d'années et j'y ai entendu beaucoup de discours creux, mais celui qu'a prononcé le député qui vient de parler est peut–être le plus incroyable que j'aie jamais entendu. Il a passé toute son intervention à parler d'expériences effectuées au Michigan et au New Jersey et des choses merveilleuses qui se passent partout ailleurs qu'au Canada.

Je tiens à lui apprendre une chose, car il a manifestement été absent du Canada pendant un bon bout de temps. Il s'est produit une révolution au Canada. C'est une révolution que le Parti libéral a opérée en remettant l'État à sa place, au service du public, et en laissant libre cours à l'économie libérale.

Et devinez quoi, les Canadiens ont regardé ce que nous avons fait. Ils ne nous ont pas simplement signifié leur approbation, ils nous ont accordé un vote de confiance retentissant. Un sondage de la maison Angus Reid a révélé aujourd'hui que plus de 70 p. 100 des Canadiens interrogés approuvent la voie que nous avons empruntée dans notre récent budget. Cela, malgré les sombres prédictions et les inepties que le Parti réformiste débite tous les jours à la Chambre.

Ces députés ont été élus ici non pas parce que les Canadiens voulaient une politique de style réformiste, mais, je le dis avec le plus grand respect, parce que les conservateurs, dans de nombreuses circonscriptions, ont tout simplement perdu leur siège, non parce que les gens étaient d'accord avec leurs politiques.

Je me considère moi–même comme un libéral de gauche. J'estime par ailleurs que le Nouveau Parti démocratique a une voix que les Canadiens ont besoin d'entendre dans les débats. Quant au Bloc québécois en face, j'ai écouté ses porte–parole. À part le fait qu'ils sont terriblement mal avisés dans leur penchant pour la souveraineté, la plupart de ces députés sont de philosophie libérale. Il suffit de les écouter: ils veulent peut–être détacher leur province du Canada, mais ils se préoccupent fondamentalement des personnes, de la politique sociale et des programmes dont bénéficient les Canadiens.

Je ne parlerais pas du Parti réformiste en termes de gauche ou de droite. Ce serait le situer quelque part dans le continuum du bon sens. Il est tout simplement à côté de la plaque quand il s'agit d'être responsable et de refléter l'opinion des Canadiens.

● (1705)

Cela dit, je voudrais dire un mot du budget et du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Contrairement à ce que le député a affirmé—je sais qu'il est nouveau à la Chambre—le gouvernement aurait besoin d'une autorisation d'emprunter même s'il avait un budget équilibré. Les recettes fiscales n'arrivent pas régulièrement tous les jours. Elles sont perçues surtout à une certaine époque de

l'année. Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt est pour nous l'occasion de dire un mot de la situation financière du Canada.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons hérité d'un gouvernement qui avait perdu la confiance des investisseurs non seulement au Canada, mais aussi dans le reste du monde. Nous avons hérité d'un gouvernement et d'une institution qui avaient perdu la confiance des Canadiens.

Le premier ministre a dit et répété pendant la campagne électorale: «Si je ne fais rien d'autre comme premier ministre, je vais au moins faire en sorte qu'on respecte de nouveau la politique. Si nous disons que nous allons faire quelque chose, nous tiendrons parole.» Il a réuni les idées maîtresses dans un document appelé le livre rouge. Au grand regret du Parti réformiste et des députés d'en face, pas un jour ne passe, pour ainsi dire, sans que le premier ministre, le Cabinet et les libéraux ne remplissent un engagement du livre rouge.

C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens, les investisseurs étrangers, les acheteurs d'obligations d'épargne du Canada, des Canadiens de tout le pays et des étrangers disent: «C'est étonnant. Nous avons enfin un gouvernement à Ottawa qui dit le fond de sa pensée et qui fait ce qu'il a promis de faire.»

Soyons réalistes. Je siège à la Chambre depuis sept ans. Nous avons pris l'habitude de voir le ministre des Finances conservateur faire des prévisions de déficits au petit bonheur. C'était aussi précis que s'il avait lancé des fléchettes les yeux bandés. Pas la peine de se demander pourquoi la communauté internationale a perdu confiance dans le dollar canadien. Pourquoi elle a perdu confiance dans l'économie canadienne. C'est parce que les anciens ministres des Finances, qui occupaient la droite de l'échiquier politique, autrement dit les réformistes de l'époque, ne savaient même pas compter.

Chaque fois qu'ils avançaient une prévision, la confiance des marchés monétaires internationaux et des consommateurs s'effondrait. La même chose s'est produite à chaque budget.

Notre ministre des Finances a déposé un budget l'an dernier et non seulement il a respecté ses prévisions, mais, pour la première fois de notre histoire récente, il a aussi obtenu des résultats meilleurs que ses prévisions. Lorsqu'il a présenté son budget cette fois, les Canadiens, les étrangers qui investissent au Canada et ceux qui achètent nos obligations ont dit qu'il y avait enfin à Ottawa un gouvernement crédible. La population canadienne a dit la même chose selon un sondage rendu public aujourd'hui.

Je tiens à souligner que les libéraux n'ont pas abandonné les principes qui leur sont chers. Je suis un libéral. Avant ce débat et le dépôt du budget, je m'inquiétais grandement de l'orientation qu'allait prendre le Parti libéral. Je suis de ceux qui croient aux principes du libéralisme, de la justice et de l'équité. Je crois que les Canadiens ont un droit de propriété collectif à l'égard de cette ressource qu'est le Canada.

Je crois que le gouvernement du Canada doit d'abord et avant tout veiller à ce que le système de libre marché fonctionne et soit attrayant pour les investisseurs, mais qu'il a aussi la responsabilité fondamentale de s'assurer que la richesse est redistribuée au Canada. Les députés réformistes doivent frémir d'horreur en entendant cela. Je crois à ces principes de tout mon coeur.

Lorsque ce grand débat s'est amorcé et qu'il nous a fallu chercher des moyens de maîtriser le déficit, j'ai pensé que nous allions renoncer à nos principes. J'ai cru que le Parti libéral adopterait des priorités réformistes–conservatrices de droite. Nous n'en avons rien fait.

J'ai fait une découverte. J'ai découvert que nous pouvons défendre les mécanismes d'exécution des programmes jusqu'à la semaine des quatre jeudis, mais que si ces mécanismes sont brisés, ils ne pourront permettre l'exécution des programmes. Les programmes sont simplement la manifestation des principes. Ces programmes, nos programmes sociaux, nos transferts aux provinces, notre programme de péréquation, le FPE et les soins de santé, l'assurance–chômage et tous les programmes que le gouvernement fournit ne sont qu'un moyen de mettre en application les principes libéraux concernant la création de la richesse, son renouvellement et sa répartition, et de veiller à ce que le gouvernement puisse aider ceux qui sont le moins en mesure de s'aider eux–mêmes.

J'ai été fort heureux du budget présenté l'autre soir. Je craignais des répercussions régionales négatives. Chat échaudé craint l'eau froide, j'imagine. Pour être tout à fait honnête, je dois dire que, l'an dernier, j'ai eu l'impression que le budget frappait démesurément certaines régions canadiennes comme celle de l'Atlantique.

• (1710)

J'ai exprimé très fermement mes craintes et mes critiques. Cependant, depuis un an, nous avons grandi en tant que gouvernement et nous avons appris à écouter. Nous avons tenu les plus vastes consultations prébudgétaires de l'histoire du pays. Nous avons écouté les gens non pas seulement au cours de la campagne électorale, mais encore au sein de notre parti et ici même à la Chambre.

Je ne croyais pas que le ministre des Finances arriverait à faire accepter un budget semblable. D'abord, il a convaincu les milieux financiers internationaux que le Canada était déterminé à éponger le déficit et, dans un second temps, la dette. Ensuite, il a dit que le Canada était toujours un pays qui croyait en la grandeur de ses ressources et aux droits des gens de demander, au besoin, un coup de main au gouvernement. En troisième lieu, il a reconnu que notre pays, d'abord et avant tout, était un pays composé de régions. Compte tenu de notre géographie et de notre histoire, l'économie du pays est en fait un amalgame d'économies régionales.

Le ministre des Finances a conçu un budget qui ne frappe aucune région d'une manière disproportionnée, qui reconnaît que le véritable avenir du pays réside dans la réduction de la dette et du déficit, tout en ne jetant pas le poisson avec la sauce et en préservant le plus possible les principes fondamentaux du libéralisme.

Je ne suis pas content qu'en raison du gonflement du déficit certains de nos fonctionnaires, qui ont rendu d'énormes services au Canada, doivent partir, mais le président du Conseil du Trésor a écouté les gens. Il en est arrivé à une offre qui est juste et qui, dans la plupart des cas, est plus que raisonnable. Nous avons dit aux fonctionnaires du Canada que la situation avait changé. Oui, le gouvernement doit faire plus avec moins, et ses priorités doivent être modifiées.

Pour ceux qui ont contribué à l'édification du pays et à la mise en oeuvre des programmes, nous sommes prêts à discuter et à nous montrer le plus généreux possible en ce qui concerne les retraites anticipées, les départs anticipés et les mutations, si cela peut se faire. Non, nous ne sommes pas parfaits en tant que gouvernement, et le budget ne l'est pas non plus, mais c'est le budget qui s'approche le plus de la perfection que nous ayons vu depuis de nombreuses années.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, je désire poser quelques questions à mon ami, le député de Dartmouth. J'ai eu l'occasion de faire un voyage avec lui au Japon et on a eu de grandes conversations. Il n'en reste pas moins que je suis un peu surpris de voir, aujourd'hui, qu'il soit si fier, heureux et impressionné par le Budget du ministre des Finances.

Je ne vois pas comment on pourrait être fier, par exemple, de dire que la grande partie de la réduction du déficit fédéral est renvoyée carrément sur le dos des provinces. Une grande partie du déficit fédéral est remis directement sous la responsabilité des provinces. Par exemple, le ministre des Finances dit que le Québec va recevoir près de 7 milliards de dollars en moins du fédéral, qui va continuer, bien sûr, à taxer et à imposer les Québécois d'autant.

Aussi, comment peut–il être fier de voir que, dans deux ans, le Canada aura une dette accumulée de 50 milliards de dollars? Comment peut–il être fier de cela? Comment le député de Darmouth peut–il être fier de voir le Canada, dans deux ans, avoir 611 milliards de dollars de dettes accumulées? Comment peut–on être fier de cela? Moi, je ne suis pas fier du tout de cela. Alors, je pose la question tout simplement au député.

Au lieu de faire de beaux discours enflammés, il devrait peut–être revenir à la réalité pour se rendre compte que le Canada, bien sûr, dans deux ans, va percevoir beaucoup plus d'impôts et beaucoup plus de taxes. Il va donner beaucoup moins à la population, car au moins 50 milliards de dollars vont être remis strictement en intérêts sur cette dette. Comment peut–on être fier de cela?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions. J'ai beaucoup de respect pour le travail qu'il accomplit au Parlement. Mis à part le fait que nous avons eu nos discussions à ce sujet, je pense qu'il devrait cesser de parler de souveraineté, car il sait pertinemment que le Canada est un endroit merveilleux où vivre et je suis persuadé qu'il a lui aussi ce sentiment, en fait.

Mon collègue m'a posé deux questions. Tout d'abord, il dit craindre que le gouvernement fédéral se décharge de sa dette sur les provinces en sabrant les transferts. Je tiens à lui dire que, moi aussi, je m'inquiète des compressions dans les transferts. Le Québec est beaucoup mieux placé pour faire face à ce type de compressions que des provinces comme Terre–Neuve, la Nouvelle–Écosse et le Nouveau–Brunswick.

Au Nouveau–Brunswick et en Nouvelle–Écosse, les ministres provinciaux des Finances ont déclaré que leur principal souhait, avant la présentation du budget, n'était pas que leur province ne subisse pas de compressions de transferts, mais bien que le gouvernement fédéral présente un plan crédible lui donnant la possibilité de mettre de l'ordre dans ses finances. Si cela n'était pas fait, la stabilité du dollar et les taux d'intérêt en souffriraient beaucoup. Individuellement, toutes les provinces financent une dette. Ainsi, elles souhaitaient d'abord et avant tout que le ministre des Finances présente un budget crédible.

• (1715)

Nous réduisons les transferts aux provinces de 4,4 p. 100. Cela semble représenter beaucoup d'argent, 3 p. 100 du revenu de toutes les provinces, mais nous réduisons nos propres programmes, dont on nous attribue le mérite ou qu'on nous reproche, de 7,3 p. 100. Nous avons été plus sévères à notre égard que vis–à–vis les autres.

En ce qui concerne la seconde question portant sur notre dette trop élevée, je suis tout à fait d'accord avec lui. Cependant, je ne partage pas l'opinion du Parti réformiste selon laquelle notre dette est monstrueuse et il faut adopter les mesures qu'il préconise pour remédier à la situation.

Nous sommes conscients du fait que la dette est trop élevée, mais pour la contrôler, il faut tout d'abord juguler le déficit. Nous ne sommes pas disposés à faire fi de la nature fondamentale du Canada pour satisfaire les gens de l'extrême droite, qui sont coupés de la réalité. Nous ne sommes pas prêts à tout sacrifier à ce monstre qu'est la dette, selon le député qui est intervenu plus tôt, en sabrant les programmes et en démantelant tout ce qui constitue l'essence même de notre pays.

J'espère que le député prendra le temps de réfléchir à ce que nous faisons dans le cas présent. Le budget est probablement un autre argument qui devrait inciter les Québécois à vouloir demeurer au sein du Canada. À ce stade–ci, je pourrais ajouter que pour la première fois depuis longtemps, les Québécois, tout comme les habitants de la Nouvelle–Écosse, peuvent compter à Ottawa sur un gouvernement qui dit ce qu'il pense et tient ses promesses.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient de prendre la parole ne ressent pas une gêne quelconque en disant que le livre rouge est encore «la bible des libéraux.»

Pendant toute la campagne et à maintes reprises dans cette enceinte, j'ai entendu ce refrain: «Le niveau d'immigration s'établira à 300 000, et il est de 200 000; la TPS va disparaître; on va rouvrir l'ALENA; on ne va pas toucher aux programmes sociaux.»

Malheureusement, mon temps de parole touche à sa fin. La liste est si longue que c'en est gênant et que j'aurais rougi de tout dire.

M. MacDonald: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire qu'il se passe aujourd'hui des choses gênantes ici. Mais ce qu'il y a de plus gênant ici, aujourd'hui, c'est la lamentable réaction du Parti réformiste au budget. C'est pourquoi sa popularité est maintenant telle, dans l'ensemble du pays, qu'elle s'en va tout droit vous savez où, monsieur le Président. On entend le bruit caractéristique.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive à ce débat et j'en suis venue à la conclusion que les seuls conservateurs qui subsistent encore au Canada, ce sont les libéraux.

[*Français*]

Ce Budget représente une profonde transformation des structures de base du Canada et rompt totalement avec les principes qui ont bâti notre pays. L'objet du présent débat va bien plus loin qu'un simple budget et touche la question de savoir quel genre de pays nous voulons laisser en héritage à nos enfants. Il touche l'essence même de notre identité nationale. Le gouvernement libéral vient de fixer les paramètres d'une trajectoire qui nous conduira jusqu'au XXI^{e} siècle, non pas vers un Canada fort et uni, mais vers un Canada éclaté.

Les libéraux affirment que nous n'avons pas le choix et qu'une seule voie mène à la réduction du déficit. Les néo–démocrates conviennent que dettes et déficits sont inacceptables et que nous ne pouvons pas continuer de vivre à crédit, mais nous ne sommes absolument pas d'accord sur le moyen d'y arriver. Les libéraux ont tort. Il existe bel et bien une alternative.

Deux voies mènent à la réduction du déficit: l'une où les décisions sont prises de façon collégiale, et l'autre, où l'on fera des Canadiens des régions, des groupes sociaux et des groupes d'intérêt des rivaux, chacun s'efforçant de tirer la couverture vers soi.

[*Traduction*]

Ce budget ne vient pas du coeur. Ce budget frappe en plein coeur le Canada de demain, le genre de pays dont la plupart des Canadiens, je crois, rêvaient quand ils ont voté pour les libéraux.

• (1720)

Le ministre a dit que c'est un budget austère. Le mot est faible. Il fait voler en éclats le consensus social qui s'était établi au fil des ans, quelquefois au prix de vigoureux débats et qui consistait à bâtir un pays qui repose sur le bilinguisme, le multiculturalisme et l'entraide afin d'accomplir davantage collectivement qu'à titre individuel.

Bien des effets de ce budget ne toucheront les Canadiens que dans un an ou deux. Il ne fait aucun doute que le gouvernement a renié de nombreuses traditions libérales. Dans un an ou deux, je pense que les Canadiens se demanderont: «Que veut dire être Canadien?» Voilà qui devrait tous nous préoccuper. Serons–nous citoyens d'un pays ou simplement citoyens d'une région?

Comme je le disais plus tôt, tout le monde reconnaît la nécessité de réduire la dette et le déficit, mais nous n'avons vu aucune tentative sérieuse de supprimer les injustices du régime fiscal. Le budget comporte bien certaines mesures superficielles, mais rien de substantiel.

Au lendemain du dépôt du budget, ceux qui gagnaient 100 000 $ par année, qui avaient leur loge réservée au SkyDome et qui mangeaient dans des restaurants chics sont demeurés des gens heureux, car le budget n'a nullement touché leur mode de vie. Les personnes âgées, les mères célibataires et les jeunes, eux, ont de quoi être inquiets.

Le marché des obligations et le fonctionnement de l'économie sont certainement des choses importantes, mais un pays ne se résume pas qu'à cela. Le plus important est la façon dont l'économie fonctionne pour les personnes qui habitent un pays. Je voudrais prendre le peu de temps dont je dispose pour expliquer comment le budget a diminué ce pays de plusieurs façons.

Je trouve ironique que, il y a deux semaines seulement, nous célébrions le trentième anniversaire du drapeau canadien. Dans deux ans, les gens se demanderont peut–être sur quel genre de pays flotte ce drapeau.

Plusieurs aspects du budget modifient fondamentalement le consensus social dont je parlais plus tôt. Un de ces éléments concerne la mondialisation, qui n'est pas seulement économique. Elle concerne aussi le rôle du Canada, en tant que membre de la communauté internationale. Elle concerne la sécurité commune du Canada et d'autres pays. À bien des égards, le budget tourne le dos aux pauvres de ce monde.

La liberté occupe une place très importante dans n'importe quel pays. Je voudrais que les députés d'en face me disent si ce budget donne plus de liberté aux Canadiens. Une mère de famille qui vit dans la pauvreté n'est certainement pas libre. Une personne âgée qui ne peut pas se procurer des soins de santé adéquats n'est pas libre. Une jeune personne qui n'a pas les moyens d'étudier dans un collège, une université ou une école technique n'est pas libre. Le budget restreint la liberté et limite les possibilités d'épanouissement de nombreuses personnes dans notre société. Le budget porte également atteinte à des choses aussi fondamentales que la liberté de négociation, en violant des conventions collectives signées avec les employés de la fonction publique.

Le budget ne parle pas de la pauvreté, de la création d'emplois ou des jeunes. Il est important de rappeler que l'assurance–chômage n'est pas gratuite: elle coûte à notre pays quelque 42 milliards de dollars en prestations directes chaque année. Si le gouvernement s'était donné comme objectif de réduire le chômage de un pour cent, il aurait ajouté 5,16 milliards de dollars à ses recettes fiscales et les

dépenses sociales auraient baissé de 1,24 milliard de dollars. Il y a donc une autre façon de faire.

Dans d'autres domaines, le gouvernement a complètement abandonné, par exemple, le dossier des garderies, le principe d'universalité et le principe d'autonomie des aînés. L'orateur précédent en a aussi parlé.

La justice entre les collectivités et les régions est une autre caractéristique qui définit un pays. Le drapeau n'est pas fait uniquement de tissu. Il est fait des liens que nous tissons. Il symbolise l'équité qui assure à tous les Canadiens, de Terre–Neuve, du Yukon ou du centre du Canada, des services conformes à une norme canadienne. Il est évident que, en proposant le financement global, le gouvernement met fin à tout cela.

• (1725)

L'environnement durable est un autre élément très important. Ce budget impose des compressions considérables au secteur de l'environnement et chaque Canadien devrait s'en inquiéter, je pense. Si nous examinons ce qui se passe à l'échelle internationale, par exemple dans les pays de l'Est qui ne font rien pour protéger l'environnement et consacrent tous leurs efforts à l'amélioration de leur économie, nous constatons que ces pays paient cette incurie extrêmement cher.

De même, au Canada, le consensus social signifie notamment que nous respectons les droits de la personne, la dignité des êtres humains et l'égalité des sexes. Mais pour atteindre cet objectif, il faut beaucoup plus que des mots.

En proposant ce budget, le gouvernement libéral abandonne les normes pancanadiennes, il renonce à sa vision nationale. Il laisse le pays aller vers la balkanisation et la régionalisation, ce qui ne sera pas du tout profitable pour le Canada sur les marchés internationaux, comme nous l'avons déjà mentionné plus tôt.

[*Français*]

Ce que nous tenions jusqu'à présent pour des éléments essentiels de notre société n'importe plus. Nos enfants ne jouiront pas de ce que nous considérions comme des principes importants. Ils n'auront pas de régime national d'assurance–maladie. Ils ne connaîtront pas un chemin de fer national reliant les collectivités d'un bout à l'autre du pays. Ils ne bénéficieront pas d'une collectivité rurale saine et vigoureuse. Ils ne sauront pas ce que c'est que de disposer de bons services publics et d'avoir un gouvernement pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

En résumé, ce budget ne fait rien pour renforcer le Canada. Il amorce plutôt le démantèlement d'un pays que les Nations Unies ont pourtant jugé comme l'un des meilleurs endroits au monde où vivre.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que la députée du Yukon conviendra au moins que le budget propose une mesure inhabituelle, c'est–à–dire de réduire les subventions accordées aux groupes d'intérêts.

Un de ces groupes qui risque d'être visé par les compressions est le Congrès du travail du Canada qui, comme nous l'avons appris cette semaine, appuie la Fédération des travailleurs du Québec dans sa campagne en faveur de la cause séparatiste au Québec. Je dois dire à la Chambre qu'une partie de l'argent que la Fédération des travailleurs du Québec utilise provient du Congrès du travail du Canada. Il s'agit d'environ 500 000 $ qui proviennent d'Ottawa, et le CTC reçoit 3 millions de dollars par année dans le cadre du programme d'aide financière à la formation syndicale.

Par le passé, le CTC a dépensé 1,5 million de dollars pour appuyer la campagne électorale du NPD, ce qui en fait le donateur le plus généreux du pays auprès de quelque parti politique que ce soit.

La députée du Yukon pense–t–elle qu'il est bon ou mauvais de réduire ou d'éliminer les subventions versées à des groupes d'intérêts dont le programme politique n'est pas conforme à l'opinion de la majorité des Canadiens?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le député d'en face a vivement dénoncé ce qu'il appelle les groupes d'intérêts. Ce que je ne sais pas au juste, c'est si le député a également insisté pour inclure dans ces groupes le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce du Canada et l'Association des manufacturiers canadiens; s'il l'a fait, je crois qu'il aura rendu un service aux Canadiens.

Je m'oppose à son expression «groupes d'intérêts», que le Parti réformiste a reprise à son compte. On l'utilise souvent pour marginaliser des gens au lieu de les intégrer.

Dans une démocratie florissante, il est possible de faire valoir énergiquement toutes sortes de points de vue. En tant que bon libéral, il conviendra certainement qu'il est nécessaire d'avoir une saine démocratie où tous les éléments de la société peuvent participer et aider à l'élaboration de la politique gouvernementale, non seulement pendant les élections, mais en tout temps.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LA PRÉVENTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL DANS L'EXPORTATION DU GRAIN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 novembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–262, Loi portant règlement par l'arbitrage des conflits de travail dans l'exportation du grain et modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur ce projet de loi portant règlement par l'arbitrage des conflits de travail dans l'exportation du grain et modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence.

Il me paraît important au départ de se poser la question à savoir si ce projet de loi est avantageux, intéressant pour le Canada. Est–ce que cette loi va améliorer les relations de travail dans cette industrie vitale pour l'économie de l'Ouest et de tout le Canada?

La réponse du Bloc québécois à cette question est que nous ne le pensons pas. Nous croyons que le fait d'imposer une forme d'arbitrage viendra compliquer davantage la gestion de la négociation collective dans un secteur qui a vécu des expériences difficiles dans le passé. Rappelons que la présente législature a déjà eu à adopter une loi spéciale pour imposer l'offre finale comme étant une solution aux relations de travail dans ce domaine et, depuis ce temps, on n'a pas vu d'amélioration qui permette de corriger une situation, un climat de travail qui est demeuré difficile, qui se détériore depuis plusieurs années et ne permet pas d'en arriver à des solutions où il y a compromis, où il y a entente entre les parties, ce qui doit être l'objectif de toute négociation.

De plus, ce projet de loi contient certains articles qui prêtent à de l'imprécision. Par exemple, on dit à l'article 3:

> [. . .] il est interdit à tout syndicat d'employés de déclarer ou d'autoriser une grève et à tout employeur de déclarer ou de causer un lock–out, si telle grève ou lock–out entraîne un arrêt de travail des employés dont le travail est indispensable au transport du grain des installations du producteur à son point d'exportation.

Cet article est très vague. Il pourra prêter à plusieurs interprétations, à savoir qui sont ces employés et si leur travail se situe dans les étapes de production entre le transport du grain des installations jusqu'au point d'exportation. Donc, cette imprécision nous paraît dangereuse et pourrait compliquer les relations de travail au lieu de les simplifier.

Le deuxième élément que je voulais apporter concerne l'expérience de l'arbitrage obligatoire. L'exemple dont les citoyens ont entendu parler quotidiennement touche le sport professionnel. Les corps policiers ont aussi eu recours à cette pratique au Québec. On s'est rendu compte que cette pratique, utilisée à répétition, n'améliore pas les relations de travail entre les parties; elles qui ont plutôt tendance à se détériorer. On a aussi tendance à garder un argument dans notre poche arrière, des cartes qu'on devrait mettre sur la table si on était vraiment en négociation avec un vis–à–vis et qu'on devait s'entendre avec lui pour en arriver à un résultat acceptable.

L'imposition de l'arbitrage obligatoire amène plutôt les parties à apporter l'argument suivant: «Ce pas que je suis prêt à faire en cours de négociation, je ne le ferai pas tout de suite parce que, si je le mets sur la table tout de suite, lorsque viendra le temps de l'arbitrage, l'arbitre en concéder encore plus à l'autre partie et je serai perdant dans cette négociation.»

Donc l'arbitrage obligatoire ne nous paraît pas intéressant pour les deux parties et ne semble pas une façon de s'en sortir facilement.

De plus, il aussi important de voir parmi les relations de travail qu'on peut avoir eues dans le passé—et je me le permets à titre d'ancien directeur du personnel dans une maison d'enseignement—qu'en interdisant la grève, on n'a pas du tout la garantie qu'il n'y aura pas de débrayage quand même. Parce que, dans ce domaine, pour qu'une loi soit appliquée et qu'elle soit respectée, il faut qu'elle ait apparence de justice satisfaisante.

● (1735)

Le seul fait d'imposer l'arbitrage, d'interdire la grève, ne réglera rien s'il y a quelque chose de très insatisfaisant pour les travailleurs ou pour l'employeur. On peut en venir à vouloir faire un lock–out ou un lock–out déguisé, ou des débrayages par les employés, mais cela les place en situation d'illégalité alors que dans la négociation régulière, ils ne rencontreraient pas ce problème, il y aurait tout simplement les forces du marché qui joueraient. C'est important de voir que même avec de bonnes intentions on aboutit au résultat contraire à celui recherché.

Il faut trouver des façons d'éviter aussi de se retrouver avec des baisses de productivité. C'est–à–dire qu'en interdisant la grève légale, formelle, officielle, on peut aussi favoriser des comportements beaucoup moins pertinents qui, sans arrêter le travail, nuisent à la production, créent des conflits à l'intérieur du milieu de travail, et cela est aussi néfaste que si chacun des groupes avaient des moyens de pression plus forts que ceux prévus traditionnellement par la loi.

L'exemple de la dernière loi spéciale que nous avons adoptée, dont je parlais tantôt, pour le port de Vancouver, est éloquent dans ce sens–là. On avait tout réglé sauf les salaires et il ne restait que les salaires comme écart. Lorsque la proposition de l'offre unique est arrivée sur la table, chacune des parties est restée sur sa proposition. Dans le cas présent, c'est l'offre patronale qui a été acceptée mais on aurait pu voir aussi l'inverse se produire. Cela s'est rencontré dans plusieurs autres milieux de travail. Si l'offre syndicale est acceptée parce qu'elle est peut–être raisonnable, défendable au niveau des arguments mais que pour l'employeur elle n'est pas nécessairement fonctionnelle, qu'elle ne lui permettra pas d'opérer correctement, on en arrive à un résultat qui peut nuire autant à l'entreprise qu'à l'employé.

Ce sont aussi des choses qu'il faut voir venir et qui nous indiquent que sous de bonnes intentions sur la volonté de régler les questions par l'arbitrage, on peut créer des situations beaucoup plus compliquées. Le projet de loi à l'étude est un exemple de ce genre de volonté de bonne foi mais qui ne se traduira pas par des résultats concrets et réalistes qui permettent d'obtenir un meilleur climat de travail.

L'obligation de l'arbitrage enlève aussi l'intérêt des parties à négocier, à trouver par des recherches mutuelles les ajustements nécessaires. Lorsqu'il y a une période de négociation entre un employeur et un syndicat, il y a aussi le moment où on essaie de trouver des solutions. On n'en est pas à la négociation formelle mais en période d'exploration sur la façon dont on pourrait en arriver à une solution. L'arbitrage obligatoire va amener une sclérose de cette exploration parce que chacune des parties va se retenir de mettre sur la table des éléments de solution intéressants et on va formaliser la discussion. En bout de ligne, cela va créer des situations où les gens vont être plus insatisfaits que s'ils avaient pu mener la négociation à terme.

En résumé, dans cette industrie, on a besoin d'établir un climat différent, un climat de relations de travail qui va permettre d'arriver à des résultats beaucoup plus intéressants. Je peux donner à titre d'exemple que dans les grands ports du Canada, il y a souvent eu ce type de relations de travail difficiles alors que dans des ports plus petits, on peut trouver des ententes parce que les parties se sont parlé et elles ont réussi à en venir à des conclusions intéressantes.

Il faudrait donc que cette Chambre rejette ce projet de loi, non pas à cause de l'intention qui était derrière, mais à cause des modalités qu'on y suggère qui ne permettront pas d'améliorer la situation et qui nous amèneront d'ici peu à devoir reconsidérer un cas comme celui-ci. Je donne en conclusion l'exemple qui a été vécu par les policiers, entre autres au Québec où, à répétition, il y a eu des arbitrages obligatoires, des décisions, et qu'en fin de compte ces solutions ne permettaient pas à l'employeur d'assumer de façon satisfaisante son obligation d'employeur. On aurait aussi pu avoir l'inverse, les syndiqués qui se retrouvent dans une situation inacceptable.

• (1740)

C'est pour cela que le Bloc québécois est contre, par principe de respecter le droit à la négociation des parties, mais aussi par souci de pragmatisme. Il y a des solutions qui permettent d'en arriver à des ententes qui sont partagées, car la convention collective a été signée entre des parties. Donc, pendant toute la durée de cette convention collective, chacune des parties doit tenir compte du fait qu'elle a accepté la solution qui a été entendue entre les parties. S'il y a arbitrage obligatoire, cela signifie qu'une des parties a gagné et que les relations de travail entre des gagnants et des perdants, ce n'est pas une voie d'avenir. Il faut s'assurer qu'on va plutôt mettre les parties devant leurs responsabilités et les obliger, vraiment, à négocier.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, au nom des habitants de Hamilton–Ouest, j'ai l'honneur de prendre la parole sur le projet de loi C–262, Loi sur la prévention des arrêts de travail dans l'exportation du grain, qui a été présenté par le député de Lethbridge.

Ce projet de loi vise à interdire à tout syndicat d'employés et à tout employeur de faire en sorte qu'il y ait un arrêt de travail des employés dont le travail est indispensable au transport du grain des installations du producteur à son point d'exportation. De toute évidence, ce projet de loi va toucher un grand nombre de Canadiens, en fait toutes les personnes dont le travail a rapport au grain, de l'agriculteur qui le fait pousser aux transporteurs qui travaillent à bord des trains et des navires qui le transportent.

Je voudrais ici parler d'un aspect particulier de ce projet de loi et de ce qu'il apporte à l'atmosphère de travail des employés du gouvernement, c'est-à-dire de la disposition qui modifie la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en y ajoutant de nouveaux critères limitant le droit de grève.

Ce projet de loi veut ajouter à l'article 2 et au paragraphe 78(1) de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique des mots qui auraient pour effet d'interdire aux fonctionnaires de participer à une grève dans des secteurs liés à «l'acheminement régulier du grain des installations du producteur à son point d'exportation».

Quand la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique a été présentée, il y a près de trente ans, les législateurs y avaient inclus un concept unique à la législation du travail. C'était l'idée de désigner des employés comme essentiels et de leur refuser le droit de grève. Les employés dont les fonctions contribuaient à la sécurité de la population ne pouvaient donc pas faire la grève. Si l'on épluche le Code canadien du travail ou d'autres codes du travail, on ne trouvera pas beaucoup d'exemples d'utilisation de ce concept.

À mon avis, c'est un concept qui est bon, raisonnable et justifié. Les employés du gouvernement fédéral et de bon nombre d'autres institutions fédérales ne doivent pas pouvoir cesser d'offrir un service si la sécurité des Canadiens peut en souffrir. Cette disposition a fait ses preuves.

Quand les fonctionnaires font la grève, un certain nombre de leurs collègues continuent leur travail et assurent les services essentiels à la population. La dernière grève de la fonction publique nous a fourni beaucoup d'exemples d'application de cette disposition.

Les opérations de recherche et sauvetage navales et aériennes, le brisage des glaces, la production et la mise à jour des cartes marines et l'émission des non moins importants avis à la navigation sont autant de fonctions qui ont été maintenues. Les patrouilles de surveillance des pêches se sont poursuivies et les patrouilleurs ont continué à assurer ce service à la population.

Les opérations aériennes ont continué et le service des installations aéroportuaires a été maintenu. Les observations météorologiques ont été maintenues. Les météorologues ont fait leurs prévisions et les ont communiquées à leurs clients. Il est réconfortant de savoir que les avis émis aux fins de la sécurité aérienne ont été transmis et distribués normalement.

Naturellement, les gardiens de prison et les employés des services correctionnels assurent des services qu'on juge essentiels, et ils ont donc continué de remplir leurs fonctions. Tous ces employés, y compris ceux chargés de veiller à la sécurité, à la santé, à l'alimentation et au confort matériel des détenus et de toutes autres fonctions nécessaires pour le maintien du système, ont continué d'assumer leurs fonctions.

Dans le domaine de la santé, des employés ont été désignés dans les centres anti-poison, parmi les préposés à l'identification des produits dangereux, l'aide médicale aux hôpitaux relevant du fédéral, aux services ambulanciers, aux services dentaires et aux soins de longue durée. Des employés ont été également désignés dans les services de recherche sur des animaux de laboratoire.

Les programmes de la sécurité du revenu comme l'assurance-chômage, les allocations familiales et le Régime de pensions du Canada, qui sont essentiels pour les Canadiens, ont été maintenus, y

compris le traitement de nouvelles demandes et le versement de prestations.

Les employés des douanes et de l'immigration sont restés à leur poste. Les employés responsables de la première inspection de la viande et des produits du poisson importés dans notre pays ont été déclarés essentiels.

• (1745)

Les dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique interdisaient à tous les employés chargés de veiller à la sécurité nationale de faire grève, ce qui n'est pas étonnant. Parmi ces employés, notons les employés civils du gouvernement fédéral qui appuient les opérations de la GRC.

Une chose qui va intéresser mes collègues, les opérations parlementaires ont été désignées comme étant un service essentiel. Le hansard a continué d'être imprimé, de même que les rapports des comités et d'autres publications parlementaires. Les services d'interprétation ont continué d'être assurés.

Ce sont là des exemples de services considérés comme essentiels pour la sécurité du public et auxquels les employés de la fonction publique ne pouvaient se soustraire. Le thème central autour de cette liste est que ces services sont essentiels à la sécurité du public.

Il est évident que les dispositions actuelles de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ont, dans l'ensemble, bien servi le public canadien. En modifiant ces dispositions et en incluant la notion de torts économiques dans l'industrie céréalière, n'est–on pas en train d'essayer de réparer quelque chose qui fonctionne bien?

Il est regrettable, mais c'est malheureusement la réalité, que les grèves causent des désagréments et parfois même des torts économiques. Cependant, si nous acceptons que les employés ont le droit de faire la grève pour exercer des pressions sur leur employeur, nous devons en accepter les conséquences. Si nous estimons que les grèves ne devraient causer de torts à personne, je suggère alors que nous déclarions toute grève illégale.

C'est dans cette direction que va ce projet de loi. Il ne peut qu'envenimer les relations de travail dans ce pays. Je ne prétends pas que le transport du grain ne soit pas important pour les Canadiens. Il l'est, évidemment. Par contre, je ne pense pas que la production ou le transport de grain soient essentiels à la sécurité et à la protection du public.

Comme toutes les autres activités économiques, le transport du grain est important pour ce pays. Si nous introduisions l'idée qu'il ne peut y avoir ni grève ni lock–out dans l'industrie céréalière, quel serait le prochain secteur touché? L'industrie automobile? Le transport maritime? Les services forestiers? Dans certaines régions du pays, l'extraction de minerais est extrêmement importante. Devrions–nous envisager d'interdire aussi les arrêts de travail dans ce secteur?

Si les critères économiques deviennent admissibles, je suis sûr qu'il n'y a pas un député dans cette Chambre qui ne puisse penser à une entreprise à qui ce projet de loi pourrait s'appliquer. J'aimerais rappeler aux députés que dans de nombreux endroits, même les forces de police ont le droit de refuser leurs services. Il en va de même des médecins et des enseignants.

Comme je le disais, si nous acceptons que les employés aient le droit de faire la grève pour exercer des pressions sur leur employeur, il faut leur permettre de le faire. L'insertion dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de dispositions interdisant les grèves dans un secteur donné, que ce soit la manutention des grains ou autre, commence à miner ce droit. Les employés ont le droit de faire la grève ou ils ne l'ont pas, un point c'est tout. Les dispositions limitant le droit de grève des fonctionnaires fédéraux qui assurent un service essentiel à la sécurité et à la protection du public constituent une restriction. Je pense toutefois que cela peut se justifier.

Par ailleurs, ces dispositions existent depuis près de trente ans, ce qui n'empêche pas les fonctionnaires fédéraux de refuser leurs services. Comme nous avons pu le constater lors de la dernière grève dans la fonction publique, les employés peuvent quand même exercer des pressions considérables sur leur employeur.

Les temps changent, et nous devons changer avec eux. Je ne pense pas que la bonne façon de donner aux relations de travail un renouveau positif et coopératif, soit de commencer par présenter une mesure législative qui enlève un droit que les syndicats considèrent comme fondamental. Si nous donnons aux syndicats la possibilité de retirer ses services pour faire pression sur l'employeur au cours des négociations collectives, nous devons permettre que ce retrait des services ait quelque effet.

Je suis sûr que le député de Lethbridge n'avait aucun dessein caché, que sa proposition était seulement de protéger les intérêts de l'industrie céréalière. Même si les raisons de vouloir empêcher les grèves et les lock–outs sont nobles, nous devons envisager sérieusement comment procéder et ce qu'en seraient les conséquences.

Même si je suis d'accord avec le député que l'industrie céréalière est importante pour le pays, au même titre que beaucoup d'autres, je ne peux pas accepter la notion que le Parlement légifère la protection de cette industrie au détriment des droits des autres citoyens canadiens. En dépit de ce que je pense être de bonnes intentions, les résultats seraient inacceptables et je ne peux pas appuyer ce projet de loi.

• (1750)

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire aujourd'hui que j'appuie le projet de loi C–262. Au cours de mon intervention, je reviendrai probablement sur certains des points mentionnés par le député de Hamilton–Ouest.

Je voudrais tout d'abord revenir à ce qu'a dit le député bloquiste. J'ai l'impression qu'il ne comprend pas la différence entre l'arbitrage de base et l'exigence, en vertu d'une mesure législative, de retourner au travail et l'arbitrage obligatoire et le concept de l'arbitrage des propositions finales.

Je suis surpris que le député de Hamilton–Ouest ait parlé avec autant d'éloquence contre ce projet de loi, parce que le Parti libéral a eu recours à une mesure semblable l'an dernier, lors de la grève des débardeurs, à Vancouver. Je suis en faveur d'un règlement de ce genre, mais je voudrais tout d'abord parler des deux erreurs que le gouvernement libéral a commises dans sa façon de procéder.

Premièrement, il a attendu trop longtemps avant d'agir. La grève avait déjà causé beaucoup de torts non seulement aux quelques grévistes et aux quelques personnes indirectement concernées par cette grève, mais aussi à l'ensemble de l'économie canadienne. Les difficultés, qui avaient pris naissance dans le port de Vancouver, se sont propagées jusqu'aux agriculteurs des Prairies. Des usines de la Colombie–Britannique, qui connaissaient déjà des problèmes, ont failli fermer. Cette situation a touché des centaines de milliers de personnes. Nous devons l'examiner, pour savoir s'il n'y aurait pas eu un meilleur moyen de procéder. Comme je l'ai dit, la première erreur, c'est que le gouvernement a attendu trop longtemps avant d'agir.

La deuxième erreur, c'est que l'employeur et les employés en cause ont négocié. Puis il y a eu la grève et les positions des deux parties étaient encore considérablement éloignées.

Si nous voulons imposer de nouvelles règles, il faudrait que nous donnions aux gens la possibilité de s'adapter à ces règles. Les règles ont été changées à mi–chemin et n'ont pas donné aux parties le temps de retourner à la table et de voir si elles pouvaient rapprocher leurs positions.

N'oublions pas que l'arbitre a tendance à choisir entre les offres finales. Lorsque l'on arbitre un règlement, il ne s'agit pas de prendre un morceau ici et un morceau là. Les offres finales sont déposées devant l'arbitre par les deux parties et celui–ci choisit une des deux offres. Dans les négociations cela a tendance à rapprocher considérablement les parties, car si l'une des deux faisait une offre farfelue tandis que l'autre faisait une offre raisonnable, c'est cette dernière qui serait presque automatiquement acceptée.

Je dirais qu'il faut voir cela comme une façon de protéger l'industrie céréalière canadienne. Cependant, comme le disait le député de Hamilton–Ouest, oui, commençons à regarder cela de façon plus générale.

Imaginez qu'une maison soit en feu et qu'un pompier, sur le trottoir, la regarde brûler. Il y a peut–être un enfant à l'intérieur, mais ça ne fait rien, le service des incendies est en grève. C'est impensable, bien sûr, et tout le monde est d'accord, même les pompiers.

Pourrions–nous accepter qu'un agent de police regarde, sans intervenir, une personne se faire dévaliser ou violer, sous prétexte qu'il est en grève. Non, bien entendu.

Par contre, si on va à l'autre extrémité de l'échelle, à la petite entreprise qui n'a pas d'influence sur la collectivité, qui n'a pas d'impact sur l'économie nationale, on lui dit: «C'est parfait, c'est une lutte entre les volontés et les situations économiques des deux forces en présence. Selon celui qui est victorieux, nous permettrons à l'employé de se servir de sa position de force pour négocier une augmentation de salaire ou à l'employeur de contraindre l'employé à accepter une diminution de salaire.»

La différence est dans le rapport de force. Ce que nous disons, c'est que si vous êtes important, nous ne vous donnerons pas les mêmes droits que ceux qui ne le sont pas. À mon avis, il est temps que nous nous penchions sur la façon de mettre fin aux conflits de travail dans ce pays, d'une façon générale et pas seulement dans le secteur céréalier.

Contrairement à ce que prétend le député bloquiste, il ne s'agit pas d'une intervention injuste qui va entraîner la détérioration des relations entre employeurs et employés. Bien au contraire, cela risque d'avoir l'effet inverse et de les forcer à négocier de meilleure foi afin de résoudre le différend qui les oppose.

● (1755)

Personne ne va réclamer une augmentation de 100 p. 100 et l'employeur ne va pas forcer ses employés à accepter une réduction de salaire de 50 p. 100. Ils vont essayer de se rapprocher de la solution la plus raisonnable de façon à ce que, s'il doit y avoir arbitrage, ils mettent sur la table une offre relativement raisonnable dans l'espoir qu'elle soit retenue. S'ils ne sont pas raisonnables, il y a de grandes chances qu'ils perdent. C'est l'idée de base.

Le député de Hamilton–Ouest a expliqué comment fonctionnait la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Laissez–moi vous en donner un exemple.

Prenez le cas du service du contrôle de la circulation aérienne. Ce service n'est pas désigné comme étant un service essentiel. Les employés du service du contrôle de la circulation aérienne ont le droit de faire grève, mais s'ils font grève, ils paralysent toute l'aviation au Canada.

Le gouvernement a dit qu'ils avaient le droit de faire grève, mais en cas de grève, le gouvernement a le droit de désigner un certain nombre d'employés pour continuer d'assurer les services essentiels. Les contrôleurs aériens ont dit qu'ils voulaient assurer la sécurité de notre espace aérien, les vols pour le transport des malades, les vols pour le transport de vivres destinés au Nord, et autres services d'urgence de ce genre. Ils ont dit qu'ils ne voyaient pas d'objections à l'idée de désigner des employés.

Le gouvernement a fait alors volte–face et a désigné tous les employés du service du contrôle de la circulation aérienne. Il leur a dit: tout ce que vous faites est essentiel. Il est allé devant les tribunaux et la cour a maintenu sa décision. Quel merveilleux système! Maintenant, les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent déclencher une grève, mais alors, leur contrat de travail ne s'applique plus. Le gouvernement peut leur verser ce qu'il veut, et ils doivent quand même se présenter au travail.

Nous devons trouver un autre système. Nous ne pouvons pas permettre que le bien–être économique de notre pays soit ébranlé à une époque où l'économie est si fragile. Sans vouloir revenir au débat sur le budget, il faut dire que notre situation économique est

très fragile. Nous ne pouvons pas cesser nos opérations industrielles. En cas de grève, qui est perdant?

Le public est perdant. Selon moi, c'est le plus grand perdant. Ensuite, ce sont les syndicats parce que, quel que soit le règlement qu'ils obtiennent, si les employés restent un certain temps sans travailler, ils ne rattrapent jamais cette perte de revenu. Il faut avoir une arme quelconque, une menace qu'on peut brandir quand rien d'autre ne fonctionne. La plupart du temps, les négociations aboutissent à un règlement. En cas d'impasse, il y a toujours ce moyen de pression.

Nous devons inventer un nouveau moyen de pression qui est juste à la fois pour les travailleurs et pour la direction. Nous avons besoin d'un système qui oblige à des négociations suivies; sinon, on risque d'être perdants dans ces négociations.

Je crois que c'est un pas dans la bonne direction dans le cas du grain. Nous ne voulons pas imposer tout d'un coup au pays un système totalement révolutionnaire. C'est un bon point de départ qui nous permettrait peut–être de roder le système.

Nous devons chercher des solutions de rechange. Les grèves sont une relique du XIX^{e} siècle. Nous devons évoluer et renoncer à une solution qui était peut–être efficace au siècle dernier. Nous sommes sur le point d'entamer un nouveau millénaire. Nous devrions peut–être trouver de nouvelles solutions pour notre pays. Je crois que ce système peut être efficace et que les syndicats l'accepteront après y avoir réfléchi. Les seuls qui s'y opposeront seront une ou deux personnes au haut de la pyramide. Je crois que ce projet de loi sera avantageux pour les travailleurs canadiens.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi parrainé par le député de Lethbridge.

Le projet de loi C–262 prévoit l'interdiction d'arrêts de travail lorsque le grain est acheminé du producteur au point d'exportation et l'imposition de décisions d'arbitrage dans les cas où les parties intéressées à l'industrie de la manutention et du transport du grain n'arriveraient pas à résoudre des différends découlant de contrats.

De prime abord, on ne peut s'opposer à l'objet général du projet de loi, qui est d'assurer l'acheminement sans problème des exportations canadiennes du grain vers les marchés d'outremer et d'éviter que ces expéditions soient arrêtées ou retenues par des arrêts de travail. Malheureusement, même si le député et moi–même tenons à ce que le Canada conserve sa réputation d'exportateur de grain fiable, il est évident que nous divergeons d'opinion quant à la façon d'y parvenir.

L'interdiction de grèves ou de lock–out et l'imposition de décisions d'arbitrage sont des mesures qui ne servent qu'à envenimer les relations syndicales–patronales et font peu pour aboutir à des solutions durables aux problèmes que nous tentons de régler.

• (1800)

J'aimerais faire part aux députés d'une initiative unique dans le secteur de l'entreposage et de la manutention des céréales de l'Ouest. Cette initiative illustre le genre d'action positive et dynamique dont sont capables les travailleurs et les employeurs pour régler les questions qui touchent les ressources humaines.

Après trois arrêts de travail importants dans le secteur du transport des céréales, un dialogue s'est amorcé à l'automne 1991 avec des représentants de l'industrie afin de se pencher sur la nécessité d'améliorer les relations patronales–syndicales et de trouver des façons de limiter les perturbations dans le transport des céréales vers les marchés d'exportation. Les discussions avec les deux parties ont permis de constater que celles–ci n'étaient guère en faveur du recours à une loi pour maintenir les services essentiels et régler les conflits dans l'industrie du transport des céréales. Les intéressés étaient d'avis que tout système visant à désigner des employés ou des services essentiels serait difficile à appliquer et susceptible d'entraîner d'interminables conflits. Par ailleurs, l'interdiction totale des arrêts de travail nécessiterait l'intervention d'une tierce partie investie d'un pouvoir de décision, enlevant ainsi aux deux parties en cause tout contrôle dans le processus.

Deux problèmes clés ont été constatés au cours des discussions avec les parties. Le premier était le fait que l'on s'attendait à ce que le gouvernement allait intervenir rapidement pour mettre fin à tout arrêt de travail, permettant ainsi à une partie, ou aux deux, d'éviter d'assumer ses responsabilités en ce qui a trait au règlement du conflit. Le deuxième problème était les communications inadéquates entre les parties, aux moments et aux niveaux appropriés, entre les rondes de négociation des questions à plus long terme qui, si elles n'étaient pas réglées, risquaient d'avoir une incidence négative sur le processus global de négociation.

Les députés seront heureux de savoir que la partie syndicale et la partie patronale ont convenu qu'il serait utile de chercher de nouvelles façon d'améliorer leurs pourparlers et de maintenir la compétitivité de l'industrie, tant dans leurs intérêts communs que dans l'intérêt des agriculteurs canadiens et de l'économie du pays.

À une conférence patronale–syndicale ultérieure, à laquelle participaient des représentants des exploitants d'élévateurs à grain de l'Ouest, on s'est entendu pour étudier la possibilité de créer un conseil sectoriel pour cette industrie. Un groupe de travail, composé d'un nombre égal de représentants syndicaux et de cadres et présidé par un fonctionnaire impartial, a été mis sur pied et chargé de déterminer la nature et la portée d'une étude sur les ressources humaines qui serait susceptible de mener à la création d'un conseil sectoriel.

Le groupe de travail a tenu une série de rencontres au cours de l'année suivante et a finalement présenté une demande à la direction générale des études sectorielles de l'ex–ministère de l'Emploi et de l'Immigration afin d'obtenir de l'aide financière pour effectuer une étude sur les ressources humaines dans cette industrie. Une fois la demande approuvée, le groupe de travail a retenu les services de la firme Deloitte & Touche pour mener l'étude.

À la suite de la première rencontre entre la firme de consultants et un grand comité directeur, où étaient représentés non seulement les cadres et la partie syndicale, mais aussi divers organismes associés à la manutention et au transport du grain, l'étude a été entreprise. Elle comportait plusieurs phases, allant de sondages auprès des employés, de groupes de discussion, d'enquêtes jusqu'à des interviews auprès des agents supérieurs de gestion des ressources humaines. L'étude portait sur les besoins de l'industrie en matière de formation et de perfectionnement et sur les programmes de formation et de recyclage susceptibles de satisfaire à ces besoins. L'étude examinait aussi diverses façons d'assurer l'adaptation de la main–d'oeuvre au sein du secteur industriel et comptait sur les connaissances des répondants pour déterminer les tendances futures de celui–ci.

Tout au long de leur travail, les experts–conseils se sont entretenus régulièrement avec le comité directeur afin de s'assurer que l'étude allait dans la direction voulue et respectait la méthodologie convenue. L'étude est maintenant terminée et ses conclusions seront transmises au groupe de travail original pour qu'il les étudie et décide d'un plan d'action, y compris l'établissement possible d'un conseil sectoriel pour le stockage et la manutention du grain.

Cette initiative, qui concerne à la fois les syndicats et le patronat du secteur industriel de la manutention du grain, n'est qu'un exemple de la collaboration souhaitée par les intervenants du secteur industriel afin de relever les défis qui se posent à eux. Le fait que les deux côtés se soient rencontrés et aient examiné de façon constructive d'importants problèmes de ressources humaines en dit très long à cet égard. Les députés des deux côtés de la Chambre devraient applaudir à cette manifestation de collaboration qui se traduira, comme nous l'espérons évidement, par de meilleures relations de travail au sein du secteur industriel.

• (1805)

Le ministre du Développement des ressources humaines et son collègue de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire méritent des félicitations parce qu'ils ont veillé à ce que les travailleurs aient l'occasion de jouer un rôle non négligeable relativement aux initiatives du ministère. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a fait en sorte que les représentants des syndicats présents dans le secteur de la manutention et du transport du grain participent activement à ce groupe du 16 mai, qui se rencontre régulièrement pour s'assurer que les engagements du Canada en matière d'exportation de grain sont respectés et que le réseau fonctionne bien.

Le ministre du Développement des ressources humaines a non seulement appuyé une initiative dans le secteur des silos à grain de l'Ouest, mais a aussi encouragé des consultations suivies avec les syndicats et les employeurs de ressort fédéral au sujet de modifications envisageables dans le Code canadien du travail.

Au début de l'année, lorsqu'une grève des débardeurs des ports de la côte ouest a menacé de ternir la réputation du Canada comme exportateur fiable de grain et d'autres produits, le ministre du Développement des ressources humaines a proposé une loi pour mettre fin au différend et régler définitivement les points encore en litige. Cette mesure, même si elle n'était pas populaire, a témoigné de la volonté du gouvernement d'assurer le bien–être de l'économie agricole de l'Ouest.

En guise de conclusion, je dirai simplement que les mesures proposées dans le projet de loi ne conviennent pas et ne tiennent pas compte de la situation actuelle dans le secteur de la manutention du grain. La suppression des droits de négociation collective et leur remplacement par un arbitrage imposé ne feront rien pour favoriser les initiatives mentionnées plus tôt.

Le gouvernement appuie fermement la libre négociation collective, mais il reconnaît qu'il arrive parfois que de longues interruptions de travail dans la manutention du grain peuvent entraîner de lourdes pertes économiques dans l'économie agricole, comme c'était le cas lors du dernier différend des débardeurs. En pareille situation, le gouvernement est prêt à intervenir dans les conflits, à faire reprendre les activités et à régler le différend. Pareil engagement devrait rendre inutiles les mesures proposées dans le projet de loi C–262.

J'exhorte donc tous les députés à s'abstenir d'appuyer le projet de loi proposé.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que j'appuie le projet de loi C–262, d'initiative parlementaire, car je crois que le temps est venu d'agir réellement en matière de conflits de travail comme ceux que nous avons connus dans le domaine de la manutention des céréales destinées à l'exportation.

Quand on pense que le gouvernement a dû légiférer depuis 1966 pour ordonner le retour au travail de ces travailleurs, on se rend bien compte que le système actuel ne fonctionne pas. L'orateur précédent a beau nous dire que le gouvernement ne veut pas priver personne du droit à la négociation collective, le fait est que nous voulons assurer le respect de la loi et inciter la partie patronale et la partie syndicale à en arriver à un règlement négocié dans le cadre du processus de négociation collective. La mesure à l'étude est conçue pour donner un coup de pouce au processus. Elle prévoit que si l'on ne veut pas négocier dans le cadre du système de négociation collective, on ne bénéficiera pas des règles imposées par le processus d'arbitrage.

Nous parlons en l'occurrence d'un simple mécanisme de règlement des conflits de travail. Actuellement, lorsque les deux parties ne peuvent pas s'entendre, elles nomment un arbitre. Cet arbitre étudie leurs positions, examine les offres et tranche quelque part entre les deux, là où il le juge raisonnable. Cela amène les deux parties à présenter des demandes exorbitantes ou à refuser des demandes raisonnables. Il appartient donc à l'arbitre de trancher et d'imposer un règlement.

Le projet de loi obligerait les deux parties à présenter chacune leur proposition finale lorsque les négociations libres et ouvertes aboutissent à une impasse et qu'elles s'entendent pour ne pas être d'accord. Peu importe la raison de l'impasse, elles élaboreraient librement leur propre proposition finale.

• (1810)

L'arbitre choisirait celle des deux propositions qu'il juge la plus raisonnable. Cela inciterait les deux parties à présenter une offre finale très raisonnable. L'arbitre choisirait la plus raisonnable des deux. Avec un tel système, il ne serait que logique que les parties s'efforcent de formuler l'offre la plus raisonnable possible.

C'est pourquoi, lorsque j'entends les députés d'en face, les ministériels, ceux qui gouvernent notre pays, dire que ce projet de loi nuira à la libre négociation des conventions collectives, je me demande s'ils y ont réfléchi ou s'ils l'ont même lu, autrement ils auraient vu que cette mesure législative ne vise qu'à orienter le processus d'arbitrage lorsqu'il y a impasse et que l'arbitre n'a pas comme mandat d'établir les paramètres mais bien de choisir l'offre la plus raisonnable. Voilà la mesure d'incitation que renferme ce projet de loi.

Je vais partager mon temps de parole avec le député de Wetaskiwin. Je vais donc m'arrêter ici pour lui donner la chance d'exprimer son point de vue.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, je vais continuer là où mon collègue s'est arrêté.

Voyons le conflit de travail survenu au port de Vancouver en janvier et février 1994. Pendant 11 jours, le processus d'expédition du grain a été paralysé. D'après certaines estimations, les pertes pour l'industrie céréalière canadienne s'élèveraient à des centaines de millions de dollars.

Il est absolument ridicule que pareilles pertes puissent se produire. Ces pertes sont survenues à la suite de l'échec du processus de négociation collective.

Nous ne pouvons permettre qu'un secteur du processus d'acheminement du grain nuise à un autre dans la chaîne. Lorsque le système de mise en marché du grain est perturbé, les agriculteurs ne sont pas les seuls à en souffrir. Des travailleurs ailleurs dans cette chaîne sont aussi touchés. Les perturbations provoquent une réaction en chaîne sur l'ensemble de l'industrie.

Lorsqu'une grève est déclenchée, le grain commence à s'accumuler. Il y a une sorte d'engorgement du système. L'acheminement perpétuel du grain de l'exploitation agricole vers les marchés est interrompu. Cela a des effets préjudiciables sur de nombreuses personnes. Que ce soit au silo ou quelque part le long du chemin de fer, nombre de gens doivent subir les conséquences des actions de quelques–uns. C'est inacceptable.

Compte tenu du grand nombre de syndicats dans le secteur du transport du grain, la menace de grève pèse toujours sur nous. Et les grèves sont trop fréquentes. Lorsqu'elles surviennent, l'économie en est perturbée.

Outre le fait d'accepter les mesures proposées dans le projet de loi C–262, nous pourrions aussi envisager d'adopter une autre loi en vertu de laquelle toutes les conventions collectives du secteur de transport du grain arriveraient à échéance en même temps. Cela simplifierait les choses en mettant fin, peut–être, à cette suite de grèves.

La grève ne profite à personne. Les syndiqués accusent des pertes de revenus pendant une grève. Certes, ils obtiennent une augmentation de salaire, mais c'est au prix trop souvent d'une perte de revenus. Les employeurs sortent aussi perdants d'une grève. Ils perdent de l'argent, des contrats et doivent payer des frais de surestarie pour les navires en rade. En outre, le travail ne se fait pas.

En ce qui concerne les grèves dans le transport du grain, il y a un nombre incroyable de gens qui sont directement touchés: les chemins de fer et tous leurs employés, les travailleurs de quai, les sociétés de transport maritime et leurs employés et, bien sûr, les agriculteurs.

Il ne s'agit là que de l'impact direct d'une mesure de grève. C'est sans compter tous les autres qui sont touchés indirectement. L'ultime victime, c'est toute l'économie canadienne. Les exportations constituent un énorme secteur de notre économie. La balance commerciale du Canada est encore favorable. Il faut tout mettre en oeuvre pour qu'elle le reste.

À une époque où les frontières perdent de plus en plus leur raison d'être, le Canada doit être prêt à embrasser le monde entier. Pour cela, nous devons atteindre un niveau de compétitivité qui nous vaille une position dominante au sein de l'économie mondiale. Quand les Canadiens ne peuvent pas avoir accès au marché international, tout le monde en souffre. L'idée maîtresse de cette mesure législative, c'est l'arbitrage des propositions finales. Selon moi, ces dispositions seront équitables pour tous.

Le projet de loi C–262 se veut une réponse censée aux grèves sans fin qui secouent le secteur du transport du grain de l'économie canadienne. En outre, il représente une solution fort respectable, compte tenu des mesures législatives qui pourraient s'appliquer dans d'autres secteurs du marché du travail.

• (1815)

Depuis toujours, les grèves dans le transport des grains ont lieu au moment où les marchés sont en pleine effervescence et les prix à la hausse. Faire appel à l'arbitrage exécutoire pour régler les conflits de travail est donc une excellente façon de prévenir les grèves inutiles et paralysantes. Une telle mesure favoriserait énormément les bonnes relations et la coopération entre employeurs et employés. Cette collaboration aurait un effet bénéfique sur notre réputation à titre de fournisseurs fiables de grains et d'oléagineux. Il en résulterait sans doute une augmentation de la demande et des prix, et même peut–être de la création d'emplois.

Mon collègue y a déjà fait allusion, depuis 1966, nous avons vécu 13 arrêts de travail et le gouvernement fédéral a dû intervenir et adopter des lois de retour au travail pour que le transport des grains vers les points d'exportation se poursuive. Nous devons veiller à ce que de telles mesures ne soient plus jamais nécessaires.

Ce projet de loi prévoit un processus de règlement des différends qui sera juste pour toutes les parties. Il ne saurait être plus urgent, ni arriver à un meilleur moment. L'imminence d'une grève chez les

employés de nos chemins de fer nationaux menace à nouveau tout le processus de manutention des grains.

Il faut avant tout ne pas interrompre l'acheminement ordonné des grains vers les marchés. Le bon fonctionnement de notre économie devrait être notre priorité absolue. Nous avons besoin de mesures législatives comme le projet de loi C–262 pour veiller à ce que notre économie ne soit jamais ralentie par des arrêts de travail inutiles et paralysants. Les perturbations du marché nuisent à tout le monde.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, depuis des décennies, les relations de travail dans les industries privées relevant de la compétence fédérale sont régies par la Partie I du Code canadien du travail.

La partie I du Code canadien du travail est un modèle de gestion des relations de travail dans une démocratie. Ce système a bien fonctionné et a constitué un des piliers de notre structure politique et économique pendant des décennies de prospérité économique.

Je signale auparavant que le système de transport du grain a très bien fonctionné ces derniers temps. L'hiver dernier a été l'un des plus difficiles qu'on puisse imaginer. Le transport des grains entre les fermes et les silos a été ralenti, de même que les activités ferroviaires. Les wagons–trémies étaient également plus difficiles à trouver. Pourtant, le système de transport et de manutention des grains s'est remis du faible niveau d'exportations de grain au début de la campagne agricole 1993–1994 et a enregistré une hausse de 4,7 p. 100 sur l'année précédente.

Actuellement, le système de transport et de manutention des grains progresse à un rythme impressionnant et des quantités records de grain sont expédiées. Le *Leader Post* de Regina annonçait au début de novembre que les ports céréaliers au Canada fonctionnaient à un rythme élevé et supérieur à la moyenne.

En octobre, les ports de Vancouver et Prince Rupert ont établi un nouveau record pour la côte ouest, enregistrant un niveau d'activité de 27 p. 100 supérieur à la moyenne des cinq années précédentes. Le port de Thunder Bay a atteint un niveau d'activité inégalé depuis 1991–1992. En octobre, les activités de manutention y étaient de 35 p. 100 supérieures au niveau moyen des cinq années précédentes. Ces données encourageantes montrent la fiabilité du système de manutention et de transport des grains et sa capacité de fonctionner efficacement dans des conditions défavorables.

La loi établissant le code que le Parlement a adoptée en 1972 remplaçait l'ancienne Loi de 1948 sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends au travail. On y reconnaissait qu'il était depuis longtemps dans la tradition canadienne que la législation et la politique du travail soient conçues de façon à favoriser le bien–être de tous en encourageant la négociation collective libre et le règlement constructif des différends.

Lorsqu'il a adopté la loi créant le Code canadien du travail en 1972, le Parlement a signalé qu'il appuyait les efforts des syndicats et du patronat pour établir de bonnes relations de travail et des méthodes constructives de négociation collective. Il a ajouté que, selon lui, l'établissement de bonnes relations de travail était dans l'intérêt du Canada pour veiller à ce que les fruits du progrès soient répartis de façon équitable entre tous.

• (1820)

Ces principes étaient si essentiels aux relations de travail qu'on les a mentionnés de façon explicite dans le préambule du code. Ce projet de loi propose de s'éloigner de façon très radicale de ces principes. Il a pour objectif de modifier de façon marquée les relations de travail dans le secteur privé et au niveau fédéral.

Le projet de loi C–262 s'attarde sur le mécanisme de règlement des différends au sein des industries s'occupant de la manutention et du transport du grain. Il supprimerait le droit de déclencher une grève ou d'imposer un lock–out et il remplacerait le mécanisme actuel de règlement des différends par l'arbitrage obligatoire de l'offre finale.

À ce stade–ci, il convient peut–être d'examiner de plus près l'arbitrage, ainsi que le pour et le contre de ce processus. Normalement, on tient une audience présidée par une tierce partie neutre. Les parties présentent leur position selon une procédure établie officiellement. La tierce partie neutre écoute les arguments des deux parties, les évalue attentivement et rédige une décision qu'elle croit équitable pour les deux parties en cause. Dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, la décision de l'arbitre est finale et exécutoire.

L'arbitrage a un certain avantage, en ce sens qu'il donne la possibilité de s'assurer que le processus de négociation ne traînera pas indéfiniment. Les parties peuvent ne pas être satisfaites de ce qu'on leur impose, mais, au moins, il y a une solution.

Le processus d'arbitrage a également certaines lacunes très claires qu'on ne doit pas oublier. Tout d'abord, il n'est pas inconcevable que l'une des deux parties rejette la décision d'un arbitre. Elle pourrait recourir à la grève ou au lock–out pour se défouler ou pour exprimer son rejet de l'issue du processus. Quant à cela, il est fort possible que les deux parties soient insatisfaisantes de la décision de l'arbitre et n'aient recours à aucun autre mécanisme de règlement des différends. Le processus d'arbitrage n'est pas parfait.

Bien que certains éléments donnent à penser que le recours à l'arbitrage permet de réduire le nombre des grèves, il est peu probable qu'on puisse éliminer entièrement les grèves ou les lock–out.

Un autre inconvénient de l'arbitrage que nous connaissons probablement parce qu'il s'est répété au cours des années, c'est qu'en recourant à l'arbitrage ou en l'imposant aux parties, celles–ci

doivent renoncer à leur pouvoir de prendre des décisions sur les questions en litige.

Les dirigeants syndicaux renoncent à leur droit de demander l'appui de leurs membres sur des questions clés et la direction renonce à son pouvoir de contrôler les coûts à sa guise dans le déroulement des activités de l'entreprise. Cela me porte à croire que les employeurs et les employés de l'industrie du transport du grain hésiteront probablement beaucoup à appuyer un projet de loi comme celui que nous examinons actuellement.

Un autre aspect que je considère très important dans tout cela, c'est que l'arbitrage obligatoire risque fort de miner le processus de négociation collective entre une entreprise et un syndicat. Si l'arbitrage de règlements définitifs est imposé aux parties, elles auront tendance à régler de moins en moins de questions avant l'arbitrage. Habituellement, le nombre de questions en litige s'accumule avec chaque cycle successif de négociations avant de parvenir à l'étape de l'arbitrage.

Les faits semblent indiquer que les syndicats et le patronat ont recours aux mêmes tactiques de règlement des différends à chaque série de négociations. Cela signifie que les deux parties ont un penchant pernicieux pour l'arbitrage, minant ainsi un processus de négociations collectives par ailleurs sain.

Une autre des choses que l'on reproche à l'arbitrage est l'importance des règlements pécuniaires. On entend parfois dire que les règlements salariaux sont plus élevés par voie d'arbitrage que par voie de négociation. On ne possède apparemment pas de preuve concluante à ce sujet. À mon avis, c'est un argument dont se servira la direction du secteur de la manutention et du transport du grain pour s'opposer au projet de loi C–262.

Je ne veux pas donner l'impression que l'arbitrage n'a pas sa place dans notre système de règlement des différends par négociations collectives. La partie I du Code canadien du travail renferme déjà une disposition concernant le règlement pacifique des différends pendant la durée des conventions collectives, par arbitrage ou autrement. Ce processus de règlement obligatoire, par arbitrage ou une autre façon pacifique, permet d'assurer un haut degré de stabilité dans les relations de travail dans le privé.

• (1825)

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le paragraphe 7(1) du projet de loi C–262. Le paragraphe 7(1) dit:

> L'arbitre désigné par application de l'article 6 exige du syndicat et de l'employeur qu'ils lui fournissent chacun, par écrit, dans les quinze jours de la demande:
>
> a) une liste des sujets ayant fait l'objet d'une entente accompagnée du libellé qu'ils proposent pour la mise en oeuvre de ces ententes;
>
> b) une liste des sujets qui font encore l'objet d'un différend et le libellé de leur offre finale de règlement relativement à chaque sujet.

Il me semble que les parties n'ont guère de marge de manoeuvre pour négocier un règlement, même si elles le voulaient. Il semble que l'arbitre n'ait guère non plus de marge de manoeuvre pour aider les parties à en arriver à un règlement négocié. En fait, le processus ne semble guère laisser de place à la négociation, si ce n'est que l'arbitre se voit fournir par les parties une liste des sujets sur lesquels elles sont d'accord et une liste des sujets sur lesquels elles ne sont pas d'accord.

Poursuivons avec le paragraphe 7(2). On y lit que l'arbitre a 60 jours pour déterminer les sujets sur lesquels le syndicat et l'employeur s'entendent, pour déterminer les sujets qui font encore l'objet d'un différend puis, selon le libellé de l'alinéa 7(2)*c*), pour rendre «une décision sur les sujets faisant encore l'objet d'un différend en choisissant soit l'offre finale du syndicat, soit l'offre finale de l'employeur». Encore une fois, il semble que les parties n'aient aucune marge de manoeuvre pour négocier entre elles avant de rencontrer l'arbitre. Si c'est possible, pourquoi le processus ne prévoit–il rien à cette fin?

Pourquoi le processus devrait–il se dérouler ainsi? Présumément, le projet de loi, s'il est adopté, ferait en sorte que toute interruption de l'approvisionnement en grain puisse être évitée en vertu de la loi. Si c'est le cas, je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible pour les parties de négocier avec l'aide d'un arbitre qui agirait plus comme un médiateur plus tôt dans le processus, mais qui conserverait le droit de rendre une décision sur les questions qui n'ont pas été réglées. Tous les avantages des règlements négociés sur des questions particulières pourraient être conservés dans l'intérêt des relations entre les parties aux négociations. En même temps, nous aurions la certitude qu'on parviendrait à une solution finale par arbitrage.

Regardons de plus près la forme d'arbitrage préconisée par le projet de loi. Nous avons entendu tout à l'heure des discussions sur les avantages et les inconvénients de l'arbitrage. Il y a aussi d'autres considérations que l'on devrait mentionner, notamment en ce qui concerne le choix entre les offres finales, et c'est peut–être le bon moment.

Il me semble que le principe du choix entre les offres finales est venu des critiques contre les méthodes traditionnelles d'arbitrage. Par exemple, lorsque l'arbitre est libre de fixer les conditions du règlement, il est parfois accusé de simplement couper la poire en deux. L'arbitrage traditionnel incite les parties à rester le plus loin possible pendant les négociations, en particulier en matière de rémunération ou autres avantages pécuniaires.

On a prétendu, par contre, que le choix entre les deux offres finales encourageait les parties à se rapprocher au cours des négociations. Dans ce cas, chacune des parties a intérêt à savoir avec le plus de précision possible ce qu'est l'objectif et la véritable position de négociation de l'autre partie.

Il faut remarquer qu'il y a des variantes au principe de la sélection entre les offres finales. Par exemple, l'ensemble des conditions peut être la position des parties. L'arbitre prend l'offre de convention du syndicat ou celle de l'employeur, en bloc, sans faire de panachage entre les deux offres, même si cela pourrait paraître souhaitable dans l'intérêt des parties. Cette forme d'arbitrage des propositions finales portant sur un ensemble de demandes se prête assez bien au règlement de questions pécuniaires ponctuelles, mais elle ne fait pas aussi bien l'affaire lorsque l'ensemble de demandes soumises à l'arbitre comporte des questions de principes.

• (1830)

Pour cette raison et bien d'autres encore, je recommande sans la moindre hésitation à la Chambre de rejeter ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le 21 février dernier, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères si le Canada allait appuyer la proposition et le plan d'action de Vision 20:20 qui seront à l'étude à l'occasion du Sommet mondial sur le développement qui se déroulera à Copenhague vers la fin du mois.

Ce sommet mondial sera consacré aux moyens de remédier à l'instabilité mondiale causée par la pauvreté et l'injustice sociale dans les pays du tiers monde. C'est tout un défi à relever. À l'heure actuelle, 1,3 milliard d'habitants de notre planète vivent dans le plus grand dénuement, 550 millions ne mangent pas à leur faim tous les jours que le Bon Dieu amène et 1,5 milliard n'ont ni eau potable ni installations sanitaires, tandis que 800 millions d'habitants des pays en développement et 335 millions d'habitants des pays industrialisés sont sans emploi ou sous–employés.

Comme je le signalais, pareilles conditions constituent une menace pour la paix et la stabilité mondiales. Tous les pays ont donc intérêt à prendre les mesures nécessaires pour les faire disparaître. La proposition 20:20 et le plan d'action qui l'accompagne doivent bénéficier de l'appui du Canada et de tous les pays représentés au sommet.

Je demanderais au ministre ou à son secrétaire parlementaire de faire clairement savoir que le Canada appuie de telles propositions ainsi que les objectifs globaux du sommet. J'aimerais aussi que l'on me donne l'assurance que le Canada accordera la priorité absolue à l'objet du sommet ainsi qu'à ses objectifs.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de répondre aux observations du député et à sa question élaborée à partir de celle qu'il a posée au ministre il y a quelques jours.

Le Sommet mondial sur le développement social aura lieu à Copenhague la semaine prochaine. Ce sera la première grande conférence internationale à proposer une vision du développement social pour le XXI^e^ siècle.

Cela fait 18 mois que le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les syndicats, le milieu des affaires, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales et les intervenants de ce milieu pour préparer la participation du Canada et faire du sommet un succès.

Les documents du sommet reflètent un grand nombre des objectifs du Canada. En voici quelques–uns que le Canada appuiera: le soulagement de la pauvreté par la création d'emplois; la sécurité économique des particuliers grâce à un emploi productif; le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales; le respect de l'égalité des femmes et le respect et la valorisation de la diversité culturelle; une réduction mondiale des dépenses militaires au profit d'un investissement accru dans les personnes; autrement dit, un intérêt moindre pour la sécurité de l'État et un intérêt accru pour la sécurité économique et sociale des particuliers.

Dans ce contexte, la formule 20/20 à laquelle le député fait allusion sera examinée à Copenhague et intéresse certes le Canada. Cette formule veut que les pays donateurs consacrent 20 p. 100 de leur budget officiel de développement à satisfaire les besoins fondamentaux d'autres pays. Les pays récipiendaires consacreraient aussi 20 p. 100 de leur budget national au financement de programmes visant à satisfaire les besoins de leur population. Au Canada, toutefois, on se propose de consacrer 25 p. 100 du budget de l'ACDI à satisfaire les besoins humains fondamentaux.

Dans un contexte de village global, la sécurité et la stabilité internationales ont une incidence importante sur les Canadiens et sur la prospérité du Canada. Une promotion active de la justice sociale, du soulagement de la pauvreté, d'un bon gouvernement et des droits de la personne, au Canada comme à l'étranger, constitue un investissement dans le Canada autant qu'une aide aux pays dans le besoin.

• (1835)

LE BUDGET

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, hier, à la Chambre des communes, j'ai exprimé l'inquiétude et le sentiment d'indignation que suscitait chez moi l'élimination imminente de la subvention du Nid–de–Corbeau.

À mon avis et de l'avis d'un grand nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan, l'abandon par le gouvernement fédéral des responsabilités qui lui étaient confiées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est certes la mesure la plus dommageable qui a été annoncée dans le budget fédéral déposé cette semaine.

D'ailleurs, les grands titres qu'on a pu voir cette semaine dans les journaux de la Saskatchewan le confirment. À la une, le *Leader–Post* de Regina a bien su résumer la situation en un seul mot «Foudroyés». Il ajoutait en sous–titre: «Les porte–parole de l'agriculture ébranlés par le budget».

Selon le journal d'aujourd'hui, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Romanow, aurait dit:

> Si cela se produit, nous allons assister au cours des quatre ou cinq prochaines années à la plus importante restructuration que le secteur rural de la Saskat-

chewan ait connue depuis 1905, au niveau de l'activité commerciale des villes et villages.

Nous savons tous que c'est le Parti libéral qui, à l'origine, avait amorcé le processus visant à éliminer la subvention du Nid–de–Corbeau. Des noms tels que Otto Lang et Jean–Luc Pepin suscitent encore beaucoup de ressentiment dans les Prairies.

Même si les libéraux ont échoué dans leur tentative initiale visant à éliminer cette subvention, ils sont parvenus à la miner au point où, une décennie plus tard, ils peuvent lui donner le coup de grâce. C'est terrible.

En soi, la perte de la subvention du Nid–de–Corbeau est déjà regrettable. Toutefois, le gouvernement a ajouté l'insulte à l'injure pour les résidents des Prairies, et ce de deux façons. Premièrement, il a abandonné l'économie agricole sans avoir de plan ou de structure pour favoriser sa relance. Deuxièmement, on a offert un remboursement unique qui, outre le fait d'être insuffisant, ne vise que les propriétaires fonciers, ce qui est inapproprié.

J'ai déjà protesté en disant que l'élimination de la subvention du Nid–de–corbeau, faute d'un plan à long terme pour la remplacer, pourrait signifier l'érosion de la valeur des terres, une perte pour les agriculteurs et les exploitations agricoles, une réduction de l'assiette fiscale en milieu rural et, par conséquent, une diminution de l'aide au maintien de l'infrastructure rurale, ce qui causerait une nouvelle détérioration de la qualité de vie dans les régions rurales de la Saskatchewan.

Il y a à peine deux ans, la subvention permettait à la province de réaliser un avantage net de 400 millions de dollars. Pour remplacer ces 400 millions de dollars, il faudra un investissement énorme aux chapitres de la diversification et de la production à valeur ajoutée, simplement pour que l'économie reste stationnaire.

Les libéraux n'ont prévu aucune disposition pour cet investissement. Dans les Prairies, notre problème n'a jamais été la subvention du Nid–de–Corbeau, mais bien le manque de capitaux d'investissement. L'intérêt à l'égard de la production à valeur ajoutée a toujours existé, mais on n'avait pas l'argent nécessaire.

Il n'a pas été question de l'avenir de la Commission canadienne du blé dans tout cela. Pourtant, si l'approvisionnement en blé est menacé, l'avenir de la commission l'est aussi. Pouvons–nous en tenir compte dans notre équation?

Je veux savoir si les libéraux fédéraux ont pris le temps d'examiner les répercussions de cette décision à long terme. S'ils l'ont fait, je veux voir leurs conclusions et les motifs qui les ont amenés à tirer ces conclusions. S'ils ne l'ont pas fait, ils devraient avoir honte.

Je veux également mentionner que les libéraux s'apprêtent à verser des indemnisations totalisant 1,6 milliard de dollars même s'ils savent qu'il leur faudrait verser entre 7 milliards et 9 milliards de dollars pour assurer une certaine justice.

Non seulement le gouvernement n'a pas vu à ce que les indemnisations soient justes, mais il a également dit que l'argent sera versé seulement aux propriétaires fonciers. Le gouvernement sait–il qu'environ le tiers des terres ensemencées appartiennent aux banques et à d'autres institutions financières, dont la Société du crédit agricole, qui les loue?

Les agriculteurs qui paient, et qui continueront de payer, les coûts du fret du grain exporté, mais qui sont locataires—certains d'une société appartenant au gouvernement lui–même—ne verront pas un sou de ces paiements, peu importe combien ils totalisent.

Les libéraux ont fait la preuve qu'ils ne comprenaient rien à l'économie agricole des Prairies. J'espère qu'ils changeront le plan qu'ils annoncent dans le budget avant qu'il ne soit mis en oeuvre et avant que les dommages n'aient été faits.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux observations du député. Il est dommage que je n'aie que deux minutes et non vingt pour le faire, car je crois que je pourrais l'aider à comprendre. Je suis convaincu qu'il finirait par comprendre et apprécier les mesures que nous avons prises.

Le député soutient que l'élimination du tarif du Nid–de–Corbeau aura un effet nuisible pour l'économie des Prairies. Notre gouvernement est certainement résolu à rétablir tout le potentiel économique de l'ouest du pays. D'après le document qu'on a publié aux fins de la discussion, environ la moitié, c'est–à–dire 800 millions, du montant de 1,6 milliard de dollars qui sera payé aux propriétaires de terres agricoles des Prairies ira à la Saskatchewan.

• (1840)

Cette proportion correspondra à la proportion du transport du grain de l'Ouest venant de la Saskatchewan. Les agriculteurs bénéficieront également de l'exonération des gains en capital.

L'aide gouvernementale ne se limitera cependant pas à cela. Certaines régions de la Saskatchewan pourront se prévaloir également d'une partie du fonds d'adaptation de 300 millions de dollars.

Ces initiatives ne sont qu'une partie du plan du gouvernement visant à relancer l'économie des Prairies et à faire de cette région une force économique sur un marché mondial où la concurrence est de plus en plus vive. Les modifications relatives aux frais de transport peuvent encourager la diversification et la fabrication de produits à valeur ajoutée dans tout l'Ouest.

Je me permets de relater ici un fait personnel. Je me suis entretenu à l'instant au téléphone avec un ami de ma circonscription dont l'entreprise, dans le secteur de l'élevage, vient de recevoir aujourd'hui même trois commandes de producteurs de porcs dans l'Ouest qui veulent donner de l'expansion à leurs opérations et les adapter, étant donné l'effet des mesures qu'on vient de prendre. Il y aura effectivement une diversification.

Seulement quelques jours après l'annonce, on prend conscience d'un nouveau potentiel, comme le montre mon exemple. Des groupes industriels songent déjà à se lancer dans d'autres cultures et à diversifier leurs activités.

Il n'y a pas que les agriculteurs qui s'adaptent. Différents secteurs de l'industrie du transport, depuis les entreprises de camionnage jusqu'aux ports de mer, examinent de près les services qu'ils offrent afin d'accroître leur efficacité. Certains proposent

déjà des denrées de rechange, leurs propositions s'appuyant sur les coûts de transport de ces denrées.

Ces activités, conjuguées à l'aide gouvernementale qui sera accordée aux agriculteurs pour les aider à s'adapter aux répercussions à court terme de la suppression des subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, mèneront inévitablement, à long terme, à la croissance économique des Prairies.

J'invite le député à ne pas sous–estimer les compétences et les ressources de tous ceux qui jouent un rôle dans l'économie des Prairies. Ces facteurs, ainsi que l'aide financière fournie garantiront une adaptation rapide aux changements prévus dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et des avantages économiques à long terme pour les Prairies et l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

LE BUDGET

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, hier, le 1er mars, j'ai obtenu une réponse insatisfaisante du ministre du Développement des ressources humaines à ma question.

Je lui demandais si la création du Fonds d'investissement en ressources humaines ne heurtait pas de front les compétences des provinces et ne maintenait pas l'inefficacité en gestion de la main–d'oeuvre.

La réponse du ministre a été très vague. Il a dit que ma question n'avait pas de relation avec le but du Fonds.

Depuis, j'ai pris connaissance d'un feuillet d'information à l'intention du personnel du ministère des Ressources humaines dans lequel on donne des exemples de certaines activités qui pourraient être entreprises dans le cadre du Fonds d'investissement des ressources humaines, et je les énumère: mettre l'accent davantage sur les services de développement de l'emploi, sur l'alphabétisation et la formation en compétence de base, la formation et les stages en milieu de travail, l'aide pour la garde d'enfants et le supplément de revenu gagné.

Si ce sont ces types d'activité que le Fonds d'investissement en ressources humaines va couvrir, comment le ministre peut–il dire qu'il ne heurte pas de front les responsabilités des provinces en matière de main–d'oeuvre?

Dans le fond, on peut dire que le ministre fait la même erreur dans le présent débat sur ce Fonds que lors du débat sur la réforme des programmes sociaux du ministre Axworthy: on a fait un bon diagnostic de la situation, on s'est rendu compte que le système actuel ne fonctionnait pas, mais on a choisi le mauvais médicament.

On décide encore une fois qu'il va falloir que les fonds soient gérés par Ottawa, alors qu'il est bien connu que dans un domaine qui touche directement la formation de la main–d'oeuvre, le gouvernement provincial serait beaucoup plus efficace.

Un autre exemple d'activité qu'on donne est celle d'instaurer une stratégie nationale axée sur le monde du travail. Comment le ministre peut–il maintenir une telle alternative, alors qu'on sait que, depuis plusieurs années, il y a au Canada 500 000 emplois disponibles pour environ 1,5 million de chômeurs, alors qu'il y a inadéquation entre le marché du travail et la formation.

Les solutions qu'on propose sont encore les mêmes, c'est–à–dire que le fédéral va venir dire aux provinces comment faire leur travail dans des domaines pour lesquels elles sont responsables. Le ministre ne se rend–il pas compte que ce type d'attitude ne correspond d'aucune façon aux solutions d'avenir, à l'aube du XXIe siècle, alors qu'on s'achemine plus vers le «small is beautiful» que vers d'immenses structures où les bureaucraties nationales viennent dire comment il faut adapter la main–d'oeuvre locale.

Est–ce que le ministre, par ce Fonds, ne va pas perpétuer dans l'avenir la même vision qui fait qu'aujourd'hui, on est obligés, localement, dans chacune des communautés, d'inventer des comités de gestion de la main–d'oeuvre pour essayer de regrouper ensemble tous les intervenants et faire ce que le système fédéral ne permet pas de réaliser, c'est–à–dire qu'au moins localement, ils puissent le faire? Est–ce que le ministre ne pourrait pas adopter une autre avenue, une avenue qui permettrait vraiment de remettre la formation de la main–d'oeuvre entre les mains des provinces qui le désirent, comme le Québec l'a exprimé, où il y a un consensus entre les milieux syndicaux, le patronat et le secteur de l'éducation.

Tous les intervenants du secteur de la main–d'oeuvre au Québec disent depuis longtemps que la meilleure façon de faire face au problème de l'emploi, c'est de s'assurer qu'il y ait adéquation entre les mesures de formation et de création d'emplois et les chômeurs qui attendent un emploi. Donc, est–ce que le ministre ne pourrait pas revoir sa décision et s'assurer qu'il va laisser les gens, à la base, qui ont les moyens de trouver des solutions, agir, au niveau du Québec et au niveau des autres provinces qui désireraient avoir le même genre de responsabilités en matière de formation de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député sur le Fonds d'investissement en ressources humaines, qui a été annoncé récemment dans le budget.

Ce Fonds tablera sur les points forts de ses composantes initiales. Parmi ces composantes, on compte les programmes et les services d'emploi, les programmes de développement social dans des domaines comme l'alphabétisation et la participation des personnes handicapées, le Programme de prêts aux étudiants du Canada ainsi que les programmes pour les jeunes comme le Service jeunesse et le Programme de stages pour les jeunes.

Les modalités de fonctionnement du Fonds seront élaborées au cours des mois à venir avec l'aide des provinces avec lesquelles le gouvernement est déjà disposé à travailler.

Dans certains cas, on pourra mieux atteindre les objectifs du Fonds au moyen de la prestation directe de services par le gouvernement fédéral. Dans d'autres cas, les provinces ou parfois même les autorités locales pourraient être mieux placées pour atteindre nos objectifs communs.

Étant donné ce que nous avons appris au cours du vaste processus de consultation mené dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, nous établirons certains principes, avec ce nouveau Fonds. Ce Fonds donnera aux gens la possibilité d'acquérir des compétences, d'obtenir un emploi et de s'adapter aux nouvelles réalités. Il rendra les Canadiens plus aptes à conserver leur emploi dans un monde en évolution et à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un nouvel emploi rapidement, en cas de besoin.

Le nouveau Fonds sera axé sur les besoins individuels et locaux et n'essaiera pas de faire entrer les gens dans des programmes soumis à des critères d'admissibilité rigides. Les programmes seront conçus de manière à répondre aux besoins des gens. En même temps, ce Fonds encouragera les gens à être maîtres de leur propre sort et à devenir solidaires. Les enjeux, dans les initiatives d'emploi, seront aussi grands pour les particuliers, les employeurs et les collectivités locales que pour les gouvernements.

Le Fonds d'investissement en ressources humaines renforcera les partenariats et créera une répartition efficace des responsabilités entre les différents paliers de gouvernement ainsi qu'entre les gouvernements et le secteur privé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)